DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

41 Élisabeth II

VOLUME X, 1992

COMPRENANT LA PÉRIODE DU SEIZIÈME JOUR DE JUIN 1992
AU SEIZIÈME JOUR DE NOVEMBRE 1992, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 juin 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA-EUROPE

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport établi par l'Association parlementaire Canada-Europe à la suite d'une visite parlementaire.

La délégation a séjourné en Ukraine du 28 avril au 9 mai 1992.

* * *

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le premier rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées.

Le rapport énonce les conclusions auxquelles est arrivé le comité après avoir examiné la décision du gouvernement d'abandonner le Programme de contestation judiciaire.

On peut également se le procurer en format cassette audio auprès du greffier du comité.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

LOI SUR L'IMMIGRATION

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande la permission de déposer le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence.

Mme le vice-président: Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Valcourt propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1010)

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE CONSEIL DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE POUR LE NORD-OUEST DU CANADA

M. Bob Porter (Medicine Hat): Madame la Présidente, avec l'autorisation de la Chambre, je désire présenter la motion suivante, que je demande à la Chambre d'adopter.

Que, nonobstant les articles 132 et 140 du Règlement, la pétition introductive d'un projet de loi d'intérêt privé de la Northwest Canada Conference Evangelical Church, déposée le jeudi 14 mai 1992 et faisant l'objet du rapport du greffier des pétitions du vendredi 15 mai 1992, soit réputée avoir été produite dans le délai prescrit et être reçue par la Chambre.

La motion est adoptée.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Peter L. McCreath (South Shore): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 35 résidents de la circonscription de South Shore, en Nouvelle-Écosse.

Les pétitionnaires déclarent que les nouveaux règlements sur les armes à feu présentement à l'étude à la Chambre ne répondent pas à de nombreuses préoccupa-

tions relativement à l'entreposage et au transport des armes, à la capacité du chargeur, à la modification des armes et à la nécessité d'augmenter les droits à payer lors d'une demande d'autorisation d'acquisition d'armes à feu.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de renvoyer les règlements proposés dans le projet de loi C-17 au Comité permanent de la justice afin qu'ils soient révisés et étudiés à nouveau en consultation avec les associations de tir sportif avant qu'ils n'entrent en vigueur.

Depuis la signature de cette pétition, les membres des associations de tir sportif de Lunenberg et de Bridgewater ont rencontré les fonctionnaires du bureau de la ministre de la Justice. Néanmoins, je suis heureux de présenter cette pétition en leur nom.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter. La première est signée par plusieurs électeurs de ma circonscription qui trouvent que notre système judiciaire comporte une grave lacune. Je crois que cette pétition a été lancée à la suite de l'assassinat de Nina De Villiers, survenu il y a quelque temps déjà.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de protéger les personnes les plus vulnérables en modifiant le Code criminel, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 ainsi que la Loi sur la libération conditionnelle.

Ils sont d'avis que cela aiderait à prévenir des meurtres comme celui dont a été victime Nina De Villiers.

LA CONSTITUTION

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Madame la Présidente, la deuxième pétition reflète, je crois, l'opinion de tous les députés à la Chambre. Les pétitionnaires prient le gouvernement actuel de donner l'occasion aux Canadiens de s'exprimer avant d'apporter toute modification à la Constitution.

Je trouve que le libellé est toujours le même. Ça doit être un message pour le gouvernement actuel. On a le sentiment que toute proposition de modification de la Constitution devrait obtenir au préalable l'assentiment de la population canadienne.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 285 et 311.

[*Texte*]

Question no 285—**M. Whittaker:**

Depuis le 1er janvier 1989, une aide financière a-t-elle été, directement ou indirectement, fournie à la société Daishowa, pour l'usine de pâtes et papiers de Forestville (Québec) et, dans l'affirmative, *a*) à combien s'élève-t-elle, *b*) en quoi consiste-t-elle (prêts, subventions, contributions ou garanties)?

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Environnement)): À notre connaissance, la société Daishowa ne possède pas d'usine à Forestville mais plutôt une aire d'exploitation forestière, alors que son usine est située à Québec.

a) Environnement Canada, à travers le Centre Saint-Laurent, a contribué un montant de 190 000 $ pour un projet d'essais de traitement au biocarbone des effluents de l'usine Daishowa de Québec. Le coût total des essais est évalué à 996 000 $.

b) La contribution du Centre Saint-Laurent a été versé par le biais d'un contrat du ministère des Approvisionnements et Services, en échange duquel nous obtenions les résultats des essais.

Question no 311—**M. Milliken:**

Le gouvernement a-t-il financé, directement ou indirectement, la préparation et la présentation des annonces «ParticipACTION» pendant les courses de la Coupe America et, dans l'affirmative, *a*) quels ont été les coûts de production, *b*) quels montants ont été payés pour présenter les annonces?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): ParticipACTION a reçu 1 000 000 $ de Condition physique et Sport amateur, une direction générale de Santé et Bien-être social Canada, au cours de l'année financière 1991-1992. La partie de ce montant qui est allouée aux annonces télévisées d'intérêt public se chiffre à environ 365 000 $. Ces fonds constituent une contribution partielle aux coûts complets de production des annonces télévisées, radiophoniques et imprimées. Comme ParticipACTION a recours à des annonces d'intérêt public, il n'y a aucuns frais associés au temps d'an-

tenne. Par conséquent, les 365 000 $ de l'allocation fédérale se traduisent, en fait, par une contribution en espèces importante de la radio, de la télévision, de la presse et des commanditaires du secteur corporatif.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Il a été répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Edwards: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1992-1993

L'hon. Gerald S. Merrithew (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993, déposé à la Chambre le jeudi 27 février 1992, moins les montants adoptés à titre de crédits provisoires, soit agréé.

Mme le vice-président: Puisque c'est aujourd'hui le dernier jour désigné pour la période des crédits se terminant le 23 juin 1992, la Chambre procédera comme d'habitude pour étudier et disposer du projet de loi de crédits. Étant donné les pratiques récentes adoptées à la Chambre, plaît-il aux députés que le projet de loi soit distribué maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier 1992-1993.

Le Budget des dépenses principal de cette année totalise 160,5 milliards de dollars. Dans ce budget, le gouvernement demande au Parlement d'approuver une nouvelle autorisation de dépenser de 48,8 milliards de dollars. Le reste, soit 111,7 milliards, représente des paiements législatifs déjà approuvés par le Parlement.

Le Budget des dépenses principal reflète l'engagement du gouvernement d'éliminer le gaspillage et l'inefficacité, et de se départir d'activités et d'organisations qui ne répondent plus à un besoin vital, de manière à réduire les coûts et à rétablir un équilibre entre la demande de services fédéraux au Canada et la capacité des contribuables de les financer. Nous avons déjà beaucoup fait à cet égard depuis sept ans.

Les dépenses au chapitre des programmes ne représentent plus que 16,7 p. 100 du produit intérieur brut du Canada, comparativement à 20 p. 100 en 1984.

Au cours de la période, la croissance annuelle des dépenses de programmes, y compris les salaires de la fonction publique, s'est située en moyenne à 4,0 p. 100 seulement, alors que le taux d'inflation moyen se situait à 4,3 p. 100.

Ces résultats témoignent de la volonté du gouvernement d'accroître l'efficacité de ses services par un contrôle rigoureux des dépenses et par la mise en oeuvre de méthodes de gestion innovatrices. Ces résultats démontrent également la volonté du gouvernement d'assurer une bonne gestion et une utilisation avisée de l'argent des contribuables. Notre dossier démontre que nous avons atteint notre objectif.

L'augmentation annuelle du Budget principal des dépenses résulte d'un certain nombre de décisions et de facteurs liés aux budgets des quelque 135 programmes administrés par 116 ministères, agences et sociétés d'État mentionnés dans le Budget des dépenses.

Cette hausse peut se diviser en deux grandes catégories: les redressements touchant des crédits statutaires, qui représentent une augmentation nette de 1,3 milliard de dollars, et les modifications apportées aux crédits votés, qui atteignent 1,7 milliard de dollars.

Les dépenses statutaires s'élèvent à 112,1 milliards de dollars ou à 70 p. 100 du budget total. Ces dépenses comprennent notamment: d'importants transferts fédéraux aux Canadiens au titre de la sécurité de la vieillesse, des suppléments du revenu garanti, des allocations familiales et des prestations d'assurance-chômage; des transferts aux provinces dans le cadre du programme de péréquation sur le chapitre de la santé, de l'enseignement et de l'aide sociale; des programmes généraux de la fonction publique; et le service de la dette publique.

Il importe de remarquer, madame la Présidente, que le principal facteur de croissance de la partie votée du Budget des dépenses principal réside dans le report des crédits prévus initialement dans le Budget supplémentaire des dépenses de 1991-1992. Les crédits approuvés dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses de

1991–1992 et inclus dans le Budget des dépenses principal de 1992–1993 reflètent la nouvelle politique et les tâches additionnelles annoncées ou cernées après le dépôt du précédent Budget des dépenses principal.

• (1020)

Dans l'ensemble, le Budget des dépenses principal de 1992–1993 sera supérieur de 1,9 p. 100 seulement à celui de 1991–1992. Toutefois, dans le Budget principal de 1992–1993, quatre secteurs comptent pour plus de 80 p. 100 de toutes les dépenses budgétaires allouées. Le service de la dette publique absorbe 25 p. 100 du total, les programmes sociaux 36,1 p. 100, et les dispositions fiscales près de 11 p. 100.

Les programmes sociaux constituent la partie la plus considérable de toutes les dépenses. Au cours de 1992–1993, le gouvernement fédéral va consacrer 60 milliards de dollars ou 36 p. 100 de son Budget des dépenses principal alloué à la poursuite de ses efforts visant à assurer la santé et le bien-être de tous les Canadiens. On dirige l'aide vers ceux qui en ont le plus besoin en établissant des programmes à l'intention des Canadiens défavorisés économiquement et socialement, notamment les chômeurs, les personnes handicapées non qualifiées, les personnes âgées et les immigrants de même que les autochtones, les anciens combattants et les enfants.

Les ministères de l'Emploi et de l'Immigration, de la Santé nationale et du Bien-être social, des Affaires indiennes et du Nord canadien, et des Anciens combattants justifient de plus de 90 p. 100 des dépenses de ce secteur.

[*Français*]

Le gouvernement, madame la Présidente, a donné suite à l'engagement qu'il a pris d'adopter des mesures législatives en vue de limiter les dépenses, au cours des cinq prochaines années, aux montants fixés dans le budget qu'a déposé mon collègue, le ministre des Finances. Les plans de dépenses de 1992–1993 ne dépassent pas les plafonds fixés dans le budget de 1991 et les mesures législatives approuvées par la présente Chambre des communes.

La gestion des dépenses a obligé les ministères et les organismes à répondre à une demande de services accrue avec moins de ressources. En outre, la réduction des fonds disponibles dans les budgets de fonctionnement et d'entretien et le gel de ces fonds a été un facteur dans les mesures de restriction annoncées dans chacun des budgets depuis 1985. Il en est résulté, depuis 1985, une réduction de l'ordre de 30 p. 100 de la valeur en termes de pouvoir d'achat, des budgets de fonctionnement et d'entretien des programmes en vigueur.

Les Canadiens aimeraient que les pouvoirs publics dépensent moins, plus intelligemment et qu'ils accroissent leur efficience. À cette fin, madame la Présidente, les responsables de l'affectation des ressources ont examiné à la loupe les niveaux de dépenses afin de s'assurer que les deniers sont consacrés exclusivement aux services qui répondent aux besoins et aux désirs des Canadiens.

Le ministre des Finances a annoncé un certain nombre de mesures qui permettront au gouvernement de réaliser des économies durables et d'être plus efficace, le résultat sera qu'il faudra consacrer moins de ressources à l'administration interne.

Les programmes, dont le Programme de subventions et de contributions, diminuent dans bien des secteurs, tandis que d'autres secteurs, tels que le logement social, les dépenses continuent de s'accroître, mais à un rythme plus lent. Nous sommes toujours déterminés à appliquer le Plan vert et à y consacrer 3 milliards de dollars au cours des six prochaines années, mais nous reportons aux dernières années certaines dépenses qui étaient prévues au tout début. Nous améliorons également la gestion du Programme canadien de prêts aux étudiants, ce qui devrait donner des économies de l'ordre de 530 millions de dollars en 1992–1993 et de 3,4 milliards de dollars à plus long terme, c'est-à-dire sur une période de cinq ans.

Nous réduirons encore les coûts associés aux opérations gouvernementales. Les budgets de fonctionnement non salariaux des ministères ont été amputés de 3 p. 100 et un examen des dépenses liées aux communications permettra de réduire les crédits des ministères d'une somme supplémentaire de 75 millions de dollars en 1992–1993.

[*Traduction*]

De plus, conformément à l'exposé budgétaire de 1991 et à la Loi sur les restrictions salariales du secteur public, le gouvernement a gelé les augmentations salariales à zéro en 1991–1992 et à 3 p. 100 en 1992–1993. Le nombre de niveaux de gestion au-dessous de celui du sous-ministre a également été réduit à trois.

En conséquence, la structure de gestion de la fonction publique fédérale ressemble à celle de nombreux grands organismes du secteur privé, qui ont dû procéder à une restructuration pour réduire leurs coûts. Avec cette motion, nous arrivons à la fin de l'échéancier que nous avions fixé dans le budget 1991, dont le but était de réduire le nombre des gestionnaires supérieurs de la fonction publique de 10 p. 100 en deux ans. Selon le dernier relevé, le nombre des membres du groupe de la direction a été réduit de 320 depuis janvier 1991.

En raison des mesures de restriction continues que le gouvernement a mises en place, le niveau des dépenses au titre des programmes incluses dans le Budget des dépenses principal de 1992 a chuté et ne représente plus que 16,7 p. 100 du produit intérieur brut alors qu'il atteignait presque 20 p. 100 en 1984.

Comme on le voit, la réduction des niveaux de dépenses ne découle pas seulement de la réduction des paiements de transfert aux particuliers et aux provinces. Les réductions les plus sévères ont été effectuées dans les dépenses de fonctionnement du gouvernement.

Les mesures de contrôle des dépenses ne se limitent pas simplement à la réduction des activités courantes. En effet, nous procédons aussi à une restructuration. À cette fin, 46 organismes et organes consultatifs seront dissous, privatisés ou regroupés. Ce chiffre comprend trois nouveaux organismes dont la création sera remise à plus tard.

Compte tenu de la situation financière difficile, les deniers publics ne suffisent pas à satisfaire tous les besoins financiers des programmes gouvernementaux. Le gouvernement établit donc un ordre de priorités et il utilise l'argent des impôts dont il dispose pour financer les programmes prioritaires qui profitent à tous les Canadiens.

L'imposition de frais d'utilisation et le recouvrement des coûts permettent au gouvernement de fournir et d'améliorer des services qu'il ne pourrait se payer autrement et d'utiliser de façon plus judicieuse des ressources plus rares. Les clients qui paient peuvent ainsi exercer plus d'influence sur le niveau des services facultatifs offerts par le programme. Les clients qui paient ont le droit d'exiger des produits et services de qualité à un prix raisonnable. Les frais d'utilisation encouragent la conduite d'activités articulées sur les services et plus attentives aux besoins de la clientèle.

En 1992, les recettes annuelles provenant du recouvrement des coûts et des frais d'utilisation devraient excéder 3,3 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 5 p. 100 par rapport à 1991–1992 et presque le double des niveaux enregistrés en 1984–1985. Les ministères et organismes essaient de recenser les domaines où il serait approprié d'appliquer des frais d'utilisation ou de recouvrer les coûts, et de maintenir ainsi la tendance croissante à la production de recettes.

En décembre 1989, le premier ministre a annoncé la mise en place de l'initiative Fonction publique 2000, qui vise à renouveler la fonction publique. Le but de cette initiative est d'avantager le contribuable et la clientèle en faisant une utilisation plus efficace des deniers publics rares, dont on dispose pour la fourniture de services et l'administration interne.

À titre de mesure intérimaire, un certain nombre d'organismes de services spéciaux ont été créés ou le seront prochainement. Leur création permet aux gestionnaires non seulement de mieux diriger ces organismes à la manière d'une entreprise, en mettant davantage l'accent sur les résultats et le service, mais aussi, du fait qu'ils jouissent d'une plus grande latitude, de mieux servir les contribuables et s'adapter plus rapidement aux besoins changeants de la clientèle.

À partir de 1993–1994, on introduira des budgets de fonctionnement qui devraient être à l'avantage tant des clients que des contribuables. Ils ont pour but de laisser aux gestionnaires une plus grande latitude pour décider de l'utilisation la plus efficace des ressources qui leur sont allouées. Cela leur permet également de tirer le meilleur rendement possible des maigres deniers publics tout en assurant de meilleurs services en temps opportun.

• (1030)

[*Français*]

Ces changements ne sont que des exemples des mesures que le gouvernement s'est engagé à prendre, dans le cadre de la réforme, pour offrir un meilleur service aux Canadiens à un coût raisonnable.

Le Budget des dépenses principal que la Chambre examine aujourd'hui témoigne de l'engagement ferme du gouvernement de réduire les dépenses et d'opérer une réforme dans l'intérêt des contribuables canadiens. Vu nos réalisations jusqu'à maintenant, je suis persuadé que nous sommes sur la bonne voie.

Les Canadiens accueilleront favorablement, j'en suis certain, les changements que nous effectuons dans le domaine de la réduction des coûts et de l'amélioration de l'exécution des programmes. Nous poursuivrons nos efforts afin d'organiser et d'administrer les programmes du gouvernement d'une manière qui sera avantageuse pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, tout d'abord, je voudrais remercier mon collègue de Beauharnois—Salaberry pour ses observations.

Il est le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Ce qu'il faut dire, bien entendu, c'est qu'aussi compétent soit-il, il n'est ni le ministre responsable du Conseil du Trésor ni, en fait, le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor.

Je comprends son dilemme. On lui a dit d'accomplir un travail ce matin et il s'en est assez bien sorti étant donné les faits qu'il avait à sa disposition. Ce qui est regrettable, bien entendu, c'est que celui qui est responsable de cette motion, l'auteur de cette motion, ne juge pas bon d'intervenir et de la défendre. Je comprends, car je tiens à lui dire que c'est une requête tout à fait inacceptable qu'il présente à la Chambre en nous demandant à ce stade-ci de lui donner à nouveau carte blanche pour effectuer des

dépenses de l'ordre de 49 milliards de dollars, 48,8 milliards de dollars plus exactement.

Avant d'être aussi généreux, il y a plusieurs choses que nous voudrions dire au député de Beauharnois—Salaberry et au groupe qu'il est obligé de représenter ici ce matin.

Depuis au moins deux ans, en fait plus que cela, notre pays est confronté à deux grandes crises à la fois. Notre économie éprouve de graves problèmes qui vont même au-delà de l'actuelle récession dont on tarde à sortir et, en outre, bien entendu, chose tout aussi importante, la crise d'unité nationale est loin d'être réglée.

Ma collègue de Simcoe-Centre nous dit que nous sommes confrontés à la question de l'unité nationale depuis 1982. Elle a presque raison. Elle se trompe seulement de date. Elle est légèrement dans l'erreur pour ce qui est de la date mais comme à côté de la plaque à cet égard. Elle n'était pas ici à ce moment-là on peut lui pardonner de se tromper quelque peu.

On a réglé cette question en 1982, sauf qu'un séparatiste du Québec, qui n'était prêt à rien signer, a refusé de donner son accord. Tout le monde le sait, notamment le premier ministre actuel qui a déclaré en 1982 que c'était bien le cas et qui a félicité le premier ministre de l'époque, M. Trudeau, pour son initiative. Il essaie depuis de réécrire l'histoire quelque peu et elle a donc presque raison. Elle s'est légèrement trompée, mais, je suis persuadé qu'elle voulait dire, en toute déférence, 1984. C'est là que les problèmes ont commencé.

Il existe un vieux proverbe que la Chambre et même le gouvernement d'un pays auraient intérêt à appliquer: «Il ne faut pas essayer de changer une formule gagnante.» Si elle veut savoir pourquoi nous nous retrouvons dans ce bourbier constitutionnel aujourd'hui, c'est en grande partie parce que, en 1982, en 1984, quelqu'un a essayé de changer la formule gagnante.

Elle ajoute encore: «Le Québec a été laissé pour compte»: c'est un premier ministre séparatiste du Québec qui a choisi d'être laissé pour compte. Peu importe l'offre faite en 1982, la situation aurait été la même. Je lui demande de faire preuve de bon sens et de ne pas réécrire l'histoire. Son propre chef a dit en gros, en 1982, ce que je suis en train de dire maintenant.

[*Français*]

Madame la Présidente, en ce qui concerne la scène constitutionnelle, il semble que les travaux du comité parlementaire, de plusieurs commissions provinciales et d'une demi-douzaine de conférences constitutionnelles, y compris celle de Toronto à la fin mai et plus récemment, celle tenue ici, à Ottawa, je pense, la semaine dernière, aient fait avancer le projet de réforme constitutionnelle. J'espère que les gouvernements vont utiliser les opportunités pour continuer de chercher une solution.

Comme je l'expliquerai plus tard, plus vite nous compléterons cette réforme constitutionnelle, mieux cela vaudra pour notre économie.

[*Traduction*]

D'aucuns affirment qu'ils en ont assez d'entendre parler de Constitution; il m'arrive aussi de dire la même chose à l'occasion. Nous devrions cesser d'en parler. Bien sûr, nous ne pouvons pas mettre la Constitution de côté pour l'instant parce qu'on ne peut pas avoir d'économie, solide ou pas, si on n'a pas de pays.

Cette incertitude doit être dissipée et je sais que ce n'est pas le moment d'en parler, mais je tenais à souligner le lien qui existe entre l'économie et l'unité nationale parce que les deux vont de pair. Il est difficile de discuter de façon intelligente d'un de ces sujets sans être au moins instruit de l'autre.

Cela dit, j'aimerais en venir à la question qui nous intéresse, le désir du gouvernement que nous fassions la paix, que nous oubliions le passé, que nous lui accordions 48,4 milliards de plus pour qu'il puisse dépenser cet argent à sa guise.

Jetons un coup d'oeil au budget présenté par le nouveau ministre des Finances, le représentant de l'Alberta qui a déposé son premier budget en février de cette année.

Mais auparavant, j'aimerais revenir aux propos tenus par le chef de l'opposition, le chef de mon parti qui, en novembre dernier, a proposé un plan en cinq points sur lequel se fonderait le futur gouvernement libéral du Canada pour rétablir l'infrastructure industrielle à long terme du Canada.

Le plan qu'il a proposé à ce moment-là, plan que nous appuyons toujours et que nous appuierons en tant que gouvernement, prévoit des mesures destinées à favoriser la croissance économique et à établir un meilleur équilibre entre la lutte à l'inflation et les autres objectifs économiques.

En janvier de cette année, mon parti a dévoilé un nouveau plan en cinq points en vue de relancer l'économie. Jetons un coup d'oeil aux éléments qui le composent. Ce plan prévoit, entre autres, le versement d'une mise de fonds de 5 p. cent pour les premiers acheteurs, autorisant ainsi ces derniers à utiliser leur REER pour s'acheter une maison, un programme d'infrastructure à frais partagés qui engloberait les projets déjà mis en veilleuse par les municipalités canadiennes, de nouveaux

programmes de formation de base et des fonds d'urgence pour les banques d'alimentation.

• (1040)

Il faut faire remarquer au crédit du ministre des Finances que, dans le budget qu'il a présenté environ un mois après que nous eûmes annoncé ce plan d'urgence, il a adopté deux de nos recommandations, celles qui avaient trait au logement. Comme il a dû s'en rendre compte, la réaction a été forte de la part du secteur du logement, une réaction qui impressionne même les plus optimistes d'entre nous qui préconisaient alors comme maintenant ces mesures en matière de logement.

Même si nous nous réjouissons de ces initiatives, nous devons dire qu'une stratégie bien claire axée sur la croissance économique faisait défaut dans l'ensemble du budget. Le ministre a lui-même admis dans son budget que la reprise serait «plutôt faible par rapport aux moyennes passées».

Maintenant que le budget est en application depuis un trimestre entier, nous nous demandons s'il prévoyait que la reprise serait aussi faible. Sinon, que va-t-il faire pour y remédier étant donné les chiffres encore plus sombres qui nous sont révélés de jour en jour?

Les résultats du gouvernement n'ont rien pour nous enthousiasmer quand il se mêle de faire des projections. Quand on examine le budget de 1989, celui de 1990, celui de 1991 ou celui de cette année encore une fois, on constate que pour ce qui est du produit intérieur brut, du taux d'inflation, de la réduction du déficit et du taux de chômage, ces ministres des Finances—le ministre actuel et son prédécesseur, l'actuel ministre du Commerce extérieur—ces deux hommes, dans quatre exposés budgétaires, soit ceux de 1989, 1990, 1991 et de l'année en cours, avaient peint l'avenir en rose, mais la réalité n'a pas répondu à leurs attentes.

En 1990, par exemple, lorsque le ministre des Finances avait prédit une croissance de 1,3 p. 100 du produit intérieur brut, il s'était trompé de beaucoup, car la croissance n'a été que d'environ un demi de un pour cent. D'autres chiffres pour ces quatre années donneraient un tableau similaire.

Je faisais là une analyse sommaire de la question. Voilà qui démontre en général pourquoi nous, de notre parti, ne pouvons pas accepter de donner encore une fois carte blanche au gouvernement actuel, étant donné ses résultats jusqu'ici.

Les considérations générales, que ce soit à la Chambre ou dans l'ensemble du pays, ne peuvent pas vraiment exprimer en elles-mêmes l'angoisse et la douleur humaine qu'a suscitées dans le pays le leadership épouvantable du gouvernement actuel.

M. Boudria: Le manque de leadership.

M. Simmons: Pour lui donner un visage humain, voyons certaines des réalités qu'on observe dans une certaine partie du pays.

Mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell parle de «manque de leadership». Mon collègue est généreux, comme d'habitude. S'il ne s'agissait que d'un manque de leadership, si seulement le gouvernement n'avait pas du tout dirigé le pays, nous ne serions pas aussi mal en point que maintenant. Je sais que cela part d'un bon sentiment chez lui, mais je ferai remarquer à mon collègue que non seulement il y a eu parfois manque de leadership, mais il y a eu aussi un leadership épouvantable dans une direction absolument erronée.

Nous en avons vu un exemple il y a quelque jours à peine lorsque le premier ministre s'est vanté d'avoir pris une mesure courageuse en ratifiant la convention sur la biodiversité et s'est donné des airs de héros parce qu'il s'était opposé aux États-Unis. La réalité, bien sûr, est quelque peu différente. M. Bush avait besoin d'un service.

Il avait besoin d'un coup de main. Il devait courtiser la droite, la clientèle de Ross Perot aux États-Unis. Il a pris son appareil et téléphoné à celui qui ne lui a jamais fait faux bond au cours des dernières années. Il lui a dit: «Monsieur le premier ministre, faites donc comme si vous me placiez dans une situation impossible. Chaque fois que vous lancez contre moi des attaques au sujet de la diversité biologique, je gagne des votes aux États-Unis.»

N'est-ce pas bien étrange que les deux déclarations, celle du président américain et celle de notre premier ministre, le premier disant qu'il n'allait pas signer l'accord sur la biodiversité et le deuxième qu'il allait le faire et mener la campagne en faveur de cet accord, aient été synchronisées à la minute près ou disons à quelques heures près?

Une voix: Coïncidence.

M. Simmons: C'est que tout avait été savamment orchestré de cette manière.

Nous avons déjà vu de quoi le premier ministre était capable. Qu'il jette les dés, dans les débats constitutionnels, ou qu'il se pavane sur la scène internationale, le scénario est toujours le même. Il s'agit toujours de leurrer le maximum de personnes.

Il se trouve que ceux qu'il essaie de leurrer ont été leurrés une fois de trop. Ils voient clair dans son jeu.

Permettez-moi de dire un mot sur certaines des personnes touchées. Je voudrais donner un visage humain au problème. J'ai l'honneur de représenter aux Communes

environ 90 000 personnes vivant dans 158 localités rurales de Terre-Neuve, sur la côte sud-ouest et une petite partie de la côte ouest de la province.

Depuis que je siège à la Chambre, je vous parle de la misère des pêcheurs. J'ai parfois parlé aussi de la pêche hauturière et des répercussions catastrophiques du pillage auquel se livrent les pêcheurs espagnols et portugais. Hier encore, à la période des questions et à d'autres occasions, j'ai soulevé le problème et je reviendrai encore à la charge.

Il y a un autre ensemble de circonstances qui ont des effets pénibles pour un groupe de mes électeurs. Il ne s'agit pas de la pêche hauturière en soi, bien qu'elle ne soit pas étrangère à la question. Je songe ici à ce que l'on appelle à Terre-Neuve la côte sud-ouest, qui englobe des localités comme Hermitage et Gaultois, McCallum, François, Grey River, Ramea, Burgeo, Grand-Bruit, La Poile, Petites, Rose Blanche, Burnt Islands, Isle-aux-Morts, Fox Roost et Margaree, ainsi que Port-aux-Bras. Durant un bon nombre d'années, ces villages ont connu deux pêches annuelles, une en hiver et l'autre en été.

Pour des raisons de simplicité, je vais vous entretenir de la pêche d'hiver, qui va de janvier à mars. Traditionnellement, cette pêche a été très lucrative pour les habitants de la région, mais la situation a complètement changé depuis trois ou quatre ans. Par exemple, les pêcheurs de McCallum, qui ont pris l'an dernier 178 000 livres de poisson en hiver n'en ont pris que 61 000 livres cette année, c'est-à-dire seulement le tiers des prises de l'année précédente. De même, les pêcheurs de François, qui avaient pris 62 000 livres de poisson l'an dernier ont dû se contenter de 10 000 livres cette année, soit le sixième du total de l'année précédente.

À Rose Blanche, la pêche d'hiver avait permis de prendre 4 millions de livres de poisson en 1987, comparativement à un peu plus de 1000 livres ou 2 000 livres cette année. La situation a donc complètement changé. Auparavant, les pêcheurs ne comptaient pas sur l'assurance-chômage, parce qu'ils pêchaient hiver comme été. Ceux-ci pêchaient 30, 40 ou 45 semaines par année. Il y a des résidents de la côte qui n'ont jamais touché de prestations d'assurance-chômage avant cette année parce que cela ne valait pas la peine pour eux. Ces personnes pêchaient 45 semaines par année et une fois qu'elles avaient rempli leur formule de demande de prestations, le moment était venu de retourner pêcher.

Il y a quelques semaines, lorsque j'ai demandé à l'un de ces pêcheurs s'il avait assez de timbres, comme on dit, pour toucher de l'assurance-chômage, celui-ci s'en est presque pris à moi. Il était insulté parce qu'il n'avait jamais considéré la pêche dans ce contexte. Cette personne m'a finalement répondu que si sa fierté l'autorisait à toucher des prestations d'assurance-chômage cette année, ce serait un précédent dans son cas.

• (1050)

Les résidents de Rose Blanche, Burnt Islands, et Isle-aux-Morts vivent une période très difficile. Madame la Présidente, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. J'aurais voulu vous entretenir d'autres questions, mais il ne me reste plus qu'une minute.

J'aimerais m'adresser très brièvement au ministre des Pêches, que j'admire beaucoup à certains égards, mais dont je ne comprends pas du tout le comportement relativement à cette question. Pourquoi celui-ci est-il aussi têtu? Pourquoi a-t-il de toute évidence décidé de punir les résidents des localités que j'ai nommées? Pourquoi leur a-t-il complètement tourné le dos? Les résidents de ces localités éprouvent de graves difficultés, et ce n'est pas de leur faute.

Il n'y a guère plus d'un mois, certains d'entre eux se sont rendus à St. John's pour y rencontrer le ministre des Pêches et des Océans. Celui-ci s'est alors engagé à trouver une solution provisoire à leur problème au plus tard le 15 mai.

Le 15 mai est maintenant passé. J'ai écrit au ministre relativement à cette question il y a deux semaines et j'attends encore une réponse. Je sais qu'il est occupé, mais ces personnes souffrent. Elles doivent obtenir une réponse. Elles attendent cette réponse depuis assez longtemps déjà.

Ce sont là les raisons humanitaires pour lesquelles nous n'appuierons pas cette motion, qui vise à accorder au gouvernement une autre somme de 48 milliards de dollars, sans savoir si une partie de cet argent sera distribué aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine de ma région. Le fait d'appuyer cette motion dans ces circonstances équivaudrait à trahir ces pêcheurs et travailleurs.

J'aimerais que le ministre des Pêches et des Océans m'assure qu'il ne va pas trahir ces personnes. Quant à moi, je peux lui garantir que je ne vais pas les trahir. J'invite le ministre à se joindre à moi pour aider concrètement ces personnes pendant qu'il en est encore temps.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'ai écouté mon collègue de Burin—Saint-Georges qui a beaucoup parlé du profond malaise économique qui existe non seulement dans sa localité, mais d'un bout à l'autre du pays.

Je ne suis pas certain qu'il ait mentionné le fait que les taux d'intérêt sont à leur plus bas niveau en 20 ans et que l'inflation est presque inexistante. Notre parti ne voudrait pas exclure de ce débat certaines des choses heureuses qui se produisent dans notre pays à l'heure actuelle.

Toutefois, je n'arrive pas à trouver comment nous pourrions rétablir un climat de confiance dans notre pays. D'après ce que je vois et ce que j'entends dans ma circonscription, au centre-ville de Toronto, les gens ont perdu confiance, et ceux qui ont des emplois semblent avoir encore moins confiance que les chômeurs. L'une

des raisons qui expliquent ce manque de confiance, c'est que les institutions financières de notre pays ne fournissent pas vraiment les services nécessaires aux petites et aux moyennes entreprises.

Il y a beaucoup de facteurs qui entrent en ligne de compte, mais je voudrais demander à mon collègue, qui est un député chevronné, quelles mesures nous devrions prendre, selon lui, pour rétablir un climat de confiance dans notre pays. Une fois ce climat de confiance rétabli, les gens n'hésiteront plus à prendre des risques et finiront par créer plus d'emplois. Le député peut-il expliquer à la Chambre certaines des choses que nous devrions faire pour essayer de relancer l'économie?

M. Simmons: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Broadview—Greenwood. Il a raison. Il est allé droit au coeur de la question. C'est un problème de confiance. Les gens sont désespérés. Même ceux qui ont des emplois sont beaucoup moins optimistes que ce à quoi on pourrait s'attendre. Cela peut être très démoralisant de voyager à travers le pays ces temps-ci.

Le premier défi est celui de l'inspiration. Il faut essayer de faire comprendre aux Canadiens qu'ils ont encore des raisons d'espérer. Nous vivons dans un merveilleux pays. Ce n'est pas la faute du pays si nous traversons une période difficile, c'est la faute du gouvernement. C'est lui qui nous a conduit à un point où les gens n'ont rien d'autre à faire que de désespérer. Prenons l'exemple que j'étais en train de citer lorsque j'ai manqué de temps tout à l'heure, celui des pêcheurs qui se retrouvent dans une situation très précaire sans que ce soit leur faute. Les représentants du gouvernement vers qui ils se tournent ne veulent même pas les écouter. Terre-Neuve est représentée par un ministre au Cabinet, mais ce dernier n'a pratiquement rien fait pour régler ce problème.

Mon collègue le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches n'est pas d'accord avec moi. Je comprends qu'il a été retenu pendant quelques instants et c'est pourquoi je l'invite à lire la transcription de ce que j'ai dit au cours des cinq dernières minutes. Je parle d'une situation très particulière.

J'ai dit que, en général, j'ai beaucoup d'admiration pour le ministre, mais que, sur la question de la côte sud-ouest, il a laissé tombé les gens qui comptaient sur lui. Il a souvent eu l'occasion d'agir, mais il s'est contenté de faire des déclarations farfelues aux gens et à la presse, disant qu'il ignorait que cette région avait un problème. Cela fait un an que je le harcèle à la Chambre au sujet de ce problème. Il a fait la sourde oreille. J'ai donné cet exemple pour montrer pourquoi les Canadiens n'ont plus confiance.

À quoi peut-on s'attendre quand chaque secteur de la société est pulvérisé, que ce soit les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation de la côte sud-ouest de Terre-Neuve, les travailleurs d'autres industries dans le sud de l'Ontario ou les petites entreprises dans les villes situées près de la frontière avec les États-Unis? À quoi peut-on s'attendre quand rien ne permet à ces gens de croire que le gouvernement se préoccupe d'eux?

On nous demande ce qu'il faut faire. La première chose à faire, c'est de rétablir un climat de confiance, de rétablir un lien avec les gens qui ont élu ce gouvernement au départ.

Voilà le coeur du problème. Si un gouvernement n'est appuyé que par 15 p. 100 ou 17 p. 100 des gens, comment ses décisions peuvent-elles refléter les désirs et les aspirations de ces gens? Sans vouloir trop simplifier les choses, je dirai à mon collègue de Broadview—Greenwood que la première chose à faire, pour répondre à sa question, c'est de déclencher des élections.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement le discours de mon collègue, et je veux l'en féliciter. Je suis sûr que les électeurs de Burin—Saint-Georges seront très fiers de l'intervention émouvante que le député a faite aujourd'hui au nom de ses électeurs qui souffrent en cette période économique difficile.

Mon collègue et moi représentons tous deux des circonscriptions rurales. Je n'ai pas encore eu l'occasion de visiter sa circonscription, mais je le remercie de son invitation et j'espère que je pourrai m'y rendre bientôt.

Je peux m'imaginer à quel point la situation est difficile dans sa région.

Dans de nombreuses localités rurales au Canada, il y a peu d'emplois de la fonction publique fédérale et une partie de ces emplois sont offerts par les bureaux de poste. Cela me peine de voir que nous avons perdu cette institution dans un grand nombre de localités rurales, que le drapeau du Canada, dans bien des cas le seul drapeau qui flottait au-dessus de la localité, a été remplacé par le nouveau symbole en forme d'aile de pigeon et que le mot «Canada» ne figure plus sur les boîtes de la Société canadienne des postes; on lui a préféré les mots «mail—poste» à la signification très profonde.

J'aimerais que mon collègue nous dise si sa circonscription a été aussi durement touchée que la mienne par la fermeture des bureaux de poste et ce que ses électeurs pensent de la disparition de cette institution nationale. Je crois que seuls les députés de circonscriptions rurales peuvent comprendre tout ce que signifie pour leurs électeurs la perte de ce qui était, dans bien des cas, le seul

immeuble fédéral sur leur territoire, le seul symbole de la présence du gouvernement fédéral au Canada rural. Je voudrais que le député nous dise ce que ses électeurs pensent de cette situation.

M. Simmons: Madame la Présidente, je remercie mon ami de Glengarry—Prescott—Russell.

Il existe en fait deux Canada: le Canada porteur de la carte or d'American Express et celui qui va acheter ses mandats-poste au bureau de poste.

Du premier, qui est représenté par le Cabinet en face—et je ne doute pas un instant qu'ils sont tous titulaires de la carte or—on ne trouve pas une trace à François, à Belleoram, à Point May, à North Harbour, à Cap-Saint-Georges, à Grand-Le-Pierre ni dans les autres localités de ma circonscription. Rares sont mes électeurs qui ont une carte or mais, jusqu'à tout dernièrement, ils pouvaient encore descendre le chemin de gravier sur le bord de la mer pour aller chercher au bureau de poste leur carte or à eux, c'est-à-dire le mandat-poste qui leur permettait de faire parvenir de l'argent à Nellie, qui est partie à la recherche d'un emploi en Alberta, à Joe, qui fait son cours universitaire à Dalhousie, ou à Marie, qui suit un cours de cuisine à St. John's, ou encore de rembourser le prêt-auto ou de faire des paiements sur le moteur du bateau.

• (1100)

Ils pouvaient faire tout cela jusqu'à ce que la clique «carte or» trame sa plus récente stratégie qui consiste à priver la mère de Nellie dans telle localité et le père de Joe dans telle autre de leur carte or, le mandat-poste, en fermant le bureau de poste. Cette stratégie revient à leur dire ceci: «Dorénavant, si vous voulez votre courrier, allez à votre casier avec votre clé dans une main et un chalumeau dans l'autre. Si vous arrivez à en ouvrir la porte en plein hiver et que vos lettres ne sont pas complètement détrempées, dépêchez-vous de les prendre et de refermer la porte du casier pour ne pas que la neige s'engouffre et détrempe votre courrier de demain.

Si vous voulez un mandat-poste, tenez-vous à la fenêtre et faites un petit trou dans le givre pour ne pas manquer l'arrivée de la voiture qui viendra de la localité située à 40 milles de chez vous. La dame qui conduit cette voiture vous vendra un mandat-poste si vous avez la monnaie exacte et la hélez à temps quand elle passera.»

Une voix: Beau système!

M. Simmons: Beau système, en effet! L'élite «carte or» de notre pays écrase inutilement les pauvre gens. Mais pourquoi donc? Voilà que les ardents défenseurs de l'unité canadienne pulvérisent l'unité nationale en éliminant de ces petites localités le symbole même d'unité nationale qui est le ciment de notre pays.

Si elle veut vraiment promouvoir l'unité nationale, il serait temps qu'elle sorte de sa stupeur béate et qu'elle en revienne à l'essentiel, c'est-à-dire offrir aux gens de ces localités les services auxquels ils ont droit, tout comme s'ils vivaient à Toronto ou à Montréal ou s'ils possédaient une carte or.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, il me fait toujours plaisir de prendre la parole après le député de Burin—Saint-Georges. J'ai particulièrment aimé ses commentaires sur le service des postes.

Je n'ai pris aucun plaisir, cependant, à l'entendre décrire la situation et je crois qu'il conviendra avec moi et avec d'autres de ses collègues que les services postaux n'ont pas été réduits uniquement dans le Canada rural. Le symbole national qu'est le bureau de poste est disparu d'autres collectivités également.

J'ai récemment pris part à des luttes contre la Société canadienne des postes au sujet de la fermeture des bureaux de poste traditionnels dans Elmwood, par exemple, localité de ma circonscription, et au sujet de l'élimination de comptoirs postaux installés dans des commerces existants depuis longtemps comme des pharmacies. Ces comptoirs ont été réinstallés dans des dépanneurs 7-11 et dans d'autres chaînes. Il n'y a donc pas seulement le Canada rural qui est visé.

Je crois que le député soulève un bon argument que j'ai moi-même déjà soulevé. En effet, le gouvernement parle d'unité canadienne. Ce n'est cependant pas une coïncidence si nous avons un problème d'unité puisque depuis huit ans, les Canadiens, mais pas nécessairement les conservateurs, ont l'impression que presque toutes leurs institutions nationales sont mises à mal.

Je pense notamment à la privatisation de Petro-Canada et d'Air Canada, à la réduction des services de VIA Rail, à la rationalisation de la SRC, à l'élimination des bureaux de poste ruraux et à la réorganisation des services postaux dans les villes et les banlieues. Je pourrais certainement trouver d'autres exemples, mais ce n'est pas pour donner une telle liste que j'ai pris la parole.

Je pense que la preuve est faite et que les conservateurs, surtout eux, devraient avoir compris—je parle des vrais conservateurs, et non de cette bande de capitalistes démagogues que nous avons ici—que les institutions sont importantes et qu'il faut les préserver. Pourtant, cette façon de penser est oubliée depuis longtemps dans l'esprit républicain des gens d'en face.

Nous parlons aujourd'hui du budget des dépenses. C'est bien sûr que le budget est lié aux dépenses. J'ai posé une question à la Chambre le vendredi 5 juin au sujet des dépenses du gouvernement et de sa politique d'imposition. J'avais déjà posé cette question auparavant. J'obtiens chaque fois une non-réponse. C'est comme si nous ne parlions pas la même langue. C'est un dialogue de sourds. Mon chef a posé la même question.

Elle porte sur l'intention du gouvernement de présenter un projet de loi au sujet de l'exonération d'impôt qui nous a été accordée par les libéraux en 1972 sur les fiducies pour une période de 21 ans.

En effet, quand les libéraux ont éliminé l'impôt sur les biens transmis par décès et décidé d'imposer partiellement les gains en capital, à l'occasion de la réforme fiscale de 1972, ils ont aussi adopté une mesure ayant pour effet d'exonérer les fiducies jusqu'au 1er janvier 1993. Nous savons tous que cette échéance est proche.

Comme ce sont des fiducies privées, personne ne peut dire exactement combien d'argent est en jeu. On estime qu'il pourrait y en avoir jusqu'à 70 milliards de dollars. Une chose est sûre, c'est que plusieurs milliards sont en jeu. Un bon nombre de ces fiducies appartiennent à quelques-unes des familles les plus riches du Canada. Nous ne parlons pas ici de la famille du Canadien moyen.

Si cet argent était imposé comme il aurait dû l'être pendant ces 21 dernières années, le produit pourrait être affecté au déficit. C'est ce que ferait le gouvernement s'il voulait vraiment combattre le déficit ou s'il avait à coeur de voir à ce que tous contribuent équitablement à la réduction du déficit.

Nous avons posé la question à plusieurs reprises au gouvernement: pourquoi présente-t-il cet avant-projet de loi qui prolonge la protection de ces fiducies? Nous n'arrivons même pas à obtenir du gouvernement qu'il saisisse l'essence de notre question.

J'ai demandé au ministre, le 5 juin, pouquoi il présentait cette mesure législative. J'en mentionné le projet de loi par son nom et je l'ai décrit afin qu'on ne puisse pas se méprendre sur l'objet de mes propos. Le ministre m'a répondu: «Monsieur le Président, je sais que la position du Nouveau Parti démocratique a toujours été d'imposer les Canadiens. Ce qui importe, c'est que nous avons un régime fiscal compétitif.» Il n'a fait aucune mention de la question que je venais de poser et n'y a certainement pas répondu.

La même chose s'est produite la fois suivante. Le ministre des Finances du gouvernement qui a imposé la TPS m'a alors engueulé, en tant que néo-démocrate, parce que je voulais imposer les gens à mort. La question à se poser, c'est qui est imposé à mort dans le moment?

C'est la classe moyenne, non par le NPD, mais par ce gouvernement, qui a réalisé une sorte de réforme fiscale au cours des huit dernières années pour augmenter les impôts de la classe moyenne et diminuer ceux de la minorité bien nantie, qui se trouve au sommet de l'échelle d'imposition.

Tout ce que je demandais au ministre, c'est que le gouvernement envisage de mettre fin à cette exonération de 21 ans et d'imposer ces fiducies, s'il veut vraiment que la réduction du déficit soit assumée équitablement par l'ensemble de la population. Si certaines fiducies méritent une évaluation particulière, par exemple si elles sont destinées à des enfants handicapés, il y aurait toujours moyen de leur réserver un traitement différent. On ne doit pas le faire de manière à causer un préjudice à un petit nombre de ces fiducies créées pour venir en aide aux enfants handicapés. On doit les exempter toutes.

• (1110)

Il existe des moyens de le faire. J'ai idée que le ministre des Finances a dû recevoir une couple d'appels bien à point de gens hauts placés. C'est ce qui l'amène à dire: «Nous ne devons pas surimposer les Canadiens. Nous ne devons pas surimposer les Bronfman ni les Reichmann. Nous ne devons pas surimposer les autres familles riches canadiennes qui ont sans doute des intérêts dans la propriété de ces fiducies.»

Pourquoi se soucier tant du sort de ces gens et ne pas se préoccuper autant du sort des nombreux Canadiens qui non seulement sont surimposés, mais n'ont surtout pas les moyens de l'être?

Le fait que le gouvernement propose une telle loi illustre certainement qu'il n'est pas vraiment disposé à mettre en oeuvre une véritable réforme fiscale. Ce n'est pas le genre de réforme fiscale que les Canadiens souhaitent. Ils veulent un régime fiscal plus équitable. Ils veulent une réforme qui rende le régime fiscal plus progressif, et non plus régressif, comme ce fut le cas de la réforme fiscale réalisée par les conservateurs depuis 1984.

Nous réclamons l'abolition de bien d'autres échappatoires, à commencer par la déduction des dépenses d'entreprise et des frais de représentation. On nous répond toujours la même chose, que nous devons être concurrentiels. Même cet argument que je rejette ne tient pas—à supposer que nous prenions le gouvernement au sérieux pour une fois—car il y a d'autres pays avec qui nous sommes en concurrence qui n'accordent pas des déductions de ce genre aussi généreuses. Il y a d'autres pays avec qui nous sommes en concurrence, comme les États-Unis, qui imposent davantage les successions.

Nous ne demandons pas au gouvernement d'imiter les autres pays. Nous remettons simplement en question cet étrange ascendant qu'ont les magnats de la finance sur ce gouvernement à l'heure actuelle.

M. Angus: Ils en sont propriétaires.

M. Blaikie: Ils en sont propriétaires, dit le député de Thunder Bay—Atikokan.

M. Harvey (Edmonton-Est): Ils étaient propriétaires du gouvernement libéral précédent.

M. Blaikie: Comme le député d'Edmonton-Est le dit, ils étaient propriétaires du gouvernement libéral précédent.

C'est bien étrange. J'attends qu'un député libéral se lève un de ces jours pour demander au gouvernement pourquoi il fait cela et le presser de cesser. Quel député libéral s'est levé pour presser le gouvernement de ne pas prendre cette mesure?

M. Boudria: George Baker l'a fait.

M. Blaikie: Le député dit qu'un député libéral l'a fait. Ce n'est certainement pas le porte-parole officiel de son parti pour les questions fiscales. Nous attendons la question. Je comprends qu'il ait été fait allusion à ce député parce que ce dernier a la réputation de défendre les défavorisés et qu'il est ainsi minoritaire au sein de son propre parti. Cela a-t-il été fait officiellement au nom du Parti libéral? Nous attendons la réponse avec impatience.

Je voudrais maintenant revenir brièvement sur la question de la déduction des dépenses d'entreprise et des frais de représentation parce qu'on insiste beaucoup dans les milieux de droite sur le fait qu'il faut veiller à ce que les Canadiens moyens n'exploitent pas le système, qu'ils ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage auxquelles ils n'ont pas droit, qu'ils ne touchent pas plus que leur part légitime d'aide sociale. Ce sont là des préoccupations légitimes. Personne ne veut que le système soit exploité.

Pourquoi ne se préoccupe-t-on pas autant, comme l'a dit Neil Brooks, un spécialiste de l'Université York, de la fraude qui a cours pendant un match des Blue Jays, et qui est pire que partout ailleurs. Les grandes sociétés achètent des tas de billets d'abonnement et déduisent leur coût de leur impôt au titre des dépenses d'entreprise, même si ces billets sont tout bonnement des cadeaux à la famille et aux amis et qu'ils ont très peu à voir avec des dépenses d'entreprise.

Pourquoi certains groupes de gens dans notre pays peuvent-ils déduire ce genre de dépenses, alors que des travailleurs ordinaires ne peuvent pas déduire le coût de leurs outils? Je pense aux enseignants qui ne peuvent pas déduire certains articles dont ils ont besoin pour travailler. Je pourrais vous donner des centaines d'exemples comme ça de gens qui font plus dans la vie que brasser des affaires et s'enrichir grâce à des fusions et autres tours de passe-passe, mais qui n'ont pas droit aux déductions de leurs frais. Pourtant, une très petite minorité de gens peuvent profiter de ces énormes déductions en achetant des abonnements de baseball ou de hockey. C'est ce genre de choses, franchement, que j'aimerais que les Canadiens dénoncent.

Lorsque les gens entendent parler d'une fraude de l'aide sociale ou quelque chose du genre, ça les scandalise. Le téléphone n'arrête pas de sonner dans mon bureau de circonscription. J'aimerais que les gens réagissent aussi vivement lorsqu'ils se font exploiter par les échelons supérieurs de l'échelle sociale. Je pense, moi, que ces façons d'exploiter le système méritent plus d'attention parce qu'elles portent sur des sommes incroyables.

Une autre chose dont j'aimerais parler, étant donné qu'elle fait l'objet d'un budget supplémentaire, c'est l'argent que le Canada consacre à l'option nucléaire par l'intermédiaire d'Énergie atomique du Canada Ltée et de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Je vois ici un budget supplémentaire de 177 605 000 $ pour l'EACL et de 37 934 000 $ pour la CCEA.

Sans vouloir m'engager dans le débat plus vaste, à savoir si l'énergie nucléaire est une source d'énergie de remplacement appropriée pour le Canada, ce que je rejette—et que j'ai dit clairement dans mon projet de loi d'initiative parlementaire, qui a été débattu et rejeté à la Chambre il n'y a pas longtemps—je voudrais dire que nous avons une préoccupation particulière, que je soulèverai peut-être plus tard pendant la période de questions, au sujet de rapports rendus publics ce matin et qui portent sur une étude menée au Nouveau-Brunswick. On y traite des dangers que risque de poser la centrale nucléaire de Pointe-Lepreau, dans cette province, et du

fait que la Commission de contrôle de l'énergie atomique aurait donné des avertissements à la société Énergie Nouveau-Brunswick, mais qu'elle ne les aurait pas pris au sérieux.

Le réacteur nucléaire de Pointe-Lepreau suscite des préoccupations depuis déjà un certain temps. Je me rappelle être allé au Nouveau-Brunswick en 1987.

M. Merrithew: C'est le réacteur le plus efficace du monde.

M. Blaikie: Le ministre des Anciens combattants, qui est originaire de cette province, dit que ce réacteur est le plus efficace au monde.

M. Merrithew: C'est moi.

M. Blaikie: C'est fort possible, mais là n'est pas la question. On peut avoir une centrale nucléaire totalement efficace, jusqu'au jour où elle explose.

Des voix: Oh,oh!

M. Blaikie: Le ministre parle de Greenpeace. Je sais que dès qu'on mentionne ce terme, certaines personnes se bouchent immédiatement les yeux et les oreilles. Or, il est fort possible que cette centrale pose un problème réel. À mon avis, le ministre ne devrait pas l'écarter comme il l'a fait, et Énergie Nouveau-Brunswick non plus.

La CCEA ne devrait certes pas l'écarter car, si ce rapport est exact, c'est elle-même qui a remis ces notes d'avertissement à Énergie Nouveau-Brunswick. À moins que le ministre ne maintienne que l'EACL a été infiltrée par Greenpeace, une chose que je ne voudrais pas certifier pour l'instant, il me semble qu'il devrait au moins, en tant que représentant du Nouveau-Brunswick, prendre ces avertissements au sérieux et demander une enquête pour établir leur validité.

Récemment, j'ai eu l'occasion de visiter Pinawa, l'établissement de recherche nucléaire de Whiteshell, et de rencontrer des syndiqués. J'avais déjà rencontré les gestionnaires dans d'autres circonstances. Une des choses que je voudrais mettre au compte rendu officiel, c'est que si nous décidions aujourd'hui de ne plus considérer l'énergie nucléaire comme une option valable, cela ne signifie pas que l'établissement de recherche nucléaire de Whiteshell ou Chalk River ou tout autre endroit, fermerait ses portes, car il resterait beaucoup de travail à faire pour les projets nucléaires réalisés jusqu'à maintenant. Donc, la question n'est pas que si le NPD adoptait sa politique tous les gens qui travaillent dans le secteur nucléaire seraient automatiquement sans emploi.

• (1120)

Nous devrons continuer à nous préoccuper de l'avenir de tous les déchets, faiblement ou hautement radioactifs, accumulés jusqu'à maintenant. C'est un problème que nous aurons pendant des générations. Même si nous avions décidé hier de nous passer d'énergie nucléaire, nous devrions continuer à préparer des techniques de déclassement des réacteurs que nous avons déjà, et nous continuerions à explorer d'autres façons d'utiliser les technologies nucléaires, en médecine ou dans d'autres domaines, bien que ce ne soit sans doute pas approprié partout. Par exemple, je ne serais pas en faveur de l'irradiation des aliments, mais il y a peut-être des applications appropriées de la technologie nucléaire.

Il y a toutes ces choses, sans parler de ce que nous pouvons nous sentir obligés de faire en tant que pays en ce qui concerne les centrales nucléaires qui, que cela nous plaise ou non, existent ailleurs dans le monde et qu'il pourrait être nécessaire, en l'absence d'une autre solution, de rendre moins dangereuses.

Il n'y aurait donc pas de pénurie de travail pour un Canada s'engageant à mettre son savoir-faire à la disposition d'un monde qui, clairement, vit encore au bord du gouffre nucléaire. Compte tenu du nombre d'accidents semblables à celui de Tchernobyl qui nous attendent, ce ne sont plus les armes qui sont à craindre, mais les réacteurs. Je ne parle pas ici des réacteurs canadiens, mais de ceux qui existent dans l'ancienne Union soviétique et en Europe de l'Est, qui nous causent, à juste titre, beaucoup de soucis.

Il me semble que faute de pouvoir, à court terme, mettre au point des sources d'énergie de remplacement, le Canada pourrait veiller à ce que ces réacteurs ne soient pas à l'origine, l'un après l'autre, d'autres tragédies semblables à celle de Tchernobyl.

Il y a beaucoup de travail pour l'industrie nucléaire dans ce pays. Nous n'avons pas besoin d'un ministre qui essaie, par tous les moyens possibles, de vendre les réacteurs et qui licencie ceux qui ne réussissent pas à les vendre. Nous avons besoin d'un ministre qui soit prêt à

mettre le savoir-faire du Canada à la disposition du monde afin d'éviter le genre de retombées radioactives qui ont suivi l'accident de Tchernobyl car il faut s'attendre à ce que chacun des réacteurs qui se trouvent en Europe de l'Est et dans l'ancienne Union soviétique mène à un désastre.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, j'ai été stupéfait d'entendre les conceptions dépassées que le député a exprimées aujourd'hui dans son discours, en particulier en ce qui concerne l'Énergie atomique du Canada, notre savoir-faire en matière nucléaire—célèbre dans le monde entier, et notre chef de file dans le monde des sciences et de la médecine. Il se plaint de l'irradiation des aliments parce qu'il ne comprend pas le processus. Il dit que, si on irradie les pommes de terre pour qu'elles ne germent pas en entrepôt, que les insectes ne s'y développent pas et qu'elles soient propres à la consommation, c'est une grave erreur parce qu'on a arrêté le procesus normal de pourrissement.

C'est une nouvelle manifestation de théories archaïques de la part d'un nouveau parti dépassé. Alors que nous avons mis au point la centrale la plus sûre du monde pour produire de l'électricité, que nous sommes à l'avant-garde de la médecine nucléaire, que nous avons été les premiers à apprendre à conserver les fruits et les légumes par irradiation, pourquoi donc devrions-nous tout abandonner parce que cela dépasse la compréhension du Nouveau Parti démocratique, appelé autrefois le CCF, dont les principes remontent à 1935?

Le député vient de Winnipeg qui est une ville progressiste. Je suis vraiment stupéfait de voir comment il a pu tout à coup nous raconter ces histoires d'horreur, se plaindre du programme et craindre un nouveau Tchernobyl alors qu'il sait que nos centrales sont sûres et efficaces et que notre médecine nucléaire joue un rôle de chef de file dans le monde. Il dit que nous pouvons toujours nous servir de l'industrie nucléaire pour nettoyer la pagaille des autres. Ce sont de telles foutaises. Je fais cette observation parce que je suis surpris que le Nouveau Parti démocratique soit si dépassé.

M. Blaikie: Madame la Présidente, voilà encore le député de Mississauga-Sud qui fait son petit numéro. Je ne compte plus les fois où, à un moment donné de mon discours, il intervient et, sans avoir prêté l'oreille à mes propos, il se met à me reprocher des choses que je n'ai pas dites. Je n'ai jamais négligé l'aspect médical de la technologie nucléaire. J'ai fait l'éloge du savoir canadien en la matière et j'ai exprimé l'avis qu'on devrait en faire profiter le monde entier.

Le député dit que ça ne va pas dans notre parti parce que nous avons élaboré notre doctrine en 1935. En fait, elle remonte à 1932 et 1933. Il se garde bien toutefois de préciser que son parti cite Adam Smith qui a établi ses principes en 1700 et quelques. Si on s'en tient strictement à la chronologie, il n'est pas très difficile de déterminer quel parti est le plus moderne. Ce qu'Adam Smith a dit ne s'applique pas à la situation actuelle, pas plus que ce qu'on disait en 1932 ou 1933. Il s'agit d'essayer de trouver ce qui convient vraiment à ce moment-ci.

Je faisais simplement valoir que les emplois dans l'industrie nucléaire ne sont pas liés à notre option en matière d'énergie nucléaire. Il y a des emplois dans ce secteur qui subsisteront et qui continueront d'être importants même si nous avons opéré ce choix, et nous aurons toujours un rôle à jouer au niveau international.

Le député ne tient pas vraiment à ce qu'il y ait un débat véritable. Il se borne à caricaturer ce que j'ai dit. Curieusement—et cela n'est pas sans lien avec ce que j'ai dit un peu plus tôt—il n'a pas touché un mot sur l'exemption d'impôt en ce qui concerne les fiducies.

Des voix: Oui, c'est vrai.

M. Blaikie: On ne peut même pas les amener à reconnaître ce qui ce passe. Vous leur posez une question et ils vous répondent de travers. Pourquoi le député ne s'en tient-il pas au sujet qui nous occupe? C'est que ça l'embarrasse. Ce qui les embarrasse, c'est qu'on appelle ici la clause du Haut-Canada. Ça les embarrasse parce qu'ils s'écrasent à ce point devant les grosses sociétés qu'ils agissent dans un sens qui va complètement à l'encontre de leurs beaux discours touchant la réduction du déficit.

M. Blenkarn: Madame la Présidente, rapidement, une question supplémentaire. Le député pourrait-il me dire quel est ce projet de loi dont la Chambre est saisie et qui va éliminer cette échappatoire fiscale? J'aimerais qu'il me dise de quel projet de loi il s'agit pour que je puisse le lire. Je m'intéresse autant que lui à ce projet de loi qu'il va falloir que nous adoptions et qui va éliminer ces échappatoires fiscales.

M. Blaikie: Madame la Présidente, c'est le projet de règlement no 91-018.

M. Boudria: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement la dernière intervention en particulier. La clause du Haut-Canada qu'a mentionnée le député me laisse quelque peu perplexe.

En ma qualité de député de ce qu'on appelle le Haut-Canada, en fait de la région où le Haut-Canada vit le jour, à savoir le comté de Glengarry où les Loyalistes arrivèrent après 1776, je serais curieux de savoir ce qu'il entend par la clause du Haut-Canada.

C'est avec la plus grande fierté que je représente ces gens. Pour moi, cette région est le berceau de notre province. Vous n'êtes bien sûr pas sans savoir, madame la Présidente, que Simon Fraser, Alexander Mackenzie et sir John Johnson arrivèrent des États-Unis avec ces gens à Williamstown, dans le comté de Glengarry, peu après la guerre d'indépendance; chassés de leur pays avec tout juste leur chemise sur le dos, ils trouvèrent refuge dans la province du Haut-Canada, terre boisée de grandes forêts de pins qui est maintenant l'est de l'Ontario.

J'aimerais bien savoir ce que signifie cette remarque du député. Peut-être pourrait-il s'expliquer pour l'information de mes électeurs.

• (1130)

M. Blaikie: Madame la Présidente, je ne demande pas mieux que de clarifier les choses. J'ai oublié un mot. J'aurais dû parler de la disposition «Upper Canada College».

Je retire certes toute insinuation involontaire concernant la région d'Upper Canada dans son entier, où vivent pas mal de gens qui n'ont jamais fréquenté l'Upper Canada College, y compris le député lui-même. Ce n'est qu'une infime minorité qui fréquente l'Upper Canada College et qui développe vraiment une conscience sociale. Ils réussissent à entrer dans le NPD, mais les autres continuent de saigner le pays à blanc de diverses façons.

Je conseillerai seulement au député de Mississauga-Sud de vérifier le communiqué du ministère des Finances. J'ai parlé à tort d'un règlement. Il s'agit du communiqué nº 91-018, que le ministère des Finances a publié, le 11 février, pour annoncer son intention de présenter le projet de loi dont je parle ici.

J'aurais cru qu'un ancien président du Comité des finances aurait pu faire cela et étoffer ce que j'avais à dire aujourd'hui. En fait, il est bel et bien au courant, mais il feint l'ignorance.

[*Français*]

M. Hogue: J'aimerais aujourd'hui, madame la Présidente, faire écho à une importante annonce faite hier...

Mme le vice-président: L'honorable député sait que nous sommes toujours dans la période des questions et commentaires. Y a-t-il d'autres questions ou commentaires?

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

DÉPÔT DU TREIZIÈME RAPPORT

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je m'excuse de prendre la parole maintenant, mais je suis arrivé à la Chambre exactement une heure en retard pour déposer un rapport de l'OTAN. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer le rapport maintenant.

Mme le vice-président: Si nous demandons le consentement unanime, nous devons savoir à quoi cela nous engage.

M. Hicks: Madame la Présidente, il s'agit du 13e rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN, présenté dans les deux langues officielles.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime des députés?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1992-1993

La Chambre reprend l'étude de la motion d'approbation de M. Loiselle (p. 12117)

Les crédits

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Madame la Présidente, j'aimerais aujourd'hui faire écho à une importante annonce faite, hier, par notre gouvernement concernant l'avenir de la grande région de Montréal.

Il m'apparaît indiqué, au départ, de rappeler que notre gouvernement s'est toujours tenu au fait de la situation de Montréal, au cours des dernières années, et a toujours pris les mesures qui s'imposaient pour permettre à Montréal, ainsi qu'à sa population, de retrouver sa prospérité.

Montréal, comme vous le savez, a vécu depuis environ 10 ans des moments difficiles. Cependant, nous pouvons dire maintenant que des jours meilleurs sont arrivés. La métropole québécoise a, en effet, défini sa vocation et elle s'engage maintenant dans la réalisation de ses objectifs. Montréal est en train de consolider davantage son positionnement, et son économie vit actuellement une transformation des plus intéressantes.

C'est pourquoi il est important d'appuyer par tous les moyens possibles ce renouveau, de sorte qu'il profite au maximum à l'ensemble de la collectivité montréalaise.

C'est avec cet objectif en vue que l'honorable Benoît Bouchard, ministre responsable du développement régional au Québec, a annoncé hier qu'une somme supplémentaire de 150 millions de dollars sera consacrée par notre gouvernement en vue de favoriser le développement économique de Montréal.

Je voudrais tout de suite préciser que ces fonds viendront s'ajouter aux sommes importantes que le gouvernement canadien investit déjà dans la région de Montréal, et ce dans le cadre d'interventions qui portent sur toutes les sphères de l'activité économique de Montréal.

Les 150 millions de dollars annoncés hier permettront principalement d'aider la réalisation de projets dans les secteurs les plus prometteurs pour le développement de la cité, et notamment dans les sept axes de développement reconnus par notre gouvernement comme les plus aptes à assurer la prospérité de Montréal.

Je voudrais également, madame la Présidente, attirer l'attention des députés de cette Chambre sur le fait que notre gouvernement s'intéresse depuis longtemps à la question du développement de Montréal.

Dès 1985, le gouvernement créait le Comité ministériel sur le développement de la région de Montréal, appuyé par un comité consultatif du secteur privé. Celui-ci proposait, en 1986, des orientations et des initiatives pour développer la région.

Dans la foulée des recommandations de ce comité consultatif, notre gouvernement s'est doté, en 1987, d'une stratégie mettant en évidence les atouts de Montréal et privilégiant sept axes de développement, soit les activités internationales, la haute technologie, la finance et le commerce international, le design, les industries culturelles, le tourisme et, enfin, le transport.

Depuis 1987, le gouvernement du Canada, conjointement avec ses partenaires, a investi considérablement dans la planification stratégique applicable aux secteurs industriels et culturels de Montréal et ses environs. Il est utile de rappeler, à titre d'exemple, la participation du gouvernement à l'établissement de l'Agence spatiale canadienne, la création du Centre d'initiative technologique, l'agrandissement du Musée des Beaux-Arts, l'aménagement du Vieux-Port et combien d'autres, j'en passe.

Ce genre de réalisations, combiné à celles des autres paliers gouvernementaux et aussi, il va de soi, du secteur privé, aide à définir la véritable vocation de Montréal et aide à renforcer sa compétitivité sur les marchés internationaux.

Aujourd'hui plus que jamais, vous le savz, la région de Montréal dispose des ressources et des atouts pour réaliser sa véritable vocation, soit celle de centre industriel et technologique international.

Ces 150 millions de dollars seront investis avec les partenaires de Montréal dans les axes privilégiés de développement. Ces nouvelles ressources serviront à poursuivre les efforts en appui à la stratégie que poursuit le gouvernement fédéral depuis 1987 et à appuyer des initiatives qui s'inscriront dans un processus d'innovation et de consolidation des infrastructures stratégiques.

Le fonds permettra d'intervenir de façon complémentaire et/ou conjointe avec le gouvernement du Québec et la société Innovatech Grand Montréal, que ce dernier a mis sur pied il y a quelques semaines. Il permettra également d'établir des partenariats avec l'entreprise privée, les corporations et groupes de promotion économique de Montréal pour lancer des projets, compléter des analyses, doter Montréal d'équipements ou d'infrastructures-clés.

Madame la Présidente, je ne voudrais pas conclure sans souligner que le développement et la prospérité de Montréal constituent des objectifs qui ne pourront être atteints sans l'action concertée des gouvernements, des institutions d'enseignement, des administrations municipales et du secteur privé. Tous ensemble, nous devons travailler, et encore davantage travailler à relever ce défi.

Bien sûr, l'injection de 150 millions de dollars supplémentaires s'inscrit dans cet esprit de collaboration et de concertation. Mais plus encore, cette décision témoigne de la volonté ferme du gouvernement canadien de mettre entre les mains de tous les intervenants montréalais les

ressources nécessaires pour assurer à la métropole du Québec la meilleure relance possible.

[*Traduction*]

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du Budget des dépenses principal du gouvernement, car je crois que l'examen du Budget des dépenses constitue une fonction importante des parlementaires; le fait de les examiner en comité comporte certains avantages, notamment celui de pouvoir procéder à une étude plus détaillée.

Je crois cependant que nous avons perdu quelque chose suite à la décision de 1969 de retirer l'examen du Budget des dépenses principal de la Chambre, et j'estime donc que nous avons aujourd'hui une bonne occasion de parler du Budget des dépenses du gouvernement.

• (1140)

Je voudrais m'attarder tout particulièrement à l'agriculture et à la situation à laquelle font face les agriculteurs canadiens à l'heure actuelle, car les années 1990 et 1991 ont sans doute été les années les plus difficiles qu'aient connues les producteurs de céréales et d'oléagineux, à cause de deux facteurs. Premièrement, le gouvernement a sabré dans ses paiements au cours de cette période, et, d'autre part, les prix mondiaux des céréales ont subi une baisse considérable, notamment de 137 $ à 95 $ la tonne pour les céréales et le blé.

À l'époque, le gouvernement était engagé dans des négociations devant mener à la création du Programme d'assurance du revenu brut, et du Compte de stabilisation du revenu net mais, par ailleurs, les agriculteurs éprouvaient beaucoup de difficultés à obtenir de l'aide financière, alors même que les prix mondiaux étaient en chute libre. En fait, ils ont atteint l'an dernier leur niveau le plus bas depuis la dépression. Déduction faite des frais de manutention et autres, les prix n'atteignaient que 2 $ le boisseau.

Au cours de cette période, le gouvernement a résolument réduit de façon radicale les programmes d'aide. Je crois que les manifestations auxquelles nous avons assisté l'automne dernier un peu partout au Canada ne s'étaient pas produites depuis longtemps. J'ai eu la possibilité de participer à une manifestation à Wayburn en Saskatchewan, qui devait réunir à peu près 3 000 personnes. J'ai eu l'occasion de participer à un rassemblement à Regina où quelque 7 500 fermiers suppliaient le gouvernement de leur venir en aide.

Au bout du compte, le gouvernement a effectivement apporté une aide, soit environ les deux tiers des fonds qu'il avait retirés aux fermiers en 1990, mais ce n'est qu'après les manifestations assez disgracieuses de l'automne dernier et après plusieurs mois de démarches auprès du gouvernement pour obtenir de l'aide financière. À la toute fin, le gouvernement a versé environ les deux tiers de ce qu'il leur avait retranché durant la campagne agricole de 1990–1991.

Le gouvernement réussit merveilleusement bien à orchestrer les opérations pour se donner l'allure d'un grand sauveteur de l'agriculture canadienne car, lorsque le Budget des dépenses a été produit au printemps de cette année, il a annoncé une augmentation des prévisions de dépenses de 800 ou 900 millions de dollars. En fait, ces prévisions correspondaient aux montants que le gouvernement n'avait pas versés aux agriculteurs au cours des deux années précédentes.

Au Comité de l'agriculture, lorsque nous avons tenté de savoir en détail ce que le gouvernement consacrait véritablement aux agriculteurs, alors que le budget des dépenses était analysé en présence du ministre et de toute une panoplie de 15 ou 20 experts et spécialistes, personne n'a pu nous expliquer vraiment où étaient les fonds supplémentaires.

Nous avons examiné la partie III du Budget des dépenses et nous avons constaté que le financement additionnel pour l'exercice 1992–1993 avait à peine grimpé de 500 à 600 millions de dollars, si l'on ajoute le déficit de la Commission canadienne du blé pour 1990–1991, même si les communiqués de presse et les autres documents de ce genre faisaient état d'une augmentation considérable pour cette année.

Le gouvernement est passé maître dans l'art de jeter de la poudre aux yeux et il maîtrise aussi à merveille l'art d'orchestrer la distribution des fonds de sorte qu'ils soient attribués exactement durant l'année qui précède les élections ou durant l'année des élections.

Il est très intéressant d'examiner les conditions et dépenses du gouvernement dans le secteur agricole. Depuis 1986, les agriculteurs connaissent la pire crise financière depuis les années 30 et si l'on analyse l'aide financière fournie par le gouvernement, on constate qu'en 1987–1988, les sommes versées en vertu des programmes d'aide gouvernementale ont grimpé de manière vertigineuse. Et comme par hasard, on déclenchait des élections générales en 1988.

En fait, cet appui financier du gouvernement fédéral se résumait à 2,6 milliards de dollars parsemés dans l'ouest du Canada car c'est plutôt le secteur des céréales et des oléagineux qui cause des difficultés et, bien qu'il s'en trouve aussi dans les autres provinces, ces cultures se concentrent surtout dans l'Ouest.

Arrive ensuite l'année 1990; il est impossible que des élections aient lieu. L'aide financière baisse de 50 p. 100, elle passe de 2,6 milliards à 1,2 milliard de dollars. En 1991, il se produit exactement la même chose. C'est au cours de ces années-là que le prix mondial de la tonne de céréales est tombé de 135 $ à 95 $ et que le gouvernement a porté à leur comble les réponses évasives qu'il faisait

aux agriculteurs canadiens. Il n'a guère fait mieux en 1991.

Des manifestations monstres ont alors eu lieu dans tout le pays, et le gouvernement a finalement accordé une certaine aide financière aux agriculteurs; bien sûr, ces derniers n'ont pas touché un sou au cours de l'année civile 1991. En fait, la majeure partie de l'aide à ces secteurs sera versée en 1992, et c'est cela qui explique les versements plus élevés qui figurent dans le Budget des dépenses principal de cette année.

Même avec une armée d'experts et de comptables, le ministère n'a pu expliquer au Comité de l'agriculture à qui cette aide supplémentaire sera versée ni quand.

Le gouvernement nous dit que tout va aller beaucoup mieux maintenant qu'il a établi le Régime d'assurance du revenu brut, lequel est conçu pour garantir aux producteurs un revenu brut en fonction d'une certaine superficie de terre; ils toucheront tant par acre.

Ce régime est défectueux à maints égards. Le mécanisme de mise en oeuvre n'est pas aussi sûr qu'il devrait l'être. Le gouvernement a déjà fait certains rajustements à ce chapitre. La neutralité du régime sous le rapport des marchés, de la production et des obligations internationales du Canada en vertu du GATT est très douteuse.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le gouvernement a procédé à un déchargement massif, si je puis m'exprimer ainsi; il s'est déchargé de la majeure partie du coût de ces programmes sur le dos des provinces et des producteurs. Par exemple, jetons un coup d'oeil aux sommes pharamineuses qu'il a versées en 1987 et 1988; c'était peu de temps avant les élections générales de 1988, et le gouvernement tenait à bien paraître; en fait, c'était le temps d'acheter des votes.

Ces deux années-là, le gouvernement a versé en tout, dans le cadre de ces programmes, 2,8 ou 2,6 milliards de dollars. Durant ces années-là la contribution des producteurs a été de quelque 250 millions de dollars en 1987 et de 313 millions de dollars en 1988, ce qui représentait pratiquement le montant de leurs primes d'assurance-récolte.

Prenons les paiements estimatifs pour l'année 1993—la première année où aucun paiement additionnel ne serait effectué dans le cadre de certains programmes annoncés l'an dernier—on estime à 1,6 milliard de dollars les paiements qui seront effectués au titre des programmes dans tout le pays. On estime les paiements qui seront effectués dans tout le pays à 1,6 milliard de dollars, dont une contribution de 900 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral, de 732 millions de dollars de la part de la province, et jusqu'à 650 millions, soit le double par rapport aux années 1987 et 1988, de la part des producteurs. On est donc témoin d'un gouvernement fédéral qui se décharge d'un fardeau énorme et qui réduit considérablement les avantages par rapport à 1987 et 1988.

• (1150)

Le gouvernement est en train de mettre en place un système qui sera financé principalement par les gouvernements provinciaux et les agriculteurs. En fait, les avantages tirés de ce système seront pas mal compensés du moins si l'on en croit les calculs effectués par le ministère, les gouvernements provinciaux et les producteurs eux-mêmes.

Les agriculteurs qui pensent que le programme mis en place va vraiment leur procurer d'importants paiements et des garanties subtantielles seront déçus. Si l'on en croit les prévisions du gouvernement, les avantages ne seront pas considérables. En fait, malgré la mise en place de ce programme, le revenu agricole qui sera réalisé à compter de 1993 dans l'ouest du Canada devrait retomber, d'après les prévisions du gouvernement, à un niveau inférieur à celui de 1986. Il diminuera encore de 11 p. 100 en 1994, et de nouveau en 1995, 1996 et 1997.

Le gouvernement prévoit que le revenu agricole net sera extrêmement faible au cours des prochaines années, et ce malgré la mise en place d'un programme qui va coûter aux producteurs et aux gouvernements provinciaux des centaines de millions de dollars tout ça parce que le gouvernement leur a refilé ses responsabilités.

Pour certaines provinces, dont la Saskatchewan, où une grande partie des revenus provient de l'agriculture et où la population est peu nombreuse et l'endettement considérable, ces contributions ou ces paiements à verser représenteront un poids très lourd.

Ce scénario dure depuis un an, le gouvernement se déchargeant de sa responsabilité sur les gouvernements provinciaux et les producteurs, et engendre probablement la plus grande incertitude de l'histoire de l'Ouest canadien, mais au même moment, dans le secteur des céréales et des oléagineux, une autre incertitude sans précédent entoure la question de la gestion de l'offre.

Cette situation a donc abouti, le 21 février dernier, à un sinistre rassemblement sur la colline, auquel ont participé de 30 000 à 40 000 producteurs venant de partout au Canada, de l'Île-du-Prince-Édouard à la Colombie-Britannique en passant par l'Ontario, le Québec et les Maritimes. Des agriculteurs de toutes les provinces y ont participé parce qu'ils craignaient d'être laissés pour compte dans les négociations du GATT.

En fait, dès que le secrétaire général du GATT a fait paraître son rapport provisoire, le 13 décembre dernier, dans lequel il recommandait un programme de tarification, ce qui correspond assez bien aux recommandations du gouvernement sur tous les autres produits, sauf sur la question de la gestion de l'offre, le caucus conservateur s'est mis en devoir de faire accepter l'idée. Cela n'a guère marché.

En moins d'un mois, ils avaient tourné casaque. Le bureau du Conseil privé et le cabinet du premier ministre ont changé d'avis à la réflexion et les personnalités politiques en quête d'une nouvelle stratégie ont décidé qu'elles allaient désormais s'opposer à la tarification alors qu'elles l'avaient d'abord acceptée. Voilà donc qu'au cabinet du premier ministre, on s'affaire à organiser des réunions et à dépêcher des groupes de représentants en Europe pour y faire des exposés, même si bien des producteurs et bien des Canadiens sont d'avis qu'on ne s'était pas démené autant lorsque les négociations se déroulaient.

Si les agriculteurs ne font pas confiance aux conservateurs, c'est à cause de l'accord de libre-échange avec les États-Unis. En ce qui concerne cet accord, en 1985, 1986 et 1987, des gens comme le ministre de l'Agriculture et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'époque ont dit à la Chambre des communes de n'avoir aucune crainte, car ils avaient, selon eux, conclu une entente qui permettait d'assurer le maintien du système de gestion de l'offre, ce système qui donne aux producteurs un rendement raisonnable pour leur investissement, leur travail et leurs compétences.

En fait, le ministre de l'Agriculture a dit aux producteurs, les producteurs laitiers du Canada, en janvier 1988, qu'il allait placer les produits assujettis à la gestion de l'offre sur la liste des marchandises d'importation contrôlée. C'était une semaine environ après que le gouvernement eut parafé l'entente initiale.

Aussitôt qu'il a eu fait cette déclaration, le président du comité des finances du Sénat américain, Lloyd Bentsen, l'a immédiatement remise en question. Il a déclaré que si ces produits étaient placés sur la liste des marchandises d'importation contrôlée, les Américains soumettraient immédiatement la question au GATT et s'assureraient que cela ne se produise pas.

En fait, le gouvernement les a bien placés sur cette liste à la fin de décembre 1988 après les élections générales et après la signature officielle de l'accord de libre-échange, même si 57 p. 100 des Canadiens avaient voté contre les conservateurs au cours de ces élections. Nos vis-à-vis ont jugé que l'appui de 43 p. 100 des Canadiens leur suffisait pour officialiser cet accord.

Lorsque l'Agence d'examen de l'investissement étranger a placé ces produits sur cette liste, les États-Unis ont soumis la question au GATT et ont déclaré que cela ne faisait pas partie de l'accord de libre-échange et ne respectait pas les obligations du Canada à l'égard du GATT; en novembre 1989, les Américains ont eu gain de cause et en fin de compte, le gouvernement a capitulé en décembre de la même année. Dans ce cas-là où il était question de produits laitiers transformés, comme la crème glacée et le yogourt, le gouvernement américain a eu un excellent exemple de sa capacité d'exporter des produits laitiers transformés au Canada.

Ces produits représentent quelque 63 p. 100 de notre production laitière au Canada.

Pendant ce temps, les États-Unis ont conservé leurs propres exonérations en vertu du GATT, qu'ils avaient obtenues en 1954-1955 dans le cadre de négociations et ainsi, notre gouvernement a entrepris ces négociations sur le GATT, qui durent depuis plusieurs années, en ayant les mains liées en quelque sorte. Nos vis-à-vis ont déjà perdu une manche aux mains des États-Unis. Si les négociations du GATT n'aboutissent à rien, les Américains pourront écouler sur notre marché leur crème glacée et leur yogourt et, en définitive, leurs autres produits laitiers transformés, ainsi que leurs produits avicoles.

Pas surprenant alors que les agriculteurs du Canada et les gens du secteur de la gestion de l'offre aient rassemblé quelque 40 000 personnes sur la colline du Parlement pour bien montrer au gouvernement qu'ils n'ont aucune confiance en lui et qu'ils veulent qu'il défende leurs intérêts au GATT.

Nous espérons qu'ils continueront d'exercer des pressions sur le gouvernement, car c'est la seule chose qui va forcer nos vis-à-vis à lutter pour les agriculteurs canadiens dans le cadre de ces négociations internationales.

• (1200)

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue et voisin pour le discours qu'il a prononcé aujourd'hui et qui portait incidemment sur son propre porte-feuille, puisqu'il est porte-parole de l'opposition pour l'agriculture.

J'aimerais poser une question qui vise notamment le gouvernement conservateur, la politique qu'il applique aux agriculteurs canadiens qui, depuis la signature de l'accord de libre-échange, sont laissés pour compte. Nous avons vu ce qui s'est produit avec la décision concernant le yogourt et la crème glacée, et nous voyons ce qui est en train de se produire au sein du GATT avec la gestion de l'offre.

Je m'attends à ce que les agriculteurs soient encore laissés pour compte dans l'accord de libre-échange nord-américain. Le gouvernement semble avoir tendance à dire aux groupes qui se portent bien et qui jouent un rôle actif au sein des collectivités: «Vous êtes capables de vous débrouiller seuls; à partir de maintenant, vous ne pourrez plus compter sur nous—vous n'êtes plus indispensables en vertu de ces ententes.»

Pourrait-il me dire si, d'après lui, le gouvernement a déployé suffisamment d'efforts en matière de recherche et de développement pour trouver des moyens de venir en aide aux agriculteurs qui ont été sacrifiés, aux exploitations abandonnées du comté d'Annapolis, qui regroupait dans le passé une collectivité agricole florissante et où les exploitations agricoles sont laissées à l'abandon ou utilisées de façon très limitée par les agriculteurs qui restent, soit les producteurs laitiers, qui abandonnent progressivement leur exploitation ou vendent leurs contingents en raison de décisions prises par les gouvernements provincial et fédéral?

Si nous, Canadiens, abandonnons les exploitations agricoles de nos localités, si nous abandonnons à leur sort les agriculteurs et ceux qui vivent des retombées de l'agriculture, il me semble que le gouvernement devrait dire la vérité aux agriculteurs et s'efforcer de leur trouver des emplois. Cela vaudrait mieux que de laisser les exploitations fermer les unes après les autres, que de laisser l'agriculture mourir d'une mort lente.

Le gouvernement n'a rien fait en matière de recherche et de développement pour donner une nouvelle impulsion à nos exploitations agricoles, pour renouveler leur dynamisme. Il n'a proposé aucune mesure pour contrer les effets qu'aura l'ALENA. Nous ne pouvons pas concurrencer la main-d'oeuvre bon marché. Nos taux d'intérêt sont bas, et nous avons un taux d'inflation relativement faible, mais aucun de nos secteurs agricoles ne semble capable de proposer de nouvelles initiatives pour lutter contre ces trois dernières difficultés que sont l'A-LE, le GATT et l'ALENA que le Canada envisage de signer.

Le gouvernement a-t-il fait faux bond à ce groupe? S'est-il occupé de recherche et développement? Le gouvernement n'en a pas fait assez, selon moi, pour aider les petits agriculteurs qui ont toujours tellement compté pour la vitalité de notre pays.

Selon le porte-parole du Parti libéral, quelles mesures le gouvernement devrait-il prendre pour faire contrepoids à l'accord de libre-échange, aux conséquences désastreuses que le GATT pourrait avoir sur nos régimes de gestion de l'offre et, pis encore, à l'ALENA, qui balaiera la plupart des petites localités agricoles qui subsistent encore?

M. Foster: Je tiens à remercier la députée de South West Nova; elle a vraiment bien exprimé le malaise et l'inquiétude qui règnent dans le pays à cause du fiasco du gouvernement avec l'accord de libre-échange.

Quand il a laissé ce trou béant dans l'accord de libre-échange, dont les Américains ont immédiatement profité, il était évident que le gouvernement n'avait nullement l'intention de maintenir la gestion de l'offre telle que nous la connaissons. Je crois que la gestion de l'offre nous a donné une plus grande diversité agricole au Canada que n'importe quelle autre loi prise isolément. Par exemple, dans la région de l'Atlantique et des Maritimes, ce fut probablement l'instrument le plus important de diversification économique au Canada.

Je me rappelle avoir assisté à une assemblée avec les coopératives et les producteurs agricoles au Nouveau-Brunswick pendant le débat sur le libre-échange. Les gens disaient: «Si vous voulez voir ce que le libre-échange donnera dans la région de l'Atlantique et dans les Maritimes, allez voir ce qu'est devenue l'agriculture de l'autre côté de la frontière, dans le Maine, où la plupart des entreprises laitières et avicoles ne fonctionnent plus.» Les États-Unis pratiquent le libre-échange depuis 50 ans.

L'accord de libre-échange doit être renégocié. La grande majorité des Canadiens le souhaitent. Il nous faut un code de subvention. Tout notre secteur d'élevage porcin est ravagé parce qu'avec notre programme tripartite de stabilisation des prix, nous finissons par nous faire imposer d'énormes droits compensateurs qui se répètent d'année en année. Il est clair que l'accord de libre-échange a été extrêmement nuisible, mais ce n'est rien en comparaison de ce que nous pourrions subir si les négociations du GATT se dirigent vers l'issue que nous craignons.

Mais si les négociations du GATT échouent, les Américains auront complètement accès ou presque au marché de la crème glacée et du yogourt. Ils ont déjà gagné cette cause dans une décision d'un groupe spécial du GATT. Cela ne fera qu'ouvrir la porte aux contestations des règles régissant les marchés du fromage, du beurre, du lait en poudre et autres produits laitiers.

Personne ne le sait exactement, mais nous entendons dire que l'accord de libre-échange sera considéré comme une négociation distincte. Les journaux annonçaient ce matin qu'on était parvenu à une entente quelconque. Évidemment, notre préoccupation en ce qui concerne l'accord de libre-échange était que la disposition sur le retour au droit que nous avions pour les fruits et légumes frais, particulièrement ceux qui arrivent durant la saison de croissance en juin et en juillet, n'était simplement pas adéquate. La disposition sur le retour au droit n'est simplement pas un mécanisme fonctionnel. C'est le

genre d'élément qui doit être renégocié, et 67 p. 100 des Canadiens sont en faveur de la renégociation.

La diversification de même que la recherche et le développement sont très importants. J'ai remarqué que, cette année, le budget de la recherche et du développement du ministère de l'Agriculture a été réduit de 4 p. 100. Si le taux d'inflation augmente de 4 p. 100, on se trouve à avoir une réduction réelle de 9 p. 100 du budget de la R-D. Une semaine avant le dépôt du budget, le conseil de la compétitivité économique a demandé au gouvernement de doubler la déduction pour amortissement dans l'industrie de la transformation des aliments, de la faire passer de 25 p. 100 à 50 p. 100. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il l'a augmenté de 5 p. 100, ce qui correspond à peu près au taux d'inflation.

Nous avons besoin de la diversification que la gestion de l'offre nous a apportée. Nous avons étudié, hier, une résolution sur l'éthanol présentée par un des membres de notre caucus, le député de Lambton—Middlesex, qui lançait vraiment un appel au gouvernement. Qu'avons-nous obtenu? Nous avons vu des députés conservateurs du sud-ouest de l'Ontario se lever pour dire qu'ils étaient les représentants de la société Ethyl. Je croyais pourtant que les députés représentaient les gens, les agriculteurs. Quelqu'un a dit: «Non, non. Je suis le représentant de la société Ethyl et je ne veux pas qu'on accroisse l'utilisation de l'éthanol.» C'est un des meilleurs moyens de diversification, en plus d'être bon pour l'environnement. Pourtant, les députés conservateurs disent qu'ils vont s'opposer à l'accroissement de l'utilisation de l'éthanol dans la fabrication des carburants.

Il y a donc beaucoup à faire. Le Budget des dépenses principal qu'on nous demande d'adopter aujourd'hui réduit la R-D, et cela n'aide pas les agriculteurs canadiens ni notre secteur agricole en général.

• (1210)

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, j'ai l'honneur aujourd'hui de demander, au nom du président du Conseil du Trésor, l'adoption du Budget des dépenses principal pour l'exercice 1992-1993.

Ce budget témoigne de notre engagement à éliminer le gaspillage et à abolir l'inefficacité, à limiter les dépenses du gouvernement, à modifier de manière notable les pratiques de gestion du gouvernement et à offrir le plus efficacement possible des services aux Canadiens.

Cette année, le Budget des dépenses principal se chiffre à 160,5 milliards de dollars. À cet égard, le gouvernement demande au Parlement d'approuver de nouveaux crédits au montant de 48 milliards de dollars, ce qui comprend les crédits provisoires de 13 milliards de dollars qui ont déjà été approuvés grâce à l'adoption de la Loi de crédits nº 1, 1992-1993. Les 111,7 milliards qui restent représentent des dépenses législatives qui ont déjà été approuvées par le Parlement.

L'augmentation dans le Budget principal découle d'un certain nombre de décisions et de facteurs touchant les budgets des 135 programmes offerts par 116 ministères, organismes et sociétés d'État qui y figurent. Cette augmentation peut se diviser en deux catégories: le rajustement des postes législatifs, qui représente une augmentation nette de 1,3 milliard de dollars, ainsi que les changements apportés aux crédits votés, lesquels atteignent 1,7 milliard de dollars.

Le Budget des dépenses principal confirme notre engagement à éliminer le gaspillage et à supprimer l'inefficacité. Cela implique l'élimination d'initiatives et la dissolution d'organisations qui ne satisfont plus à des besoins essentiels. Ces mesures visent à réduire les coûts et à établir un certain équilibre entre les demandes des Canadiens en matière de services fédéraux et leur capacité, en tant que contribuables, à payer ces services.

À cet égard, le bilan des sept dernières années est remarquable. Les dépenses de programmes ne représentent plus que 16,7 p. 100 du produit national brut du Canada, comparativement à 20 p. 100 au cours de l'exercice financier 1984-1985. Pendant cette période, la croissance annuelle des dépenses des programmes, y compris les salaires de la fonction publique, n'a atteint en moyenne que 4 p. 100 par rapport à un taux d'inflation moyen de 4,3 p. 100.

Dans le budget de 1991, le gouvernement s'engageait à déposer un projet de loi limitant les dépenses pour les cinq prochaines années. La Loi limitant les dépenses publiques a été adoptée à la Chambre et les projets de dépenses décrits dans le Budget des dépenses principal sont conformes aux restrictions imposées par cette mesure législative.

Ces réalisations confirment l'engagement qu'avait pris le gouvernement de procéder à des compressions et d'être plus efficace en mettant un frein aux dépenses et en adoptant des pratiques de gestion innovatrices. Elles confirment aussi notre engagement à l'égard d'une saine gestion et d'une utilisation prudente de l'argent des contribuables.

Le gouvernement a un excellent bilan depuis son arrivée au pouvoir en 1984, et nous estimons qu'il est dans la bonne voie. Les Canadiens ont dit qu'ils voulaient que le gouvernement dépense moins, mais plus judicieusement, qu'il soit plus efficace. C'est pourquoi le gouvernement continue d'examiner à la loupe les demandes de fonds des organismes de l'État fédéral.

Mon collègue, le ministre des Finances, a annoncé dans son dernier budget un train de mesures visant à réduire immédiatement des dépenses et à assurer l'efficience soutenue des services et des programmes de l'État.

D'abord, un certain nombre de programmes, de subventions et de contributions ont été réduits. Les dépenses de la défense ont encore été diminuées. Les dépenses dans le domaine du logement social continueront d'augmenter, quoiqu'à un rythme réduit.

Le gouvernement tient toujours au Plan vert et prévoit de lui consacrer trois milliards de dollars d'ici six ans. Toutefois, certaines dépenses ont été reportées à des années subséquentes.

Ensuite, les coûts de fonctionnement du gouvernement, soit les budgets de fonctionnement non salariaux, ont été réduits de 3 p. 100 encore, et un montant de 75 millions de dollars de dépenses liées aux communications sera supprimé des crédits.

En plus de la réduction des dépenses et du réaménagement du budget, ainsi que de la vente et de la dissolution de plus de 20 sociétés d'État depuis 1984, 46 autres organismes et conseils consultatifs vont être liquidés, privatisés ou fusionnés à d'autres organismes.

Le recouvrement des coûts sera appliqué à d'autres secteurs, avec pour objectif de faire payer les utilisateurs et non les contribuables.

La situation financière étant ce qu'elle est, les recettes fiscales sont insuffisantes pour répondre à tous les besoins financiers du gouvernement sur le chapitre des programmes. Le recouvrement des coûts permet de faire un meilleur usage des ressources, lesquelles sont limitées. Grâce aux frais d'utilisation et au recouvrement des coûts, le gouvernement peut améliorer des services qu'il n'aurait pas pu améliorer autrement. Il s'assure ainsi que les ressources limitées sont utilisées de la meilleure façon possible.

Les restrictions actuelles obligent les gestionnaires et les organismes de la fonction publique à composer avec des demandes accrues de services et des ressources qui diminuent sans cesse. Les gestionnaires doivent établir un équilibre en adoptant des solutions créatrices, névralgiques et constructives.

Nous croyons aussi qu'une fonction publique innovatrice, compétente et dévouée est un élément clé de la compétitivité du Canada. Des employés fédéraux dévoués et compétents dans tout le pays et en mission à l'étranger travaillent au service des Canadiens dans des domaines aussi divers que la santé et la sécurité, la protection des intérêts des consommateurs, le soutien aux régions industrielles, la défense des peuples autochtones, les sciences et la technologie, l'aide à l'étranger et la protection des intérêts étrangers, la protection des personnes et des biens, la protection des contribuables grâce à l'application juste et efficace de la Loi de l'impôt sur le revenu, de la Loi sur les douanes et de la Loi sur la taxe d'accise et, enfin, les programmes d'aide sociale.

En tant qu'employeur, le gouvernement veut faire savoir aux Canadiens que ses employés travaillent fort pour mieux les servir et pour rapprocher les services gouvernementaux de la population. Pour améliorer l'efficacité de la fonction publique, ce gouvernement tient à ce que ses pratiques de gestion restent innovatrices.

Depuis notre accession au pouvoir, en 1984, nous avons présenté un vaste éventail de projets en vue d'améliorer la gestion des opérations. Beaucoup de projets récents découlent du principal exercice de renouvellement, le projet FP-2000, qui avait été annoncé en 1989 par le premier ministre.

J'appuie ce programme. Un certain nombre d'organismes de services spéciaux ont été ou sont sur le point d'être créés. Les gestionnaires auront toute latitude pour administrer ces organismes davantage comme des entreprises, en mettant l'accent sur les résultats et le service. Ils disposeront d'une plus grande marge de manoeuvre pour mieux servir les contribuables canadiens et pour répondre promptement aux besoins de la clientèle.

On mettra bientôt en place, dans le contexte de FP-2000, un système de budgets de fonctionnement qui permettra aux gestionnaires de faire une évaluation plus réaliste des coûts administratifs liés à la réalisation des programmes et à la prestation des services. Ce mécanisme donnera aussi aux gestionnaires plus de souplesse pour décider de la manière dont ils pourront le plus efficacement possible répartir leurs ressources.

Les budgets de fonctionnement permettront également aux gestionnaires d'optimiser l'utilisation des maigres fonds publics dont ils disposent pour améliorer les services et faire en sorte qu'ils soient plus expéditifs. Les budgets de fonctionnement seront mis en place à la grandeur du gouvernement dès le début de 1993-1994.

Pour conclure, je vous signale que ce gouvernement est déterminé à offrir aux Canadiens le meilleur service possible avec les ressources dont il dispose. Il souhaite avoir une fonction publique dont les employés s'intéressent d'abord à la clientèle qu'ils servent. Pour atteindre cet objectif, nous devons faire en sorte que nos clients puissent plus facilement s'adresser au gouvernement en mettant à leur disposition des services simples et accessi-

bles. Nous devons permettre aussi à nos gestionnaires d'adopter cette nouvelle philosophie.

Nous le ferons en continuant de restructurer l'appareil de l'État et en donnant une formation adéquate à nos employés. Pour atteindre ces objectifs, les organismes du gouvernement fédéral travailleront de concert pour rendre les services gouvernementaux accessibles, en se dotant de points de service communs. Autant que possible, le gouvernement établira des normes après avoir consulté ses clients. Les heures d'ouverture de ses bureaux seront plus souples et davantage adaptées aux besoins du client. Le nombre de formulaires sera réduit et ceux-ci seront simplifiés. Le gouvernement adoptera un système de commandes électroniques et investira dans les nouvelles technologies et la formation.

• (1220)

Le message est clair. Le gouvernement est sérieux lorsqu'il parle d'austérité. Il répond aux souhaits des Canadiens qui veulent que nous réduisions les dépenses partout où cela est possible. Nous sommes sérieux dans notre désir de réformer l'appareil de l'État et sommes conscients de la nécessité d'adopter de nouvelles approches organisationnelles pour répondre aux besoins des Canadiens.

Les mesures qui ont été annoncées dans le budget et dont on s'est inspiré pour préparer ce Budget des dépenses principal illustrent nettement notre engagement envers une saine gestion des fonds publics et un allégement du fardeau des contribuables canadiens.

M. Foster: Madame la Présidente, j'ai trouvé l'intervention du député de Burlington fort intéressante.

Je sais l'intérêt qu'il porte aux sciences et à la technologie, à la diversification industrielle et à tout ce qui touche les sciences et la conception industrielle. Il a dit que le gouvernement éliminait systématiquement des groupes comme le Conseil économique du Canada et le Conseil des sciences du Canada. Je sais que la disparition globale de ces organismes lui fera économiser quelque 22 millions de dollars.

Compte tenu de l'intérêt que je lui connais pour la politique scientifique et économique à long terme, je me demandais si le député ne pourrait pas me dire si le gouvernement a décidé d'éliminer tous ces organismes par souci d'économiser tout cet argent—22 millions de dollars, si je ne m'abuse—ou bien pour la forme, question de faire bonne figure surtout dans l'Ouest et dans d'autres régions du pays, face au Parti réformiste.

Sur la question du programme «satisfaction» dans le cadre duquel on cherche à faire en sorte que les gens soient heureux, satisfaits et ainsi de suite, dirait-il que cela constitue un compromis raisonnable? Le gouvernement a-t-il raison de détruire des organismes axés sur le long terme tels que le Conseil économique du Canada et le Conseil des sciences du Canada? Par la nature même de leurs fonctions—leur mandat n'étant que de quatre ou cinq ans—les politiques ne voient qu'à court terme. Par contre, le Conseil économique du Canada et le Conseil des sciences du Canada peuvent avoir une vision plus globale des besoins dans les domaines du recyclage, de l'éducation, de l'orientation ou de la spécialisation de l'activité scientifique, de l'innovation ou de la conception pour les 10, 15 ou 20 prochaines années.

Je voudrais savoir si le député pense qu'il est dans l'intérêt de notre pays de supprimer des organismes comme le Conseil économique du Canada et le Conseil des sciences du Canada, nous privant ainsi d'une fenêtre sur le monde pris au sens large, et ce qui est plus important, sur l'avenir des secteurs d'intérêt particulier que sont l'éducation, l'université et la conception ainsi que sur la voie à suivre dans l'intérêt de nos industries.

M. Kempling: Madame la Présidente, le député soulève une question intéressante parce que le gouvernement a fermé les deux organismes dont il a parlé.

La question est la suivante: l'information qu'ils fournissaient peut-elle être obtenue ailleurs? Les chercheurs nous poussent constamment, surtout les universités, à les aider dans leurs programmes de recherche-développement. Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a institué des centres d'excellence dans nos universités partout au pays.

Nous constatons qu'il est possible d'obtenir une bonne partie de l'information et de la recherche voulue en passant par les universités. Prenez le programme de médicaments que nous avons créé en élargissant la Loi sur les brevets grâce au projet de loi C-22. Bon nombre des compagnies qui font de la recherche sont venues au Canada parce qu'elles estimaient que nous avions un bon programme universitaire dans lequel puiser et à qui confier une bonne partie des recherches pour les nouveaux médicaments et les nouvelles techniques proposés dans le domaine de la biotechnologie notamment, afin d'améliorer nos services médicaux dans tout le Canada. C'est comme notre recherche industrielle. Le député est, j'en suis certain, au courant des programmes désastreux d'encouragement de la recherche-développement qui ont été créés par les gouvernements antérieurs et qui

nous ont coûté des milliards de dollars en fin de compte, sans compter les procédés frauduleux qui ont vu le jour. Je ne blâme pas le gouvernement. Je blâme la façon dont le programme a été appliqué. Des procédés frauduleux ont été conçus et appliqués par des sociétés qui sont entrées au pays, ont obtenu des subventions de recherche-développement du gouvernement, puis ont disparu. Aucun contrôle n'était exercé sur elles. Nous n'avons pas de quoi être fiers à cet égard.

Je pense que ce que nous avons fait est bien. Je pense que les services offerts par nos universités sont bons. L'aide apportée à l'industrie dans le domaine de la recherche-développement va lui permettre de se développer. Nous sommes déjà des chefs de file incontestés dans bien des industries et nous continuerons dans ce sens.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, étant donné que je rentre tout juste du Sommet de la Terre, à Rio, les questions que je veux poser au secrétaire parlementaire porteront sur ce qui est ressorti de cette expérience.

Le gouvernement a renouvelé à Rio son engagement à consacrer 0,7 p. 100 du PNB à l'aide étrangère. Malheureusement, il n'a pas parlé de calendrier. Au cours des cinq dernières années, cet engagement a diminué, en termes réels.

J'aimerais savoir, premièrement, si ce ne sont, encore une fois, que de belles paroles, sans plus, ce à quoi nous a habitués ce gouvernement, ou si le Conseil du Trésor a vraiment l'intention de consacrer des fonds à cette fin.

Ma deuxième question concerne mon expérience à Rio. J'ai été horrifiée d'apprendre, à mon retour de Rio, que le Canada envisageait de dépenser 4,3 milliards de dollars pour l'achat d'hélicoptères pour l'armée. Compte tenu du genre de priorités que nous devrions avoir ainsi que de la nécessité de repenser fondamentalement ce qui est important et ce que signifie la protection de l'environnement, le secrétaire parlementaire pourrait-il me dire si le Cabinet se soucie ou non de la protection de l'environnement et ce qui va arriver en ce qui concerne les dépenses proposées.

M. Kempling: Madame la Présidente, si le premier ministre du Canada s'engageait à proposer au Cabinet de consacrer dans les dépenses du gouvernement une certaine somme d'argent pour l'aide étrangère, cela serait fait. Je n'ai aucun doute à ce sujet.

En ce qui concerne l'achat d'hélicoptères, la question n'a pas encore été soumise au Cabinet. Elle est toujours à l'étude. Les journaux se sont emparés d'une nouvelle et en ont fait toute une histoire. Les députés, comme celle qui a posé la question, ont fait la même chose.

Le Cabinet n'a pas été saisi de cette question, mais il le sera. Une grande partie des hélicoptères seront utilisés pour les opérations de recherche et de sauvetage. L'état de nos hélicoptères qui ont 35 ans et leur nombre d'accidents m'ont assurément indiqué, en tout cas, qu'il faut les remplacer.

Je me contenterais de dire que la première fois que nous aurons besoin d'hélicoptères de recherche et de sauvetage sur la côte ouest ou sur la côte est, et que nous n'en aurons pas qui puissent participer à cette opération de sauvetage, la députée, comme d'autres personnes, demandera pourquoi nous ne faisons rien pour remédier à la situation.

Nous avons du matériel qui est usé parce qu'il a 35 ans. On parle de lui donner une nouvelle vie, notamment de changer les moteurs, mais je ne sais pas si c'est une bonne idée. Il va falloir que nous remplacions ces hélicoptères. Une partie de ce remplacement viendra du programme que le gouvernement va étudier très prochainement.

• (1230)

Mme Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, j'ai une brève question. Certains de mes collègues ont parlé de tous les organismes, fort utiles à mon avis, qui ont été supprimés: le Conseil économique du Canada, le Conseil des sciences du Canada, la Commission de réforme du droit. Le député disait qu'il y avait d'autres organismes auxquels le gouvernement pouvait s'adresser pour obtenir des conseils.

Le secrétaire parlementaire a-t-il vu des études recommandant de réduire le personnel du Cabinet des ministres?

Je ne vois pas comment la plupart peuvent offrir une bon rapport coût/efficacité, vu qu'ils ont maintenant un chef de cabinet rémunéré au niveau d'un sous-ministre. Il me semble que c'est là un usage financièrement inefficace du Parlement.

Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait nous donner son opinion là-dessus, car je pense qu'il y a un nombre excessif de ministères. Certains pourraient être réduits, supprimés ou amalgamés.

M. Kempling: Madame la Présidente, le personnel d'un ministre est la prérogative de celui-ci.

Je me souviens que lorsque j'étais dans l'opposition, un des députés du premier rang de son parti avait un personnel exclu de 125 personnes. Je n'ai jamais rien vu de semblable dans notre gouvernement. Le personnel d'un ministre peut être utilisé dans divers domaines.

Mme Campbell (South West Nova): Nommez-le.

M. Kempling: Non, je ne vais pas le nommer. La députée sait bien qu'elle ne devrait pas poser cette question.

Le mouvement de personnel est assez important. Si un ministre a besoin de personnel pour réaliser les programmes dont il a la charge, il devrait l'avoir.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, aujourd'hui, la Chambre est saisie d'une motion qui nous demande d'approuver le Budget des dépenses principal du gouvernement du Canada pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993.

En examinant ce Budget des dépenses, nous pouvons parler de tout ce qui se passe et qui ne se passe pas dans notre pays. Nous pouvons parler de toutes les questions financières et de toutes les autres questions qui nous préoccupent vivement.

Notre pays fait certainement face à beaucoup de problèmes très graves, mais ce n'est pas une raison pour qu'un député ou tout autre Canadien se demande avec angoisse comment régler ces problèmes, si ce sera possible et ce que nous réserve l'avenir.

Si nous sommes déterminés et perspicaces, si nous avons tiré des leçons de l'histoire de notre pays et de ceux qui l'ont dirigé et bâti au fil des ans, nous nous tournerons vers le passé pour trouver une réponse aux problèmes actuels. Si nous avons une vision du Canada et de nous-mêmes, nous pourrons regarder vers l'avenir et continuer de bâtir notre pays.

Je ne crains pas que les Canadiens ne puissent pas relever les défis auxquels ils font actuellement face, mais il faudra que nous fassions preuve de leadership et que tous les députés, tous les sénateurs et tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays manifestent un profond dévouement.

Je veux m'inspirer des principes de nos ancêtres, des assises solides qui, au fil des ans, ont été posées par des gens qui avaient foi en eux-mêmes, en leur pays, en leurs compatriotes et en Dieu.

Dieu nous a fait un cadeau magnifique. Il nous a donné le Canada. Et c'est en faisant fructifier ce don de Dieu au fil des générations que nous rendrons grâce à notre Créateur et j'estime que nous n'avons pas le droit de nous désister.

Une chose me dérange beaucoup en ce dernier jour de l'étude du Budget des dépenses principal pour l'exercice financier en cours, et c'est que le gouvernement fédéral se décharge de ses responsabilités sur les autres ordres canadiens de gouvernement, c'est-à-dire sur les provinces et les municipalités, et jusque sur chacun des contribuables canadiens.

On a déjà signalé que le Budget des dépenses principal pour le présent exercice financier se situe à 160,5 milliards de dollars. Notre pays a besoin d'une nouvelle structure financière et cela, dès maintenant, car sa structure financière actuelle est complètement détraquée à cause de la façon mesquine avec laquelle on essaie ici de refiler la responsabilité aux autres.

Je soutiens vigoureusement et très sincèrement que la responsabilité commence ici, à la Chambre des communes du Canada. C'est ici qu'il faudra faire preuve d'autorité si l'on veut que notre pays soit bien administré.

Oui, le Canada est secoué par une crise agricole, qu'a très bien définie mon collègue, le député d'Algoma, qui connaît à fond la collectivité agricole canadienne et ses problèmes.

Les programmes de gestion de l'offre doivent être préservés à tout prix et ils ne le seront que si chacun d'entre nous est déterminé à protéger la collectivité agricole du Canada. J'ai grandi dans une ferme du Canada. J'ai accompli toutes les tâches possibles et imaginables. Je trayais deux vaches avant de marcher les six milles et demi qui me séparaient de l'école secondaire, car il n'y avait alors pas d'autobus scolaire. En rentrant de l'école, le soir, je sautais sur le tracteur et j'allais aux champs, je conduisais l'attelage de chevaux, je trayais les vaches et j'essayais de trouver le temps de faire mes

devoirs. Cela ne m'a jamais fait de mal et je recommande à tout le monde d'en faire autant.

Le Canada n'est assailli aujourd'hui d'aucun problème dont une bonne dose de patriotisme, de détermination personnelle et de participation individuelle ne saurait venir à bout. Ce dont notre pays a aujourd'hui besoin, c'est de notre dévouement à tous. Nous avons un pays magnifique, un véritable don de Dieu qui s'appelle le Canada. Administrons-le bien à force de travail et sans craindre de manquer notre coup.

Il ne faut pas avoir peur de l'échec, car c'est là le plus sûr moyen d'échouer.

Je dis que nous devons protéger notre secteur agricole, car le Canada se range parmi les pays qui ont les normes les plus élevées au monde pour ce qui est de l'hygiène alimentaire. Pour cela, je félicite notre ministère de l'Agriculture et ses hauts fonctionnaires ainsi que leurs prédécesseurs qui ont mis en oeuvre ces programmes. Nos normes d'hygiène sont excellentes.

La sécurité de l'approvisionnement alimentaire est de mise au Canada car tout pays qui ne peut se nourrir est en danger. C'est un terrible échec si on pense à nos magnifiques terres cultivées et aux champs où le drapeau canadien flotte tous les jours que Dieu fait, dans nos petits villages et nos grandes villes, levons-nous le matin pour exprimer notre reconnaissance d'être Canadiens. Transmettons ce message à nos voisins et à nos amis, donnons-leur le goût de se retrousser les manches pour bâtir le Canada, ce pays qui a tellement soin des siens.

• (1240)

Nous avons un régime de soins de santé incomparable. S'il y a quelque chose que nous devons faire, si nous pensons un tant soit peu à nos amis et à nos voisins, c'est d'assurer son maintien dans notre structure sociale. Je suis sûr que c'est ce que tous les Canadiens souhaitent, mais cela demande de la détermination et une bonne gestion.

Au cours des années que j'ai passées à la Chambre, je me suis fait des amis formidables des deux côtés et j'en conserve encore quelques-uns. J'exhorte tout le monde, maintenant et chaque matin, à songer que nous, les citoyens du Canada, nous avons l'occasion rêvée de faire quelque chose et pour nous-mêmes et pour les autres. Il ne s'agit pas simplement de compatir aux malheurs des gens qui sont au chômage, ou qui ne sont pas en bonne santé, mais d'en prendre soin véritablement. Revenu Canada doit avoir soin de ces gens qui souffrent et qui ne peuvent pas acquitter leurs impôts parce qu'ils doivent d'abord nourrir leurs enfants. Ils ont une femme et une famille à leur charge.

J'espère que le ministre du Revenu national va laisser parler son coeur et intervenir dans certains des pires cas qui se présentent. J'en connais moi-même et ils ont toute ma sympathie. Notre principale richesse, c'est notre population. Aidons les Canadiens à traverser cette période difficile.

L'autre aspect à considérer, ce sont nos ressources nationales. Le secteur du bois d'oeuvre a été fortement éprouvé quand le ministre du Commerce extérieur a signé un document qui imposait une surtaxe de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre exporté vers les États-Unis. Certes, nous savons que cela n'était pas prévu dans l'accord de libre-échange, mais nous savons aussi que cela s'est fait juste avant la signature de l'accord. Les gens du secteur de bois d'oeuvre de cette région et de la vallée de l'Outaouais où se trouve ma circonscription—qui ont été durement touchées—ont été sacrifiés par le gouvernement actuel qui a conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis. Il n'y a pas de doute que notre bois d'oeuvre et nos ressources naturelles en ont souffert depuis.

Même si elle a été supprimée et seulement après avoir nui à un grand nombre, les États-Unis reviennent à la charge et essaient de nous avoir à nouveau. Il sera intéressant de voir ce que dira leur rapport.

Le député de Cochrane—Supérieur—ce que je ne suis pas prêt à oublier depuis qu'étudiant j'ai passé toute une nuit à faire de l'auto-stop pour me rendre de Cochrane à Long Lac où j'allais travailler pour l'été. Le député de Cochrane—Supérieur, dis-je, a très bien présenté la question.

Qu'on ne dise pas que les choses se sont passées toutes seules. Ce gouvernement a toujours dit qu'il fallait que nous devenions compétitifs. Je suis tout à fait d'accord et je pense que c'est aussi le cas de tous les députés de cette Chambre; si nous voulons survivre, il faut que nous soutenions la concurrence du reste du monde, mais nous n'y arriverons pas si ce gouvernement ne s'engage pas fermement à promouvoir la recherche et le développement dans cette nation. Bien sûr qu'il faut parler de concurrence, mais la recherche et le développement sont les moteurs qui font avancer l'économie, dans notre pays comme dans tous les autres, et faute de quoi la concurrence n'est pas possible.

Si le gouvernement ne fait pas preuve à l'égard de la R-D de la détermination, du désir et de la volonté nécessaires pour que tous les Canadiens en profitent, il manque à son engagement d'encourager la concurrence

tout en continuant à nous dire que nous devons devenir compétitifs.

J'aimerais aborder maintenant la question du centre de formation de la protection civile à Arnprior. Mois après mois, les habitants de cette ville et des Canadiens qui viennent des deux territoires et des dix provinces, au nombre de 3 000 par an, suivent des cours de formation au Collège de la protection civile d'Arnprior pour apprendre à réagir en cas de catastrophes dans leur communauté, d'un bout à l'autre du Canada. La rumeur voulait que le centre déménage. Il y a eu récemment une manifestation importante à ce sujet. J'ai posé des questions, que j'ai reprises en Chambre, et finalement l'autre jour le ministre des Approvisionnements et Services, responsable de l'est de l'Ontario, s'est engagé par écrit auprès du maire d'Arnprior à ce que le centre demeure à Arnprior et dans la vallée de l'Outaouais, et je l'en remercie. Je n'éprouve aucune rancoeur dans ce genre de chose.

Je mets mon esprit combatif au service de la vallée de l'Outaouais et du Canada, mais lorsque quelqu'un agit ainsi, je l'en remercie et je tiens à ce que l'engagement pris soit respecté dans l'intérêt des résidents du comté de Renfrew, parce que ces derniers se sont beaucoup occupés de la question.

Le Canada a connu des difficultés au fil des ans. Nous sommes aux prises avec de nombreux problèmes aujourd'hui, mais ce n'est pas anormal. Chaque pays, chaque génération a ses problèmes. Comme je le disais au début, la volonté et la détermination avec laquelle les Canadiens en général feront face aux difficultés actuelles permettront à l'ensemble de la nation de voir si nous avons suffisamment de conviction et autant de confiance qu'en avaient nos ancêtres, pour résoudre ces problèmes et continuer de bâtir ce grand pays qu'est le Canada.

Le Canada est ainsi fait. Je suis un nationaliste canadien. Je l'ai toujours été. Je ne suis ni Écossais, ni Irlandais, ni Anglais; je suis Canadien, et je le serai jusqu'à mon dernier souffle. Un jour j'ai presque été expulsé d'une classe d'histoire à l'école secondaire parce que je défendais le drapeau canadien. Je me rappelle ce jour avec fierté, et j'ai d'ailleurs eu quelques discussions mémorables avec mon professeur d'histoire depuis.

Pourquoi discuter et nous préoccuper des grandes questions de l'heure si la nation, si le Canada n'est pas uni? Le Canada a fait face à des difficultés importantes dans son histoire. Une des plus grandes réalisations, un des plus grands projets du Canada a été la construction du chemin de fer d'un océan à l'autre.

Prenons un certain recul et remontons dans l'histoire canadienne jusqu'en 1840. Lord Stanley, qui était le secrétaire aux colonies britanniques à l'époque, déclarait, et je cite: «J'exprime l'espoir que la formation du gouvernement du Canada aura pour effet de faire disparaître les animosités partisanes et nationales, et d'amener les hommes au Canada»—c'était une autre époque; aujourd'hui nous dirions «les hommes et les femmes au Canada»—«de toutes origines à oeuvrer pour la prospérité de leur pays de naissance ou d'adoption.» Ces paroles ont été prononcées en 1840, et les gens de cette époque étaient aux prises avec des problèmes. Aujourd'hui, nous essayons toujours de surmonter ces mêmes problèmes.

Il y a aussi ce que Stephen Leacock a dit en 1926 au sujet de la contribution de deux illustres Canadiens d'avant la Confédération, Robert Baldwin et Louis Lafontaine. Leacock dit ceci:

> L'alliance des deux races, l'anglaise et la française, ouvre devant nous une nouvelle voie vers le développement de notre nation. Chacune d'elles apporte sa contribution distincte à la vie politique de notre pays et trouve dans l'autre une stimulation et un appui salutaires. Voilà le principe, diamétralement opposé aux doctrines de l'ancienne école de pensée, qui est sorti de l'alliance entre Baldwin et Lafontaine, école qui préside depuis aux destinées du Canada. L'avenir du pays dépend de la validité de ce principe.

Voilà un grand hommage à Baldwin et Lafontaine, un hommage qu'ils méritent, car ils ont fait beaucoup avant 1867, dans les années 1840, 1850 et 1860, pour faire de notre pays la grande nation qu'elle est aujourd'hui. En 1855, Georges-Étienne Cartier a dit ceci:

> En faisant cette alliance entre le Haut et le Bas-Canada, nous n'avons abandonné aucune de nos positions.

• (1250)

Ces paroles sont d'un grand homme d'État. Nous devrions mettre ces principes en pratique aujourd'hui. Ces hommes avaient des Motions différentes de ce qu'est une nation, mais ils s'efforçaient d'unir les divers groupes présents au Canada. Il est tout à l'honneur des Pères de la Confédération qu'en 1867, après les conventions ou, plutôt, les conférences de Québec et de Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, un pays constitué de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Québec et des autres territoires du Canada a pris naissance.

La Colombie-Britannique a rejoint les autres provinces en 1871, après qu'on lui eût promis qu'un chemin de fer traverserait le pays. Nous connaissons toutes les difficultés et tous les petits scandales qui ont entouré la construction de cette voie ferrée, mais malgré tout, on l'a achevée en 1885 et la Colombie-Britannique est restée au sein du Canada.

Nous nous souvenons aussi de la guerre de Sécession, de 1860 à 1864, qui s'est terminée par une victoire pour le Nord, mais les Américains avaient alors à leur disposition une armée imposante. Ils caressaient le rêve d'envahir tout le continent, toute l'Amérique du Nord et certains voulaient avancer jusqu'au pôle Nord et revendiquer tout ce qui constitue le Canada d'aujourd'hui.

Que s'est-il passé? Les Pères de la Confédération ont vu ce qui s'annonçait. Ils possédaient des aptitudes politiques et ont su les mettre à profit. Ils ont réuni le Canada en 1867 afin que nous puissions nous protéger face aux envahisseurs et aux intérêts menaçants de ceux que l'on appelle aujourd'hui nos voisins du Sud.

Ils appelaient ça le continentalisme alors. Comment devrions-nous nommer le phénomène aujourd'hui, madame la Présidente, alors que l'on assiste au libre-échange et au litige sur le bois d'oeuvre dont j'ai parlé plus tôt? Les Américains tentent encore d'envahir le Canada et de nous mettre au pied du mur. Nous, les Canadiens d'aujourd'hui, devons faire bloc comme ils l'ont fait en 1867. Cette nation doit demeurer unie. Grâce à cette ligne de fer qui traversait peu à peu le pays, le Manitoba, cette merveilleuse province du Canada, est entré dans la Confédération en 1870. En 1873, c'était au tour de la magnifique Île-du-Prince-Édouard de se joindre à la Confédération. Puis la Saskatchewan et l'Alberta, issues toutes deux des territoires de l'Ouest, s'ajoutaient aux autres en 1905. Ce fut au tour de Terre-Neuve en 1949; enfin le Canada était constitué, avec ses deux territoires.

Voilà du leadership, madame la Présidente.

J'aimerais terminer mes observations sur une note spéciale, car je voudrais lancer un appel à chaque Canadien de chaque province du Canada et à ceux qui doivent régler le débat constitutionnel d'aujourd'hui.

Souvenons-nous de tous ceux qui sont là-bas, en Europe; souvenons-nous de ces rangées de dizaines de milliers de jeunes Canadiens qui sont restés sur les champs de bataille. Ils ont donné leur vie pour défendre le Canada, la liberté et les autres pays libres du globe. Des 619 636 Canadiens qui ont participé à la Première Guerre mondiale, 66 655 n'en sont pas revenus. C'étaient de jeunes Canadiens. Quand on voit ces épitaphes, et l'âge de ces jeunes—18, 19, 20, 23, 24 ans—de ces jeunes qui n'avaient jamais eu la possibilité de prendre part à l'histoire de notre nation et qui pourtant l'ont sauvée, ils sont pour nous une source d'inspiration.

Ils venaient de tous les coins du Canada. Durant la Seconde Guerre mondiale, plus d'un million de Canadiens sont partis encore une fois pour se porter à la défense de la liberté. Quarante-cinq mille y ont laissé leur vie. Eux aussi reposent loin de leur patrie, mais ils ont lutté pour la liberté, ils se sont battus pour nous afin que nous puissions avoir cette grande nation, contribuer à un monde libre et libérer les peuples enchaînés.

Et puis, nous nous sommes joints aux Nations Unies durant la guerre de Corée, à laquelle nous avons participé en 1950, 1951, 1952 et 1953.

Cinq cent seize Canadiens reposent en Corée où ils ont perdu la vie en combattant sous le drapeau des Nations Unies. Nous avons fait beaucoup pour le maintien de la paix dans le monde.

Pour terminer, j'aimerais rappeler que le jour du Souvenir, ce n'est pas seulement le 11 novembre qu'il devrait être célébré, car le jour du Souvenir c'est aussi aujourd'hui. Nous ne devons pas oublier tous les Canadiens qui ont sacrifié leur vie pour défendre la liberté de notre pays et qui se sont battus pour un monde libre. Aujourd'hui, notre destin est entre nos mains, faisons preuve de coopération, modérons nos attentes, et essayons de nous entendre. Travaillons ensemble à la prospérité de cette grande nation que Dieu nous a donnée.

Sinon, nous aurons échoué, et je ne veux pas qu'un seul député qui siège ici aujourd'hui quitte un jour le Parlement en sachant que ses enfants ou ses petits-enfants diront que leur père, leur mère, leur grand-mère étaient députés du temps où notre pays a manqué à ses devoirs.

Je remercie les députés de tous les côtés de la Chambre de leur attention. J'ai beaucoup d'estime pour les députés des deux côtés de la Chambre et je pense que c'est l'état d'esprit qui devrait présider à la Constitution, à l'unité de notre nation. Je lance un appel aux Canadiens, à mes amis du Québec, de chaque province et de chaque territoire, aux peuples autochtones et à tous afin qu'ils s'unissent pour faire du Canada une grande nation, pour aider leur prochain et pour rétablir la paix dans le monde.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, je voudrais juste féliciter le député pour ses excellentes observations et l'esprit dans lequel il les a faites, en évitant tout sectarisme.

Je pense que c'est là le type d'observations que nous n'entendons pas assez souvent dans cette enceinte et je crois qu'elles étaient tout à fait pertinentes aujourd'hui.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Madame la Présidente, je voudrais moi aussi dire que je partage le point de vue de mon ancien collègue de Mississauga au sujet du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke qui a été élu dans cette enceinte en même temps que moi, en 1965.

Il y a eu une sorte de fête ici, hier soir, en l'honneur des députés de la promotion de 1968, mais ils sont en quelque sorte de jeunes députés dans cette enceinte. Certains d'entre nous de la promotion de 1965 ne sont plus tout jeunes.

J'ai regardé l'intervention de mon collègue à la télévision, puis je suis venu écouter la fin de son discours, du fait du respect que je lui porte et de la vision généralement objective des choses qu'il a, même si la plupart d'entre nous défendent la position de leur parti.

Je suis tout à fait d'accord avec lui, manifestement, au sujet de la situation au Canada et du fait qu'en tant que députés, il nous incombe tout spécialement d'aider à résoudre les problèmes constitutionnels qui se posent. Je voudrais lui demander ce qu'il ressent. Je connais ses sentiments personnels, mais je voudrais savoir ce qu'il pense du Parlement. Nous sommes témoins de toutes ces négociations à l'extérieur de notre enceinte et nous pouvons constater que le temps presse.

Nous sommes saisis d'un projet de loi référendaire qui impose déjà une limite de trois jours à tout débat sur une question référendaire, si nous en arrivons à ce stade. Ne croit-il pas, en tant que député d'expérience, que la Chambre doit être vraiment saisie de toute cette question dans les plus brefs délais, si les négociateurs à l'extérieur du Parlement ne peuvent parvenir à formuler une offre quelconque qu'on pourrait présenter au Québec?

La Chambre des communes représente tout le Canada. Ce qui m'inquiète vraiment dans toutes ces négociations, même si elles sont nettement préférables à ce qui s'est passé dans le cas de l'Accord du lac Meech, c'est que le temps passe et que nous risquons de ne pas pouvoir trouver une solution raisonnable, par exemple, à offrir à Québec. En tant que parlementaire ayant une longue expérience, si nous ne pouvons parvenir à une offre, croit-il, comme certains l'écrivent, surtout dans la presse québécoise, qu'on devrait tenir un référendum au Québec, quelle que soit la question qui pourrait être posée, et voir ensuite comment les gens se prononceraient sur une question très précise touchant les relations de leur province avec le Canada?

Mme le vice-président: Si vous le permettez, étant donné qu'il est 13 heures, je propose de redonner la parole au député après la période des questions. Je pense qu'il ne serait pas juste de lui demander de répondre à une question de ce genre en 20 secondes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, d'une façon générale, le contribuable canadien se moque éperdument des problèmes administratifs qu'éprouve actuellement Revenu Canada. En réalité, cette fièvre pour aller faire des achats aux États-Unis est une rébellion contre l'excès d'imposition. Ni plus, ni moins.

Pour réagir à ces impôts excessifs, le ministre du Revenu national suggère d'augmenter les taxes en procédant à ce qu'il appelle une «harmonisation de la taxe de vente provinciale avec la TPS.»

Quand le ministre cessera-t-il d'appliquer des mesures aux postes-frontière qui ne font que pousser les consommateurs canadiens à se montrer encore plus ingénieux lorsqu'ils rentrent au Canada après avoir fait des emplettes aux États-Unis?

Le ministre se décidera-t-il à prendre des mesures positives à l'égard de la question des achats outre-frontière? Par exemple, il pourrait réduire la taxe d'accise fédérale sur l'essence, la grande coupable qui oblige les Canadiens à aller faire des emplettes aux États-Unis.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada souhaite que le gouvernement légalise la pilule abortive RU 486 au Canada.

La RU 486 attaque la muqueuse de l'utérus de la femme enceinte, de sorte que le foetus est lentement et douloureusement privé de la nourriture dont il a besoin, ce qui entraîne sa mort et son expulsion de l'utérus. Cette drogue a causé des hémorragies internes mortelles chez certaines femmes.

La société aurait déclaré: «La légalisation de la pilule RU 486 ne constitue pas un problème pour le gouvernement, mais plutôt pour le fabricant même qui craint la réaction du mouvement pro-vie.»

Article 31 du Règlement

À mon avis, la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada se considère comme le principal porte-parole de Rousell Canada, le fabricant de médicaments, et exerce des pressions pour faire légaliser la pilule RU 486.

Je m'attends à ce que le gouvernement reste fermement sur ses positions et ne laisse aucun facteur influencer sa décision d'interdire l'utilisation de cette pilule abortive au Canada.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, j'aimerais vous faire lecture d'un message, rédigé par plusieurs centaines de membres du *Canadian Club*, section Yamaska Valley, oeuvrant dans ma région et adressé à leurs compatriotes anglophones des autres provinces.

[*Traduction*]

> Nous, du Canadian Club de la vallée de la Yamaska, dans les Cantons de l'Est, au Québec, tenons à vous dire que nous estimons que notre vie a été enrichie parce que nous avons eu la chance de participer à deux cultures. Nous considérons cette diversité comme un avantage. Cette province n'est pas unique, mais seulement différente. La plupart des provinces possèdent des langues et des coutumes qu'elles chérissent et veulent conserver. Le Québec sent le besoin de préserver ce qu'il possède, et nous l'acceptons. Nous pensons qu'on peut en arriver à un compromis, et qu'on y parviendra, pour que le Canada demeure un pays uni.
>
> Il est indispensable de cultiver une attitude positive qui reconnaisse le fait que nous constituons un peuple privilégié. Ces privilèges nous ont été donnés à nous, Canadiens, pour que nous en jouissions et les partagions. Ne l'oublions pas.

[*Français*]

Monsieur le Président, puisse ce message être entendu et compris à la grandeur de notre pays.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, un rapport préparé récemment pour un certain nombre de groupes écologistes au Nouveau-Brunswick a signalé qu'une situation dangereuse est peut-être en train d'apparaître à la centrale nucléaire de Pointe Lepreau, au Nouveau-Brunswick, où de vieux tuyaux de vapeur haute pression passant au-dessus de la salle de commande centrale pourraient présenter un danger.

La Commission de contrôle de l'énergie atomique a apparemment servi un avertissement à la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, mais cette dernière n'en a pas tenu compte jusqu'à présent. On s'inquiète également du fait que la centrale de Pointe Lepreau ou Énergie Nouveau-Brunswick n'a pas produit de plan d'urgence comme la CCEA le leur avait demandé après le désastre de Tchernobyl. En fait, toutes les centrales nucléaires ont été priées de produire de tels plans.

Je profite de ma déclaration d'aujourd'hui pour inviter le gouvernement à communiquer avec la CCEA et à lui demander de se montrer sévère avec Énergie Nouveau-Brunswick pour voir à ce que nous n'ayons pas à déplorer un accident nucléaire dans cette province.

C'est maintenant qu'il faut faire quelque chose à ce sujet, pas après coup. On ne devrait pas discréditer ce rapport comme on l'a fait tout à l'heure à la Chambre simplement parce que l'auteur du rapport était associé à Greenpeace. Ce sont des organismes comme Greenpeace et d'autres qui nous ont prévenus à propos d'autres dangers.

Il vaut mieux écouter maintenant au lieu d'attendre qu'un accident se produise.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, le projet de loi C-21 a affranchi le gouvernement de son obligation de contribuer à la caisse de l'assurance-chômage.

La caisse est donc alimentée uniquement par les contributions des employeurs et des employés, sans aucun apport de l'État. Elle doit être administrée par les commissions locales, qui ont demandé que les dépenses de développement des ressources humaines soient portées de 1,4 à 1,8 milliard de dollars.

Dans un timide effort pour donner l'impression que le gouvernement faisait quelque chose pour les chômeurs, le ministre des Finances a déclaré que, dans le cadre du programme d'assurance-chômage, le gouvernement avait augmenté les fonds consacrés à la formation et à l'adaptation des travailleurs.

Ce qu'il a oublié de dire, c'est qu'il ne s'agit pas de l'argent du gouvernement. Il se sert des contributions que les employeurs et employés versent à l'assurance-chômage.

Ainsi, les projets de développement communautaire visent à aider les localités éloignées à s'adapter à l'évolution des besoins du marché. Cela comprend la recherche de nouveaux débouchés pour les produits dont la fabrication était autrefois le moteur des économies locales.

À l'Île-du-Prince-Édouard, et notamment à Hillsborough, le taux de chômage atteint un niveau record, ce qui a des répercussions très lourdes sur la vie, les familles et le bien-être de mes électeurs.

Je demande au ministre de ne pas jouer avec les fonds au détriment des chômeurs. S'il veut réaménager des ressources, qu'il le fasse au bon endroit et dans l'intérêt de ces citoyens en difficulté.

* * *

[*Français*]

UNITED PARCEL SERVICE CANADA LIMITÉE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui témoigner à cette Chambre la fierté et la détermination dont fait preuve une compagnie de mon comté, celle de United Parcel Service Canada Limitée. Cette compagnie, offrant un service de livraison de colis par voie terrestre partout au Canada, en plus d'avoir en sa possession un service de transport aérien effectuant la livraison du courrier partout au pays, offre une qualité de service qui n'est plus à prouver.

Elle procède à 48 inspections pour chacun de ses véhicules, avant chacun des départs quotidiens. D'autre part, cette compagnie s'est taillé une place de choix dans le domaine du transport routier. United Parcel Service s'efforce d'améliorer la connaissance de la sécurité routière. C'est pourquoi elle est un des chefs de file en Amérique du Nord pour la formation des employés en matière de sécurité.

Monsieur le Président, je salue avec sincérité la détermination dont a su faire preuve United Parcel Service afin de performer dans le domaine de la distribution du courrier. Ceci ne fait que confirmer le sentiment de fierté que reflète toute l'équipe de United Parcel Service.

* * *

[*Traduction*]

LES EMPLOIS POUR LES JEUNES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le traitement que le gouvernement réserve à nos jeunes, à nos étudiants, est absolument scandaleux. À cet égard—et ce n'est pas drôle—le gouvernement est cruellement fidèle à lui-même. Il s'en prend aux personnes les plus vulnérables, dont les jeunes âgés de 15 à 24 ans.

Article 31 du Règlement

Selon Statistique Canada, le taux de chômage chez les jeunes Terre-Neuviens était de 34 p. 100 l'an dernier à pareille date, et il est maintenant de 36 p. 100.

Les plus récentes statistiques révèlent que le taux global pour ces groupes, c'est-à-dire les jeunes et les étudiants à plein temps, atteint 43 p. 100.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il a réduit les paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire. Il a réduit de près de 1 million de dollars, seulement à Terre-Neuve, les fonds affectés au programme Défi pour l'emploi d'été. Il a également modifié le programme canadien de prêts aux étudiants.

Le gouvernement est en train de détruire délibérément notre ressource la plus précieuse et la plus vulnérable.

Je demande au gouvernement de revenir sur ses pas, de changer d'orientation et de faire quelque chose, pendant qu'il est encore temps, pour ce groupe important qui représente l'avenir de notre pays.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, suite à l'éclatement de la Yougoslavie et à la reconnaissance de nouvelles nations comme la Slovénie, la Croatie, et la Bosnie-Herzégovine, certains voudraient aussi que l'on reconnaisse un autre nouvel État qu'ils appellent la Macédoine.

Bien que le gouvernement du Canada appuie les principes d'autodétermination et d'indépendance, nous ne devons pas oublier l'histoire de cette région. Les archéologues et les spécialistes de l'histoire ancienne affirment que la Macédoine est intrinsèquement liée à la civilisation hellénique.

D'autre part, la République socialiste populaire de Macédoine est une création de l'après-guerre du gouvernement de Tito ainsi qu'une falsification et une expropriation de la notion de la Macédoine. C'est une attaque délibérée et malicieuse contre l'histoire et la culture helléniques.

• (1410)

J'exhorte le gouvernement du Canada à ne pas reconnaître le soi-disant État de Macédoine. Je n'ai aucune objection à ce que cet État se donne un autre nom, mais il ne doit pas s'appeler la Macédoine. Je propose en outre que le Canada collabore avec les Nations Unies et la Communauté européenne afin de faire en sorte que le gouvernement de Skopje renonce à ses revendications fausses et provocatrices relativement à la culture, à l'histoire et au territoire grecs.

Article 31 du Règlement

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, les membres du Syndicat des postiers du Canada sont sans contrat depuis l'été 1989. Malgré la nomination d'un conciliateur en octobre 1989, d'un comité de conciliation en 1990 et d'un médiateur en septembre 1991, les syndiqués sont toujours sans contrat.

Les négociateurs de Postes Canada ont essayé de nier que des ententes avaient été conclues relativement à un grand nombre de points importants durant la procédure de médiation ainsi que par la suite. Par exemple, le gouvernement dit qu'il n'a pu en arriver à une entente relativement à la question des salaires. En fait, les deux parties se sont entendues sur cette question.

Je demande au gouvernement de cesser de faire traîner les choses et de régler cette question immédiatement.

* * *

LES BANQUES

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, ces dernières semaines, certains ont insinué à la Chambre que les grandes banques du Canada pourraient majorer les frais de service imposés aux consommateurs afin de réparer l'erreur qu'elles ont commise en accordant des prêts à Olympia & York, ce géant de l'immobilier qui est en train de s'écrouler.

Le ministre des Finances leur a répondu clairement qu'il ne tolérerait pas que les banques cherchent à récupérer leurs pertes auprès des petites entreprises ou des simples citoyens. Il a communiqué avec l'Association des banquiers canadiens pour expliquer sa position. Il a également déclaré à la Chambre qu'il défendait énergiquement les intérêts des clients des banques.

L'homme que les journalistes appellent «Mad Maz, l'ami du consommateur» a obtenu de bons résultats. La semaine dernière, plusieurs banques ont annoncé qu'elles bloquaient leurs frais de service pendant un certain temps pour prouver que nous ne paierons pas les pots cassés dans l'affaire Olympia & York.

Je tiens à féliciter les banques pour l'initiative courageuse qu'elles ont prise devant les inquiétudes manifestées par la population. Naturellement, nous devons tous une fière chandelle à Mad Maz, le vaillant défenseur des consommateurs.

LE SOMMET DE LA TERRE

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, profitant de la première occasion qui m'est donnée de m'adresser à la Chambre depuis mon retour du sommet de Rio, je veux exprimer ma profonde admiration et mes remerciements à l'équipe de négociation canadienne pour le travail remarquable qu'elle a accompli en notre nom.

Je veux parler de ces femmes et de ces hommes qui se sont dépensés sans compter depuis deux ans et qui, au cours des derniers jours et des dernières nuits du sommet de Rio, ont négocié vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ces seize personnes sont des fonctionnaires dans le véritable sens du terme.

Merci John Bell, Vic Buxton, George Greene, Michael Small, Bob Applebaum, Serge April, Jerry Beausoleil, Alexandra Bezeredi, Barbara Brown, Louise Côté, Adrian DeHoog, David Drake, Fern Hurtubise, Jag Maini, John Sloan et Roger Street. Vous comptez parmi les héros du Sommet de la Terre. J'espère que vous avez pu vous reposer, revoir vos familles et refaire le plein pour le travail crucial de suivi qui vous attend maintenant.

Merci beaucoup.

* * *

LES PRODUCTEURS DE BOEUF

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, les éleveurs de bestiaux de notre pays et, bien sûr, de toute l'Amérique du Nord, sont la cible des environnementalistes et des groupes de défense des droits des animaux.

Les vaches et les taureaux existent sur cette planète depuis Adam et Ève. En fait, Dieu a demandé à Noé de protéger toutes les espèces, en raison d'un gros orage qui avait eu lieu à l'époque, il y a quelques années de cela.

Maintenant, ces groupes de défense des droits des animaux et ces environnementalistes à l'esprit perverti, qui s'empiffrent de Big Macs, reprochent au boeuf de causer des crises cardiaques. Ils reprochent aux vaches, qui éructent par-devant et par derrière, vous savez ce que je veux dire, monsieur le Président, d'être à l'origine du trou dans la couche d'ozone.

On reproche maintenant aux éleveurs de nourrir ces vaches avec du grain, de l'herbe et du fourrage pendant que les enfants du tiers monde crèvent de faim. Les vaches donnent pourtant du lait, du beurre, du fromage, de la graisse, de la viande, du cuir, des protéines, du calcium, des matières recyclables en fertilisants et des centaines de milliers d'emplois. Les vaches sont l'exemple parfait du développement durable. Faites disparaître les beuglements et même les grognements et les bêlements, et le monde entier crèvera de faim.

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déposé ce matin un projet de loi qui apporte des modifications aussi complexes que nombreuses à la Loi sur l'immigration.

Dans ce projet de loi pourtant très exhaustif sur le plan de la gestion et de l'application, on ne tient à peu près pas compte de considérations d'ordre humanitaire. Pire, aucune procédure d'appel sur le fond n'est prévue pour les réfugiés dont les demandes sont rejetées.

La commission d'examen n'est pas infaillible et, sans processus d'appel équitable, le système est très boiteux. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas choisi, à la place, d'établir des critères objectifs plus clairs en ce qui concerne l'application de l'article 114 qui porte sur l'admission de réfugiés pour des raisons humanitaires et des motifs de commisération? Le ministre a pour ainsi dire rendu inopérante cette disposition fort utile pour porter les cas méritoires en appel. Au cours de l'année écoulée, on n'a fait droit qu'à 4 des 889 demandes présentées au Québec et qu'à 16 des 2 288 demandes adressées en Ontario.

Je prie le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de faire en sorte que ce projet de loi soit plus équilibré et qu'il comporte un processus d'appel équitable.

* * *

[*Français*]

LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec a décidé, à Vancouver, la semaine dernière, de quitter les rangs du Congrès du travail du Canada.

Cette décision fut prise en raison du refus du CTC de reconnaître dans les faits à la FTQ le rôle spécifique qui lui revient, à savoir de représenter les travailleurs et travailleuses du Québec.

Cela illustre, une fois de plus, la nécessité pour les Québécois et les Québécoises d'acquérir et de détenir leurs propres outils afin de pouvoir pleinement maîtriser leur destinée et afin de pouvoir pleinement aussi participer aux organisations internationales.

La FTQ réalise qu'après de nombreux efforts, de part et d'autre d'ailleurs, il y a une incompatibilité totale entre les organisations pancanadiennes et les organisations québécoises. Cette décision permettra, d'une part, d'avancer vers la création d'une seule centrale syndicale au Québec, et inspirera, d'autre part, l'ensemble des Québécois et des Québécoises à faire de même dans tous les domaines.

* * *

[*Traduction*]

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA SANTÉ CARDIO-VASCULAIRE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, la conférence internationale sur la santé cardio-vasculaire, présidée par le Dr John Farqhuhar, qui est natif du Canada, s'est déroulée à Victoria, en Colombie-Britannique, du 24 au 28 mai et a attiré quelque 700 délégués.

Dans une déclaration publiée par le comité consultatif de la conférence, il est clairement stipulé qu'il est possible de réduire radicalement l'incidence des maladies cardio-vasculaires au Canada.

Nous devrions pouvoir y arriver dans la mesure où nous redoublerons d'effort pour respecter les conditions essentielles à une bonne santé cardio-vasculaire, à savoir une saine alimentation, un mode de vie sans fumée, l'activité physique régulière et un milieu psychosocial positif.

Je suis certaine que tous les députés se joignent à moi pour féliciter le comité consultatif de la conférence, dont faisait partie le sénateur Wilbert Keon à titre de représentant de la Société canadienne de cardiologie, pour sa contribution à l'amélioration de la santé cardio-vasculaire dans le monde entier.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Hier, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme a dit à la Chambre qu'il ne pouvait pas divulguer prématurément la teneur de l'accord passé entre le Canada, les États-Unis et le Mexique et qu'il fallait attendre que l'accord soit signé.

Ma question est la suivante: le ministre d'État parlait-il au nom du gouvernement lorsqu'il a dit que nous ne connaîtrions la teneur de l'accord qu'une fois qu'il serait signé?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne sais pas si le chef de l'opposition se rend compte qu'il déforme les faits.

Nous avons été très ouverts dans ces négociations et nous avons toujours présenté à la Chambre les diverses positions que nous voulions défendre dans les négociations sur l'accord de libre-échange nord-américain. Nous avons eu de longs entretiens avec les représentants des partis et les négociateurs en chef. Nous avons aussi tenu des réunions avec les porte-parole des divers secteurs économiques qui nous conseillent dans les négociations.

Comme mon collègue, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme, l'a dit, les détails définitifs ne seront connus que lorsque les négociations seront conlues. Nous avons toujours essayé de faire en sorte que les gens comprennent clairement nos objectifs ainsi que certains des enjeux des négociations.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre ou au premier ministre. Ils disent qu'ils consultent le peuple, mais les premiers ministres des provinces se plaignent amèrement qu'ils ne reçoivent rien du gouvernement, ce qui en dit long sur ce que reçoit le peuple. Le gouvernement n'a rien dit aux gouvernements provinciaux.

Si le gouvernement pense qu'il nous mettra devant un fait accompli, il peut se préparer à une surprise car nous ne le tolérerons pas.

Si le gouvernement ne veut pas mettre la Chambre des communes dans le secret des dieux au sujet de l'entente, s'engagera-t-il au moins, après qu'un accord sera intervenu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, à autoriser un comité de la Chambre à tenir des audiences publiques avant que la Chambre ait à se prononcer par vote? Le peuple canadien a au moins le droit d'être entendu avant que nous ne votions.

• (1420)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ma réponse portera sur les deux choses que le député a dites.

Tout d'abord, pour ce qui est des provinces, nous avons eu environ 35 réunions sur la question avec les provinces au cours de l'année écoulée. Le député, j'en suis convaincu, faisait allusion aux déclarations de quelques premiers ministres qui n'étaient pas au courant, qui n'avaient pas été informés ou qui avaient choisi de ne pas admettre qu'ils avaient été informés des résultats de ces réunions. Mais j'ai vu des membres des gouvernements provinciaux exprimer leur reconnaissance pour la manière dont ils ont été consultés et dont on a tenu compte de leur point de vue.

Quant aux activités de la Chambre avant la signature de l'accord, un comité aura amplement le temps de tenir des audiences sur le projet d'entente et de consulter des parties intéressées, c'est-à-dire des gens qui ont participé au processus consultatif sectoriel parallèle aux négociations. Ainsi, les Canadiens pourront exprimer leur point de vue avant la signature de l'accord.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je trouve que des promesses comme celles que vient de faire le ministre laissent le public canadien un peu sceptique, parce que, lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre et le gouvernement s'étaient engagés très fermement à mettre de l'avant des programmes d'adaptation pour la main-d'oeuvre et les entreprises canadiennes. Déjà trois ans et demi se sont écoulés et aucun de ces programmes n'a été réalisé. Ma question s'adresse donc au ministre ou au premier ministre. Avant de prendre des engagements concernant ce nouvel accord avec les États-Unis et le Mexique, le gouvernement a-t-il l'intention de présenter des programmes d'adaptation pour les travailleurs et travailleuses du Canada, et de le faire immédiatement, non pas par promesse électorale, mais par un projet de loi devant cette Chambre, avant que le gouvernement ne soit défait par les électeurs canadiens?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je regrette d'avoir à le répéter, mais le député déforme complètement les faits lorsqu'il parle du bilan de notre administration.

Il parle du processus que nous avions annoncé au moment de la négociation de l'accord de libre-échange avec les États-Unis. Nous avions formé un comité présidé par Jean de Grandpré où on retrouvait des représentants du monde des affaires et du monde du travail. Ce comité a recommandé au gouvernement du Canada d'accroître l'effort de formation. Nous l'avons fait. Mon collègue l'a déjà déclaré à un certain nombre de reprises, nous avons fait passer le budget de la formation de 1,4 à 1,8 milliard de dollars. Nous avons créé la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre où on retrouve des représentants des travailleurs et des entreprises et dont le mandat consiste à conseiller le gouvernement sur l'utilisation des budgets de formation.

C'est le parti du député qui a décidé de retarder l'adoption du projet de loi mettant en oeuvre les recommandations du Comité de Grandpré. Si le député s'inquiète. . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Hier, lorsque nous avons posé notre question pour savoir ce que l'accord prévoyait à propos des subventions, le ministre d'État chargé des Petites entreprises a répondu: «Le gouvernement révélera le libellé de l'accord au moment de sa signature.»

Je voudrais poser deux questions au ministre du Commerce extérieur qui dit que ce n'est pas la position du gouvernement.

Pour défendre l'Accord actuel de libre–échange avec les États–Unis, le gouvernement mentionne invariablement le mécanisme de règlement des différends. Pourtant ce mécanisme, la pièce majeure de l'accord de libre–échange, est remis en question dans les négociations trilatérales actuelles et l'accord de libre–échange nord–américain remplace l'ALE.

Les négociateurs américains cherchent–ils à affaiblir le mécanisme de règlement des différends? Est–ce le prix que le Canada devra payer pour avoir un accord de libre–échange nord–américain?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Non, monsieur le Président, ce ne sera pas le prix que le Canada devra payer, pour reprendre l'expression de mon collègue.

Je reprends aussi les propos qu'il a tenus auparavant, juste après les dernières élections quand il a dit que l'accord de libre–échange sera tenu responsable de tous les moineaux qui tomberont. Et voilà qu'il lance en l'air un autre moineau maintenant. Mon collègue devrait savoir que dans cet accord, comme dans toutes les négociations commerciales, rien n'est définitif tant qu'on n'a pas un accord global.

J'ai répondu à ses questions, et le négociateur en chef également, dans les exposés qu'il a reçus. La franchise dont le gouvernement a fait preuve à l'égard des partis d'opposition et d'autres personnes en discutant de l'objectif des négociations diffère complètement de tout ce que les gouvernements libéraux précédents ont jamais fait pour informer les Canadiens de ce qu'ils prévoyaient négocier ou ne pas négocier dans n'importe quelles négiociations commerciales.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de voir que mes métaphores ornithologiques plaisent tant au ministre, mais cela ne règle pas la question que je viens de poser et à laquelle il n'a pas répondu à savoir si on renégocie ou non le mécanisme de règlement des différends. Comme le ministre refuse de répondre, permettez–moi de passer à une autre question.

L'absence de dispositions concernant les services financiers, d'une part, et les marchés publics, d'autre part, est une grave lacune de l'actuel accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis. De fait, le gouvernement a justifié sa participation aux actuelles négociations de l'accord de libre–échange nord–américain en disant qu'il cherchait à corriger cette situation et d'autres anomalies de l'accord de libre–échange.

Le ministre prétend qu'il essaie, en négociant l'accord de libre–échange nord–américain, d'améliorer l'accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis. Peut–il nous dire si des dispositions relatives aux services financiers et aux marchés publics ont été prévues dans l'ALENA?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la réponse, c'est oui.

Permettez–moi de répondre à la question que le député a posée au sujet du mécanisme de règlement des différends. Dès le début de ces négociations, nous avons dit très clairement que ce qui avait été négocié dans le cadre de l'accord de libre–échange avec les États–Unis ne serait pas renégocié dans l'accord de libre–échange nord–américain, sauf s'il s'agit d'y apporter des améliorations. Cela vaut certainement pour le mécanisme de règlement de différends, qui a beaucoup joué dans notre décision de signer l'accord de libre–échange avec les États–Unis et qui est un élément central du succès que connaît depuis ce temps l'accord de libre–échange.

En ce qui concerne les services financiers et les marchés publics, ces questions font toutes deux l'objet de négociations. Nous avons énoncé très clairement nos objectifs, dans les deux cas. Dans le cas des marchés publics, si l'Uruguay Round aboutit en même temps, les dispositions relatives aux marchés publics seront beaucoup plus importantes et très intéressantes pour l'industrie canadienne.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le ministre a dit que les Canadiens ne sauront pas ce que renferme l'accord tant qu'il n'aura pas été signé. Nous ne connaissons même pas les statistiques officielles sur l'évaluation faite par le gouvernement et par les Canadiens au sujet de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Pourtant, le gouvernement nous entraîne aveuglément dans un accord de libre-échange, alors que, tout ce que nous savons, c'est que nous avons perdu près d'un demi-million d'emplois à cause de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Le ministre a dit qu'il s'adresserait aux entreprises canadiennes pour leur demander de l'aider à promouvoir l'accord. Je rappelle au ministre que, juste avant la signature de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, ces mêmes entreprises multinationales disaient: «Voici ce que nous pouvons en retirer: des emplois, de meilleurs emplois, de la prospérité pour améliorer les services gouvernementaux comme les garderies et les prestations directes aux particuliers. On constatera que le coût moyen du panier de provisions d'une famille de quatre personnes diminuera de 100 $ par année.»

Est-ce le genre de promesses que le ministre veut que les entreprises fassent? Les Canadiens ne sont pas dupes. Pourquoi le ministre ne fait-il pas la chose honorable et, au lieu d'essayer de promouvoir un mauvais accord, pourquoi ne se retire-t-il pas de ces négociations et n'offre-t-il pas aux Canadiens un vrai cadeau d'anniversaire?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je présume que la députée est toujours la porte-parole du Congrès canadien du travail, mais je crois que ses chiffres sont inexacts. Selon elle, 500 000 emplois ont été perdus, mais le Congrès canadien du travail estime qu'il s'agit plutôt de 1,4 million. Elle devrait corriger ses chiffres. Ces deux chiffres sont totalement hors de proportion.

Comme je l'ai dit à de nombreuses occasions, si nous avons un niveau record d'exportations aux États-Unis, si les exportations ont augmenté de 5 ou 6 p. 100 depuis que l'accord de libre-échange est entré en vigueur, comment se fait-il que des emplois sont perdus au Canada? C'est le contraire. L'accord de libre-échange avec les États-Unis aide notre pays à traverser une conjoncture économique difficile. La hausse des exportations de 5 ou 6 milliards de dollars s'est traduite par la création de 75 000 ou 85 000 emplois supplémentaires depuis 1988 et ce, grâce à l'accord de libre-échange.

• (1430)

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, une question supplémentaire. Je suggère au ministre de parler aux milliers, voire aux millions de Canadiens qui sont sans travail. Nous avons 1,75 million de Canadiens en chômage. Il verra alors ce qu'il en est et constatera ce que la politique économique et commerciale du gouvernement fait aux Canadiens.

Je tiens à dire qu'il est clair depuis le début des négociations de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et maintenant de l'accord nord-américain que des pourparlers ont lieu parallèlement dans d'autres secteurs, alors que le gouvernement persiste à dire que ces accords commerciaux ne touchent pas à la politique sociale.

Nous avons vu le projet de loi sur les médicaments génériques qui a été adopté avant la signature de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et aujourd'hui le projet de loi sur l'immigration montre clairement que le Canada tend à harmoniser sa politique d'immigration avec celle des États-Unis.

Je demande au ministre responsable si le gouvernement a l'intention de continuer à pousser le Canada dans les bras des États-Unis en harmonisant notre politique d'immigration avec la leur.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au lieu de se tenir là et de faire pareille déclaration, la députée ferait bien de lire le projet de loi et d'essayer de s'instruire au lieu de mal interpréter la position du gouvernement. Alors, peut-être pourrons-nous répondre à une question intelligente.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, tout ce que nous voudrions, c'est une réponse intelligente.

Je vais poser une question supplémentaire au ministre. En septembre dernier, comme le ministre le sait, de hauts fonctionnaires du gouvernement canadien ont rencontré leurs homologues mexicains et américains en vue d'harmoniser la politique concernant les réfugiés et l'immigration.

Je dirais au ministre que le Canada a une longue et fière tradition d'accueil d'immigrants et de réfugiés en fonction de leurs besoins et non en fonction de leur richesse. Je voudrais demander au ministre si l'intention du gouvernement est de changer ces principes pour satisfaire aux désirs des États-Unis ou si le Canada va affirmer sa souveraineté en établissant sa propre politique dans ce domaine.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Non, monsieur le Président. Il s'agit de donner suite aux recommandations de l'ONU qui considère que le problème des véritables réfugiés est un problème international.

Soit dit en passant, c'est probablement pour cela que le représentant au Canada du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a rendu public un communiqué approuvant entièrement les dispositions de ce projet de loi qui améliore notre processus de détermination du statut de réfugié.

Les gens d'en face ne semblent pas faire de différence entre les réfugiés et les immigrants. Le problème des réfugiés n'est pas un problème d'immigration. Il résulte du fait que le Canada, en tant que signataire de la Convention de Genève, s'est engagé à accorder sa protection aux personnes qui en ont besoin. Nous essayons d'exercer notre influence partout au monde pour que les personnes qui en ont réellement besoin reçoivent une véritable protection.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le 11 mai, le ministre a déclaré à la Chambre ce qui suit: «Si les États-Unis s'opposaient à ce que le dossier du bois d'oeuvre se retrouve devant le groupe spécial de règlement des différends, le problème serait grave.»

Hier, l'organisme U.S. Coalition for Fair Lumber Imports a déclaré que cette question n'étant pas visée par l'accord de libre-échange, le chapitre 19 ne s'appliquerait donc pas.

Je pose la question suivante: quel plan le gouvernement entend-il suivre pour éviter que la question ne soit réglée qu'en fonction des lois américaines?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, notre plan consiste simplement à présenter conjointement une demande, c'est-à-dire le gouvernement du Canada, les provinces et l'industrie, pour obtenir d'être entendus conformément au chapitre 19 sur le mécanisme de règlement des différends. Nous l'avons fait. Nous prévoyons que les audiences commenceront le mois prochain et qu'elles continueront jusqu'à ce que nous obtenions un règlement.

Les déclarations de M. Howlett et les nôtres sont diamétralement opposées. Nous sommes partie à une action présentée devant un groupe spécial de règlement des différends. M. Howlett est notre adversaire et il est évident qu'il dira tout ce qu'il peut pour dérégler le processus, mais ce dernier est en cours.

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Ce que le ministre vient de dire, en fin de compte, ne sert qu'à augmenter cette incertitude qui existe chez les manufacturiers du bois de sciage.

De nouveau, je demande au ministre: Le dossier sera-t-il assujetti à l'article 19 de l'Entente de libre-échange, et sera-t-il référé au Tribunal de règlement des différends, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois que le député avait préparé sa question suivante avant même d'entendre ma réponse.

Je répète que nous avons déjà présenté une demande en vertu du chapitre 19. On commencera à étudier cette demande le mois prochain et on continuera jusqu'à ce qu'on parvienne à une conclusion qui, comme je l'ai dit, sera sûrement en notre faveur.

Les déclarations de M. Howlett, les faits et le processus s'opposent totalement et, à titre de principal porte-parole de nos adversaires dans cette affaire, il a probablement des intérêts personnels à sauvegarder.

* * *

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre ou ministre suppléant du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

Ce matin, le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées a recommandé dans un rapport unanime que le Programme de contestation judiciaire soit rétabli. Je sais gré aux ministériels membres du Comité d'avoir eu le courage d'admettre que le gouvernement avait fait une erreur.

Le gouvernement va-t-il tenir compte de la recommandation du comité parlementaire et rétablir ce programme?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, ce programme a été supprimé parce que, au départ, il avait pour but de servir de source pour établir la jurisprudence dans un certain nombre d'affaires.

Le gouvernement a estimé que c'était maintenant chose faite et qu'il serait donc sage, en cette période d'austérité financière, de supprimer ce programme à présent que les objectifs ont été atteints. C'est ce qu'il a fait dans le dernier budget.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, dans son rapport unanime, le comité n'est pas d'accord avec le ministre.

Le Programme de constestation judiciaire doit prendre fin en septembre. Dans son rapport, le comité demande au gouvernement de faire connaître publiquement ses intentions dans les 60 jours civils qui suivent.

Le ministre souscrit-il à ce rapport et le gouvernement confirmera-t-il qu'il appuie ce programme avant qu'il n'y soit mis fin?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je suis sûr que le ministre responsable va étudier très attentivement ce rapport et que le gouvernement fera connaître sa réponse en temps voulu, selon la procédure habituelle.

* * *

L'EXTRADITION

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et porte sur la décision rendue hier par la Cour suprême des États-Unis qui tourne en dérision les traités d'extradition signés par ce pays.

Le procureur général des États-Unis, William Barr, qui a accueilli favorablement cette décision, a dit: «Notre politique générale demeure axée sur la coopération, lorsque c'est possible, avec les gouvernements étrangers.»

La secrétaire d'État va-t-elle envoyer un message clair au gouvernement américain pour lui dire que ce genre de comportement à la Rambo ne peut être toléré nulle part au monde et constitue une violation flagrante du droit international?

Demandera-t-elle immédiatement l'inclusion d'une clause d'exclusion dans le traité d'extradition entre le Canada et les États-Unis, afin que des agents américains ne puissent jamais agir de la sorte impunément au Canada?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le député le sait, le Canada était un intervenant dans la cause qui a entraîné cette décision de la cour.

Nous continuons de penser que la façon appropriée, pour les autorités américaines, d'obtenir la garde d'un suspect consiste à présenter une demande aux autorités des autres pays, comme par exemple le Canada, en vertu du traité d'extradition conclu entre les deux pays.

• (1440)

Toute tentative visant à kidnapper une personne en territoire canadien continuerait d'être considérée comme un acte criminel.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je me demande ce que penseraient les Américains si nous ne tenions pas compte du traité conclu et que l'on envoyait des agents de la GRC à Washington, à New York ou à Kennebunkport pour kidnapper un citoyen américain et le ramener au Canada afin de lui faire subir un procès. Les Américains n'accepteraient pas une telle façon de procéder, et nous ne devons pas non plus tolérer un tel geste.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le premier ministre va-t-il maintenant défendre la souveraineté canadienne et dire à George Bush que les demandes d'extradition des États-Unis seront mises en attente et qu'aucun agent du FBI ou de la DEA ne mettra les pieds au Canada avant que cette décision monstrueuse ne soit renversée?

En outre, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera-t-elle ce qui s'impose et demandera-t-elle maintenant une modification du traité?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'une décision présidentielle. Cette décision a été rendue par la Cour suprême des États-Unis. Le Canada continuera d'insister afin que le traité d'extradition conclu entre nos deux pays soit le seul moyen d'obtenir la garde de fugitifs. Nous ferons valoir ce point de vue de la façon la plus énergique possible.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je ne suis pas satisfait de la réponse de la ministre.

Cette décision constitue un affront à toutes les nations. Elle permet aux Américains de venir au Canada, d'enlever un citoyen canadien qu'ils soupçonnent d'avoir commis une infraction chez eux et de le ramener aux États-Unis pour qu'il y subisse son procès. C'est un abandon complet des principes qui sous-tendent les traités d'extradition.

Je veux savoir quelles mesures la ministre est disposée à prendre pour que cette affaire soit entendue par la Cour internationale?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est très clair que c'était là une décision judiciaire rendue par un tribunal américain.

J'ai dit que nous continuerions de faire valoir notre point de vue le plus énergiquement possible. Nous l'avons fait dans le passé. Nous sommes déjà intervenus dans une affaire, et nous le ferons encore à l'avenir en utilisant tous les moyens à notre disposition.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, cette décision est un abus flagrant du droit international. Au moment même où nous parlons, il y a des Canadiens qui sont sérieusement menacés.

L'une des ces personnes est M. Ken Walker, de Richmond Hill, qui s'est fait prendre par les Américains dans un coup monté. Il est encore recherché aux États-Unis, même s'il n'a enfreint aucune loi.

Ce matin, il a téléphoné au ministère des Affaires extérieures pour exprimer son inquiétude suite à cette décision. Les fonctionnaires de la ministre lui ont répondu: «Nous comprenons votre inquiétude. Communiquez avec votre service de police local.» C'est une réponse dure à faire à un homme que cette décision met dans une situation très précaire.

Que compte faire le gouvernement pour protéger la souveraineté canadienne et la sécurité des citoyens canadiens?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député sait—et M. Walker aussi, si nous devons parler de cas précis—que le gouvernement a agi au nom de M. Walker comme il l'a fait au nom d'autres Canadiens qui sont en difficulté dans n'importe quel pays, y compris les États-Unis.

C'est une décision de la Cour suprême. Nous ne changerons pas notre position, que les États-Unis n'acceptent pas. L'extradition est la seule façon de procéder, et nous allons défendre cette position de toutes les manières possibles.

Questions orales

LA CONSTITUTION

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre chargé des Affaires constitutionnelles.

Le ministre sait certainement que les Canadiens de tout le pays ont été très déçus la semaine dernière lorsque ses entretiens avec les provinces se sont terminés sans que le ministre puisse les faire aboutir à une heureuse conclusion.

Le ministre aurait-il l'obligeance de faire le point sur ce dossier? Deuxièmement, et c'est encore plus important, quelle mesure entend-il prendre maintenant pour régler la crise constitutionnelle?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, les Canadiens n'ont pas raison d'être déçus, car nous avons accompli de grands progrès sur le plan constitutionnel, même si nous n'avons pas pu achever tout le travail à cette étape.

Selon nous, il reste quatre grandes questions: le Sénat, la formule d'amendement, la réduction des entraves au commerce au Canada et une entente sur les questions fondamentales concernant les autochtones.

Les échanges se poursuivent. Je trouve très encourageants les entretiens que j'ai eus, leur franchise et surtout la volonté des provinces d'étudier des modèles de réforme du Sénat, ce qui pourrait nous permettre de conclure une entente à ce sujet.

J'espère que, si les provinces gardent la même attitude, nous pourrons réaliser une percée. Si j'ai d'autres initiatives à signaler à la Chambre, je ne manquerai pas de l'informer.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je remercie le ministre de nous indiquer les quatre champs où il reste des discussions à finaliser.

Il est certain qu'il y a un nombre, je dirais, majoritaire de Québécois qui espèrent recevoir très bientôt des propositions de renouvellement du fédéralisme canadien, qui seraient à la fois acceptables par le Parlement du Canada et par une majorité de législatures provinciales.

Je demande donc ceci au ministre: Est-ce que, dans les éléments qui restent à régler, il y a en particulier la formule d'amendement; c'est-à-dire un changement à la formule d'amendement qui permettrait au Québec, dans le futur, d'avoir un droit de veto? Est-ce qu'on peut avoir l'assurance du ministre que ce point très important, qui était une des demandes originales du Québec, sera respecté et qu'il y aura bel et bien une réponse positive à cet égard de la part du gouvernement canadien?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): En effet, d'après nos discussions jusqu'à ce jour, monsieur le Président, on peut réaliser un accord sur une formule d'amendement en ce qui concerne la Cour suprême. Cela est une étape importante, et même le premier ministre de Terre-Neuve et le gouvernement de l'Alberta ont indiqué qu'ils étaient d'accord avec cet élément.

Il reste deux éléments importants: la question qui touche le Sénat et celle qui a trait au statut des provinces. Je crois qu'il est plus probable que l'on pourra réaliser un accord sur une formule d'amendement après que l'on en soit venu à un accord sur le Sénat.

Pour cette raison, nous sommes maintenant en train de discuter avec les provinces des formules qui peuvent nous donner un accord sur le Sénat. Mais il sera important pour les provinces d'indiquer leur propre flexibilité, leur propre détermination d'en venir à un accord.

* * *

[*Traduction*]

LE CANCER DU SEIN

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Comme il le sait très bien, le cancer du sein a maintenant presque pris les proportions d'une épidémie. Ce fait a été souligné hier à la Chambre avec le dépôt du rapport d'un comité parlementaire qui a étudié cette maladie.

Je voudrais demander encore une fois au ministre si le gouvernement songe à accroître en priorité le financement de la recherche sur le cancer du sein, et s'il le fera en déplaçant des dépenses déjà approuvées?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens à dire tout d'abord que le rapport déposé hier constitue un très bon travail. Je n'ai bien sûr pas encore eu le temps d'en examiner toutes les recommandations, mais je compte bien le faire.

Quant au cancer du sein, nous devrons mettre davantage l'accent non seulement sur le cancer du sein, mais aussi sur d'autres problèmes de santé. Nous sommes sur le point de recevoir un rapport sur le syndrome d'alcoolisme foetal. Le rapport Hearn sur les instruments médicaux sera lui aussi bientôt déposé. Il y aura également le rapport Gagnon sur la gestion des médicaments. Tous ces rapports ont un point en commun: ils traitent tous de la santé des femmes.

Après un an au ministère de la Santé, je voudrais dire à la Chambre aujourd'hui que je veux examiner toutes les questions ayant trait à la santé des femmes. Ces questions doivent être examinées dans une certaine perspective, et c'est dans cette perspective que j'examinerai également le problème du cancer du sein. S'il y a moyen de consacrer plus d'argent à la recherche sur cette maladie, et s'il est utile de le faire, nous le ferons.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, cette année, on diagnostiquera un cancer du sein chez plus de 14 000 Canadiennes et 5 000 autres femmes mourront de cette maladie.

Le sous-comité, qui a déposé son rapport sur le cancer du sein hier, a constaté que le financement de la recherche sur le cancer du sein au Canada est nettement insuffisant. Le comité recommande en particulier au gouvernement de consacrer 2 millions de dollars à la création d'une fondation canadienne du cancer du sein.

• (1450)

J'ai une question très précise à poser au ministre de la Santé. Mettra-t-il cette recommandation en oeuvre et le fera-t-il immédiatement?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, à la lumière de ce que j'ai déjà dit, j'espère que la députée me laissera le temps d'étudier l'ensemble du rapport et ne m'obligera pas à lui donner une réponse aujourd'hui même.

Je le répète, si nous concluons, à la lecture du rapport, que le financement de la recherche sur le cancer du sein est insuffisant, nous envisagerons cette possibilité.

J'espère que la députée se rend compte que les fonds consacrés à la recherche sur le cancer ne sont pas plafonnés. Je pense à la qualité des projets soumis au Programme de recherche et développement en matière de santé ou encore au Conseil de recherches médicales. Si l'on nous propose de bons projets, je veux examiner l'affectation des ressources. Si nous pouvons faire quelque chose, nous consacrerons plus d'argent à la recherche sur le cancer du sein.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, la vérité, c'est que le gouvernement n'a pu trouver dans son budget que 849 000 $ à accorder au CRM pour la recherche sur le cancer du sein. C'est épouvantable, tout comme l'indifférence que manifeste le ministère à l'égard de la santé des femmes. J'ai déjà parlé des stérilets, de la thalidomide, du Depo-Provera et des implants mammaires.

Toutes les deux heures, une Canadienne meurt du cancer du sein. Nous n'avons pas le temps de procéder à d'autres études. L'étude est terminée. Le ministre appliquera-t-il la recommandation?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je le répète, monsieur le Président, je crois que nous devons changer la perspective dans laquelle nous avons, jusqu'à maintenant, abordé la santé des femmes. Il se peut que cette question ait été pendant trop longtemps confiée à des hommes. Je ne dis pas le contraire, mais je dis que nous sommes disposés à vous donner un million de dollars à vous et à tous ceux qui s'intéressent au cancer du sein et aux autres problèmes de santé des femmes; j'examinerai toutes les options et, si le besoin s'en fait sentir, nous accroîtrons notre participation aux programmes de recherche.

* * *

CHYPRE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La secrétaire d'État ayant récemment fait une visite à Chypre, nul doute qu'il est clair pour elle et son gouvernement que si le Canada retire ses forces de maintien de la paix de ce pays, cela ne va favoriser qu'une des parties en cause. Ce n'est pas comme ça qu'il faut inciter les parties à trouver une solution pacifique, juste et viable au problème chypriote.

La secrétaire d'État est-elle prête à confirmer à la Chambre que le Canada ne va pas retirer ou réduire ses forces de maintien de la paix jusqu'à ce qu'une solution pacifique, juste et viable soit trouvée?

Confirmera-t-elle également que le Canada est déterminé à appliquer à Chypre les mêmes normes qu'il a appliquées aux résolutions des Nations Unies dans l'affaire du Koweït?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en ce qui touche la question de Chypre, il serait très difficile de s'engager à rester jusqu'à la conclusion d'un règlement négocié.

Nous sommes à Chypre depuis 28 ans. Les progrès réalisés sont des plus encourageants. Ils viennent en partie du fait que le secrétaire général a été informé cet hiver qu'il avait, en compagnie des parties en cause, la responsabilité de trouver une solution pacifique et que le Canada ne s'engagerait pas à rester à Chypre indéfiniment. Même la patience des Canadiens a des limites.

Nous trouvons encourageants les progrès réalisés depuis, de même que les changements qui sont actuellement apportés dans la région par les parties en cause et qui reflètent leurs intérêts.

Nous estimons que les discussions à venir feront avancer les choses. Nous encourageons le secrétaire général à continuer et pressons les parties en cause d'accepter leur responsabilité dans le maintien de la paix dans leur région.

* * *

[*Français*]

LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, hier, le ministre des Communications a cité les observations du président du CRTC et de moi-même au sujet de la concurrence chez les compagnies de téléphone, mais il ne s'est pas prononcé, ni répondu aux questions au nom de son gouvernement. Je répète ma question à l'égard des consommateurs:

Est-ce que le ministre est prêt à assurer que les décicions du CRTC seront sans impact négatif pour le consommateur, qu'elles n'auront pas de répercussions pour les abonnés résidentiels, et que le coût des tarifs locaux n'augmenteront pas? Oui ou non.

Une voix: Bonne question!

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, mon amie soulève la question de la position des consommateurs face à la décision du CRTC. Il n'y a probablement pas de meilleure source que le directeur de l'Association des consommateurs du Canada, M. David Simpson, qui a dit que l'association n'aurait pas dit mieux et que la décision du CRTC était très proche de ce que voulaient les consommateurs et les gens d'affaires. Voilà ce qu'a dit le porte-parole de l'Association des consommateurs du Canada.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, je suppose que le ministre n'a pas encore eu le temps de penser à ce qu'il allait dire en son nom et au nom du gouvernement. J'aimerais lui poser une question supplémentaire.

Étant donné que le gouvernement n'a pas adopté de loi garantissant que des intérêts canadiens détiennent et contrôlent 80 p. 100 des sociétés de téléphone nationales, y compris les sous-traitants, notre système risque de s'américaniser puisque le CRTC a ouvert de nouveaux secteurs à la concurrence.

Étant donné que le ministre a fait de la souveraineté la pierre angulaire de sa nouvelle mesure législative, est-il prêt à faire adopter les articles du projet de loi C-62 qui garantiront que ce secteur économique clé reste entre les mains de Canadiens?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'irai même encore plus loin que ça. Je suis enchanté de l'appui du Parti libéral du Canada pour le projet de loi C-62. Je pense que nous ne devrions pas nous contenter d'en adopter quelques articles, nous devrions l'adopter tout entier le plus rapidement possible.

* * *

PROTECTION CIVILE CANADA

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

Selon des rumeurs persistantes qui circulent depuis longtemps déjà, le Centre de formation de Protection civile Canada va quitter la petite ville d'Arnprior.

La semaine dernière, notre ministre régional, le ministre des Approvisionnements et Services, a clarifié la situation en déclarant dans une lettre que le centre de formation allait demeurer à Arnprior.

Le ministre de la Défense nationale nous dira-t-il aujourd'hui quand nous pouvons nous attendre à ce que soit construit à Arnprior le nouvel immeuble résidentiel qu'on nous promet depuis longtemps déjà?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'ensemble des responsabilités de la protection civile ont été transférées, lors du dernier Budget, au ministère de la Défense nationale. L'ensemble des procédures, y compris les infrastructures, sont sous étude, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma prochaine question s'adresse au ministre des Travaux publics.

Le terrain et les installations du Centre national de formation de Protection civile Canada sont la propriété de Travaux Publics Canada.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si les plans du nouvel immeuble résidentiel qui devait être construit et occupé au plus tard en décembre 1990 seront bientôt présentés au Conseil du Trésor et si l'on prévoit construire cet immeuble à Arnprior?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, l'ensemble de la question fait partie de la première réponse.

* * *

[*Traduction*]

LE CLIMAT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui a signé au nom du Canada, au Sommet de la Terre, la Convention sur les changements climatiques; malheureusement, cette convention ne fixe aucun objectif ou échéancier en ce qui concerne les réductions.

Depuis que le Canada s'est publiquement engagé à Genève, il y a près de deux ans, à stabiliser d'ici l'an 2000 les émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990, le premier ministre peut-il dire à la Chambre quel était le niveau des émissions de gaz au Canada en 1990, afin que les Canadiens sachent ce que cela signifiera en l'an 2000?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député sait sans doute que des travaux ont débuté en vue de prendre une décision basée sur l'information qui sera discutée à la prochaine rencontre du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, en novembre prochain.

Je tiens également à souligner au député que le premier ministre a déclaré que le Canada allait non seulement signer la convention mais qu'il devrait aussi la ratifier dans le courant de l'année. Nous encourageons également les autres pays à entamer rapidement le processus qui nous permettra d'appliquer les dispositions de la convention.

LES ESPÈCES MENACÉES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, qui a également signé la Convention sur la diversité biologique, visant à protéger les plantes et les animaux.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures seront prises pour protéger les quelque 227 espèces d'animaux sauvages menacées au Canada; le pourcentage d'espèces menacées d'extinction a fait un bond de 13 p. 100 depuis l'an dernier. Qu'entend faire le premier ministre pour assurer la protection de l'iguane cornu, de l'orchidée fantôme, du pic à tête blanche ou de la baleine béluga de l'Arctique? A-t-il l'intention de faire quelque chose?

• (1500)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, compte tenu de l'intérêt que porte le député à l'environnement, et puisqu'il était présent au Brésil, je me serais attendu à ce qu'il invite la Chambre à applaudir sincèrement le ministre de l'Environnement pour l'énorme succès qu'il a remporté.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il s'agit de toute évidence d'un oubli de la part du député. Il a mentionné les espèces menacées, qui vont de la baleine béluga au NPD sans doute.

Le député soulève une question très sérieuse. Le ministre de l'Environnement a déclaré que le gouvernement participera aux conférences de l'après Rio, au cours desquelles il projette d'aborder précisément la question très légitime soulevée par le député.

Je pense que lorsque le député participera à ces conférences, créées à l'initiative du Canada, il ressentira la même fierté qu'à Rio où il a pu observer le ministre de l'Environnement et d'autres parlementaires diriger la délégation canadienne avec beaucoup de succès, à mon avis.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler à la Chambre la présence à la tribune de l'honorable Gilbert R. Clements, ministre de l'Environnement et des Finances de l'Île-du-Prince-Édouard.

Des voix: Bravo!

Les crédits

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, en répondant à une question du député du Yukon, j'ai employé les mots «question intelligente».

Cette expression traduisait mal ce que je voulais dire, et je ne voudrais pas donner à penser que le député n'est pas une personne intelligente. J'aurais dû employer le terme «pertinente», car c'est cela que je voulais dire. Si j'ai blessé ou offensé la députée, je tiens à m'en excuser.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

ADOPTION DU BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL DE 1992-1993

La Chambre reprend l'examen d'une motion de M. Loiselle (p. 12117).

Le président suppléant (M. DeBlois): Lorsque nous avons interrompu le débat à 13 heures, il restait sept minutes de la période de questions et observations. Le député d'Annapolis Valley—Hants avait la parole.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, ce matin, juste après l'intervention très éloquente du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, la présidence a interrompu le débat pour le déjeuner juste comme j'allais poser une question au député.

Comme nous avons tous les deux été élus à la Chambre il y a bien des lunes, lors de la promotion de 1965—incidemment, on honorait hier des députés plus jeunes, ceux de la cuvée 1968—je faisais appel à l'expérience parlementaire du député et je voulais lui demander son avis—pas nécessairement celui de son parti, mais le sien propre—sur l'état des négociations constitutionnelles. Serait-il dangereux de proposer une entente quelconque? Elle pourrait ne pas trouver grâce aux yeux des Canadiens de toutes les régions et il se pourrait, en raison de sa forme, qu'on ne puisse pas la présenter au Québec

avant la fin du compte à rebours en marche dans cette province.

Que pense-t-il qu'il arriverait, compte tenu de la loi qui a été adoptée au Québec, si l'on faisait un référendum sur une question très claire demandant, par exemple, si les Québécois veulent demeurer au sein du Canada—la question ne sera évidemment jamais formulée ainsi —, et si nous ne pouvions faire des offres acceptables au Québec avant la date limite d'octobre?

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le député m'a demandé d'exprimer mon opinion, même si elle ne concordait pas nécessairement avec celle de mon parti.

J'aimerais lui dire que toute opinion que j'exprimerai est aussi celle de mon parti et vice versa car j'ai mon mot à dire au sein du caucus du parti et je peux discuter avec les membres du caucus. Je ne me permets pas d'exprimer des points de vue qui ne sont pas conformes aux idées du Parti libéral du Canada. Voilà ce que l'on appelle l'unité et c'est l'objet même du présent débat.

Pour répondre aux questions que le député vient de poser, je dirai que si je pouvais lui donner une réponse précise, le ministre d'en face qui s'occupe à l'heure actuelle du dossier constitutionnel et des relations fédérales-provinciales serait sûrement très reconnaissant à mon égard. Si je pouvais trouver toutes les réponses pour le gouvernement, je serais sans doute le Canadien le plus populaire de l'heure.

C'est un peu injuste de me demander ainsi de prédire ce qui se produira dans les jours qui viennent; si nous connaissions les réponses, nous prendrions les mesures en conséquence.

J'ai déjà dit, lors de mon discours de ce matin, qu'il fallait oublier un peu la rhétorique dans cette affaire. J'ai déclaré aussi qu'il fallait modérer les exigences à tous les points de vue et qu'il fallait encourager la souplesse dans toutes les régions du pays.

Nous pourrions convoquer les Chambres cet été, c'est toujours possible, et nous pourrions tenir un débat sur les propositions constitutionnelles ou sur d'autres sujets. Nous pourrions aussi nous réunir pour discuter de l'opportunité de tenir ou non un référendum. Toutefois, vous dire que si je connaissais les réponses, je vous en ferais part immédiatement— tout ce que je pourrais ajouter viendrait nuire au délicat débat en cours.

Le député a mentionné notre longue présence au Parlement. Ma longue carrière me dit de ne jamais perturber une situation déjà fragile. Ce que j'ai dit, c'est que nous devons faire preuve de la volonté politique et de la détermination nécessaires dans les circonstances actuelles. Ce matin, j'ai déclaré que l'échec n'existait pas. J'ai dit aussi que chaque député de cette Chambre, des deux côtés de cette Chambre, devait faire tout ce qu'il pouvait pour que cette question constitutionnelle se règle afin que l'on puisse passer aux autres dossiers, l'économie et les autres sujets d'intérêt pour cette nation.

Permettez-moi de rappeler qu'en restant à l'écart les uns des autres et en présentant de grandes revendications en faveur de groupes ou d'organismes individuels, nous avons beaucoup plus à perdre qu'à gagner.

Tous les Canadiens et les parlementaires doivent faire bloc. Nous avons une réputation de négociateurs. Nous devons maintenant négocier afin de former cette Constitution et nous n'y arriverons pas si nous partons simultanément dans dix directions différentes. L'heure est arrivée de nous montrer à la hauteur.

En réponse au député, j'aimerais répéter, comme je l'ai dit ce matin, que les cimetières européens et coréens abritent 112 000 jeunes Canadiens qui avaient de 18 à 24 ans. Ils se sont battus pour le Canada, ils se sont battus pour le monde libre et si nous ne nous ressaisissons pas maintenant pour unir le Canada comme l'ont fait les Pères de la Confédération, les Baldwin, les Lafontaine, les Cartier et les Macdonald et tous les grands hommes d'État qui ont suivi au cours du XX^{e} siècle, non seulement nous manquons à nos engagements envers les 112 000 jeunes Canadiens qui sont morts pour la liberté, mais nous trahissons ceux qui ont bâti notre pays.

• (1510)

Aux députés des deux côtés de la Chambre et au député qui m'a posé la question, je dis ceci: nous devons avoir la volonté politique pour faire face à ce problème, pour négocier et renouveler la Constitution pour les années à venir. Cette possibilité s'offre à nous. Ne la laissons pas filer.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat d'aujourd'hui sur la motion dont nous discutons et qui tend à adopter le Budget des dépenses principal du gouvernement, ses prévisions de dépenses.

Cela me donne l'occasion de soulever un certain nombre de questions dans cette enceinte au sujet de quelques-uns des problèmes qui se posent dans notre pays et, bien entendu, plus particulièrement de certains programmes de dépenses du gouvernement fédéral ou de l'absence de programmes de ce genre en ce qui concerne ma circonscription et une partie du nord de la Colombie-Britannique.

C'est là une excellente occasion de le faire aujourd'hui. En fait, le ministre des Forêts m'encourage à mentionner les forêts brièvement, ce que je serai, bien entendu, heureux de faire. Je veux ainsi encourager le ministre. Je sais qu'il va écouter aujourd'hui très attentivement toutes mes paroles au sujet de l'importance du secteur forestier dans notre région.

Il y a une ou deux choses dont je voudrais parler. Je suis heureux que le ministre soit parmi nous, car elles touchent la collectivité que nous représentons tous les deux. Je sais qu'il va prendre des notes et j'espère qu'il y donnera suite étant donné que je lui ai déjà présenté des instances à ce sujet par écrit.

En ce qui concerne les forêts, je voudrais juste rappeler une chose au ministre. Il sait que des discussions ont lieu à Prince George au sujet du Centre de recherches de Forêts Canada situé à Prince George à l'heure actuelle, à propos de la ferme expérimentale du gouvernement fédéral, qui disparaît malheureusement, du point de vue du gouvernement fédéral, à cause de l'érosion naturelle des effectifs, de certaines compressions et des mutations, au point que nous risquons de perdre un symbole bien tangible de la présence du gouvernement fédéral en matière de politique et de recherche dans le domaine de l'agriculture, ce qui serait tout à fait regrettable. On mute de nombreux fonctionnaires à Kamloops.

Je crains que nous en arrivions à un stade où le gouvernement va finir par dire qu'il ne reste plus rien et qu'il doit donc fermer toutes ces installations. Je trouve que ce serait tout à fait regrettable.

Je sais que le ministre est au courant, notamment du point de vue de son ministère, étant donné l'emplacement de ce centre sur la ferme expérimentale, près de l'aéroport de Prince George et les discussions que j'ai, à son instar, je le sais, pour essayer de déménager ce centre sur le nouveau campus de l'Université de la Colombie-Britannique où j'ai eu le plaisir d'assister à la cérémonie de la première pelletée de terre, en compagnie du premier ministre Harcourt, bien entendu, ainsi qu'à la première cérémonie de remise des diplômes de la plus récente université du Canada. Le ministre des Forêts était présent également.

Je pense que c'est vraiment une très bonne nouvelle pour Prince George et toute la région du nord de la Colombie-Britannique. C'est important, du fait de la contribution que le ministère de mon collègue peut apporter au bon fonctionnement de cette université. Je parle précisément du transfert des activités de Forêts Canada, qui s'effectueront désormais dans une installation de l'université et non plus à la ferme expérimentale, comme c'est le cas actuellement. Une étroite collaboration est possible pour acquérir des compétences en recherche, pour dispenser des connaissances sur le campus et, bien sûr, pour réaliser le projet qui se déroule tout près, que le ministre a visité et où sont représentées toutes les différentes essences de notre région. Le public peut se renseigner sur les activités forestières, car ces lieux se trouvent à proximité du campus. J'insiste auprès du gouvernement et du ministre pour qu'on annonce le plus tôt possible qu'il est possible que les activités de Forêts Canada, peu importe qu'elles soient considérables ou non, s'effectuent désormais sur le campus.

Le ministre avait formé un comité et promis un rapport il y a plusieurs mois. J'ai écrit au ministre pour demander des détails sur cette question et pour savoir quand une décision pourrait être communiquée. La question est très importante et va au coeur du débat dont nous sommes saisis à la Chambre aujourd'hui. Nous n'étudions pas les grands thèmes constitutionnels, mais bien les dures réalités quotidiennes auxquelles le gouvernement doit faire face, certains programmes de dépenses fondamentaux que le gouvernement pourrait réaliser dans nos circonscriptions et j'en mentionne un en particulier.

J'espère que le ministre déposera sous peu un rapport sur l'état de nos forêts, comme le prescrit la loi établissant son ministère. Enfin, monsieur le Président, vous savez aussi bien que moi que nous avons exprimé nos inquiétudes à la Chambre avant que le gouvernement ne réduise les programmes concernant toutes les forêts du Canada. Je pense en particulier à l'Entente sur la mise en valeur des ressources forestières, qui devait être mise en oeuvre en Colombie-Britannique et qui est un sujet de préoccupation pour nous tous. Le gouvernement ne peut priver les provinces de sa participation au renouvellement des forêts et à leur gestion, car, surtout après le Sommet de la Terre à Rio sur l'environnement, nous devons absolument manifester notre présence par l'intermédiaire de Forêts Canada. Je sais que ce sujet donne lieu à des discussions dans le cadre des négociations constitutionnelles.

J'espère qu'en dernière analyse, quand le moment sera venu d'examiner si nous devrions ou non avoir un ministère des Forêts, les premiers ministres provinciaux, le premier ministre et la Chambre n'ignoreront pas les efforts que nombre d'entre nous avons faits au début de notre carrière de parlementaires afin d'introduire à la Chambre la loi visant à créer ce ministère. À mon avis, si l'on tient compte des pressions environnementales auxquelles sont assujetties nos forêts, il est plus nécessaire que jamais pour l'environnement mondial, que nous ayons un ministère fédéral des Forêts.

J'espère au moins qu'il sera tenu compte de cette question au cours des débats sur la Constitution, et de celui qui nous attend à ce sujet à la Chambre.

En ce qui concerne les dépenses, il est une autre question directement liée aux forêts et aux efforts, ou à l'absence d'efforts, du ministre du Commerce extérieur. Je veux parler du différend que nous avons avec les États-Unis au sujet des droits compensateurs imposés sur le bois d'oeuvre. On nous a fait savoir hier, de façon plus officielle—monsieur le Président, comme vous le savez, je me suis rendu à la tête d'une délégation de députés néo-démocrates de l'intérieur de la Colombie-Britannique, et avec mon collègue de Thunder Bay, dans le nord de l'Ontario, je me suis rendu, dis-je, à Washington afin de m'entretenir de cette question avec les autorités américaines et des législateurs aux États-Unis. Ces deux journées ont été à mon avis très importantes. Nous avons transmis aux Américains un message très catégorique sur le Canada et ce que nous pensons de cette question.

Tout le monde sait que nous avons là-dessus un point de vue différent de celui du gouvernement. Cependant, nous avons adressé aux Américains un message unanime. Je sais que ce que veulent les Canadiens, c'est entendre ce même message de la part du gouvernement.

J'ai dit à maintes reprises que devons continuer d'exercer des pressions sur notre propre gouvernement. Il est évident qu'aux yeux de la plupart des Canadiens, le gouvernement ne fait qu'accepter sans rechigner les décisions de George Bush et du département américain du Commerce. C'est ce que nous avons constaté dans ce différend, alors que nous n'avons pas encore entendu un seul mot des États-Unis, du département américain du Commerce ou du gouvernement Bush au sujet de la question de savoir si le dossier du bois d'oeuvre peut même être soumis à l'examen du groupe de règlement des différends qui fait l'objet de tant d'éloges et dont le ministre du Commerce ne cesse de parler. On constate à quel point l'accord de libre-échange est fragile, puisque, trois ans après sa mise en oeuvre, le gouvernement doit encore implorer Washington de mettre fin à ce litige en le soumettant au groupe spécial de règlement des différends, si faible soit-il.

• (1520)

Nous n'avons pas encore entendu la fin de cette histoire. Nous risquons même d'avoir un différend sur le mécanisme même. Cela démontre à quel point notre situation est précaire dans ce dossier. Nous risquons de nous retrouver aux prises avec le plus grave différend commercial de toute l'histoire du Canada. Cette question revêt une importance cruciale non seulement pour le Canada, mais surtout pour la Colombie-Britannique qui compte pour environ 80 p. 100 des exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis.

Il est une autre question que j'ai soulevée avec les habitants de ma circonscription et ceux de différentes régions du Canada, une question qui revêt beaucoup d'importance pour les petites localités du pays, où, dans bien des cas, nous devons faire pression auprès de divers paliers de gouvernement pour obtenir les programmes et services dont nous avons besoin. Dans de nombreux cas, les grands centres urbains tiennent beaucoup de choses pour acquis. Je suis confronté à cette réalité tous les jours, à Ottawa, où nous nous attendons à trouver ce genre d'édifices et de monuments qui rendent hommage à notre pays et à notre passé. Toutefois, au même moment, il ne faut pas oublier la contribution des collectivités rurales du pays qui fournissent les ressources. Oui, elles sont situées loin des grands centres, mais elles ont droit tout autant que les autres aux programmes et services du gouvernement.

Il y a un cas en particulier qui me vient à l'esprit, et c'est celui de la localité de Prince George, où nous sommes heureux d'avoir pu convaincre le ministre des Communications de nous fournir des fonds pour ouvrir un musée des beaux-arts. J'encouragerais le gouvernement à faire un pas de plus. Nous devons songer à utiliser une partie des fonds prévues dans l'entente auxiliaire sur les communications pour contribuer à créer une galerie d'art à Prince George.

Au cours de la campagne électorale de 1988, le gouvernement précédent avait nettement refusé d'accorder une aide fédérale pour la construction d'un centre des arts à Prince George. J'ai recueilli de l'information depuis ces élections. J'ai mis du zèle à le faire, car j'avais l'impression que le gouvernement actuel avait dépensé des millions de dollars ailleurs dans le pays pour des entreprises similaires, mais qu'il avait bien sûr fait la sourde oreille à Prince George. Jusqu'à présent, l'information que je possède révèle que le gouvernement a dépensé ou autorisé la dépense de 143 millions de dollars pour des projets similaires à celui que nous nous efforçons d'obtenir à Prince George, à commencer par le musée du Rire à Montréal. Je n'ai rien contre une bonne blague ou un bon projet, mais nous voulons simplement obtenir notre juste part.

Je demande au gouvernement d'examiner attentivement ces projets, car c'est le genre de réalisations tangibles que le gouvernement du Canada peut approuver pour montrer aux Canadiens et aux habitants de ces localités que les petites localités méritent autant que les grands centres urbains ce genre de réalisations qui font la fierté d'une ville et rendent hommage au travail de leurs habitants.

Nous avons obtenu une généreuse contribution du gouvernement de la Colombie-Britannique pour l'ensemble du centre municipal à Prince George. Elle a été annoncée vendredi. Nous nous en réjouissons. Il est temps que le gouvernement fédéral en fasse autant, lui qui est prêt à dépenser des milliards de dollars pour l'achat d'hélicoptères dont on s'interroge sur la nécessité, alors qu'il se montre froid envers une ville qui a besoin d'une galerie d'art et autres institutions du genre. Nous ne sommes pas satisfaits. Nous méritons et nous espérons mieux.

Il y a par ailleurs deux ou trois questions de transports qui revêtent une extrême importance pour des circonscriptions comme la mienne, dans le nord de la Colombie-Britannique, où les transports sont cruciaux à cause de notre situation géographique. J'ai été heureux de pouvoir travailler en collaboration avec des groupes communautaires et autres.

Nous avons un nouveau système d'atterrissage aux instruments qui est en voie d'installation à Prince George. C'est un projet de quelque 2 millions de dollars. Je suis heureux d'avoir pu accomplir cela, mais nous avons encore du travail à faire, évidemment. Je pense à des pistes, à l'extérieur de la zone de Prince George, où on ne peut pas même faire atterrir un avion à réaction pour évacuer un malade.

Les habitants des grands centres urbains serait scandalisés s'ils ne pouvaient avoir des services d'ambulance; c'est pourtant ce qui se passe dans beaucoup de ces localités. Le gouvernement doit s'engager à fournir l'infrastructure et les programmes nécessaires pour assurer ces services aux Canadiens, peu importe où ils vivent.

Le ministre des Finances a au moins fait allusion à cela à la conférence qui a réuni les premiers ministres à Toronto pour parler d'économie il y a quelque temps. Il avait dit auparavant que le gouvernement avait, caché quelque part, un fonds pour des projets d'équipement.

J'ai écrit au ministre. Je voudrais en savoir un peu plus long sur ce fonds. Combien d'argent le ministre des Finances a-t-il en réserve? Va-t-il tout dépenser pendant la période pré-électorale, comme le premier ministre l'a fait avant la dernière campagne? Donnez-nous des détails sur ce fonds pour projets d'équipement. Rendez les renseignements publics pour que nous sachions ce qui est disponible et pour que les localités puissent au moins adresser des demandes au ministre.

L'un de ces programmes d'infrastructure au sujet desquels j'ai correspondu avec le ministre des Finances, les ministres des Transports du gouvernement fédéral et de la Colombie-Britannique est celui de la route de Yellowhead. Il s'agit d'un programme qui a aidé à la réfection de cette route depuis la circonscription de Skeena jusqu'à la mienne, celle de Prince George—Bulkley, et ensuite jusque dans la région de mon collègue, Kamloops.

Ce gouvernement et l'ancien gouvernement de la Colombie-Britannique ont laissé le programme s'effondrer et disparaître. J'ai demandé au ministre du gouvernement d'en face, au nom des résidents qui vivent le long de cette route, et au nom du ministre des Transports de la Colombie-Britannique qui nous avait demandé de faire des démarches auprès du gouvernement, d'aller de l'avant et, si possible, de rétablir ce programme.

Lors de la conférence des premiers ministres dont j'ai fait mention, le ministre des Finances a fait allusion à un réseau routier national. Lorsqu'un ministre des Finances fait allusion à un projet semblable, il faut le prendre au mot et c'est ce que nous avons fait en lui demandant de rétablir ce programme. Je veux maintenant entendre le ministre et le gouvernement nous dire s'ils veulent réellement mettre sur pied un programme d'infrastructure pour aider à reconstruire le réseau routier dont nous avons besoin partout au pays.

J'espère qu'avant que la Chambre ne prenne congé pour l'été, le ministre pourra faire une déclaration dans ce sens et confirmer aux Canadiens et aux résidents du nord de la Colombie-Britannique que le gouvernement du Canada attache beaucoup d'importance à cet important lien routier et qu'il prendra une décision en conséquence dans un avenir rapproché.

J'ai fait allusion aux aéroports et au transport aérien. J'ai aussi parlé du rôle unique du gouvernement fédéral relativement au transport routier, rôle auquel on ne songe guère dans l'Ouest. Pourtant, la présence fédérale est importante dans les projets de réfection de routes dans l'est du Canada, qui sont menés conjointement avec les provinces. Nous demandons tout simplement qu'il en soit de même dans le nord de la Colombie-Britannique. Ce n'est pas trop demander au gouvernement que de traiter de la même façon les deux extrémités du pays.

Je termine en lançant un appel au gouvernement afin que celui-ci finisse par prendre une décision au sujet des services fournis par VIA Rail dans les régions éloignées. Nous avons une ligne qui va de Prince Rupert à Prince George puis à Jasper. Le 4 octobre 1989, le gouvernement a dit qu'il prendrait une décision relativement à cette ligne. Celui-ci a par la suite dit qu'une décision était imminente. Nous nous sommes montrés patients envers le gouvernement.

J'exhorte le ministre des Transports et le gouvernement à se brancher le plus tôt possible. Il faut cesser de tergiverser. Nous ne voulons pas devoir attendre jusqu'à la campagne électorale avant d'obtenir de bonnes nouvelles; communiquez-nous maintenant ces bonnes nouvelles. Encore une fois, j'exhorte le gouvernement à prendre une décision relativement à cette très importante question pour notre région.

• (1530)

C'est une occasion de fournir ce lien ferroviaire utile. J'ai soulevé des questions importantes liées aux dépenses et à la planification gouvernementales. J'espère que le gouvernement tiendra compte de certains de ces rappels et qu'il aura des mesures positives à nous annoncer. Il s'agit tout simplement de donner leur juste part à un bon nombre de localités.

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire quelques observations au sujet du Budget des dépenses principal 1992-1993 pour Agriculture Canada.

Je voudrais tout d'abord rappeler quelques faits au sujet du secteur agro-alimentaire. Au Canada, l'agriculture et la préparation des aliments et des boissons contribuent environ 50 milliards de dollars à l'économie chaque année. La transformation des produits alimentaires vient au deuxième rang des composantes du secteur manufacturier du Canada, derrière l'industrie automobile. Le secteur agro-alimentaire représente environ 10 p. 100 de l'ensemble de nos exportations.

Ces données impressionnantes prouvent clairement l'importance du secteur agro-alimentaire pour tous les Canadiens. En cette 125e année de la Confédération canadienne, les producteurs du secteur agro-alimentaire font face aux plus grands défis de leur histoire.

L'économie ne cesse de se mondialiser et les nations nouent de plus en plus de liens commerciaux. De nouveaux blocs commerciaux sont créés et de plus en plus de pays percent le marché international.

Ces changements offrent d'énormes possibilités au Canada. En tant que pays exportateur, nous avons les ressources naturelles, les ressources humaines et la technologie nécessaires pour améliorer notre position déjà solide sur le marché mondial. Cependant, pour pouvoir profiter de ces avantages, les producteurs du secteur agro-alimentaire doivent agir rapidement pour diversifier leurs activités et devenir plus efficaces et plus compétitifs. Ils doivent acquérir de nouvelles technologies, de nouvelles méthodes, une nouvelle philosophie et un nouveau sens des affaires. Ils doivent mettre plus d'accent sur la recherche et la promotion, chercher de nouveaux débouchés et s'associer à de nouveaux partenaires tant au Canada qu'à l'étranger. Ils doivent commencer à s'intéresser de plus près à la pérennité du secteur du point de vue environnemental, économique et social. Ils doivent prendre ces mesures à une époque marquée par les compressions budgétaires, l'accroissement de la concurrence et les guerres commerciales qui se poursuivent au niveau international.

Pour aider l'industrie à s'adapter aux réalités changeantes, Agriculture Canada a entrepris, en 1989, l'examen de la politique agro-alimentaire, en consultation avec les provinces et l'industrie. L'examen est fondé sur quatre principaux points de réforme: l'adaptation aux besoins du marché, l'adaptation aux besoins régionaux, l'indépendance et la durabilité du point de vue de l'environnement.

On a déjà réalisé des progrès importants vers la réalisation de ces objectifs. Par exemple, les nouveaux programmes de sécurité, soit le Régime d'assurance-revenu brut et le Compte de stabilisation du revenu net, visent à aider les producteurs agricoles à être plus indépendants et à pouvoir compter sur un revenu plus prévisible.

Le programme national de gestion d'entreprises agricoles, programme de trois ans annoncé en mars, vise à accroître la formation en gestion d'entreprises agricoles et à mettre davantage d'information et de services de consultation à la disposition des agriculteurs. Le projet de loi sur le système de prélèvements, qui est actuellement au Sénat, encouragera les producteurs agricoles à faire plus de recherche et de promotion.

En 1992-1993, les priorités d'Agriculture Canada seront les suivantes: poursuivre l'examen de la politique; encourager une adaptation continue et une compétitivité accrue dans le secteur agro-alimentaire; et voir à ce que le gouvernement réponde mieux aux besoins changeants de l'industrie.

Le ministère travaillera en vue de créer, avec les provinces et l'industrie, un partenariat qui soit plus efficace et mieux adapté au besoins régionaux.

Le ministère aide le secteur primaire et celui de la transformation à être plus concurrentiels et fournit aux agriculteurs l'information, les services et la formation dont ils ont besoin pour améliorer leurs compétences en matière de gestion d'entreprise.

Il aide l'industrie agro-alimentaire à trouver de nouveaux moyens de se diversifier; et il s'efforce de maintenir et d'étendre les marchés nationaux et internationaux pour nos produits grâce à notre politique commerciale, au soutien à la commercialisation, à la recherche et à une réglementation adaptée aux besoins.

Le ministère favorise aussi la durabilité de l'industrie agro-alimentaire canadienne ainsi que la sécurité et la qualité de notre approvisionnement en denrées alimentaires.

Enfin Agriculture Canada améliore ses structures organisationnelles afin de permettre à ses employés de fournir des services de qualité en réponse aux besoins changeants de la clientèle du ministère.

Le budget fédéral contient un certain nombre de dispositions qui devraient aider à la réalisation de ces objectifs. Par exemple, l'élimination de la taxe sur l'éthanol et le méthanol contenus dans les carburants mixtes composés principalement d'essence encouragera la mise au point et l'utilisation de carburants à l'éthanol et au méthanol fabriqués à partir de céréales. Non seulement cela créera de nouveaux débouchés pour les céréaliculteurs, mais cela favorisera aussi la protection de l'environnement et encouragera une participation accrue des producteurs à la transformation à forte valeur ajoutée.

Le Programme de financement de la petite entreprise, qui restera en vigueur jusqu'à la fin de 1992, aidera les petites entreprises familiales en difficulté à obtenir des prêts à des taux d'intérêt plus bas.

Les réductions fiscales appliquées au secteur de la fabrication et de la transformation aideront à accroître la compétitivité des entreprises de transformation des aliments et les fournisseurs tels que les fabricants de machines agricoles.

L'examen des règlements pris par Agriculture Canada, de concert avec les provinces et l'industrie, permettra de veiller à ce que la réglementation fédérale facilite l'adaptation de l'industrie au lieu de l'entraver.

De plus, dans le cadre de l'examen de la politique agro-alimentaire, le ministère poursuivra ses efforts en vue de constituer une deuxième génération de gestion de l'offre et de garantir l'efficacité de nos systèmes de transport.

Dans le cadre d'ententes comme celle du GATT et l'ALENA, le ministère continuera de chercher à libéraliser l'environnement commercial international et à le rendre plus prévisible. Il fera en sorte qu'il soit régi par des règles commerciales plus équitables.

Bien sûr, le ministère reconnaît qu'il faut continuer d'accorder un appui financier à nos producteurs agricoles à court terme. C'est d'ailleurs pourquoi, dans son Budget des dépenses principal pour 1992-1993, sur un budget total d'environ 2,9 milliards de dollars, Agriculture Canada consacre 1,2 milliard de dollars au régime universel RARB, au CSRN et aux mesures de soutien et d'adaptation en agriculture communément appelées MSAA I et MSAA II.

N'empêche qu'au cours de l'année qui vient, le ministère s'emploiera plus particulièrement à améliorer les programmes de soutien du revenu pour qu'ils stimulent davantage l'adaptation de l'industrie. Les dispositions de la MSAA I qui préconisent la participation au régime universel et au CSRN illustrent bien l'emploi qui peut être fait des fonds affectés au soutien du revenu afin d'encourager les producteurs agricoles à aspirer à une autonomie accrue. Je voudrais également signaler que les gouvernements sont bien décidés à faire en sorte que le régime universel s'applique à l'ensemble du programme agricole.

Combinées aux efforts que déploie le gouvernement fédéral pour stimuler la croissance économique grâce à la baisse de l'inflation et des taux d'intérêt, ces mesures devraient grandement aider l'industrie agro-alimentaire canadienne à subir moins de pressions.

En fait, le recensement auquel Agriculture Canada a procédé en 1991 dénote déjà une certaine amélioration, en dépit de l'année difficile que l'on vient de traverser sur le plan économique.

Il faisait état de l'augmentation de la superficie cultivée depuis 1986, ainsi que de l'élevage et des surfaces en acres réservées à des cultures spéciales, ce qui donne à penser que les agriculteurs commencent à diversifier leur production.

Les agriculteurs optent de plus en plus pour des pratiques plus respectueuses de l'environnement, c'est-à-dire qu'ils utilisent moins de produits chimiques et manifestent une préférence pour les pratiques culturales conservatrices du sol.

• (1540)

L'enquête de 1992 sur les exploitations agricoles démontre qu'en général, les agriculteurs se maintiennent financièrement. Quarante-huit pour cent ont déclaré que leur situation demeurait inchangée, 13 p. 100 ont dit qu'elle s'améliorait et 38 p. 100 ont dit que les choses empiraient.

En comparaison, lors de l'enquête de 1990, 43 p. 100 déclaraient que leur situation était la même et seulement 11 p. 100 disaient qu'elle s'améliorait. Quelque 45 p. 100 disaient que leur situation était pire que l'année précé-

dente, soit 6 p. 100 de plus que dans la plus récente enquête.

Ces résultats montrent que les agriculteurs sont plus optimistes face à l'avenir. En 1990, 34 p. 100 pensaient que leur situation ne changerait pas, 19 p. 100 croyaient qu'elle s'améliorerait et 39 p. 100 estimaient qu'elle empirerait.

Lors de l'enquête de 1991, 44 p. 100 des agriculteurs pensaient que les choses ne changeraient pas, 25 p. 100 prédisaient que leur situation s'améliorerait et 23 p. 100 étaient pessimistes face à l'année suivante.

On peut voir des signes concrets d'amélioration dans le secteur des céréales et des oléagineux qui a été le plus durement frappé par la guerre internationale des subventions. Par rapport à la même époque l'an dernier, les exportations de blé sont en hausse de 34 p. 100. Les expéditions par les ports de la côte ouest ont atteint des records tous les mois sauf en septembre.

En raison d'une diminution des stocks mondiaux de blé, surtout aux États-Unis, et en raison aussi d'une plus forte demande en Union soviétique et en Chine, le prix du blé a augmenté depuis le début de la campagne de cette année. Par conséquent, la Commission canadienne du blé accorde des acomptes à la livraison plus élevés. Les acomptes pour l'orge de provende, l'orge de premier choix et le blé dur ont aussi augmenté.

Je ne doute pas qu'avec la coopération de tous les gouvernements et le leadership déterminé du secteur agricole, la position économique du secteur agro-alimentaire continuera de s'améliorer au cours des prochaines années.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai trouvé des plus intéressants les propos du député d'Elgin—Norfolk sur l'agriculture parce que je suis complètement d'accord avec lui pour dire qu'il y a un besoin énorme de R-D dans le secteur de la transformation des aliments. Si nous perdons cette industrie, les producteurs perdront leurs débouchés.

Il est évident que c'est là un des plus grands défis que nous devons relever dans le cadre du libre-échange avec les États-Unis. Il n'y a pas de compensation ni de protection, comme dans le cas du Pacte de l'automobile qui a été signé dans les années 60. Nous ne faisons essentiellement qu'abaisser les droits de douane sur les produits transformés.

C'est le conseil de la concurrence agricole qui a fait ressortir cela dans un rapport rendu public en janvier. Il a dit qu'il fallait faire plus de recherche. Il a soutenu qu'il fallait moderniser le matériel de l'industrie de la transformation alimentaire, car nous faisons face à une concurrence féroce de la part des producteurs des États-Unis, du Mexique, d'Irlande et d'ailleurs. Il souligne que le gouvernement doit accroître l'aide à la R-D.

Or, lorsqu'on regarde le Budget des dépenses du ministère de l'Agriculture pour 1992-1993, on constate que les fonds consacrés à la R-D scientifique ont été réduits de 4 p. 100, soit de 11,4 millions de dollars, pour 1992-1993. Même si le député parle des bonnes choses, son gouvernement fait le contraire en réduisant de 4 p. 100 le budget de la recherche scientifique en agriculture.

Si on ajoute à cela les 2, 3 ou 4 p. 100 d'inflation, on en arrive à une réduction réelle de 7 ou 8 p. 100.

Fait intéressant, juste avant la présentation de ces prévisions, le ministre des Finances avait déposé son propre budget. Peu de temps après, le rapport du conseil de la concurrence agricole, publié en janvier de cette année, montrait l'importance de l'industrie de la transformation agro-alimentaire. Il précisait que si le Canada ne réagissait pas immédiatement, s'il n'encourageait pas de façon marquée les investissements pour stimuler les activités de production dans le secteur agro-alimentaire, nous courions vers l'échec. Le rapport recommandait de faire passer la déduction pour amortissement de 25 p. 100 à 50 p. 100.

Dans son budget, le ministre des Finances proposait une piètre augmentation de 5 p. 100. Cela devait permettre de sauver une industrie dont il a déjà eu la responsabilité en tant que ministre.

Ma question au député est la suivante: pourquoi le gouvernement réduit-il le budget de la recherche scientifique, pourquoi n'offre-t-il qu'une augmentation de 5 p. 100, alors que le conseil de la concurrence agricole même du gouvernement avait recommandé une augmentation de 25 p. 100 et pourquoi diminue-t-on la recherche en agriculture, alors que le conseil de la concurrence recommandait une augmentation massive de 200 p. 100 de l'amortissement de l'impôt courant et de la recherche?

M. Monteith: Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue pour ses commentaires et sa question. Il reconnaîtra, je crois, que l'examen de la politique entrepris par le ministère de l'Agriculture sous la direction de l'ancien ministre a permis de mettre le doigt sur certains aspects dont il a parlé, à savoir la nécessité de transformer davantage nos produits au Canada, non seulement dans le domaine de l'agriculture, mais dans d'autres secteurs d'exploitation de nos ressources naturelles, pour pouvoir créer des emplois au Canada et enrichir davantage les Canadiens. Je crois que c'est dans cette voie que se dirige le gouvernement.

Le député parle de la recherche et du développement et pense qu'on a imposé des compressions dans ce domaine. J'ai tendance à croire que s'il y regardait de plus près, il se rendrait compte que le gouvernement fédéral est en train de revoir les montants qu'il dépense en travaux de recherche et développement pour s'assurer que les fonds seront davantage utilisés dans l'avenir et à meilleur escient. Nous savons parfaitement bien que nous devons consacrer des fonds à la recherche et au développement. Voilà les objectifs poursuivis par le ministre des Finances, au moyen des compressions qu'il a annoncées dans son énoncé budgétaire.

Je suis sûr que le député reconnaîtra aussi que, dans ses discussions avec les citoyens de toutes les régions du Canada, le conseil de la concurrence parle de tous ces aspects qu'il faudrait peut-être examiner, notamment du besoin de revoir la réglementation, exercice que le ministère a déjà amorcé. Trois ministères, dont l'Agriculture, sont conscients du fait que nous devons revoir certains règlements pour nous assurer que rien n'entrave le processus de transformation ou le développement de nouveaux produits au Canada.

Je crois que le député reconnaîtra également que le gouvernement reconsidère tous ses postes de dépenses. Nous agissons de manière responsable, en essayant de nous assurer qu'un contrôle optimal est exercé sur la façon de dépenser les fonds publics pour ne pas augmenter le déficit et nous retrouver dans la situation critique où nous étions lorsque nous avons pris la relève en 1984.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, nous nous sommes entendus de ce côté-ci pour diviser notre temps de parole de sorte que deux députés puissent parler pendant dix minutes chacun, à commencer par moi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-il accepté unanimement d'autoriser le parti de l'opposition à se partager le temps de parole?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je donne la parole à la députée de South West Nova pour dix minutes.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, le jumelage de nos deux circonscriptions semble avoir beaucoup de succès. Les étudiants qui sont revenus de votre circonscription la semaine dernière étaient enchantés de l'accueil qu'ils ont reçu. J'espère sincèrement, lorsque vos étudiants reviendront dans notre région grâce au programme du 125e anniversaire du Canada, que nous pourrons les recevoir aussi bien et continuer ce programme.

• (1550)

Je désire dire quelques mots au sujet du budget du gouvernement, pas tant d'un poste budgétaire en particulier, mais des dépenses en général. Avant le budget et depuis le budget, notre parti a suggéré au gouvernement de créer des emplois en injectant de l'argent dans des infrastructures qui pressent d'un bout à l'autre du pays.

Encore une fois, je demande au gouvernement d'examiner le mérite de cette idée. Elle peut créer des emplois, remettre le pays sur pied. Si on regarde notre infrastructure, on voit que différentes améliorations, au point de vue des égouts, des routes, de différents services, sont nécessaires pour que le Canada soit capable de fonctionner.

Je sais que nous traversons des temps difficiles et je me contenterai de dire qu'il y a probablement des secteurs où le gouvernement pourrait agir. Notamment, à propos de l'assurance-chômage, le gouvernement pourrait dépenser pour créer des emplois qui serviraient à réduire le nombre des chômeurs et des assistés sociaux.

Ce n'est pas ce que je vois quand je regarde autour de moi; je vois des gens qui désespèrent de voir la situation économique changer. Quand pourrons-nous enfin profiter des faibles taux d'intérêt après avoir attendu si longtemps qu'ils baissent? Les taux sont faibles et pourtant il n'y a pas de reprise des activités commerciales, du moins dans les régions rurales. L'espoir et les nouvelles idées venant de la recherche et du développement qui permettraient de créer des emplois semblent avoir disparu.

Nous en avons eu des preuves dans le budget et les compressions dans la recherche et le développement depuis quelques années, l'élimination du Conseil économique, de la Commission de réforme du droit, du Conseil des sciences du Canada, tous des secteurs qui ont beaucoup donné au Canada et au sujet desquels je sais que ceux d'en face ont dit: «Nous pouvons obtenir cette recherche ailleurs.» Je l'ai entendu ici même ce matin. Nous pouvons probablement nous adresser aux Américains, comme d'habitude, et leur demander des statistiques, mais elles ne s'appliquent pas toujours au Canada, car nos valeurs sont différentes et nous distinguent des États-Unis.

Je voudrais également soulever un autre point. Lorsque j'ai participé au débat plus tôt, j'ai dit qu'il y avait trop de monde dans les cabinets de nos ministres, trop de collaborateurs et trop de chefs. Un chef de cabinet qui est mieux payé qu'un député et que ses ministres est-il au même échelon que le sous-ministre ou le sous-ministre adjoint? Je ne comprends pas pourquoi nous avons besoin de tous ces échelons pour produire quelque chose.

Nous en avons eu un exemple très innocent aujourd'hui, pendant la période de questions. Hier, nous avons reçu un rapport des trois partis au sujet du cancer du sein. Les trois partis ont convenu que ce genre de cancer est mortel, que 5 000 femmes en mourront et que 14 000 autres en seront atteintes au Canada cette année. Ces statistiques sont réelles. Nous n'avons pas besoin d'autres études pour dire qu'il faut faire davantage de recherche afin de prévenir ces morts insensées au Canada.

Si c'était une maladie d'hommes, ce rapport serait probablement adopté sans même que nous ayons à en parler à la Chambre. Il semble très paradoxal que les femmes doivent accepter qu'il faut mener d'autres études pour dire au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qu'il conviendrait peut-être qu'il commence à investir un peu de son argent dans cette question, surtout que le ministre dit que son plafond de dépenses est illimité.

Je voudrais également aborder une autre question, celle de la BFC Cornwallis.

Au cours de la dernière année, le nombre d'emplois a constamment diminué dans ma région. On n'y trouve pas de grosses sociétés. L'APECA, ne peut y faire venir des multitudes d'entreprises ni y trouver des multitudes d'entreprises qu'elle pourrait aider à prendre de l'expansion. Nous avons cependant la BFC Cornwallis, qui a constamment procuré des emplois pendant toute la période où j'ai vécu dans la région. La BFC Cornwallis est très efficace. Elle se trouve dans une région où la vie ne coûte pas cher—les impôts ne sont pas élevés, les terrains sont peu coûteux, les installations et le port sont fin prêts à servir à toute instruction navale. Nous avons un aéroport et la BFC Greenwood, qui peut être exploitée de concert avec la BFC Cornwallis. Nous avons beaucoup de choses qui permettent de dire que la BFC Cornwallis devrait constituer un endroit idéal pour les forces armées.

Et pourtant nous avons vu une réduction des emplois et la menace d'une nouvelle suppression d'environ 100 emplois dans les semaines à venir. Des entreprises ont disparu, des écoles ont menacé de fermer, des gens qui étaient au chômage depuis des années ont bien de la difficulté à trouver du travail par des temps très difficiles ou bien ont dû quitter leur foyer et leur région. Cette menace plane sur les gens de cette région depuis plus d'un an et demi.

Que fait la BFC Cornwallis? Pourquoi est-elle importante pour les forces armées? Elle l'est pour la raison suivante: depuis 1968, toutes les nouvelles recrues anglophones ont été entraînées à la BFC Cornwallis. Je me rends compte que le ministre de la Défense nationale a déclaré qu'à partir de septembre dernier les Forces canadiennes seraient réduites à 75 000 hommes pour ce qui est des forces régulières. Cette décision a été prise à cause de la situation dans le monde, et je peux l'accepter. Mais où va-t-on entraîner les hommes de troupe parmi ces 75 000 hommes? C'est ce que me demandent mes électeurs: où vont-ils aller?

Je leur réponds que nous avons les installations idéales. Nous assurons l'entraînement depuis 1968. Je ne sais pas pourquoi on ne peut pas nous assurer que cela va continuer et que nous pourrons entraîner les nouvelles recrues des forces armées dans tout le Canada. Nous pouvons aussi entraîner la milice, nous l'avons fait notamment pour les cadets et les réservistes au cours des années.

C'est le genre de décision que les gens veulent que le Parlement prenne pour savoir comment leur avenir est assuré, qu'il s'agisse d'une nouvelle recrue venant de l'Alberta ou de Terre-Neuve, ils veulent savoir qu'il y a de la place pour eux dans les forces armées. Et pourtant, apparemment, on ne va pas engager de nouvelles recrues pendant un certain temps dans les forces armées à cause de la politique en vigueur.

Je dis tout ça parce que si je comprends bien, à la fin du mois, le commandant de la base sera remplacé par un lieutenant-colonel. Cela signifie que la base sera réduite à une station pour les nouvelles recrues. Bien sûr, les gens qui vivent dans des régions où il existait une base militaire savent que d'une certaine façon, le gouvernement n'a pas réussi à trouver à la BFC Cornwallis de vocation autre que celle de la formation de nouvelles recrues. Je dis ça, parce que notre région est bilingue et que nous avons une université bilingue. Je ne vois pas, pas plus que les habitants de ma circonscription, pourquoi il ne serait pas possible de former chez nous toutes les nouvelles recrues au Canada. Mais chose certaine, je ne vois pas pourquoi on pourrait même songer à déménager les nouvelles recrues anglophone ailleurs au Canada.

Si je tiens à faire part de ces préoccupations à la Chambre, c'est parce que lorsqu'on on a eu quelque chose et qu'on voit lentement cette chose nous échapper, par la diminution du nombre d'emplois, la fermeture d'entreprises, la menace de fermeture d'écoles et même d'hôpitaux, on ne peut s'empêcher de se demander si, quand il ne restera plus qu'une seule personne, on fermera la place. Si c'est le cas, c'est une punition très dure et très inhabituelle.

• (1600)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'aimerais ajouter juste un mot. Je pense que la Chambre me permettra de répondre à l'excellent commentaire de l'honorable députée de South West Nova pour souligner l'excellente collaboration qui fait que les citoyens des deux comtés se

visitent au cours de l'été pour bâtir cette fraternité canadienne.

[*Traduction*]

Cinq minutes, pour des questions et observations. Le député d'Annapolis Valley—Hants.

M. Nowlan: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ma collègue de South West Nova, dont la circonscription jouxte la mienne. Ayant représenté à une époque la circonscription qui s'appelait Annapolis Valley—Digby Annapolis—Cains lorsque j'ai été élu pour la première fois, il y a de nombreuses lunes de cela, Cornwallis relevait de moi. Je partage les inquiétudes qu'elle a exprimées de façon passablement objective au sujet de Cornwallis qui va disparaître par attrition ou décret ministériel, bien qu'il y ait un comité sur la fusion et la fermeture des bases qui est censé faire des recommandations.

Il y a eu une nouvelle déclaration de ce comité disant qu'il reportait toute décision fondamentale, sans doute jusqu'après les élections. En Nouvelle-Écosse, d'où vient aussi la députée, nous avons une longue tradition de service dans les forces armées, car nous n'aurons jamais les industries que les autres parties du pays sont capables d'avoir. Cela fait partie de notre histoire. C'est contraire à cette fermeture imminente de Cornwallis.

C'est pour cela que je voudrais demander à la députée ce qu'elle pense du fonctionnement de ce comité des fermetures de bases. Comment peut-il évaluer objectivement les critères lorsque le ministre déclare ouvertement qu'il y aura beaucoup d'autres changements parce que 17 p. 100 seulement du budget de la défense est dépensé au Québec? Il y aura donc des changements dans les autres parties du pays, indépendamment des traditions, pour rectifier cette situation. Pense-t-elle que c'est l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de la base de Cornwallis, et que l'avenir n'est pas plus rose qu'elle ne l'a décrit?

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'Annapolis Valley—Hants de sa question. Il pose la même question que mes électeurs me posent tous les jours: pourquoi cela se passe-t-il à la BFC Cornwallis et bientôt à la SFC Cornwallis, si je ne m'abuse? Au ministère de la Défense nationale, il va y avoir ce qu'on appelle un processus de rationalisation des infrastructures. Il s'agira de déterminer les besoins en effectifs et en infrastructures et de désigner celles qui sont en trop. Tel sera la tâche du MAGDI, un comité ministériel consultatif des infrastructures de défense.

Cela me semble tout à fait unique en ce sens que nous accordons au ministère de la Défense nationale quelque chose que, selon moi, nous n'avons jamais encore abandoné en tant que parlementaires, soit le rôle qui lui revenait en propre. C'est normal que le ministère de la Défense nationale dise ce qui est peut-être en trop et pourquoi, mais je ne crois pas que l'on devrait être autorisé à dire ce qu'il faut faire sans envisager les répercussions que cela peut avoir sur la collectivité. C'est dans ce contexte que s'inscrit le processus en cours au ministère de la Défense nationale. Les autorités militaires vont procéder à l'étude, prendre les décisions qui s'imposent, alors que, par ailleurs, vous avez un ministre qui a dit devant le comité que 17 p. 100 du budget de défense pour le Québec, ce n'est pas assez.

Voici la question que se posent alors mes électeurs: pourquoi créer une autre réserve navale alors que nous avons toutes les installations nécessaires à la BFC Cornwallis? On ne leur donne peut-être pas les vraies réponses. On ne fait peut-être pas cas d'eux, mais il semble y avoir une véritable dichotomie entre le ministre et sa perception de l'orientation prise par le ministère de la Défense nationale qui s'engage dans un processus de rationalisation des infrastructures sans se soucier des facteurs économiques. Il pourrait arriver qu'un général veuille damer le pion à un autre général et qu'une lutte s'engage pour savoir lequel des deux va pouvoir présenter son dossier au ministre de la Défense nationale. Le Parlement disposera de 30 jours de séance au maximum pour se pencher sur la décision prise par le comité d'étude du ministre, une fois le processus de rationalisation des infrastructures terminé. Le dossier est transmis au ministre. Celui-ci étudie les propositions. Il transmet le tout à un comité d'étude. Celui-ci donne son avis au ministre qui étudie les propositions, lesquelles sont enfin soumises au Parlement.

La durée de cette étude est telle que les gens finissent par croire qu'il ne se produira rien et, deux ans plus tard, on passe à l'action.

Je trouve que ce n'est pas juste de traiter ainsi les Canadiens. Certes, je n'ai rien contre une distribution équitable des fonds affectés à la défense dans l'ensemble du Canada et je partage l'avis que cela peut se faire sous forme de dépenses en capital.

On ne verra jamais de voitures blindées construites en Nouvelle-Écosse, dans la vallée de l'Annapolis, à moins que quelqu'un décide d'y investir beaucoup d'argent parce que le centre des activités se trouve en Ontario.

Certes, nous pouvons assurer l'entraînement des nouvelles recrues des Forces canadiennes. Nous allons avoir au moins 50 000 hommes. Leur entraînement va devoir se dérouler quelque part. Pourquoi cela ne peut-il pas se faire à Cornwallis? Pourquoi ce ministre ne donne-t-il pas cet engagement non seulement au sud de la Nouvelle-Écosse, mais à l'ensemble des Canadiens?

C'est très rentable. Selon moi, la décision la plus rentable serait assurément de consacrer les fonds destinés à l'entraînement à la BFC Cornwallis.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, l'objet du débat d'aujourd'hui est de déterminer si les députés appuient ou non le plan de dépenses du gouvernement pour 1992-1993. Je veux dire à la Chambre pouquoi je m'y oppose, et surtout en ce qui a trait à Winnipeg.

Les députés savent qu'au cours des dix dernières années, Winnipeg a connu des moments particulièrement difficiles. Au cours de la première partie de la décennie, de 1979-1980 jusqu'aux élections de 1984, les deux députés libéraux de Winnipeg ont pris ardemment la défense de leur ville.

Après cela, la stratégie du gouvernement fédéral a été de retirer une à une toutes les formes d'appui offertes à notre ville. Finalement, le plan de dépenses de cette année n'a rien à offrir à Winnipeg.

Le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers, ce qui se faisait de mieux comme programme dans l'intérêt public, celui que la plupart d'entre nous trouvions fort prometteur, un plan d'ensemble pour notre ville, a été aboli. Le ministre fédéral de l'Énergie, qui représente le gouvernement fédéral à la table, n'a pas renouvelé cette initiative à la fin de l'année, quand il en a eu l'occasion.

Il y a quelques semaines, nous avons tous été témoins, des grandes difficultés qu'ont connues Toronto et Los Angeles. Ceux d'entre nous qui représentent des circonscriptions situées au centre-ville savent quelle a été la frustration des jeunes, des familles et des vieillards lorsqu'ils ont constaté que la ville n'était pas sûre. C'est d'autant plus frustrant maintenant que le beau temps est arrivé.

S'il y a une chose qui distingue les libéraux des conservateurs, en Amérique du Nord, c'est l'attitude qui consiste à laisser ou non ce genre de choses se produire, à laisser ou non les frustrations grandir, à décider de laisser la solution du problème à la population ou d'en chercher.

La tradition libérale a toujours voulu, de génération en génération, que nous prenions la défense de ces gens et que nous trouvions une solution. À mon avis, le plan de dépenses manque de dynamisme et de perspective d'avenir. On n'y trouve aucun plan d'action pour Winnipeg, ni même pour aucune autre grande ville canadienne.

La taille du Canada permet à n'importe quel gouvernement prêt à s'engager d'organiser très rapidement des programmes qui n'allégeraient pas trop le Trésor et qui protégeraient les villes des problèmes fondamentaux qu'elles constatent à l'étranger. Quand on assiste à la télévision à la chute des autres pays ou de villes étrangères, il ne suffit pas de se tourner les pouces en remerciant le bon Dieu que ce ne soit pas chez nous, dans notre ville, notre province ou notre pays.

C'est une chance que nous avons d'être témoins de ce que serait le pire. Cela nous permet de prendre des initiatives et de changer le cours des événements.

Il y a plusieurs choses qu'on pourrait faire. Je précise, dès le départ, qu'il ne s'agit pas de dire au gouvernement de faire appliquer la loi et de débourser beaucoup d'argent pour changer le cours des événements. Non, dans les années 90, nous devons travailler selon le principe du partenariat. Il y a des organismes bénévoles, des entreprises bien intentionnées, des gouvernements provinciaux et municipaux qui sont remplis de gens énergiques qui veulent que leur ville fonctionne, mais ils ont besoin d'un acteur de plus: un gouvernement fédéral déterminé à agir.

• (1610)

Quelle aide supplémentaire le gouvernement fédéral peut-il apporter pour aider à la reconstruction de nos villes? Premièrement, il pourrait remobiliser la SCHL et réitérer son vieil engagement envers le logement social pour aider à l'aménagement et à l'entretien de logements à prix modique partout au Canada.

Il suffit de comparer les conditions catastrophiques du marché de l'habitation au Canada et le plan de dépenses du gouvernement fédéral pour constater qu'il y a un lien direct entre les deux. Quand le gouvernement fédéral

n'intervient pas activement dans le secteur du logement par l'entremise de la SCHL, le marché de l'habitation s'effondre. Un des facteurs qui réussissaient le plus à motiver les Canadiens à établir des sociétés d'habitation sans but lucratif pour loger les personnes âgées et les clubs des Lions, c'était le financement que leur accordait le gouvernement fédéral et les conseils qu'il leur donnait, mais cette époque est révolue.

Deuxièmement, dans le secteur de la rénovation des vieux quartiers, un des programmes qui a connu le plus de succès, depuis le début des années 70, a été le Programme d'aide à la remise en état des logements, le programme PAREL. Il a aidé les propriétaires à faible revenu et, dans certains cas, les propriétaires de maisons de rapport situées dans les secteurs où les loyers sont peu élevés. Il les a aidés à rénover leur propriété pour qu'ils puissent demeurer dans le quartier. Ils y restent à cause des activités. Reportez-vous un instant dans sept ou huit ans et imaginez que rien n'a été réparé dans les centres urbains, vous commencerez à vous représenter comme toile de fond de nos villes canadiennes les pires scènes que vous ayez vues à la télévision.

Troisièmement, l'emploi chez les jeunes. Pourquoi le gouvernement fédéral ne peut-il pas fournir les fonds nécessaires au financement de Défi 92? Pourquoi y a-t-il eu autant d'étudiants—neuf sur dix dans la catégorie des organismes à but non lucratif dans la circonscription de Winnipeg-Nord—qui se sont vu refuser un emploi d'été? À cause du sous-financement du programme. Quand on n'a pas d'emploi, comment peut-on espérer poursuivre des études?

Quatrièmement, les changements apportés au programme de l'assurance-chômage ont contribué à isoler les jeunes autochtones et de nombreuses femmes qui avaient quitté le marché du travail il y a un certain temps pour parfaire leur formation. Là encore, sans formation, comment peut-on avancer?

Cinquièmement, la sécurité dans nos villes. Une foule de lois et de règlements faisant partie du Code criminel devraient être modifiés. Diverses initiatives pourraient être prises par le cabinet du solliciteur général. Il pourrait mettre sur pied la Fondation des relations raciales qu'on nous promet depuis longtemps et qui ne voit pas l'heure de voir le jour. Pourquoi n'a-t-on rien fait pour régler le grave problème de la sécurité dans nos villes?

Ce n'est pas un problème pour la droite. Ce n'est pas une question dont on dit: «Oh, il n'y a que les gens préoccupés par la loi et l'ordre qui s'inquiètent de la sécurité.» Non. La famille canadienne moyenne qui vit dans une grande ville s'inquiète pour la sécurité de ses membres, enfants et parents. C'est à nous, le gouvernement, qu'il incombe de mieux dessiner les villes, d'adopter des lois plus pratiques et d'assurer un financement suffisant des services de soutien pour que l'on trouve des solutions plus positives au problème fondamental de la sécurité des personnes.

Sur le plan du développement économique, comment une ville peut-elle trouver sa place dans un monde où la compétition est de plus en plus vive si le gouvernement fédéral, responsable des accords commerciaux et de nos relations internationales, ne se préoccupe pas des villes canadiennes ni des gens d'affaires? Quelle est le rôle de Winnipeg dans l'économie internationale? Winnipeg a perdu son rôle et a de la difficulté à comprendre ce qu'elle doit faire. Quelles sont les attentes? Quelle aide le gouvernement apporte-t-il à cette ville? Il y a 650 000 habitants à Winnipeg et pourtant, il n'existe aucun plan pour affirmer son rôle dans l'économie.

À une échelle beaucoup plus grande, la population de Montréal vit la même crise. Les bases économiques de Montréal sont très semblables à celles de Winnipeg. Les deux dépendent de l'industrie du textile et du vêtement, de la construction, de l'ingénierie, du transport des produits agricoles et les deux connaissent le même déclin.

Dans son plan de dépenses dont nous discutons aujourd'hui, le gouvernement offre-t-il des solutions particulières pour aider la population de Montréal et la population de Winnipeg? La réponse est un non retentissant.

Si votre gouvernement national décide que vos problèmes sont sans importance, comment pouvez-vous relancer l'économie de votre ville? Où est le gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit de fournir des services linguistiques aux nouveaux entrepreneurs canadiens?

Pour se faire des partenaires commerciaux en Asie ou en Europe de l'Est, il faut la compétence linguistique, mais où sont les ressources? Qui peut comprendre le droit canadien et l'appliquer aux dossiers du commerce international? Qui bénéficiera d'un soutien pour effec-

tuer les longs voyages outre-mer qu'il faut faire pour conquérir des marchés?

Ce n'est pas ce gouvernement. Voilà le malheur! Le plan de dépenses ne tient aucun compte des problèmes énormes qui accablent les villes canadiennes. Je donne la ville de Winnipeg comme exemple, mais je pourrais vous parler de Montréal, de Toronto ou d'Edmonton. Toutes ces villes sont confrontées à une crise, qui peut varier d'une ville à l'autre.

Le gouvernement fédéral n'a pas à imposer sa solution, mais doit plutôt s'asseoir à la table pour discuter des problèmes et écouter ce que les villes demandent afin de favoriser l'émergence des conditions qui susciteront la création d'emplois, la relance économique, la construction de maisons et le redémarrage de l'activité dans les villes.

Les villes sont au coeur même de l'économie du pays, et nous devons les défendre.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt l'excellent discours prononcé par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre.

J'ai été frappé par son bon sens et sa logique. Quand on y pense un peu, la ville est la base même de la société canadienne. La ville nous offre tout le véhicule dont nous avons besoin à notre époque pour vivre dans le contexte urbain. Si nous laissons nos villes se désorganiser, se détériorer, sombrer dans le désordre, alors nous aurons détruit le véhicule essentiel à la vie urbaine.

Je ne peux m'empêcher de penser que le gouvernement est tout à fait dans l'erreur au sujet des problèmes urbains. Mon collègue a mentionné la violence à Los Angeles. C'est une tragédie non seulement dans les annales américaines mais dans l'histoire humaine. Que ces événements se soient produits nous montre que les problèmes n'ont jamais été réglés. La difficulté persiste et on dirait que nos gouvernement ignorent sciemment la situation ou ne savent tout simplement pas comment s'y prendre.

Du point de vue des statistiques judiciaires, 8 000 personnes ont été arrêtées dans la crise de Los Angeles. Comment réussir à faire passer tous ces gens dans un système judiciaire déjà surchargé aux États-Unis, voilà qui défie l'imagination.

C'est la sorte de réflexion à laquelle nous devrons nous livrer, parce que les événements de Los Angeles pourraient bien survenir au Canada. En fait, nous avons assisté à des actes de violence malheureux à Toronto, à la suite d'un incident causé par une arme à feu, mais cela nous montre que le Canada n'est pas à l'abri de ces problèmes. Si nous ne nous attaquons pas avec réalisme et intelligence aux problèmes qui existent dans nos propres villes, il faudra nous attendre à des actes de violence et à des bouleversements toujours plus nombreux.

• (1620)

Comme l'a dit le député, nous devons nous attaquer aux questions du logement et de l'emploi, mais il faut aussi que les trois paliers de gouvernement collaborent.

La ministre de la Justice a déclaré qu'elle encourage les réunions et le dialogue avec les maires des principales villes du Canada. Dans un an, espérons-le, nous aurons une réunion des trois paliers de gouvernement, mais cela ne me semble pas la solution urgente que les Canadiens souhaitent.

Le gouvernement doit s'informer davantage non seulement des problèmes qui existent dans nos villes, mais aussi des difficultés qu'elles semblent avoir à dialoguer avec des provinces et des municipalités soi-disant bienveillantes.

Le problème va naturellement bien plus loin que les villes elles-mêmes. Il semble que le principe de la survie de l'espèce la mieux adaptée règne actuellement dans notre société. Malheureusement, je pense que cette attitude se manifeste de manières très désobligeantes. Par exemple, il ne semble pas que nous fassions ce que nous devrions pour les chefs de familles monoparentales et leurs enfants, les femmes qui sont séparées ou divorcées de leur conjoint et qui se trouvent dans l'impossibilité de subvenir aux besoins de leurs enfants, et encore moins des leurs.

Nous avons un système fiscal qui autorise un ex-mari à déduire de son revenu la pension alimentaire qu'il verse à son ex-femme et à ses enfants, mais la femme qui touche cette pension doit payer des impôts sur ce qu'elle reçoit.

Les tribunaux et les autres autorités nous disent que, quand les femmes reçoivent effectivement une pension alimentaire, l'argent qu'elles touchent est moins de la moitié de ce dont elles ont besoin pour élever leurs

enfants. On nous dit que peut-être 12 p. 100 des ex-maris vivent au-dessous du seuil de pauvreté, mais que le pourcentage est de plus de 66 p. 100 pour les ex-femmes et leurs enfants qui touchent des pensions alimentaires. Si elles ne touchent pas de pension, ce chiffre passe à 75 p. 100.

Il faut mieux reconnaître ce qu'il convient de faire et comment il faut procéder. Sinon, alors, nous disons que notre système fédéral empêche la justice et l'équité que nous nous attendons tous à avoir dans notre pays. Mais le gouvernement non seulement ferme les yeux et ne reconnaît pas les problèmes qui existent, mais il abandonne aussi délibérément les programmes qui avaient tant fait pour cimenter notre société, rapprocher les gens et leur donner de l'espoir.

Je voudrais seulement parler de deux programmes, car ils concernent le système judiciaire. Le premier est le Programme de contestation judiciaire. Nous avons parlé au gouvernement et nous avons posé des questions à la Chambre. Lors des séances du comité, nous avons demandé pourquoi le gouvernement a eu l'idée de supprimer le Programme de contestation judiciaire. Il est incroyable qu'il l'ait abandonné.

Ce programme coûtait 2,4 millions de dollars. C'est assurément une somme importante, mais qu'on songe au fait qu'il permettait aux personnes défavorisées ou pauvres de demander à présenter leurs griefs et leurs questions devant un tribunal. Elles ne recevaient pas toutes des fonds, mais si le groupe organisateur déterminait que leur cause méritait d'être portée devant les tribunaux, il leur accordait des fonds allant jusqu'à 35 000 $ pour aider à payer leurs frais juridiques.

Ce programme nous a énormément aidés. Non seulement il a aidé les personnes défavorisées, les minorités visibles, les mères seules et les autochtones, mais il nous a également permis d'avoir une bonne jurisprudence. Il nous a aidés à enrichir la jurisprudence dont nous sommes si fiers.

Certains jugements ont été rendus à la suite de l'application du Programme de contestation judiciaire, par exemple dans l'affaire Butler, où l'on a déterminé par un vote unanime de neuf voix qu'il y avait un lien direct entre les règles sur l'obscénité et la violence faite aux femmes et aux enfants. Cela nous permet maintenant de procéder plus vite que nous l'avons fait et de faire adopter des lois plus strictes concernant la pornographie, notamment la pornographie touchant des enfants, de façon que nous puissions les protéger de cette forme dégradante de littérature ou de spectacle.

Nous supprimons aussi la Commission de réforme du droit qui a pourtant été à l'origine d'un grand remue-méninges dans le domaine juridique. Nous avons déjà mentionné à la Chambre lors de la discussion de divers projets de loi que 44 décisions de la Cour suprême mentionnaient la Commission de réforme du droit comme étant à l'origine de cette façon de voir les choses.

Nous avons à l'étude le projet de loi C-46 sur les contraventions aux textes législatifs. C'est en 1976 que la Commission de réforme du droit a demandé cela au gouvernement, et il a fallu attendre 1986 pour qu'il soit présenté, puis que nous l'ayons aujourd'hui sous forme de projet de loi.

Si nous supprimons la Commission de réforme du droit, et il semble que le gouvernement y soit bien décidé, nous ferons du Canada un des trois pays du Commonwealth sans commission de réforme du droit. Nous serons alors en compagnie du Zimbabwe et du Bangladesh.

Le Québec se prépare à constituer une commission de réforme du droit, ce qui fera que toutes les provinces en auront une, mais que le fédéral n'en aura plus. C'est une honte pour le système fédéral qui se trouvera à abandonner ce rôle et à ne pas accorder plus d'importance à nos lois.

Je pense que j'ai 20 minutes, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je veux m'en assurer parce que nous avons une motion selon laquelle votre parti se partagera le temps de parole. Le député—

M. MacLellan: Mon collègue, qui se trouve actuellement en comité, n'a pu se libérer, malheureusement. Permettez-moi de poursuivre mon intervention.

Il existe, dans notre pays, une certaine fibre, un certain ciment, qui nous permet d'entretenir des liens les uns avec les autres, de nous entraider, de prendre conscience de nos besoins mutuels. On dirait que ces programmes et cette sollicitude sont en train de disparaître. Surtout parce que le gouvernement décide de ne pas maintenir ces programmes.

Très souvent, quand il s'agissait de bons programmes ou de programmes mis en oeuvre par le gouvernement, des programmes d'emplois et autres, tels que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le gouvernement entreprenait de réduire les fonds destinés à ces programmes, ce qui va à l'encontre du but recherché. Ce n'est pas la façon de faire.

Je veux aussi donner à la députée de South West Nova tout le mérite qui lui revient et la remercier de ses observations concernant la base Cornwallis, une installation extrêmement importante pour la Nouvelle-Écosse et le Canada atlantique.

Quand nous voyons que de nouvelles institutions sont financées et que de nouvelles réorganisations sont effectuées au sein des forces armées alors que nous possédons ces excellentes installations en Nouvelle-Écosse, la pensée, la simple pensée que ces installations pourraient nous échapper est, pour moi, absolument ridicule. Ce sont des installations merveilleuses, non seulement à cause de la technologie de pointe qu'on y retrouve, mais aussi à cause de l'infrastructure, qui coûte si cher aujourd'hui. C'est une excellente infrastructure, sise dans un endroit fantastique, dotée de personnel très compétent. Je n'arrive pas à croire que nous pourrions tout perdre ça. J'espère que le gouvernement écoutera ce qu'a dit la députée de South West Nova et les raisons qu'elle a données. Je pense que ses propos méritent d'être entendus, car les avantages dont elle parle ne s'appliquent pas seulement aux habitants de sa circonscription, mais au pays tout entier.

• (1630)

À l'heure actuelle, la situation dans le Canada atlantique est franchement très mauvaise. Je pense que le gouvernement essaie de ne pas la voir. Comment peut-il ne rien voir, comment peut-il se présenter à la Chambre sans être extrêmement gêné de la façon dont il traite le Canada atlantique? Ça me laisse absolument perplexe.

Ma circonscription, sur l'île du Cap-Breton, est confrontée à de graves problèmes économiques. Les programmes importants que nous attendons du gouvernement ne viennent pas. On dirait que le gouvernement n'est pas conscient de ce qui se passe dans le Canada atlantique, en tout cas pas sur l'île du Cap-Breton.

La collectivité n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi le gouvernement fédéral a abandonné ses responsabilités à l'égard du Canada atlantique.

Voilà la situation qui prévaut dans les pêches. Nous avons demandé à de nombreuses reprises au gouvernement de nous dire quelles mesures d'indemnisation il entendait accorder à ceux qui vont perdre leur emploi.

À Terre-Neuve, des milliers de personnes dépendent exclusivement de la pêche. Certaines localités de l'île du Cap-Breton sont complètement tributaires de cette activité. Elles subiront des dommages irréparables si les pêcheries sont fermées. Que fait le gouvernement? Son inaction est cause de grande angoisse.

La Nouvelle-Écosse et le Cap-Breton possédaient une excellente industrie touristique, qui a cependant beaucoup souffert de la TPS et de la hausse des taxes sur l'essence. Dans notre région, l'industrie touristique dépend en bonne partie des Américains, mais la TPS et la taxe sur l'essence ne les incitent guère à venir.

On me dira qu'il est toujours possible de demander une remise de la TPS, mais les gens ne le font pas, ils ne veulent pas s'empêtrer dans ces complications. Ils préfèrent rester chez eux et se contenter d'aller au Maine, au Vermont ou au New Hampshire, et nous perdons ainsi les revenus que nous tirions de leur séjour chez nous.

Il s'agit là d'une question fondamentale. Il semble que tous les secteurs de l'économie au Canada atlantique se détériorent à l'heure actuelle; et qu'il se soit produit quelque chose dans tous les secteurs d'activité, au point de remettre en question toutes les industries et toutes les formes de gagne-pain. Nous ne comprenons pas comment on a pu laisser les choses se détériorer à ce point.

Nous vivons dans un pays magnifique, et indépendamment des difficultés économiques que nous connaissons présentement, il semble que différentes classes de Canadiens soient en train de se constituer au Canada. Il y a apparemment un écart de plus en plus grand entre les régions prospères du pays et les régions moins favorisées, entre les riches et les pauvres. Ce n'est pas ainsi que les choses devaient se passer. La plupart d'entre nous n'ont pas cette conception du Canada. Nous n'aurions jamais pu imaginer vivre une situation semblable. On ne peut pas permettre que cette situation se perpétue, sinon elle compromettra l'âme de notre pays tel que nous le connaissons.

Les habitants du Canada atlantique ont nettement le sentiment que le gouvernement considère les provinces atlantiques comme d'importance secondaire sur le plan politique parce que les quatre provinces n'ont, ensemble, que 32 sièges. Le gouvernement demande: «Pourquoi s'en faire au sujet des pêches? Pourquoi s'inquiéter au sujet du tourisme? Pourquoi se soucier de l'agriculture au Canada atlantique? Pourquoi se préoccuper de l'industrie forestière? Des localités en difficulté? On peut toujours gagner une élection sans le Canada atlantique.»

Ce genre de raisonnement est diabolique. Je demande au gouvernement de réviser ses actions et de revoir ses priorités.

Le gouvernement fédéral doit prendre conscience que les quatre provinces du Canada atlantique ont besoin de son aide. Il ne peut se contenter de dire qu'au mieux il fera attendre les provinces de l'Atlantique encore un peu, car il est trop occupé présentement. Les habitants des provinces atlantiques sont de bons Canadiens qui ont besoin de l'aide de leur gouvernement. Ils lui demandent de les aider, mais ils n'obtiennent pas d'aide.

Je demande au gouvernement de réviser ses priorités et d'être sensible aux Canadiens du Canada atlantique qui ont besoin de son aide. Il faudrait qu'on établisse des plans, qu'on analyse la situation économique et qu'on mette en place un cadre de développement régional et des mesures d'aide adéquates à court terme.

La situation actuelle est une véritable tragédie, et si on ne fait rien pour y remédier, les dommages seront irréparables. Des gens qui dépendent de leur gouvernement se rendent compte que ce dernier non seulement n'est pas préoccupé, mais qu'il n'est même pas disposé à leur fournir une aide dont ils ont un urgent besoin.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'ai trouvé très intéressante l'intervention du député de Cap-Breton—The Sydneys. Mais ce qu'il a dit au début de son discours au sujet des avantages que le Programme de contestation judiciaire représentait pour les minorités visibles m'intrigue.

Je me demande s'il se rend compte qu'en fait, ce programme n'a jamais permis de porter une seule affaire devant la Cour suprême du Canada. Il se passait des choses à l'époque où le gouvernement a décidé de mettre fin au programme, notamment une tentative de la part de jeunes avocats de la communauté noire visant à porter certaines affaires devant les tribunaux; en fait, une minorité visible allait pour la première fois se prévaloir du programme. Je voudrais qu'il me dise ce qu'il pense de cela.

Dans le contexte social actuel, quel lien voit-il entre cela et le fait qu'au même moment, la Commission de réforme du droit venait de produire un rapport dans lequel elle se penchait sur la question de la sélection des jurés sous le rapport de l'exclusion, soupçonnée en Ontario, des membres de minorités visibles dans les jurys? Cette étude était une initiative du gouvernement de l'Ontario, qui tenait à aller au fond de l'affaire. Peut-on considérer que cela a un quelconque rapport avec la décision du gouvernement fédéral de retarder l'application de la loi créant la Fondation canadienne des relations raciales?

Bref, la décision du gouvernement d'éliminer certains programmes ou organismes a eu un certain nombre d'effets qui ont considérablement réduit la mesure dans laquelle les minorités visibles peuvent exercer leur droit de faire partie du processus judiciaire. Tout cela arrive à un moment où le problème de la discrimination raciale a pris des proportions critiques en de nombreux endroits du pays.

Cela est-il d'une quelconque façon lié à l'adoption de changements radicaux dans le processus de détermination du statut de réfugié? Cela se produit alors que le Parti réformiste fait preuve de xénophobie dans son analyse de la politique d'immigration du gouvernement. Les mesures législatives prises par le gouvernement en réaction au Parti réformiste ne sont-elles pas xénophobes, et le gouvernement n'y recourt-il pas au mépris des préoccupations d'une partie considérable de la population?

• (1640)

M. MacLellan: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député pour ses questions et ses observations. Ce qu'il dit est juste.

Le Programme de contestation judiciaire n'a jamais saisi la Cour suprême d'une affaire intéressant des membres de minorités visibles, mais la question était à l'étude et on s'efforçait de remédier à cela. Il est malheureux que les minorités visibles n'aient pas profité davantage du Programme de contestation judiciaire.

Je trouve dommage aussi qu'on ait supprimé le Programme de contestation judiciaire au moment même où l'on avait réussi à en cerner les lacunes et où on allait pouvoir les combler. Il me semble qu'il aurait pu jouer un rôle tellement important pour les minorités visibles. Elles n'en ont jamais vraiment bénéficié. Je crois que c'est extrêmement injuste, d'autant plus que nous parlons à l'heure actuelle de modifier notre Constitution et la Charte des droits et des libertés.

Ce que le gouvernement est en train de dire, en fait, c'est que le Programme de contestation judiciaire est devenu inutile, alors même qu'il envisage de modifier la Constitution et la charte. Il va falloir examiner les modifications en question en fonction de leur rapport avec notre système juridique. Leur incidence sur les minorités visibles, les autochtones et d'autres groupes sera très importante. Au moment même où le Programme de contestation judiciaire nous serait tellement utile, le gouvernement le supprime.

Le député parle aussi de la Commission de réforme du droit et du processus de sélection des jurés. Il a raison là aussi. Nous avions aussi examiné cette affaire et nous espérions présenter une observation significative à cet égard.

Nous avons aussi un excellent rapport en cours de rédaction sur le droit et le multiculturalisme, sur un programme excellent traitant des rapports entre le droit, les minorités visibles et les divers groupes qui composent nos localités et visant justement à établir des liens entre eux. Le travail de base, le travail fondamental de rédaction était complété. En fait, un groupe d'experts-conseils des diverses collectivités multiculturelles devait s'entretenir avec des représentants du gouvernement quatre jours après la présentation du budget pour discuter du rapport.

Comme le budget prévoyait la dissolution de la Commission de réforme du droit, la réunion a été annulée. Les réunions de ce genre n'ont jamais été convoquées à nouveau. Quant aux collectivités culturelles, elles ne savent pas ce qu'il est advenu du rapport. Elles ignorent si ces réunions auront jamais lieu. En fait, elles sont aujourd'hui d'avis qu'elle ne verrons jamais ce rapport, que ce rapport ne sera jamais rendu public. C'est une véritable tragédie compte tenu des efforts qu'il a coûtés et des services qu'il nous rendrait.

Cela montre toute l'insensibilité et l'indifférence dont on est capable.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement mon collègue et je le remercie de l'intérêt qu'il porte à Cornwallis. Je ne pouvais pas m'empêcher de penser que la question qui a précédé mon intervention était des plus pertinentes et ouvre la voie à la question que je voulais poser au député de Cap-Breton—The Sydneys.

Le député a parlé de l'APECA, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Elle ne s'est pas révélée très efficace. Cette créature du gouvernement actuel ne s'est pas révélée un outil efficace pour créer des emplois et apporter des solutions nouvelles dans ma région. Je ne crois pas parler seulement au nom de ma région mais également au nom des diverses localités situées au sud de Halifax. Cela a peut-être été utile pour le tourisme, la construction d'hôtels et des choses du genre.

L'expérience du député à cet égard est-elle semblable à la mienne? A-t-il des propositions à formuler? Moi j'en ai. Je me demande si le député voudrait bien expliquer ce qui clochait avec l'APECA, après que le gouvernement actuel y eut dépensé deux milliards de dollars. Je crois que la plupart de mes électeurs aimeraient savoir où sont passés ces deux milliards de dollars.

M. MacLellan: Monsieur le Président, je voudrais dire à la députée de South West Nova que nous aimerions tous savoir où sont passés ces deux milliards de dollars. C'est probablement le plus grand mystère qui entoure l'APECA.

Au départ, sur papier, l'APECA n'était pas une mauvaise idée. L'ennui, c'est que le favoritisme à des fins politiques est devenu la grande préoccupation de l'APECA. On vous versait de l'argent suivant qui vous étiez, quelle circonscription vous habitiez et le potentiel que vous pouviez représenter un jour pour le gouvernement.

Une vraie honte! C'était le grand critère à l'APECA.

À l'échelle du Cap-Breton, nous avons reçu des sommes considérables pour l'implantation de grandes entreprises, mais elles étaient destinées à des gens de l'extérieur. Ils ont reçu beaucoup d'argent. Ils ne pouvaient pas refuser. Nous ignorons quels étaient leurs liens avec les gens du gouvernement ou de la fonction publique. Je ne saurais donc entrer dans les détails.

Ils sont venus. Ils ont monté leurs entreprises. Ils ont embauché des gens qui cherchaient désespérément du travail. Les gens de la place ont travaillé très dur jusqu'à ce qu'ils se rendent compte qu'une fois la source de financement tarie et le crédit d'impôt disparu, une fois les subventions pour la formation professionnelle dépensées, les entreprises fermaient subitement leurs portes.

Ces gens se sont retrouvés au chômage. Mais cette fois-ci, en plus de perdre leur emploi, ils ont perdu l'espoir qu'ils caressaient de pouvoir enfin s'en sortir. Ils avaient espéré pouvoir subvenir aux besoins de leur famille, se construire une maison au Cap-Breton, sans avoir à s'inquiéter au sujet du prochain chèque de paie.

La situation n'est plus la même. C'est le retour à la case départ. Ce qu'il faut, c'est encourager les entrepreneurs qui ont des intérêts sur place et qui ont prouvé qu'ils veulent bien rester chez nous et les aider. Il faut leur venir en aide, non pas en fonction du parti politique qu'ils appuient ou de ce qu'ils peuvent faire pour lui, mais uniquement en fonction des solutions qu'ils proposent à l'échelle locale.

Il va falloir donner un sérieux coup de barre.

[*Français*]

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, je dois vous dire que je suis très heureux d'avoir l'occasion de m'exprimer sur le Budget des dépenses principal du gouvernement pour l'exercice en cours.

Je comprends très mal, cependant, les propos que je viens d'entendre, les propos des différents députés de l'opposition, qui nous disent depuis ce matin que le gouvernement ne dépense pas assez. On se plaint que le gouvernement se soit retiré de certains programmes, que le gouvernement ait coupé dans les dépenses. Nous avons déposé un budget des dépenses pour 1992–1993 de l'ordre de 160 milliards de dollars; 160 milliards de dollars, si on enlève les intérêts d'une dette dont nous avons héritée, une dette irresponsable des années 1970 et du début des années 1980, une dette de 200 milliards de dollars qui nous cause évidement toutes sortes de problèmes à cause des intérêts qui s'accumulent chaque année. Je me demande comment on peut prétendre aujourd'hui que le gouvernement ne dépense pas assez d'argent quand on sait que l'on a un budget qui tourne autour des 120 milliards de dollars, que la population se plaint d'être surtaxée, et qu'on nous demande d'augmenter à peu près dans tous les programmes actuels du gouvernement, et même d'en inventer d'autres. Je comprends que les besoins sont grands, mais il faut comprendre aussi que si on veut contrôler les taxes, si on veut les diminuer, il va falloir arrêter d'augmenter dans nos programmes ou, à tout le moins, couper certains programmes pour aller aux priorités.

Je pense qu'il serait intéressant, monsieur le Président, de regarder au départ où va l'argent des taxes, où va l'argent que le gouvernement va percevoir cette année pour donner des services à la population.

Je viens de mentionner que, au départ, il y a une partie, malheureusement une partie importante des taxes, des revenus du gouvernement, qui va devoir s'appliquer aux intérêts de notre fameuse dette que l'on doit traîner et qui augmente d'année en année, cela dû au fait que nous n'avons pas les revenus pour payer non seulement les intérêts mais également le principal. De fait, sur chaque dollar qui sera dépensé en 1992–1993, 25 cents seront consacrés aux frais de la dette.

J'ai déjà entendu en cette Chambre les propos suivants: Comment se fait-il que le gouvernement revienne toujours et blâme le gouvernement antérieur qui nous a endettés? Là-dessus, on nous répond en nous disant que ça fait sept ou huit ans et que l'on devrait être capables de parler d'autre chose, de trouver d'autres raisons.

• (1650)

Malheureusement,—et c'est là que cela prend toute son importance—ce que l'on répète depuis six, sept ou huit ans, monsieur le Président, c'est que cette fameuse dette qui était incontrôlée nous cause des problèmes et va continuer à nous en causer pour encore des générations. Alors, c'est là que l'on voit jusqu'à quel point nous avions ambitionné dans les dépenses du gouvernement, dépenses qui ne pouvaient suffire face aux revenus que nous avions. Donc, on a dû à ce moment-là emprunter pour payer les programmes que l'on mettait à la disposition de la population sans en avoir les moyens.

Il faut dire que plus de 50 p. 100 des dépenses budgétaires correspond aux sommes versées à des particuliers, dans nos programmes, à des organismes ou à des administrations provinciales et territoriales. On entend encore dans cette Chambre des gens se plaindre du fait qu'il y ait des coupures dans les transferts aux gouvernements et dans les transferts aux particuliers. C'est complètement faux, parce que d'année en année, ces dépenses ont augmenté. Je mentionnais tout à l'heure que si on se rapporte au Budget de 1984, on avait sorti un budget de 70 milliards. Évidemment, on a eu un déficit dans les affaires courantes administratives, cette année-là, de 16 milliards, ce qui fait un budget de 86 milliards.

Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui on a des dépenses budgétaires planifiées d'environ 120 milliards, ce qui veut dire que les transferts aux provinces, loin d'avoir diminué, ont augmenté à tous les ans. Bien sûr, il a fallu, ces dernières années, et dans ce budget-là, limiter les augmentations, mais encore là, monsieur le Président, loin de couper dans les dépenses, dans les transferts, le gouvernement, à l'intérieur de la manoeuvre qu'il a, fait tout ce qu'il peut pour continuer à bonifier ces transferts-là pour répondre en autant qu'il se peut aux attentes de la population.

De ce budget-là aussi, 8 p. 100 sera consacré à la défense. Nous avons pris des mesures extrêmement importantes pour contrôler les augmentations à la défense, et de nouvelles directives ont été données justement pour faire face aux nouvelles obligations que nous avons pour remplacer l'équipement militaire, l'équipement de la défense qui est complètement désuet. Donc, il a fallu couper dans les effectifs de la défense pour se permettre de moderniser notre flotte. Cependant, il n'en reste pas moins que 8 p. 100 du budget sera consacré à la défense.

Aux sociétés d'État, cela représente un montant de 3 p. 100. Environ 11 p. 100 du budget est affecté au service autre que la défense, que le gouvernement fédéral offre directement aux Canadiens. Ces services-là entrent dans le coût des opérations gouvernementales. On a des fonctionnaires, on a des gens qui dispensent nos services, alors il faut les payer ces gens-là. Cela comprend les traitements et salaires. Cela comprend les locaux. Cela

comprend entre autres le matériel pour l'inspection des aliments et des drogues, si on veut protéger notre population, si on veut s'assurer d'avoir des aliments sains. Bien sûr, il faut dépenser de l'argent pour contrôler la situation.

Il y a le contrôle de l'application des règlements qui touchent l'environnement. Je pense que plus on avance dans le temps, plus on doit investir dans l'environnement. Je pense que la population s'attend à ce que les dirigeants prennent des mesures, investissent de l'argent, forcément, pour corriger les problèmes que l'on a, comme on en a bâti depuis bien des années. Je pense que, encore là, si l'opposition demande au gouvernement d'agir, on voit jusqu'à quel point on est conscients des besoins et on sait très bien qu'il y a beaucoup plus d'argent qui sera impliqué dans le règlement de nos problèmes qui concernent l'environnement.

On sait également jusqu'à quel point le contrôle de la sécurité aérienne est important. Cela rentre à l'intérieur du budget affecté aux services, tout comme la sécurité des aéronefs, la recherche scientifique. On sait qu'il est important, monsieur le Président, d'investir dans la recherche si on veut faire face aux défis des années à venir. Les levés et la cartographie, ce sont tous des services dans lesquels le gouvernement doit investir et qui font partie, bien sûr, du budget.

Dans le budget, sont également inclus des domaines comme le suivant: la santé et la sécurité. Je vois le ministre de la Santé ici et on sait très bien qu'on doit investir des sommes importantes, année après année, pour donner de meilleurs services de santé, tout comme dans le secteur de la recherche offerte aux Canadiens. On est un pays privilégié, monsieur le Président, au Canada dans ce domaine.

Bien sûr que ce n'est pas parfait, mais on doit continuer. Et c'est justement à l'intérieur du budget que nous allons trouver les sommes d'argent pour corriger les problèmes que nous connaissons.

J'ai parlé tout à l'heure des aliments. On a une qualité d'aliments, au Canada, qui est enviée par le reste du monde. Mais il faut s'en occuper, il faut y apporter une surveillance et un contrôle. Il y a aussi l'environnement, la médecine, les routes. Au niveau des routes, monsieur le Président, dans un pays aussi important et aussi grand que le Canada, on doit investir des sommes importantes dans notre réseau routier. Il y a, de plus, la voie maritime, les couloirs aériens, les aéroports, les navires et les ports. Tout cela fait partie de notre budget, monsieur le Président.

Souvent, on oublie tout cela. On prend souvent pour acquis tous les services dont on profite, mais bien sûr, il y a des coûts et ceux-là se retrouvent dans le budget. Est également incluse dans ce budget la protection d'autres intérêts des consommateurs, comme les inspections et l'application des règlements ayant trait, entre autres choses, aux poids et mesures, aux communications, aux institutions financières.

On retrouve aussi dans notre budget, la prestation des programmes sociaux et des programmes destinés aux autochtones. La plupart des familles canadiennes touchent des pensions. On sait jusqu'à quel point elles sont importantes, nos pensions de vieillesse, pour permettre à nos aînés de vivre de façon respectable. Il y a, de plus, les prestations d'assurance-chômage qui représentent un coût extraordinaire dans une période difficile pour le Canada, dans une période où on doit se restructurer au point de vue économique, où on doit faire face à de nouveaux défis.

Il y a un investissement important à faire au niveau des prestations d'assurance-chômage, parce que lors d'un changement aussi important, il est évident que des gens, des Canadiens et des Canadiennes écopent, et il faut protéger ces gens-là en attendant que la situation se rétablisse. Nous pouvons parler des allocations familiales. On sait jusqu'à quel point il est important de venir en aide à nos familles canadiennes.

Alors, dans le présent budget, monsieur le Président, il y a des sommes plus importantes qui ont été allouées pour faire face à ces besoins, même si la marge de manoeuvre du gouvernement est très limitée. Au point de vue de la compétitivité, j'ai mentionné qu'on vit actuellement des changements extraordinaires au niveau de l'ouverture des marchés alors qu'on parle de mondialisation des marchés et on doit faire face à une compétition, une concurrence extraordinaire. Cela n'ira pas en s'amenuisant, mais deviendra plutôt une compétition féroce. Donc, il va falloir investir, il faut le faire et c'est ce que nous faisons dans ce budget-là.

Nous investissons des sommes importantes au niveau de la science, de la technologie, des infrastructures dont nous aurons besoin pour faire face à tous ces problèmes-là. Nous devons aussi, monsieur le Président, nous occuper de la protection des personnes et des biens. On intervient au niveau de la sécurité, des services de police, des tribunaux, les incarcérations et la réinsertion sociale des détenus. Encore une fois, on sait qu'on vit une période difficile et on a besoin de plus en plus de bons services de sécurité au pays.

On a adopté des lois sur la sécurité des individus, des Canadiens et des Canadiennes.

• (1700)

Il faut prévoir des infrastructures et des structures dans ce sens, pour assurer la sécurité et s'occuper de nos gens qui, pour une raison ou pour une autre, à un moment donné, ont dû faire face à la justice. Il faut investir de l'argent pour les réintégrer dans la société. On ne peut pas les négliger et en faire de mauvais citoyens; il faut voir à leur réintégration le plus vite possible et, bien entendu, il faut investir des sommes d'argent dans ce sens.

Pour ce qui est de la protection des frontières, on sait très bien que le Canada se doit, pour garder sa souveraineté, de protéger ses frontières. Il y a des sommes importantes qui doivent être investies dans ce sens. On a à faire face à trois océans, et, partant, des frontières dont on doit contrôler les entrées et sorties du pays. Et, pour être en mesure de payer, d'assurer ces services à la population, il faut bien sûr des entrées d'argent, il faut malheureusement lever des impôts et des taxes. Et pour percevoir ces impôts et ces taxes, nous avons besoin d'employés et de matériel. Et pour administrer tout cela, cela coûte passablement d'argent.

En ce qui a trait à la Loi sur la l'immigration, encore là, on est un pays d'immigrants au Canada. Mais cela ne veut pas dire que cela se fait automatiquement. Il y a des contrôles. Il y a une foule de dépenses autour de notre immigration. Ce sont tous des frais dont on doit tenir compte dans notre budget.

Dans nos revenus, il y a aussi la loi sur les douanes. Encore là, il y a des dépenses pour percevoir les douanes et l'accise.

Dans un pays prospère comme le Canada, riche comme le Canada, même si j'ai parlé d'endettement, si on se compare à d'autres pays, c'est bien sûr que nous sommes priviligiés. Et nous avons la responsabilité en tant qu'élus d'assurer des services culturels et récréatifs à notre population. Et il y a beaucoup d'investissement dans ce sens-là. Je pense qu'un pays aussi fier que le Canada se doit d'avoir des services culturels, d'assurer la culture au Canada.

Il y a la représentation et la protection des intérêts du Canada à l'étranger. Nous avons à assurer notre représentation à l'étranger, à travers le monde, entraînant par là des investissements importants.

Il y a aussi notre aide à l'étranger. Quand on sait jusqu'à quel point j'ai mentionné qu'on était un pays privilégié, si on se compare à d'autres pays, bien sûr qu'il y a des pays plus pauvres, qui ont besoin d'aide. Et je pense que le Canada ne peut pas se permettre de ne pas venir en aide à des pays où les gens meurent de faim, ce qui n'est pas le cas au Canada. Je pense qu'il est normal que l'on puisse venir en aide, que l'on puisse apporter de l'espoir à ces pays-là, et les aider à atteindre une certaine prospérité.

Enfin, il y a les activités des institutions parlementaires, que tous les députés ici, j'en suis persuadé, jugent essentielles, pour assurer notre système démocratique. Et j'en passe, monsieur le Président. Mais je pense que cela nous donne une idée globale des investissements, où va l'argent des impôts de nos concitoyens.

Je voudrais terminer en rappelant ceci, monsieur le Président, surtout aux députés de l'opposition. Pour ma part, cela fait près de quatre ans que je siège en cette Chambre, mais je voudrais rappeler ceci aux députés de l'opposition qui, jour après jour, blâment le gouvernement pour le peu de considération des citoyens canadiens, le peu de considération dans les programmes que l'on offre pour assurer la sécurité, pour assurer une qualité de vie raisonnable. Et, en passant, dernièrement, les Nations Unies nous disaient que, après une étude à travers la planète, nous étions le pays qui offrait à ses citoyens la meilleure qualité de vie. Or, je pense, monsieur le Président, qu'il y a beaucoup à faire. Il y a beaucoup de gens qui auraient besoin que l'on intervienne, qui auraient besoin d'être aidés. Mais toujours en ne perdant pas de vue que l'on ne peut pas continuer à taxer les citoyens. Les Canadiens et les Canadiennes sont déjà surtaxés. Je pense que l'on ne peut pas se permettre d'augmenter nos dépenses sans faire des coupures ailleurs, parce qu'on ne peut pas dépasser les 160 milliards prévus comme budget cette année. On ne peut pas penser de doubler cette somme, car il faudra que quelqu'un paie pour cela.

Alors, je demanderais surtout aux députés de l'opposition de bien vouloir, à un moment donné, ralentir leur ardeur et cesser de blâmer le gouvernement sur à peu près tous ses programmes qui semblent insuffisants. Il y a une limite à payer. En fait, monsieur le Président, cette limite a été dépassée, et je crois que le budget qui a été déposé dernièrement est raisonnable et qu'il va nous permettre de faire face à nos obligations. On ne doit pas oublier, bien sûr, de prendre soin des gens qui ont besoin de l'aide du gouvernement, mais, de grâce, il va falloir comprendre que la majeure partie de la population devrait être en mesure de s'organiser elle-même sans avoir besoin des services du gouvernement, surtout en ce qui concerne les programmes d'assurance-chômage et de bien-être social, par les transferts que nous effectuons. Nous devons, à ce moment-ci, concentrer nos efforts sur les gens qui en ont le plus besoin dans notre société. Mais tout cela pour dire, monsieur le Président, que ce budget est extrêmement important et qu'il va permettre à tous les Canadiens de vivre décemment.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais que mon collègue sache que j'ai écouté attentivement ses observations et que j'étais souvent d'accord avec lui.

Vers la fin de son discours, il a déclaré qu'il fallait s'occuper des plus démunis. Je crois qu'il importe à ce sujet d'expliquer aux Canadiens que nous, les libéraux, avons un point de vue différent de celui du gouvernement.

Les plus démunis en ce moment au Canada sont les chômeurs, et il y en a plus de 2 millions.

Il me semble que si, aux quelque 35 milliards de dollars que nous consacrons déjà à l'assurance-chômage et à l'assistance sociale, nous ajoutions encore 5 ou 6 milliards de dollars, nous pourrions peut-être remettre ces gens au

travail. Notre main-d'oeuvre serait alors plus productive et la charge imposée au Trésor ne serait plus la même. Nous pourrions créer un élément d'actif de cette façon, alors que les fonds que nous consacrons maintenant à l'assurance-chômage et à l'assistance sociale ne rapportent rien, car en plus du manque de productivité, il y a aussi l'affront qui est fait à la dignité de la personne.

Le gouvernement répète constamment aux Canadiens qu'il ne peut faire ceci ou cela à cause du déficit et de la dette du Canada. Le député a déclaré que nous consacrons 25 c. de chaque dollar au service de la dette. Eh bien, je ne pense pas que ce soit une si belle affaire.

Autrement dit, c'est comme celui qui a une hypothèque de 100 000 $ sur une maison, qui ne gagne que 50 000 ou 60 000 $ par année, dont 25 ou 26 p. 100 servent à acquitter les intérêts, et qui se débrouille avec le reste.

Je voudrais poser au député la question suivante: ne pensez-vous pas que les Canadiens pourraient, sans subir une hausse d'impôts, consacrer encore 5 ou 6 milliards de dollars à l'hypothèque de notre pays, si cela pouvait permettre de remettre ces 2 millions de chômeurs au travail?

• (1710)

[*Français*]

M. Larrivée: Monsieur le Président, je suis très heureux de la question de mon collègue. Il dit que si on s'endettait de 5 ou 6 milliards de dollars de plus, on pourrait régler le problème du chômage au Canada.

Je ne voudrais pas être trop partisan dans mes propos, mais si nous connaissons l'endettement que nous avons actuellement—

Une voix: Ce n'est pas trop.

M. Larrivée: Ce n'est peut-être pas trop, monsieur le Président, mais il ne faut pas oublier une chose, c'est que les 400 milliards de dollars d'endettement qu'on semble prendre à la légère nous coûtent 25c. dans la piastre que l'on perçoit pour donner des services à la population.

En fait, ce que cela coûte, monsieur le Président, c'est quelque 40 milliards de dollars par année. Alors, quand vous me parlez de 5 à 6 milliards, je vous dis que si vous aviez pensé autrement il y a vingt ans, on aurait aujourd'hui, avec les mêmes taxes, 40 milliards de dollars à distribuer en services à la population.

Mon collègue me dit qu'avec 5 ou 6 milliards de dollars de plus, on réglerait le problème du chômage. Imaginez-vous comment on serait organisés. Non seulement il n'y aurait plus un chômeur au Canada, mais on pourrait leur offrir des bonis!

Ce que je voudrais dire à mon cher collègue, par votre entremise, monsieur le Président, c'est qu'on a prouvé que ce n'est pas en investissant de cette façon, en empruntant pour injecter de l'argent dans l'économie, qu'on règle les problèmes. Si cela avait été le cas, il n'y aurait pas de chômage aujourd'hui. Mais ce n'est pas la solution, et ce n'est pas ainsi qu'on va créer des emplois.

La preuve que cela n'est pas une solution, c'est que ce qui est important actuellement, c'est la formation de notre population, car non seulement s'est-on endettés au cours des années passées, mais on n'a pas formé notre population pour qu'elle soit en mesure d'occuper les emplois présents et les emplois de l'avenir. Ce qu'il faut faire actuellement, et c'est regrettable qu'on soit obligés d'en venir là, car cela aurait dû être fait il y a 20 ans, c'est de former notre population pour qu'elle soit en mesure de travailler.

Il y en a des emplois. On dit qu'au Canada, il pourrait y avoir environ 500 000 à 600 000 emplois si on disposait du personnel compétent pour les occuper. Mais les gens ne sont pas formés pour ces emplois. Or, monsieur le Président, ce serait plaisant s'il existait une formule magique qui réglerait le problème demain matin, mais il n'y en a pas, il n'y pas de solution miracle. Il faut faire ce qu'on aurait dû entreprendre dans le passé, soit former notre monde et préparer les gens pour les emplois de demain et c'est ainsi que l'on connaîtra la prospérité.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé d'interrompre l'honorable député, mais d'autres députés désirent l'interroger.

Je reconnais donc le député de Longueuil.

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours du député de Joliette. Il a dit à quelques reprises que les Nations Unies avaient reconnu le Canada comme étant le pays où la qualité de vie était la meilleure au monde. Je l'ai également entendu à la télévision et j'ai entendu aussi les critères à l'appui d'une telle déclaration de la part des Nations Unies.

Mais les Nations Unies ont oublié quelque chose d'essentiel. Elles ont omis de dire que le Canada vivait à crédit depuis les 30 dernières années. Elles ont aussi oublié de dire ce que sera le Canada au cours des cinq prochaines années. Je vous prédis que dans les cinq prochaines années, le Canada sera presque en faillite. On ne dira pas en faillite, parce qu'on ne peut pas admettre qu'un pays le soit, mais disons que le Canada sera de plus

en plus pauvre. Et effectivement, on se rend compte de jour en jour qu'on est de plus en plus pauvres.

Le chômage et la dette sont incontrôlés et incontrôlables également, parce qu'il y a onze pouvoirs politiques dans ce pays qui se chicanent jour après jour, qui s'affrontent, qui sont incohérents entre eux, ce qui fait en sorte que tout cela coûte très cher. Si on prévoit un Québec souverain avec un Canada souverain, qui s'associent dignement, on dit que l'on va épargner entre 3 et 5 milliards de dollars strictement au niveau de la gestion. Imaginez-vous au niveau de l'efficacité, maintenant! On va peut-être épargner de 15 à 20 milliards de dollars. Voilà donc la solution pour empêcher le Canada de faire faillite.

Alors, si vous ne voulez pas que votre beau Canada fasse faillite, faites un Canada souverain avec un Québec souverain, associés, et de cette façon nous pourrons gérer efficacement et réussir ensemble à faire en sorte que le Canada ne fasse pas faillite.

Alors, il faudrait peut-être inviter les Nations Unies et leur donner les vrais critères pour juger de ce qui est bon ou mauvais pour le Canada.

M. Larrivée: Monsieur le Président, je remercie mon collègue, le souverainiste de Longueuil.

Une voix: Le souverain!

M. Larrivée: Ah, le souverain de Longueuil. Je remercie mon collègue pour ses commentaires. Il projette dans l'avenir que ça va mal aller. Il est pessimiste. Moi je vous dis que ça ira bien et je le sais. Même s'il est vrai qu'en tant que Canadiens—toutes les provinces, on est tous pareils, on a tous fait la même erreur—on a vécu au-dessus de nos moyens, on a vécu de nos ressources naturelles, on réalise aujourd'hui qu'il faut changer. Il faut se relever les manches, il faut s'engager dans une voie moderne et on va, de cette manière, s'engager vers la prospérité.

Lorsque mon collègue me dit: «On va se séparer du Canada et on va tous ménager de l'argent», j'ai de la difficulté à le croire, monsieur le Président. Je ne suis pas certain que cela arrivera.

Il y a M. Parizeau, à Québec, qui nous dit: «Si on se sépare, on va baisser les dépenses du gouvernement. Cela va coûter moins cher d'administration». Quand les employés de l'État fédéral, à Hull, se posent des questions sur leur avenir—

Une voix: C'est dans le comté de Rocheleau!

M. Larrivée: C'est dans le comté de Hull. Alors, M. Parizeau leur dit, à ce moment-là: «Ne vous inquiétiez pas, vous ne perdrez pas vos emplois. On va tous vous garder.» Alors, monsieur le Président, il va falloir que quelqu'un nous explique, à un moment donné, comment on peut couper dans les dépenses, si on continue à dépenser le même argent, si on continue à garder les employés et à donner les mêmes services. Il faudra que quelqu'un nous explique, à un moment donné, comment il se fait que l'on vient de trouver une solution idéale. Monsieur le Président, on se reprendra, et je vous remercie.

Le président suppléant (M. DeBlois): *Dura lex, sed lex*, disent les anciens.

[*Traduction*]

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir ce soir pour participer au débat sur le Budget des dépenses principal.

Je le fais alors que je reviens juste du Sommet de la Terre qui a constitué une expérience extrêmement intense; les chefs d'État de 170 pays y ont, pendant trois jours, fait preuve d'un manque total de vision et montré qu'ils ne comprenaient pas l'urgence de la situation et qu'ils avaient bien l'intention de faire passer les intérêts de leurs pays avant les grands problèmes mondiaux.

Je pense qu'ils méritent tous d'être blamés par leurs citoyens respectifs.

Cela dit, en ce qui concerne le Budget des dépenses principal, nous parlons aujourd'hui des priorités du gouvernement. Après ce Sommet de la Terre à Rio, il est manifeste que nous devons reformuler fondamentalement nos priorités. J'ai suivi le débat cet après-midi; nous parlons de toutes sortes de problèmes et on doit donc faire des choix politiques.

Je voudrais cet après-midi essayer de sensibiliser mes collègues à l'urgence de la situation. Maurice Strong a dit une chose qui mérite, selon moi, d'être répétée: «Nous pouvons être pessimistes sur le plan intellectuel, mais nous devons être optimistes sur le plan pratique.» Cela va être mon thème aujourd'hui. Selon moi, je peux être optimiste sur le plan pratique en prenant quelques exemples qui montrent bien que le gouvernement ne sait pas ce qui compte le plus. Nos vis-à-vis semblent être en mesure de trouver de l'argent pour les programmes les plus incroyables et pourtant, ils semblent incapables de trouver les crédits nécessaires au changement fondamental qui doit absolument se produire dans le monde entier.

• (1720)

Le gouvernement a fait des choix politiques et il devra rendre des comptes à ce sujet. Je vais vous donner un exemple. M. Nafis Sadik, qui est le directeur du Fonds des Nations Unies pour la population a signalé aux représentants de ces 170 pays la nécessité d'accroître les dépenses sociales afin de lutter contre la surpopulation. En toute franchise, la population de la terre augmente si rapidement que nous allons manquer d'espace pour les générations futures. Les ressources de la terre ne sauraient tolérer une croissance aussi marquée de la popula-

tion mondiale. Or, que fait notre gouvernement à ce sujet?

Depuis cinq ans, il réduit les crédits consacrés à la planification familiale. En 1984–1985, il les a réduits de 15,6 p. 100, en 1985–1986, de 12,5 p. 100 et en 1986–1987, de 20 p. 100. Cela montre bien que les ministériels sont tout à fait à côté de la plaque. D'une part ils veulent présenter un projet de loi sur l'avortement et d'autre part, ils réduisent les crédits consacrés à la planification familiale tendant à donner aux femmes les moyens de se renseigner sur la prévention des grossesses non désirées. C'est là un investissement dans notre société que notre gouvernement a choisi de ne pas faire.

Toujours en ce qui concerne la question de la population, il est intéressant de constater que le meilleur moyen de s'attaquer au problème de surpopulation consiste à accroître l'accès des femmes à l'éducation. Il est également intéressant de voir que les femmes qui n'ont pas terminé leurs études secondaires ont en moyenne sept enfants. Lorsqu'elles ont un diplôme de fin d'études secondaires, ce nombre passe à trois, ce qui est encore trop, mais qui est quand même quatre enfants de moins que les femmes de la première catégorie. L'une des choses que le gouvernement devrait faire, c'est investir dans l'éducation des femmes, faire de l'éducation un choix attrayant pour les jeunes femmes.

Une plus grande participation des femmes à la prise de décisions politiques est une autre chose qui pourrait entraîner une diminution de la population. La remarque du premier ministre il y a quelques semaines comme quoi la réputation internationale de notre pays dépend des actions du gouvernement au Canada est intéressante et à mon avis très instructive. Je suis d'accord sur ce point. Il est également intéressant de constater qu'aucune femme n'était membre de la délégation qui s'est rendue à Rio. Et ce, bien que le ministre des Relations extérieures et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures soient toutes deux des femmes.

Qui le gouvernement décide-t-il d'envoyer représenter les intérêts du Canada? Jean Charest, qui était la personne tout à fait indiquée puisqu'il est le ministre de l'Environnement, et qui a très bien su représenter le Canada. Mais aussi John Crosbie, le ministre des Pêches. Il ne s'agissait pas d'une conférence sur le poisson. Il s'agissait d'une conférence sur l'avenir de la population de la planète dont les femmes comptent pour plus de 50 p. 100. Mais non, au lieu d'envoyer une femme, le gouvernement envoie un autre homme pour parler du poisson. C'est à mon avis très instructif, et me ramène à ce que j'ai dit plus tôt au sujet des gouvernements qui agissent par égoïsme national et non parce qu'ils se soucient de la planète. Je voudrais vous parler de quelque chose qui nous touche de plus près, d'autres choix que le gouvernement a faits, parce que, bien sûr, lorsque vous êtes au pouvoir, vous avez des choix difficiles à faire. Des choix qui sont, au mieux, bizarres.

Par exemple, j'ai été très étonnée d'apprendre, lorsque j'étais à Rio, que le gouvernement envisageait de consacrer 4,3 milliards de dollars à l'achat d'hélicoptères les plus perfectionnés au monde pour contrer la menace soviétique. Le gouvernement n'a-t-il pas lu dans les journaux dernièrement que la menace soviétique n'existe plus? Pourquoi n'utilise-t-il pas ces 4,3 milliards pour acheter toute la flotte de sous-marins soviétiques? Cela me semblerait tout aussi logique.

Le gouvernement affirme que ces hélicoptères vont être affectés à des opérations de recherche et de sauvetage. En tant que représentante d'une localité côtière où certains de ces hélicoptères seront basés, je devrais être en faveur d'un tel projet. Je crois qu'on devrait plutôt changer les moteurs des hélicoptères qui sont déjà en service et donner aux pilotes de ces hélicoptères les ressources dont ils ont besoin pour remplir leur mission. Ils font déjà du très bon travail avec du matériel désuet dans des conditions atmosphériques difficiles sur la côte ouest de la Colombie-Britannique.

Toutefois, lorsque vous comparez les 4,3 milliards de dollars aux remises de dette de 145 millions de dollars annoncées la semaine dernière par le premier ministre, on ne peut que s'interroger sur les priorités du gouvernement. On ne peut que se demander si le monde est en train de devenir fou lorsqu'on voit le genre de comportement qu'il affiche.

Comparez aussi ce montant au 1,3 milliard que le gouvernement pourrait consacrer chaque année aux programmes d'infrastructure des municipalités canadiennes où 63 000 emplois pourraient être créés. Si nous devons dépenser 4,3 milliards de dollars, laissez-moi pour une fois préparer la liste d'épicerie. Donnez-moi l'occasion de le faire. Je pourrais, avec ces 4,3 milliards, trouver des moyens d'apporter les changements qui s'imposent pour assurer la survie de cette planète.

Les compressions de 40 millions de dollars qui ont été proposées, qui englobent notamment les études de faisabilité, les frais d'experts-conseils et les programmes d'acquisition d'hélicoptères de haute technicité, sont tout à fait ridicules. Nous devrions utiliser cet argent pour créer un programme national de garderies, comme l'avait promis le gouvernement en 1984 et encore une fois en 1988. Le nombre de cas horrifiants au Canada où des enfants sont victimes d'exploitation augmente. Or, ce gouvernement ne semble pas comprendre qu'un programme national de garderies contribuerait énormément à résoudre le problème.

Le gouvernement ne fournit pas ce service parce que les membres de son caucus veulent que les femmes restent dans leur cuisine pour conserver une famille plus tradionnelle. Ce temps est révolu. Les femmes ne passent plus leur temps dans leur cuisine. Elles travaillent pour subvenir aux besoins de leur famille. La conjoncture économique l'exige d'elles.

Ceux qui en souffrent sont les enfants qui ne bénéficient pas de service de garderie satisfaisant. Ce sont par exemple les enfants porte-clé qui restent sans surveillance à la maison après l'école, ou bien les enfants qui sont confiés à des services aléatoires de gardiennage qui ne sont soumis à aucune norme. Nous avons besoin d'un programme national de garderie subventionné par l'État. Si nous tenons vraiment à encourager la famille, nous devrions être capables de fournir les ressources nécessaires aux Canadiens pour pourvoir aux besoins de leurs enfants.

Il y a ensuite la dépense d'un milliard de dollars, encore une idée farfelue, pour des systèmes de défense contre les vols à basse altitude. Contre qui veut-on nous défendre? Il est question ici de milliards de dollars.

Je vais en revenir aux millions dont le gouvernement a privé certains programmes. Il a amputé de 200 millions le budget de la Planification de l'emploi, un programme dont bénéficient toutes les circonscriptions canadiennes. Depuis deux ans, la formation professionnelle a permis à beaucoup de gens de trouver de l'emploi, ou de se recycler et de retourner sur le marché du travail.

• (1730)

Et que fait le gouvernement? Il en réduit le budget de 200 millions de dollars.

Un autre exemple. Les conservateurs ont dissous trois organismes fédéraux qui fournissaient des avis éclairés aux gouvernement: la Commission de réforme du droit, le Conseil économique du Canada et le Conseil des sciences du Canada, qui lui coûtaient 19 millions de dollars. Cette mesure fait également disparaître 185 emplois. Le gouvernement a également supprimé son soutien à l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales.

Cela, à un moment où l'on redéfinit toute la conception qu'on se fait de la sécurité, et le gouvernement supprime le financement qu'il accordait à cet organisme. Mais il a réussi à trouver des fonds, 46,7 millions de dollars y compris un dépassement de coût de 13,7 millions, pour le pavillon canadien à l'Exposition universelle de Séville, en Espagne. Pour que les téléspectateurs le sachent bien, je ferai remarquer que le pavillon sera démantelé après l'Expo.

Est-ce là un investissement? Pas étonnant que les contribuables canadiens se sentent accablés d'impôt quand ils voient les projets absolument farfelus pour lesquels le gouvernement décide de dépenser notre argent.

Le gouvernement a également plafonné ses contributions au financement du Régime d'assistance publique du Canada pour l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Pour cette dernière province seulement, cela représente un manque à gagner de 166 millions de dollars en 1991-1992. Mais on a trouvé 50 millions de dollars pour financer la Société Canada 125, une société privée sans but lucratif chargée de promouvoir l'anniversaire du Canada. Eh bien, je peux acheter mes propres bougies. Je peux apporter mon propre serpentin et chanter bon anniversaire Canada, et cela ne coûtera pas 50 millions.

Le gouvernement a mis fin au Programme de coopérative d'habitation, une économie de 25 millions de dollars. À titre de représentante de l'une des circonscriptions dont la croissance est la plus rapide au Canada, et aussi d'une des circonscriptions où le coût de la vie est le plus élevé au Canada, je trouve scandaleux qu'on ait supprimé le Programme de coopérative d'habitation. Il n'y a pas que des riches qui habitent dans Saanich—Les Îles-du-Golfe, il y a aussi de jeunes familles qui s'imposent des sacrifices pour tâcher d'économiser assez pour acheter une maison. Le logement coopératif est souvent un point de départ. Mais le gouvernement a décidé de mettre un terme au programme des coopératives de logement, ce qui représente une économie de 25 millions de dollars. Cela n'a pas empêché le ministère de Michael Wilson de trouver 19 millions de dollars pour la propagande et la promotion de l'initiative de la prospérité. On se demande la prospérité de qui.

On a aussi trouvé 14 millions pour essayer de faire accepter une TPS dont personne ne voulait. Ce fut raté, croyez-moi. La TPS suscite toujours l'indignation. Par ailleurs, le gouvernement a supprimé le Programme de contestation judiciaire dans son budget de 1992. Ce programme de 2,7 millions par année permettait à des groupes et à des personnes soucieuses des droits à l'égalité de s'adresser aux tribunaux pour faire respecter leurs droits.

Ces comparaisons nous obligent à nous interroger sur les grands objectifs du gouvernement. Quelles sont ses priorités? Ce n'est pas une simple coïncidence si la planification sociale, si les programmes sociaux sont toujours les parents pauvres tandis qu'on trouve toujours de l'argent pour jeter de la poudre aux yeux, pour faire des relations publiques.

Depuis un an, on a dépensé de 800 000 $ à un million de dollars pour les nouvelles voitures des ministres et des hauts fonctionnaires, pour remplacer des véhicules en

parfait état, mais dont la carrosserie avait peut-être perdu un peu de luisant. Par contre, on a imposé des compressions de 3,4 millions de dollars dans le programme de communication des autochtones.

Je conclurai en disant que tout cela montre que le gouvernement n'a aucune conception d'ensemble, qu'il n'est pas animé de ce sentiment d'urgence qui me semble nécessaire si nous voulons survivre à ce siècle. Maurice Strong avait raison de dire que nous pouvons, sur le plan intellectuel, être pessimistes. Par contre, dans l'action, il faut être optimiste. En prenant la parole à la Chambre aujourd'hui, je cherche à démasquer l'inanité de la planification du gouvernement. Il prétend résoudre une foule de problèmes en rafraîchissant un peu sa publicité. Erreur. Il ne faut pas avoir peur de mettre la main à la pâte, de financer les garderies et les centres de planification familiale, de renseigner les femmes, d'investir davantage dans l'enseignement, dans la technologie, dans l'avenir de notre pays.

Voilà la vision qui est la nôtre, et j'espère que, les élections une fois déclenchées, les électeurs verront que le programme du gouvernement manque de substance et opteront pour un gouvernement néo-démocrate.

M. Mills: Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe et je dois dire que, dans l'ensemble, j'appuie les reproches qu'elle adresse au gouvernement.

Comme vous le savez, je ne partage pas l'avis du premier ministre en ce qui concerne la façon de gouverner le pays ou le libre-échange. Je ne crois pas à la perspective centralisatrice adoptée dans les négociations constitutionnelles actuellement en cours. Toutefois, je dois signaler à la députée que j'ai une tout autre conception des initiatives que le premier ministre a prises à Rio, la semaine dernière.

J'estime que le premier ministre du Canada a accompli du bon travail à Rio. Cela peut paraître étrange qu'un député libéral admette que le premier ministre conservateur a bien piloté le dossier de l'environnement, mais c'est pourtant ce que je prétends, parce que je pense qu'il a volé la vedette à ce sommet. Autrement dit, en effaçant cette dette de 140 millions de dollars qui ne nous aurait probablement jamais été remboursée de toute façon, le premier ministre a créé l'illusion que le Canada acceptait de se mouiller ou, pour citer Maurice Strong: «Le premier ministre s'est montré optimiste sur le plan opérationnel. Il a pris un autre engagement de 20 millions de dollars.» Samedi matin, au restaurant Albion, sur la rue Queen, des citoyens m'ont dit: «Le revoilà qui fait des siennes; il efface maintenant une dette de 140 millions pour l'environnement. Mais qu'est-ce qu'il fait?»

Je leur ai répondu: «C'est une somme de 140 millions de dollars qui ne coûte pas cher aux Canadiens et qui fait des merveilles pour la cause de l'environnement. Pensons aux portes que cela ouvrira pour toutes nos consultations en matière environnementale, pour nos technologies environnementales et tous les produits fabriqués au Canada.» En toute franchise, je crois que c'est la meilleure décision que le premier ministre a prise depuis qu'il est au pouvoir.

Voici la question que je veux poser à la députée: cet homme d'allégeance politique différente de la nôtre ne peut-il rien faire pour contribuer à la dynamique de notre pays? Dans le cas qui nous intéresse, j'aurais aimé le voir prendre plus d'engagements dans le domaine de l'environnement. Je ne me serais pas inquiété s'il avait effacé des dettes de 250 millions, car, comme le disaient certains d'entre nous, si nous ne pouvons sauver la planète, à quoi bon réclamer les créances qui nous sont dues.

Si nous voulons acquérir de la crédibilité dans ce domaine, il faut admettre que les néo-démocrates et les libéraux ne sont pas seuls à vouloir sauver la planète. Le premier ministre nous a ouvert des portes dans le monde entier. Désormais, en présentant leur carte d'affaires, les Canadiens qui offrent des techniques ou des services dans le domaine de l'environnement obtiendront un traitement préférentiel, et ce pour bien des années à venir. C'est probablement à cela que pensait Maurice Strong quand il a parlé d'un optimisme sur le plan opérationnel.

• (1740)

Mme Hunter: À mon avis, la question du député et les remarques qui l'ont précédée montrent que l'égoïsme n'est pas uniquement le fait du Parti conservateur, mais aussi du Parti libéral.

Dans mes remarques, je crois avoir félicité le ministre de l'Environnement pour le travail qu'il a fait à Rio. Ces félicitations ne s'adressaient pas au premier ministre.

Les 16 négociateurs canadiens qui étaient là-bas ont fait un travail exemplaire. Ils ont très bien représenté le Canada. Ce sont des fonctionnaires du plus haut calibre.

Cependant, ils n'étaient que 16 pour accomplir cette tâche et ils ont dû travailler 24 heures par jour. Par contre, l'équipe des communications chargée de vendre l'histoire aux Canadiens était composée de 22 personnes. Cela montre quelles sont les véritables priorités de ce gouvernement; il investit davantage dans la forme que dans le fond.

Je crois que la réaction du député à ce que je viens de dire montre que cette tactique a du succès auprès des libéraux, et c'est pourquoi je me dois de l'exposer au grand jour.

Sur la question de la dette extérieure, une annulation de 145 millions de dollars. Soyons sérieux. Nous n'allions jamais revoir cet argent de toutes façons. Ce sont les contribuables canadiens qui paient par le biais des taux d'intérêt. Ce sont les banques qui en profitent, et non les Canadiens.

L'annulation de cette dette n'est qu'une partie de la solution à ce problème. Nous devons nous rendre compte que, pour qu'il y ait de véritables changements, il faudra plus qu'une annulation de 145 millions de dollars, bien plus.

Il faut être honnête envers les Canadiens pour qu'ils sachent que cet argent n'allait pas nous être remboursé de toutes façons, que ce sont les banques qui profitent de cette situation année après année et que c'est nous qui payons par le biais des taux d'intérêt et ainsi de suite.

Le député libéral a montré cette absence de vision globale qui existe au caucus conservateur. Il n'y a qu'un choix possible aux prochaines élections: les néo-démocrates.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques commentaires, pour faire suite au discours de la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe. J'ai bien écouté la députée qui a mentionné qu'il fallait dépenser davantage pour l'éducation, la santé, et le reste. C'est une priorité qu'il faut maintenir, cela va de soi. Mais il faut également ajouter que nous avons atteint un certain niveau, qui est très satisfaisant, je pense, et qu'il faut tout simplement maintenir. Ce qu'il faut faire d'abord, à mon avis, c'est de créer un peu la richesse. Il faudrait d'abord créer la richesse pour être capable un jour de payer cette dette accumulée, épouvantable, de 400 milliards de dollars.

En 1984, lorsque j'ai été élu, on disait qu'il fallait absolument diminuer la dette. Malheureusement, à ce moment-là, les revenus étaient de 75 milliards de dollars environ et les dépenses s'élevaient à 110 milliards de dollars. Aujourd'hui, on constate que les revenus sont d'environ 135 milliards de dollars et les dépenses de 165 milliards de dollars. Donc, on n'a vraiment pas réussi à contrôler les dépenses du gouvernement.

Ce qu'il vaudrait faire, à mon avis, il faudrait créer la richesse. Comment créer la richesse? On a eu des exemples tel le libre-échange. Par exemple, le libre-échange a été mal géré. Il aurait fallu s'y préparer, car pour ouvrir de nouveaux marchés, il faut en même temps former la main-d'oeuvre adéquatement afin de faire face à ces changements. Il faut aussi garder un dollar normal, le plus bas possible, pour permettre l'exportation. Il faut aussi des taux d'intérêt raisonnables pour permettre le financement de nos entreprises et ainsi créer des emplois. Cela n'a pas été fait. Dans le fond, le libre-échange est une bonne chose, mais il a été tellement mal géré que cela s'est traduit par des pertes d'emplois. Nous sommes maintenant rendus à 11,5 p. 100 de chômage. Je dois dire à la députée qu'il ne faut pas juste penser à dépenser, il faut aussi penser à créer la richesse, créer des emplois, créer des entreprises prospères, pour faire en sorte que l'on puisse redistribuer cette richesse. Alors, c'est cette question-là que je lui pose: Comment voit-elle la façon de créer. . .

[*Traduction*]

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je vois que le genre de pensée réactionnaire qui caractérise le gouvernement conservateur et l'opposition libérale commence à déteindre sur le Bloc québécois. Vraiment, nous n'avons pas le choix. Il ne faut pas créer la richesse, mais bien la redistribuer.

On n'a qu'à penser à Rio de Janeiro. C'est une ville de 12 millions d'habitants où les richesses abondent, mais qui se démarque par le contraste entre les très riches et les très pauvres. Nous n'avons pas besoin d'une plus grande richesse. Il faut seulement la distribuer plus équitablement. C'est ainsi que nous devons envisager les choses, et pas seulement au Canada, mais à l'échelle de la planète. Nous n'avons pas besoin d'être plus cupides. Ce qu'il nous faut, ce sont des solutions pour tous les habitants de la planète, des solutions qui ne servent pas seulement nos propres intérêts.

Le seul but que nous devons poursuivre, c'est de cesser de penser à nos propres intérêts égoïstes. C'est notre survie à tous qui en dépend.

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, comme d'autres députés, je suis très heureux de participer à ce débat. En écoutant mes commentaires, je crois que même mes collègues des banquettes ministérielles conviendront qu'ils ne tiennent pas de l'utopie. Toutefois, comme d'autres l'ont mentionné aujourd'hui,

le premier rang que nous occupons dans le monde révèle à quel point notre pays est important. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que si notre économie continue de se détériorer, dirigés comme nous le sommes, nous serons bientôt bien plus près de l'utopie que nous ne le sommes aujourd'hui.

J'ai eu l'occasion de lire une partie de mon courrier ce matin et quelques coupures de presse. Dans un article important venant de Washington, D.C., le journaliste se demandait pourquoi le gouvernement américain ne suivait pas la même voie et n'adoptait pas le même type de leadership que le gouvernement canadien, lorsqu'il a annoncé les mesures qu'il prendrait pour réduire le déficit. Un bon nombre de mes collègues ont parlé ici de la réduction du déficit.

Dans mon allocution de cet après-midi, je voudrais parler des initiatives productives que le gouvernement a prises, plus précisément d'un programme en particulier. Les députés de l'opposition me semblent avoir toujours quelque chose à redire sur diverses questions, si je puis m'exprimer ainsi, bien que certaines d'entre elles soient peut-être importantes. Or, il leur arrive très rarement de vanter les succès des programmes et des efforts du gouvernement.

Le programme dont je voudrais parler aujourd'hui est le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest. Ce programme a précisément été mis en place pour promouvoir la diversification de l'économie de l'ouest du Canada. Nous savons que, dans le nord de l'Ontario, il y a le programme FEDNOR et que les Maritimes ont l'APECA. Mais le programme le plus utile que le gouvernement ait mis en place depuis 1984 est le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest.

Ce programme ne vise pas à monter les citoyens les uns contre les autres pour stimuler la concurrence. Le programme a été créé pour diversifier l'économie, et pas pour que les entreprises locales se fassent concurrence dans l'Ouest ou partout au Canada. Le programme incite les participants à envisager de nouveaux produits, de nouveaux marchés et de nouvelles technologies. Il favorise la compétitivité de toute l'industrie et surtout, sans doute, le remplacement des importations.

Il n'y a pas de financement pour accroître la compétitivité intérieure entre entreprises ou industries.

• (1750)

Comme il a été prévu pour l'Ouest, le programme est imprégné de la mentalité de cette région du pays. L'administration du programme se fait à Edmonton, ainsi que dans des bureaux régionaux dans chacune des provinces de l'Ouest et un bureau de liaison à Ottawa. Voilà qui montre que le gouvernement comprend qu'il faut implanter dans les régions l'administration des programmes destinés à ces régions.

Les lignes directrices du programme, je le répète, sont fort simples. Ce qu'on recherche, ce sont de nouveaux produits, de nouveaux marchés. Sauf dans le cas de projets d'une grande complexité, la plupart des décisions sont prises par les bureaux régionaux ou provinciaux et appliquées aux entreprises intéressées de sorte que le tout se fait très rapidement.

L'élément sans doute le plus important du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, c'est que dans la grande majorité des cas, l'aide est consentie sous forme de prêts remboursables. Le gouvernement du Canada ne fait pas de cadeaux à l'industrie.

Ce qu'il fait, c'est fournir la bougie d'allumage à une entreprise qui a mis au point un projet intéressant ayant des chances de réussite. Le gouvernement du Canada aide donc l'entreprise à lancer son produit, mais, en retour, il lui demande le remboursement de sa mise.

C'est comme la plupart des choses dans la vie: on respecte plus ce qu'on gagne soi-même que ce qui nous est donné. C'est probablement là un aspect essentiel du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest. On travaille fort pour mettre au point un produit, mais à la fin, on rembourse ses dettes, on se sent bien et personne ne doit rien à personne.

Dans le cadre du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, un certain nombre de programmes ont été mis en oeuvre. L'un des plus populaires récemment est le Programme d'aide au contrôle de la qualité. Ce programme vise à aider les industries existantes à s'améliorer pour atteindre des normes internationales.

Toutes les entreprises canadiennes, qu'elles soient de l'Ouest ou d'ailleurs au Canada, qui veulent s'imposer sur le marché international savent que les normes à atteindre aujourd'hui sont extrêmement élevées. Si vous n'atteignez pas ces normes, vous ne pouvez pas espérer soutenir la concurrence sur les marchés internationaux.

Dans l'ouest du Canada, nous sommes convaincus que nous pouvons soutenir la concurrence partout dans le monde et avec un peu d'aide du programme de diversification—remboursable, je le répète—nos entreprises peuvent améliorer leurs installations et retenir les services d'experts pour s'assurer que leurs produits sont de la plus haute qualité et qu'ils satisfont aux normes internationales.

Je crois que l'on verra beaucoup d'entreprises de l'ouest du Canada faire appel au Programme de diversification, sinon pour obtenir des fonds, en tout cas pour obtenir des conseils sur les moyens d'atteindre les normes internationales.

Le Programme de diversification de l'Ouest s'occupe également de marketing international. Beaucoup de petites entreprises de l'Ouest ont des produits qui répondent déjà aux normes internationales, mais n'ont pas les ressources financières nécessaires pour aller sur les marchés internationaux vendre ces produits.

Le Programme de diversification joue un rôle clef dans la promotion de nos produits à l'étranger et dans l'organisation de visites d'étrangers qui veulent venir dans l'Ouest voir notre capacité de production de produits manufacturés.

La députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe a fait certains commentaires sur l'engagement du gouvernement envers l'environnement. Le Programme de diversification, conscient de l'importance de l'environnement, a donné l'exemple il y a quelques années en s'intéressant de près au parc national Moresby-Sud. Le Programme a injecté plus de 100 millions de dollars dans le projet de parc qui vise à préserver une région naturelle très spéciale du Canada.

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest s'occupe aussi des projets et des recherches sur différentes normes environnementales, par exemple, sur le charbon à faible teneur en soufre qui pourrait être utilisé en Ontario. Nous avons chez nous d'énormes quantités de charbon de qualité qui est un tout petit peu trop élevé en soufre. Si nous arrivons à régler le problème des émissions de soufre, et on y travaille d'arrache-pied, je sais que nos collègues de l'est du Canada accepteront du charbon de l'Ouest s'il est de bonne qualité.

Ce ministère participe aussi à ce qu'on appelle des programmes de partenariat. Je pense que la Chambre conclura que c'est un prolongement de ce qu'on appelait les EDER (ententes de développement économique et régional).

Nous avons pu travailler avec les gouvernements des provinces de l'Ouest dans le domaine des technologies forestières, minières, touristiques et des communications. Nous avions un autre programme avec le gouvernement fédéral, où les fonds étaient distribués par le ministère de la Diversification de l'Ouest aux provinces. Ces provinces, c'est-à-dire les quatre provinces de l'Ouest, avaient la possibilité de dépenser l'argent comme bon leur semblait de manière à encourager la diversification dans leur province.

Celle dont je peux le mieux parler est la province du Manitoba où, grâce à ce ministère et à la politique de la province, on assiste actuellement à toutes sortes d'améliorations de l'infrastructure dans les petites collectivités, pour aider les industries en place à prendre de l'expansion ou pour y attirer des industries parce qu'elles disposent de systèmes d'égout et d'eau prêts à fonctionner.

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest a joué un rôle de chef de file dans la coordination de divers marchés publics. Le dernier orateur parlait des hélicoptères comme d'un exemple de marché public très significatif.

Que ce soit souhaitable ou non, monsieur le Président, il y a très peu de Canadiens qui connaissent les activités de diversification de l'économie de l'Ouest, du gouvernement du Canada et certains achats très importants qui ont lieu entièrement dans l'ouest de notre pays. Je vous citerai ce qui est connu sous le nom de programme CAATS, qui est l'Automatisation du système canadien de la circulation aérienne.

C'est la société Hughes Aircraft qui a obtenu le contrat qui, semble-t-il, dépasse 380 millions de dollars. D'après ce que je crois comprendre, cette société va dépenser dans l'Ouest du Canada 500 millions de dollars en investissements supplémentaires pour divers types d'expansion industrielle. Je sais qu'à Winnipeg, encore une fois la région que je connais le mieux, on a déjà établi une société spécialisée dans l'acoustique.

Un autre exemple est le Système tactique de commandement, de contrôle et de communications. Le sous-missionnaire retenu a obtenu un contrat de 1,2 milliard de dollars dont la majorité sera dépensée dans l'ouest du Canada.

Quand on songe à certaines des autres dépenses que le gouvernement fait dans tout le Canada et qu'on voit ces deux exemples, on peut dire qu'il fait de son mieux pour diversifier l'économie de cette région.

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest a aussi joué un rôle très important dans l'attribution au fournisseur unique qu'est Bristol Aerospace du marché pour le CF-116 qui est une révision complète du CF-5 vieux de 18 ans en vue de prolonger sa durée de vie. Avec l'expérience ainsi acquise, Bristol Aerospace Limi-

ted a pu aller à l'étranger et trouver des contrats de modernisation des avions du type CF-5.

• (1800)

Il n'y a pas plus de six ou huit mois, Western Star Trucks de Kelowna, en Colombie-Britannique, a obtenu un contrat de 200 millions pour fournir 2750 camions et abris au ministère de la Défense au cours des prochaines années. Apparemment cela représente plus de 350 emplois pour la région de Kelowna et permet de conserver une industrie plus longtemps qu'on ne le pensait.

Je voudrais parler de quelques projets précis plus près de chez moi, au Manitoba. Le premier est le Centre des biodiagnostics annoncé il y a quelque temps. D'après ce que j'ai entendu, je pense que c'est lundi que le gouvernement ouvrira officiellement ce centre. C'est toute une initiative, car c'est un projet tripartite auquel participent, à parts égales, la Diversification économique de l'Ouest, le Conseil national de recherches et l'industrie privée.

Je pense que nous verrons, en très peu de temps, ce centre de Winnipeg devenir le centre international des biodiagnostics.

Un autre de mes projets favoris, qui sera réalisé quelque part dans l'Ouest, je pense, et qui créera 400 emplois, mais qui n'en est encore qu'au stade de la recherche et du développement, est le projet de Meadow Materials. La Meadow Materials a décidé d'effectuer de la recherche pour trouver un moyen de recueillir du sable siliceux, un produit très important dans la circonscription de Selkirk—Red River, puisqu'elle est probablement le fournisseur de la meilleure silice au monde. Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien travaille actuellement avec la Meadow Materials et le gouvernement manitobain à améliorer la technologie de façon à utiliser du sable siliceux et, semble-t-il, d'autres matériaux, dans la fabrication de silicium métal. Cette déclaration peut paraître très simpliste, mais lorsque ce projet sera mené à terme, on estime qu'il aura permis de créer plus de 400 emplois. Dans une région comme Selkirk—Red River, c'est très important.

Je félicite les fonctionnaires du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien des efforts qu'ils ont déployés pour que ce projet devienne réalité.

Pour résumer, j'ai dit que les choses n'étaient peut-être pas parfaites et que, bien qu'elles ne soient pas très importantes, certaines décisions que le gouvernement a prises ne sont ni parfaites ni idéales. Ce que je voudrais dire aux députés d'en face, c'est que le gouvernement fait parfois du bon travail et a des idées très progressistes pour créer des emplois.

Je leur demande donc de reconnaître de temps à autre les réalisations du gouvernement.

M. McCurdy: Monsieur le Président, il se pourrait que nous ayons oublié, au cours des 18 dernières minutes ou à peu près, que mon ami et collègue d'en face a dit que nous avions exagéré dans nos critiques à l'endroit du gouvernement et que nous étions bien lancés sur la voie de l'utopie, que nous sommes en route vers l'utopie, si ce gouvernement est réélu. C'est ce qu'il a dit, monsieur le Président, et je sais que vous l'avez entendu parce que mon collègue, de ce côté-ci de la Chambre l'a entendu dire qu'il y avait beaucoup de pinaillage et que cela nuisait à la poursuite d'un univers idéal au Canada sous l'égide du gouvernement conservateur. Je suppose que la dernière fois que nous avons été si près de l'utopie, c'est pendant la récession, quand nous avons perdu 29,7 p. 100 des emplois du secteur manufacturier. Il est vrai, je suppose, que nous n'y sommes pas encore complètement parvenus parce que jusqu'ici, l'accord de libre-échange signé par ce gouvernement a coûté seulement 25,5 p. 100 des emplois dans le secteur manufacturier. Juste pour replacer ça dans le contexte, cette utopie nous a coûté jusqu'ici 510 000 emplois dans le secteur manufacturier.

Monsieur le Président, 270 000 emplois ont été perdus dans l'utopie libérale de 1981-1982. En fait, seulement 22 p. 100 environ de ces emplois ont été perdus pour de bon. Dans la situation actuelle, 65 p. 100 des 510 000 emplois perdus dans le secteur manufacturier le sont pour de bon.

Simplement pour vous donner une idée des répercussions, six usines ont fermé leurs portes à Windsor au cours des deux dernières semaines. En tout, depuis 1989, ce sont près de quarante usines qui ont cessé leurs activités à Windsor seulement, dans cette utopie.

D'autres ont dit comment les gens ordinaires étaient touchés. Ainsi, nous assistons à une crise chez les jeunes qui habitent cette nouvelle utopie et encore là je ne veux pas passer pour tatillon. Je ne veux pas être celui qui

cherche la petite bête noire, mais je dois signaler au ministre que le taux de chômage chez les jeunes atteint maintenant 17,7 p. 100. C'est près de 18 p. 100 de chômage chez les jeunes. Le taux de décrochage scolaire s'élève à 30 p. 100, et environ 40 p. 100 de ces jeunes ne savent ni lire ni compter.

Cette situation a fait grimper de 57 p. 100 les infractions commises par les jeunes contre les biens depuis que le gouvernement actuel a conçu cette utopie.

M. Bjornson: Monsieur le Président, je ne dirais pas que c'est particulièrement tatillon de sa part de présenter ainsi les faits et je suis heureux que le député ait parlé des difficultés auxquelles sont confrontés les gens de sa région de Windsor. Le député et moi-même avons participé aux travaux d'un comité qui a fait d'importantes recherches sur l'industrie des pièces d'automobiles et nous avons constaté que les politiques gouvernementales mises en oeuvre avant l'arrivée du présent gouvernement, par exemple le Programme énergétique national, la faible valeur du dollar et le Pacte de l'automobile ont contribué au développement, dans le sud de l'Ontario, d'une industrie non compétitive.

Les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui découlent de ces politiques antérieures, que les gens croyaient sans doute excellentes à l'époque, mais qui ne l'étaient pas. C'est pourquoi nous traversons une période d'ajustement. Je compatis au malheur des chômeurs, mais en réalité, si ces gens n'ont pas d'emploi, c'est qu'ils ne se sont pas adaptés à la haute technologie. S'ils ne sont pas adaptés à la haute technologie, c'est qu'ils travaillent dans des usines à faible technologie qui ne sont plus compétitives. Si nous avions exercé le leadership requis à cette époque pour obliger l'industrie à se moderniser, à former ses travailleurs et à devenir compétitive, nous n'aurions peut-être pas à faire face à tous ces problèmes aujourd'hui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Une autre question ou observation. Nous reprenons le débat.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. Nous essayons aujourd'hui de déterminer si nous devrions accepter de donner à ce gouvernement la somme de 48 902 383 552 $.

• (1810)

C'est la décision qu'il nous faut prendre. C'est ce que contient le projet de loi dont nous sommes saisis. Je dois dire au député de Winnipeg Transcona que ce n'est pas moi qui ai conçu ce projet de loi, mais c'est ce qu'on nous demande d'approuver.

Devrions-nous accorder 48 902 383 552 dollars aux clowns d'en face? C'est ça la décision que nous devons prendre.

Voyons un peu ce qu'ils ont fait de l'argent que nous leur avons donné la dernière fois. Comme vous le savez, la Chambre a accordé de l'argent à ce gouvernement un certain nombre de fois. À quoi l'a-t-il dépensé?

Il y a seulement quelques jours, j'ai demandé au gouvernement combien de ministères et de sociétés d'État avaient de contrats en informatique à l'heure actuelle. Seulement ceux qui sont en cours, pas ceux qui sont terminés, pas ceux qui sont finis, pas ceux qu'il a accordés à ses amis et qui sont terminés. Seulement ceux qui sont en cours. Savez-vous pour combien il y en a? Pour 1 123 498 026,58 $. Cela ne représente que les contrats en cours. Mon collègue a demandé à juste titre si le gouvernement en aurait assez. Apparemment non. Voilà ce qu'il fabrique.

Poursuivant mon enquête pour savoir s'il fallait ou non accorder ce montant de 48 milliards de dollars au gouvernement d'en face, et plus particulièrement au premier ministre, j'ai posé d'autres questions. J'ai appris que le gouvernement canadien ne faisait pas confiance à Postes Canada. Je ne vois vraiment pas pourquoi on ne ferait pas confiance à Postes Canada. Je ne vois aucune raison. Et pourtant le gouvernement canadien fait affaire avec Interpost, un service de messagerie hollandais qui appartient en partie au gouvernement hollandais, en partie à KLM et en partie à une grande société canadienne, Northwest Airlines, qui est en fait américaine.

Le gouvernement a envoyé pour 733 000 $ de courrier par l'intermédiaire de cette entreprise hollandaise. Je vais faire une comparaison pour l'édification de mes collègues. C'est un peu comme si j'étais propriétaire d'une flotte de taxis et que je me promenais en ville dans les taxis de mes concurrents.

M. Kilgour: Pour faire des économies d'essence?

M. Boudria: J'imagine que mon propre taxi consommerait ainsi moins d'essence, mais ça ne serait pas une très bonne affaire. Il est vrai que le gouvernement d'en face n'a pas le sens des affaires. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a eu recours à ce service pour un total de 301 000 $. Et savez-vous la raison qu'il m'en a donnée? Il m'a dit qu'Interpost offrait des tarifs raisonnables et un service fiable. Le gouvernement a recours à la poste hollandaise pour acheminer son courrier parce qu'elle offre un service fiable. Quelle impression cela nous donne-t-il du système postal canadien que le gouvernement possède et exploite au nom du peuple canadien? On a l'impression que le gouvernement n'a pas confiance dans sa propre Société des postes.

Le gouvernement a gaspillé de l'argent ailleurs, et il le fait depuis qu'il est au pouvoir. Il a acheté des limousines, il voyage, fait toutes sortes de choses, gaspille l'argent des contribuables de façon incroyable. Nous avons une ministre des Affaires extérieures de première classe qui nous a récemment démontré à tous qu'elle a de la classe dans

ses voyages à gauche et à droite, enfreignant ainsi la directive du ministre des Finances.

M. Peterson: Elle voyage en première classe.

M. Boudria: L'an dernier, j'ai su que le gouvernement a fait construire un chenil à Rigaud. Ce chenil se trouve au collège de formation de Douanes et Accise, à Rigaud. Les Canadiens ont hurlé leur désapprobation lorsqu'ils ont su ce qu'a coûté le chenil. Il a fallu dépenser 325 000 $ pour héberger dix chiens, dix de nos amis salivants.

Savez-vous pourquoi ils ont construit ce chenil? Parce que l'ancien était situé sur un court de tennis et que les bonnes gens, les grosses légumes de l'endroit voulaient le récupérer. Qu'a-t-on fait? On a ordonné la construction d'un nouveau chenil aux frais des contribuables pour qu'ils puissent pratiquer leur revers. Il leur en a coûté 325 000 $.

Ce qui est fascinant, c'est que le chenil devait coûter à l'origine 226 800 $ mais, le croirait-on, il y a eu un dépassement de coûts de 100 000 $.

Une voix: Chienne de vie!

M. Boudria: Il n'est pas surprenant que le pays s'en aille à la catastrophe.

J'ai posé beaucoup de questions au gouvernement. Encore une fois, j'essaie de lui faire rendre des comptes afin de savoir si nous devons ou non lui accorder 48 autres milliards de dollars. J'ai demandé combien de contrats ont été accordés pour l'installation de divers systèmes informatiques devant servir à la perception de la TPS. Cela semblait un projet raisonnable car, après tout, la TPS a fait très peur à la plupart des Canadiens, alors que les conservateurs d'en face en ont beaucoup fait l'éloge. Ils ont même nommé huit nouveaux sénateurs amis de la TPS pour en assurer l'adoption dans l'autre endroit. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a dépensé 9 343 771 $ en contrats d'informatique entre le 1er janvier 1991 et le 30 juin 1991, soit six mois.

Une voix: Et il n'a pas eu besoin de payer la TPS non plus.

M. Boudria: Vous avez raison. Mon collègue a parfaitement raison. Ils n'on même pas eu à payer de TPS sur ces contrats.

Je voudrais aussi parler un peu de publicité. Le gouvernement est très porté sur la chose. Je me souviens de l'époque où l'actuel ministre des Communications était député de l'opposition et où il était mortel comme critique du gouvernement. À l'époque, la publicité du gouvernement n'était presque rien en regard de celle qu'on fait aujourd'hui. Voici ce que le député en disait; je tire ceci du hansard du 3 mai 1982. Je cite:

«Si on ne change pas la situation actuelle, c'en sera fini de l'équilibre essentiel entre le gouvernement et l'opposition, équilibre qui existe depuis des siècles de démocratie parlementaire.»

Voilà ce qu'il disait. Mais savez-vous qui étaient les plus gros utilisateurs de publicité en 1989? Le gouvernement du Canada, avec 76 millions de dollars, Proctor and Gamble, avec 61 millions, et GM, avec 56 millions; il y en a d'autres, évidemment, mais ils ont dépensé beaucoup moins. Voilà à combien s'élèvent les frais de publicité du gouvernement.

J'ai quelques autres exemples à vous citer. Je pourrais vous en énumérer beaucoup, mais malheureusement, le temps ne me le permet pas. Je voudrais vous parler des locaux loués par le gouvernement. Il y a deux ans, dans son budget, le gouvernement a annulé la construction de la nouvelle administration centrale de Transports Canada. Ce faisant, il a renouvelé son bail à Place de Ville, à Ottawa. Il a ainsi dépensé 170 millions à louer l'édifice que le gouvernement rénove actuellement. Les employés vont travailler dans un chantier pendant au moins huit ans, et la rénovation de l'immeuble profitera en fin de compte à la Société Campeau, non au locataire ni aux employés qui travaillent à cet endroit.

À l'époque, on s'est demandé comment cela avait pu arriver, qui avait fait les démarches pour l'obtention du contrat, et ainsi de suite.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, je dois vous dire que, ayant consulté mes collègues, nous en sommes venus à la conclusion que nous allons refuser au gouvernement les 48 milliards qu'il souhaite recevoir de nous aujourd'hui.

• (1820)

[*Traduction*]

Disons-le bien aux Canadiens: le gouvernement n'a pas besoin de 48 autres milliards de dollars. Ce qu'il lui faut, c'est un coup de pied au derrière et nous allons le lui donner aux prochaines élections.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je veux poser une question très brève au député.

Il parle de l'inutilité d'accorder ces 48 milliards de dollars au gouvernement. En 1980-1981, lorsque le gouvernement libéral demandait de l'argent—je suppose qu'il ne demandait pas vraiment de l'argent, mais bien la permission d'utiliser la carte de crédit et, en 1983, comme tous les Canadiens peuvent le comprendre, pour chaque dollar de recettes fiscales, le gouvernement fournissait 1,23 $ de services. Imaginez-vous donc, monsieur le Président.

Où prenait-on les 22c. ou 23c. supplémentaires? On se servait de la carte Visa et, une fois la limite de crédit atteinte, on recourait à la Master Card.

De telle sorte que, le solde de ces cartes ne cessant de grimper, le gouvernement est aujourd'hui forcé de remettre le bateau financier à flot en offrant pour chaque dollar de recettes fiscales 95c. ou 96c. de services. Nous avons rétabli les choses.

Le député veut-il dire que le gouvernement devrait revenir à un régime de dépenses effrénées et que 48 milliards de dollars ne suffiront pas? Or, si nous reprenions la politique que le Parti libéral appliquait il y a une dizaine d'années, ce sont 96 milliards de dollars que nous demanderions et nous porterions simplement le solde au compte de la carte de crédit.

Le député pourrait-il me dire s'il se demande effectivement pourquoi nous ne réclamons pas 96 milliards de dollars au lieu de 48 milliards seulement?

M. Boudria: On aime toujours recevoir une question au sujet des cartes de crédit de la part d'un gouvernement auquel on doit la Banque American Express.

Je trouve intéressant que nos vis-à-vis posent une question sur les cartes de crédit. Ils ont signé le décret permettant la création de la Banque American Express le jour même du déclenchement des dernières élections probablement parce qu'ils craignaient d'être jetés à la porte et de ne pouvoir récompenser leurs amis d'American Express comme. . .

Une voix: Cela ne s'est pas produit. . .

M. Boudria: Le député affirme que cela ne s'est pas produit. En effet, mais attendez la prochaine fois.

Le député nous interroge sur la responsabilité financière. C'est intéressant, étant donné que la moitié de la dette accumulée par notre pays dans toute son histoire est attribuable au premier ministre actuel et à son gouvernement.

En d'autres termes, la dette de 400 milliards de dollars que nous avons aujourd'hui n'était que de 200 milliards de dollars en 1984, immédiatement après une très grave récession mondiale. Après des années de prospérité, le gouvernement l'a nettement augmentée.

Le député me demande à combien, selon moi, on devrait ramener cette somme de 48 milliards de dollars. Il passe à côté de la question. Ce qui est important, c'est que les Canadiens n'ont aucune confiance dans le gouvernement lorsqu'il s'agit d'administrer leur argent ou les affaires du pays.

C'est pourquoi ni mes collègues ni moi-même ne voulons donner au gouvernement le pouvoir d'administrer le pays. Ce n'est pas un projet de loi que vous devriez réclamer, mais des élections. C'est ce qu'il nous faut.

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Si, en 1984, il y avait eu un excédent de 200 milliards de dollars et si maintenant, grâce à l'intérêt composé, il était passé à 400 milliards de dollars, seriez-vous fâché de cela? C'est exactement ce qui est arrivé à la dette nationale. Elle était de 200 milliards de dollars en 1984 et à cause de l'intérêt composé sur la dette que vous aviez accumulée, elle a doublé à l'heure actuelle.

M. Boudria: Monsieur le Président, les ministériels nous disent qu'après quelque six années de prospérité—et si nous sommes en récession depuis un an et demi environ, c'est en grande partie à cause de la politique du gouvernement—le mieux qu'ils ont pu faire, c'est de doubler la dette du pays. Les ministériels me demandent d'expliquer ce type de gabegie. Je suis désolé, mais ni votre serviteur ni les Canadiens ne peuvent le faire; ces derniers comprennent par contre ce qui se passe et ils vont régler le cas du gouvernement sous peu.

[*Français*]

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, de l'autre côté de cette Chambre, on voit le gouvernement conservateur, qui a toujours été l'ami spécial de la *business*. Mais qu'a-t-il fait? Nous avons vu, depuis trois ans, la désindustrialisation de notre pays. Durant les trois dernières années, 16 p. 100 de nos emplois dans le secteur manufacturier ont été perdus, alors qu'aux États-Unis, par contre, les pertes n'étaient que de 7 p. 100. Alors, cela ne s'explique pas entièrement par la restructuration des industries, par la globalisation des marchés, ni par la récession.

Une voix: L'incompétence!

M. Peterson: Ça doit être l'incompétence économique de ce gouvernement.

Une voix: C'est ça!

M. Peterson: Dans le secteur de l'automobile, qui est le secteur le plus important de tous les secteurs manufacturiers et celui qui exporte le plus, nous avons perdu, au Canada, durant les trois dernières années, 21 p. 100 des emplois, alors qu'aux États-Unis la perte d'emplois n'était que de 9 p. 100. C'est donc dire que nous sommes en train de perdre des emplois, dans le secteur de l'automobile, 2,3 p. 100 plus rapidement qu'aux États-Unis.

Les derniers chiffres, monsieur le Président, démontrent une augmentation du taux de chômage. Nous sommes toujours en récession et, pire encore, les emplois permanents qui sont disparus, au Canada, sont allés aux États-Unis et ailleurs. Il sera très difficile, comme pays, de sajuster à cette situation, mais il faut commencer, et tout n'est pas perdu. Il y a des choses que nous pouvons faire. Pour commencer, il nous faut des programmes d'ajustement, programmes qui avaient été promis par ce gouvernement conservateur, avant l'accord de libre-échange avec les États-Unis, mais que nous n'avons jamais vus.

Notre objectif doit faire en sorte que les Canadiens soient les mieux éduqués, avec la meilleure formation possible et les mieux équipés de l'hémisphère Ouest. Si nous l'atteignons, nous pourrons obtenir, d'ici 10 ou 20 ans, je l'espère, des résultats économiques.

Il faut se souvenir, monsieur le Président, que ce n'est que le secteur privé qui puisse créer des emplois et la richesse.

Cette richesse est nécessaire, non seulement pour la création d'emplois, mais aussi pour nous donner les moyens de régler notre déficit. Il est impossible aujourd'hui, monsieur le Président, d'augmenter les taxes, d'augmenter les impôts. Impossible! Les Canadiens et les Canadiennes sont au point de la révolte quant aux taxes.

Il faut être honnête. Personne dans cette Chambre ne pourrait nous donner les moyens de couper les dépenses pour vraiment régler notre déficit. Ce qu'il nous faut faire, c'est augmenter les moyens du secteur privé afin qu'il puisse créer la richesse, pour qu'il puisse payer les taxes, pour qu'il puisse créer des emplois, afin que les chômeurs puissent devenir des contribuables. Voilà ce qu'il faut faire.

• (1830)

Pour faire cela, le gouvernement doit changer beaucoup de ses politiques, comme sa politique monétaire qui a fait augmenter, dans 20 ans, notre taux de change de plus de 25 p. 100. Quel fardeau pour nos exportateurs! C'est un gouvernement qui ne va plus augmenter les taxes, mais qui l'a fait 34 fois depuis son élection, en même temps qu'il nous donnait des taux d'intérêt beaucoup plus élevés, un taux de change très, très élevé, des taxes trop élevées, alors qu'il nous présentait le libre-échange. Quel défi pour nos exportateurs de faire la concurrence aux Américains! Ce n'était pas juste et nous avons vu les résultats.

Il y a autre chose qu'il nous faut faire, monsieur le Président, et cela a trait aux relations entre les travailleurs et travailleuses et les employeurs et les entreprises. Au Canada, nous sommes le pire des 23 pays développés quand il s'agit des journées perdues par les grèves et les lock-out. Il est le pire et l'exemple nous fut donné par ce même gouvernement quand on a vu ce qu'ils ont fait avec leurs propres employés.

J'en viens maintenant à la formation, celle-là même qu'ils ont coupée. Ils ont coupé la contribution qui vient des revenus généraux pour la formation des Canadiens. Il faut qu'elle soit augmentée pour que nous puissions devenir les mieux équipés et les mieux éduqués.

Parlons maintenant de la science et de la technologie et de la recherche et du développement. Ils ont également connu le couperet du gouvernement. Comment pouvons-nous faire face à la concurrence internationale, faire face à la globalisation quand notre niveau de recherche et développement est la moitié de celui des autres pays?

Finalement, monsieur le Président, il y a la coopération entre les trois secteurs, c'est-à-dire les travailleurs, les entrepreneurs et tous les niveaux de gouvernement. Nous n'avons pas encore obtenu ni la volonté, ni les moyens, au Canada, pour créer cette espèce de partenariat parmi ces trois groupes, dont chacun est essentiel à la création d'emplois, à la création de la richesse au Canada.

En conclusion, j'aimerais dire qu'il faut être non partisans quand il s'agit de l'unité canadienne. Il faut que nous restions unis pour que nous puissions devenir le pays avec le potentiel que nous avions dans le passé, le potentiel que la plupart des Canadiens et Canadiennes pensent que nous avons perdu à ce moment-ci. Si nous ne travaillons pas ensemble, il nous sera impossible d'envisager l'avenir d'un pays prospère, d'un pays qui est en train d'augmenter ses capacités et le potentiel de chacun des Canadiens et Canadiennes, mais surtout de nos jeunes qui, aujourd'hui, ne peuvent pas trouver d'emplois.

Vous l'avez vu, monsieur le Président, dans votre propre circonscription, les jeunes n'ont rien à faire. Quand ils vous demandent: «Que vais-je faire pour me trouver un emploi? Je suis bien éduqué et je veux travailler.» Quelle est votre réponse? Quelle est la réponse de mes autres collègues? Doit-on leur répondre: «Attendez»? Non. Il faut d'abord commencer par la création d'emplois

et d'opportunités pour ces jeunes et cela, monsieur le Président, doit se faire dans un pays fort et uni.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mon honorable collègue de Willowdale qui a utilisé son temps de parole en français. Cela mérite d'être souligné et j'aimerais le féliciter pour l'effort qu'il a fait de prendre la parole en cette Chambre dans une langue qui n'est pas la sienne.

J'aimerais relever quelques points de son intervention. Le discours que le député de Willowdale vient de livrer, même s'il fait partie de l'opposition, aurait pu très bien être un discours fait par un député de ce côté-ci de la Chambre. Parce que tous les objectifs qu'il a mis de l'avant, tous les principes qu'il a voulu développer, le gouvernement est entièrement d'accord avec ce type de programmes. Nous sommes d'accord que nous devons faire des efforts pour augmenter la formation de la main-d'oeuvre. Nous sommes d'accord que les citoyens canadiens sont trop taxés; nous ne pouvons plus augmenter les taxes. Nous sommes d'accord avec le fait qu'il faut développer un partenariat entre les travailleurs, le secteur privé et le gouvernement. Tous ces principes sont beaux, mais le défi auquel ce gouvernement-ci a à faire face a été d'abord celui d'arrêter la croissance du déficit, déficit dont nous avons hérité, faut-il le rappeler, en 1984, et aussi déficit sur lequel ce gouvernement-ci n'a pas ajouté un sou. Le déficit actuel est composé de deux éléments: des 225 milliards de dollars de déficit, ou à peu près, qui nous ont été légués par l'administration libérale au lendemain des élections de 1984, et les intérêts composés.

J'aimerais souligner un autre point à mon honorable collègue, avant de lui poser la question ou de lui suggérer de nous aider à trouver des réponses. C'est que le Parti libéral, au lendemain des élections de 1984, nous avait laissé un autre héritage, monsieur le Président: celui d'un compte courant déficitaire. Mon honorable collègue se rappelera que, à la fin de l'exercice financier 1984-1985, le compte courant du gouvernement fédéral était déficitaire, tout près de 16 milliards de dollars. Et, au moment où on se parle, ce même compte courant, grâce aux efforts du gouvernement actuel, grâce aux efforts de notre gouvernement, connaît maintenant un surplus de près de 15 milliards de dollars. Il nous a fallu d'abord régler le problème du déficit du compte courant pour. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Comme la période des questions et commentaires est très courte, cinq minutes, je dois en toute équité donner un temps de parole presque égal pour la réponse de l'honorable député de Willowdale.

Les crédits

M. Peterson: Je vous remercie, monsieur le Président. J'aimerais remercier le député de Manicouagan pour sa question. D'abord, concernant le déficit, le gouvernement actuel a été élu en 1984. À ce moment-là, notre dette nationale s'élevait à 170 milliards de dollars. Huit ans plus tard, en ce moment même, la dette nationale s'élève à 450 milliards de dollars, et ce sous le contrôle de ce gouvernement majoritaire conservateur. Ce n'est pas de notre faute. Néanmoins, il y a les hommes d'affaires, les propriétaires qui, quand il faut acheter quelque chose, savent qu'il faut investir dans l'avenir. Qu'il s'agisse de l'achat d'une maison, d'une usine, il faut parfois emprunter de l'argent pour ces choses, qui sont nécessaires, afin de rembourser le coût de cet emprunt.

Parlons maintenant de la formation des jeunes. C'est tellement important qu'on ne peut pas la négliger. De même qu'investir dans le domaine des sciences et la technologie, c'est tout aussi important, et on ne peut pas négliger cet aspect. Il faut investir dans la formation afin de s'assurer un avenir fort. C'est en ce moment qu'il faut investir dans les choses les plus importantes. C'est la différence entre eux et nous. Est-ce qu'on va attendre? On va attendre jusqu'à quand? Jusqu'à ce que la dette nationale soit de 100 milliards, 200 milliards? Attendre jusqu'à quand? Il faut investir maintenant, monsieur le Président!

• (1840)

[*Traduction*]

M. Nowlan: Monsieur le Président, moi aussi, je suis heureux de prendre la parole à propos de cette motion de subsides de plus de 48 milliards de dollars. Les téléspectateurs considèrent probablement que la question n'est pas des plus excitantes, mais, si certains d'entre nous se souviennent de leurs notions d'histoire, le rôle primordial du Parlement est vraiment l'octroi des subsides, l'affectation de fonds pour assurer le fonctionnement du gouvernement. Les députés ont remplacé les ducs et les lords qui jadis essayaient d'empêcher le roi de livrer des guerres et autres occupations auxquelles le roi s'adonnait. D'où l'origine de notre président, le «speaker» en anglais.

Les lords et les ducs envoyaient jadis quelqu'un pour s'adresser au roi pour discuter des subsides, afin de se procurer le matériel essentiel pour livrer des guerres de même que tout ce qui était nécessaire au fonctionnement de la cour, les vaches, les chevaux et la gent féminine qui composaient la cour.

Voilà l'origine des subsides. De nos jours, c'est le Président qui joue le rôle du porte-parole des ducs et des lords, qui devait mettre le roi en garde en lui disant, par exemple: «Vous ne devriez pas vous lancer dans la guerre des Deux-Roses ou partir en croisade.»

Bien sûr, ce porte-parole était décapité et ce, jusqu'au XIII[e] siècle, dans ce pays très civilisé appelé l'Angleterre. Voilà donc d'où viennent les subsides.

Ils sont la raison d'être des sessions parlementaires. Même si l'étude des crédits n'est pas ce qu'il y a de plus excitant et de plus emballant au Parlement, elle n'en représente pas moins l'essentiel de cette institution.

Je suis heureux de prendre part à cette étude car je demeure convaincu que, malgré toutes nos imperfections, malgré tous nos défauts—parce que nous personnifions les gens que nous représentons et que nombre d'entre eux ont leurs défauts, et donc nous en avons aussi—c'est encore participer aux travaux d'une institution qui reste pour moi la plus haute instance du pays.

C'est un lieu étrange, vraiment étrange. Pas plus tard qu'hier, nous avons eu le courage, en ce qui concerne la loi sur les pensions dans la fonction publique d'imposer un vote sur la motion visant à étendre les prestations de pensions aux homosexuels, et c'est là sans nul doute un objectif que s'étaient fixé de nombreux députés et c'est un débat intéressant. Cette question a été débattue et a fait l'objet d'un vote hier soir. Les dispositions pertinentes ont été rejetées.

Pourtant, nous n'avons manifestement pas le courage, en raison de tous les problèmes que ça a causé, d'obliger les députés à se prononcer sur leurs propres pensions.

C'est là une contradiction qui, franchement, agace beaucoup de gens qui nous trouvent si courageux quand il s'agit de questions pourtant controversées alors que sur d'autres qui intéressent directement notre travail et nos émoluments, nous semblons hésiter. J'en suis attristé, mais quoi qu'il en soit, nous en sommes toujours à la motion de subsides.

J'ai été assez patient et j'aimerais profiter du peu de temps que j'ai pour parler essentiellement des subsides.

Parler des subsides et des dollars dont il est question dans le projet de loi à l'étude, c'est s'accorder tout loisir de s'en prendre à toutes les facettes du gouvernement. Cela vous donne toutes les libertés. On peut tout dire, du moment que c'est réglementaire.

C'est ce que j'ai l'intention de faire, mais sans mettre l'accent sur tous les programmes du gouvernement, sans me plaindre du parti auquel j'appartenais—je siège maintenant comme indépendant—parce que, en toute honnêteté, comme je l'ai dit aux étudiants du secondaire de ma circonscription, aux étudiants qui fréquentent les collèges, pas un seul parti à la Chambre ou au Canada ne possède toutes les réponses aux défis que doit relever le gouvernement. Nous croyons tous avoir des idées, mais il existe toujours une zone grise.

Certains sont indignés, à juste titre, parce que le gouvernement n'a pas fait ce qu'il devait faire et pensent que l'opposition peut faire mieux. J'ai été membre de l'opposition pendant de nombreuses années et moi aussi je pensais que l'opposition pouvait faire mieux. Nous sommes ensuite arrivés au pouvoir et nous avons constaté que nous faisions certaines des choses que nous avions dénoncées lorsque nous étions dans l'opposition.

Et ainsi tourne la roue.

Je vais maintenant faire une chose que je n'ai jamais faite tout au long de ma carrière de député. Je vais vous lire un article parce qu'il est si bien rédigé que je ne pourrais y apporter aucune amélioration. Il traite en général des questions que je souhaite aborder.

J'éprouve des inquiétudes, comme tous les députés et comme tous les Canadiens, et pourtant nous en avons assez de parler de la Constitution. Je comprends parfaitement la situation. Je sais qu'il doit y avoir des conférences. On discute maintenant par téléphone. Or le Parlement risque de se retrouver avec un projet de réforme qu'il n'a pas vraiment débattu. Oui, il aura été débattu à satiété dans un sens, à l'échelle nationale, mais de nombreux députés voudront avoir l'occasion d'exposer leurs vues sur la question. Voici un des deux grands problèmes qui, à mon avis, risquent de se poser.

Le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a tâché de faire du bon travail. Bien franchement, le halo d'unité, l'effort de rassemblement et la lassitude constitutionnelle créent peut-être plus de problèmes qui couvent sous la surface. L'ensemble de propositions dont on discute, crois-je comprendre, comporte plusieurs ingrédients qui n'ont pas fait l'objet de débat à la Chambre ni de beaucoup de discussion dans le pays.

Je ne parle pas du Sénat. J'en parlerai dans ma conclusion, lorsque vous me ferez signe que mon temps de parole tire à sa fin. Je veux parler d'une chose dont il est difficile de parler, car dès que vous soulevez la question, les gens se mettent à interpréter ce que vous dites et même peut-être à vous coller des étiquettes. Je veux parler du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale.

Cette question a vite pris beaucoup d'importance dans les discussions constitutionnelles qui se poursuivent depuis plusieurs semaines et plusieurs mois. Le ministre nous a fait un rapport ici il y a quelques jours. La presse nous apprend qu'on s'est entendu sur un principe, bien qu'on n'ait vu aucun texte. On ne nous a pas vraiment expliqué quelles en seraient les implications et en quoi

cela consiste vraiment. Un journal dit que ce n'est qu'une forme de gouvernement municipal. Un autre dit qu'il s'agit d'un autre palier de gouvernement, l'autochtone, qui vient s'ajouter aux paliers fédéral et provincial. D'autres journaux disent que cela recouvrira 400 ou 500 localités autochtones indépendantes. Les lois fédérales et les lois provinciales s'y appliqueront-elles? Tous les habitants du Canada, qu'ils soient autochtones, anglophones ou francophones, seront-ils assujettis à la Charte des droits? Voilà des questions auxquelles, à mon avis, on n'a pas répondu de façon bien nette. Il règne une véritable confusion à ce sujet.

Je me réjouis d'avoir aujourd'hui, dans le cadre du débat des subsides, l'occasion d'exprimer mes réflexions et mes préoccupations et de lire une chronique qui pose des questions très légitimes à cet égard. Je vais terminer en faisant une suggestion que le premier ministre n'acceptera sans doute pas, mais je vais certes l'exposer.

C'est tout l'objet de ce que je voudrais dire aujourd'hui. Je crois que nous entrons dans un domaine où le ministre responsable des Affaires constitutionnelles doit, je le sais, garder bonne contenance. Il doit se montrer optimiste et il doit rester alerte. Nous entrons dans une étape provisoire dans laquelle nous ne savons pas très bien où nous allons. Nous savons également que nous avons adopté une loi référendaire, et qu'il est donc possible que nous soyons rappelés à la Chambre à ce sujet. Cela présente en soi des problèmes pour un député indépendant et pour tous les députés. La loi référendaire limite à trois jours le débat sur la question référendaire qui se composera sans doute d'un ensemble de propositions. En trois jours de débat, si chaque député parle 20 minutes et que chaque intervention, est suivie d'une période de questions de dix minutes on peut entendre au plus 20 ou 30 députés sur la question fondamentale qui déterminera l'avenir de notre pays, si jamais on doit en arriver là.

Je suis heureux de pouvoir vous faire part des réflexions que je me fais quand je pense à ce que les ministres responsables de la Constitution se disent ou aux ententes qu'ils ont pu conclure. Je suis inquiet en pensant que, dans ces efforts pour rétablir l'unité, ce que nous souhaitons tous, dans ces discussions interminables et dans cette recherche d'un compromis qui réglera tous les problèmes, nous courons le risque que le monstre engendre un autre monstre dans certains domaines où un accord de principe est possible, même si aucun d'entre nous n'a vu le document juridique.

Dans cette perspective et compte tenu du temps dont je dispose, je veux vous faire part de la chronique de Peter Blaikie, parue aujourd'hui, 16 juin, dans la *Gazette* de Montréal. Comme beaucoup de députés le savent déjà, M. Blaikie n'est pas seulement un avocat de Montréal. C'est aussi l'ancien président du Parti progressiste conservateur. C'était bien avant que mon ami de Cambridge soit dans nos rangs.

M. Sobeski: J'y étais.

M. Nowlan: Vous y étiez? J'ai relevé un défi intéressant en me présentant contre Peter. J'ai perdu et j'ai accepté la défaite. Il est aussi président d'Alliance Québec. Voilà donc une personne que nous connaissons. On peut ne pas être d'accord avec tout ce qu'il dit, mais ce n'est pas un écervelé. Comme je le disais, c'est à ses côtés que je me suis bâti une carapace. Tout le monde devrait subir une défaite de temps en temps. C'est une bonne leçon d'humilité, mais personne ne veut la recevoir trop souvent. Cet homme s'exprime remarquablement bien. Encore une fois, on n'est pas toujours d'accord avec ce qu'il dit, mais dans cet article, il confirme certaines de mes craintes.

• (1850)

Je pense qu'il serait bon de faire connaître ce texte. Je vais donc faire une chose que je n'ai jamais faite auparavant. Je vais vous lire cet article. Il me faudra probablement environ cinq minutes. J'espère que ce ne sera pas si long, mais je ne veux pas le lire trop rapidement. C'était dans le journal d'aujourd'hui. Il contient des éléments avec lesquels on peut ne pas être d'accord, mais je ne ferai pas de commentaires. Je veux seulement le lire, puis conclure par quelques observations générales. Bien sûr, cet article a un titre dont l'auteur n'est évidemment pas responsable. Comme vous le savez, madame la Présidente, le titre peut avoir été choisi par un préposé à la transcription de la salle de rédaction. L'article s'intitule «Interrogations—Il est dangereux de se précipiter pour parvenir à une entente». Et voici le texte de Peter Blaikie:

> Malgré l'étiquette qu'on lui appose, le débat actuel ne porte pas sur le renouvellement du fédéralisme. Il ne porte pas sur la société distincte, sauf pour des raisons de camouflage, en quelque sorte. Il ne porte pas sur la langue et la culture.
>
> Le débat de premier plan, c'est de savoir dans quelle mesure les provinces pourront établir leurs pouvoirs, principalement le Québec. À un autre plan, il s'agit de déterminer dans quelle mesure les groupes de pression, rusés et puissants, pourront faire respecter leurs intérêts. Sur un plan plus subtil, il s'agit de savoir dans quelle mesure le premier ministre sacrifiera l'intérêt national pour rembourser sa dette politique envers les ultra-nationalistes du Québec.
>
> Trois choses sont sûres si une entente est conclue. D'abord, il n'y aura pas d'avantages à long terme pour la vaste majorité des Canadiens. Ensuite, la question de l'avenir du Canada ne sera pas réglée. Enfin, dans la mesure où des pouvoirs seront transférés à Québec directement ou indirectement par la clause de la société distincte, le travail des séparatistes sera facilité.

Bien sûr, cet homme-là habite le Québec.

Il ne fait aucun doute qu'après 125 ans, il est devenu amplement nécessaire de renouveler la fédération, mais la principale justification pour la conclusion d'une nouvelle entente, qui est devenue une mantra dans certains milieux, est la nécessité de décentraliser les pouvoirs. Une absurdité.

Le Canada est certainement le pays le plus décentralisé du monde à l'heure actuelle. La plupart des provinces canadiennes sont actuellement incapables de financer convenablement leurs responsabilités courantes. Rien ne prouve de façon convaincante, même au Québec, que les Canadiens, par opposition aux barons politiques provinciaux, veulent une plus grande décentralisation. Personne n'a pu démontrer que la décentralisation allait entraîner des économies.

Pourquoi, lorsque nous avons si peu confiance en nos dirigeants, voulons-nous tellement les laisser concocter une entente?

Pourquoi permettre aux séparatistes, ce qui va arriver s'il y a un référendum sur les offres fédérales, de torpiller les propositions sans avoir à défendre leur position?

On propose aussi une deuxième forme tout aussi dangereuse de démantèlement du Canada. Jusqu'à tout récemment, les observateurs politiques ont largement négligé la question de l'autonomie gouvernementale des autochtones. Ce silence presque total est profondément troublant.

En fait, la nouvelle proposition qui vise à consacrer le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale des autochtones est une manifestation de la démence qui s'est emparée du pays.

Prenons les questions suivantes, qu'on pourrait notamment poser:

a) Quel est l'objectif sous-jacent, la vision qui se cache derrière l'autonomie gouvernementale proposée? Est-ce simplement un moyen? Est-ce une fin?

Force nous est de conclure que le gouvernement a abandonné tout espoir de convaincre les autochtones qu'ils seront mieux servis s'ils s'intègrent à la société canadienne. L'apartheid est-il son objectif? Si oui, comment cette solution améliorera-t-elle la condition des autochtones?

b) Que faut-il entendre par droit inhérent à l'autonomie gouvernementale? Personne à Ottawa, qui n'est pas par ailleurs plongé dans le tourbillon constitutionnel, n'en a la moindre idée. La justification de cette absurdité a, plus souvent que d'autres éléments de la Constitution, été soumise à l'interprétation des tribunaux au fil des ans.

C'est une chose que de découvrir après coup qu'à mesure que le contexte évolue dans un pays, la façon d'interpréter et d'appliquer la Constitution évolue elle aussi. C'en est une autre d'accepter que ceux qui rédigent le document n'aient aucune idée de ce que signifient les termes qu'ils utilisent.

c) Si le droit des autochtones est inhérent, pourquoi doit-il être garanti? Un droit inhérent est plus fondamental que tout autre droit garanti par une Constitution. Dans la meilleure hypothèse, la Constitution ne fait que confirmer l'existence du droit et ne le crée pas.

Mon argumentation peut paraître sémantique. Elle ne l'est pas. S'il semble inévitable que les tribunaux puissent être éventuellement forcés de jongler avec le concept dans l'avenir, ils devront s'interroger sur le sens du mot «inhérent» et se demander s'il constitue un élément essentiel ou intrinsèque qui a son existence propre, indépendamment d'un objet ou d'une personne.

d) Quelles seraient les limites continentales de ce gouvernement autonome? Il y a fort à parier qu'Ottawa et les autochtones n'ont pas tout à fait les mêmes vues à ce sujet. Il semble, d'après les vagues explications données par Joe Clark, qu'Ottawa pense plutôt en fonction de gouvernements municipaux. Ceux qui croient que les chefs autochtones sont d'accord sur l'idée, croient au père Noël ou à son équivalent dans d'autres cultures. Il est inconcevable que nous, les citoyens du Canada, ses propriétaires, pour ainsi dire, n'insistions pas, avant d'entériner cette entente qui doit nous sauver de l'enfer, du feu et de la damnation, pour que nos «collaborateurs» nous disent ce que ce terme signifie.

e) Supposons, pour parler, que toutes les parties conviennent entre elles que ce dont on discute, c'est d'une forme de gouvernement municipal. Cette hypothèse soulève une foule d'autres questions, qui sont importantes, mais qui demeurent sans réponse. Puisque nous avons plus de cent ans d'expérience de gouvernement municipal, pourquoi nos dirigeants n'ont-ils pas tout simplement défini l'autonomie gouvernementale?

Combien y aura-t-il de ces gouvernements municipaux? Il semble que les chefs autochtones pensent qu'il y a plusieurs centaines de sociétés autochtones distinctes et que chacune aura l'autonomie gouvernementale.

Quel sera le territoire de chacune de ces unités autonomes? Comment s'appliquera la nouvelle forme de gouvernement autonome aux autochtones qui décident de ne pas vivre à l'intérieur des municipalités même si elle s'applique à eux? Quels seront les rapports entre le nouveau palier de gouvernement et les paliers existants? Dans quelle mesure des textes comme, par exemple, la Charte des droits et le Code criminel, s'appliqueront-ils aux autochtones? On pourrait poser la même question pour les lois provinciales.

Et la liste de questions ne s'arrête pas là. Ou bien on a répondu à ces questions et on nous cache les réponses, ou bien on n'y a pas répondu. Dans les deux cas, il y a de quoi s'inquiéter et dans l'un et l'autre cas, nos dirigeants ne méritent pas notre appui.

f) Dans quelle mesure tous les peuples autochtones partagent-ils les mêmes objectifs? Au premier coup d'oeil, ces objectifs sont loin de faire l'unanimité. Les femmes autochtones n'ont pas hésité à se dissocier des hommes autochtones. Serait-il déraisonnable de suggérer qu'Ottawa aurait dû exiger que les peuples autochtones présentent des offres sur lesquelles les autochtones se seraient entendus entre eux?

g) Qui paiera pour l'expérience que tente le Canada dans la réécriture de l'histoire et combien?

Lorsqu'on soulève ces questions fondamentales que les médias sont trop polis pour poser, on se heurte à des lèvres scellées. Nous avons le droit d'en connaître les réponses.

Ces réponses sont sans nul doute, et c'est là le vrai problème, que les contribuables canadiens gagnent beaucoup trop d'argent. On dépense actuellement de grosses sommes pour les autochtones. Les coûts augmenteront inévitablement si nous ajoutons encore un autre palier de gouvernement. Quant à savoir si quelqu'un en retirera des avantages, mis à part l'élite autochtone, je suis sceptique.

C'est l'article qu'a fait paraître aujourd'hui dans la *Gazette* M. Peter Blaikie, ancien président national du Parti conservateur et ancien président d'Alliance Québec. Je suis reconnaissant d'avoir pu faire consigner cet article au compte rendu.

Pendant les minutes qu'il me reste, je voudrais parler très brièvement des questions théoriques qu'a posées M. Blaikie dans la *Gazette* d'aujourd'hui et d'une certaine confusion qui entoure la définition de l'expression «autonomie gouvernementale». Cela commence à m'ennuyer, car il y a quelques jours, dans une question que j'ai soulevée à la Chambre, j'ai parlé d'une affaire très importante qui est actuellement devant les tribunaux de la Colombie-Britannique. Il s'agit de l'affaire Delgamuukw c. la reine, la Colombie-Britannique et le procureur général du Canada. Elle concerne le clan Gitskan.

Il s'agit d'une question fondamentale et de celle-là même dont les négociateurs ont parlé. J'ai ici un exemplaire d'une partie du mémoire des appelants, les autochtones. Il est très clair. Je ne vais pas perdre de temps, pendant les deux minutes qu'il me reste, à lire la définition que donnent les appelants du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Elle rejoint beaucoup l'article de M. Blaikie.

Dans un des paragraphes de leur déclaration, les appelants veulent que le tribunal déclare qu'ils ont le droit ancestral de possession de leur territoire, soit le droit de propriété du territoire et le droit de cultiver, de gérer et de protéger ce territoire et ses ressources naturelles, etc. Ainsi, d'autres personnes qui se trouvent actuellement sur ce territoire, qu'il s'agisse de sociétés ou de particuliers, soit des tiers, seront très intéressés par l'interprétation de ce jugement.

L'alinéa (iii) du mémoire dit ceci:

> «Que les droits ancestraux actuels des appelants comprennent le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale sur le territoire, sur eux-mêmes et sur les membres des Chambres qu'ils représentent conformément aux institutions politiques, juridiques et sociales des Gitskan et des Wet'suvet'en.»

Cela soulève toutes les questions qu'on trouve en fait dans l'article de M. Blaikie.

Les négociateurs ne doivent pas essayer de dérouter les gens. Une partie du problème avec l'Accord du lac Meech, lorsqu'il a échoué, c'est qu'on a fait de la désinformation à un moment très crucial.

Je ne suis pas d'accord avec tout ce que le ministre des Affaires constitutionnelles fait. Je pense que la fatigue et le souci d'être gentil et le fait d'être enfermé dans une pièce avec les mêmes gens font qu'au bout d'un certain temps on est atteint du syndrome de Stockholm. Les gens sont trop conciliants parce qu'ils ne veulent pas se disputer avec quelqu'un avec qui ils vivent, parlent et qu'ils côtoient depuis six semaines ou six mois. Je pense que ce facteur peut compter. Je suis content que le ministre se soit donné une pause, un temps de réflexion et de discussion.

Ce n'est pas le moment pendant cette pause critique de faire de la désinformation et de prendre à la légère ce principe très important qui est très méritoire si les gens l'interprètent ainsi.

N'essayons pas de jeter de la poudre aux yeux de la population canadienne en lui disant «ne vous en faites pas, c'est juste une petite forme de gouvernement municipal», alors que les principaux intéressés, les autochtones, ne l'entendent pas ainsi. Je vois l'heure et constate que mon temps est écoulé.

• (1900)

Pour terminer, je dirai que je ne savais pas tout du référendum. J'ai dit à d'autres personnes à une autre occasion ici dans cette Chambre que si cette impasse dure, s'il n'y a pas d'entente et si on ne clarifie pas certaines choses, je pense que le premier ministre—et ça me fait drôle de le dire—aura une occasion en or d'utiliser la loi référendaire ou une élection soit sur la question autochtone ou sur la question du Sénat, ou les deux.

Je suis certainement d'accord avec la question du Sénat et je sais qu'il y a eu beaucoup de détours à ce sujet. Je n'ai pas le temps d'en parler, mais même Bobby Rae a oublié que les 13 colonies, et non les 50 colonies, quand on distingue entre la Virginie de 900 000 habitants et les petits États du Delaware et du Rhode Island qui ne comptaient que 40 000 habitants, ce qui est comparable à la différence entre l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard—pas nécessairement dans ce rapport, mais c'est la différence entre une petite province et une grande—les 13 colonies ont eu le courage de donner alors en fait à leur pays deux sénateurs par État. Je vous accorde qu'ils n'étaient pas élus, mais nommés, mais cela équilibrait la population.

Je suis partisan d'abolir le Sénat. Je pense que le premier ministre pourrait proposer l'abolition du Sénat dans un référendum et avoir le vent en poupe pour des élections ou même déclencher des élections et faire comme Mackenzie King pour la question de King-Bying où ce dernier a trouvé un deuxième souffle alors qu'Arthur Meighen pensait qu'il en avait fini avec lui.

Il est étrange pour moi de déclarer cela, parce que je peux vous le dire, si le premier ministre déclenchait des élections sur la question de l'abolition du Sénat, parce qu'il ne peut pas obtenir un accord sur les propositions constitutionnelles—je ne pourrais assurément pas faire campagne contre lui sur la question de l'abolition du Sénat parce que j'estime que c'est ce que nous devrions faire—je pense que 80 p. 100 des Canadiens voteraient pour.

Madame la Présidente, vous vous êtes montrée très tolérante à mon égard et j'ai bien d'autres choses à dire. Cela vous montre combien je suis terrifié parce que, quand j'aborde vraiment toutes ces questions et qu'il y a tant d'autres députés qui veulent parler, il est si difficile d'exprimer certaines de ces idées dans le peu de temps qui m'est imparti.

M. McCurdy: Madame la Présidente, j'ai entendu le député, oserais-je dire le vénérable député, parler à deux ou trois occasions de cette question de façon très vague, sans dire exactement ce qu'il en est.

Le député parle d'un article paru dans la *Gazette*. Il parle également d'un jugement rendu par un tribunal de la Colombie-Britannique. Tous deux ont ceci en commun qu'ils ne portent pas la moindre attention à tout le débat entourant la question de ce qu'est et de ce qu'on pense être le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale des autochtones.

À titre d'information, voici ce qu'il en est. Quand les Européens sont arrivés en Amérique du Nord, les autochtones ne s'attendaient à rien d'autre si ce n'est qu'ils partagent le continent avec eux. Ils ont fait preuve de générosité, d'une générosité à laquelle les Européens étaient si peu habitués qu'ils se sont crus propriétaires de tout ce qui se trouvait là. Cette attitude d'une culture différente a conduit à la colonisation des autochtones, même si ceux-ci n'avaient jamais cédé leurs terres ou leur droit à l'autonomie gouvernementale.

En fait, la signature des traités signifie précisément que la Couronne a reconnu que le droit à l'autonomie gouvernementale qu'ils avaient était un droit inhérent, parce qu'il s'agit d'une caractéristique commune à tous, Européens et autochtones.

Je ne comprends pas pourquoi les gens ont tant de difficulté à comprendre quelque chose d'aussi élémentaire et quelque chose qu'ils conçoivent facilement pour eux-mêmes, sauf qu'ils le font aux dépens des autochtones et cela, depuis l'arrivée des Européens.

Ce qui s'est passé ici, c'est que les premières négociations et les ententes auxquelles elles ont donné lieu ont presque mené à la destruction des autochtones. Elles ont conduit à la pauvreté et à une attitude paternaliste dont ne veulent plus les autochtones. Je pense que la plupart des Canadiens voudraient que cette situation change.

Si ma mémoire est bonne, il ressort d'un sondage que 70 p. 100 des Canadiens aimeraient que l'on négocie avec les autochtones en partant du principe de la reconnaissance de leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, ce qui englobe une autre caractéristique que les gens ne devraient pas avoir trop de difficulté à comprendre, celle de l'égalité dans les négociations. Rien d'autre.

Or, le juge de la Colombie-Britannique et l'auteur de l'article paru dans la *Gazette* ont refusé de le reconnaître. Je pense que le problème du député, c'est qu'il accorde trop d'attention à un juge et à un journaliste au lieu de prendre le temps de parler directement aux autochtones. Il ne devrait pas poser cette question à la Chambre. Je l'invite à s'asseoir avec des autochtones et à en discuter.

Il serait alors, comme ceux qui participent actuellement aux négociations, dans une bien meilleure position pour comprendre de quoi on parle. Il comprendrait que les autochtones veulent les mêmes droits que tout le monde sur des terres qu'ils n'ont jamais concédées, mais ils veulent cela en tant que Canadiens.

Si nous persistons à considérer ce qu'ils demandent comme quelque chose d'étranger, au lieu de quelque chose de profondément humain, alors nous continuerons d'avoir d'étranges questions de ce genre, du moins étranges pour eux.

En ce qui concerne les 13 colonies et leur choix d'un Sénat où elles auraient toutes la même représentation, le député devrait savoir que ce n'est pas plus une solution magique aux États-Unis que c'en serait une au Canada. Ainsi, aux États-Unis, il faut en moyenne trois ans avant de faire adopter une mesure législative. Je ne suis pas sûr que ce soit ce que nous voulions ici.

Ce n'est qu'une réponse partielle à la question, mais je voudrais demander au député s'il a fait l'effort d'essayer de s'attabler avec des autochtones pour leur parler de la question de l'autonomie administrative au lieu de s'en remettre aux propos d'un juge ou d'un journaliste. A-t-il étudié les conséquences aux États-Unis, non pas des grandes disparités de population sur le fonctionnement du gouvernement, mais du fait d'avoir deux chambres ayant pratiquement les mêmes pouvoirs, l'une à repré-

sentation égale de tous les États et l'autre à représentation en fonction de la population?

M. Nowlan: Madame la Présidente, je ne vais pas consacrer trop de temps à la deuxième partie de la question, qui a trait au Sénat, parce que je suis favorable à son abolition. Je ne pense pas que la population canadienne ait besoin d'un autre organisme élu pour empêcher l'adoption de bien des lois. Nous pouvons réformer cette Chambre. L'abolition du Sénat et l'adoption de la règle du vote libre sauf peut-être pour ce qui est du budget et du discours du Trône, voilà, selon moi, ce qu'il y a de mieux pour redonner vie à cette Chambre.

En ce qui concerne la première partie de la question du député, que je respecte, je dois dire—et je m'excuse d'être aussi brutal, mais je sais qu'il peut recevoir des coups, car il sait en donner—que s'il croit ce qu'il a dit, j'en suis fort aise, mais il n'était pas à la salle de conférences. Je n'ai pas tout lu ce qu'il a dit. L'important, c'est que, peu importe ce qu'il en pense nous avons un système judiciaire. En Colombie-Britannique, les autochtones sont allés devant les tribunaux pour revendiquer de vastes terres où. . .

M. McCurdy: Une décision raciste.

M. Nowlan: On parle de racisme. Le député a exprimé à la Chambre son indignation à propos des politiques racistes et de l'apartheid en Afrique du Sud, n'y voit-il pas une certaine similitude? Ce n'est ni une loi, ni un accord, ni une entente. S'il en était autrement, nous n'aurions peut-être pas tant de soucis et, si les problèmes ne sont pas tels qu'il les décrit, nous pourrions en régler quelques-uns.

Nous inscrivons cela dans la Constitution alors que nous n'avons même pas de formule pour la modifier. Voilà le problème et c'est bien ma crainte.

Pour répondre à cette question, et je le dis en toute sincérité au député, qui a fait preuve d'une indignation tout à fait justifiée à l'égard de l'Afrique du Sud et de ses politiques racistes, n'est-ce pas de l'apartheid à rebours que de prévoir dans une Constitution que certains types de gouvernement seront fondés sur la race? J'admets que je suis peut-être en train de lui renvoyer la balle et qu'il n'aura pas la possibilité de me répondre, mais c'est l'une des causes de cette crainte. Ce n'est qu'une petite pièce à conviction.

Le député est un homme instruit; il est professeur de microbiologie et de sciences. Il voit peut-être qu'il y a un certain lien.

Mais normalement, c'est à ceux qui font les règles à la table des négociations qu'il faut demander d'expliquer ce principe. Ce n'est pas aussi simple que le député l'a dit, parce que déjà, le juge en chef de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a stupéfié les peuples autochtones en se prononçant contre leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et en justifiant sa position dans un jugement assez volumineux que j'ai ici.

Pour répondre à votre question: non, je n'ai parlé à personne de la tribu Gitksan, mais j'ai lu le jugement.

• (1910)

C'est un jugement d'une grande profondeur. Je ne le comprends pas nécessairement en entier, et je ne partage pas forcément tous les points de vue qui y sont exprimés. Comme vous le savez bien, il nie ces droits originaux. C'est pourquoi il y a eu appel. Je laisse donc la cour disposer de mon point de vue à sa guise.

En terminant, au moment où nous discutons de tout cela et où nous concluons une entente, n'essayons pas de nous convaincre que personne n'y comprend rien et qu'il n'existe pas déjà des avis juridiques sur la signification de ce droit. Pour l'instant, diverses personnes, dont certains des principaux acteurs de la scène constitutionnelle, font des déclarations très contradictoires à ce sujet, et c'est cela qui m'inquiète.

M. Sobeski: Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat et de réfuter les suggestions de l'opposition qui prétend que le gouvernement a failli à ses obligations en tant que gestionnaire de l'économie et de la bourse publique.

En réalité, ce gouvernement a appliqué un plan d'ensemble méthodique visant à créer le cadre nécessaire pour aider les industries canadiennes et les travailleurs canadiens à réussir et à prospérer dans un climat mondial d'intense concurrence.

C'est grâce à ces mesures pour mettre en place les éléments fondamentaux de l'économie canadienne que nous parviendrons cette année à assurer une croissance réelle et la création de nouveaux emplois dans notre pays.

Permettez-moi de prendre quelques instants pour replacer notre situation économique actuelle dans le contexte international. Sous cet angle révélateur, les manoeuvres égocentriques de l'opposition qui agite le spectre de la crise économique à ses propres fins apparaissent pour ce qu'elles sont.

Ce printemps, les Nations Unies ont placé le Canada en tête des pays où il fait bon vivre. Selon l'indice du développement humain qu'utilisent les Nations Unies et qui tient compte du revenu, de l'environnement, de l'éducation, des soins de santé et de l'espérance de vie, le Canada détient la meilleure qualité de vie des 160 nations. Et, tout aussi important, le Fonds monétaire international, a annoncé, ce printemps également, que c'est au Canada qu'on enregistrerait la plus forte croissance économique des pays du G-7 cette année et en 1993. L'OCDE et la Banque asiatique de développement ont également émis des prévisions similaires.

C'est un fait que même en cette période économique difficile, les Canadiens jouissent du niveau de vie le plus élevé du monde industrialisé à une exception près. Vu de l'extérieur, le Canada fait l'envie du monde qui voit dans le Canada une réussite, une expérience qui marche.

Ceci étant dit, j'aimerais souligner que je n'ai nullement l'intention d'esquiver les problèmes économiques actuels du Canada. Il est vrai que la reprise est plus lente qu'on ne le croyait et que la confiance des consommateurs est au plus bas. Le taux de chômage a atteint un niveau inacceptable au Canada. Mais il importe de reconnaître que la lenteur de la relance et le manque de confiance des consommateurs reflètent tout simplement l'interdépendance mondiale qui rend notre politique économique d'autant plus nécessaire.

En tant que grand pays commerçant—et le Canada est au septième rang dans le monde—notre pays a été durement touché par le ralentissement économique mondial. La croissance des pays du Groupe des Sept est censée se situer à 1,7 p. 100 en 1992, ce qui est loin de constituer une solide relance. Notre vulnérabilité commerciale se trouve exacerbée par la restructuration industrielle qui est en cours ici, au Canada, et dans le monde entier.

Le processus a été très pénible pour beaucoup de monde, les entreprises cherchant à contenir leurs coûts, à améliorer leur productivité et à rehausser la qualité de leurs produits. Mais il est absolument nécessaire à notre survie et à notre prospérité, compte tenu de la mondialisation des marchés, d'une concurrence accrue, d'un virage technologique accéléré et des nouvelles exigences des consommateurs.

Les changements que suppose une telle restructuration touchent toutes les régions de notre pays et tous les secteurs de notre économie. Qu'on soit dans l'industrie de l'automobile, dans le secteur de l'acier, dans l'agriculture ou dans le secteur des ressources naturelles, qu'on soit détaillant, grossiste, distributeur ou financier, ou qu'on vive dans les localités rurales ou dans les grands centres, le fait est que l'heure est à l'interdépendance mondiale et qu'aucun pays ne peut gérer ses affaires en vase clos. Il s'ensuit que l'un des principaux défis que devront relever les Canadiens est la nécessité de s'instruire davantage. Il faut mener une triple attaque à cet égard. D'abord, il faut recycler les travailleurs dont les emplois traditionnels disparaissent. Même s'il y a un million et demi de chômeurs, 300 000 emplois au moins ne sont pas comblés faute de travailleurs spécialisés et de programmes de formation, surtout dans le secteur de l'informatique et des logiciels. Ensuite, il faut offrir des cours de perfectionnement aux travailleurs selon l'évolution des techniques et des besoins du marché. Enfin, il faut améliorer le niveau d'instruction des jeunes de telle sorte qu'ils puissent décrocher un emploi et réussir un jour sur le marché du travail.

Pour vraiment relever le défi de l'éducation, il faut redresser l'économie de base. Cela suppose notamment qu'on rembourse la dette nationale et qu'on réduise les déficits gouvernementaux. C'est essentiel si nous voulons garder l'inflation et les taux d'intérêt à de faibles niveaux, car une inflation et des taux d'intérêt faibles sont la clé d'une croissance soutenue et de la stabilité des prix.

Le contrôle du déficit et des dépenses est également essentiel si nous voulons conserver au gouvernement, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral, provincial ou municipal, sa capacité de fournir les ressources nécessaires dans les domaines-clés comme l'éducation et les soins de santé. Rappelons-nous que chaque dollar des recettes publiques utilisé pour payer l'intérêt sur la dette publique est de l'argent des contribuables qui ne peut servir à des investissements productifs ou à aider ceux qui en ont besoin.

C'est à cause de ces réalités économiques fondamentales que nous avons travaillé à mettre en oeuvre les changements fondamentaux nécessaires pour construire une économie compétitive axée sur le marché, moins tributaire de l'intervention gouvernementale, et pour réduire les inefficiences dans l'appareil gouvernemental. Ces mesures comportaient notamment la libéralisation des échanges commerciaux, laquelle commandait l'accord de libre-échange, le GATT et les négociations actuelles concernant l'accord de libre-échange nord-américain. L'objectif est clair: assurer à nos exportateurs un accès équitable et libre aux marchés internationaux.

En 1965, lorsque le Canada a négocié le Pacte de l'auto avec les États-Unis, des députés de l'opposition ont déclaré en Chambre que voter pour le Pacte de l'auto équivaudrait à détruire l'industrie canadienne de l'automobile. Dix ans plus tard, le Pacte de l'auto était considéré comme sacré par les syndicats. Je crois que nous nous devons de reconnaître l'importance de la libéralisation des échanges commerciaux.

La réforme fiscale des particuliers et des sociétés vise à rendre le système fiscal plus équitable et à améliorer nos possibilités d'exportation et notre situation concurrentielle. Le gouvernement a appliqué la déréglementation, principalement dans les secteurs des transports et de l'énergie.

Au chapitre de la privatisation, quelque 20 sociétés d'État ont été privatisées, ce qui a permis de réduire le nombre d'employés fédéraux de 90 000 depuis 1984.

Plus récemment, nous avons procédé à une plus grande ouverture du secteur des services financiers afin d'encourager la concurrence et permettre à l'industrie de s'adapter aux réalités du marché et aux réalités mondiales.

Une réalité économique fondamentale est à l'origine de ces mesures. Ce n'est pas le gouvernement mais l'entreprise privée qui crée des emplois. Le gouvernement doit, lui, créer le type d'environnement économique et politique propice aux investissements et à la création d'emplois.

Nous avons aussi pris les mesures draconiennes qui s'imposaient pour faire baisser l'inflation jusqu'à son plus bas niveau en presque 20 ans; nous avons notamment fixé des cibles très nettes au secteur public et mis en place une politique salariale contrôlée au sein du gouvernement lui-même.

Quel est le résultat de tout ceci pour le consommateur? Quelle est la différence entre un taux d'inflation de 7 p. 100 et un taux de 2 p. 100? Si l'on accepte un taux d'inflation de 7 p. 100, les prix à la consommation doublent en 10 ans. Si, en tant que pays, nous acceptons un taux d'inflation de 2 p. 100 seulement, les prix doublent en 36 ans!

Certains pourraient dire: «Quelle importance si le taux d'inflation grimpe à 7 p. 100?» Or, si dans les pays avec lesquels nous transigeons, dans les pays qui nous font concurrence, le taux d'inflation n'est qu'à 4 ou 2 p. 100, dans cinq ou dix ans nous deviendrons de moins en moins compétitifs. Il est primordial de faire baisser l'inflation.

• (1920)

Dans le budget de février, nous avons étendu, enrichi ces éléments fondamentaux du renouvellement économique canadien. Nous baissons les impôts afin de stimuler la confiance des citoyens, de faire augmenter les investissements et d'améliorer notre compétitivité industrielle. Pour compenser ces diminutions d'impôts, le ministre des Finances a aussi réduit les dépenses gouvernementales et a pris d'autres mesures de rationalisation des règles et du fonctionnement du gouvernement lui-même.

Permettez-moi de rappeler encore à la Chambre quelles mesures nous avons prises pour rétablir la confiance des consommateurs et des entreprises et stimuler l'investissement. La surtaxe générale des particuliers diminuera de 1 p. 100 en juillet, elle passera de 5 à 4 p. 100 le 1er juillet, et elle diminuera encore de 1 p. 100 le 1er janvier. Cette mesure permettra aux contribuables de disposer de 500 millions de dollars de plus au cours de l'exercice 1992-1993 et de plus de 1,2 milliard de dollars chaque année par la suite.

Bien entendu, je viens de l'Ontario. Le ministre des Finances, D. Mazankowski, a présenté son budget en février et lorsque le gouvernement ontarien a présenté le sien, à la fin d'avril, à la page 28 on pouvait voir un tableau illustrant cette diminution de la surtaxe générale des particuliers. Par exemple, si vous êtes célibataire et que votre revenu s'élève à 30 000 $, ce tableau indique que votre impôt sera réduit de 75 $ grâce à cette diminution de la surtaxe. Et qu'est-ce que le gouvernement de l'Ontario a fait? Il a augmenté le taux d'imposition provincial de telle sorte que ce gain de 75 $ disparaît entièrement.

Il suffit d'obtenir un exemplaire du budget de l'Ontario, pour constater que ce que le gouvernement fédéral a diminué d'une part, le gouvernement provincial l'a augmenté d'autre part. C'est là une des réalités avec lesquelles nous devons composer, le fait que lorsque le gouvernement fédéral réduit les impôts, il crée ainsi un vide et on craint toujours qu'un ministre provincial des Finances en profite pour augmenter les impôts. Cela s'est produit cette année et les habitants de l'Ontario ne le savent que trop bien.

Dans le budget fédéral, nous avons annoncé le Régime d'accession à la propriété qui permet aux Canadiens d'acheter et de construire une maison en utilisant l'argent placé dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a également réduit le montant de l'acompte nécessaire que doit verser un acheteur afin d'être admissible à l'assurance qu'elle offre.

Ces mesures, ainsi qu'une baisse des taux hypothécaires, donnent déjà d'excellents résultats. Ainsi, comme la SCHL l'a signalé la semaine dernière, 26 000 familles ont profité jusqu'à maintenant des dispositions permettant de ne verser qu'un acompte de 5 p. 100 sur l'achat d'une maison. Il est également important de noter que 75 p. 100 de ces familles ont déclaré qu'elles n'auraient pas été en mesure d'acheter une maison, si l'acompte exigé était resté à 10 p. 100. En d'autres termes, grâce à nos initiatives, les Canadiens ont accès plus que jamais à la propriété.

Dans le budget, nous avons pris d'autres mesures importantes pour rétablir la capacité industrielle et économique de notre pays. Nous avons annoncé des mesures fiscales de quelque 2,3 millions de dollars sur cinq ans tendant à aider le secteur canadien de la fabrication et de la transformation à devenir plus compétitif. Il y avait trois choses à ce sujet dans le dernier budget.

Tout d'abord, on va réduire le taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation de 23 à 22 p. 100 à compter du 1er janvier 1993 et le porter ensuite à 21 p. 100 le 1er janvier 1994.

En outre, on a décidé de porter de 25 à 30 p. 100 le taux d'amortissement des machines et du matériel de fabrication et de transformation admissibles.

Enfin, nous sommes également disposés à réduire la retenue fiscale sur les dividendes directs versés aux non-résidents. Cette mesure, jointe à la baisse du taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation, améliorera le climat d'investissement, accroîtra notre compétitivité et nous aidera à rebâtir le secteur de la fabrication et de la transformation qui est ébranlé par le ralentissement économique et la structuration nécessaire.

Je vous ai fait part d'un grand nombre de chiffres et je suis persuadé que certains députés ignorent parfois au juste ce que tout cela signifie. Eh bien, c'est important car nous sommes voisins des États-Unis. Or, lorsqu'on examine le taux marginal d'imposition des sociétés, on s'aperçoit qu'aux États-Unis, il est à l'heure actuelle de 21,6 p. 100 alors qu'au Canada, il s'établit à 23,4 p. 100.

C'étaient les chiffres avant ce budget. Une fois ces trois modifications apportées, le taux effectif réel au Canada baissera pour s'établir à 20,6 p. 100 alors que celui des Américains, s'ils ne font rien ni pour hausser ou pour réduire les impôts, compte tenu de leur dette colossale demeurera à 21,6 p. 100.

Autrement dit, aujourd'hui le taux d'imposition pour un fabricant canadien est de 1,8 p. 100 supérieur à celui de ses concurrents américains. Or, dès 1994, le taux marginal d'impôt sera plus bas de 1 p. 100. Par conséquent, en prenant ce genre de mesures, on aide les fabricants canadiens et, de ce fait, on crée un climat. Je le répète, les gouvernements ne créent pas d'emplois, c'est le rôle de l'industrie.

Nous mettons également en oeuvre un petit programme de financement des entreprises pour favoriser l'adaptation de celles qui éprouvent temporairement des difficultés financières. Le plafond des prêts consentis en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises sera doublé.

Nous rationaliserons l'administration du système de crédits d'impôts à la recherche scientifique, de manière à l'enrichir de 230 millions de dollars de plus. Nous réviserons l'exonération cumulative des gains en capital pour limiter son application aux valeurs immobilières. Les Canadiens seront ainsi encouragés à orienter leurs ressources financières vers des investissements productifs qui accroîtront leur capacité de soutenir la concurrence mondiale.

Ces mesures ne compromettent pas nos engagements à résorber le déficit. Le budget comprend des réductions de dépenses nécessaires pour équilibrer nos réductions d'impôt et nous garder sur la voie qu'il faut pour réduire le déficit au point où nous pourrons commencer à rembourser notre dette nationale.

Quelles sont notamment ces réductions de dépenses? Eh bien, les dépenses de la défense seront réduites de 2,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, il s'agit là d'un véritable dividende de paix. Nous ne négligerons certainement pas nos obligations envers nos forces armées, mais ces dernières seront moins nombreuses bien que plus efficaces et mieux équipées.

Quarante-six organismes fédéraux seront dissous, rationalisés ou remis à plus tard; les subventions et les contributions fédérales seront réduites de 375 millions de dollars au cours de cinq prochaines années.

Bien sûr, ces mesures nous permettront alors d'accorder un allégement fiscal aux Canadiens, ce qui aidera le secteur de la fabrication et de la transformation tout en nous permettant de reprendre nos efforts pour réduire le déficit à 27,5 milliards de dollars cette année et à 22,5 milliards de dollars au cours de la prochaine année financière.

En 1995-1996, nous nous serons libérés de tout besoin financier. En d'autres termes, le gouvernement canadien n'aura pas besoin d'aller emprunter sur le marché. Sa marge brute d'autofinancement sera suffisante pour lui permettre de satisfaire à ses besoins durant l'exercice financier.

Pour terminer, j'aimerais signaler que la situation économique actuelle correspond à ce qui était prévu dans le budget. Les résultats au dernier trimestre de l'année 1991 ont été faibles et devraient encore l'être pendant une bonne partie du premier semestre de 1992. Je suis heureux de dire qu'il existe aussi des signes réels d'une reprise à l'avantage des Canadiens.

Les réformes structurelles que nous avons apportées et les mesures budgétaires que nous avons mises en place, jointes à une reprise aux États-Unis, notre principal marché d'exportation, ont mis le Canada sur la voie d'une croissance renouvelée et de la création d'emplois à mesure que l'année progresse. Ce n'est pas simplement affaire d'opinion. On a des signes positifs d'un renforcement de l'économie.

Permettez-moi de vous citer rapidement quelques chiffres alors que mon temps de parole touche à sa fin. Dans le secteur de l'automobile, la production en avril dépassait de 7,3 p. 100 le niveau enregistré au premier trimestre. Au cours du premier trimestre, les exportations réelles étaient de 3,7 p. 100 supérieures au niveau enregistré au quatrième trimestre. Rien qu'en mars, elles ont augmenté de près de 2 p. 100, et l'indice de confiance des entreprises selon le Conference Board a rebondi pour passer à 16,1 p. 100 au premier semestre après avoir baissé au cours des deux trimestres précédents et atteint maintenant le plus haut niveau qu'il ait connu depuis deux ans.

Ces signes de reprise correspondent à ce qui avait été prévu dans le budget, à savoir que la croissance serait lente durant le premier semestre de 1992, puis se poursuivrait au cours du deuxième semestre et atteindrait 4,5 p. 100 en 1993. Il ne fait aucun doute qu'il faudra encore du temps avant que nous puissions vraiment conclure à une reprise économique au Canada, mais il est évident que nous sommes sur la bonne voie. C'est pourquoi le gouvernement a l'intention de s'en tenir à sa politique. Nous ne voulons pas faire les mêmes erreurs que le gouvernement précédent en empruntant et en dépensant pour se sortir de la récession. Nous ne subissons que trop les conséquences d'une telle politique avec l'énorme dette qui nous accable et qui limite les ressources dont dispose le gouvernement.

• (1930)

Non, nous ne compromettrons pas l'avenir du Canada en renonçant aux mesures que nous avons mises en place pour accroître la compétitivité de notre pays, maintenir un faible taux d'inflation et de faibles taux d'intérêt, enfin encourager la productivité pour pouvoir tirer parti des nouveaux débouchés qui s'offrent à nous sur les marchés internationaux. Cette stratégie qui vise à renforcer notre compétitivité, est pour tous les Canadiens la meilleure garantie d'un avenir plus sûr et plus prospère.

Mme le vice-président: Nous reprenons le débat. La parole est à la députée de Mont-Royal. La députée voudrait-elle bien me confirmer qu'elle partage cette période de 20 minutes avec le député de York-Ouest?

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Oui, madame la Présidente, je viens d'en être informée.

Les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre veulent parler de la piètre performance du gouvernement, de ses piètres mesures d'intérêt public, du fait que le pays souffre terriblement. La question que l'on entend souvent est la suivante: «Ils amassent de l'argent et me saignent presque à blanc avec les 34 hausses de taxes qu'ils ont décrétées au fil des ans et la TPS. Où cet argent finit-il par aboutir?» Voilà la question que se posent les gens.

Les électeurs de ma circonscription de Mont-Royal sont mécontents des compressions d'ordre général effectuées par le gouvernement, notamment celles qui touchent nos jeunes, nos étudiants. C'est immoral et scandaleux parce qu'ils représentent l'avenir de notre pays.

Le gouvernement s'en est pris constamment aux mécanismes de soutien qui avaient pour but d'aider les jeunes à prendre pied, à leur donner un coup de pouce pour qu'ils puissent, demain, soutenir ce magnifique pays qu'était le nôtre avant que toutes ces compressions malavisées ne soient décrétées, compressions qui nuisent à notre société, à sa santé psychologique, à sa santé sociale et financière, à son bien-être.

Si nous jetons un coup d'oeil au taux de chômage dans toutes les régions du pays selon Statistique Canada, nous constatons qu'il a pris des proportions excessives. Nous savons que là où il y a du chômage, il y a de l'inquiétude, de la tension, de la nervosité. Cette situation touche toute la famille. Dans le cas des jeunes, elle influe sur la façon dont ils entrevoient leur avenir, sur leurs espoirs. Le stress de la famille se manifeste dans la mauvaise humeur que l'on ressent actuellement dans toutes les régions du pays.

Je voudrais savoir ce que le gouvernement a fait pour faciliter les choses à nos jeunes, à nos étudiants qui n'arrivent pas à trouver de travail. Qu'a-t-il fait? Il a réduit les versements au titre de l'enseignement postsecondaire. Il a diminué les fonds du programme Défi. Dans le budget, il a osé toucher au programme de prêts aux étudiants.

De propos délibéré, le gouvernement détruit notre ressource la plus précieuse, le talent, le potentiel de nos jeunes. Le fait que le gouvernement ne fournisse pas aux jeunes les moyens dont ils ont besoin fait plus de tort que tout le reste.

Nos personnes âgées ont aussi du mal. Leur indexation n'est pas ce qu'elle devrait être. Je ne crois pas que ce sont 32 ou 37c. de plus qui feront une différence. La dernière fois, c'est 75c. qui ont été ajoutés au chèque. Ce n'est pas avec ce genre d'augmentation qu'ils vont pouvoir se payer un litre de lait ou un pain.

Je crois que de voir nos jeunes sans emploi fait du mal aux familles et aux personnes âgées. Le gouvernement a adopté une politique à très courte vue.

C'est encore une politique à très courte vue que de supprimer le Conseil économique, le Conseil des sciences et la Commission de réforme du droit. Le gouvernement ne prisait pas les conseils qu'il recevait ni les études qui étaient déposées parce qu'elles n'appuyaient pas les conceptions conservatrices de la société. Ces organismes ne voulaient pas qu'on s'en tienne strictement à l'approche axée sur le marché, à la recherche du profit, sans soutenir les services sociaux ni les autres types de projets et de programmes qui ont fait l'originalité de notre pays sur le plan social. Le gouvernement les fait donc taire.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait d'autre? Il a fusionné le Conseil des arts et le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada sans même consulter pour savoir si c'était la meilleure solution.

Le gouvernement a réduit les fonds consacrés aux travaux sur les relations raciales, à moins qu'il n'ait éliminé carrément tout le programme. Il a supprimé le programme des langues patrimoniales, qui était très efficace. Il a aussi réduit et même supprimé le Programme de contestation judiciaire.

Aujourd'hui, le ministre a eu le culot de dire que nous avions délimité tous les secteurs où il y a discrimination et que nous avions établi les repères, si bien que nous n'avions plus besoin d'information à ce sujet et que le Programme de contestation judiciaire était désormais inutile. C'est loin d'être vrai. J'arrive d'une réunion pour les gens souffrant du SIDA ou qui sont séropositifs. Ils éprouvent de graves problèmes de discrimination. Nous avons entendu parler des personnes handicapées qui éprouvent elles aussi de graves problèmes de discrimination. Ils ont tous besoin du Programme de contestation judiciaire pour réussir à faire comprendre le bon sens au gouvernement actuel et à le forcer à mettre en oeuvre des programmes satisfaisants au Canada.

Dans le domaine du logement, le gouvernement a imposé des compressions budgétaires dans les programmes de logement social et de coopérative de logement à un point tel qu'au lieu de faire tourner l'économie, il interdit l'accès à un logement convenable aux gens qui en ont désespérément besoin.

Que dire de la garde d'enfants, l'élément fondamental d'une politique favorisant l'égalité des sexes. Le langage qu'utilise le gouvernement actuel est tellement ronflant pour masquer l'absence de contenu réel dans son budget et ses programmes, l'absence de vision réelle pour l'avenir et pour le pays. C'est absolument honteux.

Une fois qu'on a fondé une famille et trouvé un logement convenable, un programme de garderie devient l'élément primordial et fondamental d'une politique d'égalité. C'est regrettable et en même temps pas si regrettable que ça, mais la réalité, c'est que la famille d'aujourd'hui a besoin de deux soutiens économiques pour pouvoir vivre convenablement.

Les programmes que le gouvernement actuel a mis en oeuvre sont une vraie honte.

Je suis vraiment heureuse d'avoir la responsabilité de porte-parole de mon parti en matière de culture et de communications. À ce titre, il m'incombe de rappeler à la population en général de commencer à parler aux simples députés et de leur dire ce que le gouvernement a fait.

Le gouvernement a fait adopter une loi concernant le statut de l'artiste. Il en est très fier, mais il a imposé des compressions budgétaires dans tous les programmes qui auraient pu permettre aux artistes de vraiment exercer leur art et de gagner décemment leur vie. C'est l'une des raisons qui font que les artistes sont les personnes qui gagnent le moins cher dans notre pays, non pas parce qu'ils n'ont rien à apporter, mais bien parce que le gouvernement les considère comme un luxe.

Notre pays est obsédé par le débat sur la Constitution. Nous sommes tous paralysés par la Constitution. C'est une question politique que nous devrions régler une fois pour toutes afin de pouvoir nous attaquer aux véritables problèmes auxquels notre pays est confronté, c'est-à-dire l'économie et la mise en place du genre de structures dont notre société a besoin pour aller de l'avant et pour relever les défis mondiaux qui se présentent à elle.

Nous sommes capables de relever ces défis. Nous sommes les meilleurs au monde. Nous avons de bonnes idées, de bonnes entreprises et de bons travailleurs. Cependant, rien ne fonctionnera si nous ne nous sortons pas de ce débat stupide. Finissons-en avec ce débat, sauvons notre merveilleux pays et penchons-nous sur les questions vraiment inquiétantes.

Le Comité permanent des communications et de la culture a réalisé une très importante étude que nous avons appelée *Les liens qui nous unissent—The Ties that Bind*. Je vous dirai que, pendant toutes ces heures où nous avons siégé, discuté et entendu des témoins, nous avons découvert que beaucoup des problèmes que nous avons dans notre pays pourraient être examinés du point de vue culturel et pourraient être réglés facilement grâce au financement adéquat des industries culturelles.

Lorsqu'un pays veut créer un esprit qui contribuera à préserver l'unité, qui exprimera cet esprit sinon les produits culturels de ce pays, soit les films, les livres, les magazines, la littérature, la télévision, les artistes et les créateurs? Il y a une méthode qui permet de transmettre toute cette information, et c'est au moyen des mécanismes de communication.

À propos des communications, il y a une relation aussi entre le téléphone et les autres aspects de la communication. Le CRTC vient d'ouvrir hier le secteur des télécommunications. Plus de monopole. On aura le choix entre divers services téléphoniques interurbains, mais cela soulève certaines inquiétudes. Il est bon pour les entreprises d'avoir le choix dans le domaine des services téléphoniques interurbains, mais il est aussi important que le consommateur à la maison ne soit pas étouffé par une augmentation des tarifs locaux.

Ce n'est absolument pas nécessaire si nous avons un mécanisme de surveillance adéquat qui reconnaît que le système téléphonique unifié et intégré n'a pas été détruit. Bell et toutes ses filiales auront de nouvelles possibilités dans le secteur des services aux entreprises, mais qu'on ne touche pas aux consommateurs à la maison. Voilà le message. Les consommateurs passent en premier.

Pourquoi avons-nous besoin d'un système de surveillance efficace ici, dans notre pays?

• (1940)

Il faut que l'organisme de réglementation ait le pouvoir nécessaire pour adopter les règlements qui nous permettront de surveiller de près l'évolution de la situation au Canada. La situation peut être très avantageuse, et je ne peux pas croire qu'il ne me reste plus qu'une minute, par conséquent, je supplie le gouvernement de ne pas réduire le budget du CRTC. Nommez les six commissaires qui ne sont pas encore en poste. Il manque la moitié des commissaires. C'est ridicule. Comment pouvez-vous vérifier si le système fonctionne bien pour les entreprises et les consommateurs si vous réduisez le budget.

Nous ne pouvons pas réduire les dépenses dans ce domaine.

C'est vraiment dommage que je ne puisse pas vous faire part des renseignements qui étaient à la disposition de la communauté culturelle, sans que personne ne le sache. Tout le monde a laissé échapper un soupir de soulagement quand le budget a été déposé. Les gens ne voyaient rien de mal dans ce budget. Pourtant, lorsqu'ils ont parcouru le Livre vert, ce petit document sur la gestion des dépenses gouvernementales, ils ont découvert une section sur la réduction du budget des dépenses non salariales, une façon contournée de parler des nombreuses compressions s'appliquant au secteur culturel.

Seulement pour le secteur des communications et de la culture, les compressions s'élevaient à 6,23 millions de dollars pour l'exercice 1992-1993.

Il me ferait plaisir de ventiler les compressions s'appliquant à ce secteur, si cela intéresse quelqu'un. Je ne veux pas empiéter sur le temps accordé à mon collègue.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, je félicite ma collègue de Mont-Royal non seulement pour son exposé bien documenté, mais également pour l'appel émouvant et passionné qu'elle a lancé au gouvernement pour qu'il retrouve son bon jugement, si cela est encore possible.

J'ai une question à deux volets à poser à la députée. Aurait-elle l'obligeance de finir de nous donner les renseignements qu'elle n'a pu déposer à la Chambre? Deuxièmement, elle a énuméré les nombreuses réductions appliquées à des initiatives et des projets très louables, mais aussi à des projets qui, par rapport au budget de dépenses de 160 milliards de dollars que nous étudions ce soir, paraissent insignifiants, mais qui ont une valeur inestimable.

Je me demande s'il ne s'agit pas d'une question d'idéologie, d'un exercice de relations publiques plutôt que d'une véritable tentative pour diminuer les dépenses publiques.

Mme Finestone: Madame la Présidente, je crois fermement que c'est une question d'idéologie. La raison pour laquelle j'ai choisi le Parti libéral c'est parce que celui-ci n'est pas paralysé par l'idéologie de gauche selon laquelle le gouvernement doit tout faire et l'État doit se mêler de tout. De même, nous ne sommes pas paralysés non plus par l'idéologie de droite voulant que le marché dicte tout et que le gouvernement n'ait aucun rôle à jouer.

Le gouvernement a un rôle à jouer et s'il ne s'occupe pas de mettre en place une politique économique et sociale saine, vous n'aurez pas une bonne société.

Si vous avez une collectivité déstabilisée et démunie qui souffre en raison d'une politique sociale inadéquate, vous n'aurez jamais un contexte économique favorisant la croissance et la prospérité.

Les politiques socio-économiques sont étroitement liées et je vous suis heureuse de pouvoir porter cette question à l'attention de mes électeurs.

Avant de terminer, je voudrais dire un mot sur la litanie de compressions effectuées par le gouvernement et dont le nombre va aller en augmentant au cours des cinq prochaines années. Je voudrais citer des propos à l'intention de mes collègues d'en face—qui sont tous de bonnes personnes même s'ils se sentent plutôt mal à l'idée de devoir aller rencontrer leurs électeurs cet été. C'est Vincent Massey qui a dit en 1924:

Les crédits

Évidemment, l'économiste peut nous fournir les faits. C'est son travail. Celui-ci est un bon navigateur mais un mauvais pilote. Au XIX[e] siècle, il y a eu de nombreuses crises durant lesquelles les strictes réalités économiques auraient pu avoir raison de nous, n'eut été de la capacité d'interpréter ces réalités.

Cette capacité d'interpréter de façon à ce que notre pays ait une culture adéquate et qu'il ait sa place dans le monde est supprimée lorsqu'on constate les compressions qui sont faites, à savoir: 1,8 million de dollars au ministère des Communications; 230 000 $ au Conseil des arts du Canada—qui en train de mourir à petit feu; 400 000 $ à la SRC; 210 000 $ à Téléfilm; 290 000 $ au CRTC; 590 000 $ aux Archives nationales—ce qui est une honte; 150 000 $ au Centre national des arts; 470 000 $ à l'Office national du film; 550 000 $ à la Bibliothèque nationale; 530 000 $ à la Galerie nationale; 210 000 $ au Musée des sciences et de la technologie; 260 000 $ au Musée canadien de la nature; et 540 000 $ dans le cas du Musée canadien des civilisations.

J'aurais été heureuse de vous fournir encore d'autres chiffres semblables. Si nous voulons avoir un pays souverain, doté d'une identité culturelle, qui soit distinct du reste du monde, et qui ait une raison d'être, il est essentiel de commencer à accorder la priorité aux arts, à la culture ainsi qu'au rôle de cette énergie créatrice au sein de notre société. Les arts et la culture sont un levier économique très important ainsi qu'une façon d'exprimer qui nous sommes et quelle est notre raison d'être.

Nous avons des problèmes en tant que nation qui sont liés à nos différences linguistiques et culturelles, mais c'est précisément cette diversité qui fait la force du Canada. Cette unité dans la diversité s'exprime de diverses façons, qu'il s'agisse de la nourriture que nous consommons, des films que nous regardons, ou de la façon dont nous occupons nos loisirs.

Venez à Montréal et vous verrez une ville dont la diversité culturelle est étonnante, et où les gens savent s'amuser ensemble, indépendamment de la langue parlée. Dans ma circonscription, 36 langues autres que l'anglais et le français sont parlées et les gens sont fiers de cette diversité.

[*Français*]

C'est un plaisir de vivre au Québec, à Montréal. Venez, participez. Gardons ce pays et prospérons ensemble!

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, je tenterai de reprendre où mon collègue a terminé avec brio et éloquence.

Nous discutons ce soir du Budget des dépenses du gouvernement national qui totalisent pour la présente année financière, 1992-1993, 160 milliards de dollars. Il s'agit là d'un chiffre impressionnant pour la plupart des Canadiens et il est extrêmement difficile d'imaginer tout l'argent que cela représente lorsque nous pensons à nos petites finances domestiques.

Il est clair que la Constitution est à l'ordre du jour des discussions nationales. Les Canadiens d'un océan à l'autre veulent que la question de l'unité nationale soit réglée une fois pour toutes et de façon satisfaisante. Ils commencent à en avoir assez des discussions constitutionnelles, en partie parce qu'ils estiment que les discussions constitutionnelles ont trop pris l'allure d'un passe-temps national, mais plus encore parce qu'ils éprouvent une certaine irritation devant les dirigeants nationaux de tous les paliers, à commencer par ceux du palier fédéral, qui ne consacrent pas à l'économie tout le temps qu'ils devraient.

Par conséquent, lorsqu'ils regardent la télévision, comme certains la regardent peut-être ce soir, ils se demandent probablement quelle portion de ces 160 milliards de dollars sert à sortir le pays de la crise économique qui sévit malheureusement depuis trop longtemps. L'électeur moyen de ma circonscription de York-Ouest veut savoir ce qu'il obtient pour son argent du point de vue économique.

Je lisais récemment les résultats d'un sondage où on posait les mêmes questions qu'il y a dix ans et qui pourrait se résumer ainsi: quel degré d'espoir entretenez-vous pour l'avenir du Canada? Quel degré d'espoir entretenez-vous pour votre famille? À quel point êtes-vous satisfait de votre place dans la société canadienne?

• (1950)

C'était passablement révélateur de constater à quel point leurs espoirs avaient diminué depuis 1982, tant pour leur avenir que pour l'avenir de leur pays. Je ne veux pas être négatif rien que pour critiquer ou simplement parce que nous sommes temporairement de ce côté-ci de la Chambre. Ce que je dis, c'est que ces statistiques sont en étroite relation avec la situation économique. Un grand nombre de Canadiens sont désillusionnés, nombre d'en-

tre eux sont indifférents et de nombreux autres ont perdu l'espoir d'être financièrement à l'aise un jour.

Quand on parle de 160 milliards de dollars, le chômeur de ma circonscription ne peut pas s'empêcher de penser que nous pourrions peut-être utiliser une plus grande partie de cet argent pour stimuler l'économie et la croissance économique, et créer des emplois par le fait même. Qu'y a-t-il de mal à tirer cette déduction logique en pensant à cette somme de 160 milliards de dollars?

Qu'arrive-t-il de la personne qui voudrait se recycler, mais qui se fait dire dans tous nos bureaux que les fonds consacrés à la formation sont épuisés? Ensuite, quand elle essaie d'oublier la réalité devant la télévision, elle voit des messages du gouvernement annonçant tous ces magnifiques programmes de formation.

Qu'en est-il de ceux qui veulent apprendre un métier? Pourquoi ne peut-on pas être comme les autres pays modernes et créer des programmes d'apprentissage efficaces? On pourrait dire qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un diplôme pour être quelqu'un. On pourrait leur dire qu'un diplôme universitaire est aussi bon qu'un certificat de plombier, de menuisier ou d'outilleur-ajusteur.

Qu'arrive-t-il de ces programmes de transition que le gouvernement a promis après la signature de l'accord de libre-échange avec les États-Unis? Ce sont des programmes qui deviennent nécessaires lorsque les travailleurs perdent leur emploi à cause du libre-échange. L'accord a été signé, et les travailleurs ont été déplacés, mais les programmes de réorientation promis se font attendre.

Une étude réalisée par le Bureau de commerce de Montréal révèle qu'environ 400 000 emplois ont été perdus au Canada, la plupart dans la province d'où je viens, l'Ontario, le centre manufacturier du pays. Dans la seule agglomération torontoise, 8 000 entreprises ont dû fermer leurs portes, entraînant la perte de 63 000 emplois. Trente-trois mille autres emplois ont été perdus par suite de la compression d'effectifs qui a débuté à l'échelle de l'industrie et des sociétés.

La situation est grave. Elle ne date pas de la semaine dernière. Pourtant, quand on porte ce fait à l'attention du gouvernement cette semaine, tout ce qu'il trouve à répondre, c'est: «Donnez-nous une chance d'analyser la situation. Remettons tout ça sur le métier.» Cette récession, ce malaise, il y a belle lurette qu'on y est confronté, et plus dans certaines régions que dans d'autres.

Le rôle de député de l'opposition a ceci de frustrant qu'on ne sait pas très bien où finit la majorité parlementaire et où commence la dictature parlementaire quand on essaie de faire entrer en ligne de compte certains facteurs que nous considérons nous aussi comme importants.

C'est peut-être une bonne chose que les Canadiens espèrent que le prochain gouvernement soit minoritaire, car c'est le mode de gouvernement le plus responsable que les Canadiens aient jamais connu. Les huit dernières années nous ont vraiment servi de leçon.

Il me semble quasi ironique de participer ce soir à ce débat sur un budget de 160 milliards de dollars quand le gouvernement nous rebat constamment les oreilles, se faisant, à ce qu'il dit, le porte-parole de la population, en affirmant à l'opposition qu'il n'a pas d'argent pour stimuler l'économie, ni pour offrir plus de programmes de formation, pour mettre en oeuvre des programmes de réorientation et d'apprentissage ou pour financer la garde d'enfants, tout cela au nom du déficit! Il n'est pas question d'inciter qui que ce soit à l'irresponsabilité sur le plan budgétaire. Mais comme mon collègue, qui a parlé avant moi, l'a dit, le gouvernement fédéral a un rôle à jouer en ce qui concerne l'économie. Il me semble logique que stimuler l'activité économique serait un investissement pour l'économie, que celle-ci en profiterait. Au lieu de cela, on dépense 30 milliards de dollars par année pour laisser les gens vivre de l'assurance-chômage et toucher des allocations d'aide sociale de 12 000 $ par année après avoir épuisé leurs prestations d'assurance-chômage.

Ces gens-là veulent travailler. Ils veulent regagner leur dignité. Ils veulent être productifs. Ils veulent contribuer à l'édification du pays. Ils ne veulent pas faire partie de ceux qui passent leur temps à regarder la télévision et à faire la queue au bureau local d'assurance-chômage pour toucher leur chèque. Il n'y a pas de dignité là-dedans. Il n'y aucune satisfaction là-dedans. Et ce n'est pas satisfaisant non plus pour tous ceux qui ont la chance d'avoir un emploi et doivent payer pour ces services.

Je vais conclure mon intervention de dix minutes en disant qu'il est question ce soir de dépenses de 160 milliards de dollars et que nous voterons là-dessus. Il est clair qu'on aurait pu, dans ce budget, prévoir des mesures pour aider les Canadiens à retourner sur le marché du travail, à aider les Canadiens à s'aider eux-mêmes et, partant, pour aider le pays tout entier. S'ils se sentaient

mieux, s'ils regagnaient leur dignité, les Canadiens seraient certainement plus optimistes qu'ils ne l'étaient selon un sondage réalisé en 1992.

Mme Finestone: Je voudrais d'abord remercier mon collègue. Je trouve qu'il a exposé une vision très sensée et rationnelle de la façon dont devrait être dépensé un montant aussi considérable. Il a mentionné que lorsqu'on dépense 160 milliards, il doit être possible de prendre des mesures constructives et utiles pour sortir le pays du marasme et motiver la population, qui a tant de mal à accepter d'être en chômage. J'ai oublié le nombre de chômeurs, mais je vais demander à mon collègue de nous rafraîchir la mémoire et de nous dire quelles mesures sont prises pour remettre la population au travail.

Mais avant tout, je sais que mon collègue est un homme qui a de bonnes idées. Il a parlé de toutes les mesures qui pourraient être prises et des sentiments de satisfaction et de mécontentement qui animent la population. Je me demande s'il ne pourrait pas nous parler des bonnes idées que son parti a en tête pour créer des emplois et répondre aux aspirations des chômeurs dont il parlait.

M. Marchi: Je répondrai avec plaisir à la question de ma collègue.

Un exemple classique qui vient à l'esprit est celui qui a été proposé par notre chef pas plus tard que la semaine dernière lorsqu'il a pris la parole devant la conférence fédérale des maires et des municipalités à Montréal, en réponse à une suggestion voulant que le gouvernement participe à un programme d'infrastructure, un programme où les trois niveaux de gouvernement contribueraient à la restructuration, la reconstruction et la réfection de nos vieux quartiers et de nos banlieues.

C'est encore une question de bon sens et de logique. Vous savez comme moi, madame la Présidente, qu'il s'agisse de Montréal, de Toronto, de Vancouver, de Hamilton, de North Bay ou de Sudbury, qu'il y aura toujours des travaux de réfection à faire dans ces villes. Tôt ou tard, il faudra y arriver—et il serait avantageux pour les Canadiens sans emploi que l'on donne une certaine priorité à ces projets.

• (2000)

Pour avoir été moi-même dans l'administration municipale à York-Nord, je sais ce que je dis. Nous avions des piles de projets sur les tablettes mais nous n'avions pas les moyens, en tant que municipalité, d'assurer cent pour cent du financement. Nous pouvions avancer 30, 33 ou 45 pour cent de l'investissement requis pour démarrer ces projets. Le reste devait venir des deux autres paliers de gouvernement.

Le gouvernement a donc un rôle à jouer pour donner le coup d'envoi à ces projets qui attendent sur les tablettes pour au moins que les menuisiers, les briqueteurs, les électriciens et tous les hommes de métier aient la possibilité de travailler, ce qui aura un impact sur tous les autres services. Un élan, une impulsion serait donné et une nouvelle confiance en l'économie renaîtrait.

Nous avons toujours préconisé un programme national de restructuration nationale avec nos villes et municipalités. Nous avons demandé des fonds modestes, certainement rien de l'ordre de ce qui est demandé pour acheter les nouveaux hélicoptères, c'est-à-dire environ 4,3 milliards de dollars.

Je ne dis pas que le matériel de la marine ou des forces armées n'a pas besoin d'être modernisé, mais différentes opinions ont été exprimées concernant le chiffre avancé de 4,3 milliards de dollars, soit qu'il pourrait assurément être réduit.

Là où je veux en venir, c'est qu'il était très facile pour le gouvernement d'approuver rapidement ces fonds et, pourtant, il lui était tout aussi facile d'écarter rapidement d'autres idées comme celles-là, sous prétexte que, compte tenu des dépenses qu'elles entraînaient, elles ne cadraient pas avec les plans financiers du gouvernement.

Une des plus grandes frustrations qu'ont les Canadiens, c'est qu'on ne les écoute pas. L'idée d'un programme de restructuration des quartiers pauvres ne vient pas forcément que de ce côté-ci de la Chambre et du chef de l'opposition: elles vient des municipalités, des édiles locaux, des fonctionnaires provinciaux, et reçoit également l'appui des Canadiens ordinaires qui désirent ardemment retourner au travail, y compris ceux de l'agglomération torontoise.

Il semble que le secteur de la construction soit désormais plus important à Ottawa. Il est incroyable que des entrepreneurs de Toronto viennent maintenant soumissionner des travaux à Ottawa, alors qu'il y a deux, trois ou quatre ans, c'était une solution absolument impensable. Mais c'est la réalité et, malheureusement, nous devons l'accepter.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, il y a une histoire qui circule à propos de deux touristes partis faire un safari en Afrique. Alors qu'ils admiraient les merveilles de la savane, ils se sont retrouvés pourchassés par un énorme lion. Il n'y avait aucun endroit pour se cacher et leur véhicule était beaucoup trop loin pour qu'ils puissent s'y réfugier. L'un des touristes regarda l'autre avec étonnement, alors qu'il se penchait pour attacher ses lacets, et lui dit qu'il n'avait aucune chance de courir plus vite que le lion. Non, répondit-il, en prenant son élan, je n'ai pas à courir plus vite que le lion. Tout ce que j'ai à faire, c'est de courir plus vite que toi.

La force que l'industrie canadienne aura dans l'avenir dépend de notre capacité et de la capacité des entreprises canadiennes à devancer la concurrence mondiale.

J'ai le privilège de parler à la Chambre ce soir d'un certain nombre de réalisations visant à accroître la compétitivité du Canada dans le monde comme le prône le principal ministère économique du gouvernement, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, également connu sous le nom d'ISTC.

Reconnaissant le lien qui existe entre les sciences, la technologie et le développement industriel, le gouvernement créait, en février 1990, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie dans le but précis de promouvoir l'excellence et la compétitivité internationale dans ces secteurs.

En collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, avec des entreprises et avec les milieux universitaires, l'ISTC conçoit toute une gamme de programmes et de services visant à rendre le Canada plus compétitif.

Depuis sa création, l'ISTC a joué un rôle clé dans l'élaboration de l'initiative nationale de la prospérité. Cette initiative reconnaît que pour maintenir la prospérité à long terme du pays, le Canada doit devenir plus compétitif dans cinq secteurs.

À titre d'information, je rappelle que ces secteurs sont l'enseignement, la recherche et le développement, les investissements, notre marché intérieur et notre capacité d'exportation.

Examinons le principe de valorisation du savoir proposé par le gouvernement dans le dernier discours du Trône. Nous ne sommes que trop conscients des statistiques désastreuses sur le taux d'abandon des études secondaires au Canada. Nous savons qu'environ 85 p. 100 de la technologie que nous utiliserons en l'an 2000 n'a même pas été encore inventée en 1990. En ce monde d'évolution rapide des technologies, nous devons encourager nos enfants à poursuivre des études de mathématiques, de sciences, d'ingénierie et des disciplines connexes.

Nous nous rendons compte aussi que le savoir est un processus qui dure toute la vie et qui doit se poursuivre au travail aussi bien que dans les écoles. ISTC a un certain nombre de programmes visant à appuyer et à promouvoir l'éducation et la formation scientitfiques des jeunes Canadiens. Par exemple, le programme Bourses Canada fournit aux étudiants de premier cycle 2 000 $ par an pendant une période allant jusqu'à 4 ans d'études dans le domaine des sciences naturelles, de l'ingénierie et des disciplines connexes.

En 1991, 6 000 étudiants ont bénéficié de ces bourses au Canada et je voudrais ajouter qu'environ la moitié de ces bourses sont accordées à des étudiantes. Le programme a récemment été élargi pour accorder des bourses aux technologues et aux techniciens.

Ce programme contribue à assurer que le Canada ait des personnes hautement qualifiées ayant des compétences techniques dans des domaines cruciaux pour notre compétitivité industrielle et technologique.

Le ministère conduit aussi une campagne nationale d'information publique sur les sciences et la technologie à l'intention des jeunes Canadiens pour les encourager à accorder plus de valeur aux sciences, à l'ingénierie et à la technologie et à poursuivre des carrières dans ces domaines. ISTC finance aussi un programme intitulé Sciences et culture Canada qui vise à mieux faire comprendre au public les sciences et la technologie, en particulier chez les jeunes Canadiens.

Des organismes nationaux et des projets spéciaux comme des foires, des expositions, des livres, des films vidéo et des conférences scientifiques sont parrainés dans tout ce programme et ces activités contribuent à rendre les sciences et la technologie moins obscures, plus accessibles et plus pertinentes pour les gens dans leur vie quotidienne.

La recherche et le développement sont étroitement liés au principe de la valorisation du savoir. Étant donné l'évolution rapide de la technologie, des installations sont maintenant en place pour permettre la transmission presque instantanée des renseignements et des idées et, dans ces circonstances il est crucial que nos activités de recherche et de développement suivent le rythme imposé par nos concurrents à l'échelle mondiale.

Nos résultats sont plutôt inégaux. Dans les secteurs de haute technologie comme l'électronique, l'aérospatiale et les ordinateurs, nos dépenses de recherche et de développement sont plus élevées que celles de la plupart des pays de l'OCDE, et pourtant, seulement 4 sociétés manufacturières canadiennes sur 100 font de la recher-

che, et les 10 plus grandes sociétés font presque 40 p. 100 des dépenses de recherche et développement.

ISTC appuie activement tout partenariat entre le gouvernement, l'industrie et le secteur de la recherche, afin de promouvoir la R-D et la mise en oeuvre des nouvelles technologies.

Grâce au réseau des centres d'excellence, 35 universités, 37 grands organismes industriels et plus de 500 chercheurs de renom travaillent à des projets de recherche coordonnés, s'étalant sur plusieurs années, dans des domaines comme la biotechnologie, la prévention de la maladie, les matériaux et procédés industriels, les technologies de l'information et la recherche atmosphérique.

Des études effectuées en Europe et aux États-Unis ont montré que pratiquement la moitié des gains de productivité pouvaient être directement attribués aux améliorations techniques, mais que la meilleure technologie du monde est inutile si l'on ne sait pas qu'on en a besoin, où la trouver ou comment l'utiliser.

Les progrès réels se trouvent dans la construction d'alliances et de partenariats, dans l'échange d'idées, d'informations et de ressources, et dans le transfert et la mise en oeuvre efficaces des nouvelles technologies. Pour maintenir la position du Canada dans le groupe des grandes nations économiques, nous devons renforcer les partenariats existants et en forger de nouveaux.

C'est pour cette raison que ISTC a lancé le Programme des technologies stratégiques, destiné à promouvoir les réseaux et les alliances entre le secteur de la recherche, le gouvernement et l'industrie. Le programme encourage le développement et la diffusion de technologies comme la biotechnologie et la micro-électronique, ou encore les matériaux industriels de pointe. Le programme aide aussi à obtenir une masse critique en matière d'efforts de recherche et de développement au Canada, à faciliter les contacts entre experts scientifiques, le rassemblement de capitaux, ainsi que le développement de marchés.

Notre Programme d'application des technologies de pointe dans le secteur manufacturier aide les petites et moyennes entreprises à trouver les technologies adaptées à leurs besoins, à organiser les méthodes de production et à former les employés, de façon à ce qu'elles fassent l'usage le plus efficace possible de ces technologies.

• (2010)

Grâce au Programme de mise en valeur de la technologie, nous appuyons les centres de technologie qui offrent des compétences en gestion et des connaissances techniques, des installations d'essais, de la formation et des renseignements aux petites et moyennes entreprises afin d'aider celles-ci à créer de nouveaux produits et de nouveaux procédés.

Industrie, Sciences et Technologie Canada s'occupe aussi de la promotion des principes et des objectifs du Plan vert du Canada tout en reconnaissant les occasions d'affaires sérieuses qui se présentent dans le secteur de l'environnement. Notre Programme de commercialisation des techniques environnementales aide l'industrie canadienne à commercialiser des techniques favorables à l'environnement, au pays et à l'étranger. L'augmentation considérable des dépenses du secteur public et du secteur privé dans le domaine de l'environnement a créé, au cours des dix dernières années, d'immenses marchés de plusieurs milliards de dollars en Amérique du Nord et en Europe et ces marchés sont accessibles aux entreprises qui fournissent des biens et services écologiques aux gouvernements, aux entreprises et aux foyers.

En 1990, la production canadienne était évaluée à près de 10 milliards de dollars dans ce domaine. ISTC prévoit que le taux d'expansion annuel réel de ce secteur se situera entre 5 et 7 p. 100. Des programmes comme ceux-ci s'ajoutent aux programmes en place depuis longtemps qui donnent d'excellents résultats, comme le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada. Ce réseau canadien unique de soutien à la technologie réunit des institutions et des conseillers techniques qui offrent des conseils techniques et facilitent l'accès aux ressources financières et aux renseignements et qui fournissent ces services directement aux entreprises individuelles.

Ces programmes de soutien à la recherche, au développement et aux transferts technologiques sont essentiels au maintien de la prospérité au pays. Nous admettons que la compétitivité repose sur d'autres éléments que seulement l'innovation et une main-d'oeuvre hautement qualifiée. Pour atteindre à la compétitivité, les entreprises canadiennes doivent entreprendre un programme axé sur le développement des ressources humaines, les applications technologiques, l'amélioration des méthodes de production et l'acquisition de compétences nouvelles en matière de gestion des entreprises, qui correspondent aux défis des années 90 et au-delà.

ISTC joue un rôle essentiel dans le perfectionnement des gérants d'affaires et notamment sur le plan des connaissances techniques et leur utilisation.

Une foule d'autres services sont offerts aux petites et moyennes entreprises pour les faire participer davantage aux avances technologiques. Ainsi, le programme de visites chez les manufacturiers permet à des sociétés canadiennes d'ouvrir tout grandes leurs portes aux petites et moyennes entreprises pour leur montrer comment elles appliquent avec succès les principes du système de stockage au moment adéquat, de la gestion de la qualité totale, de l'autonomie des employés et du transfert de technologies—ce ne sont là que quelques-uns des aspects de ce genre de programme.

C'est précisément cet échange d'idées et d'expériences dans l'industrie canadienne qui contribuera au maintien de notre compétitivité et de notre prospérité à l'approche du siècle prochain.

Grâce au Prix Canada pour l'excellence en affaires, qui est décerné chaque année, et à l'initiative Stratégies efficaces, ISTC honore les sociétés et les particuliers qui ont fait oeuvre d'excellence en affaires au Canada.

ISTC a notamment pour mandat de fournir aux entreprises canadiennes des informations et des services pour qu'elles puissent accroître leurs avantages concurrentiels. Le ministère a créé 16 centres de services aux entreprises partout au Canada. On y a accès au Réseau d'approvisionnement et de débouchés d'affaires, une banque de données sur plus de 26 000 sociétés canadiennes.

Les entrepreneurs peuvent prendre connaissance de milliers d'offres de permis provenant de partout dans le monde, ou obtenir de l'information au sujet des programmes gouvernementaux et au sujet des améliorations scientifiques et technologiques, tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Onze de ces centres de services aux entreprises sont exploités conjointement par le ministère des Affaires extérieures et par le ministère du Commerce extérieur, en tant que centres commerciaux internationaux. Chargés d'évaluer les ressources de plus de 100 missions canadiennes à l'étranger, ces centres peuvent contribuer à fournir aux entreprises une information indispensable pour leur permettre d'accroître leurs ventes d'exportation.

J'ai dit plus tôt que l'un des cinq facteurs essentiels de notre prospérité est notre capacité d'exporter. J'aimerais parler brièvement de l'importance du commerce international. En fait, le Canada est un pays commerçant. Ce sont les commerçants qui l'ont façonné depuis ses origines. Les échanges commerciaux nous permettent de nous nourrir et de nous vêtir depuis trois siècles. Le commerce nous a permis d'atteindre le niveau de vie élevé et de réaliser le filet de sécurité sociale enviable dont nous jouissons aujourd'hui au Canada.

Industrie, Sciences et Technologie Canada s'est engagé à aider les industries et les entreprises canadiennes à être concurrentielles sur le marché international. Notre objectif est d'aider à créer et à garantir l'accès des marchés mondiaux aux industries canadiennes des produits et services. Travaillant de concert avec l'industrie, nous évaluons les points forts et les faiblesses des Canadiens par rapport aux marchés mondiaux. Nous élaborons des stratégies en vue de permettre aux entreprises canadiennes d'être plus compétitives.

On ne peut pas tourner le dos à la réalité de la concurrence mondiale. Les nations modernes doivent stimuler le sens de l'initiative et la volonté de réussir pour pouvoir assurer à leurs habitants un niveau de vie plus élevé, une plus grande sécurité et une prospérité soutenue.

Le ministère a lancé une série d'initiatives visant à stimuler la compétitivité, dans des secteurs aussi variés que les études commerciales et la micro-électronique, les produits forestiers et l'industrie de la mode, les techniques de fabrication de pointe et l'entreprise environnementale naissante. En étroite collaboration avec l'industrie, les organisations de travailleurs et les autres ministères, nous identifions les problèmes, les défis à relever et les débouchés propres à chaque secteur. Nous élaborons des plans d'action pour y donner suite.

Industrie, Sciences et Technologie Canada et Commerce extérieur Canada travaillent ensemble à exploiter les nouveaux débouchés créés par l'accord de libre-échange canado-américain dans des secteurs comme les biens de consommation, l'alimentation, les textiles, le vêtement, la chaussure, les services conseils, l'éducation, la formation et bien d'autres.

Face aux défis énormes que notre époque nous lance, il nous arrive parfois de perdre nos réalisations de vue et de ne voir que les difficultés qu'il reste à surmonter. Il est donc utile de temps à autre de jeter un coup d'oeil sur l'excellent travail et les réalisations d'un ministère du gouvernement canadien, celui de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Sa mission est de favoriser notre compétitivité sur le marché international et l'excellence dans l'industrie canadienne.

Grâce à des programmes et services tels que ceux que j'ai brièvement décrits ce soir, le ministère s'efforce de coopérer avec le secteur scientifique, le monde de la recherche et l'industrie et de défendre leurs intérêts.

Les hommes et les femmes qui y travaillent méritent d'être salués pour le dévouement, l'esprit d'initiative et la créativité dont ils font preuve en recherchant et en concevant des solutions typiquement canadiennes aux problèmes que pose la concurrence internationale.

Les Canadiens ont beaucoup de chance, car le Canada est un pays très riche. Ce n'est pas par hasard que les Nations Unies ont récemment dit du Canada qu'il était le meilleur pays où l'on puisse vivre dans le monde entier. Nous avons encore des problèmes à résoudre et des défis à relever, mais nous avons tout ce qu'il faut pour le faire.

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de faire connaître à la Chambre quelques-uns des outils dont dispose Industrie, Sciences et Technologie Canada pour nous aider à devenir compétitifs et prospères sur le plan international. Comme je l'ai dit au début, il ne s'agit pas de courir plus vite que le lion, mais simplement de devancer la concurrence. Et nous faisons en sorte que le Canada ait tout ce qu'il faut pour cela.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, tout à l'heure, j'ai écouté le ministre du Commerce essayer de défendre le libre-échange. Du moins c'est ce que j'ai cru comprendre, il s'est exprimé haut et fort. Ça m'a rappelé le vers dont mon collègue d'Edmonton-Est dit qu'il vient de Hamlet: «Faire beaucoup de bruit et d'agitation pour rien.»

Il semble que le gouvernement ait décidé qu'il était important à ce moment de la vie du Canada d'essayer de vendre l'idée du libre-échange comme il l'a fait lors de la campagne électorale de 1988.

J'ai fait beaucoup de porte à porte avant ces élections. J'ai contacté plus de 2 000 foyers. La question qui était soulevée le plus souvent était celle du libre-échange. Ce n'est pas que les gens s'y opposaient, ils n'étaient pas pour non plus, c'est juste qu'ils ne savaient pas à quoi s'en tenir. Ils avaient l'impression que le gouvernement leur cachait quelque chose, qu'il ne leur disait pas toute la vérité sur le libre-échange, qu'il essayait seulement de les convaincre qu'ils devaient l'accepter aveuglement comme un dogme. C'est comme l'huile de ricin, prenez-en, c'est bon pour vous. C'est exactement ce que le gouvernement essayait de faire au peuple canadien.

Dans certaines parties du pays, ça a marché. Il a convaincu les gens d'avaler ce dogme, cette couleuvre, d'accepter cet accord de libre-échange avec les États-Unis sans savoir comment les choses se passeraient et sans même chercher à savoir s'ils étaient pour ou contre.

• (2020)

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, j'ai pris connaissance du sujet dont on débat aujourd'hui et je n'y vois aucune référence à l'Entente de libre-échange qui a été si bénéfique pour les Canadiens et pour les entreprises canadiennes.

Je pense que l'ordre du jour traite d'un tout autre sujet que celui-là et je vous demande, monsieur le Président, si les députés peuvent, de leur propre initiative, modifier l'ordre du jour et commenter sur des sujets qui y sont étrangers? J'aimerais que vous nous fassiez part de votre point de vue sur ce sujet, monsieur le Président, parce que je considère que c'est un précédent.

Le président suppléant (M. Tremblay (Québec-Est)): J'aimerais dire au député de Lévis que je crois comprendre que les propos qu'on a entendus du député du Nanaimo—Cowichan faisaient partie de son préambule et qu'il ne s'agissait que de son entrée en matière lorsque vous l'avez interrompu.

L'honorable député de Nanaimo—Cowichan a la parole.

[*Traduction*]

M. Stupich: Monsieur le Président, le député qui m'a interrompu a probablement oublié que l'architecte de tous les problèmes économiques que connaît aujourd'hui le Canada est la personne même qui a pris la parole cet après-midi, à savoir l'actuel ministre du libre-échange et ancien ministre des Finances. Cette personne était ministre des Finances lorsque le Conference Board du Canada a déclaré que le gouvernement avait provoqué la première récession «fabriquée au Canada» de l'histoire de notre pays. Et, monsieur le Président, nous ne sommes pas encore sortis de cette récession, à moins que le député de Lévis considère que nous en sommes sortis pour entrer dans une dépression, car les choses vont certes très mal.

En dépit de toutes les assurances fournies par l'actuel ministre du Commerce extérieur et ancien ministre des Finances, absolument rien ne laisse croire que nous sommes en train d'en sortir ni que l'accord de libre-échange va nous aider à résoudre nos problèmes. Au contraire, tout me porte à croire et tout porte à croire à beaucoup de Canadiens que c'est l'accord de libre-échange lui-même qui est la cause de nos problèmes. Et pas seulement l'accord que nous connaissons, mais encore tous ses aspects que nous devons deviner, toutes ses conditions sur lesquelles nous devons spéculer.

Par exemple, un ancien ministre a été le premier à dire que si le dollar canadien est tellement fort, c'est que, dans le cadre de l'accord de libre-échange, le Canada a convenu d'en faire grimper la valeur. Or, si l'on veut créer des difficultés au Canada, quelle est la première chose à faire? Hausser tellement le prix de nos produits que personne ne veuille les acheter. Ma foi, c'est exactement ce qui arrive lorsque le dollar est fort.

Que faut-il faire ensuite? Après avoir coupé l'accès aux marchés étrangers, il faut étouffer les marchés intérieurs, les marchés canadiens, en ne laissant pas aux consommateurs le pouvoir d'achat nécessaire pour consommer à l'intérieur du Canada. C'est aussi ce que le gouvernement a fait, bien sûr. Le cours du dollar était

élevé et cela a fait monter le prix de nos exportations et nui à nos marchés; les taux d'intérêt étaient très élevés et le gouvernement a imposé davantage les gens afin de percevoir l'argent nécessaire pour verser les intérêts en question ce qui, bien entendu, a fait monter le coût de la vie pour les gens situés dans les tranches d'imposition les plus basses.

Depuis son élection, le gouvernement vient prendre l'argent dans les poches des plus pauvres, des Canadiens à revenus faible et moyen afin de donner aux plus nantis.

Penchons-nous sur le budget qui est mis en oeuvre à l'heure actuelle. Parlons de la TPS, bien entendu. La somme insignifiante que reçoivent les gens aux revenus les plus faibles est-elle supérieure ou inférieur à ce que touchent. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. Tremblay (Québec-Est)): À l'ordre, s'il vous plaît! Je demanderais aux députés présents d'observer le décorum, s'il vous plaît, afin de permettre au député de Nanaimo—Cowichan de poursuivre son discours.

L'honorable député a à nouveau la parole.

[*Traduction*]

M. Stupich: Merci, monsieur le Président. Je suis content que nos vis-à-vis écoutent et qu'ils fassent part de leur point de vue, et je suppose qu'ils trouvent très dur de devoir entendre certaines de nos remarques. Ainsi, je peux comprendre pourquoi ils essaient de couvrir ma voix.

Cependant, il est manifeste que le gouvernement réduit le fardeau fiscal des plus nantis et augmente celui des plus défavorisés. C'est ce que font nos vis-à-vis sans aucun doute.

Dans ce budget, qu'ont-ils fait en matière de logement? Ils ont dit aux gens aux besoins les plus pressants, à ceux qui étaient les plus démunis, qu'ils allaient sabrer dans le financement des programmes de logement social, mais accroître les crédits consacrés aux Canadiens à revenu très élevé. Les familles nanties peuvent retirer jusqu'à 40 000 $, soit 20 000 $ par conjoint, des fonds actuellement placés dans un régime enregistré d'épargne-retraite afin de financer l'achat d'une maison.

Ce sont les gens qui n'en ont pas besoin qui obtiennent ce genre d'aide. Ceux qui en auraient besoin ne sont pas admissibles. Tout porte à croire, monsieur le Président, que si on augmentait ce montant, 28 000 foyers peut-être en profiteraient là encore.

Ce que j'essaie de dire, c'est qu'on vient en aide à ceux qui n'avaient pas besoin de l'appui du gouvernement pour acquérir une maison, qui auraient pu en construire une de toute façon et qui disent aux plus défavorisés qu'ils n'auront droit à rien de la part du gouvernement. Puisqu'ils en ont besoin, ils ne le méritent pas. C'est ce que nos vis-à-vis font.

Les ministres sont tout à fait honnêtes à ce sujet. Ils affirment que si on laisse davantage d'argent dans les poches des plus nantis, ils l'investiront peut-être et cela pourrait profiter à notre économie. Il est possible qu'ils l'investissent ailleurs, mais ils l'investiront et c'est heureux pour la population que les gens riches investissent.

Si on le donnait aux pauvres, qu'en feraient-ils? Ils le dépenseraient. Ils le gaspilleraient. Ôtons-le aux pauvres et donnons-en davantage aux riches. Ce sera bien parce qu'ils l'investiront.

Dans quoi vont-ils l'investir et qui va acheter le produit, ils ne se donnent pas la peine d'y penser. Ils présument que c'est automatique.

Dans le secteur du logement, ils aident les riches et font du tort aux pauvres. Qu'arrive-t-il. . .

M. Turner (Halton—Peel): Donnez-leur une chance.

M. Stupich: Le député demande qu'on leur donne une chance. Évidemment, s'il fait partie de ces riches, il a eu sa chance. Il l'a eue avec l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1984, et il l'a encore. Dieu fasse que les conservateurs ne soient pas de nouveau réélus. En tous cas, s'ils le sont, il ne fait nul doute que les riches obtiendront encore plus d'aide, ceci au détriment de ceux des classes à faible revenu et à revenu moyen.

Que font-ils en ce qui concerne l'industrie? L'industrie boit littéralement leurs paroles. Ils aiment ça. Mais comment s'y sont-ils pris pour aider l'industrie manufacturière et de transformation? Ils ont réduit l'impôt sur le revenu. Une réduction de l'impôt sur le revenu ne vous avantage pas à moins qu'on ne fasse des bénéfices. Ce n'est que lorsqu'on fait un bénéfice que l'on doit payer des impôts, et encore pas toujours.

Et pourtant, ils aident les industries prospères et ne font rien pour les milliers d'industries et de firmes qui ont fait et font encore faillite tous les jours. Il n'y a absolument rien pour elles, car on n'aide que ceux qui réussissent et qui peuvent se dispenser de la charité du gouvernement.

Les crédits

M. Turner (Halton—Peel): La déduction pour amortissement. Il ne comprend pas.

M. Stupich: Monsieur le Président, c'est le point suivant sur la liste. La déduction pour amortissement permet aussi de devancer le moment où il est permis d'amortir les placements de capitaux. C'est un autre truc, une autre façon d'aider ceux qui n'en ont pas besoin.

À moins d'avoir à payer de l'impôt sur le revenu, il n'est pas nécessaire d'augmenter sa déduction pour amortissement. On a besoin d'une déduction pour amortissement plus élevée que si l'on fait déjà partie d'une tranche d'impôt sur le revenu.

Bien sûr, cela réduit une dépense pour ceux qui n'ont pas besoin d'aide et c'est précisément mon argument. Ils aident ceux qui n'en ont pas besoin, mais ne font rien pour ceux qui en ont besoin—en réalité, ils leur font du tort. Voilà ce que je reproche à ce budget et c'est précisément ce qui ne va pas avec tous les budgets présentés par les conservateurs depuis leur élection en 1984.

Il y a des décennies, il y avait un député fédéral de la CCF, qui est décédé avant que son parti ne devienne le Nouveau Parti démocratique. Ce député revenait constamment à la charge en disant qu'il fallait améliorer l'économie—nous avons déjà parlé des exportations. La deuxième façon consiste à mettre plus d'argent dans les poches de ceux qui vont le dépenser. Si on donne plus d'argent à ceux qui sont démunis, ils ne partiront pas en vacances. Ils ne vont pas investir dans des occasions d'affaires à l'étranger. Ils vont le dépenser au Canada. Ils vont faire profiter cet argent dans leur propre pays et permettront aux chômeurs de reprendre le travail en investissant justement dans des emplois.

Il y a des moyens. Le ministre des Finances qui a eu le génie de nous entraîner dans la première récession «d'origine purement canadienne» sait pertinemment comment il s'y est pris. Il l'a fait en maintenant le dollar fort et en ayant les taux d'intérêt élevés. Il a essayé d'inverser la situation, mais semble manquer de courage. Ce n'est pas le même ministre, mais le même gouvernement. Il n'a pas le courage d'aller assez vite.

Pendant un certain temps, ils ont cru qu'ils avaient commis une erreur, qu'ils diminuaient trop vite. Ils ont si peur depuis qu'ils ont commis cette petite erreur qu'ils sont maintenant très prudents, au point où il n'y a aucun signe qui nous permet de croire que nous sortons de cette récession.

Dans son budget, le gouvernement fédéral a également réduit les impôts. C'est très bien. Dans l'ensemble, cette mesure a été profitable à tout le monde. Certaines des personnes dans la tranche des petits revenus, ceux qui paient de l'impôt, se retrouvent avec 14 $ de plus dans les poches au bout de l'année. Il y en a d'autres qui se retrouvent avec 1 000 $ de plus. Si au contraire ils donnaient ce montant de 1 000 $ aux plus pauvres et celui de 14 $ aux plus riches, ils auraient fait un bonne action.

• (2030)

Les gens qui ont de gros revenus n'ont pas besoin de cet argent supplémentaire. Ils ne le dépenseront pas ici de toute façon. Ils mangent et boivent déjà comme bon leur semble. Ils achètent tous les produits de consommation qu'ils désirent. Ils peuvent se le permettre. Mais pas ceux qui sont au bas de l'échelle. C'est pourquoi cette réduction d'impôt ne visait pas le bon groupe.

Le gouvernement a vertement critiqué certaines provinces en raison des difficultés qu'elles connaissent. Après avoir réduit l'augmentation des paiements de transfert et créé la situation dans laquelle elles se trouvent maintenant, il a procédé à des coupes.

Une voix: Il ne dit rien d'intéressant.

M. Stupich: Monsieur le Président, je ne sais pas si l'honorable député est intervenu dans ce débat.

Une voix: Les paiements de transferts augmentent.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Tremblay) (Québec-Est)): Je demanderais à l'honorable député de toujours adresser ses propos à la Présidence. Je dois aussi l'informer que d'ici quelques minutes, à l'occasion de la période de questions et de commentaires, il aura tout le loisir nécessaire pour poser des questions et faire des commentaires. Je cède la parole à l'honorable député de Nanaimo—Cowichan.

[*Traduction*]

M. Stupich: Le député écoute, mais pas assez attentivement. J'ai dit non pas réduire les paiements de transfert, mais réduire le taux de croissance des paiements de transfert. Il y a une différence.

Une voix: Ils ne comprennent pas la différence.

M. Stupich: S'il veut m'écouter pour faire des critiques ou des observations, il doit commencer par écouter un peu plus attentivement qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

Les provinces ont un problème, cela ne fait aucun doute. Elles dépendent dans une large mesure des paiements de transfert, de l'argent qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral. Elles en reçoivent toutes et dépendent toutes de cet argent.

Les provinces ont toutes une dette publique qu'elles doivent rembourser. Elles doivent payer des intérêts sur leur dette. Elles doivent tâcher de sortir de leur endettement, car la dette constitue pour elles un moyen de financer leurs dépenses courantes jusqu'à un certain point, et aussi leurs dépenses en capital. C'est un problème très réel. Elles cherchent toutes à l'éviter et à se sortir de leur endettement, car pour elles les intérêts constituent un coût.

C'est différent pour le gouvernement fédéral. Il emprunte lui aussi, bien sûr, mais il utilise l'emprunt comme un moyen de transférer vers les riches plus de revenu qu'il va chercher chez les gens à revenu modeste et chez les gens à faible revenu. Les provinces doivent le payer. Le gouvernement fédéral se contente de prendre l'argent chez un groupe pour le donner à un autre. Seuls ceux qui ont des revenus élevés peuvent acheter un volume appréciable d'obligations d'épargne du Canada ou de tout autre titre de créance dont le gouvernement se sert. Il y a donc cette différence.

Pour les provinces, la dette est un véritable problème. Pour le gouvernement fédéral, c'est une façon de transférer plus d'argent dans les poches de ceux qui en ont le moins besoin.

Il y avait quelque chose, je crois, dans le discours d'ouverture; je crois qu'on parlait d'un programme national de routes. J'ai pensé que le gouvernement revenait enfin à la raison, que nous verrions quelque chose de bien dans le budget.

Le programme national de routes aurait été utile à plusieurs égards. Premièrement, il aurait créé beaucoup d'emplois d'un bout à l'autre du Canada. Il aurait été financé au pays et aurait créé des emplois dans chaque province.

L'argent gagné par les gens qui auraient travaillé à ces projets aurait été dépensé dans diverses localités d'un océan à l'autre. Il aurait changé constamment de mains et aurait engendré une importante activité économique.

Chaque fois qu'il aurait changé de mains, le gouvernement fédéral aurait été là pour avoir sa part de TPS, comme on l'a dit, ou sa part d'impôt sur le revenu. Ce programme aurait eu une incidence énorme sur les recettes du gouvernement fédéral. Il aurait aussi donné un revenu à des centaines de milliers de chômeurs canadiens. Il leur aurait donné de l'espoir.

Il aurait aussi servi à autre chose. Il aurait aidé à unir le Canada d'un océan à l'autre, de l'est à l'ouest. Il aurait contribué à éliminer certains problèmes que nous avons en ce qui concerne les frontières nord-sud entre les provinces. Il aurait aidé à renforcer la frontière est-ouest entre le Canada et les États-Unis.

Je ne peux pas m'empêcher de me demander pourquoi on n'a pas donné suite à cette idée. Pourquoi l'a-t-on abandonnée? Qui l'avait introduite dans ce discours? Qui voulait qu'il en soit question dans ce discours? Les discours d'ouverture sont souvent un travail de collaboration entre plusieurs personnes. Les divers ministres du Cabinet ont la chance d'y dire ce qu'ils veulent. Quelqu'un voulait le genre de programme qui allait produire une activité économique véritable au Canada et qui viserait à unir l'ensemble du Canada d'un bout à l'autre, l'ensemble des Canadiens. Mais quelqu'un n'en voulait pas, car il n'y a pas un mot à ce sujet dans le budget. Cela aurait pu être si bien.

Au lieu de cela, nous prévoyons des milliards pour l'achat d'hélicoptères, par exemple. La seule façon dont nous puissions utiliser ces hélicoptères est la détection de sous-marins. Comme le député de North Island—Powell River l'a suggéré, achetons les sous-marins de l'Union soviétique ou du pays qui les a en ce moment, et donnons-leur du blé en échange. Ces pays ont désespérément besoin de blé, mais ils n'ont rien à faire de sous-marins. Nous aurions alors des sous-marins à surveiller avec nos hélicoptères.

Que pourrons-nous faire d'autre avec ces hélicoptères. Ils ne peuvent servir à aucune autre mission. Nous dépensons des milliards pour des projets comme ceux-là alors que nous aurions pu les utiliser de manière à créer beaucoup d'emplois et à susciter une grande activité économique. Cela aurait été bon pour l'économie canadienne, cela aurait renforcé les liens entre toutes les régions et renforcé aussi notre frontière. Mais ce n'est pas ce que nous faisons.

Le budget et le programme de dépenses annoncés par le ministre s'inscrivent dans la tradition conservatrice des huit dernières années, depuis les élections de 1984. Le gouvernement continue de prendre de l'argent aux plus pauvres et aux contribuables à revenus faible ou moyen dans une proportion injuste par rapport à ce qu'il demande aux riches. Il continue de donner aux mieux nantis des stimulants, des possibilités diverses pour qu'ils continuent d'améliorer leur position. Cela ne fait rien pour relancer l'économie.

Le programme de logements va prendre fin très bientôt. Combien de gens dans ces catégories auront besoin d'un nouveau domicile? Combien d'entre eux vont vraiment puiser dans leur REER pour acheter une nouvelle maison? Il est vrai que ce secteur connaît un regain de vie, comme l'a mentionné le député. Combien d'autres

maisons auraient été construites si le gouvernement avait été disposé à consacrer cet argent aux logements sociaux dans chacune des provinces canadiennes? Ce genre de programme est nécessaire d'un bout à l'autre de notre grand pays. Un programme national comme celui-là aurait contribué à unifier le Canada.

Certaines mesures s'imposaient. Le gouvernement aurait pu, par exemple, faire quelque chose pour améliorer notre économie qui en a grandement besoin. Il aurait pu prendre certaines initiatives pour favoriser l'unité du Canada, ce dont le pays a aussi grandement besoin. Le gouvernement cherche à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en 1984 quand il a accédé au pouvoir. Cela fait maintenant huit ans qu'il laisse tomber le Canada. Il est temps de confier les rênes du pays à quelqu'un d'autre, à quelqu'un qui veut bâtir un vrai Canada. Les Canadiens sont fiers de leur pays, mais ils pourraient l'être davantage. Nous pouvons faire plus pour améliorer notre sort. Nous pourrions améliorer l'économie. Le Canada est un pays où il fait bon vivre, mais nous pourrions améliorer encore la situation au Canada.

Je suis fier du Canada d'aujourd'hui et je suis heureux d'y vivre. Je suis très heureux d'être canadien, mais je suis déçu de ce que nous avons réussi à accomplir sous le règne des conservateurs qui dure depuis huit ans. Dieu seul sait les mauvaises nouvelles qu'ils nous réservent. Comme certains citoyens, gagnés par l'espoir ou même le désespoir, le disent, ils ne seront pas réélus, parce que les Canadiens n'en ont pas les moyens.

M. Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, il y a longtemps que nous n'avions pas entendu un exposé aussi décousu et incohérent. Le député a parlé des lacunes des propositions du gouvernement fédéral. Il a proposé que nous dépensions de l'argent dans des projets d'habitation et des projets de création d'emplois tels que l'aménagement d'un réseau routier national. Le député a longuement parlé des moyens que pourrait prendre le gouvernement pour dépenser plus d'argent et pour aider financièrement les personnes qui ont un revenu peu élevé. Toutefois, il n'a pas dit où nous pourrions trouver l'argent nécessaire.

Une voix: Oh oui il l'a dit.

M. Turner (Halton—Peel): Il n'a pas parlé de la possibilité d'augmenter les impôts de la majorité des contribuables canadiens qui sont les principaux contributeurs. Le député a critiqué la diminution des taux d'impôt visant les petites entreprises, sans toutefois traiter des conséquences négatives qu'aurait eu sur ces dernières ainsi que sur la création d'emplois le maintien des taux antérieurs.

• (2040)

Il a parlé des dangers posés par la dette et le déficit au niveau provincial. Il a eu tout à fait raison de dire que la dette paralyse la capacité du gouvernement d'aider les gens. Au niveau fédéral, le député a dit que le déficit était la conséquence d'une politique sociale inadéquate étant donné que l'existence même d'un déficit entraîne un transfert de richesses des personnes à faible revenu aux personnes à revenu plus élevé.

Je vais vous dire une chose: le député a raison. Il a bien raison parce que les personnes qui financent le déficit sont généralement celles qui ont la capacité d'acheter des bons du Trésor, des obligations du gouvernement du Canada, et ainsi de suite. Le député a donc absolument raison et je suis d'accord avec lui.

Lorsque nous gérons un déficit, nous transférons ailleurs l'argent des familles monoparentales, des personnes âgées et des contribuables défavorisés du pays. Nous prenons les impôts payés par ces personnes et nous les versons en quelque sorte dans les comptes bancaires de ceux qui ont des revenus plus élevés. N'est-ce pas ce qui se passe? C'est bien ce que le député a dit.

Celui-ci a fait preuve d'une grande sagesse en faisant cette déclaration. C'est précisément la raison pour laquelle le gouvernement a été chargé de réduire les dépenses ainsi que le déficit, et d'essayer de contrôler ce transfert d'argent immoral des pauvres aux riches. Si le député respecte ses propres principes, et je souligne qu'il est néo-démocrate, celui-ci appuiera l'orientation financière et fiscale du gouvernement.

J'aimerais savoir quel argument le député invoque pour critiquer le programme adopté par le gouvernement afin d'essayer de réduire notre déficit et de cesser de transférer de l'argent dans les comptes bancaires des personnes qui ont des revenus plus élevés.

M. Stupich: Madame la Présidente, j'aimerais que nous puissions discuter plus longtemps de cette question et que le député reste à la Chambre. Il apprendrait peut-être quelque chose.

Le député a dit que je ne proposais pas de solutions quant à la provenance de l'argent et que j'avais critiqué le gouvernement pour avoir allégé le fardeau fiscal des personnes à revenu élevé ou moyennement élevé de quelque 1,4 milliard de dollars, la première année, et de 2,5 milliards la deuxième année, argent qui aurait pu permettre de créer l'équivalent de 25 millions de dollars d'activités économiques. C'est là qu'on aurait pu prendre l'argent, dans les cadeaux faits aux riches. C'est ma proposition.

On prévoit aussi consacrer 4,3 milliards de dollars à l'achat d'hélicoptères. Ce que j'essaie de démontrer, c'est que nous n'avons pas besoin de ces hélicoptères. On prévoit consacrer 40 millions de dollars aux hélicoptères et 1 milliard à un système de défense aérienne à basse altitude devant nous protéger contre la Russie soviétique. Mais la Russie soviétique n'existe plus. C'est un milliard consacré à un sytème non fonctionnel. Le gouvernement a dépensé 250 millions de dollars pour acheter des canons anti-chars. Il faudra d'abord construire les chars, ou les acheter quelque part. Sinon, sur quoi vont-ils tirer? Ils vont organiser des batailles entre eux?

J'ai essayé d'expliquer d'où pourrait venir le financement. Ce que je veux dire, c'est que le gouvernement gaspille de l'argent. Ce n'est pas nécessaire de prendre tout cet argent. Une partie pourrait être affectée au déficit. Il suffit d'en prendre une fraction. Il suffit de prendre 2,5 milliards de cette somme—l'équivalent d'un an d'épargne de l'impôt sur le revenu des riches—pour l'investir chaque année dans un programme de développement du réseau routier national. En soi, cela suffirait à réduire le déficit de façon importante tout en créant l'équivalent en activités économiques, au Canada. Cela permettrait aussi de payer des salaires à des gens qui dépenseraient ici, au Canada.

C'est évident, et j'espère que le député se rend maintenant compte de l'erreur de son raisonnement.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, je voudrais simplement faire quelques observations au sujet du Budget des dépenses qui fera l'objet d'un vote ce soir. J'estime qu'il s'agit d'un des votes les plus importants auxquels il nous est donné de participer à la Chambre. En effet, nous nous apprêtons à autoriser le gouvernement à dépenser quelque 160 milliards de dollars.

Je me souviens qu'à notre arrivée au pouvoir comme gouvernement conservateur en 1984, le budget n'était alors que de 90 milliards de dollars, et la dette s'élevait à seulement 180 milliards de dollars. Je trouve qu'après toutes ces années, nous continuons d'accumuler un déficit extrêmement élevé—il frôlera probablement les 30 milliards de dollars cette année et encore l'an prochain—tandis que la dette atteint plus de 420 milliards de dollars.

Nous sommes donc coincés, parce qu'une grande partie de l'argent que nous percevons sur les revenus des contribuables doit être affectée au service de la dette. Par conséquent, nous n'avons guère les moyens, surtout en période de récession, de faire ce que nous aimerions faire, c'est-à-dire affecter plus d'argent aux infrastructures et à d'autres projets.

Je me souviens qu'il y quelques mois à peine, le ministre des Finances, qui refusait ne serait-ce que de prononcer le mot «récession», a affirmé ceci: «Nous ne sommes pas en récession. Il n'y a pas de problème. L'activité économique va reprendre.» Il ne s'était pas rendu compte, comme beaucoup de ministériels d'ailleurs, que l'économie ralentissait et que ce ralentissement était attribuable dans une grande mesure au fait que l'accord de libre-échange conclu avec les États-Unis avait été mal négocié.

Les personnes qui l'ont négocié avaient promis une période de transition pour permettre à nos entreprises de s'adapter et ainsi de suite. Il suffit de regarder ce qui se passe dans certaines régions, dans des villes frontalières comme Cornwall, par exemple, pour se rendre compte que presque toutes leurs industries sont parties s'installer aux États-Unis.

C'est un phénomène assez normal, car, dans une situation de libre-échange, il faut qu'il y ait parité tant sur le plan fiscal que sur celui du coût de l'argent ou de la productivité, sans quoi on est mal pris parce qu'on ne peut pas soutenir la concurrence.

Ce qui arrive, c'est que les gens d'affaires savent, par exemple, que les terrains industriels se vendent entre 300 000 $ et 400 000 $ l'acre à Mississauga, mais que, de l'autre côté de la frontière, à Buffalo, il ne leur en coûterait que 20 000 $ ou 30 000 $. De plus, le coût de la main-d'oeuvre est moins élevé aux États-Unis qu'il ne l'est ici, ce qui amène nombre d'entreprises canadiennes à se transporter aux États-Unis.

Tous ces facteurs n'ont fait qu'exacerber le problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. Tant et si bien que nous sommes en train de devenir de simples fournisseurs de matières premières que nous expédions aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Comme le gros de nos exportations sont destinées aux États-Unis, nous les approvisionnons en matières premières.

Le ministre du Commerce extérieur a une nouvelle rengaine depuis quelques temps. «Vous savez, le volume de nos exportations vers les États-unis a beaucoup augmenté», nous dit-il. Soit, peut-être nos exportations ont-elles augmenté, mais il s'agit de matières premières, pas de produits manufacturés. C'est ça, le problème! Les usines vont s'installer aux États-Unis. Nous exportons des matières premières, mais qui en profite, sinon ces usines? Je termine sur ces mots, car mon temps de parole est écoulé.

M. Stupich: Madame la Présidente, oui, c'est vrai. Le gouvernement s'est terriblement endetté depuis qu'il a pris le pouvoir, il y a huit ans, après avoir promis d'adopter une attitude tout à fait autre.

On peut se rappeler que, chaque année, le ministre des Finances intervient à la Chambre, du moins il l'a fait au cours des quatre dernières années, pour prédire que, dans deux ans, le déficit sera inférieur à 30 milliards. Chaque année, il fait ses prédictions pour dans deux ans. Il parle toujours pour dans deux ans. Il ne parle jamais de l'an prochain ni de l'année en cours. C'est toujours dans le futur que le déficit va descendre en bas de 30 milliards. Ses prédictions ne se sont jamais avérées et elles ne s'avéreront pas tant qu'il ne fera pas le nécessaire pour relancer l'économie.

En dépensant un peu pour amorcer la reprise, il abaissera le déficit. Nous serons alors en mesure de réduire non seulement le déficit, mais la dette elle-même.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Madame la Présidente, il est intéressant de constater, en observant le déroulement du débat de ce soir et en se remémorant ce qui a été dit, qu'il n'y a personne de ce côté de la Chambre, ou si vous préférez, du côté de l'opposition, qui, à ma connaissance, a parlé en faveur de la réduction du fardeau fiscal. C'est que les députés de l'opposition sont tous en faveur d'un accroissement et d'une extension des services gouvernementaux.

Je vous en parle pour une raison bien simple. C'est qu'aujourd'hui, si vous lisez le *Ottawa Citizen* et d'autres journaux nationaux, vous constaterez que c'est la journée de l'affranchissement de l'impôt. Dans le *Ottawa Citizen*, on peut lire en manchette: «Journée de l'affranchissement de l'impôt—Vous avez dû travailler jusqu'au 10 juin pour payer tous vos impôts, selon un rapport». C'est ce que nous apprend le rapport publié par l'Institut Fraser. La journée d'affranchissement de l'impôt est la journée où, théoriquement, tous les Canadiens peuvent se libérer de ce que l'institut appelle les emmerdants percepteurs d'impôt. Évidemment, cette journée varie d'une province à l'autre. En Ontario, ce serait le 13 juin; à l'Île-du-Prince-Édouard—nous pouvons, je crois, féliciter l'Île-du-Prince-Édouard, car cette province a au moins un représentant ici ce soir. À l'Île-du-Prince-Édouard, ce jour est le 10 mai, soit un peu plus tôt que dans la plupart des provinces.

• (2050)

J'attire votre attention sur ce point, car, pour ceux qui gouvernent, la réalité, c'est de payer les comptes quand on donne des services. C'est l'élément que la plupart d'entre nous ont du mal à accepter, du moins à en juger par les interventions des députés d'en face. Ils oublient qu'en bout de ligne, les comptes doivent être payés.

Ce que j'ai plaisir à entendre, ce sont les mots des libéraux qui ont gouverné le pays avant nous et qui ont formé le gouvernement jusqu'en 1984, année où nous les avons remplacés. En 1984, quand nous sommes arrivés au pouvoir, un des principaux dirigeants libéraux et ancien ministre se plaisait à dire qu'ils avaient laissé les armoires vides. Autrement dit, le gouvernement libéral avait laissé les armoires vides. Il n'y avait plus rien. Il n'y avait plus d'argent.

Le gouvernement qui le remplacerait, nous, en l'occurrence, aurait de la difficulté à gouverner simplement parce qu'il ne restait plus d'argent. À la grande surprise des libéraux, nous avons été réélus en 1988 et, si les choses s'améliorent, on ne sait jamais ce qui peut se produire aux prochaines élections. Si l'activité économique reprend et que d'autres choses surviennent, je suppose que nous serons en bonne posture en 1992 ou en 1993 pour les prochaines élections, bien qu'on ne sache pas quand elles auront lieu.

Le fait est que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, nous avons hérité d'une dette de 200 milliards de dollars. Même les députés d'en face ne contestent pas ce chiffre, estimant qu'il est raisonnable. Certains diront qu'il était plus élevé, soit dans les 240 milliards de dollars. D'autres diront qu'il était un peu plus élevé.

Là où je veux en venir, c'est que si on applique l'intérêt composé pendant huit ans à ce montant, on en arrive à un peu plus de 400 milliards de dollars, avec les intérêts composés. C'est parce qu'ils ont laissé les armoires vides que nous sommes dans cette triste situation financière. Nous ne cherchons pas à le cacher.

Je voudrais également faire remarquer que la dette ne se mesure vraiment que par rapport au produit intérieur brut. C'est là où nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé comme gouvernement. Sous notre gouvernement, notre économie a crû plus rapidement que celle de tout autre pays du monde, à l'exception du Japon, depuis 1984. Je pense qu'il y a de quoi être fier.

Nous tirons également fierté du fait que l'importance de notre dette par rapport à notre produit intérieur brut a été réduite de moitié. Elle n'est plus que de la moitié de ce qu'elle était en 1984. Nous avons accompli d'énormes progrès. En fait, si ce n'était des politiques des conservateurs, notre dette serait beaucoup plus élevée que ce qu'elle est aujourd'hui. Ils nous disent que si nous avions conservé les habitudes dépensières de l'ancien gouvernement, la dette combinée du Canada serait de plus de 900 milliards de dollars, elle approcherait le billion. Il y a tant de zéros dans ce chiffre que l'on peut difficilement les compter.

Par conséquent, nous avons accompli d'immenses progrès et nous continuerons dans la même voie parce que nous imposons les compressions qu'il faut imposer pour prendre la situation bien en mains. Nous devons prendre l'économie en mains et c'est ce que nous faisons. On nous compare constamment à un modèle parfait. Un gouvernement est toujours comparé à un modèle parfait. Si on nous comparait à d'anciens gouvernements, madame la Présidente, je crois que ce ne serait pas à notre désavantage, bien au contraire. Cependant, si on nous compare à ce que devrait être un gouvernement parfait, peut-être sommes-nous, mais de peu, les deuxièmes.

Somerset Maugham disait: «Seul le médiocre est toujours à son meilleur.»

Une voix: Nous sommes presque parfaits.

M. Thompson: Nous sommes presque parfaits. C'est exact. Nous acceptons ce commentaire, madame la Présidente. Nous sommes presque parfaits.

Les choses s'améliorent. Je crois que la plupart des Canadiens s'en rendent compte. Je veux citer encore quelques statistiques. Ce ne sont pas des chiffres que j'invente. Ce n'est pas le gouvernement qui le dit, c'est—qui l'eut cru—le *Edmonton Sun*. Dans son éditorial du 2 juin dernier, ce journal donne des chiffres qui méritent d'être cités. Il nous dit que l'inflation se maintient à moins de 2 p. 100 depuis janvier. Les taux d'intérêt continuent de baisser, ce que personne n'ignore. En fait, si nous comparons notre situation à ce qu'elle était il y a dix ans, je pense qu'il ne fait aucun doute que nous sommes dans une position avantageuse pour ce qui est des taux d'intérêt.

Tenez, le 6 août 1981, sous le gouvernement libéral d'alors, les taux d'intérêt étaient à 21,24 p. 100. Aujourd'hui, ils se tiennent à peu près à 6 p. 100. Je n'ai pas à rappeler à personne quel impact cela peut avoir si on est en affaires, ou si on a une hypothèque ou si on pense contracter un emprunt, que ce soit un prêt-automobile ou un prêt-affaires. C'était décourageant.

J'étais dans le monde des affaires à cette époque. Je connais les conséquences sur le citoyen ordinaire. C'est quelque chose qui lui échappe complètement. Au moins, nous avons une bonne poigne sur l'inflation et les taux d'intérêt.

L'article se poursuit. Il dit que notre dollar va donc plus loin et que notre pouvoir d'achat est plus grand. Notre chèque de paie subit moins d'érosion et nos hypothèques et prêts personnels sont plus faciles à rembourser. Plus loin, dans le même article, on dit que notre dollar a chuté de 7 p. 100 depuis novembre; à cause de cela, il est plus facile de vendre nos produits aux États-Unis et à l'étranger.

Parlons donc des États-Unis et des marchés étrangers. Ce que nous voulons faire ressortir c'est que les exportations vers les États-Unis n'ont jamais été si élevées que maintenant. Pas un député de l'autre côté de la Chambre aujourd'hui, pas un nulle part, je pense—je n'ai pas entendu tous les débats—peut-être y en a-t-il un dans le coin qui l'aurait mentionné. Les exportations vers les États-Unis n'ont jamais été si élevées que maintenant, ce que confirment tous les experts économiques connus. N'importe quel étudiant en sciences économiques sait ça.

Là où l'opposition a des problèmes avec certaines de nos politiques, c'est qu'elle mesure le taux de chômage au Canada en fonction de certaines politiques du gouvernement. Elle mesure le chômage en fonction de l'accord de libre-échange, par exemple, comme l'a mentionné le député qui vient de prendre la parole. Ce député a dit que toute entente que nous avons pu conclure était mauvaise ou que tout accord que nous avons pu signer avec les États-Unis ou avec quelque autre pays est toujours mauvais parce que nous sommes perdants.

Cela défie toute logique. En vérité, et les faits le prouvent, nous nous tirons très bien d'affaire et nous sommes plus compétitifs que jamais, à l'avantage des citoyens de notre pays. Mais l'opposition préfère s'en tenir uniquement au taux de chômage et laisser entendre que, parce qu'il est élevé, nous faisons quelque chose de travers. Que si ce taux est élevé, c'est que nous avons perdu des emplois au profit des États-Unis, à cause d'une série d'accords commerciaux que nous avons conclus avec d'autres pays, en particulier avec les Américains.

• (2100)

Ce qu'il faut faire, c'est se concentrer sur ce qui arrive aux États-Unis par rapport au Canada.

À l'heure actuelle, il y a, aux États-Unis un politicien du nom de H. Ross Perot, qui fait beaucoup parler de lui et qui, d'après certains, succédera au président actuel, M. Bush. H. Ross Perot est l'un de ceux qui estiment que les États-Unis sont perdants dans tous les accords de libre-échange qu'ils ont conclus jusqu'à maintenant, particulièrement dans celui qu'ils ont conclu avec le Canada. Ici, nous pensons exactement le contraire.

Selon lui, le taux de chômage extrêmement élevé des États-Unis tient au fait que l'accord de libre-échange a été plus avantageux pour nous que pour eux.

Eh bien, je pense que l'histoire nous dira si c'est vrai ou non. Mais le fait est qu'il est toujours facile de considérer le taux de chômage, en particulier pendant une récession, et d'en rendre responsable le gouvernement, le président ou le premier ministre du moment.

Le fait est que notre situation est bonne par rapport à celle de nos voisins américains. Mais encore une fois, si nous revenons à ces taux, il me semble que nos pourcentages ne sont pas très différents de ceux des États-Unis.

Par exemple, un État que j'aimerais comparer au Canada serait la Californie. Il s'agit d'un État qu'on peut plus ou moins comparer au Canada, dont la taille, la croissance de son économie, le produit intérieur brut ou la population, si vous voulez, sont à peu près similaires à ceux du Canada. Il en est de même pour la population de l'État de la Californie. Nous avons environ 27 millions d'habitants et la Californie, environ 30 millions.

Il est intéressant de remarquer que l'opposition à la Chambre nous accuse de perdre ou d'avoir perdu 350 000 ou 400 000 emplois à cause de l'accord de libre-échange avec les États-Unis. Elle ne se rend pas compte que l'État de la Californie, qui a à peu près la même population que le Canada, a perdu 600 000 emplois depuis deux ans. Cela semble montrer, à mon avis, que notre situation est bonne.

Pour continuer, parlons de l'excédent commercial. Au premier trimestre de cette année, il a augmenté de 3 milliards de dollars. On a dit de le comparer avec l'excédent de 7,4 milliards de dollars pour toute l'année 1991. On ne peut manquer de constater une tendance à la reprise très positive.

Nos exportations ont augmenté, au cours des trois premiers mois de 1992, de 6,7 p. 100, niveau sans précédent. Notre production manufacturière est en hausse de 2,5 p. 100.

Donc, ces tendances se maintiennent et elles se maintiendront, car nos conditions fondamentales sont bonnes. C'est quelque chose que les partis d'en face ne contestent pas, car ils savent que c'est essentiel à une saine économie. Ils ne peuvent pas contester, car ils savent que nous sommes sur la bonne voie.

Il n'y a pas longtemps, ils prétendaient que notre situation était menacée par le cours élevé du dollar canadien. En ce qui me concerne, je pense qu'un dollar élevé—il a baissé un peu, pas beaucoup, environ 7 p. 100 depuis décembre—nous a forcés à devenir plus efficaces et ainsi à nous améliorer progressivement. Dans certains cas cela voulait dire rationaliser et dans d'autres investir dans du matériel neuf. Parfois aussi, cela voulait dire avoir moins d'employés pour être plus compétitifs avec le reste du monde.

Nous avons traversé une période de changements structuraux. Dans ma circonscription, par exemple, je connais des entreprises, de grandes entreprises dans certains cas, des sociétés de pâtes et papiers, qui ont dû passer par là. Elles ont investi dans du nouveau matériel et elles ont réduit le nombre de leurs employés pour devenir compétitives. C'est difficile et douloureux pour une société. C'est quelque chose qu'aucun d'entre nous ne peut réellement appuyer, car cela signifie qu'en fin de compte un parent, un ami ou une connaissance aura perdu son emploi en raison de la restructuration ou rationalisation de cette entreprise.

Il y a des entreprises dans ma circonscription qui l'ont fait et qui ont survécu pendant les quelques dernières années, lesquelles ont été très difficiles. Mais elles ont serré les dents lorsqu'il le fallait et ont probablement rationalisé leurs activités lorsque c'était nécessaire, bien que beaucoup d'entre nous n'en aient pas été très heureux à ce moment-là.

Depuis lors, leur productivité a augmenté. En fait, elles augmentent leur production et réduisent le nombre de leurs employés. Elles ont procédé à la rationalisation qui s'imposait pour exercer une concurrence pendant les années 90 et jusqu'au début du siècle prochain.

Personne ne peut nier que cette rationalisation coûte très cher sur le plan humain. Mais tous les pays du monde doivent la faire, et nous l'avons fait plus tôt que d'autres. C'est une des raisons pour lesquelles les chiffres qui portent sur notre capacité d'exportation augmentent.

La plupart d'entre nous trouveront ces chiffres des plus impressionnants. L'année dernière, par exemple, nous avons exporté pour 12 milliards de dollars de produits agricoles et de produits de la pêche, pour 15 milliards de matières énergétiques, pour 19 milliards de produits forestiers, pour 6 milliards de pièces d'avion, pour 32 milliards de véhicules et de pièces automobiles, pour 7 milliards de produits chimiques et d'engrais, pour 4 milliards d'appareils et de matériel de bureau et pour 4 milliards de machines industrielles.

Ces chiffres se passent d'explications. Nous avons souffert d'un dollar élevé, mais nous avons traversé les difficultés. J'estime qu'au bout du compte les entreprises et les industries seront mieux en mesure d'affronter les quelques prochaines années. Cela ne veut pas dire que nous ne connaîtrons pas encore une fois ce processus de restructuration, au contraire.

Dans ma circonscription et dans toutes les circonscriptions représentées à la Chambre, les entreprises ont connu cette restructuration et continueront d'en faire l'objet.

Le ministre des Finances dit parfois que, plus tard, lorsque nous songerons à ce qui s'est passé au cours des derniers mois et des dernières années, nous comparerons probablement notre époque à celle de la révolution industrielle, car certains changements qui sont survenus dans notre société s'apparentent beaucoup à cette période de l'histoire. Des changements très rapides et très fondamentaux se produisent. Nous passons par des changements structurels très difficiles mais, à un moment donné, ils rapporteront des dividendes.

J'estime que l'avenir nous prouvera que nous avons fait ce qu'il fallait. Si nous examinons les chiffres qui portent sur l'inflation, sur l'investissement étranger et sur notre capacité d'exportation, nous constatons qu'ils sont très favorables, simplement parce que nous avons fait ce qu'il fallait. Nous avons pris des décisions difficiles, et je crois réellement qu'à un moment donné elles nous rapporteront des dividendes à nous tous.

M. Mills: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le député de Carleton—Charlotte et je l'ai entendu dire à plusieurs reprises que nous étions sur la bonne voie. Je crois fermement que notre économie reprend du poil de la bête.

J'abonde dans le sens du député et j'ai déclaré maintes et maintes fois à la Chambre que nos taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas. C'est la baisse la plus importante des vingt dernières années. L'inflation est aujourd'hui inexistante.

• (2110)

Mais le député ne peut pas me faire croire qu'il n'y a pas un manque de confiance. On observe actuellement un manque de confiance dans l'ensemble du pays. Cette baisse des taux d'intérêt et la suppression de l'inflation, ça ne suffit pas, il faut quelque chose de plus pour susciter de nouveau l'esprit d'entreprise au Canada.

Une voix: Amener les gens à dépenser.

M. Mills: Le président du Conseil du Trésor dit: «Amenons les gens à dépenser.» Ai-je bien entendu? Soit, mais il va falloir envoyer des signaux un peu plus puissants qu'une baisse des taux d'intérêt et d'inflation.

Nos institutions financières ne sont pas très favorables à cette baisse de l'inflation et des taux d'intérêt. Les petites et moyennes entreprises ont encore beaucoup de mal à obtenir des crédits lorsqu'elles veulent prendre des risques ou accroître davantage leurs activités. Je sais que le ministre du Commerce extérieur n'est pas d'accord avec moi sur ce point.

Les institutions bancaires de ce pays forment un cartel. Avouons-le, elles agissent toutes de concert. La semaine dernière j'ai rencontré des membres de l'Association des banquiers canadiens pour parler de ça. Je ne donnerai pas leurs noms mais ils m'ont dit en gros qu'ils ne répugnaient pas à accorder des prêts aux petites entreprises mais qu'ils évitaient les risques élevés. Tout investissement comporte des risques et c'est certainement le cas des petites et moyennes entreprises.

Je pense que le gouvernement peut, dans une certaine mesure, se servir de son influence, des moyens de pression à sa disposition et des discours qu'il fait à la Chambre et au peuple canadien pour essayer de motiver les institutions financières et bancaires de ce pays pour qu'elles soient un peu moins hésitantes à accorder des prêts aux petites et moyennes entreprises.

J'ai une dernière chose à dire au député. Je peux proclamer ici ce soir que nous sommes en bonne posture. Il y a dans ce pays un tas de gens qui peuvent en dire autant mais ne pensez pas que, de ce côté de la Chambre, nous puissions oublier ceux dont ce n'est pas le cas. Il y a un tas de gens à qui les faibles taux d'intérêt et le faible taux d'inflation ne profitent pas du tout. Je veux parler des sans-emploi. Vous ne devriez pas vous attendre, ne serait-ce qu'une minute, à ce que nous ne rappelions pas sans cesse au gouvernement qu'il faut leur trouver du travail.

Je me demande si le député pourrait me donner sa réaction.

M. Thompson: Madame la Présidente, je suppose qu'il y a toujours place pour l'entente et le désaccord, mais je suis d'accord avec la majeure partie des propos du député. Je ne crois pas avoir simplifié en disant ce que j'ai dit. Je crois que nous nous tirons bien d'affaire mais, comme je le disais, nous ne sommes pas parfaits et nous n'en faisons pas encore assez.

J'ignore ce qui constitue un niveau de chômage acceptable, mais quel qu'il soit, il sera toujours trop élevé. Je ne crois pas que nous puissions nous asseoir sur nos lauriers et affirmer que nous en avons fait suffisamment et que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, car ce n'est pas le cas. Beaucoup de gens sont dans la détresse; il y en a beaucoup dans mon propre quartier, les indicateurs le prouvent.

Le député a dit qu'on ne trouvera pas le salut complet dans la baisse des taux d'intérêt ou du taux d'inflation. Je suis tout à fait d'accord. Il faut y voir un indice d'amélioration de la situation, mais une fois qu'un emploi est perdu, il est bien difficile de le récupérer. Il semble facile de perdre dix emplois, mais beaucoup plus difficile de les récupérer. C'est une chose difficile, et c'est pourquoi nous devons disposer des moyens fondamentaux.

En ce qui concerne les institutions bancaires, je suis tout à fait en accord avec le député. Je crois que le temps est venu pour les députés de se déchaîner contre les banques car les banques canadiennes sont ultra-conservatrices, et elles ont beaucoup à se reprocher.

M. Turner (Halton—Peel): Elles doivent délier les cordons de leurs bourses.

M. Thompson: Combien de profits ont-elles fait l'an dernier? Six milliards?

M. Turner (Halton—Peel): Des profits records.

M. Thompson: Elles ont réalisé l'an dernier des profits records.

Une voix: Et elles ont payé de l'impôt l'an dernier parce que notre gouvernement a institué un impôt.

M. Thompson: Je suis d'accord.

Une voix: Voilà qui est bien dit.

M. Thompson: C'est amusant d'entretenir un petit dialogue de cette façon.

Je suis d'accord, les banques ont réalisé des profits sans précédent. Nous avons probablement aussi reçu des impôts sans précédent de leur part et nous pouvons peut-être nous consoler ainsi, mais il n'en demeure pas moins qu'elles ont réalisé, au cours de cette période de très grandes difficultés pour les entreprises du pays, des profits extraordinairement élevés. Dans un tel cas, je crois que quelque chose ne va pas.

M. Turner (Halton—Peel): D'où provient leur argent?

M. Thompson: D'où provient leur argent? Nous savons d'où il vient.

M. Turner (Halton—Peel): Que font-elles avec?

M. Thompson: Que font-elles? Dites-le moi.

Une voix: Olympia & York.

M. Thompson: Voilà. Mais ces grosses multinationales délogent la petite entreprise n'est-ce-pas? Le débat s'étend maintenant à cinq intervenants. Je crois qu'il est important de soulever cette question.

Le week-end dernier, le ministre des Finances se trouvait dans ma circonscription, dans ma région du pays, et nous avons organisé un petit colloque économique. J'ai eu de la chance et l'expérience s'est révélée très intéressante. On y a justement soulevé, entre autres questions, celle qu'a abordée le député de Broadview—Greenwood, de l'autre côté, à savoir les profits sans précédent des banques. Il a aussi été question du nombre record de saisies d'hypothèques ou de faillites d'entreprises que nous avons connu ces deux dernières années.

M. Turner (Halton—Peel): Et les taux d'intérêt des cartes de crédit?

M. Thompson: Il en a aussi été question, car ils sont extrêmement élevés.

Le ministre a signalé une chose, que je tiens à répéter pour le bénéfice des Canadiens qui nous écoutent. Il a dit que lorsqu'on connaît un cas précis de banque qui a injustement traité une entreprise ou qui n'a pas dûment tenu compte de l'expansion de cette entreprise, il faut le signaler au ministre ou à un député. Je crois que c'est ce qu'il faut faire, parce que nous ne pouvons pas régler ce problème en généralisant. Chaque fois que je généralise, je me fais des ennemis, comme vous le savez.

Lorsque nous intervenons à la Chambre et que nous généralisons, nous avons tendance à n'aboutir à rien. Il incombe à chaque citoyen de signaler les abus de ce genre. Quiconque connaît des cas précis d'entreprises que leur banque n'a pas traitées aussi équitablement qu'elle aurait dû ou que leur banque n'a pas pris au sérieux devrait nous les signaler.

M. Boyer: Dites-le à Maz.

M. Thompson: Le dire à Maz? C'est ce que nous faisons. Mais je crois qu'il serait plus utile de nous en prendre aux banques. Tous les députés, des deux côtés de la Chambre, devraient se préoccuper de ce problème.

Je me rends compte que j'ai dû mettre en colère mes amis, les gérants de banque de ma circonscription. Ce n'est pas après eux que j'en ai; ils font simplement leur travail. J'en ai après ceux qui établissent les règles.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je participe à cet intéressant débat concernant le budget gouvernemental pour l'exercice financier 1992–1993.

L'affaire est ici on ne peut plus simple. Ce que nous faisons essentiellement ce soir, c'est débattre et adopter l'affectation d'une somme de 34,9 milliards de dollars. C'est probablement la plus importante somme d'argent à avoir jamais été autorisée par le Parlement et cela, en pleine récession et en dépit de toutes les difficultés que connaît notre économie.

Il s'agit en fait de 48,9 milliards de dollars si l'on tient compte des crédits provisoires. Je trouve remarquable qu'on puisse affecter ces crédits ici ce soir compte tenu du peu de temps dont ont disposé la Chambre des communes et le comité pour examiner ces dépenses. Je trouve cela bien malheureux. Les règles ont évolué au fil des décennies et des siècles. Je puis dire très franchement que la population canadienne n'a somme toute pas eu l'occasion d'examiner cette dépense de 48,9 milliards de dollars, y compris les crédits provisoires.

• (2120)

Le secteur du solliciteur général, qui m'intéresse à la Chambre des communes, bénéficie de sommes importantes. Les Canadiens ne sont pas sans savoir qu'il faut beaucoup d'argent pour alimenter divers ordres de gouvernement. Je tiens à parler d'un crédit en particulier, qui n'a pas été examiné le moindrement. Les députés diraient pour la plupart qu'il figure quelque part dans le budget, à la partie III des documents budgétaires. Eh bien, ma réponse à cela c'est que ce n'est malheureusement pas le cas. Cet organisme s'appelle le Centre de la sécurité des télécommunications. Nous ne savons pas, en fait, combien d'argent il dépense, car ce chiffre est caché pour des raisons de sécurité nationale, semble-t-il. On estime ce chiffre à 250 millions de dollars, mais nous ne savons pas au juste et nous ignorons à quoi sert cet argent. C'est tout simplement inadmissible.

Je tiens simplement à signaler que cela se produit. Je vais être invité à me prononcer ce soir et mon parti adoptera probablement la même position que d'habitude face à un projet de loi de crédits comme celui-ci. Je voulais signaler que nos vis-à-vis approuvent des prévisions de dépenses de 250 millions de dollars sans avoir la moindre idée de l'utilisation qu'on va faire de cet argent, et ce n'est pas là ce que prévoyait la procédure au départ.

Je sais que ce ne sont pas nos vis-à-vis qui ont créé cette procédure. J'essaie simplement de dire qu'on doit réformer complètement tout le système. Le Règlement de la Chambre prévoit que les prévisions budgétaires présentées dans cette enceinte et étudiées aux comités pertinents, sont réputées avoir été adoptées le 31 mai dernier. Même le Règlement dit que si les députés n'ont pas la possibilité d'examiner en détail les prévisions budgétaires, s'ils n'ont pas l'occasion de poser des questions pertinentes et si le président du comité nommé par le gouvernement décide que le comité n'est pas en mesure de siéger et ne convoque pas une réunion, on ne posera pas de question alors.

Je tiens à dire qu'à ma connaissance, aucun comité n'a été empêché de faire son travail. Je suis persuadé que tous les comités ont déployé certains efforts.

Malheureusement, j'ai entendu dire que les députés ont consacré cette année à l'examen des prévisions budgétaires un tiers du temps qu'on y avait consacré l'année précédente. Je ne pense pas que cela soit le signe d'un manque d'intérêt; je crois plutôt que cela montre que le système ne fonctionne tout simplement pas.

Le problème est que le gouvernement n'est pas réellement tenu de rendre des comptes au Parlement et, par l'entremise de celui-ci, à ses électeurs. Il l'est au moment des élections. Mais il ne l'est pas en temps normal, soit jour après jour durant l'exercice financier. Il ne risque rien. Un gouvernement majoritaire sait qu'en tous cas les crédits seront approuvés et qu'il n'y aura pas de question.

Aujourd'hui, le vérificateur général a comparu devant le Comité de liaison et a fait des remarques très constructives sur la façon dont on pourrait améliorer le processus. Je ne sais pas à quoi ça va mener, mais les députés semblent fort intéressés.

Le système est très différent aux États-Unis où des comités du Sénat et de la Chambre des réprésentants approuvent en fait par un vote chaque poste de dépense et où, si un poste de dépense n'est pas approuvé en comité, l'argent n'est pas dépensé, et les crédits ne sont pas approuvés. Ce n'est pas le cas ici. Nous avons un vote ce soir, un point c'est tout. Le ton du débat aujourd'hui et les jours précédents a été assez neutre. Je ne peux m'empêcher de remarqer que l'intervenant précédent a longuement parlé de la bonne performance du gouvernement dans le domaine économique. On a dit très peu de choses au sujet de la véritable question qui est au coeur de ce débat, soit la dépense de 48,9 milliards de dollars et je trouve cela très triste. Je suis ici depuis une bonne partie de la journée, tout comme les membres de l'opposition, et c'est pourquoi je voudrais essayer de me concentrer sur cette question précise, la méthode d'octroi des crédits.

Ce que nous faisons ici n'est pas un simple rite. Nous dépensons l'argent des contribuables, soit la somme colossale que je viens de mentionner. Je ne tiens pas à répéter le chiffre.

Il n'existe pas actuellement de méthode établie qui nous permette d'examiner l'aspect efficacité-coût, de procéder à une vérification d'optimisation des ressources. Cette méthode n'existe pas. Nous n'avons pas les ressources nécessaires pour le faire. Le vérificateur général l'a signalé aujourd'hui aux membres du comité, je viens d'en parler et nous essayons de trouver des moyens de le faire. Je ne sais pas si nous réussirons à trouver une solution rapidement.

J'ai pensé vous faire part de certaines idées qui ont été lancées au cours de la campagne électorale de 1988. J'en ai écrites certaines sur papier. Elles ne sont pas toutes de moi. À l'époque, nous nous sommes rendu compte, moi et d'autres, qu'il nous fallait un mécanisme comme celui fourni par le vérificateur général au Parlement pour examiner les comptes publics, peut-être une direction du bureau du vérificateur général qui se chargerait d'effectuer des vérifications de gestion ou de rentabilité mais pas de façon globale parce que l'appareil gouvernemental est trop vaste.

Nous avons aussi songé à créer, au sein du bureau du vérificateur général, une fonction de vérification de rentabilité et à y nommer des personnes détachées du secteur privé pour des mandats d'une durée de deux ans—il faut probablement six mois pour comprendre ce qui se passe à Ottawa et doter le bureau de 25 ou 30 personnes qui s'occupent de grandes entreprises et de questions d'efficacité de la gestion dans le secteur privé. Elles seraient en service détaché.

Elles auraient des contrats de deux ans ou au moins d'une durée déterminée. Elles s'attaqueraient à un ministère particulier et le suivraient pendant une certaine période pour ensuite présenter un rapport au Parlement qui porterait justement sur la vérification de l'efficacité de la gestion ou l'optimalisation des ressources sans s'attarder nécessairement aux décisions, ou à la pertinence de l'orientation du gouvernement; il s'agirait plutôt de voir si les objectifs atteints par le ministère en valaient la peine compte tenu de l'argent consacré.

Je pense que le Parlement devrait considérer un tel mécanisme.

En terminant, je recommande à la Chambre de chercher de meilleurs mécanismes pour rendre compte des dépenses du gouvernement.

M. Kindy: Madame la Présidente, j'ai écouté avec un vif intérêt les propos du député de Scarborough—Rouge River. Comme il l'a dit, rien ne permet de vérifier les prévisions de dépenses. Elles sont étudiées par les comités, mais ceux-ci sont contrôlés par le gouvernement, et les votes ne sont qu'une formalité. Nous allons voter ce soir sur l'ensemble des prévisions, mais rien ne nous permet de savoir où l'argent est dépensé ni s'il est dépensé de manière efficiente.

Il a été intéressant de l'entendre parler des États-Unis. Là-bas, au moins, ils ont un moyen de faire étudier une dépense par les deux chambres, la Chambre des représentants et le Sénat, si bien qu'un contrôle bien plus grand est exercé sur les dépenses.

Ici, nous sommes valeur négligeable. Le gouvernement s'appuie sur une majorité. Il dépose les prévisions et l'argent est dépensé. Pourtant, on nous rebat les oreilles avec le déficit et on nous dit, comme le député de Carleton—Charlotte l'a fait, que nous avons repris notre économie en main. Voilà ce qu'il prétend. Je me demande bien comment on peut contrôler l'économie avec un déficit de 30 milliards de dollars et un taux de chômage se situant entre 11 p. 100 et 22 p. 100, voire même 25 p. 100 dans certaines régions.

• (2130)

Nous avons un taux de chômage terriblement élevé, et si on tient compte aussi du nombre de personnes qui ne touchent pas de prestations d'assurance-chômage et qui doivent compter sur l'aide sociale, le pourcentage de la population qui ne travaille pas est encore plus élevé. Nous n'avons certainement pas repris le contrôle de l'économie. Il ne fait aucun doute qu'à l'heure actuelle, nous ne sommes pas dans une période de récession mais bien dans une dépression.

La question est de savoir comment redresser la situation. Nous pouvons tout simplement appliquer la solution proposée par certains députés de ce côté de la Chambre, c'est-à-dire faire des dépenses d'immobilisations. On stimule l'économie lorsqu'il y a ralentissement, mais on n'intervient pas en période de prospérité, comme ce fut le cas au cours des dernières années.

En 1984, les conservateurs ont obtenu le mandat d'essayer de contrôler l'économie et de réduire le déficit. Ils n'y sont pas parvenus. Le député le sait très bien.

M. O'Kurley: Est-ce que cela a fonctionné de stimuler l'économie en Ontario?

M. Kindy: Si je comprends bien, le député propose de stimuler l'économie de l'Ontario. Il est évident que cette province est celle qui a le plus souffert de l'accord de libre-échange. Cet accord a été conclu par le gouvernement conservateur sans avoir mené des études adéquates, et c'est la raison pour laquelle nous sommes maintenant non pas en période de récession mais bien de dépression.

Mme le vice-président: Le député voudra certainement accorder une minute au député de Scarborough—Rouge River pour répondre.

M. Lee: Madame la Présidente, le député a très bien évoqué les propos du député de Carleton—Charlotte.

Ce dernier s'est concentré sur les bonnes nouvelles. Il y a bien une bonne nouvelle de temps en temps, mais le fait est que le gouvernement a poursuivi depuis un an ou deux une politique économique caractérisée par des taux d'intérêt élevés destinés à faire baisser le taux d'inflation. On traversait également une phase d'adaptation au libre-échange, en plus d'une phase de restructuration globale dans un certain nombre de secteurs industriels, et tout cela a pratiquement ruiné le pays. Le gouvernement est en partie responsable de la récession. La forte dette publique n'a pas aidé, et notre situation économique n'est pas vraiment très bonne.

Le député ne cherchait pas à nous induire en erreur en nous exposant ses faits, mais il peignait vraiment la situation trop en rose alors que les Canadiens la voient bien différemment. Nous voulons qu'on dépeigne la réalité, et avec exactitude, dans ces débats.

Mme le vice-président: Deux députés se partageaient une période de 20 minutes. Nous venons de terminer une période de cinq minutes réservée aux questions et observations.

Je vais accorder la parole au député de Broadview—Greenwood pour la seconde période de dix minutes.

M. Mills: Madame la Présidente, je suis très troublé par le projet de loi mis aux voix ce soir. Il vise des dépenses publiques de presque 50 milliards de dollars, si l'on inclut les deux mesures qu'on nous demande d'approuver ce soir. C'est une très grave décision à prendre. Le député de Scarborough—Rouge River a fait valoir un point important, en mentionnant que nous aurions dû tenir un débat beaucoup plus long sur ce sujet, ce qui nous aurait donné la possibilité d'examiner en détail l'affectation de cette somme de 50 milliards de dollars. Je ne pense pas que des dépenses d'un milliard de dollars soient approuvées aussi rapidement par le conseil d'administration d'une grande entreprise. Nous parlons ici de dépenses de près de 50 milliards de dollars financées par l'argent des contribuables.

Comment peut-on parler de tous ces crédits en moins de dix minutes? Le budget couvre tout, du ministère de l'Agriculture à l'Entreprise Cap-Breton, aux communications. . .

M. Boyer: Abordez un point précis.

M. Mills: Le député nous conseille d'aborder un point précis. Le point précis que je veux faire valoir, c'est que nous agissons trop rapidement en approuvant en un seul jour des crédits de 50 milliards de dollars, puisés à même l'argent des contribuables. Il faut prévoir un débat beaucoup plus long sur cette question, avec la possibilité d'entrer dans les détails, surtout que la situation économique actuelle touche durement certaines personnes. Ces gens nous disent: «Quand vous dépensez presque 50 milliards de dollars, ne pourriez-vous pas trouver dans cette somme un peu d'argent pour la formation?»

À l'heure actuelle, à Toronto, les gens en quête de formation sont incapables de trouver des établissements où ils peuvent s'inscrire, parce qu'il paraît que nous manquons d'argent, et cela peu importe le quartier où ils habitent. Peu importe qu'il s'agisse du Centennial College, du Seneca College, du Humber College, du George Brown College, ils manquent tous d'argent pendant que nous approuvons 50 milliards de dollars.

Si nous abordions, de façon plus directe et franche, le problème le plus grave que nous pose aujourd'hui l'économie, c'est-à-dire la situation de presque deux millions de chômeurs, je me sentirais un peu mieux.

M. Boyer: Le montant prévu dans le budget de cette année est plus élevé que l'an dernier.

M. Mills: Le député d'Etobicoke—Lake Shore dit qu'il y a plus d'argent affecté à la formation dans ce budget que dans celui de l'an dernier.

Une voix: Où est cet argent?

M. Mills: Ce n'est toujours pas suffisant. Nous avons entendu tout à l'heure le député de Carleton—Charlotte dire à quel point l'économie va bien avec le taux d'inflation qui est nul et les taux d'intérêt qui sont peu élevés. Le gouvernement peut se permettre d'investir un peu plus d'argent dans la formation. Il peut se permettre d'investir un peu plus d'argent dans des projets d'immobilisations pour redonner des emplois aux Canadiens.

Où le gouvernement va-t-il s'arrêter? Il demande aux contribuables canadiens, et nous représentons ici tous les contribuables canadiens, de lui donner 50 milliards de dollars au moment où les taux d'intérêt et le taux d'inflation sont bas. Pendant ce temps, les gens n'ont pas accès à des programmes de recyclage et il semble y avoir un manque de confiance dans le marché, ce qui fait que nous sommes aux prises avec un taux de chômage très élevé.

Je parie que, si le gouvernement savait qu'il ne pourrait pas faire approuver ces 50 milliards de dollars à moins de trouver 2 ou 3 milliards de dollars pour des projets d'immobilisations, il trouverait vite cet argent. Il le trouverait rapidement. C'est à cela que je veux en venir. Il a tous les leviers de son côté de la Chambre et nous lançons un appel au nom des deux millions de sans-emploi: dans ces 50 milliards de dollars de deniers publics, qu'il trouve les deux ou trois milliards qui pourront redonner du travail aux Canadiens ou augmenter les fonds consacrés à la formation et au recyclage.

• (2140)

Je sais que la situation économique ne permet aucune hausse de taxe. Si quelqu'un avait proposé aujourd'hui d'augmenter les taxes, je pense qu'il ou elle aurait été descendue sur-le-champ sans que personne ne bronche. Nous ne parlons pas de hausses de taxes.

Je suis certain qu'il y a suffisamment d'actifs au Canada, assez de bonne volonté, assez de main-d'oeuvre qualifiée, assez de compétences pour nous permettre d'augmenter le déficit d'à peu près deux milliards de dollars pour redonner du travail aux Canadiens.

Je ne prends pas la situation à la légère. L'an dernier, nous avons versé 35 milliards de dollars en prestations d'aide sociale et en assurance-chômage. Ne serait-il pas préférable d'ajouter encore deux ou trois milliards à cette somme pour lancer quelques grands projets d'immobilisations qui créeraient des emplois et redonneraient leur dignité à des sans-emploi? Avec un travail, ils redeviendraient des contribuables.

Je viens de recevoir une note de mon collègue de Cochrane—Supérieur. Chaque mois, 30 000 chômeurs voient le versement de leurs prestations d'assurance-chômage prendre fin. La plupart d'entre eux doivent demander des prestations d'aide sociale. Il n'est pas question de recyclage. Les fonds sont épuisés, et il y a très peu d'emplois offerts, parce que les banques—et le député de Carleton—Charlotte avait si raison d'endosser notre point vue à cet égard—le cartel des institutions financières déploie actuellement très peu d'efforts pour stimuler l'activité économique, pour aider les quelque 1 700 000 petites et moyennes entreprises sur qui nous pouvons le plus compter pour remettre la population au travail.

Je félicite le député de la suggestion qu'il a faite à la Chambre, à notre pays. Il a proposé que toute personne, qui ne se sentirait pas traitée équitablement par sa banque, en informe le ministre des Finances. Je crois qu'il s'agit là d'un pas dans la bonne voie.

C'est très difficile de résumer en dix minutes tout ce qu'on a à dire sur un budget de 50 milliards de dollars. C'est très difficile, mais il serait irresponsable de la part de notre parti d'agir autrement, quand notre pays compte près de deux millions d'individus sans emploi et incapables de profiter de l'inflation zéro. Ils ne subissent que les inconvénients de l'inflation zéro et des taux d'intérêt bas.

Je le répète, nous faisons appel au bon jugement du gouvernement. De ce côté-ci de la Chambre, nous l'implorons d'examiner ce projet de loi portant affectation de 50 milliards de dollars de crédits pour voir s'il n'y aurait pas moyen de faire quelque chose pour aider ces chômeurs à réintégrer le marché du travail le plus tôt possible.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, je serai bref afin de permettre aussi à mes confrères de s'exprimer là-dessus.

Je pense qu'un consensus se dégageait assez facilement des discours que j'ai entendus aujourd'hui ici quant à la motion du président du Conseil du Trésor visant la prise en considération, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993, d'un budget déficitaire, un budget que tous les députés, ici en Chambre, ont qualifié de sans courage et surtout sans idées nouvelles pour contrer ce déficit qui ronge notre économie, qui ronge notre avenir.

C'est dans ce sens que je m'adresse au député qui parlait de coupures tout à l'heure ou de meilleure utilisation de l'argent. Est-ce qu'il est d'accord, par exemple, qu'en cette période de récession, le gouvernement dans son budget cette année—on sait que l'année passée il a dépassé de deux milliards ce qu'il avait dit qu'il dépenserait au cours de l'année précédente—les intentions gouvernementales de cette année, est-ce que mon préopinant, puisque c'est à ce dernier que je dois m'adresser, par votre intermédiaire, madame la Présidente, est également d'accord que l'on gaspille, par exemple, 40 millions en publicité cette année, pour vanter les bienfaits du 125e anniversaire du Canada, sans oublier tout ce qu'il y a eu de gaffes incroyables contre les francophones au cours de ces 125 années, contre les Amérindiens également, que l'on vante cela à coups de 40 millions à la télévision et que l'on va gaspiller la semaine prochaine 600 000 $ pour élever un monument à la reine d'Angleterre? Est-ce qu'on ne ferait pas mieux de couper dans des dépenses aussi folles, aussi farfelues comme, par exemple, le voyage de 12 députés, qui se sont rendus à Rio au Sommet de la Terre en compagnie du premier ministre. N'aurait-il pas été suffisant que le ministre de l'Environnement,

accompagné du premier ministre, s'y rende, plutôt que 12 députés officiels des comités, en plus des députés qui ont été invités par le premier ministre à s'y rendre au coût de 200 000 $ ou 300 000 $. Le député qui vient de prendre la parole n'a-t-il pas l'impression que l'on vient de gaspiller les fonds publics à toute allure, en oubliant de trouver des solutions aux problèmes du chômage, aux problèmes économiques, et que le seul critère, et je termine là-dessus, madame la Présidente, qui semble guider ce gouvernement, c'est une espérance seulement, une espérance que les taux d'intérêt et que l'économie se replacent, sans avoir de philosophie, un gouvernement, autrement dit, qui gouverne par crises, et non pas par objectifs?

[*Traduction*]

M. Mills: Madame la Présidente, j'ai peine à croire que le député de Richelieu me lance un tel ballon.

J'estime que ce gouvernement économiserait probablement entre quatre et cinq milliards de dollars par année s'il n'avait pas à composer avec cette menace séparatiste provenant de six, sept ou huit députés—je ne me souviens même pas combien ils sont à la Chambre des communes du Canada. J'ai été élu comme député fédéral pour essayer de trouver des moyens productifs de maintenir le pays ensemble. Ces députés-là ne font que semer la zizanie et le doute. Ils chassent les investisseurs étrangers, ils diminuent la confiance des investisseurs. Ils ne se rendent pas compte que ces 125 millions de dollars, ou quel que soit le montant, ont pour objet de préserver l'unité nationale. Je ne connais aucun Canadien qui n'appuierait pas un projet de loi prévoyant de telles sommes pour maintenir le pays uni.

Le député de Richelieu ne croit pas dans ce pays. Il prône la séparation, la création d'un État québécois souverain, une position que je n'appuie évidemment pas.

Ce n'est pas cela que les Canadiens mettent en doute, pas du tout. Par contre, en raison de la dissension, de la désunion, du manque de cohésion principalement attribuable à ce genre d'élan séparatiste auquel nous allons nous heurter de plein fouet d'ici à 30, 60 ou 90 jours, nous souhaiterions que le gouvernement règle la question une fois pour toutes. Je pense que le Canada pourra ensuite redevenir le pays uni qu'il était autrefois, avant que toutes ces histoires ne commencent.

• (2150)

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre des Sciences): Madame la Présidente, je suis sûr que les députés sont très au courant de l'ambitieux programme du gouvernement qui veut réformer la fonction publique pour la rendre plus efficace et plus axée sur la satisfaction de la clientèle. L'objectif visé, de nos jours, est d'obtenir davantage avec l'argent des contribuables. Les ressources disponibles doivent être renvoyées aux points de service, c'est-à-dire là où se trouvent les clients, loin de la direction et des services administratifs. C'était la seule façon de réduire les conséquences néfastes des restrictions budgétaires touchant les programmes et les services.

Pour changer la méthode de gestion du gouvernement, il faut plus que repenser ses méthodes. Il faut plus que mettre fin à certaines activités, en regrouper d'autres, éliminer les recoupements et les procédures inutiles, remettre quelques achats à plus tard et oublier pour l'instant certaines activités fort valables qu'on ne peut plus se permettre. Il faut que le gouvernement améliore sa façon de faire en utilisant l'argent des contribuables pour offrir des services meilleurs, davantage axés sur les clients et plus sensibles à leurs besoins, particulièrement aux endroits où les services sont assurés. Ainsi, les individus et les entreprises pourront traiter plus facilement avec le gouvernement. Enfin, il faut axer les ressources et les énergies sur les besoins des clients et s'assurer que les fonctionnaires sont capables de régler volontiers les problèmes, de répondre aux questions et d'offrir un service courtois et rapide.

On a pris des mesures concrètes pour améliorer les services offerts aux entreprises et, notamment, pour faciliter, rationaliser et moderniser les activités entre les entreprises et le gouvernement. La décision d'implanter un seul numéro d'enregistrement d'entreprise en est un exemple. Un processus d'achat entièrement automatisé qui permettra de réduire les frais d'opération et d'accélérer les processus administratifs en est un autre.

Un examen interne systématique du fardeau réglementaire de chaque ministère et de chaque secteur a été mis en oeuvre. La réglementation sera examinée pour que nous soyons sûrs que: l'intervention du gouvernement reste justifiée; la réglementation est la meilleure parmi les solutions possibles; le programme de réglementation maximise les gains des bénéficiaires par rapport au coût pour les gouvernements, les entreprises et les particuliers; et il existe des ressources pour faire appliquer la réglementation.

Le gouvernement estime qu'une fonction publique innovatrice, compétente et dévouée est un élément clé de la défense de la compétitivité économique du Canada. Nous avons une fonction publique de première classe et de haute qualité à laquelle nous rendons hommage pendant la Semaine nationale de la fonction publique.

Cette semaine est célébrée pour la première fois cette année, suite à l'adoption d'un projet de loi d'initiative parlementaire, le 4 juin. Cette nouvelle semaine nationale sera l'occasion pour les Canadiens de rendre hommage aux milliers de fonctionnaires consciencieux et responsables qui servent le public canadien, dans les grands centres et les petites communautés de ce pays, et dans les missions à l'étranger.

Le gouvernement décentralise également la prise de décision. Nous modifions ce que nous demandons de nos gestionnaires. Plutôt que de leur demander de suivre des règles, nous leur demandons de consacrer leurs énergies à servir leurs clients. Nous nous assurons que les fonctionnaires reçoivent la formation nécessaire pour répondre aux demandes de fonctions de plus en plus complexes. Nous leur donnons le pouvoir de prendre des décisions et la responsabilité de ces décisions. Nous les jugerons sur les résultats obtenus.

Nombre de nos initiatives récentes sont le résultat d'un exercice de renouveau que le premier ministre avait annoncé en décembre 1989, Fonction publique 2000. Pour le contribuable et le client, Fonction publique 2000 signifie qu'une plus grande partie de l'argent des contribuables est consacrée à la prestation des services et qu'une plus petite partie sert à l'administration interne.

La prise de décisions administratives est décentralisée. Les gestionnaires de programme sont invités à concentrer leur énergie à servir leurs clients. Ils sont tenus responsables des résultats de leurs programmes et la formation est cruciale pour faire tout fonctionner. Les fonctionnaires ont le pouvoir de prendre leurs propres décisions et d'en assumer la responsabilité.

Les organismes centraux diminuent et rationalisent les conditions imposées aux ministères. Les processus administratifs internes sont réduits et très simplifiés. On investit dans les gens et les nouvelles technologies. On entreprend d'investir dans la gestion de l'information pour que les clients puissent conduire plus facilement des transactions avec le gouvernement et pour réduire les coûts, les chinoiseries administratives et la paperasserie.

On établit les budgets de fonctionnement comprenant les salaires, les opérations, l'entretien et les immobilisations secondaires. Ceux-ci donnent aux gestionnaires la souplesse nécessaire pour décider comment dépenser au mieux leurs ressources afin de maximiser les résultats. Cela promet une augmentation de l'efficacité des gestionnaires, de l'adaptabilité face à l'évolution des besoins des clients et de la reponsabilité financière en ce qui concerne l'utilisation de l'argent des contribuables.

Depuis le 1er avril, un certain nombre de ministères et d'organismes administrent des budgets globaux à titre d'essai.

La façon dont le gouvernement est passé d'un système à un autre pour répondre à ses besoins n'a pas toujours contribué à rendre le service à la clientèle simple et accessible. On compte actuellement des milliers de points de service au Canada, ce qui reflète en partie l'étendue du pays et l'éparpillement de sa population.

Le fait d'être obligé de parler à plusieurs personnes de plusieurs ministères pour obtenir un renseignement sur sa pension peut toutefois être déroutant et frustrant. Différentes mesures annoncées dans le budget vont contribuer à changer la manière dont les services sont fournis.

Les ministères adopteront des heures plus souples et collaboreront ensemble pour établir des points de service communs donnant accès à différents groupes de services gouvernementaux. Dans les grands centres urbains, les ministères qui fournissent des services similaires chercheront les occasions de réunir en un seul endroit différents services.

Dans les petites collectivités, les bureaux d'un ministère serviront de point de distribution de services pour plusieurs ministères. Ils seront responsables de la diffusion d'information de base sur les programmes et les services, ainsi que de la distribution des formules. Ce processus a déjà commencé, et le Centre d'emploi du Canada sert de point de distribution pour les autres ministères fédéraux.

Des représentants de ces ministères communiqueront avec Emploi et Immigration Canada afin d'établir la façon exacte dont les centres d'emploi peuvent être utilisés pour offrir aux habitants de ces collectivités un accès direct à une gamme plus complète de services.

Le nouveau concept d'organismes de services spéciaux a été présenté en décembre 1989. Ce concept permet aux gestionnaires de diriger leur organisme davantage à la manière d'une entreprise, en insistant plus sur les objectifs et sur les résultats financiers.

Pour récompenser les gestionnaires de leur engagement à l'égard du rendement, on leur délègue de plus en plus de pouvoirs et on leur accorde plus de souplesse administrative. Ils profitent d'une plus grande liberté d'action et peuvent mieux servir les Canadiens et mieux s'adapter à l'évolution des besoins des clients.

Il existe maintenant cinq organismes. Neuf autres sont à l'étape finale de la préparation et ils produisent déjà des résultats. Par exemple, l'Agence des télécommunications gouvernementales a réussi à accorder un crédit de 8,5 millions de dollars aux ministères. Le gouvernement recherche activement d'autres occasions de mettre en place des organismes selon ce modèle.

Les gestionnaires ministériels seront responsables des services rendus et des coûts nets comme jamais ils ne l'ont été auparavant.

Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, géré par le ministère des Anciens combattants, permettra d'améliorer les services à la clientèle et de réduire le fardeau administratif. Cela suppose qu'on accorde les crédits à l'avance et qu'on demande aux clients de soumettre leurs réclamations de dépenses une seule fois, en fin d'année.

Revenu Canada–Impôt a déjà mis en circulation des formules simplifiées de déclaration d'impôt à l'intention des particuliers dont les déclarations sont relativement simples. La nouvelle formule abrégée T–2 pour les entreprises fera épargner autant de temps et d'argent.

Comme les députés peuvent s'en rendre compte avec cette dernière observation, grâce aux innovations que je viens de décrire, l'argent que les contribuables confient au gouvernement—et cela fait partie du Budget principal des dépenses—sera dépensé avec soin et servira à financer des services de plus en plus efficaces sur lesquels les Canadiens pourront compter.

• (2200)

[*Français*]

Mme le vice–président: Comme il est 22 heures, il est de mon devoir, conformément à l'article 81(16) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix, sur–le–champ, toute question nécessaire à l'expédition des travaux des subsides.

Le premier vote porte sur la motion de M. Loiselle pour approbation. Plaît–il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Des voix: D'accord.

Mme le vice–président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice–président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice–président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice–président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote N° 218)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bernier
Bertrand	Bird
Bjornson	Blackburn (Jonquière)
Blais	Bosley
Boyer	Browes
Cadieux	Cardiff
Chadwick	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Couture	Danis
DeBlois	de Cotret
Della Noce	Desjardins
Dick	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Feltham	Ferland
Fontaine	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles–de–la–Madeleine)
Greene	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hughes	Jacques
James	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Langlois	Larrivée
Layton	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
McLean	Merrithew
Monteith	Moore
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Paproski
Plourde	Porter
Redway	Reid
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Saint–Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields	Siddon
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thompson

Les crédits

Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Wenman	White
Wilbee	Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard	Worthy—118

CONTRE

Députés

Allmand	Angus
Bélair	Berger
Bevilacqua	Black
Blaikie	Boudria
Caccia	de Jong
Dingwall	Ferguson
Finestone	Fisher
Fontana	Foster
Fulton	Funk
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Grey (Beaver River)
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton-Est)	Hopkins
Hunter	Jordan
Kaplan	Karpoff
Karygiannis	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)	Kindy
Kristiansen	Lee
MacAulay	MacLaren
MacWilliam	Manley
Marchi	Marleau
McCurdy	Mifflin
Mills	Nault
Pagtakhan	Peterson
Phinney	Plamondon
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Rompkey	Simmons
Skelly (North Island—Powell River)	Stewart
Stupich	Vanclief
Walker	Whittaker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)—64

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose: Que le projet de loi C-87, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993, soit lu pour la première fois et imprimé.

M. le Président: Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Ma question s'adresse au ministre responsable. Le ministre peut-il indiquer à la Chambre si le projet de loi est dans la forme habituelle.

M. Loiselle: Monsieur le Président, je suis très heureux de donner à la Chambre l'assurance que le projet de loi a été établi dans la même forme que les autres projets de loi adoptés par les années passées.

M. Loiselle propose: Que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M^me^ Champagne.)

La présidente: À l'ordre. La Chambre siège en comité plénier pour l'étude du projet de loi C-87, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993.

La présidente: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 2 est adopté.)

La présidente: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

La présidente: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

La présidente: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 5 est adopté.)

La présidente: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 6 est adopté.)

La présidente: L'annexe est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

[*Français*]

M. Prud'homme: Madame la Présidente, je voudrais souligner qu'après tant d'années d'efforts, on peut mieux comprendre, enfin, pour ceux qui s'intéressent à ce qui se passe au Parlement, après de multiples appels à la Chambre, au Président, je dois remercier le greffier et son personnel parce qu'enfin, je peux mieux comprendre ce qui se passe, parce que les crédits sont enfin écrits dans l'ordre alphabétique, et en français ou en anglais. Alors, lorsque vous les appelez en anglais, je sais exactement ce qui se passe en français. C'est la deuxième fois que cela se produit dans l'histoire du Parlement. Je n'ai pas à vous remercier, mais je voulais le souligner parce que, enfin, on commence à comprendre ce que. . .

La présidente: C'est ce que l'honorable député souhaitait depuis fort longtemps.

M. Prud'homme: Je commence à comprendre, madame. Peut-être que si on portait plus attention. . . Je disais qu'enfin, nous avons, dans l'ordre alphabétique, ce qui a été demandé par mon collègue d'Ottawa—Vanier pendant des années. Je ne comprends pas que lorsqu'on parle en français, on s'excite.

Voulez-vous rappeler la Chambre à l'ordre, s'il vous plaît?

La présidente: À l'ordre, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

À l'ordre. Je sais que les députés qui sont là depuis plusieurs années savent que ça fait longtemps que le député demande cette faveur; il nous dit maintenant qu'il est heureux que les changements aient été faits. Mais il n'y a pas de débat maintenant. Le député fait un rappel au Règlement. J'aimerais qu'il y mette fin pour qu'on puisse continuer.

[*Français*]

M. Prud'homme: Évidemment, madame la Présidente. Grâce à votre rappel à l'ordre, je vais pouvoir remercier la Chambre, même si en fait, je n'ai pas à l'en remercier pour une chose qui aurait dû être faite depuis longtemps. Mais je veux quand même reconnaître qu'enfin, on a compris que ceux dont la langue maternelle est le français peuvent mieux comprendre ce qui se passe quand c'est par ordre alphabétique. Tout cela se produit tellement rapidement, vous êtes tellement efficace, qu'on risque de perdre ce qui se passe. Je dis donc merci à qui de droit.

[*Traduction*]

La présidente: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(L'article 1 est adopté.)

La présidente: Le préambule est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

La présidente: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

La présidente: Dois-je faire rapport du projet de loi?

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Loiselle propose que le projet de loi soit agréé.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois. Avec votre permission, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Loiselle propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Français*]

M. le Président: Comme il est 22 h 35, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 37.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 17 juin 1992

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES BOISÉS

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington): Monsieur le Président, le gouvernement ontarien a soumis des propositions tendant à donner aux comtés et aux régions compétence sur les boisés de plus de 2,5 acres et à permettre aux autres municipalités ontariennes d'exercer un contrôle sur les arbres d'ombrage, les brise-vent et les clôtures.

Les modifications proposées pourraient avoir de graves répercussions sur les droits des propriétaires privés et pourraient inquiéter tous ceux qui ont un arbre sur leur terrain.

Le gouvernement ontarien se décharge de ses responsabilités sur les municipalités tout en permettant des coupes à blanc sur ses propres terres. Mes électeurs en ont assez de l'omniprésence du gouvernement et la loi proposée risque fort d'être un cauchemar en ce qui concerne les permis, les règlements et leur application, tout cela au détriment du contribuable.

Les Canadiens adorent les privilèges qui vont de pair avec la liberté, la paix et le droit à la propriété privée, ainsi que l'éthique du travail.

En cette période cruciale de notre histoire, j'exhorte les députés à essayer de trouver des façons d'appuyer et d'encourager les citoyens respectueux des lois et conscients de leur environnement plutôt que de leur imposer des lois restrictives et coûteuses qui n'ont pas donné de résultats ni en Europe de l'Est ni ailleurs.

[*Français*]

LES COMMUNAUTÉS ETHNOCULTURELLES

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, encore une fois, le gouvernement conservateur se mêle des affaires des organisations ethnoculturelles, au lieu de travailler avec elles.

[*Traduction*]

Le ministre tente de nuire à l'Organisation mondiale des sikhs en accordant un financement de l'ordre de 130 000 $ à l'Alliance nationale des sikhs canadiens.

Or, l'Organisation mondiale des sikhs a toujours représenté les sikhs sans recevoir la moindre subvention gouvernementale et pourtant, le ministre a le front d'annoncer que l'alliance est le principal organisme qui représente les sikhs.

Il est temps que le gouvernement cesse de s'ingérer dans les affaires internes des communautés ethnoculturelles, en particulier celle des sikhs. Le rôle du multiculturalisme et de la citoyenneté, devrait être de rapprocher les gens, non de les diviser.

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour souligner une mesure prise par notre gouvernement pour appuyer le développement économique de Montréal au cours des prochaines années. Je le fais au nom des députés du caucus de Montréal que j'ai le plaisir de présider.

Lundi, l'honorable Benoît Bouchard, qui est responsable du Bureau fédéral de développement régional, a annoncé que 150 millions de dollars seront consacrés par notre gouvernement pour faciliter la réalisation de projets dans les secteurs les plus prometteurs pour Montréal.

Cette initiative de notre gouvernement cadre particulièrement bien avec la concertation qui existe actuelle-

Article 31 du Règlement

ment entre les intervenants gouvernementaux et ceux du secteur privé en vue de réaliser la véritable vocation de Montréal, soit celle de centre industriel et technologique sur le plan international.

Je voudrais conclure en disant que j'ai la ferme conviction qu'en injectant 150 millions de dollars, Montréal pourra jouer encore plus pleinement son rôle de pôle d'excellence dans de nombreux secteurs d'activité.

Je voudrais rappeler tout le travail des députés du caucus de Montréal qui ont permis cette réussite et remercier à nouveau l'honorable M. Bouchard.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE L'HOMME

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, il y a trois jours, la police nationale du Salvador a enlevé José Adolfo Rodas Rivera sans avoir de mandat et depuis, elle le détient dans ses quartiers généraux où elle le torture probablement.

Rodas est un dirigeant du comité chrétien des personnes déplacées, groupe qui a milité en faveur du retour pacifique des familles de paysans dans les régions salvadoriennes ravagées par la guerre.

La police est constituée de l'ancienne élite militaire qui veut empêcher le retour pacifique à la démocratie au Salvador. Avec l'argent et les armes que continuent de lui fournir les États-Unis, le Salvador force toujours certains habitants à vouloir se réfugier ailleurs.

Ce n'est donc pas le moment pour le Canada de commencer à démanteler ses lois sur l'accueil aux réfugiés. Nous ne devons pas classer le Salvador comme un pays sûr ne pouvant être le pays d'origine de véritables réfugiés. Nous ne devons pas non plus retourner des Salvadoriens aux États-Unis sans d'abord examiner leurs demandes d'asile, comme le projet de loi C-86 nous y autoriserait.

Le Canada devrait au contraire demander au Salvador de libérer Rodas sain et sauf et aux États-Unis de cesser de fournir des armes aux forces de sécurité salvadoriennes.

* * *

LES FÊTES DU 125E ANNIVERSAIRE DU CANADA

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, j'aimerais porter à l'attention de la Chambre et de mes collègues un important événement qui aura lieu le 1er juillet 1992 à Lacombe, dans ma circonscription.

En l'honneur du 125e anniversaire du Canada, et à la mémoire de Roland B. Michener, ancien gouverneur général du Canada, né à Lacombe, en Alberta, la ville a demandé aux diverses municipalités à travers le Canada de faire un don d'arbres à titre d'hommage vivant. On espère pouvoir planter dans le parc Michener 125 arbres sur chacun desquels sera apposée une plaque portant le nom gravé de la municipalité qui en a fait don. On espère également par ce geste symbolique resserrer les liens qui unissent les Canadiens.

J'aimerais féliciter la ville de Lacombe et tous les habitants concernés pour leur enthousiasme, leur dévouement, et cette façon très spéciale de célébrer le 125e anniversaire du Canada.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ CANADIENNE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Dans ma circonscription, l'école St. Germain a entrepris un projet unique sur l'unité canadienne, monsieur le Président. Les jeunes de la cinquième année ont étudié le Canada actuel, en se posant un grand nombre de questions que je vais citer.

1) Est-il possible que le Canada se sépare? 2) Que va-t-il se passer si cela se produit? 3) Qu'est-ce qu'on peut faire, nous, étudiants et étudiantes, pour empêcher une possible séparation?

Quelles sont leurs recommandations? Je vous les cite: «Nous voulons faire quelque chose pour l'unité canadienne et nous avons un message: Un casse-tête ne vaut rien s'il manque un morceau! Nous avons fait un grand drapeau qui a été signé par au-delà de 600 personnes à l'école. Sur le drapeau, il y a un message: Vive le Canada uni. Parlons-nous. *Let's communicate.*»

[*Traduction*]

Ainsi que tous les autres messages que j'ai reçus du Collège Louis Riel où s'est tenue une cérémonie de remise des certificats de citoyenneté, et des écoles H. S. Paul et Samuel Burland, ainsi que de plusieurs centaines d'autres étudiants à l'occasion des festivités organisées pour le 125e anniversaire du Canada, le message est clair: préservons l'unité de notre pays en parlant les uns avec les autres.

Merci à tous nos jeunes.

[*Français*]

LE DÉCÈS DE M. JEAN-CLAUDE LEBEL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je voudrais, cet après-midi, porter à l'attention des députés de cette Chambre la disparition subite d'un haut fonctionnaire du gouvernement canadien.

Hier, en effet, nous apprenions le décès de M. Jean-Claude Lebel qui fut, au cours des trois dernières années, sous-ministre au Bureau fédéral de développement régional (Québec), organisme dont il fut d'ailleurs à la fois le principal artisan et l'âme dirigeante.

Les fonctionnaires du Bureau fédéral du Québec, ses homologues des gouvernements canadien et québécois, ainsi que ses nombreux collaborateurs et amis garderont de lui le souvenir, non seulement d'un homme dévoué et d'un serviteur infatigable de l'État, mais également d'un ardent défenseur de l'essor de toutes les régions du Québec.

J'aimerais plus spécialement, au nom de tous les membres du caucus conservateur du Québec, et également au nom des députés de cette Chambre, offrir nos plus sincères condoléances à la famille de M. Lebel.

* * *

[*Traduction*]

LE PROJET DE LOI C-80

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je tiens à aviser les Canadiens que le gouvernement fait fi du processus démocratique en accélérant l'examen du projet de loi C-80 au comité, puisqu'il prive les experts en la matière qui s'opposent unanimement à cette mesure législative de l'occasion de comparaître devant le comité.

Ce projet de loi sonne le glas du principe de l'universalité et aura un impact majeur sur les enfants pauvres. Or, les groupes et les particuliers qui travaillent directement avec ces enfants se voient privés du droit d'exposer leurs points de vue sur le projet de loi.

• (1410)

La secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et du Bien-être social a déclaré qu'elle ne voit pas l'utilité de faire comparaître des groupes d'action sociale devant le comité parce que ce projet de loi est avant tout une mesure fiscale. Le ministre de la Santé, qui est responsable des enfants, ne comparaîtra pas lui non plus devant le comité.

Article 31 du Règlement

Quand le gouvernement cessera-t-il de consulter des avocats qui commandent des honoraires élevés pour trouver des réponses et quand commencera-t-il au lieu à écouter les enfants affamés et les groupes qui défendent leurs intérêts?

J'encourage les membres du gouvernement à garder le débat ouvert. Même s'ils ne veulent pas entendre ce que les experts ont à dire à ce sujet, laissez les témoins venir s'exprimer devant le comité. Quand ce gouvernement va-t-il commencer à se rendre compte de l'effet dévastateur qu'ont ses programmes sur les enfants du Canada?

* * *

L'IMMIGRATION

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je voudrais remercier Bernard Valcourt, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, d'avoir insufflé un peu de bon sens dans notre système d'immigration. Dans ma circonscription, lors des assemblées à l'hôtel de ville, dans mon courrier et dans des conversations, les électeurs de Halton—Peel ont demandé un système qui soit juste, dont l'administration coûte moins cher aux contribuables et qui conserve quand même au Canada sa réputation de pays humanitaire.

Parmi les réformes dont le besoin se faisait beaucoup sentir, la nouvelle loi garantit que les réfugiés qui entreront dans notre pays y seront admis pour des motifs légitimes. Elle accélérera la réunification des familles d'immigrants admis au Canada, encouragera l'immigration chez nous des candidats qui auront les compétences et les capitaux dont le Canada a besoin, et les incitera à s'établir dans les régions géographiques où l'on a besoin d'eux. Enfin, de nouvelles règles sévères empêcheront les criminels et les terroristes d'entrer dans notre pays.

Il s'agit là de simples demandes de la part des habitants de ma circonscription, et je tiens à remercier le ministre de les avoir écoutés. Comme nous le savons bien, un gouvernement qui écoute est un gouvernement qui dure.

* * *

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Le 6 avril 1992, monsieur le Président, j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* au sujet des projets financés par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, demandant qu'on réponde à ma question dans un délai de 45 jours.

Il y a donc 72 jours que j'ai posé ma question et je n'ai encore reçu aucune réponse.

Article 31 du Règlement

Les habitants de ma circonscription et du reste du Canada atlantique ont le droit de savoir quels projets l'APECA a financés. Ils veulent savoir ce que l'organisme fait de l'argent de leurs impôts.

Alors que le taux de chômage dépasse les 18 p. 100 à l'Île-du-Prince-Édouard, il est difficile de voir comment l'APECA vient en aide à la province.

J'exhorte le ministre chargé de l'APECA à jeter un peu de lumière sur ce dossier et à répondre à ma question.

* * *

[*Français*]

LA VIOLENCE TÉLÉVISÉE

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui sensibiliser la Chambre et toute la population canadienne à la démarche courageuse de Virginie Larivière, 13 ans, qui, suite à la mort violente de sa jeune soeur, a entrepris de faire signer une pétition visant à réduire la violence à la télévision à un million de Canadiens et de Canadiennes.

Monsieur le Président, à mesure que de plus en plus d'études nous démontrent qu'il existe un lien entre la violence télévisée et la violence dans notre société, il y va de notre devoir de passer à l'action et de voir à ce que nos règlements reflètent la société que l'on désire.

Frappée par la mort horrible de sa jeune soeur, Marie-Ève, Virginie Larivière nous donne, à travers son action, une leçon de courage, d'humanisme et de dévouement qui devrait nous inspirer tous.

Monsieur le Président, je sollicite donc l'appui et l'implication de tous mes collègues afin d'aider à diffuser la pétition de Virginie Larivière dans tous les coins du pays et de travailler dans le sens d'une réduction de la violence télévisée, ainsi que de la violence sous toutes ses formes.

* * *

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, hier, le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées a déclaré, à l'unanimité, que le gouvernement fédéral doit rétablir le Programme de constestation judiciaire qui fut aboli lors du dernier Budget fédéral.

Le Programme de contestation judiciaire, qui devra se dissoudre en septembre 1992, permet aux groupes désavantagés de faire entendre leurs causes en cour. Le comité note que sans ce programme, l'accès aux recours que prévoit la Charte sera sans doute réservé aux groupes et aux particuliers qui ont déjà des avantages financiers et politiques.

Le gouvernement se doit de reconnaître sa responsabilité envers les minorités de ce pays, telles les minorités francophones, et se doit de rétablir le Programme de contestation judiciaire qui s'est prouvé un outil fondamental de la reconnaissance des droits des communautés francophones et acadiennes.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, les habitants de ma circonscription, Sarnia—Lambton, approuveront les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur l'immigration. Ils reconnaîtront que les changements tiennent compte de la réalité des années 90 et fournissent au gouvernement les outils nécessaires pour préserver l'intégrité du système.

Mes électeurs se réjouiront de ces mesures qui permettront de rationaliser le système de détermination du statut de réfugié et d'offrir un meilleur service, de mettre fin à l'abus de ce système et du régime d'immigration, en instaurant notamment des contrôles plus sévères à la frontière et d'imposer des délais uniformes pour le traitement des demandes afin d'éliminer les arriérés.

Je suis également convaincu qu'ils féliciteront le gouvernement qui a réitéré son engagement à réunir les familles, protéger les réfugiés et promouvoir le développement économique.

En fin de compte, mes électeurs applaudiront à un programme d'immigration réformé et revitalisé qui se révélera juste, pondéré et efficace, un programme conçu dans leur intérêt.

* * *

MME HENRIETTE HADDAD

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, il y a sept ans, M^me^ Henriette Haddad est disparue dans les rues de Beyrouth.

Aujourd'hui, pour la première fois, des nouvelles encourageantes nous permettent de croire qu'Henriette Haddad est encore en vie. Depuis sa disparition, sa famille et ses amis ont travaillé sans relâche pour sa libération

et se sont souvent dits frustrés de ne pas pouvoir compter sur l'appui de leur gouvernement.

Aujourd'hui, Angéline Fournier, coprésidente du comité pour la libération d'Henriette Haddad, a annoncé qu'un haut fonctionnaire de l'ambassade d'Iran à Paris aurait dit qu'un groupe fondamentaliste iranien, la Garde révolutionnaire iranienne, était prêt à libérer M^me^ Haddad pour des raisons humanitaires.

Comme l'a dit M^me^ Fournier, c'est la première fois qu'on peut entrevoir une lueur d'espoir dans cette affaire. Le comité prie instamment le premier ministre et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de les aider dans cette affaire très délicate.

J'exhorte le gouvernement à accorder toute l'aide possible à la famille et aux amis d'Henriette Haddad afin que celle-ci puisse rentrer au Canada très bientôt.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE RÉGIME NATIONAL DE SANTÉ

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

Les ministres provinciaux de la Santé se sont réunis à Ottawa avec leur collègue fédéral pour discuter de l'augmentation des coûts de notre Régime de santé et pour essayer de trouver des solutions à ce problème. Nous nous inquiétons beaucoup à ce moment-ci, parce que les Canadiens savent que le régime de santé que nous avons dans notre pays est le meilleur au monde et ils craignent que les gouvernements provinciaux ne veuillent introduire des frais modérateurs qui nuiraient considérablement, surtout aux plus pauvres de notre société.

Je voudrais donc demander au premier ministre s'il peut donner l'assurance aux citoyens canadiens que le Régime national de santé, pour tous les Canadiens, demeurera parfait, c'est-à-dire qu'il demeurera universel et gratuit pour tous les citoyens, en particulier pour les gens les plus démunis de notre société?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de préciser que la position du gouvernement du Canada concernant le régime de santé était celle que nous avons depuis l'établissement de la Loi canadienne sur la santé.

En septembre dernier, à Winnipeg, lors d'une rencontre de tous les ministres de la Santé du pays, le premier principe, qui a été reconfirmé par l'ensemble des provinces, était de garantir que les cinq grands principes, soit l'universalité, l'accessibilité, la transférabilité, etc., seraient maintenus. La position du gouvernement du Canada n'a pas changé, monsieur le Président.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre.

Je suis bien content d'entendre le ministre dire que la position du gouvernement n'a pas changé. Mais est-ce que le gouvernement pourrait prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que les provinces ne seront pas obligées de changer le système?

À la suite des budgets de 1990 et de 1991, le ministre des Finances a créé une situation qui fera en sorte que dans quelques années, les provinces ne retireront plus de paiements directs du gouvernement fédéral pour le système de santé. Est-ce que le ministre pourrait dire à cette Chambre que le gouvernement va réviser cette position et s'assurer de conserver les instruments nécessaires pour maintenir ce régime intact, en continuant à faire des transferts directs aux provinces et non pas seulement des points d'impôt?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je dois rappeler au leader de l'opposition que les transferts d'argent comptant en points d'impôt furent l'objet d'une demande des provinces au cours des années où il faisait partie du gouvernement, je crois.

Cependant, les provinces, en septembre également, ont reconnu une chose: avec les 60 milliards de dollars investis dans le régime de santé, au Canada, qui en fait le plus coûteux régime de santé au monde en termes de régimes publics, il a été entendu et accepté que ce n'était pas un problème de ressources actuellement, mais davantage un problème visant à gérer, de façon différente, les sommes disponibles de manière à les rendre plus efficaces.

• (1420)

Hier soir, le ministre des Finances et moi avons rencontré le groupe HEAL, qui est un groupe de lobby dans le domaine de la santé. Ils admettent également que le problème du régime de santé au Canada n'est pas, au premier abord, un problème de ressources. Avec soixante milliards de dollars, nous considérons que l'argent est là et que c'est plutôt une question de gestion. Nous nous efforçons, avec les provinces qui ont assumé, dans l'ensemble, et ce, du Nouveau-Brunswick à l'Ontario et de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, un certain nombre de responsabilités qui nous laissent croire que nous sommes dans une bonne direction, de conserver—ce que le leader de l'opposition a dit et que j'appuie—les

grands principes du régime, tout en ayant l'assurance qu'on a la capacité de le financer.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre. Dans le cadre des discussions en cours avec les provinces, le ministre leur dira-t-il très clairement qu'il n'est absolument pas question d'avoir recours à des frais modérateurs relativement au régime d'assurance-maladie du Canada, qu'il est entendu que les hôpitaux du pays sont au service des malades et non des riches, et que cet important régime continuera de servir tous les Canadiens?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, compte tenu des ressources que nous fournissons, toutes les provinces sont assujetties aux dispositions de la Loi canadienne sur la santé, qui interdit expressément l'imposition de ce que nous appelons des frais modérateurs. La situation est claire: il faudrait que la loi soit modifiée avant qu'une telle mesure ne puisse être prise.

Par ailleurs, je tiens à souligner que les provinces font leur possible avec les ressources dont elles disposent, malgré le fait que les coûts ont augmenté d'environ 12 p. 100 durant les années 80, ce qui dépasse notre capacité actuelle de financement.

Le gouvernement vous garantit que la loi ne sera pas modifiée et qu'elle sera maintenue en place. Cela dit, les Canadiens doivent savoir, et je pense qu'ils sont d'accord avec nous sur ce point, que nous devons faire notre possible pour protéger le meilleur régime au monde, en tenant compte toutefois de notre capacité de financement.

* * *

LE CANCER DU SEIN

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

Le rapport déposé cette semaine sur le cancer du sein révèle un problème social qui prend presque des proportions d'épidémie. L'an dernier, le gouvernement a versé 849 000 $ au Conseil de recherches médicales et seulement 189 000 $ du total sont allés directement à la recherche sur le cancer du sein.

Le ministre et le gouvernement admettront-ils qu'il est urgent de financer la recherche sur le cancer du sein à hauteur des sommes recommandées dans le rapport?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai répondu hier à une question semblable posée par une députée de la Colombie-Britannique.

J'ai déclaré que nous devions absolument examiner toute la question de la recherche sur le cancer, en général, et sur le cancer du sein, en particulier. Je l'ai dit hier, je crois que toute la question de la santé des femmes a trop souvent été perçue dans une perspective masculine.

Cela étant dit, la députée doit savoir que le total des fonds consacrés à la recherche sur le cancer du sein n'est pas déterminé à l'avance. Nous pouvons y consacrer trois, quatre ou cinq millions de dollars maintenant si le projet présenté au Programme national de recherche et de développement en matière de santé et au Conseil de recherches médicales est jugé acceptable. Donc, oui, je suis prêt à dégager davantage de fonds si vous pouvez me démontrer que des projets de recherche sur le cancer du sein ont été refusés pour des motifs d'ordre financier.

À ma connaissance et à la connaissance du Conseil de recherches médicales, cela ne s'est jamais produit.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, oui, j'ai entendu les propos du ministre hier. Demandez-le à n'importe quel scientifique, 189 000 $, ce n'est pas suffisant.

Sur les cinq femmes de la famille Pratt que je connais, deux souffrent du cancer du sein et, pour les trois autres, le risque de cancer est très élevé. Nous savons que le cancer est fréquent dans certaines familles. Nous savons qu'il manque de radiothérapeutes. Nous savons qu'il manque d'équipement de radiothérapie. Nous savons qu'il manque d'argent pour la recherche et que c'est un problème qui concerne des femmes.

Le ministre va-t-il dire à la Chambre ce que son gouvernement va faire pour remédier à ce très grave problème?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je le répète, je crois avoir confirmé hier et aujourd'hui que je suis prêt à écouter et à voir ce qu'on peut faire. Je constate, toutefois, que la députée fait erreur quand elle dit que nous devrions fournir davantage d'équipement. Elle sait pourtant que c'est un domaine de compétence provinciale et que le gouvernement fédéral ne peut tout simplement pas s'immiscer dans les affaires de l'Ontario en lui disant qu'il va lui fournir de l'équipement.

Je le répète encore une fois, nous devons étudier la question du cancer du sein plus à fond. Je suis prêt à analyser le rapport rendu public hier et à faire de mon mieux. Nous n'avons pas déterminé le montant à l'avance. Peut-être que 800 000 $, ce n'est pas suffisant, mais ça n'a pas été déterminé par le ministère ni par le Conseil

de recherches médicales. Nous nous sommes fondés sur les projets soumis par les chercheurs. Peut-être devrions-nous soutenir davantage la recherche, celle faite par des femmes notamment, et peut-être qu'il serait utile de débloquer plus de fonds.

* * *

LA SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de la Santé.

La réunion des ministres fédéraux et provinciaux de la Santé et des Finances revêt une importance vitale pour la survie de notre régime national d'assurance-maladie. Ce n'est un secret pour personne que les collègues du ministre s'intéressent principalement au retrait unilatéral du gouvernement fédéral qui ne veut plus assumer sa part des coûts en matière de santé comme il est prévu dans une entente conclue entre les provinces.

Le ministre est-il d'accord avec le ministre de la Santé de Terre-Neuve, Chris Decker, pour dire que le gouvernement fédéral n'a pas les moyens de se payer un système de santé universel ou, dans les mots de M. Decker, qu'il souffre du syndrome du «grand parleur, petit faiseur»?

Que fait le gouvernement fédéral de son engagement et de ses obligations envers tous les Canadiens sur le plan des soins de santé?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a tort de dire que les provinces ont particulièrement mal réagi au retrait unilatéral de ressources.

S'il se reporte à la documentation que nous avons publiée à Winnipeg en septembre, il verra que toutes les provinces—sauf le Québec, bien sûr, puisqu'il n'était pas représenté, mais la Colombie-Britannique l'était—se sont entendues pour dire à cette occasion que ce n'était pas une question d'argent. Il est vrai, néanmoins, que nous avons le régime national le plus cher au monde. Il faut faire ce qu'on peut avec les ressource qu'on a. Nous travaillons donc en étroite collaboration avec les provinces et nous continuerons de le faire en vue d'améliorer la gestion du régime pour qu'il demeure le meilleur au monde.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au même ministre.

Le ministre de la Santé de la Colombie-Britannique a dit, et je cite: «J'estime que notre régime d'assurance-maladie est menacé, et c'est en grande partie à cause de la réduction des paiements de transfert aux provinces.» Le Conseil national du bien-être, qui est chargé de conseiller le gouvernement, calcule que les réductions des fonds que le gouvernement fédéral consacre aux soins de santé s'élèveront à plus de 60 milliards de dollars d'ici l'an 2000.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quel genre de système de soins de santé nous aurons après ces compressions unilatérales? Est-ce que ce sera un ensemble disparate de services régis par des normes différentes dans chaque province, avec des frais modérateurs, des cotisations majorées et la surfacturation, ou est-ce que ce sera un régime de type américain à deux paliers?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne sais pas combien de fois j'ai été obligé de dire au député qu'il n'y a pas eu de compressions, mais simplement des réductions dans la façon de transférer les paiements. C'est évidemment le genre de discours que tient le NPD et nous y sommes habitués. J'aimerais mieux répondre à des questions aussi intéressantes que celles que vient de me poser le député de Nepean.

Je le répète, 60 milliards de dollars dans le système des soins de santé au Canada, c'est beaucoup. Notre régime de soins de santé est le plus coûteux au monde. Nous essayons de composer avec ces ressources, et je vous assure que les provinces sont invitées à le faire. Je vais continuer d'appuyer les provinces qui veulent travailler dans ce sens.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le ministre peut-il nous expliquer comment le régime d'assurance-maladie peut être encore considéré comme un programme à frais partagés alors que, depuis 1980, la part assumée par le fédéral est passée, sous les différents gouvernements libéraux et conservateurs, de 50 p. 100 à 31 p. 100? De combien la part du gouvernement fédéral diminuera-t-elle au cours des trois dernières années de la période de gel actuellement en vigueur? Baissera-t-elle à 25 p. 100, à 20 p. 100, à 15 p. 100 ou encore plus bas?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député devrait savoir que les paiements de transfert directs ont peut-être été réduits, mais que les points d'impôt ont augmenté depuis 1982-1983, ce qui signifie que nous donnons plus d'argent aujourd'hui qu'il y a dix ans.

Même si les ministres des Finances et de la Santé se rencontrent ce soir, il ne faut pas en déduire que nous injecterons un milliard de dollars de plus dans le régime. Nous nous réunissons pour déterminer comment on peut maintenir le bon fonctionnement du système, en gardant à l'esprit qu'il faudra en faire une gestion prudente à cause de la réduction des ressources à l'échelle du pays. Les ministres sont d'accord là-dessus. Ils se sont enten-

dus en septembre dernier et ils ne remettent pas leur accord en cause.

• (1430)

En injectant plus d'argent, comme le député le veut, le gouvernement ne réglerait pas le problème, parce que nous avons hérité d'une dette de 500 milliards de dollars. Heureusement, le NPD n'y est pour rien, parce qu'avec eux, on aurait atteint le billion.

* * *

LES RÉFUGIÉS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, cette question s'adresse au premier ministre.

Hier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déposé son volumineux projet de loi tendant à modifier la Loi sur l'immigration. Le projet de loi comprend d'importantes mesures de gestion et d'application, mais il ne s'intéresse pas beaucoup aux aspects humanitaires.

Puisque le ministre en avait la possibilité, pourquoi n'a-t-il pas prévu de procédure d'appel sur le fond pour les réfugiés dont les demandes sont rejetées, ainsi que le recommandaient un grand nombre d'ONG, d'Églises, et de juristes?

La Commission du statut de réfugié n'est pas parfaite et, à défaut d'une procédure d'appel, le processus est franchement mauvais. C'est le moment de rajouter une procédure d'appel.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, notre collègue d'en face devrait lire attentivement le projet de loi et il verrait qu'à l'article 114(2), (6) et (5), nous sollicitons bien sûr le pouvoir d'appliquer des critères de sélection.

À l'intérieur du projet de loi qui a été déposé par mon collègue responsable de l'Emploi et de l'Immigration, il s'y retrouve la tradition humanitaire du Canada reliée aux nécessités et aux emplois économiques que nous devons utiliser via le modèle de l'immigration. Nous continuerons donc—et je tiens à assurer cette Chambre à nouveau—à respecter les demandes des réfugiés.

Ce que nous faisons, avec le projet de loi d'hier, c'est tout simplement adapter notre loi aux réalités de 1992 afin de disposer d'un outil qui nous permettra d'avoir un système juste, équitable et efficace.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, la ministre n'a même pas répondu à ma question. Je parlais d'une procédure d'appel sur le fond. Elle était à côté de la question.

[*Français*]

En guise d'alternative, pourquoi le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'a-t-il pas précisé et fourni des critères objectifs à l'admission de réfugiés pour des raisons d'ordre humanitaire? Le ministre a presque éliminé cet article utile qui permettait aux cas les plus méritants d'interjeter appel. Est-ce que le ministre ou le gouvernement prendra en considération des amendements au projet de loi ayant pour but de faire meilleur usage de cet article et de fournir un processus d'appel juste?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, les modifications qui ont été apportées hier au projet de loi, ou plutôt qui ont été suggérées, devrais-je dire, puisque nous aurons l'occasion par le biais du processus parlementaire de faire part de notre point de vue, font juste transférer des procédures en règlements. Donc, ce ne seront plus des procédures, mais des règlements qui permettront aux personnes de faire appel en utilisant les processus réguliers. Quoi qu'il en soit, toutes les personnes au Canada pourront se prévaloir de leur droit d'appel et elles seront écoutées, cas par cas, et seront examinées selon leur mérite.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Hier soir, nous avons vu à la télévision nationale des producteurs de légumes de la Colombie-Britannique enterrer leurs récoltes parce que les États-Unis inondent le marché canadien de légumes qui ne se vendent pas cher et qui ne valent pas cher.

Nous savons que le gouvernement, dans les négociations de libre-échange, a renoncé à des droits de douane saisonniers. Je demande au ministre ce que le gouvernement compte faire. Quelles mesures va-t-il prendre pour que ces producteurs ne fassent pas faillite?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais que le député n'a pas délibérément induit la Chambre en erreur.

Nous avons négocié dans l'accord commercial avec les États-Unis une clause permettant le retour au taux de la nation la plus favorisée et le gouvernement s'en sert au besoin.

Le député devrait savoir que l'association qui représente ces producteurs a demandé qu'une investigation soit menée sur les allégations de dumping. L'association travaille avec le ministère du Revenu pour réunir cette information. Celui-ci collabore à la constitution de ce dossier. Nous travaillons main dans la main avec d'autres ministères apparentés et avec les producteurs.

M. Maurice Foster (Algoma): Le ministre sait, comme tous les producteurs d'un bout à l'autre du pays, que la clause de retour au taux NPF ne vaut absolument rien. Elle ne protège pas du tout l'industrie.

Le ministère du Revenu national a publié un communiqué de presse cette semaine annonçant qu'une décision serait prise dans 90 jours. C'est tout à fait inacceptable. Les producteurs auront détruit toutes leurs récoltes d'ici là.

Le gouvernement prendra-t-il la décision d'instituer un droit antidumping d'ici le 23 juin prochain, c'est-à-dire avant que la Chambre ajourne pour l'été. Le ministre prendra-t-il cet engagement vis-à-vis des producteurs?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est tentant à première vue, mais le député serait le premier à se plaindre si nos partenaires commerciaux essayaient d'imposer leur volonté de cette manière au lieu de suivre la procédure qui a été établie pour la circonstance.

Les prophètes de malheur qui ont prédit que l'Accord de libre-échange causerait la perte de l'agriculture doivent reconnaître ceci. Il y a eu moins de fermetures de fermes au cours des cinq dernières années au Canada que dans toutes les années précédentes depuis 1941.

L'autre chose que le député et d'autres collègues devraient savoir, c'est que les exportations de produits agricoles alimentaires aux États-Unis depuis la signature de l'Accord de libre-échange ont augmenté de 29 p. 100, soit près de 10 p. 100 par an. Le député ne devrait pas l'ignorer.

* * *

LA MINE WESTRAY

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

Tant le décret du gouvernement de la Nouvelle-Écosse instituant l'enquête sur la catastrophe de la mine Westray que la loi provinciale qui l'autorise précisent que l'enquête doit se limiter strictement aux questions, et je cite «qui relèvent de la compétence législative provinciale».

Autrement dit, tous les aspects de la catastrophe qui relèvent du gouvernement fédéral, comme les enquêtes et les évaluations de sécurité ou le financement du développement régional ou une évaluation par le Cabinet, dépassent la portée de l'enquête menée par la Nouvelle-Écosse.

Le premier ministre admettra-t-il immédiatement que toutes les garanties qu'a données le gouvernement depuis un mois selon lesquelles aucune enquête fédérale n'était nécessaire étaient en fait totalement inexactes, et que la Nouvelle-Écosse ne peut pas enquêter sur des actions et des responsabilités qui relèvent strictement du gouvernement fédéral?

Une voix: Le député devrait se rendre à pied à Hollywood; la promenade lui ferait du bien.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Non, monsieur le Président.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Cette réponse n'est pas vraiment encourageante, monsieur le Président. Je voudrais donc poser une autre question au premier ministre suppléant.

Le juge Richard qui dirige l'enquête a dit hier, en parlant du grand nombre de documents qu'il doit déjà examiner:

> Dans le cadre d'une enquête provinciale, je n'ai pas compétence sur des documents qui ne relèvent pas de la province.

Le juge lui-même reconnaît que son enquête fait l'objet de restrictions.

Le gouvernement cessera-t-il maintenant d'essayer de dissimuler ses propres actions et ses propres responsabilités derrière une enquête provinciale dans laquelle il est impossible d'examiner ces actions et ces responsabilités et instituera-t-il une enquête fédérale qui permettra de le faire?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il est assurément vrai que le juge a dit n'avoir aucune compétence sur des documents provenant du gouvernement fédéral, mais nous les lui avons tout de même fait parvenir.

* * *

LES PÊCHES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au

premier ministre. Elle porte sur la situation des pêches, un point extrêmement important pour les habitants de Terre-Neuve et du Labrador.

Hier, à St. Anthony, à Terre-Neuve, près de 1 000 hommes et femmes ont manifesté pour demander aux gouvernements et aux politiciens de tous les partis de reconnaître la crise qui existe dans le secteur des pêches et d'y trouver une solution constructive. Ces personnes n'ont pas de revenu depuis le 15 mai et ne savent pas quand elles en auront un de nouveau, compte tenu du moratoire imminent contre la pêche à la morue du nord.

Le premier ministre pourrait-il me dire si le gouvernement envisage d'offrir une aide à ces familles jusqu'à ce qu'un programme à long terme pour la reconstitution des stocks de morue ait été mis en place par le ministre des Pêches et qu'une aide à long terme ait été fournie aux personnes qui seront déplacées par suite des mesures de conservation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le gouvernement s'inquiète beaucoup de la situation des pêcheurs non seulement à St. Anthony, mais aussi dans toute la province de Terre-Neuve, au Labrador et dans le Canada atlantique où les revenus ont chuté de façon spectaculaire à cause du problème des stocks de poisson, en particulier de morue, pour les raisons que l'on connaît.

• (1440)

C'est précisément pour répondre à cette triste réalité qu'en 1990, il a établi le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, au coût de 584 millions de dollars, et l'année suivante, un programme d'assurance-pêche, au coût de 40 millions de dollars. La situation ne s'est pas améliorée, et le ministre des Pêches est en train d'élaborer un programme qui, je crois, sera utile et constructif.

Pas plus tard qu'hier soir, j'ai parlé à certains dirigeants de syndicats à Terre-Neuve, et je parlerai ce soir au ministre des Pêches, actuellement en voyage au Canada atlantique. Nous espérons pouvoir faire des progrès afin de régler ce problème très réel qui fait du tort à toutes les familles de pêcheurs à Terre-Neuve et au Labrador.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, les députés de Terre-Neuve et des provinces de l'Atlantique qui siègent de ce côté-ci de la Chambre sont reconnaissants au gouvernement de l'aide qu'il a mise en place en 1990 et 1991. En fait, depuis plus de dix ans, les gouvernements fédéraux successifs ont dû venir à l'occasion au secours des ministres des Pêches de la région de l'Atlantique.

Ce que je veux préciser au premier ministre, c'est ce que les familles souhaitent pour le moment. Les familles de pêcheurs de l'Atlantique disent comprendre que ces stocks doivent être renouvelés à tout prix, quoi qu'il leur en coûte. Ce qu'elles demandent, surtout à Terre-Neuve et au Labrador, c'est si, tant que le programme à long terme ne sera pas mis en place comme il se doit et tant que des mesures d'indemnisation à long terme ne seront pas mises en oeuvre comme nous savons qu'elles le seront, et rien que pour absorber les dépenses de première nécessité et mettre du pain et du beurre sur la table, elles peuvent compter sur le gouvernement fédéral pour leur accorder une aide économique bientôt, tout de suite, si possible.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue a raison de diviser le problème en deux. Le volet à long terme de celui-ci sera en partie résolu par suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui a eu lieu à Rio et grâce à différentes mesures visant à renouveler à longue échéance les stocks de morue des bancs de Terre-Neuve et du Labrador. Il s'agit certes là d'une facette à long terme du problème et nous convenons tous, je crois, que le ministre des Pêches, notamment, a énormément fait à Rio pour la protection des intérêts de Terre-Neuve et du Labrador.

En ce qui concerne l'effet plus immédiat du problème, vous n'ignorez pas que M. Rick Cashin préside un groupe de travail chargé de l'examiner. Le ministre des Pêches et le député de St. John's-Est présentent des recommandations précises au gouvernement sur ce que celui-ci peut faire pour aider à court terme les pêcheurs et les localités de pêche, comme le souhaite mon collègue, je crois.

Il est officiel que chaque fois que les Canadiens de Terre-Neuve et du Labrador ont eu besoin d'aide, le gouvernement fédéral n'a pas manqué de réagir. J'attends que le ministre des Pêches me fasse part de ses idées. Vous pouvez être sûr que lorsqu'il aura mis au point un programme bien précis, le gouvernement fera ce qui est juste pour les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, hier, alors qu'il s'évertuait à pêcher le long de la côte, M. Larry Donahue de l'île Fogo, à Terre-Neuve, a assisté impuissant à la destruction de 50 de ses filets happés par un navire-usine français dans la zone de pêche de la morue du nord.

Comment le gouvernement canadien peut-il non seulement accorder à la France des quotas dans la zone de pêche de la morue du nord, mais en plus aviser son ambassade à Paris qu'il va accorder à la France une augmentation de quota dans la zone de pêche de la morue du nord pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre, alors que le différend frontalier a été réglé?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le différend frontalier est réglé en effet, à la plus grande satisfaction du Canada et au mieux des intérêts des pêcheurs de Terre-Neuve. Je ferais cependant remarquer que les quotas qui viennent d'être accordés de maintenant jusqu'à la fin septembre découlent directement de l'accord de mars 1989 que nous sommes tenus de respecter.

Personne ne sera plus heureux que le gouvernement canadien, le ministre des Pêches et nous-mêmes une fois que nous serons déliés de cette obligation et que nous serons en mesure d'assumer la pleine gestion de cette zone suite à la décision rendue par le tribunal international qui en a fixé les limites.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, l'accord de 1989 signé par le gouvernement du Canada accordait à la France, pour une période de deux ans, des quotas de morue du nord proportionnels aux allocations canadiennes au large.

Le gouvernement n'a-t-il pas réalisé qu'un moratoire a été imposé aux allocations canadiennes au large depuis six mois et que toute proportion de zéro donne zéro, même pour la France?

Pourquoi le gouvernement accorde-t-il illégalement des quotas de morue du nord à la France?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, malheureusement, l'article 5 ne signifie pas exactement ce que le député vient de décrire.

Le 15 p. 100 accordé avait un fondement en droit, mais la décision n'a pas été rendue avant le 15 mai. Le député tente de simplifier à l'extrême ce qui a constitué un problème fort complexe et technique pour nous. Après le 30 septembre, nous serons en excellente position parce que nous venons de gagner une cause internationale de grande importance et les incidences de cette victoire seront excellentes pour les pêcheries de Terre-Neuve.

LES JEUNES DÉLINQUANTS

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Les Canadiens sont de plus en plus préoccupés par les peines infligées aux jeunes contrevenants, surtout lorsqu'ils sont âgés de moins de 17 ans et qu'ils sont reconnus coupables d'homicide et d'agression avec violence.

Quelle mesure la ministre entend-elle prendre pour qu'on cesse de se contenter de taper les jeunes sur les doigts et de leur conseiller de rentrer sagement à la maison?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député, un homme qui possède l'art de poser des questions judicieuses.

Sa question est pertinente et elle a été abordée dans une certaine mesure par les parlementaires au moment d'adopter les propositions de modification à la Loi sur les jeunes contrevenants et, plus récemment, aux dispositions qui accordent au juge une plus grande latitude pour faire comparaître un jeune ayant commis un crime très grave devant un tribunal pour adultes, ce qui a pour effet d'élargir la gamme des peines et des formes de libération conditionnelle.

Comme le député le sait, on s'inquiète beaucoup au Canada de la Loi sur les jeunes contrevenants. Certains s'inquiètent davantage des modalités d'application de cette mesure législative que de sa véritable portée. Avec le concours des parlementaires et notamment des députés de notre caucus, nous procédons à un examen de la Loi sur les jeunes contrevenants pour essayer de résoudre les questions soulevées par le député.

Il est tout à fait indispensable que la population canadienne ait confiance dans son système judiciaire. Nous voulons nous attaquer aux problèmes que les Canadiens perçoivent dans la Loi sur les jeunes contrevenants et nous nous y employons.

* * *

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENCER

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

De nombreux Canadiens sont bouleversés par l'emprisonnement dans les geôles brésiliennes de deux jeunes

Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, condamnés à 28 ans de détention.

Le premier ministre peut-il confirmer qu'il a plaidé la cause de Lamont et Spencer auprès du président brésilien, M. Collor, à l'occasion de sa participation récente au Sommet de la Terre à Rio.

Le premier ministre peut-il informer la Chambre et les familles de Christine Lamont et David Spencer de la nature des démarches qu'il a faites et de la réponse du président brésilien?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir confirmer au député que j'ai effectivement soulevé cette très sérieuse question auprès du président du Brésil lors d'une rencontre il y a quelques jours à Rio.

J'ai présenté des arguments qui, selon moi, pourront aider à dénouer la situation. Le président brésilien les examinera et je m'attends à ce qu'il nous informe de la décision de son gouvernement.

• (1450)

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'aimerais savoir comment le premier ministre conçoit le dénouement de cette affaire.

Je voudrais poser une question supplémentaire à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui sait que la semaine dernière le Comité de la justice de la Chambre des communes a convenu à l'unanimité d'exhorter la ministre à demander l'expulsion de Lamont et Spencer conformément au droit brésilien et aux obligations du Canada en vertu des conventions internationales sur les droits humains.

Je poserai ma question à la ministre, sans détour. La ministre va-t-elle accepter cette recommandation unanime tripartite, faire preuve de leadership dans l'intérêt de ces deux jeunes Canadiens et demander leur expulsion du Brésil pour qu'ils puissent revenir dans leurs familles au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la ministre, qui a été profondément troublée par cette affaire et qui s'y est intéressée, m'a appelé au Brésil pour m'informer, je crois que c'était le même soir, que le comité de la Chambre avait présenté un rapport unanime.

J'ai examiné l'hypothèse voulant que les fonctionnaires brésiliens attendent une demande d'expulsion afin d'y répondre immédiatement. Ce n'est pas le cas. Cette hypothèse n'est pas exacte, elle ne peut être retenue.

En fait, j'ai parlé au président des possibilités que la constitution brésilienne laisse au président et au gouvernement du Canada de tenir compte de la situation pénible des deux prisonniers, dont le sort nous préoccupe tous beaucoup. Après une bonne discussion avec le président, je l'ai invité à communiquer avec moi le plus rapidement possible afin de parvenir à un dénouement de l'affaire.

* * *

LA PÊCHE SPORTIVE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans.

J'ai eu la possibilité, à la demande du ministre de l'époque, de présider en 1989 la dernière Conférence nationale sur la pêche sportive et une autre conférence de ce genre aura lieu en septembre prochain.

Je m'inquiète d'apprendre qu'il y a des rumeurs émanant du ministère des Pêches et des Océans selon lesquelles celui-ci accorde une moins grande priorité à la pêche sportive. L'indice le plus révélateur de cette attitude serait apparemment la suppression de l'enquête nationale sur la pêche sportive.

Cette enquête est l'un des outils les plus importants dont nous disposons pour gérer la pêche sportive au Canada et elle indique, entre autres, que la pêche sportive joue un grand rôle dans notre économie dans la mesure où elle rapporte directement environ 5 milliards de dollars et qu'elle concerne 6 millions de citoyens.

Je voudrais demander au secrétaire parlementaire si l'enquête sur la pêche sportive a vraiment été annulée et, dans l'affirmative, pour quelle raison. Est-ce que cela indique ou révèle vraiment que le ministère accorde une moins grande priorité à la pêche sportive?

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je répondrai par votre intermédiaire au député sur la question de la pêche sportive et de l'enquête. Le député sait que l'enquête sur la pêche sportive est faite tous les cinq ans. Les résultats préliminaires de l'enquête de 1990 ont déjà été publiés à l'automne 1991 et les résultats définitifs le seront plus tard cet automne.

Le député sait également que la conférence qui se réunit de temps en temps aura lieu à nouveau cet automne et sera coparrainée par les gouvernements fédéral et provinciaux concernés.

Je peux assurer au député que l'enquête de 1995 est déjà prévue et qu'elle sera effectuée par le ministère des Pêches et des Océans.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Les médias révèlent aujourd'hui que les noms des informateurs du SCRS sont communiqués couramment aux politiques. Si c'est vrai, c'est scandaleux.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si ces affirmations sont fondées? Si elles le sont, acceptera-t-il de faire immédiatement une enquête sur cette grave atteinte à la sécurité nationale et de faire à la Chambre un rapport expliquant exactement ce qu'il entend faire pour rectifier la situation?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux que cette affaire ait été soulevée à la Chambre. Je puis assurer au député que le SCRS ne me révèle jamais les noms de ses informateurs dans le cadre de mes fonctions de solliciteur général.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Les médias disent très clairement que même les hauts fonctionnaires du gouvernement doutent que le ministre ait l'autorité voulue pour recevoir cette information.

Je demande donc au ministre: va-t-il donner à la Chambre l'assurance qu'il ne partagera pas avec ses collègues les renseignements très délicats qu'il détient sur les informateurs du SCRS et que l'information recueillie par ce dernier sera surveillée étroitement et que son utilisation sera assujettie au régime de la loi?

Peut-il s'engager à faire au Parlement un rapport sur cette affaire très grave, soit par l'intermédiaire du Sous-comité sur la sécurité nationale ou celui du Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'assure de nouveau à la Chambre et aux Canadiens ce que je viens de dire.

Je ne suis pas informé, dans le cadre de mes fonctions de solliciteur général du Canada, des sources d'information du SCRS. Il peut arriver que l'on m'informe des circonstances entourant une mission délicate du service, mais on ne me communique jamais les noms des informateurs.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, en l'absence du ministre responsable de la Société canadienne des postes, ma question s'adresse au premier ministre.

La Société canadienne des postes a fait part de son intention de rationaliser le système national de tri, ce qui va compromettre 295 emplois et les services dans 92 collectivités.

Selon certains rapports, ce n'est qu'un début. Le ministre admettra-t-il que ce n'est rien comparé à ce qui va se produire et que les futures mesures de réorganisation risquent de compromettre 500 emplois, sans compter les économies locales?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur, ministre d'État à la Jeunesse et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, comme l'a fait remarquer le député, le ministre responsable de la Société canadienne des postes a dû s'absenter pour s'acquitter d'une importante mission officielle.

Je prends note de la question à laquelle, je suis sûr, il répondra dans les meilleurs délais.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je pense que les emplois en général sont compromis.

Le 1er juillet, la Société canadienne des postes commencera à percevoir des taxes et des droits de douane sur tous les colis en provenance de l'étranger. Elle sera chargée de certaines tâches qui étaient assumées jusqu'ici par Revenu Canada.

À combien vont se chiffrer les pertes d'emplois? Quelle quantité de travail va-t-on confier à des entrepreneurs privés? Combien la Société canadienne des postes va-t-elle recevoir de Revenu Canada pour ce programme?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur, ministre d'État à la Jeunesse et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, j'informerai également mon collègue de cette question.

* * *

LES FRAIS DE SERVICE BANCAIRES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales.

Une idée circule au Canada, chez les consommateurs et les petites entreprises, selon laquelle les banques récupèrent les pertes qu'elles subissent au chapitre de leurs investissements dans l'immobilier en allant puiser dans les poches des consommateurs et des petites entreprises.

Certaines banques ont annoncé un gel sur leurs frais de service. C'est comme retirer l'auge une fois l'animal repu.

Je voudrais que le ministre, qui est aussi ministre d'État chargé de l'Agriculture, réponde à la question suivante: va-t-il convoquer les banquiers pour leur dire d'abaisser leurs frais de service avant de les geler?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il y a une semaine ou peut-être un peu plus, le ministre des Finances et moi-même avons mentionné en cette Chambre que nous avions été informés par les banques qu'il n'était pas question de faire payer aux consommateurs des pertes quelconques encourues, d'un côté ou de l'autre, lors de transactions immobilières. Nous avons rassuré la Chambre à quelques reprises à ce sujet.

Mon collègue sait également que j'ai personnellement rencontré les représentants des banquiers afin d'intervenir auprès d'eux pour que les taux d'intérêt sur les cartes de crédit—sujet qui le préoccupe—soient diminués. Ils l'ont été de près de 5 p. 100 et actuellement, les taux d'intérêt se situent à 7 p. 100, le plus bas niveau des dernières 20 années. C'est exceptionnel et c'est grâce aux politiques économiques de ce gouvernement. Je crois que c'est tout à l'avantage des consommateurs.

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la seule chose que j'ai à dire au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État chargé de l'Agriculture, c'est que c'est de la bouillie pour les chats.

Je tiens à souligner que ma question n'a rien à voir avec les taux d'intérêt sur les cartes de crédit. Il est strictement question de frais de service bancaires. Je répète, le ministre va-t-il convoquer les banquiers et leur ordonner de réduire leurs frais de service avant d'imposer un gel de ces frais, non pas pour trois banques, mais bien pour les six plus grandes banques?

• (1500)

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, comme mon collègue l'a justement souligné tout à l'heure, plusieurs banques ont déjà mentionné qu'elles gelaient ces frais pour une certaine période de temps. Cela démontre qu'il y a une concurrence très vive actuellement. D'ailleurs, il est de notoriété publique qu'il y a une concurrence féroce actuellement à travers les institutions financières. Les taux d'intérêt sont à leur plus bas niveau et les banques font des pieds et des mains pour aller chercher les consommateurs, ce qui est tout à l'avantage de ces derniers. Plutôt que de blâmer le gouvernement, mon collègue devrait nous remercier et nous féliciter pour nos politiques économiques.

* * *

[*Traduction*]

L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE

L'hon. Alan Redway (Don Vallley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui a signalé qu'il cherchait des moyens d'aider le Canada à être compétitif en améliorant notre infrastructure municipale tout en respectant nos contraintes financières.

On n'a pas encore engagé publiquement un tiers environ du budget de 1 milliard de dollars affecté au Plan vert.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il est disposé à aider le secteur de l'environnement à améliorer notre compétitivité en utilisant le reste des crédits destinés au Plan vert pour redonner du travail aux Canadiens ainsi que bâtir et rénover nos infrastructures municipales, plutôt que de consacrer tout cet argent à d'autres études?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question car elle me permet de signaler que le Plan vert prévoit des crédits de 250 millions de dollars sur six ans pour des infrastructures destinées aux Indiens du pays, pour nos autochtones, afin de leur permettre d'améliorer leurs systèmes d'adduction d'eau et d'égout. Grâce au Plan vert, nous apportons notre aide dans un domaine où les besoins sont pressants.

En ce qui concerne l'infrastructure des municipalités, je rappelle au député que nous avons entrepris des travaux dans nos aéroports, afin d'améliorer les installations, ce qui créera de l'emploi et favorisera l'activité économique. Nous participons au projet de lien fixe entre l'Île-du-Prince-Édouard et le continent qui sera financé par le secteur privé, avec l'appui du gouvernement cependant.

Comme les premiers ministres provinciaux l'ont mentionné lors de leur réunion avec le premier ministre, nous envisageons de collaborer avec les municipalités relativement à la transcanadienne et notre réseau routier national. Des discussions sont en cours à ce sujet avec les provinces.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M. Jim Snow, membre de la Chambre des représentants de l'Australie.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au cours de la période consacrée aux déclarations en vertu de l'article 31 du Règlement, le député de Saskatoon—Clark's Crossing a critiqué la démarche suivie pour faire adopter le projet de loi C-80, qu'un comité étudie en ce moment.

À mon avis, cette observation n'aurait pas due être faite à ce moment-là.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 111 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LA COMMISSION DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

DÉPÔT DES RAPPORTS ANNUELS

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, j'ai deux séries de documents à présenter aujourd'hui.

Au nom du très honorable Joe Clark, président du Conseil privé, il me fait plaisir de déposer en cette

Chambre aujourd'hui, dans les deux langues officielles, copie des rapports annuels au Parlement de la Commission des relations de travail dans la fonction publique, le premier sur la gestion des lois sur l'accès à l'information, et le deuxième sur la protection des renseignements personnels, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992.

* * *

LE BUREAU DE LA SÉCURITÉ DES TRANSPORTS DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, également au nom du président du Conseil privé, le très honorable Joe Clark, il me fait plaisir de déposer en cette Chambre aujourd'hui le rapport annuel au Parlement du Bureau de la sécurité des transports du Canada sur la gestion des lois de l'accès à l'information, et sur la protection des renseignements personnels pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992.

* * *

[*Traduction*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMTAIRES

LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport des chefs de délégation de l'Assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, la CSCE, qui a eu lieu le 22 mai 1992, à Budapest, en Hongrie.

* * *

[*Français*]

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE, DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU NORD

PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ

M. Guy Ricard (Laval—Ouest): Monsieur le Président, au nom du Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie, du développement régional et du Nord, j'aimerais déposer le deuxième rapport du comité se rapportant à l'industrie du tourisme.

[*Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*]

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition sur le Programme de contestation judiciaire. Cette pétition a été signée par des résidents de la province de l'Ontario, ainsi que par des personnes d'autres régions du pays, dont le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, qui s'opposent tous à l'abolition du Programme de contestation judiciaire.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement du Canada rétablisse le programme qui a été profitable aux Canadiens et aux groupes minoritaires de toutes les régions. Ils espèrent que le gouvernement agira avec célérité dans ce dossier.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le devoir de déposer quelque dix pétitions encore aujourd'hui, donnant suite à une initiative lancée par des Canadiens et des Canadiennes voulant que le Parlement du Canada revoit la décision du gouvernement d'abolir le Programme de contestation judiciaire. Ce programme, comme on le sait, permettait aux Canadiens et aux Canadiennes d'aller devant les tribunaux faire valoir leurs droits constitutionnels, les faire clarifier, et même parfois obtenir ces droits des autorités, en grande partie, provinciales.

Ce Programme de contestation judiciaire, comme on le sait, ne coûtait pas tellement cher. Il coûtait à peine 10c. par Canadien par année. Il permettait aux Canadiens et aux Canadiennes d'avoir une justice égale pour tous. Ces gens qui ont signé ces pétitions demandent au Parlement de reconsidérer le rétablissement du Programme de contestation judiciaire qui donne à tous les Canadiens un accès égal à la Charte canadienne des droits et libertés. Nous sommes heureux de voir qu'un comité parlementaire de cette Chambre a appuyé unanimement l'initiative de tous ces pétitionnaires.

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente une pétition aujourd'hui au nom des électeurs de la circonscription de Macleod qui habitent à Claresholm et dans les environs, pétition parrainée par les clubs Kinsmen et Kinette du Canada. Il s'agit d'une pétition visant à promouvoir la fierté d'être Canadien, ce dont nous devons tous nous féliciter.

Je signale que la signature d'un ministre du gouvernement de l'Alberta figure sur cette pétition. Nous sommes tous fiers d'être Canadiens.

LA POLITIQUE SUR LES AÉROPORTS

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement. Elle est signée par un certain nombre d'électeurs de Calgary-Nord qui craignent que le ministère des Transports ne modifie son actuelle politique sur les aéroports, qui a protégé, depuis 1986, les habitants de Calgary-Nord du bruit occasionné par l'aéroport.

• (1510)

Les pétitionnaires prient le ministère des Transports de maintenir l'actuelle politique au sujet de la piste nº 28, politique qui exige que tous les avions qui décollent fassent un virage de 15 degrés vers le nord.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter deux pétitions signées par des habitants de la régions de Scarborough.

Les pétitionnaires s'opposent farouchement à l'application de la TPS aux livres et prient instamment le Parlement de détaxer les imprimés dans les règlements sur la TPS.

LE LOGEMENT

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je veux présenter une deuxième pétition signée par des habitants de l'est du Grand Toronto, qui demandent au gouvernement de participer, avec les provinces, au financement des coopératives d'habitation, de rester actif dans ce secteur et de ne pas abolir la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter neuf pétitions signées par des centaines d'habitants de Portage-la-Prairie, de Carman, d'Oakville et des municipalités environnantes.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de remplacer ou de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants afin que les jeunes qui sont accusés et reconnus coupables d'un crime reçoivent des peines plus sévères.

[*Français*]

L'IMMIGRATION

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter à la Chambre une pétition signée par des citoyens de la région d'Ottawa—Carleton. Ils demandent au gouvernement de présenter un projet de loi qui soit plus équitable pour les réfugiés au Canada.

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Les signatures ont été recueillies par Elizabeth J. Dutton, de Thornhill. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à promulguer une loi portant tenue d'un référendum sur les modifications constitutionnelles proposées par le gouvernement. Un tel référendum serait assujetti aux conditions suivantes:

a) les résultats en seraient exécutoires;

b) pour être acceptées, les offres devraient obtenir la majorité des voix exprimées

1) dans l'ensemble du Canada;

2) dans la majorité des provinces, les territoires formant une seule province aux fins du référendum.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant d'entendre d'autres pétitions, la Présidence désire rendre une décision. Si je peux prendre quelques instants de la Chambre pour rendre ma décision, je reviendrai ensuite aux pétitions.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES PÊCHES

M. le Président: J'ai reçu, conformément au paragraphe 52(1) du Règlement, un avis de motion du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte qui demande la tenue d'un débat d'urgence.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je veux donner avis de mon intention de proposer l'ajournement de la Chambre conformément à l'article 52 du Règlement, pour discuter d'une question précise dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir le sort des pêcheurs et des travailleurs des usines de poisson de Terre-Neuve et du Labrador qui n'ont aucun revenu depuis le 15 mai.

Ces personnes ont un besoin urgent de soutien économique provisoire afin de pouvoir se procurer les nécessités essentielles d'ici à ce que le gouvernement du Canada, sur les conseils du ministre des Pêches et des Océans, prenne une décision définitive relativement à un programme de gestion des pêches et indemnise ceux qui seront déplacés par suite de l'adoption de mesures de conservation.

Je signale brièvement que les résidents des villages de pêche de Terre-Neuve et du Labrador, et en fait de toute la région atlantique, savent qu'il ne reste plus que quelques jours de séance avant que le Parlement ne s'ajourne. Ces personnes sont conscientes des mesures draconiennes qui doivent être prises pour préserver les stocks de morue. Elles sont prêtes à assumer les conséquences de ces décisions mais elles voudraient, ce qui est bien légitime, être entendues avant que la Chambre ne prenne congé pour l'été. Ces personnes veulent que les problèmes et les possibilités qui existent dans le contexte actuel soient débattus à la Chambre.

Elles sont aussi conscientes du fait que le grave désastre qui les frappe a été discuté, compris et reconnu par le Parlement du Canada, et qu'il a fait l'objet de mesures. Monsieur le Président, c'est dans ce contexte et celui de la période des questions d'aujourd'hui que je formule cette demande urgente.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je veux d'abord remercier le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. La Chambre comprendra certainement que, compte tenu des responsabilités qui m'ont incombé dans le passé, je suis très sensible au problème signalé à la Chambre aujourd'hui par le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. Je sais également que cette préoccupation est partagée par d'autres députés.

J'ai écouté très attentivement l'échange entre le premier ministre et le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, et j'ai noté que celui-ci a fait allusion au problème à cette occasion. Toutefois, j'estime devoir m'en tenir au Règlement. En conséquence, malgré le fait que cette question soit importante et qu'elle préoccupe un grand nombre de personnes, je ne suis pas disposé à ce moment-ci à suspendre la séance aux fins de la tenue

d'un débat, mais je suivrai l'évolution de la situation très attentivement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA PAUVRETÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter de la part d'Ellen Sommerville une pétition adressée à la Chambre des communes et au gouvernement. La majorité des signataires sont des personnes âgées de ma circonscription qui font remarquer qu'environ 80 p. 100 des femmes seules de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté et que des centaines de milliers de Canadiens du troisième âge, partout au Canada, vivent dans la pauvreté.

Les pétitionnaires trouvent donc indigne que le gouvernement augmente leur pension de vieillesse de 37c. par mois. Ils préféreraient que le gouvernement garde ces 37 cents par mois au lieu de les humilier de cette façon. Ils demandent au gouvernement du Canada de tâcher non seulement de donner de la dignité à la pension de vieillesse, mais de l'établir à un montant réaliste pour qu'elle réponde aux aspirations des aînés de notre pays.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions de la part de mes électeurs de Winnipeg-Nord au sujet des pensions de vieillesse et du programme d'aide à l'autonomie des aînés.

Mes électeurs déplorent le fait que des milliers et des milliers de Canadiens du troisième âge vivent encore dans la pauvreté, font remarquer que la hausse de 37c. de leur pension en avril 1992 non seulement ne tient pas compte des besoins de beaucoup d'entre eux mais constitue pour eux une insulte, et rappellent en outre que le gouvernement fédéral a le devoir fondamental de faire en sorte que les pensions de vieillesse soient suffisantes.

Les pétitionnaires demandent donc humblement à la Chambre de veiller à ce que les pensions de vieillesse soient suffisantes pour répondre aux besoins essentiels de nos personnes âgées et à ce que le gouvernement assure de nouveau un soutien solide au programme d'aide à l'autonomie des aînés.

LE CAMIONNAGE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par de bons électeurs de la Nouvelle-Écosse et qui portent sur une question intéressant plus particulièrement les travailleurs de ma circonscription. Les pétitionnaires s'inquiètent de l'écart entre les tarifs de camionnage fédéraux et les tarifs de camionnage provinciaux, ainsi que des problèmes de bradage que cela pose.

Ces personnes pressent le Parlement d'adopter une loi prévoyant des tarifs minimums applicables aux camions des projets fédéraux qui ne soient pas inférieurs aux tarifs minimums de transport par camion et aux conditions fixées par les provinces où le projet fédéral doit être entrepris. Je prie donc le Parlement de faire cela au nom des pétitionnaires.

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant d'un certain nombre de mes électeurs des régions d'Ernestown et de Napanee.

Les pétitionnaires appuient l'engagement que le gouvernement a pris dans le discours du Trône du 13 mai 1991 de présenter une loi permettant, au besoin, la tenue d'un référendum national sur la Constitution.

• (1520)

L'ORIENTATION SEXUELLE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants d'Ottawa, de Gatineau et de Hull. Les signatures ont été recueillies par Janice Manchee, de la Division des droits de la personne de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

Les pétitionnaires font remarquer qu'en octobre 1985, le sous-comité sur le droit à l'égalité, qui relève du Comité de la justice, a recommandé à l'unanimité au Parlement qu'il modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne afin qu'elle interdise la discrimination pour des raisons d'orientation sexuelle dans tous les secteurs de compétence fédérale.

Ils rappellent qu'en mars 1986, le gouvernement promettait de donner suite à cette recommandation mais que, quelque six années plus tard, il n'a encore rien fait. Ils signalent que la Commission canadienne des droits de la personne a réclamé cette modification et qu'un certain nombre de gouvernements provinciaux ont déjà pris des mesures.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement et au gouvernement d'apporter sans tarder une modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne pour

ajouter l'orientation sexuelle au nombre des motifs de discrimination interdits.

M. STEVEN OGUNWUYI

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): J'ai une autre pétition signée par des habitants de Vancouver et de Burnaby au sujet de M. Steven Ogunwuyi, un Nigérian de 23 ans qui a été impliqué sans le vouloir dans une tentative avortée de coup d'État contre le président non élu du Nigeria. La pétition signale que les conditions de détention sont pitoyables dans ce pays et que d'autres personnes ayant participé au soulèvement ont été exécutées à la suite de procès totalement inacceptables.

On apprend ensuite que cet homme s'est évadé du Nigeria, qu'il craint pour sa vie et qu'il espère obtenir le statut de réfugié au Canada. Par conséquent, les pétitionnaires prient instamment la Chambre des communes de demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'accepter que Steven Ogunwuyi reste au Canada pour des raisons humanitaires.

L'ENVIRONNEMENT

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai reçu une pétition signée par 210 élèves et membres du corps enseignant de l'école secondaire Sir Frederick Banting, à Coquitlam.

Ces pétitionnaires estiment que la société Dupont est le plus gros producteur de CFC au monde. Une de ses principales usines, ici au Canada, est d'ailleurs capable d'en produire jusqu'à 18 000 tonnes par an. Voilà près de 20 ans que cette société fabrique ces produits chimiques en dépit des preuves scientifiques qui établissent une relation de cause à effet entre eux et la détérioration de la couche d'ozone. Ils soutiennent que la couche d'ozone sera appauvrie de 15 p. 100 cette année dans le sud du Canada, ce qui entraînera une augmentation phénoménale de 26 p. 100 des cas de cancer de la peau, et que la seule solution véritable consiste à cesser immédiatement de fabriquer ces produits chimiques destructeurs d'ozone.

Les pétitionnaires exigent donc que la Dupont cesse immédiatement de fabriquer des produits chimiques destructeurs d'ozone.

LE PROJET «FIERS D'ÊTRE CANADIEN»

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Brandon—Souris, dont un certain nombre de jeunes, qui croient fermement qu'il est important pour les Canadiens d'être fiers d'habiter un pays uni, fort et indépendant. Ils affirment que très souvent, nous sommes trop réservés et nous cachons nos sentiments patriotiques.

Ils ont signé cette pétition dans laquelle ils affirment leur appui aux clubs des Kinsmens et des Kinettes du Canada, plus précisément leur projet *Fiers d'être Canadien*. Ils déclarent que ce projet donne la possibilité de promouvoir des rapports positifs pendant toute une vie, que ce soit envers notre patrimoine ou un drapeau, d'encourager le raffermissement des liens entre Canadiens pour que le Canada s'affirme encore davantage comme chef de file dans les cercles internationaux, et de promouvoir notre grande fierté d'être canadiens.

LE LOGEMENT

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui, en vertu de l'article 36 du Règlement, pour présenter deux pétitions signées en grande partie par des gens d'Edmonton—Strathcona, ma circonscription.

Dans la première pétition, les signataires prient le Parlement de reconnaître que le gouvernement fédéral et les provinces partagent la responsabilité du secteur du logement. Ils lui demandent de soutenir financièrement le programme fédéral de coopératives d'habitation sans but lucratif et de conserver la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Dans le deuxième cas, les pétitionnaires prient le Parlement d'envisager la possibilité de ne plus appliquer la taxe sur les produits et services aux produits d'hygiène féminine.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter une pétition au nom d'habitants de la Colombie-Britannique, ce qui porte le nombre total de signatures à plus de 10 000. Les pétitionnaires signalent qu'une entreprise du nom de Multinational Resources envisage de dériver le cours de la rivière Thompson-Nord en Colombie-Britannique dans le but de vendre de l'eau dans le sud de la Californie.

Le projet va bon train, monsieur le Président. Cette entreprise dépense actuellement des millions de dollars en études techniques préliminaires et en études de faisabilité. Les pétitionnaires disent qu'il est temps de dire à ces entrepreneurs: «Oubliez le projet. Mettez vos plans au rancart, car les eaux canadiennes ne seront pas vendues en Californie par des gens qui détournent des rivières.»

LA FISCALITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai des pétitionnaires du Manitoba qui demandent un système fiscal plus équitable et plus simple. Ils estiment que le système actuel est injuste à l'égard des pauvres et qu'il est trop lourd pour les Canadiens de la classe moyenne et les commerçants. Ils veulent assurer qu'il ne soit pas discriminatoire, ils pensent, par exemple,

aux crédits d'impôt pour enfants. Ils font remarquer que certaines personnes les touchent et d'autres pas.

LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Mon autre pétition, monsieur le Président, demande au Parlement de faire en sorte que le CRTC surveille très sévèrement l'utilisation de langage grossier à la radio et à la télévision. Les pétitionnaires font remarquer qu'il n'est pas nécessaire d'user de ce genre de langage pour informer ou pour distraire.

Ils font aussi remarquer que cela va à l'encontre de ce qu'ils essayent d'apprendre à leurs enfants à cet égard.

CHRISTINE LAMONT ET DAVID SPENSER

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Kamloops, Vancouver, Burnaby et d'autres villes et municipalités de la Colombie-Britannique. On y fait remarquer que deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, qui ont été condamnés à 28 ans chacun d'incarcération dans une prison brésilienne, ont été victimes d'erreurs judiciaires, de traitements cruels et inusités dans des prisons brésiliennes et de discrimination dans la détermination de leur peine et dans les conditions de leur libération conditionnelle.

La pétition dit que le seul recours possible contre leur peine sévère, c'est que le Canada demande leur expulsion conformément à la loi brésilienne.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de prier le gouvernement du Brésil d'expulser Christine Lamont et David Spencer et de les renvoyer au Canada.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition, signée par un certain nombre d'habitants de Coquitlam et de Port Coquitlam, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre à tous les salariés d'être admissibles au remboursement de la taxe sur les produits et services, peu importe leur âge, parce qu'à l'heure actuelle, les contribuables de moins de 19 ans n'y ont pas droit, ceci, en attendant l'élimination de cette taxe.

M. Duhamel: Monsieur le Président, la Chambre consentirait-elle à l'unanimité à revenir aux initiatives parlementaires? Je voudrais présenter un projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LES PENSIONS

MESURE MODIFICATIVE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) demande à présenter le projet de loi C-352, Loi modifiant la Loi sur les pensions (ouverture du droit à la pension).

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

M. Duhamel: Monsieur le Président, très rapidement, je voudrais remercier mes collègues de leur consentement.

Ce projet de loi est basé sur le principe fondamental suivant: si un particulier doit de l'argent au gouvernement, celui-ci peut le percevoir à n'importe quel moment, évidemment en vertu des lois et règlements en vigueur. Il y a un certain nombre de programmes auxquels les particuliers ont droit, notamment dans le domaine des pensions, où ce principe ne s'applique pas et où la rétroactivité n'existe que pour une période limitée.

Le but du projet de loi est de permettre la rétroactivité lorsqu'un particulier mérite une pension donnée et n'en a pas fait la demande au moment opportun, peut-être par ignorance. C'est l'intention. J'espère que nous aurons l'occasion plus tard d'envisager d'autres domaines en plus de celui-ci.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Duhamel propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

En vertu du paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les motions portant production de documents restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PENSION DE LA FONCTION PUBLICQUE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (pour le président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C-55, Loi modifiant certaines lois en matière de pensions et édictant la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite, soit lu pour la troisième fois et adopté.

• (1530)

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux de lancer le débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-55, Loi modifiant certaines lois en matière de pensions et édictant la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite, maintenant que le comité législatif a terminé son étude et présenté ses conclusions à la Chambre.

Je voudrais d'abord remercier le député de Welland—St. Catharines—Thorold, président du comité législatif, ainsi que les députés qui ont fait une étude très attentive du projet de loi. Je tiens ensuite à exprimer ma reconnaissance aux personnes qui ont pris de leur temps pour témoigner devant ce comité.

Grâce au travail sérieux et minutieux du comité, un certain nombre d'amendements ont été apportés au projet de loi. Je suis heureux de constater qu'ils pourront clarifier et renforcer les effets voulus des changements proposés aux régimes de pension.

Les députés se souviendront que le président du Conseil du Trésor a dit du projet de loi qu'il marque une étape importante dans l'évolution des régimes de retraite de la fonction publique fédérale, car il améliore les régimes et comble ainsi les voeux des participants.

Le projet de loi donne suite à l'engagement du gouvernement d'assujettir les régimes de retraite, comme tous les autres régimes de retraite offerts par les employeurs au Canada, aux nouvelles règles de l'impôt sur le revenu concernant les régimes agréés; et il améliore le financement des prestations de retraite.

Le projet de loi C-55 est relativement complexe puisqu'il propose des modifications aux lois sur la retraite, précise comment les règlements amélioreront les programmes et édicte deux nouvelles lois.

Le projet de loi tend à modifier principalement la Loi sur la pension de la fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Les nouvelles lois proposées sont la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite.

Je tiens à rappeler aux députés les mesures «d'équité» et les améliorations prévues dans le projet de loi.

D'abord, la Loi sur la pension de la fonction publique serait modifiée afin de permettre aux employés à temps partiel qui travaillent au moins 12 heures par semaine de participer au régime. La participation serait facultative pour les employés actuels, mais obligatoire pour les futurs employés.

En outre, les employés pourraient racheter des périodes de service remontant au 1er janvier 1981. Tout en permettant à tous les employés de mieux équilibrer leurs responsabilités professionnelles et familiales et de continuer à accumuler des droits à pension, cette disposition devrait être particulièrement favorable aux femmes, puisque ce sont elles qui travaillent souvent à temps partiel lorsque leurs enfants sont petits.

Dans le même ordre d'idées, ce sont les femmes ayant de jeunes enfants qui devraient profiter le plus des propositions concernant la participation aux régimes durant une période de congé non payé.

En effet, les dispositions actuelles peuvent imposer aux participants des difficultés financières que le projet de loi leur éviterait puisqu'ils pourraient ne pas compter les périodes de congé non payé dépassant trois mois. Plus tard, par contre, ils pourraient les compter et payer les cotisations dans les délais qui leur conviendraient le mieux.

Le projet de loi propose d'établir un programme de retraite anticipée à l'intention des employés opérationnels du Service correctionnel du Canada, ce qui matérialiserait un engagement de longue date du gouvernement actuel et de ses prédécesseurs.

Je crois que les députés appuieront cette initiative qui offrirait aux personnes travaillant dans le milieu stressant des établissements correctionnels la possibilité et les moyens financiers d'en sortir après une période de service raisonnable. Le programme contribuerait d'autre part à la sécurité générale du public en permettant à l'effectif du Service correctionnel de rester efficace.

Je suis particulièrement heureux que le projet de loi propose des améliorations aux régimes d'assurance-vie, appelés régimes de prestations supplémentaires de décès, prévus par la Loi sur la pension de la fonction publique et la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes. La protection serait doublée—elle passerait d'une fois à deux fois le traitement du participant—et la prestation «acquittée», c'est-à-dire celle pour laquelle il ne paie pas et la seule à laquelle il ait droit après l'âge de 70 ans, passerait de 500 $ à 5 000 $.

Les augmentations seraient financées en entier par les réserves des comptes des prestations de décès et ne feraient pas augmenter les coûts pour les participants ou les contribuables.

La plupart des améliorations que j'ai mentionnées jusqu'ici ont un effet important sur la planification des finances des familles. L'une des lois qui seraient édictées aurait aussi un tel effet. Je fais allusion à la Loi sur le partage des prestations de retraite qui permettrait de traiter les prestations accumulées au titre des régimes fédéraux comme des biens familiaux que l'on pourrait répartir à la rupture du mariage.

Dans la plupart des provinces et en vertu de la Loi sur les normes des prestations de pension, les répondants des régimes respectent les ordonnances des tribunaux ou les conventions entre conjoints qui prévoient cette répartition, mais jusqu'à maintenant les régimes fédéraux ne permettaient pas le partage de ce qu'il est convenu d'appeler les «droits à pension».

La Loi sur le partage des prestations de retraite autoriserait, en cas d'ordonnance ou de convention, le transfert d'une somme forfaitaire pouvant atteindre 50 p. 100 de la valeur des prestations acquises pendant la période spécifiée à un compte d'épargne-retraite au nom du conjoint légal ou de fait. Les prestations du participant seraient alors ajustées en conséquence. Je crois que la loi et ses règlements d'application, une fois adoptés, devraient apporter une aide précieuse aux couples qui veulent conclure une entente juste et satisfaisante.

Le projet de loi, s'il est adopté, permettrait d'apporter aussi une amélioration qui répondrait aux demandes réitérées des employés de la fonction publique et des membres des Forces canadiennes et de la GRC à la retraite: il serait en effet possible de verser les prestations de survivant à une personne qui serait devenue le conjoint du participant après qu'il aura pris sa retraite ou après l'âge de 60 ans dans le cas des Forces canadiennes et de la GRC.

Cette option serait accompagnée d'un ajustement actuariel des prestations du participant, ajustement nécessaire pour maintenir l'équilibre technique des régimes et obéir à la règle qui veut que le passif d'un fonds de pension ne soit pas accru pour couvrir les personnes qui entrent dans la famille après la retraite du participant.

J'aimerais aussi rappeler aux députés que le projet de loi contient deux dispositions touchant seulement les membres des Forces canadiennes et de la GRC. L'une d'elles permettrait aux membres à plein temps de la réserve des Forces canadiennes ayant quitté la force régulière sans avoir acquis des droits à pension de participer au régime. L'autre veut uniformiser les conditions d'âge et d'années de service de tous les membres de la GRC aux fins de la retraite facultative.

Je ne voudrais pas poursuivre sans mentionner les propositions sur le financement intégral des prestations à mesure qu'elles sont acquises. Les propositions seraient applicables à tous les régimes et stipulent que les crédits aux comptes de pension, qui représentent les cotisations de l'employeur et du participant ainsi que les intérêts

perçus, doivent couvrir toutes les prestations futures de ce dernier à mesure qu'elles sont acquises.

Dans le cadre de cet exercice, les compte de pension de base au titre de la LPFP, de la LPRFC et de la LPRGRC seraient ajoutés à la partie correspondante du compte des prestations de retraite supplémentaires. La responsabilité à l'égard du passif non capitalisé incomberait au gouvernement. Les taux de cotisation des employés ne changeraient pas, et le gouvernement contribuerait au taux nécessaire pour maintenir le financement intégral des prestations acquises.

• (1540)

Je tiens à souligner que les dispositions sur le financement intégral renforcent la sécurité des régimes parce qu'il faudra toujours créditer suffisamment de fonds aux comptes pour couvrir le montant des prestations acquises à n'importe quelle date. Je pense que les dispositions rassureront les syndicats et les associations de retraités qui, au comité, ont dit craindre que la date de fusion des comptes soit pour le gouvernement le prétexte de se dispenser de ses cotisations.

J'ai déjà dit que le projet de loi rendra les régimes fédéraux conformes aux règles de l'impôt sur le revenu concernant les régimes agréés de la même manière que les autres régimes de retraite offerts par les employeurs au Canada.

La conformité fiscale sera rendue possible par l'insertion de modifications législatives dans les régimes, la prise de règlements et l'adoption de la Loi sur les régimes de retraite particuliers.

Les modifications législatives limiteraient le montant du traitement sur lequel peuvent être fondées les prestations de sorte que celles-ci ne dépasseraient pas le plafond de 1 722 $ par année d'adhésion aux régimes comme l'autorisent la Loi de l'impôt sur le revenu et ses règlements d'application.

De plus, le projet de loi prévoit un mécanisme permettant de continuer les éléments du programme qui dépassent les règles de l'impôt sur le revenu par le biais des conventions de retraite. À l'exception du régime de retraite des parlementaires, dont les conventions seraient assurées par la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, toutes les autres conventions de retraite seraient autorisées par la Loi sur les régimes de retraite particuliers.

Je suis heureux de signaler que la majorité des propositions ont été bien accueillies par les participants. Quelques syndicats et associations de retraités ont cependant critiqué les pouvoirs de réglementation contenus dans le projet de loi et ont suscité des craintes, inutiles à mon avis, en prétendant que l'actuel gouvernement ou ses successeurs pourraient invoquer les pouvoirs d'assurer la conformité à la Loi de l'impôt sur le revenu et changer les règles d'indexation des régimes.

Je veux que les députés sachent bien, comme le président du Conseil du Trésor l'a dit aux organismes concernés, que le gouvernemnt n'utilisera ces pouvoirs que pour assurer la conformité aux règles de l'impôt sur le revenu. Une étude approfondie a d'ailleurs confirmé que les pouvoirs ne pouvaient pas servir à modifier des droits acquis, y compris le droit à l'indexation.

Pour rassurer les participants, le gouvernement a cependant proposé au comité une motion, qui a été acceptée, limitant la portée du pouvoir de conformité à la Loi de l'impôt sur le revenu et à ses règlements tels qu'ils se lisaient le 15 janvier 1992.

De plus, il a fait ajouter une modification précisant qu'aucun règlement pris en vertu de ces pouvoirs ne peut compromettre les droits acquis. Les intervenants aux régimes discuteront les règles futures de la Loi de l'impôt sur le revenu pendant l'examen des éléments fondamentaux des régimes.

Les syndicats ont aussi critiqué le programme de retraite anticipée des employés opérationnels du Service correctionnel du Canada. S'ils ont accueilli favorablement le programme, ils ont indiqué qu'ils auraient préféré que les détails du programme soient établis dans la loi, comme pour le pouvoir d'établissement du programme, au lieu d'être laissés à la réglementation.

Les députés savent bien que la réglementation est entourée de sauvegardes pour faire en sorte que les règlements n'outrepassent pas les limites du pouvoir législatif et soient rendus publics avant et après leur adoption. De plus, les règlements sont soumis au Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.

Enfin, les syndicats peuvent être certains que nous ne prendrons pas de règlements sur le programme de retraite anticipée du Service correctionnel du Canada sans les consulter auparavant.

La question de la consultation m'amène à parler de l'examen des intervenants. Comme je l'ai indiqué, le projet de loi est une étape dans le processus de réforme des pensions de la fonction publique. La prochaine étape sera l'examen des questions non résolues relevant des régimes de retraite de la fonction publique et de celui des parlementaires.

Parmi les questions qui concernent les régimes de la fonction publique figurent la gestion des régimes, le taux de rendement à créditer aux fonds, les mesures de protection contre l'inflation dans le futur et les questions liées à la conception des régimes, y compris des éléments tels que la conformité à la Loi sur les normes des prestations de pension et le remaniement éventuel des prestations de survivant. Les témoins ont soulevé ces questions au comité.

Dès que le projet de loi C-55 sera adopté, le président du Conseil du Trésor rencontrera son comité consultatif sur la Loi sur la pension de la fonction publique pour poursuivre la réforme des pensions. Je sais que M. Loiselle se réjouit à l'idée de travailler avec les représentants des intervenants au régime en vue d'arriver à un consensus et à des solutions qui conviendront à tous.

J'invite donc instamment les députés à accélérer l'adoption du projet de loi pour que nous puissions apporter les améliorations qui y sont proposées, offrir aux employés à temps partiel la participation au régime de pension, verser les prestations supplémentaires de décès aux ayants droit et permettre aux couples séparés ou divorcés de partager équitablement les prestations de retraite accumulées en vertu de régimes fédéraux.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, pour beaucoup d'entre nous qui ont participé de très près à l'étude de tous les articles dans le cadre des longues audiences du comité et du débat pertinent, ce projet de loi est typique de la façon de procéder du gouvernement; il dit une chose et fait le contraire, il apporte quelques petites améliorations et les entoure de toute une série d'autres modifications tout à fait inacceptables et répréhensibles et il se préoccupe d'abord et avant tout des privilégiés plutôt que des défavorisés.

Je voudrais vous donner certains détails à l'appui de mes affirmations. Le 10 décembre dernier, le ministre a annoncé l'intention du gouvernement de modifier la législation sur les pensions. Il a précisé qu'on apporterait des améliorations afin de faire disparaître certaines iniquités dans les régimes de pensions et de rendre la loi conforme à la Loi de l'impôt sur le revenu. Personne ne pouvait être en désaccord avec cela et nous, du Parti libéral, avons souscrit aux intentions et aux principes au moment du débat en deuxième lecture de ce projet de loi.

M. Parker: Monsieur le Président, je suis désolé d'interrompre la députée, mais je voudrais avoir quelques éclaircissements. Nous en sommes rendus aux questions des députés. . . J'espère que la députée ne reprend pas le débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Aux termes du Règlement, il n'y a ni questions ni observations. Les deux premiers orateurs ont droit à des discours de 40 minutes, sans question ni observation. Le troisième orateur représentera votre parti; il aura 20 minutes, plus dix minutes réservées aux questions et observations.

Mme Catterall: Monsieur le Président, cependant lorsque le comité a entrepris ses délibérations et a enfin eu le temps de voir ce que le projet de loi renfermait, il est devenu évident que le gouvernement avait apporté certaines améliorations comme il l'avait promis, très mineures cependant, mais qu'il se servait alors de ce projet de loi pour s'emparer complètement de la gestion du régime de pensions, contrairement aux promesses faites en décembre par le ministre; il s'était engagé alors à ne pas toucher à la gestion de ce régime si ce n'est après un examen approfondi et complet de la question en consultation avec tous les autres intéressés.

Cela comprend les fonctionnaires qui contribuent 7,5 p. 100 de leur revenu à leur régime de pensions ainsi que les centaines de milliers de fonctionnaires à la retraite qui touchent des prestations basées sur leurs contributions durant leurs années de service.

Ainsi, même si le ministre avait promis que toute modification à la gestion du régime ferait l'objet d'un examen approfondi et de certaines consultations, le gouvernement se sert de ce projet de loi pour avoir encore plus la haute main sur la gestion du régime qu'il ne l'a en ce moment.

• (1550)

Je veux repasser en détail plusieurs aspects de l'approche adoptée par le gouvernement à l'égard de ce projet de loi, ceci afin d'expliquer clairement pourquoi nous nous y opposons, et ce malgré les améliorations longuement attendues qui ont été apportées aux pensions, notamment en ce qui a trait aux droits de certains groupes de la société en vertu de la charte.

L'histoire de la réforme des pensions remonte à plus d'une décennie. Au début des années 1980, les régimes de pensions ont fait au Canada l'objet d'un important examen parlementaire compte tenu du vieillissement de la population et du fait qu'une plus forte proportion de cette dernière va bientôt se trouver à la retraite.

Le public était sincèrement et réellement inquiet, et c'était tout à fait légitime. Il se demandait comment, à la retraite, les gens allaient faire pour subvenir à leurs besoins et si les régimes de pensions étaient suffisants pour leur permettre de vivre de façon digne, décente et confortable après avoir passé leur vie à travailler.

La commission chargée de cet examen a déposé son rapport dans lequel elle recommandait d'importantes réformes aux nombreux régimes de pensions et aux mesures législatives régissant les régimes de pensions au Canada. Peu après, la charte des droits et libertés a elle-même fait l'objet d'un examen destiné à déterminer si les régimes de pensions étaient conformes, entre autres, à la charte. Le comité chargé de cet examen a également déposé son rapport et a recommandé d'importants changements aux divers régimes de pensions, y compris à ceux du secteur public.

Le gouvernement de l'époque a répondu à ces deux rapports en présentant la Loi sur les normes des prestations de pensions, qui s'applique aux régimes de pensions de tous les employeurs relevant de la réglementation fédérale. Ces employeurs ont été informés des normes applicables aux régimes de pensions dans le secteur privé. Ils n'ont encore rien fait pour que leurs propres régimes de pensions du secteur public soient conformes à la loi.

Encore une fois, le gouvernement dit à tous les Canadiens que c'est ce qu'il faut faire; par contre, lui, estime ne pas avoir à tenir compte de ses propres lois ni de ses propres règles.

Le gouvernement a modifié le Régime de pensions du Canada pour qu'il soit conforme aux normes recommandées par les comités qui avaient examiné les régimes. Or, les membres de la fonction publique, des forces armées et de la GRC continuaient de contribuer généreusement à leurs régimes de retraite, leurs régimes ne satisfaisant pas au critère fondamental d'équité que le gouvernement avait imposé aux régimes du secteur privé et qu'il avait établi pour le Régime de pensions du Canada.

Le gouvernement demande toujours qu'on lui fasse confiance. Il dit toujours que, de concert avec les employés, il va examiner ces régimes de pensions pour voir où il faut apporter des modifications et des améliorations; il répète que tout cela se fera conjointement, solidairement. Ses paroles sont très encourageantes, mais il semble avoir du mal à les mettre en pratique.

Permettez-moi d'expliquer clairement la raison du manque de confiance sur cette question. Les gens n'ont pas confiance parce qu'il y a maintenant près d'une décennie qu'ils attendent que les régimes de retraite deviennent conformes aux recommandations de deux comités parlementaires importants et aux lois que le gouvernement a lui-même adoptées.

Voilà près d'une décennie qu'ils attendent que le gouvernement établisse légalement un taux de rendement équitable au montant de 73 millions de dollars que représentent les fonds de retraite auxquels contribuent les membres de la fonction publique, des forces armées et de la GRC. Cela fait près de dix ans qu'ils attendent d'avoir leur mot à dire dans la façon de gérer leur argent. Toutefois, le gouvernement continue d'agir d'une manière unilatérale, de déterminer quels en seront les avantages, de fixer le taux des cotisations et le taux de rendement du régime. Il continue de priver les cotisants d'un rendement juste et équitable.

Cela fait maintenant sept ans que le président du Conseil du Trésor a promis un examen. Il a fait la même promesse il y a cinq ans, il y a trois ans, et c'était déjà la troisième et quatrième fois qu'il le faisait. Maintenant, cela fait six mois que le nouveau président du Conseil du Trésor a promis qu'un examen aurait lieu.

Pas une seule initiative n'a été prise pour consulter les pensionnés ou les cotisants au sujet de cet examen. Pourquoi devrions-nous faire confiance au gouvernement?

Il n'est donc pas étonnant que les gens qui ont suivi le dossier de près, qui ont patiemment attendu qu'on apporte des améliorations à leur régime de pensions pour le rendre plus équitable, comme on l'a fait pour d'autres régimes, affirment que le gouvernement agit d'une manière furtive, en secret, en usant de subterfuges et de procédés déloyaux. Ce projet de loi le démontre clairement.

Le gouvernement aime bien dire qu'il souhaite collaborer avec ses employés, qu'il souhaite collaborer avec ses partenaires dans ce dossier. Il n'a pas écouté les témoignages présentés devant le comité. Il n'a pas répondu aux préoccupations exprimées par les retraités et les futurs retraités ainsi que par les députés de l'opposition. Il n'a pas répondu aux objections très légitimes qui ont été soulevées au comité et n'a pas cherché à y remédier.

On a proposé de très nombreux amendements dans un effort de dernière minute pour tâcher d'amener le gouvernement à respecter sa parole au sujet du projet de loi et de ce qu'il était censé faire. Ces amendements ont tous été rejetés par les ministériels.

Enfin, le projet de loi trahit un manque total d'équité. On dirait presque que le gouvernement a eu du mal à laisser passer les occasions de profiter du malheur d'autrui. On le verra très bien dans les observations que je ferai dans un instant sur le traitement réservé aux femmes divorcées et séparées des retraités de la fonction publique, des forces armées ou de la GRC.

Je voudrais aborder certains points particuliers du projet de loi. Le gouvernement a apporté, nous le reconnaissons, deux ou trois améliorations mineures aux régimes de retraite. Par exemple, l'amélioration relative aux prestations supplémentaires de décès constitue certainement un progrès. Le compte des prestations supplémentaires de décès affiche depuis plusieurs années un énorme excédent qui a grossi à mesure que les traitements des fonctionnaires s'amélioraient et que leurs cotisations augmentaient. Or, la prestation supplémentaire de décès est restée fixée à un maigre 500 $ durant de très nombreuses années.

Le fait que le gouvernement a finalement décidé de verser aux gens la prestation supplémentaire de décès pour laquelle ils avaient payé en créant cet excédent n'est pas particulièrement méritoire, car la décision se faisait attendre depuis un bout de temps.

Le principal motif de fierté qu'invoque le gouvernement en affirmant nous avoir donné un régime de retraite plus équitable tient au fait que le partage des prestations de retraite sera maintenant autorisé. Autrement dit, il permettra dans ses propres régimes de retraite une faible portion de ce qui est autorisé dans le cadre du Régime de pensions du Canada ou de ce qui est exigé dans le cadre des régimes de retraite du secteur privé. Cette modeste disposition du projet de loi dissimule des milliers de vies de misère, des milliers d'années de pauvreté, surtout pour les femmes et leurs enfants. Le gouvernement a échoué lamentablement à remédier à la situation.

La mesure à l'étude continue de laisser entre les mains non pas des parlementaires, mais des fonctionnaires du Conseil du Trésor, le pouvoir de considérer quelqu'un décédé de sorte que l'État n'ait plus à lui verser des prestations de retraite. Cela veut dire qu'une personne qui a été mariée à un membre des forces armées ou à un agent de la GRC—je mentionne ces services, car ce sont les cas qui se présentent le plus souvent—durant toute la période où le retraité accumulait son droit à pension peut se voir privée de toute pension. Même s'il savait depuis dix ans qu'il s'agissait là d'une grave lacune du régime de retraite, le gouvernement a complètement négligé de remédier au problème.

• (1600)

Ainsi, il y a des femmes qui ont contribué, tout au long d'un mariage, à l'accumulation d'une pension, mais qui se voient refuser un droit à cette pension. En fait, ce projet de loi rend la situation encore pire pour le conjoint d'un participant à ces régimes, étant donné que la période à l'égard de laquelle un second conjoint de fait peut être reconnu aux fins de la pension a été réduite de trois ans à une année seulement.

Ainsi, une personne qui marie un pensionné sur le tard et qui n'a pas contribué à l'accumulation de la pension peut en bénéficier, alors qu'un conjoint de longue date se voit refuser un droit à cette pension, même s'il existe une entente de séparation ou une ordonnance de soutien financier qui accorde à cette personne le droit de toucher la moitié de la pension si le pensionné meurt.

Le Conseil du Trésor peut ne tenir aucunement compte des souhaits du pensionné et des besoins d'un conjoint de longue date, et refuser toute pension à ce conjoint.

Que dire des femmes qui ont suivi un mari poursuivant une carrière militaire partout dans le monde, qui ont renoncé à leur propre carrière, qui sont pratiquement devenues elles-mêmes des membres des forces armées en soutenant la carrière de leur conjoint, qui n'ont jamais pu préparer leur propre régime de pension, et qui pourraient vivre dans la pauvreté à cause d'une mesure législative comme celle que le gouvernement propose et qui ferait persister une situation injuste?

Le gouvernement fait valoir que les ordonnances du tribunal pourront prévoir le versement d'une somme. Cette mesure pourra effectivement aider. Il sera plus facile pour un couple qui se sépare de partager son avoir sans que les deux parties ne se retrouvent dans la pauvreté. Toutefois, il n'y aucune garantie portant que le con-

joint touchera une somme à peu près équivalente à la pension accumulée par l'autre conjoint pendant la durée du mariage.

En d'autres mots, ce projet de loi ne tient absolument pas compte du principe bien établi par les tribunaux, selon lequel une pension acquise durant un mariage appartient aux deux partenaires à parts égales. Si l'on ne commence pas à traiter de ces questions dans un projet de loi semblable, il continuera d'y avoir, comme l'a fait observer un député au cours de la période des questions, 80 p. 100 des femmes seules de plus de 65 ans qui vivront dans la pauvreté. Comment peut-on justifier une telle situation? Comment le gouvernement peut-il justifier le fait de ne pas corriger cette situation alors que nous avons consacré trois mois à ce projet de loi et que le gouvernement y travaille depuis près d'une décennie?

Cette mesure législative ne traite aucunement d'un problème dont le gouvernement est bien conscient, à savoir le cas d'une personne handicapée qui touche une pension puis qui est privée du plein montant de la pension si son mariage prend fin à cause de l'incapacité en question.

Une mesure très positive, qui s'imposait depuis longtemps a été prise dans le cas des Services correctionnels. Toutefois, je ne peux m'empêcher de dire au ministre que si le projet de loi permet aux employés des Services correctionnels de prendre une retraite anticipée, pourquoi le gouvernement a-t-il peur de préciser clairement dans le projet de loi ce que cela signifie, combien cela va coûter, et à quoi les intéressés auront droit?

Pourquoi le président du Conseil du Trésor me répond-il que les employés des Services correctionnels du Nord ne peuvent être visés par cette disposition parce qu'ils n'ont pas présenté une demande pertinente? Si cette mesure est juste pour les employés des Services correctionnels du sud de l'Ontario, elle est juste aussi pour ceux des Services correctionnels du Nord.

Pourquoi le gouvernement est-il réticent à faire bénéficier des mêmes avantages les pompiers des aéroports? Leur travail aussi est dangereux et stressant.

La retraite anticipée dont peuvent se prévaloir les employés des Services correctionnels devrait, pour les mêmes raisons, être offerte à d'autres personnes qui s'acquittent de fonctions dangereuses et stressantes, et qui ne peuvent pas, en quelque sorte, maintenir la qualité de leur travail après un certain temps.

Le gouvernement inclut les employés à temps partiel, mais il a fait la sourde oreille face aux demandes visant à inclure les travailleurs saisonniers. Ces travailleurs accomplissent parfois, en huit mois, l'équivalent d'un an et demi de travail, mais n'ont pas le droit de verser des cotisations représentant la valeur réelle du travail qu'ils ont effectué pour le gouvernement du Canada.

Depuis sept ans, le gouvernement nous promet d'examiner en profondeur les régimes de pensions. Depuis sept ans, il nous promet de régler certaines questions et, aujourd'hui, il nous propose un projet de loi qui ne fait rien en ce sens.

J'ai parlé d'équité, du traitement équitable à accorder aux gens, et je ne peux que demander au gouvernement pourquoi le projet de loi prévoit une rente de survivant de 60 p. 100 pour les conjoints des haut gradés des forces armées et de la GRC, des hauts fonctionnaires et des députés, mais pas pour les conjoints des simples fonctionnaires et des membres ordinaires de la GRC et des forces armées.

Même s'il refuse de diffuser des études sur les coûts, le gouvernement sait fort bien que le versement de prestations de 60 p. 100 aux survivants des fonctionnaires et des membres de la GRC et des forces armées entraînerait probablement une augmentation inférieure à 0,5 p. 100. Pourtant, cela pourrait faire toute la différence pour les survivants qui pourraient vivre dans le confort et la dignité et non dans la pauvreté.

Avec ce projet de loi, le gouvernement a même du mal à respecter la Charte des droits et libertés. Le gouvernement a toujours refusé et refuse encore de supprimer un article contraire à la charte, puisqu'il favorise la discrimination fondée sur l'âge. Il s'agit d'un article très insultant pour les femmes, car il est fondé sur l'hypothèse que les femmes n'épousent les retraités que pour mettre la main sur leur argent. Il est aussi très insultant pour les retraités, car il laisse entendre qu'une femme n'accepte d'épouser un homme de plus de 65 ans que pour une seule raison, sa pension. C'est le fameux article sur les aventurières. On ne peut s'attendre à ce qu'un homme de plus de 60 ans ait une femme qui a accepté de l'épouser parce qu'elle l'aimait et voulait passer le reste de sa vie avec lui.

Ainsi, le gouvernement est obligé de protéger les pensionnés contre ce genre de femmes en disant que, si on se marie avec un retraité âgé de plus de 60 ans, on n'a pas droit à la rente de survivant, même si le retraité a cotisé

pendant toute sa carrière à un régime de pension qui prévoit une rente de survivant.

Nous savons tous que les gens vivent plus vieux aujourd'hui, qu'ils restent en meilleure santé plus longtemps et qu'ils restent actifs plus longtemps. Les gens se remarient aussi. Nous avons entendu un témoin qui est devenu veuf il y a quelques années. Cet homme s'est remarié après 60 ans et il espère avoir une vie longue et heureuse avec sa deuxième femme, mais cette dernière ne pourra pas avoir de rente de survivant lorsqu'il mourra. Cela l'inquiète beaucoup parce que c'est très difficile pour un retraité de prévoir une deuxième pension pour sa deuxième femme.

Je veux parler des employés à temps partiel. Aux dires du gouvernement, l'une des plus grandes réussites de ce projet de loi, c'est qu'il permet aux employés à temps partiel de cotiser à un régime de pension. C'est vrai, et c'est une victoire importante pour un grand nombre de femmes fonctionnaires qui choisissent de travailler à temps partiel pendant une partie ou la totalité de leur carrière pour pouvoir conjuguer leur travail et leurs responsabilités familiales. Elles peuvent travailler à temps partiel pendant une courte période en revenant de leur congé de maternité ou pendant une période plus longue jusqu'à ce que leurs enfants soient assez grands.

Oui, ce projet de loi permet, d'une façon très limitée, aux employés à temps partiel de participer au régime de pension.

• (1610)

Par exemple, si le député d'Ottawa—Vanier entrait dans la fonction publique à l'âge de 60 ans, il pourrait verser des cotisations pour ses années de service dans le secteur privé à partir du moment où il a commencé à travailler à l'âge de 18 ans. Au moment de sa retraite, il aurait donc droit à une pleine pension. Toutefois, les employés à temps partiel ne pourront pas faire cela. Le nombre d'années de service antérieur qu'ils pourront racheter sera limité.

Qu'est-ce qui nous donne le droit de dire que le travail des employés à temps partiel est moins important que celui du député d'Ottawa—Vanier, si ce dernier entrait dans la fonction publique? Pourquoi n'auraient-ils pas le droit de verser des cotisations pour tout le travail à temps partiel qu'ils ont fait depuis le début de leur carrière? Parce que leur travail est moins valable et moins utile? C'est de la discrimination.

C'est encore pire. Le projet de loi établit que si l'on ne contribue pas au régime de pension le jour où il est adopté, on ne peut pas y contribuer pour du travail à temps partiel. Autrement dit, la grande majorité des employés à temps partiel de la fonction publique ne pourront pas se prévaloir de cet avantage, malgré les annonces faites en grande pompe par le ministre et le gouvernement.

Encore une fois, la duplicité, la duperie et les entreprises de camouflage semblent être la façon de faire de ce gouvernement. Qu'on me donne une seule bonne raison pour que quelqu'un qui travaille à plein temps et qui contribue au régime de retraite aujourd'hui n'ait pas le droit d'y contribuer pour le travail à temps partiel qu'il aurait fait par le passé ou qu'il pourrait faire à une époque future. Quoi qu'il en soit, quelqu'un qui travaille à temps partiel aujourd'hui ne peut pas contribuer au régime, même s'il y a déjà contribué pendant dix ans. Comment peut-on concevoir que cette mesure puisse être juste?

Le secrétaire parlementaire a dit que c'était surtout les femmes qui travaillaient à temps partiel. Peut-il me dire pourquoi il veut continuer de faire de la discrimination contre un groupe composé surtout de femmes?

Le député d'Ottawa—Vanier pourrait entrer dans la fonction publique et décider dans dix ans qu'il veut racheter sa pension depuis 1940, mais les employés à temps partiel n'ont qu'un an pour décider de le faire.

Comme je l'ai dit dans le discours que j'ai prononcé à l'étape de la deuxième lecture, même quand le gouvernement essaie de faire quelque chose de bien, c'est très peu et ça ne va jamais très loin.

Cela nous amène à parler de confiance et d'honnêteté envers la population. Le gouvernement a dit clairement que les questions de gestion du fonds de pension feraient l'objet d'une étude exhaustive qui serait menée en consultation avec les employés et les retraités. Pourtant, ce projet de loi n'établit aucune forme de comité de gestion qui pourrait donner un pouvoir quelconque aux employés, dans la gestion de leur propre argent.

Six mois après l'annonce du ministre, aucune mesure n'a été prise pour rencontrer les retraités et les représentants des employés pour discuter de la méthode d'examen. Comment s'étonner que les employés et les retraités qui attendent depuis 1985, soit depuis sept ans, et qui ont vu les présidents du Conseil du Trésor se succéder, ne croient pas que l'examen aura lieu maintenant?

Par contre, le gouvernement ayant promis cet examen s'est servi de la mesure législative, qui visait d'autres objectifs, disait-il, pour tenter par la force de chambarder complètement les règles d'administration de la caisse de retraite; le montant des contributions; le montant des prestations; l'indexation; la contribution du gouvernement; le montant que les employés doivent payer. C'est

tout cela à la fois que le gouvernement fait dans cette mesure.

Comment peut-il dire aux gens: «Nous allons nous asseoir ensemble et discuter du mode d'administration du régime»? Le gouvernement a essayé de faire tout ce que j'ai dit à son avantage.

Je vous donne quelques exemples. En ce moment, il y a plus de 75 milliards de dollars dans le fonds de pension. L'excédent des trois fonds était de 23,5 milliards de dollars en 1991.

En ne versant que ce qui est nécessaire pour couvrir les paiements de la caisse de retraite, comme il voulait le faire, le gouvernement aurait pris 23,5 milliards de dollars qui ne lui appartenaient pas. Depuis plus de 30 ans, les employés de la fonction publique versent à la caisse beaucoup plus que ce qui en sort.

Le gouvernement pensait qu'avec son projet de loi il avait trouvé un moyen détourné de mettre la main sur une partie de l'argent plutôt que de la verser en prestations de pensions, mais les chiffres contredisent des déclarations faites par différents ministres depuis sept ans lorsqu'ils affirmaient qu'il fallait réorganiser les régimes de pensions de la fonction publique selon le modèle des régimes de pensions du secteur privé, que ces régimes étaient déficitaires, qu'ils représentaient un lourd fardeau pour les contribuables canadiens.

Je le répète, l'an dernier, l'excédent était de 23,5 milliards de dollars. Qui pensez-vous va utiliser cet argent et payer des intérêts inférieurs aux taux du marché? Le gouvernement. Qui va en profiter? Les contribuables canadiens parce que le déficit et la dette s'en trouveront directement réduits. Qui va être perdant? Les pensionnés et les cotisants parce que ce gouvernement refuse de traiter ce fonds comme tout fonds bien placé et de lui appliquer un taux d'intérêt et un taux de rendement convenables.

Le projet de loi établit quelque chose de bien plus dangereux que ce qui est énoncé en clair. En effet, il fait partie de la stratégie du gouvernement qui consiste à gouverner de plus en plus par règlement. En d'autres termes, le gouvernement retire des responsabilités au Parlement en ce qui concerne l'examen des lois et les confie plutôt à des administrateurs.

Quand on étudie des projets de loi comme celui-ci et le projet de loi C-26, dont la Chambre sera saisie aujourd'hui, on se demande à quoi peut bien servir le Parlement. Pourquoi ne pas simplement confier à un nombre croissant de fonctionnaires la tâche de concevoir, d'imprimer et d'administrer de plus en plus de règlements, et se passer complètement de la Chambre des communes? Vous et moi, monsieur le Président, n'aurions plus qu'à jouer au golf quatre jours sur cinq, et cela ne changerait rien.

Les gens ont le droit, lorsqu'ils lisent une loi, de savoir quels sont leurs droits et leurs obligations. Ils ont le droit de savoir, dans un régime démocratique, que les décisions législatives sont prises à la Chambre des communes et non derrière des portes closes par des administrateurs qui ne sont pas comptables à la population. Les gens doivent savoir que nous n'allons pas laisser une armée de gestionnaires administrer un nombre croissant de règlements.

Je n'arrive tout simplement pas à comprendre le gouvernement, qui se contredit en disant vouloir déréglementer, mais qui adopte un projet de loi comme celui-là ne disant pas grand-chose, outre le fait qu'il va adopter des règlements pour le faire.

Ça ne dit pas aux gens quels sont leurs droits et leurs obligations. Il enlève au Parlement le droit de décider comment les fonds publics seront dépensés et ce que sera la politique officielle.

On s'interroge notamment sur la question de savoir si cette mesure législative aura, oui ou non, une incidence sur l'indexation des pensions et des autres avantages qui seront désormais accordés aux bénéficiaires en vertu de ce projet de loi. Permettez-moi de vous citer un extrait d'une lettre que le président du Conseil du Trésor a adressée au comité permanent: «Aucun changement ne sera apporté à l'indexation des prestations, sauf si la loi le prévoit. L'amendement qui sera proposé dissipera tout doute à ce sujet.»

Cet amendement ne nous en donne nullement la certitude. Le ministre n'a pas respecté la promesse qu'il avait faite à la Chambre, au comité, aux pensionnés et aux cotisants, lui qui est le fiduciaire de leur argent. Cet argent n'est pas le sien, ni celui du gouvernement, ni le mien, ni celui du député de Carleton—Gloucester, il leur appartient.

• (1620)

Le gouvernement a refusé, vendredi, d'accepter un certain nombre d'amendements qui auraient été conformes à l'engagement pris par le ministre de dissiper tout doute à ce sujet. Parmi les amendements qui lui ont été soumis, certains portaient la mention «pour plus de certitude», formule type utilisée dans bien des projets de loi. Le gouvernement a refusé d'accepter cet amendement. Y a-t-il lieu de s'étonner que les pensionnés ne lui

fassent pas confiance? Y a-t-il lieu de s'étonner que les Canadiens ne lui fassent pas confiance?

Enfin, à ceux qui ne sauraient pas trop si le gouvernement croit encore en la démocratie et s'il est encore convaincu que le Parlement a le droit d'établir les lois du pays, je signale que cette mesure législative contient une disposition qui porte atteinte au droit du Parlement et des Canadiens d'être régis par des lois décrétées par leurs représentants élus, d'une manière plus honteuse et renversante qu'on ne l'a jamais vu dans une mesure législative.

Permettez-moi de vous lire cette disposition du projet de loi. Ensuite, les parlementaires qui croient dans la démocratie nous diront s'ils sont toujours disposés à voter en faveur du projet de loi. Elle porte ce qui suit: «Il est bien entendu que les règlements d'application l'emportent sur les dispositions incompatibles de lois du Parlement.»

C'est donner beau jeu à un gouvernement ou un Cabinet pour prendre des règlements qui contredisent les lois adoptées par le Parlement. Y a-t-il quelqu'un ici qui trouve cela acceptable? Moi, en tout cas, je trouve cela inacceptable, et le Parti libéral aussi, car nous sommes d'avis qu'il devrait appartenir au Parlement et aux représentants élus de la population d'élaborer les lois du pays.

D'autres membres de l'opposition officielle trouveront beaucoup à redire à ce projet de loi. Quant à moi, je trouve regrettable que, dix ans après l'entrée en vigueur de la Charte des droits et libertés, le gouvernement n'ait pas fait en sorte que les pensions qui relèvent de sa compétence soient équitables.

Il a légiféré pour garantir l'équité dans le RPC. Il a légiféré pour imposer l'équité dans les régimes de pension du secteur privé. Dans son projet de loi, par contre, il n'a fait aucun cas des besoins des gens selon leur sexe, leur âge, leur état matrimonial ou leur invalidité. Il a manqué d'honnêteté quant à ses intentions.

Je tiens à remercier, en mon nom et en celui des membres du comité, et au nom des membres du Parti libéral, toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce projet de loi à titre individuel ou en tant que membres d'associations d'employés, notamment les femmes qui se battent pour recevoir une pension équitable, qui se battent pour faire reconnaître qu'elles existent toujours, même si elles sont séparées ou divorcées, ainsi que les retraités dont bon nombre ont travaillé pour le gouvernement et s'y connaissent très bien en matière de pensions. Je tiens à les remercier tous et toutes pour leur aide inestimable, car aucun d'entre nous ne s'y connaît autant que certains d'entre eux.

Je déplore cependant que le gouvernement ait décidé de ne pas transmettre au comité les études qu'il a réalisées sur des questions relatives aux pensions, ce qui nous a empêchés de faire un travail aussi exhaustif et approfondi que nous l'aurions voulu.

Je trouve enfin fort dommage que nous n'ayons pas devant nous en ce moment un projet de loi que tous les parlementaires pourraient appuyer sans réserve.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-55, Loi modifiant certaines lois en matière de pensions et édictant la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite. Je l'ai scruté attentivement au nom du caucus néo-démocrate et je dois vous dire que nous voterons contre.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage aux personnes qui se sont présentées devant le comité.

Les remarques faites par le député de Burlington ne reflètent aucunement les centaines de lettres que j'ai reçues de la part de citoyens un peu partout au Canada concernant le projet de loi C-55. Il dit que les députés sont d'accord en général. Ce n'est pas ce que j'ai entendu.

Ce n'est pas non plus ce qu'ont dit les témoins qui ont comparu devant le comité. Les fonctionnaires du secrétariat du Conseil du Trésor ont été les premiers à se présenter et ils ont analysé le projet de loi. Puis, nous sommes entrés dans le vif du sujet lorsque l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada est venu faire un exposé très bien étayé dont nous le félicitons.

L'Association nationale des retraités fédéraux est aussi venue exprimer ses inquiétudes face à ce projet de loi. L'Alliance de la fonction publique du Canada a recommandé de nombreux amendements, dont quelques-uns ont été acceptés par le gouvernement.

Voici d'autres personnes qui ont témoigné: William Lewis, un particulier; Robert Battram, un particulier; l'Association des anciens de la GRC; l'Association des membres de la division C de la GRC; A.J. Campbell, un particulier; l'Organisation des conjoints des militaires; la Corporation des retraités canadiens intéressés; l'Association canadienne des retraités des forces armées; et le Comité de défense des prestations de conjoint et d'enfant survivant.

Je veux simplement dire que tous ces groupes se sont surpassés en clarté et en éloquence, expliquant très clairement au comité les graves ramifications de ce projet de loi.

À mon avis, il n'est que juste que je commence par parler de plusieurs des aspects positifs du projet de loi. On y propose certains changements dont nous nous réjouissons, comme le fait que les fonctionnaires fédéraux à temps partiel pourront désormais adhérer à un régime de retraite. Enfin, après des années de lobbying, les fonctionnaires fédéraux à temps partiel peuvent maintenant adhérer aux régimes de retraite. Cela aidera surtout les femmes, qui forment la majorité des employés à temps partiel. Comme elles constituent un important groupe cible pour la réforme des pensions, cette nouvelle disposition permettra de leur assurer un meilleur revenu après la retraite.

Il y a aussi le nouveau régime de retraite anticipée au profit des employés du Service correctionnel. Nous nous réjouissons de ce nouveau régime, qui représente une autre idée qu'on tente de promouvoir depuis au moins dix ans. Comme les employés du Service correctionnel occupent des postes très stressants, ils méritent les mêmes régimes de retraite anticipée, sans réductions, dont bénéficient les contrôleurs de la circulation aérienne depuis déjà quelque temps.

En outre, la nouvelle loi sur le partage des prestations de retraite demande que le gouvernement fédéral applique les ordonnances du tribunal concernant le partage des crédits de pension fédérale en cas de dissolution du mariage. Cette disposition est excellente et s'est fait attendre pendant fort longtemps; il est donc bon de constater que le gouvernement a enfin réagi. Toutefois, la méthode qu'il a choisie pose de nombreux problèmes.

Au nom du NPD, j'ai proposé plus de 25 amendements à ce projet de loi en comité et à la Chambre. Mes collègues et moi avons proposé beaucoup d'autres amendements pour tenter de l'améliorer. Le gouvernement les a acceptés et a proposé une version modifiée de plusieurs de nos amendements, ce dont je le félicite. Toutefois, malgré ces améliorations, de nombreux graves problèmes subsistent.

Je voudrais parler des cinq principaux sujets de préoccupation: premièrement, le nouveau pouvoir de réglementation; deuxièmement, le nouveau régime de retraite anticipée au profit des employés du Service correctionel; troisièmement, les prestations supplémentaires de décès; quatrièmement, les pensions de retraite des parlementaires; et, cinquièmement, le nouveau régime de partage des prestations de retraite.

Le nouveau pouvoir de réglementation, bien que simplement pour assurer la conformité à la Loi de l'impôt sur le revenu, donne aussi au gouvernement autorité sur certains aspects des régimes de pension des employés fédéraux. C'est un changement fondamental qui enlève au Parlement son pouvoir d'examen. Un tel changement est au mieux inutile et au pire hautement dangereux, car il ouvre la voie à des abus de la part de ce gouvernement ou des suivants.

Comme le disait la députée d'Ottawa–Ouest, ce que font la Chambre et le gouvernement c'est enlever des pouvoirs à la Chambre des communes pour les donner au gouverneur en conseil qui pourra à l'avenir, par règlement, apporter des changements aux régimes de pension. C'est une façon bien dangereuse de gérer les régimes de pension.

• (1630)

Auparavant les modifications devaient être apportées par des lois, maintenant elles pourront être apportées par des règlements. Voici des exemples de choses qui pourront être modifiées par règlement: les taux d'intérêt des comptes de pension de retraite; les périodes d'amortissement; le montant des contributions du gouvernement; le contrôle des surplus du compte; le pouvoir général d'assurer la conformité avec la Loi de l'impôt, si nécessaire.

J'ai présenté 15 amendements pour éliminer cette appropriation exagérée de pouvoirs de réglementation et remettre ces questions fondamentales entre les mains du Parlement.

Le gouvernement a présenté certains amendements sous la pression du NPD et des syndicats des employés fédéraux. Il a accepté en comité de modifier le projet de loi et de remettre dans la loi les dispositions actuelles concernant: le calcul du taux d'intérêt pour le compte de pension de retraite; les périodes fixes d'amortissement; la garantie que l'employeur contribuera le même montant que l'employé; la conformité avec la Loi de l'impôt sur le revenu à compter de 1992. Ces questions sont loin d'être résolues, car elles doivent être revues de façon urgente. Néanmoins, les amendements remettent au moins en place les dispositions des lois actuelles.

Quant à l'indexation, en dépit des promesses du ministre de dire clairement qu'il n'y aura aucun changement dans les dispositions d'indexation des prestations, sauf par voie de mesure législative, le pouvoir général de modification et de réduction des pensions par règlement demeure.

C'est une question de confiance. Le libellé des articles est suffisamment ambigu pour que l'on doute des intentions du gouvernement. Même si on pouvait faire confiance au gouvernement, le fait est que cette loi durera bien plus longtemps que lui et que les employés fédéraux doivent aussi être protégés contre des abus dans l'avenir.

Malheureusement, nous avons bien des raisons de nous méfier du gouvernement.

Quant aux comités consultatifs, le gouvernement n'a pas consulté depuis cinq ans le comité consultatif de la Loi sur la pension de la fonction publique malgré la rédaction de ce projet de loi. Nous avons eu un membre du comité consultatif qui a comparu devant le comité pour l'un des exposés qui nous a dit que son comité ne s'était pas réuni depuis cinq ans. C'est honteux, alors qu'un nouveau projet de loi est présenté à la Chambre, de ne pas en discuter avec le comité consultatif.

Le NPD exhorte le ministre à tenir sa promesse de consulter toutes les parties concernées et d'examiner les questions fondamentales de taux de rendement, de protection contre l'inflation et de gestion planifiée.

Le gouvernement fédéral est à la fois l'employeur et l'administrateur du régime de pensions des employés fédéraux. Il faut une plus grande participation que dans le passé de toutes les parties concernées.

Le NPD exhorte aussi le gouvernement à remplacer les comités consultatifs inefficaces par une commission de cogestion ayant plus d'autorité. Une commission de gestion devrait comprendre un nombre égal de représentants de l'employeur, des employés, des retraités et au moins un représentant des conjoints, et devrait être présidée par une personne nommée par le Conseil du Trésor. Elle devrait être tenue légalement de se réunir et de consulter régulièrement.

Quant à la résistance du gouvernement, celui-ci refuse énergiquement de créer une telle commission en dépit de pressions croissantes. Maintenant, avec le projet de loi C-55, le gouverneur en conseil semble avoir encore plus de pouvoir pour changer unilatéralement les pensions fédérales en dépit des réserves exprimées par les employés et les retraités. C'est inadmissible.

Le projet de loi initial menaçait d'être extrêmement rétrograde. Ce projet de loi amendé est moins dangereux, mais il demeure rétrograde.

J'ai demandé qu'on supprime du projet de loi le paragraphe 30(2), qui dit ceci:

> Le gouverneur en conseil peut par règlement, en vue d'assurer une application réaliste et équitable de la présente loi en cas de prise de règlement au titre du paragraphe (1):
>
> a) adapter les dispositions de la présente loi ou de ses règlements;
>
> b) régir l'application des dispositions de la présente loi ou de ses règlements;
>
> c) prendre toute autre mesure qu'il estime nécessaire à cette fin.

Ce sont là des pouvoir excessifs, qui permettent à un groupe de personnes de s'asseoir, de faire des recommandations et de faire des changements sans même consulter la Chambre des communes. C'est vraiment dangereux.

Les employés du Service correctionnel ont maintenant droit à la retraite anticipée. Il existe un nouvel article à ce sujet. Je suis heureux qu'on leur ait reconnu ce droit. Il y a néanmoins de graves lacunes. Le projet de loi crée un nouveau régime de retraite anticipée pour les employés du Service correctionnel en reconnaissance du grand stress que comportent leurs fonctions. L'idée est excellente. Il y a longtemps que ces employés réclament un tel régime.

Cependant, ce régime est vraiment ambigu. Le gouvernement avait promis aux employés du Service correctionnel que leur régime s'inspirerait de la loi qui régit la retraite anticipée des contrôleurs de la circulation aérienne. Chose étrange, la plupart des détails concernant le régime des employés du Service correctionnel ont été laissés au règlement, que le gouvernement n'a pas encore publié. Ici encore, nous ne savons pas en quoi consiste le règlement.

J'ai recommandé au gouvernement de présenter le règlement qui expose les conditions de la retraite anticipée ou d'adopter les amendements qui consacrent légalement l'entente conclue le 8 mars 1982 entre le syndicat des employés du solliciteur général et le Service correctionnel du Canada. Le gouvernement a refusé sur les deux tableaux.

J'ai aussi tenté de modifier le projet de loi de façon qu'il soit applicable aux employés des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest qui font le même travail que les employés du gouvernement du Canada. Cette mesure aurait permis de créer un cadre législatif pour les futurs accords entre ces gouvernements et leurs employés.

Lors des travaux du comité, nous avons fait pression sur le gouvernement pour qu'il fasse passer le plafond des prestations de 50 p. 100—la limite actuelle—à au moins 60 p. 100, comme c'est le cas dans plusieurs autres régimes dont ceux qui s'appliquent à la catégorie privilégiée des officiers supérieurs de la GRC et des parlementaires. Le gouvernement avait promis que la question serait réglée lors de l'examen des régimes de retraite. C'est une autre raison qui nous amène à souhaiter vive-

ment cette étude. Nous sommes impatients de voir ce que le gouvernement va faire à cet égard.

Il y a aussi le problème posé par les ex-conjoints réputés décédés. Le projet de loi ne supprime pas l'article qui accorde au Conseil du Trésor le pouvoir de décider que des ex-conjoints sont réputés décédés aux fins de l'admissibilité aux prestations de survivant. Le Conseil du Trésor soutient qu'il s'agit simplement d'un moyen de régler le cas des ex-conjoints qu'on ne peut retrouver.

Toutefois, selon des témoignages entendus au comité, le gouvernement veut maintenir cette disposition pour exclure les ex-conjoints du partage des prestations de décès, sous prétexte que ceux-ci avaient renoncé à ce droit. C'est le comble du ridicule! Voilà une disposition archaïque, injuste et qu'il faudrait supprimer de cette mesure législative.

Une formule préférable serait le partage au prorata. Le Nouveau Parti démocratique préfère un système qui reconnaisse la période de contribution pendant laquelle les conjoints ont cohabité dans le cadre du contrat de mariage et qui autorise à tenir compte des partages antérieurs des biens dans les jugements de divorce ou de séparation. Les prestations de décès devraient être réparties au prorata et être versées aux ex-conjoints selon la durée de la période de contribution pendant les années de mariage, et non selon leur statut à la date du décès.

Le Régime de pensions du Canada tient compte de la période pendant laquelle les conjoints reconnaissent avoir vécu et travaillé ensemble. Pourquoi ne pourrions-nous pas en faire autant dans cette mesure législative?

Le cotisant ne devrait pas pouvoir désigner comme son unique bénéficiaire son conjoint au moment du décès, qu'il l'ait ou non épousé avant le début de sa retraite. La désignation du bénéficiaire devrait être irrévocable et le partage, se faire au prorata.

Quant au régime de retraite des parlementaires, le chef du Nouveau Parti démocratique a demandé que son étude soit confiée à un groupe indépendant.

• (1640)

Les efforts qu'elle a déployés pour que le gouvernement confie cette tâche à un groupe extérieur sont très louables. Je ne ferai aucune observation relativement à cette question. Je suis convaincu que lorsqu'on l'aura étudiée en profondeur, on présentera probablement des recommandations entièrement satisfaisantes pour la Chambre des communes.

Pour ce qui est du partage des prestations de retraite, le projet de loi établit un mécanisme de partage des droits à pension des employés du gouvernement fédéral en cas de rupture du mariage. Les ex-conjoints pourront demander à un tribunal d'ordonner le partage de la pension du participant au régime.

Vient ensuite une idée qui a mis du temps à venir. Le Régime de pensions du Canada prévoit depuis plusieurs années le partage automatique des droits à pension. Depuis l'adoption de la Loi sur les normes des prestations de pension en 1987, les employés sous réglementation fédérale du même secteur peuvent faire appel à diverses méthodes de partage des droits à pension.

Aujourd'hui, cinq ans plus tard, le gouvernement fédéral accorde la même protection à ses propres employés. Les conjoints divorcés et séparés d'employés du gouvernement fédéral font des démarches depuis des années pour obtenir une loi de ce genre.

Permettez-moi de rappeler à la Chambre que le groupe de citoyens le plus pauvre au Canada est formé des femmes âgées et célibataires et que l'une des principales raisons de cette pauvreté est le niveau inférieur des prestations de retraite versées aux femmes. Je félicite le gouvernement d'avoir enfin comblé ce besoin.

Il reste toutefois certains problèmes. Je suis extrêmement désappointé car, selon moi, les méthodes de partage proposées dans ce projet de loi comportent de graves lacunes et n'assurent pas un traitement uniforme aux employés du secteur public et du secteur privé qui sont assujettis à la réglementation fédérale.

Le gouvernement avait deux modèles à sa disposition: le système de partage automatique du Régime de pensions du Canada et les dispositions flexibles de la Loi sur les normes des prestations de pension; il n'a choisi ni l'un ni l'autre.

Il a plutôt décidé de limiter la répartition des prestations à une seule méthode, soit le transfert forfaitaire qui est beaucoup plus restrictif, difficile d'application et moins juste. Cette méthode n'est pas facilement accessible, elle comporte plusieurs délais et entraîne des dépenses en frais juridiques. En outre, l'évaluation des montants forfaitaires ne tient pas compte de bon nombre de facteurs importants.

Il existe une meilleure façon de faire; il faut imposer une fiducie. Les administrateurs du régime de pensions devraient constituer une fiducie et verser immédiatement au conjoint des intérêts sur une partie du régime de retraite. Le conjoint non participant serait considéré comme un participant à la retraite. Cette méthode pourrait aussi offrir la possibilité de laisser les prestations dans le régime et de recevoir des paiements différés.

Le régime de pensions fédéral assurerait des prestations de pension mensuelles au conjoint lorsqu'il devien-

drait admissible. Les ex-conjoints pourraient payer des frais d'administration pour les services de fiducie.

Le NPD a pu faire accepter par le gouvernement quatre de nos amendements en comité. Le gouvernement a proposé sa version, qui portait sur la divulgation de l'information. Le projet de loi fera en sorte que les conjoints non cotisants aient un accès égal à l'information concernant le régime de pensions de leurs conjoints. Les anciens conjoints auront ainsi la possibilité d'obtenir un règlement équitable relativement à une pension à laquelle ils ont aussi contribué.

La période de cohabitation: en l'absence d'une ordonnance de la cour spécifiant la période de cohabitation, le ministre devra utiliser les lignes directrices provinciales en matière de droit familial pour déterminer cette période.

Règlements concernant l'évaluation: deux amendements visaient à faire en sorte que les règlements relatifs à l'évaluation des pensions soient appliqués selon des méthodes saines et équitables. Le NPD fera une proposition.

Une autre motion concernait les excédents. J'ai essayé de présenter une motion à la Chambre, mais elle a été jugée irrecevable. Il s'agissait, à mon avis, d'une motion très importante parce que la question des excédents dans le régime de pensions ne devrait pas être assujettie à un règlement mais être régie par la loi. Les motions du NPD visaient à préciser ces aspects.

En résumé, je tiens à dire à quel point j'étais enthousiasmé lorsque j'ai pris connaissance du projet de loi, et que je me suis rendu compte des nombreuses possibilités d'amendements qu'il offrait. On aurait pu établir un conseil d'administration, sans qu'il n'en coûte rien au gouvernement. Ce conseil aurait pu être constitué de représentants du gouvernement, des employés, de retraités et de conjoints, afin qu'ils aient leur mot à dire.

Suite à l'échec de cette tentative, nous avons essayé d'intégrer ces gens au conseil consultatif, mais même cela n'a pas été possible.

Le gouvernement n'a pas l'intention de permettre des interventions de l'extérieur. Il s'agit de toute évidence d'un projet de loi de réglementation. Le gouvernement a préféré procéder par voie réglementaire plutôt que par voie législative, afin de pouvoir régir le régime par voie réglementaire.

Chacun semble croire que l'indexation des pensions est protégée, mais je ferai remarquer qu'il suffirait au gouvernement d'apporter quelques modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour annuler les avantages résultant de l'indexation des pensions.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est avec la plus grande déception que je prends la parole aujourd'hui pour commenter le projet de loi C-55, à l'étape de la troisième lecture. J'ai cru le gouvernement lorsqu'il a dit dans son premier communiqué au peuple canadien que ce projet de loi éliminerait certaines anomalies et améliorerait le régime de retraite de nos fonctionnaires, de la GRC et des forces armées.

Ceux d'entre nous qui s'intéressent particulièrement au régime de retraite de la fonction publique savent depuis longtemps qu'il faut le modifier pour le rendre plus équitable et même tout simplement pour qu'il soit conforme aux règles qui régissent les autres régimes.

J'aimerais rendre un hommage spécial à certains députés pour leur excellente contribution au débat de vendredi dernier, mais j'aimerais surtout remercier le député de Restigouche—Chaleur qui a présenté, au nom des libéraux, 77 amendements, je crois, qui ont tous été débattus mais que le gouvernement a rejetés. Je veux également rendre hommage au député de Carleton—Gloucester qui s'intéresse passionnément aux pensions de retraite, au député d'Ottawa-Sud pour ses vastes connaissances en la matière, et tout particulièrement à ma collègue d'Ottawa-Ouest pour son excellente contribution, aujourd'hui au début de ce débat à l'étape de la troisième lecture qui est très importante pour n'importe quel projet de loi.

Je me rends compte qu'il va nous falloir persévérer et poursuivre nos efforts pour essayer d'améliorer les régimes de retraite des fonctionnaires afin de les rendre plus équitables. Tel est le thème que nous devrions adopter et développer.

Malheureusement, le gouvernement conservateur n'a pas saisi l'occasion de rendre le régime de la fonction publique plus équitable. Il est vrai que ce n'est pas tous les jours qu'on a l'occasion de modifier les régimes de retraite. Je suis très étonné que le gouvernement n'ait pas pris ses responsabilités dans ce domaine plus au sérieux car malgré l'espoir qu'il nous avait donné, il ne nous a rien donné. À mon avis, il n'a apporté aucune modification substantielle qui rende ce régime plus équitable.

Je ne devrais sans doute pas m'en formaliser connaissant son attitude à l'égard de la fonction publique du Canada. Depuis sept ans, il s'en prend injustement à la fonction publique, à des fins politiques surtout. Il en a fait son bouc émissaire rejetant sur les fonctionnaires la responsabilité de sa mauvaise gestion. Il leur a sapé le moral.

Les conservateurs ont négligé leurs responsabilités. En notre qualité de députés de l'opposition officielle, mes collègues et moi-même avons fait de notre mieux pour essayer de compenser cette négligence, comme l'a prouvé le nombre d'amendements que nous avons proposés en comité et qui, pour la plupart, ont été rejetés par les députés conservateurs. Nous avons présenté des arguments solides à la Chambre dans l'espoir de convaincre une majorité de députés qu'il était possible, à l'étape du

rapport, de changer des choses et d'améliorer le projet de loi, mais en vain.

Je voudrais maintenant expliquer certains des amendements que nous voulions présenter; à notre avis, ils auraient rendu le projet de loi plus juste et plus actuel et auraient eu pour effet d'assurer aux retraités un avenir meilleur et de leur donner les moyens de faire face aux défis de l'année qui vient. Le gouvernement permettra dorénavant aux retraités qui se marieront après l'âge de 60 ans d'obtenir s'ils le veulent des prestations de survivant. Nous voulions amender cette disposition de manière à ce que les retraités ne soient pas obligés, pour obtenir ces prestations, de réduire leur pension. L'amendement a été rejeté.

• (1650)

Nous avons demandé au gouvernement d'offrir aux employés les mêmes recours que les sous-ministres, les militaires de haut rang, les membres de la GRC et les titulaires de nominations politiques. Nous demandons simplement la justice pour la plus grande partie de nos fonctionnaires. Nous demandons qu'ils soient traités aussi bien sinon mieux que ces chefs de service, qui sont habituellement les mieux rémunérés de toute la fonction publique, qui ont accès aux règlements prévus dans la loi et qui peuvent les modifier selon leurs intérêts. Le fonctionnaire moyen n'a pas cette chance. Ces recours sont importants pour les fonctionnaires, mais le gouvernement a refusé.

Nous avons demandé au gouvernement de songer à établir une structure permettant d'obtenir des conseils. Dieu sait que le gouvernement a besoin de conseils. Nous avons demandé que les règlements soient approuvés par les comités chargés des pensions de la fonction publique, de la GRC et des forces armées; nous lui avons demandé d'écouter attentivement ce que tous ces gens ont à dire au sujet des pensions.

Les pensions ne sont pas négociables, et les fonctionnaires voudraient pouvoir contribuer à l'amélioration de leurs régimes de pensions. Cet amendement a été rejeté.

Nous avons demandé au gouvernement de tenir compte des préoccupations des conjoints. Nous devons rendre hommage à des groupes tels que la Corporation des retraités canadiens intéressés et Group Action for Individual Needs. Beaucoup de mes électeurs m'ont écrit pour nous conseiller et nous faire part de leur expérience dans le domaine, et je les en remercie. Encore là, le gouvernement a fait la sourde oreille.

Les personnes dont je viens de parler ont beaucoup fait pour leur famille au fil des années, sacrifiant leur propre carrière et, dans bien des cas, des possibilités d'emploi. Elles n'avaient pas le droit de se bâtir un régime de retraite et elles s'en sont donc trouvées appauvries.

Elles ont parfois même accompagné leur conjoint à l'étranger pour y représenter notre pays. Beaucoup de conjoints préfèrent recevoir leur part de pension sous forme de pension alimentaire qu'on serait obligé de leur verser plutôt que de demander un élément d'actif. Ces personnes devraient pouvoir demander des prestations conformément à la nouvelle Loi sur le partage des prestations de retraite. Nous avons proposé un amendement en ce sens, mais le gouvernement l'a rejeté.

Un autre amendement que mes collègues et moi avons proposé d'apporter à ce projet de loi pour le rendre plus équitable prévoit que l'épouse légitime d'un homme qui ne partage plus sa vie soit informée lorsque celui-ci entre en concubinage. On peut prendre des mesures pour éviter que des personnes innocentes aient à pâtir de ce genre de choses. Nous voulions ajouter au projet de loi une disposition prévoyant que la femme qui a légalement droit aux prestations de pension reçoive la moitié des sommes que son conjoint et elle auront contribuées. Ce n'est que juste, mais l'amendement a été rejeté.

Nous avons proposé un amendement qui permet au gouvernement d'accorder la pension prévue dans l'ordonnance du tribunal concernant la répartition des biens. Le projet de loi prévoit qu'au plus 50 p. 100 de la pension soient transférés, peu importe l'ordonnance du tribunal. Nous croyons que le gouvernement devrait respecter l'ordonnance du tribunal. Cela a été rejeté.

Nous voulions supprimer les articles qui confèrent au ministre le pouvoir de décider de la période de cohabitation, même en l'absence d'une ordonnance d'un tribunal ou d'un accord du conjoint quant à la durée de cette période. Nous estimons qu'aucun conjoint ne doit perdre une partie de la pension parce que le ministre n'aura pas exercé son pouvoir de préciser la durée de la période de cohabitation. Cela aussi a été rejeté.

Nous voulions supprimer aussi la partie de la loi prévoyant que les droits à pension ne soient pas répartis en l'absence d'une ordonnance du tribunal ou d'un accord. À notre avis, cette disposition donne au ministre, pour des raisons qu'on ne connaît pas, le pouvoir de faire fi d'une ordonnance rendue par un tribunal provincial ou d'un accord conclu entre les conjoints au sujet du partage des prestations. Cette disposition pourrait être inconsti-

tutionnelle puisque les biens matrimoniaux relèvent de la compétence provinciale.

Nous avons proposé un amendement pour faire en sorte que le gouvernement consulte les intéressés au sujet des règlements, notamment les organismes qui représentent les conjoints ou les ex-conjoints. Cet amendement a lui aussi été rejeté.

Le gouvernement a-t-il écouté sans parti pris les suggestions du comité? A-t-il convenu que l'équité est un objectif que nous devrions tous rechercher? Il semblerait que non, puisque le gouvernement a rejeté tous nos amendements, tous les amendements proposés par les témoins.

Nous avons demandé au gouvernement d'aligner le régime de pension de la fonction publique sur les normes prescrites dans la Loi sur les normes des prestations de pension adoptée en 1985 par le gouvernement actuel.

Nous lui avons dit de «respecter la loi, de respecter les normes que vous avez imposées au secteur privé». La Loi sur les normes des prestations de pension adoptée en 1985 fixait les normes minimales que les employeurs du secteur privé devaient respecter pour gérer les régimes de pensions des employés. Cette loi avait pour objectif premier de faire en sorte que les employeurs du secteur privé se conforment aux règles du Régime de pensions du Canada de 1966 concernant les prestations de veuve. Ces règles disposent que les veuves doivent toucher une pension qui correspond à au moins 60 p. 100 du revenu de leur conjoint. Cela fait partie de la loi sur le RPC depuis 25 ans. Les régimes de pension privés sont assujettis à ces règles depuis cinq ans.

Or, en vertu du régime de pensions de la fonction publique, les veuves touchent une pension qui correpond à 50 p. 100 du revenu de leur conjoint. Le projet de loi C-55 ne change rien à la situation. Les conservateurs s'intéressent-ils au sort que connaissent un grand nombre de femmes âgées vivant dans la pauvreté au Canada? Pourquoi la veuve d'un fonctionnaire a-t-elle uniquement droit à 50 p. 100 et toutes les autres, à 60 p. 100?

Il va de soi que le gouvernement devrait appliquer à ses employés les mêmes règles qu'il applique aux autres régimes de pensions. À mon avis, ce ne serait que juste.

En 1985, le président du Conseil du Trésor a déclaré que le régime de pensions de la fonction publique serait modifié en vue de le rendre conforme aux dispositions de la Loi sur les normes des prestations de pension. J'étais présent, lorsqu'il a fait cette déclaration. Pourquoi ne s'est-il rien passé depuis? Pourquoi le gouvernement conservateur ne peut-il pas être juste envers ses employés? Il n'est pas étonnant que les fonctionnaires fédéraux se méfient des intentions du gouvernement quant à leur avenir et à leurs pensions, et qu'ils aient de sérieuses réserves au sujet de ce projet de loi.

Les fonctionnaires se méfient des intentions du gouvernement. Beaucoup s'inquiètent de la gestion par le gouvernement de leur propre régime de pensions. Certains quittent même la fonction publique avant que leur fonds de pension ne soit immobilisé, comme on dit, afin de pouvoir l'encaisser, car ils n'ont aucune confiance dans le gouvernement.

Je le répète, dans la gestion de ce régime de pensions, le gouvernement ne s'en tient pas aux règles établies pour d'autres régimes de pensions.

Le plus récent rapport du vérificateur général a fait la lumière là-dessus. On note que les quatre normes fondamentales établies dans la Loi sur les normes de prestation de pensions s'appliquent au régime de pensions de la fonction publique. Je veux vous citer ces quatre conditions; voici:

1. L'employeur doit veiller, relativement à son régime de pensions, à ce que les deniers de la caisse de retraite soient détenus en fiducie pour le compte des participants et des anciens participants au régime de pension;

2. un fonds de pension doit être géré par un conseil d'administration ou un comité des pensions, dont un membre sera un représentant des employés;

3. l'administrateur du fonds de pension aura une responsabilité fiduciaire claire relativement au fonds; et

4. le fonds sera placé avec prudence.

Ces quatre critères ne s'appliquent pas au fonds de pensions des fonctionnaires.

• (1700)

On fait remarquer dans le rapport que «ces normes ont pour objet de protéger les intérêts des participants aux régimes en faisant en sorte que l'exécution des promesses de pensions (le versement des prestations) ne dépende pas de la bonne volonté des employeurs». Le gouvernement agit comme répondant, dépositaire, fiduciaire et administrateur de la caisse de retraite de la fonction publique et c'est lui qui établit la stratégie d'investissement. Cela va à l'encontre des normes établies dans la Loi sur les normes de prestation de pension que le gouvernement lui-même a présentée et fait adopter et qu'il ne respecte donc pas.

Le gouvernement emprunte sur ce fonds de pensions pour financer ses propres besoins, à un taux qu'il établit lui-même. La députée d'Ottawa-Ouest a précisé le montant en question. Il est supérieur à 71 milliards de dollars. Ces taux sont inférieurs à ce que d'autres régimes de pensions rapportent et ce n'est pas moi qui le dit, monsieur le Président, mais le vérificateur général du Canada, le comptable de notre pays; il affirme que l'écart s'est situé entre 1,5 p. 100 et 2,3 p. 100 entre 1959 et 1990 par

rapport aux régimes dont les fonds ont été investis sur le marché.

En outre, c'est sur le fonds de pensions que le gouvernement effectue ses plus importants emprunts. À la fin de 1989–1990, le gouvernement fédéral devait 71 milliards de dollars aux caisses de retraite. Manifestement, il est en conflit d'intérêts. Il devrait administrer de façon prudente le fonds de pensions de la fonction publique, mais d'un autre côté, il veut minimiser ses frais d'emprunt. Pourquoi paierait-il un plus fort taux sur l'argent qu'il emprunte sur le fonds de pensions de la fonction publique lorsqu'il est forcé de réduire le plus possible ses frais d'emprunt?

Aux termes du projet de loi C–55, le gouvernement propose que seul le ministre puisse, par règlements, décider de la somme que le gouvernement va contribuer aux divers régimes de pensions et des taux d'intérêt qu'il doit verser. Le gouvernement va-t-il consulter les employés à ce sujet? L'expérience passée nous dit que non. Fondamentalement, ce projet de loi permet à un gouvernement de réduire son déficit à court terme, mais il ouvre la voie à un déficit beaucoup plus important à l'avenir au moment où on devra verser les sommes dues au titre des pensions. Cela pourrait faire l'objet de tout un discours, mais faute de temps, aujourd'hui, je m'en abstiendrai; ce n'est que partie remise, cependant.

[*Français*]

Même si les aspects négatifs du projet de loi C–55 dépassent largement les aspects positifs, certains articles du projet de loi constituent un progrès, et je l'admets. Il en est ainsi de la combinaison de la pension de retraite et des prestations supplémentaires pour les comptes de pension de la fonction publique.

À l'heure actuelle, les prestations supplémentaires sont investies à un taux d'obligation de cinq ans, tandis que le fonds de pension est investi à un taux d'obligation de 20 ans. Il y avait donc une différence entre le fonds de prestations supplémentaires et le fonds de pension de retraite.

Une fois fusionné, l'élément d'indexation s'appliquerait à toutes les pensions de retraite de la fonction publique et pourrait produire un rendement plus élevé—et je dis bien pourrait produire un rendement plus élevé—compte tenu des taux plus favorables crédités aux obligations de 20 ans.

Même si j'ai certaines réserves quant aux éventuels règlements, je me réjouis, du fait que les employés qui travaillent 12 heures par semaine et plus seront dorénavant autorisés à contribuer au fonds et à recevoir des pensions de celui-là au prorata. Les employés auraient l'option de racheter des années précédentes de travail à temps partiel à compter de 1980.

Le 15 mai 1991, j'ai déposé à la Chambre des communes une motion visant à mettre sur pied, pour les employés des services correctionnels, un programme de retraite anticipée aux avantages comparables à ceux des Forces armées canadiennes et des agents de la Gendarmerie royale du Canada. Je croyais que les Canadiens et les Canadiennes qui travaillent dans les services correctionnels devaient avoir le droit à une retraite anticipée, s'ils le désiraient. Je suis donc heureux de constater que le projet de loi C–55 fait sien cet objectif et entend mettre sur pied un tel programme, dans le cadre du projet de loi, qui permettra aux employés des services correctionnels de prendre une retraite anticipée.

Alors que ces quelques dispositions de la loi sont positives, le projet de loi 55, comme je l'ai dit, est totalement imparfait. Le gouvernement n'a pas réussi à régler les questions de gestion les plus litigieuses et les plus difficiles. Il n'a pas traité des taux de rendement des investissements dans les régimes de pension comparables aux régimes du secteur privé; il n'a pas réglé non plus la future sécurité des dispositions de protection contre l'inflation, dont l'indexation, entre autres; il n'a pas réglé la question de la gestion du régime, pas plus que celle de la conception du régime de base ou l'augmentation des prestations de conjoint survivant de 50 p. 100 à 60 p. 100.

Ce projet de loi nous déçoit beaucoup. Le gouvernement conservateur s'est octroyé, à la place, de nombreux pouvoirs de réglementation. On n'a qu'à consulter le projet de loi pour reconnaître qu'en fait, il y a là-dedans des choses qui ne sont pas correctes. En effet, une des dispositions les plus inquiétantes du projet de loi prévoit l'annulation des dispositions de la loi par des règlements en cas de conflit entre les deux. Il s'agit là d'un précédent dangereux pour les lois à venir. Certains diraient même que c'est *ultra vires*, antidémocratique et anticonstitutionnel. Je vais vous lire l'article 80(3) qui est ainsi rédigé:

> (3) Les règlements d'application des paragraphes (1) et (2) l'emportent sur les dispositions incompatibles de la présente loi ou des autres règlements d'application de celle-ci.

Monsieur le Président, la loi se fait ici, au Parlement, et non par règlements. Nous nous opposons à cette disposition qui veut changer la façon dont nous traitons de ces pensions de retraite. Compte tenu des aspects négatifs...

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps alloué au député est écoulé.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai suivi avec un vif intérêt le débat d'aujourd'hui et bien sûr celui de vendredi à l'étape du rapport. Tout cela est, à mon avis, extrêmement instructif.

Il y a quelques semaines, j'ai organisé dans ma circonscription d'Edmonton–Sud–Ouest une réunion publique sur les questions relatives à la fonction publique. Auparavant, j'ai consulté M. Daryl Bean, le président de l'Alliance de la fonction publique du Canada, Iris Craig, de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada ainsi que, bien entendu, M. John Edwards de Fonction publique 2000.

Mon objectif était de m'informer des questions relatives à la fonction publique. Il m'est apparu que les gens s'intéressaient assez aux dispositions du projet de loi C–55 sur lesquelles ils étaient fort mal renseignés, si mal que c'en était alarmant. Je pense que ce débat aura permis de clarifier certains points et d'ôter toute confusion qu'auraient pu semer certaines sources que je ne nommerai pas.

L'objectif de ce projet de loi est bien entendu d'aligner les pensions des employés de la fonction publique et des députés sur les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu. C'est là son véritable objectif. Certains, je ne leur en tiens pas rigueur, ont pour certaines raisons essayé d'aller plus loin et de faire inclure d'autres aspects du fonctionnement des pensions, certains valables, d'autres plus contestables.

Le président du Conseil du Trésor a pris un engagement jeudi dernier, qui doit réconforter tous les Canadiens. Ainsi, toute la question des pensions des parlementaires sera renvoyée à un comité externe, qui l'examinera et fera des recommandations. Cette décision a beaucoup tardé. Je suis heureux que le président du Conseil du Trésor l'ait maintenant approuvée. Il avait déjà laissé entendre qu'il serait prêt à prendre cet engagement, mais il l'a fait officiellement jeudi dernier.

En agissant de la sorte, nous disons à la population canadienne que nous ne nous pensons pas au–dessus des lois ni que notre position nous permet d'agir sans concertation. À mon avis, il est intéressant de noter que bon nombre de ceux qui critiquaient les pensions des députés, et qui réagissaient à la publicité de l'organisme National Citizens' Coalition à laquelle mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell a fait allusion l'autre jour au cours du débat, avaient été mal renseignés.

En réalité, peu importent les avantages ou les inconvénients du régime, une question fondamentale persiste dans l'esprit des Canadiens. Cette question est la suivante: comment se fait–il que vous, messieurs, puissiez traiter de ces questions entre vous et indépendamment du bien–fondé, comment cela se peut–il?

• (1710)

Bien sûr, dans la publicité, M. Summerville ne dit pas que le régime existe depuis 1952 et, sous sa forme actuelle, depuis 1972. Il semble vouloir insinuer que ce régime a récemment été imposé à la population canadienne.

Peu importent ces faits, l'examen sera entrepris et je pense que tous, peu importent notre parti et notre façon d'envisager la question, nous nous réjouirons de cet examen.

Le débat avance plutôt bien et je n'ai pas l'intention d'intervenir plus longtemps, sauf pour proposer:

Que le vote ait lieu maintenant

M. Gauthier: Monsieur le Président, le gouvernement récidive encore une fois. Nous sommes confrontés à une motion demandant le vote. Par conséquent, aucun autre amendement ne pourra être proposé par qui que ce soit dans cette Chambre une fois que la motion aura été adoptée. Le gouvernement a recours à la force de la clôture dans le cas des régimes de pension. C'est exactement ce qu'il est en train de faire. Le gouvernement essai de faire obstacle au droit démocratique de la Chambre de s'exprimer sur des questions auxquelles beaucoup d'entre nous attachent une grande importance. Je trouve cela tout à fait odieux.

Je veux poser une question au secrétaire parlementaire. Le whip du gouvernement est en train de rire, mais il devrait peut–être participer au débat. Il en connaît beaucoup sur les régimes de pension et j'aimerais l'entendre défendre le gouvernement relativement à cette question. Le secrétaire parlementaire est un homme juste et, précisément pour cette raison, celui–ci aura de la difficulté à défendre cette mesure législative.

Ma question au secrétaire parlementaire est simple: pourquoi le gouvernement qu'il représente se soustrait–il à l'application des normes qu'il a lui–même établies dans une mesure législative adoptée il y a cinq ans et appelée Loi sur les normes de prestation de pension?

Qu'est–ce que le gouvernement a contre l'équité? Pourquoi le gouvernement demande–t–il aux Canadiens de faire ce qu'il dit et non pas ce qu'il fait lui–même? Pourquoi le secrétaire parlementaire met–il fin au débat maintenant—il sait très bien ce qu'il fait—empêchant ainsi ses propres collègues d'expliquer et de défendre cette mesure législative, et peut–être même de convaincre certaines personnes du bien–fondé de la campagne injuste menée par le gouvernement contre les régimes de

pension des fonctionnaires? Qu'est-ce que le gouvernement a contre les Canadiens?

M. Edwards: Monsieur le Président, puis-je répondre à la question?

Une voix: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donnerai la parole au député qui invoque le Règlement à la fin de l'intervention du secrétaire parlementaire.

M. Edwards: Si je comprends bien, nous discutons maintenant de la motion que je viens de proposer.

Le président suppléant (M. Paproski): Nous n'en sommes qu'à la période des questions et observations. Je n'ai pas mis la question aux voix.

M. Edwards: Monsieur le Président, en réponse à la question du député, je tiens à préciser au public qui nous écoute que la motion que j'ai proposée ne met pas fin au débat. Le débat se poursuit et un bon nombre de députés auront l'occasion d'y participer. Le député vient lui-même de faire une intervention utile, avec laquelle je ne suis pas d'accord, mais néanmoins utile.

Il a demandé pourquoi le gouvernement se soustrayait à l'application de la Loi sur les normes de prestation de pension. Je pense que mon ami constatera que les dispositions relatives aux pensions dans la fonction publique se comparent avantageusement aux autres dispositions fédérales à l'extérieur de la fonction publique. Toute comparaison objective vous le confirmera.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'ai été ici tout l'après-midi et je partage certainement l'indignation tout à fait justifiée du député d'Ottawa—Vanier.

Le secrétaire parlementaire a assumé de nouvelles fonctions et il s'est très bien débrouillé. Il a commencé par s'exprimer de façon fort diplomatique pour finir par faire la bourde qu'il vient de commettre sur le parquet de la Chambre en proposant ce genre de motion après quatre interventions, en sachant fort bien que de nombreux autres députés, qui comptent une forte proportion de fonctionnaires parmi leurs électeurs, voulaient participer au débat. Il sait très bien également que sur les principaux points de la mesure à l'étude, il ne fait que dorer la pilule en disant qu'il s'agit simplement de modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, ce qui fait partie du problème.

Le député n'est pas stupide, bien qu'il ait fait quelque chose de pas mal stupide pour sa propre crédibilité en essayant de clôturer maintenant le débat parce que l'ajournement d'été arrive bientôt ou pour quelque raison que ce soit. Alors qu'on a de sérieuses questions à soulever à ce sujet, comment le secrétaire parlementaire peut-il affirmer—je crois qu'il travaillait dans la radiodiffusion—en s'appuyant sur les meilleures intentions exprimées dans les lettres du président du Conseil du Trésor, qu'on tiendra ce genre de discussion ou qu'on effectuera ce genre d'étude?

Nous avons déjà entendu le député de Kootenay-Est dire que le comité consultatif pour la caisse de retraite ne s'est pas réuni depuis sept ans. En première année de droit, j'ai appris, et je mets le secrétaire parlementaire au défi de me contredire, qu'une déclaration ministérielle, même prononcée à la Chambre, ne vaut pas au sens juridique le papier sur lequel elle est imprimée tant qu'elle n'a pas pris forme de règlement ou de loi.

Le secrétaire parlementaire sait fort bien que j'avais présenté une motion sur les deux points qui m'intéressent. La députée d'Ottawa-Ouest a fait l'historique de cette mesure législative d'une façon des plus objectives, mettant en relief les bons et les mauvais côtés de ce projet de loi. Pour sa part, le député de Kootenay-Est a fait ressortir certains des aspects positifs de cette mesure législative. Cependant, il y a deux points fondamentaux qui m'intéressent.

Je sais que le secrétaire parlementaire veut bien s'acquitter de ses nouvelles fonctions et qu'il essaiera de rehausser l'image de cette institution auprès du public; toutefois, en présentant cette motion pour mettre fin au débat, il empêche que d'autres amendements soient présentés. En réalité, un des graves problèmes que présente ce projet de loi concerne la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les avis juridiques reçus à ce sujet créent une grande incertitude, pour ne pas dire autre chose.

Je crois que, lorsqu'on interprète les deux lettres du 3 et du 4 juin qui ont été présentées au comité et débattues par le comité, on se rend compte que la modification, par règlement, de la Loi de l'impôt sur le revenu peut avoir une incidence sur l'indexation des pensions dans la fonction publique. C'est un point qu'il faudrait examiner attentivement avant que ce projet de loi ne soit adopté. Il ne suffit pas de dire qu'on s'engage à tenir des consultations à ce sujet ou à réunir les intéressés lorsque nous savons déjà qu'ils ne sont pas réunis depuis six ou sept ans.

Je vais conclure mon intervention parce d'autres députés veulent peut-être faire quelques remarques et je ne serai pas très populaire auprès de mes collègues si je m'éternise. Je n'étais pas ici la semaine dernière, et je m'excuse d'avoir été absent lorsque cette mesure a été mise à l'étude, car je sais que les choses se déroulent assez rapidement ici à l'approche du congé estival. Je comprends cela et je m'excuse d'avoir été absent. Je savais que l'étude du projet de loi C-55 se ferait assez rapidement. Avec tous les outils dont dispose le gouvernement en vertu du nouveau Règlement, les choses vont assez rondement. Franchement, ce débat pourrait se dérouler assez normalement ce soir même si on permettait à tous les députés qui veulent s'exprimer de le faire.

Je me suis mis en colère, en lisant le hansard de vendredi. Notre noble institution, la Chambre des communes, déjà réprouvée par la population, a le courage et la force de prendre des mesures touchant beaucoup de gens. D'ailleurs, ce projet de loi touche tous les fonctionnaires; c'est la bible de tous les fonctionnaires d'un bout à l'autre du pays. Cela peut paraître pédant, mais la mesure législative touche les membres de la GRC, des forces armées et de la fonction publique fédérale qui travaillent dans toutes les régions du pays. Je tenais à participer à ce débat pour rappeler que ce ne sont pas seulement les fonctionnaires d'Ottawa, mais tous les fonctionnaires, de toutes les régions du pays, qui sont visés par ce projet de loi. Je n'ai jamais reçu autant de courrier que sur ce projet de loi, qui compte 159 pages. Malgré tout, vous vouliez mettre un terme au débat après l'intervention de seulement trois orateurs à l'étape du rapport.

Je m'excuse auprès de mes électeurs, car j'étais absent vendredi dernier, mais je ne suis pas disposé à accepter ce qui s'est passé vendredi, à 15 heures, après l'heure réservée aux initiatives parlementaires, quand il y avait à la Chambre encore moins de députés que maintenant.

• (1720)

Pendant que les heures de séance sont prolongées, la Chambre continue d'aborder des questions controversées dans ce projet de loi, comme le salaire et les pensions des députés; d'ailleurs, je tiens à féliciter le gouvernement pour le plaisir machiavélique qu'il prend à agir de la sorte. Il ne faut que cinq députés pour exiger un vote. Cinq députés se sont levés pour défendre les droits des homosexuels. Pour ceux que cette question intéresse, il s'agit d'un sujet controversé et le mérite revient au député de Burnaby—Kingsway qui, grâce à son honnêteté et à sa persévérance, a obligé la Chambre à se prononcer sur les dispositions relatives aux homosexuels. On a déjà forcé la mise aux voix d'autres amendements visant les députés, le Parlement et la fonction publique.

Monsieur le Président, cela m'a mis en colère et j'ai décidé de participer au débat et d'utiliser tous les recours que m'offre la procédure parlementaire pour exiger la tenue d'un vote. En réalité, vu le nombre d'années que je siège ici, je n'ai plus le temps et j'ai passé l'âge de faire ce genre de choses. J'ai simplement pensé que les députés avaient le droit de se tenir debout pour une fois et de faire face au problème dont parle le secrétaire parlementaire. Peu m'importe que le président du Conseil privé, qui qu'il soit, ait été bien intentionné ou non, j'accorde foi aux propos de mon secrétaire parlementaire.

Je ne pouvais croire que le chef du NPD ait été séduite par ces lettres d'intention du président du Conseil du Trésor qui disaient que son bureau allait revoir les traitements des députés, leurs droits acquis et leur privilège de double déduction plus tard dans la journée.

Nous n'avons pas pu trouver cinq députés pour forcer la tenue d'un vote sur de très bons amendements des députés de Don Valley-Est et d'Edmonton-Sud-Est. Je n'étais pas ici et j'en suis désolé.

Lundi soir dernier, quand nous avons eu tous ces votes, nous aurions pu au moins voir dans quel camp se situaient les députés.

Je peux argumenter au sujet des pensions. Franchement, bien des faussetés ont été véhiculées au sujet des pensions. Je viens d'une famille dont un des membres a passé 40 ans dans la vie publique et, grâce à Dieu, le premier ministre Pearson a fait voter une mesure qui a permis aux veuves de toucher la pension des ex-députés. C'est ainsi que ma mère a pu avoir une pension de 104 $. Dans ma circonscription, il y a 47 ans qu'il n'y a pas eu de pension versée à un ex-député.

Dans la circonscription d'un de mes voisins à la Chambre, un député libéral, cela fait 50 ans qu'il n'y a pas eu de pension versée à un ex-député. Les députés sont toujours défaits après un premier mandat.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député aura l'occasion de poursuivre le débat.

Une voix: De poursuivre le débat, et non de présenter des motions.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais ce n'est pas possible. J'aimerais permettre au secrétaire parlementaire de répondre à vos observations pour qu'on reprenne le débat, parce que le temps est maintenant écoulé.

M. Nowlan: J'aimerais bien qu'on poursuive cet important débat à la Chambre au cours des prochaines heures,

mais le gouvernement présentera ses amendements et nous savons que les dés sont pipés. Le gouvernement a le nombre de députés qu'il faut, et tous les ministériels voteront en faveur des amendements. Le cumul de pensions est inacceptable. Ce sont des régimes de pension discutables.

Sérieusement, je suis vraiment déçu que le secrétaire parlementaire ait présenté cette motion. Il avait raison, le débat se poursuivait, et il ne fallait pas l'interrompre. Si j'avais présenté une motion recevable, nous aurions fini par la mettre aux voix. Les députés auraient pu voter comme ils l'entendaient. Vous n'auriez pas mis fin au débat.

Le secrétaire parlementaire est-il prêt à mettre son siège en jeu, à propos de cet engagement pris par le président du Conseil du Trésor envers le chef du NPD et confirmé dans la lettre que je n'ai pas encore lue, que cette enquête sur les salaires des députés, sur le cumul de pensions et ainsi de suite, sera entreprise avant la Fête du travail? En passant, aucun critère n'est établi pour cette enquête; on n'a pas établi de délais ni d'instructions pour le choix des responsables. Mettra-t-il son siège en jeu que cette enquête commencera à la Fête du travail?

M. Edwards: Monsieur le Président, en réponse à la dernière question du député, je dirai que je ne pense pas que le président du Conseil du Trésor ait fixé une date; il a plutôt pris un engagement. Il est un homme honorable, et j'estime qu'il va respecter son engagement. Nul doute que le député en conviendra.

Quant à la question des amendements dont nous sommes saisis, ce n'est pas vrai que le débat sur ceux-ci a été étouffé. Plus de 100 amendements ont été présentés et débattus au cours de l'étude du projet de loi à l'étape du rapport, et je ne sais combien de douzaines d'autres l'ont été à l'étape de l'étude en comité.

Le débat n'a pas été étouffé. J'estime qu'il est important que la population du Canada sache que le débat peut se poursuivre jusqu'à 22 heures ce soir. Il n'y a aucun doute là-dessus. En fait, à cause de la motion que j'ai présentée, les députés qui ont déjà parlé pourront prendre de nouveau la parole. C'est une merveilleuse liberté qui a été accordée à tous les députés. Je voulais simplement faire cette mise au point.

Nul doute que mon collègue, qui a fait une carrière remarquable en droit, et je l'ai connu à Vancouver lorsqu'il pratiquait le droit, qui se distingue à la Chambre depuis maintenant 27 ans, s'en voudrait de laisser une fausse impression au public.

M. Parker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Après l'échange auquel nous venons d'assister, je me demande si la Chambre consentirait à ce que je pose une brève question. Je n'ai pas eu le temps de poser de question.

Le président suppléant (M. Paproski): Il y aura beaucoup d'interventions ce soir et la période des questions et commentaires a déjà duré près de 15 minutes. Je devrais tout simplement refuser, mais je demanderai tout de même l'avis des députés. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis heureuse que le débat se poursuive et que j'aie la possibilité d'intervenir dans le débat de troisième lecture sur le projet de loi C-55 qui porte sur la réforme des régimes de retraite de la fonction publique. Pendant quelques minutes, j'ai bien cru que je ne pourrais pas intervenir.

Le projet de loi C-55 est un projet de loi omnibus volumineux et complexe qui modifie cinq lois fédérales concernant les pensions dans la fonction publique. Il y a d'abord la Loi sur la pension de la fonction publique qui régit le régime de pensions d'environ 312 000 employés fédéraux répartis dans toutes les provinces et les territoires. Il y a ensuite la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes qui couvre près de 88 000 membres des forces armées, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada qui couvre quelque 20 000 membres, de même que la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires qui régit le régime de pensions des députés et des sénateurs, et la Loi sur le partage des prestations de retraite qui prévoit le partage des prestations en cas de divorce d'un couple marié ou de séparation d'un couple de fait.

Le projet de loi crée également deux nouvelles lois, la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite.

Le projet de loi a deux grands objectifs. Premièrement, il apporte des modifications de forme aux lois pour les rendre compatibles avec la Loi de l'impôt sur le revenu. Deuxièmement, il porte sur des questions d'équité auxquelles on tient depuis longtemps, telles que le partage des droits à pension en cas de séparation ou de divorce, la possibilité, pour les employés qui travaillent à temps partiel, de cotiser au régime de retraite, l'amélioration de la disposition sur le congé payé par rapport aux cotisations de retraite, et la création d'un programme de retrai-

te anticipée à l'intention des agents du Service correctionnel.

Nous savions depuis longtemps que cette mesure législative améliorerait légèrement le régime de pension de la fonction publique. Nous l'avons appuyée avec prudence à l'étape de la deuxième lecture, en février, afin d'en permettre l'étude détaillée par un comité. Cependant, après un examen attentif, nous nous sommes rendu compte, et je veux dire par là l'opposition, que le projet de loi est beaucoup plus négatif que positif et qu'il comporte de graves lacunes.

Je dois ajouter ici que ça faisait longtemps que mon bureau n'avait reçu autant de lettres et d'appels téléphoniques à propos d'un projet de loi. De toute évidence, il inquiète beaucoup de personnes.

J'ai reçu des dizaines d'appels téléphoniques et de lettres d'habitants de ma circonscription, c'est-à-dire Nepean. Personne, dois-je dire, n'appuyait ce projet de loi. Bon nombre s'inquiétaient que dans sa forme actuelle, cette mesure législative donnerait au gouvernement le pouvoir de changer des aspects financiers critiques de la gestion des pensions non par des lois, mais par des règlements.

Le gouvernement se rend-il compte de ce que ça veut dire? Pense-t-il que les Canadiens ne voient pas la différence? Cela signifie que les principales décisions politiques ne seront plus prises par le Parlement, que le gouvernement n'aura plus de comptes à rendre aux Canadiens et que des ententes secrètes pourront très bien être conclues, ce qui, j'espère, n'arrivera pas. On empiète sur nos droits démocratiques. Le gouvernement dit que nous devrions lui faire confiance, qu'il veillera aux droits des personnes à la retraite. Il s'est passé tant de choses dans cette Chambre que les Canadiens ne font plus confiance au gouvernement.

• (1730)

Si le gouvernement veut vraiment faire quelque chose de positif, il devrait inclure la gestion des pensions dans la loi. Or, il refuse de le faire.

Au cours de l'étape de l'étude en comité, les députés de l'opposition ont entendu les innombrables témoins qui ont comparu devant le comité législatif. Tous ont proposé des changements raisonnables. Mais le gouvernement n'en a pas du tout tenu compte.

J'aimerais seulement avoir la possibilité ou le temps de parler de tous les changements formidables, de tous les changements raisonnables qu'un grand nombre de personnes ont proposés. Un des changements les plus souvent demandés, et je cite la lettre d'une personne, est celle-ci:

> J'insiste sur la nécessité de protéger les prestations prévues dans le projet de loi C-55, afin que tout ce qui concerne la gestion financière soit reporté et que les prestations financières actuelles soient protégées d'ici la mise sur pied d'une commission de gestion. Ainsi, toutes les parties auront le loisir d'examiner à fond les modifications.
>
> De plus, le projet de loi devrait être amendé de manière à inclure toutes les dispositions de la Loi sur les normes de prestations de pension, comme c'est le cas des autres fonds de retraite dans le secteur civil.

Cette lettre vient d'un citoyen de ma circonscription, un certain M. Robert Black. Sans compter les nombreuses autres personnes qui m'ont exprimé à peu près la même chose.

Le gouvernement a très peu réagi depuis que ce projet de loi a été déposé en février. Il a bougé un peu, mais alors très peu. Le gouvernement cherche plus à faire adopter ses projets de loi à toute vapeur, n'importe quel projet de loi, qu'à assurer une saine gestion.

La vérité, c'est que le projet de loi C-55 est mauvais, et les aspects qui pourraient être positifs sont sans conséquence.

Au cours de la dernière décennie, deux comités parlementaires ont examiné la réforme des pensions pour vérifier si les régimes publics et privés étaient satisfaisants, s'ils répondent aux besoins des Canadiens à la retraite, et s'ils respectent le droit à l'égalité garanti par la Charte canadienne des droits et libertés.

Les changements législatifs découlant des rapports de ces comités ont été apportés aux régimes de pension du Canada et du Québec et à la Loi sur les normes de prestations de pension, qui définit les normes minimales à respecter par les employeurs régis par le gouvernement fédéral.

Le projet de loi C-55 répond dans une certaine mesure aux aspects suivants du droit à l'égalité:

Il dispose que les crédits de pension doivent être partagés en cas de dissolution des liens du mariage ou d'une union de fait.

La loi actuelle ne permet pas le partage des crédits de pension. Le nouveau projet de loi permettrait le partage, à la source, des prestations de retraite d'un participant à un régime. C'est manifestement une bonne initiative.

Il faudrait obtenir un accord du conjoint ou une ordonnance du tribunal pour effectuer le partage des prestations. Jusqu'à 50 p. 100 des crédits seraient transférés à un régime d'épargne-retraite prévu pour le conjoint, et les prestations du participant au régime seraient rajustées en conséquence.

Le RPC prévoit le partage d'office des prestations de retraite à la source. Le gouvernement a publié en 1983 son rapport du groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions. Il a recommandé que les dispositions de ce rapport s'appliquent également aux pensions dans la fonction publique.

Bien que les dispositions du projet de loi C-55 représentent une amélioration par rapport à la loi actuelle, ce projet de loi ne règle pas un certain nombre de problèmes.

Il permet de remettre directement à l'ex-conjoint une partie de la prestation de retraite, au lieu de compter sur la bonne volonté du participant de verser les paiements tous les mois. Par exemple, le partage de la prestation est fondé sur les cotisations versées jusqu'au moment du divorce. L'ex-conjoint reçoit à ce moment-là la valeur du régime. Ainsi, la seule augmentation de la valeur du régime depuis le divorce jusqu'à la retraite sera l'intérêt couru dans le régime d'épargne-retraite, par exemple un REER.

Comme les prestations de retraites sont calculées en fonction des six meilleures années de service, la valeur définitive de la prestation payable à l'ex-conjoint au moment de la retraite sera probablement bien inférieure à celle que le participant recevra.

En outre, les cotisations versées par le gouvernement au fil des années ne viendront pas augmenter la valeur de la prestation de retraite de l'ex-conjoint. Quelle que soit la valeur de cette prestation au moment du divorce, elle n'augmentera pas au cours de ces années.

En ce qui a trait aux pensions de survivant dans le secteur privé, un projet de loi sur les normes des prestations de pension, déposé en 1985, faisait en sorte que les veuves touchaient 60 p. 100 des prestations de retraite. Cette norme minimale est observée dans le régime de pensions des députés, mais non dans des régimes qui s'appliquent aux membres de la fonction publique civile, des forces armées et de la GRC. Ces régimes ne donnent aux veuves que 50 p. 100 des pensions, comme ils le font depuis plus de 40 ans.

Le gouvernement a essayé de faire passer ce projet de loi pour une mesure législative qui règle plusieurs questions de justice qui se font attendre depuis longtemps. S'il y a jamais eu de telles questions, les prestations aux survivants devraient en faire partie.

Cette disposition existe depuis plus de 25 ans dans le Régime de pensions du Canada. Elle existe maintenant dans le régime de pensions des députés et a été rendue obligatoire pour les régimes de pensions du secteur privé il y a plus de cinq ans. Les survivants de fonctionnaires devraient être traités de la même manière que ceux du secteur privé.

Le projet de loi C-55 traite aussi de la question des pensions pour les employés à temps partiel. Actuellement, les employés qui travaillent moins de 30 heures par semaine ne peuvent pas cotiser à un régime de pensions et, par conséquent, ne peuvent pas toucher de pension quand ils prennent leur retraite. Le projet de loi C-55 change tout cela. Les employés auront maintenant la possibilité de racheter des années précédentes de service à temps partiel en remontant jusqu'à 1980. Tous les employés à temps partiel actuels et futurs seront tenus de cotiser au régime de pensions.

La participation des employés à temps partiel a été recommandée dans *Égalité pour tous* et dans le rapport du groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions. Bref, c'est une question réglée. Cependant, on craint que si on oblige les employés à temps partiel à cotiser, cela pourrait causer des problèmes financiers à certains d'entre eux. Cela devrait être facultatif.

Il y a plusieurs domaines qui ne sont pas couverts par ce projet de loi: le taux de rendement des investissements des régimes de pension, comme pour les régimes privés comparables; la sécurité future des dispositions de protection contre l'inflation, autrement dit l'indexation; la gestion des régimes; l'augmentation des prestations au survivant de 50 à 60 p. 100, comme c'est le cas pour le RPC et le régime des députés, en conformité de la recommandation 6.9 du groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions de 1983; plusieurs questions entourant le droit à une pension des conjoints séparés ou divorcés; la divulgation des renseignements relatifs au régime des membres.

En 1991, le gouvernement annonçait son intention de procéder à un examen en 1992 qui, disait-il, traiterait de la plupart des questions ci-dessus qui ne sont pas dans le projet de loi. Une autre mesure devrait suivre cet examen. Le gouvernement promet un tel examen depuis 1987, pourtant son comité consultatif des pensions ne s'est pas réuni depuis 1987, ce qui est un scandale. Le projet de loi C-55 a été présenté sans qu'il y ait de consultations et le gouvernement a fait tout son possible pour le faire adopter avec le minimum de discussions. Je pense que tous les députés de ce côté de la Chambre ont mentionné cette façon cavalière de procéder.

Le processus a été maintenu dans le secret et la confusion. Le gouvernement voudrait que certaines décisions importantes ne relèvent plus du Parlement, mais des officines du Conseil du Trésor, d'où son recours aux pouvoirs de réglementation.

Dans les dernières minutes qu'il me reste, je voudrais dire que ce projet de loi va probablement créer plus de

népotisme, plus de «patronage», que nous n'en avons vu depuis longtemps dans la fonction publique.

Nous avons eu la chance, au Canada, d'avoir une des meilleures fonctions publiques du monde, et nous devrions tous en être fiers.

Je pense qu'il est honteux que le système du mérite soit mis de côté et que l'on donne aux gestionnaires le droit de nommer qui ils veulent. Cela inquiète beaucoup de gens qui considèrent que c'est une mesure régressive.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je dois dire que je suis un peu plus tranquille après la motion du secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre portant que la question soit mise aux voix. Le débat pourra ainsi se prolonger jusqu'à 22 heures, sans possibilité toutefois de présenter des motions, même à l'étape de la troisième lecture.

• (1740)

Je voudrais insister un peu là-dessus parce que c'est maintenant bel et bien terminé. Je le félicite. Mon compliment est toutefois équivoque car il m'a coupé l'herbe sous les pieds. Je me proposais en effet de présenter une motion qui aurait été sans doute recevable aux yeux du Président.

Je voulais renvoyer le projet de loi au comité sensiblement pour les mêmes raisons qu'ont évoquées les députés qui ont déjà pris la parole au sujet de ce projet de loi.

Une de ces raisons, c'est la question de l'indexation des pensions. Avec ses 159 pages, annexes comprises, le projet de loi C-55 est en effet la bible des fonctionnaires fédéraux, des officiers de la GRC et des membres des Forces canadiennes. Certes, il donne lieu ici, à la Chambre des communes, à une discussion fort aride et pédante, mais, concrètement, il affecte le chèque mensuel que touchent des milliers et des milliers de Canadiens.

Le secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader parlementaire à la Chambre des communes est entré dans cette enceinte en se doutant bien que certains d'entre nous allaient peut-être proposer un amendement—il m'a demandé si c'était bien mon intention—et il a eu tôt fait d'attirer l'attention du Président. Après un joli petit discours de trois minutes, il a présenté sa motion qui, en vertu de notre procédure, élimine toute possibilité de proposer un amendement, un amendement raisonnable ou un renvoi à un comité—c'était mon intention. Cette démarche était nécessaire pour les raisons qu'ont déjà évoquées les députés qui connaissent mieux le projet de loi que moi.

À propos de la clôture du débat à l'étape de la troisième lecture, il a dit que tout allait rondement. En effet, un comité législatif y a travaillé pendant quelques jours. Le comité a terminé son examen la semaine dernière, et la Chambre a été saisie du projet de loi vendredi après-midi.

Nous sommes actuellement en régime d'heures prolongées. Nous étions vendredi après-midi après l'heure réservée aux initiatives parlementaires à 15 heures, et le débat commençait à s'épuiser. Un grand nombre de motions à l'étape du rapport devaient être mises aux voix. Les députés savent que nous avons voté lundi de cette semaine. Le vote allait durer plusieurs heures, car je crois qu'il y avait 37 motions d'amendements.

Nous n'avons pas eu suffisamment de temps compte tenu de la complexité d'une mesure comme le projet de loi sur les pensions, qui concerne tous les fonctionnaires fédéraux, le personnel des forces armées et les membres des forces policières. Le projet de loi a été déposé à la Chambre, après l'étape de l'étude en comité; nous l'avons examiné vendredi et le vote a eu lieu essentiellement lundi soir, puis il y a eu l'étape de la troisième lecture ici aujourd'hui, et après l'intervention de quatre orateurs, une motion portant sur la mise aux voix. C'est vraiment regrettable.

En fait, cela signifie en quelque sorte qu'on va appliquer la guillotine à 22 heures.

Plus tôt, j'ai dit que j'étais étonné du nombre de lettres que j'avais reçues de fonctionnaires inquiets. Essentiellement, les fonctionnaires ne sont pas préoccupés par les pensions des députés; c'est plutôt le public qui s'en inquiète.

Cette grande institution qu'est la Chambre des communes n'a même pas pu trouver, vendredi dernier, cinq députés pour se lever et forcer la tenue d'un vote sur plusieurs amendements raisonnables concernant les pensions des députés; soit que les pensions aient été acquises trop tôt, ou qu'il y a eu cumul de pension et de traitement.

On pourra toujours défendre l'acquisition précoce de la pension, comme je le disais plus tôt, mais rien ne peut justifier le cumul de pension et de traitement, situation dont nous sommes tous au courant. Je ne vais pas donner de noms, mais je pourrais nommer de nombreux distingués députés de cette Chambre qui sont dans cette situation.

Oublions la Chambre. L'amendement que j'ai présenté et les amendements présentés par les députés de Don Valley-Est et d'Edmonton-Sud-Est concernent seulement les députés, non pas tous les fonctionnaires.

Laissons là la Chambre des communes, ce lieu odieux dont tous les membres sont perçus par le public comme de mauvais garnements. Intéressons-nous plutôt au futur ex-président du Conseil privé, qui deviendra bien entendu président du Canadien National. Nous savons tous à peu près combien gagne le président du Canadien National. Son traitement se situe entre 200 000 $ et 300 000 $, voire davantage.

Je suis sûr que le président du Conseil privé aura droit à une pension très substantielle.

Si l'on décide d'examiner la question du cumul de pensions et de traitements—et je crois que le président du Conseil du Trésor n'allait pas si loin dans sa lettre que le chef du NPD a gobée au sujet de l'examen des pensions des députés—il faudra le faire à l'égard de tous les fonctionnaires, je crois.

Erik Nielsen, Ed Broadbent et Ian Deans sont des Canadiens qui ont siégé avec distinction à la Chambre des communes, mais ils ont tous cumulé pension et traitement. Des juges de la Cour fédérale ont cumulé pensions et traitements.

C'est absolument inacceptable, car les anciens députés touchent aujourd'hui une bonne pension. Par conséquent, ils ne devraient pas obtenir pensions et traitements pour des emplois qu'ils ont acceptés auprès du gouvernement fédéral après avoir pris leur retraite de député. Ce n'est pas correct du tout.

Si ces amendements avaient été mis aux voix, cela aurait fourni une orientation à ce comité sans nom, critère ni calendrier de séances, et pourtant, c'est bien normal que cette question crée un malaise chez tous les députés et qu'il n'y ait pas même cinq députés qui se lèvent et obligent que soient mis aux voix les amendements qui ont été convenablement proposés par leurs auteurs.

Je dois rendre hommage à mon ami et collègue, le député de Burnaby-Kingsway, pour avoir proposé à fort juste titre des amendements visant à étendre les prestations de retraite à la collectivité gaie. Il a été honnête et persévérant à ce sujet et il a la loi sur les droits de la personne nettement de son côté à bien des égards. Cinq députés se sont levés pour cela. Cinq députés se sont levés pour beaucoup d'autres amendements.

Monsieur le Président, cela en dit long sur la Chambre des communes que des amendements réglementaires présentés par deux ou trois députés au sujet de nos propres pensions n'aient pas suffi à faire que cinq misérables députés se lèvent, à cause du débat et du malaise que cela génère, de la gêne que cela risque de causer et, certes, des railleries que cela suscite dans la population en général. Les députés ont filé comme s'ils avaient la mort aux trousses.

Je reconnais tout le mérite du gouvernement. Il connaît le Règlement. J'avoue que je n'étais pas ici. Mais ma présence n'aurait pas changé grand-chose, sauf si j'avais réussi à convaincre au moins deux ou trois députés de rester.

Les députés savent pour la plupart qu'après l'heure réservée aux initiatives privées, à 15 heures, le vendredi, la Chambre ajourne ses travaux, mais pas en période d'heures prolongées. Le Président était au fauteuil et faisait son travail, et très bien d'ailleurs. Voilà tout ce que je peux dire à ce sujet.

Je regrette, mais mon amendement aurait demandé que toute cette question soit renvoyée à nouveau à un comité, avec la question de l'indexation qui est primordiale pour les fonctionnaires. Ainsi, toute cette question aurait été renvoyée une nouvelle fois au comité et il est certain qu'un vote marqué à la Chambre aurait donné une direction à cette vague enquête que le président du Conseil du Trésor veut confier à quelqu'un.

Je le déclare avec bienveillance car je crois que le ministre est probablement sincère, je crois que le secrétaire parlementaire est sincère, mais nous transigeons dans la réalité ici, dans ce monde de coups durs de la politique et du gouvernement. La réalité, c'est qu'une lettre provenant d'un ministre et renfermant une telle suggestion ne vaut pas le papier sur lequel elle est écrite, au sens juridique du terme. Elle ne lie personne. On apprend en première année de droit que les paroles et les écrits ne valent rien s'ils ne reposent pas sur les règlements ou la loi.

Qui peut savoir qui sera le prochain président du Conseil du Trésor? Il est certain qu'après les élections, le titulaire de ce poste ne sera plus le même et il pourrait se produire des changements même avant. Il faudrait alors reprendre toute l'opération.

Quelle façon d'amorcer le débat. Je n'en croyais pas mes oreilles lundi, car j'étais ici lundi, lorsque mes amis à ma gauche ont louangé leur chef parce qu'il avait accepté cette lettre, parce qu'il avait sorti tous les députés de ce piège au sujet d'une question de peu d'intérêt pour les citoyens, soit la propre pension des députés, déjà privilégiés à leurs yeux. On peut toujours parler des problèmes des autres, résoudre les problèmes des autres, mais on refuse de regarder les nôtres.

Cela suffit au sujet des pensions. On m'a empêché de présenter ma motion. Je ne sais pas combien de temps il me reste.

À mon avis, la députée d'Ottawa-Ouest, en analysant ce projet de loi au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, a fait, sur un projet de loi si complexe, l'un des meilleurs discours que j'aie entendus en cette Chambre depuis que je suis ici. Qui connaît le dossier des pensions? Qui connaît vraiment l'indexation, les paiements et les intérêts? Elle a parfaitement bien résumé le tout en

faisant ressortir certains points forts et en formulant certaines questions.

Mes inquiétudes et celles de mes électeurs ne sont pas drôles. Ce n'est pas drôle. Il est plutôt scandaleux que ce projet de loi permette qu'en modifiant les règlements de la Loi de l'impôt sur le revenu relatifs aux prestations spéciales, on puisse aussi modifier la formule d'indexation des pensions des fonctionnaires prévue dans la Loi sur la pension de la fonction publique sous prétexte qu'il s'agit de prestations spéciales.

• (1750)

Cela a beaucoup inquiété le comité, et avec raison. C'est ce qui a fait dire à Daryl Bean, à l'Alliance de la fonction publique et à beaucoup d'autres associations de fonctionnaires que le projet de loi annulerait les dispositions d'indexation des régimes de pension de la fonction publique. Une chose est certaine, si le projet de loi compromettait l'indexation des pensions des députés, nous nous en soucierions un peu plus.

Je sais que le député de Kootenay–Est, un homme très capable et très cohérent, faisait partie du comité. J'ai lu une grande partie des délibérations de ce comité. Si l'on s'interroge au sujet de l'indexation et si l'on se demande pourquoi les fonctionnaires devraient s'en inquiéter, c'est parce que le comité a soulevé la question et que le gouvernement a rejeté certains amendements, en donnant, là encore, des assurances. Je déduis des délibérations du comité que le gouvernement devait examiner la question pour voir s'il ne pouvait pas présenter un amendement qui aurait permis de préciser si d'éventuelles modifications aux règlements de la Loi de l'impôt sur le revenu auraient une incidence sur l'indexation.

Au cours des quelques minutes qu'il me reste, je voudrais simplement, sans tomber dans la grandiloquence, donner lecture de quelques lettres que j'ai reçues en tant qu'avocat; je dois avouer que j'ai dû relire la première parce que je ne la comprenais pas bien. L'homme qui l'a écrite a aussi écrit la deuxième, le lendemain, afin de dire au comité ce qu'il pensait des conséquences possibles de l'article 50 du projet de loi, relatif à l'indexation.

Dans une lettre datée du 3 juin 1992 envoyée à M. Farrell, M. R. R. Walsh, le conseiller législatif général de la Chambre des communes, dit ce qui suit au sujet du projet de loi C–55:

> Lors de sa dernière réunion du 21 mai 1992, le comité m'a demandé de fournir une opinion au sujet de la motion du gouvernement nº G2A tendant à modifier l'article 71 proposé qui figure à l'article 30 du projet de loi C–55. Des amendements semblables sont proposés en ce qui concerne l'article 58 (motion nº G3) et l'article 80 (motion nº G4A). L'Alliance de la fonction publique du Canada a critiqué les amendements proposés et on m'a demandé de me pencher sur ses réserves également.
>
> Au comité, M. Macdonald a expliqué que l'amendement proposé précise que le pouvoir de prendre des règlements de conformité aux termes de l'article 71 de la Loi sur la pension de la fonction publique serait limité à des modifications qui concernent l'avenir et non le passé en ce qui concerne les gains déjà réalisés par les employés. Il me semble que M. Macdonald a raison de dire que l'amendement proposé empêcherait de prendre des règlements de conformité avec effet rétroactif.

Ce sont des règlements qui peuvent toucher à ce qui s'est fait dans le passé.

> Dans sa lettre du 14 avril, cependant, le ministre garantit aux membres du comité. . .

C'est là une autre garantie de la part du ministre faite de façon verbale ou par lettre. . .

> . . .que l'amendement du gouvernement sur l'article 71 proposé de la Loi sur les pensions de la fonction publique préciserait très clairement qu'on ne modifiera pas l'indexation des prestations si ce n'est par voie législative. À cette fin, l'article 71 proposé tel que modifié par la motion nº G2, ne permet de prendre des règlements de conformité que relativement à l'article 147.1 de la Loi de l'impôt sur le revenu et à la partie LXXXV du Règlement de l'impôt sur le revenu, dans leur version du 15 janvier 1992.
>
> Le paragraphe 147.1(2) de la Loi de l'impôt sur le revenu établit les règles applicables à l'enregistrement des régimes de pension. La partie LXXXV du Règlement de l'impôt sur le revenu considère comme admissible l'ajustement périodique des prestations en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Si, après le 15 janvier 1992, on modifiait le Règlement de l'impôt sur le revenu pour supprimer l'indexation en tant qu'avantage admissible, cette modification ne pourrait être appliquée à la Loi sur la pension de la fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada au moyen d'un règlement de conformité, car un règlement de ce genre ne pourrait être pris qu'aux termes du Règlement de l'impôt sur le revenu, dans sa version du 15 janvier 1992.

C'est en gros ce qu'on dit, mais je vais continuer de vous lire cette lettre, car mon temps de parole est presque écoulé.

> Dans son communiqué de presse du 11 mai 1992, l'Alliance de la fonction publique du Canada affirme que les amendements du gouvernement ne précisent pas très clairement qu'on ne touchera pas aux dispositions sur l'indexation, si ce n'est par voie législative. L'alliance propose de libeller la motion nº G2A de façon à ce que cela s'applique à toute pension, allocation annuelle et le reste versée à un de ses membres. L'alliance propose également un nouveau paragraphe (6) exigeant qu'on consulte le comité consultatif.
>
> Il n'est pas évident qu'on devrait modifier la Loi sur la pension de la fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada pour supprimer l'indexation en tant qu'avantage admissible, nonobstant les motions nºs G2 et G2A. Une modification apportée par le gouverneur en conseil (sans l'intervention du Parlement) au Règlement de l'impôt sur le revenu et applicable à tous les régimes de pension, pourrait suffire à réduire l'indexation ou à la supprimer sans pour autant modifier les lois régissant les régimes en question.

Je vais juste terminer cette lettre:

Les experts du gouvernement dans les domaines de l'impôt sur le revenu et des pensions peuvent peut-être nous préciser si cela est possible ou non aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu ou de la Loi sur la pension de la fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes ou la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. Je crois que oui, à moins que les conseillers juridiques compétents en la matière ne prouvent le contraire.

C'est là la lettre datée du 3 juin qui tendait à conseiller le comité sur ce point extrêmement technique et important touchant l'indexation des pensions des fonctionnaires, indexation qu'on ne pouvait toucher en apportant des modifications au Règlement de l'impôt sur le revenu tendant à modifier certains avantages.

Cette lettre du conseiller juridique, et dont les membres du comité ont discuté, laisse entendre qu'avec cet amendement l'on pourrait toucher au taux d'indexation.

Fait intéressant, le jour suivant, soit le 4 juin, le même conseiller juridique a envoyé une lettre plus courte, que j'aimerais déposer, dans laquelle il précise son point de vue. Mais je suppose que je n'ai pas le temps de la lire.

En effet, cette lettre apporte des éclaircissements; toutefois, elle précise que cet amendement n'influera en aucune manière sur les régimes de pensions déjà en place, mais qu'il risque plutôt d'avoir une incidence sur les nouveaux régimes. Cette lettre est plus courte et moins technique. Je vais vous en donner lecture.

Elle a été écrite le 4 juin, soit le lendemain de la première, dans le but d'aider le comité. Elle vise à dissiper la confusion qui entoure un point fondamental et important. La deuxième lettre datée du 4 juin se lit comme suit:

Monsieur,

Je désire par la présente apporter des éclaircissements à ma lettre du 3 juin 1992 relativement à l'article nº 30. Un avocat du ministère de la Justice agissant au nom du Conseil du Trésor a communiqué avec moi aujourd'hui. Il semblerait que des éclaircissements s'imposent en ce qui concerne le dernier paragraphe de la lettre précédente que je vous ai fait parvenir.

Lorsque j'ai dit que je ne savais pas s'il serait nécessaire d'apporter une modification aux LPFP/LPRFC/LPRGRC en vue d'abaisser le taux d'indexation ou de le supprimer, je faisais allusion aux avantages admissibles en vertu du Règlement de l'impôt sur le revenu, aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu. La modification que j'ai proposée au Règlement de l'impôt sur le revenu, et qui viserait tous les régimes de pensions, ne serait applicable qu'aux fins de l'impôt sur le revenu. Cette modification n'aurait pas pour effet de supprimer ou d'abaisser le taux d'indexation accordé comme avantage aux termes de la LPFP/LPRFC/LPRGRC.

Les avantages de l'indexation ont été ajoutés à la LPFP (art. 69 proposé dans la disposition 30), LPRFC (art. 78 proposé dans la disposition 58) et à la LPRGRC (art. 39 proposé dans la disposition 80); le règlement prévu à l'article 70 de la disposition 30 n'aurait pas pour effet d'abaisser ou de réduire les prestations accordées en vertu de ces lois. La suppression ou la réduction du taux d'indexation prévue dans les LPFP/LPRFC/LPRGRC ne pourrait être effectuée qu'au moyen d'une modification apportée aux lois pertinentes par le Parlement.

Dans mes premières observations, j'ai voulu dire que la suppression ou la réduction du taux d'indexation considérée comme un avantage admissible en vertu du Règlement de l'impôt sur le revenu aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu pourrait être effectuée au moyen d'une modification au Règlement de l'impôt sur le revenu. Toutefois, cette modification toucherait uniquement le traitement fiscal réservé aux régimes de pensions et ne supprimerait ni n'abaisserait le taux d'indexation en tant qu'avantage en vertu des régimes de pension.

J'espère que ces précisions aideront le comité dans son examen des dispositions pertinentes du projet de loi.

On constate à quel point une question aussi fondamentale que l'indexation peut poser des problèmes. Comme je l'ai mentionné, le comité était censé obtenir d'autres éclaircissements au sujet de la modification que le gouvernement comptait proposer à cet égard, mais il ne les a pas obtenus. Il existe une autre bonne raison pour laquelle nous devrions appuyer. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou observations. Le député de Halifax-Ouest, et ensuite le député de Kootenay-Est.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations faites par mon ami et collègue d'Annapolis Valley—Hants.

J'espère qu'il ne perdra pas de vue le principe général de ce projet de loi. Bien sûr, dans son discours, il soulevé un certain nombre de détails, mais je voudrais savoir ce qu'il pense du principe général des pensions et des pensions en tant que revenu différé.

La règle au Canada, depuis bien des années maintenant, ou plus de 30 ans, c'est que les prestations de retraite de base correspondent à environ 70 p. 100 du revenu d'une personne. De cette façon, à la fin de sa carrière professionnelle, cette personne, ainsi que sa famille, peut maintenir le niveau de vie qu'elle s'est assuré par ses gains pendant sa carrière.

Il y a des difficultés concernant les délais, car même si l'on sait qu'il faut travailler pendant 35 ans, ou une période moins longue, pour avoir droit à un avantage de ce genre, on comprend aisément que cette occasion ne s'offre pas à un parlementaire ou une personne élue. Les députés passent d'une carrière à une autre.

Ce n'est pas seulement le cas des députés. Il y a les membres des assemblées législatives. En Nouvelle-Écosse, les magistrats provinciaux ont droit à une pleine pension au bout de 15 ans.

Je demande à mon collègue s'il ne croit pas qu'il est juste qu'après avoir été député pendant un certain temps, ou une personne qui occupe une autre carrière, on n'ait droit à une pension qui permette plus ou moins de maintenir le niveau de vie dont on jouit pendant sa carrière, soi-même ainsi que sa famille.

Je sais que la question de l'indexation l'intéresse et l'inquiète et je ne m'oppose pas du tout à ce qu'il a dit.

• (1800)

Je voudrais aussi savoir ce qu'il pense des observations qui ont été faites par des organismes tels que la National Citizens Coalition, qui mettent l'accent sur les cas les plus complexes et les utilisent pour s'en prendre au principe de base, selon lequel au moyen du revenu différé on accorde un certain avantage à des gens qui en fin de carrière prennent leur retraite.

Je me demande si mon collègue est d'accord avec le principe fondamental du régime de retraite.

M. Nowlan: Je remercie mon collègue de Halifax-Ouest pour ses questions.

Tout à l'heure, dans ma réponse au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre lorsqu'il a proposé que la motion soit mise aux voix afin que nous ne puissions proposer aucun amendement, j'ai dit ce que je pensais au sujet des pensions.

C'est pour moi une question théorique étant donné le temps et les années que j'ai passés ici, et je me sens, comme d'autres de mes collègues, quelque peu gêné de parler de nos pensions. Je suis heureux que le président du Conseil privé nous ait donné une idée—j'aurais souhaité qu'il s'engage un peu plus et qu'il nous donne une idée plus précise du type d'enquête qui doit avoir lieu, du moment où elle va avoir lieu, des personnes qui vont la mener, plutôt qu'on nous le fasse savoir par une lettre aisément acceptée—parce que cette question nous rend tous un peu nerveux.

Il y a cependant deux points que j'aimerais faire remarquer au sujet des pensions. En ce qui concerne la question du cumul de pension et de traitement, il n'y a aucune raison valable que cela continue.

La question est de savoir si nous devons protéger les droits acquis. Nous avons en effet d'excellents sujets qui servent en vertu de certaines règles qu'on cherche à changer rétroactivement. Je crois que c'est sur cette question que va porter l'enquête. Quoi qu'il en soit, je pense que dorénavant, les personnes qui seront élues députés ne doivent pas, si elles travaillent pour le gouvernement après avoir été députés, compter toucher une pension à la fois du gouvernement pour leurs années à la Chambre des communes et d'une société d'État ou d'un tribunal quelconque auxquels elles pourraient être nommées.

Je ne vois rien qui justifie le cumul de pension et de traitement. J'espérais qu'un des amendements proposés par le député de Don Valley-Est soit retenu. Nous aurions eu une indication claire, pour l'enquête, qu'il ne faut pas tout mettre sens dessus dessous parce que cela peut s'arranger.

Pour ce qui est des pensions, j'ai déjà dit qu'on pouvait très bien soutenir que les pensions des députés devaient être acquises plus tôt que dans les régimes de pension normaux. Ma mère a été très heureuse que le premier ministre Pearson accorde des pensions aux veuves des députés, parce que celles-ci n'en auraient eu aucune. Après 40 ans passés au service du public, ma mère a eu une pension extraordinaire de 104 $ par mois.

Je sais parfaitement qu'on s'inquiète des pensions. On a tellement bombardé les gens avec des cas extrêmes qui tiennent d'ailleurs plus de la théorie que de la réalité concrète, que le public pense que, automatiquement, tous les députés touchent une pension après six ans et qu'il y a un très grand nombre d'anciens députés qui ont droit à la pleine pension. Il n'en est rien. Il y a bien des circonscriptions où il n'y a pas eu une pension payée à des députés depuis 40 ou 50 ans parce qu'ils ont toujours subi la défaite les uns après les autres ou parce qu'ils ont été réélus pendant fort longtemps, si bien que les pensions n'ont pas été versées.

Dans le dossier des pensions, il faut donc certainement examiner la question. C'est plutôt sain, étant donné l'attention que le public y prête et l'impression qu'il a que nous avons tous des intérêts à défendre et que nous sommes sur la défensive, qu'un organisme indépendant intervienne. Mais je ne vois pas quel mal aurait causé un vote aux Communes.

M. Parker: Je serai très bref, monsieur le Président. Je veux interroger le député d'Annapolis Valley—Hants, car je comprends à quel point il est exaspéré par la procédure entourant ce qui s'est passé ici. Mais en même temps, à titre de membre du comité, je tiens à lui dire très clairement que s'il avait été présent au comité et s'il avait vu ce

qui s'est passé et comment les ministériels s'y sont comportés, il comprendrait ce qui s'est passé à la Chambre.

On a proposé une quarantaine ou une cinquantaine d'amendements au comité, et chaque fois les ministériels ont levé la main pour les rejeter. Plus tard, 112 amendements, que nous avions tenté de faire accepter au comité, ont de nouveau été proposés à la Chambre pour y faire l'objet d'un débat. À cette étape-là, aucun député ministériel n'est intervenu à la Chambre. Je comprends que le député n'ait pu être ici vendredi à cause d'engagements qu'il avait dans sa circonscription. Il devrait prendre en considération ce qui s'est passé au comité, et l'exaspération que nous éprouvions, et ce qui s'est passé à la Chambre lorsque nous discutions des amendements. Les ministériels n'écoutaient tout simplement pas.

Quant aux prestations de retraite des députés, je suis très fier de ce qu'a dit le chef de notre parti et je n'y trouve rien à redire. Lorsque le projet de loi a été présenté à la Chambre, elle a signalé les problèmes mêmes dont parle le député. Nous avons réclamé une étude indépendante, et nous l'avons obtenue dans une lettre du ministre. C'est plus fort que tout ce que nous avons obtenu sur tous les amendements que nous avons proposés. Nous avons au moins une lettre dans laquelle le ministre s'engage à mettre sur pied un comité spécial et à mettre le processus en branle.

Je voulais simplement dire au député que je comprends son exaspération et que je comprends bien ses préoccupations, car je les partage. J'aurais seulement aimé que les députés ministériels nous aient écoutés, mais il n'étaient pas disposés à écouter.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a une minute pour conclure.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je n'ai pas lu tous les témoignages qu'a entendus le comité, mais j'ai lu ce qui s'est passé au cours des quelques dernières séances, lorsque vous présentiez des amendements et que vous parliez du problème de l'indexation, discussion d'où sont ressorties les deux lettres que j'ai lues à la Chambre tout à l'heure. Le député était là et il était très actif. J'ai également remarqué les amendements qui ont été rejetés.

En tant qu'avocat, je sais qu'une lettre, ce n'est ni une loi ni un règlement; je serai donc beaucoup plus heureux lorsque des critères et un délai seront précisés.

Cependant, le chef du NPD a fait un discours qui a froissé quelques personnes. Il a même froissé quelques députés de votre caucus. Il a certainement froissé quelques personnes ici parce qu'elle a été le premier chef à parler très directement de cette question, qui préoccupe beaucoup le public. Je félicite votre chef d'avoir pris cette initiative, mais je crois que les députés auraient dû aller un peu plus loin. C'est ma faute, j'étais absent, mais il n'aurait fallu que cinq d'entre nous pour pouvoir aller un peu plus loin. L'adoption de certains de ces amendements vendredi n'aurait pas empêché le gouvernement de s'engager à faire une enquête spéciale.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole immédiatement après le député d'Annapolis Valley—Hants. Il a fait allusion au fait que son père avait été député ici à la Chambre.

Mon père a aussi été député fédéral. Il a pris sa retraite en 1979 et a touché une pension de 12 000 $ à 13 000 $ par année après 17 années de service, si je me souviens bien. Mon père avait auparavant été avocat. Il est arrivé ici vers l'âge de 55 ans. Il a renoncé à sa pratique à une époque où celle-ci allait plutôt bien, pour devenir député fédéral. Mon père est décédé quelques années plus tard, de sorte que ma mère touche la moitié de cette pension. Ce n'est pas ce que l'on pourrait appeler un montant faramineux. Il existe d'autres histoires que celles que David Somerville colporte un peu partout au pays pour son bénéfice personnel.

L'enquête qui se déroulera permettra, je l'espère, de montrer au pays tout entier ce qu'il en est véritablement des pensions.

Une telle enquête s'impose depuis longtemps. Il importe, pour préserver la confiance du public en notre institution, qu'un tel exercice se fasse de façon indépendante. C'est une bonne chose qu'une telle enquête se tienne. Les députés doivent être prêts, comme tous les autres Canadiens, à examiner leurs conditions de travail et à faire face à un examen public.

Lorsque j'ai eu la chance d'étudier la question des pensions des députés, j'ai été surpris de constater deux faits dont les annonces de Somerville ne font pas mention. Premièrement, les pensions versées jusqu'à maintenant sont très largement couvertes par les contributions des députés ainsi que l'intérêt accumulé. En d'autres mots, on n'a pas encore touché aux contributions équivalentes faites par le gouvernement. Somerville prétend

qu'il n'y a pas de fonds pour les pensions des députés, mais ce n'est pas le cas.

Deuxièmement, il n'y a qu'entre 500 et 700 personnes qui ont touché des pensions en vertu de ce régime; dans la plupart des cas, il s'agit de veuves, de conjoints et de députés à la retraite. Il est injuste de laisser entendre qu'il s'agit là d'un privilège indu et somptueux.

• (1810)

Il convient de traiter des préoccupations liées à la double compensation. Je suis d'avis que certains cas doivent être examinés, mais je pense aussi qu'il faut garder présent à l'esprit le genre de pension accordée dans le secteur privé, et mettre les choses en perspective. Je ne dis pas que les pensions des députés devraient atteindre de tels niveaux; en fait, c'est plutôt l'inverse qui devrait se produire. Les intérêts privés qui contrôlent la richesse au pays ne devraient pas pouvoir se voter eux-mêmes le genre de pension qu'ils s'accordent aux dépens des consommateurs.

Cela dit, je voudrais parler des aspects fondamentaux de ce projet de loi sur les pensions ainsi que des amendements proposés. Exception faite d'une allusion aux pensions des députés, le projet de loi traite essentiellement de deux ou trois grandes questions.

Premièrement, il renferme des changements importants à l'administration du fonds de pension du secteur public. Au premier coup d'oeil, certains de ces changements semblent relativement intéressants, mais un examen plus poussé montre clairement que le gouvernement s'est fait avoir par les fonctionnaires du Conseil du Trésor.

Le gouvernement n'a pas fait ce qu'il devait pour protéger la prérogative du Parlement, et il a en fait cédé au Conseil du Trésor des pouvoirs que celui-ci ne devrait pas avoir, compte tenu du fait que ce dernier est l'administrateur des fonds publics, tout en étant l'employeur des fonctionnaires. Cette double fonction crée un conflit d'intérêts au niveau des responsabilités du Conseil du Trésor.

Il est essentiel que toute modification au régime de pension du secteur public soit apportée par le Parlement afin que tous les partis à la Chambre et, par voie de conséquence, le public, puissent avoir leur mot à dire. Ces modifications ne doivent pas être faites à huis clos, par voie de règlement, sans audience publique.

Plus nous examinions ce projet de loi, plus nous en venions à la conclusion qu'il nous fallait, dans l'intérêt public, voter contre la mesure législative. C'est avec regret que nous le faisons, car le projet de loi contient de bons éléments.

Pour la première fois, les fonctionnaires fédéraux à temps partiel sont inclus dans le régime de pensions, même si la date limite semble arbitraire et injuste. À la Société canadienne des postes, par exemple, et dans d'autres secteurs de la fonction publique, des employés travaillent à temps partiel depuis des années. Ces années de service ne leur sont pas comptabilisées pour la pension à laquelle leur ouvre droit leur travail à temps partiel. Je crois que la date limite est 1980.

Il en va de même pour la retraite anticipée des travailleurs du secteur correctionnel. Il s'agit évidemment d'une bonne modification qui doit être adoptée. Par contre, ce que le gouvernement accorde d'une main, il le reprend de l'autre en imposant, grâce à des règlements, certaines restrictions à ce régime de retraite anticipée qui n'étaient pas nécessaires.

Nous appuyons clairement le principe des dispositions sur le partage des prestations de retraite figurant à l'annexe II de la loi. C'est d'ailleurs la question que je veux aborder dans le peu de temps qu'il me reste.

Je représente une circonscription où il y a beaucoup de militaires et d'anciens fonctionnaires, beaucoup d'ex-conjoints de gens qui ont servi le Canada. Bon nombre d'entre eux sont venus me voir et nous avons ensemble rédigé des pétitions qui ont circulé partout dans les localités et qui sont déposées régulièrement à la Chambre depuis quelques mois. Ces gens m'ont écrit pour me dire à quel point le refus du Parlement de traiter équitablement les ex-conjoints des fonctionnaires et en particulier des militaires a d'énormes répercussions sur leur vie.

Un grand nombre d'ex-conjointes ont énormément donné à leur pays. En épousant un militaire, elles ont accepté de se déplacer un peu partout au Canada et même à l'étranger, d'élever leurs enfants dans des endroits où ils ne vivaient que deux, trois ou quatre ans avant de recommencer à zéro. Ce mode de vie leur a valu toutes sortes d'épreuves, de tensions et de tribulations. Puis, à un moment donné, le mariage s'effondre et la conjointe se retrouve démunie ou en grande difficulté.

Une des difficultés auxquelles elles ont été confrontées était que la pension qu'elles avaient contribué à accumuler, du moins dans le cas des militaires, des agents de la GRC et ainsi de suite, n'était payable qu'au moment de la retraite. Lorsqu'elles étaient dans la quarantaine ou la cinquantaine, ce n'est qu'exceptionnellement, à la suite d'une longue bataille juridique, qu'on leur recon-

naissait le droit de toucher la pension à titre de pension alimentaire.

Pourtant, la loi reconnaît depuis des années que les deux conjoints contribuent à l'accumulation du fonds de pension. En 1986, le Parlement a convenu que, dans le cas du Régime de pensions du Canada, le principe de la propriété partagée des contributions devait être reconnu. Ce principe sera enfin reconnu dans le cas des pensions des militaires et des autres fonctionnaires.

Nous reconnaissons qu'en cas de rupture du mariage, quand les tribunaux provinciaux ou territoriaux ont admis qu'il y avait eu participation conjointe aux contributions, ou en cas de convention de séparation où l'on aura tenu compte des contributions accumulées, le ministre est tenu de reconnaître ce fait et de partager la pension selon la contribution qui aura été versée durant le mariage.

Je ne sais pas ce qui amène le gouvernement à toujours proposer des demi-mesures. Dans le cas qui nous occupe, il a mêlé à la question du partage des pensions toutes sortes de difficultés inutiles. Nous verrons, dans les mois qui suivront, se succéder les injustices, parce que ce gouvernement n'a pas jugé bon d'écouter ceux qui sont venus lui porter témoignage et lui poser des questions précises concernant la complexité de cette mesure.

Le gouvernement a écouté les représentants du Conseil du Trésor et n'a pas écouté ceux qui sont aux prises avec le problème. Une foule d'amendements ont été proposés. Le député de Kootenay-Est a travaillé très fort sur ce projet de loi. Les députés du Parti libéral en ont fait autant. Le député de New Westminster—Burnaby a déposé un projet de loi d'initiative parlementaire à ce sujet et a parcouru le pays pour sensibiliser la population à cette question. Le gouvernement n'a pas prêté une oreille attentive aux nombreuses suggestions d'améliorations très pratiques qui auraient pu rendre le projet de loi plus équitable.

Par exemple, il y aura ceux dont la convention de séparation ou l'ordonnance du tribunal sera antérieure à ce projet de loi. Vu qu'aucun partage n'était possible, ils n'ont peut-être pas pensé à inclure une clause sur le partage des prestations de pension dans leur convention de séparation ou à en prévoir une dans l'ordonnance du tribunal. S'ils ne parviennent pas à persuader leur ex-conjoint de modifier leur convention de séparation ou s'ils ne peuvent retourner devant le tribunal à cause de la période écoulée ou parce que l'affaire est classée, ils n'auront pas droit à ce que le Parlement considère comme acquis, c'est-à-dire au juste partage de la pension.

Tout cela parce que le gouvernement a refusé d'écouter les autres. Au comité, il a accepté une poignée d'amendements. Il a même dit à l'un de ses ministres: «Adressez-vous au Conseil du Trésor. Si celui-ci accepte d'intervenir, nous allons le faire.»

Voilà un intéressant commentaire sur la façon dont les artères se bloquent quand un gouvernement reste au pouvoir trop longtemps. Ce gouvernement est au pouvoir depuis huit ans.

M. Edwards: Son règne ne fait que débuter.

M. Brewin: C'est cela qui terrifie les Canadiens. Le député dit qu'ils ne font que commencer. Si tel est le cas, laissez-moi dire au secrétaire parlementaire que le Parlement devrait être un lieu où seul un gouvernement arrogant qui manque de prévoyance peut refuser d'expliquer même brièvement à la population canadienne les problèmes que posent les amendements proposés ainsi que les raisons pour lesquelles il ne peut pas les accepter, quand on étudie un projet de loi aussi compliqué que celui-ci, qui compte 159 pages de modifications qui entrent dans le menu détail des lois qui régissent les pensions, surtout quand des députés de l'opposition et même certains ministériels, dont le député de Don Valley-Est, ont pris la peine de formuler des amendements après avoir consulté les Canadiens qui s'intéressent à ce projet de loi. Le gouvernement devrait expliquer pourquoi il ne peut pas accepter les amendements.

• (1820)

Je crois que si le gouvernement n'a pas tenté d'expliquer pourquoi il refusait les amendements, c'est parce qu'il n'en était pas capable. Il n'a pas compris les amendements et il n'a pas fait l'effort de chercher à les comprendre.

M. Kempling: Nous en avons accepté 28.

M. Brewin: Le gouvernement dit qu'il en a accepté 28 sur les 150 qui ont été présentés. Il en reste néanmoins une centaine qu'il a refusés. Or, le gouvernement n'a pas eu la courtoisie d'expliquer aux Canadiens les motifs de son refus, ne serait-ce qu'à l'égard d'un seul de ceux-là, que ce soit à l'étape de l'étude en comité ou à celle du rapport.

Je soutiens, je le répète, que c'est parce que les ministériels responsables du projet de loi n'ont tout simplement pas compris la teneur des amendements. Ils n'ont

pas pris la peine de chercher à comprendre s'ils étaient utiles ou non.

Notre travail est parfois compliqué, et chacun a son domaine de compétence. N'empêche que les députés qui débattent ces projets de loi et qui se prononcent sur ces projets de loi ont le devoir d'au moins chercher à comprendre de quoi il retourne et de charger l'un des leurs d'essayer de saisir la teneur des amendements par courtoisie envers le Parlement et la population.

Nous présentons ces amendements, mais nous ne sommes pas les seuls en jeu. Il y a des gens qui ont travaillé jour et nuit sur ces amendements et leur contenu qui traduisent des préoccupations réelles.

Par exemple, pourquoi le gouvernement a-t-il laissé dans ce projet de loi le pouvoir conféré au Conseil du Trésor de considérer qu'un ex-conjoint est décédé, alors qu'il est manifestement très en vie et qu'il proteste? Ce projet de loi comporte une iniquité, il donne au gouvernement le droit inique de déclarer que les vivants sont morts pour pouvoir leur retirer le droit aux prestations de survivant.

Mais cessons de parler des mots et tenons-nous-en au fond de l'affaire, à l'enjeu réel de la question des prestations de survivant, à la façon dont la loi s'appliquera. Le gouvernement a refusé de se pencher sur cette question dans l'élaboration de ce projet de loi. Lorsqu'un prestataire quitte son conjoint et entreprend une relation avec une autre personne avant de mourir, les prestations de survivant sont entièrement versées au deuxième conjoint ou au deuxième partenaire. Le premier conjoint, qui peut avoir partagé la vie du prestataire pendant des années et des années et qui est considéré, dans d'autres parties du projet de loi, comme celui qui a contribué au régime de pension, ne reçoit rien en reconnaissance de sa contribution aux prestations de survivant. Il est même souvent laissé dans des conditions d'indigence.

Le gouvernement n'a pas voulu dire pourquoi il refusait d'examiner cette grave préoccupation que des électeurs ont exprimée à leur député, qui a été expliquée aux comités de la Chambre et qu'on nous a fait valoir, à nous, de l'opposition. Le gouvernement est resté indifférent à nos amendements et sourd à nos discours. C'est de l'arrogance de la part du gouvernement de ne pas vouloir discuter de ces questions avec la population.

Nous en sommes à la fin de ce débat. Le projet de loi a été présenté en mars. Il a franchi les étapes rapidement à la Chambre et au comité, et le gouvernement s'empresse maintenant de passer à la troisième lecture.

Il a refusé de participer aux débats ou de discuter de la question. Il est devenu captif du Conseil du Trésor. Je demande aux députés d'en face de prendre un amendement au hasard pour voir s'il semble juste et justifié. Il faudrait ensuite demander à ceux qui cherchent à précipiter l'adoption de ce projet de loi au Parlement pourquoi ils n'en ont pas tenu compte. Vous pouvez être sûrs qu'il faudra présenter une autre mesure législative et d'autres amendements pour corriger les erreurs de celle-ci.

Le projet de loi suit son cours. Il sera soumis au Sénat dans les prochains jours, puis il deviendra loi. Il comporte beaucoup de bonnes choses, mais il présente aussi des lacunes.

Sa principale faiblesse, c'est qu'il confie au Conseil du Trésor et au Cabinet des responsabilités qui devraient plutôt être assumées par le Parlement. Il est imparfait du fait qu'il n'est pas équitable envers ceux dont les droits sont visés dans le projet de loi. Nous allons donc voter contre ce projet de loi, quoiqu'avec un certain regret pour les bons éléments qu'il contient.

Mais à ceux qui ont beaucoup travaillé à l'élaboration de ce projet de loi, je réponds que nous allons garder l'oeil sur l'application de ce projet de loi et voir comment ça ira. Nous allons leur demander de rester en contact avec nous afin que nous puissions monter un dossier pour les améliorations et les modifications à y apporter plus tard. Car il est certain que le refus du gouvernement d'écouter ceux qui se sont penchés sur ce projet de loi et qui ont parlé à la population canadienne à ce sujet va revenir hanter la Chambre. Nous serons alors forcés dans très peu de temps de reconsidérer toute la question.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je félicite le député de Victoria pour sa revue du projet de loi et son exposé sur certains problèmes qu'il soulève. Son petit historique était intéressant. J'ai siégé ici en même temps que son père, Andrew Brewin, qui représentait Toronto—Greenwood, je crois. Il était du coeur de Toronto, la Ville-Reine ou peu importe comment on appelle cette ville. J'ignore comment son fils a pu arriver à Victoria, mais j'ai moi-même vécu à Vancouver où je pratiquais le droit. J'imagi-

ne qu'il se sentait mieux dans l'Ouest. Je lui souhaite la bienvenue au Canada central.

Le député a parlé de nombreux articles du projet de loi. Il a mentionné la vitesse avec laquelle ce projet de loi a franchi les étapes et nous a été présenté en mars. A-t-on consacré assez de temps à l'étude d'un projet de loi si complexe portant sur les pensions de tous les fonctionnaires, des membres de la GRC et des forces armées? Le comité a fait rapport du projet de loi vendredi, lorsque le Président a rendu sa décision et, en raison des heures prolongées, nous en avons continué l'étude à l'étape du rapport de 15 heures à 17 heures vendredi, puis nous l'avons repris lundi, journée où nous avons procédé à environ 37 votes. Avec tous les amendements proposés, nous ne l'avons étudié qu'une partie de la journée de vendredi et lundi puis voilà que nous en sommes à la troisième lecture aujourd'hui.

Avec toute son expérience d'avocat, sans mentionner ses connaissances, le député peut-il dire si, à son avis, nous avons vraiment eu beaucoup de temps pour étudier un projet de loi si complexe?

M. Brewin: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Cela me donne l'occasion de me pencher sur un point particulier. Je répondrais brièvement à sa question en disant que le temps consacré au débat à la Chambre elle-même était probablement assez raisonnable si le gouvernement avait choisi de participer au débat lui-même, bien que ce soit un projet de loi long et compliqué.

Celui-ci a été au comité pendant plusieurs mois et il y a eu plusieurs audiences de groupes intéressés, notamment l'Alliance de la fonction publique du Canada et le groupe des ex-conjoints. Cela avait tendance à être très long. J'ai assisté à deux ou trois audiences du comité où un grand nombre de témoins ont comparu et où on avait tendance à être assez brusque. On posait quelques questions et le gouvernement n'en posait pas beaucoup. On avait un peu l'impression que c'était une corvée dont le gouvernement essayait de se débarrasser.

Le principal défaut du processus, celui qui mérite que le gouvernement révise sa position la prochaine fois et toutes les fois qu'il présentera un projet de loi, c'est l'absence d'une sorte d'avant-projet de loi. Le gouvernement aurait pu songer à confier à un comité parlementaire l'avant-projet de loi, du moins une ébauche, ou encore à envoyer une note de service aux rédacteurs pour leur expliquer les situations dont la loi doit tenir compte et les positions prises.

Au lieu de cela, tout s'est fait au niveau interne. Puis, en mars, ce gros projet de loi nous tombe dessus. Le gouvernement était déjà sur la défensive. Les fonctionnaires du Conseil du Trésor qui en avaient supervisé la rédaction étaient aussi sur la défensive, car évidemment il leur fallait justifier leurs décisions à leurs maîtres politiques. Il n'y avait rien de souple, si l'on excepte l'intervention du secrétaire parlementaire plus tôt. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas, comme il le faisait parfois, fait circuler un avant-projet de loi dans le grand public pour que les avocats et tous ceux qui sont rompus au jargon juridique, car la langue utilisée dans ce projet de loi est très technique, puissent dialoguer avec les groupes clients pour expliquer ce que tel ou tel point veut dire, et puis engagent quasiment un processus de négociation avec les rédacteurs? Mais non, cette étape a été court-circuitée complètement.

• (1830)

J'ai eu la possibilité, pour une partie du projet de loi, d'essayer de modifier cette habitude. J'ai travaillé un peu avec un des ministres, avec le secrétaire parlementaire, les fonctionnaires du Conseil du Trésor et les rédacteurs légistes. Nous avons essayé différentes formules, mais c'était très aléatoire. Mon avis, c'est que le ministériel lui-même ne comprenait pas ce qui se disait et qu'il ne participait pas réellement au processus. Il s'est contenté de dire: «Discutez-en avec le Conseil du Trésor.» Il y avait quelque chose de travers dans le processus.

D'après moi, le gouvernement devrait dans l'avenir, surtout lorsqu'il dépose un projet de loi compliqué comme celui-ci qui se répercute sur des tas de gens, viser à mettre un avant-projet de loi en circulation pour que la population ait vraiment la chance d'en prendre connaissance avant que le projet de loi soit déposé au Parlement. Cela faciliterait beaucoup le processus.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole au sujet du projet de loi C-55. Comme vous le savez, quand ce projet de loi a été présenté pour la première fois, notre groupe parlementaire l'a appuyé afin d'en permettre l'étude en comité, de sorte que les cotisants aux différents régimes de retraite puissent venir exposer leur cas. Aujourd'hui, nous n'appuierons pas le projet de loi pour diverses raisons.

Avant d'expliquer ces raisons, je voudrais parler brièvement de l'idée d'un régime de retraite. Quand il est question de pensions, on pense en premier lieu à nos personnes âgées, celles qui ont bâti ce pays, qui l'ont soutenu beau temps mauvais temps, qui lui sont restées loyales au fil des ans, qui ont connu la Dépression, qui

savent ce que veut dire travailler dur, qui ne se plaignent jamais, qui nous ont donné ce magnifique pays.

Quand je lis cette mesure législative dans la forme actuelle, j'y trouve un certain nombre de points positifs au sujet des pensions, mais pas assez. Aujourd'hui, la grande majorité des personnes âgées vivent encore au-dessous du seuil de pauvreté. Beaucoup d'entre elles sont privées de nombre de bonnes choses dont jouissent les autres membres de la collectivité. À ce sujet, je pense que nous avons encore beaucoup de travail à faire. Nous devons faire plus pour traiter de la question de l'injustice.

Cela dit, la mesure législative contient plusieurs points positifs, que j'aimerais revoir avec vous très rapidement. Il est bon que les députés examinent cette question. Cela permettra de la régler et d'examiner les autres préoccupations qui ont été soulevées, légitimement ou non.

Ma deuxième remarque, c'est que le fait de combiner les prestations de retraite et les prestations supplémentaires en ce qui concerne les pensions dans la fonction publique est une très bonne initiative de la part du gouvernement. On devrait l'en féliciter.

Il y a d'autres aspects du projet de loi qui sont positifs dans une grande mesure. Par exemple, on y prévoit le partage des crédits de pension au moment de la dissolution du mariage ou d'une union de fait. Comme vous le savez, la loi actuelle ne permet pas le partage des crédits de pension. Cependant, la nouvelle loi permettrait le partage à la source des prestations de retraite d'un participant à un régime. Ce n'est pas mal, sauf que cela ne se fera pas d'office. En cas de désaccord entre les deux parties, elles devront toujours se présenter devant un tribunal. Or, vous savez autant que moi combien les procès sont coûteux.

Des prestations de retraite en faveur des employés à temps partiel constituent une initiative excellente. La loi actuelle ne permet pas aux employés à temps partiel, c'est-à-dire ceux qui travaillent moins de 30 heures par semaine, de participer au régime de retraite.

Cependant, les employés occasionnels ou les personnes qui travaillent à contrat pour le gouvernement depuis 7 ou 8 ans—et il y en a des milliers dans nos circonscriptions, surtout ici, dans la région de la capitale nationale et, peut-être, dans d'autres régions du pays—ne bénéficient d'aucune protection. Bien qu'elles soient toutes reconnaissantes d'obtenir ces postes occasionnels ici et là pendant une courte période allant jusqu'à six mois à la fois, elles ne reçoivent absolument aucune protection. C'est ainsi qu'on les traite dans une large mesure.

Étendre l'option des prestations de survivant aux pensionnés qui se marient après 60 ans est aussi une bonne initiative. Toutefois, il faudrait peut-être y regarder d'un peu plus près pour être sûr que c'est conforme à la Charte des droits.

Un autre point excellent de la mesure législative est le programme d'avancement de la retraite pour les employés des services correctionnels. C'est une très bonne initiative qui a l'appui des membres du régime.

La création de prestations supplémentaires de décès est aussi une bonne chose et il faut féliciter le gouvernement de l'avoir enfin acceptée. Toutefois, malgré tout ce que l'on peut dire de bon au sujet de cette mesure, il faut reconnaître qu'il y manque beaucoup de choses. Autrement dit, beaucoup de questions ne sont pas visées par le projet de loi.

À bien des égards, je ne suis pas certain que le projet de loi C-55 soit conforme à la Charte des droits. Je ne suis pas sûr de la façon dont on administre le régime, si toutefois on peut appeler cela de l'administration. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le gouvernement le fait sans participation directe des employés. Même s'il y a une participation indirecte, ce n'est pas une gestion sans intervention du gouvernement. Bien des choses qui sont dans la loi actuelle vont maintenant, avec ces modifications, relever du Conseil du Trésor et des règlements au lieu de la Chambre des communes. Comme vous le savez, nous sommes la plus haute instance du pays et si la Chambre des communes adopte une loi elle devrait toujours avoir le dernier mot en ce qui concerne le devenir des différentes parties de cette loi.

La protection future contre l'inflation, c'est-à-dire l'indexation. Bien qu'il en fasse état, le projet de loi ne prévoit aucun mécanisme garantissant qu'à l'avenir, ces problèmes ne ressurgiront pas.

De plus, on pourrait affirmer que le projet de loi, même s'il comporte beaucoup de dispositions utiles, ne tient aucun compte des préoccupations des témoins que le comité a entendus. Je me demande plus particulièrement si ses dispositions administratives assureront aux employés et aux prestataires du régime tout ce à quoi ils ont droit.

Nos retraités et surtout les personnes âgées méritent beaucoup plus que ce qui leur a été accordé jusqu'à maintenant. Nous devons faire l'impossible afin que le régime de pensions réponde à leurs besoins. D'ici l'an 2010, leur nombre va augmenter considérablement. Tous les députés qui sont ici aujourd'hui seront des personnes âgées, et ceux qui ne seront pas âgées seront très âgées. Le régime actuel tient compte de leurs préoccupations, répond à leurs besoins et leur procure ce qu'ils veulent, c'est-à-dire la possibilité de vivre dans la dignité, de bien s'alimenter, de se loger décemment et de ne pas s'inquiéter du lendemain.

• (1840)

Comme je l'ai dit tout à l'heure, mes collègues et moi avons appuyé le projet de loi C-55 en deuxième lecture, mais nous ne l'appuierons pas en troisième lecture. Non que nous soyons contre ses dispositions, mais simplement parce que le gouvernement n'a vraiment pas tenu suffisamment compte de nombreuses objections que les retraités ont exprimées à l'égard du projet de loi.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je ferai seulement quelques observations assez brèves sur ce projet de loi. Premièrement, je veux indiquer mon appui aux commentaires faits par mon amie, ma collègue d'Ottawa-Ouest, qui a fait un très bon discours au sujet de tous les problèmes de pensions des fonctionnaires et des anciens membres du service militaire. Je fais miens tous ses commentaires au sujet de l'égalité dans les fonds de pension.

[*Traduction*]

Les points touchant l'équité que le député a soulevés méritent d'être soulignés et je les partage entièrement.

Je me contenterai donc de faire quelques observations brèves sur le projet de loi C-55. Plusieurs électeurs m'ont écrit à ce sujet. Ils s'inquiètent soit parce qu'ils travaillent actuellement au sein de la fonction publique, soit parce qu'il s'agit de membres des Forces canadiennes ou de la GRC, ou bien parce qu'ils sont ou ont été mariés à quelqu'un qui en fait partie ou parce que ce sont des retraités ayant déjà travaillé pour ces organismes.

Voici quelques remarques à ce propos. Je voudrais d'abord signaler que le rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes pour l'exercice de 1991 se penche sur le régime de retraite fédéral. Ce que beaucoup de Canadiens ne comprennent pas, c'est que notre énorme dette et notre sérieux déficit, qui constituent un lourd fardeau pour les contribuables, affectent également les régimes de retraite des employés du gouvernement fédéral. Le fait est que les fonds de pensions créés par les fonctionnaires fédéraux sont utilisés par le gouvernement pour satisfaire à ses obligations le cas échéant.

Voici un commentaire tiré du rapport de 1991 du vérificateur général du Canada:

> Une partie importante du déficit budgétaire annuel du gouvernement fédéral est financée au moyen d'emprunts internes sur les comptes administrés par le gouvernement pour des tiers. L'emprunt interne le plus important a été contracté sur les comptes de pensions des employés fédéraux. C'est ainsi qu'à la fin de 1989-1990, 71 milliards de dollars, soit environ 18 p. 100 des 399 milliards de dollars de la dette publique brute, étaient dus aux comptes de pensions des employés.

Nous savons tous à quoi nous en tenir sur la fiabilité des projections du ministère des Finances. Le vérificateur général continue en ces termes:

> Si les projections du ministère des Finances selon lesquelles le financement extérieur sera réduit à zéro d'ici 1994-1995 sont exactes, — et nous savons tous à quoi nous en tenir — la somme due aux comptes de pensions des employés constituera 23 p. 100 du total de la dette publique.

C'est une source de financement très importante pour le gouvernement fédéral.

Qu'est-ce que cela signifie pour les titulaires, les employés et les futurs pensionnés? Voici une observation du vérificateur général à ce propos:

> L'intérêt porté au crédit des comptes de pensions est fondé sur les taux des intérêts créditeurs à long terme du gouvernement. On s'accorde généralement sur le fait que ces taux sont de 1 à 2 p. 100 inférieurs, en moyenne et à long terme, aux taux de rendement des régimes dont l'actif est placé dans des valeurs négociables.

Il s'ensuit que la capacité du gouvernement de remplir à l'avenir ses obligations de pension dans le cadre de ces régimes est compromise et que cela peut avoir des répercussions diverses. C'est ainsi que le déficit gouvernemental risque de s'alourdir dans les années à venir et qu'un gouvernement futur pourra décider de réduire les prestations de retraite dues à ces retraités parce que le régime ne rapporte pas suffisamment. C'est scandaleux.

Le gouvernement devrait se décider à compter sur les investissements privés pour s'assurer que, grâce à un portefeuille de placements bien géré et équilibré, les régimes de pensions de la fonction publique disposent d'un financement suffisant.

L'autre chose que je tiens à signaler, notamment à l'intention des Canadiens qui ne sont pas suffisamment informés à cet égard, c'est que le régime de retraite de la fonction publique est indexé. Les prestations de retraite sont indexées au coût de la vie.

Toutefois, beaucoup de Canadiens ne se rendent pas compte que l'indexation a été assumée et payée par les fonctionnaires. Ceux-ci versent 1 p. 100 de leur salaire dans une caisse de prestations additionnelles à même laquelle sera financée l'indexation de leurs régimes de pension.

L'indexation n'est pas un cadeau que font les Canadiens aux fonctionnaires à la retraite. C'est quelque chose que les fonctionnaires ont acheté et payé au moyen de contributions additionnelles à leur régime.

Puisque tel est le cas, il est très inquiétant de constater que le pouvoir réglementaire accordé au gouvernement en vertu de ce projet de loi est tellement vaste qu'en fait, le gouvernement pourrait même promulguer des règlements qui iraient à l'encontre de la loi adoptée par le Parlement lui-même. Plusieurs dispositions du projet de loi donnent lieu à une telle situation.

On peut le voir, entre autres, à la page 59 du projet de loi tel que présenté à l'étape du rapport, où l'on traite, je crois, de l'article 80 de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes. Je cite l'alinéa 3 qui entrerait en vigueur si ce projet de loi était adopté dans sa forme actuelle: «Les règlements d'application des paragraphes (1) ou (2) l'emportent sur les dispositions incompatibles de la présente loi ou des autres règlements d'application de celle-ci.»

En d'autres mots, le gouverneur en conseil, le Cabinet peut, sans consulter le Parlement, créer des règlements non conformes à la loi que nous adopterons ici ce soir, ou à un autre moment lorsque le projet de loi C-55 sera adopté, puis promulguer ces règlements sans autre consultation du Parlement, même s'ils ne sont pas conformes aux dispositions de la loi.

J'ai pratiqué le droit pendant assez longtemps avant de devenir député et je dois dire que je ne connaissais pas d'autre loi comportant un tel pouvoir réglementaire.

Le pouvoir de promulguer des règlements, aussi appelés législation subordonnée parce que ces règlements doivent être complémentaires de la loi principale, doit normalement donner lieu à des règlements conformes à la loi adoptée par le Parlement.

J'ai fait un peu de recherche pour déterminer si ce genre de chose était opportun et légal. J'ai découvert, dans un ancien livre, dans un rapport d'avril 1932 rédigé par un comité parlementaire britannique, qui parle des pouvoirs des ministres, que ce genre de pouvoir réglementaire avait déjà été accordé antérieurement. Ça s'appelle la clause Henri VIII parce que, comme l'a dit le comité parlementaire britannique:

• (1850)

> . . .ce roi personnifie l'autocratie exécutive; en fait, on pourrait dire que cela ressemble à la célèbre loi de 1539 qui donnait au roi le pouvoir de légiférer par proclamation et qui fut abrogée en 1547 à la mort d'Henri VIII. La comparaison est certainement tirée par les cheveux.
>
> Henri VIII visait à accroître son pouvoir en donnant force de loi à ses proclamations. Le seul but du Parlement britannique les neuf fois où il adopta des textes législatifs modernes était de permettre des modifications mineures de ses propres oeuvres dans le but d'adapter la législation existante à ses principes.

Les commentaires du comité britannique à ce sujet sont très révélateurs. Le comité dit ceci:

> Bien qu'on puisse admettre que le Parlement lui-même ait accordé ces pouvoirs aux ministres, et qu'on doive présumer qu'il l'ait fait en connaissance de cause, il serait contraire aux principes du système parlementaire que les autorités législatives supérieures confèrent aux autorités subordonnées le pouvoir de modifier une loi qui a été adoptée par les autorités supérieures.

En faisant référence à ce texte poussiéreux de ce comité parlementaire britannique, je veux démontrer qu'à mon avis, le gouvernement canadien n'a pas plus le droit, en 1992, de présenter une loi qui permettrait au Cabinet d'adopter des lois contraires à celles du Parlement que ne l'avait Henri VIII au XVI^{e} siècle.

Le fait que le président du Conseil du Trésor se prenne pour un Henri VIII des temps modernes apporte peu de réconfort aux milliers de fonctionnaires et retraités qui se demandent si ce gouvernement, qui a si souvent agi derrière des portes closes, sans tenir de véritables consultations, qui a si souvent démontré qu'il était loin d'être

digne de confiance en ce qui a trait à l'administration des questions publiques, ne va pas avoir recours à un règlement pour mettre fin au droit d'indexation des pensions, des fonctionnaires, pour lequel ces derniers ont déjà payé avec leurs propres cotisations. Ce serait intolérable dans une démocratie moderne.

Nous dépensons beaucoup d'argent pour assurer la survie de nos institutions démocratiques. Nous dépensons beaucoup pour nous assurer que la démocratie fonctionne bien, grâce à la tenue d'élections qui permettent aux électeurs de désigner les députés qui vont adopter les lois au Parlement. Compte tenu de ce qui précède, le gouvernement ne devrait pas proposer de lois qui permettent à des bureaucrates anonymes dans les bureaux du Conseil du Trésor à quelques rues d'ici, d'adopter des règles différentes des lois adoptées par les représentants élus et de donner priorité à ces règles sur les propres lois du Parlement. Ce genre de situation ne doit plus être tolérée de nos jours.

Il y a de nombreuses autres questions qui se posent, mais dont je ne parlerai pas, par exemple la question des prestations de pensions au survivant, qui sont de 50 p. 100 au lieu du taux prévu par la Loi sur les normes des prestations de pensions, puisque mon collègue d'Ottawa—Vanier en a parlé amplement. Le gouvernement applique à ses employés un régime de pensions qui n'est pas conforme à ses propres normes.

En ce qui concerne les pensions des députés, on sait que je me suis déclaré en faveur de leur réforme. Je ne crois pas que le projet de loi actuel soit l'outil indiqué pour le faire, et je pense que l'étude annoncée nous permettra au moins de poser les premiers jalons de la réforme. En tant que jeune député au Parlement, je me sens libre de dire qu'aucun député ici ne devrait accepter sans broncher qu'on lui verse sa pension alors qu'il est jeune encore. À la différence de mon collègue d'Annapolis Valley—Hants qui, plus tôt ce soir, mettait l'accent sur le cumul de pension et de traitement, je crois qu'il faudrait plutôt s'attarder au moment auquel une personne devient admissible à sa pension car en réglant ce problème, on réglerait aussi celui du cumul de pension et de traitement.

Je pense que ces questions doivent faire l'objet d'une étude indépendante; en fait, c'est la seule véritable façon honnête de procéder pour des députés qui, en fin de compte, se trouvent dans une situation apparente et réelle de conflit d'intérêts, puisqu'ils doivent se prononcer sur leur propre régime de paiements et prestations. Je crois que nous avons besoin de l'aide de spécialistes de l'extérieur pour le faire.

Je ne crois pas devoir en dire plus sur cette question ou au sujet du projet de loi. Je suis heureux que nous votions contre le projet de loi. Même si le projet de loi contient beaucoup de dispositions valables, le Parlement ne doit pas l'adopter.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir et de formuler quelques observations.

Tout d'abord, je voudrais demander au député de nous préciser la position du Parti libéral en ce qui concerne la question des pensions des députés. Je me rappelle très bien que lorsque la chef du Nouveau Parti démocratique, la députée du Yukon, a soulevé cette question à la Chambre durant le débat sur le projet de loi C-55, elle s'est heurtée à une forte résistance de la part de l'opposition officielle et du gouvernement.

Elle a émis des réserves au sujet d'un certain nombre d'aspects du régime de pension, notamment de pension et d'un traitement à un moment donné.

Je suis heureux de constater que le chef du Nouveau Parti démocratique a pu obtenir du président du Conseil du Trésor la garantie qu'on va procéder à un examen indépendant complet de tous les aspects des pensions des députés.

En décembre dernier, j'ai déposé à la Chambre une motion qui réclamait la formation d'une commission indépendante chargée d'examiner les salaires, les pensions et les avantages de tous les députés et particulièrement de relever les iniquités du régime de pension en tenant des audiences publiques et en examinant ce qui se fait à d'autres niveaux au Canada ou à l'étranger. Elle devait faire rapport dans les six mois.

Je suis heureux qu'enfin, à la suite de certaines pressions, on songe maintenant, semble-t-il, à procéder à un examen indépendant.

Je voudrais obtenir certains éclaircissements de la part du député relativement à la question d'une étude indépendante. Je sais que mon collègue de Kootenay-Est en particulier fait du lobbying à ce sujet depuis un certain temps déjà.

Notre représentante au comité, ma collègue de New Westminster—Burnaby, et de nombreux autres députés réclament cette étude indépendante et j'espère que nous

pourrons compter sur l'appui inconditionnel de l'opposition officielle à cet égard.

Je tiens également à profiter de l'occasion pour souligner les dispositions du projet de loi touchant les travailleurs du secteur correctionnel. Lorsque j'étais porte-parole du Nouveau Parti démocratique pour les questions touchant la justice et le solliciteur général, j'ai eu l'occasion de rencontrer de nombreux agents correctionnels. Depuis de nombreuses années, ces hommes et ces femmes, qui travaillent dans des conditions extrêmement difficiles, cherchent à profiter d'un régime de retraite anticipée. Depuis des années, on leur en promet un. Enfin, il semble maintenant en être sérieusement question.

Je voudrais profiter de l'occasion pour rendre hommage à ces hommes et à ces femmes qui, en fait, servent leur pays dans les prisons canadiennes.

• (1900)

Chose certaine, ils sont soumis à d'énormes pressions et ils méritent le type de régime de retraite anticipée qu'un certain nombre d'autres groupes ont réussi à obtenir, notamment les contrôleurs aériens.

Monsieur le Président, vous me signalez qu'il est 19 heures. Le député voudra peut-être répondre à mes observations après l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé, mais je dois interrompre les délibérations. Comme il est 19 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES HANDICAPÉS

LA PRESTATION DES SERVICES

M. Larry Schneider (Regina—Wascana) propose:

Que, de l'avis de la chambre, le gouvernement devrait convoquer une conférence des ministres provinciaux compétents afin de promouvoir l'adoption de programmes propres à assurer aux handicapés adultes à travers le Canada tous les services dont ils ont besoin pour fonctionner pleinement dans la société.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est toujours regrettable lorsque la règle fausse les échanges pendant la période des questions et des observations. On oserait espérer que, dans un cas comme celui-ci, où un député a posé certaines questions dont la réponse a dû être reportée d'une heure, que ce député veille à être présent pour entendre la réponse.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il faudrait également que le député soit présent pour que je puisse revenir à la période de questions et commentaires.

[*Traduction*]

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège que de vous parler de la motion que j'ai présentée et dont nous débattons ce soir. Je pense que vous avez lu la motion et qu'il est inutile de la répéter.

Ce qui m'a poussé à signaler cette affaire au Parlement, c'est que des parents d'adultes handicapés, notamment les parents d'un de mes amis, dont le nom est John, craignent pour l'avenir de leurs enfants une fois qu'ils seront disparus. Il vaut la peine de faire remarquer que très souvent, le parent qui reste est la mère qui est alors confrontée au problème de subvenir aux besoins de son enfant handicapé. Je rappelle que bien des services sont offerts aux enfants, aux jeunes, voire aux jeunes adultes. Mais on se rend compte rapidement que ces services disparaissent au fur et à mesure qu'une personne vieillit.

De même, il existe encore à l'égard des personnes handicapées certains préjugés, et ce malgré les efforts que le gouvernement essaie de faire pour les combattre en milieu de travail. Je crois que la solution au problème réside dans les efforts soutenus que devront déployer les gouvernements à tous les paliers pour faire en sorte que les adultes handicapés occupent la place qui leur revient dans la société. Il va sans dire qu'en période de compressions financières, les gouvernements à tous les échelons réduisent leurs dépenses. Bien que cela soit nécessaire, nous devons nous assurer que ceux qui ont besoin de notre aide continuent de la recevoir. Les adultes handicapés au Canada ont été témoins d'une baisse au chapitre des services qui leur sont assurés, notamment dans les domaines du transport et des soins à domicile.

Les adultes handicapés constituent un segment important de la population. Ils sont productifs et leur contribution à la société peut se manifester sous diverses formes. Malheureusement, il n'est pas facile pour eux d'accomplir les tâches que nous considérons comme très simples

dans la vie. Le gouvernement fédéral doit donner l'exemple aux autres paliers de gouvernement. Nous devons encourager tous les gouvernements à respecter les engagements qu'ils ont pris envers chaque habitant de leur collectivité. Les progrès technologiques contribuent à simplifier l'existence de nombreux adultes handicapés au Canada. Le gouvernement fédéral a l'obligation morale de faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à cette technologie nouvelle.

On peut y arriver en encourageant les ministres provinciaux et leur gouvernement à collaborer avec les groupes d'handicapés et ceux qu'ils représentent en vue de parvenir à un consensus sur les services qui sont requis. Le Secrétariat d'État fournit à cet égard des statistiques intéressantes dans un rapport intitulé la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Dans le domaine de l'emploi par exemple, le rapport signale que, en 1986, près de trois personnes handicapées sur cinq gagnaient moins de 10 000 $. Le taux de chômage chez les femmes handicapées est de 62 p. 100 plus élevé que chez les hommes handicapés. Seulement 40 p. 100 des adultes handicapés ont un emploi, comparativement à 70 p. 100 de l'ensemble de la population.

Dans le domaine des transports, environ 50 p. 100 des personnes handicapées ont accès à des services de transport spécialisés; seule une province au Canada dispose de véhicules spécialisés qui desservent l'ensemble de son territoire.

Dans le domaine de l'éducation, seulement 56 p. 100 des handicapés ont huit années ou plus de scolarité; ce chiffre est de 83 p. 100 pour la population générale.

J'ai communiqué avec des groupes qui s'intéressent de près à ce dossier, dont la Regina and District Association for Community Living, qui m'a adressé une réponse qui mérite qu'on s'y attarde. Elle affirme:

> . . .le fait de créer un milieu distinct et limité pour les personnes souffrant d'un handicap mental équivaut à planter et à cultiver un jardin où seules les mauvaises herbes pousseront. De sorte que vous consacrez votre temps et votre énergie à vous débarrasser de ces mauvaises herbes sans modifier votre façon de jardiner.

Elle ajoute ensuite qu'on ne semble pas bien saisir l'ampleur des problèmes auxquels sont confrontés les handicapés, problèmes qui les empêchent de vivre une vie normale, productive et plus indépendante. Elle fait aussi observer qu'à son avis, et je le partage, tous les individus seront considérés comme des membres ayant de la valeur et capables de participer tant au sein de la famille que de la collectivité et de la société, peu importe le niveau d'aide nécessaire pour y parvenir. Elle offre de collaborer avec nous pour atteindre ces objectifs.

Selon cette association, l'habilitation personnelle doit être l'objectif visé alors que les changements économiques et sociaux sont des moyens qu'il faut prendre pour que les personnes ayant un handicap mental puissent constamment se réaliser. Notre société consacre de 29 à 21 ans de services obligatoires pour éduquer ces personnes, seulement pour constater avec découragement qu'ils régressent après avoir quitté l'école, à cause du manque de possibilités et de l'absence d'appui et d'aide.

Il y a deux thèmes principaux que doit avoir tout changement social ou économique important apporté aux services fournis aux individus. Le premier, c'est la possibilité de choisir du consommateur, son pouvoir. Le deuxième, c'est l'engagement de la collectivité. Selon la vision collective qui est en train d'apparaître, les consommateurs ou leurs gardiens, grâce à leur pouvoir d'achat, peuvent choisir les services qu'ils veulent et se les procurer dans la collectivité de leur choix.

Les quatre composantes qui forment le cadre d'où émaneront les changements sociaux et économiques auront un effet marqué sur l'habilitation personnelle, ce sont: premièrement, le régime de pension d'invalidité; deuxièmement, l'équité en matière d'emploi avec des services d'appui à long terme; troisièmement, des logements construits selon des méthodes novatrices et adaptés aux besoins des handicapés que la SCHL appuie; quatrièmement, les remèdes aux problèmes liés à la pauvreté, tant du point de vue financier qu'affectif.

Arrêtons-nous un moment sur le régime de pension d'invalidité. À l'heure actuelle, il existe des régimes de pension d'invalidité et d'indemnité. Ces régimes sont limités de façon quasi exclusive à des gens qui ont été sur le marché du travail. Ces mêmes avantages devraient s'appliquer aux personnes qui sont ou qui deviennent handicapées avant d'entrer sur le marché du travail. En outre, la plupart des programmes d'aide des provinces pour les adultes, les programmes d'aide sociale, n'ont pas pour rôle de subvenir à long terme aux besoins des personnes handicapées qui doivent compter sur l'État. La plupart de ces programmes comportent d'ailleurs des dispositions qui découragent vivement le travail.

Deuxièmement, à propos de l'équité en matière d'emploi et des soins de jour, plus de 70 p. 100 des handicapés mentaux n'ont pas d'emploi rémunéré. Quand on ne peut pas avoir d'emploi, on ne peut pas non plus avoir de prestations de chômage ni profiter des initiatives en matière d'emploi par l'entremise des services de la main-d'oeuvre du Canada. Les débouchés réguliers sur le marché du travail sont considérés comme un élément critique de l'intégration des personnes handicapées dans leur collectivité.

En cette dernière décennie du siècle, le handicap est en train de devenir le facteur le moins important qui est susceptible d'empêcher une personne de s'intégrer harmonieusement au marché du travail. Les vraies entraves, pour les personnes handicapées qui veulent avoir un emploi, sont des éléments étrangers à la personne. Certaines des questions clés sont les structures d'enseignement, les méthodes d'embauche et les mesures qui découragent le travail.

Nous avons les connaissances et les compétences pour mettre au travail la très grande majorité des handicapés mentaux. Mais nous n'avons pas la détermination voulue pour prendre des initiatives afin d'utiliser ces connaissances et ces compétences.

La troisième initiative concerne l'innovation dans le logement. Dans la plupart des provinces sinon toutes, les services en résidence sont gravement insuffisants tant pour le nombre de places que pour les possibilités offertes. Qui plus est, on s'est fort peu intéressé aux innovations, aux logements améliorés qui permettraient de répondre aux besoins des personnes handicapées. Il y a eu un certain effort, mais il faut bien davantage. Le ghetto ou la rue, c'est aujourd'hui la réalité pour un nombre bien trop considérable de ces adultes.

Pour aider les collectivités, aider les adultes handicapés et relancer les économies locales, la SCHL devrait réagir plus rapidement aux besoins en logement de ce secteur vulnérable de la population.

• (1910)

Quatrièmement, il y a les problèmes liés à la pauvreté. La pauvreté grave et permanente a sur l'individu des effets qui ne sont pas qu'économiques. Elle a des conséquences physiques et psychologiques qui sont beaucoup plus difficiles à réparer qu'à prévenir.

Nous parlons de gens qui n'ont pas ou peu de revenu disponible, soit environ 60 $ par mois. L'allocation qu'ils touchent pour leurs besoins fondamentaux ne prévoit rien pour les vêtements, la nourriture, les loisirs ou activités sociales. Les transports, quand ils sont disponibles, sont extrêmement limités, selon le rapport de l'Association pour l'intégration communautaire de Regina.

La perte de soutien des parents à la suite de leur décès ou parce que le bénéficiaire cherche à obtenir plus d'indépendance produit un changement de style de vie spectaculaire et radical chez la plupart des adultes handicapés. Un des premiers signes visibles auxquels on reconnaît le problème, c'est souvent qu'ils portent des vêtements d'occasion au lieu des vêtements plus neufs ou plus élégants qu'ils avaient l'habitude de porter dans leur jeunesse.

L'apathie et la dépression suivent rapidement accompagnées d'une perte correspondante de capacité au travail et à la maison. C'est en partie attribuable à la peine que suscite cette perte, mais l'effet permanent à long terme est davantage attribuable au changement d'habitudes alimentaires.

Un autre indice réside dans la perte d'initiative. Sans un solide réseau de soutien personnel et faute d'un pouvoir d'achat, la plupart de ces personnes sont incapables d'exiger du système de services qu'il fasse plus que subvenir à leurs besoins fondamentaux. Ils finissent en réalité par compter sur un petit nombre de services qui ont moins de potentiel d'accès et utilisent le système de services plus généraux.

L'impuissance et le désespoir sont les caractéristiques qui décrivent le mieux les personnes qui connaissent une pauvreté grave et permanente et qui sont incapables d'exiger du système de services ou de la société qu'ils comprennent leurs besoins et y répondent.

Il existe certes une certaine bonne volonté de la part de certains organismes à travailler avec les organismes gouvernementaux, telle qu'elle s'exprime dans la résolution suivante adoptée par l'Association pour l'intégration communautaire de la Saskatchewan. Elle s'énonce comme suit :

> Il est résolu: Que l'Association pour l'intégration communautaire de la Saskatchewan se réunisse avec d'autres groupes de défense des personnes souffrant de maladies invalidantes pour discuter de suggestions à faire au gouvernement de la Saskatchewan en vue de l'établissement d'un régime de pension d'invalidité non lié aux ressources qui pourrait suppléer le travail ou l'aide de la famille afin que ces personnes puissent vivre dans la dignité sans avoir à se priver des commodités de base.

Tout cela ne veut pas dire qu'il ne se fait rien, car on entreprend des efforts pour remédier à ce problème. Je tiens cependant à ce que cette question vienne au premier plan dans l'esprit de ceux qui préparent les programmes d'action des différents ministres de la Santé de tout le pays.

Il suffit de regarder le rapport annuel de 1989-1990 présenté aux termes de la Loi sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées pour constater dans quelle mesure on fait des efforts. Par exemple, au cours de l'exercice 1989-1990, le gouvernement fédéral a versé 106,5 millions de dollars aux diverses provinces au titre de la réadaptation professionnelle des personnes handicapées.

Depuis que le gouvernement fédéral paie la moitié des frais engagés par les provinces pour les services de réadaptation professionnelle et le matériel spécial pour les personnes handicapées, les dépenses annuelles en biens et services pour la réadaptation professionnelle totalisent en moyenne entre 200 et 250 millions de dollars par année.

Pour donner quelques chiffres régionaux, en 1989-1990, la Saskatchewan a reçu au total 5 884 407 $, ou près de 6 millions si on veut un chiffre rond, pour la réadaptation professionnelle des personnes handicapées,

ce qui veut dire 6 $ pour chaque homme, femme et enfant qui habitent cette province.

Dans l'ensemble du Canada, ce chiffre a été de 106 515 667 $ pour la même période, soit environ 4 $ pour chaque Canadien, homme, femme et enfant. Il est donc clair que, sur le plan de la volonté et des ressources financières, on va dans la bonne direction. Il reste à voir s'il y a eu suffisamment de consultations avec les intéressés et si cette question continue d'être traitée de façon prioritaire.

Seules des mesures législatives pourront apporter des solutions à ces problèmes. Nous devons modifier les programmes d'aide financière de façon à ce qu'ils n'aient plus d'effet dissuasif. Nous devons élargir la portée de la législation sur l'équité en matière d'emploi et y ajouter un mécanisme efficace pour en assurer l'application. Nous devons examiner la question de la pauvreté en mettant l'accent sur la prévention.

Grâce à ces changements, nous pourrons nous assurer que les personnes handicapées ont accès à tous les programmes et services et qu'elles peuvent recevoir la même qualité de services que le reste de la population.

Je répète donc encore une fois que ces questions doivent demeurer une priorité dans l'esprit des personnes qui préparent le programme des ministres provinciaux de la Santé d'un bout à l'autre du Canada, et j'espère vraiment que John aura un avenir plus prometteur.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue d'avoir présenté cette motion. C'est une belle initiative avec laquelle nous sommes d'accord. Toutefois, j'aimerais poser quelques questions au député relativement à sa motion.

La motion fait allusion aux handicapés adultes. Il s'agit peut-être d'une distraction. Je pense qu'on devrait plutôt parler de personnes handicapées. Je ne sais pas pourquoi la motion ferait une telle distinction; quoi qu'il en soit, ce détail peut être réglé.

La motion fait aussi allusion à la tenue d'une conférence. J'imagine que ce seraient les ministres de la Santé qui y participeraient. Ce ne serait peut-être pas le cas pour toutes les provinces, mais je pense que la plupart d'entre nous sommes d'accord pour dire que ce serait probablement le cas.

La définition d'une personne handicapée pose un problème. J'aimerais que cette définition soit celle que j'ai trouvée dans ce document rédigé par la Bibliothèque du Parlement. Cette publication, qui date de 1986, a été mise à jour en 1990. La définition renfermée fait allusion à la perte ou à la diminution de la capacité fonctionnelle ou de l'activité fonctionnelle.

C'est une définition assez générale, mais je pense que c'est une bonne définition. La plupart des gens l'accepteraient. Le problème c'est que cette définition varie, parfois en fonction de la situation économique, parfois d'un pays à l'autre. Toutefois, je pense que la plupart d'entre nous accepterions une définition aussi générale.

L'été dernier, j'ai eu le privilège de voyager un peu partout au Canada. Nous nous sommes rendus dans sept villes différentes pour y rencontrer des personnes handicapées ainsi que des groupes représentant ces personnes. Cet exercice a été très édifiant.

Une grande partie du malentendu est lié au fait qu'on croit que les personnes handicapées préfèrent ne pas travailler. C'est une erreur de croire que les handicapés cherchent toujours à obtenir des avantages supplémentaires. Parfois, si ces personnes ne travaillent pas c'est pour une raison très simple. Dans la plupart des cas, les handicapés préfèrent travailler. Ceux-ci ne cherchent pas nécessairement à jouir d'une plus grande protection de la société. Ce qu'ils veulent, c'est que l'on élimine les obstacles qui les empêchent de se rendre au travail ou de trouver un emploi et de le garder. Ces personnes veulent pouvoir faire face à la concurrence.

Si vous avez une certaine expérience du milieu des handicapés, comme c'est mon cas, vous savez que ces personnes peuvent être très compétitives; elles peuvent être de très bons employés, pourvu qu'on leur en donne la chance.

La mesure proposée par mon collègue est tout indiquée dans une société civilisée telle que la nôtre et le moment est peut-être venu de prendre une telle initiative.

Auparavant, on disait qu'on pouvait évaluer l'évolution d'une société par le nombre de bibliothèques ou le nombre de livres usés qu'il y avait dans son pays. On pourrait facilement établir un rapprochement et dire qu'on peut évaluer une société par la façon dont elle traite les personnes handicapées et les services qu'elle leur offre. Cela pourrait nous donner une excellente définition d'une société évoluée.

Le Canada a réalisé des progrès. En fait, nous avons réalisé d'énormes progrès. Les membres du groupe de travail avec qui j'ai travaillé l'été dernier l'admettraient. Je pourrais vous citer un tas d'exemples où de grands

progrès ont été effectués. Cependant, il nous arrive de temps en temps de reculer.

L'année 1981 a été une année exceptionnelle. Certains de mes collègues qui siégeaient déjà à la Chambre se rappelleront l'Année internationale des personnes handicapées. Les gens avaient tous élevé, dans une certaine mesure, le niveau de leurs espérances. En 1988, le gouvernement a créé la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Cette initiative positive a lieu, en général, au printemps. Elle existe depuis quatre ou cinq ans.

J'ai été très déçu de constater que le gouvernement abandonnait le Programme de contestation judiciaire. Si les discussions à ce sujet se poursuivent, et j'espère que c'est le cas, cela prouve que nous ne sommes pas très sincères dans cette affaire, car le Programme de contestation judiciaire offrait des recours aux personnes handicapées qui désiraient contester certaines dispositions des textes de loi, ce qui est maintenant impossible. Donc, cela m'a quelque peu déçu.

• (1920)

Le pire délinquant, bien sûr, c'est le gouvernement fédéral lui-même. Certaines études ont fait ressortir une image peu reluisante de gouvernement qui formule les politiques, comme s'il n'était pas prêt à respecter les lignes directrices qu'il semble vouloir imposer aux autres.

Une commission a constaté que 32 bureaux fédéraux visités sans préavis ne répondaient pas aux normes nationales sur l'accessibilité des immeubles. Les infractions avaient trait à des éléments de base comme l'absence de rampes d'accès.

Des 48 agences gouvernementales étudiées, 28 n'offraient même pas une seule publication autrement que sous forme courante. Elles n'offraient pas de cassettes, qui ne coûtent pas cher, ni de publications en braille ou en gros caractères.

Le gouvernement lui-même devrait faire un examen de conscience. Il est bien de promulguer des lois et de dire ce qui devrait être fait, mais le gouvernement devrait être le premier à respecter ses propres lois et ses propres directives. Je ne pense pas que l'on peut s'attendre à une réaction trop positive de la part du secteur privé si le gouvernement est le pire délinquant. Les statistiques sont plutôt décourageantes.

Si la Charte des droits et libertés sert uniquement pour une personne qui a une plainte à formuler et si le gouvernement ne fait plus que répondre à ces plaintes, nous progresserons encore plus lentement que maintenant parce que le gouvernement sera débordé.

Les personnes handicapées que j'ai cotoyées m'ont dit qu'elles se faisaient renvoyer d'un endroit à un autre. Elles se font renvoyer de bureau en bureau et, parfois, je crois qu'elles pensent que tout ce que le gouvernement fait, c'est leur faire perdre leur temps et le temps de tout le monde parce qu'il ne sait pas quoi faire d'elles. Il me semble qu'un centre national d'échange permettrait de régler bien des problèmes si l'on veut vraiment les régler parce que pour le moment, les personnes handicapées se font mettre de côté et elles le savent.

Au Canada, certaines initiatives vont, à mon avis, dans le sens de la motion de mes collègues. Ainsi, nous avons pu étudier brièvement les conseils des premiers ministres de deux provinces, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick. Je crois que celui de l'Alberta est modelé sur celui du Nouveau-Brunswick.

Il s'agit d'intiatives très positives, mais il n'y a rien de comparable au palier fédéral. Ces conseils servent à informer les personnes handicapées lorsque des mesures législatives sont prévues et les participants sont appelés, en quelque sorte, à mettre ces mesures législatives à l'essai. Question de l'améliorer par des ajouts et des suppressions.

À l'heure actuelle, on dénombre quelque 550 000 handicapés visuels au Canada. Ce sont des personnes qui doivent porter des verres correcteurs tout le temps, mais des verres très épais, et qui sont incapables de lire des caractères d'imprimerie de taille normale. Sur ce nombre, 46 000 seraient considérés comme aveugles au sens de la loi au Canada parce que le port de lunettes et les gros caractères ne suffisent plus et qu'ils doivent apprendre le braille.

La statistique qui suit est intéressante, je dirais même fascinante. En effet, au Canada, 45 p. 100 des personnes handicapées ont une huitième année ou ont fait au plus huit années d'études en milieu scolaire, tandis que, pour l'ensemble de la population canadienne, cette proportion tombe à 17 p. 100 environ.

Le handicap se répercute sur tous les aspects de la vie des personnes handicapées. Certaines n'ont jamais la chance de fréquenter l'école parce que l'établissement n'est pas équipé pour les accueillir et quoi d'autre encore puisqu'une chose en entraîne une autre.

Il y a 195 000 handicapés auditifs qui vivent dans la pauvreté au Canada, en plus des 134 000 handicapés visuels et 493 000 handicapés physiques, dont la mobilité est réduite, qui vivent aussi dans la pauvreté.

Ce que je cherche à faire ressortir, c'est qu'il existe une corrélation entre le fait d'être handicapé, d'une part, et celui d'avoir des perspectives limitées et d'être condamné à vivre dans la pauvreté, d'autre part. Les statistiques que je viens de citer sont pour le moins alarmantes. Je crois que nous devons nous attaquer à ce problème sur une très grande échelle, au lieu de le réduire à sa plus simple expression, au point de croire qu'il suffira d'aménager quelques rampes d'accès de plus ou je ne sais quoi de ce genre pour le régler. Il faut avoir une perception beaucoup plus globale.

Je vois que mon temps de parole achève, monsieur le Président. J'ajouterai ceci: le meilleur modèle que j'ai trouvé, c'est encore celui des États-Unis. Il y a deux ans, ils ont adopté l'ADA, l'*American Disability Act* ou loi américaine sur les personnes handicapées. Je crois que le Canada aurait intérêt à l'étudier de plus près. Ce modèle, qui est une source d'inspiration à l'échelle mondiale et l'instrument qui protège le mieux au monde les personnes handicapée, est actuellement en vigueur aux États-Unis.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, je suis heureux que le député de Regina—Wascana nous donne l'occasion de discuter, à la Chambre des communes, des préoccupations des personnes handicapées. Malheureusement, pareille occasion ne se présente pas assez souvent.

La motion présentée par le député se lit comme suit:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait convoquer une conférence des ministres provinciaux compétents afin de promouvoir l'adoption de programmes propres à assurer aux handicapés adultes à travers le Canada tous les services dont ils ont besoin pour fonctionner pleinement dans la société.

Cette motion n'est pas nouvelle. L'orateur précédent a fait allusion au travail de préparation du Comité permanent des personnes handicapées de l'époque pour l'Année internationale des personnes handicapées. Ce comité, dont je faisais partie, a déposé son rapport à la Chambre des communes en 1981. C'était le rapport *Obstacles*.

Monsieur le Président, ce rapport ne s'est attiré que des éloges, à tel point qu'on le considérait dans le monde entier comme la Grande Charte des personnes handicapées jusqu'au XXI^{e} siècle.

Ce rapport compte 130 recommandations, dont l'une avait trait à la nécessité que les gouvernements provinciaux et fédéral coordonnent leurs efforts non seulement dans la prestation de services aux personnes handicapées, mais aussi pour établir les besoins en matière d'emploi, de transport, d'éducation, de récréation, bref tous les secteurs que les non-handicapés considèrent comme allant de soi, mais auxquels les personnes handicapées n'ont pas accès.

Ce n'est donc pas une recommandation nouvelle. Si le gouvernement avait la sagesse de donner suite à cette motion, je le presserais de ne pas le faire en convoquant une réunion des ministres de la Santé. C'est ça qui a été le problème au fil des ans. D'aucuns croyaient que les personnes handicapées avaient besoin de services médicaux. Rien n'est plus loin de la vérité, à mon avis, monsieur le Président. En fait, ce sont les ministres de la Justice qu'il faut convoquer, tant au niveau fédéral que provincial.

Car il importe que les législateurs, les décideurs considèrent les difficultés des personnes handicapées comme des questions de justice, de justice économique, de la bonne vieille justice. Ça n'a rien à voir avec des besoins médicaux. Certaines personnes handicapées ont peut-être besoin d'aide médicale pour participer pleinement à la vie en société mais cela peut arriver aussi dans le cas des personnes non handicapées.

Ce qui manque gravement depuis 1980, c'est qu'on s'engage résolument en faveur de ce principe. Et ce n'est pas qu'on parle en mal des problèmes des personnes handicapées. Ce n'est pas ça le problème. Bien au contraire, tout le monde dit qu'il faut trouver des solutions. C'est bien ça le problème, tout le monde parle, mais personne n'agit.

Le temps est venu de cesser de faire des promesses et de passer aux actes. Le député, qui a déposé la motion a fait allusion au plan d'action quinquennal que le gouvernement a annoncé l'an dernier et qui vise à intégrer les personnes handicapées dans la société.

• (1930)

Pour être bien sûr que ce plan d'action serait appliqué efficacement, il avait été proposé qu'un comité de sous-ministres se réunisse régulièrement pour déceler dans les lois et les services les points qui sont susceptibles d'être discriminatoires envers les personnes handicapées et pour examiner les aspects de la politique du gouvernement sur lesquels nous avons un droit de regard afin que toute mesure de nature discriminatoire pouvant nuire à l'intégration des personnes handicapées soit supprimée.

C'était l'été dernier.

J'ai demandé au Comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, dont je suis membre, combien de fois ce comité de sous-ministres s'était réuni. Il s'est réuni deux fois. J'ai reçu la réponse la semaine dernière. Il y a eu deux réunions auxquelles ont assisté un sous-ministre et une personne désignée par un autre sous-ministre.

Si c'est là le plan d'action du gouvernement, c'est bien peu. Si la stratégie consiste à ne rien faire, il vaudrait mieux ne pas en avoir.

Le problème, c'est que personne ne s'est arrêté pour établir des échéanciers et pour fixer le moment où les mesures doivent être mises en oeuvre. Comme tel, le plan d'action qui a été annoncé n'est pas mauvais, mais il ne sera valable que si on passe aux actes.

Je vais répéter ce que j'ai dit il y a quelques minutes. Le problème ne réside pas tellement dans le fait qu'on ne tienne pas le bon discours à propos de l'aide dont les personnes handicapées ont besoin. Le problème, c'est de faire en sorte qu'on prenne les bonnes mesures. Voilà le problème.

Je vais vous donner un autre exemple, un exemple très simple, à mon avis. Nous avons recommandé dans le rapport *Obstacles* que la Loi canadienne sur les droits de la personne soit modifiée pour y inclure une disposition reconnaissant le devoir de rendre la vie plus facile aux personnes handicapées. C'est simple.

Les États-Unis, dont la société est, à mon avis, très rétrograde, se situant loin derrière le Canada sur les questions touchant les personnes handicapées, ont finalement agi il y a environ un an. Ils ont adopté l'*Americans with Disability Act*, qui reconnaît que la société a le devoir de rendre la vie plus facile aux personnes handicapées.

Après avoir fait des calculs, ils se sont dit, et je ne me rappelle plus trop bien—peut-être que le savant président de notre comité se rappellerait—que si la société américaine continue de négliger sa population handicapée, ce sont des milliards et des milliards de dollars qu'il en coûtera chaque année aux contribuables. On a calculé que la population totale d'handicapés qui ne travaillent pas régulièrement et qui ne contribuent pas à la société américaine coûtait des milliards de dollars de recettes fiscales.

C'est ce qui a amené le gouvernement à agir. Il a présenté un projet de loi qui ne conviendrait peut-être pas au Canada, mais qui établit au moins quelques principes, dont l'idée qu'un Américain handicapé devrait avoir accès aux mêmes services que tout le monde. Je pense que la même chose devrait exister au Canada.

C'est pourquoi je dis que c'est une question de justice. Il n'est pas question de faire la charité aux personnes handicapées. Ce n'est pas ce qu'elles veulent. Les personnes handicapées que je connais sont très capables de subvenir elles-mêmes à la plupart de leurs besoins, avec un peu d'aide.

Il me semble que notre société devrait être plus avancée sur ce plan. En fait, nous devons nous demander dans quelle sorte de société nous voulons vivre. Voulons-nous vivre dans une société qui exclut des millions de Canadiens parce qu'ils ont un handicap ou voulons-nous plutôt une société où tous les Canadiens sont égaux et où tous peuvent suivre les grands courants?

Je vois que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais dire dès le départ que nous devrions être reconnaissants au député de Regina—Wascana d'avoir soulevé cette question devant le Parlement. Les députés savent que la question d'offrir des prestations et des services aux personnes atteintes d'invalidité a occupé l'esprit de bien des parlementaires, ici et dans l'autre endroit.

Les députés se rappelleront que lors du débat, l'année dernière, sur le projet de loi C-38, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, bon nombre des questions et des préoccupations soulevées à la fois par les députés et par les témoins qui ont comparu devant le comité législatif portaient sur les dispositions du Régime de pensions du Canada relatives aux pensions d'invalidité.

Les députés savent sans nul doute que, outre qu'il prévoit des prestations de retraite, des prestations de survivant et des prestations pour enfants, le Régime de pensions du Canada permet également d'offrir une pension d'invalidité mensuelle aux participants atteints d'une invalidité grave et prolongée. La prestation mensuelle maximale s'élève actuellement à 784 $.

Il est vraiment remarquable que les questions d'invalidité aient suscité tant de discussions lors du débat sur le projet de loi C-39, étant donné que ce projet de loi traitait du financement du Régime de pensions du Canada et de l'augmentation des prestations pour enfants.

En réponse à ces préoccupations et à celles exprimées au sujet d'autres dispositions du Régime de pensions du Canada, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est engagé devant le Parlement à soulever ces questions auprès de ses homologues des provinces. Les députés se rappelleront que, bien que le Régime de pensions du Canada soit géré par le gouvernement fédé-

ral, il s'agit essentiellement d'un programme fédéral-provincial.

D'importantes modifications du régime exigent l'approbation non seulement du Parlement du Canada, mais également des deux tiers des provinces comptant les deux tiers de la population canadienne.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a officiellement proposé à ses homologues provinciaux responsables des services sociaux la formation d'un comité fédéral-provincial qui serait composé de porte-parole des services de sécurité du revenu et des services sociaux. Ce comité étudiera différentes questions ayant trait au Régime de pensions du Canada autres que le financement, qui restera un domaine de compétence ministérielle au palier fédéral et provincial.

Les provinces sont d'accord, et la première réunion devrait avoir lieu au début de l'automne. Comme peut le constater le député, le gouvernement fédéral travaille activement avec les provinces à établir un mécanisme pour que notre régime national de pensions, soit le Régime de pensions du Canada, réponde aux besoins de tous les Canadiens. Cette nouvelle disposition va dans le même sens que la motion de notre collègue et devrait lui montrer, lui et toutes les personnes handicapées, que leurs préoccupations ayant trait au RPC sont prises en considération.

L'autre aspect de la motion du député dont j'aimerais parler, c'est l'idée d'avoir des programmes qui permettraient aux personnes handicapées de fonctionner pleinement dans la société. Justement, le Régime de pensions du Canada a entrepris de revoir son rôle à l'égard de la réadaptation professionnelle des personnes à qui il verse une pension d'invalidité. Le rôle joué par le RPC dans le domaine de la réadaptation est relativement récent. On pensait auparavant que les clients du régime n'étaient pas des candidats à la réadaptation en raison d'une invalidité grave et prolongée.

Les mentalités changent, cependant, et aujourd'hui les personnes handicapées disent qu'elles veulent avant tout travailler. D'après elles, c'est la seule manière de se sortir de la pauvreté qui est si souvent leur lot. Voilà sans contredit le message qui ressort de la Conférence-exposition internationale sur l'invalidité qui s'est tenue et le mois dernier à Vancouver, intitulée Indépendence 92.

À l'automne 1990, un projet pilote a été lancé pour voir si la réadaptation professionnelle était réalisable pour le Régime de pensions du Canada. Le but du projet pilote était de donner à 100 bénéficiaires de prestations d'invalidité du RPC la formation, les techniques ou l'éducation nécessaires pour qu'ils retrouvent un emploi satisfaisant. Ce programme a été augmenté l'année dernière lorsque, dans le cadre de la stratégie nationale d'intégration des personnes handicapées, un montant additionnel de 6 millions de dollars tiré du RPC a été affecté sur cinq ans à l'établissement de mesures de réadaptation.

Les résultats du projet initial, qui a pris fin au printemps, sont encourageants tant du point de vue des bénéficiaires que des résultats sur les dépenses du régime. Le projet pilote nous a aussi beaucoup appris sur la manière dont on pourrait augmenter les services de réadaptation. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est en train d'élaborer la prochaine étape de la réadaptation dans le Régime de pensions du Canada. Elle devrait être applicable incessamment.

• (1940)

En terminant, j'espère que mes remarques ont permis aux députés de mieux connaître les réalisations du gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, dans le domaine du Régime de pensions du Canada.

M. Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je veux moi aussi saisir cette occasion de remercier le député de Regina—Wascana pour avoir proposé cette motion sur une question très importante. Il s'agit vraiment de la valeur de chaque être humain dans notre société et comment nous pouvons faire en sorte que chacun ait la possibilité de participer aussi pleinement qu'il le peut à notre société.

La Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées vient de se terminer et j'ai consacré du temps à divers organismes de ma circonscription qui fournissent ce genre de services. La résidence St. Stevens vient d'ouvrir pour offrir une vie communautaire aux personnes qui souffrent dans certains cas de déficience mentale, dans d'autres cas de déficience physique ou d'une combinaison des deux. C'est tout à l'honneur des gens qui ont conçu ce projet qu'un certain nombre de jeunes ou de personnes âgées qui ont passé la plus grande partie de leur vie dans des établissements puissent vivre maintenant dans la société, participant avec les autres au culte religieux, à l'éducation, et aux expériences de travail pour certains d'entre eux, et qu'ils puissent maintenant mener des vies plus complètes comme membres de la société.

Une autre installation, le Ottawa Carleton Independent Learning Centre, aide les gens à mener une vie complètement indépendante, comme ils l'ont eux-mêmes choisie. À mon avis, c'est ce qui est important. Pendant si longtemps la société, les familles, les amis et les gens qui s'occupaient des personnes handicapées ont décidé à leur place et ne leur ont pas donné la liberté de choisir en s'assurant que les services existent pour leur donner l'éventail de choix le plus étendu possible.

Nous avons aussi à Ottawa-Ouest les ressources communautaires pour les personnes handicapées qui, encore une fois, rassemblent toutes les ressources de cette région et font en sorte que les gens aient accès aux services. Il ne suffit pas que les services existent, que les gens connaissent leur existence, qu'il n'y ait pas d'obstacle sur le plan de la mobilité, des connaissances, des moyens financiers ou de la langue. Si les services existent, ils doivent être accessibles aux gens de toutes les manières concevables.

La capacité d'être employé est peut-être le service le plus important dans cette série exhaustive dont parle la motion et qui permet aux handicapés de fonctionner pleinement dans la société. Il est intéressant de remarquer que cette motion est débattue ce soir entre deux projets de loi qui ont tous les deux un rapport avec elle: le projet de loi que nous étudiions avant cette heure réservée aux initiatives parlementaires et qui porte sur les pensions des employés de la fonction publique et le projet de loi que nous aborderons plus tard ce soir et qui concerne la réforme de la fonction publique. Proposer ces questions une par une, ça ne suffit pas.

Ce que nous devons apprendre à faire ici à la Chambre, c'est nous demander, chaque fois que nous examinons une mesure législative ou un programme proposé par le gouvernement, si cette mesure ou ce programme aide les personnes handicapées à mieux fonctionner dans la société ou si, au contraire, il leur nuit. Prenons, par exemple, les deux projets de loi dont nous sommes saisis ce soir. Ils maintiennent tous deux, voire augmentent, les obstacles au bon fonctionnement des personnes handicapées dans la société.

Je dis cela, parce que le gouvernement fédéral est le plus gros employeur du pays. À ce titre, il a le devoir et les moyens de montrer que les personnes handicapées peuvent être pleinement intégrées au marché du travail en aménageant les lieux de travail compte tenu de leur invalidité, mais surtout en reconnaissant ce dont elles sont fondamentalement capables.

Ce n'est pas le fort du gouvernement en tant qu'employeur, et c'est sûrement une chose à laquelle nous, les députés, devrions porter attention.

Par exemple, nous venons tout juste de parler du projet de loi C-55, qui permet aux employés travaillant à temps partiel de cotiser, pas pleinement, mais d'une façon limitée, aux régimes de retraite. Bon nombre de personnes handicapées ne peuvent travailler à temps plein. Certaines, pour travailler le plus possible dans la mesure où leur handicap le leur permet, peuvent travailler à temps plein pendant un moment, travailler ensuite à temps partiel quand leur état s'aggrave, puis recommencer à travailler à temps plein quand elles le peuvent de nouveau.

Jusqu'à maintenant, et encore aujourd'hui, les employés qui travaillent à temps partiel dans la fonction publique n'ont pas pleinement accès à un régime de retraite étant donné les possibilités limitées qu'ont les personnes qui travaillent à temps partiel de cotiser à un régime de retraite. Leur capacité de travailler et d'acquérir une stabilité financière, non seulement pendant leur vie active mais aussi après, quand ils ne sont plus capables de travailler, se trouve limitée par le projet de loi que nous sommes en train d'examiner.

Nous parlerons plus tard au cours de la soirée du projet de loi C-26, qui porte sur les pratiques d'emploi dans la fonction publique. Ce projet de loi maintient certains obstacles à l'emploi pour les personnes handicapées.

Parmi les groupes de notre société qui sont traditionnellement désavantagés en matière d'emploi—et cela comprend les femmes, les autochtones, les gens de couleur et les handicapés de toute sorte—on s'inquiète beaucoup de ce projet de loi. On craint que la fonction publique ne s'éloigne du principe de l'embauche au mérite pour donner aux gestionnaires la possibilité de passer outre à la norme d'embauche de la personne qui «a la capacité de faire le travail».

Il y a actuellement des programmes à la Commission de la fonction publique qui permettent à la commission de placer un handicapé dans un ministère en fournissant les fonds pour cet emploi pendant une certaine période. Le but est de lui donner une formation et de donner à l'employeur, c'est-à-dire le ministère, l'expérience du travail avec une personne handicapée, dans l'espoir que cela conduise à un emploi permanent.

En fait, ce qui se passe, c'est que ces personnes sont constamment embauchées à terme, parce qu'elles sont handicapées, et qu'elles ne sont jamais réellement jugées assez bonnes pour obtenir le poste à titre permanent. Donc, au lieu de leur faciliter l'emploi, on les exploite.

Ce qui arrive avec ce programme, c'est que la personne handicapée obtient un poste, mais que dès que les fonds spéciaux sont épuisés le ministère trouve une bonne raison pour ne pas la garder. Et la valse continue, travaille, travaille pas, etc. . .

Ce n'est pas satisfaisant, et les députés verront plus tard des amendements à la loi que nous étudierons qui imposeraient des responsabilités supplémentaires à la Commission de la fonction publique.

M. Edwards: J'aimerais invoquer le Règlement, monsieur le Président.

J'ai écouté attentivement durant la participation de la députée à ce débat et je crois savoir qu'elle s'intéresse aux projets de loi qui seront présentés plus tard ce soir. Toutefois, je vous demanderais, monsieur, de bien vouloir invoquer les règles de la pertinence et de lui demander de respecter le sujet de l'heure consacrée aux initiatives parlementaires.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle à tous les honorables députés que la règle de la pertinence est l'une des plus difficiles que la Présidence doive appliquer. J'en appelle donc à la collaboration des députés des deux côtés de la Chambre. Je pense qu'un rappel est toujours utile.

Je reconnais à nouveau l'honorable députée d'Ottawa–Ouest pour 30 secondes.

[*Traduction*]

Mme Catterall: Monsieur le Président, je n'apprécie pas du tout cette interruption.

L'emploi est l'une des principales difficultés auxquelles sont confrontés les handicapés.

• (1950)

Je demande simplement au gouvernement, en sa qualité d'employeur, et à nous tous les parlementaires, chaque fois que nous étudions des projets de loi, de mettre en pratique les principes contenus dans la motion du député.

Il ne suffit pas de discuter de ces choses en théorie. Il faut les mettre en application à chaque occasion qui se présente. À titre d'employeur, le gouvernement fédéral peut faire plus que tout autre groupe ou personne au pays pour favoriser l'intégration des handicapés et leur assurer l'égalité d'accès.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui en cette Chambre pour répondre à la motion du député de Regina—Wascana du 15 mai 1991, dans laquelle il a proposé de convoquer une conférence des ministres provinciaux. Le but d'une telle conférence serait de promouvoir l'adoption de programmes propres à assurer aux personnes handicapées à travers le Canada tous les services dont elles ont besoin pour fonctionner pleinement dans la société.

Je remercie le député de sa préoccupation en ce qui a trait à l'intégration des personnes handicapées. Il s'agit là, en effet, d'une préoccupation plus que légitime puisque, comme nous le savons, les personnes handicapées représentent 13 p. 100 de la population canadienne et constituent encore trop souvent une ressource inexploitée, tant au plan social qu'économique.

Monsieur le Président, j'aimerais d'abord faire un survol rapide des douze dernières années, car il servira à justifier la position de notre gouvernement.

En 1981, les Nations Unies proclamaient l'Année internationale des personnes handicapées. Ce fut le coup d'envoi d'une volonté de conscientisation à l'échelle mondiale.

En 1982, le gouvernement enchâssait dans la Charte canadienne des droits et libertés une clause sur les personnes handicapées, leur donnant droit «à la même protection et aux mêmes bénéfices de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur les déficiences mentales ou physiques».

Ce premier pas vers l'égalité allait ouvrir la porte à toute une série de mesures et de projets qui, au cours de la dernière décennie, ont permis à la communauté des personnes handicapées de commencer à prendre sa place au sein de la société canadienne.

En 1983, les Nations Unies proclamaient la Décennie des personnes handicapées, qui leur permettait de faire valoir leurs droits en tant que citoyens. En 1985, notre premier ministre a publié une Déclaration sur la décennie des personnes handicapées qui énonce la nécessité «d'encourager les personnes handicapées à s'engager pleinement dans la société et à participer aux changements sociaux afin de s'épanouir et d'assumer leurs obli-

gations de citoyens». La même année, le secrétaire d'État était désigné ministre responsable de la Condition des personnes handicapées.

En 1986, l'adoption de la Loi sur l'équité en matière d'emploi a obligé les employeurs soumis à une charte fédérale de présenter des rapports sur les mesures qu'ils prennent pour recruter des personnes handicapées. L'année suivante, le gouvernement a proclamé une Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées qui permet aux municipalités d'améliorer leur niveau d'accessibilité dans les secteurs du transport, de l'emploi, des loisirs, de l'éducation et du logement.

Entre 1988 et 1991, le gouvernement a poursuivi son action: accords fédéral–provinciaux de logement social; politique assurant que les propriétés que l'État achète ou loue ne présentent aucun obstacle physique; commencement d'une révision complète des lois fédérales qui touchent les personnes handicapées, pour ne nommer que quelques–uns des projets.

Il ne s'agit pas ici de se glorifier, mais simplement de préciser que nous avons fait des progrès et, surtout, que nous avons tracé la voie de l'avenir. Nous avons compris que le fait d'être handicapée ne change rien à la valeur d'une personne et, surtout, à la contribution qu'elle peut apporter à la société.

Nous avons compris que l'action politique et les mesures législatives qui permettent de modifier le système ne seront efficaces que si l'on réussit à transformer les attitudes.

Au cours de la dernière année, plusieurs actions sont venues concrétiser l'engagement du gouvernement dans ce dossier.

Tout d'abord, monsieur le Président, à l'automne 1991, le gouvernement lançait sa Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées, un projet quinquennal coordonné par le Secrétariat d'État, et auquel participent 10 ministères et organismes fédéraux. La Stratégie, qui vise à assurer l'égalité d'accès, l'intégration à la vie économique et la pleine participation des personnes handicapées, fait appel à l'esprit de partenariat et invite tous les ordres de gouvernement à y prendre part.

Déjà, depuis l'automne dernier, plusieurs ministères et organismes ont amorcé des changements, dont bon nombre en étroite collaboration avec les provinces et les territoires.

À titre d'exemple, la Société canadienne d'hypothèques et de logement a mis sur pied un programme d'aide financière pour permettre aux personnes âgées handicapées et à faible revenu d'apporter de légères modifications à leur résidence. Plusieurs provinces et territoires ont accepté de participer au programme qui fonctionnera dès le mois de juillet.

Le ministère de Condition physique et Sport amateur fournit un autre excellent exemple de partenariat. En effet, afin d'assurer l'engagement et l'appui de l'ensemble de la communauté, le ministère a cru bon de partager l'information de son programme avec tous les partenaires éventuels. Condition physique Canada a donc organisé des séances d'information avec des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux et les secteurs bénévole et privé. Les rencontres ont eu lieu dans chaque province et territoire entre les mois de décembre 1991 et février 1992, et les résultats de ces rencontres sont actuellement distribués à tous les participants.

Dans le secteur éducation, Condition physique Canada a également fait preuve d'initiative. Travaillant en étroite collaboration avec neuf organismes sportifs et centres de loisirs pour les personnes handicapées, le ministère est en train d'élaborer du matériel didactique qui aidera les enseignants à mieux intégrer les élèves handicapés dans leurs cours d'éducation physique. Au mois de mars dernier, il a créé un comité d'organisation qui assure la liaison avec le ministère de l'Éducation de chaque province.

Enfin, si on regarde le travail accompli au ministère des Affaires indiennes et du Nord, on constate que, là encore, la consultation avec les provinces et les territoires est constante. Dans la province de mon distingué collègue, la Saskatchewan, par exemple, les ministères et les organismes provinciaux qui offrent des services aux personnes handicapées ont participé à des séances d'information qui ont culminé en une conférence tenue en janvier dernier où l'on a élaboré une stratégie et défini certains buts communs. De même, en Alberta et en Colombie–Britannique, on a tenu et on tiendra des réunions de consultation avec les représentants provinciaux.

Je pourrais continuer à donner des exemples de consultation et de partenariat entre le gouvernement fédéral et les provinces. Je crois que tout le monde a compris qu'aucun gouvernement, aucun organisme ne peut à lui seul éliminer les obstacles qui empêchent 3,3 millions de Canadiens et de Canadiennes handicapés d'avoir un plein accès à tous les secteurs de notre société. Je termine donc, et je remercie le député qui a présenté la motion, me donnant ainsi la possibilité d'aborder ce sujet à la Chambre des communes. Il m'a permis, je crois, de démontrer clairement que la consultation existe entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il m'a surtout permis de mettre en lumière toutes les actions actuellement posées, à tous les niveaux, pour mieux permettre aux personnes handicapées de se prendre réellement en

charge et de prendre la place qui leur revient, et dans leurs provinces respectives, et dans le Canada.

[*Traduction*]

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis très heureuse de parler du projet de loi C-55. Je l'ai étudié attentivement. En fait, il s'agit presque d'un projet de loi omnibus. Il touche un si grand nombre d'aspects des lois sur les pensions. J'ai écouté le secrétaire parlementaire. . .

• (2000)

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Nous en sommes encore à l'heure des initiatives parlementaires; elle n'est pas terminée. J'ai donné la parole à la députée en espérant qu'elle parlerait de la motion du député.

La période de temps allouée aux initiatives parlementaires est maintenant terminée.

[*Français*]

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

PROJET DE LOI MODIFICATIF

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C-55, Loi modifiant certaines lois en matière de pensions et édictant la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite, soit lu pour la troisième fois, ainsi que de l'amendement proposé par M. Edwards (p. 12268)

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension du débat, il restait sept minutes et le député d'Ottawa-Sud avait la parole.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, vers 19 heures, le député de Burnaby—Kingsway, je crois que c'était lui, m'a posé une question au sujet du régime de pensions des députés en disant qu'il espérait que je sois ici à 20 heures pour donner ma réponse.

Malheureusement, il semble que le député n'ait pas pu être de retour à temps pour l'entendre. J'aimerais toutefois faire quelques observations, notamment au sujet du fait que le député semblait surtout se réjouir, dans sa déclaration, de la victoire qu'aurait remportée le chef de son parti, parce que le président du Conseil du Trésor avait annoncé qu'un comité indépendant examinerait la question des pensions des députés. Le député a beaucoup insisté sur le fait que la tenue d'une enquête indépendante avait été demandée et obtenue, ce qui est très bien.

La position du Nouveau Parti démocratique sur la question est moins claire cependant. On se serait attendu qu'une fois le contenu de la lettre livré en partie, si les députés néo-démocrates avaient accordé à la question autant d'importance que l'a prétendu leur chef dans son discours initial, ils aient peut-être proposé quelques amendements au comité parlementaire. Les néo-démocrates ont-ils proposé des amendements?

Une voix: Non.

M. Manley: Non, monsieur le Président, les néo-démocrates n'ont proposé aucun amendement. Il nous faut donc deviner quelle est leur position. Nous en sommes réduits à interpréter les rumeurs qui circulent ici et là au sujet de la réaction de leur caucus. On sait que les députés néo-démocrates maîtrisent très bien l'art du cumul de la pension et du traitement. Nous avons de bons exemples d'anciens députés néo-démocrates qui, en plus de leurs pensions du gouvernement, ont accepté des postes très bien rémunérés auprès du gouvernement fédéral, notamment l'ancien chef néo-démocrate.

On peut donc difficilement prendre au sérieux les questions du député de Burnaby—Kingsway. Le député a posé sa question à 19 heures afin d'épuiser tout le temps disponible, et il n'est même pas en mesure de préciser clairement la position que son parti essaie de défendre.

M. Waddell: Monsieur le Président, le député de Burnaby—Kingsway est à un dîner spécial sur les affaires extérieures. C'est notre porte-parole en la matière. Je pourrais peut-être poser sa question puisqu'il n'a pas eu l'occasion de le faire.

Cette question est très simple. Quelle est la position libérale? L'indécision des libéraux est proverbiale. Savez-vous ce qu'est un indécis, monsieur le Président? C'est une personne qui n'arrive pas à se brancher.

Les libéraux sont célèbres pour ça. Sur l'Accord de libre-échange, sur la TPS, sur les pensions, sur tout. Ils essaient de plaire à tout le monde. Les indécis finissent toujours par se lasser. Je repose donc la question. Quelle

est la position du parti du député, le Parti libéral? Va-t-il reprendre la torche de l'indécision pour les libéraux?

M. Manley: Monsieur le Président, j'ai clairement énoncé ma position dans mon discours mais je crois que le député n'était pas ici à ce moment-là. Si on pouvait rassembler tout le caucus néo-démocrate, on pourrait en discuter. Ce qu'on ne sait toujours pas, et cette question n'a rien élucidé, c'est quelle est la position du NPD. Monsieur le Président, je crois que nous n'arrivons à rien avec cet échange.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je m'excuse de m'être trompée tout à l'heure sur le projet de loi à l'étude lorsque j'ai regardé l'horloge. Je croyais à tort qu'il s'agissait du projet de loi C-55. Je tiens à dire quelques mots au sujet de ce projet de loi.

Je le répète, c'est un projet de loi que j'ai étudié très attentivement. En fait, c'est presque un projet de loi omnibus, compte tenu du grand nombre d'éléments intéressant les pensions fédérales qu'il comporte. J'estime que le gouvernement aurait vraiment mieux fait de scinder le projet de loi en ses diverses composantes de telle sorte que nous puissions nous prononcer sur chacune d'elles.

Ce projet de loi présente un certain nombre de caractéristiques que j'appuie et que d'autres membres de mon caucus appuient aussi. Notamment, après des années et des années de démarches et de pressions, les employés à temps partiel du gouvernement fédéral pourront enfin participer aux régimes de retraite du gouvernement fédéral. Je suis persuadée que nous sommes pour la plupart conscients, ici, que cela profitera davantage aux femmes qu'aux hommes, car les femmes occupent davantage d'emplois à temps partiel que d'emplois à plein temps.

Ce projet de loi prévoit aussi que les travailleurs du secteur correctionnel puissent prendre leur retraite tôt. Il y a au moins dix ans que l'on propose cela à la Chambre et que l'on exerce aussi des pressions à cet égard. Les travailleurs du secteur correctionnel occupent des emplois très stressants et méritent de pouvoir prendre tôt une pleine retraite, comme peuvent le faire les aiguilleurs du ciel depuis un certain temps déjà.

Une autre disposition de ce projet de loi que j'appuie est celle qui concerne la nouvelle Loi sur le partage des prestations de retraite qui prévoit que le gouvernement fédéral respecte le partage des crédits fédéraux de retraite ordonné par un tribunal dans les cas de divorce. Cela s'imposait depuis longtemps aussi. En fait, je travaille là-dessus depuis que j'ai été élue, en 1988. Des instances m'ont été formulées par un certain nombre de femmes qui ont été mariées à des participants à un régime et qui n'ont touché aucune des prestations auxquelles elles auraient dû avoir droit à cause de la façon dont l'ancienne loi était rédigée.

Je crains que la méthode choisie par le gouvernement dans cet imposant projet de loi pour tenter de corriger cette injustice faite aux femmes ne pose aussi un certain nombre de problèmes. J'ai entendu le secrétaire parlementaire dire plus tôt aujourd'hui qu'il s'agit ici d'un projet de loi simple qui vise seulement à aligner la législation des pensions sur la Loi de l'impôt sur le revenu. Comment diable le secrétaire parlementaire peut-il qualifier de simple un projet de loi de 153 pages qui traite de tellement d'aspects de la législation des pensions, y compris la question des pensions des députés qui semble s'être glissée là-dedans en douce?

Je dirai aussi au député libéral qui a pris la parole tout à l'heure que le chef du Nouveau Parti démocratique a exposé sans ambages et très clairement la position du NPD lorsqu'elle a pris la parole à l'étape de la deuxième lecture. Voilà la position du Nouveau Parti démocratique. Notre parti se préoccupe du cumul de pensions et de traitements, un phénomène dont nous connaissons l'existence et dont le public se préoccupe aussi. Nous nous préoccupons également de la question de l'âge auquel un député peut commencer à toucher sa pension. Voilà les préoccupations que le chef de notre parti a exposées. Elle les a très clairement traitées, et ce qu'elle en a dit constitue la position de notre parti.

J'ai dit tout à l'heure que je me préoccupe des dispositions du projet de loi relatives au partage des droits à pension. À cause de la politique du gouvernement actuel en matière de pensions, les femmes vivent inutilement dans la pauvreté. Le seul effet de ce projet de loi est que les femmes qui pourront dorénavant remplir toutes les conditions des bureaucrates toucheront une partie de la pension à laquelle elles ont droit. Le projet de loi ne fait absolument rien pour toutes celles qui sont déjà à la retraite ou qui approchent de la retraite après avoir passé leur vie à travailler dur au foyer. En fait, il les condamne à rester pauvres.

Je veux parler des épouses des fonctionnaires et des membres des forces armées et du personnel diplomatique qui ont cotisé au régime de pensions du gouvernement. Depuis 1987, le gouvernement fédéral oblige les industries assujetties à la réglementation fédérale à respecter certaines normes en matière de pensions, notamment le partage des droits à pension à la dissolution du mariage. Mais il s'est soustrait à l'application de la Loi sur les normes des prestations de pension et continue de s'imposer des normes moins sévères que celles auxquel-

les les industries sous réglementation fédérale sont astreintes.

• (2010)

Mes collègues néo-démocrates et moi avons proposé un certain nombre d'amendements à ce projet de loi pour résoudre les problèmes dont nous venons de parler. Je crois que nous en avons proposé une trentaine. L'un d'eux aurait institué la rétroactivité, qui aurait permis aux femmes de récupérer la pension dont la politique du gouvernement les a indûment privées. Grâce à sa majorité à la Chambre, le parti ministériel a rejeté cet amendement.

Lors de l'examen du projet de loi par le comité, le Nouveau Parti démocratique a proposé un autre amendement prévoyant la représentation des épouses des retraités aux comités consultatifs sur les pensions, mais la majorité conservatrice l'a également défait.

D'autres amendements ont été rédigés en consultation avec des conjoints et proposaient un régime de pension fiduciaire, déterminaient le montant de la pension transférable et ainsi de suite. Les conservateurs, qui sont majoritaires, les ont rejetés.

Je suis toutefois heureuse que le gouvernement ait pris à son compte certains amendements proposés par le Nouveau Parti démocratique. C'est le cas notamment de l'établissement de la valeur des pensions, de la communication au conjoint de renseignements sur la pension ainsi que la détermination de la durée de la période de cohabitation.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est une question que j'ai abordée quelques mois à peine après mon élection à la Chambre des communes. J'ai reçu des lettres d'un grand nombre de femmes des quatre coins du pays qui ont été très mal servies par la loi actuelle.

À plusieurs reprises, ces dernières années, j'ai écrit à la ministre responsable de la situation de la femme, qui est aussi ministre associée de la Défense nationale, pour lui demander de venir en aide à ces femmes, aux femmes mariées qui consacrent leur vie à la carrière de leur mari et aux soins des enfants et qui se retrouvent sans le sou. J'ai donc écrit au président du Conseil du Trésor à ce sujet. J'ai demandé également aux ministres de convaincre leur gouvernement d'appuyer notre amendement sur la rétroactivité. Malheureusement, cela n'a rien donné.

Le bilan du gouvernement à l'égard des femmes et de la pension est plutôt maigre et malheureusement, ce sont ces femmes qui en ont le plus souffert. Elles sont aussi extrêmement pauvres. En ce qui concerne le Régime de pensions du Canada, le gouvernement a trahi les Canadiennes.

Je m'intéresse depuis des années au cas de Helen Marie Davis. Cette femme a été mariée au même homme pendant plusieurs décennies et a été confrontée à de grandes difficultés personnelles avec celui-ci. Elle a donné naissance à huit enfants qu'elle a élevés. Elle l'a quitté—elle a dû le quitter à un âge assez avancé—et a obtenu le divorce. Étant donné la santé chancelante de son ex-conjoint, elle est retournée vivre avec lui et il est décédé durant l'année de leur nouvelle vie commune.

Savez-vous quelle part elle reçoit des droits de son mari en vertu du Régime de pensions du Canada? Savez-vous combien elle reçoit en son propre nom du Régime de pensions du Canada? Rien. Pas un sou. Selon la politique de ce gouvernement, elle avait vécu avec cet homme moins d'un an, même si en réalité elle avait vécu avec lui pendant plusieurs décennies. Elle a subi un contre-interrogatoire humiliant et imprévu lors de l'audition de son appel et malgré tout, elle n'a rien reçu, rien. Cette politique est cruelle et insensée et il faut la modifier.

Je peux aussi vous citer un exemple qui concerne la pension des employés du gouvernement fédéral, le sujet dont on parle maintenant. J'ai travaillé dans le dossier d'une dame qui a été mariée à un employé des services extérieurs pendant 38 ans. À titre de conjoint consulaire, selon les règlements du gouvernement, elle n'avait pas le droit d'occuper un emploi, malgré ses deux diplômes universitaires. Elle avait 63 ans lorsque ces règlements ont été modifiés; elle était alors trop âgée pour reprendre ses activités dans sa propre profession.

À certains égards, cette femme est plus chanceuse que d'autres dont j'ai étudié les cas, car son ex-mari a accepté volontairement de lui verser la moitié de ses prestations de pension. Toutefois, puisqu'il se trouve à un niveau d'imposition plus élevé que le sien, elle doit payer plus d'impôt qu'elle ne le ferait si les prestations étaient réparties à la source et payées directement à son nom.

Le droit d'une femme à sa part de la pension de retraite ne devrait pas dépendre de la bonne volonté de l'époux divorcé ou des trucs que les tribunaux provinciaux emploient parfois pour passer outre aux lois fédérales. J'ai entendu tellement d'histoires malheureuses relativement aux procédures employées par Revenu Canada pour le partage des pensions, que je prie ce gouvernement de bien vouloir examiner la situation le plus rapidement possible et de prendre les mesures qui s'imposent.

De nombreuses femmes divorcées vivent dans la pauvreté et bon nombre d'entre elles portent un énorme fardeau de frais juridiques à payer. Le gouvernement ne fait rien pour s'assurer qu'elles reçoivent régulièrement leur moitié des prestations de pension et Revenu Canada

demeure insensible à leur situation. Une autre femme m'a écrit ce qui suit:

> Selon moi, malgré tous les changements apportés au statut de la femme dans notre pays, nous sommes encore au moyen-âge à plusieurs égards. J'ai été mariée pendant près de 30 ans et mon mari m'a quittée après avoir perdu tout le fruit du labeur de toute notre vie.

Le tribunal lui a accordé une partie de la pension de son ex-mari, qui était employé de la GRC, mais s'il meurt, la pension disparaît avec lui car c'est l'autre femme qui vit maintenant avec lui qui recevra la pension du conjoint survivant. La personne qui a éduqué ses trois enfants et qui a vécu avec lui pendant la majeure partie de sa vie ne recevra rien du tout. Pas un sou.

Cette personne est maintenant assez âgée et elle perd tous ses droits acquis pendant la période où elle aidait son conjoint à accumuler sa pension. Cette question des prestations au conjoint survivant est l'une des plus importantes et elle n'est pas réglée par ce projet de loi. En fait, on ne l'aborde même pas dans ce projet de loi.

Je trouve cela scandaleux qu'une personne puisse être «réputée être décédée» lorsque son ex-conjoint meurt et qu'elle n'ait plus droit à une prestation. Voilà le résultat de la loi actuelle.

J'ai reçu de nombreuses requêtes de la part d'épouses de militaires qui m'expliquaient à quel point leur mode de vie est source de stress et contribue à l'éclatement des mariages. Parfois, la femme élève seule les enfants sur de longues périodes. Pourquoi reconnaît-on si peu ce rôle que les femmes jouent, ce travail qu'elles accomplissent pendant une bonne partie de leur vie?

De nos jours, de plus en plus de femmes ont un emploi rémunéré à l'extérieur du foyer et pourtant, lorsqu'une femme suit son mari un peu partout dans le monde, elle a du mal à trouver un emploi dans bien des pays. Les femmes qui souffrent le plus sont celles des générations les plus âgées dont beaucoup n'ont jamais occupé un emploi rémunéré et n'ont participé personnellement à aucun régime de retraite. Ces femmes âgées ne bénéficieront nullement de ce nouveau projet de loi.

Des femmes m'ont aussi signalé des problèmes que pose la Loi sur le partage des prestations de retraite. Une femme, qui a quitté son mari après 23 ans de mauvais traitements, n'a pu obtenir de pension conformément à ce projet de loi. Elle touche la moitié de la pension de son mari, lorsqu'il veut bien la lui envoyer. Elle ne reçoit pas grand-chose, mais elle ne recevra plus rien lorsqu'il sera décédé.

Un des amendements néo-démocrates aurait corrigé cette situation en imposant une fiducie sur le régime de retraite de telle sorte qu'au moment du partage, la moitié en soit versée à l'épouse directement par le régime, à temps, et jusqu'à son décès à elle, et non celui de son mari, s'il meurt le premier. Le gouvernement a encore usé de sa majorité pour rejeter cet amendement.

Les nombreuses femmes qui m'ont écrit et qui ont écrit aux ministres se sont vu forcées d'étaler leur vie privée en public dans l'espoir que le gouvernement leur témoigne un peu de compassion. J'ai parfois l'impression de me cogner à un mur lorsque je traite avec le gouvernement et lorsque ces femmes me font part de leur douleur, de leur agonie et de leur humiliation, dans des lettres ou au cours de conversations. Je sais que le gouvernement reçoit les mêmes lettres, car on me fait souvent parvenir des copies de lettres adressées à un ministre ou un autre. Ce projet de loi ne profitera à aucune des femmes qui se sont ouvertes de leur divorce, des mauvais traitements qu'elles ont endurés ou d'autres aspects de leur vie personnelle à de parfaits étrangers qui ont pouvoir sur elles.

Je crois que c'est un simulacre de justice et le fait qu'on n'a tenu aucun compte de cela dans ce projet de loi compte certes pour beaucoup dans ma décision de ne pas l'appuyer.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je tiens à féliciter ma collègue pour l'excellent discours qu'elle a prononcé et qui portait sur les personnes qui sont touchées par ce projet de loi ou qui en subissent les conséquences.

• (2020)

Elle a parlé d'une loi qui porte sur les paiements de saisie-arrêt. J'aimerais ajouter quelques mots à ce sujet. En tant qu'avocat, j'ai eu à m'occuper d'affaires de ce genre devant les tribunaux, de cas où ce sont habituellement les hommes qui doivent payer. Je connais donc le domaine.

Je vais vous raconter comment les choses se passent. Ce qui arrive, et c'est arrivé plus souvent dans le passé même si ça se produit toujours, le mari travaille et la femme s'occupe des enfants. Ils divorcent, se partagent les biens et elle obtient la moitié de sa pension après une bataille en règle.

Une voix: Pas ici, pas dans ce projet de loi.

M. Waddell: Pas dans ce projet de loi, mais souvent dans le cadre d'une entente conclue devant le juge ou d'un divorce par consentement mutuel. Le seul problème, si j'ai bien compris, c'est que l'homme conserve habituellement la pension et refuse ensuite d'honorer ses obligations en vertu de l'ordonnance de la cour.

La femme doit donc s'adresser aux tribunaux et retenir les services d'un avocat et le salaire ou le compte en banque est ensuite saisi. C'est un processus long et coûteux qui, souvent, n'aboutit à rien. Il arrive que le mari refuse d'obtempérer. La femme peut obtenir de l'argent, mais ne serait-ce pas mieux s'ils partageaient tout simplement la pension, si le projet de loi réglait cette question et simplifiait les choses pour la femme? Je crois que c'est l'objectif que visaient les amendements que nous avions proposés.

Et comme l'honorable députée l'a dit, qu'arrive-t-il si le mari meurt? Soudainement, la pension disparaît et ce n'est même pas. . .

Une voix: On présume qu'elle disparaît.

M. Waddell: On présume qu'elle disparaît. Je ris, mais ce n'est pas risible. C'est le but que nous avons essayé d'atteindre avec les amendements que nous avons proposés et je suis déçu de voir que le gouvernement les ait rejetés.

Avant de m'asseoir, je voudrais dire à l'honorable députée que j'ai reçu aujourd'hui une lettre d'une femme qui habite ma circonscription de Port Moody. Cette femme est veuve. Elle a un fils de 18 ans qui mesure six pieds six pouces et qui pèse plus de 200 livres. Elle recevait une allocation familiale du gouvernement, qui a été réduite. Elle dit qu'on a augmenté sa pension, mais qu'elle ne suffit pas à couvrir toutes les récupérations et les compressions.

D'un côté, nous avons un gouvernement qui refuse d'entreprendre une réforme complète du régime de pensions, qui applique des dispositions de récupération à toutes sortes d'allocations, et de l'autre, nous avons une pauvre femme qui a de la difficulté à nourrir son enfant, un véritable géant, vu qu'elle touche moins d'argent du gouvernement. C'est injuste.

Je ne sais pas si l'honorable députée a quelque chose à dire là-dessus, mais cet exemple est révélateur des difficultés que connaissent les personnes qui doivent faire face à la réalité de tous les jours au Canada.

Mme Black: Monsieur le Président, j'apprécie les observations de mon collègue de Port Moody—Coquitlam, circonscription voisine de la mienne, dans la partie sud de la partie continentale de la province.

Je voudrais parler des dispositions de ce projet de loi, qui portent sur le partage des prestations de retraite. Le partage proposé dans cette mesure est insatisfaisant parce qu'il ne permet pas le traitement uniforme des fonctionnaires assujettis aux règlements fédéraux. Le gouvernement avait le choix de suivre un modèle qui donne satisfaction, soit le Régime de pensions du Canada, qui prévoit un partage automatique des prestations, ou encore il pouvait reprendre les dispositions souples de la Loi sur les normes des prestations de pension. Le gouvernement a refusé ces deux modèles.

Le gouvernement a décidé au contraire que le versement des prestations ne s'effectuerait que selon une seule méthode, soit le transfert de l'indemnité forfaitaire qui est beaucoup plus restrictive, encombrante et inéquitable. Cette méthode n'est pas facile à accepter et elle risque d'entraîner beaucoup de retards et de frais juridiques. L'évaluation de ces montants forfaitaires ne tient pas compte de bien des facteurs.

Diverses améliorations possibles ont été proposées à l'étape de l'étude en comité, malheureusement le gouvernement les a rejetées.

La principale chose dont il faut se rappeler, c'est qu'il y a effectivement une légère amélioration puisque le projet de loi permet le partage des prestations de retraite, même si la méthode est imparfaite.

La préoccupation que j'ai tenté de faire valoir dans mes observations, c'est que la mesure n'avantagera pas les femmes à qui l'on a refusé une part équitable des pensions pour lesquelles elles auront contribué pendant de nombreuses années de mariage.

J'ai donné l'exemple de l'épouse d'un diplomate, qui, pendant la trentaine d'années de son mariage, n'avait pu travailler en raison de l'emploi de son époux. Donc, à cause des conditions d'emploi imposées par le gouvernement cette femme n'était pas autorisée à occuper un emploi. Quand le mariage s'est brisé, elle n'a pu invoquer aucune disposition pour avoir droit à la pension qu'elle avait aidé son mari à gagner.

Le projet de loi ne fait rien pour remédier à la situation de femmes qui se sont vu privées d'une tranche de vie, voire d'un salaire et d'une participation au régime de pensions.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Je vous remercie, monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole sur le projet de loi C-55, Loi sur la réforme du régime de retraite de la fonction publique, de la GRC et des forces armées. Dans mon comté, Carleton—Gloucester, j'estime que la majorité des commet-

tants sont des employés, soit de la fonction publique, de la GRC ou des Forces armées.

Je dois vous dire, monsieur le Président, que tous ces employés ont contribué, comme cela se fait dans le secteur privé, à ce régime de retraite. Souvent, certains semblent prétendre, surtout les gens du côté du gouvernement, qu'on a fait un cadeau aux fonctionnaires. Je puis vous assurer que les fonctionnaires, comme les employés du secteur privé, ont pleinement contribué à leur régime de retraite.

Les fonctionnaires sont des professionnels qui dédient leur vie, d'une façon consciencieuse, à servir les communautés du Canada. On les paie pour ce faire, mais cependant, il faut projeter pour l'avenir. Il est absolument nécessaire que la collectivité des fonctionnaires puissent avoir un régime de pension qui soit juste. C'est à nous, parlementaires, qu'il revient de s'assurer, de faire en sorte que le régime de pension des fonctionnaires soit à la fois juste et équitable afin qu'il puisse combler les besoins des fonctionnaires lorsqu'ils seront à la retraite.

Ce fonds de pension compte présentement presque 75 milliards de dollars. Nous allons sûrement avoir ce montant-là d'ici quelques mois, plus précisément vers la fin de l'année.

Chose curieuse, le gouvernement s'en est dit administrateur, contrôleur, fiduciaire et gestionnaire. En somme, le gouvernement a le monopole, il est le fiduciaire en titre de ce régime de pension. Il se doit donc d'être honnête et juste envers ses employés. Il ne s'agit pas nécessairement d'être charitable, mais il doit être juste et équitable.

On sait très bien que le gouvernement se sert de ces fonds pour ses propres fins, soit au niveau de son déficit ou de la dette nationale. Contrairement à la Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension, les employés et les retraités ne font pas partie du bureau de gestion. La Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension est une loi concernant les régimes de pension institués et gérés en faveur de personnes dont l'emploi est lié à des ouvrages, entreprises ou activités de compétence fédérale. Cette loi a été sanctionnée le 27 juin 1986. La gestion des régimes de pension comportera, dit cette loi, au moins un membre du Comité des pensions, choisi par les participants du fonds de pension.

• (2030)

Je vous demande ceci, monsieur le Président: Est-ce que les fonctionnaires ont un représentant au Comité des fonds de pensions? Est-ce que les fonctionnaires retraités ont un représentant ou un participant à ce comité? La réponse est non, contrairement aux autres programmes qui existent dans différentes provinces.

Cette loi prévoit également que les participants retraités puissent avoir un représentant de leur choix au comité de gestion. «L'employeur, dit la loi, veillera à ce que les montants prélevés soient gardés séparément de ceux qui lui appartiennent.» Il doit les garder en fiducie. Je vous demande ceci: Est-ce que le gouvernement s'en sert pour ses propres fins? Est-ce que le gouvernement s'en sert dans un programme de fiducie? Est-ce que le gouvernement s'en sert même pour réduire son déficit, voire sa dette? Le vérificateur général a déjà déposé un rapport dans lequel il avise le Parlement que le rendement du fonds de pension des fonctionnaires était de 1 à 2 p. 100 moindre que le taux existant sur le marché des investissements. Les pensions des retraités sont non négociables, monsieur le Président. Il faut donc être juste, dans la loi, envers ces employés.

Lorsque le retraité décède, 50 p. 100 va au conjoint survivant. Pourquoi n'a-t-on pas prévu une disposition afin de permettre que 60 p. 100 des prestations reviennent aux conjoints survivants, qui sont en majorité des femmes, comme dans les autres régimes de pensions à travers le pays? Ce que le gouvernement a fait, ce pourcentage de 50 p. 100, est contraire à sa propre loi de 1985 sur les normes de prestations de pension où l'on accorde 60 p. 100. Est-ce que le gouvernement a vraiment à coeur la situation de ses fonctionnaires, lesquels dispensent les services, voient à faire appliquer les lois établies par le gouvernement, et ce, jour après jour?

Pourquoi y a-t-il discrimination envers les employés à temps partiel, les emplois à terme, les contractuels? C'est une injustice envers les femmes en particulier. Pourquoi les employés à temps partiel et les employés à terme ne pourraient-ils pas contribuer eux aussi au régime de pensions? *Fonction publique 2000*, comme on le sait, est maintenant une réalité. Le programme du présent gouvernement semble vouloir réduire constamment la taille de la fonction publique, semble ne pas respecter la fonction publique et vouloir tout privatiser. Est-ce que le gouvernement nous donne le signal qu'il ne veut pas vraiment accommoder les fonctionnaires par un régime de pensions qui soit juste et équitable?

On parle ensuite d'indexation. Pourquoi est-ce que le gouvernement a voté contre l'amendement qui visait à protéger l'indexation? Est-ce qu'il nous réserve quelque chose? Est-ce qu'il réserve de mauvaises nouvelles aux fonctionnaires? Les employés paient une prime pour cette protection; ce n'est ni un cadeau, ni un don.

[*Traduction*]

Qu'est-ce que le gouvernement a contre l'équité? Pourquoi se soustraira-t-il aux normes établies par la législation sur les normes sur les prestations de pensions? Pourquoi doit-il recourir à des règlements qui n'inspirent qu'un sentiment d'aversion aux fonctionnaires fédéraux?

Nous n'avons pas encore été convaincus que les règlements ne serviront pas à modifier les montants des prestations, même des prestations désindexées.

Je me reporte au projet de loi C-55 qui modifie certaines lois concernant les pensions de la fonction publique. Le nouveau paragraphe 41(3) prévu à l'article 80 du projet de loi dit ceci:

> Les règlements d'application du paragraphe (1) l'emportent sur les dispositions incompatibles de la présente loi ou des autres règlements d'application de celle-ci.

Le gouvernement aurait certainement pu faire beaucoup plus pour rendre le régime de pensions de la fonction publique plus équitable, mais il a perdu une excellente occasion de montrer à la population qu'il apprécie la contribution que les fonctionnaires apportent à notre pays et qu'il croit en l'équité et en la justice.

Pourquoi cette disposition a-t-elle été incluse dans le projet de loi? Est-ce par souci de justice? J'en doute fort. Est-ce que nous nous engageons dans une nouvelle voie puisque ce ne sont plus les parlementaires et les lois qui primeront, mais les règlements préparés par. . .

[*Français*]

—les hauts fonctionnaires qui préparent les règlements pour les ministres? Je vois qu'à l'avenir, nous allons sûrement avoir de graves problèmes dans notre pays si nous sommes réglementés par les hauts fonctionnaires, au lieu de l'être par les lois établies par les parlementaies.

Le gouvernement s'est moqué et a fait fi des recommandations des gens qui ont témoigné au comité législatif sur ce projet de loi. Les fonctionnaires sont bafoués par ce gouvernement. Ce gouvernement manque de respect et les gens sont démoralisés chez nous. Le professionnalisme est difficile à accomplir. On peut signaler, on peut pointer du doigt l'amour que le gouvernement a pour la sous-traitance. Comme dans l'industrie privée, les fonctionnaires contribuent à part entière au fonds de pension et ils y ont droit. Ils ont fait un investissement à vie. Il faut donc que le gouvernement, qui s'est nommé le fiduciaire exclusif du régime de pensions, soit juste et honnête envers ses employés à tous les points de vue.

[*Traduction*]

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je prends la parole pour aborder un aspect du projet de loi que je considère extrêmement important pour les affaires du Parlement.

Le point qui me préoccupe ne se rapporte pas directement à la question des pensions. La mesure à l'étude, telle qu'on l'a décrite ce soir, est presque un projet de loi omnibus proposant divers genres de modifications aux lois sur les pensions.

Le point que je veux mettre en lumière a déjà été abordé par d'autres députés ici ce soir, mais j'estime avoir un intérêt très spécial dans cet aspect de la loi du Parlement, car c'est un aspect dont je m'occupe dans un comité parlementaire. J'estime essentiel que les archives du Parlement reflètent au moins mon opinion. Avec d'autres faibles voix, je suis peut-être en train de crier dans le désert, mais il y a un grave problème ici et je vais maintenant le décrire.

Les articles 30 et 58 du projet de loi contiennent des dispositions permettant de déléguer au gouverneur en conseil, et donc aux fonctionnaires, le droit et le pouvoir de prendre des règlements. Cela se rencontre dans presque chaque projet de loi que nous adoptons ici.

Voici la disposition qu'on trouve dans ces deux articles:

> Les règlements d'application des paragraphes (1) ou (2) l'emportent sur les dispositions incompatibles de la présente loi ou des autres règlements d'application de celle-ci.

Cela veut dire qu'en adoptant ce projet de loi, la Chambre donne en même temps au gouverneur en conseil et aux fonctionnaires le droit de prendre des règlements qui sont incompatibles avec la loi, qui battent la loi en brèche. Le Parlement déclare que la réglementation l'emportera sur la loi adoptée à la Chambre.

J'ai été choqué quand j'ai lu cela et j'ai pris la peine de demander des avis juridiques à ce sujet. Je me suis renseigné, pensant que la Chambre ne pouvait certainement pas déléguer à quelqu'un, en dehors du Parlement, le droit d'adopter des lois et de modifier des lois du Parlement. On m'a répondu que cette question a été examinée à quelques reprises au cours de l'histoire. En fait, ce n'est pas anticonstitutionnel. Ce concept a été universellement condamné et est considéré comme une impropriété constitutionnelle. Je le dis à la Chambre, le

concept qu'elle est sur le point d'adopter dans ce projet de loi est considéré par les constitutionnalistes du monde occidental comme une impropriété constitutionnelle.

• (2040)

En tant que député, je constate que le gouvernement essaie continuellement de miner les droits et l'autorité du Parlement. Il faut au moins que j'en glisse quelques mots.

Je tiens à le faire parce que je veux mettre en garde la Chambre et les Canadiens pour qu'ils ne tiennent pas pour acquis l'équilibre des pouvoirs, constitutionnels et politiques, dans notre pays. Cet équilibre est le fruit de centaines d'années d'histoire constitutionnelle, en commençant par la Grande Charte et en passant ensuite par la Déclaration des droits dans les années 1800, la Déclaration des droits au Canada, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867, la Déclaration des droits en 1960, la Loi constitutionnelle et la Charte des droits. Et nous voilà, en 1992, en train de faire quelque chose qui, comme je l'ai dit, a été universellement condamné. Ce concept a été condamné en 1930 lorsque le Comité Donamore, s'adressant au Parlement britannique, dont nous avons adopté le système, a décrit la situation en ces termes: «On ne peut que considérer qu'il est contraire aux principes du système parlementaire que les autorités législatives supérieures confèrent aux autorités législatives subordonnées le pouvoir de modifier une loi qui a été adoptée par les autorités supérieures.»

Cela semble assez compliqué, mais la question que je veux poser est la suivante: les députés d'en face se rendent-ils compte que, au nom de leurs électeurs, ils sont en train de déléguer à la bureaucratie et au gouverneur en conseil le droit de faire une loi qui va à l'encontre de celle que nous adoptons ce soir? Je pense qu'ils ne s'en rendent pas compte. Je veux dire très clairement que c'est là la principale raison qui me pousse à voter contre ce projet de loi. Il y en a d'autres aussi, mais c'est la raison principale.

À ma connaissance, ce concept de délégation n'a jamais été exprimé sous cette forme dans un autre texte de loi. Il y a un an, quand la Chambre a adopté la nouvelle loi sur le droit d'auteur, elle autorisait le gouverneur en conseil, dans le cas où il serait appelé à mettre en oeuvre une convention internationale sur le droit d'auteur, à apporter des modifications visant à permettre l'adaptation à la convention internationale ou du moins à en insérer le principe dans une convention nationale.

Dans le cas qui nous intéresse aujourd'hui, il n'y a aucun paramètre, aucune limite, aucune balise, aucun critère, rien qu'un énoncé permettant au gouverneur en conseil d'adopter un règlement qui ne serait pas conforme à la loi, mais qui l'emporterait sur la loi. Autrement dit, on peut légiférer par décret et les mesures ainsi approuvées l'emportent sur les lois adoptées par le Parlement. La majorité de l'autre côté de la Chambre se rend coupable d'un acte de tyrannie, parce qu'une fois que ce pouvoir aura été cédé, il sera extrêmement difficile de le récupérer.

J'ai déjà mentionné un précédent constitutionnel, comme on l'a appelé. Mes collègues de ce côté-ci de la Chambre en ont déjà parlé en le qualifiant de clause «Henri VIII». Le concept existe depuis 400 ans. Il a été établi qu'il s'agit, je le répète, d'une irrégularité constitutionnelle. Le Parlement britannique a réussi à se débarrasser de cette clause «Henri VIII» seulement lorsque le monarque est décédé. À la mort d'Henri VIII, le Parlement a abrogé la loi qui permettait au roi d'émettre une proclamation l'emportant sur les droits et les lois du Parlement.

Le gouvernement suit les traces d'Henri VIII. Il n'y a pas d'autres façons de décrire la situation. Je vois des députés qui sourient, monsieur le Président. Je sais que cela peut paraître bizarre, mais c'est très important. Il s'agit d'un principe très important et je ne peux m'empêcher de dire que le président du Conseil du Trésor suit les traces ou porte la couronne d'Henri VIII. Cela lui réussit peut-être très bien.

Laissez-moi vous présenter le petit scénario qui suit, pour que vous sachiez quelles sont certaines de mes véritables préoccupations. S'il survenait un conflit inattendu, une contradiction inattendue entre les droits énoncés dans cette loi et la loi elle-même, on comprend que, dans certains cas, il faudrait régler la question en disant que c'est la loi du Parlement qui prévaut. C'est ce que dit maintenant la loi.

Mais qu'arrivera-t-il si la fonction publique ou le gouverneur en conseil décide de ne pas en tenir compte en invoquant une disposition lui permettant de prendre un règlement qui y passe outre? Le député secoue la tête. Jamais de la vie. Il s'agit de 400 ans d'histoire constitutionnelle ici.

Et si c'était le cas? Je dis que le Parlement vient d'accorder au gouvernement et au gouverneur en conseil le droit d'adopter une loi qui l'emporte sur les lois du Parlement. Ils jouent les incrédules là-bas. Ils ne croient pas que cela puisse arriver.

Eh bien, ça n'arrivera pas demain. Je vous le concède. Mais nous l'avons vu dans cette loi, seulement cette loi. Qu'arrivera-t-il cet automne si nous avons une autre loi avec la même disposition, et une autre l'an prochain, et ainsi de suite, parce que ce sont les fonctionnaires qui rédigent les lois? Ce n'est pas le ministre. Bientôt, des dizaines de lois vont comprendre la même disposition. Qu'arrivera-t-il s'il y a un problème constitutionnel à la Chambre un jour? Le gouvernement pourra tout simplement passer outre et diriger le pays en prenant des règlements qui contredisent les lois parce qu'un précédent aura été créé en juin 1992 par l'adoption de cette loi. On regardera en arrière et on dira que si c'était possible en juin 1992, ça l'est sûrement en 1993, en 1994. C'est un grave danger. Il sera très difficile de faire marche arrière.

Il y a tout juste deux ans, nous avions un Règlement qui régissait la procédure à la Chambre des communes. Le gouvernement y a apporté d'importantes modifications en dépit des objections de l'opposition. Ces modifications ont été adoptées uniquement parce que le gouvernement détient la majorité des voix. Cet incident démontre comment la majorité peut passer outre aux droits de la minorité à la Chambre des communes. Nous ne parlons pas de l'adoption de lois, mais du Règlement qui codifie le fonctionnement normal du Parlement.

Le gouvernement qui a modifié le Règlement a été insensible et cet article est une autre manifestation de cette même insensibilité envers le droit parlementaire, envers notre histoire constitutionnelle et envers ce que j'ai appelé l'équilibre des freins et contrepoids de notre droit constitutionnel.

Je suis désolé que ce projet de loi devienne loi dans quelques jours ou quelques semaines. Je veux qu'il soit précisé au compte rendu que j'y suis farouchement opposé.

• (2050)

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire quelques commentaires sur ce projet de loi.

Comme vous le savez, monsieur le Président, les néo-démocrates s'opposent à ce projet de loi. Il y a essentiellement deux raisons pour cela, et je suis certainement d'accord avec ces deux raisons. La première est liée à la demande que présentent depuis un certain temps les prestataires de l'Association nationale des retraités fédéraux pour qu'un conseil de gestion mixte soit chargé d'administrer les fonds de ce régime de retraite.

Comme vous le savez très bien, monsieur le Président, il y a quelque 75 ou 80 milliards de dollars dans ce compte, et le Conseil du Trésor en est le seul responsable. Depuis un certain temps, les prestataires veulent avoir leur mot à dire dans la gestion de ce fonds.

Pour être justes, précisons qu'un conseil consultatif existe, mais j'ai cru comprendre que ce conseil n'a pas été consulté depuis cinq ans environ. Les prestataires veulent un organisme qui ait des pouvoirs réels, un conseil de gestion mixte où siégeraient des représentants du gouvernement à titre d'employeur ainsi que des employés, des prestataires et, bien sûr, un représentant des conjoints, qui assurerait vraiment la gestion de ces fonds.

Le vérificateur général a révélé dans son rapport de l'an dernier que ce fonds perdait autour d'un milliard de dollars par année, en intérêts seulement, et que ces pertes sont dues à la façon dont le gouvernement a investi l'argent. C'est très difficile d'obtenir des réponses du gouvernement. Il élude constamment les questions et se montre très réticent à parler de ces investissements, mais il est certain que ces 75 milliards de dollars ne dorment pas dans un compte de la Banque de Montréal ou d'une coopérative de crédit. Ils ont été empruntés par ce gouvernement et, en fait, c'est une fraction de la dette de 400 milliards de dollars de notre pays.

Ce serait très bien ainsi s'il y avait un conseil de gestion qui, dans sa grande sagesse, décidait de prêter tant de millions ou de milliards de dollars au gouvernement à certaines conditions. Cependant, le fait que le gouvernement puisse tout simplement investir ou dépenser cet argent comme bon lui semble est une source d'incertitude et de frustration pour beaucoup de prestataires. Quand un rapport comme celui du vérificateur général nous apprend que ce compte perd un milliard de dollars par année en intérêts et que les prestataires disent qu'ils ne peuvent pas savoir exactement où ni comment cet argent a été investi, ni quel est le plan de gestion de ce compte, c'est très inquiétant. Le gouvernement refuse de mettre sur pied ce conseil de gestion et c'est de très mauvais augure pour notre pays.

Dans ma circonscription, on compte un grand nombre de retraités du CPR. Ils reçoivent des prestations du régime de retraite de cette société, mais ils s'interrogent grandement sur ce qu'on fait avec leur fonds de pension. Les responsables de ce fonds sont très discrets sur la façon dont ils l'administrent. Il serait certes important que le gouvernement donne l'exemple en ce qui concerne les fonds de pension. Quand la génération du baby-boom atteindra l'âge de la retraite, la caisse de retraite sera très sollicitée. Il vaudra alors mieux l'avoir bien gérée, car les fonds devront être disponibles. Par conséquent, l'idée de faire appel à un organe mixte de gestion est très judicieuse. Elle permettrait sûrement de faire en

sorte que les fonds de pension soient versés et utilisés à bon escient.

Ce qui me désarçonne, c'est que, compte tenu du taux d'intérêt et du rendement de ce fonds, je suis porté à croire que seulement la moitié des intérêts approuvés s'ajoute aux prestations. Autrement dit, l'autre moitié s'accumule dans le compte avec les contributions des employeurs et des employés. Il s'agit d'un fonds considérable, qui s'accroît à un rythme effarant. Il génère les prestations versées aux retraités, dont les prestations de décès n'ont pas été majorées, à ce que je sache, depuis des années. Ils ont demandé que les prestations de décès et les prestations au conjoint survivant soient augmentées, mais le gouvernement s'est montré très réticent à le faire et, en fait, leur a maintes fois opposé une fin de non-recevoir.

Le fait que le gouvernement ait refusé d'instituer cet organe de gestion mixte est l'une des raisons pour lesquelles je ne pourrai appuyer ce projet de loi. Je sais que c'est une chose que les pensionnés réclament et que c'est une suggestion que le gouvernement refuse tout simplement d'examiner.

Mon autre grief porte sur l'autorité réglementaire qui est conférée au gouvernement en vertu de ce projet de loi. J'écoute le débat qui se tient ici depuis quatre heures et je constate que le gouvernement s'est montré irrespectueux à maintes reprises envers la Chambre.

J'ai participé activement à l'examen du projet de loi sur le tarif de l'Est traitant des subventions au transport ferroviaire des céréales à destination de l'est du Canada. On a annoncé, dans le budget de 1989, que cette subvention serait réduite, et elle l'a été, mais la loi n'avait jamais été modifiée.

En fait, j'en ai saisi la Chambre à la fin de février 1990. Il a suffi de deux jours pour que le projet de loi soit déposé à la Chambre. Le gouvernement violait sa propre loi, faisant fi du respect qui doit être porté au Parlement et à la population du pays. Aucun débat n'a été tenu, une simple annonce a été faite et la subvention a été abolie. C'est faire preuve d'un manque de respect total à l'égard de cette Chambre, de ce pays et de tous les citoyens du Canada.

Des mesures habilitantes ont été présentées, et de telles mesures ont leur place. Ce gouvernement s'en est servi tant de fois pour arriver à ses fins.

J'ai participé au débat sur le RARB. Nous devions examiner une mesure habilitante. Nous n'avions jamais vu le programme et nous, les membres du comité, n'arrivions pas à obtenir de détails quant au contenu de ce programme, alors que le gouvernement connaissait ces détails. Le gouvernement a fait franchir toutes les étapes à ce projet de loi, et ensuite mis en oeuvre le programme.

En vertu de la loi sur le contrôle des armes à feu, d'importants pouvoirs avaient été conférés à la ministre et au Cabinet en ce qui concerne la réglementation des aspects du projet de loi qu'ils pouvaient modifier au moyen d'un règlement. La Chambre devrait examiner les aspects très importants se rapportant à la possession d'armes à feu. Le gouvernement a encore une fois fait fi de la Chambre.

Comme d'autres, je n'aurais jamais pensé qu'un jour, le gouvernement inclurait cet article dans le projet de loi. C'est incroyable, et je vous en fais lecture, aux fins du compte rendu. C'est pour le moins étonnant. Le paragraphe 80(3) dit ceci: «Les règlements d'application du paragraphe (1) l'emportent sur les dispositions incompatibles de la présente loi ou des autres règlements d'application de celle-ci.»

Autrement dit, le Cabinet peut prendre des règlements contraires aux lois adoptées par la Chambre.

Je ne suis pas certain de savoir pourquoi nous examinons un projet de loi. Nous débattons ici d'un projet de loi qui va vraisemblablement devenir loi pour régir les pensions. Et pourtant, le gouvernement peut faire ce qu'il veut et, par l'entremise du Cabinet, prendre des règlements qui vont à l'encontre de cette loi. Peu importe, ils ne seront pas débattus à la Chambre. C'est incroyable, vraiment incroyable.

Voulez-vous bien me dire ce que je fais ici, moi? Si le Parlement veut agir ainsi, pourquoi ne pas laisser le Cabinet et le gouverneur général tenir leur petit conseil privé quelque part, adopter des règles et nous envoyer une lettre pour nous dire quoi faire? C'est ni plus ni moins ce qu'ils font maintenant.

C'est insultant. D'inclure ce genre de bêtise dans nos lois est insultant pour chaque député dans cette Chambre et insultant pour tous les Canadiens, et pourtant le gouvernement le fait. C'est décourageant au plus haut point.

J'ai beaucoup d'aînés dans ma circonscription qui suivent ce projet de loi de près. C'est renversant, c'est incroyable. Ce projet de loi ne devrait pas être appuyé. Pas un seul député ne devrait voter pour.

Je voudrais terminer, si vous le voulez bien, par quelques mots sur les pensions des parlementaires. Je suis connu pour avoir dit que la pension des parlementaires devrait être revue.

• (2100)

Je pense que la manière dont notre chef a réagi à cette partie du projet de loi, en réclamant une enquête indépendante, est très importante. En fait, le gouvernement avait accepté à un moment donné de mettre sur pied un comité indépendant, indépendant de la Chambre et du Sénat, pour étudier les pensions des parlementaires. C'est ce qu'a demandé notre chef, c'est ce que je demande depuis longtemps. À mon avis, cela s'impose.

Je suis encore nouveau dans cette Chambre. Je n'ai pas atteint l'âge de la retraite et je pense très sincèrement qu'il devrait se faire des changements ici. Je fais partie des députés qui sont assez jeunes pour recevoir une pension à un âge relativement jeune, si j'ai la chance de durer ici assez longtemps évidemment. Je pense vraiment qu'il s'impose qu'un comité indépendant fasse au sujet des pensions des parlementaires des recommandations qui lient la Chambre.

C'est important et tout ce que je souhaite, c'est que le gouvernement crée ce comité sans tarder. Aucune date n'a été fixée. J'espère que le gouvernement va se dépêcher à le mettre sur pied.

Pour terminer, je ne peux pas appuyer ce projet de loi, pas plus que mes collègues de parti le peuvent. Je serais des plus surpris si n'importe qui dans cette Chambre disait en toute honnêteté qu'il l'appuie.

M. Waddell: Monsieur le Président, je voudrais faire certaines observations à propos du discours du député. Je le féliciterai, en particulier sur ses dernières remarques à propos des pensions des parlementaires. Je conviens que nous devons étudier la question—bien qu'il faille se montrer prudent avec la National Citizens Coalition qui a un programme différent, qui veut ramasser des fonds pour financer ses propres causes de droite et qui le ferait aux dépens de cette question. Les députés feraient bien de ne pas leur donner cette possibilité, et, comme je crois le comprendre, la Chambre va organiser un comité indépendant, ne comprenant aucun député, pour examiner la proposition du chef de mon parti, et j'en suis heureux.

Je voulais seulement parler des pensions en général. J'ai déjà soulevé cette question avec la députée de New Westminster—Burnaby quand elle a parlé et avec mon collègue qui vient de parler. C'est que, notamment, le Régime de pensions du Canada, la question des pensions pour les divorcées et les veuves et les difficultés qui se présentent ont tous un rapport étroit.

Je crains que nous n'ayons pas vraiment étudié de nombreux points du projet de loi quand nous en avions la possibilité. J'ai retrouvé la lettre dont je parlais auparavant et je voudrais la lire pour que mon collègue nous dise ce qu'il en pense.

«Je suis veuve depuis 1977 et j'ai élevé mon fils seule. Cette année, ce dernier qui a maintenant 18 ans et qui mesure six pieds six pouces et pèse 250 livres, a terminé l'école et n'a pas encore pu trouver de travail. Je n'ai maintenant plus droit aux allocations familiales ni aux prestations pour orphelins. Je dois quand même continuer à le nourrir—et, étant donné sa taille, vous pouvez vous imaginer qu'il mange beaucoup—mais je dois le faire avec 150 $ de moins par mois qu'en janvier.

Ma pension du Canada a été augmentée en janvier, mais comme mon chèque a été déposé directement, je ne sais pas pourquoi. On ne m'a fait parvenir aucune explication; j'en aurais probablement reçu une si on m'avait envoyé mon chèque par la poste, comme les précédents. Par conséquent, mon revenu disponible est réduit de seulement 80 $ et, si mon fils retourne à l'école en septembre, il pourra demander de nouveau des prestations d'orphelin».

Elle souligne que ses impôts ont également augmenté. Elle poursuit:

«Ian, je sais que je suis un peu plus aisée que la plupart des mères seules qui travaillent. Je suis retournée au collège grâce à l'indemnité d'assurance-vie et j'ai pu compter sur un revenu supérieur à 20 000 $ plus le RPC. J'ai la chance d'habiter dans une maison qui m'appartient, même si j'ai eu du mal à la maintenir en bon état. Je me demande comment les autres mères seules arrivent à survivre.

Dans un article paru récemment dans un quotidien de Vancouver, on disait que la cause sous-jacente de la délinquance chez les adolescents et les enfants n'était pas tant les situations des familles monoparentales que la pauvreté. Une de mes amies qui est gardienne dans une prison pour adolescents convient que, d'après ses observations, c'est effectivement le cas.

Il faut des avantages fiscaux considérables pour que les chefs de famille monoparentale, qui ont des enfants à charge à la maison, puissent sortir de leur état de pauvreté.

Je sais que je n'ai jamais atteint le revenu familial moyen. Comme tout le monde, je paie les primes de l'assurance-santé, les impôts fonciers, les mensualités de la voiture et l'assurance-maison. Tous ces versements sont pris sur mon revenu disponible qui est déjà lourdement mis à contribution. J'ai souvent l'impression de ne payer que ces frais et de subsister à même mon revenu.

Une nation solidaire peut faire mieux, et doit faire mieux pour ses enfants».

J'ai trouvé cette lettre fort intéressante. Je laisse au député le soin de répondre à la question qu'elle suppose. Ne devrions-nous pas faire plus au lieu de nous contenter d'un projet de loi comme celui-là. C'est tout le principe du Régime de pensions du Canada et de son importance pour différentes gens qui sont en cause.

Mme Catterall: Ce projet de loi n'a rien du tout à voir avec le Régime de pensions du Canada.

M. Waddell: Peut-être, mais il traite quand même des pensions en général.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suppose que le député et d'autres attendent la réponse de l'orateur précédent.

M. Laporte: Monsieur le Président, je comprends les observations de mon collègue.

Il est passablement embarrassant de discuter de la pension que nous avons en tant que parlementaires. Nous avons ce régime dont les gens rêvent, mais à côté de cela il y a des situations comme celles que le député décrivait où une mère seule essaie de trouver assez d'argent pour survivre. Cela montre les inégalités qui existent dans ce pays.

Les Nations Unies ont déterminé que nous étions le pays du monde où on vit le mieux. Je dirais que cela dépend de qui vous êtes et où vous habitez.

Une voix: Sauf en ce qui concerne les femmes, là nous sommes en huitième place.

M. Laporte: Si vous êtes chef de famille monoparentale, c'est-à-dire souvent une mère seule, la situation financière est souvent très difficile. Oui, il faut un examen des lois sur les pensions, mais aussi de tout le système d'aide sociale et du niveau de revenu des Canadiens les plus pauvres. Pour la plupart, ils ne sont pas dans cette situation parce qu'ils le veulent, mais bien par la force des choses. Ils sont victimes des circonstances ou d'autres événements malheureux.

Mon collègue me criait que lorsque l'ONU a examiné la situation des femmes, elle a placé le Canada à la huitième place au lieu de la première dans le monde.

Oui, il y a un immense besoin de réforme des pensions et aussi de réforme des revenus, mais il y a également besoin de programmes pour aider ceux qui sont moins fortunés que nous, dans cette Chambre, avec nos prestations et notre régime de pension.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le député qui vient de parler a lui aussi cité son chef au sujet du régime de pensions des parlementaires. Je dois dire que je suis aussi perplexe que le matin où j'ai écouté son chef. Mais en Ontario, nous commençons à nous habituer à l'idée que le NPD sait quoi faire quand il n'est pas au pouvoir mais que dès qu'il a l'occasion de passer à l'action, il semble frappé de paralysie.

Je me demande si le député pourrait nous expliquer clairement la position de son parti sur les pensions des parlementaires. Le chef du NPD a abordé le sujet lorsque ce projet de loi a été déposé à la Chambre et malgré tous les commentaires qu'elle avait faits alors, elle n'a proposé aucun amendement qui aurait prouvé que ses paroles étaient sincères.

Je participe depuis presque trois mois maintenant aux travaux du comité avec un député néo-démocrate et je n'ai pas encore entendu une seule motion qui donnerait suite au discours de son chef en cette enceinte ou qui soit conforme à celui qu'il vient de prononcer.

J'ai entendu parler d'une lettre venant du gouvernement mais c'est à nous les députés de faire quelque chose si c'est ça que nous voulons. Le député et son chef en ont eu maintes fois l'occasion. Je me demande s'il pourrait nous expliquer pourquoi il n'a rien fait et pourquoi son chef n'a rien fait.

M. Laporte: Monsieur le Président, la députée a bien du culot de se lever et de faire de pareils commentaires. Elle n'a jamais dit quelle était sa position sur les pensions des parlementaires. Le Parti libéral n'a pas énoncé clairement sa position sur les pensions des parlementaires; c'est le Nouveau Parti démocratique qui a pris l'initiative dans ce domaine. C'est notre chef qui a donné notre position sur ce régime de pensions. Nous avons demandé qu'un comité étudie les pensions et les allocations des parlementaires et fasse des recommandations qui lieraient la Chambre.

• (2110)

En fait si cette enquête indépendante a lieu en ce moment, c'est grâce à notre chef. Ce n'est pas grâce au Parti libéral qui, lui, n'a rien fait.

Je viens d'une province qui a un gouvernement néo-démocrate. Nous avons été gouvernés par les néo-démocrates pendant presque toutes les 50 dernières années. Sous les néo-démocrates, le gouvernement a adopté toutes sortes de lois qui viennent en aide aux Canadiens moyens, aux habitants de la Saskatchewan; nous avons fait beaucoup plus que cette députée quand les libéraux étaient au pouvoir soit ici, soit en Ontario ou ailleurs au pays.

La députée n'a pas à faire de commentaires acerbes à notre parti. Le Nouveau Parti démocratique a fait plus pour ce pays en termes de programmes sociaux pour les Canadiens moyens que tout autre parti.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais à mon tour participer brièvement à ce débat sur le projet de C-55 et traiter de certaines dispositions bien précises pour répondre aux questions que de nombreux électeurs m'ont fait parvenir à ce sujet.

La plupart d'entre eux s'inquiètent de la même chose. Ils perçoivent une grave menace pour leurs pensions indexées. Cela les préoccupe et ils ne savent que penser de ce projet de loi. Vu sa grosseur et sa complexité, ils y voient une tentative manifeste du gouvernement pour dissimuler son attaque contre l'indexation des pensions, dans l'espoir que tout le monde n'y verra que du feu.

Mais les fonctionnaires, les membres des Forces canadiennes et les anciens combattants ne sont pas dupes. Ils ont tous compris le petit jeu du gouvernement et ils tiennent à le lui faire savoir.

Ce projet de loi modifie quatre lois en matière de pensions. Sont visés les fonctionnaires, les Forces canadiennes, la GRC et les parlementaires. Il aurait pu constituer plusieurs mesures législatives, il y a tout lieu de le scinder.

L'élément le plus controversé du projet de loi se trouve à la page 32. Au paragraphe 71(3) il est en effet stipulé que les règlements d'application l'emportent sur les dispositions de celle-ci en cas d'incompatibilité.

C'est précisément là que réside le problème. Cette disposition permet au gouvernement d'édicter sournoisement un règlement touchant l'indexation sans devoir passer par le Parlement.

Je sais pertinemment combien le gouvernement déteste recourir au Parlement. Le ministre des Pêches évite le Parlement depuis plus d'un an grâce à ses quotas transférables et à son programme de vérification à quai.

Les pensionnés des quatre coins du Canada ont protesté et les groupes qui ont comparu devant le comité législatif ont exprimé leurs préoccupations.

Après avoir affirmé, dans un premier temps, que ces craintes étaient vaines et injustifiées, le président du Conseil du Trésor s'est ravisé et a présenté au comité une proposition de modification. Il s'agit du paragraphe 71(5), à la page 34. Cette disposition accorde une protection contre la réduction des prestations résultant de la prise d'un règlement, mais elle ne protège que les prestations accumulées avant la date de prise du règlement. Toute prestation ultérieure demeure sans protection.

M. Keith Pickering est un de mes électeurs d'Inverness. Ancien membre des forces armées, il a pris sa retraite après 21 ans de service au Canada. Permettez-moi de citer une partie de la lettre qu'il m'a écrite:

> Nous avons cru que le gouvernement, notre employeur, gérerait notre caisse de retraite de la même façon qu'il a géré sa propre caisse de retraite. Je constate maintenant que le gouvernement ne se soucie pas vraiment de ses employés ni de leur bien-être, comme en fait foi le projet de loi C-55.

M. Pickering et d'autres retraités des forces armées reconnaissent que le projet de loi contient de bonnes dispositions à leur endroit, notamment en ce qui a trait à l'accroissement des prestations supplémentaires de décès pour les conjoints survivants de membres des forces armées. Mais ces avantages sont peu de chose comparativement au désastre potentiel que représente une absence de protection de l'indexation des pensions.

Les éléments positifs du projet de loi comprennent également le partage des prestations de pensions, la protection des employés à temps partiel et la retraite anticipée pour les employés du Service correctionnel. Ces mesures étant attendues depuis longtemps, il devient d'autant plus difficile de contester le projet de loi C-55 en entier. Leur présence dans le projet de loi oppose les retraités les uns aux autres, et je crois que cela fait partie de la philosophie du gouvernement, à savoir diviser pour régner.

Une autre électrice a appelé hier pour faire part de ses inquiétudes au sujet du partage des droits à pension prévu dans le projet de loi. Elle craint que cette mesure prévue dans le projet de loi n'entre pas en vigueur assez tôt pour qu'elle puisse en bénéficier. Cette femme, comme des milliers d'autres Canadiens, attend depuis des

années que le gouvernement donne suite à cette question. Le gouvernement a mis dans le même projet de loi des dispositions positives, comme le partage des prestations de pensions, et d'autres mesures dangereuses et condamnables, comme la désindexation. En agissant ainsi, le gouvernement dupe les Canadiens, dont la sécurité et les sources de revenus deviennent l'objet d'un jeu politique.

Tous les Canadiens sont conscients que le projet de loi C-55 est une version plus sournoise du projet de loi C-33 déposé en 1985. Le gouvernement n'a pas tiré la leçon de ses erreurs. En fait, il revient avec son programme de désindexation en dépit des chiffres suivants: le seuil de pauvreté en 1989 se situait, pour une personne seule, tout juste au-dessus de 1 100 $ par mois; pour deux personnes, tout juste au-dessus de 1 500 $ par mois. En 1989, les montants des pensions étaient les suivants: les pensions indexées, juste au-dessus de 1 000 $; les pensions non indexées, juste au-dessus de 700 $. Les prestations sont beaucoup plus faibles pour le conjoint survivant. L'indexation est essentielle au maintien du niveau de vie des retraités, et ces chiffres le montrent très bien.

La population du Canada vieillit rapidement, et de moins en moins de jeunes entrent sur le marché du travail pour financer les pensions des retraités. Voilà qui nous place devant un sérieux dilemme social, et une réforme des pensions s'impose de toute urgence et depuis longtemps. C'est une chose dont notre pays a absolument besoin et que le gouvernement ne peut plus continuer de reporter.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion de M. Edwards. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. DeBlois): Aux termes de l'alinéa 46(5)*a*) du Règlement, le secrétaire parlementaire me demande de remettre le vote à plus tard.

[*Français*]

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 45(5)*a*)du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à demain, à 10 h 45, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a 82 propositions d'amendement au projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale.

[*Français*]

Les motions nos 1 et 3, inscrites au nom de l'honorable député d'Ottawa-Ouest, seront groupées pour les fins du débat, et mises aux voix séparément.

Les motions nos 2 et 4, inscrites au nom de l'honorable député de Carleton—Gloucester, sont identiques aux motions nos 1 et 3. En conséquence, la Présidence ne les choisira pas.

[*Traduction*]

Les motions nos 5 et 7, inscrites au nom de la députée d'Ottawa-Ouest, seront regroupées aux fins du débat et le vote sur la motion no 5 vaudra aussi pour la motion no 7.

Les motions nos 6 et 8, inscrites au nom du député de Carleton—Gloucester, sont identiques aux motions nos 5 et 7. En conséquence, la présidence ne les retiendra pas.

[*Français*]

Les motions nos 9, 11 et 13, inscrites au nom de l'honorable députée d'Ottawa-Ouest, seront groupées pour le débat et mises aux voix séparément.

Les motions nos 10, 12 et 14, inscrites au nom de l'honorable député de Carleton—Gloucester, sont identiques aux motions nos 9, 11 et 13 respectivement. En conséquence, la Présidence ne les choisira pas.

• (2120)

[*Traduction*]

Les motions nos 16, 19, 21 et 23, inscrites au nom de la députée d'Ottawa-Ouest, ainsi que les motions nos 15 et 18 du député de Kamloops seront regroupées pour le débat. Le vote se fera de la manière suivante: a) si la motion no 15 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur les motions nos 16 et 18; b) si la motion no 15 est rejetée, il faudra voter sur la motion no 16; c) si la motion no 16 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion no 18; d) si la motion no 16 est rejetée, il faudra voter sur la motion no 18; e) la motion no 19 fera l'objet d'un vote distinct; f) si la motion no 21 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion no 23; g) si la motion no 21 est rejetée, il faudra voter sur la motion no 23.

[*Français*]

Les motions nos 17, 20, 22 et 24 sont identiques aux motions nos 16, 19, 21 et 23 respectivement. En conséquence, la Présidence ne les choisira pas.

La motion no 25, inscrite au nom de l'honorable députée d'Ottawa-Ouest, fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

La motion no 26, inscrite au nom de l'honorable député de Carleton—Gloucester, est identique à la motion no 25. En conséquence, la présidence ne la choisira pas.

[*Traduction*]

Les motions nos 27 et 31 de la députée d'Ottawa-Ouest et la motion no 29, inscrite au nom du député de Kingston et les Îles seront regroupées aux fins du débat, mais elles feront l'objet d'un vote distinct.

La motion no 30, inscrite au nom du député de Kamloops a été proposée, débattue et rejetée au comité. En conséquence, la présidence ne la retiendra pas.

Les motions nos 28 et 32 du député de Carleton—Gloucester sont identiques aux motions nos 27 et 31 respectivement. C'est pourquoi la présidence ne les choisira pas.

La motion no 33, inscrite au nom du député de Kamloops, les motions nos 34, 36, 38, 40 et 43, inscrites au nom de la députée d'Ottawa-Ouest, ainsi que la motion no 42 du député de Kingston et les Îles seront regroupées pour le débat. Le vote se déroulera de la façon suivante: a) la motion no 33 fera l'objet d'un vote distinct; b) si la motion no 34 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion no 36; c) si la motion no 34 est rejetée, il faudra voter sur la motion no 36; d) les motions nos 38, 40, 42 et 43 feront l'objet de votes distincts.

[*Français*]

Les motions nos 35, 37, 39, 41 et 44, inscrites au nom de l'honorable député de Carleton—Gloucester sont identiques aux motions nos 34, 36, 38, 40 et 43 respectivement. En conséquence, la Présidence ne les choisira pas.

La motion no 45, inscrite au nom de l'honorable députée d'Ottawa-Ouest fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

La motion no 46, inscrite au nom de l'honorable député de Carleton—Gloucester, est identique à la motion no 45. En conséquence, la Présidence ne la choisira pas.

[*Traduction*]

Les motions nos 47, 49 et 75, inscrites au nom de la députée d'Ottawa-Ouest seront regroupées pour le débat, et le vote sur la motion no 47 vaudra pour les motions nos 49 et 75.

Les motions nos 48, 50 et 76, inscrites au nom du député de Carleton—Gloucester, ne seront pas retenues parce qu'elles sont identiques aux motions nos 47, 49 et 75 respectivement.

Les motions nos 51 et 53, inscrites au nom de la députée d'Ottawa-Ouest, seront groupées aux fins du débat mais seront mises aux voix séparément.

[*Français*]

Les motions nos 52 et 54, inscrites au nom de l'honorable député de Carleton—Gloucester, sont identiques aux motions nos 51 et 53 respectivement. En conséquence, la Présidence ne les choisira pas.

La motion no 55, inscrite au nom de l'honorable député de Kamloops, et la motion no 56, inscrite au nom de l'honorable députée d'Ottawa-Ouest, seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix comme ceci: a) si la motion no 55 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre la motion no 56 aux voix; b) si la motion no 55 est rejetée, il faudra procéder au vote sur la motion no 56.

[*Traduction*]

La motion no 57, inscrite au nom du député de Carleton—Gloucester, est identique à la motion no 56; par conséquent, la présidence ne la choisira pas.

Les motions nos 58 et 59, inscrites au nom du député de Kamloops, de même que les motions nos 60, 62 et 64, inscrites au nom de la députée d'Ottawa-Ouest, seront groupées aux fins du débat mais seront mises aux voix séparément.

Les motions nos 61, 63 et 65, inscrites au nom du député de Carleton—Gloucester, sont identiques aux motions nos 60, 62 et 64 respectivement; par conséquent, la présidence ne les choisira pas.

[*Français*]

La motion no 66, inscrite au nom de l'honorable député de Kamloops, sera débattue et mise aux voix séparément.

Les motions nos 67 et 68, inscrites au nom de l'honorable député de Kamloops, seront groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix séparément.

[*Traduction*]

La motion no 69, inscrite au nom du député de Kamloops a été proposée, débattue et rejetée en comité; pour cette raison, la présidence ne la choisira pas.

La motion no 70, inscrite au nom de la députée d'Ottawa-Ouest, sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion no 71, inscrite au nom du député de Carleton—Gloucester, est identique à la motion no 70; par conséquent, la présidence ne la choisira pas.

[*Français*]

La motion no 72, inscrite au nom de l'honorable député de Kamloops, et la motion no 73, inscrite au nom de l'honorable députée d'Ottawa-Ouest, seront groupées pour les fins du débat et elles seront mises aux voix comme ceci: a) si la motion no 72 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de procéder au vote sur la motion no 73; b) si la motion no 72 est rejetée, il faudra procéder au vote sur la motion no 73.

[*Traduction*]

La motion no 74, inscrite au nom du député de Carleton—Gloucester, est identique à la motion no 73; par conséquent, la présidence ne la choisira pas.

La motion no 77, inscrite au nom de la députée d'Ottawa-Ouest, sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Français*]

La motion no 78, inscrite au nom de l'honorable député de Carleton—Gloucester, est identique à la motion no 77. En conséquence, la présidence ne la choisira pas.

La motion no 79, inscrite au nom de l'honorable députée d'Ottawa-Ouest, sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion no 80, inscrite au nom de l'honorable député de Carleton—Gloucester, est identique à la motion no 79. En conséquence, la présidence ne la choisira pas.

[*Traduction*]

La motion no 81, inscrite au nom de la députée d'Ottawa-Ouest, sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion no 82, inscrite au nom du député de Carleton—Gloucester, est identique à la motion no 81; par conséquent, la présidence ne la choisira pas.

Le vote porte maintenant sur les motions nos 1 et 3.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion no 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 2, en retranchant les lignes 12 et 13, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

««mutation» Affectation d'un fonctionnaire d'un poste à un autre du même niveau de responsabilité pour lequel la Commission a déjà reconnu la compétence du fonctionnaire;».

Motion nº 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 2, en retranchant les lignes 14 et 15, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

««promotion» Déplacement d'un fonctionnaire d'un poste à un autre poste de niveau de responsabilité plus élevé ou dont le taux maximum de traitement est supérieur au niveau de responsabilité ou taux maximum de traitement du poste dont il été déplacé.»

* * *

• (2130)

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-73 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. On n'a pu parvenir à un accord aux termes des dispositions des paragraphes 78(1) ou 78(2) du Règlement relativement à la deuxième lecture du projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

Conformément au paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis de mon intention de proposer une motion d'attribution de temps lors de la prochaine séance de la Chambre afin d'attribuer un nombre spécifié de jours ou d'heures aux délibérations à cette étape.

* * *

LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 1 et 3 (p. 12314).

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, on a regroupé à juste titre ces deux motions car il s'agit de modifications à des définitions de la loi qui ont un très grand lien entre elles.

L'une des principales modifications prévues dans ce projet de loi, c'est qu'on a décidé de s'écarter du principe en vigueur depuis longtemps, 70 ans en fait, depuis l'adoption par le Parlement de la première Loi sur le service public, selon lequel les emplois sont accordés aux personnes les plus compétentes. Nous reviendrons sur cet aspect particulier de ce projet de loi lors de la discussion de plusieurs articles, pour prouver que c'est bien le cas.

Une des modifications fondamentales, c'est que les mutations sont désormais possibles. Jusqu'à maintenant, les membres de la fonction publique étaient nommés. Cela signifie qu'ils étaient engagés et affectés pour une première fois à un poste ou qu'ils étaient promus ou mutés à un autre poste. Dans tous les cas, le fait qu'ils soient nommés ou non dépendait d'une méthode servant à déterminer qui était la personne la mieux qualifiée parmi celles qui postulaient le poste.

En vertu du projet de loi C-26, nous avons maintenant ce qu'on appelle les «mutations». Les parlementaires se souviennent peut-être qu'il y a un peu plus d'un an, des modifications ont été apportées, non pas au moyen d'une mesure législative, mais bien de décrets, de telle sorte que des gens pouvaient être mutés d'un poste à un autre sans droit d'appel. Sans aucun droit d'appel, sans faire cas de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique qui pendant des années nous a permis d'avoir une fonction publique nommée de façon juste et impartiale.

La capacité de muter des gens sans faire cas de la loi qui sauvegarde ces principes depuis sept décennies a été contestée devant les tribunaux qui l'ont rejetée, parce ce que c'est contraire au principe du mérite.

Conscient de la décision rendue par les tribunaux, le gouvernement essaie maintenant de rendre légal un principe rejeté par les tribunaux. Il est dit dans le projet de loi qu'une personne peut être «mutée» dans un autre poste.

Encore une fois, le projet de loi précise que ces mutations ne doivent tenir compte ni du mérite, ni du bilinguisme, qu'elles ne peuvent faire l'objet d'un appel et que l'employé qui estime avoir été traité de façon injuste n'a aucun recours. La décision est entièrement laissée à la discrétion arbitraire du gestionnaire.

Malheureusement, les dispositions de la loi permettent également d'utiliser les mutations pour accorder des promotions. C'est nettement contraire au principe du

mérite selon lequel les employés avancent dans la fonction publique selon leur compétence, non selon l'estime que leur porte le gestionnaire.

La distinction entre une mutation latérale et une promotion s'estompe dans le projet de loi. J'ai voulu dissiper ce flou avec ces deux motions.

Les mutations pourront maintenant se faire à l'intérieur de catégories très générales, comportant de très grandes échelles de traitement, et sans avoir à rendre de comptes. Le gouvernement va regrouper les employés, jusqu'à 110 000 employés dans un cas, dans des groupes comportant manifestement de très nombreux échelons de traitement et de très nombreux niveaux de responsabilité, et le gestionnaire aura toute latitude pour déplacer quelqu'un vers le haut ou vers le bas sans aucun égard aux exigences de la loi et sans appel.

Ces deux motions tentent de définir clairement en quoi consiste une mutation, c'est-à-dire un déplacement latéral, et en quoi consiste une promotion. Le projet de loi se contente maintenant de dire qu'une mutation est le déplacement d'un employé d'un poste à un autre. Le gouvernement a essayé de nous convaincre que ce ne sont pas des promotions ni des rétrogradations, mais simplement des déplacements latéraux. Ce n'est pas le cas.

Ce que j'ai fait dans la motion nº 1, c'est préciser qu'une mutation est une affectation à un poste du même niveau de responsabilité pour lequel la commission a déjà reconnu la compétence du fonctionnaire. J'ai utilisé les mots précis que la commission a utilisés lorsqu'elle a décrit au comité législatif ce qu'était une mutation.

J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi le gouvernement n'accepte pas cet amendement pour préciser que les mutations ne seront pas des promotions ou des rétrogradations déguisées. Autrement dit, tout déplacement au sein de la fonction publique pourrait devenir une mutation qu'on n'est pas obligé de justifier et qui ne peut pas faire l'objet d'un appel.

C'est pour la même raison que le terme «promotion» est défini. Si on ne modifie pas le projet de loi, le terme «promotion» aura la signification que lui donne la commission. Voilà simplement ce que dit le projet de loi. Le terme «promotion» s'entend au sens des règlements de la commission.

Les employés n'auront plus de définition précise de ce qu'est une promotion. Une personne pourra obtenir une promotion sans passer par un concours et les autres fonctionnaires n'auront aucun motif valable pour interjeter appel d'une décision qui leur semble injuste.

Ces amendements ne contiennent qu'une infime partie des mesures nécessaires pour obliger les gestionnaires à rendre des comptes et pour veiller au respect de pratiques loyales en matière d'embauche et de promotion dans la fonction publique, mais c'est quand même un bon point de départ.

Les amendements servent à expliquer ce que le gouvernement cherche à accomplir avec cette mesure législative et ce que le déploiement des effectifs signifie pour la Commission de la fonction publique. Étant donné que ces motions font l'objet d'un débat, j'ai hâte d'entendre les motifs que le gouvernement invoquera pour rejeter, si en fait il les rejette, ces propositions qui ne font qu'expliciter ses intentions présumées.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le président, j'aimerais féliciter ma collègue pour les motions qu'elle a présentées. Le point important ici a trait à la définition de ce qu'est une promotion, mais la question à soulever est celle portant sur le principe du mérite.

Est-ce que les employés de la fonction publique vont pouvoir réellement se fier à l'avenir, alors que leurs promotions, leur vie de travail seront réglementés d'une façon juste et équitable et où les définitions seront claires lorsqu'on parle de promotion, lorsqu'on parle de mutation, lorsqu'on parle de démotion? À qui feront-ils appel? Ça, c'est la grande question. Je veux bien comprendre que le ministre veuille donner plus de pouvoirs aux gestionnaires afin que les décisions se prennent beaucoup plus rapidement.

• (2140)

Cependant, à mon avis, il n'a pas mis de mécanismes en place pour protéger les fonctionnaires qui pourraient être abusés par certains gestionnaires. En général, on sait que les gestionnaires, les hauts fonctionnaires ont une conscience et pensent à desservir le public canadien avec les meilleurs moyens possibles et avec une grande honnêteté.

Cependant, s'il arrive des cas où il y a des abus, il sera très difficile de pouvoir les corriger. Un haut fonctionnaire pourrait avoir des préjugés raciaux, des préjugés sexuels, qu'une personne soit de sexe féminin ou masculin, des préjugés sur les différentes races et il serait un peu difficile s'il le faisait d'une façon assez douce, pour ne pas dire hypocrite, pour former des équipes, une équipe de *college tie* autour de lui. Il pourrait s'entourer de ses amis, des siens, de ses pareils et il pourrait faire en sorte que les autres ne soient pas près de lui. Il va donc maintenant avoir le pouvoir de muter certains employés à l'extérieur ou à l'intérieur de sa section ou de son service, et ce, sans que les employés puissent avoir accès à des concours pour savoir qui est le meilleur candidat dans le cas d'une promotion.

On sait très bien qu'il va y avoir beaucoup moins de catégories de fonctionnaires. S'il y a présentement 75 différentes catégories, ce nombre pourrait être réduit à 24 ou 25. Alors, si on se sert de ces chiffres de 75 à 25, cela voudrait dire qu'en général, pour chaque trois catégories, on aurait dorénavant une seule catégorie.

Si une personne est un employé de catégorie n° 1, qui serait disons la plus basse catégorie, et qu'un employeur ou un haut fonctionnaire veuille le muter, le transférer, il peut facilement le faire passer du niveau 1 au niveau 3. Qui pourra interjeter appel? Qui pourra discuter des bons et des mauvais points de ce transfert? Il y aura des nuances à différents niveaux, soit entre le niveau 1 et le niveau 3, et ensuite entre le niveau 4 et le niveau 6, et entre 7 et 9. Les gestionnaires pourront transférer les employés, à leur gré, et malheureusement aussi, d'après leurs préjugés.

Or, le point important dont il faut se souvenir, c'est que lorsqu'on a un quart de million d'employés, il doit y avoir des mutations ou des transferts, des promotions et même des démotions et il est très important que nous ayons en place des mécanismes par lesquels les employés qui se sentent lésés, qui ne se sentent pas choisis, qui ne se sentent pas choyés, qui estiment, en somme, qu'on a des préjugés à leur égard dans la décision, que ces employés aient une chance à travers ces mécanismes d'aller en appel.

Il est vrai que présentement les appels peuvent durer longtemps. J'aurais voulu que le ministre se penche sur la durée des appels, plutôt que de couper dans la possibilité d'aller en appel.

Alors, monsieur le Président, c'est avec grand regret, après avoir participé à maintes séances du Comité législatif qui étudiait la nouvelle loi sur la fonction publique, que je me suis rendu compte que le principe du mérite n'existera plus dans la fonction publique du Canada, une des meilleurs fonctions publiques, sinon la meilleure fonction publique au monde.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je voudrais dire brièvement que je suis du même avis que mes collègues d'Ottawa-Ouest et de Carleton—Gloucester.

Ces motions ont essentiellement pour objet de dissiper une de nos préoccupations fondamentales au sujet du projet de loi C-26 et des modifications proposées, dans ce projet de loi, à la gestion de la fonction publique du Canada. Ces modifications visent à saper le principe suivant lequel les promotions et l'avancement dans la fonction publique du Canada sont d'abord et avant tout attribués au mérite.

Ce principe, qui est à la base même de la gestion de la fonction publique du Canada depuis des décennies, est fondamental si on veut que les Canadiens soient servis, comme c'est leur droit, par une fonction publique compétente, indépendante et impartiale.

Le principe du mérite ne permet pas uniquement d'éviter le favoritisme politique qui caractérisait à une certaine époque les nominations dans la fonction publique, mais également le favoritisme bureaucratique qui est encore plus insidieux et plus difficile à combattre que le favoritisme politique. Ce principe permet d'éviter que le favoritisme bureaucratique ne devienne la règle dans les nominations et les promotions.

Il me paraît capital que la Chambre des communes réitère l'importance qu'elle accorde au principe du mérite et exprime sa crainte de voir le projet de loi miner ce principe.

Je veux citer un article de Hugh Winsor paru dans le *Globe and Mail* du 23 mai qui illustre le genre de critiques formulées contre le projet de loi: «Les gestionnaires de la fonction publique auraient aussi toute liberté de muter les employés à l'intérieur d'une même catégorie sans concours. C'est là quelque chose que le Conseil du Trésor avait tenté de faire sous le régime de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique actuellement en vigueur, mais il s'était fait rappeler à l'ordre par un juge de la Cour fédérale. La Commission de la fonction publique a délégué une bonne part de sa responsabilité aux sous-ministres en ce qui concerne l'embauche et a admis, dans son dernier rapport annuel, qu'on avait trop abusé du système. Trop de sous-ministres et de sous-ministres adjoints embauchent leurs copains et réaffectent ailleurs les gens qu'ils n'aiment pas ou les nomment à des postes à titre intérimaire sans faire de concours, avoue la Commission.»

C'est exactement là où on veut en venir. Je ne dis pas que l'administration de la fonction publique devrait être affublée de chinoiseries administratives et bureaucratiques, non plus que les gestionnaires devraient être gênés dans leur capacité de gérer. Rien de cela n'a quelque chose à voir avec ces critiques.

Ce qu'il faut absolument, c'est que l'intégrité du principe du mérite soit préservée, non seulement pour ceux qui se dévouent quotidiennement au sein de la fonction publique avec l'espoir d'obtenir des promotions et d'avancer dans leur carrière, mais également pour la population du Canada, qui mérite d'être bien servie par des fonctionnaires qui continuent de comprendre et d'appliquer le principe selon lequel l'effort mérite d'être récompensé.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, en prenant part à ce débat, je ne peux m'empêcher d'être troublé par ce que je vois.

Les autres députés qui ont pris la parole ont parlé des promotions selon le principe du mérite. On constate, par les propos des députés, que le moral est bas chez les employés de la fonction publique. On voit des employés des centres d'emploi du Canada et d'autres agences de placement dire aux chômeurs de ne pas se déranger, parce que des emplois, il n'y en a pas. Ils admettent leur impuissance à leur trouver du travail.

Avant les changements proposés dans cette mesure, les employés de ces centres auraient fait tout ce qui est en leur pouvoir, ils se seraient dépassés pour aider les chômeurs. C'est l'une des choses qui contribuent, à mon avis, à cette baisse du moral chez les fonctionnaires. Ils ne savent pas ce qui peut leur arriver. Ils ne sont pas certains que c'est à eux qu'on offrira une promotion même s'ils font très bien leur travail.

J'ai peur en pensant aux changements que nous sommes en train d'opérer actuellement et à ce qui se produira si nous éliminons cette disposition sur le principe du mérite. La fonction publique reconnaît que cela a posé beaucoup de problèmes au cours des années. Dans bien des cas, il y a eu beaucoup de cauchemars administratifs, mais j'hésite à prévenir le gouvernement que nous ne pouvons pas changer les choses aussi radicalement en accordant ce pouvoir aux gestionnaires et en supprimant tout simplement le principe du mérite. Cela me préoccupe et je sais que cela préoccupe également les fonctionnaires. Cela préoccupe certainement le public, car on entend ses réactions. Vous connaissez le vieux dicton: si l'on ne connaît pas quelqu'un de haut placé, on ne peut pas avoir de promotion. Cette situation préoccupe beaucoup le public. Or, je suis certain que, si nous adoptons l'amendement qui a été proposé, le projet de loi sera beaucoup plus acceptable.

• (2150)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je ne comprends pas cette attitude de la part des députés d'en face. Ils craignent le pire. Je ne comprends pas leur attitude. Je suppose que le président du Conseil du Trésor est un peu nerveux. Il sait qu'il propose un mauvais projet de loi, et il a peur de se faire critiquer. Je l'ai déjà critiqué une fois. Ça l'a échaudé.

Peut-être voudra-t-il revoir son point de vue. En tout cas, je lui demande de reconsidérer sérieusement sa position au sujet de l'article 2 du projet de loi, parce que ma très honorable et distinguée collègue d'Ottawa-Ouest a proposé un amendement qui a beaucoup de sens et qui nous épargnera les difficultés que craint le député de Hillsborough.

J'ai écouté le discours du député d'Ottawa-Sud, mais je n'ai pu entendre au complet celui du député de Carleton—Gloucester; aussi je n'ai pas pu dire s'il annonçait les mêmes horreurs que les autres députés si ce projet de loi était adopté dans sa version actuelle. Le président du Conseil du Trésor, qui assume une grande responsabilité pour la fonction publique de notre pays, n'aurait pas dû présenter à la Chambre un projet de loi qui comporte ce genre de modification.

Je sais ce qui se passe et je pense que le public canadien le sait aussi. Les hauts fonctionnaires veulent avoir plus de pouvoirs et il se servent du ministre pour arriver à leurs fins. La façon dont ils étendent leurs pouvoirs au sujet des rétrogradations, des promotions et des mutations dans la fonction publique est absolument sans précédent. En fin de compte, la responsabilité de cela retombera sur la tête du ministre, de sorte que lorsqu'un incompétent se trouvera muté à un poste supérieur, sans compétition, en vertu. . .

Une voix: . . .du principe de Peter.

M. Milliken: Non, non. Le député de Hillsborough ne voudrait pas appeler cela le principe de Peter. Non, lorsque quelqu'un de moindre compétence se trouvera nommé à un poste pour lequel il y a des candidats plus compétents, il y aura des problèmes. Cela créera des difficultés aux ministres. Cela créera des difficultés aux sous-ministres, mais surtout cela créera des difficultés pour le public qui est en droit de s'attendre à un niveau raisonnable de service de la fonction publique.

Ce que fait ce projet de loi, c'est enlever à la Commission de la fonction publique, un organisme indépendant, toute responsabilité en ce qui concerne ces nominations. Loin de moi l'idée de défendre la Commission de la fonction publique. J'ai proposé des amendements à ce projet de loi, dont nous parlerons un autre jour, qui restreindront ses pouvoirs. À mon avis, elle ne s'est pas montrée sensible aux désirs du Parlement devant qui elle est responsable. Le député de Burlington ne paraît pas

d'accord, je l'invite à nous le dire dans un discours. Je serais heureux d'entendre ce qu'il a à dire.

Je pense que, d'une façon générale, la Commission de la fonction publique n'a pas été sensible aux désirs du Parlement devant qui elle est responsable. Elle n'est pas responsable devant le gouvernement, mais bien devant le Parlement, c'est-à-dire cette Chambre et l'autre endroit. À mon avis, sur la foi des exemples dont j'ai eu connaissance, elle n'a pas répondu aux exigences de la Chambre. C'est pour cela que j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui l'aurait mise au pas. J'aurais mis dans une loi les choses qu'elle aurait dû faire, comme le recommandait un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes dont le rapport a été ignoré. Nombre des amendements au projet de loi C-26 que j'ai proposés viennent de ce refus de la part de la Commission de la fonction publique de considérer les amendements que j'appuie.

Le député de Scarborough—Rouge River est membre du comité qui a étudié la question et qui a rédigé un rapport similaire à celui du comité qui l'avait précédé, en 1987, je crois, rapport qui est resté lettre morte à la Commission de la fonction publique.

Je n'ai nullement envie de prendre ce soir la défense de la commission. Par contre, ce que je défends, et avec la plus grande ardeur, c'est l'importance de garantir que la fonction publique demeure indépendante, l'importance d'empêcher toute ingérence politique dans le processus de promotion, de mutation et de rétrogradation à la fonction publique.

Si on retire le principe du mérite, par quoi le remplace-t-on? Cette mesure législative ne répond pas à cette question. Elle donne le pouvoir général de promouvoir, de rétrograder et de muter sans égard au mérite. Si on supprime le mérite, à quoi bon se fatiguer? Sur quoi les promotions, les rétrogradations et les mutations se fonderont-elles? Sur les caprices du ministre? Le président du Conseil du Trésor ne veut certainement pas assumer personnellement la responsabilité de toutes les promotions, rétrogradations et mutations dans la fonction publique du Canada.

Une voix: Vous avez sans doute raison.

M. Milliken: Il dit que je dois avoir raison. Alors, amendons le projet de loi pour que le ministre n'ait pas à prendre cette responsabilité. Faisons de ces décisions un jugement objectif que chacun pourra examiner.

Je sais que le ministre préfère peut-être un jugement subjectif, mais sa réponse semble indiquer le contraire. Adoptons des repères objectifs pour juger des promotions, rétrogradations et mutations, et appuyons-nous sur le principe du mérite. Quoi de plus simple? Cela a marché par le passé. Cela peut encore marcher.

En fait, la députée d'Ottawa-Ouest propose que l'article 2 du projet de loi soit amendé de manière qu'une mutation signifie qu'un employé est muté d'un poste à un autre poste, au même niveau de responsabilité pour lequel il a déjà été jugé qualifié par la commission. Autrement dit, il ne peut s'agir que d'une mutation latérale, et non pas d'une rétrogradation ou d'une promotion.

Deuxièmement, le mot «promotion», dont le sens n'est pas précisé dans le projet de loi du ministre—le ministre me pointe du doigt. Permettez-moi de lire la définition qu'il en donne. Le ministre propose la définition suivante. J'ai eu de la difficulté à croire que le ministre, homme distingué et compte tenu de l'intelligence et de l'habilité qu'on suppose au président du Conseil du Trésor, ait pu proposer un projet de loi aussi ridicule à la Chambre. La ministre de la Justice, assise juste à ses côtés, est aussi une femme bien instruite. On se serait attendu qu'en prenant connaissance du projet de loi elle l'ait jugé inacceptable et ait déclaré que le gouvernement ne pouvait pas déposer une mesure aussi ridicule. Pourtant, elle demeure silencieuse dans son fauteuil. Je ne crois pas qu'elle ait encore pris la parole au sujet du projet de loi. Je me serais attendu à ce qu'elle l'ait déjà fait.

La définition de «promotion» donnée dans le projet de loi dit «S'entend au sens des règlements de la Commission». La commission a donc carte blanche. Elle peut faire tout ce qu'elle veut. Elle ne tient pas compte du Parlement. Nous en avons déjà eu la preuve.

Selon la définition proposée par le député de Windsor-Ouest, «promotion» s'entendrait de l'affectation d'un fonctionnaire à un poste comportant des responsabilités plus grandes que celles du poste qu'il quitte ou assorti d'un traitement supérieur à celui qui accompagne le poste qu'il quitte. Pourquoi cette définition ne fait-elle pas l'affaire?

Je le demande au ministre, au président du Conseil du Trésor. Qu'il revienne à la Chambre et qu'il nous dise ce qui ne va pas dans cette définition. Inutile d'implorer la protection de la présidence. Qu'il revienne à la Chambre et qu'il nous dise ce qui ne va pas dans cet amendement. Il est sensé. Il est raisonnable. Il respecte les principes qui régissent la fonction publique depuis des lustres.

Le député de Burlington est probablement trop jeune pour pouvoir se rappeler l'époque où elle fonctionnait autrement. En tout cas, moi, je ne m'en souviens pas. Et je suis certain que la toute jeune députée d'Ottawa-Ouest ne s'en souvient pas non plus.

Le député fait un bruit semblable à celui d'un violon. Je suis désolé qu'il n'aime pas davantage mon discours. Il a peut-être déjà entendu tout cela. Si c'est le cas, il devrait changer son fusil d'épaule, se lever et s'opposer au projet de loi.

S'il s'y était opposé au sein de son parti, si le député de Burlington avait soulevé la question au sein de son groupe parlementaire, il aurait pu faire avancer les choses avec ce projet de loi. Mais maintenant, c'est nous, de l'opposition, qui devons condamner publiquement le gouvernement d'avoir proposé ces modifications à la Chambre.

Je vois que le député de Cambridge veut entrer aussi dans la mêlée. Il doit savoir que ce projet de loi est mauvais. Il a entendu les arguments très raisonnables que j'ai présentés. Le président du Conseil du Trésor se fait peut-être donner des conseils au sujet de la question de savoir si cet amendement devrait être approuvé sans que le gouvernement ne soit défait.

Si l'amendement était adopté ce soir, monsieur le Président, nous ne considérerions pas cela comme une motion de défiance. Je vous invite donc à soumettre la question à la Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse, mais comme il est 22 heures conformément à l'ordre adopté le mardi 9 juin 1992, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, en vertu de l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 22 heures.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 18 juin 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS PAR LE MINISTRE

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Hier, j'aurais, par inadvertance, mal renseigné la Chambre lorsque j'ai répondu à la question du député de Scarborough—Rouge River.

Ce dernier m'avait demandé s'il est pratique courante de divulguer aux politiciens le nom des informateurs du Service canadien du renseignement de sécurité. À cette question, j'ai répondu que le nom d'aucune source du SCRS ne m'avait été révélé depuis que j'occupe le poste de solliciteur général.

On m'a entre temps informé, et je tiens à en faire part à la Chambre, qu'il n'est arrivé que rarement et de façon exceptionnelle que le directeur du SCRS ait jugé nécessaire de divulguer le nom d'une source.

À ma connaissance, les noms d'aucun citoyen canadien ou résident permanent ne m'ont été dévoilés comme sources, fait qui a été confirmé par mes hauts fonctionnaires.

Je tiens de plus à assurer la Chambre que je n'ai jamais demandé au directeur du SCRS le nom d'un de ses informateurs.

Dans les rares cas où le directeur a jugé nécessaire de me dévoiler le nom d'une source, il s'agissait sans exception de sources qui avaient rendu de précieux services au Canada et que je devais connaître pour des raisons administratives.

Je regrette ce malencontreux incident. J'aimerais donner à la Chambre l'assurance qu'il n'est pas pratique courante, pour le SCRS, de divulguer le nom de ses sources au solliciteur général ou à tout autre politicien.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL, AFFAIRES SOCIALES, TROISIÈME ÂGE ET CONDITION FÉMININE

CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, qui porte sur le syndrome de l'alcoolisme foetal.

Le comité demande au gouvernement de donner une réponse globale à ce rapport, conformément aux dispositions de l'article 109 du Règlement.

* * *

[*Français*]

DÉFENSE NATIONALE ET AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants sur le Canada et la sécurité en Europe.

Lors des deux guerres mondiales et pendant toute la guerre froide, les militaires canadiens ont joué un rôle important dans la défense de la liberté et de la démocratie en Europe. Maintenant que la guerre froide est terminée, il est naturel pour les Canadiens de continuer à s'intéresser à la sécurité en Europe.

L'effondrement de l'Union soviétique et du Pacte de Varsovie a complètement bouleversé la situation politique et militaire en Europe et offre la possibilité d'établir une paix durable. Cependant, la tragédie de la Yougoslavie et les tensions ethniques dans les anciennes républiques soviétiques démontrent que la disparition de la menace soviétique n'assure pas à elle seule la paix.

Les gouvernements et les citoyens sont de plus en plus conscients que la sécurité ne se résume plus à des questions de défense et qu'il faut tenir compte du développement économique et de la gestion de l'environnement.

Tout en affirmant que le Canada doit demeurer un membre actif de l'OTAN, nous recommandons que le Canada continue de participer activement dans le processus de la CSCE et aide à renforcer son Centre de prévention des conflits. Nous recommandons aussi au Canada de conjuguer ses efforts avec ceux des autres membres de la communauté internationale pour aider les anciennes républiques soviétiques et les pays de l'Europe de l'Est à démanteler leurs armes nucléaires et rétablir leurs économies. Si nous voulons assurer une paix durable en Europe, le Canada et le reste de la communauté internationale doivent appuyer les nouvelles démocraties avec des gestes concrets et pas seulement avec des paroles.

[*Traduction*]

M. Brewin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le paragraphe 35(2) du Règlement dit:

> (2) En cas de présentation d'un rapport accompagné, conformément à l'article 108(1) du Règlement, d'un énoncé d'opinions ou de recommandations complémentaires ou dissidentes, un membre du comité, qui est député de l'Opposition officielle et qui représente les membres ayant appuyé l'opinion ou les opinions exprimées en appendice, peut aussi intervenir pour en présenter une brève explication.

Je me suis adressé au secrétaire parlementaire, au leader du gouvernement à la Chambre et au porte-parole officiel de l'opposition officielle. J'ai une brève opinion dissidente, et j'ai compris. . .

• (1010)

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, je vous prie. Je dois demander s'il y a consentement unanime.

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais il n'y a pas consentement unanime.

* * *

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bruce Halliday (Oxford): J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées.

Le comité présente un rapport provisoire sur certaines questions abordées au cours de récentes audiences concernant les autochtones handicapés.

Vous pouvez également vous procurer le rapport enregistré sur cassette auprès du greffier du comité.

* * *

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): J'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Conformément au mandat général qui lui a été confié aux termes du paragraphe 108(2) du Règlement, le comité a examiné la situation dans les anciennes républiques de l'Union soviétique et fait rapport de ses conclusions et de ses recommandations.

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur, conformément au mandat général confié à ce comité en vertu du paragraphe 108(2) du Règlement.

Le Sous-comité du développement et des droits de la personne du comité permanent a étudié la question de l'Afrique du Sud et de l'Afrique australe, ainsi que la politique canadienne post-apartheid. Le sous-comité fait rapport de ses constatations et recommandations au gouvernement et il demande une réponse d'ici 150 jours.

* * *

CONSOMMATION ET AFFAIRES COMMERCIALES ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale.

Le rapport traite des conflits entre les marques de commerce déposées aux niveaux provincial et fédéral. Le comité espère que ses recommandations permettront de réduire et, à la longue, d'éliminer de tels conflits, de façon que les petites et moyennes entreprises puissent se servir librement de leur nom commercial sans crainte

d'être poursuivies pour ne pas avoir respecté une marque de commerce.

Le comité prie le gouvernement de lui fournir une réponse conformément à l'article 109 du Règlement.

* * *

LE PROJET DE LOI C-42

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-42, Loi concernant la protection d'espèces de faune et de flore sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial.

L'ancien titre était Loi concernant la protection d'espèces de faune et de flore sauvages et il y a aussi d'autres différences par rapport à la loi antérieure.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications) demande à présenter un projet de loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2), la motion est adoptée d'office.

M. Beatty: Monsieur le Président, il s'agit d'un projet de loi qui vise à modifier la Loi sur le droit d'auteur sur le plan de la forme. Il modernisera la définition dépassée d'oeuvre musicale.

Cette modification est nécessaire pour clarifier les nouveaux droits de transmission en même temps que la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. Il est urgent de faire cette clarification législative pour que toute composition, avec ou sans paroles, soit considérée comme une oeuvre musicale, peu importe sa forme.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Beatty propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR INVESTISSEMENT CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) demande à présenter un projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur Investissement Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office avec des recommandations.

M. Loiselle propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR L'APPELLATION «ASSURANCE-CHÔMAGE»

MESURE MODIFICATIVE

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne) demande la permission de déposer le projet de loi C-353, Loi modifiant l'appellation «assurance-chômage».

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Robitaille: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet de modifier le terme «assurance-chômage» en le remplaçant par l'expression plus positive «assurance-travail» dans toutes les lois fédérales, ainsi que dans leurs règlements et leurs textes d'application. L'utilisation de cette nouvelle terminologie se veut en soi plus conforme à l'orientation des politiques du gouvernement dans les dernières années et se veut plus progressive et plus positive.

Il est à noter, monsieur le Président, que cette modification ne change en rien les lois existantes, quant à leur orientation et leur contenu, ne visant en principe qu'à créer l'habitude d'utiliser une expression plus positive que celle utilisée présentement.

En terminant, je me dois de préciser que ce projet de loi reflète l'opinion et le désir exprimés par beaucoup de gens lors des consultations sur la prospérité tenues dans mon comté et ailleurs au Canada.

Affaires courantes

Le président suppléant (M. Paproski): M. Robitaille propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

MESURE MODIFICATIVE

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-354, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je suis très heureuse de déposer aujourd'hui mon projet de loi d'initiative parlementaire, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants, appuyé par le député de Calgary-Nord et coparrainé par 15 députés du caucus de l'Alberta.

Le projet de loi modifie la Loi sur les jeunes contrevenants afin de réduire à 15 ans l'âge maximum où une personne peut être considérée comme un jeune contrevenant et d'établir que les jeunes contrevenants ayant été deux fois reconnus coupables d'actes criminels seront jugés devant un tribunal pour adultes.

J'ai vraiment hâte à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi. Nous pourrons alors présenter bon nombre des préoccupations des Albertains et, bien sûr, de l'ensemble des Canadiens. Ce n'est qu'en travaillant ensemble qu'on peut trouver des solutions.

Le président suppléant (M. Paproski): M^{me} Sparrow propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LA LOI RELATIVE AUX CESSIONS D'AÉROPORTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi S-11, Loi modifiant la Loi relative aux cessions d'aéroports, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

LA «JOURNÉE D'ACHAT AU CANADA»

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je demande à la Chambre d'adopter à l'unanimité la motion suivante. Je propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement proclame le samedi 4 juillet 1992 «Journée d'achat au Canada» pour amener les consommateurs à dépenser leur argent au Canada et pour encourager les détaillants canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

• (1020)

PÉTITIONS

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par de nombreux Albertains de plusieurs localités du sud de la province qui demandent à la Chambre de mettre à jour la Loi sur les jeunes contrevenants en abaissant l'âge minimum.

LES PENSIONS DE SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des centaines d'habitants de Lévis et de Mascouche, au Québec, de Trenton, en Nouvelle-Écosse, de Beaton, en Ontario, de Medecine Hat, en Alberta, de Moncton, au Nouveau-Brunswick, et de bien d'autres régions.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur les faits suivants: des milliers de Canadiens âgés vivent au-dessous du seuil de la pauvreté et plus de 80 p. 100 des femmes seules de plus de 65 ans sont pauvres. Il aurait fallu, en 1992, augmenter la pension de sécurité de la vieillesse de plus de 37c. pour vraiment répondre aux besoins des Canadiens âgés. En outre, tous les Canadiens ont avantage à ce que les personnes âgées aient suffisamment de ressources pour pouvoir demeurer autonomes le plus longtemps possible.

Les pétitionnaires prient donc instamment le Parlement de demander au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que le montant de la pension de sécurité de la vieillesse soit suffisamment élevé pour répondre aux besoins essentiels des Canadiens âgés.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une pétition, certifiée conforme en vertu de l'article 36 du Règlement, signée par de nombreux habitants de Calgary et de l'Alberta en général.

Ces pétitionnaires déclarent, à la mémoire de Ryan Garrioch, vouloir attirer l'attention du Parlement sur ce qui suit: la majorité des Canadiens sont en faveur du même traitement pour tous les délinquants criminels, mais sous réserve que la loi prévoit une protection contre les poursuites criminelles pour les très jeunes adolescents, ce qui serait conforme à l'article 15 de la Charte des droits.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de réviser les lois du Canada et de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une loi sur les délinquants juvéniles applicable aux enfants jusqu'à 13 ans au maximum.

LE CANCER DU SEIN

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter cette pétition au nom de nombreux habitants de ma circonscription.

Ils disent que, chaque jour, 12 Canadiennes meurent du cancer du sein. Cette année, 5 000 femmes en mourront, et ils prévoient que ce nombre augmentera.

Ils demandent que le gouvernement consacre de nouveaux fonds à la recherche pour trouver la cause du cancer du sein et un remède contre cette maladie. Ils demandent également que le gouvernement collabore avec les secteurs des soins de santé, les chercheurs universitaires, les fournisseurs de services et les organismes gouvernementaux.

Ils demandent aussi que le gouvernement accorde une priorité à cette question et espèrent qu'il s'y attaquera sous peu.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je désire présenter des pétitions signées par plus de 500 électeurs de ma circonscription, New Westminster—Burnaby, du sud continental de Vancouver, de l'Ontario, de Montréal, de Winnipeg, de Saskatoon et de presque toutes les régions du pays.

Étant donné que la taxe sur les produits et services s'applique aux produits d'hygiène féminine comme les tampons et les serviettes et que ces produits sont des nécessités de la vie pour les femmes entre la puberté et la ménopause, et étant donné que le gouvernement a décidé que la TPS ne doit pas s'appliquer à certains aliments parce qu'ils font partie des nécessités de la vie, les pétitionnaires demandent au Parlement d'exempter les produits d'hygiène féminine de la TPS.

JANA ET LEONARD ZRNIC

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement.

Cette pétition me tient beaucoup à coeur, pour les raisons suivantes. Deux citoyens canadiens sont emprisonnés depuis 40 mois à San José, au Costa Rica, sans avoir subi de procès.

À ces causes, les pétitionnaires demandent au Parlement d'intervenir officiellement auprès du gouvernement du Costa Rica afin qu'il prenne des mesures dans les limites autorisées par la constitution de ce pays et, en tant que membre de la Commission internationale des droits de l'homme, qu'il tienne un procès pour juger Jana Zrnic et Leonard Zrnic, tous deux citoyens canadiens. La soeur de Jana Zrnic, Roni Arseneault, habite dans ma circonscription. J'aimerais que le Parlement donne suite à cette pétition.

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): J'aimerais présenter une deuxième pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition porte sur la tenue éventuelle d'un référendum.

Les 36 signataires demandent au Parlement de consentir à la tenue d'un référendum dont les résultats engageraient le Parlement à accepter ou à rejeter les modifications proposées à la Constitution, à deux conditions: la première, un vote majoritaire de l'ensemble des suffrages exprimés dans tout le Canada, et la seconde, un vote

majoritaire dans la majorité des provinces, les territoires étant considérés comme une province.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de 83 électeurs de la ville de Calgary. Cette pétition est dédiée à la mémoire de Ryan Garrioch, l'adolescent de 13 ans, qui a été tué à coups de couteau il y a quelques semaines dans ma circonscription.

Ses parents sont ici aujourd'hui. Ils ont fait circuler une pétition dans tout le pays et ils ont déjà recueilli 150 000 signatures. Ils demandent que le Parlement révise les lois du Canada et modifie la Loi sur les jeunes contrevenants en abaissant l'âge maximum à 13 ans.

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui deux pétitions conformes à l'article 36 du Règlement.

La première émane d'habitants de la province de l'Ontario. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de revenir sur sa décision et de rétablir immédiatement le Programme de contestation judiciaire, ce qui donnerait aux Canadiens la possibilité d'intenter des procès au nom de groupes minoritaires et d'associations de personnes handicapées dans tout le pays.

La deuxième pétition, conformément à l'article 36 du Règlement, est signée par des habitants de la grande province de la Nouvelle-Écosse, en particulier de Sydney et de Church Point. Les pétitionnaires demandent aussi au gouvernement du Canada de revenir sur sa décision à propos du Programme de contestation judiciaire et de rétablir ce programme très utile qui a permis aux Canadiens, en particulier aux personnes handicapées et aux groupes minoritaires, de présenter des pétitions et d'intenter des procès au nom de leurs semblables.

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une pétition signée par 175 citoyens de la ville de Sheho située dans la circonscription de Yorkton—Melville que je représente, et qui s'inquiètent de la fermeture de leur bureau de poste.

La pétition se lit comme suit: «Attendu que le service postal national constitue un lien essentiel entre les habitants des zones rurales et leurs amis, leurs familles et leurs contacts d'affaires; attendu que non seulement les bureaux de poste ruraux forment le centre de nos collectivités, mais sont aussi l'unique symbole de la présence fédérale; attendu que la Société canadienne des postes et le gouvernement fédéral ferment des bureaux de poste ruraux un peu partout; attendu que c'est une mesure à la fois injuste pour les collectivités rurales et inutile vu que la Société canadienne des postes annonce chaque année des bénéfices; nous soussignés, vos pétitionnaires, demandons humblement au Parlement»—et voici l'essentiel du message—«de conserver intact le bureau de poste de Sheho, en Saskatchewan, avec un maître de poste permanent et tout le personnel nécessaire.»

Il s'agit d'une question très importante pour 175 citoyens d'un petit village situé dans ma circonscription.

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 63 électeurs de ma circonscription, Okanagan-Centre.

Les pétitionnaires prient le Parlement d'adopter une loi pour tenir un référendum populaire liant le Parlement et visant l'acceptation ou le refus des modifications constitutionnelles proposées par le gouvernement; ils demandent que cette loi stipule que le choix soit déterminé par la majorité des votes exprimés à travers le Canada et par la majorité des votes dans la majorité des provinces, les territoires ayant le statut d'une seule province.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je suis heureux de me joindre à mes collègues pour présenter des signatures à l'appui de la pétition expliquée plus tôt ce matin et selon laquelle la majorité des Canadiens sont en faveur du même traitement pour tous les délinquants criminels à condition que la loi prévoie une protection contre les poursuites criminelles pour les très jeunes délinquants.

• (1030)

Je suis heureux qu'on m'ait demandé de présenter ces pétitions à la Chambre des communes aujourd'hui. On y retrouve un total de plusieurs centaines de milliers de signatures, 150 000 jusqu'à maintenant. Je suis convaincu que tous les députés s'entendront pour que des mesures soient mises en oeuvre à ce sujet.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma première pétition est signée par des Néo-Écossais qui demandent que la TPS ne soit plus perçue sur les livres et publications diverses. Ils soulignent que c'est la première fois depuis la fondation du pays qu'une taxe est perçue sur les livres et publications et croient que c'est contraire aux principes et objectifs démocratiques,

notamment l'accroissement de la compétitivité et de la productivité.

LES RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma deuxième pétition émane d'Albertains qui jugent inopportun, à l'heure actuelle, de fusionner le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil des arts du Canada. Ils soulignent que les principaux défis que le Canada doit relever sont du domaine des sciences humaines et font ressortir que le Conseil de recherches est le plus apte à s'attaquer aux problèmes liés à la violence familiale, à l'environnement et aux divers types d'abus.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas prendre de décision à ce sujet avant d'avoir consulté les Canadiens.

LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma dernière pétition est signée par des habitants du Manitoba qui demandent que le Parlement surveille de près le travail du CRTC en ce qui concerne l'emploi de langage grossier à la radio et à la télévision. Ils soulignent qu'il n'est pas nécessaire pour informer ou divertir le public et qu'il est souvent contraire aux efforts des familles pour élever leurs enfants.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs douzaines de personnes et libellée comme suit: «Nous, les Canadiens soussignés, à la mémoire de Ryan Garrioch, attirons l'attention du Parlement sur ce qui suit: que la majorité des Canadiens sont en faveur du traitement égal de tous les criminels à condition que la loi prévoie que les très jeunes adolescents soient protégés contre certaines dispositions du droit pénal en raison de leur âge». En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de réviser les lois du Canada et de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une mise à jour de la Loi sur les jeunes délinquants et d'abaisser l'âge maximum à 13 ans.

LA DÉRIVATION D'UN COURS D'EAU

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je prends la parole conformément à l'article 36 du Règlement afin de présenter trois pétitions. La première est signée par quelque 106 personnes qui viennent principalement de Kootenay-Ouest—Revelstoke, soit de toutes les villes et de nombreux villages de cette circonscription qui est la mienne.

Les pétitionnaires attirent notre attention sur le fait qu'on demande à dériver la rivière Thompson-Nord, près de Belmont, au Canada, pour en vendre l'eau à San Diego, en Californie. Ils font remarquer que, conformément aux dispositions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, l'exportation d'eau en vrac du Canada vers les États-Unis consacrerait l'obligation du Canada d'assurer de telles exportations même s'il venait à manquer d'eau pour ses propres besoins.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement fédéral à déclarer catégoriquement qu'il ne permettra pas que des cours d'eau canadiens soient endigués et dérivés vers les États-Unis et que les rivières canadiennes ne sont pas à vendre.

J'ajouterai que le mécontentement est ici exacerbé du fait que l'on a récemment abaissé le niveau des lacs Kootenay et Arrow pour compenser des pénuries d'eau au sud de la frontière.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): La deuxième pétition est signée par 58 résidents de localités situées dans ma circonscription. Les signataires de la pétition font valoir que la taxe sur les produits et services est appliquée aux produits d'hygiène féminine.

Les signataires demandent humblement au Parlement d'envisager l'abolition de la taxe sur les produits et services à l'égard des produits d'hygiène féminine.

LES COTISATIONS À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, la troisième pétition est signée par 56 résidents de localités situées dans ma circonscription, notamment Rossland, Edgewood, Nelson et Argenta.

Les signataires attirent l'attention de la Chambre sur les faits suivants: le gouvernement a promis de geler les taux de cotisation à l'assurance-chômage pour trois ans; les hausses cumulatives récentes des cotisations d'assurance-chômage sont injustes et ne tiennent pas compte de la situation des petites entreprises en période de difficultés économiques; les pertes d'emplois résultant de la fermeture d'entreprises risqueront de compromettre encore davantage les chances d'une pleine relance de l'économie.

Par conséquent, les signataires de la pétition demandent humblement au Parlement de geler les taux de cotisation à l'assurance-chômage pour un an.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu certaines consultations. Comme vous le savez, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a également présenté une demande. Nous préférerions que sa demande passe en premier lieu.

M. le Président: Je peux peut-être aider la Chambre. Hier, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte m'a donné avis qu'il demanderait un débat d'urgence. J'ai reçu aujourd'hui une demande d'un autre député sur le même sujet. Je vais donner la parole au député de Nanaimo—Cowichan s'il souhaite intervenir.

Je comprends que le député, par courtoisie, invite le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte à parler le premier, mais aux termes du Règlement de la Chambre, je dois donner la parole au député de Nanaimo—Cowichan.

M. Dingwall: Monsieur le Président, sauf erreur, j'ai entendu le député dire à la Chambre qu'il cèderait son tour pour permettre à mon collègue de Terre-Neuve d'intervenir. N'est-ce pas acceptable pour la présidence? La présidence pourrait-elle m'éclairer là-dessus? Nous avons peut-être besoin. . .

M. le Président: L'honorable leader parlementaire et moi-même pourrions peut-être en discuter en privé, mais j'ai pris ma décision et j'ai bien peur que nous devions nous y tenir.

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Hier, comme vous l'avez dit monsieur le Président, j'ai donné avis de mon intention de proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter d'une question importante, à savoir l'industrie de la pêche de la morue du nord.

L'effondrement de ce pilier de l'économie de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse s'avère catastrophique pour des douzaines de collectivités et des milliers de personnes. Il importe que l'on informe d'urgence ces Canadiens des stratégies à court et à long termes que le gouvernement compte mettre en application pour surmonter cette crise. Le congé d'été approchant à grands pas, il sera difficile pour ces personnes de communiquer avec le gouvernement par l'entremise de leurs représentants. Par conséquent, je demande que l'on ajourne la Chambre pour débattre de cette question importante.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: L'honorable député de Nanaimo-Cowichan soulève essentiellement le même problème qu'a signalé hier l'honorable député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. Je sais—et je tiens à le dire à la Chambre—que l'honorable député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte partage l'avis de l'honorable député de Nanaimo—Cowichan.

Comme je l'ai dit hier, il me semble évident que tous les députés sont conscients de la gravité du problème. Hier, j'ai indiqué que j'avais écouté très attentivement l'échange qui avait eu lieu à ce sujet au cours de la période de questions. J'ai l'intention de faire la même chose aujourd'hui.

Je ne suis pas disposé, pour le moment, à ce qu'on ajourne la séance pour entamer un débat d'urgence. Toutefois, je tiens à préciser aux honorables députés de Nanaimo—Cowichan et de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, ainsi qu'aux autres députés originaires de Terre-neuve et du Labrador et à tous ceux qui s'intéressent à ce dossier, que je compte suivre très attentivement les échanges qui portent sur cette question importante.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1040)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 15 mai, de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, soit maintenant lu pour la deuxième fois et ren-

voyé à un comité législatif du secteur ministériel, et de l'amendement de M. Boudria (p. 10744).

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-73 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement, je propose:

Que relativement au projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture; et que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude en deuxième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Des voix: Quelle honte!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote No 219*)

POUR

Députés

Andre
Atkinson
Beatty
Belsher
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Corbett
Couture
Crosby (Halifax West)
Danis
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Feltham
Ferland
Fontaine
Greene
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Lewis
Loiselle
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McCreath
McDougall (St. Paul's)
McKnight
McLean
Merrithew
Monteith
Moore
Nicholson
Oberle
O'Kurley
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reimer
Robitaille
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
Tardif
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vien
Vincent
Weiner
White
Wilbee
Winegard
Worthy—112

CONTRE

Députés

Angus
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélair
Bellemare
Berger
Bevilacqua
Black
Boudria
Brewin
Caccia
Catterall
Comuzzi
Dingwall
Dionne
Duhamel
Ferguson
Finestone
Foster
Fulton
Gaffney
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvard
Heap
Hovdebo
Hunter
Karpoff
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)
Lee
MacAulay
MacLellan
Manley
Marchi
Marleau
Martin (Lasalle—Émard)
McLaughlin
Mifflin
Milliken
Mills
Nowlan
Nystrom
Parker
Proud
Prud'homme
Rideout
Riis
Robinson
Rompkey
Samson

Simmons	Stewart
Stupich	Tobin
Vanclief	Volpe
Waddell	Walker
Young (Acadie—Bathurst)—65	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1120)

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, je voudrais simplement déclarer que je n'ai pu me présenter à temps pour le vote. Si j'avais été à la Chambre lorsque vous avez mis la motion aux voix, j'aurais voté comme les députés de mon parti.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 45(6) du Règlement, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion antérieure pour faire franchir l'étape de la troisième lecture au projet de loi C–55, Loi modifiant certaines lois en matière de pensions et édictant la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite.

* * *

LA LOI SUR LA PENSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 17 juin, de la motion de M. Loiselle: Que le projet de loi C–55, Loi modifiant certaines lois en matière de pensions et édictant la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite, soit lu pour la troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement de M. Edwards.

Le président suppléant (M. Paproski): Puis–je me dispenser de convoquer les députés?

Des voix: Non.

M. Hawkes: Monsieur le Président, il est clair que nous sommes prêts à nous prononcer immédiatement et je me demande si, puisqu'il y a eu des «non», nous ne pourrions pas accélérer un peu la procédure habituelle, plutôt que de faire sonner le timbre pendant toute la période de 15 minutes. Est–ce d'accord? Dès que les députés qu'il nous faut seront à la Chambre, nous pourrons commencer.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): La réponse est «non». Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est adoptée.)

(Vote No 220)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Corbeil	Corbett
Couture	Crosby (Halifax West)
Danis	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Feltham	Ferland
Fontaine	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Lewis
Loiselle	Lopez
MacKay	Martin (Lincoln)
Mayer	McCreath
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reimer	Robitaille
Roy–Arcelin	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Tardif	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec–Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Winegard	Worthy—112

CONTRE

Députés

Angus	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Baker
Bélair	Bellemare

Berger	Bevilacqua
Black	Boudria
Brewin	Caccia
Catterall	Comuzzi
Dingwall	Dionne
Duhamel	Ferguson
Finestone	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Grey (Beaver River)
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hovdebo
Hunter	Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)	Lee
MacAulay	MacLellan
Manley	Marchi
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Nowlan	Nunziata
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Peterson
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Rocheleau	Rodriguez
Rompkey	Samson
Simmons	Stewart
Stupich	Tobin
Vanclief	Volpe
Walker	Young (Acadie—Bathurst)—66

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare l'amendement adopté.

(L'amendement est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote suivant porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien se lever. Le whip du gouvernment invoque le Règlement.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je me demande si la Chambre serait disposée à ce que l'on applique les résultats du vote qui vient d'avoir lieu à cette motion.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crains d'avoir entendu un non.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 221)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Corbeil	Corbett
Couture	Crosby (Halifax West)
Danis	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Feltham	Ferland
Fontaine	Greene
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Horning	Hudon
Hughes	Jacques
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Lewis
Loiselle	Lopez
MacKay	Martin (Lincoln)
Mayer	McCreath
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reimer	Robitaille
Roy-Arcelin	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Tardif	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
White	Wilbee
Winegard	Worthy—112

CONTRE

Députés

Angus	Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bélair
Bellemare	Berger
Bevilacqua	Boudria
Brewin	Caccia
Catterall	Comuzzi
Dingwall	Dionne
Duhamel	Ferguson
Finestone	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Grey (Beaver River)
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hovdebo
Hunter	Langdon (Essex—Windsor)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	MacLellan
Manley	Marchi
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mills
Nowlan	Nunziata
Nystrom	Ouellet
Pagtakhan	Peterson
Proud	Prud'homme
Rideout	Riis
Rocheleau	Rodriguez
Rompkey	Simmons
Stewart	Stupich
Tobin	Vanclief
Volpe	Waddell
Walker	Young (Acadie—Bathurst)—62

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 15 mai, de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes soit maintenant lu une deuxième foi et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel, ainsi que de l'amendement de M. Boudria (p. 10744).

Le président suppléant (M. Paproski): La dernière fois que la Chambre a examiné le projet de loi C-73, il restait, après l'intervention du député d'Ottawa-Centre, sept minutes pour la période des questions et observations.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, j'aimerais dire quelques mots au sujet du projet de loi dont la Chambre est saisie, soit la Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, proposée par le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes.

Le porte-parole officiel de l'opposition propose que ce projet de loi soit lu dans six mois à compter de ce jour. Autrement dit, qu'on le mette au rebut pour cette session. Le libellé «six mois à compter de» est celui qui avait été adopté sous le système parlementaire britannique à Westminster, que l'on trouve dans l'ouvrage d'Erskine May et qui est repris dans le Beauchesne ainsi que dans le Règlement—une tradition qui remonte je crois à 1622, et selon laquelle les députés de la Chambre des communes ne réexamineraient pas le projet de loi, qu'il fallait le déchirer et le mettre au rebut.

J'ai eu ces dernières minutes, la possibilité d'examiner très attentivement le libellé de ce projet de loi. Le projet de loi sur la Société canadienne des postes que la Chambre examine aujourd'hui ne parle pas du service aux Canadiens. Il ne parle pas du temps qu'il faut pour qu'une lettre ou un colis se rende du point A au point B au Canada ou à l'étranger. Il ne parle pas du courrier perdu. Nous avons constaté une augmentation importante du nombre de plaintes venant de gens qui ont mis à la poste des lettres qui ne sont jamais arrivées à destination.

Nous avons également constaté une augmentation importante du nombre d'étudiants qui se plaignent que leurs demandes d'admission à l'université, leurs formulaires d'inscription ou leurs demandes de renseignements sur les programmes d'étude et les conditions d'admission se sont perdues dans le courrier.

Beaucoup de personnes âgées se plaignent que leurs lettres ne se rendent jamais à la destination qui figure au recto de l'enveloppe. Évidemment, Postes Canada nous répond: «Oh non, les statistiques révèlent que le service postal n'a jamais été aussi bon au Canada et qu'une lettre envoyée par la poste se rendra à destination dans une autre région du pays dans un délai de deux jours.»

• (1200)

Évidemment, Postes Canada oublie de signaler que cela s'applique aux lettres dont l'adresse de destination est imprimée exactement dans le milieu de l'enveloppe, et certainement pas écrite à la main par une personne âgée ou encore par une personne qui habite une région rurale du Canada et qui n'a pas d'ordinateur dans son salon pour adresser ses enveloppes.

Aucun de ces sujets n'est abordé dans ce projet de loi. Nous voilà donc à la Chambre des communes en train de débattre un projet de loi sur la Société canadienne des postes, mais il n'y est pas question du service aux Canadiens. En fait, il n'y est pas question de lettres, ni de colis, ni de timbres, ni des bureaux de poste qui ont été fermés. Il fut un temps où, dans toutes les localités rurales du Canada, il y avait un immeuble public : Le bureau de poste. Toutes les affaires se faisaient là. C'était le centre d'activité de l'endroit. En fait, dans bien des localités, c'est là qu'on encaissait les chèques. C'était la banque, c'était le centre communautaire, c'était l'immeuble au-dessus duquel flottait le drapeau canadien.

Les choses ont beaucoup changé depuis que le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir, car il a délibérément fermé des bureaux de poste pour les remplacer par ces superboîtes très difficiles d'accès en hiver. Je dois admettre que, au moins, ils ont fourni du liquide pour dégivrer les serrures il y a deux ou trois ans.

Ainsi, ce projet de loi que la Chambre des communes débat aujourd'hui—et le gouvernement vient justement de présenter une motion de clôture—ce projet de loi qui a été examiné par un comité de la Chambre des communes et qui sera maintenant envoyé au Sénat ne dit absolument rien au sujet des questions qui préoccupent les Canadiens lorsqu'ils pensent à Postes Canada. En fait, il n'y a même rien dans ce projet de loi dont un Canadien ordinaire parlerait si on lui demandait de parler de Postes Canada.

Ce projet de loi parle d'actions rachetables, de véritables propriétaires, de sûreté et ainsi de suite. Il parle du genre de choses que les Canadiens ne sont plus étonnés d'entendre à la Chambre des communes depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Le projet de loi traite du genre de choses qui poussent le gouvernement du Canada, à propos de sociétés et d'actions d'entreprises, à faire modifier la loi au Canada en décembre, juste avant Noël, de sorte qu'elle prévoit maintenant que toutes les actions qui sont détenues en fiducie privée, qui constituent des immobilisations, ne seront pas imposables pendant encore 30 ans. Cette mesure-là assurerait ainsi aux plus riches des Canadiens, aux plus grandes sociétés du Canada, qui détenaient des dizaines de milliards de dollars soustraits à l'impôt sur les gains en capital, qu'ils pourront continuer à reporter le paiement de l'impôt pendant encore 30 ans, tandis que les Canadiens ordinaires doivent payer la TPS.

Voilà le genre de langage utilisé dans le projet de loi, où il est question d'actions et d'intérêts de l'entreprise, et ce genre de langage se retrouvait dans le projet de loi qui définissait ce qui constitue les frais de représentation d'une société sous le régime de la Loi de l'impôt sur le revenu, de sorte que les frais d'agences d'accompagnement sont maintenant déductibles au Canada. Voilà le genre de langage qu'on retrouve dans la mesure à l'étude, le genre de langage qui intéresse le gouvernement du Canada, c'est-à-dire actions d'entreprises et plans d'entreprises.

N'oubliez pas tous ces cadres qui touchent leurs primes de Noël, des primes de 15 000 $ et de 20 000 $, ce qu'ils appellent des «primes de productivité» approuvées par le gouvernement actuel. Voilà le genre de choses, le genre d'expressions qu'on trouve dans la mesure à l'étude.

Qu'est-ce qu'il lui prend, au gouvernement, de présenter ce projet de loi concernant la Société des postes? On se le demande. Pourquoi mobiliser la Chambre des communes, le Sénat, l'imprimerie et tout le monde pour parler de Postes Canada, alors qu'on ne fait que parler d'actions et de valeurs? On ne parle pas de lettres, de colis, de bureaux de poste, de service aux Canadiens, des gens ni de quoi que ce soit du genre.

Qu'est-ce qu'il lui prend de mobiliser ainsi la Chambre autour d'un projet de loi comme celui-ci? Un projet de loi dont on ne comprendrait pas la moitié si on tentait de le lire. En tant qu'ancien légiste d'une assemblée législative provinciale, j'avoue que j'ai du mal à comprendre cette damnée mesure.

Une fois que j'en ai terminé la lecture, je ne comprends toujours pas quel est l'objet du projet de loi. On a beau lire les interventions des ministériels, on n'y apprend rien. En fait, le gouvernement dit: «Nous allons donner aux employés des actions de la Société canadienne des postes», c'est-à-dire du bureau de poste.

À première vue, cela peut paraître une initiative intéressante. C'est la mode de nos jours chez les sociétés canadiennes de donner des actions aux employés. C'est même la chose admirable à faire. Cela peut paraître

louable jusqu'à ce qu'on y regarde de plus près. Les actions ne sont pas définies.

Il y a cependant quelque chose qui est défini et que je trouve très intéressant, alors permettez-moi de vous en faire lecture. On dit que les actions sont:

[. . .] des actions sans droit de vote.

Pourquoi, ciel, donner des actions à des gens si elles ne sont pas assorties du droit de vote? De quoi avez-vous peur? Le député parle de dividendes d'une société qui a perdu 100 millions de dollars l'an dernier. Ah! ah! ah! C'est très drôle. Très intéressant. Quel argument solide. Les dividendes.

Je vais vous dire pourquoi il s'agit d'actions sans droit de vote. Le gouvernement du Canada a peur que les simples citoyens, les simples employés, aient leur mot à dire dans la gestion de la société. Voilà pourquoi il définit ainsi les actions sans droit de vote.

J'aimerais que le ministre nous dise, quand il interviendra au cours du débat à l'étape de la troisième lecture, dans combien de cas les employés se font offrir des actions sans droit de vote. Je parierais que cela se produit une fois sur dix. Puis, il y a aussi la restriction suivante: les employés ne peuvent détenir que jusqu'à 10 p. 100 des actions de la société.

J'appuie la motion présentée à la Chambre et qui reporte de six mois l'étude de ce projet de loi. Il faudrait le reporter de six ans, nous propose le député de Miramichi. Pourquoi pas de six décennies? Qu'est-ce que vous en pensez? Ce serait encore mieux, car je n'ai jamais lu un texte qui ne veut absolument rien dire comme celui-là.

Naturellement, à l'étape de la deuxième lecture, je ne peux m'arrêter à certains points de détail, mais je peux vous dire que le projet de loi ne veut absolument rien dire. Les décisions réelles seront prises par règlement que le conseil d'administration adoptera, sur la recommandation des ministres ultérieurs et du ministre des Finances et avec l'approbation du président du Conseil du Trésor, si vous parvenez à déchiffrer tout ce cheminement.

Voilà donc à quoi la Société canadienne des postes consacre tout son temps de nos jours, à une Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes. Pas au nombre de lettres qui se perdent, pas aux besoins des régions rurales du Canada, pas à la fermeture du bureau de poste à Joe Batt's Arm.

• (1210)

Oh pas du tout! Ce qui l'intéresse, ce sont les actions rachetables, des sûretés et la propriété réelle. Dans ce projet de loi, on précise que les employés ne peuvent détenir que 10 p. 100 de toutes les actions disponibles et que ces actions seront sans droit de vote, et ce projet de loi ne fera rien du tout pour bonifier les actions. Tout un projet de loi.

Une voix: Elle est dans le pétrin de toute façon.

M. Bakes: Et elle est dans le pétrin de toute façon. J'espère que tous les députés appuieront la motion proposée par l'opposition officielle, c'est-à-dire les libéraux qui formeront bientôt, après les prochaines élections fédérales, le gouvernement de notre pays. J'espère que nous accepterons tous d'appuyer cette motion, de mettre en suspens ce projet de loi et de dire au gouvernement du Canada: «Écoutez, pour l'amour de Dieu, le mois prochain, cela fera trois ans que vos employés sont sans contrat de travail. Tentez de signer une convention collective au lieu de parler d'actions, de droits de propriété et de dividendes.»

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Monsieur le Président, je voudrais poser la question suivante à mon collègue au sujet de ce bordel qu'est devenu le service postal dans sa région. Les bureaux de poste ont-ils été fermés et rasés? Les gens qui sont allés aux réunions ont-ils expliqué, arguments à l'appui, la politique de la Société canadienne des postes en matière de service postal ou a-t-on tenté, au contraire, d'envoyer des relationnistes communiquer des informations toutes faites et fausses dans le but de semer la confusion dans l'esprit des gens? C'est ce qui est arrivé dans ma circonscription. Peu importe ce que les gens disaient, les responsables des relations publiques des postes étaient comme des machines programmées, ils chantaient toujours le même refrain.

M. Baker: Monsieur le Président, la vérité, c'est que j'aurais dû m'occuper de cette question. Je voudrais remercier le député de Miramichi, qui siège aux Communes depuis 1974 et qui connaît le service postal sur toutes ses coutures ainsi que les besoins essentiels des régions rurales du Canada. En effet, monsieur le Président, vous le savez, il fut un temps où les régions rurales étaient desservies par le chemin de fer et par Air Canada. Mais voilà que la présence fédérale n'existe plus, ni dans les airs, ni sur la terre. Nous avons de plus perdu les bureaux de poste dans nos régions rurales.

La vérité, c'est ceci. Avant que la Société des postes prenne la décision de fermer des bureaux de poste, elle soumet une liste des bureaux visés au gouvernement du Canada, qui doit l'approuver. Le gouvernement peut bien dire qu'il n'approuve pas cette liste, mais il ne la désapprouve pas pour autant. Les bureaux de poste énumérés sur cette liste sont finis. Le glas a sonné. On aura beau utiliser tous les recours, ils sont condamnés à disparaître. Votre bureau de poste est fermé. Il n'y a plus d'immeuble. Il n'y a plus de drapeau. Il n'y a plus d'emplois, et ce sont souvent plusieurs emplois qui disparais-

sent dans une région rurale. Le service disparaît lui aussi. Il n'y a plus de service.

Le gouvernement et la Société des postes pourront bien faire toutes les études qu'ils voudront pour dire qu'il faut tant de temps pour qu'une lettre arrive à destination, moi, je vous assure, monsieur le Président, qu'il n'en est rien.

Je ne sais pas comment ces données sont ventilées. Nous avions un meilleur service à Terre-Neuve du temps du Newfie Bullet. Lorsque le Newfie Bullet circulait et arrêtait dans toutes les petites collectivités, vous pouviez mettre votre courrier sur ce train à St. John's et il arrivait la même journée à Gander. Je crois même que le service était meilleur avant l'entrée en service du Newfie Bullet, lorsque nous avions des attelages de chiens. Je me souviens de l'époque où nous avions un service d'attelages de chiens dans la collectivité où je vivais. Les Terre-Neuviens avaient alors un meilleur service postal que maintenant. J'imagine que l'on pourrait remonter jusqu'au pony express.

Une voix: Le gouvernement donne un service de chien.

M. Baker: C'est devenu un service de chien, je peux vous le dire.

Peu importe par quel service on expédie les lettres, c'est pareil. J'ai récemment vu le cas d'étudiants qui ont perdu un temps précieux au moment de s'inscrire à l'université parce que le mandat postal envoyé pour payer leurs frais de scolarité ou leur lettre d'inscription s'étaient perdus dans le courrier. Il y a eu un nombre incalculable de ces cas.

Les gens sont arrivés à la conclusion qu'ils ne peuvent plus se fier au service des postes pour livrer à temps le courrier qu'ils envoient. Ce n'est plus deux jours qu'il faut pour livrer le courrier d'une province à une autre, mais au moins une semaine.

En réponse à la question du député, je dirai que les services postaux se sont détériorés. Que fait la Société des postes? Elle demande au gouvernement de présenter ce projet de loi où il est question de donner des actions de l'entreprise aux employés, ce qui n'est qu'une campagne de relations publiques car on dit aux employés: «Écoutez, nous allons vous permettre de faire l'acquisition de 10 p. 100 de la société, mais vos actions ne seront pas des actions votantes parce que vous pourriez alors avoir votre mot à dire. Nous ne vous donnerons pas de contrat de travail. Vous êtes sans contrat depuis trois ans. Nous ne vous donnerons pas de contrat, mais nous allons vous donner 10 p. 100 des actions. Non, nous ne vous les donnerons pas, nous allons vous les vendre et nous vous dirons plus tard combien vous devrez payer ces actions.»

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est toujours un grand plaisir pour moi de prendre la parole après le député de Gander—Grand Falls. C'est l'un des orateurs les plus expressifs de la Chambre. Je ne savais pas que le Parti libéral préconisait de revenir à l'époque des chiens pour distribuer le courrier. Il disait que le service était beaucoup plus efficace quand il était assuré par des chiens, il y a longtemps, à Terre-Neuve. Je ne m'étais jamais rendu compte non plus que le député était aussi vieux, à moins que je ne me trompe sur l'époque où les chiens étaient utilisés à Terre-Neuve et au Labrador.

De toute façon j'appuie la motion dont nous sommes saisis et qui vise à reporter ce projet de loi de six mois. Ce n'est pas un bon projet de loi. Je suis sûr que mes collègues conservateurs qui représentent des circonscriptions rurales sont d'accord eux aussi. Même mon collègue de Toronto, de la circonscription d'Etobicoke—Lakeshore, est probablement d'accord pour dire que ce n'est pas un grand projet de loi. Accordons-lui donc un renvoi, le temps de l'étudier.

Ce que le gouvernement veut faire, c'est de vendre jusqu'à 10 p. 100 des actions de la société aux employés. Je pense que ce serait la première étape de la privatisation de la Société des postes. Je ne suis pas vraiment d'accord pour qu'on mette sur pied une version moderne du pony express.

La Société des postes a été fondée pour assurer un service à tous les Canadiens, peu importe où ils vivent. Je sais que vous-même, monsieur le Président, comme vous venez d'une région rurale de l'Alberta, vous seriez d'accord pour dire, en tant que très distingué Président de la Chambre, qu'on ne peut pas privatiser la Société des postes. Elle doit rester une société d'État. Elle l'est depuis ses débuts, et un certain nombre de gouvernements conservateurs ont défendu son existence au fil des années.

Je pense que c'est une erreur d'ouvrir la porte à la privatisation de la Société des postes. Nous avons vu cela se produire avec Air Canada et d'autres sociétés d'État, et le gouvernement récidive maintenant avec le projet de loi C-73, dont nous sommes saisis aujourd'hui.

J'en appelle aux simples députés du Parti conservateur pour qu'ils s'affirment et qu'ils défendent leurs électeurs. Je sais que même le whip du gouvernement, le député de Calgary, est probablement très déçu au fond de son coeur—et il a un grand coeur—de voir que son gouvernement ouvre la porte à la privatisation du service postal. Je ne sais pas pourquoi il appuie ce projet de loi. Peut-être que c'est le Parti réformiste de Calgary, qui voulait tout privatiser à tout prix, qui l'influence.

• (1220)

J'espère qu'il osera dire ce qu'il pense de ce projet de loi et qu'il aidera les députés de l'opposition qui, comme nous, veulent défendre les intérêts des Canadiens ordinaires et faire en sorte que le bureau de poste demeure un service auquel tous les Canadiens ont accès.

J'interviens surtout parce que je voulais que tous connaissent les faits entourant le bureau de poste de ma circonscription de Yorkton—Melville, dans la partie rurale de la Saskatchewan. Depuis 1984, on ferme les bureaux de poste les uns après les autres. En fait, depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1984, il y a 174 bureaux de poste qui ont fermé dans la province de la Saskatchewan. En moins de huit ans de régime conservateur, 174 bureaux de poste ont fermé leurs portes. Tous ces bureaux de poste sont disparus et le sort de 37 autres est remis en question.

Dans un grand nombre de cas, les citoyens se sont rebellés, ils ont signé des pétitions, ils ont convoqué des réunions, ils ont fait du lobbying pour que leur bureau de poste demeure ouvert. De son côté, le gouvernement a fait la sourde oreille. Il n'a pas écouté les gens de ces collectivités.

Depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, plusieurs bureaux de poste de ma circonscription ont été fermés: celui de la petite ville d'Erin, qui desservait la partie nord-est de ma circonscription; celui de la petite ville de Danbury, où habite le député provincial qui vient d'être élu, Ron Harper, de la circonscription de Pelly; ceux des petites localités d'Okla, de Togo et d'Orkney, ceux des villages de Runneymede et de Waldron; celui d'un centre un peu plus gros, la charmante ville de Saltcoats, une localité florissante; celui du village de Stornoway et celui de la petite ville de Dubuc.

Certains députés d'en face se rappelleront certes la campagne menée dans le village de Dubuc. Une délégation de ce village était venue à Ottawa, il y a deux ans, pour défendre sa cause devant un comité parlementaire. Elle avait attiré l'attention des médias nationaux. De nombreux articles avaient été écrits en Saskatchewan au sujet de sa lutte pour la préservation du bureau de poste de Dubuc, en l'occurrence un immeuble fort bien tenu. Tous les citoyens, sans exception, voulaient qu'il reste ouvert. Ils ne voulaient pas de comptoirs postaux, mais le gouvernement ne les a pas écoutés et ne leur a pas donné satisfaction.

Les villes de Tantallon, de Lintlaw, de Spy Hill, de Whitespruce et de Mikado ont toutes perdu leur bureau de poste depuis 1984. Voilà pour la liste des bureaux de poste ruraux de ma circonscription qui ont été fermés.

En plus de ces fermetures, le sort de nombreux autres bureaux de poste est remis en question. On se demande s'il faut les garder ou les fermer. C'est le cas notamment des localités de Gerald, Bredenbury, MacNutt, Springside ainsi que de la ville de Kamsack, qui compte quelque 3 000 habitants. Le gouvernement envisage de fermer le bureau de poste dans ces endroits.

J'ai déjà mentionné Shebo. Je viens justement de déposer à la Chambre aujourd'hui une pétition signée par des résidents de Shebo, 174 en tout, ce qui équivaut approximativement au nombre de clients du bureau de poste local qui demandaient au gouvernement fédéral de ne pas fermer leur bureau de poste. J'espère que le gouvernement les écoutera et que le ministre des Postes fera une chose assez extraordinaire, à savoir écouter les gens de ces petites localités et laisser leur bureau de poste ouvert.

La ville de Yorkton, une ville de 18 000 habitants, n'a plus de bureau de poste depuis un an environ. On l'a fermé, privant un grand centre urbain, une grosse ville comme Yorkton, et ses 18 000 habitants des services d'un bureau de poste. Dans ma circonscription, les heures d'ouverture du bureau de poste ont été réduites dans les localités de Churchbridge, de Langenburg, de Theodore, ce qui a a inquiété les personnes que dessert le bureau de poste local.

Évidemment, nos vis-à-vis vont répliquer: «N'y a-t-il pas de comptoirs postaux?» Ils devraient aller faire un tour dans les circonscriptions rurales de la Saskatchewan et dans la mienne. Ils constateraient que les gens réclament quasi unanimement de continuer à être desservis par un bureau de poste.

Permettez-moi de vous citer trois exemples de lettres que j'ai reçues récemment. Voici ce que m'écrit la maîtresse de poste de la localité de Goodeve, M^me^ Evelyn Lutz: «Nous avons beaucoup de personnes âgées dans notre village, et cela leur porterait un coup dévastateur si le bureau de poste disparaissait.» Je pense que M^me^ Lutz a tout à fait raison.

Étant originaire des Prairies, monsieur le Président, vous savez qu'il y a énormément de personnes âgées dans les villages et petites villes des Prairies. L'âge moyen de la population dans ces hameaux et villages est la cinquantaine avancée, la soixantaine et même plus. Vous parcourez un de ces villages et on dirait que les seuls habitants sont des gens à la retraite, sauf une famille par-ci, par-là avec de jeunes enfants. Ce sont les personnes âgées qui ont besoin du service postal.

La poste est un aspect culturel important dans notre pays. Aller au bureau de poste est une sortie pour les gens, une manière de rencontrer leurs voisins. C'est un centre de communication, un centre d'activité, un trait d'union entre les membres de la collectivité.

Je me rappelle que les gens de Dubuc se sont battus pour conserver leur bureau de poste. Ils ont invoqué cet argument, qui tient toujours. Souvent dans les petites villes, le seul endroit où on voit flotter le drapeau canadien est au-dessus du bureau de poste. C'est souvent la seule présence fédérale. Lorsqu'on a fermé le bureau de poste de Dubuc il y a quelques années, on a descendu le drapeau et, avec lui, le seul symbole du gouvernement fédéral, je dirais du pays lui-même.

Maintenant, avec les temps difficiles que nous traversons, nous avons plus que jamais besoin de drapeaux dans le ciel canadien. La présence fédérale doit se faire sentir dans toutes les régions du Canada. Au lieu de cela, le gouvernement fédéral détruit sa présence petit à petit, drapeau par drapeau, bureau de poste par bureau de poste. La population s'en aperçoit et s'inquiète.

Financièrement parlant, beaucoup de ces bureaux de poste sont très rentables. La ville de Yorkton compte 18 000 personnes; Kamsack, en attendant les résultats du dernier recensement, 3 000 personnes. Beaucoup de villes comptant 500 ou 600 personnes ont un bon service postal. Quand je dis 500 à 600 personnes, c'est dans la ville ou le village même; c'est 100 ou 200 de plus si on compte les fermes environnantes. La collectivité est assez importante pour qu'il soit rentable économiquement d'avoir un bureau de poste.

La deuxième électrice qui m'a écrit récemment est Jean Bartéski, de la ville d'Invermay. J'espère que le député de Toronto, qui s'intéresse aux comptoirs postaux, m'écoute. La lettre dit: «L'implantation de comptoirs postaux contribue à détruire la vie rurale au Canada. Mettons un frein à . . .»

Le président suppléant (M. Hughes): Le député de Halton—Peel invoque le règlement.

M. Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je ne tiens pas du tout à être identifié comme le député de Toronto.

Le président suppléant (M. Hughes): Le député de la Saskatchewan voudra-t-il poursuivre son discours?

M. Nystrom: Disons le député de l'Ontario. Voici ce que M^me^ Jean Barteski disait: «L'implantation de comptoirs postaux contribue à détruire la vie rurale au Canada. Mettons un frein à la fermeture des bureaux de poste.»

Enfin, voici une lettre de M. Glen Smith, de Saltcoats. Il dit: «Un grand nombre de bureaux de poste ont été fermés dans notre circonscription, et l'on présume que les autres risquent de subir le même sort en Saskatchewan. Les régions rurales ont besoin de ces emplois et de cette présence du gouvernement fédéral.»

• (1230)

C'est encore une fois quelqu'un qui parle de la disparition de la présence du gouvernement fédéral à cause de la fermeture des bureaux de poste. Il n'y a plus de drapeau, plus de présence fédérale, plus de point de rassemblement de la collectivité, d'où la détérioration du service. En effet, on ne respecte pas nécessairement les heures d'ouverture, et la perte d'emplois constitue également un aspect important.

Tous ces bureaux ruraux ont un maître ou une maîtresse de poste. Ils ont toujours besoin d'un personne en réserve, d'une aide à temps partiel. Sur le plan économique, un emploi supplémentaire ou deux ou trois emplois à temps partiel constituent réellement un atout pour un petit village ou pour une petite ville.

Souvent, un emploi à temps partiel permet à une famille dont les enfants vont à l'école de contribuer à l'économie d'une petite localité. Avec la fermeture des bureaux de poste, des emplois de ce genre disparaissent.

Enfin, si nous examinons les statistiques, nous constatons que, depuis 1984, il y a eu 1 239 fermetures de bureaux de poste, dont 174 en Saskatchewan, soit quelque 15 p. 100 pour une province qui compte environ 4 p. 100 de la population du Canada.

Si l'on calcule le nombre de bureaux de poste qui ont fermé et ceux dont on envisage la fermeture, on obtient maintenant un total de 1 595, dont 231 dans ma province, la Saskatchewan. Là encore, ce nombre est beaucoup plus élevé que la normale, compte tenu de la proportion de la population de notre province par rapport à la population totale du Canada.

Je ne peux pas accepter d'appuyer ce projet de loi, car j'estime qu'il est mauvais. La Société canadienne des postes a échoué lamentablement en tentant d'assurer un service décent et fiable à la population canadienne.

Il est mal d'avoir pour objectif ou pour priorité d'exploiter le service postal dans un but lucratif. Le service de poste devrait être avant tout un service offert à tous les habitants du pays, peu importe qu'ils viennent d'une grande ou d'une petite ville, d'une exploitation agricole ou d'un village de pêcheurs de Terre-Neuve. Ce service devrait coûter le même prix pour tous les habitants du pays. C'est le principe même du bureau de poste et du timbre-poste.

Je voudrais que mes paroles encouragent la Chambre à rejeter ce projet de loi. Il n'est pas bon pour le Canada. J'espère que le Parti conservateur se joindra à nous pour faire en sorte que ce projet de loi soit rejeté. Il est mauvais pour le pays.

M. Dennis Mill (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je veux féliciter le député de Yorkton—Melville pour le discours qu'il a prononcé ici aujourd'hui. Très franchement, je ne l'avais jamais entendu parler avec autant de passion de la présence fédérale. Je ne dis pas qu'il n'en avait pas parlé auparavant, mais ce sont des questions où je partage son point de vue en ce qui concerne le drapeau et tout ce qu'il a dit sur la façon dont nous avons démantelé le gouvernement. Je suis tout à fait de son avis.

Je pense que la privatisation ou la recherche des bénéfices aux dépens du service au public par le gouvernement est vraiment une mauvaise approche. Je crains que cela ne s'arrête pas à Air Canada, à VIA Rail et à la Société des postes et qu'on s'attaque à presque tous les ministères gouvernementaux.

Je pense, en particulier à l'orientation que prend notre débat constitutionnel, où nous commençons à éliminer la présence fédérale de certains autres domaines de compétence comme le tourisme et le logement. Une des choses qui ont galvanisé notre pays pendant de nombreuses années, c'est le fait que nous avions un service postal national et une compagnie aérienne nationale, et que, outre l'Office du tourisme de l'Ontario ou de la Colombie-Britanique, nous avons l'Office du tourisme du Canada, qui doit être bientôt aboli ou confié à nouveau aux provinces.

La question que je voudrais poser au député par votre intermédiaire, monsieur le Président, est la suivante: le député ne croit-il pas que ce démantèlement des services nationaux, des ministères nationaux, va vraiment signifier que les régions de notre pays, notamment les petites provinces, les petites régions et le Canada rural, vont être les grands perdants dans cette politique du gouvernement?

M. Nystrom: Monsieur le Président, à mon avis, ça ne fait que diviser le pays. Nous avons assisté ici au démantèlement de plusieurs institutions nationales: la Société canadienne des postes, VIA Rail, chemin de fer qui reliait le pays tout entier, Radio-Canada, qui a subi des compressions, d'autres institutions nationales aussi, et Air Canada, qui a été privatisée. Tout cela a contribué au démantèlement de ce pays et à l'éloignement des Canadiens d'un gouvernement central, voire du pays comme tel. Cela m'inquiète réellement.

J'ai parlé aujourd'hui de divers bureaux de poste de ma circonscription de Yorkton—Melville qui ont été abandonnés, comme l'ont été certaines lignes du CN et du CP qui desservaient différentes petites villes. Les voies ferrées qui reliaient depuis toujours l'est et l'ouest du pays sont abandonnées et cela, à un rythme de plus en plus rapide, un peu à cause de l'Accord de libre-échange, car les liaisons est-ouest ne sont plus aussi importantes que les liaisons nord-sud. J'ai bien peur que la même chose ne se produise si jamais on signe l'accord de libre-échange nord-américain, l'accord de libre-échange avec le Mexique, et qu'on doive renoncer à une grande partie de notre souveraineté.

À l'heure actuelle, le Canada se serre moins les coudes. On préfère, semble-t-il, la création de 10 petits fiefs ou royaumes provinciaux, les provinces faisant de plus en plus de choses elles-mêmes.

Là où je veux en venir, et peut-être que les habitants des grandes villes n'y avaient pas pensé jusqu'ici, c'est que souvent, le bureau de poste—et mon ami de la Nouvelle-Écosse le sait, parce qu'il y a de petites villes dans sa circonscription—est le seul édifice qui arbore le drapeau du Canada. Les personnes âgées, en particulier, éprouvent une réelle fierté à la vue de ce drapeau. Monsieur le Président, il y a, à votre droite, un drapeau du Canada. J'étais ici le jour où, il y a 15 ans environ, nous avons décidé de placer le drapeau à la Chambre des communes. À Dubuc, à Springside et dans toutes les

petites villes de ma circonscription, le drapeau a aujourd'hui disparu. Que reste-t-il? Il y a quelques garages, quelques magasins, une station-service, un bureau d'assurance du gouvernement de Saskatchewan, une école qui arbore le drapeau de la province, mais où est le drapeau canadien? Il est parti.

L'autre chose que j'ai dite et que je tiens à répéter, c'est que dans ces petites villes et communautés, en particulier le samedi matin, le bureau de poste est un centre d'activité: les agriculteurs et les gens du village y rencontrent leur amis, leurs voisins et leurs parents. En tant que député, pas seulement pendant les campagnes électorales mais à d'autres moments aussi, lorsque je veux rencontrer du monde et prendre le pouls d'une communauté, je me place un samedi matin ou un autre jour de la semaine, en avant d'un bureau de poste et je rencontre les habitants de l'endroit. En une heure ou deux vous pouvez rencontrer des douzaines, voir des centaines de personnes. C'est de plus une activité que les électeurs apprécient.

Mon père et ma mère vivent dans la petite ville de Wynyard, en Saskatchewan, qui a 2700 habitants. Mon père a maintenant un peu plus de 80 ans, mais il aime toujours, chaque jour, aller au bureau de poste chercher le courrier. C'est là qu'il rencontre la plupart de ses amis, qu'il obtient ses nouvelles, qu'il échange des opinions et reste en contact avec les autres. C'est une activité, quelque chose à faire. C'est un peu un centre communautaire où les gens se rencontrent. Mais c'est fini. Si le gouvernement obtient ce qu'il veut, ce sera fini définitivement, pas seulement pour les 1200 ou 1400 localités que j'ai mentionnées—en fait 1239 localités ont déjà perdu leur bureau de poste depuis 1984—mais pour des centaines d'autres localités qui, pour l'instant, sont toujours desservies par un bureau de poste.

• (1240)

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'étais président du Comité permanent de la consommation et des corporations de la Chambre des communes à l'époque où l'on a mené une étude de six mois sur tous les aspects de la Société canadienne des postes. Nous nous sommes penchés sur plusieurs des questions soulevées au cours de ce débat. Nous avons entendu les témoignages de représentants de localités comme Dubuc, en Saskatchewan, de concurrents de la Société canadienne des postes, de porte-parole syndicaux et de presque tous ceux qui ont quelque chose à voir avec la Société canadienne des postes. Nous avons formulé ensuite une série de recommandations.

Mais, ayant pris part à tout ce processus, je peux déceler la part de rhétorique qui se glisse dans la plupart des discours prononcés aujourd'hui à la Chambre, et notamment dans les propos des deux derniers orateurs. On se gargarise de lieux communs sur la Société canadienne des postes. Certains sont allés jusqu'à déclarer à la Chambre que le service a diminué et qu'il y a moins de points de service à la disposition des Canadiens.

Je voudrais préciser, pour qu'il n'y ait aucun malentendu, que nous avons plus de points de service que jamais auparavant depuis que nous avons remplacé certains de nos services par des comptoirs postaux. Les Canadiens disposent donc aujourd'hui d'un plus grand nombre d'endroits où ils peuvent avoir accès au service postal, tout comme la Société canadienne des postes sert plus de clients que jamais. Quantitativement parlant, le service est à la hausse et nous avons les chiffres pour le prouver, monsieur le Président.

Quant à l'argument voulant que le bureau de poste rural fasse fonction de lieu de rencontre communautaire, je ne suis pas sûr, en tant que contribuable canadien, que l'offre d'un tel service dans x milliers de localités canadiennes soit une bonne utilisation des deniers publics. J'avais cru comprendre qu'il s'agissait du service postal, de la livraison du courrier, du coût et de l'efficacité de la poste. Voilà la véritable mission de la Société canadienne des postes; elle n'a pas à offrir des lieux de rencontre dans ces localités.

Pour ce qui est de la présence fédérale, je dois concéder aux députés d'en face que la réduction du nombre de bureaux de poste fédéraux dans les petites localités a affecté certains éléments nationaux, la structure nationale, la présence nationale. Il y a du vrai dans cet argument, je le concède. Mais je ne suis pas sûr qu'il faille maintenir le service à n'importe quel prix. Je ne suis pas sûr qu'il faille tolérer les graves lacunes relevées dans beaucoup de bureaux de poste ruraux, qui nuisent à l'efficacité globale de la poste, uniquement pour que le drapeau canadien continue de flotter dans ces localités. Il y a peut-être de meilleures façons de le faire, des façons plus efficaces.

Si nous voulons renforcer le patriotisme, si le gouvernement du Canada doit absolument intervenir à Dubuc, en Saskatchewan, sans quoi le drapeau canadien n'y flottera pas, alors je suis d'avis que le Canada est dans un bien plus piètre état que d'aucuns l'imagineraient.

Je voudrais avoir l'avis du député là-dessus.

M. Nystrom: Eh bien, je suppose que notre pays traverse une période assez obscure, une véritable crise en matière d'unité.

Ce que je voulais dire, c'est qu'il ne s'agit pas uniquement du drapeau; le bureau de poste est la seule institution fédérale, la seule présence fédérale dans les petits villages; une fois fermé, il n'y en a plus, c'est fini. Je crois qu'il faudrait tenir compte de cet aspect.

Pour ce qui concerne la rentabilité, selon moi, bon nombre de ces bureaux sont rentables. Certains se trouvent dans de très petits hameaux, de minuscules villages et ils doivent être subventionnés. Toutefois, je le répète, doit-on punir les gens parce qu'ils vivent dans de petits villages ou sur une ferme desservie par un petit village? Je ne le crois pas. Je crois qu'il faut accorder des subventions afin que ces collectivités profitent de services équivalents à ceux qui sont offerts dans toutes les autres régions du pays.

Ceci dit, plusieurs de ces bureaux de poste sont rentables, réalisent des profits et, dans les collectivités un peu plus importantes, sont dotés d'installations modernes et sont exploités avec beaucoup de compétence. Dans ma propre circonscription, par exemple, comme je l'ai déjà dit, le bureau de la ville de Kamsack, qui compte plus de 3 000 habitants et une vaste communauté rurale, a une clientèle de plusieurs centaines de personnes. Son fonctionnement est rentable, ou devrait l'être à cause de l'économie d'échelle. On ne peut justifier la fermeture de ce bureau. Les gens de la ville désirent le garder. Il en va de même dans plusieurs autres villes ou villages de ma circonscription et de toutes les régions du pays où les collectivités sont assez importantes pour que le fonctionnent soit rentable et utile pour la communauté.

Lorsque le député d'en face, qui représente une région de l'Ontario, parle de l'allure de lieu de rencontre ou de centre de services communautaires que prend parfois le bureau de poste, s'il comprenait vraiment ce qu'est le Canada rural, il pourrait réaliser à quel point cet aspect est important; les gens ont besoin de se retrouver à un endroit précis le samedi matin, ou un autre jour de la semaine, pour pouvoir rencontrer leurs voisins, discuter, comparer leurs expériences et simplement s'intégrer à la communauté.

C'est quelque peu différent dans les grands centres urbains. La psychologie des gens est totalement autre. L'un des problèmes de notre pays, c'est justement que nous comprenons mal la culture populaire et ce qui la caractérise dans chaque région du pays. Le bureau de poste est un lieu quasi sacré pour les habitants des régions rurales du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des observations est maintenant terminée. Conformément à l'article 74 du Règlement, les 39 minutes de débat sont maintenant écoulées, et nous passons à la période des discours, d'une durée d'au plus dix minutes chacun.

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi et de répondre à certaines observations faites plus tôt. Le projet de loi C-73 permettra à la Société canadienne des postes de créer un régime d'actionariat à l'intention de ses 57 000 employés.

Le projet de loi permettra à la société d'État de faire plusieurs choses. Elle pourra continuer d'améliorer ses services au public canadien, à des tarifs abordables et concurrentiels.

Deuxièmement, le projet de loi place les employés de la société d'État sur un pied d'égalité avec ceux des autres entreprises dans le secteur des communications et de la distribution, en particulier les concurrents, qui offrent à leurs employés une part du gâteau dans le but de constituer un esprit de corps et favoriser ainsi un accroissement de la rentabilité.

Troisièmement, le projet de loi, espérons-le, contribuera à améliorer les relations employés-employeurs et, partant, à réduire les risques d'interruption du service postal. Nous ressentons tous évidemment beaucoup de frustration lorsque des services importants comme le service postal sont interrompus par des conflits de travail.

Tous les députés et, bien entendu, tous les Canadiens sont au courant que des conflits de ce type se sont déjà produits à la Société des postes. Malgré des années d'efforts et l'investissement de millions de dollars dans les négociations collectives menées avec la direction syndicale, les Canadiens font encore de temps à autre les frais de grèves.

Ces interruptions de services ont non seulement causé des torts indescriptibles aux Canadiens, mais elles ont également entraîné une perte importante de contrats pour la Société des postes. Le pire est que la Société des postes ne récupère pas tous les marchés perdus après la fin d'une grève. Une bonne partie de ces marchés restent à ses concurrents.

Cela signifie que même si la société d'État survit à une grève, elle en ressort avec une part de marché diminuée. Une réduction de la part du marché signifie une baisse de profits, voire des pertes, comme ce sera le cas à la Société

des postes pour l'année qui vient de s'écouler, principalement à cause de la grève survenue l'automne dernier.

Si la Société canadienne des postes ne fait pas de profits, elle ne peut employer autant de monde, elle ne peut poursuivre son expansion dans de nouveaux secteurs, ni assurer aux Canadiens la qualité de services élevée qu'ils ont droit d'attendre. Cette situation devient un cercle vicieux.

Nous croyons que la loi permettra justement de mettre un terme à ce cercle vicieux. Notre objectif ultime est de laisser derrière nous cette conception périmée selon laquelle la Société canadienne des postes n'est qu'un champ de bataille sur lequel se déroulent les affrontements classiques entre les travailleurs et la direction pour le contrôle idéologique et opérationnel de la société. Malheureusement, certaines personnes en sont restées à cette conception qui n'est pas particulièrement constructive.

La plupart de nos concurrents dans le monde renoncent à cette conception. La Société canadienne des postes a été créée pour livrer le courrier et pour faire des profits. Les conflits de travail nuisent à cette entreprise, tant sur le plan national que mondial. À la différence du secteur manufacturier, les industries de services comme la Société canadienne des postes ne peuvent pas accumuler de stocks importants qu'elles pourront continuer d'écouler pendant un conflit de travail.

Je m'empresse d'ajouter que le régime de participation aux bénéfices des employés ne signifie pas que les syndicats vont disparaître ou que les travailleurs devront se contenter d'un traitement réduit de moitié. Loin de là. Les syndicats forts continueront d'exister à la Société canadienne des postes. La Société des postes continuera d'offrir des traitements concurrentiels à tous ses employés. En fait, la société a négocié avec succès des ententes équitables et généreuses avec cinq de ses syndicats durant l'année qui a précédé la grève. Le seul conflit, survenu avec le Syndicat canadien de la fonction publique, a entraîné l'interruption du service postal.

• (1250)

Je propose:

Que la séance soit prolongée pendant l'heure du dîner afin d'étudier le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

Je sais que de nombreux députés voudront prendre la parole au sujet de cette motion.

(La motion est adoptée.)

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je suis heureux de profiter des dix minutes que le Règlement m'accorde pour parler du projet de loi C-73. Je dois dire que lorsqu'il est question de la Société canadienne des postes, on pourrait parler bien plus longtemps, surtout lorsqu'on envisage les choses de mon point de vue, c'est-à-dire du point de vue d'un député qui siège à la Chambre depuis assez longtemps pour se rappeler l'époque où le service postal était la mission d'un ministère et où les députés avaient encore un peu d'influence sur les services assurés à leurs commettants.

Puis, les marchands de panacées sont arrivés, et le ministère est devenu une entreprise commerciale, une société d'État. Cela allait marquer le début d'une ère nouvelle dans les relations de travail, dans les services aux Canadiens et dans le service postal de notre pays.

J'étais ici, aux Communes, lorsque ces projets de loi parrainés par le gouvernement libéral de l'époque ont été débattus. J'étais alors dans l'opposition. Je me rappelle même qui était critique officiel de l'opposition en matière de postes; aujourd'hui, si je ne m'abuse, il remplace parfois Votre Honneur au fauteuil. Tout le monde a appuyé les mesures des libéraux parce que les Canadiens étaient mécontents du ministère des Postes et qu'on croyait qu'une société des postes, une société d'État, résoudrait les problèmes auxquels on attribuait la situation.

Nous avons maintenant la Société canadienne des postes, et le projet de loi C-73, à en juger par les propos des nombreux collègues qui m'ont précédé, semble être une étape de plus dans la même voie; après en avoir fait une société d'État, on songe maintenant à en donner des actions aux employés, ce qui pourrait constituer le début et la fin de la privatisation des services postaux.

Comme la qualité du service ne s'est pas améliorée avec le passage du ministère des Postes à la Société canadienne des postes, je crains vivement que nous ne prenions une pente glissante, comme on dit, en privatisant les services postaux au Canada. On n'arrivera tout simplement pas ainsi à bien desservir tous les Canadiens, d'un océan à l'autre.

Avant d'aller plus loin, je tiens à remercier mon collègue de la Nouvelle-Écosse, le député de Cap-Breton Highlands—Canso, d'avoir eu la courtoisie de me laisser prendre la parole avant lui, car nous savons tous qu'il y a ici une certaine rotation des intervenants. Je suis arrivé un peu plus tôt et j'avais faim. Comme il est plus jeune que moi, il peut attendre pour aller manger, s'il n'a pas déjà déjeuné. Je le remercie beaucoup de me permettre de présenter ces quelques observations.

Je regrette que le député de Halton—Peel soit parti. Il a présidé le Comité de la consommation et des affaires commerciales et cela, très activement. Avant d'être député, il a été un chroniqueur très sérieux des nombreuses

questions dont le Parlement est saisi. Je dirai philosophiquement que, d'une façon générale, à ce stade-ci du débat, la question qu'il a posée au député de Yorkton—Melville était fondée en ce sens qu'il y a peut-être effectivement davantage de points de service.

La réponse du député de Yorkton—Melville ne fait qu'illustrer crûment les positions opposées d'un représentant d'une circonscription rurale et d'un représentant d'une circonscription urbaine sur un projet de loi concernant les services postaux. Très franchement, la Société des postes et les problèmes qu'elle a depuis ses tout débuts, quant à moi, à offrir un bon service aux Canadiens illustrent vraiment toute la différence qu'il y a entre une démarche bureaucratique et une démarche ministérielle, qui veut qu'on s'efforce de bien servir les gens qu'on est censé représenter.

Dix minutes, ce n'est pas long, et je tiens à parler essentiellement de toute la question des fermetures de bureaux de poste. Oui, il y a peut-être davantage de points de service. J'estime que dans un tas de nouveaux quartiers, dans les banlieues qui s'étalent, certains des comptoirs postaux offrent un meilleur service en raison de leurs heures d'ouverture—et c'est le cas dans ma circonscription—, que les bureaux de poste qu'ils remplacent et qui fermaient à heures fixes.

Toute la différence est que dans les zones en expansion, dans les nouveaux quartiers, dans les banlieues qui sont très peuplées, on installe un comptoir postal dans un centre commercial, par exemple, alors qu'il n'y avait jamais eu de bureau de poste. Et dans la plupart des cas, ces comptoirs postaux offrent un excellent service à leur clientèle. C'est une situation entièrement différente de la politique actuelle de Postes Canada sur la fermeture de ses bureaux de poste.

Selon cette politique, lorsqu'un receveur ou une receveuse des Postes prend sa retraite, meurt ou quitte son poste pour raison de santé, le fonctionnement de son bureau de poste fait l'objet d'une étude. Et en fait cette étude n'est rien de moins que le début du processus de fermeture du bureau de poste, particulièrement dans les quartiers anciens, dans les petites villes et les villages qui avaient un bureau de poste depuis des années, des lustres.

Je suis en parfait accord avec certains des députés qui ont pris la parole aujourd'hui, et plus particulièrement avec le député de Yorktown—Melville qui a parlé en termes très chaleureux de la fonction psychologique très réelle de ces bureaux de poste qui n'offrent pas uniquement un service postal.

Mon ami de Macleod, excellent député d'une région rurale—je connais Macleod—a lu un discours rédigé par la Société canadienne des postes. C'était peut-être une contribution intéressante au débat mais je serais très surpris si, du plus profond de lui-même, il n'était pas prêt à reconnaître qu'il s'est heurté aux mêmes problèmes que le député de Peterborough et que moi-même en essayant d'intervenir auprès de la Société canadienne des postes pour empêcher la fermeture d'un bureau de poste local faisant de tout temps partie d'une communauté donnée où il était la seule présence fédérale.

La machine des spécialistes en relations publiques de Postes Canada est bien rodée; bien sûr, ils ne font que leur travail. Ils suivent les directives qui leur ont été données, organisent des audiences publiques et rencontrent les gens. Je ne connais pas un seul bureau de poste, à l'exception de celui de Mabou, dans la circonscription du député de Cap-Breton—Highlands—Canso... En fait c'est le seul des bureaux de poste qui devaient fermer qui restera ouvert parce que les résidents ont décidé de prendre la relève des employés de Postes Canada et, si j'ai bien compris, de gérer eux-mêmes ce bureau de poste qui allait fermer.

Dans ce cas, on peut penser «eh bien, à titre de députés, nous avons un mot à dire sur la fermeture de bureaux de poste», mais la réalité correspond hélas à la remarque de M. Trudeau comme quoi les députés sont de purs inconnus à 50 pieds de la colline—on peut toujours discuter pour savoir s'il voulait dire à la Chambre ou à 50 pieds de la Chambre et c'est là un sujet de débat intéressant—, mais il est certain qu'en ce qui concerne la fermeture des bureaux de poste, l'expérience m'a appris, et je crois que c'est aussi ce qu'ont constaté d'autres députés, qu'une fois que la fermeture d'un bureau de poste est décidée, peu importe s'il dessert le public depuis des années, la fermeture s'effectue et les députés n'ont pas un mot à dire.

Mon argument est le suivant. Il faut trouver un juste milieu. Je ne m'oppose pas à l'expansion régionale ni à l'existence des comptoirs postaux. Comme je l'ai déjà dit, certains de ces comptoirs répondaient à de véritables besoins. Je n'hésiterai pas à voter en faveur de la motion visant à remettre à plus tard l'étude de ce projet de loi ou même à voter contre le projet de loi qui traite d'actions et de dividendes, parce qu'il fait plus de cas du monde des affaires que de la population.

• (1300)

J'étais présent à la Chambre au cours du débat sur le projet de loi visant à créer la Société des postes. Le public se demande bien, diable, ce que font les députés, s'ils prennent de bonnes ou de mauvaises décisions et s'ils font du bien ou du tort à leur réputation. Ce qui est terrible, et aucun député ne peut le nier, c'est qu'en ce qui concerne le service postal, qui est l'un des services fondamentaux qu'un gouvernement doit offrir à sa population, nous, députés, sommes au fond des riens du tout,

car nous avons créé cette société et nous l'avons mise sur un piédestal.

On peut toujours écrire des lettres au ministre responsable de la Société canadienne des postes et obtenir alors une réponse officielle de la part de son adjoint dans laquelle on dit qu'on va examiner la question. On recevra peut-être une lettre d'un représentant de la société, mais par la suite, on ne peut rien obtenir d'autre et s'aperçoit qu'un autre bureau de poste ferme ses portes, avec toutes les répercussions psychologiques que cela entraîne, comme on l'a déjà dit, relativement au maintien d'une certaine présence fédérale dans le pays; on a alors le sentiment d'être bien impuissant en tant que député et toute cette situation est vraiment répréhensible.

Je ne pourrai pas vous dire tout ce que je voudrais, mais j'aurai une autre chance une fois que nous aurons terminé l'étude de cette motion en deuxième lecture. J'étais ici lorsqu'un député du nom de Kierans a été le premier a être ministre des Communications, en 1966. Il a entrepris une petite politique de rationalisation des bureaux de poste existants au sein du ministère des Postes de l'époque.

Savez-vous pourquoi le gouvernement éprouve beaucoup de difficultés à l'heure actuelle dans tout le pays? Il y a quelques mois, j'ai vérifié et je me suis aperçu que M. Kierans avait fermé, ou rationalisé, comme on disait à l'époque, 26 bureaux de poste au total dans tout le pays. Il y en avait notamment un dans ma circonscription à l'époque. Cela a soulevé alors tout un tollé partout au Canada au sujet des répercussions sur tous les centres touchés.

Or, comme mon collègue de Yorkton—Melville l'a signalé—et je pense que les chiffres sont encore même plus élevés—nous avons déjà fermé plus de 1 300 à 1 400 bureaux de poste. Est-il surprenant alors que le gouvernement soit si impopulaire au Canada? Je prétends qu'en ce qui concerne les services offerts aux électeurs, cette politique de fermeture de bureaux de poste justifie tout autant que plusieurs autres mesures malavisées que je ne répéterai pas, la faible popularité du gouvernement à l'heure actuelle. À moins que les endormis d'en face ne se réveillent et n'essaient de mettre un terme aux fermetures de bureaux de poste, leur cote de popularité ne montera pas beaucoup, et c'est tout à fait normal.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat et de rappeler à la Chambre que nous ne procédons pas à la deuxième lecture du projet de loi C-73, mais que nous débattons plutôt l'amendement proposé par mon collègue, l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell, qui demande que l'on reporte le débat de six mois. Autrement dit, que le gouvernement retire son projet de loi.

Cet amendement a été proposé pour une très bonne raison. À ce stade-ci de leur mandat, un renvoi à six mois, comme on appelle souvent cette motion, serait avantageux pour le gouvernement. S'il avait assez de bon sens pour déclencher des élections, ce serait un gouvernement libéral qui se chargerait de proposer un projet de loi plus intelligent et d'actualité que celui déposé par les conservateurs le 30 avril pour modifier la Loi sur la Société canadienne des postes.

Compte tenu de toutes les préoccupations et de tous les problèmes que les Canadiens en général ont signalés aux députés concernant la piètre qualité du service, les mauvaises relations existant entre employeur et employés, la fermeture de bureaux de poste ruraux et la litanie de plaintes entendues depuis sept ou huit ans au sujet de la Société canadienne des postes, le gouvernement donne l'impression de se trouver sur une autre planète lorsqu'il propose un projet de loi qui, prétend-il, règlera tous ces maux.

Lorsqu'il est intervenu au cours de la deuxième lecture de ce projet de loi, le 14 mai, le ministre responsable de la Société canadienne des postes a prétendu que cette mesure législative permettrait à la Société d'État de faire plusieurs choses, à savoir et je cite:

> 1) assurer un partenariat plus solide entre la direction et les employés, ce qui aura pour effet d'établir des relations de travail plus harmonieuses au sein du service postal au Canada;
>
> 2) grâce à ces relations de travail plus harmonieuses, investir dans les technologies nouvelles et les compétences qui lui sont nécessaires pour se lancer dans de nouveaux secteurs d'activité commerciale tant au Canada qu'à l'étranger;
>
> 3) accorder à ses employés le traitement dont bénéficient déjà les employés d'autres entreprises du secteur des télécommunications et de la distribution;
>
> 4) continuer d'améliorer son service à la population canadienne à des taux compétitifs et raisonnables.

Chacun sait dans quel triste état sont les relations entre les employés et la direction à la Société canadienne des postes. N'est-il pas paradoxal d'avoir présenté ce projet de loi auquel s'opposent rigoureusement les deux grands syndicats qui traitent avec la Société canadienne des postes, à savoir le Syndicat des employés des postes et communications, dont certains de leurs représentants m'en ont donné des échos dans ma circonscription, et le Syndicat des postiers du Canada?

Si ce projet de loi est réellement censé améliorer les relations entre les employés et la direction et établir des relations de travail plus harmonieuses, on aurait pensé que le gouvernement aurait essayé, par l'entremise de la Société canadienne des postes, de négocier le type de régime d'épargne-actions proposé comme élément essentiel dans ce projet de loi.

En fait ce qu'il a essayé de faire, à la manière habituelle des conservateurs, c'est d'imposer aux employés de la Société canadienne des postes ce régime d'épargne-actions qui est très imparfait au départ, qui n'est autre qu'une petite concession faite aux employés, mais une petite concession très mauvaise car, comme l'ont dit tout à l'heure d'autres députés, ces actions ne donnent aux employés aucun droit de vote. De sorte que les employés toucheront les dividendes que la Société canadienne des postes sera en mesure de produire grâce aux bénéfices qu'elle a accumulés, très souvent en réduisant les services dans tout le pays et en mettant à pied des employés—soit une très petite part.

Offrir cela aux employés qui sont mis à pied à Postes Canada ou aux localités qui perdent leur bureau de poste rural auquel on substitue des services très inférieurs, c'est un peu comme offrir un dernier repas à un condamné. Le repas est peut-être savoureux, mais quand le condamné songe à ce qui va lui arriver, ça lui coupe l'appétit.

Voilà essentiellement ce qui se passe avec la mesure à l'étude. C'est là une bien pauvre et insignifiante contribution de la part du gouvernement pour tenter de remédier aux innombrables problèmes que Postes Canada a causés aux Canadiens dans ses efforts insouciants pour devenir rentable au détriment du service dans de nombreuses régions du pays, et notamment dans les zones rurales, où j'habite et où habitent également de nombreux autres députés.

Postes Canada a également rendu les relations patronales-syndicales acrimonieuses et envenimé le climat de travail à un point devenu légendaire et qui se caractérise par la présentation d'un flot continu de griefs. Je ne vois vraiment rien dans le projet de loi qui puisse contribuer à changer la situation. La Société des postes doit vraiment améliorer sa façon de traiter ses employés.

Je voudrais vous citer un exemple de ce style de gestion qui va à l'encontre du but recherché. Très récemment, dans le village de St. Peters, dans ma circonscription, une femme qui occupait un emploi à temps partiel au bureau de poste a été portée à croire qu'elle allait perdre son emploi. Postes Canada voulait modifier la classification de son poste pour le rendre bilingue, bien qu'elle fût une employée unilingue.

La localité était elle-même très majoritairement unilingue. On lui avait dit qu'elle ne pourrait plus continuer à occuper son poste. Cette décision a causé une grande consternation chez tous les villageois qui appréciaient le service qu'elle fournissait au village et voulaient la voir conserver son poste. Bien que la Société des postes l'eût amenée à croire durant des semaines qu'elle allait perdre son emploi, elle a dû finalement se rétracter et la maintenir à son poste, après toute l'angoisse que son employée avait connue à la pensée de perdre son emploi.

• (1310)

Tout le village s'était mobilisé pour faire valoir l'excellent service que cette employée fournissait à son poste et réclamer qu'on la maintienne dans son poste. Ce genre de cas montre bien que Postes Canada a encore beaucoup de progrès à faire dans ses relations avec ses employés. Ce sont des cas comme celui-ci et d'autres qui ont envenimé les relations syndicales-patronales à Postes Canada.

Partout au Canada, la rumeur veut que le ministre ait l'intention de privatiser Postes Canada.

Monsieur le Président, je constate qu'il ne me reste qu'une minute. J'espère participer de nouveau au débat à la deuxième lecture si la Chambre ne fait pas ce qui s'impose, c'est-à-dire refuser de poursuivre l'étude du projet de loi C-73.

Je voudrais dire un mot de la privatisation et de l'effet qu'elle aura sur les localités rurales. Je voudrais également évoquer l'expérience qu'ont vécue des localités comme celle de Mabou, dont mon collègue d'Annapolis Valley—Hants a parlé tout à l'heure. L'an dernier, cette localité s'est efforcée, vaillamment, de maintenir les services postaux après une lutte vigoureuse contre Postes Canada, qui voulait fermer ses bureaux ruraux de Mabou. Hier soir, la localité de Judique faisait face à un ultimatum de Postes Canada, qui veut fermer le bureau de poste de l'endroit. Les habitants de Judique s'opposent vivement à cette décision, mais ils sont conscients que, de traiter avec cette société, c'est comme parler à un bulldozer. Elle n'écoute pas. Postes Canada ne cherche qu'une chose, privatiser les activités à tout prix.

J'espère avoir l'occasion de parler de nouveau de la question.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour aborder ce sujet.

Comme la plupart des gens le savent, ce projet de loi vise à permettre aux employés de la Société canadienne des postes d'acquérir des actions de cette société. Une des choses que je trouve difficiles à accepter, c'est que le gouvernement ait appliqué la clôture à un débat sur une question aussi fondamentale, puisque, dans un sens, il s'agit ici de déterminer si la société sera ou non privatisée.

Je trouve cela alarmant et malheureux parce que nous parlons de l'avenir de plusieurs milliers de Canadiens en période de récession, à un moment où les gens s'inquiètent vraiment au sujet de leur avenir et de leur emploi. Je tiens à signaler que le gouvernement a fait cela à plusieurs reprises. En fait, certains disent qu'il fait toujours cela lorsqu'il s'agit d'une question délicate, particulièrement lorsqu'il pense qu'il aura des difficultés.

Un de mes collègues a décrit cette décision du gouvernement comme étant un autre clou dans le cercueil de la Société canadienne des postes comme société d'État. Je tiens à dire clairement que, en principe, je ne m'oppose pas à la privatisation dans certains secteurs, mais je crois que nous devons examiner les conditions dans lesquelles la privatisation peut se faire.

À ceux qui sont captivés par cette notion de privatisation, je demanderai de sortir devant le Parlement aujourd'hui pour parler aux employés d'Air Canada et leur poser certaines questions. Demandez-leur ce qu'ils pensent de la privatisation, car Air Canada a été privatisée. Demandez-leur combien de gens ont perdu leur emploi depuis la privatisation. Demandez-leur combien d'employés perdront leur emploi encore dans un avenir très proche. J'ai entendu des nouvelles alarmantes au sujet de mises à pied qu'on annoncerait très bientôt et qui toucheraient beaucoup d'hommes et de femmes. J'espère que ce ne sont que des rumeurs non fondées, mais j'ai de sérieux doutes.

Pendant que vous serez devant le Parlement où environ 400 employés d'Air Canada participent à une manifestation aujourd'hui, demandez-leur ce que cela leur a apporté d'être sur un pied d'égalité avec les autres transporteurs dans le secteur privé. Demandez-leur à quel point cela a été difficile pour eux d'essayer de se tailler une place sur le marché japonais.

Si j'ai cité cet exemple à l'intention de mes collègues, c'est parce que beaucoup de gens considèrent la privatisation comme une sorte de panacée qui fera disparaître d'un seul coup tous les problèmes. Voilà un exemple de privatisation qui n'a pas été un franc succès. En fait, si vous demandiez aujourd'hui aux employés ce qu'ils en pensent, vous seriez extrêmement surpris; il existe une inquiétude réelle et bien légitime.

Je souligne, comme l'ont fait certains de mes collègues, que ce projet de loi est très général. Pourquoi n'a-t-on pas attribué une valeur aux actions? Pourquoi n'a-t-on pas précisé le nombre d'actions? Pourquoi ne parle-t-on pas de la valeur nette de la société? Pourquoi n'y a-t-il pas une définition des employés qui pourront acheter ces actions? Pourquoi ne précise-t-on pas le nombre d'actions que pourra acheter un employé?

Encore une fois, le gouvernement laisse au Cabinet et au Conseil du Trésor le soin de définir, par voie de règlements, les modalités de l'offre. Pourquoi? Pourquoi le Cabinet? Pourquoi le Conseil du Trésor?

Comme je l'ai mentionné, le projet de loi ne fournit pas de détails sur l'émission d'actions. Il ne précise pas la valeur de l'actif ou des actions, mais il permet de donner ces actions. La question qui vient immédiatement à l'esprit est celle-ci: «Donner à qui?» Cette option peut être très séduisante pour certains amis du gouvernement qui occupent des postes importants au sein de la société. J'espère que cela ne se produira jamais, mais il est sûr que certaines personnes entrevoient cette possibilité.

Il convient aussi de noter que ces actions ne comportent pas un droit de vote. Les actionnaires ne peuvent donc pas participer à la prise des décisions et ne peuvent siéger au conseil d'administration. Par conséquent, quelle est l'utilité de détenir de telles actions?

Qui plus est, le projet de loi ne protège pas les employés. Ceux-ci sont sans contrat depuis trois ans. Les négociations, qui ont même inclus une phase de médiation, ont connu toutes sortes de péripéties, mais—comme mon collègue l'a mentionné avant—hier—les employés des Postes sont toujours sans convention collective. Cette situation est révoltante et extrêmement regrettable.

En quoi ce projet de loi serait-il utile dans ce genre de situation? Je signale qu'il n'y a eu absolument aucune communication ou consultation réelle avec les employés relativement à cette mesure.

Le projet de loi n'aborde pas non plus la question essentielle et fondamentale, à savoir le service fourni aux Canadiens. Il importe de réaliser des bénéfices. Il importe de faire de l'argent si c'est possible. Mais il importe aussi de répondre aux besoins des Canadiens dans un certain nombre de secteurs, notamment celui des services postaux.

Le gouvernement dit qu'il veut améliorer l'efficacité de la société et rendre celle-ci plus réceptive aux besoins des Canadiens. Permettez-moi de vous donner quelques exemples de la façon dont on s'y prend et des résultats que ces mesures ont eus dans ma circonscription.

Un certain nombre de comptoirs postaux ont été fermés. Par exemple, au mois d'août 1989, à la pharmacie Marion, un comptoir offrant des services postaux complets à la région de Norwood a fermé ses portes malgré les nombreuses lettres de protestation et les pétitions qu'ont envoyées les habitants de la localité. À l'époque, la Société canadienne des postes a proposé aux propriétaires de fournir certains services postaux, mais n'a jamais pris de décision à cette fin. Ce n'est pas ainsi qu'elle montrera qu'elle est à l'écoute des besoins des Canadiens.

Metro Drugs, sur la promenade Autumnwood, a fermé son comptoir postal à l'automne 1990. On me dit que la pharmacie a fermé ses portes au printemps. Ce n'est pas bon pour les affaires.

J'ai d'autres exemples à vous citer: en moins de deux ans, le comptoir de la pharmacie McCullough Drugs (Tache et Marion) a cessé ses activités, puis le comptoir de la pharmacie Drake a été fermé en 1991 malgré les protestations de milliers de pétitionnaires et d'habitants, y compris des bénéficiaires d'un foyer pour personnes âgées, situé sur le chemin Elizabeth, tout près de la pharmacie.

Il faut comprendre que la fermeture de ces comptoirs et les changements apportés aux services offerts dans d'autres comptoirs nuisent à tous les habitants de la région, mais surtout aux personnes âgées et aux citoyens atteints d'une incapacité, physique ou autre, qui limite leurs déplacements.

Dites-moi en quoi les actions offertes aux employés aideront ces gens qui, jusqu'à tout récemment, pouvaient utiliser les services postaux aux comptoirs que j'ai mentionnés. En rien. C'est simple, cela ne leur sera d'aucun secours. Et comment ce projet de loi apaisera-t-il les inquiétudes des millions de Canadiens vivant dans des régions rurales où le bureau de poste a été fermé?

La question est grave. Elle l'est pour les petites localités isolées, et ce projet de loi ne fait rien pour la régler. Au contraire, j'ai l'impression qu'il aggrave la situation.

Je n'ai même pas encore mentionné les superboîtes. Nous n'en avons pas parlé dernièrement. Mes collègues seront sûrement contents que je leur rappelle que ces superboîtes n'ont pas encore gagné la faveur populaire. Il y a encore des électeurs qui protestent et me racontent des histoires à ce sujet. Très souvent, les gens âgés trouvent cela difficile parce qu'ils doivent traverser la rue pour y avoir accès et que la chaussée peut être extrêmement glissante parfois. Le climat est rigoureux dans beaucoup de régions du Canada, par exemple à Winnipeg. Les gens sont encore extrêmement fâchés. Ils ne considèrent pas les superboîtes comme une amélioration. Au contraire, ils estiment qu'ils n'ont pas été traités de façon juste, qu'ils n'ont pas été consultés.

• (1320)

Je vais vous raconter un petit incident au sujet d'une dame qui a appelé à mon bureau. Elle avait envoyé une montre par la poste à Calgary. L'adresse du destinataire et celle de l'expéditeur étaient bien indiquées sur l'enveloppe. Ce que la dame ignorait toutefois, c'est que la compagnie à qui elle envoyait la montre n'était plus en affaires. Le bureau de poste n'a pas retourné l'enveloppe, il est incapable de la localiser et, ce qui est pire encore, il refuse de dédommager la dame pour l'article perdu. Nous allons continuer de suivre cette affaire. Nous n'allons pas abandonner.

[*Français*]

Monsieur le Président, comme je viens de le mentionner, ce projet de loi n'est pas du tout précis; il est très vague. On ne sait pas de quoi on parle en termes spécifiques. En effet, on ne retrouve pas les questions de base en ce qui touche les services aux Canadiens et aux Canadiennes. On n'offre aucune protection pour les employés, aucune protection. Où est-ce qu'on s'en va avec tout cela? On veut privatiser, mais pour quelles raisons? Qu'est-ce qu'on va accomplir avec tout cela? Comment pourrait-on améliorer les services offerts aux Canadiens et aux Canadiennes? Est-ce que les gens des petites communautés, plus isolées et plus petites, vont bénéficier d'un tel geste? Pour les gens de ma circonscription qui ont vu leurs bureaux de poste fermés, les services changés de façon draconienne, est-ce que cela va leur apporter quelque chose de plus? Pour les gens d'un certain âge, qui sont souvent affligés de certains handicaps, devront-ils se promener d'un centre à l'autre? Vont-ils profiter d'un tel projet de loi? Absolument pas. Si vous vous demandez quels sont les avantages de la privatisation, je sais que cela peut être positif dans certains cas, mais très malsain dans d'autres cas, et même très malheureux. Et là je vous invite à demander aux employés d'Air Canada, qui sont devant la Chambre des communes aujourd'hui,

combien d'emplois ont été perdus depuis la privatisation d'Air Canada? Et combien d'emplois vont encore être perdus? Ce sont des questions qui méritent d'être posées ici également, et pour lesquelles on devrait avoir des réponses. Et aussi, toutes les difficultés qu'ils ont connues afin d'avoir accès au secteur privé, afin d'avoir une saine compétition avec d'autres secteurs qui les intéressent?

Je termine, monsieur le président, en indiquant que je ne peux absolument pas appuyer un tel geste, un tel projet de loi, parce que je ne crois pas que l'on soit en train de mettre en première place les Canadiens et les Canadiennes qui reçoivent des services de cette société.

[*Traduction*]

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi C-73, visant à modifier la Loi sur la Société canadienne des postes.

Avant moi, beaucoup de députés ont parlé du projet de loi lui-même et également de la Société des postes. Cependant, je n'ai pas encore entendu le ministre ou un autre membre du gouvernement nous dire quel est au juste le principe fondamental de la Loi sur la Société canadienne des postes.

Il est clairement déclaré dans cette loi que nous devons fournir les services postaux aux Canadiens. Ces services sont primordiaux au Canada. Chaque fois que j'entends parler de la société, c'est que l'on cherche des moyens d'économiser, de générer des profits et de rendre ses activités efficaces.

Chaque fois que le gouvernement est intervenu dans les affaires de la Société des postes ces dernières années, nous avons vu le prix des timbres augmenter sensiblement. Parallèlement, nous voyons les déficits de la société augmenter au même rythme. D'ailleurs, selon une rumeur, on prévoit pour cette année des pertes de 130 millions de dollars. La société semble de moins en moins efficace, pourtant le prix des timbres augmente en flèche, ce qui représente des centaines de millions de dollars pour les consommateurs canadiens.

Aujourd'hui, on propose de modifier la loi pour permettre à Postes Canada de céder 10 p. 100 de ses actions à ses employés selon une formule de participation au capital.

M. Andre, ministre responsable de la Société Canadienne des postes, a déclaré que ce plan était une étape logique pour la poursuite de l'amélioration de la société. Personnellement, je n'ai encore vu aucune amélioration. Est-ce que l'augmentation du prix des timbres, la controverse sur la réduction des services et l'accroissement des déficits représentent, pour le ministre, des améliorations qu'il faut pousser plus loin?

La Société canadienne des postes prétend que les services au client s'en trouveront améliorés. À mon avis, ce qu'on leur propose là, les employés n'en veulent pas. Ils ne veulent pas acheter d'actions de la société. En quoi cela améliorera-t-il les services au client et la fiabilité? En quoi cela va-t-il améliorer la marge d'autofinancement de la Société canadienne des postes?

J'ai beaucoup de mal à comprendre comment le gouvernement peut affirmer qu'il y aura des améliorations. En fait, je ne comprends pas qu'il ait même présenté une telle mesure, car je ne vois pas quel avantage elle pourrait procurer à qui que ce soit, sauf peut-être—et c'est là un grave sujet de préoccupation qu'ont soulevé tous mes collègues—amorcer la privatisation de la Société canadienne des postes ou, à tout le moins, lui donner une nouvelle orientation que la loi actuelle ne permettrait pas.

Les prétentions qu'affiche le gouvernement sont difficiles à croire. En tout cas, un examen plus approfondi de la mesure proposée fait ressortir plusieurs problèmes majeurs. Il est prévu d'offrir des actions aux employés. Or, on ne précise nulle part dans le projet de loi ce que désigne le terme «employé». S'agit-il des employés à temps plein que l'on est en train de licencier par milliers? Des employés à temps partiel qui perdent leur emploi? Des contractuels? Ou compte-t-on plutôt offrir des actions comme prime aux surveillants? Je ne le sais pas, mais j'ai mes doutes.

Le gouvernement veut que les employés aient davantage le sentiment de faire partie de l'entreprise. Pourtant, ce sont des actions sans droit de vote qu'on leur offrira. Le gouvernement gardera pour lui les actions avec droit de vote. Dans pareilles circonstances, les employés seront obligés de refuser l'offre du gouvernement. En fait, on n'encourage pas la participation des employés à l'entreprise. On leur demande de sortir de l'argent de leur poche pour acheter des actions qui ne leur donneront même pas le droit d'influer sur la gestion de l'entreprise.

Il est proposé, dans le projet de loi, de vendre 10 p. 100 de la Société canadienne des postes, mais 10 p. 100 de quoi au juste? On ne sait rien de la valeur des actions, de la composition de la société et de ses éléments d'actif. Bref, on ne sait pas ce que cette part de 10 p. 100 représente.

La Société canadienne des postes prétend encore qu'elle a amélioré le service et qu'elle est rentable. Or, je reçois constamment des lettres et des plaintes de Canadiens de tous les coins du pays au sujet des plans de fermeture, de conversion et de rationalisation de la SCP. Ces gens-là ne pensent pas que le service s'améliore. Bien au contraire, ils croient assister au démantèlement d'une institution nationale.

En parlant de cette offre d'actions, le gouvernement soutient que le prix des actions sera fixé plus tard. Or, on lit dans le projet de loi même que des actions seront

offertes avec ou sans contrepartie. Des actions pourraient donc être données. Le projet de loi autorise le gouvernement à donner des actions. Le gouvernement en profitera-t-il pour faire des cadeaux à ses amis de la SCP? On paie déjà des salaires faramineux à la haute direction de la SCP. Va-t-on maintenant céder des actions de la société à ces hauts placés de la SCP?

• (1330)

Comment déterminera-t-on la valeur des actions, leur nombre et la valeur des éléments d'actif? Cette tâche importante devrait être confiée au gouverneur en conseil ou au Cabinet. En fait, c'est à la Chambre des communes qu'elle devrait être confiée. Je pense que la population canadienne a le droit de savoir comment le gouvernement déterminera la valeur des actions et des éléments d'actif. Elle a le droit d'être traitée convenablement. C'est pourquoi il ne faut pas confier cette tâche au ministre et au Conseil du Trésor.

En outre, le projet de loi C-73 permet que les règlements administratifs de la Société soient incompatibles avec une disposition du projet de loi. Le gouvernement ferait donc croire aux Canadiens qu'il a l'intention d'améliorer la situation à la Société canadienne des postes grâce au projet de loi C-73, alors que cette mesure ne règle pas les problèmes et donne au Conseil du Trésor et au Cabinet des pouvoirs qui peuvent être incompatibles avec la loi même.

Le gouvernement réalise qu'il y a de sérieux problèmes à la Société canadienne des postes. La direction du Syndicat des postiers du Canada n'a pas encore signé de convention collective après trois ans de négociations. Après avoir eu recours à la médiation, à la conciliation et à l'arbitrage et après que le Parlement eut voté une loi sur le retour au travail, il n'y a toujours pas de règlement.

Le gouvernement veut maintenant faire quelque chose pour que les employés aient l'impression d'être plus indépendants de la société et en même temps moins intégrés au personnel. La solution qu'on leur offre, c'est le projet de loi C-73. Ce projet de loi ne réglera pas le problème. Il ne contient aucune mesure qui améliorerait les rapports entre employeur et employés. En fait, les postiers sont contre le projet de loi.

Comment le gouvernement peut-il dire qu'il y aura une meilleure collaboration, quand aucun mécanisme de collaboration n'est prévu dans ce projet de loi? Comment, à vrai dire, le projet de loi C-73 répondra-t-il aux préoccupations des Canadiens au sujet de la Société canadienne des postes? Le projet de loi C-73 fera-t-il rouvrir le bureau de poste du village d'Erieau, dans ma circonscription? Fera-t-il rouvrir les bureaux de poste d'un grand nombre de petites localités de l'Ile-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Québec, de l'Ouest et d'ailleurs? Pas moins de 1 200 bureaux de poste ont été supprimés au cours des six dernières années. Ce projet de loi ne fera rien pour rétablir la situation.

Le projet de loi C-73 obligera-t-il les comptoirs postaux à offrir le même service que les anciens bureaux de poste? Certainement pas. Le projet de loi C-73 conservera-t-il les identités postales de Winona, de Fruitland et de Vineland, qui disparaîtront selon ce projet de loi? Non.

Je constate que mon temps de parole est écoulé et j'espère que j'aurai l'occasion de reparler de cette question plus tard. Toutefois, je crains fort que ce projet de loi ne suscite encore plus d'animosité, ne crée plus de tensions et n'entraîne plus de problèmes au Canada. Il ne contribuera certes pas à améliorer le service offert aux Canadiens.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, j'appuie la motion prévoyant un renvoi à six mois du projet de loi C-73 et je m'oppose au projet de loi lui-même qui s'intitule Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

Il n'y a pas un seul sujet qu'il soit aussi téméraire d'aborder à la Chambre qu'un projet de loi touchant la Société canadienne des postes, si les députés ont la mémoire de l'histoire du service des postes au Canada. Je ne peux pas trouver un meilleur exemple d'histoire d'horreur. Elle met en vedette une institution qui, dans les années 60 et 70, avait de terribles difficultés sur le plan des relations de travail mais qui, au moins, distribuait le courrier dans un délai normal.

C'est devenu une société d'État au début des années 80. C'est à cette époque que le service s'est amélioré, sous la présidence de Michael Warren et en vertu de son nouveau mandat. Alors qu'une lettre mettait plus de deux semaines à traverser le pays, on avait réussi à ramener ce délai d'acheminement à deux ou trois jours. Certains services se sont améliorés. Le nombre de griefs présentés par les employés, qui se chiffrait à plus de 100 000 par année, est tombé à presque rien. La nouvelle organisation a donné des raisons d'être fiers aux employés des postes, qui faisaient grève après grève depuis des années, à cause de la dégradation des relations de travail qui prévalait dans l'ancien système.

En 1984, quand ce gouvernement a été élu, tous les problèmes ont recommencé. La seule chose qui soit pire qu'un service désorganisé, c'est un service qui était désorganisé, qui s'est radicalement amélioré et qu'on laisse se détériorer de nouveau.

Ce n'est pas étonnant que les Canadiens d'un océan à l'autre, et surtout les habitants des villages éloignés qui ont été particulièrement laissés pour compte par cette société, se révoltent et n'accordent absolument pas foi à ce gouvernement, surtout lorsqu'il s'agit d'assurer des services essentiels comme les postes.

Ce gouvernement semble croire qu'il peut reprendre un concept dépassé du vieux Bill Bennett, le fils à WAC Bennett, en Colombie-Britannique, qui a privatisé la B.C. Resources Investment Corporation, dont les actions sont passées de 6 $ à quelques cents chacune. C'est le même genre de politique que l'actuel ministre responsable des Affaires constitutionnelles a proposée quand il a été premier ministre pendant neuf mois. Il voulait le faire à Petro-Canada et les gens se sont débarrassés de lui, en particulier les habitants de la Colombie-Britannique qui se rappelaient ce que les créditistes avaient fait, transformant une société rentable en quelque chose qui n'avait plus aucune valeur.

On croit rêver que le gouvernement puisse croire que ce genre de politique va améliorer le moral des postiers et donner aux Canadiens une opinion plus positive de leur service postal. Cela dépasse vraiment tout ce que l'on peut imaginer.

Quand cette société d'État venait juste d'être créée en 1981-1982, mon collègue de Kootenay-Est était le porte-parole de mon parti en matière de services postaux; je l'ai ensuite remplacé pendant les deux ou trois années suivantes. Michael Warren avait un mandat qu'il a rempli très efficacement. Il rencontrait régulièrement au moins deux et quelquefois trois ou quatre fois par an les porte-parole en matière de services postaux de tous les partis de la Chambre. Si on avait un problème, on obtenait une réponse écrite, directement de M. Warren, souvent dans les 24 ou 48 heures. Il prêtait attention aux problèmes que vous souleviez, qu'ils soient locaux et particuliers ou nationaux. L'attitude de la direction a complètement changé.

Si le gouvernement veut vraiment faire quelque chose pour améliorer les relations de travail, il devrait, entre autres, donner aux postiers une convention collective honnête parce que cela fait maintenant deux ou trois ans que ces derniers n'en ont pas avec la Société canadienne des Postes.

Il pourrait aussi rétablir ce que nous avions quand cette société a été établie, à savoir que deux représentants des syndicats, pas nécessairement des postiers, siégeaient au conseil d'administration de cette société d'État. Ces administrateurs pouvaient avoir directement ou indirectement quelque influence sur la société. Ils ont été gardés quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir. Lentement mais sûrement on les a éliminés. On les a pratiquement obligés à démissionner.

• (1340)

Encore une fois, on a supprimé entre les employés et la direction de cette société le lien qui leur donnait le sentiment de participer aux affaires de la société.

Certains d'entre nous à la Chambre ont eu l'expérience de travailler dans des sociétés d'État où des représentants des employés siégeaient au conseil d'administration. Pas besoin qu'ils soient actionnaires pour que ce soit efficace. Il faut un partenariat qui fasse que les employés de la société soient convaincus que leurs opinions sur les questions autres que les relations de travail—à ne pas confondre avec la négociation—seront écoutées, que ce soit sur la mise en place de nouvelles techniques, sur les rapports d'ingénieurs sur la façon dont s'effectue le travail, etc. Il y a des milliers de façons de faire naître une relation productive entre les idées des employés et le fonctionnement quotidien de l'entreprise.

Donner 10 p. 100 d'actions sans droit de vote ne fera absolument rien. C'est vide de sens. Pour les employés c'est purement cosmétique, tout comme pour quiconque a une certaine expérience d'une participation aussi marginale des employés, si toutefois on peut appeler cela de la participation, puisque ce sont des actions sans droit de vote.

Comment le gouvernement peut-il penser, même un moment, que parce que 10 p. 100 des actions appartiennent à certains employés qui n'ont pas leur mot à dire, cela va changer l'attitude de 99 p. 100 des employés. Ils n'auront aucun intérêt, même pas sur le plan strictement économique, dans ce qui se passe dans la société.

En même temps, la société embauche des jaunes et provoque de la violence sur les lignes de piquetage—et je dis bien «provoque», pas simplement «laisse faire la violence»—car je l'ai vu de mes propres yeux au cours des deux dernières années. Je ne sais pas comment le gouvernement peut penser que cela va changer les attitudes.

Il y a beaucoup à faire à la Société canadienne des postes. Toute la question des fermetures des bureaux de poste ruraux, toute l'idée de supprimer la livraison aux boîtes rurales pour la remplacer par des superboîtes, toutes les mesures que le gouvernement a prises pour monter les Canadiens, les consommateurs, contre la société sur laquelle ils devraient pouvoir compter pour obtenir une service décent. Comment peut-on penser effacer tout cela avec de tels changements cosmétiques? Cela me dépasse et dépasse l'entendement des Canadiens.

J'appuie la motion du report. Ce projet de loi est mauvais. Il n'aboutira à rien. Il fera même pire, il nous fera reculer encore plus.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'aimerais prendre part à ce débat parce que je considère que le projet de loi C-73 est très important puisqu'il s'agit du processus de privatisation d'une société de la Couronne qui offre un service important à la population: le service postal.

Dans ce projet de loi, le gouvernement veut faire croire que cette ouverture permettrait aux employés d'acquérir 10 p. 100—et là on peut se poser la question: 10 p. 100 de quoi— j'imagine que c'est 10 p. 100 de l'avoir net de la Société canadienne des postes. Mais, comment cette acquisition va-t-elle se faire? Quels en sont les détails. Tout cela nous est inconnu. C'est pourquoi je suis tout à fait d'accord avec mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell qui a présenté une motion visant à reporter ce projet de loi de six mois afin de donner la chance au gouvernement, au ministre responsable de la Société canadienne des postes de faire ses devoirs et d'arriver avec un projet de loi détaillé, un plan d'entreprise. Lorsqu'une compagnie décide d'aller au public, d'aller à la bourse pour vendre des actions, il y a un plan d'entreprise, des structures en place, à savoir quelles actions seront votantes, quelles actions seront non votantes, ou autres. Ici, on n'a rien, monsieur le Président.

Je me demande, connaissant l'opinion des Canadiens sur la Société canadienne des postes et toutes les mésaventures que les Postes ont connues depuis plusieurs années, quelle personne, qu'il s'agisse ou non d'un employé de la Société, serait prête à investir dans une telle entreprise, monsieur le Président? Je pense qu'il faut être réalistes. Je pense qu'on est un peu, je n'utiliserais pas le mot suspect, mais il faut appeler les choses par leur nom, donc, pourquoi le gouvernement agit-il de telle façon? On nous donne comme raison qu'on veut donner la chance aux employés de participer à l'entreprise, mais cela n'est pas défini.

Le gouvernement prétend que du moment où les employés pensent pouvoir être propriétaires à 10 p. 100 de cette Société, ils deviendront plus responsables et donc, on connaîtrait une paix industrielle et une paix à l'intérieur de cette Société. Cette dernière, comme on le sait, avait réussi à être paisible, pour quelques années, lors de la création de celle-ci en corporation parce qu'on lui avait donné un mandat clair et précis, un mandat en trois éléments, monsieur le Président.

Ces trois éléments consistaient à donner un meilleur service aux Canadiens, c'était son but premier; deuxièmement, à avoir de meilleures relations de travail; et troisièmement, bien sûr, il fallait qu'on cesse de toujours demander de l'argent au gouvernement car il devait s'occuper de combler son déficit. Les premières années, et ce, jusqu'en 1984-1985, les objectifs étaient bien remplis. En effet, depuis la création de la Corporation, jusqu'en 1986, si ma mémoire m'est fidèle, il n'y a pas eu de grève, monsieur le Président.

Toutefois, les grèves ont recommencé dès que le gouvernement conservateur a déposé son plan d'entreprise qui incluait la création des superboîtes postales en milieu urbain. Donc, on a discontinué, graduellement, la livraison du courrier à domicile, à la porte, comme la majorité des Canadiens y étaient habitués. Toutes les nouvelles résidences, toutes les nouvelles demeures n'avaient plus droit, selon ce plan, de recevoir le courrier à la porte.

C'est ce qui s'est produit, et je m'en souviens bien car j'étais critique des Postes à ce moment-là. J'ai traversé presque tout le pays, je me suis rendu en Colombie-Britannique, dans l'Est et on avait créé des situations intenables parce que sur une même rue, les résidents d'un côté recevaient le courrier à la porte et ceux de l'autre côté devaient aller le cueillir aux boîtes vertes, lesquelles sont devenues par la suite des superboîtes qui, malgré leur nom, étaient difficiles à ouvrir parce que la clé rouillait et que la boîte gelait, etc.

L'autre partie de ce plan, en 1986, c'était de privatiser les bureaux de poste en milieu rural ou de les fermer. Mes prédécesseurs, à titre de critiques, tout comme le critique actuel des Postes, connaissent encore ce problème dans toutes les régions.

Dans la préparation de ce plan, ils n'ont pas tenu compte. . . Il y avait un conseil d'administration, au sein duquel la partie patronale était représentée, tout comme la partie syndicale et les consommateurs. Donc, tous les ingrédients étaient réunis pour maintenir l'harmonie dans ce conseil de direction de cette société de la Couronne qui représentait un peu toutes les couches de notre société et pour avoir cette paix dans les relations de travail et parvenir à l'objectif primordial qui était de

desservir les Canadiens et d'avoir le meilleur service postal au monde.

Seulement, le gouvernement, par son ministre des Finances, lors de son premier budget, après l'élection de 1984, a dit que dorénavant la Société devrait absorber son propre déficit. Voilà la mesure qu'il venait de prendre. Donc, c'était cela, l'initiative de la privatisation. On connaît le désastre qui en est découlé.

• (1350)

Depuis ce temps-là, monsieur le Président, je ne pense pas, même si le gouvernement prétend le contraire, que le service postal se soit amélioré. Il y a un plus grand nombre de Canadiens qui reçoivent leur courrier dans des boîtes vertes ou dans des superboîtes et il y a un grand nombre de Canadiens qui ont perdu leur service postal en milieu rural. C'est très grave, monsieur le Président.

Maintenant, le gouvernement veut nous faire croire, avec ce projet de loi C-73 qui donnerait 10 p. 100 de l'avoir net de la Société canadienne des postes aux employés, qu'il pourrait trouver l'harmonie et la paix dans les relations de travail de cette société.

Monsieur le Président, je ne crois pas que le projet de loi C-73 puisse régler cette turbulence qui existe à l'intérieur de la Société canadienne des postes.

La Société canadienne des postes est un service essentiel pour tous les Canadiens. Dès le moment où l'on commence à tout privatiser. . . On a vu ce qui est arrivé aux chemins de fer, on a vu ce qui est arrivé à Air Canada. Tout ce que l'on a créé, monsieur le Président, qui nous permettait de nous identifier comme Canadiens, on est en train de le détruire!

Certainement qu'il est facile de privatiser le service postal à Montréal et à Toronto, car dans les grandes villes il y a un volume. Mais qu'arrive-t-il aux Canadiens qui demeurent dans des petites régions, comme dans le Nord ou dans l'Est? Pensez-vous que l'entreprise privée continuera à donner des services égaux pour tout le monde? Ne devrions-nous pas, en tant que Canadiens, avoir au moins droit à un service postal égal? Je n'en veux pas à l'entreprise privée, ils sont là pour faire des profits et payer des dividendes à leurs actionnaires. Cela fonctionne de cette façon en affaires. Le gouvernement serait prêt à privatiser la Société canadienne des postes demain matin, s'il avait l'appui des Canadiens. Imaginez-vous le symbole que représente le petit bureau de poste dans un petit village. Dans certaines régions, il s'agit là de la seule présence canadienne, monsieur le Président, et ils veulent tout fermer!

On a même enlevé les mots «Canada Postes» sur les boîtes, en cette période importante et cruciale pour notre pays. Monsieur le Président, mes collègues et moi allons donc appuyer la motion de notre collègue de Glengarry—Prescott—Russell, visant à retarder de six mois l'adoption de ce projet de loi, dans l'espoir que le ministre responsable de la Société canadienne des postes reviendra sur sa décision, qu'il comprendra vraiment le bon sens, qu'il retirera ce projet de loi et qu'il donnera toute la latitude nécessaire à la Société canadienne des postes afin qu'elle retrouve ses relations internes avec ses employés et avec les consommateurs afin d'essayer de donner un meilleur service à la population.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, pour ajouter à ce que mon collègue a dit, si cet amendement était adopté à la Chambre, nous pourrions avoir des élections presque immédiatement, parce que cela indiquerait un manque de confiance envers le gouvernement de Sa Majesté dans cette Chambre. Nous pourrions donc avoir des élections pour que les Canadiens puissent choisir un nouveau gouvernement qui sera beaucoup mieux que celui-ci.

[*Traduction*]

Je veux parler aujourd'hui des difficultés que ce projet de loi crée aux Canadiens, des difficultés graves qu'il leur donne parce qu'il crée de fausses attentes en ce qui concerne la Société des postes.

Je me demande qui a bien pu concevoir cette machination.

Une voix: Harvey Andre.

M. Milliken: Il faut que ce soit le leader parlementaire du gouvernement qui, après tout, est responsable de Postes Canada ici à la Chambre. C'est probablement une onde de privatisation qu'il a captée en même temps que le ministre d'État (Finances et Privatisation), qui est responsable du ministrère des privatisations.

La personne à privatiser et à expulser de la vie publique est le ministre responsable de Postes Canada, le leader parlementaire du gouvernement. Ce serait très bien si on pouvait le privatiser. Nous pourrions tenir une élection et il pourrait être privatisé par les votes de ses électeurs à Calgary, et nous n'aurions pas besoin de passer par une offre publique d'actions.

Ce que le gouvernement propose ici, et que le ministre a apparemment soumis sérieusement, est de privatiser une partie de Postes Canada.

Ce qu'il propose est assez bizarre, parce qu'il permettrait la vente d'un maximum de 10 p. 100 des actions, non assorties d'un droit de vote. Le gouvernement garderait le reste, soit 90 p. 100 des actions, avec droit de vote, les seules. Par conséquent, le gouvernement contrôlerait la société, tout en laissant entrer quelques actionnaires.

Je veux que le public canadien sache clairement ce qui se trame ici. Le gouvernement parle de Postes Canada comme si la société lui était étrangère, alors qu'elle lui appartient à cent pour cent. Elle ressemble en tous points à un autre ministère fédéral, sauf qu'elle a un conseil d'administration et qu'elle fonctionne d'une façon presque indépendante du gouvernement, bien qu'on ne sache pas exactement dans quelle mesure, à moins de faire partie du gouvernement.

Si l'on présume que cette société fonctionne de façon indépendante, elle appartient toutefois entièrement au gouvernement, exerce ses activités au Canada et, contrairement à d'autres sociétés, est dotée d'un pouvoir très important, c'est-à-dire d'un monopole sur le droit de distribuer le courrier au Canada. À ce droit s'ajoute celui de demander au gouvernement d'augmenter les tarifs postaux et d'imposer des frais de services.

Autrement dit, ses tarifs ne peuvent pas être surveillés par une commission comme le CRTC. Aucun autre organisme ne peut surveiller ces tarifs, sauf le gouvernement du Canada. Même la Chambre des communes a perdu toute influence sur les hausses de tarifs imposées par la Société canadienne des postes.

Si je me souviens bien, à l'époque, lorsque la Société canadienne des postes voulait augmenter ses tarifs, elle devait s'adresser au Parlement, qui adoptait une loi en ce sens. Maintenant qu'elle n'est plus un ministère fédéral, ce processus a disparu. Ainsi, les parlementaires n'ont aucune influence sur les tarifs qu'impose la Société canadienne des postes, sauf peut-être le caucus du gouvernement. Or, s'il se montrait plus ferme de temps à autre et disait au Cabinet quoi faire, il pourrait lui dire de ne pas approuver une autre hausse des tarifs. La Société canadienne des postes ne pourrait donc pas en imposer une.

Les hausses de tarifs à la Société canadienne des postes ne sont rien de plus qu'un impôt qu'on fait payer aux Canadiens. À entendre le ministre, on penserait qu'une hausse des tarifs permet simplement de payer les coûts de fonctionnement. Or, elle n'est rien de plus qu'un impôt car, si elle rapporte un bénéfice au gouvernement, elle permet de réduire le fardeau fiscal général que tous les Canadiens doivent supporter, sinon, elle a pour effet d'augmenter ce fardeau.

Les tarifs postaux constituent effectivement un impôt.

Une voix: Et il impose la TPS aussi.

M. Milliken: Et il impose la TPS aussi, une taxe ajoutée à une autre taxe. Si la Société canadienne des postes était encore un ministère fédéral, elle aurait beaucoup moins de difficulté à justifier l'imposition de la TPS sur les tarifs d'affranchissement. Je suis heureux que mon collègue de Montréal me le rappelle, car c'est important. Les Canadiens paient une taxe sur une autre taxe quand ils achètent des timbres-poste ou acquittent le port. Avec ses politiques draconiennes, le gouvernement les saigne à blanc. Et maintenant, pour nous faire croire qu'il amortit le coup, le gouvernement se propose de privatiser la Société canadienne des postes et de la vendre, du moins en partie, à certains membres du public au sujet desquels il ne nous dit rien.

Ce projet de loi ne devrait pas aller plus loin. Les Canadiens sont fatigués de la façon dont le gouvernement dirige la Société canadienne des postes. La privatisation ne va pas améliorer les choses. On craint même que ça ne les aggrave.

Les superboîtes font l'objet de nombreuses critiques. Les habitants des nouveaux quartiers ne peuvent obtenir la livraison du courrier à domicile. Ils doivent aller chercher leur courrier aux superboîtes. Les habitants de Kingston et les Îles qui sont desservis par ces superboîtes postales s'en plaignent constamment, à mon bureau. Les boîtes gèlent en hiver. Il est impossible de faire entrer la clé dans la serrure, qui est complètement bloquée par la glace. Par temps très froid, ils ne peuvent accéder à leurs boîtes, car ils ne peuvent les ouvrir. Par temps très mauvais, les personnes âgées de ma circonscription qui vivent dans des quartiers desservis par des superboîtes doivent affronter des conditions dangereuses pour se rendre, à pied, chercher leur courrier. Elles ne sont pas payées pour faire ça, mais les employés des Postes qui déposent le courrier dans ces boîtes le sont, eux.

Si le courrier était livré à domicile comme cela se fait dans d'autres quartiers de ma circonscription qui ne sont pas aussi récents, nous n'aurions pas cette double norme, ce service de deuxième classe que certaines personnes doivent subir à cause des changements que la Société canadienne des postes a apportés à ses politiques en réaction directe aux politiques de ce gouvernement.

Le ministre responsable de la Société canadienne des postes, leader du gouvernement à la Chambre, et tous ses collègues se sont envolés. Nous discutons d'un projet de loi du gouvernement, et aucun d'eux n'est ici pour entendre nos critiques, car ils ont appliqué la clôture. Cela montre bien qu'ils refusent d'entendre les vues des Cana-

diens qui sont consternés par les mesures prises par le gouvernement.

• (1400)

Et que dire des relations de travail aux Postes? Il y a deux ans environ, j'avais organisé une réunion publique dans ma circonscription pour les employés des Postes qui en avaient assez de la façon dont ils étaient traités au bureau de poste de Kingston. Tout récemment un bureau auxiliaire de Kingston a fermé et tous les casiers postaux qui s'y trouvaient durent être déménagés dans une pharmacie ou un autre local privé de ma circonscription.

Pourquoi fermer un bureau de poste qui fonctionne, monsieur le Président? Parce que la Société prétend y perdre de l'argent. Eh bien, moi, je vais vous dire comment elle s'arrange pour que ce soit vrai; vous trouverez ça intéressant. Elle a augmenté le loyer des cases postales, le doublant et le triplant dans certains cas, et ensuite elle s'étonne de perdre des clients. Elle peut alors avancer l'argument que faute de clients, il ne lui reste plus qu'à fermer les portes.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 14 heures, nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA COMPAGNIE TURBOCRISTAL

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, c'est avec une grande fierté que je veux souligner le mérite d'une compagnie de mon comté.

Turbocristal, une entreprise de fabrication de neige artificielle, a su s'imposer avec succès sur le marché international. Ainsi, cette jeune entreprise commerciale exploite plus de 40 p. 100 du marché mondial, avec deux atouts majeurs en main: la conception et la qualité supérieures de son matériel de fabrication de neige artificielle.

L'équipement de Turbocristal est à la fine pointe de la technologie. En voici un exemple: les canons sont commandés par ordinateurs et sont réglés de façon à produire une quantité maximale de neige, sans que les facteurs de changements de température ou d'humidité n'affectent la production.

Turbocristal, née il y a seulement sept ans, se veut un exemple pour les entrepreneurs de demain, qui désirent offrir aux consommateurs et aux gens d'affaires un produit de qualité.

* * *

[*Traduction*]

LA GRÈVE AU TORONTO STAR

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, en ces temps difficiles sur le plan économique, tous les Canadiens reconnaissent l'importance de travailler ensemble à notre prospérité et à notre réussite. Ils savent tous que si l'on veut sortir de cette récession «fabriquée au Canada», une récession provoquée par notre premier ministre, les syndicats et les dirigeants d'entreprise ont tout intérêt à travailler en collaboration et à éviter les malentendus.

Le conflit de travail au *Toronto Star* est un bon exemple à cet égard. Depuis le 8 juin, les membres de la Southern Ontario Newspaper Guild sont en grève. Dans l'intervalle, la direction continue de publier une version très réduite du journal. Le *Toronto Star* est l'un des meilleurs journaux de langue anglaise au monde. Ses journalistes et ses rédacteurs ont remporté quantité de prix d'excellence et tout le monde s'attriste de voir cette institution vieille de 100 ans paralysée par ce différend.

Je demande aux représentants patronaux et syndicaux de travailler ensemble en vue d'un règlement satisfaisant pour les deux parties. En outre, je demande au gouvernement actuel d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour que ce conflit soit réglé à la satisfaction et dans l'intérêt de tous.

* * *

LES FÊTES DU 125e ANNIVERSAIRE DU CANADA

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, dimanche dernier à Fredericton, les habitants de ma circonscription ont célébré le 125e anniversaire du Canada en exprimant de manière chaleureuse et enthousiaste un esprit d'unité et une fierté patriotique dont notre pays a grand besoin à cette époque de turbulence dans notre histoire.

Plus de 10 000 personnes sont venues partager leur amitié et leur appartenance canadienne sur les rives de la rivière Saint-Jean et les résultats étaient édifiants. On pouvait constater à quel point le tissu de la société canadienne est riche et diversifié. On parlait français et anglais à cette rencontre, on pouvait y voir toute une panoplie de costumes et de mets de diverses cultures, la participation autochtone était évidente et chacun apportait sa contribution bénévolement. C'est un événement vraiment canadien à retenir.

Article 31 du Règlement

J'aimerais exprimer mes félicitations et ma gratitude à l'égard de tous les participants et particulièrement à l'égard des organisateurs, le groupe qui se nomme le Fredericton Civic Pride, qui a pris l'initiative de planifier cet événement.

Nous avons eu l'occasion de trinquer en l'honneur du Canada, ce magnifique pays que nous adorons tous.

* * *

LA NATION CRIE DU LAC LUBICON

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): En 1984, le Conseil canadien des Églises a envoyé des observateurs à Little Buffalo Lake, au centre nord de l'Alberta. Cette délégation avait pour mission de faire une enquête et un rapport sur les conditions de vie de la nation crie du lac Lubicon et sur le traitement qu'elle reçoit des gouvernements.

C'est elle qui a pour la première fois qualifié la situation à cet endroit de «génocide» et attiré l'attention internationale sur la destruction du mode de vie traditionnel des autochtones du lac Lubicon et sur la persistance des gouvernements canadiens successifs à refuser de les traiter avec équité.

Jeudi dernier, huit ans plus tard, une deuxième délégation du conseil a été envoyée au même endroit avec la même mission. Ses conclusions? La situation a dégénéré et l'intransigeance des gouvernements a des effets catastrophiques. La maladie et la mort y sont partout présentes. L'esprit même des habitants de l'endroit est en voie d'anéantissement.

Nous devons enlever cette tache honteuse qui ternit l'image du Canada. Le gouvernement du Canada doit entamer des négociations sérieuses et de bonne foi avec la nation du lac Lubicon en donnant avant tout une réponse détaillée à chaque point du projet de règlement qu'elle a proposé en 1989.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, cette année, du 14 au 20 juin, nous célébrons pour la toute première fois au Canada la Semaine nationale de la fonction publique. Je tiens à profiter de l'occasion pour rendre un hommage tout particulier au groupe exceptionnel d'hommes et de femmes qui ont constitué l'équipe canadienne de négociation au Sommet de la Terre sur l'environnement et le développement, à Rio.

Le dévouement inlassable dont ont fait preuve pendant plus de deux ans ces fonctionnaires ont mérité au Canada le respect et l'admiration du monde entier dans la campagne pour mettre fin à la dévastation de notre environnement. Mais notre équipe a été appuyée par une armée de fonctionnaires tout au long de la préparation de la conférence de Rio. Ce qui est tout aussi important, c'est que, tous les jours, des centaines de milliers d'employés de la fonction publique travaillent dans l'ombre pour nous assurer de l'air et de l'eau propres, des aliments sûrs, de bons soins de santé, de l'aide pour les nécessiteux et tous les éléments qui font la qualité, toute canadienne, de la vie.

Je leur rends un hommage public à tous, que leur contribution soit reconnue ou non, et je les remercie tous de ce qu'ils font pour le Canada.

* * *

LE SYNDROME D'ALCOOLISME FOETAL

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, le Sous–comité des questions de santé a déposé aujourd'hui son rapport sur une question très sérieuse, le syndrome d'alcoolisme foetal et ses effets. Le rapport contient de nombreuses recommandations concernant une meilleure éducation et des mesures préventives plus poussées, dans le but de sensibiliser davantage l'opinion publique canadienne aux dangers inhérents à la consommation d'alcool durant la grossesse.

J'ai pris la parole à plusieurs reprises en Chambre pour traiter des conséquences horribles que peut avoir cette maladie chez des nouveau–nés. La solution se trouve dans la prévention. La maladie peut très bien être prévenue, mais elle demeure tout à fait incurable.

Pour cette raison, je tiens à féliciter le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social pour la rapidité avec laquelle il a réagi aux recommandations du rapport. Deux heures après la publication du document, le ministre annonçait un plan en quatre volets pour mettre en oeuvre immédiatement certaines recommandations du comité. Le ministre est disposé à appliquer immédiatement un programme pilote d'étiquetage des contenants de boissons alcoolisées dans plusieurs provinces canadiennes.

Je suis très satisfait de la rapidité avec laquelle le ministre a réagi, mais je l'encourage aussi à étudier en profondeur le rapport du comité et à adopter d'autres mesures pour faire en sorte que les nouveau–nés au Canada n'aient pas à subir les effets tragiques des déficiences liées à l'alcoolisme foetal.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, Nibin Amik est une collectivité d'autochtones de 310 habitants située dans ma circonscription à environ 450 milles au nord-est de Thunder Bay. Elle ne peut être rejointe que par la voie aérienne.

Le 7 mai dernier, Summer Beaver a eu le malheur de voir son école en rondins détruite complètement par le feu. L'incendie s'est produit un jour d'école, mais, heureusement, la plupart des 85 enfants étaient en récréation. Personne n'a été blessé, mais tout le matériel didactique a brûlé.

Summer Beaver a un besoin pressant de tout un éventail de fournitures qui pourraient être utilisées dans son école temporaire. Il s'agit d'une école élémentaire offrant des cours jusqu'à la sixième année. La collectivité aura également besoin des installations voulues pour les élèves en septembre, lorsque l'école reprendra.

J'exhorte le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien à se pencher sur cette crise à Summer Beaver et à garantir aux habitants qu'ils pourront compter sur une école pour leurs enfants en septembre.

* * *

[*Français*]

LA YOUGOSLAVIE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois, des familles d'origine yougoslave de mon comté, comme celle de M. John Plesac de Val d'Or, s'inquiètent de la situation en Yougoslavie.

Un bataillon canadien des forces de maintien de la paix en Croatie devra être présent à l'aéroport de Sarajevo pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire.

Les gens de chez nous sont fiers de cette action de nos soldats canadiens qui, avec les Nations Unies, tentent d'établir et de maintenir la paix en Yougoslavie.

Monsieur le Président, les familles yougoslaves de l'Abitibi et moi-même voulons remercier aujourd'hui nos soldats canadiens et les assurer de notre reconnaissance.

* * *

LES NÉGOCIATIONS CONSTITUTIONNELLES

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, les négociations constitutionnelles ont échoué. Le fédéral

Article 31 du Règlement

n'a pas réussi à obtenir un consensus des provinces anglophones autour d'offres acceptables au Québec. N'ayons pas peur des mots: c'est un échec clair et net.

Il ne reste qu'une seule chose à faire: le Québec doit tenir un référendum sur la souveraineté du Québec, et rien d'autre. C'est pourquoi j'invite le gouvernement fédéral à cesser de négocier sous la table avec M. Bourassa, parce que ce dernier ne représente pas la volonté des Québécois et des Québécoises.

Si le fédéral veut connaître la position du Québec, qu'il laisse la population du Québec tenir un référendum sur la souveraineté. Je connais la volonté des Québécois, ils veulent être maîtres chez eux, dans le but de pouvoir s'épanouir dignement.

* * *

[*Traduction*]

LA POLICE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, depuis quelques semaines, on dit beaucoup de mal de nos policiers et de nos policières.

• (1410)

J'exhorte tous les députés et la société en général à remercier et à louer les hommes et les femmes qui travaillent pour les corps policiers municipaux et provinciaux, ainsi que pour la GRC. Étant donné qu'ils sont confrontés à des situations de plus en plus complexes et parfois extrêmement dangereuses, ils méritent notre compréhension et tout notre appui.

Lorsqu'ils poursuivent un trafiquant de drogue connu, lui ordonnent de s'arrêter, tirent un coup en l'air en guise d'avertissement et se font ensuite attaquer avec un couteau, je veux qu'ils sachent que nous les appuyons pleinement s'ils jugent nécessaire d'utiliser leur revolver pour se protéger et la société en général du même coup.

J'exhorte le gouvernement à ne pas concentrer son attention seulement sur les libertés et les droits des particuliers, ainsi que sur la défense des accusés ou des gens suspectés d'activités criminelles, mais plutôt à s'assurer de protéger les citoyens respectueux des lois et plus particulièrement les policiers qui nous servent, cherchent à nous protéger et font respecter l'ordre public.

Article 31 du Règlement

L'UNITÉ NATIONALE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, en février dernier, le conseil municipal de Belcarra, magnifique village de ma circonscription, a adopté une résolution sur l'unité nationale. Elle vise simplement à manifester un appui aux Québécois qui sont en faveur d'un fédéralisme renouvelé. On l'a transmise à plus de 70 autres municipalités de la Colombie-Britannique, qui l'ont approuvée.

La semaine dernière, le maire suppléant de Belcarra, Jamie Ross, l'a remise à Claude Ryan sur les marches de l'Assemblée nationale du Québec. J'ai le plaisir de lire maintenant cette résolution en présence d'un groupe de jeunes Voyageurs de ma circonscription et de la circonscription montréalaise de Notre-Dame-de-Grâce qui sont à la tribune actuellement.

En voici le texte:

Que la municipalité de Belcarra, en Colombie-Britannique:

1) encourage tous les citoyens à se souvenir de tout ce que nous avons réalisé jusqu'à maintenant et pourrons encore réaliser;

[*Français*]

(2) exprime le désir sincère que la province de Québec choisisse de rester un partenaire précieux dans cette grande nation que nous partageons.

[*Traduction*]

3) envoie ses meilleurs voeux et l'expression de ses meilleurs sentiments à ses concitoyens du Québec.

Voilà un message éloquent sur l'unité nationale. Nous, politiques canadiens, écoutons ce message et mettons-nous à l'oeuvre!

* * *

[*Français*]

LA RÉFORME DE L'IMMIGRATION

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, j'aimerais, aujourd'hui, féliciter le ministre de l'Immigration pour l'initiative de réforme de l'immigration présentée cette semaine.

Ce projet de loi est tout d'abord une bonne nouvelle pour tous les Canadiens et Canadiennes, puisqu'il permettra au gouvernement de mieux gérer son immigration, tout en respectant nos objectifs économiques.

De plus, tout en préservant la tradition humanitaire de notre pays, cette réforme nous donnera un système plus efficace, moins coûteux, avec un traitement plus rapide des demandes, et qui découragera surtout les fraudeurs.

Monsieur le Président, notre pays est un pays accueillant et continuera de l'être. Cette réforme permettra dorénavant de désembourber le système et d'éliminer les abus, conformément à la volonté de la population canadienne.

Mais plus important encore, monsieur le Président, elle nous donnera la possibilité de contrôler notre immigration afin qu'elle agisse dans l'intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes, ainsi que de tous ceux qui en profitent.

* * *

L'ASSOCIATION FRANCO-YUKONNAISE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, l'Association franco-yukonnaise joue un rôle vital dans la sauvegarde et la promotion de la langue et de la culture françaises au Yukon.

La semaine dernière, le gouvernement fédéral a réduit de 80 000 $ l'aide financière qu'il accorde à cet organisme. Cette coupure a forcé l'association à mettre fin à la publication du seul journal de langue française au Yukon, *L'aurore boréale*, à supprimer deux emplois et à cesser ses programmes de promotion culturelle.

Au moment où la promotion de l'unité canadienne est tellement importante, les communautés francophones de partout au pays voient les fonds qui leur sont alloués être réduits.

En conséquence, j'exhorte le secrétaire d'État à rétablir le financement accordé à l'Association franco-yukonnaise de façon à ce qu'elle puisse poursuivre son travail auprès de la communauté de langue française du Yukon.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, de nombreux habitants de ma circonscription ont fait part au fil des ans de leur préoccupation au sujet du processus d'immigration.

Ils s'inquiètent des frais qu'entraîne pour les Canadiens l'admission au Canada de personnes en situation irrégulière, qui doivent rester ici en attendant que soit terminé le long processus qui doit mener à leur expulsion.

J'aimerais à ce sujet dire au ministre de l'Emploi et de l'Immigration que je lui suis reconnaissante d'avoir tenu compte des vues et des préoccupations des Canadiens dans sa toute dernière initiative et dans ses propositions de réforme.

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, aujourd'hui, des centaines d'employés d'Air Canada ont manifesté sur la colline du Parlement pour exprimer leur mécontement à l'égard de la façon dont le gouvernement traite l'industrie du transport aérien.

Leur présence sur la colline aujourd'hui est une illustration vivante de l'échec du gouvernement, qui n'a pas su faire preuve de leadership dans l'une des industries canadiennes les plus importantes sur le plan stratégique.

Par son inaction, le gouvernement a compromis non seulement l'avenir des compagnies aériennes et de leurs employés, mais aussi la capacité du Canada d'être mondialement compétitif. Aucune autre nation ne resterait les bras croisés si son industrie du transport aérien était aux prises avec autant de problèmes que l'est la nôtre au Canada.

Plutôt que de rester là à ne rien faire, le gouvernement devrait donner à notre industrie des transports aériens l'orientation dont elle a tellement besoin pour assurer son avenir. S'il ne sait pas quoi faire, qu'il laisse au moins le Comité des transports de la Chambre enquêter sur l'état de cette industrie.

Le président de ce comité refuse de convoquer une réunion à ce sujet, alors que l'industrie canadienne du transport aérien est en danger.

Une voix: Quelle honte!

M. Manley: Comme un groupe de Nérons, le gouvernement et les ministériels jouent de la lyre tandis que des entreprises canadiennes essentielles sont menacées.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada mérite des reproches pour les engagements timides qu'il a pris à Rio de Janeiro au sujet des changements climatiques.

Il est vrai que, il y a deux ans, le Canada s'est engagé à stabiliser, d'ici l'an 2000, les émissions de dioxyde de carbone au niveau de 1990, mais nous n'avons pas encore de plan qui précise comment nous allons atteindre cet objectif.

Le Canada a aussi renoncé à jouer un rôle constructif en refusant d'appuyer l'initiative de nombreux pays, dont l'Allemagne, les Pays–Bas, le Danemark et l'Australie, et de s'engager à l'égard d'un programme de réduction des émissions de dioxyde de carbone après l'an 2000.

Le Canada a un honneur assez douteux, car ses émissions de dioxyde de carbone, par habitant, sont plus importantes que celles de presque tous les autres pays. Le gouvernement du Canada a des responsabilités envers la communauté mondiale et il doit prouver qu'il les prend au sérieux en faisant des gestes concrets au lieu de se contenter de belles paroles.

* * *

L'HONORABLE HERB GRAY

TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DE SON ÉLECTION À LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. le Président: Il s'agit d'un événement inhabituel, mais je pense que vous saurez l'apprécier.

Depuis que j'ai été élu Président de la Chambre en 1986, je n'ai heureusement jamais été contraint de recourir à ce qui est probablement la mesure la plus sévère dont dispose la présidence, à savoir la désignation d'un député par son nom. Pourtant, il fallait bien qu'un jour je sois contraint de prendre cette mesure. Ce jour est maintenant arrivé. J'ai par conséquent le devoir de désigner un député par son nom.

[*Français*]

Par là, je n'entends pas avoir recours aux pouvoirs disciplinaires du fauteuil conformément à l'article 11 du Règlement de la Chambre. Au contraire. Je désire plutôt, au nom de tous les députés de cette Chambre, honorer un de nos pairs le jour de son trentième anniversaire au service de notre Assemblée.

[*Traduction*]

Je vous nomme, Herbert Gray.

Des voix: Bravo.

Des voix: Herb, Herb, Herb.

M. le Président: Vous avez servi votre pays, notre pays, avec distinction, en tant que député de cette Chambre depuis 30 ans.

Vous avez survécu à 10 élections générales consécutives ce qui, en soi, constitue un hommage remarquable des résidents de la circonscription de Windsor–Ouest que vous représentez depuis 1962. Vous avez été assermenté comme ministre en 1969, devenant ainsi le premier ministre fédéral au Canada de religion juive. Les responsabilités que vous avez assumées en occupant plusieurs postes importants au sein du Cabinet et, plus récemment, à titre

de chef et de porte-parole principal de l'opposition, témoignent de votre dévouement à l'égard de notre institution et du pays.

• (1420)

Vos états de service vous honorent beaucoup. Nous, vos collègues, ne pouvons qu'espérer que vous continuerez à nous faire profiter de votre sagesse et de votre dévouement durant de nombreuses années.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pense que les mots ne sont pas difficiles à trouver pour rendre hommage au député de Windsor-Ouest. Je l'ai connu parce que je suis arrivé en cette Chambre l'année suivant son élection—j'ai pris un congé sabbatique pendant quelques années—et pendant près d'un quart de siècle, j'ai partagé les banquettes avec le député de Windsor-Ouest.

[*Traduction*]

Comme vous l'avez dit, monsieur le Président, il a servi la Chambre à plusieurs titres et a toujours été un député travailleur, un ministre très dévoué et un excellent chef intérimaire de l'opposition. Mais s'il y a un exemple qu'il a su donner à tous ses collègues, c'est en étant un député fantastique pour tous les électeurs qu'il a représentés à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Chaque fois que le député de Windsor-Ouest se levait, peu importe le poste qu'il occupait, il savait toujours qu'il était de Windsor, en Ontario, et nous savions toujours bien défendre les intérêts de ses électeurs. Il a toujours appuyé le parti, s'est toujours astreint à une discipline sévère, mais a toujours servi d'abord et avant tout ses électeurs. Pour cela, il doit être un modèle pour tous les députés à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Il est en train de rétablir une tradition qui semble avoir disparu de la politique canadienne. Lorsqu'on a occupé un poste important pendant de nombreuses années, la presse, les médias et l'opinion publique semblent être d'avis qu'on devrait peut-être se tourner vers une autre carrière. En Europe, les parlementaires continuent de siéger après avoir occupé le poste de premier ministre et de ministre pendant des années, ils conservent leur siège à la Chambre, offrant des conseils, donnant l'exemple, participant aux débats pendant de très nombreuses années parce que cette expérience et leur jugement sont très importants.

C'est pourquoi nous, les libéraux, ne voulons pas faire grand cas des trente années qu'il a passées à la Chambre parce que ce n'est pas assez. Nous voulons qu'il reste pendant encore très longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Je suis sûr que, malgré les divergences de vues qui existent entre les partis, tous les députés espèrent que Herb, Herb, Herb restera parmi nous pendant encore très, très, très longtemps.

Des voix: Herb, Herb, Herb.

Des voix: Bravo, bravo!

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, au nom de mon parti, je désire rendre hommage à l'honorable député de Windsor-Ouest.

[*Traduction*]

Les trente ans de vie politique de notre collègue témoignent de sa résistance. Il a réussi à survivre à dix élections et aux caprices de la politique. Dans l'histoire du Canada, pas plus de 27 députés ont siégé à la Chambre pendant trente ans.

Je tiens à signaler au député de Windsor-Ouest la présence, ici, de M. Stanley Knowles et à lui rappeler qu'il a encore vingt ans à faire avant de rattraper M. Knowles qui est parmi nous depuis 50 ans et qui célèbre aujourd'hui son 84e anniversaire.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: J'ajoute, monsieur le Président, que nous reconnaissons tous que le député de Windsor-Ouest a bien servi la Chambre. Il a bien servi son pays. Il a été un éminent porte-parole de son parti et un excellent ministre.

[*Français*]

Il a toujours agi avec dignité et a toujours fait preuve d'un grand respect pour les autres. La Chambre tout entière a profité de sa sagesse.

[*Traduction*]

On parle beaucoup, monsieur le Président, de la passion du député pour la musique rock, passion que ne lui connaissent pas tellement les électeurs. Rien qu'à le voir, on peut déduire qu'il aime les Kentucky Headhunters. Comme il a passé trente ans de sa vie à la Chambre des communes, je dois avouer que, à l'image de ses «Rolling Stones», le député n'a rien d'une vedette éphémère.

C'est un homme respecté, et nous apprécions beaucoup le travail qu'il a accompli pour son parti et pour son pays.

Des voix: Bravo!

M. William Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui, au nom du gouvernement du Canada, pour souligner le 30e anniversaire de l'élection du député de Windsor–Ouest à la Chambre des communes. Aucun député ne siège à la Chambre de façon continue depuis aussi longtemps que lui.

À mon arrivée sur la colline en 1965, il était déjà bien installé ici à titre de député d'Essex–Ouest. Seul le député de Saint–Denis peut prétendre avoir siégé au Parlement avec le député de Windsor–Ouest avant 1965, puisqu'il avait été élu dans une élection partielle en 1964.

Au cours des années, nous avons été témoins de beaucoup de changements à la Chambre des communes. Les bons amis sont venus et sont repartis, et ils ont été remplacés par de nouveaux bons amis. Ce qui n'a pas changé, c'est le dévouement du député de Windsor–Ouest et son attachement à l'égard du processus que symbolise la Chambre des communes.

Aujourd'hui, nous nous trouvons au beau milieu d'une autre discussion sur l'avenir de notre pays. Le député de Windsor–Ouest se souvient sans doute de toutes les fois, au cours des 30 dernières années, où l'avenir de notre pays a été en péril. Chaque fois, il s'est dégagé de l'esprit de parti qui existait ici pour se porter vaillamment à la défense de notre beau pays.

Le député de Windsor–Ouest a occupé plusieurs postes au cours des 30 dernières années. Il a été ministre du Revenu national, ministre de la Consommation et des Corporations, ministre de l'Industrie et du Commerce, ministre de l'Expansion économique régionale, président du Conseil du Trésor, leader parlementaire de l'opposition et, enfin, chef de la loyale opposition de Sa Majesté en 1990. À ce titre, il a réussi à embêter royalement notre gouvernement.

Trente ans au service des Canadiens en tant que député fédéral, il y a de quoi être très fier. Je me joins à sa famille, à ses amis et aux députés de tous les partis pour souhaiter au député de Windsor–Ouest un très joyeux 30e anniversaire.

Des voix: Bravo!

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte–Claire): Je profite de cette occasion spéciale pour souligner le trentième anniversaire de Herb Gray dans cette Chambre. J'ose prétendre avoir contribué à sa première victoire en étant l'un des agneaux sacrifiés à l'époque par le Nouveau Parti démocratique, qui présentait des candidats pour la première fois. Cela dit, je dois reconnaître qu'en dépit de mon désappointement, je savais que Herb Gray serait pendant longtemps une figure de proue du Parti libéral, et il l'est toujours aujourd'hui. Lui et moi sommes associés dans nos efforts afin de faire en sorte que notre ville de Windsor soit considérée comme faisant partie du Canada et non comme une entité à la périphérie.

Je suis très heureux de féliciter mon ami et collègue à l'occasion de son trentième anniversaire à la Chambre. Je ne sais pas si je dois être d'accord avec mon chef qui souhaite voir Herb Gray présent ici durant encore vingt ans. Je ne peux m'empêcher de livrer bataille, mais je respecte l'homme.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, au risque d'être désigné encore une fois par mon nom, j'ose espérer que vous me permettrez de prendre quelques minutes pour répondre aux hommages qu'on vient de me rendre.

Je suis profondément et sincèrement touché par ces bons mots. Ces hommages me portent à penser qu'après tout, je n'ai peut–être pas connu un si mauvais départ.

Des voix: Bravo!

• (1430)

M. Gray (Windsor–Ouest): Comme on me l'a rappelé ici et sur la colline depuis quelque temps, c'est aujourd'hui le trentième anniversaire de ma première élection à la Chambre des communes. Ce n'est pas un événement auquel je songe beaucoup, parce que je ne suis pas du genre à ressasser les vieux souvenirs. Je préfère m'occuper des choses telles qu'elles sont et d'essayer de les rendre telles que j'aimerais qu'elles soient.

Hommage

Monsieur le Président, vous serez soulagé d'apprendre que je n'ai pas l'intention de me défaire de cette habitude aujourd'hui. Je voudrais toutefois faire part à la Chambre d'une anecdote concernant ma première élection.

Quelques mois après avoir été élu, je suis arrivé à Ottawa pour le début de la nouvelle session. Ce matin-là, avant que la Chambre n'ouvre ses portes, j'ai pensé que ce serait une bonne idée de jeter un coup d'oeil à l'intérieur de la Chambre des communes, que je n'avais encore jamais vue. Je me suis rendu jusqu'à la porte du couloir de l'opposition mais avant que je puisse entrer, un garde de sécurité est venu vers moi et m'a pris le bras poliment mais fermement, en me disant: «Où croyez-vous aller, jeune homme?» Le garde s'est confondu en excuses lorsqu'il a appris que le jeune homme à la brosse et aux lunettes à monture d'écaille était en fait un député et qu'il avait le droit de pénétrer dans la Chambre afin de voir où se trouvait son siège, avant l'ouverture du Parlement dans l'après-midi.

La question que le garde m'a posée ce jour-là est encore pertinente. Où donc pensais-je aller? En ce jour d'automne, qui remonte à très loin pour certains mais pour moi c'est comme si c'était hier, je ne suis pas entré à la Chambre avec une stratégie élaborée. Au cours des trente années qui ont suivi, je n'ai jamais pensé que cette occasion se présenterait. Je suis arrivé ici dans le but de parler et de travailler pour ma ville et mon pays. Je voulais aussi participer à la mise en oeuvre du programme du parti, pour lequel j'avais fait campagne, et travailler non seulement afin d'être réélu, mais aussi afin d'être assis de l'autre côté de la Chambre. J'imagine que les choses n'ont pas tellement changé après tout.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui une occasion pour moi d'exprimer des remerciements, et non seulement pour les paroles chaleureuses qui ont été dites à mon égard. Je suis très heureux d'avoir eu la chance de travailler avec les grands chefs de mon parti, et je veux en particulier remercier mon chef actuel de ses bons mots. Je suis très heureux d'avoir pu travailler avec la merveilleuse équipe qui constitue notre caucus libéral.

Je veux aussi en profiter pour remercier ma famille, mes regrettés parents, ainsi que ma femme et mes enfants, de leur encouragement et de leur compréhension. Ces êtres chers représentent beaucoup pour moi. Je veux remercier le Tout-Puissant, et en second lieu, mes électeurs qui m'ont permis d'atteindre cet anniversaire.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Je tiens à exprimer ma reconnaissance aux gens de ma collectivité qui m'ont appuyé et qui m'ont fait confiance. Les hommages qui me sont rendus aujourd'hui s'adressent aussi à eux, puisque c'est grâce à leur appui si j'ai pu consacrer ces années à leur service et à celui de notre pays.

Ma ville de Windsor, qui compte des résidents de toutes souches, qui sait relever les défis et lutter contre l'adversité, qui est ouverte et tolérante, représente à mes yeux ce qu'il y a de mieux dans notre pays, et il faut qu'il continue d'en être ainsi. Notre pays doit rester ouvert et compréhensif, tout en célébrant son unité dans la diversité.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Comme vous le savez, monsieur le Président, je suis fier d'être le fils d'immigrants, des immigrants juifs venus d'Europe de l'Est. Les principes de justice sociale dont j'ai hérité sont très importants pour moi.

En songeant à l'histoire de mes parents, à leurs espoirs et leurs aspirations, et en songeant à mon rôle dans cette histoire, j'ai envie de dire aux députés à la Chambre que ce n'est qu'un modeste rôle dans l'histoire plus vaste du rêve canadien qui se vit encore et toujours chaque jour dans notre pays avec les efforts de dizaines de milliers de personnes qui travaillent à créer une vie meilleure pour eux-mêmes et pour leur famille et, partant, à bâtir un pays meilleur pour nous tous.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Nous célébrons cette année le 125e anniversaire de la création de notre pays. Je tiens à m'engager de nouveau, comme nous devrions tous le faire, à continuer de travailler pour en préserver et en renforcer l'unité et en améliorer le bien-être qui est à la base d'une vie meilleure pour tous ses habitants.

[*Français*]

Nous devons tous ensemble nous engager à lutter pour notre pays, pour son unité et pour toute sa population.

[*Traduction*]

J'ai eu le privilège de servir comme député, non seulement ici à la Chambre, mais au sein de ses comités, au sein du caucus de notre parti, au Cabinet, dans ma ville et dans tout le pays.

Notre système de gouvernement fait aujourd'hui l'objet de beaucoup de critiques. C'est sain. Rappelons-nous cependant les paroles de Churchill qui disait que notre système a ses problèmes, mais quand nous examinons tous les autres systèmes, nous en arrivons à la conclusion que le nôtre n'est pas si mauvais après tout.

Quoi d'autre? Je devrais vous dire que j'ai déjà commencé, avec l'exécutif de ma circonscription, à faire des plans pour ma prochaine campagne électorale, mais. . .

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Je sais que cela dépend du Tout-Puissant et bien sûr de mes électeurs, mais je voudrais vous dire dans quel esprit je fais ces plans. Cet esprit s'exprimait dans les paroles que Wilfrid Laurier a prononcées lors de son discours de 1877, un classique du genre, devant les jeunes libéraux du Québec, quand il a dit:

> Je suis un libéral. Je suis un de ceux qui pensent qu'il y a toujours et partout dans les affaires humaines des torts à redresser, de nouveaux horizons à ouvrir et de nouvelles forces à harnacher.

Beaucoup d'entre vous connaissent bien ces paroles, mais très peu connaissent les paroles qui venaient ensuite dans son discours. Laurier ajoutait:

> Nos moyens sont limités, mais notre nature est perfectible, et l'infini est notre arène. Il y a donc toujours place pour améliorer notre situation, pour perfectionner notre nature et pour permettre à un plus grand nombre d'accéder à une vie plus facile.

Ces paroles sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient lorsqu'elles furent prononcées il y a 115 ans.

Lorsque j'eus franchi la porte de la Chambre des communes un jour d'automne de 1962, après cette altercation avec le gardien, la première chose qui est arrivée ensuite, c'est que je me suis trouvé ici à prendre la parole pour répondre à vos hommages que j'apprécie énormément. Je me suis trouvé en train de parler ici en cette merveilleuse assemblée qui, malgré ses problèmes, est encore l'institution vers laquelle se tournent les Canadiens quand il s'agit de protéger et de revaloriser leurs libertés et leur bien-être, et puisse-t-il toujours en être ainsi.

En regardant par-delà notre assemblée et en considérant tout l'ensemble de notre grand pays, je puis sûrement conclure en disant comme. . .

[*Français*]

—George Étienne Cartier, dans les mots qu'il a écrits comme étudiant, il y a 158 ans et qui disent ceci: «Comme le dit un vieil adage, rien n'est si beau que son pays. À son aspect, le Canadien s'écrie: Ô Canada! mon pays! mes amours!

[*Traduction*]

Monsieur le Président, j'ai pu servir mon pays et sa population et travailler pour ce que George Étienne Cartier appelait «le Canada, mon cher pays», et j'espère pouvoir continuer de le faire pendant quelque temps encore. À tous ceux qui m'y ont aidé, je dis merci beaucoup. Je leur en serai éternellement reconnaissant.

[*Note de l'éditeur: Tous les députés se lèvent et applaudissent.*]

QUESTIONS ORALES

• (1440)

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant, si je peux en trouver un. Ma question s'adresse à celui qui est le porte-parole du gouvernement à ce moment-ci.

Nous lisons dans les journaux que c'est la confusion complète actuellement dans le dossier constitutionnel. Les négociations formelles sont terminées depuis une semaine, et le pays est encore dans la noirceur. Alors, je voudrais savoir du gouvernement si quelqu'un fera rapport à cette Chambre bientôt. Nous voudrions savoir si le premier ministre va bientôt convoquer une conférence des premiers ministres pour que le Canada puisse savoir exactement où on en est dans ce dossier. Les gens sont fatigués et ils veulent avoir une solution dans les plus brefs délais.

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, le député sait que les discussions se poursuivent entre le gouvernement fédéral et les provinces. Si la tenue d'une conférence des premiers ministres se révèle nécessaire, le premier ministre est prêt à en convoquer une, mais pas avant d'avoir reçu le rapport du ministre responsable des relations fédérales-provinciales.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, on lit dans les journaux et on entend à la radio et à la télévision que le gouvernement a l'intention de tenir un référendum uniquement dans les provinces récalcitrantes.

Je voudrais que le ministre nous dise si c'est vrai. Je n'ai que ceci à dire au ministre. Nous voulions un référendum non pas pour forcer la main à certains premiers ministres, mais pour donner à la population canadienne l'occasion de se prononcer sur l'avenir constitutionnel du pays. Nous voulons que tous les Canadiens soient consultés. Nous voulons que le gouvernement se serve du référendum comme d'un outil pour promouvoir l'unité nationale et non comme d'une arme politique.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, nous sommes entièrement d'accord. Le référendum ne devrait pas servir d'arme politique. On ne devrait pas non plus s'en servir pour épater la galerie ou diviser les Canadiens. Le référendum ne devrait servir qu'à une chose: promouvoir l'unité canadienne.

Ce que nous voulons, c'est qu'une entente intervienne entre le gouvernement fédéral et les provinces sur le renouvellement de la Constitution. Nous devrions tous, quel que soit notre parti, travailler à la réalisation de cet objectif.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous demandons. Je suis heureux que le ministre dise que les conservateurs ne veulent pas se servir du référendum contre les premiers ministres de l'Alberta, de Terre-Neuve ou du Manitoba, mais plutôt permettre à la population canadienne de se prononcer.

Je voudrais savoir de la bouche du ministre si le gouvernement va prendre position là-dessus et veiller à ce que la Constitution appartienne vraiment à la population du Canada et non à ceux qui restent dans les coulisses contre la volonté de la population à l'heure actuelle.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, j'ai dû mal comprendre, mais je me souviens fort bien de la dernière fois où des modifications constitutionnelles ont été apportées. Le député était lui-même dans les coulisses à tramer des ententes secrètes. Il n'y aura pas de cela sous notre gouvernement.

M. Chrétien: Et vous avez voté en faveur de ces ententes.

M. Beatty: Le député s'empresse de dire que nous avons voté en faveur des ententes qu'il a négociées secrètement. Ce que nous voulons, c'est un arrangement prévoyant que tous les premiers ministres travailleront de concert avec le gouvernement fédéral pour trouver une solution unissant les Canadiens.

Nous n'avons pas besoin de déclarations faites pour épater la galerie, de déclarations qui sèment la discorde ni de déclarations sectaires.

* * *

LES ÉTATS BALTES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures suppléant ou à quiconque peut parler au nom du gouvernement.

La fin de semaine dernière, 90 p. 100 de la population de la Lituanie a voté en faveur du retrait inconditionnel des 200 000 militaires russes qui occupent actuellement les États baltes. Comme le Comité des affaires extérieures le déclarait ce matin, le retrait de ces troupes pose d'énormes difficultés, étant donné la pénurie de logements, le manque de formation et le manque d'emplois.

Je demande au ministre responsable, s'il y en a un, s'il s'agit là d'une question qui sera soulevée à l'occasion de la visite du président Boris Eltsine demain. Obtiendrons-nous la promesse que les troupes russes se retireront des États baltes? Est-ce que, comme l'a recommandé le Comité des affaires extérieures, le gouvernement offrira une aide directe pour la construction de logements et la création d'emplois, ce qui permettrait aux militaires russes de rentrer dans leur patrie?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, malheureusement, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures est souffrante et ne peut pas être ici en ce moment. Je ne manquerai pas de lui communiquer la question du député.

Je suis convaincu qu'il comprendra que la liste des sujets au programme de la visite de M. Eltsine est assez longue. Le sujet soulevé sera sans aucun doute abordé. Je vérifierai ce qui en est de la question plus générale de l'aide à la Russie et du genre de relations commerciales que nous pourrions entretenir avec cet État.

Il est évident que les questions soulevées par le député nous intéressent, et je suis convaincu qu'elles seront abordées dans le cadre des discussions qu'auront le premier ministre et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais également demander au ministre porte-parole du gouvernement si, dans les discussions avec le président de Russie, la question de

l'instauration d'une zone démilitarisée dans l'Arctique sera soulevée et si nous conclurons une entente avec le président sur la création immédiate d'un conseil de l'Arctique, sur la mise en oeuvre de programmes conjoints pour le nettoyage des eaux de l'Arctique, surtout dans les zones polluées par des déchets nucléaires.

Le gouvernement donnera-t-il suite à la recommandation faite par le comité de créer un poste d'ambassadeur pour les affaires circumpolaires afin que nous puissions déclarer prioritaire notre frontière avec la Russie dans l'espoir d'en faire une zone pacifique entièrement dénucléarisée et démilitarisée qui donnerait le ton aux relations entre nos deux pays?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, comme dans le cas de la première question, il s'agit ici encore d'une question très légitime sur un sujet qui devrait faire l'objet de discussions.

Pour revenir à la première question, on vient de m'apprendre que le Canada estime que la Russie devrait adopter un calendrier pour le retrait rapide de ses troupes stationnées dans les États baltes et nous encouragerons M. Eltsine à effectuer ce retrait le plus rapidement possible.

* * *

LES IMPLANTS MAMMAIRES MEME

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

[*Français*]

On rapporte, aujourd'hui, qu'un haut fonctionnaire du ministère de la Santé voulait, en janvier 1989, retirer l'implant mammaire Meme du marché pour que d'autres tests puissent être faits. Monsieur le Président, c'était en 1989, il s'agissait d'un haut fonctionnaire, et selon lui, c'était urgent dans ce temps-là. Il s'agissait de la santé des femmes et le gouvernement n'a rien fait. Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi d'ignorer ces avertissements à ce moment-là?

[*Traduction*]

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le rapport auquel fait allusion la députée venait de la direction générale de la protection de la santé, mais il y en a eu d'autres.

L'implant mammaire Meme a fait l'objet d'un examen exhaustif et approfondi. Tout le ministère a été mis à contribution, et je peux vous dire que tout le monde est arrivé à la même conclusion.

Je tiens à signaler que l'Association médicale du Canada a mené sa propre enquête, indépendamment du gouvernement, en 1991 et qu'aucune preuve scientifique n'a permis de conclure que l'implant est dangereux.

La santé des femmes—la santé de tous les Canadiens, mais plus particulièrement des femmes dans le cas qui nous occupe—c'est primordial à nos yeux, et nous n'en démordrons pas!

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, si le gouvernement croit vraiment que la santé des femmes est primordiale, je voudrais savoir pourquoi il a mis trois ans à suivre les conseils d'un haut fonctionnaire qui recommandait de retirer l'implant mammaire Meme du marché en attendant que d'autres tests soient effectués.

Je voudrais également demander à la secrétaire parlementaire responsable du ministère de la Santé pourquoi un cadre supérieur de ce ministère minimise aujourd'hui les questions qui touchent la santé des femmes, comme on le rapporte dans les journaux. Le gouvernement dit à propos de la controverse entourant l'implant mammaire Meme: «Ça fait vendre des journaux. C'est une affaire de femmes.» Il s'agit effectivement d'une question qui touche les femmes, qui touche la santé des femmes.

Je veux que le gouvernement me dise pourquoi il ne s'y intéressait pas à ce point auparavant. Pourquoi la personne qui a présidé son propre comité en 1992 affirme-t-elle aujourd'hui ne pas avoir disposé de tous ces renseignements? Comment la population canadienne peut-elle croire que le gouvernement accorde la priorité à la santé des femmes? Comment les Canadiennes peuvent-elles y croire?

• (1450)

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le D[r] Baines disposait de ces renseignements. Elle a d'ailleurs accès à toute la documentation au ministère. La santé et la sécurité des femmes constituent bel et bien une priorité.

Pour ce qui est du commentaire rapporté dans les journaux et que le chef du NPD a cité, à savoir «ça fait vendre des journaux. C'est une affaire de femmes», je vous fais toutes mes excuses. Si c'est effectivement ce qu'a déclaré ce porte-parole du ministère, je vous fais mes excuses au nom du ministre, en mon nom et en celui de tous les ministériels. C'est inacceptable.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il y a beaucoup de questions relatives à la santé des femmes qui préoccupent sûrement la secrétaire parlementaire ainsi que nous tous.

Un rapport publié cette semaine, qui s'intitule *Le cancer du sein: Des questions sans réponse*, présente 49 recommandations sur le leadership que le gouvernement fédéral pourrait exercer dans les domaines de la recherche et de la sensibilisation et même dans ses consultations avec les provinces et les territoires.

J'aimerais que la porte-parole du ministre me dise si celui-ci a l'intention d'aborder la question urgente de la santé des femmes au cours de ses rencontres de cette semaine avec ses homologues provinciaux et territoriaux. En effet, il est évident qu'une maladie comme le cancer du sein, qui tue une femme toutes les deux heures au Canada, constitue une situation d'urgence.

Le ministre de la Santé a-t-il abordé cette question avec ses homologues provinciaux et territoriaux et, si oui, quel est le plan d'action envisagé?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis très heureuse que la députée ait fait référence au document de recherche sur le cancer du sein qui a été déposé à la Chambre il y a quelques jours. Il présente en effet 49 recommandations portant essentiellement sur la sensibilisation, la recherche et la collaboration—le ministère fédéral pourrait collaborer avec les ministères de la Santé et du Bien-être social provinciaux ainsi que, à mon avis, avec la population et le corps médical.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social assiste aujourd'hui à la réunion des ministres de la Santé du Canada, qui a commencé hier soir. Il réexaminera toute la loi, et je puis assurer à ma collègue que cette question du cancer du sein sera abordée. J'espère qu'il pourra lui répondre directement à ce sujet dans les jours prochains.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je vous signale tout d'abord que, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes satisfaits des franches excuses qu'a présentées la secrétaire parlementaire pour les propos qui ont été tenus. Nous aimerions également lui dire que ses excuses ne vont pas dissiper toute confusion, car elle a elle-même cité le Dr Cornelia Baines comme une de ceux qui, au sein du groupe d'étude, ont finalement établi que l'implant Meme ne présentait pas de risques pour les femmes.

Dans le même article, ce médecin, qui était membre du groupe d'étude, a dit que «les conclusions du groupe d'étude auraient pu être différentes si celui-ci avait été mis au courant des procès-verbaux internes». Voilà que nous parlons maintenant de procès-verbaux internes concernant cette question très importante, qu'on a volontairement gardés hors de portée du groupe d'étude et du public.

La secrétaire parlementaire ne pourrait-elle donc pas aller au-delà des excuses et ordonner le réexamen de toutes les données, mettre de côté les conclusions du groupe d'étude parce qu'elles sont fondées sur des renseignements inexacts et diffuser l'information qui doit être légitimement divulguée, y compris celle qui vient de son propre ministère et qui dit que l'implant Meme pose des risques pour la santé des femmes?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, aucun procès-verbal n'a été tenu à l'écart des membres du groupe d'étude ou de quiconque. Le Dr Baines doit effectivement être nommée pour faire partie d'un comité d'enquête indépendant sur les implants mammaires.

Comme le sait ma collègue, l'implant Meme a été retiré du marché il y a un an, par ses fabricants plus précisément. Un moratoire datant de quelques mois maintenant a en outre été décrété concernant les implants mammaires faits de gel de silicone. Aucun implant mammaire ne sera installé avant la fin de l'enquête.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Avec tout le respect que je porte à la secrétaire parlementaire, ce que cette dernière a dit ne reflète pas la vérité, monsieur le Président, puisqu'on vient de dévoiler, aujourd'hui, que depuis trois ans, on cache de l'information au sein du ministère de la Santé à ce sujet. Je pense que les Canadiennes ont le droit de savoir pourquoi un mémo d'un professeur de son ministère qui parlait de risques possibles a été caché et du public et des médecins qui s'intéressaient à cette question. Qu'est-ce qu'ils font dans son ministère?

[*Traduction*]

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Exactement, monsieur le Président. Les femmes canadiennes ont effectivement le droit d'être pleinement informées, et la santé est pour chacune d'entre nous ce à quoi nous tenons le plus. Nous n'avons rien caché.

Le ministère a mené une enquête scientifique approfondie sur les travaux de recherche et de développement qui ont été menés au sujet de l'implant Meme et des implants mammaires faits de gel de silicone. Je suis en mesure d'affirmer à la Chambre qu'il n'existe pas de

preuve scientifique évidente établissant que ces implants présentent des risques pour les femmes.

* * *

LES CÉRÉALES

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au porte-parole du ministre des Finances. Elle concerne les expéditions de blé en Russie.

À l'heure actuelle, nous expédions deux fois moins de blé que nous pourrions le faire. Sur la voie maritime, seulement 20 bateaux sur 47 partent. Seulement 1,7 million de tonnes de blé ont été commandées, soit moitié moins que d'habitude. Le gouvernement a beau nous garantir que la Commission du blé peut contrôler la situation, rien ne bouge.

Si je comprends bien, c'est au ministère des Finances qu'il y a un problème. Ce ministère ne donne pas les bons signaux à la Commission canadienne du blé.

Je voudrais savoir, monsieur le Président, quel est le problème au ministère des Finances.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, en l'absence de mon collègue, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, je dirai au député que les chiffres que nous avons ici sont à l'effet que les paiements initiaux qui ont été versés l'ont été à la lumière des chiffres disponibles et évalués d'après les chiffres dont nous disposions. Je ne crois pas qu'il y ait de problème. Ce qui a été soulevé dans le journal ne correspond pas à la réalité, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le Président, je pense que le ministre ne sait pas de quoi il parle, parce que la version de l'industrie est totalement différente.

Il y a 27 navires qui sont là, à attendre. L'industrie du transport a mis à pied plus de 3 000 employés, et les compagnies de chemin de fer n'ont droit qu'à 1 000 wagons, alors qu'elles pouvaient habituellement en utiliser 4 000. Bientôt, les agriculteurs ne seront plus du tout en mesure d'expédier du grain. Autrement dit, c'est la pagaille.

Il existe un problème au ministère des Finances. Le ministre pourrait-il me dire clairement si le ministre des Finances a donné à la Commission canadienne du blé le feu vert pour consentir du crédit afin de couvrir les frais d'expédition? Oui ou non?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ignore pourquoi, mais il existe toujours de ce côté-là de la Chambre des gens qui se lèvent pour se plaindre de la façon dont ce gouvernement traite les fermiers de l'Ouest canadien. Pourtant, jamais un gouvernement n'a pris autant la défense des agriculteurs de l'Ouest et des agriculteurs de tout le Canada!

Il y a eu une augmentation de plus de 500 p. 100, au fil des années, des sommes qui avaient été mises à la disposition des agriculteurs de l'Ouest. Les paiements initiaux qui ont été versés et qui le sont encore, le sont conformément aux règles. Je crois que mon collègue devrait plutôt nous remercier de la façon dont nous avons agi, au fil des dernières années, plutôt que de se plaindre et de faire état simplement de plaintes qui viennent des journaux.

* * *

[*Traduction*]

LE PEROXYDE DE BENZOYLE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse à quiconque parle au nom du ministre de la Santé.

La Food and Drug Administration des États-Unis exige maintenant que des mises en garde figurent sur les préparations contre l'acné contenant du peroxyde de benzoyle, qui est à la fois un initiateur et un agent promoteur de cancer. Il y a quelques années, un comité indépendant a recommandé d'interdire la vente libre des préparations contenant du peroxyde de benzoyle, qui sont largement utilisées par les adolescents pour le traitement de l'acné.

Maintenant que les Américains ont agi, le gouvernement canadien et Santé et Bien-être social Canada trouvent-ils qu'il est temps de protéger les adolescents et les jeunes qui s'appliquent un carcinogène potentiel deux fois par jour sur le visage?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, effectivement les journaux ont récemment parlé du peroxyde de benzoyle.

Je dois dire, au sujet de la concentration du produit, que les onguents et les pommades vendus au Canada sont deux fois moins concentrés que ceux qui sont vendus aux États-Unis.

De plus, les ingrédients des onguents et pommades vendus au détail et même dans le gros partout au Canada sont énumérés explicitement et soigneusement. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter au Canada, comme on pourrait le faire aux États-Unis.

• (1500)

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, c'est absolument scandaleux. Il s'agit de médicaments pour soigner l'acné des adolescents. Ils sont censés comprendre ce que signifie le peroxyde de benzoyle.

En fait, les concentrations dont parle la députée sont celles qui provoquent le cancer chez des animaux comme la souris.

Je répète ma question au ministre, le gouvernement est-il prêt à réexaminer les recommandations faites par ses scientifiques et par un comité consultatif indépendant selon lesquelles on devrait interdire la vente libre de ce médicament aux jeunes?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est très grave et je prends la question du député très au sérieux. Je lui garantis que Santé nationale et Bien-être social va surveiller cette question de très près.

Je dois dire aussi que la concentration des pommades, des baumes et, en fait, de n'importe lequel des produits vendus au Canada est moins de la moitié de celle des produits vendus aux États-Unis. Nous surveillerons la question de très près. En ce qui concerne l'étiquetage, il sera aussi précis que possible et s'il se produit des faits nouveaux, j'avertirai le député des changements apportés.

* * *

LA GIANT YELLOWKNIFE MINES LIMITED

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail.

La Giant Yellowknife Mines Limited, de Yellowknife, connaît un très grave conflit de travail depuis plusieurs semaines. Cette grève est réellement vilaine à tous les points de vue.

La société fait venir par avion des travailleurs suppléants. Or, je doute réellement qu'une telle décision soit judicieuse, étant donné les risques que pose le travail dans les mines. La société fait également venir des gardiens et des chiens féroces pour les protéger.

Tous les jours, on assiste à des actes de violence dans les rues de la ville. Dans toute la localité, les gens ont les nerfs à vif, ce qui n'est pas sans rappeler les scènes dont nous avons été témoins récemment dans des grandes villes du pays.

Le ministre du Travail pourrait-il intervenir directement et chercher activement à faire en sorte que les parties s'entendent avant que la violence ne s'amplifie dans cette localité?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, j'interviens activement dans ce conflit. J'ai communiqué avec les parties et je m'entretiens quotidiennement avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Pour la gouverne du député, le ministre de la Justice et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest m'ont demandé de faire adopter une loi de retour au travail des grévistes dont la grève est légale. Je dois dire au député que, à ma connaissance, aucun Parlement dans l'histoire de notre pays n'a jamais pris de mesure de la sorte pour régler un différend de nature privée et locale.

Néanmoins, comme cette demande vient du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, je l'examinerai très sérieusement et je ferai connaître ma décision très prochainement au ministre de la Justice des territoires.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je m'adresse au même ministre. Je suis heureux de sa réponse, car je constate que lui aussi prend la situation très au sérieux.

Je respecte ce qu'il a dit au sujet de la présentation d'une mesure législative, mais cela prend beaucoup de temps et je ne pense pas que la situation puisse attendre.

Je demande au ministre, par votre intermédiaire, monsieur le Président, s'il ne pourrait pas organiser une réunion, à Ottawa qui est un endroit neutre, entre les représentants des employés et les représentants de la direction, pour essayer de résoudre cette tragédie et éviter de nouvelles violences?

L'hon. Marcel Danis (ministre du Travail): Monsieur le Président, il est certain que nous déplorons les actes de violence qui se sont produits à Yellowknife.

Comme je l'ai dit dans ma précédente réponse, nous sommes en contact avec les parties même si, comme mon collègue le sait, dans ce genre de différend le meilleur règlement est celui auquel les parties parviennent elles-mêmes. Toutefois, j'ai été en contact avec les parties, et j'ai confiance qu'elles vont retourner à la table.

Je pense qu'il serait utile également que les gens essaient de ne pas intervenir dans ce différend. Je ne parle pas de mon collègue, mais d'un certain nombre de politiciens qui essaient de se mêler de cette affaire. Les parties m'ont dit que cela faisait du tort à la situation au lieu d'augmenter les chances de règlement.

M. le Président: Peut-être pourrais-je faire une proposition. En raison de l'événement qui a eu lieu plus tôt et auquel nous avons tous participé avec plaisir, je proposerais de prolonger la période des questions jusqu'à 15 h 15.

Je dois dire cependant que certains ministres m'ont déjà fait savoir qu'ils avaient d'autres obligations et ne pourraient peut-être pas rester. Je suis persuadé que la Chambre comprendra et qu'elle acceptera.

* * *

M^ME HENRIETTE HADDAD

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Selon certaines rumeurs se faisant plus persistantes, Henriette Haddad, qui a été prise en otage au Liban en 1985, serait encore vivante; elle aurait été récemment hospitalisée en Iran et serait maintenant de retour au Liban. De plus, tout indique que ses ravisseurs sont maintenant prêts à négocier sa libération pour des raisons humanitaires.

Lorsqu'en compagnie du fils de M^me Haddad, j'ai rencontré le premier ministre en avril, celui-ci avait promis d'intervenir activement dans ce dossier. Le ministre s'engage-t-il aujourd'hui même à suivre la situation de très près et à tout mettre en oeuvre pour que M^me Haddad soit libérée dès que possible?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, des démarches sont en cours au niveau des ambassades, tant à Ottawa qu'à Téhéran, pour obtenir la confirmation de cette nouvelle concernant le sort de M^me Haddad.

Vous le savez, monsieur le Président, l'ambassade d'Iran à Paris a affirmé aujourd'hui qu'elle ignorait où se trouvait M^me Haddad. En outre, l'ambassade d'Iran au Canada a nié que des membres de son personnel aient été en contact avec la famille Haddad, leurs représentants ou des intermédiaires. Le même message a été transmis à l'ambassade du Canada à Paris.

L'ambassade d'Iran à Paris dit ne posséder aucun renseignement à ce sujet et ne pas être entrée en rapport avec la famille. Voilà ce qu'on a dit à l'ambassade du Canada. Néanmoins, nous suivons toutes les pistes possibles. Nous sommes en rapport avec Téhéran ainsi qu'avec ses représentants au Canada et il va de soi que nous rechercherons tous les indices qui pourraient nous permettre de connaître le sort de M^me Haddad.

[*Français*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le gouvernement lui-même doit s'engager activement dans les négociations qui, jusqu'à maintenant, ont été menées par le comité de libération de M^me Haddad. Le gouvernement doit aussi revendiquer que M^me Haddad est un otage et non seulement une personne disparue. Ceci est absolument nécessaire pour assurer la libération de M^me Haddad. Est-ce que le gouvernement est prêt à s'engager dans ce sens, ce qui est très important pour M^me Haddad?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, bien sûr que oui et c'est précisément ce que j'ai dit que nous allions faire, et ce, en entrant en contact avec les représentants iraniens à Téhéran par l'intermédiaire de notre ambassade et de l'ambassade d'Iran au Canada.

Je répète que la nouvelle voulant que l'ambassade d'Iran à Paris ait confirmé qu'elle était vivante a été publiquement niée par les porte-parole de cette ambassade, qui a transmis le même message à notre ambassade à Paris. Toutefois, nous restons en contact avec les autorités iraniennes afin de voir s'il est possible de savoir ce qu'il est advenu de M^me Haddad.

* * *

LE SYNDROME D'ALCOOLISME FOETAL

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question pour le député chargé de répondre au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Selon certaines sources, le ministre affirme qu'il donnera suite à la recommandation unanime du Sous-comité des questions de santé relative au syndrome d'alcoolisme foetal en s'engageant, avec les provinces intéressées,

dans des projets pilotes consistant à apposer des étiquettes de mise en garde.

C'est peut-être une victoire partielle pour ceux et celles qui luttent depuis des années contre le syndrome d'alcoolisme foetal, mais ce problème demeure entier et il est la principale cause d'arriération mentale au Canada.

Le gouvernement fédéral assumera-t-il sa responsabilité en mettant sur pied un programme national d'étiquetage mettant en garde contre ce problème de santé très grave dans notre pays?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le rapport sur le syndrome d'alcoolisme foetal a été déposé à la Chambre. Il est très complet, et je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter les membres du comité dont il émane.

Le comité a fait plusieurs recommandations, dont une au sujet des étiquettes de mise en garde. Le ministère fait des recherches à ce sujet et tente de sensibiliser le public. Le ministre vient de lire le rapport, en diagonale, mais il fera des recherches poussées et répondra dans les 150 jours prévus. L'apposition d'étiquettes de mise en garde est une idée qu'il trouve des plus intéressantes. Le ministère va certainement en faire la promotion auprès des gouvernements provinciaux.

• (1510)

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le 1er avril, en réponse à une question que je lui avais posée à ce sujet, le ministre de la Santé a déclaré: «Si les ministres provinciaux de la Santé veulent discuter de la question et qu'il se dégage une sorte de consensus sur la ligne de conduite à adopter, nous prendrons certainement en considération leurs recommandations.»

Voici ma question: le ministre va-t-il communiquer ce rapport unanime aux ministres de la Santé des provinces, qui se réunissent à Ottawa aujourd'hui, et va-t-il chercher à obtenir leur appui pour faire apposer des étiquettes de mise en garde sur les contenants et faire afficher des mises en garde dans tous les débits d'alcool des provinces et territoires du pays?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en toute justice, je dois rappeler au député que le rapport a été déposé ce matin, entre 10 heures et 10 h 30, je crois. Je ne suis pas du tout certaine que le ministre ait eu le temps d'en examiner toutes les recommandations. Je sais qu'il s'intéresse vivement non seulement à l'idée d'étiquettes de mise en garde sur les bouteilles et cannettes mais aussi à l'apposition d'affiches dans les débits d'alcool.

Tout ce que je peux dire, c'est que seule la collaboration entre le gouvernement, les provinces et le public nous permettra de résoudre ce problème extrêmement grave.

* * *

LES ARMES À FEU

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre qui répond à la place de la ministre de la Justice.

Depuis plusieurs semaines, le Comité permanent de la justice écoute des témoignages concernant les règlements relatifs au projet de loi C-17 sur les armes à feu.

Presque tous les témoins réclament une société moins violente et font remarquer que le projet de loi contient des ironies flagrantes. Par exemple, il autorise l'emploi d'armes à feu automatiques dans les pièces de théâtre et les films, ce qui conduira indirectement à beaucoup plus de violence que si ces mêmes armes appartenaient à des collectionneurs légitimes.

Le gouvernement attendra-t-il le rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général pour appliquer les nouveaux règlements et tiendra-t-il compte des recommandations que fera le comité sur la foi des témoignages reçus de tout le Canada?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Les regroupements d'usagers ont été longuement consultés pendant et après le processus législatif. La ministre avait créé un groupe consultatif relatif aux règlements sur les armes à feu où étaient représentés les regroupements d'usagers. Les règlements ont été publiés suffisamment à l'avance pour recueillir les réactions du public et des regroupements d'usagers. Les règlements et ces réactions sont maintenant devant le Comité de la justice.

Je puis assurer à mon ami que le gouvernement n'a absolument pas l'intention de prendre le rapport du comité à la légère car il cherche à mettre sur pied le meilleur système possible de façon à garantir la sécurité du public tout en permettant aux usagers qui se servent légitimement d'armes à feu de continuer à le faire.

LES PÊCHES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador arrivent au bout de leur patience parce qu'ils sont à court de fonds depuis le 15 mai, date de leurs dernières prestations d'assurance-chômage. Le désespoir se répand dans notre province et nous nous acheminons vers une crise.

J'aimerais demander au gouvernement pourquoi, au lieu de parler de programmes à long terme pour la régénération des stocks, n'accepte-t-il pas de parler plutôt de dédommagement immédiat pour les pêcheurs et leurs familles qui n'arrivent plus à combler leurs besoins essentiels? Pourquoi ne pas annoncer un programme de dédommagement et prendre ses responsabilités maintenant, pas demain?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je comprends l'inquiétude de mon collègue d'en face et des autres députés de Terre-Neuve et du Labrador; d'ailleurs, tous les députés de cette Chambre partagent leur inquiétude.

Toutefois, je crois que le député était présent hier et qu'il a entendu le premier ministre expliquer, en termes très précis, comment le gouvernement s'est préoccupé de cette situation. Je crois que le ministre des Pêches et des Océans a fait état d'engagements semblables, tout comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Je peux assurer à mon collègue que le gouvernement étudie très sérieusement toutes les mesures temporaires qui pourraient être nécessaires. Je crois qu'il conviendra que ce ne serait pas opportun de faire une annonce aujourd'hui sans plus ample information.

* * *

LE SYNDROME D'ALCOOLISME FOETAL

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Le Comité de la santé et du bien-être social a présenté aujourd'hui son rapport sur le syndrome d'alcoolisme foetal, principale cause de l'arriération mentale au Canada. Ce syndrome fait partie des tragédies évitables et le ministre est celui qui peut, mieux que quiconque, prévenir ce genre de chose.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas encore imposé l'affichage d'étiquettes sur les contenants de boissons alcooliques, comme ce même comité l'avait recommandé il y a cinq ans?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je m'excuse auprès du député, mais la porte-parole du ministère de la Santé vient tout juste de quitter la Chambre. Je le regrette. Elle répondra à cette question demain.

* * *

LA GRÈVE DU TORONTO STAR

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services, qui vient de s'éclipser. La question au gouvernement. . .

M. le Président: Un instant. Il y a eu des interventions au cours desquelles nous sommes tous intervenus, et je pense qu'il s'agissait de quelque chose de très important. Le temps nous presse. J'essaie de faire de mon mieux. Je ne crois pas qu'il soit utile de faire des observations. J'ai indiqué bien clairement que les ministres seraient probablement appelés à partir.

M. Angus: Monsieur le Président, je n'ai pas dit que le ministre l'avait fait intentionnellement.

Ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Les employés du journal *The Toronto Star* sont en grève. Le gouvernement de l'Ontario et la ville de Toronto ont annulé leurs contrats de publicité gouvernementale. Est-ce que le gouvernement fédéral est disposé à faire la même chose?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je remercie beaucoup le député de sa proposition, et je l'examinerai.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre et concerne les travaux de la Chambre aujourd'hui.

Si le débat sur le projet de loi C-73 devait s'épuiser aujourd'hui, le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il entend mettre en discussion pour le reste de la journée?

Une séance spéciale du Parlement est prévue demain. Le ministre pourrait-il nous indiquer quels seront les travaux de la Chambre, après la période de questions à 15 heures demain, ainsi que lundi et mardi prochains?

Tandis que le ministre à la parole, il pourrait peut-être dire à la Chambre, si la rumeur se concrétise et que la Chambre est rappelée au milieu de l'été, s'il sera disposé à donner aux leaders de l'opposition à la Chambre un préavis suffisant concernant l'ordre du jour du débat qui aura lieu. Nous avons une idée du sujet du débat, mais je m'interroge au sujet du préavis.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, pour ce qui est d'aujourd'hui, il a malheureusement fallu procéder à l'attribution de temps pour la deuxième lecture du projet de loi C-73. Si le débat sur le projet de loi s'épuise, si le temps le permet et si les partis sont d'accord, j'espère pouvoir mettre en discussion le projet de loi S-11, Loi modifiant la Loi relative aux cessions d'aéroports, dont l'adoption devrait être une affaire de routine. L'adoption de ce projet de loi permettra aux autorités aéroportuaires de Vancouver, Montréal, Edmonton et Calgary, de savoir à quoi s'en tenir au sujet des règles applicables à leurs responsabilités.

Il y a évidemment le projet de loi C-46 qui, sauf erreur, fait l'objet de l'assentiment général. Le projet de loi permettrait aux agents fédéraux chargés d'appliquer la loi d'émettre des contraventions dans les circonstances appropriées, au lieu de donner des sommations, comme c'est le cas présentement.

Cette mesure est particulièrement importante pour les agents qui travaillent dans les lieux de villégiature puisque les agents de la police qui appliquent les lois relatives à la navigation de plaisance, notamment, pourront émettre des contraventions au lieu de donner des sommations.

Demain et lundi, j'avais l'intention de mettre en discussion le projet de loi C-86, Loi sur l'immigration, et mardi le gouvernement mettra en discussion le projet de loi C-26 sur Fonction publique 2000, à l'étape du rapport.

En ce qui concerne la possibilité d'un rappel de la Chambre des communes, j'aimerais évidemment pouvoir faire adopter la motion habituelle portant que la Chambre puisse être rappelée aux fins de la sanction royale, car je crois savoir que le Sénat poursuivra certains travaux après notre départ.

Si la Chambre devait être rappelée pour une autre raison, je tiens évidemment à assurer le leader de l'opposition à la Chambre et le Nouveau Parti démocratique, ainsi que tous les députés qu'un préavis suffisant sera donné. Je ne doute pas qu'ils espèrent comme moi que cet avis n'aura pas à être utilisé et que nous ne serons pas rappelés. Quoi qu'il en soit, je suis certain que nous reviendrions de bon gré si la sauvegarde de l'unité nationale le commandait.

* * *

• (1520)

RECOURS AU RÈGLEMENT

QUATRE-VINGT-QUATRIÈME ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE DE L'HONORABLE STANLEY KNOWLES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je tiens à signaler officiellement que Stanley Knowles a 84 ans aujourd'hui.

Au nom de tous les députés, je veux rendre hommage à un homme qui a été élu pour la première fois ici à l'automne de 1942. Cela fera 50 ans en novembre que M. Knowles a remporté l'élection complémentaire de Winnipeg-Nord-Centre qui devait le mener ici et qu'il a pris la relève de feu M. Woodsworth, chef et fondateur du CCF.

Je crois que nous ne saurions être trop reconnaissants à M. Knowles de tout ce qu'il a fait pour notre pays et pour la Chambre.

J'ai été élu pour la première fois ici en 1968, à une époque où M. Knowles était considéré comme le Père du Parlement, le spécialiste du Règlement de la Chambre, un homme très bon et très courtois qui traitait tous les députés avec beaucoup de respect.

Je me rappelle que, tous les jours, vers 15 h 30, un messager apportait une tasse de thé et quelques biscuits Arrowroot que M. Knowles avalait ici même, derrière les rideaux. Il était le seul d'entre nous à ne jamais aller à la cantine, à son bureau ou même dans le couloir pour prendre sa collation. Il restait assis ici, derrière, où il était sûr de ne rien manquer de ce qui se disait à la Chambre des communes.

Nous lui devons l'hommage le plus respectueux.

Je suis arrivé ici à l'âge de 22 ans, madame la Présidente. Je me rappelle que la seule fois où M. Knowles a été fâché contre moi, c'est le jour où je me suis penché vers lui et je lui ai demandé, à lui qui était alors le leader parlementaire, quel genre d'homme était au juste sir John A. Macdonald. Il y avait déjà longtemps que M. Knowles siégeait ici, mais il s'est empressé de me dire que cela ne faisait pas si longtemps que cela.

Bref, bon anniversaire, monsieur Knowles et longue vie!

Des voix: Bravo!

Mme le vice-président: Au nom de la Chambre, je suis ravie d'offrir, à l'instar du député de Yorkton—Melville, mes meilleurs voeux à l'honorable représentant en ce jour de son anniversaire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, soit lu en deuxième lecture et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel, ainsi que de l'amendement de M. Boudria (p. 10744).

Mme le vice-président: Il restait trois minutes au député de Kingston et les Îles.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je présentais mes observations sur le projet de loi C-73 et j'espère que je pourrai aussi prononcer un discours de dix minutes après le vote sur l'amendement, car je voudrais faire une critique plus détaillée de ce projet de loi.

Je le répète, ce projet de loi vise à privatiser dans une très petite mesure notre service postal. À mon avis, c'est un pied de pris.

En effet, le projet de loi ne prévoit absolument aucune protection pour les employés qui achètent des actions de la Société canadienne des postes. Or, selon le mandat de cette société, elle est censée faire ses frais. Elle doit gérer ses affaires de manière à s'autofinancer. Autrement dit, elle n'a pas à réaliser de profits. Elle doit subvenir à ses propres besoins, sans plus.

Voilà que le gouvernement essaie d'en faire une sorte de machine à profits qui, je suppose, pourra faire des dons à la caisse du Parti conservateur qui sert à alimenter leurs campagnes électorales.

Cependant, ce n'est pas du tout le but de la Société canadienne des postes, qui doit fournir un service à la population et livrer le courrier d'un bout à l'autre du

pays. Elle doit fonctionner selon son mandat, c'est-à-dire en faisant ses frais. Comment peut-on s'attendre à ce que l'acquisition d'actions soit alléchante pour qui que ce soit? Pourquoi irait-on acheter les actions d'une société qui s'autofinance? On achète des actions justement pour encourager la rentabilité d'une entreprise et pouvoir ensuite toucher une partie de ses profits.

Cette société n'est pas censée être une entreprise rentable, madame la Présidente. Elle est censée fournir un service aux Canadiens.

Nous sommes en train d'inviter des employés à acheter des parts dans une société qui ne devrait pas réaliser des profits. Par conséquent, les parts ne devraient pas prendre de la valeur. Pourquoi a-t-on décidé d'offrir des parts? Pour inciter les gens à les acheter afin qu'ensuite le gouvernement puisse dire: «Si nous voulons venir en aide à ces personnes, étant donné que c'est nous qui leur avons d'abord vendu ces titres, nous devons maintenant faire quelque chose pour que leurs parts prennent de la valeur, afin qu'elles puissent réaliser un profit.»

Je ne sais pas ce que le gouvernement compte faire. Il n'a été honnête ni avec la Chambre, ni avec les Canadiens. En fait, ce projet de loi n'est qu'un leurre destiné à faire croire aux employés de la Société canadienne des postes que le gouvernement envisage sérieusement de faire quelque chose, mais sans en dire plus.

Cette mesure ne fait que servir de prétexte à l'inaction. Elle devrait être carrément rejetée. Le gouvernement devrait retirer ce projet de loi. Il devrait être rejeté par la Chambre.

Si les membres du gouvernement ici présents ce soir se donnaient la peine de lire ce projet de loi et de voir à quel point il est ridicule, ils voteraient contre cette mesure à la fin de la journée et s'en débarrasseraient. Ce projet de loi est inutile. On ne devrait pas traiter de la sorte une société de la Couronne qui, au fil des ans, a assez bien servi les Canadiens. Ce n'est que récemment que nous avons été confrontés aux réductions répétées de service auxquelles j'ai fait allusion plus tôt.

Ce projet de loi ne fait rien pour régler ces questions. C'est pourtant cela qui intéresse les Canadiens, non pas de savoir qui détient des parts dans la Société canadienne des postes. C'est pourquoi j'encourage tous les députés à examiner cette mesure de près, à étudier ses dispositions et à dire: «Ce projet de loi sert-il vraiment les intérêts du Canada? Devrions-nous même être en train d'en discuter à la Chambre?» En présentant ce projet de loi le gouvernement l'a qualifié de sérieux. Je ne suis pas de cet

avis. Il ne mérite pas qu'on s'y attarde et il devrait être rejeté.

Je vois que mon temps de parole est écoulé, madame la Présidente. J'attendrai à plus tard pour fournir d'autres observations.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais participer à ce débat pour des raisons historiques que je vais vous expliquer, mais tout d'abord, je veux relever le défi lancé par le député qui vient d'intervenir et répondre à la question: «Ce projet est-il dans l'intérêt du Canada?» Comme je l'ai expliqué, je crois que ce projet de loi est dans l'intérêt de la Société canadienne des postes, de ses employés et des Canadiens en général.

Permettez-moi au départ de me reporter en 1980, lorsque le Parlement a été saisi de la Loi sur la Société canadienne des postes. J'étais très inquiet du service postal à l'époque. Il éprouvait de graves difficultés, son déficit atteignait les 600 millions de dollars par an et les gens se plaignaient dans tout le pays de la qualité du service postal et avaient demandé au Parlement d'agir. Le gouvernement libéral de l'époque a présenté un projet de loi tendant à faire des Postes canadiennes une société d'État.

Pendant de nombreuses années, j'avais été conseiller juridique en Nouvelle-Écosse. Je connaissais très bien la différence entre les diverses créations du gouvernement comme les sociétés d'État, les commissions et les ministères. Je savais que fondamentalement, il n'y avait aucune différence réelle. Dans bien des cas, c'était simplement une question d'apparences. Cela permettait simplement d'aborder les questions d'un point de vue différent et de procéder aux modifications et aux réformes nécessaires. C'est ce dont il était question, selon moi, dans le projet de loi présenté qui tendait à transformer les Postes canadiennes en une société d'État, la Société canadienne des postes.

À l'époque, j'ai dit dans cette enceinte, le 20 novembre 1980, que cela permettrait des changements et surtout, cela donnerait l'occasion aux Postes de prendre un nouveau départ. J'ai parlé alors, et je crois que c'est toujours le cas à l'heure actuelle, près de 12 ans plus tard, d'un acte de foi. Le Parlement fédéral a donné aux Postes canadiennes un nouveau départ, sans savoir quel serait le résultat.

Ce que nous savions, c'est que le service postal ne répondait pas aux besoins. Les gens s'en plaignaient en général dans tout le pays. Il avait accumulé un déficit énorme. Les relations patronales-syndicales n'avaient jamais été aussi mauvaises et pour tout dire, le service postal était totalement désorganisé.

L'histoire nous dira si la transformation des Postes en société d'État était ou non la bonne solution. C'était là une mesure qu'on devait prendre à l'époque. Même si mes collègues conservateurs et moi-même étions dans l'opposition, nous avons appuyé les nouvelles dispositions en question.

• (1530)

On pouvait—je suppose que c'était un droit—demander à l'opposition d'appuyer toute mesure tendant à améliorer le service postal dans tout le pays.

Cela m'amène à la question posée par l'opposition: «Ce changement est-il dans l'intérêt du Canada?»

Tous ceux qui examinent le service postal depuis les dix dernières années et plus, et plus particulièrement depuis la transformation des Postes en société d'État, se rendent compte que ce sont les relations patronales-syndicales qui sont au coeur des problèmes. Il s'agit des relations entre la direction de la Société canadienne des postes et ses 60 000 employés environ. Tant la direction que les employés se sont distingués au fil des ans par leur inaptitude à régler leurs problèmes internes.

Résultat, tout le monde au Canada en pâtit. S'il existe une technique, une mesure qui permette de changer cet état de chose qui dure depuis plusieurs décennies, je pense que nous ne devrions pas hésiter et que nous devrions l'appuyer.

Personnellement, je n'hésite pas à appuyer le projet de loi C-73 qui insuffle une nouvelle vie à la Société canadienne des postes en faisant appel à la participation de ses employés et en donnant à chacun d'entre eux la possibilité de tirer parti de ces améliorations.

Quels types d'avantages pourraient découler de cet arrangement? Nous n'avons pas besoin de regarder la situation au sein de la Société canadienne des postes. Il suffit de voir le nombre considérable d'entreprises privées de services postaux qui ont été créées au Canada au cours de la dernière décennie dans le but de remplacer la Société canadienne des postes. Il n'y a qu'à regarder le nombre d'entreprises industrielles commerciales et professionnelles qui, ne voulant pas avoir recours à la Société canadienne des postes, font chaque jour appel à ces services au Canada. Il n'y a qu'à regarder le volume de courrier et de colis postaux livrés par messagers pour se rendre compte de l'essor extraordinaire de ces autres entreprises.

Les Canadiens dépensent des milliards de dollars, qui sont autant de pertes de recettes pour la Société canadienne des postes, tout ça parce que le public ne fait pas confiance à cette dernière. Ils ne lui font pas confiance à cause des frictions au sein de cette société.

Toute initiative dont on peut penser qu'elle pourrait contribuer à résoudre certaines de ces difficultés qui surgissent à Postes Canada finira à long terme par se révéler avantageuse pour les employés de la société. Elle contribuera à y améliorer les relations de travail de sorte que Postes Canada devienne plus productive et plus compétitive. Cela permettra à la société d'État de récupérer une partie du chiffre d'affaires qu'elle a perdue aux mains d'autres entreprises qui fournissent les services qu'elle peut assurer.

La sécurité d'emploi constitue depuis un certain nombre d'années le souci primordial des syndicats représentant les travailleurs de Postes Canada. Le Syndicat des postiers du Canada et l'ancienne Union des facteurs du Canada ont toujours parlé de sécurité d'emploi.

Il me paraît bien étrange que, dans un secteur qui prend chaque jour de l'expansion dans notre pays, les services de messagerie fournissent plus de services et embauchent du personnel. Cela étant, pourquoi une entreprise qui est déjà bien en place dans le domaine de la prestation de services se préoccuperait-elle de la sécurité d'emploi? C'est parce qu'elle n'attire pas assez de clients. Si elle attirait des clients, elle aurait la sécurité d'emploi.

Le Parlement du Canada doit aider Postes Canada et ses employés à surmonter ces difficultés. Tel est, espérons-le, l'objet de la mesure à l'étude.

Je suis prêt à demander à mes collègues de faire un autre acte de foi pour le bien de Postes Canada et celui de tout le pays, et plus particulièrement celui des employés de Postes Canada. Je pourrais, dans les quelques instants qui me restent, énumérer tous mes griefs contre Postes Canada. Je pourrais parler de la fermeture du bureau de poste de The Head of St. Margarets Bay, qui est devenu un événement national auquel Radio-Canada a consacré un reportage. L'événement avait attiré les caméras et les journalistes. Il s'agissait des funérailles organisées pour marquer la fermeture du bureau de poste de The Head of St. Margarets Bay, dans la circonscription fédérale de Halifax-Ouest. J'ai déploré plus récemment la fermeture du bureau de poste du village de Bedford. C'est une des localités les plus dynamiques et progressistes de la Nouvelle-Écosse, mais elle vient de perdre son service postal. On l'a cependant remplacé par un service plus efficace, je l'espère. Encore une fois, il faut faire un acte de foi.

J'accepte ces faits et j'espère que les gens les acceptent dans le ferme espoir que nous finirons par avoir au Canada un service postal efficace qui assurera à tous les Canadiens les services qu'ils exigent et auxquels ils ont droit, à un coût raisonnable. Je crois que Postes Canada a la capacité et le potentiel nécessaires pour fournir des services efficaces à tous les Canadiens à un coût raisonnable, et à un coût raisonnable pour les contribuables, ce qui, pour moi, veut dire sans déficit.

Quel est notre rôle dans tout ce processus, madame la Présidente? De nous assurer que Postes Canada a tous les moyens législatifs voulus à sa disposition pour atteindre son objectif. Il ne s'agit pas de servir l'intérêt de la direction de Postes Canada, du président de Postes Canada et de ses collaborateurs, mais avant tout celui des employés de cette société qui sont dans les opérations, dont la carrière dépend du succès de Postes Canada et qui, littéralement, nourrissent leur famille et assurent son bien-être grâce aux revenus de leur emploi, et, plus largement, l'intérêt de tous les Canadiens.

Tout ce que nous pouvons faire pour appuyer les efforts de Postes Canada, pour en faire une organisation qui fonctionne de manière efficace et efficiente, sera bien accueilli par tous les Canadiens, eux qui, en fin de compte, en profiteront.

Nous devons écarter les difficultés du passé, qu'elles aient surgi à Halifax-Ouest, à l'endroit dit The Head of St. Margaret's Bay, à Bedford, à Kingston ou ailleurs, et espérer que nous pourrons trouver une initiative, une politique qui renforcera Postes Canada dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Mme le vice-président: Le député qui se lève est déjà intervenu dans le débat sur ce projet de loi. Nous en sommes maintenant à la période où les discours durent seulement 10 minutes et où il n'y a pas de périodes réservées aux questions et aux observations.

M. Milliken: Madame la Présidente, si l'intervention du député n'a pas duré dix minutes, nous pouvons sûrement lui poser une question dans les minutes qui lui restent. Vous n'avez pas dit que le temps de parole accordé au député était écoulé.

Mme le vice-président: La période de dix minutes accordée au député est terminée et il n'y a pas de période réservée aux questions et aux observations. Je regrette, mais le député d'Annapolis Valley—Hants est déjà intervenu dans le débat sur ce projet de loi.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour parler de l'amendement au projet de loi C-73 que propose le député de Glengarry—Prescott—Russell. Je ne peux m'empêcher d'analyser l'objet de son amendement. Je me rends compte qu'il veut veiller à ce que les employés puissent siéger au conseil d'administration, si jamais la société est privatisée et les employés sont autorisés à acquérir des actions.

Les Canadiens, et particulièrement les habitants des régions rurales du Canada, craignent beaucoup les politiques dictatoriales de la Société canadienne des postes, et en fait du gouvernement lui-même.

Nous avons vu les bureaux de poste fermer leurs portes, les uns après les autres, même si, dans certains cas, la société a promis de tenir des consultations, mais ces consultations ne riment à rien. En fait, je ne connais qu'une seule localité dans ma circonscription où la Société canadienne des postes a dû revenir sur sa décision, je parle ici du village de Newbury, et c'est grâce à la ténacité de son préfet, Diane Brewer, et de son conseil. Les renseignements qu'ils diffusaient étaient inexacts. Je parle ici des renseignements que diffusaient les représentants de la Société canadienne des postes. Ils lui avaient dit que la société n'autoriserait pas une municipalité à administrer un bureau de poste, qu'il lui était impossible d'accorder une telle autorisation. Pourtant, aujourd'hui, c'est ce qui se passe et la municipalité dirige très bien l'affaire.

• (1540)

Je dois féliciter Diane Brewer et le conseil de Newbury de ne pas avoir lâché prise et d'avoir forcé Postes Canada à revenir sur sa décision de fermer le bureau de poste. Nous avons vu de nombreuses fermetures depuis ce temps.

J'ai assisté à une de ces réunions et j'ai envoyé des représentants assister à d'autres réunions. Je sais que Postes Canada n'est pas là pour négocier avec les gens de la localité, mais bien pour leur dire ce qui va arriver, qu'ils le veuillent ou non.

Il y a un cas en particulier dont je veux parler ici aujourd'hui. C'est un cas qui fait ressortir les tactiques maladroites de Postes Canada et son insensibilité à l'égard de l'histoire, à l'égard des gens qui ont servi leur pays pendant la guerre. Il s'agit du village de Watford, où le monument aux anciens combattants décédés a été érigé près du bureau de poste par la section locale de la Légion royale canadienne, la section 172, dont je suis membre honoraire. C'est la légion qui assure l'entretien de cette propriété depuis 59 ans. Lorsqu'on a fermé le bureau de poste, Postes Canada voulait vendre cette propriété. Je ne peux cependant pas vous dire si la société avait l'intention de vendre aussi le monument.

Je veux lire à la Chambre un extrait d'une lettre que la Légion royale canadienne a envoyée à M. Craig de la Société canadienne des postes. Selon ce qu'on dit dans cette lettre, Postes Canada aurait affirmé que l'entretien de la propriété sur laquelle est érigé le monument est assuré par Travaux publics Canada. Cette affirmation est absolument fausse. La lettre dit: «Nous, les membres de la Légion royale canadienne, entretenons la propriété et le monument depuis 1933. Cela fait 59 ans, et pourtant, Postes Canada, à qui la propriété n'appartient pas officiellement, prétend que la propriété et le monument lui appartiennent et que c'est elle qui en a assuré l'entretien.»

La lettre dit encore ceci: «Nous croyons que le monument et la propriété clôturée sur laquelle il est érigé appartiennent à la section de Watford de la Légion royale canadienne. Si vous avez des documents qui prouvent le contraire, soit pour ce qui est de la propriété ou pour ce qui est de l'entretien veuillez m'en envoyer une copie dans un délai de 21 jours ou avant le 28 mars 1991.»

Le village voudrait acheter la propriété, mais il ne l'a toujours pas. Il voudrait acheter la propriété et l'immeuble, mais Postes Canada préfère jouer un jeu, pour une raison que j'ignore, même s'il s'agit du monument érigé à la mémoire de ceux qui se sont battus et qui sont morts pour notre pays pendant les deux guerres mondiales et pendant la guerre de Corée. C'est honteux que ce genre de chose puisse arriver.

Le village a présenté une demande pour acheter l'immeuble et le monument, comme je l'ai dit plus tôt, mais Postes Canada a répondu qu'elle les lui louerait. Elle ne veut pas vendre l'immeuble. Attend-elle une meilleure offre ou attend-elle que les gens se laissent abattre, comme nous l'avons vu si souvent? Le village a répondu qu'il présenterait une demande de location avec option d'achat après un certain nombre d'années. Savez-vous que Postes Canada n'a pas encore répondu à cette demande qui a été faite l'automne dernier?

Comment pouvons-nous faire confiance à une entreprise comme celle-là? Quel genre d'exemple Postes Canada donne-t-elle au reste de notre société en n'accordant aucune espèce d'importance à un monument érigé dans le centre du village par la section de Watford de la Légion royale canadienne, la section 172, et entretenu par elle depuis 59 ans? Il doit certainement y avoir un responsable ici qui puisse répondre non seulement à la Légion royale canadienne, mais aussi à la localité elle-même.

Cet amendement vise à faire en sorte que si les employés achètent des actions de Postes Canada, ils pourront faire partie du conseil d'administration et veiller à ce que ce genre de tactiques soient réprimandées et ne se reproduisent plus jamais.

J'ai eu un appel téléphonique il y a quelques minutes. Le village a encore une fois essayé de rejoindre Postes Canada ce printemps et n'a toujours pas obtenu de réponse.

J'espère que quelqu'un du côté du gouvernement se rendra compte de la bêtise qui est en train d'être commise. Le gouvernement doit reconnaître que les Canadiens méritent mieux que de voir toutes ces institutions fermer leurs portes et être privatisées.

Je suis bien conscient du fait qu'un grand nombre de personnes qui ont lutté pour défendre notre pays ont eu la priorité, à leur retour, pour remplir les fonctions de maître de poste dans ces localités. Ces personnes devaient verser une caution et elles le faisaient. Ce n'est plus nécessaire maintenant. Vous pouvez représenter un risque financier énorme et néanmoins obtenir le poste si vous êtes prêt à travailler pour un salaire de famine.

Postes Canada n'a pas du tout tenu compte du fait que les bureaux de poste étaient souvent le centre d'activité de la localité ou du village. C'est à cet endroit que les personnes âgées se rendaient à chaque mois, non seulement pour y prendre leur chèque, mais aussi pour bavarder un peu et s'enquérir de l'état de santé de l'un et de l'autre et, au besoin, s'occuper d'une personne malade et passer prendre son courrier à chaque jour. En fait, si une personne n'était pas passée prendre son courrier depuis quelques jours, le maître de poste lui-même, en citoyen responsable, vérifiait ce qu'il en était.

Comme Canadiens, nous avons l'obligation envers les petites localités rurales du Canada de maintenir ces bureaux de poste, de préserver les institutions qui se trouvent dans nos villages, surtout les cénotaphes comme celui qui se trouve dans le village de Watford sur un terrain qui a été entretenu par la filiale 172 de la Légion royale canadienne, laquelle devrait avoir un droit à ce terrain dont elle s'occupe depuis 59 ans. Ces collectivités méritent un meilleur traitement que celui qui leur est réservé à l'heure actuelle.

M. Maurice A. Dionne (Miramichi): Madame la Présidente, c'est un débat important que nous tenons ici aujourd'hui, un débat qui ne devrait pas être nécessaire. Toutefois, connaissant le penchant du gouvernement pour l'anéantissement des collectivités rurales, je me fais un devoir d'y participer.

La Société canadienne des postes, avec l'aide et le soutien du gouvernement actuel, a entrepris d'anéantir le monde rural au Canada. Dans presque toutes les petites localités, le bureau de poste a disparu.

Dans certains cas, le bureau de poste se trouve maintenant dans un magasin. Il y en a qui fonctionnent bien, mais leur efficacité tient à celle des personnes qui les exploitent, car l'efficacité ne va pas de pair avec la Société canadienne des postes. On a beaucoup entendu parler de la nécessité pour cette société d'être rentable et d'être un centre de profit.

• (1550)

Le gouvernement semblait la considérer comme un centre de profit depuis un an ou deux. Toutefois, après avoir vanté l'efficacité de la Société canadienne des postes et détruit les réseaux de distribution en milieu rural, on nous apprend enfin qu'elle est déficitaire.

Ce n'est sûrement pas la première grève des postes. Je signale en passant que, dans une grève, tous les torts ne sont pas du côté des employés. Je suis persuadé que, dans le cas qui nous occupe, il y en avait des deux côtés mais, si la Société canadienne des postes ne traite pas mieux ses employés qu'elle ne traite les députés et les petites localités, je n'ai aucune sympathie pour elle.

Je n'ai jamais pu obtenir une réponse claire de la Société canadienne des postes. Que voulez-vous, le président de la Société canadienne des postes est bien trop occupé pour accepter de parler à un député. Par conséquent, quand on a un problème à soulever, c'est à un service de relations publiques qu'on a affaire. Quelqu'un vous rappelle ou vient à votre bureau. Dans un cas comme dans l'autre, on vous sert un tas de balivernes qui ne mènent à rien. Ces gens n'ont pas de pouvoir de décision. Ils n'ont pas le pouvoir de corriger ce qui ne va pas. Ils ne sont là que pour faire bien paraître leur patron.

Dans des régions où nous avions des bureaux de poste ruraux depuis plus de cent ans, il n'y en a plus. Ajoutez à cela une hausse phénoménale des prix. Prenez le cas de Doaktown, une petite localité, si on la compare à Ottawa, mais des gens y vivent et un casier postal y coûtait 5 $ par année. Quand la Société canadienne des postes a été créée, ces frais sont passés de 5 $ à 50 $. C'est l'une des choses qui ont permis à la société de faire croire qu'elle faisait des bénéfices.

J'ai participé à de nombreuses rencontres avec des représentants de Postes Canada dans ma circonscription. Ils étaient là pour annoncer des bonnes nouvelles à leur façon, c'est-à-dire pour annoncer aux gens qu'ils allaient perdre leur bureau de poste et qu'ils s'en trouveraient bien mieux. J'ai essayé à plusieurs de ces rencontres de faire comprendre à ces responsables des relations publiques que c'est le peuple qui fait la souveraineté d'un pays, et non Postes Canada.

J'aurais aussi bien pu parler au mur, parce que ces personnes étaient programmées d'avance. Elles n'avaient pas le droit de dire quoi que ce soit qui ne figurait pas dans leur petite brochure où était résumé le texte à communiquer. Évidemment, les habitants de ces localités en ont été passablement outrés.

Dans le petit village de Loggieville, les gens voulaient assumer la direction du bureau de poste. On ne leur a même pas permis de le faire. Cela n'aurait rien coûté à Postes Canada, mais quelqu'un à Ottawa avait décidé que les régions rurales, en particulier, ne méritaient pas un tel service postal. Ce faisant, ils ont détruit le village, à mon avis. Il faudra beaucoup de temps pour que les habitants de ces régions rurales pardonnent au gouvernement sa façon d'agir.

Je répète que c'est le peuple qui fait la souveraineté de notre pays. Ce n'est pas le Cabinet. Ce n'est pas la Chambre des communes. C'est le peuple, et il est grand temps que le gouvernement cesse d'agir en dictateur et écoute ce que les gens ont à dire. Il doit donner à la population, dans la mesure du possible, tous les avantages et les services dont elle a besoin.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi de pouvoir prendre part à ce débat au nom des électeurs de la circonscription de Cardigan, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le projet de loi C-73 est intitulé Loi modifiant la Loi sur la Société des postes, mais il devrait s'appeler Loi concernant la vente à rabais de la Société des postes. Ce projet de loi n'est qu'un autre exemple de la manie du gouvernement de faire les choses par des moyens détournés. Le gouvernement devrait être franc avec la population du Canada et appeler les choses par leur nom. Ce projet de loi annonce la privatisation de la Société des postes.

Le gouvernement affirme qu'il ne cherche qu'à accroître la productivité et à améliorer les services au public, mais voyons ce que le gouvernement a fait pour améliorer les services postaux.

Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, des centaines de bureaux de poste ont été fermés. Beaucoup de petites villes canadiennes ont perdu le seul signe tangible de la présence fédérale. Les gens acceptent de bon gré de payer des taxes s'ils voient qu'ils en retirent des avantages, mais quel avantage y a-t-il à se rendre dans une pharmacie située à des milles de chez soi pour prendre livraison de son courrier? Pour la plupart des Canadiens ruraux, le bureau de poste est le seul endroit où ils peuvent voir régulièrement flotter un drapeau canadien. En fermant les bureaux de poste, le gouvernement a éliminé ce symbole.

Il y a deux ans, le service de livraison du courrier du samedi a été éliminé à l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement a déclaré qu'il avait pris cette décision pour rationaliser les services. En 1982, lorsque le ministère des Postes a été transformé en société d'État, on a jugé que l'Île-du-Prince-Édouard avait des besoins spéciaux qui justifiaient la livraison du courrier le samedi.

Entre 1982 et 1990, il n'y a pas eu tant de changements que cela à l'Île-du-Prince-Édouard, mais le gouvernement en est quand même venu à la conclusion que les livraisons postales du samedi n'étaient plus nécessaires. Cette décision a entraîné des inconvénients pour bien des gens, surtout pour les personnes âgées. Pour les personnes âgées qui vivent isolées à la campagne, l'interruption de ce service signifie à toutes fins utiles qu'elles ne reçoivent plus de journal quotidien la fin de semaine. En raison de cette décision, la Société des postes a perdu la clientèle des journaux, qui sont de gros clients. Au lieu de s'améliorer, le service s'est dégradé à l'Île-du-Prince-Édouard. En outre, la Société canadienne des postes a effectivement perdu de l'argent à l'époque, lorsqu'elle a aboli son service de livraison postale le samedi par souci d'efficacité.

• (1600)

La dernière gifle qu'ont reçue ces insulaires date de décembre dernier, quand la société a décidé de ne plus trier à Charlottetown le courrier des collectivités de l'Île-du-Prince-Édouard qui doit être acheminé à l'extérieur de l'île. Ce courrier est maintenant traité à Halifax. Cette procédure cause des retards, notamment pour la livraison des chèques d'assurance-chômage, qui doivent être expédiés à des jours précis pour parvenir à leur destinataire en temps opportun.

Je me demande si les députés et le gouvernement sont vraiment conscients de ce que c'est que d'avoir un revenu fixe et peu élevé et d'attendre un chèque d'assurance-chômage. Ces gens ont besoin de leurs chèques. Ils n'ont pas d'autre compte où aller puiser de l'argent, si leur chèque ne leur parvient que le lundi au lieu du jeudi précédent. Cela cause des problèmes, notamment aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. Voilà ce qui en est de ce service.

Le courrier en provenance de l'Île-du-Prince-Édouard à destination des autres régions du Canada ou des États-Unis est maintenant oblitéré à Halifax. Imaginez la situation. Vous recevez de la documentation du ministère du Tourisme de l'Île-du-Prince-Édouard portant l'estampille du bureau de poste de Halifax, en Nouvelle-Écosse. C'est une insulte à faire aux gens de l'île. On les traite comme s'ils n'existaient pas. Une telle situation ne devrait pas être tolérée.

Je voudrais maintenant vous faire part d'un cas très spécial survenu dans ma circonscription, Cardigan, où il a été impossible d'amener Postes Canada à réagir. Les gens d'un secteur de Websters Corner voulaient que la société prolonge leur route postale pour desservir de nouveaux résidents. Postes Canada le leur a refusé, mais leur a installé, le long du chemin, une boîte postale communautaire, leur disant que c'est tout ce dont ils avaient besoin. La boîte est toujours par terre, dans la boue.

Comme elle n'avait pas l'intention de bouger, j'ai demandé à la société qu'elle fasse au moins couler une dalle de béton en dessous de la boîte. Elle a refusé. Les gens qui vivent le long de la route vers Webster's Corner doivent se contenter d'une boîte qui tombe dans la boue au printemps et gèle en hiver. C'est très difficile, en tant que député, d'aller dire à la population de Webster's Corner que la SCP est efficace. C'est un problème.

Il est proposé dans le projet de loi de vendre jusqu'à 10 p. 100 des actions de la société aux travailleurs des postes. Le gouvernement prétend que cette mesure vise à améliorer le rendement des employés en leur offrant une part de la société. Selon ma connaissance des affaires, il faut satisfaire également les clients. Or, c'est un aspect qui semble avoir été complètement éliminé. Le gouvernement applique la théorie selon laquelle tout propriétaire prend soin de son bien.

Le gouvernement estime qu'en remontant le moral des troupes, il va améliorer le service offert aux Canadiens. Je pense qu'il voit les choses à l'envers. S'il veut vraiment améliorer les relations de travail au sein de la SCP, le gouvernement devrait plutôt commencer par améliorer le service aux Canadiens, qui sont les clients de la société.

Le gouvernement ne s'intéresse qu'à transformer la société en une entreprise rentable et à en faciliter ainsi la vente. Tel est l'objectif véritable des conservateurs: vendre la SCP. Le gouvernement a fait de son mieux pour détruire la presque totalité des institutions nationales les plus importantes. Il a vendu Air Canada, qui est maintenant dirigée par une poignée d'Américains; il a vendu Petro-Canada; il a presque détruit VIA Rail en éliminant des routes, dans le Canada atlantique notamment—il n'y a pratiquement plus de trains là où je vis; il a comprimé le budget de la Société Radio-Canada, forçant celle-ci à fermer des postes de télévision et à annuler des programmes très populaires comme *Land and Sea*. Maintenant il s'en prend à la Société canadienne des postes.

Depuis quelque temps, nous avons vu des annonces du gouvernement qui jouent la carte de la fierté nationale et qui invitent les gens à se concentrer sur les choses qui unissent les Canadiens. L'objectif même de la SCP est d'aider les Canadiens à communiquer entre eux. Dans le Canada rural, le bureau de poste est le seul endroit où les gens peuvent voir le drapeau canadien. Nous devons voir le drapeau canadien plus souvent. Je pense que les habitants des régions rurales veulent avoir le sentiment d'être canadiens. Les ruraux ne sont pas moins canadiens que les citadins et les habitants du centre du pays.

Je presse donc le gouvernement de ne pas vendre la Société canadienne des postes. C'est une institution importante. Elle est importante pour les Canadiens et le pays tout entier.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendements les projets de loi suivants: C-59, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux; C-67, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

[*Français*]

C-71, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence; et C-84, Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, la Loi sur les allocations aux anciens combattants, la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence.

* * *

[*Traduction*]

LA SANCTION ROYALE

Mme le vice-président: Avant de donner la parole au député, j'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Initiatives ministérielles

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

Le 18 juin 1992

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Peter de C. Cory, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 18 juin 1992, à 16 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

* * *

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du Secteur ministériel, ainsi que de l'amendement de M. Boudria (p. 10744).

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole à propos de ce projet de loi, mais moins heureux de ce que j'ai à dire. C'est très négatif et ça ne ressemble pas du tout à l'optimisme de mes notes lorsque j'ai pris la parole devant cette Chambre.

M. Tobin: Ou à celui de votre nature.

M. Mifflin: À ma nature, effectivement.

M. Milliken: Une nature optimiste.

M. Mifflin: Même celle de ma circonscription. Je représente un groupe de gens qui veulent être optimistes et disciplinés. Ils travaillent fort, ils veulent appartenir à un système dans lequel ils travaillent fort et où le gouvernement tient compte en retour de leur vision de la démocratie. Je peux vous dire qu'en ce moment, ils se demandent dans quelle sorte de système ils vivent.

Depuis mon élection, les gens de ma circonscription sont obsédés—le mot n'est pas trop fort—par trois choses. La première est la TPS, qui leur coûte trop cher. La deuxième est le projet de loi C-21, qui a bousillé leur assurance-chômage—ils essaient encore de s'en remettre.

Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a assisté à une manifestation dans sa circonscription il y a deux jours. Un millier de personnes y étaient, de St. Anthony, des gens qui ne manifestent pas normalement. Je connais bien St. Anthony pour y être allé plusieurs fois. Les gens sont formidables.

À l'heure où je vous parle, une manifestation est en train de s'organiser à Clarenville, par les employés de l'usine de la péninsule de Bonavista. Ils ne sont pas furieux contre le gouvernement. Ils ne sont pas seulement en colère contre l'incurie. Ils sont inquiets, anxieux. Il faut qu'ils montrent leur inquiétude, et personne ne les écoute. Nous, nous les écoutons, moi, je le fais. Ce côté-ci de la Chambre les écoute, je le sais parce que nous nous sommes rencontrés ce matin pour discuter de pêches. Mais ce qu'ils contestent, c'est la situation des postes. C'est la troisième chose qui rend furieux les gens de ma circonscription, de Terre-Neuve et du Canada rural et les dégoûte du gouvernement.

• (1610)

Pourquoi sont-ils dégoûtés? Il faut que je me calme, madame la Présidente, parce que c'est vraiment un sujet très, très irritant. Et bien, ils sont dégoûtés parce que cela fait partie d'un plan de fermeture de la région atlantique. Mes électeurs se demandent comment cela va se terminer. Ils ne seront pas contents du projet de loi C-73, qui vise à modifier la loi sur la Société canadienne des postes et à permettre la vente de 10 p. 100 de la société à ses employés, parce qu'ils vont se demander: «Et après?»

Madame la Présidente, pour moi ce n'est ni plus ni moins que la première étape de la privatisation de la Société canadienne des postes. Pourquoi alors passer par cette étape? Pourquoi ne pas présenter directement un projet de loi de privatisation? Pourquoi ne pas être franc avec les Canadiens et leur dire qu'on veut privatiser Postes Canada, au lieu de se livrer à ces méthodes de diversion?

Je suis heureux que le député d'en face hoche la tête, j'admire son courage, car de toute évidence, dans sa circonscription, il est dans la même situation que moi et d'autres de ce côté.

Madame la Présidente, je vais vous donner les faits. Je vais vous citer les chiffres. Ces deux dernières semaines seulement j'ai eu connaissance de la fermeture du bureau de poste de Shearstown, de Bay Roberts et Bareneed et Port-de-Grave—les gens ne sont pas contents. Et c'est seulement ces deux dernières semaines.

Il y a une autre fermeture à Hare Bay, dans ma circonscription. Laissez-moi vous lire ce que disait un homme de Hare Bay. Un certain M. Saunders m'a envoyé, le 7 juin dernier, une lettre dans laquelle il écrivait ceci: «Monsieur Mifflin, je suis très ennuyé par la façon dont la Société canadienne des postes traite les Canadiens qui vivent dans les régions rurales en fermant des petits bureaux de poste. J'aimerais que vous preniez, en mon nom, une position ferme contre cette mesure.»

Ce n'est qu'une lettre parmi la centaine d'autres que j'ai reçues d'une centaine de collectivités. Il y a, dans ma circonscription, 260 collectivités, qui sont toutes des collectivités rurales.

Maintenant, en ce qui concerne la Société canadienne des postes et les collectivités rurales, permettez-moi de vous rappeler ce qui est arrivé.

En 1986, la Société canadienne des postes s'était dotée d'un plan d'entreprise décennal dans lequel elle avait prévu fermer, fusionner ou privatiser 5 221 bureaux de poste situés dans des zones rurales et employant 10 000 personnes. En ces temps où le travail est rare, où, dans ma circonscription, avoir un emploi régulier vous confère un certain statut—car peu de gens en ont un—10 000 emplois dans les zones rurales du Canada. La dernière fois que j'ai vérifié les chiffres, plus de 900 bureaux de poste avaient été fermés, et plus de 3 000 personnes avaient perdu leur emploi.

Nous parlons d'équité; 83 p. 100 des emplois dans les bureaux de poste des zones rurales sont occupés par des femmes, le groupe le plus touché par les pertes d'emplois. Très souvent, la fermeture du bureau de poste dans une zone rurale signifie, comme le député de Cardigan vient tout juste de le dire, la disparition de la seule présence du gouvernement fédéral dans la collectivité, la disparition d'un élément essentiel du tissu social et, ce qui n'est pas à négliger, le fait pour les personnes âgées d'avoir maintenant à braver la pluie, le vent et la neige pour aller chercher leur courrier. C'est l'exemple donné par mon collègue de Cardigan. J'en ai beaucoup d'autres, madame la Présidente.

Alors qu'il s'agit de servir le public, la Société canadienne des postes ne pense qu'à faire des bénéfices. Au cours de l'exercice 1988-1989, elle a réalisé 96 millions de dollars de bénéfices. Au cours du prochain exercice, ses bénéfices devraient atteindre 149 millions de dollars. C'est comme faire payer pour la défense nationale. Devons-nous réaliser des bénéfices parce que nous avons un ministère de la Défense? Non. Il s'agit de défendre notre pays. Vous ne vous attendez pas à ce que cela vous rapporte de l'argent. Eh bien, il s'agit pour Postes Canada de servir le public canadien.

Si j'en juge par les renseignements que je reçois, ce service laisse vraiment à désirer. Pourquoi? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dû avoir recours à une société privée étrangère pour obtenir un service fiable. Il l'a dit lui-même vendredi dernier. C'est une situation épouvantable.

Le gouvernement a annoncé d'autres initiatives qui sont en complète contradiction avec la politique qu'il suit actuellement, comme le programme d'action positive pour les femmes et les jeunes. Je viens de vous dire que 83 p. 100 des emplois dans les bureaux de poste ruraux sont occupés par des femmes.

Quant à permettre aux personnes âgées de vivre de façon indépendante, cela n'aide pas celles qui vivent seules ou sans aide. Quelles en sont les répercussions sur le développement économique régional? Elles ne sont pas très bonnes.

Pour remettre cette question dans son contexte, en 1984, le premier ministre de notre pays, M. Mulroney, a fait la promesse suivante: «Rétablir la qualité du service deviendra la priorité absolue de Postes Canada.»

Une voix: Un autre dépôt sacré.

M. Mifflin: S'il s'agit d'un dépôt sacré, il a eu le même sort que les autres. Par conséquent, je crois que ce projet de loi sur la poste ne concorde pas avec les programmes gouvernementaux d'autres secteurs, et le gouvernement le reconnaît.

Deuxièmement, ce projet de loi cause la perte d'emplois dont on a grand besoin, en particulier pour les femmes. Troisièmement, nous en avons de solides preuves ici aujourd'hui et même les ministériels le reconnaissent, il compromet la qualité du service au public. Quatrièmement, il échange les bénéfices contre un service inférieur et il représente la violation par le premier ministre d'un autre dépôt sacré.

Est-il étonnant que les électeurs s'inquiètent de ce que l'avenir leur réserve? Est-il étonnant que 500 à 1 000 personnes vont manifester demain au centre commercial de Random Square à Clarenville? Je ne pense pas qu'il y ait déjà eu une manifestation depuis la construction de ce centre commercial. Est-il étonnant qu'ils manifestent pour attirer l'attention des médias et pour se faire entendre de quiconque voudra bien les écouter? On n'écoute pas les gens de St. Anthony aussi ils s'adressent à leur député pour crier au secours, pour lui demander de bien vouloir s'occuper d'eux et de venir assister à cette manifestation.

Je me rendrais bien là-bas demain, mais j'estime pouvoir être plus utile ici, avec mes collègues, à tenter d'amener le gouvernement au moins à écouter ce que les pêcheurs et les travailleurs d'usine ont à dire, puisque leur industrie risque de fermer pendant cinq ans. . .

Une voix: En attendant le débat d'urgence.

M. Mifflin: . . .en attendant que le débat d'urgence ait lieu.

Une voix: Cinquante députés l'ont demandé.

M. Mifflin: Aujourd'hui, cinquante députés l'ont demandé. Dans ma circonscription, certains travailleurs n'ont reçu aucune indemnité depuis le 21 février, car ils n'y étaient pas admissibles lorsque l'usine de Port Union a fermé ses portes. Elle employait 1 200 personnes. Maintenant, on dit à 500 travailleurs de Charleston, une petite ville située non loin de ma ville natale, que leur usine n'ouvrira pas. Depuis le mois de mai, ils n'ont pas d'argent, pas d'indemnité et aucun espoir d'en obtenir.

Est-il étonnant que les gens descendent dans la rue pour protester et qu'ils n'ont aucune confiance dans le gouvernement? Est-il étonnant qu'ils veulent que je parle à la Chambre de la fermeture des bureaux de poste et de toutes les autres mesures que le gouvernement a prises et qui entraînent la paralysie du Canada atlantique, notamment de Terre-Neuve et du Labrador?

J'en ai jusque-là, et j'espère que le gouvernement prendra note des discours qu'il entendra à la Chambre au sujet de ce projet de loi méprisable.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, j'écoute depuis déjà quelques instants les députés de l'autre côté de cette Chambre qui font des interventions sur le projet de loi qui est présentement débattu, soit celui qui prévoit la vente d'une partie du capital-actions de la Société canadienne des postes à ses propres employés. Je dois vous dire que je suis particulièrement surpris de l'attitude des députés de l'opposition qui utilisent toutes sortes d'arguments pour décrier le projet de loi, mais qui ne s'attaquent pas réellement à l'objet de celui-ci.

Madame la Présidente, j'ai entendu des critiques virulentes à l'endroit de la Société canadienne des postes tout à l'heure, mais il faudrait peut-être retourner quelques années en arrière, du temps de l'administration du parti dont les députés d'en face font partie, au moment où Postes Canada était une agence gouvernementale. Pendant de nombreuses années, les interventions politiques du parti au pouvoir, directement dans l'agence qu'était Postes Canada, étaient tellement importantes que la Société n'était pas capable de s'administrer convenablement. C'était un nid à patronage par les Libéraux du temps, madame la Présidente. Il y avait des interventions régulières de la part des politiciens à la Société canadienne des Postes qui était à ce moment-là une agence gouvernementale. On a vu ce que cela a donné. Les coûts ont augmenté, année après année, et lorsqu'en 1984 nous avons pris le pouvoir, le service postal canadien était l'un des services les plus dispendieux au monde et l'un des moins efficaces.

• (1620)

Les Canadiens à la grandeur du pays se plaignaient du service postal, madame la Présidente, uniquement parce que le service postal était géré à partir de cette Chambre, à partir des banquettes du gouvernement du temps. Alors, ce que notre gouvernement a fait, c'est un nettoyage dans cette agence du gouvernement, en en faisant une société de la Couronne, détachée des influences politiques, administrée par un groupe de gestionnaires compétents, avec un mandat précis.

Notre gouvernement a donné à la Société canadienne des postes un mandat précis: celui de fournir aux Canadiens un service postal adéquat, à des prix raisonnables, à des coûts raisonnables, et avec un mandat précis de faire ses propres frais, de couvrir ses frais. Le résultat, depuis ce moment-là, a été deux années consécutives de profits à la Société canadienne des postes. C'est une situation qui ne s'était jamais vue auparavant, tout simplement parce que les politiciens de ce côté-ci de la Chambre, notre gouvernement a décidé de ne pas s'ingérer dans la gestion de la Société canadienne des postes. C'est un fait reconnu. Voilà pourquoi les résultats obtenus par la Société canadienne des postes sont ce qu'ils sont présentement.

Le député de Miramichi tout à l'heure parlait d'un déficit cette année pour la Société canadienne des postes. Il ne faut pas se surprendre, madame la Présidente. La Société a connu des problèmes importants de relations de travail qui ont entraîné une grève et toute entreprise qui subit une grève ne peut faire autrement que subir des pertes, perdre des revenus et arriver à la fin de son mandat avec des pertes. Il s'agit d'une situation temporaire, madame la Présidente, car je suis persuadé que la gestion actuelle de la Société canadienne des postes ramènera la Société sur une base de profits au cours des prochains mois.

J'entends mes collègues de l'opposition questionner les raisons pour lesquelles le gouvernement décide de permettre à la Société canadienne des postes de vendre 10 p. 100 de son capital-actions à ses employés. Qu'y a-t-il de mal là-dedans? Je pose la question à mes collègues d'en face: qu'y a-t-il de mal là-dedans?

[*Traduction*]

Qu'y a-t-il de mal à autoriser la société à vendre 10 p. 100 de ses actions aux employés? Il n'y a rien de mal à cela.

[*Français*]

Cette mesure permettra tout simplement aux employés de la Société canadienne des postes d'avoir leur mot à dire au niveaux des emplois et la participation à la gestion de l'entreprise. Et si, comme on le prétend de l'autre côté de la Chambre, le but du gouvernement est de privatiser la Société canadienne des postes, qu'y aurait-il encore de mal à permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de devenir actionnaires de cette Société, et par le fait même, propriétaires réels de l'entreprise? C'est ce système qui permettra aux actionnaires de la Société canadienne des postes d'avoir leur mot à dire dans la gestion en tant qu'actionnaires.

Les actionnaires ont le droit, dans toute entreprise, de demander à leurs gestionnaires et à leur conseil d'administration de gérer l'entreprise en fonction du service qu'elle offre, sur une base profitable, de façon beaucoup plus efficace, à mon avis, qu'une entreprise encore, même s'il y a eu beaucoup d'améliorations comme à la Société présentement, qui est gérée par un groupe de gestionnaires loin de l'influence politique.

Ce que les Libéraux nous reprochent, c'est de ne pas intervenir politiquement dans la Société canadienne des postes. Et cela, on le fait, on le fait de façon systématique. Le gouvernement, les politiciens n'interviennent plus dans la Société canadienne des postes, et c'est ainsi que cela doit être. C'est ainsi que l'on a réussi à mettre en place un système efficace et rentable et qui rapporte des profits.

Alors, je lance le défi aujourd'hui aux députés d'en face de nous dire pourquoi ils ont tellement peur que la Société canadienne des postes évolue vers une situation moderne. Est-ce parce que, dans l'éventualité où ils espèrent reprendre le pouvoir, ils savent qu'ils n'auront plus à intervenir politiquement dans la Société? Je pense que c'est la grande question que l'on doit se poser, madame la Présidente.

M. Milliken: Madame la Présidente. . .

Mme le vice-président: Il n'y a pas de questions à ce moment-ci du débat. Nous reprenons le débat.

M. Milliken: Madame la Présidente, les dix minutes ne sont pas écoulées.

Mme le vice-président: Il n'y a pas de questions à ce moment-ci du débat! L'honorable député de Kingston et les Îles est très au courant de nos règlements. On ne peut permettre cela, à moins d'obtenir le consentement unanime de la Chambre.

[*Traduction*]

Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Certains députés disent «non».

M. Milliken: Madame la Présidente, à la Chambre, la pratique veut depuis des années. . .

Une voix: Des générations.

M. Milliken: . . .des générations, depuis la nuit des temps, que lorsqu'un député prononce un discours, un autre puisse lui poser une question s'il le lui autorise.

Je me rends bien compte que le Règlement prévoit une disposition sur l'attribution de temps et que, depuis quelques années, il est rare qu'on interrompe un député, étant donné la période de questions et d'observations qui suit les discours de 20 minutes.

Les députés qui sont à la Chambre depuis quelques années connaissent cette pratique. À l'époque où la durée des interventions était de 40 minutes, il arrivait couramment que des députés demandent à celui qui avait la parole: «Puis-je poser une question au député?» ou encore «Le député m'autorise-t-il à poser une question?» C'est la formule qu'on employait. Si le député donnait son autorisation, on pouvait lui poser une question et il y répondait pendant la période des 40 minutes.

Tout ce que je demandais, c'est que le député m'autorise à lui poser une question pendant son discours de 10 minutes, étant donné qu'il ne les avait pas utilisées en entier. Il est sur le point de terminer. Il lui reste encore du temps. M'autorise-t-il à poser une question?

S'il refuse, tant pis, mais il ne s'agit pas de consentement unanime, il me semble. Il s'agit de savoir si le député accepte qu'on lui pose une question pendant son discours.

M. Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, j'allais vous faire remarquer ce que vous savez déjà fort bien, en fait, à savoir que le Règlement a été modifié quant à la pratique à laquelle le député fait allusion. En conséquence, il ne convient effectivement pas qu'il demande cela.

M. Edwards: Madame la Présidente, je crois que le député de Kingston et les Îles est une espèce de spécialiste du Règlement.

Une voix: Il est nouveau ici.

M. Edwards: Eh bien, en dépit du fait qu'il est nouveau ici, on a dit de lui qu'il était la réincarnation de Mackenzie King, qui était lui-même passé maître dans la connaissance du Règlement. S'il veut bien consulter l'article 74 du Règlement, il constatera, je crois, que Votre Honneur a manifestement et parfaitement raison de dire que les interventions de 10 minutes ne sont pas suivies d'une période de questions et d'observations.

M. Tobin: Madame la Présidente, je suis entièrement d'accord avec le député: comme la présidence le signale à juste titre, il n'y a effectivement pas de période officielle ou officieuse de questions après les interventions de 10 minutes. Ce n'est pas du tout là ce que laisse entendre mon collègue et ami.

Ce que mon collègue et ami veut dire, c'est ceci. Je siège ici depuis quelques années, pas depuis aussi longtemps que le député de Windsor–Ouest, évidemment—une douzaine d'années—mon collègue d'en face, le député de Mississauga–Sud, siège ici depuis aussi longtemps, peut–être même un peu plus. Cette pratique n'existe plus, mais elle est tout à fait normale. En fait, je me souviens d'un certain nombre d'occasions où mon collègue a fait exactement ce que propose le député de Kingston et les Îles, c'est–à–dire demander à un député s'il voudrait bien répondre à une question. Parfois, le député accepte d'entendre tout de suite la question.

Parfois, il dit qu'il répondra aux questions à la fin de son allocution, une fois qu'il aura terminé de présenter ses observations. C'est tout à fait normal, surtout lorsqu'un député cède une partie de son temps de parole à un collègue qui veut lui poser une question. C'est tout ce que dit le député de Kingston et les Îles. J'estime que c'est là une pratique valable à la Chambre.

Je me rappelle, par exemple, que mon collègue, le député de Mississauga–Sud, a contesté des statistiques du dernier document budgétaire que j'étais en train de citer. Nous avons eu alors un échange fort intéressant, et même amusant pour certains, de statistiques tirées du document budgétaire. Nous les avons citées tous les deux de façon intéressante, mais tel est le but: que les députés comprennent bien et se rendent compte qu'ils sont responsables de ce qu'ils disent ici et qu'ils peuvent être appelés à en rendre compte.

J'estime que le débat est beaucoup plus intéressant lorsqu'on sait que tout ce que l'on dit peut être contesté ou mis en doute. Il serait bien dommage, et j'espère qu'il n'en sera rien, que la décision de la présidence soit interprétée comme laissant entendre qu'il est inopportun, incorrect ou interdit qu'un député demande à un autre député qui a la parole s'il voudrait bien répondre à une question. J'ose croire que la décision de la présidence ne sera pas interprétée en ce sens, car le Parlement s'en trouverait appauvri.

Mme le vice–président: Je veux d'abord m'excuser d'avoir employé l'ancien nom de la circonscription du député. Pour une raison quelconque, ce nom m'est resté présent à l'esprit et c'est pourquoi il m'arrive de dire «Humber—Port–au–Port—Sainte–Barbe». J'imagine que je suis aussi assise ici depuis un bon moment.

• (1630)

Je suis d'accord avec le député pour dire que s'il y a consentement unanime de la Chambre, nous pourrions faire une entorse au Règlement. La Chambre dirige sa propre destinée et je suis ici pour la servir.

Selon l'article du Règlement qui s'applique actuellement, c'est–à–dire à la partie du débat qui suit les interventions de dix minutes, il n'y a pas de période de questions et réponses prévue.

Tout ce que je peux faire c'est de demander s'il y a consentement unanime de la Chambre pour que le député . . .

M. Milliken: Celui–ci n'a pas écoulé sa période de dix minutes.

Mme le vice–président: Si je comprends bien le Règlement, et vous me corrigerez si je me trompe, une fois que le député a terminé son intervention et s'est rassis, son temps de parole est écoulé même s'il ne s'est pas exprimé durant dix minutes.

Pour que des questions puissent être posées, il aurait fallu le consentement de la Chambre, mais celui–ci n'a pas été accordé.

Je pense que nous devrions maintenant passer au débat. Je suis disposée à céder la parole à tout député qui veut participer au débat.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Madame la Présidente, je suis très heureuse d'avoir la possibilité de prendre la parole immédiatement après le député de Manicouagan, parce que lorsque mon collègue a formulé des observations plus tôt, le député de Manicouagan a répondu que ce projet de loi était effectivement un pas vers la privatisation.

Je me reporte au compte rendu officiel de la Chambre, c'est–à–dire au hansard du 30 avril 1992, à la page 9920. Une question très directe a été posée au ministre responsable de Postes Canada par mon collègue d'Essex—Kent, qui a dit:

> Monsieur le Président, le ministre a présenté aujourd'hui des mesures permettant aux employés de Postes Canada d'acquérir une participation dans cette société d'État.

Le ministre va-t-il avouer aux Canadiens que ces mesures sont une première étape vers la privatisation de Postes Canada?

Ce point correspond exactement à celui qui a été formulé plus tôt.

Voici maintenant la réponse donnée par le ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, qui est aussi le ministre responsable de Postes Canada:

Monsieur le Président, je ne vois pas pourquoi je l'avouerais, car ce n'est pas la vérité.

Ainsi, le ministre a déclaré très clairement que ce projet de loi n'était pas une étape vers la privatisation. Pourtant, un député ministériel de l'autre côté de la Chambre a dit, il n'y a pas dix minutes, en réponse à une observation faite de ce côté-ci, que cette mesure législative constituait une première étape vers la privatisation.

Peut-on se surprendre que les Canadiens éprouvent tant de difficultés à faire confiance à ce gouvernement ? En avril, le ministre responsable a dit qu'il n'avouerait pas que cette mesure constituait une première étape vers la privatisation de Postes Canada parce que ce n'était pas vrai, et voilà que dans la chaleur du mois de juin un de ses collègues du gouvernement dit que le projet de loi est précisément un pas vers la privatisation.

Si les Canadiens peuvent entendre ici même à la Chambre deux déclarations tout à fait opposées faites par deux membres du même gouvernement, il n'est pas surprenant que la popularité du premier ministre et de son parti soit à un niveau si bas. Peut-on se surprendre du fait que les Canadiens sont impatients de se débarrasser de ce gouvernement? Peut-on se surprendre du fait qu'ils aient aussi peu de respect pour le gouvernement et notre institution lorsqu'ils entendent constamment des déclarations contradictoires de ce côté-là de la Chambre? Nous entendons des démentis un jour, puis quelques semaines ou quelques mois plus tard nous apprenons que les accusations portées étaient vraies.

Le député d'en face semble vouloir discuter de l'Accord de libre-échange. J'adorerais débattre l'Accord de libre-échange, qu'il s'agisse de l'ancien ou du futur, et relever tous les défauts de cet accord, si le député avait l'obligeance d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la Chambre, au lieu de chercher à interrompre une députée qui a des choses importantes à dire au nom de ses électeurs au sujet de cette mesure législative dont la Chambre est saisie et qui a trait à la Société canadienne des postes.

De plus, je remarque aujourd'hui que le Parti libéral est le seul à combattre ce projet de loi abominable. C'est la première étape vers l'élimination d'un service qui est si utile au Canada depuis la Confédération. Les néo-démocrates, qui s'opposent à la privatisation, qui voudraient que l'État possède et dirige tout, ne sont pas ici; il n'y en a aucun pour prendre la défense de la Société canadienne des postes. Il n'y a personne du Nouveau Parti démocratique qui intervient pour parler en faveur du maintien dans le domaine public de ce service public essentiel pour un pays comme le Canada, qui est si vaste et dont la population est si dispersée, et pour dire que la possibilité de communiquer entre Canadiens est un autre élément essentiel à l'unité nationale. C'est un élément essentiel au sentiment d'appartenance au Canada.

Les libéraux sont donc seuls aujourd'hui pour défendre le maintien de ce service dans le domaine public et dans l'intérêt public, et non pas pour une question de gros sous.

Je voudrais faire quelques observations sur la façon dont les employés de la Société canadienne des postes sont traités. Le ministre a dit que cette mesure visait à intéresser davantage les employés à leur société, à leur donner un peu plus l'impression d'en faire partie et à les rendre un peu plus productifs.

La Société canadienne des postes montre de bien des façons qu'elle ne se soucie pas trop de ses employés. La façon dont elle traite les femmes est carrément atroce. Pour l'amour du profit, elle pratique la sous-traitance, embauche plus de travailleurs à temps partiel et décide subitement d'affecter à une équipe de nuit quelqu'un qui travaille pour elle depuis une décennie ou davantage.

La Société canadienne des postes refuse catégoriquement d'appliquer aux femmes le principe «à travail égal, salaire égal». Elle a supprimé de son contrat les dispositions qui exigeaient que ses entrepreneurs paient aux femmes des salaires décents. Elle parle de prise de décisions partagée. Dans le cadre de ses activités journalières, elle ne respecte aucunement ses employés et ne fait rien non plus pour qu'ils se sentent fiers de leur travail ou aient l'impression d'être de véritables partenaires.

L'état lamentable des relations de travail aux Postes est un secret de polichinelle. C'est tout à fait catastrophique. On ne peut que s'interroger sur la raison d'être de ce projet de loi dont nous sommes saisis puisque c'est une coquille vide. Il ne nous apporte aucune précision. Le projet de loi ne nous dit rien sur ce qui va réellement se produire, quelle valeur auront les actions, ce qu'elles représenteront pour les employés, ou quels employés pourront en acheter. On ne peut que supposer que si les actions ont une valeur quelconque, ce seront les cadres supérieurs qui les acquerront, et si elles n'ont aucune valeur, les employés au bas de l'échelle pourront s'en procurer.

Permettez-moi de revenir en arrière et de parler de la privatisation d'Air Canada. Les privatisations suivent habituellement un certain tracé. Les cadres supérieurs des sociétés sont toujours disposés à pousser la cause de la privatisation car ils semblent toujours s'arranger pour retirer des ententes de privatisation un bon paquet d'actions, une participation intéressante dans la société, tandis que ceux qui font le travail à la source des profits perdent leurs emplois et subissent une baisse de traitement.

Je voulais revenir au cas d'Air Canada parce que je me rappelle avec dépit la nuit où j'ai entendu Claude Taylor déclarer au cours de l'émission *Cross-Country Check-Up* juste avant la privatisation d'Air Canada, que sans les entraves que représentaient la participation de l'État et les directives du gouvernement, il lui serait possible de diriger Air Canada beaucoup plus efficacement et de rendre la société beaucoup plus rentable. Je soupçonne M. Claude Taylor et beaucoup d'autres cadres supérieurs d'Air Canada d'avoir tiré des avantages de la privatisation de cette société.

La privatisation a entraîné la perte de milliers d'emplois. Les localités du Nord et des régions éloignées se sont vues privées de services; les coûts ont augmenté et les services ont été réduits. Ces faits démontrent bien pourquoi la privatisation dans une industrie comme les transports ou les communications, tellement essentiels à l'unité d'un pays, ne sert pas l'intérêt du public.

Le gouvernement actuel ou la Société canadienne des postes ne semblent toutefois pas se préoccuper beaucoup de l'intérêt public.

• (1640)

Je me bornerai à citer l'exemple de petits comptoirs postaux dans ma circonscription, qui se trouvaient à 10 ou 20 pieds d'une résidence pour personnes âgées et qui ont été déplacés un mille plus loin. Ces gens âgés, au nombre de 190, essaient de conserver leur autonomie, de rester en contact avec leurs familles et leurs amis qui vivent un peu partout au Canada, mais il leur devient impossible de sortir l'hiver pour poster une lettre, pour acheter des timbres, pour expédier un colis au temps des fêtes.

Ce genre de situation se répète partout dans ma circonscription, laquelle vient au deuxième rang à l'échelle nationale pour la proportion de personnes âgées. La question me préoccupe donc beaucoup. Je voudrais que la Société canadienne des postes soit sensible aux besoins des personnes qui doivent compter sur le courrier simplement pour demeurer en communication avec leurs proches, mais ce n'est pas le cas. La société ne prend même pas de décisions sensées.

Sur le chemin Richmond à Ottawa-Ouest, il y a depuis plusieurs années, depuis que j'ai déménagé dans cette partie de la ville, une succursale du bureau de poste. À une centaine de pieds plus loin, les autorités ont ouvert un comptoir privé. Ai-je pour autant un meilleur service? Bien sûr que non. Je dois maintenant aller aux deux endroits.

Je sais que nous disposons de peu de temps aujourd'hui, mais en définitive, nous voulons un service postal qui assure des services aux Canadiens, dont le but ne soit pas de faire des profits ou d'exploiter ses travailleurs, mais de servir les Canadiens. Nous demandons au gouvernement de nous dire, une fois pour toutes, quelles sont ses véritables intentions. Qu'on ne nous donne pas un projet de loi vide, qui ne nous dit rien sur les véritables intentions du gouvernement.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, je veux moi aussi participer au débat sur le projet de loi C-73. Je dois dire d'abord que ma collègue, la députée d'Ottawa-Ouest, a fait un discours remarquable qui portait sur tout ce en quoi Postes Canada est importante pour l'ensemble du pays.

La députée a fait remarquer que Postes Canada est un ingrédient essentiel de la cohésion de la nation, resserrant les liens entre les Canadiens, surtout dans les régions rurales; pour les citoyens qui ont déjà contribué à l'édification de ce pays, les personnes âgées qui, pour des raisons économiques et plus particulièrement dans les régions urbaines, doivent vivre dans des résidences, Postes Canada est la façon de rester en contact avec leurs proches, où qu'ils habitent.

Je pense que ce faisant, la députée a démontré pourquoi Postes Canada est un ingrédient essentiel de l'unité nationale à un moment où elle est mise à l'épreuve et où les pressions et les tiraillements qui s'exercent sur cette nation sont probablement plus prononcés qu'à nulle autre période de notre histoire.

Et pourtant, comme l'a dit il y a un instant mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception, des milliers de personnes se sont rassemblées dans diverses communautés de Terre-Neuve, et peut-être ailleurs dans ce pays, exigeant qu'on les écoute, que leurs voix soient entendues dans cette enceinte, que leurs craintes, leur colère, leurs frustrations et oui, même leurs espoirs, trouvent un porte-parole en leurs députés et qu'il y ait un débat d'urgence à la Chambre portant, dans le cas de Terre-Neuve, sur les pêches.

Alors même que cette enceinte ne peut pas trouver le temps de leur laisser la parole pendant les derniers jours de cette session au moment où elle s'apprête à suspendre ses travaux peut-être jusqu'en septembre, alors même que nous leur refusons l'occasion de se faire entendre dans cette enceinte, que fait le gouvernement de ces trop rares heures qui restent aux élus du peuple pour se réunir afin de débattre, de discuter et d'échanger des idées? Que fait le gouvernement des minutes qui nous restent? Il présente le projet de loi C-73, qui n'est rien d'autre qu'un chèque en blanc, une arme chargée qui vise droit au coeur de Postes Canada, du service postal, et je mets l'accent sur le mot service.

C'est un projet de loi, une loi d'autorisation. Il transfère au ministre des pouvoirs illimités, mal définis et sans aucun contrôle, lui permettant de faire ce qu'il veut de Postes Canada.

Que nous demande-t-on de faire par ce projet de loi? On nous demande de confier sans aucun droit de regard l'avenir de Postes Canada, le rôle que cette société a joué dans la société canadienne, à un ministre qui ne dira même pas au Parlement ce qu'il entend faire du pouvoir qui lui est accordé.

Le projet de loi ne nous dit pas quelle sera la valeur des actions qui seront vendues dans le secteur. Pas plus que le nombre de ces actions. Il ne nous renseigne pas sur la valeur nette de la société. Il ne dit pas non plus, à propos de l'achat d'actions par les employés, comment ce dernier terme sera défini. Il ne nous dit pas quelle quantité d'actions chaque employé sera autorisé à acheter. Le projet de loi ne nous dit absolument rien. Simplement que le gouvernement entend privatiser Postes Canada et qu'il voudrait que le Parlement, avec un bandeau sur les yeux et ne sachant absolument pas de quoi il retourne, cède des pouvoirs au ministre et que celui-ci, dans les officines de l'État, prenne toutes les décisions avec ses conseillers.

Je crois qu'une plus haute autorité nous interrompt.

* * *

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorale Chambre se rende immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat

Et de retour

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la chambre du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada—Chapitre 18.

Projet de loi C-56, Loi instituant les plafonds pour les dépenses publiques—Chapitre 19.

Projet de loi C-36, Loi régissant le système correctionnel, la mise en liberté sous condition et l'incarcération, et portant création du bureau de l'enquêteur correctionnel—Chapitre 20.

Projet de loi C-78, Loi modifiant certaines lois relativement aux personnes handicapées—Chapitre 21.

Projet de loi C-71, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence—Chapitre 22.

Projet de loi C-59, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux—Chapitre 23.

Projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, la Loi sur les allocations aux anciens combattants, la Loi sur les pensions et d'autres lois en conséquence—Chapitre 24.

Projet de loi C-67, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales—Chapitre 25.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre, portant que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel, et de l'amendement de M. Boudria (p. 10744).

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, comme je le disais avant que le débat ne soit interrompu par les exigences du gouverneur général, ce projet de loi, que le gouvernement présente à la toute fin de la session, juste avant l'ajourne-

ment de l'été, est un chèque en blanc. Le gouvernement nous demande un chèque en blanc. Le ministre responsable de la Société canadienne des postes nous demande de lui fournir une arme chargée.

En effet, il veut avoir, d'une part, le pouvoir de modifier du tout au tout la taille, l'organisation et la mission des services postaux canadiens et, d'autre part, le pouvoir—et la loi habilitante qui le lui conférerait—de le faire à huis clos, en ne consultant que les directeurs des bureaux de poste et les hauts fonctionnaires de la société, à l'exclusion des Canadiens et même des députés qu'ils ont élus à la Chambre des communes. Voilà pourquoi je m'oppose au projet de loi.

Si le gouvernement a un plan pour restructurer la société, la transformer et modifier les services, il devrait nous dire en quoi il consiste. Il ne devrait pas nous demander le pouvoir de la bricoler ou de la rendre méconnaissable sans avoir à nous dire ce qu'il entend faire, il devrait nous le dire franchement. Mais il ne le fait pas.

Un de mes collègues, le député de Bonavista—Trinity—Conception, affirme que ce projet de loi n'est rien d'autre qu'un cheval de Troie. C'est un plan visant à privatiser la société, à la démanteler, à la livrer au secteur privé, à lui faire vendre ses services selon les principes que McDonald applique à la vente des hamburgers.

• (1700)

Le député dit que c'est tout à fait exact. Et en ce moment, madame la Présidente, les caméras ne le montrent pas, mais il opine du bonnet en souriant. Il a l'air du dernier franchisé de McDonald. On dirait qu'il vient d'avoir une «attaque de Big Mac».

Mme le vice-président: Malheureusement, je dois faire appel à l'indulgence du député; je promets de lui donner la parole plus tard.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR L'ASSOCIATION PERSONNALISÉE LE BOUCLIER VERT DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud) propose: Que le projet de loi S-10, Loi constituant en personne morale Le Bouclier vert du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

—Madame la Présidente, à la suite des consultations faites auprès des deux côtés de la Chambre, j'aimerais présenter une motion et vous suggérer de demander le consentement unanime pour l'adoption de cette motion proposant que ce projet de loi soit lu pour la deuxième fois, renvoyé au comité plénier et lu pour la troisième fois au cours de la présente séance.

Ce projet de loi, dont je voudrais vous entretenir brièvement, est très simple; il vise à redresser la situation de l'entreprise Green Shield Prepaid Services et à constituer en personne morale une nouvelle société nommée Le Bouclier vert du Canada.

La société actuelle a été fondée à Windsor, Ontario et assurait un régime de paiement anticipé pour les médicaments. Depuis sa création, elle a pris de l'expansion en Ontario et offre maintenant des régimes de paiement anticipé pour les médicaments et les services juridiques et d'autres régimes de ce genre à un grand nombre d'organisations de la province. C'est une société sans but lucratif.

Green Shield Prepaid Services avait été constituée en vertu des lois de l'Ontario et elle désire maintenant s'étendre au niveau national. Malheureusement, ni la loi de l'Ontario, ni la loi fédérale ne renferme de dispositions permettant le passage d'une société à l'autre étant donné qu'il s'agit d'une société sans but lucratif, soit une société dont le but n'est pas de réaliser des profits.

Les conséquences de ce projet de loi ont été approuvées par le surintendant des institutions financières et, bien sûr, par le ministre des Finances et le projet a été présenté au Sénat.

Ce projet de loi est donc un projet tout à fait conventionnel. Il vise seulement à transformer en société fédérale une société qui offre présentement des régimes de paiement anticipé dans le domaine de la santé aux citoyens de l'Ontario afin que celle-ci puisse offrir ses services sans but lucratif dans toutes les régions du pays.

Madame la Présidente, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour que ce projet de loi soit considéré comme lu pour la troisième fois et qu'on pourra le traiter en conséquence.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux de souscrire à la proposition de mon collègue de Mississauga-Sud. J'ignore s'il veut se pencher sur cette motion maintenant ou s'il est disposé à ce que nous fassions tous nos discours à l'étape de la deuxième lecture et à ce que nous nous formions ensuite en comité plénier pour examiner ce projet de loi.

Je suis heureux de donner mon consentement. Cependant, je voudrais formuler quelques observations à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi. Ainsi, si personne n'y voit d'objections, c'est ce que je vais faire maintenant.

Le député de Windsor-Ouest, qui célèbre aujourd'hui le trentième anniversaire de son élection dans cette enceinte, m'a demandé de parler à sa place du projet de loi aujourd'hui, car il ne peut être parmi nous cet après-midi. Comme vous le savez, il était ici tout à l'heure. Malheureusement, une réunion dans sa circonscription ce soir l'a forcé à nous quitter. Il m'a demandé de parler en son nom au sujet de cet important projet de loi.

Green Shield est constituée en société depuis un certain temps déjà en vertu de la Loi sur les sociétés commerciales de l'Ontario. C'est une entreprise que de nombreux députés connaissent, du moins ceux de l'Ontario, car à ma connaissance, il est courant que les gens prennent une assurance maladie privée lorsqu'ils partent en voyage ou lorsque certains services ne sont pas couverts par OHIP.

Si je ne m'abuse, cette entreprise est très rentable et elle souhaite étendre ses services dans tout le pays, afin que les Canadiens des autres provinces puissent en profiter. Je suppose que cela conduira à la prestation de services additionnels ou, au moins, de services compétitifs, ailleurs au Canada.

Je suis heureux de voir que le solliciteur général s'est joint à nous. Je m'attends à ce qu'il appuie ce projet de loi.

Ainsi, la société a décidé que le meilleur moyen de parvenir à son objectif était de se constituer en vertu d'une loi spéciale du Parlement plutôt qu'aux termes de la Loi sur les sociétés par actions. Je remarque que ce projet de loi tend à faire en sorte que cette entreprise soit constituée en société directement par une loi du Parlement. C'est une façon plutôt inhabituelle d'agir pour de nouvelles sociétés à l'heure actuelle. Généralement, les projets de loi d'initiative parlementaire dont est saisi le Parlement tendent à modifier des lois constitutives touchant des entreprises constituées en société depuis de nombreuses années. Cependant, en l'occurrence, Green Shield a décidé, semble-t-il, de procéder de cette façon et c'est tout à fait acceptable.

En outre, sauf erreur, on s'est demandé à l'autre endroit, dans le cadre du débat sur ce projet de loi, ce qu'il allait advenir des profits de la société. Si je ne m'abuse, il y a une fondation au nom semblable qui reçoit les profits en question depuis la création de Green Shield et qui utilise cet argent pour financer diverses oeuvres de charité.

Sauf erreur, cette fondation avait été constituée en société en vertu des lois de l'Ontario et ainsi, en cas de dissolution de la fondation, l'argent n'aurait pu être affecté qu'à des oeuvres de charité en Ontario. Pour résoudre ce problème, Green Shield aurait maintenant fait constituer en société une nouvelle fondation aux termes des lois du Canada, afin que, toujours au cas où la fondation serait dissoute, les profits puissent aller à d'autres oeuvres de charité dans tout le pays. Je crois comprendre que cela permet de régler un problème qui aurait pu soulever certaines objections à l'autre endroit.

Mon collègue, le sénateur Frith, a prononcé un excellent discours sur ce projet de loi à l'autre endroit.

Comme nous avons réglé les questions mineures comme celles portant sur les sociétés constituées en vertu des lois de diverses provinces et sur le versement des profits à des organismes de charité, je crois que l'association le Bouclier vert du Canada a réussi à réfuter toutes les objections qui auraient pu être soulevées en raison de la démarche qu'elle a adoptée. Elle a choisi de s'adresser au Parlement.

Nous avons adopté récemment une résolution dispensant l'association du préavis jugé nécessaire pour présenter la pétition, vu que celle-ci a été présentée en retard. C'est ce qui s'est produit dans le cas des trois projets de loi que nous serons peut-être appelés à étudier au cours de la période consacrée aux affaires émanant des députés.

Nous sommes maintenant en mesure de faire adopter ce projet de loi par la Chambre et de lui donner la sanction royale. Si tout se déroule comme prévu, l'association sera constituée en société et les choses suivront leur cours normal.

Cette démarche est assez exceptionnelle. Je crois que c'est la première fois, depuis mon élection, que la Chambre constitue en personne morale une association. Il est intéressant de voir que des associations ou des groupes de particuliers peuvent toujours recourir à cette démarche pour se constituer en société. C'est une procédure qui existe depuis des centaines d'années. Bon nombre des premières sociétés anglaises ont été constituées par une loi du Parlement britannique et cette procédure a été appliquée ici pendant bien longtemps.

• (1710)

Il y avait essentiellement deux façons de procéder; une d'entre elles consistait à obtenir une charte de la Couronne, comme ce fut le cas pour la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ensuite, comme le Parlement adoptait de plus en plus de lois d'intérêt privé visant à constituer des sociétés, on a décidé d'adopter des mesures plus souples comme la Loi sur les sociétés par actions qui permet de constituer des sociétés sans passer par l'assemblée législative. Cette façon de procéder est très courante au Canada aujourd'hui. La démarche de l'association est donc très inusitée, mais néanmoins tout à fait correcte et intéressante.

Pour les étudiants qui se spécialisent dans le droit des sociétés, ce précédent sera très intéressant du fait que cette personne morale a, de toute évidence, poursuivi des activités auparavant en Ontario, en tant que société commerciale ainsi que par l'intermédiaire de sa fondation constituée dans cette même province. J'hésite à dire en vertu de quelle loi, mais je crois qu'il s'agit de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. Sauf erreur, il y a deux lois provinciales qui régissent le fonctionnement de cette société.

Cela dit, je suis heureux d'appuyer ce projet de loi. Je félicite le député de Mississauga-Sud de l'avoir parrainé à la Chambre des communes et d'avoir fait en sorte que tous les partis l'appuient; je félicite également les députés des deux côtés de la Chambre d'avoir permis l'étude rapide de cette mesure, qui sera adoptée un peu plus tard cet après-midi, j'espère.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, j'interviens en faveur du projet de loi S-10, loi constituant en société au niveau fédéral le Bouclier vert du Canada. Comme on l'a déjà mentionné, cette façon d'examiner ce projet de loi d'initiative sénatoriale est plutôt inhabituelle.

Bien sûr, j'ai dit que je l'appuyais, mais je voudrais dire un mot sur le Bouclier vert. Il s'agit d'une société sans but lucratif renommée au Canada, qui fournit notamment une assurance pour des services dentaires, médicaux et hospitaliers prépayés.

C'est avec fierté que je le souligne, car la société a vu le jour à Windsor. En fait, elle administre quelque 750 régimes au nom de 500 participants et elle traite près de 5 millions de demandes.

Les adhérents au Bouclier vert sont des groupes pouvant compter entre 6 et 35 000 membres, dont GM, Ford et Chrysler. Ses recettes annuelles ont dépassé 200 millions de dollars en 1991 et, selon son plan financier de 1992, elles devraient être de plus de 230 millions de dollars. À l'instar de sa ville d'origine, c'est une société dynamique et socialement utile.

Ce projet de loi autorise le transfert de compétence de l'Ontario au Canada, de sorte que le pouvoir de réglementation sera désormais confié au Bureau du surintendant des institutions financières.

Une constitution en vertu d'une loi spéciale du Parlement est L'unique solution viable dont dispose le Bouclier vert pour pouvoir être constitué à l'échelle fédérale et avoir une portée nationale dans un même cadre réglementaire. Autrement, le processus aurait été beaucoup trop complexe.

Le projet de loi a fait l'objet d'un examen minutieux, tant au niveau de l'orientation que de la réglementation. Les représentants de Bouclier vert ont collaboré étroitement avec ceux du Bureau du surintendant des institutions financières et du ministère des Finances pour garantir la pertinence de ce projet de loi.

En résumé, je dirais simplement que cette mesure législative est devenue nécessaire en raison d'une série de circonstances compliquées.

Il n'y a pas que la société qui bénéficiera de cette mesure, car je peux garantir qu'en devenant le Bouclier vert du Canada, cette société ne peut qu'accroître les avantages pour le Canada et pour ceux qui ont besoin du genre de services qu'elle fournit de façon si efficace depuis des années.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, je suis heureux d'appuyer cette motion portant deuxième lecture du projet de loi S-10.

Comme on l'a expliqué au Sénat et tout à l'heure à la Chambre, le but de ce projet de loi est de permettre à la Green Shield Prepaid Services Inc. de fournir des régimes de paiement anticipé non seulement en Ontario, mais dans tout le Canada. Elle s'appellera désormais le Bouclier vert du Canada.

S'agissant d'une association à but non lucratif, d'une association qui ne détient aucun capital-actions, ce n'est pas chose facile que de la constituer en société. En vertu de la Loi sur les sociétés par actions, toute entité qui souhaite être constituée en société doit détenir un capital-actions. Le Bouclier vert du Canada n'en a pas. Il n'a ni actions ni actionnaires.

Pareillement, la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario exige que l'entité qui souhaite être constituée en société détienne un capital-actions. En Ontario, Green Shield Prepaid Services avait été constituée en société en vertu de la partie III de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario, et immatriculée dans cette province en vertu de la Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés.

Par suite d'une lacune dans la Loi sur les corporations canadiennes, Green Shields ne peut continuer d'exister au niveau fédéral. En outre, si elle avait essayé d'être constituée en société en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes, la partie qui porte sur la constitution d'associations à but non lucratif qui ne détiennent pas de capital-actions, elle n'aurait pu être immatriculée au niveau fédéral pour fournir des régimes de paiements anticipés, étant donné qu'il n'existe pas de loi fédérale équivalente à la Loi sur les services hospitaliers et médicaux prépayés.

La solution est donc de la constituer par une loi du Parlement et de l'immatriculer en vertu des dispositions de la Loi sur les sociétés d'assurance. C'est ce que fait le projet de loi S-10. On m'a garanti que ces mesures n'ont été prises qu'après d'intensives consultations avec le ministre des Finances et le Bureau du surintendant des assurances.

Il a été mentionné au Sénat que l'association était la première à avoir introduit en Amérique du Nord un programme de paiements anticipés des médicaments vendus sur ordonnance dans les années 1950. Depuis, ce programme a été étendu aux services pharmaceutiques aux services dentaires, juridiques et autres, et couvre les travailleurs de la plupart des provinces du Canada.

Bien qu'elle passe contrat avec des employeurs dont l'entreprise a son siège en Ontario, les employés qui résident et travaillent en dehors de la province sont couverts par le régime contracté par leur employeur auprès de Green Shield. Le fait qu'elle soit constituée au niveau fédéral permettra à Green Shield de passer contrat avec des compagnies ayant leur siège en dehors de l'Ontario et avec des particuliers résidant ailleurs que dans cette province. Tel est l'objectif du projet de loi S-10.

Je renvoie les députés au mémoire lui-même, où l'on rappelle l'objectif de l'association décrit au paragraphe 4(1),

> L'Association a pour objet de fournir des régimes de paiement anticipé, de les gérer et de les administrer dans tout le Canada.

Selon la définition donnée au début du projet de loi, le régime de paiement anticipé vise à «payer d'avance le coût de services définis». On donne d'ailleurs, pour ces «services définis», la définition suivante:

> Les services visés par le régime peuvent consister en services de santé ou services sociaux, dentaires, juridiques, ou pharmaceutiques.

Voilà donc le mandat que le Bouclier vert espère pouvoir assumer à l'échelle nationale.

Selon le paragraphe 4(1) du projet de loi:

> L'Association est un organisme sans but lucratif; elle n'existe que pour des fins d'utilité sociale et n'a pas pour objet de faire réaliser des profits à ses membres. Les profits de l'Association et l'accroissement de son capital servent, sous réserve de l'article 10, à promouvoir son objet.

Nous avons donc un organisme sans but lucratif qui gérera un régime de paiement anticipé «pour des fins d'utilité sociale». Si elle enregistre des profits, elle s'en servira pour promouvoir son objet, c'est-à-dire la gestion et l'administration de régimes de paiement anticipé dans tout le Canada. Si elle veut s'adonner à d'autres activités ou fournir des régimes de paiement anticipé pour des services autres que les services de santé et les services sociaux, dentaires, juridiques et pharmaceutiques, elle devra obtenir le consentement du ministre des Finances, conformément aux paragraphes 7(2) et 7(3) du projet de loi.

Aux termes de l'article 8, si les administrateurs désirent céder les régimes de paiement anticipé à une autre entité ou encore vendre tout ou une partie substantielle de l'actif de l'association, ils doivent obtenir l'approbation de leurs membres et du ministre des Finances. Il faut se demander ce qu'il adviendra de l'actif si l'association est dissoute ou mise en liquidation. Après tout, il n'y a pas d'actionnaires.

• (1720)

Selon le paragraphe 10(2), le surplus de biens restant après le paiement de toutes les obligations n'est pas remis aux membres, mais plutôt «versé aux organismes de charité ou sans but lucratif personnalisés déterminés par les règlements administratifs». Si aucun organisme n'a été désigné, le surplus d'actif est versé à la Green Shield Canada Foundation, conformément au paragraphe 10(3).

Pour l'instant, cette fondation sans but lucratif constituée dans les années 1970 en vertu de la partie III de la Loi ontarienne sur les compagnies et associations n'est pas exploitée activement. On a établi cette fondation dans le but d'éviter qu'un incident comme celui de la société Windsor Medical Services Inc. ne se reproduise.

Lorsque le régime d'assurance-maladie de l'Ontario a été établi en 1969, la société Windsor Medical Services a été mise en liquidation et, après une longue bataille judiciaire, ses surplus ont été versés aux médecins qui étaient membres de la société.

Si l'Association du Bouclier vert du Canada devait être mise en liquidation, les surplus seraient versés à un organisme sans but lucratif et non à des personnes. Je remarque également que les articles 16 et 17 du projet de loi précisent que la Loi sur les liquidations et la Loi sur la faillite ne s'appliquent pas à l'association. En cas de dissolution involontaire, les deux lois s'appliquent. En cas de dissolution volontaire, seule la Loi sur les sociétés d'assurances s'applique. Dans les deux cas, le surintendant des institutions financières a un rôle important à jouer.

Le surintendant des institutions financières a également un rôle à jouer si l'association désire, de temps en temps, distribuer des surplus accumulés. Le paragraphe 10(1) du projet de loi dit ceci:

> Dans le cas où l'Association dispose de surplus non affectés qui, de l'avis des administrateurs, excèdent les besoins de l'Association, elle peut, après avoir obtenu l'agrément du surintendant, verser ces surplus, en tout ou en partie, aux organismes de charité ou sans but lucratif personnalisés déterminés par les règlement administratifs.

Je suppose que l'organisme de charité ou sans but lucratif qui serait le candidat logique serait la Green Shield Foundation. Quant au surintendant des institutions financières, son rôle se limiterait à voir à ce que le versement des surplus ne mette pas en péril la viabilité du Bouclier vert du Canada. Le surintendant ne regarderait pas où les surplus ont été versés, s'il est convaincu que ce n'était pas imprudent de faire un tel versement.

Il y a évidemment certains avantages à ce que la Green Shield Foundation soit exploitée activement. Comme je l'ai dit plus tôt, l'association est limitée pour ce qui est du genre d'activités qu'elle peut entreprendre. Si elle veut déborder le cadre des activités autorisées, elle doit obtenir la permission du surintendant des institutions financières.

Cependant, la Green Shield Foundation semble avoir un éventail beaucoup plus vaste d'activités permises. Le Bouclier vert pourrait entreprendre, par l'intermédiaire de sa fondation, des initiatives qu'il ne peut pas entreprendre par l'entremise de son association.

Il y a un aspect de cette relation qui m'intrigue. Si le projet de loi S-10 est adopté, nous aurons une association constituée en personne morale en vertu d'une loi fédérale, qui pourra exercer son activité dans toutes les provinces et tous les territoires du pays.

Elle touchera des paiements de particuliers et de sociétés dans toutes les régions du pays, accumulant ainsi des surplus qu'elle pourra verser à sa fondation, en vertu du paragraphe 10(1) du projet de loi. Celle-ci pourra ensuite se servir de ces surplus pour établir un nouveau régime. La fondation est toutefois constituée en vertu des lois de l'Ontario et ne peut donc, à l'instar de l'association actuelle, exercer son activité à l'extérieur de la province. Il résulterait de la nouvelle loi que la fondation pourrait établir un nouveau régime destiné principalement à des particuliers et à des sociétés de l'Ontario, qui serait financé, en partie du moins, à l'aide des activités nationales de l'association.

Si la fondation, comme l'association, était constituée en personne morale en vertu des lois fédérales, je ne soulèverais pas cette question. Quoi qu'il en soit, il est difficile de spéculer davantage sans en savoir plus sur la fondation. Nous pourrions peut-être en reparler une autre fois.

Je propose que nous adoptions ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et que nous le renvoyions au comité, où il pourra être étudié en même temps que d'autres questions. J'ai hâte d'entendre les députés qui sont en faveur de cette motion et j'espère qu'elle sera adoptée rapidement.

Mme le vice-président: Je crois savoir qu'il y a consentement unanime pour que cette motion soit mise aux voix.

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M^me^ Champagne.)

La présidente: À l'ordre! La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi S-10, Loi constituant en personne morale le Bouclier vert du Canada.

(Les articles 2 et 3 sont adoptés.)

Article 4—*Objet*

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la présidente, je me demandais si le député de Mississauga-Sud ne pourrait pas nous dire si le libellé de l'article 4 est celui qu'on emploie habituellement au Canada à l'égard

de ce genre d'association. A-t-il eu l'occasion de consulter d'autres lois constitutives?

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la présidente, il s'agit d'une disposition tout à fait courante qui énonce l'objet de l'association, les raisons pour lesquelles elle est exploitée. Je ne croirais pas qu'elle pose de problème particulier. Elle est explicite.

(L'article 4 est adopté.)

(Les articles 5, 6, 7 et 8 sont adoptés.)

Article 9—*Cession des régimes, etc.*

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la présidente, le député de Mississauga-Sud s'est-il renseigné pour savoir si la cession de biens en vertu de ce projet de loi aura des incidences fiscales?

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la présidente, il ne faut pas que la cession profite aux sociétés, de sorte que celles-ci produisent des déclarations d'impôt à titre d'organismes à but non lucratif comme des oeuvres de charité. Par conséquent, aucune répercussion fiscale n'est liée à la cession des biens de l'association ontarienne, ni à la constitution de l'association actuelle en organisme à but non lucratif.

M. Milliken: Madame la présidente, le député peut-il nous dire si la TPS s'applique à ce genre de transaction?

M. Blenkarn: Madame la présidente, je ne crois pas que la TPS s'applique, parce que nous ne vendons rien. Tout ce que nous faisons, c'est de transférer une société d'une administration à une autre, et la société reste la même. Elle change de nom et d'administration, mais elle reste la même. Par conséquent, comme il n'y a pas de vente, il n'y a pas de taxe sur les produits et services.

(L'article 8 est adopté.)

(Les articles 9 à 16 inclusivement sont adoptés.)

Article 17—*Applicabilité de la Loi sur les sociétés d'assurance*

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la présidente, le député de Mississauga-Sud a-t-il vérifié tous les articles de la Loi sur les sociétés d'assurance qui peuvent s'appliquer à cette société, pour être sûr que ce sont les bons articles?

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Oui, madame la présidente. Je pense que le député parle de la Loi sur les liquidations et de la Loi sur la faillite. Les dispositions ne s'appliquent pas aux cessions ni à l'établissement de nouvelles associations.

M. Milliken: Madame la présidente, le député a mal compris ma question. Je parlais de l'article 17 du projet de loi. Il y a un grand nombre de dispositions de la Loi sur les sociétés d'assurance dont on dit qu'elles s'appliquent à cette association. Je me demandais si le député avait eu le temps d'examiner tous ces articles de la Loi sur les sociétés d'assurance. Pourrait-il nous assurer que ce sont bien là toutes les dispositions qui devraient raisonnablement s'appliquer?

• (1730)

M. Blenkarn: J'ai fait cette vérification. Ce sont bien les articles de la Loi sur les sociétés d'assurance qui s'appliquent. Ils sont inscrits dans la loi, parce que c'est le moyen le plus facile de faire en sorte qu'ils s'appliquent.

(L'article 17 est adopté.)

Article 18—*Modification de la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières*

M. Pat Sobeski (Cambridge): Cette disposition porte sur le Bureau du surintendant des institutions financières. Le député de Mississauga pourrait-il nous mettre au courant des discussions qui ont eu lieu avec le bureau en question et nous dire si le surintendant croit que c'est un bon projet de loi?

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): À titre d'information, je signale à la Chambre que l'Association le Bouclier vert du Canada a organisé une série de rencontres avec le Bureau du surintendant des institutions financières et les rédacteurs de ce projet de loi. Le libellé actuel du projet de loi découle de leurs discussions. Les solliciteurs de l'Association le Bouclier vert ainsi que les représentants du Bureau du surintendant, qui ont travaillé de concert avec le ministre des Finances, ont vraiment été à l'origine de ce projet de loi qui a pour but de remplacer la charte ontarienne de l'association par une charte fédérale.

(L'article 18 est adopté.)

(Les articles 19 et 20 sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. Blenkarn propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mme le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec votre permission, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Blenkarn propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je tiens simplement à dire à quel point je suis heureux d'avoir pu prendre part au processus législatif cet après-midi et je veux remercier le député de Mississauga-Sud pour les recherches approfondies qu'il a faites en préparation de l'examen du projet de loi en comité plénier et le féliciter pour ses explications très concises sur les objectifs du projet de loi.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Mme le vice-président: On me dit que le député voudra peut-être demander le consentement unanime de la Chambre pour que celle-ci passe à l'étude d'un autre projet de loi.

M. Porter: Madame la Présidente, il y a eu des consultations entre les partis et il y a peut-être consentement unanime pour procéder rapidement à l'adoption, à toutes les étapes, du projet de loi d'intérêt privé S-9, adopté par le Sénat, qui est la Loi modifiant la loi constituant le Conseil de l'Église évangélique pour le Nord-Ouest du Canada. Je demande la permission d'expliquer brièvement en quoi consiste ce projet de loi, madame la Présidente.

Mme le vice-président: La Chambre permet-elle, à l'unanimité, au député de présenter maintenant le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Madame la Présidente, je suis prêt à donner mon consentement pour l'adoption, à toutes les étapes, du projet de loi, mais je voudrais que le député explique les objectifs de ce projet de loi. Il n'est pas nécessaire qu'il soit bref. J'aimerais obtenir de bonnes explications.

Mme le vice-président: Il y a consentement unanime.

* * *

LA LOI CONSTITUANT LE CONSEIL DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE POUR LE NORD-OUEST DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Bob Porter (Medicine Hat) propose: Que le projet de loi S-9, Loi modifiant la Loi constituant le Conseil de l'Église évangélique pour le nord-ouest du Canada, soit maintenant lu pour la deuxième fois et, par consentement unanime, renvoyé à un comité plénier.

Madame la Présidente, le projet de loi S-9 est très court. Il ne contient que deux articles.

L'article 1 vise à supprimer les limites actuelles concernant la valeur des immeubles que l'Église peut posséder.

Le paragraphe 7(2) du chapitre 79 des Lois du Canada de 1928 dit ceci: «La valeur globale des immeubles détenus en propre ou en fiducie pour la Corporation au Canada ne doit, à aucun moment, dépasser un million de dollars.»

Cet article ôterait la limite fixée à l'Église, qui ne doit pas posséder de biens d'une valeur dépassant un million de dollars. Il ne fixe pas de nouvelle limite, il ne fait que supprimer la limite existante.

L'article 2 donnerait à l'Église un nom français. En français, la personne morale constituée par ladite loi s'appelle le «Conseil de l'Église évangélique pour le nord-ouest du Canada». Je suis certain que d'autres prononceront beaucoup mieux le français que moi.

Le député d'en face a demandé des explications détaillées. Je pense qu'on cherche essentiellement à s'adapter aux changements de valeur des biens immobiliers dans la société d'aujourd'hui, car comme tant d'autres cette Église possède, dans ce pays, d'autres actifs qui continuent de prendre de la valeur.

Le deuxième article du projet de loi reconnaît la diversité culturelle du Canada et l'importance de la deuxième langue officielle pour le pays et les collectivités qui le composent. Je pense que cela aiderait l'Église à continuer de satisfaire aux besoins spirituels de milliers de Canadiens, ce qui, aujourd'hui, est un défi.

Ce sont essentiellement les changements qui sont demandés dans ces deux articles. Je vous soumets respectueusement ce projet de loi aujourd'hui.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M^me^ Champagne.)

La présidente: La Chambre est constituée en comité plénier pour étudier le projet de loi S-9, Loi modifiant la loi constituant le conseil de l'Église évangélique pour le nord-ouest du Canada.

• (1740)

[*Traduction*]

L'article 1 est-il adopté?

Article 1—

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la présidente, le député pourrait-il nous dire où cette Église a été constituée en personne morale et où se trouvent ses principaux actifs?

M. Bob Porter (Medicine Hat): Madame la présidente, Je crois que le Conseil de l'Église est constitué en corporation dans l'ouest du Canada, à Medicine Hat. Son actif serait réparti entre des églises dans diverses collectivités un peu partout au Canada.

Je présume qu'à mesure que le conseil a pris de l'expansion au fil des ans, la valeur de son actif a augmenté de sorte que le plafond d'un million de dollars fixé en 1928 n'est plus pertinent aujourd'hui. Je pense que c'est la raison pour laquelle le conseil demande cette modification.

(L'article 1 est adopté.)

(L'article 2 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

M. Milliken: Madame la Présidente, j'ai cru comprendre que nous aurions peut-être un troisième projet de loi à examiner aujourd'hui. En effet, le projet de loi S-7 était inscrit au *Feuilleton*. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous faire part des discussions qui ont peut-être eu lieu à cet égard?

M. Edwards: Oui, madame la Présidente. Nous avions espéré que les trois projets de loi, y compris celui que le député vient de mentionner, puissent être examinés aujourd'hui, pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Si je comprends bien, le problème, c'est qu'un des partis n'a pas eu amplement l'occasion d'engager des consultations au sujet du projet de loi S-7. On propose donc qu'il soit examiné plus tard, pas aujourd'hui, mais un autre jour, s'il y a consentement unanime.

Je crois que cet examen n'est qu'une formalité et qu'on n'a pas eu l'occasion de l'effectuer plus tôt.

M. Milliken: Madame la Présidente, je me demande si le secrétaire parlementaire, lors de ses discussions avec les autres partis, ne pourrait pas parler du projet de loi C-306, au nom de mon collègue le député de Restigouche—Chaleur. Un comité permanent a déjà fait rapport sur ce projet de loi. Il est revenu à l'étape du rapport. Il vise à modifier la Loi sur le ministère des Forêts pour changer le titre anglais, et c'est tout, je crois.

Il a été adopté à l'unanimité lorsqu'il a été débattu en deuxième lecture. Je vois que le comité a fait rapport avec proposition d'amendements. Il me semble que c'est un projet de loi qui pourrait être adopté avant la fin de la session, le 23 juin, s'il y avait consentement unanime.

Vu qu'il semble être accepté par tout le monde, on pourrait peut-être envisager de l'adopter pour le faire disparaître du *Feuilleton*. S'il était présenté plus tard, nous aurions peut-être un débat à l'automne, et cela prendrait toute une heure d'initiatives parlementaires. S'il était mis en délibération sans opposition, il pourrait être adopté sans que cela prenne une heure et les autres travaux de la Chambre en seraient facilités.

Mme le vice-président: Si vous le permettez, je dirais au député de Kingston et les Îles et au secrétaire parlementaire que le projet de loi dont il est question, au nom du député de Restigouche—Chaleur, est à l'ordre du jour de lundi.

S'il n'y a pas d'amendements, la troisième lecture pourrait se faire le même jour. Je dis cela simplement à titre d'information.

M. Milliken: Madame la Présidente, j'ai soulevé ce point parce que, étant donné mon intérêt pour les initiatives parlementaires en ma qualité de membre du sous-comité des affaires des députés du Comité de gestion de la Chambre, je ne voudrais pas perdre une heure lundi si le projet de loi va être adopté sans être débattu.

C'est comme le fait d'en adopter deux aujourd'hui; nous aurions pu nous en tenir au Règlement et n'étudier que le projet de loi S-10. Nous avons réussi à en passer un autre, le S-9 si je ne m'abuse. Nous étudierons peut-être le projet de loi S-7 un autre jour.

Tout ce que je veux dire, c'est que si nous pouvions nous prononcer immédiatement sans prendre l'heure au complet, nous pourrions passer à un autre article des initiatives parlementaires, par exemple la motion nº 3 au *Feuilleton*, celle qui est inscrite au nom de M. Caccia, et en débattre.

Je sais qu'il y a des contraintes de procédure, mais nous avons certainement réglé un problème pour une semaine à venir en étudiant le projet de loi S-9 aujourd'hui. C'est pourquoi j'espérais que le secrétaire parlementaire pourrait peut-être aider.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la présidente, j'aime bien les doses alternantes d'abrasif et de lubrifiant que nous sert l'autre côté de la Chambre.

C'est une suggestion très louable, et mon collège n'est pas seulement un expert en affaires parlementaires, en procédure, c'est aussi une personne qui aime rendre service. J'imagine qu'il a été bûcheron dans une vie antérieure, parce que je m'attends à ce qu'il soit un spécialiste des affaires forestières lorsque nous étudierons le projet de loi C-306 lundi.

Je pense que nous nous heurtons à quelques difficultés ici. Ce que mon collègue a dit est utile, mais je ne pense pas qu'il soit approprié de négocier les travaux de la Chambre sur le parquet de la Chambre. Que mon collègue se rassure, ces discussions peuvent avoir lieu, mais je préférerais y participer derrière le rideau.

Mme le vice-président: Nous suspendons maintenant la séance jusqu'à 18 heures. Le secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Edwards: Madame la présidente, vous constaterez peut-être qu'il y a consentement unanime pour que l'on passe à l'ordre du jour.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que l'on déclare qu'il est 18 heures et que l'on passe aux initiatives ministérielles?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre: Que le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel, ainsi que de l'amendement de M. Boudria (p. 10744).

Mme le vice-président: Il restait trois minutes et demie au député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte. Je vais maintenant donner la parole au député de Thunder-Bay—Nipigon.

• (1750)

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, si le député qui a encore trois minutes et demie est au fond de la salle, je serais prêt à lui laisser la parole et j'interviendrai ensuite.

J'apprécie l'occasion qui m'est offerte de participer au débat sur les modifications qu'on propose d'apporter à la Société canadienne des postes et qui ont occupé la plus grande partie de la journée. J'apprécie aussi ce que les modifications à l'article 27 de la loi essayent d'accomplir.

Je dirais pour commencer que depuis que je suis à la Chambre des communes, je me suis intéressé aux questions concernant Postes Canada en tant qu'ancien porte-parole en la matière et que je suis impressionné par la majorité des réalisations de cette société depuis trois ou quatre ans. Ses gestionnaires et ses employés ont essayé de moderniser la distribution du courrier et des colis.

La Société canadienne des postes m'impressionne tout spécialement lorsque je visite ses établissements dans les diverses régions du pays. Les députés de mon côté de la Chambre me lancent des regards furieux parce que je louange la Société canadienne des postes. Je prêterai une oreille à leurs observations quand j'aurai terminé les miennes.

La Société canadienne des postes a réussi à s'adapter aux processus de fabrication du XX^{e} siècle. Elle prend colis et lettres qu'elle traite comme une unité de produc-

tion et elle établit la meilleure marche à suivre pour les acheminer. Chaque niveau assume une large part de responsabilités parce qu'il est organisé en paliers. Bon nombre d'entreprises de ce pays pourraient tirer des leçons très utiles du fonctionnement actuel de la Société des postes.

Je vois aussi l'efficacité dans les politiques de marchandisage et les services rendus. Si je me souviens bien, à une certaine époque, la société avait presque renoncé à livrer les colis, et surtout les lettres, à temps. Aujourd'hui, à cause de ses politiques de marchandisage et de son engagement à fournir les services à temps, elle réussit et c'est tout à l'honneur non seulement des gestionnaires de cette société d'État, mais aussi des responsables de chacune des étapes du processus grâce auquel un colis ou une lettre posté dans une région du pays est livré dans une autre région dans des délais très raisonnables. Les employés et la direction méritent vraiment nos compliments.

Voilà pourquoi j'arrive mal aujourd'hui à comprendre l'objectif de ce projet de loi présenté à la Chambre. Nous avons plusieurs autres projets de loi à étudier. Demain commencera le débat sur la Loi sur l'immigration, dont l'étude devrait normalement durer au moins dix jours, ou deux semaines; mais le gouvernement veut l'expédier en deux jours, et nous sommes là à discuter d'un projet de loi visant à modifier la Société canadienne des postes. C'est complètement ridicule.

Dans quelques instants, je vais dire à la Chambre pourquoi j'estime que ce projet de loi n'aurait pas dû être présenté et pourquoi la Chambre ne devrait pas l'étudier.

Je dirais qu'en dépit du dossier reluisant dont la Société canadienne des postes jouit à de nombreux égards, on a oublié, à mon avis, certains éléments fondamentaux de ce que la société est vraiment.

Je suis originaire d'une ville de taille moyenne, Thunder Bay, mais je représente aussi plusieurs localités à caractère rural. Par exemple, Nipigon, Red Rock, Armstrong, qui ont toutes leur propre petit bureau de poste, Gull Bay, qui est desservie par le bureau de poste d'Armstrong, Dorion, où l'on vient juste de fermer le bureau de poste et où le service est maintenant assuré par de bons amis à moi, la famille Atkinson.

Ce qu'il faut réaliser, c'est que dans de nombreuses localités à caractère rural, non seulement dans ma circonscription, mais dans l'ensemble du pays, la seule présence fédérale, le seul symbole représentatif du Canada est le bureau de poste local.

C'est le seul endroit où l'on arbore le drapeau canadien, les couleurs du Canada, les symboles de notre pays. Et je crois que c'est là que la Société canadienne des postes s'est vraiment fourvoyée. Lorsqu'elle a commencé à fermer les petits bureaux de poste locaux sous prétexte que cela permettrait peut-être d'offrir de meilleurs services, ce qui est peut-être effectivement le cas, bien que je ne sois pas prêt à l'affirmer, elle a fermé des services qui font partie du Canada rural depuis 100, 115 ou 120 ans. Ce qui est catastrophique, c'est que ces petits bureaux de poste sont les derniers vestiges de la présence fédérale dans ces petites localités.

Je ne crois pas que ce soit une bonne chose, quand on pense à l'histoire des postes canadiennes et aux services qu'elles ont rendus au Canada, non seulement dans les grands centres urbains, mais jusque dans les petits villages de l'ensemble du pays. Ce qu'elles ont permis par-dessus tout, c'est que tous les Canadiens perçoivent une présence nationale dans les petites localités; elles ne s'occupent pas uniquement de livrer, de recevoir et d'acheminer le courrier.

Le bureau de poste rural faisait presque partie du filet social. Pour les gens qui ont grandi et vécu dans cette localité et qui s'y rendaient le matin pour aller chercher leur courrier et discuter de choses et d'autres avec des amis, c'était devenu un lieu de rencontre. Certes, ce n'est pas là la responsabilité de la Société canadienne des postes, mais c'est bien la responsabilité du gouvernement du Canada, une responsabilité qui incombe à tous les Canadiens et que nous ne devons pas abandonner.

Dans les zones rurales, la Société canadienne des postes ne fait pas qu'assurer une présence nationale, elle peut venir en aide aux gens qui y résident. De nos jours, à moins de posséder quelques notions de droit et même avec toutes ces connaissances—ce qui est mon cas—je me demande vraiment si on peut arriver à remplir tous les formulaires comme doivent le faire la plupart de nos citoyens dans leur quotidien.

Parmi les formulaires à remplir il y a d'abord la demande de citoyenneté, la demande de permis de conduire, la demande de prestations de la sécurité de la vieillesse, la pension de vieillesse—en somme une foule de casse-tête quand on a un filet social tel que le nôtre. Dans les zones rurales, par l'intermédiaire de son personnel dévoué, la Société canadienne des postes fournissait ce service, ces conseils, cette aide aux habitants des petites localités.

Maintenant qu'on ferme les petits bureaux de poste ruraux, je me demande bien où est-ce que les gens iront pour obtenir le genre d'aide que ceux-ci leur fournissaient jusque-là.

J'ai dit tout à l'heure que la direction de Postes Canada est allée un peu trop loin, qu'elle a peut-être trop cherché à faire des affaires à la manière du secteur privé, qu'elle a oublié ce que Postes Canada était à ses débuts, les services que cette société rendait effectivement à la collectivité. Je crois que la Société canadienne des postes s'est égarée.

Outre les très nombreuses fermetures de bureaux de poste ruraux, je voudrais signaler, madame la Présidente, la nouvelle mode qui consiste à installer des boîtes postales sur le coin des rues dans les nouveaux quartiers. Cela a peut-être du sens sous des latitudes plus clémentes où il ne pleut que de temps à autre, mais certes pas ici.

Je vois mon collègue, en face, qui représente une circonscription rurale de la Colombie-Britannique. Je sais qu'il ne me reste plus beaucoup de temps, madame la Présidente, mais permettez-moi seulement de signaler que ses électeurs sont comme les miens. Avec le temps et au fil des saisons, ils vieillissent et sont de moins en moins en forme.

• (1800)

Si l'on veut vraiment faire quelque chose pour offrir de meilleurs services à tous les Canadiens, qu'on supprime complètement le système des boîtes postales, qu'on enlève ces boîtes hideuses qui déparent le coin de nos rues et qu'on distribue le courrier de porte en porte, comme il se doit.

Je suis contre ce projet de loi parce que je ne comprends pas pourquoi on l'a présenté ici. Je crois que personne ne le sait, en fait. Il n'est absolument pas logique que la société vende 10 p. 100 de ses actions à ses employés alors que ceux-ci n'en veulent pas. Ils n'y voient aucune sécurité, aucun avantage, aucun profit. Je ne comprends pas quel est l'objet de ce projet de loi.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, je n'avais pas l'intention de prendre la parole cet après-midi au sujet du projet de loi ou de l'amendement. Toutefois, la députée d'Ottawa-Ouest m'y a incité, si je puis dire.

Lorsqu'elle a pris la parole, elle a dit que les socialistes sont absents du débat, eux qui veulent tout socialiser; elle a demandé où ils étaient et pourquoi ils ne prenaient pas part au débat sur le projet de loi et sur l'amendement. Elle a dit que nous ne prenons pas part au débat et que nous voulons tout socialiser.

La députée se trompe dans les deux cas, et je crois qu'elle le sait. Je ne peux l'accuser d'avoir dit une fausseté, mais je puis affirmer qu'elle exagérait à tout le moins.

Les socialistes du Canada, représentés par le CCF et par le NPD, n'ont jamais voulu tout socialiser. Toutefois, la Société des postes, parce qu'elle est un service, est toute désignée pour demeurer une société d'État. En plus d'être un service, la Société des postes est un monopole, ce qui est une autre bonne raison pour demeurer entièrement propriété publique.

La décision du gouvernement de vendre des actions de la société est évidemment le prélude à sa privatisation totale. Les socialistes qui ont pris la parole durant le débat—je ne me souviens plus exactement combien—en tout cas deux aujourd'hui et quelques autres lors d'interventions précédentes, se sont tous opposés au projet de loi et ont appuyé l'amendement visant à renvoyer le projet de loi à six mois, ce qui équivaut évidemment à le torpiller. C'est ce que nous voulons faire.

Nous avons tous des histoires personnelles à raconter au sujet du bureau de poste. J'écoutais parler le député qui m'a précédé, et je peux moi aussi raconter mon histoire.

J'ai grandi dans une localité relativement peu peuplée de Colombie-Britannique, South Wellington, dans l'île de Vancouver. La localité comptait à l'époque 500 habitants. Le bureau de poste y était un organisme de service.

Le député a parlé des formulaires du gouvernement, et de l'aide que le maître de poste ou la maîtresse de poste pouvaient donner pour aider à remplir ces formulaires. À l'époque, on trouvait au bureau de poste les divers formulaires, par exemple les demandes de passeport, les demandes de prestations de pensions de la vieillesse, en fait tous les formulaires dont les gens ont besoin pour transiger avec le gouvernement, et qu'on trouve maintenant dans des bureaux spécialisés de la ville. Le bureau de poste ne faisait pas que fournir des formulaires, il pouvait aussi nous aider à les remplir.

À l'époque, South Wellington ne possédait qu'un appareil téléphonique. Il se trouvait au bureau de poste. Le bureau de poste partageait le même bâtiment qu'une épicerie familiale dont il était séparé par une porte qu'on pouvait verrouiller au besoin. Si le téléphone sonnait au bureau de poste et que c'était une véritable urgence, un membre de la famille était dépêché pour aller chercher la personne pour qui était l'appel. Par ailleurs, les gens qui avaient besoin d'appeler quelqu'un pouvaient toujours venir le faire au bureau de poste.

Non seulement le bureau de poste était-il l'endroit où se procurer des formulaires mais en plus il servait de banque. Il offrait des services qu'on ne trouve plus maintenant que dans les banques, et faisait office d'établissement d'épargne. On pouvait y acheter des mandats postaux. C'était un lien entre tous les Canadiens.

Si le courrier d'une personne s'accumulait, la maîtresse de poste en avertissait un voisin. Parfois elle lui demandait s'il voulait bien apporter son courrier à cette personne, à l'exception des envois recommandés bien sûr. Parfois elle demandait s'il l'avait vue dernièrement, si elle était en bonne santé, si elle avait des problèmes ou s'il pouvait aller voir ce qui se passait. Avec ce genre de système, les gens s'entraidaient à cette époque et le bureau de poste était le centre de leur vie sociale, et comme ils y allaient tous souvent, c'est là qu'ils se retrouvaient, qu'ils bavardaient et qu'ils rencontraient les autres.

Mais c'était plus qu'un lieu de rencontre, le bureau de poste de South Wellington, comme partout ailleurs au Canada, servait les gens de la communauté. Aujourd'hui, les bureaux de poste ne sont plus des organismes de service, ce sont des entreprises commerciales. Nous y avons perdu quelque chose.

Postes Canada se vante d'avoir réussi si elle fait des bénéfices. Ce qui n'est pas le cas cette année, à ce qu'on me dit. Elle accuse un déficit de quelque dizaines de millions de dollars, car elle a mal géré ses relations patronales-syndicales au point d'entraîner un très grave arrêt de travail découlant d'un différend entre l'employeur et les employés, qui a coûté beaucoup d'argent et qui l'a empêché d'offrir un service adéquat aux gens.

Quoi qu'il en soit on ne peut rendre un groupe ou l'autre responsable de ce type d'arrêt de travail. Chose certaine, d'aucuns pourraient prétendre que la Société canadienne des postes est, en grande partie, à blâmer pour cet arrêt de travail.

Celui-ci a entraîné une baisse de la qualité du service et des pertes de dizaines de millions de dollars cette année. Cependant, ce n'est pas important. Ce qui importe, c'est que le service a été interrompu. Il est vrai que les pertes d'argent, c'est important, surtout en cette période de notre histoire, mais ce qui importe encore davantage, c'est la réduction du service.

Cette réduction découle non seulement de cet arrêt de travail, mais également de la décision de la Société canadienne des postes de ne plus appliquer sa politique tendant à offrir des services aux Canadiens. La société a décidé de dire aux gens: «Venez à nous. Nous ne sommes pas ici pour vous servir. Nous vous offrirons des services si vous le souhaitez, mais c'est vous qui devez vous adresser à nous et nous trouver pour profiter de nos services.»

La Société sabre dans les services, n'offre plus le même éventail des services dans les bureaux de poste, rend la tâche des gens plus difficile en général en les forçant à parcourir une plus grande distance, à conduire, pour obtenir des services.

À l'époque dont je parlais, il y avait une seule automobile dans le quartier de la localité où j'habitais. À l'heure actuelle, bien entendu, tout le monde conduit. Les gens ont des distances beaucoup plus grandes qu'auparavant à parcourir pour aller chercher leur courrier. Cependant, à l'époque, nous marchions pour aller prendre notre courrier.

Les Postes assuraient alors un service. Je ne pense pas qu'elles perdaient de l'argent, mais elles offraient beaucoup plus de services qu'à l'heure actuelle. Elles ont favorisé l'unité du pays. Elles ont aidé à maintenir des liens entre des gens qui ont maintenant de la difficulté à se rejoindre.

Nous devrions essayer d'améliorer ce service, faire en sorte qu'il demeure public; étant donné qu'il s'agit là d'un monopole et d'un service, il devrait être tourné vers ses clients, demeurer dans le secteur public et ne pas être privatisé comme le prévoit ce projet de loi.

Pour nous, il n'y a aucune hésitation. Lorsque nous aurons à nous prononcer sur ce projet de loi, tous les députés néo-démocrates voteront en faveur de la motion de renvoi à plus tard, sachant fort bien que nous allons alors étouffer ce projet de loi, ce que nous espérons faire d'ailleurs.

Il s'agit pour nous de l'étouffer assez longtemps au moins pour qu'après les prochaines élections, le nouveau gouvernement, nous l'espérons, reprenne tout à zéro et commence à améliorer la Société canadienne des postes pour faire en sorte qu'elle assure et maintienne ses services plutôt que de se vanter des profits qu'elle réalise en n'offrant pas un service de qualité.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Madame la Présidente, je prends part à ce débat sur le projet de loi C–73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, pour déclarer que je désapprouve la stratégie du gouvernement à l'égard de Postes Canada.

Les députés de ce côté–ci de la Chambre ont éprouvé de la difficulté face à cette société pour toutes sortes de raisons et, plutôt que d'examiner les services que fournit la société aux Canadiens et l'attention qu'elle leur accorde, le gouvernement préfère modifier les caractéristiques de sa propriété. Il évite de regarder le problème en face.

Je viens d'entendre avec plaisir le député néo–démocrate louer le fonctionnement de Postes Canada auparavant, sous le gouvernement du Parti libéral. De tels commentaires sont rares. Nous savons tous qu'il y avait quelques problèmes, mais je remercie le député de son appui. Nous espérons qu'au cours des mois et des années qui viennent, nous serons en mesure de redonner à la société la qualité supérieure de ses services d'antan.

• (1810)

Ce qui m'impressionne, en tant que parlementaire, c'est que, lorsqu'on dresse la liste des ministères qui fonctionnent bien et de ceux qui sont totalement incompétents, incapables de donner satisfaction, impuissants à répondre à des questions élémentaires, Postes Canada figure immanquablement au premier rang sur le côté négatif.

Jamais, de toute ma vie de député, je n'ai été traité aussi mal que je l'ai été par Postes Canada. La seule autre société à me fournir un piètre service est General Motors, mais c'est une autre histoire.

En ce qui concerne Postes Canada, je suis étonné de voir qu'elle n'arrive pas à comprendre que sa stratégie est peut–être mauvaise, qu'elle se trompe peut–être et qu'elle devrait changer.

Au ministère de l'Emploi et de l'Immigration par exemple, le directeur général entrera en contact avec un député et lui dira: «Nous disposons d'une certaine somme d'argent. Voici ce que nous comptons faire. Qu'en pensez–vous?» Et savez–vous qu'ils réagissent, qu'ils discutent et élaborent une stratégie. Ce n'est peut–être pas toujours celle que vous voulez mais vous savez que c'est parce qu'on ne discute pas assez à la Chambre de l'administration publique régionale en ce qui concerne Emploi et Immigration. C'est en raison de cela que les gens s'adressent aux députés et essaient d'arriver à un consensus.

Par ailleurs, la Société canadienne des postes envoie des avis que l'on pourrait qualifier d'odieux à la dernière minute le vendredi après–midi pour vous informer de la fermeture d'un comptoir quelconque le lundi. Ses agents assisteront à une réunion, s'ils y sont forcés, mais normalement ils ne veulent pas en entendre parler. Et lorsqu'ils daignent se pointer, c'est pour vous expliquer la mine toute attristée, pourquoi les choses ne peuvent être changées.

Il y a deux ans, plusieurs changements ont été apportés aux services postaux offerts dans Winnipeg–Nord–Centre. Quand une ancienne collectivité et un ancien quartier comme Winnipeg–Nord–Centre traversent des moments difficiles, tout le monde veut partir.

Les entreprises veulent partir parce qu'elles se sentent menacées. Les bâtiments sont plus vieux, les rues ne sont pas sûres, la circulation est mauvaise. Les gens qui habitent des maisons assez vieilles décident de ne pas les faire réparer. Il appartient donc aux institutions publiques de maintenir l'infrastructure afin de permettre à ceux qui veulent rester de continuer à vivre dans le vieux quartier.

Prenons par exemple l'abolition du service de l'envoi de colis, une question très simple. Les Européens âgées qui vivent à Winnipeg–Nord–Centre envoient des colis à leur famille. Tout à coup, vous devez parcourir une longue distance pour pouvoir le faire.

La Société canadienne des postes sort une carte routière et dit: «Ce n'est pas loin, monsieur Walker, c'est tout près. Regardez.» Ce à quoi je réponds: «Avez–vous déjà pris l'autobus avec des colis? Savez–vous que le bus tourne dans cette direction et que le bureau de poste est dans l'autre? Savez–vous qu'il faut traverser la rue Maine, une artère à sept voies, la pire au Canada, et attendre le bus puis une fois que l'on est descendu, traverser de nouveau?» Et eux de répondre: «Eh bien.» À quoi je leur réponds: «Parfait, s'agit–il d'une étude de marché?» «Une excellente étude de marché», me rétorquent–ils. «J'ai passé deux ans à faire une étude de marché», leur dis–je. «Fantastique, me répondent–ils, nous demanderons au responsable de vous appeler. Vous aurez de quoi discuter.»

Cela fait maintenant deux ans que j'attends; je suis sûr qu'un jour, il va m'appeler pour que nous ayons une réunion. Mais si la Société des postes refuse de discuter des changements à apporter aux collectivités, pourquoi devrait–elle être autorisée à établir un plan d'entreprise qui échappe à l'examen rigoureux du Parlement? Ils ne devraient pas être autorisés à le faire. Le gouvernement devrait assumer la responsabilité de ses actes, parce qu'il est en train d'éliminer des services essentiels.

Mais revenons-en à ce fameux bureau de poste où, pour s'y rendre, les gens doivent descendre l'avenue Selkirk, traverser, prendre le bus, et traverser de nouveau. Eh bien, pour leur faciliter la vie, le bureau de poste a tout simplement fermé ses portes. Donc, ils n'ont plus à se dire qu'ils doivent aller là-bas. Ils n'ont qu'à essayer d'aller ailleurs.

L'exaspération ne vient pas de l'adaptation au changement, car chacun sait à la Chambre qu'il y a eu des changements dans les services postaux, mais bien plutôt de la qualité du processus de changement. Quand je téléphone au service des relations publiques à Ottawa pour expliquer ce qui arrive à Winnipeg, on me répond que l'on ne peut pas croire à quel point les responsables de la Société canadienne des postes se comportent de façon déplorable à Winnipeg, qu'ils ne devraient pas traiter ainsi, qu'on va s'en occuper immédiatement. On me dit que le responsable est là, juste à côté de la personne qui a fait l'étude de marché, et qu'il répond aux appels. Si l'on ne répond pas aux appels des députés, je me demande bien aux appels de qui on le fait. La solution, c'est qu'on ne répond aux appels de personne, et l'exaspération à l'égard d'une chose aussi essentielle que le service postal est inouïe, alors que ça ne devrait pas être ainsi, car il faut gérer le changement.

Il y a quelques minutes, le député de Thunder Bay parlait de ce qui se passait à Red Rock et à Nipigon de même que dans d'autres localités de sa circonscription. Lui et moi avons participé il y a trois ans à une tournée entreprise dans un esprit impartial pour examiner les réductions de service imposées par VIA Rail. En toute bonne foi, nous avions invité à nous accompagner le solliciteur général qui était alors ministre des Transports. L'occasion lui a donc été offerte, mais VIA Rail était tellement occupé qu'il n'y avait pas de place disponible pour le ministre. Il a dû se contenter de suivre nos déplacements aux réseaux CTV et CBC.

Nous avons demandé en quoi consistait la présence fédérale dans une ville comme Red Rock. Elle était double: VIA Rail et Postes Canada.

Maintenant qu'on a supprimé le service de VIA Rail, il ne reste plus que Postes Canada. Nous venons d'entendre le député parler de la qualité du service à la suite de certaines décisions récentes. Nous pourrions parcourir le pays, aller de ville en ville, et montrer au gouvernement à voir les sujets de controverse tels qu'ils sont. Un de ces sujets de controverse tourne autour de la propriété par les employés alors que ces derniers, par le truchement de leurs syndicats, ont fait savoir très clairement qu'ils ne veulent pas de cette stratégie. Le gouvernement cherche à refiler aux employés quelque chose dont ils ne veulent pas. Il faut se demander ce qu'il est en train de faire.

Il y a peut-être une certaine catégorie d'employés qui sont plus intéressés que d'autres. On n'en parle même pas, mais nous devrions peut-être en parler. Il s'agit peut-être de la première étape pour habituer le public à imaginer Postes Canada en termes d'actions et d'actionnaires. La privatisation sera peut-être la prochaine étape.

S'il est bien question de privatisation, alors parlez-en, collègues députés. Mettez la question à l'étude, monsieur le ministre. Voyons quelle est la stratégie de privatisation du gouvernement. Nous ne voulons pas la connaître par bribes, d'une ville à l'autre. Qu'on nous présente une stratégie qui a du bon sens pour le service postal dans notre pays. Voyons si cet organisme peut gérer le changement.

Il y a deux ans, ils faisaient les fanfarons et aujourd'hui, on apprend qu'ils enregistreront des pertes.

Quand cela nous sera-t-il annoncé? Probablement en fin de journée vendredi, quand personne ne prêtera attention.

M. Lewis: Non, mercredi.

M. Walker: Ah, c'est mercredi maintenant? Après que nous serons tous partis. C'est brillant. Mardi? Mercredi? C'est comme jouer à la courte paille. Ces gens ne savent même plus quel jour leur conviendrait le mieux.

Je suis sûr qu'on attendra le plus longtemps possible avant de nous annoncer les mauvaises nouvelles; j'en suis persuadé, parce que c'est tout ce que le gouvernement nous a donné, des mauvaises nouvelles, mais cela, c'est une autre question.

Je veux m'opposer à ce que je considère comme une très mauvaise mesure législative. Notre porte-parole a bien expliqué notre position. Il l'a fait il y a quelques jours. De nombreux députés de ce côté-ci ont repris les mêmes arguments. Les députés de notre parti ont mené la lutte pour moderniser la Société canadienne des postes de façon responsable et de manière à mieux desservir les localités.

Le gouvernement prend à la légère le principe que les changements doivent être apportés de façon responsable. Il en paiera le prix un jour.

Madame la Présidente, j'exhorte le gouvernement à retirer ce projet de loi et à recommencer à zéro, afin de créer un service postal plus responsable.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour participer à ce débat et pour exhorter la Chambre à appuyer la motion qui renverrait à six mois l'étude de ce projet de loi.

Ce débat à l'étape de la deuxième lecture nous donne à tous l'occasion de décrire à la Chambre les problèmes que nous rencontrons chaque jour en ce qui concerne Postes Canada et l'administration de Postes Canada.

Je voudrais d'abord me pencher sur la grande question des relations de travail à Postes Canada. J'ai pratiqué le droit du travail. On parlait beaucoup de problèmes de travail. La plupart du temps, les problèmes de relations de de travail découlent de problèmes de gestion. Les bonnes sociétés ont de bonnes relations de travail parce qu'elles ont fait ce qu'il fallait faire à cet égard.

Postes Canada a sans contredit les pires relations de travail de toutes les sociétés au Canada depuis assez longtemps, et nous savons tous que la politique de gestion de Postes Canada, politique que semblent appuyer les conservateurs, est la source du problème.

Cette entreprise a encore plus de 100 000 griefs non réglés. J'ai connu personnellement des arbitres à qui on a demandé de s'occuper de cette question, et ils trouvaient complètement inouïe l'incapacité de la direction de prendre les choses en mains. Il ne fait pas de doute que c'est la direction de Postes Canada qui est responsable de cette montagne de griefs non réglés. Son incapacité de régler le plus simple des griefs fait qu'elle les laisse traîner et traîner de sorte que les employés se trouvent privés de ce à quoi ils ont droit en vertu de la loi, c'est-à-dire le règlement de leurs griefs dans un délai raisonnable. Ce droit s'est évaporé.

• (1820)

Le Code canadien du travail propose un marché essentiel aux syndicats qui y sont assujettis. Le marché est le suivant: «Renoncez à votre droit de grève, sauf à l'expiration d'un contrat, et nous, le Parlement du Canada, allons vous assurer un système efficace de règlement des griefs.» Un tel système de règlement des griefs est prévu dans la loi et renforcé par la convention collective.

Cependant, la direction de la société dont nous parlons a intentionnellement détruit le système en laissant les griefs s'accumuler. À ceux qui ont des doutes au sujet des intentions de la direction de Postes Canada, je dirai d'abord que ses intentions sont jugées d'après les conséquences de ses actes, et ces conséquences sont clairement la destruction du système de négociation collective et du système de règlement des griefs. Deuxièmement, cela cadre très bien avec tout ce que fait la direction de Postes Canada. Cette attitude transparaît même dans sa façon de traiter avec le public.

En plus de l'accumulation de griefs qui a gravement nui au moral des employés de Postes Canada partout au pays, nous sommes aussi à même de constater les résultats—si je puis m'exprimer ainsi—du processus de la négociation collective.

Les employés de la société—et j'invite les Canadiens qui nous écoutent à comparer leur propre situation—sont sans contrat depuis trois ans. Leur employeur n'a eu ni la volonté ni la capacité d'en arriver à une entente au cours de cette période. Ce n'est que suite à l'intervention du Parlement, et après que Postes Canada a manqué à sa parole donnée au Parlement et à ses propres employés lors de la grève de l'année dernière, que ces derniers ont pu toucher une augmentation salariale.

Postes Canada avait accepté certaines conditions liées à la loi de retour au travail, et le Syndicat des postiers du Canada avait quant à lui respecté son engagement et enlevé les lignes de piquetage. Toutefois, une fois que la loi a été adoptée et que les employés sont rentrés au travail, la Société canadienne des postes est revenue sur sa parole et a privé les employés ainsi que l'arbitre d'une entente qui avait été convenue.

Ainsi, une quatrième année sans convention collective est sur le point d'être entamée et un arbitre s'efforce toujours d'en arriver à un règlement. Il y a donc les griefs, l'incapacité à négocier une convention collective, ainsi que l'attitude persistante de la direction, qui semble vouloir paralyser tout le service postal.

En terminant, je voudrais mentionner d'autres caractéristiques de cette société dont le gouvernement souhaite que les employés acquièrent une partie de l'avoir.

Nous éprouvons tous des problèmes dans nos circonscriptions respectives, et je voudrais en signaler quelques-uns propres à ma circonscription. Premièrement, à Victoria, si vous voulez vous plaindre du service de Postes Canada, vous devez téléphoner à Vancouver et parler à quelqu'un qui n'a aucune idée de la situation à Victoria et qui n'a habituellement pas reçu la formation nécessaire pour s'occuper du cas. C'est là une source de vive frustration pour les résidents de Victoria—surtout après avoir dû patienter un bon moment avant d'obtenir la communication.

Les responsables ont enlevé au public la possibilité de formuler des plaintes ou même de poser des questions sur ce qui se passe chez Postes Canada. Pourtant, Victoria est la capitale de la Colombie-Britannique et compte plus de 300 000 habitants. En fait, ils sont même allés plus loin en privant les consommateurs de la possibilité de parler véritablement à une personne pour lui expliquer leur problème. Tout ce que vous obtenez c'est une voix distante et la personne ne sait de toute façon pas de quoi il retourne.

Lorsque vous finissez par rejoindre une personne responsable, celle-ci essaie de vous dérouter. Le meilleur exemple que je puisse vous donner a trait à des condominiums dans notre circonscription. Postes Canada avait décidé de faire concurrence aux compagnies qui distribuent des prospectus. La société voulait offrir ce service aux entreprises voulant faire livrer de tels prospectus. Postes Canada a donc décidé de mettre sur pied son propre système de livraison et a embauché des travailleurs qui n'étaient pas syndiqués et n'avaient pas versé de caution.

M. Lewis: Bravo!

M. Brewin: Le solliciteur général dit «Bravo!» Ça en dit long sur l'attitude du gouvernement envers les droits des employés à la négociation collective.

On a embauché des employés non syndiqués pour distribuer ces prospectus pendant la fin de semaine. On a donné à ces jeunes les clés dont les postiers avaient la garde pour qu'ils puissent entrer dans les immeubles d'habitation sans uniforme, le samedi ou le dimanche, n'importe quand entre le petit matin et tard le soir et avoir accès aux casiers postaux de tous les habitants de l'immeuble. Il y a beaucoup d'aînés qui habitent ces immeubles et qui craignent pour leur sécurité. Le peu de cas qu'on a fait des considérations liées à la sécurité a engendré de vives appréhensions chez de nombreuses personnes.

Quand nous avons attiré l'attention de la Société canadienne des postes sur ce problème, nous avons découvert le fin fond de la mentalité de l'entreprise. On nous a répondu: «Voyez-vous, le client veut ceci et cela.» En écoutant ce fonctionnaire, nous nous sommes aperçus tout à coup, un groupe d'aînés qui habitent ces appartements en copropriété et moi, qu'aux yeux de la Société canadienne des postes, le client, ce n'est plus la population en général, ni ses éléments constituants, ce ne sont plus les Canadiens à qui elle doit son existence en vertu d'une loi du Parlement. Aujourd'hui, le client, c'est l'entreprise commerciale qui veut faire distribuer sa publicité-rebut la fin de semaine.

À mon avis, c'est signe que la Société canadienne des postes a adopté une mentalité de privatisation, et le projet de loi à l'étude constitue la première étape du processus juridique menant à la privatisation de cette société. Celui-ci prévoit que les actions soient d'abord offertes aux employés, mais il suffirait d'un coup de crayon pour qu'elles le soient aussi à n'importe qui que l'acquisition de nos services postaux intéresse, bouclant ainsi la boucle de la privatisation qui a déjà débuté.

Je trouve extrêmement triste pour notre pays qu'un service public jadis important ait été détruit petit à petit par le gouvernement actuel et par le précédent. Désormais, nous ne pouvons plus dire que nous avons un service public digne de confiance au service des Canadiens. Ce que nous avons, c'est une société de plus en plus privée au service des entreprises canadiennes. C'est une tragédie!

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, je prends la parole pour donner mon point de vue sur le projet de loi C-73, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes.

Je trouve un peu étrange que nous débattions un projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes. Il me semble que le premier principe à respecter, c'est que tout projet de loi devrait refléter la réalité. En ce qui me concerne, j'estime que ce projet de loi n'est pas conforme à la réalité. Cette société ne s'appelle plus *Canada Post*-Postes Canada, mais simplement *Mail*-Postes. On a supprimé le mot «Canada».

• (1830)

Pourquoi alors appeler ce projet de loi comme on le fait, alors que ce nom ne reflète plus la réalité?

Ensuite, sur une note plus triste sans doute, il faut parler des répercussions des changements qui sont survenus à Postes Canada—et je ne puis m'empêcher de dire Postes Canada parce que c'est ce nom qui me vient immédiatement à l'esprit, non seulement comme citoyenne d'une grande ville, mais aussi comme membre d'une petite localité où le bureau de poste est une institution.

Je sais que lorsque nous allons à la campagne durant l'été, la première chose que nous aimons à faire est d'aller au bureau de poste du village. Nous marchons plusieurs milles, trois milles et demi plus exactement, à partir de notre maison à La Macaza. Nous en profitons pour converser avec les gens de la place, pour apprendre les nouvelles sur ce qui s'est passé pendant l'hiver, ceux qui ont été malades, ceux qui sont en bonne santé, qui ont obtenu leur diplôme, ceux qui ont trouvé un nouvel emploi, et pour faire la connaissance de nouveaux enfants—le bureau de poste est vraiment le centre de la vie sociale des petites localités. Malheureusement, ils sont en train de faire disparaître le Canada rural en fermant les bureaux de poste.

M. Lewis: Le Canada rural est en excellente santé.

Mme Finestone: Le solliciteur général a certes droit à ses opinions. Je vais respecter son point de vue, même si je ne le partage pas. J'espère qu'il aura, pour sa part, le même respect pour les miennes et qu'il écoutera ce que j'ai à dire.

Lorsque j'allais à mon bureau de poste local, je pouvais aussi me procurer des formulaires, obtenir de l'information, envoyer un mandat et il n'y avait pas d'autres endroits où je pouvais obtenir de tels services. C'était donc une institution importante dans la vie de la collectivité.

Il est plutôt triste pour le Canada qu'au moment où on s'efforce de consolider l'unité nationale, le gouvernement fasse disparaître des petites villes l'un des rares endroits, en tout cas dans le Québec rural, où on peut voir flotter un drapeau canadien. Le bureau de poste pouvait donner le sentiment d'appartenir au Canada parce que l'on y voyait l'inscription «Postes Canada, Canada Post».

Mais à côté des régions rurales où le bureau de poste constituait un lieu de rassemblement important, on peut aussi penser à ce que Postes Canada faisait à l'échelle nationale dans les villes. Postes Canada est un élément vital de notre système de communication car il sert d'intermédiaire entre les Canadiens et nos magazines, nos journaux communautaires et nos livres. Postes Canada accordait des rabais substantiels aux magazines, aux journaux communautaires et aux petits journaux paroissiaux qui permettent à toute la population des campagnes de rester informée de ce qui se passe à l'échelle locale.

Mais le gouvernement a jugé bon de réduire de plus de la moitié les rabais accordés pour aider les journaux communautaires. Je crois que c'est un moment très triste si, en plus, on pense que cela s'ajoute à la disparition de tous les symboles qui représentent le Canada et qui nourrissent notre sentiment d'appartenance à une nation. Après tout, le service postal fait plus que de recevoir ou de distribuer du courrier, c'est aussi le centre d'une grande activité commerciale.

Cette activité commerciale, que nous subventionnons par la distribution de livres, de dépliants et de nouvelles locales, joue un rôle essentiel. Vous venez d'une région qui avait son journal local. Vous avez d'ailleurs écrit des articles dans ce journal et vos électeurs ont souvent été privés de vos sages conseils—que j'approuve parfois, mais pas toujours.

Par contre, vous avez subventionné le transport aérien, mais ces subventions sont maintenant limitées aux Territoires du Nord-Ouest et au nord du Québec. Si vous aviez vu le prix du pain et de la viande ou de tout autre aliment courant dans le Grand Nord, vous sauriez à quel point ces subventions étaient importantes.

Il y a autre chose que j'ai remarqué récemment, monsieur le Président, au sujet de l'oblitération du timbre. Quand j'étais jeune fille, je collectionnais les timbres. Je m'intéressais aussi à l'identification de la ville où il avait été oblitéré. Je me souviens que cela m'excitait de recevoir un timbre d'Europe, d'une toute petite ville de France, d'Angleterre ou d'Israël.

Je savais généralement d'où il venait, et les gens savaient aussi quand une lettre avait été postée à Montréal. qu'elle venait d'un de leurs bons amis de Montréal. Ce n'est plus le cas. Le timbre porte la mention Canada et la date. Saviez-vous que c'était tout ce qu'il indiquait? Regardez sur vos enveloppes et demandez-vous si un aussi petit détail ne pourrait pas contribuer à une perte du sentiment d'identité des Canadiens.

Je sais qu'on a dû faire ce changement pour des raisons commerciales. Je ne suis évidemment pas contre tout changement. Nous vivons dans une société en évolution. Nous sommes entrés de plain-pied dans l'ère de l'électronique et des multiples formes de communication instantanée. Le télécopieur en est un exemple parfait. Je pense que nous ne saurions plus nous passer du télécopieur ou du téléphone dans la voiture. Je sais que la vie ne serait pas aussi facile et que nous ne pourrions certes pas faire face à une foule de situations.

Je ne dis pas que nous ne devrions pas aller de l'avant, mais je dis qu'il y a peut-être bien des principes d'affaires importants qui sont fondamentaux et qu'il faut changer des choses dans notre pays, mais un pays ne peut pas être administré comme une entreprise. C'est une chose que nous semblons avoir oubliée. C'est triste à dire et cela explique peut-être pourquoi nous sommes tous si grognons ces temps-ci. Nous oublions que la simple gestion d'entreprise ne suffit pas pour diriger un pays.

Les noms de villes, qui figuraient sur les tampons d'oblitération, ont été enlevés. Nous n'avons plus maintenant qu'un code postal. Cela nous fait perdre tout sentiment d'appartenance locale ou régionale. Si l'on enlève le mot «Canada» du titre «Postes Canada» et si l'on enlève les drapeaux canadiens dans les villes et les villages, il n'y aura plus de sentiment d'unité. Il y a quelque chose d'étrange dans ce projet de loi. Le gouvernement pense qu'il devrait privatiser la société—je lui suggérerais de ne pas la privatiser, mais je crains fort qu'il n'ait l'intention d'en arriver là un jour. Il s'apprête à vendre 10 p. 100 des actions aux employés de Postes Canada.

Je me demande si c'est un cadeau à leur faire. Postes Canada a perdu, l'an dernier, quelque 100 millions de dollars. Dans toute votre sagesse, j'aimerais que vous me disiez qui voudrait acheter des actions d'une société qui vient de perdre 100 millions de dollars. Je ne sais pas ce que vous feriez, mais je sais que je n'en achèterais pas et je sais que bon nombre de mes amis et des membres de ma famille ne le feraient pas non plus. Alors, je ne sais pas pourquoi le ministre estime que l'offre qu'il présente aux employés de la Société canadienne des postes est extraordinaire. Soit dit en passant, ils détiennent le record mondial des pires travailleurs. Je ne sais pas si c'est leur faute ou celle de la direction, mais ils n'ont certainement pas la meilleure réputation au monde.

Le ministre nous dit que vendre 10 p. 100 des actions de la Société canadienne des postes à ses employés représente une excellente initiative. Comme je vous l'ai dit, je n'ai pas pensé que c'était une si bonne idée. Puis, j'apprends que le comité composé en majorité de conservateurs qui étudiait quelques-unes des propositions portant sur l'avenir de la Société canadienne des postes a dit dans sa recommandation nº 36 qu'il souhaitait que le gouvernement du Canada privatise la société une fois qu'elle aura atteint un rendement financier comparable à ceux du secteur privé et que les relations de travail se seront améliorées.

À mon avis, la Société canadienne des postes n'a pas encore atteint un rendement financier acceptable et les relations de travail ne s'y sont pas améliorées. Il semble donc que même les députés d'en face ne puissent pas convenir qu'il s'agit là d'une bonne idée.

Nous estimons que la Société canadienne des postes devrait demeurer une société d'État, car elle devrait être au service de la population canadienne. C'est là l'objectif d'un service postal accessible à tous.

Je voudrais parler d'un problème qui se pose dans ma circonscription et qu'on réglera, je l'espère, quoi qu'il advienne. Il s'agit des superboîtes. Dans les nouveaux quartiers et dans certains des anciens, on a d'immenses superboîtes vertes. Je ne sais pas si le service postal pensait qu'il existait une solution unique pour tous les habitants du pays, mais dans la circonscription de Mont-Royal, qui compte beaucoup de personnes âgées, il est très difficile d'avoir accès à ces superboîtes lorsqu'il fait froid, qu'il pleut et qu'il y a de la neige fondue, et surtout l'hiver, lorsqu'il y a du verglas et un amoncellement de neige. Les personnes âgées dans ma circonscription ne peuvent pas se rendre à ces boîtes. Elles ont de la difficulté à les ouvrir, et j'estime qu'il est impératif que ce service soit fourni à chaque foyer et à chaque adresse dans les grandes villes. Si j'avais le choix, je dirais aussi dans toutes les régions urbaines.

• (1840)

J'admets qu'il serait difficile d'offrir le même service dans les petites localités, bien que je me souvienne d'un charmant postier, à bord de son véhicule, qui venait nous livrer notre courrier, et c'était terriblement important d'être au courant des nouvelles et des potins.

Dans les grandes villes, dans un pays froid comme le Canada, nous ne pouvons pas décemment demander aux gens de braver les éléments pour aller chercher leur chèque.

M. Sobeski: C'est bon pour la santé.

Mme Finestone: Vous pensez que c'est bon pour la santé. Les gens ne sont pas tous en aussi bonne santé que vous, puissiez-vous garder la vôtre.

M. Lewis: Venez dans une petite ville, vous verrez.

Mme Finestone: Tout ce que je peux vous dire, c'est que ce n'est pas la meilleure façon. Je suis contre, monsieur le Président, je termine en disant que je suis vraiment contre le projet de loi. Il n'est pas dans l'intérêt du Canada, ni des travailleurs, et je pense qu'il y a bien des manières de l'améliorer, mais nous faisons fausse route. Je voudrais qu'on le reporte.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, en commençant mon discours sur le projet de loi C-73, modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, je me demande ce que je pourrais bien dire au sujet des postes qui n'a pas déjà été dit à la Chambre au cours des cent ans passés. J'irais jusqu'à dire que tout ce qui pouvait être dit sur les économies d'échelle, sur le coût de l'affranchissement, sur l'efficacité du service, sur l'embauche et le licenciement, sur le népotisme et sur l'ouverture et la fermeture des bureaux de poste a déjà été dit 100 fois et plus.

Ce projet de loi a été qualifié par nos porte-parole comme un pas vers la privatisation. Bien que ce ne soit pas une privatisation, ils le voient comme une mesure préliminaire et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils se montrent très prudents à ce sujet.

Quels que soient les critères que l'on utilise, Postes Canada est une grande société qui évolue. Elle a dû passer de l'âge du papier, celui de la lettre, à l'âge de l'électronique. Elle a maintenant de la concurrence d'autres sociétés qui exploitent des niches particulières comme les télécopieurs ou la livraison des colis. En fait, si vous y pensez un peu, le service des postes créé il y a bien longtemps pour distribuer le courrier n'avait à s'occuper que d'un seul moyen de communication. En un sens, les postes d'alors avaient le monopole de toutes les communications en dehors des conversations directes, et elles se faisaient par lettre timbrée.

Depuis que nous avons donné ce monopole au service des postes, imitant ainsi nombre de pays, les modes de communication ont évolué. La simple radio était un moyen de communications. Il y a aussi la télévision et les autres dispositifs électroniques dont j'ai parlé. Cela signifie que nous n'avons plus à nous en remettre à la Société canadienne des postes comme principal moyen de transmission des communications. Cela a changé son rôle. C'est pourquoi, dans certaines sphères, on considère cet organisme comme un candidat à la privatisation. Il n'a plus de monopole. Il n'est plus le service essentiel qu'il était il y a 100 ans. C'est peut-être un rôle que le gouvernement n'a plus à jouer. C'est ce qui a été dit, et nos porte-parole font preuve d'une très grande prudence à ce sujet.

La première chose que je voudrais dire à propos de la privatisation, c'est que notre parti n'est pas prêt à accepter qu'elle se fasse à moitié, qu'elle revête un caractère provisoire ou punitif, qu'elle soit en quelque sorte un essai. On ne peut pas avoir une demi-privatisation. Nous ne sommes donc pas prêts à appuyer cette initiative simplement sur sa bonne apparence.

Je me souviens d'avoir entendu quelqu'un demander aujourd'hui à la Chambre s'il était question de privatisation. Un député d'en face a hoché la tête. Je sais qu'il ne parlait pas au nom du gouvernement, et qu'en hochant la tête, il ne représentait pas la position du gouvernement. Toutefois, on sent vraiment, à la Chambre, que la Société canadienne des postes est candidate à la privatisation et que ce projet de loi joue un rôle de précurseur.

La Chambre, qui au cours des dernières années a examiné d'autres propositions de privatisation et adopté des mesures législatives à ce sujet, est consciente des problèmes et des défis possibles de la privatisation. Il n'a été tenu compte de rien de tout cela dans le projet de loi sur la Société canadienne des postes. Il est donc tout à fait prématuré de considérer ce projet de loi comme une mesure préalable à la privatisation.

Un des problèmes de la privatisation est, naturellement, de déterminer la valeur des actifs. Dans le cas présent, je me souviens au début des années 1980 du processus par lequel tous les terrains utilisés par les bureaux de poste, qui étaient la propriété de Travaux publics au nom du Canada et de ses contribuables, ont été simplement transférés à Postes Canada. Des millions de dollars de biens fonciers dans des grandes villes, des petites villes et des villages dans tout le pays ont simplement été transférés à Postes Canada sans qu'on parle de la valeur des actifs. Nous n'avons pas commencé d'évaluer la valeur des actifs de Postes Canada.

Nous, de ce côté de la Chambre, n'avons pas l'habitude de donner carte blanche au gouvernement et c'est la raison pour laquelle nous ne voulons pas appuyer ce projet de loi aujourd'hui.

J'ai remarqué au début de la journée un événement très triste pour moi. Je ne suis pas certain que tous les députés l'aient remarqué, mais nous avons adopté en troisième lecture le projet de loi C-55 concernant les pensions. Ce projet de loi contenait deux dispositions par lesquelles la Chambre donnait au gouverneur en conseil le droit de prendre des règlements qui passeraient outre à la loi que nous adoptions. C'est la première fois à ma connaissance que cela arrive à la Chambre.

Certains députés en ont parlé hier soir, mais le gouvernement a refusé d'écouter. On l'a appelée la disposition d'Henry VIII en souvenir de la dernière fois dans l'histoire où cela s'est vraiment fait à grande échelle. C'était quand Henry VIII dans les années 1500 a décidé qu'il voulait pouvoir dominer aussi le Parlement et passer outre par proclamation aux lois adoptées par la Chambre des communes du Parlement anglais.

Il a obtenu ce pouvoir, il l'a imposé au Parlement, et le seul moment où celui-ci a pu s'en débarrasser c'est à la mort d'Henry VIII où il l'a aboli. Je veux simplement faire remarquer que nous, à la Chambre, avons donné aujourd'hui carte blanche au gouverneur en conseil pour prendre des règlements qui passeraient outre à notre loi.

Une voix: C'était absolument ridicule.

M. Lee: Ce n'est pas seulement donner au gouvernement carte blanche, mais abdiquer en sa faveur nos responsabilités parlementaires. C'est vraiment s'engager sur une pente savonneuse. Je mets en garde le Parlement contre cette manoeuvre.

Ce projet de loi propose en quelque sorte aux employés de participer aux bénéfices de la Société canadienne des postes. Il fut un temps où celle-ci ne se préoccupait pas de faire des sous, mais elle s'est modernisée depuis, elle continue d'améliorer sa situation financière et ses méthodes de gestion, d'accroître son efficacité: résultat, elle fait des profits.

Elle y est parvenue en partie pour la bonne raison que, selon moi, elle n'est pas obligée d'amortir ou de déprécier tous les biens et immeubles qui lui ont été donnés par les contribuables il y a environ dix ans. Soit, c'est du passé. Elle pourrait être une société très florissante et je ne vois pas ce qui pourrait lui interdire de rentrer dans ses frais, voire de faire du profit.

Quoi qu'il en soit, si je comprends bien, le but de cette mesure législative est de permettre aux employés de la Société canadienne des postes de participer à ces bénéfices, à une forme d'intéressement, en leur accordant le droit d'acheter—bien que le mot n'apparaisse pas—ou peut-être de recevoir à titre gracieux—nous n'en savons rien—un certain nombre d'actions jusqu'à concurrence de 10 p. 100. Il s'agirait d'actions sans droit de vote qui seraient vendues, données, transférées ou accordées en récompense aux employés. En principe, on n'a rien à redire sauf qu'on a affaire à une société d'État. Cela m'inquiète un peu de jouer avec la structure du capital d'une société d'État tant que les parlementaires n'auront pas décidé de son sort.

• (1850)

Si la Chambre avait décidé de la scinder en sept, de la privatiser ou de la restructurer d'une façon ou d'une autre, nous pourrions alors parler de principes commerciaux et ainsi de suite.

Pour le moment, je pense que le gouvernement veut simplement tâter le terrain, que c'est prématuré, puisque la Chambre n'a pas décidé de ce qu'elle veut faire de la Société canadienne des postes. Chose certaine, le gouvernement, lui, n'a pas encore fait son lit. S'il l'a fait, il ferait mieux de nous le dire au lieu d'y venir par la bande avec un projet de loi comme celui-ci.

En terminant, je réitère mon opposition au projet de loi. Je mets le gouvernement en garde contre la tentation de se lancer dans une pseudo-privatisation sans y être tout à fait résolu, sans y avoir mûrement réfléchi et sans avoir évalué les actifs. Je le mets aussi en garde contre les dispositions du genre de celle qui a été retirée du projet de loi aujourd'hui.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur l'amendement de M. Boudria. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

L'amendement est rejeté à la majorité.

(L'amendement est rejeté.)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je veux poursuivre ce débat en insistant sur l'un des arguments de ma collègue de Mont-Royal concernant la présence fédérale.

Mais avant de parler de présence fédérale j'aimerais déclarer sans ambages que je suis un ardent défenseur de Postes Canada. Je sais que c'est probablement l'une des entreprises les plus efficaces du Canada.

Je me souviens qu'en 1981 alors que nous avions des difficultés avec les postiers qui étaient alors en grève, on a fait venir des experts en efficacité, qui ont appliqué aux Postes les mêmes instruments et les mêmes normes qu'ils utilisaient dans toutes les entreprises canadiennes. Une fois leur étude finie, ils ont conclu que les Postes étaient l'une des entreprises les plus efficaces du Canada. L'efficacité y était de 97 ou 98 p. 100.

Quand nous avons reçu ces résultats, nous avons été complètement abasourdis ne comprenant pas comment les Postes pouvaient être aussi efficaces et mécontenter autant de gens. Nous avons porté notre attention sur la région du Grand Toronto où la productivité et l'efficacité étaient les plus élevées. Cela se passait avant la vague de privatisation actuelle.

Le problème, quand vous traitez 20 millions d'objets de correspondance dans la journée, est que si 2 p. 100 de ce courrier n'arrive pas à destination dans les délais prévus, qui à l'époque étaient de 48 ou 72 heures je crois, tout à coup les gens se mettent à se plaindre qu'ils n'ont pas reçu leur courrier à temps, etc. Mais vous savez, 2 p. 100 ou 400 000 articles sur 20 millions, ce n'est pas mal dans cette industrie.

Les Canadiens n'apprécient pas les Postes à leur juste valeur. Et je m'élève contre le démembrement de Postes Canada par le gouvernement. Le député de la Saskatchewan, qui a pris la parole plus tôt aujourd'hui, a dit que dans sa province plus d'une centaine de bureaux de poste étaient fermés. Au cours des sept dernières années plus d'un millier de bureaux de poste ont été fermés dans tout le Canada. Le député de Halton—Peel a dit plus tôt aujourd'hui qu'il ne voulait pas que l'argent des contribuables serve à subventionner les bureaux de poste. Ce n'est pas ainsi qu'il faut voir la chose.

Nous devrions reconnaître que les bureaux de poste sont un instrument d'unité nationale, qu'ils incarnent une présence fédérale. Il ne faut pas y voir qu'un service de livraison du courrier. Le bureau de poste peut fournir d'autres services et contribuer ainsi à renforcer la présence fédérale au sein de la collectivité. Une des choses dont notre pays a justement besoin aujourd'hui, c'est d'instruments capables de renforcer l'unité nationale. Nous avons besoin de la présence fédérale au Canada plus que jamais auparavant.

Nous savons, par exemple, que le drapeau canadien ne flotte même pas dans certaines provinces. Une chose est sûre au sujet du bureau de poste, c'est qu'on pouvait toujours y voir le mot-symbole du Canada—c'est-à-dire le mot Canada écrit en petits caractères, dont le «a» est surmonté d'un petit drapeau. Nous avons pu voir ce symbole lorsque le bras spatial, fabriqué par la société Spar Aerospace, a été déployé dans l'espace. Nous avons tous éprouvé un sentiment de grande fierté, et nous avons pu apprécier le talent et la technologie des Canadiens. Nous avons éprouvé un sentiment de patriotisme.

Les bureaux de poste, en particulier dans les régions rurales, alimentent justement le même genre de sentiment. Ils ne sont pas que des systèmes de livraison, ils sont aussi les symboles du gouvernement canadien.

Il y a trois semaines environ dans ma circonscription, un groupe appelé Falcon Group of Canada a communiqué avec moi. Un des bureaux de cet organisme se trouve ici même à Ottawa. Le groupe a mis au point une technologie très spéciale, qu'il a vendue aux services postaux américains. Il s'agit du Postal Buddy Corporation. Ce système postal, qui repose sur une technologie informatisée, permet aux clients du bureau de poste d'enregistrer des avis de changement d'adresse en vue de la publication de leur nouvelle adresse; il imprime les cartes de changement d'adresse avec affranchissement, et il permet d'organiser l'information sur des voyages au Canada. Cette technologie très exclusive a été créée ici même au Canada. Il est intéressant de constater qu'elle a été vendue aux services postaux américains avant de l'être à nos propres services. Je trouve cela assez intéressant. Je crois d'ailleurs que les services postaux vont recevoir la visite de ce groupe d'ici une semaine environ.

• (1900)

Voilà un exemple de technologie canadienne, conçue et fabriquée ici, qui permet au bureau de poste d'être autre chose qu'un lieu où l'on achète des timbres et des mandats postaux. Elle donne au service postal l'occasion de générer des revenus supplémentaires et de devenir plus rentable. Voilà, selon moi, quelle devrait être l'orientation du bureau de poste.

Si les revenus permettaient aux bureaux de poste de devenir autonomes, particulièrement dans les régions rurales, il est évident que le gouvernement ne serait pas si impatient de fermer tous ces bureaux qui sont autant d'instruments de notre unité nationale.

En fait, le débat de ce soir, qui attire notre attention sur ce projet de loi concernant la participation au capital-actions de 10 p. 100 pour les employés, ne devrait pas être à l'avant-plan à ce moment-ci. Nous devrions profiter de l'existence de la Société canadienne des postes pour favoriser le rapprochement et souligner la présence fédérale d'une extrémité à l'autre du pays, particulièrement si l'on tient compte du fait qu'il en coûte très peu pour établir et exploiter un bureau de poste.

Lorsqu'on parle, dans ce projet de loi, de l'émission d'actions à l'intention des employés, je me dis d'abord que ces actions ne sont assorties d'absolument aucun droit. Personne n'a défini par quelle méthode on attribuerait une valeur à ces actions. Pensons seulement aux terrains innombrables qui appartiennent à la Société canadienne des postes d'un océan à l'autre. Comment vont-ils calculer la valeur de ces terres quand viendra le temps d'établir la valeur de la société? Franchement, je n'ai jamais vu une véritable évaluation du service postal de ce pays. Je n'ai jamais vu une évaluation des terres de la Société canadienne des postes. Comment déterminer la valeur de ces actions?

Nous connaissons l'erreur qui a été commise lors de l'émission des actions d'Air Canada. Nous les avons offertes à 2,50 $ au-dessous de la valeur établie par les analystes.

M. Soetens: À combien se transigent maintenant les actions de cette société?

M. Mills: Le député d'Ontario demande à combien les actions de cette société se transigent maintenant. C'est une autre raison pour laquelle on ne devrait pas s'empresser d'émettre des actions de la Société des postes, car la valeur de ces actions est actuellement très faible, surtout en ce qui concerne les propriétés.

M. Soetens: Nous avons pris la bonne décision dans le cas d'Air Canada.

M. Mills: Ma foi, je dirai avec le recul que vous n'avez pas vraiment pris la bonne décision et voici pourquoi. En vendant Air Canada, le gouvernement fédéral a perdu le pouvoir d'utiliser cette société comme instrument de la politique publique.

C'est là un point sur lequel beaucoup de députés ministériels et moi-même ne nous entendons pas du tout. Je crois fermement qu'il y a des moments où des sociétés comme VIA Rail, Air Canada et Postes Canada peuvent être des instruments de la politique publique. Aujourd'hui, par exemple, ils pourraient servir à promouvoir l'unité de notre pays.

Voyez seulement les énormes difficultés que nous pose, pas à tous mais à un bon nombre d'entre nous, le Programme Voyageur. C'est un programme formidable pour lequel je félicite le secrétaire d'État mais, si l'on ne suit pas la programmation d'Air Canada, beaucoup de jeunes Canadiens vont manquer le coche à l'égard du Programme Voyageur.

Pour en revenir aux postes, j'ai toujours été un grand fan de la Société des postes. Je ne suis pas contre la participation au capital, mais comme il est très difficile d'évaluer les actions de la société pour le moment, je crois que rien ne presse et que cela peut attendre.

Recommençons plutôt à utiliser la Société canadienne des postes pour promouvoir l'unité de notre pays. Mettons-nous aussi à chercher des idées nouvelles pour les bureaux de poste ruraux de façon qu'ils puissent offrir des services aussi raffinés que ceux du groupe Falcon.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir intervenir à la Chambre aujourd'hui au sujet du projet de loi C-73 qui permettra à la Société canadienne des postes de créer un régime d'actionnariat des employés afin de leur permettre d'investir dans leur société.

La Société canadienne des postes change, en fait, afin de mieux servir les Canadiens et de relever les défis de la concurrence mondiale. La participation des employés grâce à ce régime est une mesure tout à fait sensée pour s'assurer que la société continue de s'améliorer.

Depuis dix ans, elle apprend beaucoup sur la restructuration. Les administrateurs ont pris le ministère dont ils ont hérité, ils n'en ont conservé que les éléments fondamentaux et l'ont rebâti. Le service postal moderne a commencé en 1981, lorsque le Parlement a pris quelque

63 000 employés qui représentaient un quart de tous les fonctionnaires fédéraux et leur a dit: «Voilà, c'est votre entreprise. Vous travaillez maintenant pour une société commerciale.»

À l'époque, en 1981, la livraison du courrier laissait grandement à désirer. Les grèves privaient les Canadiens de leur service postal pendant des semaines. Les déficits annuels s'élevaient à 600 millions de dollars et pour vous donner une idée, cela représentait probablement une subvention de 5c. environ pour chaque lettre expédiée, et ce sont les contribuables qui devaient payer la note.

Les établissements des Postes canadiennes il y a dix ans étaient inefficaces. Ils étaient désuets et leur équipement était dépassé. Les gouvernements précédents avaient toujours trouvé des besoins plus pressants pour leurs ressources limitées que d'investir dans des immobilisations pour les Postes canadiennes.

Cette nouvelle société d'État avait des revenus annuels de plus de 1,5 milliard de dollars, mais aucun système de comptabilité. Elle exerçait son activité d'un bout à l'autre du pays et personne ne savait où allait le courrier à n'importe quel moment.

Pour réaliser l'énorme tâche qui s'imposait, Postes Canada devait commencer à fonctionner comme une entreprise. En lui demandant de présenter chaque année aux fins d'approbation un plan d'entreprise quinquennal, le gouvernement a reconnu et encouragé ce changement d'attitude nécessaire. En conséquence, la société a commencé à faire valoir une culture d'entreprise insistant sur des valeurs telles que l'intérêt pour la clientèle, la qualité et la fiabilité.

Ces valeurs ne sont pas faciles à inculquer, mais la société s'efforce depuis des années de faire en sorte que ses employés les observent dans l'accomplissement de leurs activités quotidiennes.

On n'exagère pas en disant que la société a subi des changements renversants. Elle a passé tout à la loupe, examiné toutes les méthodes, remis en question toutes les hypothèses. Elle a dû quotidiennement mettre au défi ses employés. Elle a fait appel à leur créativité et exigé leur engagement total. En d'autres termes, elle leur a dit: «Mettez vos méninges à contribution.»

Il a fallu des efforts de la part de tout le monde, du haut en bas de la pyramide. Certains sont partis mais il y en a beaucoup qui sont restés pour livrer la lutte et le projet de loi dont nous sommes saisis rend hommage à la qualité de ces gens qui ont accompli un travail formidable.

Cette mesure a pour objet d'autoriser ces employés qui ont tellement contribué à Postes Canada à en acquérir une partie et à améliorer leur réussite. Une preuve évidente que leurs efforts avaient commencé à porter fruit est apparue en 1988–1989, lorsque la société a réalisé un profit pour la première fois. Cet exploit vaut la peine d'être répété car les contribuables ne sont plus tenus de payer deux fois pour leurs services postaux, une fois avec leurs impôts et une autre, avec leurs timbres.

Postes Canada a progressé depuis dix ans, mais elle sait fort bien que ses concurrents la talonnent chaque jour, non seulement au Canada, mais partout dans le monde.

Elle doit composer avec la concurrence que lui livrent les entreprises de messagers et de distribution des colis ainsi que les organes de publicité comme les journaux.

Même la simple lettre est menacée par les télécopieurs et les technologies nouvelles comme les systèmes électroniques de transfert de données. Si dernièrement vous avez payé vos factures au moyen du guichet automatique bancaire, vous savez de quoi je parle.

La mise au point de technologies nouvelles et la création de nouveaux débouchés signifient que les employés participeront de façon active aux réalisations de la société au fur et à mesure que ses services de messagers, postaux et de courrier électronique prendront de l'expansion. La participation des employés, comme le propose le projet de loi, contribuera à créer un nouveau partenariat entre la direction et les employés. En fait, cette mesure a pour objet premier de créer un partenariat où les employés verront la société de l'intérieur et seront mieux placés pour relever les défis qui l'attendent.

• (1910)

Je suis heureux de voir qu'ils ont découvert qu'il existe un marché florissant pour les systèmes qu'ils peuvent mettre en place pour lancer leur opération. Je fais allusion ici aux nouvelles technologies qui ont été mises au point par la Société canadienne des postes. En effet, cette dernière est sur le point de conclure une entente évaluée à plusieurs millions de dollars avec la société des postes de la Nouvelle-Zélande, et procède à la mise en place de systèmes de contrôle.

La Société canadienne des postes jouit d'une réputation telle à l'échelle internationale que la Banque mondiale a récemment recommandé son service postal au Venezuela, qui a sollicité l'aide de la Banque mondiale en vue d'améliorer son propre système. Ce genre de reconnaissance par un organisme multilatéral majeur comme la Banque mondiale montre clairement à quel point la Société canadienne des postes est tenue en haute estime dans le monde.

L'opposition voudrait que le gouvernement ramène la Société canadienne des postes à l'époque de la diligence. J'encourage les députés d'en face à examiner de plus près la nouvelle Société des postes.

Nous avons ici l'histoire d'une réussite fabriquée au Canada. La Société des postes est reconnue et tenue en haute estime de par le monde pour toutes les réalisations qu'elle accomplies depuis dix ans. La nouvelle Société canadienne des postes fournira un service postal adapté au XXI^e siècle. Les députés d'en face devraient accepter ce que tous les Canadiens et la Société canadienne des postes savent déjà, à savoir que cette dernière est devenue un chef de file dans son domaine. Le gouvernement en est conscient et c'est pourquoi je compte appuyer le projet de loi C-73.

Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais poursuivre. Je crois en fait beaucoup à la participation des employés à la gestion et aux bénéfices de l'entreprise, car je pense que c'est encourager l'idée du partenariat et du concept voulant que les employés, et pas seulement la direction, pas seulement les cadres, président au succès de l'entreprise.

Néanmoins, je ne crois pas que ce projet de loi porte là-dessus. Si, en fait, c'est ce que la Société canadienne des postes voulait faire au moyen de ce projet de loi, elle aurait consulté ses employés afin de décider avec eux du type de partenariat qu'ils souhaitaient pour faire marcher les services postaux. Cela aurait alors été une entente mutuelle. Ce n'est pas le cas. C'est la raison pour laquelle les députés de ce côté de la Chambre ont dit monsieur le Président, qu'il est clair que le gouvernement agit par idéologie politique, qui est d'ouvrir la voie à la privatisation des services postaux dans notre pays, comme il l'a déjà fait dans le cas d'un certain nombre de sociétés d'État qui servent encore d'importants domaines d'intérêt public.

Je veux parler par exemple des Messageries CN où, encore une fois, le gouvernement a procédé en deux étapes afin de se défaire des opérations de camionnage du Canadien National pour, peu de temps après, les privatiser. Je veux également parler d'Énergie atomique du Canada Limitée, dont il a scindé les opérations de Nordion et de Theratronics, pour les privatiser peu de temps après.

Nous savons pertinemment que, dans ces opérations de privatisation, le public ne connaît jamais la valeur des biens dans lesquels il avait investi et sur lesquels il avait veillé durant des décennies, ni le prix auquel ces biens ont été vendus, ni les ententes particulières qui peuvent avoir été conclues en coulisse dans l'intérêt des acheteurs.

Prenons l'exemple des Messageries CN, devenues successivement CN Route Canada puis Transport Route Canada, avant de faire faillite. Cette entente portait sur 60 millions de dollars de biens immobiliers, achetés avec l'argent des contribuables. Cette compagnie a été transférée au secteur privé, puis fusionnée avec d'autres compagnies avant de faire faillite—faillite à la suite de laquelle des centaines d'employés se sont retrouvés au chômage, sans compter que leurs régimes de pension et les autres avantages auxquels ils avaient droit se sont trouvés gravement compromis.

Les mêmes problèmes se sont présentés pour d'autres privatisations. Il faut nous rappeler que ce n'est pas quelque chose qui est apparu tout d'un coup, que ce soit Postes Canada, CN Express ou Air Canada. Ce sont des entreprises dans lesquelles les Canadiens ont investi parce qu'ils croyaient que c'était une bonne chose pour le Canada.

Les deux services publics les plus essentiels dans lesquels les Canadiens ont investi sont les communications et les transports. Nous avons investi beaucoup d'argent dans ces services publics, parce que nous croyions en effet qu'il y avait un prix à payer pour être Canadien et nous en avons payé le prix pour que les habitants des régions isolées et des plus petits villages du pays puissent faire partie de la communauté canadienne.

Cela nous a cependant coûté beaucoup d'argent. Quand on investit dans une propriété, on s'attend à savoir qu'on obtient ce qu'elle vaut quand on la vend. Les Canadiens ne disposent jamais de cette information. Il n'y a jamais d'évaluation, comme l'a dit mon collègue de Broadview—Greenwood, de ce que nous avons investi, de ce que ça vaut maintenant, de ce que l'acquéreur obtient et de ce que le contribuable devrait voir rentrer dans le trésor public sous forme de produit de cette transaction.

Les employés n'obtiennent rien. C'est un jeu de dupe. Ils obtiennent des actions sans droit de vote et dont ils ne connaissent pas la valeur. Ils ne savent pas si ces actions finiront par produire des dividendes ou des bénéfices. Allons. Faites-moi une offre que je ne pourrai refuser. Il n'en est rien en l'occurrence.

Comme je pense vraiment que nous sommes engagés dans la voie de la privatisation, je veux parler de certaines des façons dont Postes Canada a réalisé ce que le député de Cambridge a appelé des bons rendements et des bénéfices. Pour commencer, elle a fait grimper le prix des timbres et de presque tous les services qu'elle fournit. Elle a simplement fait glisser le fardeau des contribuables du trésor public au prix qu'ils paient pour les services.

Il n'y a pas d'économies de coût. Le coût est le même. Cela signifie simplement que ceux qui dépendent du service postal pour communiquer avec le reste du Canada paient davantage tandis que nous payons moins collectivement pour un service que nous considérons important pour l'unité nationale.

Quand je suis intervenue plus tôt aujourd'hui, j'ai parlé du grand nombre de personnes âgées dans ma circonscription qui ont vu diminuer graduellement leur accès aux services postaux. Voilà le genre de chose dont nous devons nous préoccuper en tant que pays, car nous allons avoir une population de plus en plus âgée. Comment les services publics s'adaptent-ils pour permettre aux personnes âgées de continuer de participer pleinement à la vie de leur collectivité?

Supprimer les services et leur demander de faire un mille pour se rendre à un bureau de poste ou un mille pour prendre livraison d'une lettre recommandée plutôt que d'avoir seulement à traverser la rue, ça n'est pas un progrès pour la société. Il s'agit d'une diminution de services. Il s'agit d'une diminution de la qualité de vie pour les Canadiens. Je puis vous dire, d'après mes nombreuses expériences, dans ma circonscription, que Postes Canada ne prête pas attention à ces questions-là, car, comme le député de Cambridge l'a dit, la société ne cherche qu'à économiser de l'argent et à faire des bénéfices, non à assurer un service.

Persuadée, par idéologie, de la supériorité du secteur privé, la société prend des décisions carrément stupides, comme d'offrir les mêmes services à deux endroits éloignés d'à peine une centaine de mètres l'un de l'autre. Là où il y a une succursale postale parfaitement en mesure d'assurer la totalité des services, Postes Canada estime que ce n'est pas satisfaisant, qu'il faut en privatiser une partie.

C'est ainsi que, une centaine de mètres plus loin, elle ouvre un comptoir privé. Résultat, au lieu d'aller à un seul endroit pour acheter ses timbres, faire peser un colis, prendre du courrier recommandé, il faut se présenter à un endroit pour obtenir certains services et à un autre pour le reste. Entre temps, vous avez passé dix minutes dans la circulation ou à chercher à vous garer. Tout cela, pour des choses qui auraient pu se faire en deux minutes à un seul endroit. C'est pourquoi je dis que c'est l'idéologie qui domine, non pas la recherche d'une amélioration du service ou l'effort de réduction des coûts.

• (1920)

Pendant que notre service postal fait des économies, notre secteur du camionnage est en difficulté. Postes Canada déclare: «Nous allons trouver les meilleurs camions, et si cela nous amène à confier le gros du courrier à des camionneurs américains, ce sont eux que nous choisirons, sans tenir aucun compte de l'industrie canadienne du camionnage, qui meurt d'une mort lente.»

Cela a-t-il du sens, pour l'intérêt public, qu'une société d'État se soucie uniquement du prix et non du bien public? Bien sûr que non, monsieur le Président.

N'importe qui peut faire de l'argent en coupant les services, en installant des boîtes communautaires, en faisant des choses stupides comme de priver de la distribution à domicile seulement un petit groupe de maisons au milieu d'un quartier qui a ce service. Est-ce le genre de choses dans lesquelles nous croyons, au Canada?

J'ai toujours cru que, pour les Canadiens, tous ont droit, où qu'ils habitent, au même traitement ou au moins à un traitement équitable de la part de leurs institutions. Est-ce juste que je reçoive mon courrier chez moi cinq jours par semaine alors que ma voisine doit habiller ses deux petits pour aller chercher le courrier à l'autre bout de la rue? Bien sûr que non, et ce n'est pas ce que nous souhaitons au Canada.

N'importe qui peut faire de l'argent en traitant mal les gens, en supprimant des emplois, en imposant des conditions de travail inadmissibles.

Le solliciteur général est assis là-bas comme si rien de cela n'avait d'importance.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Est-ce 600 pieds? Je veux seulement être certain qu'on sait que la distance de ce long voyage avec les enfants est de 600 pieds.

Le président suppléant (M. Paproski): Je veux dire à la députée d'Ottawa-Ouest que son temps est maintenant écoulé. Je lui donne 30 secondes pour terminer.

Mme Catterall: Pour répondre au solliciteur général, il est évident qu'il n'a jamais eu à habiller deux enfants en plein hiver pour les emmener où que ce soit. Je n'ai mentionné aucun nombre de pieds, monsieur le Président.

Je suis indignée de cette interruption et de l'absence de préoccupation du solliciteur général à l'égard de la diminution et de la dégradation des services offerts aux Canadiens.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je veux soulever un certain nombre de questions relativement aux modifications que le gouvernement veut apporter à cette loi.

La première question que je veux poser est la suivante: comment le gouvernement améliorera-t-il le service postal pour les Canadiens? Personne ne s'est penché sur cette question. On présume que ce serait une conséquence logique des mesures prévues dans ce projet de loi, mais je n'en suis pas certain.

Avant de vous donner des détails sur ce qui est arrivé dans ma circonscription, je veux parler du facteur d'efficience. Tout le monde sait que nous dépensons environ 155 milliards de dollars, que nos recettes sont de 125 milliards et que nous avons un déficit de 30 milliards. Nous devons donc faire attention aux pertes d'argent dans quelque secteur que ce soit. Cependant, quand nous parlons d'efficience, nous devons en parler du point de vue de l'impact sur la population.

Nous savons que, par suite de certains des changements qui se sont produits à Postes Canada au cours des derniers mois et même des dernières années, les services offerts aux Canadiens ont en fait diminué. Nous savons que, dans certains cas, la qualité est meilleure, mais il y a d'autres cas où il n'y a eu aucune amélioration de la qualité. Nous devons reconnaître ce fait si nous voulons être justes.

Nous savons aussi que les prix ont énormément augmenté—et je ne parle même pas de la taxe sur les produits et services qu'on doit maintenant payer sur les timbres et sur certains autres produits.

L'efficience est importante, mais à quel prix?

La prémisse fondamentale est que Postes Canada est censée fournir un service juste, équitable et pratique à tous les Canadiens. Voici ce qui s'est passé dans ma circonscription. Je veux seulement vous donner quelques exemples.

Bien des changements sont survenus dans les comptoirs postaux. Certains ont même fermé leurs portes mais, dans la plupart des cas c'est surtout le nombre de services offerts qui a changé.

Par exemple, la situation a changé en 1989 à la pharmacie Marion. Un comptoir offrant des services postaux complets à cet endroit a été fermé malgré de nombreuses lettres et pétitions. Postes Canada était censée offrir certains services, mais la Société n'a jamais donné suite à cette promesse.

De même, le comptoir chez Metro Drugs, sur la promenade Automnwood, a fermé à l'automne de 1990. Je peux vous fournir d'autres exemples. McCullogh Drugs (Tache et Marion) a fermé il y a moins de deux ans, tout comme le comptoir à la pharmacie Drake, en 1991, malgré toutes les démarches faites par les personnes âgées du secteur.

Dans tous les cas, ceux qui ont été les plus touchés sont les personnes âgées et les personnes ayant une incapacité, en particulier un handicap physique. Il ne faut pas perdre de vue ces aspects.

Je voudrais vous parler d'un autre récent changement. Il y a environ un mois, j'assistais à une réunion à Saint-Germain, petite localité dans le sud de ma circonscription. Des représentants de Postes Canada expliquaient aux résidents ce qui allait changer. Tout s'est très bien déroulé.

À première vue, il semblerait que le service en place sera remplacé par un service à peu près de même qualité. J'espère bien que ce sera le cas et je tiens à ce que la Société canadienne des postes sache que nous allons la surveiller de très près.

Le projet de loi va-t-il améliorer le service aux millions de Canadiens qui vivent en milieu rural où des bureaux de poste ont fermé leurs portes? Absolument pas. Par exemple, comment le projet de loi améliorera-t-il le service fourni avec les superboîtes?

Nous savons que ces boîtes gèlent, qu'on ne peut parfois pas les ouvrir et qu'elles ne sont pas toujours facilement accessibles. Quelle incidence aura cette mesure législative sur ce genre de service? Elle n'améliorera certainement pas la situation. On me dit aussi qu'il n'y a guère eu de consultations relativement à ces changements.

Je vais vous raconter une petite anecdote. Une dame a téléphoné à mon bureau. Celle-ci avait adressé correctement un colis renfermant une montre qu'elle expédiait à Calgary. Elle avait pris soin aussi d'inscrire son adresse de retour. Malheureusement, le destinataire était une compagnie qui avait fermé ses portes. Savez-vous ce qui est arrivé? La montre n'est jamais revenue. Postes Canada ne peut la retracer et refuse de dédommager cette personne.

Lorsque j'ai demandé de quelle façon le service serait amélioré, personne ne s'est donné la peine de me répondre. Je ne suis certainement pas convaincu, à voir ce que Postes Canada a fait ces dernières années, que son service s'améliorera.

[*Français*]

Au contraire, je crois qu'il va continuer à se détériorer et cela me peine énormément parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas seulement la majorité des Canadiens et Canadiennes de ma circonscrition ou d'ailleurs au Canada qui seront affectés, mais ce seront plus particulièrement les aînés, les gens qui ont certaines limitations dans leurs mouvements et pour qui il est difficile de se rendre d'un endroit à un autre. Et cela me déplaît.

[*Traduction*]

L'autre grande question que je voulais poser est la suivante: en quoi cela aidera-t-il les employés? Nombreux sont ceux parmi vous qui savent qu'un certain nombre d'employés de la Société canadienne des postes sont sans contrat de travail depuis plusieurs mois, pour ne pas dire plusieurs années. Ils ont franchi les étapes de la conciliation, de l'arbitrage, et Dieu sait quoi encore, mais en vain.

Il y a un ou deux mois, un employé des postes, un préposé à la distribution, m'a demandé ce qui se passait, pourquoi on ne faisait rien. Je pose la question: pourquoi ne fait-on rien? En quoi cela améliorera-t-il le sort de l'employé? Je n'en sais rien.

En examinant l'offre, on constate qu'on parle d'environ 10 p. 100 des actions, mais qu'il s'agit d'actions sans droit de vote. Donc, les employés ne pourront pas participer au processus décisionnel et ne pourront pas siéger au conseil d'administration. Alors, qu'obtiennent-ils réellement?

Il est bien évident qu'il s'agit du premier pas vers la privatisation, cela ne fait aucun doute. Il ne faut pas se leurrer.

Je suis de ceux qui croient que la privatisation, dans certaines circonstances, peut être extrêmement utile.

Aujourd'hui, j'ai rencontré plus de 400 préposés d'Air Canada aux points de service. Je leur ai demandé combien d'emplois ont disparu depuis la privatisation. Je leur ai demandé s'ils s'attendaient à d'autres pertes d'emplois. Ils m'ont répondu par l'affirmative. Même qu'ils sont très méfiants. En fait, ils sont encore plus méfiants que les députés de l'opposition. Ils s'attendent à de mauvaises nouvelles dans quelques jours, dès que la Chambre ajournera. Il sera intéressant de voir si leurs prédictions se révéleront justes. J'espère que non, j'espère sincèrement qu'il n'en sera rien.

• (1930)

Il faut se demander à Air Canada, qui a été privatisée, si elle a joui de règles du jeu équitables. Demandez-lui si elle a réussi à convaincre le gouvernement de lui accorder l'accès aux lignes japonaises. Demandez-le-lui et elle vous répondra qu'elle a lamentablement échoué. Elle a essuyé un échec total.

Je ne serais guère surpris si, dès que les lignes aériennes Canadien auront conclu un accord avec l'une des compagnies américaines, on accorde à Air Canada l'accès au marché japonais pour qu'elle se tienne tranquille. Nous verrons si cette autre prédiction se révélera exacte.

J'entends le ministre qui fait toutes sortes d'observations. J'espère qu'elles figureront dans le hansard et que nous pourrons les consulter plus tard.

Enfin, les députés se rappellent-ils ce qu'il est advenu de Route Canada? Cette entreprise devait profiter à tout le monde. On a persuadé des employés qui avaient donné de longues années de service au CN de se joindre à cette nouvelle société. Qu'est-il arrivé à ces employés? Pour être concis, disons, comme l'a mentionné mon collègue, que la société a fait faillite et que les employés ont presque tout perdu. Certains d'entre vous savent que cette affaire se trouve maintenant devant les tribunaux. Certains employés n'ont jamais mis la main sur tout le salaire qui leur était dû. D'autres ont perdu leur pension. D'autres encore ont perdu des années de service ouvrant droit à pension, car ils n'ont pu continuer de travailler. Un grand nombre d'employés n'ont pu trouver de travail après la faillite de la société. Autrement dit, les travailleurs se sont fait avoir royalement.

Tous ceux qui croient que la privatisation est la panacée à tous les maux devraient examiner les deux côtés de la médaille. Dans certains cas, la privatisation fonctionne, parce que les conditions s'y prêtent, les gens sont prêts à s'engager, les travailleurs sont protégés, on a procédé à de la planification à long terme et certains programmes d'adaptation sont offerts aux employés qui doivent quitter. Cependant, dans bien des cas, c'est un échec lamentable. Reste à voir ce que cela donnera avec Air Canada. Nous savons, preuves à l'appui, ce qui est arrivé à Route Canada.

[*Français*]

Également, je posais une deuxième question qui est celle-ci: Que prévoit ce projet de loi pour les travailleurs et les travailleuses? Plusieurs d'entre eux sont sans contrat de travail depuis trois ans, je crois. Ils ont traversé plusieurs étapes dans l'espoir de parvenir à une entente. Mais il n'y a rien là, absolument rien! Ces gens deviennent frustrés, choqués. Et pourquoi pas? Évidemment, quand on est sans contrat de travail pendant une période de trois ans, après être passés par toutes ces étapes dans l'espoir d'en arriver à une solution, on serait frustrés à moins.

Donc, je ne crois pas que les employés seront bien servis par ce projet de loi, surtout si on considère l'entente permettant de vendre 10 p. 100 du capital-actions puisque, comme je viens de le mentionner, ils n'ont pas de droit décisionnel en ce qui concerne l'avenir de la société.

Je constate que le temps de parole qui m'était alloué est maintenant expiré. Je vous remercie, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire quelques mots au sujet de ce projet de loi. Il me semble que les députés de l'opposition parlent de tout sauf de la teneur du projet de loi. Ils disent que la SCP devrait laisser tous les bureaux de poste ouverts, mais ils semblent vouloir en même temps restreindre ses activités.

Je voudrais parler en tant que quelqu'un qui a habité à la campagne. J'ai remarqué que le député de l'Île-du-Prince-Édouard a fait allusion au cultivateur qui aimait l'idée de faire une petite marche de 600 pieds. Nous avons fait cela toute notre vie aller chercher le courrier dans une boîte aux lettres toute gelée. Les cultivateurs ont fait ça toute leur vie envoyer leurs enfants tout emmitouflés chercher le courrier. Il y a une foule de gens qui n'ont jamais connu cela que de recevoir leur courrier à la porte de la maison tout en étant confortablement assis à l'intérieur.

Je ne suis pas un défenseur à cent pour cent de la SCP. J'ai mes réserves à faire au sujet de ses activités.

Elle est semblable aux banques. Tout le monde aime la détester.

On doit toutefois reconnaître qu'elle a fait des progrès sur le chapitre de l'efficacité et de la productivité. C'est digne de mention. Nous assistons actuellement, dans ma région, à une transition vers la libre entreprise, laquelle aurait sans doute pu se faire d'une manière plus coordonnée. Nous sommes passés d'un petit bureau de poste local d'une petite localité à un système de libre entreprise qui fonctionne très bien, avec des heures d'ouverture plus longues la semaine comme les fins de semaine. Ça fonctionne assez bien.

Je voudrais simplement souligner qu'au début, les choses n'ont pas été faites de la meilleure manière. Maintenant, ça va mieux. La SCP est mieux organisée et sait comment gérer la transition vers l'établissement de nombreux points de vente ouverts plus longtemps, jusque tard dans la nuit, dans des centres commerciaux notamment. Les gens semblent aimer cela. Nous devons accepter le changement. Ce n'est pas nécessairement juste que tout le monde ait à prendre sa voiture pour aller chercher son courrier. Mais le projet de loi ne traite guère de cette question.

Il a trait plutôt à la vente d'actions. Je pense que les employés, qui ont pu acheter des actions de leur entreprise, en ont beaucoup profité. De même, les employés de la SCP s'intéresseront davantage à leur entreprise en achetant des actions de celle-ci. J'estime que c'est un aspect important du projet de loi.

Je vais prendre quelques instants pour dire, moi qui n'ai pas toujours loué la façon dont la Société canadienne des postes était administrée et à qui il arrive parfois de penser que ses dirigeants pourraient faire mieux, qu'à mon avis, il y a eu beaucoup d'améliorations. Le service atteint maintenant un niveau très acceptable.

Aussi, au moment où nous apportons des changements pour donner à la société une orientation beaucoup plus proche de celle de l'entreprise privée, beaucoup plus commerciale, je dois dire que cette transformation s'effectue de façon planifiée. On le fait en bonne communication avec les députés, pour qu'ils sachent où l'on s'en va. On tient également la population, les milieux d'affaires, les employés de Postes Canada et la clientèle bien au fait de ce qui se passe. C'est beaucoup mieux ainsi.

Je voulais, parmi toutes ces condamnations de la Société canadienne des postes, prendre quelques instants pour remercier ses dirigeants et ses employés des améliorations considérables qu'ils ont apportées au service de distribution du courrier ainsi qu'à leur productivité et à leur efficacité à l'aube de l'an 2000.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre de nouveau la parole sur le projet de loi C-73, en raison de l'importance capitale que revêtent les bureaux de poste pour l'Île-du-Prince-Édouard et pour la circonscription électorale de Cardigan.

Nous avons tous entendu le gouvernement nous promettre comme d'habitude que le projet de loi allait permettre d'offrir de meilleurs services aux Canadiens. Depuis le temps qu'ils sont au pouvoir—presque huit ans maintenant—on commence à voir venir les conservateurs avec leurs «améliorations des services». Le gouvernement ferme un bureau de poste après l'autre dans nos localités rurales. Belle amélioration! Il supprime en outre la distribution rurale du courrier le samedi à l'Île-du-Prince-Édouard. Services améliorés? Je ne le crois pas. Il enlève leur identité aux provinces. Services améliorés? J'en doute.

• (1940)

Comme mon ami d'en face l'a mentionné, le gouvernement l'a supprimé partout ailleurs en 1982, mais la Société canadienne des postes s'était rendu compte de l'importance de ce service pour l'Île-du-Prince-Édouard. Il était avantageux pour elle sur le plan financier de continuer de distribuer le courrier le samedi, mais le gouvernement a maintenant décidé sans raison de supprimer ce service. Cela a causé bien des problèmes, notamment aux personnes âgées qui vivent à la campagne. Chose certaine, elles ne pourront plus jamais recevoir le journal le samedi. Et ce n'est là qu'un tout petit exemple d'injustice de la part du gouvernement actuel. S'il s'agissait d'une décision financière destinée à faire économiser de l'argent à la Société canadienne des postes, cela aurait un peu de bon sens, mais le fait est qu'elle lui en a fait perdre.

N'oublions pas non plus les retards dans l'acheminement des chèques d'assurance-chômage. Est-ce cela qu'on appelle des services améliorés? Pas dans l'esprit de la plupart de mes électeurs en tout cas.

Le gouvernement essaie de faire passer ce projet de loi pour le meilleur moyen d'améliorer les services postaux partout au pays. Il affirme que les employés de la Société canadienne des postes vont pouvoir acheter des actions de la société et avoir des intérêts dans son exploitation. Les conservateurs prétendent que si les syndiqués participent aux bénéfices, la productivité des bureaux de poste augmentera. En toute honnêteté, je ne pense pas que les Canadiens croient un mot de ce que dit le gouvernement.

Si vous voulez mon avis, je dirai que les seuls à profiter de ce plan sont les cadres supérieurs, les gens comme Donald Lander qui gagne des centaines de milliers de dollars par année, sans compter les généreuses primes que le gouvernement aime accorder à Noël à ses protégés, ce sont donc les gestionnaires qui gagnent plus de 100 000 $ par année qui achèteront les actions, pas les facteurs qui gagnent 35 000 $. Qui le gouvernement pense-t-il tromper?

Je l'ai déjà dit, le projet de loi est intitulé Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes, mais si le gouvernement était vraiment honnête, il l'aurait intitulé Loi sur la vente à rabais de la Société canadienne des postes. Les conservateurs affirment que seulement les employés des postes pourront acheter des actions. La plupart des Canadiens en connaissent un peu sur les actions et savent que les seules actions qui ont de la valeur sont celles que l'on peut revendre. Les syndicats qui représentent les employés affirment qu'ils ne veulent pas devenir propriétaires des bureaux de poste. Où veut-on en venir? Le gouvernement conservateur veut tout simplement jeter les bases de la privatisation complète de la Société canadienne des postes.

Voyons la situation en face. Des centaines de bureaux de poste ruraux ont été fermés ces dernières années, ce qui a réduit les services, mais a accru les profits. Des centres de tri ont été fermés, ce qui a réduit les services, mais a accru les profits. Dans les nouveaux quartiers la livraison à domicile a été remplacée par les fameuses superboîtes, ce qui a réduit les services, mais a accru les profits. Des milliers de bureaux hybrides, moitié bureau de poste, moitié pharmacie, ont ouvert leurs portes partout au Canada. Tout cela a réduit les services, mais a permis d'accroître les profits.

Le gouvernement engraisse son veau avant de le mener à l'abattoir. Le véritable objectif du gouvernement c'est de vendre la Société des postes et le projet de loi à l'étude n'est que la première étape de la privatisation. La Société canadienne des postes est le dernier ajout à la notice nécrologique des institutions nationales. Air Canada a été privatisée il y a quelques années. Le gouvernement avait alors déclaré que c'était pour améliorer les services. Aujourd'hui, Air Canada est administrée par quelques Américains qui ont détruit des sociétés aériennes aux États-Unis. Les services sont maintenant si bons qu'il est impossible d'avoir un vol direct entre Charlottetown, capitale provinciale, et la capitale nationale. C'est ce que l'on appelle du bon service.

Petro-Canada figure aussi sur la liste. Le gouvernement l'a privatisée il n'y a pas si longtemps. Il avait déclaré que c'était pour améliorer les services aux Canadiens et pour stimuler la prospection pétrolière et gazière. Aujourd'hui, Petro-Canada est en train de s'embourber dans son déficit. La société se voit forcée de fermer des milliers de postes d'essence d'un bout à l'autre du Canada. Par contre, Petro-Canada a ouvert récemment son premier poste d'essence au Vermont. Voilà qui assure un meilleur service aux Canadiens!

Je ne veux pas me montrer trop sévère, mais il me semble que chaque fois que le gouvernement se mêle des affaires d'une entreprise, les choses tournent mal. La Société Radio-Canada souffre depuis plusieurs années des compressions budgétaires qu'on lui a imposées. Le gouvernement a tellement à coeur de servir les Canadiens qu'il a forcé Radio-Canada à congédier 1 700 personnes, à fermer onze stations et à mettre fin à l'émission *Land and Sea*, l'une des plus populaires dans la région de l'Atlantique. Monsieur le Président, je suis sûr que si vous aviez vu cette émission, vous comprendriez à quel point elle est instructive. Cela nous montre bien à quel point le gouvernement se désintéresse du sort de la population.

En 1985, le vice-premier ministre, qui était alors ministre des Transports, a commandé une étude dont les conclusions ont établi qu'il fallait améliorer les services de VIA Rail. En janvier 1990, les Canadiens ont finalement vu les résultats de ces améliorations. VIA Rail a annulé le tiers de ses itinéraires ainsi que le trajet de l'Atlantique en partance de Halifax, et je ne dis rien de ce qu'on a fait à l'Île-du-Prince-Édouard. Si c'est ce qu'on appelle du service, ce doit être du service conservateur.

Ce projet de loi n'a rien à voir avec une amélioration des services. Si le gouvernement voulait améliorer les services, il pouvait mettre fin à la fermeture des bureaux de poste ruraux. Le gouvernement ne s'intéresse qu'aux questions commerciales, au détriment de la population.

Je l'ai déjà dit et je le répète, dans la plupart des régions rurales, le bureau de poste est le seul endroit où l'on voit flotter le drapeau du Canada. En cette époque difficile marquée par les négociations constitutionnelles et l'inquiétude que suscite l'unité du pays, les Canadiens des régions éloignées ont besoin de sentir qu'ils appartiennent à ce pays.

Si le service des postes est privatisé, on aura deux niveaux de service, un pour les grandes villes, où les bureaux de postes font des bénéfices, et un service inférieur pour les régions éloignées.

Partout au pays, les gens ont besoin de sentir qu'ils font partie de ce pays. Ce n'est certes pas l'impression qu'ils ont quand ils paient des impôts, mais qu'on leur retire des services, qu'on ferme leurs bureaux de poste et que leurs chèques d'assurance-chômage arrivent trois ou quatre jours en retard. . .

M. James: Et les chèques des agriculteurs.

M. MacAulay: Les chèques des agriculteurs aussi. Je suis agriculteur et je me souviens à quel point j'avais besoin de ces chèques, ou à quel point la banque avait besoin que je les dépose. Je suis au courant.

Mon collègue de l'autre côté de la Chambre ne peut pas savoir ce que c'est que d'attendre un chèque d'assurance-chômage le mercredi ou le jeudi, puis, à cause d'un petit accroc dans le service, de le recevoir seulement le lundi suivant. Ce retard a peut-être empêché la personne d'acheter quelque chose dont elle a grand besoin. Nos collègues d'en face semblent l'oublier. Moi, je suis témoin de ce genre de choses tous les jours. Dommage que le gouvernement l'oublie.

Comme je l'ai déjà dit, je ne réussis pas à comprendre pourquoi un gouvernement mettrait fin au courrier rural du samedi d'un bout à l'autre du pays. Pourquoi a-t-il éliminé ce service à l'Île-du-Prince-Édouard? C'était rentable. En annulant le courrier du samedi, il a mis fin à la distribution des journaux locaux. Les contrats ont été annulés. En fait, Postes Canada a subi des pertes en éliminant le courrier du samedi. Mais comme le ministre l'a dit, c'était partout pareil. Des fois, il faut faire les choses différemment.

Je demande instamment au gouvernement de ne pas vendre Postes Canada.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler pour la deuxième fois aujourd'hui du principe de ce projet de loi qui vise à modifier la Loi sur la Société canadienne des postes.

Ce matin, j'ai parlé de l'amendement présenté par notre parti demandant que l'examen de cette mesure législative soit reporté à six mois à compter d'aujourd'hui ou, de préférence, qu'il ne se fasse jamais.

• (1950)

Les principaux arguments que j'ai fait valoir ce matin concernaient la question de savoir pourquoi le gouvernement veut modifier la Loi sur la Société canadienne des postes quand, dans tout le pays, surtout dans les régions rurales, les gens s'inquiètent tant du fonctionnement de cette société.

En fait, je voudrais parler ce soir de certains des problèmes que posent la Société canadienne des postes et l'orientation que le gouvernement aimerait lui voir prendre.

Ce matin, j'ai terminé mon intervention en parlant des collectivités de ma circonscription qui ont vu leur bureau de poste fermé et leurs services postaux considérablement réduits. J'ai parlé du cas de Judique, qui vient d'apprendre que son bureau de poste allait fermer et qui, hier soir, rencontrait des laquais de la Société canadienne des postes qui devaient exposer aux habitants de ce village les différentes options qui s'offrent à eux. C'est ce que la Société canadienne des postes appelle des consultations.

J'aurais pu soulever le cas de Petit-de-Grat, de St-Joseph-du-Moine, de Monastery ou d'Orangedale, qui ont perdu leur bureau de poste il y a un an ou à peu près un an. À Orangedale, l'édifice qui abritait la Société canadienne des postes est maintenant une pizzeria, et les habitants vont chercher leur courrier dans une boîte verte, à côté du Kwik Mart.

Il y a une collectivité qui n'a vraiment pas accepté la fermeture de son bureau de poste, et c'est celle de Mabou. Les habitants de ce village se sont ralliés derrière Tom Kent, Pauline MacDonald, Herbert Jeromel, le révérend Bob Neville et de nombreuses autres personnes pour protester contre la fermeture du bureau de la Société canadienne des postes et ont fait de la fermeture de ce bureau une question nationale.

Ce faisant, ils ont réussi à amener la Société canadienne des postes à faire une petite entorse à son programme très strict de conversion des bureaux de postes ruraux et à obtenir la permission de créer une société communautaire, la société Mabou Communications Limited, pour exploiter le bureau de la Société canadienne des postes à Mabou et réunir sous un même toit divers services complémentaires tels que des services informatiques, des services de télécopieur, une papeterie et d'autres services connexes. Ils cherchaient par là à faire de cet immeuble un centre de communications desservant le village de Mabou et toutes les collectivités voisines qui viennent à

Mabou pour les services postaux et aussi pour de nombreux autres services connexes dont elles ont besoin.

Je peux dire que la société Mabou Communications Limited, mise sur pied sous la direction très compétente de M^me^ Pauline MacDonald, sera un succès, si c'est possible. Ce ne sera pas facile, car elle n'a pas reçu beaucoup de collaboration de la part de la Société canadienne des postes pour trouver des solutions innovatrices et un moyen de faire fonctionner ce bureau de poste rural de concert avec les collectivités environnantes.

La nouvelle vocation donnée au bureau de poste de Mabou devrait servir d'exemple à la Société canadienne des postes, qui pourrait améliorer et élargir les services offerts aux régions rurales, au lieu de les réduire.

Mabou pourrait servir de vrai projet pilote et indiquer la voie à suivre à l'avenir, à condition que la Société canadienne des postes et le gouvernement soient disposés à tenir compte de ce que tente de réaliser cette collectivité très fière et très innovatrice.

Beaucoup de députés de ce côté-ci de la Chambre se sont dits inquiets de ce qui se passera si la Société canadienne des postes est privatisée. Le ministre responsable de la société et beaucoup d'autres députés d'en face ont reconnu que cette privatisation est non seulement souhaitable mais que, en fait, elle constitue l'ultime objectif du gouvernement.

Nous en avons effectivement la preuve manifeste avec la décision que le gouvernement a prise dans ce projet de loi de commencer à privatiser la Société canadienne des postes. Cela lui facilite les choses. Nous en avons également la preuve avec certaines réductions du service dans les collectivités rurales, par exemple, la suppression des subventions accordées aux hebdomadaires communautaires. Par exemple, l'*Oran*, d'Inverness, dans ma circonscription, vend ses journaux dans tout l'ouest du Cap-Breton et a de nombreux abonnés un peu partout au Canada, en fait, dans toute l'Amérique du Nord. Mais étant donné les distances à parcourir, il ne peut pas réellement subsister à moins de recevoir une aide financière pour payer ses frais de distribution, principalement de distribution par la poste.

Étant donné que la Société canadienne des postes a supprimé les subventions accordées à ces journaux communautaires, comme l'*Oran*, le *Casket* et d'autres dans ma circonscription et dans d'autres circonscriptions des régions rurales, ils ont plus de mal à accomplir leur tâche louable qui consiste à communiquer avec les collectivités qu'ils servent.

Les augmentations radicales des coûts de location des cases postales en est un autre exemple. Pour les gens qui habitent juste en dehors de la périphérie des collectivités qui ont encore des bureaux de poste ruraux, c'est là un autre exemple de la réduction du service ou de l'augmentation des coûts, et d'une tendance vers le recouvrement des frais de la Société canadienne des postes, ce qui la prépare fort probablement à une privatisation.

Un autre exemple, bien sûr, c'est le système de tri centralisé auquel nous commençons à assister de plus en plus au sein de la Société canadienne des postes. Ainsi, si un habitant d'Antigonish envoie une lettre à St. Andrews ou à Lower South River, soit à cinq ou six milles de distance, très bientôt, cette lettre fera un long voyage jusqu'à Halifax avant de revenir dans la collectivité, alors qu'il serait presque plus rapide de la livrer personnellement. Cette formule est censée améliorer le service.

Ces nouvelles tendances témoignent de l'inévitable logique de la privatisation, c'est-à-dire de ce qui se passera si la Société canadienne des postes est privatisée dans notre pays. Qu'est-ce que cela signifiera? Cela voudra dire essentiellement que nous passerons à deux catégories de service postal: une pour les régions urbaines à forte densité de population et l'autre inférieure pour les régions rurales moins peuplées de notre pays. Nous verrons une augmentation de prix pour toutes les catégories de services de Postes Canada ou une importante réduction des services.

Je me rends compte qu'il me reste très peu de temps aussi je veux conclure par une proposition que je fais à Postes Canada et au gouvernement, qui a décidé que pour rentabiliser cette société la seule solution était de la rationaliser et de réduire les frais. Cela a entraîné toutes ces mesures et toutes ces décisions dont j'ai parlé précédemment. Mais ce n'est qu'une façon d'assurer la rentabilité de Postes Canada. Si cette société se limite au coeur urbain du Canada et supprime toutes les régions non rentables du pays, alors elle pourra probablement réaliser des bénéfices parce qu'il coûte plus cher de desservir les régions rurales du pays.

Mais le gouvernement a-t-il jamais envisagé quelque chose de ce genre: utiliser les bureaux de poste ruraux qu'il a construits et entretenus pendant tant d'années pour fournir personnellement les services gouvernementaux qui sont actuellement offerts par divers ministères, notamment les centres d'emploi du Canada, l'assurance-chômage ou les Programmes de la sécurité du revenu, qui sont aussi centralisés—pourquoi ne pas créer, à temps partiel, des bureaux itinérants dans certains de ces bureaux de poste ruraux dont Postes Canada cherche maintenant à se débarrasser? Pourquoi ne pas utiliser ces installations pour fournir les services du gouvernement

fédéral directement aux gens là où ils se trouvent au lieu que les personnes qui habitent dans les régions rurales du Canada soient obligées de parcourir des dizaines de kilomètres pour obtenir les services gouvernementaux?

C'est l'idée que nous de ce côté de la Chambre aimerions voir adopter dans les modifications à la Société canadienne des postes pour moderniser cette belle institution canadienne si importante.

M. Ross Belsher (Fraser Valley–Est): Monsieur le Président, en entendant le député d'en face décrire ce qu'il voudrait que l'on fasse au sujet de Postes Canada, lors de son discours sur le projet de loi C–73, je me disais qu'il avait l'air de vouloir revenir à la façon dont on fonctionnait il y a 25 ans.

• (2000)

Nous savons que nous avions alors une société au sujet de laquelle il y avait de nombreuses plaintes. Lorsque je suis arrivé ici, en 1984, plus de la moitié des plaintes que je recevais avaient trait aux postes. Je peux dire à mon collègue que celles–ci sont descendues à peut–être deux par mois.

Une voix: Les gens ont renoncé à se plaindre au gouvernement.

M. Belsher: Non, ils n'ont pas renoncé.

En ce qui concerne les boîtes communautaires, elles ont été mises à l'essai et un des lieux d'essai, en 1983–1984, était à Sardis, dans ma circonscription de Colombie–Britannique. Je peux vous dire qu'elles ont été assez bien reçues, car il n'était pas question d'étendre la livraison porte–à–porte à tous les nouveaux secteurs urbains. C'était une expérience et elle s'est avérée réussie.

Il y a eu des moments où les choses ne sont pas allées aussi bien. Il y a eu le remplacement des boîtes vertes par la nouvelle superboîte. Il y a seulement quelque deux semaines que j'ai appris que la société n'avait pas suffisamment bien communiqué avec des particuliers visés et j'ai dû intervenir en leur nom. Je dois dire que la société a répondu et est parvenue à une solution du problème soulevé il y a deux semaines.

En ce qui concerne les fermetures qui sont intervenues dans de nombreuses régions rurales, je peux donner des exemples où tout s'est bien passé et d'autres où en dépit de ce que la société avait planifié elle a dû changer d'avis.

Un cas où tout s'est bien passé est celui de Huntingdon, dans ma circonscription de Colombie–Britannique. Je n'ai pas reçu une seule plainte des gens qui recevaient leur courrier du bureau de Huntingdon, parce que la Société est venue, a discuté avec la population et est parvenue à une solution acceptable pour qu'elle ait son courrier, et tout va bien.

Il y a trois ou quatre ans, lorsqu'on a annoncé la fermeture du bureau de poste de Cultus Lake, nous n'étions pas d'accord et la population non plus, car les raisons invoquées ne valaient pas. L'immeuble avait brûlé et les postes utilisaient cette raison pour le fermer. La société a dû revenir sur sa décision et reconstruire.

Je ne vois pas de meilleure façon de s'assurer que les employés éprouvent quelque affinité avec la société qui les emploie que de leur donner une part de propriété. C'est ce que fait le projet de loi. Ce projet de loi permet à la société de convertir jusqu'à 10 p. 100 de la valeur de ses éléments d'actif en actions, qui peuvent être vendues à ses employés. Voilà ce que permet en gros la mesure législative dont nous sommes saisis ce soir.

J'estime que la Société canadienne des postes a fait de grands progrès depuis la demi–douzaine d'années que je l'observe de près ici à Ottawa et dans ma circonscription pour voir ce qu'en pense la population. La Société canadienne des postes est–elle le chouchou de tous les citoyens? Loin de là! Toutefois, je dois dire que la distribution du courrier est moins capricieuse qu'autrefois et que le service s'améliore. En outre, il y a plus de comptoirs où acheter ses timbres, poster ses colis ou obtenir un mandat–poste qu'à l'époque où j'ai débuté ici.

J'appuierai donc ce projet de loi au moment du vote.

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, le projet de loi C–73 est un simulacre de loi; c'est un projet de loi bidon. Il prévoit la vente de 10 p. 100 de la Société canadienne des postes à ses employés.

Je crois que les Canadiens devraient d'abord et avant tout demander au gouvernement quel est son objectif. Quel est le but caché de ce projet de loi? Qu'est–ce qui a motivé cette mesure de la part du gouvernement du Canada? Veut–il se montrer magnanime parce qu'il agonise? Veut–il se racheter aux yeux des 57 000 ou 60 000 employés de la Société canadienne des postes? Quel est donc le programme du gouvernement conservateur?

De façon très générale, le projet de loi C-73 permettrait au gouvernement du Canada de vendre 10 p. 100 de la société aux employés de celle-ci. Il ne définit pas le mot «employé», ne donne aucune valeur exacte à l'actif et au passif de la société, n'indique pas si les actions seraient transférables et, si oui, dans quelles conditions.

Le gouvernement prétend que la vente de ces actions aux employés aura un effet bénéfique sur leur moral, que les bureaux de poste deviendront plus rentables, que le service postal s'améliorera pour les contribuables canadiens, mais il n'explique pas comment tout cela va se produire.

Si ce gouvernement voulait vraiment faire la paix avec les employés de la Société canadienne des postes, il veillerait à ce que les travailleurs présentement à l'emploi de la société bénéficient d'une convention collective. Selon mes informations, les employés en place sont sans contrat de travail depuis près de trois ans. Les Canadiens ont eu à supporter une grève pénible l'été dernier. Nous nous rappelons tous ces images de gens âgés attendant en file, sous la chaleur accablante de l'été, leurs chèques de pension. C'est donc que le courrier n'a pas été livré pendant assez longtemps.

Le présent gouvernement devrait faire la paix avec ses employés au lieu de tenter de les tromper et de tromper les Canadiens en les amenant à croire que ce projet de loi va miraculeusement améliorer le service postal et le moral des employés.

Comme je l'ai déjà indiqué, ce projet de loi ne donne aucune précision. Il est bien évident que ce gouvernement tente très subrepticement de privatiser entièrement la Société canadienne des postes. Le parti libéral de ce côté de la Chambre s'oppose vigoureusement à la privatisation de la Société canadienne des postes. Il s'agit d'un service public; par conséquent, la société devrait appartenir à des intérêts publics. Nous croyons que personne ne devrait réaliser un profit en fournissant un service aux Canadiens. Bien sûr qu'il serait facile à la Société canadienne des postes de faire des profits importants. Elle est devenue rentable en quelques années. L'an dernier, elle a perdu 100 millions de dollars. Elle dit que c'est à cause de la grève. Bien sûr que la Société canadienne des postes peut faire des profits, mais à quel prix!

Elle ferme des bureaux de poste. Un nombre considérable de Canadiens doivent aller à pied chercher leur courrier à leur superboîte aux lettres alors que beaucoup d'autres se le font livrer chez eux. Bien sûr que la Société peut réaliser des profits en fin d'exercice, mais elle ne peut le faire qu'en augmentant le coût d'envoi des lettres et des colis ou en réduisant ses services.

Nous croyons que ce projet de loi est le premier pas vers la privatisation de la société. Pour l'instant, le gouvernement veut en privatiser 10 p. 100. Il convient de souligner que s'il «vendra des actions de la société», ce seront des actions sans droit de vote pour les actionnaires. Ceux-ci n'auront pas leur mot à dire dans la gestion de l'entreprise.

Évidemment, si le gouvernement était sincère et honnête et s'il voulait vraiment que ses employés, ceux de la société, travaillent en étroite collaboration avec la direction afin d'améliorer les services et le rendement de l'entreprise, il assortirait ces actions du droit de vote et du droit de participer à la prise des décisions.

Il y aura bientôt des élections générales. Dieu merci! Parce que si la bande d'en face disposait encore de quelques années, elle vendrait bien les édifices de la colline du Parlement au plus offrant. Au cours des huit dernières années, le gouvernement a privatisé toutes sortes d'institutions. Si on lui en donnait la chance, il privatiserait certainement la Société canadienne des postes. C'est dans son programme. En fait, il y a quelques années, un rapport du Parti conservateur indiquait très clairement que le gouvernement avait l'intention de privatiser tout ce qu'il pourrait. Pourquoi pourrait-on bien vouloir acheter la Société canadienne des postes? Pourquoi un groupe de personnes bien nanties voudrait-il l'acheter? Personne ne l'achètera sans avoir la certitude de pouvoir faire des profits.

• (2010)

La question est de savoir si dans notre pays, la livraison du courrier, le service postal, devrait être une entreprise à but lucratif. Parfois, j'ai l'impression que prestation de services et rentabilité sont diamétralement opposées. Si la priorité des acquéreurs est de maintenir les tarifs postaux aussi bas que possible et d'offrir les services les meilleurs qui soient, il est certain qu'au bout du compte, ils ne vont pas engranger les profits à la brouette. C'est impossible. Si le gouvernement privatise la société, pour peu que ce soit bien son intention,—et personnellement, je crois que ce l'est—quiconque en fera l'acquisition voudra accroître ses profits. Nous croyons, de ce côté-ci, que cela ne pourra se réaliser qu'en augmentant les tarifs postaux ou en réduisant les services.

Il est donc concevable que dans un avenir assez rapproché, le courrier ne soit plus livré à domicile. Tout le monde, et pas seulement ceux qui habitent dans les nouvelles subdivisions, devra se rendre au bout de la rue, clé en main, pour prendre son courrier dans une superboîte aux lettres.

Je ne crois pas que les Canadiens veuillent cela. Je ne crois pas non plus que les personnes âgées le veuillent ou soient disposées à marcher jusqu'au bout de leur rue, ou même plusieurs pâtés de maisons pour se rendre à une superboîte. Je crains cependant, si le gouvernement continue sur la voie dans laquelle il s'est engagé, que nous n'aboutissions inévitablement à une réduction de service.

Je ne sais pas quand ce débat aura lieu. Ce sera peut-être au cours des prochaines élections fédérales qui devraient avoir lieu dans un avenir assez rapproché: un débat sur la privatisation de la Société canadienne des postes. Nous connaissons la position du gouvernement, et ce dernier devra la justifier et la défendre durant la campagne électorale. Il devra expliquer aux Canadiens pourquoi il veut réduire les services postaux au Canada, et pourquoi il veut les privatiser.

Les Canadiens feront bien clairement comprendre au gouvernement qu'ils n'acceptent pas la privatisation d'un instrument et d'une institution aussi essentiels au Canada, qui a contribué à unir le pays d'un océan à l'autre.

Comme je le disais plus tôt, ce gouvernement a entrepris de privatiser, au cours de ses deux mandats, un certain nombre de sociétés d'État. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que l'une des premières décisions du gouvernement conservateur en 1984 avait été de se départir de l'Agence de tamisage des investissements étrangers. Le gouvernement avait bien fait comprendre à l'époque qu'une énorme pancarte «à vendre» était installée sur la colline du Parlement.

Le gouvernement a toujours le même programme, qu'il met à exécution depuis plusieurs années. Nous savons que le gouvernement, si on lui en donne la chance, déposera un projet de loi visant la privatisation complète de la Société canadienne des postes.

En terminant, permettez-moi de dire encore une fois que le Parti libéral est contre le projet de loi. Nous nous y sommes opposés à la première lecture, nous ferons de même à la deuxième lecture, puis en comité. Selon nous, ce projet de loi est une mesure frauduleuse. Il s'agit d'une mesure biaisée car le gouvernement n'a pas indiqué clairement quel en est l'objet.

Nous savons que les employés de la Société canadienne des postes ont vu clair dès le moment où le ministre a annoncé qu'il avait l'intention de vendre 10 p. 100 de la société à ses employés. Leur première réaction a été de dire: «Qui croyez-vous duper?»

J'exhorte les députés d'en face à revenir sur terre, à voir le message qui est écrit sur le mur, à se rendre compte qu'il ne leur reste plus que quelques mois de vie politique à la Chambre des communes, à faire preuve de bon sens et voter contre le projet de loi.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de parler longtemps. Je serai très bref. Je n'ai que cinq remarques à faire.

La première est que Postes Canada est très mal gérée par un tas d'idéologues néo-conservateurs qui pensent qu'ils sont à la tête d'une société moderne et qui n'ont pas la moindre idée de la façon dont ils devraient s'y prendre.

M. Lewis: D'après vos connaissances en affaires?

M. Waddell: Non, d'après mes connaissances de l'être humain et d'après ce que je vois dans ce pays. J'invite le solliciteur général à écouter ce que j'ai à dire. Le gouvernement conservateur pourrait tomber non pas à cause du libre-échange et des autres grandes questions telles que la Constitution, bien qu'il le mérite; non, il va tomber à cause d'une question comme celle des postes et je vais vous dire pourquoi.

Pour les Canadiens, le bureau de poste est un symbole. Quand vous vous rendiez dans une petite ville des Prairies ou dans les banlieues de ma circonscription, vous y trouviez un bureau de poste et vous saviez que vous étiez au Canada. C'était un symbole. Ce gouvernement conservateur s'est emparé de ce symbole et l'a détruit. Les gens s'en rendent compte, spécialement dans les régions rurales où les petites villes se sont senties dévastées.

Dans ma région, on est passé d'un bureau de poste en parfait état qui assurait un bon service et offrait de bons salaires à ses employés à un dépanneur où un commis mal payé s'occupe du courrier qu'il laisse parfois traîner, quand il ne le perd pas. Il n'y a aucune sécurité. Ils font de leur mieux, mais ce sont des commis payés 5 $ de l'heure et non pas des personnes qui faisaient ce travail parce qu'elles voulaient le faire et pour qui leur travail à la poste avait priorité.

J'ai parlé de mauvaise gestion. Le gouvernement est passé à côté. Vous pouvez aller voir en Europe, en Grande-Bretagne plus particulièrement, ce que Postes Canada aurait pu faire dans le domaine des télécommunications. Elle s'est lancée dans la messagerie mais pas aussi bien qu'elle aurait pu. Le gouvernement aurait pu édifier un réseau moderne de communications en s'inspirant de Postes Canada qui est un symbole, une grande institution canadienne et un organisme gouvernemental. Mais au lieu de ça, il l'a réduite à moins que rien.

Les relations de travail y sont empoisonnées, on se croirait au XIX^{e} siècle. Elle ne sait pas comment traiter les gens, pas plus M. Tout-le-monde que les députés, comme j'ai pu le constater moi-même.

Dans ce pays, tout le monde paie les timbres le même prix, tout le monde paie des impôts et pourtant certaines personnes reçoivent leur courrier à domicile et d'autres pas. Cela n'est ni juste ni équitable.

Les nouveaux quartiers sont dotés de ces boîtes postales. J'ai passé des mois à essayer de faire enlever ces boîtes de devant la propriété de quelqu'un qui voyait défiler devant sa maison toutes sortes de personnes qui venaient chercher leur courrier. Postes Canada m'a donné beaucoup de fil à retordre.

Cette société entretient de mauvaises relations avec ses employés, est mal gérée et ne sait pas planifier en fonction de l'avenir. Elle est aveuglée par une idéologie néo-conservatrice.

Savez-vous que le gouvernement va dépenser des milliards de dollars pour fêter le 125^{e} anniversaire du Canada et pour vanter les mérites de notre magnifique pays? Je crois que si notre pays est magnifique, c'est grâce à une bonne assurance-maladie, à de bons services sociaux, à une radio et à une télévision nationales comme celles de la Société Radio-Canada. Il fut un temps où nous avions un réseau ferroviaire et des services postaux dont nous pouvions être fiers. Le bureau de poste constituait un véritable symbole dans la moindre petite ville du Canada.

Le gouvernement aurait pu se contenter de moderniser la structure des services postaux au lieu de la détruire. Je prédis au gouvernement que ce sont des décisions comme celle-là qui vont consacrer sa perte.

Il a détruit le système canadien des postes et a mis en place ce terrible système de tarifs postaux accrus et de livraison réduite du courrier. Il a détruit une véritable institution nationale. Et il a le culot de venir présenter au Parlement ce projet de loi et son plan de privatisation bidon.

Lorsqu'on veut entretenir de bonnes relations avec ses employés, il faut être franc et direct avec eux. Il faut que les postes redeviennent l'institution nationale qu'elles étaient.

• (2020)

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je vais maintenant intervenir au sujet de la motion principale, car tout à l'heure, je me suis penché sur l'amendement après avoir discuté peu avant des difficultés que l'on rencontre en matière de découragement des pêcheurs et des travailleurs des usines de transformation de poisson de ma circonscription, et ces problèmes vont être endémiques à Terre-Neuve et au Labrador d'ici quelques jours.

Je veux revenir sur la question de la Société canadienne des postes. Je vais remonter en 1988 lorsque j'ai été élu pour la première fois. Je pense l'avoir dit à de nombreuses reprises dans cette enceinte, il y avait 260 localités dans ma circonscription. Aucune d'entre elles n'était même semi-urbaine. Ce sont toutes des collectivités rurales. La plus importante ne compte que 6 500 à 7 000 habitants. Il y a également dix villes environ dont la population varie entre 3 000 et 6 000 habitants. Dans le reste de la circonscription, la population des collectivités va de 100 à 500 habitants environ; fondamentalement, il n'y a pas de population importante et il s'agit, en gros, d'un district totalement rural.

Lorsque j'ai fait campagne juste avant d'être élu, il était possible de traverser tout Terre-Neuve, non pas à bord d'un train de voyageurs, mais d'un train de marchandises du CN. On pouvait expédier les marchandises par train dans toute l'île. Il était possible de visiter n'importe laquelle de ces collectivités et on y retrouvait le symbole du Canada dont le député de Port Moody—Coquitlam, qui m'a précédé, a parlé, à l'instar de mon collègue de Toronto, le député de York Sud—Weston. Dans pratiquement toutes ces 260 collectivités, on retrouvait un petit immeuble avec un petit panneau rouge qui donnait le nom de la ville et le code postal. Au-dessus de cet immeuble flottait un drapeau canadien.

Dans tous ces endroits, les gens venaient dans ces établissements prendre leur courrier et parler. Les personnes âgées avaient l'habitude d'y venir pour se faire aider à remplir des demandes de pensions auxquelles elles étaient admissibles. Le maître ou la maîtresse de poste de chacun de ces petits bureaux de poste—en fait, dans certains cas, c'était simplement le sous-sol d'une maison—venait toujours en aide aux gens en difficulté.

Souvent, cela n'avait pas grand-chose à voir avec le système postal. C'était plutôt que cet immeuble au-dessus duquel flottait le drapeau canadien représentait notre pays et assurait la présence du gouvernement fédéral et les gens y allaient en désespoir de cause pour parler à la personne responsable, sachant qu'ils obtiendraient de l'aide.

En périodes difficiles, lorsque les gens étaient très inquiets, comme à l'heure actuelle, surtout dans ma province et ma circonscription notamment, je ne peux dire à quel point il peut être utile de pouvoir communiquer et partager ses problèmes avec quelqu'un qui se trouve dans la même situation.

Les députés de l'autre côté diraient que ce n'est pas le but du bureau de poste, et je serais forcé de l'admettre. Il me serait impossible de faire accepter les changements apportés au bureau de poste ou mes hésitations ou celles de mes électeurs à accepter ces changements sur la base de ce que je viens de dire. Je peux le faire sur la base des services que les Postes fournissent aux particuliers.

Je peux vous dire qu'à l'exception du projet de loi C-21 qui a changé le système d'assurance-chômage à un point tel qu'il n'était nullement en faveur des gens que je représente à la Chambre—je peux vous dire qu'à l'exception de ce projet de loi et de la mesure extrêmement impopulaire qui a abouti à l'introduction de la taxe sur les produits et services alors que nous étions à la veille de la récession, ce que savait parfaitement le gouvernement, mais il l'a quand même fait—c'est la troisième mesure la plus répugnante, la plus contestée et la plus pénible prise par le gouvernement.

Pourquoi? Parce qu'elle entraîne des pertes d'emplois.

Les faits sont là. En 1986, la Société canadienne des postes a dressé un plan décennal visant la fermeture de 5 221 bureaux de poste ruraux et l'élimination de 10 000 emplois, dont 83 p. 100 occupés par des femmes. Je dis bien 83 p. 100, et le gouvernement ose nous parler des emplois pour les femmes, de l'équité en matière d'emploi.

Au moment même où je parle, plus de 1 000 bureaux de poste ruraux ont été fermés et cela va continuer, je suppose, jusqu'à la fermeture du dernier des 5 221 bureaux visés dans le plan.

On ne peut plus aujourd'hui voyager à Terre-Neuve. On ne peut plus aller à Sydney prendre un train pour se rendre dans d'autres régions du pays. Il n'y a plus de train. On ne peut plus maintenant aller au bureau de poste indiqué par un petit symbole rouge et le drapeau canadien, parce que le bureau de poste a fermé ses portes. Le gouvernement est en train de fermer pratiquement toutes les institutions auxquelles les gens étaient habitués et très attachés. Des emplois sont perdus.

Aussi, quand j'ai entendu dire qu'il existait un projet de loi concernant la Société canadienne des postes, j'étais absolument enthousiasmé, pensant qu'il pourrait inverser la situation et réparer les torts causés aux habitants de Hare Bay, de Shearstown, ainsi que des innombrables collectivités de ma circonscription, qui m'ont adressé des centaines de lettres. J'ai trouvé ça très bien et je me suis dis que j'allais étudier attentivement ce projet de loi qui, m'imaginais-je, allait tout arranger.

Quand j'ai examiné le projet de loi C-73, je n'ai rien vu de réjouissant. Ce n'est pas ce soir que je vais écrire aux habitants de ma circonscription pour leur dire que tous les problèmes de la Société canadienne des postes sont sur le point d'être réglés. En fait, ce projet de loi ne fera qu'aggraver les choses.

Au milieu de ce gigantesque plan visant la fermeture de 5 221 bureaux de poste ruraux et l'élimination de 10 000 emplois, voilà qu'on nous dit que le gouvernement veut vendre 10 p. 100 des actions de la Société canadienne des postes aux employés.

Cette mesure en soi semble inoffensive. Le problème est que les employés ne pensent pas que ce soit une bonne idée. Pourquoi vendre à quelqu'un une chose dont il ne veut pas? Pourquoi voudrait-on le faire? C'est déjà assez de vendre une chose à quelqu'un qui veut l'acheter, et donc il doit y avoir une raison de vouloir le faire quand la personne n'en veut pas.

Le chef du syndicat lui-même a demandé pourquoi les employés des bureaux de poste veulent appuyer les efforts de Don Lander en vue d'éliminer leurs emplois et d'attaquer leur syndicat. Pourquoi achèteraient-il un organisme qui cherchait à se débarrasser d'eux? Je ne comprends pas.

Le projet de loi en soi ne parle pas des problèmes de la Société canadienne des postes. À lire le projet de loi, on est porté à penser que tout est parfait, que tout le monde est satisfait, que tous les bureaux de poste fonctionnent à merveille et que tous les clients sont enchantés. Parlons des clients. Je pensais que Postes Canada existait pour fournir des services, mais je découvre maintenant que c'est pour une tout autre raison et, si l'on veut vendre une société un jour, la première chose à faire, c'est de la privatiser. Or, si quelqu'un achète Postes Canada un jour, il en attendra des profits.

Pour ma part, je n'achèterais pas une entreprise simplement pour le plaisir. Je voudrais en tirer des profits. Or, le rôle de Postes Canada est-il de réaliser des profits ou de fournir des services à la population? D'après moi, elle doit fournir des services à la population.

C'est comme si l'on disait avoir des forces armées formidables, mais qu'il faut en tirer des bénéfices. Nous tenons à défendre notre pays, mais nous voulons aussi faire de l'argent. Comme c'est ridicule! Je suis d'avis, monsieur le Président, que c'est la même chose qui se passe quand on veut réaliser des profits en fournissant des services aux clients de Postes Canada.

Quand on ne s'en tient pas à ses objectifs dans ce monde, on finit toujours par les rater. C'est ce qui s'est produit dans le cas de Postes Canada. Et ce projet de loi ne fera qu'aggraver la situation.

Peu importe nos efforts, mes collègues et moi en avons discuté, nous n'arrivons pas à trouver une seule raison de nous réjouir dans ce projet de loi. Nous n'y avons rien découvert pour réchauffer un peu nos coeurs.

• (2030)

Avant de me rasseoir, je tiens à dire que certains ministériels doivent avoir du mal à accepter certains détails de ce projet de loi lorsqu'ils restent assis les bras croisés. Je suppose qu'ils se lèveront bientôt pour voter et je les plains. Certains d'entre eux auraient intérêt à penser à leurs électeurs et aux plaintes qu'ils ont reçues au sujet de la fermeture de bureaux de poste ruraux. Certains ne seront peut-être même pas présents lorsque nous procéderons au vote. Je les comprends.

Nous avons un projet de loi qui ne règle pas les problèmes que les gens subissent de la part de la Société canadienne des postes depuis 1986. En fait, il contribue à exacerber ces problèmes. C'est assez pour que mon parti n'appuie pas cette mesure. Lorsque viendra le temps de voter, je voterai contre.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je ne parlerai que quelques minutes, car j'ai déjà dénoncé le projet avec assez d'éloquence, je l'espère, lorsque nous avons étudié la motion de report de cette mesure.

Je tenais à ajouter l'information qui m'a été communiquée au cours de la dernière demi-heure par ceux qui suivent le débat à la télévision. Elle montre toute l'arrogance de Postes Canada, qui a réussi à tromper le gouvernement pour lui faire présenter ce projet de loi, comme une étape de plus vers la privatisation.

Le jour même où nous procédons à la deuxième lecture et approuvons le principe de ce projet de loi, Postes Canada prend une nouvelle mesure pour réduire les services fournis aux Canadiens. À compter de ce week-end, partout au Canada, la Société des postes va cesser le traitement du courrier pendant les week-ends. Elle adopte la semaine de cinq jours. Si on poste une lettre le vendredi, elle ne sera pas traitée avant le lundi ou le mardi suivant, ce qui ralentira encore le service. Même si les employés se présentent au travail pendant le week-end, ils seront affectés à des tâches autres que le tri du courrier.

Les problèmes ne cessent de surgir à Postes Canada. Nous en avons tous entendu parler dans nos circonscriptions: manque de service personnalisé, attitude favorable aux grandes sociétés qui veulent poster leur courrier de pacotille et non aux petits propriétaires qui reçoivent le courrier, aux citoyens de notre pays, problèmes impénétrables de relations ouvrières.

Au lieu d'aller dans le sens des projets du gouvernement qui veut privatiser Postes Canada, je crois que le temps est venu de faire, dans toutes les circonscriptions au Canada, un effort pour créer une sorte de commission royale d'enquête au niveau de la circonscription.

À partir de la semaine prochaine, nous commencerons à réunir, dans ma circonscription, les gens qui se sont plaints du service qu'offre la Société canadienne des postes, notamment ceux qui se sont plaints du fait qu'ils doivent se rendre à Vancouver pour loger une plainte et ceux qui se plaignent, à juste titre d'ailleurs, du piètre service qu'ils reçoivent de la société, des employés et du syndicat. Nous les réunirons pour voir si nous ne pouvons pas trouver une solution de rechange au service de la Société canadienne des postes. Ainsi, après les prochaines élections, nous aurons un tout nouveau plan d'action en vue d'offrir ce service au Canada et nous ne nous retrouverons pas simplement devant la privatisation de ce qui a déjà été un service fondamental pour le Canada.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je n'étais pas censé intervenir, mais la suggestion que le député de Victoria a faite avec beaucoup de soin, et qui m'a semblé être une excellente suggestion pour Postes Canada, m'a inspiré une réflexion. J'ai pensé devoir en faire part au gouvernement, au solliciteur général peut-être pour qu'il aide son collègue, le ministre responsable de Postes Canada. Ce dernier, qui est aussi le leader du gouvernement à la Chambre, consacre bien peu de temps à ses responsabilités à l'égard de la Société des postes.

Mme Sparrow: Allons, Peter, laissez-le tranquille.

M. Milliken: Eh bien, il est accaparé par son travail de leader parlementaire, et je reconnais donc qu'il doit lui être difficile de trouver du temps pour ça. Le solliciteur général pourrait peut-être l'aider à cet égard.

Je voulais suggérer à Postes Canada un moyen d'économiser de l'argent. Peut-être l'a-t-elle déjà mis en oeuvre, je ne sais pas très bien, mais elle avait l'habitude de produire une vérification. Elle recourait pour cela aux services d'un cabinet de vérification comptable. Je crois qu'il s'agissait de Peat Markwick Thorne, mais je ne veux pas nuire à la réputation de cette excellente maison. Je ne dis pas qu'il y ait quoi que ce soit à reprocher au cabinet Peat Markwick Thorne, si ce n'est pas ce cabinet qui s'est chargé du travail, je ne m'en souviens plus, mais la société d'État avait l'habitude de produire cette vérification. Les députés des deux côtés de la Chambre ont sûrement déjà reçu ce rapport de vérification disant que 98 p. 100 du courrier était livré à temps. C'était vraiment un travail formidable, car on ne donnait pas les paramètres. On disait qu'on allait vérifier les pièces de courrier dont le cachet de la poste portait telle ou telle date pour voir si elles allaient être livrées en moins de deux jours; si elles étaient livrées dans ce délai, qui était le délai établi, très bien, et c'est ainsi que 98 p. 100 du courrier était livré de façon satisfaisante. Les chiffres étaient très impressionnants.

Je n'ai pas vu de ces vérifications dernièrement. Ou bien les résultats sont devenus mauvais ou bien les vérificateurs se sont rendu compte que Postes Canada les avaient utilisés pour tromper la population. Ce qui s'est passé, et je l'ai découvert après avoir mené ma petite enquête, c'est que si vous postez votre lettre après 15 heures, le cachet de la poste n'est pas apposé avant le jour suivant—même si vous avez posté votre lettre au bureau de poste même.

Vérifiez vous-même. Rendez-vous au bureau de poste et essayez d'envoyer une lettre recommandée et d'y faire apposer le cachet de la poste après 15 heures. Vous ne pouvez le faire. Le cachet de la poste ne sera pas apposé sur votre lettre, qu'elle soit recommandée ou non, s'il est passé 15 heures.

M. Lewis: Levez-vous plus tôt.

M. Milliken: Le solliciteur général nous dit de nous lever plus tôt. C'est de cette façon qu'il traite les Canadiens. Il leur dit de se lever plus tôt afin que leur courrier soit oblitéré le jour même. Je répète que si vous ne postez pas votre lettre avant 15 heures, le cachet de la poste n'est apposé que le lendemain.

Que fait le vérificateur? Il vérifie la date d'oblitération et dit: «Oh, cette lettre n'a pas été mise à la poste le 18 juin, puisque le cachet de la poste porte la date du 19 juin.» Si je poste ma lettre ce soir, elle sera oblitérée demain, tout comme si je l'avais postée à 15 heures une minute cet après-midi. Si vous mettez votre lettre dans la boîte au coin de la rue à 10 heures le matin, qu'il y a une levée du courrier à 14 heures et que ce courrier ne parvient au bureau de poste qu'après 15 heures, votre lettre est considérée comme ayant été mise à la poste le lendemain.

Par conséquent, il peut s'écouler trois ou quatre jours avant que votre lettre ne soit livrée mais, selon la vérification qui a été faite de la date d'oblitération, le service semble plus rapide. Quelle escroquerie! Voilà le résultat de la soi-disant gestion de notre service postal par les conservateurs. C'est une honte! Le gouvernement essaie de tromper les Canadiens avec cette politique.

La députée peut pointer le doigt tant qu'elle voudra, ce genre de tactique ne m'intimide pas. Je sais ce qui se passe, et les Canadiens le savent aussi. Ceux-ci sont trompés par le gouvernement qui essaie de leur faire croire que Postes Canada fournit un service hors pair. Il suffit de penser aux annonces publicitaires qu'on voyait. Le député de Bonavista—Trinity—Conception se souvient-il de ces annonces?

M. Mifflin: Oui, je m'en souviens. Et qui payait?

M. Milliken: On les voyait dans les hebdomadaires. Et qui payait? Postes Canada a dû avoir des pertes cette année-là. Elle publiait des annonces qui couvraient des pages entières, ce qui a conduit à cette vérification bidon. Je suis certain que, pour ce qui a été examiné, la vérification était correcte, mais on a exclu toute cette information concernant l'oblitération des enveloppes. C'était incroyable.

C'est le genre de choses qui font que les Canadiens n'ont plus confiance dans le gouvernement. Ils sentent qu'ils se font avoir à chaque tournant.

Et c'est exactement ce que fait ce projet de loi. Ceux pour qui je crains, ce sont les employés de Postes Canada qui croient qu'ils feront un bon investissement en achetant ces actions, des actions sans droit de vote d'une société contrôlée à 90 p. 100 par le gouvernement du Canada, qui essaie d'en retirer tout ce qu'il peut.

C'est triste lorsqu'un gouvernement présente une mesure législative comme celle-ci, et je suis heureux que les députés libéraux à la Chambre aient la possibilité de s'opposer à ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les oui l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.)

* * *

LOI SUR LES CONTRAVENTIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 22 mai, du projet de loi C–46, Loi concernant les contraventions aux textes législatifs fédéraux, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Les partis ayant eu des discussions au sujet de la proposition que je suis sur le point de faire, personne ne devrait s'en étonner.

• (2040)

Au nom du gouvernement, je voudrais souligner que l'article 65 du projet de loi C–46 abolirait le droit de la Couronne de refuser de délivrer un passeport ou de le révoquer en conséquence d'une accusation ou d'une condamnation en vertu de la Loi sur les contraventions. Cet article toucherait les prérogatives de Sa Majesté.

Le gouverneur général, a été informé de la teneur du projet de loi et a donné son consentement, dans la mesure où les prérogatives de Sa Majesté sont touchées, à ce que le Parlement étudie le projet de loi et fasse à cet égard ce qu'il juge approprié.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai une décision à rendre au sujet du projet de loi C–46.

Deux motions d'amendement à l'étape du rapport figurent au *Feuilleton* au nom du député de Niagara Falls au sujet du projet de loi C–46, Loi concernant les contraventions aux textes législatifs fédéraux.

Les motions nos 1 et 2 sont groupées aux fins du débat, et le résultat du vote sur la première s'appliquera à la deuxième.

La Chambre passe maintenant à l'étude des deux motions.

M. Thacker: Monsieur le Président, je demande s'il y a consentement unanime à ce que je présente les motions au nom du député de Niagara Falls, qui a dû s'absenter à cause de son assemblée annuelle. Je crois qu'il y a eu des discussions et que tous étaient d'accord pour que je parle à sa place.

Le président suppléant (M. Paproski) : Y a–t–il consentement unanime?

M. MacLellan: En ce qui concerne notre parti, nous sommes d'accord.

M. Waddell: Je suis d'accord aussi.

M. Blaine A. Thacker (au nom de M. Nicholson) propose :

Motion no 1.

Qu'on modifie le projet de loi C–46, à l'article 8,

a) en retranchant la ligne 15, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:
«présente loi;

f) prévoir la prise d'effet ou la cessation d'effet du sous–alinéa 18*b*)(iii), de l'article 20, du paragraphe 21(2) et des articles 24 et 27 comme s'ils étaient entrés en vigueur ou avaient été abrogés, selon le cas, dans les régions du Canada précisées aux règlements.»;

b) en ajoutant à la suite de la ligne 2, page 5, ce qui suit:

«(8) L'alinéa (1)*f*) est abrogé.»

Motion no 2.

Qu'on modifie le projet de loi C–46, à l'article 86,

a) en retranchant la ligne 33, page 39, et en la remplaçant par ce qui suit:

«paragraphe 8(8), du sous–alinéa 18*b*)(iii), de l'article 20, du»;

b) en retranchant la ligne 38, page 39, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(2) Le paragraphe 8(8), le sous–alinéa 18*b*)(iii), l'article 20, le».

—Monsieur le Président, ces amendements de forme découlent des audiences du comité législatif et permettraient de mener un projet pilote sur les dispositions du projet de loi applicables aux non-résidents.

L'article 27 permet à un non-résident de plaider non coupable par le courrier. L'article 24 permet à un non-résident de plaider non coupable en présentant des observations par écrit.

Plusieurs instances ont exprimé des inquiétudes devant les problèmes administratifs que risque de poser l'application de ces dispositions. Certains aimeraient voir les résultats d'un projet pilote avant que les dispositions ne s'appliquent partout au Canada.

Avec l'amendement proposé, on pourrait mettre à l'essai ces dispositions dans des zones bien délimitées, ce qui nous permettrait de savoir si l'on peut raisonnablement les appliquer.

L'idée des projets pilotes a été présentée lors des audiences du comité et celui-ci l'a acceptée. Les amendements permettraient de mener de tels projets pilotes dans des zones précises, délimitées en consultation avec les provinces.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, Je crois que le député de Lethbridge a de bons arguments. Nous espérons que ces dispositions pourront être appliquées sans problème, mais j'admets que nous ne pouvons pas savoir à l'avance.

Puisque diverses instances ont exprimé des inquiétudes et puisque l'idée est relativement nouvelle, un projet pilote constituerait une façon prudente de procéder.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'approuve moi aussi l'amendement. Nous en avons discuté en comité sans aller dans le détail et je n'étais pas vraiment au courant qu'il y aurait un projet pilote. Cependant, je dois dire—et je le répéterai lors de la troisième lecture—que j'ai été impressionné par les fonctionnaires qui sont venus témoigner devant le comité. Ils ont été très directs.

Donc, je suis prêt à leur donner le bénéfice du doute. S'ils ont besoin d'un projet pilote, je crois que nous devrions leur donner la possibilité d'en mener un.

Mon collègue de Cap-Breton—The Sydneys admettra avec moi que le comité législatif a très bien travaillé, que nous avons entendu un groupe de fonctionnaires très directs qui ont très bien présenté les choses et qui n'ont éludé aucune question. Lorsqu'ils ne savaient pas les réponses à nos questions, ils nous l'ont dit. Ce fut un véritable plaisir de travailler avec eux.

En tant que critique des questions de justice pour le Nouveau Parti démocratique, j'accepte les amendements. Nous pouvons les adopter ce soir.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 1 est adoptée.)

L'hon. Charles Mayer (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi, ainsi modifié, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Immédiatement, si la Chambre y consent.

Des voix: D'accord.

M. Mayer (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'aurais une brève intervention à faire au sujet de ce projet de loi. Mon collègue le député de Port Moody—Coquitlam disait à l'instant qu'il a été impressionné par les fonctionnaires qui ont témoigné. Moi aussi, je l'ai été. Je ne sais pas si c'est parce qu'ils connaissaient la solution à tous les problèmes ou parce que leur grand calme prouvait qu'ils croyaient vraiment dans le projet de loi. Ils répondaient à toutes les questions avec une telle aisance. Ils m'ont confirmé dans ma première impression, c'est-à-dire qu'il s'agissait d'un bon projet de loi et qu'on ne pouvait pas trouver grand-chose à y redire.

L'objet du projet de loi est double. D'abord, décriminaliser quelque 3 500 infractions en permettant à l'agent de l'autorité de dresser un procès-verbal au contrevenant au lieu de recourir à la procédure sommaire ou à la mise en accusation, ce qui allégera la charge de la cour, puisqu'il ne sera plus nécessaire d'instruire toutes ces infractions mineures.

Cela ne veut pas dire qu'en vertu des règlements actuels, qui sont appliqués par 12 ministères, organismes ou groupes distincts au sein de la fonction publique fédérale, tout le monde doit plaider coupable. Ce que cela veut dire, par contre, c'est que la personne qui est mise en accusation et qui se voit signifier un procès-verbal en application des règlements pris en vertu du projet de loi pourra plaider coupable et payer l'amende

sans comparaître en cour. Elle pourra faire parvenir la somme exigée par la poste, comme cela se fait au niveau provincial.

Cela ne veut pas dire que l'agent qui dresse le procès-verbal ou qui met en accusation doit établir l'accusation au moyen d'un procès-verbal. Il pourra encore mettre en accusation par déclaration sommaire de culpabilité ou par un acte d'accusation.

• (2050)

C'est l'agent qui décide. Cela ne veut toutefois pas dire que l'accusé doit plaider coupable ou qu'on ne lui laissera pas la chance de défendre sa cause. Il peut le faire et on lui en donnera la chance. La conséquence, c'est que le temps des procédures s'en trouve réduit. Il n'est plus nécessaire de se présenter devant le tribunal pour payer ces amendes. C'est très logique, très sensé.

Le gouvernement a dit que ce projet de loi n'aurait aucun effet sur ses recettes. Ce projet de loi fera bien plus, il réduira la longueur des procédures judiciaires. Il en découlera un avantage financier évident pour le système judiciaire.

Je crois qu'il est possible que ce projet de loi puisse s'appliquer à d'autres règlements. Il faut toutefois retenir que ce projet de loi porte sur les manquements aux règlements. Il ne porte pas sur les infractions au Code criminel. Il est très important de s'en souvenir. Les procédures judiciaires, dans le cas des infractions au Code criminel, demeureront telles quelles. Il n'est question ici que des manquements aux règlements.

Certains propriétaires d'armes à feu se sont dits d'avis que ce projet de loi était peut-être une tentative en vue de les priver de leurs droits. Ce n'est tout simplement pas vrai. Cette mesure n'a rien à voir avec le contrôle des armes à feu. Elle n'a rien à voir avec le Code criminel. Elle ne concerne à coup sûr que les manquements aux règlements.

La crainte que pourraient avoir certains réside dans le fait que les règlements visés par ce projet de loi le seront en vertu de décrets. Autrement dit, le Parlement du Canada ou les comités ne désigneront donc pas les règlements qui s'appliqueront. Les règlements seront désignés par décret. C'est le gouvernement qui les désignera.

L'idée, c'est que des règlements très importants, des règlements qui ont beaucoup de poids seront pris en vertu de ce projet de loi, comme des règlements très sévères sur l'environnement, qui forceront les gens à cesser de polluer nos cours d'eau et notre atmosphère. Ce qui arrivera, c'est que ces sociétés vont faire du lobbying auprès du gouvernement pour faire assujettir ces délits à ce projet de loi. Il en sera ainsi parce que l'amende maximale prévue dans ce projet de loi est de 1 000 $. N'importe quel règlement pourra être visé, mais l'amende maximale sera de 1 000 $. Personne ne se verra imposer une amende supérieure à 1 000 $. Dans le cas d'un jeune contrevenant, ce sera 100 $.

Il se pourrait que des sociétés, après avoir pollué une rivière ou l'atmosphère, ou causé des désastres écologiques, soient très heureuses que leurs délits soient régis par cette loi, ceux-ci étant alors considérés comme des manquements aux règlements passibles d'une amende d'au plus 1 000 $.

Cette hypothèse est, bien sûr, peut-être exagérée. J'imagine mal que le gouvernement fasse une chose pareille. C'est peut-être vrai, mais cela veut dire quand même que nous, en tant que parlementaires, devrons surveiller la situation très attentivement.

Ce projet de loi a l'appui de tous les procureurs généraux du Canada. Ils semblent assez convaincus que ce projet de loi constitue un progrès important. Comme je le disais, le ministère de la Justice administre seulement le projet de loi. Il ne prévoit pas de délits en vertu du Code criminel, et son règlement s'applique à d'autres ministères et organismes.

Je veux également signaler que l'idée d'un tel projet de loi n'est pas nouvelle. On a déjà défendu cette idée par le passé. En fait, en 1976, la Commission de réforme du droit a présenté un document qui prônait l'idée même de ce projet de loi. C'était il y a 16 ans. Il a fallu dix ans pour que le gouvernement commence à penser que ce serait peut-être un bon moyen que de considérer comme une infraction le fait de faire de la vitesse sur un lac en bateau, par exemple. Six ans plus tard, c'est maintenant inscrit dans un projet de loi.

Je vous fais remarquer que c'est un magnifique exemple de la valeur de la Commission de réforme du droit du Canada. Comme le gouvernement s'est débarrassé de la Commission de réforme du droit, à la suite de son récent budget, le Canada est maintenant le seul pays du Commonwealth, mis à part le Zimbabwe et le Bangladesh, qui en soit dépourvu. Le gouvernement fédéral est aussi le seul du Canada à ne pas avoir une telle commission. Maintenant que le Québec est en train d'adopter une loi

pour la mise sur pied d'une commission de réforme du droit, toutes les provinces en ont une. Quand on est dans un pays fédéral avec un système de gouvernement fédéral, c'est complètement ridicule de priver les provinces d'une pensée juridique innovatrice alors qu'on n'a rien de semblable au gouvernement fédéral.

Je terminerai sur cette question épineuse de l'abolition de la commission de réforme du droit en disant que ce n'est pas la seule idée qui a germé de la commission. Nous avons lu des citations dans différents jugements. Je pense que dans 44 arrêts de la Cour suprême du Canada, il est fait mention de la documentation et de la pensée juridique de la Commission de réforme du droit, sans compter les innombrables articles et ouvrages juridiques concernant différents points de droit. Dernièrement, le comité législatif qui étudiait le projet de loi visant à abolir la Commission de réforme du droit a entendu différents groupes qui ont comparu devant lui pour supplier le gouvernement de revenir sur sa décision.

Le groupe qui a été plus éloquent que les autres est le groupe multiculturel. La Commission de réforme du droit avait déjà abattu beaucoup de travail sur le multiculturalisme et le droit et avait ébauché un premier texte qui était censé faire l'objet de réunions avec la communauté multiculturelle quatre jours après le dépôt du budget. Mais le budget a été déposé et les réunions ont été annulées. Nous ignorons ce qu'il adviendra de ce modèle de pensée juridique. Personne ne sait s'il verra le jour ou non. Les membres de la communauté multiculturelle pensent que non. La dépense d'énergie et la préparation du document auront été faites en pure perte et c'est très dommage en soi.

Je tiens aussi à dire que ce projet a été très important pour le député de Parry Sound–Muskoka, qui a poussé le gouvernement à déposer le projet de loi dont nous sommes saisis. Je pense qu'il faut lui rendre l'hommage qu'il mérite.

Comme je l'ai dit, c'est un pas dans la bonne voie. Il nous faudra, je pense, surveiller la manière dont les choses progressent par rapport à cette loi. Entre autres, le projet-pilote que mon collègue, le député de Lethbridge, a mentionné et aussi les règlements d'application qui seront pris.

Comme le député de Port Moody—Coquitlam l'a aussi mentionné, je pense qu'il serait important de soumettre à la Chambre des communes les nouveaux règlements d'application avant qu'ils ne soient pris.

Je pense que ce projet de loi devrait être adopté. À mon avis, c'est un pas dans la bonne direction.

• (2100)

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, en tant que porte-parole du NPD en matière de justice, je voudrais parler de ce projet de loi, un des nombreux projets de loi du secteur de la justice que nous avons débattus à la Chambre.

Il porte sur un système de contraventions dressées à la suite d'infractions mineures aux règlements. Pour expliquer comment la loi fonctionne, à l'heure actuelle, une personne qui désire plaider coupable à la suite d'une infraction, même très mineure, par exemple cueillir des fleurs sur des terrains du gouvernement fédéral, ou faire de l'excès de vitesse dans un bras de mer ou un lac, doit comparaître devant le tribunal. Même si cette personne ne comparaît pas, un procès doit avoir lieu et des témoins doivent être entendus. Ce processus est long et coûteux.

Nous proposons une autre façon de procéder. Les provinces donnent des billets de contravention, par exemple, pour des infractions au code de la route. Ce projet de loi C-47 propose un système semblable de billets de contravention pour des infractions mineures aux règlements et a été conçu principalement pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, il décriminalise les infractions mineures aux lois et aux règlements fédéraux. Comme le député l'a souligné, pas au Code criminel, mais aux autres lois et règlements fédéraux. Ensuite, il évite au contrevenant de comparaître devant un tribunal lorsqu'il ne conteste pas sa contravention. Enfin, il encourage un meilleur respect des lois. En tant qu'Écossais, j'ajouterais que, en fin de compte, il sera probablement un peu moins coûteux.

Le projet de loi C-46 ne crée pas de nouvelles infractions. Il ne fait que modifier les procédures pour punir les infractions mineures aux lois fédérales. D'après ce qu'on nous dit, le gouvernement prévoit que plus de 400 000 billets de contravention seront dressés pendant la première année de mise en oeuvre de ce système. Ces contraventions seront payées et versées dans les recettes générales, de sorte qu'elles ne constitueront pas pour Agriculture Canada ou pour Environnement Canada, par exemple, un moyen supplémentaire de prélever des fonds. On va réaliser des économies parce qu'on fera

moins appel aux tribunaux. Cela semble être une bonne idée du point de vue financier.

J'ai parlé du projet de loi à la Chambre à l'étape de la deuxième lecture et je ne vais pas répéter ce discours. Je l'ai prononcé le lundi 6 avril 1992, si des députés veulent lire quelque chose avant de s'endormir, ils peuvent le trouver dans le hansard.

Il y a un argument que j'ai invoqué dans ce discours et que je vais répéter. Cette idée que nous trouvons tous bonne maintenant parce qu'elle va économiser les deniers publics et simplifier la procédure judiciaire a été proposée pour la première fois en 1976 par la Commission de réforme du droit du Canada. C'est cette même commission que le gouvernement va abolir, comme l'a fait remarquer l'orateur précédent.

Elle faisait du bon travail. C'est un autre argument qui vient renforcer le point de vue de l'opposition que ce n'était vraiment pas très malin de supprimer la Commission de réforme du droit du Canada parce qu'elle a proposé certaines des idées qui sont finalement devenues des lois. Ceci en est un parfait exemple. Je devrais dire aussi que j'ai été impressionné par la manière dont les fonctionnaires et le comité ont présenté le projet de loi, quand ils ne savaient pas quoi répondre, ils l'ont dit en toute franchise.

C'est pourquoi j'ai accepté un projet pilote dans ce domaine.

Mark Berlin du ministère de la Justice fait remarquer que toutes les provinces ont en place un programme similaire et que c'est probablement sur les instances des provinces que le ministère fédéral prend cette initiative.

On a effectivement mentionné certaines choses comme l'usage des cartes de crédit, notamment la carte VISA, et divers moyens de payer les amendes. Je ne sais pas comment cela va fonctionner. Je leur ai dit de ne pas se lancer dans des choses compliquées, de regarder comment fonctionne le système provincial des billets de contravention pour infraction au code de la route et d'essayer de l'imiter. Je leur ai dit de rester simples sinon ils allaient finir comme Postes Canda.

Je terminerai en formulant deux souhaits. Premièrement, comme l'a fait remarquer le député de Cap-Breton—The Sydneys, une partie importante de cette loi, comme pour un grand nombre d'entre elles, est constituée par les règlements. J'espère donc que les nouveaux règlements verront le jour, que le ministère les publiera et les diffusera largement, de sorte que nous puissions les changer pour les améliorer.

Enfin, mon dernier souhait est que—je sais qu'il est un peu tard pour en parler maintenant, mais j'ai un projet de loi dont la Chambre est saisie intitulé «Loi sur l'usage de la langue commune» dans lequel j'ai demandé que le gouvernement rédige les projets de loi dans une langue simple, en anglais ou en français. C'est trop nous demander de parler simplement à la Chambre, mais le gouvernement pourrait rédiger les projets de loi dans une langue simple. Le gouvernement pourrait envisager d'avoir les futurs projets de loi, en particulier la réglementation relative à celui-ci, rédigés en langage ordinaire pour que les Canadiens comprennent exactement ce que l'on veut dire. Ce serait alors un bon projet de loi au départ.

Ayant parlé de langage ordinaire, et de bonne réglementation transparente, ayant parlé aussi de l'importance d'adopter ce projet de loi qui aurait dû être présenté depuis longtemps vu qu'il améliorera le processus et le rendra peut-être moins coûteux, et étant finalement parvenu au dernier d'une longue série de projets de loi touchant la justice, je serai heureux de me rasseoir et de me taire, après avoir dit en langage on ne peut plus ordinaire, que j'ai fini et que j'espère que ce projet de loi sera adopté.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, je ne répéterai pas tout ce qui a été dit à propos du projet de loi. Je voudrais simplement me faire le porte-parole de la ministre de la Justice et de son secrétaire parlementaire afin d'exprimer leur profonde appréciation de la coopération qu'ils ont reçue et de l'excellent examen que le Comité de la justice a fait de ce projet de loi.

En ce qui concerne le député de Cap-Breton—The Sydneys et le député de Port Moody—Coquitlam, je trouve que nous formons presque une famille, monsieur le Président, parce que nous avons étudié un si grand nombre de projets de loi dernièrement. Nous sommes en quelque sorte devenus des frères, ce qui ne nous empêche pas d'avoir des différences marquées, comme c'est le cas dans toutes les familles.

Nous avons examiné le projet de loi C-49 sur les agressions sexuelles, le projet de loi C-17 sur le contrôle des armes à feu ainsi que le règlement d'application, dont nous avons terminé l'étude aujourd'hui même, et les autres projets de loi qui ont été présentés sur le terrorisme, les procès par jury, le projet de loi C-36 sur la libération conditionnelle, pour lequel j'ai remplacé le solliciteur général, des projets de loi énormes.

Il est dommage, d'une certaine manière, que les habitants de nos circonscriptions ne puissent pas voir tout le travail que les députés de tous les partis ont abattu en comité. Quand les caméras ne sont plus braquées sur nous et que nous pouvons vraiment nous attaquer à un problème, nous arrivons habituellement à trouver des solutions très raisonnables. Nous ne nous énervons, monsieur le Président, que lorsque les caméras sont braquées sur nous et que nous nous sentons obligés de faire du spectacle. Je suppose qu'il en sera toujours ainsi.

Je voudrais également dire quelques mots sur notre collègue de longue date, le distingué député de Parry Sound—Muskoka, qui fait partie de la Chambre depuis

longtemps et qui a fait avancer ce projet de loi pendant toutes ces années. On lui doit beaucoup à ce sujet.

Monsieur le Président, il s'agit d'une bonne loi d'intérêt public.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. Richardson: Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter le projet de loi S-11, Loi modifiant la Loi relative aux cessions d'aéroports.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a besoin du consentement unanime de la Chambre pour proposer le projet de loi S-11. La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI RELATIVE AUX CESSIONS D'AÉROPORTS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi S-11, Loi modifiant la Loi relative aux cessions d'aéroports, soit lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime de la Chambre, renvoyé au comité plénier.

• (2110)

M. Richardson: Monsieur le Président, après avoir consulté les braves députés d'en face, je pense que vous pourrez constater qu'il y consentement unanime pour que l'on franchisse toutes les étapes de ce projet de loi ce soir.

M. Milliken: Oui, monsieur le Président, nous sommes heureux de contribuer à l'adoption de cette mesure, mais je ne saurais laisser filer l'occasion de faire un discours.

Je m'excuse auprès du solliciteur général, mais il y a certains aspects importants à souligner dans ce projet de loi. Si le secrétaire parlementaire veut prendre la parole le premier, je serais heureux de l'entendre, sinon je vais commencer. Nous consentons à ce que ce projet de loi franchisse toutes les étapes ce soir, mais seulement une fois que les observations pertinentes auront été faites.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je remercie les députés de ce consentement.

Il n'y a pas si longtemps, nous avons débattu le projet de loi précédent, le C-15, qui établissait essentiellement les droits des employés en matière de pensions et de relations du travail en cas de cession à bail ou de vente d'aéroports fédéraux. Le projet de S-11 vient régler les derniers points à ce sujet.

La Chambre le sait, le processus de délégation des pouvoirs aux administrations aéroportuaires locales est engagé depuis belle lurette pour le premier groupe d'aéroports. Nous avons appris une foule de choses en cours de route.

Depuis la dernière fois que nous avons débattu cette question, nous avons signé des accords de cession avec quatre de ces administrations locales, soit Montréal, Vancouver, Edmonton et, bien sûr, Calgary. Ce projet de loi porte sur des exigences législatives supplémentaires visant à compléter le processus.

Il maintient essentiellement le statu quo en ce qui concerne l'impôt fédéral sur le revenu; il décrit les pouvoirs qu'ont les administrations aéroportuaires locales de saisir et de détenir des aéronefs puis de procéder à des recours devant les tribunaux à défaut de paiement des frais.

Il traite des placements autorisés et ce qu'il advient d'eux à la cession d'aéroport à une administration locale.

Enfin, il fait obligation aux administrations aéroportuaires locales de respecter diverses dispositions de la Loi sur les langues officielles, et notamment la partie V concernant la langue de travail et la partie VI traitant de la participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise, dans les aéroports cédés à bail dans les régions désignées aux termes de la Loi sur les langues officielles.

Le processus touchant le projet de loi C-15 était déjà engagé quand nous nous sommes rendu compte que, pour maintenir le statu quo en ce qui concerne le paiement de l'impôt sur le revenu, une disposition législative s'imposait, d'où l'article ajouté à ce projet de loi.

Peut-être devrais-je aussi expliquer pourquoi l'article 11 est nécessaire. Avant le 1er juin 1992, les sociétés de fiducie, de prêt et d'assurance constituées en vertu d'une loi fédérale étaient autorisées à faire des investissements si elles se soumettaient aux règles régissant les placements admissibles pour les compagnies d'assurance. L'un des types d'investissement visés par ces règles était l'hypothèque sur les biens en location.

Comme la notion de bien en location est inexistante dans le Code civil du Québec, les hypothèques sur les terrains aéroportuaires ne constituaient pas des placements admissibles, et pour cette raison, l'administration aéroportuaire locale de Montréal aurait pu avoir du mal à obtenir du financement à long terme.

Depuis le 1er juin 1992, date d'entrée en vigueur des nouvelles lois régissant les institutions financières, les règles relatives aux placements admissibles pour les compagnies d'assurance ne sont plus appliquées. Maintenant, tout investissement peut être assujetti à l'exigence de la «gestion prudente du portefeuille». Les fonds de pension sous réglementation fédérale demeurent, quant à eux, assujettis aux règles régissant les placements admissibles

pour les compagnies d'assurance, mais passeront sous le régime de la gestion prudente du portefeuille plus tard.

L'article 11 proposé éliminera donc tous les obstacles à l'investissement des fonds de pension dans des hypothèques grevant des terrains aéroportuaires.

À mon avis, le projet de loi S–11 se passe d'explications. Je voudrais donc, en terminant, le recommander à mes collègues et leur demander de l'étudier le plus rapidement possible.

Je remercie les députés des deux côtés de la Chambre de leur appui aux administrations aéroportuaires locales en général et de leur aimable coopération dans cette affaire en particulier.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je ne suis pas de ceux qui aiment à déclarer «je vous l'avais bien dit», mais le solliciteur général était, je crois, ministre des Transports lorsque ce projet de loi a été présenté pour la première fois à la Chambre; nous l'appelions alors le projet de cession, je crois que c'était le projet de loi C–15. On pourrait tirer une leçon de ce petit exercice car ce cas nous montre malheureusement quel genre de problèmes se produisent lorsque le gouvernement refuse d'écouter les députés de l'opposition de cette Chambre.

Le gouvernement n'aurait pas à présenter ce projet de loi ce soir s'il avait écouté l'opposition lorsque le projet de loi C–15 a été présenté. Je ne veux pas m'en prendre injustement au solliciteur général, mais je crois qu'il était ministre des Transports à l'époque. Nous assisterons peut–être à des confessions plus tard dans la soirée.

Voici ce qui s'est produit à cette occasion et je suis convaincu que vous vous en souviendrez, monsieur le Président, car je suppose que vous suivez le débat et que vous avez remarqué à quel point nous avions raison en juin 1991, au moment de l'étude de ce projet de loi.

À maintes reprises les députés de l'opposition se sont levés et ont déclaré qu'ils ne pouvaient comprendre pourquoi le gouvernement n'appliquait pas la Loi sur les langues officielles à certains détails de ce projet de loi. Toute une brochette de députés se sont levés pour prendre la parole à ce sujet: les députés de Notre–Dame–de–Grâce, Hamilton–Ouest, Gander—Grand Falls et Ottawa—Vanier. Le député d'Ottawa—Vanier avait été particulièrement clair en expliquant pourquoi les parties V, VI et VII de la Loi sur les langues officielles devraient s'appliquer à ce projet de loi.

Il a été très éloquent et a parlé longuement en implorant le gouvernement. Je cite ses paroles, tirées de la page 998 du Hansard: «J'expliquerai aux députés l'effet de cet oubli ou de cette volonté gouvernementale de ne pas inclure les parties V, VI et VII.» Ensuite, il a explique en détail l'effet dont il parlait et il poursuit en disant: «Monsieur le Président, je voudrais tout simplement dire que les parties V et VI, pour nous, sont importantes parce qu'elles touchent à ce qu'il y a de plus fondamental pour nous, soit les droits de l'individu, les droits individuels canadiens de pouvoir obtenir un emploi avec autant de chance que qui que ce soit et de pouvoir également travailler dans des institutions fédérales dans la langue de son choix. Si cette politique s'applique au Canada, alors que toutes les dispositions de la Loi sur les langues officielles doivent être respectées, je ne vois pas pourquoi un employé d'Air Canada aurait droit à l'égalité des chances en matière d'emploi et serait autorisé à travailler dans la langue de son choix, alors que les employés d'une administration aéroportuaire locale, régionale ou municipale n'auraient pas droit à la même protection».

Tout cela a été dit et, dans un effort désespéré pour aider le gouvernement à se sortir du pétrin dans lequel il s'est mis, le député d'Ottawa—Vanier a proposé une motion d'amendement au projet de loi. Il a proposé que la motion soit amendée en supprimant les mots:

> Qu'on modifie la motion, en retranchant les mots «soit maintenant lu une troisième fois et adopté» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais soit renvoyé de nouveau au Comité législatif avec instruction que le Comité reconsidère l'article 4 du projet de loi, en retranchant la ligne 17, page 2 et en la remplaçant par ce qui suit:. . .

Il n'est pas nécessaire que je lise la suite; il voulait intégrer l'amendement à la loi.

J'ai peut–être calomnié l'ancien ministre des Transports car j'ai vu qu'il avait pris la parole juste après, et il était alors solliciteur général. On ne peut que présumer qu'il s'est opposé à cet amendement très valable proposé par mon distingué et très compétent collègue d'Ottawa—Vanier.

Nous voici presque un an plus tard, et le gouvernement revient à genoux devant le Parlement pour demander à l'opposition d'adopter un amendement que nous lui avions demandé d'adopter il y a un an. En fait, il veut plus

d'amendements. Bon nombre d'entre eux se trouvaient parmi ceux que nous avions mis de l'avant à l'époque.

L'exemption fiscale a été incluse dans le projet de loi. Le leader du gouvernement à la Chambre dénigre l'autre endroit et en parle de temps à autre en termes peu élogieux. Le Sénat a effectivement tenu des audiences sur le projet de loi C-15. Il semble qu'un représentant de Transports Canada ait demandé pourquoi l'exemption fiscale était incluse dans ce projet de loi et non pas dans le projet de loi initial.

On lui a répondu qu'à l'époque où le projet de loi C-15 a été présenté, Revenu Canada n'avait pas pris de décision finale quant à savoir si les administrations se qualifieraient ou non en vertu de la loi existante. Suite au dépôt du projet de loi, il est devenu évident qu'elles ne se qualifieraient pas parce que les administrations aéroportuaires constituaient une institution unique. Puisque la chose était devenue évidente après le dépôt du projet de loi, pourquoi ne pas y avoir remédié?

Cela démontre vraiment avec quelle hâte inconvenante le gouvernement essaie de forcer l'adoption des projets de loi à la Chambre et ignore constamment l'avis des députés de l'opposition qui essaient de corriger les bévues que le gouvernement a commises lors du dépôt de projets de loi.

Le député rit. Il y aurait de quoi rire s'il n'en coûtait pas aussi cher pour administrer cette Chambre. L'opposition se montre particulièrement raisonnable car elle a si peu de temps pour intervenir sur presque tous les projets de loi de toute façon. Au lieu d'écouter, les ministres entrent et sortent. Les députés sont assis et rient, ils ignorent les observations de l'opposition et n'y voient qu'une perte de temps. Cela prouve que nous avions raison. Si seulement on nous avait écoutés, on ne serait pas obligé de nous présenter ici aujourd'hui cet autre projet de loi. On n'aurait pas perdu des semaines à faire adopter le premier projet de loi à l'autre endroit. Toute cette démarche est coûteuse. Les députés d'en face s'en moquent et trouvent cela drôle. Je ne trouve pas qu'il y ait de quoi rire.

• (2120)

Puis il y a les articles qui concernent la saisie d'un appareil. Les paragraphes 4(5) et 4(6) de la Loi sur l'aéronautique confèrent au ministre des Transports le pouvoir de saisir et d'immobiliser un appareil en cas de non-paiement des droits d'atterrissage ou des taxes d'aéroport. Les articles 9 et 10 de ce nouveau projet de loi confèrent un pouvoir similaire aux autorités locales.

Pourquoi n'était-ce pas dans le projet de loi original? Un fonctionnaire de Transports Canada a dit qu'on n'y avait pas pensé lorsque le premier projet de loi a été présenté et qu'on s'était rendu compte de cela après que des juristes de ce côté-ci eurent fait remarquer qu'il serait prudent de le faire. Si l'on s'était vraiment donné la peine d'y penser, il se serait probablement trouvé des juristes à la Chambre pour trouver qu'il était prudent de le faire.

M. Comuzzi: Vous et moi.

M. Milliken: Comme le dit le député de Thunder Bay—Nipigon, nous y aurions peut-être songé si nous avions siégé au comité.

Le gouvernement devrait peut-être nous engager pour travailler au sein de ses ministères. Il serait peut-être déçu, toutefois, lorsque nous serions invités à prendre la parole à la Chambre. Nous pourrions lui dire comment redresser ces projets de loi, mais nous le faisons déjà gratuitement et le gouvernement ne tient aucun compte de nos conseils.

Je dois dire que je trouve plutôt triste que, en dépit des efforts que quatre députés au moins ont très énergiquement déployés au cours du débat sur ce projet de loi qui a eu lieu en juin 1991, dans tous les cas à l'étape de la troisième lecture, je crois, et en dépit du fait que le député d'Ottawa—Vanier ait proposé un amendement en vu de corriger cet impair, le gouvernement a fait la sourde oreille, mais revient maintenant nous demander à genoux d'adopter ce projet de loi ce soir.

Bien sûr, comme nous avions déjà proposé ces amendements une première fois, c'est avec plaisir que nous appuyons ce soir ce projet de loi et que nous favorisons son adoption rapide à la Chambre. Je regrette que le gouvernement soit obligé de solliciter ainsi notre collaboration après avoir rejeté du revers de la main l'amendement que nous avions proposé l'an dernier et les arguments très profonds et logiques qu'un si grand nombre de nos députés avaient alors présentés.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, nous sommes tous pressés d'en finir ce soir d'autant plus que nous sommes tous d'accord sur la question.

J'aimerais ajouter mon grain de sel aux commentaires de mon collègue de Kingston et les Îles. C'est un plaisir d'avoir ici ce soir le solliciteur général qui, à l'époque, était ministre des Transports. Tout comme mon collègue, nous répugnons à vous dire qu'on vous avait prévenus; mais en toute humilité, il faut bien reconnaître qu'on vous l'avait dit.

J'aimerais d'abord parler du projet de loi même avant de passer aux amendements que nous avons proposés et défendus en comité, en mars 1991. J'aimerais parler très brièvement du but du projet de loi dont nous sommes saisis qui est de modifier la Loi relative aux cessions d'aéroports et dont les principales dispositions visent à:

maintenir le statut actuel lorsque la nouvelle administration aéroportuaire locale entre en fonction, en reconnaissance du fait que ça ne modifie en rien les taxes versées au gouvernement; donner à l'administration aéroportuaire locale les mêmes pouvoirs, pour la saisie et la rétention d'aéronefs en cas de défaut important de paiement des frais, que ceux qui existent à l'heure actuelle; régulariser la situation concernant divers investissements financiers servant de garantie; et c'est sur ce point que j'aimerais ajouter quelques commentaires, appliquer les parties V et VI de la Loi sur les langues officielles relatives à la langue de travail et à l'égalité de la participation aux aéroports que le gouvernement cède par bail à une administration aéroportuaire locale. Cette disposition, à savoir les parties V et VI, ne s'applique pas aux aéroports s'ils sont vendus.

Le 13 mars 1991, en comité, mon collègue, le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de transports, le député de Thunder Bay—Atikokan, appuyé alors par le député libéral de Thunder Bay—Nipigon et le député libéral de York-Ouest, a tenté de corriger le projet de loi, en ce qui a trait aux questions linguistiques.

À cette date, mon collègue de Thunder Bay—Atikokan, parlant des amendements que nous avions proposés et qui touchaient les parties V et VI figurant dans ce projet de loi, avait alors dit au comité: «L'amendement a pour objet, monsieur le président et mes collègues, de faire en sorte que tous les aspects de la Loi sur les langues officielles s'appliquent à ces aéroports.»

Je reconnais que, lorsque nous avons entendu les représentants de toutes les administrations aéroportuaires locales intéressées, ils se sont déclarés défavorables à cette mesure. Par contre, nous avons aussi entendu hier des représentants syndicaux qui ont déclaré que ce serait important pour leurs membres. Bien sûr, en les rencontrant après la séance, nous sommes revenus sur cet article particulier et j'ai eu l'impression que, même si leurs membres ne faisaient plus partie de la fonction publique fédérale, en raison de l'expérience qu'ils avaient acquise soit à Vancouver, Edmonton, Calgary, Montréal ou ailleurs, ils seraient des candidats de choix lors de concours pour entrer dans la fonction publique ouverts à tous.

À mesure qu'ils graviront l'échelle au sein de l'administration aéroportuaire, leur compétence serait un atout recherché. C'est donc à l'avantage de leurs membres, et je crois aussi des administrations aéroportuaires locales, de posséder une formation appropriée dans les deux langues officielles en vertu des lois en vigueur.

Je me rends bien compte qu'à l'heure actuelle, cela ne concerne que les administrations aéroportuaires de Montréal et de Mirabel, mais avec le temps il peut y en avoir d'autres. D'ici là, ce ne serait pas trop onéreux pour les aéroports de l'Ouest.

Je crois qu'à Montréal, on a clairement déclaré qu'on aurait le personnel bilingue le plus qualifié de tout le Canada, je doute donc que ce soit un lourd fardeau pour ces gens-là.

Par suite des observations du député, le député de York-Ouest a déclaré: «Je voudrais appuyer la motion de M. Angus, qui est semblable au cinquième amendement que nous avions présenté.»

Par suite de cette intervention, le député de Manicouagan a dit: «J'ai écouté attentivement ce que M. Angus avait à déclarer. Je me suis inquiété des mêmes questions durant les audiences publiques. Je ne crois pas que l'inclusion des parties V et VI de la Loi sur les langues officielles ajouterait quoi que ce soit à ce projet de loi. En fait, seule l'administration aéroportuaire de Montréal serait liée par ces articles, étant donné que Montréal est à l'heure actuelle le seul district bilingue reconnu aux termes de la Loi sur les langues officielles. Les gens de Montréal ont précisé très clairement qu'ils allaient concurrencer les aéroports de la côte est des États-Unis, de Toronto et d'ailleurs. Ils veulent être libres d'offrir leurs services dans la langue convenant le mieux aux circonstances.

Selon moi, en ajoutant les parties V et VI de la Loi sur les langues officielles au projet de loi C-15, nous placerions l'administration aéroportuaire de Montréal dans une situation désavantageuse, car Montréal est le seul endroit où ces articles s'appliqueraient. Ils ne prendraient pas effet à Edmonton, Calgary ou Vancouver, car ces villes ne sont pas reconnues comme des districts bilingues aux termes de la Loi sur les langues officielles et ainsi, les autorités sur place ne respecteraient pas les conditions en question. Je demande au comité d'examiner ce point. Si on inclut ces deux parties dans le projet de loi C-15, l'administration aéroportuaire de Montréal sera désavantagée.»

Le gouvernement n'a pas tenu compte des amendements ou des propositions présentés par les représentants du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique, en particulier le député de Thunder Bay—Atikokan. Les ministériels n'ont rien voulu entendre au comité. Ils ont refusé de donner suite aux amendements, aux arguments et aux propositions présentés ensuite à la Chambre. Ainsi, comme mon collègue de Kingston et les Îles l'a signalé, il a fallu, ce qui a été long et coûteux, que ce projet de loi soit étudié à l'autre endroit en profondeur et qu'il nous soit ensuite renvoyé.

Je le répète, à l'instar de l'opposition officielle, nous faisons preuve du plus grand esprit de coopération possible pour pouvoir régler cette question le plus rapidement possible ce soir. Nous sommes heureux de le faire, mais nous tenons à préciser à nouveau que nous souhaiterions que le gouvernement soit plus ouvert à l'avenir à des arguments réfléchis basés sur l'étude d'un projet de loi et de ses véritables conséquences plutôt que de simplement faire fi des conseils de l'opposition, du simple fait qu'ils viennent des banquettes d'en face.

Nous sommes heureux d'appuyer ces modifications et nous espérons que nous n'aurons pas à suivre ce type de procédure trop souvent à l'avenir.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, très brièvement, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat, mais après avoir entendu les observations de mes collègues de Kootenay et de Kingston et les Îles, j'ai changé d'idée. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons dès le début appuyé avec enthousiasme—et je suis heureux de voir que l'ancien ministre des Transports est présent—le projet de loi qui visait à céder les aéroports aux administrations aéroportuaires locales. De nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre étaient d'avis que les administrations aéroportuaires locales constituaient pour nous l'unique façon de soutenir la concurrence à l'échelle internationale, du moins en ce qui concerne les aéroports. Nous débattions à ce moment-là du projet Ciel Ouvert de la circulation aérienne. Par conséquent, nous trouvions que l'idée de céder les aéroports aux administrations aéroportuaires locales était bonne et c'est pourquoi nous l'avons appuyée.

Depuis ce temps-là, j'ai été très déçu de la lenteur avec laquelle la cession d'aéroports aux administrations aéroportuaires locales compétentes s'est faite au Canada. J'ai fait partie du comité dont a fait mention mon ancien collègue et j'ai rendu visite aux administrations aéroportuaires locales d'Edmonton, de Calgary, de Vancouver et de Mirabel au Québec. Elles étaient toutes enthousiasmées par le projet de loi, mais, pour une raison ou une autre, le processus était constamment retardé.

Ce qui m'inquiète monsieur le Président, c'est qu'il y a une administration aéroportuaire locale très active dans ma circonscription de Thunder Bay qui veut prendre en charge l'aéroport. Elle est très intéressée, très bien informée. Je ne veux pas laisser passer l'occasion de dire à mes collègues d'en face à quel point il importe de donner suite à cette proposition avec célérité.

C'est tout ce que je voulais dire, monsieur le Président. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'exposer mon point de vue.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité plénier sous la présidence de M. Paproski.)

Le vice-président: À l'ordre. La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi S-11, Loi modifiant la Loi relative aux cessions d'aéroports.

(L'article 1 est adopté.)

Article 2—

M. Peter Milliken (Kingston et le Îles): Monsieur le président, puis-je demander au secrétaire parlementaire de dire au comité si les termes employés dans l'article 2 modifiant le projet de loi original en ce qui concerne la Loi sur les langues officielles sont bien les mêmes que ceux utilisés dans l'amendement proposé à l'étape de la troisième lecture par mon collègue d'Ottawa-Vanier le 3 juin 1991?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, je suis désolé, je n'ai pas le texte de l'ancien amendement sous les yeux. Mais je suis sûr que s'il a été préparé et rédigé par mon collègue, le député d'Ottawa-Vanier, l'esprit, sinon la lettre, doit être tout à fait similaire.

(L'article 2 est adopté.)

(L'article 3 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

L'hon. Doug Lewis (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec le consentement unanime, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Lewis (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que je dise qu'il est 22 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 22 heures, la Chambre s'ajourne au vendredi 19 juin 1992, à 14 heures, conformément à l'ordre spécial adopté antérieurement.

(La séance est levée à 22 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 juin 1992

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, d'aucuns voudraient nous faire croire qu'on ne peut pas avoir une bonne politique environnementale sans que l'industrie en subisse le contrecoup et, inversement, qu'on ne peut pas avoir une politique économique efficace sans porter atteinte à l'environnement. Sarnia—Lambton est l'exception qui confirme la règle.

En effet, dans ma circonscription, les raffineries de pétrole se font un devoir de respecter l'environnement. Cet engagement se traduit dans les faits par des projets visant à dissocier notre beau fleuve Saint-Laurent de toutes leurs activités.

La société Polysar Rubber Inc. consacrera 50 millions de dollars au cours des trois prochaines années en vue de réduire à zéro les risques de déversements. Quant à Dow Canada, elle a dépensé cinq millions de dollars en 1991 et en dépensera huit de plus cette année dans le cadre de son projet de protection du fleuve contre les contrecoups de l'exploitation de ses installations.

Novacor Chemicals s'est engagée à dépenser trois millions de dollars par année au cours des trois prochaines années pour mener à bien des programmes d'immobilisations, se doter de nouveaux dispositifs de contrôle, aménager des bassins de rétention et former ses employés aux considérations environnementales. Shell Canada dépensera aussi des millions de dollars dans la raffinerie et l'usine chimique qu'elle exploite dans la région.

Nous avons tout lieu d'être fiers de ces sociétés de Sarnia—Lambton qui font de l'environnement leur préoccupation première. . .

Mme le vice-président: Je suis désolée, mais le temps de parole du député est écoulé.

LE VILLAGE D'ALEXANDRA, DANS L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, cette année, le village d'Alexandra, à l'Île-du-Prince-Édouard, célèbre son 200e anniversaire. Au cours de ces deux siècles, beaucoup de choses ont changé à Alexandra, mais une chose est restée la même: le grand sens d'appartenance à la communauté et de fierté de ses habitants, surtout cette année. Depuis le printemps, on a commencé à célébrer ces 200 années de réalisations par diverses manifestations. Des activités très spéciales se tiendront le jour de la Fête du Canada, dont l'inauguration d'un projet de conservation et de reforestation.

Cette année, comme nous célébrons le 125e anniversaire de la Confédération, nous devrions en profiter pour reconnaître le rôle qu'ont joué des localités comme Alexandra dans notre histoire.

Je félicite le comité d'organisation pour le travail qu'il a accompli et j'invite tout le monde à venir célébrer avec Alexandra le jour de la Fête du Canada.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ CANADIENNE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, deux rapports mettant en relief l'effet négatif de la crise constitutionnelle ont été rendus publics le 9 juin dernier. À cet effet, voici un extrait d'un article de Marie Tison de la Presse canadienne: «La question du Québec continue à affecter le dollar canadien de façon négative, écrivent les analystes.»

À la lumière de ces faits, j'encourage les Canadiens à s'unir vers un consensus qui saura répondre à leurs besoins et à leurs attentes afin que nous puissions continuer de bénéficier des relations commerciales privilégiées que nous avons su établir ici et partout à travers le monde.

Madame la Présidente, j'encourage tous les députés de cette Chambre à continuer de communiquer leur confiance en notre Canada, qui constitue, à mon avis, un puits de richesses inouïes pour nous, en plus d'être un héritage de choix pour la génération de demain.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Madame la Présidente, je prends la parole relativement à un projet d'habitation provincial dans le quartier Bluehaven de ma circonscription. Les résidents sont très préoccupés par l'incidence du projet dans un quartier déjà dense, ainsi que par les risques environnementaux liés au fait que le projet est situé à côté d'une décharge fermée.

L'an dernier, j'ai écrit aux ministres provinciaux du Logement et de l'Environnement pour leur faire part de ces deux craintes. En ce qui a trait aux risques environnementaux, le ministre a répondu que de tels risques n'existaient pas et que le gouvernement avait, par conséquent, donné le feu vert au projet.

Toutefois, le mois dernier, des fonctionnaires de l'Environnement ont clairement contredit le ministre à deux occasions en soulignant la présence de niveaux élevés de méthane pouvant «constituer un danger pour la population».

Selon les résidents, le ministère n'a encore procédé à aucune étude sérieuse ou suivie, ce qui est dangereux et irresponsable. Je demande au gouvernement provincial et à ses représentants locaux d'ordonner aux fonctionnaires de l'Environnement d'ouvrir immédiatement une enquête et de procéder à l'évaluation et aux contrôles nécessaires afin d'assurer pleinement la sécurité de la collectivité. Cette responsabilité incombe clairement au gouvernement provincial de l'Ontario, qui a approuvé le projet. . .

Mme le vice–président: Je regrette, mais le temps de parole du député, est écoulé. Le député de Skeena.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, il ne reste que 400 semaines d'ici à la fin du siècle. Le Sommet de la Terre est peut–être fini, mais il est toujours aussi urgent de s'occuper des problèmes de population, de pauvreté, de changement climatique, de disparition des espèces et de dégradation de l'environnement.

Le premier ministre et le ministre de l'Environnement voudraient faire croire aux Canadiens qu'ils ont vaillamment défendu ces dossiers à Rio quand, en fait, il n'en a rien été. Ils n'ont pas joué le rôle de chef de file qu'ils auraient dû jouer, faisant ainsi perdre une occasion rêvée pour le Canada.

Notre pays, comme tous les autres d'ailleurs, doit se préparer à recevoir le raz de marée humain qui s'apprête à déferler sur lui. Il naît trois enfants à la seconde dans le monde, tandis que 40 000 enfants âgés de moins de 15 ans meurent chaque jour de malnutrition et de maladies qui auraient pu être prévenues. Avec chaque seconde qui passe disparaît un acre de forêt tropicale humide, tandis qu'un acre de forêt canadienne disparaît toutes les cinq secondes. Le niveau et le taux d'émissions de gaz à effet de serre ne cessent d'augmenter.

La convention cadre sur le changement climatique et la convention de la diversité biologique ne donneront rien si l'on ne passe pas aux actes.

À l'heure actuelle, les Canadiens sont les plus gros producteurs d'ordures par habitant de la planète. Le Canada produit en outre plus d'émissions de gaz à effet de serre par habitant que n'importe quel autre pays développé. Nous devons changer, si nous voulons assurer notre propre survie et léguer une planète habitable aux générations futures. Tel était le message du Sommet de la Terre.

* * *

LES MEMBRES DE LA MARINE MARCHANDE

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Madame la Présidente, le 18 juin est une date dont nos marins de la marine marchande se souviendront longtemps. Le projet de loi C–84 a reçu la sanction royale. Ces braves marins pourront donc enfin recevoir les mêmes avantages qui sont offerts aux anciens combattants des forces armées.

Les nouvelles prestations seront versées à compter du 1er juillet. Il serait bon que les députés sachent que les formulaires de demande pourront être obtenus dans les 32 bureaux de district du ministère des Anciens combattants. Le ministre m'a dit que tous nos électeurs qui entrent dans la nouvelle catégorie des anciens combattants de la marine marchande devraient communiquer avec le bureau de district le plus près de chez eux.

Nos marins de la marine marchande qui ont servi durant la guerre attendent une mesure de ce genre depuis 45 ans. Nous pouvons être fiers que le Parlement ait finalement donné suite à leur demande.

* * *

LE SOUDAN

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, le gouvernement militaire du Soudan, dirigé par des intégristes musulmans, a pris le pouvoir après un coup d'État contre un gouvernement qui avait été élu démocratiquement en 1989. Les violations des droits de l'homme perpétrées par ce gouvernement sont de notoriété publique. En outre, les habitants du sud, qui ne sont pas musulmans, sont persécutés dans le cadre d'une guerre civile dévastatrice qui se poursuit toujours.

• (1410)

Amnistie internationale et Africa Watch parlent d'assignations à résidence, de maisons de torture, de disparitions, d'amputations, d'exécutions sommaires et de crucifixions.

Le mois dernier, Hassan Al-Turabi, chef du Front national islamique et considéré comme le véritable dirigeant du Soudan, s'est vu accorder une autorisation de séjour au Canada. Il a rencontré des fonctionnaires des Affaires extérieures et des députés conservateurs des Communes.

Les Canadiens et les Soudanais ont le droit de savoir. Pourquoi a-t-il été admis au Canada? Quand le Canada lui fera-t-il savoir qu'il n'est pas le bienvenu? Pourquoi les ministériels rencontreraient-ils Al-Turabi, le dirigeant de fait du Soudan et l'auteur de la tyrannie actuelle qui est imposée au peuple de ce pays? Le gouvernement du Canada s'engagera-t-il à tout mettre en oeuvre pour défendre les droits de l'homme au Soudan et mettre fin à la guerre civile?

* * *

LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, il y a quelques heures, le président russe, Boris Eltsine, a dit devant cette Chambre que son pays accordait la priorité aux droits à la propriété. N'est-ce pas étrange que la Russie pense que les droits à la propriété sont la pierre angulaire de la liberté démocratique, alors que le Canada n'accorde pas encore ces droits à ses citoyens?

C'est un fait que nous adoptons des lois qui portent atteinte aux droits à la propriété. L'Ontario, par exemple, envisage d'adopter une loi pour permettre à tous les propriétaires de la province d'aménager des appartements dans leur maison, même si cela va nettement à l'encontre des règlements municipaux sur le zonage.

Imaginez ce qui arriverait si des maisons de rapport ou des garçonnières se mettaient à pousser comme des champignons dans votre voisinage. La vie de quartier en souffrirait et la valeur des propriétés diminuerait, au grand dam de ceux qui ont fait des sacrifices pour se procurer une maison.

Les règlements sur le zonage ne sont pas là pour rien leur raison d'être est de protéger l'intégrité des quartiers. Je dénonce le projet de loi ontarien qui méprise de façon flagrante les droits fondamentaux de la personne. Une telle idée ne peut venir que de la tête de socialistes, qui croient que l'État devrait toujours traiter l'individu de haut. Même les Russes ne veulent plus de ce genre de chose. Le camarade Bob Rae est-il à l'écoute?

Article 31 du Règlement

LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé disait hier, à la Chambre, que le ministère était unanime dans sa défense de l'implant mammaire Meme. En réalité, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social avait placé les implants mammaires sur sa liste des instruments à haut risque en 1983 et ses scientifiques lui avaient recommandé, en 1989, de retirer les implants Meme du marché.

La secrétaire parlementaire disait aussi que l'AMC avait mené sa propre enquête, indépendamment du gouvernement, et qu'elle n'avait trouvé aucune preuve que le gel de silicone des implants était dangereux. La vérité, c'est que cette enquête avait été financée par le gouvernement, publiée dans le journal de l'association aux frais et à la demande du gouvernement, alors que l'AMC dit que ce n'est pas sa politique.

L'inexactitude la plus dangereuse, c'est lorsqu'elle dit: «. . . il n'existe pas de preuve scientifique évidente établissant que ces implants présentent des risques pour les femmes.» Le directeur de la USFDA disait récemment, après un examen approfondi, que nous connaissons mieux l'espérance de vie des pneus d'automobile que celle des implants mammaires. Les femmes sont exposées et le risque qu'elles courent est inacceptable.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes invoque le Règlement. Si quelque chose doit être retiré, il peut être retiré pendant la déclaration de la députée. Je donne la parole au député.

M. Edwards: Madame la Présidente, je vous remercie et je vais être bref. La députée disait que la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait dit que le rapport en question était unanime. Si elle vérifiait. . .

Mme le vice-président: C'est un point de débat. Le député peut rectifier ce qui a été dit plus tard. Comme le secrétaire parlementaire le sait, ce n'est pas un rappel au Règlement.

* * *

LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, la récente décision du CRTC de remplacer le service téléphonique monopolistique par un service concurrentiel semble bonne. En fait, elle est bonne pour de nombreuses entreprises d'un peu partout au Canada et pour bien d'autres personnes qui habitent dans les régions urbaines du Canada. Il y aura toutefois un prix à payer. En effet, la plupart des Canadiens constateront

probablement que les frais des services locaux augmenteront.

Ce qui m'inquiète, c'est que ce sont probablement les électeurs que je représente et d'autres qui habitent dans les régions rurales qui paieront le prix le plus élevé. En effet, on ne peut pas s'attendre à ce que la suppression du service interurbain, un service lucratif, n'ait aucune répercussion négative. Où tombera le couperet? Selon toute probabilité, sur les services les plus coûteux et les moins rentables, soit ceux qui sont offerts dans les régions rurales.

Je prédis qu'il en résultera des coûts de plus en plus exorbitants pour les Canadiens qui n'ont pas encore de service téléphonique, et un ralentissement et une détérioration des travaux nécessaires pour améliorer le service.

Mme le vice-président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, la Société canadienne des postes, par l'entremise du leader du gouvernement à la Chambre, a présenté aujourd'hui son rapport annuel, qui annonce de mauvaises nouvelles à tout le Canada.

Il confirme ce que la plupart d'entre nous avions toujours prévu, à savoir que les pertes de la Société canadienne des postes s'élèvent à 128 millions de dollars. Ces pertes étaient tout à fait prévisibles. Sans les 32 millions de dollars de bénéfices provenant de la vente d'actifs, autrement dit de la vente du mobilier pour payer le loyer, elles auraient été, en fait, de 160 millions de dollars.

En tant que Canadien, je me demande pourquoi, alors qu'elle essuie des pertes, la Société canadienne des postes juge bon de consacrer 32 millions de dollars à l'achat d'actions dans une compagnie australienne qui livre du courrier en Europe, la société G.D. Net.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'IMPLANT MAMMAIRE MEME

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, j'aimerais tout d'abord remercier personnellement le président Boris Eltsine qui a accepté d'intervenir pour essayer de retrouver un prisonnier de guerre qui a été porté disparu en 1951 durant la guerre de Corée. Je remercie le président Eltsine et le premier ministre de leur intervention personnelle dans cette affaire.

Ma question, madame la Présidente, s'adresse à la ministre suppléante de la Santé nationale et du Bien-être social. En l'absence du ministre, de la ministre suppléante, de la secrétaire parlementaire et de la plupart des autres ministres, j'adresserai ma question à quiconque voudra bien y répondre.

Hier, en réponse à une question au sujet de l'implant mammaire Meme, la secrétaire parlementaire a dit ceci à la Chambre: «Aucune preuve scientifique n'a permis de conclure que l'implant est dangereux.»

Voici un extrait du compte rendu officiel, que j'ai ici en main, d'une réunion de la Division des normes et recherche de Santé et Bien-être social Canada en date du 6 janvier 1989: «Le risque de complications et leur gravité semblent l'emporter sur les avantages éventuels de l'implant Meme.» D'après ce compte rendu, «les complications comprennent des infections graves chroniques; de plus, le gel de silicone peut provoquer une forte réaction de lutte contre un corps étranger».

Pourquoi l'ancien ministre, qui a été nommé aux Communications, a-t-il mis en danger la santé des femmes en faisant fi des documents officiels de son propre ministère?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, lorsqu'on n'essaie pas de faire peur aux personnes âgées, on tente de faire croire aux femmes que le gouvernement ne les protège pas.

Nous avons pris les mesures qui s'imposaient; nous étudions et attendons toutes les informations. Il y a toujours un moratoire qui est en place, lequel est appliqué avec la collaboration des fabricants. Je voudrais surtout que l'on répète aux femmes du Canada que ce gouvernement a comme première préoccupation la santé des femmes, santé qui leur appartient aussi. Nous continuons de maintenir le moratoire en attendant d'avoir toutes les informations nécessaires avant de prendre d'autres mesures.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ce que je trouve le plus malheureux, madame la Présidente, c'est que ce sont les femmes, au gouvernement, qui défendent une position indéfendable en ce qui concerne l'implant mammaire.

Je pose donc ma question au ministre suppléant de la Santé. Le ministre lui-même devrait être ici pour répondre à ces questions, mais je les adresserai au ministre suppléant.

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Son prédécesseur avait en main, depuis le 6 janvier . . .

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Je pense que la députée sait qu'elle ne peut pas souligner la présence ou l'absence de qui que ce soit à la Chambre. La députée sait que les ministres ont d'autres fonctions à remplir et qu'ils doivent parfois s'absenter.

Je lui saurais gré de poser sa question immédiatement.

[*Français*]

Mme Copps: Madame la Présidente, ma question s'adressait au ministre suppléant de la Santé, parce que c'est une question qui touche toutes les femmes canadiennes et le ministre devrait être ici, en Chambre, pour y répondre.

Mme le vice-président: L'honorable députée de Hamilton-Est va poser sa question immédiatement ou je devrai passer à un autre député.

• (1420)

Mme Copps: Ma question est la suivante, madame la Présidente. Étant donné que des informations précises et unanimes contre l'implant mammaire étaient à la disposition du gouvernement depuis le 6 janvier 1989, pourquoi le ministre et son prédécesseur continuent-ils d'ignorer les faits et ainsi de mettre la santé des femmes en danger avec cet implant?

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Vous me permettrez, madame la Présidente, de rappeler à mon honorable collègue que si nous voulons défendre le droit des femmes, nous devrions d'abord commencer par être solidaires entre femmes.

Je suis ici pour répondre aux questions adressées au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qui est appelé à l'extérieur pour des raisons humanitaires, devrais-je ajouter.

Je maintiens donc que la première préoccupation de ce gouvernement est de protéger la santé des femmes. J'invite les femmes d'en face à cesser de faire peur à leurs pairs et je leur demande d'attendre les résultats complets avant que nous puissions poser quelque geste que ce soit.

Il y a un moratoire, les fabricants maintiennent ce moratoire et nous continuons de protéger la santé des femmes.

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Madame la Présidente, la solidarité, c'est vouloir protéger la santé des femmes et non pas se rallier à une position du gouvernement qui est manifestement erronée.

J'aimerais demander à la ministre suppléante de la Santé, et j'aimerais bien le demander au ministre si jamais vous le voyez à la Chambre. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: La députée de Nepean.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre suppléante de la Santé. Je crains que la ministre n'écoutait peut-être pas, aussi je vais reposer la question.

Un haut fonctionnaire de Santé nationale et Bien-être social Canada a clairement prouvé le risque pour la santé que présente l'implant mammaire Meme. Je cite: «Le risque de complications et leur gravité semblent l'emporter sur les avantages éventuels.»

Quatorze mois plus tard, l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit à la Chambre en réponse à une question que je lui avais posée: «Nous croyons au succès et à la sécurité de ces instruments. Ne suscitons pas de fausse alarme chez les femmes.»

Je demande posément à la ministre si elle voudrait bien expliquer à nouveau pourquoi le gouvernement n'a pas tenu compte pendant si longtemps des avertissements pressants de ses hauts fonctionnaires à propos de la sécurité des implants mammaires Meme.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social continue d'examiner de très près toutes les recommandations et les informations qui sont recueillies, madame la Présidente. Que la question soit posée en anglais ou en français, la réponse est la même et je la maintiens: Nous nous occupons de la santé des femmes. Nous continuons de maintenir le moratoire et, dès que les informations seront suffisamment pertinentes, nous prendrons les mesures qui s'imposent.

Et la santé, je tiens à le répéter, appartient aux femmes. Aussi, je les invite à consulter leur médecin et à aller chercher les informations appropriées à chaque cas spécifique.

[*Traduction*]

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, par votre intermédiaire, voici ce que j'ai à dire à la ministre suppléante de la Santé.

Il y a trois ans et demi que ces mêmes fonctionnaires ont recommandé au gouvernement de demander aux distributeurs d'arrêter volontairement la vente des implants Meme.

Comment le ministre a-t-il pu dire pendant des années aux Canadiennes que l'implant Meme était sûr alors que les hauts fontionnaires de son ministère avaient demandé qu'on l'interdise dès 1989?

J'en suis abasourdie. Pourquoi le gouvernement n'est-il pas intervenu immédiatement en 1989?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, le passé est derrière nous et le futur est devant. Nous sommes au présent et nous continuons d'examiner la situation. Entre-temps, nous faisons de la recherche, parce que nous sommes préoccupés par la santé des femmes, des sommes importantes ont été accordées à la recherche au niveau du cancer du sein. C'est ce à quoi nous travaillons comme gouvernement.

Nous devons accélérer la recherche et nous devons sécuriser les femmes, en leur donnant l'information appropriée, et surtout en cessant de leur faire peur.

[*Traduction*]

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, en fait, c'est en 1983 que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a dit que les implants mammaires étaient considérés à risque élevé. Et en 1989, ses experts scientifiques ont recommandé d'interdire les implants Meme.

Je voudrais que la ministre qui répond aujourd'hui au nom du ministre de la Santé me dise pourquoi le ministre de la Santé de l'époque n'a pas tenu compte de l'avis très sérieux des experts de son ministère et n'a pas interdit sur-le-champ la vente de l'implant Meme, ce qui aurait épargné à beaucoup de Canadiennes la mutilation et les très graves problèmes de santé qu'elles éprouvent depuis 1989.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, nous devons d'abord recueillir toute l'information avant de prendre des mesures définitives. Je maintiens qu'il n'y a pas consensus et unanimité, ni au niveau des bénéficiaires, ni au niveau des différents rapports.

Ce que nous faisons comme gouvernement responsable, préoccupé de la santé des femmes, c'est de recueillir toutes les données pour pouvoir ensuite prendre les mesures qui s'imposent. En attendant, le moratoire est toujours en place et nous le respectons, avec la collaboration des fabricants.

[*Traduction*]

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): En fait, la Direction de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a protégé l'implant Meme, n'en a pas fait d'étude interne, n'a pas pris la santé des Canadiennes au sérieux.

Le ministère a déjà à son actif l'affaire de la thalidomide, celles des dispositifs intra-utérins ou DIU, du diéthylstilbestrol ou DES, du Depo-Provero et des implants mammaires. Voilà une longue liste de problèmes de santé spécifiques aux femmes que le ministère ne prend pas au sérieux.

Je demande donc à la ministre: le gouvernement, qui a été saisi de ces questions à maintes reprises par l'opposition, acceptera-t-il d'examiner les décisions de la Direction de la protection de la santé du ministère et de commander une enquête publique en bonne et due forme sur la question afin que l'on puisse apporter réponse à ces problèmes une fois pour toutes.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Si je comprends bien, madame la Présidente, on nous demande de faire de la recherche additionnelle pour pouvoir prendre des décisions. . .

Mme Black: Non, non, une enquête!

Mme Vézina: . . .ou faire des enquêtes afin de savoir ce qui s'est produit dans le passé. C'est exactement ce à quoi nous travaillons. Nous recueillons l'information pour pouvoir donner aux femmes cette sécurité.

Madame la Présidente, je suis moi aussi une femme et je comprends les femmes qui sont tiraillées et inquiètes par la situation actuelle. Comme femmes, quoi qu'en pense ma collègue d'en face, nous essayons de les défendre, du mieux qu'il nous est possible de le faire, à l'intérieur d'un gouvernement que nous gérons malgré les difficultés financières, pour pouvoir sécuriser les femmes du Canada au niveau de la santé.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Madame la Présidente, j'aimerais moi aussi poser une question à la ministre.

La ministre vient de donner deux raisons expliquant la négligence de ce gouvernement: la première est que nous devrions oublier le passé; la deuxième, qu'il y avait des impératifs budgétaires. Ce n'est pas d'un grand réconfort pour les femmes qui depuis plus de trois ans souffrent à cause de l'implant Meme.

Je voudrais demander à la ministre s'il n'incombe pas clairement au ministre de la Santé de prendre des mesures pour remédier à la négligence des trois dernières années. Quand ce gouvernement va–t–il corriger cette négligence et demander au ministre responsable à l'époque de démissionner?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, on vient de me remettre ici une liste des étapes qui ont été franchies, justement pour s'assurer que les décisions que ce gouvernement prendrait seraient des décisions appropriées pour la santé des femmes. Nous avons fait les recherches qui s'imposaient et il nous était nécessaire de recourir à l'extérieur pour obtenir l'information. Je maintiens que ce gouvernement, depuis les huit dernières années, a fait tout en son possible pour assurer la santé et la sécurité des femmes du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): La ministre dit qu'elle vient juste d'apprendre ce qu'avait l'intention de faire le gouvernement.

Il y a trois ans et demi, le gouvernement a reçu des ses propres fonctionnaires un rapport indiquant que le consensus qui s'était dégagé de la réunion était que les conclusions de l'étude étaient négatives. Nous n'avions pas besoin d'attendre jusqu'à aujourd'hui. Le gouvernement possédait cette information il y a trois ans et demi.

Nous, de ce côté de la Chambre, nous aimerions savoir quand ce gouvernement acceptera la responsabilité de sa négligence, et quelles mesures il va prendre maintenant pour s'assurer que toutes les femmes qui ont souffert pendant cette période suite à cette négligence recevront les traitements voulus, des indemnités convenables et l'attention de ce gouvernement.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, je veux inviter les gens d'en face au gros bon sens. Avec son expérience politique, mon collègue sait très bien qu'un ministre qui en remplace un autre ne connaît pas en détail toutes les informations qui ont été glanées.

• (1430)

C'était donc un aide–mémoire pour me rappeler justement toutes les mesures et les étapes qui ont été franchies depuis les cinq dernières années dans ce dossier des implants mammaires, démontrant justement notre préoccupation pour trouver, enfin, les solutions qui s'imposent. Et je le maintiens, la sécurité des femmes est une priorité pour ce ministère.

* * *

L'INDUSTRIE AÉRIENNE CANADIENNE

M. John Manley (Ottawa–Sud): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, 500 employés de la société Air Canada se sont rassemblés devant le Parlement pour protester contre l'inaction du gouvernement dans le dossier instable de l'industrie aérienne canadienne.

La seule manière de préserver cette industrie importante, c'est par un leadership solide du gouvernement. Qu'est–ce que le gouvernement entend faire pour assurer la survie d'une industrie aérienne qui est contrôlée par des Canadiens et qui maintient des emplois de qualité au Canada?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, le gouvernement entend maintenir la législation actuelle qui prévoit que pas plus de 25 p. 100 des actions d'une société canadienne d'aviation puissent être détenues par des étrangers, et que le contrôle effectif doive être entre les mains de Canadiens ou de Canadiennes.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa–Sud): Madame la Présidente, malgré la crise qui secoue actuellement l'industrie aéronautique canadienne, le gouvernement ne s'est pas encore prononcé de façon claire sur l'avenir de celle–ci.

Aujourd'hui, les négociations sur l'ouverture des espaces aériens ont repris et avec tous les bruits qui courent—le ministre s'en sera rendu compte—nos deux transporteurs aériens cherchent à établir des liens solides avec des homologues américains.

Comment le gouvernement entend–il s'y prendre pour que les transporteurs aériens canadiens ne deviennent pas de simples sous–traitants régionaux des gros transporteurs américains?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, c'est précisément pour cette raison que mon prédécesseur a entrepris ces négociations «Ciels ouverts» avec les États-Unis. Celles-ci vont bon train et nous espérons qu'un nouvel accord sera signé d'ici la fin de l'année.

* * *

[*Français*]

LES ESSAIS NUCLÉAIRES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, et elle a trait à la visite du président de la Russie. Nos deux pays partagent toutes sortes de préoccupations dans le domaine de l'économie, de l'environnement et de la politique internationale. Mais la communauté internationale s'inquiète parce que le président Eltsine a décidé de mettre fin à son moratoire sur les essais nucléaires qui vont reprendre cet automne.

Est-ce que le gouvernement du Canada a encouragé la Russie à réinstaurer ce moratoire et à redoubler d'efforts pour qu'un moratoire international soit enfin instauré?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je sais qu'aujourd'hui même et hier, le premier ministre a eu des discussions avec M. Eltsine au sujet de collaboration dans différents domaines. Il a également été question de collaboration dans le domaine nucléaire. Vous n'êtes pas sans savoir qu'une certaine inquiétude est manifestée publiquement depuis plusieurs mois maintenant sur, entre autres, les installations nucléaires en Union soviétique, ce qui était autrefois l'Union soviétique.

J'attends de recevoir un rapport de ces discussions-là et il me fera plaisir d'en livrer le contenu à mon collègue au sujet des essais nucléaires—sujet qui le préoccupe—aussitôt qu'on aura eu l'occasion de connaître le contenu des discussions qui se sont tenues entre les deux leaders.

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, en fait, les différents traités et accords annoncés aujourd'hui à l'occasion de la visite de M. Eltsine ne renferment rien, selon les renseignements que nous avons reçus, rien qui dise ouvertement ou qui laisse entendre que nous tentons de persuader les Russes de prendre des mesures pour que le moratoire sur les essais nucléaires, qui doit être levé en octobre, soit maintenu. Il s'agit d'une question primordiale pour tous les Canadiens et pour tous les peuples du monde.

Le gouvernement canadien compte-t-il profiter de cette visite importante pour demander que ce moratoire soit maintenu et étendu à tous les pays du globe?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, comme je viens de le mentionner, M. Eltsine et le premier ministre se sont entretenus au sujet de plusieurs dossiers, dont la sécurité nucléaire. Nous avons annoncé aujourd'hui une initiative en ce domaine.

Comme le député le sait sans doute, certaines inquiétudes ont aussi été formulées, surtout en Europe et en Allemagne, relativement à la sécurité des installations nucléaires et des centrales énergétiques nucléaires; ces inquiétudes s'apparentent à ce dossier.

Pour ce qui concerne les essais, je devrai attendre, comme lui, d'avoir l'occasion de prendre connaissance du contenu des échanges; je me ferai un plaisir de lui en faire part dès que j'aurai été mis au courant.

* * *

LE TRANSPORT DES CÉRÉALES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, ma question supplémentaire, qui concerne aussi la visite de M. Eltsine, s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

Le leader du gouvernement à la Chambre, qui est originaire des Prairies, sait parfaitement que les trois quarts de l'aide du Canada à l'ancienne Union soviétique sont sous forme de crédits à l'achat de céréales. Le premier ministre a signé en février avec le président Eltsine un traité qui prévoit la livraison, sur cinq ans, de 25 millions de tonnes de céréales.

Ma question est très importante pour les Prairies. Il court des rumeurs selon lesquelles le port de Churchill serait sur le point d'être fermé. Compte tenu de l'importance de ce port pour les Prairies, je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous dire si le premier ministre a eu la chance d'aborder avec le président Eltsine la question de l'expédition des céréales vers l'Union soviétique. A-t-il été proposé qu'une partie de ces envois passe par le port de Churchill, afin que tous les ports canadiens puissent profiter de l'accroissement des échanges commerciaux avec la Fédération de Russie.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, nous connaissons tous l'importance du marché russe pour les agriculteurs canadiens et il s'agit pour nous de marchés très importants.

La Commission canadienne du blé a toujours essayé d'expédier le blé vers les points qui ont la préférence du client, et nous continuerons d'agir en ce sens. Je présume que la question a été soulevée auprès de M. Eltsine ce matin. L'essentiel est que nous conservions les contrats de vente et que le grain soit expédié vers la Russie.

Aucune mesure n'a été prise pour changer quoi que ce soit au port de Churchill et nous espérons qu'une partie du grain pourra y transiter. La Commission canadienne du blé et l'acheteur devront prendre une décision à ce sujet.

* * *

L'EMPLOI

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Mardi, à St. Anthony, Terre-Neuve, un millier de pêcheurs et de travailleurs d'usines de transformation du poisson ont manifesté pour demander au gouvernement de réagir au fait, qu'ils sont sans aucun revenu depuis le 15 mai et pour solliciter de l'aide.

Mercredi, à la Chambre, le premier ministre s'est engagé au nom du gouvernement à présenter un programme d'aide à court, moyen et long termes. De ce côté-ci de la Chambre, nous nous en réjouissons.

Étant donné qu'il ne reste qu'environ deux jours de séance à la Chambre et qu'aucun renseignement n'a encore été communiqué aux pêcheurs et aux travailleurs d'usines, qui attendent un moratoire sur les pêches, le premier en 500 ans, le ministre peut-il, au moyen d'une déclaration à la Chambre, expliquer à la population de Terre-Neuve et du Labrador quelles propositions ou quels programmes il présentera pour fournir immédiatement une aide à court terme à ceux qui sont sans revenu depuis cinq ou six semaines?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a dit à la Chambre, il y a deux jours, soit le 17 juin, le gouvernement est parfaitement au courant de la situation qui règne dans le secteur des pêches à Terre-Neuve et au Labrador—en fait, dans tout le Canada atlantique.

Il a dit alors que le ministre des Pêches et des Océans, qui est à Terre-Neuve aujourd'hui, rapporterait des propositions que le gouvernement étudierait.

Je voudrais pouvoir fournir plus de détails au député aujourd'hui, mais c'est impossible et je ne voudrais pas lui donner l'impression que l'ajournement de la Chambre pourrait empêcher le gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent. S'il est impossible au gouvernement d'annoncer ce qu'il envisage avant l'ajournement de la Chambre, il trouvera moyen de le faire par la suite et il le fera sans tarder.

• (1440)

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Une question supplémentaire, madame la Présidente.

Plus de 60 députés de diverses allégeances politiques, y compris les députés indépendants, ont demandé officiellement un débat d'urgence en bonne est due forme sur cette question.

C'est la première fois depuis un demi-millénaire que nous parlons de placer un moratoire officiel sur les pêches, de mettre fin à une industrie qui est le moteur de l'économie de Terre-Neuve et du Labrador et sans doute à des degrés similaires de celle d'autres parties du Canada atlantique.

Le ministre peut-il dire aujourd'hui à la Chambre, avant que celle-ci ne s'ajourne pour l'été, si lui-même, en tant que ministre de l'Emploi, et son collègue, le ministre des Pêches, sont prêts à expliquer à la Chambre, et par l'intermédiaire de celle-ci, aux Canadiens, ce qu'ils vont faire? Quelles mesures vont-ils prendre pour veiller à ce que les gens puissent subvenir à leurs besoins essentiels et continuer de vivre dans la dignité en attendant que les stocks de morue soient reconstitués?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà pris des mesures afin de protéger les familles de pêcheurs à Terre-Neuve, au Labrador et dans le reste du Canada atlantique.

Le premier ministre a clairement fait savoir que nous étions en train d'examiner des moyens de répondre à leurs préoccupations. Le député parle d'un moratoire qui n'a pas été décrété. Le ministre des Pêches et des Océans se trouve actuellement là-bas, où il tient des consultations avec les gouvernements provinciaux et avec les groupes ayant des intérêts à Terre-Neuve et au Labrador.

Le gouvernement fera part, dès qu'il le pourra, des mesures qu'il envisage de prendre afin d'aider les habitants de Terre-Neuve et du Labrador.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Cette semaine, 1 000 personnes ont pris part, mardi, à une manifestation à St. Anthony. Il y a à peine quelques heures, une manifestation a eu lieu à Clarenville, dans ma circonscription, à laquelle ont participé des représentants de deux des 57 usines qui regroupent 9 000 pêcheurs et travailleurs d'usines de transformation du poisson.

Ces gens sont inquiets parce qu'ils n'ont pas d'assurance-chômage ou parce qu'ils ont épuisé leurs prestations. Il n'y a pas de poisson à transformer et ils ignorent les mesures que l'on va prendre à court et à long termes ou encore dans l'intérim.

Ces travailleurs sollicitent de l'aide. Compte tenu de la situation critique qui existe, le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il envisage de faire pour venir en aide à ces personnes?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je trouve dommage pour les habitants de Terre-Neuve et du Labrador qu'il faille une manifestation pour réveiller le député.

Le 23 mars, j'ai annoncé, de concert avec le ministre des Pêches et des Océans, la mise sur pied d'un groupe de travail pour trouver une solution à ce problème. Le député a parlé des difficultés à long terme des pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador. Ce n'est pas en invitant ces gens à prendre part à une manifestation qu'on parviendra à régler le problème. Nous devons trouver un moyen de solutionner les problèmes à long terme de l'industrie de la pêche dans tout le Canada atlantique. Il y a un groupe de travail qui s'en occupe.

Le premier ministre, le ministre des Pêches et des Océans et moi-même avons été très clairs là-dessus. Nous sommes déterminés à venir en aide à ces gens. Nous sommes en train d'analyser la situation en vue de trouver les meilleurs moyens de leur venir en aide. Les habitants de Terre-Neuve et du Labrador peuvent compter sur nous.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, le gouvernement, y compris le ministre, gère mal les pêches depuis huit ans. Je n'ai pas de leçons à recevoir de lui.

Il me dit de me réveiller. J'ai fait 25 interventions à ce sujet au cours des trois derniers mois. Je crois que je suis réveillé depuis très longtemps.

Cette Chambre va suspendre ses travaux mardi et les pêcheurs de l'Atlantique craignent d'être oubliés. Il y a deux jours, le premier ministre s'est engagé, à la Chambre, à leur venir en aide. Compte tenu des circonstances, une journée pour ces personnes équivaut à une année.

Je vais reposer une question supplémentaire au ministre et suffit les railleries.

Le premier ministre a pris un engagement. Est-ce que le ministre compte prendre dès maintenant des mesures pour donner suite à cet engagement, à cette promesse?

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je tiens à dire aux députés d'en face que nous, les ministériels, sommes conscients de la gravité du problème qui existe sur la côte est.

Il suffit que le député jette un coup d'oeil aux mesures que le gouvernement a prises en 1990 et en 1991 pour constater qu'un programme sera mis sur pied si jamais un moratoire est décrété.

* * *

LES AÉROPORTS

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au ministre des Transports.

Comme le ministre le sait, une partie importante de la mission du secteur de l'aviation de son ministère consiste à vérifier et entretenir les aides à la navigation aux aéroports de tout le pays.

On m'a signalé que le secteur privé peut fournir un système plus économique et technologiquement plus avancé pour vérifier et entretenir ces aides à la navigation.

Le ministre songe-t-il à améliorer la méthode de vérification des dispositifs et à économiser en même temps l'argent des contribuables?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, le député doit savoir que Transports Canada utilise actuellement la technologie la plus avancée pour l'essai et le calibrage des aides à la navigation, et que nous nous préoccupons avant tout de la sécurité de l'industrie de l'aviation.

En même temps, nous examinons des propositions qu'on nous a faites pour maintenir la sécurité à moindre coût et nous y sommes évidemment intéressés.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, il y a deux jours, à l'Assemblée législative du Manitoba, le ministre conservateur du Commerce a soulevé une question relativement aux négociations de l'accord de libre-échange nord-américain et à l'industrie du vêtement.

Il semble que le ministre conservateur du Commerce soit préoccupé du fait qu'en vertu de cet accord, le gouvernement fédéral va contraindre l'industrie du vêtement au Canada à acheter tout son textile au Mexique ou aux États-Unis. Si c'est le cas, plus de 109 000 emplois au pays seront en péril.

Je demande au suppléant du ministre du Commerce si les préoccupations du ministre manitobain sont fondées. Dans la négative, le gouvernement va-t-il déclarer aujourd'hui qu'il ne signera aucune entente semblable ayant pour effet de mettre en péril des emplois au Canada?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je peux dire au député que des négociations sont en cours. L'industrie du textile est l'un des secteurs qui font l'objet de discussions poussées.

Il va de soi que le Canada est là pour protéger les industries du textile et du vêtement de notre pays, puisque celles-ci créent toutes deux des emplois et qu'elles sont très importantes pour notre économie.

Mon ami ne voulait pas que nous soyons présents à la table des négociations. Il ne voulait pas que le gouvernement du Canada soit là pour protéger les intérêts du Canada et des travailleurs.

Nous sommes présents à la table et nous protégeons ces intérêts et ces personnes.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, j'aimerais pouvoir remercier le ministre de sa réponse, mais il n'y a vraiment pas matière à remerciements.

Je veux maintenant aborder la question de l'accord de libre-échange nord-américain avec un autre ministre, soit le ministre des Transports.

Le président Bush vient de signer un ordre présidentiel qui autorisera les camionneurs mexicains à conduire leurs remorques aux États-Unis, en entrant par la Californie et peut-être d'autres États. Le président Bush aurait tout aussi bien pu signer une telle autorisation au nom du Canada.

En effet, cet ordre présidentiel signifie que les camionneurs mexicains pourront conduire des remorques qui auraient normalement été conduites par des camionneurs américains. Cette situation se traduira par des pertes d'emplois et une diminution des salaires.

Je veux que le ministre des Transports nous donne aujourd'hui l'assurance qu'aucune autorisation semblable ne sera accordée aux camionneurs mexicains qui traversent les États-Unis pour se rendre au Canada. Je veux que le ministre nous donne cette garantie.

• (1450)

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je ne suis pas certain si je comprends bien la géographie du député, mais j'ai assisté récemment à la convention de l'association du camionnage du Canada, et des associations des camionneurs des États-Unis et du Mexique et je peux l'assurer que tous les intervenants étaient très en faveur du libre-échange entre les trois pays pour l'industrie du camionnage.

* * *

L'EMPLOI

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi. Le ministre n'est pas sans savoir que le taux de chômage à l'île du Cap-Breton est désormais supérieur à 22 p. 100. Pourtant, les crédits affectés à la création d'emplois n'ont pas augmenté, même qu'ils ont probablement diminué.

Ainsi, dans la région de North Sydney-Sydney Mines, il ne reste plus que 35 000 $ pour la création d'emplois, et on ne prévoit aucune nouvelle affectation de crédits avant avril 1993.

Le ministre acceptera-t-il d'injecter de nouveaux fonds dans le programme de création d'emplois pour l'île du Cap-Breton?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je n'ai pas de statistiques pour les régions dont le député fait mention, mais je me renseignerai.

Je peux cependant vous dire que la Nouvelle-Écosse a reçu, l'an dernier, plus de 110 millions de dollars dans le cadre des programmes de mon ministère et que ces fonds ne diminuent pas. Je peux examiner la situation dans la région que mentionne le député et l'informer des résultats de mes recherches.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Madame la Présidente, le ministre reconnaîtra sûrement que les habitants du Cap-Breton, à l'instar de tous les Canadiens, veulent des emplois stables et font l'impossible pour se trouver du travail et pour préserver les emplois qui restent. Pourtant, le taux de faillite ne cesse de croître.

J'espère que le ministre admettra que l'île du Cap-Breton vit une situation extrêmement difficile. Le ministre reconnaîtra-t-il la crise qui secoue l'île du Cap-Breton et tentera-t-il, dans la mesure du possible, d'aider les habitants de cette région?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je suis disposé, évidemment, à examiner dans quelle mesure tous les programmes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration répondent aux besoins de cette région. Le député, qui veut aider ses électeurs, pourrait lui aussi leur donner un peu d'espoir. Les taux d'intérêt ont encore diminué. Ils sont à leur plus bas niveau depuis environ 20 ans, et il en va de même pour le taux d'inflation.

Ces mesures peuvent faire sourire certains députés, mais, comme je viens moi-même du Canada atlantique, je suis persuadé qu'elles seront très utiles à une région comme le Cap-Breton. Avec de telles mesures et avec les programmes que nous avons, nous pourrons venir en aide aux habitants de ce coin de pays.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances. La notion de prêts à faible taux d'intérêt pour les petites entreprises relève de la fiction. En réalité, les institutions financières canadiennes ne prêtent pas d'argent aux entreprises qui veulent prendre de l'expansion.

Que compte faire le ministre pour faire comprendre aux institutions bancaires de notre pays l'importance que revêtent les petites entreprises pour notre économie?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je suis d'accord avec le député. Il est extrêmement difficile d'obtenir du crédit dans les banques. C'est un fait indéniable.

Comme le député et comme d'autres députés à la Chambre, je reçois des lettres de petites et de moyennes entreprises qui se plaignent que les banques ne leur accordent plus autant de crédit qu'avant, et même plus du tout dans certains cas.

Premièrement, nous avons essayé de faire comprendre aux banques, par l'intermédiaire de l'Association des banquiers canadiens avec qui je suis constamment en contact, que c'est le moment d'appuyer les petites entreprises pour les encourager à prendre de l'expansion pendant que l'économie s'améliore. C'est la première chose que nous avons faite.

Deuxièmement, grâce aux modifications que nous avons apportées à la législation sur les institutions financières, les sociétés de fiducie et les sociétés d'assurances peuvent maintenant faire des prêts commerciaux. Il faudra un peu de temps pour que tout soit en place, mais ces établissements feront concurrence aux banques et mettront à la disposition des entreprises l'argent qu'elles étaient incapables d'obtenir jusqu'à maintenant.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Il y a 1,7 million d'entrepreneurs au Canada, et ils comptent sur le leadership du ministre des Finances.

Le ministre serait-il prêt à écrire aux présidents des institutions financières de notre pays, ainsi qu'à leurs administrateurs, pour leur demander d'accorder beaucoup plus d'attention, et plus de crédit, à ce secteur de l'économie? Le ministre serait-il disposé à écrire directement aux dirigeants de ces institutions?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je vais transmettre au ministre des Finances la suggestion de mon collègue, qui présente souvent de bonnes idées à la Chambre.

Je dois dire que les entrepreneurs dont le député a parlé ont demandé un taux d'inflation et des taux d'intérêt moins élevés. C'est ce qu'ils ont demandé, et ils les ont obtenus maintenant. Ils peuvent compter sur une base économique solide, et c'est très important. C'est aussi ce qu'ils voulaient.

Je tiens à rappeler aussi au député que nous aidons les petites entreprises qui éprouvent des difficultés financières grâce au Programme des obligations des petites entreprises, que je. . .

Une voix: Personne ne connaît ce programme.

M. McDermid: Le député dit que personne ne connaît ce programme. Je compte sur lui pour répandre la bonne nouvelle à ce sujet. Merci.

L'ÉCONOMIE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, je voudrais mettre le ministre à l'épreuve encore un instant.

Le gouvernement a besoin de s'y prendre de bonne heure s'il veut nous convaincre qu'il peut réussir à atteindre ses objectifs concernant la réduction du déficit. Après des années de compressions budgétaires, l'adoption de la TPS et quelques pénibles restructurations d'usines pour augmenter nos échanges commerciaux, les Canadiens veulent savoir si le gouvernement va, oui ou non, venir à bout du déficit.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il est en mesure de faire le point, pour le bénéfice de cette Chambre, sur la situation financière du Canada?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je signale au député que nous nous sommes fixé des objectifs concernant la réduction du déficit et que nous sommes très confiants de ramener le déficit à 27,5 milliards de dollars pour 1992-1993.

Il y a tellement d'indices encourageants en ce qui concerne l'économie à l'heure actuelle.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: J'ai entendu mes amis du Parti libéral se moquer des données sur les échanges commerciaux. Au mois d'avril, nos exportations ont atteint le chiffre record de 12,8 milliards de dollars—en avril—le cinquième mois de suite où nous avons enregistré une augmentation. Qui plus est, les exportations à destination des États-Unis représentaient 10,8 milliards de dollars, un autre record. L'Accord de libre-échange porte fruit. Nous allons atteindre nos objectifs concernant la réduction du déficit, car l'économie prend du mieux et les taux d'intérêt baissent. Ces signes sont très encourageants.

* * *

LES RESSOURCES EN EAU

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Ma question s'adresse au ministre qui répond au nom du ministre du Commerce extérieur.

Dans ma circonscription, le niveau de l'eau des réservoirs du fleuve Columbia est dangereusement bas, et mes électeurs risquent de sérieux dommages sur les plans économique, écologique et récréatif.

En 1961, M. John Diefenbaker a signé le controversé Traité du fleuve Columbia avec les Américains, lequel donnait à ceux-ci le droit de drainer de l'eau douce de la Colombie-Britannique sans tenir compte des besoins locaux. En 1988, le gouvernement conservateur a signé l'Accord de libre-échange, qui mine davantage la maîtrise que le Canada peut avoir de ses ressources en eau douce.

Le gouvernement risque maintenant le désastre en cédant complètement aux États-Unis et au Mexique le contrôle que le Canada exerce sur ses ressources en eau dans le cadre des négociations de l'accord de libre-échange nord-américain.

Le gouvernement va-t-il se retirer des pourparlers sur l'accord de libre-échange nord-américain afin que le Canada reprenne la maîtrise de ses précieuses ressources en eau douce?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, la réponse est bien sûr que non. Nous n'allons pas nous retirer des négociations de l'accord de libre-échange nord-américain. Ce serait stupide. Le député vient tout juste de dire que nous devrions être là pour veiller aux intérêts des travailleurs du textile et du vêtement. Il faut choisir.

Ensuite, les Canadiens ont la maîtrise de leurs ressources en eau. Nous en avons eu la preuve maintes et maintes fois pendant les négociations sur le libre-échange. Nous avons toujours cette maîtrise, et il n'est pas question d'en céder la moindre parcelle. Le député ne l'ignore pas.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Madame la Présidente, le ministre peut bien dire ce qu'il voudra, mais il reste que le débit est passé de 8 000 pieds cubes par seconde à 22 000 pieds cubes par seconde. C'est ça le genre de maîtrise que nous a value l'Accord de libre-échange. Et le gouvernement ne pourra pas faire marche arrière maintenant parce qu'il s'est déjà engagé.

Ma question est donc la suivante: le ministre va-t-il assurer aux Canadiens qu'il va exclure expressément l'eau douce des négociations de l'accord de libre-échange nord-américain?

• (1500)

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je connais par coeur l'Accord de libre-échange. Je voudrais bien qu'on me dise où il est question de débits fluviaux ou d'exportation d'eau douce ou Dieu sait quoi aux États-Unis.

Ça n'a absolument rien à voir avec l'Accord de libre-échange et l'accord de libre-échange nord-américain. Le NPD agite un autre épouvantail devant la population canadienne.

Affaires courantes

LES EMPLOIS POUR LES ÉTUDIANTS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, Statistique Canada rapporte qu'il y avait 166 000 étudiants sans emploi en mai, soit 60 000 de plus qu'en 1990.

Pourquoi le ministre de l'Emploi et de l'Immigration persiste-t-il à refuser de financer les programmes d'emploi pour étudiants, alors que le chômage atteint un point critique dans cette population?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Comme le député devrait le savoir, madame la Présidente, cette question ayant été soulevée à maintes reprises déjà à la Chambre, contrairement à ce qu'il voudrait donner à penser aujourd'hui, le budget alloué aux emplois d'été a augmenté; il n'a pas diminué.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, au cours de la période des questions, j'ai signalé l'absence du ministre de la Santé. Il a depuis été porté à ma connaissance qu'il assistait à des funérailles où il devait prononcer un éloge funèbre. Je ne voudrais donc pas laisser l'impression que je lui reproche de s'acquitter de ses obligations à cet égard.

Je m'excuse d'avoir signalé son absence, alors qu'il avait, de toute évidence, une chose très importante à faire.

Mme le vice-président: Je remercie la députée de s'être excusée.

C'est une chose à laquelle nous ferions peut-être tous bien de penser. Il serait parfois plus sage de vérifier avant d'accuser quelqu'un de ne pas être au poste ou de se taire tout simplement. C'est ce que prévoit notre Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Mme le vice-président: Il y a un autre point que je voudrais porter à l'attention de la Chambre. J'ai commis une erreur tout à l'heure quand j'ai permis au secrétaire parlementaire de faire un rappel au Règlement pendant les déclarations des députés.

Un rappel au Règlement ne serait justifié à ce moment-là que s'il se passait quelque chose d'antiparlementaire. Comme je parlais alors avec une personne qui s'était approchée du fauteuil, j'ai cru que quelque chose d'important m'avait échappé. C'est pour cette raison que j'ai accordé la parole au secrétaire parlementaire. J'ai eu tort. Celui-ci aurait pu faire son intervention à un autre moment. Je ne doute pas un instant qu'il aurait trouvé une occasion de le faire. Je n'aurais pas dû lui permettre d'invoquer le Règlement à ce moment-là.

Je prie la Chambre de m'excuser. Je suppose qu'il nous reste toujours quelque chose à apprendre.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'espère que je n'ai pas offensé la Chambre ou la présidence en faisant cette intervention.

Ce que je voulais dire, c'est que je pense que la députée constatera dans le compte rendu que la secrétaire parlementaire a bien dit hier que le rapport était concluant, mais non unanime, comme le disait la députée.

Mme le vice-président: Vous l'avez déjà dit. Le député sait que c'est une question qui tient du débat et qui n'a rien d'un rappel au Règlement.

Je croyais que le député allait s'excuser pour avoir invoqué le Règlement au beau milieu des déclarations des députés. C'est pour cette raison que je lui ai donné la parole.

M. Edwards: Je l'ai fait, madame la Présidente.

* * *

[*Français*]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, conformément à l'article 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu, la Loi sur la cession du droit au remboursement en matière d'impôt, la Loi sur l'assurance-chômage et certaines lois connnexes. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, je reviens à la question du rappel au Règlement. Je dois dire au secrétaire parlementaire que c'était la première fois que je voyais quelqu'un à la Chambre prendre la parole pendant les déclarations des députés et s'engager dans un débat.

J'ai apprécié que la Présidente lui manifeste son mécontentement. Par contre, le secrétaire parlementaire continue à me prêter des intentions.

Je tiens à dire que j'ai soigneusement vérifié dans le hansard avant de faire ma déclaration à la Chambre. La secrétaire parlementaire a dit que «tout le monde est arrivé à la même conclusion». Ce commentaire donnait l'impression que les autorités compétentes du ministère de la Santé étaient unanimes.

Mme le vice-président: Je dois interrompre la députée. Elle s'engage sur la voie du débat. J'ai reproché au député d'avoir relancé le débat sur ce sujet. Si je n'ai pas accepté ce comportement de sa part, je ne peux pas accepter ce que la députée est en train de faire. Je suggère que nous passions au dépôt de documents.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, je tiens à vous remercier pour votre décision de présenter des excuses à la Chambre.

Je veux souligner que la personne qui est à l'origine de l'incident a obtenu la parole et a pu présenter son argument au complet. Il me semble que dans ces circonstances, il devrait être permis à la députée de Westminster—Burnaby de répliquer.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, c'est clair. La présidence a rendu une décision qui a clarifié les choses.

Le secrétaire parlementaire est intervenu une deuxième fois pour s'excuser. La députée a pu très légitimement présenter son point de vue. Pourrions-nous revenir aux travaux de la Chambre?

Mme le vice-président: Je suis d'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉTAT DES FORÊTS DU CANADA

DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport annuel sur l'état des forêts au Canada.

Je crois que le titre de ce rapport, *L'État des forêts au Canada*, reflète très bien la reconnaissance, par le gouvernement, de la sensibilisation des Canadiens aux usages multiples que nous faisons de nos forêts, à leur importance économique ainsi qu'à nos obligations internationales puisque l'on retrouve sur notre territoire 10 p. 100 de toutes les ressources forestières de la planète.

On sait toute l'importance que les Canadiens attachent à l'exploitation et à la restauration de nos forêts. Les questions abordées dans le rapport de cette année présentent une image équilibrée de la volonté de notre société d'avoir une économie saine et forte et de sa volonté d'avoir également un environnement sain.

Je crois que les données présentées dans le rapport permettront de faciliter les discussions et les prises de décisions sur l'avenir de nos forêts.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 13 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

M. Fulton: Madame la Présidente, je fais appel au Règlement. N'est-il pas normal que les députés de ce côté disent un mot au sujet du rapport que le ministre vient de déposer?

Mme le vice-président: Non. Le député sait que ce n'était pas une déclaration ministérielle, simplement une brève explication à l'occasion du dépôt du rapport.

Affaires courantes

• (1510)

[*Français*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA SECTION CANADIENNE DE L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport des activités de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française à la réunion du bureau de la Commission des affaires parlementaires à Paris, le 14 avril 1992.

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU QUARANTE-SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): J'ai l'honneur de présenter le quarante-sixième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre. Conformément à l'article 113(1) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le Bureau.

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU QUARANTE-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, pendant que je suis debout, j'aimerais également déposer le quarante-septième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre. Si la Chambre m'accorde son consentement unanime, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

MESURE MODIFICATIVE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest) demande à présenter le projet de loi C-355, Loi modifiant la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

M. Wappel: Madame la Présidente, j'ai une très brève explication. Ce projet de loi modifierait l'article 52 de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité. Cet article permet au comité de surveillance du Service canadien du renseignement de sécurité de faire des recommandations concernant des décisions prises, par exemple, par de hauts fonctionnaires.

Suite à la décision de la Cour suprême du Canada et à celle du chef d'état-major de la Défense nationale, il est évident que ces recommandations n'ont pas grand poids.

Le projet de loi d'initiative parlementaire que je propose donnerait du poids aux recommandations du comité de surveillance et permettrait au ministre d'expliquer au Parlement pour quelles raisons on ne suivra pas une recommandation donnée du comité de surveillance.

Mme le vice-président: M. Wappel propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

En vertu du paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

COMPTES PUBLICS

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je crois que vous constaterez que la Chambre consent à l'unanimité à ce que la motion suivante soit présentée. Je propose:

> Que quatre députés et deux employés du Comité permanent des comtpes public soient autorisés à se rendre à Londres, en Angleterre, du 31 octobre au 5 novembre 1992, pour étudier le système britannique de contrôle financier et d'information du Parlement.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU QUARANTE-SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, si la Chambre donne son consentement, je propose que le quarante-septième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée)

* * *

[*Traduction*]

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

LA «JOURNÉE D'ACHAT AU CANADA»

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que je présente cette motion:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait déclarer le samedi 4 juillet 1992 «Journée du magasinage au Canada» pour garder les dollars des consommateurs canadiens au Canada et appuyer les détaillants canadiens.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LES SOINS DE SANTÉ

M. John Reimer (Kitchener): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais déposer une pétition signée par plus de 15 000 Canadiens, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, qui demandent au Parlement de différer l'approbation de l'abortif RU-486 et d'empêcher sa commercialisation ou son essai au Canada.

Ces pétitionnaires disent qu'on a utilisé le RU-486 pour provoquer l'avortement de foetus humains au début de la grossesse. Il a également été démontré que, dans certains cas, ce médicament a causé de graves blessures et que, dans un cas en particulier, il a même entraîné la mort d'une femme qui l'avait pris en même temps que des prostaglandines.

[*Français*]

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, aujourd'hui, j'ai huit pétitions portant sur le Programme de contestation judiciaire. Les pétitionnaires, qui sont au nombre de milliers maintenant, aimeraient que le Parlement revoit la décision du gouvernement qui a aboli ce programme en février dernier.

Le Programme de contestation judiciaire, madame la Présidente, comme on le sait, a permis aux tribunaux de rendre plusieurs décisions importantes visant à clarifier la Charte canadienne des droits et libertés. Le programme a permis aux tribunaux de statuer sur une vaste gamme de questions de droits de la personne, y compris les droits des détenus, des Canadiens d'origine autochtone, des Canadiens handicapés, ainsi que des questions de discrimination, fondées sur l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, la citoyenneté, la race, l'origine ethnique, l'état matrimonial et la situation de la famille.

Madame la Présidente, ces pétitionnaires demandent que le programme soit rétabli afin que tous les Canadiens et Canadiennes puissent avoir accès à cette aide fédérale qui aide à donner des droits à tous les Canadiens.

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Bill Kempling (Burlington): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter 10 pétitions contenant les signatures de 637 habitants de Burlington, Hamilton, Stoney Creek, Dundas, Mississauga, Oakville, Scarborough, Kitchener, Guelph, Toronto et d'autres villes de tout le sud de l'Ontario.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à prévoir des peines plus sévères pour les crimes de violence. Ils rappellent notamment le cas de M^lle^ Nina DeVilliers, qui a été brutalement assassinée le 9 août 1991.

Les pétitionnaires demandent à la ministre de la Justice et au solliciteur général de continuer d'examiner toutes les lois qui traitent de la sécurité publique et, au besoin, d'engager des négociations avec les autorités provinciales pour s'assurer qu'on modifie les lois afin qu'elles tiennent compte des préoccupations exprimées par les pétitionnaires au sujet de la sécurité publique.

LES STUPÉFIANTS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter à la Chambre une pétition dont les signatures ont été recueillies par le comité multiculturel des aînés de Finch—Weston. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à modifier nos lois sur les stupéfiants. Celles-ci permettent au gouvernement du Canada, quand il saisit l'argent provenant des stupéfiants, de le verser entièrement et uniquement dans le Trésor fédéral au lieu d'essayer de le partager avec les forces de police locales, les organismes locaux et les municipalités pour que ceux qui sont en première ligne de la lutte contre la drogue dans notre société puissent,

en fait, avoir le matériel et les fonds nécessaires pour essayer de mener leur lutte avec succès.

Je présente cette pétition et, espérons-le, le solliciteur général modifiera dans ce sens la Loi sur les stupéfiants.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, j'ai le devoir et l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition en mémoire de Ryan Garrioch. Les pétitionnaires qui habitent la province de l'Alberta et de la Colombie-Britannique demandent au Parlement de réviser les lois du Canada et de modifier la Loi sur les jeunes contrevenants en abaissant l'âge maximum à 13 ans.

L'IRAK

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, je prends la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, pour présenter deux pétitions. La première a été signée par quelque 314 habitants des villes de Castlegar, de Nelson et de Trail et de quelque 13 autres localités situées d'un bout à l'autre de ma circonscription, Kootenay-Ouest—Revelstoke.

Les pétitionnaires déclarent qu'en tant que Canadiens, ils s'inquiètent vivement des souffrances subies par les enfants irakiens. Les Nations Unies et les ONG rapportent qu'un million d'enfants risquent de souffrir de malnutrition et de maladies pour lesquelles il n'y a pas de médicaments.

• (1520)

Les pétitionnaires demandent au Parlement de charger le gouvernement d'intervenir auprès de l'ONU pour que les sanctions imposées à l'Irak soient suffisamment modifiées pour permettre que les quantités nécessaires de vivres et de médicaments parviennent librement à ces enfants et autoriser la reconstruction des éléments de l'infrastructure irakienne qui sont nécessaires pour diminuer la souffrance de la population civile de ce pays.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une deuxième pétition signée par un certain nombre d'habitants de 12 collectivités de ma circonscription. Les soussignés, citoyens du Canada, veulent attirer l'attention de la Chambre sur la promesse du gouvernement de geler les taux des cotisations d'assurance-chômage pour une période de trois ans, et ils lui rappellent également que les récentes augmentations cumulatives des cotisations d'assurance-chômage sont injustes et ne tiennent pas compte des petites entreprises en ces temps économiquement difficiles. Ils font remarquer que les pertes d'emplois découlant de la fermeture d'entreprises réduiraient encore davantage les chances d'une pleine reprise économique au Canada, et pour toutes ces raisons ils demandent au Parlement de geler les taux des cotisations d'assurance-chômage pendant un an.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition à la mémoire de Ryan Garrioch signée par un certain nombre d'habitants de Calgary. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier les lois du Canada afin de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une loi révisée sur les jeunes délinquants dans laquelle l'âge minimal serait abaissé à 13 ans.

LE BRUIT DES AVIONS

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Madame la Présidente, pendant que j'y suis, je voudrais en profiter pour présenter une deuxième pétition qui porte sur une autre question. Cette pétition, signée par des centaines d'habitants de ma circonscription, demande au ministre des Transports de rétablir l'ancienne trajectoire de vol des avions décollant de la piste 28 de façon à éliminer le bruit dans cette zone.

J'ai déjà présenté une pétition qui demandait le contraire. Je voudrais simplement demander au ministre des Transports d'essayer de trouver une solution raisonnable afin de protéger tous les habitants de ma circonscription du bruit causé par les avions.

LE LOGEMENT

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, vous voyez, mes collègues sont tous préoccupés par l'abolition du programme de coopératives d'habitation.

Le 17 décembre 1991, dans un communiqué de presse, le gouvernement annonçait qu'il allait affecter 6,1 millions de dollars de plus à ce poste budgétaire en 1992. Or, le 25 février 1992, le programme de coopératives d'habitation, comme bien d'autres, était aboli par le gouvernement. Ce programme avait pourtant réussi à créer de bons quartiers où toutes les catégories de revenus étaient bien représentées.

Je me joins à mes électeurs pour demander au Parlement d'exhorter le gouvernement à rétablir immédiatement le programme fédéral de coopératives d'habitation et à y affecter les 6,1 millions de dollars promis puis retranchés du programme de 1992 afin d'assurer le financement d'environ 2 000 logements de ce genre cette année.

Mme le vice-président: Le député sera peut-être d'accord avec moi pour dire que cela ressemble davantage à un discours qu'à une présentation de pétition. La parole est au député d'Edmonton—Strathcona.

LA CONSTITUTION

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui et je voudrais les commenter brièvement.

La première, je voudrais la présenter au nom de mon collègue, le député de Yellowhead. Elle est signée par 150 citoyens de Drayton Valley qui appuient la tenue d'un référendum à caractère exécutoire sur la Constitution.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): La deuxième pétition que je voudrais présenter est signée par des gens qui s'intéressent à la Kids First Organization. Ces pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon que les prestations pour enfants et les déductions au titre des frais de garde, par souci d'équité pour toutes les structures familiales, soient accordées en fonction des besoins financiers, sans égard au type de service de garde choisi.

LES FRANCHISES POSTALES

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): La troisième pétition que je voudrais présenter est signée par plus d'un millier de mes électeurs. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de faire pression sur le gouvernement pour qu'il accorde une franchise postale à la pharmacie Heritage I.D.A. à Edmonton, en Alberta.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Walter Van De Walle (St. Albert): J'ai le plaisir de présenter une pétition pour demander que le Parlement remplace la Loi sur les jeunes contrevenants par une nouvelle mesure sur les jeunes délinquants, qui soit applicable aux jeunes de 13 ans et plus.

LA CONSTITUTION

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui; les signataires de la première demandent au gouvernement fédéral de tenir un référendum national afin de cerner le voeu des Canadiens quant à la modification de la Constitution canadienne.

Article 52 du Règlement

LE LOGEMENT

M. John Manley (Ottawa-Sud): Cette pétition, qui a l'appui de mon collègue, le député d'Ottawa-Centre, porte sur la suppression du Programme fédéral des coopératives d'habitation. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rétablir le financement de cet important programme de logement à prix modéré.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): J'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de Canadiens de Calgary, De Winton, Claresholm et Okotoks, en Alberta, qui demandent au Parlement de modifier la législation canadienne en remplaçant la Loi sur les jeunes contrevenants par une nouvelle Loi sur les jeunes délinquants qui s'applique à des jeunes d'au plus 13 ans.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'EMPLOI

Mme le vice-président: J'ai reçu une demande conformément à l'article 52 du Règlement et j'accorde la parole au député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, conformément à l'article 52 du Règlement, je tiens à donner avis de mon intention de proposer l'ajournement de la Chambre pour que soit tenu un débat d'urgence sur la crise des pêches qui secoue Terre-Neuve et le Labrador. Madame la Présidente, vous n'ignorez pas que les pêcheurs et les travailleurs d'usine de la péninsule Great Northern, en particulier, de la côte nord-est et d'autres régions de Terre-Neuve sont sans revenu depuis le 15 mai et qu'ils n'ont aucun espoir de toucher le moindre revenu et cela, pour diverses raisons: pénurie de poisson, interdiction de pêcher diverses espèces, glace, et établissement imminent d'un moratoire.

Madame la Présidente, je vous demande d'envisager la tenue d'un tel débat d'urgence dès que possible. J'aurai bientôt terminé, mais je tiens à vous rappeler, madame la Présidente, que la situation est sans précédent du fait que, ces deux derniers jours de séance, plus de 60 députés de ce côté-ci de la Chambre, soit des députés des deux partis de l'opposition et des députés indépendants représentant presque toutes les provinces du Canada—et je n'ai jamais vu cela depuis les 13 années que je siège

ici—appuient cette pétition en vue de la tenue d'un débat d'urgence, car ils reconnaissent qu'il ne conviendrait pas que le Parlement s'ajourne pour l'été, ajourne ses travaux jusqu'en septembre, sans que cette situation de crise soit vraiment débattue ni que le gouvernement et les ministres d'en face aient eu l'occasion de présenter le programme qu'ils entendent mettre en place pour régler cette crise.

Compte tenu de cela, je demande donc à la présidence d'examiner cette pétition et de consentir à la tenue d'un débat d'urgence de sorte que les pêcheurs et les travailleurs d'usine puissent faire entendre leur point de vue le plus tôt possible.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Je pense qu'il n'y a personne au Canada qui ne soit pas au courant en ce moment des difficultés auxquelles ont à faire face les gens de Labrador, de Terre-Neuve et des provinces de l'Atlantique en général, gens qui vivent de la pêche.

La Présidence a étudié avec extrêmement de soin les demandes qui ont été présentées cette semaine et même aujourd'hui, tout particulièrement aujourd'hui, au sujet d'un débat d'urgence à ce sujet. Je ne crois pas qu'il soit sage aujourd'hui de permettre ce genre de débat, parce que je ne crois pas—et c'est également l'opinion du Président, avec qui j'en ai discuté plus tôt—qu'aujourd'hui nous puissions avoir les réponses auxquelles les gens sont en droit de s'attendre et qu'il serait plus sage d'attendre, mais pas très longtemps, avant d'avoir ce genre de débat.

• (1530)

Je veux que l'honorable député comprenne bien qu'il ne s'agit pas, de la part de la Présidence, d'un manque d'intérêt ou qu'elle ne réalise pas la gravité de la situation, mais il s'agit plutôt de faire en sorte que tous les gens soient servis le mieux possible. Nous ne croyons pas qu'aujourd'hui serait la journée où tous les gens auraient les avantages auxquels ils ont droit, si ce débat devait se tenir aujourd'hui.

Conséquemment, je me dois de refuser ce débat aujourd'hui. Mais je voudrais assurer l'honorable député, et tous les autres qui ont demandé que la Présidence se penche sur leur requête, que cette demande sera étudiée à nouveau au cours de la fin de semaine et que nous pourrons en reparler lorsque la Chambre se réunira à nouveau.

[*Traduction*]

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, on répond aujourd'hui aux questions nos 310 et 350.

[*Texte*]

Question no 310—**M. Harvey (Edmonton-Est):**

Le gouvernement ordonnera-t-il aux gestionnaires de la Société canadienne des Postes *a*) de répondre favorablement à toute demande des syndicats locaux d'employés de désigner la journée du 28 avril Jour de deuil pour les personnes tuées ou blessées sur les lieux du travail lorsque de telles demandes visent (i) la mise en berne des drapeaux dans les installations de la Société, (ii) l'observation d'une minute de silence dans les installations de la Société pour chaque grande équipe d'employés présents au cours des 24 heures de cette journée, (iii) l'autorisation pour les employés qui le souhaitent de porter un brassard noir, *b*) d'envisager sérieusement toute autre demande présentés par des syndicats locaux d'employés de désigner cette journée Jour de deuil?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): (*a*) Au cours d'une rencontre en 1991 des parties à l'échelle nationale, au sujet de la journée du 28 avril, Jour de deuil pour les personnes tuées ou blessées sur les lieux de travail, la Société s'est dite disposée, et l'est encore, à rencontrer le SPC pour tenter de trouver une solution commune à la demande du syndicat. Aucune demande de consultation à ce sujet n'a été reçue cette année de la part du syndicat à l'échelle nationale.

(i) La Société est d'avis que la mise en berne du drapeau n'est pas justifiée pour une telle occasion.

(ii) L'effectif de la Société est situé dans des établissements répartis partout au pays et les opérations se déroulent vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Une telle demande perturberait le traitement du courrier et les activités au comptoir.

(iii) La Société n'a aucune objection à ce que les employés portent des brassards noirs dans les secteurs où le public n'a pas accès; par contre les employés qui sont en contact avec le public ne doivent pas porter ces brassards.

(*b*) La Société continue d'améliorer ses programmes de prévention d'accidents qui visent à éduquer et à encourager les employés à travailler de façon sécuritaire et font en sorte que les employés sont dotés de vêtements et d'équipement protecteurs qu'ils doivent utiliser. La Société et le syndicat se réunissent régulièrement pour discuter de questions de santé et de sécurité. C'est grâce

à ces efforts, que la Société entend continuer de réduire le nombre d'accidents sur les lieux de travail.

Question nº 350—**M. Fee:**

Pour la période du 1er mai 1992 au 12 juin 1992, en ce qui concerne les questions inscrites au Feuilleton, combien en a-t-il coûté au gouvernement pour *a*) fournir les réponses, *b*) chacune des réponses fournies, *c*) fournir la réponse à la présente question?

M. James Stewart Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): *a*) & *b*) Questions répondues entre le 1er mai 1992 et le 12 juin 1992:

Nº de la question	Coût approximatif	Nº de la question	Coût approximatif
164	5 930 $	277	55 $
228	6 605	278	79
235	75	279	111
236	195	280	95
240	49	281	86
241	541	287	447
244	18	288	55
249	4 576	290	84
252	300	292	10
255	179	293	35
258	154	299	327
262	344	301	164
263	452	302	43
266	63	305	88
268	43	306	64
269	310	308	620
272	36	309	36
275	275	316	30
276	144	321	59

COÛT TOTAL : 22 777 $

c) 30 $

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Il a été répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Edwards: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE PROJET DE LOI C-86

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je pense que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

Qu'en ce qui concerne le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence, lorsque l'ordre portant deuxième lecture sera appelé, le Président donne la parole pour débat à un orateur par parti et que, immédiatement après, le débat soit réputé ajourné et que le Président ajourne la Chambre sur-le-champ, jusqu'au prochain jour de séance.

M. Mills: Madame la Présidente, je fais un rappel au Règlement au sujet de cette motion. Étant l'un des députés de Toronto, comme les autres députés de Toronto, j'ai à coeur ce projet de loi qui est très important pour ma communauté. Je voudrais seulement m'assurer que nous aurons le temps lundi d'étudier ce projet de loi en détails.

M. Edwards: Madame la Présidente, je crois que, lundi, la journée sera consacrée toute entière au débat sur ce projet de loi.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion du secrétaire parlementaire. La Chambre l'autorise-t-il à présenter sa motion?

M. Heap: Madame la Présidente, au nom du caucus néo-démocrate, je donne notre accord à la motion.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi suivant, qu'il soumet à l'assentiment de la Chambre: Le projet de loi S-12, Loi fusionnant le Bureau de Commerce de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Conformément à l'article 135(2) du Règlement, ce projet de loi est réputé avoir été lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR L'IMMIGRATION

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité législatif du Secteur ministériel.

—Monsieur le Président, chers collègues de la Chambre, il y a quelques jours, je déposais devant le Parlement un projet de loi apportant un certain nombre de changements importants à la Loi sur l'immigration.

Les modifications proposées nous donneront les moyens de gérer plus efficacement le programme d'immigration et de mieux faire face aux changements survenus depuis l'adoption de la loi actuelle en 1976. Grâce à ces modifications, nous serons également en mesure de relever les futurs défis que va poser l'immigration.

[*Traduction*]

Toutefois, avant de parler des modifications en tant que telles, il est important que je vous présente le contexte dans lequel elles s'inscrivent. Pourquoi maintenant? Dans quelle perspective proposons-nous ces changements?

Nous entamons ce débat à un moment où deux grandes questions dominent la scène nationale et occupent l'esprit des Canadiens. Autour de leurs tables, dans les cafétérias, dans les autobus et dans les salles paroissiales, d'un bout à l'autre du pays, les Canadiens parlent de l'unité de leur pays et de sa prospérité économique. Ce sont des questions fondamentales.

Les Canadiens comprennent instinctivement que nous ne pouvons avoir l'une sans l'autre. Je mentionne ces questions car elles sont toutes les deux inextricablement liées à celle de l'immigration.

Je l'ai déjà dit dans mon exposé devant le comité permanent, le mois dernier. Cela vaut la peine que je le redise ici, à la Chambre des communes, au moment où nous entamons ce débat sur les importantes modifications que nous proposons d'apporter à notre programme d'immigration.

De bien des façons, la politique d'immigration du Canada symbolise notre pays et les défis qui attendent le peuple canadien. Lorsqu'on demande aux Canadiens de se décrire eux-mêmes, de préciser ce qui les distingue, ils parlent souvent avec fierté de la nature généreuse et tolérante du peuple canadien.

Nous décrivons le Canada comme un pays accueillant. Que nous en ayons conscience ou non, nous décrivons les valeurs qui sous-tendent notre politique en matière d'immigration et notre politique à l'égard des réfugiés. Ces politiques font partie de l'image que nous projetons dans le monde, elles sont notre carte de visite. Elles disent au monde que le Canada est un pays généreux et ouvert.

Mais tout comme nous avons conçu ces politiques, qui sont à l'image de notre nation, ces politiques nous ont, elles aussi, façonnés. Elles nous ont aidé à comprendre quel peuple nous étions. Elles sont un miroir qui reflète l'âme de notre nation. Même si l'image qu'elles nous montrent de nous-mêmes est loin d'être parfaite, elle est l'image d'un peuple dans lequel le monde en est venu à avoir confiance. C'est une image fidèle de notre politique d'immigration, marqué par la commisération et le pragmatisme, d'une politique toute à notre honneur.

[*Français*]

Tout comme le débat sur l'immigration, le débat sur l'unité du Canada est une interrogation sur nous-mêmes et sur les autres: Qui sommes-nous? En qui avons-nous confiance? Je suis convaincu, monsieur le Président, que les Canadiens feront preuve de la même compassion et de la même tolérance entre eux, que celles qu'ils ont montrées à l'égard des nouveaux arrivants auxquels ils ouvrent leurs portes. Ce sont peut-être nos citoyens de fraîche date qui sont le mieux à même de voir le Canada tel qu'il est.

Il y a 19 ans, l'écrivain Neil Bissoondath venait de Trinidad. Il avait 15 ans. Voici ce qu'il écrit aujourd'hui: «Le Canada est un grand pays. C'est cette grandeur que je veux laisser à ma fille. Ses beautés, ses immensités, ses incomparables diversités. Parmi ses diversités, la dualité de son héritage, transmise par ses deux parents, car en elle se mêlent le blanc et le noir, le francophone et l'anglophone, le Canadien de souche et l'immigrant. Accepter la division de ce pays, c'est trahir des décennies d'efforts consacrés à l'incarnation d'une vision, c'est trahir des générations et des générations, celles qui nous ont précédés et celles qui nous suivront.»

• (1540)

[*Traduction*]

De même, la politique d'immigration est liée aux préoccupations du public en matière de prospérité. L'objectif qui a été le nôtre au cours des 125 années d'existence de notre pays en tant que nation consiste à attirer au Canada des gens possédant les compétences et les talents dont nous avons besoin pour édifier un pays prospère.

À diverses époques de notre histoire, la justification économique de l'immigration a été plus évidente qu'à d'autres périodes. Vers la fin du siècle dernier, par exemple, nous avons délibérément recruté des immigrants pour coloniser l'Ouest. Moins de 50 ans plus tard, une nouvelle vague de bâtisseurs est arrivée pour prendre part à l'industrialisation d'après-guerre du Canada.

Aujourd'hui, le principe est le même qu'il y a plus d'un siècle. L'immigration est essentielle à la prospérité. Elle contribue à façonner la structure et l'âme du Canada. La politique vise essentiellement à satisfaire aux préoccupations sociales et humanitaires des Canadiens et à répondre à nos besoins économiques. La création d'un équilibre entre ces deux aspects de l'immigration est la clé d'un programme qui permettra de servir le mieux possible les intérêts de tous les Canadiens. Nous ne pouvons dissocier ces deux aspects. Le programme serait incomplet.

La même logique s'applique dans le grand débat qui retient actuellement notre attention en tant que nation. L'unité et la prospérité vont de pair. Je suis certain que les Canadiens saisissent cette logique et que l'immigration continuera de contribuer à notre unité et à notre prospérité.

Comme le Canada lui-même, le programme d'immigration et d'accueil de réfugiés doit relever des défis importants au cours des années 1990. Le monde évolue et cette évolution exerce de nouvelles pressions de plus en plus grandes sur nos programmes.

Il y a quelques semaines, deux articles ont été publiés côte à côte dans le *Toronto Star*. Ils étaient placés bien en évidence. Ils ont touché une corde sensible que bon nombre d'entre vous connaissez bien. L'auteur du premier article décrivait, en des termes très saisissants, le rapport sur la population mondiale publié récemment par l'Organisation des Nations Unies. Le titre, en gros caractères gras, était le suivant: «Immigrant tide to grow higher. Throngs to flee poverty and turmoil of Third World».

Le titre du deuxième article, en caractères plus petits était libellé comme il suit: «Toronto woman faces 20 charges in immigrant scam». Sur quarante pouces de colonnes, le *Toronto Star* a essayé de saisir la portée du défi que nous pose l'immigration et la nature de certains des obstacles qui se dressent devant nous lorsque nous tentons de relever ce défi.

Par ailleurs, ces titres étaient typiquement provocateurs. Ils ont servi à communiquer un sentiment d'angoisse quant à la valeur et à l'efficacité de l'immigration. Ils représentent toutefois une autre dimension du défi que nous devons relever pour préserver la confiance du public à l'égard de ces programmes essentiels.

[*Français*]

Monsieur le Président, cette Chambre de représentants élus, ce gouvernement dont le rôle d'intendant est tributaire de la volonté de la population canadienne, a l'obligation et même la responsabilité fondamentale de préserver et d'améliorer un programme national essentiel face aux pressions croissantes exercées à l'échelle internationale et au pays.

Quelles sont ces pressions? Comment se manifestent-elles?

Nous n'avons pas à remonter si loin, monsieur le Président, pour observer des signes de changement. Les années 1980 marquent le début d'une période d'importants mouvements migratoires.

Aujourd'hui, certains spécialistes sont d'avis que quelque 80 millions de personnes sont déplacées de par le monde. Animées par l'instabilité politique et économique et les désastres environnementaux ou le simple désir de recommencer à neuf, des personnes et des familles se sont déracinées pour partir à la recherche d'une nouvelle patrie.

D'autres éléments contribuent à ce mouvement. Grâce aux nouvelles techniques de communication, des images de l'abondance dans les pays de l'Ouest sont diffusées dans le monde entier. De plus, la croissance du marché du travail international a entraîné la création de possibilités pour les travailleurs possédant des compétences particulières, recherchées par les pays industrialisés et les pays en voie de développement. L'ampleur du mouvement peut être stupéfiante. Par exemple, en 1983, quelque 95 000 personnes ont revendiqué le statut de réfugié dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique, l'OCDÉ. L'an dernier, il y en avait plus de 700 000, ce qui représente une augmentation d'environ 800 p. cent. En 1983, le Canada a reçu 1 500 revendications du statut de réfugié; l'an dernier, il en a reçu 30 000.

Cette année, en Europe, les Allemands s'attendent à recevoir, à eux seuls, quelque 400 000 revendications du statut de réfugié. Ce vaste mouvement de population est un phénomène imprévisible auquel ont dû faire face les pays industrialisés comme le Canada. De plus, ce n'est pas un phénomène éphémère. Dans un rapport récent sur la population mondiale, les Nations Unies prédisent

une poussée démographique d'envergure au cours des 10 prochaines années. C'est dans les pays du Tiers monde, d'où viennent la plupart des immigrants aujourd'hui, que le taux de natalité augmentera le plus.

[*Traduction*]

Quant aux Canadiens, ils s'inquiètent de l'augmentation des coûts de l'immigration ainsi que de l'arriéré, cause d'importants retards et source de frustrations croissantes. Ils se demandent si cette situation ne nuit pas au traitement équitable des revendications faisant partie de l'arriéré. Ils veulent que l'immigration soit gérée de manière à ce qu'elle procure au Canada tous les avantages sociaux et économiques possibles. En outre, ils tiennent à ce que les lois régissant le programme soient appliquées, afin que les personnes qui abusent de notre générosité soient sévèrement punies.

Tous ces éléments exercent des pressions de plus en plus importantes sur un cadre législatif conçu pour faire face aux exigences plus simples d'une autre époque.

Le monde est en pleine mutation. Toutefois, le Canada n'a pas attendu d'être dépassé par les événements pour réagir. Depuis 1984, le gouvernement veille à la croissance continue et à l'adaptation du programme d'immigration, parce qu'il estime que l'immigration fait partie intégrante du programme économique et social du Canada.

Au cours des huit dernières années, le niveau d'immigration a augmenté progressivement tous les ans. Cette année, le Canada accueillera 250 000 immigrants, soit presque trois fois plus qu'en 1983.

Au cours de ces huit ans, nous avons renforcé les programmes existants ou mis en oeuvre de nouveaux programmes, afin d'aider les immigrants à s'intégrer dans la société canadienne. En plus de gérer les cours de langue et les programmes de relations avec la collectivité, qui visent à éliminer les obstacles entre les nouveaux arrivants et les Canadiens de naissance, nous nous employons à sensibiliser de nouveaux citoyens.

En 1988, le Parlement a adopté le projet de loi C-55, qui prévoyait la création de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Cette mesure a été prise par suite de l'augmentation sans précédent du nombre de revendications du statut de réfugié, situation qui avait stupéfié et surchargé la structure de gestion précédente.

Aujourd'hui, la Commision de l'immigration et du statut de réfugié et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration ont pratiquement éliminé l'énorme arriéré de cas accumulés à la fin des années 1980. La commission est maintenant en mesure de régler toutes les revendications qui lui sont présentées chaque année.

• (1550)

En décembre 1990, nous avons présenté un plan quinquennal d'immigration, qui était le fruit de plus d'une année de vastes consultations auprès des gouvernements et des parties intéressées partout au Canada. Un consensus général a été établi en ce qui concerne le nombre et les catégories d'immigrants requis pour les prochaines années. Nous voulions aussi apporter un élément de certitude à la planification globale, afin d'améliorer la gestion de nos programmes concernant les immigrants et les réfugiés.

Aujourd'hui, nous franchissons une autre étape vers la réalisation des objectifs que doit atteindre le Canada dans le contexte mondial actuel de pleine mutation. Grâce aux modifications proposées, nous disposerons des outils dont nous avons besoin pour adapter le programme d'immigration au contexte des années 1990 et veiller à ce qu'il soit équitable, équilibré et efficace.

Nous avons proposé d'apporter des changements dans les trois secteurs. Nous pourrons ainsi mieux sélectionner les personnes qui entrent au Canada et mieux traiter leurs dossiers, en établissant avec plus de précision les catégories d'immigrants et leur nombre et en améliorant la qualité des services que nous leur offrons. Nous pourrons aussi mieux protéger la société canadienne en resserrant les mesures de contrôle et d'exécution de la loi qui nous permettent de préserver l'intégrité du système et de protéger les Canadiens de ceux et celles qui abusent de notre générosité et qui enfreignent nos lois. Enfin, nous pourrons rationaliser le processus de détermination du statut de réfugié afin d'accroître l'éfficacité d'un excellent programme et de rendre plus rapidement des décisions plus justes.

Que dire du processus de sélection? Pour être efficace, la politique canadienne d'immigration doit trouver un juste milieu entre nos traditions humanitaires et les exigences pragmatiques d'un pays comme le nôtre. Cet équilibre se retrouve dans les trois objectifs qui sous-tendent le programme. Nous avons l'obligation sociale de réunir les familles, la responsabilité morale de protéger les réfugiés et la nécessité économique d'attirer des

immigrants dont les talents et les compétences sauront contribuer à notre prospérité. Les modifications proposées nous aideront à maintenir un équilibre constructif entre ces trois piliers de notre politique.

À l'heure actuelle, monsieur le Président, nous avons le pouvoir de fixer des quotas d'immigration, mais nous ne sommes pas en mesure de véritablement respecter ces cibles.

Par exemple, si 50 000 personnes admissibles dans une catégorie donnée font leur demande la même année, nous devons étudier toutes les demandes même si le plan annuel d'immigration fixe le nombre maximal de requérants à 25 000. C'est ce qu'exige la loi. Et c'est pourquoi nous nous retrouvons avec un arriéré.

Les modifications proposées nous donneront les outils pour mieux gérer ces quotas. Elles donneront à notre planification une plus grande mesure de certitude, ce qui donnera lieu à un traitement plus rapide des dossiers, à des périodes d'attente plus prévisibles et nous permettra de traiter les requérants de façon plus équitable.

Concrètement, j'ai proposé que la sélection des immigrants se fasse selon un processus de gestion à trois volets. En vertu du volet un, aucune limite ne sera fixée au nombre de requérants de ces catégories. Ce volet pourrait comprendre les conjoints et les enfants à charge, les réfugiés au sens de la Convention et les investisseurs. Les dossiers seront traités dans des délais précis. Notre objectif sera, par exemple, de traiter les demandes de personnes de la catégorie de la famille immédiate en six mois, que la demande soit faite en Allemagne ou en Inde. Dans le cas du volet deux, les demandes seront traitées suivant l'ordre de présentation: premier arrivé, premier servi. Un plafond s'appliquera à chacun des groupes de ce volet. Ce volet pourrait s'appliquer aux réfugiés dont les cas auraient été traités à l'étranger, aux immigrants ayant un emploi réservé, aux parents et aux grands-parents.

Dans le cas de certains groupes, une fois le plafond atteint, nous n'accepterions plus de demandes. Afin d'éviter les arriérés, d'autres pourraient présenter une nouvelle demande lors de la prochaine période de planification.

Dans le cas du volet trois, les requérants seraient choisis selon le principe de l'excellence: seuls les plus qualifiés seraient retenus. Il s'agirait surtout d'immigrants indépendants et d'entrepreneurs ou de personnes qualifiés dans des professions désignées.

Ici encore, un plafond s'appliquera à chaque groupe et nous ne traiterons que le nombre prescrit de demandes. Cette approche «par volets» nous permettra d'éliminer les arriérés qui drainent actuellement nos ressources et nous empêchent d'aider les autres avec toute la souplesse voulue.

[*Français*]

Les députés de la Chambre devraient également savoir, monsieur le Président, que ces modifications ne changeront en rien les pouvoirs de prise de décision contenus dans les ententes fédérales-provinciales au chapitre de la sélection des immigrants. Elles s'inscrivent d'ailleurs dans l'esprit de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration. Le député de Joliette s'en inquiétait à un moment donné. Eh bien, ces dispositions sont pleinement respectées.

Nous proposons également une mesure visant à faire profiter aux régions des avantages sociaux et économiques de l'immigration. À l'heure actuelle, ce ne sont pas toutes les régions qui bénéficient du programme. Certaines d'entre elles ont de la difficulté à attirer de nouveaux arrivants.

En 1991, 3,5 p. 100 des immigrants se sont établis dans des localités au pays de moins de 100 000 habitants et seulement 1 p. 100 dans des localités de moins de 50 000 habitants. Par contre, 68 p. 100 des immigrants se sont établis dans des villes ayant plus de 500 000 habitants.

Afin de favoriser une meilleure répartition de ce bassin de talents, on offrira à certains immigrants qualifiés une entente de type contractuel. Pour être acceptés au Canada, ils devront s'établir dans une collectivité aux prises avec une pénurie de personnes possédant leurs compétences particulières, afin de répondre aux besoins de cette collectivité. Ils s'engageront également à demeurer dans cette région pour une période déterminée.

Les personnes qui choisiront de participer à ce programme le feront en connaissance de cause, c'est-à-dire qu'elles sauront parfaitement que leur demande sera étudiée plus sérieusement si elles manifestent l'intention de s'établir dans un lieu désigné. Cette mesure n'a rien de coercitif.

Nous espérons que ces personnes voudront rester dans la région qui leur aura été désignée, à la fin de cette période. Mais il reviendra cependant aux collectivités où s'établiront les immigrants d'offrir les services, l'accueil et les avantages qui inciteront les gens à y prendre racine.

[*Traduction*]

Il est reconnu que le Canada est le meilleur pays au monde où il fait bon vivre. Dans leurs critères de sélection, les personnes chargées de l'évaluation ont sûrement tenu compte de la générosité et de l'ouverture dont nous faisons preuve par l'entremise de nos programmes d'immigration et de réfugiés. Proportionnellement à la population, nous acceptons plus d'immigrants que tout autre pays du globe. Aujourd'hui, environ un Canadien sur six

est né à l'extérieur du Canada. Cette année, nous accueillerons jusqu'à 250 000 nouveaux arrivants, soit près de trois fois plus de personnes qu'il y a dix ans.

Même avec le taux d'immigration le plus élevé au monde, nous ne pouvons pas satisfaire à la demande. Comme nous ne pouvons accueillir qu'un nombre limité d'immigrants chaque année, de plus en plus de personnes cherchent des façons d'outrepasser le processus d'immigration normal.

Le Canada n'est pas le seul pays aux prises avec ce problème. L'Allemagne, l'Australie, la Grande-Bretagne, la France, les États-Unis, c'est-à-dire les pays plus développés, y font également face. Il s'agit d'une question dont il est impossible de ne plus tenir compte, car cela menace, à la rigueur, la viabilité même des programmes d'immigration déjà établis.

• (1600)

Le gouvernement fédéral doit protéger l'intégrité de ces programmes vitaux. Nous répondrons à ce besoin en prenant un certain nombre de mesures visant à protéger ces programmes—au pays, à nos frontières et à l'étranger.

À l'étranger, nous assurerons une meilleure formation et une assistance technique à nos employés et à ceux des lignes aériennes afin de dépister les passagers en possession de faux documents et d'intercepter les migrants illégaux avant qu'ils n'arrivent au Canada. Nous élargirons également la portée des règles régissant la non-admissibilité pour des raisons d'ordre criminel. Cela nous permettra de déceler les personnes qui ne possèdent pas de casier judiciaire, mais qui sont des membres reconnus d'organisations criminelles ou terroristes.

À nos frontières, nous donnerons à nos agents d'immigration le pouvoir de fouiller les personnes et de saisir documents et véhicules ayant servi à faire passer des migrants clandestins au Canada.

Conformément à la loi actuelle nous aurons désormais le pouvoir de prendre les empreintes digitales et la photo des personnes désireuses d'être admises au Canada. Ces méthodes seront appliquées à toutes les personnes demandant le statut de réfugié.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent que leur pays aide les personnes qui fuient la persécution. Ils insistent pour que nous soyons un phare pour ceux qui sont chassés de leur pays d'origine. Mais les Canadiens et les Canadiennes ont le droit de savoir qui sont les personnes que leur pays accueillera en leur nom. Ils ont le droit de savoir qui entre dans leur pays.

Lorsque l'on abuse de la générosité du programme d'immigration, la confiance du public en la valeur et en l'efficacité de l'immigration est ébranlée. Les abus à l'égard du système indisposent tout le monde, les nouveaux arrivants comme les Canadiens de naissance.

Le problème des revendications multiples du statut de réfugié illustre bien comment les agissements de quelques personnes émoussent la confiance de l'ensemble de la collectivité.

Malheureusement, nous ne pouvons contrer ce genre d'abus, limités mais coûteux, principalement parce que nous ne disposons pas des outils nécessaires pour contrôler l'identité des personnes. La vulnérabilité du système devient manifeste lorsque l'on apprend qu'une seule personne peut présenter avec succès 17 revendications du statut de réfugié.

Le fait de généraliser le recours aux photographies et aux empreintes digitales en prévoyant la protection adéquate des personnes en place nous aidera à éliminer un problème qui touche tout le monde.

Au pays, nous proposons un certain nombre de mesures, y compris des modifications législatives, afin d'empêcher les criminels d'avoir recours à notre système de détermination du statut de réfugié pour échapper à la justice dans leur pays.

En protégeant l'intégrité de ces programmes, nous préservons les avantages sociaux et économiques de ces programmes nationaux essentiels et nous gardons la confiance du public en nos systèmes d'immigration et de détermination du statut de réfugié.

Le Canada occupe une position spéciale dans le monde, du fait de son travail pour le compte des réfugiés. En fait, ces efforts ont valu aux Canadiens la médaille Nansen, en 1986. C'était la première fois que les Nations Unies reconnaissaient une nation entière pour son travail.

La réalité, c'est que le Canada détient, depuis quelque temps déjà, le taux d'acceptation des réfugiés le plus élevé au monde.

Cependant, malgré notre réputation internationale, notre système de détermination du statut de réfugié a atteint son rendement maximum et donne des signes d'épuisement. Nous pouvons traiter le nombre de revendications que nous recevons à certains stades du processus, mais d'autres intervenants, en particulier la Cour fédérale, accusent des retards importants.

De plus, il est évident que nous ne pourrions pas répondre à une hausse soutenue du nombre de revendications. Le traitement des revendications prend encore trop de temps, et cela n'est pas juste pour les demandeurs.

Le renvoi des demandeurs déboutés s'effectue encore lentement, ce qui émousse l'efficacité de notre système. À cause de tous ces retards, il faut offrir de coûteux programmes de soutien, ce qui est loin d'être juste pour les contribuables.

Nous avons l'intention d'améliorer davantage le processus décisionnel à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Nous éliminerons le premier palier d'audience, ce qui accélérera le traitement des revendications, réduira les coûts administratifs et permettra à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié d'affecter ses ressources là où le besoin s'en fait le plus sentir.

Ce changement a été recommandé par le vérificateur général et par la Commission de réforme du droit. Il a également reçu l'appui du président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Les réfugiés authentiques devraient pouvoir refaire leur vie le plus rapidement possible. Plus les décisions se prennent tôt quant au statut d'un demandeur, plus vite un réfugié peut s'affranchir des programmes d'aide sociale et devenir un membre à part entière de la collectivité.

Les nouvelles procédures permettront aux réfugiés au sens de la Convention d'obtenir plus rapidement le droit d'établissement et de prendre un emploi plus vite. Les propositions permettront au conjoint et aux enfants à charge du requérant de voir leur demande traitée en même temps que celle du demandeur. Après la décision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, la période d'attente pour l'octroi du droit d'établissement devrait être réduite à six mois.

Il est bon de signaler que le bureau du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a accordé son appui aux changements que nous proposons.

Dans un récent communiqué, le haut-commissaire déclarait:

> Nous nous attendons à ce que les nouvelles mesures législatives continuent à servir les meilleurs intérêts des demandeurs d'asile qui ont besoin de protection [. . .]Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés appuie l'amélioration de la loi, du moins en ce qui concerne les demandeurs d'asile au Canada.

Cet appui est important parce qu'il donne une perspective à notre débat et à la ligne d'action que nous suivons. Ce commentaire du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés présente l'avantage particulier de nous offrir la possibilité de tenir un débat plus raisonné, exempt de l'hystérie prévisible de la part de certains des détracteurs les plus véhéments du gouvernement.

Nous avons également proposé une série de mesures additionnelles en vue d'exercer un meilleur contrôle sur l'accès au système de détermination du statut de réfugié. Par exemple, l'agent principal aura le pouvoir de décider si la revendication de l'intéressé est recevable ou non.

L'augmentation vertigineuse du nombre de revendications du statut de réfugié partout dans le monde nous permet d'affirmer sans crainte qu'en dernière analyse, la gestion et le règlement des questions relatives aux réfugiés exigent une collaboration à l'échelle internationale.

Les pays européens ont peut-être été les premiers à comprendre cet état de fait; ils ont ainsi récemment conclu des accords en vue du partage des responsabilités relatives à l'examen des revendications du statut de réfugié. Les accords en question visent à empêcher les immigrants de demander l'asile dans plusieurs pays, tout en garantissant aux revendicateurs du statut de réfugié une instruction approfondie de leur demande dans l'un des États signataires de ces accords.

L'an dernier, environ un tiers de tous les demandeurs du statut de réfugié sont arrivés au Canada en provenance des États-Unis, pendant que dix autres pour cent étaient passés par l'Europe.

Il est important que le gouvernement dispose des pouvoirs législatifs requis pour conclure des accords avec les autres pays qui accueillent des réfugiés, des accords semblables à ceux qui ont été conclus en Europe. Nous serons ainsi plus en mesure d'offrir plus rapidement une meilleure protection aux immigrants qui choisissent le Canada comme premier pays d'asile.

Si le Canada ne dispose pas des pouvoirs nécessaires à la conslusion de tels accords, il est fort possible qu'il reçoive un très grand nombre de revendicateurs provenant de pays qui, bien que signataires de la Convention de Genève sur le statut de réfugié, préféreraient voir un autre pays accorder la protection offerte par la convention.

• (1610)

Nous sommes actuellement en pourparlers avec les États-Unis en vue de conclure un accord de ce genre afin d'en arriver à un partage plus équitable des responsabilités relatives à la détermination du statut de réfugié. Nous tentons également de négocier des accords semblables avec les pays européens.

Un processus de détermination juste et efficace doit comprendre des modalités qui permettent de renvoyer les personnes dont la demande a été refusée. Les autorités internationales, y compris le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ont clairement reconnu ce fait. En conséquence, nous prendrons également de

nouvelles mesures qui feront en sorte que les renvois seront encore plus rapides et efficaces.

[*Français*]

Monsieur le Président, je suis certain que vous êtes conscient, comme les autres membres de la Chambre, des efforts consentis par le ministère que je représente en vue d'améliorer le service que nous offrons au public dans nos bureaux, tant au Canada qu'à l'étranger.

Nous poursuivrons dans le même sens. Les centres de documentation centralisés offriront au public un accès plus rapide aux renseignements sur l'état des demandes. Le ministère étrendra l'utilisation des services d'envoi postal et de dépôt direct et offrira de nouveaux formulaires de demande et d'information plus faciles à utiliser.

Nous avons également proposé un certain nombre de modifications visant à assouplir le traitement des documents offerts aux visiteurs, aux étudiants et aux résidents permanents de retour.

Monsieur le Président, le Canada reçoit plus d'immigrants et accepte davantage de réfugiés, par habitant, que tout autre pays au monde. La Loi sur l'immigration actuellement en vigueur a été adoptée en 1976. Elle n'a pas été conçue pour traiter le volume actuel de gens qui veulent entrer au Canada. Le système a déjà été mis à rude épreuve. Il nous faut agir maintenant pour l'adapter aux réalités des années 1990.

Si nous n'agissons pas tout de suite, nous aurons à en subir des conséquences fâcheuses dans les années à venir. L'accumulation des demandes d'immigration entraînera de longs délais de traitement et une hausse continuelle des coûts. L'immigration illégale continuera d'augmenter et nous serons de moins en moins aptes à en contrôler l'incidence sur nos programmes. Cette situation est injuste pour l'immigrant éventuel, le réfugié et le contribuable canadien.

[*Traduction*]

Qui plus est, monsieur le Président, si nous n'agissons pas maintenant, il nous sera plus difficile de répondre aux besoins des Canadiens. Sans un contrôle efficace du nombre et des catégories d'immigrants qui viennent au Canada, nous ne pourrons garantir que l'immigration continuera à bien servir les intérêts des Canadiens.

Établissons très clairement, dès le début de ce débat, les clientèles visées par ces modifications. Celles-ci ne visent pas à contenter ceux qui n'ont pas de place, dans leur univers étroit, pour la contribution d'«encore une autre génération d'immigrants». Elles ne s'adressent pas non plus à ceux qui renient leurs propres racines d'immigrants; ni à ceux qui sont incapables de saisir la réalité d'une collectivité globale qui évolue sans cesse vers l'homogénéité. Ces modifications ne sont pas non plus apportées pour plaire à ceux qui estiment que les ressources du Canada sont illimitées, que les règlements sont inutiles et que les frontières nationales n'ont aucune signification pratique.

Ces modifications à notre Loi sur l'immigration ne plairont ni à ceux qui veulent que nous fermions nos frontières, ni à ceux qui souhaitent que nous cédions la place.

Je suis d'ailleurs convaincu que la grande majorité des Canadiens comprendront le bien-fondé de ces modifications, d'ordre pragmatique et tout à fait logiques. Les changements permettront de préserver l'intégrité d'un programme d'immigration qui a contribué à nous donner le sens de l'identité et qui a constitué une source de prospérité durant plus de 125 ans.

Et voilà la raison de ces changements.

En terminant, j'aimerais citer une dernière fois l'auteur canadien Neil Bissoondath. Il a dit:

> En somme, je me sens chez moi aussi bien à Montréal qu'à Vancouver, aussi bien à Toronto qu'à Québec, et aussi à l'aise en français qu'en anglais. Nulle part je n'ai eu l'impression d'être un étranger. L'immigrant qui, il y a 19 ans, était reconnaissant de pouvoir s'installer à Toronto est devenu le citoyen qui a adopté avec gratitude l'ensemble du Canada. Lorsque je suis à l'étranger et que j'ai le mal du pays, c'est à ce pays que je pense, à son air, à ses bruits et à ses odeurs. C'est ici, et partout, que je me sens chez moi.

C'est parce qu'elles sont vraies que nous pouvons tous appuyer de telles paroles, quel que soit notre lieu de naissance ou le pays d'origine de nos parents. Le Canada est un grand et merveilleux pays qui suscite l'envie du monde entier. Regardons vers l'avenir et faisons du Canada un pays unifié, prospère et généreux.

Il n'a pas été possible d'en arriver à un accord en vertu des dispositions des paragraphes (1) et (2) de l'article 78 du Règlement relativement aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence. Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne donc avis de mon intention de proposer une motion d'attribution de temps à la prochaine séance de la Chambre aux fins d'attribuer un nombre spécifié de jours ou d'heures aux délibérations à cette étape et aux décisions requises pour disposer de cette étape.

M. Mills: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puisqu'un seul député prendra la parole pour chaque parti, je me demande si je pourrais avoir le consentement de la Chambre afin de poser quelques brèves questions au ministre, puisqu'il se trouve à la Chambre aujourd'hui et qu'il n'y sera peut-être pas durant le débat lundi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de poser une question?

Des voix: D'accord.

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre vient d'aviser la Chambre qu'il a été impossible d'en arriver à un accord en vertu du paragraphe 78(3). J'ai parlé au leader de l'opposition à la Chambre, au whip de l'opposition, et il n'y a eu aucune consultation en vertu du paragraphe 78(3). On m'informe qu'aucune demande d'accord n'a été faite. Je suis leader adjoint à la Chambre pour mon parti. Aucune demande ne m'a été adressée concernant l'attribution de temps pour le projet de loi C-73. Je trouve cet avis inadéquat.

Je suis conscient que Votre Honneur ne peut rien faire cet après-midi, mais j'espère que la question sera discutée à la Chambre lundi.

M. Edwards: Monsieur le Président, mon interprétation des faits n'est pas la même que celle du député d'en face. Il y a eu des consultations avec le leader de l'opposition officielle à la Chambre et avec le leader du Nouveau Parti démocratique, et nous avons examiné des possibilités en vertu des paragraphes 78(1) et (2) du Règlement.

J'en ai parlé brièvement, mais clairement, au cours d'une discussion que j'ai eue avec le député de Kingston et les Îles durant l'heure qui vient de s'écouler.

M. Milliken: Je reconnais que le député m'a dit que le ministre avait l'intention de donner l'avis qu'il a donné. Il ne s'agit pas de consultation, mais peut-être d'un avis que le gouvernement allait donner un avis.

Le paragraphe 78(3) du Règlement est très précis. Il faut préciser qu'il a été impossible d'en arriver à un accord. Une demande d'accord doit être faite, et des consultations doivent avoir lieu.

Le leader à la Chambre m'a dit qu'il n'a pas été consulté. Le whip m'a dit que lui non plus n'a pas été consulté. Je ne l'ai pas été davantage. Je me demande si un député de ce côté-ci a été consulté.

• (1620)

Je sais que ce n'est pas le cas du député de Notre-Dame-de-Grâce qui est le porte-parole de son parti au sujet de ce projet de loi, et ce n'est pas non plus le cas du leader suppléant de l'opposition. J'aimerais savoir de qui il s'agit. Si le député croit que le fait d'avoir consulté divers membres du personnel des députés de la Chambre est suffisant, je crois que la pratique antérieure à la Chambre le démentira. Les députés doivent être consultés, mais aucun d'entre eux ne l'a été ni n'a reçu de demande d'accord. Si c'est le cas, j'aimerais savoir avec qui les consultations ont eu lieu, car il est obligatoire d'essayer d'arriver à un accord avec les députés.

M. Edwards: Monsieur le Président, j'essaie de comprendre ce que dit le député. S'il nous offre l'accord de son parti, nous l'acceptons.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence prend en délibéré la question soulevée par l'honorable député de Kingston et les Îles et prend bonne note de ce qui a été dit de part et d'autre de la Chambre. Lundi, la Présidence sera sans doute en mesure de statuer sur la recevabilité de l'avis d'attribution de temps qui a été donné par l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt, j'autorise une période de questions à l'endroit du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Je cède la parole à l'honorable député de Broadview—Greenwood.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je remercie la Chambre et surtout le ministre de me donner cette occasion d'intervenir.

J'ai écouté attentivement ce que le ministre a dit, comme doit le faire tout député d'une circonscription du centre-ville de Toronto, puisque ces députés passent 90 p. 100 de leur temps à traiter des affaires d'immigration.

Comme je n'ai pas eu le temps de lire attentivement et d'analyser tous les amendements relatifs à l'immigration proprement dite, je ne parlerai pas du fond du projet de loi. Le critique de notre parti, le député de Notre-Dame-de-Grâce, sera le premier à traiter de ces questions chez nous.

J'incline à souscrire à beaucoup de ce que le ministre a dit aujourd'hui, mais il y a une chose dont je ne l'ai pas entendu parler, et c'est la question du personnel de soutien supplémentaire, des années-personnes qu'il faudra engager pour pouvoir procéder à ces changements, à cette transformation et à cette rationalisation de la procédure.

Je ne voudrais pas donner l'impression de me plaindre, et je peux honnêtement dire au ministre que je n'ai aucun reproche à faire aux agents du ministère de l'Immigration sous les rapports de leur esprit, de leur dévouement ou de leur attitude. Mais en toute franchise, je trouve qu'ils ont une charge de travail écrasante. À telle enseigne que parfois, la qualité de leur travail s'en ressent et que des députés, que certains de leurs électeurs supplient d'intervenir, n'ont d'autre choix que d'aller piquer une crise au bureau du ministre et gourmander le personnel du ministère. Il me semble que nous nous efforçons de faire beaucoup de bonnes choses sans avoir les ressources humaines nécessaires, que ce soit dans nos ambassades à l'étranger, dans les Chambres du Parlement ou au ministère.

Je voudrais que le ministre me dise si, lorsqu'il a conçu ce projet de loi modificatif, il a fait le nécessaire avec le président du Conseil du Trésor, ou quiconque est responsable de l'embauche du personnel des ministères, afin d'obtenir des ressources humaines suffisantes pour appliquer ces modifications positives de la procédure d'immigration, qui vont forcément entrer en vigueur très bientôt, d'une façon qui ne fasse que des gagnants.

M. Valcourt: Monsieur le Président, je crois que la question est honnête. Je suppose que j'aurais pu demander à mon collègue, le ministre des Finances ou au Conseil du Trésor d'emprunter plus d'argent au nom des Canadiens ou d'imposer des taxes supplémentaires afin de payer les ressources supplémentaires qui seront nécessaires.

Nous avons choisi d'analyser la situation globalement et nous sommes arrivés à la conclusion que nous devions fournir à notre personnel tous les outils dont il avait besoin pour gérer l'immigration efficacement et mettre de côté les dispositions de création ponctuelle d'emplois contenues dans la loi. Par exemple, un étudiant qui réside au Canada grâce à un visa d'étudiant, doit présenter une nouvelle demande de visa s'il change de cours; ceci ne sert qu'à occuper un bureaucrate, à rien d'autre.

Nous avons supprimé de nombreuses dispositions de création ponctuelle d'emplois et nous nous donnons les outils qui nous permettront de réaliser d'énormes économies et, par conséquent, de réaffecter les ressources économisées à l'intérieur du ministère de l'Immigration afin de mieux servir le public, nos députés et tous ces citoyens du monde qui désirent immigrer au Canada.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre relativement à la consultation qui aura lieu les 29 et 30 juin à Niagara-on-the-Lake, où les hauts fonctionnaires des services de l'immigration du Canada ont invité leurs homologues de l'Europe de l'Ouest, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

L'objectif principal de cette rencontre est l'étude plus approfondie des règlements concernant l'arrivée de réfugiés dans ces pays, et surtout l'émigration à partir de pays à population non blanche, en grande partie d'anciennes colonies de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord.

Cette consultation s'insère dans le contexte d'une série entreprise il y a déjà plusieurs années.

Je voudrais poser deux questions au ministre. D'abord, pourquoi le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés n'est-il pas représenté par un participant à part entière? Selon mes informations, cet organisme sera représenté par un observateur, mais celui-ci n'est pas un participant à part entière. Pourtant, les sujets dont il sera question correspondent exactement au mandat du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Ensuite, j'aimerais demander au ministre s'il a procédé à l'attribution de temps parce que le gouvernement voulait donner en exemple à ces pays—l'Europe de l'Ouest, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie—les dispositions de cette loi, particulièrement celles qui touchent le port d'entrée, la dactyloscopie, les tiers pays sûrs, l'augmentation des amendes pour ceux qui font entrer des émigrants sans papiers au pays, etc. Ou est-ce parce que le gouvernement désire montrer à ces pays que nous sommes tout aussi implacables qu'eux?

Est-ce que cela explique le délai qui nous est imposé? Pourquoi les Nations Unies n'ont-elles pas droit à une participation à part entière?

M. Valcourt: La raison pour laquelle nous proposons une motion d'attribution de temps, c'est que nous voulons faire en sorte que le projet de loi soit renvoyé à un comité permanent—nous en aurons l'occasion cet été, vers la fin de l'été. Ce projet de loi n'est pas le produit d'un livre vert ou blanc; nous avons tenu des consultations et nous voulons que la population canadienne, les ONG, les avocats, les intéressés, bref, nous voulons que tout le monde ait la chance de comparaître devant ce comité pour faire connaître ses opinions à son sujet.

C'est pourquoi j'insiste pour que nous terminions la deuxième lecture et que nous renvoyions le projet de loi au comité avant l'ajournement. C'est aussi ce qui motive la motion d'attribution de temps. À mon avis, il importe que, d'ici le 1er janvier 1993, le véritable réfugié qui sera admis au Canada, celui qui sera reconnu comme tel, puisse bénéficier des dispositions de ce projet de loi.

Le député notamment m'a souvent signalé le retard que subissait un réfugié au Canada à être réuni avec sa famille. Il doit attendre un an ou deux. Avant son arrivée au Canada, il ne pouvait faire une demande en ce sens. Nous sommes en train de changer cela.

• (1630)

Grâce à de nombreuses dispositions de cette mesure, le programme d'immigration au Canada sera plus humain, plus compatissant. Plus vite le comité législatif fera son travail, meilleur sera le Canada.

Quant à la première question du député concernant le résultat des consultations officieuses qui doivent avoir lieu à Niagara-on-the-Lake à la fin du mois, je ne peux que lui répondre qu'il s'agit de l'initiative de gouvernements nationaux qui éprouvent ce genre de problèmes.

Je répète que ces consultations n'ont aucun caractère officiel. Elles rassembleront des fonctionnaires de tous les niveaux des gouvernements en question, afin d'échanger des connaissances et de voir si le déplacement en masse de personnes à la recherche d'un asile dans le monde pourrait bénéficier de leurs efforts concertés. C'est pourquoi le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés sera présent à titre d'observateur: pour contribuer dans toute la mesure du possible à ces entretiens officieux.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, nous célébrons cette année le 125e anniversaire de la Confédération. Durant ces 125 années, jamais un gouvernement n'a autant manqué d'égards envers le Parlement que le gouvernement conservateur actuel.

Nous en avons encore aujourd'hui un autre exemple avec le projet de loi C-86 sur l'immigration qui est extrêmement long et complexe et qui renferme 113 pages et 128 articles; il a été déposé à la Chambre et nous en avons pris connaissance pour la première fois mardi dernier et voilà qu'on nous en saisit aujourd'hui aux fins du débat soit trois jours plus tard seulement.

Dans l'opposition, nous n'avons en main ce projet de loi extrêmement long et complexe que depuis trois jours. Le ministre et les fonctionnaires qui ont rédigé ce projet de loi l'ont depuis des mois, et bien entendu, ils le connaissent très bien. Or, voilà maintenant qu'on nous demande aujourd'hui de débattre du principe de ce projet de loi et de discuter des nombreuses questions complexes qu'il aborde, sans avoir eu la chance, à cause de sa complexité, de l'analyser comme il se doit.

J'ai passé tout l'après-midi hier et même la soirée, de 15 heures à 20 heures environ, à appeler des experts dans le domaine de l'immigration un peu partout au Canada pour obtenir leur point de vue sur ce projet de loi. Ils n'avaient pas eu la chance eux-mêmes de l'examiner.

Monsieur le Président, le ministre s'est voulu très rassurant aujourd'hui; nous pouvions être d'accord avec la plupart des choses qu'il a dites. Une bonne partie des documents qu'on nous a remis semblent bien beaux, mais j'ai appris à ne pas faire confiance aux documents présentés par le gouvernement.

Il y a d'excellentes parties dans ce projet de loi et il y en a d'autres, manifestement, qui le sont beaucoup moins, mais ce qui est vrai surtout, c'est que de nombreuses dispositions peuvent être interprétées de diverses façons et qu'on doit les examiner et les analyser en fonction de la loi actuelle, des règlements pertinents et de la pratique courante. Les nouvelles dispositions pourraient faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre.

Nous ne devons pas accepter la parole du ministre ni la publicité de son ministère. Les éditorialistes sont partagés là-dessus. Certains vantent le projet de loi du ministre et d'autres s'y opposent. Quoi qu'il en soit, j'ignore comment ils peuvent tirer des conclusions à moins qu'ils puissent compter au sein de leurs journaux sur des gens plus compétents que les avocats spécialistes en question d'immigration.

Je suis même sidéré que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés donne son approbation à ce projet de loi. Je me demande s'il a simplement lu les communiqués de presse du ministre ou s'il a également examiné le projet de loi en détail.

J'ai dit que le gouvernement nous saisissait d'un projet de loi extrêmement complexe trois jours seulement après l'avoir présenté et qu'il nous demandait d'avoir un point de vue informé sur cette mesure. Pire encore, après avoir lancé le débat il y a quelques minutes à peine, sans avoir entendu ce que l'opposition avait à dire, le ministre a proposé une motion de clôture pour lundi soir. Il n'attend même pas que le débat commence, qu'un député de l'opposition ait la chance de dire un mot là-dessus, avant de proposer la clôture.

Il est clair que le gouvernement est probablement celui qui, depuis le début de la Confédération, il y a 125 ans, a le plus mal traité le Parlement, je le pense vraiment. Depuis l'époque de la Confédération, aucun gouvernement n'a appliqué autant de fois la clôture que le gouvernement actuel depuis huit ans qu'il est au pouvoir. De

1867 à 1984, il n'a été fait autant recours à la clôture qu'en ces huit dernières années.

Le gouvernement a limité les séances de la Chambre. Il a pratiquement démoli le système de comités parlementaires, ce qui fait que les députés ne sont plus en mesure d'étudier de façon satisfaisante les mesures législatives qui sont soumises au Parlement.

Les Canadiens comptent sur le Parlement pour étudier de façon attentive et détaillée les mesures législatives proposées par le gouvernement. Or, c'est impossible quand le gouvernement agit de façon aussi grotesque qu'il le fait aujourd'hui. Les députés, même ceux qui sont devenus spécialistes des questions d'immigration, ne peuvent absolument pas examiner en trois jours un projet de loi comme celui-ci, qui a été présenté à la Chambre sans la moindre consultation ou analyse.

Les paroles tranquillisantes du gouvernement à l'égard de la réforme et du respect du Parlement ne sont que du verbiage. Elles font partie de la politique de l'éloquence creuse. On dit une chose, on en fait une autre.

Les Canadiens méritent mieux de la part du Parlement, surtout quand celui-ci traite de questions importantes. Il ne s'agit pas seulement de donner aux députés la possibilité d'examiner ces projets de loi en détail, mais aussi de leur donner celle de consulter les ONG compétentes de façon que ces dernières puissent les éclairer de leur point de vue, de même que les Églises, les communautés ethniques et culturelles qui s'inquiètent beaucoup des questions d'immigration, et la Commission d'appel de l'immigration.

Ce projet aura de lourdes répercussions sur les transporteurs. Eux aussi devraient avoir la possibilité d'examiner en détail ce projet de loi afin de nous faire part de leur point de vue.

Le projet de loi propose des changements qui vont affecter les services sociaux et les services de santé. Nous aimerions avoir leur avis, pour connaître la gravité des conséquences que peuvent avoir les immigrants pour les services sociaux et les services de santé. Le projet traite longuement de la criminalité terroriste. Nous devrions pouvoir entendre le point de vue de la police, du SCRS et de la GRC.

Il est très difficile pour l'instant d'évaluer de nombreux passages du projet. Je puis dire au ministre que certaines dispositions me semblent excellentes. Elles répondent à des requêtes qui ont été faites. Je félicite donc le ministre. D'autres dispositions, par contre, me paraissent mauvaises au premier coup d'oeil.

Il y a un grand nombre de dispositions dont nous n'avons pas pu évaluer encore l'efficacité et les répercussions. C'est pourquoi nous dénonçons le fait que ce projet de loi soit débattu aujourd'hui et que le gouvernement essaie de mettre un terme au débat lundi soir.

L'immigration a joué et continuera de jouer un rôle très important au Canada. Exception faite des autochtones, nous sommes presque tous issus de familles d'immigrants. Même les Canadiens d'origine britannique et française descendent de familles d'immigrants. L'immigration a contribué à faire du Canada un grand pays et à édifier d'autres pays comme les États-Unis. Si les États-Unis sont aujourd'hui un grand pays, c'est à cause des immigrants, comme c'est le cas pour le Canada.

• (1640)

Chaque vague d'immigration a enrichi le Canada sur les plans économique et culturel. En conséquence, il nous faut une politique d'immigration équitable, humaine et généreuse.

La Loi actuelle sur l'immigration qu'un gouvernement libéral a fait adopter en 1976 et qui a été proclamée en 1978 établit les objectifs de l'immigration au Canada, et ces objectifs demeurent valables. Ils n'ont pas été modifiés, et le projet de loi que le ministre a déposé ne vise pas à les modifier non plus.

Je crois qu'il convient de rappeler certains de ces objectifs—pas tous bien sûr—question de rafraîchir la mémoire de la Chambre et des Canadiens pour ce qui est des objectifs de notre Loi sur l'immigration.

D'entrée de jeu, il est stipulé que notre politique d'immigration vise à promouvoir les intérêts du pays sur les plans intérieur et international, ce qui veut dire que notre politique d'immigration et nos lois sur l'immigration doivent promouvoir les intérêts du Canada.

Un peu plus loin, on lit: «d'enrichir et de renforcer le tissu culturel et social du Canada en tenant compte de son caractère bilingue.»

Notre politique d'immigration vise également à faciliter la réunion au Canada des citoyens canadiens avec leurs proches parents de l'étranger afin de favoriser la réunion des familles.

On lit aussi que, pour garantir que les personnes sollicitant leur admission au Canada ne fassent pas l'objet de discrimination contraire à la Charte canadienne des droits, notre politique d'immigration ne doit pas être discriminatoire et doit reposer sur des critères objectifs qui se rapportent à la capacité de l'immigrant de s'adapter à la société canadienne et de s'établir au Canada.

On lit encore, dans cet énoncé des objectifs de notre politique d'immigration, que le Canada est tenu de remplir envers les réfugiés les obligations que lui impose le droit international et de continuer à faire honneur à sa tradition humanitaire, cette très belle tradition canadienne. Le ministre a mentionné tout à l'heure que nous avions remporté la médaille Nansen, il y a quelques années, pour notre tradition de respect des réfugiés justement.

Notre politique d'immigration vise en outre à stimuler le développement d'une économie canadienne florissante, à maintenir et garantir la santé, la sécurité et l'ordre public au Canada ainsi qu'à promouvoir l'ordre et la justice sur le plan international en n'acceptant sur le territoire canadien ni criminels, ni terroristes, ni personne susceptible de se livrer à des activités criminelles.

Voilà les objectifs de notre politique d'immigration, tels qu'ils sont énoncés dans la loi. Ces objectifs n'ont pas été changés et c'est à nous qu'il incombe, au cours du débat, de déterminer si les modifications proposées par le gouvernement correspondent à ces objectifs.

Le projet de loi apporte d'importantes modifications à la loi. En fait, depuis son adoption en 1976, la Loi sur l'immigration n'a jamais subi de modifications allant aussi en profondeur que celles qui sont prévues dans le projet de loi. Il y a quelques années, nous avons adopté le projet de loi C-55, mais il n'allait pas aussi loin que le projet de loi dont nous sommes saisis.

Je veux maintenant passer en revue quelques-unes des principales modifications. Le gouvernement propose d'éliminer le premier palier d'audience, soit celui où on détermine si la demande a un minimum de fondement. Nous croyons que c'est une bonne chose. Nous félicitons le gouvernement pour cette mesure.

Ces derniers mois, ces audiences n'étaient, à toutes fins utiles, qu'une perte de temps, un gaspillage de ressources. Puisque la grande majorité des dossiers étaient approuvés, ces audiences ne servaient pratiquement à rien.

Cependant, en éliminant cette étape, le gouvernement a donné une partie du pouvoir détenu par ceux qui menaient des audiences aux agents d'immigration en poste aux points d'entrée. Il semble qu'il leur ait donné ce pouvoir sans aucune considération pour l'application équitable de la loi.

Donc, les agents d'immigration et les agents d'immigration principaux auront maintenant le pouvoir de refouler les personnes qui présentent une demande de statut de réfugié.

Dans certains cas, le dossier pourra être renvoyé à un arbitre et il pourra y avoir enquête, mais dans d'autres cas, les demandeurs seront expulsés, certains seront renvoyés dans un tiers pays sûr, comme on les appelle, mais je reviendrai à cela tout à l'heure, d'autres seront renvoyés aux États-Unis et d'autres encore seront tout simplement refoulés sans même avoir eu une audience par un arbitre.

Notre parti n'a pas accepté le concept de tiers pays sûr. Nous n'avons pas accepté ce genre de proposition au sujet du projet de loi C-55, il y a quelques années et nous avons continué de la rejeter—parce que nous croyions qu'en vertu de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, que nous avions signée, et du protocole, ceux qui réclament le statut de réfugié avaient inconditionnellement droit à une audition équitable pour déterminer s'ils sont des réfugiés ou non.

Nous savons que les États-Unis, pourtant un pays démocratique à bien des égards, ne respectent pas les principes démocratiques lorsqu'ils appliquent leur politique sur les réfugiés. Incidemment, depuis de nombreuses années, la politique appliquée par les États-Unis en ce qui concerne les réfugiés est liée à leur politique étrangère et est fondée sur des impératifs politiques.

Les États-Unis ne se montrent pas disposés à accueillir les réfugiés qui fuient les dictatures de droite, surtout si celles-ci sont contestées par gens de gauche qui luttent pour la liberté. C'est le cas notamment des réfugiés qui viennent du Guatemala, du Salvador ou d'autres pays latino-américains.

Par contre, quand le demandeur du statut de réfugié arrive aux États-Unis en provenance d'un pays dirigé par des dictateurs de gauche, de certains pays communistes européens, par exemple, il est accueilli à bras ouverts.

Autrement dit, la Convention n'est pas, à notre avis, appliquée également pour tous les types de réfugiés qui se présentent aux États-Unis. Par conséquent, nous ne croyons pas qu'il soit raisonnable de déporter aux États-Unis des gens qui demandent légitimement le statut de réfugié sous prétexte que ce pays est un tiers pays sûr, simplement parce que le réfugié a traversé les États-Unis en avion, en camion, en train ou en bateau.

Un autre changement est proposé dans ce projet de loi. Le gouvernement propose que la section du statut de la Commission de l'immigration et du statut des réfugiés exige désormais, dans certains cas, l'assentiment de deux membres pour accorder le statut de réfugié. Jusqu'à

maintenant, l'assentiment d'un seul des deux membres était nécessaire.

L'un de ces cas concerne la possession de pièces admissibles. Tous ceux qui ont eu affaire à des réfugiés savent qu'il est souvent tout à fait normal que le réfugié, qui a été obligé de quitter son pays parce qu'il y était un dissident politique ou parce qu'il y était victime de persécutions religieuses ou raciales, qui a été forcé de prendre la fuite au milieu de la nuit à travers des montagnes et des forêts, n'ait pas les documents requis. N'oublions pas qu'un bon nombre de ces pays refusent de transmettre ces documents.

Donc, je pense que ce n'est pas juste d'exiger de ceux qui demandent le statut de réfugié qu'ils aient les documents requis, c'est-à-dire leur passeport, les visas et les cartes d'identité émis par leur pays, sous peine d'être renvoyés chez eux ou de subir des complications.

• (1650)

Ce matin, j'ai parlé à un juif qui a fui l'Allemagne nazie au début de la Seconde Guerre mondiale. Il s'est rendu au Danemark et a nagé jusqu'à une île suédoise, n'ayant rien d'autre sur lui que son sous-vêtement et un T-shirt, pour échapper aux nazis et se rendre dans un pays où l'on respecterait sa religion et son droit à la liberté. C'était un juif réfugié de l'Allemagne nazie. Il n'avait aucun document. Ils sont nombreux à fuir de telles conditions et à ne pas avoir de documents. Nous voulons des explications là-dessus.

Le projet de loi établit un meilleur système pour la réunification des familles. Nous reconnaissons les mérites du gouvernement à cet égard. Je reviens cependant à la question que mon collègue de Broadview—Greenwood vient de poser: pour faire ce qui est proposé dans cette mesure, il faudra que le gouvernement injecte des fonds dans ce ministère. Nous espérons qu'il le fera.

Dans l'état actuel des choses, certains réfugiés n'ont pas vu leur famille depuis cinq ans. J'ai des dossiers à mon bureau sur des gens séparés de leur famille depuis cinq ans, à cause de la lenteur du processus. De nombreuses ONG ont demandé au ministre d'accorder des permis ministériels pour ces cas particuliers dont la situation est vraiment trop difficile, mais il a refusé de le faire. Nous lui demandons à notre tour d'accorder ces permis, parce que ce serait un moyen de régler la situation des personnes qui sont ici depuis trois à cinq ans. C'est vraiment inhumain de permettre qu'un homme soit ici tandis que sa femme et ses enfants sont encore dans un pays agité par les troubles, parce qu'il ne peut pas les faire venir même s'il a été accepté comme réfugié.

C'est une bonne chose que le projet de loi prévoie des mesures disciplinaires à l'intention des membres du conseil d'audition des demandes qui ne respecteraient pas la loi ou qui se rendraient coupables de négligence. Nous appuyons cette disposition. L'hiver dernier, des membres du conseil ont été impolis avec des demandeurs du statut de réfugié. Ils ont dormi durant les audiences, ri en entendant leur histoire et ont même tenté d'exercer des pressions les uns sur les autres afin de forcer le processus de prise de décision. Lorsqu'on a soulevé cette question devant le président de la commission, il a répondu qu'il ne pouvait pas faire grand-chose parce que les membres de la commission sont nommés par le gouverneur en conseil, ce qui, soit dit en passant, nous fait nous interroger sur le sérieux de ces nominations. Quoi qu'il en soit, nous estimons que c'est un point positif que de permettre au gouvernement et à la commission, par ce projet de loi, de prendre des mesures à l'encontre des membres de la commission qui ne se conduisent pas comme il se doit ou qui négligent leurs fonctions.

Le projet de loi comporte une autre modification majeure, soit le renforcement des pouvoirs du gouvernement, du ministre et de ses collaborateurs qui pourraient adopter des règlements. C'est un important transfert de pouvoirs du Parlement au ministre et à ses collaborateurs, qui est proposé dans ce projet de loi. Le député a fait allusion à certains de ces pouvoirs. Il estime que le système d'immigration et de demande du statut de réfugié serait géré plus efficacement. Cependant, certains de ces pouvoirs qui passent du Parlement au ministre et à ses collaborateurs sont des pouvoirs pouvant laisser la porte ouverte aux abus. Le ministre actuel est certainement partisan de la démocratie et de l'équité, bien qu'on puisse en douter de temps en temps, mais nous ne savons pas si le ministre qui le remplacera le sera. Nous ne savons pas qui formera le prochain gouvernement. Nous pourrions avoir un gouvernement minoritaire et le Parti réformiste pourrait faire pencher la balance. On sait que ce parti parle de façon générale contre l'immigration.

Nous allons examiner de très près les nombreuses dispositions de ce projet de loi qui transfèrent les pouvoirs au ministre et à ses collaborateurs pour adopter des règlements sur ces questions, par exemple l'adoption de règlements en ce qui concerne les flux d'immigration, la priorité à accorder à une catégorie d'immigrants plutôt qu'à une autre, la suspension de la liste pour un certain

temps et l'attente d'une catégorie d'immigrants jugés de meilleure qualité.

J'utilise ces termes, mais le ministre lui-même les utilise dans le matériel publicitaire qu'il a envoyé pour choisir ceux qu'il considère comme les meilleurs.

Il est évident que nous voulons les meilleurs immigrants, mais nous savons aussi que le terme «meilleur» peut être interprété de bien des façons. Il peut être interprété subjectivement et politiquement. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons que les gens soient choisis en fonction de critères justes. Nous voulons les meilleurs, mais qu'ils soient choisis en fonction de règles et de critères qui sont justes et qui correspondent aux objectifs de la politique d'immigration dont j'ai parlé tout à l'heure.

Parmi les nouveaux pouvoirs accrus qui seraient conférés au ministre et à ses fonctionnaires, il en est un qui obligerait l'immigrant à s'établir dans certaines régions ou provinces. Manifestement, il s'agit encore une fois d'une de ces mesures qui nécessitera plus ample examen. Apparemment, on en fera une obligation absolue, une condition rattachée au visa d'immigration ou au droit de résidence.

Pendant deux ans, un dentiste, disons, serait obligé de vivre dans telle ou telle ville du Nord, peu importe ses objections. Bien que notre politique soit d'encourager les immigrants à s'établir dans certaines régions et d'essayer de promouvoir les professions et les métiers qui sont en demande, nous n'en avons pas fait une condition et une obligation absolues. On se dit qu'une analyse plus poussée est nécessaire et on se demande aussi si cette condition ne va pas à l'encontre de l'article 6 de la Charte des droits, qui dit que les Canadiens et les résidents du Canada sont libres de vivre et de d'aller travailler où ils veulent au Canada.

Le projet de loi institue aussi des changements importants, dont on ne sait pas s'ils sont bons ou non. Les conditions d'admissibilité aux services de santé seront modifiées. En novembre 1991, le ministre et ses fonctionnaires nous ont dit qu'ils menaient une étude sur l'admissibilité aux soins médicaux au Canada. Lorsque les fonctionnaires ont témoigné devant le comité permanent il y a quelques semaines, j'ai demandé copie de cette étude. On m'a répondu qu'elle n'était pas terminée. Et pourtant, nous sommes là, le ministre et le projet de loi, en train de faire des modifications au projet de loi concernant l'admissibilité aux services médicaux et sociaux, et de dire que le gouvernement clarifiera par règlement les limites dans lesquelles certaines personnes souffrant de certains troubles de santé pourront bénéficier de ces services sociaux.

Nous avons toujours eu des lois à cet effet, mais je me pose encore la question. Quel est le sens véritable de cette proposition? Dans quelle mesure va-t-on interdire l'entrée au Canada de certaines personnes qui ont des problèmes de crainte qu'elles constituent un trop lourd fardeau pour nos services médicaux et sociaux. Je vous préviens que nous voudrons entendre des témoignages devant le comité législatif. S'il est vrai qu'il existe des témoignages qui confirment cela, il va falloir faire quelque chose à ce sujet.

Comme je l'ai déjà dit, la Loi sur l'immigration qui a été adoptée en 1976 et en faveur de laquelle j'ai voté, prévoit, notamment, que nous devons protéger notre système de services sociaux et de santé et nos collectivités. D'autre part, nous avons une tradition de générosité et d'humanité. Il va falloir déterminer comment cette proposition est compatible avec ces règles.

Encore une fois, on me demande de voter aujourd'hui sur ce projet de loi et je n'ai pas la réponse à ces questions. On va aussi apporter des modifications concernant la capacité de subvenir à ses besoins et de ne pas vivre aux crochets de la société. Encore une fois, cette disposition est peut-être bonne ou mauvaise, mais on me demande de voter sur un projet de loi pour lequel je n'ai pas tous les détails ni assez de renseignements.

• (1700)

Le gouvernement impose encore une fois un fardeau supplémentaire aux transporteurs qui amènent les gens dans notre pays. Je ne sais pas ce que ceux-ci en penseront.

Je me demande aussi comment nous allons pouvoir les contrôler et comment ils vont nous rendre des comptes. Ils vont jouer plus ou moins le rôle d'un service élargi du ministère de l'Immigration ou du gouvernement du Canada et ce ne sont pas vraiment des employés responsables devant le Parlement ou le gouvernement du Canada. Encore une fois, il va falloir que nous entendions des témoins sur cette question.

En ce qui concerne les empreintes digitales, les photos, les fouilles et les saisies plus sévères aux ports d'entrée, nous prenons naturellement les empreintes digitales dans notre pays, mais c'est souvent associé à un délit. C'est le genre de procédure que nous n'utilisons que si nous avons d'excellentes raisons de le faire.

En fait, la dactyloscopie est considérée par la Loi sur la protection des renseignements personnels, une loi adoptée par ce Parlement, comme une question privée et personnelle qu'il ne faut pas traiter à la légère. On ne peut utiliser les empreintes digitales librement, pour n'importe quelle raison. Il existe, dans notre Charte des droits et libertés, des dispositions qui restreignent ou limitent le recours à la dactyloscopie.

Je sais qu'il existe aussi des traités internationaux sur les droits de l'homme que le Canada a signés et qui énoncent les limites applicables au recours à la dactyloscopie.

Dans la documentation qui a été distribuée par le ministre et son ministère, on laisse entendre que la plupart des réfugiés et des immigrants cherchent à tromper le gouvernement. On ne peut punir la grande majorité de nos réfugiés ou de nos immigrants pour les agissements que certains pourraient avoir.

Une autre bonne mesure du projet de loi est celle qui vise à faire passer de trois à six mois la durée des visas de visiteur. Je dois dire au ministre que ces jours-ci, nombre de personnes qui devraient obtenir des visas de visiteur n'en obtiennent pas. Les familles de ces personnes finissent par se retrouver au bureau de leur député, et nous n'arrivons pas à savoir pourquoi le visa a été refusé.

Il y a eu un cas de décès survenu dans une famille au Canada. Un parent, qui vivait en Inde, où il avait un commerce, une maison, de la famille, avait demandé un visa afin de pouvoir assister aux funérailles. On le lui a refusé, malgré toutes les preuves qu'il présentait et malgré le fait qu'il était en possession d'un billet de retour. Il existe beaucoup d'autres exemples.

Bien que je me réjouisse de la prolongation de la validité des visas de visiteur, je dois dire au ministre qu'il faut faire quelque chose pour rendre l'octroi de ces visas plus juste.

L'un des articles du projet de loi sur lequel je ne suis pas d'accord et que je ne comprends pas du tout, c'est le recours plus grand à la mise sous garde. Il n'est pas question ici de la mise sous garde des personnes accusées de crimes, mais de la mise sous garde d'éventuels immigrants et de personnes revendiquant le statut de réfugié, que nous plaçons sous garde parce que nous doutons de leur bonne foi et que nous avons peur qu'ils disparaissent dans la nature.

Selon la loi actuelle, il faut procéder à un examen de la mise sous garde dans les 48 heures et par la suite, aux sept jours. La plupart des réfugiés et des immigrants, soit dit en passant, ne parlent ni anglais ni français. Ils ne peuvent pas s'arranger pour obtenir que l'examen ait lieu dans les 48 premières heures, mais un grand nombre d'entre eux arrivent à obtenir qu'il soit fait dans les sept premiers jours. Un grand nombre sont remis en liberté à l'issue de l'examen effectué après sept jours.

Le projet de loi porte cet examen de sept à 30 jours, si bien que beaucoup de personnes seront détenues pendant 30 jours sans motif valable. Cette situation entraînera d'énormes frais supplémentaires.

Il y a un centre de détention de ce genre dans ma circonscription. Il va falloir en tripler la superficie. Si nous détenons ces personnes pendant 30 jours et que nous n'examinons leur cas que tous les 30 jours, il y aura beaucoup d'injustices, qui coûteront très cher au contribuable canadien.

Le projet de loi prévoit également un plus grand recours aux mesures d'expulsion, par opposition aux mesures d'exclusion et aux mesures d'interdiction de séjour. Encore une fois, je ne comprends pas pourquoi cela s'impose. C'est un autre aspect sur lequel j'ai des doutes sérieux, compte tenu surtout de quelques-uns des cas qui sont mentionnés dans le projet de loi et dans les documents d'information. On me demande de voter sur des questions comme un plus grand recours aux mesures d'expulsion, mais je ne suis pas convaincu de leur utilité. Il faudra que nous obtenions également des témoignages là-dessus.

Pendant les minutes qu'il me reste, je voudrais simplement soulever quelques graves questions dont le projet de loi ne traite pas. La plus grave est probablement le fait que ceux dont la demande de statut de réfugié a été rejetée par la commission ne peuvent plus faire appel sur le fond. Ils peuvent faire appel sur des points de droit, mais même cet appel est dorénavant plus limité avec ce projet de loi, contrairement à la loi actuelle.

Depuis maintenant des années, les avocats en matière d'immigration, les Églises et les ONG réclament un processus d'appel. Le ministre a mentionné le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. À un certain moment, quelques-uns ont recommandé également un processus de révision ou d'appel interne.

Un processus d'appel s'impose, car peu importe si cette Commission du statut de réfugié est compétente, elle commettra des erreurs. Elle se compose d'êtres humains qui ont commis des erreurs terribles par le passé. Ses décisions ne sont pas toujours uniformes, et il n'existe

aucun processus d'examen ou d'appel approprié, de sorte que des personnes sont expulsées du pays et doivent retourner dans des régions où il y a des conflits, où leur vie sera en danger et où elles seront jetées en prison. Par ailleurs, d'autres personnes qui viennent de régions où règne exactement la même situation sont acceptées au Canada. Il y a beaucoup d'inégalités et pour les régler, il faut un bon processus d'appel.

On pourrait aussi résoudre le problème par une bonne utilisation des dispositions de l'article 114 qui permet au ministre d'autoriser l'admission de personnes pour des raisons humanitaires. Le recours à cette option est maintenant plus limité que sous les deux précédents ministres conservateurs, la députée de St. Paul's et le député de Roberval. Ils utilisaient cet article plus que lui. Les gens qui sont refusés par la Commission du statut de réfugié mais qui pourraient être admis, vu leur situation, pour des raisons humanitaires sont maintenant refoulés. Personne n'intervient en leur faveur.

L'an dernier, seulement 23 des 3485 cas de l'Ontario et du Québec ont été acceptés en vertu de ces dispositions, ce qui est vraiment très peu.

Une autre question importante dont on ne parle pas—peut-être en parlera-t-on plus tard, mais le ministre ne l'a pas jugé bon maintenant—c'est celui des nombreux particuliers et des nombreuses familles qui ont comparu devant la Commission du statut de réfugié, mais à qui l'on refuse maintenant ce statut parce que les conditions dans leur pays d'origine ont changé. Beaucoup viennent d'Europe de l'Est, de Pologne, de Tchécoslovaquie, d'Allemagne de l'Est, d'Union soviétique.

Voilà deux ou trois ans qu'ils attendent que leur cas soit entendu. Lorsqu'ils sont arrivés, c'étaient des réfugiés légitimes, ils ont coupé tous les ponts avec leur pays d'origine et ils en sont là en raison de la lenteur et de l'inefficacité de notre système. Nous les avons fait attendre. Finalement, ils arrivent devant la commission et on leur dit: «Non, vous n'êtes pas des réfugiés, votre pays, la Pologne, est maintenant démocratique.» Beaucoup se sont établis ici, ont eu des enfants, se sont mariés, mais malgré cela on les renvoie dans leur pays d'origine.

Les ONG et bien des gens ont demandé au ministre et au gouvernement d'intervenir, de faire preuve de plus d'équité et d'humanité. Ces gens, du moins beaucoup d'entre eux, ont rompu leurs liens avec leur pays d'origine et étaient des réfugiés à leur arrivée. Ce n'est pas de leur faute s'ils n'ont pas été admis comme réfugiés, c'est la faute de notre piètre système.

Dans ce projet de loi, le ministre prend des mesures pour établir une réglementation et responsabiliser davantage les sociétés de transporteurs à cet égard, mais il ne s'est pas employé à contrôler, à réglementer et à surveiller les consultants et les agents de l'immigration qui en auraient grand besoin.

• (1710)

Certes, il y en a des bons, mais on a reconnu qu'il y en avait aussi beaucoup de mauvais. Ces derniers ont exploité bien des immigrants.

Je le répète, je n'arrive pas à comprendre pourquoi le ministre n'a pas profité de l'occasion que lui offrait cette révision de la loi pour sévir contre ces consultants et ces agents.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole touche à sa fin. Il y aurait encore beaucoup à dire. Je voudrais profiter des quelques minutes qu'il me reste pour souligner une fois de plus qu'il s'agit d'un projet de loi très complexe. Je crois qu'il était prématuré d'inscrire la question à l'ordre du jour aujourd'hui et, à plus forte raison, qu'il ne faudrait pas mettre fin au débat sur cette question en imposant la clôture, lundi soir.

Je voudrais dire au gouvernement que, s'il y a de bonnes choses dans le projet de loi, il y en a aussi de mauvaises, car sur bien des points nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner ou de consulter pour savoir si c'était bien ou mal et, faute d'en savoir plus, nous refuserons d'appuyer la motion portant deuxième lecture.

Non seulement voterons-nous contre ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, mais nous allons proposer que son étude soit reportée à une date ultérieure.

J'espère que, si le projet de loi finit par être lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, le ministre saura faire cas des ONG qui oeuvrent dans ce domaine. Contrairement au ministre et à ses collaborateurs, ces organismes ne seront pas en mesure de comparaître devant un comité à deux ou trois semaines d'avis. Ils doivent consulter, analyser, la plupart d'entre eux emploient des bénévoles. Je songe aux communautés ethnoculturelles, aux groupes bénévoles d'appui et d'assistance aux réfugiés, qui ne seront pas en mesure de comparaître devant nous dans un si court délai. Il faut leur donner le temps de se préparer.

Je voudrais proposer, appuyé par le député de Cap-Breton—The Sydneys:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

M. Valcourt: Monsieur le Président, il a été impossible d'en arriver à un accord en vertu des dispositions du paragraphe 78(1) ou 78(2) du Règlement relativement aux délibérations, à l'étape du rapport et de la troisième lecture, sur le projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale.

En vertu des dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis de mon intention de présenter une motion d'attribution de temps à la prochaine séance de la Chambre afin d'attribuer un nombre spécifié de jours ou d'heures aux délibérations à ces étapes et aux décisions requises pour disposer de ces étapes.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant d'accorder la parole, vous comprendrez que le président, une fois qu'il a reconnu le ministre sur un tel avis, ne peut pas l'interrompre, et il me fait plaisir de reconnaître d'abord le député d'Essex—Windsor.

[*Traduction*]

M. Langdon: Je crois qu'en vertu du Règlement de la Chambre, il n'est pas permis de présenter une motion lorsque la présidence a accepté d'entendre un rappel au Règlement. Je crois donc que cette motion est irrecevable à ce moment-ci.

M. Edwards: Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le député d'Essex—Windsor.

Il est tout à fait conforme au Règlement de présenter un avis d'attribution de temps en vertu du paragraphe 78(3), soit en prenant la parole pendant un débat, soit en invoquant le Règlement.

Vous aviez donné la parole au ministre; par conséquent, je crois que son avis est tout à fait recevable.

M. Allmand: Monsieur le Président, lorsque les députés du gouvernement ont voulu, juste avant que je n'intervienne, présenter une motion semblable, notre leader adjoint s'est présenté à la Chambre et a fait remarquer qu'on n'avait pas tenté, comme le veut le Règlement, de s'entendre sur l'attribution de temps, ce qui doit être fait avant de pouvoir présenter une motion à cette fin.

À ce moment-là, vous avez promis de prendre la question en délibéré et de rendre une décision plus tard, soit lundi, je présume.

Pour autant que je sache, on ne nous a fait aucune offre au sujet de l'attribution du temps, et par conséquent, je crois que le rappel au Règlement que le député de Kingston a fait tout à l'heure constitue encore une objection valable à la présentation de la motion à ce moment. Nous vous demandons de prendre le présent avis en délibéré.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de donner la parole au secrétaire parlementaire, j'aimerais rappeler que l'avis que vient de donner le ministre porte sur le projet de loi C-26, la Loi sur la fonction publique, et non sur le projet de loi C-86, Loi sur l'immigration.

[*Traduction*]

M. Edwards: Vous avez tout à fait raison, monsieur le Président.

En ce qui concerne de façon générale le point que le député de Notre-Dame-de-Grâce a fait valoir, je peux lui assurer que s'il consultait le leader ou le leader adjoint de son parti à la Chambre, et que si les députés néo-démocrates consultaient le leur, ils verraient que des consultations ont effectivement eu lieu et que tout est en règle. Je le prie de me croire.

Je m'excuse auprès de mon ami de Spadina d'avoir invoqué le Règlement après le début de son intervention. Nous n'avions pas l'intention de l'interrompre; nous ne voulions pas être impolis à son endroit, monsieur le Président.

M. Allmand: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je désire m'excuser. Je croyais que le ministre avait parlé du projet de loi C-86; je m'excuse. Je parlais de ce qui s'est produit à l'égard du projet de loi C-86.

[*Français*]

M. Kindy: Monsieur le Président, les députés indépendants n'ont pas été consultés au sujet de cette motion. Donc, on ne peut pas donner notre consentement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je pense qu'il est important de rappeler deux points du Règlement. Premièrement, il s'agit d'un avis qui ne requiert pas le consentement unanime; c'est simplement un avis que peut donner un ministre de la Couronne au cours d'un débat. Par conséquent, le consentement unanime n'est pas nécessaire.

Deuxièmement, le fait d'invoquer le Règlement devient une technicalité. Il m'est arrivé moi-même dans le passé de reconnaître un ministre qui invoquait le Règlement, mais tout ministre de la Couronne peut se lever pour donner ce genre d'avis à l'intérieur des heures régulières d'une séance régulière.

Donc, le ministre peut invoquer le Règlement pour donner ce genre d'avis et il m'est personnellement arrivé de reconnaître un député sur un recours au Règlement alors que ce n'en était pas un. On me corrigera si je fais erreur, mais je crois que le Règlement autorise tout ministre de la Couronne à donner cet avis, n'importe quand, lors des heures régulières de séance.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne veux nullement questionner votre décision, mais je chercherais un éclaircissement. Je vous cite l'article 78(3)*a)*:

> Un ministre de la Couronne qui, de son siège à la Chambre, a déclaré. . .

Enfin, ce que l'article prévoit au niveau de l'attribution du temps.

• (1720)

Monsieur le Président, «de son siège à la Chambre» sous-entend que le ministre avait la parole. Or, sur un recours au Règlement, le ministre n'a pas la parole dans le débat, c'est simplement un rappel au Règlement. Le ministre insère ici peut-être une remarque ou enfin un commentaire sur le Règlement tel qu'il doit être suivi en cette Chambre.

Je demande à la Présidence de me dire, dans l'article en question où on dit «un ministre de son siège», cela sous-entend-il ou cela confirme-t-il que le ministre a la parole lorsqu'il se lève en toute occasion? Le Président vient de nous dire qu'à maintes occasions, un ministre se lève pour faire une déclaration ou pour faire une intervention.

Je comprends qu'un ministre, c'est un député comme moi, comme nous tous, et que pour faire une intervention, il faut que la Présidence nous reconnaisse, soit dans le cours du débat, ou pour une procédure déterminée. Quelquefois, la procédure dit que le Président de la Chambre étant à son siège, un ministre peut faire telle ou telle chose. Une autre fois, on dit que lorsqu'un ministre se lève de son siège, il peut proposer telle ou telle chose, mais je présume toujours qu'il a la parole.

Or, le ministre n'avait pas la parole. Il s'est levé sur un recours au Règlement. Je demande «en vertu de quel article du Règlement?» et le Président me répond qu'il s'agit de l'article 78(3). Or, cet article dit, et clairement, je pense, que le ministre en question, «de son siège à la Chambre, a déclaré à une séance antérieure qu'il n'avait pas été possible d'en arriver à un accord en vertu des dispositions des paragraphes (1) et (2), des consultations appropriées. . .» et on connaît la suite.

Ma question, monsieur le Président, est celle-ci: Est-ce que le ministre avait la parole pour proposer la motion? Je soutiens qu'il avait peut-être été reconnu sur un recours au Règlement ou sur une question de discipline, mais qu'il n'avait pas la parole dans le cours du débat et qu'il ne pouvait pas faire ce qu'il a fait, sans avoir la parole. Si le ministre voulait faire une chose comme celle-là, il aurait fallu, à mon avis, qu'il soit reconnu dans le cours du débat.

Le président suppléant (M. DeBlois): Évidemment, je ne prends pas à la légère les avis d'un député aussi expérimenté que celui d'Ottawa—Vanier, mais je peux dire que depuis que je suis à la vice-présidence, soit depuis deux ans, il m'est arrivé à plusieurs reprises, sans que personne ne soulève la question, que ce soit les députés ou que ce soit les greffiers, à savoir que je donne la parole à un ministre. J'ai même vu le leader parlementaire du gouvernement se présenter et agir ainsi avant le débat sur la motion d'ajournement.

Enfin, en tout état de cause, pour être bien sûr que je ne fasse pas erreur, je prends en délibéré les commentaires de l'honorable député d'Ottawa—Vanier afin de ne pas créer de précédent et d'être bien sûr que nous sommes conformes au Règlement et aux traditions de cette Chambre.

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je m'oppose au projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence, parce qu'il comporte trop de lacunes et pas suffisamment de points forts.

L'orateur précédent a déjà fait état de l'une de ces lacunes, à savoir que le projet de loi enlève trop de pouvoirs de discussion et de décision à la Chambre des communes. Le projet de loi demande à la Chambre des communes de céder une trop grande part de ses pouvoirs au Cabinet, au ministre, aux fonctionnaires de l'Immigration, notamment l'agent d'immigration supérieur au point d'entrée.

D'autre part, le projet de loi menace de rejeter rétroactivement certaines des 300 000 demandes et plus de visa d'immigrant complétées ou en cours de traitement.

De plus, le projet de loi ouvre la porte, dans le processus d'immigration, à la discrimination planifiée. Peu importe ce qu'on avait l'intention de proposer, la discrimination qui en découlerait ne serait pas fortuite; elle découlerait d'un ordre du Cabinet. Autrement dit, le

Cabinet pourrait, de temps à autre, modifier radicalement les règles d'admission sans donner d'avis approprié au public ou au Parlement, et il n'y aurait aucune possibilité de débat au Parlement, sans parler d'un vote permettant de bloquer ou de modifier certains aspects discriminatoires.

Quatrièmement, par allusion ou sous-entendu, le projet de loi est diffamatoire à l'égard des revendicateurs du statut de réfugié, puisqu'il suggère qu'un nombre important d'entre eux ont des intentions frauduleuses ou criminelles, voire terroristes, alors qu'il n'existe, selon moi, que peu ou pas de preuves en ce sens. Je sais que lorsque le projet de loi C-55 a été examiné, la GRC a fait savoir qu'il n'existait pas de preuve que les étrangers sans papiers puissent présenter une menace pour le Canada. Le projet de loi limite également l'accès des réfugiés au système de reconnaissance du statut de réfugié, et il impose d'autres restrictions au droit d'appel.

Cinquièmement, le projet de loi, qui compte plus de 113 pages, est très compliqué. On nous incite à l'adopter à l'étape de la deuxième lecture avant même que le personnel de la Bibliothèque du Parlement ait eu le temps de l'étudier et de le dépouiller.

Sixièmement, pour toutes ces raisons, ce projet de loi va intensifier les conflits, la désunion et les tensions raciales entre Canadiens.

Le projet de loi a quand même ses points forts. Comme l'a dit le ministre, il s'agit notamment de modifications que nous sommes nombreux à avoir réclamé. Je tiens à dire tout d'abord que je conviens avec le ministre qu'il est bon de hausser le nombre d'immigrants à 250 000 par année. J'ai appuyé toutes les initiatives gouvernementales en ce sens et je crois très raisonnable la proposition du Conseil ethnoculturel de situer le taux d'immigration à approximativement 1 p. 100 de la population canadienne. La politique du gouvernement est à peu près conforme à cela. Je l'ai toujours appuyée.

J'approuve aussi le principe voulant qu'on ne limite aucunement le nombre des demandes d'établissement faites à partir du Canada même, qu'elles viennent de réfugiés ou qu'elles soient motivées par d'autres raisons humanitaires, la réunification d'une femme étrangère avec un Canadien qu'elle a épousé au Canada, par exemple.

À l'instar du président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, j'accueille aussi volontiers la disposition prévoyant une règle de discipline pour les membres de la commission. Je ne crois pas que tous les problèmes dont nous avons eu vent sont attribuables simplement à un manque de discipline. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, je crois que cette commission éprouvait des problèmes plus profonds que cela.

Je me réjouis en outre que l'on étende à six mois la durée normale du visa de touriste. Comme l'a signalé mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce, je voudrais bien qu'il soit possible—et je ne vois pas pourquoi cela ne peut pas se faire—de prévoir un cautionnement. Ainsi, un Canadien qui veut inviter un parent à un mariage, à des obsèques ou à quelque autre cérémonie, pourrait offrir telle ou telle somme en cautionnement pour la visite de ce parent. Des fonctionnaires m'ont dit que la loi ne rendrait pas ce cautionnement obligatoire. Et pourtant, ce genre de cautionnement est généralement exigé dans les cas de mise en liberté sous caution d'un prisonnier ou également pour la libération d'une personne détenue par le ministère de l'Immigration à son point d'entrée.

Si on peut exiger un cautionnement dans ces cas-là, je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas pour les visiteurs. Chaque député connaît sûrement des cas de visiteurs légitimes qui se sont vu refuser un permis.

J'approuve également la proposition visant à donner aux résidents permanents un genre de preuve, une carte qu'ils porteraient en tout temps prouvant qu'ils sont résidents permanents, de façon à ce qu'ils n'aient pas à prendre des dispositions spéciales à chaque fois qu'ils quittent le Canada pour être sûrs qu'on les laisse rentrer.

• (1730)

J'accueille favorablement l'abandon du critère de fondement minimum au premier palier des audiences de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Je m'oppose à ce que les autres aspects du travail de la commission soient transférés à l'agent d'immigration supérieur au point d'entrée, mais je reviendrai là-dessus plus tard. Il est vraiment temps de se débarrasser de cette stupide mesure législative sur le minimum de fondement adoptée il y a cinq ans, et je suis heureux que ça se fasse.

Ce serait certainement une bonne nouvelle si les réfugiés au sens de la Convention dont le statut a été déterminé au Canada pouvaient devenir immigrants reçus en six mois, en même temps que leur conjoint et leurs enfants, mais j'attends de voir si ça se produira vraiment. J'ai déjà entendu ce genre de promesse au sujet des conjoints ressortissants d'autres pays et elle n'a certainement pas toujours été tenue. Je n'ai pas la liste complète, mais ce n'est qu'une promesse et je ne vois rien dans la loi qui donne aux réfugiés au sens de la Convention le droit d'exiger qu'on s'y tienne. Si le gouvernement décide qu'il est trop occupé et qu'ils devront attendre un an, il n'y a rien qu'ils puissent faire. Ça ne tient pas debout.

Tout comme mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce, j'estime qu'avant d'accepter, même en principe, ce projet de loi, nous devons en débattre beaucoup plus longuement. Je sais que le gouvernement a l'intention d'imposer le vote de principe lundi; notre parti votera contre car dans le projet de loi sous sa forme actuelle il y a tout simplement trop de choses qui sont ou bien pas assez claires ou bien carrément inacceptables.

Il n'y a pas eu de consultation d'ensemble des organismes non gouvernementaux: les Églises, les comités de soutien aux réfugies, les groupes ethnoculturels qui sont pour la plupart très actifs dans ce domaine et le conseil ethnoculturel qui est leur porte-parole en la matière. Il y a eu très peu de consultations, que ce soit avec des membres expérimentés du Barreau ou avec des professionnels qui travaillent directement avec des immigrants et des réfugiés.

Il va falloir procéder à ces consultations au cours des trois prochains mois mais, de plus, il faudrait peut-être envisager de retirer ce projet de loi, comme le gouvernement l'a fait dans certains cas, pour le représenter sous une forme modifiée qui tienne compte des consultations avec le public. J'espère pouvoir revenir là-dessus si j'en ai le temps.

Il y a une question que certains de mes collègues voudront examiner en détail et c'est celle que le ministre a soulevée en disant que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés s'était prononcé en faveur du projet de loi. Or, on sait que le travail du HCR s'effectue dans des limites très serrées. Dans un pays comme le Canada, il ne peut agir qu'à titre d'invité et dépend de la bonne volonté du gouvernement. Il lui est interdit d'agir au détriment d'un gouvernement ou en opposition avec lui.

De plus, il doit compter sur le financement volontaire. Il est exact que le Canada assume généreusement une partie des coûts du HCR. Il est également vrai que, jusqu'à maintenant, le HCR n'a jamais mordu la main qui le nourrissait. Qu'il ait approuvé ce projet de loi ne signifie qu'une chose: comme d'habitude, le HCR est publiquement d'accord avec le gouvernement du Canada. Le fait qu'il ait approuvé la mesure ne porte pas tellement à conséquence et on peut même se demander s'il l'a vraiment lue.

Je voudrais commencer par aborder des questions suite à l'étude rapide et la consultation que j'ai faite à la hâte auprès de gens d'expérience. Je voudrais citer quelques exemples. Entre autres, celui de la prise de pouvoir antidémocratique du Parlement dans les dispositions transitoires.

À l'article 107 du projet de loi, à la page 106, on dit ce qui suit:

> Sous réserve des articles 108 à 116, les dispositions de la *Loi sur l'immigration*, dans leur version édictée par la présente loi, s'appliquent dès leur entrée en vigueur à toute demande présentée, ou procédure instruite, dans le cadre de la *Loi sur l'immigration* ou de ses textes d'application ou à toute autre question soulevée dans ce cadre avant l'entrée en vigueur de ces dispositions.

Je crois, à l'instar du nouveau président de la section de l'immigration de l'Association du Barreau canadien—Ontario, que ces dispositions s'appliquent avec effet rétroactif. Ainsi, sur les 300 000 ou 400 000 demandes d'immigration déjà présentées ou instruites, certaines pourraient être annulées, même si dans certains cas peut-être, les intéressés ont complété toutes les démarches, versé les honoraires voulus et échafaudé des plans. Ces gens ont respecté la loi, leur demande a été acceptée aux termes de la loi et elle pourrait être annulée indirectement ou directement par une décision du Cabinet.

Aucun citoyen canadien, aucun immigrant éventuel, même s'il a payé les honoraires voulus, aucun député ni le Parlement lui-même n'aura le pouvoir de corriger ce type d'injustice. C'est très grave lorsque le gouvernement décide ainsi d'appliquer rétroactivement des mesures aussi importantes. C'est généralement considéré comme non canadien.

En plus de cet article, il y a le paragraphe 6 (5) de la loi, à la page 6. Il donne au Cabinet des pouvoirs très étendus pour modifier les exigences relatives au droit d'établissement dans le cas de n'importe quel pays ou catégorie d'immigrants éventuels. Voici ce qu'on y dit :

> 6(5)Sous réserve du paragraphe (8) mais par dérogation aux autres dispositions de la présente loi et aux règlements d'application de l'alinéa 114(1)*a*), peuvent également obtenir le droit d'établissement pour des motifs d'ordre humanitaire ou d'intérêt public l'immigrant et, le cas échéant, toutes les personnes à sa charge, s'il appartient à l'une des catégories prévues aux règlements d'application de l'alinéa 114(1)*e*) et satisfait aux exigences relatives à l'établissement visées à cet alinéa.

En d'autres termes, comme on nous l'a expliqué de façon officieuse en ce qui concerne l'Europe de l'Est, nous pourrions accorder à certains pays une exemption permettant aux immigrants venant de ces pays ne pas avoir à respecter les exigences normales qui s'appliquent aux immigrants indépendants au Canada.

On nous dit que cela ne s'applique pas aux membres de la famille et aux réfugiés, mais cela s'appliquerait à ceux qui intéressent le plus le gouvernement, les immigrants indépendants. On pourrait établir une règle précise et différente pour ce groupe et le Parlement ne pourrait rien y faire et le gouvernement n'aurait aucun compte à rendre à la population.

Les gens de cette catégorie spéciale n'auraient pas à respecter les dispositions de la loi si ce n'est les exigences relatives au droit d'établissement précisées dans les règlements pertinents. Cela pourrait conduire à une certaine discrimination positive ou négative à l'égard de gens en fonction de leur race, leur nationalité, leur religion ou leur origine nationale.

Le gouvernement souhaite particulièrement avoir recours aux dispositions en question pour ce qu'il appelle la catégorie d'excellence. C'est là la troisième catégorie que le gouvernement veut créer, avec la réunification des familles et les réfugiés. Il veut établir au sein de la catégorie des immigrants indépendants une catégorie d'excellence. On ne précise pas les critères à respecter.

M. Carter Hoppe, président de la section de l'immigration de l'Association du Barreau canadien—Ontario, dit ceci à ce sujet: «Les fonctionnaires de l'immigration semblent vouloir utiliser cette disposition rétroactivement pour remédier au cauchemar bureaucratique créé par qui, à votre avis? Non seulement ces dispositions sont-elles inéquitables à l'égard des demandeurs, car tout à coup, ils pourraient voir leur demande rejetée, mais en outre, cela ne nous aidera pas à attirer des immigrants et enverra le mauvais message.»

Ce type de modifications entraînera des rivalités et de l'amertume parmi les Canadiens et les immigrants de diverses nationalités, races ou religions dont les compétences et les métiers varient, et c'est là mon troisième point.

Le quatrième point, c'est qu'indirectement, cette loi calomnie les demandeurs du statut de réfugié en général.

• (1740)

Il ne fait aucun doute que les demandeurs du statut de réfugié sont la cible de choix de ce projet de loi. En fait, la première fois que ces modifications ont été proposées et que j'en ai discuté avec mon personnel, il était question des réfugiés.

Le gouvernement continue de répéter qu'il veut réprimer les abus, mais il n'a pas réussi à démontrer que les réfugiés, si l'on tient compte de leur nombre, commettent plus d'abus que les autres citoyens canadiens. On impose des restrictions injustes aux droits de séjour et d'appel des réfugiés.

Le gouvernement cherche à gagner la faveur des gens influents mentionnés plus tôt comme les puissants conservateurs qui sont plus radicaux que le Parti conservateur.

Ce projet de loi met en lumière une autre lacune: il restreint sérieusement l'accès des véritables réfugiés au processus de reconnaissance du statut de réfugié. Le paragraphe 46.01(1) brime sérieusement le droit reconnu par la Cour suprême du Canada dans son jugement de 1985 en vertu duquel toute personne physiquement présente au Canada qui revendique le statut de réfugié a droit à une audition. Il transfère la responsabilité de certaines décisions à l'agent principal d'immigration qui ne connaît pas l'essentiel du projet de loi.

Monsieur le Président, vous m'indiquez que mon temps de parole est presque écoulé, mais je pensais qu'il me restait encore cinq minutes. Vous dites qu'il m'en reste deux? Le dernier intervenant a parlé pendant 50 minutes environ—je crois que les aiguilles de l'horloge ne se déplacent pas toujours à la même vitesse.

Le gouvernement soutient avoir éliminé le premier palier de la CISR, mais en fait, il a confié certaines des responsabilités importantes de celle-ci aux agents principaux d'immigration, comme par exemple la décision de renvoyer une personne dans un tiers pays soi-disant sûr. Le pays le plus souvent mentionné est les États-Unis qui violent ouvertement leurs obligations, en vertu du droit international, de ne pas refouler les réfugiés qui essaient d'obtenir leur protection.

Le juge responsable d'un des dossiers, le juge de district Johnson, a déclaré ce qui suit: «Il est insensé que les États-Unis souscrivent à un protocole et déclarent ensuite qu'ils ne sont pas liés par celui-ci. Cette cour trouve étonnant que les États-Unis décident de retourner des réfugiés haïtiens dans l'enfer de la persécution politique, de la terreur, de la mort et de l'incertitude alors qu'ils se sont engagés à ne pas le faire. Le gouvernement fait preuve d'une grande hyprocrisie puisqu'il a lui-même condamné d'autres pays qui ont refusé de respecter le principe du non-refoulement. L'article 33 est un cruel canular et ne vaut pas le papier sur lequel il est écrit.» Il parle de la Convention de l'ONU sur les réfugiés.

Or, notre gouvernement a entamé des négociations avec les États-Unis en vue de renvoyer dans ce pays des dizaines de milliers de réfugiés, sans leur donner l'occasion de se faire entendre ici au Canada, et sans leur donner la garantie qu'ils auront droit de se faire entendre aux États-Unis. Les États-Unis ont renvoyé 98 p. 100 des réfugiés salvadoriens au Salvador, une décision visiblement injuste de leur part.

Je tiens à dire qu'il est essentiel que l'on permette au public d'étudier ce projet de loi et d'exposer son point de vue là-dessus. En attendant, moi et mon caucus avons l'intention de voter contre ce projet de loi.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je crois comprendre que le député, qui a beaucoup d'expérience dans ce domaine, a d'autres remarques à faire sur certains points, et j'aimerais connaître son avis.

Dans mon intervention, j'ai indiqué que ce projet de loi favorise un plus grand recours aux mesures d'expulsion qu'aux mesures d'exclusion ou de renvoi. Le député sait parfaitement qu'une mesure d'expulsion est plus sévère. Pour ma part, je ne suis pas convaincu que ce soit nécessaire.

Il suffit très souvent d'une mesure d'exclusion ou de renvoi qui ne restreint pas ses droits comme le fait une mesure d'expulsion pour que la personne quitte le pays.

Le député pourrait-il nous faire part de ses commentaires à ce sujet ainsi que sur un autre point que j'ai personnellement du mal à comprendre.

Le gouvernement est-il en train d'imposer un examen non pas au bout de sept jours de mise en garde, mais de trente? J'aimerais savoir ce qu'il en pense. Selon le centre de garde de Montréal, la grande majorité des personnes placées sous garde sont mises en liberté à l'issue d'un examen effectué après sept jours. Si celui-ci était effectué après trente jours, cela signifierait qu'une personne qui ne mérite pas d'être placée sous garde devrait quand même le rester pendant toute cette durée. Je pense que c'est imposer au système un fardeau inutile sur le plan notamment des ressources financières et que c'est extrêmement injuste pour la personne qui ne mérite pas d'être placée sous garde.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de ces questions?

M. Heap: Je remercie le député pour ses questions très pertinentes.

Au sujet du système d'expulsions, je crois qu'il est très malheureux que les nouvelles dispositions portent qu'une personne ayant reçu un avis d'expulsion et prévoyant quitter volontairement le Canada puisse être arrêtée et expulsée avant même la date limite prévue pour son départ.

Il est vrai qu'à Toronto—personnellement, je n'ai pas vu de cas semblables, mais des avocats m'en ont parlé—comme à Montréal, la plupart des personnes sont relâchées après versement d'une caution suffisante vers le septième jour, très peu le sont le deuxième jour pour les raisons mentionnées par le député. Ces deux modifications constituent ce qu'un ancien directeur des affaires des réfugiés, Raphael Girard, a appelé des «dissuasions humanitaires». En d'autres mots, on ne tire pas sur eux au revolver, mais on leur fait souhaiter ne jamais être venus au Canada. On les fait écrire à leurs amis de ne pas venir au Canada car ils seront emprisonnés pendant un mois, qu'ils aient fait quelque chose de répréhensible ou pas et qu'ils seront expulsés sans préavis, même s'ils prévoyaient partir. Il s'agit là d'une forme de harcèlement, de harcèlement punitif des revendicateurs du statut de réfugié, qui est honteux pour le Canada.

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-86 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois savoir que des consultations se sont tenues entre les personnes intéressées et qu'une entente n'a pu être conclue, aux termes des paragraphes 78(1) et 78(2), en ce qui touche la deuxième lecture du projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence.

Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, je proposerai une motion visant à attribuer un certain nombre de jours ou d'heures pour l'étude du projet de loi à cette étape.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, il est exact que des consultations se sont tenues au sujet de l'attribution de temps pour mettre un terme au débat lundi soir. Il est aussi exact que nous avons refusé de donner notre consentement à cela parce que nous estimons qu'il est indécent de proposer ainsi une attribution de temps pour un projet de loi de cette importance après un si court débat. C'est proprement scandaleux.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 49, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre demeure donc ajournée jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 49.)

ALLOCUTION

de

SON EXCELLENCE MONSIEUR BORIS ELTSINE,

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

aux

deux Chambres du Parlement

à la

CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA,

le

vendredi 19 juin 1992

ANNEXE

ALLOCUTION

de

SON EXCELLENCE MONSIEUR BORIS ELTSINE,

PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

aux

deux Chambres du Parlement

à la

CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA,

le

vendredi 19 juin 1992

Son Excellence Monsieur Boris Eltsine est accueilli par le très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada, et des remerciements lui sont adressés par l'honorable Guy Charbonneau, Président du Sénat, et par l'honorable John A. Fraser, Président de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

L'hon. John A. Fraser (Président de la Chambre des communes): À l'ordre. Le très honorable premier ministre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, chers collègues, mesdames et messieurs. Nous sommes réunis aujourd'hui pour souligner la visite d'État que le président de la Fédération de Russie, Son Excellence Monsieur Boris Eltsine, effectue au Canada. Nous sommes réunis pour inaugurer une nouvelle ère de paix et de collaboration entre des peuples trop longtemps séparés.

Il y a cinquante ans ce mois-ci, Ottawa et Moscou établissaient des relations diplomatiques. C'était là un geste né de la nécessité absolue, aux jours les plus sombres de la Seconde Guerre mondiale. L'Europe ployait sous la tyrannie et la Russie était assiégée.

Je me suis recueilli devant le Monument aux morts de Saint-Pétersbourg sous le froid glacial de l'hiver, et j'entendais le vent murmurer avec des accents tragiques le souvenir d'une infinie détresse humaine. J'ai visité des cimetières, de Dieppe jusqu'à Sai Wan Bay, et j'entendais de courageux anciens combattants pleurer la mémoire de leurs compagnons sacrifiés au nom de la liberté et de la démocratie, menacées par le même ennemi.

[*Français*]

L'établissement de relations diplomatiques à cette époque était à la fois un geste de défi à l'endroit de ceux qui voulaient nous détruire et un acte d'espérance en des jours meilleurs. Nous avons effectivement fini par vaincre notre ennemi commun, mais nos relations ont dérivé dans la grande désolation de la guerre froide. Nous nous sommes retrouvés dressés l'un contre l'autre dans une nouvelle lutte, dans une guerre livrée, non pas dans les plaines de l'Europe centrale ou les jungles de l'Asie, mais dans les coeurs et les esprits des hommes et des femmes du monde entier.

Cette guerre est maintenant terminée, elle aussi, consacrant la victoire non pas d'une armée ou d'une autre, mais de valeurs fondamentales et de puissantes idées auxquelles tous peuvent adhérer.

[*Traduction*]

De toute évidence, monsieur le Président et chers amis canadiens, cette chance unique nous la devons en grande partie au président Eltsine.

Le courage est une notion bien abstraite pour qui peut se tenir à distance du danger, mais Monsieur Eltsine n'avait pas cette latitude.

Au plus fort de la crise du mois d'août dernier, monté sur un char d'assaut, il a, au péril de sa vie, donné le coup de grâce à la tyrannie qui avait maintenu la Russie sous le joug de la peur et de l'arbitraire pendant 70 ans.

L'image de Boris Eltsine l'été dernier et le défi qu'il a alors lancé aux ennemis de la démocratie s'imposeront comme un symbole de courage et de détermination tant et aussi longtemps que des hommes et des femmes se réuniront dans des parlements libres pour défendre la liberté. Et je peux vous dire, monsieur le Président, que tous les Canadiens vous saluent pour le courage extraordinaire dont vous avez fait preuve.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: La réussite du président Eltsine a été celle de l'esprit humain. Nous en sommes tous aujourd'hui les bénéficiaires.

Monsieur le Président, vous nous avez offert votre amitié et vous nous avez exhortés à nous associer à vous pour amener votre pays dans la communauté des nations libres. Je sais que je me fais le porte-parole de tous les parlementaires, quelle que soit leur affiliation politique, ce qui est rare.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Comme je vous l'ai dit, monsieur le Président, je m'exprime au nom des deux côtés de la Chambre et tous les députés m'appuient.

Je me fais le porte-parole de chaque député de la Chambre, quelle que soit son affiliation politique, parce que tous les Canadiens croient fondamentalement en la liberté et la démocratie. Je parle au nom de tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays en vous disant que nous payons de retour votre amitié et que nous acceptons l'association que vous nous proposez.

[*Français*]

Les anciens Grecs nous ont enseigné que la démocratie est le gouvernement par les hommes libres. Les citoyens de la Russie ne sont pas encore totalement libérés de l'emprise d'une idéologie démoralisante; la victoire des valeurs n'est pas encore achevée.

Monsieur le Président, nous sommes conscients que la voie est semée d'embûches difficiles et même de périls, et qu'il y aura parfois des reculs et des changements d'orientation. Ici même, dans cette Chambre de la démocratie canadienne, je vous donne la ferme assurance de notre compréhension et de notre soutien. Tant que vous maintiendrez le cap sur la démocratie, les Canadiens de toutes les formations politiques, de toutes les régions, de toutes les couches sociales, seront à vos côtés.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. Mulroney: Monsieur le Président, c'est avec respect et admiration que je vous invite maintenant, en leur nom, à vous adresser au Parlement et à la population du Canada.

Des voix: Bravo!

• (1120)

[*Note de l'éditeur: M. Eltsine a parlé en russe.*]

[*Français*]

Son Excellence Boris Eltsine (président de la Fédération de Russie): Monsieur le Président de la Chambre des communes, monsieur le Président du Sénat, députés de la Chambre des communes, honorables sénateurs, mesdames et messieurs, citoyens d'un Canada libre.

Je tiens en tout premier lieu à vous remercier, monsieur le Premier ministre Mulroney, des aimables propos que vous avez tenus au sujet de la Russie libre et démocratique et de son président.

Je vous remercie de votre accueil chaleureux. Comme vous l'avez dit, monsieur Mulroney, je n'ai pas toujours moi non plus une réception aussi enthousiaste dans mon propre Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Eltsine: Pour moi, qui ai été le premier à être élu au poste de président de ce grand État qu'est la Russie, c'est un grand honneur que d'adresser la parole, de cette noble tribune, à la plus haute assemblée législative au Canada.

Le temps est venu, lorsque deux pays ont beaucoup en commun, de faire un pas décisif l'un vers l'autre. Les relations officielles entre nos pays ont été rétablies il y a cinquante ans, comme vous l'avez rappelé, monsieur le Premier ministre. Aujourd'hui, il nous faut déplorer que nous ayons fait si peu de choses et que nous ayons laissé passer tellement d'occasions. Nous tenons maintenant une chance exceptionnelle de rattraper le temps perdu.

Lorsqu'on parle de la Russie et du Canada, on fait généralement remarquer la grande similitude de nos deux pays. Selon toute probabilité, il n'y a guère qu'au Canada qu'un Russe puisse oublier qu'il n'est pas dans son propre pays. Notre nature, notre climat et nos grands espaces, qui se ressemblent de façon si étonnante, ont laissé leur empreinte dans la mentalité des Canadiens et des Russes.

Je me demande sans cesse comment il se fait que, dans des conditions tellement semblables, nos pays aient évolué de façon si différente. Pourquoi nos peuples vivent-ils de manière si différente?

Le Canada est reconnu comme un des pays qui ont le niveau de vie le plus élevé dans le monde, mais la vie des Russes est aujourd'hui profondément perturbée, et les tensions sont vives. Nous sommes témoins des énormes dommages que 70 ans de totalitarisme communiste ont causés à la Russie. Ici, au Canada, rien ne subsiste de l'argumentation que les idéologues du parti ont utilisée pour expliquer le niveau de vie terriblement bas des Russes. Ni le climat septentrional, ni les rigueurs de la nature, ni le nationalisme étroit qu'on prête aux Russes, ni des voisins malfaisants ne sont la cause de l'échec du développement de la Russie. La cause réside dans l'attitude de l'ancien régime, hostile à la population, dans l'idéologie qu'il a imposée au pays. Pendant des années, il a systématiquement détruit les bases de la vie du pays. Aujourd'hui, les Russes ne font pas que regretter les occasions perdues. Votre pays est une illustration particulièrement frappante et séduisante des objectifs que nous poursuivons.

En août dernier, une tentative de coup d'État a fait peser de lourds nuages noirs non seulement sur la Russie, mais encore sur le monde entier. Mais le régime totalitaire s'est complètement effondré. L'idéologie communiste s'est complètement effondrée et pour toujours.

Moi qui le premier, dans l'histoire millénaire de la Russie, ai été élu président au suffrage universel, je puis l'affirmer solennellement: cette idéologie est disparue pour toujours.

Des voix: Bravo!

M. Eltsine: Aujourd'hui, nous cherchons tout d'abord à rétablir un pays normal qui a une économie normale, une vie normale. Nous ne voulons pas une vie extraordinaire, mais une vie normale pour les êtres humains. Notre passé tragique nous a convaincus que l'un des trésors les plus précieux, pour toute collectivité humaine, est une vie normale.

La Russie ne sait que trop bien ce qu'est la révolution et c'est pourquoi, au nom de tous les Russes, je vous dis que la révolution communiste a été une erreur. Nous avons maintenant opté pour une évolution normale. Les Russes ne savent que trop bien ce qu'est l'arbitraire et l'anarchie. C'est pourquoi nous avons opté pour un État fondé sur le droit. Plus que quiconque, nous connaissons le cauchemar du totalitarisme. C'est pourquoi nous avons choisi la démocratie et nous l'avons protégée lorsqu'elle était menacée en août dernier.

Des voix: Bravo!

M. Eltsine: Mieux que quiconque, nous savons ce que c'est que d'être l'ennemi de tous. Nous avons donc choisi la transparence, la coopération avec la communauté mondiale. La Russie a choisi la liberté, et rien ne pourra la lui ravir.

Des voix: Bravo!

M. Eltsine: Nous ne voulons plus de grands soulèvements, ce qu'il nous faut, c'est une grande Russie. Ces paroles, prononcées il y a un siècle par Stolypine, patriote et réformateur russe, ont encore tout leur sens aujourd'hui. Pour nous, elles ont un sens profond et immédiat. Nous voulons que notre peuple élève ses enfants et travaille en paix. Nous ne voulons pas qu'il se laisse guider par des instincts sociaux primaires ou par des illusions idéologiques, mais plutôt par des motivations et par des pensées justes. Aujourd'hui, nous nous tournons vers notre riche expérience pour pouvoir une fois pour toutes dire non à toutes les illusions idéologiques qui exigent des sacrifices humains et nient toute moralité.

Reprenant les mots de la poétesse Anna Akhmatova, je vous promets qu'en tant que président, je ferai tout pour que la Russie ne retombe jamais dans la folie des soulèvements.

Des voix: Bravo!

M. Eltsine: De nouvelles voies s'ouvrent à la coopération russo-canadienne. Il y a un demi-siècle, nos pays étaient des alliés dans la coalition qui s'était formée contre Hitler. Aujourd'hui, lorsque je me suis rendu devant le mouvement élevé à la mémoire de ceux qui ont laissé leur vie dans les deux guerres mondiales, je me suis pris à penser que la Russie et le Canada n'avaient jamais été en guerre l'un contre l'autre. N'est-ce pas là un fait digne de mention? Nous sommes convaincus aujourd'hui d'être plus près de la paix mondiale que jamais auparavant. Aujourd'hui, en passant devant le monument à la paix que l'on est en train de construire, j'ai été frappé par l'idée que vous n'auriez pu choisir meilleur moment pour élever ce monument.

Des voix: Bravo!

M. Eltsine: Il y a un demi-siècle, nos pays étaient des alliés dans la coalition qui s'était formée contre Hitler. Aujourd'hui, nous avons toutes les raisons de parler d'une nouvelle alliance entre nos deux pays. Ceux qui sont prêts à jouer un rôle direct dans les rapports russo-canadiens sentent depuis longtemps la nécessité d'une telle alliance.

• (1130)

Il ne manque pas de plans de coopération ni d'un côté ni de l'autre. Il est temps que nous donnions le feu vert à la mise en oeuvre de ces plans. À partir de maintenant, il n'y a plus de limites à la coopération entre la Russie et le Canada dans les affaires mondiales. Nous pouvons mettre nos efforts en commun dans bien des secteurs pour renforcer la sécurité internationale, pour résister à des agresseurs par des mesures collectives, pour faire en sorte que toutes les nations du monde se comportent en nations civilisées, y compris envers leurs propres citoyens et leurs minorités nationales, et pour régler les problèmes mondiaux.

Nous vous félicitons pour vos initiatives en faveur de l'internationalisme constructif. Nous avons nous-mêmes déjà commencé à oeuvrer pour atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale. L'attachement de longue date de votre pays à l'Organisation des Nations Unies et à l'ensemble des institutions multilatérales est bien connu. Par ailleurs, nous connaissons bien le rôle joué par des Canadiens remarquables, dont M. Pearson, dans la recherche de moyens pour mettre l'appareil onusien au service du maintien de la paix.

Nos efforts conjoints trouveraient très certainement un terrain fertile dans les mesures de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que dans les activités diplomatiques de prévention des conflits. Malheureusement, tout cela devient de plus en plus nécessaire, même en Europe. Et à cet égard, nous n'avons pas l'intention de déclarer que la Russie ou n'importe lequel des autres États qui constituaient l'ancienne Union soviétique sont des territoires exclus du champ d'intervention de la communauté internationale, que ce soit par l'intermédiaire des Nations Unies ou de la CSCE. Nous voulons la paix et le calme chez nous et dans toutes nos familles. Nous avons

donc tout intérêt à ce que les autres obtiennent la paix et le calme.

Les possibilités de coopération entre la Russie et le Canada dans les affaires mondiales sont plus grandes maintenant qu'elles ne l'ont jamais été. Nous devons profiter de toutes ces possibilités, maintenant plus que jamais.

Mesdames et messieurs, historiquement, les marchands ont toujours précédé les diplomates. Il en était ainsi en Russie avant 1917. Les premiers traités étaient des traités commerciaux et la coopération économique occupe le premier rang dans les relations russo-canadiennes. Notre peuple à des choses à vendre et il y a des domaines de coopération possible. La Russie est riche. Tout ce dont elle a besoin, c'est qu'on la considère de façon impartiale, sans idées préconçues. Vue sous cet angle, la coopération russo-canadienne présenterait des avantages substantiels pour les deux parties.

Pendant trois heures hier et une heure aujourd'hui, le premier ministre Mulroney et moi avons eu des entretiens. Le gouvernement du Canada a proposé une idée très intéressante pour développer nos relations, une idée qui pourrait aussi servir d'exemple à d'autres pays. Nous apprécions cela particulièrement, car nous savons que le Canada, lui aussi, a actuellement des difficultés. Nous avons le sentiment que le haut degré de confiance mutuelle qui caractérise nos relations personnelles, le premier ministre et moi, nous permet d'être confiants que cette coopération, ces nouvelles idées, seront mises en oeuvre.

La Russie s'est résolument mise sur la voie des réformes économiques. Nous savons que tous les rouages de l'économie de marché, jusqu'au dernier, ont été éliminés au cours d'une période de 70 ans. Après trois générations, nous avons perdu l'instinct que nous avions pour les affaires et la propriété privée. Personne ne se souvient de ce que cela signifie. Nous n'avons rétabli la propriété privée il n'y a guère que six mois, et cela comprend la propriété terrienne et la propriété par des investisseurs étrangers privés.

Il ne reste pratiquement personne qui se souvienne de la vie avant la révolution. Nous nous rendons compte que nous transformons notre économie en période de crise, et donc à une période où la paix civile est très fragile. Cependant, personne ne peut nier qu'au cours des six derniers mois des progrès ont été faits. Il y a eu des changements réels, tant dans l'économie que dans l'esprit des gens, ce qui est encore plus important.

Les gens redécouvrent graduellement la créativité qui avait été anéantie par les idées et les idéologies communistes.

Naturellement, nous traversons actuellement la plus difficile période, surtout cette année. Le remède est passablement amer. Nous avons dû adopter des mesures impopulaires, notamment augmenter les prix, pour assurer la transition d'une économie planifiée à une économie de marché. Quelles que soient les difficultés, nous ne reculerons pas.

Les Russes sont patients et obstinés. Ils serreront les dents, mais ils vaincront ces difficultés temporaires. Ils ont confiance en leur président. Ils ont confiance en leur gouvernement. Ils ont confiance en leur Parlement. Tout cela est très important.

Des voix: Bravo!

M. Eltsine: Chaque mois je me rends dans divers districts, régions et républiques de Russie. Il y a 20 républiques en Russie et nous avons réussi à signer un traité fédératif. Le sang coule aux portes de la Russie, mais à l'intérieur de nos frontières nous avons réussi à signer un traité et à préserver la paix civile sans verser une goutte de sang. Pendant toute cette période, la Russie est restée une et indivisible. C'est très important pour nous.

Des voix: Bravo!

M. Eltsine: Le président de la Fédération de Russie appuiera jusqu'au bout son jeune gouvernement de réformateurs, et il est maintenant pratiquement impossible de le forcer à se retirer. Je ne démissionnerai pas avant l'échéance de mon mandat, en 1996. Je ne me porterai pas malade. Je suis en excellente santé. J'appuierai donc ce gouvernement de réformateurs jusqu'au bout.

Des voix: Bravo!

M. Eltsine: Nous avons pris les premières mesures de création d'une économie de marché le 1er janvier de cette année. La première consistait à libérer les prix, mais le gouvernement est résolu à poursuivre les réformes. Vous savez qu'avant de partir pour cette visite officielle j'ai demandé au Parlement de confirmer M. Gaïdar, qui me remplace en ce moment, au poste de premier ministre de la Fédération de Russie. A 36 ans, c'est un réformateur jeune mais déterminé.

Des voix: Bravo!

M. Eltsine: L'une des principales raisons pour lesquelles on va chercher des gens du peuple pour servir dans le gouvernement à titre de ministres ou de vice-président, outre qu'on fait appel à leurs capacités professionnelles ou à leurs aptitudes pour les affaires, est de choisir des démocrates et de veiller à ce que personne ne soit plus âgé que le président.

Des voix: Bravo!

M. Eltsine: Nous voulons collaborer pleinement avec les autres pays. Je suis confiant que le renouvellement de l'économie russe profitera non seulement aux Russes, mais aussi à nos partenaires. Si vous invitez nos spécialistes, nos jeunes gens talentueux, à venir étudier au Canada pour un an, ils rentreront en Russie pour faire la promotion de l'expérience, de l'économie et du marché canadiens. Et cette collaboration ira en s'amplifiant.

• (1140)

J'estime qu'un de ces jeunes gens, qui seront au nombre de 150 environ sur cinq ans, comme le premier ministre et moi en sommes convenus aujourd'hui, pourrait bien être un futur et talentueux président de la Russie.

Des voix: Bravo!

M. Eltsine: Bien sûr, je suis convaincu que le nouveau président sera plus talentueux et plus intelligent. C'est compréhensible. C'est l'histoire qui le veut. Aujourd'hui, la Russie attache une importance spéciale à l'investissement et à la coopération occidentale dans le domaine technique. Aujourd'hui, nous nous sommes mis d'accord sur une coopération technique visant à assurer la sécurité des centrales nucléaires. Nous avons conçu les grandes lignes d'un programme. Le fait que ce programme sera mis en oeuvre conjointement est un gage absolu que toutes les centrales nucléaires seront libres de tout danger et qu'elles seront sous le contrôle de l'AIEA.

Nous ne demandons pas d'argent ou d'équipement particulier. Je veux que ce soit bien clair. Si le Canada trouvait une occasion de ce genre, cela nous aiderait évidemment à surmonter certains de nos problèmes en cette période difficile.

Il est vrai que la Russie n'offre pas encore toutes les conditions requises pour accepter les capitaux privés de l'étranger. Mais avant la présente visite, nous avons adopté une série de lois et pris certains décrets qui ouvrent la voie au capital privé, notamment en rétablissant la propriété privée des biens et de la terre, ce qui facilitera la construction ou la privatisation d'usines, d'immeubles, etc. Nous avons la ferme intention de promouvoir énergiquement ce processus et de le mener à terme dans un proche avenir.

Pour ce faire, nous n'avons rien à inventer. Les normes que nous appliquerons seront celles qui sont communément acceptées ailleurs dans le monde. Je me rends compte que nombre d'entreprises canadiennes n'attendent pas que se développe en Russie un climat d'investissement idéal. C'est ainsi qu'il faut faire: il ne faut pas avoir peur de prendre des risques. Et je ne doute pas que ce sont des risques qui en valent la peine. Tout investisseur étranger qui ne profitera pas dès cette année ou l'an prochain de cette occasion unique que représente le marché russe manquera le bateau car en 1994, il sera trop tard: il ne restera plus de place.

Des voix: Bravo!

M. Eltsine: Il n'y a pas d'autre issue pour nous. Il n'y a pas d'autres solutions de rechange que le développement économique normal. Lorsque la Russie sera riche et prospère, ce qu'elle sera sans aucun doute, nous n'oublierons certainement pas ceux qui nous auront aidés les premiers en prenant un risque justifié.

Nous avons un secteur de collaboration bilatérale qui a toujours suscité beaucoup d'attention, à savoir l'Arctique. Nous sommes très préoccupés par ce qui se passe dans le Grand Nord, tant en Russie qu'au Canada. L'éventail des problèmes va du statut des peuples autochtones à la protection de l'environnement.

Bien sûr, nos problèmes ne sont pas comparables. La population entière de l'Arctique canadien ne dépasse pas 100 000 personnes. Vous n'avez aucun grand centre industriel au-delà du cercle polaire. Mais je crois pouvoir dire sans me tromper que nous ne pourrons résoudre tous les problèmes de l'Arctique qu'en nous y attaquant ensemble, qu'en unissant nos efforts. J'en suis persuadé.

Le sort de l'Arctique va déterminer dans une large mesure la prospérité de tous les États qui sont présents dans cette région, c'est-à-dire surtout de la Russie et du Canada. L'expérience montre que la collaboration dans ce domaine ne peut pas se résumer à un simple dialogue entre capitales. Il faut donc veiller à créer immédiatement des liens entre les participants directs de la collaboration et, avant tout, entre les gens qui habitent ces régions arctiques. Plus que quiconque, ils tiennent à promouvoir la prospérité de ces terres extrêmement arides et le bien-être qui en découlera.

• (1150)

Dans le dialogue entre la Russie et le Canada, il y a une autre sphère d'intérêt mutuel dans laquelle une collaboration accrue serait souhaitable. Je tiens à féliciter d'abord le peuple canadien en ce 125e anniversaire de la Confédération canadienne. Du fond du coeur et au nom de tout le peuple russe, je souhaite un très joyeux anniversaire à tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Eltsine: Nos deux États sont de nature fédérative. Il en découle des possibilités uniques de créer entre nous des liens qui reflètent au mieux les besoins et les attentes de nos peuples respectifs. La Russie souhaite beaucoup s'inspirer de l'expérience canadienne en matière de gestion des relations à l'intérieur d'une fédération. Vous nous apprendrez à résoudre nos problèmes de façon civilisée au moyen de négociations.

Je voudrais dire maintenant quelques mots au sujet de la Communauté des États indépendants, de l'ancienne Union soviétique, dont l'avenir inquiète beaucoup de monde. Ce regroupement unique d'États est en pleine formation. Mais il s'avère déjà un mécanisme efficace pour déterminer la façon la plus acceptable pour les républiques d'entretenir des relations entre elles. En même temps, la communauté vit une démarche dans laquelle les républiques se défont et se refont tout à la fois. Aussi difficile que cela soit de nous assurer que cette démarche complexe demeure gouvernable, le septième et dernier sommet des dirigeants de ces pays s'est révélé la conférence la plus productive jusqu'à maintenant.

Parlementaires respectés du Canada, vous avez les moyens d'influencer positivement le développement de la collaboration russo-canadienne. Je le répète, les avantages de cette collaboration ne sont peut-être pas immédiatement évidents, mais ils sont bien réels. Compte tenu du nouveau climat dans lequel baignent nos relations, il ne sera pas difficile de les cerner. Je vous prie de profiter des possibilités que vous offre le Parlement et de la collaboration que vous accordent vos électeurs au plan régional pour vraiment promouvoir le dialogue entre la Russie et le Canada, entre nos deux peuples.

Nous avons entièrement raison de parler d'intérêts nationaux communs entre la Russie et le Canada. Les citoyens ordinaires de nos deux pays vivent les mêmes espoirs et les mêmes attentes. Cela nous autorise, après des décennies d'isolement, à souhaiter asseoir les relations entre la Russie et le Canada sur un véritable fondement légal, soit le Traité d'amitié et de collaboration qui sera signé aujourd'hui. La poursuite des intérêts communs dont je parle ne peut pas se faire dans le vide. Comme vous le savez, nos deux pays font beaucoup pour que cela constitue un thème constant de leur politique intérieure autant qu'extérieure.

Mais je veux profiter de cette noble tribune pour signaler le rôle qu'a joué le Canada dans l'ouverture du dialogue entre nos deux pays. Nous sommes reconnaissants au peuple et aux dirigeants du Canada pour l'appui qu'ils ont accordé, au mois d'août, à la démocratisation de la Russie. Je me souviens de la conversation téléphonique que j'ai alors eue avec le premier ministre Mulroney. Ce soutien de la part du Canada a eu une énorme importance pour nous, et les Russes ne l'oublieront jamais. Les Russes en sont conscients et ils s'en souviendront toujours.

Des voix: Bravo!

M. Eltsine: La solidarité du Canada s'est manifestée encore dans la collaboration économique et humanitaire qu'il a accordée à la Russie. Nous apprécions énormément l'héroïsme dont ont fait preuve particuliers et organisations, y compris l'Armée du Salut qui est en train de renaître dans notre pays.

Il est tout aussi important et urgent que nous apprenions le langage de la collaboration et d'un partenariat commercial mutuellement avantageux.

Nous savons exactement ce que nous voulons pour notre pays, pour le monde et pour ce qui est de nos relations avec le Canada. Et beaucoup feraient bien de suivre l'évolution de ces relations.

Nos intentions sont claires. Nous sommes prêts à travailler dur, comme l'exige tout partenariat. Le chemin du succès sera long et difficile. Je suis persuadé que nos deux peuples obtiendront les meilleurs résultats s'ils font route ensemble.

Je tiens à souhaiter aux Russes et aux Canadiens un bon voyage et toute la collaboration possible dans des secteurs pacifiques. Merci.

Des voix: Bravo!

L'honorable Guy Charbonneau (Président du Sénat): Monsieur le Président, madame Eltsine, monsieur le Président de la Chambre, monsieur le Premier ministre, honorables collègues du Sénat et de la Chambre des communes, distingués invités,

[*Note de l'éditeur: M. Charbonneau parle en russe.*]

Nous sommes honorés de votre visite et vous sommes très reconnaissants d'avoir partagé avec nous, en tant que collègues parlementaires, vos préoccupations internationales et votre détermination à mener à bien le programme de réforme et de restructuration dans lequel votre pays s'est engagé.

Votre présence ici témoigne de votre foi en la base solide des relations amicales entre nos deux pays et de notre confiance dans votre courageux leadership.

Le fait que vous soyez parmi nous aujourd'hui nous touche d'autant plus que nous savons fort bien que vous devez être omniprésent afin de répondre aux exigences de votre poste tant au niveau national qu'international.

À titre de président de la jeune fédération russe, votre leadership a été et demeure prépondérant pour votre peuple ainsi que pour la collectivité des nations.

Les remarques que vous avez faites ici aujourd'hui confirment votre volonté ferme d'atteindre vos objectifs.

[*Français*]

Nous sommes conscients, monsieur le Président, de votre position d'équilibriste, coincé que vous êtes entre, d'une part, l'attraction occidentale et, d'autre part, le respect de l'âme russe.

Vos grands écrivains du siècle dernier nous avaient fort bien éveillés à ces différences de sociétés, si riches de vertus les unes et les autres, si encombrées tout à la fois d'héritages sans bénéfice d'inventaire.

Nous nous rappelons en particulier Dostoïevski qui, pour trouver un juste milieu entre les Occidentalistes et les Slavistes, avait accepté de voir la Russie se moderniser, mais à condition de respecter les traditions nationales.

Comme vous, il militait pour l'interprétation des cultures. N'avait-il pas écrit, dans son éloge de Pouchkine: «Notre vocation est européenne et universelle. Être russe, parfaitement russe, ce n'est peut-être rien d'autre que d'être frère de tous les hommes».

[*Traduction*]

Dans la marche de l'histoire, Tolstoï et Tchekhov ont tous deux réclamé le rejet d'un passé révolu, mais à la condition que l'on conserve les caractéristiques de leurs traditions ancestrales. À cette époque, tout comme au siècle présent, c'est sur le régime politique en place qu'on rejetait le blâme pour la stagnation et pour tous les espoirs déçus.

Vous, monsieur le Président, avez eu le courage d'affronter et de confondre les doctrinaires qui avaient si mal jugé la nature de l'homme.

Sans sacrifier les racines et les traditions nationales de votre peuple, vous entraînez celui-ci dans le courant universel de la liberté.

Le monde entier se rappelle comment vous vous êtes dressé (dans tous les sens du terme) devant la Maison blanche à Moscou, il n'y a pas même pas un an, pour défendre la liberté et la démocratie, quand elles étaient menacés. Nous sommes convaincus que vous continuerez d'être animé du même esprit démocratique et courageux à l'avenir.

Pour employer une expression tirée du vocabulaire d'un sport dans lequel vous excellez, nous vous souhaitons, dans toutes vos batailles contre l'adversité, un score final de «game, set and match».

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le Président Charbonneau: Une fois de plus, monsieur le Président, nous vous félicitons pour le rôle éminent et plein de défis auquel vous vous consacrez en ces années critiques et nous vous sommes reconnaissants de nous avoir confié vos préoccupations majeures et vos intentions de poursuivre votre oeuvre dans l'espace et dans le temps. Nous vous remercions et vous souhaitons bonne chance.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

M. le Président Fraser: Monsieur le Président, Madame Eltsine, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Président du Sénat, sénateurs et députés, honorables et éminents invités.

Au nom de tous les députés à la Chambre des communes, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille aujourd'hui en cette auguste Chambre.

[*Français*]

Les changements cruciaux qui ont redessiné la carte politique mondiale au cours des quelques dernières années nous présentent des défis nouveaux et angoissants. Aucun autre pays n'en est sans doute aussi conscient que la Fédération de Russie.

[*Traduction*]

Nous sommes témoins à l'heure actuelle en Russie et dans les autres nouvelles républiques de l'ancienne Union soviétique de l'une des plus remarquables transformations jamais vues dans l'histoire de l'humanité.

Le communisme n'est maintenant qu'un vague souvenir qui fait place peu à peu à la démocratie. Parmi les nouvelles républiques, la Russie est la première à se lancer dans la voie de la démocratie.

Vous avez fait preuve d'un courage extraordinaire, monsieur le Président, en vous lançant dans des réformes économiques audacieuses.

La Russie possède un énorme potentiel économique grâce à ses immenses ressources naturelles et humaines; cependant, ce n'est qu'en poursuivant dans la voie de la réforme économique qu'on pourra s'assurer de bien exploiter ces ressources.

Nous sommes un peuple compatissant, monsieur le Président, et nous sommes bien conscients du fait que la transition à une économie de marché entraîne inévitablement des difficultés; le peuple russe fait preuve de patience et de courage face à tous les problèmes économiques auxquels il est confronté, et ce faisant, il se gagne le respect et l'admiration de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. le Président Fraser: Nous sommes persuadés que malgré tous les obstacles qui demeurent, le peuple russe triomphera grâce au grand courage qui l'a toujours animé.

Le Canada fera tout en son pouvoir pour lui venir en aide. En tant que membre du Groupe des Sept, nous avons contribué récemment à réunir le fonds d'aide de 24 milliards de dollars destiné à la Russie, qui sera lié à un programme de réforme économique élaboré par le Fonds monétaire international.

• (1200)

Au niveau bilatéral, le Canada s'est engagé à apporter une aide considérable et comme vous l'avez signalé lors de votre dernière visite à Ottawa, monsieur le Président, nous tenons toutes nos promesses.

Nous offrons à votre pays une très grande quantité de céréales et d'autres crédits, ainsi qu'un large éventail de programmes d'aide sur les plans technique et humanitaire.

Nous espérons que nos liens sur les plans du commerce et des investissements grandissent également.

Manifestement, nous sommes placés, face à la Russie, dans une position que nous comprenons bien et qui nous demande d'assumer certaines responsabilités que nous acceptons volontiers.

Nos deux pays ont maintenant une occasion unique de développer ce qui devrait être une amitié naturelle. Les 50 dernières années nous ont peut-être empêchés de voir les similarités frappantes et les liens uniques qui existent entre nos pays.

Vous avez dit que vous vous sentiez chez vous ici. Notre vaste territoire, notre géographie nordique, notre climat, nos ressources naturelles abondantes, notre tradition multiculturelle, et même notre tradition en matière de hockey, sont toutes des caractéristiques que nous partageons avec la Russie.

Des voix: Bravo!

M. le Président Fraser: Nous prenons des mesures afin de renforcer ces liens.

Une partie de notre aide technique tend à relancer en Russie le secteur des ressources naturelles, notamment l'exploitation pétrolière et gazière.

En tant que voisins nordiques, nos deux pays appuient la création d'un Conseil international de l'Arctique chargé de s'occuper des questions d'environnement et de sécurité dans la région.

Toujours sur le plan de l'environnement, dont vous avez parlé, monsieur le Président, le Canada s'est engagé récemment à aider la Russie à assurer la sécurité de ses réacteurs nucléaires.

Il nous faut cultiver ces liens bilatéraux.

Peut-être que la meilleure façon d'y parvenir est d'encourager les contacts personnels entre les gens.

[*Français*]

En mai, la Chambre des communes a organisé un colloque d'une semaine dont le thème était «Le système fédéral canadien de gouvernement»; des délégations des nouvelles démocraties de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, y compris de Russie, y ont participé.

Nous espérons avoir d'autres occasions de manifester pareille coopération parlementaire à l'avenir.

[*Traduction*]

Enfin, nos deux pays attachent la même importance à la sécurité mondiale. La guerre froide est terminée et nous sommes maintenant entrés dans une nouvelle ère sur la scène politique internationale.

Le Canada vous appuie et vous encourage, monsieur le Président, dans vos efforts constants pour préserver la sécurité régionale et internationale.

L'accord que vous avez signé récemment avec le président Bush afin de réduire radicalement le volume des armes nucléaires stratégiques représente une percée historique, et nous sommes persuadés que les relations avec vos voisins du Commonwealth des États indépendants témoigneront de la même bonne volonté et du même esprit de coopération.

L'exemple que vous donnez en la matière, monsieur le Président, est bien connu au Canada.

Des voix: Bravo!

M. le Président Fraser: En terminant, monsieur le Président, permettez-moi de vous dire, au nom de tous ceux qui sont présents aujourd'hui, que nous avons un énorme respect pour vos réalisations en tant que président de la Fédération russe durant une période difficile. On a parlé de votre courage.

Il convient peut-être de nous rappeler ce que Churchill a déclaré un jour, lorsqu'on lui a demandé: «Quelle est la plus grande qualité qu'une personne peut avoir?»; il a répondu alors: «Le courage, car il est garant de toutes les autres.»

Monsieur le Président, vous en êtes un exemple parfait et nous sommes très fiers de vous.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le Président Fraser: Nous tenons beaucoup à l'amitié qui se développe avec votre pays et nous nous efforcerons de resserrer les liens qui nous unissent et de vous aider comme nous le pouvons.

[*Traduction*]

Merci beaucoup, monsieur le Président, d'être parmi nous aujourd'hui. Vous serez toujours le bienvenu. Je tiens à vous souhaiter, ainsi qu'à votre épouse, bonne chance et bon voyage.

Des voix: Bravo!

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 juin 1992

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LOI SUR LE MINISTÈRE DES FORÊTS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-306, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Forêts et modifiant d'autres lois en conséquence, dont le Comité permanent des forêts et des pêches a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur) propose: Que le projet de loi C-306, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Forêts et modifiant d'autres lois en conséquence, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand le projet de loi sera-t-il lu une troisième fois?

Des voix: Maintenant.

M. Arseneault propose: Que le projet de loi C-306, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Forêts et modifiant d'autres lois en conséquence soit lu une troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Débat.

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous entamons donc le débat avec l'honorable député de Restigouche—Chaleur.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, comme vous le savez, ce projet de loi a pour objet de changer, dans la version anglaise, le nom du ministère des Forêts, en remplaçant *Department of Forestry* par *Department of Forests*.

Je vais citer la recommandation nº 3 du rapport intitulé *Les forêts du Canada: le rôle du fédéral*, rapport du Comité permanent des forêts et des pêches de novembre 1990. Il s'agit donc de la recommandation nº 3, à la page 39: «Le Comité recommande que, dans le contexte de sa mission et pour donner une image plus globale des ressources forestières du Canada, le nom du nouveau ministère soit remplacé, en anglais, par celui de *Federal Department of Forests—Forests Canada*».

L'explication se retrouve à la page 39 et je vais continuer à en faire lecture: «À signaler que cette modification ne concerne que l'appellation anglaise du nouveau ministère qui porte déjà, en français, le nom de *Forêts Canada* et qui, selon sa loi habilitante, s'intitule *le ministère des Forêts*. Cette recommandation aura aussi pour effet de rapprocher les titres français et anglais du ministère. Pour plus de cohérence et parce que nous ne voulons pas anticiper sur la décision éventuelle du gouvernement à cet égard, nous continuerons, tout au long du présent rapport d'utiliser, en anglais, les termes *Department of Forestry (Forestry Canada)*. Après nous être employés à définir la mission de Forêts Canada, laquelle consiste à trouver le processus et la structure propres à favoriser le développement durable des forêts canadiennes, penchons-nous maintenant sur le *mandat* dont le nouveau ministère des Forêts aura besoin pour mener à bien sa mission, et sur les moyens qu'il devra prendre pour s'en acquitter.»

[*Traduction*]

C'est un fait que le rapport recommande qu'un changement soit apporté, et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, le gouvernement fédéral a adopté le concept de développement durable et il en fait mention tout au

long de son rapport, en l'occurrence le rapport du Comité des forêts.

En ce qui concerne la désignation du ministère, une brève explication s'impose peut-être. En français, le ministère s'appelle déjà *Forêts Canada* et nous voulons nous assurer que la traduction soit juste.

Pour résumer la situation, je vous informe ainsi que tous mes collègues ici présents aujourd'hui que ce projet de loi recueille l'appui de tous. Les députés de tous les partis l'ont appuyé. Le ministre compétent en matière de forêts—qui après l'adoption du projet de loi, deviendra *Minister of Forests*—l'appuie, de même que le secrétaire parlementaire.

Il a été renvoyé à un comité. Les membres du comité l'ont examiné article par article, certaines propositions de modification formulées par le secrétaire parlementaire et moi-même ont fait l'objet d'un débat et ont été acceptées par le comité qui l'a renvoyé à la Chambre.

Je ne veux pas prolonger inutilement le débat d'aujourd'hui. Je crois que l'objectif visé ici est de l'adopter à l'étape de la troisième lecture pour qu'il sorte de la Chambre afin de passer à l'étape suivante.

En terminant, je voudrais demander au secrétaire parlementaire qui va faire quelques observations un peu plus tard d'expliquer les raisons qui ont motivé ces amendements.

[*Français*]

On recevra peut-être une explication des raisons qui ont motivé ces amendements. Également, j'aimerais personnellement remercier, pour son appui, le ministre.

[*Traduction*]

Je voudrais mentionner les députés qui y ont été mêlés de près ou de loin, sans citer de noms. Qu'il suffise de dire que le ministre a appuyé le projet de loi dès le début, comme le secrétaire parlementaire ainsi que mes collègues de tous les partis à la Chambre. J'espère qu'ils vont continuer de l'appuyer. Je les remercie en mon nom personnel.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, je prends également la parole aujourd'hui pour appuyer l'adoption de ce projet de loi, déposé par mon collègue de Restigouche—Chaleur.

Évidemment, certains penseront que c'est un changement mineur, mais dans les faits, il est profond, parce que le ministère des Forêts en est quand même un à part entière. C'est un ministère qui a été créé, et dont les Canadiens s'attendent beaucoup. Il est vrai que lorsque l'on parlait du *Department of Forestry* versus le ministère des Forêts, il y avait une certaine lacune. Lorsque le député de Restigouche—Chaleur en a parlé au ministre, au comité, ainsi qu'à l'opposition officielle et, bien entendu, au Nouveau parti démocratique, je pense que les députés ont convenu qu'il fallait faire les changements qui s'imposaient.

Le ministère des Forêts est en pleine expansion. On voit le rôle de plus en plus grand que joue la forêt, tant au niveau canadien qu'au niveau international. D'ailleurs, le dernier Sommet de Rio a été une preuve vivante de ce que j'avance.

Si on s'est entendu sur ce projet de loi, c'est d'abord et avant tout en collégialité. Mais comme le soulignait le député de Restigouche—Chaleur, il y avait peut-être des petits problèmes techniques que l'on a apportés au niveau de certains amendements; c'est qu'on voulait s'assurer que la passation de *Department of Forestry to Department of Forest* se fasse de façon graduelle, sans qu'il en coûte les yeux de la tête au ministère pour changer tout ce qu'on appelle papeterie et toutes ces choses.

Alors, pour répondre à la question de mon collègue, les deux amendements qui ont été apportés se résument en ceci, monsieur le Président: d'abord pour s'assurer, comme je viens de le préciser, d'un transfert de *Department of Forestry to Department of Forest* en termes de coûts au niveau de tout ce qui peut être identifiable au niveau du ministère des Forêts.

Ensuite, monsieur le Président, ce qu'on a voulu faire par le deuxième amendement, c'est de s'assurer que partout où on emploiera les mots «ministère des Forêts», que cela soit fait. Ces amendements techniques et mineurs ne changent en rien l'esprit de collégialité et le but que visait le projet de loi. C'est pour cela, monsieur le Président, qu'au nom de mon ministre et au nom de mes collègues, il nous fait plaisir d'appuyer un tel projet de loi.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je vais me permettre une courte remarque à l'intention de la Chambre et de nos électeurs car les gens qui nous regardent ne comprennent peut-être pas l'importance de procéder à un tel changement de nom.

Je pense qu'il est important que les Canadiens sachent que mon collègue de Restigouche, depuis son arrivée à la Chambre, s'intéresse vivement à cet aspect des forêts de notre nation. Comme nous le savons tous, il fut le premier député à faire inclure une définition de l'expression développement durable dans l'article d'interprétation du projet de loi C-29 que le Parlement a étudié.

En faisant figurer la définition du développement durable dans le corps du projet de loi, on rend claires comme de l'eau de roche les lignes directrices qui doivent guider toute politique concernant nos forêts.

Je pense que ses électeurs, et tous les électeurs canadiens, devraient se rendre compte que même s'il semble mineur, ce changement peut en fait avoir une influence profonde et déterminante sur l'élaboration de la politique dans ce domaine.

Monsieur le Président, j'aimerais rendre hommage à mon collègue pour le travail qu'il fait dans ce secteur de notre économie. Il est d'une grande importance pour nous tous.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

• (1120)

PÉTITIONS

LE BUREAU DE COMMERCE DE MONTRÉAL ET LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, je crois que des consultations ont eu lieu entre les deux côtés de la Chambre et qu'il y a peut-être consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

1120

[*Français*]

Que, nonobstant les articles 132 et 140 du Règlement, la pétition introductive d'un projet de loi d'intérêt privé du Bureau de Commerce de Montréal et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, déposée le jeudi 18 juin 1992 et faisant l'objet du rapport du greffier des pétitions du vendredi 19 juin 1992, soit réputée avoir été produite dans le délai prescrit et être reçue par la Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

M. Layton: Il y a peut-être aussi consentement unanime pour étudier rapidement ici, à toutes les étapes, le projet de loi S-12.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'aimerais dire que nous sommes tout à fait d'accord avec cette motion, et ainsi procéder immédiatement, après quelques commentaires, à l'adoption du projet de loi S-12.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, on nous demande d'adopter ce projet de loi historique visant à permettre le fusionnement du Montreal Board of Trade et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Les deux groupes participent étroitement depuis plus d'un siècle au développement social, culturel et économique de Montréal et des environs, ainsi que de la province de Québec et du Canada dans son ensemble.

La décision d'unir les forces tout en respectant les traditions et le patrimoine des deux associations fondatrices renvoie une image positive de l'attitude qui prévaut à l'heure actuelle dans le milieu des affaires montréalais; en fait, la décision de fusionner a été approuvée à l'unanimité par les membres des deux groupes, le 23 mars dernier.

[*Français*]

L'un des aspects de cette fusion que l'on doit souligner est que cette nouvelle structure, en terme de règlements officiels contenus dans la loi habilitante, c'est-à-dire dans la loi qui lui confère sa capacité juridique, cette structure donc fonctionnera dans les deux langue officielles du Canada. À ce moment crucial de notre histoire, je crois qu'il faut le mentionner, et cela mérite toutes nos félicitations.

[*Traduction*]

Une fois que ce projet de loi aura été adopté, les dirigeants, les membres et le personnel des deux groupes auront en mains le moyen légal de donner suite à la décision de fusionner. Il y aura beaucoup à faire, mais les résultats en vaudront vraiment la peine.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, il me fait plaisir de dire quelques mots sur le projet de loi S-12. Comme Montréalais, Québécois et Canadien, je suis très fier. J'aimerais dire que cela est un outil nécessaire à Montréal qui se prépare à entrer dans le XXI[e] siècle. Il était bien sûr nécessaire, après plus de 100 ans, d'avoir une deuxième Chambre. Après 100 ans, monsieur le Président, vous comprendrez qu'il y a toute une évolution. Aujourd'hui, on est contents que finalement les deux Chambres se fusionnent. On peut, par cet acte, ce geste, voir comment Montréal se prépare, comment on se sent à Montréal. On doit féliciter ces deux organismes de prendre cette initiative. J'espère qu'il y en aura d'autres qui suivront, parce que, en réalité, on est tous des Montréalais, on est tous des Québécois, on est tous des Canadiens et on doit tous travailler ensemble.

Dans cet esprit de collaboration, la Chambre, comme mon collègue l'a dit, va continuer à donner les services dans les deux langues officielles du pays, va continuer à donner les services aux gens d'affaires de la région de Montréal, qu'ils soient Anglais, Italiens ou d'autres groupes. Mais ce qui est important, c'est que l'on travaille main dans la main dans une période si importante historiquement pour notre pays.

Donc, au nom de l'opposition officielle et au nom de mon parti, le Parti libéral, je félicite les organismes et je leur souhaite beaucoup de chance et de succès. Avec les deux Chambres fusionnées, nous pourrons encourager les gens d'affaires, tous les Montréalais, ceux qui ne sont pas dans les affaires et qui aimeraient s'y lancer, à travailler ensemble à relancer l'économie montréalaise.

Alors, bonne chance, et bien sûr, nous continuerons à donner notre appui au processus législatif afin que le projet de loi S-12 devienne loi.

[*Traduction*]

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement au nom du groupe parlementaire néo-démocrate pour exprimer notre appui à cette fusion. C'est l'une des rares fois où nous appuyons une fusion dans le monde des affaires.

Je crois que cette mesure est excellente et que personne ne prétendrait qu'elle arrive trop tôt. Je suis heureux que cette fusion se fasse et surtout qu'elle se fasse cette année, qui marque notre 125[e] anniversaire en tant que nation.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se constitue en comité plénier, sous la présidence de M. DeBlois.

Le vice-président adjoint: À l'ordre. La Chambre se constitue en comité plénier pour étudier le projet de loi S-12, prévoyant la fusion du Bureau de commerce de Montréal et de la Chambre de commerce de Montréal métropolitain.

• (1130)

L'article 2 est-il adopté?

Article 2—Définition

Mme Coline Campbell (South West Nova): Je voudrais poser une question qui, je crois, est sur les lèvres de tout le monde. Pourquoi fallait-il que le Parlement se prononce sur cette question?

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Je n'en suis pas tout à fait certain, mais je crois que le Bureau de commerce de Montréal a originellement obtenu une charte et que maintenant, pour qu'il puisse fusionner avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, qui a une charte fédérale, le Parlement doit légiférer.

Le projet de loi a été adopté au Sénat au cours des derniers jours, et je sais que beaucoup s'en réjouissent à Montréal.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le président, je me doutais que c'était pour cette raison, mais je crois que les Canadiens voudraient savoir pourquoi deux excellentes institutions de Montréal se sont présentées devant la Chambre. Il y a une ancienne procédure juridique à suivre, et j'estime qu'il faudrait préciser en quoi elle consiste.

M. Layton: Monsieur le président, je vais profiter de ce que ma collègue a dit et de la question qu'elle pose pour ajouter simplement que c'est une année où il se passe énormément de choses dans la bonne vieille ville de Montréal, qui fête ses 350 ans cette année.

Toutes sortes d'initiatives sociales positives sont prises pour réunir Montréal et le pays. Nous savons tous que le 125e anniversaire du Canada sera fêté dans l'ensemble du pays. Le symbolisme de ces deux institutions commerciales qui fusionnent après avoir collaboré si longtemps est des plus appropriés.

[*Français*]

Mme Campbell (South West Nova): J'aimerais simplement souhaiter, monsieur le Président, beaucoup de succès à la ville de Montréal. Et je suis sûre que tout le monde peut voir, dans le futur, Montréal toujours à l'intérieur du Canada, et ce que Montréal a apporté à tous les Canadiens dans le passé. J'ai bon espoir que la fusion de ces deux organisations donnera des résultats positifs pour la ville de Montréal, de même que pour ses citoyens.

(Les articles 2 à 14 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Le préambule est adopté.)

Rapport est fait du projet de loi.

M. Layton propose: Que le projet de loi S-12, Loi fusionnant le Bureau de Commerce de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, soit agréé à l'étape du rapport.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Question.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand le projet de loi sera-t-il lu une troisième fois?

Des voix: Maintenant.

M. Layton propose: Que le projet de loi S-12 soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

[*Traduction*]

M. Edwards: Monsieur le président, je crois que la Chambre consentirait à ce que vous suspendiez le débat jusqu'à midi.

[*Français*]

M. Kindy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, car j'aimerais que vous me conseilliez au sujet d'un problème que je désire soulever.

[*Traduction*]

Le 9 juin 1992, la Chambre a donné son consentement unanime à une motion présentée par M. Jim Edwards, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, à la page 11 622 du hansard. La motion demandait à la Chambre son accord concernant l'heure et la date du discours que devait prononcer le président de Russie, M. Eltsine, devant les sénateurs et les députés.

La motion proposait également:

> Que les allocutions de présentation et les discours qui s'y rattachent soient imprimés en annexe aux *Débats de la Chambre des communes* de ce jour et fassent partie des archives de cette Chambre;

La motion n'a pas été respectée. J'ai ici un exemplaire du hansard du 19 juin 1992, le jour où M. Eltsine a prononcé son discours. On ne trouve pas en annexe du hansard le texte du discours ou les allocutions s'y rattachant. On n'y trouve qu'un corrigendum indiquant que le texte du discours de M. Eltsine ainsi que les allocutions de présentation s'y rattachant seront publiés à une date ultérieure en annexe des *Débats de la Chambre des communes*.

Monsieur le Président, j'ignore s'il s'est produit une erreur dans la production des *Débats de la Chambre*, ou s'il est impossible de reproduire le discours dans le compte rendu officiel du hansard lorsque des étrangers, des personnes autres que des députés, prennent la parole à la Chambre à ce moment.

Je suis conscient que le Règlement ne comporte aucune disposition concernant l'invitation d'orateurs ou encore les dispositions relatives aux discours que ceux-ci prononcent, mais compte tenu de l'importance et de la nature des discours, le protocole devrait être respecté à la lettre.

Je constate que depuis 1941, chaque fois que des chefs d'État, des chefs de gouvernement ou des dignitaires ont pris la parole devant la Chambre, leurs discours ont été imprimés dans le hansard. Par exemple, l'allocution qu'a prononcée M. Herzog, président d'Israël, devant les deux Chambres du Parlement le 27 juin 1989 a été imprimée en annexe des *Débats de la Chambre des communes* de ce jour.

Je déposerai la liste de ces dignitaires, des discours qu'ils ont prononcés et des numéros de page où ils figurent dans le hansard.

Monsieur le Président, je crois que nous avons deux problèmes. Premièrement, l'ordre de la Chambre n'a pas été respecté. Deuxièmement, pour la première fois, un chef d'État ou un dignitaire étranger s'est adressé aux députés et aux sénateurs à la Chambre, et le texte de son

discours ne figure pas en annexe du compte rendu officiel des délibérations de la Chambre des communes.

• (1140)

Je me demande si le Président pourrait remédier à ce très grave problème.

M. Edwards: Monsieur le Président, toujours au sujet du même rappel au Règlement, étant donné que c'est de ma motion que mon collègue parle, je voudrais préciser que, selon moi, le compte rendu officiel de la Chambre est le hansard qui sera publié d'ici une semaine ou dix jours. Le compte rendu qu'on nous a distribué aujourd'hui est, en fait, un document préliminaire.

À mon avis, la note explicative figurant au début du hansard de vendredi précise que le discours de M. Eltsine ainsi que les discours de présentation et de remerciement seront publiés en même temps.

Sauf erreur, monsieur le Président, on a toujours procédé de cette façon-là dans le passé. On s'en tient en l'occurrence à la pratique établie.

M. Kindy: Toujours au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur le Président, je voudrais préciser que le 27 juin 1989, on avait inclus dans la première édition du hansard le discours de M. Herzog. Ainsi, je suis surpris que ce ne soit pas le cas en l'occurrence.

Je voudrais, en outre, savoir si cela s'explique par la présence d'étrangers à la Chambre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je remercie l'honorable député de Calgary-Nord-Est d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette situation. Après vérification, on me signale que c'est uniquement pour des raisons techniques que le texte de l'allocution de M. Eltsine ne paraît pas dans l'édition préliminaire du journal des *Débats* de vendredi dernier, mais qu'il paraîtra lors d'une édition ultérieure à la date du 19 juin 1992.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Maintenant, je demande s'il y a consentement de la Chambre pour suspendre les débats jusqu'à midi? Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est donc suspendue jusqu'à midi.

(La séance est suspendue à 11 h 42.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 12 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-86 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement je propose:

> Que relativement au projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence, au plus un jour de séance supplémentaire soit accordé aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture; et que, 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude en deuxième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. Mills: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement; quand on connaît l'importance de cette question pour les députés de Toronto, je trouve plutôt étrange qu'un député de Toronto, propose que nous ne prenions pas plus de temps pour examiner tous les aspects de ce projet de loi.

M. McDermid: Monsieur le Président, il est vrai que je viens de la région de Toronto, de Brampton plus exactement, où on a un urgent besoin de ce projet de loi; les gouvernements régionaux et locaux nous ont demandé de l'adopter le plus rapidement possible et c'est ce que nous faisons. Nous le renvoyons au comité, afin que nous puissions entendre des témoins et adopter ce projet de loi le plus tôt possible en vue de prendre les mesures nécessaires.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 222)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bernier
Bird	Bjornson
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bourgault	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Cole
Collins	Corbeil
Corbett	Couture
Crosbie (St. John's-Ouest)	Darling
de Cotret	Desjardins
Dick	Dobbie
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Greene	Guilbault
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Horner
Horning	Hudon
James	Johnson
Joncas	Kempling
Koury	Landry
Larrivée	Layton
Lewis	Loiselle
Lopez	Marin
Martin (Lincoln)	Mazankowski
McCreath	McDermid
McKnight	McLean
Monteith	Moore
Nicholson	Plourde
Porter	Redway
Reid	Ricard
Richardson	Robitaille
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Tardif
Tétreault	Thacker
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Winegard	Worthy—92

CONTRE

Députés

Allmand	Anawak
Angus	Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Black
Blaikie	Boudria
Butland	Campbell (South West Nova)
Catterall	Dingwall
Dionne	Edmonston
Finestone	Fisher
Fontana	Foster
Fulton	Gagliano
Grey (Beaver River)	Heap
Jordan	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kindy
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
MacAulay	Maheu
Marchi	McCurdy
McGuire	Milliken
Mills	Mitchell
Nystrom	Pagtakhan
Peterson	Proud
Rideout	Riis
Rocheleau	Skelly (North Island—Powell River)
Stewart	Stupich
Tobin	Walker—50

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR L'IMMIGRATION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 19 juin, de la motion de M. Valcourt: Que le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et déféré à un Comité législatif du Secteur ministériel; ainsi que sur l'amendement de M. Allmand:

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous reprenons le débat. La parole est à l'honorable ministre des Transports.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser à cette Chambre aujourd'hui afin d'appuyer les modifications que mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a récemment proposé d'apporter à la Loi sur l'immigration.

Le projet d'amendement qu'il a déposé devrait faire en sorte que le Canada puisse continuer de prospérer grâce aux talents et aux compétences que les Néo-Canadiens ont toujours contribués à ce pays et puisse profiter de l'esprit d'unité qui anime ces nouveaux arrivants.

J'estime que l'immigration est la pierre angulaire de notre patrimoine national. Sa contribution au bien-être social et économique du Canada est inestimable, sans compter que c'est grâce à l'immigration que notre pays s'est édifié.

Notre politique officielle de l'immigration repose sur trois objectifs fondamentaux. La réunification des familles et la protection des réfugiés en sont des éléments centraux.

Mais nous tenons également à ce que l'immigration contribue à la prospérité nationale en attirant des personnes dont les talents et les compétences répondent à nos besoins. Trouver un juste équilibre entre ces trois objectifs, voilà en quoi consiste la gestion efficace de notre programme d'immigration.

Les Canadiens. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse d'interrompre pour quelques instants l'honorable député, mais je demande la collaboration des deux côtés de la Chambre pour que les gens qui nous écoutent, et également la Présidence, puissent suivre avec attention les discours. Je reconnais à nouveau l'honorable ministre des Transports.

M. Corbeil: Les Canadiens et les Canadiennes tiennent à ce que notre système d'immigration trouve son équilibre entre nos traditions humanitaires et les exigences pratiques d'une nation comme la nôtre. Mais les choses ont beaucoup changé, monsieur le Président, depuis 16 ans, c'est-à-dire depuis l'adoption en 1976 de la Loi sur l'immigration.

La situation politique et économique actuelle à l'échelle mondiale est loin d'être stable. Les conflits régionaux, les catastrophes écologiques, l'effondrement économique ont donné lieu à de vastes mouvements de population. Certains estiment à 80 millions le nombre de personnes en situation de transit dans le monde. Il en résulte donc une rude mise à l'épreuve des programmes d'immigration de presque tous les pays industrialisés.

Comment la communauté mondiale réagira-t-elle à ce nouvel afflux d'immigrants? Et comment le Canada réagira-t-il? Eh bien, le Canada ne reste pas indifférent. Il y a un peu plus de deux ans, le gouvernement fédéral a entrepris de consulter un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes, représentatifs de l'ensemble de la population. Nous nous demandions alors quoi faire pour relever le défi. Nous nous sommes posé bon nombre de questions.

• (1250)

Combien de personnes le Canada peut-il accueillir pour répondre à ses besoins économiques et remplir ses obligations internationales à l'égard des réfugiés? Quel genre de personnes le Canada veut-il attirer? Que devraient être leurs antécédents, leur formation académique, leurs compétences? Quelles mesures devons-nous prendre pour nous assurer que les besoins des nouveaux immigrants ne dépassent pas notre capacité d'y répondre? Comment pouvons-nous aider les immigrants à s'intégrer à notre société?

Cette consultation auprès de gens différents s'inscrivait au sein d'un plan quinquennal d'immigration. Nous en sommes maintenant à la deuxième année de ce plan qui a reçu l'approbation de la grande majorité des Canadiens et des Canadiennes. Aujourd'hui, le Canada accueille, en proportion de sa population, un nombre plus élevé d'immigrants que tout autre pays du monde. Un Canadien sur six est né dans un pays autre que le Canada.

Nous acceptons maintenant 250 000 immigrants et réfugiés tous les ans, trois fois plus qu'en 1984. Il nous en coûte environ 900 millions de dollars par année, soit près d'un milliard, monsieur le Président, pour financer les programmes d'immigration à tous les échelons du gouvernement fédéral.

Par ailleurs, nous n'avons jamais cessé de tenir nos engagements à l'égard des réfugiés du monde. Notre Commission de l'immigation et du statut de réfugié est un modèle d'équité et d'efficacité dont plusieurs autres pays s'inspirent.

Les revendicateurs du statut de réfugié sont acceptés ici dans une proportion plus élevée que partout ailleurs au monde. Nous en acceptons deux fois plus que le pays qui nous suit dans la liste et dix fois plus qu'un pays comme la Suède. Et pourtant, ce n'est pas assez pour répondre aux besoins d'un monde en état de grande perturbation. Des centaines de milliers, voire des millions de gens voudraient encore venir s'établir au Canada, bien plus que nous ne pouvons en accueillir.

Nous avons poussé la planification très loin, mais il est aujourd'hui évident qu'il nous faut disposer de meilleurs outils de gestion. Notre structure législative actuelle, c'est-à-dire les «règles et modalités» qui régissent la Loi sur l'immigration ont été élaborées en 1976, dans un univers très différent de celui dans lequel nous vivons aujourd'hui. Le système n'a pas été conçu pour soutenir

les pressions qu'il subit aujourd'hui dans le contexte des années 1990. Ces pressions, monsieur le Président, nuisent à l'efficacité du programme et engendrent de nombreuses insatisfactions.

Plus s'allongent les listes d'attente et les délais de traitement, plus il devient tentant d'abuser du système. Notre ouverture et notre générosité même rendent notre système vulnérable aux abus. Les abus qui font douter de la valeur du système menacent l'intégrité même du programme. Si nous ne nous donnons pas les outils nécessaires à la gestion efficace du programme dans les années 1990, nous risquons de perdre l'appui de la population et les avantages économiques et sociaux que l'immigration nous apporte.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a donc proposé une série de changements qui permettront de mieux équilibrer les trois groupes qui forment les jalons traditionnels de notre programme d'immigration.

Le programme continuera de favoriser les familles et d'accueillir les réfugiés qui veulent échapper à la persécution, mais nous accorderons une importance accrue aux immigrants indépendants et aux entrepreneurs dont la compétence, le talent et le sens des affaires sont si nécessaires à notre prospérité économique.

Les modifications à la loi nous permettront de mieux contrôler le mouvement des nouveaux immigrants, d'inscrire une plus grande mesure de certitude dans notre planification afin de raccourcir les délais de traitement, de les rendre plus prévisibles et de traiter les nouveaux arrivants de façon plus équitable.

Pour entrer dans les détails, disons que nous nous proposons de créer trois volets de gestion pour la sélection des immigrants. Nous avons pour objectif d'éliminer les arriérés qui drainent nos ressources et nous empêchent d'aider tous ceux qui ont besoin de notre aide.

Le volet un ne sera assorti d'aucune limite de nombre et le ministère s'engagera à traiter les demandes dans des délais précis. Les conjoints et enfants à charge seront les premiers bénéficiaires de ce changement.

Dans le cas des volets deux et trois, un plafond s'appliquera à chaque groupe et les délais de traitement seront prescrits. Une fois le plafond atteint, aucune autre demande ne sera acceptée.

Nous voulons également accélérer le processus de détermination du statut de réfugié. En éliminant le premier palier d'audience, nous réduirons les délais de traitement, comprimerons les frais administratifs et donnerons à la Commission autonome de l'immigration et du statut de réfugié la possibilité de mieux canaliser ses ressources. Ce changement, monsieur le Président, a été recommandé par le vérificateur général du Canada et appuyé par le président de la CISR.

Les véritables réfugiés doivent pouvoir reprendre le cours normal de leur vie le plus rapidement possible. Plus les décisions sont prises rapidement, plus vite ils peuvent quitter les programmes d'aide sociale et prendre une part active à la vie de leur collectivité.

Les nouvelles procédures permettront aux réfugiés, au sens de la Convention, d'obtenir plus rapidement un statut d'immigrant reçu et de trouver du travail. Il sera également possible de traiter les demandes des conjoints et des enfants à charge en même temps que celles du requérant.

Le ministère espère ainsi ramener à six mois le délai de traitement des demandes de permis d'établissement.

Les modifications que nous proposons d'apporter à la loi, monsieur le Président, nous permettront de disposer d'un système d'immigration juste, équilibré et efficace, un système véritablement adapté aux réalités des années 1990, un système qui nous permettra de trouver un juste milieu entre nos traditions humanitaires et les besoins pratiques de notre pays.

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du ministre. Il n'a à aucun moment, traité des principaux points du projet de loi qu'il appuie.

Ce projet de loi autorise le gouvernement à imposer un lieu de résidence à une personne voulant immigrer dans notre pays comme condition pour lui délivrer un visa. Il a toujours existé des mesures en vue d'encourager les immigrants à aller s'installer dans certaines parties du pays où leur métier et leur profession sont nécessaires. C'est une chose tout à fait acceptable.

Le ministre peut-il nous dire cependant comment il peut appuyer une clause qui obligerait une personne qui immigre dans notre pays à vivre dans une certaine ville ou dans un certain quartier au Canada quand la Charte des droits stipule à l'article VI que: tout citoyen canadien et toute personne ayant le statut de résident permanent ont le droit d'établir leur résidence, de travailler et de se déplacer n'importe où dans tout le pays.

J'espère qu'il peut nous donner une bonne explication à ce sujet.

[*Français*]

M. Corbeil: Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné plus tôt, les modifications que propose d'apporter le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à notre système d'immigration ont pour but, effectivement, de changer des choses qui, au cours des années, ont causé des problèmes et d'adapter le nombre d'immigrants que nous recevons maintenant et que nous accueillons avec beaucoup de chaleur et de générosité, afin de leur permettre de remplir aussi les conditions sociales et économiques qui sont celles du Canada des années 1990.

Je pense qu'il est tout à fait dans l'ordre de répondre à des questions et des commentaires qui ont été régulièrement soulevés par la population à l'effet que nous devrions tenter de faire en sorte que les immigrants puissent être dirigés vers les endroits du pays où ils auront plus de possibilité de s'adapter aux conditions économiques, aux conditions sociales qui prévalent et de répondre à des besoins précis dans des endroits donnés.

Cela me semble être une excellente proposition soumise par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dans son projet de modification, parce que, encore une fois, il s'agit, à travers toutes les nouvelles mesures préconisées, d'adapter la situation d'accueil des immigrants aux nouvelles réalités politiques, économiques et sociales de ce pays.

• (1300)

[*Traduction*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, je reviens sur la question de mon collègue.

Le gouvernement est essentiellement en train de dire que nous sommes prêts à répondre à toutes sortes de contestations et que ceux qui contestent la charte ont de fortes chances d'obtenir raison. Or, il y a quelques semaines à peine, lorsque nous débattions la question référendaire, le gouvernement a dit qu'il fallait prendre garde d'intervenir de crainte de se retrouver aux prises avec une constestation en vertu de la charte.

Il doit se décider: ou bien il ouvre la voie à des contestations, ou bien il ne l'ouvre pas. Le gouvernement ne se soucie pas qu'il y ait des contestations en vertu de la charte dans la mesure où il s'agit d'immigrants, mais il s'en inquiète dans le cas de Canadiens qui ne sont pas des immigrants. C'est l'un ou l'autre.

Soit que le gouvernement accepte d'ouvrir la voie à de telles contestations et d'embourber encore plus le système ou alors il fait confiance à son conseiller juridique qui a dit que la question ne donnerait lieu à aucune constestation en vertu de la charte. Franchement, je voudrais bien que le gouvernement dépose tout conseil ou motivation juridique justifiant que le gouvernement pourrait adopter une telle mesure sans craindre de contestations en vertu de la charte, car je pense que les avocats se trompent.

[*Français*]

M. Corbeil: Monsieur le Président, le Canada a été depuis toujours une terre d'accueil très généreuse pour tous les immigrants. J'ai mentionné tantôt que nous devons adapter les lois de l'immigration aux nouvelles réalités des années 1990 et, à partir du moment où les gens qui décident d'immigrer au pays sont conscients de certaines limitations qui leur sont imposées pour un temps donné sur leur lieu de résidence, nous sommes convaincus que les gens vont, en venant ici, accepter ces conditions parce que cela va leur être expliqué, et que ces modifications sont proposées suite à une vaste consultation qui a été faite auprès de différents milieux de la nation canadienne et qui sont souhaitées par un grand nombre de citoyens et citoyennes du Canada.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): J'ai écouté le discours du ministre et je voudrais lui dire, par votre entremise, monsieur le Président, et dire à la population canadienne que nous ne sommes pas contre l'amélioration ou la rationalisation de la Loi sur l'immigration du Canada. Nous acceptons mal qu'une mesure législative très complexe franchisse toutes les étapes en vue de son adoption tellement vite qu'il soit difficile d'en saisir tous les aspects.

Dans son discours, le ministre a déclaré que nous serions mieux en mesure de contrôler le déplacement des nouveaux immigrants. Je lui pose précisément la question suivante: en vertu des modifications constitutionnelles qui sont proposées, nous donnons en fait l'immigration aux provinces. Cela voudrait dire que toutes les provinces exerceront leurs compétences en matière d'immigration, chacune agissant à sa guise. En tant que gouvernement national, de quel mécanisme disposerons-nous pour remédier à tout abus en matière d'immigration, une fois que cette responsabilité aura été confiée à chacune des provinces? Y a-t-il une disposition qui en traite?

[*Français*]

M. Corbeil: Monsieur le Président, étant donné que nous n'en sommes pas encore arrivés à des ententes sur la distribution nouvelle des pouvoirs dans un Canada renouvelé, nous allons régler les problèmes, avec la loi actuelle de l'immigration, dans la distribution des pouvoirs tels qu'ils sont aujourd'hui. Lorqu'il s'agira de transférer ces pouvoirs de façon quelconque aux provinces, nous nous adresserons à ce problème à ce moment-là et appliquerons les conditions appropriées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Une courte question, l'honorable députée de Mont-Royal.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, consciente du fait que ma question doit être très brève, j'aimerais demander au ministre si une personne ne pourrait pas invoquer les droits à la mobilité garantis par la charte. Si je n'accepte pas nécessairement d'aller à l'endroit prescrit, ou si j'accepte d'y aller mais que je ne m'y plaise pas, aurais-je le droit de quitter avant les deux années imposées? Oui ou non.

[*Français*]

M. Corbeil: Monsieur le Président, selon nous, il n'y a pas de possibilité d'attaque ou de contestation en vertu de la Charte, étant donné qu'il s'agit de conditions qui seront acceptées librement et contractées librement par les gens qui accepteront d'entrer au Canada sous ce nouveau régime.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-86 sur l'immigration, une mesure législative volumineuse et détaillée comme l'a si bien signalé notre porte-parole vendredi dernier. Ce projet de loi comprend 113 pages et environ 128 articles. Je n'ai rien à dire sur le fond du projet de loi, mais du point de vue de la procédure, je trouve choquant qu'on aborde un sujet si important avec une telle désinvolture.

Qui plus est, nous passons de la première à la deuxième lecture en un temps record parce que ce matin le gouvernement a imposé la clôture. Cela ne donne pratiquement aucune occasion aux parlementaires d'approfondir l'essence même du projet de loi C-86. Plus important encore, nous n'avons même pas le temps, à l'étape de la deuxième lecture, de consulter les Canadiens que ce sujet intéresse. On se contente plutôt de les tenir à l'écart.

Je trouve cela regrettable. Néanmoins, parce qu'ils sont de bons démocrates, le porte-parole du Parti et le caucus libéral ont insisté sur ce point vendredi, exposé les préoccupations du Parti libéral et proposé des améliorations au C-86.

L'immigration constitue peut-être la composante de la politique gouvernementale qui suscite le plus d'émotion parce que nous décidons qui peut et ne peut pas entrer au pays et pour quelles raisons les immigrants peuvent rester ou non.

Il n'y a rien de plus difficile pour les députés que de rentrer dans leurs circonscriptions où l'immigration est une question de la plus grande importance et de transmettre à leurs électeurs des décisions défavorables, qu'il s'agisse d'un étudiant qui veut venir poursuivre ses études chez nous, d'une personne qui souhaite venir assister à un mariage ou à des funérailles, d'un réfugié qui fait face à l'expulsion, d'un citoyen canadien qui ne peut faire venir son frère ou sa soeur pour rejoindre le reste de la famille. L'immigration est une question qui suscite de vives réactions émotives. Pourtant, il s'agit d'un domaine de la politique fédérale d'intérêt public qui, depuis quelques années, a été un des plus mal gérés par les nombreux ministres qui se sont succédé à ce portefeuille, chacun proposant des priorités nouvelles, des orientations nouvelles. Cela a donné lieu à une profonde exaspération non seulement pour ceux qui se préoccupent de l'immigration, mais aussi l'ensemble des Canadiens d'un océan à l'autre.

Cette mauvaise gestion n'a nulle part été plus évidente que dans le processus de détermination du statut de réfugié. Le gouvernement veut passer pour un gouvernement qui fait preuve de fermeté avec les réfugiés et dont le système est respecté. C'est le gouvernement lui-même qui a géré ce système prétendument nouveau.

Voyez l'arriéré des demandes de statut de réfugié. Combien de millions de dollars cela a-t-il coûté? Pendant de longues années, des gens n'ont pu voir leur famille, des gens se sont fait refuser, et, au bout du compte, ne sont pas expulsés. De toute évidence, le système s'effondre. L'architecte de ce système, qu'on envisage de modifier de nouveau, n'est pas un ancien gouvernement, mais celui qui est toujours en place.

• (1310)

Il y a parfois lieu de se demander si le gouvernement a vraiment à coeur l'intérêt bien compris du dossier de l'immigration ou si, au contraire, il ne l'utilise pas pour des raisons politiques, au détriment des intérêts de tous les Canadiens.

Il y a quelques années, pendant l'été, nous avons été témoins d'une des pires utilisations qui soient du dossier de l'immigration. Cet été-là, 157 personnes sont débarquées sur la côte est du Canada. Plutôt que de s'occuper de la situation de façon rationnelle, professionnelle et selon les voies régulières, ce gouvernement et le premier ministre ont parlé d'urgence nationale et ont rappelé le Parlement afin de tenir un débat d'urgence sur le cas de 157 personnes.

En 1980, nous—et quand je dis «nous» je veux dire le gouvernement et les Canadiens—avons accepté 100 000 réfugiés de la mer vietnamiens d'un seul coup, indépendamment de toutes les catégories d'immigrants au cours de ces années. Il était dans notre intérêt d'essayer de sensibiliser le pays, c'est-à-dire d'amener les Canadiens à accepter ces immigrants ainsi que la contribution qu'ils allaient apporter à notre pays. Pourtant, à peine quelques années plus tard, le gouvernement d'en face a bloqué l'admission de 157 personnes au motif qu'il s'agissait d'une urgence nationale.

La réalité, c'est que le niveau de popularité du gouvernement était très bas, que certains Canadiens étaient enthousiastes à l'idée d'accueillir 157 réfugiés de la mer, tandis que d'autres étaient inquiets, et que le gouvernement a par conséquent profité de la situation en exagérant le problème et en ternissant l'image du Canada en tant que terre d'accueil pour les réfugiés. En fait, cette image est un peu plus ternie à chaque jour.

Il est facile maintenant pour le gouvernement de déposer un projet de loi et de dire qu'il veut reprendre le contrôle de la situation et faire en sorte que les gens respectent la loi. Personne ne conteste cela. Nous avons dit précisément la même chose à tous les ministres conservateurs de l'Immigration qui se sont succédé et ceux-ci nous ont promis un système pratique et équitable qui ne constituerait un fardeau ni pour le gouvernement ni pour les contribuables. Il y a maintenant près de sept ans que nous attendons que ce soi-disant meilleur système commence à porter fruit.

Il est très facile pour le gouvernement d'essayer de donner l'impression qu'il fait preuve de fermeté, particulièrement en période économique difficile. Pourquoi agit-il ainsi? C'est parce qu'en période économique difficile comme celle que nous vivons actuellement, il y a un risque que des Canadiens sans emploi commencent à voir d'un mauvais oeil l'arrivée d'immigrants. En effet, ces chômeurs se disent qu'au lieu d'accueillir de nouveaux immigrants, le Canada devrait commencer par donner des emplois aux Canadiens qui en ont besoin, quitte ensuite à ouvrir les portes un peu plus grandes lorsque la situation se sera améliorée.

C'est la raison pour laquelle la date du dépôt de projet de loi n'est pas une coïncidence. Le gouvernement essaie de faire croire qu'il agit de façon professionnelle et qu'il se préoccupe de la question, alors qu'en fait il a laissé passer de nombreuses occasions d'agir au cours des sept dernières années. Nous devons éviter de penser qu'en raison du ralentissement économique le moment est mal choisi d'accueillir de nouveaux immigrants pour relancer notre économie et rebâtir notre pays. La plupart des études faites, tant au cours de périodes prospères que difficiles, mais en particulier au cours de périodes difficiles, révèlent qu'en fin de compte, lorsque tous les éléments sont pris en considération, le mouvement migratoire au Canada entraîne la création d'un nombre d'emplois net plus élevé. En effet, un certain nombre d'immigrants deviennent des entrepreneurs, créent des entreprises, prennent des risques et fournissent des emplois à d'autres personnes. Ces immigrants sont aussi des consommateurs et contribuent ainsi aux dépenses de consommation et à la croissance de la demande. Finalement, il faut honnêtement reconnaître que ces personnes acceptent aussi des emplois que, peut-être, vous et moi ne sommes pas intéressés à occuper.

La ligne entre le mythe et la réalité est très mince et le gouvernement ou le Parlement doit se montrer très prudent lorsqu'il envoie un message au sujet d'une question aussi délicate et émotive que l'immigration. Dans notre pays, l'immigration a joué un rôle très important, productif et favorable, et a permis de bâtir le pays que nous avons maintenant.

Nous devons continuer à insister sur le fait que nous ne demandons pas aux gens de venir au Canada parce que nous pensons que c'est une obligation qui nous incombe envers diverses collectivités culturelles. En fait, nous devons renforcer l'idée que l'immigration est l'un des outils sur lesquels nous devons pouvoir compter pour continuer à jouir du niveau de vie qui est le nôtre. La population canadienne est relativement petite et elle vieillit. La natalité diminue. L'économie a besoin de travailleurs que nos écoles et nos institutions sont parfois trop lentes à fournir. L'immigration n'est pas la solution miracle, mais c'est certainement une bonne option pour répondre aux besoins du pays et assurer son avenir.

Nous devons nous montrer fermes et disciplinés afin d'assurer le respect de nos dispositions législatives en matière d'immigration, mais nous devons aussi éviter d'adopter des lois qui se fondent sur des perceptions ou des mythes. Malheureusement, j'ai l'impression, de mon siège de ce côté-ci de la Chambre, que le gouvernement préfère fonder toute sa politique d'immigration sur des perceptions et des mythes au lieu de faire face à la réalité et de donner aux Canadiens une loi tenant compte de la véritable situation dans le domaine de l'immigration.

Comme je le mentionnais, le projet de loi a 113 pages. Étant donné le peu de temps que j'ai eu à ma disposition pour l'étudier, il m'est impossible d'aborder chaque aspect de la mesure législative. Je m'en tiendrai donc à trois grandes orientations qui se dégagent du projet de loi et qui me préoccupent.

Premièrement, le gouvernement conservateur tente encore, et semble même s'en être fait une priorité, d'accélérer le traitement des demandes des entrepreneurs et des investisseurs et d'accroître le nombre d'immigrants de cette catégorie. Je n'insinue pas, ici, que mon parti et moi sommes contre cette catégorie d'immigrants, car c'est en fait notre parti qui l'a insérée dans la Loi sur l'immigration. À l'époque, le Parti libéral était disposé à examiner les demandes de ce genre d'immigrants dans une nouvelle perspective. À son arrivée au pouvoir en 1984, le gouvernement conservateur a immédiatement doublé le nombre d'immigrants possédant une certaine fortune.

Je n'ai rien contre les gens qui ont réussi en affaires. Je n'ai rien contre ceux qui créent des emplois et favorisent la prospérité économique d'un pays. Toutefois, je ne suis pas d'accord pour qu'on laisse entendre aux immigrants éventuels qu'il leur est plus facile de venir chez nous s'ils ont les poches pleines que s'ils ont les poches vides. C'est pourtant l'impression et le message qui se dégagent des mesures que le gouvernement a prises depuis qu'il est au pouvoir. Il semble y avoir deux poids, deux mesures, et cela est contraire à nos traditions en matière d'immigration.

• (1320)

Par le passé, un grand nombre d'immigrants, en fait la vaste majorité des immigrants, y compris mes parents, qui sont venus s'installer au Canada étaient passablement démunis. Cependant, ils avaient bon coeur et tenaient, de façon incontestable, à bâtir quelque chose de grand pour eux-mêmes, pour leur famille et pour leur pays. Devenus aujourd'hui citoyens canadiens, ces immigrants veulent non seulement remercier le Canada, mais rendre la pareille et manifester leur loyauté en contribuant à la construction de fondations inébranlables pour notre pays.

Si cette mesure législative avait été en vigueur après la Seconde Guerre mondiale, un grand nombre d'immigrants n'auraient jamais eu l'occasion de venir s'établir chez nous et n'auraient pas alors réalisé leur rêve. Si c'était le cas, je le répète, le Canada n'aurait pas été fondé par des gens pas très riches, certes, mais au grand coeur.

Par conséquent, je pense qu'il faut se garder d'établir deux poids deux mesures, car le doublement, voire le triplement d'immigrants riches n'est pas sans répercussions. Lorsque j'étais porte-parole de mon parti pour l'immigration, j'ai visité des missions à l'étranger et j'ai parlé avec les gestionnaires de ces missions. Ils m'ont dit qu'ils avaient été forcés de retirer des agents de visas des autres bureaux chargés des visas de visiteurs ou de la catégorie de la famille pour satisfaire à la demande créée par le doublement et le triplement des quotas imposés par le gouvernement.

Non seulement est-il difficile de recruter des immigrants fortunés, mais cela a joué contre les autres catégories d'immigrants qui valent autant sinon plus.

Par conséquent, ce que j'ai dit, je le répète, c'est qu'il ne faut pas rejeter complètement cette catégorie d'immigrants, mais mieux les encadrer et faire en sorte qu'ils ne nuisent pas aux autres catégories. Il faut, en outre, assurer un meilleur suivi des activités des immigrants riches et veiller à ce qu'ils remplissent leurs promesses de faire des investissements. Le gouvernement doit s'assurer qu'ils investissent vraiment leur argent dans une usine de trappes à souris à Downsview, si tel est leur engagement. À l'heure actuelle, il se fait peu de suivi pour vérifier si les investissements sont vraiment réalisés.

Nous appliquons des règles plus rigoureuses pour les immigrants qui n'ont pas les documents requis, alors que les immigrants investisseurs obtiennent facilement un visa et ne remplissent même pas leurs engagements. Pourtant, on ne leur demande pas de partir. Le suivi n'est pas assuré.

Ces immigrants achètent littéralement leur entrée au Canada, mais, en fin de compte, ils ne remplissent même pas leurs promesses de faire des investissements.

C'est la première chose dont il faut nous occuper au sujet des immigrants investisseurs: Nous devons revoir le programme, le mettre dans une juste perspective, assurer un suivi et empêcher que les immigrants investisseurs prennent trop de place par rapport aux autres catégories d'immigrants.

Les dispositions du projet de loi C-86 sur la catégorie des familles m'inquiètent aussi. Le gouvernement dit vouloir accélérer la réunification des familles, mais il n'est question que de la famille immédiate. Le projet de loi ne contient pratiquement rien au sujet de la famille étendue. Par rapport à la situation d'avant 1984, on constate qu'en ce moment, la proportion d'immigrants provenant de la catégorie des familles et de la catégorie des familles étendues est beaucoup plus faible.

Il y a une excellente raison à cela. Les administrations libérales précédentes avaient fondé leur politique d'immigration sur la catégorie des familles parce qu'elles estimaient que les immigrants de cette catégorie étaient beaucoup plus sûrs d'eux-mêmes. Ces immigrants réussissent mieux. Leur famille joue un rôle que parfois l'État est appelé à jouer, ce qui facilite leur insertion dans la société.

Vous m'avez dit que mon temps de parole était limité. Je voulais aborder, en troisième lieu, la question des réfugiés. Le gouvernement a vraiment élevé au rang de spécialité l'art de s'en prendre aux plus vulnérables de la société. Il revient au concept des tiers pays sûrs et rend plus difficile l'obtention du statut de réfugié.

J'en avais beaucoup à dire sur la question des réfugiés parce que le gouvernement, lorsqu'il parle de «rationaliser» ne veut que réduire au minimum le nombre de personnes qui demandent le statut de réfugié. Mais ce n'est pas le but et cela ne devrait pas non plus être un objectif de la mesure législative. Le but de cette mesure devrait être l'instauration d'un bon système permettant de déterminer qui est un réfugié et qui n'en est pas un, pas d'écarter les candidats ou de rationaliser la procédure jusqu'au point d'interdire l'obtention du statut de réfugié. C'est comme dire que l'on veut améliorer les services hospitaliers en déclarant quelles personnes seront admises dans les hôpitaux et lesquelles ne le seront pas.

À mon avis, on ne peut pas fonctionner ainsi.

J'aimerais continuer si la Chambre me le permet ou je peux répondre à des questions.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec grand intérêt et j'admets avec lui qu'il y a énormément de préjugés et peu de faits en ce qui concerne l'immigration. Je suis tout à fait d'accord avec lui lorsqu'il dit que l'immigration crée de l'emploi et qu'elle est très importante pour notre pays. Je suis bien placé pour le savoir, moi qui suis originaire de Brampton, une des régions qui connaît probablement l'expansion la plus rapide au Canada à l'heure actuelle, en grande partie grâce à l'immigration.

Il a raison de dire que beaucoup de gens ont des malentendus au sujet de l'immigration.

Le député ne semblait pas trop satisfait de notre système d'accueil des réfugiés, qui nous a causé pas mal de problèmes. Je suis le premier à l'admettre. Ce projet de loi a pour objet d'atténuer les problèmes que nous avons eus au cours des années précédentes, non seulement sous ce gouvernement, mais sous le gouvernement antérieur, qui avait lui aussi accumulé beaucoup de retard dans le traitement des dossiers de réfugiés. Ce n'est donc pas uniquement le gouvernement actuel qui a eu des problèmes à ce sujet.

Le député reconnaîtra, j'en suis sûr, que d'autres pays ont aussi les mêmes problèmes, car il y a plus de réfugiés maintenant que jamais auparavant. Ce que nous essayons de faire par cette mesure, c'est de nous assurer—et je crois que les Canadiens veulent être rassurés—que ceux qui se présentent au Canada sont de vrais réfugiés. Il y a énormément de réfugiés de la catégorie économique. En réalité, ils ne correspondent pas à la définition de réfugié au sens de la Convention des Nations Unies. Nous voulons donc, par cette mesure, nous assurer qu'il s'agit de réfugiés légitimes.

Je pense que le député conviendra, étant donné qu'il vient de Toronto, qu'il y a eu des cas de fraude, non seulement en ce qui concerne l'immigration, mais dans l'utilisation du régime d'assistance sociale. Cette situation cause notamment des problèmes aux municipalités. Elles ont elles-mêmes réclamé certaines des mesures proposées dans ce projet de loi, dont l'identification de ceux qui arrivent au Canada. Jusqu'à maintenant, nous n'avions aucun moyen de retracer leurs origines.

Je voudrais toutefois poser au député une question précise. Il a tout à fait raison de dire que l'immigration crée de l'emploi et, donc, de l'activité économique. Pourtant, il critique le gouvernement et parle d'une catégorie de réfugiés qui sont des entrepreneurs, et ainsi de suite.

Pourrait-il fournir à la Chambre des chiffres en ce qui concerne la répartion des immigrants arrivés depuis 1991 qui étaient des migrants de la catégorie de la famille, des réfugiés et des migrants économiques? S'il n'a pas les chiffres ici, je lui promes de les lui fournir. Deuxièmement, pourrait-il nous expliquer pourquoi le gouvernement libéral a réduit le nombre d'immigrants à 80 000 en 1984, alors que notre objectif pour cette année est de 250 000 nouveaux immigrants et que celui de l'an dernier était de 200 000?

S'il prétend que l'immigration est si importante et que les conservateurs ont tout bousillé, comme il aime bien le répéter, peut-il nous dire pourquoi les libéraux ont réduit les quotas à ce point?

M. Marchi: Je remercie mon ami de Brampton pour ses questions.

D'abord, au sujet de la situation des réfugiés, le ministre dit que le gouvernement veut garder les réfugiés illégitimes hors du pays. Les députés de tous les partis sont d'accord avec ce principe.

• (1330)

Quand une personne déclare qu'elle est réfugiée, on doit considérer qu'elle vient de faire la déclaration la plus grave qu'on puisse faire en vertu de la Loi sur l'immigration parce que, essentiellement, cela signifie que sa vie ou la vie de sa famille est en danger à cause de ses convictions religieuses ou politiques. Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre sont d'accord pour dire que ceux qui se font faussement passer pour des réfugiés et qui sont ainsi autorisés à rester au Canada nuisent à l'authenticité de la situation des vrais réfugiés. On n'a rien fait pour empêcher le gouvernement de refuser à ces personnes d'entrer au pays.

Le ministre signale que ce projet de loi permettra maintenant au gouvernement de faire quelque chose qu'il ne pouvait pas faire avant. De toute évidence, le ministre ne connaît pas le projet de loi ou, s'il le connaît, il ne nous présente pas les faits tels quels. En vertu de la Loi sur l'immigration et des projet de loi C-84 et C-55, le gouvernement avait toutes sortes de pouvoirs pour agir.

Le fait est que le gouvernement a imposé un système de détermination du statut de réfugié qui a provoqué un arriéré. Nous lui disons depuis 1986 que ce processus ne fonctionne pas, mais il continue d'y consacrer des millions de dollars. Il continue de nommer des responsables au comité d'étude des dossiers. Il continue de refuser des permis de travail et d'empêcher des gens de voir leur famille. Tout cela pourquoi, monsieur le Président? Même ceux à qui on a refusé tout cela n'ont pas été expulsés, en fin de compte.

Le gouvernement, qui veut montrer aux fraudeurs de quel bois il se chauffe, n'a finalement rendu service ni aux réfugiés, ni aux contribuables, ni au pays. Nous l'avons dit au gouvernement.

Le programme d'élimination de l'arriéré des revendications, qui ne devait prendre que quelques années et coûter 75 millions de dollars, est toujours en cours. Il y a maintenant trois ou quatre ans qu'il se poursuit, et nous y avons investi des centaines de millions de dollars.

M. Mills: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député de York-Ouest. Nous devrions nous rappeler que, à l'exception des autochtones, tous les Canadiens sont des immigrants. Nous devons être très prudents en abordant cette question.

La question que je désire poser à l'ancien porte-parole de l'opposition en matière d'immigration, lui qui s'intéresse d'ailleurs à cette question depuis des années, porte sur le personnel. À titre de député de Toronto, il sait que 90 p. 100 de notre travail de député au Parlement consiste à s'occuper de cas d'immigration.

Une voix: Est-ce tout?

M. Mills: Le député de l'Ontario demande si c'est tout. C'est donc qu'il est d'accord avec nous.

Une seule chose m'agace avec la procédure de modification dont nous discutons aujourd'hui à la Chambre. Le ministre, vendredi dernier, ne voulait pas reconnaître qu'il avait besoin de plus d'employés.

En d'autres mots, je ne vois vraiment pas comment cette modification ou l'attitude du gouvernement pourrait aider les fonctionnaires à simplifier la paperasserie permettant ainsi aux immigrants de chercher du travail plutôt que de vivre de l'aide sociale, et aux députés de s'occuper des 90 p. 100 des électeurs qui restent.

À Toronto, il y a des gens qui tentent d'obtenir depuis des mois et des mois le statut d'immigrant admis. Je pense que le système est en panne parce qu'on manque de personnel de soutien au ministère.

Je me demande ce que le député a à dire à ce sujet.

M. Marchi: Monsieur le Président, le député de Broadview—Greenwood dit très clairement que le gouvernement n'affecte pas de ressources pour accélérer l'étude des demandes du statut d'immigrant ou de réfugié et que ces personnes ne peuvent même pas obtenir la citoyenneté canadienne en raison d'un arriéré incroyable dans ce domaine. Par ailleurs, le gouvernement ne leur permet même pas de travailler.

Le ministre, qui vient de la circonscription de Brampton, a l'audace de dire que ces personnes deviennent des assistés sociaux. Qu'on les laisse au moins travailler pendant qu'elles attendent une réponse au sujet de leur statut! Le ministre et le gouvernement refusent de leur remettre des permis de travail, puis les critiquent parce qu'elles vivent de l'assistance sociale. C'est ce genre de contradiction qui donne si mauvaise réputation au ministre et au gouvernement.

Ensuite, le député sait qu'à cause des pressions qui existent dans des endroits comme Hong Kong, la Nouvelle-Delhi et d'autres régions, il n'y a pas suffisamment d'agents des visas canadiens pour répondre à la forte demande d'immigration. Ils n'ont pas les systèmes informatisés nécessaires pour tenter de faire face à cette situation.

Par conséquent, si l'on vient d'Italie, la période d'attente est de six mois. Mais si l'on vient de Hong Kong, de la Nouvelle-Delhi ou de Manille, elle est de trois, quatre, cinq ou six ans.

Ce que le député de Broadview—Greenwood essaie de dire, c'est qu'il faut un peu plus d'uniformité et tenter d'étudier les demandes dans des délais à la fois humanitaires et équitables pour tous les demandeurs quelle que soit leur origine. Si le gouvernement veut accroître le nombre d'immigrants et leur venir davantage en aide, il doit affecter plus de ressources au programme; ainsi, il ne se contentera pas uniquement de belles paroles.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, l'immigration est une question importante et complexe pour le Canada.

Le projet de loi dont nous sommes saisis est un texte législatif complexe de plus de 100 pages. À bien des égards, le principe de base sur lequel repose le projet de loi est très simple. Notre programme d'immigration devrait manifestement réaliser des objectifs efficaces d'une manière qui soit rentable, équitable et humaine.

Pour y parvenir dans les années 1990, nous avons besoin d'un nouveau cadre qui nous permette d'établir des règles claires, de les appliquer efficacement et d'exécuter le programme avec aussi peu de paperasserie et de retard que possible.

Je veux parler de l'application de ce projet de loi et de l'exécution du programme. Il est important de se souvenir quand il s'agit de l'application, que ce projet de loi, et j'insiste sur ce point, ne change pas les objectifs de notre programme d'immigration qui sont fondamentaux pour l'immigration au Canada depuis de nombreuses années. Le gouvernement reste fermement décidé à atteindre les objectifs fondamentaux sociaux, humanitaires et économiques exposés dans la Loi sur l'immigration actuelle.

Nous sommes toujours résolus à conserver un équilibre raisonnable entre les objectifs contenus dans le plan d'immigration quinquennal de 1990 qui ont été confirmés par le ministre l'automne dernier. Nous restons fidèles à un programme d'immigration énergique qui a fixé pour cette année un niveau de 250 000 immigrants. Ces modifications ne changent pas les objectifs fondamentaux de notre programme d'immigration. Elles nous permettront de les réaliser dans un environnement qui est très différent de celui de 1976, lorsque la Loi sur l'immigration actuelle a été adoptée.

Nous avons besoin d'un système de gestion moderne qui nous permette de fixer des règles claires pour la sélection des immigrants et qui fasse en sorte que le processus de sélection ne s'engorge pas, produisant des bouchons et des arriérés. Ce n'est pas tout. Il faut aussi trouver des moyens efficaces de renforcer les règles honnêtement, fermement et dans l'intérêt des Canadiens.

Il n'est pas très utile d'avoir des règles sur l'entrée au pays si l'on ne peut être sûr que ces règles seront appliquées. La vérité, c'est qu'il est impossible d'avoir un programme juste et équilibré d'immigration sans une politique efficace de mise en oeuvre. Il faut des mesures d'application si l'on veut que le programme atteigne ses objectifs qui sont de protéger l'idéal qui est à la base du programme et de préserver l'intégrité de nos frontières.

Sans mesures d'application efficaces on ne peut avoir un juste programme. Nous devons nous assurer qu'il aide réellement ceux qui ont le plus besoin de la protection du Canada.

Ce qui est important également, c'est de ne pas porter atteinte à la sécurité des Canadiens. Nous avons le programme d'immigration le plus transparent et le plus généreux du monde, et nous voulons qu'il le demeure.

Pour cela, nous devons nous montrer fermes à l'égard de ceux qui prendraient notre générosité pour de la faiblesse. Nous devons admettre que le monde des années 90 est un monde où les éléments criminels et terroristes sont de mieux en mieux organisés. Nous devons être prêts à confronter un commerce illégal de placement des immigrants qui a un chiffre d'affaires dans les milliards de dollars. Il y a des gens prêts à exploiter ceux qui sont dans les situations les plus désespérées.

• (1340)

Cette mesure législative contient des modifications importantes à la Loi sur l'immigration qui nous donneront de nouveaux pouvoirs pour faire face aux défis des années 90, notamment des mesures qui aideront les agents de l'immigration à mieux protéger les Canadiens et notre mode de vie.

Ainsi, les dispositions de la loi relatives à la catégorie non admissible sur le plan médical sont destinées à protéger la santé et le bien-être des Canadiens et à faire en sorte que les personnes admises au Canada n'encombrent pas indûment nos régimes sociomédicaux. Les modifications proposées précisent l'expression «fardeau excessif» en termes modernes et garantiront que les dispositions sur la non-admissibilité médicale soient appliquées équitablement et sans discrimination.

La loi nous autorise actuellement à refuser d'admettre toute personne qui a été reconnue coupable d'un crime. Cependant, qu'en est-il des personnes qui n'ont jamais été reconnues coupables d'un crime mais dont il est bien connu qu'elles font partie d'une organisation criminelle ou terroriste? Ces personnes constituent un danger réel. Elles ont souvent des activités dans le monde entier, mais la loi ne leur interdit pas de venir au Canada.

Les nouvelles mesures renforceront la définition de non-admissibilité pour des motifs criminels et nous permettront de refuser les personnes qui, on le sait, sont actives au sein de ces groupes. Elles permettront aux agents d'immigration de refuser d'admettre au Canada toute personne mêlée à des activités criminelles graves.

Cette mesure législative aidera également à contrecarrer les plans des personnes qui essaient d'entrer au Canada sous le couvert de fausses déclarations ou d'enfreindre et de contourner les règles de toute autre façon. Le meilleur moyen d'arrêter ces personnes, c'est de les intercepter avant qu'elles ne se présentent à nos frontières. C'est pourquoi le gouvernement travaille en étroite collaboration avec l'industrie du transport aérien afin de l'aider à repérer les faux titres de voyage et les migrants non autorisés.

Le projet de loi cherche à inciter davantage les compagnies aériennes à collaborer avec le gouvernement en renforçant les sanctions prévues pour les compagnies qui négligent de vérifier que les passagers ont les documents requis.

Il arrive que des personnes qui se présentent à nos frontières sont porteuses de titres de voyage qui influent directement sur leur admissibilité au Canada mais elles peuvent, sous le régime actuel, refuser simplement de les montrer aux agents d'immigration. L'agent des douanes, par ailleurs, peut fouiller un citoyen canadien qui rentre au Canada s'il a des raisons de croire que celui-ci peut cacher quelque chose d'aussi banal qu'une bouteille d'alcool qu'il a omis de déclarer. Nous estimons que l'agent d'immigration devrait pouvoir, lui aussi, effectuer une fouille, et le projet de loi lui confère ce pouvoir.

Par exemple, une personne qui revendique le statut de réfugié, à des fins de protection, peut déclarer ne pas avoir de passeport. L'agent d'immigration ne peut vérifier si ce qu'elle dit est exact, même s'il voit clairement un passeport dépasser de sa poche.

Les dispositions proposées dans ce projet de loi permettront d'utiliser les empreintes digitales et les photographies pour établir l'identité des demandeurs. Cette question de l'identité est de toute évidence cruciale dans plusieurs cas d'immigration et nous devons nous doter des moyens les plus efficaces qui existent pour traiter ces cas avec fermeté.

En vertu de la nouvelle loi, les agents d'immigration jouiront d'un pouvoir accru pour ce qui est de reconnaître et d'arrêter les passeurs et de confisquer les véhicules.

Plusieurs rapports présentés dernièrement par des organismes chargés d'appliquer la loi et certains reportages dans les médias ont fait état de l'augmentation faramineuse du nombre de groupes organisés qui font entrer des immigrants illégaux au Canada. En restructurant le système des amendes, on facilitera le contrôle de ces passeurs. En vertu de la loi proposée, les gens trouvés coupables de faire ainsi entrer au pays des immigrants illégaux seront passibles de peines allant de 100 000 $ et 5 ans d'emprisonnement à 500 000 $ et 10 ans d'emprisonnement.

Pour ce qui est des gens qui réussissent à entre illégalement au Canada et ceux qui n'ont pas le droit d'y rester selon les examens effectués, le projet de loi renferme toutes les dispositions permettant aux responsables de prendre rapidement les mesures de renvoi qui s'imposent. Il nous faut assurer aux Canadiens que les gens entrés illégalement au pays n'y resteront pas et que ceux qui sont au Canada légalement tiendront la promesse qu'ils ont faite de respecter nos lois.

Ce projet de loi élargit et rend plus efficace le pouvoir des agents d'immigration de faire enquête sur tous les cas d'infraction, de les documenter et suivre l'évolution des dossiers.

Il est évident que les exemples d'abus minent l'intégrité de notre système d'immigration. Ces abus ébranlent aussi la confiance du public dans la valeur et l'efficacité du programme d'immigration. Les mesures que nous avons proposées renforcent la loi et protègent mieux la société canadienne et par conséquent, nous permettront de voir à ce que le ministère de l'Immigration, qui sert les Canadiens depuis plus d'un siècle, continue de mériter leur appui et leur confiance.

Toutefois, cette confiance dépend aussi d'un programme qui fonctionne effectivement et visiblement de manière juste, efficace et rentable. Un nombre sans cesse croissant de gens cherchent à entrer au Canada et cette réalité exerce une énorme pression sur le programme et la capacité des agents de fournir des services d'immigration efficaces. À cause de cela, le programme de l'immi-

gration est associé, parfois à tort, aux longues files d'attente, aux délais excessifs et aux arriérés coûteux.

Au cours des dernières années, les bureaux d'immigration ont grandement amélioré les services fournis au Canada et à l'étranger. Le délai de réponse aux demandes de renseignements a diminué énormément et les modalités se sont simplifiées. En poursuivant nos efforts de rationalisation des services et en mettant en place de nouvelles modalités administratives, nous veillerons à ce que la qualité des services fournis par tous les bureaux d'immigration soit d'un niveau élevé soutenu.

Les mesures prises pour améliorer le service prévoient la création de nouveaux centres centralisés d'information, qui permettront aux résidents canadiens de savoir plus rapidement ce qu'il est advenu des demandes provenant de leurs familles et de leurs amis; des renseignements clairs à l'intention des requérants au sujet du temps qu'il leur faudra vraisemblablement attendre pour connaître la décision concernant leurs demandes; une utilisation accrue des services de ramassage et de livraison du courrier aux centres d'immigration du Canada; de nouvelles trousses de demandes concernant les services au Canada, notamment des informations plus à jour, des formulaires plus faciles à comprendre, et une formation plus poussée du personnel, en particulier sur les façons de fournir aux clients et aux parties intéressées des renseignements à jour concernant les procédures d'immigration.

Le gouvernement propose également de rationaliser les modalités administratives applicables à la remise ou au renouvellement des documents pour les visiteurs, les étudiants et les résidents permanents de retour. Les procédures actuelles sont souvent inefficaces et entraînent des délais et des frais indus. Les améliorations relatives à l'administration et au service sont importantes, mais il faut reconnaître que les problèmes touchant la qualité du service sont souvent symptomatiques de problèmes plus profonds qui touchent le cadre même du programme d'immigration. Le projet de loi vise à remédier à ces lacunes.

Par exemple, le nouveau système de gestion en trois volets permettra de définir clairement les priorités relatives au traitement des demandes d'immigration, selon des objectifs bien définis. Dans la catégorie un, par exemple, les conjoints et les enfants à charge seraient examinés sur demande dans un délai raisonnable, soit environ six mois.

Dans la catégorie deux, les demandes des requérants seraient examinées selon la règle du premier arrivé premier servi. Les requérants sauraient exactement combien de temps il leur faudrait attendre le traitement de leurs demandes.

Les requérants seraient sélectionnées sur une base d'excellence. On pourra utiliser le nouveau pouvoir de refuser des demandes lorsque les niveaux seront atteints, pour réduire les arriérés.

Le projet de loi prévoit également un traitement sensiblement différent pour les revendicateurs du statut de réfugié. Les demandes de personnes qui ont souvent dû subir de longues périodes d'attente, qui ont été longtemps séparées de leurs familles et qui ont longtemps vécu dans l'incertitude économique seront examinées beaucoup plus rapidement.

Nous espérons réduire la durée du processus d'examen de quatorze mois à six mois seulement, et nous ferons en sorte que les réfugiés puissent obtenir le droit d'établissement dans un délai de six mois. Les membres de la famille immédiate obtiendront leur statut d'immigrants reçus en même temps.

Il est important de voir comment tous les éléments fondamentaux du projet de loi, soit un meilleur système de gestion de l'immigration, un système de détermination du statut de réfugié plus simple, une application efficace des règles et un service amélioré, s'harmonisent. Ils concordent tous à réaliser l'objectif fondamental, à savoir l'application d'un programme d'immigration plus efficace, plus équitable et plus rentable.

Les pays industrialisés partout dans le monde sont aux prises avec les réalités de l'immigration dans les années 90. Beaucoup de pays ont tendance à fermer la porte à l'immigration et cela est troublant. Il convient de souligner que le projet de loi n'est pas inspiré par cette attitude.

Le gouvernement croit qu'un programme d'immigration robuste sert les intérêts du Canada, mais nous croyons aussi qu'un programme robuste est un programme qui comporte des règles claires, bien appliquées, et conçues pour préserver l'intégrité du programme, qui est vital pour l'avenir du Canada.

Le projet de loi que nous proposons contient les fondements dont nous avons besoin aujourd'hui et dont nous aurons besoin dans l'avenir. Je serais maintenant heureux de répondre aux questions.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je voudrais revenir à une chose que mon ami d'Athabasca a dite au cours de son intervention. Il a déclaré que dans certains cas, il classerait des candidats à l'immigration dans la catégorie des gens peu recommandables, même s'ils n'avaient jamais été condamnés à quoi que ce soit.

• (1350)

Je voulais qu'il élabore sur ce point, parce qu'il s'est peut-être aventuré en terrain dangereux; en effet, cela reviendrait à violer le principe voulant que l'on soit innocent tant que l'on n'a pas été reconnu coupable.

Jusqu'où irait-il dans cette voie? À quoi reconnaît-on un personnage peu recommandable? À la couleur de sa peau? Aux vêtements qu'il porte? À sa façon de se coiffer? Où s'arrête-t-on?

Le député n'a certainement pas voulu faire mauvaise impression, mais je dois lui dire que celle qu'il a faite est assez effrayante. Il a eu de très bons mots au début de son intervention, lorsqu'il lisait son texte, ce qu'il faisait très bien d'ailleurs, mais je crois qu'il a improvisé à un certain moment et qu'il a peut-être parlé sans réfléchir lorsqu'il a dit que les conditions devraient s'appliquer, même aux candidats à l'immigration qui n'ont jamais été condamnés. Je dois lui dire que je trouve une telle position assez troublante. Si c'est là le genre de règle générale qu'il envisage, je crois que cela enlève beaucoup de crédibilité à tout ce qu'il a dit par ailleurs, au sujet d'une politique solide, ouverte, et ainsi de suite.

Le député nous a peut-être, sans s'en rendre compte, laissé voir ce qu'il pense vraiment plus qu'il ne voulait; mais avant de le juger sur la seule base de ce qu'il a dit, je lui demanderais de s'en expliquer devant la Chambre. Pourrait-il nous donner des exemples du genre d'individus qu'il voudrait qu'on empêche d'entrer au pays même s'ils n'ont jamais été condamnés pour un crime?

Ma deuxième question découle de la première. Cette philosophie s'appliquerait-elle aussi aux immigrants déjà reçus? Consisterait-elle à ostraciser indifféremment tous les étrangers, même ceux qui n'auraient jamais été reconnus coupables de quoi que ce soit? Jusqu'où pousserait-il l'idée? Prônerait-il la déportation de tous ces individus peu recommandables? Où s'arrêterait-il?

M. Shields: Monsieur le Président, ça me dérange toujours quand, lors de la période des questions, quelqu'un essaie de déformer ce qui est dit de façon on ne peut plus claire.

Nous ne pouvons pas, en vertu de la Loi sur l'immigration actuellement en vigueur, interdire l'entrée au Canada, pour activité criminelle, des gens qui ont créé des cartels et qui sont des trafiquants de drogue notoires. Nous n'avons aucun moyen de le faire. Interpol et les autres services internationaux de police savent bien qu'il s'agit de trafiquants de drogue et qu'ils appartiennent à des cartels. Il en va de même du crime organisé à l'étranger. Ces organismes sont tout à fait au courrant. Nous savons tous que cette activité criminelle a lieu et que les gros bonnets sont à l'abri. On le sait, mais on ne possède pas de preuves suffisantes. Au Canada, nous prenons donc des dispositions pour que nos agents d'immigration soient en mesure de trancher les cas de non-admissibilité pour de tels motifs.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je remercie le député d'Athabasca d'avoir quelque peu éclairci certaines questions; j'aimerais cependant qu'il nous donne plus de détails sur un ou deux aspects touchant les réfugiés.

Selon le système actuel de reconnaissance du statut de réfugié, les personnes qui font une demande de statut de réfugié du Canada passent de l'audience préliminaire à la deuxième audience. Le gouvernement à déclaré avoir supprimé cette audience en confiant plusieurs éléments de cette étape, dont une très controversée, aux agents d'immigration supérieurs au point d'entrée.

Aux termes de ce projet de loi, une personne arrivant d'un pays qui n'est pas reconnu comme source de réfugiés, peut y être immédiatement renvoyée sans même avoir droit à une audience; et de même, si elle arrive d'un pays dont on estime que le processus de reconnaissance du statut de réfugié est équitable, elle peut y être renvoyée.

Ma question au député est la suivante: le député estime-t-il que les États-Unis sont un pays sûr où renvoyer des Guatémaltèques ou des Salvadoriens qui revendiquent le statut de réfugié et qui sont passés par les États-Unis pour venir demander ce statut au Canada?

Étant donné que les États-Unis n'acceptent en général que 2 ou 3 p. 100 des Guatémaltèques et des Salvadoriens qui y font une demande de statut de réfugié, alors que ceux qui viennent au Canada sont acceptés comme réfugiés par nos commissions dans les trois quarts des cas, et parfois plus, le député recommandera-t-il, si ce projet de loi est adopté, que les revendicateurs du statut de réfugié venant du Guatemala et du Salvador par les États-Unis soient refoulés aux points d'entrée canadiens?

M. Shields: Je remercie mon collègue de poser la question.

Le député parle des personnes qui viennent au Canada demander le statut de réfugié. J'espère qu'il ne veut pas laisser entendre que c'est le seul endroit où l'on peut demander le statut de réfugié. On peut demander le statut de réfugié à n'importe quelle ambassade ou consulat du Canada à l'étranger. Comme le député ne l'ignore pas, nous en avons dans de nombreux pays. Les personnes qui viennent du Guatemala et du Salvador peuvent présenter leur demande ailleurs qu'à la frontière. En ce qui concerne celles qui arrivent par les États-Unis, je dois dire que les États-Unis sont considérés comme un pays sûr conformément au système de détermination du statut de réfugié. Les États-Unis l'ont prouvé en se montrant un pays très généreux dans le passé. Quant à savoir si les Guatémaltèques ou les Salvadoriens qui demanderaient le statut de réfugié à la frontière seraient

Article 31 du Règlement

admis au Canada ou renvoyés aux États-Unis, cela dépendrait du cas de chacun.

Je dois rappeler à mon collègue qu'il y a d'autres endroits pour demander le statut de réfugié. Il n'est pas nécessaire de venir au Canada et de fouler le sol canadien pour ce faire. Nous nous sommes montrés très généreux dans le passé et nous nous montrerons encore généreux à l'avenir. Nous n'allons pas renvoyer d'authentiques réfugiés qui demandent asile au Canada. Non. Nous ne sommes pas du genre à faire cela.

Ce que nous cherchons à décourager et ce que nous allons supprimer, ce sont les demandes de gens qui ne sont pas de véritables réfugiés—et le député sait pertinemment que des demandes de ce genre sont présentées dans tout le pays. Il s'agit de réfugiés économiques qui ne sont pas considérés comme de véritables réfugiés conformément à la définition des Nations Unies.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je voudrais seulement présenter une brève observation et poser une question. Ce projet de loi est une énorme brique d'une centaine de pages. Le secrétaire parlementaire pourrait-il faire savoir à la Chambre si ce projet de loi traite du problème des experts-conseils et des escrocs qui exploitent les immigrants ou les réfugiés, ainsi que de la question des conflits d'intérêts?

À Calgary, par exemple, un gestionnaire de l'immigration, qui n'est plus à l'emploi du ministère depuis quelque six semaines, offre déjà ses services en tant qu'expert-conseil.

Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de répondre à la question?

M. Shields: Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la question; elle était plutôt incompréhensible.

Tout ce que je veux dire, c'est que ce projet de loi est complexe, que toutes les questions que mon collègue soulève sont traitées dans le projet lui-même et qu'on va les examiner en profondeur au comité. Si nous voulons le renvoyer au comité, c'est pour qu'on puisse procéder à l'étude en détail qui doit être effectuée au cours de l'été. On répondra à toutes ces questions clairement à ce moment-là.

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'avoir l'occasion d'intervenir dans cette enceinte au sujet de l'immigration. Je suis certaine que d'autres députés seront d'accord avec moi lorsque j'affirme que c'est la question qui revient sur le tapis le plus souvent dans de nombreuses circonscriptions.

• (1400)

Depuis quatre ans, j'entends toutes sortes d'histoires horribles sur un système d'immigration qui manque de compassion et de compréhension et qui est insensible aux besoins des citoyens canadiens et de ceux qui aspirent à le devenir.

C'est avec beaucoup de déception que j'ai lu les modifications proposées à la Loi sur l'immigration, car il est manifeste pour tous les députés de ce côté-ci de la Chambre que le gouvernement a décidé de renoncer à toute compassion dans la nouvelle procédure d'immigration.

M. le Président: Je suis désolé, mais je dois interrompre la députée. Comme il est 14 heures, nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES ÉMISSIONS D'INFORMATION RELATIVES AU SYSTÈME PARLEMENTAIRE CANADIEN

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je voudrais souligner une initiative de la Société Radio-Canada. Cette compagnie de radiodiffusion s'est fixé comme objectif de mieux faire connaître au public canadien leur système parlementaire, en présentant une série d'émissions d'information télévisées.

Je considère qu'il est primordial que les gens puissent bien saisir tous les rouages qui composent le Parlement canadien, de façon à pouvoir comprendre et apprécier notre système démocratique, système qui est d'ailleurs fréquemment cité en exemple partout à travers le monde. C'est pourquoi j'encourage les organismes à caractère éducatif à diffuser ce document qui saura sûrement démontrer l'importance de se doter d'un centre décisionnel où chacun est libre de présenter le point de vue de la population qu'il représente.

[*Traduction*]

LA VIOLENCE AU FOYER

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le collège universitaire du Cap-Breton, de concert avec le comité de coordination des interventions et la coalition des services en cas d'agression sexuelle du Cap-Breton, a franchi avec succès la première étape d'une demande d'aide fédérale en vue d'établir un des trois centres communautaires de recherche sur la violence familiale et la violence contre les femmes.

Le collège universitaire du Cap-Breton est particulièrement bien préparé pour effectuer une recherche qui réponde aux besoins de la collectivité, grâce à son programme de premier cycle en études communautaires et à son département d'extension et des affaires communautaires.

L'équipe de recherche du collège est dirigée par le Dr Joyce Mannette et les professeurs Marshall et Claener, qui travaillent notamment en collaboration avec des groupes communautaires, des travailleurs sociaux, des policiers et des travailleurs de la santé, voudraient avoir l'occasion d'approfondir les excellents travaux qu'ils ont entrepris.

Je recommande fortement au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que le gouvernement du Canada accède à cette demande sur-le-champ.

* * *

«NOTRE FIERTÉ NATIONALE»

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, samedi dernier, le 20 juin, les clubs Kinsmen et Kinette arboraient encore une fois leurs drapeaux au cours d'une émouvante cérémonie au Mémorial de Terry Fox à Thunder Bay, organisée dans le cadre de la campagne ayant pour slogan «Notre fierté nationale».

Les clubs Kinsmen et Kinette, partis les uns de la côte est, les autres de la côte ouest, ont ainsi arboré leurs drapeaux—que l'on a pu voir flotter côte à côte au-dessus de la Tour de la Paix à une occasion—dans des centaines de collectivités à travers le Canada, symbolisant par là l'unité de notre pays.

Outre ces drapeaux, plus de 3 millions de signatures ont été recueillies sur 600 reproductions de drapeaux. Ces signatures sont celles de jeunes qui ont voulu manifester ainsi leur attachement à un Canada uni d'un océan à l'autre.

Je félicite tous ceux et celles qui ont participé à cette tournée, notamment les 16 000 Kinsmen et Kinettes dont les efforts montrent qu'ils sont fiers d'être Canadiens.

Article 31 du Règlement

LES TERRES DE LA CCN FAISANT PARTIE DE LA CAPITALE NATIONALE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, dans les années 1960, le gouvernement avait eu la prévoyance d'établir une ceinture verte pour la protection environnementale des terres faisant partie de la capitale nationale.

La CCN est l'organisme fédéral responsable de ces terres. La ceinture verte a été créée dans le but de contrôler l'étalement des villes, d'embellir la région de la capitale nationale et d'aider les municipalités à apporter certaines améliorations, tels l'aménagement de pistes cyclables, le Marais Stoney, la Forêt Pinhey et la Vieille Ferme. Toutes ces améliorations ont ajouté à la beauté de la capitale nationale.

Les habitants de Nepean sont extrêmement inquiets de voir que la CCN renonce à ce concept.

Le gouvernement a-t-il l'intention de maintenir la ceinture verte de Nepean ou de mettre ces terres en vente?

La majorité des habitants de Nepean ne veulent pas voir les terres constituant la ceinture verte réduites petit à petit pour faire place à l'aménagement d'un quartier résidentiel ou commercial.

Le gouvernement peut-il assurer aux habitants de Nepean, de la capitale nationale et du Canada tout entier que les terres qui constituent la ceinture verte seront conservées aux fins pour lesquelles elles ont été créées en premier lieu?

Nous voulons une réponse.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, «le gouvernement fédéral ajustera son Programme de prêts aux étudiants sur le Québec parce qu'il est plus efficace», ont admis de hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor. «Le Québec est sans doute le modèle au Canada», a concédé le sous-secrétaire d'État, M. Marc Rochon.

Alors que le gouvernement fédéral a accumulé 960 millions en comptes à recevoir depuis l'instauration de son Programme de prêts aux étudiants en 1964, le Québec a perdu moins de 10 millions de dollars depuis la mise en application du sien en 1966. Le Québec a radié 4 dixièmes de 1 p. 100 seulement de prêts impayés, soit 9,1 millions de dollars. Après 2 milliards de dollars de prêts encaissés au 30 avril 1989, le Québec a récupéré la majorité des fonds prêtés, parce qu'on y est très scrupuleux à radier les comptes à recevoir.

Article 31 du Règlement

Monsieur le Président, le bilan du programme canadien est peu reluisant: 55 millions de dollars de comptes à recevoir seront radiés cette année, faute de pouvoir retracer les mauvais payeurs. En 1992–1993, les comptes à recevoir atteindront le milliard de dollars.

* * *

[*Traduction*]

LE QUÉBEC

M. Phillip Edmonston (Chambly): Monsieur le Président, dans le numéro de juillet de *l'Actualité*, le directeur Jean Paré écrit:

«Il est temps de regarder les choses en face. Si, après trente années d'agitation en faveur de l'indépendance, neuf années de gouvernement péquiste, un référendum et dix années de menaces les Québecois sont toujours là, c'est tout simplement qu'ils ne veulent pas se séparer.

Les Québécois aiment le Canada, en secret, éprouvant pour lui une affection peut-être légèrement embarrassante. Derrière leurs discours et leurs élans de colère périodiques, ils restent, en leur for intérieur, des Canadiens. S'ils étaient aussi insatisfaits de ce pays qu'on le prétend, ils l'auraient quitté il y a bien longtemps.»

Ces conclusions sont fondées sur un sondage CROP qui révèle que lorsque confrontés à la véritable question—«Voulez-vous que le Québec demeure une province à l'intérieur du Canada ou devienne un État indépendant?» seulement 34 p. 100 des Québecois optent pour l'indépendance, et 54 p. 100 pour le Canada.

Il est important que la Chambre tienne compte de ces faits, monsieur le Président. Ils démontrent que le temps que nous passons à essayer de trouver les meilleures offres constitutionnelles possibles pour le Québec et le Canada dans son ensemble n'est pas perdu.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, la récente croissance devrait permettre aux Canadiens d'avoir confiance en l'économie. De nombreux observateurs devront réviser leurs prévisions pessimistes originales afin de les rendre conformes à celles du ministre des Finances.

Contrairement à certains analystes qui ont prédit une profonde récession, l'économie a enregistré une croissance pendant quatre trimestres consécutifs. Le ministre des Finances a dit de façon répétée que le taux de croissance pour 1992–1993 se situerait entre 2 et 2,3 p. 100.

Monsieur le Président, nous croyons qu'il a raison.

* * *

L'ARMÉNIE ET LE NAGORNO-KARABAKH

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, les événements récents, en Arménie et au Nagorno-Karabakh, témoignent d'une grave détérioration de la situation. Récemment, plus de 500 personnes sont disparues et plusieurs centaines de civils, dont des enfants, ont été blessés ou tués, tout cela à cause de violentes attaques lancées par l'Azerbaïdjan.

Les bataillons motorisés des Azéris, renforcés par de l'artillerie lourde et des blindés, seraient en position pour une vaste offensive contre l'Arménie. Selon certaines sources, les armes de l'Azerbaïdjan viendraient de la Turquie, pays membre de l'OTAN.

Je demande au premier ministre de faire connaître les profondes préoccupations que lui inspire l'intervention turque et je l'invite à exhorter le président Eltsine de Russie, qui a encore des forces importantes de ce côté, à protéger la région et à prévenir toute nouvelle attaque azéri contre le peuple d'Arménie ou du Nagorno-Karabakh.

* * *

LA SEMAINE DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Étant donné que cette semaine a été désignée Semaine canadienne de l'hygiène et de la sécurité au travail, je veux souligner la nécessité, pour chacun d'entre nous, d'accorder la priorité aux questions d'hygiène et de sécurité au travail, afin de protéger la santé des travailleurs dans tout le pays.

Par suite du renouvellement de la stratégie de lutte contre les drogues, les programmes d'aide aux employés insistent davantage sur la consommation abusive de substances en milieu de travail. Travail Canada ainsi que Santé et Bien-être social vont collaborer avec des organismes tels que le Centre canadien de lutte contre les toxicomanies et l'Alliance pour un Canada sans drogues afin d'améliorer la capacité des entreprises et des syndicats de faire face à diverses questions d'hygiène qui peuvent se manifester dans le milieu de travail.

De toute évidence, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine et j'appuie les efforts conjoints des employeurs, des employés et du gouvernement afin d'atteindre les objectifs d'hygiène et de sécurité auxquels nous travaillons tous.

* * *

LA COMPÉTITIVITÉ DU CANADA

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, nous avons appris aujourd'hui qu'en dépit d'une année de propagande sur l'initiative de prospérité, le Canada est passé du cinquième au onzième rang, selon le rapport sur la compétitivité, derrière des nations industrielles de premier plan telles que l'Irlande et la Finlande. Encore une fois, le problème véritable du Canada n'est pas sa main-d'oeuvre mais bien ceux qui dirigent celle-ci. En effet, nos travailleurs viennent au huitième rang, tandis que nos gestionnaires n'occupent que le quinzième rang.

• (1410)

Le Canada est dix-septième en ce qui a trait à la recherche et au développement. Les mesures prises par le gouvernement fédéral pendant que notre infrastructure de R-D s'effondre sont pour ainsi dire futiles.

Le Conseil des sciences a été éliminé. La promesse du premier ministre de doubler les dépenses de R-D n'a pas été tenue. Il ne nous reste plus qu'un cirque qui se promène d'un bout à l'autre du pays pour vanter l'initiative de prospérité. Le Conseil des sciences a décrit ces consultations comme des semblants de mesures, tout en dénonçant l'inaction du gouvernement.

Monsieur le premier ministre, vous aviez bien raison de dire que nous sommes dans une ligue junior B en ce qui a trait à la compétitivité. De toute évidence, ce qu'il nous faut c'est un gérant des ligues majeures. Le moment est venu de congédier l'entraîneur.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, les statistiques économiques que vient de diffuser Statistique Canada pour le premier trimestre de 1992 confirment que la reprise se poursuit et qu'elle a même accéléré au cours de la deuxième moitié de 1991.

En réalité, au premier trimestre, la production s'est accrue au taux annualisé de 1,7 p. 100, dépassant ainsi les prévisions de tous les analystes. Les exportations ont fait notre force au premier trimestre, puisque les exportations réelles ont augmenté de plus de 15 p. 100, gage du succès que remporte l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Ces résultats encourageants découlent aussi de l'accroissement de notre compétitivité qu'ont suscité les mesures du gouvernement favorisant la restructuration des entreprises canadiennes.

Ces preuves manifestes de la reprise devraient nous donner confiance dans l'économie. La plupart des analystes devront relever de 2 à 2,3 p. 100 leur moyenne du taux de croissance annuel. Certains se montreront encore plus optimistes. Leur taux coïncidera donc avec celui dont le ministre des Finances fait mention depuis que Statistique Canada a révisé le taux de croissance de 1991 après le dépôt du budget.

Le pessimisme excessif de certains prévisionnistes, comme les analystes du Conference Board, ressortira encore davantage. De toute évidence, nous sommes sur la bonne voie; il suffit de persévérer. Il nous faut reconnaître que le ministre des Finances et son prédécesseur ont bien servi le Canada.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, Rudy Wilczek, un de mes électeurs, et 25 de ses collègues de travail de la division postale du bureau de Douanes et Accise de Revenu Canada, à l'aéroport Pearson, auront beaucoup de difficulté à célébrer le 125e anniversaire du Canada le 1er juillet. Ils vont devoir faire la queue au bureau d'assurance-chômage le 2 juillet et se joindre au nombre croissant de chômeurs de Toronto.

Le 1er juillet, la direction de Douanes et Accise cédera la responsabilité de la perception des droits de douane sur le courrier international à la Société canadienne des postes, laquelle a retenu les services d'agences d'emploi et de quelques étudiants pour faire le travail accompli auparavant par les agents de Douanes et Accise. Les agences d'emploi coûteront plus cher que les agents de Douanes et Accise.

Pis encore, Revenu Canada qui, pendant des mois, a promis aux travailleurs destitués de leur trouver des emplois dans d'autres divisions, vient d'émettre des avis de licenciement, dont certains prendront effet le 1er juillet. Toutes les fois que ces travailleurs verront les annonces patriotiques du 125e anniversaire du Canada, ils ne pourront s'empêcher, à l'instar des nombreux sans-emploi de Toronto, de ressentir un petit pincement de coeur.

* * *

LA SEMAINE DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire remarquer à tous les députés que nous célébrons cette semaine

Article 31 du Règlement

la 7e édition de la Semaine canadienne de l'hygiène et de la sécurité au travail, qui a débuté hier et qui se poursuivra jusqu'à samedi prochain, le 27 juin.

Plus ça va, plus notre activité économique devient hautement technologique. Il convient donc de s'intéresser de plus près à l'hygiène et à la sécurité au travail. La formation et le recyclage des travailleurs en fonction de ces changements rapides doivent toujours faire une très grande place à la sensibilisation à la sécurité.

Il faut insister fortement sur l'apprentissage dans un cadre de travail moderne. Par conséquent, la semaine se déroule cette année sous le thème «La planification: votre apport à la santé et à la sécurité». Il incombe à la fois aux employeurs et aux employés de veiller à ce que toutes les activités de leur lieu de travail soient examinées dans un esprit de collaboration. De cette façon, le nombre d'accidents qui peuvent être prévenus diminuera considérablement.

À l'occasion de la Semaine canadienne de l'hygiène et de la sécurité au travail, je prie mes collègues d'attirer l'attention de leurs électeurs sur les défis à relever dans ce domaine. Ainsi, un jour viendra peut-être où nous pourrons tous nous remémorer avec fierté cet engagement qui aura fait de notre pays un chef de file dans la protection et le bien-être de tous les employés.

* * *

[*Français*]

LE 125E ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, en ce 125e anniversaire de la Confédération, il importe plus que jamais que nous célébrions la fête du Canada, même dans le climat politique actuel. Plusieurs raisons devraient justifier un certain optimisme. Le Canada, nous le savons tous, est un pays d'une beauté singulière et d'une richesse exceptionnelle. Il ne faut jamais oublier que le Canada est une société démocratique. Dans un monde déchiré par la haine, la persécution et le fanatisme, les Canadiens ont toujours fait preuve de tolérance. Cet héritage nous a permis de bâtir un pays sur un demi-continent, symbole, aux yeux de tous, de paix, prospérité, confort et liberté, ce qui nous a valu d'être reconnus, cette année, par les Nations Unies comme le pays où on vit le mieux.

En effet, si nous suivons l'actualité, nous constatons que nos problèmes sont minimes comparé à ceux endurés par la plupart de l'humanité. C'est en bâtissant sur ce riche héritage que nous pourrons résoudre nos problèmes et offrir une meilleure vie à tous les Canadiens.

[*Traduction*]

LE PROGRAMME VOYAGEURS 92

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, dans le *Vancouver Sun* d'aujourd'hui, un article mettait en doute le succès du programme Voyageurs 92. L'article fait une description dramatique de ce programme de dernière minute qui manque du soutien nécessaire, qui est mal organisé et qui ne suscite pas d'intérêt dans la population. L'article est très critique et renferme beaucoup de foutaise.

Je vais vous parler des aspects positifs de ce programme. Dans ma circonscription, les associations des radiodiffuseurs de la vallée du Fraser et des journalistes du Grand Vancouver ainsi que le *Times* se sont unis dans un grand effort médiatique communautaire pour lancer le programme Voyageurs. Ils accomplissent un travail digne de mention.

Deux groupes partiront demain pour les comtés de Pontiac, Gatineau et Labelle et les participants sont très excités.

Deux autres groupes sont déjà venus dans la vallée du Fraser, et ils y ont passé un bon moment. La Nation sto:lo et le conseil de bande ont organisé une manifestation culturelle avec repas et danse, une visite du centre de formation de la police des Premières nations ainsi qu'une visite guidée de la vallée et de Vancouver. Les groupes ont pu prendre gratuitement le téléférique qui passe au-dessus du canyon Hell Gate. Les officiers de la BFC Chilliwack ont amené les enfants faire du ski nautique sur le lac Cultus. Les voyageurs ont également fait une excursion à Victoria, puis une fête de quartier, qui a duré toute la nuit, et un barbecue ont été organisés pour clore l'événement.

Les Églises, les associations d'anciens combattants, les écoles et des clubs philanthropiques comme le Hope Rotary et le club Lions ont tous collaboré pour que tout se passe bien. Ce n'est pas quelque chose qui me semble négatif. Il me semble que la collectivité s'est rassemblée pour célébrer le Canada et la nationalité canadienne.

On a ainsi créé une impression qui fera plus pour l'unité canadienne et l'épanouissement personnel que tout ce que les médias du monde pourraient colporter de mauvais.

Le programme Voyageurs 92 constitue une autre grande contribution à l'histoire du Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Tout au long de la pire récession depuis la Dépression, le gouvernement n'a cessé de répéter que ce n'était pas de leur faute. Il a répété que la récession était causée par le contexte mondial et que les autres pays avaient aussi une mauvaise performance.

Par contre, dans son rapport de 1992 sur la compétitivité, le Forum économique mondial a montré que la compétitivité du Canada est tombée de la cinquième à la onzième place. La réalité, c'est que l'économie du Canada s'est effondrée plus vite et plus profondément que tout autre pays comparable.

Comment le premier ministre peut–il nier sa responsabilité et nier le fait que le Canada a la pire croissance de biens et de services du monde industrialisé?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, même si l'économie mondiale est faible, je pense que tous devraient être encouragés par les résultats obtenus au premier trimestre qui ont été révélés aujourd'hui et qui montrent une croissance de 1,7 p. 100 du produit intérieur brut. Cela fait quatre trimestres consécutifs de croissance. Je pense que tous les Canadiens devraient se réjouir de la tournure que prend la situation. En tout cas, nous nous en réjouissons ici, même si nous aimerions que cette croissance soit encore plus vigoureuse.

En ce qui concerne le rapport sur la compétitivité dans le monde, le *World Competitiveness Report*, je voudrais rappeler à la députée que les données servant de base à ce rapport sont désuètes. Ce rapport est basé principalement sur les chiffres de l'an dernier, quand le Canada avait le taux d'inflation le plus élevé parmi les pays du monde industrialisé, soit un taux de 6,2 p. 100. Depuis, il est tombé à 1,3 p. 100.

La députée devrait également savoir que le gouvernement a lancé une initiative de la prospérité et de la compétitivité très dynamique, dont l'impact se fait sentir dans les chiffres parus aujourd'hui en ce qui concerne la croissance.

M. Tobin: C'est une campagne de publicité.

M. Mazankowski: Au cours du premier trimestre de cette année, la productivité a augmenté de 2,5 p. 100.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Monsieur le Président, Statistique Canada a confirmé ce que 1,5 million de Canadiens savent depuis deux ans: que nous connaissons la pire récession depuis la grande dépression.

Après avoir remporté les élections en 1984, le gouvernement conservateur a déposé un budget.

• (1420)

Dans son premier budget, il y a huit ans, il a dit que son programme visait à accroître l'investissement, l'innovation et la compétitivité sur les marchés étrangers. Huit ans après l'annonce de ce programme, le Canada est tombé en chute libre, passant du cinquième au 11e rang sur le chapitre de la compétitivité sur les marchés étrangers.

Dans le même budget, les conservateurs ont dit que le gouvernement avait pour priorité d'encourager un bien meilleur niveau de recherche et de développement au Canada.

Comment le premier ministre explique–t–il que, huit ans après qu'il a fait cette promesse, le Canada se classe au dernier rang parmi les pays industrialisés pour la recherche et le développement?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée est absolument et totalement dans l'erreur lorsqu'elle laisse entendre que ce ralentissement ou que cette récession est la pire depuis les années 30.

Elle devrait savoir, et je lui dirai ce que révèlent les statistiques. En 1981, le déclin maximal était de quelque 5,3 à 5,5 p. 100. Au cours de la présente récession, il est d'environ 3,6 p. 100. Il y a là une différence remarquable.

En ce qui concerne la compétitivité et la productivité, je demanderais à la députée d'examiner les données qui ont été rendues publiques aujourd'hui. Elle constatera qu'il y a une relance et ce, grâce au commerce des marchandises, aux exportations et à l'accroissement de notre productivité. Cela devrait constituer de bonnes nouvelles pour tous les Canadiens.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, son propre document de Statistique Canada dit: «C'est la première fois depuis la grande dépression que l'économie se contracte deux années de suite.»

C'est le moment des bulletins de notes partout au pays et le Forum économique mondial n'a pas donné la note de passage au gouvernement du Canada. Le pays était dernier pour la balance commerciale; dernier en ce qui concerne la diversification des marchés d'exportation; dernier pour la recherche et le développement; avant-dernier pour la formation en commercialisation; avant-dernier dans le secteur manufacturier; antépénultième en ce qui concerne la compétitivité dans le monde industrialisé.

Comment pouvez-vous prétendre que votre programme sur la compétitivité donne des résultats, lorsque tout indique que le Canada ne réussit pas à avoir une économie compétitive?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, les grands discours de la députée ne sont guère crédibles, car elle était à la Chambre la semaine dernière et elle sait que le commerce s'est amélioré.

En fait, nos exportations ont augmenté de 15 p. 100. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons eu une augmentation de 1,7 p. 100 du produit intérieur brut au cours du premier trimestre de l'année. Les exportations de biens sont à un niveau record depuis deux ou trois mois. C'est grâce à l'Accord de libre-échange, car la majorité de ce commerce est avec les États-Unis.

C'est parce que nous avons pris des initiatives pour améliorer la productivité et la compétitivité que nous avons de si bons résultats. Cela se traduira par des emplois et de nouvelles possibilités économiques.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, la dernière version connue de l'accord de libre-échange nord-américain montre que le Mexique ne cédera pas aux exigence des États-Unis en matière d'énergie, comme l'a fait si honteusement le Canada. Le Mexique, contrairement à notre pays, ne sera pas contraint à compenser les insuffisances américaines s'il y a une pénurie en Amérique du Nord.

Le gouvernement ne trouve-t-il pas terriblement embarrassant et humiliant que le Mexique ait obtenu un meilleur accord énergétique que le Canada?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, les renseignements de mon collègue sont quelque peu dépassés quant à la teneur éventuelle des propositions énergétiques.

Il a consulté ou a cité la première version du Mexique. Il verra que dans le texte de négociation que nous étudions maintenant il y a des points de désaccord. Nous n'avons pas de version définitive. Dans la version définitive, il verra que nous avons fait beaucoup de progrès pour résoudre les différends en matière d'énergie entre le Mexique, les États-Unis et le Canada.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, d'après le texte qui apparemment a été négocié il y a deux semaines, s'il y a une pénurie d'énergie, le Mexique, contrairement au Canada, ne sera pas obligé de se séparer des approvisionnements qui sont rares pour les envoyer aux États-Unis.

Si le gouvernement ne peut pas négocier un accord énergétique plus favorable, un accord qui soit au moins aussi favorable que celui qu'a obtenu le Mexique, va-t-il refuser de signer l'ALENA?

Une voix: Une fois de plus, Peterson est mal renseigné.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Je répéterai ce que j'ai déjà dit, monsieur le Président.

Il est très évident que mon collègue parle d'une version précédente qui n'est pas canadienne. Je voudrais aussi lui rappeler qu'il existe un Accord relatif à un Programme international de l'énergie qu'un gouvernement précédent a signé au nom du Canada.

Une voix: Qui se trouvait être un gouvernement libéral.

M. Winegard: Il se trouvait être un gouvernement libéral. Il ne fait aucun doute que nous n'avons pas de texte définitif sur l'énergie. Nous avons la possibilité d'ouvrir le marché mexicain aux produits canadiens, notamment l'énergie.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Le ministre qui répond au nom du ministre du Commerce extérieur vient de dire que des ébauches préliminaires des textes issus des négociations avec le Mexique au sujet de l'ALENA sont présentement à l'étude. Si la Chambre et les Canadiens savaient ce que le gouvernement est en train de négocier au lieu de se faire dire d'attendre après la signature de l'accord pour le savoir,

peut-être pourrions-nous avoir un débat intelligent au sujet de l'ALENA.

Selon les informations reçues aujourd'hui, il semble clair que le gouvernement entend empirer dans l'ALENA un accord qui est déjà mauvais, celui qu'il a signé avec les États-Unis, en réduisant la mesure dans laquelle le Canada pourra contrôler son industrie pétrochimique, et ce, en facilitant aux Américains l'accès à nos ressources énergétiques et en rendant plus difficile au Canada la tâche de conserver et gérer efficacement ses sources d'énergie.

Les Mexicains ont eu le courage de se tenir debout et de dire aux États-Unis qu'ils ne toucheraient pas aux ressources énergétiques de leur pays. Pourquoi le Canada s'écrase-t-il et accorde-t-il aux Américains ce que le Mexique leur a refusé?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, l'accord de libre-échange nord-américain n'assujettira pas davantage aux États-Unis les ressources énergétiques du Canada. C'est une autre idée fausse véhiculée par le Nouveau Parti démocratique, qui n'a jamais voulu d'un accord de libre-échange parce qu'il a peur du commerce.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Le Nouveau Parti démocratique n'a pas peur du commerce; il veut simplement que le commerce soit équitable. Le ministre a peur de répondre sérieusement et de dire aux Canadiens ce qui se passe exactement à ces négociations commerciales.

[*Français*]

Monsieur le Président, le ministre sait que la Constitution canadienne donne aux provinces le contrôle de leurs ressources naturelles. Pourtant, il semble que l'entente trilatérale proposée inclurait des domaines de juridiction provinciale, en particulier celui des compagnies provinciales d'électricité.

Avant de poursuivre dans cette direction, est-ce que le gouvernement fédéral va consulter les provinces concernant les compagnies provinciales d'électricité?

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, nous avons consulté les provinces et nous avons eu des échanges avec elles tout au long des négociations sur l'accord de libre-échange. Les responsables provinciaux ont rencontré le ministre du Commerce extérieur et l'équipe des négociateurs de temps à autre. Il ne fait aucun doute que les provinces savent exactement ce que nous tentons de faire et ce que nous entendons faire par les présentes négociations.

Pour ce qui concerne l'énergie, je ne comprends pas pourquoi le Nouveau Parti démocratique ne veut pas qu'on permette aux Canadiens, et particulièrement à ceux de l'Ouest, de vendre des techniques de production et d'exploration dans le domaine de la pétrochimie.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant.

Il est bien évident, selon le projet d'accord de libre-échange nord-américain auquel nous avons eu accès, grâce aux médias et pas par le truchement de cette Chambre, que le gouvernement signe une entente qui semble s'étendre à des secteurs de compétence provinciale, notamment les installations électriques appartenant aux provinces, et ce chapitre ne prévoit aucune exception pour ces services publics provinciaux.

J'aimerais demander à nouveau au premier ministre suppléant si ce gouvernement a l'intention d'empiéter sur les droits constitutionnels assurant aux provinces le contrôle de leurs propres ressources et services publics, oui ou non? Le gouvernement a-t-il l'intention de nous dire très clairement si les provinces auront leur mot à dire dans les domaines qui sont de leur compétence.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, nous avons consulté les provinces dès le début du processus justement pour ne rien faire qui empiéterait sur les compétences provinciales. Nous désirons que les provinces soient à nos côtés et nous avons fait des efforts spéciaux pour qu'elles soient en accord avec nos démarches. Il ne fait aucun doute que nous voulons en arriver à une entente qui sera profitable pour tous les Canadiens et pour les provinces qui possèdent les ressources.

* * *

• (1430)

LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches.

Le ministre n'ignore pas que, ces sept dernières années, les débarquements de morue au large de la péninsule Great Northern, à Terre-Neuve, et, en fait, de l'ouest de Terre-Neuve, ont diminué de 67 p. 100, pour se situer aujourd'hui à 71 000 tonnes métriques, ce qui constitue la chute la plus longue et la plus marquée des débarquements de morue dans le golfe enregistrée depuis 1960 par le ministère fédéral des Pêches.

Le secteur des pêches de l'ouest de Terre-Neuve est en crise. Le ministre des Pêches peut-il me dire quelle mesure le gouvernement fédéral entend prendre pour refaire les stocks de morue du golfe et quelle mesure le gouvernement fédéral entend prendre, tant à court qu'à long terme, pour aider les pêcheurs et les travailleurs d'usine qui sont désorganisés et défavorisés économiquement par suite de cette crise des stocks de morue du golfe?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, nous continuons de gérer les pêches du golfe en conformité avec les conseils que nous donnent le CSCPCA et les scientifiques canadiens.

Il y a eu une baisse considérable du total des prises admissibles de morue du golfe ces dernières années et cela, conformément aux conseils des scientifiques.

À ma connaissance, la situation de ces stocks n'est pas critique à l'heure actuelle, mais nous avons dû restreindre le nombre des bateaux à engin mobile à cause de la taille des morues qu'ils prenaient et d'autres activités qu'il fallait décourager.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, pour ma part, je veux assurer à la Chambre que je veux bien collaborer avec le ministre et le gouvernement, mais ce n'est pas chose facile quand ce ministre dit qu'il n'y a pas de crise, alors que les débarquements sont passés de plus de 90 millions de livres en 1982 à 30 millions et quelques en 1991 et que les débarquements de morue ont connu une baisse de 67 p. 100.

Je veux citer au ministre un rapport qui a été préparé pour lui par son ministère en décembre 1990. Son auteur est William Steele, de Politiques et Planification des programmes, au bureau de la région du Golfe. Voici les conclusions du rapport et je cite: «L'industrie de la morue dans l'ouest de Terre-Neuve est en crise. Dans cette région, la pêche à engins fixes est condamnée si l'on ne fait rien pour recréer les stocks de morues dans un proche avenir.»

Ce rapport est vieux de 24 mois et la baisse s'est poursuivie dans l'intervalle. Qu'est-ce que le ministre a fait depuis décembre 1990 pour freiner la diminution de la population de morues? Que fait-il actuellement pour reconstituer ces stocks de morues et pour aider les familles de pêcheurs qui sont durement touchées par cette crise? Car il y a bel et bien une crise dans la pêche à la morue.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, les chiffres cités aujourd'hui par le député ne sont pas nouveaux.

Mme Copps: Il n'y a pas de nouveaux poissons non plus.

M. Crosbie: Je vais répondre si on veut bien me laisser parler. Il n'y a rien de neuf dans les chiffres communiqués aujourd'hui par le député. Le total des prises admissibles a été fixé il y a des mois sur les conseils du SSCPCA, de scientifiques canadiens.

Ce n'est pas parce que le député se lève à la Chambre et pousse des cris qu'il y a une situation de crise. Les stocks de morue dans le golfe sont certes un sujet d'inquiétude et il a fallu interdire de pêcher de grandes quantités de petites morues, surtout au moyen de bateaux à engins mobiles. Cela, nous le savons depuis des mois, il n'y a donc pas une crise soudaine dans le golfe aujourd'hui.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, pour une raison ou une autre le ministre choisit aujourd'hui de minimiser ce problème. Il sait pourtant que les pêches dans le Golfe et les pêcheries de l'Atlantique en général sont dans une situation déplorable.

Le ministre a pris connaissance des chiffres concernant les secteurs 3PN et 4R. Les chiffres sont pires encore que pour la morue du nord, aussi peu encourageants puissent-ils être. Aucune industrie au Canada n'est plus durement éprouvée; sa situation est comparable à celle des Prairies durant la sécheresse des années 30.

Les résidents de la circonscription du ministre et de ma propre circonscription perdent leurs maisons. Leurs voitures sont saisies. Ils n'ont pas d'argent pour acheter de la nourriture. Ils ont besoin d'argent maintenant. Qu'entend faire le ministre pour les aider?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique): Monsieur le Président, nous savons tous que les réserves de morue du nord, dans la province de Terre-Neuve en particulier, posent un grave problème à l'industrie de la pêche. Nous savons aussi que d'autres stocks subissent des pressions considérables.

Aucune urgence ne vient de se produire dans d'autres secteurs. D'autres secteurs des pêches connaissent aussi des difficultés. Nous avons adopté des programmes, comme l'an dernier le Programme d'indemnisation contre les glaces et d'autres mesures, pour contrer les difficultés.

Jamais dans l'histoire du Canada, depuis que Terre-Neuve s'est jointe à la Confédération, y a-t-il eu autant de programmes visant à surmonter les problèmes des pêches. Nous continuerons d'adopter des mesures si les problèmes persistent, ce qui semble très vraisemblable dans le cas des réserves de morue du nord.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, tous les rapports contredisent le ministre. Nous lui disons le contraire de ce qu'il affirme. Les prises des pêcheurs démentent aussi ses propos. S'il veut prétendre que la situation n'a jamais été aussi bonne, si cela lui fait plaisir, grand bien lui fasse.

Je voudrais cependant qu'il réponde à ma question. Les pêcheurs et les travailleurs d'usine à Lawn et St. Lawrence, avec qui je m'entretenais durant le week-end, ainsi que les personnes que j'ai rencontrées sur la côte sud-est et sur la côte nord-est en Nouvelle-Écosse, sont tous durement éprouvées. Tous posent la même question, et je vais à mon tour la poser au ministre.

Quand le ministre va-t-il agir—les intéressés n'attendent pas de lui qu'il leur décrive une situation idyllique—, quand le ministre va-t-il agir, poser des gestes concrets, quand va-t-il faire quelque chose pour ces gens, à tout le moins pour leur éviter le pire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, à mon avis le député ne rend pas service aux gens qu'il représente lorsqu'il exagère de la sorte et déforme délibérément mes propos.

M'a-t-on entendu dire à la Chambre que la situation était idyllique? Ai-je dit cela aujourd'hui?

Des voix: Non.

M. Crosbie: Ai-je dit que jamais dans l'histoire la situation des pêches n'a été aussi bonne?

Des voix: Non.

M. Crosbie: Voilà le genre d'exagération qui contribue à aggraver le sérieux problème auquel Terre-Neuve fait face et que nous essayons de résoudre. Ce genre d'attitude hystérique de la part du député d'en face ne fera rien pour aider à régler ce problème.

Questions orales

LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre associée de la Défense nationale.

Une femme soldat de la base des forces armées canadiennes de Comox est victime de harcèlement de la part de certains de ses supérieurs qui l'ont traitée de «sexétaire» et de «nana à motards»; ils lui ont demandé des détails sur sa vie amoureuse. Elle est la cible de commentaires que je ne peux même pas répéter à la Chambre des communes.

N'étant pas satisfaite de la façon dont les autorités militaires avaient traité sa plainte de harcèlement sexuel, elle en a saisi la Commission des droits de la personne, et malgré cela le harcèlement continue. Elle craint de perdre son emploi.

Je demande donc à la ministre ce qu'elle va faire pour protéger cette personne pendant que son cas fait l'objet d'une enquête.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je suis au courant de la situation que je trouve déplorable. Bien que je ne puisse pas faire le moindre commentaire sur le cas de cette personne puisqu'elle a entamé une procédure de redressement de grief et qu'elle a fait appel à la Commission des droits de la personne, nous avons envoyé des directives au commandant de la base lui indiquant comment procéder.

Je sais que des mesures ont été prises et qu'il y aura une enquête. Aucune femme ne devrait avoir à travailler dans un milieu empoisonné par le harcèlement sexuel.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Je sais gré à la ministre pour sa réponse. Cependant, depuis que cette femme a rendu ces faits publics, le centre pour femmes situé près de la base n'arrête pas d'être inondé d'histoires de harcèlement sur les bases militaires. En fait, de telles histoires nous parviennent maintenant de tous les coins de la province. Une de ces femmes elle-même a été menacée d'être traduite en cour martiale.

Il y a plusieurs années, dans l'affaire Robichaud mettant en cause les droits de la personne, le tribunal s'était prononcé contre le MDN et avait déclaré qu'il incombait

au ministère de veiller à ce qu'il n'y ait pas de harcèlement sexuel en milieu de travail.

Quelles mesures la ministre a-t-elle l'intention de prendre pour mettre fin au harcèlement sexuel et pour protéger les femmes qui font partie de l'armée?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, j'aimerais faire savoir à ma collègue, qu'en fait il existe au ministère de la Défense nationale une très bonne politique interdisant le harcèlement sexuel tant parmi les militaires que parmi les civils.

Bien entendu, une politique n'est bonne que si elle est bien appliquée, et c'est pourquoi le chef d'état-major s'intéresse sérieusement à cette question. Pas plus tard qu'il y a deux semaines, nous avons introduit dans tous les programmes de formation à l'intention de nos commandants de bases des cours sur la façon de veiller à ce qu'il n'y ait pas de harcèlement sexuel en milieu de travail. Ces cours seront donnés en permanence et aucun effort ne sera épargné pour informer les personnes de leurs droits et les surveillants de leurs responsabilités en ce qui concerne cette question.

* * *

• (1440)

LA CONSTITUTION

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Le programme constitutionnel du gouvernement semble fort vague. Même si le ministre a refusé de faire connaître les solutions que lui et le gouvernement préféraient pour dénouer l'impasse actuelle, le greffier du Conseil privé entreprend une tournée pancanadienne des capitales provinciales tandis que son greffier adjoint préconise une Constitution fondée sur le modèle belge, qui aurait de graves répercussions sur le rôle du gouvernement fédéral ainsi que sur les droits linguistiques.

Je pose une question très simple au ministre. Quelle est la stratégie constitutionnelle du gouvernement? Quel plan d'action suivra-t-il dans les pourparlers qu'il mènera au cours des journées importantes qui viennent?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, comme les députés le savent, nous avons beaucoup progressé dans les négociations de la ronde Canada.

Il nous reste à avancer encore dans quatre grands dossiers. Il y a d'abord celui du Sénat. Le deuxième concerne la formule de modification. Le troisième, devrait nous permettre d'éliminer les barrières commerciales au Canada. Le quatrième consiste à garantir qu'il y ait accord sur les propositions relatives aux autochtones du Canada.

À ma demande, le greffier du Conseil privé et d'autres hauts fonctionnaires rencontrent aujourd'hui, à Halifax, des hauts fonctionnaires des gouvernements de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Ils rencontreront demain, à Calgary, des hauts fonctionnaires des gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Plus tard, si je ne m'abuse, ils seront en Ontario, non pas pour négocier, mais pour déterminer où en est le gouvernement de l'Ontario sur chacun de ces grands dossiers.

Demain soir probablement, le premier ministre et moi-même déciderons de la prochaine étape que nous recommanderons dans ce processus constitutionnel. Nous espérons beaucoup qu'il nous sera possible d'arriver à un accord entre les provinces.

Voilà notre but. Voilà ce que nous cherchons à faire. Si nous pouvons obtenir la collaboration d'un nombre suffisant de gouvernements d'un bout à l'autre du pays, comme je l'espère, c'est ainsi que nous procéderons.

[*Français*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Je pense que le Parlement a le droit de savoir précisément les plans du gouvernement fédéral et il s'attend à ce que le gouvernement soit clair concernant cette législation très importante pour tous les Canadiens.

Alors, pourquoi le ministre refuse-t-il de divulguer la prochaine étape du plan fédéral? Est-ce qu'il y aura une conférence des premiers ministres? Va-t-on rappeler le Parlement pour considérer une nouvelle entente ou un référendum? Est-ce que le gouvernement, monsieur le Président, sait vraiment quand on verra une conclusion à ce dilemme constitutionnel?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je crois que certaines choses sont claires. La première est que le gouvernement du Québec veut commencer, un peu après la mi-juillet, les audiences publiques, la considération par le comité qui doit considérer ce que la loi du Québec appelle les offres du Canada. D'une façon ou d'une autre, le gouvernement du Canada doit préparer une position canadienne.

La détermination de notre gouvernement, notre premier choix, notre tout premier choix, est d'avoir un accord qui soit appuyé par les autres gouvernements du Canada. C'est cela que nous sommes en train de chercher maintenant. Mais s'il n'est pas possible d'obtenir un accord avec les autres provinces, bien sûr, il sera nécessaire, pour le Parlement du Canada, d'agir ensemble pour préparer une proposition à être considérée par le gouvernement du Québec.

Pour le moment, je ne peux pas donner une indication de la possibilité d'une autre conférence multilatérale pour chercher une accord parmi les gouvernements. Si cela est faisable, s'il existe une réelle possibilité d'accord, bien sûr, le gouvernement du Canada va convoquer une autre réunion ministérielle pour finaliser, pour concrétiser un tel accord.

* * *

[*Traduction*]

LA MINE WESTRAY

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Nous avons appris ce week-end que le gouvernement fédéral n'avait commandé qu'une seule étude technique indépendante avant d'accorder des garanties de prêt de 80 millions de dollars aux propriétaires de la mine Westray.

Nous avons également appris que le fonctionnaire du ministère de l'Énergie qui avait effectué l'étude en question n'avait consacré que 18 heures à peine à l'examen des questions de sécurité et autres à cette mine.

Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il jugé bon de ne consacrer que 18 heures à peine à l'examen des questions de sécurité avant d'investir 80 millions de dollars dans la mine Westray?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, le député a déjà en main les documents pertinents. Il est tout à fait manifeste que le rapport CANMET, auquel il se reporte, faisait la synthèse de plusieurs autres rapports qui avaient déjà été présentés et qu'on y concluait que sur le plan technique, l'exploitation de la mine était tout à fait possible. On se basait pour affirmer cela sur au moins trois autres rapports importants présentés par des experts-conseils.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre contredit quelque peu son collègue, le ministre d'État aux Petites entreprises qui a déclaré à la Chambre, le 5 juin, qu'on avait effectué des études techniques supplémentaires pour être bien certain qu'il était raisonnable de garantir le prêt.

Nous savons exactement maintenant en quoi consistait l'étude technique en question. Il a suffi de 18 heures d'étude et d'un document de neuf pages pour autoriser une garantie de 80 millions de dollars pour la mine Westray.

Je demande à nouveau au vice-premier ministre: pourquoi le gouvernement fédéral s'est-il contenté d'une étude de 18 heures, d'un résumé de neuf pages de données, sans procéder à d'autres études techniques avant d'investir 80 millions de dollars dans la mine Westray? Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il fait preuve d'une si grande négligence?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, le député sait pertinemment là encore, car il a en main les documents pertinents depuis un certain temps déjà, que toutes les parties intéressées ont, bien entendu, leur propre intérêt dans un projet de ce genre. Nous devions être en mesure de garantir le prêt bancaire.

Nous pouvions nous appuyer sur l'étude CANMET. Dix-huit mois après cette étude, nous avons apporté notre aide financière à ce projet. Le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie a entrepris des études économiques et financières détaillées. La Banque de Nouvelle-Écosse a procédé, pour sa part, à des études détaillées sur les plans technique, économique et financier. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'est assuré, quant à lui, qu'on pouvait, sur le plan technique, réaliser ce projet en toute sécurité.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Bon nombre de Canadiens estiment que le Canada a trop de bases militaires et qu'il faut en fermer.

Le groupe de travail chargé d'étudier la question a recommandé que toute décision visant la fermeture de bases soit fondée sur des motifs de sécurité nationale et non de développement économique.

Ma question est la suivante: est-ce que les fermetures éventuelles de bases militaires se feront sur la base des recommandations du groupe de travail?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, comme mon honorable collègue le sait très bien, le groupe en question a effectué de l'excellent travail et son rapport a été soumis au Comité permanent de la défense nationale, qui tient des audiences à ce sujet.

Nous attendrons bien entendu de connaître les recommandations du comité avant d'agir. Mon ministère examine présentement les recommandations qui ont été soumises, tout comme le feront les autres ministères visés par celles-ci.

Une fois le processus terminé, j'espère que nous aurons en place un système efficace sur lequel nous fonder pour prendre des décisions au sujet des bases. En attendant, le ministre a déjà fait savoir qu'aucune autre base ne sera fermée tant que toute l'affaire ne sera pas réglée.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser au président du Conseil du Trésor.

Comme le président du Conseil du Trésor le sait, le ministre des Travaux publics a fait une présentation sur la rénovation du barrage et de l'écluse de St. Andrew's. Il sait aussi que, selon le plus récent rapport sur la sécurité du pont, l'hypothèse la plus favorable veut que ce pont soit fermé à la fin de cette année civile, voire plus tôt.

Voici ce que j'ai à demander au ministre, avec tout le respect que je lui dois: quel autre examen faut-il donc encore faire? Dans quels délais doit-il se faire? Quand le Conseil du Trésor sera-t-il saisi de nouveau de la question?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et je comprends son inquiétude.

Nous sommes en train de revoir l'ensemble du programme de travaux publics. En l'absence du ministre des Travaux publics, je tiens à dire que le personnel de son ministère examine très attentivement l'état de ces structures et fait les réparations d'urgence qui s'imposent.

Cela dit, nous savons aussi qu'il y aura des discussions suivies avec le gouvernement du Manitoba, et l'avenir de ces installations sera abordé.

LA MINE WESTRAY

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie et concerne la mine Westray.

• (1450)

Compte tenu du fait que parmi les milliers de pages de documents déposés à la Chambre les seules ayant trait à un rapport par le gouvernement fédéral et au nom de celui-ci portent sur le soi-disant rapport de dix-huit heures, et compte tenu qu'un certain nombre de demandes ont été présentées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information afin d'avoir accès à des documents traitant du rôle du fédéral en ce qui a trait à la mine Westray, le ministre va-t-il garantir à la Chambre que toute information communiquée sera automatiquement déposée à la Chambre ou remise au greffier de la Chambre si celle-ci ne siège pas?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, on semble sous-entendre encore une fois que le rapport CANMET n'était pas un rapport important.

Pourtant, c'était un rapport important puisqu'il passait en revue au moins trois documents techniques sérieux traitant de la question de savoir si l'exploitation de cette mine était possible. Pour ce qui est du dépôt de renseignements, nous sommes évidemment disposés à prendre connaissance de tout ce qui est disponible en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Il est plutôt curieux de constater l'importance accordée au rapport CANMET, puisque sur les quelque 1 000 pages qui ont été déposées seulement neuf portaient sur ce rapport.

Compte tenu du fait que le juge Richard, qui a été nommé par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour faire enquête sur le désastre de la mine Westray, a mentionné qu'il n'avait pas la compétence d'examiner le rôle du gouvernement fédéral à Westray, le ministre peut-il expliquer le processus qui assurera un examen complet du rôle des fonctionnaires qui se sont opposés à l'exploitation de la mine, de la participation du ministre des Travaux publics qui a insisté pour que cette mine soit exploitée, ainsi que du rôle du premier ministre?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, le juge Richard et la commission d'enquête se sont tous deux déclarés satisfaits du mandat qui leur a été confié, ajoutant qu'ils allaient se pencher sur le rôle du fédéral relativement à la mine Westray, dans la mesure où ils le jugeront nécessaire. Il va de soi que nous allons collaborer avec l'enquête, comme nous avons toujours dit que nous le ferions.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État.

Le gouvernement canadien va radier, cette année, 55 millions de dollars de comptes à recevoir, faute de pouvoir retracer les mauvais payeurs concernant le Programme de prêts aux étudiants. Il s'agit de 55 millions de dollars canadiens, l'argent des contribuables!

Est-ce que le ministre va mettre en place, cette année, un lien d'autorité pour le recouvrement des prêts-étudiants, car aujourd'hui, les banques, les universités et certains étudiants et étudiantes se fichent éperdument des contribuables canadiens?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je peux dire à mon honorable collègue que j'ai déjà amorcé des discussions avec les provinces, avec les groupes étudiants et d'autres, dans le but d'améliorer le processus.

Le Programme connaît des problèmes—on connaît ces difficultés et on connaît le taux de défauts—mais j'ai également entamé des négociations avec les institutions financières afin d'élaborer une nouvelle structure financière pour le Programme dans le but de réduire les défauts de paiement et rendre le Programme plus efficace.

Alors, monsieur le Président, je peux assurer tous les membres de cette Chambre, que cette révision en profondeur du Programme avance très bien et que d'ici la fin de l'année, certainement, on sera en mesure de faire une annonce à cet égard.

[*Traduction*]

LE SERVICE CANADIEN DU RESEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

La semaine dernière, le solliciteur général nous a dit qu'à l'occasion, il doit, dans le cadre de ses fonctions, connaître le nom d'anciens informateurs du SCRS. Cependant, il n'a pas parlé de ce qu'il en était des solliciteurs précédents et de leurs collaborateurs.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si le comité de surveillance du SCRS a déjà été forcé d'autoriser la présence de membres du personnel du solliciteur à ses réunions entre 1986 et 1990, permettant du même coup la divulgation de noms d'informateurs à ces personnes?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il est évident que je ne puis dire comment les choses se passaient du temps des solliciteurs qui m'ont précédé. Je n'ai aucune raison de croire qu'il y a eu des changements menant à la conclusion que le député vient de tirer.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, le ministre acceptera-t-il aujourd'hui de fournir au sous-comité sur la sécurité nationale les règles régissant les informateurs et assurera-t-il aux Canadiens que les renseignements ayant trait aux informateurs n'ont jamais été utilisés à des fins politiques par son cabinet ou celui d'autres ministres?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Je puis assurer au député que s'il veut avoir des discussions à ce sujet avec le comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, je suis convaincu que ce dernier se fera un plaisir de fournir au député les informations qu'il peut dévoiler.

* * *

L'ASSURANCE-MALADIE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

La semaine dernière, immédiatement après la réunion des ministres fédéral et provinciaux responsables du régime d'assurance-maladie, le ministre a publiquement déploré le coût élevé des services assurés aux personnes âgées.

Le ministre pourrait-il expliquer pourquoi il a mis les personnes âgées dans une catégorie à part? Ne comprend-il pas que ces gens ont cotisé au régime d'assurance-maladie pendant toute leur vie active sans penser qu'un jour ils devraient craindre qu'un gouvernement décide qu'ils sont trop vieux pour qu'on s'en occupe?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il y a tout un écart entre les paroles que le député m'attribue et celles que j'ai effectivement prononcées la semaine dernière.

Que le député sache que selon des chiffres fournis par le ministre du Manitoba, 50 p. 100 du budget du système de soins de santé sert à payer les services fournis aux personnes de 70 ans et plus. Mais j'ai moi-même déclaré, et cela le député devrait le savoir, qu'il est hors de question que les personnes âgées soient exclues de notre système actuel qui repose sur cinq principes. Comme nous le savons, cela signifie que l'on fournira à toute personne qui en fait la demande tous les services prévus par la Loi canadienne sur la santé. Il n'y a aucune raison de réduire les services.

Il faut réévaluer les programmes, tous les programmes, surtout les programmes s'adressant aux personnes âgées. Cela ne veut pas du tout dire que les ministres préconisent des compressions. Les ministres ont dit qu'ils analyseraient les dépenses.

Mais je le répète, les cinq principes s'appliquent et continueront de s'appliquer, surtout aux personnes âgées.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Ma question s'adresse au même ministre. Il sait que lorsqu'il lance que 50 p. 100 des fonds servent à payer les services fournis aux personnes de plus de 70 ans, ces gens qui écoutent le ministre sont très inquiets et craignent d'être soumis à des pressions accrues.

Le ministre sait également qu'aux termes de la Loi canadienne sur la santé, il est tenu de défendre l'universalité du régime d'assurance-maladie en dépit des pressions exercées par les provinces.

Je demande au ministre de confirmer à la Chambre qu'il ne se prépare pas à modifier cette loi pour donner ce que l'on a appelé plus de souplesse aux provinces.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je le répète, je n'ai jamais dit cela.

Mais je voudrais demander au député ce qu'il croit que les personnes âgées pensent d'un député qui s'obstine à répéter des déclarations que le ministre a niées. Comment appelle-t-on un tel député, monsieur le Président?

* * *

[*Français*]

LES COLLÈGES DE LANGUE FRANÇAISE EN ONTARIO

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. La semaine dernière, le gouvernement de l'Ontario a annoncé au congrès de l'Association canadienne française de l'Ontario que le gouvernement provincial avait l'intention de participer au financement de deux collèges de langue française en Ontario. Quand le gouvernement fédéral va-t-il, lui aussi, annoncer sa participation?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, les négociations, non seulement avec le gouvernement de l'Ontario mais avec les autres gouvernements, vont bon train. Des ententes de principe ont été négociées. On discute du financement, plus particulièrement des sommes d'argent à y consacrer. Le gouvernement va faire une annonce à ce sujet dans un avenir raisonnable, pour faire suite aux discussions qui ont eu lieu jusqu'à maintenant.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, les francophones de l'Ontario s'inquiètent beaucoup du fait qu'environ la moitié des jeunes qui ont étudié dans les écoles françaises aux niveaux primaire et secondaire abandonnent leurs études au niveau postsecondaire. Ils veulent savoir quand le gouvernement annoncera qu'il s'engage à promouvoir l'ouverture rapide de ces deux collèges, comme l'a fait le gouvernement de l'Ontario.

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, les négociations avec l'Ontario se poursuivent maintenant depuis six ou huit mois, comme c'est le cas aussi avec d'autres provinces. Elles vont bon train, et je pense que nous avons maintenant atteint un accord de principe sur toutes les questions. Le gouvernement de l'Ontario doit admettre que les gouvernements provinciaux, pas seulement celui de l'Ontario, mais aussi ceux de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de l'Alberta, doivent adopter des lois pour rendre possible la réalisation d'un tel projet. Nous parlons maintenant de finances, et les négociations se poursuivent. Nous annoncerons les résultats en temps opportun.

AFFAIRES COURANTES

• (1500)

[*Traduction*]

L'ENQUÊTEUR CORRECTIONEL

RAPPORT ANNUEL—1990-1991

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de l'enquêteur correctionnel pour l'année 1990-1991.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL SUR L'EXPORTATION DE MATÉRIEL MILITAIRE CANADIEN

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai deux documents à déposer aujourd'hui. Conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport annuel sur l'exportation de matériel militaire canadien.

* * *

[*Français*]

LES SOCIÉTÉS CANADIENNES OPÉRANT EN AFRIQUE DU SUD

DÉPÔT DU SIXIÈME RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET L'OBSERVATION DU CODE D'ÉTHIQUE

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En accord avec l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer en Chambre le sixième rapport sur l'administration et l'observation du code d'éthique touchant les pratiques d'emploi des sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud.

* * *

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 96 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

ENVIRONNEMENT

PRÉSENTATION DU QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, à titre de vice-président du comité permanent de l'environnement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de l'environnement sur la question de la diminution et de l'appauvrissement de la couche d'ozone.

Conformément au mandat que lui accorde l'article 108(2) du Règlement, le Comité a entrepris une étude sur l'appauvrissement de la couche d'ozone. Il fait donc part, dans ce rapport, de ses inquiétudes sur l'appauvrissement et les relations qui existent avec la santé.

Monsieur le Président, je tiens aussi à souligner mon immense plaisir quant à la collaboration de tous les députés de tous les partis pour la rédaction de ce rapport.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU DÉLÉGUÉ AU QUATRIÈME COLLOQUE PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Quatrième colloque parlementaire du Commonwealth en tant que délégué de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC).

Permettez-moi de remercier la section de Trinité-et-Tobago de l'APC d'avoir été l'hôte de cet intéressant colloque. Les avantages que procure l'échange de points de vue et de renseignements entre parlementaires de tous les pays du Commonwealth prouvent l'utilité de continuer d'entretenir des rapports au sein du Commonwealth.

Affaires courantes

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

10E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 10e rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Conformément à l'ordre de renvoi du mardi 31 mars 1992, votre comité a étudié le projet de règlement sur le contrôle des armes à feu et en fait rapport avec 37 recommandations.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LA STATISTIQUE

MESURE MODIFICATIVE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) demande à présenter le projet de loi C-356, Loi modifiant la Loi sur la statistique et d'autres lois en conséquence.

M. le Président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

M. Langdon: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à donner à Statistique Canada plus de liberté qu'à l'heure actuelle. Cette volonté d'en faire un organisme plus indépendant découle des efforts déployés par le ministère des Finances pour forcer Statistique Canada à modifier une étude présentée dans le courant de l'année. Voilà pourquoi je crois utile d'établir plus explicitement le fait que Statistique Canada est indépendant du gouvernement, pour qu'il puisse faire rapport directement, clairement et franchement à la population canadienne.

M. le Président: Peut-être serait-il bon de signaler à la Chambre que le député d'Essex—Windsor n'a pas présenté les documents dans le délai prescrit. Toutefois, si la Chambre y consent, je serai très heureux d'autoriser la présentation du projet de loi. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. le Président: M. Langdon propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois, et l'impression en est ordonnée.)

PÉTITIONS

NOTRE FIERTÉ NATIONALE

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, aux termes de l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions signées par un grand nombre de personnes originaires des localités de Bonnyville, Ardmore, Medley, Grand Centre et Cold Lake dans la circonscription de Beaver River.

Ces personnes reconnaissent le bien-fondé du projet «Notre fierté nationale», mis sur pied par les Kinsmen et les Kinette du Canada, et rendent hommage à ceux qui ont fait circuler le drapeau par tout le pays et envoyé des pétitions pour dire que le Canada est un pays merveilleux.

Elles appuient la campagne «Notre fierté nationale», qui attise la fierté des Canadiens envers leur patrimoine et leur drapeau, encourage l'établissement de liens plus solides entre les citoyens afin que le Canada puisse progressivement être reconnu comme un véritable chef de file sur le plan international et stimule notre fierté d'être des Canadiens.

LA DÉRIVATION DE COURS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants du nord de la vallée du Thompson, qui manifestent leurs inquiétudes au sujet du projet de dérivation de la rivière Thompson-Nord, près de Valemount, pour approvisionner en eau la région californienne. Ils prient le gouvernement canadien d'interdire tout projet analogue de transfert d'eaux entre bassins.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par un certain nombre d'anciens combattants de Kamloops, en Colombie-Britannique. Ils prient le gouvernement de maintenir le niveau actuel des services offerts aux anciens combattants par l'entremise du Programme pour l'autonomie des anciens combattants et de leur garantir qu'il n'y aura pas d'augmentation des frais de gîte et de couvert dans les institutions de soins de longue durée qui sont là pour les accueillir.

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, les pétitionnaires suivants demandent à la Chambre des communes de s'assurer que le Parlement du Canada déclarera exécutoires les résultats d'un éventuel référendum sur la Constitution simplement pour leur montrer

qu'on tient compte de leur opinion, bien qu'ils soient conscients que cela est techniquement impossible.

LE LOGEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Enfin, monsieur le Président, les pétitionnaires de Kamloops demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision de ne plus entreprendre d'autres coopératives d'habitation. À leur avis, ce programme fournissait des logements adéquats et accessibles aux personnes qui peuvent difficilement obtenir des logements décents.

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition provenant de la circonscription de Simcoe-Centre, par laquelle les signataires prient humblement le Parlement d'adopter une loi prévoyant la tenue d'un référendum qui obligerait le Parlement à accepter ou à rejeter les modifications constitutionnelles proposées par le gouvernement.

LA CAPITATION IMPOSÉE AUX CHINOIS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter.

La première, qui est assez détaillée, vient d'un bon nombre de Canadiens d'origine chinoise et porte sur l'impôt de capitation. Les pétitionnaires soulignent que les immigrants chinois qui sont venus au Canada au début du siècle devaient payer un impôt de capitation raciste; quelque 81 000 immigrants chinois ont payé environ 23 millions de dollars, ce qui correspond aujourd'hui à plus de 1 milliard de dollars. Il y a eu ensuite la Loi concernant l'immigration chinoise, qui interdisait pratiquement toute immigration en provenance de la Chine et qui n'a été abrogée qu'en 1947. Ces deux mesures ont eu des répercussions fort négatives sur les Canadiens d'origine chinoise et ont produit une communauté de célibataires. . .

• (1510)

M. le Président: La Chambre connaît très bien, je pense, la question que soulève la députée, mais nous sommes limités pour les observations que nous pouvons faire lors de la présentation d'une pétition. Je demanderais à la députée de passer à la pétition elle-même.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, les pétitionnaires demandent que tous les partis appuient une résolution en vue d'étudier la question. En outre, ils prient le gouvernement du Canada de fournir une réparation financière symbolique de 10 000 $ pour chaque certificat de l'impôt de capitation, une compensation financière destinée à la collectivité et des plaques commémoratives à l'intention des Canadiens d'origine chinoise qui ont travaillé au chemin de fer. Ils demandent au Parlement de s'engager à nouveau à veiller à ce que de telles injustices ne se produisent jamais plus, notamment, en réformant la Charte des droits et en particulier l'article 33.

C'était ma première pétition. J'en ai plusieurs que je vais regrouper en une seule, bien qu'elles soient différentes.

M. le Président: Ai-je l'assurance qu'elles portent sur un sujet différent?

LE LOGEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ces trois pétitions concernent la question des logements coopératifs. Ce sont des pétitions très différentes, mais je vais en regrouper le contenu.

Ce sont encore des pétitions signées par des habitants de Vancouver et de toute la Colombie-Britannique. Les pétitionnaires s'inquiètent vivement que le gouvernement fédéral ait supprimé le programme de logements coopératifs et qu'il réduise les programmes de la SCHL. Ils exhortent le gouvernement fédéral à rétablir les programmes de logements coopératifs.

LE RUANDA

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par un certain nombre d'habitants de Toronto, Scarborough, Downsview et York-Nord.

Les pétitionnaires s'inquiètent de la dictature militaire qui existe depuis 30 ans au Ruanda et sous laquelle des lois, les seules dans le monde qui soient semblables aux lois adoptées en Afrique du Sud, ont été adoptées afin d'interdire à 2 000 Ruandais en exil de rentrer dans leur pays.

Ils demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement canadien à faire pression sur le gouvernement ruandais afin qu'il mette fin immédiatement au massacre de Ruandais innocents, à suspendre toute aide économique et toute autre forme d'aide à l'actuel gouvernement ruandais et à appuyer la résolution concernant le Ruanda qui a été adoptée par la Communauté européenne le 20 février 1992.

LA BASE CORNWALLIS

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'aimerais également présenter une pétition à la Chambre au nom d'habitants de ma circonscription et de quelques autres personnes de l'extérieur de South West Nova qui sont en faveur de la création d'un programme de formation de forces de maintien de la paix au Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenir la BFC Cornwallis en tant qu'installation de formation à vocation multiple, et d'y établir le programme de formation des forces de maintien de la paix qu'ils proposent.

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma première pétition porte sur la réduction des fonds consacrés à l'éducation, à la formation, au recyclage, à la recherche et au développement. Elle insiste surtout sur la réduction des paiements de transfert et sur la taxe de 3 p. 100 sur les prêts étudiants.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de revenir sur ses politiques parce qu'à leur avis, elles ne font que nuire à l'amélioration de l'efficacité et de la productivité.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, mon autre pétition porte sur l'imposition de la taxe sur les produits et services sur les livres et autres publications. Les pétitionnaires soulignent qu'il n'y a jamais eu de taxe semblable dans notre pays. A leur avis, une telle taxe va à l'encontre des principes de base d'une société démocratique. C'est pourquoi ils demandent qu'elle soit éliminée.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, mon autre pétition porte sur un régime fiscal équitable. Les pétitionnaires font remarquer que certaines personnes obtiennent des crédits d'impôt pour la garde de leurs enfants, d'autres non. Elles estiment qu'un certain nombre de mesures fiscales sont discriminatoires et réclament un régime fiscal qui soit plus simple et plus équitable.

[*Français*]

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE DES LANGUES ANCESTRALES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions portant 1 850 signatures.

Les pétitionnaires déclarent humblement que depuis près de 20 ans, le gouvernement fédéral a adopté une politique de multiculturalisme basée sur la préservation et la promotion des langues ancestrales, que le gouvernement fédéral affirme qu'il convient de soutenir et d'encourager la préservation et la promotion des langues ancestrales.

À ces causes, ils demandent humblement que le Parlement canadien restaure le plein soutien financier accordé au Programme d'apprentissage des langues ancestrales du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, réduit par le gouvernement dans son budget de février 1990.

[*Traduction*]

LES PENSIONS

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je suis heureux de présenter une pétition signée par des centaines de Canadiens de Vancouver et de Burnaby, en Colombie-Britannique, de St. Lawrence et de South River, à Terre-Neuve et de nombreux autres endroits, qui dit:

«Nous, soussignés, désirons attirer l'attention de la Chambre sur ce qui suit: Que des centaines de milliers de Canadiens âgés vivent au-dessous du seuil de la pauvreté; que plus de 80 p. 100 des femmes seules de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté; que l'augmentation de 37 cents de la pension de sécurité de la vieillesse, en avril 1992, ne répond pas aux besoins des Canadiens âgés; qu'il est souhaitable que tous les Canadiens donnent aux personnes âgées l'aide nécessaire pour qu'elles soient aussi indépendantes que possible; que le gouvernement fédéral a la responsabilité de garantir que la pension des personnes âgées est suffisante. En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de prier le gouvernement de faire en sorte que la pension de sécurité de la vieillesse soit suffisante pour répondre aux besoins des Canadiens âgés.»

* * *

LE COMPTE RENDU OFFICIEL

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, après avoir examiné ce que j'avais dit à la Chambre, tel que cela figure dans le hansard du 12 juin de cette année, je remarque que la troisième phrase du paragraphe 2 de la page 11971 est incorrecte et devrait être remplacée par ce qui suit:

> Je trouve incroyable que quelqu'un comme M^me^ Bisset n'ait pas eu droit à sa part de la pension de son mari après 35 ans de mariage, 28,5 ans comme épouse d'officier et les 6,5 autres années comme épouse de fonctionnaire. Le maximum de 35 ans de services avait été atteint dans le régime de pension avant la séparation et le divorce. Comme vous le savez, lorsqu'une femme divorce elle a droit aux prestations acquises pendant le mariage.

Merci, monsieur le Président, de m'avoir permis de corriger le compte rendu.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est données sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 315.

[*Texte*]

Question nº 315—**Mme Mitchell:**

Quel est le coût estimatif total de la production spéciale d'une histoire humoristique du Canada montée conjointement avec l'organisme *Juste pour rire* et annoncée en avril 1992; quelle proportion de ce coût sera supportée directement ou indirectement par le gouvernement et par l'entremise de quels ministères ou organismes?

L'hon. Henry Perrin Beatty (ministre des Communications):

Ministère des Communications

La production spéciale montée conjointement avec l'organisme Juste pour rire est financée par le secteur privé.

Selon nos informations, Téléfilm Canada, l'Office national du film et le Programme d'initiatives culturelles du Ministère n'ont pas été sollicités pour participer directement ou indirectement au financement de ce projet d'histoire humoristique du Canada monté en collaboration avec l'organisme Juste pour rire.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Edwards: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA PÊCHE DANS LA RÉGION DU CANADA ATLANTIQUE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, je demande l'autorisation, conformément à l'article 52 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de débattre une question extrêmement urgente, soit la crise dans le secteur de la pêche à Terre-Neuve et au Labrador et dans d'autres régions du Canada atlantique.

Article 52 du Règlement

Étant donné que la Chambre des communes est sur le point d'ajourner pour l'été dans 21 heures, c'est la dernière occasion que nous avons aujourd'hui d'entamer un débat convenable sur la crise dans le secteur de la pêche, plus précisément à Terre-Neuve et au Labrador, mais également dans le reste du Canada atlantique.

Je demande à la présidence d'examiner cette requête pour qu'un débat d'urgence puisse avoir lieu aujourd'hui.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je crois que vous vous rendez compte que mon intervention porte sur exactement la même question. Nous estimons que la situation est urgente, étant donné l'effondrement de la pêche à la morue dans l'Atlantique et la dévastation non seulement de cette ressource, mais également des habitants de cette région, notamment de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. Il faut prendre des mesures d'urgence pour protéger cette ressource et pour faire face aux problèmes des habitants de cette région.

DECISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Il y a quelques jours, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, et le député de Nanaïmo—Cowichan, puis par la suite une quarantaine d'autres députés ont demandé la tenue d'un débat d'urgence sur la situation relative à la pêche de la morue du nord.

• (1520)

Je rappelle que la demande indiquait que les pêcheurs veulent savoir quel genre de stratégie à court et à long termes le gouvernement entend appliquer, etc.

J'ai écouté très attentivement les questions et réponses pendant plusieurs jours. Il ne fait aucun doute que la question est importante et qu'elle préoccupe tous les députés.

Après avoir bien examiné la question, conformément à l'article 52 du Règlement, je suis en mesure d'accéder à la demande concernant la tenue d'un débat d'urgence. Nous faisons cependant face à un dilemme puisque le 9 juin dernier la Chambre a adopté un ordre de prolongation des séances jusqu'à 22 heures. En outre, plus tôt aujourd'hui la Chambre a adopté une motion concernant l'attribution de temps pour l'étude du projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence, ce qui exigerait, si nécessaire, une interrup-

tion de 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les initiatives ministérielles, soit 21 h 45.

L'article 52 du Règlement, qui régit les débats d'urgence, dispose que le débat doit avoir lieu de 20 heures à 24 heures. Toutefois j'ai aussi vérifié le rapport McGrath. Conformément à l'esprit du rapport, qui visait à permettre la tenue d'un débat d'urgence sans empiéter sur le temps réservé aux travaux de la Chambre, je suis disposé à mettre à l'étude d'urgence, dès 22 heures, la question soulevée par le député et ses collègues.

Le débat devra se terminer au plus tard à minuit, comme le prévoit le Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Valcourt: Que le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel, ainsi que de l'amendement de M. Allmand (p. 12472).

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, je suis fort contrariée que ce gouvernement soit déterminé à faire adopter les modifications à la législation en matière d'immigration les plus importantes des 15 dernières années sans accorder aux partis d'opposition suffisamment de temps pour les étudier en détail et pour consulter les diverses organisations non gouvernementales et autres experts en matière d'immigration.

Le projet de loi C-86 contient plus de 120 articles et compte plus de 110 pages. Étant donné qu'il vise en premier lieu à améliorer le système et qu'il renferme de nouvelles mesures d'application, ces dernières devraient être étudiées de très près car elles risquent d'avoir une influence directe sur la politique en matière d'immigration et de revêtir une importance beaucoup plus grande que de simples modifications d'ordre technique ou administratif.

Ce projet de loi me préoccupe également pour une autre raison. Il dépouille le Parlement de ses responsabilités au profit du processus de réglementation. Le fait qu'il ôte des pouvoirs au Parlement m'inquiète au plus haut point. Cela laisse la porte ouverte aux abus.

Le Canada mérite un système qui tienne compte des besoins des Canadiens et qui traite les immigrants et les revendicateurs du statut de réfugié avec dignité et respect. Rien de moins n'est acceptable.

Bien trop souvent, les immigrants et les revendicateurs du statut de réfugié sont traités avec dédain par le système. Mon bureau de circonscription est assailli de plaintes concernant le manque de sensibilité du processus de reconnaissance du statut de réfugié et d'immigrant.

Les politiques et les pratiques de ce ministère semblent être fondées sur la conviction que toutes les demandes de statut de réfugié sont frauduleuses et que les immigrants devraient s'estimer heureux d'être admis dans ce pays. Cette attitude ne reconnaît pas le fait que le Canada bénéficie de l'arrivée de ces immigrants et que d'où qu'ils viennent et quelle que soit l'expérience qu'ils apportent au Canada, ils contribuent grandement à notre économie et forment un élément important de notre nation.

Pour illustrer la façon dont le système traite les gens, j'aimerais raconter l'histoire de la famille Mirzad. Arrivée au Canada avec quatre enfants, elle a fui l'Afghanistan, pays dévasté par l'invasion soviétique de 1979 et déchiré depuis par une guerre civile qui a déjà fait des milliers de victimes innocentes.

Cette famille est venue au Canada afin de se bâtir une vie nouvelle et d'échapper à la violence aveugle qui affligeait son pays d'origine. À son arrivée, elle a demandé le statut de réfugié et entamé les démarches pour l'obtenir. Pendant qu'elle attendait la décision des agents de l'immigration et du statut de réfugié, la famille Mirzad a commencé à vivre une vie normale. Elle a même eu un cinquième enfant pendant son séjour au Canada.

Au cours de la première étape de la procédure de détermination du statut de réfugié, les agents ont déterminé qu'il n'y avait pas de motif valable d'autoriser les parents à demeurer au Canada en tant que réfugiés. Mais le tribunal, qui avait rejeté la demande des parents, a accordé à leurs enfants une partie suffisante du statut demandé pour leur permettre de demeurer ici. En fait, en leur permettant de rester alors qu'elle renvoyait leurs parents dans un pays où leur vie était menacée, cette décision faisait d'eux des orphelins en puissance.

Il y a un ou deux mois, je suis intervenue à la Chambre pour demander au premier ministre d'examiner ce cas. Il m'a répondu ici même qu'il ferait une enquête.

Les députés seront certainement horrifiés d'apprendre qu'à la suite de cet engagement, le gouvernement a appelé de la décision d'accorder le statut aux enfants, une décision prise par ses propres fonctionnaires.

Après l'intervention du premier ministre, les enfants, y compris celui qui est né au Canada, pourraient être forcés de retourner en Afghanistan. Cette décision est totalement absurde.

Et le projet de loi aura pour effet de donner encore plus de pouvoir aux fonctionnaires qui prennent ces décisions. Les Canada doit demeurer une nation compatissante. Il l'était à une certaine époque. Nous devons ouvrir notre coeur et comprendre que notre pays doit défendre les droits de tous les être humains.

[*Français*]

Madame la Présidente, ce projet de loi éliminera la première partie du processus de détermination des réfugiés. Selon cette proposition, même les enfants de la famille Mirzad auraient pu être déportés du Canada.

Les réfugiés ont le droit de présenter leur cas sans qu'ils soient biaisés par un système qui ne comprend ni les situations dans leur pays d'origine, ni les problèmes associés au fait d'être un nouvel arrivant au Canada.

Cette loi donnera le pouvoir aux agents d'immigration, aux points d'entrée du Canada, de rejeter les demandes de statut de réfugié. Je ne suis pas convaincue que cette section de la loi donnera aux réfugiés le droit de consultation avec un avocat et un interprète, et surtout qu'ils recevront une évaluation juste.

Nous ne pouvons pas et nous ne devons pas laisser les prises de décision qui touchent la vie des gens entre les mains d'une seule personne. Les gens ont le droit d'être entendus par le Canada et le Canada doit assumer ses responsabilités internationales. Il se doit de respecter les conventions des réfugiés.

Cette loi, encore une fois, décrit un système de troisième pays sécuritaire. Cela permettrait aux agents d'immigration de retourner un réfugié au pays qu'il a dû traverser pour arriver au Canada. Madame la Présidente, cette disposition ignore la réalité de beaucoup trop de réfugiés. Il y a plusieurs pays qui, peut-être pour un Canadien de souche, peuvent être sécuritaires, mais pour les personnes des autres pays, peuvent poser un grand risque.

Comment peut-on être certain que la liste des pays sécuritaires reflète la réalité? Les changements politiques et militaires sont fréquents. Nous devons être certains que le gouvernement reconnaisse les changements aussi vite qu'ils arrivent.

Madame la Présidente, le système de détermination des réfugiés, tel qu'il existe maintenant, demande que seulement un des deux membres du Conseil de détermination accepte que l'individu soit un réfugié. Selon ce projet de loi C-86, cela doit être une décision unanime. Encore une fois, on rend plus difficile l'accessibilité à notre pays aux personnes qui sont de légitimes réfugiés.

[*Traduction*]

Ce projet de loi va quelque peu faciliter la réunification des familles, mais il s'arrête quand même en deçà de ce que l'opposition et divers organismes non gouvernementaux ont recommandé.

Nous devons veiller à ce que la réunification des familles soit une procédure rapide et qu'elle tienne compte des diverses définitions de la famille: elle ne doit pas reposer uniquement sur la définition nord-américaine, mais reconnaître que les différentes définitions de la famille sont aussi diversifiées que la société canadienne.

[*Français*]

Madame la Présidente, tout le monde dans cette Chambre se souvient des incidents qui ont été rapportés par les médias où des membres du Conseil de détermination se moquaient des réfugiés. Malheureusement, cela arrive trop souvent, ce qui nous force à questionner l'intégrité d'un tel système.

• (1530)

C'est la raison pour laquelle j'appuie la proposition qui crée un système permettant de discipliner les membres du Conseil qui ne comprennent pas l'importance de leurs tâches, la gravité de la situation et l'impact de leurs décisions.

Nous avons aussi entendu, trop souvent, que les membres du Conseil ne comprenaient pas les situations vécues dans plusieurs des pays d'origine. À cause de cette lacune, ils ne savent pas démontrer la compassion et la sympathie pour les familles qui ont dû vivre des situations pénibles et qui veulent seulement une opportunité de recommencer en paix et en harmonie dans le meilleur pays au monde.

Le système doit aborder les problèmes qu'on retrouve trop souvent maintenant. Je veux ici vous citer le cas d'un couple marié, vivant dans ma circonscription. Elle est Canadienne, et lui vient du Moyen-Orient. Mariés depuis deux ans—et ce n'est certainement pas un mariage de convenance—la dame est présentement enceinte de deux mois. Ils sont en train de se bâtir une vie, une famille, au Canada.

Les agents d'immigration veulent forcer ce futur père de famille à quitter le Canada car son passeport n'est plus valide, puisque expiré. L'ambassade de son pays d'origine ne veut pas le lui renouveler parce qu'il n'a pas encore fait son service militaire, lequel est obligatoire dans le pays en question.

Madame la Présidente, il ne veut pas retourner au Moyen-Orient parce qu'il ne veut pas y laisser sa vie. Son épouse ne veut pas aller au Moyen-Orient, parce qu'elle veut que son enfant naisse au Canada où il pourra vivre dans une société pacifique.

Madame le Présidente, les membres de cette famille veulent vivre ensemble, mais notre système de réfugiés canadien va les forcer à vivre séparés pendant deux à trois ans. Encore une raison humanitaire, monsieur le ministre, qu'on pourrait invoquer ici. J'espère que les changements proposés pourront peut-être améliorer une telle situation.

Ce n'est sûrement pas, comme le propose le nouveau projet de loi, en prenant les empreintes digitales et une photographie de la personne demandant le statut de réfugié que le Canada sera perçu comme terre d'accueil. Ce n'est pas en ayant l'idée préconçue qu'une personne réfugiée vient au pays pour frauder le gouvernement, que les décideurs de leur sort sauront être équitables. Cet aspect de la loi est particulièrement humiliant pour celui ou celle qui vient au Canada dans le but de fuir des situations politiques humainement inacceptables et avoir une chance de travailler et de vivre sans peur.

Et le premier contact en serait un de questionnement de la part du pays hôte? C'est inacceptable! Pourquoi accepterions-nous pour les autres ce que nous trouverions tout à fait déplacé pour soi? Deux poids, deux mesures!

Madame la Présidente, que le gouvernement veuille améliorer le programme d'immigration, je ne puis qu'approuver, mais qu'il veuille décider où chacun devra vivre, et pour combien de temps, avant de permettre au nouvel arrivant de choisir librement où faire ses racines, va sûrement contre les droits de la personne.

Comment le Canada peut-il se définir comme pays ouvert et hospitalier, tout en imposant la prise d'empreintes et la photo, pour le dossier, et le lieu de résidence pour X nombre d'années, ce qui serait probablement supervisé de très près? Drôle d'accueil.

[*Traduction*]

De nombreux citoyens ont déclaré que si une disposition de la loi obligeait les immigrants à vivre dans une région précise, elle serait contraire à la Charte des droits et libertés. Une telle disposition créerait en fait deux types d'immigrants, ceux qui seraient libres de se déplacer et ceux qui seraient forcés d'habiter une région en particulier.

Je doute sérieusement qu'une telle disposition puisse résister à une contestation en vertu de la charte. Pourquoi ne pas déterminer si cette loi serait conforme à la charte avant de l'adopter? Plusieurs avocats spécialistes de l'immigration ont déclaré publiquement qu'à leur avis, cette disposition n'était pas constitutionnelle.

Si nous voulons être certains de l'intégrité du processus d'acceptation des immigrants et des réfugiés, nous devons nous assurer que la loi est constitutionnelle. Les immigrants, tout comme les citoyens canadiens, doivent avoir l'assurance que la Loi de l'immigration est appliquée uniformément et équitablement d'une extrémité à l'autre du pays et qu'elle sera appliquée de manière constante pour plusieurs années à venir.

J'espère sincèrement que nous pourrons examiner ce projet de loi attentivement au comité. Nous devons absolument créer un système d'immigration et d'accueil des réfugiés qui respecte certains principes fondamentaux. Il doit être équitable et compatissant, comporter les mécanismes de réaction appropriés, répondre aux attentes des Canadiens, respecter les requérants et traiter avec dignité ces gens de tous les pays du monde qui désirent s'installer chez nous et contribuer, avec nous, à la croissance du Canada.

[*Français*]

Bien sûr, il y a des changements proposés qui rendront plus efficace la procédure d'immigration, mais il faut dès maintenant en corriger les défauts évidents, c'est-à-dire les propositions inhumaines, pour assurer aux réfugiés et immigrants un maximum de chance au pays. S'ils ont besoin de nous, nous avons aussi besoin d'eux. Ce n'est qu'ensemble que ce pays pourra grandir, sinon, c'est la mort à petit feu.

[*Traduction*]

Le Canada est un pays immense. Nous devons prendre conscience que dans un monde surpeuplé, où les droits de la personne sont trop souvent bafoués et où les gens doivent se battre pour améliorer leur sort, le Canada est un choix naturel. Nous avons tellement à offrir; nous devons être généreux. Cette générosité n'est pas seulement bénéfique pour ceux qui arrivent chez nous, elle l'est aussi pour nous.

Nous ne pouvons céder devant une infime minorité de Canadiens qui, par manque d'information adéquate, sont hostiles à l'immigration. Nous avons tous un rôle à jouer dans le développement de ce pays, que nous soyons Canadiens d'origine ou d'adoption. Le système d'immigration canadien doit reconnaître cette réalité.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je veux féliciter ma collègue de Saint-Laurent—Cartierville. Dans son discours, elle a parlé d'une famille afghane dont les parents, si je ne m'abuse, ont reçu un avis d'expulsion, tandis que les enfants ont été autorisés à demeurer au Canada.

Ce cas ne fait qu'illustrer ce qui se passe couramment toutes les semaines que Dieu fait. Nous savons tous combien c'est pénible quand se présente au bureau de circonscription un jeune étudiant ou une jeune étudiante du secondaire qui est peut-être à quelques mois de l'obtention de son diplôme d'études. Selon son professeur, il ou elle travaille bien. Il ou elle est adapté à son nouveau milieu. L'ennui, c'est que ses parents ont reçu un avis d'expulsion. Le beau rêve tourne au cauchemar avec la séparation forcée de la famille.

Vendredi et aujourd'hui nous avons essayé de faire preuve d'un esprit constructif dans ce débat avec le gouvernement et nous avons souligné certains aspects de ce projet de loi auxquels nous sommes favorables, mais je répète que le meilleur projet du monde peut échouer faute du personnel nécessaire pour en assurer la mise en oeuvre.

Quand la députée a dit que le droit de décider qui peut rester et qui est expulsé appartient maintenant aux fonctionnaires, cela a fait ressortir tous les dangers d'une telle délégation de pouvoirs. Qu'est-ce qu'il advient si, à cause du fort volume de cas à traiter, ces fonctionnaires se surmènent et ne peuvent pas toujours garder leur sang-froid? Ils doivent très souvent prendre des décisions impromptues.

Ma collègue ne pense-t-elle pas que l'un des véritables problèmes que pose cette mesure législative réside dans le fait que le gouvernement du Canada n'alloue pas assez d'années-personnes à la fonction publique du Canada pour promouvoir la bonne idée qu'a eue le gouvernement actuel de mettre en oeuvre ce projet? Car je pense que, sans le nombre d'années-personnes nécessaire, c'est voué à l'échec.

• (1540)

Mme Maheu: Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de Broadview—Greenwood, qui signale un point très important. Lorsque cette commission a été établie, on y a alloué beaucoup d'argent dans l'espoir et avec l'assurance qu'elle terminerait le travail. Il y a longtemps de cela et elle accuse toujours un arriéré de quelque 100 000 personnes. Pas étonnant que ses membres soient fatigués.

Le gouvernement est tellement préoccupé par la dette nationale qu'il veut l'éponger à tout prix. Peu importe, il faut s'efforcer de réduire le déficit, au sujet duquel personne d'entre nous ne s'est vraiment plaint, mais pas au prix de vies humaines et de la dignité humaine, comme on est en train de le faire.

C'est facile de dire que nos fonctionnaires sont fatigués ou surmenés au sujet de cas dont j'ai pris connaissance. Le premier ministre de notre pays a pris ici la parole pour dire qu'il s'occuperait personnellement de l'affaire, puis son propre gouvernement décide d'en appeler du cas des enfants. On avait déjà reconnu le bien-fondé de leur demande au cours d'une audience. Les parents étaient au courant de ce qui se passe en Afghanistan. C'est là un autre problème: il y a des membres de cette commission qui ignorent tout de ce qui se passe dans les pays du tiers monde.

Le premier ministre est intervenu: il se complaît à prendre la parole, dès qu'il est question d'enfants. Il sait parler, mais lorsque vient le temps d'agir, il n'est pas là.

M. Lewis: La spécialiste du dénigrement.

Mme Maheu: Ce n'est peut-être pas du dénigrement. Que le ministre consulte le dossier!

M. Lewis: C'est du dénigrement.

Mme Maheu: J'ai bien d'autres cas. Dans un autre cas d'Afghanistan, on a réagi de la même façon.

M. Lewis: C'est du dénigrement.

Mme Maheu: Le ministre m'accuse encore de dénigrer les efforts du premier ministre. Quand il y a cinq enfants en jeu, je suis heureuse de pouvoir faire du dénigrement, parce qu'aucun député de ce côté-là de la Chambre ne le ferait. Il est question d'un bébé, monsieur le ministre. Pardon madame la Présidente, par votre entremise, je dis au ministre qu'il s'agit d'enfants et vous savez bien, vous ce que je ressens, étant donné que nous sommes toutes deux mères.

J'ai un deuxième cas où la même chose se produit. Il s'agit de gens victimes de torture qui ont quitté le pays et deux ou trois membres de la commission qui ignorent tout de l'Afghanistan déclarent: «Nous ne croyons pas cela, il n'y a pas eu de torture. Les marques ne suffisent pas.» Il arrive que les chocs électriques ne laissent pas de traces. Or, il porte d'autres traces.

Comment se fait-il que le gouvernement est représenté par tant de gens sans coeur au sein de cette commission? Si le ministre a déjà, pour des raisons humanitaires, accordé un droit d'asile au Canada, je voudrais qu'il le dise à la Chambre parce que, dans ma circonscription, il y a plusieurs cas où le ministre pourrait et devrait intervenir. Je voudrais savoir dans quel cas il est effectivement intervenu pour des raisons humanitaires.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, dans ses observations, la députée de Saint-Laurent—Cartierville a donné le cas d'une famille afghane dont les enfants ont été acceptés et les parents refusés, ce qui a entraîné une situation extrêmement inhumaine où les parents devaient retourner dans leur pays d'origine et les enfants pouvaient rester quant à eux. C'était tout à fait ridicule.

Comme mon collègue de Toronto l'a déclaré, dans nos bureaux de comté, nous sommes témoins de cas semblables tout le temps. J'ai notamment été saisi du cas d'une famille libanaise de trois frères dont deux ont pu rester au Canada et l'autre a été déporté au Liban. Ils appartenaient tous au même mouvement politique au Liban. On a permis à la mère de rester, mais un des frères a été renvoyé dans son pays d'origine.

La Loi sur l'immigration ne permet aucun appel en fonction de la situation particulière des intéressés et le projet de loi ne renferme aucune disposition à cet égard. On ne peut faire appel que sur des questions de droit seulement. Étant donné qu'aucune commission n'est parfaite, le seul recours pour ces gens victimes des terribles décisions de la commission, consistait à faire appel au ministre pour des motifs d'ordre humanitaire, aux termes du paragraphe 114(2) de la loi. Cependant, depuis que le ministre actuel occupe ce portefeuille, il a pratiquement supprimé cette possibilité. Même les deux ministres conservateurs précédents avaient parfois recours à cet article pour des motifs d'ordre humanitaire dans des cas comme celui de la famille afghane ou la famille libanaise dont nous venons de parler.

La députée qui s'occupe beaucoup d'immigration dans son bureau pourrait-elle me dire, d'après son expérience dans sa circonscription, s'il est bien vrai qu'on ne peut pratiquement plus avoir recours à cet article, qu'il n'est plus possible d'obtenir justice pour des motifs d'ordre humanitaire?

A-t-elle constaté comme moi, qu'il est pratiquement impossible maintenant d'obtenir des collaborateurs du ministre ou de qui que ce soit à son cabinet d'envisager d'accorder le droit d'établissement dans des cas aussi horribles, du fait de leur résultat, de faire appel en quelque sorte pour annuler les décisions difficiles ou ridicules de la commission? Que constate-t-elle elle-même?

Mme Maheu: Madame la Présidente, j'aimerais remercier le député de Notre-Dame-de-Grâce de m'avoir donné cette possibilité.

J'ai vu des cas où même les membres du cabinet du ministre ont déclaré qu'ils souhaiteraient pouvoir faire quelque chose. Il est un détail dont la loi ne traite pas vraiment. Je pense au jeune couple dont la femme attend un bébé alors que son mari doit partir à la guerre.

C'est là une situation où l'on pourrait se montrer un peu plus humanitaire et c'est dommage que le ministre ne soit pas là. J'aurais aimé lui demander de nous expliquer ce qu'il voulait dire lorsqu'il a fait remarquer qu'il tient compte des raisons d'ordre humanitaire dans ses décisions.

Dans ce cas, pourrait-il nous dire à quel niveau, car nous ne le voyons pas, du moins à notre niveau, et pourtant ma circonscription est l'une de celles où le multiculturalisme est le plus prononcé?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Madame la Présidente je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour dire à la Chambre ce que je pense des amendements que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration propose d'apporter à la Loi sur l'immigration.

Notre caucus, dont la composition est représentative du pays tout entier et non d'une région en particulier, a attentivement examiné ces amendements et en a longuement débattu. Ces amendements ont été soumis, je crois, à des membres élus qui connaissent tous certains des problèmes dont la Chambre est saisie.

Je suis absolument convaincu que ces amendements permettront de veiller à ce que le système d'immigration au Canada continue de contribuer à l'unité et à la prospérité de notre pays.

[*Français*]

Plusieurs des modifications proposées ont trait à des questions de sécurité et d'application de la loi qui présentent un intérêt particulier pour moi qui suis le ministre responsable du SCRS et de la GRC.

[*Traduction*]

Avant de discuter de ces dispositions, j'aimerais dire quelques mots au sujet du projet de loi en général. Il importe de noter que cette mesure a pour objet de rationaliser le processus de reconnaissance du statut de réfugié.

Certains ont parlé cet après-midi de retards et de difficultés. Il n'est dans l'intérêt de personne de retarder le processus qui permet de déterminer si une personne est un réfugié de bonne foi qui fuit la persécution du fait de ses opinions politiques ou pour d'autres motifs. Il ne fait aucun doute que les Canadiens veulent ouvrir leurs portes aux réfugiés authentiques.

Il ne fait aucun doute aussi que les Canadiens sont conscients de la contribution importante des immigrants au Canada. J'y reviendrai à la fin de mon intervention.

Le Canada est un pays qui a acquis une certaine importance sur le plan international au cours des 125 dernières années, et ce, grâce à la contribution notable des réfugiés de divers pays. Nous avons l'intention de continuer de les accueillir afin qu'ils fournissent au Canada l'énergie et la détermination que les immigrants apportent à un pays.

En même temps, et je crois qu'il s'agit là d'un fait important par les temps qui courent, nous voulons par ce projet de loi mieux protéger la société canadienne. Il est vrai qu'à l'occasion des gens qui n'auraient pas été admis au Canada essaient de mettre à l'épreuve nos lois, nos règlements, notre ouverture, notre générosité en tant que nation.

• (1550)

En toute honnêteté, les Canadiens en ont assez de ceux qui essaient de contourner le système. Ce projet de loi vise à répondre à la frustration de la société canadienne. Nous voulons offrir un programme d'immigration qui est juste, bien équilibré et efficace.

Il me semble juste de dire que la détermination du statut de réfugié est un problème qui se pose dans le monde entier. Il y a deux semaines, je me suis rendu à la rencontre des ministres de la Sécurité en Europe, à Lisbonne, au Portugal, où l'on a abordé un important sujet de discussion: l'asile; ce qui constitue un asile acceptable; la Convention de Dublin; les visas et leur utilisation abusive. Il s'agit d'un problème politique très grave, car la plupart des pays occidentaux font face à des pressions de plus en plus grandes de la part de migrants qui sont à la recherche de la stabilité politique et économique. On a aussi soulevé les disparités économiques; l'augmentation des services de transport qui a permis un afflux imprévisible vers l'Europe de l'Ouest, l'Australie, les États-Unis et, naturellement, le Canada.

Ces importants déplacements non préparés présentent un défi pour le Canada et les autres pays industrialisés. Il s'agit d'une question complexe qu'aucun pays ne saurait résoudre seul. Une coopération internationale s'impose si nous voulons nous attaquer aux problèmes qui sont à l'origine de ces migrations massives et faire face à ceux qui cherchent à profiter du système.

Des pays comme le Canada doivent appliquer une politique d'immigration efficace pour faire en sorte que tous soient traités également et équitablement et pour protéger les intérêts du Canada.

Je ne crois pas que, dans nos traditions, il y ait place pour les resquilleurs. Les Canadiens estiment que les immigrants doivent respecter la réglementation. Ils ne prisent guère ceux qui essaient de déjouer le système. Nous avons derrière nous une longue tradition d'accueil des personnes qui ont besoin de protection, mais, à dire vrai, ceux qui essaient de déjouer le système nous inspirent des réticences.

Il est certain que les coûts du programme d'immigration augmentent. Si l'application de ce programme est faussé par les réfugiés illégaux, par ceux qui profitent de notre ouverture, les citoyens se méfient de l'ensemble du programme d'immigration. C'est ce que nous essayons de prévenir par ce projet de loi. Nous essayons tout simplement d'empêcher les gens de se soustraire aux contrôles de l'immigration. L'intégrité de notre programme d'immigration ne peut être préservée si le gouvernement ne s'occupe pas du problème causé par ceux qui abusent du système.

Je pense que le projet de loi répond aux préoccupations des Canadiens et qu'il empêchera ceux qui essaient de déjouer le système d'y parvenir. C'est la raison pour laquelle, à titre de solliciteur général et compte tenu des responsabilités qui m'incombent, je suis très heureux d'appuyer sans réserve le projet de loi dans son intégralité, et en particulier les modifications ayant trait aux questions de sécurité et d'application de la loi, ce qui englobe la responsabilité du SCRS et de la GRC.

Le projet de loi renferme entre autres des changements législatifs qui renforcent les dispositions de la loi ayant trait aux personnes non admissibles, de façon à ce que le Canada ne devienne pas un refuge pour les terroristes à la retraite ou actifs. Depuis quelques années, les responsables de la sécurité nationale se préoccupent de plus en plus du fait que des personnes ayant des antécédents terroristes essaient d'entrer au Canada. Je vous dis bien franchement que cette mesure législative va fermer la porte à ces personnes. En fait, celle-ci améliore notre capacité, en tant que gouvernement, à fermer cette porte.

Ce projet de loi améliore aussi notre capacité à exclure les personnes ayant des antécédents criminels ou associées à des organisations criminelles. Les nouvelles dispositions législatives aideront la GRC et les autres corps policiers à lutter contre le crime organisé.

Si nous avons des motifs raisonnables de croire qu'une personne a commis un crime, nous pouvons lui refuser l'entrée au Canada.

Certains défenseurs des libertés civiles pourront s'opposer à cette mesure, mais si les Canadiens respectueux des lois n'ont rien contre l'arrivée d'immigrants légitimes qui viennent ici pour prendre un nouveau départ, ils voient certainement d'un très mauvais oeil l'arrivée de personnes dont on sait qu'elles ont des dossiers criminels et qu'elles veulent simplement trouver un nouvel endroit où commettre d'autres crimes.

Je suis heureux d'appuyer aussi les amendements sur les attestations de sécurité prévues dans la loi. Ces dispositions améliorent la capacité du solliciteur général et du ministre de l'Emploi et de l'Immigration à exclure les personnes qui constituent un risque pour la sécurité.

Ces modifications assureront une plus grande protection des renseignements de nature délicate que nous recevons de gouvernements alliés et dont nous nous servons pour étayer les causes entendues par la Cour fédérale relativement à des attestations. Le projet de loi fera en sorte que les personnes visées par de telles attestations ne puissent se soustraire aux lois du Canada en revendiquant le statut de réfugié.

Cette mesure législative accorde aussi au gouvernement le pouvoir d'exclure du Canada les membres d'organismes ou de gouvernements ayant commis des crimes de guerre ou violé des droits de la personne.

Nous devons être en mesure d'exclure les personnes dont l'admission n'est pas dans l'intérêt public et dont la seule présence en sol canadien est contraire aux valeurs démocratiques des Canadiens. Il nous faut donc nous occuper de ces gens.

J'ajoute que les Canadiens seront ravis de constater que, aux termes des modifications proposées, les criminels ne pourront plus revendiquer le statut de réfugié pour échapper à l'extradition. Nous réprimons ainsi les abus auxquels nous exposait la générosité de notre pays.

J'appuie également les dispositions visant à restreindre les activités des personnes impliquées dans le trafic des immigrés. Il n'y a rien de pire que de trouver une combine pour soutirer de l'argent à des personnes et les débarquer chez nous sans les papiers d'identité qui leur sont nécessaires. Il est tout à fait inacceptable qu'on exploite ainsi les gens. Nous pourrons désormais mettre un terme à ces escroqueries.

La GRC jouera un rôle important dans ce domaine.

J'appuie également les modifications visant à restructurer les mécanismes de révision et d'appel. Ces dispositions permettront de réprimer les abus et de défendre l'intégrité du programme qui est essentielle au développement social et économique.

J'appuie fermement ce projet de loi et les mesures qu'il prévoit pour permettre de fermer nos portes aux réfugiés illégaux. Il faut comprendre que cette mesure législative améliore notre système d'immigration et s'attaque à ceux qui chercheraient à l'exploiter.

Ces dernières années, nous avons relevé le niveau d'immigration afin de bâtir notre pays et d'aider ceux qui sont en difficulté à l'étranger. En tant que citoyen et député, j'ai toujours été en faveur d'une augmentation du niveau d'immigration.

• (1600)

Il ne fait aucun doute que, avec le taux de natalité actuel et notre vieille politique d'immigration, notre population diminuera. Cela ne servira pas notre pays qui veut aller de l'avant et qui veut accueillir les gens désireux de refaire leur vie. Je tiens à mentionner certaines mesures qui ne jouissent pas, je crois, de l'appui des trois principaux partis représentés à la Chambre. Je veux parler ici des mesures prônées par le Parti réformiste. Permettez-moi de citer les propos du président du Parti réformiste. Je le répète, je suis convaincu que mes collègues du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique et les membres de mon propre parti, n'appuient pas ce genre de propos. Voici ce qu'a dit le président de l'association du Parti réformiste de Simcoe-Nord:

> «Nous laissons entrer la racaille du monde entier, a dit Jill Patterson, le président de l'association du parti de Simcoe-Nord. Je ne dis pas qu'ils sont tous des crapules, mais une bonne partie le sont.»

Telle est la politique du Parti réformiste du Canada. Je la rejette d'emblée.

La meilleure façon de le faire consiste à rappeler les origines du peuple qui a construit le Canada. C'est un auteur du nom de Pete McGarvey, qui était à la radio à Toronto, qui le dit le mieux. Il a écrit dans le *Huronia Sunday*, le 3 mai 1992, au sujet de cette histoire de racaille. Il a tenu les propos très appropriés qui suivent:

[. . .]n'oublions pas que c'est la populace de Grande-Bretagne et d'Europe qui a fourni la main-d'oeuvre immigrante pour coloniser le Canada à ses débuts, tout comme la populace asiatique a été forcée de travailler parfois au point d'en mourir pour terminer le segment du chemin de fer transcontinental traversant les Rocheuses. C'est la populace irlandaise qui a construit les routes des villes d'Amérique du Nord au début du siècle et c'est la populace italienne qui a érigé les immeubles.

Une voix: Mes ancêtres.

M. Lewis: Vous avez raison. Mon collègue de Brantford dit que ce sont ses ancêtres. Je dis que ce sont mes ancêtres parce que je suis le premier Lewis né dans ce pays. Les gens oublient trop facilement, quand on parle d'immigration, que ce sont des Anglais pauvres qui ont colonisé le Canada, qui l'ont peuplé, qui l'ont édifié. Ils oublient que ce sont des Irlandais et des Italiens pauvres. Ils sont tous venus, se sont taillé un grand avenir pour eux et leurs enfants. Ils ont édifié ce pays.

Nous ne voulons pas arrêter cela. Nous voulons, au contraire, l'encourager. Nous voulons augmenter les niveaux d'immigration et construire ce pays. Cependant, nous sommes déterminés à empêcher les tricheurs d'abuser de notre système et les profiteurs de tromper les Canadiens.

Je partage les préoccupations de mes collègues. Je crois que lorsque ce projet de loi sera renvoyé à un comité, nous aurons amplement le temps de l'étudier et de nous assurer que ses dispositions sont justes, mais que la société canadienne est protégée, non pas contre les personnes qui veulent venir ici animées des meilleures intentions, mais contre les gens dont le premier geste en arrivant au Canada consiste à essayer d'abuser du système.

Le projet de loi devrait rendre les abus plus difficiles et il fera du Canada un pays reconnu pour son ouverture aux immigrants, mais intraitable pour les tricheurs.

M. Allmand: Monsieur le Président, je suis heureux que le solliciteur général soit ici car il pourra peut-être expliquer un article du projet de loi que je ne parviens pas à comprendre. Il s'agit d'un article sur la détention.

Actuellement, un agent du ministère de l'Immigration peut ordonner la détention d'un immigrant ou d'un réfugié potentiel, pas parce que cette personne est accusée d'un délit, mais parce que l'agent a de bonnes raisons de croire que cette personne est susceptible de ne pas se présenter à une audition dont la date a été fixée dans un délai de quelques semaines. Les agents peuvent ordonner la détention s'ils croient que la personne peut ne pas se présenter à l'audition ou s'ils ont des raisons de croire qu'elle constitue une menace pour la sécurité publique.

Je parle de personnes contre qui aucune accusation n'a été portée. Si c'était le cas, elles se retrouveraient devant un tribunal ou dans un établissement carcéral, mais elles sont détenues dans des centres de détention pour immigrants.

En vertu de la loi actuelle, dès qu'un agent décide qu'une personne doit être placée dans un centre de détention, sa décision est examinée dans les 48 heures puis, tous les sept jours par la suite.

Comme la plupart de ces immigrants ne parlent ni anglais ni français, nombre d'entre eux ont beaucoup de mal à se préparer pour la première révision, qui a lieu après 48 heures de détention, mais ils sont généralement prêts pour la révision hebdomadaire et ils sont généralement remis en liberté à ce moment-là parce qu'il est alors établi qu'ils ne cherchent pas vraiment à fuir le pays ni à se soustraire à l'enquête et qu'ils ne constituent pas réellement une menace pour la sécurité publique.

Dans ce projet de loi, le gouvernement propose de prolonger cette période de sept jours à trente jours, soit plus de quatre fois le délai prévu à l'heure actuelle pour la révision du cas. Je ne comprends tout simplement pas. C'est dire que, conformément à l'usage ou à la tradition actuelle, la plupart de ces gens devront passer au moins 30 jours dans un établissement de détention avant d'obtenir leur libération.

Je voudrais que le ministre me dise, lui qui s'occupe de l'application de la loi en tant que solliciteur général, pourquoi la période de révision, qui est hebdomadaire en vertu de la loi en vigueur, doit être quadruplée et devenir une période de révision à tous les 30 jours chaque fois. Il me semble que c'est non seulement inéquitable et injuste envers l'immigrant qui est mis sous garde, mais que cela va décupler les dépenses.

Nous avons un de ces établissements de détention dans ma circonscription, et il va falloir qu'il soit trois ou quatre fois plus grand si nous voulons y détenir ces gens 30 jours à la fois.

Lui qui appuie le projet de loi, peut-il me dire pourquoi il faut porter la durée de la période de détention de 7

à 30 jours pour la première fois et toutes les fois suivantes?

M. Lewis: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question. Je pense que, pour y répondre, nous devrions reprendre les choses au début.

De toute évidence, si les gens dont parle mon collègue sont arrivés avec des documents en règle, ils n'iront pas dans un établissement de détention. Les immigrants doivent arriver avec des documents en règle. Mon ami laisse entendre qu'on devrait donner carte blanche aux gens sans documents et que, si l'on ne peut pas déterminer leur admissibilité en sept jours, ils devraient être libres d'aller et venir à leur guise. Les Canadiens ne veulent pas d'une telle politique. Les Canadiens pensent que les immigrants légitimes et de bonne foi arrivent avec la documentation nécessaire, ce qui leur évite toute difficulté.

Une voix: Ce n'est pas le cas.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Madame la Présidente, j'ai quelques questions très sérieuses à poser au ministre. Je veux parler de la différence entre la procédure normale et le cas d'une personne qui se voit privée de certains droits parce qu'on a découvert qu'elle avait participé à certaines activités.

Le projet de loi stipule que si une personne est membre d'une formation qui est considérée comme une organisation criminelle, terroriste ou subversive ou qui est associée à une telle organisation, la personne peut être renvoyée même sans aucune preuve qu'elle avait participé à de telles activités ou qu'elle a jamais eu l'intention d'y participer.

Nous avons dans notre pays des organisations qui ont des connotations péjoratives pour certains, comme des associations de Palestiniens, de juifs ou d'Indo–Canadiens.

Si j'ai bien compris, le SCRS se charge de déterminer si l'organisation en question est impliquée dans des activités terroristes. Ni le public ni la personne visée ne le sauront jamais. Cette personne se trouve mêlée à une activité dans laquelle une association d'ici est également engagée, et elle s'expose à se faire renvoyer du Canada seulement parce qu'elle se trouve ainsi associée à cette organisation dont elle ne sait rien. Ce peut être parce qu'elle participe à des activités communautaires absolument publiques et connues des groupes cibles. Les activités peuvent être très variées, philanthropiques, religieuses ou autres. Non seulement des gens pourront–ils être expulsés parce qu'ils seront associés à un organisme qui n'a jamais été désigné publiquement, mais ils le seront en vertu d'un jugement *ex parte* rendu par un tribunal, auquel ni eux ni leur avocat n'auront accès.

• (1610)

Je me demande si, dans l'espoir de s'assurer légitimement, comme tous les Canadiens le souhaitent, que les individus qui s'adonnent à des activités criminelles, terroristes ou subversives seront expulsés, nous n'aurons pas fait en sorte que les membres des communautés ethniques en particulier hésiteront à s'engager dans des activités communautaires par crainte que le SCRS les déclare subversives.

M. Lewis: Madame la Présidente, j'ai eu la chance de discuter brièvement de cette question avec le ministre de l'Immigration. Il m'informe que nous avons simplement ajouté aux dispositions de la loi actuelle les clauses pertinentes de la Convention de Genève.

Ce n'est pas toujours facile. Ceux à qui nous refusons l'accès ne suivent pas les mêmes règles du jeu que vous et moi, monsieur. Ils n'en ont souvent pas. Ils ont des règles que vous trouveriez aberrantes.

M. Karpoff: Nous allons donc les adopter.

M. Lewis: Attention! Mon collègue ne tient pas compte du fait que la loi prévoit la tenue d'une audience judiciaire en bonne et due forme, où le demandeur peut être représenté par un procureur, où les avocats des deux parties ont l'occasion de présenter leur plaidoyer devant un juge de la Cour fédérale. Et il y a également une procédure d'appel. La personne est donc protégée. En plus, il y a l'examen du SCRS, si mon collègue veut parler de cet aspect. Toutes ces dispositions ont été insérées pour protéger l'immigrant qui veut légitimement entrer au pays.

Ce que nous disons c'est simplement: ces personnes ne suivent pas les mêmes règles que vous et moi, celles que les Canadiens respectent, celles qui sont destinées à protéger le public. Nous en avons assez de ceux qui respectent uniquement leurs propres règles pour entrer au pays. Ceux qui ne respectent pas nos règles vont être expulsés.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Madame la Présidente, encore une fois, avec le projet de loi C–86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration, le gouvernement dépose une mesure législative très controversée et, à mon avis, très injuste à bien des égards. En outre, il veut le faire étudier à toute vapeur en deuxième lecture, alors que la fin de la session approche et que nous n'avons pas suffisamment de temps pour le débattre en profondeur ou pour tenir des consultations appropriées. Des groupes comme les avocats en matière d'immigration, les Églises, les groupes de soutien des réfugiés, le Congrès canadien du travail, le Conseil ethnoculturel du Canada et d'autres protestent déjà contre de nombreux aspects de ce projet de loi.

Le projet de loi modifie les priorités d'établissement au Canada des immigrants et des réfugiés. Les priorités sont très différentes dans les trois catégories qu'on propose. Paraxodalement, le ministre a renversé bon nombre des changements qu'avait apportés le dernier ministre conservateur de l'Immigration, changements qui étaient censés rationaliser les procédures, régler les arriérés et empêcher la fraude. Bien sûr, nous savons que la dernière Loi sur l'immigration n'a rien accompli de tout cela.

Le projet de loi C-86 ne constitue pas une amélioration. Il est restrictif, injuste et cruel à bien des égards. Tout d'abord, il permet à des gens d'acheter leur entrée au Canada. C'est là une des premières priorités. Il reflète donc les valeurs du Parti conservateur et du Parti réformiste, et non pas les valeurs d'équité et de générosité à l'égard des immigrants, valeurs qui faisaient partie de la tradition canadienne.

Les priorités du gouvernement sont reflétées dans trois catégories. Je voudrais simplement rappeler aux gens ces trois catégories. Tout d'abord, le gouvernement traite en priorité et rapidement les demandes des investisseurs riches, des parents, ainsi que des réfugiés dont la demande a été approuvée par les Nations Unies.

Avec la deuxième catégorie on établit que les premiers arrivés seront les premiers servis. Lorsque la liste d'attente est longue, bien sûr, on a beaucoup moins de chances de passer si on est un groupe nombreux, qui comprend les parents et les grands-parents, autrement dit, la grande famille. Alors, les travailleurs indépendants qui ont grandement contribué à notre économie ou les personnes dont les offres d'emploi ont été confirmées passent.

La troisième et dernière catégorie, où l'on n'acceptera qu'un nombre limité de personnes, et je trouve cela très difficile à comprendre, porte sur les entrepreneurs et sur les immigrants indépendants dont l'emploi est confirmé. Pourquoi seraient-ils les derniers alors que ce sont des gens qui vont assurément bien s'adapter, avoir un emploi et contribuer à assurer la prospérité du Canada?

Les priorités sont naturellement déterminées par les principes des conservateurs, à savoir laisser entrer dans notre pays autant de gens riches que possible et les autres catégories sont placées bien plus bas sur la liste de priorité.

Dans un monde où on assiste à une explosion démographique, où les guerres civiles sévissent, où les droits de la personne sont violés, où les enfants meurent de faim et où les familles sont séparées pendant des années, assurément nous au Canada nous pouvons nous permettre d'être plus généreux et plus équitables dans notre politique d'immigration.

Nous ne devrions pas nous guider en matière d'immigration sur les valeurs du monde des affaires qui permettent aux immigrants fortunés d'acheter leur entrée au Canada avec la priorité absolue. En tant que pays multiculturel, nous devrions reconnaître les valeurs et les coutumes multiculturelles. Cela signifie que nous devrions inclure les grands-parents dans le groupe familial primaire. Nous ne devrions pas imposer la notion de la famille traditionnelle nord-américaine.

Le ministre doit aussi accepter davantage de réfugiés pour des raisons humanitaires et je suis d'accord avec ma collègue de Saint-Laurent—Cartierville. Le ministre n'était pas là quand elle a parlé, et je suis tout à fait d'accord qu'il ne semble accepter personne pour des raisons humanitaires à l'occasion des appels. J'ai présenté de nombreux appels fondés sur des principes humanitaires et accompagnés de pièces justificatives, et ils ont tous été rejetés, je doute qu'il les ait même vus et encore plus qu'il les ait vraiment étudiés sérieusement.

Il est très important que nous considérions l'immigration d'une manière bien plus équitable et, espérons-le, le ministre étudiera les appels avec plus de compassion qu'il ne l'a fait jusqu'à présent.

Nous ne devons naturellement pas laisser les criminels entrer au Canada ni permettre l'infiltration du crime organisé avec, notamment, de faux documents. Cependant, le SCRS devrait assurément instaurer des mesures de sécurité qui ne consisteraient pas à prendre les empreintes digitales de tous les demandeurs du statut de réfugié comme s'ils étaient tous des criminels. De fait, si nous devons agir ainsi, aussi bien agir ainsi avec tous les Canadiens. Je me demande bien ce qu'ils diraient.

Je voudrais résumer rapidement certaines des caractéristiques de ce projet de loi. Premièrement, on nous dit que ce projet de loi est basé sur l'excellence. Il y aura un nouveau système élitiste de quotas pour permettre au ministère de choisir les immigrants en fonction de sa conception de l'excellence.

Deuxièmement, le minimum de fondement, qui était la première étape du processus de demande du statut de réfugié, sera éliminé, ce que nous approuvons. Nous n'en avons jamais voulu.

Un agent d'immigration principal aura le pouvoir de décider, à la frontière, de l'admissibilité d'une personne à une instruction approfondie et, bien entendu, de la refuser. Nous pourrions douter de la sagesse de faire dépendre le sort de cette personne de l'agent d'immigration.

J'ai déjà dit qu'on soumet tous les demandeurs du statut de réfugié à la dactyloscopie, comme s'ils étaient tous des criminels.

Quatrièmement, la réunion des familles. Quand un demandeur du statut de réfugié voit sa demande acceptée au Canada et qu'il peut demander le droit d'établissement, nous entreprendrons immédiatement les formalités relatives au droit d'établissement de son conjoint et de ses enfants. Nous voulons accélérer les demandes des familles. Cependant, comme je l'ai dit tout à l'heure,

nous pensons que cela devrait inclure les grand-parents, qui ne devraient pas se retrouver dans une catégorie beaucoup moins prioritaire.

Cinquièmement, la règle du tiers pays sûr. Les demandeurs du statut de réfugié qui entrent au Canada en passant par un autre pays comme les États-Unis peuvent être renvoyés dans ce pays pour y subir leur audience. Nous savons qu'un grand nombre de réfugiés d'Amérique latine et d'Amérique centrale, en particulier, seront expulsés par les États-Unis. Nous savons ça et pourtant, le ministre va encourager cette mesure en les refusant à la frontière.

Sixièmement, les appels devant la Cour fédérale ne seront permis que sur certains points de droit et non sur le fond. De nombreux experts estiment qu'il s'agit d'une base trop restreinte pour les appels.

Des changements seront prévus dans les lois afin de permettre le renvoi plus rapide des personnes auxquelles on a refusé le statut de réfugié même si un appel est en instance et n'a pas encore été entendu. Huitièmement, les agents d'immigration auront le pouvoir de fouiller les arrivants soupçonnés de transporter de faux documents. Neuvièmement, l'interdiction de travailler.

• (1620)

Les revendicateurs du statut de réfugié ne seront pas autorisés à travailler avant d'avoir été acceptés.

Il s'agit d'un autre recul parce que les gens ont besoin de travailler et d'apprendre l'anglais ou le français pour conserver leur estime d'eux-mêmes pendant qu'ils attendent; cela les aide également à s'adapter plus facilement par la suite.

La décision de garder une personne en détention sera examinée après au moins 30 jours au lieu de tous les sept jours. Mon collègue vient tout juste de parler de cette question.

Enfin, il y aura de meilleures dispositions relatives aux mesures disciplinaires applicables aux membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. J'espère que les nominations seront plus judicieuses et qu'elles seront fondées sur la compétence et non sur l'affiliation politique. Il en va de même pour les nominations des membres de la section d'appel.

Nous sommes d'accord sur certains changements. Nous sommes d'accord sur la suppression du critère relatif au minimum de fondement et, comme je le disais, nous désirons que le traitement des demandes se fasse plus rapidement. Les attentes d'un à trois ans que nous avons vues dans le passé n'aident pas les revendicateurs qui se trouvent pendant ce temps dans un vide juridique; bon nombre d'entre eux, qui vivent dans la pauvreté et espèrent désespérément demeurer au Canada pendant que leurs enfants se canadianisent, apprennent ensuite qu'ils sont renvoyés. Il est inhumain d'expulser des gens après deux ou trois ans; pourtant, on nous a dit qu'en Colombie-Britannique, 77 p. 100 des revendications de statut de réfugié ont été refusées au cours des trois premiers mois de 1992.

J'ai personnellement fait des démarches pour de nombreuses personnes, comme bien d'autres députés, en particulier lorsque des enfants sont concernés. J'ai soigneusement cherché des preuves concernant les enfants en danger. Ces refus vont à l'encontre des engagements que nous avons pris en signant la Convention des Nations Unies sur les droits des enfants. Je pense en particulier à un certain nombre de familles polonaises, toutes refusées par le ministre.

Dans aucun des cas que j'ai mentionnés le ministre n'a donné une réponse positive à l'appel pour raison humanitaire aux familles qui demandaient le statut de réfugié au Canada. Je doute même, comme je l'ai déjà mentionné, qu'il regarde ces dossiers personnellement. S'il le fait, il a vraiment un coeur de pierre.

Nous voulons que le processus de détermination du statut de réfugié se déroule plus rapidement, mais nous voulons aussi un processus d'appel pour raisons humanitaires plus sincère. Nous voulons que les demandeurs du statut de réfugié aient le droit de travailler et d'apprendre le français ou l'anglais, réduisant ainsi les frais d'aide sociale pendant qu'ils attendent l'audition de leur cas.

Nous approuvons aussi les mesures proposées pour traiter le cas des familles plus rapidement. Il faudrait idéalement ramener le délai à moins de six mois. Les retards dans la réunification des couples et des familles ont entraîné des difficultés indues à de nombreux immigrants. Je dirais que les délais ont été particulièrement longs dans le cas des gens originaires des pays d'Asie, que nous connaissons particulièrement bien en Colombie-Britannique.

J'ai demandé au ministre de porter une attention particulière aux très longs délais en Inde, en Chine, dans les îles du Pacifique et en Afrique, où les bureaux d'immigration sont très loin et où c'est difficile et coûteux pour les familles.

Nous ne sommes toutefois pas d'accord avec la notion de famille adoptée par le gouvernement et les restrictions qui donnent la priorité à la famille nucléaire mais négligent la famille élargie, qui est l'unité de base dans de nombreuses cultures d'Asie et d'ailleurs.

Les néo-démocrates demandent au gouvernement, depuis des années, d'inclure les adultes seuls dans le groupe des familles primaires. L'ancienne ministre, je suis heureuse de le dire, avait accepté cette idée, mais l'actuel ministre est revenu là-dessus. Dans ce projet de loi, pour la catégorie 1, on accorde la priorité à la famille nucléaire; pour leur part, les grands-parents doivent attendre beaucoup plus longtemps. Les Canadiens peuvent certai-

nement se permettre d'être plus généreux à l'égard des familles étendues.

L'expérience nous montre que dans les familles d'immigrants, les parents s'entraident. Souvent ils mettent sur pied des entreprises familiales qui constituent un apport pour notre économie et créent des emplois. Les familles d'immigrants travaillent très fort, occupent souvent des postes refusés par des Canadiens et ont généralement comme objectif l'achat d'une maison dans les plus brefs délais possible. Cette attitude contribue elle aussi au développement de l'économie puisque ces gens sont consommateurs de biens et qu'ils stimulent la construction de maisons.

Les grands-parents constituent une partie importante de la famille car ils transmettent la langue et la culture d'origine et assurent la garde des enfants. Ils préservent le lien entre le passé et l'avenir et contribuent ainsi à maintenir notre multiculturalisme. Plusieurs groupes de toutes les régions du pays ont critiqué sévèrement les soi-disant mesures de sécurité imposées par ce projet de loi.

Je pourrais citer de nombreux avocats spécialisés en immigration qui ont qualifié d'odieuse la politique de dactyloscopie des demandeurs de statut de réfugié. Barbara Jackman, avocate de Toronto, a déclaré que cette politique «reflétait la paranoïa permanente du gouvernement qui restreint de plus en plus les droits des non-citoyens au Canada et particulièrement les droits de ceux qui revendiquent le statut de réfugié en vertu de la Convention de Genève».

Ces avocats s'opposent aussi aux limites imposées à la possibilité d'appel, qui sont davantage contraignantes en vertu de ce projet de loi, et à toute la question de renvoi à des tiers pays supposément sûrs dont j'ai déjà parlé. Le Conseil ethnoculturel du Canada a également dénoncé l'exclusion des grands-parents, et trouve que le projet de loi témoigne d'un parti pris contre les réfugiés.

Voilà le genre de choses, le genre de points de vue auxquels le gouvernement doit être attentif. Le temps n'a pas permis de faire connaître ces points de vue, de les communiquer au public.

Je voudrais faire état d'une autre question très préoccupante. Le gouvernement réserve un bon accueil aux riches entrepreneurs, et il fait en sorte que leurs demandes soient traitées en priorité, le plus rapidement possible, mais les travailleurs compétents, ceux qui ont une formation professionnelle et qui ont un emploi garanti se retrouvent en bas de l'échelle des priorités.

Je n'y comprends rien.

Notre pays ne produit pas de personnes ayant des compétences dans des métiers, et nous manquerons de ce type de ressources humaines à l'avenir. Il nous faut des personnes ayant de l'expérience et de l'expertise dans de nombreux domaines. Pourquoi les immigrants n'auraient-ils pas le droit de s'installer que dans certaines régions du Canada? Cette attitude me fait penser à la mentalité des camps de concentration et elle est certainement inacceptable, d'autant plus que la mobilité est un droit fondamental au Canada.

Les travailleurs qualifiés ne devraient pas être obligés de travailler dans des régions désignées. Le gouvernement n'accorde pas d'importance aux ressources humaines, il en accorde peut-être aux ressources matérielles, à l'argent en particulier, mais pas aux qualités humaines des immigrants. Le gouvernement ne tire pas parti de la formation professionnelle de nombreuses personnes qui obtiennent le droit d'établissement au Canada.

Nous devrons trouver avec les provinces un moyen de reconnaître la compétence des professionnels afin de leur permettre de pratiquer dans leur spécialité, et permettre au Canada de bénéficier de leurs connaissances.

Enfin, je voudrais faire appel au gouvernement pour qu'il démontre une plus grande générosité envers les réfugiés qui viennent au Canada pour des motifs humanitaires. Pourquoi a-t-on renvoyé en Pologne des hommes de métier qualifiés et bien instruits, qui travaillaient ici depuis deux ou trois ans, qui avaient fait la preuve de leur excellence professionnelle et qui étaient, au moment de leur arrivée, des réfugiés politiques ayant à leur charge des enfants; ces derniers ont dû retourner en Pologne où ils s'exposaient à de grands risques. J'ai parlé plus tôt des huit cas au sujet desquels j'ai fait appel au ministre, mais qui ont été rejetés.

La décision prise était très injuste, et il en a coûté très cher de renvoyer ces gens chez eux. Le processus d'appel ne devrait pas comporter autant de restrictions à l'avenir.

Je voudrais parler aussi d'un homme, M. Steven Ogun Wuyi, un réfugié nigérian qui a cherché asile dans une église à Vancouver parce qu'il est menacé d'expulsion. Cet homme n'a pas bénéficié d'une représentation juridique adéquate. Il ne parlait pas beaucoup l'anglais, son avocat n'avait pas une préparation suffisante, et la ministre a rejeté son appel.

Ce réfugié nigérian est au Canada depuis plus de deux ans. Il a pris part à un coup militaire dans sa patrie et en tant que chrétien du Sud dans un pays où les groupes au pouvoir ne sont pas chrétiens, il sera persécuté et probablement emprisonné s'il est déporté au Nigeria.

Comme je viens de le dire, il se trouve actuellement dans une église de Vancouver où il a trouvé asile et je

demande au ministre de l'accueillir au Canada à titre permanent.

La directrice de l'immigration pour la Colombie-Britannique et le Yukon a déclaré qu'il fallait changer les lois canadiennes régissant l'immigration en raison des bouleversements qui balayaient le monde et de la nécessité d'attirer ici des travailleurs qualifiés mais que malheureusement, ce projet de loi ne couvrait pas ces derniers.

• (1630)

Elle a également dit qu'en raison principalement de guerres civiles, plus de 80 millions de personnes sont déplacées et qu'un grand nombre veulent venir au Canada. C'est absolument vrai.

C'est pourquoi nous devons tenir compte de la situation mondiale lorsque nous élaborons notre politique en matière d'immigration et nous devons être aussi généreux et humains que possible lorsque nous décidons de partager notre merveilleux pays avec de nouveaux venus.

En dépit de ce que prônent le Parti réformiste et certains membres du Parti conservateur, l'immigration contribue à la richesse du Canada, lui apportant des ressources humaines, des personnes dont l'expérience, les qualifications et l'enthousiasme n'ont d'égal que leur désir de faire du Canada leur pays et d'offrir une vie agréable à leur famille. Ils nous font connaître la culture de nombreux pays et leur apport économique est fort appréciable.

Ce projet de loi qui nous priverait de tous ces avantages doit faire l'objet d'un débat en profondeur et de nombreux amendements. Il serait encore mieux de le retirer.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, j'ai écouté les observations de la députée concernant le projet de loi sur l'immigration, observations qui allaient dans toutes les directions. À l'instar de beaucoup d'autres députés qui ont pris la parole aujourd'hui, surtout ceux de son parti, la députée fait allusion au programme des investisseurs. Elle parle des catégories d'immigrants et prétend que le projet de loi accorde la priorité aux investisseurs.

Je voudrais qu'elle explique aux Canadiens que ce que nous proposons, en fait, avec ces catégories d'immigrants, c'est que, au Canada, les familles soient réunies sans restriction, les réfugiés soient admis sans restriction, et les investisseurs soient acceptés sans restriction.

Or, que cherche à insinuer ici la députée? Tous les gouvernements provinciaux sont en faveur du programme des investisseurs, car il attire dans les diverses régions du Canada des néo-Canadiens dont les capitaux vont permettre de créer des emplois et de la richesse pour le peuple canadien.

Vous savez, en tant que demandeurs principaux, les investisseurs ne représentaient en 1981 que 1 p. 100 de l'influx d'immigrants au Canada. Alors, pourquoi faire tant d'histoires au sujet des investisseurs, alors qu'ils représentent 1 p. 100 seulement des immigrants?

La députée laisse entendre que ces modifications visent à serrer la vis aux réfugiés. Pourquoi le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au Canada appuierait-il ces propositions si elles supposaient que nous remplissions notre obligation de protéger les réfugiés, conformément à la Convention de Genève, avec moins de compassion ou d'attention?

Enfin, notre gouvernement a accru le nombre des immigrants au Canada ces huit dernières années, le portant de 88 000 en 1983 à 250 000 aujourd'hui. Cela n'est certes pas là le fait d'un gouvernement qui ne reconnaît pas la nécessité pour le Canada d'accueillir des immigrants.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, je remercie le ministre de ses observations.

Je pense qu'il m'a entendue, du moins je l'espère, lorsque j'ai cité des documents dignes de foi, sauf erreur, selon lesquels en vertu de la nouvelle politique établie dans ce projet de loi, il n'y aura aucun chiffre limite, on accélérera la procédure dans le cas des investisseurs nantis, des membres de la famille immédiate et des réfugiés ayant obtenu le statut voulu.

Ce n'est pas que nous ayons quelque chose contre les chefs d'entreprise. Bien entendu, il y a également une place pour eux au Canada. Cependant, le ministre pourrait-il nous préciser pourquoi il donne la priorité aux investisseurs nantis, mais limite par contre le nombre de demandes venant de chefs d'entreprise et d'immigrants indépendants dont les compétences nous font défaut?

Il a certes un préjugé favorable pour l'élite, pour les gens riches, plutôt que pour les gens qui composent l'échantillonnage des immigrants qui viennent depuis toujours s'établir au Canada. J'ignore pourquoi les investisseurs nantis devraient être acceptés plus rapidement que les gens qui ont un emploi assuré ou qui sont des chefs d'entreprise. Les entreprises familiales sont la force de notre pays, et c'est le cas notamment des immigrants.

Il a également parlé de mesures répressives contre les réfugiés. Je n'ai pas dit que c'était là l'objet de ce projet de loi. Bien entendu, les réfugiés sont définis par la Convention des Nations Unies. Ce que je dis, c'est que le ministre réduit grandement sa capacité en tant que minis-

tre, de considérer des appels pour des motifs d'ordre humanitaire.

Je voudrais savoir combien de dossiers il a approuvés pour ces motifs. Jusqu'ici on a rejeté toutes les causes que j'avais soumises et que j'avais pourtant documentées avec soin et en toute honnêteté. Je suis persuadée que les autres députés ont constaté la même chose.

Je ne pense pas que le ministre soit généreux ou compatissant à l'égard des gens qui vivent ici depuis plusieurs années et qui, dans bien des cas, notamment celui des Polonais dont j'ai parlé, ont été victimes des retards dans le traitement des demandes.

Je pense qu'en dernier lieu, il a parlé d'un chiffre de 250 000. Nous sommes d'accord là-dessus. Nous appuyons le gouvernement. Je le répète, nous pensons que nous devons accepter le plus de personnes possible au Canada, mais que la politique doit être équitable. Il ne s'agit pas simplement de favoriser les riches chefs d'entreprise.

M. Mills: Madame la Présidente, je voudrais dire un mot à la députée néo-démocrate sur cette question concernant l'esprit d'entreprise. Dans ma province, j'ai d'ailleurs eu l'occasion d'apprendre que les paroles du NPD n'avaient rien de commun avec ses actes.

En Ontario, donc, nous nous réjouissons de l'arrivée d'immigrants entrepreneurs au Canada. Je suis d'accord avec bon nombre des observations qu'a faites ma collègue dans son discours concernant des cas où l'on aurait dû, au ministère, faire preuve de bien plus d'humanité.

Je ne voudrais pas insister là-dessus, mais je pense aux centaines de milliers d'emplois qui ont été créés en Colombie-Britannique, grâce aux investissements des entrepreneurs japonais et chinois. Ces derniers ne viennent pas simplement mettre leur argent en sécurité au Canada. Ils s'en servent plutôt pour réaliser des projets d'habitation et exploiter des stations de ski qui créent des emplois.

Je sais qu'en Ontario actuellement, notre premier ministre, et je le salue pour cela, parcourt le monde entier pour attirer des immigrants entrepreneurs qui investiront des capitaux, permettant ainsi de relancer notre industrie de fabrication.

Pourquoi le NPD pointe-t-il du doigt l'immigrant entrepreneur fortuné qui veut s'établir au Canada expressément dans le but de créer des emplois dont on a un besoin tellement urgent à l'heure actuelle?

En passant, je voudrais également dire à la députée néo-démocrate qu'un grand nombre des entrepreneurs fortunés sont des artisans et des travailleurs qualifiés. Ils ont parfois debuté avec de petits moyens ou à une petite échelle, mais ils ont pris de l'importance grâce à leurs talents et leur bonne gestion financière. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le NPD s'oppose à la venue de ces gens-là et pourquoi il ne les encourage pas.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, mon collègue libéral ne lit pas correctement ce projet de loi ou l'explication qui y est donnée.

J'ai demandé dans mon intervention pourquoi on accélérerait la procédure dans le cas de la première catégorie et que l'on accorderait des quotas illimités dans la catégorie des riches investisseurs alors que dans le cas de la troisième catégorie, le nombre de requérants de la classe des entrepreneurs et des immigrants indépendants serait rigoureusement limité. Pourquoi cette priorité absolue? Parce qu'il s'agit évidemment de ses amis. D'accord, nous avons besoin d'entrepreneurs. Nous ne disons pas le contraire. Mais pourquoi les placer plus haut que les personnes de la troisième catégorie dans l'ordre des priorités? Pourquoi accélérer la procédure pour les personnes de la première catégorie et la ralentir pour celles de la troisième? Cette politique est tout à fait contraire à celle qu'appliquait le gouvernement libéral quand il était au pouvoir.

Je suis étonnée que le député qui a tant parlé cet après-midi n'arrive pas à le comprendre. C'est à l'ordre des priorités du gouvernement que nous trouvons à redire. Nous ne parlons pas de préjugé à l'encontre d'un groupe en particulier, mais d'équité.

• (1640)

M. Mills: Madame la Présidente, avant de commencer, j'aimerais répondre au député néo-démocrate. Je tiens à dire à la Chambre et au député que si nous encourageons et favorisons l'immigration d'entrepreneurs au Canada, ce n'est pas parce que nous voulons accorder un traitement préférentiel à quelqu'un. Pour la plupart des députés et moi-même, cette forme d'immigration a toujours été perçue comme un moyen d'encourager la création d'emplois directs presque instantanément.

Il arrive parfois, lorsque nous nous adressons à ces gens fortunés qui, à en croire le Nouveau Parti démocratique, semblent toujours avoir droit à un traitement préférentiel, que nous invitons ces mêmes personnes à venir au Canada et à y investir littéralement des centaines de millions de dollars. Quant à eux, ils aiment bien voir dans quel genre d'entreprise ils investissent et où va leur argent. À mon avis, si cela peut contribuer à sauvegarder des emplois au Canada ou encore à empêcher des entreprises canadiennes de faire faillite, je crois que nous devons tout faire pour bien les accueillir. Du moins, cela a toujours été la position du parti auquel j'appartiens.

Je voudrais revenir aux observations formulées par le ministre vendredi dernier, lorsqu'il a dit que la politique d'immigration d'un pays reflétait le système de valeurs de celui-ci. Je suis d'accord avec lui. Le Canada véhicule depuis toujours l'image d'un pays qui est humanitaire, accessible, charitable, un pays au sujet duquel peu de gens, lorsque vous allez à l'étranger, disent du mal. Nous occupons une position enviable.

Ce qui me préoccupe au sujet du projet de loi C-86 qu'examine la Chambre aujourd'hui, c'est qu'il compte plus de 113 pages. Je dois dire en toute honnêteté que je n'ai pas eu le temps, au cours des trois ou quatre derniers jours, de le lire au complet. Tout partisan que je sois de la simplification et de l'amélioration du projet, faire adopter ce projet à la Chambre en deux jours, c'est un peu leste. Le projet m'inquiète un peu parce que la modification laisse au jugement de la fonction publique du Canada, des fonctionnaires du ministère, une latitude beaucoup plus grande.

J'ai demandé au ministre vendredi dernier et j'ai demandé à quelques députés ministériels au cours du débat d'aujourd'hui ce qui ce passera lorsque cette loi sera appliquée. Que se passera-t-il lorsque tout ce pouvoir discrétionnaire sera cédé à la fonction publique?

Je ne m'en prends aucunement à la fonction publique du Canada. Nous avons beaucoup d'excellents fonctionnaires au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Il ne faut pas oublier une chose, c'est que les fonctionnaires de ce ministère ont une tâche excessive sur les bras. Qu'il s'agisse des demandes à l'étranger, des visas à l'étranger, des gens qui se présentent ici ou même du travail courant du ministère, ils ne suffisent pas à la tâche. Lorsque je suis devenu député, je n'avais pas la moindre idée de la quantité de travail que cet aspect de l'administration publique allait exiger de moi. Je puis vous dire en toute franchise, moi qui représente une circonscription du centre de Toronto, et je sais que mes collègues des zones urbaines ont connu la même expérience, que les problèmes d'immigration prennent 90 p. 100 de mon temps. Nous ne pouvons pas nous promener dans la rue, aller voir jouer au base-ball ou au hockey ou encore aller acheter une douzaine d'oranges sans que quelqu'un nous parle d'un problème d'immigration à Toronto.

Chaque fois, nos électeurs nous présentent leurs problèmes parce qu'ils disent que le ministère est engorgé et n'arrive pas à étudier leur demande.

Quand j'ai demandé au ministre l'autre jour d'ajouter des années-personnes, je n'ai pas dit cela parce que je voulais accroître la charge fiscale des contribuables ou faciliter la vie des fonctionnaires actuellement en poste. Je pense que si on veut que ces amendements marchent, il va falloir avoir le personnel approprié.

Le ministre d'État chargé des Finances a dit plus tôt que le volume a augmenté et que c'est pour cette raison que les fonctionnaires ne suffisent pas à la demande. Il a absolument raison, les fonctionnaires ont un surcroît de travail, mais ne peuvent compter sur des renforts. Il semble qu'on n'arrive pas à comprendre cela.

Quand ça fait deux, trois ou quatre ans que les gens attendent, ils se découragent, tout s'effondre, et ils commencent à tricher et à abuser du système. Ils encouragent des amis à l'extérieur à se moquer des files d'attente et à venir comme visiteurs. Ils se débarrassent de leur passeport dans l'avion une fois arrivés comme visiteurs, ils demandent le statut de réfugié. Ainsi ils sont couverts. Beaucoup de ces cas surviennent parce que le système est complètement embourbé à cause du manque de personnel. C'est ce que je crois.

Le solliciteur général a soulevé tout à l'heure le fait que le gouvernement est contre ceux qui abusent du système. Tous les Canadiens sont contre ceux qui abusent du système. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, en avons assez aussi de voir tous ces gens abuser du système.

Cependant, il faut se garder des généralisations hâtives, car on risque ainsi d'adopter une attitude carrément insensible. J'ai bien peur qu'en signalant aux fonctionnaires que le gouvernement va être beaucoup plus strict afin de combattre les abus, un bon nombre de gens sans reproche vont écoper. Il y a alors fort à craindre que, dans comme le soutenait le député dans son intervention où il signalait que la politique d'immigration est le miroir du pays, notre miroir ne vienne qu'à être légèrement entaché. Une telle attitude contribuerait à ternir notre image et nous causerait préjudice sous bien d'autres rapports. Cela pourrait même décourager des entrepreneurs ou des gens d'affaires de venir s'installer chez nous.

La réalité, c'est que le Canada est le pays le plus formidable du monde et que les immigrants souhaitent venir s'y installer. Entre-temps, il y a d'autres pays qui commencent à améliorer leur image et qui pourraient éventuellement nous déclasser, si nous en venons à perdre notre réputation à cause de notre politique d'immigration. Nous perdrions alors d'intéressants aspirants immigrants en faveur d'autres pays. Dans peu de temps—le croiriez-vous?—les pays se disputeront les meilleurs éléments du monde. Nous avons toujours eu pour politique d'attirer les candidats les plus brillants du monde, c'est-à-dire les personnes les plus qualifiées, les entrepreneurs, les gens d'affaires. Nous avons toujours été fort généreux à leur endroit.

• (1650)

J'ai bien peur que si nous transmettons le mauvais message aux fonctionnaires en leur disant que nous voulons à tout prix venir à bout des abus et que nous allons les appuyer s'ils prennent des décisions accélérées, le jour où ils seront complètement débordés, un jeudi ou un vendredi après-midi, où ils voudront tout lâcher à cause de la frustration, ils auront recours à l'avis de déportation ou au tampon de refus un peu trop aisément et le système s'effritera. Ce n'est qu'une mise en garde que je vous fais.

Cette situation nous touche, en tant que collectivité, parce que nous avons un tas de problèmes avec la réunion des familles. Il ne se passe pas une fin de semaine, dans ma circonscription, où il n'y a pas un jeune couple qui vienne me dire: «J'aimerais bien que ma mère et mon père viennent vivre chez moi.» Certains d'entre eux—est-ce croyable?—ont attendu jusqu'à deux et trois ans. Ceux qui ont vécu ici toute leur vie pourraient difficilement imaginer le sentiment de frustration que peut provoquer l'obligation d'attendre deux ou trois ans pour être réuni à sa mère ou à son père. C'est une dure épreuve.

Je pense aussi aux cas limites qui existent en ce moment. Des gens qui étaient ici avant que les modifications soient présentées voient leur demande bloquée dans le système, leur nom inscrit sur de longues listes d'attente. Je pense à de nombreux Bulgares de ma collectivité qui sont arrivés ici lorsqu'il y avait des problèmes dans leur pays. Depuis le temps qu'ils attendent le traitement de leur demande, la situation s'est beaucoup améliorée en Bulgarie.

Ces gens se sont fait une place, beaucoup d'entre eux sont des travailleurs compétents victimes du système. Il n'y a rien de plus émouvant que d'entendre le propriétaire d'une entreprise vous dire: «Ce Bulgare est l'un des meilleurs mécaniciens à avoir travaillé chez moi depuis 20 ans. Lorsqu'il est arrivé, il était vraiment un réfugié, mais parce que la situation s'est beaucoup améliorée dans son pays, je vais le perdre. Avec lui, je perdrai beaucoup de clients qui viennent à mon garage en raison de sa compétence et de son zèle.»

Ce sont là des choses qui me préoccupent beaucoup dans les modifications que l'on veut apporter à la loi. Mon collègue de York-Ouest déclarait plus tôt aujourd'hui qu'il s'agit d'une question qui fait énormément appel aux sentiments, on le comprend facilement lorsque vos voisins ou vos propres enfants rentrent de l'école en disant: «Monsieur et madame Shakala vont être expulsés, mais leur fille peut rester ici et vivre de l'aide sociale, on en fera presque une orpheline.»

Je sais que le ministre ne pourrait pas ne pas éprouver de compassion pour ces gens s'il les entendait dans nos bureaux de circonscription du centre-ville de Toronto. C'est très différent au Nouveau-Brunswick, je le sais. La situation n'est pas du tout la même. On peut voir de ces cas chaque jour et, je le répète, je ne parle pas de gens qui veulent abuser du système. Le solliciteur général a cité le Parti réformiste qui disait: «Éliminons la racaille du système d'immigration.» Eh bien pour moi, la racaille sont les gens qui abusent du système et je suis contre ce genre de personnes.

Si le Parti réformiste voulait dire qu'il était opposé aux gens qui abusent du système, alors je suis d'accord avec la femme que citait le solliciteur général. Celui-ci a dit qu'il s'opposait aux gens qui abusaient du système et il l'a répété environ sept fois dans son discours.

Je voudrais savoir comment il définirait ce genre de personnes. Il aurait probablement tendance, je pense, à les traiter aussi de racaille parce que ce sont les gens qui, dans bien des cas, donnent une mauvaise réputation à tout le système d'immigration.

Je veux revenir au fait que nous sommes un pays multiculturel où toutes les cultures sont égales. Il semble qu'il y ait des cycles dans notre pays. Comme le solliciteur général l'a dit précédemment, les Anglais et les Irlandais sont arrivés ici à une certaine époque. Puis il semble qu'il y ait eu une grande vague d'Italiens qui se sont installés, par exemple, à Toronto, puis, naturellement, il y a eu une très grosse vague de Grecs. Maintenant, nous avons de nombreux immigrants de l'Inde et de nombreuses personnes d'origine chinoise.

C'est ce qui fait de ma ville l'une des plus intéressantes du monde. Quel que soit le côté de la Chambre où nous sommes, nous réservons tous un bon accueil à ces gens parce que nous avons besoin de leur savoir-faire et de leurs compétences. Ils nous donnent un avantage commercial par leur connaissance de la langue quand ils retournent dans leur pays et ils peuvent nous ouvrir des portes. Je ne pense pas qu'il y ait personne à la Chambre qui le conteste.

Je veux essayer de souligner une chose ici. C'est que nos fonctionnaires du ministère de l'Immigration, malgré les meilleures intentions du monde, n'appliquent pas vraiment la loi. Ils ne l'appliquent pas parce que, à mon avis, ils sont débordés.

À mon avis, si ces modifications vont vraiment améliorer notre Loi sur l'immigration, ce qui peut aussi contribuer à unifier notre pays, alors je supplie le ministre de s'assurer qu'il a les années-personnes nécessaires. Ainsi, ceux d'entre nous qui représentent des zones urbaines ne seront pas obligés de passer 90 p. 100 de leur temps à s'occuper de 5 p. 100 de leurs électeurs.

Si on le fait, nous pourrons alors nous occuper de nos autres électeurs qui sont tout aussi importants et qui ont autant besoin de nos services que les personnes qui immigrent dans notre pays.

M. Valcourt: Madame la Présidente, j'aimerais faire quelques observations et poser une question au député.

Le premier point qu'il a soulevé est le manque possible de ressources du ministère. Je pense que les Canadiens trouveront révélateur que notre pays a pu accueillir 282 000 personnes avec beaucoup moins de ressources en 1957. Notre système était alors moins lourd, moins compliqué et n'avait pas un aspect judiciaire comme c'est le cas actuellement. Tout ce que nous essayons maintenant de faire, c'est de donner au ministère les outils qui lui permettront de s'occuper efficacement du grand nombre d'immigrants qui arrivent au Canada.

Le député a parlé de cas particuliers de sa circonscription pour lesquels il convient de faire montre de compassion. Parfois, les gens ne satisfont pas aux critères établis pour obtenir le statut de réfugié et ne peuvent pas non plus s'insérer dans une catégorie d'immigrants. Ils doivent donc retourner chez eux. Le ministre peut cependant accepter des gens pour des raisons d'ordre humanitaire.

• (1700)

Toutefois, depuis les quelques mois que je suis au ministère, je me suis rendu compte que des milliers et des milliers de gens veulent qu'on examine leurs demandes sous cet angle. C'est tout à fait impossible.

Dans les paragraphes 6.(3) et 6.(5) du projet de loi ainsi que dans le paragraphe 114.(2), les dispositions sur les motifs d'ordre humanitaire, il verra que je propose que nous établissions par règlement des critères qui nous permettront d'accorder aux agents du ministère le pouvoir de prendre des décisions reposant sur des motifs d'ordre humanitaire. Ce ne seront pas des décisions en l'air; il y aura des critères à appliquer. Je pense qu'on montrera ainsi au monde le vrai visage du Canada, un visage qui inspire confiance au monde entier.

J'aimerais obtenir son avis parce que les cas auxquels vous faites allusion sont, à mon avis, des exemples de situations où un agent pourrait précisément décider en faveur du Bulgare dont il a parlé, si les critères étaient clairs.

M. Mills: Madame la Présidente, en 1990, j'ai écrit au ministre de l'Immigration de l'époque pour lui proposer que les députés agissent comme quasi-adjoints du ministre. Ainsi, sous réserve de l'approbation du ministère, si je prenais le temps d'écouter le cas d'un électeur pendant une, deux ou trois heures, je pourrais ensuite écrire au ministre pour lui demander d'autoriser cette personne à travailler et d'annuler la mesure d'expulsion prise contre elle.

Ce que le ministre ne comprend pas, c'est qu'en accordant tout ce pouvoir aux fonctionnaires et en retirant l'aspect politique du processus, il n'allégera pas le fardeau du député. La charge de travail ne sera pas moins élevée pour le fonctionnaire; il aura simplement plus de pouvoir. À l'heure actuelle, la personne qui va être expulsée a au moins accès à un député, de sorte que des groupes religieux ou son employeur peuvent exercer des pressions et dire: «Cette personne travaille, sa fille obtient de bonnes notes à l'école, etc.»

Avec ce projet de loi, je n'aurai aucun pouvoir, en tant que député, pour aider ces personnes, dont beaucoup sont des gens bien. Je m'élève autant que le ministre contre les abus, mais je sais que beaucoup d'entre elles sont des gens bien; j'ai donc les mains liées. Le ministre vient d'admettre ce que je sais depuis des mois: il reçoit des milliers de cas. Je suis presque gêné d'appeler à son bureau pour invoquer des motifs d'ordre humanitaire.

Si nous pouvions apporter à ce projet de loi un amendement qui conférerait aux députés une certaine responsabilité, sous réserve de révision par le ministère, je pourrais ainsi invoquer devant un fonctionnaire des motifs d'ordre humanitaire. Je crois être en mesure d'en juger aussi facilement que n'importe qui d'autre. Or, pour sa part, une fois que le ministre a signé une acceptation pour des motifs d'ordre humanitaire, c'est fait. Mais si le ministre permettait aux députés d'invoquer des motifs d'ordre humanitaire, en imposant une condition à cela, autrement dit, sous réserve de la révision de leur jugement par le ministère, alors nous pourrions au moins offrir un peu d'espoir aux personnes qui s'adressent quotidiennement à nous. Je sais que très souvent, quand on prend vraiment le temps de les analyser, 90 p. 100 de ces cas sont acceptables pour des raisons humanitaires ou de compassion. Comme le ministre vient de le dire, le problème découle du nombre faramineux de dossiers; il devient difficile de faire face au problème. Eh bien, au lieu de confier cette tâche uniquement aux fonctionnaires, il faudrait en confier une partie aux politiciens, les élus qui doivent rendre compte à la collectivité. Croyez-vous que j'accorderais l'asile en vertu de raisons humanitaires ou de compassion à quelqu'un qui tente de profiter de la situation ou à un escroc? Croyez-vous que les parlementaires feraient de telles choses? Nous devrions alors rendre compte de nos actions à toute la collectivité. Confiez-nous une certaine responsabilité afin que nous puissions fournir des réponses significatives lorsque nos électeurs nous présentent des cas légitimes.

[*Français*]

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Madame la Présidente, je ne voulais pas prendre la parole parce que je me suis déjà engagé dans une bataille comme celle-ci en 1987, alors qu'il s'agissait du projet de loi C-55. Mais là je suis très heureux parce que des 19 amendements que j'avais recommandés, on en retrouve 14 dans le projet de loi actuel. Ces 14 amendements n'ont pas été changés, et j'espère qu'on va le reconnaître. Mais je pense que le député ne fait pas la différence entre «immigrant» et «réfugié», et il faudrait qu'il en fasse une. Je suis d'accord que c'est le même projet de loi, c'est la même chose. S'il existe un comté où on retrouve des problèmes d'immigration, c'est bien dans le mien; il y a 350 cas en suspens constamment. J'aurais beaucoup de questions à poser, mais celle que je vous adresse concerne les réfugiés et j'imagine que c'est un sujet qui nous oblige à faire preuve de jugement, car il s'agit de questions humanitaires.

Premièrement, la majorité des gens qui demandent un statut de réfugié ont déjà été acceptés, soit comme visiteurs ou comme étudiants. Ils ont été à même d'apprécier le style de vie au Canada—car malgré tout ce qu'on peut en dire, c'est le meilleur pays au monde—jusqu'à quel point on peut y être libres, manger ses trois repas par jour et réellement vivre dans un pays très intéressant. J'ai beaucoup de difficulté à accepter ce que le député entend par «raisons humanitaires». Je voudrais savoir si personnellement, il prendrait la décision, lorsqu'un résident d'un autre pays veut venir visiter le Canada et qu'il jure que jamais, au grand jamais, il ne demeurera au pays sans demander le statut de réfugié ou sans tenter, par l'entremise du député du comté, de demander le statut d'immigrant, en demeurant au pays. Je voudrais que l'on me donne quelques explications là-dessus parce que j'ai beaucoup de difficulté avec cela, croyez-moi.

[*Traduction*]

M. Mills: À mon avis, à cause de ces amendements, moins de gens entreront au Canada avec un visa de tourisme pour tenter ensuite de revendiquer le statut de réfugié.

Je suis opposé aux faux réfugiés. Toutefois, je parle ici du phénomène de ces 60 000 personnes environ qui, à Toronto, se trouvent dans les limbes, entre deux statuts, simplement à cause des lacunes du système. C'est pour ce groupe précis de personnes que j'aimerais accélérer le service. Si vos fonctionnaires au ministère ne peuvent traiter ces dossiers rapidement, les députés devraient être investis de pouvoirs conditionnels, pas de pouvoirs absolus leur donnant le droit d'accorder le statut de réfugié pour des raisons humanitaires et de compassion, afin qu'ils aillent travailler au lieu de rester à la maison en attendant leurs prestations d'assistance sociale, afin qu'ils poursuivent leur travail s'ils ont déjà un poste, afin que leurs enfants aillent à l'école jusqu'à ce que le ministère effectue une analyse en règle.

Ce sont justement tous ces gens qui se trouvent en quelque sorte dans les limbes bureaucratiques qui nous rendent fous, nous les députés des circonscriptions urbaines.

• (1710)

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, je suis très heureuse de l'occasion qui m'est donnée de participer au débat sur les grandes modifications apportées à la Loi sur l'immigration.

Dans son intervention, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a bien fait comprendre que les modifications proposées ne visent pas à satisfaire ceux et celles qui veulent fermer la porte aux immigrants, ni ceux qui veulent l'ouvrir toute grande. Ces modifications visent à satisfaire les Canadiens qui comprennent qu'il y a un juste milieu entre ces deux extrêmes.

Madame la Présidente, nous proposons ces modifications parce que nous croyons possible de parvenir à un équilibre entre nos besoins en tant que pays et la tradition humanitaire du Canada.

Pendant plus de 125 ans, l'immigration a joué un rôle important et a façonné les valeurs qui définissent et unissent les Canadiens. Elle a contribué à renforcer notre respect fondamental de la diversité dans la tolérance et la générosité, ainsi qu'à bâtir une économie prospère et compétitive.

L'immigration, c'est l'histoire des gens qui, ayant eu la chance d'entreprendre une nouvelle vie au Canada, en font à leur tour bénéficier tout le pays. C'est l'histoire de John Polanyi, scientifique qui a mérité un prix Nobel pour le Canada, et de M. Lap-Chee Tsui, dont la découverte du gène de la fibrose kystique constitue un pas important dans la lutte contre cette maladie.

C'est également l'histoire de Rey Pagtakhan et d'Otto Jelinek, celle de Phil Edmonston et de Stanley Knowles, ainsi que celle de plusieurs autres députés de cette Chambre des communes. Mais le système que le Canada a mis sur pied pour gérer l'immigration et l'intégration de générations de nouveaux arrivants fait face à des pressions de plus en plus fortes au niveau national et international.

Les pays comme le Canada doivent réagir à ces mouvements de population et aux difficultés qu'ils posent pour nos programmes d'immigration. Cependant, notre capacité de réagir efficacement est limitée par la Loi sur l'immigration qui a été élaborée dans les années 1970 pour faire face aux demandes d'une époque beaucoup plus tranquille.

Au cours des années 1990, le défi de l'immigration représente plus que le simple fait de traiter les demandes de ceux qui désirent immigrer au Canada. Il s'agit également de la capacité du Canada d'attirer les personnes possédant les compétences dont nous avons besoin. À mesure que le Canada s'adaptera à l'économie de l'avenir, fondée sur le savoir et la haute technologie, la demande de travailleurs de plus en plus qualifiés ira grandissante. Cependant, dans certains cas, il n'y a pas de Canadiens détenant les compétences nécesssaires pour occuper les postes spécialisés.

L'immigration contribue à trouver certains de ces travailleurs qualifiés. En retour, ceux-ci occupent des emplois qui aident notre économie à demeurer concurrentielle et créent ainsi, directement ou indirectement, d'autres emplois. Toutefois, le système actuel de sélection des travailleurs qualifiés est trop lent et ne peut répondre aux exigences des milieux industriels canadiens.

De plus, il importe que l'immigration contribue au développement économique régional. Mais, là encore, le cadre législatif actuel ne fournit pas les moyens d'encourager les immigrants à s'installer dans des régions du pays où leurs compétences sont le plus en demande.

Des changements s'imposent afin de préserver et d'améliorer un programme canadien qui nous a permis de prendre conscience de notre identité et qui a contribué à la prospérité depuis des générations.

En 1976, nous avons adopté l'actuelle Loi sur l'immigration qui introduisait les trois objectifs fondamentaux du programme, soit la réunion des familles, la protection des réfugiés et la promotion du développement économique du Canada. Ces objectifs demeurent primordiaux pour le projet de loi qui fait l'objet de ce débat.

Notre loi actuelle exige que le gouvernement fédéral établisse des niveaux annuels quant au nombre d'immigrants que le Canada accueillera. Nous établissons ces niveaux après avoir consulté les provinces. Bien que le gouvernement fédéral assume la responsabilité de déterminer les niveaux annuels d'immigration, nous ne disposons pas des moyens pour atteindre les objectifs que nous nous fixons.

Madame la Présidente, les modifications que nous proposons nous permettront de contrôler et de gérer le programme d'immigration de façon plus efficace. Le nouveau système de gestion nous permettra d'adapter le programme aux besoins du Canada.

Ces modifications contribueront à rendre plus sûr notre processus de planification collective. Cela signifie moins de retards, des délais de traitement plus prévisibles et une plus grande justice pour les nouveaux arrivants. Plus particulièrement, nous aurons ainsi la capacité d'éviter l'accroissement des arriérés qui entraînent des coûts et qui sont source de frustrations.

Nous proposons trois volets pour la sélection des immigrants. Les immigrants appartenant à différentes catégories seront sélectionnés, et leur demande sera traitée selon des principes clairement définis.

Les demandes des requérants du premier volet, c'est-à-dire les conjoints et les enfants à charge, seraient traitées au fur et à mesure de leur présentation et dans les délais prescrits. Il n'y aurait aucune limite fixée quant au nombre de demandes approuvées chaque année.

Les demandes des requérants du second volet, qui comprennent les parents et les grands-parents des résidents canadiens, seraient traitées suivant l'ordre de présentation. Le nombre global de requérants dans chaque catégorie de ce volet serait assujetti aux limites établies dans le plan annuel d'immigration. Les demandes excédentaires seraient alors reportées à l'année suivante.

Les requérants du troisième volet seraient choisis selon le principe de l'excellence. Seuls les plus qualifiés seraient retenus. Le nombre de requérants admis serait assujetti aux objectifs établis dans le plan annuel. Une fois les objectifs de l'année atteints, les autres demandes ne seraient plus acceptées, toujours pour éviter l'accumulation d'arriérés coûteux.

Le volet 3 comprendrait les immigrants indépendants, les personnes qualifiées pour des professions désignées et les entrepreneurs.

Ces modifications nous fourniront les outils de gestion modernes dont nous avons besoin pour veiller à ce que l'immigration serve au mieux les intérêts des Canadiens. Toutefois, nous devons également tenir compte des besoins des provinces et des territoires. L'immigration peut et doit jouer un rôle important dans la réalisation de leurs objectifs sociaux et économiques. Les modifications proposées nous aideront à mieux tenir compte de leurs préoccupations. En particulier, les nouvelles mesures proposées par le gouvernement fédéral respectent l'entente actuelle conclue entre le gouvernement fédéral et la province de Québec.

Pour la première fois, la législation fédérale sur l'immigration reflétera le nouveau partage des responsabilités entre le gouvernement du Canada et celui du Québec, selon l'entente Canada—Québec de 1991 sur l'immigration. La législation reconnaît au gouvernement québécois une responsabilité exclusive en matière de sélection des immigrants désireux de s'établir au Québec. La législation reconnaît également la responsabilité du Québec d'établir et de gérer les engagements de parrainage soumis par des citoyens canadiens et des résidents permanents pour des membres de leur famille désireux de s'établir au Québec.

Dans l'entente, le gouvernement du Canada s'engage à poursuivre une politique d'immigration qui permette la venue au Québec d'un pourcentage d'immigrants au moins proportionnel à la part de la population canadienne détenue par cette province, sauvegardant ainsi son poids démographique à l'intérieur du pays. À l'heure actuelle, seules des mesures de nature administrative permettent de rencontrer cet engagement. Cette loi a donc pour objectif de nous doter d'un cadre législatif sûr.

En indiquant de façon précise la part d'immigrants que le Québec est en droit d'accueillir et en précisant son rôle quant à la composition de son immigration, le projet de loi reconnaît l'importance pour le Québec de planifier ses mouvements migratoires.

On pouvait lire, dans un communiqué de presse émis plus tôt cette semaine par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, que, et je cite, «. . .sur le plan de la réunification des familles, la ministre remarque la volonté du fédéral d'accélérer le traitement des demandes d'immigration des conjoints et des enfants», ce qui correspond à des demandes réitérées par les communautés culturelles du Québec.

Finalement, sur le plan du partage des responsabilités en matière d'immigration entre les gouvernements du Québec et du Canada, la ministre québécoise constate que le projet de loi fédéral reflète les dispositions de l'accord Canada—Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, conclu en février 1991.

Madame la Présidente, ce projet de loi est rédigé de telle façon qu'il s'applique également à tout accord que le fédéral pourrait signer avec une province ou une autre en matière de sélection des immigrants.

De nombreuses régions du pays ont de la difficulté à attirer des immigrants, notamment ceux qui possèdent les compétences dont une localité peut avoir grandement besoin. Pour remédier à cette situation, certains travailleurs et travailleuses qualifiés se verront offrir un arrangement qui ressemblera à un contrat. On les admettra donc à condition qu'ils et qu'elles acceptent de s'établir pour une période précise, deux ou trois ans, dans une région donnée où leurs compétences particulières sont en demande. Il appartiendra aux collectivités concernées de créer les conditions susceptibles d'encourager les immigrants à demeurer sur place. Et je pense, bien sûr, au Bas-Saint-Laurent—Gaspésie et à la Côte-Nord.

Madame la Présidente, notre programme d'immigration des investisseurs attire au Canada des gens d'affaires qui peuvent contribuer au développement économique national et régional.

Entre janvier 1986 et décembre 1991, le programme a attiré environ 7 500 requérants, dont le total des investissements s'élève approximativement 1,5 milliard de dollars. En outre, ceux-ci ont créé quelque 10 000 emplois au Canada.

• (1720)

Pour améliorer ce programme, nous établirons, avec l'avis des provinces, des normes nationales pour les genres et les niveaux de placements prévus par le programme.

En outre, nous prendrons des mesures visant à appliquer et faire respecter plus efficacement les règles qui régissent le programme pour que le Canada puisse en tirer tous les avantages possibles.

Le caractère généreux et ouvert du programme d'immigration témoigne de notre compréhension de ce que vaut l'immigration et du rôle qu'elle a joué et qu'elle continue de jouer dans le développement de ce pays.

Nous avons l'obligation de veiller à ce que ce programme national essentiel continue de favoriser la prospérité et l'unité du Canada pour les générations à venir.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, j'ai écouté la ministre avec beaucoup d'intérêt. Je sais que tout ce qui concerne les immigrants et les réfugiés lui tient particulièrement à coeur.

Elle a prêté une oreille très attentive à nombre de préoccupations que j'ai exprimées. J'ai écouté les interventions d'autres collègues qui ont du mal à admettre certains principes humanitaires. Quant à moi, je trouve la ministre très ouverte d'esprit et très compréhensive. Elle doit composer avec des contraintes, et je la comprends. Indépendamment de cela, chaque cas humanitaire est toujours extrêmement difficile à trancher. Je fais écho aux observations de mon collègue de Toronto selon lesquelles aucun d'entre nous ne trouverait très facile la tâche de prendre des décisions aussi lourdes de conséquences pour la vie d'êtres humains. Je ne veux même pas penser aux nuits blanches que cela doit causer à ceux et celles dont c'est la tâche.

Il y a une chose dont je voudrais parler à la ministre et sur laquelle j'espère qu'elle pourra m'éclairer. Comme la ministre le sait, 95 p. 100 des étrangers qui viennent au Canada n'essaient pas d'entrer par la ruse. Elle sait, d'après les enquêtes, qu'ils viennent ici en quête de justice. Je voudrais vous parler de ceux qui attendent la décision du gouvernement depuis deux, trois ou quatre ans et qui, pendant ce temps, se sont établis ici. Lorsqu'ils ont présenté leur demande de statut de réfugié, ils avaient des motifs raisonnables et crédibles de le faire.

Depuis, les circonstances ont changé dans leur pays, et l'on se dit qu'ils pourraient y retourner, maintenant. Mais ils se sont établis chez nous; ils se sont refait une vie, ont eu des enfants. La ministre ne croit-elle pas que nous pourrions modifier la procédure administrative et accorder une sorte d'amnistie générale à ces familles qui se sont établies parmi nous, qui ont trouvé un emploi, qui travaillent dur et bien depuis trois ou quatre ans, qui ont des enfants ou qui en ont eu depuis leur arrivée, afin que leurs cas reçoivent automatiquement une attention spéciale pour des raisons humanitaires?

[*Français*]

Mme Vézina: Madame la Présidente, ce que nous tentons de faire avec le projet de loi à l'étude aujourd'hui, c'est de se donner les meilleurs outils et les meilleurs instruments pour gérer efficacement notre programme d'immigration, et nous voulons, bien sûr, améliorer aussi notre processus au niveau de la détermination du statut de réfugié.

Nous avons voulu, à l'intérieur des modifications qui sont apportées, clarifier la loi et se donner des règlements pour éviter de passer par des procédures, ce qui, malheureusement, dans le passé, a fait en sorte que nous nous soyons retrouvés avec des arriérés aussi importants, auxquels réfère notre collègue.

Il est donc important qu'à l'intérieur de la révision actuelle, nous puissions sélectionner, d'une manière efficace, les personnes qui veulent entrer au Canada. Nous voulons aussi, par la loi dont nous discutons aujourd'hui, protéger la société canadienne des demandeurs qui abusent du système et nous voulons surtout simplifier le processus.

Qu'arrivera-t-il des arrérages? Il restera, au Cabinet et au ministre responsable de l'Immigration, à prendre les décisions qui s'imposent. Mais ce qui était important et urgent, c'était de faire et d'apporter ces améliorations pour qu'enfin nous ayons les outils nécessaires pour une saine gestion au niveau administratif, tout en respectant cette tradition humanitaire qu'a toujours déployée le Canada et en respectant bien sûr les réfugiés. Il faut toujours se rappeler qu'il y a un régime d'immigration, mais il y a aussi des traitements qui sont tout à fait spécifiques en ce qui concerne la catégorie des réfugiés qui sont sélectionnés cas par cas, avec des droits de recours.

Tout ce processus, qu'on tente de rendre le plus humain possible, fait, je pense, la qualité de vie du Canada, qui est devenu une terre d'accueil, tout en respectant quand même les personnes qui respectent notre système.

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Madame la Présidente, je voudrais féliciter ma collègue des bonnes notes qu'elle nous a données tout à l'heure et je voudrais surtout mettre l'emphase sur trois points qui sont souvent portés à mon attention dans ma circonscription.

Beaucoup de personnes de ma région, soit des réfugiés officiellement reconnus ou des immigrants, cherchent à s'établir et à travailler, mais elles ont de la difficulté, pour différentes raisons. Je vais vous citer l'exemple d'un médecin.

Un médecin est obligé de recommencer ses études parce que l'Association médicale de la province de Québec—ou même celle du Canada, mais je me réfère ici plus particulièrement à celle du Québec—refuse qu'un médecin qualifié venant d'un autre pays commence tout de suite à pratiquer. Je suis convaincu qu'on aiderait les régions—je prends l'exemple de la médecine, mais il peut y avoir d'autres professions, bien entendu—en recommandant à des immigrants de s'installer en région. D'ailleurs, la majorité des régions n'ont pas d'immigrants. De temps en temps, je parle à mes collègues d'immigrants et ils ne savent même pas de quoi je parle. Je ne vous répéterai pas la petite farce que je leur raconte, mais, comme ils ne connaissent pas le sujet, ils ne peuvent pas en discuter davantage.

Donc, je trouve que ce sera une très bonne chose parce que cela aidera les régions où on a besoin de personnes qualifiées et où on ne peut en obtenir parce que les Québécois ou les Canadiens ne veulent pas y aller. Je suis convaincu qu'il y a un nombre incalculable d'immigrants qui seront fiers de venir vivre au Canada et d'aller travailler dans ces régions pour aider la population du coin.

Le deuxième volet qui m'intéresse beaucoup concerne les conjoints et les enfants; surtout les conjoints, dont je vais vous parler brièvement.

Je suis au courant de cas de conjoints qui ont attendu deux ans à deux ans et demi. Écoutez, lorsqu'on se marie, on voudrait bien vivre ensemble et non vivre à 15 000 milles de distance l'un de l'autre et devoir se téléphoner pour se donner des nouvelles. J'ai déjà dit à un ministre «Si toi et moi étions placés dans une telle situation, je pense que la population nous entendrait dire des choses pas trop jolies».

Je félicite encore ma collègue parce que, pour moi, ce deuxième volet est très important, surtout en ce qui concerne les enfants et les conjointes et conjoints.

Maintenant, il y a aussi la création d'emplois. Cet après-midi, en revenant de mon comté, on s'est mis à parler de la fameuse Constitution et on parlait de création d'emplois. Justement, on a besoin des investisseurs pour créer des emplois. Le programme d'investisseurs a déjà créé 10 000 emplois. C'est extraordinaire. Plusieurs gens de Hong Kong s'établissent présentement dans ma circonscription pour créer des emplois. Je félicite les deux ministres d'avoir inclus ce volet dans leur programme.

Mme Vézina: Madame la Présidente, je dirai tout simplement que c'est tout à fait dans l'ordre de pouvoir penser aux régions périphériques, et je peux dire que de la région d'où je viens, il n'y a pas beaucoup d'immigrants. Ce serait sûrement un avantage majeur de pouvoir inviter des immigrants qui ont des qualifications, et le secteur de la médecine est un excellent secteur. Là où on a de la difficulté à embaucher des médecins, comme dans les régions périphériques, je pense que si on pouvait, à l'intérieur d'une politique d'immigration, laisser aux provinces le choix d'identifier des ressources qualifiées pour pouvoir toujours améliorer cette qualité de vie, je pense que c'est un plus que l'on peut ajouter à cette modification qu'on propose.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Madame la Présidente, je voudrais remercier la ministre d'avoir participé au débat sur ce projet de loi cet après-midi. Je tiens moi aussi à la remercier de l'aide qu'elle fournit à tous les députés qui soulèvent avec elle des problèmes ou des cas concernant l'immigration.

Je voudrais lui demander pourquoi le gouvernement n'offre pas au demandeur du statut de réfugié la possibilité d'un appel sur le mérite, à la suite d'une décision négative de la Commission sur le statut de réfugié? Elle sait que, dans le rapport du rabbin Plaut, déposé au milieu des années 1980, les organismes non gouvernementaux, les Églises et les avocats spécialisés en immigration ont tous recommandé un tel droit d'appel sur le mérite.

• (1730)

Elle doit savoir aussi que le fait de ne pas avoir un droit d'appel amène les demandes pour des considérations humanitaires, qui arrivent éventuellement à son bureau ou à celui de son collègue. Mais elle sait aussi que cette demande ou cette requête pour des considérations humanitaires est plutôt futile. D'après des statistiques préparées par les organismes non gouvernementaux, en Ontario et au Québec, en 1991, seulement 23 demandes sur 3 485 ont été acceptées. Ce sont des demandes pour des considérations humanitaires. Mais elle sait pourquoi un appel sur le mérite est important. Il peut y avoir une preuve présentée par le demandeur qu'il n'aurait pas été

en mesure de corroborer lors de l'audition initiale. Pour plusieurs autres raisons que j'ai l'intention d'expliciter au cours de mon discours tout à l'heure, un appel s'avère nécessaire. Pourquoi le gouvernement n'a pas accepté ce droit d'appel? Est-ce que le gouvernement pourrait considérer justement une telle modification lors de l'étude de ce projet de loi?

Mme Vézina: Madame la Présidente, je peux rassurer cette Chambre que même avec la modification de la loi, chaque personne pourra exiger d'être traitée avec justice et équité. Et même avec cette nouvelle loi, chaque cas sera étudié, cas par cas, selon une approche humanitaire. Et, selon les circonstances personnelles, bien sûr, nous pourrons prendre les décisions qui s'imposent.

Ce que je disais un peu plus tôt, ce que nous visons avec la modification de notre loi, c'est de maintenir justement cet équilibre de tradition humanitaire avec nos demandes de réfugiés, mais aussi de se donner des outils de gestion sûrs et efficaces au niveau de notre système d'immigration.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Madame la Présidente, nous devrions tous savoir que le Canada a été construit par les immigrants, et que sa croissance demeure grandement tributaire de leur apport. L'immigration a fait du Canada une société multiculturelle unique.

Ma propre circonscription, Mont-Royal, est un microcosme du rêve canadien qui a attiré des millions de personnes chez nous, des gens dont la diversité est source de richesse culturelle et économique, et la preuve que nous avons la capacité de faire, non seulement au cours de ce siècle mais aussi au cours du siècle à venir, la grandeur du Canada.

La question de l'immigration devrait tous nous tenir à coeur. Il s'agit d'un sujet très délicat qui fait appel aux sentiments.

En tant que Canadienne de confession juive, je suis sensibilisée à la question des réfugiés, et j'en sais beaucoup sur l'immigration. Je sais qu'il n'existe pas de refuge sûr et qu'il n'y a pas de portes ouvertes; je sais aussi que des bateaux ont déjà été refoulés à l'extérieur de nos ports. Je sais cela, comme de nombreux autres groupes de notre société qui sont venus ici en tant qu'immigrants. Rappelons-nous ce qui s'est passé sur les côtes de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, et souvenons-nous de la crainte qu'avait suscité l'arrivée des Tamouls et des sikhs.

Il y a des groupes, et pas seulement dans ma circonscription mais partout au Canada, qui savent ce que c'est de ne pas avoir accès à un havre sûr, à cause du manque d'ouverture d'esprit. Les temps ont changé, les attitudes aussi, et j'espère que la grande ouverture d'esprit manifestée par le Canada ne disparaîtra jamais.

Montréal est l'une des grandes mosaïques culturelles du Canada, et le centre de cette mosaïque culturelle est la Côte-des-Neiges, un quartier de Snowdon, dans ma circonscription. Les nombreuses cultures qui coexistent dans ce quartier lui ont donné une vie, un sens particulier de l'émerveillement et des différences. Nous avons appris non seulement à être tolérants—un mot que je n'aime pas particulièrement—mais aussi à être respectueux les uns des autres. Les gens de ma circonscription vivent à l'étroit, dans des conditions difficiles; ils doivent supporter beaucoup de traumatismes émotifs et accepter de vivre soit comme réfugiés dont les cas sont encore en suspens, ou comme nouveaux immigrants qui cherchent leur place, que ce soit au niveau linguistique ou culturel, dans un milieu nouveau.

Des groupes d'entraide ont vu le jour au sein de cette nouvelle mosaïque qui s'est constituée dans ce merveilleux quartier de ma circonscription. Des groupes de services communautaires ont été créés. Des centres ethnoculturels apportent leur aide. Il existe un endroit merveilleux appelé le projet Genesis dont les formidables efforts ont favorisé une meilleure compréhension des divers modes de vie culturelle, car il s'agit bien de modes de vie culturelle. La situation est différente pour chacun des groupes qui viennent ici, qu'il s'agisse des relations entre propriétaires et locataires, de la façon de faire ses courses, du réseau de transport, du système d'éducation, de la langue de travail, de la langue parlée à la maison, des moeurs d'une société très différentes de celles de leur pays d'origine, etc.

Je puis vous dire qu'il faut tenir compte de nombreux aspects lorsqu'on élabore une politique en matière d'immigration et de réfugiés. Et c'est pourquoi je regrette si amèrement qu'on nous impose la clôture. Ce projet de loi est l'un des derniers pour lesquels le gouvernement aurait dû faire appel à ce stratagème.

C'est un projet de loi qui touche au coeur même de cette nation. Il y a tant de choses dont il faudrait discuter et qui n'y figurent même pas.

Si nous avions pu soulever ces questions, les comités auraient été sensibilisés lorsqu'ils ont tenu leurs audiences. Il n'y a pas que moi et ma circonscription que cela touche. Presque chaque député dans cette enceinte passe des centaines et des centaines d'heures avec des personnes stressées, inquiètes et complètement bouleversées. Elles ne comprennent pas pourquoi leurs enfants se comportent comme ils le font. Elles ne comprennent pas notre système d'éducation. Elles ne comprennent pas les changements subis par leur mari alors que leur famille,

de patriarcale qu'elle était, devient matriarcale puisque la femme devient le seul soutien de famille.

Nous devons prendre des mesures pour faciliter l'intégration des immigrants dans notre société, non seulement pour aider les personnes qui arrivent mais aussi pour sensibiliser ceux qui les reçoivent.

En toute honnêteté, je dois dire que ce projet de loi renferme de nombreuses propositions intéressantes qui, je l'espère, nous aideront à atteindre la prospérité que nous souhaitons pour notre nation. Nous devrions promouvoir différentes formes d'immigration, encourageant tout particulièrement ceux qui ont les moyens d'investir dans notre pays, ceux qui ont l'esprit d'entreprise ou qui ont fait preuve de talents en la matière.

Il y a en gros trois catégories. La première est celle des riches investisseurs. Je ne raffole pas de cette expression-là lui préférant «ceux qui sont prêts à investir». Qu'est-ce qu'on entend par riche? Si vous avez 150 000 $, est-ce que vous êtes riche? Si vous avez 2 millions de dollars, est-ce que vous êtes riche? Si vous vous apprêtez à aller vivre dans une grande ville, est-ce que l'argent que vous avez en poche vous rend plus ou moins riche? Il est très difficile, je crois, de définir ce qu'est un entrepreneur prospère. Je suppose que lorsqu'on vaut au moins des millions de dollars, qu'on possède des sommes tellement faramineuses que je suis habituellement incapable de compter jusque-là, on est un investisseur prospère.

Comment définir l'entrepreneur? Je crois qu'il est très important de le faire. Qu'est-ce que l'immigrant indépendant? Il y a trois catégories d'immigrants, soit d'abord l'investisseur prospère, le membre de la famille de base et le réfugié dont la demande fait partie de l'arriéré qui prend la voie rapide, puis les parents et les grands-parents, le travailleur autonome et les personnes qui disposent déjà d'une offre de travail, qui bénéficient d'un accès limité et, enfin, les entrepreneurs et les immigrants indépendants qui sont traités selon un système de points.

Ces catégories seront définies dans le règlement et non dans la loi, ce qui signifie qu'on pourra en modifier les définitions à loisir, sans en rendre compte à la Chambre des communes. Je crois qu'un projet de loi de cette nature doit obliger à rendre des comptes.

• (1740)

Ce projet de loi comporte un autre aspect qui me semble difficile à cerner. On ne reconnaît pas que l'immigration est importante pour la prospérité de notre pays, que les immigrants sont un atout pour le Canada, que ce seront des contribuables et des consommateurs, qu'ils deviendront des producteurs et des employeurs. En 1992, le Conseil économique du Canada a mené à ce sujet une étude très importante, qui montre que les immigrants participent davantage à la main-d'ouvre active que les Canadiens de souche. Toutes proportions gardées, il n'y a pas plus d'assistés sociaux dans leurs rangs que dans ceux des Canadiens de souche, contrairement à un mythe tenace. Près de 28 p. 100 ont fait des études universitaires, comparativement à 24 p. 100 environ des Canadiens de souche.

Les études menées par des établissements éminents ne manquent pas—et j'ai beaucoup de rapports devant moi—y compris celles de l'Institut Laurier et du Conseil économique du Canada, et elles démolissent un tas de mythes. J'en citerai peut-être quelques-unes. Je dirai pour l'instant qu'elles concluent toutes qu'il est absolument vital d'accroître la population du Canada, de peupler notre vaste pays au moyen de l'immigration, puisque nous ne nous reproduisons certes pas autant qu'il le faudrait. Les immigrants constituent une bénédiction et un trésor.

Est-ce le message que l'on transmet? Je ne le crois pas. On transmet les mauvais messages. Il importe beaucoup de modifier notre langage, de ne plus laisser entendre qu'ils ne sont pas un précieux atout pour notre société.

Le fait est qu'on ne dit pas assez que l'immigration est une bénédiction. Si on le disait comme il se doit, il ne se trouverait pas de racistes au Canada pour continuer à laisser entendre ou à insinuer que l'immigration nous fait du tort d'une façon ou d'une autre, que les immigrants nous volent nos emplois, qu'ils sont une menace pour notre identité nationale.

Des milliers de pétitions contre le port autorisé du turban pour les officiers de la GRC n'auraient jamais vu le jour et n'auraient pas été déposées à la Chambre si nous avions compris la valeur culturelle que certains groupes d'immigrants attachent à la tenue vestimentaire.

Cela ne les rend ni meilleurs ni pires que les autres Canadiens.

D'aucuns prétendent que le racisme est exacerbé par l'immigration au Canada de minorités visibles, de personnes de couleur. Certains vont jusqu'à dire que seuls les immigrants qui nous ressemblent et qui agissent «comme des Canadiens»—peu importe ce qu'on entend par là—devraient être admis parce qu'ils s'intégreront plus rapidement aux Canadiens et à la société canadienne.

Je réprouve totalement ce langage. Les gens ne parleraient pas et ne penseraient pas de la sorte si nous nous étions bien acquittés de notre mission d'intégration et d'éducation dans nos écoles et dans la société, de manière que l'on considère l'immigration comme étant un bienfait, ce qui est effectivement le cas.

Est-ce que cette mesure législative dissipe ce mythe ou d'autres mythes concernant l'immigration? Je ne le crois pas. Tant de mesures législatives présentées à la Chambre comportaient un préambule dont le langage fantasque ne sied pas à un texte de loi. Le moment était venu d'inscrire un préambule qui soulignerait la force et la valeur que les immigrants revêtent pour la croissance et le développement du Canada.

On était si pressé d'aller de l'avant avec ce volumineux projet de loi qu'on a omis certaines phrases et certaines réflexions qui auraient permis de faire comprendre que le Canada, c'est l'unité dans la diversité. Diversité de notre géographie, diversité de nos régions, diversité de notre population et diversité de nos appartenances culturelles et linguistiques, voilà ce qui a constitué notre pays. C'est en parcourant ce pays qu'on peut l'apprécier et le comprendre. Nous aurions dû écrire cela dans un préambule à ce projet de loi.

Ce projet de loi n'a été accompagné d'aucune campagne d'information et c'est dommage, car c'est ainsi que l'on réussira à détruire les mythes.

Comme nous tous, la semaine dernière, je suis allée dans ma circonscription, et j'ai rencontré un grand nombre d'électeurs. Ce qui les préoccupe le plus, c'est l'absence de consultation préalable. De nombreux groupes intéressés par le présent et l'avenir de notre pays et souhaitant une politique sur l'immigration et les réfugiés juste et équitable se disent consternés par le manque de consultations avant le dépôt de cet important projet de loi. Ces groupes ne sont pas des adversaires mais des alliés du Canada, ainsi que du ministre et ils souhaitent améliorer la procédure d'immigration. Ils connaissent le domaine de l'immigration et des réfugiés et ils veulent ce qu'il y a de mieux pour notre pays. Le ministre aurait bien fait de les consulter.

Pourquoi n'y a-t-il eu aucune consultation préalable? Nous avons malheureusement appris au cours des dernières années comment une mauvaise procédure peut finir par aboutir à l'échec même des meilleures propositions. Je ne vais pas vous énumérer ici tous les échecs du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir et je n'ai pas l'intention de vous parler de l'arriéré de demandes et tout le reste.

J'ai en main un certain nombre de communiqués de presse. Je vais vous lire celui du B'Nai Brith du Canada qui, à l'instar du Congrès juif canadien, est bien connu pour ses interventions destinées à parvenir à un excellent projet de loi sur l'immigration et les réfugiés.

Je n'ai pas à rappeler à la Chambre le rôle joué par le rabbin Plaut dans la préparation du premier des trois projets de loi dont la Chambre est saisie. Voici ce que dit le B'Nai Brith:

> Même si les modifications proposées à la Loi sur l'immigration présentées hier au Parlement tendent à régler de nombreuses questions en souffrance, le manque de consultations avant la rédaction de ces modifications inquiète l'Institut des affaires internationales du B'Nai Brith Canada. L'institut a participé très activement au débat sur les modifications apportées à la législation sur les réfugiés adoptée par le premier gouvernement Mulroney et il ne cesse d'affirmer que la procédure prévue pour les réfugiés doit être équitable et tenir compte des motifs d'ordre humanitaire.
>
> En tant que collectivité qui ne connaît que trop bien les conséquences d'une politique restrictive sur l'immigration et les réfugiés, nous voulons parvenir à une procédure équitable et efficace dans ce domaine. Notre organisme appuie l'augmentation marquée du nombre d'immigrants au Canada qui est un pays bâti par les nouveaux arrivants et qui pourra grandir principalement grâce à l'immigration. Même s'il est naturel que le Canada agisse dans son propre intérêt dans le cas du recrutement d'immigrants éventuels, nous ne devons jamais négliger nos obligations humanitaires.

C'est Frank Dimant, président directeur général de l'institut qui parle.

Voici ce qu'il dit notamment:

> Le projet de loi n'apaise pas les principales craintes qui existent depuis un certain temps déjà au sujet de l'équité de la procédure. La procédure d'appel laisse à désirer et on a supprimé le bénéfice du doute en exigeant une décision unanime de la part de la commission d'établissement du statut de réfugié qui entend les causes de personnes arrivant sans les documents pertinents. Enfin, les demandeurs du statut de réfugié devraient être en mesure de travailler sitôt qu'ils ont présenté leur demande, plutôt que seulement lorsqu'elle a été acceptée. Il y a quelques autres points que nous souhaitons soulever en l'occurrence.

Je me penche souvent sur les dispositions qui disent que les réfugiés sont censés arriver avec tous les documents voulus. Que sont-ils censés faire? Retourner à leur mairie et dire qu'ils veulent s'échapper pour sauver leur vie et celle de leurs enfants et qu'ils apprécieraient bien qu'on leur remette leur certificat de naissance? Il y a quelque chose d'insensé dans tout cela.

En ce qui concerne le manque de consultations et la brièveté du débat sur ce projet de loi—l'application de la clôture, que je trouve tout à fait inacceptable—je ne comprends pas pourquoi on est tellement pressé. Nous sommes déjà confrontés à suffisamment de problèmes avec tout ceci. Je pense que nous devrions régler la question une fois pour toutes.

Pour ce qui est du passage de la loi aux règlements, j'aimerais quant à moi passer en quelque sorte du processus au fond, ou plutôt à une question de fond. Le projet de loi autorise le ministre et ses fonctionnaires à recourir davantage aux règlements. Les questions qui autrefois figuraient dans la loi vont maintenant faire l'objet de règlements.

J'en ai assez que ce gouvernement introduise de nouvelles mesures au moyen de nouveaux règlements. C'est un manque de respect à l'égard du Parlement et du processus démocratique. Nous devons y mettre fin. La façon dont vous appliquez la clôture en est un exemple. Le fait que vous vouliez prendre tant de mesures au moyen de règlements en est un autre. Je ne comprendrai jamais pourquoi le gouvernement veut procéder ainsi.

Le jour où vous ne serez plus au pouvoir, vous allez laisser tout ce gâchis aux dirigeants de mon parti. Personne n'en a besoin. Merci. Faites votre travail. Faites des lois. Peu importent les règlements qui vont rendre les ministres complètement fous.

Une voix: Vous n'êtes pas en train d'aider les libéraux.

Mme Finestone: Je vous dis que le pouvoir du Parlement va en s'amenuisant. Le système devient plus sujet aux abus. Ces règlements devraient pour le moins être soumis à l'examen de la Chambre.

Pour ce qui est de l'obligation de s'établir dans certains secteurs ou certaines régions, la loi devrait aider les immigrants potentiels à venir s'installer au Canada s'ils acceptent—ainsi que vous voulez le mettre dans les règlements—de s'établir dans une région donnée où on a besoin de leurs compétences.

• (1750)

Des députés à la Chambre et des gens de tous les coins du pays ont déjà demandé si ce n'était pas là une infraction à la liberté de circulation énoncée dans notre charte. Quelqu'un a-t-il vérifié? Quelqu'un s'est-il renseigné sur les contestations que ça pourrait entraîner devant les tribunaux?

Je vois le ministre qui entre. L'une de mes remarques a dû l'intéresser. Bienvenue.

Le ministre pourrait-il me dire si quelqu'un s'est renseigné au sujet des contestations que ça pourrait entraîner devant les tribunaux? Je pense qu'il est très important de savoir si la charte va l'emporter dans ce domaine.

La clé pour qu'un immigrant puisse devenir un membre tout à fait productif de la société canadienne est qu'il puisse s'intégrer. J'ai déjà parlé de l'intégration. Des services seront-ils mis à la disposition des personnes qui s'établissent dans les centres moins importants de façon à veiller à ce qu'elles soient bien intégrées?

L'intégration des immigrants sera-t-elle freinée par l'absence de gens de même origine qui se trouvent ici depuis plusieurs années?

Ceci est très important pour les personnes qui viennent s'installer chez nous et qui, à leur arrivée, se sentent très mal à l'aise. Les immigrants se sont concentrés dans le quartier Côte-des-Neiges—Snowdown parce que c'est pour eux un endroit où ils peuvent facilement s'établir à leur arrivée. Ils sentent que dans cette collectivité les gens sont tolérants et respectent les différences parce qu'en fait ils vivent la même expérience.

J'aimerais pour terminer, monsieur le Président, soulever la question des pressions excessives exercées sur les services de santé et les services sociaux.

Quand, dans ce projet de loi, il est question de fardeau excessif, est-ce un moyen discret de parler des sidatiques et des porteurs de l'anticorps anti-VIH positif? Ces dispositions feront-elles disparaître plus sûrement les obstacles qui s'opposent aux personnes handicapées, à ceux qui veulent immigrer au Canada, mais qui risquent d'alourdir davantage nos services sociaux? Je l'ignore, mais je crois qu'il y a de graves problèmes à cet égard.

On peut aussi se préoccuper sérieusement du mode décisionnel concernant les réfugiés, du fait qu'on veuille les étiqueter comme criminels, prendre leurs empreintes digitales et leur imposer des tests de tous genres pour savoir s'ils sont susceptibles d'exploiter le système. D'après moi, le nombre de gens qui ont abusé du système

dans le passé au Canada devrait nous rassurer à cet effet. De toute façon, nous devrions avoir un système d'appel.

Je constate à regret que mon temps de parole est terminé. J'aurais voulu parler de la question d'un tiers pays qui soit un refuge sûr. Il y aura beaucoup de travail à faire lors de l'étude en comité. J'espère qu'on fera preuve d'ouverture d'esprit et qu'au lieu d'agir comme un tribunal irrégulier, le comité législatif permettra d'apporter des amendements importants pour les intéressés.

[*Français*]

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, ma collègue a fait un très bon discours, mais elle a dit certaines choses qui sont complètement différentes.

[*Traduction*]

Un était positif, l'autre, négatif.

D'abord, nous examinons la question de la reconnaissance du statut de réfugié depuis 1985. J'ai participé à près de 800 ou 900 réunions différentes, nous avons consulté 500 ou 600 organismes différents, et les résultats sont toujours les mêmes. Ils veulent ceci et ils veulent cela.

Lorsque le projet de loi C-55 est entré en vigueur, j'étais contre parce qu'il ne donnait pas suite à un nombre suffisant de recommandations formulées par le comité. Vous dites qu'il faudrait consulter davantage. Je crois que nous avons tenu suffisamment de consultations. Ce projet de loi contient certaines des recommandations qui ont été formulées au sujet du C-55, comme le fait que le processus de reconnaissance du statut de réfugié ne comporte plus qu'un seul palier.

Désormais, lorsqu'une personne revendiquera le statut de réfugié, nous serons en mesure de déterminer si sa revendication a un minimum de fondement. Le fait d'avoir un seul palier réduira le délai d'un an et demi environ imposé aux réfugiés qui attendaient de passer au deuxième palier. Il n'y aura pas d'arriéré. La décision sera rendue dans un délai de cinq ou six mois. Auparavant, avec le premier palier, les agents d'immigration disaient: «Oui, vous êtes peut-être un réfugié, votre revendication a un minimum de fondement, mais vous devez vous rendre au deuxième palier de l'audition et fournir des preuves plus concrètes. Vous devrez vous rendre au deuxième palier, de sorte que nous essaierons à ce moment-là de prouver que vous n'êtes pas vraiment un réfugié.»

Eh bien, maintenant, il n'y a plus qu'un palier, de sorte que le processus sera beaucoup plus rapide, efficace et honnête à l'égard des gens qui entrent au Canada. Ils n'auront pas à attendre. Ce qui n'est pas le cas de ceux qui attendent déjà depuis deux ans et demi ou trois ans. Leur demande aura déjà été examinée et elle sera acceptée ou rejetée. Le nouveau système permettra de mieux évaluer les réfugiés qui sont des réfugiés authentiques. Mes électeurs se plaignent que des gens contournent le système, parce que l'attente est trop longue. Avant l'adoption du projet de loi C-55, il y avait six ou sept niveaux d'examen. Il n'y en a plus que deux maintenant. Nous avons dit qu'il en fallait un seul. Nous y sommes. Merci, monsieur le ministre. Je l'ai suffisamment consulté depuis trois ans, prenez-en ma parole. Depuis trois ans, je répète à tous les ministres de l'Immigration qu'il ne doit y en avoir qu'un seul. Assez consulté. Il faut agir. Pourquoi recourir à la clôture? Nous n'avons pas le choix. Il aurait fallu prendre des mesures hier, que dis-je, il y a six mois. C'est maintenant chose faite. Nous n'avons pas le temps d'attendre. Nous passons aux actes, car le moment est venu.

Croyez-le ou non, je suis d'accord avec un libéral que nous ne sommes pas assez conscients que les immigrants sont un atout pour notre pays. Nous devons certainement le rappeler, surtout nous, députés. Un député de Toronto a dit tout à l'heure que nous devions prendre des décisions. Disons aux Canadiens que les immigrants sont pour nous un atout. Ils achètent des vêtements, des chaussures, des aliments. Ils viennent même faire des achats dans un de mes magasins. Il faut donc répandre ce message.

Mme Finestone: Je remercie mon collègue qui siège de l'autre côté de la Chambre. Vous savez, je dis souvent aux gens que la plupart d'entre nous sont de bons amis derrière les rideaux, même si nous ne partageons pas toujours la même idéologie. Je crois que nous pouvons respecter cette différence.

Nous avons assisté, ensemble, à de nombreuses réunions. Nous avons partagé des inquiétudes similaires dans bon nombre de dossiers et nous avons énormément de respect pour le travail que le député a accompli en tant que président du Comité de l'emploi et de l'immigration. Il lui a fallu beaucoup de courage pour prendre la position qu'il a adoptée, et nous le reconnaissons.

Je voudrais vous rappeler que notre éminent porte-parole, le député de Notre-Dame-de-Grâce, a déclaré dès l'an dernier, c'était le 21 mai si ma mémoire est fidèle, que nous devrions éliminer le système à deux niveaux. Nous aurions certainement dû éviter de prendre les mesures qui ont été adoptées, et qui ne se sont pas révélées efficaces, puisque 95 p. 100 des demandes sont acceptées au premier niveau.

Cependant, vous savez, monsieur le Président, que nul n'est parfait en ce monde. Quand les réfugiés se présentent à la frontière, qui peut dire que l'agent d'immigration avec qui ils font affaire est à l'abri des erreurs? Vous conviendrez avec moi qu'il y a toujours risque, je ne dirai pas d'abus, même si cela est possible, selon le point de vue que l'on adopte, mais au moins d'erreur. Rappelez-vous que vous parlez ici d'une vie humaine. Vous ne pouvez pas vous permettre une marge d'erreur lorsque votre décision influe sur une vie humaine.

Je maintiens donc qu'il nous faut un mécanisme de révision. Il faut que les immigrants aient droit à une procédure juste et équitable. Quand un agent à un point d'entrée rejette la demande d'un réfugié, celui-ci a droit à une procédure équitable. Cela répond, je crois, à votre question: nous devons prévoir une procédure équitable.

M. Mills: Monsieur le Président, je tiens à dire à ma collègue de Mont-Royal que je partage son opinion à propos du traumatisme émotif que subissent les gens, et c'est une des choses que nous ne réussissons pas à faire comprendre aux ministériels aujourd'hui, c'est-à-dire le traumatisme émotif qu'on subit quand on est pris dans le système et qu'on n'obtient pas le service adéquat.

Je veux évoquer un exemple bien précis. Dans ma circonscription, un homme du nom de Mohammed Ali avait reçu en novembre 1990 le statut de réfugié au sens de la Convention, et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié lui a dit qu'il faudrait environ deux ans avant qu'il n'obtienne les documents d'immigrant admis. Quelques mois plus tard, les fonctionnaires de la commission ont communiqué de nouveau avec lui pour lui dire qu'ils voudraient avoir ses empreintes digitales. Ils voulaient vérifier pour s'assurer qu'il n'avait pas de casier judiciaire. Mohammed leur a donc envoyé ses empreintes digitales et, sachant qu'il jouissait d'une attestation d'absence de casier judiciaire—produite par le FBI—il a pris des dispositions pour épouser cet été une femme venant de Suède. Le mariage a donc été organisé, mais les documents restaient bloqués, et on a découvert il y a deux mois que le ministère avait perdu les empreintes digitales. Nous avons donc dû faire prendre une autre série d'empreintes digitales, mais comme les services d'immigration sont maintenant tellement débordés, ils ne peuvent les traiter à temps, de sorte que notre ami a dû annuler son mariage. Voilà le genre de choses qui ont vraiment de quoi traumatiser quelqu'un. Si le ministre avait suffisamment d'années-personnes pour remédier à ces situations, beaucoup de cette exaspération s'en trouverait atténuée.

• (1800)

La députée pense-t-elle que le ministre refuse d'accorder suffisamment d'années-personnes à son ministère pour que ses services s'acquittent convenablement de leur tâche?

Mme Finestone: Madame la Présidente, j'aimerais bien pouvoir répondre que je comprends pourquoi ce ministre fait certaines choses. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Ce que je peux vous dire, c'est que je me suis rendu à Hong Kong où j'ai prétendu être une réfugiée et une immigrante au bureau de l'endroit, après avoir visité les camps vietnamiens là-bas. Je ne sais pas comment le personnel de ce bureau peut résister au stress. Ces personnes ont trop de travail et trop de pression. Certains demandeurs qui se présentent à cet endroit ont de graves problèmes et cela crée des tensions émotives. Il y a là-bas un édifice où l'on ne trouve que des dossiers. Le personnel sur place est tout simplement insuffisant. Je crois savoir que la situation est encore pire au bureau de New Delhi. Il semble qu'il faille deux à trois ans seulement pour trouver un dossier. À titre de députés, vous savez combien cette situation est frustrante.

J'imagine que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration aimerait disposer d'un plus grand nombre d'employés. J'imagine qu'il a présenté une demande en ce sens au Conseil du Trésor et que ce dernier, ou le ministre des Finances, s'est montré près de ses sous. S'ils sont aussi près de leurs sous que cela, comment se fait-il que nous ayons un budget de 160 milliards de dollars, un déficit, et que le personnel soit toujours insuffisant? Je ne connais pas la réponse à cette question. J'aimerais bien vous aider, mais je n'ai malheureusement pas de boule de cristal et je ne peux vous répondre.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je suis heureux de participer cet après-midi au débat sur le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence.

J'ai été quelque peu surpris de voir le nombre de pages du document que nous devons examiner. Lorsque ce projet de loi sera envoyé au comité législatif, celui-ci aura du pain sur la planche.

Je signale aux personnes qui nous écoutent, comme l'ont mentionné d'autres députés, que nous ne pouvons modifier ce projet de loi étant donné que nous avons recours à la force de la clôture. Par conséquent, aucun changement ne sera apporté à cette mesure législative ici à la Chambre, à l'étape de la deuxième lecture. Les seules modifications qui pourront être faites le seront par le comité lorsqu'il renverra le projet de loi à la Chambre, à l'étape du rapport. Par conséquent, il n'est pas correct d'insinuer que la liberté démocratique n'est pas respectée parce qu'une limite a été fixée à la durée du débat à la Chambre sur cette mesure législative. Ceux qui tiennent ce genre de propos ne disent pas la vérité sur le fonctionnement de la Chambre des communes.

Le député d'en face a aussi mentionné qu'il n'y avait pas eu de consultations. En fait, il y a des consultations permanentes en ce qui a trait aux questions d'immigration. Cette mesure législative est le deuxième projet de loi que nous déposons à la Chambre depuis que nous avons pris le pouvoir en 1984.

Le Canada a le programme d'immigration et de réfugiés le plus ouvert et le plus généreux au monde. Malheureusement, depuis une dizaine d'années, notre générosité est perçue comme une faiblesse plutôt qu'une vertu. Je dirais qu'on a abusé de notre générosité, ce qui a contrarié bien des Canadiens. Lorsque nous tendons la

main à d'autres, nous ne voulons pas qu'ils rejettent notre hospitalité. Pourtant, il y en a beaucoup qui n'hésitent pas à abuser de cette hospitalité.

Les outils employés par la très riche industrie qui s'occupe de faire entrer illégalement au pays des personnes sont très perfectionnés et incluent des photocopieurs en couleur, des techniques d'impression très modernes, ainsi que des systèmes informatiques de pointe. Ceux qui s'adonnent à cette activité illégale posent un défi pour les fonctionnaires canadiens de l'immigration et pour tous les organismes chargés de l'application de la loi partout dans le monde.

Cette situation est très ironique. Les gens veulent venir au Canada parce que notre société est ouverte et tolérante. Les gens peuvent atteindre n'importe quel but s'ils s'en donnent la peine. Nous avons créé une telle société grâce à notre système parlementaire et aussi parce que nous croyons en la règle du droit. La loi prime au Canada et tous sont égaux devant elle. Toutefois, afin de profiter de la société que nos lois ont aidé à créer, beaucoup de personnes n'hésitent pas à enfreindre précisément ces lois.

Cela me semble inacceptable. Je puis vous assurer que les habitants de ma circonscription, Fraser Valley-Est, et tous les Canadiens trouvent cela choquant. Aussi généreux que puissent être les Canadiens, nous ne nous laisserons pas exploiter. Le Canada doit défendre l'intégrité de sa société et de sa loi.

En 1984, quand je suis entré en politique, je promettais de reprendre le contrôle de nos frontières. Je sais que l'immigration a un effet favorable sur notre économie, notre niveau de vie et notre qualité de vie, mais une politique de libre admission, une politique qui favorise les abus nuit à la fois aux Canadiens et aux immigrants.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a relevé le défi des années 90 et a présenté des amendements en conséquence à la Loi sur l'immigration. Parmi les changements proposés, il y a une série de mesures importantes qui aideront les fonctionnaires des services d'immigration, dans les bureaux et sur le terrain, à protéger davantage les Canadiens et leur mode de vie. C'est une question d'efficacité. Les meilleures politiques ne valent pas grand-chose si ceux qui les administrent n'ont pas les moyens de faire leur travail.

Pensez aux agents des douanes, qui peuvent fouiller un fraudeur pour quelque chose d'aussi inoffensif qu'une bouteille de parfum, un briquet ou une montre. Pourtant, nous avons tous entendu parler des restrictions qu'on leur impose quand ils sont devant une personne qui réclame le statut de réfugié. Ils ne peuvent pas les fouiller, même s'ils voient bien qu'ils ont un passeport. Ces restrictions sont incroyables, et il était grand temps qu'on y apporte des modifications.

On connaît aussi les histoires de fraudeurs qui veulent détruire les passeports dans l'avion pour réclamer le statut de réfugié. Et je n'ai pas parlé de ceux qui présentent plusieurs demandes du statut de réfugié, sous différents noms! Il est temps de mettre fin à ces abus absurdes.

En fait, la Loi sur l'immigration que nous avions jusqu'à maintenant comportait surtout des restrictions qui empêchaient les agents de s'acquitter de leurs fonctions avec autant d'efficacité qu'on l'aurait souhaité. Il faut donc légiférer afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions comme nous le désirons.

Ce projet de loi comporte des dispositions qui laissent plus de pouvoir aux agents quand il s'agit de saisir des documents, de retenir des véhicules, de fouiller des personnes et d'utiliser photos et empreintes digitales pour établir l'identité de quelqu'un. Non, madame la Présidente, je n'ai pas honte de confier ce rôle à nos agents des douanes, parce que c'est nécessaire pour que nous puissions contrôler nos frontières. D'ailleurs, si nous voulons que des immigrants s'installent chez nous, nous préférons que ce soient des gens qui obéissent à nos lois. Nous voulons aussi nous assurer que ce sont des réfugiés légitimes et de bonne foi.

Il faut prendre des mesures, et il y en a dans ce projet de loi. Il contient des dispositions sur la vérification des documents et prévoit un nouveau régime d'amendes pour les passeurs de documents et ceux qui abusent de notre générosité et de notre hospitalité. Ces trafiquants ressemblent aux marchands d'esclaves d'autrefois. Ils tirent avantage des désespérés et des opprimés et ils bernent les gens. Désormais, ils seront poursuivis et ils paieront. En fait, ceux qui seront condamnés pour avoir facilité l'entrée illicite de quelqu'un au Canada seront passibles d'amendes de 100 000 $ à 500 000 $ et de peines d'emprisonnement de cinq à dix ans.

D'autres mesures prévoient le renvoi immédiat d'immigrants illicites. Nous prenons le problème en main et nous intervenons.

Vous dites que nous posons des entraves à l'immigration et à l'entrée des réfugiés. Bien peu, selon moi. Nous acceptons plus de 200 000 immigrants par année. Ce sont là quelques-unes des mesures que nous allons prendre en vertu du projet de loi C-86.

Nous savons qu'en vertu de la Loi sur l'immigration, le gouvernement doit annoncer chaque année le nombre d'immigrants qu'il est prêt à accueillir au cours de la prochaine année civile. Cette annonce donne suite aux consultations qui sont tenues entre les parties intéressées, c'est-à-dire entre les divers intervenants, y compris ceux des provinces. La loi actuelle n'autorise cependant

pas le gouvernement à gérer l'admission des immigrants en fonction des niveaux établis dans le plan ni en fonction de la réalisation des autres objectifs politiques.

Ce que nous proposons dans cette mesure législative, ce sont de nouvelles catégories de gestion. La première ne serait assujettie à aucune limite. Vous nous demandez si cette catégorie comportera des limites. Non, il n'y en aura pas, parce qu'elle favorisera notamment les conjoints et les enfants à charge. Autrement dit, elle avantagera les membres de la famille immédiate de ceux qui vivent au Canada, y compris les enfants adoptés.

• (1810)

Vous me demandez si le programme de réunification des familles tient toujours. Certainement qu'il tient toujours. Il fonctionne à plein et à merveille, et nous l'appuyons. Il ne comporte pas de limites.

J'aimerais que ceux qui sont ici et qui espèrent qu'un de leurs proches les rejoigne sachent qu'ils n'ont pas de raison de s'inquiéter des mesures contenues dans ce projet de loi. Au contraire, elles les aideront à passer à travers les embûches qui nuisent au système.

Les gens considérés comme des réfugiés au sens de la Convention par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et les gens d'affaires faisant une demande dans le cadre d'un programme modifié d'immigrant-investisseur peuvent contribuer d'une façon marquée au développement économique du Canada.

Ces réfugiés sont-ils bienvenus au Canada? Oui, ils le sont. Y a-t-il des limites? Va-t-on imposer des limites au nombre de gens qui pourront demander le statut de réfugié au Canada? Non, il n'y en aura pas.

Qu'en est-il de la deuxième catégorie? Elle fonctionne sur le principe du premier arrivé, premier servi. En quoi consiste cette catégorie? Elle est composée de parents et de grands-parents de résidents canadiens, de réfugiés parrainés par le gouvernement ou par des particuliers, de demandeurs qui ont trouvé un emploi ou sont entrepreneurs indépendants, ou encore qui viennent au Canada en qualité de fournisseurs de soins à domicile et de gens qui entrent au Canada en vertu de programmes spéciaux pouvant être établis pour des raisons de politique publique.

Reste la troisième catégorie. Ces réfugiés seront choisis parce qu'ils sont les meilleurs dans leur domaine. Par exemple, ce seront des travailleurs hautement spécialisés très en demande au Canada et que les entreprises n'arrivent pas à trouver sur place.

Cette catégorie est assujettie à des limites fixées chaque année. Ce sont des gens qui viennent comme immigrants indépendants, qui sont qualifiés dans certains métiers ou qui sont des entrepreneurs qualifiés avec de l'expérience en affaires et qui peuvent contribuer au développement économique du Canada.

Quand on examine ce projet de loi dans son ensemble, on se rend compte que le Canada est ouvert à bien des gens, qu'il les incite à venir s'y établir, mais qu'il entend aussi garder la maîtrise du système.

Ce que nous faisons, c'est veiller à ce que notre système soit efficace. L'équité a été maintenue. Nous restons aussi attachés à l'équité, mais soyez assurés que nous ne nous laisserons pas tromper. Nous ne pouvons pas nous permettre de sacrifier l'efficacité à l'équité.

Je le répète, le projet de loi est équilibré et maintient le principe de l'équité et les principes de l'efficacité. Trop souvent nous entendons parler des droits et des libertés. Cependant, nous n'entendons pas suffisamment parler des responsabilités qui se rattachent nécessairement aux droits et aux libertés.

Sachez que les libertés et les droits ne sont pas gratuits. Il faut les payer par un comportement responsable envers la société qui les accorde. Il n'y a rien de pire qu'une liberté qui n'est pas assortie d'une responsabilité parce que cela conduit à des comportements irrationnels, voire illégaux.

La collectivité de Fraser Valley-Est est composée en grande partie de descendants d'immigrants. Nous sommes tous venus dans la vallée du Fraser pour nous faire une vie meilleure. Nous avons travaillé dur et nous avons créé une magnifique collectivité qui accueille les immigrants à bras ouverts. Nous ne voulons pas de malhonnêtes qui pervertissent notre système et enfreignent la loi. Nous voulons des immigrants qui s'attacheront à notre société et qui deviendront des citoyens responsables.

Nous sommes très généreux. Nous sommes très tolérants, mais nous ne nous laisserons pas tromper. C'est ce que m'ont fait comprendre les électeurs de ma circonscription et je suis en parfait accord avec eux. J'ai transmis leur message au ministre à maintes reprises. Je suis heureux de voir que le ministre prend des mesures énergiques et j'encourage tous les députés à appuyer le projet de loi.

Avant de terminer, je tiens à répéter que si le projet de loi comporte des défauts, il existe des moyens pour les corriger. N'importe qui, à la Chambre, peut proposer des solutions. Nous ne voulons pas adopter une mesure législative susceptible de créer un jour des problèmes.

Nous désirons nous assurer que les gens seront traités équitablement et qu'ils ne passeront pas avant leur tour, c'est-à-dire avant la date qui leur a été assignée. Nous savons qu'à la clôture du présent débat, un peu plus tard, ce soir, le projet de loi sera confié à un comité législatif chargé de l'étudier pendant l'été afin qu'il puisse être ramené à la Chambre au début de l'automne. Nous espérons qu'il n'y aura pas trop d'amendements, mais, s'il faut l'amender, j'espère sincèrement que le comité approuvera ces amendements et les présentera à la Chambre afin que nous ayons le meilleur projet de loi possible. Nous sommes humains, donc imparfaits, mais je veux néanmoins m'assurer que nous faisons du mieux que nous pouvons.

[*Français*]

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement mon collègue qui, je pense, a dit que le Canada était l'un des pays le plus en avance en ce qui touche l'admission d'immigrants. Je ne peux pas dire que le Canada est le plus progressiste, mais je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit que l'on a une réputation enviable parmi plusieurs pays à cause du fait que le Canada ait admis autant d'immigrants.

Étant moi-même un immigrant dans ce pays, je peux vous dire que je trouve que le Canada, jusqu'à présent, est un pays qui est vraiment très accueillant. Mais avec ce projet de loi, madame la Présidente, je suis inquiet, parce qu'il semble que le gouvernement veuille limiter davantage l'accès aux immigrants. Je vais vous donner deux exemples, madame la Présidente, et je vais demander à mon collègue de commenter.

La première constatation que j'ai faite, est la suivante: Il y a quelques centaines de milliers de demandes qui sont déjà dans le système, et le fait de pouvoir les annuler rétroactivement constitue, à mon avis, un pouvoir abusif qui pourrait faire l'objet de poursuites en vertu de la Charte des droits et libertés.

La deuxième constatation, madame la Présidente, est la suivante : Profitant de l'expérience que j'ai eue en ayant siégé sur le Comité Beaudoin-Dobbie, je sais que le gouvernement a exigé que les travailleurs et les travailleuses canadiens aient le plus de mobilité possible pour aller d'un endroit à l'autre, afin de travailler où ils veulent, justement pour garder notre pays aussi compétitif qu'il devrait l'être.

Dans ce projet de loi, on voit justement le contraire de ce que nous avons prôné, de ce que nous avons promu devant le Comité Beaudoin-Dobbie. Le gouvernement peut empêcher des immigrants d'aller où ils veulent. Il peut les obliger, pour un certain nombre d'années, à demeurer à un certain endroit, disons comme Moose Jaw, La Prairie, le Saguenay ou Chambly. Il peut les obliger à rester là pour une certaine période de temps. Par contre, je ne sais pas comment il va pouvoir appliquer un tel règlement.

Madame la Présidente, le gouvernement, qui est tellement soucieux de ne pas avoir de poursuites en vertu de la Charte des droits et libertés,—on a vu cela avec le projet de loi sur les référendums—pourquoi est-il en train de provoquer les gens, justement avec ces deux exemples que je viens de donner, d'intenter des poursuites en vertu de la Charte des droits et libertés?

[*Traduction*]

M. Belsher: Madame la Présidente, je voudrais remercier le député d'en face pour son intervention et ses questions.

Nous essayons ici de travailler avec les provinces. Les provinces veulent avoir leur mot à dire sur ce qui arrivera aux personnes qui viennent au Canada. Elles veulent savoir si elles peuvent exercer une certaine influence à cet égard.

• (1820)

Il n'y a rien de mal à ça. C'est tout à fait légitime. Nous avons déjà une entente avec le Québec. Je sais que la Colombie-Britannique cherche activement à conclure une entente en matière d'immigration avec le gouvernement fédéral.

Je sais que diverses provinces ont des bureaux un peu partout dans le monde pour recruter les personnes qui veulent venir s'installer chez elles et les aider à y établir leur entreprise. Elles font tout pour les aider.

Le député d'en face voudrait savoir si c'est mal que d'obliger certaines personnes à s'établir dans un endroit donné. Je ne vois pas de mal à demander aux personnes qui veulent venir s'installer chez nous de s'engager à demeurer pendant un certain nombre d'années dans un endroit donné. Si des personnes veulent venir au Canada dans le but de s'y établir, je ne vois rien de mal à leur demander de prendre ce genre d'engagement à l'avance.

Le député parle de la Charte des droits et libertés. La Charte des droits dit que la loi s'applique également à tous. Si une personne accepte de demeurer dans un endroit donné puis, une fois arrivée au Canada, invoque la charte, cette personne est malhonnête avec nous. Nous ne voulons pas de gens malhonnêtes, qui ne mettent pas par écrit ce qu'ils s'engagent à faire à leur arrivée dans notre pays. Tous veulent se réfugier derrière la charte pour décider de ce qu'ils vont faire.

Nous voulons décourager une telle attitude. Il arrive que des personnes montent dans un avion avec certains documents et n'en aient plus à leur descente de l'avion. Que s'est-il passé? Ces documents se sont-ils volatilisés? Nous devons pouvoir prendre des mesures correctives.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je voudrais inviter les députés et les gens qui liront peut-être le hansard ou qui suivent peut-être ce débat à la télévision à vraiment mettre en doute le discours qui a été prononcé par le député de Fraser Valley-Est. Je veux faire remarquer que le député a commencé en disant que le Canada a le système le plus ouvert et le plus généreux du monde, mais il a prétendu que le système est trop généreux et que les gens en abusent. Il n'a fourni aucune preuve pour justifier son affirmation que les gens abusent de notre système.

Il a dit aussi que le Canada doit défendre l'intégrité de sa société. Cela signifie naturellement que l'intégrité de notre société est menacée. Encore une fois, il ne donne aucune preuve qui vienne étayer une déclaration aussi générale.

Il a alors déclaré que, quand il a été élu, il s'est engagé à rétablir le contrôle de nos frontières, encore une fois, laissant entendre que d'une manière ou d'une autre, le Canada avait perdu le contrôle de ses frontières. Encore une fois, il n'a fourni aucune preuve dans ce sens et je contesterais assurément cette affirmation.

Le député se livrait à une stratégie très connue qui consiste à choisir une tête de turc, puis à l'abattre. Je voudrais vraiment lui dire qu'à mon avis il se livrait à une manoeuvre très cynique et alarmiste par laquelle il faisait croire aux Canadiens que d'une manière ou d'une autre les portes de notre pays étaient ouvertes et que des hordes d'envahisseurs étaient sur le point de fondre sur nous.

Le Conseil canadien pour les réfugiés a déclaré dans un communiqué de presse à propos du projet de loi du gouvernement qu'il s'inquiète «des termes et de l'orientation des déclarations du gouvernement». L'insistance sur le contrôle et la répression des abus qui ne sont confirmés par aucunes statistiques va réduire la compassion du public à l'égard des réfugiés. C'est le genre de manoeuvre cynique à laquelle se livrent le député et le gouvernement.

M. Belsher: Madame la Présidente, je désapprouve vivement les propos que vient de tenir le député. Je peux vous dire que, dans ma circonscription, on a parrainé des réfugiés qui ont été bien accueillis et bien traités. Ils constituent un atout énorme pour Fraser Valley-Est.

En outre, nous ne nous excusons pas de vouloir surveiller nos frontières pour savoir qui nous acceptons dans notre pays. C'est ce dont traite ce projet de loi. Je n'ai aucune excuse à donner. C'est ce que prévoit le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

À l'heure actuelle, nos agents ne sont pas en mesure de bien s'acquitter de leurs fonctions. Il y a eu des exemples, mais je ne les ai pas sous la main. Le député en est au courant.

C'est ce dont traite le projet de loi. J'encourage les députés à le renvoyer au comité pour qu'il puisse être examiné de façon très approfondie.

Je crois que ce n'est que juste. Pas un seul amendement n'y sera apporté à la Chambre au cours de sa deuxième lecture. Tout cela se fera dans la salle du comité, qui y travaillera pendant des semaines et des mois. C'est ce qui s'impose et j'y souscris pour cette raison.

M. Karpoff: Madame la Présidente, je voudrais parler de cette importante mesure législative du point de vue de mes propres électeurs. Surrey est la circonscription du Canada qui a le plus fort taux de croissance et c'est presque une des plus grandes. Nous avons eu une augmentation de 10 000 foyers depuis les dernières élections et beaucoup de ces gens qui déménagent dans la circonscription sont de nouveaux Canadiens ou des immigrants récents d'origines diverses, d'Europe de l'Est, d'Amérique centrale, d'Amérique latine, des Philippines, de l'Inde, de Chine et des îles britanniques.

La communauté a profité de cette diversité, en particulier de la communauté indo-canadienne. Elle a considérablement contribué à notre force économique, car elle est active dans la petite entreprise, dans les organisations syndicales, dans le jardinage et l'agriculture. Elle a ajouté beaucoup au milieu social, notamment à cause de sa notion de famille et de responsabilité communautaire. Ce sont des gens fortement liés à leur famille, proche et étendue, mais aussi aux autres personnes de la communauté. Ils ont apporté beaucoup à la culture, à la langue, à la musique et à la cuisine.

Beaucoup de ces gens, leurs amis et leurs parents, sont venus me voir avec des problèmes d'immigration. Ce projet de loi ne fait rien pour eux ni pour le Canadien moyen. Par contre il fait deux ou trois choses qui vont à l'encontre de ce que la plupart de ces gens voudraient voir en matière d'immigration.

Tout d'abord, il y a la procédure accélérée pour les riches. La personne qui peut investir au Canada a la priorité et, comme certains le disent, elle peut acheter son statut d'immigrant reçu et sa citoyenneté canadienne.

On propose d'accélérer le processus pour les conjoints et les enfants, mais je peux vous dire que cela a été fait administrativement il y a un an et qu'il faut maintenant moins de six mois pour que les conjoints et les enfants soient réunis aux Canada. Donc, le projet de loi n'apportera rien, puisque c'est déjà en vigueur. Tout ce qu'il fallait, c'était la volonté du gouvernement.

On change la notion fondamentale de famille. En particulier, on s'éloigne de la notion de famille étendue. Dans beaucoup de communautés, la famille c'est beaucoup plus que la mère, le père et les enfants. La famille ce sont les parents et les grands-parents, autant que les enfants adultes non mariés. Ce projet de loi les place dans une catégorie inférieure et il leur faudra beaucoup plus de temps pour être admis.

On insiste sur le recrutement de travailleurs spécialisés à un moment où les gens me disent: «Le gouvernement devrait consacrer plus d'argent à la formation au Canada pour faire en sorte que nous ayons les compétences nécessaires dans notre population active. Ne nous fions pas sur l'immigration pour recruter des travailleurs qualifiés alors que nous devrions former nos propres travailleurs et développer cette ressource au sein de notre population.»

• (1830)

Dans ce dossier de l'immigration, les politiques exprimées dans le projet de loi ne reflètent pas les valeurs de la société canadienne.

Ce projet de loi oublie un autre aspect de la question, soit le véritable problème que représente l'administration de l'immigration à l'échelle mondiale.

J'ai eu récemment l'occasion de voyager en Inde et de voir les nombreuses difficultés des émigrants et des gens qui demandent des visas de tourisme au bureau d'immigration de New Delhi.

D'abord il était évident que les employés du bureau était trop peu nombreux pour suffire à la tâche. Le nombre de dossiers est passé de 6 900 en 1986 à 12 300 en 1991, mais on n'a pas embauché de personnel supplémentaire. La pression exercée sur ce bureau est donc énorme.

En outre, 75 p. 100 des cas présentés à New Delhi proviennent du Panjab. Il est difficile et même dangereux pour une bonne partie des sikhs de se déplacer du Panjab à New Delhi.

Le gouvernement songe à ouvrir un deuxième bureau d'immigration à Bombay et je l'ai prié d'ouvrir un bureau où les gens pourraient obtenir des visas de tourisme là où ce bureau est nécessaire, au Panjab.

Au bureau de New Delhi, une autre difficulté vient des interprètes qui ne comprennent pas la religion et les coutumes des sikhs. Il faut garder à l'esprit le fait que la majorité de ceux qui veulent émigrer de l'Inde sont des sikhs du Panjab.

Il y a environ 80 employés locaux au bureau de New Delhi. Dans tous les autres établissements commerciaux de New Delhi, on peut voir des sikhs au travail. Notre bureau d'immigration, dont la clientèle est sikh ou parle le panjabi dans une proportion de 70 ou 75 p. 100, ne compte aucun employé sikh.

J'y suis allé en compagnie d'un de mes propres employés qui parle hindi, panjabi et anglais; j'ai participé à une entrevue et l'interprète a mal interprété le contenu de l'entretien. Ce sont ces gens qui conseillent les Canadiens responsables de l'immigration en matière de religion et de coutumes sikhs. Par exemple, on demandera si un mariage est valide et ils répondront «non, il n'est pas conforme aux coutumes.» Ceux qui donnent de tels conseils ne connaissent ni la religion ni les coutumes et donnent de mauvais renseignements à nos agents. J'ai

suggéré qu'on engage des sikhs nés au Canada pour ce bureau, mais ils n'engagent que des gens de la région.

Les installations de l'ambassade laissent à désirer. Les gens font la queue dès 3 heures le matin et doivent attendre toute la journée dans l'espoir d'obtenir un billet qui leur permettra de rencontrer un agent d'immigration. Il n'y a ni toilettes, ni eau courante, ni abri. Ce genre de situation dans une ambassade canadienne ne serait tolérée nulle part ailleurs au monde: 300 personnes font la queue dès 3 heures le matin et ne peuvent même pas avoir accès à des toilettes, à l'eau courante, alors que la température atteint 40 degrés.

Le processus administratif de traitement des demandes d'immigration est tel que les gens sont souvent obligés de revenir du Panjab à Delhi pour y subir des examens médicaux. Les autorités canadiennes refusent que les examens aient lieu au Panjab. Pourquoi ne pas désigner quatre médecins autorisés à effectuer les examens dans chacune des grandes villes? Ceux dont les résultats ne seraient pas satisfaisants seraient rayés de la liste. C'est très facile. Certaines personnes ont dû revenir deux et même trois fois pour subir des examens médicaux, parce que les résultats ne sont valables que pendant six mois, et que ces personnes n'avaient pas été appelées par l'immigration.

Le projet de loi laisse de côté un autre important problème, c'est-à-dire la délivrance de visas de visiteurs. Les visas de visiteurs sont délivrés arbitrairement par l'agent, sans droit d'appel. L'agent décide, selon son bon caprice, que telle ou telle personne n'est pas un visiteur de bonne foi. Je citerai quelques cas en exemple, et je parlerai de notre réponse à ce problème.

Je connais un jeune homme qui est président d'une agence de tourisme pour tout le sud de l'Inde. Il est venu au Canada trois fois. Il a séjourné chez nous avec sa femme et sa fille. Il est toujours retourné dans son pays. Sa soeur est une canadienne très connue. Il a demandé un visa de visiteur pour pouvoir rendre visite à sa soeur durant deux semaines, et il voulait emmener sa fille, une enfant de huit ans. Son épouse devait demeurer à la maison à cause de son travail. Les autorités de l'immigration lui ont interdit d'amener sa fille, estimant qu'il pourrait l'abandonner au Canada. L'homme a dû faire lui-même 600 kilomètres, de Kerala à Delhi.

Dans un autre cas, une femme a demandé l'autorisation de venir au Canada avec ses deux enfants pour visiter ses parents. Son époux devait rester à la maison, et elle avait elle-même un emploi qui l'attendait chez elle. Le couple possédait des terres en Inde. Savez-vous quelle a été la réponse? On a interdit à cette femme de venir à moins de laisser ses deux enfants en bas âge chez elle. Autrement dit, le gouvernement canadien prenait en otage les deux enfants afin de garantir le retour de leur mère. Voilà le genre de décisions auxquelles donnent lieu les visas de visiteurs.

Lorsque mon adjointe s'est mariée, sa grand-mère et son grand-père ont présenté une demande. L'agent d'immigration a accordé au grand-père un visa pour séjours multiples valable pour cinq ans, mais la demande de la grand-mère a été refusée, sans aucune raison et de façon arbitraire.

Dans le Jutha, la collectivité a recours à l'aide des prêtres. Les autorités de l'immigration ont déclaré arbitrairement que l'homme était un agriculteur parce que, selon ses coutumes et sa religion, il ne faisait pas que du ministère. Ils refusent donc de le recevoir.

Nous avons vivement recommandé que les gens qui viennent en visite au Canada, aux États-Unis, en Amérique du Nord et qui retournent en Inde puissent obtenir des visas de visiteurs sans avoir à se soumettre à une entrevue de l'immigration, ce qui les oblige à aller jusqu'à Delhi.

L'interprétation générale qui est faite de la loi, à savoir qu'il incombe à la personne qui fait une demande de prouver hors de tout doute qu'elle retournera dans son pays, et le fait que les agents d'immigration prétendent qu'une personne va abandonner, qui son mari, qui ses enfants, ou encore sa ferme afin de rester au Canada, sont tout à fait ridicules. Il nous faut une interprétation raisonnable de ce qu'est un visiteur.

Les parents et les grands-parents devraient automatiquement se voir accorder un visa de cinq ans. Les grands-parents en provenance d'Angleterre peuvent aller et venir comme bon leur semble. Pourquoi ne pas leur accorder un visa de cinq ans? Venez visiter vos enfants et vos petits-enfants quand vous voulez. Revenez quand vous voulez. Voyons voir si l'on ne pourrait pas émettre des visas de séjour à l'intention des prêtres à Jutha.

Ce qui me préoccupe, c'est qu'un grand nombre de problèmes relatifs à l'émission de visas de séjour à New Delhi tiennent à l'arbitraire des agents d'immigration.

M. Mills: Qui sont surchargés de travail.

M. Karpoff: Dans ce projet de loi, quantité de pouvoirs décisionnels arbitraires vont être attribués aux agents d'immigration dans d'autres domaines touchant l'immigration et le traitement des réfugiés. Ils vont pouvoir prendre des décisions d'une manière arbitraire.

Je veux simplement toucher un mot ou deux sur l'aspect administratif avant d'aborder certains problèmes propres aux réfugiés. Nous avons un énorme problème administratif en matière d'immigration au Canada.

• (1840)

Dans ma circonscription, des gens qui ont demandé un visa d'immigrant, sont arrivés au Canada, sont aujourd'hui admissibles et sont devenus des immigrants canadiens, mais, à cause des retards dans le traitement de leur demande, ils doivent attendre des mois, voire davantage, entre le moment où ils demandent la citoyenneté canadienne et celui où ils l'obtiennent. Certes, ils satisfont à toutes les exigences, mais il leur faut encore comparaître devant un juge de l'immigration, le persuader qu'ils satisfont à toutes les exigences et se présenter à la cour de la citoyenneté

Il y a des retards actuellement, de longs retards. . .un an, 18 mois et davantage. Ce sont des êtres humains que nous privons de possibilités d'emploi. On ne peut pas travailler pour le gouvernement de la Colombie-Britannique sans être citoyen canadien. D'autres pertes en découlent. Ce projet de loi ne résout aucun des véritables problèmes qui préoccupent la plupart des Canadiens et des immigrants. Il ne s'attaque pas aux véritables problèmes, il vise simplement à fournir au gouvernement un prétexte artificiel, à savoir qu'il y a un authentique problème de fraude, tant chez les réfugiés que chez les immigrants, et qu'il arrive au Canada des gens qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité, qui ne veulent pas travailler et qui vont se retrouver au bureau de l'aide sociale. C'est tout simplement faux.

Il y a autre chose qui me dérange au sujet de ce projet de loi, et c'est la façon dont le gouvernement procède. Aucune modification importante à la Loi sur l'immigration n'y est proposée. Le projet de loi est truffé de dispositions mal conçues de toute façon. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il a attendu à trois ou quatre jours de l'ajournement de l'été pour présenter le projet de loi à la Chambre, puis il a invoqué la clôture pour forcer la Chambre à l'adopter, ce qui fait que nous avons essentiellement deux jours pour l'examiner, en débattre et en étudier les implications.

Le projet de loi est un véritable pavé; ce n'est pas une de ces mesures qui tiennent en un paragraphe. Il a 110 pages et certaines de ses dispositions sont extrêmement complexes. Elles sont difficiles à comprendre, de même que leurs répercussions possibles. Et que propose le gouvernement? Au beau milieu de l'été, il nous propose de l'envoyer à un comité pour qu'il l'étudie à toute vapeur.

Les Canadiens se préparent actuellement à partir en vacances. Ils ne seront pas là pour témoigner devant le comité. Les organismes ethniques ou religieux et les regroupements d'immigrants suspendent leurs activités durant l'été. Leur personnel prend congé. Tout le monde est en vacances. Ils ne vont pas pouvoir rappeler tout leur monde et rédiger en deux semaines des mémoires détaillés au sujet des dispositions techniques et des interprétations de la loi et du projet de loi et les expédier au gouvernement pour qu'il étudie tout cela attentivement pendant l'été.

Pourquoi le gouvernement est-il si pressé? S'il est convaincu que ce projet de loi est nécessaire, pourquoi ne l'a-t-il pas présenté il y a deux ans, lorsque nous avions tout le temps voulu pour l'étudier? Nous aurions eu deux ou trois ans devant nous. Pourquoi a-t-il attendu à la toute fin de son mandat?

En fin de semaine, certains habitants de ma collectivité m'ont laissé entendre que c'était un autre complot pour voir si le gouvernement pouvait soumettre au Parlement une question électorale jouant en faveur des conservateurs, plutôt que pour examiner sérieusement les besoins du Canada en matière d'immigration. Il n'y a qu'à regarder l'histoire. En vertu de cette mesure législative, mon père n'aurait jamais été admis au Canada. Peut-être certains d'entre vous de l'autre côté estimez que c'est tout à fait acceptable. Je parierais que la plupart de vos parents et de vos grands-parents n'auraient pas non plus été admis au Canada.

Ce que nous disons maintenant, c'est que ces immigrants qui ont été admis, qui ont bâti notre pays, qui lui ont donné sa force, qui enfin l'ont enrichi ne seraient pas admis aujourd'hui. J'estime que c'est une honte. Ce qui est encore plus honteux, c'est que le gouvernement essaie manifestement d'amener la Chambre à renvoyer ce projet de loi à un comité afin que celui-ci l'examine durant l'été quand les orgnisations n'ont ni le temps ni les ressources de faire connaître au comité leurs préoccupations puis, à en croire les rumeurs, de soumettre ce projet de loi, de nouveau à la Chambre à la fin août, voire au début septembre, et de lui faire franchir les autres étapes à la Chambre.

Personnellement, je trouve cela inacceptable.

Pour terminer, j'ajouterai une chose qui je crois a déjà été mentionnée. Le Canada a besoin d'immigrants. Notre population vieillit, et le pourcentage de personnes âgées croît de façon significative. Nous avons besoin de jeunes pour redonner des forces à notre collectivité.

Nous avons aussi besoin de veiller à perpétuer le riche patrimoine que constitue la diversité du Canada. Pour ça, nous avons besoin d'une politique d'immigration ouverte et libérale.

[*Français*]

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de l'honorable député d'en face.

Lorsque le député mentionne que cela prend au moins six mois pour qu'un conjoint ou une conjointe puisse entrer au pays, a-t-il consulté le critique en immigration?

De plus, il a mentionné que l'on devrait avoir des ressources humaines additionnelles à New Delhi, et il a cité un cas précis. Si les ressources humaines étaient augmentées à New Delhi, créant ainsi une dépense additionnelle, quelle serait sa réaction face à cette situation?

Monsieur le Président, je suis allé à New Delhi et j'ai pu constater les gens qui attendaient à la porte. Si l'on acceptait d'augmenter les ressources humaines, qu'arriverait-il aux plusieurs centaines de personnes qui attendent? Cela servirait-il à accélérer le processus? Pour l'accélérer, je crois que nous devons avoir de bons critères, et nous pouvons le faire avec ce que nous avons déjà.

Le député a de plus mentionné que cela prenait un an ou un an et demi avant de pouvoir obtenir un visa d'immigrant. Je ne veux pas énumérer tous les changements qui seront effectués quant aux membres des familles ainsi qu'aux communautés multiculturelles. En changeant tout, en mettant en pratique tous ces changements, un visa d'immigrant sera délivré plus rapidement aux membres de la famille immédiate des réfugiés, qu'ils soient ou non au Canada, qu'ils soient à l'extérieur ou dans le pays venant de celui qui a fait la demande.

Monsieur le Président, le député a-t-il examiné attentivement tous les changements qui seront apportés. Tout à l'heure, il a dit que l'on aurait dû faire cela il y a deux ans, et cela m'intrigue. La loi existait il y a deux ans, et là on l'améliore. Croyez-moi, cela fait deux ans que l'on travaille très fort à l'améliorer. Monsieur le Président, il s'agit là d'un très bon projet de loi.

[*Traduction*]

M. Karpoff: Monsieur le Président, j'ai notamment consulté les services d'immigration à New Delhi et ils m'ont dit qu'ils avaient besoin d'un minimum de six autres agents d'immigration à temps plein. Quelles seraient les conséquences? On réduirait ainsi les files d'attente et peut-être que les gens n'auraient plus à attendre de 11 à 12 heures.

On ne traiterait peut-être pas les demandes de visa de visiteur de façon aussi arbitraire. Les intéressés auraient peut-être le temps d'écouter pendant cinq à dix minutes la personne en question, de découvrir pourquoi elle souhaite venir au Canada et d'obtenir de bons renseignements plutôt que de rejeter tout simplement la demande de façon arbitraire en affirmant qu'il ne s'agit pas d'un mariage légal par exemple, car l'épouse est plus âgée que le mari.

Dans certaines régions de l'Inde, ce n'est pas la coutume, mais au Pendjab, cela se fait tout le temps. Peut-être que si nos agents avaient plus de temps, ils rendraient de meilleures décisions, plus humaines.

C'est ce qui s'impose si on veut améliorer les choses. Vous parlez de six mois.

M. Jourdenais: Vous avez de la chance de pouvoir obtenir ce document en six mois.

M. Karpoff: Eh bien, après avoir protesté avec vigueur pendant trois ans et avoir donné des exemples concrets, il y a eu un an l'été dernier, à l'insu du gouvernement, les agents d'immigration à New Delhi ont décidé d'eux-mêmes avec l'approbation, sauf erreur, des hauts fonctionnaires d'Ottawa, de changer la procédure.

• (1850)

Ils ont tout simplement déclaré qu'il était inacceptable qu'un conjoint attende pendant trois ou quatre ans pour obtenir une réponse—j'ai même été saisi du cas d'une personne qui a dû attendre six ans. Ils ont affirmé qu'ils allaient traiter les demandes en six mois.

Ainsi, sauf dans les cas où les intéressés ne peuvent produire les documents pertinents, nos agents respectent leurs engagements et traitent les demandes des conjoints dans les six mois. En fait, ils le font en trois ou quatre mois à la suite de ce changement de politique.

Le projet de loi ne fait que sanctionner ce que les gens ont réussi à faire de leur propre initiative, au bureau de New Delhi, en modifiant tout simplement la procédure. Ils ont décidé de procéder d'une nouvelle façon et de ne plus laisser en souffrance des demandes pendant trois ou quatre ans.

M. Mills: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Surrey-Nord pour ses observations. Je pense qu'il nous a très bien fait part du sentiment d'exaspération que nous partageons tous.

Pourrait-il me dire ce qu'il pense de l'idée que j'ai soumise au ministre plus tôt aujourd'hui, lorsque je lui ai demandé s'il envisageait de permettre aux députés d'approuver conditionnellement certaines des demandes qui sont présentées et dont le traitement est retardé faute d'effectifs suffisants au ministère?

Dans ce projet de loi, le ministre s'empresse, semble-t-il, de donner tout ce pouvoir à des fonctionnaires non élus, mais il ne semble vouloir accorder aucun pouvoir aux députés. En toute franchise, on rend davantage de compte à nos électeurs.

En d'autres termes, nous allons certes payer davantage le prix si nous approuvons conditionnellement les demandes de fraudeurs ou de ce que le solliciteur général a appelé «la racaille», si je ne m'abuse.

Ce que je crains, c'est que le ministre ne soit pas assez souple. Il ne veut pas reconnaître qu'en tant que députés, nous pourrions contribuer à la solution. Je me demande ce que le député pense de tout cela. Nous signons bien des demandes de passeport; pourquoi pas des demandes d'immigration?

M. Karpoff: C'est une idée novatrice, mais ma première réaction, c'est de dire que je n'ai pas été élu au Parlement pour devenir agent d'immigration.

M. Mills: Mais nous le sommes.

M. Karpoff: Pas du tout. Nous signons des passeports pour attester que la personne en question est bien celle qui paraît sur la photographie et que nous la connaissons. Je pense vraiment que cela deviendrait une comédie parce que, dans ma circonscription, je passerais mon temps à étudier des cas de réfugiés en détail. Mon personnel y consacre déjà trop de temps.

Le gouvernement fait du gâchis, il procède tout de travers et n'a même pas réussi à mettre un système en place; je ne pense pas que ce soit à nous de trouver une solution à sa place.

Un des problèmes que je vois, c'est cette attitude arbitraire, surtout à l'égard des réfugiés. Ce projet de loi m'a inquiété dès que j'ai commencé à lire les dispositions sur le renvoi d'immigrants ou de personnes établies au Canada et sur la façon dont le gouvernement propose d'étendre ce pouvoir arbitraire de renvoi. Je lis cet article en me demandant si je suis toujours vraiment au Canada. On dit qu'on présentera des dispositions pour protéger la communication de données obtenues confidentiellement d'autres gouvernements ou de services de renseignement. Le tribunal examinera ces données à huis clos, en l'absence de l'intéressé ou de son avocat.

Doit-on comprendre que le député pourrait être la personne qui entend ces données à huis clos, en l'absence de l'avocat de l'intéressé?

M. Mills: Pour des raisons humanitaires.

M. Karpoff: Voilà justement l'attitude arbitraire que je crains. Le gouvernement met en place des procédures antidémocratiques et arbitraires, et il veut même agir à l'insu de l'intéressé.

Par exemple, le gouvernement pourrait demander discrètement au SCRS de désigner telle organisation comme subversive et se garder d'en informer la population, de sorte que, si l'intéressé participe à une activité parrainée par cette organisation, il risque d'être renvoyé du Canada par suite d'une audience tenue à huis clos, en son absence ou en l'absence de son avocat.

Je refuse absolument qu'à titre de parlementaire, il me soit possible de participer un jour à pareille absurdité. C'est un mauvais projet de loi. Laissons le gouvernement faire des lois pertinentes, laissons-le s'en occuper selon ses méthodes administratives habituelles, mais qu'il le fasse correctement, humainement et avec justice.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les cinq premières heures du débat sont maintenant terminées.

[*Français*]

En conformité avec l'article 74 du Règlement, je rappelle à tous les honorables députés que la durée maximale des discours est maintenant limitée à 10 minutes, sans période de questions et commentaires.

Nous reprenons le débat avec l'honorable député de Terrebonne.

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.

Monsieur le Président, lorsqu'une grande route devient si congestionnée que l'heure de pointe devient pratiquement synonyme d'embourbements et de ralentissements continuels et que les automobilistes ne savent jamais quand ils vont arriver à destination, il va de soi que les urbanistes commencent à revoir leurs plans de circulation. Alors, les voies express, intermédiaires et d'accès qu'ils auront créées vont permettre de régler le problème. À ce moment-là, monsieur le Président, la circulation se fait de façon beaucoup plus logique et de façon beaucoup plus satisfaisante. Les gens passent moins de temps sur la route et le nombre d'accidents diminue.

Au cours des dernières années, monsieur le Président, le nombre d'immigrants au Canada a progressé régulièrement. Cette année, 250 000 immigrants et réfugiés seront accueillis au Canada. Ils viennent dans notre pays, attirés par les débouchés offerts à ceux qui vivent dans un pays aussi riche que le nôtre. Quoi de plus normal, lorsque les Nations Unies classent le Canada premier au monde pour sa qualité de vie? Mais ils arrivent également parce que les difficultés économiques et sociales dans leur pays d'origine les ont poussés à chercher une vie meilleure. Néanmoins, il y a dans le monde de plus en plus de personnes qui se déplacent pour des raisons politiques, économiques ou sociales, et cette demande suscite pour le Canada et les autres pays industrialisés de nombreux défis, de nouveaux défis.

Monsieur le Président, nous avons actuellement une Loi sur l'immigration qui a été conçue pour répondre aux pressions d'une époque beaucoup plus simple. À titre d'exemple, en 1980, environ 1 500 personnes nous ont demandé asile en tant que réfugiés. L'année dernière, plus de 30 000 personnes nous ont demandé notre aide; de 1 500 à 30 000 personnes par année en 12 ans. C'est donc dire que la situation a radicalement changé et que nous ne pouvons plus traiter la question de la même façon. Par comparaison, monsieur le Président, l'Allemagne prévoit que 400 000 personnes viendront lui demander asile cette année.

Cependant, nous ne sommes pas restés les bras croisés à attendre que le problème prenne des proportions de crise. Il y a deux ans, le gouvernement fédéral a présenté un plan quiquennal d'immigration précisant le nombre et les catégories d'immigrants que nous accueillerons annuellement, et ce, jusqu'en 1995. L'établissement de ce plan constitue un élément de réponse. Mais le moment est maintenant venu, monsieur le Président, de mettre à jour les instruments que nous entendons employer pour mettre en oeuvre le plan d'action. Et c'est là le rôle des amendements du présent projet de loi.

Les propositions fédérales comprennent un nouveau plan de circulation qui va nous aider à accélérer l'arrivée des nouveaux venus et à les intégrer pleinement à la vie canadienne, le plus rapidement et le plus justement possible. Il est bon de rappeler pourquoi le Canada ouvre ses portes aux nouveaux venus. Et il y a trois raisons à cela, monsieur le Président. Le plus souvent, c'est pour réunir la famille d'un résident canadien. Dans d'autres cas, la porte s'ouvre pour offrir protection et asile aux réfugiés.

• (1900)

La dernière raison, mais non la moindre, nous ouvrons régulièrement notre porte aux imigrants indépendants et aux entrepreneurs, dont la présence ici renforcera notre marché du travail ou ajoutera à notre expertise, à notre technologie et à notre capital d'investissement.

Les modifications proposées par le gouvernement fédéral vont diviser notre processus de sélection des immigrants en trois volets ou, si vous préférez, en trois «voies». Chaque volet comprendrait un mélange de candidats correspondant à nos trois objectifs principaux, mais très différents sur le plan de la procédure et de la priorité.

Les demandes des requérants qualifiés du volet un seraient traitées au fur et à mesure, sans limite fixe au nombre total de demandes approuvées chaque année. Ces candidats seraient traités dans des délais très précis, soit six mois dans le cas de conjoints et dans le cas d'enfants à charge.

Ce volet comprendrait les conjoints, les fiancés et les enfants à charge de personnes vivant déjà au Canada, tous ceux reconnus comme réfugiés au sens de la Convention par notre Commission de l'immigration et du statut de réfugié, et enfin, les immigrants investisseurs, ceux qui veulent et ceux qui peuvent investir dans notre développement économique, et ce, dès leur arrivée.

Monsieur le Président, le volet deux pourrait également refléter notre triple intérêt pour les familles, les réfugiés et les immigrants indépendants. Ce deuxième volet comprendrait les parents et les grands-parents de résidents canadiens, les réfugiés parrainés par un gouvernement ou un organisme privé et toute personne bénéficiant d'un programme spécial mis sur pied par le gouvernement, et ce, en raison d'un problème international particulier, de même que les requérants ayant un emploi réservé, travaillant de façon autonome ou admissibles comme employés de maison à demeure.

Monsieur le Président, les demandes de ces personnes seraient traitées suivant l'ordre de présentation et le nombre total de requérants dans chaque catégorie serait, et ce, pour la première fois, assujetti aux limites établies par le plan annuel d'immigration. Des délais de traitement seraient déterminés pour chaque demande, selon le nombre de personnes déjà entrées dans le système et le total prévu au plan annuel. Une fois la limite d'une catégorie atteinte, les demandes seraient reportées à l'année suivante.

Enfin, monsieur le Président, le volet trois comprendrait les personnes sélectionnées selon le principe de l'excellence. Il n'y aurait pas de réfugiés dans ce volet, puisqu'il n'y a aucun rapport entre l'excellence et le besoin de protection.

Les membres éloignés de la famille qui ne font par partie des deux autres volets se trouveront avec les immigrants indépendants, parfois dans des professions spécialement désignées, et les entrepreneurs qualifiés.

Monsieur le Président, seuls les meilleurs de chaque catégorie, indépendants ou entrepreneurs, les plus qualifiés, ou ceux dont les qualifications sont les plus recherchées par les employeurs canadiens seraient sélectionnés. Il y aurait des limites précises pour chaque catégorie. Toujours dans ce volet, une fois une demande refusée, le dossier du candidat serait fermé. Il lui faudrait présenter une nouvelle demande.

Alors si on résume, ces volets rendraient la circulation des immigrants plus fluide. Le volet un, la voie express, nous permettrait de faire passer les gens rapidement selon des délais fixés. Les nouvelles mesures de contrôle appliquées au volet deux, la voie intermédiaire, contribueraient à améliorer la circulation des immigrants, mais sans que les délais de traitement soient aussi précisément garantis que dans le volet un.

Le troisième volet nous donnerait quelque chose dont nous avons grandement besoin et nous le savons tous, monsieur le Président. Nous avons besoin d'un mode de sélection axé sur la réussite, mais qui n'enlèverait rien en soi à la générosité, une façon en soi de canaliser l'excellence vers les grandes artères de la société canadienne.

Depuis le début, nous avons voulu être sûrs qu'avec les améliorations apportées à la Loi sur l'immigration, le programme continuerait à servir au mieux les intérêts de tout le Canada et de tous les Canadiens et Canadiennes. Nous sommes convaincus que ces amendements nous aideront à atteindre notre objectif qui est en soi d'avoir un programme juste, équilibré et efficace.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer le projet de loi et je voterai en faveur de son adoption parce qu'il exprime le voeu de la population canadienne.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je prends la parole pour donner mon point de vue sur le projet de loi C–86 qui modifie en profondeur l'actuelle Loi sur l'immigration.

J'aimerais d'abord vous citer les propos qu'a tenus sir Wilfrid Laurier au sujet du premier et plus grand premier ministre qu'ait connu le Canada, «la vie de sir John A. Macdonald, c'est l'histoire du Canada.»

L'histoire du Canada à cette époque reposait sur une vision d'unité, une nation unie d'un océan à l'autre par un peuple composé de personnes de toutes race, couleur, origine, langue et culture travaillant ensemble en vue de bâtir un monde meilleur pour elles et leurs êtres chers.

Macdonald lui–même est venu d'Écosse. Laurier, qui fut le premier premier ministre né au Canada, a ouvert le Canada à l'immigration. Il a rempli le pays de travailleurs qui ont construit des chemins de fer, cultivé les prairies, extrait le minerai de la pierre implacable. Des arbres ont été abattus, des villes construites. Des navires de toutes dimensions sillonnaient les eaux de l'Atlantique et du Pacifique, apportant du poisson aux ports ou des vivres aux marchés.

Dans cette vision, le pays passait avant la région, l'unité avant la langue et la culture.

Ces deux grands hommes, l'un immigrant, l'autre canadien d'origine, ont commencé, par le processus d'immigration, à bâtir un pays qui le distingue des autres. Notre pays s'illustre par la compassion qu'il témoigne aux immigrants et aux réfugiés.

Mardi dernier, le 16 juin, le bureau du ministre a émis un communiqué sur le projet de loi C–86. On pouvait lire, dans le premier paragraphe, le passage suivant:

> Bernard Valcourt, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a annoncé aujourd'hui une série de modifications importantes à la Loi sur l'immigration, pour faire en sorte que le programme d'immigration continue de contribuer à l'unité et à la prospérité du Canada.

Or, le message du ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait un arrière–goût assez déplaisant. Ses propos, lorsqu'il ne s'inspire pas d'un texte écrit, révèlent les vraies intentions du gouvernement. Et le message devient très clair aux personnes qui sont visées par ce projet de loi, les réfugiés et les immigrants et ceux qui affirment en leur nom que le compte bancaire est ce qui compte le plus lorsqu'on arrive en sol canadien.

Lors de la conférence de presse qu'il a donnée, le ministre a mis l'accent sur les faux réfugiés et les fraudeurs sociaux, le trafic d'immigrants et les chercheurs de terres d'asile. Il a affirmé:

> Nous allons nous donner les pouvoirs de mettre un terme aux abus.

À mon avis, le ministre perpétuait à maints égards des mythes que le gouvernement devrait s'efforcer de réfuter, des mythes selon lesquels les immigrants et les réfugiés grèvent le système, qu'ils sont comme des articles à gérer, qu'il faut les accepter ou les refuser comme de simples articles.

Le ministre perpétue le mythe selon lequel les immigrants représentent une saignée pour le trésor public, en laissant entendre qu'ils abusent de notre système de bien–être social. Des études révèlent au contraire que les coûts associés à l'arrivée d'étrangers sont à court terme et qu'un bien moins grand nombre d'entre eux vivent de l'assistance sociale par comparaison avec les citoyens nés au Canada. De même, les immigrants prennent les emplois dont les Canadiens ne veulent pas ou pour lesquels il n'y a pas suffisamment de candidats qualifiés au Canada.

Le Conseil consultatif de l'emploi et de l'immigration a déclaré que les Canadiens ont besoin qu'on leur parle des avantages de l'immigration. Or, le gouvernement n'a jamais été en faveur d'une telle campagne d'information. Pour le récompenser de ses bons conseils, le gouvernement a supprimé le Conseil consultatif. Le ministre répand lui–même le mythe de l'immigrant tricheur, en évoquant auprès des médias à sa conférence de presse le

cas d'un réfugié qui touchait plusieurs chèques de bien-être social.

• (1910)

Pourquoi n'a-t-il pas plutôt souligné les grandes réalisations des immigrants au Canada?

Mentionnons par exemple Wilder Penfield, le fondateur de l'Institut neurologique de Montréal, un Américain devenu Canadien et l'un des plus éminents spécialistes du cerveau de notre temps. Timothy Eaton, venu d'Irlande, et sir Donald Smith, venu d'Écosse, qui ont dirigé deux des plus grandes chaînes de magasins à rayons au Canada et qui ont joué un rôle dans notre histoire. Tommy Douglas, lui aussi d'origine écossaise, qui a fait oeuvre de pionnier pour certains des programmes sociaux les plus appréciés au Canada, dont l'assurance-maladie. Nous songeons encore, plus récemment, à John Polanyi, un chimiste canadien et titulaire du prix Nobel, qui est né à Berlin et qui a immigré au Canada en 1934.

Les arts et la culture se sont épanouis au Canada avec le concours d'immigrants comme Ofra Harnoy, violoncelliste de réputation internationale qui nous est venue d'Israël, Rohinton Mistry, d'origine indienne, qui a remporté le prix du gouverneur général en 1991 pour les auteurs de fiction, et Austin Clark, romancier qui nous est venu des Barbades.

Le monde de la radiodiffusion doit beaucoup à Adrienne Clarkson, qui a immigré de Hong Kong au Canada. Rosemary Brown, militante féministe, a été la première noire élue à des fonctions politiques au Canada. Elle est d'origine jamaïquaine.

Sharif Kahn, du Pakistan, a atteint l'excellence dans le monde du sport, puisqu'il a été à de nombreuses reprises champion du monde au squash.

Quant au succès dans le monde des affaires, qui pourrait oublier Thomas Bata, d'origine tchécoslovaque, qui a bâti la plus grande entreprise de fabrication de chaussures au Canada.

Dans le monde juridique, il ne faut pas oublier cette femme exceptionnelle qu'est le juge Bertha Wilson, née en Écosse, première femme nommée juge à la Cour suprême du Canada.

Comme immigrant des Philippines et maintenant député, je suis fier des précédents que nous devons à ces immigrants qui, par leur coeur et leurs talents, appartiennent depuis longtemps au Canada. Je ne puis qu'espérer aller aussi loin qu'eux, comme immigrants et Canadiens.

À la conférence de presse, peu après le dépôt du projet, le ministre, son projet de 113 pages devant lui, se donnait carte blanche pour gérer le système d'immigration. En fait, il écarte le Parlement du processus, en optant pour une réglementation qui échappe au processus législatif. Il enlève aux réfugiés le droit d'en appeler des décisions de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié auprès d'une cour de justice.

Les précédents ne manquent pas pour montrer que les tribunaux ne sont pas toujours d'accord avec la commission. Le gouvernement a-t-il oublié que les tribunaux étaient le rempart du droit et de la justice? Que la démocratie perd tout son sens si la justice naturelle est niée? Le ministre et son gouvernement ont-ils oublié que les tribunaux d'appel ont confirmé au monde entier la vitalité de la démocratie que nous respectons? Ceux qui disent la vérité n'ont rien à craindre du processus d'appel et surtout des tribunaux d'appel où des hommes et des femmes se consacrent aux nobles objectifs que sont la justice et la compréhension.

Par le passé, des décisions arbitraires au sujet des visas de visiteur ont violé les droits de certains citoyens canadiens et de parents qui voulaient venir les visiter.

Récemment, j'ai dû intervenir au nom de la soeur de M^me^ Kaur, de l'Inde, la soeur d'un homme de ma circonscription qui est décédé. Partie de la campagne indienne, elle a fait un long et pénible voyage pour se rendre à l'ambassade du Canada à New Delhi, où sa demande de visa a été rejetée. Je suis intervenu en son nom. Après une longue période d'attente, elle a pu obtenir un permis du ministre. Combien d'autres Sarjit Kaur se font refuser un visa de visiteur chaque jour?

Dernièrement, un de mes électeurs a invité au Canada un parent vivant en Ukraine. Le visiteur s'est vu refuser l'entrée au Canada pour des raisons similaires. Les Ukrainiens étaient prisonniers dans leur propre pays jusqu'à l'éclatement de l'Union soviétique. N'est-il pas ironique qu'ils redeviennent, aujourd'hui, prisonniers à cause de la politique d'immigration du Canada?

Enfin, je voudrais dire, en guise de conclusion, que notre pays a été bâti par des immigrants. Il n'a pas été bâti du jour au lendemain, pourtant le gouvernement voudrait, du jour au lendemain, changer tout le processus d'immigration. Certains changements sont bons, d'autres pas. On devrait nous donner, à nous et à tous ceux qui s'intéressent au bien-être des immigrants ainsi qu'à l'essor continu et à la prospérité de notre pays, le temps d'étudier ce projet de loi.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis également très heureuse de prendre la parole au sujet du projet de loi C-86, qui modifie la Loi sur l'immigration. La motion, présentée par le ministre de l'Immigration, propose la deuxième lecture et le renvoi à un comité législatif du secteur ministériel du projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence. L'amendement de mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce, appuyé par le député de Cap-Breton—The Sydneys est le suivant:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence, ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.

Cela signifie qu'on ne devrait pas adopter ce projet de loi ce soir et qu'on devrait plutôt prolonger la période d'étude afin que nous puissions l'examiner en détail.

Ce projet de loi complexe et exhaustif a été déposé il y a moins d'une semaine. Cela ne laisse pas suffisamment de temps pour l'examiner attentivement ou pour consulter la population. C'est décevant que le gouvernement ne nous ait pas permis de discuter ouvertement et à fond, avec tous les intéressés, de ce très important projet de loi.

Le gouvernement essaie de reprendre les votes perdus au profit de son adversaire d'extrême droite, le Parti réformiste, en capitalisant sur l'idée qu'une proportion importante de réfugiés et d'immigrants abusent du système. Des études ont prouvé le contraire, montrant d'ailleurs que les immigrants apportent beaucoup plus qu'ils ne prennent à notre pays.

Le ton du projet de loi est inquiétant, parce qu'il s'intéresse surtout aux questions de contrôle et d'abus, et qu'il ne vise pas à aider les vrais réfugiés tout en rationalisant la procédure.

Nous savons que 95 p. 100 de ceux qui viennent au Canada sont reconnus en tant que réfugiés dès la première étape du système actuel.

Nous devons étudier ce projet de loi pour pouvoir en faire une critique constructive, mais le gouvernement préférerait en accélérer l'adoption pour servir ses propres fins politiques. Ce fait est d'autant plus significatif que ce projet de loi constitue la refonte la plus considérable de la Loi sur l'immigration depuis 1978. Il n'est évidemment pas sans failles, et nous devons avoir tout le temps nécessaire pour l'étudier comme il faut.

Il s'agit ici de réfugiés dont la vie est en danger. À titre de porte-parole de mon parti pour les droits de la personne, je sais par expérience que les véritables réfugiés—et ils le sont dans la grande majorité des cas—viennent au Canada pour échapper à une cruelle oppression, voire à la mort bien souvent.

C'est pourquoi il faut essayer de comprendre ces gens que nous sommes censés aider par l'entremise de notre système de détermination du statut de réfugié. Selon l'article 1 de la Convention des Nations Unies sur le statut de réfugié, un réfugié, c'est «toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se prévaloir de la protection de ce pays.»

En 1969, le Canada a signé la Convention des Nations Unies relative au statut de réfugié et, en 1989, il a reçu du haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés la plus haute distinction pour aide humanitaire. C'est tout à l'honneur du Canada.

En 1986, le Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada publiait un rapport intitulé *Indépendance et internationalisme* dans lequel il concluait que la politique sur les réfugiés était conforme aux grands objectifs de notre politique étrangère, à savoir favoriser l'aide humanitaire aux populations défavorisées et le maintien d'un ordre international juste et stable.

Peu de pays au monde ont suffisamment de ressources et de possibilités pour offrir un asile temporaire ou permanent aux réfugiés. Le Canada figure parmi les tout premiers de cette courte liste.

• (1920)

J'admets que cette réputation enviable s'est un peu ternie. Elle s'est détériorée au moment où la communauté internationale a le plus besoin de nous. Les désastres écologiques, la famine chronique et les conflits régionaux sont des facteurs qui contribuent à la création d'autres catégories de réfugiés et qui rendent encore plus confuse la définition exacte de ce qu'est un réfugié.

Récemment, les tendances internationales ont exercé des pressions sans précédent sur le processus de détermination du statut de réfugié. En 1981, 34 050 demandes d'asile ont été présentées au Canada. Les années 1980 ont été marquées par une augmentation importante de la demande. En 1987, 25 000 candidats ont demandé le statut de réfugié et en 1989 ce nombre est passé à 95 000. Il en est résulté un arriéré incroyable.

Pour régler le problème, le gouvernement a déposé un projet de loi visant à rationaliser le système. Les modifications apportées à la loi ont ralenti le processus, ouvert la porte aux abus et créé des injustices pour de nombreux réfugiés. Aujourd'hui, nous examinons les moyens qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer les choses.

Un bon nombre des dispositions proposées dans cette loi se rapportent au fonctionnement du système et aux mesures d'exécution. Reste à savoir si elles amélioreront globalement le système d'accueil des immigrants.

Comme ce fut le cas pour d'autres projets de loi adoptés récemment par le gouvernement, le projet de loi C-86 autorise le ministre et le Cabinet à recourir davantage aux règlements et à éliminer de nombreux aspects à la loi.

Les mesures visant à accélérer le processus de réunion des jeunes enfants à leurs parents et des deux conjoints sont fort bienvenues.

Notre porte-parole officiel en matière d'immigration, le député de Notre-Dame-de-Grâce, a recommandé le 21 mai dernier d'autoriser ceux qui obtiennent le statut de réfugié à parrainer leur famille aussitôt qu'ils sont reconnus comme réfugiés.

Un tiers des réfugiés ont des épouses et des enfants et bon nombre d'entre eux ont été séparés pendant plus de cinq ans parce qu'ils étaient pris dans l'arriéré du processus. Il serait logique de permettre la réunification immédiate des réfugiés et de leur famille puisque environ 95 p. 100 des réfugiés obtiennent par la suite le droit d'établissement.

Le projet de loi ressuscite également la disposition relative à un tiers pays sûr, laquelle avait soulevé l'opposition il y a quelques années à l'occasion de l'étude du projet de loi C-55. En effet, elle permet à un agent d'immigration de renvoyer un revendicateur dans certains pays qu'il a traversés en venant au Canada.

Selon le Conseil canadien pour les réfugiés, une bonne part du pouvoir de décision des arbitres, qui étaient presque indépendants, est maintenant confiée aux agents d'immigration principaux. Le conseil ajoute que les décisions seront prises sans que le revendicateur ait droit de recourir aux services d'un conseiller juridique. De véritables réfugiés pourraient donc être renvoyés à la frontière sans recours possible.

On a également proposé d'apporter des changements au fonctionnement du comité d'examen des réfugiés. Actuellement, pour obtenir le statut de réfugié, il faut obtenir l'approbation d'un seul membre de ce comité de deux membres. Selon le projet de loi actuel, il faudra dans certains cas obtenir l'approbation des deux membres du comité.

Le ministre sera également autorisé à choisir les éventuels immigrants qu'il juge les plus aptes, pour une raison ou pour une autre. Cette façon de faire remplacerait le système du «premier arrivé, premier servi». Mon côté cynique me laisse deviner quels ressortissants auraient droit à un traitement préférentiel, en particulier si la majorité des changements proposés ont des motifs politiques.

Parmi les autres changements, les visas de visiteur donneraient le droit de demeurer au Canada six mois au lieu de trois, mais on n'a rien fait pour mettre fin aux rejets souvent abusifs des demandes légitimes de visas de visiteur. Le projet de loi contient des dispositions plus rigoureuses contre les personnes susceptibles d'être des terroristes et des criminels ayant des liens avec le crime organisé. On ne précise pas toutefois comment on établira une distinction entre les résistants et les terroristes. Je pense qu'il importe d'établir pareille distinction très clairement.

Le projet de loi soulage le gouvernement d'un lourd fardeau en ce qui concerne l'application de la loi puisqu'il confie une bonne part de cette responsabilité aux transporteurs. Les conséquences pourraient être sérieuses au chapitre du contrôle et de la responsabilité de rendre compte des coûts du processus. Il est curieux que le gouvernement cherche, d'une part, à contrôler l'immigration et l'afflux des réfugiés et, d'autre part, à abandonner un certain contrôle aux transporteurs. Cela me paraît illogique. Une bonne disposition est l'adjonction d'un système de sanctions disciplinaires pour les membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié qui se conduisent mal ou qui font preuve de négligence. Il y a eu plusieurs cas où ces derniers se sont montrés grossiers à l'égard des demandeurs du statut de réfugié et où ils les ont tournés en ridicule. Je pense que la plupart d'entre nous en ont été tout à fait scandalisés.

Encore une fois, bien que ce soit une bonne chose de définir clairement ce qui est une conduite acceptable, je me demande si on a prévu cette disposition pour des motifs politiques ou bien dans un souci humanitaire pour épargner des gens qui ont déjà suffisamment souffert.

Il existe plusieurs domaines qui n'ont pas été abordés par ce projet de loi, notamment le fait qu'il n'y a pas de disposition prévoyant un appel du rejet de la demande de statut de réfugié à la frontière ou devant la Commission du statut de réfugié. On peut faire appel sur des questions de droit devant la Cour fédérale, mais même cela est limité. Aucune commission n'est parfaite et un système d'appel est essentiel lorsque les droits de la personne sont en jeu.

Alors que le projet de loi clarifiera et améliorera les dispositions d'application de la loi, rien n'est fait pour clarifier et améliorer l'utilisation de l'article 14 qui prévoit l'admission de réfugiés pour des raisons d'ordre humanitaire.

J'avais malheureusement préparé un discours de 20 minutes et je dois maintenant le réduire à 10 minutes. Il y avait bien d'autres choses dont je voulais parler et je n'en ai manifestement pas le temps. Mais je crois vraiment, ainsi que, je pense, les députés de ce côté-ci de la Chambre, que le projet de loi a besoin d'être étudié davantage en consultation avec des experts en matière d'immigration et de réfugiés. Cette étude doit résulter en de véritables améliorations qui apporteront au projet de loi efficacité et compassion et ne pas être un simple moyen d'essayer de récupérer certains des électeurs qui sont passés dans le camp du Parti réformiste.

Ce projet de loi est lourd de conséquences pour les Canadiens. Imposer la clôture et faire adopter à la hâte un projet de loi médiocre, c'est rendre un mauvais service aux Canadiens et c'est trahir les peuples du monde qui n'ont pas la chance de jouir des mêmes libertés que nous.

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de ce projet de loi pendant 10 minutes.

Tout d'abord, je voudrais féliciter le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Ce n'est pas du tout un mauvais projet de loi, c'est même un bon projet de loi, un projet de loi qui plaira à nos électeurs et à tous les Canadiens.

Il touche essentiellement trois choses: aider les résidents canadiens à faire venir leur proche famille de l'étranger; engager le Canada à accueillir les réfugiés légitimes; et promouvoir le développement d'une économie forte dans toutes les régions du pays.

Le gouvernement propose une série de modifications à la façon dont nous opérons depuis l'adoption de la dernière Loi sur l'immigration, en 1976. Ce sont des modifications sensées, pragmatiques et importantes qui feront que l'immigration continuera à servir les intérêts de tous les Canadiens. Certaines mesures simplifieront la façon dont nous identifions et recevons les réfugiés; d'autres mettent l'accent sur la nécessité d'attirer au Canada les personnes qui ont les qualifications et les talents dont nous avons besoin; d'autres encore réduiront les abus et élimineront les inefficacités, de façon à rendre le système plus juste pour tous.

Ces modifications sont nécessaires, car le contexte de notre programme d'immigration a beaucoup changé depuis 1976. Les conditions politiques et économiques internationales sont moins stables qu'elles ne l'étaient. Les catastrophes naturelles, les conflits régionaux et l'effondrement économique ont conduit à de vastes mouvements de population tout à fait imprévisibles. Selon des spécialistes, jusqu'à 80 millions de personnes pourraient être en déplacement à n'importe quel moment.

En 1983, 95 000 personnes ont demandé asile dans des pays de l'OCDE; en 1991, ce nombre a augmenté de 800 p. 100 pour atteindre 700 000. La plupart de ces demandeurs d'asile n'auraient pas droit au statut de réfugié selon la définition qu'en donne l'ONU.

La distinction entre les réfugiés et les migrants économiques s'est estompée.

Actuellement, le nombre de personnes désirant entrer au Canada est énorme. La demande est impossible à prévoir et, de plus, le classement des nouveaux venus est loin d'être simple. Dans ce contexte nous avons besoin d'outils pour nous aider à gérer la demande accrue imposée à notre programme d'immigration. Dans l'intérêt du Canada, il nous faut un processus plus simple de détermination du statut de réfugié et le meilleur processus de sélection possible.

Insérer l'efficacité et le contrôle dans notre système est particulièrement important maintenant, vu l'avenir devant lequel se trouvent les nations industrialisées face aux vastes mouvements de population. Il ne s'agit pas de fermer la porte, comme certains le voudraient, il s'agit de gérer nos programmes de la façon la plus efficace possible, avec les ressources dont nous disposons, pour servir au mieux les intérêts du pays.

• (1930)

Un des problèmes de la loi de 1976 était celui-ci. Le gouvernement fédéral avait la responsabilité d'établir le nombre total d'immigrants admissibles par année, mais il n'avait pas le pouvoir d'atteindre son objectif. Pour gérer comme il faut le programme d'immigration, le gouvernement a besoin de cette autorité. C'est ce que lui donne le projet de loi C-86.

Pour être sûrs que le programme d'immigration profite à tous les Canadiens, nous devons en avoir la maîtrise. D'après les questionnaires qu'ils ont retournés à mon bureau, d'après les lettres qu'ils m'envoient et les propos qu'ils me tiennent quand ils m'arrêtent dans la rue, bon nombre d'habitants de ma circonscription, Niagara Falls, croient que nous risquons de perdre le contrôle du système. Je pense qu'ils ont raison d'avoir peur. C'est pourquoi nous avons besoin de nouvelles mesures pour faire respecter la loi.

Il y a, à nos portes, des personnes qui sont très habiles à contourner les procédures d'immigration et nos lois. Il y en a de plus en plus, tout comme il y a de plus en plus de faux documents bien faits et de nouvelles techniques pour entrer illégalement au pays et faire entrer en contrebande les immigrants non autorisés. Il est temps que nous nous dotions d'outils nouveaux et plus appropriés pour mettre fin à ces abus et aux autres formes d'abus qui nuisent à l'intégrité de notre programme d'immigration.

Les choses ont changé aussi à l'intérieur de nos frontières depuis l'entrée en vigueur de l'actuelle Loi sur l'immigration. En ces temps économiquement difficiles et d'urbanisation accrue, les provinces et les régions ont plus besoin qu'en 1976 de personnes possédant des compétences et une expérience particulières.

De même, nous savons beaucoup mieux où sont les injustices dans notre système. Par exemple, pourquoi faut-il si longtemps pour traiter les demandes des immigrants légitimes de différents coins du monde? C'est l'une des difficultés auxquelles nous tous, députés, sommes confrontés quand des habitants de nos circonscriptions viennent nous dire qu'une personne de leur pays d'origine a rempli toutes les formules, qu'elle satisfait aux conditions d'admissibilité, qu'elle a un dossier médical satisfaisant, que tous ses papiers sont en règle et qu'on lui a répondu qu'elle pourrait devoir attendre trois ans. Un tel système ne travaille dans les intérêts de personne, et je pense qu'il faudrait le modifier.

Je pense que les changements proposés contribueront beaucoup à réduire ce genre de frustrations qu'éprouvent les personnes qui veulent immigrer au Canada. En même temps, il découragera ceux qui sont tentés de tricher au moment de leur admission et veillera à ce que l'équilibre entre les trois grands objectifs de notre système d'immigration serve mieux les Canadiens.

Les changements que nous proposons rendront le système plus équitable et plus simple pour tous. C'est pourquoi je les appuie. C'est pourquoi, à mon avis, tous les députés de la Chambre devraient appuyer ce projet de loi.

M. Edmonston: Monsieur le Président, j'aborderai le projet de loi C-86, le projet de loi sur l'immigration, en faisant suite aux propos du député. Il a dit que, en tant que ministériel, il estimait que ce projet de loi rendrait le processus équitable. Or, je ne suis absolument pas d'accord avec lui.

Si j'examine attentivement ce projet de loi, je peux facilement y trouver cinq ou six aspects où il n'est pas équitable. Je prierais les députés ministériels de bien vouloir m'écouter. Ils sauront peut-être pourquoi j'estime que ce projet de loi est injuste.

Tout d'abord, le gouvernement a adopté un principe selon lequel les riches peuvent entrer dans le pays, peu importe leur compétence et peu importent nos besoins. Pourvu qu'ils aient l'argent, ils passent avant leur tour.

Cela ressemble à une nouvelle taxe d'entrée, sauf qu'elle est beaucoup plus coûteuse de nos jours. Je suppose que le gouvernement s'adapte à l'inflation et a décidé que ceux qui ont assez d'argent peuvent entrer au Canada. Avec ce projet de loi, la situation est encore pire, car les riches ont une priorité encore plus grande. En fait, cette injustice est encore pire qu'elle ne l'était auparavant.

La deuxième objection que je voudrais formuler porte sur la réunion accélérée des familles. Je crois savoir que c'est déjà fait sur le plan administratif. Il n'est pas nécessaire d'avoir un projet de loi pour cela.

Nous parlons de réunir des familles et de permettre à des familles et à des immigrants de travailler. Mais à quoi cela sert-il aux membres d'une famille s'ils ne peuvent pas gagner d'argent parce qu'ils ne deviendront citoyens canadiens qu'environ un an ou 18 mois après que la paperasserie sera terminée?

Qu'advient-il de ces gens qui attendent que leur cas soit étudié? Certains doivent compter sur l'assistance sociale. D'autres doivent travailler illégalement. Ils ne paient pas d'impôts. Le gouvernement se sabote lui-même en ne permettant pas à ces gens de travailler. Il met tellement de temps à leur accorder leur citoyenneté qu'il se prive de recettes qui lui reviendraient légitimement si ces gens payaient des impôts. Le projet de loi ne résout nullement ce problème fondamental.

Troisièmement, il faut tenir compte des droits fondamentaux des gens qui immigrent au Canada. Je suppose que nous sommes tous des immigrants, à l'exception des membres des Premières nations. Je suis peut-être au nombre des immigrants les plus récents. J'ai immigré ici à partir des États-Unis.

Je sais de quoi je parle lorsque je parle des droits fondamentaux des immigrants. Je sais ce que c'est que d'être interrogé à la frontière par quelqu'un qui en sait plus long sur soi que l'on en sait soi-même.

Je me souviens comme si c'était hier d'être passé par là. Je me suis présenté devant les autorités de l'Immigration pour obtenir la citoyenneté canadienne après avoir renoncé à la citoyenneté américaine. J'avais servi pendant trois ans dans l'armée des États-Unis et j'avais été honorablement rendu à la vie civile après avoir été en poste à Panama. L'agent de l'immigration m'avait demandé si j'avais déjà eu des problèmes avec la justice. Par exemple! Si l'on m'avait donné 10c. chaque fois que j'ai eu des problèmes, je serais riche aujourd'hui. J'ai grandi dans les turbulentes années 60.

Au collège, j'ai été à la tête d'une opération de boycottage qui visait à faire démissionner le président. Le gouverneur du Maryland, Spiro Agnew, nous avait fait jeter en prison pendant une nuit, d'autres et moi, pour incitation à la révolte parce que nous avions boycotté les cours. J'ai collaboré avec des groupes qui étaient associés à Martin Luther King. Je suppose qu'on me considérait comme une espèce de terroriste parce que j'avais été arrêté pour avoir participé à des manifestations.

Eh bien, l'agent de l'Immigration détenait cette information sur moi et je savais que j'avais une chance de réagir, de m'expliquer, de donner des exemples. Il a compris. J'ai été autorisé à immigrer au Canada, et je crois que nous le regrettons tous en ce moment.

J'avais reçu une assez bonne éducation; j'étais blanc et j'arrivais dans un pays qui voulait, je suppose, accueillir des immigrants tels que moi. J'avais rempli toutes les formalités. Puis est venu le moment de respecter mes droits fondamentaux, ce que nous appelons *audi alteram partem* et qui signifie être entendu après son accusateur et lui faire face.

Rien de tel n'est prévu dans le projet de loi. Les immigrants ne sauront pas ce que les autorités auront à leur sujet. On pourra donc dire qu'ils appartiennent à une organisation louche, à un groupe terroriste. Quelle différence y a-t-il entre un terroriste et un patriote? Le patriote est celui qui gagne.

On peut parler de la bande Stern, en Israël. Ou de l'OLP, des Contras, ou de quiconque se bat pour un principe. Lorsqu'on se bat pour un principe, la lutte peut prendre bien des formes différentes. Mais il suffira qu'un fonctionnaire de haut rang décide que votre façon de lutter ne correspond pas à sa façon de changer la société. Peu lui importera de savoir si c'est ainsi que les choses se passent dans le pays d'origine de l'immigrant. Celui-ci sera donc exclu sans même savoir de quoi on l'aura accusé.

Et c'est cela qui est si déshonorant. C'est cela qui est si injuste. Voilà ce qui est tellement choquant dans ce projet de loi. L'immigrant n'aura pas la possibilité de confronter son accusateur.

• (1940)

Je dénonce également le fait que le projet de loi contraigne les immigrants à vivre dans une région donnée. Je ne crois pas que cette exigence puisse être appliquée. Ayant été membre du Comité Beaudoin-Dobbie, où nous nous sommes intéressés à la question de la mobilité au Canada, où nous avons besoin de mobilité, nous avons défendu le principe selon lequel les gens devaient pouvoir travailler là où on a besoin d'eux.

Le projet de loi permettrait d'obliger quelqu'un, parce qu'il est noir, à aller travailler à Moose Jaw pendant deux ou trois ou même quatre ans. S'il s'agit d'une personne brune, va-t-on l'envoyer dans le nord du pays? Et on voudra faire de l'Est une région un peu plus peuplée de personnes à la peau sombre. Une telle ligne de conduite mène au désastre. Cela ne peut pas fonctionner. On ne peut pas obliger les gens à aller vivre dans des régions auxquelles ils n'appartiennent pas naturellement et où ils ne veulent pas se retrouver. Ces gens voudront vivre là où sont leurs familles, et le fait de les obliger à aller ailleurs constitue une punition cruelle et inhabituelle.

Le projet de loi C-86 sur l'immigration comporte de nombreux aspects auxquels je m'oppose. Ce projet de loi fait outrage au Parlement, principalement parce que son application se fera en bonne partie par voie de réglementation; en effet, le gouvernement et le Cabinet pourront, en adoptant des règlements, accorder des faveurs à ceux qu'ils privilégieront, et imposer des restrictions à d'autres, sans avoir à en saisir le Parlement.

Je crois que cela est condamnable. Le projet de loi constitue également un outrage à la Cour suprême et au jugement de 1985, dans lequel ce tribunal avait statué que le gouvernement s'était trompé. Les immigrants ont droit à une audition équitable. On ne peut pas empêcher quelqu'un d'entrer au pays sans entendre les raisons fondamentales de sa venue.

En terminant, je tiens à dire que la cerise sur le gâteau est un cadeau au Parti réformiste. Ce gâteau est un gâteau préélectoral pour le Parti réformiste. La cerise qui coiffe ce gâteau putride, c'est la possibilité d'annuler rétroactivement les demandes qui sont déjà en cours de traitement.

Il y a actuellement 300 000 demandes en attente dans le système. Voilà à quoi pense le gouvernement lorsqu'il parle de rationalisation du système. Quand le gouvernement dit qu'il veut rationaliser rétroactivement, il faut comprendre qu'il veut annuler des demandes.

Je me demande bien ce qu'entend le gouvernement par équité et rationalisation. J'ai l'impression qu'il veut réduire l'immigration, et rendre l'immigration tellement difficile que les gens n'essaieront plus de venir au Canada autant que par le passé.

Notre pays n'a peut-être pas été le pays le plus accueillant pour les immigrants, mais il s'est fort bien tiré d'affaires si on le compare aux États-Unis, où 7 à 10 p. 100 environ des demandes sont acceptées, alors qu'au Canada le pourcentage atteint 60 p. 100. Je pense qu'il y a lieu d'en être fier. Nous n'avons cependant pas lieu d'être fiers du projet de loi C-86. J'ai honte de voir un gouvernement oser présenter un tel projet de loi.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, comme le savez, je ne suis pas une autorité en matière d'immigration, mais j'aimerais dire à mon honorable collègue, qui a été le dernier intervenant, qu'il n'y a aucune raison d'avoir honte de ce projet de loi. Franchement, d'après ce que j'ai vu, je crois que nous pouvons en être très fiers.

Il n'est pas étonnant que la reconnaissance récente du Canada, par les Nations Unies, comme le meilleur endroit où vivre au monde découle des pressions exercées par presque tous les pays du globe pour inciter ce dernier à ouvrir ses portes aux immigrants et aux réfugiés. Le Canada, comme nous le savons tous, est très sollicité par ceux qui désirent se bâtir une nouvelle vie.

Toutefois, l'immigration est une lame à double tranchant en ce sens que le Canada a besoin de nouveaux citoyens tout comme de nombreux nouveaux Canadiens souhaitent venir s'installer ici.

Par exemple, les statistiques économiques et démographiques actuelles montrent que nos besoins en matière d'immigration s'élèvent, sur une base annuelle, à un pour cent de l'ensemble de la population. Autrement dit, il nous faut plus de 250 000 immigrants par année pour maintenir notre viabilité économique en équilibre.

Contrairement à ce qu'a laissé entendre l'honorable député au sujet du fait que le niveau d'immigration n'augmentait pas, en 1991, 222 000 immigrants ont été admis au Canada. À partir de 1992, on prévoit que ce niveau se maintiendra de façon constante à 250 000 immigrants. Il est très possible que ces chiffres augmentent dans les années à venir au fur et à mesure que les circonstances changent.

Les immigrants veulent venir au Canada et le Canada a besoin d'immigrants. Notre politique d'immigration et la façon dont nous l'appliquerons dans les années à venir sont essentielles à l'avenir de notre pays, tant sur le plan économique que social. Le projet de loi C-86 contient non seulement des mesures importantes qui visent à améliorer l'efficacité de notre programme d'immigration, mais c'est également un outil complet, constructif et sérieux qui regroupe quatre thèmes principaux: le système de gestion de l'immigration, qui englobe la sélection et l'évaluation des immigrants, les programmes spéciaux, les intérêts provinciaux et régionaux, la mobilité géographique et professionnelle et le Programme d'immigration des investisseurs.

Deuxièmement, le projet de loi prévoit des dispositions qui portent sur la protection de la société, l'interception d'immigrants illégaux, les contrôles à la frontière, les perquisitions en vue d'appréhender les faux immigrants à la frontière, l'attestation des immigrants authentiques. Il renforce l'application de la politique d'immigration au Canada en vue de réprimer les abus dont peuvent faire l'objet les programmes d'assistance sociale et afin d'empêcher les criminels de tirer parti du système de reconnaissance du statut de réfugié. Il prévoit aussi le renvoi et l'expulsion de réfugiés, au besoin.

Troisièmement, le projet de loi renforce le processus de reconnaissance du statut de réfugié, met l'accent sur l'accès et la coopération internationale, rationalise le système pour permettre à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié d'offrir des services plus efficaces aux intéressés, de façon à accorder avec plus de célérité les droits d'établissement et les autorisations de travailler, de procéder aux renvois et aux expulsions, au besoin, et d'assurer l'accès à une procédure d'appel par l'entremise de la Cour fédérale du Canada.

Quatrièmement, et c'est le dernier point, les services sont améliorés, les procédures simplifiées, le temps de réponse accéléré, les systèmes d'information perfectionnés, des documents sont émis, renouvelés et renvoyés dans le cas de permis de résidents, et, ce qui est très important, le programme bénéficie d'une plus grande transparence. En réalité, les règles et les procédures sont claires et visibles pour tous.

Les immigrants sont bien servis par leur nouvelle condition de résidents permanents du Canada, mais à cause du nombre croissant de personnes qui veulent y entrer, d'énormes pressions s'exercent sur un système qui n'avait pas été conçu pour les recevoir. Le processus de traitement des immigrants s'accompagne donc de services qui sont loin d'être satisfaisants. Obtenir le statut d'immigrant reçu ou de réfugié va parfois exiger des intéressés de longues files d'attente et des retards, une incapacité de prévoir la date d'événements marquants,

des formules compliquées à remplir, et des règles et procédures qui sont à la fois difficiles à comprendre et dont il est difficile de saisir la raison d'être.

Le service insatisfaisant est à la fois troublant et ennuyeux et il est la manifestation de certains problèmes dont souffre notre programme d'immigration. C'est pour traiter directement des causes de ces problèmes que le projet de loi C-86 a été élaboré et, comme je l'ai dit, c'est pourquoi il renferme des éléments bien définis, qui amélioreront tout notre système d'immigration.

La modification la plus importante consiste en un plan qui servira à diviser les demandes de statut d'immigrant et de réfugié selon trois catégories ayant chacune leur priorité et leur procédure. Il est utile d'expliquer un peu ces trois catégories.

En premier lieu, il y a la demande. Quand les formules d'immigration seront traitées sur demande, il n'y aura pas de limites. Cette catégorie comprend les membres à charge de la famille immédiate, conjoints et enfants, les réfugiés et les investisseurs et leurs familles. Ces immigrants représenteraient, d'après les statistiques de 1991, environ 24 p. 100 de tous les immigrants.

La deuxième catégorie est celle où les personnes qui font une demande seront servies dans l'ordre d'arrivée, où des limites seront imposées au nombre d'immigrants autorisés et où des normes seront établies. Elle inclura les parents et grands-parents d'immigrants et leur famille, ainsi que certains réfugiés. On estime qu'elle représentera 35 p. 100 du nombre total d'immigrants.

Enfin, la troisième catégorie se composera d'immigrants sélectionnés en raison de leur excellence. Une limite sera également placée sur le nombre d'immigrants de cette catégorie qui pourront être admis chaque année. Il y aura une liste et un calendrier. Cette catégorie inclura des entrepreneurs, et non simplement des investisseurs venant avec leur argent, mais des entrepreneurs, c'est-à-dire des gens qualifiés, des gens ayant démontré qu'ils sont capables de diriger une entreprise et de créer la richesse. Elle comprendra également les personnes spécialisées, et les parents aidés.

• (1950)

En ce qui concerne le courant d'immigration, on a fait allusion cet après-midi aux retards apportés à l'examen des demandes au bureau de New Dehli où a-t-on laissé entendre les agents de l'immigration sont seuls responsables d'améliorer le traitement des dossiers concernant les conjoints et les enfants à charge.

Il est vrai que les agents de l'immigration dans nos bureaux à l'étranger sont très efficaces et pleins d'imagination. Il importe qu'on sache bien que les progrès observés à Delhi et à d'autres endroits découlent directement des améliorations apportées au plan quinquennal de l'immigration, améliorations qui ont été déposées à la Chambre en novembre 1990, et aux engagements prévus dans ce plan. Ces engagements et améliorations sont consacrés par le projet de loi.

Comme je l'ai dit, les candidats admissibles du premier groupe verront leur demande étudiée sur présentation, sans aucune limite au nombre total des demandes. Quant au deuxième groupe, les demandes seront étudiées selon l'ordre d'arrivée dans chaque catégorie, sous réserve des limites fixées dans le plan annuel d'immigration. Enfin, le troisième groupe comprendra les personnes choisies pour leur excellence, par exemple des entrepreneurs, des personnes ayant des compétences spéciales et les parents aidés.

Seulement les meilleurs de ce dernier groupe, les plus compétents ou ceux qui ont des compétences recherchées par les employeurs canadiens seront acceptés, dans les limites prévues dans le plan annuel.

Ce mode de gestion améliorera grandement l'étude des demandes d'immigration de tous ceux qui veulent venir chez nous. Si des conjoints, enfants à charge, réfugiés et investisseurs sont placés dans le premier groupe, ils recevront une attention immédiate. Quant au deuxième groupe, le nouveau pouvoir de rejeter les demandes lorsque le niveau voulu est atteint permettra d'éliminer les arriérés qui engouffrent maintenant nos ressources et limitent notre capacité de réaction face à des situations d'urgence. Enfin, aucun arriéré ne sera toléré pour le groupe trois, arriérés qui, en ce moment, grèvent nos ressources et nous empêchent d'aider d'autres personnes.

En guise de conclusion, je dirai que la Loi sur l'immigration de 1976 a engagé le Canada dans un programme permanent d'immigration caractérisé par de grands principes et une série d'objectifs clairs. Ces objectifs, aussi importants aujourd'hui qu'ils l'étaient alors, sont les suivants: réunir les membres immédiats des familles; offrir un refuge aux personnes qui fuient les persécutions; et favoriser le développement d'une économie forte et saine dans toutes les régions du Canada.

Les modifications proposées dans le projet de loi C-86 contribueront, dans une large part, à réduire le sentiment d'injustice des immigrants, à dissuader les tricheurs dès l'entrée au Canada et à faire en sorte que notre politique d'immigration, grâce à ses trois principaux objectifs, sert les intérêts de l'ensemble du Canada.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'espère que le gouvernement fera preuve d'une grande circonspection avec ce projet de loi. J'espère qu'il ira rencontrer des groupes d'intérêt, des organismes confessionnels, des organisations non gouvernementales et ceux qui seront le plus directement touchés avant d'adopter le projet de loi.

Il y a quelques jours à peine, j'ai eu le plaisir de m'entretenir avec un représentant d'un organisme local de ma circonscription, les Bootleggers. Cet organisme a invité une équipe de Moscou,—les Cygnes—à venir jouer au Canada. Le gouverneur général a écrit une très belle lettre de bienvenue aux membres de cette équipe.

Cette équipe est arrivée par New York et là, elle a appris qu'elle ne pouvait pas entrer au Canada à moins que chacun des joueurs paie 50 $ pour son visa. Ce n'est pas très sain, pour utiliser un euphémisme.

Je pense que l'industrie du tourisme sera l'une des plus importantes au Canada au cours des prochaines années. Pourquoi? Parce que nous avons un pays magnifique. Mais je ne crois pas que l'imposition de frais pour entrer au Canada stimulera le tourisme. Ce serait plutôt le contraire. Donc, pour revenir à mon exemple, les gens qui avaient invité l'équipe russe à venir célébrer le 125e anniversaire du Canada ont été très contrariés, et avec raison. Rien dans la mesure législative ne donne au ministre le droit d'accorder gratuitement des visas.

Cela étant dit, il n'y a pas que les visiteurs qui doivent se procurer des visas, les immigrants aussi. La personne qui demande un statut de résident permanent devra payer 350 $, que sa demande soit approuvée ou pas. Où est l'équité dans tout cela? Je crois que toute personne qui demande à s'installer au Canada devrait avoir une audience préliminaire et devrait pouvoir présenter une demande préliminaire. Ce n'est que si cette demande était approuvée que le véritable processus d'examen de sa demande serait enclenché. Il est injuste de profiter du système d'immigration pour faire entrer de l'argent dans les coffres du gouvernement du Canada. J'estime même que c'est discriminatoire.

Quatre-vingts pour cent des cas traités à mon bureau ont trait à des immigrants, des réfugiés et des visiteurs. Croyez-le ou pas, il faut dans certains cas jusqu'à trois mois avant qu'une personne obtienne un visa pour venir en visite au Canada. J'ai reçu un appel téléphonique d'un avocat qui me disait qu'en affaires, il faut être rapide. S'il y a une possibilité d'affaires ici au Canada et qu'un investisseur de Hong Kong—cet avocat me parlait d'une personne de Hong Kong—est intéressé, celui-ci ne peut pas attendre son visa deux mois avant de venir au Canada examiner le projet. Certaines choses doivent être améliorées.

Dans bien des cas, les demandeurs doivent attendre deux ans avant d'avoir une réponse. Pendant ce temps, ils restent séparés de leur femme et de leur famille. Il arrive souvent que des gens viennent me trouver à mon bureau pour me demander pourquoi leur frère, leur soeur ou leur cousin s'est vu refuser l'entrée au Canada tandis que telle autre personne a été acceptée. Ils me racontent que leur frère ou leur soeur, qui parle une langue officielle et a certaines qualifications, a tout de même été refusé tandis que d'autres ont été acceptés. Il y a de l'incohérence et, en gros, c'est parce que le demandeur est à la merci d'un agent d'immigration quand il présente une demande à partir d'un autre pays. Il faut préciser cet aspect et l'organiser d'une façon cohérente.

On accueille alors ces immigrants reçus au Canada. Nombre d'entre eux ont des doctorats et beaucoup de qualifications. Je dois dire que cela m'attriste de constater que bon nombre d'entre eux deviennent chauffeurs de taxi, serveurs, éboueurs. Ils font toutes sortes de métiers, mais ce n'est pas parce qu'ils l'ont voulu. En gros, c'est à cause du système. Dans notre système d'éducation, il n'y a absolument aucun moyen de reconnaître leurs qualifications pour qu'ils puissent exercer leur profession.

J'ai connu un dentiste qui a obtenu son diplôme au Royaume-Uni. Après son arrivée au Canada, il est devenu agent d'immeubles pendant deux ans et demi. Son diplôme du Royaume-Uni n'était pas reconnu au Canada. Les médecins, les ingénieurs en électricité et d'autres professionnels sont très en demande au Canada, mais nous n'avons pas de moyen d'évaluer leurs qualifications

et de leur accorder l'équivalent chez nous, afin qu'ils puissent devenir des citoyens à part entière.

Parlons des cours de langue seconde. Beaucoup d'immigrants font venir leur mère, leur père et leurs enfants, qui ne parlaient ni français ni anglais dans leur pays et qui n'ont reçu aucune formation dans une langue seconde. Notre système de formation en langue seconde est totalement inefficace au Canada. En bref, la raison en est qu'il n'y a aucun moyen d'évaluer l'utilité de cet investissement. Nous ne savons pas si nous obtenons le résultat voulu ou non.

Les commissions scolaires en assument les conséquences. Beaucoup d'enfants arrivent à l'école sans parler la langue en usage. Les enseignants doivent non seulement faire fonction de travailleurs sociaux, mais aussi ils doivent jouer un rôle de mère, d'organisateur, d'infirmier, bref, ils doivent tout faire.

• (2000)

Le gouvernement n'a pas fait assez d'efforts pour mettre sur pied un système juste et équitable qui soit accessible et qui permette à nos immigrants d'être reconnus au même titre que les autres. Ce système devrait leur offrir la possibilité de suivre la formation qu'ils méritent, c'est-à-dire des cours de langue seconde ou tout autre cours dont ils ont besoin pour devenir des citoyens à part entière.

Mon collègue de Colombie-Britannique a parlé un peu de citoyenneté. C'est un désastre monumental. La Loi sur la citoyenneté est un échec absolu à bien des égards, non seulement parce que celui qui demandera la citoyenneté devra attendre plus d'un an avant de recevoir un formulaire de demande de citoyenneté, mais parce qu'au bout de cette année, il devra attendre encore environ huit mois pour obtenir une entrevue avec un juge, simplement pour que ce dernier lui demande la longueur du fleuve Saint-Laurent ou le nombre de lacs qui se trouvent entre le Canada et les États-Unis. Ce n'est pas le genre de questions que nous devrions poser aux immigrants admis. Nous devrions leur demander ce qu'ils ont fait depuis leur arrivée au Canada, s'ils ont eu des problèmes avec la justice, s'ils ont élevé leur famille, s'ils se sont intégrés à la société. Voilà les questions que nous devrions leur poser.

Mon collègue du Québec est d'accord avec moi. Il fait signe que oui, monsieur le Président. Il est d'accord avec moi. C'est ainsi que nous devrions évaluer l'aptitude à devenir citoyen. Malheureusement, la Loi sur la citoyenneté que nous avons actuellement est non seulement discriminatoire envers les futurs citoyens, mais elle est également injuste et inefficace. C'est un échec absolu. Tandis que nous accordons le droit d'établissement à plus de 250 000 immigrants, nous étudions le cas de seulement le tiers des personnes qui demandent à devenir des citoyens à part entière. Bref, nos cours de l'immigration sont débordées—il faudrait prendre un numéro, comme le dit mon collègue. La file est longue.

Il n'y a rien dans ce projet de loi pour régler le problème de l'intégration des immigrants au Canada. Rien sur la question de l'acquisition de la citoyenneté. Rien sur la question de ce qu'il advient des immigrants reçus qualifiés lorsqu'ils arrivent au Canada.

Je conviens que ce projet de loi contient une foule de mesures intéressantes, mais je suggérerais au gouvernement de tenir des consultations publiques en règle avant de lui donner force de loi.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay–Nipigon): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Davenport de me donner l'occasion de discuter quelques instants du contenu d'un projet de loi à l'étude à la Chambre en vue de changer la politique du Canada en matière d'immigration.

Mes observations seront de nature très générales étant donné que ce projet de loi modifie la politique et les principes philosophiques qui ont servi à bâtir le Canada au cours des 50 dernières années. Mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce et moi-même, qui sommes membres du Comité de l'immigration, nous nous préoccuperons de l'examen article par article lorsque le projet de loi sera renvoyé à ce comité avant d'être l'objet d'un rapport à l'étape de la troisième lecture. Nous avons donc l'intention de participer activement au processus consistant à apporter les amendements que, de ce côté-ci de la Chambre, nous jugeons essentiels à l'établissement de la politique et de la philosophie canadiennes en matière d'immigration.

Tout d'abord, c'est une question qui me touche de très près puisque la politique d'immigration a permis à ma famille d'entrer au Canada il y a quelque 45 ans. Je pense qu'on pourrait me considérer comme un produit de la politique d'immigration du Canada de cette époque. Ce projet de loi revêt pour moi une importance particulière parce qu'il détermine ce que nous ferons au cours des 50 prochaines années dans nos efforts pour bâtir un pays uni et plus fort. J'aimerais reprendre les mots de mon collègue de Windsor-Ouest, que nous avons applaudi il y a quelques jours, et dont nous avons célébré les 30 ans de vie politique comme député et responsable de presque tous les portefeuilles. Permettez-moi de le citer parce

qu'il a exprimé parfaitement, à mon avis, ce que représente l'immigration au Canada. Il a dit:

> Comme vous le savez, monsieur le Président, je suis fier d'être le fils d'immigrants juifs venus d'Europe de l'Est.

Si je pouvais seulement paraphraser, si d'autres députés de cette Chambre le faisaient également, ils diraient qu'ils sont les enfants d'immigrants finnois, portugais, ukrainiens, polonais, cubains, haïtiens, italiens, ou de tous les autres pays et qui ont contribué à bâtir le Canada pendant de nombreuses années.

L'honorable député de Windsor-Ouest a ajouté:

> En songeant à l'histoire de mes parents, à leurs espoirs et leurs aspirations, et en songeant à mon rôle dans cette histoire, j'ai envie de dire aux députés à la Chambre que ce n'est qu'un modeste rôle dans l'histoire plus vaste du rêve canadien qui se vit encore et toujours chaque jour dans notre pays avec les efforts de dizaines de milliers de personnes qui travaillent à créer une vie meilleure pour eux-mêmes et pour leur famille et, partant, à bâtir un pays meilleur pour nous tous.

Ce sont les paroles prononcées à la Chambre l'autre jour par le député et elles sont aussi pertinentes aujourd'hui qu'elles l'étaient il y a 50 ans.

Aux gens qui choisissent le Canada pour y vivre avec leur famille, nous devons donner, avec une politique et une procédure d'immigration, toutes les possibilités de le faire d'une manière efficace, rationalisée et compatissante pour que les futurs Canadiens se sentent les bienvenus et qu'ils se sentent désirés par le pays où ils ont choisi de vivre.

Le fait est que, lorsqu'on songe à l'histoire et qu'on en tire une leçon, nous n'avons plus ici au Canada un pays constitué principalement de personnes d'origine anglaise ni de personnes d'origine française. Le Canada a aujourd'hui plus de 12 millions d'habitants, soit plus d'un tiers de sa population, qui sont originaires d'autres pays du monde.

Beaucoup de gens sont arrivés dans notre pays au début du siècle et dans toutes les vagues d'immigration de la fin des années 1940, du début des années 1950 et du début des années 1960, leurs pères, leurs mères et leur famille immédiate, leurs fils et leurs filles, leurs petis-fils et leurs petites-filles, et ils ont contribué énormément à l'avenir du Canada.

Ils sont venus au Canada avec la capacité et le désir de travailler. Ils sont venus au Canada parce qu'ils voulaient être libres et, espérons-le, ils sont venus au Canada parce qu'ils voulaient avoir une vie meilleure pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

J'ai dit, je pense, que c'est inévitable quand on songe à ce qu'est notre pays aujourd'hui et au fait que les Nations Unies l'ont nommé tout récemment le meilleur pays du monde.

Ces gens, qui sont venus de tous les pays du monde pour vivre au Canada, ont vraiment contribué à faire de ce pays ce qu'il est.

Avec ce projet de loi, nous ne discutons pas simplement d'un autre texte législatif. Nous parlons d'établir une politique avec cette Loi sur l'immigration et de déterminer l'orientation que prendra notre pays au cours des 50 prochaines années.

Il ne fait aucun doute pour moi qu'une fois que nous aurons réglé ce débat sur l'unité que nous connaissons personnellement, un grand nombre des gens, qui arriveront au Canada parce qu'ils ont choisi d'y vivre, apporteront à notre pays une aussi grande contribution que leurs prédécesseurs des 50 dernières années.

• (2010)

C'est pourquoi nous devons considérer ce projet de loi non pas comme une autre mesure législative sans plus, mais comme un énoncé philosophique de l'orientation que nous voulons donner à notre pays.

Je dois également vous faire part de mon mécontentement non pas à propos de la mesure législative dans son ensemble, mais à propos de la manière dont elle a été présentée à la Chambre. La semaine dernière, plus précisément mercredi dernier, la Chambre a été saisie du projet de loi sur l'immigration qui servira de guide à la politique canadienne de l'immigration pendant peut-être les dix prochaines années. La Chambre en a fait un bref examen vendredi—vous savez qu'à la Chambre, les vendredis et les lundis sont deux petites journées—et à ce qu'on me dit—parce que je ne pouvais être à la Chambre tôt aujourd'hui—on a annoncé l'attribution de temps pour l'étude de ce projet de loi et prévu que dans une heure et demie environ, le projet de loi sera mis aux voix pour décider de son adoption en deuxième lecture et de son renvoi à un comité.

Il est impossible de faire justice à cette mesure politique aussi importante pour le Canada puisqu'elle concerne des personnes dont nous avons besoin pour bâtir ce pays, en ne la débattant que pendant 10, 15 ou 20 minutes. Je suis certain que de nombreux députés de la Chambre, tant de ce côté-ci que de l'autre côté, veulent faire la contribution qu'ils devraient faire en tant que membres élus du Parlement en ce qui concerne la future répartition des gens du pays.

Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps et j'aurais voulu en avoir davantage pour expliquer certains de ces principes. Permettez-moi d'ajouter quelque chose à propos de cette mesure législative. Il est temps—et je me fais ici le porte-parole de toutes les municipalités du pays—que nous arrêtions d'adopter des lois qui font assumer les coûts aux municipalités. Un simple coup d'oeil à cette mesure législative me permet de constater qu'encore une fois, nous n'avons pas compris que nous adoptons, à la Chambre, des lois dans lesquelles nous faisons assumer la plupart des coûts aux diverses municipalités du pays. Nous savons qu'en ces temps économiquement difficiles, les coûts liés à l'assistance sociale, à l'éducation et à l'hospitalisation dont on se décharge sur les provinces puis sur les municipalités font porter à ces collectivités des responsabilités lourdes et intolérables.

Je pense que durant l'examen de ce projet de loi en comité après son approbation à l'étape de la deuxième lecture, nous devrons nous rappeler de ce côté de la Chambre—et j'espère que mes collègues de gauche en feront autant—que nous devons cesser de faire assumer aux municipalités la responsabilité de payer pour des lois adoptées au niveau fédéral.

Ce sont là les deux seuls points dont j'ai le temps de parler aujourd'hui. Je vous remercie beaucoup de m'avoir permis de vous les présenter.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler d'un projet de loi qui va modifier en profondeur notre système d'immigration. Ce projet de loi accordera de grands pouvoirs discrétionnaires et donc, arbitraires, en matière d'immigration. À la place de règles équitables, qui traitent les immigrants comme des êtres humains, tout notre système d'immigration sera marqué par l'attitude totalitaire de l'État.

Les immigrants au Canada vont être tenus d'habiter à l'endroit choisi par l'État canadien, sans égard à leurs souhaits et aux réseaux d'appui qu'ils pourraient trouver ailleurs. Les immigrants au Canada devront exercer l'occupation choisie par l'État canadien, sans égard aux compétences, à la formation et aux connaissances qu'ils peuvent avoir dans un autre domaine.

Je connais un médecin venu de l'Inde qui a travaillé comme chauffeur de taxi parce que ses titres n'étaient pas reconnus au Canada. Le nombre de cas de ce genre ne peut que s'accroître avec ce projet de loi. Bien sûr, ce médecin peut au moins faire des démarches pour que ses titres soient reconnus, mais avec ce projet de loi, le gouvernement du Canada peut dire: il y a trop de médecins au Canada, vous n'êtes pas autorisé à passer vos examens de médecine et à exercer la médecine au Canada. Vous devez être plutôt chauffeur de taxi ou balayeur.

C'est de toute évidence un cas de violation de la Charte canadienne des droits et libertés. Bien plus, c'est un manquement au code du bon sens et de la compassion auquel, à mon avis, tous les Canadiens aspirent. Les Canadiens sont fiers de leur pays. Nous considérons le Canada comme étant un pays tolérant et démocratique. Le nouveau système d'immigration n'est aucunement tolérant et restreint les libertés fondamentales d'un groupe d'êtres humains au Canada. On fait fausse route.

Sous le thème du totalitarisme, ce projet de loi accorde aux agents à la frontière de plus grands pouvoirs pour détenir et photographier les gens qui arrivent, surtout les revendicateurs du statut de réfugié, et même pour prendre leurs empreintes digitales. Ces mesures s'appliquent également aux Canadiens. Ces agents n'ont pas nécessairement reçu une formation contre le racisme.

Je vais vous raconter l'histoire d'une personne qui a travaillé avec moi, ici, à mon bureau d'Ottawa. Elle venait de la côte ouest, comme moi. Un jour, elle assistait, en mon nom et en compagnie de nombreuses autres personnes, au déroulement d'une séance importante d'un comité. Un agent de la sécurité s'est avancé pour regarder machinalement ce qui se passait dans la salle. Aucun bruit, aucun tapage. Toutes les personnes présentes étaient des blancs excepté cette déléguée de mon bureau.

L'agent de la sécurité a traversé toute la salle pour lui demander son laissez-passer de la Chambre des communes. Elle lui a immédiatement montré. Après avoir regardé la carte, il s'est adressé à elle en disant: «Pour qui travaillez-vous?» Elle a répondu «Pour Dawn Black» et l'agent lui a demandé «Quel est son numéro de téléphone?» On n'a jamais entendu parler de vérifications de cette sorte. Elle possède un laissez-passer valide, elle lui a indiqué le numéro de téléphone de son bureau et il l'a quand même regardée d'un oeil méfiant, puis il a finalement laissé tomber. Il ne s'est adressé à personne sauf à elle dans la salle; il a interpellé la seule personne qui n'était pas blanche.

Il ne s'agit pas d'un incident isolé. Les noirs et les autochtones parlent de policiers qui les interpellent dans la rue alors qu'ils ne font que marcher, parler, magasiner ou vaquer à leurs propres affaires.

Nous avons tous lu dans les journaux des histoires d'agents d'immigration insensibles aux déboires des réfugiés, comme le récent cas de deux agents de la Commission d'immigration et du statut de réfugié qui blaguaient et riaient des tortures qui avaient été infligées à un réfugié.

On a déjà vu des commissions du statut de réfugié prendre des mesures de renvoi à l'égard de femmes qui seraient persécutées, qui subiraient de la violence et seraient peut-être mises à mort dans leur pays d'origine simplement parce que les agents ne comprenaient pas les différentes cultures qui existent sur notre planète. Encore l'année dernière, on a été témoin d'une situation où l'agent d'immigration du Canada exigeait d'une femme qu'elle consente à avoir des rapports sexuels avec lui en échange de son entrée au Canada.

La plupart des agents d'immigration tentent de faire de leur mieux et d'agir avec éthique, mais ils sont surmenés et subissent des pressions extraordinaires et le personnel n'est pas assez nombreux.

Nous avons aussi entendu parler de cas d'abus de pouvoirs. Les fonctionnaires de première ligne ont besoin de plus de soutien et de formation, en particulier une formation anti-raciste et anti-sexiste. Il nous faut une équité en matière d'emploi, comportant des objectifs obligatoires et des échéanciers autant dans ces professions que dans les autres professions de la fonction publique, afin de nous assurer que les fonctionnaires prennent des décisions qui soient à l'image de la diversité du Canada.

Ce projet de loi d'inspiration totalitaire permettrait également de refouler les réfugiés qui viennent au Canada en passant par un tiers pays considéré par le Canada comme un pays sûr. En agissant ainsi, nous négligerions nos responsabilités internationales. Le Canada n'est voisin d'aucun pays d'où des réfugiés puissent venir directement. La nouvelle règle signifierait que les pays voisins d'autres États d'où pourraient venir des réfugiés seraient submergés de réfugiés qui n'auraient aucun espoir de pouvoir aller s'établir ailleurs.

Il est injuste de demander à une poignée de pays d'accepter l'ensemble des réfugiés.

Le Canada ne peut pas conserver sa force et sa fierté en tant que membre de la communauté internationale s'il refoule les réfugiés comme nous l'avons fait récemment, comme les Américains le font avec les réfugiés haïtiens. Le Canada affiche un piètre dossier à cet égard. Il est important que nous le reconnaissions tous et que nous nous en souvenions.

Avant et durant la Seconde Guerre mondiale, le Canada a refusé l'entrée aux réfugiés juifs d'Europe qui essayaient de fuir la persécution et une mort certaine.

En 1914, le *Komagata Maru*, un bateau transportant principalement des passagers sikhs, avait fait voile vers Vancouver. Comme bien des Européens, ces gens voulaient émigrer au Canada. Le navire est resté dans le port de Vancouver sans pouvoir accoster, et les fonctionnaires canadiens n'ont même pas permis d'apporter de la nourriture et de l'eau à bord. Le gouvernement canadien a fini par renvoyer le navire.

• (2020)

Ma circonscription compte une importante collectivité indo-canadienne qui a contribué à enrichir notre économie et la vie culturelle de la région de Vancouver. Le Canada a pris dans le passé de nombreuses mesures discrétionnaires en matière d'immigration. On a eu recours à la taxe d'entrée pour limiter l'immigration chinoise au Canada. La Asiatic Exclusion League a suscité la haine contre les immigrants d'origine chinoise et japonaise, et a pris des entreprises appartenant à des Asiatiques comme cible d'attaques physiques et de pillage.

Ce projet de loi d'inspiration totalitaire dont nous sommes saisis, permettrait d'adopter des règlements semblables à ceux pris en 1908 pour limiter l'immigration asiatique. En 1908, le gouvernement canadien a adopté un règlement obligeant les immigrants désireux de venir s'installer au Canada à avoir effectué un trajet ininterrompu entre leur lieu de naissance ou le pays dont ils étaient citoyens, et le Canada. Comme il n'existait aucune ligne maritime directe reliant l'Inde au Canada, cette mesure a, à toutes fins pratiques, éliminé l'immigration provenant de l'Inde.

En 1992, ce règlement a été recyclé pour les réfugiés. Seuls ceux qui arrivent directement au Canada sans passer par ce qui s'appelle un pays tiers sûr peuvent rester ici. Il n'y a pas de vol direct, ni de bateau direct, ni aucun autre moyen de transport entre le Canada et la Somalie, le Sri Lanka, le Salvador, le Guatemala, la Chine, la Bulgarie, l'Iran ou le Liban et la plupart des pays en proie à des troubles.

En 1907, le premier ministre Borden avait dit dans un discours qu'il avait fait à Vancouver que la Colombie-Britannique devait demeurer peuplée de blancs. Il avait alors modifié les règlements concernant l'immigration, invoquant une abondance de main-d'oeuvre dans cette province pour interdire l'entrée en Colombie-Britannique à certaines catégories de travailleurs. Ces derniers étaient bien entendu majoritairement asiatiques.

En 1992, ce gouvernement refait le même coup. Ce projet de loi prévoit un système de quotas par pays ou autre qui pourra servir à éliminer les immigrants en provenance d'endroits dits indésirables.

Ce n'est pas le pays d'origine qui détermine l'ardeur au travail d'une personne, l'amour qu'elle porte à sa famille et à la société ou la mesure dans laquelle elle est prête à faire de son mieux pour contribuer à l'économie et à notre société. Tout le monde a droit aux mêmes chances sur la base de son aptitude à s'adapter au Canada, et non pas selon les idées préconçues que peuvent avoir les bureaucrates ou les politiciens sur son pays d'origine.

En outre, cette mesure législative d'inspiration totalitaire restreint le recours au principe du bénéfice du doute lors des audiences de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, un principe auquel adhère pourtant le Canada puisqu'il est signataire de la Convention des Nations Unies sur les réfugiés. Même sans preuve, on suppose que les revendicateurs du statut de réfugié mentent ou trichent. Ce projet de loi réduit encore davantage le droit à faire appel, droit qui est garanti pour toute autre personne résidant au Canada.

Le racisme est désormais chose du passé. Le Canada devrait pouvoir prouver au monde entier que nous sommes tous égaux, quelle que soit notre race, et que nous pouvons tous vivre et travailler ensemble, partager idées et coutumes, respecter les convictions religieuses les uns des autres. C'est dans une société aussi tolérante et harmonieuse que je souhaite vivre et travailler, un Canada dans lequel tout le monde bénéficie d'un accès égal au système judiciaire, des mêmes services et d'un traitement juste et respectueux.

Ce projet de loi et son pendant, le nouveau programme de cours de langue axés sur l'intégration professionnelle des immigrants, ne prévoient rien en ce sens. Ce projet de loi fait non seulement fi de la Charte canadienne des droits et des libertés, mais encore des conventions des Nations Unies que le Canada a signées. Il constitue un retour à un passé peu reluisant.

En ce 125e anniversaire du Canada, nous devrions nous souvenir des aspects positifs de notre histoire et nous acharner à modifier ce qui doit l'être dans notre société.

Monsieur le Président, vous me faites signe que le temps mis à ma disposition est expiré. Je tiens à dire pour terminer que nous ne devrions pas oublier que, à moins de faire nous-mêmes partie des Premières nations, nos ancêtres ou nous-mêmes sommes tous des immigrants dans ce pays. Pour que la paix règne dans notre pays et dans le monde entier, il faut supprimer le racisme et les injustices partout, à commencer par le système de l'immigration et du statut de réfugié.

L'hon. Charles L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, l'un des aspects négatifs de cette mesure est qu'elle facilite le favoritisme du gouvernement à l'endroit des demandeurs de statut d'immigrant du tiers monde qui sont riches et instruits. Aujourd'hui, mon collègue de York-Ouest a parlé avec éloquence de l'effet discriminatoire et négatif de cette politique sur le Canada. Je voudrais vous parler des conséquences désastreuses qu'elle aura sous le rapport du développement durable, surtout dans l'hémisphère sud.

Nous avons là un gouvernement qui travaille contre ses propres objectifs. D'un côté, il finance le Centre de recherches pour le développement international, comme les gouvernements précédents—on le finançait déjà en 1971, si ma mémoire est fidèle—et ce afin de soutenir la création d'infrastructures scientifiques, éducatives et sociales dans les pays en voie de développement. Ce faisant, il aide dans leur travail les chercheurs et scientifiques de ces pays à trouver des moyens d'améliorer le bien-être économique et social des populations de l'hémisphère sud, où se trouvent la plupart des pays en voie de développement.

Ce travail vise deux objectifs: aider les pays en voie de développement à trouver eux-mêmes les solutions à leurs problèmes propres, et inciter les élites instruites de ces pays à y demeurer, dans l'intérêt des populations.

Donc, le Centre de recherches pour le développement international a surtout été établi afin d'aider les pays en voie de développement à produire eux-mêmes les éminences dont ils ont besoin dans les secteurs intellectuels et éducatifs, et à établir grâce à elles les centres de recherche et conférer un prestige international à leurs élites afin qu'elles puissent demeurer dans leur pays et contribuer au développement de leur économie et de leurs structures.

De l'autre côté, pourtant, le gouvernement présente à la Chambre ce projet de loi qui incitera au contraire les élites instruites de ces pays à émigrer et, ainsi, à accentuer l'exode déjà sérieux des cerveaux vers l'hémisphère nord, vers les pays déjà développés.

On accorde beaucoup d'attention à l'écart croissant entre le Nord et le Sud en ce qui concerne la richesse, mais la fuite croissante de cerveaux dans tout l'hémisphère nord, du Sud au Nord, est une question très grave. L'émigration de personnes instruites du Sud vers un pays comme le Canada représente une perte beaucoup plus grande pour le pays d'origine, étant donné qu'il y a de moins en moins de personnes dans les pays en voie de développement pour offrir les compétences nécessaires, chose extrêmement difficile.

La population mondiale devrait doubler d'ici à l'an 2040 ou 2050 pour passer à dix milliards d'habitants. Ce projet de loi a été, semble-t-il, élaboré en vase clos et il ne tient absolument pas compte de la politique à long terme en matière de population. Il n'est pas question de la taille visée ou prévue de nos centres urbains, étant donné que la plupart des immigrants s'établissent dans les villes. C'est là une mesure qui semble être conçue en réaction aux mesures précédentes, ou pour tenter de les améliorer. Ce projet de loi ne témoigne d'aucune vision à

long terme. Il tend simplement à corriger certains problèmes ici et là.

Cependant, nous devons tenir compte du fait que les pays en voie de développement compteront pour plus de 80 p. 100 de l'augmentation de la population mondiale qui va passer de cinq à dix milliards d'habitants. Étant donné que cela entraînera une réduction des ressources comme l'eau potable et les terres arables, il est encore plus essentiel que jamais que ces pays conservent leurs propres compétences. Le Bangladesh et non le Canada aura besoin de ses meilleurs cerveaux pour résoudre ses problèmes cruciaux. L'Organisation de coopération et de développement économiques, à Paris, a publié en 1989 un document sur les répercussions sur les pays en voie de développement, de la migration internationale. Dans ce rapport, on dit notamment ce qui suit:

• (2030)

> La migration de la main-d'oeuvre d'un pays en voie de développement vers un pays industrialisé est néfaste, car elle inflige des pertes irréparables au premier et le prive à jamais des connaissances de gens novateurs.

On ajoute:

> La fuite de cerveaux conduit à une inégalité croissante. Les pays riches continuent de s'enrichir davantage alors que les pays pauvres s'appauvrissent. On fait ainsi disparaître les gens qui occupent des postes clés dans un pays donné. Cet exode entraîne dans le présent et à l'avenir des pertes de production, d'économies, d'impôts et d'innovations possibles.

On doit donc en conclure que l'application par le gouvernement conservateur d'une politique d'immigration qui conduit à une augmentation régulière des élites admises au Canada aux dépens des pays en voie de développement de l'hémisphère sud est répréhensible dans ce contexte plus large. C'est inacceptable à long terme en fonction des programmes qu'applique le Canada en matière d'aide et de développement, ainsi que de recherches internationales, tendant à aider les pays en voie de développement. En d'autres termes, c'est tout à fait insensé.

En ce qui concerne les réfugiés, je voudrais vous faire part, dans le cadre de ce débat, des difficultés de réfugiés somaliens à Toronto, d'où je viens.

Au cours du premier trimestre de cette année, le ministère a rejeté les demandes de quelque 118 réfugiés somaliens. Et pourquoi? Parce qu'on a prétendu que certaines régions ne présentaient aucun danger, de sorte que les Somaliens qui voulaient rentrer dans leur pays d'origine pouvaient le faire. À mon avis, c'est inexact.

Le ministre de l'Immigration doit être au courant, sinon il devrait se renseigner auprès de sa collègue, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le chaos absolu règne en Somalie, qui n'a même plus de gouvernement.

La Croix-Rouge internationale a déclaré que c'était en Somalie que la condition humaine était le plus intolérable dans le monde entier, sans exception. Les familles sont divisées, de nombreux Somaliens vivant dans des conditions précaires dans leur pays d'origine ou dans des camps de réfugiés au Kénya.

Pour les Somaliens qui sont au Canada, il faut prendre les mesures sur lesquelles on a insisté clairement au cours de démonstrations publiques qui ont eu lieu le 4 juin à Queen's Park, à Toronto.

On a demandé à satiété au ministère de l'Immigration d'assumer la tâche qui lui incombe depuis toujours, soit d'élaborer des programmes d'établissement et d'adaptation que ceux qui viennent au Canada comme réfugiés ou immigrants pourraient suivre dès leur arrivée, de sorte qu'ils puissent s'intégrer plus facilement et rapidement dans la société canadienne. Pour les réfugiés somaliens, cette expérience s'est révélée jusqu'à maintenant un abominable échec.

Je fais remarquer que si cette mesure était adoptée, elle irait à l'encontre de la liberté de circulation. Il est inadmissible que l'on s'attende à ce que des immigrants, qu'ils appartiennent à la catégorie des réfugiés ou non, renoncent à la liberté de circulation dont jouit tout Canadien. Une fois qu'un immigrant est établi au Canada, on ne peut s'attendre à ce qu'il s'installe dans une région déterminée et à ce qu'il y reste, à moins de fortes incitations à cette fin.

J'espère que le ministre reconsidérera cet article de sorte que les lois canadiennes s'appliquant aux immigrants leur accordent la même liberté de circulation que l'on reconnaît à l'ensemble des Canadiens.

[*Français*]

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, on ne le répétera jamais assez, l'immigration et la détermination du statut de réfugié répondent à des critères bien différents. Par l'immigration, nous essayons de répondre aux besoins du pays. Nos intérêts économiques, nos besoins de main-d'oeuvre—et souvent, ces besoins sont pour une main-d'oeuvre spécialisée—la réunification des familles, tout cela répond aux besoins du Canada. Je voudrais ajouter que même la réunification des familles répond aux besoins

des Canadiens de vivre avec leurs proches. Mais quand nous accueillons des réfugiés, nous répondons à leurs besoins, monsieur le Président, leurs besoins de sécurité. La Convention de Genève de 1951 est une exception à la règle du droit international où les pays signataires acceptent de renoncer à leur droit de choisir ceux qui peuvent entrer dans le pays.

Ce soir, je vais parler très brièvement de l'immigration, mais j'aimerais plutôt me concentrer sur la question de la détermination du statut de réfugié. Pour ce qui est de l'immigration, le gouvernement a annoncé que, par exemple, dans la catégorie des familles, les dossiers seront traités dans des délais précis. Le gouvernement dit que son objectif sera de traiter les demandes des personnes de la catégorie de la famille immédiate en six mois, que la demande soit faite en Allemagne ou en Inde. Nous ne pouvons qu'accueillir ce genre de délai précis et ce genre d'objectif. Je souhaite ardemment que le gouvernement puisse rencontrer cet objectif.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit, je me concentrerai sur la question de la détermination du statut de réfugié car j'estime que c'est dans ce domaine que le gouvernement répand des idées fausses sur la nature du problème auquel nous sommes confrontés et du problème humanitaire que nous nous efforçons de résoudre.

Après avoir lu ce projet de loi et écouté les discours du porte-parole du gouvernement, force m'est de conclure que le gouvernement n'a pas appris grand-chose.

J'estime que le ministre devrait s'excuser auprès des Canadiens d'avoir gaspillé des fonds publics depuis cinq ans. Il devrait également s'excuser auprès des groupes confessionels et d'autres organisations non gouvernementales, auprès des avocats de l'immigration et auprès du rabbin Plaut pour ne pas avoir tenu compte de leurs conseils. Tous ont dit que le filtrage initial ne donnerait rien.

Or, je tiens à souligner qu'il y a cinq ans, le gouvernement a mis en place un processus en deux étapes. La première destinée à déterminer si la revendication a un minimum de fondement, était confiée à un arbitre et à un membre de la Section du statut de réfugié. La deuxième consistait en la comparution devant deux membres de la Section du statut de réfugié de la personne revendiquant le statut de réfugié pour faire entendre le fond de sa revendication.

Dans le rapport qu'il avait présenté au gouvernement aux alentours de 1985, le rabbin Plaut avait rejeté le principe de filtrer les personnes revendiquant le statut de réfugié sur la base des revendications non fondées, comme on les appelle internationalement et qui ne sont en fait autre chose que le fait de déterminer si la revendication a un minimum de fondement.

Il a examiné cette méthode qui était appliquée dans les pays qui ont mis sur pied un tel système de filtrage et s'est rendu compte qu'elle ne fonctionnait pas. Dans ces pays, certains demandeurs dont la revendication avait été jugées non fondée dans un premier temps ont été reconnus comme étant de véritables réfugiés par une instance supérieure.

Le rabbin Plaut a alors affirmé que cette étape était inutile. Mais le gouvernement n'a pas tenu compte des conseils unanimes qu'il avait reçus et s'est entêté.

Parlons du document qui a été déposé avec le projet de loi la semaine dernière. Aujourd'hui, le gouvernement dit ce qui suit:

• (2040)

«La première étape s'est avérée moins efficace et plus coûteuse que prévu. L'expérience démontre que dans plus de 95 p. cent des cas, la demande présentait un minimum de fondement, de sorte que la première étape permet de rejeter certains revendicateurs. Cet étape préliminaire sera éliminée. Ce changement à lui seul devrait permettre de réduire les délais de trois à six mois, selon les circonstances propres à chaque cas.»

Voilà la recommandation qui avait été formulée par les organisations non gouvernementales et le rabbin Plaut il y six ans. Le ministre est-il prêt à reconnaître aujourd'hui l'erreur qu'il a commise? Est-il prêt à reconnaître les coûts énormes qui ont été imposés aux gens, les délais auxquels ils ont dû faire face? Est-il prêt à dire: «Oui, nous avons commis une erreur, mais aujourd'hui nous sommes prêts à la reconnaître et à la corriger»? Non, pas du tout. Jamais le gouvernement n'accepterait de reconnaître une erreur, même aussi flagrante que celle-ci.

Le gouvernement a commis une autre bévue qui montre qu'il n'a pas su tirer la leçon de ses erreurs: l'absence d'une procédure d'appel. Encore une fois, le gouvernement n'a pas tenu compte des conseils des organisations non gouvernementales. Il a négligé de prévoir, à l'intention des revendicateurs du statut de réfugié, une procédure qui leur permet d'interjeter appel d'une décision négative de la commission. Ce projet de loi ne prévoit aucune procédure d'appel. Le gouvernement, semble-t-il, ne se rend pas compte de sa folie. Parce qu'il n'y a pas de procédure d'appel, le seul recours dont dispose le demandeur éconduit, c'est de demander au ministre d'approuver sa revendication pour des considérations humanitaires.

Les circonstances dans lesquelles ces requêtes peuvent être accordées sont très restrictives. Inévitablement, ces cas aboutissent sur le bureau du ministre. Ce recours est futile parce qu'il est si restrictif. En Ontario et au Québec, en 1991, seulement 23 demandes sur un total de 3 485 ont été acceptées. La porte est donc presque hermétiquement close.

Je recommanderais ce soir au ministre et au gouvernement de prévoir un appel selon les mérites du cas car, ce faisant, on n'aurait pas besoin de cette procédure futile qu'on appelle demande au ministre pour l'octroi de l'admission pour des motifs d'ordre humanitaire.

Pourquoi devrait-on prévoir un appel? J'invite la Chambre à réfléchir aux raisons pour lesquelles nous avons des cours d'appel en général, en droit civil et en droit pénal, dans notre système juridique. C'est tout simplement parce que les gens commettent des erreurs. Ne devrait-il donc pas être possible d'en appeler de décisions sur des questions de vie ou de mort?

Je vous demande de vous rappeler le contexte. Des réfugiés ont quitté leur foyer à cause de la guerre et des persécutions. On a vu des revendicateurs du statut de réfugié qu'on pourrait croire capables de s'exprimer assez bien, comme des avocats, des enseignants et des dirigeants syndicaux, perdre tous leurs moyens pendant les audiences sur le statut de réfugié. Ils ont été incapables de faire face au passé, incapables de parler des mauvais traitements qu'on leur a fait subir. Il faut comprendre que ces revendicateurs du statut de réfugié se trouvent dans un nouveau pays. Ils ne savent peut-être pas parler l'anglais ni le français. Ils ne connaissent pas très bien, c'est indiscutable, nos lois et nos procédures.

Il est essentiel que le gouvernement prévoie un appel dans cette procédure. J'espère que c'est là, encore une fois, un point sur lequel le gouvernement acceptera de revoir son projet de loi.

En terminant, je voudrais rappeler le communiqué publié par le Conseil canadien pour les réfugiés qui s'est dit inquiet par le libellé et l'orientation des déclarations du gouvernement. L'accent mis sur le contrôle des abus, qu'aucune statistique ne vient justifier, minera la sympathie du public envers les réfugiés.

Comme je l'ai déjà dit dans une intervention ce soir à la Chambre, c'est peut-être l'aspect le plus déplorable de la campagne de désinformation du gouvernement. En venant dire que nous avons en quelque sorte perdu le contrôle de nos frontières, que le pays est inondé de milliers de réfugiés dont les revendications ne sont absolument pas fondées, et cela sans fournir de statistiques, le gouvernement fabrique un épouvantail qu'il va ensuite s'appliquer, avec un très grand cynisme, à abattre avec son projet de loi et ses discours.

Je suis persuadé que les Canadiens n'accepteront pas ce subterfuge.

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude est très important parce qu'il fait connaître au reste du monde la réalité canadienne.

Il n'y a pas bien des choses dont nous puissions être sûrs, de nos jours. Une chose est certaine, cependant, et c'est que la population mondiale augmente. Nous en sommes à cinq milliards. Cinq milliards de personnes se pressent aux frontières de presque tous les pays du monde.

Ces êtres humains s'entassent dans les villes. Ils veulent avoir les mêmes choses que nous, de l'espace. Selon les Nations Unies, nous sommes le meilleur pays au monde. Naturellement, le Canada est en forte demande dans le monde et le Canada ne peut satisfaire cette demande à lui seul.

Cela est compliqué par le fait qu'on avait l'habitude de la liberté de mouvement. Cela n'existe plus. Autrefois, il y avait de nombreux pays où n'importe qui pouvait aller si l'envie lui en prenait. Autrefois, s'il y avait des catastrophes naturelles ou politiques, on pouvait franchir la frontière et se faire accueillir à bras ouverts.

Ces jours-là sont révolus. Partout. Tous les pays ont fermé leurs frontières. Le Canada est le dernier pays du monde à en arriver là: il a adopté un système de plafonnement ou de contingentement. Tous les pays du monde ont appliqué de façon très rigoureuse un système semblable.

Les frontières se font étanches, tandis que les réfugiés sont au nombre de 10 ou 15 millions. Il y a des gens déplacés qui ne trouvent pas de pays d'accueil.

Beaucoup d'entre eux viennent chez nous. Le député et moi sommes tous deux allés dans des camps de réfugiés. En fait, Bud Cullen était le ministre libéral à l'époque et je lui avais dit qu'au moment de fixer ces niveaux cibles nous devrions en accepter un certain nombre comme réfugiés car ils feraient les meilleurs citoyens du monde. Je parle de personnes qui fuyaient leur propre pays pour des raisons de sécurité. J'avais dit au ministre: pourquoi ne pas adopter le niveau cible de 5 000 réfugiés? Le ministre m'avait répondu, et c'est dans le fascicule du comité: bonne idée. Si vous pensez pouvoir obtenir l'approbation des conservateurs, qui formaient l'opposition à l'époque, nous allons examiner cette possibilité. Six semaines plus tard, le ministre annonçait que le Canada allait accueillir 5 000 réfugiés.

En 1978–1979, il y a eu le cas des réfugiés de la mer et notre ministre avait dit à l'époque que nous en accueillerions 60 000.

Ce que nous avons fait, c'est que nous avons réagi face à une situation qui se resserrait en ouvrant nos portes à un groupe de personnes très compétentes qui sont devenues de bons citoyens canadiens. Mais en fait nous avons seulement entrouvert un tout petit peu la porte, parce qu'après tout, qu'est-ce que c'est d'accueillir 60 000 personnes sur un total de 15 millions? Toute personne qui se trouve dans un camp de réfugiés choisirait de venir au Canada si elle en avait la possibilité.

Le Canada en tant que terre d'espoir et de possibilités doit résister à la pression exercée par tous ceux qui souhaitent s'établir ici. La situation a bien changé depuis 40 ou 60 ans, alors que le Canada devait faire de la publicité pour convaincre les immigrants de venir s'établir chez nous. En fait, nous devions même offrir toutes sortes de formes d'encouragement à s'établir au Canada. Ce n'est plus le cas aujourd'hui et notre Loi sur l'immigration doit refléter la situation nouvelle. Le Canada est maintenant aux prises avec un nombre très élevé de demandes. Par conséquent, il s'agit maintenant de choisir parmi ces demandes en tenant compte de l'intérêt de la personne qui souhaite s'établir chez nous, mais aussi de l'intérêt de notre pays.

• (2050)

L'intérêt du Canada varie de temps à autre. À l'heure actuelle, nous avons un grand besoin de jeunes travailleurs compétents pour nous aider à bâtir notre pays. Nous avons aussi besoin de gens d'affaires et notre mesure législative en tient compte. Celle-ci précise qu'il faut accueillir les entrepreneurs et les gens d'affaires du monde, compte tenu de la mondialisation de l'économie. Toutes les nations qui veulent vivre isolées sont vouées à l'échec, à la pauvreté et à un bas niveau de vie.

Par conséquent, il faut choisir, et nous avons pris la décision la plus généreuse qui soit, accueillir 250 000 immigrants. Qui seront ces 250 000 immigrants? Je le répète, nous avons besoin de jeunes, de travailleurs spécialisés et de gens d'affaires. Naturellement, il faut accorder une place spéciale à leur famille immédiate et aux réfugiés légitimes. Voilà ce que le projet de loi précise.

Je ne pense pas qu'il y ait un Canadien qui écoute le débat ce soir ou qui lira le hansard demain qui n'approuvera pas ces priorités. C'est le but que vise le projet de loi. Nous créerons un volet, le volet I, et nous ne limiterons pas le nombre d'immigrants de cette catégorie. Dans le cas du volet I, nous songerons avant tout aux besoins du Canada, aux familles immédiates, aux réfugiés et aux immigrants appartenant au monde des affaires.

Évidemment, cela ne veut pas dire que je suis entièrement d'accord avec le rapport. J'espère que mon Comité d'immigration sera en mesure de déposer très bientôt son rapport à la Chambre. Les travaux achèvent et nous appuierons l'admission des gens d'affaires en tant qu'immigrants. Nous reconnaissons que cette catégorie d'immigrants comprend les gens d'affaires bien sûr, mais pas simplement les investisseurs qui se contenteraient d'investir au Canada sans participer activement aux activités. La catégorie englobe aussi les entrepreneurs et les travailleurs autonomes.

Par conséquent, nous croyons que le gouvernement ne fait que nous proposer un système et nous expliquer comment il pourrait fonctionner. À ce stade-ci, rien n'est coulé dans le béton. Le gouvernement étudiera le rapport de notre comité. Il examinera le rapport d'Ernst & Whinney qui lui sera transmis plus tard. Il tiendra compte du rapport du groupe de travail Ferguson, de son propre rapport interne, et nous élaborerons les règlements touchant les exemples que nous avons décrits ici.

De toute évidence, nous voulons avoir la main haute sur ce qui constitue le Canada. Quel gouvernement ne voudrait pas avoir la main haute sur le Canada? Autrement dit, nous devrons sélectionner les millions de candidats qui veulent venir s'installer chez nous. Nous allons les sélectionner dans l'intérêt du Canada, de notre pays. C'est 250 000 pour les trois prochaines années, avec quelques rajustements pour les années subséquentes. Notre objectif sera peut-être même révisé à la hausse éventuellement et quand notre pays sera devenu plus fort, nous ne nous en tiendrons peut-être pas à 30 millions. Peut-être serons-nous alors 50 millions. Ce sera peut-être un chiffre réaliste. Nous serons un pays relativement peu peuplé, même si nous sommes le deuxième au monde en étendue, mais nous pourrons offrir à nos citoyens une excellente qualité de vie et un endroit où bien d'autres voudront venir vivre. Les temps ont changé. On ne peut plus voir notre pays comme une vaste étendue de terre à utiliser car c'est une notion complètement fausse maintenant.

Modernisons notre loi. Freinons ceux qui veulent entrer au Canada illégalement et sélectionnons ceux que nous voulons retenir. Accueillons ceux qui sont des réfugiés légitimes, renvoyons le reste chez eux et invitons-les à se soumettre au processus normal d'immigration. Je sais que c'est ce que mes électeurs veulent. Ils veulent que le gouvernement reprenne le contrôle de l'immigration. Ils veulent que le gouvernement se serve de l'immigration pour bâtir le Canada. Ils veulent que nous nous montrions humanitaires en accueillant des réfugiés ordinaires, en montrant une ouverture pour la famille immédiate. Ils veulent que nous construisions notre économie

en favorisant la venue d'immigrants qui sont des gens d'affaires.

Tous et chacun d'entre nous avons la responsabilité de participer à l'adoption de cette loi, de permettre qu'elle soit étudiée par un comité et qu'elle fasse l'objet de consultations populaires partout au pays pour connaître l'opinion des Canadiens. Je sais que notre responsabilité est d'écouter le point de vue des Canadiens et je sais que l'opposition est profondément consciente que son rôle est de s'opposer, mais qu'elle sait aussi que cette loi arrive à point nommé.

Je fais partie de ce comité depuis des années. Je me souviens des changements qui y ont été proposés en 1975, en 1976 et en 1977. Je crois que c'est le bon moment et la bonne loi. Je l'appuie fermement et de tout coeur.

M. Cole: Monsieur le Président, avec votre permission, je demanderais le consentement unanime de la Chambre pour revenir à l'étape de la présentation des rapports de comité.

M. Boudria: Monsieur le Président, si le secrétaire parlementaire désire présenter un rapport, je suis certain qu'il acceptera de commencer par procéder aux consultations d'usage. Nous lui accorderons ensuite volontiers notre consentement. Je trouve très irrégulier de ne pas procéder à des consultations préalables. S'il y en a eues, je n'en ai pas été informé, en ma qualité de porte-parole suppléant de notre groupe parlementaire pour la soirée. Ni le porte-parole en titre ni moi n'en avons été informés, et nous préférerions qu'il y ait d'abord consultation. Nous reviendrons à ce point de l'ordre du jour plus tard s'il y a consentement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Si je comprends bien, il n'y a pas consentement unanime pour le moment.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'ai écouté le débat de ce soir à la Chambre. Je préfère, cela va de soi, le point de vue de notre parti, plutôt que celui de nos vis-à-vis, mais j'ai trouvé intéressant d'entendre les différents avis sur ce projet de loi.

Nul doute que personne ne conteste le fait que le Canada doit avoir un bon système d'immigration et améliorer sa loi en la matière. Il suffit de lire l'histoire du pays pour se rendre compte que, sans l'immigration, il n'existerait pas. Au fil des ans, ce sont les immigrants européens principalement qui ont colonisé et édifié ce pays.

Je sais qu'il se trouve des pessimistes pour dire qu'il faut fermer les frontières du pays et mettre fin à toute forme d'immigration. Mais il suffit de se reporter aux statistiques pour s'apercevoir quelles seraient les répercussions d'un geste pareil.

Si on mettait un terme à toute immigration maintenant, la population canadienne ne serait que de 13 millions en l'an 2010, parce que notre taux de natalité est trop bas, et elle se mettrait à décroître plutôt qu'à augmenter. Selon les statistiques également, si nous maintenons l'immigration au même niveau, notre population sera de 17 ou 18 millions en l'an 2015. C'est simple, nous avons besoin de l'immigration pour survivre en tant que pays et conserver tous les programmes sociaux et toutes ces choses auxquelles nous tenons au Canada.

L'immigration peut rendre un immense service à la nation, mais je pense que nous devons nous rendre compte que, au train où vont les choses, elle est en train de changer radicalement la face de cette nation. Or, ce changement posera des difficultés pour certains. Il y a toutes sortes de préjugés au sujet des immigrants et des réfugiés qui viennent voler nos jobs, qui compliquent la situation économique et qui font baisser les salaires. Tous les arguments sont bons, mais ce sont des idées erronées qui ne doivent pas venir embrouiller le débat.

Nous devons donc analyser cette mesure selon son mérite, pour voir si elle atteint ses objectifs, c'est-à-dire un système juste et équitable pour tous, qui permette aux immigrants et aux réfugiés de bonne foi d'entrer au pays et de recevoir les services dont ils ont besoin, une fois qu'ils sont ici. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes absolument d'accord avec l'idée de présenter un projet de loi et des amendements à la loi en vue d'atteindre ces objectifs. Pour ce qui est de cette mesure en particulier, peut-on dire qu'elle permet de les atteindre? Nous devons dire que non, ce n'est pas le cas.

• (2100)

Comme de raison, il y a toujours des aspects intéressants dans un projet de loi, et nous appuyons certains éléments de celui-ci. De toute évidence, c'est une bonne chose qu'on élimine le premier palier d'audience, parce qu'il n'était pas utile, il n'avait pas d'effet. Environ 90 p. 100 des dossiers étudiés à cette étape étaient approuvés, peu importe ce qu'ils contenaient. C'est en ce sens qu'il ne fonctionnait pas.

Certaines dispositions nous inquiètent, et tout ce que nous pouvons faire, c'est de les examiner très rapidement, à cause des contraintes de temps. Avec le projet de loi, ce n'est plus le Parlement qui fera les lois, mais les fonctionnaires et ceux qui formuleront les règlements.

Le pouvoir n'émanera plus des mêmes instances et on se demande qui sera responsable. Nous savons que le règlement devrait être soumis à la Chambre des communes, ce qui ne serait qu'un strict minimum pour garantir la mise en place d'un système juste.

L'idée du tiers pays sûr nous préoccupe également car un réfugié qui passe par un pays tiers avant d'arriver au Canada pourra être renvoyé dans ce pays sûr. Pensez aux personnes qui ont fui leur pays et sont passées par les États-Unis avant d'arriver au Canada sachant que si elles sont renvoyées aux États-Unis elles seront expulsées dans leur propre pays où elles devront répondre de leur fuite et seront peut-être condamnées à mort. Cette idée du tiers pays sûr nous inquiète.

Nous reconnaissons que la Commission du statut de réfugié sera plus disciplinée—nous avons tous été consternés par certaines affaires. Nous sommes donc heureux de voir qu'il y aura des changements à la commission.

Mais nous devons examiner toute la question et voir ce qui arrive aux nouveaux venus au Canada car le gouvernement sabre en ce moment dans les programmes sociaux et ajoute au fardeau des provinces et nous ne sommes pas certains que les logements ainsi que les services de santé et d'éducation sont suffisants pour faire face à la situation envisagée. Je crois donc qu'il faut revenir en arrière, écouter davantage de gens et ne pas précipiter l'adoption du projet de loi. Les projets de loi adoptés à la hâte donnent habituellement de mauvaises lois et le projet de loi pourrait, à long terme, être une très mauvaise loi.

Nous ne sommes pas rassurés à l'idée que le ministre peut choisir où un immigrant ou un réfugié ira une fois admis au Canada. Cela est tout à fait contraire à notre Charte des droits et libertés. Je sais que certains diront qu'on n'obtient ces droits qu'après avoir été admis au pays, après avoir obtenu le droit d'établissement, qu'avant cela on n'a pas de droits et même qu'on a aucun droit avant de devenir citoyen. C'est faux. La Charte des droits vise à protéger tout le monde; il s'agit de droits fondamentaux et ils ne sont pas des droits pour une certaine catégorie de gens seulement.

Je m'inquiète du fait qu'une bonne part du processus de prise de décisions sera remise aux administrateurs. Nous avons eu un problème à Moncton avec le programme des investisseurs immigrants qui visait à attirer des entrepreneurs. Je sais qu'on s'est demandé si certains s'achetaient ainsi un passeport canadien. Grâce à l'examen du processus et au témoignage de Zuoy Lam, de Moncton, nous avons appris que des investisseurs se sont fait dire de ne pas aller au Nouveau-Brunswick où ils risquaient de perdre tout leur argent. Voilà le type de personnes qui doivent conseiller les investisseurs sur le choix d'un endroit où s'établir.

On a aussi entendu dire que l'administration faisait prendre des empreintes digitales, des photos et qu'elle avait le pouvoir de faire des fouilles. Je pense que nous devrons examiner sérieusement ce type de dispositions afin de déterminer si la loi traite les réfugiés et les immigrants équitablement, comme tout système devrait le faire.

Nous avons toutes sortes de raisons et de motifs d'examiner cette loi en profondeur.

Il n'y a pas de disposition prévoyant des appels sur le fonds, par exemple. Il n'y a rien dans le projet de loi qui traite de l'article 114 et de l'admission de réfugiés pour des raisons humanitaires, et il n'y a rien non plus au sujet des réfugiés qui étaient admissibles lorsqu'ils ont fui mais à qui on demande de repartir parce que la situation a changé, comme vous le voyez en Europe de l'Est. Nous avons vu cela même dans ma communauté, où la population de réfugiés et d'immigrants est minuscule, mais nous l'avons vu tout de même.

Ce qui est de première importance dans tout cela, monsieur le Président, et de ce côté nous sommes tous opposés à cela, c'est le recours à l'attribution de temps pour forcer l'adoption de cette mesure. Nous savons depuis de très nombreux mois que cette mesure législative est nécessaire et qu'elle doit être présentée. Or, au moment où le processus démocratique avait l'occasion de contribuer, le gouvernement fait une attribution de temps et ne nous laisse qu'une journée de débat, ou même moins d'une journée.

Dans les circonstances, nous ne pouvons appuyer l'adoption rapide de ce projet de loi. Il y a certains aspects avec lesquels nous sommes entièrement d'accord, d'autres que nous voudrions voir améliorer, mais nous ne pouvons tolérer que cette mesure soit imposée aux Canadiens et aux futurs Canadiens de cette manière.

Nous allons donc voter contre, pour des raisons qui apparaîtront clairement au comité, mais aussi pour la façon cavalière dont le gouvernement a agi.

M. Cole: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des discussions des deux côtés de la Chambre, et j'aimerais demander votre permission ainsi que le consentement unanime de la Chambre pour revenir à la présentation des rapports des comités.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

GESTION DE LA CHAMBRE

QUARANTE-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 48e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Conformément au paragraphe 113(1) du Règlement, ce rapport est adopté d'office dès son dépôt.

[*Note de l'éditeur: voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Valcourt: Que le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un Comité législatif du secteur ministériel, ainsi que de l'amendement de M. Allmand. (p. 12472).

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui à un débat que les habitants de ma circonscription considèrent peut-être comme étant le plus important que la Chambre ait tenu à ce jour, car il porte sur les règles d'immigration du pays.

Il s'agit d'une question qui revient sur le tapis presque tous les dix ans depuis la Seconde Guerre mondiale. Il est temps de la régler une fois pour toutes, de montrer le côté progressiste de notre pays et d'apaiser un grand nombre de préoccupations et d'hésitations que nous avons eues jusqu'à maintenant.

Malheureusement, le projet de loi C-86, qui vise à modifier la Loi sur l'immigration, n'est en réalité qu'une mesure rétrograde. Ce projet de loi extrêmement complexe, avec ses 128 articles et ses 113 pages, a été présenté à la Chambre il y a une semaine seulement. Or, on demande à la Chambre de l'examiner à la hâte, ce que les Canadiens qui sont visés par cette mesure législative auraient beaucoup de mal à croire.

Je voudrais profiter du peu de temps de parole qui m'est alloué en raison du raccourcissement de ce débat, pour expliquer aux Canadiens pourquoi il nous faut une mesure législative plus progressiste.

Tous les parlementaires ont entendu les Canadiens exprimer leurs inquiétudes face au marché du travail, face à l'évolution rapide du Canada et face à la politique d'immigration qui, selon eux, risque de nous faire perdre nos racines. Je pense que le gouvernement a fini par représenter davantage les valeurs du passé que celles de l'avenir; or, il est grand temps qu'il se rende compte qu'il doit regarder vers l'avenir plutôt que vers le passé.

Permettez-moi de vous signaler un domaine où le gouvernement a refusé de prendre en compte un aspect essentiel à la compréhension de notre pays. Il y a plusieurs semaines, le gouvernement a apporté des modifications à la politique de réunion des familles qui—je ne veux pas entrer dans les détails ici—n'a fait que rendre la chose encore plus difficile. Cette mesure législative, le projet de loi C-86, n'a résolu en rien la question des restrictions relatives à réunification des familles.

Pour bien des gens qui regardent et écoutent ce débat, la réunion des familles semble consister, dans la bonne vieille tradition canadienne, à faire venir mères, soeurs, tantes et oncles, cousins et parents éloignés pour le simple plaisir de vivre sous un même toit ou d'être proches les uns des autres. Pour bien des Canadiens, c'est uniquement une raison d'ordre social.

• (2110)

Pour ceux qui désirent conserver une notion traditionnelle du pays, cette situation est offensante, car ils demandent: «En cette période de chômage élevé et de grave récession, pourquoi avons-nous besoin de tant de gens, alors que nous en avons déjà assez au Canada?»

Si l'on y réfléchit sous un angle différent et qu'on s'interroge sur l'économie canadienne, nous savons tous que, d'après les diverses études menées à la fin des années 60 jusque dans les années 80, l'économie fait face à un très grave problème de propriété étrangère.

Mis à part le secteur bancaire, presque tous les secteurs industriels du pays appartiennent à des étrangers. Notre économie continue d'être saignée par des bénéfices, des dividendes qui s'en vont à l'étranger et par des stratégies industrielles conçues à l'étranger.

Comment bâtir des entreprises canadiennes au cours des 30 ou 40 prochaines années? Nous devons le faire au moyen d'une base industrielle, d'une base de fabrication et d'un secteur des services.

Qui le fera? Qui viendra au Canada pour édifier cette base et l'utiliser afin de permettre aux entreprises de prendre de l'expansion?

Dans bien des cas, des familles qui travaillent ensemble. Les familles travaillent ensemble parce qu'elles se font confiance lorsqu'il s'agit d'argent. Elles ont confiance dans la détermination de chacun de leurs membres. D'une génération à l'autre, elles font confiance à leurs membres pour ce qui est d'utiliser l'argent. Elles englobent plus d'une génération. On ne peut pas penser qu'une seule génération puisse monter une entreprise capable de livrer concurrence au monde entier. En trois ou quatre générations, on pourra livrer concurrence au monde entier si assez de membres de la famille travaillent ensemble. Les Canadiens l'oublient parce qu'un grand nombre d'entre eux n'ont pas fondé d'entreprises.

Si on reprend le cliché du commerce extérieur et qu'on entend le ministre du Commerce extérieur parler de compétitivité et d'aller affronter le monde, il faut s'arrêter pour penser en quoi consiste ce monde-là. Parlons de notre taux de croissance industrielle qui se trouve dans la fourchette optimiste de 1,5 à 2 p. 100 par an ou qui est peut-être même négatif. Puis on voit les pays asiatiques qui ont, par exemple, une moyenne de 3, 4, 5 ou 7 p. 100, quelquefois plus. Sur une période de 10 ans, 10 fois 3 représente une croissance de 30 p. 100. Dix fois sept signifie doubler la taille de l'économie. Dix fois 1 p 100 constitue probablement une croissance totale de 12 p. 100 sur une décennie.

La croissance que nous cherchons se trouve en Asie. Pour s'implanter sur les marchés asiatiques, il faut connaître leurs langues, leurs cultures et leurs gens d'affaires.

Je sais, moi qui veux encourager les gens, que je ne serai jamais un homme d'affaires qui connaît à fond le Viêt-nam, le Cambodge, Hong Kong, la Chine, le Japon, l'Indonésie ou les Philippines, mais je veux que des Canadiens y soient présents. Je veux qu'on ait une base pour négocier dans ces pays à partir du Canada de sorte que nous puissions comprendre leur structure commerciale et comment tirer profit de ce qu'ils font.

Une cellule familiale de deux ou trois personnes arrivera comme réfugiés ou immigrants dans notre pays par d'autres moyens. Quand des néo-Canadiens viennent me voir et qu'ils me disent qu'ils veulent faire venir leur frère, leur soeur, leur tante ou un cousin, ce n'est pas parce qu'ils veulent partager leur toit avec eux par sentimentalité, mais parce qu'ils veulent lancer une affaire. Ce sont ces Vietnamiens sortis des camps de réfugiés qui formeront le noyau de notre communauté qui commercera en Asie.

Lorsqu'un gouvernement ne partage pas cette opinion à la Chambre et n'expose pas cette conviction à la population canadienne, les gens ne réalisent pas les avantages économiques de la réunification des familles. Nous devons faire l'effort de nous assurer que nous avons une stratégie commerciale, une politique d'immigration et une politique d'aide à l'entreprise et, si nous voulons commencer à faire affaire à l'échelle mondiale, nous devons en informer les familles canadiennes qui se préoccupent de notre politique d'immigration. Le ministère n'est pas capable d'aborder ces questions avec optimisme et ouverture d'esprit. Il reçoit trop de messages de ses dirigeants politiques, si bien qu'il devrait faire preuve de prudence dans la façon dont il traite avec différentes communautés.

Le moment est venu de changer d'attitude. Le projet de loi, comme je l'ai mentionné au début de ma courte intervention, est très complexe et je ne prétends pas pouvoir traiter de plus d'un ou deux des 128 articles présentés à la Chambre.

Je dirai à la Chambre et, par son intermédiaire, à la population canadienne que le gouvernement actuel a pris une tangente qui est très inquiétante pour les gens qui souhaitent un gouvernement responsable. Au cours du mois écoulé, on nous a obligés à nous pencher subito presto sur un grand nombre d'initiatives—depuis la politique d'immigration jusqu'aux prestations pour enfants.

Le gouvernement ne nous accorde pas suffisamment de temps pour examiner cette question, à savoir comment on veut édifier ce pays. On pourrait occuper la une des journaux et parler de la Constitution sans cesse, mais si on ne fait pas preuve d'ouverture d'esprit et d'honnêteté à chaque étape pour déterminer quels Canadiens on veut ici, comment on veut mettre sur pied nos entreprises, comment on veut prendre soin des enfants, la liste est très longue. . .

Le gouvernement nous demande d'étudier ce projet de loi en quelques heures aujourd'hui pour ensuite le renvoyer à un comité où il sera caché aux yeux du public parce qu'il réagit à une certaine forme d'instinct politique qu'on pourrait qualifier en citant un article de journal du 6 mai où il est dit que «la politique d'immigration des conservateurs ressemble à celle du Parti réformiste.»

Le Parlement ne doit pas entretenir des intérêts fondés sur l'esprit de parti. Il doit analyser les questions fondamentales de l'immigration dans le cadre du développement familial et économique.

Monsieur le Président, je prie instamment le gouvernement de revoir sa position et d'être plus conciliant à l'égard des réfugiés et des immigrants. Si nous souhaitons un Canada plus accueillant, plus généreux, nous devons commencer par retirer ce projet de loi C-86 et repenser la politique d'immigration pour le XXI^{e} siècle.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots ici ce soir sur le projet de loi dont la Chambre est saisie.

Les questions d'immigration ne sont jamais faciles à traiter pour le Parlement. Malheureusement, il n'est que trop facile pour certains de critiquer la politique de l'immigration, surtout lorsque ceux qu'on critique n'ont rien de ce qu'on appelle le Canadien typique.

Ce que je veux dire, bien sûr, c'est qu'il n'y a pas toujours de quoi être fier de la façon dont nous nous comportons lorsque nous traitons de ces questions. Je me souviens du jour, en 1986, où le Canada était prétendument envahi par 172 personnes du sous-continent indien, plus particulièrement du Sri Lanka. Des réfugiés tamouls avaient débarqué sur nos rives.

Le présent gouvernement avait rappelé le Parlement parce que 172 personnes étaient entrées au Canada. Davantage de demandeurs du statut de réfugié arrivent probablement tous les jours à l'aéroport de Toronto et, à l'exception de quelques-uns qui arrivent de temps à autre, ils ne font pas les manchettes comme les ont faites ces 172 réfugiés.

Ce qui m'amène à croire que nous n'avons pas réagi, en fait, à l'incident comme tel, que nous n'avons pas réagi à l'arrivée de ces 172 personnes, mais que nous, ou plutôt, que la Chambre des communes et plus particulièrement le gouvernement ont réagi aux nouvelles qui avaient été télévisées dans les jours précédents. Ce n'est pas une bonne manière de gouverner. En fait, c'est une bien triste façon de gouverner.

• (2120)

Je me rappelle aussi que lorsqu'on en avait parlé la première fois à la télévision, on avait montré que des gens de la région où étaient débarqués ces réfugiés les avaient accueillis avec des sandwichs. À mes yeux, c'était là la manière canadienne de faire les choses. C'est ce dont j'aime à me souvenir.

En matière de politique de l'immigration, on oublie parfois très commodément les événements du passé. Je m'entretenais récemment avec un bon ami d'ascendance irlandaise de ce que les gens avaient dû penser en voyant débarquer les Irlandais qui fuyaient la famine causée dans leur pays par une maladie des pommes de terre. On peut s'imaginer, à l'époque, des gens qui avaient l'air un peu différents des autres, un peu moins grands, les cheveux roux; beaucoup souffraient de malnutrition à leur descente du bateau, d'autres avaient été malades durant le voyage, ou avaient supporté beaucoup de souffrances avant de partir. Je suis certain que lorsque ces bateaux, en provenance d'Irlande, ont accosté à Montréal, les gens se sont demandé quel genre de personnes ils acceptaient chez eux.

Nous savons maintenant que certains des meilleurs citoyens de notre pays sont originaires d'Irlande. Il est facile pour moi de parler ainsi puisque ma propre épouse est irlandaise. Le premier ministre sera certainement d'accord avec moi sur ce que je viens de dire. Ses ancêtres, et sans doute ceux de nombreux députés de la Chambre, venaient d'Irlande.

Monsieur le Président, dans 10, 20 ou 30 ans, peut-être les Tamouls ou leurs descendants, se souviendront, en prenant la parole aux Communes, que leurs ancêtres se trouvaient sur ce bateau. Lorsque nous réfléchirons à ce qui s'est passé, nous nous dirons alors: «N'est-ce pas intéressant? Nos ancêtres sont venus d'un pays où les conditions de vie étaient difficiles, vers un pays plus accueillant où ils ont débuté une nouvelle vie.» Nous nous demanderons alors ce que faisaient les gens 20 ans plus tôt, comme nous nous demandons maintenant ce

que nous faisions durant la Seconde Guerre mondiale lorsque nous avons renvoyé un bateau chargé de gens, des juifs, dont beaucoup retournaient vers une mort presque certaine.

Nous devrions tous nous souvenir de cela avant de modifier la Loi sur l'immigration. Quel objectif avons-nous en tête? Lorsque nous voterons sur le projet de loi dans une trentaine de minutes, nous devrions tous nous souvenir de cela.

Le projet de loi dont nous sommes saisis compte 128 articles et 116 pages. Mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce, a eu environ 48 heures pour lire ce projet de loi long et complexe avant le débat en deuxième lecture. Pouvons-nous aborder l'une des questions les plus complexes de l'heure dans ces conditions? Tout juste 48 heures avant le début du débat, au moment de présenter le projet de loi, le gouvernement a déclaré qu'il s'agissait d'une mesure urgente. Le projet de loi n'était sûrement pas assez urgent pour nous soumettre le texte plus tôt. Pourquoi faudrait-il maintenant l'étudier aussi rapidement? Si le gouvernement était sérieux, un exemplaire du projet de loi aurait au moins dû être donné aux porte-parole de l'opposition, et en fait à tous les députés, il y a déjà plusieurs semaines pour qu'ils puissent l'examiner.

Le gouvernement nous dit: «C'est très bien. Vous aurez le temps d'entendre les témoins en comité.» C'est peut-être vrai, mais il ne faut pas oublier comment fonctionne le processus parlementaire. À l'étape de la première lecture, le projet de loi est imprimé afin de permettre aux députés d'en prendre connaissance. L'étape de la deuxième lecture est censée nous permettre, après lecture du projet de loi, de faire part de notre opinion à la Chambre et au gouvernement; nous devons alors préciser si nous croyons qu'il s'agit là d'une bonne ou d'une mauvaise mesure. Est-il raisonnable de donner à tous les députés 48 heures pour ce faire? Comme si cela ne suffisait pas, après seulement un jour de débat, un ministre du gouvernement intervient et nous dit: «Eh bien, vous n'avez que 48 heures pour examiner ce projet de loi de 128 articles et 116 pages, et j'ai décidé que vous ne pouvez même plus en débattre. Vous ne pourrez plus vous écouter les uns les autres, car nous mettons fin au débat aujourd'hui afin de partir en vacances demain.»

Cela est peut-être une raison suffisante pour certains, pas pour le député de Notre-Dame-de-Grâce, mes collègues et moi-même.

Si le gouvernement veut vraiment l'appui de la Chambre, comme certains ministériels l'ont signalé plus tôt au cours de ce débat, pourquoi agit-il alors de cette façon qui ne peut que m'amener à conclure qu'il se fiche de savoir si ce projet de loi sera adopté à l'unanimité ou avec dissidence, que peu lui importe si la moitié des députés s'y opposent? Dans le cas d'une question aussi importante que celle-ci, le gouvernement aurait dû au moins essayer d'obtenir la coopération des autres partis politiques à la Chambre des communes.

Lorsque nous sommes confrontés à ce terrible mal qu'est le racisme au Canada, le moins que nous puissions faire, tous ceux qui s'inquiètent de cette question et veulent remédier à la situation, c'est de collaborer de notre mieux afin de faire notre part pour faire disparaître une partie de ces préjugés que nous avons à l'égard les uns des autres au Canada. Cela n'est possible qu'avec toute la coopération de tous les députés à la Chambre. Je suis persuadé que je parle au nom de mes collègues lorsque j'affirme qu'ils feront de leur mieux pour présenter des amendements constructifs au comité, pour étudier le projet de loi le plus en profondeur possible et pour écouter les témoins de partout au Canada.

Rappelons-nous sur quel pied nous avons commencé à débattre ce projet de loi; on nous présente cette mesure à la dernière minute pour faire face à une prétendue crise dont le gouvernement connaît l'existence depuis 1986 environ. Nous sommes bien mal partis.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai à la fois le plaisir et le déplaisir d'intervenir au sujet du projet de loi C-86, dont nous sommes saisis à la Chambre ce soir. Je me réjouis de pouvoir formuler une critique, mais cette dernière doit forcément être spontanée, comme l'orateur précédent vient de le souligner. Il est fort difficile d'analyser les principes fondamentaux de ce projet de loi étant donné, comme mon collègue l'a dit, que nous n'avons vraiment pas eu le temps d'en étudier les 128 articles qui couvrent les 113 pages qui le composent.

Bien sûr, les députés critiquent la politique d'immigration du Canada depuis de nombreux mois. Nous avons demandé au gouvernement fédéral de proposer des modifications à l'actuelle Loi sur l'immigration. Mais sa façon de procéder est des plus injustes, non seulement pour tous les députés, mais aussi pour l'ensemble de la population canadienne, je dirais même surtout pour les Canadiens qui se sont bénévolement engagés à faciliter

les demandes d'immigration au Canada venant surtout de réfugiés, qui sont les immigrants les plus vulnérables.

Aucune raison ne justifie la limite imposée au débat sur ce projet de loi ce soir. Aucune raison ne justifie que nous passions à la deuxième lecture et à un vote ce soir.

• (2130)

À l'étape de la deuxième lecture de n'importe quel projet de loi qu'étudie la Chambre, il est demandé à tous les députés de se prononcer en principe sur la mesure à l'étude.

Comme il n'y a pas suffisamment de temps pour analyser le contenu de ce projet de loi, il est impossible de se prononcer de façon satisfaisante et réfléchie sur les principes fondamentaux de cette mesure législative et donc, les députés de ce côté de la Chambre se prononceront contre.

Le gouvernement dit toujours quand nous nous lançons dans ce genre de débat, que l'opposition s'oppose uniquement pour le plaisir de s'opposer, que c'est là notre rôle. Or, ce n'est pas le cas. Il est arrivé qu'après avoir eu la possibilité de réfléchir à un projet de loi, nous soyons d'accord sur son principe que nous adoptons à l'étape de la deuxième lecture.

Les députés de l'opposition ne sont pas les seuls à rejeter le principe de soumettre ce soir ce projet de loi à la Chambre. Certaines organisations qui s'occupent des questions de réfugiés se sont également dites préoccupées. Nous avons reçu des lettres de diverses organisations non gouvernementales à ce sujet.

Une lettre de l'Église anglicane du Canada, signée par Dorothy Davies Flindall nous dit qu'il est indispensable que tous les groupes concernés aient la possibilité d'étudier le projet de loi de façon adéquate afin de pouvoir faire des recommandations fondamentales. Ceci ne sera possible que si l'on reporte la deuxième lecture du projet de loi. Selon notre première interprétation du projet de loi, certaines modifications ont de lourdes conséquences pour les réfugiés avec qui nous travaillons. Par conséquent, au nom de l'Église anglicane du Canada, je vous invite à repousser la deuxième lecture du projet de loi pour permettre des consultations suffisantes.

Le centre jésuite de Toronto affirme, et je cite un passage de sa lettre: « Ce projet de loi présente de très graves problèmes et ne doit pas être adopté à la hâte, mais plutôt être étudié à fond et discuté sérieusement.»

Le Conseil canadien des Églises déclare: «Les réfugiés et les groupes non gouvernementaux qui travaillent avec les réfugiés devraient avoir le droit de participer aux décisions qui ont des répercussions sur leur vie et sur leur travail.» Voici ce qu'écrit M. Stewart E. Brown, du Conseil canadien des Églises: «Les Églises craignent que le gouvernement ne profite de la session d'été pour faire adopter à toute vitesse ce projet très complexe sans laisser aux réfugiés, aux Églises et aux autres groupes l'occasion de réfléchir et de faire connaître leurs préoccupations.»

Comme je l'ai dit au départ, l'opposition a de nombreuses critiques à formuler contre la Loi actuelle sur l'immigration. Cette période économiquement difficile n'est pas bien choisie pour présenter ce projet ce loi, car, lorsque le Canada traverse ce genre de difficultés, le niveau d'intolérance à l'égard des immigrants et des réfugiés est très élevé et le degré d'acceptation très faible. Il y a une foule d'idées fausses au sujet des immigrants et des réfugiés, au sujet de leur influence sur notre vie économique, sociale ou culturelle.

Le gouvernement aurait bien mieux fait de présenter son projet de loi d'une façon qui nous permette d'en comprendre la substance et le contenu et d'y réfléchir en pleine connaissance de cause.

Il aurait pu faire beaucoup plus pour aider les Canadiens à comprendre les véritables avantages de l'immigration pour notre pays. Il aurait pu faire quelque chose pour réfuter les mythes et mettre les choses au clair. Il a négligé de mettre en place une stratégie de communication visant à informer et éduquer le public.

En cherchant à résoudre les problèmes d'immigration depuis que je siège ici, le gouvernement a examiné différents types de mérites et d'avantages que présentent les candidats à l'immigration.

En fait, il fonde de plus en plus ces mérites et ces avantages sur la richesse. Plus un candidat immigrant est riche, plus il est instruit, et plus il devient avantageux pour le pays.

Il s'agit à mon avis d'une vision très étroite de la nécessité de l'immigration et de la nécessité pour nous d'accueillir les réfugiés à bras ouverts. Certes, nous ne voulons pas qu'on abuse du système, mais les abus constatés dans le pays justifient-ils les nouvelles orientations que l'on donne maintenant à cette politique?

Au Canada, il est très important que nous nous intéressions en tant que Canadiens aux répercussions que les politiques actuelles en matière d'immigration et d'accueil des réfugiés peuvent avoir sur la vie économique, sociale et culturelle du pays. Nous devons adopter une perspective globale beaucoup plus vaste de l'immigration et de l'augmentation du nombre des réfugiés dans le monde entier. Je crois en effet que les histoires de réfugiés prendront de plus en plus d'importance au cours de la présente décennie et de la suivante. Il faut comprendre le rapport qui existe entre la dégradation de l'environnement et l'augmentation des mouvements de réfugiés.

Par le passé, et encore dans une certaine mesure, je le crains fort, les Canadiens ne pensent qu'aux réfugiés qui quittent leur pays pour des raisons politiques. Cependant, nous avons de plus en plus affaire à des réfugiés qui veulent améliorer leur situation économique et, dans l'avenir, nous pourrions voir des réfugiés qui doivent quitter leur pays pour des motifs environnementaux. Cela me rappelle un discours très émouvant prononcé par le chef d'État de la Micronésie, située dans le sud-est du Pacifique, qui parlait des répercussions du réchauffement de la planète sur son pays composé d'une multitude d'îles.

Le réchauffement de la planète a fait élever d'un mètre et demi le niveau de l'océan autour de son pays. La Micronésie a une population de 60 millions d'habitants. À mesure que le niveau de l'océan monte autour des îles, les habitants perdent une partie du territoire où ils peuvent vivre, prospérer et assurer leur avenir. Où iront s'établir ces 60 millions d'habitants si la dégradation de l'environnement leur fait fuir la Micronésie? Ils chercheront une nouvelle terre d'accueil.

En établissant, comme seuls critères à l'immigration, la richesse, l'éducation et un diplôme d'études secondaires, nous refusons de reconnaître la dégradation de l'environnement et de la planète et d'admettre que nous devons favoriser l'essor de ces gens et de leurs États et promouvoir le développement durable chez ces peuples.

Je regrette que la Chambre n'ait pas eu le temps nécessaire non seulement pour étudier les aspects importants du projet de loi C-86, mais aussi pour examiner la mesure législative en fonction des grandes questions en matière d'immigration auxquelles font face le Canada de même que tous les pays du monde.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat ce soir, quoique très brièvement. Je veux laisser quelques minutes à mon collègue de Hamilton-Ouest, qui voudrait aussi formuler quelques observations sur cette importante mesure législative.

Je tiens à faire part de mon inquiétude parce que ce projet de loi ne traite pas de la question importante de l'adaptation des immigrants de fraîche date. Dans ma circonscription, Kingston et les Îles, on trouve un groupe d'immigrants récents nombreux, important et culturellement très riche. L'apprentissage de la langue est particulièrement important et cause des problèmes considérables. On a besoin de cours de langue améliorés. On a aussi besoin de programmes d'adaptation plus cohérents et mieux financés.

Ces questions ne sont pas abordées dans ce projet de loi. Le gouvernement n'a pas réussi à traiter cette question de façon valable. Il a produit un projet de loi auquel il a manifestement fallu consacrer beaucoup de temps, mais il a négligé cet aspect très important de l'adaptation des immigrants à la société canadienne. Il faut les aider à chercher du travail, à trouver un logement, à surmonter la barrière des langues à leur arrivée au pays. Ce sont des programmes valables qui permettent aux immigrants de s'intégrer au tissu social du Canada et qui sont indispensables pour qu'ils prennent leur place au sein de la société. Le problème est partiellement attribuable au fait que ce projet de loi cherche apparemment à réduire les réactions négatives des autres Canadiens face aux immigrants récents. Il me semble que la meilleure façon de régler ce problème serait de créer des programmes d'adaptation intelligents, mais le projet de loi n'en propose pas.

• (2140)

Mon deuxième motif d'inquiétude, c'est que cette mesure donne un pouvoir considérable au gouvernement dans la détermination du lieu où les gens vivront au Canada. C'est un pouvoir qui n'existe pas actuellement. Je trouve que c'est regrettable, parce que beaucoup d'immigrants peuvent ainsi se trouver condamnés à vivre dans un endroit où ils n'ont pas d'amis et où leur intégration n'en sera que plus difficile.

Je regrette d'avoir si peu de temps à ma disposition, monsieur le Président, mais je sais ce qui va arriver. La guillotine va tomber à 21 heures quarante-cinq, parce que c'est ainsi que le gouvernement conçoit le processus législatif à la Chambre des communes. Ce projet de loi a été déposé il y a moins de sept jours, le mardi 16 juin. Conformément à l'entente entre les partis, trois orateurs ont parlé de ce projet de loi vendredi. C'était la première fois que la Chambre en était saisie. Il est très rare—et le compte rendu est là pour en témoigner—qu'un projet de loi soit débattu à l'étape de la deuxième lecture si tôt après avoir été déposé. Il a été déposé le mardi. Les

députés ont donc eu au total seulement trois jours pour le digérer avant d'en discuter. Le débat a débuté le vendredi. Il s'est poursuivi aujourd'hui et il se terminera aujourd'hui à l'étape de la deuxième lecture. Il sera ensuite expédié à un comité, qui se réunira alors pour entendre le point de vue du public.

Le gouvernement a changé les règles sur les comités législatifs, pour réduire l'influence des témoins. Certains témoins ne pourront témoigner devant les comités législatifs, à cause des nouvelles règles adoptées par le gouvernement. C'est une tentative en vue de forcer l'adoption de ce projet de loi sans consulter le public, sans lui donner la chance d'exprimer son point de vue. Je ne veux pas uniquement parler du public représenté ici au Parlement, mais des citoyens qui voudront lire et étudier le projet de loi, des divers groupes qui oeuvrent auprès d'immigrants ainsi que des groupes d'immigrants eux-mêmes. Diverses associations ethniques voudront faire des commentaires et on les en empêchera, à cause de l'empressement honteux du gouvernement à faire avaler cette mesure aux Canadiens.

J'ai eu raison par le passé de critiquer la façon abusive dont le gouvernement se sert du Règlement, ainsi que des dispositions régissant la répartition du temps de parole et la guillotine. Je pourrais vous citer quelques statistiques, mais vu que le temps passe, je m'en abstiendrai. Il s'agit, comme le député de Notre-Dame-de-Grâce l'a signalé dans son intervention de vendredi, d'un abus flagrant du Règlement, et le gouvernement devrait être blâmé pour la façon dont il s'en sert.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, au nom de mes électeurs de Hamilton-Ouest, je voudrais dire que je considère comme un honneur que de pouvoir prendre la parole à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-86, qui modifie la Loi sur l'immigration. Je remercie mon collègue, le député de Kingston et les Îles, de m'avoir laissé quelques minutes pour transmettre le point de vue de mes électeurs dans ce débat.

En effet, monsieur le Président, c'est ici à la Chambre des communes, le plus haut tribunal du pays, que se font les lois. Mais avant de pouvoir appuyer ou rejeter toute proposition du gouvernement ou d'un simple député, nous devons d'abord avoir l'occasion de l'étudier. Je dis cela pour le bénéfice de nos vis-à-vis, mais aussi de mes électeurs, qui écoutent peut-être le débat ce soir à la télévision ou qui en liront le compte rendu plus tard.

Nous sommes saisis aujourd'hui du projet de loi C-86, qui est la plus importante refonte de la Loi sur l'immigration depuis 1978. C'est un projet de loi complexe qui compte 113 pages et 128 articles. Comme je n'ai pas beaucoup de temps, je ne vais pas exhorter mes collègues d'en face à être justes, à faire la chose qui s'impose, soit à reporter le vote. Je ne le ferai pas, car ce serait en pure perte. Je presse plutôt les Canadiens qui observent le débat ou liront le hansard d'écrire à leur député. Je leur demande d'écrire à leur député et de demander un exemplaire du projet de loi C-86. Je leur demande de lire ce projet de loi que les députés de l'opposition n'ont eu que moins 48 heures pour étudier avant d'amorcer un dur débat à la Chambre des communes; les députés de l'opposition ont eu moins de 48 heures pour étudier chacun des 128 articles de ce projet de loi qui constitue une refonte complète de la loi.

Ce projet de loi compte, bien sûr, de nombreuses lacunes. Nous en sommes conscients. Nous avons entendu parler aujourd'hui du plus grand recours au règlement par le ministre et le Cabinet; nombre de choses qui étaient auparavant prévues dans une loi seront désormais dans un règlement, ce qui réduira le pouvoir du Parlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé, mais il est 21 h 45 et, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui conformément au paragraphe 78(3) du Règlement, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions nécessaires pour disposer du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Le vote porte sur l'amendement inscrit au nom de M. Allmand. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote No 223)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Anawak	Angus
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Berger	Black
Blackburn (Brant)	Blaikie
Boudria	Breaugh
Butland	Caccia
Catterall	Comuzzi
Dingwall	Duhamel
Edmonston	Ferguson
Finestone	Fisher
Gaffney	Gérin
Harb	Harvey (Edmonton-Est)
Heap	Hopkins
Jordan	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Langan (Mission—Coquitlam)	Langdon (Essex—Windsor)
Leblanc (Longueuil)	McCurdy
McLaughlin	Mifflin
Milliken	Mitchell
Plamondon	Proud
Rideout	Riis
Skelly (North Island—Powell River)	Stewart
Stupich	Taylor
Tobin	Tremblay (Rosemont)
Walker—51	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick	Champagne (Champlain)
Charest	Chartrand
Clifford	Cole
Collins	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)	Darling
DeBlois	de Cotret
Desjardins	Dick
Dobbie	Dorin
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)	Guilbault
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	James
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Larrivée	Layton
Lewis	Loiselle
Lopez	Marin
Martin (Lincoln)	McCreath
McDermid	McKnight
McLean	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Redway	Reid
Richardson	Robitaille
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Siddon	Sobeski
Soetens	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Vincent	Weiner
Wenman	White
Winegard	Worthy—108

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Attewell	Bélair
Marchi	Thorkelson

• (2210)

Mme le vice-président: L'amendement est rejeté. Le député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Boudria: Madame la Présidente, avant de passer au prochain vote, je voudrais que vous demandiez le consentement unanime de la Chambre pour appliquer à l'inverse la prochaine motion le résultat du vote que nous venons de prendre.

[*Français*]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime pour appliquer le vote à l'opposé?

Des voix: Non.

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît! Y a-t-il consentement unanime pour que le vote soit appliqué?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion de M. Valcourt.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

Mme le vice-président: La motion est-elle adoptée avec dissidence?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Est-ce qu'il y a cinq députés qui se lèvent?

Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré à un Comité législatif du Secteur ministériel.)

[*Traduction*]

Mme le vice-président: Aux termes du paragraphe 52(1) du Règlement, la Chambre va maintenant passer à l'étude de la motion d'ajournement de la Chambre.

[*Français*]

M. Gérin: Je soulève une question de privilège, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead soulève la question de privilège.

M. Gérin: Madame la Présidente, lorsque vous avez demandé à cinq députés de se lever, vous avez très bien vu qu'il y avait une douzaine de députés, dont les députés du Bloc, qui se sont levés pour faire opposition. Vous avez décidé d'ignorer les députés et de recommencer, ce qui est totalement contraire à l'esprit de la Chambre. Alors, madame la Présidente, je vous demande de tenir le vote comme il devrait être tenu.

Article 52 du Règlement

Mme le vice-président: On me permettra de répondre à l'honorable député qu'il y a beaucoup de bruit dans la Chambre en ce moment.

M. Plamondon: Est-ce que le bruit vous ferme les yeux?

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît! Je ne pouvais être satisfaite que la question que j'avais posée avait bien été entendue par tout le monde. J'ai reposé la question. Il y avait donc les oui et les non; les oui l'emportaient en ce qui concerne la voix. J'ai bien redemandé s'il y avait cinq personnes qui demandaient le vote par appel nominal; il n'y avait pas cinq personnes qui demandaient le vote par appel nominal. La question est réglée. Nous passons maintenant à ce qui est à l'odre du jour.

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA MORUE DU NORD

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 52(10), la Chambre va maintenant passer à l'étude de la motion d'ajournement de la Chambre pour discuter d'une question spéciale et importante nécessitant une étude urgente, à savoir la situation des pêches de la morue du nord à Terre-Neuve et au Labrador et dans d'autres régions du Canada atlantique.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

—Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole pour entamer le débat d'urgence autorisé par le Président et concernant la crise dans les pêches de Terre-Neuve et du Labrador, en particulier, mais aussi dans le Canada atlantique.

Je voudrais dire en entamant ce débat que je veux remercier le Président de la Chambre des communes et les personnes qui lui ont conseillé de donner au Parlement la possibilité de tenir ce débat.

Je voudrais aussi remercier les plus de 60 députés qui au cours de quatre ou cinq derniers jours de séance de la Chambre ont pétitionné officiellement le Président pour qu'il autorise ce débat d'urgence, et qui comprennent un grand nombre des députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ce soir.

Article 52 du Règlement

Je veux particulièrement dire que ce débat est inscrit au nom de tous ceux qui croient qu'il faut remédier à la crise des pêches de l'Atlantique en général et de Terre-Neuve et du Labrador, en particulier. Ce débat est dû au travail acharné et à la détermination du député de Bonavista—Trinity—Conception, du député de Burin—Saint-Georges, qui participeront tous les deux au débat ce soir, du député de Gander-Grand Falls et du député de Labrador, qui sont tous les deux dans leur circonscription respective ce soir pour faire face à la crise des pêches dans leurs régions.

Si jamais il y a eu des doutes sur la nécessité du débat de ce soir, ces doutes sont disparus cet après-midi quand le ministre des Pêches du Canada, le député de St. John's-Ouest, avec lequel tous les députés de ce côté-ci de la Chambre veulent travailler, avec lequel il veulent collaborer, avec lequel ils sont obligés de travailler compte tenu de la gravité de la situation, a déclaré essentiellement ceci: «Quelle crise? Il n'y a pas de crise.»

C'est ce que le ministre a répondu en réponse aux questions que le député de Burin—Saint-Georges et moi-même lui avions posées. Je devrais le citer, pour être exact. Je le cite du compte rendu officiel de la Chambre. En réponse aux questions que nous lui posions sur les stocks de morue du golfe, voici ce qu'il nous a répondu: «Il y a une crise connue dans les stocks de morue du nord, mais en ce qui concerne les stocks de morue du golfe. . .»

J'ai posé la question au ministre. Une question loyale destinée à obtenir des renseignements. Le ministre a répondu ceci: «À ma connaissance, la situation de ces stocks n'est pas critique à l'heure actuelle, mais nous avons dû restreindre le nombre des bateaux à engin mobile à cause de la taille des morues qu'ils prenaient et d'autres activités qu'il fallait décourager.»

• (2220)

Le ministre a dit qu'à sa connaissance, la situation de ces stocks n'était pas critique à l'heure actuelle. Parlons des stocks de morue du golfe, des stocks de morue oubliés, des stocks de morue dans la région connue sous l'appellation 4R et 3PN, des stocks de morue qui commencent au large de la côte sud-ouest de Terre-Neuve dans la circonscription de mon ami et collègue, le député de Burin—Saint-Georges et qui remontent tout le long du Golfe, jusqu'à la péninsule Great Northern. C'est ce qu'on entend par les stocks de morue du golfe.

Le ministre dit que la situation de ces stocks n'est pas critique. Examinons les faits. Il y a une dizaine de jours, des représentants de son propre ministère ont effectué des pêches expérimentales de morue du golfe. Ils sont allés eux-mêmes pêcher la morue pour voir quel genre de poisson on attrapait, si l'on en attrape.

Savez-vous ce qu'on a découvert pas plus tard qu'il y a deux semaines, madame la Présidente?

Le ministère a constaté que 80 p. 100 des poissons pris dans le golfe n'étaient pas encore des géniteurs. Les gens qui ne sont ni de Terre-Neuve ni du Canada atlantique se demandent ce que cela signifie. C'est tout simplement que les poissons qui sont pris ne sont pas encore arrivés à maturité ou qu'ils ne sont pas en âge de se reproduire. Si l'on pêche ces poissons avant qu'ils ne se reproduisent, cela en est fait des stocks. On pratique la pêche jusqu'à l'extinction de cette espèce à des fins commerciales.

Ce n'est pas moi qui ai fait ces tests, ni le syndicat, ni les pêcheurs. Ce ne sont pas les médias non plus. C'est le ministère lui-même qui, au cours des 10 derniers jours, a montré que 80 p. 100 des poissons mesuraient moins de 18 pouces.

En d'autres mots, pour ceux qui connaissent le moindrement la pêche, capturer des poissons de moins de 28 pouces c'est un pillage, un massacre des ressources. C'est ce qui se produisait et c'est pourquoi le ministre a pris des mesures pour limiter les activités de la flotte mobile dans le golfe.

Le ministre dit qu'il n'y a pas de crise. J'ai pourtant en main le rapport de William Steel, du ministère des Pêches et des Océans. Le rapport est daté de décembre 1990 et il est destiné au ministre. Quelles sont ses conclusions? Parce que nous devons voir les choses en face, cesser de nous illusionner, d'écouter des opinions, des commentaires, des envolées oratoires. Il faut nous en tenir aux faits. Le rapport a été rédigé comme document d'information pour le rapport du groupe de travail sur les poissons de fond, demandé par le ministre. Que dit ce rapport?

Une voix: Je ne saurais dire.

M. Tobin: Le ministre dit qu'il ne saurait dire. J'espère qu'il saurait dire de quoi il retourne.

Dans la conclusion du rapport, à la page 11, on dit: «La pêche à la morue dans l'ouest de Terre-Neuve est en crise. Dans cette région, la pêche à l'aide d'engins fixes sera chose du passé si l'on n'adopte aucune stratégie pour

reconstituer les stocks de morue dans un avenir rapproché.»

Je pourrais lire des pages entières de ce rapport pour montrer l'ampleur de la crise qui, au dire du ministre, n'existe pas, mais cela suffit pour l'instant.

Permettez-moi de prendre un exemplaire du rapport Marshall, également commandé par le ministre il y a environ un an. M. Jack Marshall est un ancien directeur régional du ministère fédéral des Pêches et des Océans dans l'ouest de Terre-Neuve. Il était responsable des stocks de morue du Golfe dont je parle actuellement. Que répond-il au ministre, qui affirme cet après-midi qu'il n'y a pas de crise? Que dit Jack Marshall, le haut fonctionnaire responsable de cette région?

Il dit, et je cite textuellement un extrait du résumé du rapport: «Dans l'ouest de Terre-Neuve et le sud du Labrador, la pêche à la morue est en crise principalement parce que les débarquements sont les plus faibles jamais enregistrés. Les niveaux d'emploi et de revenu ont chuté et les répercussions s'en font surtout sentir dans le secteur de la pêche à l'aide d'engins fixes. Si les tendances actuelles se poursuivent, le secteur de la pêche risque de disparaître complètement. Il faut donc adopter de nouvelles stratégies pour reconstituer et maintenir les stocks.» Nous avons d'abord vu les résultats d'une pêche expérimentale effectuée il y a 10 jours. Ils sont désastreux. Nous avons eu le rapport de William Steele publié en décembre 1990, il y a un an et demi. Il dit qu'il y a une crise et que nous frisons la catastrophe. Nous avons également le rapport du commissaire régional, M. Jack Marshall. Ce rapport publié il y a environ un an dit que le secteur de la pêche est en crise et que nous avons besoin d'une nouvelle orientation, sinon nous nous dirigeons vers la catastrophe ultime.

Puis on examine la dernière étude commandée par les comités d'aide au développement des collectivités du Centre et du Nord, groupes financés par le gouvernement fédéral et qui devaient analyser la situation économique actuelle de leurs régions et trouver des solutions au marasme des pêches. Je doute que le ministre ait déjà pris connaissance de cette étude; s'il ne l'a pas encore reçue, je lui en remettrai un exemplaire.

En fait, on appelle ce rapport, présenté en avril 1992, une évaluation de la baisse dans les pêches sur la péninsule Great Northern, un rapport confidentiel d'étape. Toutes les analyses présentées dans ce rapport par Canning & Pitt Associates de St. John's, toutes les analyses, toutes les données proviennent des bases de données du ministère des Pêches, du propre ministère du ministre. Ce rapport ne renferme ni opinion, ni observations, ni rumeurs, ni rhétorique. Il ne renferme que des données brutes recueillies par le ministère.

Et que dit-il ce rapport, que nous annonce-t-il? Regardons quelques pages. Il nous dit que les quantités totales débarquées, au poids et pour toutes les espèces, sur la péninsule Great Northern sont passées de 90 millions de livres en 1987 à moins de 50 millions de livres en 1991; de 90 à 50 millions de livres en tout pour toutes les espèces, en quatre ans. Il s'agit donc d'une chute catastrophique du poids total des débarquements de poisson toutes espèces confondues.

Et que dit-on dans ce même rapport au sujet des quantités de morue débarquées? Que la quantité totale débarquée sur la péninsule Great Northern durant la même période, et le ministre connaît bien ces chiffres, est passée de plus de 90 millions de livres de morue à terre sur la péninsule Great Northern, de morue provenant des stocks du Golfe, à un peu plus de 30 millions de livres, ce qui représente une baisse de 67 p. 100 en quelques années seulement. Le ministre dit qu'il n'y a pas de crise.

Passons à une page de ce rapport récent. Que dit-il en conclusion, ce rapport qui porte exclusivement sur l'état des stocks de morue du Golfe et de la péninsule Great Northern?

> L'industrie de la pêche de la région fait actuellement face. . .

Encore ce mot.

> ...à une crise et à défaut de mesures draconiennes, la situation ne peut qu'empirer très rapidement. Si les ressources continuent de s'appauvrir au rythme actuel, il ne restera virtuellement plus de morue à pêcher dans le péninsule Great Northern d'ici quelques années, et même si l'augmentation des prix soutient la pêche depuis cinq ans, cela ne peut durer.

Le rapport dit:

> Les effets économiques de cette crise sur les familles des pêcheurs et des travailleurs des usines de transformation ont semé un sentiment d'insécurité personnelle, dévalorisé les individus et considérablement accru le stress au sein des familles. Cette crise, que le mandat de l'étude appelle «appauvrissement de la pêche», se préparait depuis au moins dix ans déjà. Elle n'est pas soudaine, mais elle est profonde, généralisée et plus intense dans les régions de la province où l'appauvrissement des stocks a été le plus prononcé et où ses effets sont donc les plus douloureux.

Le rapport nous fait entendre un son de cloche très différent de ce que le ministre des Pêches a dit à la Chambre, cet après-midi, au cours de la période des questions, lorsqu'il a déclaré que la pêche de la morue dans le golfe n'était pas en crise, qu'il n'y avait pas de sentiment de panique chez les habitants des rives du golfe du Saint-Laurent et de la péninsule Great Northern, que les populations n'avaient pas le sentiment de se disloquer, de voir 500 ans d'histoire et de culture collectives s'écrouler et se volatiliser presque en un clin d'oeil, comme on en a l'impression là-bas.

Article 52 du Règlement

Le ministre fait preuve d'une insensibilité inouïe lorsqu'il tient de pareils propos. Le ministre n'est pas stupide. Il n'a rien de stupide. Il n'est pas le genre à parler pour ne rien dire. Ce n'est pas fortuit s'il nous dit qu'il n'y a pas de crise, en dépit de toutes les preuves accablantes que je viens de produire.

Voilà ce qui effraie la population de la péninsule Great Northern. C'est pourquoi un millier de personnes sont venues à St. Anthony, la semaine dernière, manifester leur présence, dire qu'elles existent et qu'elles ne s'en iront pas, qu'elles ne disparaîtront pas. C'est pourquoi de 1 000 à 3 000 autres viendront, jeudi prochain, à Plum Point, manifester leur présence, dire qu'elles existent et qu'elles ne partiront pas rien que parce que le ministre déclare que la situation n'est pas critique dans la péninsule Great Northern.

• (2230)

Très franchement, ce que les gens craignent, en fait, c'est que le gouvernement ait commencé à roder sa machine publicitaire, sa campagne de propagande, et je demande au ministre de m'affirmer le contraire. Le gouvernement s'apprête à rayer de la carte tous les gens, tous les pêcheurs, tous les travailleurs d'usine, toutes les localités qui dépendent des stocks de morue du Golfe.

Le ministre a décidé de déclarer un moratoire sur les stocks de morue de l'Atlantique. Il va offrir une certaine forme d'indemnisation aux personnes qu'il considère comme directement touchées.

Dans l'intérêt des pêcheurs côtiers de Bonavista—Trinity—Conception ou des pêcheurs côtiers de la circonscription de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte ou des pêcheurs qui vivent sur la côte sud-ouest, dans la circonscription du député de Burin—Saint-Georges, nous allons déclarer un moratoire. On ne reconnaîtra même pas que la situation est critique. On va abandonner ces gens-là aux bons soins du ministère du Bien-être social ou de quelqu'un d'autre. C'est là ce que se propose de faire le ministre des Pêches.

Une voix: C'est une honte!

M. Tobin: Qu'est-ce qui se passe? Le député d'en face, le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches croit peut-être que c'est drôle. Qu'il me dise donc ceci: trouve-t-il drôle que, à St. Anthony, Terre-Neuve, une usine qui employait 700 personnes il y a quelques années est aujourd'hui fermée?

Trouve-t-il que ce soit drôle que l'usine de Port au Choix qui emploie normalement 580 personnes n'en compte plus que 100 aujourd'hui? Trouve-t-il que ce soit drôle que l'usine d'Anchor Point qui emploie normalement 237 personnes n'en compte plus que 50 aujourd'hui? Qu'à celle de Brig Bay qui employait 137 personnes, plus personne ne travaille? Qu'à celle de Conche qui employait 78 personnes, il en reste une aujourd'hui? Qu'à celle de Main Brook qui employait 60 personnes, personne ne travaille aujourd'hui? Qu'à celle de St. Julien's qui employait 32 personnes, plus personne ne travaille aujourd'hui. À Croque, une usine qui employait 34 personnes a fermé ses portes.

À l'usine de New Ferrolle, il ne reste plus qu'une poignée d'employés qui assurent l'entretien alors qu'avant ils étaient 200. À Englee où travaillaient 323 personnes, il ne reste plus qu'une personne pour assurer l'entretien. À Raleigh, où il y avait 60 travailleurs, il n'y a plus personne. À Bide Arm, où il y avait 130 travailleurs, il n'y a plus personne. À Cow Head, où il y avait 65 travailleurs, il n'y a plus personne. À Roddickton, où il y avait 157 travailleurs, il n'y a plus personne. À Savage Cove, où il y avait 80 travailleurs, il n'y a plus personne. À Green Island Cove, où il y avait 150 travailleurs, il n'y a plus personne. Bear Cove, personne. Cook's Harbour, personne. Bartlett's Harbour, 2 sur 35 et Flowers Cove, personne sur 65.

Est-ce que le secrétaire parlementaire trouve que c'est drôle? Est-ce que le ministre continue à insister qu'il n'y a pas de crise dans les pêches de la péninsule Great Northern?

M. Belsher: Pour un rappel au Règlement. Le député n'arrête pas de demander si le secrétaire parlementaire trouve que c'est drôle. Je ne pense pas du tout que ce soit drôle. J'ai écouté chaque mot qu'il a dit et je n'ai ridiculisé personne.

M. Crosbie: Je ne vous trouve pas ça drôle non plus.

Mme le vice-président: Je dois mettre les choses au point et rappeler que ceci n'est pas un rappel au Règlement, comme le sait fort bien le député.

M. Tobin: Madame la Présidente, si le secrétaire parlementaire me dit qu'il ne trouve pas cela drôle, je suis rassuré. Cela signifie que nous commençons à en obtenir quelque chose. Il faut maintenant nous occuper du ministre des Pêches, le député de St. John's-Ouest, qui s'obstine malgré les faits, et j'ajouterai que si nous étions devant une cour de justice, cela constituerait une preuve suffisante.

Confronté aux faits, le ministre doit maintenant admettre que les pêcheries du Golfe, les stocks de morue du Golfe sont bel et bien dans une grave crise.

Le ministre sera le premier à nous dire, et je serai le premier à le reconnaître, que les stocks de morue du nord connaissent une crise, que ses ressources ont été dévastées. En fait, ce qui est inquiétant au sujet des stocks, c'est ce que nous ne savons pas, c'est-à-dire l'absence de preuves scientifiques qui nous permettent de prendre des décisions éclairées et en toute connaissance de cause sur la façon de gérer ces ressources.

Le ministre se lèvera et nous dira qu'il songe sérieusement à décréter un moratoire sur l'exploitation de ces ressources. Je suis d'accord avec lui. Vous savez pourquoi? Parce que les débarquements de morue du nord ont diminué de 60 p. 100.

En fait, si on remonte plus loin dans le temps, on constate que la situation est pire encore. Le député de Bonavista—Trinity—Conception me rappelait, avant que je débute mon discours, qu'en 1968 on avait pêché 815 000 tonnes métriques, et que l'an dernier les prises n'étaient plus que de 127 000 tonnes métriques. Au cours des quatre ou cinq dernières années seulement, les débarquements de morue du nord ont diminué de 60 p. 100.

Je suis d'accord avec le ministre pour dire qu'il y a crise et qu'il doit être prêt à indemniser ceux qui ont à en souffrir, mais s'il reconnaît qu'une baisse de 60 p. 100 constitue une crise, pourquoi ne reconnaît-il pas qu'une baisse de 67 p. 100 des stocks de morue du golfe constitue aussi une crise?

Je voudrais faire une proposition intéressante au ministre. Je voudrais lui rappeler quelque chose. En fin de compte, le gouvernement du Canada peut toujours prétendre qu'en ce qui concerne le stock de morues du nord, le secteur désigné sous l'appellation de 2J-3K-L, la côte est du Canada, la côte est du Labrador, si vous pouvez vous imaginer le côte est du Canada qui longe l'Atlantique, oui, en ce qui concerne ce stock de morues, le gouvernement du Canada peut toujours déclarer: «Nous l'avons géré de notre mieux, mais des navires hauturiers étrangers n'ont pas joué franc-jeu.» Le ministre l'a dit, des navires étrangers ont pratiqué la surpêche et les pays étrangers doivent cesser de pêcher, tout comme nous. Le ministre a dit qu'il n'était pas question d'imposer un moratoire sur nos activités de pêche si les autres persistent. Le ministre a raison.

Il peut toujours dire que, même s'il ne ménage pas ses efforts, on peut le berner, lui et sa gestion de la population de morues du nord et c'est exact dans une certaine mesure.

Nous avons une chance unique dans le golfe. Le stock de morue du golfe et le golfe lui-même se trouvent entièrement en territoire canadien. C'est le seul littoral important de la côte est du Canada et c'est le seul stock de morues important qui ne soit pas éloigné du littoral et à la limite de la zone des 200 milles. C'est le seul stock de morues sur lequel les navires étrangers qui sont à l'extérieur de la zone des 200 milles ne peuvent pas exercer librement leurs activités. Ce secteur est entièrement englobé par le Québec, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et l'ouest de Terre-Neuve. Nous en sommes les maîtres absolus. C'est pourquoi nous ne pouvons que nous en prendre à nous-mêmes ou nous en féliciter selon que ça va mal ou bien.

Je suggère au ministre des Pêches et des Océans de s'occuper en priorité du stock de morues du golfe, du stock de morues qui migrent vers le golfe Saint-Laurent. Il migre du sud-est de Terre-Neuve en direction de la péninsule Great Northern. Il pourrait se servir de ce stock de morue du golfe comme d'un projet pilote pour montrer aux Canadiens ce que l'on peut faire pour reconstituer les stocks quand on a le contrôle. Le ministre des Pêches et Océans a le pouvoir de le faire à condition d'avoir un peu d'imagination et de courage et d'avoir aussi l'appui de ses collègues du Cabinet.

J'aimerais dire au ministre que les députés de ce côté de la Chambre sont prêts à l'appuyer dans toute tentative en vue de reconstituer les stocks. Nous savons qu'il va falloir prendre des décisions difficiles. Il serait terriblement facile pour nous de nous contenter de rejeter la faute sur le ministre et de lui demander de corriger ses erreurs en lui disant que nous ne pouvons rien faire. Nous sommes prêts à le soutenir et à prendre les décisions qu'il faudra, quand bien même elles seraient difficiles.

Par contre, nous ne sommes pas prêts à garder le silence. Nous ne sommes pas prêts à dire à nos électeurs qu'on ne va pas les écouter car le Parlement part en congé pour l'été. Nous ne sommes pas prêts à leur dire qu'on ne sera pas attentifs à la situation dans laquelle ils se trouvent et qu'on ne demandera pas ce soir au ministre de faire une promesse à la Chambre. Qu'il promette que le gouvernement va fournir aux personnes déplacées à la suite de la diminution des stocks de morue du nord et des stocks de morue du golfe une aide économique à court et à long termes, que le premier ministre, la semaine der-

Article 52 du Règlement

nière, s'est engagé lui-même à fournir, et ce au nom du gouvernement et devant la Chambre.

Je demande au ministre de reconnaître qu'il existe une crise. Qu'il nous tende la main et accepte que les députés de ce côté qui sont prêts à travailler avec lui, partagent avec lui la responsabilité des dures décisions qui doivent être prises. Mais pour cela, il faut qu'il ait un plan d'action. Ce n'est pas un plan que de se contenter de dire qu'il n'y a pas de crise et qu'il ne propose donc aucune mesure. Cela, les députés de ce côté de la Chambre ne l'acceptent pas et ne l'accepteront jamais.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, je n'ai pas entendu le ministre dire cet après-midi qu'il n'y avait pas de crise dans le secteur de la pêche à la morue dans la région de l'Atlantique. Je n'étais pas ici, mais j'ai entendu dire que partout à Terre-Neuve, on affirme que c'est ce qu'il a déclaré cet après-midi. J'espère que le ministre sera en mesure d'intervenir ce soir pour nous dire qu'il a été tout à fait incompris par ceux qui l'ont entendu à la Chambre ou dans toutes les régions de Terre-Neuve. En effet, si le ministre lui-même ne reconnaît pas que nous sommes confrontés à une crise, nous sommes vraiment alors dans une situation très difficile. chose certaine, les espèces en question pourraient fort bien disparaître.

• (2240)

Je vous ai déjà signalé que le gestionnaire de la plus grosse société de pêche de la région m'avait dit que d'ici à cinq ans, il pourrait ne plus y avoir du tout de morue sur les Grands Bancs de Terre-Neuve. C'était il y a trois ans. Madame la Présidente, nous nous approchons périlleusement de l'extinction des espèces en question si le ministre lui-même n'est pas conscient de la gravité de la situation.

J'ai eu une conversation téléphonique avec Clyde Newhood, notre candidat à l'élection partielle dans la circonscription de Ferryland, pour voir s'il savait oui ou non s'il y avait vraiment une crise dans le secteur de la pêche à la morue dans la région. Il a parlé d'une faillite totale et complète partout. Il exagérait peut-être, mais il m'a parlé de trois bateaux qui sont sortis dans les trois derniers jours, qui sont allés à 140 milles au large de la côte sud, et qui au total, avec leur filet de 70 pieds n'ont pu pêcher que 15 morues. Il m'a parlé de la pêche côtière à la morue dans sa propre circonscription de Ferryland et il m'a dit qu'il n'y avait absolument plus rien à prendre. En trois semaines, on n'avait vu absolument aucun poisson. Les rares pêcheurs qui en ont vu et en ont pris quelques-uns se sont aperçu qu'ils étaient trop petits—dix pouces de long. Selon les pêcheurs de l'endroit, si on doit mettre un terme à cette pêche, il faut le faire immédiatement pendant qu'il y a encore de l'espoir de parvenir à certains résultats avant que d'autres dégâts ne soient causés.

Dans le secteur 3N-O tous les poissons qui sont pris portent un grand nombre d'oeufs. Nous tuons les rares géniteurs qui restent dans cette zone.

La seule solution consiste à cesser de pêcher. C'est une mesure draconienne. Je l'ai proposée il y a 18 mois à la Chambre et bien entendu, on n'y a porté aucune attention. Je ne m'attendais pas à autre chose.

Si nous faisons cela, nous devons indemniser les travailleurs des usines de transformation de poisson, les pêcheurs côtiers et les pêcheurs au chalut. Je crois que le Canada est prêt à le faire.

Si, au lieu de soutenir qu'il n'y a pas vraiment de crise à l'heure actuelle, parce qu'il n'est pas au courant ou pour une autre raison, le ministre ou quelqu'un d'autre admettait qu'il y en a une et s'il disait aux Canadiens que la morue de l'Atlantique Nord risque de disparaître et que nous avons besoin d'argent pour payer les gens pour qu'ils ne pêchent pas—il y a tant de choses utiles que nous pouvons faire, mais il faudrait les faire sans tarder. Nous devons arrêter aujourd'hui, demain, qu'importe, mais nous devons agir maintenant parce que la situation s'aggrave chaque jour que ces pêcheurs vont à la pêche.

Cela ne peut se comparer à la fermeture de la pêche du saumon, au moment où les indemnités versées à ceux qui se retiraient de cette industrie avaient été calculées selon leurs prises des trois années précédentes, ces trois années ayant été les plus catastrophiques de toute l'industrie. On ne peut verser un paiement à ces pêcheurs en se basant sur leurs prises des trois dernières années, car ils ne recevraient pratiquement rien dans ce cas.

Il n'y a pas que la morue, il y a aussi le capelan, qui est le principal appât ou le principal aliment des poissons. Jusqu'à maintenant, tout le capelan que l'on voit, selon M. Newhook, a la moitié de la taille des poissons adultes. Les pêcheurs ne peuvent l'expliquer, ils en ignorent la raison. j'imagine que le ministre ne peut l'expliquer davantage—et c'est une partie du problème. Nous devons en découvrir la raison. Qu'est-ce que cela veut dire? Qu'est-ce que cela signifie pour l'avenir du capelan?

Il y a les phoques. J'en ai déjà parlé et je suis prêt à le faire encore. Leur population semble exploser partout où l'on ne cherche pas de poisson. Il y en a un nombre sans précédent. On a discuté de l'alimentation des phoques, on s'est demandé s'ils mangeaient la morue ou le poisson que mange la morue; ils font évidemment partie de la chaîne alimentaire et nous savons qu'ils ne mangent pas de flocons de blé. Or, on se demande s'il n'est pas déjà trop tard pour préserver les stocks de morue du nord.

Quant aux stocks de flet, ils semblent peu nombreux. Nous avons discuté des deux extrémité des Grands Bancs et de la zone de compétence. Il est temps d'agir. En donnant l'exemple, il ne serait pas nécessaire de nous montrer sévères avec eux. Si nous leur disions tout simplement: «Écoutez, la situation est grave. Nous risquons de détruire les espèces. Les Canadiens vont cesser de pêcher dans ces zones; ils vont cesser de capturer la morue et nous voulons que vous collaboriez avec nous pour mettre sur pied un plan de gestion pour le nez et la queue des Grands Bancs; vous voulons que vous collaboriez avec nous pour interdire la pêche à la morue dans ces secteurs ainsi qu'à l'intérieur de la zone de 200 milles.»

Mettons-les au défi de nous montrer qu'ils veulent, eux aussi, sauver ce stock de poisson pour les générations à venir au lieu de le décimer complètement en un an ou deux.

M. Newhook m'a dit qu'il avait rendu visite à des familles dans sa circonscription qui, depuis le 15 mai, ne recevaient plus aucune prestation d'assurance-chômage. Les pêcheurs craignent ne plus être en mesure de nourrir leur famille. Ils essaient d'obtenir des prestations d'assistance sociale, mais il faut faire plus pour venir en aide à ces gens. Il faut les aider à se détourner de la pêche.

Le ministre a dit, et d'autres l'ont répété avant lui, que nous ne connaissons pas vraiment la situation qui existe là-bas. Lorsque je me suis rendu en Europe il y a deux ou trois ans avec le Comité des pêches, sous les auspices du ministère des Affaires extérieures, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des représentants de la Communauté européenne de la présumée surpêche qui était pratiquée. Ils m'ont répondu que nous n'avons pas suffisamment de preuves scientifiques pour étayer notre cas. Nous n'avons pas encore prouvé ce que nous avançons. Ils ont dit que nous ne savons pas vraiment ce qui se passe.

Le ministre lui-même a laissé entendre à bien des reprises que la situation était peut-être attribuable à une forte présence de glaces dans la région. Les eaux étaient très glacées cette année et les poissons se sont peut-être déplacés vers une autre région. C'est possible, mais je ne sais pas où ils se trouvent. S'ils sont ailleurs, trouvons-les. Avant de pêcher une autre morue, essayons de voir s'il y a des survivants. Si nous n'arrivons pas à les trouver, et jusqu'à ce que nous parvenions à les trouver, nous devons présumer que les stocks diminuent dangereusement et prendre des mesures draconiennes. S'il est une mesure efficace que nous pouvons prendre dès maintenant, c'est de cesser de pratiquer la surpêche, de dédommager les pêcheurs qui vont perdre leur moyen d'existence, et de persuader toutes les autres nations qui pêchent dans ces régions de se joindre à nous.

Il faut organiser une campagne monstre, une campagne scientifique pour essayer de trouver la source du problème. Il faut parler aux pêcheurs, les écouter. Certains d'entre eux sont très bien informés. C'est leur moyen d'existence et certains en savent plus que d'autres. Certains en savent plus que les fonctionnaires à Ottawa qui essaient de gérer l'industrie et le ministère.

Voyons ce qu'il en est et montrons au monde entier que nous faisons notre possible pour savoir exactement ce qui se passe dans cette région et ce qui a provoqué la diminution des stocks de morue. Nous avons tous entendu parler des quantités légendaires de morue d'il y a quelques siècles, ainsi que les histoires selon lesquelles on pouvait marcher sur la morue et remplir les filets sans problème.

Il ne s'agit pas de savoir qui est à blâmer. La situation se détériore depuis un certain nombre d'années. Il y a d'abord eu le gouvernement libéral, puis les conservateurs. Cela n'importe guère à l'heure actuelle. Nous pourrons nous préoccuper de cette question au moment de la campagne électorale. Ce qui importe pour le moment c'est de décider ensemble qu'il incombe au Canada de faire tout ce qu'il peut pour sauver cette espèce.

Pour avoir discuté avec des personnes et avoir constaté sur place ce qu'il en était, je suis convaincu que cette responsabilité suppose d'ordonner l'arrêt immédiat et complet de la pêche à la morue. Il faut montrer au monde que c'est la seule façon de sauver cette espèce. Il faut montrer au monde que nous allons mettre à contribution les scientifiques et tous ceux qui peuvent intervenir de façon utile. Nous allons découvrir ce qui se passe et nous allons gérer cette ressource comme elle doit l'être pour continuer d'exister, tant pour l'humanité que pour la morue elle-même.

La situation est grave, autrement nous ne serions pas en train d'en discuter à cette heure-ci et le Président n'aurait pas accepté de tenir un débat d'urgence ce soir. Une grande responsabilité incombe au ministre. Celui-ci peut faire valoir des arguments et présenter d'autres points de vue. Il peut sans doute citer d'autres rapports et nous dire que la situation n'est pas aussi grave que nous sommes portés à le croire et qu'elle va s'améliorer si nous faisons preuve de patience.

Je fais respectueusement valoir que le ministre ne sait pas ce qu'il en est. S'il existe le moindre doute, et dans mon esprit la preuve est accablante, le ministre a la responsabilité d'interdire la pêche à la morue et de prendre toutes les mesures nécessaires pour reconstituer les stocks afin que cette espèce ne disparaisse pas. Il a la possibilité et la responsabilité de redresser la situation, c'est-à-dire de réparer les dommages qui ont été causés par une douzaine d'années ou plus de gouvernement libéral et conservateur, et de préserver cette espèce.

Article 52 du Règlement

J'espère qu'il ne nous laissera pas tomber et qu'il ne laissera pas tomber la morue.

• (2250)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, le débat d'urgence porte sur la situation des pêches sur la côte est du Canada. Je voudrais donner une vue d'ensemble de la question.

Au début de juin, le conseil scientifique de l'OPANO a rencontré, à notre demande, le CSCPCA, service scientifique canadien en matière de pêches, pour examiner les conclusions et toutes les recherches que nous avons effectuées depuis un an ou deux sur l'état de la morue du nord, celle qu'on trouve dans la zone 2J, 3K-L.

La morue du nord représente environ 40 p. 100 de la valeur de tout le poisson débarqué à Terre-Neuve et au Labrador et entre 11 et 13 p. 100 de la valeur de tout le poisson débarqué dans le Canada atlantique. Il s'agit d'une ressource très importante, et c'est sans doute elle qui a été la principale justification de la colonisation de Terre-Neuve. Il s'agit d'une ressource très chère aux Terre-Neuviens, d'une ressource très présente dans leur esprit et leur conscience.

Nous avions communiqué ces recherches au conseil scientifique de l'OPANO, qui a passé plusieurs jours à étudier tous ces résultats avec les scientifiques canadiens. Le conseil a reconnu la valeur des conclusions de la CSCPCA, des scientifiques canadiens et il a tiré certaines conclusions fort bien connues des députés. J'ai le rapport sous les yeux. Tous peuvent le consulter. Les conclusions se trouvent aux pages 31 et 32. On y lit que la biomasse de trois ans est de 520 000 à 640 000 tonnes et, plus troublant encore, la biomasse de sept ans et plus, il s'agit de la biomasse reproductrice, est de 72 000 à 110 000 tonnes; ces chiffres sont les plus bas, ou presque, jamais enregistrés pour cette ressource. En 1992, la pêche sera dominée par deux classes, celles de 1986 et de 1987. Selon l'information limitée qui est disponible, la classe de 1988 est inférieure à la moyenne et elle est actuellement estimée au niveau des années faibles qu'ont été 1983 et 1984.

Et on lit à la page 32 qu'ils recommandent donc que la mortalité par la pêche soit ramenée, en 1992, à un niveau inférieur à celui des dernières années.

Nous avons déjà réduit le total des prises admissibles pour ces stocks passant de 266 000 tonnes en 1988 à 120 000 tonnes en février 1992 et, en décembre 1991, à 185 000 tonne pour cette année. Il y a eu réduction tous les ans depuis 1988 à cause des estimations, prévisions et projections révisées de nos scientifiques. Il y a donc eu de très rigoureuses restrictions jusqu'à maintenant.

Les scientifiques recommandent de réduire encore la mortalité par la pêche. Selon eux, au niveau FO.1, où le taux de mortalité du poisson s'élève à 0,25, le total des prises ne devrait pas dépasser 91 000 tonnes. Devant l'incertitude qui se dégage des évaluations et l'appel évident à la prudence, il serait bon de fixer les prises à FO.1, au plus bas niveau, soit 50 000 tonnes. Il ne faut pas oublier qu'au moins 20 000 à 25 000 tonnes de poisson ont déjà été pêchées en 1992.

Voilà la grande conclusion que tirent les auteurs. Jamais, depuis le début de leur étude, le stock n'a atteint un niveau aussi faible.

Le temps me presse ce soir, mais je peux vous dire que le stock est au même niveau qu'il atteignait en 1977, et à l'époque c'était le niveau le plus faible enregistré depuis que ce stock faisait l'objet d'analyses scientifiques. De toute évidence, le stock de morue du nord dans la zone 2J, 3K-L nous pose un grave problème.

Après le dépôt du rapport du conseil scientifique de l'OPANO, j'ai affirmé que je devais revoir encore une fois le total des prises admissibles de la morue du nord pour l'année 1992. Déjà, le total a été réduit de 35 p. 100, passant de 185 000 à 120 000 tonnes. Toutefois, à la lumière des nouveaux renseignements transmis par le conseil scientifique de l'OPANO et le CSCPCA, je devais réexaminer la situation et songer à la possibilité soit d'abaisser de nouveau le total des prises admissibles, soit d'imposer un moratoire sur les prises de morues du nord, si j'en viens à la conclusion que, sans moratoire, l'espèce est menacée d'extinction. C'était une des options qu'il fallait envisager, comme on l'a signalé la première semaine du mois de juin.

J'ai déclaré en juin et au début du mois de juillet, mais certainement en juin, que nous observerions la pêche de la morue du nord pratiquée par les pêcheurs de la côte. Déjà, en février, nous interdisions la pêche hauturière de cette espèce. Pas une morue du nord n'a été pêchée au large des côtes canadiennes depuis février dernier. Nous

voulions savoir comment ça se passerait en juin et combien de morues seraient prises.

Le plus troublant dans tout cela, c'est l'état de la morue du nord en ce qui concerne la distribution d'âges. Il y a eu deux bonnes années, 1986 et 1987, précédées et suivies de deux mauvaises. Les classes de 1986 et de 1987 n'ont pas encore atteint l'âge de la reproduction, soit sept ans. Ces poissons n'ont que cinq et six ans. Il ne faut pas que ces deux classes de poissons soient prises cette année et l'an prochain, avant qu'elles aient pu se reproduire, sinon l'avenir des stocks est menacé. C'est ce que nous surveillons. Voilà pourquoi c'est un problème plus grave qu'en 1977. C'est à cause de la distribution d'âges.

Tout cela est prouvé parce que les chercheurs examinent les morues prises et peuvent dire quand les poissons sont nés en comptant le nombre d'anneaux dans leur oreille interne. On se fonde sur des preuves très sérieuses pour affirmer que la distribution d'âges est très étrange et que seules les classes de 1986 et 1987 sont bonnes. C'est ce qui explique pourquoi je songe à imposer un moratoire ou une autre réduction du TPA.

Une autre réduction du TPA aurait quand même de graves conséquences. Même l'an dernier, une mauvaise année dans les pêches, les pêcheurs canadiens ont pris 127 000 tonnes de morues du nord. Le TPA était de 190 000, et nous en avons pris 127 000. En 1990 seulement, les pêcheurs côtiers de Terre-Neuve ont pris à eux seuls 114 000 tonnes de morues du nord. Les années n'ont pas toutes été mauvaises, madame la Présidente. Il ne faudrait pas prétendre que les stocks ont été complètement décimés au cours des deux, trois, quatre, cinq ou six dernières années dans les pêches. Il y a eu de bonnes années, et de moins bonnes. En 1990, les pêches côtières ont connu une excellente année en ce qui touche la morue du nord. L'an dernier, les pêcheurs côtiers ont pris à eux seuls 75 000 des 78 000 tonnes permises. Ça n'a pas été le désastre total, ces dernières années, dans le secteur des pêches. Nous en sommes toujours là.

La pêche dans les eaux intérieures peut commencer tôt ou tard en juin ou quelque part au mois de juillet. Nous ne savons pas encore quel rendement donnera la pêche à la morue dans les eaux intérieures de Terre-Neuve. Naturellement, tout le monde craint qu'elle ne soit pas trop bonne. Nous savons que le capelan tarde à venir. Nous savons qu'il est tout petit, chétif, minuscule. Il n'est pas encore assez gros pour pouvoir être exporté au Japon ou ailleurs. Nous savons qu'il y a des problèmes avec le capelan et la morue du nord.

Dans dix ou douze jours environ, je devrai décider—et je le ferai—s'il doit y avoir un moratoire sur la pêche à la morue du nord ou si nous allons réduire le TPA, le faisant passer de 120 000 tonnes à un nombre beaucoup plus bas. Je devrai prendre une décision et je n'hésiterai pas à le faire. J'ai déjà dit que ma décision sera basée sur le potentiel de survie des espèces. Je fonderai ma décision en ce qui concerne la morue du nord sur ce qu'il lui faudra pour survivre. Quand ma décision sera prise, qu'il s'agisse d'un moratoire ou d'une réduction très importante du nombre total de prises admissibles, nous annoncerons l'entrée en vigueur d'un programme d'aide à ceux qui sont touchés par l'état des stocks, par cette décision. Qu'il s'agisse des pêcheurs, des propriétaires de chalutiers ou des travailleurs des usines de transformation, tous recevront de l'aide.

• (2300)

S'il y a un moratoire, l'aide sera établie en conséquence. Si les prises admissibles sont réduites à 50 000 ou 70 000 tonnes, nous mettrons en place un programme approprié. J'ai aidé les pêcheurs l'an dernier. Le gouvernement les a aidés l'an dernier. Le premier ministre les a aidés l'an dernier.

Ils ont reçu un dédommagement pour le tort causé par les glaces. L'an dernier a été une année exceptionnelle. Les glaces descendaient encore en août. Nous n'avons pas hésité à les aider. L'an dernier, nous avons aussi aidé les pêcheurs de Terre-Neuve et de l'Atlantique au moyen d'une assurance-pêche, de programmes d'urgence de création d'emplois et d'un programme d'aide aux débutants. L'aide que nous avons offerte aux pêcheurs de la région de l'Atlantique, c'est du jamais vu au Canada. Nous n'avons pas besoin que les députés d'opposition ou qui que ce soit viennent nous dire que nous avons des obligations à respecter. Nous les avons respectées et nous continuerons à le faire.

Nous avons travaillé jour et nuit à faire rouvrir des usines de transformation du poisson, comme Galtus et Grand Bank, nous avons créé des programmes de développement économique et de diversification hors du secteur de la pêche, ainsi que dans le secteur de la pêche. Ce n'est pas nécessaire de nous montrer du doigt ou de murmurer dans notre dos, parce que chaque fois qu'on a eu besoin de nous, nous avons réglé le problème, et nous continuerons ainsi.

Article 52 du Règlement

Nous avons mis sur pied un groupe de travail chargé d'examiner les revenus et les possibilités d'adaptation dans le secteur des pêches de l'Atlantique. Il est présidé par Richard Cashin, le président du plus gros syndicat de pêcheurs du pays. Les cinq autres membres représentent le commerce, les syndicats et les universités.

Une voix: L'un d'eux est à la tribune dans le moment, M. Darby.

M. Crosbie: M. Darby est à la tribune. C'est un membre du groupe de travail. En fait, le groupe travaille à Ottawa, cette semaine. Dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons pas faire apparaître un lapin dans un chapeau. Nous attendons les recommandations de ce comité sur les perspectives à long terme. Toute une série de démarches ont été entreprises.

Les députés d'en face voulaient un débat d'urgence. Je comprends cela. Ils veulent faire écrire dans le compte rendu qu'ils s'inquiètent. Nous savons bien sûr qu'ils s'inquiètent. Je le vois bien. Sinon, pourquoi seraient-ils députés? Pourquoi auraient-ils voulu se faire élire? Pourquoi sont-ils ici si cela ne les concerne pas? J'admets que cela les concerne comme cela nous concerne nous, de ce côté-ci de la Chambre. Cela concerne le député de St. John's-Ouest. Cela concerne le député de St. John's-Est. Bien sûr que cela nous concerne. Nous comprenons pourquoi ils voulaient un débat d'urgence. C'est prématuré parce que je n'ai pas encore pris de décision.

C'est prématuré parce que je n'ai pas annoncé la décision que je n'ai pas encore prise. C'est prématuré parce que mes collègues ne s'entendent pas encore. Je travaille nuit et jour à essayer de trouver le programme d'aide qu'il faudra mettre en place selon la décision que je prendrai.

Je rencontre le premier ministre demain matin pour examiner la question. Je sais très bien que j'ai son appui. Il a déjà déclaré à la Chambre qu'il attendait que je présente un plan auquel il pourra souscrire. Pourquoi l'appuiera-t-il? Parce qu'il est humain. Il a des sentiments humanitaires. Il a un grand coeur. Il est préoccupé par la situation. Il a hâte que l'on agisse. Il sait pourquoi cela est nécessaire. Il a souvent été calomnié, mais jamais dans l'histoire du Canada nous n'avons eu un premier ministre ou un député qui a fait autant pour la population de Terre-Neuve et du Labrador que le premier ministre Brian Mulroney.

Une voix: C'est parfaitement vrai. Il a fait une promesse et il l'a tenue.

M. Crosbie: Madame la Présidente, je veux parler de la crise. Je n'ai pas peur du débat et je ne crains pas que les députés citent des faits. On a dit inconsidérément que j'avais déclaré qu'il n'y avait pas de crise dans les pêches à Terre-Neuve. J'ai le hansard ici. Voyons le hansard d'aujourd'hui. Je suis très déçu que le député ait lancé une attaque si sournoise en se servant de la crise. Selon le député néo-démocrate de Nanaimo, le député de Burin—Burgeo et le député de la côte ouest de Terre-Neuve ont claironné dans toute l'île de Terre-Neuve, toute la journée, le député de Burin—Burgeo et le député de la côte ouest de Terre-Neuve: «Le ministre a dit qu'il n'y avait pas de crise. Il doit être fou ou idiot pour dire une chose pareille.» Qu'a dit le ministre? Il a dit en réponse à des questions au sujet des stocks de morue dans le golfe: «A ma connaissance, il n'y a pas de crise soudaine dans ces stocks-là.

Si le député m'avait cité exactement à la radio, cela serait bien. Mais ce n'est pas ce qu'il a fait. Il a appelé les stations de radio et il a dit en ondes que j'avais déclaré qu'il n'y avait pas de crise dans les pêcheries de Terre-Neuve. Je répète que, à ma connaissance il n'y a pas crise soudaine en ce qui concerne ces stocks en particulier dans le golfe.

Regardons quelques pages plus loin dans le hansard. J'ai dit au député: «Ce n'est pas parce que le député se lève à la Chambre et pousse des cris qu'il y a une situation de crise. Le député ne cesse de brailler pendant la période des questions pour donner l'impression que le pays se désagrège parce qu'il hurle.» J'ai dit également que les chiffres cités par le député n'étaient pas nouveaux et qu'il n'y a pas de crise soudaine dans le golfe, non pas dans les pêcheries de Terre-Neuve dans le golfe.

Alors le député de Burin—Saint-George s'est levé et a dit: «Monsieur le Président, nous savons tous qu'il a été fait mention des stocks de morue de la province de Terre-Neuve en particulier. Il y a de sérieux problèmes dans les pêcheries. Nous savons aussi que d'autres stocks subissent de fortes pressions. Aucune urgence ne vient de se produire dans d'autres secteurs.» C'est ce que j'ai dit au sujet de la situation à Terre-Neuve. Or, le député s'est rué pour téléphoner à Terre-Neuve, a mal cité mes propos, les a embrouillés et les a mal interprétés.

Le député dit qu'il veut travailler de concert avec le gouvernement, puis il tente de poignarder le ministre dans le dos en citant mal ses propos et en les embrouillant.

Mme le vice-président: Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte invoque le Règlement.

M. Tobin: Madame la Présidente, je préfère invoquer le Règlement plutôt que de tenter de soulever la longue question de privilège. Je tiens à le faire, car il faut corriger les faits. Je tiens à informer la présidence que ce député-ci ne s'est entretenu avec aucun journaliste et avec aucun média de Terre-Neuve depuis la période de questions de cet après-midi dont parle le ministre. Ses faits sont inexacts.

Je serais enchanté que le ministre m'avoue qu'il y a une crise dans le golfe. S'il le faisait, j'en serais très heureux.

Mme le vice-président: Je dois dire que la présidence se demande toujours de quel article de notre Règlement le député parlait.

M. Tobin: Du même dont le secrétaire parlementaire a parlé.

Mme le vice-président: Je dis au député exactement la même chose que j'ai dite au secrétaire parlementaire. Le ministre a la parole.

M. Crosbie: Madame la Présidente, je ne veux pas discuter de sémantique, mais de la situation des pêches à Terre-Neuve. Nous devrions remettre également cette question dans son contexte.

Ce ne sont pas les seules pêches de morue qui soient en difficulté dans le monde. Si nous considérons la situation de la morue islandaise, on demande aux autorités de ce pays de réduire les prises de plus de 154 000 tonnes en 1993. L'année dernière, les Islandais ont pris un peu moins de 300 000 tonnes. Les pêches de la morue islandaise sont dans une situation extrêmement mauvaise.

Je peux vous montrer des tableaux qui vous prouveront que les pêches de la morue de la mer du Nord et de la mer Baltique sont dans une situation désespérée. On a conseillé d'arrêter de pêcher dans la Baltique et, pour la mer du Nord, de réduire la pêche à 70 p. 100 des prises de 1989. Pour la morue du Groenland, on enregistre une diminution de la pêche de la morue, il n'y a pratiquement plus de morue à pêcher.

Le seul secteur où on voit une amélioration récente est dans la mer de Barents où il y a eu de graves difficultés pendant quatre, cinq ou six ans et où on avait pratiquement dû arrêter la pêche. La morue du nord n'est pas le seul stock de morue qui connaît de graves difficultés.

Article 52 du Règlement

Le stock de la morue du Golfe est différent et il ne court pas le même genre de danger que celui de la morue du nord. Je vais intervenir en me fondant sur les conseils que me donnent le CSCPCA et les gestionnaires des pêches. Ils ne me disent pas que le stock du golfe court un grave danger de disparaître ou que la distribution de la classe d'âge a la même structure inadaptée que celle de la morue du nord. C'est la pêche de la morue du Nord qui pose actuellement un grave problème.

• (2310)

Je ne suis pas satisfait de la situation de la morue du golfe parce que celle-ci n'est pas excellente, mais elle n'est pas à comparer à celle de la morue du nord dans le secteur 4RS-3PN.

Il existe toutes sortes de crises si on veut en parler. Il y en a une qui concerne le projet Hibernia et qui dure maintenant depuis six ou sept mois, depuis que la société Gulf a déclaré qu'elle allait se retirer du consortium.

Quand je pense à la crise du projet Hibernia, je me rappelle que l'actuel premier ministre de la province avait dit que ce projet n'avait pas tant d'importance. Que ce n'était rien de plus que deux usines de traitement du poisson, quand on considère le total de l'emploi. Il a peut-être changé d'avis depuis, car ce projet est dans une situation critique.

Le député de la péninsule Great Northern dit que les gens qui vivent sur cette péninsule ne partiront pas. Je sais qu'ils sont là et qu'ils existent. Je ne veux pas qu'ils partent. C'est pourquoi je les ai aidés l'an dernier. C'est pourquoi je les aiderai cette année avec la morue du nord, et c'est pourquoi nous prendrons les mesures nécessaires pour les aider. Nous les aiderons. C'est pourquoi je les ai aidés l'an dernier avec le programme d'indemnisation des pertes subies à cause des glaces. C'est pourquoi nous les aiderons si la situation des stocks de morue du golfe devient plus critique. Le gouvernement aide les gens qui en ont besoin.

Le député du Nouveau Parti démocratique a parlé de M. Newhook, un candidat aux élections partielles de Ferryland, dans sa circonscription. Il s'est présenté dans plus de circonscriptions que toute cette Chambre peut en compter. C'est environ la huitième fois qu'il tente de se faire élire dans une circonscription. Je pense qu'il est un peu prématuré de dire que M. Newhook se trouve dans sa circonscription. Il se trouve que sa circonscription fait partie de la mienne, et je serais très surpris d'y revoir M. Newhook après jeudi, une fois les élections partielles terminées. Il sera parti à la recherche d'une autre circonscription où se présenter. Je ne veux pas être méchant. Chaque homme a le droit de chercher la circonscription qui lui convient.

Article 52 du Règlement

J'ignore combien de temps il me reste, madame la Présidente. Vous me faites signe que mon temps est presque écoulé. C'est ça le problème. Regardez, j'ai ici 14 pages de faits et de remarques compilées par le personnel de mon bureau, des données bien documentées, résultat du travail de la dernière année et de plusieurs mois depuis que je suis ministre des Pêches, qui montrent ce que nous avons fait au niveau international et au niveau national.

Au cours des 7 ou 10 prochains jours, je serai en mesure de décrire, à votre intention, les mesures que nous entendons prendre à l'égard de la morue du nord et des pêcheurs et travailleurs des usines de transformation à Terre-Neuve et au Labrador. Ce ne sera pas facile.

Notre tâche est grandement facilitée par notre chef qui nous appuie, qui comprend ce qu'il faut faire, qui s'inquiète de ces gens et qui approuvera nos mesures quand viendra le temps d'aider les habitants de Terre-Neuve et du Labrador, malgré le genre de traitement que lui font subir les chefs des gouvernements de ces régions. Il est bien au-dessus de toutes ces petites considérations.

Qu'il s'agisse d'Hibernia ou des pêches, il est prêt à tendre la main et à appuyer les gens et il sera encore présent dans une semaine ou deux, lorsqu'on aura pris la décision et qu'on devra annoncer les mesures qui seront prises pour venir en aide à tous ceux qui sont affligés par la situation des pêches. Il sera présent et je serai présent aussi; le député d'en face peut se rassurer en sachant que la sollicitude dont nous ferons preuve cette année excédera celle de l'année dernière.

M. Belsher: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois que si vous consultez l'autre côté de la Chambre, vous verrez qu'il y a accord entre tous les partis pour limiter la durée des interventions à dix minutes chacune à partir de maintenant afin de permettre au plus grand nombre possible de députés d'intervenir d'ici minuit.

M. Tobin: Madame la Présidente, des consultations ont eu lieu, et je confirme ce que le secrétaire parlementaire vient de dire.

M. Caccia: À ce même sujet, madame la Présidente, le secrétaire parlementaire accepterait-il de ne pas clore le débat à minuit afin que tous les députés qui désirent intervenir dans ce débat puissent le faire?

M. Belsher: Madame la Présidente, on m'a donné à penser que cinq ou six députés de l'autre côté souhaitaient intervenir. Si c'est vrai, alors soit; je suis d'accord.

Mme le vice-président: Peut-être devrions-nous avant toute chose obtenir le consentement unanime pour limiter la durée des interventions à dix minutes. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Il se pourrait que la séance se poursuive un peu au-delà de minuit. La Chambre consentirait-elle unanimement à ce que je libère nos pages?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Reprise du débat. Le député de Bonavista—Trinity—Conception a la parole.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, nous devons voir pourquoi nous sommes ici ce soir. C'est pour une raison bien simple. Nous tenons un débat d'urgence à cause d'une situation urgente qui a pris les proportions d'une crise. En effet, comme le disait le député de St. John's-Ouest, le ministre des Pêches et des Océans, nous sommes ici parce que nous sommes inquiets.

Je ne partage cependant pas la même conception des choses que le ministre. Chaque fois que j'ai posé une question au sujet de l'indemnisation, on m'a parlé des programmes d'indemnisation. On me parle maintenant du programme d'indemnisation de l'an dernier, et des mesures d'indemnisation de l'année d'avant. Ces mesures ne feront pas grand-chose pour aider les gens qui ont besoin d'aide maintenant.

La raison pour laquelle mes collègues et moi-même sommes ici ce soir, c'est pour répondre à des lettres comme celle-ci. Je vais citer une lettre datée du 6 juin, qu'un de mes électeurs m'a fait parvenir. Je voudrais vous faire comprendre l'état de désespoir qu'exprime cette lettre écrite par M. Dean Williams, de New Harbour. M. Williams est responsable d'un groupe de travailleurs d'usine, et il m'a écrit cette lettre dont je vais vous citer des extraits. La lettre débute ainsi:

«Monsieur, les travailleurs d'usine de transformation de poisson sont très inquiets de la situation des pêcheries dans notre province. Bon nombre d'entre nous ont travaillé dans les pêches pendant la majeure partie de leur vie. Comme vous le savez, notre source de revenu a périclité ces dernières années. Ceux d'entre nous qui ont toujours attendu le printemps et l'été pour constituer la majeure partie de leur revenu annuel ont maintenant de la difficulté à nourrir et à vêtir leurs familles. Depuis les réductions imposées aux contingents de morue du nord en 1989, la pêche d'hiver est devenue à peu près inexistante. En fait, la triste réalité est que nous dépendons principalement de l'assurance-chômage pour subsister. Les changements apportés par le projet de loi C-21 en novembre 1990 ont resserré les conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage, et il est devenu, de ce fait, encore plus difficile de maintenir notre niveau de vie. Nous cherchons des moyens d'atténuer certains des problèmes auxquels nous sommes actuellement confrontés. Nous devons trouver des idées qui nous permettent de conserver notre niveau de vie actuel avec les ressources économiques dont nous disposons.

À défaut de ressources halieutiques suffisantes, beaucoup d'entre nous ne parviennent pas à travailler dix semaines par année pour être admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

La plupart des usines dans votre circonscription ont ralenti ou même cessé leur production. Nous sommes disposés à accepter toutes les idées et tout le soutien que vous pourrez nous fournir.»

Ma circonscription compte 57 usines. Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a énuméré rapidement les usines qu'il y a dans sa circonscription. Terre-Neuve et le Labrador comptent en tout 252 usines.

Cet homme est au nombre des milliers de personnes qui, ces trois ou quatre derniers mois, se sont retrouvées dans l'une ou l'autre des catégories suivantes: celles qui ne reçoivent pas de prestations de l'assurance-chômage à l'heure actuelle parce qu'elles n'y avaient pas droit lorsque les usines ont fermé leurs portes ou parce qu'elles ont épuisé toutes leurs prestations du fait qu'il n'y a plus de poisson à pêcher, comme le signale M. Williams, et celles qui, en plus, craignent qu'on ne déclare le moratoire sur les stocks de poisson, dont il est question ici ce soir et qui empêcherait toute pêche et partant, qui priverait les pêcheurs et les travailleurs d'usine de tout salaire.

Or, ils songent à la situation à long terme, comme celle dont il est question ici ce soir. Mais que va-t-on faire, en attendant—et c'est ce qui a motivé le débat de ce soir—pour le millier de personnes de St. Anthony qui n'ont pas de travail, pour les 500 employés de l'usine de transformation du poisson de la Charleston qui ont manifesté à Clarenville—du jamais vu dans ma circonscription?

• (2320)

Que va-t-on faire pour les 1200 travailleurs de l'usine de transformation du poisson de haute mer qui sont sans travail, pour les 50 familles qui n'ont plus droit à des prestations de l'assurance-chômage depuis le 21 février? J'ai fait 26 interventions à la Chambre et je n'ai reçu aucune réponse satisfaisante. C'est pourquoi nous sommes ici ce soir. Je me permets de vous exposer autrement toute l'ampleur du problème. Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a parlé de situation critique.

M. Cashman, qui examine le problème, aurait dit que les stocks du Golfe seraient encore plus réduits que les stocks de morue de l'Atlantique. Je n'en ai pas eu connaissance moi-même, mais on m'a rapporté qu'il avait dit cela. Eh bien, cela m'en dit long sur l'état de la situation.

Je me permets de vous donner une idée de la crise qui secoue les secteurs de la pêche hauturière et de la pêche côtière. En 1968, 815 000 tonnes et l'an dernier, 127 000 tonnes soit une réduction de 85 p. 100 sur une période relativement courte de l'histoire de la pêche à Terre-Neuve qui couvre 500 ans.

Dans le cas de la pêche hauturière qui alimente des usines comme celle de Port Union dont je viens juste de parler, plus de 1 200 emplois ont été perdus en plus des 200 chalutiers qui n'ont plus de travail. Le 21 février, cette usine a fermé ses portes, mettant au chômage 155 chalutiers et 850 employés. Normalement à cette époque de l'année, l'usine tourne presque à pleine capacité. Aujourd'hui il ne reste plus que quelques membres du personnel d'entretien et personne d'autre.

Permettez-moi de vous décrire la triste situation des pêcheries côtières; elle se passe de commentaires. Il y a 25 ans, il n'était pas inhabituel d'attraper avec un piège à morue—un piège à morue ressemble à une boite qu'on met dans l'eau et qui est munie d'une porte par laquelle entre la morue. Une fois dedans, elle ne peut plus ressortir. Les pièges à morue ont une grande capacité. Il y a 25 ans, on pouvait prendre 25 000 livres de morue par piège; ce n'était pas inhabituel. Il y a 5 ou 6 ans, on pouvait prendre 10 000 livres. Il y a quelques années, 7 000 livres peut-être; et l'an dernier, si vous preniez 1 500 livres, il fallait vous estimer heureux.

Dans ma circonscription de Bonavista—Trinity—Conception, les trois grandes baies de l'est de Terre-Neuve traditionnellement regorgeantes de morues, j'ai parlé samedi dernier à un pêcheur de Trinity Bay qui avait attrapé 103 poissons dans 27 pièges, ce qui fait environ 4 poissons par piège, soit 25 livres contre 25 000 livres il y a 25 ans. C'est une réduction catastrophique, une réduc-

Article 52 du Règlement

tion effarante. C'est dur à imaginer mais voilà les proportions et l'étendue du désastre.

Envisageons le problème sous un autre angle. Qu'est-ce que ça veut dire? Pourquoi sommes-nous ici ce soir à en débattre? Pourquoi est-ce que ça nous a pris trois ou quatre jours et 50 députés pour y arriver? Je ne peux pas comprendre. Mais j'aimerais faire une comparaison. Ce n'est pas toujours facile et parfois c'est odieux. Quand on se trouve dans une situation aussi difficile et frustrante que la nôtre de ce côté-ci de la Chambre, tous les moyens sont bons pour faire valoir son point de vue.

Voici le mien. À Terre-Neuve, il y a quelque 252 usines. Si l'on regroupe les gens qui pratiquent la pêche et ceux qui travaillent dans les usines de transformation du poisson, j'ai dans ma circonscription plus de 10 000 travailleurs de la mer. À Terre-Neuve, il y 43 000 personnes qui se livrent à cette activité. C'est 22 p. 100 des travailleurs de la province.

Prenons le cas de l'industrie de l'automobile au Canada. Il y a environ 50 000 travailleurs qui fabriquent des véhicules et 70 000 autres, des pièces d'automobile, et 90 p. 100 d'entre eux travaillent en Ontario. Si l'on calcule 90 p. 100 des 120 000 travailleurs terre-neuviens, cela donne à peu près 100 000 personnes, 108 000 pour être précis. Mais ce chiffre ne représente que 2,2 p. 100 des travailleurs ontariens. Si je multiplie ce 2,2 p. 100 par 10 cela me donne 22 p. 100, c'est précisément ce que représente la pêche pour Terre-Neuve, soit l'équivalent de plus de un million de travailleurs ontariens qui seraient sans travail ou dont l'emploi serait menacé. Si ce n'est pas une véritable crise, je me demande bien ce qui en serait une.

Telle est l'ampleur du problème. L'enjeu, c'est, bien sûr, l'avenir de la pêche. Certes, les pêcheurs vont collaborer. S'il faut imposer un moratoire, ils comprendront.

Dans l'une des usines de transformation du poisson, les travailleurs ont consenti à ce que leur salaire—c'est arrivé à Terre-Neuve aujourd'hui ou hier—passe de 10 $ l'heure à 8,50 $, soit une baisse de 1,50 $. Oui, ils vont collaborer.

Cela, c'est pour le long terme, à court terme il faut se préoccuper des milliers de gens qui sont durement touchés. Aujourd'hui, dans ma circonscription, 58 familles n'ont encore rien touché parce qu'elles n'avaient pas accumulé assez de timbres pour avoir droit à l'assurance-chômage et que la pêche n'est plus pratiquée depuis le 21 février. Ça fait donc quatre mois. Ces gens ont faim. Ne pouvant payer leurs mensualités, ils sont dépossédés de leur voiture et de leur maison.

C'est plus qu'une crise. Je ne sais pas ce qu'il peut y avoir de pire. Je n'arrive pas à exprimer la chose, mais telle est la situation.

Je vous ai parlé de l'ampleur du problème. Je vous ai parlé des deux types de mesures d'aide dont nous avons besoin. Je supplie le ministre des Pêches de prendre en compte tout ce qui a été et sera dit ici ce soir et de ne pas attendre encore un mois ou quelques jours de plus pour agir. Avant que ne prenne fin la session demain, qu'il s'engage immédiatement à prendre des mesures concrètes à l'égard de ces gens puis, dans une semaine environ, qu'il annonce des mesures pour le long terme.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat ce soir et je voudrais remercier la présidence d'avoir permis la tenue de ce débat sur une question qui inquiète vivement de nombreux habitants de la région de l'Atlantique.

C'est là une occasion de discuter d'une question qui fait beaucoup les manchettes dans notre région, mais qui est certes connue dans d'autres régions du pays même si elle n'est peut-pas aussi comprise que dans la région de l'Atlantique.

Il y a fondamentalement trois points ou questions sur lesquels je voudrais m'attarder ce soir et comme toujours, je serai très conscient de l'heure.

Tout d'abord, je tiens à préciser que dans le cadre de ce débat, on s'attarde sur Terre-Neuve et le Labrador, mais qu'il s'agit là d'un problème plus large ayant des répercussions dans toute la région de l'Atlantique.

Ainsi, dans ma propre circonscription de South Shore, il y a la Mersey Seafoods Limited, à Liverpool, qui a un quota de pêche à la morue sur les Grands Bancs. Les Produits de la mer National sont touchées et il en va de même des sociétés Sea Freez et Clearwater. En fait, il y a un grand nombre de pêcheurs de l'île Cap-de-Sable qui pêchent de la morue au large des Grands Bancs.

Ainsi, même si c'est Terre-Neuve et le Labrador qui sont le plus touchés, et de loin, cela a également des répercussions sur ma province, la Nouvelle-Écosse ainsi que, je le suppose, d'autres coins de la région de l'Atlantique.

Par conséquent, nous allons attendre avec espoir que le ministre présente le programme d'aide qu'il va proposer, je le sais, pour remédier à la situation actuelle, et nous espérons que cela s'étendra à d'autres secteurs de la région de l'Atlantique qui sont durement touchés par cette crise également, notamment à la Nouvelle-Écosse.

Je crois qu'il est important également pour les gens de se rendre compte que souvent, nous entendons, au centre du pays et dans d'autres régions, parler des problèmes des pêcheurs. Je crois qu'il convient de se rappeler que de bien des façons, les travailleurs des usines de transformation du poisson sont aussi durement touchés, sinon plus, que les pêcheurs eux-mêmes. Ces gens travaillent de très longues heures et bien souvent, ils ne gagnent pas autant que des pêcheurs. C'est là un problème qui a des répercussions dans toutes les localités touchées.

J'ai écouté des députés de tous les côtés parler ce soir et tout le monde est conscient du fait qu'il s'agit là d'une chose dont les effets se font sentir dans toutes les régions touchées. Il faut étendre les solutions et les mesures correctrices à toutes ces régions, notamment la Nouvelle-Écosse.

Le problème dont nous discutons en l'occurrence a deux volets: le long terme et le court terme. On semble maintenant presque avoir la haute main sur le long terme. J'en dirai un petit peu plus à ce sujet plus tard. Ce qui nous intéresse ce soir, c'est le court terme.

Le ministre a fait remarquer tout à l'heure qu'il était quelque peu prématuré de discuter de la réponse du gouvernement alors qu'elle n'est pas entièrement connue et qu'aucune décision n'a encore été prise. Il serait peut-être mieux d'avoir un débat une fois que l'on connaîtra la réponse. Cependant les députés de l'autre côté étaient anxieux—pour des raisons bien compréhensibles—de pouvoir faire part de leurs préoccupations. Je dois dire que je l'étais moi-même.

Nous devons reconnaître, je crois, en dernière analyse, qu'à court terme, nous allons—c'est inévitable—devoir décider si nous allons ou non prolonger le moratoire. Comme le ministre l'a dit, il devrait prendre une décision à ce sujet au cours de la semaine prochaine ou des dix prochains jours.

Ce moratoire, qui arrive à présent à expiration, a de lourdes conséquences pour les pêcheurs et les personnes employées dans les usines de traitement du poisson, qui comptent sur les prises pour faire tourner les usines.

• (2330)

Cela va inévitablement exiger une aide financière importante pendant une assez longue période de temps. Le gouvernement n'a certes jamais hésité à fournir une telle aide par le passé. Il y a deux ans, il a mis en place le Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, dès les premières manifestations du problème. L'an dernier, il a mis en place un programme d'indemnisation des pertes subies par suite de la destruction des stocks provoquée par les glaces. Cette année encore, le gouvernement devrait prendre des mesures.

Il est intéressant d'observer ce qui se passe dans notre pays. Il est facile à ceux de nous qui représentent les régions qui vivent de la pêche de se concentrer sur cette question. Nous ne devons toutefois pas oublier que ce n'est qu'un des nombreux problèmes auxquels est confronté notre pays aujourd'hui. Tous les Canadiens s'intéressent à la question de l'unité nationale, de même qu'aux efforts qui sont déployés d'un océan à l'autre en vue de parvenir à une nouvelle réforme constitutionnelle de manière à permettre aux Canadiens de s'occuper davantage d'économie et d'autres problèmes qui influent sur leur vie.

Il faudrait être aveugle pour ne pas remarquer que le premier ministre de Terre-Neuve, au nom du gouvernement de cette province, ne fait pas montre d'une grande souplesse dans les négociations constitutionnelles. Je me demande comment vont réagir les Canadiens des autres provinces pour qui la réforme constitutionnelle constitue une priorité, si le gouvernement de Terre-Neuve leur répond qu'il a des principes bien établis et que ces principes ne peuvent être remis en question pour sauver le Canada.

Ce que je suis en train de dire, c'est que puisque l'on va demander aux Canadiens de faire preuve de souplesse et de générosité à l'égard des habitants de Terre-Neuve et du Labrador afin de les aider à surmonter les sérieuses difficultés auxquelles ils sont confrontés, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, et en fait le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador, devront se montrer prêts à faire preuve de souplesse à l'égard des priorités des autres Canadiens.

À mon avis, la personne la mieux placée pour défendre auprès du Cabinet les intérêts de Terre-Neuve et du Labrador dans cette crise est l'honorable ministre des Pêches et des Océans actuel. En effet, je crois qu'ils devraient rendre hommage à cet homme d'un bout à l'autre de Terre-Neuve. Ils devraient faire de même en Nouvelle-Écosse et dans les autres provinces maritimes parce qu'il a très bien su servir les intérêts de la région de l'Atlantique au fil des ans. Nous allons devoir épauler ce ministre. Nous allons devoir montrer que les habitants des provinces de l'Atlantique et de Terre-Neuve sont prêts à faire, au nom du Canada, le même genre de compromis qu'ils demandent aux autres Canadiens de

Article 52 du Règlement

faire pour les aider à surmonter la crise à laquelle ils sont confrontés à ce moment-ci.

Le problème dont il est question ici, soit la baisse des stocks de poisson, est attribuable à quatre facteurs. Premièrement, la pêche pratiquée par les Canadiens et par les étrangers. Deuxièmement, la surpêche pratiquée par les Canadiens et par les étrangers. Troisièmement, l'incidence de l'augmentation de la population de phoques. Quatrièmement, comme l'a reconnu le CSCPA, d'autres facteurs écologiques comme les conditions glaciales en 1991.

Le plus facile à régler est bien sûr celui des phoques. La population de phoques dans l'Atlantique a augmenté de plus de 2 millions et il est temps de reconnaître qu'il faut en prélever. On hésite beaucoup à dire une chose pareille en raison de l'influence des mouvements écologistes en Europe et ailleurs, et de leur opposition à l'idée que quiconque puisse exploiter ou prélever des phoques.

À mon avis, il est temps que ces écologistes européens et ceux qui appartiennent au Fonds pour la défense des animaux commencent à se préoccuper un peu de ces autres animaux appelés morue, flétan ou capelan. Ils ne sont peut-être pas aussi attirants que les phoques, mais ils sont importants pour l'économie. Un animal est un animal. Le ministre devra peut-être faire des manoeuvres d'approche et voir quelle sera la réaction en ce qui concerne les phoques.

De toute évidence, le Canada est durement touché par ce moratoire sur la pêche hauturière. Nous allons attendre la décision du ministre au sujet de la pêche côtière. Pour vaincre ce problème, il nous faudra la collaboration de ceux qui pêchent à l'extérieur de la zone de 200 milles. Il nous faudra la collaboration de la communauté européenne, en particulier de l'Espagne et du Portugal, et aussi de la Corée du Sud. Bien sûr, il y a aussi les navires sous pavillon de complaisance, comme le Panama et le Honduras.

Heureusement, nous recevons une collaboration comme nous n'en avons jamais eue de tous ces pays. Le ministre vient de faire une visite très profitable au Panama et au Honduras, et je pense que nous verrons beaucoup moins de pavillons de complaisance.

La décision qu'a prise récemment la Communauté européenne, l'Espagne en tête, a de quoi nous encourager. Les pays membres de la communauté ont décidé de retirer leurs navires qui pêchaient la morue à l'une des extrémités des Grands Bancs. Malheureusement, cette décision a été accueillie avec énormément de cynisme, ce qui est peut-être compréhensible étant donné la surpêche pratiquée par les pêcheurs espagnols et portugais ces dernières années.

Toutefois, si nous voulons que les étrangers comprennent notre point de vue, il faudrait être disposé à les écouter. Nous, les Canadiens, aimons faire des pèlerinages en Europe pour dire aux Espagnols qu'ils ne sont qu'une bande de pirates qui ravagent notre stock de poisson. Si j'étais Espagnol, je ne sais pas comment je réagirais à ces accusations. En tant que Canadiens, nous devrions peut-être nous montrer plus compréhensifs à l'égard des autres, au lieu de simplement nous rendre chez nos concurrents pour leur expliquer notre point de vue.

Il faut comprendre que ces gens pratiquent la pêche à cet endroit depuis plus de 500 ans. Ils ont toujours eu une flotte de navires qui pratiquent la pêche dans des régions lointaines, au lieu de pêcher près de leurs côtes. Ils possèdent d'énormes usines à poisson et des milliers de navires de pêche. De plus, la demande est très forte sur leur marché local. Ils n'ont pas de programmes d'assurance-chômage ou de soutien du revenu comme nous, au Canada. Ils ont cependant fait un effort et il faut les encourager à persévérer. Nous voyons que, à long terme, les démarches diplomatiques nous permettront de mieux régir et réglementer la pêche des stocks qui chevauchent les zones à certains endroits, comme les Grands Bancs de Terre-Neuve. C'est seulement de cette façon que nous trouverons la solution à long terme au problème.

En terminant, je veux simplement mentionner les progrès énormes qui ont été réalisés à la Conférence de Rio, car, grâce notamment au leadership du Canada, et surtout du ministre des Pêches, le monde et les Nations Unies ont accepté de tenir une conférence sur la surpêche et la réglementation des stocks chevauchant les zones de pêche, ce qui nous permettra, du moins nous l'espérons, de trouver la solution à long terme.

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, encore une fois, la Chambre tient un débat pour discuter d'une crise affectant les pêches atlantiques. Ce n'est certainement pas une tâche réjouissante. Nous savons tous que le secteur des pêches éprouve de graves difficultés. La situation est telle que si nous avions su que l'on allait en arriver là, nous aurions probablement pris des mesures il y a déjà longtemps.

Les personnes les plus touchées sont les pêcheurs, de même que les employés des usines de traitement du poisson et, évidemment, ceux qui vendent cette importante denrée.

J'ai écouté tous ceux qui ont pris la parole ici ce soir et qui ont dit que nous allons devoir interdire la pêche, en particulier la pêche à la morue. Moi et les personnes de mon âge, n'aurions jamais cru qu'il faudrait un jour prendre une telle mesure. Nous pêchons, nous transformons et nous vendons du poisson depuis 500 ans. Malheureusement, nous n'avons jamais fait l'inventaire des stocks au large de Terre-Neuve, ainsi que de la côte est du Canada, des États-Unis et de l'Amérique du Nord.

Nous avons entendu le ministre dire que d'autres régions éprouvent des problèmes, notamment l'Islande et le Danemark. Madame la Présidente, je suis d'avis que nous les gens de notre génération, avons laissé cette situation se produire. Nous sommes confrontés à une situation que nous n'aurions jamais cru possible et nous allons probablement devoir interdire la pêche à la morue afin de permettre aux stocks de se reconstituer.

J'ai écouté les représentants de ce secteur, de même que des scientifiques et d'autres spécialistes qui nous ont confirmé que ces stocks peuvent être reconstitués. Ces spécialistes ont parlé de périodes de deux à cinq années.

J'imagine que la première chose qu'il faudra faire au cours de ces deux à cinq années ce sera d'indemniser les travailleurs touchés ou de les aider à se recycler. Il est très important ce soir d'aborder la question de savoir ce qui va arriver à ces personnes. Comme le savent la plupart des députés ici, surtout ceux qui viennent des zones qui sont le plus touchées par le phénomène, il n'y a pas grand-chose d'autre que ces gens-là soient capables de faire. Il faut mettre sur pied toute une nouvelle conception et toute une nouvelle industrie. Il faut accorder à ces gens-là une aide financière à court terme et à long terme.

• (2340)

Il nous faut bien sûr également nous mettre à reconstituer cette grande ressource. Nous devons nous y employer pendant un certain nombre d'années. Si nous en avions pris grand soin autrefois, nous ne serions certainement pas dans la situation dans laquelle nous nous trouvons maintenant.

En tant que Canadiens et en tant que membres de la communauté internationale, nous devons faire notre part pour reconstituer cette grande ressource au large de notre côte est. Nous voulons également nous assurer que l'on s'occupe de tous les facteurs qui ont contribué à la situation actuelle. À la Conférence de Rio, quand on a discuté de la pêche dans le monde et de ce qu'il fallait faire pour la protéger, je suis convaincu qu'on a également parlé des autres facteurs qui contribuent à son déclin, dont la pollution. Nous parlons de surpêche et de phoques, mais nous devons également tenir compte des polluants qui sont venus se déposer dans nos océans en venant de partout dans le monde, ces polluants que nous avons pu trop facilement déverser dans les eaux. Voilà le genre de choses qui contribuent toutes à la situation que nous déplorons aujourd'hui.

Nous savons bien sûr également que nos ressources halieutiques ont été récoltées, surpêchées et pillées depuis 500 ans et, franchement, en tant que gardiens de ces ressources, nous ne nous sommes pas bien acquitté de notre mission. Il faut maintenant se mettre à conserver et à réhabiliter. Nous devons examiner sérieusement ce que nous n'avons pas fait. Nous l'avons dit du bout des lèvres, mais maintenant la crise frappe là où ça fait mal, soit le portefeuille et la table de ceux dont la pêche est le gagne-pain.

Si nous mettons fin à la pêche, les marchés vont disparaître et il va falloir tout reconstruire. Je suis convaincu que ce sera une situation très triste pour tout le monde ici ce soir. Je suis convaincu que celui qui a présenté cette motion, le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, n'est pas très heureux d'avoir eu à le faire parce que nous avons laissé notre ressource en arriver à ce point-là.

Maintenant que nous avons regardé les choses en face, le gouvernement et les députés de l'opposition, nous devons dire que nous sommes prêts à tout pour ramener la ressource. Nous devons veiller à ce que plus jamais les chalutiers et les navires-usines avec tout leur équipement moderne ne pêchent les jeunes poissons qui n'ont pas encore pu se reproduire. D'autres députés en ont parlé ce soir. Il ne faut jamais plus que cela arrive. Nous devons veiller à ce que toute la communauté internationale coopère pour faire en sorte que cela ne se reproduise plus. Il faudra reconstruire l'industrie, dans la mesure du possible, et la remettre ensuite dans un meilleur état à

Article 52 du Règlement

nos enfants et à nos petits-enfants. Une fois que nous l'aurons reconstruite, il faudra la gérer plus prudemment.

J'estime que nous devons prendre cet engagement envers les générations à venir. Si nous le faisons et si nous gérons les pêches comme nous aurions dû le faire depuis quelques années, nous aurons quelque chose à transmettre à nos enfants.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Madame la Présidente, pour ce qui est des points qui ont été soulevés jusqu'à maintenant, il est déplorable que le ministre se soit senti obligé de dire que ce débat était prématuré. Au contraire, il est nécessaire et même extrêmement urgent. Il arrive donc à point. Il importe de signaler officiellement l'existence de deux rapports traitant de la situation de la pêche à la morue et des pêcheurs qui gagnent leur vie à pêcher cette morue dans l'ouest de Terre-Neuve. Je vous réfère à une étude de William Steele, coordonnateur du programme sur l'économie de la région du golfe, au ministère des Pêches et des Océans. Cette étude a été publiée en décembre 1990. Dans ce rapport, l'auteur signale: «Le secteur de la pêche à la morue, dans l'ouest de Terre-Neuve, est en crise. La situation sera irréversible, si l'on n'établit pas de stratégie pour reconstituer les stocks de morue à court terme.» Ces déclarations ont été faites il y a 18 mois. Le signal d'alarme a certes déjà été donné au gouvernement à cette époque.

En outre, dans un rapport publié il y a moins d'un an, rapport connu sous le nom d'étude Marshall, toujours par le ministère des Pêches et Océans, je trouve l'énoncé suivant, qui renforce celui de William Steele, que je viens de citer. Dans le rapport Marshall, on peut lire: «La pêche à la morue dans l'ouest de Terre-Neuve et dans le sud du Labrador est en crise, surtout parce que le nombre de prises débarquées est à son plus bas. Si la tendance persiste, cette pêche disparaîtra complètement. Il faut donc élaborer de nouvelles stratégies pour reconstituer et maintenir les stocks. Il semble aussi que les pêcheurs et le syndicat estiment qu'un moratoire avec compensation est nécessaire.»

Le ministre soutient que ce débat est prématuré, parce qu'il doit prendre une décision. Il y a lieu de se demander pourquoi il lui faudrait encore prendre une décision, étant donné que ses propres fonctionnaires l'ont déjà saisi de cette crise dans le golfe. La première fois a été il y a 18 mois et la deuxième, au cours des douze derniers mois. On se demande pourquoi le ministre et le gouvernement ne se sont pas encore fait une idée sur le moyen de faire face à la crise.

C'est une situation qui préoccupe beaucoup tout le Canada. Nous ne voulons pas voir se répéter le scénario de l'aiglefin dans les années 1960 et celui du hareng dans les années 1970, lorsque des collectivités complètes de certaines régions d'Europe ont perdu leur seul moyen de subsistance. Nous ne voulons pas voir des migrants chassés par une catastrophe environnementale contraints de venir s'installer dans le Canada central pour trouver un nouveau moyen de subsistance.

Il est évident qu'il existe à Terre-Neuve une culture et un mode de vie qui ont évolué pendant plusieurs siècles et il faut trouver une solution pour que les collectivités touchées puissent continuer de subvenir à leurs besoins et de planifier l'avenir en exploitant les ressources de la mer.

On peut tirer une leçon de la situation: chaque fois que l'on fait passer l'économie avant la protection des ressources naturelles, en l'occurrence, les stocks de poisson, tôt ou tard, nous regrettons notre décision. C'est ce qui s'est passé avec le hareng de la mer du Nord et c'est ce qui se passe maintenant avec les stocks de morue dans le golfe.

Nous apprenons de dures leçons sur le développement durable et nous devons appliquer le concept du développement durable aux ressources halieutiques au même titre qu'aux ressources forestières, qu'à l'agriculture et qu'aux autres ressources naturelles. De toute évidence, nous voulons éviter davantage d'épreuves et de tensions et nous devons prendre les précautions nécessaires pour que les collectivités touchées puissent encore connaître le bien-être économique.

• (2350)

Seul le gouvernement fédéral a le moyen de fournir les ressources nécessaires à ces collectivités pour traverser la crise, c'est-à-dire, jusqu'à ce que les stocks se reconstituent.

C'est ce que l'on fait lorsque les agriculteurs des Prairies connaissent une crise, c'est ce que l'on fait lorsque les producteurs laitiers du Québec et de l'Ontario traversent une crise et c'est ce qu'il faut faire pour les pêcheurs.

Fait intéressant, M. Harris, dans son rapport de 1990, insistait sur l'importance d'une exploitation durable en se plaçant du point de vue de la conservation: «Nous devons convaincre les pêcheurs canadiens et étrangers que la conservation est de la plus haute importance et qu'on ne peut tolérer aucune entorse aux règlements.»

Il faut à cet égard appuyer, dans toute politique sensée, le droit de la mer, car il a une incidence sur la capacité du Canada de maintenir un effort de pêche qui n'épuise pas la ressource.

Le Canada s'est fait l'apôtre du droit de la mer dans les années 60 et 70 et il s'en est également fait l'ardent défenseur dans les années 80. Il a été parmi les premiers pays à signer. Cependant, la dernière étape, celle de la ratification, qui constitue l'étape ultime en droit international, n'a pas encore été franchie.

Jusqu'à maintenant, 53 pays ont ratifié la Convention sur le droit de la mer, mais le Canada n'est pas du nombre. Ces dispositions n'auront d'effet que lorsque 60 pays les auront ratifiées. Le Canada se fait prier, il perd de la crédibilité. Il attend peut-être un signe de Washington, qui sait? En nous comportant comme nous le faisons, nous permettons à la communauté internationale de conclure qu'elle ne peut pas nous prendre au sérieux.

Le Canada doit ratifier la convention parce que celle-ci contient d'importantes dispositions qui seraient utiles à nos pêches. C'est la première grande étape à franchir vers une approche internationale de l'écosystème en vue de gérer les ressources de l'océan pour qu'elles puissent soutenir une exploitation durable. Dans le cas de la haute mer qui ne relève d'aucun pays, l'intervention internationale est d'autant plus essentielle. Faire valoir le droit de la mer et le rendre applicable, voilà qui est de la plus haute importance à cet égard.

En conclusion, permettez-moi de citer un extrait de la page 329 du rapport Brundtland intitulé *Notre avenir à tous*: «En effet, la mesure la plus importante que les nations peuvent prendre au départ dans l'intérêt du système qui soutient la vie menacée dans les océans, c'est de ratifier la Convention sur le droit de la mer.»

Nous commençons péniblement à nous rendre compte que le développement durable, que ce soit dans le secteur de la pêche ou dans d'autres ressources nationales, ne peut se faire que par des accords internationaux qui comprennent la surveillance, la gestion et l'expansion assurées dans l'intérêt de tous.

Mais pour atteindre un tel sommet dans l'action internationale, nous devons tout d'abord clairement comprendre le lien qui existe entre l'économie et l'environnement. C'est indispensable.

Il ne s'agit pas de choisir entre les deux ou d'établir un équilibre entre les deux. Il faut plutôt intégrer l'économie aux considérations environnementales. Nous n'atteindrons un développement durable que lorsque nos orientations et nos actions découleront d'une véritable prise de conscience que l'économie repose sur l'environnement. Continuer de croire le contraire serait de la folie.

En conclusion, nous avons une occasion de faire de la partie du Golfe appelée zone 4RS-3PN, qui relève entièrement de la compétence du Canada, une région modèle pour le développement durable du secteur de la pêche. Tout ce qu'il faut à ce stade-ci, c'est que le ministre déclare que cette zone est destinée au développement durable. Ainsi, nous pourrons prouver à la communauté internationale que, dans nos eaux et à l'intérieur de nos frontières, nous pouvons également mettre en pratique ce que nous prêchons.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Je suis très heureux de pouvoir prendre la parole dans ce débat, qui n'est pas particulièrement agréable. Mes électeurs, les habitants de Terre-Neuve et du Labrador, sont dans une situation très difficile. Honnêtement, il s'agit d'une situation qui, nous devons bien le reconnaître, est de dimension nationale.

Quand je pense à cette situation, je me demande très souvent comment nous en sommes arrivés là, de quoi il est question au juste, de quelles mesures, à court et à moyen terme, les députés des deux côtés de la Chambre ont discuté ce soir, et ce que nous devons faire à ce sujet.

Je suis peut-être un peu sentimental, mais je pense souvent au grand Terre-Neuvien, l'honorable Bill Keough, qui a été pendant des années député de Cap-St-Georges, pour la circonscription de Saint-Georges, l'un des premiers ministres de M. Smallwood, un voisin de ma famille et un grand ami. Il parlait souvent des derniers pêcheurs oubliés au large de Cap-St-Georges. C'en était même devenu un peu comme une rengaine chez lui et d'autres personnes. En réalité, il nous rappelait qu'il y avait beaucoup de personnes dans le secteur des pêches qui travaillaient dur et qui étaient souvent oubliées, qui continuaient année après année à pratiquer la pêche, qui en faisaient leur gagne-pain et qui arrivaient à se débrouiller seules.

Malheureusement, le défi ou la crise à laquelle nous sommes confrontés pour la première fois frappe les personnes employées dans le secteur de la pêche, tant les pêcheurs que les travailleurs des usines de transformation du poisson, pour la première fois, surtout dans ma circonscription où il y a seulement 300 pêcheurs environ, en fait, ce sont les chiffres du recensement, je suppose qu'il y en a beaucoup moins. Il y a les travailleurs des usines de transformation du poisson d'un certain nombre de collectivités. Cependant, bon nombre d'entre eux n'ont jamais eu à recourir à des programmes d'aide d'urgence, ils satisfont facilement aux conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage, ils n'ont jamais eu

Article 52 du Règlement

besoin d'aide. Pour la première fois, un ou deux choix s'offrent à eux; le premier, c'est qu'il n'y a pas de poisson, et le deuxième, c'est qu'ils seront peut-être confrontés à un moratoire sur la pêche. Par conséquent, ils ne pourront plus pêcher et seront forcés de recourir aux programmes que ce gouvernement aura créés.

Mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans, le député de St. John's-Ouest, a parlé un peu de ces programmes et du fait que le gouvernement, sous la conduite du premier ministre, est constamment intervenu, que ce soit en réponse, notamment, à l'état des glaces ou aux mauvaises prises, et qu'on pouvait compter sur cette intervention et sur cette protection.

Je veux revenir à cette question, mais je voudrais parler brièvement de certains des problèmes que nous connaissons et dire comment nous en sommes arrivés là. J'ai été impressionné par le fait que, bien que de temps en temps nous fassions certaines digressions, nous reconnaissons que la crise est le résultat de plusieurs facteurs et que la réduction des stocks qui a obligé à limiter les prises totales admissibles et à prendre des mesures très graves est le résultat d'une série de problèmes.

Le premier de ces problèmes est, franchement, le fait que, quand en 1977 nous avons étendu la zone économique à 200 milles, la base de calcul des stocks était fausse. Nous le reconnaissons. C'est quelque chose que les responsables ont surestimé à l'époque. Les sciences halieutiques étaient alors toutes nouvelles. La capacité de prédire le nombre de poissons et de savoir ce qui se passe a évolué très rapidement au cours des annnées, et en 1977 nous n'avions pas la capacité dont nous avions besoin.

• (0000)

De toute évidence, il y a eu une augmentation spectaculaire du nombre de phoques. Non seulement essayons-nous de savoir exactement combien il y a de phoques, mais nous nous efforçons aussi, au moyen d'études répétées parrainées par le ministère des Pêches et des Océans, ou le Centre for Fisheries Innovation, The Marine Institute de St. John's, ainsi qu'un certain nombre d'études privées d'évaluer le comportement des phoques, de déterminer ce qu'ils consomment et comment ils consomment. On a fait valoir que les phoques ne mangent pas beaucoup de morue, mais je suis certain que tous les députés sont conscients du fait qu'une bouchée à même le ventre d'une morue ne représente peut-être que quelques onces de poisson, mais qu'elle se traduit aussi par un poisson mort qui n'a plus aucune valeur.

En 1990, nous avons eu de très bonnes prises. Les prises le long de la côte ont été les plus élevées depuis un bon nombre d'années. Les pêcheurs dans ma circonscription ont connu une très bonne saison. Il convient de reconnaître que même en 1990, la pêche à la morue qui commence normalement d'abord à Torbay, Flat Rock et Pouche Cove, n'a pas débuté avant la première et peut-être même le début de la deuxième semaine de juillet. Il reste encore un peu de temps avant d'en arriver là.

En 1991, les conditions de glace ont été les pires depuis longtemps.

Comme le ministre l'a dit, on a reconnu en janvier qu'il existait de graves problèmes de quantité, et le ministère des Pêches et des Océans a entrepris une étude très importante à laquelle ont fait allusion un certain nombre de députés. Cette étude visait à déterminer exactement quel était le problème. Les scientifiques avec qui j'ai eu des discussions ont clairement étudié toutes les options possibles. Ceux-ci se sont déplacés assez loin vers l'Est afin de déterminer si le poisson n'avait pas migré vers le milieu de l'Atlantique. Ils ont essayé de prendre du poisson à tous les niveaux de la tranche d'eau. Ils ont aussi essayé de suivre la morue du nord dans le détroit de Belle Isle et dans le Golfe.

Ces scientifiques en sont venus à la conclusion qu'étant donné que l'eau était plus froide et plus salée qu'auparavant, et qu'elle était sale et pleine de glace, un phénomène environnemental s'était produit.

Il ne fait aucun doute que l'augmentation des prises par les Européens a eu une incidence. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Il est évident que certaines pratiques qui ont eu cours, tant au large qu'ailleurs, ont contribué au problème. Celui-ci n'est pas le résultat d'un seul facteur.

Ce qui est certain, c'est qu'il existe un problème. Les stocks de morue du nord sont beaucoup moins élevés que prévu. Il est évident que les prises en 1992 et dans les années qui suivront seront beaucoup inférieures aux volumes auxquels nous nous serions attendus dans le passé.

Nous avons eu des discussions avec les journalistes et nous avons eu des débats dans cette Chambre au cours de la période des questions orales et à d'autres occasions.

Il y a eu beaucoup de spéculations quant à la possibilité d'un moratoire. J'ai parlé aux pêcheurs et aux propriétaires d'usines de poisson. Les deux groupes ont fait allusion à la possibilité d'un moratoire. À quoi nous servira un moratoire? Premièrement, un moratoire permettra au stock de revenir aux niveaux nécessaires pour garantir la disponibilité des ressources. Je ne parle pas ici seulement du poisson à pêcher.

Il est surtout important de reconnaître que les statistiques les plus renversantes ne visent pas la biomasse, mais plutôt le stock de générateurs, évalué entre 75 000 et 110 000 tonnes. Même à 110 000 tonnes, cela demeure inférieur au total des prises près des côtes qui allait, nous l'espérions, nous être accordé.

Il faut donc examiner les deux aspects du problème. Le ministre a parlé des répercussions des classes, notamment, je crois, des classes de 1986 et 1987 qui étaient assez bonnes, mais il semblerait que, à cause du refroidissement de l'eau et de l'incapacité du poisson de survivre et de respirer, les classes des années ultérieures ne soient pas du même niveau. Il est encore trop tôt pour se prononcer, mais ce pourrait être le cas.

Que fait-on devant une telle situation? Le ministre a décrit les mesures qu'il entendait prendre pour régler le problème. Il rencontrera des scientifiques, des représentants de l'industrie et ses homologues provinciaux dans le cadre d'un processus continu de consultations, processus que le ministre et ses prédécesseurs jugent indispensable à la gestion des pêches.

Qu'est-ce qu'il importe de faire quand on met au point un programme si un moratoire a été imposé ou tout simplement s'il faut répondre aux questions des personnes qui ne sont pas capables de pêcher le poisson qu'elles s'attendaient à pêcher?

Il faut absolument penser à l'avenir, à long terme des pêches. Cela veut dire qu'il doit y avoir des stocks suffisants pour garantir un revenu raisonnable aux personnes qui vivent de la pêche. Il faut absolument reconnaître que des collectivités, des familles et des particuliers comptent sur ce poisson, mais qu'il n'y a pas forcément assez de poisson pour tout le monde. Il faut comprendre que le programme que nous mettons en oeuvre ne vise pas à répondre aux besoins de tout un chacun, mais à ceux des personnes qui ont toujours vécu de la pêche, souvent de génération en génération depuis 400 ans.

J'aimerais ajouter ceci en terminant, car je me rends bien compte que le temps file. Je l'ai dit et répété à la Chambre, parfois au point d'en être ridicule: nous faisons malheureusement de la politique fondée sur le culte de la personnalité. Par contre, la force de caractère peut influer considérablement sur la politique et sur notre capacité de venir à bout de nos problèmes.

En 1974, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador était confronté à une crise dans le secteur des pêches, pas seulement dans l'industrie proprement dite, mais aussi en ce qui concerne certains des programmes connexes. Le député de St. John's-Ouest, actuel ministre des Pêches qui, à l'époque, avait été ministre des Finances, ministre du Développement économique, leader adjoint à la Chambre, le personnage le plus important de Terre-Neuve, avait été nommé ministre des Pêches par le premier ministre provincial du temps pour régler un problème. Il s'est mis à l'étudier et il l'a réglé. Il a collaboré avec ses homologues fédéraux, avec les intéressés, avec tous les intervenants de milieu, pour essayer de remettre à flot l'industrie de la pêche à Terre-Neuve. Il y est parvenu et on lui en a attribué le mérite, puis il est venu à Ottawa en 1976.

L'actuel ministre des Pêches compte environ 1 200 pêcheurs dans sa circonscription. J'ignore combien de personnes travaillent dans les usines de transformation du poisson. Je sais qu'il fait face aux plus graves crises dans sa circonscription qu'on ait vues dans les pêches de Terre-Neuve et du Labrador, mais personne ne connaît mieux que lui cette question, personne ne comprend mieux que lui les gens, personne ne comprend mieux que la politique publique, pour essayer de trouver une solution, de rectifier la situation à Terre-Neuve et au Labrador ainsi que dans le reste du Canada.

Si je puis dire, c'est une mission impossible. Le moins qu'on puisse dire maintenant aux habitants de Terre-Neuve et du Labrador, c'est qu'ils devraient appuyer davantage le ministre des Pêches, qui a besoin d'aide pour prendre des décisions difficiles dans l'intérêt des Canadiens et des pêches, parce que personne ne peut mieux que lui faire comprendre cette crise au gouvernement et au pays. Personne n'est mieux en mesure de trouver les solutions qui ne vont certes pas régler tous les problèmes, mais qui vont le plus possible aider tous ceux dont la pêche est le gagne-pain.

Je demande à tous d'offrir leur compréhension et leur appui au ministre pour que tous ensemble, le gouverne-

Article 52 du Règlement

ment, l'opposition et l'industrie, nous parvenions à trouver une solution.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Vous avez bien parlé. Je voulais juste une minute pour reprendre mon souffle après une telle prestation. Je me demande qui vous a donné des leçons pour que vous réussissiez à mettre autant de boniment dans vos deux dernières minutes.

Le député s'en est très bien tiré pendant un bout de temps. Mon collègue de St. John's-Est n'était pas trop mal non plus, mais à la fin, il a dit certaines choses que je lui aurais déconseillé si j'étais son conseiller.

Tout d'abord, il a parlé de l'époque où notre ami de St. John's-Ouest était ministre des Pêches. J'ai de petites nouvelles pour mon ami de St. John's-Est. Si son collègue de St. John's-Ouest a si merveilleusement réussi à sauver les pêches, pourquoi alors faut-il les sauver à nouveau?

M. Reid: Parce que vous étiez au pouvoir à Ottawa.

M. Simmons: Le député devrait s'en tenir au sujet. Il est question de l'administration d'un ministère lorsque son bon ami de St. John's-Ouest en était le titulaire. Ce dont je me souviens le mieux de cette époque, c'est du scandale des gréements de pêche, de tout l'argent gaspillé en gréements de pêche.

• (0010)

Une voix: C'est exact.

M. Simmons: C'est le souvenir que j'en ai.

M. Reid: Et il devait corriger la situation.

M. Simmons: Je n'ai jamais dit qu'il en était responsable.

Une voix: C'est exact.

M. Simmons: Parlons maintenant de notre collègue, le ministre des Pêches et des Océans et député de St. John's-Ouest. Vous souvenez-vous, monsieur le Président, du jour de mars 1991 où il a été nommé à ce poste au Cabinet? J'étais absolument ravi et je l'avais avoué publiquement. Les pêcheurs étaient ravis, les travailleurs d'usine étaient ravis et les sociétés de transformation du poisson étaient ravies.

Nous étions tous ravis parce que cette nomination était pour nous tous l'occasion de faire enfin valoir notre cause au Cabinet. Nous n'étions pas du même parti que le ministre, mais nous savions reconnaître la compétence ou nous croyions le savoir. Nous avons dit à l'époque: «À qui d'autre exposer notre cause qu'à ce renard féroce, intrépide et bagarreur de St. John's-Ouest. Il va enfin mettre de l'ordre dans ce gâchis des pêches. Il va faire le tour du problème en un rien de temps. Il ne va pas se laisser embobiner par les bureaucrates ou amadouer par ses collègues du Cabinet.» Quelle erreur de taille.

Celui-là même de qui nous attendions une solution est en train de devenir un élément du problème, semble-t-il, d'après la façon dont il s'est exprimé à la période des questions aujourd'hui. Je ne dirais pas qu'il est déjà une partie du problème, car je veux me garder une marge, mais cela ne saurait tarder, à entendre les discours qu'il tient.

J'ignore qui le conseille et je ne sais pas ce qu'il rumine pour être d'humeur aussi massacrante ces jours-ci. Je ne sais pas si ses collègues du Cabinet lui font des difficultés, mais, pour une raison quelconque, il n'est pas lui-même. Il nous dit des choses bizarres. Il soutient qu'il n'y a pas de crise immédiate.

Allez dire cela aux habitants de Codroy, de Port-aux-Basques, de Fox Roost ou de Margaree, de Burnt Islands, de l'Ile-aux-Morts, de Rose-Blanche, d'Harbour le Cou, de Petites et de Grand Breton, de la Poile et de Burgeo, de Ramea et de Grey River, de François, de McCallum ou de Gaultois, de l'Hermitage, de Seal Cove et de Harbour Breton.

Allez le dire à ces habitants, aux pêcheurs de Coomb's Cove et de Wreck Cove, de Boxey, de Mose Ambrose et de English Harbour West, de St-Jacques et de Belleoram. Descendez la côte et allez le dire aux habitants de Long et de St. Lawrence, aux gens que j'ai rencontrés ce week-end et qui n'ont pas de source de revenu, bien qu'ils n'y soient pour rien. Allez dire à ces personnes qu'il n'y a pas de crise. Elles ne vous croiront pas. Ces 147 pêcheurs à Rose-Blanche qui ont capturé quatre millions de livres de poisson en trois mois en janvier, février et mars 1987. L'année dernière, ils ont capturé moins de 100 000 tonnes de poisson. Que le ministre aille dire à ces gens qu'il n'y a pas de crise.

Le ministre n'écoute pas les bonnes personnes. Je suppose qu'il doit écouter les scientifiques de temps en temps mais il devrait s'arrêter lorsque ce qu'ils disent ne correspond pas à la réalité; le meilleur savant c'est le type qui sort tous les jours dans sa chaloupe de 20 pieds et qui fait ses recherches avec ses filets. Si certains jours, il les ramène moins pleins que d'habitude, peut-être devrions-nous en tirer des conclusions. Peut-être devrions-nous appeler ce qu'il fait de la recherche et en tirer des conclusions sensées.

Oui, madame la Présidente, cet homme sur qui nous comptions pour trouver une solution n'est pas très loin de faire lui-même partie du problème. Ils nous a mis au pied du mur.

Écoutez ce que le ministre nous dit ce soir. Il dit que le gouvernement a réagi lorsqu'on lui a demandé de le faire. Ce n'est pas vrai. Parfois, il a réagi, mais je vous dirais que ça fait longtemps que les gens de Catalina, que mon collègue a l'honneur de représenter, le lui ont demandé, ça fait longtemps que les gens de la côte sud-ouest qui ont eu quatre hivers désastreux d'affilée et qui dépendent des stocks de cette région dont nous avons parlé, cette 3PN, dont le ministre dit qu'elle n'est pas en crise. Oui, ces pêcheurs et ces travailleurs ont plusieurs fois demandé l'aide du gouvernement mais ce ministre n'a rien fait. En fait, ça fait tout juste un mois environ que le ministre a rencontré des représentants des habitants de la côte sud-ouest à St. John's. Voilà donc l'étonnante révélation qui a été faite pendant cette réunion. Quand je pense que tout l'hiver j'ai posé des questions au ministre, de même que mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception, de Gander—Grand Falls et du Labrador. Tous les cinq, nous nous sommes levés pour poser des questions à ce sujet et autres sujets connexes, mais surtout à ce sujet. Comment a-t-il résumé sa position après sa rencontre à St. John's avec ces gens? Il leur a dit qu'il n'était pas au courant du problème. Pas au courant.

Maintenant, il dit que le débat d'urgence est prématuré parce que les décisions n'ont pas encore été prises. Je lui dis que c'est la raison pour laquelle le débat arrive à point nommé. Nous avions espéré pouvoir lui parler pour lui faire entendre raison avant qu'il ne prenne d'autres décisions butées.

Une des décisions qu'il ne s'apprête pas à prendre, je l'espère, c'est de couper l'herbe sous le pied de ces gens, comme il l'a fait l'année dernière avec le programme d'intervention d'urgence. J'espère que, cette fois-ci, il trouvera le courage d'aller dire à ses collègues du Cabinet qu'il s'est trompé l'année dernière, qu'il n'a pas aidé les pêcheurs l'année dernière, mais qu'il les aidera cette fois-ci.

Puis est arrivé le moment de vérité involontaire, lorsque le ministre a dit, par mégarde, j'en suis sûr: «Je n'ai pas encore pu amener mes collègues à s'entendre.» Je présume que cette situation est davantage au coeur du problème qu'il ne veut bien l'admettre.

C'est là le vrai problème: le porte-parole, l'homme sur lequel nous comptions pour faire valoir notre cause devant le Cabinet a terriblement de mal à exercer une influence sur lui. Il ne prend pas notre défense. Il ne le fait sûrement pas. Espérons que demain matin, quand il rencontrera le premier ministre, il aura tiré un certain profit de ce qui a été dit ici ce soir et qu'il pourra exposer la situation avec un peu plus de vigueur.

Il répète constamment—et il ne peut le nier—que les stocks du Golfe ne sont pas dans une situation critique. Comment explique-t-il les prises débarquées? Comment explique-t-il le fait que les prises débarquées des secteurs 4R et 3PN sont à la baisse? Comme mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte l'a fait remarquer, en baisse de 67 p. 100.

Nous savons que la morue du nord est en baisse aussi, et personne ne s'attaque à cette question parce qu'elle est trop sérieuse. Elle est en baisse de 60 p. 100 actuellement, tandis que la morue du Golfe est en baisse de 67 p. 100. Son ami et président de son plus récent groupe de travail, Rick Cashin, a dit il y a deux ans que ces stocks auraient dû faire l'objet d'un moratoire. C'était il y a deux ans, et la situation n'a cessé de se détériorer depuis.

Toutes les études que le ministre a reçues, et mon collègue de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte a indiqué le nombre d'études qu'on lui avait données, disent toutes la même chose. Seul le ministre a une opinion différente. Pourquoi persiste-t-il à dire quelque chose qui est manifestement faux? Essaye-t-il de minimiser le problème? Essaye-t-il de prétendre que ces gens n'existent pas? Essaye-t-il de les décourager et de les démoraliser complètement?

M. Tobin: C'est exactement cela.

M. Simmons: Est-ce la question? Je fais appel à son bon sens et à sa compassion. Ces gens souffrent dans toutes ces localités. Pourquoi ne fait-il pas preuve d'humanité et de compassion et n'arrête-t-il pas de les démoraliser et au lieu de cela ne leur annonce-t-il pas ce soir ou demain qu'il est prêt à intervenir en leur faveur parce qu'ils ont besoin de lui et qu'ils dépendent de lui? J'espère qu'il se montrera à la hauteur de la situation.

Article 52 du Règlement

[*Français*]

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord dire que ce soir, je ne ferai pas de débat politique. Je viens du comté de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine où la pêche est ce qu'il y a de plus important chez nous. Je ne reviendrai pas là-dessus ce soir, en disant que tout ce qui est arrivé dans le passé ou tout ce qui s'est produit au niveau politique est de notre faute. La seule chose que je vous dirai, c'est qu'au mois de juin 1990, des usines de transformation ont été fermées sous les programmes du ministère du Travail, et il y en avait six chez nous.

• (0020)

Madame la Présidente, je ne suis pas ici ce soir pour faire de la politique, contrairement à mes collègues qui viennent de parler. J'ai été élu parce que j'avais à coeur de travailler pour les citoyens et les citoyennes de ma circonscription, et c'est ce que je fais. Quelques-uns désirent faire de la petite politique, d'autres n'en font pas.

Tout d'abord, j'aimerais bien que M. Simmons reste un peu pour m'écouter. Je désire vous entretenir au sujet de la visite du ministre à Rio la fin de semaine dernière et de la conférence qui s'y est tenue. Comme on dit souvent en anglais, *God Bless the minister of Fisheries and Newfoundland*. On fait tout ce qu'on peut, mais quand même, certaines gens ont des problèmes, comme les gens de chez nous et de la Gaspésie, de Terre-Neuve—qu'on mentionnait plus tôt—ceux des Îles-de-la-Madeleine et de la Basse-Côte-Nord.

[*Traduction*]

Lorsqu'on parle des pêches de l'Atlantique, lorsqu'on souffre, on souffre ensemble.

Je n'entamerai aucune discussion ce matin qui m'amènerait à parler de la Constitution. Je parlerai uniquement des pêcheries. L'opposition a fait des remarques mesquines à l'égard de Terre-Neuve, mais je laisse dire.

J'aimerais signaler que l'opposition fait aussi des remarques mesquines à l'égard de la Constitution. Je n'en dirai pas plus à ce sujet. Revenons-en aux pêcheries. Nous avons souffert à Gaspé, nous avons souffert aux Îles-de-la-Madeleine, au Nouveau-Brunswick et partout ailleurs. Par ce débat d'urgence ce soir, nous tentons de sauver les pêcheries de l'Atlantique. Les pêches dépassent les intérêts des conservateurs, des libéraux, des néo-démocrates et de tous les autres. Les pêcheurs veulent qu'on leur vienne en aide et ils ne veulent certainement pas transformer la situation en débat politique.

J'ai peut-être quelques solutions à suggérer et je prendrai toujours Terre-Neuve comme exemple.

Mes électeurs vivent en partie dans le Golfe. Si nous voulions vraiment devenir agressifs, nous pourrions nous en prendre à Saint-Pierre-et-Miquelon. Nous ne le ferons pas. Il se trouve toutes sortes de pêcheurs dans nos secteurs. Nous en parlons, mais nous ne mêlons jamais cette situation et la politique, ce n'est pas nécessaire.

Ce qu'il faut faire, c'est nous asseoir ensemble. Quiconque—conservateur, libéral ou néo-démocrate—se lèvera et dira que le ministre des Pêches ne fait pas attention à nous n'aidera certainement en rien les pêcheurs ni ses commettants.

Nous avons discuté d'une ou deux choses. De plus, j'ai pu me réserver l'occasion d'intervenir. Je dirais à l'intention des pêcheurs de ma région, que nous, du Québec. . .

[*Français*]

. . .jusqu'à nouvel ordre, nous faisons toujours partie de l'Atlantique. Pour nous, pour les pêcheurs de chez nous, nous partageons les mêmes problèmes que le Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse ainsi que Terre-Neuve. Quand les choses vont mal dans ces provinces, il en est de même pour nous.

[*Traduction*]

En ce qui concerne les pêches, j'ignore ce qui va se passer à la convention, étant donné ce qui est arrivé à Rio. Je connais la situation aux deux extrémités des Grands Bancs de Terre-Neuve, car j'ai eu l'occasion d'étudier la question. Je sais qu'elle n'est pas rose. C'est facile pour l'opposition de critiquer le gouvernement, de dire que c'est la faute des conservateurs, et vice-versa.

Mais je répondrai en disant ce que le gouvernement a fait. Et j'espère que grâce au présent débat. . .

[*Français*]

—avec tout ce qu'on fait, madame la Présidente, pour nous autres, pour l'Atlantique, pour l'Est du Québec, les provinces Maritimes, le message que l'on veut passer à notre ministre des Pêches et des Océans est qu'il comprenne également que nous autres, que notre gouvernement comprenne, qu'il sache bien que cette situation nous fait mal, à nous comme à Terre-Neuve, et dans toute la région de l'Atlantique. Cette situation fait mal à toute la Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine, madame la Présidente.

[*Traduction*]

M. Tobin: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Avec votre indulgence, madame la Présidente, je tiens à remercier tous les députés qui ont participé au débat. Je tiens à remercier le Président d'avoir autorisé la tenue du débat, et je remercie madame la Présidente qui est restée jusqu'aux petites heures pour entendre parler les députés.

Encore une fois, je remercie tous ceux qui ont fait preuve d'un esprit constructif ce soir.

M. Belsher: Madame la Présidente, je n'ajouterai que quelques mots. Je remercie tous les députés d'en face d'avoir participé au débat ce soir et je tiens à assurer les résidents de la région atlantique que les députés de ce côté-ci de la Chambre sont très préoccupés par la situation difficile que connaissent bon nombre d'entre eux, et que nous chercherons des solutions à leur malheur.

Article 52 du Règlement

Mme le vice-président: Ces bonnes paroles étant dites, conformément au paragraphe 52(12) du Règlement, je déclare que le débat est terminé.

[*Français*]

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 00 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 23 juin 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 13 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LE COMMISSAIRE À L'INFORMATION

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau le rapport annuel du commissaire à l'information pour l'année 1991-1992.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 32(5) du Règlement, ce document est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, peut-il nous dire s'il est au courant du fait que le ministre des Pêches et des Océans entend faire une déclaration aujourd'hui relativement à la rencontre réclamée par les Shuswaps pour discuter des répercussions de la stratégie du gouvernement en matière de pêches autochtones sur leurs droits autochtones et, plus particulièrement, des compressions dans les crédits destinés à leurs activités d'ensemencement et de mise en valeur des stocks. Le ministre entend-il faire une déclaration à ce sujet? Plus tard aujourd'hui?

M. Edwards: Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de cette déclaration, mais je vais me renseigner et je pourrai ensuite donner une réponse plus précise à mon collègue.

* * *

[*Français*]

L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA SECTION CANADIENNE

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport des activités de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française à la réunion de la Commission des Affaires culturelles à Bruxelles, en Belgique, du 11 au 16 mai 1992.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'ajourd'hui.*]

* * *

• (1010)

[*Traduction*]

CONSOMMATION ET AFFAIRES COMMERCIALES ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le septième rapport du Comité permanent de la consommation et des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale.

Le comité a centré son étude sur le marché des cartes de crédit et sur les façons de stimuler la concurrence et d'améliorer la divulgation de renseignements. Il s'est aussi penché à nouveau sur la question relative aux limites des cartes de crédit.

Dans la première annexe de ce rapport, on trouvera une première version d'un projet de loi qui fournira enfin aux consommateurs les moyens de choisir la carte de crédit qui répond le mieux à leurs besoins. Ce projet de loi prévoit la divulgation uniforme, par les émetteurs de cartes, des modalités importantes, notamment les taux d'intérêt, les frais et les délais de grâce, dans tous les dépliants publicitaires, encarts, prospectus, circulaires et

divers imprimés. On a constaté aux États-Unis que la divulgation de ces renseignements pouvait améliorer l'efficacité des cartes de crédit.

Monsieur le Président, je demande une réponse aux termes de l'artice 109 du Règlement.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-Verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureure générale du Canada) demande la permission de déposer le projet de loi C-90, intitulé Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine) et d'autres lois en conséquence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M^me^ Campbell (Vancouver-Centre) propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) demande la permission de déposer le projet de loi C-91, intitulé Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Blais propose que le projet de loi soit maintenant lu une première fois et imprimé.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

M. Duhamel: Monsieur le Président, j'interviens pour demander le consentement unanime de la Chambre pour présenter ce projet de loi d'initiative privée et pour être dispensé de la période habituelle de présentation.

Ai-je le consentement unanime?

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu les termes de la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) demande la permission de présenter le projet de loi C-357, intitulé Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (allocations des personnes bénévoles).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

[*Traduction*]

M. Duhamel: On m'informe que les pompiers bénévoles ont à présent droit à une déduction d'impôt sur leur revenu bien méritée de 500 $ maximum.

Ce projet de loi a pour but de permettre à d'autres volontaires, comme ceux qui travaillent pour des services ambulanciers et médicaux d'urgence, d'avoir droit à la même déduction fiscale. En d'autres termes, tout volontaire répondant à un appel d'urgence pour le compte des pouvoirs publics, dans des cas où la santé ou le bien-être physique d'une personne sont menacés aurait droit à la même déduction.

[*Français*]

Donc, je présente ce projet de loi qui a pour objectif d'enlever un élément discriminatoire, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Duhamel propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

RAPPEL POUR LA SANTION ROYALE

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je pense qu'il y aura consentement unanime à adopter la motion suivante:

> Que, nonobstant l'article 28(2) du Règlement, à tout moment pendant l'ajournement de la Chambre entre le 24 juin et le 31 juillet ainsi qu'entre le 1er et le 21 septembre 1992, le Président, après avoir consulté le gouvernement, puisse convoquer la Chambre à la seule fin d'accorder la sanction royale à un ou plusieurs projets de loi et qu'après chaque sanction royale, le Président, chaque fois, ajourne à nouveau la Chambre sur-le-champ, jusqu'au 21 septembre 1992; et
>
> Que le présent ordre n'ait pas préséance sur les dispositions de l'article 28(3) relatives au rappel de la Chambre pour débattre de questions urgentes et pressantes.

M. Riis: Effectivement, il y a consentement unanime, en tous cas de ce côté.

J'aimerais poser deux questions à mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Le Sénat, ou l'autre endroit, retardait dernièrement l'adoption du projet sur l'évaluation environnementale. Ce projet de loi a-t-il finalement été adopté? Pourrait-il nous dire où en sont les choses? Pourrait-il également nous dire où en est rendu le projet de loi sur la protection contre le viol qui a été adopté par la Chambre? Attend-on toujours qu'il soit adopté par l'autre endroit?

M. Edwards: Monsieur le Président, je serais ravi de répondre aux questions du député. Je peux lui remettre un rapport sur les projets de loi qui devraient recevoir la sanction royale aujourd'hui, et sur ceux qui devraient la recevoir plus tard, si la Chambre est d'accord.

Le premier projet de loi auquel il a fait allusion, le projet de loi C-13, la Loi sur l'évaluation environnementale, a franchi l'étape du rapport au Sénat et nous espérons qu'il sera adopté dans le courant de la journée.

Les projets de loi que je vais vous énumérer, monsieur le Président, recevront la sanction royale aujourd'hui.

Le projet de loi C-22 sur la faillite; le projet de loi C-48 sur la SADC; le projet de loi C-74 sur les douanes et la taxe d'accise; le projet de loi C-75 visant la taxe sur le combustible; le projet de loi C-81 sur les référendums; le projet de loi C-87 sur les subsides; le projet de loi S-9 sur le Conseil de l'Église évangélique pour le Nord-Ouest du Canada; le projet de loi S-10 sur le Bouclier vert du Canada; le projet de loi S-11 sur les cessions d'aéroports; et le projet de loi S-12 sur le fusionnemnt du Bureau de Commerce de Montréal et la Chambre de commerce.

Nous espérons également que les projets de loi suivants recevront la sanction royale:

Le projet de loi C-7 sur le statut de l'artiste; le projet de loi C-13 sur l'évaluation environnementale; le projet de loi C-33 sur le cabotage; le projet de loi C-41 sur l'efficacité énergétique; le projet de loi C-45 sur le transport des marchandises dangereuses; le projet de loi C-49 sur les agressions sexuelles; les projets de loi C-51 et C-52 sur les ressources en eau du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; le projet de loi C-58 sur le pétrole et le gaz; le projet de loi C-70 sur les jurys et le projet de loi C-82 sur la SCHL.

M. Nowlan: Monsieur le Président, dans le même ordre d'idées, il se peut que j'aie raté un projet de loi quand le secrétaire parlementaire a énuméré les numéros ou les titres des projets de loi. Je suis heureux qu'il l'ait fait. Mais la sanction royale sera-t-elle également accordée—et je n'ai peut-être tout simplement pas entendu—au projet de loi sur la marine marchande, qui concerne le versement d'allocations aux anciens combattants de la marine marchande?

Pouvez-vous dire à la Chambre où en est le projet de loi? A-t-il déjà reçu la sanction royale? J'espère qu'il la recevra.

• (1020)

M. Edwards: Monsieur le Président, je n'ai pas eu l'occasion de consulter les *Procès-verbaux* de la Chambre, mais je crois que, si mon collègue vérifie, il constatera que la sanction royale a été donnée.

Nous devrions consulter les documents, et je crois que nous constaterons qu'il y a effectivement eu sanction royale.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Affaires courantes

[*Français*]

PÉTITIONS

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ce matin, j'ai 35 pétitions de Canadiens et Canadiennes, provenant de presque toutes les provinces canadiennes, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve.

Ces pétitionnaires demandent incessamment au gouvernement, et au Parlement du Canada en particulier, de rétablir le Programme de contestation judiciaire qui donne à tous les Canadiens et Canadiennes un accès égal à la Charte canadienne des droits et libertés, peu importe leurs moyens financiers.

Monsieur le Président, ces gens déplorent la décision du gouvernement de mettre fin à ce programme important qui, comme on le sait, a aidé les Canadiens et Canadiennes à faire valoir et à faire interpréter par les tribunaux leurs droits linguistiques et leurs droits à l'égalité.

Ces nombreux pétitionnaires canadiens demandent à cette Chambre de prendre une décision positive à cet égard et de rétablir le programme.

LES PENSIONS DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par des Canadiens et Canadiennes qui se veulent solidaires à la déclaration suivante: Souhaitant que tous les Canadiens assurent à leurs aînés l'appui nécessaire pour vivre dans la plus grande autonomie possible, c'est au gouvernement fédéral que revient la responsabilité première de veiller à ce que les pensions de vieillesse soient suffisantes.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes d'exhorter le gouvernement à veiller à ce que les pensions de vieillesse du Canada soient suffisamment élevées pour satisfaire aux besoins essentiels des Canadiens âgés.

[*Traduction*]

LE MILIEU RURAL

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter des pétitions venant d'habitants de ma circonscription, plus précisément de Whitehorse et de Pelly Crossing, au Yukon, qui sont très inquiets à la suite des décisions du gouvernement actuel qui ont beaucoup miné la vie rurale au Canada.

Les signataires font valoir dans leur pétition que les décisions du gouvernement constituent un assaut direct contre le mode de vie rural, notamment les décisions touchant les réductions des services de VIA Rail, l'abandon d'embranchements ferroviaires, la négligence dont souffrent les secteurs des pêches, des forêts et de l'agriculture, et l'érosion du service postal rural à cause notamment de la fermeture des petits bureaux de poste ruraux qui constituent souvent le pivot de la vie sociale dans beaucoup de nos localités rurales. Ces pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de soutenir le mode de vie rural du Canada, de favoriser le maintien des bureaux de poste et des services postaux dans les régions rurales, de rejeter le programme de fermetures et de réductions des services et de s'assurer que les Canadiens ruraux puissent vraiment être des Canadiens d'un océan à l'autre.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui quatre pétitions au nom de résidents de Calgary qui se préoccupent de la Loi sur les jeunes contrevenants. Leurs pétitions visent à demander au Parlement de réviser les lois du Canada et de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une nouvelle loi sur les jeunes délinquants qui abaisserait à 13 ans l'âge maximum.

LA FIERTÉ NATIONALE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des centaines de Canadiens de la vallée supérieure de l'Outaouais et qui a trait à la promotion du sentiment de fierté nationale.

Il convient d'encourager tous les Canadiens à être fiers d'un Canada uni, fort et indépendant. Nous formons en général un peuple réservé qui cache souvent ses sentiments patriotiques.

Attendu que les clubs Kinsmen et Kinnette du Canada ont créé la possibilité pour tous les Canadiens de participer au projet visant à souligner notre fierté nationale durant les célébrations du 125e anniversaire de la Confédération en 1992, les soussignés appuient ce projet, qui est une occasion de favoriser un lien positif durable avec notre patrimoine et notre drapeau, d'encourager l'établissement de liens plus solides entre tous les Canadiens de façon à faire du Canada un chef de file mondial, ainsi que de promouvoir notre sentiment de fierté d'être Canadiens.

La pétition est signée par des résidents de nombreuses localités de la vallée supérieure de l'Outaouais, notamment Petawawa, Cobden, Westmeath, Pembroke et d'autres endroits.

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition où les signataires prient le Parlement du Canada d'adopter une loi pour tenir un référendum populaire liant le Parlement et visant l'acceptation ou le refus des modifications constitutionnelles proposées par le gouvernement. Pour être acceptées, les offres devraient obtenir la majorité des voix exprimées dans l'ensemble du Canada et également dans la majorité des provinces, les territoires formant une seule province aux fins du référendum.

La pétition est signée par de nombreux habitants de l'Est ontarien.

[*Français*]

LE PROGRAMME DE CULTURES ET LANGUES ANCESTRALES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai ici deux pétitions, portant plusieurs milliers de signatures provenant bien sûr du comté de Saint-Léonard et de toute la région de Montréal.

Les signataires demandent au gouvernement fédéral de continuer à soutenir et à encourager la préservation et la promotion des langues ancestrales. À ces causes, ils demandent humblement que le Parlement canadien restaure le plein soutien financier accordé au Programme de cultures et langues ancestrales du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, qui a été réduit par le gouvernement dans son budget de février 1990.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à déposer ce matin, entre autres, provenant d'une centaine de personnes du comté de Jonquière et de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement que la taxe sur les produits et services ne s'applique pas à certains produits jugés essentiels, dont certains produits indispensables aux femmes.

LE PROJET DE LOI C-21

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): J'ai également une autre pétition, portant la signature d'une centaine de personnes, qui demandent humblement au Parlement de réviser les dispositions du projet de loi C-21 ayant trait au congé parental pour adoption, de sorte que tous les parents, biologiques ou adoptifs, reçoivent le même congé payé de 25 semaines pour pouvoir passer ce temps avec leur nouvel enfant.

[*Traduction*]

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre trois pétitions. Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier les lois du Canada afin de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une loi révisée sur les jeunes délinquants dans laquelle l'âge minimal serait abaissé à 13 ans.

LA PAUVRETÉ

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui une pétition signée par 585 Canadiens.

Les pétitionnaires rappellent que des centaines de milliers de Canadiens âgés vivent au-dessous du seuil de la pauvreté et plus de 80 p. 100 des femmes seules de plus de 65 ans sont pauvres. Tous les Canadiens ont avantage à ce que les personnes âgées aient suffisamment de ressources pour pouvoir demeurer autonomes le plus longtemps possible.

Les pétitionnaires prient donc le gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que le montant de la pension de sécurité de la vieillesse soit suffisamment élevé pour répondre aux besoins essentiels des Canadiens âgés.

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui la pétition que voici; elle a été jugée correcte conformément à l'article 36 du Règlement et elle est signée par de nombreux habitants de ma circonscription de The Battlefords—Meadow Lake. Il s'agit des signatures recueillies par l'entreprise Fisher's Drug Store de North Battleford en Saskatchewan.

Les pétitionnaires reconnaissent que le gouvernement du Canada a proposé des modifications à la Constitution canadienne et ils prient le Parlement de promulguer et d'appliquer une loi prévoyant un référendum au Canada et obligeant le Parlement à accepter ou à rejeter les modifications constitutionnelles. Ils demandent aussi que l'acceptation ou le rejet des modifications proposées soit décidé par une majorité de toutes les voix exprimées au Canada ainsi que par un vote majoritaire dans la plupart des provinces et territoires du Canada, ce qu'on appelle la double majorité, question qui a été abordée par la Chambre.

Affaires courantes

• (1030)

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions provenant d'habitants de Calgary-Sud-Ouest qui demandent au Parlement de réviser les lois du pays afin de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants.

LE RUANDA

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai moi aussi le devoir, conformément à l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition certifiée correcte par le greffier des pétitions.

Les pétitionnaires se joignent aux milliers d'autres Canadiens qui exhortent le gouvernement canadien à faire pression sur le régime ruandais pour qu'il cesse immédiatement les tueries de jeunes Ruandais innocents et à appuyer la résolution de la CEE prise le 20 février à Saint-Domingue.

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par quelque 200 pêcheurs et travailleurs d'usine de la côte sud-ouest de Terre-Neuve, notamment des localités de Rose-Blanche et Fox Roost, Burnt Islands, Margaree, Port-aux-Basques, Petites et Île-aux-Morts.

Ces pétitionnaires formulent deux souhaits dans leur pétition: d'abord, que le gouvernement prenne immédiatement des mesures pour reconstituer les stocks de poissons et ils recommandent expressément la fermeture de la zone 4R-S-3PN; ensuite, que le Parlement prenne les mesures qu'il jugera bon de prendre pour aider les pêcheurs et les travailleurs d'usine visés de la région s'étendant de LaPoile à Codroy.

Il me fait plaisir d'appuyer cette pétition et de la présenter au nom de ces 200 personnes qui traversent une période extrêmement difficile et qui ont maintenant besoin que le Parlement et le gouvernement interviennent pour venir à bout de ces problèmes.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des habitants de Bragg Creek, Calgary et Edmonton, en Alberta. Les pétitionnaires demandent au Parlement de mettre à jour la Loi sur les jeunes contrevenants en abaissant l'âge maximum à 13 ans.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter une pétition signée par des habitants de Chase et de Kamloops, en Colombie-Britannique. En fait, les pétitionnaires proviennent d'un grand nombre de collectivités. Il y a maintenant des milliers de personnes qui s'opposent à la dérivation, à partir de Valemount, de la rivière Thompson-Nord vers la Californie dans le cadre du plan actuellement à l'étude.

Les pétitionnaires demandent simplement que les parlementaires canadiens déclarent que les rivières canadiennes ne sont pas à vendre aux États-Unis.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des centaines d'habitants de Cannings Cove, à Terre-Neuve, de Burnaby, en Colombie-Britannique, et de Baie-Comeau, au Québec, qui sont choqués de l'augmentation de 37c. qu'on a accordée à la pension de vieillesse. Les pétitionnaires précisent que 80 p. 100 des femmes seules de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté et que le gouvernement fédéral a comme responsabilité première de faire en sorte que les pensions de vieillesse soient suffisantes.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'exercer des pressions pour que le gouvernement fasse le nécessaire afin que les pensions de vieillesse des Canadiens suffisent à combler les besoins fondamentaux des personnes âgées.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai également le devoir et l'obligation, en vertu de l'article 36 du Règlement, de présenter une pétition signée par des habitants du Québec qui demandent au gouvernement du Canada de s'assurer que la sécurité de la vieillesse, et particulièrement les pensions de vieillesse, tient compte des soucis financiers qu'éprouvent beaucoup de citoyens âgés de notre pays.

Les signataires sont très inquiets de voir qu'on leur a accordé une hausse de 37c. En fait, plus de 80 p. 100 des femmes de plus de 65 ans vivent sous le seuil de la pauvreté. Ils demandent au gouvernement du Canada d'examiner sérieusement le régime de sécurité de la vieillesse et de s'assurer que cette mesure suffit à combler les besoins fondamentaux des bénéficiaires. Ils le

prient d'accorder, au besoin, les augmentations qui s'imposent.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un grand nombre de Canadiens qui sont très inquiets des répercussions de la taxe sur les produits et services sur l'industrie touristique.

Ils savent que les données relatives à l'industrie touristique, du moins les données préliminaires, laissent entrevoir une baisse des activités dans ce secteur par rapport à l'an dernier. À leur avis, c'est la taxe sur les produits et services qui en est la principale cause.

Ils signalent qu'une dépense de 50 $ suppose une taxe provinciale de 5 $ et 3,50 $ de taxe sur les produits et services. C'est un fardeau énorme, qui nuit à la petite entreprise des provinces de l'Atlantique, soit de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve. La petite entreprise a énormément de difficulté à être rentable.

[*Français*]

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs électeurs des provinces de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et du Québec.

Ces pétitionnaires sont préoccupés par l'abolititon du Programme de contestation judiciaire qui a permis à plusieurs individus et groupes minoritaires de faire clarifier leurs droits constitutionnels devant les tribunaux. Ils déclarent que l'abolition du Programme de contestation judiciaire est une perte inestimable pour la justice et l'égalité sociales au pays.

À ces causes, ils demandent humblement que le Parlement reconsidère la possibilité de rétablir le Programme de contestation judiciaire qui donne à tous les Canadiens un accès égal à la Charte canadienne des droits et libertés.

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai le plaisir ce matin de présenter trois pétitions distinctes.

La première vient des habitants de Scarborough et des environs. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de modifier la Loi sur l'immigration et les règlements qui en découlent de manière à simplifier le processus de demande de visa de visiteur dans le cas de parents en visite au Canada.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, la deuxième pétition est présentée par les habitants de Westhill, Mississauga et d'autres secteurs de Scarborough, en Ontario, à la suite des décès tragiques d'origine criminelle survenus dans la région.

Les signataires prient le Parlement de reconnaître que les crimes violents contre la personne sont odieux et demandent au gouvernement de modifier le Code criminel, la Loi sur la libération conditionnelle et la Loi sur les pénitenciers.

LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE

M. Derek Lee (Scarborough-Rouge River): Monsieur le Président, la troisième pétition est envoyée par les habitants de la région de Scarborough et de Durham.

Ils demandent au Parlement de réitérer sa promesse de protéger la vallée de la rivière Rouge, en Ontario, et de se joindre au gouvernement de l'Ontario pour y établir un parc de la rivière Rouge et un parc du patrimoine.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 295, 296, 297 et 298.

[*Texte*]

Question no 295—**Mme Stewart:**

En ce qui concerne la Direction des droits de la personne, de la promotion de la femme et des affaires sociales du ministère des Affaires extérieures, la première mission de celle-ci est-elle de promouvoir l'intégration des droits de la personne et de l'égalité des femmes dans tous les aspects de la politique étrangère canadienne et, dans l'affirmative, *a*) comment cette mission s'étend-elle aux autres ministères dont les lignes directrices et les programmes coïncident avec la politique extérieure, par exemple, le commerce, l'immigration (détermination des réfugiés) et l'aide, *b*) quelles fonctions précises sont accomplies par le personnel pour que les droits de la personne et l'égalité de la femme soient inclus dans la politique extérieure, *c*) comment l'information est-elle réunie et qui (personne ou groupes) consulte-t-on pour réunir l'information *d*) comment aide-t-elle ou influence-t-elle d'autres ministères fédéraux pour qu'ils utilisent les instruments internationaux de protection des droits de la personne?

L'hon. Barbara Jean McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'un des principaux objectifs de la Direction des droits de la personne, de la promotion de la femme et des affaires sociales (IMH) consiste à favoriser l'intégration progressive des questions portant sur les droits de la personne et l'égalité des femmes dans la politique étrangère du Canada.

a) Le ministère des Affaires extérieures (IMH aussi bien que d'autres directions) oeuvre en étroite collaboration avec d'autres ministères dont les politiques et les programmes influent sur la politique étrangère canadienne. Cela est particulièrement le cas de l'ACDI (pour toute question concernant l'aide publique au développement), de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada et du ministère de la Justice (pour la mise en oeuvre des protocoles internationaux). Il convient de noter que les questions commerciales sont traitées par le Ministère lui-même. La Direction collabore avec l'ACDI pour offrir aux agents des deux ministères un cours mixte sur les droits de la personne et le développement de la démocratie. Le cours aborde, entre autres, les questions portant sur le commerce et l'immigration. En outre, la Direction est le maître d'oeuvre des réunions interministérielles qui traitent des questions multilatérales sur les droits de la personne et auxquelles participent Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada, l'ACDI, le ministère de la Justice, Condition féminine Canada, Travail Canada et la Commission canadienne des droits de la personne.

b) Pour intégrer les droits de la personne dans la politique étrangère, le personnel d'IMH assume un certain nombre de fonctions précises; il doit notamment:

—collaborer étroitement avec d'autres directions chargées de régions particulières afin de veiller à ce que les gouvernements étrangers soient informés, au besoin, des préoccupations du Canada au sujet des droits de la personne et de la promotion de la femme. La Direction est consultée en ce qui concerne toutes les licences d'exportation de matériel militaire à destination de régions critiques, les notes d'orientation pertinentes envoyées aux ministres avec portefeuille, la documentation du Ministère, les déclarations et les communiqués de presse;

—demander et coordonner la préparation de rapports annuels sur les droits de la personne dans divers pays, surveiller de près ces rapports et ceux provenant de façon continue des ambassades, des ONG, des médias et d'autres sources;

—oeuvrer avec les missions multilatérales du Canada et d'autres directions d'Affaires extérieures afin de veiller à ce que les questions concernant les droits de la personne et la promotion de la femme soient traitées comme il convient au sein d'organismes tels les Nations Unies, l'OEA, le Commonwealth, La Francophonie et la CSCE;

—préparer des mémoires et des instructions pour la délégation canadienne auprès de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, du Troisième Comité de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Comité social du Conseil économique et social des Nations Unies. Les employés de la Direction peuvent également faire partie de ces délégations à titre de conseillers;

—tenir des consultations avec des organisations non gouvernementales dans le domaine des droits de la personne, auxquelles assistent également des représentants des directions géographiques. Des réunions individuelles avec des ONG canadiennes ou étrangères sont organisées sur demande pendant l'année.

c) Les renseignements sur les droits de la personne dans un certain nombre de pays proviennent de diverses sources, notamment des missions canadiennes à l'étranger, des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Outre la préparation de rapports annuels (voir ci-dessus), les missions canadiennes à l'étranger tiennent le Ministère au courant des événements touchant la situation des droits de la personne.

IMH est régulièrement en contact avec des organisations non gouvernementales canadiennes et étrangères oeuvrant dans le domaine des droits de la personne, et reçoit un grand nombre de documents des Nations Unies et de publications des ONG, notamment tous les rapports par pays et par thème d'Amnistie Internationale. La Direction veille à ce que ces derniers soient distribués à tous les responsables concernés. De plus, elle a accès aux services de dépouillement des médias d'AECEC.

d) La Direction consulte en permanence d'autres ministères en ce qui a trait à la mise en oeuvre d'instruments internationaux concernant les droits de la personne (en particulier, Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, qui a joué un rôle-clé dans ce domaine, le ministère de la Justice, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, Condition féminine Canada, etc.). La Direction examine les rapports du Canada, dans leur version provisoire, à la lumière des instruments internationaux pour vérifier leur cohérence. C'est au ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté que revient la responsabilité globale de préparer ces rapports; les autres ministères se chargent de la préparation des sections qui les concernent. La Direction est également chargée de veiller à ce que les rapports soient envoyés aux Nations Unies ou à l'OEA dans les délais fixés; et elle peut, au besoin, collaborer à leur présentation et à leur défense devant les organismes qui ont conclu les traités correspondants.

Par ailleurs, la Direction s'assure que les documents des Nations Unies et des ONG, les télégrammes des missions et autre matériel pertinent sont distribués aux responsables des ministères fédéraux afin de les informer des événements internationaux dans le domaine des droits de la personne.

La Direction participe aux réunions du Comité permanent (fédéral/provincial/territorial) des fonctionnaires chargés des questions des droits de la personne, dans le but d'informer les provinces.

La Direction est tenue au courant et est consultée par les autorités légales pertinentes en ce qui concerne les réponses du Canada aux plaintes reçues par le Centre pour les droits de l'homme des Nations Unies en vertu du Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Question nº 296—**Mme Stewart:**

En ce qui concerne la Direction des droits de la personne, de la promotion de la femme et des affaires sociales du ministère des Affaires extérieures, comment amène-t-elle la population canadienne à promouvoir les valeurs canadiennes des droits de la personne et de la justice sociale?

L'hon. Barbara Jean McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures:) Un des éléments-clés de la Direction des droits de la personne, de la promotion de la femme et des affaires sociales, comme l'exprime son énoncé de mission, consiste à encourager les relations de coopération entre le ministère des Affaires extérieures et les organisations non gouvernementales et à faire comprendre aux Canadiens l'intérêt profond et constant du Ministère à l'égard de la promotion des valeurs canadiennes que sont les droits de la personne et la justice sociale. En collaboration avec d'autres directions (p. ex., celles qui s'occupent directement des communications publiques), IMH s'efforce de faire connaître aux Canadiens les initiatives menées par le Canada en faveur des droits de la personne sur le plan international. Les activités de la Direction sont les suivantes:

—informer les organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine des droits de la personne des initiatives et des activités du Canada, en tenant des consultations régulières entre le Ministère et les ONG et en envoyant à quelque 150 organisations non gouvernementales des rapports, des discours et d'autres renseignements pertinents;

—répondre par courrier et par téléphone aux questions du public sur les activités du Canada en faveur de la promotion des droits de la personne sur le plan international;

—rédiger des discours à l'intention d'auditoires canadiens, notamment des ONG, des universités, etc. et préparer des déclarations pour la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la ministre des Relations extérieures et d'autres ministres, sur des questions internationales relatives aux droits de la personne;

—communiquer des renseignements à jour et tenir des séances d'information à l'intention du Service des relations avec les médias d'AECEC et des porte-parole du Ministère;

—veiller à ce que les représentants des médias canadiens qui couvrent les tribunes internationales reçoivent des copies des déclarations du Canada et soient au courant des initiatives canadiennes.

Question nº 297—**Mme Stewart:**

En ce qui concerne la Direction des droits de la personne de la promotion de la femme et des affaires sociales du ministère des Affaires extérieures, quelles procédures sont appliquées pour améliorer la transparence des lignes directrices auprès du public?

L'hon. Barbara Jean McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Un des éléments-clés de l'énoncé de mission de la Direction des droits de la personne, de la promotion de la femme et des affaires sociales consiste à encourager les relations de coopération entre le ministère des Affaires extérieures et les organisations non gouvernementales et à faire comprendre aux Canadiens l'intérêt profond et constant du Ministère à l'égard de la promotion des valeurs canadiennes que sont les droits de la personne et la justice sociale. Cet énoncé est particulièrement pertinent à une époque où le public manifeste un intérêt croissant à l'égard des questions abordées par la Direction.

Le public est tenu au courant des politiques et des initiatives du Ministère dans le domaine des droits de la personne, de diverses façons:

—consultations permanentes avec des organisations non gouvernementales dans le domaine des droits de la personne et avec des organisations représentant les peuples autochtones;

—consultations de trois jours précédant la session annuelle de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies;

—relations permanentes entre des agents d'IMH et des représentants des ONG; ces relations varient depuis les conversations téléphoniques courantes aux réunions avec des ONG particulières. IMH a également favorisé la tenue de réunions bilatérales entre d'importantes ONG chargées de la protection des droits de la personne et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'autres autorités;

—comptes rendus concernant les initiatives du Canada et des Nations Unies sous forme de déclarations, de rapports et de documents (p. ex., la Direction prépare un rapport détaillé, à la suite de la session annuelle de la Commission des droits de l'homme, soulignant les résultats obtenus et le rôle du Canada). Ce rapport est envoyé à environ 150 organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine des droits de la personne. Cette année, la Direction a également envoyé des rapports sur les consultations tenues en janvier avec des ONG et des organisations authochtones, ainsi qu'un rapport sur le Deuxième Comité préparatoire pour la Conférence mondiale des droits de la personne;

—préparation de la correspondance, des déclarations et du matériel d'information du Ministère pour les ré-

unions avec des parlementaires ou des organisations canadiennes. IMH pépare régulièrement les réponses aux questions du public sur les politiques et les activités du Ministère dans les domaines des droits de la personne sur le plan international, de la promotion de la femme et des affaires sociales, et répond également aux demandes d'information et (ou) de documents;

—rédaction de discours à l'intention d'auditoires canadiens, notamment des ONG, des universités, des associations diplomatiques ou s'occupant des affaires étrangères, etc. IMH répond également aux invitations de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou d'autres hauts fonctionnaires lui demandant de participer à des séminaires ou à des conférences traitant des droits de la personne ou d'y prendre la parole;

—communication de renseignements à jour et tenue de séances d'information à l'intention du Service des relations avec les médias d'AECEC, des porte-parole du Ministère et des missions dans le but de préparer des réponses aux questions des médias et de permettre aux ambassades à l'étranger de communiquer avec efficacité;

—collaboration avec d'autres ministères et organismes (p. ex., Multiculturalisme, Condition féminine Canada, Affaires indiennes et du Nord, Santé et Bien-être social, ACDI, Commission canadienne des droits de la personne) afin de les tenir au courant, ainsi que leurs clients et les autorités provinciales, des politiques et des activités du Ministère et des événements internationaux.

Question nº 298—**Mme Stewart:**

En ce qui concerne la Direction des droits de la personne, de la promotion de la femme et des affaires sociales du ministère des Affaires extérieures, combien de personnes sont employées exclusivement pour accomplir les fonctions de la Direction, quels antécédents et quelles qualités sont demandées pour occuper ces postes?

L'hon. Barbara Jean McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): L'effectif de la Direction des droits de la personne, de la promotion de la femme et des affaires sociales comprend actuellement 9 années-personnes, réparties de la manière suivante:

Un directeur.

Trois directeurs adjoints, respectivement préposés aux droits de la personne, à la promotion de la femme et aux affaires sociales.

Un coordonnateur aux affaires autochtones, à l'échelle internationale.

Un agent préposé à la promotion internationale de la femme.

Un agent préposé aux droits de la personne.

Un agent préposé aux affaires sociales, à l'échelle internationale.

Une secrétaire.

À l'effectif de la Direction s'ajoutent ponctuellement, pour répondre aux besoins, des conseillers contractuels à court terme, des employés en détachement, des étudiants embauchés par le biais de programmes CO-OP et PEEAC, et du personnel de soutien. Au 11 mai 1992, la Direction comptait un chargé de dossier détaché auprès du Ministère par Travail Canada, un expert-conseil et une secrétaire.

Comme dans la plupart des autres directions du ministère des Affaires extérieures, des professionnels du Service extérieur possédant une expérience diversifiée à l'Administration centrale et à l'étranger composent la majorité du personnel. Le recrutement des agents du Service extérieur s'effectue par le biais d'un concours d'envergure nationale doublé d'un processus d'appréciation auquel collabore la Commisssion de la fonction publique. Tous les candidats doivent posséder un diplôme universitaire. La sélection se fonde sur le principe du mérite, et des mesures favorables permettent de s'assurer que les candidats retenus comprennent des représentants des groupes-cibles visés en vertu de l'équité en matière d'emploi (femmes, autochtones, minorités visibles et personnes souffrant d'incapacité ou d'invalidité). L'affectation auprès de cette direction repose sur le profil des candidats (par ex. expérience des questions multilatérales; affectations antérieures dans des pays où le Canada effectue la promotion des droits de la personne ou encore, à l'Administration centrale, travail dans des directions géographiques couvrant de tels pays; études ou expérience dans le secteur privé pertinentes, capacité à communiquer dans les deux langues officielles), leurs plans de carrière et leurs aspirations.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 251 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre que la question nº 251 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 251—**M. Duhamel:**

Depuis le 21 novembre 1988, quelles organisations, offices ou commissions ont fait l'objet de nominations et, dans chaque cas, a) où se trouvaient-elles, b) quelle était la durée de ces nominations, c) quelle était la rémunération de ces nominations?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Edwards: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

L'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR ÉTUDIER LE PROJET DE LOI C-26 À L'ÉTAPE DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts) propose:

Que, relativement au projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, au plus 4 heures et un jour de séance supplémentaire soient attribués pour l'étude à l'étape du rapport et un jour de séance pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement au cours du dernier jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

• (1040)

M. Dingwall: Monsieur le Président, une fois de plus nous voyons que le gouvernement a recours à des manoeuvres qui n'ont d'autre but que de bousculer le Parlement et l'étude de questions d'intérêt public que le pays considère comme importantes.

Je trouve plutôt étrange qu'à la dernière minute, alors que le Parlement doit ajourner aujourd'hui, le gouvernement propose cette motion de clôture pour mettre fin au débat à l'étape du rapport ainsi qu'à celle de la troisième lecture du projet de loi C-26 qui est d'une importance capitale pour les Canadiens et les députés. Je le trouve absolument. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle à la Chambre qu'il s'agit là d'une motion qui n'est pas débattable. L'honorable leader de l'opposition.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, voici la question que je veux poser au secrétaire parlementaire. Peut-il dire à la Chambre si on étudiera ou non aujourd'hui les initiatives parlementaires et si on commencera ou non aujourd'hui la deuxième lecture du projet de loi C-88 après le débat à l'étape du rapport du projet de loi C-26, un débat que le gouvernement du Canada a limité à quatre heures par l'usage du bâillon, un usage que nous trouvons intolérable?

M. Edwards: Monsieur le Président, en réponse à l'attitude faussement indignée du député, je dirai simplement à titre d'information pour le public, qu'on retrouve, dans le contenu de la motion, le message que l'opposition nous a transmis aujourd'hui, à savoir que ce serait bien si nous pouvions nous ajourner avant 22 heures ce soir.

En réponse à la question du député, je lui dirai que les initiatives parlementaires figurent à l'ordre du jour aujourd'hui. Si on consent au cours de la journée à entreprendre la deuxième lecture du projet de loi C-88, nous sommes prêts à le faire.

Nous avons consulté l'opposition officielle à ce sujet, et nous attendons l'avis du Nouveau Parti démocratique.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je pense que le compte rendu devrait indiquer très clairement qu'il y a eu très peu de consultations visées aux paragraphes 78(1) et 78(2), sinon pas du tout. En fait, le secrétaire parlementaire a déposé une copie de cet ordre et je lui ai dit clairement que nous nous y opposions.

Contrairement à ce qu'on a laissé entendre à la Chambre et à la présidence, à savoir que nous consentions à ajourner la Chambre plus tôt, nous sommes prêts à siéger jusqu'à 21 h 45 ou 22 heures, au besoin, et à procéder à un vote ce soir si le gouvernement est disposé à en faire autant. Nous sommes prêts à rester ici ce soir et à voter sur le projet de loi à l'étape du rapport.

Mme Langan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis certainement offusquée de l'allusion à une fausse colère de l'opposition et aussi de l'allusion au désir de l'opposition de partir rapidement aux dépens des travailleurs du secteur public.

Le comité qui étudiait ce projet de loi s'est réuni pendant des semaines et a attendu, mais le gouvernement n'avait pas un mot à dire, seuls des fonctionnaires se sont présentés.

Maintenant, nous avons quelque chose à dire au sujet de ce projet de loi, et nous voulons que le gouvernement le défende à la Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas un rappel au Règlement. La motion ne peut faire l'objet d'un débat.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 224)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Charest
Clifford
Collins
Corbett
Couture
Crosby (Halifax-Ouest)
de Cotret
Desjardins
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Halliday
Hawkes
Horner
Hudon
Jelinek
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Masse
McDermid
McKnight
Moore
Oberle
Paproski
Porter
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Stevenson
Thacker
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Vankoughnet
Vincent
White
Worthy—109

Andre
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Cole
Corbeil
Côté
Crosbie (St. John's-Ouest)
Darling
Della Noce
Dick
Duplessis
Epp
Feltham
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Holtmann
Horning
James
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Lewis
Lopez
MacKay
Martin (Lincoln)
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Monteith
Nicholson
O'Kurley
Plourde
Pronovost
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Soetens
Tétreault
Thompson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vézina
Weiner
Winegard

CONTRE

Députés

Allmand
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Butland
Catterall
Dionne
Ferguson
Fontana
Gaffney
Gauthier
Harb
Hopkins
Karpoff
Keyes
Kristiansen
Lee
Maheu
Martin (LaSalle—Émard)
McGuire
Milliken
Mitchell
Proud
Riis
Simmons
Stewart
Taylor
Young (Acadie—Bathurst)—53

Angus
Black
Blaikie
Callbeck
Dingwall
Duhamel
Finestone
Fulton
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harvey (Edmonton-Est)
Jordan
Karygiannis
Kindy
Langan (Mission—Coquitlam)
MacAulay
Marchi
McCurdy
Mifflin
Mills
Nowlan
Rideout
Rocheleau
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Vanclief

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 17 juin, du projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, dont un comité législatif a fait rapport (avec des propositions d'amendement), ainsi que des motions nos 1 et 3, inscrites au nom de Mme Catterall (p. 12268).

Mme Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a tellement de bruit à la Chambre en ce moment qu'on entend à peine ce que vous dites, dans nos écouteurs. Pourriez-vous préciser où nous en sommes et ce que nous sommes en train de faire et, peut-être, demander aux députés de tenir leurs conversations à l'extérieur, afin que ceux et celles d'entre nous qui ont des fonctions à remplir aujourd'hui puissent s'en acquitter?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle aux députés que nous en sommes à l'étude du projet de loi C-26, à l'étape du rapport, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Et, à la suite de la décision de la Présidence, nous sommes en train d'étudier les motions nos 1 et 3. Le débat avait commencé à la dernière séance. Un certain nombre d'orateurs s'étaient exprimés. Il reste à savoir si d'autres députés désirent s'exprimer sur les motions nos 1 et 3.

[*Traduction*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion no 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Aux termes du paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

[*Français*]

Le prochain vote porte sur la motion no 3, inscrite au nom de Mme Catterall

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

• (1130)

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la motion est rejetée avec dissidence?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

Nous passons maintenant à l'étude des motions nos 5 et 7.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion no 5

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 5, en retranchant la ligne 17, page 3, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ou la Commission fixe ou de tout programme qu'il établit pour l'application de l'article 5.2, en».

Motion no 7

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 5, en ajoutant à la suite de la ligne 26, page 3, ce qui suit:

«5.2(1) Dans l'exercice de ses pouvoirs et fonctions sous le régime de la présente loi, la Commission prend les mesures susceptibles de favoriser la réalisation de l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique. À cette fin, elle peut établir des politiques et mettre en oeuvre des programmes d'équité en matière d'emploi pour les groupes désignés, au sein de la fonction publique, et corriger les désavantages subis par les groupes de personnes telles que les femmes,

les autochtones, les personnes ayant des déficiences, les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada et à corriger les désavantages que connaissent ces groupes dans l'emploi.

(2) Pour l'application du paragraphe (1), en consultation avec le Conseil du Trésor et les agents négociateurs représentant les salariés de la fonction publique, la Commission réalise l'équité en matière d'emploi par les actions suivantes:

a) détermination et suppression de ses règles et usages en matière d'emploi, non d'autre part autorisés par une règle de droit, dans les cas où ils font obstacle à la carrière de membres des groupes désignés;

b) instauration d'usages et de règles positifs et prise de mesures raisonnables d'adaptation pour que le nombre de membres de ces groupes dans les différents postes de la fonction publique soit au moins proportionnel à leur représentation:

(i) au sein de la population active,

(ii) dans les secteurs de la population active susceptibles d'être distinqués en fonction de critères de compétence, d'admissibilité ou d'ordre géographique où la fonction publique serait fondée à procéder à ses recrutements ou à l'avancement de ses salarés.

(3) Pour chaque exercice, la Commission élabore un plan énonçant:

a) les objectifs qu'elle entend atteindre dans la réalisation de l'équité en matière d'emploi à l'égard de l'année ou des années auxquelles se rapporte le plan en question;

b) l'échéancier de mise en oeuvre de ces objectifs.

(4) La Commission inclut dans son rapport annuel destiné au Parlement l'énoncé du nombre des candidats à des emplois au sein de la fonction publique, du nombre de personnes recrutées, placées ou nommées par la Commission, ou dans son secteur de compétence, et le nombre de ces personnes qui appartiennent à des groupes désignés.»

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente ces deux motions visant à compléter l'étude de la question de l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique et que je souscris aux propos tenus par le sénateur Pat Carney qui, dans une incarnation précédente, a demandé: «Où sont les femmes?»

[*Français*]

Il est évident, que le principe fondamental, dans la fonction publique, au niveau de l'embauche, des promotions, du recrutement et du principe du mérite, est que l'on ait un emploi et qu'on puisse y progresser selon sa capacité de faire le travail.

Cela a bien fonctionné au cours des 70 dernières années, à condition d'être un homme et d'avoir la peau blanche. Si on est une femme, si on est handicapé, si on est autochtone, si on a la peau de couleur différente, le principe du mérite n'a pas fonctionné. Il est évident que dans la fonction publique, la moitié des employés sont des femmes, mais si on regarde les autres fonctionnaires, moins de 15 p. 100 sont des femmes. Les mêmes principes s'appliquent si on n'a pas la peau blanche, si on est handicapé ou si on est autochtone.

Dans le processus du comité législatif, nous avons fait du progrès sur cette question. Le Comité a accepté d'assurer que le Conseil du Trésor, comme l'employeur des employés de la fonction publique, est obligé de respecter la question d'équité en matière d'emploi et d'avoir des programmes pour s'assurer qu'on ait une chance égale en vue d'une promotion, de l'embauche, même si on est une femme, un autochtone, une personne de couleur ou une personne handicapée. La situation est différente dans la fonction publique si on la compare à celle de l'employeur du secteur privé. Nous avons un organisme qui s'appelle la Commission de la fonction publique qui a un rôle très spécifique et très spécial à jouer afin de s'assurer que dans la fonction publique, on ait un emploi et qu'on ait fait du progrès selon sa capacité de faire le travail.

[*Traduction*]

Ce principe du mérite selon lequel le candidat le plus qualifié obtient le poste donne d'assez bons résultats depuis 70 ans lorsque le candidat est un homme et qu'il est blanc. Les statistiques ne laissent subsister aucun doute: lorsque le candidat choisi n'appartient pas à ces deux catégories, il n'a pas été choisi en fonction du mérite.

Il suffit de jeter un coup d'oeil sur les chiffres de cette année pour la Commission de la fonction publique. On constate que même cette année, la politique volontaire d'équité en matière d'emploi aidant, bien que la moitié des employés de la fonction publique soient des femmes, moins de 15 p. 100 d'entre elles occupent des postes de direction. Même cette année, plus de 75 p. 100 des nominations, des promotions et des mutations dans la catégorie de la gestion concernaient des hommes. Si l'on n'a pas la peau blanche, c'est pire encore; les gens de couleur sont à peine représentés dans la catégorie de la gestion. Si l'on est autochtone ou atteint d'une déficience, on est carrément des laissés–pour–compte. Et il en va de même dans toute la fonction publique.

C'est tout à fait inadmissible, plus de deux ans après que le groupe de travail sur les obstacles rencontrés par les femmes dans la fonction publique a dit à la Chambre que la situation ne s'améliorait pas sensiblement et que l'on ne prenait même pas de mesures en ce sens.

Le principe du mérite est l'un des grands enjeux de ce projet de loi: l'important, c'est être capable de faire le travail, et non le fait que les collègues ou le patron nous aiment bien. Ce principe devrait être le critère d'après lequel on est embauché ou promu, aussi bien que rétrogradé ou congédié dans la fonction publique.

Nous avons fait avancer les choses en comité et je remercie les membres du comité et les gestionnaires qui ont contribué à l'élaboration de cette réforme. Nous avons au Canada une loi concernant l'équité en matière d'emploi qui s'applique au secteur privé depuis plus de cinq ans. Or, on ne l'a jamais appliquée dans le secteur public. Nous avons pu présenter une proposition de modification et travailler de concert avec les membres du comité et des cadres supérieurs pour que les exigences qui s'appliquent aux employeurs du secteur privé soient aussi en vigueur dans le secteur public.

Toutefois, la tâche n'est qu'à moitié accomplie parce que ces exigences s'appliquent au Conseil du Trésor en tant qu'employeur, mais pas à la Commission de la fonction publique. La Commission de la fonction publique est le défenseur du principe du mérite. Sa tâche consiste à s'assurer que seul ce principe s'applique et que l'embauchage ou la promotion d'un employé de la fonction publique ne dépendent pas de son apparence ou de la couleur de sa peau.

Les motions n^os^ 5 et 7 visent tout simplement à parachever le travail que nous avons accompli en comité pour faire en sorte que la Commission de la fonction publique, qui est l'organisme d'emploi du gouvernement canadien, soit tenue de se plier aux mêmes exigences relatives à l'équité en matière d'emploi que celles auxquelles le gouvernement a accepté de soumettre l'employeur.

Pour des raisons qui m'échappent totalement, la commission résiste à cette règle. Elle prétend qu'elle l'applique déjà. Elle l'applique effectivement, mais de façon très imparfaite. L'an dernier, par exemple, 12 p. 100 des candidats à des postes de la fonction publique étaient des gens de couleur, mais 5 p. 100 seulement ont été embauchés. Pourquoi? Que fait-on pour régler ce problème?

La Commission de la fonction publique est l'agent du Parlement qui est chargé de s'assurer que l'emploi ou les promotions, la formation ou les possibilités d'avancement dans la fonction publique dépendent uniquement de la compétence du candidat.

Si le Conseil du Trésor est légalement tenu, comme ce sera le cas en vertu du projet de loi, d'appliquer le principe de l'égalité des chances en matière d'emploi, la commission, qui est son agent, qui est l'instrument du Parlement chargé de faire respecter les règles d'équité et de transparence dans le processus d'emploi de la fonction publique, doit être soumise à la même obligation.

• (1140)

Nous viendrons à d'autres amendements qui démontrent que la commission a résisté aux changements apportés aux modalités d'exécution de son mandat. En ce qui concerne cette importante question, je ne crois pas que la commission puisse décider à sa discrétion si elle entend ou non appliquer les règles d'équité en matière d'emploi.

Il incombe au Parlement—dont la commission est l'agent—d'indiquer bien clairement dans la loi que la fonction publique est tenue d'appliquer les règles d'équité et d'égalité à tous. La commission doit être responsable devant le Parlement, et on ne doit pas laisser trois commissaires nommés décider si les personnes de couleur, les femmes, les autochtones et les personnes handicapées peuvent bénéficier de chances égales dans la fonction publique.

J'attends la réponse du gouvernement à ces amendements, et s'il s'y oppose j'espère qu'il nous dira pourquoi.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, je profite de cette occasion pour féliciter notre collègue d'Ottawa-Ouest et tous les membres du comité qui ont étudié ce projet de loi et qui proposent cet amendement.

Je tiens à les remercier car depuis 1985 nous déployons des efforts considérables pour faire accepter que l'équité en matière d'emploi devienne un principe fondamental de droit. L'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui interdit la discrimination, loin de demeurer lettre morte, doit s'appliquer à tous les aspects de la vie de ce pays et de ses citoyens, dans leur milieu de travail et dans leur vie de tous les jours.

Lorsque ma collègue est venue me trouver pour me dire qu'ils avaient proposé cet amendement qui aurait des répercussions pour le Conseil du Trésor et qui soumettrait cet organisme au principe de l'équité en matière d'emploi, j'ai bondi de joie. Je la félicite à nouveau en public car la tâche était des plus ardues.

Nous avions rédigé un rapport que j'estime marquant sur la mise en application de l'équité en matière d'emploi, sur l'application de l'article 15 de la charte, mais lorsque le gouvernement a déposé son projet de loi sur l'équité en matière d'emploi, il s'est arrangé pour que la loi ne s'applique pas à lui mais seulement au secteur privé. Au lieu d'être l'exemple qu'il aurait dû être, il s'est soustrait à l'application du principe de l'interdiction de la discrimination dans le milieu de travail.

À l'époque, tout ce qu'il avait trouvé à dire c'est qu'il l'appliquait de toute façon. Dans ce cas-là, pourquoi ne pas l'officialiser en l'inscrivant dans les lois du pays au nom de la justice? Je suis ravie que ce soit maintenant fait, ou sur le point de l'être.

Ce que je voudrais bien savoir, c'est comment le gouvernement peut encore se permettre de ne pas assumer ses responsabilités après s'être engagé, en principe, à employer des membres des minorités visibles, des femmes, des autochtones, des personnes handicapées, bref tous ceux qui sont considérés comme les faibles et les sous-employés de notre société.

Le gouvernement va maintenant devoir assumer les responsabilités qu'il aurait dû assumer dès le début par l'entremise du Conseil du Trésor, mais l'agent de recrutement qui travaille pour lui, la Commission de la fonction publique, ne serait pas visée par cette exigence? Cela n'a aucun sens.

Cela revient encore à exposer une belle toile sans d'abord l'encadrer ou à installer une statue ailleurs que sur un socle. On risque que tout s'écroule.

J'estime qu'il s'agit là d'un amendement clé, au même titre que les autres qui sont à l'étude. Si l'on tient à respecter la société canadienne, si l'on tient à ce que notre pays reste uni, à ce que les Canadiens aient l'impression d'être traités avec justice, il faut que la justice et l'équité existent non seulement en apparence, mais aient vraiment force de loi. J'espère que vous conviendrez, en principe et comme il se doit, que ces amendements doivent être adoptés.

Je trouve surprenant que toute la question du principe du mérite, que toute la question de l'embauchage et de la promotion ne soient pas perçues comme une obligation digne de promotion par la fonction publique, par le Conseil du Trésor, maintenant qu'on a eu l'occasion d'examiner la Loi sur l'équité en matière d'emploi et qu'on nous saisis de ce projet de loi.

J'espère que le gouvernement va se reprendre car, comme le signale ma collègue, les femmes représentent la moitié des employés du secteur public, mais 15 p. 100 seulement des cadres fédéraux. Les hommes du secteur public bénéficient de 75 p. 100 des possibilités d'avancement, alors qu'ils ne représentent que la moitié des employés fédéraux.

Les membres des minorités visibles et les personnes handicapées qui sont promus à des postes de gestion ne représentent pas un pourcentage vraiment quantifiable. Toute personne férue de justice voit bien que cette demande est fondée.

Je tiens à appuyer ma collègue. Je demande à mes collègues d'en face de bien vouloir se montrer raisonnables et d'appuyer sans réserves les motions nos 5 et 7 afin que l'équité et la justice règnent dans notre société.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'aimerais, moi aussi, appuyer ma collègue d'Ottawa-Ouest dans sa présentation des amendements nos 5 et 7.

[*Français*]

Avant de me prononcer, brièvement, j'aimerais faire un témoignage à ces hommes et à ces femmes qui rendent des services importants à la population canadienne.

[*Traduction*]

Permettez-moi d'exprimer à nouveau tout le respect que je porte aux fonctionnaires, ces hommes et femmes compétents qui rendent quotidiennement de grand services aux Canadiens. Ils font partie des gens les plus remarquables avec qui j'aie eu l'occasion de travailler et je voudrais le signaler. Ils servent trop souvent de boucs émissaires à des politiciens timides, faibles et sans courage.

Une voix: Oh, oh!

M. Duhamel: Oui, c'est vrai. Ils sont souvent les boucs émissaires. Vous les utilisez, vous les laissez prendre tous les coups parce que vous les laissez tomber lâchement et ils servent de cible. Si vous voulez en discuter, je me ferai un plaisir de participer au débat. Toutefois, je vous suggère de ne pas entreprendre un tel débat, parce que vous en sortiriez perdants.

[*Français*]

On parle d'équité salariale. À mon avis, c'est un élément de justice fondamentale dans notre société canadienne. C'est quelque chose que l'on doit respecter. On doit faire tous les efforts nécessaires pour s'assurer que l'on ait une politique et des règlements qui nous permettent davantage de rendre justice aux gens qui sont sous-représentés. Et lorsque je parle de ces hommes et de ces femmes qui sont sous-représentés, je parle des autochtones, des minorités visibles, de certains Canadiens et Canadiennes, qui ont certains handicaps, souvent des handicaps visibles. Et puis je parle bien sûr des femmes.

[*Traduction*]

Si on examine la situation de l'emploi dans la fonction publique, il est difficile de ne pas voir qu'il existe un certain nombre de groupes sous-représentés. On sait que l'emploi est une ressource, et particulièrement de nos jours car l'emploi est une denrée de plus en plus rare pour de nombreux Canadiens.

Si nous voulons poursuivre le développement de notre société juste et magnanime, nous devons adopter des politiques comme celle qui est à l'ordre du jour aujourd'hui. Nous devons demeurer sensibles à l'appel de ces groupes sous-représentés.

Par conséquent, j'appuie de tout coeur et sans hésitation ces amendements et j'espère que mes collègues feront de même. Ils renforcent en fait le principe du mérite qui doit constituer la pierre angulaire de notre fonction publique.

Ne nous bernons pas. Bon nombre de ces personnes, et je parle ici des autochtones, des minorités visibles, des handicapés, des femmes, n'obtiennent pas l'emploi qu'elles méritent, non pas parce qu'elles manquent de compétence, mais à cause des préjugés qui sont bien ancrés dans le système. Il est évident que ces amendements contribueraient à faire disparaître ces préjugés.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur les motions n^os^ 5 et 7. Comme on le sait tous, le nombre de fonctionnaires fédéraux est quasiment d'un quart de million. Ce sont des gens qui ont poursuivi des études, et même des études supérieures, et ce afin de desservir leur communauté, la communauté de toutes les communautés, qui est le Canada. La Commission de la fonction publique est un exemple pour tous les fonctionnaires à travers le Canada, qui travaillent pour différentes agences, différentes compagnies, différentes entreprises. C'est l'endroit où l'employeur doit donner l'exemple. C'est un endroit où il fait bon servir les autres Canadiens. C'est un endroit où on met en application les lois canadiennes. C'est un endroit où on s'assure de l'inspection de la nourriture et de certains produits, pour protéger la communauté, pour protéger les consommateurs.

• (1150)

Il est important que la fonction publique, les fonctionnaires sentent qu'ils contribuent d'une façon extraordinaire à leur pays. Les fonctionnaires doivent éprouver de l'appui de la part de leur employeur et des législateurs. Ils doivent se sentir heureux et chez-eux, au sein de la fonction publique. Ils ne doivent pas avoir l'impression d'être maltraités.

J'espère bien que jamais aucun d'entre eux n'aura la malchance de faire partie de groupes de travail qui font de la discrimination, soit d'ordre sexuel ou racial. J'espère que tous les fonctionnaires et ceux qui désirent le devenir, vont sentir qu'ils sont tous sur un pied d'égalité et qu'ils ont des chances égales dans la fonction publique afin de pouvoir poursuivre le travail et avoir des promotions. C'est une question d'équité, de justice et non pas une question de *networking* entre amis.

En comité législatif, le Parti libéral a présenté un amendement à l'article 5 qui porte sur l'équité en matière d'emploi. L'article original du gouvernement était toujours perçu comme une politique discrétionnaire, vague et floue, qui ne réglait aucunement le problème de la discrimination. L'amendement qui fut adopté en comité confère au Conseil du Trésor, en qualité d'employeur, les mêmes obligations auxquelles sont assujetties tous les autres employeurs depuis 1986 au Canada.

Ces amendements étendent les obligations et les responsabilités qu'a maintenant le Conseil du Trésor, dans l'équité en matière d'emploi à la Commission de la fonction publique. Ces amendements sont nécessaires puisque le Conseil du Trésor n'est pas responsable pour le recrutement. Cette tâche appartient à la Commission de la fonction publique.

Il est donc nécessaire, que la Commission puisse, elle aussi, établir des programmes d'équité.

[*Traduction*]

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter ma collègue libérale d'Ottawa-Ouest qui a réussi à bien faire avancer les choses relativement à ce projet de loi en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi. Je voudrais également dire quelques mots pour appuyer cet amendement, ainsi que parler de tout le processus que nous avons suivi au comité.

Tout d'abord, cet amendement précise la façon dont le Conseil du Trésor et la Commission de la fonction publique vont établir des programmes d'équité en matière d'emploi.

Dans le passé, on a beaucoup hésité à appliquer les dispositions de la Loi sur l'équité en matière d'emploi aux travailleurs du secteur public, qui sont au service du gouvernement, en fait. Il s'agit là d'une loi parmi d'autres qui, en fait, s'appliquait à tout le monde sauf au gouvernement, qui était en mesure de s'y soustraire. Eh bien, maintenant avec l'inclusion de l'équité en matière d'emploi dans ce projet de loi, nous nous réjouissons beaucoup de voir qu'enfin, le gouvernement va prendre au sérieux ses responsabilités en ce qui concerne l'équité en matière d'emploi.

Ces deux amendements permettent à la commission d'établir des programmes d'action positive. Il s'agit là d'une des bases fondamentales pour permettre aux femmes de jouer un rôle égal dans la collectivité et dans la société canadienne et d'assumer des responsabilités tout aussi importantes que les hommes.

Sans des programmes d'action positive et sans l'application des dispositions sur l'équité en matière d'emploi, d'énormes obstacles empêchent la participation pleine et entière des femmes à l'essor de la société. Lorsque même une seule personne au Canada fait face à ce genre d'obstacles, à cause d'une incapacité physique, de son sexe, de son orientation sexuelle ou de nombreuses autres raisons, elle n'a alors plus les mêmes droits en tant que Canadien que tous les autres citoyens qui n'ont pas à surmonter ces obstacles artificiels.

Ainsi, ces amendements sont un autre pas dans la voie de l'élimination de ces obstacles artificiels qui se dressent devant les travailleurs canadiens. Il s'agit là d'une autre façon de manifester du respect à l'égard de tous les travailleurs du secteur public quels que soient leur sexe, leur couleur, leur handicap physique ou mental ou leur orientation sexuelle.

Nous croyons qu'il est extrêmement important que le gouvernement respecte toutes les dispositions pertinentes de la façon la plus large possible afin de ne pas pouvoir s'y soustraire.

Nous avons eu l'occasion durant le débat au comité de proposer d'autres amendements. Nous avons déployé beaucoup d'efforts pour présenter des amendements ayant la plus grande portée possible plutôt qu'une portée limitée, et je tiens à dire que ma collègue d'Ottawa–Ouest a été en mesure de réaliser de grands progrès. Cependant, les amendements qu'elle propose nous donnent les outils nécessaires pour nous assurer qu'on donne bien suite à ces amendements.

Pendant un certain nombre de semaines le comité a reçu des témoins représentant un très grand éventail de groupes—le mouvement ouvrier, les syndicats du secteur public, le Conseil consultatif national sur la situation de la femme, le Conseil ethnoculturel du Canada et un certain nombre d'autres. Ils ont fait remarquer, surtout le Conseil consultatif national et le Conseil ethnoculturel, la sous-représentation des femmes et des minorités au sein des services gouvernementaux. Ils ont vivement appuyé l'inclusion dans cette loi de dispositions très efficaces sur l'équité en matière d'emploi.

Cet amendement alignerait la Loi sur l'emploi dans la fonction publique avec la Loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi, laquelle ne vise pas actuellement les personnes qui travaillent pour le gouvernement fédéral, pour les Canadiens. En fait, l'une des recommandations déposées récemment en ce qui concerne la Loi sur l'équité en matière d'emploi était que les employés du gouvernement fédéral soient inclus dans cette loi. Jusqu'ici, ils ne le sont pas.

L'amendement prévoit un mécanisme pour la présentation de rapports et l'établissement d'un échéancier de mise en oeuvre des objectifs fixés en matière d'équité d'emploi. En l'absence de mesure permettant d'évaluer les progrès accomplis, comment peut-on espérer arriver à ce que demandent les députés de ce côté de la Chambre? Cette mesure nous fournit un moyen d'évaluer l'efficacité des modifications apportées à la loi.

Je remercie ma collègue d'Ottawa–Ouest et les autres députés de l'opposition d'avoir soumis ces amendements au comité. Je tiens à dire cependant que j'aimerais beaucoup entendre l'opinion de la partie gouvernementale avant le vote. J'aimerais que le gouvernement nous dise en termes clairs et précis ce qu'il reproche à cet amendement.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, il est effectivement regrettable que toutes les observations n'aient été faites jusqu'à maintenant que par des députés de ce côté-ci de la Chambre, la première instance du pays, mais que nous n'en ayons pas entendu une seule venant du côté des ministériels. Cela laisse songeur. Dans leur foyer, les Canadiens se demandent peut-être si par hasard de nombreux députés de la majorité, du Parti conservateur, ignorent totalement le sujet dont nous sommes saisis.

Mme Langan: C'est probablement le cas.

M. Keyes: En effet. À combien de simples députés peut-on s'adresser actuellement? Pourtant s'il est un moment tout indiqué pour un simple député de prendre la parole à la Chambre, ce n'est pas seulement au cours de la période réservée aux déclarations de députés ou de la période des questions, quand les représentants des médias sont présents à la Chambre puis à l'extérieur pour obtenir des commentaires, mais c'est bien au cours du débat de projets de loi particuliers. Le projet de loi C-26 est tellement imparfait que la députée d'Ottawa–Ouest—et je la félicite pour tout le travail qu'elle a accompli—, a dû pendant toute l'étude en comité, avec le concours des députés de Carleton—Gloucester et de Mission—Coquitlam, examiner cet incroyable projet de loi article par article. Monsieur le Président, savez-vous ce que cela a donné? Simplement à cette étape de l'étude du projet de loi, ils ont présenté 82 amendements. Cela en dit long sur l'imperfection de cette mesure législative.

• (1200)

Étant donné les règles qui s'appliquent à l'étape de cette lecture en particulier, le président a dû juger irrecevables une série d'autres amendements pour des raisons diverses notamment parce qu'ils ne changeaient pas vraiment le fond du projet de loi ou qu'ils le modifiaient d'une certaine façon, de sorte qu'il les a écartés.

Combien de motions d'amendement avons-nous donc à débattre maintenant à la Chambre? Il y en a 30. De combien de temps disposons-nous pour ce débat? Tous ceux qui étaient présents à la Chambre un peu plus tôt ont entendu le gouvernement annoncer: «Vous ne disposerez que de quatre heures aujourd'hui et un autre jour, quand nous reviendrons en septembre», et cela si nous rentrons. Il se peut qu'il y ait des élections et que nous ne revenions pas en septembre. Nous pourrions tout aussi bien nous débarrasser de ce projet de loi en le jetant à la poubelle.

Une voix: Dans la boîte de recyclage.

M. Keyes: Monsieur le Président, qu'est-ce qui arrive? Nous avons sur les bras un projet de loi qui, je le répète, est tellement imparfait que la présidence a maintenant accepté 30 amendements qui forment 19 piles distinctes, parce que beaucoup se ressemblaient.

Il est scandaleux que nous n'ayons pas entendu la moindre observation de la part des ministériels. Il leur faudra s'expliquer longuement. Je suis certain que, dans leurs bureaux de circonscription, certains députés ont dû subir la même indignation de la part des fonctionnaires fédéraux que celle dont j'ai été témoin à mon bureau. J'ai reçu à mon bureau de Hamilton-Ouest des représentants syndicaux de fonctionnaires fédéraux qui étaient contre le projet de loi C-26, une mesure qui modifie plusieurs lois régissant les pratiques d'emploi du gouvernement fédéral.

Ils m'ont dit, et je suis sûr qu'ils ont répété la même chose aux députés d'en face, et même au député de Burlington—je suis certain qu'ils se sont rendus à son bureau—que ce projet de loi porterait sérieusement atteinte au principe du mérite sur lequel repose la notion d'une fonction publique professionnelle et apolitique. Ils nous ont demandé d'intervenir. Ils ont dit: «Ce n'est pas juste. Il ne permet pas de créer les programmes dont nous avons besoin. Ce qui est injuste lorsqu'on compare nos travailleurs à ceux du secteur privé. Il faut rajuster le tir.» Nous avons l'opportunité de le faire, mais le gouvernement ne veut pas saisir l'occasion qui lui est donnée.

Qu'arrive-t-il? Il y a un dénommé John Edwards, qui est chargé de faire accepter l'initative FP 2000. Il soutient que les craintes exprimées par les représentants syndicaux que nous avons rencontrés sont exagérées et injustifiées. Si les ministériels d'en face et le ministre avaient l'audace de se lever à la Chambre et de répondre à certaines de nos questions, ils diraient: «Tout ce mécontement et toutes ces craintes entourant le projet de loi sont ridicules et exagérés comme John Edwards l'a lui-même affirmé.»

Devinez ce que M. Edwards a déclaré lors d'une réunion à huis clos organisée à l'intention des directeurs du personnel de divers ministères en vue de les informer des incidences du projet de loi C-26. Voici ce qu'il a dit d'après le compte rendu de la réunion du 25 mai. On lui a demandé si le projet de loi respectait les principes d'équité en matière d'emploi et du mérite. Il a répondu que le projet de loi C-26 donnait aux gestionnaires le pouvoir de faire des nominations et de contourner le système. N'est-ce pas merveilleux? Maintenant, au lieu d'être promu selon ses mérites, au lieu d'être promu parce qu'on possède les compétences voulues, parce qu'on a travaillé dans le service, qu'on y a acquis de l'expérience et qu'on connaît son domaine et parce qu'on peut faire le travail mieux que quiconque dans ce service et que l'occasion d'être promu se présente, c'est le gestionnaire qui prendra la décision. N'est-ce pas formidable?

Parlons de la formation de la coterie. Ne pensez-vous pas que cela va compliquer un peu la situation au bureau? La décision incombera maintenant au gestionnaire. Voilà peut-être pourquoi les députés d'en face restent assis aujourd'hui et ne parlent pas du projet de loi, car ils connaissent tout le poids de la coterie, n'est-ce pas?

Et Paul Tellier? Devinez ce qu'il va devenir. Président du CN. Et savez-vous la meilleure? Il admet ne rien connaître aux chemins de fer, mais on va quand même le nommer président du CN. C'est un bon ami, un bon copain du premier ministre.

Et Glen Shortliffe? Le député d'Annapolis Valley—Hants, qui était député progressiste conservateur et qui est maintenant indépendant, a été un président très compétent du Comité des transports où j'ai eu l'honneur de siéger depuis le début de la présente législature. Il a accompli du beau travail. Il était direct et franc. Il se rappellera combien de fois M. Shortliffe a comparu devant nous. Et nous voyons encore une fois à l'oeuvre la coterie. Et vous savez la meilleure? M. Shortliffe va maintenant devenir greffier du Conseil privé. C'est lui

qui commandera maintenant et qui prendra les décisions concernant la fonction publique.

Je dirai en terminant que nous étudions un projet de loi à propos duquel les ministériels ne seront pas portés à intervenir et à faire des observations, car il porte sur l'équité, et le gouvernement actuel n'a certes pas une réputation d'équité. Le gouvernement actuel est plutôt porté sur les réseaux et les coteries. Il a plutôt tendance à mettre le contrôle entre les mains d'un individu qui peut prendre une décision et dire à un employé qui aurait pu autrement obtenir une promotion: «Dommage, mais je n'aime pas la couleur de votre peau, ou je n'aime pas votre taille et je n'aime pas les vêtements que vous portez.» Pour quelque raison que ce soit, cet employé n'obtiendra pas le poste. Le gestionnaire dira plutôt: «Eh bien, j'aime mieux Jimmy car il est sympathique. Nous jouons au golf le week-end et ainsi de suite.» Voilà un scénario que les députés d'en face connaissent bien.

Je serai très heureux d'intervenir de temps à autre à propos des différentes motions que la députée d'Ottawa-Ouest a présentées et qui résultent du travail acharné que la députée d'Ottawa-Ouest et celui de Carleton—Gloucester ont consacré au projet de loi pendant les nombreux mois où ils ont siégé au comité et préparé ces amendements importants, cruciaux, qui permettront de mettre au point le projet de loi C-26 et de le rendre plus équitable.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, on m'a toujours appris que, lorsqu'on recevait une invitation, on devait donner une réponse.

Le député de Hamilton-Ouest a cité dans le débat, je le crains, des noms qu'il n'aurait pas dû mentionner. Le nom de M. John Edwards, avec qui je n'ai aucun lien de parenté, mais qui est un éminent fonctionnaire canadien a été cité. J'ignore si on lui a prêté des motifs d'ordre politique. Je suppose qu'on lui reproche d'avoir tenu compte de son cercle de vieux copains. Il s'agit d'un Canadien éminent, et je pense pouvoir dire qu'il a rendu des services remarquables comme sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration et ensuite comme président de la Société des musées chargée des quatre musées nationaux, cette société que mes collègues d'en face ont si vigoureusement appuyée.

J'ai remarqué avec intérêt l'allusion à la nomination de M. Tellier. Cela me semble tout à fait normal, car il s'agit d'un fonctionnaire éminent. Mon collègue préférerait-il que des gens comme Bette Hewes soient nommés comme président du CN?

• (1210)

M. Keyes: Monsieur le Président, je fais appel au Règlement. Je crois que vous jugerez fondés mes deux rappels au Règlement. Voici le premier. Si le député d'en face a laissé entendre que j'avais des motifs secrets pour mentionner ces noms, que j'avais déjà mentionnés auparavant, je dois conclure que le député se trompe sur toute la ligne, parce que je ne me suis permis aucun jugement sur ces gens. Les commentaires que j'ai repris ont été faits par différentes personnes ici et là.

Si, comme le ministre ou le secrétaire parlementaire l'ont laissé entendre, il voulait prendre la parole pour débattre du projet de loi, j'en serais très heureux.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ne suis pas sûr qu'il s'agissait d'un rappel au Règlement.

Mme Langan: Monsieur le Président, je crois que le député de Hamilton-Ouest a fait allusion à des gens qui reflétaient l'attitude du gouvernement à l'égard des amendements à ce projet de loi. Si nous considérons les propos qu'a tenus le député d'en face, ce qu'il dit n'a rien à voir avec ce projet de loi. J'estime donc que son intervention est hors de propos.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je dois dire que je suis très heureux que le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement soit intervenu pour contester peut-être certaines des observations du député de Hamilton-Ouest. Je comprends l'objection que vous formulez au sujet du projet de loi.

J'aurais dû intervenir plus tôt lorsque nous en étions à un article plus général. Je suis très heureux que le secrétaire parlementaire ait commencé à répondre avant que le député de Hamilton-Ouest ne se froisse non des personnalités, ni de l'intégrité ni de la réputation de certaines personnes en cause, et je ne veux pas parler de M. Edwards. Mais à coup sûr si je puis attirer votre attention, monsieur le Président, et situer le problème en parlant du cercle des vieux amis dont on s'entoure. En tant qu'ancien président de comité permanent—et je ne me suis pas rendu compte que mon collègue allait intervenir et s'exprimer comme il l'a fait.

J'ai assurément essayé hier d'attirer l'attention du Président pendant les déclarations et aujourd'hui sur toute la question des vieux amis et non sur l'intégrité d'aucune des personnes—je suis très déçu qu'un haut fonctionnaire, qu'il s'agisse peut-être du greffier du Conseil privé, ce qu'il est, ait été nommé à l'improviste président de. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! s'il vous plaît. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. . .

[*Français*]

J'aimerais, pour détendre un peu les honorables députés, rappeler les propos de M^me^ Sauvé concernant la pertinence du débat. Elle disait ceci, en décembre 1982: «C'est une règle extrêmement difficile à invoquer parce que les députés risquent de déclarer à la Présidence: «Oui, je m'en tiendrai au sujet à l'étude. Dans deux minutes, la Présidence constatera la pertinence de mes remarques, bien que ce que j'aie dit ne semble avoir aucun rapport avec la question à l'étude».»

Alors, c'est toujours délicat pour le Président de rappeler la pertinence du débat parce que le député qui a la parole peut toujours dire: «J'y arrivais, à la pertinence», ou «Vous allez découvrir la pertinence.» Alors, vous me mettez dans une position fort difficile. Maintenant que les messages ont été transmis de part et d'autre, j'apprécierais que le secrétaire parlementaire termine, dans le temps qui lui est alloué pour son intervention.

[*Traduction*]

M. Edwards: Monsieur le Président, je comprends votre recommandation et je m'engage à la respecter. Ailleurs et à un autre moment je défendrai l'intégrité de Glen Shortliffe, le premier Albertain à être nommé greffier du Conseil privé. Je ne le considère pas comme un vieux copain étant donné que j'avais deux ans d'avance sur lui à l'école.

Vous constaterez, je crois, que ce que je vais dire a tout à fait rapport au projet de loi que nous étudions. Je propose:

> Que la Chambre siège pendant l'heure réservée au déjeuner afin de poursuivre l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale.

(La motion est adoptée.)

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, si le député de Hamilton-Ouest n'a pas fait allusion à la façon dont le gouvernement prévoit contourner la loi, je vais certainement le faire. Par ailleurs, je me retiendrai de donner des noms qui sont certainement connus du public si le gouvernement s'en formalise.

Lorsque la personne responsable de l'application de cette loi déclare publiquement que le gouvernement fera son possible afin d'assurer l'équité au sein de la fonction publique, il n'y a aucune raison particulière de mettre en doute ses propos avant d'obtenir des preuves à l'effet contraire. Or, nous avons ces preuves.

Il est maintenant du domaine public que cette personne a déclaré qu'en ce qui a trait au projet de loi C-26, le gestionnaire aura le pouvoir de faire des nominations et de court-circuiter le système. Cette situation rejoint plus ou moins le point soulevé par ma collègue de Mission—Coquitlam qui s'est demandée ce que les députés ministériels avaient à dire, ajoutant que ce serait bien si ceux-ci prenaient la parole et formulaient des observations favorables à l'égard du projet de loi.

La philosophie qui sous-tend FP 2000, comme on l'appelle communément, consiste à faciliter la tâche des gestionnaires de la fonction publique et à atténuer les problèmes, notamment ceux qui sont visés par les programmes d'égalité, c'est-à-dire le sexisme, le racisme et ainsi de suite.

Toutefois, il y a aussi d'autres aspects qui n'ont rien à voir avec la couleur ou le sexe d'une personne. Un bon nombre de résidents de ma circonscription m'ont fait part de problèmes liés à des emplois gouvernementaux qui n'ont rien à voir avec ces questions.

L'objectif visé par le gouvernement avec cette mesure législative, malgré tout ce que celui-ci peut prétendre, consiste en fait à court-circuiter précisément le processus qu'il prétend vouloir mettre en place. Je répète que le gestionnaire a le pouvoir de court-circuiter le système et de faire des nominations.

C'est précisément la philosophie qui sous-tend toute la portée de cette nouvelle mesure législative. Le gouvernement veut faciliter la tâche aux membres de la coterie ou de la clique; employez le terme que vous voulez, mais le résultat reste le même.

Ce qui compte en bout de ligne c'est de faire accéder les amis, hommes ou femmes, à des postes d'autorité. La toute récente nomination à la présidence des chemins de fer nationaux est un bel exemple. On a nommé une personne qui ne connaît rien aux chemins de fer et qui n'en connaissait peut-être pas beaucoup sur la façon de diriger un ministère, du moins d'une manière profitable à

la nation et au pays. Les choses ont probablement bien fonctionné pour les membres de la coterie ou de la clique.

• (1220)

Le fait demeure—et de nombreux exemples le confirment—que les intentions du gouvernement n'ont pas changé. Cette mesure législative vise simplement à faciliter les choses.

On a mentionné hier que le problème du harcèlement sexuel dans les forces armées était endémique. Il y a aussi le fait qu'une fois que les circonstances particulières d'un cas ont été rendues publiques, la personne directement touchée, qui n'est pas celle qui a rendu le dossier public, s'est retrouvée devant la cour martiale.

Une voix: Elle risque de s'y retrouver.

M. Fisher: Bon, je note. En fait, cette personne risque d'être traduite devant la cour martiale au motif que les circonstances entourant son cas ont été rendues publiques.

Ce qu'il faut faire c'est de voir ce qui se passe réellement, et non pas écouter ce que le gouvernement dit. Les actes parlent plus fort que les paroles.

Il n'y a rien dans la mesure législative proposée par le gouvernement qui atténuera le genre de problème éprouvé par certains membres des forces armées. Il n'y a rien qui atténuera les problèmes des résidents de ma circonscription face au manque d'équité dont fait preuve le gouvernement vis-à-vis de ses employés.

Il faut féliciter le député d'avoir proposé cet amendement. Il serait certainement lâche et égoïste de la part du gouvernement de ne pas accepter cet amendement très utile.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, si je me lève pour parler du projet de loi C-26, loi qui propose de modifier la Loi sur l'emploi, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et touchant l'administration des fonctionnaires, c'est parce que le projet *Fonction publique 2000* est peut-être le projet le plus important auquel cette Chambre s'est attardée depuis nombre d'années. Il est très important pour nous, d'étudier à fond les propositions du gouvernement et je dois féliciter les députés de Carleton—Gloucester et d'Ottawa-Ouest, tout le caucus libéral du moins, qui ont fait un travail sérieux, un travail qui a apporté, je pense, une contribution majeure pour améliorer, pour bonifier le projet de loi.

L'article à l'étude, l'amendement nº 5, proposé par l'honorable députée d'Ottawa-Ouest, veut tout simplement transférer des obligations à la Commission de la fonction publique. On sait que dans le projet de loi, à cause des interventions de la députée d'Ottawa—Ouest, elle a réussi à faire ce que nous attendions, ce que nous anticipions depuis 1985, c'est-à-dire d'obliger le gouvernement fédéral comme employeur, à travers le Conseil du Trésor qui est en titre l'employeur des fonctionnaires, obliger l'employeur à respecter l'équité en matière d'emploi.

Ce sont des amendements que M^me^ Catterall, notre critique officiel pour le Parti libéral, a proposés avec succès et elle a fait adopter un certain nombre d'amendements qui confèrent au Conseil du Trésor, en sa qualité d'employeur, les mêmes obligations qu'à tout autre employeur assujetti à la loi, c'est-à-dire éliminer les pratiques discriminatoires dans le domaine de l'emploi, de présenter chaque année un rapport sur les progrès accomplis, de mettre en vigueur des politiques et des programmes proactifs en vue d'améliorer les perspectives d'emploi et d'avancement des groupes désignés dans la loi sur l'équité en matière d'emploi.

Monsieur le Président, il faut savoir que dans le projet original cela n'existait pas, ce n'était pas là. C'est un amendement du Parti libéral qui a obligé le gouvernement à prendre ses responsabilités.

Or, cela est contenu dans le projet de loi, comme on l'a reçu du comité et qui est présentement à l'étude à l'étape du rapport. Ce que la députée d'Ottawa-Ouest veut faire maintenant, c'est d'obliger également la Commission de la fonction publique à se soumettre elle aussi à un programme d'équité en emploi qui serait l'équivalent, si vous voulez, de l'obligation de l'employeur.

Il faut comprendre qu'il y a une distinction entre le Conseil du Trésor et la Commission de la fonction publique. Cette dernière est un organisme parlementaire, un agent de ce Parlement et indépendant du gouvernement, qui a pour fonction d'embaucher les fonctionnaires, de sélectionner le meilleur candidat pour accomplir la tâche qui a été décrite par l'employeur.

Le Conseil du Trésor, lui, détermine les postes qui sont à combler, la classification, c'est-à-dire où ces postes sont situés dans l'univers des fonctionnaires, et détermine donc les normes de classification et le salaire y afférent.

Ce que la Commission fait, c'est qu'elle va chercher, dans le grand public, le meilleur candidat pour combler le poste qui a été déterminé par l'employeur. Cela se fait, comme on le sait, ou comme cela se faisait, jusqu'à maintenant, du moins, sur la base du mérite de quiconque veut bien postuler le poste.

Donc, les nominations étant la responsabilité de la Commission de la fonction publique, il m'apparaît tout à fait normal et tout à fait juste que cette même Commission soit assujettie à des normes, à des directives fermes en matière d'embauche, pour éviter, justement, toute discrimination et pour éviter qu'en vertu de la Charte des droits et libertés, cette Charte que tous les Canadiens prennent au sérieux, des gens soient laissés de côté ou qu'ils ne soient pas embauchés, soit parce qu'ils ont une couleur de peau différente ou qu'ils ont un handicap physique.

Comme le stipule l'article 15 de notre Charte des droits et libertés «. . .programme ou activité destiné à améliorer la situation d'individus ou de groupes défavorisés, notamment du fait de leur race, de leurs origines nationales ou ethniques, de leur couleur, de leur religion, de leur sexe, de leur âge ou leurs déficiences mentales ou physiques». C'est dans la Charte des droits et libertés, monsieur le Président.

Tout ce qu'on veut faire avec les amendements devant nous, les amendements nos 5 et 7, c'est accorder à la Commission de la fonction publique, celle qui détermine le meilleur candidat, des directives claires et précises dans l'établissement de politiques et de mise en oeuvre des programmes d'équité en matière d'emploi pour les groupes désignés que je viens de mentionner.

Cela ne me paraît pas très difficile, et cela me semble même extrêmement facile et totalement logique. La Commission de la fonction publique est responsable de l'embauche, de la sélection du candidat le plus méritant pour un poste et on sait que 95 p. 100 des nominations ont été déléguées par la Commission aux gestionnaires des ministères. Quatre-vingt-quinze p. 100 des nominations sont donc faites par délégation de pouvoirs aux ministères.

Dans *Fonction publique 2000*, l'objectif, c'est de donner aux gestionnaires plus de pouvoirs. Je suis tout à fait d'accord, monsieur le Président, qu'ils devraient avoir plus de pouvoirs, mais il faut que ces pouvoirs-là soient clairs, précis et que la Chambre des communes donnent des directives aux gestionnaires sur notre volonté de respecter les programmes d'équité en emploi.

Monsieur le Président, ce n'est pas compliqué et c'est ce que l'amendement no 5 propose, tout comme l'amendement no 7. Ils apportent des obligations à la Commission de la fonction publique à même ses propres fonctions, à même sa possibilité de sélectionner, parmi tous les candidats, le plus méritant, de s'assurer qu'elle a respecté la Charte des droits et libertés et l'article 15 de notre Constitution, à savoir qu'on ne fait pas de discrimination sur la race, la couleur de la peau et sur d'autres questions comme celles que j'ai mentionnées plus tôt. Cela me paraît être un amendement raisonnable, ce n'est pas une question qui est tellement compliquée.

• (1230)

Je voudrais tout simplement terminer en disant que je suis content des améliorations qui ont été apportées par le Parti libéral au projet de loi C-26. Nous aurons d'autres amendements aussi importants à débattre. Quant à celui-ci, c'est clair et précis, et j'espère que les députés ont compris, ce n'est pas une grosse affaire d'adopter une telle proposition.

Elle ne vise qu'à transférer, obliger, diriger la Commission de la fonction publique à mettre en place des programmes d'équité en matière d'emploi, et ce, dans tout ce qu'elle fait, qu'il s'agisse de nominations, de mutations, de formation ou de développement, afin qu'elle s'assure que les candidats qui ont accès à ces programmes soient choisis sans discrimination.

[*Traduction*]

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureuse d'appuyer les motions nos 5 et 7 que propose ma collègue d'Ottawa-Ouest et qui portent essentiellement sur la question de l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique.

Les motions décrivent la façon dont le Conseil du Trésor et la Commission de la fonction publique pourraient s'y prendre pour établir un programme d'équité en matière d'emploi. Elles permettraient également à la commission de créer un programme d'action positive.

Ceux d'entre nous qui s'intéressent à ces questions connaissent la différence fondamentale entre l'équité en matière d'emploi et l'équité salariale.

L'équité salariale, c'est le principe qui veut que les gens touchent un traitement égal pour un travail de valeur égale, tandis que l'équité en matière d'emploi englobe les façons de promouvoir l'embauche, dans la fonction publique, de membres de différents groupes ethniques ou raciaux, afin que la fonction publique reflète mieux la diversité de la population canadienne.

Par conséquent, un programme d'équité en matière d'emploi viserait les personnes handicapées, les autochtones, les femmes, les minorités visibles, et cetera. C'est d'ailleurs l'objectif que l'on veut insérer, grâce à ces motions, dans le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Nous savons que les femmes sont sous-représentées dans des postes de responsabilité à la fonction publique. Nous savons également que les femmes appartenant à des minorités visibles, les immigrants et les personnes handicapées sont sous-représentés à la fonction publique. De nombreuses études ont d'ailleurs prouvé la sous-représentation de tous ces groupes.

Il existe un rapport qui a été commandé par un des ex-présidents du Conseil du Trésor, M^me^ Pat Carney. Il s'agit du rapport intitulé *Au-delà des apparences*, qui a déjà été mentionné aujourd'hui. Ce rapport soulignait clairement, à l'aide de graphiques, les problèmes vécus par les femmes, les minorités visibles et d'autres groupes désavantagés au sein de la fonction publique.

La société canadienne dans son ensemble appuie fortement ce genre de programme. Les programmes d'action positive sont de plus en plus appuyés. La plupart des gens qui analysent la situation des minorités visibles, les autochtones notamment, constatent qu'ils ne sont pas représentés équitablement dans la fonction publique.

Cet amendement aurait pour effet d'aligner la Loi sur l'emploi dans la fonction publique sur la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Malheureusement, la Loi sur l'équité en matière d'emploi ne semble pas rimer à grand-chose pour bien des gens. Cette loi ne s'applique même pas au gouvernement fédéral.

L'amendement prévoit aussi un mécanisme de suivi pour l'établissement d'un calendrier et d'objectifs. Le respect du calendrier, la réalisation des objectifs et l'établissement d'un mécanisme pour vérifier si ces dispositions sont respectées feraient tous l'objet d'un rapport. On verrait ainsi dans quelle mesure les objectifs sont atteints pour les groupes cibles.

C'est avec plaisir que j'appuie la motion. J'ai consacré beaucoup de temps au fil des ans à toute la question de l'équité salariale et de l'équité en matière d'emploi. Je me rends compte combien il est nécessaire de prévoir des mesures coercitives pour assurer l'équité en matière d'emploi dans la fonction publique fédérale. C'est une disposition qui manque énormément à ce projet de loi, une disposition que le gouvernement a malheureusement cru bon de ne pas appuyer. Sans elle, nous ne pourrons pas faire les progrès requis pour avoir une société vraiment juste et équitable, une société qui traite tous les Canadiens sur le même pied, qui offre à tous les mêmes possibilités.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Je veux simplement profiter de la brève période de dix minutes prévue par le Règlement pour parler tout particulièrement des amendements sur l'équité salariale. Je félicite la députée d'Ottawa-Ouest qui a consacré énormément de travail à l'examen de ce projet de loi très complexe.

Je vais parler en termes très généraux de l'étape où nous en sommes dans l'étude du projet de loi que le hansard appelle la «Loi sur la réforme de la fonction publique», soit le projet de loi C-26, et des 82 amendements qui y ont été proposés dont 32, je crois, ont été retenus par la présidence.

Il s'agit là d'un plan qui touche tous les fonctionnaires du Canada sans exception. Il est intéressant de noter qu'au cours des dix derniers jours, nous avons étudié le projet de loi C-55 qui portait sur les pensions des fonctionnaires, des membres de la GRC et des membres des forces armées et aujourd'hui, nous étudions le projet de loi C-26 qui constitue une réforme des structures de la fonction publique.

J'ai trouvé stimulant d'écouter la députée d'Ottawa-Ouest et d'autres députés, mais je trouve plutôt incroyable que le projet de loi ne nous ait été renvoyé par le comité que mercredi dernier, le 17 juin. Nous savons tous que le mercredi est habituellement une journée courte, mais, nos horaires étant prolongés pour que nous tentions de finir nos travaux avant l'été, nous avons siégé en soirée et j'ai cru comprendre que le projet de loi n'avait été appelé qu'entre 20 heures et 21 heures et que seulement quatre ou cinq députés avaient pu avoir la parole dix minutes, comme le prévoit le Règlement. Je crois savoir aussi que le Président a rendu sa décision sur les amendements. En gros, il y a eu moins d'une heure de débat le mercredi 17 juin et aujourd'hui, le gouvernement impose la clôture pour étouffer le débat, je veux dire imposer la limite de quatre heures. Nous aurons une autre journée de débat après la reprise de l'automne.

Je trouve qu'il s'agit là d'un calendrier plutôt serré. C'est le moins que je puisse dire. En fait, nous discutons d'un projet de loi si fondamentalement important, la réforme de la fonction publique, avec tout ce que cela comporte, qu'il est presque impossible dans les circonstances de tenir un débat convenable à cette étape-ci.

J'en surprendrai peut-être certains, mais j'estime que le gouvernement devrait peut-être recourir souvent à l'attribution de temps et à la clôture. Le gouvernement essaie évidemment d'accélérer l'adoption d'un bon nombre de mesures législatives avant les vacances d'été, mais je comprendrais mieux qu'on ait recours à l'attribution de temps après un long débat de deuxième lecture, surtout quand on sait que le projet de loi est complexe et qu'il doit être étudié à fond par un comité. On le renvoie donc au comité. Je pense que le gouvernement a agi avec discernement à plusieurs reprises, par exemple dans le cas du projet de loi sur l'immigration, l'autre jour. Cette mesure est très complexe, elle est controversée et elle influe sur la vie de beaucoup de monde, d'un océan à l'autre. Pourtant, on n'a pas eu beaucoup de temps pour l'étudier. Franchement, je pense que le débat en deuxième lecture aurait dû être plus long, mais il fallait renvoyer le projet de loi au comité, là où se fera le vrai travail.

Le vrai travail est effectué au comité. On s'attend donc à ce que, une fois que la Chambre est de nouveau saisie de cette mesure, on puisse avoir suffisamment de temps pour discuter de toutes les questions qui ont été soulevées au comité. Comme nous le savons, la plus grande partie des députés ne sont pas membres du comité législatif qui a épluché ce projet de loi. Dans ce cas, on a recours à l'attribution de temps ou à la clôture pour qu'un projet de loi soit renvoyé plus rapidement au comité. . . Dans le cas qui nous occupe, je sais que les membres du comité—il faut reconnaître leur mérite ainsi que celui du gouvernement—ont travaillé d'arrache-pied pendant environ trois mois et qu'ils ont produit un rapport très détaillé sur le projet de loi.

• (1240)

Cette façon de faire n'est pas conforme au Règlement et correspond au bel esprit de réforme du Parlement. Il n'est pas normal de demander à un comité de travailler ainsi sur une mesure législative complexe prévoyant une réforme de la fonction publique qui touchera tous les fonctionnaires du Canada et de restreindre cette étude aux travaux du comité. C'est dans cet esprit que tout le travail approfondi qui s'imposait a été réalisé par des députés consciencieux qui ont proposé des amendements. Celui dont nous sommes saisis actuellement est absolument fondamental, mais ils sont tous très importants. Certains tiennent plus de la forme que d'autres, mais ils portent sur l'équité salariale. Je dois dire qu'en tant que député de sexe masculin, j'ai été plutôt surpris et déçu d'apprendre que certains rapports révélaient que les femmes n'occupent pas des postes de responsabilité, encore moins les minorités visibles. Je m'intéresse cependant plus au cas des femmes, sans vouloir être chauvin, qu'à d'autres groupes.

Or, en ce qui les concerne tous, les rapports montrent qu'au sommet de l'échelle, ce sont les femmes et les minorités visibles qui sont les moins nombreuses. Cet amendement est donc très important.

Pourtant, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre décide de limiter le débat dès le deuxième jour où la Chambre en est saisie, après seulement une heure environ de débat. C'est pourquoi dans quatre heures, l'étude de cette mesure à l'étape du rapport prendra fin, alors que les députés pourraient apporter une riche contribution à tous ces amendements ou à l'ensemble du projet de loi.

Nous savons tous qu'à l'étape de la troisième lecture—et je présume que la motion d'attribution de temps nous accorde éventuellement une journée de débat supplémentaire, peut-être à l'automne—il sera encore plus difficile de planifier les interventions des députés qui veulent participer au débat.

Je suis heureux que cet amendement me permette d'intervenir pour enregistrer ma dissidence au sujet de la façon de procéder du gouvernement, qui vient bousculer une bonne part de l'excellent travail accompli par le comité, en coupant court à un important débat à l'étape du rapport. Au comité, nous sommes censés faire enquête, vérifier, évaluer et examiner à fond les projets de loi, qui sont ensuite débattus à la Chambre à l'étape du rapport. Ce genre de motion trahit absolument l'esprit de cette procédure.

Quant à la motion de la députée d'Ottawa-Ouest, je suis entièrement d'accord avec sa teneur. J'ai déjà appuyé certaines des motions qu'elle a présentées auparavant et que nous avons adoptées au sujet du redéploiement du personnel et des mutations latérales.

Je profite de la dernière minute qui me reste pour vous signaler que je suis d'accord avec les propos qu'a tenus le député de Hamilton-Ouest. Il y a effectivement bien des points névralgiques dont on n'a pas dévoilé la teneur. Je crois que le fait qu'on n'ait pas fait connaître davantage ce projet de loi et qu'on n'en ait pas discuté publiquement révèle, une fois de plus, à quel point nous jouons mal notre rôle de parlementaires sur les questions d'intérêt public. Je n'ai aucune hésitation à le dire, même si je ne veux mettre en doute l'intégrité de personne.

Je crois sincèrement que c'est une bien piètre façon d'administrer un réseau ferroviaire que d'en confier la direction au greffier du Conseil privé. J'admets que c'est peut-être un fonctionnaire de très haut rang, qui a essayé de diriger le projet FP 2000, avec l'aide de M. Edwards, et qui a ouvertement essayé de régler le problème constitutionnel, en se rendant dans toutes les régions du pays et en essayant d'obtenir un consensus au sujet de cette question compliquée. Mais de là à prétendre que, parce qu'il est un expert de ces questions, il peut diriger les chemins de fer du Canadien National, il y a toute une marge. Cette société a déjà un président, un ami à moi de

surcroît, mais qui ne connaît absolument rien aux chemins de fer.

Tout en essayant de respecter le Règlement et de ne pas vous causer de problèmes, je vous avise que cette société est peut-être un club de vieux copains, mais sûrement pas un club de mordus du rail. Voici que le président du CN et maintenant son administrateur général et président actif dirigeront un chemin de fer d'une importance vitale pour le Canada au moment où ce chemin de fer connaît les pires difficultés de son existence. C'est une honte pour les employés des chemins de fer qui pensent que la haute direction fera son travail. On se retrouve avec deux néophytes à la tête du chemin de fer en ce moment critique où il doit concurrencer, outre le Canadien Pacifique et l'industrie canadienne du camionnage, les chemins de fer américains.

À mon avis, on ne saurait trouver d'exemple plus saisissant de ce dont FP 2000 est capable. Je crois qu'il conviendrait, dans certains cas, de prendre un décret pour s'assurer qu'il s'agit bien de mutations latérales quand on veut savoir s'il y a eu mutation latérale ou promotion.

On peut dire que le petit train déraille par rapport à la procédure. Nous avons ici un très bel exemple en la personne du greffier du Conseil privé qui fait son petit bonhomme de chemin et se retrouve à la tête du CN, lui qui, de son propre aveu, ne connaît absolument rien aux chemins de fer. Contrairement à certains d'entre nous, il n'avait peut-être même pas de train électrique quand il était enfant. Aujourd'hui, on a nommé un néophyte à la présidence du CN. C'est rendre un bien mauvais service au Canada, aux employés des chemins de fer et aux contribuables canadiens, car le CN leur coûte cher. Il est incroyable qu'autant de népotisme soit possible de nos jours à l'égard d'une personne qui a réussi, qui a travaillé fort et qui est peut-être un ami du premier ministre, mais de là à le nommer à un poste d'une telle importance sans soumettre la nomination à la moindre vérification. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie.

[*Français*]

J'invite l'honorable député à plus de prudence dans ses propos concernant la personne à laquelle il référait. J'ai entendu le mot «népotisme» et je ne crois pas que ce soit un terme très parlementaire.

Je reconnais à nouveau le député de Annapolis Valley—Hants.

[*Traduction*]

M. Nowlan: Monsieur le Président, je respecte la présidence. Mes propos sont certes antiparlementaires. Je vais les retirer immédiatement. De toute façon, mon temps de parole est presque écoulé. Je vais retirer certaines paroles. Vous avez parfaitement raison de dire que mes propos sont antiparlementaires, mais je ne le savais pas. Honnêtement, je pourrais songer à beaucoup d'autres termes qui seraient encore plus crus, mais néanmoins corrects. Mais je ne me lancerai pas dans une guerre de mots. Cela m'indiffère. Ce qui me préoccupe, c'est la procédure. C'est la raison pour laquelle, si je comprends bien, les députés qui ont siégé au comité ont soulevé avec raison des problèmes qui sont reflétés dans les amendements présentés ici. Je parle du fait que la latitude d'effectuer des mutations et des promotions dans la fonction publique risque de prêter à des abus. Lorsqu'il y en a en haut de l'échelle, il faut se méfier de ce qui arrivera, en bas, au fonctionnaire qui n'a pas de tribune pour protester et qui doit avaler la pilule sans beaucoup de recours. On n'a pas beaucoup de recours lorsque le gouvernement impose le bâillon à la Chambre des communes et l'empêche de débattre une question aussi fondamentale que la réforme de la fonction publique.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je voudrais parler de ce projet de loi aujourd'hui, car il a des conséquences étendues pour la fonction publique du Canada. Je dis cela sans aucun esprit de parti. Le principe du mérite dans la fonction publique a toujours été le fondement même d'une bonne administration dans notre pays.

Dans ce projet de loi, on accorde des pouvoirs excessifs au gestionnaire et on ne met pas de frein à son parti pris. Cette situation décourage non seulement les fonctionnaires, mais également les personnes très compétentes qui souhaitent entrer dans la fonction publique du Canada. C'est le grave problème que pose ce projet de loi.

Nous avons eu d'excellents fonctionnaires au fil des années. Ils ont été loyaux dans les conseils qu'ils ont donnés et dans leur attitude face aux administrations qui se sont succédé dans l'histoire du Canada. Leur rôle consistait à conseiller les ministres et le gouvernement. Lorsqu'on leur demandait de préparer des projets de loi sur certaines questions, conformément aux paramètres que le gouvernement leur indiquait, les fonctionnaires des divers ministères intéressés avaient pour tâche de fournir ces renseignements.

Nous avons eu des spécialistes remarquables dans la fonction publique du Canada au cours des années. Cette situation ne continuera pas d'exister si nous avons un régime où l'ego du gestionnaire au sein d'un ministère

l'emporte sur tout le reste. Qui sera le chouchou du patron? Qu'allez-vous dire à votre patron? Allez-vous lui dire que vous pensez que ses idées sont mauvaises et que seules les vôtres sont bonnes? Y aura-t-il un libre échange d'information? Y aura-t-il un libre échange de commentaires et de conseils sur des questions sérieuses pour lesquelles cette information doit être de nature spécialisée, parce qu'elle se rendra jusqu'aux plus hauts échelons, aux ministres et au Parlement du Canada?

• (1250)

Nous avons eu de grands fonctionnaires au cours des années et nous en avons encore aujourd'hui, mais pourquoi vouloir à tout prix, au point d'imposer la clôture, faire adopter un projet de loi sur Fonction publique 2000 qui va instituer un type de système qui donnera des pouvoirs excessifs à un petit nombre et découragera d'excellents étudiants, des gens de talent, de servir dans la fonction publique de la nation? Cette loi les empêchera d'entrer dans la fonction publique, alors que le Canada a besoin des meilleurs conseils, de la meilleure base d'évaluation de l'information dont nous ayons jamais eu besoin.

Le principe du mérite est la raison d'être de la fonction publique, la raison pour laquelle des personnes de valeur viennent y faire carrière.

Le principe du mérite amène une plus grande précision dans les données, une plus grande richesse dans les conseils et les connaissances qui sont communiqués aux gouvernements successifs du Canada.

Je peux dire, sans réserve ni équivoque, que si je reviens un jour sur les banquettes de la majorité, je ferai tout mon possible pour faire rétablir le principe du mérite dans la fonction publique du Canada. Il ne doit pas y avoir de favoritisme. Nous voulons des employés qualifiés et nous voulons que les membres de cette assemblée respectent les employés du gouvernement du Canada.

Une fonction publique forte et bien qualifiée sera bien administrée par le ministre. Elle sera bien gérée du haut en bas, à condition que le ministre soit capable de la guider et suffisamment humble pour accepter ses conseils précis et bien fondés lorsque les siens sont mauvais.

C'est ainsi que le système doit fonctionner. S'il repose sur des bases logiques et fermes, il en émanera des décisions bien informées.

Non seulement une fonction publique bien qualifiée rayonne dans le pays, mais elle aide le pays à rayonner aux yeux du monde. C'est pour cela que la hâte avec laquelle le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi est si alarmante. Au cours des années, j'ai connu beaucoup de ces fantastiques fonctionnaires et je sais que le Canada et les gouvernements successifs ont bénéficié de leurs connaissances. Ils ne dépendent pas de leurs seules connaissances. Ils bénéficient des connaissances d'autres niveaux de la fonction publique et, comme résultat, les ministres reçoivent les meilleurs conseils possibles.

Quand ce projet de loi sera adopté, les loyautés envers le gestionnaire risquent de devenir très mesquines. Les fonctionnaires seront loyaux davantage envers leurs gestionnaires qu'envers le gouvernement du Canada, sur le plan politique. Ce n'est pas correct. Cela peut créer des jalousies et des conflits de personnalité dans le milieu de travail, et nuire à l'harmonie au sein de la fonction publique.

Les grands hommes d'État qui se sont succédé dans l'histoire du Canada ont fait du Canada un grand pays. Ils ont veillé à ce que les grands serviteurs élus de l'État aient aussi l'occasion de se surpasser.

Sans les excellents rapports qui existent entre la fonction publique du Canada et les gouvernements du Canada, jamais nous ne serions venus à bout de grandes questions comme la construction de la voie ferrée du CP, qui va d'un bout à l'autre du Canada, la Première Guerre mondiale, pour laquelle nous avons dû prendre beaucoup de décisions importantes, la Deuxième Guerre mondiale, que nous avons su mener du début à la fin, la création des Nations Unies, que nous devons notamment à des grands Canadiens tels que Lester B. Pearson, William Lyon Mackenzie King et Louis Saint-Laurent. L'OTAN a été créée pour contrer le Pacte de Varsovie et la puissance derrière le Rideau de fer, et ça a fonctionné. C'est un succès. C'est pourquoi nous avons aujourd'hui une paix relative dans le monde. Nos ambassadeurs font du bon travail partout dans le monde. Ils ont réussi à sauver la paix parce que nous avions, au sein du même système, des ambassadeurs civils et des ambassadeurs militaires.

Ce sont des fonctionnaires du Canada. La Chambre ne devrait jamais se prononcer en faveur d'une mesure législative éliminant le principe du mérite de la fonction publique du Canada et nuisant à l'information destinée aux principaux membres de tout gouvernement du Canada.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 5. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Français*]

Nous passons maintenant à l'étude du groupe des motions nºs 9, 11 et 13, toutes inscrites au nom de l'honorable députée d'Ottawa-Ouest.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion nº 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 8, en retranchant les lignes 20 à 23, page 4, et en les remplaçant par ce qui suit:

«7.1 (1) La Commission peut effectuer les enquêtes et vérifications qu'elle juge indiquées sur toute question relevant de sa compétence.

(2) La Commission fait enquête au sujet des plaintes de harcèlement sexuel ou personnel ou d'abus de pouvoir déposées par les fonctionnaires et soumet, au fonctionnaire qui à déposé la plainte, un rapport de ses conclusions et, le cas échéant, des mesures de redressement qu'elle a prises en application de l'article 7.5.»

Motion nº 11.

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 8, en retranchant la ligne 34, page 4, et en la remplaçant par ce qui suit:

«par un commissaire ou un fonctionnaire de la Commission.»

Motion nº 13.

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 8, en retranchant les lignes 7 à 10, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«mission prend ou ordonne à un administrateur général de prendre selon les résultats des enquêtes, rapports ou vérifications effectués sous le régime de la présente loi,».

—Monsieur le Président, étant donné que le gouvernement a indiqué clairement son intention de rejeter les amendements nºs 5 et 7 sur l'équité en matière d'emploi, la motion nº 9 devient encore plus importante, parce que c'est un amendement qui assure que la Commission de la fonction publique détient le pouvoir et la responsabilité d'entreprendre des enquêtes quand il y a des plaintes de harcèlement sexuel ou personnel ou d'abus de pouvoir déposées par les fonctionnaires.

• (1300)

[*Traduction*]

Il est très important d'inclure ces mesures de protection dans le projet de loi car le gouvernement ne semble pas disposé à donner quelque responsabilité à la Commission de la fonction publique, au nom du Parlement, dans le domaine de l'équité en matière d'emploi. Ces trois motions concernent directement la responsabilité de rendre compte des gestionnaires et une méthode impartiale de s'assurer qu'ils n'abusent pas du nouveau pouvoir que leur donne le projet de loi.

La question de responsabilité, qui a été le fil conducteur de nos délibérations en comité, est également omniprésente dans le projet de loi. Je pense avoir raison de citer les procès-verbaux de quelques séances parce que, pendant la comparution du ministre et des hauts fonctionnaires, j'ai demandé à plusieurs reprises de me montrer où, dans le projet de loi, il y avait accroissement de la responsabilité de rendre compte. C'est pourtant ce que le ministre et M. Edwards, responsable de FP-2000, avaient promis au Parlement, aux fonctionnaires et à la population, laquelle dépend de la fonction publique pour obtenir un service juste et impartial, tant pour l'assurance-chômage que pour les chèques d'aide sociale et de pension de vieillesse. Dites-nous où, dans ce projet de loi, on prévoit une responsabilité accrue.

Pas une seule fois, en trois mois d'audiences, un haut fonctionnaire, le ministre ou le secrétaire parlementaire ont pu me montrer une seule disposition à cet effet.

Nous convenons de la nécessité d'une réforme de la fonction publique. Nous comprenons qu'il faut donner aux gens une certaine liberté et une certaine responsabi-

lité pour leur permettre d'exercer leur créativité, de prendre des décisions et des risques et de bien gérer, mais nous savons également qu'une liberté accrue, qu'il s'agisse d'un citoyen, d'un enfant ou d'un gestionnaire, s'accompagne de l'obligation d'en rendre compte. Il faut prendre des moyens de s'assurer que personne ne profitera de ce pouvoir plus étendu pour abuser de ceux qui peuvent le moins se défendre.

[*Français*]

J'aimerais me référer à quelques fascicules des procès-verbaux du Comité législatif où nous avons discuté et où j'ai posé des questions. Prenons le rapport du groupe de travail sur les obstacles rencontrés par les femmes dans la fonction publique par exemple. Dans son rapport *Au-delà des apparences*, ce groupe d'étude dit que ce sont les attitudes qui sont l'obstacle principal à la promotion des femmes et à l'égalité de leur traitement dans la fonction publique.

En d'autres termes, le principe du mérite n'a jamais été appliqué également aux femmes. J'ai posé une question à M. Loiselle, le président du Conseil du Trésor, dont je vous fais part: «Vous parlez de responsabilités accrues, mais je n'en vois pas de trace dans ce projet de loi. Quelle est cette responsabilité accrue des gestionnaires auprès du Parlement, du gouvernement, permettant de s'assurer que le gouvernement du Canada n'est pas régenté par le favoritisme et le népotisme?» Je n'ai obtenu aucune réponse spécifique sur l'article du projet de loi qui traite directement d'une responsabilité accrue.

[*Traduction*]

À la fin du témoignage du ministre, j'ai dû revenir à la charge et demander encore «où le projet de loi prévoyait une responsabilité accrue», et souligner que je n'avais obtenu aucune réponse à ma question.

[*Français*]

J'ai posé la même question à M. Edwards, et je cite: «Puisque l'on donne au gestionnaire une plus grande liberté et plus de latitude, puisque l'on réduit les possibilités d'interjeter appel ou de scruter les décisions des gestionnaires, a-t-on songé à des dispositions qui intensifieraient l'imputabilité en contrepartie de cette plus grande liberté?» Monsieur Edwards a répondu, et je cite: «Selon nous, il est clair que les dispositions du projet de loi contiennent certaines exigences juridiques.»

[*Traduction*]

Ni M. Edwards, ni le ministre, ni après lui, M. Robert Lafleur, sous-secrétaire de la Direction du perfectionnement des ressources humaines, du Secrétariat du Conseil du Trésor, n'ont pu trouver une seule phrase dans ce projet de loi qui augmente la responsabilité.

J'ai assisté à des assemblées de fonctionnaires organisées par l'Alliance de la fonction publique pendant la mise au point de FP 2000, et j'ai entendu à maintes reprises les femmes et les minorités visibles dire qu'elles ne sont pas payées ni traitées de la même manière et qu'elles n'ont pas les mêmes chances de promotion. Elles ne peuvent jamais percer le «plafond voilé». Elles ont très peur qu'avec les nouveaux pouvoirs octroyés il va devenir encore plus important d'être apprécié de son gestionnaire et d'être le genre de personne qui, d'après lui, mérite de progresser dans la fonction publique.

Les femmes, en particulier, mais aussi les handicapés et les Canadiens autochtones ont dit qu'ils craignaient d'être harcelés sur le plan sexuel et personnel. Ils parlaient d'attitudes qui n'ont rien à voir avec leur capacité de faire leur travail et qui réduisent leurs chances de progresser.

Cette motion demande de faire en sorte que la commission rende compte au Parlement et non pas au gouvernement au sujet de l'équité en matière d'emploi et qu'elle ait la responsabilité et le pouvoir d'enquêter sur les plaintes concernant le harcèlement et l'abus d'autorité.

Nous, en tant que parlementaires, avons besoin de cette garantie. Je ne m'attends pas à ce que tous les gestionnaires, ni même un grand nombre d'entre eux, deviennent tout à coup assoiffés de pouvoir et imposent un règne de terreur à leurs employés, mais nous avons des lois pour ceux dont la conduite n'est pas guidée par des principes moraux. Nous avons déjà de très bons exemples et de très bonnes preuves que les gens ne sont pas jugés en toute objectivité.

Ces motions et ces amendements regroupés sont très clairs. Ils veillent à ce qu'il y ait réparation, à ce qu'il y ait une responsabilité et à ce qu'on établisse un mécanisme de contrôle des nouveaux pouvoirs que ce projet de loi donne aux gestionnaires.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, je veux à mon tour exprimer mon appui à ces motions. Les motions n^{os} 5 et 7, nous les avons déjà abordées et elles seront mises aux voix plus tard.

Il s'agit maintenant des motions n^{os} 9, 11 et 13. Elles ont été regroupées pour les fins du débat puisque, comme l'a si bien dit la députée d'Ottawa-Ouest, ces motions portent sur le harcèlement sexuel ou personnel et l'abus de pouvoir.

Il se trouve peut-être des gens pour dire qu'il n'est pas nécessaire de renforcer le projet de loi car la société a bien changé et qu'aujourd'hui les hommes comprennent mieux la situation des femmes et reconnaissent que celles-ci sont leurs égales. Eh bien, nous ne sommes pas tout à fait de cet avis. Nous ne croyons pas que ce soit un sentiment partagé par tous les hommes. La réalité est tout autre.

• (1310)

J'appartiens à une génération—la dernière génération du baby-boom sans doute—qui accepte ce fait. J'aime rivaliser avec une femme ayant le même statut que moi ou un statut supérieur au mien.

Mais il y a des hommes qui se sentent menacés. On en trouve aisément partout. Il suffit de prêter un peu l'oreille aux conversations entre hommes pour deviner ce que dissimulent certains rires. C'est pourtant la triste réalité.

C'est pourquoi nous voulons que des dispositifs de ce projet de loi reconnaissent ce fait. C'est la raison pour laquelle, à propos de la motion nº 9, ma collègue d'Ottawa-Ouest a expliqué que la commission faisait actuellement des enquêtes sur les plaintes concernant le harcèlement ou l'abus de pouvoir. Nous reconnaissons donc le fait. Mais rien dans la mesure législative ne prévoit explicitement cette démarche.

Et alors? Eh bien, il manque quelque chose. Il manque une pièce du casse-tête. Il n'est pas complet. C'est précisément la raison d'être de cette motion.

Comme nous admettons tous aujourd'hui que le harcèlement existe bel et bien et qu'il va clairement à l'encontre du principe du mérite, cette disposition stipule que la commission doit faire enquête sur ce genre de plaintes.

En outre, le pouvoir accru accordé aux gestionnaires sur les employés et leurs carrières fait craindre que certains cadres l'utilisent à mauvais escient au détriment des femmes et des minorités visibles. Il serait utopique de penser autrement. C'est l'évidence même.

Ma collègue d'Ottawa-Ouest parle d'un plafond de verre. Je ne suis pas du tout convaincu que ce plafond soit de verre, je crois plutôt qu'il est fait de ciment. Ou peut-être est-il fait de caoutchouc car lorsque les femmes et les minorités cherchent à le percer, elles rebondissent vers le bas. Je dis qu'elles rebondissent parce que l'occasion s'offre à elles d'obtenir de l'avancement, mais nous savons tous que dans de nombreux cas, cette possibilité ne se réalise jamais.

On trouve aussi, dans le même groupe, la motion nº 11 qui traite de la délégation de pouvoirs aux administrateurs généraux en matière de vérifications et d'enquêtes. Comme la députée d'Ottawa-Ouest l'a déjà déclaré, il existe un fil conducteur sous-jacent à tout ce débat, non seulement au débat qui a eu lieu pendant trois mois au comité où étaient présents la députée et le député de Carleton-Gloucester, mais sous-jacent aussi à toute la question de l'attitude des individus.

Des représentants de syndicats de la fonction publique sont venus me rendre visite à mon bureau pour me faire part de leur inquiétude face à cette possibilité pour la commission de déléguer à des administrateurs généraux le pouvoir de faire des vérifications et des enquêtes. L'amendement présenté dans la motion nº 11 vise à garantir que ces enquêtes ou vérifications seront effectuées de manière impartiale par une ou des personnes indépendantes des ministères et sous la supervision immédiate de la commission.

Compte tenu de l'étendue de l'autorité des administrateurs généraux, il est particulièrement important que les enquêtes ou vérifications soient confiées à des personnes entièrement indépendantes des ministères.

Nous demanderons au gouvernement de répondre d'une manière ou d'une autre devant cette série d'amendements, qui comprend en outre la motion nº 13; il pourrait dire oui, nous devrions analyser plus amplement cet aspect et peut-être que oui, nous accepterons cet amendement en particulier.

La motion nº 13 vise à assurer que la commission prenne les mesures de redressement qui s'imposent selon les résultats de vérifications ou de rapports. Le projet de loi C-26 prévoit que la commission «peut prendre les mesures de redressement», alors que notre motion prévoit que la commission «prend les mesures de redressement». Évidemment, il revient toujours à la commission de décider des mesures de redressement qui s'imposent.

Il est question ici des motions nºs 9, 11 et 13, qui sont toutes des amendements cruciaux. Soit dit en passant, au cours de la dernière heure et quart ou à peu près, nous avons exposé nos motions nºs 5 et 7 et aucun député ministériel n'a pris ici la parole pour débattre ces motions ou réagir directement à nos préoccupations. C'est une attitude scandaleuse de la part du gouvernement.

Ajoutez à cela le fait que l'on recourt de façon dictatoriale à la clôture en nous accordant quatre heures seulement pour débattre des 30 amendements qui ont été proposés par la députée d'Ottawa-Ouest. Seulement

quatre heures de débat. Que pouvons-nous faire en si peu de temps?

Cela me fait penser au débat qui a eu lieu hier soir au sujet la Loi sur l'immigration. Encore là, le débat était limité à une journée. Et pourtant, il s'agissait de la réforme de l'immigration la plus importante à avoir lieu depuis 1978. Aujourd'hui, il s'agit de la fonction publique et on nous accorde quatre heures. J'irais jusqu'à dire que cela constitue un véritable mépris du régime parlementaire.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens au sujet de ces motions d'amendement, les motions nos 9, 10 et 11. Il vaut la peine de lire simplement ce qu'elles prévoient, surtout la motion no 9, car le nouveau paragraphe 7.1(1) proposé dit que la commission «peut» effectuer des enquêtes et des vérifications. L'élément clé de l'amendement de l'opposition est le suivant:

> (2) La Commission «fait» enquête au sujet des plaintes de harcèlement sexuel ou personnel ou d'abus de pouvoir déposées par les fonctionnaires et soumet, au fonctionnaire qui a déposé la plainte, un rapport de ses conclusions et, le cas échéant, des mesures de redressement qu'elle a prises en application de l'article 7.5.

Voilà qui nous amène à l'essentiel, à savoir protéger les employés, faire en sorte qu'ils se sentent partie d'un système qui les appuiera au lieu de les abandonner et veiller à leur fournir le moyen de redressement qui est absolument essentiel dans un système de ce genre.

Nous ne devons jamais oublier que la raison d'être de ce système est de protéger les employés. La motion comporte un élément de protection supplémentaire, à savoir que le système ne fonctionne pas isolément, mais par l'intermédiaire de la commission, laquelle fait rapport au Parlement de tout ce qui se passe.

Ce qui me préoccupe, et qui en préoccupe certainement d'autres, c'est que le projet de loi trahit chez le gouvernement une tendance à éviter le Parlement. Nous avons vu, hier soir, dans le projet de loi relatif à l'immigration, qu'il préfère procéder par voie de règlement plutôt qu'en présentant des projets de loi au Parlement. Il a invoqué la clôture pour abréger l'étude de ce projet de loi et de celui sur l'immigration par le Parlement. Nous n'avons eu qu'une journée pour examiner le projet de loi sur l'immigration, et maintenant, il nous reste quatre heures pour étudier ces amendements très complexes offerts de bonne foi et conçus pour améliorer le projet de loi en comblant ses quelques lacunes et en supprimant ses irritants.

De ce côté-ci de la Chambre, nous comprenons qu'une réforme s'impose dans la fonction publique, et nous voulons y collaborer avec le gouvernement.

• (1320)

On a tendance à perdre le sens de la compassion et le désir de collaborer avec le gouvernement lorsqu'on voit les tactiques qu'il utilise pour forcer l'adoption de ce projet de loi.

La situation actuelle est comparable à ce qui s'est passé dans le cas du projet de loi C-55 sur les pensions, même s'il s'agissait d'un sujet très différent. Dans ce cas, le gouvernement avait arbitrairement adopté le projet de loi, modifié les taux de cotisation et fixé des taux d'intérêt qui s'appliquaient rétroactivement à l'année précédente. Le gouvernement peut supprimer l'indexation et apporter des modifications aux régimes et aux mesures déjà en place, selon son caprice et sans que le Parlement et le public ne soient pleinement consultés. La même situation risque de se produire dans le cas du projet de loi C-26.

Nous devons tous prendre conscience et comprendre que pour que la fonction publique puisse bien fonctionner, il doit exister un respect mutuel, et le système doit pouvoir permettre aux employés de s'épanouir et de réaliser leurs objectifs individuels.

Dans un article paru récemment dans le *Saturday Night*, Charlotte Gray écrit: «Sans le gouvernement fédéral, qui lubrifie les engrenages de la Confédération, exploite les aéroports, établit des normes nationales, perçoit les impôts, réglemente le téléphone, le commerce et les stations de télévision, le Canada serait peut-être encore plus près de la désintégration.»

Voilà ce dont il faut être conscient, pour ce qui est de la fonction publique. Lorsqu'il s'y produit des débrayages massifs et des grèves sauvages, nous voyons certaines des ramifications et nous en sentons les effets pour une brève période, mais nous avons tendance à oublier que la fonction publique contribue à assurer le bon fonctionnement du système.

Je citerai, si on me le permet, un autre extrait de l'article de Charlotte Gray. Il met vraiment en évidence les sentiments de frustration et d'inquiétude et nous permet de comprendre pourquoi les amendements nos 9, 10 et 11 sont nécessaires; pourquoi il faut intégrer ces mesures de protection au système. Je cite: «Le moral parmi les gestionnaires est descendu d'un autre cran à cause des compressions effectuées dans la fonction publique.» La fonction publique représente maintenant 1,7 p. 100 de l'ensemble de la main-d'oeuvre canadienne, com-

parativement à 2,5 p. 100 en 1974. «Les chances de promotion se volatilisent. On nous traite comme des ampoules électriques, se plaint un homme de 45 ans qui travaille 60 heures par semaine, mais dont la carrière est sans issue. La direction tient pour acquis que les employés qui n'en peuvent plus pourront toujours être remplacés par d'autres.»

Ce commentaire illustre bien le sentiment qu'éprouvent beaucoup de fonctionnaires face à ce qui leur arrive. Ils ont le sentiment qu'il n'existe aucun mécanisme qui permette de leur rendre justice, d'apaiser leurs inquiétudes.

De ce côté, nous estimons qu'en renforçant l'article 8, grâce particulièrement aux motions nos 9, 11 et 13, le mécanisme sera renforcé de telle façon que les gens ne se sentiront plus comme des ampoules, qu'on remplace une fois grillées, mais auront plutôt l'impression qu'ils font partie intégrante d'un système qui apprécie ce qu'ils font, qui les encourage dans ce qu'ils font et qui les encourage à rechercher la plus grande satisfaction que puisse leur procurer leur travail et à en tirer la fierté d'un travail bien fait.

Depuis plusieurs années, nous assistons à la politisation de la fonction publique, phénomène très inquiétant dû au fait que les fonctionnaires estiment qu'on les a relégués aux oubliettes et qu'ils ne participent pas à la vie politique comme ils le voudraient.

J'estime que ce gouvernement en a fait les boucs émissaires de son programme politique. Il faut renforcer ces articles. Il faut améliorer l'ensemble de ce projet de loi, et plus particulièrement ces articles de façon à donner à la Commission de la fonction publique les moyens de protéger ses fonctionnaires.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir donner mon opinion sur les questions qui nous sont soumises aujourd'hui et qui ont trait à un certain nombre de principes concernant l'emploi dans la fonction publique. La première observation intéressante nous venait bien sûr du député qui me précédait et qui nous a parlé des horreurs de la clôture, ainsi que des mesures autoritaires imposées par le gouvernement conservateur et autres remarques posées et calmes. Je me souviens du temps où le parti du député était au pouvoir et où la Chambre des communes a dû modifier un projet de loi sur la clôture. Je suis étonné d'entendre le Parti libéral justifier la nécessité de recourir à des mesures dictatoriales et à la clôture. Il est paradoxal de voir que pour l'instant, ce sont les conservateurs qui le font.

Je suis certain qu'aux prochaines élections, ce sera un autre parti qui le fera. Peut-être devrions-nous chercher une meilleure façon de procéder au lieu d'user de méthodes hypocrites.

Ce qui est intéressant à propos des principes de ce projet de loi—et j'appuie les amendements qui ont été proposés—c'est la question de l'équité en milieu de travail et la protection des employés contre l'usage arbitraire et abusif du pouvoir conféré par le poste. Il y a je crois une remarque importante à faire à partir de ces deux points.

Le premier point concerne l'équité salariale. J'ai entendu quelque chose de très intéressant de la part du chef du Parti libéral de la Colombie-Britannique. J'admets que la personne en question est quelque peu novice, mais il serait intéressant de voir si le Parti libéral fédéral et les Partis libéraux provinciaux sont sur la même longueur d'onde. Selon le chef du Parti libéral en Colombie-Britannique, nous nous trouvons dans une période de récession. L'économie ne permettra à aucun gouvernement d'accorder l'équité salariale aux femmes.

Autrement dit, le Parti libéral de la Colombie-Britannique se range à l'avis du Parti conservateur. Parlant d'équité salariale, il a fait remarquer que, nous, en tant que société, et les conservateurs et les libéraux, en tant que partis, estimons que pour garder aux hommes leur position privilégiée, les femmes doivent être cantonnées dans des emplois sans avenir et se contenter de la paie qui va de pair. C'est une remarque regrettable de la part d'un chef de parti. Il l'a faite à la télévision. C'était absolument honteux.

Les membres du Parti libéral fédéral qui se porte à la défense de l'équité salariale auprès d'un gouvernement qui ne semble nullement enclin à reconnaître combien cette question est importante, feraient bien je crois de faire signe à leurs collègues provinciaux afin qu'ils accordent leurs violons s'ils veulent que les habitants de la Colombie-Britannique et du Canada les croient.

Ils sont à peu près dans la même situation ridicule en ce qui concerne la question de la clôture. Adoptons une nouvelle approche afin qu'ils ne paraissent pas trop hypocrites aux yeux de ceux qui observent les libéraux, ou encore les conservateurs, une fois au pouvoir et ensuite dans l'opposition.

Je tiens à ajouter que l'équité salariale, c'est-à-dire le principe du salaire égal pour un travail égal, est un droit. Il faut le reconnaître et prendre les mesures qui s'imposent.

L'autre point important qu'il convient encore une fois de souligner est le harcèlement, sous toutes ses formes, pratiqué contre les hommes et les femmes en milieu de travail, où une personne en autorité exerce les pouvoirs qui lui sont conférés de manière incorrecte ou illégale. Encore une fois, ce sont les femmes qui ont surtout été victimes de harcèlement en milieu de travail. En vertu des amendements dont nous sommes saisis aujourd'hui, on demande au gouvernement d'envisager de mettre sur pied des mesures efficaces pour réduire et éliminer le harcèlement en milieu de travail.

Ce qui importe ici, c'est que le gouvernement du Canada devrait donner l'exemple. Il ne devrait pas se présenter comme le pire des employeurs au Canada. Il devrait donner l'exemple aux autres employeurs, leur montrer quelles sont nos attentes et encourager les employeurs à changer d'attitude par la persuasion et non au moyen d'une mesure législative. Le gouvernement ne semble pas enclin à faire cela.

La Société canadienne des postes est sans aucun doute l'un des pires employeurs au Canada en raison de ses méthodes néandertaliennes.

• (1330)

Elle ne donne pas l'exemple—je suppose qu'on pourrait dire, par pure méchanceté, qu'elle donne l'exemple aux employeurs au Canada en leur montrant exactement ce qu'il ne faut pas faire. Les pratiques qu'utilise cette société sont absolument dégoûtantes.

En tant que propriétaire, le gouvernement du Canada devrait envisager des moyens de transformer cette société en modèle pour ce qui est des pratiques employeurs-employés qu'il convient d'adopter.

Il y a aussi un autre groupe important qui devrait donner l'exemple. Si vous voulez montrer aux autres employeurs canadiens comment agir, vous devez proposer les organismes gouvernementaux en exemple. Le gouvernement du Canada, le Parti conservateur, devrait proposer ces organismes en exemple aux autres employeurs plutôt que de leur enseigner des méthodes qu'ils ne devraient pas employer.

Ce serait une excellente occasion d'adapter aux forces armées des pratiques d'emploi conformes aux us et coutumes au XX^{e} et au XXI^{e} siècles. Les forces armées, en tant qu'employeur, constituent une organisation incroyable. Par exemple, j'ai eu l'occasion de représenter une région où les forces armées étaient présentes et il s'est présenté des cas où une personne se retrouvait avec un sérieux problème. Après maintes frustrations, elle s'adressait à son député parce qu'elle se sentait opprimée par ses supérieurs. On lui faisait la mise en garde suivante: «Tu ne dois pas t'adresser à quelqu'un de l'extérieur. Si tu le fais, nous t'aurons, quoi qu'il arrive.»

Cette personne finissait par s'adresser à un député. L'affaire était jugée dans une certaine mesure sur la place publique, la personne était mutée et, après quelques années, chassée ou sévèrement punie. Si vous ne respectez pas la voie hiérarchique, vous risquez de vous trouver en sérieuse difficulté.

Le moment est venu pour les forces armées de se syndiquer, de se doter d'un syndicat efficace. En Europe, il y a des pays où les forces armées sont syndiquées. Or, au Canada, les pratiques en matière d'emploi du gouvernement fédéral datent vraiment du moyen âge. Nous avons relevé certaines pratiques arbitraires. Un individu souffre d'embonpoint. On décide de le destituer des forces armées, mais l'officier qui prend la décision fait aussi de l'embonpoint. Il est destitué et présente un grief. La procédure de règlement de grief exige deux années. L'individu est totalement désemparé et la procédure de règlement du grief, terriblement inefficace.

En fin de compte, c'est le Cabinet qui a dû se pencher sur une pratique tellement malhonnête qu'elle n'a jamais été appliquée ni dans le secteur public ni dans le secteur privé. Les lois canadiennes auraient interdit ce qui s'est passé dans les forces armées.

Une voix: Quelle honte!

M. Skelly (North Island—Powell River): Cet individu a finalement réintégré ses fonctions, grâce à une décision du Cabinet. Or, les forces armées ne pouvaient tolérer qu'un membre de la base intente un recours par suite d'un ordre terriblement offensant. L'officier responsable de l'ordre en question a été promu et occupe aujourd'hui un poste plus élevé à Ottawa, après deux années de lutte acharnée dans les forces armées.

Il y a le harcèlement sexuel, le harcèlement de subalternes qui met en cause un énorme abus de pouvoir, mais il n'y a pas de recours efficace. Nous arrivons au XXI^{e} siècle. Il est temps que le gouvernement traite sa fonction publique, qui est une organisation honorable, dévouée et engagée, d'une façon juste et équitable et qu'il se serve de ses relations avec ses employés pour donner l'exemple aux autres employeurs canadiens. Il doit donner un bon exemple et non pas un exemple à ne pas suivre. Il doit éviter d'être un employeur dont les pratiques en matière d'emploi datent du siècle dernier.

Je considère que ma collègue a présenté des amendements constructifs qui méritent notre appui et qui permettront à la fonction publique et au gouvernement du Canada de donner l'exemple de relations avec les employés qui soient excellentes, solides et prometteuses.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est un projet de loi extrêmement important. C'est pourquoi le député de Mississauga devrait se lever et prononcer un discours brillant comme il en a le secret.

Je suis disposé à lui céder mon temps de parole pour lui permettre de nous faire part de son point de vue sur cette très importante question. Je connais ses sentiments. C'est un homme équitable. C'est un homme de principe, qui comprend fort bien la situation. Tout ce que nous essayons de faire en l'occurrence, avec ces trois amendements 9, 11 et 13, c'est de donner clairement le mandat à la commission de faire enquête au sujet des plaintes pour harcèlement sexuel ou abus de pouvoir.

Il n'est pas nécessaire d'être un génie ni un législateur de grande expérience pour comprendre que les gens ont le droit fondamental de savoir ce qui se passe et d'avoir la certitude d'être informés des enquêtes et de pouvoir faire connaître leur position.

Nous savons, à l'heure actuelle, que la commission effectue ces enquêtes. Nous essayons, grâce à ces amendements, de préciser clairement que le harcèlement peut, en lui-même, être contraire au principe du mérite. Nous souhaiterions que la commission ait le pouvoir en vertu de la loi, de procéder à ces enquêtes de façon tout à fait ouverte et d'assurer ensuite le suivi voulu.

Tout ce que nous demandons, tout d'abord, c'est qu'on confie ces enquêtes à la commission et non à quelqu'un du ministère pour lequel travaille le fonctionnaire touché ou quelqu'un de l'extérieur du gouvernement; il s'agirait de faire appel à un représentant de la commission afin de s'assurer qu'on assure la protection voulue.

Ainsi, le premier amendement prévoit que la commission peut effectuer les enquêtes et les vérifications qu'elle juge indiquées sur toute question relevant de sa compétence et faire enquête au sujet des plaintes de harcèlement sexuel ou d'abus de pouvoir déposées par les fonctionnaires.

On m'a soumis ce matin un cas de harcèlement d'un fonctionnaire par un supérieur. Ce fonctionnaire travaille pour le ministère de la Défense nationale et son épouse est très malade, ce qui l'a forcé à manquer quelques jours de travail. À son retour au travail, quand il a dit à son surveillant qu'il avait été absent pendant sept ou huit jours à cause de la maladie de sa femme, le surveillant a refusé d'accepter le certificat médical. Il a refusé d'accepter la parole de l'employé et de son médecin attestant qu'il était justifié de s'absenter du travail.

C'était la deuxième fois que cela arrivait. La dernière fois que ce fonctionnaire a été absent, le surveillant a appelé tous les jours à 7 heures et à 10 heures du matin, à midi, dans l'après-midi et dans la soirée pour s'assurer que l'employé était bien chez lui en train de s'occuper de sa femme. Quand un patron vous appelle sept ou huit fois par jour pour vérifier que vous êtes bien en train de soigner votre femme malade, cela commence à devenir très ennuyeux.

Une voix: C'est du harcèlement.

M. Gauthier: C'est ce qu'on appelle du harcèlement, et c'est exactement ce à quoi nous voulons remédier en l'occurence: en cas de plainte de harcèlement déposée à l'égard d'un surveillant, l'employé ainsi harcelé devrait avoir le droit de demander à la commission de faire enquête sur ce problème pour découvrir pourquoi le surveillant fait preuve de harcèlement et pour mettre fin à cette histoire absurde. Voilà tout ce que fait l'amendement. Il donne à la commission le pouvoir de faire non pas ce qu'elle peut juger indiqué à cet égard, non pas comme le dit l'article 8: «La Commission peut. . .». Nous voulons que la loi stipule: «La Commission fait enquête», et substituer dans la version anglaise le mot «shall» au mot «may», de sorte que la loi stipule: «La Commission fait enquête», au lieu de «peut faire enquête».

L'autre chose que nous cherchons à faire comprendre avec la motion nº 11, c'est que les syndicats nous ont dit craindre qu'en déléguant aux administrateurs généraux d'un ministère ce pouvoir de faire des enquêtes et des vérifications, on ne crée une situation de conflit d'intérêts au sein du ministère.

C'est très facile à comprendre. Nous disons aux gestionnaires que nous allons leur donner, avec Fonction publique 2000, plus de pouvoirs de gestion. Ce n'était rien de neuf. On l'a déjà dit dans de nombreux rapports de commissions royales d'enquête: il faut donner aux gestionnaires des pouvoirs de gérer et les payer en conséquence. C'est la raison pour laquelle les gestionnaires touchent un salaire plus élevé que le travailleur moyen, parce qu'ils dirigent un service, parce qu'ils assument des responsabilités et parce qu'ils doivent faire des jugements de valeur.

• (1340)

Avec Fonction publique 2000, nous changeons de bord; non seulement les gestionnaires seront payés pour gérer, mais nous allons leur fournir une incitation, nous allons leur donner autre chose—davantage de pouvoirs. Eh bien, il faut contrôler ces pouvoirs.

Avec ces amendements, tout ce que nous disons c'est que les employés des ministères ont un droit et qu'ils devraient être traités sur un pied d'égalité. Tout ce que nous demandons à cette Chambre c'est d'approuver trois propositions, trois amendements qui obligeraient la Commission de la fonction publique à procéder à des enquêtes et à des vérifications internes. Elle doit assurer un suivi qui doit être effectué par quelqu'un d'autre, dans la mesure du possible, à l'extérieur du service, de la section où le fonctionnaire travaille.

Ces amendements ne sont pas très compliqués et je les recommande à l'attention de la Chambre.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): À propos des amendements qui portent sur la vérification à l'intérieur du ministère en cause ou du ministère d'où provient la plainte, la procédure serait très simple. Les syndicats craignent que la commission ne délègue aux sous-ministres les enquêtes et vérifications ou ne leur permette de les faire.

Monsieur le Président, je viens de parcourir certains de mes documents des comptes publics, à l'époque où j'ai présidé le Comité des comptes publics pendant trois ans. Chose curieuse, je constate que nous nous sommes prononcés en faveur d'un plus grand contrôle de la part du vérificateur général du Canada sur les affaires internes des ministères. Il s'agit du rôle que doit jouer tout Comité des comptes publics de la Chambre. C'est maintenant mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier, qui préside ce comité, et j'ai la certitude qu'il est tout à fait d'accord avec moi pour dire que c'est précisément comme cela que les choses devraient se passer.

Il n'y avait pas lieu de proposer un projet qui va déléguer ces fonctions au lieu de rendre le système plus rigoureux. D'où viendra le grand contrôle financier dont le gouvernement du Canada a besoin? Ce n'est pas toujours seulement dans les grands marchés ou les grands contrats qu'il se perd de l'argent. C'est aussi dans tous le menu gaspillage que s'engouffre l'argent de nos impôts.

Je suis d'accord avec le vérificateur général, qui souhaite un contrôle très étroit à l'intérieur des ministères, et j'appuie la proposition de mon collègue d'Ottawa-Ouest, qui a proposé l'amendement nº 11 faisant expressément mention des enquêtes et des vérifications que la commission voudra peut-être déléguer à des dirigeants de ministères.

Ne péchons pas par excès de zèle. Il y a eu de bons systèmes qui ont bien servi le pays. Lorsque nous adoptons une telle mesure législative à la Chambre, nous devons appuyer le vérificateur général du Canada parce que c'est sur lui que les Canadiens comptent pour signaler les erreurs du gouvernement et les dépenses inutiles, et c'est sur lui aussi qu'ils comptent pour resserrer le système et faire en sorte que les contribuables en aient pour leur argent.

Les amendements nºs 9, 11 et 13 traitent de questions très importantes. On fait allusion à la question du harcèlement, et mon collègue d'Ottawa—Vanier a mentionné un cas ce matin. Vous savez, il y a de très bons gestionnaires au sein de l'administration publique fédérale, mais il y en a aussi qui ne sont pas capables d'assumer la moindre autorité. Certaines personnes deviennent paranoïaques; en fait, lorsque quelqu'un téléphone à la maison six, sept ou huit fois par jour, je pense que c'est un beau cas de paranoïa. De telles personnes ne devraient pas occuper des postes d'autorité.

Comment peut-on prétendre que le fait d'adopter cette mesure législative aujourd'hui permettra d'améliorer l'efficacité au sein de l'administration publique fédérale? Le gestionnaire ou son fondé de pouvoir est-il rémunéré en fonction d'un salaire ou d'un taux horaire pour téléphoner de temps à autre à une autre personne, un peu comme une petite gestapo? Pourquoi payons-nous des personnes pour faire de telles choses? Avons-nous perdu toute confiance à l'égard du système? Si un patron ne peut faire confiance à ses employés, pourquoi les employés devraient-ils faire confiance au patron? C'est à ce niveau qu'intervient la notion de gestion dans le système.

Je veux vous lire des extraits qui ont trait aux procédures énoncées dans ces trois amendements. Ces extraits sont tirés d'un rapport que j'ai déposé à la Chambre le 8 novembre 1990, lorsque je présidais le Comité permanent des comptes publics.

La partie a) de la recommandation 18 de ce rapport disait: «Votre comité recommande au gouvernement d'envisager de déposer un document de réflexion avant de présenter des modifications législatives et/ou administratives, lequel document renfermerait les principales conclusions et recommandations issues de Fonction publique 2000.» Cet extrait traite du genre de détails dont nous discutons ici.

La partie b) de la même recommandation disait: «Renvoyer le document de réflexion mentionné ci-dessus à un comité spécial de la Chambre sur la réforme de la fonction publique et que ce comité procède à des consultations auprès des employés, des syndicats de la fonction publique et d'autres parties intéressées et fasse rapport à la Chambre dans un délai raisonnable.»

Au début, le président du Conseil du Trésor m'a envoyé une lettre dans laquelle il affirmait que la suggestion lui semblait excellente et qu'il était disposé à l'accepter. Puis, il a fait exactement le contraire. Il a déposé ce projet de loi à la Chambre et que voyons-nous aujourd'hui? Non seulement il n'a pas tenu de consultations avec la fonction publique du Canada, comme il me l'avait promis du temps où je présidais le Comité des comptes publics, mais il a déposé un projet de loi à la Chambre et escamoté tout le processus. Voilà pourquoi nous sommes saisis aujourd'hui de ce projet de loi.

Le gouvernement a compliqué encore davantage le dossier de la réforme de la fonction publique, car il ne s'est pas contenté de proposer aujourd'hui l'étude du projet de loi à l'étape du rapport, mais il a aussi limité la durée du débat, afin que la mesure législative puisse être adoptée à la Chambre.

Force nous est d'admettre la vérité. Dès le début, le gouvernement savait exactement ce qu'il voulait faire. Il avait déjà arrêté son plan d'action, peu importe qui allait dire quoi ou ce qui allait se passer au Parlement du Canada ou au Comité des comptes publics ou à tout autre comité chargé d'étudier cette question. C'est ainsi que le gouvernement fait adopter ses projets de loi à toute vapeur.

Pendant les discussions sur Fonction publique 2000, l'une des personnes qui nous a donné le plus de difficultés est nul autre que M. Tellier, qui vient tout juste d'être nommé à la tête du CN. J'espère qu'il saura mieux diriger le chemin de fer qu'il ne dirigeait les affaires gouvernementales à l'époque.

Quand il était appelé à témoigner devant le Comité des comptes publics, il était toujours très agité; il allait même parfois jusqu'à nous suggérer le moment propice où ses agents pouvaient témoigner. Nous avons eu beaucoup de problèmes avec M. Tellier. Je dois dire avec regret que j'ai été très déçu du peu de collaboration que nous avons obtenu de lui et de son petit ministère.

• (1350)

Je reviens donc à la même chose, au tout début. Si vous voulez que les fonctionnaires fassent preuve de bonne conduite, si vous voulez que les contribuables du Canada en aient pour leur argent et si vous voulez que les vérifications comptables soient fiables, je vous conseille très fortement de faire travailler le vérificateur général du Canada en très étroite collaboration avec la Commission de la fonction publique lorsqu'il effectue une vérification dans un ministère. Nous ne voulons pas que quelqu'un d'autre puisse arranger les choses avant que le vérificateur général ait pu en faire rapport à l'ensemble des Canadiens. C'est son travail.

Il y a des spécialistes au Bureau du vérificateur général. Cet organisme compte entre 670 et 690 employés et il embauche des contractuels pour des projets spéciaux. Il peut embaucher des contractuels pour effectuer des enquêtes ou des vérifications comptables dans un ministère où il croit qu'il y a des problèmes graves.

Il faut que le projet de loi rende le vérificateur général responsable devant tous les Canadiens et il faut éviter que la responsabilité soit déléguée à quelqu'un qui ira dans les ministères régler les problèmes sans que la population sache combien d'argent a été perdu et pourquoi.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet de ces amendements. Je crois que, dans toute grande organisation, il est important que les plaintes de harcèlement, sexuel ou autre soient traitées de façon expéditive, en prévoyant la tenue d'une enquête indépendante ainsi qu'un mécanisme quelconque pour faire rapport aux personnes intéressées.

Depuis quelque temps, nous sommes beaucoup plus conscients du phénomène du harcèlement en milieu de travail. Celui-ci a certes pris de l'ampleur, non seulement dans le secteur public, mais aussi dans l'industrie et ailleurs, notamment dans les forces armées.

Le harcèlement sexuel a été omniprésent sur le marché du travail durant nombre d'années, empêchant les femmes de donner leur pleine mesure, quand il s'agissait de subvenir à leurs propres besoins ou de contribuer au mieux-être de l'ensemble de la collectivité. Il y a cependant d'autres formes de harcèlement contre lesquelles cette mesure législative permettrait de lutter.

Le harcèlement fondé sur la race que l'on pratique en milieu de travail, notamment dans le secteur public, devrait être un sujet de préoccupation pour nous tous. Il a été rapporté qu'au Conseil national de recherches du Canada, les membres des minorités visibles auraient été victimes de harcèlement, et cela tant directement qu'indirectement, en se voyant refuser des chances égales de demander et d'obtenir de l'avancement.

Nous ne pouvons pas nous permettre ce genre de choses dans notre pays. Nous devons mettre pleinement à profit les talents de tous. Le harcèlement en milieu de travail rend cela impossible, car des personnes qui possèdent de grandes compétences et de grandes connaissances ne sont alors pas en mesure de faire leur part.

Le harcèlement fondé sur la race peut prendre des formes diverses, depuis l'affrontement direct et les insultes raciales évidentes jusqu'aux remarques désobligeantes occasionnelles et aux remarques qui peuvent offenser gravement certaines minorités visibles, alors que nous les trouverions peut-être amusantes. Peut-être les croyons-nous amusantes, alors qu'elles ne le sont tout simplement pas.

Il est important que ces amendements soient adoptés parce qu'ils accomplissent un certain nombre de choses. Ils prévoient entre autres, qu'il devrait y avoir une commission indépendante, qui ferait connaître ses conclusions et prendrait des mesures correctives, et que les travailleurs visés devraient être mis au courant de ces conclusions.

Je crois que c'est une des plus importantes mesures à apporter, en particulier dans les grands bureaux où, lorsqu'une accusation a été portée ou qu'une enquête a été menée, la personne visée se fait dire: «C'est une affaire personnelle. On ne peut vous informer de ce qui se passe.» C'est tout simplement inacceptable.

Cette mesure est particulièrement importante, si l'on songe à certains des nouveaux pouvoirs qui ont été conférés aux gestionnaires. Plus les pouvoirs sont discrétionnaires, plus les victimes de harcèlement ont peur de porter plainte. Par conséquent, il est plus important d'établir une commission indépendante qui aurait de tels pouvoirs.

Un autre aspect auquel nous portons peu d'attention est le harcèlement dont les personnes handicapées sont victimes en milieu de travail. Ceux qui ont un handicap sont souvent rabaissés. On leur fait des observations cruelles ou on aménage leurs aires de travail pour les harceler physiquement et les empêcher ainsi d'utiliser leurs capacités au maximum.

Nous avons déjà entendu un autre député parler du harcèlement des malades. Si seulement cette loi pouvait s'appliquer à la Société canadienne des postes, car cette dernière a la réputation peu enviable de harceler ceux qui sont malades. J'ai reçu un certain nombre de plaintes d'électeurs de ma circonscription qui ont des problèmes de santé, de santé mentale, plus particulièrement, et qui sont systématiquement harcelés, au travail comme à la maison, au sujet de leur maladie mentale. On leur pose des questions à ce sujet, même lorsqu'ils ont un certificat médical. On leur fait toutes sortes de commentaires insidieux. On prétend qu'ils ne sont pas vraiment malades et qu'ils font semblant pour échapper à certaines tâches, et ainsi de suite. Tous ces comportements sont du harcèlement.

Malheureusement, la Société canadienne des postes pourrait ne pas être directement assujettie à cette loi. Elle s'appliquera aux sociétés du secteur public, particulièrement aux sociétés fédérales. Je pense qu'elle pourrait servir de modèle pour l'élaboration d'une loi régissant les sociétés d'État et, parmi celles-ci, Postes Canada n'est certainement pas la moindre.

J'appuie ces propositions. Nous devons devenir beaucoup plus sensibles à ces besoins. Nous devons mettre au point un système qui permette d'examiner une à une les plaintes de harcèlement sexuel ou autre, que ce soit pour des raisons raciales, à cause d'un handicap ou pour toute autre raison. Certaines personnes sont victimes de harcèlement à cause de la façon dont elles s'habillent. C'est incompréhensible qu'à notre époque, il y ait encore des employés qui se font harceler parce qu'ils ont chosi de s'écarter un peu de la norme vestimentaire.

Une voix: Nous ne pouvons même pas entrer ici sans cravate.

M. Karpoff: C'est vrai. Il m'arrive encore de recevoir des plaintes de personnes qui disent être victimes de harcèlement à cause de la longueur de leurs cheveux. J'aimerais bien pouvoir être victime de harcèlement à cause de la longueur de mes cheveux. Malheureusement, ce n'est pas à moi que ça arriverait. Les jeunes, surtout, viennent me dire que leurs supérieurs leur font souvent des commentaires, qui peuvent aller jusqu'au harcèlement, parce que leur style de coiffure ressemble plus à la mode suivie par les jeunes qu'au style que portent les gestionnaires d'âge moyen de leur ministère. Nous devons nous montrer plus compréhensifs face à ces problèmes.

Article 31 du Règlement

Ce sont de bonnes propositions. Une commission indépendante serait chargée d'étudier les plaintes, de faire rapport et de recommander des mesures correctrices au travailleur en cause. Il faudrait s'assurer que l'enquête soit menée par un employé de la commission, et non par un obscur fonctionnaire. Je pense que ces amendements contribueraient largement à faire cesser le harcèlement en milieu de travail.

M. le Président: Comme il est 14 heures, nous passons maintenant aux déclarations de députés en conformité de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE MULTICULTURALISME

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, lors d'une de ses dernières publications, la Banque royale du Canada s'est dotée d'un numéro spécial portant sur le 125e anniversaire du Canada. Selon elle, le Canada est devenu ce qu'on a appelé la première nation internationale au monde, et cette diversité culturelle remarquable se doit d'être considérée comme une source de force et de fierté nationale.

J'abonde pleinement dans ce sens, et c'est pourquoi j'invite les membres de cette Chambre à continuer à travailler à améliorer notre mosaïque culturelle en exploitant les nombreuses ressources dont nous disposons. Le Canada est un pays où chacun a le droit et le devoir d'afficher ses différences.

* * *

[*Traduction*]

LE RECYCLAGE DES CONTENANTS DE PESTICIDES

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, les agriculteurs canadiens, en collaboration avec les compagnies agrochimiques, l'Institut canadien pour la protection des cultures, les gouvernements provinciaux et fédéral et les municipalités rurales, font la promotion de l'usage écologique du sol.

À titre d'exemple, ils ont mis sur pied un programme en vertu duquel les agriculteurs rapportent leurs contenants de pesticides vides à des centres de ramassage où ils sont recyclés en produits comme des poteaux de clôture et des barres de renforcement.

Le Centre de toxicologie de l'Université de Guelph a soumis ces produits à des tests et les a trouvés totalement sûrs pour l'homme et l'environnement.

Il y a à peine quelques années, les fermes utilisaient tous les ans jusqu'à cinq millions de contenants de produits chimiques. Aujourd'hui, dans certains coins du pays, jusqu'à 80 p. 100 de ces contenants sont rapportés par les agriculteurs aux centres de ramassage pour y être recyclés.

Cette année, des centres de ramassage sont établis dans les Maritimes et au Québec. Grâce aux efforts des agriculteurs et de l'Institut canadien pour la protection des cultures, on a transformé un problème écologique en une solution viable aux points de vue économique et environnemental.

* * *

LES PIÈCES OLYMPIQUES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, en 1976, le gouvernement du Canada a aidé au financement des Jeux olympiques de Montréal en émettant des pièces de 5 $ et de 10 $. Ces pièces devaient toujours conserver leur valeur, voire s'apprécier avec le temps.

Le gouvernement a empoché les bénéfices produits par la vente des pièces et versé les excédents pour financer les jeux.

En 1988, le gouvernement a fait la même chose pour les Jeux de Calgary. Il a émis des pièces d'argent de 10 $ et de 20 $. La promesse était la même. Ces pièces devaient toujours conserver leur valeur nominale.

Ces pièces ne peuvent être encaissées. Personne ne veut les encaisser. Les marchands de pièces ne donnent que la moitié de leur valeur nominale. Je propose qu'on fasse quelque chose pour redorer le blason du Canada avant que nos pièces ne valent plus rien.

* * *

LES FÊTES DU 125E ANNIVERSAIRE DU CANADA

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, il est fantastique de voir que tant de Canadiens sont d'humeur à célébrer le 125e anniversaire du Canada la semaine prochaine.

Dans ma circonscription de Hamilton Mountain, j'ai récemment organisé une fête soulignant le 125e anniversaire du Canada à laquelle ont participé plus de 500 personnes.

Notre pays est magnifique, et il y a beaucoup à célébrer.

Une chose m'a intriguée cependant, et m'a dérangée, de même qu'un grand nombre d'habitants de ma circonscription. C'est le choix de la chanson *Listen to the Land*, qui a été retenue comme chanson thème du 125e anniversaire du Canada. La mélodie est très belle, mais on ne retrouve nulle part le mot «Canada» dans les paroles. En fait, rien ne dit que cette chanson se rapporte au Canada. Elle pourrait s'appliquer à n'importe quel pays du mon-

de. Elle pourrait être une publicité fantastique pour VIA Rail si nous avions encore un réseau national.

C'est le ministre des Communications qui a organisé le concours ayant abouti au choix de cette chanson et remis au gagnant la récompense de 10 000 $. Je me demande s'il serait d'accord pour qu'on insère le mot «Canada» dans les paroles de cette chanson d'ici le 1er juillet, jour de la fête du Canada.

Je voudrais profiter de l'occasion pour vous souhaiter, monsieur le Président, de même qu'à tous les députés de la Chambre et à tous les Canadiens une très belle fête du Canada.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

M. Ricardo Lopez (Châteauguay): Monsieur le Président, comme mon collègue de Sarnia–Lambton l'a fait hier, je désire souligner brièvement à mon tour l'importance de la Semaine de la santé et de la sécurité au travail, dont c'est la septième édition cette année, et qui se poursuit jusqu'à samedi prochain, le 27 juin.

Nous ne devons pas tenter d'obtenir un avantage concurrentiel et une plus grande productivité aux dépens de la santé et de la sécurité de nos travailleurs. Ils sont notre plus précieuse ressource. Nous devons faire preuve d'autant d'ingéniosité et de vigilance dans la protection de nos employés que dans la sauvegarde de nos autres intérêts vitaux. La sécurité et la santé déterminent elles aussi le niveau de prospérité et la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes.

Travail Canada a le mandat de concevoir des politiques progressistes pour assurer que les travailleurs et les gestionnaires remplissent, les uns comme les autres, leurs obligations en matière de sécurité et de santé au travail. Le ministre du Travail a d'ailleurs rencontré ses homologues provinciaux et territoriaux il y a deux mois, pour examiner la possibilité d'harmoniser davantage les lois canadiennes dans ce domaine. Tous ont reconnu l'urgence d'agir et porteront une attention accrue à cette question d'intérêt national.

En tant que députés, nous devrions nous aussi utiliser notre influence pour appuyer toute initiative visant à améliorer les règlements en ce qui concerne, par exemple, la sécurité des bâtiments, les substances dangereuses ou la manutention et l'entreposage des matériaux. À

Article 31 du Règlement

l'occasion de la Semaine de la santé et de la sécurité au travail. . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant expiré.

* * *

LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, un chanteur français fort populaire, M. Yves Duteil, disait dans sa chanson *La langue de chez nous*, que le français est «une langue belle avec des mots superbes qui traverse l'histoire avec ses accents».

En cette veille de la Saint-Jean-Baptiste, les francophones ont de quoi être fiers. Les Canadiens français ne sont plus seuls à célébrer leur fête nationale. Ils sont maintenant entourés d'un nombre sans cesse grandissant de francophiles, comme moi, dont la langue maternelle n'est pas le français. Nous avons eu le bonheur de l'apprendre et de la partager avec nos familles.

Ça se fête, ce patrimoine canadien, avec fierté. C'est pourquoi je souhaite à tous mes amis et commettants de l'Outaouais, ainsi qu'à tout le Québec, une journée de la Saint-Jean-Baptiste remplie de joie et de festivités.

* * *

[*Traduction*]

LE SAUMON DE L'ATLANTIQUE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Si le principe de l'autonomie gouvernementale des autochtones semble recueillir au Canada un appui vaste et spontané, bon nombre de Canadiens se demandent ce que cela signifiera dans la pratique.

Ces inquiétudes sont des plus vives parmi ceux qui désirent protéger le saumon de l'Atlantique. Cette ressource magnifique ne cesse de diminuer depuis de nombreuses années et, malgré les mesures de conservation récemment prises par tous, son avenir est menacé en raison de l'utilisation persistante du filet maillant par de nombreux autochtones.

Les principes fondamentaux sur lesquels repose l'autonomie gouvernementale sont sans doute la responsabilité et la discipline. Je lance donc un appel aux pêcheurs autochtones et les invite à tenir compte de leurs propres intérêts et obligations en ce qui concerne le saumon de l'Atlantique, c'est-à-dire à abandonner la pêche au filet maillant, comme l'ont fait certaines bandes, et à opter plutôt pour un moyen moins destructeur d'exercer leur droit de pêche.

Article 31 du Règlement

Le saumon est un symbole de notre intégrité environnementale, faisons-en le symbole de l'autonomie gouvernementale responsable pour tous les Canadiens.

* * *

LES CARTES BIOGRAPHIQUES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Le ministre du Revenu disait qu'il interdirait l'importation des cartes biographiques de multi-assassins qui donnent les tristes exploits de plus de 100 tueurs en série. Il a échoué.

Ces cartes sont actuellement vendues aux enfants et aux adultes dans des magasins du Canada. Elles disent aux enfants, par exemple, comment un homme a violé et tué quatre femmes, extrait des parties de leur corps comme trophées, habillé les cadavres de sous-vêtements de sa collection et fait des photos.

Nos lois sur l'obscénité sont dépassées. Je demande à la ministre de la Justice de modifier le Code criminel conformément à la décision Butler de la Cour suprême, pour empêcher la présence au Canada, et pas seulement l'importation, de matériel violent et sexuellement violent.

Les relations sexuelles entre adultes consentants ne sont pas obscènes, mais la violence, le meurtre, l'humiliation et la déshumanisation le sont, que ce soit dans un contexte sexuel ou non.

Que fera le gouvernement au sujet des images violentes qui sont devenues courantes dans la vie de nos enfants?

* * *

LA COLLECTIVITÉ SIKH DU CANADA

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): J'ai une lettre de la World Sikh Organization of Canada qui parle de la National Alliance of Canadian Sikhs. Je voudrais vous lire une partie de cette lettre: «Les interférences du ministre du Multiculturalisme dans notre communauté sont vraiment incroyables. Un tel comportement est courant dans le tiers monde, mais ne devrait jamais exister dans un pays civilisé comme le Canada. Il mine notre crédibilité en tant que nation.»

• (1410)

«La World Sikh Organization représente les sikhs depuis 1984, sans aucune subvention provinciale ou fédérale. C'est la preuve que nous représentons véritablement notre communauté. Les sikhs croient suffisamment en cette organisation pour payer son fonctionnement de leur poche.»

«Après avoir dépensé 130 000 $ de fonds publics, M. Weiner appelle l'Alliance la principale organisation des sikhs. C'est une insulte envers notre communauté. Des sikhs de toutes les couches de notre société nous ont demandé d'avoir recours à votre aide pour conseiller au ministre du Multiculturalisme de cesser ses interférences injustifiées.» Signé, Ram Chahal.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, à l'occasion de la Fête nationale du Québec et de la Fête du Canada, je souhaite à tous mes concitoyens et concitoyennes d'Abitibi de joyeuses célébrations.

Que ces journées soient pour tous un gage de fraternité et d'unité nous permettant de partager notre fierté en tant que Québécois et Canadiens. Fiers de ce que nous sommes, regardons vers l'avenir avec confiance et optimisme.

* * *

[*Traduction*]

LE CANCER DU SEIN

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, toutes les deux heures, une femme meurt du cancer du sein au Canada. Cette année, on diagnostiquera ce cancer chez plus de 14 000 Canadiennes, et plus de 5 000 seront emportées par cette maladie.

Malgré ces sombres statistiques, de nombreuses questions demeurent sans réponses, par exemple quelle est la cause de cette maladie, comment la déceler et la traiter le mieux possible.

Je me réjouis donc du fait que, la semaine dernière, le sous-comité sur la condition féminine a déposé un rapport sur le cancer du sein dans lequel il demande aux gouvernements, au milieu médical et au grand public de répondre à ces questions. Trouver ces réponses doit devenir un objectif et un défi nationaux, car le cancer du sein touche non seulement les femmes, mais également leur famille, leur collectivité et, en fait, le pays tout entier.

J'exhorte le gouvernement à adopter les principes énoncés dans le rapport du sous-comité et à souscrire à ma motion d'initiative parlementaire qui demande au gouvernement de prendre des mesures efficaces contre le cancer du sein.

LA «JOURNÉE D'ACHAT AU CANADA»

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, grâce à l'initiative de la Chambre de commerce de Thunder Bay, de son président, M. Dick Dolphin, de sa directrice générale, M^me^ Rebecca Johnson, et de tout son comité contre les achats aux États-Unis, le samedi 4 juillet 1992 a été proclamé «Journée d'achat au Canada». Je remercie également les députés de la Chambre de leur gracieux consentement.

Tous les détaillants du Canada, petits et grands, ont une occasion exceptionnelle d'inviter leurs clients, au moyen de leurs réclames, à effectuer leurs achats dans leur pays le 4 juillet. Permettez-moi de proposer à tous les détaillants du pays d'insérer une bande-annonce dans toute leur publicité pour rappeler aux Canadiens d'effectuer leurs achats dans leur pays le 4 juillet.

Aujourd'hui, je demanderai aux magasins Eaton et Simpsons, les plus grands détaillants au Canada, d'insérer cette bande-annonce dans leurs réclames.

C'est une occasion splendide d'amener tous les Canadiens à unir leurs efforts pour que la «Journée d'achat au Canada» soit couronnée et de succès et de songer à effectuer leurs achats dans leur pays.

Protégeons les industries canadiennes, protégeons les détaillants canadiens et, par-dessus tout, protégeons les emplois que ces commerces de détail créeront dans notre pays.

* * *

LE BUREAU DE POSTE DE MILTON

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, il y a eu une époque où les députés avaient beaucoup à dire sur les activités de Postes Canada.

Dans la plupart des régions rurales, le bureau de poste était le seul lien direct et visuel entre les citoyens et le gouvernement du Canada. Naturellement les députés se sont émus des inquiétudes de leurs électeurs concernant les questions postales. La plupart des députés des régions rurales continuent à s'en préoccuper. C'est assurément le cas pour moi.

Postes Canada est une société d'État depuis 1981 qui fonctionne de plus en plus sans lien de dépendance avec le gouvernement. Ses représentants disent que la poste est apolitique.

Néanmoins, les habitants des régions rurales et des petites villes de notre pays veulent toujours que leurs députés puissent intervenir et influencer les décisions concernant la poste. C'est pourquoi 650 habitants de Milton m'ont écrit la semaine dernière pour me demander de sauver leur bureau de poste.

J'ai transmis leur demande aux représentants de Postes Canada qui ont écouté, mais qui ne renonceront pas à leur politique de conversion impopulaire. Dans le cas de Milton, un bureau de poste commode situé au centre sera remplacé par un comptoir postal mal placé aux abords de la ville.

Les habitants de Milton sont furieux et j'exhorte Postes Canada à revenir sur cette mauvaise décision.

* * *

LES MÉDICAMENTS ET LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, quand le projet de loi C-22 qui modifiait la Loi sur les brevets a été adopté en 1987, le gouvernement et les sociétés pharmaceutiques multinationales se sont engagés à créer des emplois et à empêcher le prix des médicaments d'augmenter.

Ils n'ont fait ni l'un ni l'autre. Ils ne parlent plus des 3 000 emplois de recherche qu'ils avaient promis et qui ne se sont jamais matérialisés. En fait, 700 emplois ont disparu dans le secteur pharmaceutique. Le coût des médicaments a augmenté plus vite que n'importe quels autres frais du domaine de la santé.

Que pensent les libéraux du projet de loi C-91 déposé aujourd'hui à la Chambre qui va supprimer l'industrie des médicaments génériques qui est strictement canadienne? Le porte-parole des consommateurs a déclaré ce matin qu'il appuie la commission d'examen des prix qui a approuvé tous les prix inflationnistes des médicaments et les augmentations pour les sociétés pharmaceutiques multinationales.

Qui est le porte-parole en chef et le lobbyiste des sociétés pharmaceutiques multinationales? C'est Judy Erola, l'ancienne ministre libérale de la Consommation et des Corporations. C'est comme si le berger était le porte-parole des loups.

* * *

LES FEMMES ET LES SERVICES PROFESSIONNELS

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, si les femmes sont parvenues à établir leurs compétences dans un grand nombre de professions, le domaine de l'ingénierie leur échappe encore passablement.

Article 31 du Règlement

Le projet de construction de pénitenciers pour femmes dans tout le Canada constitue l'occasion rêvée de corriger cette situation en encourageant les femmes ingénieurs et architectes.

Je propose que l'on accorde une attention particulière aux ingénieurs et aux architectes de sexe féminin au moment de faire appel à des services professionnels pour la conception et la construction de ces pénitenciers pour femmes.

Je prie le solliciteur général de prendre bonne note de cette demande et d'y donner suite, sans quoi les femmes ingénieurs et architectes ne verront pas leur situation s'améliorer comme il se doit.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le Parlement s'ajourne aujourd'hui jusqu'à ce que Votre Honneur le convoque pour traiter de questions touchant la Constitution, que ce soit à propos d'un référendum ou de propositions constitutionnelles.

À tous les députés de la Chambre et à tous les Canadiens, je dis que le moment est venu de regarder la réalité bien en face et de relever un formidable défi. Ce n'est là qu'un défi parmi tant d'autres, car notre histoire est riche de défis.

Dans l'intervalle, méditons les exemples que nous ont donnés de grands hommes d'État comme Baldwin et Lafontaine au cours des années qui ont précédé la Confédération, comme Georges Étienne Cartier et Macdonald, les Pères de la Confédération de 1887, ainsi que tous les députés responsables qui, au fil des ans, se sont succédé à la Chambre.

N'oublions pas que, quand viendra le moment de reprendre les pourparlers constitutionnels cet été et cet automne, il nous faudra d'abord et avant tout faire preuve de bon sens, de décence, d'équité, de souplesse, d'amour de la patrie et, enfin, de loyauté et de dévouement envers le Canada.

Tel est l'objectif que devrions tous avoir en tant que parlementaires quand nous oeuvrons ensemble à la réalisation d'une réforme constitutionnelle qui soit de bon augure pour l'avenir du Canada.

LA CONSTITUTION

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, la population de Sarnia—Lambton a toujours démontré trois qualités: l'optimisme, la confiance et la fierté.

Ce sont ces qualités qui ont transparu lors des discussions sur la Constitution qui ont eu lieu chez nous. D'abord et avant tout, mes électeurs sont fiers d'être Canadiens, comme en font foi les délibérations de l'assemblée constituante de Sarnia—Lambton.

Ils croient également que l'on parviendra à conclure une entente constitutionnelle. Ils croient qu'en bout de piste, les Canadiens divisés se serreront les coudes pour ne former qu'un seul peuple et un seul pays.

Aujourd'hui, j'interviens en leur nom pour remercier toutes les parties à ces négociations, surtout le premier ministre et le ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Nous les remercions de leur résolution inflexible et exemplaire à arriver à une entente négociée.

Je remercie aussi les provinces, les autochtones et tous les autres participants au processus pour leur engagement et leur détermination à apporter à la Constitution des changements significatifs et durables.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE AUX PAGES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. le Président: J'ai une déclaration à faire concernant les pages.

Tous les députés conviendront que ces jeunes gens ont accompli leur tâche en Chambre diligemment au cours de l'année. Leur dévouement et leur ardeur reflètent bien sur le reste de la jeunesse canadienne. Les pages parlementaires auront su se faire les ambassadeurs de la jeunesse sur la Colline et l'ont représentée fièrement.

[*Traduction*]

Je suis certain que les députés se joindront à moi pour remercier les pages parlementaires, dont le mandat se terminera bientôt.

Au moment de nous quitter, nous leur faisons nos meilleurs voeux en espérant qu'un jour, certains d'entre eux reviendront à la Chambre, mais cette fois, pour y siéger.

Des voix: Bravo!

• (1420)

[*Français*]

M. Chrétien: Monsieur le Président, je voudrais également souhaiter aux jeunes un bel avenir.

[*Traduction*]

Nous avons tous apprécié leurs services. Ils ont travaillé dur, et ils ont pu, au contact des députés de toutes les régions, beaucoup apprendre sur le Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Je voudrais poser ma question au premier ministre, monsieur le Président.

Comme il s'agit de la dernière journée de la session et que nous sommes encore dans une grande ambiguïté concernant l'avenir constitutionnel de ce pays, est-ce que le premier ministre peut donner l'assurance à cette Chambre que dans tout accord que son gouvernement essaiera de conclure, on y retrouvera deux éléments très importants, qui ont été appuyés par cette Chambre, soit une union économique forte au Canada et aussi l'épanouissement de la dualité linguistique dans notre pays, deux éléments sur lesquels le Parlement du Canada a insisté et que nous voulons absolument voir dans l'accord constitutionnel que l'on souhaite obtenir bientôt?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, M. Clark travaille justement à obtenir, entre autres choses, ces deux dispositions, ces deux clauses qui touchent l'union économique ainsi que la dualité linguistique, qui seraient quand même des clauses importantes pour toute entente constitutionnelle.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, J'ai une question supplémentaire à poser au permier ministre au sujet d'une union économique forte au Canada. Nous ne pouvons pas permettre que la négociation constitutionnelle se fasse uniquement dans le sens de la dévolution. Si nous voulons un Canada fort dans l'avenir, il faut que la circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services soit protégée et renforcée dans la nouvelle Constitution.

Le premier ministre peut-il donner à la Chambre des communes l'assurance que la question d'une union économique forte au service du renforcement de la fédération fera partie des négociations et des résultats des négociations dans les jours à venir?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition sait que nous avons cherché à faire adopter ce genre de disposition, précisément à cause des difficultés dont le député a fait état, et auxquelles il a lui-même fait face il y a dix ans lorsqu'il a essayé en vain d'intégrer ce genre de disposition dans la Constitution de 1981-1982.

Je le dis tout en reconnaissant que mon collègue a essayé de faire adopter une disposition en ce sens. Malheureusement, la proposition avait été rejetée. Nous avons apporté certaines améliorations et nous allons essayer de faire en sorte que le concept d'union économique soit accepté.

Il y a de toute évidence quelque chose de bizarre dans le fait qu'il existe moins de barrières commerciales entre 12 pays souverains d'Europe qu'il n'en existe actuellement entre les dix provinces et les deux territoires canadiens.

Les Canadiens semblent être tous en faveur de la libéralisation des échanges commerciaux à l'étranger, mais pas à l'intérieur de leurs propres frontières. Il serait insensé qu'une entreprise de Toronto, par exemple, soit obligée d'enlever des briques placées dans une rue de Hull, dans l'Outaouais, parce que ces briques ne sont pas conformes à certaines normes provinciales. Cela irait à l'encontre de notre productivité et de notre compétitivité.

Les provinces doivent se comprendre elles-mêmes. Elles parlent d'un seul Canada. Une des façons de renforcer le Canada serait justement d'abaisser les barrières tarifaires à l'intérieur du territoire canadien.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le premier ministre. C'est ce que nous avons toujours dit. Il aurait été plus logique de réaliser une union économique à l'intérieur du Canada avant d'en conclure une avec les États-Unis et le Mexique.

Le premier ministre ne conviendra-t-il pas avec l'opposition que la meilleure façon d'atteindre cet objectif que tous, à la Chambre des communes, nous visons, consiste à consulter le peuple canadien au moyen d'un référendum national, à permettre ainsi aux Canadiens de dire aux premiers ministres provinciaux et à tous ceux qui sont contre une réelle union économique qu'ils ont tort, que notre pays a besoin d'une telle union?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si le gouvernement a présenté un projet de loi concernant le référendum, c'est notamment et précisément pour que le Parlement dispose de cette option si les premiers ministres n'arrivent pas à s'entendre sur les moyens à prendre pour renforcer le Canada et la Constitution canadienne, y compris une union économique.

Comme ne l'ignore pas mon collègue, je n'ai écarté absolument aucune des possibilités. Au cours des deux prochains jours, je vais m'entretenir avec le ministre responsable des Affaires constitutionnelles et avec M. Tellier, entre autres. Je vais consulter le chef de l'opposition et le chef du NPD. Nous allons prendre toutes les mesures qui s'imposeront pour obtenir ce que nous, à la Chambre, souhaitons pour la plupart—à quelques exceptions près—et ce que souhaitent la plupart des Canadiens.

Les Canadiens veulent qu'on sauve le Canada et qu'on en modernise l'économie. Ils souhaitent en outre qu'on modernise la Constitution canadienne de telle sorte qu'elle reflète la réalité de 1992.

M. Chrétien: Ils veulent être consultés.

M. Mulroney: Mon honorable collègue dit qu'ils veulent être consultés. Il reconnaîtra, je crois, que des consultations historiques ont déjà eu lieu jusqu'à maintenant. Nous pourrions sans aucun doute faire davantage, mais l'objectif est avant tout de renforcer le Canada, de sauver le Canada et de promouvoir et de renforcer l'unité canadienne.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, de ce côté-ci, nous partageons avec le premier ministre le désir de parvenir à une véritable union économique au Canada. C'est là un élément essentiel de notre position constitutionnelle depuis le début.

C'était également le cas de nombreux gouvernements dans le passé. Toute une série de gouvernements, et non pas juste au cours des dix dernières années, mais pendant la majeure partie des 125 ans de la Confédération, ont cherché à établir une véritable union économique au Canada.

Le premier ministre pourrait-il nous préciser si c'est là une position fondamentale de son gouvernement dans le cadre des négociations constitutionnelles? Son gouvernement tient-il absolument à cela? Dans l'affirmative, pourrait-il préciser à la Chambre les provinces qui ont maintenant accepté de participer à une véritable union économique au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que j'ai déjà signalé que bien des gens, notamment le chef de l'opposition, avaient déploré le fait que parmi les points faibles de l'entente de 1981–1982, il y avait notamment l'absence de ce type d'article sur l'union économique.

Lorsque nous avons présenté nos propositions, le 23 ou le 28 septembre dernier, elles renfermaient des recommandations au sujet d'une union économique. Elles se sont retrouvées dans le rapport Beaudoin–Dobbie. Nous essayons depuis de persuader les provinces non seulement de l'utilité, mais bien de la nécessité de supprimer les barrières commerciales au Canada.

C'est là notre objectif. Le ministre responsable des Affaires constitutionnelles et M. Tellier essaient aujourd'hui justement de préparer le terrain à cet égard.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, je ne me rappelle pas avoir vu dans l'Accord du lac Meech un engagement de ce genre de la part du gouvernement.

Permettez-moi de demander au premier ministre ceci. Il a lui-même signalé la rapidité avec laquelle l'Europe se dirige vers un marché unique. Ici, en Amérique du Nord, le gouvernement s'est engagé à signer un accord de libre-échange nord-américain renfermant des dispositions applicables.

S'engage-t-il envers les Canadiens à prévoir, dans le cadre de la recherche d'une véritable union économique au Canada, des dispositions sur la mise en oeuvre de cette union grâce à un tribunal commercial interne ou un autre mécanisme?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je peux dire à mon collègue que je ne m'opposerais certes pas à une notion de ce genre.

Je trouve très étrange en fait que les premiers ministres provinciaux réclament une certaine compétence sur le commerce extérieur. Ils veulent jouer un plus grand rôle dans ce domaine. Je peux comprendre leur requête, mais d'un autre côté ils refusent même de réduire les barrières commerciales entre les provinces.

Ainsi, ils ont une sorte de pensée progressiste en ce qui concerne le commerce extérieur, mais font preuve d'une espèce d'esprit de clocher dans certains cas en ce qui concerne le commerce entre les provinces au Canada.

Mon collègue affirme que l'Accord du lac Meech ne renfermait aucun article sur l'union économique. Il a tout à fait raison. Il s'en souvient, les premiers ministres provinciaux se sont rencontrés en août 1986, à Edmonton. Ils ont demandé alors que la ronde Québec soit

conçue spécialement pour amener le Québec à signer la Constitution.

C'était là une façon de procéder que le chef de l'opposition a encouragée, en décembre 1984, lorsqu'il m'a invité fortement à entreprendre des négociations avec le Québec afin qu'il adhère à nouveau à la Confédération. C'est exactement ce que nous avons cherché à faire. C'était pour cette raison qu'il n'y avait aucun article sur l'union économique à l'époque. Manifestement, c'est là une chose pour laquelle nous devrions continuer à nous battre et cela fait partie intégrante de nos objectifs constitutionnels.

* * *

• (1430)

LA SANTÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je crois que tous les Canadiens sont au courant de la grave crise qui secoue notre régime d'assurance-maladie, par suite de la réduction du financement et de l'accroissement de la demande dont on est témoin.

Je rappelle que, juste avant la conclusion de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le gouvernement avait présenté le projet de loi C-22, qui limitait l'offre de médicaments génériques au Canada. Je voudrais savoir, étant donné que nous sommes aujourd'hui sur le point de conclure l'accord de libre-échange nord-américain, pourquoi le gouvernement insiste pour accroître les limites imposées à la concurrence que livrent les fabricants de médicaments génériques. En réalité, pourquoi le gouvernement présenterait-il un projet de loi dans ce but, qui nuirait à la capacité des provinces et des territoires de financer leur régime d'assurance-médicaments et, par la suite, leur régime universel d'assurance-maladie?

Je demande au gouvernement d'expliquer pourquoi il a opté encore une fois pour les multinationales plutôt que pour les soins de santé des Canadiens.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le 14 janvier dernier, j'ai annoncé que nous avions décidé de nous conformer à la proposition du rapport Dunkel présenté lors des négociations du GATT, prévoyant l'élimination de licences obligatoires pour tous les pays membres.

Le Canada n'était pas au diapason avec les autres pays en étant le seul pays industrialisé à délivrer des licences obligatoires. Selon la proposition de M. Dunkel, son élimination s'inscrivait dans la libéralisation des échanges de produits brevetés.

Nous avons constaté un retard dans les négociations du GATT, mais nous croyons que cette mesure est importante puisque, dans un monde très concurrentiel, nous voulons attirer ce genre d'investissement de qualité supérieure, très orienté vers la R-D et comportant une grande valeur ajoutée, et ainsi favoriser la création d'emplois, la croissance économique et le niveau de vie au Canada. C'est très important pour notre pays.

Nous avons donc décidé de vaincre l'incompréhension et la méfiance, et prendre des dispositions pour que les investissements d'une valeur de 320 millions de dollars qui ont été promis au Canada aboutissent en réalité chez nous.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé.

Le gouvernement fédéral a effectué, dans le domaine des soins de santé, des compressions qui ont eu pour effet d'entraîner une perte d'emplois chez les professionnels de la santé au Canada et dans la prestation des soins de santé.

[*Français*]

Le 15 janvier, le ministre a dit et je le cite: «Si le prix des médicaments augmente au-dessus du taux d'inflation, cela va tuer le système d'assurance médicale».

Eh bien, c'est exactement ce qui s'est passé. Selon un rapport de la compagnie ontarienne Greenshield, les médicaments manufacturés par les multinationales ont augmenté, en moyenne, de 11,4 p. 100 chaque année depuis 1987. Je voudrais demander ceci au ministre: Qu'est-ce que le ministre de la Santé va faire pour éviter que ses prévisions deviennent une réalité?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pense que le rapport auquel le chef des Néo-démocrates réfère, le rapport Greenshield, inclut même le salaire des pharmaciens dans le prix des médicaments. Donc, je pense que nous devons placer ce rapport en perspective, comme tous ceux auxquels on a référé.

Quant au prix des médicaments, le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie considère que la loi d'aujourd'hui représente à peu près une augmentation de 0 p. 100 pour cette année, et jusqu'à 2 p. 100 d'ici l'an 2000. Je pense que le dépôt du projet de loi aujourd'hui représente un engagement.

En même temps, j'ai assuré les ministres de la Santé, la semaine dernière, que tout serait mis en mesure pour assurer un prix raisonnable, ce que nous avons fait, après le projet de loi C-22, que vous avez déploré, mais au sujet duquel vous êtes obligés d'admettre aujourd'hui que le gouvernement avait raison. Donc, les Canadiens savent très bien que nous allons appliquer les mêmes mesures.

Monsieur le Président, comme ministre de la Santé, je n'ai pas de préoccupation que les prix aillent au-delà d'une augmentation raisonnable.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre.

Je suis étonnée de voir que le ministre ne s'intéresse pas au fait qu'en vertu des règles actuelles, les fabricants de médicaments génériques ont permis au régime de soins de santé du Canada d'économiser un milliard de dollars par an, une somme dont ont grandement besoin les services de soins de santé au Canada. L'Ontario, la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique ont déjà laissé entendre que ce projet de loi va leur coûter des centaines de millions de dollars par année.

Le gouvernement affirme avoir les mains liées dans le domaine des soins de santé. C'est faux. Il est vrai que les fabricants de médicaments génériques ont contribué à garder les prix à un bas niveau.

Pourquoi le gouvernement tient-il tant à appuyer les multinationales et non les groupes les plus vulnérables de notre société, les personnes âgées et les malades qui ont besoin de médicaments qui se vendent à des prix raisonnables?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada subventionne la recherche et le développement. La situation ne correspond pas tout à fait à celle qu'elle a décrite. Deuxièmement, je compte lui donner des chiffres précis.

Écoutez-moi bien. La différence entre l'industrie des produits pharmaceutiques qui créé les médicaments nouveaux et l'industrie des produits génériques, est d'environ 300 millions de dollars par année, 225 millions pour les médicaments non brevetés qui continueront d'être produits demain comme ils le sont aujourd'hui. Ce qui signifie que nous nous retrouvons avec 75 millions de dollars. La moitié de cette somme est consacrée au régime de soins de santé, ce qui laisse environ 30 millions de dollars pour l'ensemble des provinces canadiennes.

Ne croyez-vous pas, monsieur le Président, que nous devons encourager la recherche et le développement de médicaments au Canada avec ces 30 millions? Je crois qu'il s'agit d'une très bonne affaire pour les Canadiens.

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Il y a dix jours, le président du Mexique annonçait à Rio qu'il cherchait à conclure avec le Brésil non seulement un accord de libre-échange, mais aussi un marché commun.

Quelles seraient les conséquences de telles initiatives pour le Canada, dans le cadre de son accord avec les États-Unis et le Mexique?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Tout d'abord, monsieur le Président, notre premier objectif est de conclure les négociations avec le Mexique et les États-Unis et d'arriver à un accord de libre-échange nord-américain.

Si, à la suite de ça, d'autres pays, comme le Brésil ou le Chili, qui se sont dits intéressés, veulent devenir parties à l'accord, on verra. Mais, notre premier objectif est de conclure les négociations avec les États-Unis et le Mexique.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question, selon sa bonne habitude.

Il y a deux semaines, le premier ministre n'était pas en mesure de nous dire ce qui se passerait si d'autres pays voulaient devenir parties de l'accord de libre-échange nord-américain. Il y a trois semaines, le ministre des Sciences n'était pas au courant des démarches importantes entreprises par le Chili auprès des États-Unis et du Mexique. Les gouvernements latino-américains sont en train de bouger et il est évident que le gouvernement ne contrôle plus le calendrier.

Et donc, je demande au gouvernement de nous dire si, afin que les Canadiens puissent mieux juger de l'accord avec le Mexique, il s'engage à leur fournir, s'il en a vraiment un, un document exposant son calendrier commercial dans toute l'Amérique latine, avant de signer un accord de libre-échange nord-américain.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis ravi de répondre aux questions du député quand c'est faisable. Par contre, quand il pose des questions hypothétiques, il m'est difficile de lui fournir une réponse qui puisse le satisfaire.

Il me pose une question qui montre qu'il est en faveur de la conclusion de l'accord de libre-échange nord-américain actuellement envisagé et qu'il est question d'étendre à certains pays comme le Brésil et le Chili. Comme nous l'avons fait savoir auparavant à la Chambre, il est fort possible qu'au cours des futures négociations, nous étendions la zone de libre-échange à d'autres pays. Mais, à ce stade, il est je crois important de nous en tenir aux négociations que nous avons amorcées avant d'aller plus loin.

Il est clair qu'une zone de libre-échange qui engloberait ces autres pays qui passent actuellement par une réforme similaire à celle du Mexique mérite l'appui de pays comme le Canada.

* * *

• (1440)

LES SOINS DE SANTÉ

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales.

Plus tôt aujourd'hui, le gouvernement a déposé un projet de loi qui a effectivement mis fin au Canada à la délivrance obligatoire de licence pour la fabrication des médicaments, un système qui a permis aux consommateurs canadiens d'économiser jusqu'à un milliard de dollars annuellement sur le coût des médicaments d'ordonnance.

Au moment même où le gouvernement conservateur sermonne les provinces au sujet des coûts des soins de santé qui montent en flèche, comment pourrait-il justifier le dépôt d'un projet de loi qui fera grimper encore plus le coût des soins de santé dans les provinces?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, a été déposé devant le Parlement le rapport du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB), qui signale qu'au cours de la dernière année, comme au cours des cinq années précédentes, l'augmentation du prix des médicaments brevetés a été maintenue sous la barre des 3 p. 100, soit plus de 1,5 p. 100 sous l'indice des prix à la consommation. Cela démontre que le système en place a permis de ne pas avoir d'augmentation du prix des médicaments brevetés, ce dont nous sommes responsables.

De plus, la nouvelle politique du gouvernement qui a été annoncée aujourd'hui, c'est que, au-delà des 1,1 milliard de dollars d'investissements obtenus depuis 1987, avec l'augmentation reçue, seulement au cours de la dernière année, qui se rapproche de 24 p. 100 d'augmentation d'investissements au Canada, cela représente 2 milliards de dollars d'investissements pour les entreprises canadiennes dans le secteur des médicaments au cours des cinq prochaines années. Cela représente des emplois, de meilleurs médicaments pour les gens dans les hôpitaux et un plus pour le Canada et les Canadiens.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Il est tout à fait évident que le gouvernement conservateur a l'appui des multinationales pharmaceutiques pour supprimer les licences obligatoires au Canada. Ce qui est moins sûr, toutefois, c'est de savoir s'il a l'aval des ministres provinciaux de la Santé à cet égard.

Je demande donc au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social: l'Ontario, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse souscrivent-ils à son idée de supprimer les licenses obligatoires et de faire grimper les coûts des soins de santé?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai informé les ministres provinciaux de la Santé de la politique et ils ont bien sûr posé des questions. Je leur ai dit qu'au cours de l'été, plus particulièrement à une réunion des sous-ministres les 25 et 26 juin, nous nous réunirons pour arrêter les conditions que les provinces voudraient insérer dans le projet de loi pour en assurer le contrôle.

Les provinces y souscriront quand elles seront convaincues qu'il sera tenu compte de leurs recommandations. Mais, dans l'ensemble, nous ne faisons pas de recommandations avant le dépôt du projet de loi.

* * *

LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Nous avons posé des questions la semaine dernière à propos d'information que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social possédait en 1989 au sujet des implants mammaires et qui aurait dû inciter le ministère à agir, et à propos de l'inaction du gouvernement actuel.

J'ai ici un document qui révèle une vive inquiétude à ce sujet au sein de la Division des instruments médicaux en 1987, soit il y a cinq ans, cinq ans de douleur et de souffrance pour les femmes dont les implants étaient défectueux.

Le ministre avouera-t-il que son ministère a négligé d'agir en faveur des Canadiennes qui avaient besoin de ces implants ou, plus particulièrement, en faveur des femmes qui avaient déjà ces implants?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pourrais fournir autant de documents que la députée, mais je ne le ferai pas parce que tous les documents que nous possédons sur les implants mammaires ont déjà été déposés.

Nous savons comment fonctionne le ministère. Je vais répondre en même temps aux faussetés que la députée de Hamilton-Est a dites la semaine dernière à ce sujet. Je voudrais rectifier ce qu'elle a dit.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prend des décisions au niveau administratif quand il s'agit de déterminer s'il faut accepter ou non certains genres d'implants. La décision n'est pas prise par le ministre. Jamais aucun document n'a été présenté au ministre de l'époque pour qu'il prenne une décision. Elle a été prise, sur la foi de données scientifiques, par les fonctionnaires du ministère, comme cela se fait toujours.

Tous les documents sont fournis aux fonctionnaires chargés de prendre la décision au niveau administratif. Ne dites donc pas que les documents sont adressés au ministre pour qu'il prenne une décision. Cela n'est jamais arrivé.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Je n'ai jamais dit que le document avait été remis au ministre. J'ai dit que son ministère n'avait pas fait ce qu'il fallait et je lui ai demandé de l'admettre.

Vendredi dernier, la ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration a dit que le gouvernement n'avait rien à faire du passé et se préoccupait plutôt du présent et de l'avenir. Il y a pourtant des femmes dans certaines provinces, à l'heure actuelle, qui ne peuvent obtenir l'aide dont elles ont besoin à cause de problèmes d'implants. Nous n'avons pas eu un ni deux, mais trois ministres de la Santé nationale et du Bien-être social qui n'ont pas pris les mesures voulues pour soulager les souffrances de ces femmes. Le ministre veillera-t-il à ce que les femmes puissent se faire retirer ces implants gratuitement, que ceux-ci aient été insérés pour des raisons esthétiques ou autres?

Deuxièmement, le ministre peut-il nous dire quelles dispositions ont été prises la semaine dernière avec les ministres de la Santé des provinces pour garantir aux femmes les services dont elles ont tellement besoin?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée sait très bien que les implants mammaires au gel de silicone ont été retirés du marché en janvier dernier et que l'interdiction a été imposée et appliquée depuis avril dernier.

Mme Langan: Mais ils n'ont pas été retirés de nos corps.

M. Bouchard (Roberval): J'essaie de traiter la question de mon mieux. Si la députée voulait bien m'écouter, c'est exactement ce que nous essayons de faire. Nous avons publié différentes études depuis avril. La députée sait que le rapport que m'a remis le comité du Dr Baines propose de nombreuses recommandations que nous essayons de mettre en oeuvre pour donner aux femmes les meilleures garanties possibles au sujet des implants mammaires. Tant que nous n'aurons pas ces garanties, nous n'en autoriserons pas l'usage.

Entre temps, les femmes qui ont déjà reçu des implants seront invitées à se présenter chez leur médecin. Nous estimons que les médecins sont les mieux placés pour répondre à leurs questions. Voilà comment nous entendons faire, et je sais que c'est ce que la députée souhaite. Si la députée veut collaborer avec moi au ministère, nous veillerons à ce qu'elle reçoive toutes les réponses qu'elle demande. Une fois encore, ce n'est pas de la manière que la députée s'y prend que nous arriverons à une solution.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur concernant les négociations avec les États-Unis et le Mexique.

Le 12 mai dernier, en réponse à une question de mon collègue de Saint-Léonard, le ministre a dit à la Chambre qu'il cherchait à améliorer la position canadienne dans les secteurs du textile et du vêtement.

Il a ceci dit et je le cite: «Nous sommes partis du principe que nous devons obtenir un accès au marché américain qui soit meilleur que celui que nous avons dans l'Accord de libre-échange.»

Le ministre a-t-il réussi à obtenir un meilleur accès pour les secteurs du textile et du vêtement?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue connaît l'état d'avancement des négociations. Ni le gouvernement ni le secteur du vêtement ne sont satisfaits des négociations actuelles. Voilà pourquoi nous continuons de réclamer un plus grand accès au marché que ce qui nous est offert à ce stade-ci.

Nous travaillerons toujours en étroite collaboration avec les secteurs du vêtement et du textile pour veiller à établir un certain équilibre entre ces deux segments de l'industrie qui sont intrinsèquement liés.

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le ministre avoue ne pas être satisfait de l'état d'avancement des négociations. Il s'aperçoit que les erreurs qu'il a commises en négociant l'Accord canado-américain de libre-échange reviennent le hanter.

Je voudrais que le ministre affirme catégoriquement qu'il ne signera pas un accord de libre-échange nord-américain qui minerait encore davantage la capacité du Canada d'exporter des vêtements aux États-Unis.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député parle de l'Accord de libre-échange. Je connais certaines entreprises du secteur du vêtement qui ont réalisé des progrès énormes pour ce qui est d'exploiter l'accès accru que leur offre l'Accord de libre-échange afin d'augmenter leur chiffre d'affaires. J'en connais même un certain nombre qui sont établies dans la région du député.

Nous ferons l'impossible pour améliorer l'accès au marché. Je le répète, nous travaillerons en étroite collaboration avec le secteur du vêtement, de même qu'avec le secteur du textile qui joue, lui aussi, un rôle important dans la province du député, afin de négocier la meilleure entente possible pour ces deux secteurs d'activité.

* * *

• (1450)

LA CEINTURE DE VERDURE DE LA CCN

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. La ceinture de verdure de la région de la capitale nationale a été créée en 1960 par le gouvernement fédéral pour protéger des écosystèmes fragiles, pour limiter l'étalement urbain et pour embellir la capitale nationale. Des mesures prises récemment par la Commission de la Capitale nationale font craindre à Nepean et à d'autres municipalités que l'on soit en train de renoncer aux objectifs qui ont préludé à la création de cette ceinture verte.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de préserver les terrains de la ceinture de verdure ou s'il a l'intention de les vendre morceau par morceau?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je peux dire à la députée de Nepean, dont j'apprécie l'intérêt pour la question, que la CCN procède actuellement à un vaste examen de l'utilisation de la ceinture de verdure afin de redéfinir la vocation de ces terrains et de faire en sorte qu'ils continuent de contribuer à la qualité de vie dans la capitale nationale encore longtemps.

Tout changement de vocation de terrains compris dans la ceinture de verdure sera soigneusement examiné et tous les paliers de gouvernement ainsi que les habitants des secteurs touchés seront consultés. La députée peut avoir l'assurance qu'aucun changement radical n'est envisagé. Nous continuons d'administrer très soigneusement tous ces terrains.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je m'adresse au même ministre. J'ai ici une lettre qui reflète clairement la volonté de la majorité des habitants de la région. On y lit ceci: «Nous ne voulons pas que la ceinture de verdure soit amputée de terrains ou vendue pour la construction d'ensembles résidentiels ou commerciaux.» Le ministre peut-il déclarer officiellement à la Chambre aujourd'hui que cela n'arrivera pas?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je partage les sentiments exprimés. Je répète à ma collègue que toute mesure touchant la ceinture de verdure sera examinée individuellement et que tous les paliers de gouvernement et les habitants des environs des zones visées seront consultés.

Il est très peu probable que des terrains de la ceinture de verdure soient vendus pour la construction de maisons, sauf peut-être dans des circonstances très exceptionnelles. Personnellement, je n'approuve pas du tout de telles ventes.

Questions orales

LES PIÈCES OLYMPIQUES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances et de la Privatisation. Le gouvernement sait depuis un certain temps que les banques n'honoreront pas à leur valeur nominale ou autrement les pièces olympiques émises pour les Jeux olympiques de 1976 et de 1988.

Comme le ministre le sait, lorsque ces pièces ont été émises, il était entendu qu'elles auraient cours légal, qu'elles pourraient toujours être rachetées à leur valeur nominale. Elles se vendaient à prime au moment de leur émission, mais elles devaient toujours conserver leur valeur nominale comme tout bon investissement. Le gouvernement est-il prêt à racheter ces pièces à leur valeur nominale?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, comme le député le sait parce qu'il a été tenu au courant, le ministère des Finances étudie actuellement cette question. Je puis lui assurer toutefois que la stabilité de la monnaie canadienne n'est pas fondée sur la valeur des pièces olympiques.

* * *

LES PÊCHES

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et a trait au fait que le sous-ministre a négocié avec les autochtones de la Colombie-Britannique des ententes de cogestion dans l'industrie de la pêche et qu'il est par la suite revenu sur ces ententes et n'a pas voulu rencontrer les nations autochtones en cause.

Le ministre des Pêches et des Océans va-t-il ordonner au sous-ministre de retourner en Colombie-Britannique pour rencontrer les autochtones, terminer la négociation de ces ententes et les honorer?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je n'accepte pas les allégations formulées dans cette question.

Le sous-ministre et le sous-ministre adjoint des Pêches étaient tous deux en Colombie-Britannique la semaine dernière. Ils ont fait un travail de premier ordre en tentant de concilier les intérêts divergents dans les pêches de la Colombie-Britannique, y compris ceux des peuples autochtones.

Ils rencontreront au besoin les dirigeants autochtones. Je n'ai certainement pas l'intention de donner des ordres pour des allégations aussi peu fondées. Les allégations du député n'ont aucun fondement, pis encore, elles sont absolument fausses.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je voudrais apporter des précisions. Le ministre doit savoir que la nation shuswap, qui vit sur les terres intérieures de la Colombie-Britannique, a agi de bonne foi puisqu'elle respecte depuis dix ans les programmes de gestion coopérative du ministère.

Je viens d'apprendre du sous-ministre que le programme d'amélioration du secteur de la pêche conçu à l'intention des Shuswaps, qui comprenait le financement de projets de pisciculture et d'activités de stimulation de l'industrie, sera réduit de plus de un million de dollars pour l'exercice courant. Ces compressions mettent en danger l'ensemble du programme et rendent impossible la construction de leur alevinier, qui devait en outre servir d'établissement de formation.

Sur ces deux points précis, le ministre pourrait-il au moins nous dire qu'il est disposé à rencontrer les représentants de la nation shuswap pour discuter de ces compressions et des conséquences qu'elles auront pour l'avenir de leurs établissements de production conjointe?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, heureusement ou malheureusement, nous avons certaines règles à respecter quand nous décidons combien d'argent sera consacré à quelles fins. Nous ne pouvons pas toujours consacrer autant d'argent que nous le voudrions aux bonnes causes.

En outre, nous ne perdons pas notre temps à chercher sans cesse des moyens de ménager la chèvre et le chou. C'est incroyable de voir à quel point c'est la spécialité du NPD. D'une part, les néo-démocrates défendent les intérêts des autochtones et, d'autre part, chaque fois qu'ils reçoivent une plainte, que ce soit dans le secteur des pêches ou dans tout autre secteur propice aux conflits d'intérêts, ils m'écrivent pour défendre également les droits de l'autre partie. Tâchez d'être cohérents!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LE LOGEMENT

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Il a été encourageant de constater que l'activité s'est accrue dans le secteur de l'habitation ces derniers mois. Ainsi, à la fin de la dernière période de cinq mois, celle finissant le 31 mai, le nombre de mises en chantier était légèrement supérieur à 52 000, tandis que pour la même période l'an dernier, il était inférieur à 40 000. Nous sommes loin d'atteindre les niveaux d'avant la récession dans le secteur de la construction résidentielle, mais c'est un bon début.

Le ministre pourrait-il nous dire si les mesures qui ont été annoncées plus tôt cette année pour stimuler la construction domiciliaire ont eu des effets et, dans l'affirmative, laquelle des deux mesures, soit l'octroi de prêts sur 95 p. 100 de la valeur de la propriété ou la possibilité d'utiliser les fonds d'un REER pour financer l'achat d'une propriété, a été la plus efficace?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis heureux d'informer mon collègue qu'il y a de bonnes nouvelles dans le secteur de l'habitation ces temps-ci. Il y a encore beaucoup à faire, évidemment, mais certaines mesures ont eu un effet appréciable.

Je pense que la plus encourageante a été de permettre aux acheteurs d'une première résidence de s'en tenir à un versement initial équivalent à 5 p. 100 de la valeur de la propriété. Depuis février, cette mesure a permis à 30 000 acheteurs de se procurer une maison, soit environ un millier en Nouvelle-Écosse et environ 800 au Nouveau-Brunswick. Ce qui est encourageant, c'est qu'une étude effectuée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement a révélé qu'environ 75 p. 100 de ces transactions n'auraient pas eu lieu sans ce programme.

Autre fait à mentionner, les mesures budgétaires autorisant l'utilisation des fonds du REER ont également eu un effet positif, mais qui n'est pas facile à quantifier.

Naturellement, la politique la plus utile de toutes, comme les députés le savent, a été le niveau sans précédent du taux d'inflation et des taux d'intérêt, qui ont contribué largement à revigorer le secteur de l'habitation et qui ont rendu le prix des maisons abordable.

LES PÊCHES

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Le 4 mai, au Comité permanent des pêches et des océans, le ministre a dit à plusieurs reprises que sa priorité numéro un était la sécurité et l'efficacité des quais. Depuis ce temps, je n'ai pas vu beaucoup d'amélioration dans ma circonscription, c'est-à-dire Egmont, ou, en fait, dans toute l'Île-du-Prince-Édouard.

Vu le délabrement des quais, comme à Tignish Run et Miminigash, ainsi que la nécessité du dragage, comme à Howards Cove et Milligan's Shore, le ministre pourrait-il assurer les pêcheurs de ces ports que des travaux d'urgence seront entrepris sur-le-champ?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, la question du député ressemble à une phrase d'une chanson des Irish Rover. Heureusement, j'ai sous la main un rapport sur les quais de Howards Cove, Miminigash, Milligan's Shore et Tignish. Je dois être devin.

Nous avons 90 projets en marche dans près de 50 ports dans l'Île-du-Prince-Édouard et nous dépenserons plus de 2,6 millions de dollars. Je n'ai pas beaucoup de temps. À Howards Cove, le dragage du bassin du port a débuté. En ce qui concerne Miminigash, les ingénieurs travaillent à la conception du projet de reconstruction du brise-lames. Un appel d'offres devrait être lancé en août.

Vos collègues font un tel tapage que je ne peux continuer.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je devrais probablement insister pour faire inscrire cette question au *Feuilleton*, mais je donne au député la parole pour une courte question supplémentaire.

• (1500)

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, une question supplémentaire au très généreux lutin, le ministre des Pêches et des Océans.

Je suis certain qu'il sait qu'un certain nombre de pêcheurs ont perdu la vie, à Alberton, il y a quelques années, à cause d'un dragage insuffisant et du peu de cas qu'on avait fait des demandes en ce sens. Je suis certain que le ministre n'aimerait pas que cela se reproduise.

Je veux savoir si le ministre peut dire aujourd'hui, avant que la Chambre n'ajourne et après la période de questions, à quelles dates ces travaux seront entrepris.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, en ce qui concerne Milligan's Shore, nous espérons financer le dragage nécessaire grâce au budget prévu pour la région. Nous aurons les résultats d'une enquête sur le dragage nécessaire à cet endroit vers la fin de juin.

La reconstruction du quai de la coopérative de Tignish coûterait plus de 2 millions de dollars et il est peu probable que nous puissions financer cela prochainement, à moins que quelqu'un me donne plus d'argent qu'on semble vouloir m'en donner actuellement.

* * *

LES PROGRAMMES D'AIDE À L'AUTONOMIE DES AÎNÉS

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

En février 1988, le gouvernement s'est engagé à consacrer au cours des cinq prochaines années 120 millions de dollars aux programmes d'aide à l'autonomie des aînés. Ces cinq années sont aujourd'hui écoulées, et le gouvernement n'a dépensé que la moitié des fonds qu'il s'était engagé à dépenser.

Pourquoi le gouvernement a-t-il réduit les fonds destinés aux programmes d'aide à l'autonomie des aînés? Le ministre maintiendra-t-il ces programmes et continuera-t-il de les financer?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Monsieur le Président, notre gouvernement respecte ses engagements. Ce programme d'affirmation des aînés a été soutenu depuis près de cinq ans. Afin de permettre aux groupes de nous présenter des projets qui pourraient être étalés sur deux ou trois ans, j'ai demandé au Conseil du Trésor de reporter 3,5 millions de dollars pour l'année 1993-1994. Il n'y a pas eu de coupures à l'intérieur des budgets du programme. Nous avons des programmes et des projets qui sont extraordinaires et nous continuerons toujours d'appuyer l'énergie, l'affirmation et la volonté d'action des personnes âgées du Canada.

[*Traduction*]

LES CARTES DE CRÉDIT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Affaires commerciales.

Le taux d'escompte se situe actuellement à 5,91 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Rodriguez: Le taux d'intérêt moyen des cartes de crédit est de 17,5 p. 100, soit trois fois plus élevé que le taux d'escompte.

Des voix: Quelle honte!

M. Rodriguez: Le ministre pourrait-il me dire s'il est prêt à convoquer les dirigeants des principales institutions financières du Canada et à leur ordonner de baisser les taux d'intérêt des cartes de crédit ou s'il préfère les laisser penser qu'ils ont beaucoup de chance d'avoir un ami tel que lui?

M. Shields: Nous n'avez qu'à ne pas utiliser votre carte de crédit.

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, même si mon collègue ne l'a pas mentionné, je pense qu'aujourd'hui, le Comité de la consommation et des affaires commerciales va déposer son rapport sur les cartes de crédit. J'ai reçu une première copie de ce document.

Je trouve dommage que mon collègue de Nickel Belt, encore une fois, ait voulu faire le mouton noir et n'ait pas apposé sa signature sur le rapport, qui aurait pu être unanime. Mais je vais devoir étudier les deux rapports: celui du comité et celui de mon collègue de Nickel Belt. Dans un avenir rapproché, je disposerai du temps nécessaire pour examiner les recommandations qu'on a soumises au gouvernement. Je pense que le comité a accompli un excellent travail et nous reviendrons prochainement pour répondre aux recommandations de celui-ci.

* * *

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable John Burdett, membre du Conseil législatif du Parlement de l'Australie-Méridionale.

Des voix: Bravo!

RECOURS AU RÈGLEMENT

DÉPÔT D'UN DOCUMENT

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, je sais qu'il n'est pas facile de voir quand des gens se lèvent pour partir. Je voudrais demander le consentement de la Chambre. Au cours de la période des questions, le ministre a dit qu'il avait déposé tous les documents sur les implants mammaires.

Je crois que le document dont j'ai parlé n'a pas été déposé. Je demanderais la permission ou le consentement unanime de la Chambre afin que le document dont j'ai parlé tout à l'heure soit déposé.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Bouchard (Roberval): Cela me convient tout à fait!

Mme le vice-président: Comme il semble y avoir consentement unanime, le document peut être déposé.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Frank Oberle (au nom du ministre des Communications) propose: Que le projet de loi C-88, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un comité législatif du Secteur ministériel.

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole cet après-midi sur ce projet de loi visant à modifier la Loi sur le droit d'auteur. Vous savez que mon collègue des Communications et moi-même partageons, sous différents aspects, le secteur de la propriété intellectuelle et je suis de très près toute cette question du droit d'auteur et cette loi, dont on entreprend la deuxième lecture aujourd'hui.

Toutefois, avant d'aborder plus en détail ce projet de loi, permettez-moi de situer brièvement le courant dans lequel celui-ci s'inscrit. Il y a quatre ans, les députés de cette Chambre ont adopté une réforme de la Loi sur le droit d'auteur qui n'avait pas été amendée en profondeur depuis 1921. Ce faisant, nous avons réitéré une reconnaissance juridique du droit exclusif qu'a l'auteur d'autoriser l'utilisation de son oeuvre et d'en obtenir, comme il se doit, les bénéfices qui s'y rattachent, l'essence même de cette loi étant de protéger l'activité créatrice.

De toute évidence, la notion de droit d'auteur a considérablement évolué depuis les 20 dernières années. Si à l'origine, elle ne touchait que les oeuvres imprimées, les progrès technologiques ont énormément contribué à élargir ce concept. Toutefois, ces progrès technologiques n'ont pas seulement modifié la notion et les champs d'exercice du droit d'auteur, mais aussi les rapports entre les créateurs et les utilisateurs. C'est de cette réalité dont nous tenons compte dans l'exercice de révision de la Loi sur le droit d'auteur, dans lequel notre gouvernement s'est engagé. Ainsi, tout en ayant pour objectif fondamental de protéger les créateurs, la législation vise également à réaliser un juste équilibre entre les parties.

Le projet dont nous avons proposé la deuxième lecture aujourd'hui témoigne de l'effort déployé par ce gouvernement pour que soit adéquatement reconnue l'importance du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle en général. Ce projet de loi modifie notamment la définition d'une oeuvre musicale, telle qu'énoncée dans l'actuelle loi.

En vertu de cette modification technique, toute composition musicale, avec ou sans paroles, constitue une oeuvre musicale, peu importe le médium que l'on utilise pour la fixer.

[*Traduction*]

Selon la définition qu'on lui donnait précédemment, «oeuvre musicale» signifiait: «Toute combinaison de mélodie et d'harmonie, ou l'une ou l'autre, imprimée, manuscrite, ou d'autre façon produite ou reproduite graphiquement.»

Cette définition a une portée très limitée, car elle pourrait effectivement réduire l'oeuvre musicale à un simple morceau de papier. Cet amendement purement de forme est nécessaire pour clarifier une situation qui s'est révélée injuste pour les auteurs et les compositeurs d'oeuvres musicales.

[*Français*]

En ce sens, les modifications que le gouvernement a déposées ce matin s'ajoutent à celles qui ont été apportées à la suite de la conclusion, le 13 février 1989, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

• (1510)

En effet, j'aimerais rappeler que les deux pays ont été tenus, en vertu de l'article 2006, de modifier leur Loi sur le droit d'auteur en ce qui a trait aux câblodistributeurs. Cette disposition, vous vous rappellerez, visait l'établissement d'un droit de rémunération pour la retransmission de signaux de radio et de télévision éloignés. Ce droit est entré en vigueur au Canada en janvier 1990.

Au même moment, le Canada a apporté d'autres modifications à la Loi sur le droit d'auteur, dont le remplacement du droit de radiodiffuser par le droit de communiquer au public par télécommunication. Il était devenu urgent et essentiel de redéfinir l'oeuvre musicale. Grâce à cette nouvelle définition, la SOCAN pourra percevoir plus efficacement, au nom des auteurs et des compositeurs, des redevances pour toute exécution ou communication de leurs oeuvres musicales.

[*Traduction*]

Le dépôt de cet amendement de forme témoigne de l'engagement du gouvernement du Canada à s'assurer d'accorder avec le moins de retard possible un dédommagement juste et équitable aux auteurs et aux compositeurs de chansons pour l'utilisation de leurs oeuvres musicales.

[*Français*]

Par conséquent, les câblodistributeurs seront tenus de payer à la SOCAN les droits de transmission pour les services payants et spécialisés, tels que MusiquePlus, SuperÉcran, Canal Famille et autres.

[*Traduction*]

Quant à d'autres sortes d'utilisations, c'est la Commission du droit d'auteur qui décidera du montant à verser à la suite d'audiences complètes et ouvertes où les utilisateurs et les créateurs auront la possibilité d'expliquer leurs points de vue.

[*Français*]

En outre, le projet de loi reflète, au sein de diverses dispositions, la distinction entre la loi et le droit d'exécuter des oeuvres en public et celui de les communiquer au public par télécommunications. Ces nouvelles dispositions n'auront d'effet que lors de la proclamation du projet de loi.

[*Traduction*]

Pour conclure, cet amendement vise à profiter immédiatement aux auteurs et aux compositeurs canadiens. Je souligne également que l'adoption de cet amendement maintenant ne retardera en rien l'engagement du gouvernement à présenter les modifications de la phase 2 proposées à la Loi sur le droit d'auteur.

L'élaboration de ces modifications a lieu comme prévu, et le comité consultatif dont j'ai annoncé la création le 27 mars 1991, de concert avec mon collègue, le ministre des Communications, commencera ses travaux le plus tôt possible.

[*Français*]

Il s'agit, madame la Présidente, d'un projet de loi qui est, somme toute, technique, qui permettra de régulariser une situation qui était ce qu'on qualifie souvent de «trou dans la loi» et qui permettra aux auteurs et compositeurs d'obtenir justice, et cela avant qu'on arrive à tous les détails des amendements à la Loi sur le droit d'auteur.

Alors, j'invite mes collègues des deux côtés de cette Chambre à procéder rapidement à l'adoption de cette loi qui, je pense, n'est que juste et raisonnable, et qui n'aura pas pour effet d'enlever quelque droit que ce soit à quiconque, mais plutôt de régulariser une situation qui était déplorable.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, je veux dire au ministre d'en face qui vient de déposer le projet de loi de concert avec son collègue, le ministre des Communications, qu'il a permis de voir très clairement et brièvement une erreur de rédaction qui a été commise.

Il n'y a pas beaucoup de gens qui s'intéressent aux droits d'auteur. De toute façon, le leader parlementaire adjoint est très bien renseigné sur cette question, mais je peux dire qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui s'intéressent vraiment à la propriété intellectuelle dans ce petit secteur cultivé, mais d'une importance cruciale. En fait, actuellement, je pense qu'il rapporte environ 8 millions de dollars. Ce projet de loi est important pour un petit secteur d'élite de notre société qui est très important.

Je suis vraiment très heureuse de parler de ce projet de loi et d'appuyer l'amendement qui est proposé après que nous avons eu des audiences. J'ai été très heureuse d'entendre le ministre dire, très ouvertement et très franchement, que cet amendement qui porte sur une erreur de détail qui a été commise sera étudié au comité et fera l'objet d'audience où on entendra les parties intéressées. Celles-ci comprendront, notamment, les restaurants, les sociétés de câblodistribution et, je crois, toute une série de bars qui s'inquiètent des conséquences économiques de ce projet de loi ainsi que des répercussions qu'il pourrait avoir sur certains procès. On nous dit qu'à ce propos la rédaction de ce projet de loi est un modèle de neutralité. Nous le tenons du personnel du ministère et je crois qu'il ne nous induirait pas en erreur

en ce qui concerne les inquiétudes des sociétés de télévision à propos des procès.

Il s'agit d'un projet de loi très court. Il ne correspond en rien à la deuxième étape tant attendue depuis 1987. Cela n'a rien à voir avec la clause d'exemption dont nous avons besoin à l'égard de bien d'autres aspects du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

Comme je l'ai dit, il s'agissait de corriger une erreur de rédaction ou une omission commise par le gouvernement au moment d'apporter des modifications en vue de l'application des droits de retransmission figurant dans l'Accord de libre-échange de 1988. Il fallait corriger une erreur technique liée à la nouvelle définition d'une oeuvre musicale puisque la définition datant de 1924 ne prévoyait pas le droit de transmission, mais uniquement le support imprimé.

C'est donc à cause de cette malheureuse erreur que les titulaires de droits d'auteur et les créateurs n'ont pas pu toucher des droits sur certaines de leurs chansons qui sont transmises par des systèmes de câblodistribution, ceux-ci étant reliés à des satellites ou à d'autres systèmes qui acheminent des signaux dans nos maisons, par opposition à la réception directe ou hors antenne.

À titre d'exemple, l'oeuvre du compositeur Hagood Hardy, la pièce *The Homecoming*, ou encore les chansons de Luc Plamondon qui, comme vous le savez, sont diffusées à CTV ou Quatre Saisons et qui sont très populaires, rapportent des droits de représentation. Dans le cas de Brian Adams, un compositeur de langue anglaise également populaire, ses oeuvres qui passent à la Rogers Cable ou à Vidéotron, contrairement à celles qui sont diffusées à PBS et à NBC, lui valent une redevance pour le signal avancé retransmis par câble; c'est ce qu'on appelle dans le milieu un droit de retransmission. Tout semble donc aller pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Prenons maintenant le cas de Roch Voisine qui, entre parenthèses, est en tête des palmarès en France, un précieux atout pour le Canada, un compositeur et un chanteur très prolifique. Ses succès, comme *Hélène*, *Pourtant* et *Avant de partir*, qui sont transmis par l'entremise de Vidéotron à Music Plus ou par l'entremise de CF-Cable à Much Music, ne lui rapportent pas un seul sou en redevances. Je crois que quiconque écoute de la musique et apprécie la rigueur intellectuelle et la compétence dont témoigne cette propriété intellectuelle, comprendrait que ce n'est pas juste. On s'attendrait à ce que cet artiste tire un revenu décent de ses oeuvres que tant de gens apprécient.

S'il ne touche pas de droits, c'est parce que le libellé de la Loi sur le droit d'auteur n'est pas clair. Voilà pourquoi nous proposons ce tout petit amendement pour corriger l'erreur commise.

Certains câblodistributeurs soutiennent qu'ils se conforment à la Loi sur le droit d'auteur, aux termes de laquelle une oeuvre musicale est une oeuvre «imprimée, manuscrite, ou d'autre façon produite ou reproduite graphiquement»; dans le cas des télécommunications, une oeuvre est caractérisée par ses qualités sonores. Nous savons que de nos jours les télécommunications constituent la force la plus présente dans notre société et c'est ainsi que cette force est transmise; il n'est donc que juste que nous fassions cette correction.

Aussi, j'appuie ce que nous faisons ici et j'espère que le projet de loi C-88, qui vise à combler cette lacune, sera bien accueilli et qu'il sera adopté, de sorte que les services autres que les radiodiffuseurs ainsi que les services de transmission satellite-câble comme ceux de Much Music, Musique Plus, First Choice, Premier Choix, YTV, Canal Famille, Super Channel et Super Écran, devront dorénavant payer des redevances au détenteur légitime d'un droit d'auteur, qu'il s'agisse d'un compositeur, de l'auteur ou de l'éditeur de musique.

• (1520)

Notre parti préconise d'accorder une attention sérieuse et positive au projet de loi, de le renvoyer au comité et d'entendre tous ceux qui sont touchés par le projet de loi. En raison des erreurs de rédaction commises dans le passé, les députés de ce côté-ci croient que l'étude du comité est essentielle et nous espérons qu'on fasse en sorte que ce genre d'erreur ne se reproduise pas.

Lorsque nous nous pencherons sur l'utilisation de la radio et des bandes vidéo sur écrans géants, j'espère que les représentants des magasins de détail, des restaurants, des bars et de l'ACTC viendront témoigner afin que nous sachions où sont les problèmes et que nous soyons en mesure d'apporter les modifications voulues avant d'adopter le projet de loi.

On nous a dit qu'en ce qui concerne les paiements aux artistes, si le projet de loi est adopté à temps, ces derniers pourront commencer dès le début de septembre à adresser leurs demandes à la Commission du droit d'auteur, et que les paiements pourraient débuter dès janvier 1993.

Sur ce, j'espère que les audiences débuteront le plus tôt possible afin que nous puissions remédier à cette erreur qui a été commise et qui a été la cause d'épreuves injustifiées.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Madame la Présidente, je tiens à faire savoir aussi à la Chambre que nous appuyons le projet de loi C-88 à l'étape de la deuxième lecture et à l'exhorter à adopter rapidement ce projet de loi à cette étape-ci afin qu'il puisse être renvoyé au comité et y être examiné à fond.

Je signale que le projet de loi dont nous sommes saisis est dans une certaine mesure le résultat de la collaboration parlementaire qui a prévalu entre tous les partis représentés à la Chambre.

Il y a quelques mois, le Comité permanent des communications et de la culture a reçu les instances de la SOCAN, organisation qui représente les compositeurs. Celle-ci nous a signalé une lacune technique de la Loi de 1987-1988 sur le droit d'auteur. J'avais alors proposé qu'on essaie d'apporter rapidement un petit amendement au projet de loi, persuadé qu'on obtiendrait sûrement l'accord de tous les partis à cet égard. Tous les membres du comité ont alors cru qu'il s'agissait manifestement d'une erreur ou d'un oubli de la part des rédacteurs du projet de loi de 1987 sur le droit d'auteur et que, avec l'accord et la collaboration de tous les partis représentés à la Chambre, on pourrait corriger cela rapidement.

Nous avons tous collaboré pour nous assurer que ce projet de loi soit présenté à la Chambre de telle sorte que nous puissions corriger cette erreur de la Loi sur le droit d'auteur. Toutefois, les choses ne sont pas toujours aussi simples et les amendements que nous avons examinés semblaient ouvrir des avenues que nous n'avions pas prévues lorsque nous avions étudié le projet de loi la première fois et entendu des témoins plus tôt, cette année.

À l'instar de beaucoup d'autres députés de tous les partis représentés à la Chambre, j'en suis sûr, nous avons été saisis de préoccupations concernant la tentative que l'Association des compositeurs avait faite à un moment donné de percevoir des droits auprès des foires de petites villes. De petits restaurateurs nous ont écrit pour nous dire qu'ils craignent d'être obligés de payer des droits d'auteur parce que la radio joue dans leur établissement et que l'endroit est ouvert au public.

Nous avons tous convenu que pour combler cette lacune de la loi sur le droit d'auteur, il serait peut-être bon d'écouter ce qu'ont à dire les divers intéressés, qui seront peut-être touchés par cet amendement. Au lieu de l'adopter à toute vapeur aux trois étapes, les trois partis ont convenu qu'il serait préférable qu'un comité étudie la question afin de rectifier certaines idées répandues au sujet du projet de loi et peut-être de corriger certaines idées fausses. Par exemple, au sujet des foires et expositions agricoles, il convient de souligner que leurs organisateurs ont conclu une entente avec la SOCAN et que le problème est réglé.

Il est important qu'un comité veille à remettre les pendules à l'heure et fasse un rapport à la Chambre dans les meilleurs délais, de préférence avant l'adoption du projet de loi, afin que cette lacune fondamentale de la loi sur le droit d'auteur soit corrigée.

Tous les députés conviennent, je crois, que les artistes doivent être rémunérés pour leur travail, pour leur création intellectuelle et pour leur oeuvre artistique.

La loi sur le droit d'auteur comportait une lacune importante dont les câblodistributeurs ont tiré profit. Il convient de préciser que la plupart des diffuseurs, ceux qui assurent les émissions de télévision et de radio régulières, n'ont pas profité de cette échappatoire et ont payé les droits d'auteur.

Ce sont les câblodistributeurs qui ont décidé de s'en tenir strictement à la lettre de la loi plutôt qu'à son esprit à seule fin de se soustraire à l'obligation de payer des redevances.

Ils s'enrichissent avec le travail d'autrui, grâce au talent des artistes. Les artistes qui ont créé ces oeuvres musicales ont droit à une rémunération.

Que faisons-nous pour corriger cette situation et faire en sorte que les artistes soient rémunérés convenablement?

Je demande instamment à la Chambre d'adopter le projet de loi C-88. Nous avons hâte de le recevoir au comité, pour pouvoir l'étudier à fond avant de le renvoyer à la Chambre pour la troisième lecture. J'espère qu'après l'étude au comité, le projet de loi sera tel que tous les députés l'appuieront et l'adopteront rapidement.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et envoyé à un comité législatif du secteur ministériel.)

M. Edwards: Madame la Présidente, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de motions autorisant des déplacements.

Mme le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AUTORISATION DE SE DÉPLACER

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que cinq députés et un membre du personnel du Comité permanent des comptes publics soient autorisés à se rendre à Fredericton au Nouveau-Brunswick, du 5 au 8 juillet 1992, pour assister à la quartorzième assemblée annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics.

(La motion est adoptée.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que trois députés et deux membres du personnel du Comité permanent des forêts et des pêches soient autorisés à se rendre à Gaspé, aux Îles-de-la-Madeleine à Moncton et à l'Île-du-Prince-Édouard pendant l'ajournement de la Chambre, entre le 15 juillet et le 28 août 1992, afin de procéder à une évaluation des programmes et activités subventionnés dans le cadre du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique et du Programme fédéral de développement des pêches du Québec.

(La motion est adoptée.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que cinq députés et trois membres du personnel du Sous-comité sur la Voie maritime du Saint-Laurent soient autorisés à se rendre à Thunder Bay, à St. Catharines et à Montréal pour y tenir des réunions sur la compétitivité du réseau de la voie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour une période maximale de six jours, pendant l'ajournement de la Chambre, entre le 23 juin et le 30 septembre 1992; et

Que, nonobstant des dispositions du Règlement, le Whip en chef de tout parti reconnu peut, pour ce déplacement, procéder à des substitutions de n'importe quel secteur en en donnant avis au greffier du comité. Ces substitutions demeureront en vigueur pendant toute la période de déplacement et entreront en vigueur dès qu'elles seront reçues par le greffier du comité.

(La motion est adoptée.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

Que trois députés et trois membres du personnel du Sous-comité relevant du Comité permanent de la Justice et du solliciteur général chargé de la recodification des dispositions générales du Code criminel soient autorisés à se rendre à Canberra, en Australie, et à Auckland et Wellington, en Nouvelle-Zélande, du 8 au 20 septembre 1992, pour participer au quatrième congrès international sur le droit criminel, qui portera sur la recodification des dispositions générales des codes criminels, ainsi que pour assister aux séances de travail avec des parlementaires et des hauts fonctionnaires de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

• (1530)

M. Riis: Madame la Présidente, j'ai quelques réserves sur ce que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre vient de nous présenter. Je n'ai certes rien contre le déplacement pour effectuer une étude de la Voie maritime du Saint-Laurent et le déplacement à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

Par contre, c'est la première fois que j'entends parler de ce voyage en Australie et en Nouvelle-Zélande au coût approximatif de 54 000 $, montant qui me semble d'ailleurs considérable pour un déplacement dont je n'ai absolument aucun détail.

En toute sympathie pour mon collègue, je tiens à dire que je suis disposé à approuver les trois déplacements au Canada. Mais avant d'autoriser une dépense de 54 492 $ pour aller en Australie et en Nouvelle-Zélande, je voudrais des explications. J'ignore la nature de ce déplacement. Il n'y a eu aucune consultation. Pour cette raison, je suis d'accord pour les trois déplacements mais, dans le cas de l'Australie, c'est non.

Mme le vice-président: Je pourrais peut-être aider la Chambre. Nous pourrions peut-être nous pencher sur les trois premières motions et il pourrait y avoir davantage de consultations sur la quatrième et l'honorable secrétaire parlementaire pourrait ensuite nous en saisir.

M. Milliken: Madame la Présidente, je souscris aux trois premières motions présentées à la Chambre. Je tiens à préciser que nous sommes prêts à collaborer pour accélérer l'étude de ces motions et permettre leur adoption immédiatement cet après-midi.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-26, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et d'autres lois en ce qui touche l'administration publique fédérale, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 9, 11 et 13.

Mme le vice-président: Lorsque la Chambre a entrepris les déclarations des députés, il restait deux minutes au député de Surrey-Nord. A-t-il l'intention de les utiliser?

M. Karpoff: Non.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, je suis très heureux de poursuivre le débat sur le projet de loi C-26, qui est censé améliorer la Commission de la fonction publique, être un exemple pour le monde entier et les autres provinces et permettre de s'assurer qu'on applique bien les bonnes règles du jeu au sein de la fonction publique.

Je suis très fier de vous dire que dans ma circonscription de Carleton—Gloucester, qui est dans la région de la capitale nationale, 80 à 90 p. 100 au moins des gens, selon moi, travaillent directement ou indirectement pour le gouvernement fédéral ou des organismes fédéraux. Les autres sont à l'emploi d'autres institutions comme des conseils scolaires, le gouvernement provincial et les gouvernements municipaux. Ainsi, c'est une ville de fonctionnaires. Il est très important que les règles d'emploi soient bien établies.

J'ai eu l'honneur de représenter le Parti libéral avec ma collègue d'Ottawa-Ouest au comité législatif qui a étudié le projet de loi proposé par le gouvernement. Je félicite le gouvernement d'avoir décidé après un quart de siècle, de se pencher sur le renouvellement de la fonction publique, dans le cadre de Fonction publique 2000. Au cours des travaux du comité législatif, j'ai remarqué que les membres du gouvernement tenaient vivement à ce que ce projet de loi soit adopté le plus rapidement possible. L'impatience qu'ils affichaient a piqué ma curiosité, mais de façon négative, car je me demandais, puisque nous étions tous des employeurs, si nous cherchions vraiment à servir les intérêts de nos employés. Nous avons, après tout, un quart de million d'employés répartis dans toutes les régions du Canada.

Nous élaborons et adoptons des lois au Parlement, mais ce sont les employés qui sont chargés de les appliquer dans l'ensemble du pays. Certaines de ces lois visent à maintenir l'ordre, d'autres à percevoir l'impôt sur le revenu.

Certaines servent à assurer l'inspection des aliments, par exemple. Ou encore des vols et des avions, et ce, afin de s'assurer que les Canadiens consomment des aliments ou des produits qui ne présentent aucun danger et se sentent en sécurité lorsqu'ils se déplacent en avion, en train ou en voiture.

C'est la fonction publique qui est chargée d'appliquer ces règlements. Ces fonctionnaires, employés, agents d'immigration et douaniers se chargent de maintenir l'ordre dans le pays. Ils fournissent également des services dans les domaines de la santé, du multiculturalisme et autres.

Ce vaste groupe d'employés qui se chargent de dispenser des services à la collectivité ou de nous aider à faire de ce pays un endroit sûr et sécuritaire veut évidemment faire carrière dans la fonction publique. Ils sont nombreux à suivre des cours d'éducation permanente ou autres pour se perfectionner. Certains sont titulaires d'un doctorat, bon nombre d'entre eux, en fait, surtout dans le domaine scientifique et nous comptons sur eux, dans une large mesure, pour faire avancer la recherche.

Si l'on veut se spécialiser dans un domaine, il faut avoir un avenir. Il doit bien y avoir quelque chose pendant toutes les années que vous allez consacrer au gouvernement, quelque chose qui vous aiderait, vous inciterait à toujours mieux faire, à toujours vouloir vous améliorer dans votre milieu de travail.

C'est pourquoi il est assez important que nous fassions comme il faut. C'est la raison pour laquelle j'estime que nous devrions prêter l'oreille à nos fonctionnaires. C'est une chose triste à dire, mais j'en suis venu à la conclusion que le comité législatif a précipité l'étude du projet de loi en faisant preuve d'une grande impatience.

Nous nous éloignons maintenant de la gestion moderne pour nous tourner vers l'ancienne qui prétendait qu'un employé n'avait qu'à quitter le bateau s'il n'était pas satisfait de la façon de faire du capitaine. Le chef dirige le service et il y a l'employé qui est pratiquement traité comme un esclave, constamment menacé d'être remercié.

C'est pour ainsi dire l'essence de ce projet de loi. Il y est dit que le gestionnaire dirigera parce qu'il est impatient. Oui, des changements s'imposent bel et bien à notre Loi sur la fonction publique. Oui, par le passé et jusqu'à tout récemment, un grand nombre des décisions concernant l'emploi, la dotation, les mutations, même les promotions, se révélaient une tâche assez longue, ardue et difficile.

Maintenant, nous nous retrouvons à l'autre extrême. Nous avons conféré ou sommes sur le point de conférer les pouvoirs au gestionnaire pour qu'il dirige comme il l'entend, d'une manière qui pourrait être tyrannique.

• (1540)

Le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique ont proposé une très vaste gamme d'amendements. Je dirais qu'entre 90 et 95 p. 100 d'entre eux viennent du Parti libéral. J'ai été surpris de la réaction et des gloussements du côté des banquettes du gouvernement, de l'impatience, de la sourde oreille, de l'absence de compassion et enfin de l'incompréhension réelle de ce qu'une main-d'oeuvre importante devrait et pourrait être en l'an 2000 et par la suite.

[*Français*]

Nous avons proposé des amendements et j'ai le plaisir de continuer à faire des commentaires sur ces amendements. Puisque *Fonction publique 2000* accorde un niveau substantiel de pouvoir au gérant, il est normal que plusieurs syndicats et organismes aient une crainte qu'il y aura dorénavant un environnement où prévaudra possiblement l'abus de l'autorité sur les carrières des fonctionnaires, particulièrement celles des femmes et des minorités.

Bien que la Commission de la fonction publique fait actuellement des investigations à l'égard des plaintes sur l'abus du pouvoir, il n'y a aucune obligation dans le projet de loi actuel pour que la Commission fasse de telles investigations. Les représentants des fonctionnaires ont fait savoir leurs inquiétudes à ce qui pourrait se dérouler si la Commission, comme tierce partie, n'est pas reconnue officiellement comme investigateur des plaintes. Le pire scénario est que le chef du département auquel on a fait plainte, pourrait être l'investigateur—en croyez-vous vos oreilles, madame la Présidente?—situation sûrement inacceptable. Cet amendement ne fait que rendre officiel ce que la Commission de la fonction publique fait depuis belle lurette. De cette façon, on s'assure qu'une investigation sera de nature juste et équitable.

Une autre utilité de ces amendements est de s'assurer que la Commission de la fonction publique devra prendre action pour rectifier un cas d'abus de pouvoir au lieu de peut-être prendre action. Il y a aussi la possibilité que certains cas de harcèlement seraient directement reliés au principe du mérite. Puisque la Commission de la fonction publique est la soi-disant gardienne du principe du mérite, il va de soi qu'elle devrait officiellement être reconnue comme l'investigatrice des plaintes à ce sujet.

Un autre amendement proposé à l'article 10 du projet de loi C-26 veut clarifier le fait que le principe du mérite, dans la plupart des cas, sera interprété de façon à ce que le candidat le mieux qualifié—je dis bien le mieux qualifié—obtienne l'emploi recherché. On veut s'assurer que la terminologie «le mieux qualifié» prévaudra dans la définition du mérite et que la terminologie «sélection fondée sur des normes de compétences établies» soit l'exception à la règle.

Lorsque le gouvernement a formulé cette nouvelle définition pour le mérite, à l'article 10, ils ne prirent pas le temps de considérer que cela pourrait créer un précédent néfaste. Les tribunaux auront dorénavant de la difficulté à interpréter la définition traditionnelle du mérite qui assure que le candidat le mieux qualifié—et je répète bien le mieux qualifié—obtienne l'emploi. La norme pourrait bien devenir la sélection fondée sur des normes de compétences préétablies.

L'autre partie de ces amendements renforce davantage les amendements précédents portant sur l'équité en matière d'emploi. Ce que l'on veut faire est s'assurer que la Commission de la fonction publique prenne en considération les groupes minoritaires dans la société avant d'établir ses standards pour les concours et la sélection du personnel.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je voudrais rectifier certaines sornettes que j'ai entendues plus tôt dans une intervention dans le débat. Cela ne venait pas de ce côté-ci de la Chambre, mais de là-bas, du côté des néo-démocrates.

Le député de North Island—Powell River a tenu plus tôt aujourd'hui des propos qui étaient pur radotage, et je sais que la députée qui m'écoute si attentivement en conviendra avec moi quand elle entendra les faits et les chiffres que j'ai à exposer.

Une voix: Je brûle d'impatience.

M. Milliken: Elle brûle d'impatience. Je suis heureux de le lui entendre dire, car elle va les entendre.

Le député de North Island—Powell River a laissé entendre qu'en recourant à la règle d'attribution de temps et en la faisant appliquer au débat d'aujourd'hui, le gouvernement actuel agissait de la même façon que les gouvernements libéraux d'autrefois. Je tiens à corriger ces propos. J'ai quelques chiffres ici pour m'aider. Le député de North Island—Powell River rétractera peut-être une telle fausseté.

Le fait est que pendant la période allant de 1913 à 1981, année où la règle de clôture fut invoquée pour la dernière fois avant l'arrivée du gouvernement actuel au pouvoir, la clôture avait été utilisée un total de 22 fois.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel y a recouru plus de 16 fois. La clôture a été utilisée presque aussi souvent depuis huit ans que ce gouvernement désastreux occupe les banquettes ministérielles que pendant les 48 années précédentes. Cela donne une idée du degré de perversion qu'a atteint le gouvernement actuel dans son abus constant du Règlement et de la procédure de la Chambre.

Je pourrais poursuivre sur cette lancée. Je pourrais citer des chiffres concernant le recours à la règle d'attribution de temps, sous le régime de laquelle nous travaillons aujourd'hui, non celle de la clôture, et montrer que le gouvernement y a eu recours plus souvent qu'il n'a eu recours à la clôture.

Il est faux de prétendre que ce comportement rappelle celui de gouvernements précédents. Le député de North Island—Powell River devrait vérifier ses faits avant de proférer de telles sornettes à la Chambre.

Je l'exhorte à être prudent à cet égard, car nous savons tous ce qui se passe ces jours-ci à l'assemblée législative de l'Ontario.

Mme Langan: Prenez-vous-en à eux, pas à nous.

M. Milliken: La députée de Mission—Coquitlam dit: «Prenez-vous-en à eux, pas à nous.» Ses collègues provinciaux ont présenté toute une série de nouvelles règles qui bâillonneront l'assemblée législative ontarienne et y réduiront l'opposition au silence, l'opposition très efficace qui y est assurée là-bas par mes collègues du Parti libéral.

En fait, il y avait l'autre jour à la une du *Ottawa Citizen* une photo de son leader à la Chambre des communes qui levait le bras du premier ministre de l'Ontario en l'appuyant. . .

Mme Langan: Elle en est fière.

M. Milliken: La députée de Mission—Coquitlam dit qu'elle en est fière. Elle et ses collègues à la Chambre condamnent le gouvernement parce qu'il procède par la force de la clôture et impose le bâillon à la Chambre et pourtant c'est exactement ce que fait son collègue, le premier ministre de l'Ontario, à l'Assemblée législative ontarienne.

Je trouve ce comportement honteux et scandaleux, quelle hypocrisie!

M. Angus: Que font-ils?

M. Milliken: Le député de Thunder Bay—Atikokan s'unit, pour l'instant, à ses compères du côté ministériel pour m'inciter à leur dire ce qu'ils font. Je vais leur dire ce qu'ils font. Ils sont en train de proposer toute une série de modifications au Règlement afin de museler l'opposition. Ils menacent d'imposer le bâillon et disent aux députés de l'opposition qu'ils devront siéger tout l'été pour adopter des mesures législatives très impopulaires et très dures à avaler.

Si le député avait tenté d'agir ainsi au cours du débat sur la TPS, nous serions encore en train de débattre la question. Le Nouveau Parti démocratique s'est plié aux désirs de la majorité conservatrice; il a exhorté le gouvernement à imposer le bâillon en ayant recours à des tactiques dilatoires à la Chambre, minimisé l'importance du débat sur le projet de loi et empêché l'opposition libérale de présenter à la Chambre des arguments contre ce projet de loi et d'expliquer les préoccupations des Canadiens à ce sujet.

Voila comment les néo-démocrates agissent de connivence avec les conservateurs. Ils sont de connivence, comme c'est le cas aussi à l'assemblée législative de l'Ontario. Ils tentent de museler l'opposition officielle, comme ils cherchent à le faire ici aujourd'hui.

Les néo-démocrates se disent outrés quand un gouvernement impose le bâillon, ils prétendent que ce sont les libéraux et les conservateurs qui utilisent cette tactique. Pourtant, dès qu'ils prennent le pouvoir, ils saisissent l'occasion d'imposer le silence au Parti libéral qui fait opposition de façon intelligente et efficace au gouvernement.

Mme Langan: Comme ce que vous faites maintenant, n'est-ce pas?

M. Milliken: Exactement. Comme la députée de Mission—Coquitlam le dit, un peu comme je le fais actuellement.

Je suis content qu'elle apprécie mon discours.

Je voudrais maintenant aborder le projet de loi et les amendements dont nous sommes saisis. La députée semble soulagée de voir que je ne parle plus de la duplicité dont se rend coupable son parti en frayant avec les conservateurs. Je peux la comprendre. Cela doit être très gênant.

• (1550)

La députée d'Ottawa–Ouest a proposé certains amendements auxquels je veux m'arrêter. Ces amendements ont trait aux plaintes de harcèlement sexuel ou personnel ou d'abus de pouvoir.

Par ces amendements, la députée espère donner plus de mordant à la détermination du gouvernement à traiter ces plaintes lorsqu'elles se rapportent au milieu de travail.

Une des lacunes du projet de loi, c'est qu'il ne prévoit aucune mesure de redressement. La députée d'Ottawa–Ouest a présenté des amendements très raisonnables et très sensés. Il n'y a rien d'effrayant dans ces amendements, rien qui rappelle trop le gouvernement néo–démocrate de l'Ontario.

Ce sont des amendements sensés, raisonnables, judicieux et clairs. Ce sont des amendements, madame la Présidente, auxquels tous les députés, y compris les bien pensants du parti ministériel, devraient souscrire d'emblée. J'exhorte les députés ministériels à examiner les amendements et à ne pas voter aveuglément comme ils ont semblé le faire sur tous les autres amendements examinés jusqu'à maintenant. Pensez à protéger les victimes de harcèlement et des abus de pouvoir, offrons–leur une protection légale, ne laissons pas la Commission de la fonction publique libre de faire des recommandations et d'émettre des directives, exigeons qu'elle émette des directives et qu'elle prenne des mesures pour s'occuper des plaintes qui nous sont présentées.

C'est tout ce que visent les amendements. Ce n'est pas trop demander, surtout à notre époque. J'exhorte les députés ministériels à y penser à deux fois avant de voter contre les amendements. Je les exhorte à les accepter.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C–26, que l'on appelle parfois le projet Fonction publique 2000 mais que l'on devrait qualifier plutôt à juste titre de Foutoir public 2000.

Toutes ces modes de gestion qui se suivent sont vraiment étonnantes, mais les changements que le gouvernement veut imposer à ses employés sont franchement consternants.

Un de mes collègues libéraux a parlé avec une rare éloquence des fonctionnaires, dont la plupart sont concentrés dans sa circonscription. Comme il est leur représentant, je ne m'étonne pas qu'il les connaisse autant et qu'il parle d'eux avec autant d'éloquence.

Mais il y a aussi beaucoup de fonctionnaires ailleurs dans les autres circonscriptions. Je tiens à souligner publiquement que les services qu'ils me rendent à mon bureau et qu'ils rendent aux autres députés sont incommensurables. Certaines des dispositions du projet de loi C–26 vont vraiment à l'encontre de l'excellent travail que ces gens–là accomplissent.

En ce qui touche les motions n^{os} 5 et 7, il est proposé que la Loi sur l'emploi dans la fonction publique soit alignée sur la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Je ne suis pas convaincu que ce soit là une recommandation souhaitable. En fait, je crois savoir que la Loi sur l'équité en matière d'emploi est truffée de lacunes.

Des fonctionnaires sont venus me voir pour me dire qu'ils avaient épuisé tous les recours que prévoient la Loi sur l'équité en matière d'emploi et la Commission des droits de la personne, un organisme créé pour protéger les fonctionnaires fédéraux au–delà même de la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Je dois dire que les deux ne donnent guère de résultats satisfaisants. Une tragédie s'est abattue sur les gens qui ont combattu pour la défense de leurs droits. Les motions dont nous sommes saisis portent sur le harcèlement sexuel. Certaines des personnes qui sont venues me rencontrer ont aussi eu des problèmes de cet ordre. En fait, pour tous les ordres de problèmes, qu'ils relèvent de la Loi sur les droits de la personne ou de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, le gouvernement, le principal employeur du pays, ne s'est pas montré à la hauteur.

La tragédie qui s'est abattue sur ces gens ne se décrit même pas. Je vous rapporte une histoire dont on m'a parlé aujourd'hui. Je pense qu'il vaut la peine de la reprendre, même si l'un de mes collègues de ce côté–ci de la Chambre en a déjà parlé. Une militaire est sur le point d'être jugée en cour martiale, parce qu'elle en a appelé de la décision du tribunal militaire dans une poursuite pour harcèlement sexuel et que les circonstances ayant entouré les faits ont été rendues publiques.

Ce n'est pas elle qui a fait connaître ces détails. Pourtant, c'est elle qui devra affronter l'humiliation de la cour martiale. En outre, ce n'est pas par elle que tout a commencé. Comme il arrive trop souvent dans les cas de harcèlement sexuel ou de discrimination pour des raisons de race, de couleur ou de religion, la victime est celle qui souffre des conséquences, tandis que le coupable s'en tire à bon compte. On constate souvent d'ailleurs qu'il a obtenu une promotion ou qu'il a été muté à un meilleur poste ou dans un endroit mieux situé, au sein de la fonction publique fédérale.

Je félicite la députée pour avoir présenté cet excellent amendement au projet de loi C-26. Je ne peux pas comprendre comment le gouvernement pourrait ne pas se rendre compte de l'excellente recommandation que constitue cet amendement. La seule raison que je puisse imaginer, c'est qu'il ne fait pas vraiment ces changements dans le but de défendre les intérêts de ses employés.

Nous devons en conclure que ce qu'il veut vraiment, et je pense que nous devons encore une fois reprendre un commentaire qui a déjà été fait aujourd'hui, c'est protéger «les copains». C'est probablement la meilleure expression qu'on puisse trouver, la plus descriptive. Évidemment, ils ne voudraient pas qu'une petite prétentieuse, ou qu'un arriviste d'une autre race, couleur ou religion puisse atteindre un poste avantageux parmi l'élite de notre belle fonction publique.

Je vous remercie de m'avoir permis de prendre la parole sur cette question, madame la Présidente. J'espère que le gouvernement sera impressionné par cet amendement et qu'il l'adoptera comme si c'était le sien.

Mme le vice-président: Je vais ensuite donner la parole à la députée de Mission—Coquitlam.

Je voulais simplement faire savoir à la Chambre que, conformément à la tradition, à 16 heures, le Président sera heureux de recevoir les députés à la pièce 216, comme il le fait chaque année le jour de l'ajournement pour les vacances parlementaires de l'été.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Merci, madame la Présidente. Pendant que certains d'entre nous se rendront dans les bureaux du Président, d'autres resteront à travailler à la Chambre, y compris vous.

Je vous signale que j'appuie les motions d'amendement nos 9, 11 et 13. Je pense qu'il est important de les replacer dans le contexte du projet FP 2000, de l'abondante documentation qui qualifiait FP 2000 de mesure très progressiste et avant-gardiste. Même le titre de *Fonction publique 2000* nous entraîne dans le prochain siècle.

• (1600)

Ayant passé des semaines, comme d'autres députés, à écouter les représentants de la fonction publique justifier le projet de loi C-26, j'ai le regret de dire que nous propulsons un peu trop brusquement la fonction publique dans le prochain siècle.

Ce projet de loi n'est pas une mesure progressiste. Il a été rédigé par des gens qui, il y a 30 ans, au moment où ils étaient des néophytes dans la fonction publique, avaient peut-être une vision, mais une vision qui n'a pas bougé depuis 30 ans. Voilà qu'on nous sert cette vision d'il y a 30 ans, emballée dans quelque chose qui nous projette dans le prochain siècle.

Le mieux que puisse faire pour l'instant l'opposition—peut-être que des élections seront déclenchées à l'automne et que cette mesure ne sera pas adoptée par la Chambre—c'est d'aller de l'avant et d'appuyer les motions d'amendement, qui ramèneront cette mesure un peu plus près de l'année 1992.

La motion no 9 ajoute une disposition autorisant la commission à faire enquête au sujet des plaintes de harcèlement personnel ou sexuel et à faire rapport de ses conclusions et des mesures de redressement qu'elle a prises au sujet du travailleur en cause. Je crois qu'il importe que nous songions que, sans cet amendement, la commission aurait pu faire enquête, mais aurait pu se soustraire à sa responsabilité et la confier aux dirigeants ministériels.

Arrêtons-nous pour y penser un peu. Nous avons examiné le projet de loi par rapport au monde du travail. La Commission de la fonction publique nous dit que les employeurs du secteur public sont des gens honnêtes, qu'ils ne harcelleraient jamais personne et ne se permettraient jamais de faire du harcèlement sexuel. Elle nous dit en somme: «Faites-nous confiance.» Les syndicats ont pourtant présenté une longue liste de plaintes à ce sujet, mais on a certainement parlé publiquement de ces questions.

Je vous dirai que la grande majorité des gestionnaires et des employeurs du secteur public sont bons, respectables, travailleurs, mais il existe un vieux dicton qui dit ceci—je vais probablement le dire de travers—: le pouvoir absolu corrompt absolument. Il est important que la loi prévoie des freins et des contrepoids pour que personne ne puisse exercer un pouvoir absolu et que les travailleurs du secteur public puissent avoir des voies de recours. Il importe également non seulement de protéger ces personnes, mais également de prévoir une certaine distance entre le plaignant et la personne qui se prononcera sur le bien-fondé de la plainte. Il serait tout à fait inacceptable que ceux dont on se plaint puissent statuer sur la validité de la plainte.

Par conséquent, si ces types d'amendement, ou d'autres amendements qui ont été déclarés irrecevables, peuvent améliorer la formulation de la loi, il faudrait les adopter et les inclure dans la loi.

L'autre problème est que dans tout le contexte du principe du mérite, le harcèlement peut clairement gêner le processus et les limites de ce principe tel qu'il est défini par la Commission de la fonction publique.

Nous nous inquiétons aussi du fait que l'employeur a maintenant le droit de muter les gens ici et là. Il est particulièrement important, étant donné ces nouveaux pouvoirs, que ces amendements soient adoptés.

Nous devons aussi être conscients que sans ce genre de contrôle des pouvoirs que pourraient réaliser ces amendements, les fonctionnaires pourraient très bien être les victimes d'une Commission de la fonction publique qui prétend être leur protectrice.

Il est absolument crucial. Je prierais les ministériels de prendre la parole pour nous donner de bonnes raisons valables pour expliquer pourquoi ces amendements ne seraient pas appropriés et ne pourraient pas être acceptés par le gouvernement. Nous n'avons pas entendu un seul mot au sujet de ces amendements de la part du gouvernement, que ce soit en comité ou ici à la Chambre.

Je pense qu'il est temps qu'il nous donne son avis. Mon Dieu, je suis certaine que les ministériels ont une opinion personnelle et qu'ils peuvent l'exprimer et nous donner des explications rationnelles de la raison pour laquelle le gouvernement ne peut pas accepter ce genre d'amendements.

J'exhorterais le secrétaire parlementaire qui est responsable à la Chambre et ses collègues à prendre la parole pour nous dire pourquoi nous avons tort et pourquoi ces amendements ne devraient pas être appuyés.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 9. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion nº 11. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le prochain vote porte sur la motion nº 13. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

M. Fisher: Madame la Présidente, je voudrais plutôt obtenir un renseignement. J'aimerais savoir si, quand nous procédons à des votes comme nous le faisons actuellement, nous devons absolument prendre place à nos sièges.

Mme le vice-président: Ce n'est pas comme si on appelait chaque député par son nom. Je pense que le député devrait comprendre que tant qu'il y a cinq députés à la Chambre. . .

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Bonavista—Trinity—Conception. . .

Mme Langan: J'invoque le Règlement.

Mme le vice-président: J'étais occupée à informer la Chambre. Oui, la député de Mission—Coquitlam, excusez-moi.

Mme Langan: Madame la Présidente, je voudrais dire respectueusement qu'il me semble anormal que l'on ait à conseiller le gouvernement sur la façon de présenter ces motions, d'autant plus qu'on nous a toujours dit que pour parler ou faire quoi que ce soit à la Chambre il fallait être à sa place. Pourriez-vous nous donner une décision claire là-dessus, je vous prie?

Mme le vice-président: Si la députée me le permet, je vais vérifier le Règlement. Il est certain qu'un député ne peut se voir accorder la parole s'il n'est pas à sa place. C'est la première fois que je me trouve devant ce problème. Je vais certainement examiner le Règlement et je répondrai ensuite à la députée.

• (1610)

En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Bonavista—Trinity—Conception, l'emploi; le député de London—Middlesex, l'aéroport international Pearson; le député de Sault Ste. Marie, le commerce extérieur; le député d'Ottawa-Centre, les enfants.

La première motion est la motion nº 15 au nom de M. Riis qui n'est pas présent. Y a-t-il consentement unanime pour que quelqu'un d'autre propose la motion?

Des voix: D'accord.

Mme Langan: Madame la Présidente, il y a eu des discussions entre les trois partis, et les motions au nom de M. Riis seront mises en mon nom. On s'est mis d'accord là-dessus, car j'étais membre du comité.

Mme le vice-président: On ne m'avait pas mis au courant. Toutefois, j'ai demandé le consentement unanime et je l'ai obtenu. Vous comprenez que je ne pouvais soumettre la question à la Chambre sans demander le consentement unanime. Je remercie la députée.

Mme Joy Langan (au nom de M. Riis) propose:

Motion nº 15.

Qu'on modifie le projet de loi C-26, en supprimant l'article 10.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion nº 16.

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 10, en retranchant les lignes 19 à 24, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) Pour l'application du paragraphe (1), la sélection au mérite est, sauf exception prévue au règlement, fondée sur la compétence de chacun des candidats au concours déterminée par un examen comparatif des candidats, sauf que la Commission peut prescrire par règlement les circonstances dans lesquelles il serait inopportun, en raison de la nature des responsabilités attachées au poste visé par le concours, de procéder par nomination au mérite. Dans ces cas, la sélection peut être fondée sur des normes de compétence établies par la Commission plutôt que sur l'examen comparatif des candidats.»

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam) propose:

Motion nº 18.

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 10, en retranchant les lignes 20 et 21, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«la sélection au mérite peut, à l'occasion de circonstances telles des programmes des formation professionnelle ou d'apprentissage, de mesures de reclassification ou la promotion dans certains groupes d'occupation définis par la Commission, conformément au règlement de la Com-».

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest) propose:

Motion nº 19.

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 11, en retranchant les lignes 4 à 9, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«telles normes, la Commission ne peut:

a) faire intervenir de distinctions fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la situation de famille, l'état de personne graciée ou la déficience;

b) formuler ou appliquer des normes faisant obstacle à l'emploi de femmes, d'autochtones, de personnes ayant des déficiences, ou de personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada.»

Motion nº 21.

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 12, en retranchant les lignes 38 à 42, page 6, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) En fixant ces critères, la Commission évite d'établir des différences qui constituent des obstacles à l'emploi des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des personnes que leur race ou».

Motion nº 23.

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 12, en retranchant la ligne 39, page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

«évite d'établir des différences qui constituent des obstacles à l'emploi pour les groupes de personnes défavorisées, notamment les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes que leur race ou leur couleur place parmi les minorités visibles du Canada.

(3) En fixant ces critères, la Commission peut établir des différences pour les groupes».

—Madame la Présidente, dans le groupe de motions que vous venez d'énumérer, je ne proposerai pas la motion nº 21. En fait, elle rejoint la motion nº 23, qui est mieux formulée et plus claire.

Je voudrais également demander le consentement unanime de la Chambre pour substituer un libellé différent à la motion nº 16. Permettez-moi d'en expliquer brièvement la raison.

La motion nº 16 inscrite au *Feuilleton* a été rédigée par un conseiller juridique, à ma demande, et a été présentée. Or, au cours de discussions ultérieures avec le conseiller juridique, nous lui avons remis un autre libellé que nous lui avons demandé de faire traduire et de faire inscrire au *Feuilleton* à la place du premier.

Cela n'a pas été fait, et j'assume l'entière responsabilité de ne pas avoir vérifié que cela se fasse. Permettez-moi de faire lecture du nouveau libellé. Son intention est la même, mais sa formulation est plus correcte et plus convenable pour le projet de loi. Ce nouveau libellé a été déposé au bureau dans les langues officielles. Il a également été remis au secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et au porte-parole compétent du NPD.

Voici ce libellé:

«Qu'on modifie l'article 10 en retranchant les lignes 19 à 24, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

Pour l'application du paragraphe (1), la sélection au mérite est, sauf exception prévue au règlement, fondée sur la compétence de chacun des candidats déterminée par un examen comparatif des candidats, sauf que la Commission peut prescrire par règlement les circonstances dans lesquelles il serait inopportun de procéder par nomination au mérite. Dans ces cas, la sélection peut être fondée sur des normes de compétence établies par la Commission plutôt que sur l'examen comparatif des candidats.»

Madame la Présidente, je ne m'attends pas à ce que le gouvernement accepte cet amendement. Je voudrais simplement pouvoir présenter la motion telle que je l'ai rédigée, pour que la Chambre en ait un libellé plus correct.

Mme le vice-président: Nous commencerons par retirer la motion nº 21, puisqu'elle rejoint la motion nº 23.

(La motion nº 21 est retirée.)

Madame le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour qu'on modifie le libellé de la motion nº 16?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Mme le vice-président: Nous n'avons pas le consentement. Le député de Kingston et les Îles invoque le Règlement.

M. Milliken: Madame la Présidente, je demande au député qui a dit non de reconsidérer sa décision. La députée d'Ottawa-Ouest a donné une explication fort valable pour le mauvais libellé de sa motion. Elle a demandé la permission de présenter une autre motion à la Chambre et apparemment cette dernière motion est recevable. Un avis a été donné. La demande est inhabituelle, mais l'explication est très valable. J'aurais cru que le député réviserait sa décision et permettrait la présentation de cette motion.

Une voix: Non.

Mme le vice-président: Nous n'avons pas le consentement.

Mme Langan: Madame la Présidente, cette situation me trouble car ce n'est absolument pas par la faute de la députée si le mauvais libellé a été présenté à la Chambre.

Il me semble qu'une telle attitude est presque injuste compte tenu du fait que la députée a fait tout ce qu'elle pouvait pour présenter le libellé approprié à la Chambre et qu'elle demande maintenant la permission de s'assurer que les corrections sont apportées.

Je demande aussi que le député du gouvernement revienne sur sa position et qu'il accorde la permission de présenter ce nouveau libellé.

Mme le vice-président: Dois-je comprendre qu'on a changé d'idée?

Une voix: Non.

M. Keyes: Madame la Présidente, je me demande si le député de Burlington pourrait nous expliquer pourquoi il refuse d'accepter cette motion.

Mme le vice-président: Lorsqu'on demande le consentement unanime, ceux qui ne l'accordent pas n'ont pas à justifier leur refus. Parfois il le font volontairement et parfois ils ne le font pas.

Je suis donc forcée de reconnaître que le débat de la Chambre portera sur la motion telle qu'inscrite au *Feuilleton*.

J'aimerais répondre à la députée de Mission—Coquitlam. Selon l'article 45 du Règlement, les votes affirmatifs et négatifs ne sont consignés au procès-verbal que si cinq députés en font la demande. Le Règlement ne stipule pas que les députés doivent être à leur place lorsqu'ils demandent le vote.

• (1620)

Mme Langan: Madame la Présidente, j'aimerais obtenir une précision à ce sujet: débattons-nous les motions nos 15 et 18?

Mme le vice-président: Nous débattons les motions nos 15, 16, 18, 19 et 23.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Merci, madame la Présidente. Je voudrais toucher un mot sur les motions nos 15 et 18 que j'ai présentées. Ce sont des motions essentielles au projet de loi dont nous sommes saisis.

Ce projet de loi est très complexe comme l'est la vision de la réforme de la fonction publique que projette le rapport intitulé *Fonction publique 2000*. Il modifie la définition traditionnelle du principe du mérite. Il apporte des modifications au système de nomination ou de promotion des travailleurs dans la fonction publique.

Des représentants de la majorité des travailleurs ont comparu devant le comité—en très grand nombre—, et notamment ceux de l'Alliance de la fonction publique du Canada, de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada et de l'Association des économistes, sociologues et statisticiens. Or, ces trois grands syndicats ont tous condamné la version de cette disposition que l'on trouve dans le projet de loi, la considérant comme une attaque au principe du mérite.

La disposition dont il est question modifie la définition traditionnelle du mérite, soit le candidat qui est le plus compétent. Pour ce faire, elle permet à la Commission de la fonction publique de nommer des gens selon une norme de compétence qu'elle-même a établie.

Nous croyons que la vraie mesure de la compétence, c'est le candidat le plus compétent et que ce principe devrait rester inscrit dans cette mesure législative.

Nous demandons au gouvernement d'appuyer nos motions nos 15 et 18. En fait, nous sommes prêts à accepter ce projet de loi tel quel si ces amendements restent intacts.

Hugh Windsor a dit dans le *Globe and Mail* du 23 mai que cet article offre une échappatoire qui permettra aux gestionnaires de la fonction publique de choisir leurs préférés et d'instaurer leur propre système de promotion au piston.

Nous ne connaissons que trop bien les ravages que peut causer le favoritisme dans certains services de la fonction publique et il serait par trop malheureux d'inscrire dans une loi toute nouvelle, bien qu'imparfaite à de nombreux égards, le genre de dispositions qui créerait une échappatoire permettant aux gestionnaires de la fonction publique de choisir leurs préférés et d'instaurer leur propre système de promotion au piston.

Les Canadiens nous ont dit très clairement ce qu'ils pensaient du favoritisme éhonté; ils l'ont dit à cette Chambre, ils l'ont dit au gouvernement, ils l'ont dit aux députés de l'opposition. Je vous dirais qu'à mon avis leur opinion du favoritisme éhonté ne change pas, qu'il soit pratiqué par les mandarins ou par les gestionnaires de la Commission de la fonction publique. Il n'est pas plus acceptable si c'est le gouvernement lui-même qui le propose.

Nous nous trouvons alors dans une situation où d'après cette nouvelle description moins restrictive des compétences d'une personne, un ministère peut faire des nominations, des mutations et mettre à un poste une personne non qualifiée. Ce que nous trouvons, c'est que les gestionnaires pourront passer outre au système du mérite et nommer qui leur plaît ou des personnes qui leur auront accordé des faveurs en échange d'une nomination. Ce débat est plus pertinent dans le cas du dernier article dont nous avons parlé et qui porte sur le harcèlement sexuel. Néanmoins, nous nous trouvons dans une situation où les gestionnaires ont toute discrétion pour décider qui sera nommé à un nouveau poste. Lorsque la Commission de la fonction publique a comparu devant le comité, elle nous a dit très clairement deux choses.

Premièrement, qu'il faut lui faire confiance et, deuxièmement, que les gestionnaires de la fonction publique sont d'un calibre tel qu'ils ne profiteraient pas de cette échappatoire. Je ne prétends pas que les gestionnaires de la fonction publique ne sont pas de haut calibre ni qu'ils ne sont pas justes et bons. Je dirais que lorsqu'on a l'occasion de favoriser quelqu'un qu'on aime bien au détriment d'un inconnu qui est qualifié pour un poste, il est parfois difficile de résister à la tentation.

Il est facile pour un gestionnaire de faire preuve d'un petit peu de discrimination raciale dans sa décision ou de ne pas vouloir engager une personne handicapée parce qu'il sera obligé de faire un petit effort supplémentaire pour l'encadrer. Il est tout à fait possible que des gestionnaires fassent des erreurs non voulues à cause des paramètres élargis de cette définition du principe du mérite.

Si vous n'aimez pas la référence à ce que M. Winsor a dit, à savoir que cela crée une échappatoire qui donnera aux gestionnaires de la fonction publique une occasion de plus, et une très belle occasion, de faire preuve de favoritisme, peut-être pourrions-nous parler plutôt du directeur de l'initiative FP 2000, M. John Edwards, qui a dit que le projet de loi C-26 donnera aux gestionnaires un pouvoir qui leur permettra de court-circuiter le système. Cette déclaration figure dans le *Globe and Mail* du 20 juin. C'était il y a trois jours. Lors de la séance d'information organisée par la Commission de la fonction publique à l'intention des fonctionnaires, il a dit, en réponse à une question, que cette disposition donnerait aux gestionnaires un pouvoir de nomination qui leur permettrait de court-circuiter le système.

Il est plus qu'étrange que, d'un côté, un témoin dise au comité que le gouvernement tient énormément au principe du mérite, mais que cela ne fera aucune différence parce qu'aucun gestionnaire de la fonction publique ne songera jamais à faire une chose pareille, et que de l'autre côté, la même personne dise, au cours d'une séance d'information à l'intention de fonctionnaires, que les gestionnaires auront maintenant la possibilité de court-circuiter le système.

Selon nous, il est absolument essentiel que ces amendements soient inclus dans le projet de loi. La Commission de la fonction publique elle-même reconnaît dans son dernier rapport annuel que les cadres supérieurs ont trop souvent abusé du régime de mérite en nommant leurs amis et en redéployant ceux qu'ils n'aimaient pas.

La loi actuelle permet aux gestionnaires de redéployer ceux qui leur déplaisent, ceux qui ne partagent pas leur conception des choses, les personnes dont ils n'aiment pas la coupe de cheveux, ou quoi encore. Le projet de loi permettrait également non seulement de réaffecter le personnel mais de contourner le régime du mérite, dont la Commission de la fonction publique a dit à tous qu'il était sacré. Cet article du projet de loi nous préoccupe beaucoup.

L'adjonction de cet article à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique permettra au gouvernement et aux gestionnaires de contourner le principe du mérite dont je parle. Le projet de loi aura pour effet d'abaisser le niveau de compétence de la fonction publique, et de rendre cette dernière de plus en plus tributaire du favoritisme politique. À l'aube de l'an 2000, nous ne voulons certainement pas nous retrouver avec une fonction publique de ce genre.

• (1630)

En comité, le gouvernement et la Commission de la fonction publique ont fait valoir qu'ils avaient besoin de cette disposition pour être en mesure de faire face à des situations très spéciales, des situations qui sont définies dans les Règlements. Or, à la différence des projets de loi, les règlements ne sont pas soumis à une étude détaillée du Parlement. Aussi, nous nous demandons pourquoi le gouvernement ne peut pas préciser les circonstances dans lesquelles le principe du mérite relatif ne s'appliquerait pas. Pourquoi ne pas le préciser dans le projet de loi? Allons-nous donner des pouvoirs aussi étendus à un organisme qui s'est révélé incapable d'assurer le respect du principe du mérite et de préserver la fonction publique du favoritisme, du népotisme et des caprices politiques?

La motion nº 15 vise à empêcher l'assujettissement du principe du mérite à ce concept. La raison en est simple: le gouvernement et les témoins qui ont comparu devant le comité législatif n'ont rien trouvé de mieux à dire que de nous demander de leur faire confiance parce qu'ils avaient besoin de la marge de manoeuvre demandée. Ils se sont contentés de nous donner une idée de la façon dont cette disposition serait appliquée.

Face à une telle imprécision, la Chambre ne devrait pas accepter de donner au gouvernement ou à la Commission de la fonction publique carte blanche pour éroder le principe du mérite.

Aussi, je demande que soient adoptées la motion nº 15, ainsi que la motion nº 18 qui vise à préciser les circonstances dans lesquelles la commission pourra ne pas tenir compte du principe du mérite relatif. S'il s'avérait nécessaire d'avoir recours au principe de la norme de compétence, la loi devrait l'autoriser expressément afin d'éviter une application abusive du système.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, j'appuie la plupart des amendements proposés par ma collègue, la députée d'Ottawa-Ouest, parce qu'ils sont équitables. La majorité des fonctionnaires, ou un bon nombre d'entre eux, vivent dans la région de la capitale nationale et c'est sans hésitation que j'affirme ici, car nous, députés, collaborons tous avec eux tous les jours, je crois, qu'ils offrent un service de grande qualité. Je n'hésite pas à dire que nous avons la meilleure fonction publique au monde.

Si nous demandons au gouvernement de ne pas supprimer le principe du mérite, c'est, en fait, que nous ne voulons pas que le gouvernement ouvre la voie au népotisme. Si nous demandons au gouvernement de ne pas nommer des fonctionnaires sans une garantie quelconque, c'est que cela ne servirait pas les meilleurs intérêts des fonctionnaires ni l'intérêt supérieur du gouvernement lui-même.

Lorsque nous contestons le recours à la sous-traitance sans responsabilité véritable, c'est que nous voulons nous assurer que le gouvernement aussi bien que le pays dans son ensemble en aient pour leur argent lorsqu'ils ont recours à la sous-traitance et qu'il ne soit pas nécessaire de refaire le travail réalisé à contrat. Une certaine analyse des coûts s'impose donc.

En outre, si nous dénonçons une réglementation excessive, c'est tout simplement parce que nous favorisons une fonction publique rationalisée et plutôt simple, dans laquelle gestionnaires comme employés bénéficient d'une plus grande marge de manoeuvre.

Si nous parlons de responsabilité, c'est tout simplement parce que nous croyons qu'elle permettrait une plus grande marge de manoeuvre à l'intérieur de la fonction publique.

En outre, lorsque nous parlons de négociations collectives, nous pensons à un partenariat entre la fonction publique et ses employés.

Aucun des amendements proposés par ma collègue, la députée d'Ottawa-Ouest, ne me semble empreint de mauvaise foi; en fait, ils visent tous à améliorer la fonction publique, à la débarrasser de bien des complications qui l'alourdissent.

Une partie d'un amendement a trait à la question des employés temporaires. La Chambre n'ignore probablement pas que le gouvernement embauche à pleine porte des employés occasionnels. Nombre des habitants de ma circonscription s'estiment heureux d'avoir du travail, même s'il s'agit souvent d'un emploi à court terme. Il faut que le gouvernement sache qu'à cause de lui, les familles dans ma circonscription vivent un véritable cauchemar.

Il y a une semaine et demie, un habitant de ma circonscription est venu me dire qu'il avait dû vendre son camion tout simplement parce qu'il n'avait pas d'argent pour payer son loyer, qu'il accepterait n'importe quel travail, même un emploi à 3 dollars l'heure, que la garderie ne voulait plus s'occuper de son enfant car il n'avait plus de travail. Quand je lui ai demandé pourquoi, il m'a simplement répondu qu'il travaillait à contrat pour une durée déterminée pour le gouvernement et que, en vertu de son contrat, il devait, après six mois, rester sans travail une semaine ou deux, pour pouvoir faire une nouvelle demande d'emploi.

Il est vrai que, d'une certaine manière, nous aidons les personnes dans ce cas pendant six mois. Mais au bout de ces six mois nous mettons les familles que nous représentons dans une situation chaotique. Le gouvernement doit assainir le système. De deux choses l'une, ou bien il a besoin de ces employés à temps plein ou bien il n'en a pas besoin.

Je sais pourquoi ils procèdent de cette façon avec les employés occasionnels, tout simplement parce qu'ainsi, ceux-ci n'entrent pas dans le calcul des années-personnes. Selon sa sagesse habituelle, le gouvernement a décidé de réduire les effectifs, pensant qu'en laissant tout simplement partir les employés, le problème serait réglé. Ce qu'il ne savait pas, c'est qu'il y a une énorme charge de travail à assumer et que la direction des ministères serait obligée de recruter du personnel.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement d'une part engage des masses de gens à contrat à droite et à gauche, sans tenir une comptabilité adéquate, sans faire une analyse adéquate. Je ne dis pas que nous ne devrions pas engager de gens, mais jamais encore le gouvernement n'a pris le temps de faire une analyse afin de déterminer s'il y a à la fonction publique trop ou pas assez de personnel.

Avons-nous trop ou pas assez de personnel? À mon avis, nous en manquons. Si l'on ne manquait pas de fonctionnaires, nous n'embaucherions pas d'employés temporaires et nous n'aurions pas recours à des contractuels.

Je ne suis pas contre la sous-traitance, et je ne suis pas contre l'embauche d'employés temporaires. Mais nous devons procéder à une analyse adéquate pour nous assurer que nous faisons ce qu'il faut, que nous en avons pour notre argent. Le défi du gouvernement consiste à faire cette évaluation, cette analyse particulière.

Bon nombre des amendements proposés par ma collègue d'Ottawa-Ouest contribuent à assainir un peu le système. Nous avons demandé au gouvernement de créer et d'établir un partenariat avec ses employés. Ce que nous avons vu, c'est une grève organisée par la fonction publique, une grève sans pareille dans l'histoire de notre pays.

Nous demandons au gouvernement de procéder à une analyse adéquate de la question de l'avancement dans la fonction publique. La fonction publique a atteint un plateau. Les fonctionnaires n'ont aucune occasion d'obtenir de l'avancement. Et que dire du moral des fonctionnaires, de l'incertitude qui existe au sein de la fonction publique. En analysant toutes ces questions, vous arrivez à la même conclusion, peu importe la façon dont vous les examinez. Nous avons un problème, car les fonctionnaires ne font plus confiance à leur patron, leur employeur, c'est-à-dire le gouvernement lui-même, le Conseil du Trésor, le gouvernement dans son ensemble.

Il faut donc assainir le système, créer cet élément de confiance, rétablir ce partenariat, consulter ceux qui bâtissent l'infrastructure de ce pays, ceux qui fournissent des services à la population, et obtenir leurs opinions et leurs conseils. Ils nous disent: «Non, nous ne sommes pas satisfaits du projet de loi C-26, car il n'est pas efficace.» Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est d'accord avec moi, parce que son ministère est l'un de ceux qui ont besoin de toute l'aide disponible, de même que le ministère de l'Immigration.

• (1640)

Il faut assainir le système et le gouvernement n'a pas l'air de s'en soucier. Je sais que nous sommes au point de non-retour à cause de l'entêtement du gouvernement. Il le fait adopter, peu importe qu'il ait ou non l'appui des fonctionnaires. Ce qu'il faut en dernier lieu, c'est consulter les intéressés, examiner ce qui les préoccupe et se pencher sur ces amendements qui, selon moi, sont tous équitables et, à tout le moins, amélioreront le système. Aucun n'a été rédigé de mauvaise foi et aucun ne causera le moindre problème ni aux fonctionnaires, ni au gouvernement ni même à la population canadienne. Alors, pourquoi ne pas les adopter?

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, je suis très heureuse de me trouver ici à la Chambre et de

vous entretenir au sujet du projet de loi C-26, la Loi sur la réforme de la fonction publique.

Je désire vous parler d'un élément des amendements que nous étudions aujourd'hui, le principe du mérite. Je me suis déjà levé dans cette Chambre pour parler de ce projet de loi et je le fais de nouveau surtout pour exprimer, en termes non équivoques, mon opposition aux changements proposés au principe du mérite énoncé dans la Loi sur la fonction publique.

En tant que députée d'une circonscription qui compte un grand nombre de fonctionnaires, j'ai bien sûr reçu de nombreux appels téléphoniques et de nombreuses lettres de mes électeurs qui me font part de leurs inquiétudes. Les fonctionnaires canadiens sont vraiment très désespérés. Le projet de loi C-26 pose tellement de problèmes qu'il s'attaque aux principes même de notre fonction publique. Le principe du mérite arrive probablement au premier rang dans l'esprit de ceux qui s'opposent au projet de loi.

Le projet de loi C-26 amenuise le principe du mérite. Il supprimerait le principe qui a été établi pour stopper le népotisme administratif et garantir aux Canadiens une fonction publique où l'emploi et les débouchés étaient accessibles à tous et se fondaient sur la compétence et non pas le favoritisme. Le principe du mérite faisait aussi en sorte que seules les personnes les mieux qualifiées, les plus compétentes soient nommées à des postes au sein de la fonction publique.

Ce principe a été la pierre angulaire de la fonction publique pendant de nombreuses années. Des érudits ont parlé des avantages que l'on attribue au principe du mérite dont on a grandement chanté les louanges. Il est devenu une institution sacrée au Canada, admiré tant ici qu'à l'étranger. Pourtant, de vache sacrée qu'il l'était, ce projet de loi le transformera en agneau du sacrifice.

L'enjeu ici c'est la qualité de notre fonction publique et, je me permets d'ajouter, son efficacité. La fonction publique ne cherchera plus les meilleurs candidats pour remplir les postes. Au lieu de cela, un ensemble de normes ou de compétences minimums sera établi et il suffira de satisfaire à ces exigences.

Quelle sorte de norme sommes-nous en train d'établir là? Qui la fonction publique pourra-t-elle attirer? À cause de cette nouvelle loi, nous ne pourrons plus compter sur les meilleurs candidats pour nous représenter et s'occuper de notre pays. Notre fonction publique n'est pas encore tout à fait remise de sa première grève dans toute l'histoire du Canada. Le moral est déjà au plus bas, alors imaginez ce que ce sera lorsque les employés devront travailler avec des collègues ou des supérieurs qui ne sont pas les plus qualifiés.

En fait, le projet de loi C-26 aura un effet dissuasif sur les personnes les plus compétentes, pour l'élite, alors que, depuis de nombreuses années, nous sommes en mesure d'attirer les candidats de la meilleure trempe. Pourquoi les meilleurs éléments voudraient-ils travailler pour une organisation où la médiocrité est la règle?

Le projet de loi C-26 ouvre la porte au favoritisme politique. Je ne vois pas d'autre raison de présenter une mesure semblable. Pour quelle autre raison le gouvernement fédéral voudrait-il écarter le principe du mérite? Croit-il donc si peu en l'importance de la fonction publique? Tient-il vraiment à caser tous ses amis, tous ses copains dans la fonction publique pour les remercier de leurs petites faveurs? Le gouvernement actuel compte-t-il se maintenir assez longtemps pour appliquer des plans de favoritisme politique? J'espère que non.

Le projet de loi C-26 laisse tout à la discrétion des gestionnaires, qui établissent ces normes minimums, sauf pour l'engagement initial et des promotions limitées. L'embauche et les promotions dépendront donc des caprices, des préférences, du favoritisme et des préjugés personnels du gestionnaire. Cela risque de constituer un dangereux obstacle pour les femmes dans la fonction publique. La nature humaine est telle, nous le savons tous, que celui qui engage recherche chez le candidat des caractéristiques semblables aux siennes.

Ajoutons à cela que la plupart des cadres sont des hommes, et il est probable que les femmes auront plus de mal à obtenir des promotions dans la fonction publique.

Le rapport *Au-delà des apparences*, déposé par le groupe de travail sur les obstacles des femmes dans la fonction publique, explique que les mentalités sont la principale entrave à l'égalité des chances. Sans qu'on s'en rende compte, ces mentalités confinent les femmes, de même que les membres des minorités visibles, les personnes handicapées et les Canadiens autochtones aux plus bas échelons de la fonction publique.

Le gouvernement fédéral est-il disposé à aggraver la situation? Il semble que oui.

En plus de la question du mérite, il y a celle des mutations. L'article 22 du projet de loi accorde à l'administrateur général le droit exclusif de muter, de façon permanente, des fonctionnaires sans tenir de concours. Ces mutations ne peuvent pas faire l'objet d'un appel. Comme seul recours, les employés qui se sentent lésés peuvent se plaindre à l'administrateur général et demander une enquête où l'administrateur sera à la fois juge et juré.

Le 30 janvier 1992, la Cour fédérale du Canada a renversé un décret accordant aux administrateurs généraux le droit de muter tous les employés, car elle jugeait que cette pratique s'éloignait énormément du principe du mérite.

Le juge a déclaré: «Cela irait à l'encontre du but ultime que vise la Loi sur l'emploi dans la fonction publique et qui consiste à veiller à ce que les nominations au sein de la fonction publique soient accordées en fonction du mérite.»

Le gouvernement s'écarte encore une fois du principe du mérite.

Les membres de la fonction publique deviennent fonctionnaires dans l'espoir de faire une carrière où ils pourront contribuer à l'essor de leur pays. Ce projet de loi ne leur laisse que très peu de marge de manoeuvre pour atteindre leur objectif. Nombreux sont ceux qui considèrent que la mesure législative va même jusqu'à diminuer leurs chances de promotion professionnelle.

Avant de conclure, j'aimerais rappeler que je continue d'appuyer, à l'instar, je crois, des députés de ce côté-ci de la Chambre, les dispositions du projet de loi qui contribuent à renforcer la fonction publique, à accroître sa capacité de servir la population et à améliorer les relations de travail.

Par contre, nous nous opposons aux dispositions qui minent le principe du mérite sans prévoir de mesures de protection adéquates. À cause de ces dispositions, la fonction publique se déstabilisera, nous aurons du mal à embaucher et à garder des employés hautement qualifiés et les gestionnaires auront moins de comptes à rendre.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre proposent également des amendements importants au projet de loi à l'étape du rapport; c'est certainement ce que ma collègue d'Ottawa-Ouest a fait.

En terminant, je signale que le principe du mérite a toujours permis aux meilleurs de gravir les échelons. Ce projet de loi met littéralement un terme à tout cela. Il m'est impossible d'appuyer un projet de loi qui encourage la médiocrité, ce que, de toute évidence, le gouvernement s'apprête à faire.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Madame la Présidente, encore une fois, c'est avec grand plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-26, qui énonce les relations nouvelles que le gouvernement va malheureusement imposer pour une bonne part à ses employés.

Le principe du mérite a été la pierre angulaire de ce qui a été à n'en pas douter une magnifique fonction publique qui n'a certainement rien à envier à aucune autre.

Ce matin, ma collègue de Mission—Coquitlam voulait savoir ce que les membres du gouvernement pouvaient bien demander relativement aux modifications qu'ils proposent dans un autre contexte. Mais, pour inscrire cela dans le cadre du projet de loi, je ne puis que les entendre dire: «Nous avons la meilleure fonction publique du monde et nous allons avoir la meilleure fonction publique du monde.» Le gouvernement a déjà dit que ce programme va faire entrer la fonction publique du Canada dans le XXI^{e} siècle.

Quelqu'un a fait remarquer que ce ne serait certainement pas le cas. C'est encore une mode de gestion passagère. Comme la plupart des modes qui l'ont précédée, celle-ci se révélera sûrement après quelque temps fallacieuse, inefficace et incapable d'atteindre l'objectif visé par ses auteurs, ou par ceux qui ont commis ce projet de loi, si j'ose dire. Et cette mode sera supplantée par une nouvelle. On tremble d'avance à ce que la prochaine fournée de modifications nous réserve en ce domaine.

• (1650)

On a mentionné au cours du débat, au sujet du principe fondamental du projet de loi C-26, que M. John Edwards, président du projet FP 2000, aurait dit en privé que cette mesure serait absolument sans effet, parce qu'elle donne aux gestionnaires le droit de nommer des employés et de contourner le système, que l'on parle de harcèlement sexuel ou du principe du mérite, c'est-à-dire d'un système de promotion juste au sein de la fonction publique.

Je reviens là-dessus parce que c'est un bon exemple, une démonstration flagrante de la logique du gouvernement et de l'objectif qu'il poursuit en présentant ces changements. Le résultat n'est qu'une mode de gestion qui se révélera inefficace. Ses effets seront donc désastreux pour les fonctionnaires, parce que cette mesure leur donnera l'impression d'avoir été trahis par leur employeur.

Ce ne sont pas les seuls commentaires qu'on ait recueillis au sujet de ces changements. M. Hugh Windsor a écrit dans le *Globe and Mail* du 23 mai que cette disposition ouvre une échappatoire qui donnera aux gestionnaires de la fonction publique un tout nouveau moyen de faire du favoritisme.

Qu'on parle des règles de promotion, des règles d'embauche établies selon le principe du mérite ou selon des normes, le fait est que ceux qui devront faire appliquer cette loi sont prêts à la contourner comme bon leur semblera.

Je présume que, si à un moment donné, on décidait de ne plus se fonder sur le principe du mérite, mais sur le principe des normes, comme le permet cette partie du projet de loi, il ne serait pas long qu'on laisserait de côté le principe des normes pour embaucher les fonctionnaires et qu'on reviendrait au principe du mérite parce que la personne qu'on venait justement d'embaucher était l'amie du gestionnaire ou une parente. Certes, le favoritisme, notamment le favoritisme de nature politique qui est à bannir absolument, reste toujours possible avec ces changements.

Au risque de me répéter, le principe du mérite s'est révélé être le meilleur moyen d'évaluer les compétences de quelqu'un pour l'embaucher ou lui donner une promotion. Nous ne pouvons faire autrement que de penser que si le gouvernement adoptait l'amendement qui nous est proposé, un bon nombre des abus que d'aucuns entrevoient avec l'adoption de ce projet de loi, seraient évités.

À mon grand regret, je suis sûr que le gouvernement ne tiendra pas compte des amendements qui lui sont proposés dans ce débat par les deux partis d'opposition. C'est honteux de la part du gouvernement et malheureux pour la fonction publique et le gouvernement.

[*Français*]

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Madame la Présidente, je désire faire quelques commentaires sur les motions n^{os} 15, 16, 22 et 23.

L'amendement rétablit la définition de la liste d'admissibilité telle qu'elle apparaît dans la loi actuelle.

Si on accepte le changement proposé par le gouvernement, qui permet à la Commission de la fonction publique de réglementer l'établissement des listes d'admissibilité, il serait possible de changer la liste à tout moment. La conséquence évidente est que les employés ou les candidats potentiels auraient beaucoup de difficulté à prendre connaissance de leurs droits. De plus, il y a encore ici possibilité d'abus sur le principe du mérite.

En ce qui concerne les limites imposées au droit d'appel, à l'article 16, et la sous-traitance vis-à-vis les employés à terme, cet amendement vise à modifier le paragraphe 21(4) de l'article 16 qui imposerait des limites sérieuses à un fonctionnaire qui veut utiliser le droit d'appel, s'il juge qu'un candidat à une position a été nommé sans regard au principe du mérite.

Cet article semble faire ressortir davantage les problèmes que nous avons vus avec la nouvelle formulation à l'article 10 qui traite du principe du mérite. Nous avons beaucoup de difficulté avec l'article 16 tel que formulé, étant donné le pouvoir qui est donné à la Commission de définir le principe du mérite à leur gré. Sans l'amendement proposé, l'article pourrait donner à la Commission le droit de décider si le Comité d'appel est nécessaire ou non à un cas particulier, et cela, si elle juge que le principe du mérite fut respecté.

L'amendement à l'article 19 confère des droits à certains employés à terme sous la politique de réaménagement de l'effectif.

En ce qui concerne les mutations, à l'article 22, le projet de loi, tel que formulé, n'est pas assujetti aux dispositions de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, tels les critères d'admissibilité, les qualifications, le bilinguisme et le mérite lorsqu'on traite de mutations. Tous les principes qui assurent une pratique juste et équitable à l'embauche et aux transferts ne s'appliquent pas aux mutations. Les répercussions sont évidentes.

L'amendement n^{o} 43 essaie d'inclure au moins le mérite et le bilinguisme comme conditions aux mutations.

Finalement, en ce qui touche les règlements d'appels, à l'article 23, cet amendement oblige la Commission de la fonctiuon publique à adopter des règlements qui assurent que les appels sont tenus en bonne et due forme.

La nature de cet amendement fut le sujet de trois rapports émis par le Comité mixte d'examen de la réglementation. La Commission de la fonction publique a toujours refusé d'adopter les règlements.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je veux parler de l'abandon du principe du mérite, ce qui est l'un des changements les plus scandaleux proposés par le gouvernement dans le projet de loi.

Dorénavant, les promotions dans la fonction publique ne seront plus basées sur le mérite, mais sur la compétence et les normes de compétence seront formulées par Dieu sait qui. Apparemment, la Commission de la fonction publique élaborera des normes de compétence. La sélection d'un candidat se fera en fonction de définitions formulées par le gouvernement et non pas en fonction d'une évaluation du mérite des candidats possibles. Je vous lis la disposition:

> Pour l'application du paragraphe (1), la sélection au mérite peut, dans les circonstances déterminées par règlement de la Commission, être fondée sur des normes de compétence fixées par celle-ci plutôt que sur un examen comparatif des candidats.

La députée d'Ottawa-Ouest a proposé un amendement très raisonnable. En fait, l'amendement proposé par le député de Kamloops est aussi raisonnable. Ces amendements éliminent cette disposition détestable.

J'ai ici des documents sur cette disposition qui devraient intéresser la Chambre et le député de Burlington qui suit le débat avec assiduité.

Il y aurait un fonctionnaire appelé John Edwards qui serait apparemment un sycophante de ce gouvernement qui veut imposer Fonction publique 2000 à des fonctionnaires qui n'en veulent pas. On ne sait trop si cet homme est un menteur. Il a fait des déclarations très contradictoires à la presse. Je veux vous citer ces déclarations, telles qu'elles ont été rapportées dans un article du *Globe and Mail*, signé par le très distingué M. Hugh Windsor.

Mme le vice-président: Comme il est 17 heures, je dois malheureusement interrompre le député.

[*Français*]

Je voudrais dire à la Chambre que, selon les termes de la motion adoptée plus tôt ce matin, les quatre heures de débat sur le projet de loi C-26 sont maintenant écoulées.

Comme il est 17 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE DROIT DE LA MER

LA RATIFICATION DE LA CONVENTION

L'hon. Charles Caccia (Davenport) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, dans l'intérêt des pêches canadiennes, prendre d'urgence les mesures nécessaires pour ratifier la Convention sur le droit international de la mer, et exhorter les autres pays à le faire, afin de réunir les soixante signatures requises pour l'entrée en vigueur de cette convention.

—Madame la Présidente, voilà maintenant sept ans que le gouvernement conservateur a été porté au pouvoir par la population canadienne. Sur la question du droit de la mer, ce furent sept années de louvoiement et d'occasions perdues, alors que cette nation, comme nous le savons si bien, est bordée par trois océans.

Malheureusement, ce furent également sept années d'utilisation indue de la convention. On a cherché à se servir de ses meilleures dispositions sans l'endosser face à la communauté internationale.

Depuis sept ans on plie aux pressions des intérêts privés nationaux et internationaux, au mépris du bien commun, à savoir le secteur des pêches et les communautés qui tirent leur subsistance des océans.

En un sens, on a permis à Wall Street et à Bay Street de nous dicter notre politique de gestion des océans, en dépit de la perte de crédibilité internationale qui en résulte pour le Canada.

Ce furent aussi sept ans de grands discours de la part du premier ministre, au Canada et à l'étranger, sur le développement durable, qui visaient à donner l'impression que le Canada, comme il le devrait, était résolu à mettre en oeuvre les principes du développement durable.

À la lumière de ce portrait rapide de la situation que je viens de faire, on peut se demander pourquoi. Pourquoi le Canada a-t-il peur de ratifier la Convention sur le droit de la mer?

Vous vous souviendrez peut-être, madame la Présidente, que la convention a été signée par 119 pays, dont le Canada, à la Jamaïque vers la fin de 1982. Toutefois, comme vous le savez, la signature ne suffit pas pour qu'un document international entre en vigueur; il faut une ratification. C'est un processus en deux temps. D'abord la signature, ensuite la ratification.

Le Canada a non seulement signé, il a été extrêmement actif dans la promotion du texte de la convention et il avait même affecté à cela un ambassadeur à plein temps qui a reçu un appui politique considérable pendant les années d'élaboration puis de finalisation. Aujourd'hui, au moment où nous parlons, 53 pays ont ratifié la Convention sur le droit de la mer. Malheureusement, le Canada n'en fait pas partie. À l'exception de l'Islande, tous les signataires sont des pays en voie de développement, y compris le Mexique, le Brésil et l'Inde.

La Convention sur le droit de la mer, pour entrer en vigueur, doit être signée par 60 pays. Il en manque donc 7 pour qu'elle prenne effet. Lorsque 60 pays l'auront ratifiée, la convention entrera alors en vigueur.

Le peu d'empressement des pays industrialisés serait dû à l'article 11, qui traite de l'exploitation minière du fond de la mer. Pourtant, il semble évident que les possibilités commerciales de cette exploitation ne sont pas pour demain, peut-être dans 20 ans ou plus, si jamais cela devient possible.

Voici ce qui se produit. Le Canada a profité directement et indirectement de diverses manières de cette Convention du droit de la mer sans jamais avoir à en supporter le fardeau ou à faire sa part. Par exemple, sa mer territoriale s'étend maintenant sur 12 milles le long de ses côtes. Comme vous le savez, madame la Présidente, c'est tout un avantage.

Deuxièmement, la zone de 200 milles, appelée zone économique exclusive, donne au Canada le droit d'exercer sa souveraineté sur 1,3 million de milles nautiques carrés au large des côtes canadiennes et de contrôler l'exploitation des pêcheries et des gisements pétroliers et miniers dans cette zone.

Troisièmement, selon cette convention et l'interprétation qu'on lui donne, le Canada a le droit de réglementer la pêche dans la zone économique exclusive en déterminant le total des prises admissibles et leur utilisation optimale.

Quatrièmement, l'article 66 de la Convention sur le droit de la mer a pour effet, si l'on peut dire, de protéger les stocks de saumon du Canada. Cet article confère aux États qui ratifient la convention la première responsabilité sur les stocks de poisson de rivière qui viennent du pays qui a signé et ratifié la convention.

Cinquièmement, les articles 63 et 64 de la Convention sur le droit de la mer sont très importants, car ils traitent de la gestion et de la préservation des espèces migratoires et des stocks qui chevauchent la zone des 200 milles. Nous tous à la Chambre avons beaucoup entendu parler, ces derniers mois, des stocks de morue du nord qui chevauchent la zone des 200 milles. Nous connaissons leur importance et la nécessité de les protéger. Cette question est reconnue et consacrée dans la Convention sur le droit de la mer.

• (1710)

Sixièmement, la convention confère au Canada une compétence accrue sur la prévention de la pollution maritime et prévoit également des dispositions spéciales à l'égard des eaux de l'Arctique.

Septièmement, la Convention sur le droit de la mer maintient le droit du Canada à une souveraineté totale sur le passage du Nord-Ouest, question qui revêt une énorme importance pour la fierté des Canadiens. Elle a été débattue à la Chambre, notamment dans les années 70, à l'époque du *Manhattan*. Madame la Présidente, vous conviendrez, j'en suis sûr, que cette question est très chère au coeur des Canadiens.

Enfin, la convention constitue une convention internationale sans précédent qui vise à protéger notre environnement et qui favorise le développement durable du secteur de la pêche, des stocks de poisson et d'autres ressources marines.

Que pourrait-on attendre de plus d'une convention? Elle semble avoir été écrite par un Canadien, pour les Canadiens de cette génération et des générations futures.

En ratifiant la Convention sur le droit de la mer, le Canada renforcerait le développement durable en haute mer et la pêche dans les stocks qui chevauchent la zone de 200 milles, comme cela est clairement indiqué dans le rapport *Notre avenir à tous* de la Commission Brundtland. À cet égard, je voudrais simplement vous lire un extrait du rapport *Notre avenir à tous*, à la page 327.

> La Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a été l'entreprise la plus ambitieuse qui ait jamais été tentée pour constituer, par un accord international, un système de gestion des océans. La convention qui en résulte représente un pas important vers un système de gestion intégrée des océans. Elle a déjà encouragé des mesures prises aux niveaux national et international en vue de la gestion des océans.
>
> La convention a concilié les intérêts très divergents des États et établi les fondements d'une nouvelle équité dans l'utilisation des océans et de leurs ressources.

Le temps m'empêche de vous en lire d'autres extraits, mais vous pouvez voir l'importance que la Commission Brundtland, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, accorde à la Convention sur le droit de la mer. Et ce rapport date d'il y a cinq ans.

De toute évidence, la ratification aiderait le Canada. Elle serait bonne pour le Canada à maints égards.

Premièrement, elle ferait en sorte de veiller à ce que les pratiques de pêche en haute mer tiennent compte de l'écologie et déplorerait notamment l'utilisation de filets dérivants.

Deuxièmement, elle favoriserait le maintien d'écosystèmes marins dans les océans.

Troisièmement, elle viendrait compléter la protection des stocks de poisson dans la zone économique des 200 milles.

Quatrièmement, la Convention sur le droit de la mer fournit à ses signataires le mécanisme approprié, disons, pour mettre en oeuvre ces principes dans les meilleurs délais. C'est pourquoi il est si important d'atteindre le chiffre magique de 60 pays. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, la convention n'a été ratifiée que par 53 pays.

Enfin, cela nous permettrait aussi d'appliquer les recommandations du rapport Harris, qui comprend, et je cite: «la gestion de tous les stocks de poisson originaires du plateau continental canadien, et qui s'étendent au-delà de la limite des 200 milles. et le droit du Canada de refuser d'autoriser les flottes de pêche étrangères à pêcher dans notre zone économique exclusive.»

Qu'avons-nous besoin d'autre? Que voulons-nous d'autre? Ce sont des avantages manifestes qui sont perdus pour le Canada et nos pêcheurs. Par conséquent, la question qu'on doit inévitablement se poser est de savoir pourquoi le Canada n'a pas ratifié la Convention sur le droit de la mer et pourquoi il semble avoir peur de le faire.

Le gouvernement a admis que les dispositions contenues dans la Convention sur le droit de la mer pourraient aider le Canada à protéger les stocks de morue au large des côtes de Terre-Neuve.

Le ministre des Pêches a fait lui-même une déclaration à Cancun le 6 mai dernier, une déclaration officielle. Le secrétaire aux Affaires extérieures a fait une déclaration, à laquelle répondra sans doute le secrétaire parlementaire, dans le hansard du 25 février de cette année. Pourtant le gouvernement fait preuve de mauvaise volonté et refuse pour une raison ou une autre de signer la convention. Il semble attendre que d'autres pays la ratifient avant de le faire lui-même.

À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à la réunion préparatoire du comité qui a eu lieu à New York en mars dernier, le Canada, ainsi que 40 autres pays dont tous à l'exception d'un seul, la Nouvelle-Zélande, je crois, avaient ratifié la Convention sur le droit de la mer, la résolution 16 qui concerne la protection des océans et de toutes les sortes de mers, y compris les mers fermées et semi-fermées, le golfe dont nous parlions hier soir, les zones côtières et la protection, l'usage rationnel et le développement des ressources fauniques. Cette résolution demande, et je cite: «l'établissement de principes et de mesures en vue de créer un système efficace fondé sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.»

Le Canada a appuyé cette résolution. C'est un très bon document parce que son but est de renforcer la Convention du droit de la mer. Nous avons approuvé cette mesure en mars ou en mai, je ne me souviens plus de la date exacte, mais il s'agit d'une initiative récente, et excellente si l'on songe aux articles 63 et 64 dont j'ai parlé il y a un moment, lesquels traitent de la gestion et de la protection des stocks qui chevauchent la zone économique de 200 milles.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a aussi déclaré que le gouvernement s'intéressait à d'autres initiatives internationales visant à établir des programmes de gestion de nos océans et des ressources qu'ils renferment; c'est ce qu'elle a dit le 25 février à la Chambre des communes. Pourtant, la ratification de la Convention sur le droit de la mer se fait attendre.

À Cancun, le ministre des Pêches et des Océans a dit: «Le droit de la mer décrit les principes et les mesures qui donneront toute leur valeur aux dispositions de la Convention sur le droit de la mer.» Voilà la mesure que le ministre avait appuyée alors. Par conséquent, comment le ministre des Pêches et des Océans peut-il maintenant parler de clarifier et de renforcer les dispositions de la Convention sur le droit de la mer, appuyer la convention, encourager sa mise en application et l'approuver entièrement alors que le gouvernement ne l'a pas encore ratifiée? Voilà la véritable question.

Sans être signataire de la Convention sur le droit de la mer, le Canada a fait beaucoup d'efforts pour que les autres pays comprennent sa position, notamment à l'égard de l'épuisement des stocks qui chevauchent la limite. Ces mesures nuisent à notre crédibilité, c'est aussi simple que cela. Profiter de la Convention sur le droit de

la mer sans la ratifier signifie que le Canada tente de protéger ses propres intérêts sans tenir compte de ses responsabilités internationales; c'est une politique qui produirait le contraire du but recherché. Il sera difficile d'obtenir que les autres nations acceptent d'établir des principes de développement durable pour les pêches et la haute mer si l'on agit ainsi sans voir plus loin.

• (1720)

En conclusion, j'aimerais dire que même si le gouvernement ne l'admet pas, du moins officiellement, certaines sociétés minières internationales et canadiennes exercent des pressions sur le gouvernement pour qu'il n'accepte pas l'article XI de la convention. On m'a dit que les sociétés Inco et Noranda font toutes deux partie de consortiums miniers dirigés par des firmes américaines. Des avocats américains représentant ces consortiums ont fait des représentations auprès du gouvernement canadien pour lui demander de revoir les dispositions concernant l'exploration minière sur les fonds marins et de ne pas signer la convention tant qu'on n'aurait pas apporté ces modifications.

Il y a un intérêt public en jeu ici, un intérêt beaucoup plus vaste et important et aux conséquences bien plus grandes à long terme que ceux de l'industrie minière et du secteur privé. Il y a ici un intérêt public en jeu.

On peut se demander pourquoi, au cours des sept ans qu'il est au pouvoir, le gouvernement du Canada s'est montré plus sensible aux problèmes lointains qu'aux problèmes immédiats de nos pêcheurs et à ceux, à long terme, des collectivités touchées.

On ne saurait nier que la Convention du droit de la mer est utile à l'industrie de la pêche. Le gouvernement actuel l'a d'ailleurs reconnu à plusieurs reprises.

Enfin, la crise provoquée par l'épuisement dramatique de nos stocks de poissons au large de la côte canadienne requiert une action cohérente. Cette action cohérente consiste d'abord à ratifier la Convention du droit de la mer, une convention qui, comme j'ai tenté de vous le démontrer cet après-midi, ne peut que favoriser le développement durable des ressources marines le long du littoral de nos trois océans, et ce, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

Voilà tout ce que j'avais à dire.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole pour participer à ce débat.

Je félicite le député de Davenport d'avoir soulevé cette question des plus importantes bien que je doive avouer ne pas être totalement d'accord avec lui sur sa proposition. J'aimerais répondre à un certain nombre d'affirmations qu'il a faites.

Comme moi, il a eu le privilège de faire partie de la délégation canadienne à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Comme moi, il était présent le jour où le Canada a connu son heure de gloire et que le groupe de Santiago, formé de 40 pays, a proposé que soit tenue dans les plus brefs délais une conférence internationale sur la pêche hauturière, sur la surpêche et sur la gestion des stocks transfrontières, ce qui était en fait une proposition canadienne. Ce fut vraiment un grand jour pour le Canada et pour tous les Canadiens, le jour où cette proposition fut incluse dans Action 21. C'est un des résultats les plus importants de la Conférence de Rio et il convient de rendre honneur à qui de droit. J'aimerais profiter de cette occasion pour rendre hommage non seulement au ministre des Pêches et des Océans et au ministre de l'Environnement qui ont joué un rôle clé à la conférence et sans qui cet important progrès n'aurait pas eu lieu, mais également aux fonctionnaires Bob Applebaum et Serge Avril, du ministère des Pêches et des Océans et du ministère des Affaires extérieures, qui ont si remarquablement bien présenté le point de vue canadien.

Pour ce qui est de la ratification, comme pour bien d'autres choses, la question n'est pas aussi simple que voudrait nous le faire croire mon ami d'en face. Comme il l'a dit lors de son intervention, la principale raison pour laquelle le Canada n'a pas encore ratifié la convention c'est qu'à l'exception de l'Islande, pas un autre pays industialisé ne l'a encore fait. Cela n'a naturellement rien à voir avec les dispositions concernant l'extension de la limite de 200 milles et le contrôle des ressources des pêcheries, etc., mais plutôt avec l'exploitation minière des fonds marins et les ressources minières sous-marines.

Tous les pays industrialisés de l'hémisphère occidental à l'exception de l'Islande nourrissent des inquiétudes à cet égard et c'est pourquoi ils ne l'ont pas ratifiée.

Néanmoins, la Convention sur le droit de la mer fait désormais partie de la jurisprudence internationale, de telle sorte que, en fait, les Canadiens bénéficient déjà de dispositions extrêmement importantes comme celle qui concerne la zone économique des 200 milles.

Je dois dire qu'il ne s'agit pas vraiment ici d'une question partisane, mais je rappelle à mon collègue que le gouvernement au sein duquel il a occupé le portefeuille de l'Environnement aurait fort bien pu ratifier le document s'il avait jugé opportun de le faire à l'époque.

De toute manière, c'est la position du Canada et il la partage avec les autres pays du Groupe des Sept et avec la plupart des pays de l'OCDE. Ce qui importe, c'est que grâce au principe de la jurisprudence internationale, on ne perd rien.

Incidemment, mon collègue a fait savoir que 53 pays avaient ratifié la convention. Le gouvernement du Canada croit savoir que seulement 51 des 159 signataires l'ont effectivement ratifiée à ce jour. On est encore à sept ou huit pays du compte, de sorte que même si le Canada la ratifiait, cela ne ferait toujours pas 60. La question est pour la forme, en un sens, et je soupçonne que le dossier évoluera peut-être lorsque les problèmes concernant l'exploitation minière du sous-sol marin seront résolus.

Indépendamment de cette question, en ce qui concerne la surpêche par les étrangers et la surpêche en général, en particulier sur la côte est, les Grands Bancs, les extrémités des Grands Bancs, le véritable problème auquel nous sommes confrontés du point de vue international se situe en fait à l'extérieur de la zone de 200 milles, sur laquelle le Canada ne peut avoir de contrôle avec ou sans le droit international de la mer.

La zone de juridiction canadienne s'étend sur 200 milles seulement, mais elle est pleinement reconnue par les autres pays. Aucun État ne peut obtenir de contingent de pêche à l'intérieur de cette zone sans notre consentement.

En vertu du droit de la mer, les États reconnaissent au pays limitrophe le droit de contrôler les ressources; ce dernier doit en outre permettre l'accès aux ressources excédentaires, mais seulement à ces ressources. Des permis de pêche ne sont délivrés que pour les ressources que les Canadiens n'ont pas intérêt à exploiter, habituellement parce qu'elles n'ont pas de valeur commerciale. C'est la pratique courante.

En définitive, en ce qui concerne le problème de la surpêche à laquelle se livrent certains pays au large de nos côtes, il s'agit d'un problème extérieur qui ne peut être résolu que par la voie de la coopération internationale.

C'est la solution que privilégie le gouvernement canadien depuis plusieurs années, puisqu'il essaie d'obtenir par la coopération des pays qui pratiquent la surpêche, notamment de la part de l'Espagne, du Portugal, de la Corée du Sud et, dans une moindre mesure, de certains autres pays, ce qu'il ne peut leur imposer en vertu du droit international.

Évidemment, il serait bien de pouvoir étendre unilatéralement la zone économique, mais nous n'avons aucun fondement juridique qui nous y autorise. De même, nous pourrions être tentés de forcer les pays étrangers à évacuer nos eaux, mais cette solution serait inacceptable. Je sais que tous les députés de cette Chambre seraient tout à fait outrés si un pays décidait d'arraisonner ou d'intercepter un navire canadien se trouvant en eaux internationales.

La seule voie disponible est celle de la diplomatie, aussi frustrante puisse-t-elle être. Il importe de souligner les progrès importants qui ont été accomplis suite aux efforts déployés non seulement par le premier ministre du Canada, par la secrétaires aux Affaires extérieures, par le ministre des Pêches et Océans, mais aussi par des représentants de l'industrie, par des députés et par de nombreuses autres personnes qui ont participé à une très importante campagne visant à inscrire ce dossier à l'ordre du jour des questions d'intérêt public en Europe et ailleurs dans le monde.

Le problème de la surpêche en haute mer est de plus en plus reconnu par la communauté internationale comme une question environnementale importante. C'est parce que ce point a été reconnu comme une question environnementale qu'il a été possible de le faire inscrire à l'ordre du jour du Sommet de Rio. Certains diront que nous avons imposé cette question sur le tard, mais le résultat final est que la surpêche a été reconnue comme un problème d'environnement, ce qu'il est, en fin de compte.

• (1730)

De plus en plus, ces quelques dernières années, on reconnaît la gravité du problème à l'échelle internationale. Ainsi, en 1987, le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement a lancé un avertissement, signalant les menaces qui pèsent sur les ressources biologiques de la mer à cause de la surexploitation, de la pollution et du développement sur les continents.

En 1991, les chefs de gouvernement du Groupe des Sept a publié une déclaration demandant le respect des régimes établis par les organisations régionales de pêche par des mesures efficaces de surveillance et d'exécution.

Un rapport publié par le secrétaire général des Nations Unies en 1991 soulignait en des termes éloquents la dimension du problème de la surpêche pratiquée par les flottes de pêche venues de pays éloignés.

L'Assemblée générale des Nations Unies s'est penchée sur la question pour la première fois en 1989. Réagissant au problème de la surpêche dans l'Atlantique Nord-Ouest, à l'extérieur de la zone des 200 milles du Canada, elle s'est dite inquiète de certaines méthodes et pratiques de pêche en haute mer, qui peuvent nuire à la conservation et à la gestion des ressources biologiques des milieux marins. Cette inquiétude a trouvé une expression plus précise dans une résolution que l'Assemblée générale a adoptée en 1990.

Le Canada et d'autres pays qui partagent son point de vue ont pris ces résolutions comme point de départ, à la dernière session de l'Assemblée générale et celle-ci a adopté, grâce à leurs efforts, une résolution très importante.

C'est dans ce contexte d'une préoccupation croissante sur la scène internationale face aux problèmes causés par la surpêche, que le Canada a entrepris son initiative juridique tendant à résoudre le problème de surpêche en haute mer.

Il s'agissait d'établir des principes précis et des mesures conformes à la Convention sur le droit de la mer afin de bien mettre en oeuvre les dispositions de cette convention, de renforcer l'organisation régionale et de s'assurer de reconnaître les intérêts spéciaux des États côtiers en ce qui concerne les stocks qui chevauchent diverses zones. Cela permettrait d'établir un régime juridique efficace régissant les activités en haute mer.

Les premiers jalons dans l'élaboration de ces principes et mesures ont été posés lors de la conférence qui s'est tenue à St. John's, Terre-Neuve, en septembre 1990.

On a reconnu alors la nécessité de mesures de ce genre et on s'est entendu sur un ensemble de conclusions reflétant un point de vue de plus en plus partagé sur la façon dont les règles de droit international devraient être interprétées et appliquées. On a étoffé le document en question lors d'une réunion des États d'Amérique latine, de la Nouvelle-Zélande et du Canada en mai, à Santiago, au Chili. C'est pourquoi on parle du document de Santiago qui a été présenté plus tôt cette année dans une série de conférences.

La première a été la Conférence internationale sur la pêche rationnelle qui a eu lieu à Cancun, au Mexique, en mai. Bien entendu, c'est le ministre des Pêches et des Océans qui a dirigé la délégation canadienne à cette conférence où les 66 pays participants ont déclaré:

Premièrement, les États devraient collaborer aux niveaux bilatéral, régional et multinational pour établir, renforcer et mettre en oeuvre des moyens et des mécanismes efficaces tendant à assurer une pêche rationnelle en haute mer conformément aux dispositions pertinentes du droit de la mer;

Deuxièmement, il faut parvenir à un équilibre entre la liberté des États de pêcher en haute mer et leur obligation de collaborer avec d'autres États pour assurer la conservation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques aux termes des dispositions pertinentes de la Convention sur le droit de la mer et;

Troisièmement, les États devraient prendre des mesures efficaces conformes au droit de la mer pour qu'on n'ait pas recours à des pavillons de complaisance afin d'éviter de respecter les règles applicables en matière de conservation et de gestion de la pêche en haute mer.

Il est intéressant de noter que par la suite, le ministre des Pêches et des Océans s'est rendu au Panama et a obtenu l'accord du gouvernement de l'endroit pour décourager la pratique en question; la même proposition a maintenant été faite au Honduras, un autre pays où on assiste à certains progrès.

Je vois que vous me faites signe, madame la Présidente. Je pensais avoir quelques minutes de plus à ma disposition.

En terminant, je voudrais simplement dire que cela a conduit aux très grands progrès réalisés à Rio et qu'au début de l'automne, le Canada organisera une conférence des pays intéressés à St. John's, Terre-Neuve, afin de préparer la conférence des Nations Unies qui, nous l'espérons, aura lieu au début de 1993 et pourra conduire au règlement du problème et à l'établissement du régime voulu pour la gestion des stocks qui chevauchent diverses zones, en fonction d'un développement durable.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat lui a transmis des messages pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les projets de loi suivants: Le projet de loi C-33, Loi concernant l'utilisation des navires étrangers et de navires non dédouanés pour le cabotage; le projet de loi C-82, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques

et de logement, la Loi nationale sur l'habitation et une autre loi en conséquence; le projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada; le projet de loi C-45, Loi visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses; le projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz et d'autres lois en conséquence; le projet de loi C-41, Loi concernant l'efficacité énergétique des matériels consommateurs d'énergie et l'emploi des énergies de substitution; le projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale; le projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (agression sexuelle); le projet de loi C-51, Loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest; le projet de loi C-52, Loi concernant les ressources en eau du Territoire du Yukon; et le projet de loi C-70, Loi modifiant le Code criminel (jury).

* * *

[*Traduction*]

LA SANCTION ROYALE

Mme le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

le 23 juin 1992

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérard La Forest, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 23 juin 1992, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

M. Milliken: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. La liste des projets de loi que vous avez lue est très impressionnante et je sais qu'il y a une autre liste imposante qui attend la sanction royale à l'autre endroit; il s'agit évidemment de projets de loi qui ont été adoptés à la Chambre ces derniers jours.

Je note la présence du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes. Je me demande s'il peut m'expliquer pourquoi on a jugé bon d'imposer l'attribution de temps pour faire adopter des projets de loi du gouvernement alors que les travaux avancent si bien.

* * *

LE DROIT DE LA MER

LA RATIFICATION DE LA CONVENTION

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Caccia (p. 12693).

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, je voudrais pouvoir faire quelques observations, avant que la Chambre ne suspende sa séance pour se rendre au Sénat. Par ailleurs, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue de Terre-Neuve, car il nous reste peu de temps.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui a été présentée par le député de Davenport; c'est assurément une motion qu'il vaut la peine d'appuyer et je recommande à la Chambre de l'adopter.

Je souligne également qu'il y a de graves difficultés dans la façon dont nous nous occupons de problèmes critiques concernant l'environnement de nos mers et de nos océans, en particulier les deux ou trois dont je parlerai. Certains problèmes existent depuis longtemps, mais ils ont été négligés par tous les gouvernements, qu'il s'agisse de l'ancien gouvernement libéral ou du gouvernement conservateur actuel.

Il y a d'abord celui de l'entrée Dixon. Un différend frontalier nous oppose aux États-Unis à l'entrée Dixon, où des pêcheurs côtiers de la Colombie-Britannique sont constamment harcelés par les Américains qui ont déplacé la ligne AB pour la faire passer au centre de l'entrée Dixon.

La garde côtière américaine harcèle constamment nos pêcheurs, procédant à des arrestations et des saisies de prises ou de navires, mais la réaction du gouvernement canadien qui reste indifférent est absolument intolérable.

On peut voir le territoire de pêche canadien sur les cartes du Canada. Notre pays devrait exercer sa souveraineté sur ces territoires. Or, les autorités responsables de faire respecter la loi canadienne, le gouvernement canadien, permettent qu'ils soient simplement interceptés dans les zones identifiées sur nos cartes comme des zones

canadiennes. Les gens qui pêchent dans cette zone sont harcelés par les Américains, arrêtés, leurs bateaux sont remorqués jusqu'à Ketchikan, leurs captures sont saisies, ils sont traînés devant les tribunaux, on leur impose des amendes. Bref, c'est une situation absolument intolérable pour tous les Canadiens. Cela ne peut continuer.

Les Américains repoussent vers la mer la ligne AB, délimitée dans le traité de 1903 ou de 1904, pour autoriser les forages pétroliers dans une zone identifiée sur les cartes comme faisant partie du territoire canadien. C'est totalement inacceptable.

• (1740)

Les Américains font passer des sous-marins nucléaires par cette zone, et le gouvernement ne dit rien. Pas plus que le gouvernement précédent. Le gouvernement de la Colombie-Britannique et la plupart des collectivités de la province sont des zones qui se sont elles-mêmes déclarées zones dénucléarisées afin de faire comprendre davantage aux organismes canadiens qu'aux organismes américains que les Canadiens souhaitaient interdire la présence de navires nucléaires dans cette zone et éliminer la menace qu'ils posaient.

Le gouvernement canadien et les délégués qui assistaient à la Conférence sur le droit de la mer ont fait un excellent travail. Le but de cette conférence était de donner aux États souverains le contrôle des côtes et des océans avoisinants. Le gouvernement a manqué à sa parole en ce qui concerne la pêche au filet dérivant, et de 1980 à 1992, les gouvernements libéraux et les gouvernements conservateurs qui se sont succédé ont ignoré les questions relatives à cette pêche.

Les efforts qu'a faits le Canada pour essayer d'obtenir le contrôle national d'une espèce anadrome, le saumon de la côte ouest, est l'un des pires exemples de notre négligence du milieu marin. À présent, nous sommes presque en guerre avec les États-Unis à propos de cette espèce.

À la fin des années 1970 et au début des années 1980, nous avons, sous le gouvernement libéral, amorcé un long processus de négociation qui a abouti à l'Accord sur l'interception du saumon sur la côte ouest. Nous avons l'impression que le gouvernement conservateur nous a trahis parce qu'il voulait faire un cadeau à Ronald Reagan à l'occasion de la première visite que celui-ci rendait à son vice-président administratif au Canada. Et nous nous sommes retrouvés avec une situation à Québec où il a littéralement laissé tomber ce traité.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à une nouvelle guerre de la pêche avec les États-Unis, où les Américains affirment que les stocks du fleuve Fraser font partie de ce vieux problème de la «porte de l'enfer» où les Canadiens ont autorisé les Américains à construire des échelles à poissons et à capturer la moitié des stocks du fleuve. C'est absolument intolérable.

Les Canadiens qui vivent sur la côte ouest se demandent où est le gouvernement fédéral. Ils ont l'impression que l'on fait bon marché du secteur de la pêche du Pacifique, que si le Centre du Canada a un problème avec l'accord de l'automobile, on peut alors négliger certains éléments de la pêche du Pacifique.

Le gouvernement doit, à la Chambre des communes, s'intéresser davantage au sort de ce secteur qui rapporte un milliard de dollars par an. Ce ne sont pas des éléments négligeables, qu'on peut laisser tomber impunément, car ils sont essentiels aux peuples autochtones, aux habitants qui vivent le long de la côte de la Colombie-Britannique. Leurs intérêts doivent être défendus.

Le gouvernement fédéral devrait transférer la gestion de l'industrie de la pêche du Pacifique, de même que l'ensemble des coûts d'exploitation, y compris les points d'impôt, à la province de la Colombie-Britannique. Les habitants de la Colombie-Britannique tiennent à cette ressource, ont à coeur les intérêts des gens qui en sont tributaires, s'inquiètent de leur survie, de leur protection. Le gouvernement à Ottawa a démontré au fil des ans qu'il s'intéresse très peu à cette industrie.

Je suis absolument outré par le dossier de l'entrée Dixon, par l'accord sur l'interception du saumon de la côte du Pacifique. Lorsque nous parlons du droit de la mer, nous devons l'envisager dans son ensemble.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, j'espère que le gentilhomme huissier de la verge noire se perdra dans les couloirs du Parlement en venant aux Communes pour que j'aie au moins une minute ou deux pour faire quelques observations.

La motion dont nous sommes saisis invite le gouvernement du Canada à prendre les mesures nécessaires pour ratifier la Convention sur le droit de la mer.

Il importe de signaler que ce qu'on invite le Parlement ou plutôt le gouvernement à faire, c'est prendre les mesures nécessaires pour ratifier une convention inter-

nationale que la plupart des Canadiens croient avoir déjà été ratifiée. Le fait est qu'il y a près de dix ans que 119 pays, dont le Canada, ont signé la Convention sur le droit de la mer.

La plupart des Canadiens ne savent sans doute pas que, même si 10 ans ont passé depuis la signature, soulignée avec éclat, de la Convention sur le droit de la mer, cette convention n'a toujours pas été ratifiée. Elle a été ratifiée par 53 pays seulement. Il en faut 60. Un seul pays industrialisé de l'Ouest l'a ratifiée.

Il y a lieu de se demander pourquoi. Pourquoi tant de pays ont-ils signé un document qu'ils ont négligé ensuite de ratifier?

Je vais vous l'expliquer en des termes fort simples, madame la Présidente: la cupidité. Cette même insatiable cupidité criminelle qui a mené à la destruction des stocks de morue—morue du nord, morue du Golfe, stocks du Pacifique. C'est cette même cupidité—et le peu de conviction et de cran des responsables de la réglementation qui ont hésité à empêcher cette cupidité de détruire une ressource renouvelable—qui est maintenant à l'oeuvre et empêche la ratification de la Convention sur le droit de la mer.

C'est dans l'intérêt du Canada. La Chambre, à l'occasion d'un débat d'urgence hier soir et pendant la semaine dernière, a entendu parler de l'état des stocks de poisson, a entendu parler d'une industrie vieille de 500 ans qui a nourri une culture, un mode de vie rural et un système de valeurs qui ont été détruits par la cupidité. Nous n'avons pas su nous retenir de tirer jusqu'au dernier dollar un revenu facile d'une ressource renouvelable et de traiter Dame Nature comme une pièce commode sur un jeu de monopoly, au lieu d'avoir envers l'océan et les stocks de morue tout le respect que nous aurions dû.

Les Canadiens sont maintenant disposés à voir notre gouvernement ratifier la Convention du droit de la mer comme un autre moyen de reconstituer les stocks de morue.

Nous avons vu, lors du dernier congrès de la Fédération canadienne des municipalités, une résolution appuyant toutes les mesures requises pour reconstituer les stocks de morue. Il s'agit de la réunion de toutes les grandes municipalités de tout le Canada.

Encore la semaine dernière, Chuck Furey, le ministre du Développement de Terre-Neuve, a proposé devant la conférence des ministres du Nord à Sudbury une résolution invitant les cinq provinces représentées à appuyer la fin de la surpêche et les mesures nécessaires pour reconstituer les stocks de morue du Canada. Ces cinq ministres ont appuyé unanimement cette position. Voilà une autre indication que les Canadiens sont prêts à prendre les décisions difficiles, les mesures nécessaires pour protéger les ressources essentielles de notre pays.

Le Canada a bénéficié immensément de la Convention du droit de la mer. Nous l'avons ratifiée. En conséquence, nous avons pu déclarer notre souveraineté sur une superficie du plateau continental de plus de 1 290 000 milles marins carrés. Nous avons pu revendiquer le droit de gérer ce qui constitue maintenant, après la dissolution de l'Union soviétique, le plus grand pays maritime de la terre, sans exception.

Notre pays possède le plus long littoral de tous les pays de la planète. Depuis que l'Union soviétique n'existe plus, le deuxième pays qui nous suit ne vient que très loin derrière. Il est certain que le Canada devrait être le premier à militer pour faire ratifier la convention sur le droit de la mer. Nous ne pouvons pas tolérer que des entreprises privées qui ne veulent être aucunement brimées dans l'exploitation des fonds marins empêchent notre pays d'adopter une attitude prévoyante, pleine de confiance et déterminée pour protéger les ressources de la mer.

La motion d'aujourd'hui ne demande pas de ratifier aveuglément la convention, ni de se précipiter sans consulter les membres du Groupe des Sept ou les autres pays du monde industrialisé. Ce n'est pas du tout ce qu'elle dit.

La motion dit que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait, dans l'intérêt des pêches canadiennes, prendre de toute urgence les mesures nécessaires pour ratifier le droit international de la mer et exhorter les autres pays à faire de même, de manière à atteindre le total de 60 signatures nécessaires pour que la convention entre en vigueur.

Voilà ce que dit la motion. Elle dit que le Canada doit prendre l'initiative. Le Canada, parmi tous les pays de l'Ouest, devrait jouer un rôle de premier plan et ne pas laisser les seuls pays du tiers monde ratifier cette convention. Le Canada a retiré des avantages incommensurables de cette convention. Il doit exprimer sa reconnaissance au reste de la planète en réclamant la ratification de la convention.

• (1750)

La motion ne condamne pas le gouvernement du Canada. Elle ne remet pas en question l'engagement du gouvernement du Canada, pas plus que l'intérêt qu'il manifeste à l'égard de cette question. Elle ne vise pas à conférer un avantage politique quelconque au motionnaire, le député de Davenport. La motion dénote bien l'intégrité du député qui, depuis qu'il siège à la Chambre, qu'il consacre de longues heures à participer aux débats et à poser de nombreuses questions, a toujours prôné le développement durable.

La motion a été proposée par un député qui a déjà dit, à des milliers de reprises, que si nous devons commettre des erreurs dans le domaine de l'environnement, prions pour que ce soit des erreurs en faveur de l'environnement et non en faveur des spéculateurs qui veulent exploiter le fond de la mer comme s'il s'agissait de mines à ciel ouvert.

N'avons-nous pas causé assez de dommages même avec les yeux grand ouverts? N'avons-nous pas assez endommagé notre planète en gardant les yeux bien ouverts? N'avons-nous pas compris en assistant à la vraie conférence, celle à laquelle j'ai participé en compagnie de certains de mes collègues il y a environ une semaine, celle qui nous a permis de rencontrer 1 000 pêcheurs et travailleurs d'usines à poisson de la péninsule Great Northern, qui ont vu 500 ans d'histoire être anéantis par l'exploitation gratuite du stock de morue?

Voilà la réalité à laquelle nous devons faire face. Voilà les gens que nous devons regarder en face. C'est à ces gens qui ont bâti le Canada, aux membres du secteur des ressources primaires du Canada, aux pêcheurs, aux agriculteurs, aux entreprises d'exploitation minière et forestière, c'est à tous ces gens qu'il faut faire confiance.

En guise de conclusion, je vous rappelle les propos des Haïdas, ces Indiens de la Colombie-Britannique, qui affirment que nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, mais que nous l'empruntons à nos enfants. La même chose vaut pour la mer. Il faut la rendre à nos enfants en meilleur état que nous l'avons trouvée.

* * *

[*Français*]

LA SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

[*Traduction*]

Et de retour:

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Le projet de loi C-48, Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada et d'autres lois en conséquence—Chapitre 26.

Le projet de loi C-22, Loi édictant la Loi sur le recouvrement des créances salariales et modifiant la Loi sur la faillite et d'autres lois en conséquence—Chapitre 27.

Le projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes et la Loi sur la taxe d'accise—Chapitre 28.

Le projet de loi C-75, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi de l'impôt sur le revenu—Chapitre 29.

Le projet de loi C-81, Loi concernant les référendums sur la Constitution du Canada—Chapitre 30.

Le projet de loi C-33, Loi concernant l'utilisation de navires étrangers et de navires non dédouanés pour le cabotage—Chapitre 31.

Le projet de loi C-82, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la Loi nationale sur l'habitation et une autre loi en conséquence—Chapitre 32.

Le projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada—Chapitre 33.

Le projet de loi C-45, Loi visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses—Chapitre 34.

Le projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur la production et la rationalisation de l'exploitation du pétrole et du gaz et d'autres lois en conséquence—Chapitre 35.

Le projet de loi C-41, Loi concernant l'efficacité énergétique des matériels consommateurs d'énergie et l'emploi des énergies de substitution—Chapitre 36.

Le projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale—Chapitre 37.

Le projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (agression sexuelle)—Chapitre 38.

Le projet de loi C-51, Loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest—Chapitre 39.

Le projet de loi C-52, Loi concernant les ressources en eau du Yukon—Chapitre 40.

Le projet de loi C-70, Loi modifiant le Code criminel (jury)—Chapitre 41.

Le projet de loi S-11, Loi modifiant la Loi relative aux cessions d'aéroports—Chapitre 42.

Le projet de loi S-9, Loi modifiant la Loi constituant le Conseil de l'Église évangélique pour le Nord-0uest du Canada.

Le projet de loi S-10, Loi constituant en personne morale le Bouclier vert du Canada.

Le projet de loi S-12, Loi fusionnant le Bureau de Commerce de Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Le projet de loi C-87, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993—Chapitre 43.

[*Français*]

La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

[*Traduction*]

M. Edwards: Madame la Présidente, j'espère que c'est le bon moment d'invoquer le Règlement et de suggérer que nous déclarions qu'il est 22 heures.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 22 heures?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Je m'excuse. Je crois que j'ai souri en pensant que le député disait qu'il était 22 h 30.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

L'EMPLOI

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je comprends votre émotion et je voudrais bien abonder dans le même sens, mais, dans les circonstances, je pense que vous comprendrez aussi que je veux être entendu à l'occasion du débat sur la motion d'ajournement.

Mon intervention fait suite à une question que j'ai posée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration vendredi dernier. La réponse du ministre a suscité beaucoup d'inquiétude dans ma circonscription. Je sais que le ministre n'avait certes pas l'intention d'être irrévérencieux. Je comprends. Je n'ai jamais été ministre, mais je sais que les ministres ont de lourdes responsabilités, qu'ils doivent venir à la Chambre se soumettre à un barrage de questions une heure par jour. Je comprends qu'ils puissent parfois perdre patience.

• (1810)

Le ministre a bien dit qu'il avait fallu une manifestation pour que les députés de ce côté-ci de la Chambre commencent à poser des questions au sujet de la situation désespérée dans laquelle se trouvent ces gens-là qui n'ont aucune indemnisation dans ces six circonscriptions de Terre-Neuve.

Je voudrais rester le plus positif possible. Je sais que j'ai fait 27 interventions sur cette question particulière à la Chambre. Je pense que la présidence et le gouvernement ont fait preuve de beaucoup d'ouverture en nous laissant parler de cette question.

Nous avons eu un débat d'urgence là-dessus le 19 février, une journée d'opposition le 12 mars, et, hier soir, de 22 heures à presque 1 heure du matin, nous avons tenu un débat d'urgence sur les difficultés des pêcheurs et des travailleurs des usines de transformation de Terre-Neuve et du Labrador à cause de la terrible condition des stocks de morue du nord et de morue du Golfe.

On a fait valoir un certain nombre de points. On a dit que c'était ahurissant de voir la diminution des prises de morue et des stocks, tant au large que sur la côte. Il en découle deux préoccupations. On espère qu'il y aura un moratoire à long terme sur la pêche hauturière et côtière. Mais l'objet et le centre d'intérêt du débat d'hier ou, du moins, si l'on s'en est écarté, l'objet qu'il aurait dû avoir, ce sont les besoins à court terme de ceux qui n'ont pas reçu d'indemnisation depuis le 15 mai.

Dans ma circonscription, et c'est pourquoi j'ai pris la parole ce soir, il y a 60 chefs de famille qui n'ont pas reçu d'indemnisation parce qu'ils n'ont pas travaillé assez longtemps à l'usine de Port Union, qui a déjà donné du travail à 1 200 personnes, mais qui n'en embauchait plus que 850 à l'époque, ainsi que 155 chalutiers.

Je suis heureux de vous apprendre aujourd'hui que j'ai reçu une lettre du ministre des Pêches et des Océan dans laquelle il me dit qu'il s'occupe personnellement de ces 60 personnes. J'espère qu'il envisage toujours de leur offrir une certaine forme d'indemnisation. Mais il ne s'est rien passé. Il est un peu exaspérant d'entendre parler des 584 millions de dollars en 1990 et des 57 millions l'année précédente.

Ce n'est pas une situation normale. Il est parfois arrivé qu'on lance des avertissements. Mais ce qui arrive ne s'est jamais vu. En 500 ans, on n'a jamais envisagé d'imposer un moratoire de la sorte pour maintenir les stocks de poisson. On n'en a même jamais discuté.

Il n'y a jamais eu de manifestation en mer comme celle du 30 mars, où 11 propriétaires de chalutiers et 125 pêcheurs et autres membres d'équipage sont partis en mer pour manifester contre la surpêche des navires étrangers. Nous avons tenu deux débats d'urgence relativement courts et eu un jour réservé à l'opposition sur un sujet lié à tout ce problème.

C'est un message. Nous essayons d'être le plus éloquents possible de ce côté-ci de la Chambre, le NPD comme le Parti libéral, et je sais que certains députés ministériels sont inquiets eux aussi.

À l'approche de l'ajournement de la Chambre, c'est un peu une tradition, et je n'ai jamais manqué de la respecter. Ce n'est pas intentionnel, c'est par pur accident. Je voudrais rappeler au gouvernement, au moment de clore les débats, qu'il y a encore des gens qui n'ont pas reçu d'indemnisation, et qu'il y a ceux qui, à long terme, n'en recevront pas non plus, si un moratoire est décrété. Ils attendront que le gouvernement annonce quelque mesure bientôt.

J'espère que ça viendra et que dans la réponse, on nous informera sur ce qui va se passer cet été.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je désire répondre au nom du gouvernement. Je suis certain que tous les députés partagent les préoccupations du député et il n'y a guère de personnes aussi conscientes de ce problème que le ministre des Pêches et des Océans, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le premier ministre du Canada lui-même; tous trois ont d'ailleurs dit clairement qu'ils s'occuperont de ce sérieux problème comme l'a déjà fait le gouvernement dans le passé. Le ministre a parlé avec éloquence et passion de cette question hier soir. J'en ai parlé aussi, comme mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception.

Je désire qu'on sache que le gouvernement s'en préoccupe. Le ministre des Pêches et des Océans doit prendre une décision en ce qui concerne la prolongation du moratoire sur la pêche à la morue du nord. Je suis certain qu'il voudra annoncer des mesures de dédommagement à ce moment-là.

Je sais que mon collègue reconnaîtrait que les mentions qui ont été faites du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique et de l'assurance-pêche de l'an dernier ne visent qu'à montrer que le gouvernement est au courant de la situation, est prêt à y faire face et, en fait, qu'il s'en occupera.

Le ministre a dit qu'il rendra sous peu sa décision au sujet de la morue du nord et que cette décision sera accompagnée d'un programme d'aide aux personnes touchées. Le gouvernement les aidera, comme nous l'avons fait par le passé lorsque c'était nécessaire. Nous le ferons encore.

Le premier ministre, le ministre des Pêches et des Océans et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont dit qu'ils étaient préoccupés par cette question et déterminés à la régler.

Je tiens à assurer le député que les objectifs du gouvernement sont clairs. Le premier est d'assurer la préservation de la ressource, de sorte que cet important secteur au large des Grands Bancs ait un avenir. Le deuxième vise à aider les pêcheurs, les travailleurs des usines et les familles des collectivités.

Cette année, le ministre des Pêches et des Océans a dû réduire de 185 000 à 120 000 tonnes le total des prises admissibles de morue du nord. Cette décision n'a pas été facile, mais il l'a prise. Plus tôt ce mois-ci, nous avons appris que le stock de morue du nord qui permettait autrefois un total de prises admissibles de plus de 250 000 tonnes serait plus bas qu'on ne le savait en février dernier. Les avis définitifs et la décision qui en découlera seront rendus publics sous peu.

Le bilan du gouvernement est exemplaire et sans précédent. Je tiens à assurer le député que l'aide nécessaire viendra. Le gouvernement du Canada, le ministre des Pêches et des Océans et le premier ministre du Canada entendent les appels des habitants du Canada atlantique et y répondront avec compassion et générosité, comme il se doit et comme ils l'ont fait par le passé.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Madame la Présidente, je suis ravi de pouvoir m'étendre, à l'intention du ministre des Transports, sur la question de l'aménagement des aérogares 1 et 2 à l'aéroport international Pearson.

On m'avait dit, je crois, que le projet était en cours, que les pistes seraient agrandies, mais j'ai appris par la suite que le projet d'aménagement des aérogares 1 et 2 avait été suspendu jusqu'au 13 juillet. Permettez-moi de vous donner les principales raisons pour lesquelles ce projet est important. Le gouvernement fédéral peut créer un maximum de 20 000 années-personnes de travail dans la construction, les services et les activités connexes durant l'exécution des travaux. Il peut créer jusqu'à 3 000 emplois dès cette année, à un moment où le chômage dans le bâtiment atteint quelque 50 p. 100 à Toronto. Le réaménagement des aérogares 1 et 2 sera exécuté par l'entreprise privée et ne coûtera pas un sou à l'État.

Ce sont là, à mon avis, des raisons très valables. Tous ceux d'entre nous qui ont transité par l'aéroport Pearson savent qu'il ne faut pas attendre jusqu'en 1998, car alors le nombre de passagers atteindra 28 millions et l'aérogare sera complètement surchargée. Il faut plutôt lancer le projet dès maintenant, tandis que le trafic-passagers n'atteint par encore la pleine capacité des installations, afin que l'aéroport puisse rester en exploitation durant l'exécution des travaux.

Les retombées économiques pour l'aéroport Pearson seraient immenses. Un pour cent de la population active de l'Ontario travaille à cet aéroport. Cette entreprise revêt la plus grande importance pour tout l'Ontario. Je m'empresse d'ajouter toutefois que la raison primordiale pour laquelle le gouvernement doit agir sans tarder est celle-ci: c'est une occasion non seulement d'avoir une incidence économique à court terme, mais aussi de contribuer à la prospérité à long terme de la région. L'aménagement des aérogares 1 et 2 permettra au Canada—et à une entreprise réellement canadienne—de se servir de cette réalisation comme tremplin pour se lancer sur le marché international. Les aérogares 1 et 2, une fois les travaux achevés, permettront au monde entier de voir ce dont les Canadiens sont capables. On pourra constater à Pearson que les chefs de file en matière de transport des marchandises et des passagers, ainsi que d'exploitation des aéroports, c'est nous. Le Canada en est capable. En donnant du travail à des Canadiens et en faisant des aérogares 1 et 2 des réalisations admirables, nous aurons quelque chose à montrer au reste du monde, notre prospérité à long terme. C'est la principale raison pour laquelle nous devons revenir sur cette question.

• (1820)

La province de l'Ontario a essuyé un grand revers hier quand elle n'a pas été choisie pour accueillir l'exposition internationale de 1998. Des projets économiques de cette envergure sont très rares. Nous ne pouvons nous permettre de laisser une telle occasion nous échapper. Nous en avons besoin, immédiatement. Nous ne voulons pas que ce projet soit repoussé de nouveau après le 13 juillet.

Il y a 20 mois, le gouvernement fédéral avait annoncé qu'il allait faire des travaux aux aérogares 1 et 2. Le sud de l'Ontario connaît lui aussi une situation économique difficile. Le gouvernement a l'occasion de créer des milliers d'emplois sans qu'il en coûte un sou aux contribuables, ce dont Bob Rae devrait se réjouir parce qu'il n'a pas à augmenter le déficit en créant tous ces emplois.

Il y a une nouvelle façon de procéder. C'est de faire financer le projet au complet par le secteur privé. C'est un bon message non seulement pour l'Ontario et les Ontariens, mais aussi pour l'ensemble du Canada. Je pense qu'avec 3 000 emplois et jusqu'à un demi-million de dollars d'investissements par jour, nous ne pouvons nous permettre de traîner. Nous devons faire en sorte que ce gouvernement agisse le plus rapidement possible après le 13 juillet. Nous devons veiller à ce que le projet, une fois commencé, avance rapidement.

L'aménagement des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Pearson, c'est important pour tout le monde.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je suis heureux de répondre au nom du gouvernement, de féliciter le député de London—Middlesex pour avoir soulevé cette question vitale et de lui assurer que le ministre des Transports et le gouvernement du Canada partagent ses inquiétudes au sujet de ce projet très important.

Au nom du ministre, je voudrais réaffirmer d'une manière claire et énergique que le gouvernement a à coeur l'avenir de l'aéroport international Lester B. Pearson. Le ministre des Transports a lancé un programme impressionnant en vue de la réfection et de la modernisation des aérogares 1 et 2 de Pearson.

En mars 1992, on a fait un appel d'offres pour inviter le secteur privé à faire des soumissions compétitives pour entreprendre le projet. Nous attendons maintenant impatiemment ces propositions.

Je suis sûr que la Chambre comprendra que le simple fait qu'il y ait si peu de temps pour un projet aussi complexe, renforce la détermination du ministre face à cette intéressante initiative. Nous estimons que cela démontre la volonté du gouvernement d'accélérer les phases préliminaires du projet, de sorte que les travaux puissent commencer le plus tôt possible.

En ce qui concerne le côté circulation aérienne, en 1989 le ministre des Transports dévoilait la première phase d'un plan de développement pour le sud de l'Ontario. L'analyse détaillée des problèmes de capacité de l'aéroport Pearson a révélé que deux nouvelles pistes est-ouest feraient passer la capacité horaire de 96 à 126

mouvements. Une troisième piste nord-sud ferait passer la capacité horaire de 50 à 70 mouvements environ.

Le gouvernement estime que ces pistes représenteraient un avantage économique net pour l'économie canadienne. Le développement proposé devra bien sûr être soumis à une évaluation environnementale complète.

Au début de mai 1991, un exposé détaillé sur les conséquences environnementales, décrivant les conséquences écologiques et sociales de la proposition, a été présenté au groupe fédéral d'évaluation des conséquences environnementales. Les recommandations du groupe sont attendues prochainement. Soyez assurés que le rapport sera considéré en toute priorité par le ministre des Transports.

Madame la Présidente, avant de céder la parole, je voudrais vous souhaiter, à vous et à vos collègues qui ont si bien servi cette Chambre, un heureux et bel été. Espérons qu'il sera long.

Mme le vice-président: Merci. Le député de Sault Ste. Marie

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir au sujet d'une question que j'ai posée au premier ministre le 4 juin dernier.

Ma question avait trait aux poursuites commerciales entamées par les producteurs d'acier américains à l'encontre d'une foule de pays, 36 je crois, dont le Canada. Notre premier ministre venait tout juste d'effectuer une visite aux États-Unis. À son retour, il était persuadé que ces tactiques commerciales absurdes et vexatoires allaient cesser. Nous espérons qu'il en sera ainsi.

Mais nous sommes sur nos gardes, nous avions cru comprendre que les Américains entameraient ces poursuites le 15 juin. On m'informe maintenant qu'elles sont prévues pour le 30 juin.

Nous ne croyons pas que la visite du premier ministre ait atténué un tant soit peu les sentiments protectionnistes que les États-Unis manifestent envers les producteurs d'acier canadiens. Dans sa réponse, le premier ministre a dit que nous étions les victimes d'une mesure qui vise notamment la Corée et qui rejaillit sur le Canada. Le mot «rejaillir» est faible, nous sommes littéralement submergés de partout.

Nous avons été soustraits à l'obligation de conclure des accords d'autolimitation, alors que d'autres pays ont été tenus de le faire. On supposait que cela nous vaudrait des rapports spéciaux avec les États-Unis.

Cela ne s'est pas produit. Notre part du marché américain s'est maintenue à 3 ou 3,5 p. 100 depuis 1988, tandis que la part américaine du marché canadien passait, elle, d'un peu plus de 7 p. 100 à environ 16 p. 100 au cours de la même période.

On ne s'entend pas sur la définition des subventions. Les Américains disent que les producteurs canadiens touchent des subventions, mais nous savons qu'ils en reçoivent aussi, et de plusieurs milliards de dollars.

Une chose est certaine: nous avons été avertis à l'avance que cela arriverait lorsque la visite des producteurs canadiens d'acier aux États-Unis a été annulée à 24 heures d'avis. On nous a dit que c'était dû aux primaires de Pennsylvanie, mais je crois personnellement que cela avait été décidé des mois à l'avance. D'ailleurs, il nous a été impossible d'organiser une autre rencontre. Nous nous attendons à ce qu'on nous joue encore le même tour le 30 juin.

Les producteurs d'acier du Canada et les United Steel Workers of America se sont rendus à Washington. Ils m'ont dit: «Allez-y en douceur. Nous croyons que les Américains sont très sensibles aux difficultés des producteurs d'acier canadiens. Nous ne voulons pas vous entraîner dans une guerre commerciale.»

L'idée de croire les Américains sensibles à notre situation s'est révélée une erreur. Le 30 juin, ils vont avoir autant de sensibilité qu'un rouleau compresseur. J'espère que le gouvernement va nous dire ce qu'il entend faire au juste pour épargner aux producteurs d'acier du Canada des représailles commerciales inutiles et injustes de la part des Américains.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suis heureux de répondre aujourd'hui à la question de l'honorable député de Sault-Sainte-Marie, qu'il a lui-même posée au premier ministre du Canada, le 4 juin dernier, au sujet de la crise qui se dessine dans le secteur du commerce canado-américain de l'acier.

Comme l'honorable député le sait, on s'attend à que le Canada soit inclus dans la liste des pays contre lesquels l'industrie américaine de l'acier compte déposer des requêtes pour commerce déloyal en regard des importations d'acier.

Comme il le sait peut-être aussi, le gouvernement et l'industrie canadiennes ont fait connaître en termes non équivoques, tant à l'administration qu'à l'industrie américaines, leurs points de vue selon lesquels il est inutile, voire possiblement dangereux, pour le commerce de l'acier entre les deux pays, d'inclure les importations en provenance du Canada dans ces requêtes. Une telle mesure se solderait probablement par un important différend commercial bilatéral entre le Canada et les États-Unis.

Nous avons aussi fait remarquer à l'administration américaine, notamment à l'occasion de la rencontre du 9 juin entre le ministre Wilson et la représentante au commerce, M^me^ Hills, que pendant que le niveau des importations d'acier canadien aux États-Unis demeurait stable, les importations d'acier américain au Canada avaient plus que triplé au cours des dernières années.

En 1991, les importations en provenance des États-Unis occupaient 16 p. 100 de notre marché, comparativement à une part du marché américain de 3,3 p. 100 pour l'acier canadien.

Le gouvernement a aussi insisté sur le fait que si le Canada était mentionné dans les requêtes américaines, l'industrie canadienne de l'acier n'aurait d'autres choix que d'inclure les importations en provenance des États-Unis dans les cas de commerce déloyal qu'elle prépare contre des importations au Canada.

Sur ce dernier point, l'industrie canadienne de l'acier s'est engagée à prendre des mesures contre les importations d'acier en provenance des États-Unis si les exportations canadiennes étaient visées par l'industrie américaine. Le gouvernement est prêt à entreprendre une enquête fondée sur les plaintes déposées par l'industrie canadienne.

Nous sommes extrêmement déçus de la réponse de l'administration américaine à notre message et regretterions vivement que l'industrie américaine décide d'inclure le Canada dans ses requêtes.

Madame la Présidente, je conclus en m'associant aux propos de mon honorable collègue de South Shore en vous souhaitant à mon tour bonnes vacances, ainsi qu'à tous ceux et celles qui nous assistent dans nos fonctions, de même qu'à toute la population canadienne qui nous écoute actuellement.

[*Traduction*]

LES ENFANTS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, le 12 juin j'ai posé à la ministre d'État une question concernant la pleine indexation au taux d'inflation du crédit d'impôt pour enfants. La ministre a répondu en invoquant le déficit pour expliquer la pauvreté chez les enfants. Je ne suis pas sûr que la ministre connaissait toute l'ampleur du problème de la pauvreté dans la région d'Ottawa-Carleton.

Je voudrais donc approfondir ma question pour bien démontrer que le problème de la pauvreté est une question d'envergure nationale qui mérite l'attention de tous. Dans notre région, le nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté est alarmant, puisque 14 p. 100 des moins de 18 ans, soit environ 19 000 enfants, se trouvent dans cette situation.

• (1830)

En général, les enfants pauvres vivent dans des familles pauvres, et ils sont pauvres parce que leurs familles le sont aussi. Les familles, biparentales ou monoparentales, ne gagnent pas suffisamment pour répondre aux besoins physiques et sociaux essentiels de leurs enfants. Par exemple, on compte dans la région d'Ottawa-Carleton 12 000 familles avec enfants qui vivent sous le seuil de la pauvreté. De plus, le nombre de familles biparentales pauvres est à peu près égal au nombre de familles monoparentales qui vivent dans la pauvreté.

Les jeunes familles sont aussi très touchées par la pauvreté; 55 p. 100 des familles avec enfants qui vivent dans la région et dont le soutien familial est âgé de moins de 25 ans vivent dans la pauvreté. La situation s'améliore quelque peu dans le cas des familles avec enfants dont le soutien est âgé de 25 à 34 ans, mais dans cette catégorie, une famille sur cinq vit tout de même dans la pauvreté.

En outre, madame la Présidente, vous serez peinée d'apprendre que 93 p. 100 de l'ensemble des familles monoparentales vivant sous le seuil de la pauvreté dans notre région sont dirigées par des femmes. La pauvreté frappe 33 p. 100 des mères célibataires, et 12 p. 100 des pères célibataires, c'est-à-dire 5 725 mères célibataires, et 455 pères célibataires.

Le taux de pauvreté chez les mères célibataires augmente avec le nombre d'enfants; ainsi, 29 p. 100 des mères célibataires ayant un enfant vivent sous le seuil de la pauvreté, mais le taux grimpe à 56 p. 100 dans le cas des mères célibataires ayant quatre enfants ou plus.

Cette situation a des effets très marqués sur l'éducation des enfants. En Ontario, environ un élève sur trois décroche avant d'avoir terminé sa 12^e^ année, et la situation est comparable dans ma région. Presque une famille sur quatre ayant des enfants, et dont le soutien familial n'a pas terminé ses études secondaires, vit dans la pauvreté.

Enfin, dans presque la moitié de l'ensemble des familles pauvres de la région, le soutien familial n'a pas achevé ses études secondaires.

Voilà pourquoi je tenais à porter cette question à l'attention du gouvernement, afin qu'il adopte un plan d'action qui permette d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

[*Français*]

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, le député d'Ottawa–Centre a déclaré que les nouvelles prestations pour enfants aggraveront la situation des familles qui touchent des prestations de bien–être social, ce qui est faux.

En plus d'avoir droit à plusieurs milliers de dollars par enfant au titre de l'aide sociale, les familles qui touchent des prestations de bien–être social continueront de recevoir des prestations pour enfants d'un montant au moins égal à celui qu'elles touchent maintenant dans le cadre du régime actuel.

Certaines familles qui bénéficient d'une aide sociale toucheront des prestations plus élevées si elles ont trois enfants ou plus, ou si elles ont des gains annuels supérieurs à 3 750 $.

Les familles qui reçoivent des prestations de bien–être social profiteront également du fait que le plein montant des prestations pour enfants leur sera versé mensuellement. Par exemple, en janvier 1993, le paiement mensuel des prestations pour enfants représentera plus du double du montant actuel et passera de 35 $ par enfant à 85 $, au moins, par enfant. Comme les prestations pour enfants seront versées mensuellement, les mères de famille qui touchent des prestations de bien–être social ne seront plus obligées de remettre une partie de leurs prestations à des escompteurs d'impôt.

Le député a également suggéré que le gouvernement se moque pas mal de la pauvreté des enfants parce que les prestations fiscales pour enfants sont indexées sur les hausses de prix supérieures à 3 p. 100.

Madame la Présidente, les prestations pour enfants sont automatiquement indexées à l'instar des autres composantes du régime fiscal. Je voudrais souligner que ces nouvelles prestations accroîtront automatiquement l'aide totale du gouvernement fédéral pour les enfants de 2,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. En plus de majorer automatiquement de 2,1 milliards de dollars l'aide accordée au titre des enfants, le gouvernement s'est engagé à revoir les prestations pour enfants et à les relever si sa situation financière le lui permet.

Le député a volontairement passé sous silence le fait que depuis 1985, le gouvernement a démontré l'engagement qu'il a pris pour aider les enfants en majorant à cinq reprises le crédit d'impôt remboursable pour enfants. Ces augmentations ont permis de s'assurer que le niveau moyen des prestations pour enfants, versées par le gouvernement fédéral aux familles à faible revenu, a plus que compensé le taux d'inflation.

[*Traduction*]

Pour terminer, madame la Présidente, je tiens aussi à faire mes salutations à Votre Honneur, aux services du greffier et, si vous me le permettez, aux pages qui nous ont si bien servis cette année.

M. Harb: Madame la Présidente, mon collègue s'est montré tellement éloquent en français que je voudrais m'y essayer moi–même.

[*Français*]

Je voudrais le féliciter pour son très bon français. Je trouve cela extraordinaire.

De la part de mes collègues, je désire vous souhaiter de belles vacances. Je vous offre mes félicitations ainsi qu'à tous les gens qui vous ont aidée.

Mme le vice–président: Je remercie l'honorable député. Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne est maintenant réputée adoptée.

Je m'en voudrais moi aussi d'ajourner cette Chambre sans remercier tous les gens qui nous entourent, mais particulièrement tous ces jeunes dont ce sera peut–être la dernière journée à la Chambre des communes.

[*Traduction*]

J'espère que, en dépit de tout le travail que vous avez dû accomplir tout en poursuivant vos études et en préparant des examens et autres choses du genre, vous avez aimé votre séjour à la Chambre des communes autant que tous mes collègues et moi–même avons sans cesse apprécié votre travail. Bonnes vacances et bon succès dans la carrière que vous aurez choisie, quelle qu'elle soit. J'espère qu'un ou deux d'entre vous reviendront à la Chambre, que l'expérience n'a pas été trop pénible après tout.

[*Français*]

Comme nous sommes le 23 juin, j'en profite pour offrir à tous les Québécois une belle Fête de la Saint–Jean–Baptiste et à tous les Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique à l'Arctique, une belle Fête du Canada.

Comme il est 18 h 37, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi, 21 septembre 1992, à 11 heures, conformément aux articles 24(1) et 28(2) du Règlement. Bon été, tout le monde!

(La séance est levée à 18 h 37.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 8 septembre 1992

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA CONVOCATION DU PARLEMENT

M. le Président: Je désire informer la Chambre qu'en conformité de l'article 28(3) du Règlement, j'ai donné avis que la Chambre devait se réunir aujourd'hui. Le vendredi 4 septembre 1992, j'ai expédié à chaque député un message par courrier électronique expliquant les raisons de la convocation.

[*Traduction*]

Je voudrais également informer la Chambre qu'à la demande du gouvernement et aux termes du paragraphe 55(1) du Règlement, j'ai ordonné l'impression d'un *Feuilleton* spécial pour donner avis d'une motion du gouvernement. Je dépose donc les documents en cause.

Je dépose également aujourd'hui les documents relatifs à la demande du gouvernement de rappeler la Chambre le 15 juillet 1992 ainsi que les documents ayant eu pour effet, conformément à ma décision, d'annuler le rappel de la Chambre ce jour-là.

Le 26 juin 1992, après avoir consulté le gouvernement conformément aux dispositions du paragraphe 28(3) du Règlement et estimant que le rappel de la Chambre était nécessaire dans l'intérêt public pour traiter de la question constitutionnelle, j'ai donné avis que la Chambre était rappelée le 15 juillet 1992.

[*Français*]

Le 10 juillet, j'ai reçu une demande, signée par les représentants des trois partis reconnus en Chambre, en vue d'annuler l'avis de rappel parce qu'ils jugeaient qu'il «n'était plus nécessaire, dans l'intérêt public, de rappeler la Chambre pour le 15 juillet 1992».

[*Traduction*]

Cette demande visant à annuler le rappel de la Chambre est sans précédent, et le Règlement n'offre au Président aucune indication quant aux mesures à prendre en pareil cas. Comme le rappel de la Chambre est, en définitive, la prérogative du Président, le 11 juillet 1992, j'ai ordonné, après mûre réflexion, l'annulation du rappel de la Chambre qui devait avoir lieu le 15 juillet 1992. J'en suis venu à cette décision parce que l'annulation du rappel de la Chambre a été demandée par les trois partis reconnus, qui convenaient qu'il n'était plus nécessaire, dans l'intérêt public, que la Chambre soit rappelée.

[*Français*]

Je remercie la Chambre d'avoir permis au Président d'expliquer sa décision.

* * *

VACANCE DE SIÈGE

SHEFFORD

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que la vacance suivante est survenue dans la députation: l'honorable Jean C. Lapierre, C.P., député de la circonscription électorale de Shefford a démissionné le dimanche 23 août 1992.

Conformément à l'alinéa 25(1)b) de la Loi sur le Parlement, j'ai adressé au directeur général des élections, le lundi 24 août 1992, l'ordre officiel d'émettre un bref d'élection en vue de pourvoir à cette vacance.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ALPHABÉTISATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de l'alphabétisation. Cette journée donne aux Canadiens l'occasion de prendre conscience de la gravité du problème de l'analphabétisme dans notre pays.

D'après certaines études, il y aurait entre 25 et 40 p. 100 de la population qui éprouverait plus ou moins des

Article 31 du Règlement

difficultés à lire, à écrire et à calculer. On estime à dix milliards de dollars par année ce qu'il en coûte au Canada pour essayer de venir à bout de ce problème.

Ce qu'il faudrait, c'est une réforme de la politique. Il faut arrêter de réduire les fonds versés aux provinces au chapitre de l'éducation. Il faut arrêter d'imposer la taxe sur les produits et services à l'égard des livres. Enfin, il faut donner des emplois aux jeunes Canadiens pour qu'ils puissent retourner au collège et à l'université.

Je recommande vivement à tous les Canadiens qui souhaitent améliorer leur aptitude à lire, à écrire et à calculer de s'inscrire dès aujourd'hui auprès d'organismes qui offrent des programmes dans ces domaines, soit les écoles, les collèges et les universités.

[*Français*]

Ces programmes existent en français, en anglais, et dans d'autres langues.

Je souhaite à tous ceux et celles qui sont de retour dans les salles de classe une très bonne année scolaire.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le 26 octobre, les Canadiens auront la possibilité de réaffirmer leur foi en ce pays à l'occasion du premier référendum national à se tenir depuis 50 ans.

La question ne sera ni longue, ni complexe. Elle pourrait ressembler à ceci: Consentez-vous à ce que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

La question est simple, mais l'entente constitutionnelle ne l'est pas. Je crois que les Canadiens se prononceront en faveur du renouvellement du Canada s'ils comprennent les propositions.

Je demande instamment à tous les députés d'unir leurs efforts pour rehausser le débat et le porter à un niveau jamais atteint dans l'histoire politique du Canada. S'ils y parviennent, nul doute que les Canadiens réaffirmeront leur foi en ce pays le 26 octobre prochain.

* * *

M. CHANDER GROVER

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, il y a deux semaines, le tribunal des droits de la personne a sévèrement condamné le Conseil national de recherches du Canada pour avoir fait preuve de discrimination à l'endroit de M. Chander Grover, chercheur en optique de renommée mondiale.

Selon la décision rendue par le tribunal, parler de traitement dur et injuste envers M. Grover est bien insuffisant pour décrire le traitement humiliant, avilissant et destructeur dont il a été victime de la part du Conseil national de recherches du Canada.

Ce traitement s'est poursuivi même pendant l'audition de sa plainte par le tribunal et, pire encore, M. Perron, président du CNRC, et le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie ont été informés à plusieurs reprises des vexations constantes dont M. Grover était victime.

Je demande au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et à la ministre de la Justice de faire enquête et de faire ce qu'il faut pour que les personnes responsables d'avoir fait une telle tache à la réputation du Canada subissent les mesures disciplinaires qui s'imposent. Tant que nous n'aurons pas mis fin à la discrimination, nous gaspillerons les talents d'excellents chercheurs comme M. Grover.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois, j'interviens à Ottawa au nom des intervenants des secteurs de l'exploitation et de l'exploration minière au développement économique de notre région-ressources: l'Abitibi—Témiscamingue.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement fédéral poursuit des négociations avec le Québec relatives à l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement minéral. Et, selon le ministre fédéral de l'Énergie, Mines et Ressources, dans sa lettre du 14 août 1992: «. . .les négociations continuent de progresser et une entente pourrait intervenir à la fin de l'été 1992.»

Une relance est nécessaire pour l'industrie minière. La population de l'Abitibi—Témiscamingue s'impatiente et veut que cette entente soit signée dans les plus brefs délais.

* * *

[*Traduction*]

LE TRAVAIL

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, hier, c'était la fête du Travail, une journée où les hommes et les femmes prennent le temps de se réunir en famille pour célébrer leur contribution à l'édification de la nation.

En discutant cette semaine à la Chambre de la façon dont l'accord constitutionnel sauvera le Canada, tâchons de ne pas oublier ce que nous pourrions perdre en tant que Canadiens.

Les analystes et les politiques ont consacré beaucoup de temps à élaborer un accord constitutionnel et ont négligé, pendant ce temps, de s'occuper de la deuxième partie du programme conservateur, c'est-à-dire les questions économiques.

L'accord de libre-échange nord-américain entraînera encore plus de pertes d'emplois et ruinera la situation de milliers de travailleurs canadiens. La réaction des conservateurs au désastre provoqué par l'Accord de libre-échange avec les États-Unis a été d'étendre les difficultés aux gens que le premier accord avait épargnés.

Je demande à la Chambre de se joindre à moi pour remercier les femmes et les hommes qui, par leur travail, ont contribué à faire de notre pays un endroit merveilleux qu'il vaut la peine de sauver et pour dire non merci à l'ALENA.

* * *

L'UNITÉ CANADIENNE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, dans les jours et les semaines qui viennent, les représentants élus de tous les ordres de gouvernement seront appelés à mener le débat historique que suscitera le référendum désormais imminent qui, je crois, entraînera le renouvellement durable de l'unité canadienne.

• (1410)

Aucun ordre de gouvernement ne jouera un rôle plus important au cours de la campagne référendaire que les municipalités urbaines et rurales du Canada, la quasi-totalité des municipalités canadiennes où les politiciens sont plus près des gens que la plupart des représentants fédéraux ou provinciaux le seront jamais vraiment.

Il est donc essentiel que les dirigeants municipaux participent pleinement au présent défi référendaire. Les maires et les échevins des diverses municipalités canadiennes ont la responsabilité énorme et l'occasion d'influencer le choix que les Canadiens feront pour l'avenir de leur pays.

Je dois dire que je suis très heureux et très fier que les dirigeants des quatre municipalités de ma circonscription, soit les villes de Fredericton et d'Oromocto ainsi que les villages de New Maryland et de Stanley, aient proclamé publiquement, vendredi dernier, leur appui unanime à l'unité canadienne et leur engagement à répondre «oui» à la question constitutionnelle qui sera posée aux Canadiens le 26 octobre.

Article 31 du Règlement

LES DROGUES ILLICITES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, le 23 août dernier, deux jeunes hommes ont été trouvés morts dans une maison de rapport de Parkdale—High Park; ils avaient succombé à une surdose d'héroïne. En trois jours, six personnes sont mortes d'une surdose d'héroïne dans le Grand Toronto, peut-être victimes d'une guerre entre les revendeurs de drogues.

Selon une émission télévisée spéciale sur l'abus des drogues et les problèmes de trafic de stupéfiants à Vancouver, la police et les politiciens ont moins de contrôle sur leurs collectivités que les criminels. On n'a qu'à penser à la prostitution qui se fait au grand jour. Les parents sont inquiets, car leurs enfants, qui jouent dans les parcs et dans les cours d'école, sont exposés à des seringues et des condoms.

Je félicite les habitants de Parkdale qui reprennent en main leur collectivité. Or, les services juridiques communautaires de Parkdale menacent maintenant de prendre des mesures pour protéger les prostituées en forçant les habitants à ne plus patrouiller les rues.

Cela suffit. Le système judiciaire actuel va utiliser l'argent des contribuables afin de protéger des prostituées qui ne versent pas d'impôts. Le harcèlement relatif aux drogues et à la prostitution a atteint les proportions d'une crise nationale. J'exhorte le gouvernement à renforcer nos lois afin de rendre nos rues et nos collectivités aussi sûres qu'avant.

* * *

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, je voudrais féliciter tous ceux dont la contribution a permis de conclure l'accord de Charlottetown qui, à mon avis, est équitable pour les Canadiens et pour le Canada.

Comme la plupart de mes compatriotes, j'attends avec impatience le moment de voter «oui» au référendum et de mettre un point final au dialogue constitutionnel. La participation des Néo-Écossais au processus de la conférence des premiers ministres n'a pas fait l'objet d'une grande publicité, mais en tant que Néo-Écossais je suis fier du rôle de premier plan que le premier ministre Cameron et ses deux collègues de l'opposition ont joué pour relever ces défis difficiles d'une manière remarquable.

Mais les défis constitutionnels ne sont pas la principale préoccupation des Néo-Écossais, ni, je le pense, celle des autres Canadiens. Nous nous inquiétons de la relance de l'économie qui reste lente et de la confiance des consommateurs qui tarde à se rétablir. Bien que nous soyons manifestement sur la voie de la reprise économique, une grande incertitude continue de régner, et les consomma-

Article 31 du Règlement

teurs sont toujours peu disposés à reprendre leurs dépenses normales.

Alors que nous nous efforçons de mettre fin à la grande incertitude constitutionnelle, j'exhorte tous les chefs politiques à régler également les questions économiques qui sont les principales préoccupations des Canadiens de l'Atlantique.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral doit prendre des mesures d'urgence pour venir en aide à l'économie agricole des Prairies qui se trouve en difficulté. Outre les prix qui restent à la baisse et l'imposition d'une taxe dans le commerce, les Prairies ont dû faire face à la sécheresse, au froid, au gel et, dans certaines régions, à la neige.

Le gouvernement fédéral doit mettre sur pied des programmes d'aide pour les zones sinistrées. De nombreuses municipalités rurales partout en Saskatchewan et en Alberta ont demandé à être désignées zones sinistrées.

Une vieille promesse électorale me revient clairement à l'esprit: «Les agriculteurs doivent lutter contre le mauvais temps; ils ne devraient pas avoir à se battre contre le gouvernement.» Cette parole est plus vraie cette année qu'elle ne l'a jamais été.

Je demande au ministre de l'Agriculture, au ministre des Finances et au gouvernement d'annoncer sans tarder la prolongation du programme d'avances de fonds sans intérêt et l'établissement d'un nouveau programme d'aide aux sinistrés pour faire face aux besoins criants qu'ont si bien exposés les municipalités rurales et les agriculteurs de l'ouest canadien.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, la plupart d'entre nous reviennent aujourd'hui à la Chambre en éprouvant des sentiments contradictoires. Bien que, dans nos circonscriptions, nous devions assister à des événements importants et rencontrer nos électeurs, nous sommes heureux que les discussions constitutionnelles aient abouti à une entente.

En dépit du temps maussade, les Canadiens ont connu un bon été; la célébration du 125e anniversaire du Canada et le Programme Voyageur pour les jeunes ont contribué à raviver la flamme du patriotisme.

Les Canadiens en ont assez des discussions constitutionnelles et sont maintenant prêts à réagir à l'entente conclue par les premiers ministres. Certains d'entre eux s'opposent à l'entente parce qu'ils n'en veulent aucune. D'autres demeurent fermement sur leurs positions, car l'entente n'est pas libellée exactement comme ils le souhaiteraient.

Moi non plus je ne souscris pas totalement à son libellé. Je préférerais qu'on y apporte des changements, mais nous ne pouvons pas avoir des constitutions individuelles. Cette entente est le fruit de consultations étendues. Tous les Canadiens ont eu la possibilité de s'exprimer. Il est temps de reconnaître qu'elle constitue le meilleur compromis auquel nous puissions parvenir. Il est temps de poser la question aux Canadiens et de tourner la page.

* * *

LE GRAND TORONTO

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, les difficultés économiques de Toronto atteignent des proportions catastrophiques. Alors que le gouvernement continue de s'en laver les mains, les Canadiens de Toronto paient cher cette attitude cavalière.

Le taux de chômage à Toronto est à son plus haut niveau depuis la grande dépression: 11,7 p. 100, ce qui représente 244 000 chômeurs, plus du double de ce que nous avions il y a seulement deux ans.

Lorsque l'on ajoute le nombre de personnes qui ont cessé de chercher du travail et le nombre des employés à temps partiel plutôt qu'à temps plein, on se rend compte que la situation économique de Toronto est pitoyable.

On a très mal géré le leadership économique du Grand Toronto dans l'économie nationale, et la situation est maintenant à son plus bas.

Je prie le gouvernement d'enrayer ce déclin en se servant de ses pouvoirs pour stimuler efficacement l'économie de Toronto et, ainsi, susciter la confiance des consommateurs et créer les emplois dont nous avons tant besoin.

Regarder se détériorer la situation, comme le fait le gouvernement conservateur, est le summum de l'irresponsabilité politique.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis heureux que nous soyons tous de retour à la Chambre aujourd'hui. Je souhaite la bienvenue à tous les députés après un été qui a permis à chacun d'entre nous de voyager dans notre pays. Pour ma part, j'ai eu le plaisir de le parcourir de Victoria, en Colombie-Britannique, à St. John's, Terre-Neuve.

J'aimerais poser une question au premier ministre. Acceptera-t-il que la Chambre des communes reprenne ses travaux le 21 septembre, comme prévu, pour que nous puissions nous attaquer aux problèmes économiques de la nation? Ou est-ce que le gouvernement a l'intention de remettre cela à plus tard et d'attendre deux mois de plus pour s'occuper des affaires économiques de la nation?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous sommes de retour pour résoudre la question constitutionnelle. Quand cela sera fait, et je ne doute pas que mon ami convienne avec moi de l'importance de la chose, la Chambre portera certainement son attention sur d'autres sujets.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, au cours de mes voyages cette année, durant l'été, j'ai rencontré des ouvriers, des hommes d'affaires, des pêcheurs, et partout, les gens me parlaient des problèmes économiques. Ce n'est que lorsque j'avais fini de parler avec eux que les journalistes me posaient des questions concernant la Constitution canadienne.

Alors, je voudrais savoir du premier ministre: Pourquoi ne pourrions-nous pas siéger normalement le 21 septembre et débattre des problèmes économiques de ce pays, tout en faisant la campagne référendaire? Nous avons été capables de faire les deux en 1980.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cela va dépendre de la volonté de la Chambre. Je sais qu'un nombre important de députés de toutes les formations politiques ont exprimé le désir de pouvoir participer, auprès de leur population, à ce débat référendaire.

Je pense, si je ne m'abuse, que le député de Papineau a dit l'autre jour que sa préférence serait que la Chambre ajourne jusqu'au 27 octobre, si je ne m'abuse, car je n'ai pas le texte devant moi. Je vais le regarder plus attentivement.

Quoi qu'il en soit, nous sommes engagés dans un grand débat référendaire. Cela va préoccuper tous les députés. Ils vont sans doute vouloir participer, chez eux, à ce débat. Mais libre au chef de l'opposition de soulever et de suggérer d'autres alternatives à suivre pour les députés.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les Canadiens s'attendent à ce que nous discutions aussi des autres problèmes nationaux durant le débat sur la Constitution.

En fait, si nous donnons l'impression, au cours des deux prochains mois, que le gouvernement ou le premier ministre fuient leurs responsabilités économiques, les Canadiens pourraient être très déçus et ne plus démontrer autant de compréhension au sujet de la question constitutionnelle.

Les chômeurs attendent du gouvernement qu'il modifie ses politiques économiques immédiatement, afin de créer des emplois et rendre aux chômeurs le respect auquel ils ont droit. Quand le gouvernement va-t-il faire quelque chose pour relancer l'économie? Voilà ce que se demandent les chômeurs.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, les Canadiens savent bien que des variables ne peuvent être traitées séparément. On ne peut aborder la Constitution d'un côté et l'économie de l'autre, car les deux questions sont intimement liées. La relance économique au Canada est liée dans une très large mesure à la solution des problèmes constitutionnels.

• (1420)

Il y a des opposants à l'entente—non pas à cause des imperfections qu'elle renferme, car elle en contient et cela justifierait une telle opposition, mais parce que ces opposants veulent démanteler le Canada. Je crois qu'il importe que nous prenions tous part au combat, non seulement pour défendre l'entente dans la mesure où ce sera humainement possible de la faire, mais aussi pour défendre le Canada.

Je ne crois pas que les Canadiens nous reprocheront de chercher, au cours des quatre prochaines semaines, une solution définitive à la question constitutionnelle, de sorte que la nation puisse ensuite se consacrer pleinement, dans l'unité, à la relance de l'économie.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, le premier ministre nous dit que la Constitution et l'économie sont étroitement liées.

Si tel est le cas, je demande au premier ministre pourquoi il traite ces deux questions comme si elles s'excluaient réciproquement, comme s'il fallait faire un choix entre elles. Pourquoi n'est-il pas d'avis que nous pouvons fort bien, tout en travaillant au dossier du référendum, obtenir de nouveaux programmes économiques

du gouvernement afin de relancer notre économie? Les membres du gouvernement tentent-ils de nous faire comprendre qu'ils ne peuvent pas marcher et mâcher de la gomme en même temps pour ce qui concerne l'économie de ce pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le député serait le premier à reconnaître que si nous arrivons à résoudre la question constitutionnelle et à créer un contexte de consensus et d'unité nationale au sein de ce pays, nous produirons un effet très direct et immédiat sur le sort économique du Canada. Cela ne fait aucun doute, et je crois que le député le reconnaîtra.

Il sait que la question constitutionnelle occupe l'avant-plan de l'ordre du jour politique depuis les derniers mois et que cela influe sur les projets d'investissement. Les investisseurs étrangers surveilleront de très près et avec grand intérêt le présent débat.

Je suis convaincu que le député, tous les autres députés de cette Chambre et tous les Canadiens seront fort heureux de constater que nous avons maintenant l'occasion de dénouer la crise constitutionnelle d'une manière très positive. À mon avis, il sera le premier à se joindre à nous pour voir à ce que ce dénouement se matérialise.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, voici ce que Philip Cross, chef de la Section de la conjoncture économique à Statistique Canada, a dit à propos de l'économie, après les huit ans de règne du gouvernement actuel: «On n'a jamais vu l'économie progresser si peu au cours de quatre trimestres d'affilée. Elle va de travers, ce qui est plutôt inhabituel quand il y a reprise.»

Compte tenu de la situation, pourquoi le gouvernement veut-il se croiser les bras pendant deux mois, alors que l'économie va à la dérive et qu'il y a 1,6 million de Canadiens sans travail? Ce n'est pas ainsi qu'on suscite la confiance en l'économie ou qu'on construit l'avenir d'un pays.

Si le gouvernement s'intéresse vraiment à l'avenir du Canada, pourquoi ne profite-il pas du débat référendaire pour présenter à la Chambre de nouvelles mesures visant à relancer l'économie?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, ce matin même, la Banque Royale du Canada a prédit que la reprise continuerait sur sa lancée cette année et devrait se consolider davantage en 1993.

Notre économie a connu une croissance de l'emploi au cours de trois des quatre derniers mois. Quelque 43 000 emplois ont ainsi été créés. Le PIB n'a cessé de s'accroître au cours des cinq derniers trimestres. Il est actuellement à la hausse. La confiance du consommateur s'améliore, tout comme celle du monde des affaires.

Je rappelle à mon collègue que si la reprise est lente, l'économie mondiale l'est tout autant. Les pays du G7 prévoient une croissance maximale de l'ordre de 2 p. 100 environ. Comme il participe à l'économie mondiale et qu'il constitue un important pays commerçant, le Canada est directement touché. Les signaux sont bien clairs. Certes, la reprise est lente, mais elle ne s'essouffle pas, elle perdure. Je rappelle à mon collègue que les taux hypothécaires au Canada n'ont jamais été si bas depuis 35 ans.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, les Canadiens ont célébré la fête du Travail, rendant hommage aux millions de travailleurs qui ont bâti notre pays et qui ont travaillé pour notre pays. Malheureusement, une grande partie de ces gens sont maintenant sans emploi. Pendant les deux mois de congé de la Chambre, c'est-à-dire en juillet et en août, le Canada a perdu encore 137 000 emplois à plein temps.

Le ministre des Finances dit que tous les éléments fondamentaux sont en place. Voici ce que je dis au premier ministre au nom de ces 137 000 Canadiens qui ont perdu leur emploi à plein temps et qui viennent s'ajouter au 1,6 million de chômeurs que notre pays comptait déjà. Le gouvernement parle de l'initiative de la prospérité. Les chômeurs se disent: «Est-ce bien ce que signifie ce programme, le chômage?»

Quand le gouvernement mettra-t-il en place un programme visant à redonner des emplois aux Canadiens et à régler une fois pour toutes le grave problème du chômage dans notre pays?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je reconnais que le chômage est plus élevé que nous le souhaiterions, mais la députée fait fausse route.

En fait, 43 000 nouveaux emplois ont été créés au cours des quatre derniers mois. Des hausses mensuelles de l'emploi ont été enregistrées à trois reprises au cours de cette période.

Je tiens à rappeler à la députée qu'il n'y a pas que l'emploi qui a augmenté, mais aussi la population active. Au mois d'août, la population active s'est accrue de 12 000 personnes, et le niveau de l'emploi, de 11 000. Il

ne s'agit certainement pas là de hausses importantes, mais au moins, cela montre que nous sommes sur la bonne voie.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je rappelle au ministre des Finances que partout au pays des personnes souffrent parce qu'elles ne savent pas si elles auront un emploi demain lorsqu'elles en ont un aujourd'hui, et que si elles n'en ont pas, elles ignorent comment elles feront pour en trouver un, à cause des politiques du gouvernement qui ont favorisé le chômage au Canada.

Des choix s'offrent au gouvernement. Que la Chambre siège ou non, il incombe au gouvernement de mettre sur pied un programme national de création d'emplois.

Aujourd'hui, le gouvernement a fait distribuer aux Canadiens des millions de brochures payées par les contribuables relativement à l'entente commerciale, et il dépense en outre 1,8 million de dollars en annonces à la radio pour faire la promotion de l'accord de libre-échange nord-américain. Malgré la disparition de plus de 360 000 emplois dans le secteur manufacturier depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le gouvernement à le culot de dire ceci dans la publication: «Le libre-échange aide à créer le genre d'emplois dont les Canadiens ont besoin pour soutenir la concurrence dans le marché international actuel.» Monsieur le Président, cette déclaration est révoltante.

Les Canadiens n'ont pas besoin de publicité à l'égard d'une mauvaise entente. Ils ont plutôt besoin d'annonces d'emplois. Je pose la question au gouvernement: Quand les Canadiens vont-ils voir de telles annonces?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique est encore une fois dans l'erreur. Elle laisse entendre qu'environ 300 000 emplois du secteur manufacturier sont disparus depuis la signature de l'Accord de libre-échange. C'est faux.

Comme la députée le constatera, Statistique Canada mentionne que quelque 186 000 emplois du secteur manufacturier ont été éliminés entre septembre 1984 et septembre 1992. Toutefois, ces pertes ont été compensées par la création de 1,3 million d'emplois, ce qui se traduit par un gain net de plus d'un million de nouveaux emplois.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'inviterais le ministre des Finances à consulter Statistique Canada pour voir comment il se fait que le nombre des chômeurs reste stable à 1,6 million. Il n'y a pas de nouveaux emplois.

[*Français*]

D'autre part, aujourd'hui, le texte de l'ALÉNA, un document de 900 pages, sera rendu public; c'est l'entente entre les États-Unis, le Mexique et le Canada. Le Congrès américain organise des audiences publiques sur l'entente; au Canada, rien.

Ma question s'adresse au premier ministre: Est-ce qu'il va s'engager à ce qu'un comité parlementaire tienne des audiences publiques dans toutes les régions du Canada pour que les Canadiens et les Canadiennes puissent se prononcer sur cette entente?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, avant l'ajournement estival, nous avons dit à la députée ce que nous entendions faire. Le gouvernement consultera le Parlement comme il l'a fait à propos de l'Accord sur le libre-échange.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le président Bush des États-Unis a annoncé récemment un programme de plusieurs milliards de dollars destiné à venir en aide aux travailleurs des secteurs industriels qui vont souffrir de l'accord de libre-échange nord-américain, tandis que les partisans démocrates du candidat Clinton réclament une aide à l'adaptation encore plus considérable.

Pourquoi le gouvernement canadien n'a-t-il pas introduit un programme d'aide supplémentaire à l'adaptation pour aider les entreprises et les travailleurs canadiens à faire face à une libéralisation plus poussée des échanges.

• (1430)

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, voilà bien une bonne question. Le député fait allusion à un programme annoncé par le président Bush qui parlait de dépenser 2 milliards de dollars, dont 1,8 milliard, pour une population active d'environ 175 millions de personnes. Au Canada, nous dépensons 3,55 milliards de dollars pour 14 millions de travailleurs. Ça ne se compare même pas.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait très bien que, dans son examen de l'aide à l'adaptation au Canada, le Rapport de Grandpré constatait ceci: «La suppression des obstacles inter-

provinciaux à l'activité économique est la mesure la plus importante que devrait prendre le gouvernement.»

Les Canadiens ne peuvent comprendre comment le gouvernement peut négocier le libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, mais ne peut en faire autant pour le libre-échange à l'intérieur du pays. Comme le rapport de Grandpré le soulignait, une véritable union économique au Canada est essentielle si l'on veut que les Canadiens soient compétitifs au XXIe siècle.

Quelles mesures concrètes le gouvernement prend-il pour créer un véritable marché commun à l'intérieur de notre pays?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, nous avons fait de grands progrès sur cette question au cours des discussions constitutionnelles, mais pas autant que nous l'aurions souhaité et sans doute pas autant que l'opposition l'aurait voulu, mais un peu plus que nous n'en avions fait lors d'une ronde antérieure de discussions constitutionnelles.

Le plus important, c'est qu'il existe maintenant chez tous les premiers ministres un ferme attachement aux principes de libre-échange à l'intérieur du pays, et nous avons mis en place un processus grâce auquel les ministres des Finances tout d'abord et les premiers ministres ensuite nous amèneront graduellement à une situation dans laquelle, en plus de la garantie de libéralisation des échanges de marchandises prévue à l'article 121, nous réaliserons des progrès importants pour le libre-échange en matière de services et la libre circulation des capitaux et des personnes.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Lorsqu'il a signé le premier accord de libre-échange désastreux, le premier ministre a dit que le Canada connaîtrait un essor économique et que nous bénéficierions des meilleurs programmes d'adaptation du monde entier. Au lieu de cela, nous sommes frappés par une récession dévastatrice. Seulement dans l'agglomération torontoise, la situation est pire qu'elle ne l'a jamais été depuis que Brian Mulroney est de ce bas monde.

M. le Président: Je prierais la députée de désigner les ministres ou autres députés comme il se doit.

Mme Copps: Comment le premier ministre peut-il donner son aval à un deuxième accord alors que le premier a relégué des milliers de Canadiens au rang de chômeurs?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée parle de l'adaptation. Si elle se donnait la peine d'examiner les données que Statistique Canada vient de publier relativement au nombre d'emplois attribuables à l'accord de libre-échange conclu avec les États-Unis, elle saurait que la reprise dans notre pays est tributaire de nos exportations vers les États-Unis. Elle ne s'en rend peut-être pas compte, mais les travailleurs canadiens, eux, le savent.

Elle parle du programme d'adaptation. Or, les Américains étudient ce que nous faisons au Canada en ce qui concerne le soutien du revenu et la formation ainsi que pour conseiller les travailleurs et les aider à s'adapter à cette nouvelle économie. Les Américains souhaiteraient pouvoir en faire autant dans le cadre de leur programme, mais ils n'y sont pas parvenus.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, que le premier ministre s'adresse à des travailleurs canadiens. Ils lui diront que cet accord est peut-être bon pour Dallas et Acapulco, mais sûrement pas pour les travailleurs de Hamilton, de Toronto ou de Sydney.

Prenons, par exemple, l'industrie de l'acier. Depuis la signature de l'ALE, le secteur canadien de l'acier a été victime à maintes reprises de pratiques commerciales déloyales de la part des Américains.

Comment le gouvernement peut-il donner son assentiment à une deuxième entente qui ne comporte aucun mécanisme de règlement obligatoire des différends, ni code anti-dumpimg, ni définition sérieuse des subventions, et qui provoquera le même gâchis que dans le cas du présent accord?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue est manifestement dans l'erreur, car l'accord comporte bel et bien un mécanisme de règlement obligatoire des différends. Son affirmation est donc fondamentalement et complètement inexacte.

Mme Copps: C'est faux.

M. Mulroney: Ma collègue dit que c'est faux. Quand le projet de loi sera déposé à la Chambre des communes, la députée constatera qu'elle est dans l'erreur. Je sais qu'elle voudra alors que ce fait soit reconnu face à la population canadienne.

Lorsque la députée examinera ses dossiers relatifs au libre-échange, elle constatera que l'Accord de libre-échange a déjà attiré des investissements étrangers directs d'une valeur de 15,1 milliards de dollars. L'an dernier, le Canada a exporté aux États-Unis pour 5,7 milliards de dollars de produits et services de plus qu'en 1988, un an avant l'entrée en vigueur de l'ALE.

Je sais cependant que certains partis de l'opposition et le gouvernement diffèrent radicalement d'avis en ce qui touche les ententes commerciales. Nous sommes en faveur d'accords généraux de libéralisation des échanges parce que nous estimons que le Canada peut soutenir la concurrence de n'importe quel pays du monde.

Le seul moyen d'assurer la prospérité à notre pays est le commerce. Or, c'est la voie que nous avons choisie, et nous allons continuer dans cette voie même si l'opposition voudrait nous faire revenir quarante ou cinquante ans en arrière. Les Canadiens ne le feront pas.

* * *

L'EMPLOI

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Durant tout l'été, les Canadiens et les Canadiennes ont été aux prises avec un chômage persistant, une situation qui est aussi terrifiante qu'inacceptable. À vrai dire, celle-ci n'a eu d'égal que l'inaction du gouvernement fédéral face à ce problème.

On constate que, durant trois mois, le taux de chômage est resté immuable à 11,6 p. 100 et que les taux de croissance ont atteint seulement le quart de la valeur que le gouvernement avait prédite, tandis que le chiffre des investissements des entreprises a diminué.

Ce qui m'amène à poser la question suivante au gouvernement. Le ministre des Finances admet qu'il y a eu un ralentissement de l'activité économique. Dans les circonstances, le gouvernement aurait certes avantage à changer sa rengaine et à faire preuve de plus d'enthousiasme et d'empressement pour s'attaquer au problème du chômage.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député que le nombre d'emplois créés a augmenté de 43 000 au cours de trois des quatre derniers mois. La population active grossit sans cesse.

Le PIB s'est accru, quoique très légèrement, durant cinq trimestres consécutifs. On observe un certain redressement dans la demande des consommateurs et, comme le faisait remarquer mon collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, la demande de produits d'exportation a augmenté. Au cours du premier trimestre, le volume des exportations s'est accru de 14,4 p. 100, et d'encore 4,6 p. 100 au cours du suivant. Le nombre de mises en chantier est à la hausse. L'indice composé, cet indice qui tient compte de quinze facteurs influant sur l'économie canadienne, ne cesse de progresser.

Le député prend un certain plaisir à mettre en relief des facteurs négatifs, mais il reste qu'il y en a qui sont prometteurs. Je dirais même qu'à y regarder de plus près, on voit que les facteurs positifs l'emportent déjà sur les négatifs au moment où l'on se parle.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, il y a dix jours, face à une situation identique à celle que nous vivons en ce moment, le gouvernement du Japon a modifié sa politique.

Il a adopté un programme de réduction des impôts, de dépenses et de garanties de 102 milliards de dollars. Pourquoi est-il bon pour le Japon de changer sa politique pour faire face à un problème de chômage qui n'est pas aussi grave que le nôtre, alors que cela n'est pas bon pour nous? Pourquoi, au Japon, est-il logique de remettre les gens au travail, alors que ça ne l'est pas au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je dois dire franchement que le gouvernement du Japon peut se payer un luxe que nous n'avons pas les moyens de nous offrir.

En raison de notre dette et de notre déficit, nous ne pouvons pas adopter les mêmes stimulants financiers. C'est une situation avec laquelle nous devons composer. Je sais que le député est d'avis que le gouvernement devrait imprimer plus d'argent pour le dépenser. Cette solution a été avancée par le critique de son parti pour les questions d'emploi et d'immigration.

• (1440)

Nous ne sommes pas du même avis. Nous croyons qu'il est important de nous occuper des bases de l'économie. C'est ce qui nous a permis de faire baisser les taux d'intérêt à un niveau jamais atteint depuis 35 ans et d'instaurer la stabilité des prix, deux éléments importants pour stimuler les investissements. Si nous pouvons régler les questions constitutionnelles, nous accroîtrons encore plus la confiance.

Le député parle des impôts. Dans son dernier budget, notre gouvernement a réduit les impôts. Que s'est-il passé? Les gouvernements socialistes néo-démocrates de la Saskatchewan, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique en ont profité pour augmenter les impôts provinciaux de montants supérieurs aux réductions que nous avions accordées.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les statistiques montrent que, le mois dernier, le Canada a encore perdu 27 000 emplois dans le secteur manufacturier.

Le ministre des Finances peut-il me dire s'il avait prévu que la politique économique de son gouvernement allait être aussi catastrophique pour notre secteur manufacturier? Dans l'affirmative, peut-il nous dire exactement où les dernières victimes de la mauvaise gestion

économique des conservateurs sont censées trouver un autre emploi?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que la restructuration qui a cours ici même, au Canada, a aussi cours dans d'autres pays et notamment chez les membres du Groupe des 7. Tous les pays du Groupe des 7 vivent cette même restructuration. Il y a aujourd'hui trois millions de chômeurs de plus qu'il y a deux ans dans les pays membres du Groupe des 7.

Le député comprendra aussi, je crois, que, relativement parlant, le nombre des emplois diminue au fur et à mesure que la productivité s'accroît, mais il y a eu une reprise dans les secteurs des télécommunications et des services, et c'est d'ailleurs là que un million trois cent mille emplois ont été créés au cours des quatre à cinq dernières années.

En fait, la nouvelle économie, l'économie de l'avenir, ne dépendra peut-être pas tant du secteur manufacturier, qui n'en demeure pas moins très important, que des secteurs des services, de la technologie de pointe, de l'électronique ou de la technologie de l'information comme on l'appelle parfois, où seront notamment créés les emplois qui remplaceront en partie les emplois perdus dans le secteur manufacturier.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le ministre vient de dire à la Chambre que, d'après lui, la baisse de 17 p. 100 des emplois qu'a connue le secteur manufacturier canadien depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange reflète tout bonnement la tendance au plan international. Comment se fait-il alors que le Canada ait perdu deux fois plus d'emplois que les États-Unis?

Le ministre croit-il vraiment que l'économie canadienne peut être forte sans un solide secteur manufacturier? Ce secteur constitue le pilier de chacun de nos principaux concurrents dans le monde.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, bien sûr que nous avons besoin d'un solide secteur manufacturier et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons supprimé la taxe sur les ventes des fabricants, qui était un ennemi secret des emplois. Nous l'avons remplacée par la TPS, qui a amélioré la compétitivité du secteur manufacturier de trois milliards et demi de dollars. En outre, nous avons négocié un accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis afin de nous assurer l'accès à ces marchés.

Je me réjouis que le député reconnaisse que notre budget prévoit une réduction des impôts et une meilleure déduction pour amortissement, qui stimulent encore davantage la compétitivité du secteur manufacturier. Cela montre à l'évidence que nous tenons le secteur manufacturier. . .

M. le Président: Je crois qu'il faut poursuivre.

* * *

LES JEUNES

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, les jeunes Canadiens font face à une crise nationale. Alors que le premier ministre célèbre sa huitième année au pouvoir, plus de 450 000 jeunes sont en chômage. Chaque année, 100 000 jeunes abandonnent l'école secondaire, et des milliers d'autres se voient refuser l'accès à une formation et à un enseignement postsecondaires.

Pourquoi le premier ministre n'admet-il pas que les programmes qu'il a mis en place n'ont été que source d'angoisse et de désespoir et pourquoi refuse-t-il de répondre aux préoccupations des jeunes Canadiens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, quand le député parle d'aide aux jeunes Canadiens, il devrait considérer. .

[*Français*]

—la panoplie de programmes qui ont été mis en place afin d'aider ces jeunes Canadiens à demeurer à l'école.

[*Traduction*]

Plus de 450 programmes, je crois, ont été mis en place dans tout le Canada pour inciter les jeunes à demeurer à l'école. Au cours des trois dernières années, le gouvernement a plus que triplé ses efforts dans le domaine de la formation.

Les libéraux demandent au gouvernement de faire plus encore pour les jeunes. Pourtant, ils s'opposent depuis plus d'un an et demi à ce qu'il augmente de plusieurs centaines de millions de dollars les fonds consacrés à la formation des Canadiens. C'est ce que nous avons fait, c'est ce à quoi ils se sont opposés et, aujourd'hui, le député vient se plaindre. Je pense que les Canadiens voient clair dans leur jeu.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, les jeunes que je rencontre au cours des voyages que je fais dans tout le Canada me disent qu'ils sont extrêmement déçus des mesures prises par le gouverne-

ment. Huit ans après qu'on leur ait promis des emplois et encore des emplois, ils attendent encore les perspectives d'emploi, d'éducation et de formation.

Le ministre pourrait-il me dire quand le gouvernement aura quelque chose à offrir aux jeunes Canadiens et quand il cessera de leur tourner le dos?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue et d'un certain nombre d'autres collègues, j'en suis certain, qui voyagent dans tout le Canada, je rencontre des jeunes Canadiens qui croient en l'avenir, surtout à la perspective d'un Canada uni.

Ce que les jeunes de ce pays veulent, c'est avoir l'assurance que les fondements sont en place pour qu'ils puissent faire face à l'avenir. C'est précisément dans ce sens que nous travaillons.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Au cours de l'été, le gouvernement a fait des dépenses scandaleuses, avec l'appui des libéraux, pour acheter du matériel militaire. Après avoir consacré 4,5 milliards de dollars à l'achat d'hélicoptères devant assurer notre défense en temps de guerre froide, il annonçait en outre vendredi une dépense de plus de 20 millions pour la construction d'un nouveau manège militaire. Pourtant, le gouvernement impose des compressions dans les programmes de formation professionnelle.

Comment le gouvernement explique-t-il ces dépenses inconsidérées aux jeunes Canadiens comme Mike McBride, qui habite ma circonscription, et à tous les autres qui, partout au Canada, ne peuvent pas s'inscrire à ces programmes de formation parce que le gouvernement leur dit qu'il n'a pas d'argent?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député aurait intérêt à mieux écouter. Le gouvernement ne dit pas qu'il n'a pas d'argent. Il a augmenté ses dépenses pour la formation des Canadiens. Encore une fois, son parti s'est opposé à cette mesure à la Chambre et a ainsi aidé les libéraux, pendant un an et demi, à empêcher les Canadiens d'obtenir une formation. Nous y sommes parvenus malgré tout. Nous dépensons 3,5 milliards de dollars pour offrir des programmes d'adaptation et de formation aux Canadiens. Les 800 000 Canadiens qui en profitent savent de quoi nous parlons.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, les Canadiens qui sont en chômage savent qui dit la vérité sur cette question.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Défense nationale. Les événements récents ont montré que ces contrats de défense annoncés cet été par le gouvernement sont une source d'emplois profitable, du moins pour quelques Canadiens. Les anciens fonctionnaires du MDN se font recruter par l'industrie privée de la défense, pour des projets qu'ils ont défendus au sein du ministère.

Le ministre prendra-t-il dès maintenant les moyens qui s'imposent pour rompre ces relations faciles qui compromettent complètement l'intégrité du MDN, quand celui-ci conseille le gouvernement au sujet des hélicoptères ou de toute autre question?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je ferais d'abord remarquer au député que le contrat des hélicoptères de 4 milliards de dollars est distribué sur 13 ans, la vie du contrat.

Deuxièmement, le ministère, depuis 1987, a des règlements très stricts concernant les conflits d'intérêts et ils sont appliqués de la façon la plus rigide.

* * *

L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La semaine dernière, le Canada a signé une Entente sur le développement minéral avec la Nouvelle-Écosse, pour plusieurs millions de dollars. Aujourd'hui, il y a huit provinces canadiennes qui ont renouvelé des ententes sur le développement minéral, à l'exception du Québec.

• (1450)

Ma question est la suivante: Après plusieurs mois, est-ce que les négociations avec le gouvernement du Québec sont terminées? Dans l'affirmative, quand cette entente sera-t-elle signée dans le but de venir en aide au secteur minier de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député a tout à fait raison de dire que nous avons maintenant signé des ententes de ce genre avec pratiquement toutes les pro-

vinces. Nous souhaitons également vivement en conclure une avec le Québec.

Les gouvernements fédéral et provincial se sont pratiquement, selon moi, entendus sur les chiffres. En ce qui concerne les questions encore en souffrance, les négociations se poursuivent. Le gouvernement fédéral et mes collègues du Québec voudraient bien que cette entente soit conclue rapidement. Ainsi, les travaux effectués avec succès dans les régions minières du Québec, et notamment la région du député, pourraient également aller de l'avant le plus rapidement possible.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je voudrais également poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Depuis maintenant bien longtemps—et j'ai déjà soulevé cette question—, Énergie atomique du Canada négocie avec au moins deux provinces pour mettre au point le prototype de centrale nucléaire CANDU III. Ce projet permettrait au Canada d'être à nouveau à la fine pointe de la technologie en matière de conception et de gestion dans le domaine nucléaire dans le monde, et je pense que c'est essentiel pour répondre aux besoins d'énergie du monde au cours du siècle prochain.

N'est-il pas vrai que si nous voulons que le prototype CANDU III soit opérationnel d'ici à l'an 2000, il faut prendre des décisions et des engagements dès maintenant? Dans l'affirmative, où en sont actuellement les négociations sur CANDU III au Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, comme vous le savez—et de nombreux députés seront d'accord là-dessus—, le programme CANDU est une des grandes réussites du Canada sur le plan technologique. À l'heure actuelle, nous négocions également avec la Corée, par exemple, relativement à une technologie encore plus avancée. Lorsque la technologie n'est pas de pointe, il est impossible de la vendre dans le monde actuel. C'est ce qui fait le succès du réacteur CANDU.

En ce qui concerne le CANDU III, nous consacrons beaucoup d'argent à la nouvelle génération de réacteurs, surtout en ce qui concerne la technologie passive. Nous menons sans aucun doute des négociations. Nous avions pensé à deux provinces pour implanter un réacteur CANDU III au Canada. Manifestement, les négociations en question ne sont pas terminées.

Je remercie le député de l'appui qu'il semble apporter au projet, mais je ne peux en dire plus aujourd'hui sur le moment où la décision pourrait être prise. Cependant, pour ma part, je voudrais bien que le réacteur CANDU III soit installé au Canada le plus tôt possible.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, en février dernier, le ministre des Transport a déclaré à la Chambre: «Il est dans l'intérêt des consommateurs et des voyageurs de notre pays d'avoir deux compagnies aériennes.»

Ma question est simplement la suivante: La politique du gouvernement d'avoir deux compagnies aériennes a-t-elle changé? Dans l'affirmative, comment le gouvernement propose-t-il de conserver la concurrence dans cette industrie? Dans la négative, est-il prêt à dire qu'il ne va pas accepter un seul propriétaire pour les deux compagnies aériennes du Canada?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne pense pas que j'ai le temps de répondre aux trois questions qui ont été posées.

Je répéterai ce que nous avons déjà dit: nous voulons au Canada une aviation commerciale sûre, efficace et concurrentielle; nous prenons toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte qu'il en soit ainsi.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, peut-être que si je posais au ministre une question très précise, il me donnerait une réponse claire.

Qu'est-ce que le gouvernement est prêt à faire pour conserver une concurrence véritable et saine dans l'aviation commerciale au Canada? Est-il disposé à prendre des mesures pour empêcher le dumping sur le marché de la capacité excédentaire des compagnies aériennes à des prix non compensatoires?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, la question de la compétition sera examinée par le Bureau de la concurrence lorsqu'il y aura une transaction officielle qui sera présentée au gouvernement. Entre-temps, toute tentative de régler un problème qui n'existe pas est de la pure spéculation.

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

La semaine dernière, le président Bush a annoncé une augmentation de un milliard de dollars des subventions à l'exportation pour le blé, ce qui va avoir pour effet de faire baisser les prix et de faire encore plus de tort aux agriculteurs de l'Ouest. Soit dit en passant, c'est également une violation de l'Accord de libre-échange.

Maintenant, le ministre chargé des céréales nous dit que cette décision de Bush est «équivalente à une déclaration de guerre aux agriculteurs canadiens». Cependant, le ministre a omis de nous dire ce qu'il compte faire pour s'y opposer.

C'est peut-être qu'il ne veut pas contrarier M. Bush, un bon ami du premier ministre, et le déranger pendant sa campagne électorale.

Le ministre a-t-il fait quelque chose face à cette dernière provocation commerciale et, si oui, quoi?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je suis sûr que mon collègue, le ministre d'État chargé des Céréales, sera déçu de ne pouvoir répondre à cette question.

Le député enfonce des portes ouvertes. Il est évident que la décision américaine de stimuler encore les exportations nuit non seulement aux producteurs de céréales canadiens, mais aussi australiens, argentins et autres, qui vivent des exportations.

Le député demande ce que le Canada a fait. J'attire son attention sur le fait que dans la lettre que mon collègue et moi avons envoyée au secrétaire américain à l'agriculture, M. Edward Madigan, nous avons demandé que soit lancé le processus de consultation prévu par l'article 701.4 de l'Accord de libre-échange. Nous avons l'intention d'attirer l'attention des Américains, comme nous l'avons déjà fait par le passé, sur le fait qu'ils ne gagnent pas de nouveaux marchés. Ils dépensent des fonds publics dans des domaines où il n'est pas rentable de le faire et ils portent préjudice à leurs amis et alliés.

S'ils veulent s'attaquer aux Européens et à leurs subventions qui sont à l'origine de cette stupidité, ils devraient s'allier au Canada. Mon collègue, le ministre d'État chargé des Céréales, est en train d'organiser une réunion avec l'Australie et l'Argentine pour que l'on fasse front commun contre ce problème.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, d'après le ministre chargé des céréales, les Américains déclarent donc la guerre, et comment réagit ce gouvernement? Il fait des consultations.

Une façon de défendre nos agriculteurs serait peut-être de saisir le GATT de la situation. L'Australie a déjà annoncé qu'elle ferait cela et elle a invité ce gouvernement à se joindre à elle.

Les Australiens ne sont pas prêts à se laisser faire, mais il est très évident que ce gouvernement ne voudra jamais contrarier George Bush ni le prendre à partie.

Le ministre fera-t-il quelque chose ou va-t-il encore une fois laisser tomber les agriculteurs du Canada?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous savons comment ce député et son parti réagissent quand il est question de guerre, d'ailleurs la population aussi le sait.

Je vais répondre à sa question et rappeler ce que le gouvernement du Canada a fait. En 1991-1992, le gouvernement du Canada et les provinces ont mis sur pied une initiative, qui a coûté 1,2 milliard de dollars aux contribuables et aux gouvernements fédéral et provinciaux, pour renforcer les filets de sécurité. En 1991-1992, nous avons dépensé près de un milliard de dollars pour aider les producteurs et combler le manque de recettes. Au cours de ce même exercice, le Compte de stabilisation du revenu net a reçu plus de 316 millions de dollars pour aider les producteurs.

Nous prenons toutes les mesures possibles pour venir en aide aux producteurs. Si le député avait écouté ma réponse à sa première question, il saurait que le Canada, l'Australie et l'Argentine se réunissent pour voir s'il n'y aurait pas lieu d'exercer les recours prévus par l'accord du GATT. Nous songeons aussi à prendre les mesures prévues par l'Accord de libre-échange, accord dont seul le Canada peut se prévaloir, car ce n'est pas le cas de l'Australie ni de l'Argentine.

Je fais aussi remarquer au député que, lorsque les Américains ont annoncé la liste des pays admissibles, le Mexique n'a pas été inclus cette année alors qu'il l'était précédemment. L'exclusion du Mexique s'explique en raison de l'accord nord-américain de libre-échange.

Questions orales

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Dans l'accord constitutionnel de Charlottetown, le logement est reconnu comme une sphère de compétence exclusive des gouvernements provinciaux et territoriaux. Le gouvernement a-t-il l'intention de privatiser ou de supprimer l'actuelle caisse fédérale d'assurance hypothécaire, qui permet à ceux qui achètent une première maison de faire des acomptes de cinq pour cent? Ou, au contraire, veut-il que chaque province ou chaque territoire mette sur pied sa propre caisse d'assurance hypothécaire, répétant ainsi 12 fois ce que fait la caisse actuelle du gouvernement fédéral?

• (1500)

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, l'entente ne vise assurément pas à entraîner des répétitions. En réalité, cette entente aura pour effet de réduire les répétitions qui existent déjà dans un certain nombre de domaines.

Comme le député a lu l'accord et suivi le débat très attentivement, il doit savoir que le gouvernement fédéral conservera sa compétence dans certains secteurs à l'intérieur des six sphères, par exemple en matière de logement des autochtones. Le gouvernement du Canada conservera également une compétence relativement à certains autres aspects de la SCHL. Bon nombre de ces aspects feront l'objet de négociations avec les provinces intéressées.

* * *

LES LIGNES AÉRIENNES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Des milliers de travailleurs de lignes aériennes ainsi que leurs familles se demandent sérieusement s'il y aura encore du travail pour eux demain. S'ils se font du souci pour leur avenir, c'est parce qu'il y a quatre ans, le gouvernement actuel a confié au secteur privé le soin de prendre l'ensemble des décisions à caractère économique, en déréglementant l'aviation commerciale.

Le gouvernement va-t-il reconnaître que le bourbier dans lequel se trouvent Air Canada et Canadien lui est imputable et qu'il a une responsabilité à l'égard de ces travailleurs, et va-t-il réimposer sa volonté aux compagnies d'aviation? Préfère-t-il assister à l'anéantissement de cette industrie et de ses employés?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, mon collègue sait bien que les lignes aériennes canadiennes font face au phénomène de la mondialisation des marchés et à des changements radicaux comme ailleurs et que, de toute façon, ce n'est un secret pour personne qu'il y a actuellement 20 p. 100 de travailleurs de trop dans cette industrie. Quoi qu'il arrive, il y aura au cours des prochains mois un important remaniement des effectifs de l'une ou l'autre de nos compagnies d'aviation.

Comme mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'a dit à plusieurs reprises, le gouvernement a mis en place un programme d'adaptation à l'intention de ces travailleurs.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Monsieur le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Michal Kovac, président de l'Assemblée fédérale de la République fédérale tchèque et slovaque.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, le 24 juin, je vous ai avisé que je présenterais une question de privilège relativement aux questions et déclarations des députés. Étant donné l'ordre du jour de la Chambre pour aujourd'hui et, vu que je suis le dernier à vouloir ennuyer le premier ministre et perturber ses plans—nous avons eu certaines discussions à ce sujet ce matin et avons convenu de demeurer très pragmatiques et de faire preuve de gros bon sens à cet égard—, je demande que cette question soit reportée afin que je ne perde pas l'occasion de m'expliquer sur cette question, que celle-ci fasse l'objet de plus amples discussions ultérieurement ou que l'on puisse trouver un moment opportun pour tenir un débat à ce sujet à la Chambre.

M. le Président: J'aimerais remercier le député. Nous en avons parlé en privé, et je peux assurer le député qu'il

ne perdra pas sa place et que nous reviendrons à cette question.

[*Français*]

LE DROIT DE PAROLE DES DÉPUTÉS DU BLOC QUÉBÉCOIS

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, ma question de privilège concerne le droit de parole dans cette Chambre.

La tradition du parlementarisme britannique stipule que les gens de l'opposition ont un droit de parole privilégié pendant un débat aussi important que celui que nous entreprendrons au cours de la semaine. Or, depuis vendredi, nous avons fait des contacts avec les leaders des autres partis afin d'établir notre droit de parole, ou notre permission de prendre la parole, à titre de membres du Bloc québécois, à l'intérieur de ce débat. Après avoir obtenu cinq ententes de principe, on nous dit qu'elles n'existent plus et que nous ne pourrons nous exprimer aujourd'hui.

Je voudrais, monsieur le Président, par votre intermédiaire, entendre les trois whips donner les raisons pour lesquelles nous ne pourrons bénéficier d'un temps de parole de 20 minutes aujourd'hui dans ce débat, de même que demain, et ce, afin de protéger la tradition démocratique de cette Chambre. Je voudrais connaître les raisons qui les empêchent de nous accorder ce droit de parole.

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je veux seulement assurer au député et à la Chambre qu'en ce qui concerne cette importante question, sans doute la plus importante dont le Parlement puisse être saisi, le gouvernement a certainement l'intention de donner à chaque député qui le désire l'occasion de prendre la parole.

Et afin que cela se fasse dans des délais raisonnables, nous allons devoir négocier le genre d'accord auquel nous avons fréquemment eu recours par le passé.

Je suis tout à fait disposé à coopérer avec l'ensemble des députés pour y parvenir.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: L'honorable député de Richelieu a soulevé une question de privilège concernant le droit des députés de l'opposition de prendre part au débat aujourd'hui, demain et même plus tard.

Malheureusement, il ne s'agit pas d'une situation dans laquelle il est possible à la Présidence d'intervenir. L'honorable député a déclaré—et cela me paraît très intéressant—que certaines discussions avaient eu lieu concernant la possibilité, pour les députés du Bloc, de prendre part au débat et l'honorable leader du gouvernement à la Chambre a donné une réponse d'indication de collaboration claire. Mais il est probablement nécessaire que les députés du gouvernement, ceux de l'opposition, ainsi que l'honorable député de Richelieu en discutent cet après-midi. J'espère qu'il leur sera possible de trouver une solution.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LE RAPPORT DU CONSENSUS SUR LA CONSTITUTION

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):

Que la Chambre accuse réception du document intitulé «Rapport du consensus sur la Constitution, Charlottetown, le 28 août 1992» et exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont travaillé très fort à sa réalisation.

—Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le document intitulé «Rapport du consensus sur la Constitution, Charlottetown, le 28 août 1992».

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: L'entente de Charlottetown, que je viens de déposer, a été approuvée par le premier ministre du Canada, par les premiers ministres des dix provinces, ainsi que par les leaders de nos deux gouvernements territoriaux et les représentants de quatre associations autochtones.

Non seulement est-elle l'expression collective de notre volonté commune, mais elle reflète également une tradition typiquement canadienne, celle du compromis pragmatique inspiré par une vision très claire de l'objectif à atteindre. Cela, en soi, suffirait à justifier son acceptation par la population canadienne, et sa ratification subséquente par les assemblées législatives provinciales et par le Parlement du Canada.

Jamais un gouvernement, ni au Canada, ni peut-être même dans aucune autre nation industrialisée moderne, n'a entrepris des consultations et des discussions aussi étendues et aussi approfondies que celles qui ont donné naissance à cette entente.

Assurer le leadership en matière de réforme constitutionnelle, c'est la tâche la plus ardue qui soit. Le succès exige un travail minutieux et ne s'obtient qu'au prix

d'énormes difficultés. Les moments de répit sont rares, et les récompenses aussi.

Ce processus difficile a été mené à terme dans une large mesure par le ministre des Affaires constitutionnelles, qui a fait un travail admirable et qui s'est gagné, par sa persévérance et son dévouement, le respect et l'admiration de tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

• (1510)

M. Mulroney: Au nom de la population canadienne, je salue la contribution durable et remarquable qu'il a apportée à notre pays.

[*Français*]

On me permettra aussi, de rendre hommage au ministre de la Santé nationale et de Bien-Être social, le député de Roberval, qui, au cours de ce long processus, a toujours su concilier sa profonde fidélité à ses racines québécoises et son amour du Canada. Il a démontré brillamment qu'il existe un lien naturel et honorable entre le nationalisme québécois et le patriotisme canadien.

[*Traduction*]

Il faut également rendre hommage aux premiers ministres provinciaux, ainsi qu'aux dirigeants des territoires et des peuples autochtones. À mon avis, chacun d'eux et chacune d'elles, sans exception, a su mettre de côté les intérêts régionaux particuliers afin de faire primer l'intérêt national, et c'est ce qui a rendu possible la conclusion de l'entente de Charlottetown.

[*Français*]

Cette entente n'aurait pas vu le jour non plus sans la contribution déterminante que les chefs des deux partis reconnus de l'opposition à la Chambre des communes ont apportée aux débats sur l'unité nationale. Ils peuvent être fiers, eux et leurs partisans, de l'entente de Charlottetown, car ils ont joué un rôle concret dans son élaboration.

Enfin, je tiens aussi à souligner le dévouement et la compétence des fonctionnaires qui ont participé à ce processus, tant des provinces, des Territoires et des autochtones que ceux du gouvernement canadien. Normalement, les fonctionnaires travaillent toujours dans l'ombre, mais je pense que la contribution de Paul Tellier, Jocelyne Bourgon, Suzanne Hurtubise, Scott Serson, John Tait, Mary Dawson et Jim Judd, en particulier, est digne de mention et reflète bien l'excellence et le professionnalisme de la fonction publique canadienne.

[*Traduction*]

Si elle est entérinée par la population canadienne et consacrée dans notre Constitution, cette entente constituera une réussite qui a échappé durant des générations aux Canadiens et à leurs représentants élus. Elle reflète en effet l'acceptation unanime, par tous les chefs élus des gouvernements au Canada, d'une série de mesures de réforme fondamentales destinées à renforcer notre pays et à revaloriser notre citoyenneté.

Cette unanimité est en soi une réussite remarquable—d'autant plus qu'il n'est pas fréquent que des débats constitutionnels aient eu un tel aboutissement, que ce soit ici ou dans les autres sociétés démocratiques du monde.

[*Français*]

Les premières tentatives en vue de modifier la Constitution au Canada remontent à 1927 et ont été répétées à neuf reprises entre 1931 et 1990. Mais, finalement, les Canadiens n'avaient jamais pu s'entendre sur cette question, et toutes leurs tentatives s'étaient soldées par des échecs ou, du moins, n'avaient pas donné tous les résultats escomptés. La Loi de 1982 était incomplète parce que le Québec n'était pas signataire de l'entente. L'Accord du lac Meech, qui cherchait à mettre fin à cette situation inacceptable et qui, à deux reprises, a été entériné par tous les premiers ministres, n'a pas été ratifié, au bout du compte, par deux provinces.

Je crois, que cette nouvelle entente complète ce qui avait été accompli en 1982 et remplit les attentes de 1987. Et surtout, elle est inspirée de l'esprit de 1867.

[*Traduction*]

Lorsque sir John A. Macdonald a façonné l'entente qui a donné naissance à notre grand pays, celle-ci reflétait notre identité d'alors: quatre colonies britanniques implantées dans la partie du nord de notre continent.

Il avait prédit un brillant avenir au Canada, et il a eu raison; les générations suivantes ont réussi à donner à leur pays la grandeur qu'il avait envisagée et à laquelle il avait consacré toutes ses énergies.

Les termes employés par sir John en 1865 pour décrire l'entente conclue à ce moment-là correspondent encore admirablement à la réalité d'aujourd'hui: «Toute cette entente porte l'empreinte du compromis. Elle a donné

lieu, par la force des choses, à de nombreuses concessions mutuelles.»

Toujours en 1865, George Brown, qui était pourtant un ancien adversaire acharné de sir John, mettait en parallèle la résolution adoptée au Canada et la guerre civile qui faisait alors rage aux États-Unis: «Nous tentons de résoudre dans l'harmonie des difficultés plus grandes encore que celles qui ont plongé d'autres pays dans les horreurs d'une guerre civile. N'avons-nous donc pas lieu de nous réjouir d'avoir trouvé un meilleur moyen de régler nos problèmes?»

La Confédération était elle-même une solution innovatrice aux graves problèmes constitutionnels et économiques de l'époque. Par exemple, le nouveau système combinait fédéralisme et responsabilité parlementaire dans un modèle tout à fait original, bien distinct des fédérations déjà existantes aux États-Unis ou en Suisse, qui n'étaient pas vraiment des régimes de nature parlementaire. Le modèle canadien a été repris par la suite en Australie et dans plusieurs autres fédérations.

Notre Confédération a donc inspiré d'autres pays et leur a permis de concilier leurs différences internes, tout comme le fait aujourd'hui l'entente de Charlottetown. L'histoire donne aux Canadiens un excellent exemple à suivre.

Entre 1864 et 1867, les Pères de la Confédération se sont trouvés dans une situation apparemment sans issue en raison de différends politiques internes, en raison d'un changement radical dans les conditions économiques externes, avec la fin de la réciprocité des échanges commerciaux avec les États-Unis, et en raison de diverses menaces à la sécurité nationale, par exemple les raids des fenians. Ils s'en sont sortis en élaborant une solution originale fondée sur le compromis et la réconciliation. Cette solution originale, c'était la création d'une nouvelle fédération. Elle ralliait les divers éléments du Canada, pour qu'ils puissent travailler à leurs objectifs communs tout en préservant leur diversité.

D'une certaine façon, nous avons un défi du même genre à relever aujourd'hui. Nous devons encore une fois réagir à une transformation radicale de notre situation externe et interne. Nous pouvons nous aussi réagir en créant une fédération renouvelée et revivifiée, une fédération capable d'unir tous les Canadiens et Canadiennes dans la poursuite de buts communs, tout en permettant une véritable diversité sociale, comme cela a toujours été possible depuis 125 ans. À mon avis, voilà justement ce à quoi nous sommes parvenus à Charlottetown et ce que je recommande à la Chambre des communes aujourd'hui.

[*Français*]

Avec sa vision si claire et ses talents exceptionnels, et même avec l'appui de son parti et de ses concitoyens du Haut-Canada, même avec les immenses ressources et le potentiel illimité du pays qu'il entrevoyait déjà, sir John A. Macdonald n'aurait peut-être été qu'un politicien parmi tant d'autres s'il n'avait été guidé par-dessus tout par cet heureux mélange de réalisme et de générosité. Pour que le Canada existe, pour que le Canada devienne tout ce qu'il est aujourd'hui, il a fallu que Macdonald tende la main aux francophones, aux descendants des explorateurs et des fondateurs de la Nouvelle-France. Et George-Étienne Cartier, un Patriote québécois, a tendu la main à Macdonald, un fils de l'Écosse, qui allait devenir, comme lui, un des Pères du Canada. Ensemble, ils ont contribué à bâtir un pays qui est aujourd'hui respecté et admiré à travers le monde, parce qu'il est fondé sur la diversité et sur une union politique et économique efficace—un pays qui, avec une population quand même relativement modeste, a développé la septième économie du monde et engendré un niveau de vie, pour tous ses citoyens et citoyennes, qui est envié par des millions et des millions d'individus sur tous les continents.

• (1520)

Comme le disait Cartier au sujet de la Constitution de 1867, et je le cite: «Il n'a fallu, pour sceller le pacte fédéral, ni répandre le sang, ni spolier le faible au profit du fort. Il a fallu de l'équité, de la justice et quelques concessions mutuelles.» Et Cartier a ajouté: «J'espère que, s'il devenait nécessaire de le retoucher, ce ne sera pas pour restreindre les principes d'équité qui en sont la base, mais bien pour les étendre davantage encore. . .» Je crois, monsieur le Président, que l'entente que je soumets aujourd'hui à votre considération répond à l'espoir que formulait George-Étienne Cartier à l'aube de la Confédération canadienne.

[*Traduction*]

J'appuie aujourd'hui cette entente, que j'ai eu l'honneur de déposer, parce que nous ne pourrons assurer l'unité du Canada, dans un avenir rempli de promesses pour tous ses citoyens, qu'en conservant l'esprit de partenariat qui animait Macdonald et Cartier, en le redéfinissant et en le renouvelant pour le XXI^{e} siècle, en le consolidant par l'entente de Charlottetown, en la faisant

approuver par la population canadienne par référendum et en la constitutionnalisant.

Quels sont les objectifs fondamentaux que nous cherchions à atteindre par cette tentative de réconciliation nationale? D'autres ne sont peut-être pas du même avis et ils s'exprimeront peut-être durant le débat, mais dans un discours prononcé le 12 février 1991 devant les membres des clubs Canadian et Empire de Toronto, j'ai, à titre de premier ministre du Canada, exposé ma vision des objectifs qu'il nous faut poursuivre.

Nous devons nous attaquer aux problèmes liés au sentiment d'impuissance qu'éprouvent les Canadiens de l'Ouest et à celui qu'ont ceux de l'Atlantique d'être victimes de disparités. Nous devons nous mettre à l'écoute de nos concitoyens du Nord et de nos peuples autochtones. Nous devons chercher à comprendre le sentiment croissant de frustration que ressentent de nombreux Ontariens dont la contribution au pays est rarement reconnue. Nous devons trouver un moyen de faire en sorte que les Québécois, qui contribuent tellement par leur spécificité à enrichir la société canadienne et à la différencier des autres, redeviennent de plein gré des partenaires enthousiastes dans la grande aventure canadienne.

[*Français*]

Monsieur le Président, ces sentiments trouvent leur expression, à mon avis, dans le document que j'ai déposé aujourd'hui.

En ma qualité de premier ministre du Canada, il m'est incombé de présider aux délibérations des premiers ministres, des leaders des Territoires et des autochtones au mois d'août 1992, délibérations qui ont duré neuf jours et qui ont trouvé leur dénouement à Charlottetown, le 28 août dernier. Tous ces leaders se sont réunis à ce moment-là dans un esprit de responsabilité partagée pour le bien-être futur de notre pays et de sa population. Nous étions tous résolus à nous élever au-dessus des credos politiques, des intérêts régionaux et des considérations partisanes. Nous étions tous persuadés que les peuples qui composent le Canada sont plus forts, beaucoup plus forts ensemble qu'aucun d'entre eux ne pourra l'être isolément. Chacun des partenaires dans la Confédération vient consolider le tout; et chacun est d'autant plus grand et plus fort qu'il fait partie d'une union plus grande et plus forte. Cette notion a survécu à l'épreuve du temps. Elle a rendu possible le Canada que nous connaissons et que nous chérissons aujourd'hui. Un Canada qui a consacré sa dualité et sa diversité en 1867 et qui, bien des générations plus tard, a fait du multiculturalisme un mode de vie. Une fédération maintenant attachée au principe du développement régional tout autant que celui du développement national, et désireuse de donner des chances égales à tous ses citoyens afin de leur garantir à tous la prospérité économique.

[*Traduction*]

Voyons succinctement ce que renferme l'entente dont nous sommes maintenant saisis et qui sera bientôt soumise à la population canadienne. Elle rend justice aux peuples autochtones, ce qui s'imposait depuis longtemps, en reconnaissant dans notre Constitution leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Elle propose ainsi un nouvel ordre de collaboration au sein d'une fédération qui a été créée en 1867 sans leur participation.

Les Canadiens et les Canadiennes d'aujourd'hui, et partant, leurs dirigeants politiques au sein du Parlement du Canada, sont maintenant appelés à remplir les promesses d'égalité que les représentants des rois français et anglais avaient faites aux peuples autochtones il y a des centaines d'années, mais qu'ils n'avaient jamais tenues. Nous proposons d'honorer ces obligations à l'égard des peuples autochtones en 1992.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: En remodelant le Sénat afin d'en faire un corps élu, égal et efficace, nous donnons suite à un voeu légitime, exprimé avec force par les petites provinces et dans l'ensemble de l'ouest canadien, et plus particulièrement en Alberta, à savoir que la deuxième Chambre n'est pas là pour approuver automatiquement les décisions de la majorité aux Communes, mais qu'elle doit pouvoir exprimer l'esprit d'indépendance législative et de véritable coopération qui a donné naissance à la fédération canadienne elle-même.

Cette disposition concerne la nature même du Parlement. Le premier ministre de l'Alberta, l'honorable Don Getty, a préconisé cette idée pendant un bon nombre d'années, à des moments difficiles, et, avec le temps, il a obtenu d'autres appuis, dont celui des premiers ministres du Manitoba et de Terre-Neuve.

Il s'en est suivi une modification fondamentale, mais aussi salutaire, du Parlement du Canada. En un jour comme celui-ci, j'invite tous les députés à rendre hommage avec moi à celui qui a défendu fermement et permis de concrétiser ce principe, l'honorable Don Getty.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: La clause Canada consacrera les caractéristiques fondamentales de notre union politique et économique: notre attachement à un régime parlementaire et fédéral, le principe de la primauté du droit, les droits de nos peuples autochtones, la reconnaissance du caractère distinct du Québec, la vitalité et l'épanouissement des droits linguistiques des minorités, l'égalité entre les races et les ethnies, le respect des droits individuels et

collectifs, ainsi que l'égalité entre les personnes des deux sexes.

L'entente prévoit un partage plus efficace et plus équitable des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux, et un nouvel équilibre des rôles et des responsabilités, de manière à axer les efforts du gouvernement fédéral sur les questions d'importance nationale et internationale, ainsi qu'à préciser et à protéger les champs de compétence des provinces.

Cela prendrait la forme, par exemple, d'une utilisation plus disciplinée du pouvoir fédéral de dépenser et de la protection des ententes intergouvernementales. La compétence exclusive serait reconnue aux provinces dans les domaines des forêts, des mines et du tourisme, du logement, des loisirs, des affaires municipales et urbaines, de la formation de la main-d'oeuvre, de l'expansion du marché du travail et des affaires culturelles à l'intérieur de chaque province.

La Constitution comprendrait un énoncé des grands objectifs communs à tous les gouvernements de la fédération en matière de politique sociale et économique. En ce qui concerne la politique sociale, ces grands objectifs comprendraient un régime de soins de santé complet et universel; des services et des avantages sociaux adéquats; une éduction primaire et secondaire de qualité; les droits des travailleurs et des travailleuses à la négociation collective; enfin, un engagement visant à protéger, à préserver et à maintenir l'intégrité de l'environnement.

Quant aux objectifs en matière de politique économique, ils comprendraient le renforcement de l'union économique canadienne; la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux; l'assurance d'un niveau de vie raisonnable; le plein emploi; enfin, l'assurance d'un développement durable et équitable.

Pour ce qui est de l'union économique, je regrette que nous n'ayons pas encore réussi à supprimer tous les obstacles au commerce intérieur canadien. Il s'agit d'une anomalie d'autant plus étonnante que nous avons déjà beaucoup mieux réussi à éliminer ces obstacles entre le Canada et divers autres pays, avec lesquels nous avons conclu d'importantes ententes commerciales.

Cependant, en maintenant l'article 121 et en concluant une entente politique qui servira de base à la modernisation de cet article au moment de la première conférence sur l'économie à laquelle seront conviés les premiers ministres après la ratification, je crois que nous obtiendrons de bons résultats à cet égard, conformément aux efforts qui ont été faits dans ce sens, et que j'appuie sans réserve, par le chef de l'opposition et d'autres députés de la Chambre.

[*Français*]

Pour les francophones du Québec et de tout le Canada, cette entente revêt une signification historique très spéciale. Elle s'inscrit dans ce cheminement unique dans l'histoire, qui est l'enracinement de la langue et de la culture françaises en terre d'Amérique. Cette grande aventure humaine, lancée par une poignée d'explorateurs français sur les rivages de Gaspé, il y a plus de 400 ans, se poursuit aujourd'hui sur tout le territoire du Québec et dans des centaines de communautés à la largeur du Canada, où près d'un million de francophones continuent de faire rayonner la langue française sur l'Amérique du Nord et dans la communauté francophone universelle. Et je ressens, comme Québécois et Canadien, une grande fierté à la pensée que les garanties contenues dans l'entente de Charlottetown pour la protection et l'épanouissement de la société québécoise et des minorités francophones là où elles se trouvent à travers le Canada vont contribuer à faire en sorte que l'on parlera français au Canada jusque dans la nuit des temps.

• (1530)

Je peux d'ailleurs imaginer sans peine, qu'un jour, un premier ministre du Canada pourra évoquer en cette Chambre la contribution, au sein du Canada, d'une société québécoise très majoritairement francophone qui compterait 10 ou 15 millions de citoyens et citoyennes, aux côtés desquels une minorité de langue anglaise aura conservé toute sa vigueur et son dynamisme. Ce jour-là, on pourra dire que l'entente de Charlottetown, approuvée par référendum par la population canadienne et ratifiée pour tous les gouvernements provinciaux et canadiens, en 1992, aura donné une puissante impulsion au développement culturel, politique et économique du Québec contemporain.

On aurait tort de voir les dispositions de l'entente qui s'appliquent aux Québécois et aux francophones de façon particulière comme des bribes de pouvoirs arrachées au gouvernement fédéral au hasard d'une négociation constitutionnelle. Ces dispositions forment un tout. Et, ainsi prises dans leur ensemble, elles constituent un des plus formidables instruments de protection et de développement culturels dont les Québécois auront jamais disposé dans leur histoire.

Tout d'abord, la réalité historique du caractère distinct de la société québécoise sera enchâssée à jamais dans notre Constitution, comme, d'ailleurs, celle de la dualité linguistique canadienne. Cette reconnaissance de la nature même de la société québécoise deviendra, après la ratification de l'entente, la pierre angulaire de l'affirmation future des aspirations tout à fait légitimes des Québécois et des Québécoises. Pour préserver et enrichir son caractère français, le Québec souhaite aussi pouvoir contrôler l'immigration sur son territoire. L'entente que je

soumets à cette Chambre aujourd'hui lui en donne les moyens. Et l'entente convenue avec le Québec à cet égard sera protégée par la Constitution.

Le Québec disposait déjà du pouvoir exclusif en matière d'éducation. L'entente lui consent la responsabilité exclusive de la formation et du perfectionnement de la main-d'oeuvre, qui découle tout à fait naturellement de ce pouvoir octroyé en 1867, c'est-à-dire le pouvoir exclusif dans le domaine de l'éducation.

L'entente prévoit aussi l'enchâssement d'une entente sur les télécommunications et stipule que le Québec exercera la maîtrise d'oeuvre de la culture sur son territoire.

Avec la responsabilité de l'éducation, de la formation, de l'immigration et de la culture, le gouvernement du Québec pourra réunir dans ses mains les pouvoirs nécessaires à son affirmation linguistique et culturelle à l'intérieur du Canada, une des grandes puissances économiques du monde. Ainsi donc, toute analyse objective des conséquences de cette entente doit conclure qu'elle accorde à la société québécoise un degré nettement supérieur de sécurité culturelle. Et force est d'admettre qu'elle répond admirablement aux revendications historiques du Québec.

Mais, se pourrait-il qu'en accordant ainsi autant de garanties culturelles et de nouveaux pouvoirs au gouvernement du Québec, comme aux autres provinces d'ailleurs, on en vienne malgré nous à diminuer son attachement à la fédération canadienne? Sans aucune hésitation, je dis: au contraire. Dans toutes les négociations constitutionnelles que nous avons traversées au Canada, et il y en eu quelques-unes, comme vous le savez, les représentants du Québec ont presque toujours voulu affirmer la participation des Québécois et Québécoises aux institutions nationales. Ce fut encore le cas lors de la ronde qui a pris fin le 28 août dernier à Charlottetown. Et l'entente que nous avons présentement entre les mains va permettre aux Québécois de jouer pleinement leur rôle historique au sein de notre fédération.

La garantie de la présence de trois juges du Québec à la Cour suprême, une réalité qui découle d'un système juridique différent des autres provinces, un minimum de 25 p. 100 des sièges dans cette Chambre, une double majorité au Sénat pour les mesures touchant la langue et la culture françaises, le pouvoir de veto sur tout changement à nos institutions nationales, par exemple, partagé avec d'autres provinces, sont des acquis majeurs pour la protection des intérêts québécois et francophones au sein de la fédération canadienne. Ces gains correspondent aux revendications exprimées par le gouvernement du premier ministre Bourassa en 1986 et contenues dans l'Accord du lac Meech et, dans certains cas, les dépassent.

Monsieur le Président, cela correspond même, dans une large mesure, à la liste de revendications présentées par le premier ministre René Lévesque qui, en 1985, s'apprêtait à prendre «le beau risque» d'un Canada uni, mais substantiellement réformé. Voici d'ailleurs comment se lisait le tout dernier paragraphe du projet d'entente constitutionnelle, présenté par M. Lévesque comme premier ministre du Québec, et je le cite: «La volonté de réparation exprimée par le premier ministre du Canada a suscité, là comme ici, l'espoir d'un avenir meilleur. Le peuple du Québec et son gouvernement, en réponse à l'ouverture manifestée, tendent la main à leurs voisins.» Et M. Lévesque continuait ainsi: «Dans le respect mutuel, la bonne foi, et à la suite d'une négociation honnête, nous croyons fermement en la possibilité d'inventer des conditions meilleures pour notre avenir.»

Eh bien, je crois, que l'Entente de Charlottetown concrétise ce souhait de M. Lévesque en même temps qu'elle répond aux attentes de l'actuel gouvernement du Québec. Mais ces dispositions nous assurent également que le Québec pourra participer en toute confiance à la vie politique canadienne, parce que—et on a tendance à ne pas le voir trop souvent dans les journaux—parce que, dis-je, et il ne faut jamais, jamais, jamais l'oublier, la grande majorité des Québécois et Québécoises aiment profondément le Canada. Cette entente permet enfin à tous les Québécois et Québécoises d'affirmer leur fierté dans le pays qu'ils ont inventé, qu'ils ont bâti et qu'ils aiment depuis si longtemps.

Comme société distincte au sein du Canada, les Québécois ont mis leur foi, leur courage, leur génie particulier dans ce pays. Ils y ont mis leur âme. En 1608, on parlait déjà français à Québec. Et en 1642, il y a 350 ans cette année, on parlait français à Montréal, qui est aujourd'hui la deuxième ville française du monde. En 1763, quand le Canada a été cédé à l'Angleterre, les 90 000 Français qui vivaient ici craignaient ouvertement pour leur avenir. Pourtant, aujourd'hui, plus de 5 millions de Québécois francophones, dépositaires et inventeurs à la fois de la culture française en Amérique, dans la fierté d'un passé héroïque, affirment leur certitude en un avenir brillant. Longtemps, longtemps avant la Confédération, les ancêtres de ce pays au Québec s'appelaient Canadiens, un titre que des générations et des générations de pionniers ont porté avec fierté. Aujourd'hui, le Canada, deuxième communauté francophone au monde, est, avec la France, un des principaux piliers de la Francophonie internationale. C'est en définissant ensemble le pays que nous voulons, que nous allons réaliser le grand destin que nos ancêtres ont commencé à préparer il y a

maintenant plusieurs siècles. Cette entente permet à une nouvelle génération de Québécois et de Québécoises de dire «oui» au Canada avec fierté et confiance.

• (1540)

[*Traduction*]

Au cours des consultations publiques qui se sont déroulées ces deux dernières années, les Canadiens se sont plaints à maintes reprises de l'omniprésence et de la lourdeur de l'appareil gouvernemental, affirmant que le gouvernement est trop éloigné de la population et que les citoyens sont trop à l'écart du processus de prise des décisions.

À mon avis, cette affirmation renferme une bonne part de vérité; elle est fondamentale dans ce débat, tout comme les autres questions sur le rôle qu'est appelé à jouer le Québec dans l'avenir d'une fédération renouvelée à titre de seule province canadienne à majorité francophone, de même que les problèmes dans la région atlantique, l'aliénation de l'Ouest et la question des autochtones.

Le premier ministre Pearson a exprimé de façon convaincante l'approche et les principes sur lesquels se sont fondés la plupart de ses homologues canadiens, de Macdonald à l'actuel titulaire de cette charge. Dans ses mémoires, M. Pearson a exposé sa conception du fédéralisme coopératif, qu'il jugeait être la seule forme de fédéralisme applicable. C'était la seule formule qui, à long terme, pouvait fonctionner. Il a aussi fait valoir que, dans une fédération, le sens commun devrait toujours prendre le pas sur les idéologies stériles.

Le premier ministre Pearson a dit: «J'éprouvais de la sympathie pour les provinces qui ambitionnaient un contrôle élargi et des ressources plus abondantes. L'action coopérative pouvait favoriser la délégation de certains pouvoirs, étant entendu que toute province pouvait, si elle le souhaitait, les redonner à Ottawa. Même si le gouvernement fédéral devait conserver intacts certains pouvoirs essentiels, il y avait bien d'autres aspects de la gestion des affaires publiques qui relevaient d'Ottawa et qui pouvaient être confiés aux provinces. En imposant un centralisme acceptable peut-être pour certaines provinces, mais non pas pour le Québec et en insistant sur la nécessité que le Québec soit une province comme les autres, on risquait de détruire le Canada.»

M. Pearson a ajouté: «Telle est devenue ma conception du fédéralisme. Je voulais une certaine décentralisation comme moyen de renforcer, et même de susciter et de maintenir l'unité. Je me rappelle les reproches sévères que je me suis attirés en affirmant que certains centralistes étaient les plus grands séparatistes.» Enfin, M. Pearson a conclu en disant: «En réalité, notre gouvernement a contribué à unifier le pays, à mon avis, en élargissant la capacité des provinces d'exercer les pouvoirs que leur confère la Constitution au sein de notre régime fédéral.» Je crois que l'histoire des vingt-cinq dernières années a déjà montré que M. Pearson avait tout à fait raison.

Je ne prétends pas que l'entente de Charlottetown soit la solution ultime à la tâche nécessaire de moderniser la fédération canadienne. Je crois cependant qu'elle permettra d'assouplir notre fédération en assurant une meilleure répartition des responsabilités entre les deux niveaux de gouvernement.

Dans la foulée de l'entente, on se demandera sans doute, comme c'est le cas après tout changement au statu quo, qui va parler au nom du Canada. La réponse est claire. Le pouvoir fédéral est habilité à assumer toutes les responsabilités propres à un gouvernement national fort. Aujourd'hui comme demain, le Parlement et le gouvernement du Canada demeurent les représentants du Canada et de tous les Canadiens.

Le gouvernement fédéral doit être en mesure de se consacrer tout entier à la défense de l'intérêt national, sans avoir à s'encombrer d'une foule de responsabilités que les provinces peuvent, en toute logique, exercer plus efficacement. Les provinces doivent avoir la possibilité de servir leurs citoyens et d'établir leurs priorités, dans les domaines relevant de leur compétence, sans ingérence de la part d'Ottawa.

La proposition visant à limiter le recours au pouvoir de dépenser du gouvenement fédéral en ce qui a trait aux programmes cofinancés mis sur pied dans des domaines de compétence provinciale exclusive n'est pas du tout déraisonnable. Elle reflète cette approche fondamentale.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, nous avons en outre reconnu, dans l'entente de Charlottetown, la compétence exclusive des provinces dans un certain nombre de domaines dont le gouvernement fédéral devrait se retirer, suivant des modalités à définir par voie d'ententes intergouvernementales.

Les mesures de réforme qui ont fait l'objet du consensus de Charlottetown contribueront à donner au Canada, et à toutes les régions qui le composent, particulièrement celles qui sont loin d'Ottawa, la souplesse dont elles ont besoin pour faire face aux occasions fluctuantes au sein de l'économie mondiale. Elles rendront en outre les gouvernements plus attentifs aux besoins et à la situation particulière de leur population, ainsi qu'aux priorités et aux possibilités propres à chaque province dans un pays aussi vaste et diversifié que le nôtre.

Il n'y a là aucune rupture avec le passé. Tout cela annonce le renouveau de notre fédération et offre pour l'avenir des perspectives certaines de progrès et d'harmonie. Cela exprime aussi les valeurs fondamentales d'honnêteté et de justice que le monde entier associe depuis longtemps au mot «Canadien».

Selon tous les critères internationaux, la profonde restructuration constitutionnelle consacrée dans l'entente de Charlottetown représente une réalisation d'une importance toute particulière. En effet, lorsqu'il s'est produit des changements constitutionnels de cette envergure, c'était le plus souvent par suite d'une rupture brutale avec le passé, par exemple d'une révolution, d'une guerre civile ou de graves bouleversements de ce genre. Il est en fait relativement rare qu'ils aient été adoptés dans l'ordre, dans un processus d'évolution d'un régime fédéral existant.

Aux États-Unis, par exemple, la nouvelle constitution élaborée en quatre mois à Philadelphie, en 1787, constitue une réalisation remarquable, mais elle a vu le jour en période post-révolutionnaire, dix ans seulement après la guerre d'indépendance.

Beaucoup plus récemment, en Espagne, la constitution a été modifiée en profondeur en 1978, ce qui a donné le jour à une véritable démocratie, mais cette réforme faisait suite à la mort du général Franco en 1975 et à la fin d'un long régime autocratique.

La réunification de l'Allemagne en 1990 constitue aussi une modification constitutionnelle majeure, mais elle s'est produite dans le sillage des bouleversements historiques qui ont secoué toute l'Europe de l'Est.

La constitution suisse prévoit pour sa part deux sortes de modification: la révision totale et la révision partielle, qui doivent toutes deux être ratifiées par référendum. Bien qu'il y ait eu plus de 90 révisions partielles depuis 1848, il n'est arrivé qu'une fois, en 1874, qu'une révision totale soit menée à terme.

Fortement inspirée par les initiatives canadiennes de 1865 et de 1867, la constitution australienne contient elle aussi, une disposition relative aux modifications constitutionnelles, qui doivent être approuvées par référendum, mais sur les 38 modifications proposées depuis 1901, huit seulement ont été adoptées à la double majorité prévue dans la constitution.

Il se dégage deux conclusions de ces exemples: premièrement, en nous entendant pour renouveler de fond en comble notre Constitution de façon à concilier les intérêts différents de tous les Canadiens, le Parlement du Canada a accompli un exploit de taille et a montré au monde entier ce que peuvent donner des négociations empreintes d'une bonne volonté sincère et d'un esprit de compromis sérieux. Et, deuxièmement, pour que l'accord puisse être mené à terme, il est essentiel que la population l'appuie au moment du référendum.

• (1550)

Il est aujourd'hui essentiel que nous bouclions la boucle de cette ronde constitutionnelle et que nous entreprenions la tâche importante de préparer les Canadiens et Canadiennes à faire face aux réalités exigeantes de la concurrence à l'échelle planétaire et de l'évolution profonde de la société, non seulement au Canada, mais dans tous les pays du monde. Nous le devons à notre histoire, et le monde qui nous entoure nous rappelle cette obligation.

[*Français*]

Pendant que nous discutions de changements constitutionnels dernièrement, par exemple, l'Allemagne mettait fin à 50 ans de division. En quelques semaines, le mur de Berlin qui divisait l'Europe en deux blocs hostiles s'est écroulé et a été emporté par le courant de la liberté. Le communisme, qui visait depuis 1917 à asservir le monde, est tombé du haut de son piédestal en un an. Toute l'Europe s'achemine maintenant vers l'intégration politique et économique, et fait figure maintenant de géant parmi les grands blocs commerçants du monde.

Cette année, nous avons souligné de douloureux anniversaires de notre histoire qui ont replacé, je pense, nos divergences constitutionnelles dans leur juste perspective: le 75e anniversaire de la prise de la Crête de Vimy et le 50e anniversaire du raid de Dieppe. Les jeunes Canadiens qui ont donné leur vie pour défendre la liberté sur des champs de bataille et en bien d'autres endroits comptent parmi les meilleurs citoyens qu'ait jamais produits le Canada. Leur héroïsme a contribué à façonner le Canada magnifique et indépendant dont devaient hériter les générations futures. À une génération d'intervalle, ces jeunes Canadiens ont délaissé leurs champs, leurs villes et leurs familles pour se porter à la défense de la liberté alors menacée à travers l'Europe. L'emblème qui les a unis à jamais dans l'admiration de leurs compatriotes et de leurs compagnons d'armes est le mot «Canada» qu'ils exhibaient fièrement sur leur épaule. Il y a quelques

semaines à peine, plus de 800 courageux militaires canadiens, sous la direction du major-général Lewis MacKenzie, arboraient la feuille d'érable sur leur épaule lorsque, au nom des Nations Unies, ils ont risqué leur vie afin d'apporter à la population de Sarajevo paix et espoir en même temps que des aliments et des fournitures médicales.

Nous profitons tous de l'héroïsme et du courage des générations et des générations de Canadiens qui ambitionnaient simplement pour leurs enfants un pays meilleur, plus humain et plus prospère.

Le monde a appris que la paix, la compréhension, la conciliation et la décence sont des mots qui, à bien des égards, témoignent de la nature même du Canada. Nous avons nos imperfections, bien sûr, mais il reste que nous avons amassé un héritage impressionnant en tant que citoyens canadiens. Voilà ce que nous devons protéger et faire fructifier. Si nous sommes fidèles à cet héritage et à nos valeurs fondamentales, nous pourrons, nous aussi, édifier un Canada encore meilleur en veillant à ce que sa solidité repose sur des assises qui correspondent vraiment aux principes qui nous sont communs.

[*Traduction*]

Les efforts des dirigeants du Canada ont abouti à une série de mesures de réforme constitutionnelle propres à renforcer les liens que nos pères ont noués en 1867. Ces mesures reprennent les principes qui sont au coeur de la Confédération. Elles nous fournissent un cadre bien défini, des assises solides qui nous permettent de nous engager ensemble avec confiance sur la voie de l'avenir.

Dans les années 1960, l'historien Frank Underhill s'est penché sur l'état du pays et a déploré que le Canada semblait avoir perdu «cette conviction de la finalité nationale positive qui animait nos aïeux en 1867». «Nos hésitations, affirmait-il, sont attribuables à la perte de ce sentiment de grandeur imminente qui nous soutenait jadis.»

Notre génération aura maintenant la chance unique de retrouver ce «sentiment de grandeur imminente» en écartant les risques de division et en saisissant la promesse de cohésion qui s'offre à elle, avec toutes les possibilités qui se rattachent à une décision aussi fondamentale.

Le 6 février 1865, le jeune John A. Macdonald, alors procureur général du Canada-Ouest, exhortait les députés à mettre de côté leur fidélité partisane ainsi que leur régionalisme, et à voter pour le bien de la nouvelle nation à la veille de naître: « . . .j'implore à nouveau mes collègues députés de ne pas laisser passer cette occasion. Elle risque de ne plus jamais nous être offerte. Si nous ne profitons pas de l'occasion, si nous ne nous montrons pas à la hauteur de la situation, nous regretterons amèrement et en vain de n'avoir pas saisi cette chance de fonder une grande nation. . .» Ces paroles trouvent aussi leur écho aux Communes aujourd'hui. Elles sont aussi réelles et palpitantes que lorsqu'elles ont été prononcées pour la première fois.

En réglant enfin nos problèmes constitutionnels, nous montrerons au monde que les Canadiens sont déterminés à unir leurs efforts afin de réaliser le potentiel économique et social de leur pays.

Il y a quelques jours encore, un observateur perspicace des réalités canadiennes, Martin Woollacott, écrivait ces lignes dans le *Manchester Guardian*: «Dans ce monde où la ligne de démarcation entre l'autodétermination et l'amour de son propre confort semble de plus en plus floue, un pays au moins va à contre-courant. Si l'entente conclue le mois dernier par le gouvernement fédéral [du Canada] et les dix provinces, sans exception, est ratifiée, il y aura lieu de célébrer en Amérique du Nord et ailleurs. Ce n'est pas là une affaire de clocher. On peut, à juste titre, qualifier de problème politique le plus important de notre époque ce souci de ménager une représentation satisfaisante aux membres de sociétés différentes et disséminées géographiquement, de réconcilier les minorités et de répartir efficacement les pouvoirs entre les divers niveaux et centres de gouvernement.»

Il a raison, et le travail qu'ont accompli les premiers ministres, les dirigeants des territoires et les chefs autochtones ainsi que les députés à la Chambre a répondu au grand appel en faveur d'une réforme en 1992.

Ainsi, dans le grand tourbillon des affaires mondiales, ce qui se passe ici a de l'importance. Et notre choix dans le prochain référendum en a également.

Un de nos grands auteurs, Bruce Hutchison, a écrit prophétiquement: «Notre heure est venue et, si nous ne saisissons pas l'occasion, elle ne se représentera jamais.» Oui, notre heure est venue. L'heure du Canada est venue. La question dont le texte sera présenté demain recouvrira une série de questions fondamentales au sujet de ce que nous sommes, de ce qui nous tient à coeur et de la manière dont nous choisirons de vivre ensemble.

[*Français*]

L'entente contribue, sans l'ombre d'un doute, à rendre possible ce Canada renouvelé. Elle n'est pas parfaite, mais elle répond à la plupart des questions pressantes qui dominent le débat qui se déroule depuis des années et des années au Canada. Des améliorations seront peut-être apportées au fil des prochaines décennies, en conséquence de la volonté constante des Canadiens de faire de ce pays un meilleur milieu de vie. Cette entente imprime

l'orientation nécessaire, je dirais indispensable, pour créer ce Canada nouveau, adapté aux conditions futures.

[*Traduction*]

Les propositions constitutionnelles offrent un cadre qui nous permettra de poursuivre notre chemin dans l'unité comme pays diversifié mais par-dessus tout, solidaire. Et maintenant, le référendum fournit à tout citoyen en âge l'occasion d'exprimer sa préférence.

Le référendum ne vise pas à opposer ceux qui prônent la division du Canada et ceux qui croient dans son unité—bien qu'il y ait des partis politiques dont le succès ultime réside précisément dans le démantèlement de notre pays. Nous résisterons à ce dénouement par tous les moyens démocratiques dont nous disposons, et je suis convaincu que la cause de l'unité canadienne l'emportera.

Des voix: Bravo!

• (1600)

M. Mulroney: La question est plus profonde et plus importante que ça. Essentiellement, le référendum porte sur l'évaluation de ce que signifie être Canadien, sur l'immense privilège qui se rattache à notre citoyenneté et sur les responsabilités qui découlent de nos valeurs communes. Ces merveilleux attributs, si prisés dans le monde entier, ne peuvent et ne doivent pas être inculqués de force à quiconque. On est fier d'être Canadien ou Canadienne, ou on ne l'est pas. On aime le Canada ou on ne l'aime pas. Cela ne s'impose pas.

Mais notre pays, le Canada, n'a à s'excuser auprès de personne, nulle part, d'offrir à ses citoyens une qualité de vie que les Nations Unies classent au premier rang dans le monde.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les succès exceptionnels des Canadiens, qui ont réussi, malgré leur nombre restreint, à mettre en valeur les richesses ainsi que les ressources de la moitié d'un continent et à atteindre l'un des meilleurs niveaux de vie au monde, tout en se dotant de programmes sociaux enviables, d'une excellente formation technique et scolaire, d'une société pluraliste marquée par la tolérance et de toute la gamme des libertés individuelles, sont le signe manifeste que les Canadiens forment l'une des nations les plus privilégiées au monde.

Ils ne le cèdent en rien à aucune autre nation sur les plans politique, social ou économique. Notre démocratie est tout aussi authentique et impressionnante que celle de n'importe quel autre pays du monde. Nous nous sommes toujours portés avec conviction à la défense de la liberté. Nos libertés sont aussi vraies et absolues que ce que peuvent concevoir des hommes et des femmes dont les traditions très nobles sont fondées sur la foi en Dieu et sur l'acceptation du principe de l'égalité.

Le Canada lutte depuis des années contre le fléau de l'apartheid en Afrique du Sud et contre la terrible famine qui sévit ailleurs sur ce continent. Avec les Nations Unies, nous nous sommes battus contre les agresseurs dans le golfe et pour la paix dans le monde. Encore récemment, les forces de maintien de la paix dépêchées par le Canada à Sarajevo se sont mérité l'admiration du monde entier, et notre rôle traditionnel de nation pacificatrice est devenu une valeur profondément enracinée dans le patrimoine dont nous sommes fiers.

Les Canadiens ont la réputation de mener à terme ce qu'ils entreprennent; nous tenons à la préserver. Et c'est cette réputation qui sera en jeu le 26 octobre, lorsque nous parachèverons ce que nous avons entrepris dans notre propre pays, au profit de tous les Canadiens et de tous ceux qui nous suivront.

Le moment est venu pour chacun de nous d'avoir le coeur de dire, sans hésitation ni doute, qu'un oui au Canada, un oui à cette entente, un oui à la cause et aux valeurs communes qu'elle représente, est un oui solide, puissant et irrésistible qui pourra libérer les générations à venir de Canadiens, les jeunes Canadiens des prochaines décennies, afin qu'ils puissent se réaliser, s'épanouir, prospérer, partager et se dévouer, d'une manière que le monde sait maintenant être propre aux Canadiens.

Le 26 octobre, j'invite tous les Canadiens à répondre à l'appel de l'histoire en disant oui à un Canada renouvelé dont les bienfaits, si Dieu le veut, retomberont sur nos enfants et nos petits-enfants, ainsi que sur les leurs, pour des générations à venir.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je me lève en cette Chambre aujourd'hui pour répondre au premier ministre.

Tout comme lui, je suis très heureux que nous ayons pu, au Canada, obtenir un accord qui, bien qu'il ne soit pas parfait, reflète un large consensus entre les dix premiers ministres des provinces, le gouvernement du Canada, les trois principaux partis de cette Chambre, les dirigeants des Territoires et aussi nos chefs autochtones.

Je suis aussi très heureux et particulièrement fier, en tant que libéral, que nous nous levions aujourd'hui, à la veille d'un référendum national, parce que ce parti a préconisé, depuis le tout début de ce débat, que le temps était venu pour les Canadiens de se prononcer sur la Constitution canadienne.

[*Traduction*]

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, tous les Canadiens pourront se prononcer ensemble sur l'avenir de leur pays.

Bien sûr, certains ont dit que cela pourrait créer des problèmes, mais je savais qu'il y aurait de toute façon un référendum dans certaines parties du pays. Nous avons voulu accorder le même privilège à tous les Canadiens, et nous n'avons jamais changé d'idée à ce sujet. Nous nous en sommes toujours tenus à ce point de vue, et je me réjouis aujourd'hui du fait que nous remettrons la Constitution entre les mains des Canadiens.

Des voix: Bravo.

M. Chrétien: Comme je le disais, il ne s'agit pas de savoir qui perdra ou qui gagnera. Ce n'est pas ce qui importe. Il ne s'agit pas, pour le gouvernement fédéral ou pour les provinces, ni pour les fonctionnaires fédéraux ou provinciaux, de perdre ou de gagner.

L'objectif, c'est de faire en sorte que le peuple canadien soit gagnant. Il nous le dira le 26 octobre.

[*Français*]

C'est une très grande responsabilité pour chaque Canadien, parce que ce sera la première fois qu'ils pourront dire oui au Canada. Ce sera la première fois où tous les Canadiens pourront s'exprimer la même journée.

À cette occasion, je suis convaincu que les Québécois diront oui au Canada et que le reste du Canada dira oui aux Québécois.

[*Traduction*]

Nous ne pouvons pas échouer, et nous n'échouerons pas. Notre pays est trop magnifique pour que nous y renoncions. J'ai bon espoir que chacun au Canada prendra conscience de l'importance de la chose. Le 26 octobre, nous tournerons la page. Je tiens à remercier aujourd'hui les députés qui ont consacré tant d'énergie à ce dossier.

[*Français*]

Je voudrais remercier en particulier mon collègue, le député de Papineau—Saint-Michel, qui a fait un travail exceptionnel. Je me rappelle sa présence à la Commission Bélanger-Campeau où il a passé de très longues heures dans des circonstances parfois inconfortables. Toutefois, il y a défendu avec honneur et fermeté les principes du fédéralisme et les valeurs canadiennes. Il a été le seul à prendre sa plume et à préparer un rapport minoritaire, parce qu'il y avait, dans le rapport majoritaire, des choses qui étaient tout à fait inacceptables pour des gens comme nous qui croyons à un Canada fort et uni. Alors, il mérite nos félicitations et nos hommages.

• (1610)

Il y a aussi, de ce côté-ci de la Chambre, le député de Yorkton—Melville,

[*Traduction*]

qui a travaillé très fort au sein de nombreux comités. Lui, l'un de nos amis de la Saskatchewan, a toujours cherché à comprendre le peuple québécois et tous les autres Canadiens de langue française. Il a mis sa bonne volonté et sa forte personnalité à notre service pour que nous puissions trouver une solution. Je veux le féliciter, lui aussi.

Je tiens également à féliciter le ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Au cours des seize derniers mois, il a accompli un travail remarquable qui lui a valu quelques marques semblables aux cicatrices que je porte moi-même. Nous nous sommes d'ailleurs échangé des coups, mais je veux le féliciter. Je me souviendrai toujours de cette journée de 1980 où il monté sur l'estrade avec moi à Shawinigan. La semaine suivante, nous faisions de même à Rimouski pour parler encore une fois du Canada. Je serais heureux de le retrouver à mes côtés sur une estrade pour défendre la même cause. Quand

cette question sera réglée, nous redeviendrons des adversaires.

Et là, il y aura un sujet qu'il ne voudra plus aborder, j'en suis sûr, un sujet dont je ne voudrais plus parler, ce sera la Constitution. Nous avons amorcé le débat sur la Constitution en 1980, et nous sommes aujourd'hui en 1992, bientôt en 1993. Le 26 octobre, je tourne la page. Ceux qui veulent parler constitution après cette date feraient mieux de ne pas voter pour moi, car ce ne sera plus une de mes priorités.

Il n'y a pas que la Constitution dont il faille s'occuper. Voilà pourquoi j'espère que, après le 26 octobre, nous reviendrons au vrai problème de notre pays. Les Canadiens veulent que nous nous attaquions au problème, à cette récession authentiquement canadienne qui persiste et qui ne disparaîtra pas au rythme où vont les choses.

Il y a le problème du taux record de chômage; des défis à relever pour protéger l'environnement et assurer la justice sociale; des défis aussi comme redonner la vraie prospérité au Canada et réparer les espoirs et les rêves brisés de ceux qui font la queue pour recevoir leurs prestations de bien-être social ou d'assurance-chômage. C'est vraiment malheureux que tant de gens doivent faire la queue pour survivre.

Je voudrais que nous nous penchions dès maintenant sur ce problème parce que, l'été dernier, quand j'ai parcouru tout le Canada de Victoria à Saint-John's, Terre-Neuve, j'ai constaté que les Canadiens parlaient constamment de leurs propres problèmes. C'est malheureux que des gens de 50 ans ne soient pas certains d'avoir un emploi demain, que les Canadiens ne rêvent plus pour leurs enfants. Les pêcheurs de la région de l'Atlantique sont au désespoir à cause de la situation actuelle. Ils veulent que nous discutions de ces problèmes. Ils veulent que nous cessions de parler de la Constitution. Je peux leur dire qu'après le 26 octobre, nous recommencerons à discuter de l'économie et que nous essaierons de leur redonner de l'espoir.

Le Parti libéral a travaillé d'arrache-pied pour le programme constitutionnel. Nous avons essayé d'être toujours logiques avec nous-mêmes. Quand mon parti m'a demandé d'expliquer notre position officielle devant la comission Bélanger-Campeau, nous avons été le seul parti fédéral à le faire. Les discussions qui ont précédé notre témoignage et qui avaient eu lieu à Montréal en avril 1991 nous ont permis d'élaborer un programme en neuf points qui proposait au gouvernement fédéral un processus à suivre et une solution au problème. Depuis, nous avons constaté que le gouvernement a repris la plus grande partie du processus que nous avions proposé, et même davantage. La partie la plus importante de ce processus était un référendum qui devait permettre à tous les Canadiens d'exprimer une fois pour toutes leur opinion sur la Constitution. C'est ce que le rapport Beaudoin-Dobbie recommandait et ce que notre parti avait accepté lors de notre congrès national à Hull en février. Depuis le début, nous préconisons un Canada fort et uni d'un océan à l'autre.

Nous avons soutenu qu'une entente constitutionnelle quelconque ne devait pas rendre le Canada plus difficile à gouverner. Elle doit au contraire faciliter l'adaptation aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis économiques. Elle ne doit pas paralyser notre gouvernement national et doit refléter nos valeurs fondamentales. Selon moi et selon les membres de mon parti, le nouvel accord constitutionnel atteint ces quatre objectifs.

Je n'entrerai pas dans tous les détails, mais je voudrais faire certaines observations sur le fond de l'entente, notamment sur la clause Canada. Nous réclamions une clause Canada parce que nous jugeons très important d'avoir un article qui reflète l'engagement de tous les Canadiens envers l'avenir de leur nation. C'est la raison d'être de la clause Canada. Bien entendu, on trouvera toujours des avocats pour se chamailler sur l'interprétation de certains mots, mais l'esprit de la clause Canada est clair.

La dualité linguistique était tout aussi très importante pour nous,

[*Français*]

parce que, pour nous, c'est l'essence même du Canada. C'est cela qui fait que le Canada est un pays qui est un exemple, comme le disait le premier ministre auparavant, pour le monde entier. Nous vivons dans un monde, à l'heure actuelle, où on essaie, par exemple en Europe, de bâtir une fédération, où on devra faire un partage des pouvoirs entre la Communauté européenne, les pays indépendants et même les régions à l'intérieur de ces pays. Mais la question de la diversité linguistique sera toujours un problème.

Nous, au Canada, croyons qu'il est possible d'être francophone et d'être chez soi partout au Canada. Et pour moi en particulier, c'est une expérience absolument formidable que le hasard ait permis, à cause de mon retour au Parlement lors d'une élection partielle, que je devienne un député des Maritimes et aujourd'hui, un député qui représente les Acadiens. Depuis deux ans, je vais dans le comté de Beauséjour, je vis avec des Acadiens et je parle avec eux. Je vois avec quelle fierté ils sont Français.

Vous allez à la messe à Cap-Pelé et c'est encore aussi français que dans n'importe quel village ou ville du Québec. Les gens sont très fiers. On parle même de baseball en français à Cap-Pelé à cause de Réal Cormier. Et c'est une réalité que l'on retrouve ailleurs au Canada

et que j'ai personnellement toujours vécue parce que ma famille maternelle vient de l'Alberta. Cela, c'est une réalité.

[*Traduction*]

L'inverse est tout aussi vrai. Tout anglophone doit se sentir chez lui au Québec. Bon nombre d'entre eux habitent cette province depuis trois, quatre ou cinq générations. Ils sont aussi Québécois que moi et ils doivent se sentir chez eux dans cette province, sinon ils ne seraient plus au Canada.

[*Français*]

J'espère que cet accord va conduire à des actions concrètes pour les minorités françaises, pour soutenir la vitalité de leurs communautés et pour appuyer leur épanouissement. Les gouvernements provinciaux devront respecter leur engagement et le Parlement canadien devra s'assurer que les gouvernements provinciaux respectent les engagements pris à Charlottetown vis-à-vis la minorité francophone.

[*Traduction*]

Nous avons aussi voulu veiller à protéger la charte des droits, ce qui est l'objectif de tous les Canadiens. Il y a déjà longtemps, le député de Prince-Albert, John Diefenbaker, voulait l'inscrire dans la Constitution. Nous voulions nous assurer que, maintenant qu'elle est constitutionnalisée, elle le resterait. Je suis convaincu que c'est encore le cas.

Nous avons toujours défendu l'autonomie gouvernementale des autochtones. Ce principe fait partie de notre programme depuis le début, et nous n'y avons jamais renoncé. C'est une conséquence logique de ce que nous avons fait en 1982, lorsque nous avons été les premiers à inclure le concept des droits des autochtones dans la Constitution canadienne. Cela découlait de la Proclamation royale de 1763; il s'agissait donc d'une conséquence logique. Mais cela doit avoir des répercussions dans la réalité, comme l'autonomie gouvernementale. Au cours des prochaines années, nous devrons trouver des moyens de faire en sorte que les autochtones puissent décider eux-mêmes de leur propre avenir tout en tenant compte des réalités qui existent dans les provinces canadiennes.

• (1620)

Comme je le dis si souvent dans mes discours, nous avons commis assez d'erreurs en leur nom que nous pouvons maintenant les laisser commettre leurs propres erreurs. Une fois qu'ils auront acquis une certaine confiance et qu'ils auront trouvé leur place, ils tâcheront d'agir en bons citoyens canadiens. Ils veulent être différents et ils le resteront. C'est un des avantages du Canada que nous pouvons être à la fois différents et égaux. Les autochtones doivent préserver leur culture et leurs langues pour bien se sentir dans leur peau. Ils partageront ensuite avec nous les avantages et les responsabilités associés à la citoyenneté canadienne.

Une autre préoccupation. . .

[*Français*]

. . .a été pour nous, dans les documents que nous avons présentés, de toujours nous assurer que les demandes du Québec allaient être satisfaites dans cet accord. Seulement, il y avait des lacunes qui devaient être révisées. Mais nous nous retrouvons maintenant avec une définition de la «société distincte» qui nous rend beaucoup plus à l'aise.

Nous savons que la question de l'immigration, qui a été gérée d'une façon acceptable au cours des nombreuses années après l'Entente Cullen-Couture, par un accord gouvernemental, et qui sera maintenant constitutionnalisée, donnera plus de sécurité aux Québécois.

Il fallait aussi reconnaître dans la Constitution la réalité du Code civil québécois, le Code Napoléon, qui diffère complètement de la *Common Law* anglaise. Il fallait le reconnaître dans la composition de la Cour suprême. C'était déjà reconnu dans la Loi de la Cour suprême depuis des générations, mais on l'a constitutionnalisé, tout en s'assurant, et c'était là une préoccupation de bien des Canadiens puisqu'il n'y avait pas de mécanisme pour régler les problèmes en cas de conflit entre les provinces et le gouvernement fédéral, qu'il y aurait un mécanisme pour remédier à cette situation. Nous avons maintenant ce mécanisme.

Et évidemment, la question du veto sur les institutions a été réglée. Peut-être que c'est un peu rigide que ce soit 10 provinces et le gouvernement fédéral qui doivent s'entendre. J'aurais préféré une formule un peu plus souple, mais on ne peut tout avoir et nous sommes prêts à nous contenter de ce veto.

[*Traduction*]

Je voudrais signaler quelques problèmes que nous voyons dans cette entente. C'est d'ailleurs mon devoir d'en parler parce que l'entente ne me réjouit par totalement, et je sais que nombre de Canadiens pensent comme moi. Je le sais, mais la perfection est une chose bien difficile à atteindre. Nous avions une décision à prendre. Il y a deux éléments que nous n'aimons pas beaucoup. À

la réflexion, j'estime qu'avec le temps, cela pourra être rectifié et rajusté.

Pour nous, l'union économique est capitale. Nous sommes très déçus que si peu de progrès ait été réalisé sur ce chapitre. Car c'est une aberration dans le monde d'aujourd'hui que d'avoir entre les provinces autant de barrières qui empêchent les travailleurs et les manufacturiers d'exercer leur activité dans d'autres provinces. Comment pourrons-nous soutenir la concurrence étrangère si nous n'avons aucune flexibilité? J'ai quelques cas à vous présenter. Par exemple, il y a dans ma circonscription un entrepreneur qui m'a dit qu'il ne pouvait vendre au gouvernement de la Nouvelle-Écosse parce que son usine se situait en deça de deux milles de la frontière du Nouveau-Brunswick.

Si nous ne pouvons nous faire concurrence au sein du Canada, comment pourrons-nous soutenir la concurrence étrangère? Cela peut être corrigé au moyen d'une formule de modification requérant l'accord de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population. Cela peut être corrigé, et je garantis aux Canadiens que nous travaillerons pour que ça le soit. Si ça ne l'est pas, nous serons déclassés par la concurrence étrangère.

Nous avons des réserves à formuler au sujet du Sénat. Nous ne sommes pas complètement satisfaits en ce qui touche le Sénat. Nous, les libéraux, étions de ceux qui n'ont pas eu peur de parler très ouvertement d'efficacité. Nous avons toujours dit que l'égalité se ferait nécessairement au détriment de l'efficacité. C'est bien ce qui est arrivé; il n'y a pas de doute dans mon esprit là-dessus. Je le répète, quand j'ai réfléchi à tout cela, je me suis rendu compte que les députés allaient pouvoir adopter des dispositions législatives qui dicteraient au nouveau Sénat sa façon de procéder.

Déjà, au sein de mon parti, un comité des voies et moyens a été formé pour garantir que le règlement parlementaire conférera au Sénat un ensemble de pouvoirs suffisant pour lui permettre d'être efficace. Les régions se sentiront mieux représentées qu'auparavant, au niveau national. C'est quelque chose qu'on peut obtenir dans le règlement.

On l'obtiendra, parce que la représentation sera calculée différemment. En politique, la justice est importante, mais l'apparence de justice compte pour beaucoup également. Si nous avons un Sénat efficace, les gens auront l'impression d'être écoutés.

Il y aura un débat à la Chambre des communes, suivi d'un débat au Sénat. Si nous donnons au Sénat des pouvoirs réels, les gens auront l'impression d'avoir été entendus. L'une des frustrations que nous avons à la Chambre des communes, c'est que les députés peuvent se montrer très éloquents sur certains problèmes, mais quand vient le moment de voter, ils savent qu'ils pourraient provoquer des élections.

Très souvent, les points de vue sont exprimés dans les réunions des partis et, au bout du compte, certains électeurs reprochent aux députés de ne pas avoir parlé assez fort ou assez clairement. Les sénateurs auront la chance de s'exprimer ouvertement, sans risquer de mettre en minorité le gouvernement. Il y a une frustration, parce que dans toute fédération, l'arbitrage est toujours difficile.

La justice doit être présente, tout comme l'apparence de justice. C'est ce que le nouveau Sénat nous aidera à obtenir.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Chrétien: Un autre problème, c'est la question référendaire. J'aurais aimé que la question soit formulée un peu différemment. J'aurais voulu qu'à l'occasion du référendum, les Canadiens puissent dire, d'une façon très claire et sans équivoque, «oui» aux Québécois, de façon qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. J'aurais voulu que les Québécois puissent, en même temps, dire «oui» au Canada sans ambiguïté, d'une façon claire et sans équivoque; qu'ils puissent dire que nous, Québécois, voulons rester au Canada.

La question, telle que formulée, ne porte que sur la proposition de renouvellement constitutionnel. Elle laisse donc sur leur appétit tous ceux qui étaient anxieux de voter sur la question de la séparation totale du Québec. Toutefois, je ne me fais pas d'illusion sur les véritables intentions de M. Parizeau. C'est un peu drôle, à ce moment-ci, de l'entendre dire: «Ah non, là, on ne veut plus parler de séparation.» Ils n'emploient pas le mot séparation, ils en ont peur; ils emploient le mot souveraineté. Pourquoi ne pas appeler les choses par leur nom? D'ailleurs, dans une définition du dictionnaire, on dit: Les souverainistes, ce sont les séparatistes du Québec. Alors, pourquoi ne pas appeler les choses par leur nom? Pour eux, le «non», ce ne sera pas un vote pour le *statu quo* et ce ne sera pas non plus un vote pour une nouvelle ronde de négociations pour le renouvellement de la fédération canadienne. Alors, j'espère que les concitoyens du Québec ne se laisseront pas prendre à leur jeu et qu'ils verront très bien que leur seul but est de s'assurer que le Canada ne fonctionne pas.

Je tiens à dire à mes concitoyens du Québec que l'option préconisée par le Parti québécois et par, je l'imagine, la majorité des membres du Bloc québécois, n'est pas la bonne.

• (1630)

En refusant de s'associer au défi canadien, ils laisseront pour compte un million de francophones hors Québec et cela, c'est incroyable! Ce million de francophones hors Québec sont, à mon sens, les pare-chocs qui nous permettent de conserver la langue et la culture françaises au Québec et dans le reste du Canada. S'ils ne sont pas en pleine forme, s'ils ne sont pas confiants, s'ils ne se sentent pas bousculés, ils seront peut-être les plus grands alliés de la Francophonie au Canada. On n'a qu'à regarder ce qu'ils ont produit dans le domaine littéraire, au niveau des artistes et des écrivains. M^me^ Roy était originaire de Winnipeg et M^me^ Maillet de Bouctouche. Nous avons souvent pu voir de ces gens à la télévision, comme M. Bergeron qui était un des plus grands promoteurs du français à la télévision canadienne et qui vient, lui aussi, du Manitoba.

Alors, tous ces gens-là ont énormément contribué au fait Français au Canada, et je suis convaincu que les Québécois ne veulent pas les laisser pour compte. Lorsqu'on parle de la séparation ou de la souveraineté, en somme, on refuse un défi plus grand, soit d'être confortables dans un pays plus grand. C'est cela, le Canada. C'est un pays où il est possible, comme je le disais tantôt, d'être francophones et d'être Canadiens partout en même temps.

[*Traduction*]

Malgré les problèmes dont je viens de parler, quand je compare la nouvelle entente à l'ancienne, j'en conclus que nous devons voter oui. Nous devons dire aux Canadiens que nous tournons la page et que nous préparons le pays à entrer dans le XXI^e^ siècle. Nous devons demander à tous les Canadiens de faire cause commune pour préparer notre pays à relever les défis fantastiques qui l'attendent au XXI^e^ siècle. Nous devons aussi arrêter de parler de la Constitution et faire porter nos efforts sur les autres vrais problèmes que sont la compétitivité internationale et notre situation commerciale dans le monde. Comment pouvons-nous réussir sur ces plans si nous ne faisons que parler de la Constitution?

Les Canadiens auront l'occasion de se prononcer sur les valeurs qui leur sont propres. Notre pays est magnifique. Magnifique, mais aussi très fragile. Qu'est-ce qui peut nous unir? C'est bien simple. Ce sont toutes les vertus que nous avons cultivées au fil des années: la tolérance, la générosité, le respect pour les autres et le partage. C'est ce que les étrangers voient en nous. Ils voient un pays qui, comme l'a dit tout à l'heure le premier ministre, n'était qu'un petit groupe de quatre colonies avant d'être unifié par le Parlement anglais en 1867 et de devenir l'une des plus grandes puissances au monde.

Toutefois, nous, Canadiens, avons fait beaucoup de chemin au plan de la compréhension, de la tolérance et de l'acceptation. Il y a quelques années, il y avait des problèmes entre les catholiques et les protestants au Canada. Ces problèmes n'existent plus parce que nous sommes tous des chrétiens.

C'est là une réalité très importante. Qu'arrivera-t-il le 26 octobre? Les Canadiens d'un océan à l'autre et les Québécois vont dire qu'ils veulent préserver le Canada. Notre pays doit survivre. Notre pays doit redevenir le pays le plus magnifique au monde. Notre pays a le devoir de montrer au monde qu'il peut être plus grand que ses parties, uni quoique divers et fort grâce à la générosité d'esprit qui a fait du Canada le meilleur pays au monde.

Des voix: Bravo!

M. le Président: En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de Malpèque—Les petites entreprises; le député de Moncton—La défense nationale; le député de Notre-Dame-de-Grâce—La formation professionnelle; le député de Prince-Albert—Churcill River—Le pavillon de ressourcement pour autochtones.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, c'est un grand privilège pour moi de participer à ce débat sur l'entente constitutionnelle à laquelle sont parvenus les premiers ministres, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, les leaders des Territoires et les autochtones. Je voudrais aussi remercier tous les députés, le député de Yorkton—Melville et les autres députés de mon parti qui ont également participé, et ce depuis longtemps, au débat constitutionnel. Je vois aujourd'hui le député de Vancouver Quadra, qui a aussi

participé avec beaucoup de vigueur à l'unité de notre pays.

C'est un privilège de participer à ce débat parce que nous parlons aujourd'hui de l'avenir et de l'unité de notre pays. L'unité de notre pays, accompagnée d'une économie prospère, de programmes sociaux solides et d'un environnement sain, tout cela constitue les fondations sur lesquelles repose le Canada, que nous voulons laisser à nos enfants et à nos petits-enfants.

[*Traduction*]

En me préparant à participer au débat d'aujourd'hui, je me suis arrêtée à penser que dans cinq ou dix ans d'ici, quand je m'assoirai avec mes petits-enfants pour parler de ce qui sera arrivé le 26 octobre 1992, je veux pouvoir leur dire que j'ai joué un rôle positif dans ce débat constitutionnel, que les députés de mon parti, de même que tous les autres députés, ont fait preuve de sagesse dans les délibérations et que nous avons agi dans le meilleur intérêt du pays, que nous avons fait, de la possibilité que le Canada ait un avenir, une merveilleuse réalité.

Des voix: Bravo!

Mme McLaughlin: Le Canada ne mérite rien de moins de chacun d'entre nous en tant que députés. Si nous sommes réunis ici aujourd'hui pour parler d'ententes, c'est grâce à la persévérance des femmes et des hommes réunis autour de la table constitutionnelle malgré des difficultés énormes. On le doit également à la population canadienne qui, bien que de nombreuses autres questions la préoccupe, comme la situation de l'emploi et les moyens de joindre les deux bouts, n'a jamais laissé la lassitude actuelle face au dossier constitutionnel la gagner au point de se désintéresser de l'avenir de notre pays, de son potentiel et de sa vision du Canada. Nous sommes ici aujourd'hui pour affirmer que nous avons fait un pas de plus en vue de concrétiser ce rêve, cette vision du Canada.

Cet accord constitutionnel marque un pas vers l'avenir. Les constitutions, telles des cartes routières, sont des documents qui évoluent. Je sais que la plupart des Canadiens voudraient bien qu'on mette la Constitution en veilleuse pour un certain temps. Toutefois, les constitutions sont des documents qui évoluent en fonction des changements qui surviennent dans la société, sur le plan culturel entre autres, pour être à l'image du pays. Il ne saurait en être autrement.

Je suis fière de pouvoir dire que le Nouveau Parti démocratique appuie l'Accord de Charlottetown parce que nous y voyons une mesure positive à prendre à l'aube du XXI^{e} siècle, un moyen de favoriser la cohésion du Canada de telle sorte que toutes les régions et tous les habitants du pays y trouvent leur compte.

Permettez-moi de commencer par deux questions fondamentales que j'ai moi-même posées, comme mon parti d'ailleurs. Tout d'abord, pourquoi se doter d'une constitution? Et à quelle fin?

À mon avis, la constitution doit énoncer des vérités historiques. Elle doit englober les réalités du moment et les possibilités d'avenir. Elle doit refléter à la fois la diversité d'une nation et les valeurs qui la gardent unie. Avec l'accord intervenu, le Canada accomplirait un grand pas dans cette direction.

• (1640)

Comme l'ont dit les chefs des autres partis, cet accord reconnaît le caractère distinct du Québec et le confirme. L'aliénation des régions moins peuplées et moins puissantes est aussi reconnue.

L'accord apporte une solution à l'exclusion du Nord, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et abat les obstacles à leur autonomie administrative. L'inclusion des dirigeants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest constituera un élément très important des discussions constitutionnelles qui auront lieu dans l'avenir.

Les sérieux griefs historiques des peuples autochtones ont été pris en compte par la reconnaissance des droits inhérents à l'autonomie gouvernementale et par la place que ces peuples ont obtenue dans le processus d'élaboration de la constitution et d'édification de la nation.

De plus, nous avons mis en place une charte sociale qui énumère les droits sociaux fondamentaux des Canadiens et les valeurs que nous partageons. Il ne faudrait pas voir là une réalisation sans importance. Il s'agit d'un élément très important de l'accord constitutionnel.

Est-ce à dire que l'accord est parfait? Bien sûr que non. Je suis convaincue que chacun d'entre nous a des réserves sur un aspect ou sur un autre. Nous aimerions peut-être que certaines dispositions aillent plus loin ou d'autres, moins loin. J'y viendrai tout à l'heure.

Puisqu'il s'agit du fruit de négociations entre beaucoup de gens très différents et non pas d'un texte produit par une seule personne et pour elle-même, je crois qu'il faut voir l'accord dans sa globalité. Il est évident que nous avons atteint un compromis remarquable. On a réussi, à partir d'intérêts divergents, souvent contradictoires, à partir de visions différentes de notre nation, à atteindre un équilibre.

Rien n'est plus canadien que le compromis. C'est ce qui fait de nous une nation plus douce, plus gentille. Ne sous-estimons pas sa valeur et regardons ailleurs dans le monde comment se règlent parfois les conflits.

La différence entre le Canada et d'autres endroits dans le monde pourrait se mesurer sur le plan de la coopération et de la confrontation, de poignées de main et de membres mutilés, d'appels aux électeurs et d'appels aux armes. Après 125 ans de compromis, la paix se porte plutôt bien au Canada.

Il y a plusieurs éléments du processus constitutionnel que mon parti et moi aurions préférés autres. Nous préconisions une assemblée constituante. Je dois dire que le processus suivi représente une amélioration de taille par rapport aux processus suivis auparavant.

Les peuples autochtones ont été invités à participer, ainsi que les territoires. Nous pourrions dire, je crois, que la nouvelle dynamique créée par la participation des dirigeants des territoires, par de nouveaux premiers ministres et par les peuples autochtones a contribué à la conclusion d'un accord. Cela prouve qu'il y a une place pour chaque Canadien et que chaque Canadien a une contribution à apporter à cette entreprise très importante pour l'avenir du Canada.

Je veux maintenant parler brièvement de quelques-unes des grandes percées de cet accord. Je commencerai par le cas du Québec, par les progrès qu'il a enregistrés et par les rapports améliorés entre le Québec et le reste du Canada.

[*Français*]

Dans cette entente, le caractère distinct de la société québécoise est enfin formellement reconnu. Cela en soi est une grande victoire, mais en plus de cette reconnaissance, le Québec vient aussi de se voir donner les instruments nécessaires au maintien et au renforcement de ce caractère distinct. Cela, c'est crucial pour l'avenir des Québécoises et des Québécois.

Le 25 p. 100 de la députation à la Chambre des communes garanti au Québec est une démonstration du rôle que joue le Québec au Canada. C'est une démonstration du rôle que joue le Québec en tant que nation fondatrice et partenaire à part entière.

Il y aura sûrement encore des relations tendues entre le Québec et le reste du Canada, les autres régions du pays. Toutes les relations et toutes les amitiés qui en valent la peine connaissent ce genre de tensions. Il y aura toujours des gens à l'extérieur du Québec qui diront que le Québec est traité de manière différente des autres. Il y y aura toujours des gens au Québec qui diront qu'ils ne veulent rien savoir du Canada.

On a trop souvent tendance à ne remarquer que ce genre d'attitudes. C'est ainsi qu'on a tendance à ignorer l'attachement profond qui unit les gens du Québec et les gens du Canada. On l'a vu dans la campagne «Mon Canada comprend le Québec», une campagne lancée par de vrais gens, par des gens ordinaires. Cette campagne s'est répandue partout au pays, avec des milliers de volontaires qui faisaient signer les gens qui voulaient dire «oui» au Québec.

[*Traduction*]

Au Québec, la revue *L'Actualité* a publié récemment un sondage qui n'a pas fait beaucoup de bruit dans le reste du Canada, mais qu'il conviendrait de porter à l'attention de ceux d'entre nous qui n'ont pas lu l'article. Le sondage révèle, dans les mots mêmes de l'article, que «les Québécois sont profondément attachés au Canada». Soixante et onze pour cent des Québécois affirment qu'être Canadien fait partie de leur propre identité. Une majorité ont dit être prêts à consentir un important sacrifice qui ne rapporterait rien au Québec, mais rendrait un important service au Canada. On constate, en outre, un attachement bien ancré à l'égard des symboles et des caractéristiques géographiques du Canada.

Ce sondage confirme une chose que je croyais déjà personnellement, c'est-à-dire qu'il existe un sentiment de plus en plus répandu qu'on peut être Québécois et Canadien en même temps. On peut faire partie à la fois du Québec et du Canada; on peut appartenir à la fois au Québec et au Canada, et avoir à coeur les intérêts du Québec et du Canada.

En tant que Canadienne anglaise, je tiens à dire une chose aux politiciens qui prétendent que les Québécois doivent choisir entre le Québec et le Canada: ils ont tort. En tant que chef d'un parti fédéral, je leur dis qu'ils ont tort. Ils peuvent être les bienvenus en tant que Canadiens; ils peuvent devenir un élément valable du Canada, un élément qui contribue justement à faire du Canada ce pays que nous aimons et que nous respectons.

L'autre grande qualité de cet accord, c'est qu'il reconnaît d'autres relations comme fondamentales à notre existence et à notre unité nationale. J'ai souvent déclaré que le cercle de la Confédération ne serait pas complet tant qu'on n'aurait pas pris en compte les droits des autochtones. Cet accord reconnaît le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale, ce qui constitue une étape historique pour notre pays.

J'ai le grand honneur de représenter le territoire du Yukon, où les Premières nations constituent un pourcen-

tage important de la population. Il y a plus de dix ans que je travaille avec des autochtones. J'en suis arrivée à saisir un peu mieux la richesse de leur histoire et de leur culture, de même que le désespoir et les ravages que causent les tentatives systématiques de récrire cette histoire et de leur enlever leur culture. Je suis très fière des progrès que nous faisons en vue redresser cette injustice envers les Canadiens autochtones et, à long terme, de reconnaître leurs droits historiques.

C'est un fait dont nous pouvons tous être fiers. Il y a environ deux ans, j'ai prononcé un discours à la Conférence mondiale des peuples autochtones. Cela se passait en Norvège. J'ai parlé des enjeux propres aux peuples autochtones. J'ai été surprise par le nombre de gens du Pérou, du Guatemala—où les Indiens forment 80 p. 100 de la population—, qui m'ont dit à quel point il était extraordinaire, de leur point de vue et en fonction de leur culture politique, de voir un dirigeant politique se pencher sur les questions touchant les autochtones. Ils n'avaient jamais vu cela auparavant.

Nous pouvons être fiers au Canada d'avoir établi une norme internationale en reconnaissant les droits des premiers habitants du pays.

Je tiens à ajouter que même si au Canada, nous avons facilité le processus en question, surtout depuis 1982 et maintenant dans cet accord, et même si les dirigeants des divers partis politiques appuient tout ceci et ont commencé à écouter les autochtones, tout cela est directement attribuable aux autochtones eux-mêmes qui poursuivent sans relâche leurs efforts afin de se faire entendre. À ce stade-ci de notre histoire, je crois que les Canadiens ne peuvent se permettre de dire non aux premières nations du pays et qu'ils doivent plutôt souscrire à cet accord historique.

• (1650)

Nous avons sans aucun doute commis de nombreuses erreurs durant les 500 premières années de cohabitation entre les Blancs—des immigrants—et les Premières nations de l'Amérique du Nord. Considérons cet accord comme le commencement des 500 prochaines années, un premier pas vers une plus grande égalité, une plus grande justice et une plus grande harmonie.

Je le répète, l'entente constitutionnelle tient compte également des réalités régionales. On s'attaque d'un certain nombre de façons au déséquilibre de la Confédération en ce qui concerne la population, le pouvoir politique et le poids économique des régions. Dans la clause tendant à renforcer le développement régional, c'est ce qu'on fait, tout comme dans le cas du Sénat.

L'entente sur la réforme du Sénat représente un autre exemple de compromis. Ce n'est pas ce que j'aurais préféré. Ce n'est pas ce que mon parti aurait vraiment souhaité. Cela montre que les Canadiens sont disposés à essayer de trouver de nouvelles solutions à de vieux griefs et à prendre des risques pour concilier les préoccupations des diverses régions du pays.

[*Français*]

La reconnaissance du caractère distinct du Québec, le gouvernement autonome pour les autochtones, la réforme des institutions, la charte sociale, une clause Canada élargie, voilà pourquoi le Nouveau Parti démocratique appuie cette entente.

Notre Constitution va permettre à plus de gens de se sentir acceptés, de se sentir concernés, va leur permettre de savoir qu'ils ont une place dans notre avenir collectif. Mais cela ne veut pas dire que tout le monde va se sentir inclus. Cela ne veut pas dire que cette entente va tout régler. Il y aura toujours des gens qui continueront à se sentir exclus. Il y a des gens qui ont des réserves et des inquiétudes. Nous devons écouter ce qu'ils ont à dire. Nous devons écouter ces Canadiens et ces Canadiennes.

En tant que femme, je suis inquiète face à l'absence de progrès dans certains domaines. Je me permets de vous rappeler que les Nations Unies placent le Canada au premier rang dans le monde. Nous pouvons en être fiers. Mais savez-vous que si l'on tient compte de l'analyse de l'égalité, entre les sexes, le Canada passe en huitième position? C'est inacceptable.

[*Traduction*]

La question de l'égalité des sexes au Sénat soulève toute une controverse dans certains milieux. D'aucuns considèrent que la notion en question est antidémocratique. Je ne le crois pas et je pense que nous avons là une occasion en or d'apporter à nos institutions des modifications qui tiennent compte non seulement de l'égalité des régions, mais également de l'égalité des sexes. Je suis heureuse de voir que quatre des premiers ministres provinciaux ont pris un engagement relativement au principe en question.

J'espère que nous allons commencer à nous assurer que nos institutions reflètent bien la réalité du pays, le fait que les femmes représentent 52 p. 100 de la population au Canada. Je vais continuer à prôner l'égalité des sexes au Sénat. Je le répète, je suis heureuse de voir que certaines provinces ont pris des engagements en ce sens.

Je voudrais aussi répéter que la première proposition de notre parti demandant une plus grande équité et une meilleure représentation des femmes et des minorités dans un nouveau Sénat, aurait garanti un degré de représentation proportionnelle. Nous continuerons à considérer cela comme une solution possible et importante.

Le Nouveau Parti démocratique continuera d'appuyer la communauté ethno-culturelle. Dans cette communauté, beaucoup estiment que leurs droits ne sont pas adéquatement protégés par cet accord. Ils voient une faiblesse dans la clause Canada et ils s'inquiètent de la clause de dérogation. Notre parti, comme nous le disions dans nos opinions dissidentes à la Commission Dobbie-Beaudoin, partage ces craintes. Ce sont des questions encore non résolues que l'on ne saurait laisser de côté; il faut s'y attaquer.

C'est la même chose pour les handicapés qui sont exclus de la clause Canada, alors qu'ils doivent recevoir la même protection, le même traitement que les autres membres de notre société.

Ces questions doivent être abordées dans le débat qui va avoir lieu. La Constitution est un document évolutif. Les discussions continueront. Il n'y a certainement rien dans cette entente qui nous interdit de continuer d'essayer de moderniser la Constitution, et c'est une chose que nous devons continuer de faire.

Enfin, je reconnais que certains Canadiens craignent que l'accord constitutionnel ne restreigne la capacité du gouvernement national de maintenir et de lancer des programmes sociaux. À mon avis, ce n'est pas le cas. Si, par exemple, un gouvernement désirait mettre sur pied un programme national de garderies, l'accord l'autoriserait. Tout ce qu'il faut, c'est la volonté politique.

Cet accord n'est pas parfait. C'est cependant un véritable pas en avant pour le Canada, et j'attends la campagne référendaire où j'aurai l'occasion, et même la responsabilité, d'expliquer l'accord aux Canadiens.

Il est temps de mettre de côté nos différences idéologiques et de voir comment nous pouvons servir au mieux les intérêts futurs du Canada. Je voudrais souligner que, tout au long de cette campagne, nous devons écouter les Canadiens qui ont des préoccupations au sujet de cette entente. Nous ne devons pas minimiser ces préoccupations.

Nous devons créer un climat de compréhension. Il n'y a pas de place pour l'amertume, l'hostilité ou l'aliénation. En tant que politiciens, nous devrions encourager et établir des tribunes où les Canadiens peuvent exprimer leurs opinions, où il y a un débat public véritable, y compris pour ceux dont l'opinion diffère du nôtre.

Quel que soit le résultat qu'on verra le 26 octobre, nous devrons travailler ensemble, en tant que pays, pour nous attaquer aux autres questions auxquelles les Canadiens font face dans leur vie quotidienne: l'emploi, la famille et l'avenir économique.

Dans tout cela, rappelons-nous que, malgré ses imperfections, le Canada est un grand succès et un pays très chanceux. Il y a environ un an et demi, j'ai rencontré le président du Mozambique, qui m'a parlé de la dévastation économique dans son pays, de la famine et de la guerre. Puis, il m'a dit avec beaucoup de gentillesse: «Je crois savoir que vous aussi, au Canada, vous avez des problèmes.» Je dois avouer que j'étais un peu gênée. Cela a certes aidé à ramener nos problèmes à leurs véritables dimensions.

Tout en réglant nos difficultés—qui sont réelles et doivent être résolues—, célébrons notre bonheur et nos réalisations.

Le Canada est réellement un pays remarquable. Nous avons l'occasion de servir de vrai modèle à d'autres pays, de modèle de peuples et de cultures différentes qui se réunissent, qui vivent ensemble et qui bâtissent quelque chose de valable ensemble.

Récemment, l'auteur Roch Carrier a exprimé une opinion que partagent, à mon avis, une vaste majorité de Canadiens d'un peu partout. Il a écrit: «Je suis plus à l'aise dans un pays de grands rêves comme le Canada que dans un endroit exigu où tout le monde parle ma langue, a le visage pâle comme le mien et se sent menacé par tous ceux qui sont différents.» Embrassons ce pays de grands rêves. Embrassons le Canada. Le 26 octobre, disons «oui» à un Canada renouvelé.

M. le Président: Puis-je dire qu'il est 17 heures?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Comme il est 17 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1700)

[*Traduction*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est) propose: Que le projet de loi C-340, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (personnes inhabiles à voter), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

—Monsieur le Président, le projet de loi C-340 vise à modifier la Loi électorale du Canada en ce qui concerne le vote des personnes incarcérées.

Ce projet de loi a pour objet de prévoir que toute personne qui est déclarée coupable d'un acte criminel et condamnée à purger une peine d'emprisonnement dans un pénitencier est inhabile à voter à des élections fédérales, à moins qu'elle ne bénéficie d'une libération conditionnelle totale ou d'une libération d'office ou qu'elle ne soit plus emprisonnée par suite d'une réduction de peine.

C'est très franchement la position traditionnelle de la common law britannique depuis de nombreuses années et, en fait, depuis des siècles. Cette position est aussi celle du Canada à la suite de l'adoption dans notre pays de la common law britannique. En fait, la première mention du vote des personnes incarcérées, en dehors de la common law dans notre pays, remonte à la Loi constitutionnelle de 1791. C'est une loi où le Parlement britannique a prévu, en ce qui concerne le Canada, que toutes les personnes qui avaient été reconnues coupables de trahison ou d'un crime seraient privées du droit de vote. En outre, la common law elle-même privait du droit de vote toute personne emprisonnée.

Par la suite, en 1898, la Loi électorale du Canada a prévu expressément que toute personne qui était emprisonnée serait privée du droit de vote. Cette position était acceptée à l'époque. Elle ne faisait pas l'objet de controverse ni d'un long débat. Les gens de notre pays à cette époque-là trouvaient tout naturel d'agir ainsi en ce qui concernait le vote des prisonniers. Cette loi a donc été adoptée et a été appliquée dans notre pays jusqu'à nos jours.

Ce n'est pas non plus quelque chose qui est particulier au Canada, à la Grande-Bretagne ou au Royaume-Uni. Il est très répandu dans le monde de priver les prisonniers de leur droit de vote. En effet, si l'on regarde ce qui se passe ailleurs, on constate qu'il en est ainsi en Grèce, en Inde, en Jamaïque, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni, partout aux États-Unis à l'exception de huit États et presque partout en Australie.

Toutefois, nos tribunaux ont été saisis de la question récemment, et plusieurs détenus ont porté l'affaire devant les tribunaux pour savoir s'ils ont le droit de voter aux élections en vertu de la Charte des droits et libertés. Un certain nombre de causes ont déjà été jugées, tandis que d'autres sont actuellement en appel.

Les trois décisions judiciaires faisant jurisprudence en la matière portent en premier lieu sur l'affaire Sauvé. Il s'agit d'une décision rendue par les tribunaux de l'Ontario à l'égard d'un détenu du pénitencier de Collins Bay. Voici en quels termes le juge, Madame Van Camp, a expliqué sa décision:

> Il me semble que le Parlement était justifié de restreindre le droit de voter en invoquant que, pour qu'il y ait un régime démocratique et libéral, il fallait des citoyens honnêtes et responsables. Un tel régime veut que le citoyen obéisse de son plein gré; l'efficacité des lois repose sur l'acquiescement spontané de ceux qui y sont assujettis.
>
> L'État doit se protéger par un geste symbolique, en privant les personnes déclarées coupables d'un acte criminel du droit de voter aux élections. Ainsi, la suppression de ce droit renforce le concept selon lequel une démocratie libérale doit reposer sur des citoyens responsables.

Telle est la décision que le juge Van Camp a rendue dans l'affaire Sauvé, en Ontario, décision qui a été suivie par d'autres tribunaux dans d'autres causes. Par exemple, l'affaire Badger au Manitoba et l'affaire Belczowski en Alberta. Dans cette dernière, on a jugé en fait qu'en vertu de l'article 1 de la Charte des droits et libertés, la Loi électorale du Canada, qui exclut les prisonniers du vote, était trop restrictive et que les prisonniers avaient le droit de voter.

Dans les affaires Sauvé et Belczowski, on a interjeté appel des décisions devant les diverses cours d'appel, et ces deux affaires en sont à l'étape où la permission de faire appel auprès de la Cour suprême du Canada a été demandée afin que l'on en arrive à déterminer si oui ou

non ce Parlement a le droit de restreindre le droit de vote des prisonniers nonobstant le fait que l'article 1 de la Charte des droits et libertés stipule que tous les citoyens canadiens ont le droit de voter.

La question me semble très simple et très claire. Certaines personnes ont vu, dans la décision de la cour, un jugement signifiant que la Charte des droits et libertés interdit toute forme de restriction du droit de vote des prisonniers. Toutefois, il est évident que si l'on analyse les décisions des tribunaux dans ces affaires, elles signifient, du moins pour moi et, je crois, pour tous les Canadiens, qu'il est possible de restreindre les droits de vote des prisonniers à condition de choisir le genre approprié de restriction. On ne peut, par exemple, refuser le droit de vote à un prisonnier en libération conditionnelle. On ne peut dire qu'une personne libérée à la suite d'une réduction de peine et qui n'est plus en prison ne peut pas voter. Cependant, le Parlement peut imposer certaines restrictions au droit de vote, et les tribunaux aimeraient bien recevoir des directives quant au genre de restrictions qui devraient être imposées. Nous aimerions connaître la position du Parlement à ce sujet.

C'est dans cette optique que j'ai présenté ce projet de loi à la Chambre afin que les intentions du Parlement quant à la limitation du droit de vote des prisonniers soient bien claires pour les tribunaux.

Je l'ai déjà indiqué, ce projet de loi ne dit pas qu'un prisonnier en libération conditionnelle sera privé de son droit de vote, pas plus qu'un prisonnier jouissant d'une mise en liberté obligatoire ou libéré à la suite d'une remise de sa peine. Il stipule bien toutefois que toute personne trouvée coupable d'un acte criminel et condamnée à une peine d'emprisonnement dans un pénitencier ne peut voter lors des élections fédérales.

Comme je l'ai déjà déclaré, dans ce pays comme dans plusieurs autres pays à travers le monde, les gens ont depuis toujours considéré que l'une des peines qui allaient de pair avec une condamnation pour infraction criminelle grave était la perte du droit de vote; ceux qui sont reconnus coupables d'un crime grave n'ont certainement pas le droit de voter lors des élections fédérales et de participer au choix des députés de cette Chambre et ce, tant qu'ils n'ont pas purgé leur peine et qu'ils ne sont pas remis en liberté et intégrés de nouveau à la société.

J'ai eu l'occasion de réfléchir un peu plus profondément à ce sujet au cours de la dernière semaine alors que j'ai lu une partie des articles de journaux faisant état de condamnations et de détermination de peines pour des criminels dans ma propre ville de Toronto.

• (1710)

Le 1er septembre, j'ai pris connaissance dans un quotidien torontois de deux affaires qu'il faudrait garder en mémoire relativement à cette question. Le premier article titrait «Un homme écope de 17 ans d'emprisonnement après avoir tenté de voler 3 millions de dollars.» L'individu, qui avait fait main basse sur 3 millions dans un vol de banque commis dans le centre-ville de Toronto, a été pris lorsqu'il est revenu sur les lieux du crime pour récupérer ses clés qu'il avait oubliées. Il a été condamné à 17 ans d'emprisonnement. Lorsqu'il a prononcé la sentence, le juge Hugh Locke, l'un des magistrats les plus chevronnés et les plus brillants de la magistrature ontarienne dans le domaine des affaires criminelles, a déclaré: «Le prévenu était motivé par la cupidité. Il a utilisé des moyens électroniques et a menacé la vie de nombreuses personnes. Il a menacé de faire sauter un immeuble où se trouvaient des milliers de personnes.» C'est pour ces raisons que le juge a condamné l'individu à 17 ans d'emprisonnement.

Je suis certain, madame la Présidente, que ni vous ni moi, ni aucun Canadien ou tribunal au Canada ne serait d'avis qu'une personne à l'égard de qui le juge Locke aurait tenu de tels propos et qu'il aurait condamné à 17 ans d'emprisonnement ne devrait avoir le droit de vote en prison. La privation de ce droit devrait s'ajouter à la peine d'emprisonnement infligée.

Dans le même journal, un autre article traitait d'une affaire où un individu reconnu coupable de trois agressions sexuelles survenues à Brampton, a été condamné à treize ans et demi d'emprisonnement. Le magistrat saisi de l'affaire siégait à la Chambre des communes au cours de votre premier mandat et du mien, madame la Présidente. Il s'agit du juge Chris Speyer, ancien député de la circonscription de Cambridge. Dans l'énoncé de la sentence, le juge Speyer a dit de l'accusé qu'il était un prédateur, «le plus dangereux qu'on puisse imaginer pour les femmes». Le juge a fondé son opinion sur le fait que l'individu avait agressé trois résidantes de Brampton au moment où elles se trouvaient chez elles, et qu'au cours d'une des agressions, l'accusé avait menacé de son couteau une frêle grand-mère et veuve de 71 ans. Je suis convaincu, madame la Présidente, qui ni vous ni moi, ni

d'ailleurs les citoyens canadiens ou les tribunaux ne voudraient que cet individu ait le droit de voter durant sa détention.

J'ose espérer que les députés adhèrent au principe qui existe depuis longtemps dans notre système de justice et qui dit que de priver un détenu du droit de vote fait partie de la peine, que c'est une chose raisonnable et que c'est une chose qu'il faut continuer de faire, à défaut de quoi il faut se poser la question: Qui dirige ce pays? Est-ce ceux qui ont été trouvés coupables d'infractions criminelles graves et incarcérés pour cette raison? Ou est-ce les citoyens respectueux de la loi dont parlait le juge Van Camp lorsqu'elle a dit: «L'État doit se protéger lui-même en privant symboliquement les détenus du droit d'élire les législateurs. Le fait de priver les détenus du droit de vote renforce l'idée que l'existence de citoyens responsables et honnêtes est essentielle à la démocratie libérale.»

J'applaudis à ces observations du juge Van Camp, et je m'en fais l'écho.

Je voudrais proposer que, par dérogation au Règlement et aux pratiques habituelles de la Chambre, le projet de loi C-340, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (personnes inhabiles à voter) soit renvoyé après la deuxième lecture au comité de la justice. J'ose espérer que cette motion sera appuyée. Si je ne m'abuse, le député de Medicine Hat veut bien le faire.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'aimerais savoir si le député a le droit de proposer une motion concernant un projet de loi qu'il a lui-même présenté.

Mme le vice-président: Je remercie le député de Churchill. Je m'apprêtais justement à me lever et à demander s'il y avait consentement unanime concernant le changement que le député propose d'apporter à ce projet de loi si jamais il est établi que ce projet de loi doit être renvoyé au comité de la justice plutôt qu'à un comité législatif du secteur ministériel.

Y a-t-il consentement unanime?

M. Murphy: Madame la Présidente, il n'y a pas consentement unanime. Un comité de la Chambre est déjà en train d'étudier la question. Il s'agit du comité spécial sur la réforme électorale, qui est présidé par le whip en chef du gouvernement.

Mme le vice-président: La motion demeure donc inchangée.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir pour participer à ce débat sur le projet de loi très intéressant et, selon moi, controversé, que le député a présenté aujourd'hui à la Chambre.

Je suis membre du comité dont le député de Churchill vient de parler et je tiens à confirmer qu'en effet, notre comité étudie toute cette question à ce stade-ci.

Comme le député le sait pertinemment, j'en suis persuadé, le comité présentera en temps voulu un rapport à la Chambre sur cette question et il tiendra certainement compte du point de vue exprimé par le député dans son discours et dans le projet de loi dont il a saisi la Chambre.

Cependant, je voudrais formuler quelques observations au sujet de ce projet de loi. Je suis plutôt surpris qu'il l'ait présenté, car il doit certainement avoir étudié, dans le cadre de la préparation de ce projet de loi, la jurisprudence des tribunaux au Canada qui se sont prononcés sur la validité des dispositions actuelles de la Loi électorale du Canada qui privent les détenus dans les pénitenciers fédéraux de leur droit de vote. Je lui demande de se reporter à l'alinéa 51e) de la Loi électorale du Canada qui stipule que:

> Les individus suivants sont inhabiles à voter à une élection et ne peuvent voter à une élection:
>
> e) toute personne détenue dans un établissement pénitentiaire et y purgeant une peine pour avoir commis quelque infraction.

Il y a une jurisprudence concernant la validité de cette disposition. Mon collègue a déclaré que la Cour suprême du Canada ne s'était pas encore prononcée à ce sujet. Je crois comprendre que c'est bien le cas, mais le fait est que nous pouvons nous appuyer sur deux jugements de deux hautes cours du pays. Tout d'abord la décision de la Cour d'appel fédérale, dans l'affaire *la Reine c. Belczowski* qui a été entendue à Edmonton en janvier de cette année. La décision a été rendue en février. Dans ce cas-là, la Cour d'appel fédérale a jugé à l'unanimité que cet article allait à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés.

La Cour d'appel de l'Ontario a rendu une décision semblable dans l'affaire *Sauvé c. le procureur général du Canada, le Directeur général des élections du Canada et le solliciteur général du Canada*. Là encore, on a contesté la validité de l'alinéa 51e) de la Loi électorale du Canada, et

la cour a jugé qu'il violait la Charte canadienne des droits et libertés.

La charte modifie la position de la common law dont mon collègue a parlé. Il affirme que la common law britannique prive les détenus de leur droit de vote et cela, depuis de nombreuses années. Sauf erreur, c'est toujours le cas au Royaume-Uni.

La Charte canadienne des droits et libertés adoptée dans la dernière partie de ce siècle a modifié la common law et donné à tous les citoyens canadiens le droit de vote. Elle a établi qu'il s'agissait là d'un droit fondamental rattaché à la citoyenneté. Ce droit de vote est extrêmement important.

• (1720)

Le fait est que la charte ayant modifié le droit, nous devons interpréter les anciennes lois en fonction de la charte et reconnaître que la situation a changé. Selon moi, le projet de loi C-340 présenté par le député ne reflète pas une bonne partie des modifications découlant de la charte.

On dit dans ce projet de loi que toute personne déclarée coupable d'un acte criminel et condamnée à une peine d'emprisonnement dans un pénitencier se verra refuser le droit de vote, en fait. Manifestement, si le détenu est sorti de prison à ce moment-là, il aura à nouveau le droit de vote. Si la personne en question est toujours détenue dans un pénitencier, ce qui est exactement le cas prévu à l'article 51e), on lui refusera alors le droit de vote.

Je suis persuadé que le député va alors prétendre que seuls ceux qui sont déclarés coupables d'un acte criminel perdront leur droit de vote. C'est peut-être vrai, mais il se trouvera divers actes criminels pour lesquels la durée de la peine sera inférieure à une peine d'emprisonnement dans un pénitencier, et la personne se trouvera alors incarcérée non dans un pénitencier, mais plutôt dans une prison provinciale.

En vertu de ce nouveau projet de loi, cette personne aurait le droit de voter je suppose, puisque le projet de loi parle bien d'emprisonnement dans un pénitencier et qu'un pénitencier est une prison fédérale; les prisons provinciales n'en sont pas. Par conséquent, toute personne reconnue coupable d'un acte criminel, par exemple de conduite avec facultés affaiblies, conservera son droit de vote à condition que sa peine soit d'une durée supérieure à deux ans.

Ceux qui sont reconnus coupables d'actes criminels très graves, mais dont la peine est inférieure à deux ans auront donc le droit de voter. En d'autres termes, l'importance de la peine sera le seul facteur déterminant si le droit de vote demeure ou pas.

Je ne suis pas certain que ce soit une façon équitable de faire la distinction entre ceux qui devraient avoir le droit de voter ou non au sein du groupe dont il est question, c'est-à-dire les gens condamnés à l'incarcération.

La Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis nous a coûté 17 ou 18 millions de dollars. Elle a présenté un rapport très complet à cette Chambre. Le député de Churchill et moi avons l'honneur de participer aux travaux du comité qui étudie ce rapport en quatre volumes. J'ai deux de ces volumes ici.

La commission a fait certaines recommandations quant aux droits des prisonniers, notamment la recommandation suivante: «Que le droit de vote soit retiré aux personnes qui sont reconnues coupables de crimes pour lesquels la peine maximale est l'emprisonnement à vie et qui reçoivent une peine véritable de 10 ans ou plus et ce, pendant toute leur incarcération.»

Le comité examine cette recommandation, et je ne suis pas certain que tous les membres soient entièrement en accord avec celle-ci. Elle fonde notamment le retrait du droit de vote sur la sévérité de la peine au lieu de la nature du crime commis.

Certains membres du comité préféreraient que le retrait du droit de vote soit établi en fonction du crime et non de l'importance de la peine. En fait, certains arguments présentés dans le rapport de la commission indiquent qu'il serait peut-être plus juste de procéder ainsi.

À la page 44 du volume 1 de son rapport, la commission déclare: «Il est évident que la possibilité d'exclusion est trop vaste à l'heure actuelle. On ne fait pas la distinction entre les différents genres de délits et ainsi, on enlève le droit de vote à des gens qui ont commis des infractions qui ne peuvent en aucune façon être considérées comme des violations des normes essentielles d'un comportement responsable dans un État libéral et démocratique. Sur le plan de la jurisprudence canadienne, cette généralisation de l'inhabilité à voter ne satisfait pas aux critères de proportionnalité établis dans l'affaire Oakes de 1986 parce qu'elle n'est pas proportionnelle à l'objectif visé.»

Je pourrais aussi citer, pour appuyer mon opposition à ce projet de loi, un extrait de la décision rendue par la Cour d'appel fédérale dans l'affaire Belczowski. Voici ce que dit le juge Hugessen, à la page 15:

> Le fait de priver les prisonniers de leur droit de vote n'est pas une déclaration de principe retentissante et non équivoque. Au contraire, c'est presque une violation invisible des droits d'un groupe de personnes qu'on a tendance à oublier tant qu'elles restent à l'intérieur des établissements pénitentiaires, ce qui est honteux pour notre pays.
>
> Ainsi, si l'objectif qu'on prétend viser perd son symbolisme pour la grande majorité des citoyens, il est impossible de qualifier cet objectif de pressant ou d'important.

Il dit ensuite ceci, à la page 17 de la décision:

> Il me semble donc que l'objectif véritable du paragraphe 51*e*) de la Loi électorale du Canada, objectif beaucoup moins louable, soit de rester fidèle à un stéréotype très répandu, soit que le prisonnier est un être exécrable, presque inhumain, à qui tous les droits devraient être automatiquement refusés. Inutile de dire que cet objectif n'est pas conforme à l'article 1 de la charte.

Il poursuit ainsi:

> Le fait qu'une personne soit en prison ne veut absolument pas dire de façon sûre et rationnelle que cette personne n'est pas un citoyen responsable.

Le prisonnier peut avoir commis une erreur. Aux termes de la loi, une infraction peut entraîner une peine d'emprisonnement pour une certaine personne, une amende pour une autre ou une période de probation pour une autre encore.

La proposition que le député avance dans son projet de loi et les dispositions actuelles de la loi vont à l'encontre de la Charte des droits et libertés. En effet, le projet propose que le critère ne soit pas un délit, le degré de culpabilité, la moralité ou quelque autre caractéristique de l'accusé, mais le fait d'être détenu au moment des élections.

Une voix: Pour un acte criminel.

M. Milliken: Le député dit: «Pour un acte criminel.» Madame la Présidente, le député doit savoir que personne n'est incarcéré dans une prison fédérale à moins d'avoir été condamné pour un acte criminel. Les infractions punissables sur déclaration sommaire de culpabilité ne donnent pas lieu à des peines supérieures à deux ans. On ne se retrouve dans une prison fédérale que pour un acte criminel.

Le député a fait une distinction inutile. À mon avis, cette distinction n'est pas suffisante en droit pour justifier une modification des décisions des tribunaux supérieurs.

Nous devons essayer de concevoir des dispositions qui cadrent avec la Charte des droits et libertés. Voilà ce que le comité s'efforce de faire, et nous allons poursuivre ces efforts. Le projet de loi ne satisfait pas à ce critère, à mon avis, et je regrette donc de ne pouvoir l'appuyer.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je voudrais reprendre les idées et les préoccupations de l'orateur précédent.

Ce n'est pas notre intention, ou du moins mon intention à titre de représentant du Nouveau Parti démocratique, d'affirmer qu'on ne devrait jamais retirer à quelqu'un le droit de vote. Autrement dit, il y a probablement des circonstances où certaines personnes devraient perdre le droit de vote, mais ces circonstances devraient être bien précisées dans la loi.

Le rapport de la commission royale et le projet de loi d'initiative parlementaire C-340, dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous posent quelques problèmes, notamment du fait qu'on veuille retirer le droit de vote seulement à ceux qui purgent une peine dans un pénitencier, et que cette décision n'a rien à voir avec l'infraction qui a été commise. Autrement dit, si le juge laisse l'inculpé s'en tirer à bon compte, s'il lui impose une amende ou s'il décide de l'envoyer dans une prison provinciale plutôt que dans un pénitencier fédéral, le contrevenant ne perd pas son droit de vote.

M. Redway: Et vous croyez qu'il devrait le perdre?

M. Murphy: Madame la Présidente, je me fais interrompre par le député qui a présenté le projet de loi et que je n'ai pas interpellé pendant son intervention.

Je crois que ce projet de loi pose un problème en matière d'équité. Comme on l'a déjà mentionné, une commission royale d'enquête a dépensé plus de 16 millions de dollars pour analyser la charte, examiner l'ensemble du système électoral du Canada et formuler une recommandation.

Depuis presque six mois, un comité de la Chambre tente de déterminer qui devrait avoir le droit de vote et quels règlements s'appliquent dans ce domaine. Dans le cadre de cette étude, des députés des trois partis se sont débattus pour définir quand une personne déclarée cou-

pable d'un acte criminel devrait perdre le droit de vote et quand elle devrait le préserver.

J'ai entendu des députés dire que les Clifford Olson de ce monde ne devraient pas avoir le droit de voter. À mon avis, c'est un argument valable, mais comment l'exprimer dans une loi de manière que les tribunaux ne l'écartent pas dans l'avenir? C'est là un problème. De plus, il faudra peut-être examiner les détenus actuels.

• (1730)

Comme nous le savons tous, l'un des paradoxes de notre système vient de ce que le fait d'être trouvé coupable d'une infraction ne signifie pas pour autant que l'on sera traité de la même manière par les tribunaux. Certains devront purger une peine d'emprisonnement. Certains seront emprisonnés brièvement, d'autres, pour longtemps. Comme je l'ai dit tout à l'heure, certains s'en tireront en payant une amende. Souvent, cela dépend davantage des pouvoirs juridiques et financiers de celui qui est trouvé coupable que des détails objectifs d'une affaire.

Nous savons que, dans notre pays, pour une même infraction, une proportion nettement plus élevée de Canadiens autochtones aboutissent dans un pénitencier. Ce n'est pas l'un des aspects les plus brillants de notre système judiciaire, mais c'est un fait.

Si l'auteur de cette motion avait décidé d'établir une liste de certaines infractions, peut-être celles qui sont punissables d'une peine maximale d'emprisonnement à perpétuité ou d'une peine maximale de cinq ou dix ans, tous ceux qui sont trouvés coupables d'un crime perdraient leur droit de vote. Le système serait alors plus équitable, car celui qui serait trouvé coupable d'un crime perdrait son droit de vote tout simplement, et non pas selon la peine déterminée par le juge. Par conséquent, un meurtrier perdrait le droit de vote. Cela n'aurait rien à voir avec le fait d'être condamné à purger une peine d'emprisonnement de un ou deux ans. C'est là toute la question.

À mon avis, si le député avait adopté cette approche, son projet de loi aurait été conforme à la charte. C'est là une façon de voir. Ce n'est pas la seule approche possible, mais c'est une de celles qu'a étudiées le Comité spécial sur la réforme électorale qui, comme je viens de le dire, compte des représentants des trois partis à la Chambre. Nous reconnaissons ce qui s'est passé en cour. Sauf votre respect, je ne crois pas que ce projet de loi d'initiative parlementaire pourra survivre à des contestations judiciaires.

À l'instar de nombreux Canadiens, le député s'inquiète du fait que des gens qui ont commis d'horribles crimes conservent le droit de voter. Je comprends ses inquiétudes, mais je ne crois pas que le projet de loi à l'étude règle le problème de façon équitable pour tous les Canadiens tout en tenant compte des décisions rendues par nos tribunaux.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Je serais prête à attendre quelques minutes afin qu'il y ait assez de députés présents pour que nous puissions continuer.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LES PETITES ENTREPRISES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, le printemps dernier, lors d'une période des questions, je me disais inquiète des difficultés qu'éprouvent les petites entreprises à obtenir du financement.

On estime qu'au Canada, huit nouveaux emplois sur dix sont créés par des petites entreprises. Le Canada a besoin de nouveaux emplois. Malheureusement, en raison de la récession, beaucoup de petites entreprises n'ont pas suffisamment confiance pour faire de nouveaux investissements, et les consommateurs craignent de dépenser. Les consommateurs et les entreprises ont perdu espoir de voir le gouvernement présenter un plan de relance économique pour nous sortir de la récession et remettre les Canadiens au travail.

Cet été, je me suis entretenue avec plusieurs gens d'affaires de ma circonscription de Malpèque, sur l'Île-du-Prince-Édouard. Beaucoup d'entre eux ont dit craindre de ne pas pouvoir rester en affaires encore bien longtemps si la récession se poursuivait.

Tout cela, une exploitante d'entreprise touristique qui a trouvé les deux dernières années difficiles me l'a dit, au mois d'août. Elle exploite son entreprise depuis dix ans. L'an dernier et cette année ont été difficiles.

Elle voulait rééchelonner le remboursement de son emprunt hypothécaire sur une plus longue période pour alléger la pression. Elle avait espéré le faire en vertu du programme de financement des petites entreprises. Elle s'est adressée à quatre institutions financières de l'Île-du-Prince-Édouard; deux de celles-ci ne se sont même pas donné la peine d'examiner sa demande, et les deux autres se sont contentées de faire remarquer que ses recettes avaient baissé.

On peut imaginer l'exaspération de cette électrice. C'est bien compréhensible, car les recettes ont évidemment diminué dans presque toutes les entreprises d'un bout à l'autre du pays. Si ses recettes avaient augmenté, elle n'aurait pas essayé de renégocier son emprunt.

Je voudrais citer quelques passages de sa lettre pour montrer l'angoisse qu'éprouvent les chefs de petite entreprise partout dans le pays. Elle écrivait: «Je croyais que ces programmes avaient pour but de venir en aide aux petites entreprises en difficulté financière à cause de la récession. On dirait cependant que l'entreprise doit être rentable durant l'année pour être admissible.» Elle ajoutait à la fin de sa lettre: «Le gouvernement préférerait peut-être me voir assistée sociale, payée à ne rien faire, plutôt que de m'aider à tenir le coup.»

Ces deux paragraphes sont tirés de la lettre d'une femme d'affaires de ma circonscription qui exploitait une entreprise touristique avec succès depuis dix ans. Je ne dis pas que ces prêts aux petites entreprises sont inutiles. Ils en aident bien certaines. Je crois cependant qu'on peut les améliorer; on pourrait les simplifier et mieux les adapter pour répondre aux besoins des petites entreprises.

J'invite le gouvernement à examiner ces programmes et à y apporter les modifications nécessaires pour qu'ils puissent mieux répondre aux besoins des chefs de petite entreprise.

Enfin, il faut exercer des pressions sur les établissements de crédit pour les sensibiliser aux problèmes des petites entreprises afin qu'ils continuent de mettre des fonds à leur disposition quand les temps sont difficiles, comme dans le cas de l'exploitante d'entreprise touristique de ma circonscription dont j'ai parlé.

La récession actuelle s'éternise depuis trop longtemps. Le gouvernement pourrait au moins veiller à ce que les petites entreprises aient accès au crédit dont elles ont besoin pour grandir, prendre de l'expansion et créer les emplois si nécessaires que les politiques du gouvernement actuel n'ont pas réussi à créer.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement les commentaires de mon amie d'en face. Comme d'habitude, son discours est constructif et témoigne d'une préparation soignée et de beaucoup de réflexion.

On voit à quel point le gouvernement prend au sérieux la question de la disponibilité du crédit pour les petites entreprises, puisque le ministre d'État a rencontré les institutions financières à plusieurs reprises. Il leur a fait part de son inquiétude au sujet de la diminution du crédit, qu'elle soit réelle ou imaginée.

Les choses pourraient encore être améliorées, mais nous constatons un certain progrès dans le fait que plusieurs banques ont gelé leurs frais de service et, dans certains cas, les ont même réduits.

Parallèlement, il importe de reconnaître que le gouvernement a déjà pris des mesures pour régler ce problème et qu'il est en voie d'étendre davantage l'application de certaines d'entre elles.

• (1740)

Comme l'inflation est maîtrisée et que les taux d'intérêt ont été abaissés à des niveaux que nous n'avions pas vus depuis 20 ans, le Canada jouit maintenant d'une conjoncture stable et favorable aux investissements, qui en fait l'un des pays industrialisés les plus avantagés sur ce plan. En soi, cela devrait suffire à calmer une bonne partie de l'incertitude qui énervait les spécialistes financiers depuis quelques années.

Des améliorations au programme établi en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises seront annoncées plus tard cette année. Entre autres, la somme qui peut être garantie sera doublée. Il est intéressant de noter que les prêts enregistrés en vertu de ce programme ont augmenté de 9 p. 100 au cours du premier trimestre de l'exercice en cours, par rapport à la même période l'an dernier. L'activité constatée depuis la fin de juin montre que cette tendance se maintient. Cela semble indiquer que le programme gouvernemental de garanties atteint

son but qui est d'assurer du crédit aux entreprises qui risqueraient autrement de ne pas y avoir accès.

Vous vous rappellez sans doute que nous avons établi le programme de financement des petites entreprises dans le dernier budget comme moyen rapide de réduire le coût de refinancement des entreprises en difficultés financières.

La concurrence additionnelle qui découlera vraisemblablement de la refonte récente de notre système de réglementation des services financiers devrait permettre aux petites entreprises d'avoir un meilleur accès au crédit. Les entreprises qui ne peuvent pas obtenir le crédit classique pourront demander à la Banque fédérale de développement des prêts à terme, du financement par actions et du capital de risque, de même que de nouvelles idées pour mieux gérer leurs affaires.

Les fonds des travailleurs sont aussi en train de devenir une importante source de financement par actions dans les provinces où la loi le permet.

Enfin, nous allons continuer à nous préoccuper de l'accès des petites entreprises au crédit afin de nous assurer que ce secteur essentiel de notre économie ait les ressources nécessaires pour réaliser pleinement son potentiel en ce début de relance économique.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. George S. Rideout (Moncton): Récemment, le gouvernement a décidé de fermer un dépôt d'approvisionnement et une base dans la ville de Moncton. Il en résulte que 250 civils vont perdre leur emploi. C'était une base qui avait été promise à la collectivité, à qui on avait laissé espérer de nouvelles installations et, en fait, trois ministres de la Défense nationale s'étaient engagés à dépenser cent millions de dollars.

Le gouvernement vient maintenant de manquer à sa promesse. Ce qui est intéressant de remarquer, c'est qu'il a manqué à sa promesse un mois avant qu'un groupe de travail ne présente un rapport sur la manière dont nous devrions exactement rationaliser les installations militaires et sur les mesures que nous allons prendre à propos de la fermeture des bases. Je me demande donc pourquoi le ministre a décidé d'annoncer la fermeture de cette base un mois avant la présentation de ce rapport indépendant.

Il existe deux ou trois raisons à cela, je pense. La raison évidente, lorsqu'on lit ce rapport, est qu'il ne parlait pas de la fermeture de la base de Moncton. Donc, manifestement, le groupe d'étude indépendant ne savait même pas que le gouvernement avait l'intention de fermer la base. Je ne peux qu'en conclure que cela a été une décision purement politique prise à la toute dernière minute par un ministère et un ministre très politisés.

Deuxièmement, si on regarde les recommandations contenues dans le rapport du groupe de travail, on ne peut qu'en conclure que le ministre ne voulait pas être tenu de suivre ces recommandations et de prendre les mesures nécessaires.

Car le rapport recommande deux ou trois choses qui méritent notre attention. Tout d'abord, on y propose la création d'un organisme indépendant. Je cite un extrait du rapport: «Nous estimons que, pour traduire les propositions ministérielles en décisions gouvernementales, il faut établir un processus qui permettra aux députés, aux collectivités concernées et à la population de poser des questions et d'évaluer les arguments du MDN. Ensuite, ce processus devra donner le temps aux organismes fédéraux et provinciaux des collectivités touchées de prendre des mesures pour atténuer les conséquences de la fermeture de bases. Enfin, ce processus devra limiter les considérations sectaires à l'occasion des fermetures.» De toute évidence, c'est ce dernier aspect que le ministre veut ignorer.

En outre, on recommande que le gouvernement fédéral assume une responsabilité dans ce dossier. Je cite encore une fois un extrait du rapport: «Nous estimons naturel que le gouvernement fédéral assume une responsabilité pour atténuer les effets de la fermeture de bases militaires et qu'Emploi et Immigration Canada est le ministère tout indiqué pour élaborer une politique fédérale en ce sens.» Que Dieu nous vienne en aide, à Moncton, si ce ministère devait être chargé d'établir ce processus. En effet, le ministre a déjà dit qu'il ne ferait rien pour la ville de Moncton, car elle s'en tirait très bien. Il ne se soucie guère des familles des 250 personnes qui vont perdre leur emploi, leur dignité et tous les avantages associés à un emploi rémunéré. Le problème fondamental dans tout cela, c'est que le ministre et ses collaborateurs ont transformé le ministère de la Défense nationale en une assiette au beurre politique. J'ai demandé au ministre d'expliquer pourquoi il revient sur sa promesse et sur celle de deux ministres précédents, pourquoi il ferme cette base militaire et réduit ces travailleurs au chômage, alors qu'il dépensera le montant économisé dans une autre collectivité, au mépris d'avis manifestement judicieux, si nous analysons tous les rapports et tous les renseignements qui veulent que la base de Moncton demeure ouverte, puisqu'elle constitue une base d'approvisionnement fondamental pour tout le secteur militaire dans le Canada atlantique. Le ministre a décidé de

fermer cette base, de faire fi des avis des militaires et de faire de la politique purement sectaire. Le gouvernement fédéral a mal agi et devrait rendre des comptes.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, on comprend facilement pourquoi, au nom de ses électeurs et des 250 travailleurs qui ont perdu leur emploi, le député de Moncton voudrait soulever cette question ici, à la Chambre des communes. Cependant, il est tout à fait inacceptable qu'en le faisant, il accuse le ministère de la Défense nationale et le ministre de pratiquer la politique de l'assiette au beurre, et soutienne que le ministère a adopté une position purement politique à l'égard de ces questions et n'a pas tenu compte des opinions des militaires sur la fermeture du dépôt de Moncton.

Je réfuterai les propos du député à l'aide de quatre brefs arguments. Premièrement, le nombre de dépôts est en baisse depuis longtemps au Canada: de 34, il est passé à 21 puis à 15, ensuite à 5 et aujourd'hui à 2. La raison de cette baisse, c'est que les moyens de transport ont évolué et que les communications se sont améliorées, de sorte qu'aujourd'hui, nous n'avons plus besoin des nombreux dépôts qu'il nous avait fallu installer partout au Canada plus tôt au cours de notre histoire.

Deuxièmement, comme le député le sait très bien, on réduit la taille des Forces armées canadiennes. Ce processus comprend, bien sûr, une réduction parallèle de l'infrastructure nécessaire aux Forces armées.

Le troisième progrès très important en ce qui concerne la disponibilité opérationnelle, c'est le déploiement du matériel dans les bases des Forces armées canadiennes elles-mêmes. Ce qui, autrefois, se trouvait dans des dépôts est maintenant stocké dans les bases, à Moncton ou à Halifax, par exemple. Cela veut dire que plus de matériel se trouve réparti dans tout le pays, dans les bases des Forces armées canadiennes, au lieu de se trouver en réserve dans des dépôts.

Le quatrième et dernier point, c'est que, tout comme l'industrie qui a modernisé ses pratiques de stockage pour avoir ce que l'on appelle «la livraison au moment adéquat», les Forces armées canadiennes des années 90 savent qu'il n'est plus nécessaire d'avoir d'immenses entrepôts pleins de milliers de matelas ou de millions de formules et qu'elles peuvent elles aussi appartenir au monde moderne ainsi que réduire à leur minimum les approvisionnements stockés.

Pour toutes ces raisons, c'est une bonne politique que de se concentrer sur les deux dépôts de Montréal, admirablement situé pour desservir le centre et l'est du Canada, et d'Edmonton pour desservir l'Ouest et le Nord.

Je pense que le député de Moncton devrait applaudir cette politique intelligente et l'appuyer à la Chambre des communes au lieu de la dénigrer.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, il ne fait aucun doute que ce qui préoccupe le plus les Canadiens en ce moment, c'est l'économie. Les Canadiens s'inquiètent au sujet de leurs emplois, de leurs entreprises et de l'avenir de leurs enfants.

Malgré un nombre sans précédent de chômeurs et de faillites, le gouvernement refuse de changer ses politiques ou son orientation.

Selon les données rendues publiques vendredi dernier par Statistique Canada, il y avait en août 1,6 million de Canadiens en chômage, soit 11,6 p. 100 de la population active. Il y a 1,6 million de Canadiens qui cherchent du travail.

• (1750)

Ces chiffres ne tiennent pas compte des Canadiens qui ont cessé de chercher du travail, qui ont abondonné le marché du travail. Pire encore, toujours en août, le nombre des emplois à plein temps a diminué de 8 000 alors qu'on enregistrait 19 000 emplois à temps partiel de plus. Si le nombre des emplois était à la baisse dans l'ensemble, il faut encore préciser qu'il y avait davantage d'emplois à temps partiel que d'emplois à plein temps.

Qu'est-ce à dire? Eh bien, en règle générale, ceux et celles qui travaillent à temps partiel ne touchent que le salaire minimum, ne sont pas syndiqués et n'ont droit ni aux avantages sociaux, ni aux prestations d'assurance-chômage, pas plus qu'à des congés payés. Voilà ce vers quoi on se dirige.

Examinons certaines statistiques ou certaines coupures de presse à ce sujet qui citent un récent sondage d'Angus Reid rendu public grâce à la Loi sur l'accès à l'information: «Les résultats d'un sondage fédéral, obtenus grâce à la Loi sur l'accès à l'information, montrent que les Canadiens considèrent la TPS et le libre-échange comme les

principales raisons pour lesquelles la récession persiste pour une troisième année.»

Pour toutes ces raisons, le 4 juin, il y a environ trois mois, juste avant que la Chambre n'ajourne pour l'été, j'ai demandé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourquoi cette situation était toujours la même. A cette date, le taux de chômage s'élevait à 11,6 p. 100. J'ai demandé au ministre pourquoi il réduisait le financement consacré à la formation des chômeurs et aux programmes de création d'emplois pour ces chômeurs.

Il est bien évident que le ministre a répondu, comme il le fait toujours, qu'en réalité il augmentait les sommes consacrées à ces programmes. Bien entendu, les sommes de 1991–1992 étaient supérieures à celles de 1989–1990. Par habitant, ces fonds sont bien inférieurs à ceux qui avaient été autorisés en 1984, en 1986 et en 1987. Il prend comme point de référence pour sa comparaison un moment qui lui permet de dire qu'il a augmenté les fonds alors qu'en réalité ce n'est pas vrai.

Par rapport à ce qu'ils étaient il y a quelques années, les fonds ont diminué et, tout l'été, nous les députés de l'opposition avons écouté les doléances de Canadiens inscrits à des programmes de formation. Ces chômeurs qui étaient inscrits à des cours de recyclage se sont tout d'un coup fait dire par leur Centre d'emploi que le programme de formation ou de recyclage qu'ils devaient suivre avait été annulé faute de fonds.

J'ignore ce qu'ont fait les ministériels de leur été, mais j'espère bien qu'ils ont été assaillis par le même flot de plaintes que nous. Et j'espère que le secrétaire parlementaire qui est ici pour nous répondre aura une meilleure réponse à nous donner. Et, étant donné la situation désespérée dans laquelle se trouvent tant de Canadiens, je supplie le gouvernement de faire preuve d'un peu de compassion à l'égard des chômeurs canadiens et d'augmenter—sans jouer avec les chiffres—les fonds destinés à la formation professionnelle et à la création d'emplois.

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, au nom du ministre d'Emploi et Immigration Canada, j'ai le plaisir d'informer l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce que ce gouvernement a reconnu l'importance des programmes de formation dans ce pays et a alloué les fonds nécessaires pour venir en aide aux chômeurs.

À titre d'exemple, nous n'avons qu'à revoir les fonds que nous avons alloués au Québec au cours des deux dernières années dans le cadre du Programme de stagiaires indépendants. Le député sait très bien que l'an dernier, le gouvernement s'est assuré à ce que 27,6 millions de dollars soient alloués au Programme de stagiaires indépendants, formation offerte au sein du programme d'assurance-chômage.

Au Québec, cela a permis à quelque 7 000 chômeurs de suivre des cours de formation. Cette année, les temps économiques difficiles perdurent et le gouvernement se doit d'aider encore plus les chômeurs du Québec qui veulent se recycler dans un domaine quelconque. Le gouvernement a donc alloué, au début de l'année, 87,5 millions de dollars à ce programme. En juin, le gouvernement se rendait compte que les fonds ne suffisaient pas à la demande et augmentait encore l'allocation de 32,9 millions de dollars, dont plus de 6 millions de dollars en août 1992. Le gouvernement a donc en une seule année augmenté de 100 millions de dollars les fonds alloués au Programme de stagiaires indépendants. Voilà un exemple significatif de l'engagement que le gouvernement a pris pour aider les chômeurs en période difficile.

Le gouvernement alloue à l'heure actuelle 1,95 milliards de dollars en programmes de formation et ce, en vertu du programme d'assurance-chômage. En plus, le gouvernement consacre 1,6 milliards de dollars en programmes de formation et d'aide à l'emploi pour ceux et celles qui ne sont pas prestataires de l'assurance-chômage.

Cette année, 900 000 Canadiens, qu'ils soient prestataires d'assurance-chômage ou chômeurs, profiteront des programmes de formation de ce gouvernement. Un total de 3,55 milliards de dollars seront donc dépensés en formation cette année par l'entremise de nos programmes, et ce pour aider les Canadiens à obtenir la formation dont ils ont besoin pour revenir sur le marché du travail. Je pourrais ajouter qu'il s'agit d'une augmentation nette de 450 millions de dollars par rapport au budget de 3,1 milliards de dollars de l'année dernière.

Le gouvernement est donc là pour aider les Canadiens alors qu'ils traversent une période difficile. Toutefois, le gouvernement s'engage à bien gérer les dépenses de l'État afin que les Canadiens et Canadiennes ne se voient pas, à la fin de la récession, encore plus endettés qu'auparavant, option que le gouvernement qui traversait la dernière récession avait malheureusement choisie.

Débat d'ajournement

[*Traduction*]

LE PAVILLON DE RESSOURCEMENT POUR AUTOCHTONES

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir revenir sur la question que j'avais soulevée le 1er juin relativement au choix de Maple Creek comme emplacement du pavillon de ressourcement pour femmes autochtones.

Depuis, plusieurs personnes se sont penchées sur la question, notamment des étudiants du Gabrial Dumont Institute de Prince Albert, Mme Alice Carrol, du Conseil tribal de Prince Albert, et Mme Elizabeth Bear, du centre de détresse municipal. Elles ont beaucoup fait avancer le dossier.

Si vous me permettez de revenir sur les faits, la décision initiale de fermer la prison pour femmes de Kingston a été bien accueillie par beaucoup d'entre nous, en particulier les autochtones du nord de la Saskatchewan, parce que trois femmes autochtones de ma propre circonscription sont décédées dans cet établissement.

La conclusion la plus importante à laquelle on soit parvenue est que, pour pouvoir bien fonctionner, les détenues doivent être plus près de leurs familles et des réseaux de soutien, et c'était justement là la principale lacune de l'établissement de Kingston.

J'estime que le choix de Maple Creek ne tient pas compte de ces deux critères fondamentaux. Un demi pour cent de la population autochtone de la Saskatchewan vit à moins de 200 kilomètres de Maple Creek.

On ne trouve dans cette réserve autochtone aucun logement vacant. De plus, Maple Creek ne compte que deux logements pour personnes à faible revenu et tous deux sont occupés. Comme très peu d'autochtones vivent dans cette ville, ce n'est pas l'endroit propice où peuvent déménager les familles pendant que certains de leurs membres purgent leur peine.

La même chose vaut pour les réseaux de soutien des autochtones. La ville de Maple Creek n'a aucune institution autochtone. Il s'agit d'une très petite bande qui ne possède pas ce genre d'établissements, contrairement à Prince Albert où l'on retrouve le Gabrial Dumont Institute, le Prince Albert Tribal Council et un certain nombre d'institutions autochtones qui pourraient fournir les services nécessaires à un pavillon de ressourcement.

J'exhorte le ministre à réexaminer la situation, car je crois que les propositions n'ont pas fait l'objet d'une évaluation objective. À cet égard, j'ai quelques exemples à vous donner, dont un qui n'a pas été rendu public, mais dont j'ai pris connaissance. Un membre du comité de sélection a téléphoné à un leader autochtone national qui avait appuyé la proposition de Prince Albert afin de lui demander de retirer son appui avant même que la décision ne soit prise, avant même que le groupe ne se réunisse. Un membre de ce comité a téléphoné à un leader pour lui demander de retirer son appui. Cela me porte à croire qu'on était prédisposé à choisir un endroit autre que Prince Albert.

Depuis ce temps, je me suis servi de la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir de plus amples renseignements sur ce qui s'est passé. J'ai trouvé des choses, par exemple certains des critères qui ont été pris en considération comme la question de l'eau. Dans son rapport, le comité de sélection accorde beaucoup d'importance à l'accès aux cours d'eau dans la région de Maple Creek, alors que la proposition de Maple Creek ne fait que vaguement mention des ruisseaux qui sillonnent la région. On n'y dit absolument rien de précis à propos de l'eau.

Au sujet de Prince Albert, le comité dit dans son rapport que la rivière Saskatchewan-Nord est polluée. On n'a même pas lu la proposition. Aucun des deux emplacements à Prince Albert n'est situé sur la rivière Saskatchewan-Nord. Ils sont situés sur la rivière Little Red et sur la rivière Shell. Pour le comité, cette question semblait très importante, mais, apparemment, il n'a même pas étudié la proposition de Prince Albert.

Le comité a ajouté que le choix de Prince Albert n'était pas indiqué parce que des établissements correctionnels existent déjà dans cette ville. L'existence de ces établissements signifie qu'il y a là des femmes et des hommes autochtones qui connaissent les problèmes de nature correctionnelle et qui pourraient fournir l'aide ainsi que l'expérience professionnelles nécessaires.

J'invite encore une fois le gouvernement à réexaminer cette décision qui, à mon avis, n'est pas objective et je l'exhorte à reconsidérer la situation, de manière que nous ne commettions pas une autre erreur.

• (1800)

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, au nom du solliciteur général du Canada, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le point que soulevait à la Chambre, le 1er juin 1992 et qu'il a rappelé en cette Chambre précédemment, le député de Prince Albert—Churchill River au sujet du choix de Maple Creek/Nekaneet, en Saskatchewan, comme emplacement du nouveau Pavillon de ressourcement pour détenues autochtones.

Le Comité de planification du Pavillon de ressourcement a été établi par le Service correctionnel du Canada. Il se compose de neuf personnes, à savoir cinq membres du personnel du Service correctionnel et quatre femmes autochtones représentant des organisations féminines autochtones. En outre, trois Aînés conseillent ce comité quant à la spiritualité et aux traditions autochtones. Le comité de planification a été chargé de faire l'évaluation des collectivités pour cette installation et de recommander un emplacement au solliciteur général.

Vingt-trois collectivités de la Saskatchewan qui s'étaient montrées intéressées à avoir un Pavillon de ressourcement ont été évaluées par le Comité. Les critères de sélection des localités et le processus d'évaluation ont été précisément conçus pour refléter la culture, et le Service correctionnel a reçu de nombreuses propositions répondant aux normes établies. Cependant, la communauté de Maple Creek/Nekaneet a été choisie comme emplacement du Pavillon de ressourcement car non seulement elle répond, mais encore elle dépasse toutes les exigences requises. Celles-ci comprennent, entre autres, l'appui d'un Conseil des Aînés, la prestation de services de soins de santé respectant la culture autochtone, le besoin d'un terrain approprié, la disponibilité d'eau de source et enfin le soutien de la communauté autochtone fière de ses traditions et ouverte aux autres collectivités autochtones.

La communauté de Maple Creek est située à une distance à peu près égale de Calgary, Regina et Saskatoon. Il y a actuellement 47 détenues autochtones sous responsabilité fédérale, dont 23 sont originaires de la Saskatchewan et de l'Alberta. L'annonce de la décision du choix de l'emplacement du Pavillon de ressourcement a été bien accueillie par les détenues autochtones à la Prison pour les femmes.

Comme dans les autres nouveaux établissements pour les femmes sous responsabilité fédérale, les programmes feront appel à des plans personnalisés, une approche globale, une relation interactive avec la collectivité et une importante préparation de la mise en liberté.

Comme l'annonçait le solliciteur général le 1er juin 1992, le choix de l'emplacement du Pavillon de ressourcement pour les détenues autochtones s'est fondé sur une décision non partisane et qui témoigne de la volonté de toutes les parties concernées de veiller au mieux-être des femmes autochtones.

En ce qui a trait à la demande pour une revue complète du processus de sélection, je suis satisfait que la décision prise par le solliciteur général du Canada fut faite avec intégrité et en bonne foi. Je souligne que la décision de localiser le pavillon de ressourcement pour détenues autochtones dans la communauté de Maple Creek/Nakaneet est conforme aux recommandations et conseils apportés par le Comité de planification. Le solliciteur général a pris en considération les meilleurs intérêts des détenues autochtones.

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 2.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 septembre 1992

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA PÊCHE DU POISSON DE FOND

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, le référendum mettra-t-il fin à une grande partie de l'incertitude constitutionnelle dans notre pays? Les Canadiens de la côte atlantique s'inquiètent toujours de l'avenir incertain de l'industrie de la pêche du poisson de fond dans l'Atlantique.

Il faut féliciter le gouvernement et, plus particulièrement, le ministre des Pêches et des Océans pour le vaste programme d'aide financière qui a été mis sur pied afin d'atténuer les conséquences de la fermeture de l'industrie de la pêche de la morue du Nord.

Nous ne sommes pas encore au bout de nos peines, car nous nous attendons à de sérieuses réductions des quotas de morue dans le golfe et dans les zones 4VN et 4VS.

Le transfert du siège social des Produits de la mer national Limitée à Lunenburg constitue une bonne nouvelle pour le comté de Lunenburg, mais il reste que 65 personnes y perdront leur emploi, dont 26 à Lunenburg.

J'exhorte le gouvernement à commencer dès maintenant à planifier un programme d'aide financière pour atténuer les conséquences des réductions des quotas de 1993 sur l'économie de la Nouvelle-Écosse.

Outre l'aide aux personnes directement touchées, il faudrait envisager d'injecter du nouveau capital dans le fonds de diversification du PAPA. L'industrie de la pêche dans l'Atlantique doit maximiser son utilisation des ressources de l'océan. Pour sa part, le gouvernement doit continuer de jouer un rôle actif dans ce processus.

L'EXPORTATION D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, avec l'accord de libre-échange nord-américain, nos pires craintes se trouvent vérifiées.

Les lacs et les rivières du Canada ne sont pas explicitement exclus de l'entente. Dans l'accord avec les États-Unis, la bière était exclue ; dans l'accord nord-américain, la culture est exclue. Alors, pourquoi pas l'eau?

Est-ce que le gouvernement envisage, un jour, de vendre certains de nos lacs ou certaines de nos rivières aux États-Unis ou au Mexique? Est-ce pour cela que ce gouvernement a systématiquement refusé d'adopter des mesures législatives indépendantes qui interdiraient l'exportation de grandes quantités d'eau aux États-Unis et au Mexique?

Les Canadiens ne veulent pas que l'on vende l'eau de nos rivières et de nos lacs. L'eau ne devrait pas être considérée comme une quelconque denrée que l'on peut vendre au plus offrant.

Nous voyons de nombreuses raisons de rejeter l'ALENA, comme de nombreux politiciens américains le recommandent aujourd'hui, mais une des principales est le fait que cette entente représente un accord tacite de vendre, un jour, notre eau douce aux États-Unis et au Mexique.

* * *

LE TERMINUS DES TRAVERSIERS DE WOOD ISLANDS

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, on projette de remplacer le terminus des traversiers à Wood Islands, dans ma circonscription, par un terminus de conception nouvelle. Transports Canada et le ministère des Travaux publics se préparent à démolir les bâtiments existants dès le 30 septembre 1992. Le plan actuel du gouvernement fédéral est d'y construire un terminus ordinaire dont l'atmosphère sera tout autre que celle qui plaît tant aux touristes et à tous les voyageurs.

Le terminus de Wood Islands devrait être attrayant pour les touristes et constituer un endroit agréable où l'on peut se détendre avant de quitter l'île. Au lieu de cela, le gouvernement fédéral érigera une grosse clôture

Article 31 du Règlement

grillagée et construira une voie rapide pour accéder au quai des traversiers.

Le terminus Wood Islands sera complètement transformé sans que la population et la localité aient eu leur mot à dire. Le gouvernement fédéral devrait écouter les gens et rendre le terminus plus plaisant et pour les touristes et pour les gens de l'est de l'île-du-Prince-Édouard.

* * *

LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'AUTOFINANCEMENT

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, grâce au Programme d'amélioration de l'autofinancement, les agriculteurs ont pu obtenir des avances de fonds sans intérêt au cours des deux dernières campagnes agricoles de 1990-1991 et 1991-1992. En vertu de ce programme, tout producteur pouvait obtenir jusqu'à 50 000 $ sans intérêt en offrant en garantie ses céréales non livrées.

Malheureusement, les Prairies sont toujours aux prises avec un grave problème de trésorerie résultant de la faiblesse des prix sur les marchés mondiaux, des subventions à l'exportation qu'accordent nos concurrents étrangers, des piètres conditions des récoltes et, en Saskatchewan, de l'élimination unilatérale du Programme d'assurance-revenu brut par le gouvernement provincial.

Le Programme d'amélioration de l'autofinancement permet aux agriculteurs d'obtenir des fonds d'urgence en contrepartie des céréales qu'ils ont produites, mais n'arrivent pas à vendre. Je prie le gouvernement de renouveler ce programme pour la campagne agricole de 1992-1993 qui a commencé le 1er août.

* * *

LES FORCES CANADIENNES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le Canada a joué un rôle de premier plan dans la fondation des Nations-Unies. L'expérience de notre pays dans les deux guerres mondiales, en Corée et dans bien d'autres opérations récentes des Nations-Unies est inappréciable sur la scène internationale.

Il est très important que, alors que nous discutons à la Chambre des communes, notamment des questions constitutionnelles et économiques, nous n'oublions jamais avec quelle compétence et efficacité les Forces armées canadiennes continuent de remplir les fonctions importantes du Canada dans la collectivité internationale et continuent de faire aimer notre pays partout où elles passent.

Sept cent cinquante membres du régiment aéroporté, y compris le personnel de soutien, et un service hospitalier de la BFC de Petawawa se dirigent vers la Somalie pour aider à distribuer l'aide humanitaire. Environ 100 Canadiens vont bientôt partir au Cambodge dans le cadre d'une mission avancée de l'ONU. Quarante-cinq autres vont participer à une mission très importante au Koweït. D'autres Canadiens sont envoyés dans le monde entier, notamment à Chypre.

Le Parlement du Canada les apprécie et leur apporte son appui. Nous sommes de tout coeur avec leurs personnes chères qu'ils ont laissées au Canada et nous leur prodiguons nos encouragements. Nos Forces canadiennes sont un exemple des vraies valeurs que le Canada montre au monde.

* * *

CHYPRE

M. Gus Mitges (Bruce—Grey): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que la communauté internationale croit maintenant que les conditions sont réunies pour rétablir la justice à Chypre, assurer le respect des droits de la personne à l'égard de sa population tout entière et faire appliquer les résolutions des Nations Unies dont les efforts, notamment ceux du secrétaire général et du Conseil de sécurité, doivent être appuyés sincèrement à ce moment crucial du conflit chypriote.

L'occupation de la partie septentrionale de Chypre par l'armée turque depuis 1974 s'est révélée un lourd fardeau pour la Turquie qui n'y mettra fin que si l'on parvient à un règlement juste et réalisable en vue de la réunification de Chypre.

La communauté internationale s'attend à ce que le gouvernement turc fasse preuve d'un réel sentiment de responsabilité et adopte une approche réaliste à l'égard des pourparlers de paix qui reprendront entre la Grèce et les Chypriotes turcs, sous les auspices des Nations Unies, le 26 octobre.

Espérons que, ce jour-là, les parties en présence affirmeront davantage leur volonté politique d'en arriver à un accord durable.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, l'accord de libre-échange nord-américain proposé est tout à fait inadéquat sur le plan de la protection de l'environnement. L'évaluation environnementale prévue n'a pas été rendue publique comme on l'avait promis. Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire que les résultats, le jour où nous pourrons en prendre connaissance, n'auront pas été altérés afin de corroborer les visées de cette entente néo-conservatrice?

Les Canadiens ont entendu ce gouvernement répéter à maintes reprises que les normes environnementales mexicaines seraient relevées au niveau des normes canadiennes. C'est un scandale de promettre de telles choses alors que nous n'arrivons même pas à respecter nos propres normes.

Lorsque l'argent entre en ligne de compte, les engagements sur le plan environnemental sont relégués au second plan. La pression visant le relâchement des normes environnementales est très réelle; on l'a constatée ici et, malgré la loi mexicaine, les multinationales ont causé un désastre toxique dans la région des maquiladoras.

Il faudrait être naïfs pour supposer que les conditions vont s'améliorer par enchantement grâce à la signature de l'ALENA. Le premier ministre s'est engagé aux niveaux national et international à protéger l'environnement, mais il n'existe, dans l'accord proposé, aucun règlement applicable qui garantirait le respect de ces promesses. La santé des travailleurs et la vie des générations futures ont été mises en danger par un simple trait de plume.

* * *

• (1410)

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, hier à la Chambre, les trois chefs des partis nationaux se sont déclarés en faveur le l'entente de Charlottetown.

En ce moment historique, il me revient à l'esprit une déclaration qu'avait faite en 1906 le premier premier ministre de l'Alberta, M. Alexander Rutherford:

> Nous vivons dans l'une des provinces les plus magnifiques de la Confédération. Nous croyons qu'un avenir des plus prometteurs attend notre province et qu'elle gagnera encore en magnificence dans un proche avenir. Nous espérons voir se concrétiser nos plus belles ambitions. Nous sommes un peuple optimiste; l'Alberta ne compte pas de pessimistes dans ses rangs, car les pessimistes n'ont pas d'avenir. Forts de notre optimisme, nous voyons toujours le bon côté des choses.

J'invite tous les Albertains à faire preuve du même optimisme que le premier premier ministre de notre province et à se joindre au camp du «oui» pendant la campagne du référendum. En tant que citoyens de ce pays et de l'Alberta, assumons notre responsabilité en prenant pleinement parti pour notre pays.

Article 31 du Règlement

LE CANCER DU SEIN

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, selon Statistique Canada, 5 200 femmes mourront du cancer du sein cette année; ce genre de cancer continue à être le plus courant chez les femmes. En 1992, le cancer du sein tuera plus de 20 p. 100 des femmes qui mourront du cancer.

Je demande au gouvernement fédéral d'adopter les recommandations contenues dans le rapport du Sous-comité sur la condition féminine, et je le prie plus particulièrement d'élaborer un plan d'envergure visant à sensibiliser le public et à renseigner les femmes sur la prévention ainsi que sur les méthodes de détection précoce. Je prie le gouvernement fédéral de prendre les mesures appropriées pour améliorer la recherche sur les causes, la détection et le traitement du cancer du sein.

Cette maladie a ôté la vie à de nombreuses femmes et bouleversé bien des familles dans tout le pays. Il est temps que le gouvernement fédéral passe à l'action.

* * *

L'ENTENTE DE CHARLOTTETOWN

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je suis sûr qu'il n'y a pas un Canadien qui ne trouve rien à redire de l'accord constitutionnel de Charlottetown. C'est certainement mon cas.

Et de toute évidence, c'est aussi le cas des ministres canadiens responsables du logement puisque aussi récemment que le 29 juin, à une réunion tenue à Toronto, ces ministres représentant le fédéral, les provinces et les territoires ont convenu qu'on avait toujours besoin d'un pouvoir fédéral fort et de normes nationales pour répondre aux besoins des Canadiens en matière de logement. Je suis tout à fait de leur avis.

Et pourtant, l'accord signé à Charlottetown le 28 août donne aux provinces et aux territoires la compétence exclusive dans ce domaine. Malgré cela, je suis certain que les ministres responsables du logement au gouvernement fédéral, dans les provinces et dans les territoires se joindront à moi et voteront «oui» le 26 octobre parce que nous désirons un Canada fort et uni, un Canada qui demeurera le premier pays au monde pour sa qualité de vie.

Article 31 du Règlement

DAVID SPENCER ET CHRISTINE LAMONT

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, je prends la parole pour prier instamment le premier ministre de demander officiellement au président du Brésil l'expulsion de David Spencer et Christine Lamont.

Les parents de Christine Lamont viennent de rentrer du Brésil où ils ont eu l'occasion de rencontrer le ministre brésilien de la Justice et d'autres hauts fonctionnaires.

Le ministre leur a dit qu'aux termes du traité d'échange de délinquants, il faut avoir épuisé tous les appels possibles avant de pouvoir présenter une demande d'échange prévue par le traité.

Or, le traité n'a pas encore été ratifié et, selon ce qu'on prévoit au Brésil, les deux appels interjetés par Spencer et Lamont pourraient prendre de deux à quatre ans. Christine et David ne peuvent attendre aussi longtemps.

Le système brésilien de justice laisse à désirer. Le président Collor fait face à une crise politique grandissante et risque la destitution. Le président a le pouvoir de répondre à une demande d'expulsion.

La conjoncture favorable au retour de ces deux Canadiens va bientôt disparaître. Je presse le premier ministre de demander aujourd'hui leur expulsion sans attendre la ratification du traité.

* * *

LES ÉCHANGES DE CARTES

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, j'ai été scandalisé d'apprendre quelle était la nouvelle mode dans les échanges de cartes entre jeunes.

Les jeunes Canadiens peuvent maintenant s'échanger des cartes sur les tueurs américains qui ont commis des séries de meurtres. Les cartes montrent les meurtres et décrivent les détails d'actes de violence et d'agression sexuelle sordides, dont les victimes sont surtout des femmes et des enfants.

Je crois savoir que le ministre du Revenu et la ministre de la Justice cherchent le moyen d'interdire l'importation de ces cartes au Canada.

J'appuie de tout coeur les efforts de ces ministres pour faire disparaître ces cartes horribles des cours de récréation. Il faut modifier les dispositions du Code criminel sur l'obscénité pour que les fonctionnaires des douanes puissent interdire l'entrée de ces cartes inadmissibles et obscènes au Canada.

* * *

LA CONSTRUCTION NAVALE

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, depuis la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, on ne peut s'empêcher de songer aux terribles pertes d'emplois subies dans notre pays après la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. L'un des secteurs les plus touchés a été celui de la fabrication secondaire et tertiaire.

Dans l'ALE, la Jones Act a été préservée afin de protéger l'industrie américaine, notamment celle de la construction de navires, contre la concurrence canadienne. La même situation risque de se produire avec l'ALENA.

Monsieur le Président, je lance un appel au gouvernement par votre entremise, afin que la remise en état du NCSM *Protecteur* soit faite sur la côte ouest, de préférence à Victoria, par la société Yarrows Shipyards.

Les résidants de la Colombie-Britannique vous sauront gré de faire droit à cette demande.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ALPHABÉTISATION

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, nous avons célébré hier, le 8 septembre, la Journée internationale de l'alphabétisation, une journée qui, tous les ans, nous donne l'occasion de réaffirmer notre engagement à cette cause.

Si nous accordons autant d'importance à l'alphabétisation au Canada, c'est qu'elle a une incidence importante sur la qualité de vie de tous les citoyens de ce pays et sur notre avenir en tant que nation.

Les personnes dont les capacités de lecture et d'écriture sont limitées ne peuvent prendre part aux décisions qui touchent leur quartier ou leur localité. Elles ont plus de difficulté à obtenir l'information dont elles ont besoin pour faire des choix éclairés, que ce soit en tant que consommateurs, travailleurs ou comme parents.

L'engagement que nous avons pris il y a quelques années demeure toujours d'actualité. Nous avons fait de l'alphabétisation l'une de nos priorités nationales afin de

donner des chances égales à tous les Canadiens et les Canadiennes.

En terminant, j'aimerais inviter tous les députés de cette Chambre à poursuivre leurs efforts au-delà de la Journée internationale de l'alphabétisation, afin qu'un plus grand nombre encore de Canadiens et de Canadiennes soient sensibilisés à l'importance de savoir lire et écrire.

* * *

LE DÉCÈS DE M. ÉMILE BENOIT

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, vendredi dernier, deux violonistes étaient debout dans un cimetière, pour jouer leurs derniers adieux à Émile Benoit. J'étais présent, ainsi qu'une centaine de ses amis pour lui dire au revoir, oui, mais aussi pour saluer sa vie.

Le monde a connu Émile Benoit pour sa musique folklorique. Sa joie de vivre, son sens de l'humour et son grand coeur sont également ses marques de commerce.

Qu'il ait été à Québec pour le Festival d'été, à Saint-Jean pour recevoir son doctorat honorifique ou en France pour régaler la foule, il demeurait toujours la même personne qui répandait sa joie sur tous. Émile, nous allons te manquer!

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. le Président: J'aimerais souhaiter la bienvenue aux 43 nouveaux pages qui se joignent à nous cette année.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Ces jeunes, qui ont été soigneusement triés parmi plus de 200 candidats, sont venus de toutes les régions du pays pour voir directement comment fonctionne notre système parlementaire, en nous fournissant leurs services ici à la Chambre.

[*Français*]

En cette période si importante de notre histoire, je n'ai aucun doute qu'ils rempliront leurs fonctions avec énergie et compétence, et je souhaite que leur année à la Chambre soit une expérience positive.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je vais poser une question au premier ministre, mais avant, je veux signaler que nous venons d'apprendre que le premier ministre de l'Alberta, Don Getty, a démissionné pour se consacrer à plein temps à la campagne référendaire nationale dans le camp du oui.

J'espère que cela ne donnera pas d'idées à notre premier ministre, car nous voulons qu'il soit encore là aux prochaines élections.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Chrétien: Mais plus sérieusement, je voudrais poser une question au premier ministre.

Ce matin, nous avons appris qu'un rapport de l'OCDE déplore que le Canada soit en train de perdre sa position compétitive dans le monde et qu'au cours des dix dernières années, rien n'ait progressé. On attribue ce déclin au fait que nous dépensons mal notre argent en matière d'éducation, que nous n'en dépensons pas suffisamment pour la recherche et le développement et, comme je le mentionnais en Chambre hier, nous avons des barrières tarifaires entre les provinces qui détruisent notre possibilité d'avancement.

• (1420)

Est-ce que le gouvernement a l'intention d'agir immédiatement pour régler ces problèmes très graves?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue a parlé du premier ministre Getty. Il a effectivement annoncé son intention de démissionner après avoir joué un rôle très constructif dans le débat sur l'unité nationale au cours des cinq ou six dernières années. Au nom de tous les députés de la Chambre des communes, je veux lui présenter nos voeux les plus sincères, ainsi qu'à son épouse, Margaret, et à toute sa famille.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Mon collègue se demande si cela me donne des idées. Il dit qu'il veut que je sois encore là aux prochaines élections. Je ne voudrais surtout pas lui briser le coeur.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je suis impatient de le voir aux prochaines élections. Je tiens à lui rappeler que celui qui avait souhaité ma présence aux dernières élections ne serait pas du même avis aujourd'hui. Ce n'est qu'une petite mise en garde.

[*Français*]

Monsieur le Président, en ce qui concerne le point soulevé par mon ami, effectivement, le rapport en question mentionne certains problèmes sérieux pour le Canada, dans le domaine de la productivité, par exemple. Par contre, on souligne que dans le domaine de la recherche et développement, le Canada dispose du système fiscal le plus généreux du monde industrialisé. Dans le domaine

de l'éducation, on signale que, par tête de pipe, le Canada investit plus d'argent que n'importe quel autre pays du G-7. Mais les résultats demeurent nettement inacceptables, au bout du compte, dans le domaine de la productivité.

Par contre, il y a un élément important. Tout en acceptant qu'il existe un problème sérieux, il est à noter que les chiffres les plus récents démontrent un changement dans la tendance, ici au Canada, et les renseignements les plus récents indiquent ceci:

[*Traduction*]

La productivité s'est accrue à un taux moyen de 3,5 p. 100 au premier semestre de 1992, ce qui est environ trois fois plus élevé que le taux moyen enregistré au cours des années 1980. La croissance du coût unitaire de la main-d'oeuvre a beaucoup diminué, s'établissant en moyenne à un peu plus de 1,5 p. 100 au premier semestre de 1992, comparativement à 4 p. 100 pour la même période en 1991.

Même s'il existe encore un grave problème, je crois que nous avons pu voir, au cours des six, sept ou huit derniers mois, que la croissance de la productivité et les exportations ouvriront la voie à la reprise économique. Ce sont là des signes encourageants, mais nous continuerons quand même de travailler très fort avec tous les partis à la Chambre pour renforcer les secteurs faibles de l'économie canadienne.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans le rapport de l'OCDE, on accorde une très grande importance au problème dont j'ai parlé hier à la Chambre, c'est-à-dire la libéralisation insuffisante des échanges dans notre pays et le fait que les barrières entre les provinces canadiennes sont plus difficiles à surmonter que celles qui existent entre les pays européens.

Je crois savoir que le premier ministre n'a pas obtenu l'unanimité lors des pourparlers constitutionnels avec les premiers ministres des provinces. Il voulait obtenir leur accord unanime. A-t-il l'intention d'agir très rapidement et d'obtenir que sept provinces représentant 50 p. 100 de la population acceptent immédiatement la suppression des barrières au Canada.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, cela semble contredire ce que mon collègue a déclaré hier.

J'ai dit que nous disposons d'une entente cadre qui nous permettra, lors de la première conférence des premiers ministres sur l'économie, d'étudier efficacement l'élargissement et la modernisation de l'article 121, dès que l'entente sera ratifiée. De Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, presque tous les premiers ministres, dont Clyde Wells, ont appuyé cette idée. Mon collègue le sait pertinemment.

Pour avoir demandé l'élargissement et la modernisation de l'article 121 en 1981 ainsi qu'en 1982 et avoir essuyé un refus catégorique malgré les efforts qu'il avait alors déployés, il sait certainement à quel point il est difficile de rallier les provinces récalcitrantes à ce chapitre. Nous avons réalisé des progrès considérables. Aux dernières nouvelles, nous avions l'accord de huit provinces sur dix représentant nettement plus que 50 p. 100 de la population.

Il y a tout lieu de croire que les participants aborderont l'article 121 dans le même esprit de conciliation et de compromis que celui dont ils ont fait preuve à Charlottetown et que le Canada obtiendra, au sujet du marché commun, le genre de disposition dont il a besoin et à laquelle il aspire.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre s'est montré très éloquent, et j'aurais aimé que son parti adopte cette façon de voir il y a dix ans lorsque nous avons déployé des efforts en ce sens, mais cette sage attitude s'est fait attendre. Nous savions, il y a douze ans, qu'il fallait agir ainsi.

Peut-on espérer que cette rencontre aura lieu avant la fin de l'année?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si les propositions constitutionnelles sont ratifiées avant la fin de l'année, nous prendrons les dispositions voulues pour tenir une conférence des premiers ministres sur l'économie. C'est, de toute évidence, notre priorité.

Je pense que le ministre des Affaires constitutionnelles et celui de la Santé confirmeront le consensus qui semble se dégager au sujet de l'aberration que constituent des barrières plus importantes entre nos provinces qu'avec nos partenaires commerciaux du monde entier.

Ce n'est pas très raisonnable. Je crois que la plupart des premiers ministres provinciaux en conviendront. Nous avons maintenant une entente cadre qui nous permettra de corriger cette situation dans les plus brefs délais. Je remercie mon collègue d'offrir son aide.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une question à poser au premier ministre au sujet du rapport de l'OCDE.

Selon ce rapport, en 1990, le niveau de productivité des travailleurs canadiens était inférieur de 45 p. 100 à celui des travailleurs américains, comparativement à 24 p. 100 en 1980. Telle est la situation dans notre pays, nous qui sommes dirigés depuis six ans par les conservateurs.

Pourquoi le premier ministre ne fait-il rien de concret pour combler cet écart de productivité au lieu de laisser le pays sombrer dans une récession et de l'y maintenir? S'il se préoccupe autant qu'il le dit du sort des gens, pourquoi ne tient-il pas compte de celui de 1,5 million de Canadiens et de leur famille, qui n'ont eu droit à rien d'autre de sa part que les files d'attente pour l'assurance-chômage et les banques alimentaires? Pourquoi ne le reconnaît-il pas et ne fait-il pas quelque chose pour les remettre au travail?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que tous les députés conviendront que le taux de chômage est trop élevé, qu'il constitue un très grave problème.

Je vois que mon collègue ricane là-bas. À 11,6 p. 100, le taux de chômage est encore trop haut, même s'il est légèrement inférieur à ce qu'il était lorsque les libéraux ont perdu le pouvoir en 1984. Il s'élevait alors à 11,7 p. 100. Il était trop élevé à l'époque et il l'est encore aujourd'hui, même si nous avons réussi à le ramener à 7,3 p. 100 à la fin de 1988. Nous avons donc mis en oeuvre un programme qui nous permettra, je l'espère, d'abaisser ce taux de chômage beaucoup trop élevé.

Je signale au député, comme je l'ai fait pour le chef de l'opposition, que les chiffres qu'il cite ne sont pas à jour.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, ils peuvent être déposés à la Chambre et examinés. Je viens de lui dire que ses chiffres sont inexacts et qu'ils ne sont pas à jour. La productivité canadienne, en 1992, était supérieure de 1,9 p. 100 au deuxième trimestre de l'année, par rapport à l'an dernier à la même époque, et la compétitivité des exportateurs canadiens a augmenté de 6 p. 100 au cours du seul premier semestre de l'année.

Nous avons toujours un problème de productivité. Nous avons un problème d'investissement dans la R-D même si nous avons le meilleur régime fiscal de tous les pays de l'OCDE. Nous avons un problème dans le domaine de l'éducation. Bien que nous dépensions plus par habitant pour l'éducation que les autres pays du Groupe des 7, nous n'obtenons pas les résultats escomptés au Canada.

• (1430)

L'une des raisons des nouvelles dispositions constitutionnelles est justement d'harmoniser et d'éliminer les chevauchements de compétence et les cas de double emploi afin de mieux dépenser l'argent des contribuables et d'accroître davantage la productivité.

Je reconnais qu'il y a un problème. Nous travaillons à trouver une solution et nous faisons des progrès.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je me suis trompé dans l'un des chiffres que j'ai donnés. J'ai dit que le premier ministre avait brisé le coeur de 1,5 million de Canadiens sans emploi. Il s'agit, en réalité, de plus de 1,6 million de Canadiens. Je tenais à apporter cette rectification.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. On dit que le gouvernement a ordonné que le rapport de son groupe de travail sur la productivité, qui devait être rendu public au début du mois, ne le soit qu'après le référendum du 26 octobre. Même si ce groupe de travail n'a été créé, en grande partie, que pour nous jeter de la poudre aux yeux, le public a le droit de connaître le contenu de son rapport et de juger de sa valeur.

Le premier ministre annulera-t-il cette décision pour que le rapport puisse être rendu public maintenant et prendra-t-il des mesures concrètes au sujet de l'écart qu'il contestait et que fait ressortir le rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques? Reviendra-t-il sur sa décision pour que le rapport puisse être déposé cette semaine?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, mon collègue déteste le mot «compétitivité». Tout examen de l'initiative de la prospérité lui répugne. En fait, le gouvernement se sert de l'initiative de la prospérité pour examiner tous les secteurs de notre compétitivité. Il n'est pas question de retarder le dépôt du rapport à la Chambre. Le rapport sera présenté dans les délais.

L'une des choses que le député va découvrir à la lecture du rapport sur l'initiative de la prospérité, c'est que nous avons accru notre part du marché américain. Il s'oppose au libre-échange et à l'ALENA. Depuis la conclusion de l'Accord de libre-échange, nous avons accru notre part du marché américain dans 19 des 23 secteurs.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il est assez clair, quand on regarde le projet d'ALENA qui a été rendu public hier, que le gouvernement vient de parapher un autre accord commercial désavantageux pour le Canada. Le nouvel accord n'empêche pas les Américains de se livrer à une forme de harcèlement commercial à l'égard de produits comme le bois d'oeuvre et les automobiles. Il ne protège pas les travailleurs de toutes les régions. Il ne protège pas les emplois, ni l'environnement. Sous quelque angle qu'on le regarde, l'ALENA est une mauvaise affaire.

Le premier ministre va-t-il suivre les conseils de ceux qui préconisent le retrait immédiat du Canada de ces négociations, enfin de cette entente, et qui lui demandent de prendre fait et cause pour les travailleurs canadiens et pour l'ensemble des Canadiens? C'est la recommandation que le leader de la majorité a faite au Congrès américain. J'inviterais le premier ministre à suivre ces conseils. Le premier ministre s'engage-t-il à retirer sur-le-champ cet accord commercial?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef du NPD est-elle vraiment en train de nous dire que le gouvernement canadien devrait, pour une question d'une telle importance, suivre les conseils du leader de la majorité au Congrès des États-Unis? Veut-elle sérieusement que nous suivions les conseils de ces méchants Américains?

Mme McLaughlin: Non, suivez nos conseils à nous.

M. Mulroney: Vous voulez dire ceux du leader parlementaire de votre parti. C'est différent dans ce cas-là.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il conviendrait peut-être de passer à une autre question.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ce serait utile pour les Canadiens parce que beaucoup ont perdu leur emploi. Le Canada a perdu plus de 360 000 emplois dans le secteur manufacturier depuis la signature de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, et le gouvernement s'apprête à empirer les choses en paraphant l'ALENA.

Je tiens à donner un exemple précis. Au moment de l'annonce, le ministre du Commerce extérieur et les principaux négociateurs de l'ALENA ont déclaré que cet accord commercial réduirait le harcèlement commercial des États-Unis contre Honda et d'autres entreprises installées au Canada. Hier, Carla Hills, qui a dirigé l'équipe de négociateurs des États-Unis, a déclaré au comité sénatorial des finances: «L'adoption de l'Accord de libre-échange nord-américain ne mettra pas fin au harcèlement de Honda par les États-Unis.» Plus de 5 000 emplois canadiens sont menacés.

Je demande au premier ministre de nous dire pourquoi son gouvernement est prêt à parapher un accord qui fera perdre des emplois aux Canadiens. Pourquoi ne protège-t-il pas les emplois au Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pourquoi, après avoir dénigré les Américains et leurs négociateurs pendant des années, ma collègue présente-t-elle maintenant Carla Hills comme une autorité pour ce qui est de prédire le sort d'un produit canadien exporté aux États-Unis? Le ministre du Commerce extérieur a déjà déclaré que ce n'était pas le cas, que le pacte de l'automobile était clairement protégé, et même, que ses avantages seraient multipliés.

Certes, ma collègue devrait savoir que, pour chaque milliard de dollars d'exportations, 15 000 emplois sont créés ici, au Canada. De tous les grands pays commerçants du monde, à l'exception de l'Allemagne, c'est au Canada que le pourcentage du PIB par rapport à son commerce extérieur est le plus élevé, avec près de 30 p. 100. Pour nous, la création d'emplois passe par le commerce.

Nous avons la possibilité d'accéder à un nouveau marché, même si 80 p. 100 des produits mexicains importés au Canada échappent déjà aux droits de douane. Nous voulons mettre le Canada et le Mexique sur le même pied en ouvrant le marché des services financiers, celui des produits liés à la fabrication d'automobiles, le marché des télécommunications et celui des produits pharmaceutiques. Cela créera des emplois ici, au Canada.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Les Canadiens constatent que cet accord nous a fait perdre des emplois canadiens.

[*Français*]

Aussi, la représentante américaine du Commerce, Carla Hills, a également déclaré hier que même si les industries canadiennes culturelles sont exclues de l'ALENA, les États-Unis se réservent le droit d'exercer des représailles contre le Canada, et je cite M^me^ Hills. Comment le premier ministre peut-il oser dire que nos industries culturelles sont protégées quand les États-Unis commencent déjà à nous menacer?

[*Traduction*]

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, mon amie cite justement le mauvais exemple. Le fait est que les négociateurs canadiens ont obtenu une exemption complète pour les questions

de culture. La culture est ainsi totalement protégée en vertu de l'accord de libre-échange nord-américain.

Avant, les Américains pouvaient appliquer des mesures de rétorsion chaque fois que nous prenions des moyens pour protéger la culture canadienne. Le libre-échange a réduit leurs possibilités sur ce chapitre, et ces dispositions sont également inscrites dans l'ALENA. C'est une réussite importante pour les Canadiens.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

[*Note de l'éditeur: Interruption venant de la tribune.*]

Mme Coops: Je crois que nous, de ce côté-ci de la Chambre, voulons un gouvernement dont personne ne se sente exclu. Voilà pourquoi nous espérons des élections pour bientôt.

Il y a quatre ans, lorsque le premier ministre a forcé la Chambre à adopter l'Accord de libre-échange, il a promis d'établir les meilleurs programmes d'adaptation au monde. Or, il y a aujourd'hui au Canada 600 000 chômeurs de plus que lorsqu'il a fait cette promesse. Comment se fait-il que nous n'ayons toujours pas de nouveaux programmes d'adaptation?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'Accord de libre-échange et notre engagement à l'égard des programmes d'adaptation, la députée devrait lire le Rapport de Grandpré.

• (1440)

Au Canada, un groupe de travail du secteur privé a présenté des recommandations au gouvernement en vue de relever le défi de l'adaptation que tout secteur industriel doit relever, Accord de libre-échange ou pas.

Le niveau des programmes d'adaptation au Canada s'est accru considérablement au cours des trois dernières années. On nous compare aux Américains. Le Canada consacre par habitant 35 fois plus d'argent que les États-Unis aux programmes d'adaptation destinés aux Canadiens.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'espère qu'on ne doit pas avoir un Canada qui sera égal à ce qu'il y a aux États-Unis. Nous, du Parti libéral, on ne veut pas cela.

Le premier ministre lui-même a donné sa parole il y a quatre ans; il a dit qu'il y aurait des programmes d'ajustement. M. de Grandpré a fait des propositions concrètes qui ont été ignorées par la suite. J'aimerais donc demander au premier ministre pourquoi il ne respecte pas sa parole dans le domaine des programmes d'ajustement pour les millions de chômeurs qui veulent avoir des emplois au Canada.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la députée parle du Rapport de Grandpré et se lève à la Chambre pour dire qu'on n'a pas mis en oeuvre les recommandations de ce rapport. Je la défie d'en nommer une qui n'ait pas été mise en oeuvre. Une des recommandations principales de M. de Grandpré était d'activer les fonds passifs dont on dispose pour les Canadiens dans le cadre du programme d'assurance-chômage.

On a présenté le projet de loi C-21, et le Parti libéral, férocement, avec ses amis de l'autre endroit, a empêché pendant un an et demi l'adoption de cette mesure qui bénéficie aujourd'hui à 500 000 Canadiens qui reçoivent de la formation grâce à la Loi C-21.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. La semaine dernière, le ministre a confirmé une promesse faite maintes fois par son gouvernement, à savoir que le traité de libre-échange nord-américain allait donner naissance à une commission tripartite sur l'environnement. Voici donc ma question: Le ministre maintient-il toujours sa parole?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député de LaSalle—Émard parle d'une promesse faite maintes fois par le gouvernement. Je ne suis pas sûr à quelle déclaration il fait allusion. Je peux lui dire que le 17 septembre prochain, dans exactement une semaine, je dois rencontrer mon vis-à-vis américain, M. Reilly. Je dois également rencontrer mon vis-à-vis du Mexique, M. Colosio. Nous allons à ce moment-là discuter d'une entente de coopération de nature trilatérale entre les trois pays. C'est un précédent qui est né d'ailleurs de l'entente commerciale signée entre les trois pays. De fait, pour la première fois, à ma connaissance, on se sera servi d'une entente commerciale comme levier pour faire une réalisation sur le plan environnemental. Donc, la semaine prochaine, je pourrai lui en dire davantage à la suite de ces rencontres.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, dans un discours qu'il a prononcé la semaine dernière à Toronto, le ministre a confirmé cette promesse. D'après la déclaration qu'il vient de faire, il est évident, alors que l'encre sur l'accord de libre-échange nord-américain est à peine sèche, qu'on bouscule déjà ce gouvernement.

La commission trilatérale sur l'environnement devait être l'organisme de coordination ou de surveillance de toutes les préoccupations environnementales qui découleraient de l'ALENA.

Lorsque le ministre se rendra à Washington la semaine prochaine, il pourrait peut-être demander à Carla Hills ce qu'elle entendait hier lorsqu'elle a dit, en témoignant devant le Sénat des États-Unis, qu'il y aurait uniquement une commission bilatérale. Autrement dit, le Canada serait mis à l'écart.

Le ministre admettra-t-il que cela constitue en fait une violation flagrante de l'esprit de l'accord de libre-échange nord-américain? Nous dira-t-il également ce qu'il compte faire à ce sujet?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, permettez-moi d'être bref et concis. Je n'étais pas à Toronto la semaine dernière. Je sais où je suis aujourd'hui, mais je ne suis pas certain que le député sache où il est actuellement.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Après que l'accord de libre-échange nord-américain a été parafé par le Canada, les États-Unis et le Mexique, le premier ministre a annoncé qu'il serait heureux d'aller le promouvoir dans tout le Canada.

Après cette annonce de la part du premier ministre, on a lancé une campagne de propagande de 3 millions de dollars financée par les contribuables canadiens afin de vendre l'accord de libre-échange nord-américain, sans que les députés de l'opposition aient leur mot à dire.

Si le premier ministre est prêt à soumettre à un référendum national l'avenir politique du pays, est-il disposé à soumettre à un référendum parallèle l'avenir économique du Canada et à laisser les Canadiens décider eux-mêmes s'ils veulent oui ou non d'un accord de libre-échange nord-américain?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si je comprends bien mon collègue, il affirme que nos échanges avec le Mexique, qui représentent environ 1 p. 100 de tous nos échanges et qui sont fondamentalement profitables pour le Canada, menacent l'avenir de notre pays. Manifestement, il est stupide et idiot de la part de mon vis-à-vis d'essayer de faire croire cela.

Je ne comprends pas ce que veut le NPD: les néo-démocrates interviennent sans cesse à la Chambre pour déclarer que le gouvernement et le Parlement du Canada devraient être plus généreux que nous ne le sommes déjà en ce qui concerne l'aide apportée aux pays en développement pour leur permettre de parvenir à une plus grande prospérité. Nos vis-à-vis veulent, semble-t-il, que nous fassions de plus en plus l'aumône aux pays qui cherchent à accroître la prospérité et la richesse de leurs citoyens.

Or, en tant que pays en développement, le Mexique dit qu'il recherche non pas davantage d'aumônes, mais la possibilité d'établir des échanges équitables avec les pays industrialisés. Ainsi, le Canada et les États-Unis disent pour leur part que la meilleure façon de parvenir à cette prospérité collective tout en nous aidant nous-mêmes, c'est de permettre à un pays en développement de devenir prospère grâce au commerce extérieur. Les Mexicains ne veulent pas que nous leur fassions l'aumône. Ils souhaitent avoir des chances égales, et c'est là le fondement du GATT et de tous les autres accords commerciaux importants liant les pays industrialisés. Ainsi, le NPD devrait être en faveur de cet accord et non contre.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je voudrais remercier le premier ministre d'avoir tout fait sauf répondre à ma question. Je le répète: S'il s'agit là d'une entente sans importance, pourquoi dépensez-vous alors 3 millions de dollars pour la faire accepter aux Canadiens? Lorsque vous affirmez que vous pouvez amener les Canadiens à y souscrire, je tiens à vous dire qu'une fois cet accord signé, vous aurez bien du mal à vendre des margaritas sur une plage de Tijuana.

M. le Président: Je sais que le député voudra s'adresser au premier ministre ou à tout autre ministre par l'entremise de la Présidence.

M. Barrett: Par votre intermédiaire, monsieur le Président, je voudrais donc poser la question suivante au premier ministre: S'il est disposé à dépenser 3 millions de dollars de deniers publics afin de promouvoir cet accord, pourquoi n'est-il pas prêt à le soumettre à un référendum et à laisser les Canadiens décider eux-mêmes sans avoir recours à de la propagande pour les convaincre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue affirme que j'ai déclaré qu'il s'agissait là d'une entente de peu d'importance; or, je n'ai jamais dit une chose du genre. Jamais.

M. Barrett: Vous dépensez 3 millions de dollars.

M. le Président: Le très honorable premier ministre a la parole, et je suis persuadé que les députés voudront avoir la courtoisie de le laisser parler afin qu'il puisse répondre.

M. Mulroney: Il s'agit là d'une entente commerciale importante. Dans le cadre du système parlementaire britannique et ici, au Canada, nous avons des conventions aux termes desquelles on s'occupe de ces questions. On aura l'occasion de tenir un débat complet au sujet des dispositions de l'accord de libre-échange nord-américain. Mon collègue sera alors en mesure de faire connaître son désaccord et de préciser peut-être aux Canadiens les autres solutions qu'il propose à la place de cette entente commerciale importante.

Il a parlé également de la plage de Tijuana. Je peux lui dire que si je devais prendre un margarita sur la plage de Tijuana, ce ne serait certes pas avec lui.

• (1450)

M. le Président: Il me semble que ni l'une ni l'autre de ces éventualités n'est très probable.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa-Sud): Je pense, monsieur le Président, que la véritable question est de savoir comment l'un et l'autre réussiront à se rendre à Tijuana, vu la situation de notre secteur aérien. Et c'est pour cela que je voudrais poser la question suivante au ministre des Transports.

Hier, le ministre a refusé de dire si le gouvernement du Canada maintenait sa politique des deux sociétés aériennes. Je pense qu'il est essentiel que tous les Canadiens sachent quelle est la position du gouvernement sur cette importante question. Je demande donc au premier ministre si son gouvernement continue de croire, comme le ministre des Transports l'a déjà dit, qu'il devrait y avoir deux sociétés aériennes au Canada. Oui ou non?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je l'ai répété maintes et maintes fois. Peut-être le député planait-il trop haut pour comprendre ce que je lui ai répondu. Il pourrait peut-être redescendre sur terre et écouter ce que je vais dire, pour qu'il s'en souvienne. Nous voulons que survive au Canada un secteur du transport aérien qui soit sûr, efficace et compétitif.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, si jamais le ministre trouve le moyen de remettre les pieds sur terre, je me demande si ce sera un pied ou les deux. Il pourrait alors peut-être nous le dire.

Hier, il a dit aussi que les problèmes auxquels l'industrie fait face n'existaient pas vraiment. Alors que nous avons une politique des transports qui est censée stimuler la concurrence et améliorer les services aériens, nous nous sommes retrouvés avec deux sociétés aériennes qui perdent à elles deux plus de 2 millions de dollars par jour. La semaine dernière, le président d'Air Canada a dit que les pertes d'emplois dans l'industrie aérienne canadienne et dans les industries connexes pourraient atteindre les 39 000. C'est un problème de taille, et le vrai problème, c'est que nous avons une politique du transport aérien qui n'en est pas une.

Qu'est-ce que le ministre a l'intention de répondre aux Canadiens qui ont peur de perdre leur emploi?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je constate que le porte-parole de l'opposition en matière de transports n'est pas plus habile à raconter des blagues qu'à poser des questions.

La vérité, c'est que la PWA a fait savoir ce matin qu'elle annoncera l'offre qu'elle acceptera cet après-midi, soit celle d'Air Canada ou celle d'une alliance avec American Airlines. Nous répétons une fois de plus qu'il s'agit d'une transaction entre deux sociétés privées et que les politiques de notre gouvernement ont été très bénéfiques pour les voyageurs et les consommateurs canadiens.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, bien que la question soit importante, le ministre des Transports continue de parler de façon évasive. Hier, il a déclaré à la Chambre que son gouvenrment prenait toutes les mesures pour garantir la compétitivité de l'industrie du transport aérien. Il l'a répété aujourd'hui.

Étant donné que le ministre des Transports nous laisse dans l'incertitude, le premier ministre accepterait peut-être d'expliquer ces mesures. Les Canadiens ont le droit de savoir. Est-il question de concurrence entre deux transporteurs canadiens ou d'une plus grande concurrence étrangère, ou encore de l'absence totale de concurrence?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, il existe actuellement deux compagnies aériennes. Il y a une offre entre ces deux compagnies et une autre qui a été faite par American Airlines à Canadien. Il doit y avoir une annonce à cet égard cet après-midi. Quand ce sera fait, des organismes du gou-

vernement examineront la transaction envisagée et ensuite nous serons en mesure de donner une réponse.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, si je comprends bien, le ministre des Transports a l'intention de se croiser les bras et d'attendre que le secteur privé prenne sa décision avant d'assurer les consommateurs canadiens qu'ils auront ce dont ils ont besoin.

Le ministre garantira–t–il sans équivoque à la Chambre que, peu importe la façon dont ces propositions de fusion aboutiront cet après–midi, il protégera les voyageurs contre les profiteurs et fera en sorte que les Canadiens aient accès à un transporteur aérien régional qui soit concurrentiel?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète encore que deux transactions sont actuellement à l'étude.

Dès qu'une annonce sera faite par une compagnie aérienne ou par les deux, nous nous occuperons de toutes ces questions comme il convient de le faire, avec l'aide des organismes qui ont été formés justement à cette fin.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

L'hon. Lucien Bouchard (Lac–Saint–Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre aime bien vanter, dans le confort de cette Chambre, les supposés mérites de l'entente de Charlottetown et il aime bien le faire en compagnie d'alliés comme le chef de l'opposition officielle, son nouvel ami, et en compagnie de souverainistes morts. Pourtant, la démocratie exige un véritable débat public. Je voudrais donc offrir au premier ministre l'occasion d'affronter un souverainiste vivant. C'est pourquoi je lui demande de relever le défi de m'affronter n'importe quand, n'importe où au Québec, dans un débat public, durant la campagne référendaire.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je suis effectivement un Canadien bien vivant. D'ailleurs, c'en est un que j'ai mis au monde.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Le chef du Bloc québécois réclame avec emphase et insistance depuis des mois la tenue d'une consultation publique. On veut connaître l'opinion des Québécois. Eh bien, il y aura un référendum au Québec et vous allez savoir le résultat et ce que pensent véritablement les Québécois le 26 octobre prochain.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac–Saint–Jean): Monsieur le Président, nous laisserons de côté la question de savoir qui des deux a mis qui au monde.

Je crois que le débat que nous avons demandé est un débat sur la souveraineté. Le gouvernement fédéral et le gouvernement de M. Bourassa ont décidé qu'il n'y aurait pas de débat sur la souveraineté; nous ferons donc le débat sur l'entente, sur le brouillon de Charlottetown. Et je somme le premier ministre de répondre si, oui ou non, il va relever mon défi.

Une voix: Il a peur!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le dernier défi que j'ai relevé, c'est d'aller avec mon épouse, à deux occasions, dans le comté de Lac–Saint–Jean, en 1988, pour faire élire mon ami comme député de Lac–Saint–Jean.

Il n'y aura pas seulement un débat, il y aura plusieurs débats, au Canada et au Québec, parce que, lorsque le Bloc québécois et le Parti québécois réclamaient la tenue d'un référendum, on disait qu'il devait porter sur la souveraineté.

M. Bouchard (Lac–Saint–Jean): Eh bien oui, faites–le! Faites–le!

M. Mulroney: Là, il y a un référendum, mais le Bloc québécois et le Parti québécois disent: Cela ne porte pas sur la souveraineté! Cela porte sur une question et on peut dire non à cela sans conséquence.

Je pense que j'entends des murmures du Bloc, en arrière. Je peux vous dire qu'il y aura une question étanche, il y aura un débat classique et il y aura une réponse convaincante. Et suite à un engagement honorable donné par le chef du Bloc, je présume que si le vote n'est pas en sa faveur, il fera tel qu'il l'a mentionné et il démissionnera le lendemain.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, la question que je vais

poser au ministre de l'Agriculture concerne le Programme d'amélioration de l'autofinancement qui permet aux agriculteurs d'obtenir des prêts sans intérêt jusqu'à concurrence de 50 000 $ en faisant valoir les céréales qu'ils ont entreposées.

Étant donné les problèmes de trésorerie causés par les subventions à l'exportation étrangères et, en Saskatchewan, la suppression unilatérale du programme du RARB par le gouvernement provincial, le ministre envisagera-t-il de relancer le Programme d'amélioration de l'autofinancement pour les agriculteurs en difficulté pendant la campagne agricole 1992-1993?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous reconnaissons tous l'importance de la partie sans intérêt de l'avance de trésorerie à laquelle on fait allusion.

Nous procédons à des consultations au sein du gouvernement. Même avec des taux d'intérêt inférieurs à 5 p. 100, c'est un programme qui coûte cher. Nous devons le financer, et il faut que nous puissions trouver ce financement. C'est ce que mes collègues et moi essayons de faire actuellement parce que nous reconnaissons la valeur de ce programme.

M. le Président: Le député de Mackenzie et le député de Dartmouth poseront chacun une seule question.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question concerne la politique commerciale et s'adresse au premier ministre ou à quiconque défend la position du gouvernement dans ce dossier.

Hier, le ministre de l'Agriculture a laissé entendre que le programme américain d'encouragement des exportations de blé ne s'appliquerait pas aux Canadiens ni aux Mexicains en raison de l'accord commercial Canada-États-Unis et de l'ALENA. Il semble avoir oublié à dessein qu'en 1986 les producteurs de maïs de l'Ontario avaient réussi à obtenir un droit compensateur de 1,10 $ le boisseau aux dépens des États-Unis en invoquant les règles du GATT sur le dumping.

N'est-il pas vrai que les règles du GATT interdisent explicitement ce genre de subventions à l'exportation, mais que les pays importateurs hésitent à renoncer aux dollars américains et aux céréales à bas prix qui en découlent?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, mon collègue fait allusion à une réponse que j'ai donnée hier. Lors de cette intervention, j'ai signalé que, dans l'annonce à caractère politique faite par le président des États-Unis concernant une augmentation des subventions à l'exportation, non seulement les Américains allongent-ils la liste des pays admissibles à nos dépens, mais ils en excluent d'autres qui l'étaient jusqu'ici. Je me suis servi de l'exemple du Mexique.

Si mon collègue veut bien consulter l'ALENA, il constatera que le Mexique, les États-Unis et le Canada se sont entendus sur les modalités d'application des subventions à l'exportation sur nos trois territoires.

* * *

LE PORT DE HALIFAX

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Merci beaucoup, monsieur le Président. Ma question s'adresse au ministre des Transports.

Au cours de l'an dernier seulement, le port de Halifax a perdu des centaines d'emplois et des millions de dollars en trafic portuaire, et cette situation est directement imputable aux politiques régressives du gouvernement fédéral dans les domaines de la fiscalité et du transport ferroviaire. Un groupe de travail créé par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a carrément imputé une bonne part du déclin du port de Halifax au gouvernement fédéral.

Ma question est la suivante. Le ministre reconnaît-il enfin sa responsabilité? Accepte-t-il les conclusions du groupe de travail provincial, et quelles dispositions précises a-t-il prises pour donner suite aux dix recommandations contenues dans le rapport?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous avons reçu ce rapport avec d'autres de la Société canadienne des ports et nous examinons les conclusions qu'il contient. Nous prévoyons de répondre très prochainement aux questions qui y sont soulevées.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

PROLONGATION DES HEURES DE SÉANCE

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Merci, monsieur le Président. Je crois que vous pourrez constater qu'il y a consentement au sujet de la motion suivante.

Que, après les trois premiers orateurs à prendre la parole sur la motion nº 11 émanant du gouvernement, tous les autres députés puissent parler pour au plus 15 minutes chacun;

Que, le mercredi 9 septembre 1992, la Chambre continue de siéger au-delà de l'heure ordinaire d'ajournement quotidien jusqu'à ce que les trois whips conviennent d'ajourner ou qu'aucun député ne demande à prendre la parole, mais en aucun cas au-delà de 9h59, le jeudi 10 septembre 1992, heure à laquelle le Président ajournera la Chambre jusqu'au prochain jour de séance, à condition que toute motion dilatoire ou toute demande de vérification de quorum soient réputées irrecevables durant les heures de séances prolongées;

Hommages

Que, le jeudi 10 septembre 1992, la Chambre continue de siéger entre 18h00 et 20h00 pour étudier les Ordres émanant du gouvernement;

Que, si le débat sur la motion nº 11 émanant du gouvernement prend fin avant 20h00, le jeudi 10 septembre 1992, la motion soit mise aux voix à 20h00; et

Que, le jeudi 10 septembre 1992, à 20h00, le Président mette aux voix toute question nécessaire pour dispoer de la motion nº 11 émanant du gouvernement et qu'immédiatement après, la Chambre s'ajourne jusqu'au lundi 14 septembre 1992, à 11h00.

M. Dingwall: Monsieur le Président, les partis d'opposition ont été amplement consultés. Suite à ce que vient de lire le secrétaire parlementaire, je puis donner le consentement du Parti libéral.

M. Riis: Idem, monsieur le Président.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, nous voulons remercier les trois partis d'avoir eu la décence de nous consulter. Nous appuyons cette motion et nous travaillerons en collaboration avec les trois partis ici en Chambre afin de faire un débat démocratique.

Nous vous remercions de votre intervention d'hier qui a encouragé cette négociation, monsieur le Président.

M. le Président: Est-ce qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE GEORGE MCILRAITH

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est avec tristesse que nous avons appris le mois dernier le décès de l'honorable George McIlraith à l'âge de 84 ans. George avait passé la moitié de sa vie au Parlement. Il fut député d'Ottawa-Ouest et d'Ottawa-Centre pendant dix législatures consécutives, de 1940 à 1972, année où il fut nommé au Sénat où il servit jusqu'en 1983.

Sous Mackenzie King et sous St. Laurent, il fut adjoint parlementaire de C.D. Howe. Il servit dans les cabinets Pearson et Trudeau comme ministre des Transports, président du Conseil privé, ministre des Travaux publics et solliciteur général.

Pendant les années tumultueuses de 1964 à 1967, il fut leader parlementaire du gouvernement à la Chambre des communes. Il fut un atout précieux pour le premier ministre de l'époque. George avait le don de faire disparaître les problèmes. Ceux d'entre nous qui le connaissaient savaient que la façon dont il s'exprimait parfois suffisait à faire disparaître les problèmes.

Lorsqu'il quitta le Cabinet, il retourna à la pratique du droit qu'il poursuivit jusqu'à sa mort.

Pendant de nombreuses années, il fut ministre responsable de la Commission de la capitale nationale. Ce n'est pas par coïncidence que c'est à ce moment-là que la CCN a joué un rôle si constructif et a fait de la région de la capitale nationale à la fois un symbole national de la beauté et de la fierté de notre pays et une collectivité où il fait si bon vivre.

Il n'a jamais recherché les honneurs qui lui étaient pourtant dûs. Il était bien trop absorbé par les besoins des électeurs ordinaires, les petites gens comme il les appelait, quels que soient leur origine ethnique ou leur revenu. Georges était toujours là quand on avait besoin de lui.

George McIlraith n'élevait pas la voix et sous son allure presque anodine se cachait une compréhension intuitive des êtres et du gouvernement ainsi qu'un profond attachement à son pays et à sa communauté. À qui lui demandait conseil, il répondait habituellement qu'il suffisait de s'atteler à son travail et de ne jamais lâcher prise, avis qu'il suivait lui-même; alors que le caractère flamboyant de certains occupait les manchettes, George McIlraith faisait ce qu'il y avait à faire.

[*Français*]

Au nom de tous les députés du caucus libéral, au nom de ses collègues et amis, je me joins à tous les Canadiens pour déplorer la perte d'un compatriote aimé.

À ses enfants Janet, Mary Margaret, Cathy et George, ainsi qu'à tous les autres membres de sa famille, j'adresse nos condoléances les plus vives.

[*Traduction*]

M. William Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de prendre la parole aujourd'hui pour rendre hommage à un homme remarquable qui a servi ce Parlement et ce pays pendant plus de 40 ans.

L'honorable George McIlraith a été élu pour la première fois à la Chambre en 1940 et il avait déjà acquis une réputation enviable en qualité de leader du gouvernement lorsque je suis arrivé à la Chambre en 1965.

• (1510)

Il a assumé son premier mandat comme secrétaire parlementaire de l'honorable C.D. Howe durant la période difficile de la Seconde Guerre mondiale.

George McIlraith a oeuvré sous plusieurs premiers ministres. Durant les 32 années qu'il a passées à la Chambre des communes, il a été nommé au Conseil privé et assermenté par le très honorable Lester Pearson en 1963. Il a détenu divers portefeuilles avant d'être appellé au Sénat en 1972. En prenant sa retraite en 1983, il marquait la fin de 43 années de services rendus à un pays qu'il chérissait.

J'ai siégé à la Chambre des communes avec M. McIlraith pendant sept ans et j'y suis resté quand il nous a quittés pour siéger au Sénat pendant 11 ans. Je garderai de George McIlraith le souvenir d'un parfait gentilhomme qui agissait toujours très franchement; c'était un travailleur acharné et dévoué à ses électeurs et un atout pour le Parlement où il aimait tant travailler.

Je tiens à exprimer mes condoléances les plus sincères à sa famille et à ses amis. Au Parlement, je dirai simplement que j'espère voir sa mémoire servir d'inspiration pour nous tous qui nous efforçons de faire de cette Chambre un endroit plus convivial et plus productif pour traiter des affaires de la nation.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je prends la parole au nom de notre parti pour rendre hommage à George McIlraith.

Lorsque j'ai été élu ici pour la première fois en 1968, il était solliciteur général pour ensuite devenir ministre des Travaux publics. Il était l'un des députés les plus respectés à la Chambre, un homme du calibre de M. Stanley Knowles, de John Diefenbaker et de deux ou trois autres.

Il siégeait ici depuis de nombreuses années. Il a été député de 1940 à 1972, puis fut nommé au Sénat où il a siégé jusqu'en 1983. Si je me rappelle bien, il a servi ici sous quatre différents premiers ministres et a fait partie du Cabinet de deux d'entre eux. Un de ses anciens collègues, le très hon. député de Vancouver-Quadra, qui est ici aujourd'hui à la Chambre, a très bien connu M. McIlraith.

C'était un homme à la voix douce, très généreux et très sincère. Lorsque je suis venu siéger à la Chambre, je me suis très vite rendu compte qu'il avait de très nombreux amis ici parmi les employés du Parlement. Ces derniers le considéraient comme un homme auquel ils pouvaient s'adresser, qui les écouterait et qui tâcherait de les aider à résoudre leurs problèmes.

Il était en quelque sorte M. Parlement. Il était en quelque sorte M. Ottawa non seulement pour le Parti libéral, mais pour beaucoup d'habitants de la ville d'Ottawa.

Je tiens, au nom de notre parti, à exprimer nos plus sincères condoléances à ses quatre enfants, à sa famille et à ses amis.

Le très hon. John N. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, lorsque j'ai été élu député d'Ottawa—Carleton pour la première fois, le principal représentant du parti dans la région de la capitale était l'honorable George McIlraith.

George McIlraith avait de profondes racines dans la vallée de l'Outaouais. Il a été l'ami très intime de trois générations de dirigeants de notre pays. Il était un parlementaire hors pair. À une époque où il était leader à la Chambre, il m'a demandé un soir de le remplacer. J'étais alors secrétaire parlementaire du ministre des Affaires du Nord, Arthur Laing. Le regretté Gordon Churchill était leader de l'opposition officielle à la Chambre.

Une fois terminés les travaux de la Chambre, M. Churchill a pris la parole pour me féliciter de la clarté avec laquelle s'étaient déroulés les travaux et me demander de prendre des dispositions avec le premier ministre pour remplacer George McIlraith.

J'ai répondu que le leader de l'opposition me préférait peut-être, mais qu'il ne pourrait peut-être pas voir, pour reprendre des termes sportifs, de quel côté le jeu se dirigerait. C'est justement la technique McIlraith. Je tiens à lui assurer, ainsi qu'à toute la Chambre, par votre entremise, monsieur le Président, qu'il arrive souvent que nous ne sachions pas non plus de quel côté va le ballon.

M. McIlraith a dû un jour faire face à un maire d'Ottawa très populaire, Charlotte Whitton. M^me^ Whitton, première femme à occuper le poste de maire dans une grande ville canadienne, était une femme remarquable et l'une des travailleuses sociales de premier plan au Canada.

M^me^ Whitton était donc maire d'Ottawa et elle a affronté George McIlraith dans une circonscription qui s'appelait alors Ottawa-Centre et est devenue depuis Ottawa-Ouest. Malgré le balayage de Diefenbaker, en

1958, George McIlraith a tenu bon, tellement il était bien enraciné dans le quartier de la rue Preston et dans d'autres coins d'Ottawa que seulement Jean-Robert et moi pourrions vous décrire et où seulement lui et moi pourrions vous guider.

Même si M^me^ Whitton, maire d'Ottawa, a essuyé la défaite, elle a gardé George McIlraith comme avocat personnel. Lorsqu'elle est décédée, il a été l'un des deux exécuteurs testamentaires chargés de gérer sa succession. Peut-on imaginer quoi que ce soit qui demande autant de talent et d'adresse et d'aussi grandes qualités humaines?

L'honorable George McIlraith a été au service de notre pays et du Parlement pendant plus de 43 ans, comme membre des deux chambres. Il est l'un des rares sénateurs que je connaisse qui, s'il avait été ici, aurait pu se faire élire au Sénat. Il était un parlementaire splendide et un homme très juste. Il a fait honneur à la vie publique au Canada.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je veux aussi me joindre à mes collègues et dire quelques mots sur un homme que nous admirions tant.

Je n'ai pas eu l'honneur de travailler avec George. Toutefois, comme il avait été député d'Ottawa-Centre, je me suis rendu chez George afin d'obtenir son avis quant à savoir si je devrais me lancer en politique fédérale. Je me souviens que George m'avait jeté un regard puis avait dit: «Qui êtes-vous?» J'ai répondu que j'étais ingénieur et que je faisais de la politique municipale. Le premier geste de George fut de se pencher et d'extraire un livre de son bureau. Ce livre traitait de l'honorable MacKenzie King. George me dit: «Prenez ce livre. Lisez un peu sur les libéraux.»

Je fus extrêmement inspiré, non seulement en raison du conseil de George qui m'a donné beaucoup de détermination et qui m'a permis de comprendre ce qu'il faut pour être un véritable représentant du peuple, mais aussi parce que George était et demeure pour moi un exemple extraordinaire de politicien authentique qui représente véritablement sa collectivité.

L'honorable George McIlraith était un homme qui s'était mis au service de la population. C'était un homme du peuple. Il croyait au Canada et il croyait aux principes des libéraux. Il croyait aussi en sa famille, en ses amis et en ses électeurs.

George était un grand leader qui a servi un grand pays. Il nous manque à nous tous. Il manque aussi à sa famille et à ses amis. Nous offrons nos condoléances les plus sincères à Janet, à Mary Margaret, à Cathy, à George et à tous les petits-enfants.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, c'est en toute sincérité et avec certainement beaucoup de respect que je me joins aux autres députés pour rendre hommage à l'honorable George McIlraith.

S'il y a une chose importante à souligner au sujet de George McIlraith, c'est bien qu'il était un politique tranquille, sobre et respectable. Il n'était pas le genre à haranguer les passants ou à chercher à attirer l'attention. Il faisait simplement son travail, calmement et minutieusement.

Il aimait notre Parlement. Il aimait son pays. Il était absolument dévoué à la vie publique canadienne.

Quand je gardais mon bateau à Petawawa Point, j'avais l'habitude de traverser la rivière Outaouais pour aller à Fort William, au Québec. Je m'arrêtais faire un tour au chalet de George pour faire un brin de causette avec lui. Longtemps après avoir pris sa retraite, il voulait toujours savoir ce qui se passait dans les réunions de parti au Parlement. Vous devez vous douter que ce n'était pas toujours facile de lui rendre compte de la situation.

George McIlraith avait à coeur de s'occuper des jeunes députés qui arrivaient à la Chambre. Il leur faisait une petite réception, les mettait au courant de ce qui se passait et les instruisait un peu sur la façon dont le Parlement fonctionnait. À cette époque, on ne faisait pas grand-chose pour accueillir les nouveaux. En tout cas, on n'a certainement rien fait à mon arrivée. J'ai souvent consulté George McIlraith, comme les députés d'opposition avaient alors l'habitude de le faire. On ne faisait pas grand cas des nouveaux venus à l'époque. Il se pouvait qu'on ne reçoive jamais une lettre ni un coup de fil, mais en quelques semaines, le problème était réglé.

• (1520)

L'homme dont nous parlons aujourd'hui appartenait à l'ancienne génération. C'était l'un de ces politiques tranquilles et extrêmement efficaces qui accomplissaient leur travail avec beaucoup de dignité.

Je me permets de renchérir sur les propos du député de Vancouver Quadra pour raconter l'un de mes souvenirs les plus intéressants et les plus amusants de la période où l'honorable George McIlraith et l'honorable Paul Martin siégeaient ensemble sur les banquettes ministérielles. George McIlraith était alors solliciteur général. Un député a pris la parole pour lui poser une question très délicate. Quand George a eu fini de répondre, toute l'opposition avait les yeux fixés sur lui, se demandant ce qu'il avait vraiment dit. Le député de l'opposition répéta

sa question et George, sa réponse, mais en vain. Quelqu'un lui a crié ceci: «Vous venez de battre l'honorable Paul Martin comme étant l'homme qui, à la Chambre, peut répondre à sa guise aux questions sans s'attirer d'ennuis.» C'était bien George.

Je tiens à dire à ses enfants qu'ils peuvent être très fiers de leur père, qui a siégé si longtemps ici et avec tant de distinction. Un des panégyriques prononcés lors de son service funèbre était fort à propos. Une année, à la veille de Noël, lorsque les McIlraith se préparaient à déguster un bon dîner, un jeune homme qui courtisait alors une des filles McIlraith a vu George s'approcher pour lui demander un service. Celui-ci venait d'avoir une conversation téléphonique, qu'il avait terminée en disant ceci: «Oui. Oui. D'accord. Quelle est l'adresse encore?» Il mit un jambon, un pain et diverses victuailles dans un sac et demanda au jeune homme en question de bien vouloir aller le porter à Madame Une Telle, à telle ou telle adresse. C'était là la belle humanité de celui dont il est question ici aujourd'hui.

Il avait beau s'entretenir avec C.D. Howe dans un bureau du Parlement, participer au conseil des ministres avec le premier ministre et venir répondre aux questions de la Chambre, il avait toujours le temps d'aider quelqu'un. Je crois que le politicien qui sait aujourd'hui se souvenir de ses racines véritables apprendra de George McIlraith à se faire respecter maintenant et toute sa vie durant et ainsi qu'à saisir ce que le Parlement fédéral représente pour le Canadien moyen de tout le pays.

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, ce n'est pas une mince affaire de prendre la parole après le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke et le très honorable député de Vancouver Quadra. Ils sont si éloquents.

Je suis arrivé sur la Colline du Parlement en 1958 comme journaliste. C'est à cette époque que j'ai fait la connaissance de George McIlraith. J'ai eu maintes fois l'occasion de l'interviewer au cours des quelque vingt années qui ont suivi. Il était un ministre, un député et un représentant du peuple d'une courtoisie exquise.

Je tenais seulement à dire que George McIlraith va beaucoup nous manquer, à nous, les ministériels. Nous offrons nos plus sincères condoléances à sa famille.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je ne voudrais pas prolonger ces hommages outre mesure. Je tiens cependant à ajouter que du temps où j'étais étudiant à l'université Queen's, j'ai eu le privilège de travailler pour l'honorable George McIlraith pendant quelques semaines à la période de Noël, en 1966, et pendant deux étés, en 1967 et en 1968. C'était un employeur très aimé.

Nous sommes devenus de grands amis. Nous aimions tous deux la vallée de l'Outaouais, où nous avions tous deux ce que l'on appellerait aujourd'hui des «racines», un mot peut-être galvaudé.

Au cours de ses 43 années de service au Parlement, un nombre d'années exceptionnel, il a montré pour cette institution un respect et une affection qu'il a su communiquer, par sa grandeur d'âme, à beaucoup de gens.

Il nous manquera beaucoup. À sa famille, j'offre mes plus sincères condoléances.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 299 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT ÉNERGÉTIQUE, LA LOWER CHURCHILL DEVELOPMENT CORPORATION, LA COMMISSION D'INGÉNIEURS PERMANENTE DU TRAITÉ DU FLEUVE COLUMBIA

DÉPÔT DE RAPPORTS ANNUELS

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, les rapports annuels 1991 de la Société coopérative de développement énergétique et de la Lower Churchill Development Corporation, ainsi que le rapport annuel, pour la période du 1er octobre 1990 au 30 septembre 1991, de la Commission

d'ingénieurs permanente du Traité du fleuve Columbia aux gouvernements des États-Unis et du Canada.

* * *

[*Français*]

DÉCRETS DE NOMINATIONS

DÉPÔT ET RENVOI

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de déposer aujourd'hui en Chambre, dans les deux langues officielles, des décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement, conformément à l'article 110(1) du Règlement.

Ces décrets sont réputés avoir été renvoyés aux comités permanents indiqués en annexe.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à cette Chambre 90 pétitions signées par plus de 3 000 personnes, à la mémoire d'une jeune fille du nom de Rosalynn Dupuis, poignardée à mort. Un adolescent a été inculpé du meurtre.

Les signataires de ces pétitions—quelques autres suivront—demandent que les lois concernant les jeunes contrevenants et les crimes qu'ils commettent, en particulier les crimes violents, soient modifiées de façon que les juges aient la possibilité d'imposer des peines en rapport avec la gravité du crime commis.

LA SOCIÉTÉ DE CÂBLODISTRIBUTION CABLENET

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, je désire déposer une pétition au nom de tous les résidants de Wildan Estates, un complexe immobilier situé à Frielton dans la circonscription de Hamilton—Wentworth. Cent pour cent de réponses dans un sondage, ce n'est pas trop mal.

Après avoir exploité avec succès durant 18 ans, bientôt 19, leur propre système de câblodistribution à but non lucratif, ces gens sont victimes de la société de câblodistribution Cablenet de Burlington, qui prétend que le complexe Wildan Estates fait partie de son territoire. Elle veut s'approprier cette clientèle. Je ne laisserai pas faire cela. Je vais me battre pour ces gens directement auprès du président du CRTC, mais je dépose d'abord cette pétition devant la Chambre.

• (1530)

LE PROJET DE LOI C-330

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition déclarée conforme par le greffier des pétitions.

Elle contient les signatures de plus de 10 000 Canadiens qui appuient le projet de loi d'initiative parlementaire C-330. Ils veulent que les Canadiens aient davantage leur mot à dire sur la manière dont le système judiciaire règle le sort des contrevenants et ils prient le Parlement de reconnaître les droits des victimes et de protéger le public contre les criminels.

Des dizaines de milliers d'autres signatures suivront.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par une centaine d'habitants de ma circonscription.

Les signataires, qui sont des résidants du Canada, adressent cette pétition en souvenir de Ryan Garrioch. Ils désirent attirer l'attention sur ce qui suit: la majorité des Canadiens sont favorables à un traitement égal des criminels, mais la loi visant les adolescents protège certains criminels. Les pétitionnaires demandent également que le chapitre 15 de la Charte des droits et libertés garantisse les droits à l'égalité.

Par conséquent, ces pétitionnaires désirent que le Parlement revoie les lois du Canada et remplace la Loi sur les jeunes contrevenants par une loi à jour sur les jeunes délinquants, en réduisant l'âge maximal à 13 ans.

LES RÉFUGIÉS

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer de nombreuses pétitions provenant de Toronto, de l'agglomération torontoise et de Mississauga concernant le conflit qui règne dans les régions de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie et qui ne semble nullement en voie de règlement. Il est tristement évident que le contingent canadien de la force de maintien de la paix des Nations-Unies ne peut pas régler le conflit.

Attendu que ce conflit a chassé de leurs foyers 2,5 millions de personnes qui sont devenues de ce fait des refugiés dans leur propre pays; attendu que les citoyens canadiens de ces origines ethniques sont disposés à parrainer ces réfugiés et leurs familles, les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi ou les processus nécessaires afin de contribuer à adoucir le sort de ces 2,5 millions de réfugiés par tous les moyens possibles, en

leur accordant, notamment, une aide financière, des approvisionnements de base et la permission d'entrer au Canada comme réfugiés de façon temporaire, jusqu'à la fin du conflit, ou peut-être de façon permanente.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): J'ai une deuxième pétition, monsieur le Président, signée par plus de 300 habitants de ma circonscription de Parkdale—High Park concernant la fermeture de deux succursales postales, la succursalê B dans la rue Ritchie et la succursale M dans la rue Bloor Ouest.

La fermeture de ces succursales signifie que Parkdale—High Park n'a plus de bureau de poste offrant tous les services.

Les pétitionnaires demandent au ministre responsable de la Société canadienne des postes de revenir sur cette décision de fermer les succursales M et B, de renouveler leur bail et de faire en sorte que les habitants de Parkdale—High Park conservent les services de ces deux succursales.

LE RWANDA

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, la troisième pétition, émanant également d'habitants de l'agglomération torontoise, concerne le sort des habitants du Rwanda. Je lirai seulement la supplique qui demande au Parlement (1) d'exhorter le gouvernement canadien à exercer des pressions sur le gouvernement du Rwanda pour que celui-ci arrête immédiatement de tuer d'innocents Rwandais; (2) d'exhorter le gouvernement canadien à mettre fin à l'aide économique et aux autres formes d'assistance apportées au régime de ce pays; (3) d'exhorter le gouvernement canadien à appuyer la résolution de la CEE concernant le Rwanda, prise le 20 février 1992 à Saint-Domingue.

LE TIMBRE COMMÉMORATIF

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, cette dernière pétition est signée par des personnes qui habitent dans tout l'Ontario. Les pétitionnaires prient le gouvernement de demander à la Société canadienne des postes de rendre hommage à Marie Sklodowska Curie en faisant paraître un timbre commémoratif à l'occasion de son 125e anniversaire le 7 novembre prochain.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition venant de Canadiens de toutes les régions et selon laquelle le gouvernement actuel tente, au moyen du projet de loi C-91, d'empêcher la production au Canada de médicaments génériques «sans marque», en autorisant les fabricants de médicaments de marque à produire des médicaments en exclusivité pendant une période allant jusqu'à 20 ans, ce qui a déjà provoqué une hausse du prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

Les pétionnaires demandent donc au gouvernement d'abandonner le projet de loi C-91 et d'abroger l'ancien projet de loi C-22 adopté en 1987, afin que les Canadiens puissent bénéficier pleinement de prix moins élevés pour les médicaments génériques et que les régimes provinciaux et privés d'assurance-médicaments soient offerts aux Canadiens sans qu'il soit nécessaire de hausser les primes ou de restreindre la protection.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants de partout en Colombie-Britannique, surtout des personnes âgées, qui soulignent que le prix des médicaments nouveaux ou existants a déjà causé une hausse considérable des coûts tant pour les individus que pour les régimes provinciaux et privés d'assurance-médicaments, depuis l'adoption du projet de loi C-22 en 1987.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement d'abandonner le projet de loi C-91 et d'abroger l'ancien projet de loi C-22, afin d'assurer la survie des régimes d'assurance-médicaments dans notre province.

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter trois pétitions traitant de trois dossiers différents. La première a trait à la crise des pêches qui affecte la côte sud de Terre-Neuve ainsi que le golfe, les zones 3PS, 3PN et 4R. La pétition est signée par plusieurs centaines de pêcheurs d'un grand nombre de localités dont Baine Harbour, Brookside, Boat Harbour West, South East Bight, Petit Forte, Parker's Cove et Rushoon qui se trouvent dans ma circonscription, de même que la localité de Southern Harbour, située dans la circonscription représentée par le ministre des Pêches.

Toutes ces personnes ont écrit pour demander au gouvernement de faire pour leur côte ce qu'il a déjà fait pour la côte nord-est. La pétition—plutôt que de la lire en entier, je vais me contenter de faire ressortir un ou deux points—insiste sur le fait que le gouvernement a déjà pris des mesures visant à instaurer un moratoire touchant la

pêche à la morue sur la côte nord-est et à indemniser les pêcheurs touchés.

Ces pétitionnaires que j'appuie de tout coeur souhaitent que le gouvernement en fasse autant pour les habitants de la côte sud-ouest de Terre-Neuve et du golfe et qu'il mette sur pied un programme d'indemnisation équitable et raisonnable à l'intention de tous les travailleurs qui sont durement touchés par la crise que traverse l'industrie de la pêche.

J'appuie la pétition sans réserve.

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Deuxièmement, monsieur le Président, je désire présenter une pétition signée par des résidants de la région de Port aux Basques-Isle aux Morts située dans ma circonscription; la pétition porte sur la question dont le Parlement est actuellement saisi.

Les signataires demandent en effet au gouvernement d'édicter une loi sur les consultations référendaires. Je tenais à le mentionner à la Chambre, par égard pour les gens qui ont pris le temps de faire circuler la pétition.

LE LOGEMENT

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): En troisième et dernier lieu, monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition signée par de nombreux résidants de ma circonscription, notamment de Stephenville, Port au Port, Point au Mal, Kippens, Barachois Brook et Stephenville Crossing.

La pétition stipule: «Attendu que le gouvernement fédéral a promis de maintenir le programme coopératif d'habitation et son budget de 6,1 millions de dollars en 1992; attendu que le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement n'a informé le secteur de l'habitation coopérative de cet engagement que six jours avant le dépôt du budget du 25 février 1992; attendu que le budget a non seulement supprimé les fonds affectés à l'habitation coopérative, mais a également supprimé le programme fédéral des coopératives d'habitation y compris les prêts hypothécaires indexés; attendu que ces mesures empêcheront la mise en chantier de 2 000 logis, privant ainsi d'emploi quelque 4 400 personnes en 1992; attendu que même les coopératives d'habitation qui n'ont pas besoin d'aide gouvernementale ne parviennent pas à obtenir des prêts hypothécaires [. . .]»

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. La période réservée à la présentation des pétitions est limitée à quinze minutes, et d'autres députés ont des pétitions à présenter.

M. Simmons: J'en suis bien conscient, monsieur le Président, mais je faisais simplement lecture de la pétition, ce qui, je crois, est mon droit. «À ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de rétablir le programme coopératif d'habitation et son budget de 6,1 millions de dollars pour 1992, et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.»

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je présenterai rapidement ma première pétition qui provient de Canadiens désireux de voir disparaître la taxe sur les livres et les autres articles de lecture et d'apprentissage. Selon eux, cette taxe est contraire à l'un de nos objectifs fondamentaux, c'est-à-dire améliorer la qualité de la langue écrite et parlée à tous les niveaux d'éducation au pays.

• (1540)

[*Français*]

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma deuxième pétition provient de Canadiens et de Canadiennes qui déplorent les coupures des transferts de fonds aux provinces pour l'éducation. Ces gens croient que ces coupures vont à l'encontre des politiques gouvernementales en matière de productivité et de compétitivité.

[*Traduction*]

LES COMMUNICATIONS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma dernière pétition est signée par des personnes qui prient le Parlement de demeurer très vigilant et de collaborer avec le CRTC dans la restriction du langage grossier à la radio et à la télévision.

Ils font remarquer qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser un langage ordurier pour divertir ou informer, que ce soit en anglais, en français ou en toute autre langue.

L'UNITÉ CANADIENNE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai une pétition venant d'un petit groupe de personnes qui faisaient partie d'un groupe plus grand qui a travaillé cette année dans toute ma circonscription à préparer les célébrations à l'occasion du cent vingt-cinquième anniversaire de notre pays. Ce sont les clubs des Kinsmen et des Kinette du Canada. D'autres pétitions sont en train de circuler.

Ces personnes avaient un projet intitulé «Fiers d'être Canadiens». Elles présentent leurs signatures en signe de la fierté que leur inspirent notre héritage et notre drapeau ainsi que dans l'espoir de voir se resserrer les liens qui unissent tous les Canadiens, afin que le Canada conserve son rôle de leader sur la scène mondiale, et de promouvoir notre immense fierté d'être Canadiens.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition de la part d'un certain nombre d'habitants de tous les coins du Canada qui se préoccupent de l'impact que le projet de loi C-91 aura sur les médicaments sans nom de même que sur les prix des médicaments, surtout en ce qui concerne les personnes âgées au Canada.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas adopter le projet de loi C-91 et d'abroger la loi C-22 de sorte que les Canadiens puissent bénéficier pleinement des médicaments génériques dont les prix sont moins élevés, et que les régimes provinciaux ou privés d'assurance-médicaments puissent servir les Canadiens sans être forcés d'imposer des frais plus élevés ou de réduire leur gamme de produits assurés.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition de la part d'un certain nombre d'habitants de Kamloops.

Ces pétitionnaires demandent qu'on exonère de la taxe sur les produits et services les produits d'hygiène féminine comme les serviettes et les tampons hygiéniques. Ils font remarquer que ces produits constituent une nécessité pour les femmes depuis la puberté jusqu'à la ménopause et que, par conséquent, l'État ne devrait pas les assujettir à cette taxe.

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition ayant trait à la controverse actuelle sur le détournement des cours d'eau.

Les pétitionnaires font remarquer qu'une entreprise projette actuellement de dériver le cours de la rivière Thompson-Nord vers San Diego, en Californie, et espèrent que le gouvernement présentera bientôt un projet de loi interdisant ce genre de projet.

LE PARC NATIONAL DE JASPER

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des résidants de Kamloops qui empruntent la piste d'atterrissage du parc national de Jasper et qui ont appris que le gouvernement à l'intention de fermer cette piste. Ces personnes demandent simplement au Parlement d'annuler le règlement proposé du ministère de l'Environnement et de faire en sorte que cette piste reste ouverte.

LA JUSTICE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition dans laquelle on prie le gouvernement de demander au gouvernement du Brésil d'expulser Christine Lamont et David Spencer, et de les renvoyer au Canada.

LE LOGEMENT

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition présentée conformément à l'article 36 du Règlement et dans laquelle on demande au gouvernement de rétablir immédiatement le projet coopératif fédéral d'habitations et d'y consacrer 6,1 millions de dollars.

L'UNITÉ CANADIENNE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, la troisième pétition que je présente conformément à l'article 36 du Règlement a servi à promouvoir, par l'entremise des clubs Kinsmen et Kinette du Canada, un sentiment de fierté nationale, ainsi que de fierté à l'égard de notre drapeau et de notre pays.

Le président suppléant (M. DeBlois): La période de présentation des pétitions est maintenant terminée.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 300, 319, 322, 323, 331, 332, 333, 334, 336, 339, 340, 341, 342, 343, 345, 347, 349, 357, 358, 359, 360, 364, 372, 373, 376, 377, 378, 379, 380 et 382.

[*Texte*]

Question nº 300—**M. Parker:**

En ce qui concerne le récent voyage de la Secrétaire d'État aux Affaires extérieures en Finlande et en Afrique du Sud, *a*) quel est le coût total des billets d'avion, *b*) qui l'accompagnait *c*) combien a coûté le billet d'avion de chacun, *d*) quelle catégorie de billet a été acheté?

L'hon. Barbara Jean McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

Affaires courantes

FINLANDE:

a) Le coût total des billets d'avion pour la Finlande est de 29 225,40 $.

b) Les personnes suivantes accompagnaient la ministre:

Mme R. Mezzanotte

M. S. Mullin

M. K. Phillips

Mme S. Beauchamp

M. V. Johnstone

AFRIQUE DU SUD:

a) Le coût total des billets d'avion pour l'Afrique du Sud est 61 699,00 $.

b) Les personnes suivantes accompagnaient la ministre:

Mme R. Mezzanotte

M. S. Mullin

Mme L. Edwards

Mme C. McMaster

M. V. Johnstone

Mme E. Brannen

M. G. Hawes

FINLANDE:

	c) Le coût des billets d'avion de chacun:	d) La catégorie de billet:
Hon. B. McDougall	6 755,00 $	F
Mme R. Mezzanotte	4 080,90 $	J
M. S. Mullin	4 176,90 $	J
M. K. Phillips	4 133,90 $	J
Mme S. Beauchamp	4 080,90 $	J
M. V. Johnstone	5 997,80 $	J

AFRIQUE DU SUD

	c) Le coût des billets d'avion de chacun:	d) La catégorie de billet:
Hon. B. McDougall	10 382,00 $	F
Mme R. Mezzanotte	7 518,00 $	J
M. S. Mullin	7 398,00 $	J
Mme L. Edwards	7 322,00 $	J
Mme C. McMaster	7 322,00 $	J
M. V. Johnstone	7 386,00 $	J
Mme E. Brannen	7 398,00 $	J
M. G. Hawes	6 523,00 $	J

Question nº 319—**M. Gardiner:**

Concernant l'encart publicitaire de la Société Canada 125 (volume 1, numéro 1), *a*) quel est le coût total de production et de distribution; *b*) quelle est la date et la valeur du contrat de production; et *c*) à qui le contrat a-t-il été adjugé?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): En ce qui concerne le Secrétariat d'État, la réponse est la suivante:

a) Le coût total de production et de distribution d'un tabloïd (Volume I, Numéro 1) est de 839 435 $.

b) En date du 1er avril 1992, la valeur du contrat pour la production et la distribution des 4 tabloïds était de 3 357 743 $.

c) À la suite d'appel d'offres, le contrat a été accordé à GTC Transcontinental pour la production et à Postes Canada pour la distribution.

Question nº 322—**M. Boudria:**

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement ou le Conseil des Arts a-t-il versé des subventions aux organisateurs du *Women in View Festival* de Vancouver et, dans l'affirmative, quel a été le montant de chaque subvention et à quelle fin a-t-elle été accordée?

L'hon. James Stewart Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le ministère des Communications, le Conseil des Arts du Canada et le Secrétariat d'État m'informent comme suit:

Voir ci-joint

Conseil des Arts du Canada

Au cours des quatre dernières années, le Conseil des Arts du Canada a accordé les subventions suivantes aux organisateurs du Women in View Festival de Vancouver:

ANNÉE	RAISON	MONTANT
1988	Cachets des artistes participant au festival	15 000 $
1989	Cachets des écrivains donnant des lectures publiques au festival	1 391 $
1990	Frais de voyage des artistes participant au festival	3 000 $
1990	Cachets des écrivains donnant des lectures publiques au festival	730 $
1991	Cachets des écrivains donnant des lectures publiques au festival	1 294 $

Secrétaire d'État

Le Secrétaire d'État a accordé à «View, the Perfoming Arts Society» de l'aide financière pour l'organisation du Symposium et des ateliers dans le cadre du «Women in View Festival»:

1988-1989	2 475 $
1989-1990	2 500 $
1990-1991	2 500 $
1991-1992	3 000 $

Affaires courantes

Secrétaire d'État

Le Secrétaire d'État a accordé à «View, the Perfoming Arts Society» de l'aide financière pour l'organisation du Symposium et des ateliers dans le cadre du «Women in View Festival»:

1988–1989	2 475 $
1989–1990	2 500 $
1990–1991	2 500 $
1991–1992	3 000 $

Question nº 323—**M. Edmonston:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de déposer un projet de loi concernant la GRC et ses comités d'examen des plaintes internes et externes et, dans l'affirmative, *a*) quels changements seraient apportés au mécanisme de présentation des plaintes, *b*) quels types de plaintes seraient acceptables aux termes du nouveau règlement?

M. Leonard Gustafson (secrétaire parlementaire du Premier ministre et le bureau du Conseil privé): Conformément aux mesures exposées dans son budget de février, le gouvernement entend fusionner la Commission des plaintes du public contre la GRC et le Comité externe d'examen de la GRC. Aucun changement substantiel au processus de présentation des plaintes est prévu. Des détails supplémentaires sur la fusion seront fournis dans un projet de loi que le gouvernement entend déposer sous peu devant le Parlement.

Question nº 331—**Mme Gaffney:**

Depuis le 1er janvier 1991, quel est le montant total du financement accordé par le Conseil de la recherche médicale, *a*) pour la recherche médicale pure, *b*) pour la recherche médicale clinique?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le Conseil de recherches médicales du Canada ne répartit pas son financement entre la recherche médicale pure et la recherche médicale clinique. Il utilise toutefois un modèle de classement des dépenses, dont on trouvera copie ci-joint.

NOMBRE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT FINANCÉES EN 1991–1992 PAR SECTEUR DE RECHERCHE

	NOMBRE DE SUBVETIONS	MONTANT DU FINANCEMENT (en milliers de dollars)
Bactériologie	64	4 749
Biochimie-Biologie moléculaire	237	21 871
Sang	58	4 391
Cancer	98	6 917
Appareil cardio-vasculaire	156	11 552
Biologie cellulaire	77	6 196
Sciences dentaires	31	4 031
Recherche sur les médicaments	81	5 514
Endocrinologie	88	8 044
Appareil digestif-foie	77	7 010
Génétique	59	5 857
Ouïe	8	352
Imagerie-médecine nuléaire	26	2 734
Immunologie-transplantation	99	9 259
Métabolisme-diabète	89	6 656
Appareil locomotieur	66	4 214
Néphrologie	39	3 642
Sciences Neurologiques	339	26 682
Nutrition	22	1 388
Reproduction/ grossesse	70	8 013
Respiration	90	6 165
Virologie	65	4 866
Vision	49	2 515
Non classifié	2	44

Question nº 332—**Mme Gaffney:**

En 1991, en ce qui concerne les projets de recherche médicale et clinique, *a*) combien de (i) femmes, (ii) hommes, ont déposé une demande de financement, *b*) combien de (i) femmes, (ii) hommes, ont reçu un financement, *c*) quelle était la valeur totale du financement accordée à des (i) femmes, (ii) hommes?

Affaires courantes

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):

PROJET A CARACTÈRE MÉDICAL OU CLINIQUE
1991-1992

	a) Demandes		b) Projets approuveés	
	(i) Femmes	(ii) Hommes	(i) Femmes	(ii) Hommes
SUBVENTIONS	294	1 394	108	541
BOURSES	1 185	1 610	315	477

NOTE:

Subventions désigne les subventions de fonctionnement, les subventions pour des essais cliniques, les subventions liées au sida et les subventions des programmes uniersité-industrie.

Bourses désigne les bourses de stagiaires de recherche, les bourses de recherche, les bourses du Centenaire, les bourses de cliniciens-chercheurs, les bourses de chercheurs-boursiers, les bourses de scientifiques du Conseil de recherches médicales, les bourses de cliniciens-chercheurs en soins dentaires et les bourses en recherche dentaire.

c) (i) et (ii) Les fonds octroyés aux candidats dont les projets a été approuvé se répartissaient ainsi: environ 28,4 millions de dollars à des femmes et 31,6 millions de dollars à des hommes.

Question nº 333—**Mme Langan:**

En ce qui concerne la construction et l'érection d'un portique à containers à Centerm à Vancouver, *a*) un contrat a-t-il été signé par Ports Canada, *b*) le portique va-t-il être construit en République populaire de Chine et, dans l'affirmative, (i) exigera-t-on un contenu canadien de 51 p. 100, (ii) comment le contenu sera-t-il garanti, (iii) quel sera le contenu canadien dans ce contrat, *c*) combien d'emplois canadiens sont prévus pour ce projet, *d*) quelle est la valeur monétaire totale du contrat?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): La Société canadienne des ports signale ce qui suit:

(a) Oui. Un contrat a été signé entre la Société du port de Vancouver et l'usine Shanghai Port Machinery.

(b) Oui.

(b-i) Oui.

(b-ii) On surveille de près le contenu canadien. On a informé Shanghai Port Machinery qu'on ne permettra pas à la grue d'entrer au Canada si le contenu canadien n'atteint pas 51 p. 100.

(b-iii) Le contenu canadien sera de 51 p. 100 ou plus.

(c) Il est difficile d'évaluer le nombre d'emploi canadiens prévus pour le projet. Cependant, voici une liste de compagnies canadiennes qui fournissent du matériel et des services:

Kanlift Industries—Experto-conseils en génie

Algoma Steel Co.—Acier pour la grue

General Electric Canada—Commandes et pièces électriques

Softac Canada—Circuit à haute tension

Hillmar Industries—Bonite pour le câble et freins pour la grue

Fire System—Équipement de lutte contre l'incendie

Earl's Industries—Circuit hydraulique

International Paints (Canada) Ltd.—Peinture

Sonic Barrier Sound Products Ltd.—Divers

Gough Electric—Équipement électrique

Basic Hydraulics and Equipement Ltd.—Équipement hydraulique

Alimak Canada—Élévateur

K.W.H. Constructors—Montage de l'acier et installation

Dock Express—Transport

(d) 6 298 691,59 $.

Question nº 334—**Mme Mitchell:**

Au sujet de la récente campagne publicitaire «Canada-125 ans à célébrer», *a*) quel a été le coût total de cette campagne, *b*) quels entreprises ou particuliers ont été payés pour créer les annonces, *c*) quel a été le coût d'insertion des annonces, *d*) quel a été le coût de production des annonces, *e*) combien de fois chaque annonce est-elle passée et au cours de quelle période, *f*) quelle partie du budget du Secrétariat d'État a financé ces annonces?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): En ce qui concerne le Secrétariat d'État, la réponse est la suivante:

a) Le coût total prévu pour la campagne publicitaire est de 12,3 $ millions.

b) Les firmes PNMD/Publitel, Palmer Jarvis Advertising et Publicité Martin ont obtenu le contrat pour la création des annonces.

c) Le coût de la parution des annonces est évalué à 10,1 $ millions.

d) Le coût de la production des annonces est évalué à 2,2 $ millions.

e) Les annonces paraîtront du 27 avril 1992 au 9 août 1992. Il est impossible de fixer avec exactitude la fréquence de parution des annonces puisque le processus n'est pas encore déterminé.

f) La Direction des Communications du Secrétariat d'État a financé ces annonces.

Question nº 336—**M. Edmonston:**

M^me^ Lorraine Lagacé a-t-elle fait l'objet d'une surveillance électronique par la GRC et, dans l'affirmative, *a*) qui a autorisé la surveillance et pour quelles raisons, *b*) quand la surveillance a-t-elle cessée?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Conformément à la pratique de ce gouvernement, et des gouvernements antérieurs, je ne ferai de remarques à propos d'une enquête policière ou de sécurité que dans la mesure permise par l'article 196 du *Code criminel du Canada*.

Je puis toutefois vous dire que les activités de la GRC ont été examinées de près par la Commission d'enquête McDonald. L'enquête a été minutieuse et approfondie. En août 1981, la Commission a remis son rapport au gouvernement en place à l'époque et ce gouvernement a pris les mesures qui lui semblaient appropriées. Je considère que c'est une affaire classée.

Question nº 339—**M. Milliken:**

En ce qui a trait à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, combien de prêts aux petites entreprises ont été consentis par mois en 1991 ainsi que du 1^er^ janvier 1992 au 30 avril 1992?

L'hon. Thomas Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Les prêts suivants ont été accordés en vertu du programme lié à la LPPE depuis janvier 1991:

	Nombre de prêts
Janvier 1991	672
Février 1991	755
Mars 1991	838
Avril 1991	944
Mai 1991	1120
Juin 1991	907
Juillet 1991	896
Août 1991	807
Septembre 1991	813
Octobre 1991	918
Novembre 1991	933
Décembre 1991	789
Janvier 1992	742
Février 1992	745
Mars 1992	919
Avril 1992*	1021

* Peut ne pas inclure tous les prêts du fait que les prêteur disposent de 90 jours pour indiquer qu'ils ont effectué un prêt.

Question nº 340—**M. Boudria:**

Depuis le 1^er^ janvier 1988, le Conseil des arts du Canada a-t-il versé des subventions, prêts ou contributions à M. John Hofsess et/ou à la «*Right to Die Society*» et, dans l'affirmative, quel montant a été versé ou reste à verser?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Depuis le 1^er^ janvier 1988, le Conseil des Arts du Canada a accordé la bourse suivante à M. John Hofsess:

Année	Montant	Raison
1991	18 000 $	Bourse régulière en non-fiction accordée par un jury pour une étude prolongée intitulée: «Requiem: Death and Dying in Canada».

La bourse a été payée au complet. Le Conseil n'a pas accordée de prêts ou de contributions à M. Hofsess, et il n'a pas accordé de subventions, prêts ou contributions à la «Right to Die Society».

Question nº 341—**M. Karygiannis:**

En ce qui concerne Sean Morriss de Vancouver, *a*) a-t-il reçu de l'argent de Revenu Canada ou du Trésor et, dans l'affirmative, (i) quel en est le montant, (ii) à l'égard de quels services et pendant quelle période (iii) a-t-il reçu de l'argent avant ou pendant la perpétration d'actes criminels pour lesquels il a été reconnu coupable en 1991; *b*) des employés de Revenu Canada sont-ils intervenus en son nom pour que soient retirées les accusations criminelles portées contre lui en 1986?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national):

a) Aux termes d'un contrat de service, Revenu Canada, Impôt a remis à M. Sean Morriss un chèque de 3 500 $. Du 24 mars au 13 avril 1986, le Ministère a recouru aux services de M. Morriss afin que celui-ci détermine le matériel utilisé dans le cadre de projets de recherche scientifique qui faisaient l'objet d'une enquête par Revenu Canada, Impôt. À l'exception du montant ci-dessus, le Ministère n'a versé aucune autre somme à M. Morriss. Les crimes pour lesquels M. Morriss a été déclaré coupable en 1991 ont été commis en 1989 ou plus tard.

b) Aucun membre du personnel de Revenu Canada, Impôt n'est intervenu au nom de M. Morriss en ce qui concerne le désistement des accusations portées contre celui-ci. De plus, à notre connaissance, aucun crime n'a été imputé à M. Sean Morriss en 1986.

Affaires courantes

Question nº 342—**M. Wappel:**

Au cours des cinq derniers exercices, combien d'argent le gouvernement fédéral a-t-il versé au Comité national d'action sur le statut de la femme?

L'hon. Robert R. de Cotret (secrétaire d'État du Canada): En ce qui concerne le Secrétariat d'État, la réponse est la suivante:

Le Comité national d'action sur le statut de la femme a reçu 2 454 575 $ au cours des cinq derniers exercices.

1991-92—300 000 $
1990-91—396 000 $
1989-90—506 000 $
1988-89—621 897 $
1987-88—630 678 $

Question no. 343—**M. Mifflin:**

Le gouvernement a-t-il l'intention de déposer un projet de loi qui aurait pour effet de concrétiser le «concept de la force totale» pour la Force de réserve du Canada et, dans l'affirmative, quand compte-t-il le déposer?

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Comme la Ministre associée l'a indiqué à la Chambre le 6 mai 1992, les modifications législatives qui devraient être apportées à la Loi sur la défense nationale seront examinées lors de la révision globale de cette loi. Toute modification que pourrait engendrer l'application du «concept de la force totale» pourra également être étudiée lors de cette révision. En raison de la complexité de cette révision, il est impossible de fixer une date précise pour la présentation des modifications législatives.

Question nº 345—**M. Wood:**

Depuis le 1er janvier 1985, combien le gouvernement a-t-il dépensé en honoraire d'avocats pour les mémoires déposés notamment auprès du GATT, de la Commission américaine du commerce international et du Département américain du Commerce, en vue de défendre la position du Canada dans le différend entourant le bois d'oeuvre qui l'oppose aux États-Unis?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Du 1er janvier 1985 au 31 mars 1992, le gouvernement a supporté des frais juridiques de 2 835 022,02 $ US à propos du différend avec les États-Unis sur le bois d'oeuvre.

Question nº 347—**Mme Copps:**

En ce qui concerne l'enquête de la GRC dont font l'objet l'honorable John Munro, David Fredrick Ahenakew, Peter Kenneth Manywounds, Solomon G. Sanderson, Douglas L. Cuthand, James Patrick Woods, Lawrence O. Russell, Noel Starblanket, Lyle Wayne Ahenakew, l'Assemblée des Premières nations, SINCO, et la Native Indian Business Association, entre le 1er janvier 1986 et le 30 novembre 1991, quel a été le total des dépenses engagées, y compris *a*) les salaires *b*) l'équipement *c*) les déplacements et l'hébergement *d*) le temps machine *e*) le téléphone et le télécopieur?

L'hon. Doug Lewis (Solliciteur général du Canada): L'enquête Munro «et autres» a duré six ans et a nécessité la participation d'agents de la GRC de tout le Canada. On a examiné les documents de base disponibles afin d'évaluer le plus précisément possible le coût de l'enquête. Les totaux obtenus sont:

Dépenses de salaires	517 924,83 $
Dépenses de bureau	140 111,00 $
Frais de déplacement	24 801,22 $
Repas, frais d'hébergement	6 446,21 $
Achat d'un système d'imagerie électronique	
Autre (photocopie, télécopie, etc.)	58 483,68 $
Coût total estimatif:	767 519,01 $

Question nº 349—**M. MacDonald (Dartmouth):**

En ce qui concerne la Société Radio-Canada, a) quel est la politique du gouvernement en ce qui a trait aux services particuliers que fournit la Société aux diverses régions du pays b) comment le gouvernement compte-t-il mettre cette politique en oeuvre?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Le mandat de la SRC est énoncé à l'alinéa 3.(1)m) de la Loi sur la radiodiffusion qui a été promulguée le 4 juin 1991. Il a été possible de définir le mandat et de le mettre à jour après une étude approfondie du Groupe de travail Caplan-Sauvageau sur la politique de la radiodiffusion et un examen du Comité permanent des communications et de la culture.

Entre autres choses, la Loi sur la radiodiffusion stipule que la programmation offerte par la SRC devrait «refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions» (sous-alinéa 3.(1)m)(ii)). La *Loi* stipule également que la programmation de la SRC devrait «être offerte partout au Canada de la manière la plus adéquate et efficace, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens» (sous-alinéa 3.(1)m)(vii)).

Le gouvernement a octroyé à la SRC une somme supplémentaire de 46 millions de dollars pour l'exercice 1992-1993, ce qui, ajouté aux autres crédits parlementaires, totalise 1,1 milliards de dollars pour 1992-1993.

Bien que la SRC soit financée par le gouvernement, elle dirige ses opérations en relation d'autonomie. Par conséquent, il est de la responsabilité de la direction de la SRC et de son Conseil d'administration de déterminer quelle est la meilleure façon d'affecter les fonds mis à sa disposition par le gouvernement, et ce, dans le but de remplir son mandat et d'assurer l'administration de ses activités et de ses opérations régionales.

Le gouvernement croit que la SRC a un rôle important à jouer dans le système de radiodiffusion canadien pour refléter notre identité nationale, et la prestation d'un service de programmation régional sur les diverses régions du Canada et à l'intention de celles-ci constitue l'un des aspects de ce rôle.

Question nº 357—**M. Rodriguez:**

Le gouvernement est-il au courant de l'existence de projets en vue d'envoyer deux directeurs de la Société Canada 125 au pôle Nord à la rencontre de l'expédition polaire Canada-États-Unis-Russie et, dans l'affirmative, à combien s'en élève le coût approximatif, y compris le transport, la nourriture, l'habillement et d'autres postes de dépenses connexes?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): En ce qui concerne le Secrétariat d'État, la réponse est la suivante:

Aucun directeur ou membre du personnel de Société Canada 125 se sont rendus au pôle Nord rencontrer l'expédition polaire Canada/États-Unis/Russie.

Question nº 358—**M. Corbett**

Quel est le ministère qui a produit un signet portant l'inscription «*With the future in mind*» et combien de ces signets ont été produits et quel en a été le coût?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): En ce qui concerne la Commission de la fonction publique, la réponse est la suivante:

En 1991, la Commission de la fonction publique a produit 7 500 signets portant l'inscription «With your future in mind» («à la mesure de vos aspirations») au coût de 3 275,00 $.

Question nº 359—**M. Angus:**

Concernant les annonces télévisées «Expérience Canada» et(ou) «*The Partnership in Travel*» commanditées par la Société Canada 125, *a*) quel en est le coût total, *b*) à combien s'élèvent les coûts de production (notamment le cachet par célébrité) et de placement, *c*) quelles personnes ou entreprises ont reçu les contrats de ces annonces, *d*) quels sont les dates et les montants de ces contrats?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): En ce qui concerne le Secrétariat d'État, la réponse est la suivante:

La Société Canada 125 est un de plusieurs commanditaires de «Expérience Canada». L'organisme privé «Expériences Canada» est responsable de la production, diffusion et des coûts encourus pour les annonces télévisées.

Question nº 360—**M. Angus:**

Concernant les frais juridiques de la Société Canada 125, *a*) à combien ces frais s'élèvent-ils depuis le 1er janvier 1989, *b*) de quels études et avocats proviennent les factures, *c*) quelle est la nature des services rendus *d*) ces factures ont-elles jamais été assujetties à la cotisation ou à l'imposition?

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): En ce qui concerne le Secrétariat d'État, la réponse est la suivante:

a) Au 15 juin 1992, le coût total des frais juridiques s'élève à 148 193,77 $.

b) La Société Canada 125 a retenu les services de la firme Blake, Cassels & Graydon Warren Tettensor.

c) Les services dispensés s'étendent de la mise sur pied de la Société (c.-à-d. lettres patentes) à l'élaboration et à l'exécution des contrats avec les fournisseurs, les partenaires et/ou les promoteurs des projets (c.-à-d. des contrats avec ESSO, Expérience Canada, Participaction, etc.). Ils comprennent également des conseils généraux d'ordre juridique comme, par exemple, l'inscription du logo officiel de la Corporation Canada 125.

d) Sans objet

Question nº 364—**M. Pickard:**

En ce qui a trait au transfert des fonctions de traitement des importations postales de Revenu Canada à la Société canadienne des postes,

a) combien de postes seront affectés à Revenu Canada (Douanes), et Accise?

b) Quelle compensation sera fournie par Revenu Canada, Douanes et Accise, à la Société canadienne des postes?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national):

a) Il existe 137 employés affectés à Revenu Canada, Douanes et Accise. La majorité de ces employés seront affectés à des postes dans les Douanes et se verront offrir des offres raisonnables d'emploi au sein du service de la Fonction publique fédérale—conformément à la Directive du conseil national mixte du réajustement de la force de travail.

b) Revenu Canada défraiera 3 $ par colis. Ce montant représente une partie des frais encourus par la Société canadienne des postes pour assumer la responsabilité des fonctions des données de déclarations ainsi que de la manutention.

Affaires courantes

Question nº 372—**M. Shields:**

En ce qui concerne les membres du syndicat qui ont franchi les piquets de grève à l'automne de 1991 pendant la grève de la fonction publique, *a*) les ministères ont-ils recueilli des preuves, des données ou préparé des rapports selon lesquels des sections locales du syndicat ou l'Alliance de la fonction publique du Canada auraient fait preuve d'ingérance à leur égard, *b*) certains d'entre eux ont-ils rapporté que le syndicat avait pris des mesures disciplinaires à leur endroit et, dans l'affirmative, en quoi consistaient-elles et combien de membres du syndicat ont été suspendus et pendant combien de temps?

Hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Il appert, après sondage, qu'aucun des grands ministères ne rassemble de preuves, ne recueille de données ou ne compile de rapports de façon systématique sur les manoeuvres d'intimidation dont userait l'AFPC contre les membres du syndicat qui auraient franchi les piquets de grève en 1991.

Les ministères savent tout de même, grâce aux discussions informelles avec les employés et les superviseurs ainsi qu'à la couverture des médias, que des sections locales de l'AFPC ont tenté d'imposer des mesures disciplinaires à l'égard des employés ayant franchi les piquets de grève. Dans l'ensemble, ces mesures semblent se limiter à l'annulation temporaire de l'adhésion syndicale et à l'interdiction de participer aux activités syndicales.

L'imposition de sanctions disciplinaires par l'AFPC à l'égard des employés syndiqués est une question de nature interne. C'est pourquoi le Conseil du Trésor ne peut pratiquement rien faire pour protéger les employés contre les sévères réprimandes adressées par le syndicat. De plus, la Commission des relations de travail dans la fonction publique (CRTFP) pourrait juger que les ministères qui rassemblent systématiquement des preuves d'intimidation s'ingèrent dans l'administration d'une organisation syndicale, ce qui va à l'encontre de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*.

Dans sa réponse, adressée le 16 mars 1991, à la suite d'une plainte formulée par un groupe d'employés au sujet des mesures prises par l'AFPC, la CRTFP déclarait que la question des droits des employés syndiqués ne concerne que les organisations syndicales et les membres qu'elles représentent, et que ces droits sont régis par les statuts des organisations syndicales.

Question nº 373—**Mme Gaffney:**

En ce qui concerne les sociétés en Chine qui fabriquent et exportent au Canada des textiles, des tuyaux en acier, des moteurs diesel et des vestes en cuir, *a*) quelles sont leur raison sociale et leur adresse, *b*) quelle est la valeur totale de ces importations (i) entre 1984 et juin 1989 et (ii) depuis juin 1989?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): Les données statistiques sur les importations de ces produits provenant de la Chine figurent dans le rapport ci-joint.

Prière de tenir compte de ce qui suit:

a) Puisque les données relatives aux noms et adresses des fabricants ne sont pas saisies par le Système Commercial des Douanes ni par Statistique Canada, ces renseignements ne sont pas disponibles. Par ailleurs, les noms des vendeurs pour les années 1988 à 1992 peuvent être disponibles. Veuillez noter, toutefois, que dans la plupart des cas, le vendeur n'est pas nécessairement le fabricant.

b) Les statistiques de 1984 à 1987 sur les importations de produits de la Chine ont été obtenues à partir de la Nomenclature canadienne pour le commerce international des marchandises, tandis que les statistiques de 1988 à avril 1992 ont été compilées en utilisant les codes de classification du Système harmonisé. Par conséquent, le lecteur devrait faire preuve de prudence dans l'interprétation des données relatives aux marchandises.

Statistique Canada—Division du commerce international
Section des services à la clientèle
Importations de la Chine de 1984 à 1987: Statistiques annuelles
Pour une liste donnée de codes de classification de la NCCIM—
Par produit, par année
En dollars canadiens

Produit	1984	1985	1986	1987
Moteur diesel	86 186	3 082	9 838	–
Vestes de cuir	593 470	113 146	165 549	419 033
Tuyaux en acier	121	–	–	–
Textiles	56 719 482	59 820 227	66 318 511	105 118 935

Importations au Canada de la République populaire de Chine

	Janvier 1988 à mai 1989	Juin 1989 à avril 1992
Textiles	475 842 825 $	1 272 170 678 $
Tuyaux en acier	4 055 878 $	15 370 126 $
Moteurs diesel	121 781 $	20 705
Vestes de cuir	4 035 287 $	38 445 786

Nota: Les textiles sont représentés par les codes du S. H. 50 à 63 inclusivement.
Les tuyaux en acier sont représentés par les codes du S. H. 7304; 8205; 8708; 8408.90.
Les vestes de cuir sont représenté par le code 4203.10.

Question nº 376—**M. Wood**

Le gouvernement a-t-il l'intention de déménager l'escadron 414 des Forces armées de North Bay en Ontario à Shearwater en Nouvelle-Écosse et à Comox en Colombie-Britannique et, dans l'affirmative, a) à combien s'élève le coût total prévu du transfert d'équipement, de personnel et des familles, y compris des programmes de réinstallation, des frais juridiques et des commissions de courtage, b) à combien s'élèvent les coûts assumés à Shearwater et à Comox en prévision du déménagement, y compris le coût des nouveaux logements et des nouvelles installations, c) à combien s'élèvera le coût du rétablissement et de la reconstruction de la base des Forces canadiennes de North Bay, après le départ de l'escadron 414?

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): L'opération de redéploiement du 414e Escadron de la BFC North Bay est terminée, et l'élément de l'escadron affecté à la BFC Comox conserve son appellation de 414e Escadron, alors qu'à la BFC Shearwater il constitue dorénavant les 434e/420e Escadrons composites. Les escadrons ont été mis en service opérationnel le 5 juillet 1992. Les opérations de soutien de l'aérodrome du MDN à la BFC North Bay prendront fin le 31 juillet 1992.

On estime à 1,9 million de dollars le coût des mutations non cycliques des militaires et de leur famille, y compris les programmes de réinstallation, les frais de courtage et les honoraires d'avocat. On n'a pas encore évalué les coûts de déménagement de l'équipement.

Il faudra effectuer des travaux de construction aux BFC Comox et Shearwater pour y installer l'équipement du 414e Escadron (coût prévu: environ 12,2 M$). Quant aux coûts des aménagements à la BFC North Bay pour y regrouper les activités résiduelles après le départ du 414e Escadron, ils devraient s'évaluer à 4,4 M$.

On prévoit que le Ministère réalisera des économies de 34,3 M$ au cours de cinq ans.

Question nº 377—**M. Riis:**

Concernant le programme Voyageurs Canada 92, *a*) Air Canada sera-t-elle admissible à des déductions ou à des réductions fiscales (don au Canada, déduction pour dépenses d'entreprise, etc.) pour les billets qu'elle fournit et, dans l'affirmative, quel est le coût total estimatif de ces abattements fiscaux, *b*) ces billets seront-ils compatibilisés au plein tarif économique ou dans la négative, à quel tarif seront-ils comptabilisés aux fins des abattements fiscaux consentis à Air Canada?

L'hon. Robert R. de Cotret (secrétaire d'État du Canada): En ce qui concerne le Secrétariat d'État, la réponse est la suivante:

a) Air Canada ne sera admissible à aucune réduction fiscale découlant de sa participation au programme Voyageurs Canada 92.

b) Sans objet.

Question nº 378—**M. Fisher:**

Concernant la visite du président de la Russie au Canada en juin 1992, a) combien a coûté l'impression des documents liés à cette visite, b) quel est leur titre ou leur description, c) à combien d'exemplaires chacun a-t-il été tiré, d) qui a reçu les contrats d'impression?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En ce qui concerne Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, la réponse est comme suit:

L'impression des documents utilisés lors de la visite du Président de la Russie au mois de juin 1992 a coûté 384 $. La nature et les quantités des documents en question étaient comme suit: 50 copies de quatre (4) feuilles documentaires et 100 copies de cinq (5) accords entre le Canada et la Russie. C'est le Groupe Communication Canada qui a reçu les contrats d'impression.

Question nº 379—**M. Blackburn:**

Concernant la visite du président de la Russie au Canada en juin 1992, *a*) quelle est la valeur des contrats de relations publiques ou avec les médias adjugés dans le cadre de cette visite, *b*) quelles entreprises ou personnes ont reçu ces contrats et à quelle date, *c*) quelle est la valeur de chaque contrat?

L'hon. Barbara Jean McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En ce qui concerne Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, la réponse est la suivante:

Il n'y a eu aucun contrat pour les relations avec le public ou avec les médias à l'occasion de la visite du président de la Russie au mois de juin 1992. Tout le travail a été fait par les effectifs du ministère.

Question nº 380—**M. Blackburn (Brant):**

Concernant le Comité d'approbation et de réévaluation des cibles (CARC) du SCRS et du solliciteur général, entre janvier 1986 et janvier 1990, *a*) combien de fois s'est-il réuni et à quelles dates, *b*) des personnes autres que des fonctionnaires ou des membres du CRSC ont-elles assisté à ces réunions. Dans l'affirmative, qui sont-elles, quel était leur titre et pour quel bureau travaillaient-elles?

L'hon. Douglas Grinslade Lewis (Solliciteur général du Canada): Le comité qui porte le nom de Comité d'approbation et de réévaluation des cibles (CARC) a pour but de déterminer l'à-propos et la portée des enquêtes réalisées par le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS). Il s'agit d'un comité interne du SCRS, que préside le directeur et qui se réunit selon les besoins. Outre le personnel du SCRS, un cadre supérieur du ministère du solliciteur général et un autre du ministère de la Justice assistent régulièrement aux réunions du CARC.

Conformément à la politique du gouvernement, je ne fournirai pas de détails sur les règles opérationnelles du SCRS, pour des raisons de sécurité nationale. Toutefois, je peux vous dire que la composition et les responsabilités du CARC ont été clairement expliquées dans *Maintenir le cap*, document public qui expose la réaction du gouvernement à l'examen après cinq ans de la *Loi sur le SCRS*.

Affaires courantes

Question nº 382—**M. Angus:**

Concernant l'enquête publique sur la mine Westray, *a*) quels documents ou notes (avec leurs titre et date, dans l'affirmative) le gouvernement fédéral a-t-il communiqués à l'enquête, *b*) parmi ces documents, y en a-t-il qui n'ont pas été déposés à la Chambre et, lesquels avec leurs titre et date, *c*) quand ces documents ont-ils été communiqués à l'enquête, *d*) des documents ont-ils été communiqués au gouvernement de la Nouvelle-Écosse et, dans l'affirmative, lesquels et à quelle date?

L'hon. Michael Holcombe Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): a) Le 4 juin 1992, le gouvernement fédéral déposait certains documents sur le projet de la mine de charbon Westray. Figurait dans ces documents une liste d'autres textes disponibles dans une salle de lecture d'ISTC. Un jeu complet de tous les documents (déposés et en montre dans la salle de lecture) a été envoyé le même jour à l'Enquête.

b) La documentation dont la liste figure dans les documents déposés a été envoyée à l'Enquête.

c) Ces documents ont été envoyés à l'Enquête le 4 juin 1992, soit le même jour où tous les documents ont été déposés à la Chambre.

d) Le 4 juin 1992, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse recevait les mêmes documents qui ont été déposés à la Chambre et la documentation.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si les questions nos 289, 329, 330 et 368 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre que les questions nos 289, 329, 330 et 368 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 289—**M. MacAulay:**

En ce qui concerne l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (ACOA), pour chaque année depuis sa création et pour chaque circonscription fédérale, *a*) à combien se chiffrent les dépenses au total, *b*) quelles compagnies ou quelles personnes ont reçu des fonds, *c*) quelle est la nature de chaque projet (courte description), *d*) où est situé chaque compagnie ou chaque projet suvbentionné, *e*) quel est le montant et le type de financement, *f*) combien d'emplois ont été créés d'après les estimations, *g*) la compagnie ou le projet est-il encore actif et, dans la négative, à quand remonte la fin des activités, *h*) à combien se chiffre en moyenne la contribution de l'ACOA pour chaque emploi créé?

(Le document est déposé.)

Question nº 329—**M. Mifflin:**

Au sujet des Forces armées canadiennes, comment *a*) les structures planifiées des grades 1992 et 1995 *b*) le rapport forces de soutien/forces opérationnelles se comparent-ils avec ceux i) de l'Australie, ii) de la France, iii) de l'Allemagne, iv) d'Israël, v) de la Hollande, vi) de la Nouvelle-Zélande, vii) des États-Unis?

(Le document est déposé.)

Question nº 330—**M. Shields:**

Depuis la création des Jeux d'hiver de l'arctique, le gouvernement ou une de ses agences a-t-il versé une subvention aux Jeux et, dans l'affirmative, *a*) à qui, *b*) combien pour chaque compétition, *c*) quel était le but de la subvention?

(Le document est déposé.)

Question nº 368—**M. Saint-Julien:**

Les musées nationaux du Canada et le musée national des Sciences et de la Technologie à Ottawa possèdent-ils des véhicules commerciaux standards et, dans l'affirmative, *a*) combien, *b*) quelle est la marque et l'année des véhicules, *c*) à qui sont-ils assignés?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nos 291 et 327 marquées d'un astérisque?

Étant donné la longueur des réponses à ces questions, je demande qu'elles soient imprimées dans le hansard comme si elles avaient été lues.

[*Texte*]

Question nº 291—**M. Saint-Julien:**

La Société Radio-Canada a-t-elle fait des appels d'offres aux fabricants de vêtements (manteaux, anoraks et pantalons) pour l'acquisition de vêtements de sport destinés à ses animateurs, journalistes, analystes et cadres aux Jeux Olympiques d'Albertville 1992 et, dans l'affirmative, a) y a-t-il eu des soumissionaires canadiens et, dans l'affirmative, lesquels b) le contrat a-t-il été octroyé et, dans l'affirmative, (i) à qui a-t-il été octroyé (ii) pour combien de vêtements (iii) quel était le coût total du contrat?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): La Société Radio-Canada n'a lancé aucun appel d'offre aux fabricants de vêtements pour l'acquisition de vêtements spéciaux destinés au personnel de la SRC pendant la couverture des Jeux Olympiques d'Albertville 1992. (Les «uniformes» sont obligatoires sur les sites olympiques).

En préparation de la couverture des Jeux d'hiver d'Albertville, la SRC a consulté, comme il est de rigueur, le Trust Olympique du Canada afin de connaître le fournisseur choisi pour les uniformes des athlètes olympiques. Le Trust a alors informé la SRC que l'entreprise canadienne SKIAN avait été sélectionnée.

La SRC a communiqué avec SKIAN pour entreprendre des discussions préliminaires sur le coût des uniformes et les échantillons de leurs produits. La SRC a comparé ces échantillons à ceux qu'offrait le distributeur canadien Robert Christie Sports and Fashions Inc., entreprise avec laquelle la Société a fait affaire dans le passé.

Pendant que la Société comparaît les offres des deux fournisseurs, l'entreprise SKIAN a fermé ses portes. Comme il ne restait plus assez de temps pour chercher d'autres fournisseurs, la SRC a alors accordé le contrat à Robert Christie Sports and Fashions Inc.

Question nº 327—**Mme Marleau:**

Au total, qu'en a-t-il coûté au gouvernement pour l'impression de l'annonce de la nouvelle présentation des chèques d'assurance-chômage?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration: Les avis de nouveaux chèques envoyés aux prestataires d'assurance-chômage avec leurs chèques ont coûté 24 000,00 $.

[*Traduction*]

M. Edwards: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je suggère, monsieur le Président, que tous les avis de motion portant production de document soient réservés.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le *Feuilleton* contient quelques ordres de dépôt de documents, dont un que j'ai fait inscrire le 6 mai dernier. J'ai même soulevé la question à deux reprises auprès du secrétaire parlementaire en juin dernier, avant l'ajournement de la Chambre. Chaque fois, il m'a assuré qu'il chercherait à faire avancer les choses.

Nous sommes aujourd'hui en septembre, et il semble que rien n'ait été fait à ce propos. L'information demandée doit être déjà disponible, et je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait s'engager à la présenter à la Chambre la semaine prochaine.

M. Edwards: Monsieur le Président, le député m'a effectivement saisi du problème, mais il s'est passé bien des choses entre temps, l'été par exemple.

Sérieusement, je vais m'occuper tout de suite de ce dossier et je lui ferai rapport le plus tôt possible.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles) propose:

Que, conformément à la Loi concernant les référendums sur la Constitution du Canada, cette Chambre approuve le texte suivant de la question référendaire:

«Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

_____ _____

oui non»

Qu'un message soit adressé au Sénat en conséquence, lui demandant d'approuver le même texte.

—Monsieur le Président, on me permettra sans doute de remercier les députés de l'exceptionnelle générosité dont ils ont fait preuve à mon égard non seulement aujourd'hui, mais également au cours des dernières semaines.

Comme mon ami et collègue, le très honorable député de Vancouver Quadra le sait, c'est un traitement qu'on réserve aux anciens premiers ministres. Il ne durera pas toujours, c'est certain, mais je ne vais pas gaspiller ce capital de bonne volonté.

• (1550)

Je dois dire qu'aucun ministre n'aurait pu relever le défi qui a été le mien sans les conseils, l'appui et la loyauté des députés, des membres de son caucus et du Cabinet. Personne ne m'a soutenu plus fermement que le très honorable député de Charlevoix, le premier ministre.

Le profond engagement du premier ministre envers tout le Canada et, je puis le dire parce que j'en ai été témoin, ses talents incomparables de négociateur, au cours de ce dernier mois critique, ont servi le Canada et tous ceux qui, avec abnégation et détermination, tiennent à assurer son avenir. Hier, le premier ministre a cité sir John A. Macdonald. Vu qui il est et ce qu'il a fait, personne n'a plus que lui le droit de citer cet illustre prédécesseur.

Jamais dans notre histoire avons-nous tant ouvert au public nos débats constitutionnels. En fait, des centaines de milliers de Canadiens ont pris part active au débat, soit lors d'assemblées populaires, à Valleyfield, à Whitecourt ou à Markham, dans des grandes villes et des petites localités, d'un océan à l'autre. Deux comités parlementaires nationaux ont tenu des audiences publiques, et d'autres audiences ont eu lieu au niveau provincial. Il y a eu la commission Spicer, les six conférences nationales d'orientation, un débat soutenu dans les médias et partout, dans nos foyers ou aux tribunes téléphoniques. Cette démarche très visible a influé considérablement sur les décisions prises à Charlottetown.

C'est ainsi que nous avons rejeté le Conseil de la fédération proposé par le gouvernement, tout comme la première proposition fédérale concernant l'union économique. C'est ainsi que nous avons ajouté une charte sociale, adopté le droit inhérent à l'autonomie et convenu d'un Sénat non seulement équitable, mais égal. Grâce à ce débat public, un plus grand nombre de Canadiens ont eu leur mot à dire à propos de leur pays. Nous avons vu des manifestations spontanées d'affection adressées au Québec, des annonces dans les journaux, des tournois de hockey, des échanges, un cadeau offert par Toronto à Montréal et la campagne populaire d'affichage «Mon Canada comprend le Québec». Jamais avions-nous vu de telles choses chez nous.

[*Français*]

Il reste trois grandes étapes à franchir. Premièrement, il faut inviter le peuple canadien à se prononcer lors d'un référendum national le 26 octobre prochain. Si la réponse des Canadiens est «oui», le Parlement et les assemblées entameront leurs propres débats et, je le crois bien, adopteront les résolutions précises. Après cela, nous solliciterons l'accord unanime des provinces afin de raccourcir le délai menant à la ratification définitive, de sorte qu'il soit possible d'adopter, de ratifier et de donner force de loi aux principales réformes constitutionnelles dans quelques mois.

Nous avons convenu à Charlottetown de renouveler la fédération canadienne. Tel que décidé par cette Chambre au moment de l'adoption de notre loi référendaire, les chefs des autres partis en présence au Parlement, puis les premiers ministres provinciaux et dirigeants territoriaux et autochtones ont été saisis, la semaine dernière, du texte de la question. Cette question sera posée à tous les Canadiens, dans toutes les provinces et les deux territoires en octobre. Elle est précise, elle est directe, elle est juste. Cette question permettra aux Canadiens d'exprimer leur avis personnel sur l'avenir de leur pays. Tous les Canadiens sont invités par là à examiner l'accord constitutionnel, à porter leur jugement, à considérer quelles options sont réalistes, puis à faire connaître leur décision.

[*Traduction*]

Voilà des mois, des années même, que la Chambre des communes et le pays entier sont aux prises avec la Constitution du Canada. Nous avons beaucoup essayé de nous mettre sur la même longueur d'onde, mais l'accord nous a trop souvent échappé. Nous avons recherché l'unanimité, mais toujours elle a fui. Nous avons tenté toutes sortes de réformes isolées, si bien que les Canadiens ont dû former une file d'attente pour y avoir droit.

À Charlottetown, il y a deux semaines, tout a changé.

Pour la première fois de notre histoire, à la faveur de la démarche la plus exhaustive jamais tenue chez nous, 17 dirigeants politiques du Canada se sont réunis afin de s'épauler et de travailler pour leur pays, pour notre avenir à tous. Pour la première fois, nos dirigeants ont réussi à adopter à l'unanimité un ensemble détaillé de réformes portant sur toutes les grandes questions constitutionnelles des dix dernières années.

Il convient de déposer sans tarder ces réformes à la Chambre, puis de les soumettre à l'électorat, car, d'une manière bien immédiate, cet accord est le produit du Parlement et de notre pays entier. Car sans le leadership de tous les députés, leur compréhension, leur confiance et leur volonté de courir des risques, tout aurait échoué.

Certains députés ont joué le tout pour le tout pour que le Canada réussisse —je songe au député de Yorkton–Melville, à celle de Winnipeg–Sud, au député de Papineau—Saint–Michel, à celui de Jonquière, à celui de St. John's East, à celui de MacLeod, au premier ministre, aux chefs des autres partis et à tant d'autres, ici et à la Chambre haute. Nous avons vu fonctionner notre système politique à son meilleur.

Qui plus est, nous avons vu se révéler un Canada que nous méconnaissions. Une bonne partie de nos conflits actuels viennent du fait que nous ne connaissons pas assez bien notre histoire, ni l'importance capitale de la géographie et de la taille de notre pays, ni sa diversité, ni ses réussites, comparativement à celles de n'importe quel autre pays.

Le monde entier envie la communauté que nous avons bâtie au Canada. Et pourtant, nous n'apprécions pas toujours à leur juste mesure nos immenses avantages, risquant par là de les perdre, non pas parce que nos différences sont tellement profondes, mais parce que nous n'accordons pas suffisamment de valeur à nos points communs. La plupart d'entre nous tiennent véritablement à clore cet épisode, mais il convient d'en retenir la leçon que nous ne devons apprendre à mieux nous connaître.

J'ai tiré deux grands enseignements des 17 derniers mois: premièrement, je sais à quel point les préjugés et l'incompréhension sont des forces destructrices; deuxièmement, j'ai vu ce que les Canadiens pouvaient accomplir lorsqu'ils se serrent les coudes, lorsqu'ils renoncent à leur amertume et à leurs craintes.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Il se peut qu'un référendum attise ces craintes et cette amertume, qu'il pousse les Canadiens à se retrancher. Il se peut aussi qu'un référendum donne l'occasion à chaque Canadien de comprendre ce que chacun comprend dans cette Chambre, ce que tous nos dirigeants ont saisi à Charlottetown: pour sauver ce pays, il faut le garder entier.

Hier, le premier ministre a cité sir John A. MacDonald, pour qui le premier accord de Charlottetown était marqué au coin du compromis. Les Canadiens qui ne sont pas satisfaits du récent accord de Charlottetown peuvent s'interroger sur l'entente qui a donné naissance à notre pays. À cette époque comme cette fois–ci, il y a eu compromis, mais des compromis reposant sur des décisions courageuses, rationnelles et souvent trop longtemps attendues.

[*Français*]

Nous avons forgé un nouveau partenariat entre Canadiens autochtones et non autochtones, bouclant ainsi le cercle de la Confédération, de sorte qu'il soit possible de consacrer les énergies de nos peuples autochtones à leur mieux–être et à celui du Canada.

Nous avons adopté le concept de la société distincte du Québec et avons donné à cette province les outils dont elle a besoin pour se sentir à l'aise au Canada, pour toujours.

Nous avons convenu d'enrichir la démocratie canadienne, de réformer cette Chambre afin qu'elle reflète plus équitablement la volonté du peuple; de créer un sénat nouveau, un sénat capable de faire participer pleinement les régions à nos décisions nationales, un sénat élu, égal et nanti de vrais pouvoirs. Nous avons convenu de faire en sorte que les deux Chambres du Parlement appliquent le principe que M. Clyde Wells appelle «le principe de la troisième égalité», l'égalité qui unit nos groupes de cultures française et anglaise.

Nous avons renouvelé le partenariat de notre fédération. Nous nous sommes entendus à propos d'une répartition plus logique et plus réaliste des compétences, ayant reconnu qu'Ottawa n'a pas toujours droit au dernier mot. Nous avons trouvé des moyens de mettre un terme à l'abus corrosif du pouvoir fédéral de dépenser. Nous avons choisi ensemble de renforcer notre engagement collectif face aux programmes qui définissent l'essence même du Canada—la péréquation, par exemple, et le développement régional.

• (1600)

Enfin, nous avons adopté ensemble un énoncé commun et universel des valeurs qui nous démarquent, des valeurs de notre Canada: la nature de notre démocratie, la prépondérance du droit, la reconnaissance de la société distincte du Québec, les droits des peuples autochtones, la dualité linguistique et l'égalité des races, des personnes, des sexes et des provinces.

[*Traduction*]

Jamais nous n'avons réussi à nous accorder sur un tel ensemble de réformes, des réformes qui, loin d'être mineures, sont fondamentales.

Tout au long de nos interminables discussions, nous avions pris l'habitude de comparer les résultats des délibérations du comité Beaudoin–Dobbie, l'accord du 7 juillet et celui du 28 août. En fait, ce qu'il faudrait plutôt comparer, c'est l'accord actuel et tous ceux qui l'ont précédé.

En 1990, les autochtones et d'autres groupes se sont sentis tenus à l'écart. En 1982, ce fut au tour du Québec. Aucune autre proposition constitutionnelle n'a touché le partage des pouvoirs. Par l'accord qui vient d'être conclu, nous donnons suite aux promesses du passé —à l'endroit des peuples autochtones, des provinces de l'Atlantique, de l'Ouest, du Nord, les promesses de l'aréna Paul–Sauvé. Et cet accord est véritablement canadien, unanime, le fruit d'une ronde Canada.

Évidemment, tous n'étaient pas d'accord, autour de la table, comme tous ne sont pas du même avis au Canada. Rien d'étonnant à cela, car le Canada, le plus grand pays au monde après la Russie, est un pays baigné par trois océans et dont les traditions représentent toutes les cultures du monde. Les différences nous définissent comme pays. Ce qui importe, c'est que nous savons vivre avec nos différences. Nous ne cherchons pas à les enrayer, ni à les rendre illégales. Nous les acceptons et même les embrassons.

C'est exactement ce que fait l'accord de Charlottetown. Il reflète l'égalité des provinces comme des individus, la place unique de nos cultures d'expression française et anglaise, les obligations que nous avons face à nos citoyens autochtones, l'engagement des Canadiens à comprendre que l'égalité passe non pas par l'uniformité, mais par le respect des aspirations et des réalités des autres.

La réussite du Canada et la réussite de Charlottetown, c'est d'avoir concilié des vues divergentes d'une manière juste, équitable et libre. Les résultats de cet accord sont désormais livrés au peuple canadien afin qu'il juge et qu'il en décide.

[*Français*]

Les détails de l'accord sont d'une grande importance, mais il faut également s'arrêter aux principes sous-jacents.

Monsieur le Président, la Constitution d'aujourd'hui relève largement d'une époque révolue, il y a plus d'un siècle, d'un Canada différent, un Canada très européen et de race blanche, un pays limité à la côte est, un pays où les indigènes étaient traités comme des sauvages ou des enfants.

Au moment de la dépression, puis des guerres mondiales, au fur et à mesure que grandissait notre pays et parce qu'on a succombé à la tentation d'abuser du pouvoir fédéral de dépenser, nous avons fini par concentrer le pouvoir au centre, sous l'emprise d'un gouvernement qui se méfiait des provinces.

Le Canada d'aujourd'hui est tout autre. Notre pays a évolué, comme doit évoluer notre Constitution. L'Accord de Charlottetown refait la Constitution à l'image du Canada tel qu'il est à présent.

L'on a renoncé au fédéralisme où domine Ottawa. L'on a renoncé à cette idée que la force des régions s'exerce au détriment de celle d'Ottawa. Nous voulons instaurer une nouvelle alliance entre les provinces, le gouvernement national et les peuples autochtones, une nouvelle alliance, aussi, entre Canadiens, un pays où la force des régions fait la force de l'ensemble.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, il faut juger cet accord d'après son contenu, pas d'après ce qu'on en dit. Il n'est pas rédigé en code, et les Canadiens ont le devoir de le lire pour en juger par eux-mêmes. Tous auront la posibilité de le lire.

Les Canadiens devront évaluer cet accord pour ce qu'il est. Sachons écarter du débat les menaces, les craintes et les fausses options. Il ne s'agit pas d'une épreuve de loyauté. Il faut décider en fonction de l'accord lui-même, pas des circonstances. À mon avis, la question à poser est la suivante: Cet accord nous fait-il progresser comme pays? Certains députés et beaucoup de Canadiens voyaient d'autres approches. J'aurais moi-même fait plusieurs choses différemment, si j'avais agis seul. Mais je n'étais pas seul, personne ne l'était. Aucun Canadien n'est seul de nos jours.

Notre objectif était de nous entendre et de nous rapprocher, d'où nécessité de faire des compromis. Chacun a fait certaines concessions pour arriver à une entente et à un résultat meilleur. En réalité, ce qui donne toute sa valeur à cet accord, c'est qu'il n'est pas l'oeuvre d'une seule personne ni le fruit d'une seule ligne de pensée. Il est né de besoins différents, de vues différentes, de priorités différentes, bref, d'une entente au sein d'une communauté. Cela n'a rien de nouveau, car si les Pères de la Confédération avaient tenu absolument à la perfection ou à quelque programme décidé d'avance, il n'y aurait pas eu de Confédération et pas de Canada.

Mais ce n'est pas ce qui s'est produit, ni à cette époque, ni depuis lors. Nous continuons à nous distinguer par notre esprit de compromis. Nous avons réussi mieux qu'ailleurs à concilier nos différences et à trouver l'équilibre entre des intérêts divergents afin de progresser non pas vers une utopie, mais vers une situation meilleure. Un Sénat renouvelé apportera à notre centre de décision national la démocratie, le respect de la diversité et l'influence des régions éloignées. Il sera nanti de pouvoirs véritables —celui de rejeter la nomination du gouverneur de la Banque du Canada, d'obliger les Communes à organiser des séances mixtes et celui de présenter ses propres projets de lois. C'est une amélioration sensible.

L'entente à propos de l'autonomie des peuples autochtones permettra de commencer à redresser les torts du passé et de redonner à nos citoyens autochtones leur dignité, afin qu'ils puissent s'épanouir dans ce pays que nous partageons. C'est une amélioration sensible.

Le respect de la nature du Québec ainsi que le fait de confirmer la société distincte et de respecter ce qui la rend différente sont autant de valeurs qui nous aideront à écarter tout doute à propos de la volonté du Québec de participer au Canada et la volonté du Canada de garder le Québec. C'est une amélioration sensible.

L'adoption de cet accord nous permettrait de clore le dossier constitutionnel, de n'y plus consacrer nos manchettes et de mettre tout cela de côté. Ce serait une amélioration sensible.

Voilà déjà trop longtemps que nous parlons de ces choses. Il est temps de régler nos problèmes avant qu'ils aient raison de nous. Je crois que l'accord produira ce résultat, avec justice. Il y a des Canadiens sérieux et raisonnés qui ont de graves préoccupations au sujet de cet accord. Dans notre démocratie, ils ont le droit de voter «non» s'ils pensent que cela est mieux pour le pays. Mais avant qu'ils ne le fassent, je les engage à songer sérieusement aux conséquences, car il s'agit bien de la décision la plus importante que les Canadiens auront à prendre collectivement à propos de leur avenir et de leur pays. Il faut se poser des questions sérieuses et y répondre.

Si l'accord est rejeté, y en aura-t-il un autre plus tard, un meilleur, une autre solution pour le Canada? L'expérience me dit que rien n'est impossible. N'oublions pas toutefois que 17 dirigeants politiques se sont attablés pendant des centaines d'heures, des dizaines de jours, après deux ans de consultations, de discussions et de délibérations. Nous avons examiné des centaines d'options, de modèles, de mesures, mais rien de meilleur que cet accord. Je crois que le choix à faire n'est pas entre un accord et un autre, mais entre l'accord et l'absence d'accord. Les Canadiens doivent réfléchir à cet aspect, car si rien ne change, quelles seront les conséquences de cette incertitude pour notre économie? Les peuples autochtones ne se sentiront-ils pas trahis? Comment arriverons-nous à aborder les autres questions importantes si le débat, le désordre et la désunion continuent?

Il y a d'autres aspects à considérer. Si le Québec se rallie à cet accord, mais pas le reste du Canada, que penseront les Québécois? Après tout, on leur avait promis une réforme en 1980, ils ont été écartés en 1982 et ils ont vu l'échec de 1990. Quelle serait leur réaction maintenant? Et si le contraire se produisait? Si le Canada disait «oui» et le Québec «non»? C'est à y penser. Qu'arriverait-il alors?

• (1610)

Cela fait 25 ans que nous parlons Constitution, que nous parlons pendant que les autres bâtissent, que nous revenons sur le passé et sur nos erreurs plutôt que d'envisager notre avenir tellement prometteur, que nous nous refermons sur nous-mêmes, choisissant de nous confronter plutôt que d'affronter le monde.

Il est temps d'en finir. Il est temps de choisir. Il est grand temps de réunir ce pays. Nous devons réussir ensemble, plus que jamais, non seulement dans le dossier constitutionnel, mais pour assurer notre avenir collectif, dans tous les domaines.

Si nous n'arrivons pas à nous accorder sur le Canada, comment pourrions-nous nous entendre sur autre chose? Et à quoi bon, sans accord sur notre pays? Et si nous arrivons enfin à nous accorder, que nous réserve le futur?

Comme en témoignera le premier ministre, je ne me suis pas exactement porté volontaire pour cette tâche. Mais personne n'a choisi de perpétuer une si longue introspection, marquée par tant de colère et d'incompréhension. Et pourtant, tout au long du processus, chacun d'entre nous a fini par apprendre à connaître davantage cet extraordinaire pays et à mieux l'apprécier.

[*Français*]

Très peu de gens ont été surpris lorsque les Nations Unies ont placé le Canada au premier rang des pays du monde. Il n'y a pas de quoi se reposer sur ses lauriers: nous avons nos problèmes, nos préjugés, nos injustices et nos inégalités. Le Canada n'est pas un pays parfait, mais c'est un pays fort réussi.

Une bonne partie de notre succès vient de notre aptitude à travailler ensemble. Notre économie est généralement plus robuste parce que notre pays est très grand. Nous exerçons une influence sur les marchés mondiaux parce que nous avons un pays qui est vaste, fort et très stable. Nos programmes sociaux et médicaux sont inspirés par une conscience sociale inexistante aux États-Unis, la marque d'un respect d'autrui que l'on ne trouve pas partout.

En dernière analyse, nous avons affaire non pas à une décision nationale, mais à un choix personnel au sujet de notre pays. Je suis un seul parmi de nombreux Canadiens. Je suis fier de mes propres racines et heureux d'avoir eu l'occasion de mieux connaître ma patrie. Je ne suis pas Québécois et personne ne sera surpris d'apprendre que le français n'est pas ma langue maternelle. Mais j'ai appris à connaître le Québec, autant que peut le faire un Albertain, et je suis convaincu que le fait de coexister avec le Québec au sein d'un grand pays est un avantage pour l'Alberta, tout comme la présence de l'Alberta aide à renforcer le Québec et le rendre meilleur.

Nous sommes tous frères et soeurs au Canada, pas jumeaux identiques, mais membres d'une grande famille qui devient de plus en plus généreuse et confiante. Je tiens à ce que nos enfants soient élevés dans cette grande famille. Nous en serons tous plus riches. Mais c'est une décision que doit prendre chaque Canadienne et chaque Canadien.

[*Traduction*]

J'ai entendu de bien belles choses au sujet de mon pays. En voici deux, en terminant.

En Nouvelle-Écosse, il y a une jeune fille venue des Pays-Bas il y a quatre ans. Andrea Eelman est étudiante au secondaire à Tatamagouche.

Elle a remporté un concours d'art oratoire en Nouvelle-Écosse cette année. Voici ce qu'elle a dit dans son discours:

> Avant même de venir ici, je savais que les Canadiens étaient ceux qui avaient libéré mon pays de l'oppression nazie. Pas les Britanniques, ni les Américains, mais les Canadiens. Les Canadiens.
>
> Le Canada, pour moi, c'était un pays d'où venaient des héros prêts à combattre non seulement pour leur propre pays, mais aussi pour d'autres. Si les Canadiens sont reconnus comme héros ailleurs dans le monde, n'est-il pas temps de les reconnaître comme tels ici même? Ne devrions-nous pas, à l'instar de ceux qui ont lutté pour libérer mon pays d'origine il y a si longtemps, lutter à présent pour sauver notre pays qui a besoin de nous?

L'autre observation nous vient de ma région, les contreforts des Rocheuses. Elle est du vieux sage autochtone Peter O'Chiese. C'est une prière qu'il a prononcée lors de ma première rencontre avec l'Assemblée des Premières nations. Il parlait des différences qui existent au Canada et de toutes les raisons que nous avons de ne pas nous accorder.

«Ces différences peuvent nous diviser et nous affaiblir, mais elles peuvent aussi nous unir et nous rendre plus forts. Sachons nous épauler les uns les autres», disait-il dans cette prière. Les peuples autochtones, la Chambre des communes et les dirigeants réunis à Charlottetown ont suivi ce conseil.

J'espère que les millions de Canadiens s'en inspireront lorsqu'ils devront décider, le 26 octobre, s'ils préfèrent s'épauler.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, lors de mon discours sur la Loi référendaire, en juin dernier, je disais au gouvernement: Si vous pouvez avoir une entente unanime, tant mieux; mais si vous ne pouvez pas l'obtenir, n'hésitez pas à soumettre à la population canadienne un projet de révision constitutionnelle à l'occasion d'un référendum pancanadien.

Je veux aujourd'hui, au nom de mon parti, féliciter le ministre ainsi que tous ceux et celles qui ont travaillé, depuis de nombreux mois, à la réalisation de cette entente unanime. Il est évident que c'est le fruit de beaucoup de travail, de beaucoup de compromis et de beaucoup d'abnégation dans certains milieux et dans certaines régions du pays.

La politique, c'est l'art du possible. Cette entente, c'est ce qui est possible aujourd'hui. Je pense que ceux et celles qui s'opposeront à cette entente auront le fardeau de prouver qu'ils pourraient, dans les circonstances, conclure une entente qui serait meilleure, une entente qui pourrait être tout aussi unanime et qui serait véritablement dans les intérêts du Canada tout entier. Or, il est bien important de constater que, dans une fédération comme notre pays, il faut toujours penser à l'intérêt général et accepter que l'intérêt particulier, local ou régional puisse parfois en souffrir.

Cette entente, je le répète, est sans doute la meilleure possible dans les circonstances. Je veux assurer au ministre que nous, libéraux, dans l'intérêt du pays, sommes d'accord pour participer pleinement et activement dans le camp du oui au référendum qui aura lieu dans les prochains jours et dans les prochaines semaines.

• (1620)

Le chef de l'opposition réclame depuis le tout début que tout changement constitutionnel majeur soit soumis à l'approbation de la population par l'entremise d'un référendum. Je n'ai pas à rappeler à quel point le gouvernement n'était pas très confortable quant à cette question. Un de ses députés d'arrière-ban a même proposé un projet de loi privé référendaire, mais on a finalement compris et convenu que, s'il devait y avoir un référendum dans une province ou dans quelques provinces au pays, il était tout à fait normal que tous les Canadiens de toutes les provinces soient appelés à se prononcer sur cette entente de renouvellement constitutionnel. C'est donc pour nous, libéraux, une très grande satisfaction, et pour notre chef, la réalisation d'un objectif très important, car nous sommes convaincus que dorénavant, plus jamais notre Constitution ne pourra être amendée sans que toute la population soit appelée à ratifier un tel changement constitutionnel.

C'est certainement un beau jour que celui où tous les citoyens seront invités à se prononcer par voie démocratique sur leur avenir politique et constitutionnel.

Je dis aux Canadiens qui auront à se prononcer le 26 octobre prochain: Ne pensez pas à votre petit intérêt propre, à votre petit intérêt personnel; pensez à celui de la collectivité et dites généreusement oui à ce renouvellement constitutionnel.

Quelqu'un a dit, je ne sais plus trop qui, que l'on juge une société à la façon dont elle traite ses minorités.

Pour moi, l'entente constitutionnelle proposée illustre d'une façon éclatante l'extraordinaire esprit de compassion, de compréhension et de tolérance de la société canadienne car, il faut bien le reconnaître, les grands vainqueurs, les grands bénéficiaires de cette dernière ronde de négociations constitutionnelles, ce sont les minorités de notre pays. Parlons d'abord des Premières nations.

Cette entente propose de modifier la Constitution de façon à reconnaître que les peuples autochtones du Canada possèdent le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale au sein du Canada. Ce qui est tout à l'honneur de ceux qui ont négocié cette entente, c'est que la reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale doit être interprétée à la lumière de la reconnaissance des gouvernements autochtones en tant qu'un des trois ordres de gouvernement du Canada. Ceci ne s'est pas fait sans appréhension ni sans hésitation chez plusieurs.

[*Traduction*]

Je suis toutefois très fier de dire que nous, les libéraux, n'avons jamais hésité; nous avons pris fermement position et préconisé dès le début la reconnaissance du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Cette réalisation est un important progrès. Aux yeux du monde et dans l'histoire, le Canada sera, grâce à cette mesure, reconnu comme un pays privilégiant la tolérance et le respect. C'est un nouveau départ qui contribuera à enrayer le cycle de la pauvreté et la dépendance des autochtones.

J'irais même jusqu'à dire que, ne serait-ce que pour cela, l'entente devrait être acceptée. S'il faut tenir un référendum et le gagner pour assurer cette percée historique, faisons-le.

Au nom du Parti libéral du Canada, je félicite Ovide Mercredi, Rosemarie Kuptana, Yvon Dumont et Ron George du travail exceptionnel qu'ils ont effectué pour leurs peuples respectifs.

[*Français*]

Ce n'est pas l'effet du hasard qui a rendu notre parti si réceptif et si ouvert aux aspirations légitimes des autochtones. Je dois rendre hommage aujourd'hui aux sénateurs Len Marchand et Charlie Watt qui, depuis longtemps, défendent les intérêts des Premières nations. Je veux aussi souligner la contribution exceptionnelle des députés de Western Arctic et de Nunatsiaq aux présents débats constitutionnels. Ces valeureux membres de notre parti ont su nous inspirer, nous influencer et nous amener à adopter ce que je qualifierais d'une politique visionnaire dans nos futurs rapports avec les Premières nations. Je dois dire que j'ai été particulièrement impressionné par le travail inlassable, je dirais même colossal, de la députée de Western Arctic, qui a travaillé remarquablement en faveur des siens. J'ai siégé avec elle sur le Comité Charest, et ensuite sur le Comité Beaudoin-Dobbie. Je n'oublierai jamais sa détermination farouche à obtenir gain de cause pour les peuples autochtones. Son influence au sein de notre parti a été telle que je n'hésite pas à dire que nous sommes aujourd'hui, de toutes les formations politiques, la mieux préparée à traiter avec les Premières nations, d'égal à égal, pour la mise en oeuvre du processus de négociation qui découle de cette entente. Je dis aux Premières nations qu'un futur gouvernement libéral, dirigé par le premier ministre Jean Chrétien et secondé par la députée de Western Arctic s'occupera de

terminer ce qui vient d'être commencé en faveur des autochtones.

[*Traduction*]

Nous, les libéraux, nous réjouissons aussi de la nouvelle clause Canada qui reconnaîtra que les Canadiens sont attachés à l'égalité raciale et ethnique dans une société qui comprend des citoyens d'origines multiples dont la contribution à l'édification d'un Canada fort reflète sa diversité culturelle et raciale.

[*Français*]

Au cours des ans, le Canada s'est profondément transformé. C'est aujourd'hui beaucoup plus que les descendants des colons français et britanniques. Cet apport de nouveaux Canadiens venus de tous les coins du monde a enrichi notre société. Il convenait de le reconnaître dans notre Constitution, et c'est une façon non équivoque de leur dire que ce pays est aussi le leur, tout en leur garantissant respect et équité. Ma collègue de Mississauga-Est, qui a siégé avec nous au Comité parlementaire Beaudoin-Dobbie, tenait beaucoup à cette clause, et je suis sûr qu'elle en est très heureuse aujourd'hui.

Je voudrais maintenant brièvement parler des garanties données aux communautés minoritaires de langues officielles par cet accord. Pour nous, libéraux, toute réforme constitutionnelle n'aurait pas été acceptable si l'oubli de Meech envers ces gens n'avait pas été corrigé dans cette présente ronde constitutionnelle.

Nous nous réjouissons donc que la clause Canada stipulera également que l'interprétation de la Constitution doit tenir compte de l'attachement des Canadiens et de leurs gouvernements—je le répète, de leurs gouvernements, car c'est très important—à préserver la vitalité et l'épanouissement des communautés minoritaires francophones et anglophones dans l'ensemble du Canada.

• (1630)

Il convient ici de féliciter les représentants des associations des francophones hors Québec pour leur acharnement à présenter leur point de vue, et je dirais même—le ministre en sait quelque chose—à leur insistance à se faire inviter à ces négociations constitutionnelles, même si, en certains milieux, on aurait préféré les oublier.

Ils avaient, au sein de notre parti, des alliés naturels. Je suis très heureux de mentionner en particulier mes collègues d'Ottawa—Vanier, de Saint-Boniface et de Notre-Dame-de-Grâce qui ont joué un rôle de premier plan pour convaincre le gouvernement du Canada et plusieurs gouvernements provinciaux de la nécessité de cette clause.

Je dis: Bravo, mission accomplie. Le texte légal, il est maintenant là. Il est à espérer que les gouvernements n'hésiteront plus, non seulement à protéger, mais aussi à promouvoir les minorités de langues officielles.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier, au nom du Parti libéral du Canada, six conseillers juridiques et politiques qui nous ont guidés et qui nous ont aidés dans nos démarches et dans nos discussions au cours des dernières semaines et des derniers mois, enfin au cours de toutes ces longues délibérations qui ont amené l'entente constitutionnelle que nous avons aujourd'hui. Je veux en particulier mentionner MM. Michel Bastarache, Eddie Goldenberg, Éric Maldoff, Guy Pratte et Bryan Williams, ainsi que M^me^ Sheila Purdey.

Enfin, j'aimerais consacrer le reste de mon intervention à la place du Québec dans le Canada. Pour moi, la place du Québec est au coeur d'une fédération canadienne moderne et renouvelée. Il est certain que nous, Québécois d'expression française, avons des raisons bien légitimes de nous préoccuper de notre sécurité culturelle dans un continent peuplé de 300 millions d'anglophones.

La question est de savoir si notre langue, notre culture et nos traditions seront mieux protégées dans un Québec indépendant ou en demeurant des membres à part entière de la fédération canadienne. Je dis à ceux qui veulent l'indépendance du Québec: 125 ans d'histoire canadienne n'ont certainement pas émasculé notre langue, notre culture et nos traditions; et quoi qu'en pensent les gens de la Saint-Jean-Baptiste, nos institutions culturelles n'ont jamais été aussi fortes et aussi dynamiques au Québec, et les nouveaux Québécois n'ont jamais été aussi bien intégrés à la majorité francophone au Québec.

Lorsqu'un professeur de linguistique à l'Université du Québec à Chicoutimi tente de faire croire à la population du Québec que le français est en train de disparaître à Montréal, c'est de la malhonnêteté crasse; c'est tout simplement faire injure à tous ces Italiens, Grecs et Haïtiens qui se sentent profondément québécois et à tous ces autres qui vivent dans la région de Montréal et qui se sont intégrées à la communauté francophone majoritaire

et qui n'ont cesse de ces querelles linguistiques absolument stériles et néfastes à l'économie et à la prospérité du Québec.

Conscients de former une collectivité distincte, les Québécois et les Québécoises ont toujours, à leur façon, exprimé le besoin d'être maîtres de leur destinée. Ce n'est pas sans raison que les premiers ministres du Québec ont utilisé toute une série de slogans au cours des années pour exprimer cette petite différence, cette profonde différence qui est la nôtre, Québécois. De l'autonomie provinciale de Duplessis au «Maîtres chez nous» de Jean Lesage, en passant par l'égalité ou l'indépendance de Daniel Johnson, partout et toujours, au cours des années, les Québécois ont voulu s'assurer qu'ils pourraient avoir un contrôle approprié de leur propre destinée.

Par conséquent, ce n'est pas sans raison que le gouvernement du Québec jouit auprès de sa population d'une importance que l'on ne retrouve pas auprès des populations des autres provinces canadiennes. Pour le Québécois, son gouvernement à Québec est plus important que son gouvernement à Ottawa, alors que c'est généralement l'inverse ailleurs au pays. Mais que ceci soit une réalité ne veut pas dire que, pour autant, il faut abolir le gouvernement fédéral. C'est malheureusement ce que certains voudraient faire. Cette préférence a amené certains Québécois à vouloir faire disparaître le gouvernement fédéral. Je le dis catégoriquement: c'est une erreur grave car, s'il est très important que l'Assemblée nationale ait tous les pouvoirs pour la défense et la promotion de la société québécoise distincte, il est tout aussi essentiel que les Québécois et les Québécoises puissent se tourner également vers le Parlement du Canada pour assurer la défense et la promotion de leurs intérêts.

Il est donc évident que ce nouvel accord ne peut pas être acceptable à ceux qui ne croient plus dans le Canada. Mais pour tous ceux et celles qui pensent que les Québécois et les Québécoises doivent continuer à être associés à part entière au Canada, ce nouvel accord constitutionnel est fort valable et constitue, je le dis catégoriquement, une réponse adéquate aux recommandations de la Commission Bélanger-Campeau.

J'ai eu l'honneur, à l'invitation du premier ministre Bourassa, de siéger de novembre 1990 à mars 1991 à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Cette commission extraordinaire, après avoir tenu des audiences publiques dans toutes les régions du Québec, a publié un rapport qui a déclenché le processus de révision constitutionnelle dans lequel nous sommes présentement engagés. Il convient donc que nous nous demandions: Ce que nous proposons maintenant respecte-t-il bien les recommandations de la Commission? Ma réponse, c'est oui. Il y a de nos amis qui, à Québec, vont peut-être vouloir y voir une différente interprétation. Alors, je vais être assez précis. À la page 52 du rapport, on disait:

> Pour briser l'impasse et redéfinir son statut politique et constitutionnel, le Québec ne peut emprunter que deux voies. Dans une première voie, le Québec tenterait d'obtenir qu'une redéfinition de son statut soit acceptée dans le cadre constitutionnel de la fédération canadienne. Cette voie suppose que son intégration au système politique canadien soit maintenue, mais profondément réaménagée. Une seconde voie de solution consisterait pour le Québec à se retirer du cadre constitutionnel de la fédération canadienne, avec ou sans l'accord des autres parties du Canada, en vue d'accéder à la pleine souveraineté politique et de devenir un État indépendant de l'état canadien.

Or, je rappelle à MM. Parizeau, Larose et compagnie qu'ils ont signé ce rapport, convaincus qu'ils étaient à l'époque qu'il n'y aurait pas d'entente.

• (1640)

Mais, il y en a une entente de renouvellement du fédéralisme canadien et c'est bel et bien une des deux voies préconisées par le Rapport Bélanger-Campeau.

Dans un premier temps, la bande à Gérald a accusé le gouvernement Bourassa et les ex-membres fédéralistes de la Commission de ne pas respecter les conclusions du Rapport Bélanger-Campeau et de trahir leur signature. M. Ghislain Dufour, président du Conseil du patronat du Québec a émis un communiqué à ce sujet, et je le cite:

> Une telle accusation n'est pas digne de nos collègues. Outre le fait que le rapport de la Commission laisse sur la table les deux options en débat dans le dossier constitutionnel au Québec, soit le fédéralisme renouvelé et la souveraineté, ceux-ci savent en effet très bien qu'entre autres les quatre gens d'affaires membres de la Commission—en plus de M. Dufour—soit M. Marcel Beaudry, M. Charles-Albert Poissant et M^me^ Cheryl Campbell Steer, ont toujours rejeté la demande souveraniste voulant qu'un éventuel référendum ne porte que sur la souveraineté. Ils ont toujours affirmé au contraire qu'ils ne signeraient le rapport de la Commission Bélanger-Campeau que si un éventuel référendum pouvait porter autant sur les offres fédérales que sur la souveraineté, en l'absence de telles offres.

Et j'invite ceux qui pourraient avoir des doutes à vérifier les journaux des 21 et 22 mars 1992 qui font largement état de ces positions.

Je termine la citation de M. Dufour en disant:

> Il faut donc être de mauvaise foi ou souffrir collectivement de la maladie d'Alzheimer, pour venir affirmer, comme le font actuellement certains ex-commissaires souverainistes, que nous avons renié nos signatures. Une telle attitude augure mal de la qualité du débat qui nous attend au cours des prochaines semaines. Au lieu de se concentrer sur le fond même de la question en débat, à savoir l'offre constitutionnelle et sa valeur, on recourt à des mesures de diversion mal fondées et mensongères. Un tel procédé ne peut qu'entacher la crédibibilité même de ceux qui véhiculent de tels mensonges.

Or, je dis que s'il était souhaitable, comme le proposait la Commission Bélanger–Campeau, que la population du Québec s'exprime sur la question de son avenir politique et constitutionnel par le biais d'une consultation démocratique formelle, ce voeu est tout aussi valable pour la première voie que pour la deuxième. Je sais, bien sûr, que les tenants de l'indépendance du Québec auraient voulu un référendum sur la souveraineté totale et entière du Québec. Mais alors, ils auraient mieux fait de ne pas signer le rapport de la Commission Bélanger–Campeau qui, dans ses conclusions à la page 81, dit, et je cite: «Dans la redéfinition de son statut, deux voies seulement s'offrent au Québec: d'une part, une nouvelle et ultime tentative de redéfinir son statut au sein du régime fédéral et, d'autre part, l'accession à la souveraineté. Les uns sont d'avis que la première voie doit être empruntée d'abord et, en cas d'échec, que le Québec devrait s'engager dans le seconde pour accéder à la souveraineté. Les autres préfèrent mettre en oeuvre la seconde voie dès à présent. Ainsi, en cas d'échec d'une dernière tentative de renouvellement du fédéralisme, il ne reste plus qu'une seule voie: celle de la souveraineté.»

Eh bien voilà, la tentative de renouvellement du fédéralisme, n'en déplaise à nos amis séparatistes, a été fructueuse, et la souveraineté, en autant que je suis concerné, a pu être reportée aux calendes grecques, car l'entente constitutionelle respecte pour l'essentiel les changements constitutionnels requis tel qu'énoncés aux pages 54 et 55 du Rapport de la Commission Bélanger–Campeau.

Ceux qui siégeaient à la Commission Bélanger–Campeau, je n'ai pas à vous le rappeler, étaient profondément influencés par les circonstances de l'époque: le rejet au Québec de l'Accord du lac Meech, cette espèce de température échauffée chez la population qui avait amené le Parti québécois à déclarer tout net qu'il n'y avait plus rien à faire dans le Canada, que les anglophones et les autres du reste du Canada ne les comprendraient jamais, et le Parti libéral du Québec qui, conscient de ne pas vouloir se retrouver dans une situation impossible, avait décidé, par la voix de son parti, par la commission politique de son parti, de mettre la dragée assez haute dans l'ordre des demandes de révision constitutionnelle. C'est dans ce contexte que les membres de la Commission Bélanger–Campeau ont rédigé ce qu'ils pensaient être les éléments qui pourraient amener un renouvellement constitutionnel. Je vous le répète, ce document a été signé par nos amis du Parti québécois et par ceux et celles qui veulent la souveraineté du Québec. Donc, quand je vous lirai certains paragraphes de ce rapport, vous comprendrez que les demandes sont assez importantes dans le contexte où elles ont été rédigées.

Voilà ce que l'on dit à la page 54. Ces changements de divers ordres ont en commun certains éléments particuliers, entre autres, premièrement:

> La nécessité d'instaurer entre le Québec et les autres parties du Canada une nouvelle relation fondée sur la reconnaissance et le respect de l'identité des Québécoises et des Québécois et de leur droit à la différence;

Voilà la première demande. C'est la reconnaissance du caractère distinct du Québec et l'inscription, dans le premier article de cette nouvelle Constitution, d'une clause de la société distincte, ainsi que du rôle de la législature et du gouvernement du Québec de protéger et de promouvoir la société distincte. Voilà le premier point rencontré, à mon avis, très correctement par cette entente.

Voici le deuxième point:

> Un partage des compétences et responsabilités qui garantisse au Québec une autorité exclusive à l'égard des matières et secteurs qui font déjà partie de ses champs de compétence exclusive, ce qui implique, entre autres, l'abolition dans ces secteurs du pouvoir fédéral de dépenser et l'élimination des chevauchements d'interventions;

C'est l'item 25 de la nouvelle entente qui couvre cet aspect. Le pouvoir fédéral de dépenser dans ces champs de compétence provinciale exclusive est maintenant limité, circonscrit et encadré. Il n'est pas aboli, comme on l'aurait voulu ici. Il est impossible d'abolir le pouvoir de dépenser du gouvernement canadien. On peut rêver en couleurs, mais il n'y a pas un seul gouvernement sur la terre qui va abdiquer son pouvoir de dépenser. Il a le pouvoir de taxer; il doit donc aussi avoir le pouvoir de dépenser. Par contre, cette entente répond, à mon avis, d'une façon exemplaire à ce que l'on recherchait, c'est-à-dire de s'assurer que, dans des domaines qui sont de juridiction provinciale exclusive, le gouvernement du Canada ne pourra plus dépenser sans en avoir parlé, s'être entendu et avoir décidé de suivre les priorités provinciales.

Quand je dis que ce document maintenant limite, circonscrit et encadre, j'ajoute que ce nouvel encadrement devra contribuer—et c'est indiqué également à l'item 25—devra contribuer, dis-je, à réduire les chevauchements et le double emploi et à respecter les priorités provinciales.

• (1650)

Troisième demande: l'attribution au Québec, à titre exclusif, de compétences et responsabilités liées à son développement social, économique et culturel, ainsi qu'au domaine de la langue. Ce sont les items 27, 28, 29, 36 et 37 de la nouvelle entente qui répondent à ces revendications. Évidemment, certains diront que ce n'est pas suffisant. Certains diront que cette entente ne répond pas en tous points aux aspirations soumises ici dans le Rapport Bélanger–Campeau. Mais personnellement,

après avoir étudié ce document, je pense que les gains faits par le premier ministre du Québec dans cette entente sont des gains substantiels. Entre nous, je fais plus confiance à Robert Bourassa qu'à Léon Dion.

Un autre point: le transfert des ressources fiscales et financières afférentes aux compétences et responsabilités exercées par le Québec. Ce sont les items 25, 26 et 28 en particulier de la nouvelle entente qui garantissent les transferts de fonds prévus ou la juste compensation, selon le cas.

Autre demande: la préservation d'une représentation du Québec au sein d'institutions communes qui reflète pleinement sa situation particulière au Canada. L'item 21 de la nouvelle entente donne au Québec la garantie de ne jamais avoir moins de 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes. C'est un gain exceptionnel, extraordinaire dans les circonstances, qui démontre une générosité remarquable des autres partenaires canadiens, une reconnaissance de cette différence qui existe au Québec.

Mais ce n'est pas tout. L'item 18 de la nouvelle entente précise que la Cour suprême se compose de neuf juges dont trois doivent avoir été reçus au Barreau du Québec, garantie constitutionnelle qui ne pourra pas être changée dorénavant sans le consentement du Québec qui, bien sûr, ne le donnera jamais.

Troisièmement, l'item 14 de la nouvelle entente donne aux sénateurs francophones un veto absolu sur tout projet de loi qui touche de façon importante à la langue ou à la culture française : une autre victoire exceptionnelle pour cette réalité francophone qui est, à mon avis, une des grandes réalités de notre pays. Certains péquistes n'aiment pas le fait qu'il pourrait y avoir des sénateurs francophones d'autres provinces. Mais allons donc! Voici un pays où nous nous battons pour garder notre langue, notre culture et nos traditions, et on voudrait nier que des citoyens qui habitent des provinces autres que le Québec puissent aussi parler français, avoir une langue, une culture et des traditions semblables aux nôtres? Mais c'est de la petitesse épouvantable et inacceptable!

Autre point: la garantie que le consentement du Québec soit requis à l'égard de toute modification constitutionnelle. Certains ont proposé que, dans tous les cas applicables, le Québec dispose du droit de se soustraire à un transfert de compétence vers le palier fédéral, avec juste compensation. Un tel droit de retrait avec compensation se substituerait dans ces cas au droit de veto.

Eh bien, voilà: les items 57, 58 et 59 de la nouvelle entente répondent à ces deux demandes d'une façon plus que satisfaisante, compte tenu qu'il faut ici l'unanimité pour faire un changement constitutionnel. On pourrait dire que le Québec voulait avoir un veto absolu sur tout changement constitutionnel. Est-ce que c'était si important que cela? Je pense même que M. Lévesque à l'époque disait: «Ce qui est important, c'est un veto sur les institutions et surtout un veto qui nous permet de retirer une compensation monétaire dans le cas où certaines provinces voudraient donner leur pouvoir à Ottawa et où nous, le Québec, on ne voudrait pas le donner.»

Alors, voilà réalisés en substance les éléments proposés par la Commission Bélanger-Campeau, peut-être la Commission la moins portée vers le fédéralisme canadien, pour un renouvellement du fédéralisme. Je dis que ce rapport, tel qu'il nous est présenté, répond d'une façon exemplaire et admirable à ce que l'on avait mis comme étant une barre très, très élevée et ce que, entre nous, on ne pensait jamais que le reste du Canada serait prêt à accepter pour les Québécois.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Il est évident que ceux qui veulent rapatrier au Québec le pouvoir exclusif de faire des lois, de percevoir des impôts et d'établir des relations internationales ne peuvent convenablement accepter cette entente. C'est évident. Aucune entente de renouvellement du fédéralisme canadien ne leur sera jamais acceptable. Donc, leur jugement sur la valeur de cette entente ne peut pas être objectif. C'est tellement vrai que Gérald Larose, le soir même de l'entente constitutionnelle, alors que l'on n'en connaissait même pas les détails et que le premier ministre et les autres premiers ministres n'étaient pas encore tous sortis de la salle de conférence, M. Larose, péremptoirement à la télévision de Montréal, disait que cette entente ne coïncidait absolument pas avec les aspirations du Québec.

Une voix: Il ne l'avait pas vue!

M. Ouellet: Il ne l'avait pas vue. Il ne savait pas de quoi il parlait, mais déjà il disait que ce n'était pas bon pour le Québec.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: À mes amis libéraux du Québec qui peuvent encore avoir à l'esprit le Rapport Allaire et penser que le Rapport Allaire pourrait être acceptable, je dis: Les meilleurs intérêts du Québec passent par une étroite collaboration avec le reste du Canada.

Or, pour que cette association soit la plus économiquement profitable au Québec, il est souhaitable que cette association soit aussi politique. Par conséquent, la logique veut que, si le Québec souhaite jouer un rôle de décideur au sein de cette association politique, il faut que ses représentants puissent y exercer des pouvoirs réels. En rapatriant trop de compétences à Québec, comme certains l'auraient souhaité, le député du Québec à Ottawa perd sa légitimité, son influence et son efficacité à défendre les intérêts du Québec au niveau national.

Cette entente, prenons-la pour ce qu'elle est. Elle ne donne pas beaucoup plus de pouvoirs à Québec, mais ce qu'elle fait, c'est très important. Elle renforce la représentation des Québécois sur la scène fédérale. Elle renforce aussi le rôle du gouvernement et de l'Assemblée

nationale du Québec dans des domaines cruciaux pour la préservation du caractère distinct du Québec. Ceci est indéniable. C'est une réalité incontournable et j'invite donc tous les bien pensants, tous les concitoyens du Québec à dire oui à cette entente le 26 octobre prochain.

Des voix: Bravo!

• (1700)

M. Ouellet: Je terminerai mes remarques, en faisant deux mises en garde. Je suis très heureux que nos nouveaux partenaires, le premier ministre et le ministre responsable, soient ici pour m'écouter, parce que je dois leur dire qu'il y a deux dangers qui nous guettent. Le premier a trait aux textes légaux. Nous, Libéraux, appuyons cette entente en nous basant sur Le rapport de consensus sur la Constitution du 28 août 1992, que l'on décrit ici comme texte définitif. Il est très important que les textes légaux respectent ce texte définitif afin d'être assurés que personne, à un moment donné, n'ait l'impression d'avoir été dupé ou d'avoir été trahi.

Je comprends qu'il est très difficile de demander à la population de bien comprendre et de bien digérer les textes légaux. En réalité, le gouvernement du Canada n'a pas fini son travail; nous n'avons pas encore les textes légaux. C'est une lacune importante. Ce n'est pas une lacune absolument insurmontable, mais c'est une lacune importante. Au fond, le gouvernement demande un acte de foi à beaucoup de monde. C'est un risque qu'il prend et il devra prendre garde de ne pas laisser les supporteurs de cette entente l'interpréter à leur guise et de façon différente. Il pourrait arriver à un moment donné, si nous n'avons pas de textes légaux et que l'on se fie à ce texte, que certains supporteurs du oui interprètent ces textes d'une façon au Québec et d'une autre dans d'autres parties du pays, ou d'une façon dans l'Ouest canadien et d'une autre en Ontario.

Ceci est un danger qui nous guette. On n'a qu'à se rappeler comment les interprétations différentes données à l'Entente du lac Meech ont créé des problèmes au fil des mois et des années. Notre parti et notre chef de l'époque, le député de Vancouver Quadra, avaient appuyé la démarche du gouvernement, comme l'avait fait le Nouveau Parti démocratique, à l'époque. Il est devenu, à un moment donné, excessivement difficile de savoir de quoi on parlait parce qu'au Québec, on donnait certaines interprétations aux textes et dans d'autres parties du pays, on donnait d'autres interprétations aux textes. Vous me direz que n'importe quel texte légal peut porter à interprétation, mais je veux simplement faire cette mise en garde pour nous assurer que nous sommes tous bien conscients de l'importance d'avoir un message cohérent et un message le plus rigoureux possible sur les termes mêmes de cette entente constitutionnelle, telle que rédigée dans le texte définitif du 28 août 1992.

La deuxième mise en garde a trait à l'approche non partisane qui a présidé à la conclusion de cette entente. Il faut que cela continue au cours du référendum. L'avenir du pays doit passer avant l'avenir politique d'un parti, d'un ministre, voire même d'un premier ministre. Cette entente n'aurait pu être réalisée par le gouvernement conservateur seul. Il le reconnaît d'ailleurs. Il a accepté—et il l'a mentionné généreusement à plusieurs reprises—la coopération exceptionnelle des deux principaux partis à la Chambre des communes, tant le Parti libéral du Canada que le Nouveau Parti démocratique. Cette entente n'aurait pas été possible sans l'apport important des premiers ministres libéraux provinciaux, des premiers ministres néo-démocrates des provinces, de même que des premiers ministres conservateurs.

C'est donc une entente qui s'est faite par souci d'objectivité, de non-partisanerie et dans l'intérêt supérieur du pays, par delà les formations politiques.

Je dis tout cela parce que je connais bien le premier ministre. C'est un confrère de classe, un ami de longue date. Je connais ses instincts partisans, sa capacité de s'enflammer et de dépasser sa pensée parfois. Il est dans l'intérêt du pays que nous soyons, au cours de ce référendum, tous ensemble désireux de réussir à gagner ce référendum dans toutes les provinces avec la coopération des trois formations politiques. Il est impossible que le parti gouvernemental seul fasse gagner ce référendum. Mais avec l'appui franc et entier des Libéraux et du Nouveau Parti démocratique, c'est possible et c'est ce que nous devons réaliser dans les meilleurs intérêts du Canada. Sachons donc travailler et entreprendre cette campagne avec détermination, dans un esprit non partisan, dans un esprit de confiance et en pleine harmonie et nous réussirons à changer, d'une façon importante et singulière, l'Acte constitutionnel du Canada.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement invoque le Règlement.

[*Traduction*]

M. Edwards: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous constaterez que la Chambre donne son consentement unanime pour suspendre les Initiatives parlementaires le mercredi 9 septembre 1992 et le jeudi 10 septembre 1992, pour poursuivre les Initiatives ministérielles et pour maintenir l'ordre de priorité dans la liste des Initiatives parlementaires.

[*Français*]

M. Gagliano: Monsieur le Président, je voulais souligner que nous donnons notre consentement. Nous sommes d'accord pour qu'aujourd'hui et demain, l'heure réservée aux initiatives parlementaires soit reportée à une date ultérieure afin de nous permettre de continuer le débat sur la question référendaire.

M. Plamondon: Nous remercions le gouvernement et l'opposition de nous avoir consultés. Nous sommes d'accord avec le report de l'heure réservée aux députés.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, nous avons beaucoup parlé des questions constitutionnelles ces dernières années. Nous vivons actuellement l'un de ces rares moments au Parlement où nous pouvons mettre de côté tout esprit de parti et unir nos efforts pour le bien du pays.

Dès le départ, je voudrais dire très clairement à tous les députés à quel point j'ai apprécié le travail du ministre des Affaires constitutionnelles, qui est responsable du dossier constitutionnel depuis 17 ou 18 mois.

Je voudrais aussi féliciter mon collègue, le député de Papineau—Saint-Michel, pour le travail qu'il a fait au nom de son parti et signaler au premier ministre et à d'autres le travail accompli par le député de St. John's-Est au sein du comité Beaudoin-Dobbie, du comité Beaudoin-Edwards et du comité Charest, il y a quelques années.

Nous vivons cette semaine des moments particuliers dans l'histoire du Canada. En effet, ce sera seulement la troisième fois qu'il y aura un référendum national. La première fois, c'était en 1898, et la deuxième, en 1942. Le troisième référendum se tiendra le 26 octobre 1992.

Ce sera également la première fois dans l'histoire du pays que les Canadiens seront consultés au sujet de la Constitution. Je voudrais associer notre parti à ce référendum national. C'est la méthode qui convient pour consulter la population à ce propos. La Constitution appartient à la population, et non aux politiques, et la population devrait avoir son mot à dire sur les propositions que nous sommes sur le point d'approuver.

Je voudrais aussi associer notre parti à l'approbation de la question qui sera posée à la population du pays.

• (1710)

Il s'agit d'une question courte, concise, juste et équilibrée. Je ferai campagne en faveur du «oui», à l'instar des premiers ministres, des représentants des territoires, des dirigeants autochtones et des députés des deux autres partis de la Chambre.

L'entente n'est pas parfaite, mais elle est correcte. La seule façon d'en arriver à la perfection serait, je suppose, de se mettre devant un miroir et de négocier avec soi-même. Il y a sûrement des gens dans le pays ou à la Chambre qui voudraient modifier ce document. Pour le moment, c'est le meilleur document que nous ayons à proposer. Il rajeunit notre Constitution en donnant une nouvelle vision du fédéralisme qui, à mon avis, tient compte de ce que les Canadiens veulent trouver dans leur Constitution.

Cette Constitution est le résultat d'une série d'audiences publiques d'un comité parlementaire national, de six conférences qui ont été retransmises dans tout le pays, d'une consultation de la population autochtone et de consultations du comité dans presque toutes les provinces et les territoires.

L'entente que nous avons ici reflète bien notre pays. C'est l'histoire de l'édification de notre pays ainsi que le fruit de discussions, de négociations et de compromis pour en arriver à ce terrain d'entente qui nous unit en tant que peuple. C'est ce que l'on a pu faire de mieux. J'espère que le 26 octobre, tous les députés de la Chambre, à de rares exceptions près, feront le bon choix pour l'avenir du pays.

Cela veut-il dire que les gens n'ont pas le droit de ne pas souscrire au document ou de poser des questions sur son contenu? Il est important que les Canadiens aient la possibilité d'étudier le document, d'en discuter, de voir ce qu'il contient et de tenter de comprendre les raisons de certains échanges et de certains compromis réalisés dans l'intérêt de l'ensemble du Canada.

Je prendrai quelques minutes pour parler de sept ou huit des éléments les plus importants du document. L'élément nouveau le plus notable est le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale. Si la Constitution est modifiée sur la base de l'accord de Charlottetown, nous aurons la constitution la plus progressive du monde pour les peuples autochtones. En tant que Canadiens, nous pouvons en être fiers.

Nous devons féliciter les peuples autochtones, leurs dirigeants et les autochtones ordinaires d'être devenus de vrais pères et mères de la Confédération. Ils ont participé au processus. Ils sont entrés dans le cercle. Ils obtiendront justice, et nous pouvons tous en être fiers. L'autonomie gouvernementale se réalisera. Les langues et les cultures autochtones seront reconnues, comme on a reconnu que les peuples autochtones pouvaient eux-mêmes s'occuper de leurs affaires au sein du Canada.

[*Français*]

Deuxièmement, nous avons, dans ce document, une réconciliation avec la province de Québec. Je me souviens très bien de la soirée au Centre Paul-Sauvé il y a 12 ans, au mois de mai 1980, lors du référendum dans la province de Québec. Le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, y était. Il avait fait un engagement politique envers les Québécois et les Québécoises. Il avait dit qu'un non à la souveraineté-association était un oui à un fédéralisme renouvelé au Canada. Maintenant, 12 ans plus tard, nous avons un accord très positif pour la province de Québec. Nous y retrouvons les cinq conditions qui figuraient dans l'Accord du lac Meech: premièrement la société distincte, qui est importante pour la province de Québec; deuxièmement la Cour suprême du Canada, soit l'enchâssement, dans la Constitution, de la nomination de trois juges de droit civil qui viennent de la province de Québec, une chose tellement importante; troisièmement, l'accord sur l'immigration; quatrièmement, la limitation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral, une chose importante et une condition de l'Accord du lac Meech; et cinquièmement, le veto sur les institutions fédérales pour le Québec et pour chacune des autres provinces de notre fédération. Mais il ne s'agit pas seulement de l'Accord du lac Meech et des cinq demandes du Québec contenues dans cet accord, il y a aussi la garantie d'un minimum de 25 p. 100 de députés à la Chambre des communes pour la province de Québec, à l'avenir. C'est important pour une minorité dans notre pays, une minorité en Amérique du Nord.

Troisièmement et finalement, nous avons des choses sur le partage des pouvoirs. Ce n'est pas grand-chose pour certains Québécois, mais c'est un progrès. Nous avons obtenu des changements dans neuf champs. Il y aura maintenant plus de flexibilité pour le Québec, plus de pouvoirs pour le Québec, ainsi que pour les autres provinces canadiennes.

[*Traduction*]

De plus, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, il est proposé d'inclure dans la Constitution une disposition sur l'union sociale et économique prévoyant, comme objectif du Canada, un système de soins de santé. Les cinq principes de l'assurance-maladie devraient donc être inclus dans notre Constitution.

La mention de l'environnement dans la Constitution et dans la charte sociale est très importante. On a aussi prévu comme objectif de dispenser à chaque citoyen canadien non seulement un enseignement primaire, mais un enseignement secondaire et postsecondaire. La charte sociale ou disposition sur l'union économique et sociale contenue dans l'Accord de Charlottetown prévoit aussi comme objectif le droit des travailleurs à la négociation collective et le droit d'association.

Nous partageons aussi d'autres valeurs sociales, économiques et communautaires qui sont intrinsèques à notre union socio-économique, comme l'objectif du plein emploi et d'autres objectifs qui sont importants pour l'édification de notre pays.

Nous avons la clause Canada qui, pour la première fois, établira dans la Constitution une description de ce que nous sommes vraiment en tant que Canadiens. Elle mentionne la contribution valable de nos minorités. Je sais que certains d'entre nous voudraient qu'on soit plus ferme sur le chapitre de la protection des droits des minorités, et surtout des minorités visibles. C'est le NPD qui a fait ajouter ce point dans les conclusions du comité Beaudoin-Dobbie.

La clause Canada mentionne également les peuples autochtones, la société distincte, la diversité de notre pays, l'égalité entre les provinces et la dualité linguistique. Ce sont les éléments qui nous définissent en tant que nation et qui aideront les tribunaux à interpréter la Constitution du Canada.

Comme je le disais en français il y a quelques minutes, nous avons fait des progrès sur la question du partage des pouvoirs. Pour ma part, je suis très satisfait du dénouement de la question du partage des pouvoirs. Je pense que notre pays bénéficiera maintenant d'une plus grande souplesse, les gouvernements provinciaux pouvant se charger d'un plus grand nombre de choses qui les concernent tandis que le gouvernement central d'Ottawa reste

fort pour les questions de portée nationale, qu'il s'agisse d'objectifs, de programmes ou de nos aspirations communes.

Le partage des pouvoirs confère plus de souplesse au pays. Il nous permet de reconnaître ce que nous sommes, un pays très diversifié. Nous avons des besoins et des intérêts différents, dans les diverses régions du Canada.

Ce n'est pas toujours possible, ni pertinent, ni même sage de concevoir à Ottawa un grand nombre de programmes qui soient mis en oeuvre à Kamsack, en Saskatchewan ou à Chicoutimi, au Québec, exactement comme à Toronto ou à Montréal. Nous devons tenir compte des différences qui existent dans notre pays.

Je pense que l'orientation actuelle du partage des pouvoirs permet une plus grande souplesse et favorise la diversité. C'est une reconnaissance de la nature de notre pays. C'est, à mon avis, un changement positif.

Le sixième des sept points que je veux mentionner concerne la réforme du Parlement: la Chambre des communes et le Sénat. Nous avons ici une solution différente de ce que certains d'entre nous auraient souhaité. Elle était recommandée dans le Rapport Beaudoin–Dobbie, mais je pense que celle que nous avons va être efficace et qu'elle sera bénéfique pour le pays.

Je peux appuyer un Sénat égal disposant des pouvoirs qui lui sont maintenant attribués. Je peux appuyer qu'on garantisse au Québec au moins 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes. Cela reflète son importance démographique.

Je dis aux personnes comme la députée de Beaver River que ce n'est pas seulement le Québec qui obtient une telle garantie de sièges à la Chambre des communes, mais l'Île-du-Prince-Édouard obtient au moins quatre sièges à la Chambre des communes en dépit du fait que, si on suivait le principe de la représentation d'après la population, cette province n'aurait droit qu'à un seul siège.

La même chose est vraie pour le Nouveau–Brunswick et la Nouvelle–Écosse à qui on garantit respectivement 10 sièges à la Chambre. Le Nouveau–Brunswick n'aurait pas dix sièges si nous appliquions strictement le principe de la représentation d'après la population. Les Territoires du Nord–Ouest n'auraient pas de siège. Le Yukon n'a environ que 28 000 habitants et les Territoires du Nord–Ouest n'a environ que 40 000 ou 45 000 habitants. On leur garantit une représentation à la Chambre des communes et cela fait partie des concessions qui sont avantageuses pour le Canada et permettent d'aboutir à un compromis national.

• (1720)

En même temps, on nous promet que nous aurons une formule pour la répartition des sièges qui favorisera une meilleure représentation d'après la population. Elle aidera la Colombie–Britannique dans l'avenir et l'Alberta qui continue à croître, ainsi que le Québec et l'Ontario. D'autre part, les petites provinces sont protégées.

Par exemple en Saskatchewan, qui est ma province, nous avons 3,8 p. 100 de la population du pays. Dans un vote en séance mixte de la Chambre des communes et du Sénat, avec six sénateurs et 14 députés, nous aurons 5 p. 100 des parlementaires pour 3,8 p. 100 de la population. Ce n'est pas mal pour une petite province.

[*Français*]

En dernier lieu, je voudrais dire quelques mots sur l'article 36 de notre Constitution sur les questions de péréquation et de développement régional. Avec l'Accord de Charlottetown, l'article 36 sera plus fort à l'avenir; il donnera plus de pouvoirs aux petites provinces, aux provinces qui ont des problèmes économiques. Je parle des quatre provinces atlantiques, du Manitoba et de la Saskatchewan. Avec l'appui de MM. Romanow et Filmon et des quatre premiers ministres des provinces atlantiques, il y a maintenant une proposition en vue d'augmenter la force des pouvoirs conférés à l'article 36 de notre Constitution sur la péréquation et le développement régional. C'est un moyen de partager les richesses de notre grand pays, le Canada.

[*Traduction*]

Donc, comme on peut le constater, l'accord conclu par les premiers ministres, les dirigeants autochtones et les représentants des territoires, et appuyé par les trois partis nationaux n'est pas un accord parfait. La perfection n'étant pas de ce monde, c'est le meilleur accord que nous puissions obtenir à ce moment-ci.

J'espère que les Canadiens qui liront l'accord comprendront les modifications proposées à la Constitution et donneront leur appui dans un référendum national.

Il nous faut régler cette question et nous attaquer aux graves problèmes sociaux et économiques qu'affronte notre pays aujourd'hui, qu'il s'agisse du libre-échange, de l'ALENA, de l'économie, des emplois, de la crise dans le secteur agricole et des impôts, pour n'en nommer que quelques-uns.

Si nous recevons l'approbation des Canadiens le 26 octobre, nous pourrons peut-être mettre cette question de côté et consacrer toute l'énergie, la sagesse et les ressources des Canadiens pour trouver des solutions aux problèmes sociaux et économiques qui hantent ce pays aujourd'hui.

Dans le cas contraire, que se passera-t-il? Devrons-nous encore consacrer des années à l'étude de la Constitution? Allons-nous faire d'autres consultations? Vivrons-nous la division du Canada? Le chaos? Les Canadiens peuvent-ils me dire quelle est l'autre possibilité?

Dans la province de Québec, il y a un mouvement dirigé par le Parti québécois et le Bloc québécois en vue de diviser le Canada. Nous leur opposons un «non» catégorique. Le Canada doit rester uni. Nous avons ici un document qui peut rassembler les Canadiens.

Au Parti réformiste, je dis espérer qu'au bout de deux ou trois semaines de réflexion, M. Manning abandonnera un peu de l'idéologie rigide en laquelle il croit, ce qui est son droit, et qu'il se rangera du bon côté, comme l'histoire nous le montrera. Qu'il se joigne à nous pour demander aux Canadiens de considérer de façon positive et favorable l'accord négocié à Charlottetown.

Comme le ministre l'a déclaré, il est temps de mettre de côté l'intolérance et les préjugés, d'abandonner la méfiance et d'écarter les divisions.

Au lieu de se demander ce qu'il y a dans l'accord pour la Saskatchewan, pour Terre-Neuve ou pour le Québec, ou encore pour soi, pour sa famille ou pour sa collectivité, il convient de voir ce que comporte l'accord pour le Canada. La question importante, c'est celle qui consiste à se demander ce qu'il y a dans l'accord pour le Canada.

Le temps est venu de tendre la main pour réparer les divisions et pour bâtir un pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est le temps d'agir.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je crois utile de rappeler que nous entrons maintenant, en vertu d'un ordre adopté plus tôt par la Chambre, dans cette période où tous les orateurs subséquents auront un temps limite de 15 minutes, sans période de questions et de commentaires. La parole est à l'honorable député de Lac-Saint-Jean.

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, d'abord, je voudrais être clair. Être clair, c'est dire que le débat qui commence portera sur l'entente de Charlottetown. Il faut immédiatement et d'emblée aborder le vif du sujet. La question est de savoir si cette entente est acceptable ou non. Pour cela, il faut commencer par débroussailler le terrain, c'est-à-dire abattre les paravents derrière lesquels le gouvernement et ses alliés tentent d'escamoter leur entente. Ce n'est pas sur l'entente qu'ils veulent faire porter la discussion. Ils veulent la faire porter sur une vision apocalyptique, une espèce d'alternative imposée aux Canadiens entre le chaos, comme on vient de le dire, et l'entente, et alors se ranger parmi les bien pensants, comme le disaient le député de Papineau—Saint-Michel et les autres. Nous refusons de nous laisser enfermer dans ce genre d'alternative.

En réalité, le débat ne portera pas sur la souveraineté. Ce ne sera pas le procès de la souveraineté. Nous aurions voulu que ce soit un débat sur la souveraineté, car nous savons bien que, tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas disposé de la question de la souveraineté au Québec, il n'y aura pas de décision pour ce pays. Ça passe par là. Tant qu'on ne l'aura pas fait, ce sera dans le décor et ce sera toujours au centre du paysage.

Nous avons toujours voulu que ce débat ait lieu. Ça fait deux ans que nous le crions à cor et à cri. Nous avons réussi à faire adopter une loi à Québec pour que le débat porte obligatoirement et légalement sur la souveraineté. Puisque les fédéralistes, puisque ce gouvernement, puisque ses alliés, puisque M. Bourassa ont décidé que le débat ne portera pas sur la souveraineté, on va poser une question sur l'entente. Eh bien, soit: répondons à la question, celle qui porte sur l'entente.

Deuxièmement, il faut faire un autre défrichage. La motivation des Canadiens et des Québécois face à cette question ne sera pas la fatigue; ce ne sera pas la lassitude. La motivation des Canadiens et des Québécois sera de décider: Est-ce que l'entente est bonne ou non pour l'avenir de mes enfants?

Monsieur le Président, c'est une drôle d'attitude que celle qui consiste à inviter les Québécois et les Canadiens à signer en se fermant les yeux. Là-dessus, je donne raison au gouvernement et à ses alliés. C'est en effet uniquement en se fermant les yeux qu'on peut signer une pareille entente.

Depuis quelque temps, on fait miroiter une chose aux Canadiens et aux Québécois: «Vous êtes fatigués, vous en avez assez des discussions, signez; ce n'est pas très bon et ce n'est pas ce que vous vouliez, mais signez, parce qu'ensuite, ce sera réglé.» Ce n'est pas vrai. Il n'y aura rien de réglé. Ce sera moins réglé que jamais, parce que cette entente institue non pas un régime constitutionnel, mais un régime de négociations. Le Canada et le Québec, tous les ministères fédéraux et tous les gouvernements des provinces seront condamnés dorénavant à négocier d'une façon perpétuelle.

Vous savez que M. Jean Allaire, qui est encore membre du Parti libéral du Québec, l'architecte du Rapport Allaire, celui qui a dirigé l'adoption d'une façon démocratique, au sein du Parti libéral du Québec, du Rapport Allaire, dit aujourd'hui dans les journaux qu'il a relevé dans l'entente pas moins d'une soixantaine de «contradictions, d'imprécisions ou d'éléments de querelle». Autrement dit, c'est une affaire pas finie. On nous présente un paquet d'où tous les fils pendent. C'est une affaire qui n'est pas réglée.

C'est pour cela que la question est rédigée comme elle l'est. C'est pour cela que la question parle d'une «base» de renouvellement, c'est-à-dire une base de négociations. C'est de là qu'on va partir pour continuer de négocier, pour essayer de fermer les avenues nombreuses qui continuent de s'ouvrir sur l'inconnu. Ce qui est encore pire, c'est qu'on nous demande un mandat en blanc. On nous demande de continuer à négocier sur des aspects essentiels et fondamentaux qui ne sont pas réglés, en nous disant: «Après, on va négocier ce qu'on voudra et on n'aura pas à revenir devant vous pour signer l'entente qu'on jugera à propos de signer.» Ce genre de mandat en blanc qui engage l'avenir de tout le monde va être refusé.

• (1730)

Au fond, qu'est-ce que la question signifie? La question signifie: Citoyens du Canada et du Québec, faites-vous assez confiance à MM. Bourassa et Mulroney pour qu'ils signent à leur gré ce qu'ils voudront pour l'avenir de vos enfants? C'est une question de confiance sur une capacité de négocier des choses dont on ignore l'aboutissement. Monsieur le Président, j'ai parlé d'un brouillon; c'est un brouillon, en effet, parce que nous n'avons même pas de textes juridiques. Les Canadiens et les Québécois qui achètent tous les jours un réfrigérateur ou une voiture, ou qui signent un bail, exigent, avant de signer quoi que ce soit qui les engage, pour des sommes de 1 000 $ ou 500 $, parfois pour un an ou deux, pour des choses minimes, de lire le document pour savoir ce qu'ils signent.

Aujourd'hui, alors qu'on nous propose un contrat pour toujours, parce que tout cela est serré partout par des boulons, alors qu'on nous propose un contrat pour l'avenir, le nôtre, celui de nos enfants et de nos petits-enfants, alors qu'on va brader le patrimoine du Québec après 400 ans de sacrifices, d'efforts et de travail, on nous dit: «Vous ne verrez pas le contrat avant de le signer; le contrat n'est pas prêt; on est trop pressés; on a trop peur; on est précipités; signez tout de suite, là où est le X, et on rédigera ensuite le contrat, nous; fiez-vous à nous; faites-nous confiance.» C'est celle-là, la question qui se présente.

Il est inique, antidémocratique et totalement irresponsable de prétendre faire adopter par la population, dans un référendum démocratique, une constitution qui n'est pas rédigée. Il n'y a pas un peuple au monde qui accepterait une pareille chose, et certainement pas le peuple canadien et le peuple québécois.

Qu'on fasse la Constitution, qu'on nous apporte l'entente pour qu'on puisse la lire, pour qu'on puisse savoir clairement ce qu'il y a dedans, et non des communiqués de presse rédigés par des attachés de presse au lendemain de trois jours de discussions dans une salle enfumée. Où sont les textes du contrat? On nous dit qu'ils ne sont pas prêts. On nous dit qu'ils seront prêts après qu'on aura signé. Tout ce qui sera prêt le 26 octobre, ce sera la signature du Québec et des autres qui voudront l'apposer s'ils répondent oui. Ensuite, on va commencer à écrire la Constitution à reculons, comme en arabe, au-dessus de la signature. Ce n'est pas vrai que les gens vont acheter cela, monsieur le Président! Renvoyons ces gens faire leurs devoirs, ou alors nous en élirons d'autres qui sauront le faire mieux qu'eux.

L'entente, c'est le principal. L'entente, monsieur le Président, est inacceptable. Au Québec, comme M. le député de Papineau—Saint-Michel l'a rappelé tout à l'heure, tout le monde s'est dit qu'il y avait deux options: la souveraineté ou le renouvellement en profondeur du fédéralisme. Il s'agit de savoir ici, puisque c'est ce qu'on examine dans la question, si cette entente renouvelle en profondeur le fédéralisme. Il y a deux tests que doit passer l'entente au Québec. Le premier test est celui-ci: Est-ce que toutes et chacune des conditions de Meech se retrouvent dans l'entente? La deuxième question est celle-ci : Est-ce que tous les pouvoirs additionnels que le Québec revendique depuis maintenant au-delà de 30 ans s'y retrouvent? La réponse est non dans les deux cas. N'importe quel souverainiste ou n'importe quel fédéraliste québécois qui n'accepte pas l'entente est prêt à en débattre, texte en main, à tout le moins ceux que nous avons déjà en main. D'abord, il faut rappeler le sens de l'Accord du lac Meech.

L'Accord du lac Meech, rappelons-le, ce n'était qu'une seule étape; c'était l'étape préliminaire. Il s'agissait de ramener le Québec à la table de la famille canadienne, pour que le Québec ait le droit, ayant signé la Constitution, de discuter des vraies affaires. Mais avant d'y arriver, le Québec posait cinq conditions en disant: «Je ne signe pas et je ne retourne pas à la table pour négocier les gros morceaux avant d'avoir obtenu cinq conditions.» Ces cinq conditions, cherchez-les et vous ne les trouverez pas. Il y en a quelques-unes, mais la plupart d'entre elles ne sont pas là. C'est le cas du caractère distinctif du Québec. Il n'y a personne qui va me faire croire à moi, ou à n'importe qui d'autre qui va lire le projet d'entente, que la formulation de la reconnaissance du caractère distinctif du Québec est celle de Meech.

Lisez entre autres l'avis. . . Trêve de détails, on ira plus loin lorsqu'on aura le temps. Je suis limité dans le temps, je pourrais faire en cinq minutes une démonstration qui le démontrerait clairement. Mais qu'on lise simplement l'avis juridique qui a paru dans les journaux du Québec la semaine dernière, signé par les huit plus grands experts du Québec en droit constitutionnel. Lisez cet avis juridique.

J'entends des insultes de l'autre côté, monsieur le Président. J'entends des insultes. J'aimerais que les gens les répètent, ces insultes, s'ils en ont le courage.

Ces huit spécialistes reconnus du Québec, des gens qui ont publié des manuels, qui enseignent dans les universités, qui sont de tous les débats juridiques au Québec depuis 10 ans, ont signé un avis juridique pour dire: Cette clause sur le caractère distinctif ne veut rien dire; elle est même un recul par rapport au statu quo.

Pour l'immigration, c'est la même chose. On ne retrouve pas dans la Constitution, tel qu'on la propose, la clause de l'immigration qui apparaissait dans l'Accord du lac Meech. On ne retrouve pas non plus le droit de veto sur le processus de nomination des juges. C'est maintenant du 7/50 au lieu de l'unanimité. Il n'y a pas non plus de droit de veto sur les nouvelles provinces. Et on pourrait continuer. Il est très clair que Meech n'est pas là. Donc, la condition première—la première, pas tout le reste, mais la première—n'est pas là. Il n'y a pas seulement la première, mais aussi les pouvoirs maintenant, puisqu'on prétend aujourd'hui accomplir dans une seule étape les deux qui étaient prévues lorsqu'on a commencé Meech, puisqu'on prétend maintenant régler aussi jusqu'à la fin des temps les pouvoirs du Québec.

Pour ce qui est des pouvoirs du Québec, on sait quelles sont les revendications qui les concernent. Cela a commencé avec Jean Lesage. Jean Lesage inspire tout le Québec depuis 30 ans. Jean Lesage, c'était un fédéraliste et non un souverainiste. Ce n'était pas un méchant séparatiste ni un mal pensant. Mais Jean Lesage, depuis 30 ans, a inspiré l'élan du Québec à partir du «Maîtres chez nous». Le député de Papineau—Saint-Michel, qui a une culture politique, l'a rappelé lui-même. Alors, nous vivons au Québec sur la lancée du «Maîtres chez nous» depuis 30 ans, c'est-à-dire plus de pouvoirs économiques, la totalité des pouvoirs culturels, linguistiques et autres. On ne les trouve pas ici. Il n'y en a pas un d'entre eux, monsieur le Président, pas un d'entre eux. Au contraire, on trouve derrière chaque apparence de gains québécois, qui n'en sont pas parce que c'est toujours assujetti à des négociations administratives et jamais garantis dans la Constitution. On trouve très souvent des trouées du fédéral dans des champs qui n'étaient pas les siens.

Dans le cas de la main d'oeuvre, par exemple, il y a deux nouveaux pouvoirs constitutionnels que le fédéral se fait octroyer et qu'il n'avait pas avant. Premièrement, il y a celui de lancer des dépenses pour créer des programmes de création d'emplois; il ne l'avait pas auparavant. Ce sera inscrit dans la Constitution, de façon claire, nette et finale. Plus de négociations, dans ce cas. Deuxièmement, il y a le pouvoir d'établir des objectifs nationaux, sans même engager de dépenses, sans même de programmes cofinancés. Ce sont là deux pouvoirs additionnels que le gouvernement fédéral va chercher dans un domaine où on devait, nous, le Québec, faire une percée, de l'accord de toutes les personnes qui agissent dans le domaine, en particulier dans le cadre du Forum de l'emploi, y compris M. Ghislain Dufour qu'a cité le député de Papineau—Saint-Michel.

Dans le domaine de la culture, c'est pareil. Pour la première fois, le gouvernement fédéral se fait conférer dans la Constitution un pouvoir en matière de responsabilités culturelles canadiennes. Il ne l'avait jamais eu. Il va le chercher avec cela.

Et puis on y parle des six pouvoirs, des six compétences-soeurs, que le fédéral abandonne. Le fédéral s'engage à ne plus pécher, à ne plus envahir les champs des pouvoirs qu'on avait déjà: les loisirs, le logement, la famille, le tourisme, la forêt et les mines. Ce sont des pouvoirs qu'on avait déjà en 1867, des pouvoirs que Georges-Étienne Cartier avait négociés et obtenus, et que le fédéral est allé chercher par la porte d'en arrière depuis des années. Il nous dit maintenant: Je n'irai plus. Immense gain, puisque du même souffle, il nous dit que, pour les nouveaux programmes, il va envahir ces champs et tous les autres qui existent par le truchement du sacro-saint pouvoir de dépenser! Je pense aux larmes de crocodile qu'a versées aujourd'hui le ministre chargé du dossier constitutionnel: Nous avons péché dans le domaine du pouvoir de dépenser. Mais voyons, monsieur le Président, c'est par ce chemin que le fédéral a envahi toutes les juridictions! C'est par ce chemin qu'il

a plongé le Canada dans la faillite: 500 milliards de dette accumulée bientôt!

Je vais accélérer, monsieur le Président, puisque vous me faites signe que mon temps de parole s'écoule. Voilà donc que nous continuerons à négocier si jamais le Québec dit oui, un oui après lequel le Québec ne s'aimerait pas. Si le Québec dit oui, il va envoyer à Ottawa des premiers ministres qui vont négocier à genoux, sans rapport de force, après avoir scellé, par la signature du Québec, le sort des espérances et de la vigueur québécoises, et se trouveront à la merci des négociateurs fédéraux, à la merci des mandarins du pouvoir fédéral. C'est cela qu'on veut pour l'avenir du Québec? Je dis non.

La prime? C'est le Sénat, un sénat où le Québec est réduit à la dimension de l'Île-du-Prince-Édouard. Il y en a deux dans ma région, des Île-du-Prince-Édouard. Il faudrait 12 sénateurs dans ma région pour respecter le prorata de représentation de l'Île-du-Prince-Édouard, c'est-à-dire 20 p. 100 du Sénat donné à la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Ce sont de méchants séparatistes! Ce serait épouvantable, monsieur le Président. C'est cela qu'on nous propose.

• (1740)

Puis il y a les nominations au Sénat. On sera à 9 p. 100 dans le Sénat pour approuver les nominations. Pensez-vous qu'il va y avoir beaucoup de gouverneurs de la Banque du Canada, beaucoup de sous-ministres, beaucoup de grands ambassadeurs, beaucoup de responsables du CRTC et du Conseil des Arts qui seront des francophones quand c'est le Sénat qui va le décider à 90 p. 100? Monsieur le Président, j'accélère.

Parlons du cas de René Lévesque. On parle toujours de René Lévesque. Je croyais que c'était par erreur. Mais on en parle tout le temps du côté fédéraliste. René Lévesque voulait la primauté de la Charte québécoise sur la Charte fédérale. Il voulait le pouvoir exclusif du Québec en matière linguistique. Il voulait la reconnaissance de l'existence du peuple québécois. Il voulait toute la main-d'oeuvre et toute l'assurance-chômage. Il voulait la compétence exclusive en matière de mariage et divorce. Il voulait la reconnaissance du rôle du Québec dans le monde international dans les domaines de sa compétence. Il voulait beaucoup de choses, René Lévesque. Rien de ce qu'il voulait ne se trouve là.

Je conclus, monsieur le Président. La signature du Québec, la population du Québec ne voudra pas qu'on la galvaude. Elle ne voudra pas qu'on la donne pour une bouchée de pain. La population du Québec voudra fonder sa décision sur autre chose que l'ennui, l'abandon, la lassitude; elle ne voudra pas que ce soit là-dessus que soit construit son pays pour l'avenir. La population du Québec ne signera plus jamais rien, si ce n'est au bas d'un document qu'elle peut signer avec enthousiasme et honneur.

Des voix: Bravo!

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le 26 octobre prochain, les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions du pays seront appelés à se prononcer sur l'entente conclue le 28 août dernier, et ceci en répondant à une question claire et précise. Ils auront ainsi la chance, par leur implication personnelle, de dire s'ils partagent ou non la vision du pays qui leur est proposée et s'ils ont la volonté de renouveler le compromis de 1867 en tenant compte de la réalité d'un Canada moderne.

Quant à moi, cette entente, non seulement je l'appuie, mais j'entends la défendre tant au Québec que dans le reste du Canada. Je voterai donc «oui» à la question.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Bouchard (Roberval): La vision que cette entente propose du Canada demeure réaliste et ouverte à la reconnaissance des intérêts et des besoins des parties. Elle constitue en quelque sorte un effort de réconciliation des intérêts et des aspirations des Québécois, des peuples autochtones et des Canadiens du reste du Canada.

Monsieur le Président, je suis un élu du Québec et d'un comté, Roberval, qui exprime bien, je pense, l'authenticité de cette réalité québécoise. Donc, vous me permettrez de m'adresser tout d'abord à mes compatriotes pour leur expliquer pourquoi je considère cette entente bonne pour le Québec et pourquoi elle devrait bénéficier de leur appui le 26 octobre prochain.

Nous tous, députés du Québec, savons jusqu'à quel point l'échec du lac Meech a blessé profondément les Québécois, jusqu'à quel point il a été ressenti, qu'on le veuille ou non, comme le rejet du Québec par le reste du Canada. Depuis juin 1990, les Québécois ont attendu qu'on leur soumette des «offres», qu'on leur propose une vision claire du fédéralisme renouvelé.

Permettez-moi, monsieur le Président, de reconnaître ici le courage du premier ministre du Canada d'avoir, malgré les grandes difficultés que cela représentait, relancé le processus de renouvellement, alors que tant d'intervenants et d'intervenantes parlaient de moratoire. Je pense qu'il savait que ce moratoire n'aurait fait qu'exacerber l'impatience des Québécois et ouvrait ainsi la porte à la seule autre option possible: l'indépendance.

Le premier ministre d'un pays ne préside pas à la dislocation de sa propre raison d'être. C'est pourquoi, avec l'appui constant de ses députés, particulièrement ceux du Québec à qui je rends hommage parce qu'ils ont vécu des années ardues, et l'aide obstinée du ministre responsable des Affaires constitutionnelles, le très honorable Joe Clark, le premier ministre a cherché ce compromis auquel nous sommes parvenus aujourd'hui et qui propose un choix, un choix qui fait le pari d'une fédération renouvelée dans ce qu'elle est capable d'assumer aujourd'hui, mais sans présumer que d'autres, demain, choisiront peut-être d'aller plus loin. Ses composantes sont fragiles, mais respectent les priorités souvent exprimées par les différents intervenants.

La relance du débat constitutionnel et son élargissement à une «Ronde Canada» impliquaient nécessairement pour le Québec la récupération des cinq conditions originales qu'avait fixées le gouvernement québécois pour adhérer à l'entente constitutionnelle de 1982: la société distincte, le droit de veto, le contrôle de l'immigration, le contrôle du pouvoir de dépenser et la garantie de trois juges du Québec à la Cour suprême.

L'entente de Charlottetown,—et que ce soit bien clair, monsieur le Président,—redonne effectivement au Québec les cinq composantes de l'Accord du lac Meech et ce, de façon intégrale.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, on peut en faire toutes les interprétations. On peut lui donner pour des raisons évidentes toutes les réserves, mais une chose demeure: le Québec a maintenant récupéré, dans le cadre de la présente négociation, tous ces éléments sans exception. Pour moi, je l'ai toujours dit, et pour beaucoup de mes collègues, et je soupçonne que c'est aussi le cas de beaucoup de Québécois, cela a toujours été la condition fondamentale de tout nouvel accord. Non seulement le Québec a-t-il récupéré, mais le gouvernement du Québec a voulu aller plus loin, et cela aussi était fondamental. Donc, l'entente de Charlottetown donne une place plus importante aux Québécois dans les institutions centrales par l'ajout de 18 députés et le plancher de 25 p. 100. Elle donne la garantie qu'à l'avenir, le Québec n'aura jamais moins de 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes, comme je l'ai dit. Cette garantie constitue une protection à long terme pour le Québec dont l'importance ne saurait être sous-estimée. Sur le plan des pouvoirs, elle confirme des gains appréciables pour le Québec dans 11 secteurs différents: main-d'oeuvre, culture, immigration, forêts, mines, tourisme, logement, loisirs, affaires municipales et urbaines, développement régional et télécommunications. Pourtant, il semble que pour certains, cela ne soit pas suffisant.

La société québécoise demeure une des plus dynamiques et des plus extraordinaires que nous connaissions. C'est une société dont les politiques économiques, sociales et culturelles ont contribué de façon extraordinaire tant à son propre développement qu'à celui de la fédération en général. Cela a été possible par les pouvoirs actuels, assurés par des gouvernements responsables qui, en plus, à travers des ententes administratives dont on a tant peur, ont façonné depuis 30 ans des réussites telles que la Caisse de dépôt et le Régime de pensions.

De plus, l'entente de Charlottetown, en assurant au Québec le contrôle des domaines de la formation de la main-d'oeuvre et de l'immigration, en plus de l'éducation, donne à son gouvernement le contrôle de tous les leviers essentiels au développement d'une politique globale de ressources humaines si importante à la société québécoise en tant que société distincte. Elle permet donc au Québec de protéger ce qu'il est et ce, encore mieux qu'il pouvait le faire par le passé. Elle lui permet également de développer ce qu'il a en mettant à sa disposition de nouveaux pouvoirs essentiels.

Cela ne convaincra jamais ceux qui ont besoin que cet accord apparaisse comme un recul, un affaiblissement pour le Québec, le résultat d'une capitulation de la part du premier ministre. Ils prendront toujours prétexte pour véhiculer à nouveau le mythe que la fédération canadienne est un carcan qui a toujours empêché l'épanouissement du Québec et que l'entente de Charlottetown ne fera que perpétuer cette situation.

Chaque jour, les Québécois voient quotidiennement leur qualité de vie à l'intérieur de la fédération canadienne. Je ne veux pas, et ils ne veulent pas d'une option qui leur a toujours été proposée de s'en aller sans leur dire où

et pourquoi, et surtout sans promettre plus que ce qu'ils ont déjà.

• (1750)

Je suis profondément convaincu que les Québécois vont préférer ce que nous proposons, parce que ce que nous proposons, c'est le sens d'un pays rempli d'avenir.

L'entente est loin d'être parfaite, et nous l'avons déjà dit. Elle n'est que le résultat d'un compromis. Mais elle est aussi et surtout fondée sur un principe fondamental, celui de l'existence d'un pays qui s'appelle le Canada. Ou bien nous admettons ce fait, cette réalité d'un pays qui s'appelle le Canada, ou bien on le nie.

On ne peut pas admettre, dans le pays où nous vivons aujourd'hui, que ce pays n'est pas le résultat d'un merveilleux compromis qui, depuis 125 ans, à travers les misères, les difficultés, les frustrations et les débats, a donné l'une des sociétés les meilleures au monde.

[*Traduction*]

Depuis que je fais de la politique, je suis ébahi de voir l'énorme potentiel de notre pays et de son peuple. J'ai découvert les réalités du Canada à l'extérieur du Québec. J'ai découvert des Canadiens qui adorent leur pays, des Canadiens qui sont fiers de l'être, mais qui ne renient pas leurs racines régionales.

Le Canada est d'abord et avant tout une terre de diversité. Nous ne pouvons exister en tant que pays sans compromis. Nous devrions nous en réjouir, car le Canada est né d'un compromis. Le 26 octobre, les Canadiens devront décider s'ils sont toujours disposés à reconnaître la diversité du pays et à renouveler notre compromis de départ.

Les Québécois ont fait face au choix en question et ils ont été déçus deux fois de mémoire récente. En 1980, les Québécois ont donné au Canada un vote de confiance en fonction de promesses qui, pour nous, n'ont jamais été tenues. À nouveau en 1987, l'Assemblée nationale du Québec a été la première à ratifier l'Accord du lac Meech et elle a exprimé par là le désir des Québécois de revenir dans le giron constitutionnel. Or, nous savons tous ce qui est arrivé.

C'est la troisième fois pour les Québécois, et plus que jamais, nous avons besoin de savoir que le reste du Canada partage cette vision à partir de laquelle on pourra bâtir une fédération renouvelée. Le Canada est un pays remarquable qui ne pourra tenir ses promesses que dans la mesure où il pourra parvenir à une plus grande compréhension entre les francophones, les anglophones et les autochtones. L'avenir de notre pays sera basé sur cette compréhension sur les plans culturel, social et économique.

Nous sommes aux prises avec de grands défis qui montreront au monde entier notre vraie nature et qui permettront de savoir si nous sommes un peuple capable de maîtriser un environnement hostile et de bâtir un pays moderne, ou bien des gens incapables de surmonter leurs différences et condamnés à voir leur pays se désintégrer. Nous entrons dans une ère de mondialisation dans laquelle il est essentiel que nous prenions notre place. Pour y parvenir, nous devons cesser d'être prisonniers de débats interminables sur notre avenir. Le moment est venu de prendre une décision. Il faut maintenant nous tourner vers notre avenir. C'est là le message le plus pressant que les Canadiens nous envoient.

Le 26 octobre prochain, les Canadiens se prononceront sur beaucoup plus qu'un texte juridique aride. Ils devront souscrire à une nouvelle vision de notre pays qui permet notamment une expression fondamentale de la nature distincte du fait français au Québec et le droit à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones du pays, nos premiers peuples fondateurs. Nous devons dire oui aux aspirations et aux contributions de gens et d'une région qui ne faisaient pas partie du compromis initial, la partie septentrionale du Canada et l'ouest du pays. Tous ces gens, surtout ceux de l'Ouest, qui jouent un rôle très important pour ce qui est d'assurer notre prospérité et notre avenir, doivent avoir le sentiment que cette entente reflète leurs aspirations et se prononcer en faveur d'un Canada renouvelé.

[*Français*]

Mes derniers mots seront pour mes compatriotes du Québec. Depuis 125 ans, le peuple québécois a fait valoir son caractère distinct au sein de la fédération canadienne comme une de ses valeurs les plus fondamentales.

Il a accepté d'en assumer les risques, les frustrations constantes et les défis souvent inégaux. Il s'est souvent épuisé à expliquer ce qui aurait été si facile à comprendre: que le Québec forme une société différente, fière de ce qu'elle est, consciente de son rôle particulier dans la fédération.

Les Québécois et les Québécoises ont résisté à l'isolement, au repli sur soi, à la dénonciation constante; ils ont progressé au Québec et au Canada et ont marqué ce pays au point où celui-ci devient impossible sans eux.

Allons-nous aujourd'hui renoncer à cet héritage sous prétexte que le Québec n'a pas obtenu tout ce qu'il voulait? Non, monsieur le Président!

Je pense qu'à travers un oui clair, sans équivoque, on peut redémarrer l'avenir, conscients de notre rôle et de notre importance; l'expérience acquise nous permettra alors de bâtir un Québec meilleur dans un Canada renouvelé.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je suis très fier d'être en compagnie du député de Roberval. Comme lui, je suis Canadien. La question est devant nous. Le référendum du 26 octobre prochain demandera à tous les Canadiens et Canadiennes, non seulement d'exercer leur droit démocratique, mais aussi de penser sérieusement à l'avenir de notre Canada. Le libellé de la question référendaire est simple: «Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?» Cette question, à mon avis, ne contient aucun terme qui puisse porter à la controverse. Pour ma part, j'aurais peut-être préféré l'ajout d'un autre mot, le mot «politique»: «Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente politique conclue le 28 août 1992?»

Je m'explique, monsieur le Président. En fait, cette entente politique, c'est nouveau; c'est une ouverture nouvelle pour l'avenir de notre pays, qui aboutira, avec une consultation populaire, à une entente canadienne, une série de compromis, comme l'a dit le député de Roberval, des compromis nationaux entre les différents intervenants, les communautés nationales et régionales, les communautés culturelles, anglophones, francophones et autochtones, entre les centralisateurs et les décentralisateurs. D'après moi, tous ont participé activement à l'élaboration de cette entente. Ainsi, les gouvernements devront respecter leurs engagements et surtout ne pas ménager leurs efforts en vue d'améliorer la condition sociale, culturelle et économique des Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

Après l'échec de l'Accord du lac Meech, le 25 juin 1990, un accord que j'appuyais, on pensait généralement que la résistance du public venait, en grande partie, de l'absence de participation de la population. Autrement dit, on rejetait le principe du fédéralisme exécutif, c'est-à-dire de la discussion limitée aux premiers ministres, comme façon de modifier la Constitution. Pour éviter de semblables échecs, il fallait réussir à faire participer le public. Cela mettait à l'honneur ce que j'appelerais le fédéralisme coopératif.

• (1800)

En tant que député d'Ottawa—Vanier, conscient des opinions de mes électeurs, je me réjouis du changement d'attitude qu'il y a eu.

Le référendum national du 26 octobre sera notre première tentative de faire participer formellement les Canadiens au processus de modification de la Constitution. Pour paraphraser notre chef, l'honorable Jean Chrétien, nous redonnons la Constitution au peuple.

Je voudrais m'associer au premier ministre, au chef de l'opposition, au chef du Nouveau Parti démocratique et à mes collègues, et féliciter tous ceux qui ont contribué à ce consensus constitutionnel. Je n'oublie pas mon excellent ami, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, l'honorable Joe Clark. Je lui dis: «Merci beaucoup. Nous apprécions énormément.»

Je reconnais l'importante contribution de plusieurs comités provinciaux sur les affaires constitutionnelles, des comités fédéraux qui ont siégé des jours et des mois, ici à la Chambre, des autochtones, des autorités territoriales et des nombreuses organisations représentant des intérêts divers qui ont fait rapport à leur gouvernement après consultation de leurs membres. Autrement dit, on a encouragé le dialogue et la participation la plus vaste possible. Cette participation accrue du public au processus constitutionnel atteindra son apogée lors de notre premier référendum national sur la Constitution. J'espère que le vote sera affirmatif et je prie pour qu'il le soit.

[*Français*]

Dans une fédération comme la nôtre, il nous faudra respecter les deux ordres de gouvernement. Il nous faut peut-être aussi dire aux responsables politiques, aux responsables autochtones, aux responsables de tous les niveaux de gouvernement qu'il y a un engagement politique ici de donner suite à ces droits constitutionnels.

Le processus de consultation populaire auquel j'ai référé tantôt permettra de faire connaître et de porter devant l'opinion publique les difficultés qu'ont certains groupes à s'épanouir dans notre fédération. Je parle entre autres des autochtones qui ont été négligés depuis longtemps et qui seront dorénavant des partenaires dans le renouvellement de notre fédération. J'inclus aussi les communautés minoritaires de langues officielles, les communautés culturelles, les femmes, etc. Tous et toutes ont eu la possibilité de s'exprimer clairement dans ce débat, de donner leur point de vue, d'exprimer leurs inquiétudes. Je les félicite tous pour leur participation qui contribuera grandement au mieux-être de tous les Canadiens et Canadiennes.

Je n'ai pas hésité, lorsque l'entente a été conclue ou, enfin, rendue publique, à écrire immédiatement à tous les premiers ministres des provinces pour les féliciter du consensus établi, pour leur bonne compréhension des enjeux et pour leur excellente contribution à la recherche collective de solutions acceptables pour tous les Canadiens et Canadiennes. Il faut savoir parfois applaudir le travail des politiciens. Je le reconnais, cette entente est une entente politique qui n'est pas encore dans des termes juridiques mais qui est tout de même, d'après moi, une base solide pour écrire en termes juridiques les ententes conclues entre les responsables.

Ce long et pénible processus sera ratifié par voie référendaire le 26 octobre prochain. Depuis la Confédération, le Canada a eu recours deux fois seulement à un référendum consultatif. Le premier, en 1898, sur l'alcool—ce que nous appelions la prohibition—et le second, en 1942, sur la conscription. Cette dernière expérience, en 1942, a laissé un goût amer chez les Canadiens et Canadiennes. Il faut donc éviter l'effet négatif cette fois-ci.

L'entente que nous avons devant nous, permettra au Québec d'adhérer au renouvellement de notre Constitution. Les problèmes sérieux engendrés par l'après-Meech ont démontré le besoin pour le Canada de s'exprimer démocratiquement sur les propositions de 1992, y inclus la spécificité du Québec et la dualité linguistique canadienne.

Il est important également de conférer aux modifications constitutionnelles un appui populaire, une sanction du peuple qui devra être interprétée par les gouvernements, tant provinciaux que par le gouvernement fédéral, comme une volonté politique, une expression claire à reconnaître et à se conformer aux droits constitutionnels.

À l'heure actuelle, le manque de volonté politique des gouvernements provinciaux dans l'application des droits édictés dans la Charte canadienne des droits et libertés en matière de justice et d'éducation est inacceptable.

Il est impensable que 10 ans après l'adoption de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982 par ce pays et après les jugements des tribunaux, le plus récent étant le jugement de la Cour suprême dans la cause Mahé, le droit à la gestion scolaire dans la langue de la minorité ne soit toujours pas accordé dans certaines provinces. Je les nomme: l'Alberta, Terre-Neuve, le Labrador, les Territoires du Nord-Ouest, la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Ontario.

Il est impensable, 10 ans après l'adoption d'un droit constitutionnel, que la volonté politique de céder, de donner les moyens aux minorités linguistiques de gérer leurs propres institutions scolaires ne soit pas encore chose accomplie. Il est impensable qu'après l'adoption de l'article 11 de la Loi sur les langues officielles de 1969, de l'article 19 de la Charte canadienne des droits et libertés de 1982 et de l'article 15 de la Loi sur les langues officielles de 1988, un accusé francophone puisse difficilement se faire entendre par un juge qui parle sa langue dans plusieurs provinces. Encore une fois, je les nomme: Terre-Neuve, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Cela, c'est en 1992, 10 ans après l'adoption de la Constitution.

Il faut le dire: il y aura dorénavant, d'après moi, un engagement politique, une direction claire et précise donnée par le peuple à ses gouvernements, qui leur donnera peut-être la volonté politique de mettre en place les systèmes et les services auxquels ont droit nos minorités.

Je reconnais qu'il y a eu des progrès importants, mais de nombreuses mesures restent à prendre pour favoriser l'accès en français aux tribunaux de droit criminel: l'identification des jurys francophones, l'information transmise aux accusés francophones quant à leur droit d'obtenir des services dans leur langue, la formation linguistique des juges et du personnel afférent. Le droit existe, monsieur le Président, le droit est là dans notre Constitution, mais la volonté politique, au niveau des moyens, est très insuffisante.

Dans la dévolution des pouvoirs aux provinces—on les connaît et je n'ai pas besoin de les répéter; il y a au moins les six pouvoirs, soit les mines, le tourisme, etc.—, dans certains domaines de compétence qui seront jugés de juridiction provinciale exclusive, on ne doit pas oublier aujourd'hui qu'il y a une composante importante pour l'unité nationale. C'est le respect du bilinguisme institutionnel, c'est-à-dire l'obligation qu'ont les gouvernements d'offrir aux Canadiens et Canadiennes les services publics dans les deux langues officielles du pays. On ne doit pas diminuer la prestation des services lorsqu'il y aura des ententes intergouvernementales comme prévu par l'accord de Charlottetown. Les provinces doivent s'engager à offrir les services dans les deux langues officielles du pays. Je pense qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, dans les provinces où on voudra prendre charge de la formation et du développement de la main-d'oeuvre, les ententes respectent à travers tout le pays le bilinguisme institutionnel. Le développement régional, le tourisme, la foresterie, les mines sont tous des domaines où on doit continuer de respecter les deux langues officielles. Le bilinguisme institutionnel ne doit pas être abandonné à la suite de pressions politiques au

moment de la dévolution de certains pouvoirs fédéraux aux provinces.

D'autres questions d'intérêt linguistique devront aussi être sérieusement étudiées. Par exemple, comment déterminer un sénateur francophone pour les fins de la double majorité? Il faudrait peut-être y penser. Est-ce qu'une place sera réservée aux francophones lors de l'élection ou de la nomination des sénateurs? Les provinces à majorité anglophone se verront-elles généreusement portées à recommander l'élection d'un francophone? Par exemple, est-ce que la traduction française finale du texte juridique de la clause Canada en ce qui a trait au mot *commitment* sera «attachement»? Est-ce qu'on va se mettre à se chicaner sur les traductions? On ne l'a pas fait en 1982, et on ne devrait pas le faire en 1992.

• (1810)

Quant à moi, on n'a qu'à relire l'article 23 de la Charte des droits et libertés. En français, on dit: «établissement d'enseignement»; en anglais, on dit: «educational facilities». On ne s'est pas chicanés là-dessus. On a tout simplement pris le texte, parce que l'article 57 de la Charte dit: «Cette Charte s'interprète également dans les deux langues officielles et a force de loi, en anglais ou en français.»

L'objectif ultime d'une réforme constitutionnelle est de permettre aux Canadiens et Canadiennes de vivre un rêve commun sur un territoire peuplé de citoyens fiers d'être canadiens.

[*Traduction*]

Le référendum ne mettra pas fin au processus constitutionnel actuel. Il importe que nous prenions des mesures pour nous assurer que celui-ci se termine bien.

C'est très bien de demander aux Canadiens d'appuyer le rapport ayant fait l'objet d'un consensus et de permettre à la population de dire si elle est d'accord ou non, mais les politiciens seront liés, moralement en tout cas, par les résultats de ce référendum. Qu'on se rappelle bien que lorsque la population se sera prononcée sur la question, il faudra aller dans le sens des orientations dictées par le vote populaire. Il faudra suivre les choix exprimés par la population. Nous devons avoir la volonté politique d'agir. Nous devons respecter ce que veulent les Canadiens. Nous devons bâtir notre pays avec générosité et compréhension, en nous fondant sur des principes que nous pourrons défendre, c'est-à-dire sur des principes de justice et d'égalité.

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, permettez-moi de dire que je considère comme un immense plaisir la possibilité de prendre part à ce débat très historique dans cet endroit.

En tant que ministre des Anciens combattants, j'ai le privilège de communiquer quotidiennement avec les anciens combattants du Canada et leurs familles. Personne ne connaît mieux que les anciens combattants l'importance d'un Canada libre, prospère et uni. Les anciens combattants connaissent très bien le prix à payer pour préserver notre pays et les conséquences désastreuses de l'éclatement de notre pays.

Chaque fois que je les rencontre, ils me rappellent qu'ils ont lutté très fort et ont beaucoup sacrifié pour notre Canada lorsqu'ils ont répondu à l'appel avec une loyauté et une détermination inébranlables. Ils imposent donc les mêmes normes élevées à cette génération-ci, pour qu'elle préserve le pays et garde intacts les liens forgés avec le sang et la sueur des combattants en période de conflits.

La Légion royale canadienne a été une des premières organisations nationales à lancer et à financer sa propre campagne pour l'unité nationale, et c'est tout à son honneur.

[*Français*]

Les anciens combattants ont tout risqué pour le Canada. Aujourd'hui, ce sont eux qui nous demandent de prendre le risque à notre tour. C'est une lourde responsabilité que je prends au sérieux.

[*Traduction*]

Le Canada est si vaste et sa population si diversifiée qu'il est impossible de lui imposer une vision étroite de son identité. Il est fait de nombreuses visions qui englobent la justice sociale, la vigueur économique, la liberté individuelle et la responsabilité collective.

Le compromis auquel nous sommes parvenus à Charlottetown permet à toutes ces visions de s'épanouir. C'est là le propre du Canada: faire des compromis et trouver des solutions au milieu d'une foule d'obstacles en apparence insurmontables.

J'estime que tous les Canadiens sont unis dans l'espoir que nous réglions cette question et passions à autre chose. Notre pays paie un lourd tribut lorsque la menace de la séparation plane constamment sur notre tête. Cette menace mine la confiance des investisseurs, attire notre attention sur d'autres problèmes et anéantit notre bonne volonté.

Il est maintenant temps de mettre fin aux chamailleries et de commencer à bâtir le pays. Il est temps d'oublier les déceptions du passé et de nous tourner vers un avenir intéressant et prometteur. Ayant cela à l'esprit, je voudrais féliciter tous les participants à la Ronde Canada pour leur excellent travail. Personne ne doute de l'immensité de la tâche qu'ils ont accomplie. Le consensus remarquable qu'ils ont atteint est un gage de la sincérité et de la bonne volonté dont ont fait preuve tous ceux qui ont pris part à ces discussions longues et ardues.

Le résultat d'un processus aussi exténuant et aussi étendu n'est jamais parfait, mais il est réellement remarquable de constater combien de progrès ont été réalisés avec l'esprit de bon sens et de compromis honorable qui caractérise le Canada.

En tant que représentant du Canada atlantique au sein du Cabinet fédéral, je voudrais faire ressortir certains aspects de cet accord qui présentent un intérêt particulier pour les gens de cette région. Mais auparavant, je tiens à exprimer notre amour et notre dévouement envers le Canada.

Étant d'abord et avant tout Canadiens, les habitants des provinces de l'Atlantique accueillent favorablement tout accord qui renforce leur pays. Nous n'espérons pas de traitement particulier et nous n'en demandons pas non plus; nous ne chercherons pas à savoir qui gagne ou perd le plus. Quand il s'agit d'un accord qui préserve l'intégrité de ce beau et grand pays, tout le monde y gagne. Je suis convaincu que la plupart des habitants de la région de l'Atlantique sont d'avis que ce qui est bon pour le Canada est bon pour eux.

Si notre pays venait à se séparer, ce sont les habitants de la région de l'Atlantique qui se sentiraient les plus isolés et qui en souffriraient le plus. À cette heure décisive de son histoire, le Canada peut compter sur nous.

Cela étant dit, cet accord renferme beaucoup de bonnes choses pour les Canadiens des provinces de l'Atlantique.

Premièrement, le gouvernement fédéral conserve sa compétence d'agir avec décision, dans l'intérêt du pays, pour instaurer de nouveaux programmes là où le besoin se fait sentir et pour maintenir nos normes à l'échelle nationale. Certaines dispositions ont été renforcées pour ce qui est des programmes nationaux à frais partagés, d'où une grande stabilité et une prévisibilité accrues dans les domaines de compétence partagée.

Les Canadiens des provinces de l'Atlantique sont donc assurés du maintien d'une forte présence du gouvernement fédéral, ce qui est pour eux le gage qu'ils auront droit à leur juste part des bienfaits et des largesses de la Confédération.

Par ailleurs, cet accord ouvre davantage la voie à des solutions conçue pour et par les provinces de l'Atlantique. Comme l'illustre la réussite de l'APECA, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le Canada a tout à gagner et rien à perdre en étant plus à l'écoute des régions et en élaborant des programmes mieux adaptés à ces régions qu'il s'efforce de servir. Si nos régions ont toute la latitude requise pour se prendre en mains lorsque c'est nécessaire, ce sera profitable pour le Canada dans son ensemble.

Deuxièmement, l'entente de Charlottetown insiste à maintes reprises sur notre engagement envers l'égalité —l'égalité entre hommes et femmes, entre races, groupes ethniques et entités provinciales. On y reconnaît notre diversité dont on vante la valeur car elle représente l'une des grandes forces du Canada.

Cet engagement envers l'égalité va au-delà des beaux discours. Comme l'engagement du gouvernement face à la péréquation et l'aide au développement régional seront inscrits dans la Constitution, le Canada atlantique verra pour la première fois consacrer le principe de l'égalité des chances.

Ce phénomène est vraiment sans précédent et il représente un pas de géant dans la consolidation des liens qui rattachent notre région au reste du pays.

[*Français*]

Quant aux Acadiens qui ont fièrement et ardemment lutté pour obtenir leur juste place comme partenaires égaux au Nouveau-Brunswick, ils ont aujourd'hui une double raison de célébrer. Premièrement, parce qu'ils savent plus que quiconque quelle tradégie ce serait de séparer ce beau pays, et, deuxièmement, parce que l'égalité de leurs droits vient d'être reconnue plus fortement que jamais.

[*Traduction*]

Troisièmement, les Canadiens de l'Atlantique peuvent être fiers car cet engagement envers l'égalité se matérialise par une représentation plus prononcée de notre région au sein des affaires canadiennes. L'entente de Charlottetown reconnaît le principe de l'égalité des provinces comme étant l'une des caractéristiques fondamentales du Canada.

Le Canada atlantique occupera près de 40 p. 100 des sièges au nouveau Sénat. Nous aurons ainsi l'occasion de voir à ce que nos besoins soient comblés et nos appréhensions et aspirations, bien comprises et traitées au Parlement.

Enfin, tous les Canadiens profiteront du raffermissement de l'union économique et de l'abolition de certaines barrières commerciales entre les provinces, ce qui permettra au pays d'avancer et de mieux relever le défi de la concurrence sur le marché mondial en assurant une éducation de meilleure qualité, une compétitivité accrue et des associations plus solides entre les Canadiens.

Cette entente répond à de nombreuses revendications des Canadiens de l'Atlantique, dont certaines avaient été présentées à la suite de consultations publiques de grande envergure. Cette dernière rencontre a véritablement été la ronde Canada, et le résultat est une entente qui reflète les caractéristiques les plus extraordinaires du Canada.

• (1820)

En ma qualité de ministre des Anciens combattants, cette année a été pour moi très chargée et très émouvante. Nous venons de célébrer le 50e anniversaire du raid de Dieppe et le 75e anniversaire de notre étonnante victoire à Vimy.

Les hommes et les femmes qui ont tant donné et tant fait pour le Canada n'avaient pas l'impression de se sacrifier en vain pour une cause si grandiose.

[*Français*]

Les citoyens français que l'on a rencontrés pendant nos visites n'avaient aucun doute sur le rôle du Canada, ni dans l'histoire, ni dans l'avenir.

[*Traduction*]

Je dirais seulement que j'aurais souhaité que tous les députés, et même tous les Canadiens aient pu nous accompagner lors de ces pèlerinages. Se retrouver devant le monument de Vimy aux côtés d'anciens combattants de 93 ans, certains dans des fauteuils roulants, d'autres marqués à tout jamais des cicatrices physiques de cette bataille, laisser son regard errer sur la plage de Dieppe et se souvenir de tous ces jeunes Canadiens qui ont donné leur vie au nom de la liberté, cela vous donne une perspective différente des choses.

Un sentiment d'humilité vous envahit à la vue de ces pierres tombales qui, rangées après rangées, vous rappellent le prix qu'ont payé ces morts pour que nous puissions jouir de tant de choses que nous avons tendance à tenir pour acquises.

En même temps, on ressent un sentiment d'allégresse à la pensée qu'être Canadien, c'est faire partie d'un tout qui nous dépasse, de quelque chose d'historique, de noble, de courageux et de très spécial pour lequel il vaut la peine de se battre et même de mourir.

Dieu merci, au cours de notre histoire, nous n'avons pas connu d'effusion de sang ni de guerre civile ou de lutte fratricide. De par le monde, les événements nous rappellent combien grande est notre chance d'avoir su écrire notre histoire en gardant l'esprit ouvert, le coeur généreux, en ayant une vision à long terme et surtout en essayant de comprendre et d'accommoder le point de vue des autres même s'il différait du nôtre.

Nous devons nous opposer aux efforts de ceux qui voudraient faire de notre nation, de notre vision et par conséquent de nous-mêmes quelque chose de plus étroit, de plus petit, de moindre.

Dans les semaines à venir, les Canadiens devront dire s'ils veulent rester fidèles aux idéaux de ceux qui les ont précédés. Grâce à leur sacrifice, la nouvelle génération ne sera pas mise à l'épreuve sur des champs de batailles étrangers mais aux urnes. Cette note heureuse n'en rend pas l'épreuve moins importante et ne rendra pas un échec moins tragique.

Les paroles de sir John A. Macdonald me reviennent à l'esprit, lui qui a dit que quoi que nous fassions, il fallait adhérer à l'union, que nous étions une grande nation et que nous pourrions devenir l'une des plus grandes de l'univers si nous étions capables de la préserver. Faute de quoi, nous sombrerions dans l'insignifiance et l'adversité.

Le flambeau est maintenant entre nos mains. Je supplie tous les Canadiens d'étudier cet accord avec la plus grande sincérité et je prie qu'ils soient à mes côtés et que d'une seule voix nous disions oui à l'avenir qui sourit au Canada. Que Dieu bénisse le Canada.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer mes attentes face aux conséquences du choix historique que les Canadiens seront appelés à faire le 26 octobre prochain. En fait, il n'est pas de responsabilité plus grande pour un serviteur public que de se prononcer et influer sur l'avenir de son pays, à une étape décisive de son histoire.

Les discussions qui ont mobilisé les Canadiens depuis deux ans vont au coeur des problèmes qui commencent à déchirer le reste du monde: Comment réconcilier des groupes linguistiques différents? Comment réconcilier cinq régions fortes à la géographie, aux attributs et aux ambitions fort différentes? Comment faire interagir dans

l'harmonie de multiples communautés venant de tous les coins de la terre?

Voilà le genre de problèmes importants qui confrontent le reste du monde, en Europe aujourd'hui, en Amérique demain. Ici au Canada, nous avons la possibilité de clore ce débat avant tous les autres. Nous le pouvons, car nous vivons dans un système de fédéralisme que nous connaissons, que nous maîtrisons. Il y a dans le monde une évolution rapide en faveur du fédéralisme. C'est pour cela qu'il faut dire clairement aux souverainistes: Le Canada représente l'avenir. Pour l'amour du bon Dieu, pourquoi régresser?

La question référendaire soumise aujourd'hui porte sur le plus profond changement constitutionnel entrepris depuis la naissance de la Confédération canadienne. Ce renouvellement de la fédération respecte la tradition des grands compromis historiques qui ont permis au Canada de naître, de se développer et de devenir une terre enviée et respectée de tous les peuples du monde.

Dans son ensemble, ce projet renforce le Canada. Pour les autochtones, c'est la reconnaissance de leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale à travers duquel le Canada renoue avec l'histoire véridique de son pays. Pour le Québec, c'est la reconnaissance de sa société distincte et de sa capacité de la protéger et de la promouvoir; car la distinction du Québec est une caractéristique fondamentale de la personnalité que s'est forgée le Canada. Pour l'Ouest du pays, cela signifie une voix plus forte au sein des institutions centrales pour mieux promouvoir ses intérêts vitaux. Et pour les citoyens des provinces atlantiques, cette entente procure la garantie d'un pouvoir central capable de soutenir des programmes sociaux et économiques de base pour leur permettre de saisir bientôt les leviers d'un plein développement.

De plus, cette entente crée une structure permettant une cohésion accrue entre les régions et le centre. Dans le monde qui se développe actuellement, où le niveau ultime de décision se déplace de plus en plus à l'international, plus forte sera cette cohésion interne du pays, plus forte sera l'action du Canada à l'extérieur.

Plusieurs ont eu l'occasion de faire connaître certains désaccords, inquiétudes ou déceptions sur des éléments de cette entente. Cela, il faut le dire, est normal, car à cause de son ampleur et de ses conséquences, cette entente n'est pas parfaite. Par exemple, personnellement, je regrette qu'aucun accord significatif ne soit intervenu sur la création d'une véritable union économique à l'intérieur de nos frontières. À l'heure du décloisonnement des marchés et de l'abolition des frontières économiques partout dans le monde, il est anormal de continuer à s'imposer des barrières économiques à l'interne. Mais malgré ces failles, globalement, cet accord historique ne nous laisse que deux options: Vivre avec les fruits d'un compromis honorable ou s'en remettre à des lendemains incertains. Il faut accepter que la nouvelle Constitution ne règlera pas tous les problèmes que le pays peut rencontrer. Il y aura toujours des accrochages et divergences politiques qui ne seront pas réglés sur papier. Mais ce sont des problèmes qui doivent se solutionner par la discussion, la compréhension mutuelle et l'intérêt du compromis. Il faut éviter de vouloir tout enfermer dans un carcan constitutionnel qui risque de nous figer dans un état de crise perpétuelle et de nous enlever la souplesse qu'exige un monde de plus en plus mouvant. Une constitution, ce n'est qu'une structure à l'intérieur de laquelle le pays va pouvoir évoluer. Cela ne doit que baliser la route de l'unité, le chemin de la prospérité et le passage vers un idéal plus grand.

Il nous faut reconnaître, nous tous, l'urgence de mettre fin dès maintenant à notre paralysie nationale.

• (1830)

Il faut absolument compléter cette nécessaire révolution politique pour amorcer l'urgente révolution économique et sociale, dans le succès desquels se trouve la véritable unité nationale.

Soyons clairs, si on n'accepte pas cette nouvelle entente constitutionnelle, cela nous obligera à mener deux révolutions en même temps, l'une politique et l'autre économique. Nous en manquerons une, la révolution économique. Deux révolutions en même temps, cela ne marchera jamais.

Tous les Canadiens ne retrouveront pas exactement dans cet accord tout ce qu'ils auraient souhaité obtenir dans une nouvelle constitution, mais le Canada, lui, trouvera certainement le cadre et le modèle dont il a besoin pour affronter et relever les défis que le prochain millénaire lui réserve.

Pour ma part, je souscris à cette vision des choses, et c'est pour cela que je vais appuyer cette nouvelle entente constitutionnelle.

[*Traduction*]

Dans un mois et demi, les Canadiens auront à décider s'ils restent unis ou s'ils vont s'engager sur la triste voie de la désunion. Il n'est pas facile de parvenir à un consensus dans un pays aussi vaste, aussi peu peuplé et aux conceptions si divergentes quant à ses origines, alors qu'une partie de son économie est attirée par l'Asie du Pacifique et une autre par l'Europe nouvelle, et qu'une partie de la nation est attachée aux droits individuels et l'autre aux droits collectifs.

Rejeter l'entente de Charlottetown équivaudrait à prétendre qu'on peut obtenir une entente meilleure, mais je ne crois pas que cela soit possible dans les circonstances actuelles. C'est pourquoi je compte militer en faveur de la proposition.

Cela dit, il ne faudrait pas croire que la seule réorganisation de notre structure juridique permettra de guérir les plaies de la nation. Le sentiment profond d'aliénation, d'injustice historique qui sévit dans plusieurs régions, la destruction de notre base industrielle et agricole ainsi que la pauvreté dont souffrent les autochtones montrent bien qu'une fois la question constitutionnelle réglée, il faudra amorcer la véritable construction de la nation.

L'avenir de notre pays ne dépend pas seulement de la solution de l'éternel et obsédant problème des rapports entre les deux grands niveaux de gouvernement, fédéral et provincial. En fait, cet avenir dépend de plus en plus de la réponse que nous saurons apporter à une question encore plus fondamentale, celle des rapports entre un niveau donné de gouvernement et la population qu'il est censé servir.

Comment, par exemple, assurer un accès égal à l'éducation, tout en faisant en sorte que cette éducation soit concurrentielle sur le plan international? Comment réduire l'énorme fardeau fiscal que doivent supporter les Canadiens? Comment enrayer la montée du racisme et de la violence contre les femmes qui afflige notre pays? Voilà les questions que nous devrions nous poser dans le débat national en cours. Voilà les questions qui préoccupent les Canadiens.

C'est parce que la Chambre n'y répond pas de façon satisfaisante que certains de nos concitoyens sont prêts à mettre leur pays en jeu. La crise de l'unité nationale et l'impuissance à faire face aux problèmes du pays ne sont pas sans rapport.

Nous devons bien sûr discuter de la Constitution, mais si c'est là tout ce que nous faisons, nous allons négocier la réforme juridique qui reflète un pays en déclin. Nous risquons de devenir un pays où le coeur et l'esprit ont fui ailleurs. Nous risquons de devenir un pays dans lequel l'analphabétisme devient notre héritage et l'apathie, notre patrimoine.

On ne résoudra pas le problème de l'unité nationale en discutant du pays que nous étions. On le résoudra en déterminant le pays que nous devons devenir. Pourquoi? Parce qu'en définitive, un pays vit dans le coeur et l'esprit de ses habitants, non dans le parchemin de sa Constitution.

Je crois de tout mon coeur que les Canadiens doivent regarder vers l'extérieur, regarder le monde à l'extérieur de nos frontières. Ce n'est que lorsqu'on présentera à nos concitoyens et nos concitoyennes une vision de ce que peut être notre pays, lorsqu'ils pourront voir un pays qui reconnaît les défis fondamentaux auxquels il fait face, que prendra fin la longue nuit de notre examen de conscience national.

Par exemple, tandis que nos gouvernements fédéral et provinciaux se disputent sur leur souveraineté politique respective, les principaux pays commerçants du monde subissent une transition fondamentale dans laquelle la notion de souveraineté économique changera pour toujours. Le principe voulant que les pays puissent s'ingérer directement dans l'économie des autres dépasse de beaucoup les limites traditionnelles des conflits commerciaux. Les États-Unis et l'Allemagne se font mutuellement la leçon en matière de politique monétaire; les États-Unis cherchent à modifier le système de distribution interne du Japon. Le Japon révolutionne les méthodes de fabrication aux États-Unis.

Les conséquences de cette interdépendance à l'échelle mondiale ont pris des proportions que bien peu auraient cru possibles encore tout récemment. Cette révolution aura une incidence beaucoup plus grande sur les chances de nos enfants de vivre dans la prospérité que n'importe quel débat sur les virgules du texte de la Constitution.

À quoi cela rime-t-il? Premièrement, cela signifie que ceux qui veulent l'indépendance du Québec vivent dans un monde qui n'existe plus. Cela signifie aussi, pour ceux d'entre nous qui préfèrent bâtir un pays plutôt que de le déchirer, que les mesures que nous prendrons ou que nous négligerons de prendre au cours des prochains mois détermineront si nous commencerons notre marche vers le progrès ou si nous entamerons une longue période de déclin.

Comprenez-moi bien: les Canadiens sont capables de relever n'importe quel défi qu'un gouvernement peut leur proposer. Il n'y a rien que nous ne puissions accomplir en tant que nation si nous le voulons vraiment. Notre histoire est le reflet d'une réussite remarquable malgré de grandes difficultés. Toutefois, si nous avons su relever ces défis, c'est parce que nos objectifs étaient clairs et élevés.

Je termine en disant qu'aujourd'hui et au cours des six prochaines semaines, notre tâche est très claire: nous devons répondre à ceux qui disent que nos meilleurs jours sont derrière nous et que nous arrivons à la fin de notre histoire; nous devons démontrer qu'en tant que peuple,

nous ne sommes pas à bout de souffle, à court d'idées ou sans convictions.

J'appuie l'accord de Charlottetown mais nous, dans cette Chambre, devons beaucoup plus que cela aux Canadiens. Nous leur devons une vision: celle d'un pays prêt à triompher sur les plans culturel, social, économique et environnemental, bref dans tous les secteurs de l'activité humaine. Pourquoi? Parce que c'est là que réside la seule solution durable à la crise d'identité nationale.

[*Français*]

L'unité nationale n'est pas une fin en soi. Elle est la conséquence naturelle d'un pays qui sait où il va et comment y aller, non pas par accident, mais par volonté. Nous devons cesser d'être un pays qui se bat contre lui-même. Nous devons redevenir un pays uni derrière un grand objectif: Être le meilleur parmi les meilleurs.

Le temps est venu de réunir tous les Canadiens d'un océan à l'autre, de reprendre ce pays en main et de le faire bondir en avant. Après ce référendum, je voudrais que les Canadiens, les LaSallois et les Montréalais que je représente avec tant de fierté puissent se dire à nouveau qu'ils ne voudraient vivre nulle part au monde sauf au Canada, car nulle part au monde sauf au Canada peut-on réaliser de si grands rêves. Voilà la vision que nous devons promouvoir. Voilà la motivation qui devrait nous guider, le véritable projet de société auquel nous devons tous nous rallier.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, vous me permettrez de faire un aparté au début de mes remarques pour féliciter le député de LaSalle—Émard pour le contenu de son discours que j'ai écouté, tant à mon bureau qu'ici en Chambre, et de lui dire que sa contribution personnelle au débat sur l'unité nationale a été appréciée. Je tiens à lui dire cela, monsieur le Président, parce qu'aujourd'hui, à la période des questions orales, j'ai été dur avec lui. De temps en temps, il nous arrive de repenser à ce qu'on a dit et de nous demander si on aurait pu le dire autrement. C'est une de ces journées. Enfin, je n'irai pas plus loin parce que je ne voudrais pas abuser de votre patience. Ce qui est important aujourd'hui, c'est de prendre la parole en cette Chambre afin de m'engager dans le débat sur l'avenir du Québec et du Canada.

• (1840)

Aujourd'hui, je veux vous parler à titre de citoyen, à titre de député de ma circonscription de Sherbrooke—Lennoxville—Fleurimont et également à titre de ministre du gouvernement, étant donné que l'élection dans ma circonscription, grâce à mes concitoyens, m'accorde aujourd'hui le privilège d'être ministre du gouvernement.

Je voudrais d'abord faire une remarque sur le ton du débat. Je vous avoue franchement que le ton m'inquiète à certains moments. Je pense qu'il faut dire franchement à ceux et celles qui nous entourent que personne n'a le monopole de la vérité dans un débat comme celui que nous entreprenons aujourd'hui. Par ailleurs, je reconnais avec un certain regret qu'il y a des jours où cela ne vole pas très haut. Je me permets la liberté de le mentionner pour la raison suivante: chez les gens que j'ai croisés depuis quelques jours, j'ai senti qu'ils veulent surtout qu'on leur parle intelligemment; ils veulent aussi qu'on leur parle honnêtement, et la population souhaite aussi qu'on la traite avec respect.

Pour ma part, je vous avoue qu'il m'arrive aussi, de temps en temps, de faire des remarques qui ne sont peut-être pas à la hauteur de ce qu'elles devraient être, mais je pense qu'il faudra vraiment faire un effort dans les semaines à venir pour tenter de respecter ces trois éléments: l'intelligence, l'honnêteté et le respect pour nos concitoyens.

Il faut se rappeler que la première journée qui va suivre le 26 octobre, c'est le 27 octobre, qui sera suivi du 28, du 29, etc., et que, quelle que soit l'issue du débat que nous entreprenons aujourd'hui, il va falloir continuer à vivre ensemble. C'est dans cet esprit que j'aborde le débat d'aujourd'hui.

Il y a quelques secondes, je vous mentionnais que c'est avec beaucoup de joie que je me lève aujourd'hui à titre de député du la circonscription fédérale de Sherbrooke—Lennoxville—Fleurimont et avec la confiance que m'ont accordée mes électeurs, mais c'est aussi à titre de député, dans un contexte très différent de celui de 1980. Cela, je pense qu'il faut le mentionner, monsieur le Président. Il faut rappeler à nos concitoyens que le débat sur notre avenir ne se présente pas de la même façon aujourd'hui qu'il y a 12 ans.

D'abord, si on fait un survol très rapide, on voit qu'au cours des dernières années, le régime communiste s'est écroulé dans le monde; sur les plans politique et social, on a connu des progrès absolument fantastiques; l'Europe 92 se forme; il y a des accords, il y a des blocs, tant économiques que sociaux et politiques, qui se forment un peu partout dans le monde. Tout cela fait en sorte que le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui, en 1992, est très différent de celui de 1980.

D'ailleurs, nos vies personnelles ont changé beaucoup; notre façon de vivre de tous les jours a beaucoup changé. En 1984, quand j'ai été élu, les téléphones cellulaires, on n'en avait pas; des télécopieurs, on n'en avait pas, non plus que des ordinateurs comme on en a aujourd'hui. En l'espace de quelques années seulement, notre façon de vivre et de travailler a changé radicalement. Cela, il faut se le rappeler parce que le contexte du débat change et que les choix qui se présentent à nous, pour cette raison, sont présentés différemment aussi.

Par contre, je sais que, depuis tout ce temps-là, le Canada est un pays privilégié. Je pense que personne ne peut le nier. On a beau faire les plus grandes affirmations, mais tout le monde reconnaît que nous vivons actuellement dans le pays qui a le standard de vie le plus élevé au monde. On a ce standard de vie pour plusieurs raisons. On est un pays de richesses naturelles, très riche en géographie. Notre pays est relativement pauvre en population, si on veut faire la contrepartie, mais nous vivons dans un pays qui a un standard de vie aussi élevé parce que nos prédécesseurs, nos ancêtres, les pionniers de ce pays, ont travaillé avec beaucoup d'ardeur pour le bâtir.

Je pense entre autres aux personnes âgées. Dans ma circonscription, je suis toujours étonné, chaque fois que je les rencontre et que je leur demande combien d'enfants ils ont, de me faire répondre: huit, neuf, dix. J'ai trois enfants chez moi, et c'est une grosse famille. Quand je croise des gens de ma génération qui me demandent combien j'ai d'enfants et que je leur dis que j'en ai trois, on me dit que c'est une grosse famille.

Il y a des gens qui ont fait des sacrifices absolument énormes. Il y a eu deux grandes guerres mondiales dans le siècle que nous terminons. On l'oublie parce que la mémoire nous fait défaut, mais la Première Grande Guerre mondiale avait décimé toute une génération de jeunes Canadiens à l'époque. Ce sont des gens qui ont payé cher pour bâtir notre pays, et il faut le reconnaître.

De plus, sur le plan international, on jouit d'une position privilégiée. On est un pays biculturel et bilingue.

On est un pays d'Amérique du Nord, qui a signé une entente de libre-échange avec les États-Unis et qui en propose une maintenant qui inclura le Mexique. Mais, en plus, on est un pays qui joue un rôle de leadership dans le Commonwealth et dans la Francophonie. On est membre de l'Organisation des États d'Amérique. On n'a pas à voyager beaucoup à l'extérieur du Canada pour se rendre compte à quel point, non seulement le Canada, mais également les Canadiens et les Canadiennes sont appréciés. Pour ceux et celles qui ont un peu de difficulté à le croire, ils n'ont qu'à faire un voyage. Ils n'ont pas besoin d'aller loin. Ils peuvent sortir un peu de leur pays pour se rendre compte à quel point le Canada et les Canadiens et Canadiennes sont appréciés partout dans le monde. Il y a une raison à cela. C'est parce qu'on est une société basée et bâtie sur la démocratie, sur la liberté, et aussi parce que les Canadiens se sont donné un pays de tolérance et se sont donné un pays qui offre un des standards de vie les plus élevés au monde. Ce régime fédéral nous a donc bien servis.

C'est un système politique qui est plein de sens et qui en a encore plus aujourd'hui qu'il n'en a jamais eu par rapport aux événements du passé. Pourquoi? Tout cela se résume dans un mot, soit le mot «global». C'est un mot qu'on utilise chaque fois qu'il s'agit de définir une situation, un problème. Il me semble qu'il y a toujours un des mots comme «global, globalement, globalité» de rattaché à l'événement comme tel. Aujourd'hui, on parle en termes d'économie globale, de communications globales et d'environnement global. C'est parce que la réalité de 1992, contrairement à celle de 1980, peut-être pas contrairement, mais encore plus, disons, que celle de 1980, nous fait voir que nous vivons dans un monde où nous dépendons des autres. Alors, le contexte n'est pas du tout le même en 1992 qu'en 1980. Plus que jamais, notre avenir se définit et se décide globalement. L'avantage d'un système fédéral, c'est qu'il s'inscrit dans cette tendance.

Pour décider de notre avenir et de celui de nos enfants, il est important de se rappeler ceci: les relations entre les États, les gouvernements et les individus, seront aussi importantes et déterminantes pour notre avenir que les décisions, que les États, les gouvernements et les individus prennent individuellement. Et cela est plus vrai aujourd'hui que jamais ce ne l'a été depuis l'histoire des civilisations. Il faut donc tisser, développer et entretenir des relations étroites avec ceux qui nous entourent, d'où l'omniprésence du mot «global» dans tous les grands débats que nous entretenons actuellement. C'est cela, la réalité de 1992. Et c'est une réalité incontournable, par laquelle passe l'avenir du Québec et du Canada.

Qu'en est-il donc pour le Canada? Eh bien, le pays dont je vous parle, qui a connu un si grand succès, est un pays dont les institutions datent déjà de 125 ans. Cette année, nous fêtons le 125e anniversaire de ce qu'on appelle la Confédération. Et, pour tenter d'illustrer un peu l'état de nos institutions, je serais tenté de vous offrir l'analogie suivante. On vit un peu dans une bonne vieille maison, une bonne vieille maison construite il y a 125 ans, mais qui a besoin d'être rénovée. Il y a des pièces qui sont trop grandes, il y a des pièces qui sont trop petites, le toit est peut-être usé à quelques endroits, il y a peut-être des choses à changer. Mais, mon collègue le dit, il me précède, il devine un peu ce à quoi je veux en venir, il y a des gens qui, placés devant la bonne vieille maison de 125, vous diront: «Il faut la démolir, ce n'est pas assez bon.» D'autres voudront déménager et s'en aller ailleurs, d'autres vont vouloir rénover. D'autres, et c'est une nouvelle tendance que certains semblent vouloir adopter aujourd'hui, vont vous dire: «Attendez donc; on n'est pas

obligés de faire quoi que ce soit pour l'instant; attendons quelques mois, quelques années et ensuite, on verra.»

Madame la Présidente, je dois vous dire que, placés devant cette bonne vieille et magnifique maison qui a connu tant de succès et qui nous a si bien servis, mon choix personnel est très clair. Je préfère rénover, agrandir quelques pièces, en réduire d'autres et changer un peu le système de chauffage. Mon collègue de LaSalle—Émard serait le premier à faire en sorte que sur le plan environnemental la maison soit aussi efficace que possible. C'est ce que l'entente que nous avons devant nous aujourd'hui propose. Il faut, je pense, le dire et le dire avec honnêteté. On a beaucoup parlé de l'entente comme telle. J'ai entendu plusieurs affirmations, et je vous avoue que certaines me surprennent.

• (1850)

Ce que l'entente contient, et il n'y aucune espèce de doute là-dessus, c'est ce que l'Accord du lac Meech proposait. Il y a des gens qui vous diront: Ce n'est pas tout à fait le même mot; ce n'est pas la même tournure de phrase, parce que ce n'est pas la même virgule; il faut changer cela car ce n'est pas assez bon. Madame la Présidente, il faut le dire honnêtement: ce que l'entente contient, c'est ce qu'avait proposé l'Accord du lac Meech. Qu'est-ce que cela? C'est la reconnaissance du Québec comme société distincte, une définition qui n'est pas limitative. C'est plus de pouvoirs dans le domaine de l'immigration. C'est le droit de veto, la Cour suprême, la constitutionnalisation, puis la présence de trois juges issus du Québec à la Cour suprême, soit 33 p. 100, et cela dans un contexte où les tribunaux vont prendre de plus en plus d'importance dans les décisions fondamentales de notre société, étant donné la présence de la Charte des droits et libertés. C'est donc dire que, là où il y a un changement de pouvoirs dans nos institutions, on garantit au Québec une présence de plus d'un tiers dans une institution nationale. Le pouvoir fédéral de dépenser était prévu dans Meech; il est également encadré ici. Il y en a qui nous disent que c'est le statu quo, qu'il n'y a rien de nouveau, que c'est même un recul.

Madame la Présidente, permettez-moi de dire rapidement, parce que c'est important, qu'il y a de nouveaux pouvoirs pour le Québec là-dedans. Il y a une présence minimum de 25 p. 100 de députés à la Chambre des communes. On ne nous dira pas que c'est un moins, que c'est une perte. C'est garanti de manière indéfinie alors qu'on sait très bien que le taux de croissance démographique au Québec est faible comparé au taux ailleurs au Canada et dans le monde. Déjà, c'est un acquis très important. Mais il y a plus. Il y a des gains très substantiels dans le domaine de la main-d'oeuvre. On donne l'argument de l'assurance-chômage. J'ai entendu le collègue de Lac-Saint-Jean dire aujourd'hui que M. Lévesque avait réclamé l'assurance-chômage. Je ne suis pas sûr de cela, madame la Présidente. J'ai été témoin, comme député, de la première conférence fédérale des premiers ministres tenue en 1985, à laquelle M. Lévesque était présent. Savez-vous quel a été le grand succès de la conférence fédérale-provinciale de 1985? La naissance de la Stratégie de la planification de l'emploi du gouvernement fédéral actuel. Tel a été le grand succès auquel a participé activement M. Lévesque, premier ministre du Québec.

Il y a des pouvoirs additionnels dans le domaine de la culture, du développement et de la formation de la main-d'oeuvre, comme je l'ai mentionné. Le pouvoir de désaveu est éliminé et le pouvoir déclaratoire est maintenant balisé. Il y a les télécommunications. On n'y avait pas pensé, il y a 125 ans, quand on avait construit notre maison. Qui pouvait deviner ce qui allait se retrouver dans le domaine des télécommunications? C'est cela, le genre de changements qu'on prévoit actuellement dans l'entente. En matière de développement régional, le Québec a des pouvoirs additionnels. Enfin, le pouvoir fédéral de dépenser est balisé, tout cela en tenant compte de ce que je vous mentionnais au début de mes remarques, madame la Présidente. On ne vit pas en vase clos. Cette époque-là est finie.

D'ailleurs, c'est un peu le piège dans lequel sont pris ceux qui demandent aujourd'hui l'indépendance du Québec. Ils sont en porte-à-faux par rapport à leur siècle. Ils sont en porte-à-faux par rapport à leur époque. On ne vit plus dans le monde où les souverainetés se définissaient seulement par un territoire, un roi ou une reine et son armée. Elle est révolue, cette époque. Il faut être de son temps, et le régime fédéral est le régime de notre temps.

Il y a également dans la ronde actuelle d'autres préoccupations qui n'étaient pas là pendant Meech. Il est important de les reconnaître. Je pense entre autres aux revendications de l'Ouest canadien et des autochtones. Quand on vit dans un monde où on dépend tant des autres, on ne peut pas faire abstraction des autres. Il faut aussi penser à leurs besoins à eux. Le débat constitutionnel au Canada s'est pendant très longtemps défini à partir des relations entre francophones et anglophones, à partir du Rapport Laurendeau-Dunton jusqu'à l'Accord du lac Meech. Mais il faut aussi reconnaître que les problèmes que vivaient les autochtones n'étaient pas moins importants il y a 30 ou 40 ans qu'ils le sont aujourd'hui. Seulement, à ce moment-là, on n'en tenait pas compte

dans nos débats. On repoussait cela. Nos relations étaient définies autrement.

Pour être honnête aujourd'hui, il faut reconnaître qu'ils vivent des problèmes importants, qu'ils ont le droit, eux aussi, d'avoir leur place. Je regrette d'ailleurs les propos de ceux qui tentent de faire croire aux gens qu'en laissant une place aux autochtones, on enlève une place à quelqu'un d'autre. C'est comme si quelqu'un d'autre était repoussé de la table parce qu'on invitait à la table des gens qui en avaient été exclus pendant très longtemps. Ce n'est pas vrai, madame la Présidente. Pour ma part, je ne veux pas vivre dans une société où on exclut les gens comme cela. Je veux vous dire honnêtement que je trouve qu'on a raison et que le débat sera difficile pendant les 10 ou 15 prochaines années. Pourquoi? Parce que les peuples autochtones vont vouloir affirmer leur place. De toute évidence, ils vivent une période d'affirmation, comme d'autres ont vécu une période d'affirmation, mais ils ont bien besoin de la vivre, cette période-là pour prendre en main leur avenir et définir leur place à eux dans le monde. Ils ont ce droit, eux aussi. Ce n'est pas un débat facile.

Oui, je suis sympathique aux Québécois qui ont vécu des moments très difficiles il y a quelques années. Je le sais, car on en entend parler tous les jours. Mais avouons aussi, que malgré ces difficultés-là, personne ne veut nier aux peuples autochtones le droit d'occuper leur place dans le monde. Pourquoi est-ce que cela devient tout à coup un obstacle à une entente constitutionnelle? Pourquoi rejetterait-on l'entente actuelle parce que eux aussi veulent vivre selon des conditions qui sont satisfaisantes pour eux?

C'est la même chose pour l'Ouest canadien qui, depuis tous les temps, se sent loin et aliéné du pouvoir fédéral. Ce qu'on propose, au fond, ce sont des changements qui permettent de les inclure davantage.

Permettez-moi de parler brièvement de certains mythes qui circulent au sujet de l'entente. Le premier, c'est la langue. On tente de faire une campagne de peur à certains endroits en faisant croire aux gens que l'entente met en péril l'autorité du gouvernement du Québec sur la langue.

Madame la Présidente, la clause nonobstant, qui a servi en 1988, quoi qu'on en pense... On peut en penser du bien et du mal. Je ne veux pas me prononcer là-dessus, car ce sont les affaires du gouvernement du Québec, mais il faut se demander si, oui ou non, les pouvoirs du gouvernement et de l'Assemblée nationale du Québec sont protégés en matière de langue. La réponse est oui.

Une voix: Oui.

M. Charest: Oui. C'est un oui sans aucune espèce d'équivoque. Le reste du débat, on pourra le faire tantôt. Au Québec, on fera toujours le débat entre les droits individuels et collectifs. La réponse est oui.

Est-ce qu'en votant oui à l'entente, on ferme cela à tout jamais? Est-ce que dorénavant, on ne pourra plus jamais demander ou faire de discussion? Voyons, madame la Présidente. De toute évidence, en votant oui à l'entente, on n'élimine pas les problèmes à tout jamais. D'ailleurs, j'y reviendrai dans mes conclusions.

Je vois que le temps avance, mais avec votre permission et avec l'assentiment général de la Chambre, je prendrai quelques minutes supplémentaires pour terminer mes remarques.

Des voix: D'accord.

M. Charest: Merci. Je vais aller rapidement; je ne veux pas vous tricher dans le temps.

Madame la Présidente, lorsqu'on dit oui à ce que l'on propose au Québec, on ne ferme pas à tout jamais la porte à des changements. De toute évidence, dans ce monde de changements perpétuels, on va vouloir faire des ajustements à un moment donné. D'ailleurs, tel est l'avantage du système fédéral de gouvernement.

Ce que je sais par contre, permettez-moi de poser la question autrement. En répondant oui, est-ce qu'on peut vous garantir que tous les débats vont cesser?

Une voix: Non.

M. Charest Je ne peux pas vous garantir cela. Personne ne peut vous garantir cela. Par contre, si vous votez non, je peux vous garantir une chose: les débats vont continuer... longtemps et s'intensifier. D'ailleurs, vous n'avez qu'à projeter dans l'avenir. Dans l'éventualité où l'indépendance du Québec sera proposée, imaginez-vous la longueur et l'intensité des débats à ce moment-là.

Je suis un peu perplexe devant ceux et celles qui nous font l'argument qu'il ne faut pas voter oui parce qu'on va continuer à discuter encore longtemps et qu'on aura des débats interminables, alors que les mêmes personnes savent très bien qu'en votant non, on se garantit des débats interminables, non pas pour les prochains mois, mais pour les prochaines années, madame la Présidente, alors que la population en a soupé. Ils savent très bien qu'on a fait le tour du jardin et qu'on leur propose une entente politique honnête aujourd'hui.

Pour faire ouvrir une parenthèse, il ne faut pas être naïf dans le débat. Il faut savoir que ceux et celles qui vont partager ensemble l'option du non, qui veulent faire naître un non et qui prétendent ne pas partager le même lit, vont avoir de la difficulté à nous faire croire que c'est le cas.

On ne fera pas naître dans le débat actuel l'Immaculée-Conception de la politique en faisant naître un non, mais on ne couchera pas ensemble.

Une voix: Il y aura des mariages.

M. Charest: Il va se faire des mariages à ce niveau-là et je pense qu'il faut aborder cela honnêtement. Chez les indépendantistes, il faut être honnête aussi. Il faut être honnête. . .

M. Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, j'invoque le Réglement. Combien de temps prétendez-vous donner de plus au ministre Charest, parce qu'il y a d'autres députés très intéressants qui aimeraient parler ce soir. Je me demande combien de temps vous allez lui accorder.

Mme le vice-président: L'honorable député a sans doute entendu que le ministre a demandé le consentement, consentement qui a été accordé pour, j'en suis certaine, une période extrêmement limitée. Je suis certaine que le ministre est en train de conclure.

L'honorable député me fera-t-il confiance pendant quelques minutes encore? Je vous remercie. L'honorable ministre a de nouveau la parole.

• (1900)

M. Charest: Je vous remercie, madame la Présidente. C'est une bonne coïncidence que le député de Longueuil soit avec nous. J'en étais justement aux contradictions de ceux qui nous proposent l'indépendance, et cela le concerne directement. Il faut être honnête.

Il n'y a aucune entente sur le fédéralisme renouvelé qui va satisfaire Jacques Parizeau, Jacques Brassard, Gérald Larose. . .

Une voix: Lucien Bouchard.

M. Charest: Ou Lucien Bouchard. Il n'y a aucune entente, madame la Présidente. S'il y en a, qu'ils se lèvent et nous le disent. Le député de Longueuil aura l'occasion de parler. Le député de Laurier—Sainte-Marie pourra peut-être se lever et nous dire quelle est la formule de fédéralisme renouvelé qu'eux favorisent. Je serais curieux qu'il le dise. Je vous dis cela pour vous dire à quel point leur option porte à faux. Ce qu'on sait de leur proposition, c'est que, pour eux, l'indépendance du Québec, cela veut dire qu'ils vont avoir la même règle, la même citoyenneté, la même armée, le marché commun. .

Une voix: Le même passeport.

M. Charest: L'Accord de libre-échange va valoir aussi, tout comme la même monnaie. Imaginez l'occasion en or: la même monnaie! Si le gouvernement fédéral proposait d'avoir la même monnaie que le gouvernement des États-Unis, imaginez-vous à quel point il serait ridiculisé! C'est ce que nous proposent les indépendantistes. La meilleure, ce sont les plaintes constantes que l'on entend sur les dédoublements qu'engendrerait le système actuel, alors que Jacques Parizeau vient ici dans la région et promet que les 100 000 fonctionnaires fédéraux vont tous conserver leur emploi. Y en a-t-il des dédoublements, ou n'y en a-t-il pas?

M. Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le ministre avait demandé la permission de poursuivre, mais il recommence un nouveau débat.

Mme le vice-président: L'honorable ministre voudra bien conclure.

M. Charest: Je conclus, madame la Présidente. Si j'étais à la place du député de Longueuil, peut-être que je me lèverais aussi pour essayer de mettre fin au discours. Cela ne doit pas lui faire plaisir d'entendre ce que j'ai à dire, mais c'est la vérité.

J'aimerais terminer en rappelant ceci. Ce n'est pas la Constitution actuelle qui nous a donné les problèmes que nous vivons. On vit des problèmes sérieux: il y a le chômage, on a une dette élevée, et on a toutes sortes de problèmes. Le revers de la médaille, c'est que ce n'est pas le règlement du dossier constitutionnel qui va régler ces problèmes-là. Ceux qui pensent qu'en le réglant, on va faire disparaître tous ces problèmes se trompent. De même, ceux qui pensent que l'indépendance va régler leurs problèmes se trompent grandement. Cela, la population le sent. Elle le sent et le sait très bien. Ce qu'elle sait aussi, c'est qu'on a l'occasion de faire un pas en avant. C'est cela que l'entente propose aujourd'hui. Pour les gens que je représente à la Chambre des communes, pour mes enfants et leurs petits-enfants, le 26 octobre prochain, je vais voter oui.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, vous aurez certainement remarqué que je n'ai pas protesté même si le ministre a largement dépassé le temps qui lui était alloué. Toutefois, je dois dire que j'étais très curieux de voir le fruit de ces alliances bien étranges. J'espère que le ministre serait aussi généreux avec moi si, par inadvertance, il m'arrivait de dépasser le temps qui m'est alloué, ce que je vais quand même essayer d'éviter.

Je veux aussi signaler le fait que le ministre a pris la peine de s'excuser auprès du député de LaSalle—Émard pour une remarque qu'il a faite durant la période des questions. L'un des aspects de ce débat qu'il convient de souligner, c'est le climat de collaboration et de conciliation dans lequel il se déroule, ce qui doit certainement faire plaisir à la plupart des Canadiens.

En fait, la résolution de la question constitutionnelle aura servi, entre autres, à montrer aux Canadiens que les politiciens peuvent apporter des solutions aux problèmes qui touchent notre pays, même si ce ne sont pas des solutions idéales et même si ces solutions semblent avoir pris beaucoup de temps à venir, puisqu'on sait que la question constitutionnelle a été presque constamment au coeur de l'actualité au cours des 30 dernières années et qu'elle a certes été omniprésente au cours des dix dernières années.

À mon avis, un des avantages que nous retirerons en réglant cette question une fois pour toutes, c'est que cela contribuera à donner une certaine crédibilité aux politiciens, car ils auront réussi à résoudre un problème. Cela devrait aussi faire comprendre aux Canadiens que, lorsque les politiciens des diverses régions du pays, quels que soit leur parti, leur idéologie ou leurs préoccupations, unissent leurs efforts pour essayer de s'entendre sur quelque chose, ils sont capables de faire des compromis. Par conséquent, nous devons tous comprendre que l'accord de Charlottetown que nous débattons aujourd'hui et qui doit être approuvé par voie de référendum n'est pas parfait.

Malgré ses imperfections, les Canadiens seront heureux de l'accepter. Ils veulent assurer l'unité nationale et ils comprennent que la destruction du pays ne réglera pas leur plus grande préoccupation: l'économie, Pour eux, la situation économique se traduit par le nombre d'emplois. Ils veulent être certains qu'ils auront des emplois à l'avenir.

Ils sauront que, une fois ce débat terminé, nous n'aurons toujours pas réglé la question de la survie du Canada. Il nous faudra remettre ce pays sur la bonne voie en nous fondant sur les principes qui correspondent à la vision que les Canadiens ont du Canada.

Comme on l'a mentionné plus tôt, lorsque tout cela sera terminé, nous devrons entreprendre un autre débat sur la place qu'occupera le Canada dans la nouvelle économie mondiale et sur la façon dont nous nous y prendrons pour concilier notre vision du Canada et une réalité économique qui a beaucoup changé dans le reste du monde.

On aurait tort de dire que cet accord constitutionnel ne représente pas des progrès importants. C'est du moins ce que pensent tous ceux d'entre nous qui ont participé au processus, qui, à mon avis, était beaucoup plus acceptable pour les Canadiens parce qu'il y a eu plus de consultations avec la population grâce au comité mixte spécial, aux six conférences, à divers comités dans les provinces, aux comités qui ont entendu les Québécois. D'ailleurs, ce référendum lui-même contribuera à convaincre les Canadiens qu'il y a eu autant de consultations qu'on pouvait raisonnablement en attendre dans la conclusion de cet accord. C'est là la principale différence entre cet accord et celui du lac Meech.

Nous avons fait d'énormes progrès, et je ne crois pas qu'on puisse le nier. Comme quelqu'un l'a dit, la mesure probablement la plus vantée dans cette entente aura été la reconnaissance du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Oh, c'est un progrès spectaculaire pour les autochtones du monde entier, et le Canada a encore une fois ouvert une nouvelle voie que d'autres, j'en suis sûr, seront obligés de suivre, compte tenu de ce que nous aurons accompli.

Tous les Canadiens se réjouiront de la réconciliation avec le Québec et des concessions que le Canada anglais a faites pour y parvenir, même si certains critiqueront les premiers ministres anglophones. Il faut aussi reconnaître que l'entente acceptée par le premier ministre Bourassa a déjà été considérablement critiquée.

Je me réjouis particulièrement du rôle joué par le premier ministre de l'Ontario dans l'élaboration de ces deux éléments de l'entente constitutionnelle. Je suis également fier du rôle que mon parti a joué au niveau fédéral, avec le premier ministre de l'Ontario, dans l'élaboration de la disposition de l'entente sur l'union économique et l'engagement social, disposition qui établit des principes en fonction desquels les programmes sociaux et

leur harmonisation d'un océan à l'autre peuvent être garantis dans une certaine mesure.

Ce n'est pas tout à fait ce que nous aurions souhaité, mais c'est mieux que ce qui existait auparavant. Le plein d'emploi est l'un des objectifs énoncés dans la disposition sur l'union économique, et nous, les néo-démocrates, pouvons être fiers d'avoir convaincu nos collègues, de part et d'autre de cette Chambre, que ce sont là des objectifs valables. Le Parti conservateur et le Parti libéral ont maintenant pris position en faveur du plein d'emploi et des programmes sociaux harmonisés d'un océan à l'autre. Nous pouvons en être fiers. Il y a beaucoup d'autres aspects de l'entente dont nous pouvons nous réjouir ou être fiers. Je crois que la plupart des Canadiens diront que c'est satisfaisant.

• (1910)

Je ne serais pas honnête envers moi-même ni envers les électeurs de ma circonscription qui ne font pas partie de l'un des deux peuples fondateurs ni des peuples autochtones, envers les Ukrainiens, les Italiens, les Philippins, les Allemands, les Canadiens d'origine africaine et les Sud-Américains récemment arrivés chez nous pour acquérir la citoyenneté canadienne, de passer sous silence le fait que cet accord échoue lamentablement lorsqu'il s'agit de mieux garantir l'égalité des Canadiens, contrairement à ce qu'a laissé entendre le ministre des Anciens combattants. Le député de LaSalle—Émard a dit que le racisme deviendrait un fléau au Canada et que nous devrions adopter une résolution à ce sujet.

Évidemment, si nous avons à coeur l'égalité et si le racisme dans notre pays nous inquiète, nous aurions dû reconnaître dans l'entente le fait que tous les Canadiens sont égaux devant la loi.

En toute honnêteté, je ne crois pas, étant donné les circonstances ayant entouré la conclusion de l'entente constitutionnelle, que les personnes touchées par cette omission s'opposeront à l'entente pour cette raison, parce qu'on ne leur a pas donné les renseignements de base qui leur auraient permis de juger si cette entente leur convient ou non.

Lorsque nous avons discuté de l'opportunité de tenir un référendum national, je me suis dit qu'il serait impossible de formuler une question qui permettrait aux électeurs de bien comprendre ce sur quoi ils voteraient. Tous disposeront de la description de ce qui est offert aux autochtones. Ils comprendront ce que signifie un Québec distinct aux termes de l'entente constitutionnelle proposée. Ils comprendront l'union sociale et économique. Ils comprendront la réforme du Sénat. Ils comprendront toutes les choses dont les politiciens et les médias auront parlé.

Le fait est cependant qu'il est une chose dont ni la Chambre ni les médias n'ont parlé et que je considère comme l'un des idéaux de tous les Canadiens, c'est-à-dire que tous les Canadiens sont égaux et qu'ils devraient être reconnus comme tels devant la loi.

Il y a dans ce référendum, comme dans tous les référendums, un danger. Je parle ici, vous l'aurez deviné, de ceux qui trouveront à redire à certaines parties de l'entente, qu'il s'agisse de la société distincte, de la reconnaissance des minorités linguistiques, et cetera. D'autres peut-être soulèveront des points isolés au cours du processus référendaire pour s'opposer à l'entente constitutionnelle. Toutefois, permettez-moi de vous dire qu'il serait fondamentalement dangereux qu'à un moment donné, nombre de ceux qui forment une importante partie de la population canadienne se rendent compte qu'ils ont été oubliés.

Que ferais-je alors? Ce pays me tient à coeur. J'ai appuyé une entente constitutionnelle qui, sans atteindre la perfection, parviendrait dans une certaine mesure à tout faire. Ce pays est le plus magnifique du monde. Je l'aime plus que quiconque et cela, de nombreuses façons.

Mais comment pourrais-je être loyal envers moi-même si je faisais face à une forte montée de l'opposition à l'égard de cette entente, compte tenu du fait que personne, à part le parti que je représente, personne, à part le Nouveau Parti démocratique, Ovide Mercredi, le CNAC et, bien sûr, le ministre responsable des affaires constitutionnelles et Bob Rae, n'appuierait une clause constitutionnelle inconditionnelle garantissant l'égalité raciale et ethnique.

Je risque de me trouver à un moment donné devant le choix difficile de rester fidèle à moi-même, à mon statut ici et au statut de tant de Canadiens ou de considérer cette entente comme la solution pour le Canada. Je veux que notre pays reste uni. Je veux en terminer avec cette affaire. Je ne veux pas que nous traînions plus longtemps le fardeau que représente le débat constitutionnel.

C'est une dilemme que j'espère ne pas devoir résoudre. Toutefois, le problème pourrait être résolu si les personnes qui ont négocié cette entente prenaient enfin l'engagement clair et non équivoque de régler immédiatement cette question.

L'un des aspects les plus tristes de toute cette affaire, à mon avis, c'est qu'après avoir adopté le paragraphe 15(1) de la Loi constitutionnelle de 1982, qui reconnaissait au moins la nécessité de l'égalité et de la non-discrimination, et après avoir été forcé d'adopter la clause de dérogation, je voie mon rêve brisé parce que mon propre parti et le chef de mon parti rejettent catégoriquement une clause d'égalité inconditionnelle.

Il y a là un danger. Je suis persuadé que la plupart des Canadiens vont dire ceci: «Finissons-en! Cette entente est acceptable. Elle montre que même si les Canadiens ont des différences d'opinions, ils peuvent lorsqu'ils le veulent en arriver à une entente qui s'efforce de respecter les intérêts de tous.»

Il y a seulement un problème ici: on n'a tenu aucun compte des intérêts de 35 p. 100 de la population. Par conséquent, nous sommes au beau milieu d'un processus référendaire qui risque d'être compromis parce qu'on refuse de faire une seule et simple chose. C'est-à-dire, pour parler clairement et sans équivoque, qu'il est du devoir des gouvernements et des Canadiens de promouvoir l'égalité raciale et ethnique de telle sorte qu'il ne subsiste plus aucun doute, quelles que soient les circonstances, que je suis aussi canadien que qui que ce soit d'autre.

Tel est le rêve que je nourris pour mon pays. Je suis vraiment désolé et je regrette vivement que ceux qui ont négocié cette entente ne le partagent pas. Toutefois, c'est un rêve que je ne continuerai pas moins de défendre.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je suis vraiment heureuse de pouvoir participer au débat de ce soir.

Ici même à la Chambre, au Sénat la semaine prochaine et d'un bout à l'autre du pays, nous discuterons, au cours des quatre ou cinq semaines qui viennent, de la question la plus importante des 125 années d'existence de notre pays. Il s'agit d'un «oui» au Canada, d'un «oui» aux dix provinces, d'un «oui» aux deux territoires, aux peuples autochtones et, plus que tout, à la génération de demain.

L'accord de Charlottetown, qui a fait l'unanimité —c'était un consensus unanime —et qui est intervenu le 28 août, est l'aboutissement de consultations publiques qui ont duré des mois et des mois dans l'ensemble du pays. Les propositions qui sont le fruit de cette réunion à Charlottetown serviront de compromis raisonnable —et j'insiste sur le mot raisonnable.

Elles formeront la base d'un fédéralisme renouvelé qui assurera notre avenir dans l'un des pays les plus prospères, un pays qui, selon les Nations Unies, est celui où l'on vit le mieux dans le monde.

Cependant, comme la plupart des députés l'ont reconnu aujourd'hui, l'entente n'est pas parfaite. Nous le savons et le comprenons. Mais j'ajouterai que la perfection n'est pas de ce monde. C'est un bon ensemble de propositions; c'est un compromis. Tous ont dû mettre de l'eau dans leur vin, et le Canada en sort gagnant.

• (1920)

Je voudrais souligner que, depuis quelques mois, 17 mois pour être plus précise, il y a eu beaucoup de consultations —le comité Beaudoin-Edwards, la commission Spicer, le comité Beaudoin-Dobbie, six conférences nationales, soit une à Halifax, une à Calgary, une à Montréal, une à Toronto, une à Vancouver et une dernière tout à fait spéciale ici à Ottawa —sur les peuples autochtones.

Les provinces ont toutes formé des commissions; des centaines de milliers de Canadiens ont donné leur point de vue ou ont pu le faire. Dans Calgary-Sud-Ouest, ma circonscription, j'ai tenu six réunions publiques, et je tiens à remercier tous ceux qui y ont participé.

Maintenant, on a beaucoup parlé de ces six conférences nationales qui ont lieu dans plusieurs villes du pays. À toutes les conférences, on a entendu des hommes, des femmes, des représentants des personnes handicapées et des minorités ainsi que des représentants des autochtones. Ils se sont exprimés, ils ont fait part de leurs opinions, et je sais qu'on a formulé de bien nombreuses réflexions.

Tous ceux d'entre nous qui ont suivi ces conférences ont appris, d'abord, que notre pays est immense, qu'il est vaste sur le plan géographique, mais aussi qu'il rassemble une grande diversité d'opinions et de besoins, qu'il a une histoire que la plupart des gens ne connaissent pas, ne l'ayant pas étudiée ou ayant tendance à l'oublier, enfin qu'il a connu des succès que nous célébrons rarement. D'autre part, nous avons appris que notre population est constituée de personnes venant de partout dans le monde, qui vivent ensemble dans un esprit de tolérance et de compréhension et qui savent faire preuve de beaucoup de patience.

Quand nous prenons un peu de notre temps pour chercher à en apprendre davantage sur nos compatriotes et pour comprendre nos différences, nous pouvons parvenir à un consensus. Nous devons tous tendre la main aux autres, écouter et communiquer. Le Canada a tellement à offrir à tous ses citoyens que nous devons travailler ensemble pour le garder uni.

Nous n'avons qu'à regarder la situation en Yougoslavie, dans les provinces baltes, au Koweït, en Irak, au Moyen-Orient, en Chine, et voir ce que ces régions avaient à offrir. Nulle part on ne trouve les avantages de notre pays. Pourtant, nous nous disputons entre nous. Je pense que le moment est venu pour nous tous de consacrer un peu plus de temps et un peu plus d'énergie pour comprendre la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui, parce qu'il s'agit de notre avenir.

Il y a une chose que certaines personnes ont vraiment tendance à oublier, c'est que la Constitution a été rapatriée en 1982 et qu'on a établi à cette occasion les critères d'élaboration de la formule de modification. En termes simples, la formule d'amendement prévoyait qu'en cas de difficulté, les premiers ministres se réunissaient pour tenter de trouver une solution et, s'ils réussissaient, leur proposition devait être ratifiée par les deux Chambres du Parlement et également par les assemblées législatives de toutes les provinces.

En septembre dernier, le gouvernement a présenté 28 propositions de changement. Après des mois de consultation, les premiers ministres des provinces, les dirigeants des territoires et les dirigeants autochtones se sont réunis avec le premier ministre du Canada et le ministre responsable des affaires constitutionnelles. Les demandes de chacun, les points de vue divergents et toutes les préoccupations ont été exposés, et les négociations ont eu lieu. Les 17 personnes présentes ont écouté attentivement les autres, chacun a fait des concessions et il a été possible d'arriver au consensus que nous savons, aux propositions qui constituent l'Accord de Charlottetown.

Maintenant, cet accord est la seule offre possible. Rejeter cet accord en croyant, comme certains le pensent, qu'il est possible d'en conclure un meilleur, n'est pas possible. Cela ne peut pas se faire. Nous avons une formule d'amendement que nous devons respecter et c'est ce que nous avons fait.

Je veux m'arrêter à quelques éléments de l'accord. Tout d'abord, le Sénat: la réforme du Sénat a vu le jour en Alberta. Je suis de cette province, mes deux collègues ici, sont de l'Alberta. L'idée remonte à dix ou douze ans. Le nouveau Sénat sera élu, il sera égal et il pourra être très efficace.

Il pourra bloquer des nominations. Il pourra imposer un veto à toute modification de la politique fiscale touchant directement les ressources naturelles, ce qui signifie qu'il n'y aura plus de programme énergétique national comme celui qui a dévasté notre région en 1982.

La Chambre des communes: il y aura plus de députés, 42 de plus. Beaucoup de gens, comme moi, ne sont pas d'accord avec cela, mais c'est un compromis. Le Sénat sera fondé sur l'égalité des provinces, et la Chambre des communes reflétera la représentation de la population selon les règles établies en 1867.

La Cour suprême: des neuf membres de la Cour suprême, trois seront du Québec. Il n'y a là rien de neuf. Cela est prévu dans la Loi sur la Cour suprême depuis 1949.

L'immigration: toutes les provinces, et pas seulement une, pourront négocier des accords bilatéraux sur l'immigration. Il est très intéressant de remarquer que l'Alberta négocie à l'heure actuelle une entente spéciale sur l'immigration.

Toutes les provinces sont égales. On offrira à toutes la même chose. Cependant, toutes les provinces sont différentes également. Cette entente est souple. Elle permet au Canada de faire face à la réalité actuelle, de grandir, de voir comment nous évoluons ainsi que de répondre aux défis mondiaux et d'entrer dans le XXI^{e} siècle.

En ce qui concerne le transfert de pouvoirs, il y a sept domaines. Ce transfert s'adresse à toutes les provinces. Celles qui n'en veulent pas peuvent le rejeter. On l'offre à toutes les provinces, et ces dernières peuvent prendre leur propre décision. C'est là où la décision devrait être prise sur des questions précises.

Il y a une chose qui me déçoit, et elle porte sur l'union économique; il est décevant de constater qu'on n'a pu parvenir à un plus grand consensus sur l'élimination des barrières interprovinciales. Nous avons conclu un accord de libre-échange avec nos voisins du Sud. Nous allons même négocier un accord de libre-échange nord-américain et en discuter dans cette enceinte. L'unification de l'Europe va se faire en 1992 et pourtant, au Canada, il y a encore plus de 500 barrières commerciales qui nous coûtent près de 6,5 milliards de dollars par année.

Ce sont des questions de compétence provinciale, mais ce n'est qu'en collaborant que nous allons être en mesure de faire tomber ces barrières et d'instaurer un libre-échange au Canada.

Je crois que la réforme constitutionnelle que l'accord promet aux autochtones est tout à fait historique. Cela fait longtemps qu'on aurait dû reconnaître le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Il y aura un délai de cinq ans en ce qui concerne la justiciabilité de tout droit invoqué. Nous avançons en terrain inconnu. J'invite tous les Canadiens à être patients et compréhensifs. Nous sommes en terrain inconnu. Les autochtones seront enfin en mesure de prendre leur place au sein de la Confédération. Cela aurait dû arriver il y a bien longtemps. C'est une situation tout à fait nouvelle, et on parviendra à des solutions grâce à des négociations entre les provinces, les autochtones et, en fait, le gouvernement fédéral, ainsi que par l'entremise de l'arbitrage. On doit parvenir à l'autonomie gouvernementale selon un processus bien précis sur lequel on s'est entendu.

Je tiens à souligner à tous les Canadiens que tout au cours de la période de 17 mois en question, ils ont eu amplement l'occasion de faire connaître leur point de vue et leurs préoccupations lors des réunions ouvertes, par l'entremise de leurs députés, leurs sénateurs et leurs dirigeants autochtones ou leurs dirigeants territoriaux. Vous avez eu la chance de le faire.

Nous vous demandons une chose de plus. Renseignez-vous davantage sur l'Accord de Charlottetown. Notre pays doit demeurer uni. Nous devons mettre de côté nos différends. C'est extrêmement important.

Il y a une chose que je voudrais mentionner et qui touche particulièrement toutes les Canadiennes. Nous nous préoccupons vivement de l'égalité. Dans l'Accord de Charlottetown, on s'est penché sur les soins de santé, l'éducation, les services sociaux, le logement, l'environnement et le reste. Les Canadiennes ont été largement consultées et elles ont participé activement au processus. Je sais que certains d'entre vous dans cette enceinte —il suffit de lire la presse d'aujourd'hui —pensent peut-être qu'il n'en a rien été. Elles ont été invitées et elles ont participé.

• (1930)

Pour conclure, je veux remercier sincèrement toutes les personnes concernées et leur exprimer ma gratitude; tout d'abord, au premier ministre et à tous les députés de la Chambre des communes, aux sénateurs qui ont participé à toutes les conférences et à tous les comités fédéraux. Je veux remercier les provinces et les députés provinciaux de tout le pays qui se sont donné tant de mal pour s'entendre sur le rôle de leur province dans l'unité de notre pays. Je veux remercier le personnel, les adjoints, tous les hommes et toutes les femmes qui ont participé. C'est la Constitution de tout le monde. Elle représente les peuples du Canada.

Plus important encore, je dois remercier sincèrement, non seulement en mon nom, mais en celui de mes collègues de l'Alberta, le ministre des Affaires constitutionnelles qui, depuis 17 mois, s'est vraiment dévoué pour notre pays et lui a consacré toute son énergie. Je demande que les gens en tiennent vraiment compte parce que ce n'est qu'en votant oui que nous pourrons garder le pays uni et assurer sa prospérité dans les 125 prochaines années.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, je suis heureux d'aborder la question dont nous sommes saisis aujourd'hui et sur laquelle nous nous pencherons durant un ou deux jours ici à la Chambre des communes. Un bon nombre des députés qui prennent la parole semblent se pencher sur l'accord proprement dit. Le débat de ce soir porte sur la question qui sera posée au moment du référendum, où nous serons appelés à ratifier ou à entériner l'entente constitutionnelle conclue entre le premier ministre du Canada, les premiers ministres provinciaux, les représentants des deux territoires et les représentants des peuples autochtones.

Je voudrais d'abord souligner le travail qui a été accompli sur cette question par les Canadiens, y compris par les députés de cette législature et de la précédente. La litanie n'en finit plus. Une bonne part du travail a été accomplie par des commissions et à la suite d'audiences portant le nom de personnes qui ont certes apporté une importante contribution, mais aussi par d'autres, nombreux, qui les ont assistées, des non-parlementaires, des députés, des sénateurs et une foule de fonctionnaires. Ils ont fait en sorte que l'exercice aboutisse vraiment à une véritable discussion sur notre avenir constitutionnel.

Il y a eu le Comité Beaudoin–Edwards, le Comité Beaudoin–Dobbie, le comité Charest, la Commission Spicer et, au Québec, la Commission Bélanger–Campeau et le Rapport Allaire. Il y en a eu d'autres également. Nous avons passé des années à discuter de la nécessité de réviser notre Constitution pour que celle–ci réponde aux besoins d'un Canada moderne, et nous y sommes presque arrivés. Certes, l'exercice n'a pas été sans embûches et de nombreux Canadiens ont parfois affirmé que le processus que nous avons suivi manquait de légitimité. Beaucoup de Canadiens se sont sentis exclus. Ils ont eu l'impression que les politiciens élus ou encore plus directement les premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada avaient monopolisé le débat sur la Constitution et l'avenir du pays et qu'ils n'avaient pas vraiment été à l'écoute de leurs souhaits véritables.

Nous avons franchi toutes les étapes du processus. En examinant le processus, on s'aperçoit que, même si tout n'est pas parfait, c'est vraiment ce que nous avons pu réaliser de mieux. Le processus que nous avons suivi était le meilleur que nous puissions avoir.

Certains avaient suggéré que l'on ait une convention constitutionnelle, qui réunirait les Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions, pour essayer de reconstruire notre constitution. Ce n'est pas que l'on n'ait pas envisagé la chose à un moment donné, mais c'est que l'on ne créait pas une constitution de toutes pièces, on révisait simplement la constitution existante.

Ce fut difficile. Il a fallu 50 ans, juste pour transférer la Constitution du Royaume–Uni au Canada. C'est tout ce que l'on a fait en 1982, ouvrant ainsi la porte à dix nouvelles années d'amusement.

Aujourd'hui, nous semblons avoir atteint un point de non–retour. Si les Canadiens sont d'accord, il semble que nous pourrons être assurés d'une constitution pour, peut–être, une autre génération. Le Canada va peut–être avoir inventé la constitution que j'appellerais évolutive. Nous parviendrons peut–être à la mettre à jour tous les cinq ou dix ans. Ce n'est pas exactement ce qu'une constitution doit être. Ce doit être une base, un document sur lequel se construit la nation. On ne travaille pas sur les fondations tous les cinq ou dix ans. Bref, nous verrons ce que l'avenir nous réserve.

Le but de l'exercice actuel, peut–être pour légitimer le processus et donner aux Canadiens un rôle de sanction, d'assentiment ou de reconnaissance, est de tenir un référendum. Notre parti, presque depuis le tout début, est en faveur d'un référendum sur ce point. Nous sommes fiers de pouvoir donner ce référendum aux Canadiens.

Nous débattons de ce que sera la question. Cette ronde de négociations s'est appelée il a quelques années, si je me souviens bien, la Ronde Québec. On essayait de répondre à beaucoup de gens au Québec qui estimaient que la Constitution canadienne, adoptée en 1867, laissait à désirer à certains égards et ne répondait pas aux aspirations de la province. Ottawa a commencé par tenter de ramener la constitution du Royaume–Uni au Canada. Il a fallu 50 ans, mais cela s'est fait il y a 10 ans.

Après cela, on a essayé de répondre aux opinions exprimées par certains groupes du Québec. Nous nous sommes alors trouvés devant une situation délicate car, de toute évidence, une minorité de Québécois n'avaient guère d'attirance pour le Canada. On a alors commencé à confondre les opinions des séparatistes, qui se moquent de ce qui peut arriver au pays, avec les aspirations légitimes des Québécois qui voyaient la nécessité de modifications constitutionnelles.

Pendant un certain temps, la voix du Québec n'a pas été claire. À ce moment–là, il y avait au Québec un gouvernement provincial dont l'objectif déclaré était de sortir le Québec de la Confédération. Cette situation a rendu les discussions et les négociations un peu plus difficiles qu'elles auraient peut–être pu l'être autrement. Toutefois, tout au long de cette période, il y avait des Canadiens au Québec qui exprimaient de bonne foi de sérieuses réserves au sujet de la Constitution canadienne actuelle. Le premier ministre du Canada et les autres premiers ministres des provinces se sont efforcés d'examiner ces réserves. Certes, il y a eu des embûches, mais le processus a commencé.

• (1940)

Certaines des questions à examiner consistaient à déterminer qui devrait avoir le pouvoir définitif de nommer les juges à la Cour suprême du Canada et combien de juges de cette cour viendraient du Québec ou fonctionneraient avec le système de lois particulier au Québec. Il y avait des partisans de la réforme du Sénat vue sous l'angle du Québec, qui possédait son propre Sénat il n'y a pas très longtemps.

Nous avons entendu parler des demandes, des exigences et des opinions des autochtones, qui estimaient avoir été exclus de la Constitution initiale. À mon avis, la plupart des Canadiens conviendront que c'est vrai. J'ai souvent entendu mentionner les deux cultures fondatrices au Canada. Or, ce qui a été formé en 1867 l'a certainement été avec le consentement ou l'assentiment des Canadiens autochtones, qui étaient ici bien avant les deux peuples fondateurs.

Quoi qu'il en soit, avec le temps, le train constitutionnel est devenu très bondé. Nous n'examinions plus uniquement les questions concernant le Québec; nous avons commencé également à examiner toute une gamme d'autres questions. En fait, le train est devenu tellement bondé que, malheureusement, après l'Accord du lac Meech, il a déraillé. Les questions sont devenues trop lourdes et trop complexes, de sorte que nous avons dû ramasser les morceaux et repartir à zéro.

Je voudrais ajouter que j'avais également des préoccupations au sujet de certains aspects de l'Accord du lac Meech. Maintenant que nous l'avons refait, j'estime que nous avons un bien meilleur document.

Tous les aspects que nous devons maintenant examiner dans ce référendum évoquent bien des questions. Malheureusement, le référendum ne comportera pas plusieurs questions. Il nous faut modifier la définition du Canada pour y faire mention des autochtones, de la société distincte au Québec dans des termes précis ainsi que des minorités francophones et anglophones présentes partout au Canada.

Il y a la question de l'union économique qui, je m'en suis rendu compte et les Canadiens finiront par le comprendre, n'a tout simplement pas été correctement traitée. C'est un peu embarrassant compte tenu de l'accord de libre-échange nord-américain que nous n'avons pas encore adopté. Nous étudions cet accord. Nous avons le libre-échange avec les États-Unis, mais nous n'avons pas de libre-échange d'une province à l'autre.

La réforme du Sénat, la Cour suprême, toute la question des conférences des premiers ministres, les compétences et les pouvoirs, le transport aérien, la lutte contre les maladies et les communications sont toutes des questions qui n'existaient pas en 1867. Notre pays a changé beaucoup depuis ce temps. Nous avons grandement besoin de redéfinir, de repenser les pouvoirs.

Mon chef a déclaré que nous étions heureux de pouvoir discuter de ces compétences et de ces pouvoirs. Il faut le faire dans un État fédéral. Cependant, il a dit que le pays ne devait pas devenir plus difficile à gouverner. Les modifications doivent faciliter l'adaptation aux nouvelles réalités économiques. Elles ne doivent pas paralyser le rôle de notre gouvernement national. Ce sont les critères qu'il a évoqués, et je crois que ce sont les bons.

Voilà certaines des nombreuses questions qui sont apparues. Il y a aussi des changements à la formule de modification et à la façon dont les autochtones exercent leur autonomie au Canada. Cette question revêt une importance extrême, car voilà des décennies que les Canadiens autochtones font des revendications et veulent avoir le droit de s'organiser et de gouverner leurs peuples d'une façon «appropriée» à leur culture. Je doute que des Canadiens jugent cela déplacé. C'est un défi que nous avons relevé. La question n'est pas encore complètement réglée, mais nous avons franchi un premier pas important.

Compte tenu de tous ces enjeux, allons-nous poser dix ou vingt questions au référendum? Allons-nous tenir un référendum dans le genre menu de cafétéria? Vous prenez ceci et pas cela? Vous votez oui dans ce cas et non dans l'autre? Une telle formule risquerait de mener nulle part.

Au lieu du style menu de cafétéria, il serait préférable d'agir conformément à un dicton que j'ai entendu de temps à autre et qui dit qu'il vaut mieux s'en tenir à quelque chose de simple et «bébête» car plus c'est compliqué, plus on risque d'embrouiller les gens. Pour respecter la règle de la simplicité, il faut poser une seule question.

J'aimerais évidemment pouvoir, comme la plupart des Canadiens sans doute, commenter séparément chaque aspect de l'entente constitutionnelle, mais cela n'est pas possible, et ce n'est sans doute pas parce qu'une seule question sera posée.

Compte tenu de la complexité de la question constitutionnelle, du sentiment de frustration et de l'ennui qu'éprouvent les Canadiens, nombreux sont ceux qui ne veulent plus entendre parler de constitution. On constate un certain ennui au sein de la population. Les gens ne veulent plus en entendre parler. Compte tenu de ce fait, nous nous en tiendrons à une question simple, à savoir demander aux Canadiens s'ils appuient les principes contenus dans l'entente signée le 28 août à Charlottetown par le premier ministre fédéral et ses homologues provinciaux.

Si nous répondons oui, le Canada pourra aller de l'avant, mais si la réponse est non, ceux qui souhaitaient la fin du débat constitutionnel pourraient voir apparaître quelque chose de nouveau qui ne ressemblera pas au Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Nous connaissons la question; je l'appuie et j'ai l'intention de voter oui lors du référendum.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole au sujet de la question dont la Chambre est saisie aujourd'hui:

> Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

Quand je parle à mes électeurs de York—Simcoe, ceux-ci me demandent pourquoi on consacre tout notre temps à la Constitution et pourquoi on n'en consacre pas plus à l'économie. Cette question est, à mon avis, tout à fait justifiée car les gens se préoccupent de leurs propres intérêts et se demandent comment ils feront face aux nouvelles lois du marché et à cette nouvelle économie mondiale à laquelle participe maintenant le Canada.

Il faut reconnaître qu'aux yeux du simple citoyen, ce débat est abondamment traité par les médias depuis bientôt deux ans et, ce, pour de très bonnes raisons. Je vais en toucher un mot tout à l'heure.

Nous devons reconnaître que le gouvernement cherche constamment à ouvrir davantage l'accès au commerce, car c'est l'élément vital de notre survie en tant que pays. Les négociations en cours dans le cadre du GATT et de l'ALENA, l'Accord de libre-échange et les négociations qui se déroulent à l'échelle internationale vont contribuer à l'essor du Canada.

En ce qui concerne certains autres aspects de l'économie qui sont propres au Canada et sur lesquels le gouvernement actuel s'est penché, nous améliorons sans cesse notre position et nous jouissons dès à présent d'un accès plus large au marché international.

Il y a, bien sûr, cette incertitude qui pèse actuellement sur le Canada et qui gêne la reprise économique. Cela est néfaste aux investissements, car les investisseurs étrangers ignorent ce qu'il adviendra du Canada dans trois ou quatre mois. C'est ainsi que nous devons emprunter à prix d'or sur les marchés internationaux. Nous n'avons pas le choix. Ce n'est pas de gaieté de coeur, mais nous devons agir.

En tranchant la question constitutionnelle, qui traîne depuis longtemps, nous faisons en sorte que nos concitoyens puissent bénéficier de tous les bienfaits du fédéralisme canadien.

• (1950)

L'autre question que l'on me pose le plus souvent est la suivante: «Cette ronde de négociations n'est-elle pas une répétition de l'aventure du lac Meech? Ne sommes-nous pas en train de vivre le lac Meech nº 2? Je ne crois pas que ce soit le cas. Durant les négociations du lac Meech, dans notre tentative d'en arriver à un accord, nous avons dû entre autres faire face à deux problèmes fondamentaux qui touchaient la démarche d'une part et le mandat d'autre part.

La démarche était très limitée. Les Canadiens pouvaient difficilement y participer. Cette fois, c'est entièrement le contraire qui s'est produit; on a tenu des forums publics, des forums pancanadiens. Des comités ont parcouru le pays tout entier, et des comités locaux ont aussi été formés. Pratiquement tous les Canadiens de tous les milieux et de tous les coins du pays ont eu l'occasion de prendre part au processus.

Par suite de ces rencontres, nous avons modifié le mandat et le mandat des négociations de Meech était très précis et très limité. Il l'était à juste titre puisqu'il visait les difficultés que la province de Québec et les Québécois rencontraient depuis 1982.

Nous sommes maintenant véritablement engagés dans une Ronde Canada et ce, parce que les Canadiens nous l'ont demandé. Ils veulent que l'on règle enfin les problèmes qu'ils jugent fondamentaux en ce qui concerne la façon de diriger le pays et fondamentaux aussi pour l'avenir du pays.

Nous avons examiné ce que les Canadiens nous ont demandé, à nous et aux participants à ces négociations de traiter. Nous considérons la Ronde Canada, et plus particulièrement la clause Canada, comme une image de ce que cela signifie être un Canadien, une image de notre identité canadienne, de l'unité qui nous lie les uns aux autres et de la diversité qui nous rend différents les uns des autres.

Quelqu'un a déclaré en Chambre plus tôt aujourd'hui que les Canadiens forment une famille, mais que nous ne sommes pas tous des jumeaux identiques. Nous avons tous nos propres caractéristiques, nos propres besoins. Il en est question dans une déclaration fondamentale qui définit vraiment ce qu'est un Canadien en termes clairs et compréhensibles pour tous.

Nous devions nous pencher sur nos institutions. Au centre de la fédération canadienne, il y a une institution qui avait besoin d'être réformée et qui n'avait pratiquement pas été modifiée depuis sa création en 1867. Elle est beaucoup mieux adaptée maintenant. Nous avons un Sénat élu, égal et efficace qui tient compte des différences entre provinces et des différences géographiques de ce pays. Et par ailleurs, la Chambre des communes est mieux équilibrée grâce à la représentation proportionnelle.

Ça c'est bon; c'est la base de la démocratie.

Nous avons reconnu notre communauté autochtone. Depuis si longtemps, depuis 125 ans, depuis plus longtemps encore, nous l'avons négligée en lui refusant de prendre part à la vie canadienne; maintenant, comme j'en ai parlé avec les autochtones de ma circonscription qui vivent à Georgina, ils vont pouvoir être autonomes, créer une base économique qui leur sera propre, faire connaître et protéger leur culture et préserver leur héritage. C'est ce qu'ils voulaient.

Nous pourrions réexaminer l'ensemble des propositions. La diminution des frictions qui va résulter de la réduction des chevauchements grâce au partage très net entre les sphères de compétence fédérale et provinciale dans l'ensemble de l'accord est très importante pour tous les Canadiens.

Il y a dans l'accord de nombreux autres points d'une importance capitale, mais le temps me manque pour les aborder. J'aimerais cependant revenir sur un dernier point, le processus. Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes tous très conscients des problèmes causés par la démarche précédente. Nous en arrivons maintenant au processus ultime de consultation. Nous allons tenir un référendum auquel tous les Canadiens pourront participer. J'espère que tous les Canadiens se donneront la peine d'aller voter le 26 octobre.

Quand il y a référendum, ce processus de consultation par lequel tous les Canadiens sont invités à se prononcer, il est essentiel qu'ils comprennent bien ce pour quoi ils voteront. Ils voteront pour un ensemble de propositions visant à renouveler la Constitution, pour un fédéralisme revitalisé et pour un Canada revitalisé. Il est indispensable que tous les Canadiens prennent le temps de lire les propositions constitutionnelles et de comprendre ce qu'elles signifient pour eux, sans se laisser influencer par une quelconque rumeur qu'ils auront entendue au café du coin.

Ils ne devraient pas se laisser influencer par le journal dont l'éditeur a écrit un éditorial pour essayer de faire les manchettes ou par un chroniqueur de télévision qui, encore une fois, se nourrit de rumeurs et d'insinuations, et de choses du genre.

Tous les Canadiens devraient prendre le temps de lire les propositions constitutionnelles, et je crois qu'ils le feront. S'ils les lisent, ils pourront juger par eux-mêmes. En tant que Canadien qui a lu les propositions constitutionnelles, je suis convaincu de les comprendre. Je m'interroge encore à propos de certains éléments, et je me poserai toujours des questions, mais il s'agit de propositions qui nous donnent l'occasion de revitaliser notre pays.

Si tous les Canadiens lisent ces propositions constitutionnelles, ils diront oui à une fédération renouvelée et revitalisée, ils diront oui à un nouveau Canada.

[*Français*]

Mme le vice-président: Je voudrais simplement faire une remarque à l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie qui se lève. Le dernier orateur avait averti la Présidence qu'il partagerait la période de 15 minutes avec un collègue. Il reste donc exactement sept minutes au député de Calgary-Ouest.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, je voudrais remercier mon collègue de partager son temps de parole avec moi et pour son attitude qui est vraiment canadienne, à laquelle nous nous joignons tous dans cette Chambre.

Madame la Présidente, mon pays, le Canada, je l'aime beaucoup.

[*Traduction*]

Lorsque je suis entré à la Chambre il y a près de quatorze ans, si quelqu'un m'avait dit cela, je n'aurais pas compris. C'est le fait d'entrer à la Chambre comme député qui m'a donné l'occasion d'apprendre l'autre langue officielle de notre pays, de connaître la culture dont témoigne l'autre langue officielle et d'améliorer ma compréhension et ma sensibilité à l'égard de notre pays considéré dans toutes ses parties et avec tous ses habitants.

Je suis né à Calgary, dans l'Ouest. J'ai eu à l'école secondaire un professeur de français qui ne savait pas parler français. Nous avons suivi des cours de français durant quatre ans à l'école secondaire, mais nous n'en parlions pas un mot parce qu'aucun de nos professeurs ne savait le parler. Voilà ce que j'ai connu à la fin des années 1940 et au début des années 1950 dans une des grandes villes canadiennes à l'époque comme aujourd'hui. C'est une ville qui a connu une forte croissance.

La vigueur des sentiments que j'éprouvais pour ma région et pour mon pays à mon arrivée ici s'est décuplée. J'ai eu la chance de partager quatorze années de ma vie ici à la Chambre avec des collègues venus de tous les coins du pays; cela a été une expérience enrichissante que beaucoup trop peu de Canadiens ont la chance de connaître et d'apprécier.

Quand les Nations Unies ont déclaré récemment que le Canada était le le pays où il faisait le mieux vivre, cela n'a rien eu d'étonnant pour quelqu'un qui avait siégé à la Chambre et qui avait voyagé au service du pays dans d'autres parties du monde pour s'occuper du genre de choses dont nous avons la responsabilité de nous occuper.

Je me demande parfois pourquoi notre pays vient ainsi au premier rang. J'essaie de le comparer à d'autres pays que j'ai visités. Je suis allé en France, en Angleterre, aux États-Unis et en Asie. Il y a bien des pays où je ne suis pas allé, mais je n'ai pas trouvé d'autre pays où l'on soit encouragé à croire comme ici en une idée, en un idéal qui soit vraiment bâti sur la célébration de la diversité.

Quand j'examine les autres pays, j'y observe, dans une plus ou moins grande mesure, chez leurs habitants une tendance à en restreindre les caractéristiques nationales en se définissant en peu de mots. Lorsqu'on regarde notre pays, du nord au sud, de l'est à l'ouest, on ne peut pas s'imaginer un pays à la géographie plus diversifiée. Lorsqu'on regarde la population du Canada, on ne peut pas s'imaginer un pays à la population plus diversifiée, un pays réunissant des gens dont les traditions culturelles viennent de tous les coins du globe. Cette célébration de la diversité rehausse nos vies à tous. Ce n'est pas considéré comme un facteur négatif, mais bien comme un facteur positif.

• (2000)

Madame la Présidente, nous venons d'achever un processus qui a commencé avec les changements constitutionnels qui ont eu lieu au début des années 1980. Je suis arrivé ici en 1979 et j'ai vécu les protestations que nous avons eues dans cette enceinte, des protestations très émotives. Il y a eu des changements; les tribunaux nous ont dit que nous ne pouvions pas procéder d'une telle façon, qu'il nous fallait procéder de telle autre façon. Finalement, neuf des dix provinces se sont entendues. Cela nous a laissés aux prises avec certains problèmes, et nous en sommes maintenant à la troisième tentative en vue de résoudre certains de ces problèmes depuis cinq ans. Trois fois nous en sommes venus à des ententes unanimes pour modifier la Constitution du Canada en vue de l'améliorer. Il y a eu la Commission Spicer, des comités parlementaires, des comités provinciaux, des comités ministériels et, enfin, un comité composé des premiers ministres.

Je voulais simplement prendre la parole ce soir pour faire ces quelques remarques et prendre un engagement envers les gens de ma circonscription en leur disant clairement que je voterai oui à la question référendaire. Je crois que c'est important pour l'avenir de ce pays que j'aime tant.

Je m'engage aussi, durant toute la période du référendum, à me mettre à la disposition de tout groupe de ma circonscription, quel que soit sa taille, qui voudrait discuter en détail de la proposition. Je m'engage à être le plus impartial possible en expliquant les mots, leur signification et ce que je vois comme étant les conséquences possibles de l'adoption de ce genre de langage dans la Constitution du Canada, afin que les gens puissent exercer non seulement leur droit démocratique, mais aussi leur responsabilité démocratique.

J'ai appris dans cette Chambre que l'apathie est l'ennemie de la démocratie et du genre de vie que notre pays représente. Si les gens ne comprennent pas ce qu'on leur propose, ils sont beaucoup plus susceptibles de rester chez eux. Je préférerais de loin perdre ce référendum avec une participation de 90 p. 100 plutôt que de le gagner avec une participation de 20 p. 100. Nous avons besoin dans ce pays de prendre conscience que nous sommes dans une phase de renouvellement qui nous amènera de façon plus harmonieuse vers la prochaine décennie et le prochain siècle.

À ceux qui nous écoutent ce soir, à ceux qui se préoccupent de l'économie et à ceux qui réclament des emplois, je dirai que le règlement de nos différends politiques nous permettra de faire un énorme pas vers la résolution de nos problèmes économiques. Si la communauté mondiale nous regarde, un vote de 65 ou de 70 p. 100 en faveur de cette entente aura plus d'impact qu'un vote de 51 ou de 55 p. 100. Il en sera de même pour le taux de participation.

Je ferai donc de mon mieux pour encourager les électeurs de ma circonscription à appuyer cette proposition et à assumer leur responsabilité démocratique en allant voter.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Madame la Présidente, nous faisons face à une entente qui ne s'appuie pas sur des textes juridiques. Cela me semble inconcevable. C'est pourtant de l'avenir du Québec et du Canada qu'on discute, et nous n'avons pas de texte.

J'étais auparavant négociateur syndical et je n'aurais pas pu faire face à une assemblée syndicale pour le renouvellement d'une convention collective en lui disant: J'ai une entente, mais je n'ai pas de texte. J'ai une augmentation, mais je n'ai pas de chiffres. Il n'y a pas de gens d'affaires qui concluent une transaction commerciale sans avoir de texte. Il n'y a même pas un locataire et un propriétaire qui signent un bail sans texte. En fin de compte, on voudrait que l'on signe un chèque en blanc. Et comparativement à la démarche qui s'est opérée au Québec avec la Commission Bélanger-Campeau, qui s'est faite avec une rigueur et une clarté et qui proposait la tenue d'un référendum sur la souveraineté, il n'y a pas de comparaison possible. Cependant, le gouvernement du Québec et ses alliés fédéralistes, ici à la Chambre, ont

refusé de tenir ce référendum sur la souveraineté. Le débat portera donc sur l'entente, les grandes lignes que l'on connaît de l'entente, mais pas sur les textes juridiques, nous n'en avons pas.

La question que l'on nous propose parle d'un fédéralisme renouvelé et d'un accord sur la base de l'entente. Cela signifie donc que l'entente, une fois les textes juridiques écrits, pourrait être différente de l'entente sur laquelle on va voter. Et cela nous replongera dans un débat qui ne sera clarifié que le jour où les Québécois et les Québécoises, et eux seuls, décideront de leur avenir par un référendum sur la souveraineté et sur rien d'autre.

On nous parle aussi d'un fédéralisme renouvelé. Cela me fait penser un peu à une annonce publicitaire que l'on pouvait voir il y a quelques années sur la soupe Campbell: Une soupe à l'ancienne, servie à la moderne. C'est un peu cela. C'est une constitution à l'ancienne, servie à la moderne, sauf que le bol de soupe, la portion du Québec est plus petite. Car c'en est fini du concept des deux peuples fondateurs, on parle maintenant de 10 provinces égales. C'en est fini du veto général du peuple du Québec, on parle d'une série de petits veto, des vétilles qui ne touchent pas. . .

Une voix: Des vétilles, c'est quoi?

M. Duceppe: Vétille, c'est dans le dictionnaire. Vous ne comprenez peut-être pas, mais ce sont de petites choses justement.

Donc, des vétilles qui ne touchent pas, entre autres, le droit de veto et la création de nouvelles provinces. On nous dit: Ces veto qui portent sur les institutions, Chambre des communes nommément, Cour suprême, Sénat, c'est un peu comme si tout cela va être réformé avant même que l'on ait le droit de veto. C'est un peu comme donner la gestion de la forêt à un groupe d'écologistes, en prenant bien soin de couper les arbres auparavant.

On nous parle également de nouveaux pouvoirs. On nous parle des forêts, des mines, du tourisme, du logement, des loisirs, des affaires municipales et urbaines. Pourtant, tout cela est inscrit dans la Constitution de 1867. Il n'y a rien de neuf dans cela.

On nous parle d'une série d'ententes administratives limitées dans le temps à cinq ans, dans le domaine de l'immigration et de la formation professionnelle. Et surtout, on va constitutionnaliser le pouvoir de dépenser du fédéral. Donc, le fédéral pourra intervenir dans tous les domaines. Bien sûr, on nous dit: Il y a un droit de retrait avec compensation financière. Cependant, il y a compensation dans la mesure où le programme provincial correspond aux normes nationales. En d'autres mots, Ottawa décidera des politiques et Québec sera le gestionnaire de la volonté politique d'Ottawa.

Une voix: C'est ce que tu dis.

M. Duceppe: On nous parle du Sénat, d'une double majorité : une francophone, une anglophone. Au Québec, il pourrait y avoir un sénateur anglophone, un sénateur qui provienne également des minorités culturelles; il pourrait fort bien y avoir deux sénateurs francophones du Nouveau-Brunswick et deux de l'Ontario, un au Manitoba, un en Alberta, et, pour faire exotique, pourquoi pas un au Yukon, tant et si bien que le Québec, qui est le foyer national des Québécois et des francophones, pourrait être en minorité à l'intérieur de la majorité francophone. Un Sénat égal où l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve auront le même nombre de sénateurs.

Et surtout un certain caractère odieux qui forcerait les Québécois à déterminer sur une base raciale qui devrait les représenter, alors que nous, les souverainistes, disons que tous les hommes et toutes les femmes qui vivent au Québec sont des Québécois et des Québécoises, quelle que soit leur origine.

On nous parle également d'avoir 18 nouveaux députés pour un certain temps. Qu'est-ce que cela change, en fin de compte? Nous étions 33 p. 100 de députation québécoise en 1942 et la conscription fut votée. La majorité du caucus libéral en 1982 venait du Québec et il y a eu le rapatriement de la Constitution. Ce matin, *Le Soleil* nous dit que 54 p. 100 des Québécois sont opposés à l'entente et nous sommes 8 sur 75 ici en Chambre à dénoncer l'entente; 10 p. 100, ce n'est pas représentatif de la volonté québécoise.

• (2010)

La société distincte également est limitée. On parle de culture, de droit civil, de langue.

Une voix: *Notamment.*

M. Duceppe: «Notamment», mais en anglais, il n'y a pas de notamment. «Notamment» signifie «de même nature», en droit, pour ceux qui ont étudié un peu.

Alors que les autochtones reçoivent non seulement cela mais de plus, on parle d'intégrité de leur société, de leur mode de vie et de leurs liens avec leur environnement. J'en suis fier, j'en suis content. Mais cela, c'est vraiment ce qu'on peut appeler la définition d'une nation. On les qualifie de nations autochtones, alors qu'on ne réfère jamais à la nation québécoise. Le Québec ne constitue pas une nation dans cette Constitution alors que les autochtones en constituent une. Je tiens à féliciter Ovide Mercredi, qui est sûrement un bon négociateur. On ne peut en dire autant de Robert Bourassa, cependant.

Toute cette question de société distincte va se heurter de plein fouet à l'autre concept, le développement et l'épanouissement de la minorité et cela permet de s'attaquer à la Loi 101. Cela permet également de s'attaquer à l'immigration, car il y a des gens au Québec qui diront: Nous n'avons pas, dans les écoles anglaises, un pourcentage correspondant à la population anglophone du Québec. Donc, en s'appuyant sur ce concept, on demandera que les enfants des immigrants puissent être acceptés à l'école française et le débat va repartir.

Il y a plein de domaines et de matières qui seront à être négociés dans cette entente. Je vous donne l'exemple des droits des autochtones. On ne précise pas combien coûtera et qui financera l'autonomie gouvernementale. Est-ce qu'il y aura un système de taxation par le gouvernement autonome? Est-ce qu'il y aura une péréquation? Viendra-t-elle d'Ottawa, viendra-t-elle du Québec? Il n'y a rien là-dessus.

On ouvre également la porte à une interprétation quant aux droits territoriaux fondés sur les traités existants et sur les droits ancestraux qui ne remettent pas en question les territoires canadiens puisque cela doit se passer à l'intérieur du territoire canadien, mais qui peuvent remettre en question le territoire québécois. On laisse surtout au pouvoir judiciaire le soin de décider, en cas de mésentente entre les partenaires, quels doivent être les droits qui seront précisés dans la Constitution. C'est inacceptable pour le Québec, madame la Présidente. C'est à la nation québécoise et aux nations autochtones de décider elles-mêmes, par négociations, de leurs relations futures à l'intérieur du Québec. Cela ne vient pas à l'encontre des liens extra-territoriaux des nations autochtones, car cela existe déjà. Je vous soumets le cas d'Akwesasne où il y a une partie du territoire de la réserve qui est au Québec, une autre en Ontario et une autre aux États-Unis. Jamais la frontière américaine ne fut remise en question. Je ne vois pas pourquoi la frontière québécoise le serait.

Les souverainistes sont en faveur de la reconnaissance des droits des autochtones et j'en veux pour preuve l'entente de la Baie James. C'est Matthew Coon-Come, grand chef du Conseil des Cris du Québec, qui déclarait au *state house* d'Augusta, dans le Maine, en 1989: «En tant que peuple, nous avons gagné l'assurance de pouvoir préserver notre mode de vie en ce qui concerne la chasse, la pêche et le piégeage, ainsi que notre langue et notre culture. Grâce à la convention, nous avons obtenu ce que nous n'avions jamais eu: l'autorité complète sur l'éducation par la commission scolaire crie, sur les services sociaux et les services de santé, sur la gestion de nos terres, ainsi qu'une voix forte dans l'approbation des nouveaux aménagements sur notre territoire, des droits qui respectent les ressources de la terre, des droits qui garantissent une protection policière et un système judiciaire adapté et des garanties que nous pourrons participer pleinement à l'exploitation du Québec sub-arctique.» C'est Matthew Coon-Come qui disait cela.

Les souverainistes vont s'attaquer à ces négociations, voire au développement des liens entre nations québécoises et nations autochtones sur la base de la déclaration de l'Assemblée nationale de 1985.

À ce moment-là, le gouvernement Lévesque précisait: Que cette assemblée [l'Assemblée nationale] reconnaisse l'existence au Québec des nations abénaquises, algonquines, attikameks, cries, huronnes, micmacs, montagnaises, naskapis et inuits, reconnaisse leurs droits ancestraux existants et les droits inscrits dans les Conventions de la Baie James et du Nord québécois, considère que ces conventions, de même que toute autre convention ou entente future de même nature ont valeur de traité. Il veut conclure des ententes leur assurant l'exercice du droit à l'autonomie au sein du Québec, du droit à leur culture, leur langue et leurs traditions, du droit de posséder et de contrôler des terres, du droit de chasser, pêcher, piéger, récolter et participer à la gestion des ressources fauniques, du droit de participer au développement économique du Québec et d'en bénéficier, de façon à leur permettre de se développer en tant que nations distinctes ayant leur identité propre et exerçant leurs droits au sein du Québec, déclare que les droits des autochtones s'appliquent également aux hommes et aux femmes—et c'est tout un débat—, et affirme sa volonté de protéger, dans ses lois fondamentales, les droits ins-

crits dans les ententes conclues avec les nations autochtones du Québec.

C'est la voie à suivre, et c'est la voie que n'a pas suivie Robert Bourassa qui a préféré, lors de la crise d'Oka, envoyer la Sûreté du Québec et l'armée, alors qu'il aurait dû négocier depuis des mois. Cet homme, maintenant, ne prend pas plus de décisions et remet l'avenir du Québec, de la nation québécoise et des nations autochtones dans les mains de la Cour suprême.

L'avenir prouvera que, dans un Québec souverain, les Québécois et les autochtones sauront développer leur nations respectives dans le respect mutuel, la fraternité et le progrès. Le Canada pourra, à ce moment-là, s'en inspirer.

J'invite tous les fédéralistes à se présenter sur toutes les tribunes au Québec et à venir débattre du fond des ententes, plutôt que de se cacher derrière les rideaux, à venir débattre de l'entente, à exercer des pressions suffisantes pour qu'on ait les textes, et à venir expliquer leur entente. C'est leur devoir, et on jugera sur la base de cette entente. Ils ont voulu le débat sur l'entente et non sur la souveraineté. Ils l'auront clairement et précisément.

[*Traduction*]

M. George Proud (Hillsborough): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir participer au débat sur la motion suivante:

> Que, conformément à la Loi concernant les référendums sur la Constitution du Canada, cette Chambre approuve le texte suivant de la question référendaire:
>
> «Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?
>
> _____ _____
>
> oui non»

Je sais que je m'exprime au nom d'autres députés de mon parti et je suis heureux que les Canadiens aient eu la possibilité de participer concrètement au processus de renouvellement de la Constitution. Depuis un certain déjà, la position officielle de mon chef et de notre parti est qu'un référendum doit se tenir afin que les Canadiens aient leur mot à dire. Nous savons qu'un grand nombre de points de vue divergents ont été formulés au cours du processus qui s'est déroulé ces dernières années.

Les dirigeants qui se sont réunis et qui ont rédigé l'accord qui vient d'être conclu représentent de nombreuses tendances politiques. Néanmoins, tous poursuivaient le même objectif, soit la préservation d'un Canada fort et uni. Je les félicite de leurs efforts et de leur vision. Je prie les Canadiens, maintenant qu'ils ont cette chance, de ratifier les modifications constitutionnelles et d'aller de l'avant en formant une nation unie.

Il ne faut jamais oublier que ceux qui ont participé au processus étaient guidés par le souci de servir le mieux possible les intérêts du Canada. Même si nous ne sommes pas nécessairement d'accord à 100 p. 100 avec chaque alinéa renfermé de l'accord proposé, nous devons appuyer celui-ci parce qu'il constitue la meilleure entente possible pour le Canada à l'heure actuelle. Je suis très heureux que nous redonnions la Constitution aux Canadiens.

Comme l'a mentionné mon chef, il y a des points auxquels nous ne souscrivons pas, mais je sais que ces questions seront réglées avec le temps.

Par ailleurs, il est tout à fait approprié qu'après des années de discussions, l'entente finale ait été conclue à Charlottetown, ville que je suis très fier de représenter dans cette Chambre. Nous savons tous que la conférence qui a entraîné la confédération des colonies de l'Amérique du Nord en notre pays s'est tenue à Charlottetown en 1864.

J'ai été très heureux il y a quelque temps de faire adopter une motion visant à faire reconnaître Charlottetown comme ville natale de la Confédération. Maintenant, nos citoyens peuvent dire fièrement que notre ville est le lieu de renaissance de la Confédération.

• (2020)

Il y a eu une coïncidence intéressante à Charlottetown, lors de la conférence des premiers ministres. Great George Street, la rue que les premiers Pères de la Confédération ont empruntée pour se rendre à la conférence de 1864, a été désignée site historique. Je félicite ceux qui sont à l'origine de cette décision, notamment le ministre responsable. De plus, il était tout à fait opportun que de nombreux premiers ministres de notre pays puissent participer aux cérémonies. Je sais que, dans bien des années, des Canadiens viendront encore visiter cette partie de Charlottetown et en feront un des lieux très spéciaux de notre histoire.

Je pense aussi qu'il serait tout à fait indiqué, lorsque les électeurs auront approuvé l'entente constitutionnelle à l'issue du référendum, que les premiers ministres

reviennent à Charlottetown pour y ratifier les ententes officielles. À titre de nouveaux Pères de la Confédération, ils pourront ensuite prendre place aux côtés des hommes exceptionnels dont le rêve a permis la naissance de ce merveilleux pays, il y a 125 ans.

Certains condamneront cette nouvelle entente constitutionnelle et inviteront les Canadiens à voter «non». Comme je l'ai dit, je ne crois pas qu'il s'agisse là de la solution parfaite aux problèmes du Canada et je ne suis pas naïf au point de penser qu'il existera un jour une solution parfaite à ces problèmes. Comme je l'ai expliqué précédemment, des représentants de tous les partis politiques ont participé aux pourparlers qui ont mené à l'entente et, même si elle n'est pas parfaite, elle constitue une excellente base pour le renouvellement de notre pays.

Nous devons supposer que ceux qui font campagne contre cet accord aimeraient assister à l'agonie de ce pays ou à sa division en petites parcelles qui ne pourraient être aussi solides et aussi exaltantes que notre pays actuel.

Nous avons bien fait depuis 125 ans. Nous avons édifié dans la partie septentrionale de l'Amérique du Nord un pays qui fait l'envie du monde entier. C'est un pays plein de promesses, un pays où la liberté, l'égalité et la tolérance priment. Nous ne devons ménager aucun effort pour préserver ce que nous avons bâti et nous devons fièrement inviter les Canadiens à voter «oui», de manière que le Canada, en constante évolution, puisse continuer de croître et de prospérer.

Les constitutions établissent les principes régissant le fonctionnement de notre pays. À mon avis, elles sont vivantes et doivent, avec le temps, être modifiées. Aucune constitution ne peut être coulée dans le béton. Il doit y avoir une souplesse nous permettant de nous adapter et de mettre à profit des possibilités qui changent sans cesse. Cette entente n'est peut-être pas parfaite, mais elle constitue une occasion de renouveau et de compromis dont nous devons profiter.

L'un des plus célèbres auteurs de la Constitution des États-Unis, Thomas Jefferson, a déclaré ce qui suit en 1789, et je cite: «Aucune société ne peut rendre une constitution ou même une loi perpétuelle.» Il faisait cette déclaration dans une lettre adressée à James Madison pour demander que la Constitution des États-Unis soit revue tous les 19 ans afin de permettre à chaque nouvelle génération d'Américains de légiférer.

Je ne crois pas que personne ici préconiserait une mesure aussi rigoureuse. Cela illustre toutefois la nécessité d'apporter des changements. Nous sommes chanceux que notre Constitution puisse être modifiée à l'issue de pourparlers pacifiques et non dans la violence, comme c'est le cas dans de nombreux autres pays.

Je crois que nous devons, au cours des prochaines semaines, insister sur ce qui nous unit et sur les points que nous avons en commun.

Un jeune homme de Thurso, au Québec, patinant à toute allure sur la glace du Forum de Montréal, a fait le bonheur et la fierté des jeunes de Terre-Neuve à Victoria. Quand un jeune joueur de baseball venant de Maple Ridge, en Colombie-Britannique, entre dans le rectangle du frappeur, au Stade olympique, et frappe un coup de circuit pour les Expos, tous les Canadiens sont derrière lui. Et quand une médaille olympique échappe à une jeune nageuse de Montréal parce qu'un juge a appuyé sur le mauvais bouton, les Canadiens d'un océan à l'autre sont peinés.

Je mentionne ces quelques faits sportifs, parce que les sports contribuent aussi à nous unir. J'aurais pu tout aussi bien parler de nos scientifiques, de nos deux astronautes canadiens et des milliers d'entrepreneurs qui réussissent—les agriculteurs, les pêcheurs et les artistes qui vivent dans notre pays et qui contribuent à notre précieux patrimoine —, ces personnes qui profitent du pays très spécial qui est le nôtre.

Faisons en sorte que les forces qui pourraient nous diviser ne puissent le faire. Au cours des prochaines semaines, nous devons convaincre les Canadiens de la véritable valeur de leur pays et, ce faisant, assurer la ratification de cet accord constitutionnel.

Je pense depuis longtemps que les Canadiens ne consacrent pas assez d'efforts à célébrer les choses et les institutions qui les unissent. Nous pourrions prendre exemple sur les Américains, qui prennent le temps d'honorer leur pays et leur drapeau.

La célébration, cette année, du 125e anniversaire de la Confédération est un bon départ, mais nous devons faire en sorte que cela ne soit que le début. Nous devons parler à nos enfants des vrais héros canadiens qui se sont distingués partout dans le monde.

J'ai l'insigne honneur d'être le porte-parole de mon parti pour les affaires des anciens combattants. Depuis que j'assume cette responsabilité, et même avant cela, j'ai rencontré nombre de héros canadiens qui ont servi leur pays au prix de grands sacrifices parce qu'ils y croyaient en leur pays. Ils ont offert leur vie même pour protéger notre style de vie. Tourner le dos au Canada équivaudrait à tourner le dos à ces héros, et c'est une chose que nous devons ne jamais faire.

Il nous faut insuffler à nos enfants et à nous-mêmes la fierté dans ces choses qui nous unissent et nous différencient de tout autre pays du monde. Oublions les choses qui nous divisent et marchons avec confiance vers l'avenir en restant un peuple uni.

Sir Wilfrid Laurier, ex-premier ministre, disait il y a presque cent ans que le XX^{e} siècle serait celui du Canada. Pressons les Canadiens de voter oui au référendum et tablons sur l'entente de Charlottetown d'août 1992 pour faire en sorte que le siècle dans lequel nous entrerons bientôt soit vraiment celui d'un Canada fort, libre et uni.

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Madame la Présidente, je prends la parole ici ce soir au sujet d'une question extrêmement importante pour l'ensemble du Canada et pour ma province, l'Ontario, à savoir l'entente constitutionnelle intervenue le 28 août dernier.

J'exposerai d'abord les éléments clés de l'entente, leur supériorité sur le statu quo et les avantages de l'entente pour notre pays. Puis, je prendrai le temps d'expliquer pourquoi il est vital pour l'Ontario que cette entente soit adoptée.

Je crois que l'entente constitue la base d'un fédéralisme renouvelé, modernisé et souple. Elle va rendre la Constitution plus claire, plus équitable et mieux à même de répondre au défi économique et social de l'avenir.

Une clause Canada exposant les valeurs canadiennes fondamentales serait ajoutée à l'article 2 de la Loi constitutionnelle. Elle guidera les tribunaux dans l'interprétation de la Constitution. La clause Canada comporte aussi une déclaration visant à assurer que la Constitution soit intégrée de telle sorte que soient favorisées la préservation et la promotion du Québec en tant que société distincte au sein du Canada.

Ce caractère distinct repose sur la langue, la culture unique et le droit civil traditionnel de la majorité francophone du Québec. Compte tenu de la dualité linguistique du Canada, la Constitution doit être interprétée conformément à l'engagement des Canadiens à l'égard de la vitalité et de la promotion de la langue et de la culture des minorités anglophone et francophone de tout le Canada ainsi qu'au rôle de leurs gouvernements dans la protection des droits linguistiques de ces minorités.

Le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale serait reconnu dans la Constitution et confirmé dans la clause Canada de même que le statut du gouvernement autochtone en tant que troisième niveau de gouvernement au Canada. Cela consacre un nouveau partenariat avec les peuples autochtones du Canada, un partenariat fondé sur le respect, les droits et les devoirs. Le principe général de la division des pouvoirs serait que tout pouvoir qui serait accordé à une province devrait être accordé à toutes les autres.

• (2030)

Cela constitue un nouveau consensus sur le mode de partage des responsabilités entre différents gouvernements au sein de la fédération canadienne. Il y aurait huit champs de compétence provinciale exclusive car nous croyons que les provinces sont les mieux placées pour s'en occuper. Il s'agit des forêts, des mines, du tourisme, du logement, des loisirs, des affaires municipales et urbaines, de la formation de la main-d'oeuvre et de la culture.

Le gouvernement fédéral pourrait dépenser dans ces domaines sans d'abord obtenir le consentement des provinces. Ces dernières auraient davantage de pouvoirs dans le domaine de l'immigration et pourraient négocier des ententes à cet effet avec le gouvernement fédéral. La culture serait un domaine de compétence provinciale exclusive, mais le gouvernement fédéral demeurerait responsable des institutions et organismes culturels nationaux existants.

Admettons-le, sans ces réformes, le Canada continuera d'être un pays suradministré. En ce moment, les pouvoirs du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux se chevauchent et trop de programmes existent en double. Avec l'accord, on reconnaît qu'il n'est que logique que le palier de gouvernement à qui il devrait normalement incomber d'administrer un programme le fasse.

L'accord constitue un nouveau consensus sur le mode de partage des responsabilités entre différents gouvernements au sein de la fédération canadienne. Quant à la formule d'amendement, l'unanimité serait nécessaire pour réformer la Cour suprême ou le Sénat. Chaque province aurait un droit de veto sur les modifications constitutionnelles.

Les structures actuelles de la Cour suprême et sa composition seraient incluses dans la Constitution. Le gouvernement fédéral devrait choisir les juges à partir de listes soumises par les gouvernements provinciaux et

territoriaux. Le rôle des autochtones à l'égard des nominations à la Cour suprême serait précisé.

Une nouvelle disposition de la Constitution établirait les objectifs qui sous-tendent l'union sociale et économique. Ces objectifs comprendraient un système de soins de santé complet, des services et des avantages sociaux suffisants sur les plans du logement, de l'alimentation et des autres nécessités fondamentales ainsi qu'une éducation primaire et secondaire de haute qualité. Cette disposition établirait aussi les objectifs de protéger, de préserver et de maintenir l'intégrité de l'environnement; de travailler ensemble en vue de renforcer l'union économique canadienne; d'assurer la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux à l'intérieur du Canada. Elle renfermerait aussi l'objectif du plein emploi. L'objectif d'offrir à tous les Canadiens un niveau de vie raisonnable et enfin celui d'assurer un développement durable et équitable y figureraient également.

On y trouve un nouveau consensus sur la façon de rendre notre fédération canadienne plus prévisible pour tous. Le principe des paiements de péréquation en vigueur au Canada sera protégé contre tout changement unilatéral, et l'engagement du Canada à l'égard du développement régional et des infrastructures économiques nationales sera renforcé.

Toutes les provinces seront représentées à parts égales au Sénat. Les sénateurs seront élus par la population de chaque province ou par les assemblées législatives provinciales. Le Sénat aurait le pouvoir de rejeter des projets de loi imposant de nouvelles taxes sur les ressources naturelles, de retarder les projets de loi de crédits pour une période maximale de 30 jours et de provoquer la tenue d'une séance mixte de la Chambre des communes et du Sénat par le rejet de tout autre projet de loi.

Lorsqu'un gouvernement voudra faire adopter un projet de loi dans un délai précis, il devra tenir compte de l'opinion du Sénat. Dans le cas de l'Ontario, ce compromis au sujet du Sénat a été contrebalancé par l'ajout de 18 députés supplémentaires à la Chambre des communes.

Au cours des 18 derniers mois, nous, Canadiens, avons dû nous rendre à l'évidence que notre Constitution avait besoin d'être modifiée. Nous avons admis que les règles de base qui régissent la conduite du pays ne fonctionnent plus de façon satisfaisante. Elles sont parfois incomplètes, parfois désuètes. Le statu quo n'est pas une solution, et la stagnation coûte trop cher.

À mon avis, l'accord constitutionnel répond aux préoccupations de nombreuses personnes, des provinces, des territoires et des peuples autochtones. Il permettra de bâtir un Canada plus uni et plus fort, prêt à relever les défis du XXI^{e} siècle.

Fondamentalement, il s'agit là d'un accord de compromis qui assure l'unité nationale. Il permet dans une grande mesure de régler une bonne partie des problèmes constitutionnels de longue date du Canada et d'être équitable à l'égard des groupes minoritaires dans notre société. On est parvenu dans ce document à l'équilibre que tant de Canadiens souhaitent entre un gouvernement central fort et des gouvernements provinciaux forts.

Ce ne sont-là que quelques-unes des raisons pour lesquelles je crois que cet accord est bon pour le Canada tout entier. Je voudrais maintenant discuter plus particulièrement de l'importance pour l'Ontario d'approuver cet accord.

Le commerce est essentiel à la santé économique de l'Ontario et du Canada. C'est lui qui permet d'assurer notre niveau de vie. Or, l'instabilité politique menacerait notre stabilité économique ce qui, à son tour, réduirait notre capacité d'être compétitifs sur un marché mondial extrêmement compétitif. En bref, les investisseurs canadiens et étrangers sont attirés par des climats politiques et économiques stables. L'instabilité décourage l'investissement. Elle va à l'encontre de la croissance et de la prospérité dont veulent pouvoir profiter les Ontariens et les Canadiens.

Je crois que les Canadiens et les Ontariens veulent assurer leur avenir économique. Ils souhaient mettre un terme aux disputes constitutionnelles. Une économie stable et viable au Canada et en Ontario encouragera les investissements nécessaires pour y relancer le moteur de la croissance économique.

Les Canadiens et les Ontariens veulent également rendre justice aux autochtones et ils souhaitent un nouvel ordre socio-économique et un Parlement plus efficace. Ce sont-là les gains réalisés par l'Ontario dans cette entente, des gains que les Ontariens ne souhaitent pas perdre. Ils ne veulent pas revenir en arrière. Ils nous exhortent à aller de l'avant et à utiliser les efforts combinés de tous les Canadiens pour relancer notre merveilleux pays et le remettre sur la bonne voie.

L'accord constitutionnel donnera à tous les Canadiens les nouveaux outils nécessaires pour entrer avec confiance et fierté dans le XXI^{e} siècle. Si cet accord constitutionnel assure notre unité nationale et empêche l'éclatement du Canada, il justifie alors tous les compromis qu'on a dû faire.

Le référendum d'octobre sur l'accord sera le vote le plus important qui ait jamais eu lieu au Canada. Le 26 octobre, je pense que les Canadiens ne pourront répondre à la question que d'une seule façon, par un oui retentissant d'un océan à l'autre, un oui au Canada et au rêve né il a 125 ans.

J'appuierai le référendum par tous les moyens possibles. Je serai à la disposition des électeurs de ma circonscription, j'assisterai à des réunions et je fournirai toutes les explications possibles. Je suis confiant que la circonscription de Parry Sound—Muskoka votera massivement oui.

Pour terminer, je voudrais mentionner un souvenir que j'ai. Il y a trois ou quatre ans, un groupe de parlementaires de l'Association parlementaire du Commonwealth visitait la Colline du Parlement. C'était pendant le congé d'été. Une des questions, déjà à ce moment-là, était celle du Québec et de l'unité nationale. Un de ces parlementaires, président de l'assemblée d'une des provinces de l'Inde, m'adressa une question.

• (2040)

Il me dit: «M. Darling, pouvez-vous me dire quelle est la cause de la dissension? Je vis dans un pays de 800 millions d'habitants où il y a 50 provinces. Nous parlons 121 langues et dialectes différents, dont 10 ou 11 très importantes.» C'est plus que notre anglais ou notre français. Il conclut ainsi: «Vu que nous pouvons nous accommoder de cette diversité, nous nous demandons quel est le problème du Canada.»

J'espère que, le 26 octobre, nous pourrons démontrer qu'il n'y a plus de diversité, qu'il y a une véritable union.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, je suis honorée de participer ce soir à ce débat historique.

J'ai été honorée de participer aussi à deux comités parlementaires mixtes spéciaux sur la Constitution. Le premier, le Comité Beaudoin-Edwards, a examiné la formule de modification de la Constitution et, plus récemment, le Comité parlementaire mixte Beaudoin-Dobbie a recommandé l'orientation à prendre pour cette modification de la Constitution dans laquelle nous nous sommes maintenant engagés.

Ces expériences, venant s'ajouter aux conférences constitutionnelles et aux consultations des autochtones qui se poursuivaient parallèlement, ont assuré un niveau de participation du public sans précédent. Cela a été un processus global et ouvert sans précédent et, à mon avis, il faut féliciter tous les participants pour le rôle qu'ils y ont joué. Si quelque chose pouvait me prouver que les Canadiens se soucient de leur pays, c'est bien cette manifestation d'intérêt. L'apathie dont on nous accuse souvent était tout à fait absente. Les gens ont comparu en nombre record devant les comités parlementaires pour témoigner ainsi que pour donner leur opinion du pays et de la manière de remédier au genre de malaise constitutionnel dont nous souffrons.

Les participants à ces comités ont régulièrement refréné leurs instincts partisans. Ils avaient appris au cours du processus que la patience des électeurs qui avait déjà été soumise à rude épreuve ne devait pas être éprouvée davantage par des querelles partisanes sur cette question qui est si cruciale pour notre pays.

Je veux simplement commencer mon discours ce soir en parlant de l'opinion des politiciens quand nous faisons preuve de sectarisme politique. Je sais que cette opinion est tournée en dérision. Cependant, quand, dans le cas de ces comités parlementaires, les politiciens parviennent vraiment à atteindre un consensus sur des questions difficiles, on n'y prête pas autant d'attention. Les médias n'annoncent pas qu'ils se sont mis d'accord. Cela ne fait pas les manchettes de journaux dans tout le pays. Ce n'est que quand nous ne sommes pas d'accord que cela semble mériter d'être signalé par les médias. C'est ce qui constitue les nouvelles. Mon père est journaliste, et ce sont les conflits qui alimentent les journaux et non l'harmonie.

Cependant, mon expérience de ces comités parlementaires m'a aussi appris quel rôle joue un parlementaire de l'opposition. Il est aussi très méconnu. J'ai appris la contribution positive qu'un parlementaire de l'opposition peut faire à la politique de notre pays. Cela a été un privilège de voyager dans toutes les régions du Canada, dans les territoires et les provinces, de rencontrer toutes sortes de personnes et d'écouter les opinions divergentes des Canadiens sur la manière de résoudre ce problème constitutionnel. J'admets que parfois, pendant ce processus exhaustif je me suis sentie lasse. J'en étais devenue jalouse des pays qui n'avaient pas de constitution écrite. Se concentrer sur la Constitution comme si c'était cela qui devait tous nous sauver m'apparaissait parfois une perte de temps. Mais heureusement, la démarche est sur le point d'aboutir.

Le Canada est un exemple pour le monde entier à bien des égards. On a dit récemment que cette entente était un compromis. Il faut le répéter. Cette entente n'est pas parfaite. Certainement pas. Certains éléments me posent de réels problèmes, mais mon expérience au sein de ces comités et mes quarante-cinq ans de vie m'ont appris qu'on ne peut pas toujours avoir tout ce qu'on souhaite et qu'il n'y a pas de honte à faire des compromis. Comme le dit mon chef, la capacité de faire des compromis est une qualité bien canadienne. Les compromis ne sont pas à proscrire. J'estime que c'est une belle qualité. Oui, une belle qualité. Le compromis n'a rien de répréhensible. À voir le bulletin de nouvelles le soir et à voir ce qu'endurent d'autres pays, on réalise que le compromis n'est pas si mal.

Comme je le disais, certains éléments de l'accord ne me plaisent pas, mais je puis m'en accommoder. Il faut mettre fin à cette psychanalyse nationale dans laquelle nous sommes engagés. Nous devons laisser tomber cette introspection et nous tourner vers les gens et les questions que nous avons négligés durant cette période de redéfinition.

Mon rôle dans les jours à venir consistera à expliquer et à renseigner. Je ne m'attarderai pas à décrier ceux qui ne souscrivent pas à mon option pour le oui, parce que j'ai beaucoup appris au cours de cet exercice de réflexion constitutionnelle auquel j'ai participé et parce que j'ai confiance dans la sagesse des Canadiens. Ils feront ce qu'ils ont à faire le 26 octobre. Les dénonciations ne changeront pas cet état de chose.

Mon rôle a consisté à donner de l'information. Les gens sauront quelle est ma position.

À ceux qui soutiennent que l'entente ne réglera pas leurs problèmes, et je sais qu'il y en a beaucoup qui sont déçus, je rappelle avec le sourire que notre histoire devrait nous faire réaliser que la solution de nos problèmes politiques ne passe pas par la voie constitutionnelle.

Le Nouveau Parti démocratique croit en un gouvernement qui agit. Nous croyons qu'avec de la volonté politique, on peut réaliser de grandes choses, et j'invite ceux qui se sentiraient laissés pour compte à entrer dans le jeu. Ce qui n'est pas écrit dans la Constitution peut être réalisé avec de la volonté politique. Aux femmes, aux personnes handicapées et à la communauté ethnoculturelle, je dis: «Engagez-vous». Ce sont vos élus, vos députés fédéraux, vos sénateurs, vos députés provinciaux et vos conseillers municipaux qui peuvent prêter une oreille attentive à vos besoins. C'est en manifestant une volonté politique, et non en raffinant les textes législatifs d'une Constitution, que des changements véritables pourront se produire.

Une bonne part de ce processus, qui s'est déroulé en même temps que la dernière conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement, s'apparente, à mon avis, aux agirs de Néron qui jouait de la lyre pendant que Rome brûlait. Pendant que nous procédions à cet exercice national d'introspection, des centaines de milliers d'enfants sont morts, des centaines de millions d'acres de forêt tropicale humide ont été ravagés, des espèces végétales et animales sont disparues et nous, nous discutons toujours de dispositions de dérogation.

On peut s'interroger sur l'intelligence collective d'êtres humains dont les priorités sont si mal ordonnées. Voilà pourquoi il nous faut aller de l'avant et en finir avec ce que je qualifie de psychanalyse nationale. Nous devons nous attaquer à ces problèmes. Nous devons développer et définir un sentiment d'urgence pour notre pays et pour le monde entier. Nous ne pouvons plus nous payer le luxe d'autres discussions sur la Constitution.

Voilà pourquoi j'appuie donc l'accord. Ce processus a été utile, mais on doit examiner les autres possibilités. La semaine dernière, au cours de la foire de Saanich, dans ma circonscription, un électeur m'a demandé: «Que se passerait-il si l'accord était rejeté? Quelles sont les autres possibilités?» Je lui ai répondu honnêtement qu'à mon avis, si le Canada disait non le 26 octobre, le monde entier se demanderait ce qu'est le Canada après tout. Il y aurait une baisse de la confiance dans le dollar canadien, une chute des investissements dans notre économie.

Mais le mal ne s'arrêterait pas là, car nous passerions une autre décennie à essayer de démêler la situation avec le Québec, à discuter avec les autochtones du Québec ainci qu'à négocier avec le gouvernement du Québec pour déterminer ce qui constitue le Québec et ce qui constitue le Canada. Sans être alarmiste, je crois que la situation ne serait pas très nette et claire.

Nous sommes parvenus à un accord excellent grâce à ce processus, et mes collègues membres des comités parlementaires savent aussi bien que moi que l'accord conclu le 28 août à Charlottetown représente une véritable réalisation. C'est un «compromis», mot qui n'est pas à proscrire.

En terminant, je tiens à rappeler ce que j'ai déclaré à mon propre caucus: j'en ai assez des puristes constitutionnels. Je veux que nous nous penchions sur les questions qui ont motivé mon entrée en politique. Je veux changer le pays ainsi que le rendre plus juste, plus équitable et plus soucieux de l'environnement. Je veux qu'on abandonne ce mot qui commence par un C.

Certains pays connaissent une malédiction. On le voit tous les soirs aux actualités nationales. Certains pays sont aux prises avec la famine, la guerre et des catastrophes naturelles, comme celle qui s'est produite la semaine dernière au Nicaragua, et nous sympathisons avec ces pays. Pensons au Bangladesh, à la Somalie et à ce qui

était la Yougoslavie. Notre malédiction nationale semble être un ferment constitutionnel.

Je voudrais que les électeurs de Saanich—Les Îles-du-Golfe sachent que, même si j'espère qu'il ne sera plus question de la Constitution après le 26 octobre, nous en discuterons encore car il s'agit vraisemblablement de notre malédiction nationale. Comparée aux autres, la nôtre n'est pas si terrible. Il suffit de regarder les actualités le soir et de comparer ce que nous avons au Canada avec ce que d'autres ont ailleurs dans le monde. Je me range résolument dans le camp du oui, fière du compromis canadien.

[*Note de l'éditeur: Suite des délibérations dans le fascicule B.*]

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 septembre 1992

[*Note de l'éditeur: Reprise des délibérations consignées au fascicule A.*]

[*Français*]

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Madame la Présidente, depuis près de 125 ans, dans l'enceinte de cette Chambre, des centaines de débats ont tissé l'histoire de ce pays, une histoire qui s'est écrite, page par page, jour après jour, discours après discours.

Par ailleurs, en dehors de cette Chambre des communes, dans ma circonscription de Brome—Missisquoi, dans le vôtre, madame la Présidente, dans la rue, dans nos salons, autour de la table de cuisine, des milliers d'autres discours se poursuivent, un peu moins pompeux, avec des mots ordinaires, tirés de notre langage quotidien, mais qui ont aussi leur importance, car c'est l'âme du peuple qui s'y exprime. Politiciens, juristes, constitutionnalistes, plombiers, menuisiers, enseignants, enseignantes, étudiants, étudiantes, tous et toutes ont à coeur, bien sûr, notre situation économique, mais tous ont aussi une autre préoccupation majeure, celle de l'avenir du pays que nous léguerons en héritage à nos enfants.

C'est pourquoi nous nous penchons aujourd'hui sur le renouvellement de notre Constitution. Pourquoi? Parce que les promesses faites aux Québécois et aux Québécoises lors du référendum de 1980 n'ont pas été respectées; parce que la Constitution signée en 1982 était inacceptable pour le Québec; parce que mon premier ministre, en 1984, à Sept-Îles, s'est engagé à ce que notre Québec réintègre sa place au sein de la Confédération canadienne; parce que, en 1990, l'Accord du lac Meech a échoué; mais surtout parce que, enfin, à Charlottetown, il y a une quinzaine de jours, un vent nouveau a permis un consensus sur lequel nous serons appelés à nous prononcer le 26 octobre prochain.

Je ne suis ni juriste, ni constitutionnaliste, loin de là. Si j'ai voulu prendre la parole ce soir, c'est plutôt à titre de témoin de la scène politique québécoise depuis plus de 50 ans.

J'entends encore le «rendez-nous notre butin» de Maurice Duplessis à l'endroit du fédéral, sans oublier le «Québec d'abord» de Jean Lesage, «l'égalité ou l'indépendance» de Daniel Johnson et «souveraineté-association» de René Lévesque.

J'ai vu tous ces premiers ministres, indépendamment de leur allégeance politique, consacrer tant d'énergie à défendre la cause du Québec. Ce n'est pas un hasard que plusieurs d'entre eux y aient même laissé leur vie en pleine carrière.

C'est pourquoi je comprends très bien, après 50 ans de lutte, l'impatience de mes compatriotes du Québec, de mes frères et soeurs, de mes enfants. Un de nos grands écrivains, monseigneur Félix Antoine Savard, leur a enseigné qu'ils étaient «d'une race qui ne sait pas mourir». Aujourd'hui, Gilles Vigneault leur chante qu'ils ont «un pays à bâtir».

Moi je leur dis: «Cette race qui ne veut pas mourir, ce pays que nous voulons bâtir, en un mot, cet avenir et ce patrimoine que nous léguerons à nos enfants et petits-enfants, il ne doit pas être et ne peut être moindre que le nôtre.»

À mes compatriotes québécois, je leur dis aussi que nous avons présentement devant nous des offres qui, certainement imparfaites, j'en conviens, font enfin consensus et sont acceptables, honorables et réalistes.

Ce sont des offres qui, si elles sont acceptées, nous permettront enfin de nous concentrer sur notre développement économique; des offres que plusieurs grands citoyens approuvent, dont le sénateur Claude Castonguay, celui-là même qui avait incité Robert Bourassa à dire non à l'entente de Victoria, en 1971; celui-là même qui avait qualifié d'inacceptable les offres du 7 juillet dernier et qui, aujourd'hui, juge le nouvel accord comme un Meech plus et qui accorde au Québec les garanties nécessaires à la préservation de sa spécificité.

À mes compatriotes québécois, je répète, à la suite d'un autre témoin et artisan des grands débats constitutionnels, M. Claude Ryan, que je cite:

> Le Québec peut encore contribuer grandement à la croissance d'un Canada fort. Avec un Québec partenaire de confiance et heureux, avec un Québec se sentant compris et accepté tel qu'il est, il n'est pas de limites imaginables aux aspirations de ce pays.

Parlant de ce pays, je voudrais maintenant m'adresser à mes compatriotes canadiens de l'extérieur du Québec.

[*Traduction*]

Je sais que, avec la traduction, ils comprendront mon message.

[*Français*]

À cause d'eux, à l'occasion de commissions, sondages et reportages, j'ai trop souvent eu mal à mon âme francophone. Et pourtant, je ne leur en tiens pas rigueur, je continue de les tenir en haute estime et je vais vous dire pourquoi.

En effet, comment peuvent-ils comprendre et moins encore apprécier l'attitude d'un peuple, le peuple québécois, le peuple francophone, dont souvent ils ne savent presque rien?

Lors du débat de Meech, je les ai vus et entendus applaudir aux prises de position d'un Clyde Wells, d'un Elijah Harper et d'autres chefs politiques. Je les ai entendus livrer leurs sentiments devant la Commission Spicer. Au cours de mes voyages à l'extérieur du Québec, j'ai ressenti la distance qui nous séparait. Devant la Commission Beaudoin-Edwards, j'ai entendu certains de leurs leaders émettre des opinions à faire dresser les cheveux sur la tête.

Seule une méconnaissance quasi totale de l'histoire de ce pays, de son passé, de ses pionniers, de ses bâtisseurs, permet d'expliquer ce genre d'attitude. J'hésite à employer le mot ignorance, mais il me semble que le temps est venu d'en venir à cette évidence.

Est-il injuste de présumer que l'immense majorité des anglophones de ce pays, qui opposent automatiquement une fin de non-recevoir aux revendications des Québécois et Québécoises, ignorent presque tout des francophones de ce pays?

Pour nombre d'entre eux, l'Histoire du Canada commence avec la Conquête, c'est-à-dire plus de deux siècles en retard. Que savent-ils des fondateurs de ce pays, des Cartier, Champlain, Laviolette, Maisonneuve, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys? Ou des découvreurs que furent Joliet, Marquette, La Salle et La Vérendrye, ceux-là mêmes qui ont défriché le territoire qui s'étend aujourd'hui du lac Winnipeg jusqu'aux Rocheuses, leur territoire, et cela, dès 1733? Que savent-ils des pionniers dont nous célébrons encore la mémoire, à l'occasion du 350e anniversaire de Montréal, pour ne nommer que ceux-là parmi des centaines?

Quant à ceux à qui l'on a enseigné l'histoire de l'Amérique du Nord britannique, savent-ils quelles luttes ont dû livrer les francophones pour survivre en tant que peuple sur ce continent? Comment leur a-t-on présenté la déportation des Acadiens? L'Acte de 1774? L'Acte de 1791? Le rôle des Canadiens français dans la résistance aux invasions américaines? La rébellion de 1837? Le Rapport Durham? L'Acte d'Union de 1840?

Je me console heureusement et quelquefois de ces attitudes en constatant que des Canadiens de jugement et de haute intelligence ont compris l'importance des enjeux. Je pense par exemple à Andrew Brewin, ex-député fédéral et père d'un député de cette Chambre. Dans un texte rédigé pour un supplément du journal *Le Devoir* en 1967, M. Brewin écrivait et je cite:

> Évidemment, l'unité future du Canada ne dépend pas uniquement d'un règlement constitutionnel. Elle suppose beaucoup de bon sens, de patience et de compréhension de la part des citoyens de toutes les régions du pays. Mais elle requiert aussi la volonté de s'attaquer aux problèmes, même à un problème aussi ardu que celui de la révision de la Constitution.

Plus récemment, en janvier dernier, devant les membres du *Canadian Club* de Toronto, M. William Thorsell, du *Globe and Mail*, déclarait et je cite:

> Ce débat constitutionnel met à l'épreuve la tolérance du Canada anglophone, notre foi, notre sens de la justice sociale, notre appréciation de l'histoire, en fait, notre imagination et notre intelligence en tant que peuple.

M. Thorsell ajoutait «qu'en réduisant les prérogatives constitutionnelles du Québec, le Canada anglophone méritait de perdre un pays et de devenir un restant des États-Unis.»

Pourtant, dans l'histoire de notre pays, à l'époque, le général Murray avait écrit au roi d'Angleterre, au sujet des francophones:

> C'est un peuple brave et courageux dont le départ du pays, si jamais il a lieu, serait une perte irréparable pour l'Empire.

Dirait-il la même chose aujourd'hui en parlant du Canada et du Québec? Permettez-moi de le présumer, car c'est une opinion que partagent de nombreux anglophones lucides et éclairés. Mais malheureusement, ces opinions demeurent encore trop rares et l'oreille y est encore trop peu réceptive. Et le temps passe, les débats s'éternisent, les émotions sont vives, les plaies sont béantes et difficiles à cicatriser.

Déjà, il y a 25 ans, Claude Ryan écrivait:

Nous avons dit mille fois depuis quelques années au reste du Canada: «Entendez la voix de l'autre, accueillez l'autre point de vue, avant que tout ne soit irrémédiablement gâché et que l'espoir d'un nouveau dialogue n'ait été prématurément étouffé par vos refus et votre indifférence accumulés.»

Voilà, les sentiments qui ont inspiré mon intervention ce soir. J'aimerais les voir partager par tous mes compatriotes canadiens que n'aveuglent pas la méfiance, l'ignorance ou l'intérêt politique. J'aimerais qu'ils réalisent pleinement l'importance des enjeux, c'est-à-dire la survie d'un pays, de notre pays, de ce pays qui fait l'envie de tous les peuples du monde.

[*Traduction*]

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, que pouvons-nous réellement dire au sujet de cette Constitution que nous n'ayons pas déjà dit? Que pouvons-nous dire à l'égard des clauses d'interprétation et des modifications proposées qui n'ont pas déjà été interprétées par tellement de gens de la presse, par les commentateurs, les journalistes et les politiciens? Comment discuter d'une question qui a réellement dominé et captivé l'attention? Ces discussions ont fasciné les Canadiens et les ont même rendus furieux ces trois dernières années.

Comment pouvons-nous imaginer ce qui se serait passé si les efforts que nous avons déployés pour apporter des modifications à la Constitution avaient pu être dirigés vers notre économie, la création d'emplois et la réalité de la compétitivité sur un marché mondial?

Que serait-il arrivé si nous avions consacré nos énergies et nos efforts à chercher à nous sortir de cette terrible récession? Au lieu de cela, nous avons mis le gros de nos efforts dans la Constitution, d'où le débat que nous engageons aujourd'hui.

J'espère que ceux d'entre nous qui forment le gouvernement aujourd'hui et ceux qui le formeront après nous tireront parti de l'expérience que nous avons connue ces dernières années. Cette leçon nous apprend que les Canadiens qui nous élisent à une charge publique veulent que, en tant que politiciens, nous nous concentrions, non pas sur les questions constitutionnelles, mais sur leurs espoirs, leurs aspirations et leurs besoins, de même que sur un pays uni.

Je suis certain que les politiciens de tous les niveaux, fédéral, provincial et municipal, ont tous compris le message que les Canadiens ne toléreront plus un gouvernement ou un député qui consacre la totalité de ses efforts à des questions qui, au lieu de nous unir, ont tendance à nous désunir.

• (2110)

Chose certaine, le soir du 26 octobre, on tournera la page de ce chapitre du débat constitutionnel pour un bout de temps.

Je peux vous donner l'assurance de notre chef que, si la tendance actuelle se maintient et que ce côté-ci de la Chambre forme le prochain gouvernement, tant qu'un gouvernement libéral sera au pouvoir, sur une échelle de 1 à 10, toute question constitutionnelle se retrouvera à la 20e ou à la 30e place; autrement dit, elle ne figurera pas au programme. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes d'avis que ce débat tire à sa fin et qu'il devrait être clos pour un bon bout de temps.

C'est une bonne nouvelle, j'en suis sûr, pour la circonscription de Thunder Bay—Nipigon que je représente et pour l'ensemble des Canadiens: les questions constitutionnelles seront enfin réglées une fois pour toutes, du moins pour un avenir prévisible.

Je veux d'abord féliciter le député de Papineau—Saint-Michel qui a participé à ce processus au nom du Parti libéral et qui a fait preuve d'une honnêteté à toute épreuve.

Je félicite également le ministre responsable des Affaires constitutionnelles ainsi que notre collègue, le député néo-démocrate de Yorkton—Melville, qui ont toujours agi dans les meilleurs intérêts du Canada et de l'ensemble des Canadiens. Ils méritent tous d'être chaudement applaudis par l'ensemble des députés.

Tout au long des étapes éprouvantes de ce processus, au fil des événements, nous avons eu tout le loisir de pratiquer la vertu de patience. Puisse cette leçon nous servir dans l'exercice de nos fonctions respectives auprès de nos électeurs et auprès des citoyens de tout le pays.

À ce propos, il est bon de se pencher un moment sur les événements historiques de cette semaine. Il a été question, bien sûr, de nos deux nations fondatrices, le Québec ou Bas-Canada, dont les racines sont en France, et le Haut-Canada dont les ancêtres étaient originaires des îles britanniques. Ces deux pays ont toujours abordé différemment les questions constitutionnelles.

La France a connu un grand nombre de constitutions au cours de son histoire. Elle a été pendant de nombreuses années le théâtre de longs débats constitutionnels. Quant à la Grande-Bretagne, l'autre pays qui a donné

naissance au Canada, elle n'a pas encore rédigé sa première constitution.

Reste que les citoyens des deux pays ont un niveau de vie qui fait l'envie du monde entier. Il n'y a pas si longtemps, ils décidaient de devenir des partenaires égaux au sein d'une communauté européenne. Ils possèdent tous deux une économie très dynamique. Ce sont assurément deux grands pays.

En parlant ce soir des deux nations fondatrices du pays, nous pensons aux autochtones du Canada qui n'ont jamais eu de Constitution. Mais ils ont, comme les Anglais, des traditions et des précédents qui constituent depuis toujours les règles de base de leurs tribus, de leurs sociétés et de leurs gouvernements.

Ensuite, nous devons tenir compte de plus du tiers des Canadiens d'aujourd'hui qui ont émigré et choisi le Canada comme terre d'accueil pour fonder leurs foyers. Ce sont parfois les parents et parfois les grands-parents qui ont choisi le Canada, mais ils ont pris cette décision parce que le Canada offrait alors, et il offre toujours, la liberté et de grandes possibilités qui n'étaient peut-être pas accessibles pour leurs parents, leurs grands-parents ou pour eux-mêmes dans leurs pays d'origine.

Tout en discutant du contenu de cette Constitution aujourd'hui, je suis convaincu qu'aucun de ces immigrants au Canada ne s'est donné la peine de lire l'Acte de l'Amérique du Nord britannique avant de prendre la décision de venir ici. Ils n'ont pas lu les modifications de 1982, pris une décision en fonction du document lui-même et déclaré qu'ils viendraient au Canada à cause de ce document.

Je suis convaincu que ces gens, et je le dis sans équivoque, plus du tiers des Canadiens d'aujourd'hui qui ont choisi le Canada comme lieu de résidence, ou leurs parents ou grands-parents, ont préféré s'installer ici parce qu'ils savaient instinctivement que le Canada offrait des possibilités et des libertés.

Le Canada laissait entrevoir la possibilité d'une vie meilleure non seulement pour eux-mêmes et leurs familles, mais aussi pour les prochaines générations. Je suis certain que c'est le principal motif qui a conduit au Canada ces gens qui forment maintenant plus du tiers de la population, que nous accueillons au pays et qui deviennent des Canadiens remarquables.

En parlant ainsi de l'importance historique des deux nations fondatrices, les Anglais et les Français, des nombreux néo-Canadiens qui forment plus du tiers de notre population et des autochtones, quelle est mon intention? Je veux simplement dire que la Constitution, ce n'est somme toute qu'un document. Ce n'est en réalité qu'un morceau de papier qui pourra être contesté à plusieurs reprises devant nos tribunaux—et je suis convaincu qu'il le sera—, mais je parlais ici de la Constitution écrite.

J'aimerais consacrer les dernières minutes qui me restent à la véritable Constitution canadienne. Le vrai document renfermant la Constitution est un document qui vit et respire. Il évolue et change au gré des ans. Il reflète notre façon de percevoir, je crois, comment les gens se traitent entre eux. Il reflète un mode de vie selon lequel ceux qui ont besoin d'aide et de soutien peuvent l'obtenir sans avoir recours à des procédés avilissants pour y arriver.

Il reflète une réalité où ceux qui veulent pratiquer une religion peuvent le faire dans notre pays et ceux qui ne le veulent pas n'y sont pas tenus. La Constitution est un outil qui nous permet d'éduquer nos enfants. Grâce à elle, nous pouvons dispenser aux personnes âgées et aux malades des soins meilleurs que n'importe où ailleurs dans le monde.

La Constitution permet à chaque Canadien, lorsqu'il est malade, d'être traité et guéri, ou du moins d'être traité et de recevoir la même qualité de soins que tous les autres Canadiens, sans avoir à se ruiner et à ruiner sa famille. Voilà ce que permet de faire la Constitution canadienne.

La Constitution permet de créer des occasions, et nous devons tenter de le faire pour tous les Canadiens. Elle permet de vivre selon la règle du droit et de l'ordre. La Constitution est en soi une garantie, et je crois qu'elle a une place assurée dans le coeur des Canadiens, hommes, femmes, garçons et filles, de St-John's à Victoria.

La Constitution est un acte de foi, depuis les tout débuts de notre histoire constitutionnelle, d'abord en 1867 lors de l'adoption de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, puis à l'occasion des changements qui y ont été apportés depuis, en passant par le rapatriement qui a commencé en 1980 et s'est achevé en 1982 par l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, jusqu'à ce jour. La Constitution est un acte de foi des Canadiens envers leur pays, et nous, les politiques, devons le respecter.

Je suis convaincu que, depuis l'enclenchement du processus il y a trois ans, la Constitution a non seulement été embellie par les mesures que nous avons ici aujourd'hui, mais elle témoigne aussi de la volonté des Canadiens de faire ce qu'il est juste de faire pour tous les Canadiens, et je suis convaincu que ce document sera à la hauteur de leurs exigences.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): C'est avec plaisir que je prends la parole pour me joindre à ce débat. Je dois dire que la limite de quinze minutes pour quelque chose d'aussi fondamental que la Constitution qui régit tous les députés de cette Chambre présente quelques problèmes. C'est presque comme si on avait demandé à Picasso de peindre un portrait sur un timbre poste. Je vais essayer de traiter de la question comme il se doit, mais à cause de cette limite, je vais m'en tenir un peu plus à ce que j'ai écrit au lieu de me servir de notes comme j'en ai généralement l'habitude.

• (2120)

Le ton du débat a été constant et positif. Je suis heureux que nous puissions débattre des grands enjeux. Laissons de côté la poésie et le patriotisme. Je crois en ce pays tout autant que quiconque d'un océan à l'autre. Je respecte l'opinion de mes collègues députés et je pense que presque chacun d'entre nous ici présents a un attachement patriotique pour ce grand pays dont nous voulons préserver l'unité. Le problème est que sur quelque chose d'aussi fondamental que la Constitution, nous n'avons évidemment pas tous la même façon d'envisager les choses ni les mêmes idées quant à la meilleure méthode pour mener les choses à bien.

Je dois dire que ma position à ce sujet est très mitigée. Lors de Meech, je n'avais eu aucun problème étant donné les failles fondamentales que présentait ce document à mes yeux. Dans le cas de l'Accord de Charlottetown, j'ai le sentiment que, en dépit de toutes les bonnes intentions qui, comme l'a dit tout à l'heure le ministre des Affaires constitutionnelles, animaient les 17 chefs lors de l'élaboration de ce document—et franchement, un bon nombre de Canadiens, moi y compris, ont été très surpris qu'ils parviennent à un accord. Mais, quoi qu'il en soit, notre devoir, puisqu'il s'agit de la Constitution, est de ne pas penser seulement à aujourd'hui ou à demain. Comme l'a dit mon collègue de devant, nous devons penser à l'avenir.

Il est très difficile de modifier une constitution et j'estime que ce document renferme une faille fondamentale qui me fait pencher très nettement du côté du non.

J'ai beaucoup entendu parler de constitutionnite. Je sais que nous sommes tous fatigués de parler de constitution. Franchement, l'histoire du Canada et la vie au Canada sont un long dialogue constitutionnel, que ce soit ouvertement lors de conférences ou derrière la scène lors d'accords bilatéraux. Cela fait partie de notre existence même. Cela fait partie des tensions qui existent dans notre pays. Et en fait, ces tensions sont bonnes pour notre pays.

Les seuls qui n'aient pas de désaccord en termes de conduite humaine sont ceux qui sont sous terre, morts. Les seuls pays qui ne connaissent pas de tensions constitutionnelles sont ceux qui ne sont pas très dynamiques. Or, notre pays est très dynamique.

Je crois que le feu couve à l'égard d'un des facteurs qu'on n'a pas mentionné aujourd'hui; je veux parler d'un mécontentement qui couve dans la population comme à l'époque de l'Accord du lac Meech. Les dirigeants du pays s'étaient alors tellement éloignés de la population, surtout parce qu'ils étaient en vase clos, occupés à essayer de résoudre toutes ces difficultés, et ne communiquaient pas avec la population, qu'une formidable vague d'opposition à l'Accord du lac Meech y est apparue.

D'une façon à peu près semblable, mais pour le moment sans l'élément émotif qu'on observait dans le cas de Meech, je crois qu'un certain mécontentement couve dans la population en général, surtout à propos de la politique et des politiciens, et l'une des principales questions qu'on me pose à propos du document—que la plupart des Canadiens, j'en conviens avec mon collègue, ne liront jamais en détail—est la question toute simple et fondamentale que voici: «Bonté divine, Pat, avons-nous besoin de plus de politiciens? C'est vraiment la dernière chose au monde dont nous ayons besoin.»

Une autre question que me posent des gens qui ne liront jamais le document, et je le comprends, est la suivante: «Patrick, nous voulions moins de gouvernement. Or, nous finissons par avoir plus de gouvernement en l'occurrence. Pat, cela va-t-il mettre fin au dialogue et au débat constitutionnels?» Or, on trouve justement dans l'entente constitutionnelle la constitutionnalisation d'une conférence annuelle des premiers ministres, qui aura un caractère permanent. Il y a dans l'entente des dispositions qui ont un caractère de négociation constitutionnelle permanente. Il y a six secteurs de compétence qui ont été cédés aux provinces, ce qui décentralise et affaiblit quelque peu le gouvernement fédéral.

Pourtant, pour essayer de vendre le message, les gens ont déjà commencé à dire au Québec, et c'est compréhensible, qu'il y aura encore plus de dialogue en vue de donner encore plus de pouvoirs à certaines provinces

parce qu'elles estiment, chacune pour ses propres raisons, qu'elles en ont besoin.

Même si, selon certains à la Chambre, le référendum du 26 octobre marquera la fin de ce chapitre—et je suis d'accord avec mon collègue—, nous devons reconnaître que le dialogue constitutionnel, quelle que soit sa forme, est un facteur omniprésent dans notre pays. C'est une chose que nous devons admettre, un état de choses que nous ne devons pas chercher à esquiver.

Ne nous laissons pas prendre au piège non plus en pensant que, si nous réglons cette question le 26 octobre, du moins pour un certain temps, le gouvernement réglera ensuite tous les autres problèmes dont les Canadiens se plaignent avec raison.

Le temps est extrêmement limité. Les premiers ministres ont essayé d'en venir à une entente et ont finalement confirmé cette entente à Charlottetown. Avant même que l'encre de leurs signatures ne soit sec, j'ai publié un communiqué. J'ai hésité à le faire, mais j'ai jugé que, en tant que député chevronné, je me devais de faire savoir à mes électeurs et à toute autre personne intéressée ce que je pensais de l'entente conclue. J'ai donc publié, le 21 août, un communiqué.

Dans celui-ci, je disais, entre autres choses:

> Même en cet été de fatigue constitutionnelle, tous les Canadiens, particulièrement les néo-Canadiens, devraient s'inquiéter de certaines des propositions constitutionnelles sortant de cet incubateur pollué à Ottawa, même s'il s'agit d'un effort louable d'édification de la nation qui s'inscrit dans la tradition canadienne du compromis. Malgré toute leur euphorie politique, les premiers ministres sont peut-être en train de créer plus de problèmes que le pays peut en digérer. Je songe tout particulièrement à la soi-disant entente concernant le Sénat triple E, qui est une farce et qui a pour effet de concentrer encore plus de pouvoirs entre les mains de l'Ontario et du Québec, sans parler de la garantie accordée à perpétuité au Québec d'avoir 25 p. 100 des députés à la Chambre.

Je n'ai rien contre le fait que l'on garantisse un certain nombre de députés, mais pas 25 p. 100 à perpétuité, du nombre total des sièges aux Communes. Il n'y a pas une institution au monde qui garantisse un pourcentage de sièges à perpétuité. En vertu de l'Accord de Charlottetown, il faudra un consentement unanime pour pouvoir changer des institutions fédérales; or, une fois que vous inscrivez un pourcentage dans une constitution relativement au nombre de députés, vous ne pouvez plus le changer.

J'ai dit que cette mesure était une bombe à retardement pour le fédéralisme et la représentation en fonction de la population et, compte tenu de tous les dilemmes et de tous les problèmes, celle-ci est encore plus dangereuse à long terme que toute menace liée à la date d'un référendum au Québec. J'ai poursuivi en ces termes:

> Si je me réjouis de l'accord de principe visant à reconnaître le sort des peuples autochtones et à régler la question de leur exclusion du processus de prise de décision, la création d'un troisième palier de gouvernement non défini comporte toutes sortes de dangers pour un État fédéral digne de ce nom. Par exemple, le pouvoir vague et général du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la notion de paix, d'ordre et de bon gouvernement, pouvoir qui n'est normalement invoqué qu'en période de crise nationale, est-il subordonné aux lois des gouvernements fédéral et provinciaux? Et que devient la Charte des droits et libertés dans tout cela?

Je m'exprime en tant que résidant de la province de la Nouvelle-Écosse, qui va perdre des sièges à la Chambre en vertu de cette entente qui aura un effet encore plus centralisateur. Madame la Présidente, il y aura 42 députés de plus. Nous n'avons même pas parlé des coûts liés non seulement à l'arrivée de ces nouveaux députés mais aussi au Sénat élu.

Je suis au nombre de ceux qui prônent l'abolition du Sénat, mais je suis aussi d'avis que, si vous avez un Sénat, celui-ci devrait être élu. Ainsi, j'éprouve des difficultés avec cette question et je dois féliciter ceux qui ont pondu cet ingénieux document qu'est l'entente de Charlottetown. Il s'agit d'une sorte de mutation entre un système parlementaire de représentation selon la population et la reconnaissance de provinces égales mais ayant des caractéristiques propres. Ces provinces auront un nombre égal de sénateurs, mais il y aura en fait une double majorité au Sénat et cette double majorité pourra, relativement aux questions de langue et de culture, et je parle ici d'au plus 15 sénateurs francophones—du Québec, certains du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario et fort probablement un de la Nouvelle-Écosse—bref, ces quinze sénateurs pourront bloquer toute mesure législative touchant la langue ou la culture.

Je n'ai rien contre en ce qui a trait à la langue, soit la préservation du fait français et de la langue française mais, madame la Présidente, vous qui êtes une spécialiste des questions culturelles et qui avez exercé votre talent sur la scène au Québec, vous en savez plus que moi sur la culture.

Comment se définit la culture—je pourrais proposer une définition, mais je n'en ai pas le temps—, comment se définissent toutes ses ramifications et en quoi seront-elles touchées par le nouveau Sénat et la nouvelle Chambre des communes?

Je l'ignore. On parle beaucoup de l'absence de pouvoirs du Sénat. Cette question pourrait faire l'objet d'un débat intéressant. Il y aura toutefois 62 sénateurs et, lors d'une séance conjointe des Chambres, qu'adviendra-t-il de l'égalité si, au sujet de certaines questions, une double majorité—c.-à-d. 15 sénateurs francophones, ou jusqu'à concurrence de 15, car j'imagine qu'il n'y en aura pas

davantage—peut bloquer un projet de loi; dans une séance conjointe des Chambres, ces chiffres s'appliqueront. Quarante-deux nouveaux députés, c'est plus que ce que nous avons dans les provinces de l'Atlantique aujourd'hui. Nous avons 32 députés. À elle seule, cette augmentation, les 18 députés du Québec et les 18 de l'Ontario, soit 36 députés, est supérieure au nombre total de députés dans les provinces atlantiques. Voilà donc une des raisons.

Je sais que le temps est limité. Même si je ne l'ai jamais rencontré, j'ai beaucoup de respect pour M. Michael Bliss, auteur d'un article sur l'entente constitutionnelle publié dans le *Toronto Star* du jeudi 3 septembre.

• (2130)

Cet article s'intitule: «Tous les défauts de Meech—et bien d'autres». L'auteur a dit qu'il écrirait un autre article, ce qu'il a fait le dimanche 6 septembre. Celui-ci s'intitule: «Opter maintenant pour la paix constitutionnelle». Voilà le genre de dilemme auquel se heurtent les députés dans le cadre de ce débat. Faut-il examiner les aspects négatifs de l'entente ou choisir maintenant la paix constitutionnelle? L'auteur a abordé cette question, et je vais lire très rapidement son article succinct.

Il traite des aspects négatifs de cette conférence constitutionnelle et il résume très succinctement les réserves que j'ai au sujet de l'entente de Charlottetown. Il a rédigé cet article avant la conférence de Charlottetown. Nous n'avons pas vu le texte juridique et, bien entendu, nous ne le verrons pas, mais de toute façon, qui le lira? Nous ne savons pas non plus si les Canadiens pourront en prendre connaissance avant de voter, mais nous en connaissons les grandes lignes.

En fait, M. Bliss part de l'hypothèse que nous en connaissons les grandes lignes et il propose de rejeter les modifications. Voici ce qu'il dit:

> L'entente correspond effectivement à l'accord du lac Meech et plus encore. Elle contient bon nombre de ses défauts et bien d'autres.
>
> Le Québec obtient un statut spécial. Toute la Constitution, y compris la Charte, doit être interprétée en fonction de la reconnaissance du Québec comme société distincte.
>
> On garantit au Québec 25 p. 100 des sièges de la Chambre des communes, quelle que soit l'évolution de sa population. Tôt ou tard, il pourrait être déraisonnablement surreprésenté, notamment parce que l'Ouest voit sa population augmenter du fait de l'immigration.
>
> Qui plus est, une poignée de sénateurs francophones nommés par le gouvernement du Québec pourront réellement opposer leur veto à toute modification concernant les lois linguistiques canadiennes et diverses institutions culturelles liées à la langue.
>
> Ottawa cède des pouvoirs à toutes les provinces. Toute province peut, et le Québec le fera sûrement, exiger qu'Ottawa lui cède une vaste gamme de pouvoirs, notamment dans les domaines de l'immigration, du tourisme, des loisirs, des mines, des forêts et de la formation de la main-d'oeuvre. Les provinces joueront probablement un rôle prépondérant dans le domaine des affaires culturelles, voire dans celui des télécommunications.
>
> En matière de délégation, les dispositions complexes de l'entente pourraient apparemment permettre le transfert de nombreux autres pouvoirs aux provinces. Les limites concernant le pouvoir de dépenser d'Ottawa empêcheront probablement l'établissement de nouveaux programmes sociaux nationaux.

Je n'ai pas le temps, madame la Présidente, mais vous savez comme moi, que dans son autobiographie, *Options*, l'ex-premier ministre René Lévesque a écrit, à la page 300, si je ne m'abuse, ceci: «Donnez-moi le pouvoir de me retirer des programmes fédéraux, et j'aurai là un pouvoir plus important que le veto pour le Québec, car si j'ai le pouvoir de me retirer, je peux définir mes propres programmes, mes programmes spéciaux et, par conséquent, je peux avoir ma société spéciale au sein du Canada ou une société séparée.» Je pourrais vous citer les mots exacts, mais le temps me manque.

Dans les faits, il y a ces problèmes de délégation complexes dont j'ai déjà parlé. Le pouvoir de dépenser empêchera sans doute la création de nouveaux programmes sociaux nationaux. Nous n'en avons pas vraiment parlé. Je pense que nous avons presque capitulé sur ce point. Je sais que tous ceux qui, outre le ministre des Relations fédérales-provinciales, se sont présentés à la direction du Parti conservateur lorsque le premier ministre actuel est entré en poste au moment d'un certain congrès conservateur, étaient totalement contre l'offre d'une compensation financière en échange du retrait des programmes fédéraux parce qu'ils croyaient, si je me rappelle bien, que cela serait préjudiciable aux programmes sociaux et que, si pareille compensation avait été offerte, il n'y aurait jamais eu de régime d'assurance-maladie national. Et Dieu sait ce qu'il adviendra des garderies si nous en venons là.

Un peu plus loin, M. Bliss dit encore ceci:

> Le problème avec la création de ce pays à damier, c'est que les provinces finiront par trouver le moyen de nuire à la mobilité des Canadiens. À mesure que la possibilité de créer un véritable marché national s'estompera, les perspectives économiques des gens s'amenuiseront. Ils deviendront des clients de leur gouvernement provincial et dépendront de sa générosité.
>
> Le Canada atlantique en particulier restera surpeuplé, pauvre et absurdement sur-gouverné. L'égalité au Sénat élimine à toutes fins utiles la possibilité d'union des Maritimes ou des Prairies.

Ottawa a abandonné le meilleur espoir qu'il avait d'inverser certaines de ces tendances. À la fin des négociations, le premier ministre a encore une fois failli à la tâche en abandonnant abjectement la position d'Ottawa voulant que la Constitution doive garantir une véritable union économique.

S'il est un principe de base sur lequel reposait à l'origine la Confédération, c'est bien le libre-échange entre les provinces. Mais les gouvernements provinciaux, avides de pouvoir, ont mis un terme à ce rêve en érigeant littéralement des centaines de barrières contre le mouvement des biens et des services.

D'ici la fin des années 90, les échanges commerciaux seront peut-être plus libres entre l'Ontario et l'Alabama qu'entre l'Ontario et le Manitoba et les barrières commerciales plus nombreuses entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse qu'entre la France et l'Allemagne.

Les grands bâtisseurs du Canada, les premiers ministres provinciaux, ont beaucoup obtenu sans rien céder. Ces heureux pères d'un nouveau Canada, un Canada ne possédant pas de politique nationale d'immigration, de politique nationale de main-d'oeuvre, de système national d'éducation, de marché commun national. Bref, un drôle de Canada.

Un Canada tragique peut-être, du moins en ce qui concerne les autochtones. Au lieu de faire prudemment l'expérience de l'autonomie gouvernementale des autochtones, nous sommes prêts à constitutionnaliser un troisième niveau de gouvernement visant à séparer les autochtones des autres Canadiens.

Il s'agit là d'une forme de quotas, d'une forme d'apartheid. Nous nous opposons à cela dans tout autre pays, mais nous sommes prêts à l'intégrer à notre Constitution. Il y a quelque chose qui ne va pas.

Le système des réserves utilisé par les racistes en Afrique du Sud pour faire de la ségrégation sera renforcé et servira de base au royaume distinct des institutions autochtones. Il est peu probable que l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones sur leurs territoires arrive jamais à générer les fonds nécessaires pour créer une vraie indépendance et une vraie autonomie. Les générations autochtones suivantes se sentiront toujours coupées du reste du Canada.

La fierté qui découle de l'autonomie gouvernementale, du moins pour la nouvelle catégorie de dirigeants, se traduira-t-elle à la fin par la pauvreté, l'analphabétisme, le désespoir et le désordre social? Demandez-le aux Africains.

Serons-nous plus forts si nous faisons ces concessions pour en arriver à une entente constitutionnelle? Personne ne croit que le rêve séparatiste disparaîtra un jour au Québec ou que les séparatistes ne reviendront jamais au pouvoir.

Nos petits-enfants remarqueront peut-être que nous avons acquis cette nouvelle Constitution sous la contrainte, lorsque le Québec mettait au Canada le couteau sur la gorge. Ils se demanderont peut-être si cela était digne d'un peuple libre. Ils se demanderont peut-être pourquoi nous avons mis sur papier les idées capricieuses des années 80, pourquoi nous avons hérité de l'autonomie gouvernementale, de la charte sociale du NPD dans une constitution qui était censée durer des siècles. Et surtout, ils se demanderont pourquoi nous avons accepté de renforcer les pouvoirs des gouvernements et de restreindre les libertés individuelles. Ils se demanderont pourquoi nous avons rejeté la vision à la Pierre Trudeau d'un Canada où les citoyens sont plus importants que les politiciens.

Lorsqu'on nous dit qu'un «non» sera un vote. . .

Mme le vice-président: Je dois interrompre le député.

M. Nowlan:

. . .pour le démembrement du Canada, il faut rappeler que nous avons une Constitution qui est fonctionnelle. Le Québec ne se séparera probablement pas et, même s'il le fait, le Canada survivra. S'il le faut, il vaudra mieux avoir deux véritables pays qu'un faux.

Pour terminer, madame la Présidente, j'ai une proposition. . .

Mme le vice-président: S'il vous plaît. Est-ce que le député, qui siège ici depuis longtemps, voudrait bien avoir l'obligeance de céder la parole à la Présidence? J'aurais préféré que le député demande la permission de poursuivre, car il est plus que probable que les députés lui auraient accordé une trentaine de secondes supplémentaires pour terminer son allocution. Je suis tout disposée à poser la question aux députés. J'ai demandé au député de terminer son allocution, et il y a maintenant près de deux minutes qu'il aurait dû le faire.

Les députés conviennent-ils d'accorder quelques secondes de plus au député pour qu'il termine son allocution?

Une voix: Une minute.

M. Nowlan: Madame la Présidente, je ne pouvais pas m'empêcher de lire cela. Cela résume tellement d'idées, et il reste tellement à dire à ce sujet. Je n'ai même pas parlé de l'égalité générale en Nouvelle-Écosse, où le premier ministre provincial dit qu'il y aura trois femmes et trois hommes. Dans l'histoire, nous avons toujours eu un sénateur acadien. Il y a tout un débat à tenir là-dessus.

J'ai une proposition constructive à faire aux forces du non comme à celles du oui. Je crois que le mépris qui couve dans la population ne va pas s'exercer contre quoi que ce soit. Il ne sera pas contre le Québec. Il ne sera contre aucun aspect de cette entente constitutionnelle. En fait, il s'exercera contre les politiciens lorsque les Canadiens se rendront compte que nous aurons davantage de politiciens et niveaux de gouvernement, compte tenu de l'autonomie gouvernementale des autochtones et du fait que plus de 650 bandes pourront former un gouvernement. Ces gouvernements seront-ils équivalents ou supérieurs aux gouvernements provinciaux? Vu de loin et après l'euphorie du début, ce sera un vrai méli-mélo.

Je sais qu'il y a certains députés ici qui souhaitent l'éclatement de notre pays. J'estime que la Constitution canadienne, qui a évolué depuis 1867, est plutôt bonne dans sa forme actuelle et qu'elle a accompli beaucoup de choses pour les Canadiens au cours des 125 dernières années. C'est le fondement sur lequel nous pouvons

compter. Toutefois, si les forces du non tiennent vraiment à l'emporter, qu'elles promettent aux Canadiens du Québec ou de toute autre région du pays qu'en cas de victoire du non, il y aura un moratoire de 20 ans sur les conférences et les discussions constitutionnelles. Cela devrait les aider, je crois.

Enfin, les tenants du oui devront se libérer de leurs obligations politiques, comme l'a fait aujourd'hui le premier ministre Getty, pour travailler à faire que la majorité des Canadiens disent oui.

Mme le vice-président: Je regrette de devoir interrompre le député, mais le temps mis à sa disposition est expiré.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, j'aimerais, en débutant, remercier ma collègue de Mount Royal qui, de façon élégante, m'a permis de parler, d'autant plus que c'est par mon manque de vigilance que j'ai dû passer mon tour.

Comme tous les Canadiens sans doute, et comme tous les hommes et les femmes de Beauharnois-Salaberry, je suis très heureux et très satisfait aujourd'hui de voir enfin apparaître la lumière au bout du tunnel constitutionnel.

Ces débats auront occupé la scène politique nationale durant la majeure partie de mon existence et je vous avouerai franchement qu'à certains moments, je désespérais de ne jamais voir la fin de ce débat de mon vivant.

• (2140)

Je suis d'autant plus heureux, que j'ai servi comme secrétaire parlementaire du ministre responsable des Affaires constitutionnelles, et à cet effet, j'ai vu tous les efforts déployés par cet homme, ce grand Canadien dévoué à la cause de son pays, qu'il aime au-dessus de toute autre considération personnelle. Donc, j'ai été très heureux de soutenir et de travailler avec un si grand ministre.

Je suis d'autant plus satisfait que l'entente qui devra être ratifiée par la population le 26 octobre prochain en est une qui, non seulement redonne au Québec la place historique qui lui revient au sein de la fédération, mais qui répond aux aspirations et aux revendications traditionnelles des autres grandes composantes de la société canadienne: aux provinces de l'Ouest et de l'Atlantique, en remédiant à leur sentiment d'aliénation par rapport au pouvoir central; et aux peuples autochtones, en reconnaissant leur droit inhérent et historique à l'autonomie gouvernementale.

Nous avons ainsi devant nous une entente acceptable et honorable, tant pour le Québec que pour l'ensemble du Canada. C'est à nous de reprendre le flambeau et de dire «oui» à cette entente si nous voulons à notre tour léguer à nos enfants un pays dynamique et prospère. Et je le répète, nous avons devant nous une entente acceptable et honorable.

Madame la Présidente, un des débats que j'ai le plus particulièrement aimés, ici dans cette Chambre, portait sur l'avortement. Je me souviens qu'à l'époque, je recevais des gens qui avaient une position semblable à la mienne et à laquelle je souscrivais de prime abord et je leur disais: «Il y a un défaut dans ta proposition. Elle est réaliste, mais elle n'est pas votable.» Il faut toujours s'organiser pour pouvoir adopter une loi dans cette Chambre qui soit agréable à la majorité des hommes et des femmes, loi que les Canadiens et les gens de chacun des comtés approuvent. C'est la même chose cette fois-ci. Il faut présenter un projet qui soit votable ici et votable par les Canadiens et Canadiennes dans chacune des circonscriptions le 26 octobre prochain.

[*Traduction*]

Je suis particulièrement fier que l'on ait tenu compte des intérêts de tous les Canadiens dans l'accord du mois d'août. En tant que Québécois et Canadien, je ne ferme pas les yeux sur les réalités canadiennes. Au même titre que la reconnaissance du Québec comme société distincte constitue un symbole important et significatif pour le Québec, un Sénat égal constitue un symbole important pour l'Ouest. Le droit à l'automonie gouvernementale des peuples autochtones qui a été reconnu est une réalité qui existait et qui continuera d'exister peu importe ce qu'en dit la Constitution.

[*Français*]

S'il avait été adopté, l'Accord du lac Meech aurait produit à peu de choses près le même résultat, mais pour le Québec seulement. Il aurait donné lieu à une première série de modifications constitutionnelles répondant aux attentes du Québec, mais cette première étape, aurait été suivie, comme le prévoyait d'ailleurs cet accord—et il faut se rapporter deux ou trois ans auparavant—d'une suite de conférences qui étaient déjà planifiées, conférences constitutionnelles plus longues et plus pénibles les unes que les autres. Probablement qu'à l'heure actuelle, nous serions encore loin d'avoir complété ce processus de

révision constitutionnelle et d'avoir satisfait aux demandes de toutes les parties en cause.

Bref, «tout est bien qui finit bien» comme on dit, car il est certainement préférable à ce moment-ci de régler la question constitutionnelle pour un bout de temps afin de pouvoir tourner toute notre attention sur des questions d'ordre économique dont l'urgence et l'importance n'ont que faire de nos querelles et de nos chicanes de famille.

À l'heure où l'Europe est en train de se redéfinir comme une entité économique monolithique, et où les pays du Sud-Est asiatique songent à faire la même chose, à l'heure où les États de l'ancien régime communiste s'apprêtent à entrer de plain-pied dans le marché de la libre concurrence, à l'heure du libre-échange nord-américain et de la mondialisation des marchés, il est temps, plus que jamais, de nous serrer les coudes et de nous mettre à la tâche si nous voulons tirer notre épingle du jeu et rester un pays compétitif dans un monde où la concurrence s'annonce de plus en plus féroce.

Les fermetures d'usines, la disparition ou la fusion soudaines de grandes entreprises traditionnellement solides—et j'en ai l'expérience dans Beauharnois—Salaberry, madame la Présidente, où, vous le savez, la compagnie Good Year a connu des difficultés. Mais là, la Dominion Textile ferme sa dernière usine dans le comté de Beauharnois—Salaberry à Valleyfield, la compagnie qui a mis cette ville-là au monde. Il y a eu des fermetures importantes et de grands changements industriels. Le progrès technologique et les taux de chômage occasionnés par ces imprévisibles complications ne sont encore malheureusement que la pointe de l'iceberg des effets du réalignement mondial des économies, auquel nous assistons actuellement.

[*Traduction*]

Pendant que les autres pays vont de l'avant tournés vers l'avenir, nous ne pouvons pas nous permettre de rester prisonniers du passé, repliés sur nous-mêmes.

Il n'est pas étonnant que les Canadiens, surtout ceux qui cherchent un emploi et attendent de pouvoir profiter de la reprise économique, en aient assez d'entendre parler de la Constitution. Pour être franc, je suis d'accord avec eux. Nous devons passer à autre chose, nous occuper d'autres priorités. Le Canada paie déjà le prix de l'incertitude constitutionnelle.

Une chose est sûre, c'est que tous les Canadiens et tous les Québécois sont d'accord pour dire que nous avons besoin d'une solution pratique et durable à notre crise constitutionnelle. Nous en avons besoin pour que tous les gouvernements puissent se concentrer sur l'édification de l'économie plus forte qu'il nous faut pour garantir à tous la prospérité.

[*Français*]

La semaine dernière, j'entendais aux nouvelles des gens du Québec qui sont très préoccupés par l'avenir immédiat parce qu'ils viennent de perdre leur emploi et qui, malheureusement, considèrent que l'issue du processus constitutionnel ne changera rien à leur situation. À ces gens, qui ont ma plus grande sympathie, je dirai qu'au contraire c'est peut-être l'instabilité constitutionnelle du Canada qui est la source de leur infortune actuelle, et que c'est en mettant un terme à toutes ces discussions que nous arriverons à regagner la confiance des investisseurs étrangers et à redonner des emplois à ceux et celles qui veulent travailler.

La collaboration constructive des forces en présence au Canada nous a permis jusqu'à maintenant de nous assurer une position concurrentielle avantageuse vis-à-vis des États-Unis et des autres géants économiques de l'Europe et de l'Asie. Les liens commerciaux étroits qui unissent le Québec et les autres provinces du Canada ont largement contribué à établir notre crédibilité sur la scène internationale. C'est grâce à ces liens économiques forts et étroits que le Canada peut se vanter d'avoir atteint un niveau de vie très élevé et d'occuper, à ce titre, la première place au sein du groupe des sept pays les plus industrialisés au monde. À cet égard, l'achat de la compagnie aéronautique de Havilland par la société québécoise Bombardier, grâce à l'appui des gouvernements du Canada et de l'Ontario, est un exemple fort éloquent de la coopération économique entre partenaires canadiens.

Comme l'affirmait le président-directeur général du groupe SNC, M. Guy Saint-Pierre:

> Aucun pays, aucun peuple ne peut assurer son progrès social et son épanouissement sans prospérité économique.
>
> La prospérité économique et l'union nationale sont en fait deux éléments indissociables qui permettront aux Canadiens de mieux affronter les défis internationaux provoqués par la mondialisation des marchés.

À l'heure actuelle, les entreprises et les produits canadiens se sont gagné la confiance internationale grâce à une réputation durement acquise au fil des ans et qui est presque devenue, en soi, une marque de commerce.

Par ailleurs, comme on le sait, le Programme des Nations Unies pour le développement humain a attribué cette année au Canada la première place pour la qualité de vie dans son ensemble.

En effet, je suis certain que nous sommes tous heureux de notre sort quand nous nous comparons aux autres, que nous sommes heureux de vivre ici. Par ailleurs, il semblerait que bien des étrangers, même ceux qui viennent de

pays riches et fortunés, envient notre mode et notre niveau de vie.

Si nous avons pu en arriver là, c'est que d'autres avant nous ont eu la sagesse d'investir dans l'union et la coopération économiques en concluant, il y a 125 ans, le pacte fédératif. C'est que nos ancêtres, et après eux nos grands-parents puis nos parents, reprenant à leur tour le flambeau les uns après les autres, ont travaillé d'arrache-pied parce qu'ils étaient motivés par la perspective d'améliorer leur propre sort et celui de leurs enfants. Et ils avaient vu juste.

Bien sûr, il y a toujours des tensions au sein de la fédération canadienne, parfois même très fortes, mais les Canadiens ont toujours su trouver les arrangements et faire les compromis nécessaires pour préserver les acquis afin de continuer à cheminer dans la voie du progrès social et de la prospérité économique.

D'aucuns estiment même que ce sont justement de ces tensions entre les différentes régions et les différentes composantes de ce pays qu'émergent notre force et notre dynamisme. Et c'est particulièrement vrai sur le plan constitutionnel.

Il n'a pas été facile, en effet, d'en arriver à l'entente actuelle. À la vérité, par contre, c'est la première fois qu'il y a un consensus sur un ensemble de modifications qui, comme je le disais, font l'affaire de tous les chefs de gouvernement.

C'est la première fois qu'il y a un consensus sur un ensemble de modifications, et je tiens à le répéter.

[*Traduction*]

Je veux que mes enfants grandissent en étant fiers d'être québécois et canadiens. Je veux qu'ils puissent profiter de tous les avantages dont j'ai profité en grandissant dans un grand pays, géographiquement étendu, large d'esprit, tolérant et rempli de possibilités.

• (2150)

C'est de cela qu'il est question, de dire oui à un avenir ensemble.

[*Français*]

Décidons-nous une fois pour toutes si nous voulons rester en tête du peloton parmi les grandes nations industrialisées et entreprendre avec confiance et optimisme le grand virage économique auquel nous convie le XXI^{e} siècle.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, je suis heureuse de pouvoir prendre la parole, au nom des électeurs de la circonscription de Mont-Royal, dans ce débat sur le référendum et sur la question qui sera posée aux Canadiens à cette occasion. Cette question marquera le début d'un dialogue beaucoup plus vaste entre les Canadiens au sujet d'une promesse d'avenir dans un Canada uni, avec tous les avantages que cela présente.

Au début du siècle, le premier ministre Laurier a déclaré que le XX^{e} siècle appartenait au Canada. Depuis lors, nous n'avons cessé de grandir et de prospérer en tant que nation. Nous avons connu bien des difficultés, mais nous les avons surmontées. Nous avons relevé beaucoup d'audacieux défis et nous sommes maintenant en passe de devenir un grand peuple.

Sans l'unité nationale, cependant, nous n'atteindrons jamais ce niveau de réalisation. Voici la question qu'il faut se poser: Serons-nous capables de devenir un grand peuple? En tant que nation, nous avons choisi de mesurer notre importance non pas en fonction de notre puissance militaire ni simplement d'après notre niveau de bien-être économique et matériel, mais bien selon notre capacité de permettre à tous les Canadiens de jouir des divers avantages de la citoyenneté, même s'ils doivent pour cela assumer leur part d'obligations.

Nous avons défini l'égalité comme une valeur fondamentale, un objectif que nous cherchons encore à atteindre. Nous sommes passés de la perspective des deux solitudes à celle d'un Canada bilingue et biculturel, pour en arriver ensuite à la vision plus exacte d'aujourd'hui, un Canada dont la société est bilingue et multiculturelle. C'est vraiment une réussite dont nous pouvons être fiers.

Cette évolution nous montre que l'unité peut exister dans la diversité, que les différences et les caractères distinctifs constituent une ressource précieuse et illimitée et qu'il n'en tient qu'à nous d'exploiter cette ressource pour le bénéfice de tous. Aussi étrange que cela puisse paraître, l'unité canadienne tient justement à cette diversité. Selon moi, si nous voulions l'accepter et exploiter cette richesse, nous pourrions devenir un peuple fort et une nation incomparable.

Les Nations Unies et le monde considèrent le Canada comme un pays merveilleux, mais il pourrait être encore plus merveilleux et sans doute servir de modèle au reste du monde. Notre diversité peut nous amener à vivre dans un tel esprit positif si nous gardons la justice et l'égalité comme objectifs premiers. Si nous pouvons transformer cette vision pluraliste en réalité, le XX^{e} siècle aura sûrement été le siècle du Canada, et ce sera sans doute la même chose pour le XXI^{e} siècle.

On ne peut pas nier que certains malaises ont été ressentis dans l'Est, dans l'Ouest, dans le Nord, chez les autochtones et au Québec. Ces différents groupes désiraient qu'on prenne une fois de plus des mesures pour répondre à leurs préoccupations.

Je ne suis pas si sûre qu'il était nécessaire de réviser cette Constitution. Je pense que nous aurions beaucoup mieux fait de prendre soin de l'économie et de régler les problèmes pratiques qui nuisent quotidiennement à notre pays. Malgré tout, le gouvernement a décidé d'ouvrir les négociations constitutionnelles, et le consensus auquel on est parvenu à Charlottetown le 28 août reflète bien la vision en question du pays, ainsi que les valeurs de notre nation, son histoire et ses nombreuses réalités diverses, sur les plans culturel, géographique ou traditionnel.

Comme nous le savons, la Constitution est un document qui évolue et qui décrit les structures, les responsabilités et les arrangements permettant de parvenir à un certain ordre dans une société donnée. En un sens, c'est principalement un document de base précisant les valeurs d'un peuple et comment ces gens souhaitent vivre ensemble dans la bonne entente.

Je ne voudrais pas vous donner l'impression que c'est là un document parfait. Il n'en est rien, mais les constitutions sont des documents qui doivent évoluer en même temps que la société. Je pense que c'est peut-être là la meilleure solution à laquelle on pouvait parvenir à ce stade-ci.

Il y a eu un certain tapage dans les tribunes aujourd'hui, et je pense qu'il y a une certaine incompréhension de ce qu'on a réussi à accomplir dans les modifications en question. La Charte canadienne des droits et libertés demeure en place.

Notre engagement à l'égard du multiculturalisme reste. L'article 15 qui porte sur l'égalité et la non-discrimination permet d'adopter des programmes de promotion sociale pour les gens souffrant de déficiences mentales ou physiques ou appartenant à toutes sortes de minorités.

La Constitution reconnaît toujours l'égalité des sexes. Le pays demeure attaché à son engagement à l'égard des valeurs en question, et ces dernières ne changent pas; ce sont là des choses prévues dans le document de 1982.

Ce qui importe en l'occurrence et ce qui est nouveau, ce sont les modifications tendant à reconnaître officiellement la dualité linguistique du pays et la responsabilité des gouvernements d'assurer la vitalité et le développement des minorités linguistiques officielles dans tout le pays.

On reflète dans la Constitution la réalité canadienne en ce qui concerne l'égalité raciale et ethnique, le respect des droits de la personne au niveau des individus comme des collectivités, ainsi que, je le répète, l'égalité des hommes et des femmes. Le document n'est pas parfait, il est vrai. Sur cela, nous sommes tous d'accord et chose certaine, notre chef, mon chef, en a parlé avec éloquence aujourd'hui comme l'avait fait le député de Papineau, qui a su si bien s'occuper de ce dossier de ce côté-ci de la Chambre.

À ce stade-ci de notre histoire, c'est là une entente que le Parti libéral et moi sommes disposés à appuyer. Même si certains affirment qu'il s'agit là d'un consensus obtenu par lassitude, je tiens à vous dire qu'il représente, selon moi, un certain progrès.

Comme dans le cas de la plupart des Canadiens, mon point de vue sur cet accord constitutionnel s'appuie sur bien des choses, comme mon expérience de la vie, mon expérience familiale et mon expérience communautaire, qui influencent ensemble notre perception du pays et de la Constitution.

Je tiens à vous dire que je suis fière d'être Québécoise. Je suis fière d'être Canadienne également. Je suis une anglophone vivant au Québec en parfaite harmonie avec mon voisin et ce, non seulement en anglais ou en français, mais dans bien des langues. Pour moi et pour la plupart de mes voisins, le fait de parler deux langues n'est pas un fardeau, mais un enrichissement. En parler trois, c'est mieux et quatre, encore mieux. Vivre en harmonie avec mes voisins n'est pas une question de langue.

Je suis très heureuse de faire partie de la famille québécoise, tout comme je suis fière de faire partie de ma propre famille et, bien sûr, de la famille canadienne. Autant nous aimons notre famille d'un amour fondé sur des valeurs comme le partage, le soutien et le respect, autant nous aimons cette famille beaucoup plus grande qu'est le Canada.

Parfois, nous ne sommes pas tous d'accord. J'ai certes entendu parler du mari et de sa femme qui ont une dispute. Cela m'est également arrivé plus d'une fois. Je ne souscris pas toujours à ce que font ou disent mes enfants, mais ils sont toujours les bienvenus à notre table, et nous les aimons et les bénissons, comme tous ceux qui font partie de la famille canadienne.

J'ai foi dans le Canada, ce merveilleux pays, et dans notre capacité de trouver un terrain d'entente et de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie. Si l'on regarde ce qui se passe dans bien d'autres pays du monde, on peut dire que nous avons une façon fort modeste et fort civilisée d'examiner les préoccupations exprimées et de tenter d'en faire une force cohésive.

J'espère que beaucoup d'habitants de ma circonscription participeront activement au processus démocratique. J'espère que les électeurs de la circonscription de Mont-Royal et de partout ailleurs au Canada seront

encouragés à prendre part à cet ultime exercice de démocratie. Voici le message que je leur transmets: allez voter.

Si je survolais la circonscription de Mont-Royal en hélicoptère, je verrais une grande diversité de cultures, une mosaïque de langues, de couleurs et de religions. Les habitants de la municipalité de Mont-Royal, de Côte-Saint-Luc, de Hampstead, de Snowdon et de Côte-des-Neiges sont issus de différentes souches, mais ce qui les unit, c'est leur profonde et constante reconnaissance pour la liberté d'aller où ils veulent librement et de s'associer avec qui ils veulent. C'est la possibilité de s'exprimer librement et sans entraves au sujet des questions qui les préoccupent et de jouir des bienfaits de ce pays magnifique. Dans cette société merveilleuse et ouverte, ils sont libres de pratiquer ou non une religion.

Certes, beaucoup d'habitants de la circonscription de Mont-Royal luttent toujours pour survivre et travaillent très fort pour atteindre le niveau de vie qu'ils désirent pour eux et pour leurs enfants. C'est pour cette raison que beaucoup ont décidé de venir s'établir dans ce pays. Le tiers des habitants du Canada sont des immigrants. En fait, mis à part les autochtones, nous sommes tous des immigrants dans ce pays merveilleux.

• (2200)

Je m'étonne que chaque jour, alors qu'il y a tant de chômage et tant d'instabilité; un certain sentiment de racisme est malheureusement apparu, ils ne se sentent pas découragés. Non, ces gens sont venus ici. Ils sont disposés à persévérer tant pour eux-mêmes que pour leurs enfants. Ils sont venus à cause de la collectivité, de leur province et de ce pays qui est si prometteur.

Ils mesurent mal l'étendue de l'effet qu'exerce la Constitution, qu'ils ne connaissent d'ailleurs pas en détail. En fait, ils disent souvent que la question les rend malades. Cependant, ils constatent que la qualité de leur vie en souffre et ils voudraient que la question soit réglée. Ils sont prêts à accepter un Québec vigoureux dans un Canada fort. Ils savent qu'ils ont un enjeu dans la décision.

Comme je l'ai déjà dit, l'accord constitutionnel qui nous est présenté n'est pas parfait. Mon chef en a souligné certains aspects favorables et il a mentionné dans son discours certaines inquiétudes qu'il éprouvait. Pour ma part, il y a bien des modifications et des améliorations que je voudrais faire valoir.

Il est question de la réforme du Sénat. Il est égal et élu, mais peut-être pas aussi efficace que nous le voudrions, et nous espérons qu'il y aura moyen d'y remédier. On reconnaît pour la première fois aux autochtones le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et, ne serait-ce que pour cette raison, nous devrions être très fiers.

La clause Canada en soi constitue une déclaration de nos valeurs. Le document décrit qui nous sommes et ce que nous voulons transmettre à nos enfants. Je dirais que cette clause Canada correspond à une affirmation de nombreuses caractéristiques. Parmi celles-ci, il y a la clause sur la société distincte. J'accepte que le Québec y soit reconnu comme formant une société distincte en raison de sa langue, de sa culture et de son code civil.

Je crois également qu'il faut reconnaître que l'épanouissement et le développement des minorités linguistiques sont parties intégrantes de la société canadienne. Il est clair que toute entente sur le renouvellement du Canada doit donner aux gouvernements fédéral et provinciaux la responsabilité de reconnaître ces réalités. Cela confirmerait que l'unité du Canada est basée sur sa diversité d'un océan à l'autre.

Cependant, monsieur le Président, je voudrais attirer votre attention sur un point qui me préoccupe et qui, j'espère, résulte simplement du fait que nous n'avons qu'une ébauche de texte sur le consensus constitutionnel.

Dans la partie sur les valeurs de la clause Canada, on dit que le Canada est une démocratie attachée à un régime parlementaire et fédéral ainsi qu'à la primauté du droit, puis on parle de la société distincte, de l'épanouissement et du développement des communautés minoritaires ainsi que de la diversité culturelle et raciale. En anglais, on emploie le mot «committed».

En français, on utilise un mot entièrement différent qui, pour moi, n'a pas tout le sens que l'anglais donne à «commitment». Peut-être ma compétence linguistique est-elle insuffisante, mais on dit en anglais «committed» et en français on souligne plutôt. . .

[*Français*]

—le fait que le Canada soit une démocratie «attachée» à un régime parlementaire et que toutes les caractéristiques soient un attachement, au lieu d'un «engagement»,

[*Traduction*]

Je dois dire que j'espère que le texte définitif à venir utilisera une autre formulation, plus claire.

Je voulais donc vous mentionner, monsieur le Président, mes réserves au sujet du Sénat, au sujet des minorités linguistiques, au sujet de la différence entre attachement et engagement d'une part et «commitment» de

l'autre, mais aussi dire que j'espère que le document législatif final sera fidèle au texte qui était là auparavant.

De plus, comme je m'intéresse particulièrement au côté culturel dans notre société. . .

[*Français*]

il est essentiel que nous assurions la protection des droits artistiques et la liberté d'expression pour les Canadiens et Canadiennes partout dans ce grand pays.

[*Traduction*]

Je crois sincèrement que le bilinguisme et le multiculturalisme officiels sont l'essence de la société canadienne d'aujourd'hui. La communauté culturelle doit avoir accès à des moyens qui lui permettent de manifester sa créativité à tous les niveaux de gouvernement et du secteur privé, de la distribuer, de la montrer et de la proclamer partout. Les arts sont essentiels au développement de l'identité et de la souveraineté canadiennes. Le Parti libéral croit que le gouvernement fédéral doit avoir pour rôle de veiller à ce que les artistes canadiens aient la possibilité de pratiquer leur art et à ce que tous leurs compatriotes y aient accès. Nous avons besoin que le gouvernement ait ce rôle public fort qui complète celui des provinces, des municipalités et du secteur privé.

Aussi, je conclurais en disant aux électeurs de la circonscription de Mont-Royal que je les exhorte à aller voter. Je voudrais seulement leur signaler un petit document, si vous me permettez pendant un court instant. C'est un document publié par le gouvernement que tout le monde, à mon avis, devrait lire pour mieux comprendre ce qui se passe. On peut se le procurer soit en appelant mon bureau, soit en composant le 1-800-561-1188, et on sera mieux informé parce qu'un téléinsert de 30 secondes ne donne pas une vision complète.

Que tout le monde sorte, appuie le référendum, fasse son travail et exerce noblement son droit de vote démocratique!

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, je serai bref car je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, le député d'Edmonton—Strathcona.

Aujourd'hui et dans les jours et les semaines qui viendront d'ici au 26 octobre, nous ferons face à une occasion historique. Nous aurons la chance de renouveler la fédération d'une façon qui respecte et reconfirme les trois égalités essentielles de notre pays: l'égalité des personnes, l'égalité des provinces et l'égalité de nos collectivités linguistiques et culturelles anglophones et francophones. En outre, nous avons enfin reconnu d'une manière vraiment canadienne le droit inhérent de nos concitoyens autochtones de former leurs propres gouvernements au sein du Canada.

L'entente n'est ni simple, ni parfaite à tous égards, comme de nombreux orateurs l'ont signalé. Il reste que cette entente n'a pas été conclue sur la base d'un seul point de vue restreint. Elle a été précédée d'un examen public attentif de millions de points de vue qui ont été apportés à la table par quelque 17 négociateurs, des premiers ministres provinciaux, des dirigeants de territoires, des chefs autochtones et, évidemment, par notre premier ministre, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je voudrais féliciter et remercier tous ces grands Canadiens, qui ont tenu à mettre un intérêt au-dessus de tous les autres, celui du Canada.

J'aimerais souligner tout particulièrement à cet égard la contribution du premier ministre de ma province, l'honorable Don Getty, qui a annoncé aujourd'hui qu'il abandonnerait bientôt son poste de premier ministre de l'Alberta. M. Getty a entrepris une mission qui paraissait impossible au cours de ces négociations lorsqu'il a décidé de donner suite à la promesse du lac Meech de proposer d'importants changements à la structure du Sénat. En se portant à la défense du Sénat triple-E et en menant la bataille, il a vraiment modifié à tout jamais la dynamique de la politique canadienne.

Le nouveau Sénat sera élu, égal et efficace. Il est clair qu'il permettra aux cinq provinces les plus petites et à un territoire d'empêcher que ne soit imposé un autre programme national d'énergie. M. Getty mérite certainement notre reconnaissance et nos remerciements pour cette réalisation historique. Je souhaite tout le bonheur possible à M. Getty, à sa femme Margaret et à leur famille qui amorcent une nouvelle étape de vie et de carrière.

Étant donné le peu de temps mis à ma disposition, je ne pourrai que traiter des grandes lignes de l'entente. Je ne prévois pas prendre la décision d'approuver cette entente avant de l'avoir examinée en détail et je ne conseille à personne de le faire. Cependant, j'aimerais souligner les principaux gains réalisés par les Albertains grâce à cette entente.

En premier lieu, comme je l'ai déjà mentionné, la réforme du Sénat. Le nouveau Sénat pourra, avec une majorité simple, rejeter tout projet de loi fédéral imposant une taxe sur les ressources naturelles. Il devra aussi approuver les nominations fédérales pour les organismes comme la Banque du Canada et d'autres institutions nationales. De même, il pourra imposer un veto suspensif de 30 jours à l'égard de projets de loi. Finalement, ce qui

est plus important encore, les sénateurs jouiront de la crédibilité associée au fait d'être élu, et le Sénat pourra exiger des séances conjointes avec la Chambre des communes s'il rejette un projet de loi par une majorité simple. Toute séance conjointe devra être précédée d'une rencontre où l'on tentera d'analyser les désaccords et d'en arriver à un compromis satisfaisant. Je prédis que cette fonction, de même que la capacité du Sénat de présenter des projets de loi, deviendra l'un des outils les plus puissants et les plus efficaces de notre corps politique. Lorsque la Chambre et le Sénat tiendront des séances conjointes, les mesures législatives feront l'objet d'un traitement tout à fait différent.

• (2210)

En passant, je tiens à souligner qu'à mon avis il s'agit là d'une grosse amélioration par rapport au système américain puisque les différends entre le Sénat et la Chambre des représentants mènent souvent à des impasses, ce qui a pour effet d'empêcher l'adoption de mesures urgentes ou nécessaires. Selon moi, l'histoire saura prouver que c'est là un autre exemple du pouvoir et de l'efficacité qui résultent du compromis canadien.

L'Alberta y gagne aussi à la Chambre des communes puisqu'elle dispose dorénavant de deux sièges de plus et en obtiendra probablement encore deux autres à la suite du recensement de 1996. Quand cette entente sera ratifiée, le nombre total des parlementaires, sénateurs et députés, restera inchangé.

L'Alberta bénéficie en outre de la reconnaissance de sa compétence exclusive en ce qui concerne les industries pétrolière, gazière et minière, sans parler des forêts, du tourisme, du logement, des affaires municipales et urbaines ainsi que de la formation de la main-d'oeuvre. À l'avenir, si Ottawa met sur pied un programme national dans ces domaines, la province pourra instaurer le sien en lui fixant des objectifs complémentaires et s'assurer de son financement. Cela aura pour effet de rapprocher le décideur du lieu d'intervention. À l'instar des autres provinces, l'Alberta pourra négocier une entente en matière d'immigration, ce qui lui permettra d'exercer un meilleur contrôle sur les nouveaux arrivants.

Enfin, l'Alberta a obtenu d'être sur un pied d'égalité avec les autres provinces grâce à l'octroi d'un droit de veto à tous les éventuels changements à nos institutions nationales, soit la Cour suprême, le Sénat et la Chambre des communes. Je crois qu'il est important que les Albertains saisissent bien la portée et les limites de ce droit.

J'ai entendu des gens se plaindre du fait que le Québec dispose aussi de ce veto. À mon avis, cela montre clairement qu'ils ont mal compris le sens de la lutte pour l'égalité que les défenseurs du Sénat triple-E ont livrée si énergiquement en leur nom. Ayant obtenu le Sénat triple-E, nous n'accepterions pas que sept provinces représentant au moins 50 p. 100 de la population canadienne puissent apporter une modification sans notre consentement. Si le concept d'égalité des provinces doit vraiment être respecté au sein de la fédération, il est essentiel que la composition du Sénat, de la Cour suprême et de la Chambre des communes ne puisse être modifiée sans notre consentement ou celui des autres provinces.

L'un des plus grands obstacles à la conclusion de l'entente a été la conciliation de l'égalité des provinces, de l'égalité des personnes et de l'égalité inhérente à notre dualité linguistique. J'ai reçu un certain nombres de commentaires au sujet du minimum de 25 p. 100 de sièges à la Chambre des communes garantis au Québec et de la reconnaissance de l'égalité de nos deux collectivités linguistiques et culturelles. Je crois qu'il faut aussi rappeler, en contre-partie, que les autres provinces ont aussi obtenu, conformément au principe de l'égalité des provinces, la garantie d'un nombre minimum de sièges, indépendamment de leur population.

Par exemple, lorsque la Chambre et le Sénat siégeront ensemble, chaque résidant de l'Île-du-Prince-Édouard pourra compter sur 10 voix, comparativement à une seule voix pour chaque résidant de ma circonscription de Calgary-Nord. Le Québec serait sous-représenté d'environ 3 p. 100, tandis que l'Alberta serait légèrement surreprésentée. Cela indique clairement que, pour les plus petites provinces du moins, l'égalité des provinces que nous avons si ardemment défendue est bien reconnue.

En terminant, je tiens à remercier encore une fois tout le monde, notamment les citoyens de Calgary-Nord qui ont participé aux réunions publiques, qui ont répondu aux questionnaires ou qui m'ont écrit, ainsi que tous les Canadiens qui se sont intéressés à l'avenir de notre pays, et en particulier les dirigeants autochtones, territoriaux, provinciaux et nationaux qui ont travaillé sans relâche à la rédaction de cette entente extraordinaire. Le 26 octobre, je dirai oui au Canada.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole ce soir pour débattre de cette question primordiale pour notre nation. J'aimerais tout d'abord remercier le

député de Calgary-Nord d'avoir bien voulu partager son temps de parole avec moi.

Bien que nous soyons en grand nombre atteints de constitutionnite, il nous faut poursuivre ce débat. Et même si la Constitution est distante et nous semble parfois bien abstraite, elle touche chacun d'entre nous tous les jours de notre vie. La Constitution dicte la façon dont nous sommes gouvernés et dont la société est organisée et structurée. Si la constitution est rigide et inflexible, la société souffrira de tensions sociales et économiques et risquera même de se désintégrer. Une constitution devrait être un document vivant.

Ce soir, en raison de la limite de temps, je ne passerai pas en revue tous les éléments de l'accord de Charlottetown. J'aimerais toutefois reprendre à mon compte nombre des commentaires faits par mes collègues du Québec sur la façon dont l'accord touche le Québec, les Québécois eux-mêmes ainsi que les remarques de ceux qui ont parlé si éloquemment de la place réservée aux autochtones dans l'accord.

Je n'aborderai que les questions qui intéressent les Canadiens de l'Ouest et celles dont m'ont parlé nombre de mes électeurs.

Une constitution est importante car elle nous touche chaque jour. Par exemple, les obstacles au commerce entre les provinces rendent les marchandises plus chères et font que les Canadiens ont moins d'argent à dépenser. Et cela est le résultat direct de la façon dont une société est organisée par le biais d'une constitution. Notre niveau de vie est plus bas qu'il ne devrait l'être. Les chevauchements et les dédoublements qui sont dûs à l'existence de ministères fédéraux et provinciaux séparés nous coûtent cher. Notre nation a été secouée par des tensions sociales, tout particulièrement dans ses rapports avec ses communautés autochtones.

Jusqu'à maintenant, notre Constitution n'a pas permis d'innover pour répondre aux besoins des Canadiens francophones qui sont différents de ceux des Canadiens anglophones ou des autochtones; c'est particulièrement le cas des francophones hors Québec, des anglophones au Québec et des autres minorités. Cet accord, bien qu'il ne soit pas parfait, prévoit les ajustements nécessaires.

Une constitution doit être le cadre dans lequel s'érige la société. Elle doit refléter les valeurs de cette dernière et lui donner une certaine stabilité mais elle doit évoluer de façon à accommoder et à équilibrer ces intérêts divers. Elle influe tous les jours sur nous. Parce qu'elle avait peu ou pas du tout de freins et de contrepoids régionaux, on pourrait dire que la Constitution a permis au début des années 1980 que l'Alberta subisse un grossier abus de pouvoir avec le Programme énergétique national.

Les propositions d'aujourd'hui répondent aux besoins en évolution constante et protégeraient maintenant les intérêts des Canadiens de l'Ouest. Il ne serait plus possible d'imposer un Programme énergétique national sous le régime de l'accord conclu à Charlottetown.

J'invite les Canadiens à examiner de près ces propositions, à les examiner très attentivement. La Constitution influe sur nous tous les jours. Il est extrêmement important pour tous les Canadiens de prendre en considération leur avenir et celui de leurs enfants.

L'accord n'est pas parfait. C'est un compromis. Mais en termes de compromis, il est très bon. Cet accord résistera bien à l'usure. Vues dans 20 ou 30 ans, les critiques d'aujourd'hui paraîtront exagérées et peut-être non fondées. Par exemple, le Sénat deviendra à mon avis une institution canadienne unique. Il sera efficace. La plupart des députés n'ont pas la main sur les leviers du pouvoir, mais ils sont efficaces. Ils expriment leurs préoccupations à leur caucus, à la Chambre des communes, aux comités, dans leurs discours et dans leurs déclarations à la presse. Les gouvernement ont besoin du soutien de leurs députés. Les députés ont de l'influence. Nous sommes efficaces. Le nouveau Sénat sera efficace.

En tant que parlementaires élus, les sénateurs obtiendront un niveau de légitimité encore jamais vu. Comme il seront très peu nombreux, en exerçant leurs pouvoirs d'examen et de ratification des nominations et grâce à leur possibilité de faire obstacle aux projets de loi, ils auront beaucoup d'influence.

À propos d'autre chose, certains ont dit que l'Ouest avait été floué en n'obtenant pas autant de sièges qu'il en mérite à la Chambre des communes. On y remédiera, comme l'a fait remarquer le député de Calgary-Ouest. L'Alberta gagnera immédiatement deux sièges, et peut-être deux autres après la prochaine redistribution en 1996.

À mesure que la population deviendra parfaitement représentée à la Chambre au fil des années, la situation s'égalisera. L'Ouest y gagnera tout particulièrement puisque la population s'y accroît rapidement.

Bien que j'approuve entièrement l'accord, je dois faire une mise en garde au sujet de l'augmentation des effectifs de la Chambre des communes. Nous sacrifierons l'efficacité et l'efficience si nous laissons la Chambre augmenter indéfiniment. La Chambre doit continuer à évoluer pour permettre aux députés de mieux représenter leurs électeurs.

• (2220)

J'avais l'intention, ce soir, d'exprimer mon opinion sur un ou deux aspects de la Constitution. Je veux dire quelques mots au sujet de l'union sociale et économique. Je suis déçu que nous n'ayons pas réussi à avoir une union économique totale. J'ai encouragé le gouvernement et les provinces à examiner de très près la question de l'union économique. L'entente du 7 juillet prévoyait 13 exceptions. C'est beaucoup trop. Nous devons faire disparaître nos barrières commerciales et organiser notre économie de façon efficace. C'est là un des défis que nous présente l'avenir.

En terminant, je veux remercier ceux qui ont travaillé pour que nous en arrivions à cet accord constitutionnel. Je remercie d'abord et avant tout nos premiers ministres provinciaux et le premier ministre, et spécialement le ministre responsable des Affaires constitutionnelles ainsi que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ils ont fait un travail extraordinaire et y ont mis de longues heures.

Je veux aussi rendre hommage à Don Getty, qui a donné aux Albertains un Sénat triple E, un Sénat élu, ce que beaucoup d'entre eux souhaitaient depuis longtemps. M. Getty a annoncé aujourd'hui qu'il démissionnait. Il passera à l'histoire comme étant un homme politique ayant apporté une contribution vitale à notre pays.

Je veux aussi remercier les Canadiens qui ont participé aux nombreuses commissions et qui participeront au référendum. L'enjeu est important pour chacun d'entre nous, et j'encourage tous les Canadiens à aller voter pour appuyer cet accord.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler brièvement de la Constitution canadienne.

Je tiens à ce que les députés sachent que je compte appuyer l'entente conclue à Charlottetown le 28 août par le gouvernement fédéral, les premiers ministres des provinces et des territoires, ainsi que les chefs autochtones. Je vais aussi encourager les résidants de ma circonscription à appuyer cet accord et j'espère que tous les Canadiens en feront autant le 26 octobre, au moment du référendum.

Beaucoup de députés ont mentionné que cette entente est essentiellement un compromis. Aucune des personnes qui était à Charlottetown le 28 août n'est revenue en ayant obtenu tout ce qu'elle voulait ou exactement ce qu'elle souhaitait. Comme c'est toujours le cas dans une démocratie, les intervenants disent ce qu'ils veulent et s'attendent à faire et à obtenir certaines concessions. Je pense que le résultat de la rencontre de Charlottetown est probablement le mieux que pouvait espérer accomplir un groupe de premiers ministres et de chefs autochtones représentant diverses régions et collectivités au pays.

Comme la personne qui a pris la parole avant moi l'a dit, il y a lieu de féliciter tous les Canadiens de l'effort qui a permis d'en arriver à cette entente, du temps considérable consacré à cette tâche, ainsi que de l'intérêt et de l'enthousiasme manifestés.

De nombreux autres députés ont souligné que cet accord n'était pas parfait. Si l'un d'entre nous était capable de faire une chose à la perfection, qu'il s'agisse de rédiger une constitution ou une mesure législative, l'institution qu'est le Parlement deviendrait inutile, et nous pourrions tous rentrer chez nous. Cela dit, je ne pense pas que la perfection soit possible.

Lorsque certains députés se sont exprimés, j'étais préoccupé par le fait qu'ils ont dit: «Dieu merci, nous en avons fini avec cette question. La lassitude que nous éprouvons en ce qui a trait à la question constitutionnelle se dissipera après le 26 octobre.» J'ai un message à livrer à ceux qui pensent ainsi. Notre pays, le Canada, s'intéresse probablement à sa constitution depuis bien plus longtemps que tout autre État au monde. Cet exercice se poursuit depuis l'époque des ordres militaires donnés par Guy Carleton et le gouverneur Murray à Québec en 1759, en passant par la Proclamation royale de 1763, l'Acte de Québec de 1774, l'Acte constitutionnel de 1791, la nouvelle Constitution de 1840 et 1841, et la Constitution de 1867 et de 1982.

Compte tenu de l'histoire constitutionnelle canadienne, je ne suis pas convaincu que les problèmes de Constitution seront terminés si les Canadiens votent en faveur de l'entente constitutionnelle le 26 octobre prochain.

Cela dit, il faut reconnaître que les participants aux pourparlers constitutionnels de Charlottetown ont réalisé certaines choses très spectaculaires. À mon avis, la première, c'est le fait que le Québec—si le oui l'emporte lors du référendum qui se tiendra dans cette province le 26 octobre—sera partie à cette entente et deviendra un membre de la famille constitutionnelle canadienne. Sa situation culturelle et historique unique dans l'union canadienne sera reconnue dans la Constitution.

Le véritable progrès dans ce document constitutionnel et, à mon avis, celui qui a empêché la ratification de l'Accord du lac Meech, c'est la reconnaissance du droit

inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale. En reconnaissant ce droit inhérent, la Constitution ne crée pas un droit pour les autochtones; elle fait quelque chose d'unique dans le monde entier, en reconnaissant que les autochtones avaient le droit à l'autonomie gouvernementale depuis bien avant l'arrivée des non-autochtones dans ce pays, depuis des temps immémoriaux.

Cela signifie qu'ils ont le droit d'adopter des lois qui s'appliqueront à leur population et de conclure avec le Canada des ententes sur les lois canadiennes et provinciales auxquelles les populations autochtones seront assujetties. Je pense que pareille disposition pour les autochtones n'existe dans aucune autre Constitution. Avec le temps, on reconnaîtra dans le monde entier que cette Constitution est un changement révolutionnaire que le Canada a apporté en reconnaissant les autochtones dans sa Constitution.

Je pense que d'autres pays s'inspireront de cette partie du document et tenteront de l'améliorer; le Canada pourra à son tour s'inspirer des améliorations apportées à l'étranger et les parfaire. À mon avis, dans cette partie du document, nous avons donné une leçon au monde entier, une leçon dont tous les Canadiens peuvent être fiers.

Personne ne peut réellement comprendre ce que les autochtones de notre pays ont vécu au cours des derniers siècles, depuis l'arrivée des colons européens au XVe et XVI[e] siècles. Ceux-ci ont découvert des civilisations autochtones beaucoup plus évoluées que celles qu'ils avaient quittées en Europe et qui sortaient tout juste de l'âge des ténèbres. Ils ont respecté ces gens et les ont craints en raison de leur supériorité et de leur organisation. Au lieu de les conquérir, ce qu'ils ne se croyaient pas capables de faire, ils ont traité avec eux, ont conclu des ententes, leur ont reconnu des pouvoirs souverains et ont signé avec eux des traités d'amitié et d'aide.

À un moment donné, les Européens qui sont venus sur ce continent ont acquis des pouvoirs et les ont exercés sur les civilisations autochtones; ils ont pu réprimer les autochtones, les coloniser, les marginaliser et en faire des citoyens de deuxième classe. C'est une période dont tous les Canadiens, tous les Nord-Américains devraient avoir honte.

En reconnaissant, dans ces propositions constitutionnelles, les peuples autochtones comme un rouage important de notre société et en reconnaissant leur contribution à l'histoire du pays ainsi que leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, dont ils jouissent depuis des temps immémoriaux, nous avons accompli quelque chose d'unique dans l'histoire du Canada.

Je le répète, ce sera un modèle et une leçon pour le reste du monde. C'est un élément de l'accord constitutionnel dont je suis très fier.

Il a été dit ce soir que l'une des choses dont nous pouvons être fiers est d'avoir obtenu le Sénat triple E. Je puis vous dire que c'est un point qui m'inquiétait au plus haut point. Dans la plupart des débats constitutionnels en Amérique du Nord, il a été question des institutions démocratiques représentant les propriétaires fonciers, l'aristocratie terrienne.

Vous vous souvenez sans doute de l'époque où l'Acte constitutionnel de 1791 a été adopté, monsieur le Président. C'était évidemment un peu avant votre temps.

• (2230)

Je ne veux pas dire par là que vous êtes vieux.

Ce que le gouverneur général de l'époque a proposé, c'est que la Constitution de 1791 soit la copie conforme de celle de la Grande-Bretagne. Ce à quoi il tenait le plus, c'était qu'il y ait au Canada une Chambre semblable à celle des lords, à Londres, qui serait dominée par l'aristocratie terrienne locale et qui aurait pour fonction de surveiller la populace démocratique qui serait élue au conseil législatif.

À cette époque, la démocratie était considérée comme l'équivalent de loi de la rue et on estimait que l'aristocratie terrienne devait avoir sa propre chambre pour garder à l'oeil la Chambre des communes où délibérait la populace démocratique. Si, après mûre réflexion, les membres de l'aristocratie terrienne jugeaient un projet de loi insuffisant, ils pouvaient en bloquer l'adoption.

Je crois que ce genre d'idée est dépassé. Toutefois, cette relique du passé, cette chambre dont les membres sont nommés, existe encore aujourd'hui au Canada. Un des avantages de cette Constitution, je crois, c'est qu'elle met fin à la nomination des membres de cette chambre qui a été mise en place pour surveiller en tant que chambre de réflexion la populace démocratique et répri-

mer la loi de la rue qui était censée caractériser le conseil législatif élu.

Heureusement, cette notion est désormais dépassée et nous allons avoir un Sénat élu. J'aurais préféré qu'on supprime le Sénat, car je ne le crois pas nécessaire. En fait, je trouve que c'est un coûteux prolongement de la Chambre. Toutefois, s'il en faut un pour arriver à un compromis constitutionnel, on a bien fait de le garder.

Ce qu'on n'a pas retenu, c'est ce que réclamaient certains éléments en Alberta et dans tout le Canada, à savoir un Sénat qui représente des provinces et qui assure un nombre égal de sièges par province au mépris de la notion de représentation proportionnelle, de la notion démocratique d'une voix par habitant.

Je crois que le compromis auquel on est arrivé dans l'entente de Charlottetown en est un qui reconnaît la suprématie du principe démocratique d'une voix par personne. Et pourtant, il prévoit la participation des provinces en tant que provinces à des décisions qui seront prises au sein de l'institution démocratique nationale du Canada.

Ce n'est pas l'idéal, mais c'est le meilleur compromis qu'on puisse obtenir à partir de ces deux croyances contradictoires, soit, d'une part, que les propriétaires devraient être représentés et, d'autre part, que la population devrait être représentée sur la base d'un vote par personne.

L'autre réussite remarquable de cet accord, c'est l'établissement d'une charte sociale. Je pense qu'il faudrait féliciter le premier ministre de l'Ontario pour avoir porté cet enjeu à l'attention du public. Je sais qu'il a obtenu un appui ferme dans beaucoup d'assemblées de citoyens tenues partout au pays.

Évidemment, cette charte établit que la santé publique sera au nombre des politiques nationales du Canada et que des services et avantages sociaux suffisants—y compris le logement, l'alimentation et les nécessités fondamentales de la vie—devraient être assurés à tous les Canadiens, sans oublier des systèmes d'éducation de qualité, le droit des travailleurs à se syndiquer, la protection de l'environnement et l'objectif du plein emploi. Tous ces droits font maintenant l'objet d'énoncés de politique dans la Constitution du Canada.

Même si ce ne sont pas des textes juridiques et qu'ils ne peuvent pas être invoqués en cour, du moins tous ces énoncés figureront-ils dans la Constitution à titre d'instructions aux organismes législatifs et aux gouvernements canadiens, afin qu'on sache quelles étaient les convictions des habitants du Canada au moment de la rédaction de cette Constitution.

Je ne partage pas l'idée que cette Constitution restera la même pour toujours. Les députés ne devraient pas s'attendre à ce que le chapitre constitutionnel soit clos à jamais le 26 octobre prochain, quand la proposition référendaire aura été approuvée dans toutes les régions du Canada. Les Canadiens ont beaucoup apprécié le débat constitutionnel, quoique cette dernière manche les a peut-être lassés.

Beaucoup de choses restent à régler dans notre Constitution. Comment les gouvernements autochtones seront-ils structurés? Quel type de lien auront-ils avec les autres gouvernements du Canada et du reste du monde?

Comment les politiques vont-elles être structurées? Car la Constitution sert de cadre à l'établissement des politiques, mais n'est pas le recueil des politiques comme telles. Les Canadiens doivent se rendre compte également que les constitutions ne créent pas l'égalité, pas plus que la prospérité. En ce sens, ce sont des documents vides. Les Canadiens doivent comprendre que s'ils veulent qu'il y soit question de prospérité ou d'égalité, ils doivent élire des politiciens et des gouvernements qui ont des engagements à cet égard.

Lorsque nous aurons adopté la Constitution et élaboré le nouveau cadre, les Canadiens devront, entre autres choses, examiner le gouvernement actuellement au pouvoir au Canada, un gouvernement qui, à mon avis, a fait beaucoup de tort à l'unité du pays. Ils devront changer de gouvernement et élire des gouvernements qui pourront intégrer la prospérité à notre nouvelle constitution.

C'est ce qui sera la priorité de tous les Canadiens une fois ce débat terminé, le 26 octobre.

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, aujourd'hui, je ne parlerai pas uniquement au nom des électeurs de ma circonscription, mais au nom des nombreux Canadiens qui ont jusqu'à maintenant exprimé des réserves au sujet du dernier accord constitutionnel et du référendum qui s'en vient.

On a voulu culpabiliser ces gens parce qu'ils ont mis en lumière beaucoup d'imperfections des propositions présentées par les premiers ministres le 28 août 1992. Ces citoyens animés d'un esprit démocratique ont été qualifiés d'ennemis du Canada tout simplement parce qu'ils ont choisi d'examiner les propositions et d'exprimer leurs inquiétudes.

Le dernier sondage Environics nous a appris qu'au moins 25 p. 100 des Canadiens entrent dans la catégorie de gens que notre premier ministre qualifie d'ennemis du Canada. Il n'est pas étonnant que des Canadiens soient intimidés et étouffés lorsque leur propre gouvernement leur dit que, s'ils ne sont pas d'accord avec l'entente, c'est

en quelque sorte qu'ils ne sont pas patriotiques, voire qu'ils sont peut-être des traîtres.

Il s'agit là d'un grave affront à la démocratie et d'une insulte terrible faite au peuple canadien. Il ne s'agit pas d'un référendum sur l'unité ni même d'un référendum sur la souveraineté. Le gouvernement du Québec a modifié sa propre question pour que son référendum porte sur le fond de l'accord plutôt que sur la souveraineté. Que cela soit bien clair.

En dépit des tactiques du gouvernement, appuyé par les libéraux et les néo-démocrates, beaucoup de Canadiens ont eu le courage de poser de sérieuses questions au sujet de l'accord. L'une des questions que j'ai entendues dans ma circonscription ces derniers jours est de savoir comment la Chambre des communes peut se prononcer sur la question du référendum avant même que le texte juridique de l'accord ait été rédigé. À mon avis, il est immoral de commencer une campagne référendaire avant même que les électeurs sachent ce que dit vraiment l'accord. La maxime qui invite les consommateurs à être sur leurs gardes est tout aussi vraie en politique.

J'ai peine à comprendre que ni le Parti libéral ni le Nouveau Parti démocratique n'ont besoin de voir quelque texte que ce soit avant de s'engager à appuyer l'accord.

Heureusement, l'électorat canadien prendra sa décision en se fondant sur les mérites et sur les déficiences des offres plutôt qu'en se laissant guider par un opportunisme politique. Je ne saurais trop insister sur ce point.

Ce sur quoi les électeurs seront appelés à se prononcer doit être très clair. Voteront-ils tout simplement sur l'ensemble de principes vagues énoncés dans ce que l'on a appelé le «rapport du consensus» qui, en passant, n'a même pas été signé? Si oui, ces vagues principes seront-ils interprétés dans un sens large ou étroit par les premiers ministres provinciaux et le gouvernement fédéral?

Pour dire la vérité, ni les Canadiens, ni la Chambre des communes, ni même le premier ministre du Canada ne savent exactement sur quoi les électeurs voteront. Le gouvernement doit obligatoirement présenter un texte juridique avant de mettre en branle une campagne référendaire. En définitive, nous ne pouvons pas demander aux Canadiens de se prononcer sur quelque chose qu'ils n'ont même pas vu. Cela convient peut-être à certains hommes politiques à la Chambre, malheureusement, mais je ne crois pas que ce soit acceptable pour les Canadiens.

Demain, jeudi, notre caucus, formé de membres du Parti réformiste qui ont été nommés, annoncera notre position officielle sur l'entente constitutionnelle. Je puis vous assurer que nous n'avons pas cédé aux pressions politiques ni aux pressions des médias pour entrer dans la ronde comme tout le monde. Notre position ne sera pas dictée par ce qui est commode sur le plan politique, mais fondée sur une recherche approfondie et sur des consultations sérieuses auprès des citoyens, à qui la Constitution appartient.

Outre le fait que le gouvernement demande aux Canadiens d'accepter un accord qui n'en est pas vraiment un, il les invite aussi à se prononcer sur une question qui n'en est pas une, ou plutôt à une question référendaire qui n'est pas neutre, politiquement. En disant «Acceptez-vous», on oriente la réponse. Aucun sondeur digne de ce nom n'emploierait cette formulation, parce qu'elle appelle une réponse positive. Le terme «renouvelée» comporte un jugement de valeur; il n'est pas purement descriptif. Il a toutes sortes de connotations positives qui invitent le citoyen à donner une réponse favorable. Gallup, spécialiste canadien des sondages fort respecté, a fait remarquer que ce terme était particulièrement chargé.

• (2240)

L'aspect le plus effrayant de la question est que, en fait, elle ne demande pas aux citoyens s'ils acceptent les propositions ou non. Elle demande si la Constitution devrait être modifiée sur la base de l'entente, et non selon le texte de l'entente. Pourquoi? Parce qu'il n'y a pas encore d'entente. En tout cas, il n'y a pas de texte juridique.

Une question aussi peu contraignante permettra aux premiers ministres de modifier l'entente après le référendum s'ils jugent commode de le faire et peut-être même de ratifier l'entente même s'il y a un vote négatif dans une ou plusieurs provinces.

En Australie, lorsqu'il s'agit de modifier la Constitution, les modifications sont ratifiées dans le cadre du régime fédéral, et c'est seulement lorsque les textes sont bien établis et discutés au Parlement que les Australiens sont invités à se prononcer.

Tous les Canadiens qui nous regardent ce soir et aiment le Canada, qu'ils soient prêts à voter oui ou non, ne voient que trop bien que nous sommes en train de faire tout à fait le contraire, car nous demandons aux Cana-

diens de ratifier une entente avant même qu'ils ne l'aient vue.

Si le gouvernement voulait vraiment conduire une campagne référendaire équitable, il modifierait sa question en changeant le mot «renouvelée» par «modifiée» et ferait porter la question sur le texte juridique lui-même plutôt que sur une entente vague.

Je fais appel au sens de la justice et à l'objectivité de mes collègues. Si les députés votent en faveur de la formulation de cette question, il faut qu'ils se rendent compte qu'ils votent contre une campagne référendaire équilibrée et équitable.

Il y a ceux qui pourraient dire que, si les députés votent contre la formulation particulière de la question proposée, ils votent contre le référendum lui-même. C'est naturellement absolument absurde. Je voudrais faire remarquer que, bien que je désapprouve le libellé en question, je suis absolument en faveur du principe de la ratification publique des modifications constitutionnelles au moyen d'un référendum national, à condition qu'on y procède comme il convient et qu'à la fin de tous ces débats constitutionnels, de ces disputes et de ces modifications au Parlement fédéral ainsi que dans toutes les assemblées législatives provinciales, les gens puissent voter.

Monsieur le Président, vous savez que j'ai voté en faveur du projet de loi C-81 en dépit de toutes les lacunes que présentait ce projet de loi référendaire au printemps. En fait, le Parti réformiste a été le premier parti à la Chambre à recommander l'approbation des modifications constitutionnelles par référendum. Je sais également que les libéraux ont parlé récemment d'organiser un référendum, mais nous devons aussi nous rappeler que l'histoire montrera que les libéraux ont été à la tête de notre pays pendant à peu près les deux tiers de son histoire et que c'est maintenant la première fois que nous les avons vraiment entendus prononcer le mot «référendum». Ils ont eu de nombreuses occasions de le faire auparavant, et cela ne s'est pas produit.

Les libéraux ont adopté cette position, comme les conservateurs, encore qu'à contrecoeur, mais les Canadiens doivent se poser la question suivante: Pourquoi a-t-il fallu attendre 125 ans pour le faire? La réponse réside dans le moment choisi. Il se trouve qu'un référendum est considéré comme favorable actuellement à leur visée politique. Rien ne m'attriste davantage que de voir le référendum utilisé comme un outil politique plutôt que comme un moyen efficace de ratifier quelque chose d'aussi important que la Constitution de notre pays.

Leur opportunisme politique est prouvé par le fait qu'ils appuient la question tendancieuse dont nous sommes saisis maintenant. Ils se contentent d'utiliser le processus référendaire pour en tirer des avantages politiques.

Je demande donc à tous les Canadiens d'examiner de près ce qui motive la position de chaque parti à propos de cette question et de se demander avant de voter le 26 octobre: Est-elle fondée sur une question de principe? Est-elle fondée sur la consultation de ses membres et du public ou est-elle fondée sur la stratégie? Je suis convaincue que le public canadien posera de nombreuses questions difficiles et examinera de près la motivation de tous les députés qui prennent le train en marche pour adopter cette entente si rapidement.

Nous souhaiterions que soit disponible le texte juridique lui-même dont j'ai parlé précédemment.

Plus tôt aujourd'hui, une personne extrêmement importante m'a dit: «Je n'ai vu aucun texte juridique et j'ignore quand je pourrai le faire; je commence à être nerveux et je le serais extrêmement si je ne peux prendre connaissance du libellé exact avant le 26 octobre.»

Nous ne nous rappelons que trop bien ce qui s'est passé dans le cas de l'Accord du lac Meech et les préoccupations exprimées dans tout le pays à ce sujet. Ce n'est que lorsque le texte de l'Accord du lac Meech a été publié dans les journaux du pays que les Canadiens ont décidé de prendre en main leur constitution. À ce moment-là, ils se sont aperçus qu'il existait des divisions extrêmement profondes et que l'Accord du lac Meech renfermait de graves lacunes—et l'histoire le montrera tout comme elle montrera, selon moi, dans le cas de cet accord constitutionnel adopté à Charlottetown que, lorsque les gens auront la chance de le lire, ils ne se diront pas simplement: «Eh bien, peu importe, il faut en finir une bonne fois pour toutes»; ce ne sont pas des ignorants ni des gens naïfs. Ils s'inquiètent vivement de tout ceci et, lorsqu'on leur donnera la chance de lire le texte juridique, je crois qu'ils se prononceront avec conviction et qu'ils voteront selon leur conscience même s'ils peuvent être considérés comme des «ennemis du Canada» par des politiciens importants du pays. Les gens en ont assez de tout ceci.

Mon collègue d'Annapolis Valley—Hants en a parlé plus tôt aujourd'hui lorsqu'il a déclaré que les gens avaient le plus grand mépris pour les politiciens. Je me demande si ce débat s'élèvera au-dessus de tout ceci ou si plutôt tout le monde considérera qu'il s'agit là tout

simplement d'une entente conclue par opportunisme politique, rien de plus.

Récemment, un de mes collègues libéraux a demandé: «Qui parlera pour le Canada»? Hier, le premier ministre a répondu dans cette enceinte qu'il parlerait au nom du Canada. Si c'est le cas, je dois alors me demander qui défendra les intérêts des Canadiens. Il ne peut y avoir qu'une seule réponse. Les Canadiens eux-mêmes. C'est là, en effet, une constitution qui leur appartient et d'une façon ou d'une autre, nous devons enfin en arriver au point au Canada où les gens pourront dire: «C'est à nous et nous allons nous la prendre en main et peut-être que que nous ne croirons pas tout ce que les politiciens nous disent; nous obtiendrons une copie de ce document lorsque ce sera possible, nous l'examinerons et nous pourrons prendre une décision à ce sujet malgré toutes les manoeuvres politiques.» D'ailleurs, ces manoeuvres seront tout à fait évidentes à la télévision et, j'en suis persuadée, dans le courrier que nous recevrons au cours des prochaines semaines. Les gens vont en avoir assez.

Il faut permettre aux Canadiens de comprendre exactement ce sur quoi ils votent. Il faut les laisser s'exprimer avec leur coeur et leur tête, sans craindre ou risquer d'être traités d'«ennemis du Canada» si leur décision ne coïncide pas avec celle du premier ministre.

Le temps est venu de mettre à l'épreuve le principe de la démocratie au Canada. J'encouragerais tous ceux qui regardent le débat ce soir, tous ceux qui font ou non de la politique, à ne pas simplement courber l'échine et à dire qu'ils sont fatigués d'écouter, mais à participer, à lire les documents, à parler aux gens, à téléphoner à ceux qui ont des renseignements et à aller voter le 26 octobre. Qu'ils ne se laissent pas mettre le couteau sur la gorge sous prétexte que quelqu'un risque de les critiquer et de leur dire: «Si vous votez oui, vous êtes fier d'être Canadien, sinon, vous ne l'êtes probablement pas.»

Dans cette Chambre et ailleurs dans le pays, j'ai moi-même été traitée d'ennemie du Canada par le premier ministre et d'autres membres importants du Cabinet. Je tiens à dire clairement que j'en suis offensée, de même que des centaines de milliers de Canadiens dont je me fais la porte-parole. J'ose dire que je n'apprécie guère le fait qu'on traite ainsi des Canadiens parce qu'ils tentent de voir la question sous un éclairage raisonné et intelligent. Je supplie et implore les députés de la Chambre des communes, les sénateurs et tous ceux qui feront librement campagne en faveur du «oui» ou du «non» de ne pas tenir compte de cette attitude et de se concentrer sur l'objectif et le résultat de ce processus.

Paralysera-t-il le Sénat? À mon avis, le troisième E, pour efficace, ne servira pas à grand-chose. Selon le document que nous avons examiné, il y aurait six sénateurs pour chaque province et un sénateur pour chaque territoire; il s'agit là d'une percée en vue de réaliser le premier E pour un Sénat égal. Puis, on déclare qu'il y aurait des sièges additionnels pour garantir la représentation des peuples autochtones du Canada. Dans un texte juridique, je voudrais bien trouver des réponses aux questions concernant le nombre de sièges, le moment de leur addition, la répartition et la méthode de sélection. Puis, au sujet du deuxième E pour un Sénat élu, on note que les sénateurs seraient élus par la population—ils sont censés l'être. C'est merveilleux. Or, la phrase se poursuit de la façon suivante «. . . ou par les assemblées législatives des provinces ou des territoires». C'est donc dire que l'élection des sénateurs serait pratiquement inexistante, puisque ces derniers seraient élus par les assemblées législatives des provinces ou des territoires.

• (2250)

Il se peut que les choses n'aillent pas aussi loin que nous l'avions pensé. Mon premier ministre, Don Getty, est revenu de Charlottetown, il y a deux ou trois semaines en disant: «Je suis Monsieur-Triple-E. J'ai obtenu un triple-E. Je suis totalement en faveur du oui au référendum.» Aujourd'hui, moins de 24 heures après la mise en place de la mesure législative, il démissionne. Serait-ce une abdication de la part de quelqu'un qui est rentré chez soi pour se rendre compte que son projet ne se réalisera jamais. Il n'est vraiment pas question d'un Sénat triple E.

Il faut que les Canadiens étudient ce document, qu'ils voient comment il peut s'appliquer, qu'ils se fassent une idée et qu'en toute bonne conscience, ils disent oui ou non, mais seulement après avoir pris le temps d'examiner ce document. Il faut espérer que le gouvernement fera paraître le texte juridique pour que nous sachions vraiment sur quoi nous nous prononçons en faveur du Canada.

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, je pense que je dois d'abord répondre à certaines observations que vient de faire la députée de Beaver River.

Je dois dire que suis attristé par le ton et l'approche négative utilisés par la députée ce soir. Elle prétend avoir été blessée par les remarques qu'aurait faites le premier

ministre et se plaint d'avoir été qualifiée d'ennemie du Canada.

Il n'est que juste que je corrige ce qu'elle a dit. Les seuls ennemis du Canada sont ceux qui cherchent à diviser le pays. Ceux du Québec, nous les connaissons fort bien, mais il y en a peut-être d'autres, ailleurs au pays. Eux seuls peuvent se reconnaître.

Je pense que le premier ministre a dit clairement que, lorsqu'il parlait d'ennemis du Canada, il visait ceux qui se déclarent séparatistes et personne d'autre. J'estime que perpétuer cette fausse interprétation ne contribue en rien à la qualité de ce débat, ce n'est qu'une représentation mesquine et sectaire, de la part de certains, de ce qui s'est réellement dit.

J'ai tout lieu de croire que la députée de Beaver River n'est pas une ennemie du Canada. Tout le monde a droit à ses opinions sur cette question et on ne devient pas un ennemi du Canada simplement en exprimant un point de vue différent. Reprendre cette mauvaise interprétation ne contribue en rien à la qualité du débat, et j'espère que la députée le reconnaîtra.

Deuxièmement, elle a laissé entendre que les Canadiens n'auraient pas accès aux renseignements dans ce débat. Je vais immédiatement réfuter cette insinuation. Bien avant le 26 octobre, les Canadiens seront pleinement informés, y compris sur le texte législatif faisant l'objet du présent débat, de façon à pouvoir l'analyser et bien le comprendre. Pourquoi diable treize chefs de gouvernement et chefs autochtones se seraient-ils entendus sur quelque chose dont ils ne pourraient dévoiler les éléments pour permettre aux citoyens de prendre une décision? Ils ne feraient pas cela. Ce ne serait pas logique.

À mon avis, les gens devraient examiner cette question posément et attentivement. Nous sommes tous des Canadiens engagés dans un très important débat. Il nous faut examiner toutes les facettes de la question. Les gens doivent être à l'écoute de l'information et se faire une opinion. J'espère sincèrement que c'est ce qui va se passer au cours de ce débat. J'espère aussi qu'on ne servira pas d'arguments mesquins, mais qu'on mettra tout son coeur à rechercher l'intérêt du Canada, en songeant à l'avenir de notre nation et au futur que nous pouvons bâtir ensemble.

Je suis vraiment très heureux de pouvoir prendre la parole ce soir au cours de cet important débat. C'est un débat historique. Ce n'est que la troisième fois que les Canadiens sont appelés à se prononcer dans un référendum de la sorte. C'est important, car il n'est pas arrivé souvent que nous ayons un référendum au Canada. C'est à cause de la jeunesse de notre nation, qui n'a que 125 ans, que nous n'avons eu que deux référendums dans le passé. Nous devrions donc prendre cette question très au sérieux et l'examiner très attentivement.

Et surtout, nous n'avons jamais eu l'occasion de voter sur une question aussi fondamentale et cruciale que celle dont nous sommes saisis aujourd'hui. Elle touche précisément la façon dont nous nous définirons comme nation, dont nous nous traiterons les uns les autres, dont nous répondrons aux besoins des diverses régions du pays et dont nous nous y prendrons pour créer de nouveaux liens entre autochtones et non-autochtones, ainsi que le degré de respect que nous sommes prêts à nous accorder mutuellement, dans nos foyers, entre individus.

Ayant travaillé d'arrache-pied, au cours des trois dernières années et demie, à étudier premièrement les questions qui touchent les Canadiens autochtones, puis, au cours de la dernière année, à faire avancer la cause de l'unité nationale, je suis très fier des réalisations que les dirigeants du pays ont accomplies et de l'entente qu'ils ont réussi à conclure.

Lorsque la Ronde Canada figurera dans les livres d'histoire qu'étudieront les futures générations de Canadiens, on évoquera autant les efforts déployés pour consulter le plus grand nombre possible de Canadiens au sujet du renouvellement du fédéralisme que l'exploit d'avoir réglé les différends qui persistaient au Canada depuis la Confédération.

Je veux revenir sur un point. Ma collègue de Beaver River est d'avis que nous devrions nous interroger sur la raison qui a motivé notre décision d'appuyer cette entente. Est-ce une question de principe? Bien sûr que c'était une question de principe. Selon moi, cette entente aura pour effet de renforcer le Canada, de le souder davantage, de relancer notre économie et d'élever notre niveau de vie. Les Canadiens ont-ils été consultés? En fait, les Canadiens n'ont jamais été consultés autant qu'au cours des deux dernières années. Jamais dans l'histoire du Canada ou de n'importe quel pays du monde occidental, de n'importe quel pays industrialisé comparable au Canada, on n'aura assisté à une telle consultation pour connaître les points de vue des Canadiens, pour les faire connaî-

tre, pour les examiner et pour travailler avec les Canadiens désireux de déboucher sur une entente.

C'était un précédent à l'échelle mondiale. Il s'est agi d'une consultation en profondeur. Ce fut le couronnement d'un très long processus. J'ose espérer que le 26 octobre, nous pourrons y mettre la dernière main afin que tous les Canadiens jouissent des mêmes droits et privilèges.

Cette longue campagne de consultation auprès des Canadiens au sujet de l'avenir de leur pays était pleinement justifiée. Les Canadiens avaient l'impression que l'heure était propice au changement et ils souhaitaient jouer un rôle actif dans la prise de décisions. Bien que le désir de réforme ait pris différents visages dans les diverses régions du pays, les Canadiens souhaitaient d'un commun accord que leur fédération reflète et prévoie les défis du XXI^{e} siècle. Tout comme dans les autres régions, il était important que les leaders de l'Ouest prêtent une oreille attentive aux inquiétudes exprimées par leurs électeurs et qu'ils en fassent état à la table de négociations. Et c'est exactement ce qui s'est produit. Leurs objectifs ultimes se sont fait jour très rapidement.

Toute entente finale devrait produire un Canada plus équitable, plus fort et plus uni. Elle devrait permettre aux régions de jouer un rôle plus efficace dans les affaires du pays et devrait conserver au gouvernement fédéral sa capacité d'agir dans le meilleur intérêt du Canada. Le 28 août, à la conférence des premiers ministres à Charlottetown, on a réussi à atteindre ces objectifs et bien d'autres. Ce qui est encore plus important, c'est que la Ronde Canada a été axée sur la reconnaissance du principe de l'égalité des provinces que l'on a ensuite assortie à l'égalité des personnes et à celle des groupes linguistiques fondateurs du pays.

• (2300)

On a réalisé de grands progrès durant la Ronde Canada quant à la réforme des institutions canadiennes. L'accord des provinces sur le nouveau Sénat représente une énorme victoire pour les Canadiens de l'Ouest.

Il ne faut pas comparer ce Sénat au Sénat idéal, au meilleur Sénat qui puisse être imaginé ou qui puisse être élaboré sur papier par des intellectuels. On doit plutôt comparer cette proposition à la réalité, au Sénat actuel, à la situation d'aujourd'hui. Un Sénat qui n'est pas élu et qui n'a aucune légitimité électorale ne peut être efficace. Il n'est pas égal puisqu'il ne représente pas également toutes les régions et toutes les provinces. La proposition présentée dans ce projet est beaucoup plus favorable que la situation actuelle. Par conséquent, nous devons comparer cette nouvelle proposition à la réalité et non à l'idéal hypothétique de qui que ce soit.

Le nouveau Sénat donnera plus de poids à toutes les régions, y compris les provinces de l'Ouest. Les provinces de l'Ouest posséderont ensemble 40 p. 100 de l'ensemble des sièges au Sénat. La Chambre haute, qui comptera 62 sièges, sera beaucoup plus efficace et plus près des gens.

En effet, les citoyens de l'Alberta, qui ne comptera que six sénateurs, connaîtront sans doute leurs représentants par leurs noms. Ils sauront qui ils sont et comment ils votent sur les questions importantes. Ils seront en mesure de juger de leur efficacité en tant que représentants de l'Alberta au sein du gouvernement national. Cela représente forcément un énorme progrès.

L'entente crée également un nouveau partenariat avec les autochtones, qui seront représentés au nouveau Sénat. Le nombre et la distribution des sénateurs autochtones seront déterminés ultérieurement, mais les autochtones ont déjà l'assurance de pouvoir participer aux institutions centrales du pays.

Fait des plus importants, les six sénateurs de l'Alberta auront le même poids que les six sénateurs de l'Ontario, les six sénateurs du Québec, les six sénateurs de la Colombie-Britannique ou les six sénateurs de toute autre province. Il est important de s'en souvenir.

Le Sénat pourra mettre un frein au pouvoir du gouvernement et de la Chambre des communes, en forçant le gouvernement à tenir compte du point de vue du Sénat dans la préparation des mesures législatives. Il s'agit là d'un élément très important.

Le Sénat aura également le pouvoir de bloquer l'adoption de projets de loi comportant, à l'égard des politiques fiscales, des changements fondamentaux qui toucheraient directement les ressources naturelles. Il pourra en effet, par une simple majorité de voix, empêcher l'adoption de mesures arbitraires et discriminatoires comme le Programme énergétique national, qui a été si préjudiciable à l'Alberta.

Pour les projets de loi de crédits, le Sénat aura un veto suspensif de 30 jours. Le Sénat est également une nette amélioration par rapport à ce qu'il est maintenant puisqu'il aura le pouvoir d'empêcher la ratification des nominations aux offices ou organismes fédéraux. On oublie souvent ce moyen qu'aura le Sénat d'exercer son influence; c'est en fait un pouvoir direct.

Nous oublions souvent la myriade d'organismes fédéraux qui ont, sur la vie des Canadiens, un pouvoir réglementaire qu'ils exercent d'une manière ou d'une autre. Pensons par exemple au CRTC, à l'Office national de l'énergie, à la Banque du Canada et à bien d'autres encore. Les dirigeants de ces organismes et des autres organismes nationaux seront nommés par le premier ministre, mais ils devront être approuvés par le Sénat. Ainsi, le premier ministre est dépouillé de certains pouvoirs qui sont remis directement entre les mains des régions et du Sénat. Cela représente un changement radical encore jamais vu dans ce pays.

En outre, le rejet par le Sénat de tout autre projet de loi déclenchera une séance conjointe pendant laquelle un vote à la majorité simple décidera du sort du projet de loi. Et qui plus est, toute nouvelle modification de la Constitution touchant au Sénat devra être approuvée à l'unanimité par le Parlement et par toutes les assemblées législatives provinciales.

À la Chambre des communes, le nombre des sièges augmentera légèrement conformément au principe de la représentation proportionnelle à la population. Le nombre des députés passera de 295 à 337, mais il ne faut pas perdre de vue que le nombre total des parlementaires, à savoir les sénateurs plus les députés, restera le même. Par conséquent, la taille du Sénat diminue mais celle de la Chambre augmente.

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe qu'il ne me reste plus que deux ou trois minutes. Je pourrais poursuivre longtemps encore, car l'accord présente de nombreux aspects constructifs et positifs. Permettez-moi toutefois de conclure sur la question de la reconnaissance du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale au Canada.

J'en suis très fier. J'ai été très fier de faire partie du comité Beaudoin-Dobbie et de faire partie du comité qui a travaillé avec les groupes autochtones pour tâcher de définir les paramètres à l'intérieur desquels cette proposition pourrait fonctionner. J'ai été très heureux de les voir adoptés par les premiers ministres et par les autres dirigeants.

C'est un formidable bond en avant pour notre pays, pas seulement pour les autochtones. C'est bon pour le pays tout entier. Nous abandonnons l'ancienne conception des choses. Nous abandonnons l'ancienne Loi sur les indiens qui a été élaborée au XIX^{e} siècle et qui s'appuyait sur une mentalité coloniale. Nous mettons tout cela de côté.

À sa place, nous avons une nouvelle reconnaissance du droit inhérent des autochtones à se gouverner eux-mêmes, à se doter de leurs propres dirigeants, à gouverner leurs propres collectivités et à assurer le genre de force interne qui émerge de ce genre de système.

C'est probablement l'un des aspects les plus importants de cette proposition. Je suis ravi de l'y voir après avoir travaillé en étroites relations avec les autochtones depuis près de quatre ans. J'en suis ravi. J'invite tous les Albertains, indépendamment de toute affiliation et de toute orientation politiques, à se joindre à nous pour discuter de ces questions et pour répondre oui le 26 octobre.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole à la Chambre ce soir pour parler de la question référendaire.

Je prends part au débat immédiatement après avoir parlé à mes électeurs, aux quatre coins de ma circonscription. À Simcoe, à Caledonia, à Delhi et dans tout le reste de la circonscription, le sentiment est unanimement favorable. Je tiens à dire que les raisons qui ont poussé mes électeurs à venir me faire part de leur appui sont diverses.

Bon nombre d'entre eux ne connaissent pas le contenu de l'entente, à dire vrai, et ils le savent. Ils ne connaissent pas les textes juridiques. En fait, beaucoup ne s'en soucient pas tellement. Ils se disent que c'est à moi de les lire et de leur en expliquer le contenu.

Bien des éléments de l'entente font problème pour certains. C'est mon cas. Je n'aime guère qu'on ajoute environ 42 députés à la Chambre des communes. Cela me semble inutile. S'il fallait modifier le nombre pour assurer une plus grande équité, j'aurais préféré qu'on en enlève.

J'ai aussi du mal à accepter que les premiers ministres n'aient pu s'entendre pour abattre les barrières économiques entre les provinces. Il me semble vraiment que ce serait une manière de rajeunir l'économie canadienne. Nous pourrions commencer à abolir certaines de ces barrières.

Je n'aime pas non plus la formule de réforme du Sénat, ni le fait que tant d'éléments de l'entente constitutionnelle restent en suspens. Je pourrais probablement chercher la petite bête à n'en plus finir, mais je ne vais pas le faire. Je ne vais pas demander à mes électeurs de le faire non plus, car il s'en trouvera sûrement pour faire ressortir les problèmes pendant le débat, soit les éléments qui ne semblent pas tout à fait justes.

Je suis conscient, tout comme mes électeurs, qu'il faut ratifier cette entente pour le bien du pays. Il faut la ratifier maintenant. Je n'irai pas, comme certains, jusqu'à dire que ceux qui sont contre sont des traîtres. Je n'en crois rien. Mais ceux qui voteront contre feront en sorte que se prolongent pendant des années et années les débats et les différends constitutionnels.

Je ne crois pas que le Canada puisse le supporter un instant de plus. Je crois que ce serait faire le jeu des séparatistes du Québec et des personnes qui ne croient pas en un Canada fort et uni.

Monsieur le Président, je vous le dis, à vous et à mes concitoyens, cette entente n'a pas été facile à conclure, et elle n'est pas facile à comprendre non plus pour la plupart des gens. Même si les textes juridiques ne sont pas prêts, les Canadiens peuvent prendre connaissance de certaines informations.

Le gouvernement canadien a publié un brochure que les Canadiens peuvent obtenir en composant le numéro 1-800-561-1188. Ils peuvent se le procurer et le lire. S'ils ne trouvent pas la réponse à certaines de leurs questions, ils devraient appeler leur député.

Je le dis à mes collègues députés ce soir, nous devrions étudier l'entente, lire le texte juridique pour pouvoir renseigner les Canadiens et leur expliquer pourquoi ils devraient, selon nous, lui donner leur appui.

• (2310)

Nos problèmes d'unité nationale ne viennent pas de telle ou telle partie du pays ni de tel ou tel groupe de Canadiens. Malheureusement, ils sont uniformément répartis d'un océan à l'autre. Il ne s'agit pas d'un problème particulier au Québec, mais bien d'un problème national. Il ne s'agit pas d'un problème anglais plutôt que français ou vice-versa; il s'agit d'un problème auquel tous les Canadiens font face. Ce problème concerne l'aliénation de l'Ouest. Dans les provinces de l'Est, la pauvreté et le chômage ont atteint les niveaux des pays du tiers monde.

L'intolérance semble résulter des difficultés que connaît actuellement notre pays, et je constate qu'elle est omniprésente dans notre société actuelle. À moins que, à titre de politiciens, nous ne fassions quelque chose pour résoudre certains de ces problèmes, je crois que l'intolérance aura raison de nous.

Ce n'est pas en blâmant les autres que nous allons résoudre ces problèmes, car nous aurons besoin de tous les Canadiens pour les surmonter. Il faut que tous conjuguent leurs efforts.

Je sais que ce débat est déroutant. Il est déroutant et n'a rien à voir avec les difficultés quotidiennes de la population. Je sais que les Canadiens se préoccupent de la santé de l'économie canadienne. Je sais qu'ils craignent pour leur emploi, leur famille et l'avenir de leurs enfants.

Je sais que si vous êtes propriétaire d'une petite entreprise, vos affaires ont probablement baissé de 30 ou 40 p. 100 cette année. Je sais que, si vous êtes un avocat ou un comptable, votre clientèle baisse et vous vous occupez de trop nombreuses faillites. Si vous êtes un agriculteur, vous n'avez jamais obtenu de prix aussi bas pour vos denrées. Je connais d'ailleurs des agriculteurs qui ont dû se tourner vers l'aide sociale.

Je sais que les impôts sont trop élevés. Je sais que la dette nationale constitue un problème et que la bureaucratie fédérale et provinciale semble trop lourde.

Je sais que les gouvernements et les politiciens ne semblent pas à l'écoute, mais ne laissons pas ces problèmes déformer notre vision du Canada. Ne laissons pas ces craintes ou ces malentendus nous égarer et nous faire détester nos institutions nationales, voire notre pays.

Je crois que nous ne viendrons pas à bout de nos problèmes économiques à moins d'avoir d'abord réglé celui de l'unité nationale et je crois qu'il y a des solutions. Je pense qu'un consensus national se dégage lentement quant aux façons de surmonter nos difficultés, mais il y a encore beaucoup à faire avant de résoudre ce problème.

À titre de Canadiens, nous devons retrouver notre fierté nationale et souscrire à un nouveau projet commun d'un océan à l'autre, mais je vous préviens qu'une tâche difficile nous attend. Les gens en ont assez. Ils en ont assez de la politique, des politiciens, du gouvernement, des institutions nationales et, sans aucun doute, des discussions constitutionnelles. Certains pensent que la rupture du pays est inévitable. En fait, certains se disent que c'est la meilleure solution—mais la meilleure pour qui?

Ce ne serait certainement pas mieux pour l'Ontario, dont je suis l'un des représentants, avec ses échanges commerciaux de l'ordre de 20 milliards de dollars et ses 400 000 emplois qui dépendent de sa relation commerciale avec le Québec. Il n'est certainement pas possible de faire de l'Ontario une province forte ou de Haldimand—Norfolk une circonscription forte, en dehors d'un Canada uni.

L'Ontario est un cas unique dans ce débat. En fait, c'est un élément majeur de la Confédération; c'est le moteur qui fait avancer le pays et le pont entre les régions est et ouest. La population de l'Ontario, et surtout celle des régions rurales, doit jouer un rôle actif dans l'élaboration du Canada que nous voulons.

À ceux qui disent que la rupture de ce pays est inévitable, je réponds non. À ceux qui disent que nous allons nous séparer et que le problème de l'unité nationale est insoluble, je dis que ce pays peut être unifié et que nous pouvons éveiller la volonté politique d'unifier ce pays.

À ceux qui disent que le problème se réglera de lui-même si nous ne faisons rien, je dis qu'ils raisonnent de travers. Ce genre de problème ne disparaît pas. Il pourrait ne jamais se régler, mais je considère que l'unité nationale et l'économie vont de pair. Si nous voulons résoudre les problèmes économiques, nous devons d'abord résoudre le problème de l'unité nationale, et cela signifie qu'il faut régler une fois pour toutes cette question constitutionnelle dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Notre pays s'appuie solidement sur les valeurs de compassion, de compromis et de compréhension dont ont fait preuve les gens qui sont venus s'établir ici et qui ont travaillé fort et bien. Nos ancêtres sont venus de partout dans le monde. C'est particulièrement vrai dans Haldimand—Norfolk, où les premiers colons, qui venaient de différentes régions de l'Europe, ont fondé des localités agricoles, mis des produits en marché et créé des groupements de producteurs spécialisés qui font envie au reste du monde.

Cependant, il serait utile que nous en sachions un peu plus au sujet de notre histoire, que nous sachions comment nous avons gardé notre pays uni et ce que nous avons accompli ensemble depuis 125 ans. Certes, personne ne sait au Canada que les trois principaux peuples—les Anglais, les Français et les peuples autochtones—vivaient en harmonie au Canada avant que les guerres entre la France et l'Angleterre ne transforment le Bas-Canada en champ de bataille en 1759. En 1774, lorsque tout a été dit et fait, l'Acte de Québec a donné aux Canadiens français de la vallée du Saint-Laurent le droit à leur langue, à leur religion et à leur code civil. Cela leur a été accordé parce que l'on savait ce qui se passait au sud de la frontière en 1776. On savait ce qui venait.

L'Acte de Québec reconnaissait l'existence de ce que l'on appelle aujourd'hui une société distincte. Le Canada ne serait pas un pays aujourd'hui si les premières nations, les Français de la vallée du Saint-Laurent, les habitants du Haut-Canada et les United Empire Loyalists n'avaient pas appuyé l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1812. Y avait-il quelqu'un dans le Haut-Canada qui croyait que son pays aurait pu être défendu sans l'aide des premières nations ou des Français du Québec? Je ne le pense pas.

Avons-nous oublié Chateauguay où 500 soldats de l'Amérique du Nord britannique, dont 90 p. 100 de Canadiens français, ont repoussé et défait une armée américaine de quelque 7 000 soldats? Nous avons traversé deux guerres mondiales et la guerre de Corée ensemble. Nous avons perdu des hommes et des femmes de toutes les régions du pays. Nous, Canadiens, avons-nous oublié pourquoi nous avons fait cela?

Je crois que les problèmes auxquels notre nation fait face aujourd'hui viennent de l'oubli de notre histoire. Lorsque surviennent les difficultés, nous n'avons rien vers quoi nous tourner. Nous avons oublié pourquoi le Canada est devenu une si grande nation. Si nous tenons à sauver notre pays, nous allons devoir nous souvenir de ce que nous avons accompli ensemble, nous rappeler que nous nous en sommes toujours sortis ensemble et que c'est ensemble que nous avons réussi dans le passé à surmonter nos différends.

Nous devons cesser de nous chamailler, de rester sur nos positions respectives ou de menacer de faire la séparation si nous n'obtenons pas ce que nous voulons. Je crois que le commun des mortels appuie le bien commun et est en faveur d'un Canada uni.

L'élite intellectuelle du Québec ou les puristes en matière constitutionnelle des autres parties du pays et les Canadiens qui semblent tout condamner et ne rien accepter mis à part leurs propres objectifs politiques vont s'efforcer d'amener les Canadiens à rejeter cette Constitution pour diverses raisons qui paraîtront peut-être importantes à ce moment-là aux Canadiens. Toutefois, je

demande aux Canadiens, je demande à mes électeurs de voir plus grand.

Je crois que nous débattons ici ce soir de l'avenir de notre pays, et on ne me fera pas dire le contraire. Je crois que notre pays en a assez de la querelle constitutionnelle. Je crois que celle-ci lui a déjà coûté trop cher non seulement au plan économique, mais encore au plan de la fierté nationale.

Les Canadiens ont toujours cru qu'ils avaient intérêt à régler leurs différends, car l'histoire a prouvé qu'ils sont plus forts unis que séparés. C'est pourquoi nous resterons unis, car en survivant en dépit de problèmes des plus dévastateurs, nous sommes devenus plus forts autant individuellement que collectivement.

Je demande à mes électeurs de considérer objectivement ce débat constitutionnel et ce référendum et de se demander ce qui arrivera s'ils ne votent pas oui. Les problèmes et les différends que nous avons justifient-ils que nous détruisions notre pays?

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, je suis heureux d'être de retour à la Chambre et de retrouver mes collègues, dont le député de Haldimand—Norfolk, qui a pris la parole juste avant moi.

J'ai eu le plaisir de visiter un autre pays cet été, un pays qui a des problèmes beaucoup plus nombreux et beaucoup plus sérieux que ceux du Canada. Il s'agit d'un pays allié et ami du Canada, Israël. Mais je vous en reparlerai un autre jour.

• (2320)

Pour commencer, je voudrais demander à tous les Canadiens qui suivent le débat ce soir et qui liront peut-être un discours ici et là de considérer, par exemple, que cet immeuble abrite la Tour de la Paix et celle-ci, une chapelle. Dans la chapelle, nous retrouvons les noms de Canadiens de toutes les provinces et de presque toutes les nationalités qui ont fait non seulement la guerre des Boërs, en 1902 je crois, mais aussi la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale ainsi que la guerre de Corée et qui ont donné leur vie pour défendre leur pays. Ils étaient probablement Canadiens français, Métis ou Canadiens d'origine allemande. Et de combien d'autres origines encore. L'histoire sera là pour en témoigner.

Au cours des 125 dernières années, le Canada s'est fait connaître dans le monde entier comme un pays pacifique, un pays qui préfère les compromis aux querelles. Un premier ministre remarquable, du nom de Lester B. Pearson, ainsi que d'autres qui l'ont précédé, ont donné le ton au Canada de sorte que c'est aujourd'hui notre droit, en tant que législateurs, de protéger cette image en faisant tous les compromis possibles en autant que cela conserve à notre pays toute sa force et que cela nous aide à bâtir notre avenir, pour les générations futures. C'est là notre devoir, en tant que membres élus pour représenter ce peuple magnifique d'un océan à l'autre, peu importe notre allégeance politique.

Regardons les autres grands pays. Je ne vous les nommerai pas tous, car ils sont trop nombreux. Je n'en nommerai que quelques-uns. Peut-on imaginer les États-Unis d'Amérique sans les grands États que sont la Californie ou le Texas? Peut-on imaginer l'Angleterre sans le pays de Galles, ou la France sans la Normandie? L'Allemagne, qu'un dirigeant cruel avait divisée, se trouve à nouveau réunie. L'Europe cherche même un moyen de s'unifier non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan politique. Il s'agit, de toute évidence, d'un nouveau scénario.

Qu'en est-il du Canada? Qu'est-ce qui a amené certaines personnes à croire que le Canada devrait être divisé? Je crois que le mouvement en question n'était pas dirigé par des gens du peuple. Selon moi, si notre pays est dans une situation précaire maintenant, c'est à cause de dirigeants politiques qui avaient soif de pouvoir, peut-être. Le mouvement indépendantiste au Québec a été stimulé, selon moi, par un dirigeant étranger en visite au Canada, et son exemple a été suivi par quelques personnes qui se sont vu présider à la séparation du Québec de la Confédération.

Nous savons qu'il y a déjà eu un vote dans la belle province du Québec et que les gens ont rejeté la thèse en question. Les gens ont poussé alors un soupir collectif de soulagement mais, depuis, le mouvement séparatiste a été stimulé à nouveau cette fois-ci, selon moi, non pas par certaines factions au Québec, mais par des gens de l'extérieur.

Cela s'est poursuivi encore récemment dans un cas que je voudrais porter à l'attention de la Chambre où un ministre a annoncé l'expansion de certaines installations militaires. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral consacre quelque 11 milliards de dollars par année à la défense. On va consacrer 165 millions de dollars à une ancienne base aérienne dans ma circonscription. Cela ne semblait déranger personne. Cependant, lorsqu'on a annoncé qu'on allait autoriser des crédits de 12 millions de dollars pour établir un dépôt d'armes au Québec, certains dirigeants très zélés de notre pays sont intervenus pour dire qu'on donnait tout au Québec. Je trouve déplorable qu'on se fasse du capital politique en s'en prenant à des

dépenses tout à fait normales de la part de ministres dans tout notre grand pays. Dans le cas de ma circonscription, il était question de 165 millions de dollars. Or, il n'y avait aucun problème, monsieur le Président, mais lorsqu'une maigre somme de 12 millions de dollars a été annoncée pour un dépôt d'armes au Québec à l'intention de la réserve dont mon fils fait partie—pas au Québec, mais à Winnipeg—, car il croit vouloir être un gardien de la paix, que s'est-il passé alors? Des dirigeants poussés par le pire opportunisme politique ont affirmé que cela n'était pas bon pour le Canada. C'est ce que je veux dire lorsqu'on affirme qu'une région du pays, surtout le Québec, obtient tout. J'en ai assez de ces inepties, car c'est tout à fait faux.

Ce qui est encore pire à ce moment-là, c'est que certains de nos journalistes qui aiment le sensationalisme comme les manchettes du *National Enquirer*, en profitent pour lancer des manchettes comme «le Québec obtient tout». Dans quelle sorte de monde insensé vivons-nous? C'est à nous de dissiper ces fausses notions et de donner un sens à ce que veulent faire le gouvernement et l'opposition qui envisagent un référendum—et je vois que celui-ci jouit d'un grand appui.

Quel est le problème? Cela fait 10 ans que nous étudions notre Constitution, que nous voulons trouver une solution. À mon avis, pardonnez-moi ma franchise, mais depuis 1982, il y a eu 10 ans de consultations et les ennuis, les discussions, les milliers de réunions et les millions de mots. Pourtant nous n'avons aucunement envie de faire un nouvel effort constitutionnel.

À mon avis, nous avons quelque chose de réel quand les premiers ministres travaillent pour la deuxième fois, non pas à huis clos, mais aussi publiquement qu'ils le peuvent, avec d'innombrables conseillers, les deux chefs des territoires ainsi que nos chefs autochtones. Je pense qu'ils ont abouti à quelque chose, bien qu'il y ait des parties qui ne me plaisent pas. Je peux accepter un compromis et peut-être que des députés d'en face pensent que cette entente n'est pas parfaite, mais je suis certain qu'ils voudront transiger plutôt que d'y consacrer dix ans de plus. Il faut que vienne un moment où nous regarderons cette entente et où nous dirons que cela suffit. Elle fera probablement aussi bien l'affaire que n'importe quoi d'autre que nous pourrions trouver au cours des 10 prochaines années.

Aussi, nous l'avons parce que ce qui est vraiment important aujourd'hui, c'est le fait que, si nous regardons d'une côte à l'autre, nous voyons qu'il y a un problème de pêche sur la côte atlantique. Il y a des gens au chômage. Ce n'est pas la faute du gouvernement. Nous n'avons pas volé le poisson, mais il y a un problème. Il y a une crise économique. Nous nous trouvons dans une récession en Ontario. Le mécanisme, le moteur véritable de notre pays est dans une récession. Certaines personnes peuvent vouloir en rendre responsable le gouvernement, mais les récessions sont des choses qui arrivent. Je suis certain qu'à leur avis, ce gouvernement devrait consacrer encore plus de temps à cette question dès que ce sera possible.

Au Manitoba, dans les Prairies, on a entendu parler de ce qui est arrivé à l'extraordinaire récolte de céréales obtenue dans les circonscriptions de l'Alberta, où il y a eu tant de neige, et la promesse d'une récolte abondante. Quelles sont les chances pour ces agriculteurs de réaliser ne serait-ce que la possibilité d'un bénéfice, après avoir dû se battre de toutes les façons en utilisant les programmes qu'un gouvernement avait mis en place en vue d'aider si c'était nécessaire? Or, quelles étaient leurs chances de réaliser un bénéfice important alors qu'on prévoyait une année difficile et qui s'est avérée telle? À cause de la pluie, des milliers de tonnes de céréales seront probablement perdues parce qu'elles germent et n'auront donc aucune valeur, non seulement pour les Canadiens qui aiment bien les vendre sur le marché, mais aussi pour ceux qui ont faim et à qui nous fournissons des céréales depuis de nombreuses années.

Les prix du pétrole en Alberta n'ont pas été très élevés. Il y a des difficultés dans ce secteur. Je suppose qu'il n'y a qu'en Colombie-Britannique que la situation n'est pas trop mal. On entend peu parler des difficultés dans cette province, mais je suis certain que mes collègues les connaissent. Pendant que nous discutons ce soir, il se peut qu'il y ait une fusion entre des compagnies aériennes. Je n'aimerais pas beaucoup voir disparaître une compagnie aérienne établie dans l'Ouest. Est-ce la faute du gouvernement? Nous avons probablement péché par excès dans l'industrie du transport aérien. Nous avons offert trop de services à une population trop peu nombreuse, de sorte qu'il doit y avoir une fusion. Qu'est-ce que cela signifie en ce qui concerne les prix pour les consommateurs? En tant que président du comité des consommateurs et des sociétés, j'ai l'intention d'en faire un cheval de bataille. Comment défendre les intérêts des consommateurs? On pourrait laisser les forces du marché s'exercer, advienne que pourra. Nous avons une responsabilité, et je crois qu'il est important que nous examinions ces différentes situations.

• (2330)

Je ne dispose pas de beaucoup de temps, mais je me permets de vous dire à vous, monsieur le Président, ainsi qu'à ceux qui considèrent que cette question est très sérieuse, que notre pays et la circonscription que je représente—celle de Portage—Interlake—sont tout aussi riches en histoire, quoique pas aussi vieux, que n'importe quelle autre province de l'Ouest qui a été développée et colonisée par les coureurs de bois français et la

Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest, qui existent encore aujourd'hui.

Notre pays n'aurait jamais autant progressé sans la participation de nos deux peuples fondateurs, et il n'aurait jamais pu obtenir et conserver la première place que lui a décernée les Nations Unies, ce qu'il fera, j'en suis sûr.

Si seulement nous pouvions nous unir et cesser de nous quereller pour savoir qui réussira à créer le plus de dissension. Pourquoi ne pas nous employer à chercher qui seront les futurs chefs de file, en essayant de trouver ce que nous pouvons essayer de réaliser collectivement? Pourquoi ne pas trouver des emplois pour nos jeunes, comme ces jeunes pages qui seront avec nous pour une autre année encore, à observer le fonctionnement de la Chambre des communes, pas toujours aussi tard que ce soir, je les en assure?

Mais c'est notre objectif, l'objectif commun que poursuivent les trois partis de la Chambre des communes. Laissez-moi vous dire, monsieur le Président, que je n'ai pas de temps à perdre avec ceux qui veulent diviser le pays, qui voudraient mettre ces idées dans la tête de jeunes et qui essaient de les convaincre qu'il vaudrait mieux fractionner le pays. Car il ne saurait être possible de conclure une entente de type souveraineté. Je n'y crois pas, et je pense que le premier ministre l'a merveilleusement dit. Il a dit que d'autres régions du Canada ont fait de grands compromis pour faire en sorte que le Québec soit un partenaire au même titre que les autres partenaires, avec quelques différences, bien entendu, durant 125 autres années.

J'aimerais tout particulièrement rendre hommage à quelqu'un qui n'est pas avec nous ce soir. Je veux parler de l'honorable ministre des Affaires constitutionnelles, M. Clark. Pour le temps et les efforts qu'il a consacrés à mener à bien la difficile tâche de parvenir à la conclusion d'une entente fondée sur les principes ayant fait l'objet d'un consensus à Charlottetown, nous lui devons beaucoup de respect. Et avant l'échéance, qui ne tardera pas tellement, nous aurons un pays uni et fort. Bien sûr, j'ai l'intention d'appuyer cette entente en répondant «oui» à la question référendaire.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, la Chambre est saisie aujourd'hui de la motion suivante du gouvernement:

> Que, conformément à la Loi concernant les référendums sur la Constitution du Canada, cette Chambre approuve le texte suivant de la question référendaire:
>
> «Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur les bases de l'entente conclue le 28 août 1992?»

Je voudrais vous montrer le Rapport du consensus sur la Constitution. Ce document, qui n'est pas signé et n'est pas exécutoire, comporte de nombreuses lacunes. Dans ce cas, comment pouvons-nous voter oui ou non si le document final n'est pas disponible? Le document juridique n'est pas disponible.

Toute constitution a des répercussions juridiques, et il en va de même pour chacun de ses mots. La Constitution est appelée à être interprétée par des juges et des juristes.

Comme je le disais, nous n'avons pas le document juridique; nous n'avons que le rapport du consensus. Nous essayons de modifier une Constitution qui sert relativement bien le pays depuis 125 ans. Or, le premier ministre du Canada a dit aux Canadiens que la Constitution ne fonctionne pas bien et qu'il faut y apporter des changements. Au lieu de s'attaquer aux problèmes fondamentaux avec lesquels le Canada est aux prises aujourd'hui, le premier ministre a préféré utiliser les énergies de tous les premiers ministres provinciaux et du gouvernement fédéral pour s'occuper de la question constitutionnelle, qui ne figure certainement pas en tête de liste des préoccupations du Canadien moyen. Celui-ci croit qu'il faut d'abord s'occuper des questions économiques, être concurrentiels, avoir une productivité élevée, assurer la sécurité d'emploi et créer des emplois pour les quelque 1,6 million de chômeurs que compte actuellement le Canada.

Demandons-nous si le rapport du consensus réussirait le test constitutionnel. Je m'explique.

Premièrement, le document accorde-t-il aux Canadiens la possibilité de se prononcer sur toutes les modifications constitutionnelles? Je réponds par la négative, puisque le document ne prévoit pas la tenue de référendums exécutoires qui permettraient aux Canadiens de se prononcer sur des questions comme les modifications à la Constitution. Toute modification constitutionnelle devrait comporter une disposition prévoyant la tenue d'un référendum dont les résultats lieraient le gouvernement. C'est essentiel quand on croit dans la démocratie.

Deuxièmement, une constitution devrait renfermer des dispositions pour que tous les citoyens soient traités sur un pied d'égalité, ce qui n'est pas le cas.

Notre Constitution prévoit une clause de dérogation. Cette disposition permet aux gouvernements, fédéral et provinciaux, de se désengager à l'égard de questions portant atteinte aux droits de la personne et à l'égalité des provinces. Ce dossier n'a pas été abordé dans le

rapport du consensus sur la Constitution, et je voudrais bien savoir pourquoi.

À ce propos, je signale que le premier ministre du Canada a déclaré à la Chambre il n'y a pas si longtemps qu'une constitution qui contenait une clause de dérogation ne valait pas le papier sur lequel elle était rédigée. Pourquoi alors n'a-t-il pas soulevé cette question fondamentale de l'égalité?

Troisièmement, une modification constitutionnelle devrait exprimer une vision et incarner les valeurs fondamentales d'une nation. On essaie de vendre ce document en faisant valoir que l'Ouest est enfin admise dans cette nouvelle Confédération, mais pas sur un pied d'égalité avec les autres provinces. En outre, on insiste sur le fait que le Québec intégrera la Confédération en signant la Constitution canadienne et qu'on en aura fini avec les querelles et les luttes interminables au Canada.

Je voudrais citer un article paru dans le *Toronto Star* du lundi 7 septembre 1992 et selon lequel, de l'aveu même de M. Bourassa, le vote référendaire ne mettra pas un terme aux exigences de la province. Finies les querelles le 26 octobre? Rien de moins sûr.

Quatrièmement, un document constitutionnel doit être clair, simple et souple. Le Rapport du consensus sur la Constitution passera probablement à l'histoire comme une tentative d'inscrire dans des textes constitutionnels une série d'objectifs politiques sous-tendant l'union sociale et économique. On peut y lire encore que ces objectifs ou dispositions à caractère politique ne devraient pas être justiciables. J'ai dû consulter le dictionnaire pour savoir ce que voulait dire le mot «justiciable». Cela veut dire que la chose ne peut être contestée devant les tribunaux. C'est le genre de proposition constitutionnelle que l'on aurait pu trouver en Union soviétique où la contestation devant un tribunal était impensable.

L'entente constitutionnelle proposée comporte deux clauses inacceptables, la clause de dérogation et celle qui dit que certains éléments de la Constitution ne seraient pas justiciables.

Comme vous le savez, je suis fortement en faveur de la réforme du Parlement. Je crois aux référendums exécutoires. C'est pourquoi je crois qu'il faudrait réformer le Sénat afin d'en faire un Sénat triple E. Il s'agirait d'un Sénat qui serait réellement élu, efficace et égal. L'entente nous propose un Sénat triple E bâtard. Le Sénat serait à moitié élu, et les assemblées législatives pourraient nommer des sénateurs. Le leader du gouvernement signale à l'assemblée législative quelle personne devrait être nommée sénateur. Cette personne n'est pas élue, mais nommée.

• (2340)

Il est également possible de procéder à une élection, mais je pense que la plupart des sénateurs finiraient de toute façon par être nommés par les assemblées législatives, compte tenu de l'existence, dans notre système parlementaire, de la discipline de parti.

Normalement, les gens devraient pouvoir être en mesure d'élire les sénateurs. L'efficacité est diminuée, parce qu'il n'y a pas de droit de veto. Troisièmement, ce n'est pas égal parce que les sénateurs qui se disent francophones—j'aimerais citer à ce sujet l'article 14 de l'entente, qui porte sur la double majorité au Sénat:

> Il devrait incomber à l'auteur d'un projet de loi d'indiquer s'il touche de façon importante à la langue ou à la culture française.

À remarquer que l'auteur du projet de loi est habituellement un ministre, et que celui-ci peut donner l'indication qu'il veut à propos de ce projet de loi.

> Il conviendrait que l'on puisse appeler de cette indication au président du Sénat en vertu de règles qui seraient établies par le Sénat, et que celles-ci assurent une protection suffisante aux francophones.
>
> Aux fins du vote à la double majorité, il conviendrait que les sénateurs soient tenus de déclarer, au moment d'accéder au Sénat, s'ils sont francophones.

Certains sénateurs auraient donc un vote, tandis que d'autres en auraient deux.

> Tout processus de contestation de ces déclarations devrait être prévu dans les règles du Sénat.

Par ailleurs, voici ce que prévoit l'article 9, qui porte sur le Sénat:

> Il conviendrait que la représentation autochtone au Sénat soit garantie dans la Constitution. Les sièges autochtones au Sénat devraient s'ajouter aux sièges provinciaux et territoriaux, et non pas être tirés des sièges alloués aux provinces et aux territoires.
>
> Il conviendrait que les sénateurs autochtones aient les mêmes rôles et pouvoirs que les autres sénateurs, en plus d'un pouvoir possible de double majorité relativement à certaines questions touchant de façon importante les peuples autochtones.

Nous créons ici trois types de sénateurs: certains ayant un vote, d'autres en ayant deux ou trois.

> Ces questions et les autres détails de la représentation autochtone au Sénat (nombre, répartition, méthode de sélection) seront discutés plus

à fond par les gouvernements et les représentants des peuples autochtones au début de l'automne 1992.

Après le vote sur la proposition, il y aura d'autres discussions. Je viens juste de citer deux articles, et les sénateurs ne sont pas égaux. Leur vote n'aura pas le même poids. Aussi; s'agit-il d'une version abâtardie du Sénat triple E. Certains journalistes du Québec l'appellent le Sénat un seul E pour à demi élu.

Nous aurons donc des sénateurs de première classe et des sénateurs de deuxième classe.

Bref, le débat que nous avons aujourd'hui suppose que les premiers ministres en sont bel et bien arrivés à un accord. Ce n'est pas un document juridique, mais une déclaration non signée. Il s'agit d'un manifeste qui constitue le premier d'une série d'accords politiques. Nous avons un manifeste qui crée des institutions qui coûteront beaucoup d'argent aux Canadiens sous forme de hausses de taxes. Nous avons engendré une industrie constitutionnelle pour les bureaucrates et les avocats.

Nous sommes devant un manifeste dans lequel il est à maintes reprises fait référence à la prochaine ronde de négociations et qui est truffé d'astérisques. Nous sommes devant un document appuyé par les conservateurs, par les libéraux ainsi que par les néo-démocrates et rempli de phrases creuses et de contradictions, de phrases compliquées et d'objectifs anti-politiques.

Les Canadiens sont devant un référendum national sur l'accord constitutionnel concocté par les premiers ministres ainsi que par les dirigeants des territoires et les dirigeants autochtones.

Je crois qu'en tant que Canadiens vivant dans une démocratie arrivée à maturité, nous devrions avoir la possibilité d'évaluer toutes les qualités et tous les défauts de l'accord afin de pouvoir tenir un débat approfondi. Nous devrions nous sentir entièrement libres d'accepter l'accord si nous pensons qu'il renforcera la nation ou de le rejeter si nous ne le pensons pas.

Nous ne devrions pas être qualifiés d'anti-canadiens si nous rejetons cet accord. Je ne peux pas l'appuyer. Il ne répond pas aux attentes des gens qui pensent que l'Ouest a été laissé pour compte dans le débat constitutionnel. Certains affirment qu'il faut fermer les yeux et voter «oui» de toute façon.

Le système de partis que nous avons a déjà contraint la plupart des députés sinon tous à voter en faveur de l'accord. Même à ce compte là, on n'a pas vu les résultats du processus référendaire. Ce seul fait devrait nous convaincre qu'il nous faut une véritable réforme constitutionnelle ou une constitution vraiment faite au Canada.

L'hon. Bob Layton (Lachine—Lac-Saint-Louis): Monsieur le Président, je crois que le 125e anniversaire du Canada a suscité et suscite encore un vif sentiment de fierté nationale parmi les Canadiens, y compris ceux de Lachine—Lac-Saint-Louis, ma circonscription.

Un habitant de Lachine, M. Andy Lacroix, a téléphoné à mon bureau aujourd'hui pour signaler que le drapeau canadien qui flotte au-dessus du Bureau de poste est usé et devrait être remplacé. Il y a quelques jours, des habitants de Dorval se sont plaints de ce que le drapeau canadien n'était pas bien haut au-dessus de l'aéroport de Dorval. Ce ne sont là que deux très petits exemples de la fierté croissante que nous éprouvons pour notre pays et ses symboles.

Juste avant la Fête du Canada, c'est avec plaisir que j'ai joué un rôle au Parlement en vue du fusionnement officiel de la Chambre de commerce de Montréal et du *Montreal Board of Trade*. Ces deux grandes et anciennes associations représentent les intérêts communs des milieux des affaires francophone et anglophone de la région de Montréal.

Encore là, leur fusionnement est le signe que les dirigeants de notre milieu des affaires sont disposés à planifier et à construire ensemble ainsi qu'à collaborer à assurer l'unité canadienne à ce moment des plus critiques de notre histoire.

En participant aujourd'hui à ce débat, je tiens à remercier tous ceux qui ont participé aux négociations et à les féliciter d'avoir extrêmement bien réussi une tâche épuisante. Il s'est agi des consultations les plus massives et les plus considérables auxquelles les Canadiens aient jamais assisté et participé. La commission Spicer et la commission Beaudoin-Dobbie ont tracé la voie à nos dirigeants élus.

L'entente unanime à laquelle sont parvenus à Charlottetown le premier ministre, les dix premiers ministres provinciaux, deux dirigeants des territoires et quatre représentants autochtones constitue un événement remarquable et exceptionnel. Les participants aux négociations représentaient toutes les tendances politiques et toutes les parties de ce grand pays caractérisé par la diversité et, parfois, l'obstination.

Ils ont tout de même réussi à s'entendre à l'unanimité. Nous leur sommes reconnaissants et nous nous souviendrons d'eux longtemps.

Le plus remarquable a sans doute été d'assister à l'évolution de la situation et de voir les parties faire des

compromis pour le bien du pays. Les négociations ont finalement abouti à force de travail et de concessions tout au long du processus.

Le premier ministre a cité sir John A. Macdonald qui a dit il y a 125 ans: «Toute l'affaire porte les marques du compromis.» Les Canadiens devraient mettre encore une fois de côté leur traditionnelle modestie et se féliciter, car nous avons franchi une étape remarquable dans l'histoire du Canada et du monde. Nous avons réalisé des changements constitutionnels majeurs sans provoquer de violence ni de bouleversement politique important. Nous avons accompli ces changements dans un contexte de négociations pacifiques et de compromis, donnant ainsi l'exemple à tant d'autres pays aux prises avec des conflits.

• (2350)

Même la loi historique de 1982 sur le rapatriement de la Constitution n'a pas été approuvée par ma province, le Québec. Le premier ministre avait raison de dire que l'accord conclu à Charlottetown était le résultat d'un processus propre au Canada, fondé sur le compromis et la poursuite acharnée d'une vision tenace. Le premier ministre ainsi que le ministre responsable des Affaires constitutionnelles et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social méritent beaucoup d'éloges pour leur détermination, leur vision commune, leur patience et leur talent de négociateur.

L'accord de Charlottetown accorde quelque chose à chacun. Comme le premier ministre l'a dit pas plus tard qu'hier, il permet à une nouvelle génération de Canadiens de dire fièrement oui au Canada, en toute confiance. Cet accord comporte une mention spéciale reconnaissant que la dualité linguistique est une caractéristique fondamentale du Canada.

Ma circonscription, Lachine—Lac-Saint-Louis, contribue à faire du Québec et du Canada des endroits uniques en leur genre. Mes voisins, y compris leurs représentants élus aux gouvernements municipal, provincial et fédéral ainsi que dans diverses institutions, travaillent et s'amusent dans les deux langues officielles du Canada. Nous sommes heureux de notre bon voisinage et nous apprécions nos différences.

Il est indispensable, pour le Canada, de préserver la vitalité de nos groupes minoritaires et de favoriser leur développement. Pendant plus de deux décennies, l'avenir de nombreux anglophones du Québec était incertain. Le climat d'incertitude qu'ils ont créé et les possibilités d'emploi perdues en conséquence ont provoqué un vaste mouvement d'émigration de nos jeunes et de nombreux citoyens compétents. L'Accord de Charlottetown constitue, de façon concrète et absolue, un engagement de la part de tous les Canadiens et de leurs gouvernements envers la préservation et le développement des minorités linguistiques. En ratifiant cet accord, je pense que nous mettrons un terme à l'incertitude.

Les gens de ma circonscription, Lachine—Lac-Saint-Louis, ont la responsabilité de maintenir et d'accroître les liens qui unissent les deux groupes linguistiques de notre grand pays. Engageons-nous à voter de façon à garder tous les Canadiens ensemble. Après y avoir vécu 66 années merveilleuses, je veux pour toujours parler du Canada et du Québec comme de mon chez-moi. Je crois fermement que les Canadiens forment une nation tolérante et pluraliste où la paix constitutionnelle ne peut que favoriser le développement de notre union économique, de notre identité nationale, de nos caractéristiques uniques et de notre magnifique patrimoine.

Il est facile de parler de patrimoine quand on représente une circonscription comme celle de Lachine. Je sais, madame la Présidente, qu'à titre de visiteuse régulière, vous partagez avec moi le sentiment de splendeur du patrimoine, composé d'édifices datant de plusieurs siècles qui ont servi la collectivité à des fins religieuses, éducatives, municipales et autres. Le musée de la fourrure offre une visite qui en vaut la peine à quiconque veut prendre le temps d'apprendre quelque chose sur les origines du Canada au temps des coureurs des bois, ces voyageurs qui partaient de Lachine pour aller faire de l'exploration et commercer avec les indigènes partout au Canada.

Nous avons tous et chacun d'entre nous un rôle spécial à jouer. Nous devons nous persuader mutuellement que nous allons remporter ce référendum. Nous devons tisser des liens de confiance, créer des associations, célébrer notre histoire et rebâtir notre fierté nationale. Nous pouvons commencer à le faire en disant oui au Canada, oui à cette entente et oui à la paix et au renouvellement constitutionnel le 26 octobre.

D'après l'indice de développement humain des Nations Unies, le Canada est le meilleur endroit où vivre dans le monde. Notre économie nous place par ailleurs au septième rang dans le monde. Nous avons beaucoup de choses dont nous pouvons être fiers et nous pouvons bâtir sur le dur labeur et les sacrifices des générations précédentes. Comme le premier ministre le disait mardi, «les peuples qui composent le Canada sont manifestement plus forts ensemble qu'aucun d'entre eux ne pourrait l'être isolément».

Je crois que cette entente est bonne pour le Canada, bonne pour le Québec et bonne pour ma circonscription ainsi que pour ses habitants des localités riveraines du lac Saint-Louis. Nous souhaitons que les Canadiens approuvent cette entente, car nous y verrons un gage de paix constitutionnelle pour les générations à venir. Je vous prie d'accorder votre appui le 26 octobre à un Canada renouvelé et revitalisé. Votez oui.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir prendre la parole ce soir, notamment après le député de Lachine—Lac-Saint-Louis qui, soit dit en passant représente la circonscription avec laquelle la mienne est jumelée dans le cadre du cauchemar bureaucratique que constitue Voyageur 92.

Par les efforts que nous avons déployés pour que les différents programmes d'échange fonctionnent, je pense que le député et moi avons fait de notre mieux pour promouvoir l'unité canadienne et encourager les jeunes Canadiens à découvrir d'autres provinces et villes. Il y a eu quelques écueils en cours de route. Nous espérons que tout fonctionnera et que nos projets porteront fruit.

Ce soir, je veux tout d'abord revenir sur les observations qu'a faites devant le comité permanent des affaires étrangères, en juin 1990, Sonny Ramphal, secrétaire général du Commonwealth alors sur le point de se retirer. M. Ramphal, un citoyen exceptionnel, à mon avis, qui s'exprime toujours très clairement et qui est très bien documenté, nous a parlé, au moment de sa comparution devant le comité, de la situation dans laquelle se trouvait alors le Canada, c'est-à-dire au moment de l'échec de l'Accord du lac Meech.

Il n'a pas parlé de la teneur de l'Accord du lac Meech ni de rien de semblable, mais de responsabilité quelle que soit notre opinion sur cet accord constitutionnel particulier. Il a parlé de la responsabilité du Canada à l'égard du reste du monde. Il a expliqué au comité que même si les Canadiens n'étaient pas disposés à sauver le Canada pour eux-mêmes, ils avaient le devoir de le faire pour la communauté internationale, parce que les autres pays ont vu dans le Canada un pays où des personnes d'origines, de langues, de races, etc., différentes ont pu cohabiter dans une harmonie relative, même si elle n'était pas parfaite.

Si le Canada échouait, s'il détruisait cette vision d'une façon ou d'une autre, ce n'est pas lui seul qu'il anéantirait, mais aussi l'espoir. Si nous échouions, le monde entier perdrait espoir et serait alors tenté de dire que, si le Canada, avec toutes ses ressources, ses traditions démocratiques et ses autres traditions de tolérance, etc., n'a pas su rester uni ni trouver une façon de concilier les différents besoins, intérêts et communautés, pourquoi alors les autres pays qui se trouvent dans une situation beaucoup plus désespérée devraient-ils même essayer? Voilà notre obligation, ce soir et au cours des jours qui viennent, pendant que les Canadiens décident s'ils voteront pour ou contre l'entente intervenue à Charlottetown.

• (0000)

Comme beaucoup l'ont souligné, avec raison selon moi, s'interroger au sujet de l'entente—moi-même j'ai mes doutes—ou même, en définitive, se prononcer contre ne signifie que l'on souhaite l'éclatement du pays. À ceux qui envisagent de dire non à l'entente, à ceux qui contrairement à mes collègues du Bloc québécois ne sont pas souverainistes purs et durs, je demanderais certes de peser les conséquences de leur geste, de ne pas laisser la crainte dicter leur choix.

Ce n'est pas ainsi que doit se prendre la décision. Il faut plutôt tenir compte des conséquences, comme je viens de le dire, du message que nous enverrions au reste du monde. En effet, quelles seraient pour le Canada les conséquences d'une possibilité réelle de séparation du Québec ou même d'une autre longue période d'impasse constitutionnelle? Nous ne pourrions même pas trouver la volonté politique nécessaire pour enfin régler certains des problèmes qui devraient tant retenir notre attention, si ce n'était de nos aléas constitutionnels.

Au cours des prochains mois, les Canadiens devront apprendre à ne pas laisser leur opinion du premier ministre obnubiler leur jugement au sujet de leur pays. Cet écran était certes réel dans le débat qui a entouré l'Accord du lac Meech. Mais nous ne sommes pas ici pour remâcher le passé. Non, nous sommes ici pour donner notre avis sur ce qui devra se produire dans les prochaines semaines.

Les Canadiens ont tout intérêt à se rappeler que les premiers ministres ne sont pas éternels. Ce qui nous importe, c'est l'avenir du pays, un avenir beaucoup plus long que le mandat non seulement de l'actuel premier ministre, mais de nous tous réunis dans cette Chambre.

Oublions l'avenir politique ou les gains politiques d'un chef ou d'un parti et concentrons-nous sur ce qui, tout compte fait, sera bon pour le pays.

Permettez-moi une petite analogie car je suis convaincu que ceux qui sont allés défendre notre pays dans divers conflits, que ce soit la Première guerre mondiale ou la Seconde, ou encore la guerre de Corée, n'ont pas mis leur vie en danger pour les beaux yeux de Mackenzie King, de sir Robert Borden ou de Louis St. Laurent. Peu importe qui était premier ministre et qui dirigeait le ministère de la Défense nationale, ils ont tous fait l'objet de critiques, souvent avec raison. Mais cela n'a pas empêché les gens de penser à ce qu'ils pouvaient faire pour le bien de la nation.

C'est exactement le genre d'attitude qu'il faut adopter dès maintenant et que devront avoir de nombreux Canadiens à l'égard de l'entente. L'effort devrait cependant être plus facile que lorsqu'il était question de l'Accord du lac Meech parce que, à bien des égards, l'entente de Charlottetown n'est pas le document qu'aurait voulu le premier ministre, s'il avait pu le rédiger lui-même. Le premier ministre souhaitait que l'accord constitutionnel prévoie une union économique et l'élimination des barrières commerciales interprovinciales. Pourtant, il n'en est rien.

Au début, le premier ministre était fermé à l'idée d'un droit inhérent à l'autonomie gouvernementale pour les autochtones. Ceux-ci l'ont tout de même obtenu. Plus tôt encore, le premier ministre n'avait même pas pris au sérieux l'idée d'une charte sociale, d'un pacte social ou d'une union sociale, comme on l'appelle maintenant dans le document dont nous avons été saisis. Pourtant, l'entente en prévoit.

De nombreux points de l'actuel accord constitutionnel s'y trouvent parce que bien d'autres gens ont pu y contribuer. Selon moi, il ont pu faire cette contribution en partie en raison de l'influence qu'a eue mon chef de parti, la députée du Yukon, et d'autres membres du parti sur le processus. En effet, vous vous souviendrez que nous avions posé, comme condition de notre retour à la table du comité Beaudoin-Dobbie, la tenue de toute une série de conférences.

L'idée de l'union économique est justement morte, rejetée d'emblée, à ces conférences. C'est aussi dans le cadre de ces conférences que furent établis le besoin d'inclure une charte des droits sociaux et son acceptation générale. La conférence sur l'autonomie gouvernementale des autochtones a mené à l'inclusion du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Tout au long du processus, cette plus grande participation alliée à la présence, à la table de négociation, des chefs autochtones et des dirigeants des territoires ont permis d'obtenir un consensus beaucoup plus large, sur le fonds comme sur la forme.

J'aimerais que les Canadiens qui sont à l'écoute et d'autres qui se demandent ce qu'ils diront à leurs concitoyens dans les prochains jours, se rendent compte que cette entente n'a pas été concoctée dans les bureaux du premier ministre. Elle est plutôt l'aboutissement d'un processus légitime de loin supérieur à celui qui a précédé l'Accord du lac Meech.

Ceux d'entre nous qui sont insatisfaits de l'actuel gouvernement et du premier ministre doivent se hisser au-délà de ces sentiments pour mesurer l'ampleur des gains que renferme l'entente, par exemple pour les autochtones. Quand on constate ce qu'ils y gagnent, je crois que les autochtones ont eu raison de couler l'Accord du lac Meech, en 1990.

À l'époque, je trouvais qu'ils prenaient le très gros risque de compromettre non seulement leur propre sort mais celui aussi du pays et qu'ils n'obtiendraient jamais ce qu'ils croyaient pouvoir arracher en tuant dans l'oeuf l'Accord du lac Meech. En fait, ils ont été les grands gagnants. Ils doivent en être bien fiers maintenant qu'ils ont réalisé des gains, tant dans le document que pour ce qui est de leur participation aux négociations constitutionnelles, qui a été sans précédent.

Je me sens aussi obligé d'ajouter autre chose, étant donné que, dans son discours d'hier sur la Constitution, le premier ministre a fait valoir, sans le moindre scrupule, ses idées personnelles sur l'économie. Il a soutenu qu'il fallait libéraliser les échanges entre les provinces et il a fait allusion à l'Accord de libre-échange. Étant donné que le premier ministre a été le premier à mêler le libre-échange à la Constitution, j'espère qu'on me pardonnera de déclarer qu'on modifie une autre constitution, au Canada, la constitution économique qui nous régit.

Auparavant, nous avions notre propre constitution économique, assujettie aux griefs internationaux, bien sûr, au GATT et à d'autres accords. Cela a changé dernièrement, à la suite de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et, maintenant, avec l'ALENA que nous allons conclure; c'est nul autre que Ronald Reagan lui-même qui a déclaré, quand il faisait la promotion de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qu'il allait changer la constitution économique de l'Amérique du Nord.

• (0010)

J'espère que les Canadiens pourront prochainement examiner de quelle façon leur constitution économique est et a été modifiée, mais je ne crois pas qu'ils puissent le faire avec autant d'insistance que je le voudrais avant la tenue du référendum. Les accords économiques prévoient, j'imagine, des formules d'amendement, comme les constitutions politiques, et, contrairement à ces dernières, des formules d'abrogation. Il est toutefois très difficile de se dégager de ces accords qui restent en vigueur bien longtemps.

J'aimerais que les Canadiens réfléchissent autant à la constitution politique du pays et aux offres qui leur sont faites qu'à ces accords. C'est pourquoi, aujourd'hui, à la Chambre des communes, nous avons proposé, mais sans résultat, que le gouvernement songe à consulter les Canadiens autant au sujet de l'accord de libre-échange nord-américain qu'au sujet de la Constitution.

Vous me faites signe, madame la Présidente. Je vais essayer de conclure très rapidement. La situation est bien ironique. Au moment où moi et bien d'autres sommes disposés à nous joindre à nos collègues d'autres partis pour le bien de la communauté canadienne, j'estime, mais je sais que tous ne partagent pas mon avis, que nous collaborons avec le gouvernement pour agir dans le sens contraire. Nous allons, avec ces accords de libre-échange, briser le pays, anéantir notre capacité d'agir collectivement sur le plan économique et anéantir notre capacité de même nous percevoir comme une communauté, avec l'élimination de nos frontières et l'impossibilité d'exercer un contrôle sur nos vies.

Unissons nos efforts. Ne détruisons pas d'un côté le pays que nous cherchons à construire de l'autre. Essayons de consacrer tous nos efforts à le bâtir et ne pensons pas seulement à la constitution politique qui nous est proposée, mais aussi aux constitutions économiques qui nous sont présentées sous forme d'accords de libre-échange.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, je suis très heureuse de pouvoir m'exprimer ce soir sur le projet de loi à caractère très historique qui permettra aux Canadiens d'approuver les nouvelles propositions constitutionnelles dans le cadre d'un référendum national.

En septembre 1864, les Pères de la Confédération s'étaient réunis à Charlottetown pour donner naissance à notre grand pays. Je suis fière que ma province d'origine, l'Île-du-Prince-Édouard, ait été le cadre, il y a un seulement un mois, d'une autre réunion de la même importance historique.

Je suis très fière de notre premier ministre, l'honorable Joe Ghiz. Sa vaste expérience, sa connaissance des questions constitutionnelles ainsi que sa capacité bien connue de fournir une excellent travail sous pression ont joué un immense rôle dans le succès des négociations.

À la veille de la campagne référendaire, il convient de rappeler les paroles de sir John A. Macdonald, notre premier premier ministre, qui avait déclaré: «Notre pays est grand et il deviendra l'un des plus grands du monde si nous le préservons. Il tombera dans l'insignifiance et l'adversité si nous le laissons se morceler.»

Les Canadiens savent bien que tout n'est pas parfait dans leur pays, mais ils reconnaissent qu'ils sont très privilégiés par rapport aux habitants du reste de la planète. Nous avons hérité d'un pays qu'énormément de gens considèrent comme le plus agréable du monde entier.

C'est dans cet esprit que je prends part au débat historique qui se déroule ce soir. Je voudrais rappeler qu'en avril 1991, notre chef avait déclaré que la meilleure façon de régler la question serait de produire une entente et de la soumettre à la consultation populaire nationale.

C'était la meilleure façon d'en finir avec le débat constitutionnel auquel on ne finissait pas de se heurter et qui, pendant de longues années, nous avait déjà pris trop de temps, d'efforts et d'énergie. Je suis fière que notre chef ait eu l'idée géniale, il y a dix-sept mois, de proposer un plan en neuf points, sur lequel a été fondée une grande partie du calendrier des discussions qui sont suivi.

À ma connaissance, on n'a jamais vu dans l'histoire un chef de l'opposition contribuer de façon si essentielle à un débat national de cette importance. Évidemment, la pierre angulaire de l'entente est le fait que les changements sont d'une importance telle que les Canadiens ont le droit de dire «oui» au Canada, «oui» au Québec, «oui» aux autochtones, «oui» à l'Est, «oui» à l'Ouest et d'unir ainsi leurs efforts pour donner à leur pays des fondations solides et homogènes à l'aube du XXI[e] siècle.

Je me suis rendu compte, au cours de mes conversations avec les habitants de l'île cet été et à l'occasion des travaux relatifs à la Constitution, que nous avons déjà trop parlé d'elle. Les heures passées à discuter et à négocier, ainsi qu'à définir son nouveau visage auraient pu être consacrées aux problèmes graves avec lesquels notre pays est aux prises: chômage, amélioration du système d'enseignement et défis que présente la concurrence accrue dans l'économie internationale.

Pour le Canadien moyen, l'importance du débat sur la Constitution est bien mince par rapport à la nécessité de se trouver un emploi. Certains résultats de la réforme le toucheront à longue échéance. Dans l'immédiat, sa préoccupation est de nourrir ses enfants et de payer son loyer ou son hypothèque.

C'est la raison pour laquelle il est grand temps de régler la question constitutionnelle et de consacrer nos efforts, notre temps et notre énergie à la solution de certains des graves problèmes qui touchent notre pays.

L'entente n'est peut-être pas parfaite, mais comme je viens de le dire, on ne peut pas se permettre de consacrer dix autres années à la question. Les perfectionnistes devront tout simplement réduire leurs exigences. Je l'ai dit, l'entente n'est pas parfaite, mais je pense honnêtement qu'elle constitue le meilleur accord que pouvaient produire le gouvernement du Canada, les premiers ministres, les chefs autochtones et les chefs de gouvernement des territoires.

Le Canada est un grand pays, et les intérêts de ceux qui le composent sont divers. Si l'on veut assurer la survie d'un pays fort et uni, il faut faire des concessions. Cette entente est bonne parce qu'elle préserve l'unité du Canada. Elle nous donne un Sénat réformé. Elle offre aux autochtones des conditions justes qui sauvegardent leur dignité. Elle renforce l'égalité entre les provinces et favorise la mise en valeur des régions.

• (0020)

Mais, ce qui importe par-dessus tout, c'est qu'elle constitue le ciment indispensable à la cohésion de notre pays, à l'aube d'un nouveau siècle. C'est important. L'unité de notre pays est importante et probablement davantage pour ma province que pour les autres. Je viens de l'Est du Canada et la perspective pour les miens d'être coupés du reste du pays aurait une foule de conséquences, d'un point de vue social.

Notre pays a perdu un grand nombre de possibilités d'investissement ces dernières années, en raison des incertitudes liées à la Constitution. Les emplois que ces investissements auraient générés font cruellement défaut non seulement aux gens de ma province de l'Île-du-Prince-Édouard, mais à tous les Canadiens.

Ce que je dis aujourd'hui, à la Chambre, aux électeurs de ma circonscription de Malpèque, aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard et aux Canadiens en général, c'est que nous avons là la chance de mettre un terme à l'incertitude qui règne quant à l'unité nationale et d'assurer notre avenir ensemble.

Profitons de l'occasion qui nous est offerte afin que les générations futures puissent vivre dans un pays renforcé par la disparition de cette incertitude.

S'il fallait que nos dirigeants passent encore dix ans à tergiverser sur la Constitution et l'unité nationale, ils ne pourraient certainement pas s'attaquer de façon adéquate à un grand nombre des importants problèmes auxquels les Canadiens font face.

Nous avons aujourd'hui la question référendaire devant nous, et j'ai bien l'intention de l'appuyer.

Je sais bien que la tenue d'un référendum comporte des risques. Les référendums peuvent entraîner la division, comme certains le disent, mais ils peuvent également engendrer une réunification parce qu'ils permettent à tous de se prononcer en faveur du Canada, du Québec, des autochtones, des gens de l'Est et des gens de l'Ouest. En conséquence, le référendum peut avoir un effet très unificateur pour notre pays. En ce qui concerne la Constitution, il serait à mon avis aussi risqué, voire plus, de ne pas tenir de référendum.

Je crois que la Constitution est une affaire qui concerne le peuple. Il est donc juste que les Canadiens aient

l'occasion d'approuver l'entente par l'entremise d'un référendum.

Lorsque la loi référendaire sera adoptée, et il apparaît clairement qu'elle le sera par la Chambre des communes, il incombera à tous les Canadiens et non plus aux politiciens de prendre leurs responsabilités.

Je suis persuadée que les Canadiens relèveront ce défi, comme l'ont fait les générations précédentes et nos ancêtres il y a 128 ans à Charlottetown.

Si vous visitez la salle de l'Assemblée législative, à Charlottetown, où s'est préparée la Confédération en 1864, vous verrez une plaque de bronze commémorant les efforts de nos ancêtres. Le texte est le suivant:

> Dans le coeur et l'esprit des délégués réunis en cette salle le 1er septembre 1864 est né le Dominion du Canada. Guidés par la Providence, ils ont atteint leur but au-delà de toute espérance.

Le 1er septembre 1864, les Pères de la Confédération se sont réunis pour créer un pays sans pareil.

Au cours des prochains mois, les Canadiens auront l'occasion de s'assurer que le pays bâti par ces gens demeure fort, uni et indépendant.

Je suis persuadée que les Canadiens sauront être à la hauteur de la tâche. Par suite du scrutin du 26 octobre, nous nous retrouverons, comme nos ancêtres, avec un pays plus fort prêt à relever les défis qui se présenteront au XXIe siècle.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Je ne voudrais pas me prétendre ce soir, madame la Présidente, expert constitutionnel, mais par contre, nous discutons de Constitution depuis déjà tellement d'années, que nous sommes ou prétendons tous être devenus des experts constitutionnels.

Il y aura un référendum le 26 octobre prochain. En vertu de la Loi 150 adoptée au Québec, ce devait être un référendum qui porte sur la souveraineté du Québec. On sait que le gouvernement du Québec a proposé des amendements à l'effet de tenir un référendum portant sur les offres. Mais, comment peut-on penser être en accord avec l'entente de Charlottetown du 28 août dernier, alors que les textes légaux ne seront disponibles qu'après le 26 octobre, c'est-à-dire après le référendum? Je pense que le Canada anglais doit craindre les répercussions de voir les textes légaux après le référendum, tout autant que le Québec.

Cette entente est mauvaise. Elle est mauvaise pour le Canada; elle est mauvaise pour le Québec. Et je voudrais que nous puissions vulgariser et examiner, en surface sûrement, parce que nous n'avons pas le temps d'y aller en profondeur ce soir, surtout pas dans une quinzaine de minutes, mais les principaux points qui ont été discutés et qui auraient pu être adoptés ou rejetés lors de ces pourparlers constitutionnels.

L'union économique était un élément très important pour le Québec, comme d'ailleurs pour l'ensemble du Canada. Comment peut-on prétendre maintenir des barrières tarifaires entre les différentes provinces canadiennes et avoir un libre-échange avec les États-Unis, et prochainement avec le Mexique? C'est de l'absurdité! Même le ministre était contre l'entente du 7 juillet, par le fait même, contre l'entente du 28 août, parce qu'on n'avait pas réglé le problème de l'union économique. C'est un des éléments.

J'en viens au partage des pouvoirs. On se rappellera simplement les revendications incluses dans le Rapport Allaire présenté au congrès libéral de 1991 où le Parti libéral revendiquait 22 pouvoirs. Quand on fait l'examen de l'entente, on retrouve une kyrielle de pouvoirs qui sont déjà de juridiction provinciale tels les loisirs, la chasse, la pêche, les mines, les affaires urbaines et l'habitation. Aucun nouveau pouvoir n'est transféré aux provinces ou au Québec suite à ces demandes.

Le droit de veto, qui était si cher au Québec, a été remplacé par des droits de veto insignifiants. Après avoir tout donné à tout le monde, comment peut-on prétendre vouloir imposer un veto? Un des principaux veto que le gouvernement du Québec, que le Québec voulait avoir, portait sur la création de nouvelles provinces. Encore là, on ne trouve aucun droit de veto qui pourrait empêcher ou obliger des discussions sur la création de nouvelles provinces.

• (0030)

Le Sénat quelle farce! Quelle farce monumentale! Le premier ministre, lorsqu'il a voulu faire adopter le projet de loi sur les produits et services, a simplement nommé quelque huit nouveaux sénateurs pour faire estampiller sa loi au Sénat, et aujourd'hui on va nous parler d'un Sénat triple E. C'est une perte considérable pour le Québec.

Par contre, on prétend à une certaine compensation. On va permettre la création d'une quarantaine de nouveaux comtés à la grandeur du Canada, dont quelque 18

au Québec, quelque 18 en Ontario et quelques autres comtés en Colombie-Britannique et possiblement ailleurs. Monsieur le Président, on a déjà beaucoup trop de députés en cette Chambre. D'ailleurs, toute la population sait trop bien que, quand le gouvernement a décidé, eh bien, la majorité ministérielle doit accepter ce que le gouvernement a décidé. C'est de cette façon que les choses fonctionnnent. Quand bien même il y aurait 10, 15, 20 ou 30 députés de plus, qu'est-ce que cela changerait? On sait qu'il y a une ligne de parti en cette Chambre et qu'on est soumis à la ligne de parti; autrement, on doit quitter les rangs du parti. Telle est la démocratie qui existe. C'est ce que l'on retrouve dans les formations politiques traditionnelles, et c'est la raison pour laquelle les partis traditionnels ici se retrouvent dans une unité totale sur la passation de cet accord inacceptable.

Pour ce qui est du Sénat, même le sénateur Beaudoin, président de la Commission Beaudoin-Dobbie, était contre la modification qu'on y apporte. Maintenant, on n'entend plus rien. On n'entend plus les sénateurs s'opposer. Au lendemain du 7 juillet, plusieurs criaient que l'entente qui avait été convenue en l'absence du Québec était absolument inqualifiable et inacceptable; l'entente était refusée partout. Le 28 août, on retrouvait un consensus sur l'entente dans laquelle les mêmes éléments ont été approuvés, adoptés. On dit «à l'unanimité», alors que tout le monde autour de cette table était contre quelque chose. On nous soumet cela ici, en cette Chambre, et d'ici quelque trois jours, les députés vont permettre un référendum à la grandeur du Canada, selon la loi canadienne au Canada anglais et selon la loi québécoise au Québec, en espérant que les fonds fédéraux ne viendront rien perturber et ne rendront pas illégale leur présence au Québec.

La Cour suprême est un élément très important. Aujourd'hui, il semble que de plus en plus, le gouvernement s'en remet ou s'en remettra éventuellement à la Cour suprême pour toute décision; il se lave les mains de toute responsabilité décisionnelle. On garantit trois juges au Québec, en précisant qu'ils doivent avoir été reçus au Barreau du Québec. Mais ils pourront avoir pratiqué à l'extérieur du Québec et avoir obtenu un barreau dans n'importe quelle autre province, pendant n'importe quelle durée, sans pour autant consacrer à la Cour suprême des juges qui officient au Québec.

La société distincte, quelle belle farce! Il est bien évident que, pour le commun des mortels, c'est difficile à interpréter. D'ailleurs, dans l'Accord du lac Meech, on ne voulait pas que ce soit limitatif. Dans l'Accord de Charlottetown du 28 août, on limite cela à la langue, à la culture et au Code civil. Il ne faudrait pas prétendre apprendre aux Québécois que c'est nouveau, que le Québec a toujours légiféré au point de vue de la langue, que le Québec est différent au point de vue de la culture et que le Code civil, on ne le retrouve pas ailleurs; c'est seulement au Québec que nous l'avons. Mais il devient limitatif. En français, dans le texte, on dit entre autres *notamment*, en laissant entendre qu'il pourrait y avoir autre chose. En anglais, on ne retrouve pas le *notamment*. Il y a une entente pour les anglophones du Canada anglais, pour leur compréhension, et une entente pour le Québec, pour les francophones, pour faire semblant de leur plaire.

Pour ce qui est des autochtones, cela ressemble de plus en plus aux Québécois, mais eux ont obtenu ce qu'ils voulaient dans l'entente du 28 août. Eux ont eu un négociateur ferme, quelqu'un qui voulait régler son problème et qui semble l'avoir réglé. On a aujourd'hui beaucoup plus de considération pour les autochtones dans l'entente actuelle qu'on pourrait en avoir pour le peuple québécois.

Pour toutes ces raisons, cette entente doit être rejetée pour l'ensemble canadien. On nous dit ici, en cette Chambre, que ceux au Québec qui vont voter contre l'entente sont des gens qui sont contre le Canada, des gens qui veulent défaire le Canada, et que ceux à l'extérieur du Québec qui vont voter contre le feront par opinion personnelle. Non, nous ne sommes pas contre le Canada. Au Québec, nous sommes pour le Québec. La seule façon pour le Québec de régler le problème constitutionnel est d'obtenir sa souveraineté politique. Les gouvernements vont présenter un référendum à la population uniquement pour qu'elle se prononce sur des offres, des offres qui sont inacceptables.

Je dis à l'ensemble canadien que ce n'est que partie remise. Ceux qui prétendent qu'on ne parlera plus de Constitution après le 27 octobre ont tort.

[*Traduction*]

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aimerais tout

d'abord dire à quel point je suis heureux de prendre la parole sur une question qui est, somme toute, historique et de participer à un débat historique même si je sais pertinemment que très peu des électeurs de Brandon—Souris sont probablement à l'écoute, compte tenu du fait qu'il est près de 1 heure du matin ici, à Ottawa.

À mon avis, la question qui nous est proposée est probablement la plus importante qui ait été présentée au Canada depuis la Confédération. Cette question mérite un examen très particulier de la part de tous les Canadiens. J'espère donc qu'ils étudieront attentivement la proposition et qu'ils accepteront leur responsabilité dans le processus décisionnel du 26 octobre.

• (0040)

La question que nous avons à débattre découle évidemment du processus de négociation. Elle est le résultat de concessions de la part des divers participants, mais elle apparaît à mon avis comme un compromis raisonnable et équitable.

Avant d'approfondir la nature de ce compromis, j'aimerais rappeler que la Confédération établie dans les années 1860 était elle aussi un compromis.

Ceux qui ont pris la parole avant moi ont loué John A. Macdonald et George-Étienne Cartier, et il ne faudrait pas non plus oublier George Brown qui, à bien des égards, a apporté une importante contribution durant les années 1860.

En concevant la Confédération vers les 1860, les personnages dont j'ai parlé n'ont pas réalisé tout ce que, individuellement, ils désiraient. La Confédération de 1867 et les changements qui ont été apportés par la suite constituent une série de solutions pragmatiques à des réalités bien tangibles. Ainsi, la Confédération a elle-même été un compromis.

Il est à noter, par exemple, que John A. Macdonald aurait préféré un pays sans provinces. Il préconisait le modèle britannique mais a reconnu que, dans le contexte de ce qui allait devenir le Canada, cette notion ne pouvait constituer un but logique, et c'est pourquoi il en a vite abandonné l'idée.

L'entrée de ma province, le Manitoba, dans la Confédération en 1870 a elle aussi justement été le résultat d'un compromis. Ce n'était pas ce qu'auraient voulu, à ce moment-là, John A. Macdonald et les dirigeants du pays, mais c'était une solution pratique aux problèmes réels que représentait la rébellion de la rivière Rouge, en 1869.

Le type de confédération qui a été établi à l'époque et au cours des années n'a pas toujours parfaitement collé aux objectifs énoncés. En vertu des conditions de leur entrée dans la Confédération, certaines provinces ont plus de représentants per capita que d'autres.

Ainsi, au cours de mon mandat, j'ai représenté en moyenne quelque 75 000 résidents de Brandon—Souris. Certains députés en ont toujours représenté moins alors que, pour beaucoup d'autres, c'était le contraire.

À mon avis, l'art de gouverner le Canada, c'est l'art d'en arriver à de tels compromis. La définition de politique que j'ai le plus souvent donnée à mes étudiants est la suivante: la politique, c'est l'art du possible. Or, je dis que ce que nous avons devant nous est la concrétisation même de cette forme d'art.

Je crois que le compromis qui nous est présenté est raisonnable et équitable. Je crois que cette ronde Canada, qui porte bien son nom, représente un important progrès par rapport à la situation d'il y a deux ans. Je crois qu'un Sénat réformé sera plus approprié que l'actuelle formule.

Je crois que le principe de l'élection, de l'égalité, de la représentation au Sénat, ainsi que la volonté de rendre cette assemblée efficace, se sont pour une bonne part concrétisés.

Je crois également que nous avons beaucoup accompli pour les droits des autochtones.

Ayant enseigné l'histoire du Canada une bonne partie de ma vie, je suis tout à fait conscient que les relations entre les autochtones, maintenant appelés les Premières nations du Canada, et les gouvernements antérieurs n'ont pas toujours été excellentes. Certains faits, d'ailleurs, sont loin d'être glorieux.

Malheureusement, ni le Parlement actuel ni d'autres ne pourront refaire l'histoire ni effacer les erreurs d'antan, mais ceux qui ont participé au premier chef à la préparation de l'entente ont su reconnaître l'importance du principe de l'autonomie gouvernementale. Et je crois de ce fait que nous nous orientons dans la bonne direction.

Il reste bien sûr beaucoup à faire dans ce domaine particulier, car nombreux sont ceux qui ne comprennent pas très bien en quoi consistera l'autonomie gouverne-

mentale. Mais je crois qu'il existe une volonté d'agir et que le principe mérite d'être appuyé.

Je crois par ailleurs que le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces, tel qu'il a été proposé, est raisonnable. Ma perception, je le sais, me vient en bonne partie des enseignements de John A. Macdonald, puisés à même les excellentes biographies de Donald Grant Creighton. Je suis d'avis—et je l'admets volontiers—que le gouvernement fédéral doit avoir et doit maintenir un rôle substantiel au sein de la fédération qu'est le Canada.

Je me réjouis de ce que certaines propositions faisant appel à une décentralisation accrue n'aient pas été retenues. Et je suis particulièrement heureux que le rôle du gouvernement fédéral dans le cadre d'une compétence partagée en matière d'environnement ait été intégré à la proposition finale.

Je sais par contre que la proposition compte des détracteurs, lesquels s'inquiètent parce que leurs propres intérêts n'ont pas été pris en ligne de compte. Je sais par exemple que certains groupes de femmes de ma circonscription sont quelque peu déçus. Or, la solution qu'on nous propose aujourd'hui n'est pas nécessairement coulée dans le béton. Notre Constitution a été modifiée en de maintes occasions et, de toute évidence, elle le sera encore.

Par conséquent, j'invite ceux que déçoit la proposition actuelle parce qu'elle ne répond pas à l'ensemble de leurs attentes à la juger d'abord comme un tout, selon ses mérites et en fonction non de leur conception personnelle, mais bien de la situation qui existe aujourd'hui au Canada.

J'aimerais également dire quelques mots sur le processus en cours car j'estime que ce processus en soi a été important. Au cours des derniers mois, on a procédé à une consultation massive des Canadiens. À mon avis, ces consultations ont donné des résultats directs et importants. Il ne fait aucun doute que la proposition dont nous sommes saisis maintenant diffère nettement de celle déposée au départ par le gouvernement du Canada.

• (0050)

Nombre de ces changements, en fait la majeure partie d'entre eux, qu'ils concernent le Sénat, la répartition des pouvoirs, la question des droits autochtones inhérents ou la formulation de la clause Canada, sont le résultat direct du processus de consultation publique auquel tant de Canadiens ont participé.

Je suis également de ceux qui croient depuis un certain temps que le référendum qui s'amorce ne pourra qu'être profitable au Canada et qu'il doit avoir lieu. Je sais pertinemment que nombre de mes collègues ne sont pas de cet avis et qu'ils craignent que le référendum entraîne la division et nuise à l'unité nationale.

Si je crois dans l'utilité d'un référendum, c'est parce que je suis convaincu que les Canadiens accepteront la responsabilité que comporte la participation à un processus de prise de décision. Je crois qu'ils accepteront la responsabilité d'évaluer soigneusement la proposition qui leur est présentée. Je crois qu'en prenant leur décision, ils s'engageront effectivement envers le Canada et que les résultats seront positifs et durables.

L'un des aspects affligeants de la politique ces quelques dernières années, c'est cette tendance de plus en plus marquée de la part des Canadiens à s'en prendre au processus et aux politiciens lorsque les choses vont mal. Il va sans dire que la nature même d'un processus selon lequel une poignée de personnes prend des décisions au nom d'une multitude risque de favoriser ce sentiment d'aliénation.

Or, aujourd'hui la décision n'appartient pas aux députés de cette Chambre, ni aux députés des assemblées législatives de l'ensemble du pays, car ce sont les Canadiens qui aujourd'hui sont appelés à se prononcer. Ils ont l'occasion de participer au processus. Ils ont en fait la responsabilité de participer et, par leur participation, ils acceptent également d'assumer la responsabilité des décisions qui seront prises. J'estime qu'ils s'identifieront beaucoup mieux au résultat final que si d'autres avaient pris cette décision en leur nom.

Je sais que certains s'inquiètent du coût du processus. On craint que les gens n'examineront pas soigneusement les questions qui leur seront présentées. Je crois que mes électeurs, et je suis persuadé qu'il en est de même des Canadiens partout ailleurs, examineront très attentivement ces questions. Ils approuveront la résolution parce qu'ils croient dans le Canada et qu'ils croient que le compromis arrêté est raisonnable et juste. Ils savent qu'il n'est pas parfait. Je le sais aussi.

Ce n'est pas le document que j'aurais rédigé si j'en avais eu l'occasion, tout comme le document que nous avons sous les yeux, monsieur le Président, ne correspond probablement pas au document que vous auriez rédigé. La différence aujourd'hui, c'est que jamais plus au cours de notre histoire un tel document ne sera établi par une seule personne ou même par une poignée de personnes. L'important, c'est que pareil document soit le résultat d'un processus de consultation collective. C'est pourquoi je suis heureux que la décision qui sera prise à propos de ce document sera une décision collective.

Je suis persuadé, et j'ai grand espoir, parce que j'aime ce pays, que le 26 octobre, chacune des provinces approuvera la proposition dont nous sommes saisis afin qu'à l'aube d'un siècle nouveau, nous ayons conscience d'avoir laissé bon nombre de nos problèmes derrière nous.

[*Français*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, merci de votre patience et de m'avoir donné la parole.

[*Traduction*]

La question référendaire dont nous sommes saisis ce soir soulève un certain nombre d'autres questions. Tout sondeur vous dira qu'en demandant «Êtes-vous d'accord?», on pose une question tendancieuse. On pose une question partiale en ce sens que ces premiers mots devraient s'accompagner de l'expression «ou non» pour que la question soit équilibrée.

Quant à la ligne suivante, il faut se demander ce que signifie «soit renouvelée». Il ne s'agit pas seulement de renouveler la Constitution. Nous parlons ici d'un changement fondamental. Et que signifie «sur la base de»? Veut-on dire sous réserve des textes juridiques? Ce dont nous discutons cette nuit, ce n'est pas vraiment d'une question, mais bien plutôt d'un slogan publicitaire.

D'autres questions nous viennent à l'esprit à la lecture de la question proposée. Quand les textes juridiques seront-ils rendus publics? Ces textes juridiques seront-ils modifiés ultérieurement? Un comité parlementaire sera-t-il formé pour étudier ces textes? Des changements seront-ils apportés? Que fera-t-on si une province rejette l'entente? Cela signifiera-t-il que les électeurs de cette province devront être considérés comme de mauvais Canadiens? Certainement pas.

Le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a fait une remarque intéressante cet après-midi lorsqu'il a déclaré que les gens devraient voter sur ce que l'entente comprend réellement et non sur ce que certains prétendent qu'elle contient. Prenons-le au mot.

Les gens croient que l'entente contient une véritable charte sociale, mais ce n'est pas le cas. Les gens croient que le Sénat sera élu, mais il ne le sera que partiellement. Les gens croient que les obstacles au commerce interprovincial sont éliminés, mais ils ne le sont pas. Les gens croient que le Sénat sera efficace, mais ce ne sera pas tout à fait le cas. On dit aux gens que cette entente renforcera le fédéralisme, mais ce n'est pas vrai.

On leur dit que cette entente favorisera l'unité nationale. En réalité, elle crée un Canada binational. Les gens croient qu'on réduit la taille du gouvernement en diminuant le nombre de sénateurs. En fait, on grossit le gouvernement en augmentant le nombre de députés. Les gens pensent que des pouvoirs sont transférés aux provinces en échange de pouvoirs transférés à Ottawa. Ce n'est malheureusement pas le cas.

On dit aux gens qu'il faut mondialiser le commerce et être compétitifs à l'échelle internationale. Comment pourrons-nous y parvenir si cette entente rend les provinces responsables de la formation des travailleurs non qualifiés et des chômeurs? Les gens s'attendent à ce que le gouvernement fédéral établisse des normes nationales dans le domaine de l'éducation, de l'environnement, de la formation de la main-d'oeuvre, etc., mais cette entente ne permet pas de combler ces attentes. En fait, elle fera en sorte qu'il sera plus difficile d'établir des normes nationales et de respecter nos engagements internationaux dans le domaine de l'environnement.

Remarquez que cette entente comporte certains éléments positifs, comme le dualisme linguistique, même si les versions française et anglaise de l'entente divergent. Cela peut toutefois être corrigé. Il y a aussi la recommandation concernant les droits des autochtones et le droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones. Nous les reconnaissons finalement comme des partenaires dans l'édification du Canada. Il s'agit d'un grand progrès, mais

il faudrait adopter une vue plus globale. Si l'on examinait la forêt et non seulement les arbres, il nous faudrait alors conclure que cette entente n'est pas satisfaisante pour le Canada. Elle l'est peut-être pour les provinces. Elle adopte le concept d'un Canada des provinces qu'ont imaginé les premiers ministres provinciaux, mais elle n'est pas satisfaisante pour le Canada.

Je suis de l'école constitutionnelle de Pierre Elliot Trudeau et d'Eugene Forsey. Je crois comme eux qu'une nation ne constitue pas simplement la somme de ses parties et qu'elle doit disposer des outils nécessaires pour créer une cohésion nationale de manière à concurrencer les autres nations ainsi qu'à soutenir son développement en tenant compte de l'environnement. Dans une nation fédérale, les paliers de gouvernement doivent s'échanger les pouvoirs selon les époques et les besoins plutôt que le gouvernement fédéral cède unilatéralement des pouvoirs aux provinces comme on le fait dans cette entente.

• (0100)

Aussi, quand un changement aussi profond intervient dans notre système, il faut donner aux Canadiens tous les moyens et tout le temps de comprendre les mécanismes des modifications proposées. Il ne faut pas se contenter de six semaines, sans texte juridique, sans audiences publiques, sans analyse éclairée.

Il vaut la peine de mentionner ici qu'à la question: «Croyez-vous que la population a été suffisamment consultée au sujet des changements proposés à la Constitution?», 60 p. 100 des Canadiens ont répondu non dans le cadre d'un sondage dont le *Toronto Star* vient tout juste de publier les résultats.

À la question: «Un rejet par les Canadiens des nouvelles propositions, dans le cadre d'un vote, entraînera-t-il le démantèlement du Canada?», 54 p. 100 ont répondu non.

Si l'on considère le taux de satisfaction des Canadiens, cette entente passe mal. Dans le Canada Atlantique, 54 p. 100 de la population estime s'être fait rouler. Les Québécois aussi sont peu satisfaits de cette entente. Il en va de même dans l'Ouest où 55 p. 100 des résidants estiment ne pas obtenir suffisamment. Cette insatisfaction peut expliquer pourquoi, selon le même sondage, 54 p. 100 des Canadiens ont répondu oui à la question: «Croyez-vous que des changements devraient être apportés à cet ensemble de propositions?»

Pour tout observateur qui n'a pas participé aux négociations, il est très difficile de comprendre pourquoi le gouvernement fédéral accepterait d'accorder aux provinces des pouvoirs dans les domaines de la formation professionnelle, du logement, des forêts, du tourisme, des mines et des affaires urbaines sans rien obtenir en retour ou que, dans la clause Canada qui exprime les valeurs canadiennes, il ne serait pas fait mention de l'importance fondamentale de l'environnement naturel. S'il est une valeur qui unit étroitement les Canadiens, c'est le désir profond de protéger et de préserver l'environnement naturel.

Renoncer au logement, c'est aussi faire fausse route. En effet, le gouvernement fédéral ne jouera plus aucun rôle en matière d'utilisation des terres, de créatique, de nouvelles approches à l'utilisation des terres ainsi que de nouvelles approches écologiques à la vie urbaine.

Renoncer aux forêts signifie que le gouvernement fédéral n'interviendra pas dans la recherche, n'aura plus d'influence sur la sylviculture et ne pourra être représenté aux rencontres internationales.

Renoncer à l'industrie minière, aux affaires urbaines et au tourisme, c'est s'écarter de la bonne direction étant donné le rôle que le gouvernement pourrait jouer et joue s'il veut que les objectifs environnementaux soient pris en considération.

Conférer au Sénat le pouvoir de rejeter par une majorité simple n'importe quel projet de loi émanant de la Chambre des communes et entraînant des changements fiscaux fondamentaux qui concernent directement les ressources naturelles compromet sérieusement l'influence du gouvernement fédéral sur le comportement en matière d'environnement.

C'est cet affaiblissement du tissu national qui m'indispose tant, m'attriste et m'oblige à dire: «Non, ce n'est pas assez pour le Canada.» Il faut procéder autrement puisque nous ne pouvons bâtir un pays en acceptant les demandes qui fusent de partout et qui forcément, d'une manière paradoxale, ne parviennent pas à satisfaire tout le monde comme en témoignent les sondages dont je viens tout juste de faire part des résultats à la Chambre.

Peut-être avons-nous fait fausse route dès le début en ne nous posant pas la question suivante: Que voulons-nous accomplir avec la Constitution? Quel objectif devrait-elle viser? Quels en sont les éléments essentiels? Où trouvons-nous le juste milieu dans l'état fédéral? Nous nous rendons maintenant compte que nous avons mis la charrue devant les boeufs. Que nous avons accordé la première place à l'action sans nous fixer au préalable un objectif dans ce périple constitutionnel. C'est à se demander si ce périple était vraiment nécessaire.

En terminant, pour les raisons que je vous ai données, je dois vous dire à regret que, le 26 octobre, je voterai contre cette entente si des modifications ne lui sont pas apportées. Cette décision ne devrait pas être considérée comme le témoignage d'un esprit partisan ni comme un

manque de loyauté envers mon chef que je respecte et admire au plus haut point et à qui je suis très dévoué.

Dans un geste de grande générosité et de diplomatie, mon chef s'élève au-dessus de l'esprit de parti dans le débat constitutionnel. Il a jugé avec raison que cette question transcende l'esprit de parti. Ce faisant, il me permet de suivre son exemple mais d'en arriver à une conclusion différente.

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, les Nations Unies ont établi cette année un indice de la qualité de la vie.

D'après cet indice, parmi les cinq milliards d'habitants de la planète, parmi tous les pays du monde, le pays qui a la meilleure qualité de vie, c'est le Canada. Je pense que nous pouvons nous en réjouir.

Nous pouvons nous réjouir de ce que vous et moi, tous ceux qui nous écoutent ce soir et l'ensemble du Canada, tous ces gens ont réussi à créer ensemble un endroit où la qualité de vie est la meilleure. Je suis fier d'être un citoyen du Canada. Les habitants de la Colombie-Britannique et surtout ceux des basses terres du Fraser sont fiers de faire partie du Canada; nous pensons que nous vivons non seulement dans le meilleur pays du monde, mais dans la meilleure province, et même dans la plus belle partie de cette province.

Nos premiers sentiments sont des sentiments de reconnaissance envers notre pays, notre province et notre communauté. Nous apprécions la qualité de vie avec laquelle nous sommes familiers. Mais j'aimerais également dire au nom des gens que je représente qu'ils sont fatigués de tous les tiraillements constitutionnels. Ils veulent aller de l'avant avec le renforcement et l'édification de ce pays.

Cela n'est pas si simple. Je pense qu'il faut tenir ce débat. Nous devons avoir cette discussion et nous devons l'amener à son terme au moyen d'un référendum. Je pense que c'est une bonne façon de procéder. J'aimerais bien dire ici ce soir que les habitants de la Colombie-Britannique sont maintenant satisfaits. Ils sont prêts en effet à soutenir cette série d'offres, mais je ne pense pas pouvoir dire cela sans ajouter quelques réserves ou rappeler certaines des préoccupations que j'ai déjà signalées à la Chambre au fil des ans.

Malgré les nouvelles offres, le sentiment de désaffection ressenti en Colombie-Britannique demeure bien réel. Et il n'est pas non plus sans fondement. Je me suis toujours interrogé sur les subventions de péréquation: les transferts des provinces «nanties» vers les provinces plus «démunies».

La semaine dernière, j'étais dans les provinces maritimes, les provinces démunies. Je cherchais les «démunis» et je ne voyais que des routes en construction ou des immeubles en restauration ou en construction. Il est vrai que je me suis rendu dans une poissonnerie où l'on mettait à pied beaucoup de gens, mais je ne voyais pas des «démunis» comme j'en vois en Colombie-Britannique.

Lorsque je voyage dans ma province, je vois des «démunis» partout, dans toutes les villes et agglomérations.

• (0110)

Je n'aime pas l'idée de constitutionnaliser les subventions de péréquation, une tendance qui remonte à de nombreuses années. Je ne pense pas que nous devrions subventionner les provinces pauvres. Nous devrions subventionner les gens pauvres où qu'ils se trouvent au Canada, mais c'est une controverse classique où je ne l'emporte jamais, où nous ne l'emportons jamais, de sorte que nous lâchons le morceau. Les gens de la Colombie-Britannique donnent cela au reste du Canada parce qu'ils se considèrent comme Canadiens. Nous sommes fiers et nous sommes forts, ce qui fait que nous devons, je suppose, accepter pour l'avenir prévisible la constitutionnalisation de la péréquation comme trait caractéristique du Canada. Cependant, cela ne veut pas dire que nous l'approuvons nécessairement ou que nous y voyons une bonne chose pour le Canada; cela veut dire simplement que nous sommes prêts à mettre de côté la question pour l'instant parce qu'il semble y avoir consensus dans le pays à ce sujet.

J'ai grandi en Saskatchewan et, comme beaucoup de jeunes, lorsque le travail a manqué, j'ai décidé d'aller chercher en Colombie-Britannique un mode de vie différent et des avantages économiques. Je suis particulièrement touché lorsque des fonds du Canada sont transférés dans les collectivités agricoles où j'ai grandi. Je suis heureux de cela, de pouvoir en tant que Canadien partager cela avec eux.

Par ailleurs, j'ai un peu plus de mal à expliquer la question de la représentation parce que je ne comprends pas vraiment pourquoi celle-ci serait plus facile en Colombie-Britannique qu'en Saskatchewan ou à l'Île-du-Prince-Édouard. Je ne comprends pas vraiment pourquoi je devrais pouvoir représenter 100 000 électeurs de plus, ou trois ou quatre fois plus d'électeurs qu'un autre élu d'une zone géographique plus petite. Je ne vois pas en quoi cela est équitable, mais je suis prêt à l'accepter et je veux bien dire que je suis fort, que je suis fier d'être Canadien et que je peux représenter ces 100 000 ou 200 000 électeurs ici devant vous; je le ferai s'il faut le faire pour le Canada. Je ne suis pas en train de me plaindre, je ne fais qu'attirer votre attention là-dessus. C'est un autre élément qu'accepte de donner la Colombie-Britannique pour faire en sorte que cette nou-

velle constitution fonctionne. C'est une attitude de don et de compromis que notre province a adoptée et maintient.

Il est plutôt difficile d'expliquer que d'autres ont un pourcentage fixe de la population dans la représentation proportionnelle. Notre province connaît la croissance la plus rapide au Canada, et jamais nous n'allons atteindre nos proportions selon une formule fixe de la manière dont les choses sont établies aujourd'hui. C'est difficile à expliquer, mais nous disons en Colombie-Britannique que nous allons l'accepter et y revenir plus tard parce que nous sommes Canadiens et que nous voulons que le Canada continue de fonctionner comme il fonctionne. Nous allons donc donner encore une fois.

Lorsque la part de la Colombie-Britannique dans les approvisionnements nationaux stagne à 4 p. 100, 5 p. 100 ou 6 p. 100, ou diminue encore plus bas, nous disons: «D'accord, nous allons donner cela également aux provinces de l'Est et du Centre. Nous allons prendre les approvisionnements que nous offre le gouvernement et nous n'allons pas trop protester. Nous allons nous en tenir au système du libre marché et nous allons mettre cela dans la balance pour le Canada.»

Nous faisons des compromis et nous donnons à notre pays, mais le sentiment de désaffection aurait de meilleures chances de se résorber si l'on reconnaissait d'une façon quelconque que les gens de la Colombie-Britannique font tout cela pour leur pays.

Nous sommes prêts à accepter un compromis pour sauver notre pays. Il ne coûte rien de reconnaître la contribution de ma province pas plus que les contributions de chaque province du Canada.

Nous sommes fatigués de la situation de nos minorités dans l'ensemble du Canada aussi bien qu'en Colombie-Britannique, parce que chacun de nous là-bas fait partie d'une minorité ou d'un groupe d'intérêts quelconque. Mais ils ne cessent de relever la tête et d'exiger, et d'exiger au lieu de demander en quoi ils peuvent contribuer. C'est vraiment par là que nous devrions commencer maintenant, c'est-à-dire de cesser d'exiger et de commencer à parler de la liste de ce que nous avons à donner. Nous donnons ceci, nous donnons cela, et encore cela. Pourquoi? Parce que nous aimons le Canada.

Or, si chaque province faisait la liste de tous les avantages qu'elle reçoit du gouvernement du Canada et du fait que nous sommes un pays, et si elle était satisfaite de sa contribution, nous n'aurions aucun problème.

Chacun devrait faire une liste des avantages qu'il y a à être Canadien. D'un côté de la liste on mettrait les avantages et de l'autre les inconvénients. Je peux vous dire que la colonne des inconvénients serait remarquablement courte non seulement au niveau canadien mais au niveau international. Si vous arrivez de n'importe où au monde, ce pays est un grand pays. J'en aime toutes les régions et je suis prêt à apporter ma contribution à chacune. Et si j'ai un peu plus, je suis prêt à le partager. Adoptons cette idée. Adoptons cette attitude de telle façon que l'année prochaine et l'année qui suivra, le monde considérera le Canada comme le premier d'entre tous les pays.

J'approuve ce référendum non pas parce que je suis pleinement d'accord mais parce qu'il crée un cadre dans lequel je peux travailler et changer, avec le temps, ce dont je ne suis pas satisfait. Mais, par-dessus tout et c'est ce que presque tous les habitants de la Colombie-Britannique m'ont dit en dernière analyse: «Je ne veux pas perdre mon pays, je veux le construire et je veux qu'il demeure fort.» C'est pourquoi, je suis ici à une heure et quart du matin. C'est pourquoi monsieur le Président, vous êtes ici à une heure et quart du matin, ce dont je vous remercie ainsi que les Canadiens auxquels je demande d'être généreux et tolérants, dans l'esprit qui a construit notre pays et le construira pour les générations à venir.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, nous discutons ce soir, ou plutôt à 1 h 15 ce matin, du contenu de la question à laquelle les Canadiens devront répondre concernant la Constitution et l'avenir du Canada. Bien qu'il y ait un consensus sur le libellé de la question à la Chambre ce soir, comme le vote de demain le confirmera certainement, il s'agit d'une question importante qui créera probablement certaines dissensions entre Canadiens, et les députés seraient bien avisés de faire montre de beaucoup de prudence pendant la campagne référendaire.

L'accord couvre de nombreux domaines et tous les Canadiens se doivent de l'étudier attentivement avant de voter à la fin d'octobre. Une décision réfléchie est ce qui importe le plus.

J'approuve le libellé de la question qui nous est soumise aujourd'hui. J'approuve le consensus auquel ont abouti les premiers ministres le 28 août à Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, et je souscris à un vote «oui» à la suite de la campagne référendaire, ce dont j'aimerais parler un instant ce soir. Par la même occasion, j'aimerais souligner que la Constitution n'est pas la seule question qui me préoccupe ce soir et pendant les sept prochaines semaines que durera la campagne référendaire proprement dite. Les questions économiques occuperont la majorité de mon temps. Je le pense car je suis fermement convaincu que, si notre pays ne peut se suffire à lui-

même, s'il ne peut soutenir nos agriculteurs, s'il ne peut conserver leurs emplois à nos travailleurs et s'il ne peut assurer la survie des entreprises ni veiller à ce que nos jeunes demeurent enthousiastes et optimistes, il s'agit alors d'un pays qui nécessite désespérément des changements et une nouvelle orientation.

Sur le plan économique, il est évident que notre pays n'a besoin ni de changements ni de réorientation.

• (0120)

C'est ce que me disent les médias, mes collègues, mes amis, mais, plus important encore, mes électeurs. Je le vois dans ma circonscription. Dans ma circonscription de The Battlefords—Meadow Lake, au nord-ouest de la Saskatchewan, nous perdons des emplois agricoles, des emplois de transformation, des emplois dans les secteurs manufacturiers, de détail et de service parce que notre économie, dans son état actuel, ne peut pas assurer ces emplois.

En règle générale, l'économie du nord-ouest de la Saskatchewan est une économie fondée sur les ressources régionales. Nous dépendons de bien des choses qui échappent à notre volonté. La politique du gouvernement nous affecte directement étant donné que nous sommes vulnérables de tant de façons. De faibles prix céréaliers, l'accord de libre-échange canado-américain, des politiques de soutien du dollar et, jusqu'à récemment, les taux d'intérêt, le récent accord de libre-échange nord-américain avec les États-Unis et le Mexique et des politiques fiscales qui favorisent les multinationales par rapport aux salariés moyens sont autant d'exemples d'initiatives gouvernementales qui provoquent le départ des emplois et des habitants en Saskatchewan.

Le public a été consulté pendant le processus constitutionnel et, au cours de toutes ces consultations, le Canadien moyen a fait savoir que, pour lui, les questions économiques avaient la priorité. Les Canadiens ont déclaré que leurs gouvernements devaient apporter des solutions réelles à leurs problèmes quotidiens.

En novembre 1990, Keith Spicer a été nommé président du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, qui était une commission royale créée pour découvrir ce que les Canadiens pensaient de l'unité nationale. Après que des millions de dollars eurent été dépensés et que des dizaines de milliers de Canadiens eurent été consultés, M. Spicer a pu rapporter que les Canadiens se sentaient trahis, déroutés et mécontents. Sa commission royale convenait que cela n'était pas sans raison.

J'aimerais citer brièvement le rapport de M. Spicer dans lequel on peut lire: «Les Canadiens ont, de façon répétée, soulevé la question de l'économie pendant toute la durée du forum. En fait, dans bien des cas, des préoccupations d'ordre économique venaient bien avant et faisaient l'objet de plus d'insistance que bien d'autres. Les Canadiens ont raison de s'inquiéter de leur économie. Un déficit chronique ainsi qu'une dette nationale élevée et sans cesse croissante ont contribué à des taux d'intérêt élevés. Ces facteurs, combinés avec un taux de change élevé, ont entraîné des pertes d'emploi, une chute des exportations, des occasions manquées d'investissements créateurs d'emplois et un marasme cyclique plus aigu que nécessaire.»

Il ne fait aucun doute pour moi que plus tôt le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et toutes leurs agences, les membres des assemblées législatives, les députés fédéraux, les ministres du cabinet et, en fait, les premiers ministres consacreront à plein temps leurs énergies à résoudre les problèmes humains qui affectent nos concitoyens, les problèmes qui déterminent la qualité de vie, ainsi qu'à trouver des solutions qui garantissent un certain degré de sécurité personnelle et familiale, plus tôt ce pays aura une meilleure opinion de lui-même et plus tôt nous nous sentirons unis en tant que Canadiens face à un avenir optimiste.

Étant donné que l'unité constitutionnelle dans notre pays est également importante, le débat politique a éclipsé le débat économique, et ce débat constitutionnel a trop longtemps retenu l'attention du public.

Ce débat a éveillé les émotions des gens d'un bout à l'autre du pays. J'ai moi aussi été absorbé dans l'émotion du débat constitutionnel. J'ai moi aussi connu les déceptions occasionnées par des entretiens infructueux, par l'échec des négociations, par l'anéantissement des rêves. J'ai moi aussi pensé par moments qu'il pourrait être impossible de parvenir à un accord.

C'est donc avec surprise, mais aussi certainement avec plaisir que j'ai vu les premiers ministres parvenir à un accord provisoire le 7 juillet et rallier à leur cause la province de Québec le 28 août. Cet accord consensuel, dont les 60 parties représentent 20 pages dactylographiées, est un document intéressant. Il s'agit de toute évidence d'un document de compromis, d'un accord négocié au sujet duquel personne ne peut revendiquer la victoire, mais que tout le monde peut envisager comme

un progrès. L'importance de cet accord vaut plus que sa substance, bien que cette dernière soit importante.

Il est important toutefois du fait que des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, avec des représentants des collectivités autochtones du Canada, ont eu suffisamment notre pays à coeur pour dire qu'ils accepteraient ce qui est écrit comme l'essentiel. Cet accord consensuel fait la preuve que le Canada reste un pays guidé par la tolérance et le compromis. Il prouve que, malgré leurs nombreuses différences, les Canadiens sont toujours prêts à coopérer pour parvenir à un mieux-être, pour tous.

L'accord montre par-dessus tout que les Canadiens ont le droit d'assumer leur citoyenneté de diverses façons, à divers moments et dans divers endroits, tout en se sentant canadiens. Il y a bien des choses dans cet accord, certaines parties seront critiquées et, dans certains cas, je pense, devraient l'être, étant donné qu'il arrivera un moment où en examinant ce document, nous nous dirons que telle ou telle chose n'a pas marché. En l'envisageant dans son ensemble toutefois et en sachant qu'il s'agit d'un document de compromis, nous pouvons appuyer cet accord.

J'admets que l'entente n'est pas parfaite. En fait, je sais que si à mon avis l'entente était parfaite, elle serait complètement intolérable aux yeux d'autres personnes, puisque je sais que je ne partage pas les opinions de beaucoup de gens, y compris des députés de cette Chambre.

Nos différences menacent et continuent peut-être à menacer l'intégrité de notre pays. Le débat constitutionnel a pris des proportions de crise dans tout le pays. L'accord consensuel peut régler la crise. Il y aura toujours un débat. Nous débattrons toujours de questions constitutionnelles dans ce pays. Le débat constitutionnel est fluide. Il bouge, il roule, il rebondit, mais avec cet accord, le débat peut perdre ces éléments de crise et revenir à un niveau rationnel et décontracté.

Je peux vous dire que, si j'avais dû rédiger l'accord constitutionnel seul, il aurait été bien différent et j'en aurais été beaucoup plus satisfait. De même, si le premier ministre avait rédigé l'accord constitutionnel à lui seul, il aurait également été différent du document que nous avons sous les yeux aujourd'hui, et j'aurais été très malheureux.

Les premiers ministres et les chefs autochtones de notre pays méritent nos félicitations et nos remerciements pour leurs efforts. En effet, il suffit de voir le temps qu'ils ont consacré dans le but de parvenir à un consensus pour se rendre compte que chacun d'entre eux tenait absolument à ce que l'entente fonctionne. Si l'on avait consacré ce temps, ce travail de recherche, ces négociations et ces efforts aux problèmes économiques du Canada, à la place de la Constitution, je sais que les agriculteurs, les gens d'affaires, les étudiants, les retraités, les salariés et d'autres personnes dans notre pays ressentiraient moins d'insécurité économique.

Les Canadiens seraient plus optimistes et moins craintifs en ce qui concerne leur sécurité financière personnelle. Ce problème reste entier. Si les Canadiens se prononcent en faveur de l'accord, les premiers ministres, les chefs autochtones et les représentants des territoires pourront au cours de leurs rencontres commencer à se pencher sur la véritable crise du Canada.

En se prononçant contre cette entente, on demande aux chefs politiques de se remettre au travail, de se replonger dans cette crise constitutionnelle et de discuter de formules d'amendement au lieu de développement économique; de discuter du nombre de sénateurs, plutôt que du prix du blé ou du boeuf; de discuter des compétences en matière des pouvoirs de dépenser, au lieu de la création d'emplois; de discuter des nominations à la cour, au lieu d'accords commerciaux intergouvernementaux ou internationaux comme l'accord de libre-échange et l'accord de libre-échange nord-américain.

Personnellement, en ma qualité de député et de résident de la Saskatchewan, je ne pense pas vraiment que nous ayons le choix. En appuyant cet accord consensuel, nous mettons un terme à un drame historique avant de passer au suivant. La fin du drame est agréable, le nouveau drame nous lance un défi. Nous entamons un processus qui permettra aux Canadiens de reconquérir leur économie, de reconquérir leur pays.

J'aimerais en fait m'exprimer en termes plus personnels. J'aimerais dire que nous avons la possibilité de reconquérir notre pays si l'accord constitutionnel est accepté.

Lorsque mon chef, Audrey McLaughlin, a déclaré hier dans cette Chambre que, malgré ses défauts, le Canada est une grande réussite ainsi qu'un pays très chanceux, j'ai pensé aux images que la télévision transmet dans nos foyers et nos bureaux tous les soirs. Des images prises dans des pays comme la Somalie, la Bosnie et l'ex-Yougoslavie, l'Irak et même dans certaines parties des États-Unis. Des images qui se font l'écho des souffrances de l'humanité sans abri, sans aliments, sans vêtements, sans liberté et sans espoir.

Nous formons par comparaison un pays heureux, mais nous avons des problèmes qu'il faut régler. Nous pouvons résoudre nos problèmes, mais seulement lorsque nous serons prêts à y faire face raisonnablement et sans émotion excessive. Le référendum du 26 octobre prochain nous donne la chance de mettre derrière nous le débat constitutionnel, de passer à autre chose et de mettre en marche de nouveaux rouages s'appuyant sur la collaboration plutôt que sur la confrontation. C'est une chance que je tiens à prendre et que j'aimerais que d'autres Canadiens prennent. Je demande à tous les Canadiens, peu importe la province où ils habitent, de prendre cette chance avec moi et avec d'autres députés dans cette Chambre et de voter oui le 26 octobre prochain.

• (0130)

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Je suis heureux et fier de pouvoir participer à ce débat historique. Tout d'abord, j'aimerais dire que je suis fier de mes origines italophones. Je suis fier d'être un Québécois, mais surtout je suis fier d'être un Canadien. Ce moment historique que nous vivons tous ensemble va permettre d'en sortir, après le 26 octobre, dans un pays plus fort, plus grand, plus généreux et plus tolérant.

Je suis fier d'être membre d'un parti qui a toujours fait preuve de leadership dans le dossier constitutionnel et je suis également fier d'avoir un chef, le chef de l'opposition, qui, dès le début, a eu le courage de témoigner devant la Commission Bélanger-Campeau au Québec pour vendre les mérites du Canada. Il a eu le courage d'y aller, et sans partisanerie politique, de proposer un plan d'action, à savoir comment régler cette impasse constitutionnelle, un plan en neuf points dont nous en retrouvions une bonne partie dans le rapport Beaudoin-Dobbie en premier lieu, et aujourd'hui, cette entente du 28 août.

À ce moment-ci, comme whip de l'opposition officielle, j'aimerais remercier mes collègues qui, au nom du caucus libéral, ont participé à ce processus, surtout au sein du Comité parlementaire Beaudoin-Dobbie, en commençant par notre porte-parole officiel qui, depuis deux ans, fait un travail extraordinaire, soit au sein de la Commission Bélanger-Campeau, soit au sein du Comité parlementaire Beaudoin-Dobbie, soit le député de Papineau—Saint-Michel. Je le remercie au nom de tout le caucus. Il y a également le député de Saint-Boniface, le député de Mississauga-Est, la députée de Western-Arctic, le député de Cap-Breton—The Sydneys et le député de Notre-Dame-de-Grâce, six députés qui nous ont représentés et ont fait un travail extraordinaire, de même, bien sûr, que tous les autres membres de cette Chambre qui ont participé à différentes occasions, soit au Comité Beaudoin-Dobbie ou à d'autres forums.

Monsieur le Président, dès le début, quand le chef de l'opposition avait proposé, une fois l'entente conclue, qu'il fallait la soumettre au peuple par référendum, j'ai défendu cette idée. Je me souviens avoir fait des débats publics sur des lignes ouvertes à la radio, même avec des députés du gouvernement, et je suis content aujourd'hui que finalement on soit tous d'accord, des deux côtés de la Chambre, qu'un référendum soit nécessaire parce que la Constitution, ça appartient au peuple. Bien sûr, des gens disaient à ce moment-là, et il y en a encore aujourd'hui qui le disent, qu'un référendum est un risque qui va nous diviser. Bien sûr qu'il y aura des débats émotionnels. Mais, à la fin, cela va nous permettre d'ici le 26 octobre de parler avec émotion, mais également va nous permettre de nous connaître tous, de connaître nos régions et d'apprécier ce grand pays, qu'est le Canada. Cela permettra aussi aux Canadiens de répondre, de mettre en pratique ce que j'appelle notre devise, c'est-à-dire notre tolérance, notre générosité que nous allons retrouver dans le résultat du référendum. Je crois que toutes les régions du Canada vont répondre massivement oui, monsieur le président.

Permettez-moi, dans les quelque 12 minutes qui me restent à cette heure très avancée, de parler un peu de l'entente.

J'aimerais tout d'abord parler de ce que j'apelle les deux solitudes qu'on a ici, au Canada. Il y a des Canadiens qui pensent qu'il ne faut pas trop donner au Québec ou qui pensent que, dans cette entente, on a trop donné au Québec. Ils ne sont pas d'accord et ils aimeraient voter contre l'entente. De l'autre côté, il y a une partie des Québécois qui pensent qu'on n'a pas eu assez dans cette entente et qu'il faut voter contre. Voyez le dilemme

canadien de ces deux solitudes. Regardons ces deux options, ces deux solitudes.

Une option veut que le fédéral ait tous les pouvoirs et qu'on n'en donne pas au Québec ou aux autres provinces; c'est l'option d'un gouvernement central, d'un fédéralisme très centralisé. Au point où nous sommes rendus, cette option est tellement rigide qu'elle pourrait faire éclater le pays.

De l'autre côté, si nous donnons satisfaction à ceux des Québécois qui réclament tous les pouvoirs, il n'y aura plus de raison d'avoir une fédération ou un gouvernement fédéral. Là aussi le pays éclatera.

La seule façon de garder ce pays uni, c'est la façon canadienne. C'est le compromis. C'est le juste milieu. Il faut essayer d'en arriver à un compromis afin que chaque région puisse se développer, s'épanouir et, en même temps, il faut avoir un gouvernement fédéral qui, dans l'ensemble, puisse faire prospérer ce pays et nous diriger vers le XXI^{e} siècle.

Il y a 125 ans, on avait à peu près les mêmes discussions. Ils sont arrivés à un compromis et on a eu une Constitution. Je pense que nous allons faire la même chose.

Parlons des arguments que j'ai entendus de ceux qui sont contre cette entente. J'aimerais dire tout de suite que ce n'est pas une entente parfaite. Plus tard, à un certain moment, je pourrais faire l'objet de critiques si je disais que c'est une entente parfaite. Non, ce n'est pas une entente parfaite. D'ailleurs, la perfection n'est pas de ce monde. Ce n'était pas une entente parfaite il y a 125 ans. On n'avait pas une entente parfaite lors du rapatriement de la Constitution en 1982. L'Accord du lac Meech n'était pas une entente parfaite. L'entente d'aujourd'hui n'est pas non plus parfaite. Cependant, la réalité est telle que nous devons l'approuver malgré toutes ses imperfections. Comme je disais, c'est un compromis et ce pays, le Canada, a toujours été bâti dans le compromis. Tant qu'il y aura des compromis, nous pourrons croire et espérer en un avenir prospère pour nos enfants et nos petits-enfants.

Donc, même si ce n'est pas une entente parfaite, je pense qu'il faut l'appuyer. On a entendu ce soir quelques collègues qui ne sont pas d'accord sur l'entente. Quel était leur grand argument contre l'entente? C'était qu'il n'y avait pas de texte juridique.

On veut aller consulter la population. On a une entente, un document politique. Le premier ministre du Canada, tous les premiers ministres des provinces, les chefs de gouvernement des deux territoires et les représentants des peuples autochtones ont accepté ce compromis et ils ont dit publiquement qu'il y avait un consensus et donc un accord. Il y en a certains qui ont dit que ce n'était pas signé, mais ils ont dit publiquement qu'il y avait un consensus, un accord. Pour moi, cela vaut une signature.

• (0140)

Une partie du processus, comme je le disais tantôt, qui a été avancée par le chef de l'Opposition officielle, mon chef, était de le soumettre à la population pour consultation. C'est la première fois que cela arrive dans l'histoire du Canada et on devrait tous s'en réjouir. Pour une fois, ce n'est pas un petit nombre d'élus qui vont décider de l'avenir du pays, mais les citoyens.

Le texte juridique va venir. C'est notre responsabilité en tant qu'élus, en tant que législateurs de nous assurer que le texte législatif, après consultation et approbation du peuple, respecte et reflète ce qu'il y avait dans le texte de l'entente du 28 août. Cela, c'est notre rôle. Pour le moment, nous devons soumettre cet accord, ce compromis à la population pour qu'elle nous dise si elle est d'accord. Nous pourrons ensuite continuer le travail.

C'est comme quand on achète une maison. Qu'est-ce qu'on fait quand on achète une maison? On va visiter la maison, on rencontre le vendeur, il y a des négociations et on arrive à un compromis. Par exemple, le vendeur demande 150 000 $ et celui qui veut acheter offre 120 000 $. Finalement, il y a une entente sur un prix et on signe une offre d'achat. Si c'est au Québec, on la donne au notaire et, si c'est ailleurs au Canada, on la donne à un avocat qui préparera le contrat pour cette transaction.

Pendant que les juristes préparent le contrat d'achat ou de vente, on permet à l'acheteur de faire visiter la famille. Avant de signer le dernier acte, il a assez de temps pour faire visiter la maison à sa famille. Au Québec, même, il y a une loi qui donne un certain temps pour annuler cette offre d'achat.

À ceux qui sont contre l'entente et qui utilisent l'argument du texte juridique, je dois dire que si c'est leur seul argument, c'est très faible. Je suis certain que d'ici le 26 octobre, les Canadiens vont comprendre que ce n'est pas un argument valable.

Il est très important qu'on ne charrie pas trop sur la question du texte juridique, parce qu'on a un texte.

[*Traduction*]

Vous me dites que je n'ai que deux minutes. J'aimerais quand même vous raconter ce qui m'est arrivé la semaine dernière, alors que j'avais l'honneur et le bonheur de visiter une des écoles de ma circonscription qui célébrait le 125e anniversaire de la Confédération canadienne. Au cours de cette visite, on m'a remis un livre intitulé *Anthology of a Student Riding*. L'école appartient à la commission scolaire où j'ai été commissaire et président jusqu'à mon élection en 1984.

Si jamais je dépasse le temps qui m'est alloué, j'espère que mon collègue me pardonnera et me permettra de citer les pensées d'un jeune garçon qui ont tellement d'affinité avec les travaux que nous avons poursuivis toute la journée et que nous poursuivons encore à 1 h 45 du matin. Andrew Wieczoreck est un élève de cinquième année. Je cite ses paroles:

«Le Canada, quel pays! Avez-vous remarqué toutes les langues que les gens parlent, la beauté de la forêt et de la nature, et tous les emplois qu'il y a?

[*Français*]

Notre patrie, le Canada, est beaucoup plus qu'une unité géographique.

[*Traduction*]

Je suis un simple citoyen du Canada et très fier d'être Canadien, mais il arrive que l'attitude de mes compatriotes me décourage. Prenez par exemple les Québécois qui se demandent s'ils ne devraient pas se séparer du Canada. Je pense que ces gens sont imprudents parce qu'ils ne se rendent pas compte qu'ils sont des Canadiens et qu'ils devraient protéger leur pays.

En tant que Canadien, je suis fier de ce beau et grand pays, des côtes maritimes où l'on pêche, aux prairies et jusqu'aux riches forêts de la Colombie-Britannique. Il n'y a qu'au Canada qu'on peut être différent et savourer notre différence. Les Irlandais ont la Saint-Patrick, les Italiens le Columbus Day; les Polonais, eux, fêtent le 3 mai. Mais le 1er juillet, tous les membres de la grande famille canadienne fêtent le Canada.

Les peuples de toutes les nations sont bienvenus dans notre pays, où la liberté règne. Les gens qui immigrent au Canada voient un avenir pour leurs enfants ici; ils rêvent que le Canada est le meilleur pays au monde. Mes grands-parents étaient des immigrants, et c'est grâce à leur vision d'une nouvelle vie que je suis un Canadien aujourd'hui.

Le Canada, c'est aussi la liberté. En tant que Canadien, je suis libre de choisir ce que je deviendrai, de porter mon drapeau et d'en être fier. Les autres pays ne possèdent pas notre liberté. Ici, je peux dire ce que je veux et choisir ma religion. À dix-huit ans, je serai libre de voter pour la personne qui d'après moi est la mieux capable de diriger notre beau pays.

Même si je suis un jeune Canadien, j'espère que mon rêve d'un Canada uni ne se brisera pas.

[*Français*]

Français et Anglais, Noirs ou Blancs, jeunes ou vieux.

[*Traduction*]

Quand je serai grand, je vais essayer à ma façon de rendre service au Canada, soit en étant psychiatre ou en exerçant mes talents de musicien.

[*Français*]

—Mon pays, c'est vous, c'est moi, c'est le Canada.»

M. Nic Leblanc (Longueuil): J'écoute depuis le début de ce débat et je me suis rendu compte que les intervenants qui étaient pour ce projet essayaient à tout prix de passer à côté de la question. Je viens d'entendre parler un député de la région de Montréal. Son discours est très patriotique. J'ai aussi entendu le discours du premier ministre du Canada. Son discours était très patriotique. On parle du beau pays dans lequel nous vivons. On essaie à tout prix de parler des bienfaits du Canada, ce Canada dans lequel on vit à crédit depuis une vingtaine d'années et qui s'en va carrément vers la faillite. Mais cela ne fait rien. On essaie, par des sentiments, de faire croire que cette proposition, ce projet qu'on a déposé, pourrait diviser le pays.

Je tiens à vous dire qu'on essaie de passer carrément à côté de la vraie question. La stratégie, on l'a vue venir quand on a vu à la télévision le premier ministre Bourrassa du Québec et le premier ministre du Canada avec un grand sourire, se donnant la main et disant: Enfin, nous avons une entente.

On a vu aussi le premier ministre du Canada aller à Drummondville le lendemain pour rencontrer ses députés à leur caucus. Tout le monde s'embrassait, versait quelques larmes de crocodile pour dire à la population: «Enfin, nous avons une entente!» Pensant, bien sûr, dans leur stratégie que les Québécois se diraient: Enfin, cela fait deux ans qu'on parle de la Constitution. On en a assez d'en entendre parler. Enfin, c'est réglé, on n'en parlera plus!

• (0150)

Le lendemain matin, au lever, les Québécois ont commencé à entendre des experts qui disaient: Mais ce n'est pas une entente, c'est un projet, c'est un brouillon. Ce n'est pas une entente parce qu'il n'y a personne qui a osé signer le papier. Il n'y a pas non plus de textes juridiques. On ne sait pas comment interpréter cette supposée entente. On employait des mots, par exemple: «nous devrions faire ceci ou cela», «cela devrait être», mais il n'y avait rien de défini, alors qu'on va demander à la population canadienne et québécoise de dépenser près de 200 millions de dollars, directement ou indirectement, du ou des gouvernements, pour répondre à un projet qui n'est pas un projet. Je pense que c'est du pur gaspillage. On aurait très bien pu faire un sondage et on aurait eu le même résultat, pour une centaine de milliers de dollars.

La population du Québec particulièrement, depuis que les experts ont commencé à interpréter ce projet, s'est bien rendu compte que c'était un projet vraiment inacceptable, non seulement inacceptable pour les Québécois, mais inacceptable pour tous les Canadiens.

Les députés, les parlementaires, d'après les sondages, n'ont pas beaucoup de crédibilité. Ce soir, je veux d'abord faire parler les experts. J'aimerais en citer plusieurs qui se sont manifestés, qui ont analysé ce projet. Je vais en citer quelques-uns. La plupart d'entre eux et d'entre elles disent que le *statu quo* est pire. C'est-à-dire qu'on garde exactement ce qu'on avait avant, mais c'est pis encore. Alors, la vérité, bien sûr, ou la crédibilité, en tout cas, que les Québécois devraient avoir, viendrait d'entendre et de lire les analyses des experts qui, eux et elles, contredisent carrément ce qu'on entend des discours qui viennent des gens qui prétendent reconnaître dans cet accord quelque chose d'extraordinaire, mais c'est tellement peu extraordinaire. C'est pour cela qu'il y a une unanimité, c'est parce qu'il n'y a rien là-dedans, il n'y a rien de définitif, tout est à renégocier et à négocier.

Je vais commencer par la société distincte. Une experte, Josée Legault, dit que le Québec, avec cette supposée entente, deviendra un Québec de folklore: L'entente enfermera les Franco-Québécois dans un carcan «ethniciste» et minoritaire. C'est-à-dire que les Québécois vont redevenir des minoritaires dans leur province. J'ai vécu cela, moi, monsieur le Président. Quand je suis arrivé à Montréal; je venais d'une petite ville du centre du Québec. Je me suis vraiment trouvé et considéré comme minoritaire, chez moi, dans ma province, à Montréal. C'est elle qui l'a dit, elle qui est politicologue à l'Université du Québec à Montréal, et il faut la croire, c'est une experte: «On pourra bientôt dire adieu à ce qui reste du caractère français de Montréal.»

Un autre exemple. Il y a huit experts de cinq ou six grandes universités du Québec, dont l'Université d'Ottawa, qui disent ceci: La clause relative à la société distincte, c'est un recul pour le Québec. Alors, il faut croire ces gens-là au lieu de croire des discours qui n'ont rien à voir avec la réalité de ce projet. Des discours que j'ai entendus aujourd'hui sont des discours patriotiques, mais cela n'a rien à voir avec l'entente ou avec le projet qu'on nous propose.

On dit que le Québec aura des pouvoirs extraordinaires, mais il y a un expert, François Rocher, professeur de sciences politiques à l'Université Carleton d'Ottawa—ce n'est même pas un Québécois et ce n'est sûrement pas un souverainiste—qui dit: C'est la consécration du fédéralisme centralisateur, une entente qui stoppe 30 ans de dynamisme politique québécois. C'est un professeur de sciences politiques de l'Université Carleton d'Ottawa. Ce n'est pas moi qui le dis.

Alors, pour ceux et celles qui prétendent que le Québec a obtenu beaucoup de pouvoirs, un expert neutre dit que c'est le contraire, que c'est la consécration du fédéralisme centralisateur, exactement ce que le premier ministre du Canada disait en 1984: «Fini le fédéralisme centralisateur!», dans ses discours et aujourd'hui, c'est lui-même qui approuve un projet qui centralise davantage les pouvoirs à Ottawa.

Dans une opinion générale, Lise Bissonnette du *Devoir*, une personne très connue et très crédible au Québec, dit ceci: Si les gens votent oui, cela signifie le début des négociations stériles et le début des problèmes. Bien sûr, il n'y a rien de réglé dans ce projet: tout est à négocier. Il faudra discuter projet par projet *ad vitam aeternam*. C'est cela qu'elle dit. Ce ne sont pas des politiciens qui parlent. Ce ne sont pas de grands patriotes qui parlent. On parle d'un projet concret qui est déposé ici dans cette Chambre, dont il faut discuter, et non pas du Canada et de ses belles montagnes et de Macdonald et

de Cartier qui ont créé le Canada. On parle de l'avenir, on ne parle pas du passé. On parle de notre avenir et de l'avenir de nos enfants.

En ce qui a trait de l'avenir de nos enfants, si vous regardez au Québec, la grande majorité des jeunes Québécois dans les Cégeps, où on a fait des sondages, de 80 à 85 p. 100 des jeunes Québécois, particulièrement francophones, voteront contre ce genre d'entente. Ils pensent à leur avenir. Ne parlons pas du passé, mais parlons d'avenir et on verra très bien que les gens sont contre cette offre, ceux qui pensent un peu à l'avenir.

En ce qui concerne les gens d'affaires, le président de la Chambre de commerce de Montréal, Bernard Roy, l'ancien secrétaire du premier ministre Mulroney, dit ce qui suit: C'est clair, ce qu'il nous présente là, n'est pas ce que le milieu des affaires demandait. Il est le nouveau président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Il dit aussi: Et la proposition d'accorder à un Sénat égal plus de pouvoirs que ceux de la Chambre haute déjà existants rendra le fonctionnement du gouvernement fédéral encore plus lourd, pénible et moins efficace. Ce n'est pas n'importe qui qui dit cela, c'est le président de la Chambre de commerce et un ami du premier ministre du Canada. Monsieur Le Hir qui représente aussi l'Association des manufacturiers du Québec, l'association la plus importante au Québec: c'est elle qui nous fait vivre. Ce sont nos petites et moyennes entreprises au Québec qui nous font vivre. Monsieur Le Hir dit: C'est le statu quo, et c'est pis encore. Alors, cette offre en est vraiment une qu'il faut refuser. Et non seulement pour les Québécois. En effet, si on adopte ce genre de projet de Constitution canadienne, on peut être assuré que le Canada continuera à être inopérant, à faire de grands déficits et à appauvrir les Canadiens.

• (0200)

C'est un projet qui est non seulement mauvais pour le Québec, mais il l'est aussi pour tout le Canada. Alors, arrêtons de faire des discours patriotiques et pensons exactement au projet. La stratégie du gouvernement est de passer à côté de la question, de passer complètement à côté et, après cela, on dira: Malheureusement, on n'a pas vu ce qui s'est passé. Il faut s'ouvrir les yeux très grands et s'apercevoir que ce projet est néfaste pour l'économie du Canada et néfaste encore plus pour l'économie du Québec.

Combien me reste-t-il de temps, monsieur le Président? Une minute. En une minute, je vous dirai que les Québécois sont des gens intelligents, des gens qui, de plus en plus, vont à l'université et sont capables de comprendre. Et je peux vous assurer que cette stratégie d'essayer de passer à côté de la question ne prendra pas au Québec. Les gens ne sont plus des porteurs d'eau, au Québec, ce sont des gens intelligents, capables de comprendre, et je suis convaincu que les Québécois vont voter non parce que, si on vote oui à cette entente, nous aurons des négociations *ad vitam aeternam*, des négociations qui n'en finiront plus, et ce sera néfaste pour l'économie canadienne et québécoise.

Je voterai contre et je travaillerai très fort pour ne pas «embarquer» dans cette espèce de projet qui va tuer complètement le Québec et son économie.

[*Traduction*]

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le président, il y a en fait des moments de vérité dans la vie des nations, tout comme dans la vie des personnes. Le référendum national sur l'entente constitutionnelle sera l'un de ces moments de vérité pour le Canada. C'est peut-être l'événement le plus dramatique de nos 125 ans d'histoire.

Un vote positif ne nous guérira pas à tout jamais de notre prédisposition pathologique à l'autodestruction, mais ce sera quand même une affirmation de notre existence en tant que nation. Il s'agira en fait d'un vote de confiance en l'avenir de ce pays. Il permettra aux Canadiens de poursuivre ce qu'ils avaient commencé. Et il nous permettra de nous attaquer enfin aux sérieuses difficultés économiques qui menacent l'avenir de notre pays.

D'autre part, un vote négatif, qu'il soit le fait d'une seule province ou de l'ensemble du pays, ne ferait que nous plonger dans une confusion encore plus complète. Le départ du Québec ne s'en trouverait pas nécessairement précipité—rien n'indique d'ailleurs que cela se terminerait ainsi—, mais un vote négatif continuerait de paralyser le Parlement fédéral, car notre nation se débattrait pour retrouver son équilibre et pour chercher encore une fois une autre solution.

Un vote négatif annulerait les gains des autochtones en ce qui concerne la reconnaissance de leurs droits et le

redressement des torts qu'ils ont subis. Il menacerait ce qui peut être considéré comme un pas de géant, au plan politique, pour réformer notre vétuste Sénat. Un vote négatif nous enliserait dans l'actuel malaise économique qui a fait disparaître les emplois de milliers de Canadiens et mis en péril notre avenir économique. Ce pays n'aura pas d'avenir et ne pourra connaître la prospérité avant d'avoir résolu une fois pour toutes son problème constitutionnel.

Je ne prétends pas un seul instant que cette entente constitutionnelle est une panacée, le remède à toutes nos querelles constitutionnelles actuelles et futures. Tout le monde sait que l'obsession des Canadiens pour l'autoflagellation constitutionnelle est maintenant devenue leur passe-temps favori. Pourquoi sommes-nous si durs avec nous-mêmes? Si nous prenons la peine d'examiner notre situation en tant que pays et en tant que peuple, nous nous rendons compte à quel point nous sommes favorisés; c'est à n'y rien comprendre, mais les Canadiens semblent enclins à se montrer très durs envers eux-mêmes, à trouver à redire sur tout.

En ce qui concerne l'entente conclue par les premiers ministres du pays, elle n'est certes pas parfaite, mais nos chefs politiques y sont parvenus de manière honorable, avec l'intention sincère, à mon avis, d'agir dans l'intérêt national.

Cette entente établit le statut unique du Québec comme foyer et protecteur de l'héritage français. Autre point très important, les autochtones du Canada sont maintenant partie légitime et valable à la Constitution du pays. L'entente répond également aux demandes des provinces de l'Ouest qui souhaitaient que des changements soient apportés au Sénat et qui désiraient jouer un rôle plus important sur la scène nationale.

Pour les habitants de la Colombie-Britannique, les changements que subiront la Chambre des communes et le Sénat permettront à leur province de mieux se faire entendre. Une Chambre des communes élargie donnera à la Colombie-Britannique une représentation plus importante et plus juste, soit sept nouveaux sièges au cours des six prochaines années. Le Sénat réformé l'assurera de la présence de représentants élus et responsables, d'un nombre essentiellement égal à celui des sénateurs du Québec et de l'Ontario. À bien y penser, c'est toute une réalisation comparativement à ce qui existe maintenant.

Si la démarche constitutionnelle a été ardue, nous avons réussi ce qui était considéré comme fondamentalement impossible dans un pays aussi vaste et diversifié que le Canada. Nous avons dégagé un consensus au moyen de compromis. Cette entente constitutionnelle est comme une courtepointe, ou encore un écheveau de concessions mutuelles.

Pris individuellement, bon nombre de ses éléments ne résisteraient pas à l'analyse, mais chacun d'eux est crucial à l'équilibre de l'ensemble parce qu'il fait contrepoids à un autre élément de cet ensemble. Si personne n'est tout à fait satisfait de l'ensemble, je dirais que la plupart des Canadiens admettent que c'est le mieux que nous pouvions obtenir et qu'il s'agit d'un heureux amalgame de points de vue divergents et d'intérêts géographiques et politiques également fort différents. Si la politique est réellement l'art du compromis, je pense que la plupart des gens conviendront que l'accord conclu par les premiers ministres du Canada en est la concrétisation. Bien que je ne sois certainement pas satisfait de tous les aspects de l'entente, je reconnais qu'une entente qui satisfait, tout au moins partiellement, les diverses régions du pays vaut beaucoup mieux pour l'avenir de notre pays qu'aucune entente du tout.

• (0210)

J'aimerais, en outre, souligner que je ne vais pas m'envelopper dans le drapeau pour faire accepter cette entente. Bien que je l'appuie personnellement, je n'en suis pas l'architecte et je ne puis m'attribuer de mérite pour ses points forts. Par contre, je refuse d'être blâmé pour ses points faibles.

Mon rôle en tant que représentant d'Okanagan—Shuswap au cours de cette campagne référendaire est vraiment très simple: je considère qu'il est de mon devoir de donner l'occasion à mes électeurs de connaître le plus de détails possibles au sujet des avantages et des inconvénients de cette entente, afin qu'ils puissent faire un choix intelligent, raisonné et éclairé lorsque le moment viendra de voter le 26 octobre.

Je ne vais pas essayer de faire accepter l'entente. Je ne me ferai pas le commis voyageur du premier ministre s'il essaie de jouer au capitaine Canada avec cette entente. Je ne vais pas m'envelopper dans le drapeau ni tenter d'exorciser les démons des partisans du non, car il n'y a pas de démons, il n'y a pas de mauvais Canadiens. Il y a certaines personnes qui ne sont peut-être pas du même avis que moi et qui voteront différemment, et elles ont tout à fait le droit de le faire; c'est ça la démocratie. Ce que je ferai, c'est essayer d'expliquer du mieux que je le pourrai en quoi consiste cette entente, ses points forts et ses points faibles, afin que mes électeurs d'Okanagan—

Shuswap prennent ce qu'ils considèrent comme étant la meilleure décision.

Je considère que le référendum est un outil légitime dans le processus démocratique. J'ai appuyé le gouvernement lorsqu'il a décidé de mettre en oeuvre la loi référendaire, et, bien qu'il s'agisse à mon avis d'un outil imparfait, le référendum est une formule tout à fait légitime qui permet d'étendre le processus démocratique en donnant aux gens un pouvoir de ratification. C'est pourquoi je suis prêt à respecter la volonté qu'exprimeront les électeurs d'Okanagan—Shuswap au cours de ce référendum et à faire confiance à la sagesse collective des Canadiens.

Puisqu'une entente a maintenant été proposée, le moment est venu de laisser les gens prendre une décision calmement et intelligemment, sans leur imposer de grands discours politiques qui ne font qu'embrouiller davantage les choses plutôt que de les clarifier.

Permettez-moi d'ajouter une autre chose à cet égard, car il me semble plutôt curieux que, alors que nous avons pratiquement épuisé le débat sur la Constitution sociale du pays, et je dirais même que tout le pays en a plutôt marre, nous avons essentiellement omis de remarquer un événement très important qui s'est déroulé sous les yeux même des Canadiens. Pendant que les Canadiens portaient leur attention exclusivement sur ce débat, le gouvernement a discrètement réécrit la constitution économique du pays dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Il n'y a eu ni débat public ni processus parlementaire.

Si le gouvernement se sent obligé de mettre à l'épreuve la solidité de notre constitution sociale au cours d'un référendum public, alors il devrait certainement se sentir obligé de soumettre l'accord de libre-échange nord-américain au même test. C'est pourquoi mon collègue, l'honorable député d'Esquimalt—Juan de Fuca, a demandé en Chambre aujourd'hui au premier ministre d'organiser un référendum parallèle sur l'accord de libre-échange nord-américain.

J'appuie cette demande; je suis pour l'organisation d'un référendum sur l'ALENA. Soumettez cet accord au peuple comme vous le faites pour notre constitution sociale. Laissez les Canadiens dire s'ils acceptent cette nouvelle constitution économique. Qu'il s'agisse de société distincte, de réforme du Sénat ou de formation d'un bloc commercial continental allant du Yukon au Yucatan, on devrait permettre aux Canadiens de ratifier, lors d'un référendum, des changements aussi radicaux, que ce soit sur le plan social ou économique.

Il est tout simplement hypocrite de la part du gouvernement d'organiser un référendum sur la constitution sociale sans en organiser un sur les changements apportés à notre constitution économique.

En conclusion, j'aimerais citer un éditorial que j'ai trouvé dans un de mes journaux locaux aujourd'hui et qui, à mon avis, résume bien mon point de vue. Il porte sur le processus référendaire et met en garde les lecteurs:

> Peu importe ce que vous pensez des propositions constitutionnelles, c'est avec votre tête, et non pas votre coeur, que vous devez prendre votre décision. Les émotions ne doivent pas venir brouiller vos idées sur une question aussi importante.
>
> La plupart des gens sont fatigués d'entendre parler de la Constitution, mais le moment est venu de laisser de côté cette lassitude et d'en apprendre le plus possible au sujet des propositions qui ont été présentées. L'avenir de notre pays est en jeu.

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, il est plutôt intéressant pour moi de prendre la parole tout de suite après mon éminent et éloquent collègue d'Okanagan—Shuswap. La circonscription de Stormont—Dundas et la sienne sont à l'heure actuelle jumelées pour Voyageur 92, une initiative très positive à laquelle participent les jeunes de tout le pays. Nos jeunes qui ont participé à cet échange avec les jeunes Canadiens de la région d'Okanagan—Shuswap comprennent maintenant beaucoup mieux ces autres jeunes et ont davantage de respect pour eux.

Je me réjouis de l'occasion qui m'est donnée de participer à ce débat sur le référendum constitutionnel, pour lequel les Canadiens iront voter le 26 octobre. Il ne fait aucun doute que les résultats de ce vote auront des conséquences considérables pour l'avenir du Canada. Si les Canadiens décident d'accepter l'entente de Charlottetown, des changements fondamentaux seront apportés à la façon dont le Canada sera gouverné.

D'un autre côté, si l'entente n'est pas approuvée, on ne peut que faire des suppositions au sujet de la gravité de la situation pour le Canada. Il ne faut pas directement associer le rejet de cette entente au morcellement du Canada. Cependant, d'un point de vue réaliste, le maintien de la paralysie constitutionnelle qui tourmente le Canada depuis bon nombre d'années, ne peut que mener

à une instabilité économique et politique accrue dans tout le pays.

[*Français*]

Assurément, l'existence du Canada comme entité politique unie pourrait être compromise. De plus, les mesures nécessaires pour régler les problèmes économiques pressants que le pays éprouve actuellement continueraient d'être remis à plus tard, ce qui pourrait aggraver encore la situation. Donc, le 26 octobre, les Canadiens et les Canadiennes auront l'occasion de décider de leur avenir en termes non équivoques.

[*Traduction*]

Au cours d'un référendum national, les Canadiens pourront se prononcer clairement en faveur d'un Canada renouvelé. L'entente constitutionnelle sur laquelle portera le vote a été conclue après un long processus de consultation et un débat public. Les points de vue des Canadiens de tout le pays ont été pris en compte.

Dès le début, le Parti libéral du Canada a déclaré publiquement que les Canadiens ne devaient pas être exclus du processus constitutionnel. En outre, nous avons soutenu que les Canadiens devaient avoir l'occasion de se prononcer au moyen d'un référendum sur toute entente conclue. Je suis certain que les Canadiens sont heureux que l'on ait satisfait à ces deux exigences.

L'entente constitutionnelle ne contient pas tout ce que les Canadiens auraient aimé qu'elle contienne. Au Parti libéral, nous aurions aimé qu'elle contienne davantage d'éléments destinés à établir une union économique plus forte, notamment une structure plus détaillée permettant d'examiner les barrières commerciales interprovinciales. En outre, nous aurions aimé avoir un Sénat plus efficace.

Malgré tout cela, il est important pour les Canadiens de ne pas oublier que cette entente pourrait être modifiée à l'avenir. Nous vivons dans une société dynamique et changeante. Les besoins du Canada et des Canadiens évoluent avec le temps. L'entente comporte une formule de modification, et si des changements se révèlent nécessaires, ils pourront être effectués. L'entente constitutionnelle fournit cependant aux Canadiens un base à partir de laquelle ils pourront travailler.

[*Français*]

Monsieur le Président, s'ils acceptent cette entente, les Canadiens et Canadiennes continueront de jouir d'un niveau de vie qui fait l'envie du monde entier. On a déjà dit que le Canada n'est pas un pays facile à gouverner. En effet, nous habitons un pays très vaste et notre peuple est diversifié sur le plan ethnique. Et pourtant, au cours des 125 dernières années, nous avons bâti un pays vigoureux qui a beaucoup à offrir à ses citoyens. Cette entente donne aux Canadiens et aux Canadiennes l'occasion de faire du Canada un pays encore meilleur.

• (0220)

[*Traduction*]

Cette entente permettra au Canada de relever les défis socio-économiques en prévision des années 2000. Aujourd'hui, nous vivons dans un monde où le marché international est de plus en plus complexe et compétitif. Pour que le Canada survive, nous devons être forts et unis, tant sur le plan économique que politique. Nous avons maintenant l'occasion de doter le Canada d'un plan de travail en vue d'une réforme et d'un renouvellement.

Les Canadiens se sont toujours déclarés en faveur de compromis. Cette entente est un exemple de compromis. Elle offre l'espoir d'un avenir meilleur pour tous les Canadiens. Peu importe nos origines, la langue que nous parlons ou l'endroit où nous vivons, nous, les Canadiens, avons toujours partagé ce pays dans l'harmonie.

Nous avons tous des espoirs et des aspirations, pour nous-mêmes, pour nos familles et pour le Canada. Nous avons cependant pris conscience de ce que le Canada a réussi à réaliser au cours des 125 dernières années. Nous sommes fiers de la place qu'occupe le Canada dans la communauté mondiale. La paix et la justice sociale sont des valeurs qui tiennent à coeur de notre pays. Bien que tout le travail ne soit pas terminé, nous sommes reconnaissants de ce que nous avons et nous voulons rester Canadiens.

Les Canadiens veulent continuer à partager la richesse que représentent les ressources et le patrimoine de notre pays. Nous voulons continuer à contribuer à la croissance du Canada. Ce qui est encore plus important, c'est que nous voulons laisser à nos enfants et aux générations futures de Canadiens un pays qui leur offrira les mêmes possibilités innombrables d'avancement social et économique que celles que nous avons eues.

Dans ma circonscription, Stormont—Dundas, les francophones et les anglophones vivent côte à côte depuis de nombreuses années. En outre, la ville de Cornwall est à

côté de la réserve Akwesasne sur l'île de Cornwall. Ma circonscription est un microcosme du Canada.

[*Français*]

Sur le plan économique, Stormont—Dundas a éprouvé sa juste part de difficultés. Mais sa population sait que la croissance économique et la prospérité à venir passent par un Canada fort et uni. Les Canadiens de Stormont—Dundas vivent ensemble dans l'harmonie et forment une collectivité riche du patrimoine culturel de ses citoyens de souche francophone, anglophone, aborigène et multiculturelle. Cette circonscription est un exemple de ce que le Canada peut continuer d'être, c'est-à-dire une nation diversifiée qui fait de sa diversité un atout plutôt qu'un handicap.

[*Traduction*]

Le 26 octobre sera une date déterminante pour le Canada. Les Canadiens pourront appuyer l'entente constitutionnelle et créer un Canada meilleur pour tous les Canadiens. Nous pouvons choisir de préserver le Canada et de construire son avenir.

Les trois principaux partis politiques du Canada se sont prononcés en faveur de l'entente constitutionnelle. Les syndicats et les organismes d'affaires de tout le pays se sont également prononcés en faveur de cette entente. Cependant, il appartiendra aux Canadiens de décider si finalement cette entente entrera ou non en vigueur. C'est ainsi que les choses doivent se passer, et je suis convaincu que les Canadiens prendront la bonne décision.

Je crois que les Canadiens voudront approuver cette entente. Je suis certain qu'ils comprennent jusqu'à quel point il est difficile d'en arriver à une entente constitutionnelle. Ils savent certainement qu'il aurait été pratiquement impossible d'obtenir une entente constitutionnelle qui convienne à tout le monde. En fait, en arriver à un consensus sur une entente n'est pas en soi une tâche facile, les premiers ministres provinciaux pourraient certainement vous le dire. Pourtant, une entente a été conclue, et il appartient maintenant aux Canadiens de se prononcer sur cette entente.

Même si elle n'est pas parfaite, elle propose une solution acceptable qui permettra de clore un débat constitutionnel qui semble sans fin. J'ai l'intention de faire campagne dans la circonscription de Stormont—Dundas en faveur de cette entente et j'espère qu'un certain nombre de mes électeurs feront de même. Le Canada a consacré beaucoup de temps et d'énergie à résoudre nos divergences constitutionnelles. Nous en sommes finalement arrivés à une entente qui mérite d'être appuyée.

En conclusion, je crois que les Canadiens prendront la décision d'appuyer l'entente constitutionnelle. J'encourage mes électeurs à voter en faveur de l'entente le 26 octobre. Ce faisant, ils vivront un moment historique, qui fera les Canadiens de tout le pays dire oui à la réforme constitutionnelle et oui à un Canada renouvelé. Un Canada qui sera fort et uni.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, comme il est 2 h 25 du matin, j'estime devoir rappeler à nos téléspectateurs la question qui fait l'objet d'un débat et, par conséquent, je vous demanderai de me permettre de citer l'ordre du jour. La question qui fait l'objet d'un débat est la suivante:

> Que, conformément à la Loi concernant les référendums sur la Constitution du Canada, cette Chambre approuve le texte suivant de la question référendaire.
>
> «Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992.
>
> Oui_____ Non_____

Nous avons le Rapport du consensus sur la Constitution, soit le texte final de l'entente conclue à Charlottetown le 28 août 1992. Je rappelle aux téléspectateurs qu'il ne s'agit pas du texte juridique, mais du texte définitif. On m'assure que nous recevrons le texte juridique demain.

En 1930, au début de la grande dépression, mon père, Walter Flis, et ma mère, Anna Flis, ont décidé de traverser l'océan avec deux enfants et de choisir un autre pays où, à leur avis, ils gagneraient mieux leur vie, non pas tant pour eux-mêmes, mais pour leurs enfants, et ils sont venus dans ce grand pays qu'on appelle le Canada. Ils ne venaient pas en Ontario, en Alberta ou en Colombie-Britannique, ils venaient au Canada. C'est tout ce qu'ils savaient au sujet de ce pays. C'était le Canada.

Selon les règles de l'immigration des années 1930, lorsqu'on n'avait aucun parent au Canada, il fallait travailler sur une ferme pendant deux ans. Ils s'en allaient donc en Alberta travailler sur une ferme pendant deux ans.

Sur le bateau qui les amenaient de Pologne, ils ont rencontré d'autres amis qui leur ont dit: «Nous avons de la parenté en Saskatchewan.» Ils les ont persuadés d'aller en Saskatchewan. Eh bien, alors qu'ils s'étaient initialement engagés à aller travailler en Saskatchewan pendant seulement deux ans, ils y sont restés pendant 22 ans et ont acheté une ferme et une terre de 320 acres. Ils ont donc

fini par passer 22 ans dans l'agriculture alors qu'initialement ils ne devaient qu'en passer deux.

Comme c'est le cas aujourd'hui, les revenus d'une ferme en Saskatchewan ne suffisaient pas à faire vivre une famille de six enfants. Pendant l'hiver, mon père devait aller travailler comme bûcheron à Kenora, en Ontario, afin de gagner l'argent nécessaire pour acheter la semence au printemps pour la récolte de l'année suivante. D'autres hivers, je me rappelle que mon père et mon frère aîné, qui n'avait que 16 ans, allaient à Nanaïmo, en Colombie-Britannique, décharger le charbon des navires, encore une fois pour gagner de l'argent supplémentaire afin de pouvoir acheter du grain et payer la nourriture pour l'année à venir.

Cela m'a rappelé qu'il y a quelque chose qui cloche dans cette entente conclue le 28 août. Cela me rappelle qu'il n'y avait alors aucune barrière pour la main-d'oeuvre, aucune barrière commerciale entre les provinces pour empêcher mon frère et mon père de travailler dans d'autres provinces et d'aller gagner un peu d'argent pour arrondir le revenu agricole.

En 1952, après trois mauvaises récoltes de suite, mon père qui ne voyait aucun avenir là-bas pour ses quatre fils et ses deux filles a vendu les 320 acres et est allé vivre en Ontario. En Ontario, les fermes coûtaient trop cher. Comme il n'avait pas les moyens d'acheter une ferme en Ontario, il a fini par acheter un petit restaurant familial qui a très bien marché. Cela m'a permis de faire des études d'enseignant et d'aller à l'université, et je lui en suis très reconnaissant.

• (0230)

Vers le milieu de la vingtaine, j'ai rencontré mon épouse lors de la cérémonie d'inauguration de la voie maritime, à Cornwall, à laquelle assistait le regretté premier ministre, John Diefenbaker. C'est à lui que je dois d'avoir rencontré ma femme, Sophie Radziszewiski, et l'ancien secrétaire parlementaire que je suis en est reconnaissant à l'ancien premier ministre.

Ma femme a été élevée au Québec. Moi-même, je suis né en Saskatchewan et j'y ai été élevé. Nous nous sommes mariés et où sommes-nous allés nous établir? En Ontario. Ma femme et moi ne nous sommes heurtés à aucune barrière. Nous étions libres de nous établir n'importe où dans notre grand pays. Pourquoi le premier ministre et ses collègues des provinces ne pourraient-ils pas abaisser une fois pour toutes toutes les les barrières interprovinciales, que ce soit sur le plan de l'emploi, du commerce, etc.?

Mon fils a fait le contraire. Son avenir lui paraissait bouché en Ontario. Il gère un restaurant et une brasserie à Saskatoon, mais il ne peut pas acheter de la bière fabriquée en Alberta ou au Nouveau-Brunswick. Il est obligé d'acheter la bière produite en Saskatchewan, et pourtant, nous voulons être compétitifs sur le marché mondial.

Voilà, un premier ministre, qui se vante à la Chambre d'avoir éliminé les barrières commerciales entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, alors que nous n'avons même pas réussi à les éliminer entre nos provinces. Je vois là une grosse lacune dans l'entente sur laquelle nous demanderons à la population de se prononcer lors du référendum du 26 octobre.

Pendant l'été, j'ai fait beaucoup de porte-à-porte pour sonder l'opinion de mes électeurs au sujet du débat constitutionnel. Bien entendu, ils estimaient que ce débat avait assez duré. Ils veulent que nous votions et que nous nous débarrassions de cette question pour nous concentrer sur les graves difficultés que connaît notre pays.

Mes électeurs m'ont quand même signalé les éléments dont ils étaient satisfaits. Ils se réjouissent vivement que les autochtones obtiennent enfin le droit à l'autonomie gouvernementale. Ils sont très satisfaits des réformes prévues pour le Sénat, qui réduiront le nombre de sénateurs à 62.

Par contre, ils ne sont pas contents de l'augmentation du nombre de députés. Je dois dire que je partage leur avis sur cette question. Étant donné le nombre de citoyens que nous représentons, je ne pense pas que nous ayons besoin d'être plus nombreux. En fait, il nous faudrait plutôt du personnel supplémentaire. Je voudrais bien un employé de plus afin de pouvoir mieux servir mes électeurs, mais je crois que les députés sont déjà suffisamment nombreux.

Mes électeurs craignaient surtout que cette entente confère trop de pouvoirs aux provinces. Ils veulent un gouvernement central fort, et ma circonscription est composée de 40 p. 100 de Canadiens d'origine anglo-saxonne et de 60 p. 100 de Canadiens de diverses autres origines. Ce qu'ils veulent pour leur pays, c'est un gouvernement central fort, et ils craignent que nous n'ayons donné aux provinces trop de pouvoirs, ce qui affaiblira notre pays.

Ils ont notamment souligné la question de l'immigration. Pourquoi confier cette responsabilité aux provinces? Nous n'aurons peut-être pas beaucoup de problèmes à cet égard au cours de la prochaine décennie, mais si la situation change d'ici une trentaine ou une cinquantaine d'années, certaines provinces risquent de se montrer très sélectives et très discriminatoires. Si nous agissons à l'encontre des conventions des Nations Unies sur l'immi-

gration, le Canada se trouvera dans une situation très embarrassante. Nous risquons de violer les droits des immigrés de certains pays. Et si certaines provinces se montrent très sélectives sur le plan de l'immigration, le Canada sera placé dans une situation très embarrassante et perdra la réputation dont il jouit actuellement auprès des Nations Unies.

Examinons un peu les pouvoirs que nous voulons conférer aux provinces en ce qui concerne le perfectionnement et la formation. Pourquoi céder la formation aux provinces alors que le chômage et le marasme économique nous causent tellement de difficultés? Actuellement, notre système éducatif fait l'objet de nombreuses critiques. Je n'adresse pas de reproches au système d'éducation. Je n'accuse pas les parlementaires qui siègent dans cette Chambre ou les dirigeants fédéraux d'avoir manqué de prévoyance et de leadership. Quelles sont les lacunes sur le plan de l'éducation et de la formation? Ce qui nous manque, ce sont des objectifs nationaux. Nous n'établissons pas d'objectifs nationaux pour les 30, 40 ou 50 prochaines années. Sans objectifs nationaux, comment les provinces peuvent-elles établir leur programme scolaire en fonction de l'avenir. Notre échec n'a rien d'étonnant.

Il aurait fallu faire le contraire. Nous aurions dû centraliser davantage la formation et l'éducation afin de pouvoir donner une certaine orientation à notre pays. Si d'ici 30 ans, par exemple, nous voulons nous lancer davantage dans la technologie spatiale, il faudrait inclure cette matière dans les programmes scolaires depuis la maternelle jusqu'à l'université. Mais il faut pour cela que les programmes soient centralisés au niveau fédéral.

Il y a 20 ans, j'ai visité les écoles de Tchéchoslovaquie, de Hongrie et de Pologne, qui étaient encore alors des pays communistes. J'ai été impressionné par le haut niveau de leur système d'éducation. Mais cette éducation était très centralisée, un peu trop à mon goût.

Toutefois, le gouvernement fédéral doit fixer des objectifs nationaux de façon à consolider tout notre système d'éducation et de formation professionnelle. Malheureusement, nous avons fait l'inverse.

Mes électeurs s'inquiètent vivement devant l'affaiblissement du gouvernement fédéral.

Le secrétaire parlementaire et vous-même, monsieur le Président, devez certainement vous demander si M. Flis ne va pas voter contre cette entente, s'il ne va pas faire campagne pour le «non». Telle n'est pas mon intention, monsieur le Président. Je vais consacrer toute mon énergie à défendre le «oui», car en tant que porte-parole associé des Affaires extérieures de mon parti, j'ai eu l'occasion de visiter de nombreux autres pays, comme l'Ethiopie, le Pakistan, la Lithuanie, la Russie, l'Ukraine, et bien d'autres, et chaque fois que je reviens au Canada, je bénis le ciel de ce que mes parents aient décidé de venir au Canada.

Je viens de recevoir le dollar en argent de cette année. Il dépeint merveilleusement le Canada, et j'espère que chaque Canadien ira à la banque acheter l'un de ces dollars pour l'avoir en poche le 26 octobre. Si tous les Canadiens le font, je suis certain qu'ils voteront «oui».

La personne qui a dessiné cette pièce, Rita Swanson, vient de la province où je suis né, la Saskatchewan, et a ainsi décrit son dessin:

> «Le dessin du nouveau dollar, qui marque le 125e anniversaire du Canada, m'a été inspiré par le désir de lui donner un sens national. J'ai donc choisi des symboles qui me paraissent éloquents: le drapeau, comme notre emblème national; les enfants, comme notre avenir et représentants de notre source d'inspiration; les édifices parlementaires, comme témoignage de notre histoire. . . J'espère que cette pièce de monnaie fera prendre conscience à tous les Canadiens de la chance qu'ils ont de vivre dans un pays aussi merveilleux, aussi unique et aussi particulier.»

• (0240)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, c'est un honneur et un plaisir pour moi que de prendre la parole à la Chambre ce soir au cours de ce débat très important sur l'unité canadienne et le référendum auquel participeront tous les Canadiens le 26 octobre, c'est-à-dire bientôt, dans six semaines.

À l'heure qu'il est, les habitants de Terre-Neuve et du Labrador se préparent sans doute à commencer leur journée, alors qu'à l'autre bout du pays, dans ma province de Colombie-Britannique, certains sont peut-être encore debout. Nous voulons faire comprendre à toutes ces personnes qui ne se lassent jamais de regarder le canal parlementaire ou à celles qui ont du mal à s'endormir, à ceux et à celles qui travaillent toute la nuit dans les dépanneurs du pays ou dans les stations-service, nous voulons faire comprendre à toutes ces personnes que les parlementaires canadiens sont en train de faire de leur mieux pour bien faire comprendre à tous que le débat qui aura lieu jusqu'au 26 octobre et après est important pour l'avenir du pays tout entier et de chacun de nous en particulier.

Nous sommes en train de discuter de la question du référendum, dans le cadre duquel, je l'espère, tous les Canadiens et Canadiennes voudront se prononcer le 26 octobre. La question qui sera posée portera sur l'entente constitutionnelle qui a été conclue à Charlottetown entre le premier ministre du Canada, les premiers ministres des provinces, les chefs territoriaux et les chefs autochtones.

Cette entente représente la meilleure solution pour préserver l'unité canadienne et résoudre le débat constitutionnel qui dure déjà depuis très longtemps. Nous pourrons, et ce sera là l'avantage le plus important qui découlera de cette entente, oublier le débat constitutionnel pour nous attaquer aux questions économiques et sociales urgentes de notre pays.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'après le 26 octobre, la question constitutionnelle aura été réglée une fois pour toutes, nous le savons tous. Maintenant que nous avons la possibilité de modifier notre Constitution dans le cadre de l'entente de Charlottetown, il nous sera possible de procéder à d'autres débats constitutionnels.

Une certaine lassitude s'est emparée de nous tous, comme on l'a déjà dit, et la plupart des Canadiens espèrent certainement que la question sera réglée le plus rapidement possible. De cette façon, tous les débats futurs qui porteront sur le rôle du gouvernement et de ses organismes tiendront compte des règles constitutionnelles sur lesquelles on se sera mis d'accord.

C'est en tout cas le message principal que m'ont transmis mes électeurs au cours du congé de la fête du Travail. Ils estiment en effet que toutes les discussions doivent cesser et que la chose importante à régler est l'avenir de notre pays, un pays uni d'un océan à l'autre, de Terre-Neuve et du Labrador à la Colombie-Britannique ainsi qu'au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest.

Ces personnes essaient de comprendre en quoi consiste l'identité canadienne. Nous avons eu beaucoup de mal à le faire au cours des dernières années; nous avons défini cette identité par la négative en expliquant en quoi nous nous différencions des Américains. Notre jeune pays, 125 ans après sa création, est maintenant en train de définir pour la première fois de façon sérieuse en quoi consiste son identité.

La clause Canada, même s'il ne s'agit pas de quelque chose d'exaltant, nous permet quand même de comprendre ce qu'est notre pays. Cela sera particulièrement important pour vous à l'avenir.

Cette entente sur l'unité canadienne est faite de compromis, qui permettent de tenir compte des besoins des différentes parties du Canada, y compris ceux de la Colombie-Britannique. Notre pays est grand et divers. Notre Confédération doit réunir toutes ces régions grâce à une entente générale et nous donner une raison d'exister.

Pendant tout le débat sur la Constitution, au cours des deux dernières années, j'ai tenu mes électeurs au courant grâce à des bulletins, à des réunions régulières dans les différentes collectivités et, en particulier, à une tribune sur la Constitution que j'ai coparrainée avec les étudiants du Collège de New Caledonia à Prince George. Tous les participants avaient une certaine idée du Canada, un Canada qui était prêt à accepter les différences, à en discuter et à se poser beaucoup de questions. Mais tous voulaient certainement garder un Canada uni.

Nos chefs, nos premiers ministres, le premier ministre du pays et d'autres ont essayé, au cours des dernières années, de conclure une entente qui réponde aux exigences des différentes parties de notre pays. Comme beaucoup d'autres l'ont dit avant moi et comme on le dira encore souvent au fur et à mesure que la date du référendum approchera, cette entente n'est pas parfaite. Comme l'a affirmé plus tôt le député de The Battlefords, si l'entente était un document parfait, elle ne conviendrait sans doute pas à beaucoup de gens.

Pendant ces quelques minutes dont je dispose, j'aimerais parler de certaines questions qui me préoccupent dans cette entente ainsi que de certains de ses aspects positifs, et ensuite évoquer le référendum du 26 octobre.

Mon point de vue au sujet du Sénat a toujours été peut-être un peu vieux jeu. J'ai toujours pensé qu'il aurait mieux valu ne pas avoir de Sénat du tout. Ce n'est pas ce qui a été prévu. Certains gouvernements provinciaux et certains groupes ont estimé en effet que le Sénat était nécessaire, mais qu'il fallait le réformer, qu'il fallait un Sénat d'un genre nouveau, et c'est ce que nous avons maintenant.

Au cours des prochaines semaines, les Canadiens seront inondés d'informations sur toute cette question. Je peux vous assurer qu'on ne devrait pas s'inquiéter de ne pas avoir suffisamment d'informations au cours des prochaines semaines.

Je pense qu'on ne sait pas très bien encore quelle influence aura ce nouveau Sénat sur la politique nationale. Son pouvoir sera-t-il vraiment réel? Comme c'est le cas pour toute entente, il faudra attendre que celle-ci soit appliquée. Par la suite, on pourra toujours l'améliorer.

Un syndicaliste que je connais, qui réside depuis longtemps dans la région de Prince George, a comparé l'entente constitutionnelle à une première convention. Ni l'employeur ni les travailleurs ne sont satisfaits de la convention, mais ils savent qu'ils doivent la signer parce que c'est un point de départ. C'est un bon parallèle avec la question dont nous débattons aujourd'hui.

Mon autre préoccupation porte sur la répartition des pouvoirs, la compétence exclusive de certaines provinces dans différents domaines, dont deux en particulier. Le premier est le Programme national de formation et la formation destinée à permettre l'accès au marché du travail.

Je me pose certaines questions à cet égard et j'espère que le sujet sera suivi de près. J'espère que dans les provinces les mieux nanties, la Colombie-Britannique, l'Alberta et peut-être l'Ontario et certaines parties du Québec, la situation sera assez bonne. Cependant, je me demande si ce sera une réussite dans les provinces qui devront continuer d'attendre que le gouvernement fédéral leur tende une main secourable. Nous devons faire preuve de prudence dans ce domaine en particulier.

• (0250)

J'ai mentionné un autre secteur d'activité, celui des forêts, auquel j'ai consacré mes premiers mois comme député, et j'ai parlé de la compétence prépondérante que nous sommes disposés à transférer aux provinces par voie d'entente. La Chambre des communes a consacré beaucoup de temps à la création d'un ministère fédéral des Forêts. Nous devons maintenant déterminer s'il a encore un rôle utile à jouer. Or, comme nous nous préoccupons de plus en plus de l'environnement sur notre planète, ce transfert de compétence dans le secteur des forêts me préoccupe.

Nos électeurs et de nombreuses entreprises se plaignent du double emploi et du fardeau administratif qui existent dans ces divers secteurs d'activité. Nous pourrons leur dire, j'imagine, que cette entente réduira de beaucoup le double emploi, particulièrement dans le secteur des mines. Je soupçonne que de nombreuses sociétés minières se réjouiront des efforts qui seront faits pour réduire le chevauchement entre les divers niveaux de gouvernement.

Je suis ravi de constater que l'entente comportera une charte sociale, dans laquelle seront définis nos objectifs sociaux, qui orientera l'action de nos gouvernements et qui indiquera à tous que nous continuons d'être un pays soucieux du bien-être de ses citoyens.

Le règlement du dossier de l'autonomie gouvernementale des autochtones me fait particulièrement plaisir. J'estime que cette entente permettra de régler beaucoup des problèmes que connaissait le pays à cet égard. Il semble que nous ayons une dette de reconnaissance envers le premier ministre du Yukon, qui a su conseiller les premiers ministres et le gouvernemnet fédéral en s'appuyant sur l'exemple des efforts entrepris au Yukon en matière d'autonomie gouvernementale. Nous pourrons tirer de cette réussite des leçons qui nous permettront de trouver des solutions à des problèmes qui existaient depuis trop longtemps déjà.

Je me réjouis donc qu'une entente soit intervenue en matière d'autonomie gouvernementale. J'ose croire que nous ferons encore des progrès dans l'avenir.

Il y aura demain soir un vote à la Chambre à la fin du débat, et je vais pour ma part voter en faveur de la question référendaire. Je ne m'inquiète pas du libellé de la question. Je ne mets pas en doute l'intelligence des électeurs canadiens. Ils savent ce sur quoi ils seront appelés à voter. Quand ils se rendront dans leur bureau de scrutin le 26 octobre, je sais que les Canadiens seront en mesure de prendre une décision éclairée et motivée.

Tous les députés de cette Chambre auront le devoir de communiquer à leurs électeurs tous les renseignements nécessaires afin qu'ils puissent prendre une décision. Je l'ai déjà dit dans cette Chambre. J'ai voté en faveur de la question dans cette Chambre. Mes électeurs savent sans doute à quel point cette question me tient à coeur.

En guise de conclusion, j'aimerais féliciter mon chef qui, tout en appuyant le oui à ce référendum, a aussi su tenir compte de ceux qui ne partagent pas notre avis, puisque nous devons défendre aussi leurs intérêts. Je prévois un débat à la fois animé et modéré. Je compte bien transmettre à mes électeurs tous les renseignements dont ils auront besoin pour prendre une décision éclairée. J'incite tous les Canadiens à participer à ce référendum historique.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, l'horloge indique qu'il est trois heures moins sept minutes, heure avancée de l'Est. Il est extraordinaire de prendre la parole à pareille heure à la Chambre des communes mais, après tout, c'est une question qui a une importance extraordinaire et un moment crucial de l'histoire de notre pays. Ainsi, nous ne devrions pas nous étonner d'être en plein débat aux petites heures du matin.

Je prends la parole ce matin pour dire, sans équivoque, que j'appuie de tout coeur l'entente de Charlottetown. J'estime que le référendum du 26 octobre donnera aux Canadiens la possibilité de se prononcer de façon décisive sur l'entente de Charlottetown. Je prends la parole pour dire que j'appuie la question qui sera posée aux Canadiens lors du référendum du 26 octobre.

Parlons d'abord de la question. J'ai eu connaissance, indirectement, du fait que certains la critiquent. Je ne prends pas au sérieux ces critiques, puisque j'estime que la question est très claire et très directe; elle est neutre, et je pense que les gens n'auront pas de mal à la comprendre. Je vois mal comment la question pourrait être plus claire. Elle dit:

> Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

Cela me semble très clair. J'admets que certains auraient souhaité une question qui fasse état un peu plus directement de la souveraineté éventuelle de la province de Québec, de sorte que le oui de certains Canadiens aurait reflété un choix plus décisif. Toutefois, ne nous leurrons pas. Quand les Canadiens qui auront pris le temps de voter indiqueront si, oui ou non, ils acceptent l'entente conclue le 28 août, je suis certain qu'ils auront présente à l'esprit cette souveraineté éventuelle. Cela ne m'inquiète pas du tout. J'estime que la question est très, très juste.

J'en viens maintenant au référendum, mécanisme par lequel nous connaîtrons l'avis décisif des Canadiens. Mon parti, le Parti libéral du Canada, préconise la tenue d'un référendum sur cette question depuis plus d'un an déjà. Nous avons affirmé publiquement à de nombreuses reprises que nous appuyons la tenue d'un référendum puisque, c'est du moins mon avis, c'est la seule façon de trancher cette question une fois pour toutes.

Nous savons que parler de la Constitution est une espèce de maladie proprement canadienne, et il ne fait aucun doute que, si la question est enfin réglée après le référendum, les gens continueront de parler de la Constitution, d'une façon ou d'une autre. J'estime que les Canadiens doivent se prononcer. C'est la seule façon de régler cette affaire une fois pour toutes et de passer à autre chose. C'est d'ailleurs la seule façon de faire taire certaines personnes.

Si les Canadiens donnent leur assentiment, et je crois sincèrement que ce sera le cas, nous pourrons dire à ceux qui nous rebattent les oreilles avec la Constitution que les citoyens du Canada se sont prononcés et que ça suffit. Ce débat ne peut s'éterniser. Je pense qu'ils tiendront compte de l'avis exprimé par les Canadiens. Si seuls les politiques, les universitaires et les journalistes se font les interprètes de la volonté des Canadiens, ils continueront à nous chanter la même rengaine. Cette fois-ci, nous devons sonder l'opinion publique et nous allons le faire. Je crois que nous obtiendrons un oui retentissant. C'est à la fois mon sentiment et mon espoir.

Pour ce qui est de l'entente, parlons-en. Je ne veux pas entrer dans les détails. Je ne commenterai pas l'entente ligne par ligne. Cette tâche a été confiée aux négociateurs, et nous ne pouvons qu'espérer que les premiers ministres, les dirigeants des territoires et les chefs autochtones ont analysé l'entente ligne par ligne et ont dégagé ce consensus. Maintenant, il nous appartient, à nous et à tous les Canadiens, de voter sur cette entente. Le vote sera favorable ou défavorable.

Je dis que j'appuie cette entente, mais soyons bien clairs. Je ne suis pas totalement satisfait de tous ses éléments. Ce document n'est pas parfait, mais je ne m'attendais pas non plus à ce qu'il le soit. Je savais, dès le départ, que nous n'atteindrions pas la perfection. Sur cela, au moins, j'avais raison. Dans les provinces Atlantiques, au Québec, en Ontario, dans les Prairies, partout, on entend des récriminations. C'est peut-être à cause de ces récriminations que nous avons fait un travail, ma foi, pas trop mauvais. Par leur nature même, les affaires constitutionnelles donnent lieu à des récriminations; nous le constatons maintenant.

• (0300)

Certaines régions s'estiment lésées par rapport à d'autres; c'est une réaction classique.

Je ne suis pas satisfait de tous les éléments. Par exemple, il y a la question du Sénat. J'espérais qu'on puisse en arriver à un Sénat revu, renouvelé et doté de pouvoirs plus vastes, un Sénat qui permettrait à l'ouest du pays de jouer un plus grand rôle au Parlement canadien. Ce n'est pas le cas. L'institution qui sera mise sur pied aux termes

de cette entente jouera surtout un rôle symbolique. Elle n'aura pas de très vastes pouvoirs.

Au cours des négociations, les premiers ministres, les dirigeants des territoires et les chefs autochtones ont à mon avis sacrifié une part trop grande du deuxième E pour pouvoir obtenir le troisième, c'est-à-dire l'égalité. Mais c'est là leur décision, et je suis prêt à l'accepter.

Par ailleurs, je suis convaincu que ce nouveau Sénat pourra évoluer, se développer, et qu'il ne demeurera pas inchangé pendant un millénaire. Souvenons-nous, monsieur le Président, de l'évolution du Sénat américain. Ce Sénat s'est développé au fil des ans. Au départ, ses membres étaient nommés. Ce n'est plus le cas, et cette institution est devenue très puissante aux États-Unis. J'espère qu'il en sera de même pour le nouveau Sénat du Canada.

Je trouve dommage que l'entente permette la nomination de certains sénateurs. Je ne souscris pas à la nomination des sénateurs. Ce n'est pas la bonne solution. À mon avis, les Canadiens qui n'auront pas la possibilité d'élire directement leurs sénateurs réclameront bientôt à leurs hommes politiques le droit de le faire. Après tout, ils pourront toujours faire valoir que, si certains Canadiens ont ce droit, tous devraient l'avoir. On en arrivera à ce point, mais il faudra du temps.

Les constitutions sont sans doute des documents destinés à évoluer au cours des ans, mais cette évolution est, bien sûr, extrêmement lente. Certes, l'entente me satisfait dans l'ensemble, et j'y apporterai mon appui enthousiaste parce qu'il est temps que nous passions à autre chose.

L'économie du pays est à son plus bas niveau. Où que j'aille, dans ma circonscription de Winnipeg St. James, les gens me disent qu'il est temps d'en finir avec les problèmes constitutionnels et de commencer à régler les problèmes de l'économie. Le chômage a atteint des proportions terribles. Au moins 11,6 p. 100 de la main-d'oeuvre canadienne est sans emploi. S'il fallait inclure dans ce pourcentage les personnes qui ont renoncé à se trouver un emploi, je crois que le taux réel de chômage serait d'au moins 12 p. 100.

À cause de la mauvaise gestion du gouvernement conservateur, nous sommes aux prises avec de très nombreux problèmes économiques graves. Mentionnons l'Accord de libre-échange signé il y a quatre ans, l'ALENA ainsi que toutes sortes de problèmes sociaux.

Cet été, j'ai fait du porte à porte dans ma circonscription; le message que n'ont cessé de me répéter mes électeurs, c'est qu'il faut en finir avec cette question de Constitution. Servons-nous de notre bon vieux talent pour le compromis et attaquons-nous à des problèmes économiques des plus pressants. Après le référendum, le 26 octobre, dès le lendemain de ce oui massif que nous recevrons, j'en suis sûr, j'espère que nous pourrons nous concentrer sur l'économie, puisque les problèmes dans le domaine sont extrêmement graves et qu'il nous faut faire quelque chose.

Je dirai ceci aux personnes qui pourraient être tentées de dire non à l'entente. Bien sûr, il est possible de négocier encore pendant un an, cinq ans, dix ans. Mais de plus amples discussions, d'autres examens de la question ne constituent en rien une garantie d'en arriver à une entente supérieure à celle dont nous sommes saisis.

Il est temps de prendre une décision. Ce document, même imparfait, traduit un compromis. Oui, nous sommes frustrés. Pensons cependant aux habitants de certains autres pays du monde: aux habitants de Sarajevo, d'Afrique du Sud, de Somalie et de certaines des anciennes républiques de l'Unions soviétique. Réfléchissons à leurs problèmes et demandons-nous s'ils n'échangeraient pas volontiers leurs problèmes contre les nôtres. Pour ma part, je soupçonne qu'ils répondraient presque unanimement qu'en regard de tous les problèmes qu'il y a dans le monde, les nôtres ne sont pas si graves.

Je suis content que nous soyons arrivés à un compromis et que nous ayons fourni au Québec une offre qui donnera aux Québécois l'occasion de dire oui au Canada. Cette occasion, je pense qu'ils la souhaitent depuis bien longtemps. Cette occasion, elle leur est maintenant offerte, et c'est aux Québécois de décider si cette offre les satisfait. J'ai cependant l'impression que non seulement ils voteront oui, mais qu'ils le feront avec enthousiasme. Lorsque le Québec et le reste du Canada accorderont leur appui à cette entente, nous pourrons tourner la page et passer à autre chose.

Pour finir, j'adresserai un message à mes électeurs. J'espère qu'ils pourront participer autant qu'ils le souhaitent à ce référendum. J'espère qu'ils chercheront à obtenir autant d'information que possible de façon à bien comprendre la question et les enjeux.

Pour ma part, je ferai tout mon possible pour les renseigner. Par exemple, mercredi prochain, je tiendrai l'une de mes journées d'accueil habituelles à l'Église unie de Headingley, au Manitoba, dans l'ouest de ma circonscription. Cela se tiendra mercredi soir prochain. Je serai alors des plus heureux de distribuer des documents sur cette entente. J'invite les gens à venir en très grand nombre, à poser des questions et à prendre la documentation, de façon à ce qu'ils soient aussi bien informés que possible. Je vous remercie de la possibilité qui m'est donnée de participer au débat. Je suis convaincu que cette entente est une réussite et l'augure d'années de grande prospérité pour notre magnifique pays.

• (0310)

[*Français*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est un honneur de participer à ce débat historique ce soir. C'est seulement la deuxième fois au cours de ce siècle que le gouvernement a proposé un référendum au peuple de ce pays et en tant que député de Kingston et les Îles, je suis heureux d'avoir l'opportunité d'exprimer les pensées et les idées de mes électeurs dans ce débat.

L'accord agréé par le premier ministre et les premiers ministres des provinces est encore un grand compromis, comme l'est aussi l'accord qui a créé notre fédération en 1867.

Comme le ministre responsable des Affaires constitutionnelles l'a dit aujourd'hui dans son discours,

[*Traduction*]

On a réussi à concilier un grand nombre de points de vue et de divergences, et je souscris entièrement aux propos du ministre.

À l'instar de mon collègue de Winnipeg, je reconnais également que cette entente n'est pas parfaite. La quasi-totalité des députés, d'ailleurs, en a dit autant. Demanderait-on à chacun quelles en sont les imperfections que l'on s'entendrait probablement donner 295 réponses différentes.

L'entente suscite une multitude de réactions. Il y a amplement matière à désaccord. Chacun d'entre nous peut y trouver à redire, mais j'estime néanmoins qu'il s'agit là d'un compromis raisonnable qui mérite notre appui.

Si j'y souscris, ce n'est pas tant par enthousiasme que parce que je suis convaincu qu'à long terme l'entente profitera au pays. Pour une raison bien précise, j'estime qu'il s'agit d'une amélioration notable par rapport à l'Accord du lac Meech. C'est elle qui avait nourri mes réserves et pour laquelle je m'étais opposé à cet accord, quelque ait pu être l'utilité de cette opposition à l'époque.

En effet, la nouvelle entente traite du cas du Sénat. L'Accord du lac Meech avait créé un Sénat dont les membres devaient être désignés par les provinces sans que l'on ait circonscrit ses pouvoirs. Les dispositions relatives au Sénat ne pouvaient être modifiées autrement que par le consentement unanime des provinces. Une fois acquis par les gouvernements provinciaux le pouvoir de nommer leurs sénateurs, le Sénat jouissait d'un veto absolu sur la Chambre des communes, et la disposition relative aux nominations ne pouvait être modifiée que par consentement unanime.

De cette façon, les provinces s'assuraient la domination du Parlement fédéral, ce qui était tout à fait contraire à ce que prévoyait l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, notre Loi constitutionnelle. Cela allait également à l'encontre du principe de la séparation des pouvoirs, caractéristique du fédéralisme, puisque les provinces pouvaient renverser les décisions prises au Parlement.

Telle était pour moi la grande faiblesse de l'Accord du lac Meech, et c'est pourquoi je m'y suis opposé. Or, la nouvelle entente règle ce problème. La solution retenue ne me plaît pas particulièrement. Comme le chef de l'opposition l'a déclaré, notre parti a des réserves à propos de la structure du Sénat.

[*Français*]

Nous avons encore des problèmes avec le Sénat, mais en tout cas, c'est acceptable et je peux tolérer tout l'accord, quand on considère toutes les autres solutions proposées dans les accords que nous avons ici ce soir.

Enfin, c'est le temps de terminer nos discussions sur la Constitution et de commencer les discussions sur les autres problèmes que nous avons dans ce pays surtout les problèmes avec l'économie et le chômage qui est une

grande difficulté pour les Canadiens en ce moment à cause des politiques économiques de ce gouvernement.

[*Traduction*]

Je tiens à bien préciser pourquoi nous discutons de toute cette question ce soir—car je pense que, pendant tout ce débat, les Canadiens vont se rappeler ce qui est à l'origine de la crise constitutionnelle que traverse actuellement notre pays. Elle est le résultat direct de l'élection du gouvernement actuel en 1984.

Le premier ministre, le gouvernement actuel, ont décidé de s'ingérer dans les questions constitutionnelles alors que personne ne discutait de Constitution au Canada. Il a fallu qu'il sème la pagaïe, qu'il joue au chevalier dans le bourbier constitutionnel où s'enlise le Canada.

Notre Constitution n'a jamais été qu'un méli-mélo d'accords et de compromis, et au lieu de laisser les choses telles qu'elles étaient, le premier ministre et son Cabinet ont décidé de tout gâcher dans ce domaine comme ils l'ont fait dans bien d'autres secteurs depuis leur arrivée au pouvoir, ce qui a provoqué la crise actuelle. Ils sont à l'origine de la crise et ils doivent maintenant la résoudre.

Tout le monde—pas tout le monde, mais beaucoup de gens poussent un gros soupir de soulagement à l'idée que le problème vient apparemment d'être enfin résolu, et nous en saurons plus le 26 octobre prochain.

Néanmoins, c'est l'incompétence et le cafouillage du gouvernement qui sont à l'origine de la crise actuelle. S'ils s'étaient abstenus d'intervenir, nous ne connaîtrions pas ce problème aujourd'hui. Nous n'aurions pas passé les quatre ou cinq dernières années à essayer de le résoudre.

Les députés de l'opposition ont essayé de collaborer avec le gouvernement et de faire preuve de leadership—en fait, le chef de l'Opposition s'est montré extrêmement énergique en l'occurrence—pour sortir le pays de cette crise. Nous n'avons pas participé directement à la négociation de l'entente, tout s'est réglé entre le premier ministre et ses homologues provinciaux. Il faut dire toutefois que les députés de l'opposition ont participé aux diverses audiences de comité qui ont précédé la signature de l'entente finale.

Nous étions impatients de résoudre une fois pour toutes ce problème. C'est une des raisons pour lesquelles nous appuyons l'entente intervenue. Mais le gouvernement a pratiquement détruit notre pays par tout son cafouillage et ses gaffes constitutionnelles, et les Canadiens ne sont pas près d'oublier cet aspect du problème, qui occupe une place importante dans le débat ce soir.

Par ailleurs, il importe de se rappeler que la solution de ce litige ou de ce conflit ne permettra en aucun cas de créer des emplois pour les Canadiens, de leur assurer un gagne-pain ou de fournir des fonds supplémentaires à ceux qui sont désespérément dans le besoin.

[*Français*]

En fait, nous perdrons des emplois après le référendum parce que toutes les personnes qui sont maintenant employées par le gouvernement pour aider aux négociations sur la Constitution seront sans travail après le référendum. Il est évident qu'avec un accord sur la Constitution, nous n'avons rien fait pour les Canadiens qui ont besoin d'emplois, de travail ou d'aide pour approvisionner leurs familles en nourriture.

[*Traduction*]

Ce que je crains dans le débat référendaire, c'est l'activité de deux groupes déterminés à faire éclater le Canada. D'une part, il y a au Canada anglais un groupe qui semble croire que nous pouvons nous passer du Québec et que nous devrions rejeter cette province et, d'autre part, il y a au Québec un groupe qui est convaincu qu'ils s'en sortiront mieux seuls et qu'il faut donc abandonner le reste du pays pour créer un État autonome, ce qui anéantirait notre pays.

À mon avis, aucun de ces groupes, à lui seul, ne compte suffisamment de sympathisants pour causer le tort que chacun d'entre eux aimerait causer. Toutefois, l'apathie des autres Canadiens, l'indifférence des Canadiens bien intentionnés envers l'issue de ce référendum et, en fait, leur refus de ratifier cette entente dans un esprit de compromis ainsi que leur désir de voter contre la question du référendum et de voter «non» au cours du scrutin, sont autant d'éléments qui apportent de l'eau au moulin des groupes qui cherchent à détruire notre pays.

• (0320)

Il importe de se rallier au camp du «oui» pour ce référendum, et j'ai évidemment déjà indiqué mon appui. Je ferai campagne pour faire en sorte que le «oui» remporte autant de voix que possible dans ma circonscription de Kingston et les Îles et partout ailleurs où je pourrai être utile.

Dans son célèbre rapport, au début du siècle dernier, Lord Durham signalait qu'il avait trouvé «deux nations en guerre au sein d'un seul État». Les choses ont évidemment changé depuis. Il n'y a pas de guerre. Toutefois, ce qui s'est passé au Canada pendant longtemps et ce qui, j'espère, a changé ces dernières années, c'est le fait que nous ayons deux nations qui évoluent indépendamment l'une de l'autre sous le même toit. Trop souvent, nous omettons de nous réunir et de nous regarder vivre, d'examiner la culture de l'autre et de déterminer ce que nous avons en commun.

[*Français*]

Nonobstant les changements survenus pendant les années passées, nous avons encore au Canada deux solitudes. Le bilinguisme, c'est la route qui va changer cette situation. Lentement, la situation va changer. Notre histoire est remplie d'exemples d'accords entre les deux nations fondatrices. Les personnes qui nient qu'il y a deux nations fondatrices ou nient que c'est maintenant une idée importante au Canada placent en état de risque notre pays ainsi que l'accord que nous avons et qui est si important pour tout le monde. Il faut étudier l'histoire du Canada, comme l'a dit le ministre des Affaires constitutionnelles aujourd'hui. Quand on fait cette étude, on retrouve partout l'importance de ce grand partenariat entre les deux nations qui ont fondé notre pays.

[*Traduction*]

Nous devons bâtir notre pays comme si nous étions voisins au sein d'une même collectivité. Lorsqu'un d'entre nous vient en aide à un voisin dans le besoin, l'aide de toutes les façons possibles, qu'il s'agisse de lui porter des aliments parce qu'il a un problème ou de l'aider parce qu'il est assailli par divers problèmes physiques, il fait un effort communautaire. Nous nous sentons mieux et cela nous renforce. Aider notre voisin augmente l'estime que nous avons de nous-mêmes. Nous rendons notre voisin plus fort en lui donnant un sens de la vie communautaire et un sentiment d'importance.

Pourquoi ne pas faire la même chose entre nos deux communautés? Pourquoi sommes-nous incapables de tendre la main aux autres et de nous aider les uns les autres à nous épanouir en essayant de connaître et de comprendre les besoins, les faiblesses et les forces des autres?

Dans notre pays, grâce à notre culture, au patrimoine multiculturel que nous avons maintenant, et grâce, certainement, à la culture des deux premiers peuples, si l'on peut dire—la culture autochtone en fait partie intégrante—, il nous est désormais possible de bâtir une communauté très forte et très dynamique.

Nous en avons les moyens maintenant. Ce qu'il nous faut, c'est miser sur la force que nous avons acquise par le passé ainsi que permettre à nos citoyens de poursuivre les efforts entrepris il y a 125 ans pour édifier une nation, et je pense que ce sera possible en vertu des nouveaux arrangements qui ont été négociés.

Les choses seront légèrement différentes. Il y aura des changements, mais je ne pense pas que ces derniers nuisent à la trame fondamentale de notre pays dans lequel nous vivons, pour lequel nous travaillons et pour lequel nous continuerons de nous battre pendant les années à venir. L'entente proprement dite ne m'enthousiasme pas vraiment, mais elle me paraît acceptable. Je l'appuierai et j'exhorterai mes concitoyens à faire de même dans l'espoir de pouvoir enfin tourner la page de ce triste chapitre de notre histoire constitutionnelle et de nous attaquer enfin aux problèmes économiques qui assaillent notre pays.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat ce soir, devant la Chambre et devant les Canadiens. Nous discutons de la question qui sera soumise aux Canadiens lors du référendum, pour leur permettre d'examiner les choses et de prendre une décision au sujet des modifications proposées à la Constitution canadienne.

Je vois la question de façon plutôt simpliste. Une fois la Constitution rapatriée de Grande-Bretagne au début des années 1980, le Québec a refusé de signer le document, ne voulant pas adhérer à la Constitution canadienne à cause de diverses injustices profondes dont il estimait être victime.

Il a fallu près de dix ans de cheminement pour aboutir à un train de mesures qui permettent aux Québécois d'envisager une fois de plus de se joindre aux autres Canadiens pour l'unité du pays. Voilà l'enjeu. Nous sommes saisis d'un ensemble de dispositions pour donner au Québec la possibilité de rester au sein du Canada. Les modifications constitutionnelles semblent pouvoir y parvenir. Les réactions de la population québécoise semblent annoncer un débat houleux qui sèmera la discorde. Il semble qu'il va diviser les familles. Il va semer la discorde au sein de groupes d'amis et d'organismes sociaux. Le débat sera très intense dans la province de Québec.

Dans les autres provinces, les gens sont confiants et très optimistes, estimant que ces propositions vont répondre à leurs besoins et que la majorité des Québécois les appuieront et resteront au sein du Canada pour que nous bâtissions l'avenir ensemble.

Un slogan que je vois de plus en plus souvent me vient à l'esprit, et c'est celui qui fait dire à des Canadiens: «Mon Canada comprend le Québec, et mon avenir comprend le Québec, tous les Canadiens réunis.» Je pense que bien des gens s'inquiètent face au débat épineux auquel nous assisterons au Québec. Il faut espérer que le

débat ne laissera pas de blessures profondes et qu'il permettra au Québec d'aller de l'avant.

On doit s'inquiéter énormément d'entendre le premier ministre du Canada dire qu'il ira dans la province de Québec combattre le séparatisme. Comme bien d'autres, cela m'inquiète et fait apparaître l'image d'un premier ministre en perte de vitesse aux yeux des Canadiens, se rendant au Québec attaquer les Québécois pour essayer de redorer son blason et celui d'un gouvernement en perte de vitesse.

Il y a bien des gens au Canada qui croient que les Québécois devraient pouvoir débattre de cette question entre eux et qu'ils n'ont pas besoin d'un premier ministre en perte de vitesse qui irait chez eux comme Sherman traversant la Géorgie pour brûler Atlanta, avec tous les dégâts qui pourraient en résulter, le premier ministre poursuivant des intérêts personnels et politiques. J'espère que, l'on évitera cela. J'espère que, comme d'autres, je me trompe dans l'interprétation de ses remarques. Ce ne sera pas facile pour les Québécois à qui nous souhaitons bon courage. La vaste majorité des Canadiens veulent que les Québécois demeurent dans un Canada renouvelé pour que nous fassions face ensemble à l'avenir. Si le Canada devait perdre le Québec, c'est le pays qui serait assurément en perte de vitesse, et ses perspectives d'avenir seraient effectivement sombres et peu enviables.

Ce document ne contient sûrement pas tout ce que moi ou d'autres Canadiens avions espéré. Il sera malheureusement difficile d'améliorer le train de mesures arrêtées à la table de négociations avant qu'il ne quitte la Chambre des communes, avant qu'il ne soit soumis à la population canadienne. De fait, nous sommes en présence d'un compromis.

Il est un autre aspect de l'entente constitutionnelle qui est extrêmement important à mon avis et il s'agit des propositions qui touchent les autochtones. Les autochtones du Canada semblent soulagés et jusqu'à un certain point très satisfaits, estimant qu'ils peuvent appuyer ce document car il contient la reconnaissance de leur droit à l'autonomie gouvernementale. La possibilité de créer des situations d'autonomie gouvernementale autochtone au Canada est désormais reconnue et elle existe.

Les autochtones ont une autre raison d'être optimistes. En Colombie-Britannique, là où pendant des années et des années rien de concret ne s'était fait sur la question des revendications territoriales des autochtones, il semble qu'un mouvement s'amorce. En effet, le gouvernement de la Colombie-Britannique et celui d'Ottawa sont près d'en arriver à des ententes pour que soit arrêté un processus qui déboucherait sur un début de solution de la question.

• (0330)

La Constitution, à laquelle s'ajoute maintenant la volonté de résoudre la question des revendications territoriales des autochtones et les droits autochtones, progresse désormais. Je pense que les dix prochaines années peuvent être envisagées avec optimisme par bien des autochtones au Canada qui verront la possibilité de quitter les affreux ghettos où ils étaient enfermés et qu'elles offrent une grande occasion à cette génération-ci d'autochtones et aux générations à venir.

Ces deux éléments m'incitent à beaucoup d'optimisme: Que le Québec puisse se trouver solidement ancré dans le cadre national pour que nous puissions ensemble façonner l'avenir et que nous puissions enfin résoudre ou mettre en branle des éléments de solution en ce qui a trait à l'autonomie gouvernementale des autochtones et à leurs revendications territoriales.

Je n'appuie pas les propositions concernant le Sénat. Le Sénat constitue une entrave au progrès des Canadiens. Je ne partage absolument pas le point de vue de l'intervenant précédent, représentant le Parti libéral, à propos du Sénat. L'honorable député de Winnipeg St. James, qui a parlé avant moi, pense que le Sénat doit être renforcé. À mon avis, le Sénat empêche les Canadiens de porter des jugements. À de nombreuses reprises, le Sénat américain a constitué une intervention tout à fait néfaste dans le processus démocratique de prise de décisions aux États-Unis. Au Canada, nous sommes menacés du même mal. Si j'avais le choix, quant à moi, j'abolirais cette institution.

Malheureusement, il faut s'en tenir à la réalité des mesures proposées, qui représentent un compromis. Ni moi ni le député de Winnipeg St. James ne pouvons obtenir ce que nous voulons pour ce qui est du Sénat. À tout le moins, il semble que les sénateurs seront élus. À tout le moins, il semble que l'on n'ait pas totalement renoncé à la représentation proportionnelle, élément fondamental de toute société démocratique. On le sait, nous voterons tous les deux oui et nous appuierons les mesures proposées, tout en sachant bien qu'il s'y trouve bien des éléments que nous n'appuyons pas.

Voilà le dilemme devant lequel se trouvent tous les Canadiens à qui on demandera de voter lors d'un référendum. Il n'approuveront pas tout ce que contient la proposition, mais cela est inévitable quand on a recours à un compromis. Au Canada, cela est inévitable et ce sera difficile. Les choses seront extrêmement difficiles dans la province de Québec, et je sais que la vaste majorité des Canadiens ont beaucoup de sympathie pour les Québé-

cois qui devront prendre une décision très difficile. Tout le monde ne peut pas avoir tout ce qu'il veut.

Les premiers ministres, les autochtones et ceux qui ont participé à l'élaboration de cette entente ont quitté Charlottetown avec un train de mesures que représente essentiellement l'ensemble des modifications dont nous sommes saisis. Tous les Canadiens et Canadiennes, députés ou autres, tous autant que nous sommes d'un océan à l'autre, nous aurons l'occasion de dire oui ou non.

Je suis entièrement d'accord. Je vais indéniablement voter oui. Je représente North Island—Powell River, et nous y organisons des réunions publiques dans les principales localités pour renseigner la population, pour lui offrir une tribune où discuter de ces propositions. Nous sommes en train de constituer un comité du oui, un comité qui exhortera les Canadiens qui vivent dans cette région à étudier la proposition afin de l'appuyer.

La tâche est ardue. Il nous faut les convaincre qu'il ne s'agit pas de la proposition de Brian Mulroney ou du gouvernement conservateur. C'est une proposition arrêtée par un groupe de Canadiens. Elle tient compte des opinions exprimées lors de nombreuses audiences publiques, ayant donné lieu à une réflexion, un débat et un compromis. Il s'agit d'un ensemble qui est le fait de beaucoup de gens. Ce n'est pas l'oeuvre du premier ministre du Canada ou du Parti conservateur.

Nous allons convaincre les gens qu'il s'agit d'un document d'une portée beaucoup plus vaste. C'est un document d'une extrême importance pour le Canada parce qu'il représente une chance de recouvrer toute notre intégrité pour, ensemble, faire face à l'avenir. J'estime que les habitants de cette région vont appuyer cette entente.

Nous avons un problème à la Chambre dont il faut parler et qu'il faut régler. C'est un problème du genre «chien dans un jeu de quilles». Certains députés du Parti conservateur de la Colombie-Britannique ont profité de l'occasion pour s'en prendre au premier ministre de la province, M. Harcourt.

Les parties ont tous fait des compromis et ont fini par conclure une entente. Mais certains députés conservateurs de la Colombie-Britannique et le sénateur qui a été nommé pour faire adopter la TPS ont critiqué le premier ministre de la Colombie-Britannique. Au lieu de dire qu'ils allaient inciter les habitants de la province à appuyer l'entente pour que les demandes du Québec et des autochtones ainsi que les autres éléments de l'entente soient respectés, ils ont choisi de jouer les trouble-fête.

Le chef du Parti libéral, Gordon Wilson, en est un autre qui aime jouer les trouble-fête en Colombie-Britannique. Il est très décevant de voir ce genre de trouble-fête s'en prendre au premier ministre de la province plutôt que d'accepter cette entente comme un compromis, un document qu'on peut modifier pour tenir compte des besoins changeants des Canadiens, d'aider les habitants de la province à la comprendre et de les inciter à l'appuyer.

J'espère que le caucus libéral fédéral ne va pas ménager ses efforts—et on me dit qu'il a déjà commencé—pour ramener M. Wilson à la raison et le pousser à appuyer ce document qui est un compromis, à cesser de s'en prendre à d'autres partisans du oui et à cesser d'attaquer les femmes.

Si Mike Harcourt et d'autres membres du Nouveau Parti démocratique de Colombie-Britannique, ainsi que d'autres groupes, dont l'organisation libérale nationale, disent que les femmes ne sont pas représentées équitablement au Canada, M. Wilson devrait cesser de s'en prendre aux femmes.

Il l'a fait à deux reprises, sur deux sujets différents. Il a déclaré que l'objectif de l'équité salariale ne pourrait pas être atteint maintenant parce que nous ne pouvons pas nous le permettre. Il a dit aussi que nous ne pouvons pas nous permettre l'égalité des sexes dans nos institutions politiques. Il a tort. Je pense que son attitude est contraire à des principes fondamentaux. Ma collègue dit que c'est anti-démocratique, et je sais qu'elle sera de ceux qui tenteront de ramener M. Wilson sur la voie de la bonne collaboration.

À mon avis, l'attitude actuelle de M. Wilson est défavorable aux Canadiens autochtones. Elle est défavorable aux femmes et contraire à l'idéologie canadienne. L'attitude du chien dans un jeu de quilles ne peut plus durer.

Le journalisme pratiqué par le *Vancouver Sun* reflète cette attitude. Dans l'état actuel des choses, le fait d'attaquer le premier ministre de la Colombie-Britannique n'est absolument pas utile. Quand je vois l'article de Nicole Parton, je trouve déplorable de voir une ancienne candidate du Crédit social prendre la plume pour s'attaquer de cette façon au premier ministre.

J'espère que les principaux médias de la province changeront d'attitude, qu'ils commenceront à aider plutôt les électeurs—en leur offrant de l'information utile qui leur permettra de comprendre ce document et d'en saisir

toute l'importance pour le Canada, même si c'est un compromis—et qu'ils appuieront finalement le vote en faveur de l'entente.

Il est temps de mettre fin à nos affrontements et de travailler ensemble entre Canadiens afin de s'entendre sur ce document pour que le Québec retrouve le giron canadien, que les premières nations s'intègrent à la vie du Canada et que l'on puisse faire progresser d'un commun accord le contenu de ce document évolutif.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je participe au débat de ce soir ni en ma qualité de membre du Parti libéral, ni même en ma qualité de députée, mais principalement en ma qualité de Canadienne.

Pour la première fois depuis que je siège à la Chambre, je suis vraiment consciente de l'énorme responsabilité que je dois assumer à l'égard des générations qui nous ont précédés ici et de toutes celles qui nous succéderont et pour lesquelles nous devons préparer l'avenir.

Je dois me demander, à l'amorce de cet important débat, si nous sommes fidèles à la vision de nos ancêtres qui ont osé rêver d'un grand pays uni d'un océan à l'autre malgré les obstacles géographiques et économiques et malgré les distances extraordinaires, qui ont osé imaginer qu'on pourrait créer un pays où se réuniraient les meilleures caractéristiques de diverses cultures, créer une nation que les différences ne diviseraient pas, mais enrichiraient et renforceraient. Je dois me demander si c'est conforme à notre avenir prévisible dans un monde où un pays comme le nôtre constitue un modèle de la façon dont les peuples peuvent vivre en harmonie sans gommer leurs différences, mais au contraire en les appréciant, car elles contribuent à la richesse de l'humanité.

• (0340)

C'est véritablement un moment historique dans le long cheminement de notre nation car, pour la première fois, les Canadiens se dotent eux-mêmes d'une Constitution. Une poignée de représentants ne pourront jamais plus émerger d'une pièce close pour annoncer qu'ils ont trouvé ce qui convient le mieux aux Canadiens et que personne d'autre ne peut contribuer utilement au débat. Nous avons appris que cela ne fonctionne pas.

On a rendu hommage hier et aujourd'hui aux députés, aux ministres, aux leaders, aux fonctionnaires et aux spécialistes qui ont contribué à cet accord. J'ai moi aussi le plus profond respect pour ce que ces gens ont souffert, vu le long et difficile processus auquel il se sont soumis, mais je veux rendre hommage ce matin aux milliers, probablement aux dizaines de milliers, de Canadiens qui ont rejeté les marchandages secrets de quelques élus et qui se sont battus pour une Constitution qui soit réellement la leur.

Je rends hommage à tous nos concitoyens qui ont passé des heures à réclamer un processus public, qui ont présenté des mémoires à des comités, qui ont parcouru le pays pour assister à des consultations, qui ont dévoilé leurs pensées à la commission Spicer, qui ont parlé à leurs voisins et à leurs amis, qui ont collé des affiches ou dessiné des T-shirts, qui ont exprimé leur amour et leurs espoirs pour ce pays par tous les moyens à leur disposition, et qui ont insisté pour avoir leur mot à dire dans la définition de leur avenir.

Il est temps que nous, les parlementaires, nous en remettions à la sagesse qu'ils ont apportée au processus, une sagesse qui a aidé nos dirigeants à finalement en venir à un accord. Nous devons leur faire confiance et nous devons dire que ceux qui remettent en question certains aspects, voire la totalité de l'accord ne sont pas de mauvais Canadiens. Ils ne manquent pas de loyauté envers leur pays. Ils ne sont pas les ennemis d'une région ou d'un groupe donné.

Chaque Canadien a le droit d'examiner attentivement les avantages et les inconvénients de l'accord—comme nous devons tous le faire—avant de prendre sa décision, et la décision de chacun sera respectée par les autres.

Nous devons croire que tous les Canadiens feront preuve d'équité, d'ouverture d'esprit et de générosité en prenant leur décision et qu'ils ne penseront pas uniquement à leur propre intérêt ou qu'ils ne se laisseront pas guider par la mesquinerie, mais qu'ils penseront à l'intérêt du Canada. Personnellement, je leur fais confiance.

Nous devons profiter de la période référendaire, aussi courte soit-elle, pour en arriver à un consensus, pour rétablir la confiance mutuelle entre les Canadiens ainsi que pour remplacer les craintes, le désespoir et le doute qui minent le Canada par la confiance en notre vigueur, en nos concitoyens et en notre avenir.

En tentant d'atteindre ce consensus, nous devons également être prêts à écouter les Canadiens et à communiquer à la Chambre leurs pensées et leurs idées pour qu'en transposant le langage général de l'accord en langage juridique, nous respections la confiance que les Canadiens ont en nous.

Je crois fermement que les Canadiens appuieront cette entente si nous restons fidèles à la confiance qu'ils ont placée en nous, si nous faisons valoir à la Chambre leurs réflexions, leurs idées ainsi que leurs craintes et si nous essayons de rédiger un document encore meilleur.

Certains diront non à cette entente. Dans l'ensemble, ils prendront cette décision parce qu'ils jugent l'entente mauvaise pour le Canada. D'autres voteront non parce qu'ils ne veulent pas que ce pays reste entier et fort.

Certains voient le Québec comme une épine piquée au flanc du Canada. Ils croient qu'une seule culture, un seul groupe linguistique doit dominer le Canada, et que leurs conceptions ou l'homogénéité sont la voie de l'avenir pour notre pays. La plupart d'entre nous ne partagent pas ce point de vue. Ils combattront cet accord parce qu'ils ne souhaitent pas que le pays reste uni.

D'autres, au Québec, sont convaincus que leur province doit se séparer et ne souhaitent pas que le Canada reste uni. Ils oublient qu'ils ont perdu un référendum il y a plus de dix ans. Les Québécois ont alors repoussé l'idée de la séparation. Ils essaient de nouveau de remporter cette bataille, et je ne crois pas que nous puissions les laisser réussir.

Y a-t-il des choses qui m'inquiètent dans cette entente? Bien sûr. Aucune entente aussi vaste ne peut me donner tout ce que j'aurais souhaité ni être exempte d'imperfections dont je me passerais volontiers. Elle ne peut pas satisfaire complètement tous les Canadiens.

Ainsi, nous savons aujourd'hui que la salubrité de notre environnement est essentielle à notre survie et à notre prospérité économique. Je trouve donc que c'est une grande lacune que de parler d'union économique dans notre Constitution sans l'intégrer à une union environnementale.

J'ai des inquiétudes au sujet de la dualité linguistique qui occupe tant de place dans notre histoire et contribue tellement à notre richesse. Je constate qu'il est possible de conclure des accords avec les provinces, mais que le service aux Canadiens dans les deux langues officielles sera une disposition facultative dans ces accords, alors que le gouvernement fédéral fournit les ressources tout en laissant à d'autres le soin d'appliquer les programmes.

Je m'inquiète aussi de l'engagement qui était le nôtre de faire en sorte que toutes les régions puissent avoir part également aux possibilités que nous donne cette audacieuse entreprise qu'est le Canada. Je crains que les accords conclus avec les provinces n'empêchent jusqu'à un certain point le Canada, le gouvernement du Canada, d'agir au nom de tous les Canadiens et de satisfaire à nos obligations internationales, qui deviendront de plus en plus importantes. Je crains que, dans ce document, on n'ait pas parfaitement respecté une égalité qui soit autre que géographique.

Je me réjouis aussi que nous ayons reconnu le droit des autochtones à une place plus juste au Canada, pour qu'ils puissent être eux-mêmes les artisans de leur avenir. Je suis heureuse que nous ayons reconnu la nécessité d'abolir nos propres barrières commerciales à l'intérieur du Canada, que nous ayons fixé le cadre d'un contrat social et que nous ayons un Sénat qui répondra à certains besoins des régions qui se sentaient exclues.

Je vois dans ce Sénat de nouvelles raisons de favoriser la transparence, car un Sénat dont le rôle sera de représenter des intérêts spécifiques et qui est capable de faire obstacle aux délibérations des Communes au dernier moment va rendre obligatoires des consultations plus ouvertes avant le dépôt des mesures législatives. Je crois que c'est un progrès.

Notre gouvernement en sera plus transparent, plus honnête et plus démocratique. Il faudra aussi que les ententes fédérales-provinciales soient négociées ouvertement, honnêtement et au grand jour. Je pense que tous les députés l'exigeront. Pour ma part, je le ferai.

• (0350)

Nous avons subi un processus qui, inutile au départ, s'est révélé plus long et douloureux que nécessaire. Une partie de l'énergie que réclament des problèmes cruciaux y est passée. Les quelque 1,6 million de chômeurs canadiens et les quelque 500 000 personnes qui souffrent de ce niveau élevé de chômage voudraient sûrement que nous remédions à ces problèmes.

Je ne crois pas que la question de la Constitution sera réglée une fois pour toutes, et je suis convaincue que la plupart des Canadiens pensent comme moi. Notre pays a toujours fait preuve d'une dynamique changeante, d'adaptabilité. D'autres ont parlé aujourd'hui de compromis. Je ne parle pas de compromis car cela suppose que quelqu'un cède et abandonne quelque chose. Je parle plutôt d'accommodement, de chercher ensemble la meilleure solution pour tous. Il ne s'agit pas non plus de ce que je voulais au départ ou de ce qu'un autre voulait au départ, mais de s'entendre sur ce qui pourrait marcher.

Les Canadiens doivent se faire de nouveau confiance, comme il a fallu le faire tout au long de notre histoire. Notre Constitution n'a jamais été un document rigide, définitif et final. Il y aura toujours des tensions, car les citoyens de ce pays s'engagent sur une nouvelle voie, optent pour une nouvelle façon de vivre ensemble, un

nouveau régime alliant l'unité et la diversité, lequel sera pour le monde entier un signe d'espoir.

Faisons en sorte que ce soient des tensions créatrices. Évitons à tout jamais de tendre les liens qui nous unissent au point de les faire éclater. Réglons ces tensions avec respect, avec générosité et même avec amour.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le président, je suis fier, en tant que député, de prendre part à ce débat même s'il est quatre heures moins dix du matin. Il est important pour les Canadiens de débattre de la Constitution, du référendum que j'appuie. C'est un référendum que nous, de ce côté de la Chambre, avons réclamé afin que les Canadiens puissent dire ce qu'ils pensent du Rapport du consensus sur la Constitution sur lequel les premiers ministres se sont entendus à Charlottetown le 28 août 1992.

Les Canadiens voudraient régler cette question de façon à ce que nous puissions centrer notre attention sur l'économie et les 1,6 million de personnes en chômage au Canada. Ces personnes, qui veulent continuer à faire du Canada le meilleur pays au monde, réclament des emplois.

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, tous les Canadiens pourront, le même jour, dire ce qu'ils pensent de l'entente proposée. J'aimerais faire remarquer que, sans être parfait, l'accord de Charlottetown traduit le consensus général auquel sont arrivés les dix premiers ministres des provinces, les ministres du gouvernement fédéral, les trois grands partis représentés à la Chambre des communes, la population ainsi que les dirigeants des territoires et des peuples autochtones.

J'ajouterais que le Parti libéral a travaillé très fort sur la question constitutionnelle. Il exposait sa position officielle dès avril 1991. Nous sommes donc heureux de constater que le document traduit bon nombre de nos préoccupations.

J'aimerais aussi faire remarquer, pour remonter un peu dans l'histoire de notre pays, que la notion de confédération restait très vague dans les années 1860, jusqu'au moment où, en 1867, nous sommes sortis de l'impasse. Le député de Lambton à l'Assemblée du Haut-Canada et du Bas-Canada de 1854 à 1857 fut l'un des principaux artisans de la Confédération. Même s'il n'y siégeait plus en 1867, ses efforts inlassables ont porté fruit. C'est lord Monk, plus tard gouverneur général du Canada, qui disait que, sans les efforts inlassables de George Brown, il n'aurait pas été possible de faire la Confédération. Sans siéger à l'Assemblée à l'époque, il fut un de ceux qui ont contribué à forger le concept sur lequel les participants se sont entendus à Charlottetown. Il doit donc passer à l'histoire non seulement comme fondateur et éditeur du journal *The Globe*, mais aussi comme l'un des Pères de la Confédération.

Lorsque, quelques années plus tard, l'Île-du-Prince-Édouard est entrée dans la Confédération, l'entente conclue spécifiait qu'elle aurait quatre sièges à la Chambre des communes. Le Canada a aussi pris le contrôle de son chemin de fer. Pour montrer sa bonne foi, la colonie en a fait don au pays. Le reste du Canada ne savait évidemment pas à l'époque à quel point le chemin de fer était grevé de dettes, mais toujours est-il que la colonie est entrée dans la Confédération. Bien que l'Île-du-Prince-Édouard compte aujourd'hui 125 000 habitants, elle a toujours quatre députés qui représentent une superficie à peine plus grande que ma circonscription et guère plus de gens.

Un précédent a donc été établi au début des années 1870 pour garantir à une province qui se joignait à la Confédération un nombre précis de sièges à la Chambre. L'entente conclue accorde au Québec 25 p. 100 des sièges à la Chambre pour répondre a ses revendications. Cela ne diffère en rien du précédent déjà établi, même si le Québec compte actuellement légèrement plus de 25 p. 100 de la population canadienne.

Ce n'est que lors de la Première Guerre mondiale que le Canada s'est débarrassé de ses vestiges coloniaux. Sous les ordres de sir Arthur Currie, aussi de ma circonscription, les troupes canadiennes ont réussi, là où d'autres armées avaient échoué, à prendre la crête de Vimy.

Les hommes et les femmes du Canada nous ont de nouveau fait honneur au champ de bataille lors de la Deuxième Guerre mondiale. C'est après ce conflit que le Canada a mis en place, pour répondre aux besoins des moins fortunés, des programmes de sécurité sociale sans pareil. C'est pourquoi entre autres notre pays, pour lequel la compassion ainsi que le besoin de venir en aide aux moins nantis sont des principes fondamentaux, et dans lequel tous sont égaux, est considéré comme l'un des meilleurs au monde.

Le gouvernement a tenté, à plusieurs reprises depuis la Deuxième Guerre mondiale, de rapatrier et de modifier la Loi de l'Amérique du Nord britannique, ce texte constitutionnel qui nous a si bien servi pendant tant d'années. Alors que, comme pour toute autre mesure législative, des modifications et des mises à jour s'imposaient pour l'adapter à l'évolution de la société, il fallait

jusque-là s'adresser au Parlement de Westminster pour la faire modifier.

La conclusion d'une entente semblait assurée en 1972, il y a vingt ans, mais il n'en fut rien.

C'est en 1980-1981 que le Canada a enfin rapatrié sa Constitution, en y incorporant la charte des droits. Mais le préambule énonce que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit.

Cela reflète notre identité canadienne et notre fierté d'avoir construit une nation qui célèbre son 125e anniversaire cette année. Alors que d'autres nations sont déchirées par des guerres civiles et que des milliers de gens sont tués, nous ici au Canada, nous résolvons nos problèmes à la canadienne par la négociation et le compromis.

Ce document prévoit de façon définie la société distincte que demande le Québec. Il souligne que les différences linguistiques existent, les différences juridiques aussi. Le Québec est régi par le droit civil et le reste du Canada par la *common law* d'origine britannique. Leur culture est différente, mais ils ont tout de même leurs équipes de hockey et de football. Ce sont des Canadiens eux aussi.

Du temps des pionniers, ce sont les gens du Québec qui ont accueilli chez eux les immigrants venus d'Irlande affamés et misérables. Quelquefois, des familles entières étaient décimées. Des enfants perdaient leurs parents et des enfants eux-mêmes étaient perdus. Ce sont les gens du Québec qui ont accueilli ces orphelins et les ont élevés comme s'ils étaient les leurs. Les Québécois sont fiers d'être Canadiens, et je pense que cette fierté peut nous aider à conserver l'unité de notre nation et à comprendre la nécessité d'adopter cette entente.

Ce document n'est pas parfait. Je ne pense pas que le projet de Sénat sera assez efficace, mais il peut être renforcé par la suite. Je suis absolument persuadé qu'il nous faut un Sénat parce que toute société véritablement démocratique doit mettre en jeu des forces qui s'équilibrent. Dans notre système de gouvernement, le Sénat joue un tel rôle.

• (0400)

Au cours des dernières années, nous nous sommes efforcés d'améliorer notre Constitution. L'une des tragédies des dix dernières années est que, lors du rapatriement de notre Constitution, nous nous sommes aperçus que le gouvernement du Québec souhaitait se séparer du reste du Canada et avait choisi de ne pas accepter la nouvelle Constitution.

Espérons que tout cela est vraiment du passé et que nous nous acheminons vers un Canada uni.

La commission Spicer a sillonné notre pays à l'écoute des Canadiens. Le comité Dobbie-Beaudoin, composé de députés et de sénateurs, a tenu des audiences dans tout le pays, et de nouveau, des milliers de Canadiens ont exprimé leur opinion. Enfin, les premiers ministres en ont fait de même et en sont arrivés à une entente.

L'entente prend en considération les autochtones et prévoit un Sénat modifié ainsi qu'un article sur la société distincte; à présent, c'est aux Canadiens que revient le dernier mot sur toute cette question sous la forme d'un référendum.

Comme je l'ai souligné plus tôt, ce n'est pas parfait. J'estime pourtant que c'est ce que nous pouvons faire de mieux en l'état actuel de notre histoire. Je soutiendrai donc l'ensemble. Mes bureaux fourniront des renseignements à mes électeurs pour qu'ils puissent prendre une décision éclairée au vote du 26 octobre. Nous avons l'intention de mettre tous nos bureaux et nos installations à la disposition de ceux qui demanderont des renseignements.

Je suis aussi très heureux que de nombreux points que mes collègues et moi avions demandés sont incorporés à ce document. Mais je serais en faute si je ne remerciais pas les députés et les sénateurs qui ont travaillé avec tant d'acharnement au comité Dobbie-Beaudoin et ont présenté un rapport unanime. Je remercie en particulier le député de Papineau—Saint-Michel qui a pris la parole plus tôt—il était le porte-parole de l'opposition officielle—et mes collègues qui ont pris part avec lui aux travaux du comité. Je savais que ces députés s'efforceraient de présenter une proposition qui tiendrait compte des intérêts de tous les Canadiens. J'espère que nous y avons réussi.

Comme député aux Communes, j'ai vécu deux campagnes référendaires, soit celle du début des années 80 et

celle-ci. Le fait que, pendant que nous nous débattions avec nos problèmes constitutionnels, le gouvernement ait négocié deux accords de libre-échange qui auront des effets dévastateurs sur la vie des Canadiens et sur l'économie de notre pays, me préoccupe énormément.

Je veux parler de l'Accord de libre-échange canado-américain dans lequel le Canada a cédé son droit de prendre ses propres décisions, soit en légiférant, soit en adoptant des règlements; le Canada va s'en repentir pendant des années. Par exemple, dans le seul secteur de l'agriculture, on a apporté quinze modifications à huit lois à seule fin de les rendre compatibles avec l'accord. Par contre, aucune loi américaine n'a été modifiée.

Pour l'instant, nous ne savons pas quelles modifications il faudra encore apporter à nos lois pour les rendre compatibles avec l'accord de libre-échange nord-américain. Mais il y en aura sans doute, et elles nous empêcheront de prendre des décisions qui seraient dans l'intérêt du Canada. Nos normes sont les plus élevées au monde. Elles sont maintenant compromises. Par exemple, parmi les 48 produits chimiques employés au Mexique dans la production et la transformation des aliments, 12 sont interdits au Canada. Allons-nous donc mettre la vie et la santé des Canadiens en péril uniquement pour nous conformer à un accord négocié en secret, ce qui contraste vivement avec la transparence des audiences du comité Dobbie-Beaudoin et des entretiens entre les premiers ministres des dix provinces?

Ces accords commerciaux sont négociés en raison des pressions exercées par d'énormes sociétés multinationales qui n'ont de loyauté et de responsabilité qu'envers leurs actionnaires. Nous constatons que nous sommes gouvernés en fonction des décisions prises par ces sociétés, qui ferment leurs usines du Canada et transportent leurs opérations dans des pays du tiers monde où la main-d'oeuvre ne coûte presque rien et où il n'existe pratiquement pas de règlements sur la protection de l'environnement, tout cela au nom de la compétitivité sur les marchés mondiaux. Notre niveau de vie ne peut qu'en souffrir.

Le fait que non seulement 1,6 millions de Canadiens soient au chômage, mais que même nos agriculteurs, dont chacun assure déjà le pain et le beurre à 120 autres Canadiens, doivent trouver du travail à l'extérieur pour pouvoir nourrir leurs familles, est une honte nationale.

En 1990, le revenu moyen des exploitations agricoles familiales du Canada était de presque 37 000 $, ce qui incluait les revenus que le conjoint ou l'exploitant lui-même tiraient de sources autres que leur ferme. Sur ces 37 000 $, 21 500 $ provenaient de ces autres sources, ce qui signifie que l'exploitation de leur ferme ne leur rapportait que 15 500 $. De ce montant, 8 091 $ consistaient en subventions fédérales et provinciales, et la vente de leurs produits agricoles ne rapportait aux agriculteurs que les 7 400 $ qui restent.

C'est une honte pour notre pays. Nous laissons les grandes sociétés exercer un tel contrôle sur nous qu'elles réussissent à faire baisser les prix à la ferme et à les faire augmenter sur le marché de la consommation.

Aujourd'hui, je lisais dans un journal européen un article selon lequel les prix à la ferme ont aussi tendance à baisser en Europe, mais que cela n'entraîne pas non plus de baisse des prix à la consommation. Le plus tragique dans tout cela, c'est le sort des victimes que cet état de choses fait dans les pays gouvernés par les sociétés commerciales, celui des démunis de nos villes qui doivent compter sur les banques d'aliments pour survivre, sans oublier la fin horrible que connaissent les millions de malheureux qui meurent de faim en Afrique.

Enfin, je voudrais dire quelques mots au sujet de la nécessité de raviver l'enthousiasme et la fierté d'être Canadiens. J'ai assisté au Stampede de Calgary. Dans la soirée, la *Company of Young Canadians*, un groupe de jeunes de Calgary, a donné un spectacle de variétés. Le groupe a donné le coup d'envoi avec un pot-pourri de chansons; 15 ou 20 d'entre eux ont chanté des chansons de Terre-Neuve, puis d'autres en nombre à peu près égal ont chanté des airs tirés d'*Anne aux pignons verts*; d'autres ont interprété quelques chansons de la Nouvelle-Écosse et des succès d'Anne Murray. Mais à la fin, ils ont tous chanté en coeur: «Ce pays est mon pays; Ce pays est ton pays, De Bonavista à l'île Vancouver.» Pendant leur spectacle, ils ont demandé à tout l'auditoire de se lever et ils ont chanté le Ô Canada avec les 30 000 personnes debout. Tout le monde pleurait d'émotion.

Monsieur le Président, nous devons raviver cette fierté d'être Canadiens. Espérons que ce document y contribuera.

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, les Canadiens ont toujours considéré avec complaisance ce qu'ils sont et ce qu'ils ont été. Mais la plupart d'entre nous sommes également fiers de ce que nous sommes. Et avec raison. Le Canada a toujours été un pays où, dans l'ensemble, il fait bon vivre, un pays où des gens de toutes origines ethniques ont pu travailler, étudier, s'amuser et bâtir un chez-soi confortable et sécurisant.

Le Canada n'est pas un creuset, comme les États-Unis. Nous n'avons pas nourri chez nous l'hostilité de groupes nationaux comme ceux de la Bosnie, de la Macédoine, de la Serbie en Yougoslavie, ou de groupes comme les Géorgiens ou les Arméniens de l'URSS. Le Canada a toujours été un modèle; ce n'est pas un creuset, mais un foyer libre et accueillant pour des gens de tous les coins

de la planète. Ces nouveaux arrivants sont venus en sachant qu'ils seraient acceptés et qu'ils auraient à peu près les mêmes chances que les autres Canadiens de faire à leur famille une place au soleil. La plupart ont laissé leur hostilité derrière eux et ont constaté qu'ici, ils pouvaient être ce qu'ils voulaient, qu'ils pouvaient conserver de leur culture première ce qu'ils voulaient en garder, qu'ils pouvaient s'intégrer au peuple qui les accueillait et enrichir la culture canadienne d'une nouvelle dimension. Au Canada, nous avons réussi comme aucun autre pays ne l'a fait. Nous avons permis l'avènement d'une mosaïque que nous avons entretenue à l'aide de politiques en reconnaissant les différences entre gens de pays différents, mais en ne demandant à ces nouveaux arrivants que de croire en ce qu'est le Canada.

• (0410)

Ces discussions constitutionnelles n'ont pas eu pour sujet les relations entre collectivités, ni les relations entre races, pas plus que la liberté du culte ou d'expression. Nous considérons tous ces éléments comme normaux et faisant partie de notre patrimoine et de notre démocratie. Les discussions constitutionnelles n'ont pas traité de langue, bien que beaucoup essaient de faire croire que cette question était implicite. Au lieu de cela, ces discussions constitutionnelles ont traité de la responsabilisation des habitants de toutes les régions et de toutes les parties du pays. Nous avons discuté de la responsabilisation de nos concitoyens, et cela signifie donner au plus grand nombre la possibilité de prendre des décisions sans mettre en danger le droit des autres à décider également de leur destinée.

C'est sous cet éclairage qu'il nous faut regarder ce consensus constitutionnel. Quel degré de pouvoir pouvons-nous donner à chaque groupe ou à chaque région, sans réduire l'aptitude des autres groupes ou régions à décider de leur propre destinée?

Les intervenants dans les négociations constitutionnelles espéraient tous pouvoir protéger leur propre territoire, qu'il s'agisse de terres, d'occasions ou de cultures. L'Ouest s'inquiète de la domination politique et économique du centre du Canada, c'est-à-dire essentiellement l'Ontario et le Québec. Pour des habitants de l'Ouest, il s'agit d'une position aussi vieille que la Confédération.

Les Indiens, les Inuit et les Métis voulaient avoir un rôle à jouer parmi les décideurs. Après 300 ans au cours desquels ils ne sont jamais vraiment parvenus à pénétrer la structure gouvernante, après 300 ans passés à regarder cette structure de l'extérieur sans y appartenir, les populations autochtones désiraient une structure qui leur permettrait de gérer leurs propres affaires.

Le Québec, une des nations fondatrices, regardait le reste du Canada avec un certain sentiment de malaise. Les Québécois ont vu diminuer la proportion d'habitants qu'ils représentaient sur un continent largement anglophone et se sont vus sans les outils, sans les pouvoirs nécessaires pour protéger leur langue et leur culture unique. Sans les pouvoirs nécessaires pour protéger leur position, ils ne pouvaient s'attendre qu'à une assimilation progressive et à la perte inévitable de leur identité.

Bien des habitants du Canada qui appartiennent à d'autres nationalités et qui sont venus ici diront que cela est peut-être vrai, mais qu'eux aussi ont abandonné leur culture et leur langue pour devenir des Canadiens et se demandent en quoi les Français sont différents. Mais il y a une différence. Mes parents sont venus de Norvège s'attendant à apprendre la langue de leur nouveau pays. Ils sont restés extrêmement fiers de leur origine norvégienne et se sont intégrés à la mosaïque. Les Français du Québec étaient ici avec une langue et une culture qu'ils n'ont pas abandonnées pour s'intégrer au Canada; en fait, on ne le leur a même pas demandé. On les a encouragés à conserver et à développer leur culture, ce à quoi ils sont parfaitement parvenus depuis 200 ans et surtout au cours des 125 dernières années que la fédération canadienne existe. Peut-on leur reprocher de se précipiter aux créneaux, si je puis dire, quand il leur a semblé qu'une culture étrangère a commencé à les bombarder et à les envahir par ses moyens de communication, ses investissements, sa mainmise économique et, plus grave encore, la disparition de la nécessité du français? Le Québec a réagi tout naturellement. Il a exigé les outils nécessaires à sa protection, et c'est ce que nous aurions dû prévoir.

L'Ontario a aussi beaucoup à protéger. Ceux d'entre nous qui viennent des Prairies et des Maritimes pensent probablement qu'il est nécessaire de mettre un frein au pouvoir de l'Ontario d'exploiter le reste du Canada. Ce sont ces idées mêmes, cette pensée même dont découle l'idée d'un Sénat élu, égal et efficace: donner davantage de pouvoirs aux provinces les moins importantes afin qu'elles puissent se protéger de l'Ontario.

Les Maritimes ont aussi leurs besoins, leurs voeux et la possibilité de décider de leur vie. Les territoires s'estimaient également limités dans leurs possibilités. Ils désiraient pouvoir croître et se développer comme ils

l'estimaient bon et non pas dépendre des autres. Eux aussi désiraient être responsabilisés et échapper au statut de colonie qui leur était échu.

Voilà quelques-uns des éléments qui sont intervenus dans les négocations sur la Constitution. Le consensus dont nous discutons ce soir est ce qui est ressorti de ces négociations. Il a fallu accepter de nombreux compromis et admettre le principe du donnant-donnant pour aboutir à une chose acceptable pour tous.

Presque tout le monde entretient une certaine inquiétude à l'égard de ce consensus. Il comporte des parties que je n'aime pas. Vous l'avez entendu dire bien des fois ce soir. Je suis certain qu'il existe des parties que des habitants de chaque province n'aiment pas. Seul un compromis pouvait rendre possible un consensus, et c'est ce sur quoi nous demandons aux gens de voter maintenant.

Un scrutin aboutissant à un «oui» ou à un «non» n'arrêtera pas l'évolution de ce que ce consensus a permis de rebâtir. Les gouvernements autochtones croîtront et évolueront. Les pouvoirs cédés aux provinces seront examinés et mesurés. Certains pourraient même être rendus au gouvernement fédéral. Les pouvoirs du gouvernement fédéral seront aussi examinés et élargis ou diminués selon les circonstances.

En d'autres termes, le consensus sur la Constitution n'est pas la fin du processus. Un résultat favorable à l'entente, lors du référendum, confirmera que la plupart des Canadiens estiment les négociations engagées dans la bonne voie. Si, au contraire, l'entente est rejetée, cela signifiera que la plupart des Canadiens jugent le statu quo acceptable.

Quoi qu'il en soit, le Canada continuera d'exister, et nous de cette Chambre, de même que la plupart de ceux qui ont pris part aux négociations, obtiendrions ce que nous estimions être le strict nécessaire, du moins en partie. Personne n'aura obtenu tout ce qu'il voulait. Personne n'aura par contre quitté la table de négociations convaincu que ses espoirs, sa capacité de prendre en charge sa destinée, s'en trouvent diminués. Tous estimaient que les autres négociateurs, les provinces et les territoires engagés dans ces négociations, avaient reconnu et compris les aspirations ainsi que les besoins des autres membres du groupe.

C'est maintenant à la Chambre et au peuple de se prononcer. On nous demande maintenant de faire confiance à ceux que nous avons choisis pour négocier en notre nom et de donner notre accord au processus amorcé.

• (0420)

Si nous obtenons cet appui, nous pouvons nous attendre à ce que le Canada continue d'être un pays où tous les genres et toutes les races ont leur place et où les habitants se sentent suffisamment à l'aise pour le qualifier de chez soi.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de participer à cet historique débat et j'espère arriver à communiquer les sentiments des personnes que je représente dans la circonscription de Winnipeg-Nord. La motion à l'étude dispose, et je cite:

> Que, conformément à la *Loi concernant les référendums sur la Constitution du Canada*, cette Chambre approuve le texte suivant de la question référendaire:
>
> «Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?
>
> Oui _____ Non_____

Une telle motion suppose au départ qu'on a décidé de tenir un référendum sur l'accord constitutionnel approuvé à Charlottetown. Cette décision concorde avec les idées du chef de mon parti qui, dès le 21 avril 1991, l'avait incluse dans la proposition en neuf points de réforme constitutionnelle.

En fait, le Parti libéral du Canada a toujours soutenu que la Constitution appartient au peuple qui doit en approuver la réforme. C'est à l'électorat de décider si un projet de réforme constitutionnelle est accepté ou rejeté. Malgré tout le respect que je lui dois, je tiens à rappeler au gouvernement qu'il est d'office lié aux désirs de l'électorat lorsque celui-ci s'exprime par référendum.

Le libellé projeté de la question référendaire, bien qu'il ne soit pas parfait, n'empêche pas les Canadiens de se prononcer démocratiquement. J'en arrive donc au projet de réforme comme tel, intitulé Rapport du consensus sur la Constitution, dont on est convenu à Charlottetown le 28 août 1992.

En juillet dernier, je suis allé en vacances à Charlottetown avec ma famille pour une semaine. Nous voulions visiter le berceau de la Confédération, étant donné le débat national engagé sur l'avenir du pays. Rien ne laissait prévoir que l'actuel consensus sur la Constitution naîtrait dans la même ville historique, le mois suivant. Je ne pouvais qu'imaginer l'énorme tâche qui attendait les Pères de la Confédération. Je rends maintenant hommage aux parents de la Confédération renouvelée. L'accord

auquel ils sont arrivés n'est peut-être pas parfait, mais c'est un accord avec lequel, j'espère, nous pouvons tous vivre.

Imaginez le médecin qui ausculte un malade, conscient que le seul remède à sa disposition ne le guérira pas complètement. Par contre, il sait aussi que la découverte d'une cure réelle n'est pas imminente. Le remède idéal ne sera peut-être pas découvert à temps pour le malade. Que feriez-vous à sa place? Administrer dès maintenant le médicament imparfait, mais néanmoins partiellement utile? Si vous étiez le malade, ne vous attendriez-vous pas que le médecin vous donne quelque chose immédiatement?

Le facteur temps est essentiel dans la prise d'une décision, et nous savons que le leadership ne souffre pas d'attente.

Il est maintenant 4 h 20 à peu près du matin, le 10 septembre. Tard hier après-midi, je me promenais devant la Colline du Parlement, admirant le coucher du soleil à l'ouest. Des montgolfières créaient un arc-en-ciel de couleurs au-dessus de ma tête. Je me suis pris à rêver de ce que pouvait être la vue, de là-haut. La Tour de la Paix ne serait qu'une aiguille montant dans le ciel, les parterres, une courtepointe verte au pourtour orné de fleurs rouges, les édifices, des jouets d'enfants jonchant le sol. C'est alors que je me suis arrêté pour regarder, vraiment regarder le ciel, les pelouses vertes et les arbres qui commençaient à arborer leurs coloris d'automne. J'ai regardé les gens; certains se hâtaient vers leur foyer, d'autres se promenaient. Des couples, jeunes et vieux, marchaient main dans la main devant les vieux bâtiments de la Colline du Parlement.

J'ai eu l'impression que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes. Je me sentais optimiste puisque très bientôt, le 26 octobre, le peuple, les citoyens canadiens, se prononceraient, répondant par un oui retentissant, comme un cri d'amour pour le pays.

C'était l'un de ces moments où l'on remplit ses poumons en pensant que l'air propre du Canada est ce que l'on a goûté de plus délicieux. C'était l'un de ces moments où l'on remercie Dieu d'être en vie et de vivre dans un endroit aussi merveilleux.

Monsieur le Président, je suis un nouvel arrivant au Canada. Je suis arrivé ici, des Philippines, à titre d'immigrant reçu, en 1968. En tant que nouveau citoyen, je me suis souvent demandé dans quelle mesure les Canadiens aiment leur pays. Le terme patriotisme a toujours été considéré comme vil, car nous refusions d'imiter nos voisins du Sud dans ce qui nous semblait être un étalage grotesque de drapeaux.

En fait, les Canadiens sont des gens plus calmes et plus silencieux, qui n'affichent pas leur amour de leur pays comme un brassard mais plutôt comme une pochette discrète, tout près de leur coeur, à portée de la main lorsqu'il sera temps pour eux de décider du destin des nouvelles propositions constitutionnelles.

Qu'est-ce que cela signifie, être un citoyen canadien? Tout le monde a rempli des formulaires ou des documents où il y avait une case «citoyenneté». La majorité des 26 millions d'habitants de ce pays se sont identifiés comme «Canadien» sans s'arrêter à réfléchir à ce que cela peut être que de s'identifier comme «immigrant reçu». Les immigrants reçus et les réfugiés, ce sont ces gens qui souhaiteraient tant être citoyens de ce vaste pays. Chaque année, plus de 250 000 personnes demandent à faire partie de cette grande nation.

Je suis Canadien par choix, non de naissance. Il en est de même de bon nombre de mes électeurs. Ce sont des Canadiens de première génération, venus ici par terre, par air et par mer pour s'établir au sein de ce vaste territoire.

Lorsqu'on vit dans un autre pays que le Canada, un pays sans démocratie et sans liberté, la vie est peinte en noir et blanc. Il y a peu de place pour le libre arbitre. Les perspectives sont sombres. La justice est travestie. Les bureaucrates offrent leurs services contre des pots-de-vin. Le gouvernement est corrompu ou non existant. Ces pays, nous en voyons des images le soir, aux informations, et nous hochons la tête avec un petit sourire de compassion. Nous trouvons que c'est une honte et nous nous indignons du sort réservé aux enfants.

Vivre dans un pays sans espoir, c'est vivre à moitié. C'est pourquoi j'ai parfois l'impression que les nouveaux citoyens sont souvent les plus chauds partisans du Canada. Ils ont vu, eux, comment cela se passe ailleurs.

Le 28 août, le premier ministre du Canada, les 10 premiers ministres des provinces, les chefs des gouvernements des deux territoires et ceux de quatre organismes autochtones ont approuvé l'entente de Charlottetown.

Je respecte et j'appuie le consensus obtenu. Ils se sont acquittés d'une tâche terriblement ardue. Ils ont travaillé jour et nuit, et je reconnais leur détermination à obtenir un véritable consensus, ainsi que leur réussite.

• (0430)

Néanmoins, je vous ferai maintenant part de certaines préoccupations de la communauté ethnoculturelle, qui représente entre un quart et un tiers de toute la population du Canada et, dans certaines grandes villes, jusqu'à 40 p. 100 de la population.

À l'alinéa 2(1)e) de la clause Canada, on peut lire:

> Le fait que les Canadiens sont attachés à l'égalité raciale et ethnique dans une société qui comprend des citoyens d'origines multiples dont la contribution à l'édification d'un Canada fort reflète sa diversité culturelle et raciale;

Par contre, on dit à l'alinéa précédent:

> l'attachement des Canadiens et de leurs gouvernements

et je souligne les termes «et de leurs gouvernements»

> à l'épanouissement et au développement des communautés minoritaires de langue officielle dans tout le pays;

Pourquoi a-t-on établi une telle hiérarchie des droits?

La communauté ethnoculturelle se serait sentie grandement rassurée si l'article 27 de la Charte des droits et libertés avait été renforcée de façon à y garantir l'égalité ethnique et raciale. Le fait de renforcer cet article et l'alinéa e) du nouvel article 2 par l'ajout des termes «et de leurs gouvernements» traduirait vraiment les aspirations de la communauté ethnoculturelle puisque, selon l'entente de Charlottetown:

> La disposition Canada guiderait les tribunaux dans leur interprétation de l'ensemble de la Constitution, y compris de la Charte canadienne des droits et libertés.

J'aimerais également parler d'autres préoccupations d'ordre ethnoculturel. Même si les objectifs de la nouvelle disposition intitulée «L'union sociale et économique», qui sera intégrée à la nouvelle Constitution, ne se limitent pas aux points énoncés dans l'entente, il aurait été rassurant pour la communauté ethnoculturelle que la liste de ces objectifs comprenne déjà certains points, entre autres fournir des services sociaux adaptés à la culture de leurs bénéficiaires, offrir des services garantissant l'intégration rapide des immigrants et mettre en oeuvre des programmes de lutte contre le racisme et la discrimination.

En outre, la communauté ethnoculturelle aurait grandement souhaité que les objectifs énoncés à l'égard de l'union sociale et économique aient déjà compris un engagement non seulement à l'égard du plein emploi mais aussi à l'égard de l'égalité au travail pour tous les Canadiens. Il aurait fallu également prévoir expressément dans l'objectif visant à assurer la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux un engagement envers la mise en place des mécanismes nécessaires pour la reconnaissance des diplômes professionnels et techniques obtenus à l'étranger.

Un tel engagement aurait contribué à rehausser l'estime personnelle d'un bon nombre de nouveaux citoyens qui amènent avec eux au Canada de grands talents et de grandes compétences.

On reconnaît que, de plus en plus, la Cour suprême joue un rôle crucial pour ce qui est d'interpréter l'intention des législateurs, parfois au grand dam de ces derniers. Par conséquent, les minorités ethnoculturelles soumettent qu'elles devraient également être consultées relativement à la nomination des juges à la plus haute instance judiciaire du Canada, de la même manière que, selon l'entente actuelle, le gouvernement fédéral est tenu de consulter le Québec et les peuples autochtones. Les raisons sur lesquelles se fonde cette disposition de l'entente s'appliquent également aux besoins des minorités ethnoculturelles.

Enfin, il est également important que les minorités ethnoculturelles reçoivent l'assurance que les pouvoirs dévolus aux termes de l'entente de Charlottetown dans des domaines comme la formation professionnelle, l'immigration et la culture ne pourront en aucun cas compromettre à l'avenir les intérêts des minorités multiculturelles.

Et puisque je parle de la communauté ethnoculturelle, j'aimerais rappeler au gouvernement que le comité du référendum serait bien avisé de ne pas tenir à l'écart les médias ethniques dans sa publicité imprimée ou diffusée. J'aimerais également que le gouvernement aide Élections Canada à préparer des brochures en langue patrimoniale, au besoin, de façon à garantir la pleine participation de la communauté ethnoculturelle au débat et au vote.

J'ai deux autres préoccupations à l'égard de l'ouest du pays. De ce côté-ci de la Chambre des communes, nous estimons que, dans la réforme du Sénat qui est proposée, c'est-à-dire dans ce Sénat où les provinces sont également représentées, on omet de définir clairement comment cette Chambre pourra être efficace.

L'autre sujet de préoccupation est l'union économique. Le Parti libéral estime que nous n'avons pas obtenu autant que nous le souhaitions. Nous reconnaissons qu'il est essentiel d'avoir au Canada un marché commun pour pouvoir, en tant que pays, livrer concurrence sur les marchés extérieurs.

Toutefois, nous sommes confiants, et du reste, le chef de mon parti a déjà pris un engagement à cet égard, que nous nous pencherons sur ces lacunes de l'entente en temps opportun.

Je suis tout aussi confiant que, dans leur sagesse, les Canadiens de demain tiendront compte des préoccupations de la communauté ethnoculturelle.

Je me rends compte que d'autres auront des préoccupations semblables ou différentes et que, pour ces raisons, ils ne pourront pas appuyer l'entente de Charlottetown. C'est le propre d'une société démocratique que de permettre l'expression des différences et de la dissidence ainsi que la tenue de débats. Nous respecterons cette caractéristique de la démocratie, mais nous ne pouvons pas respecter ceux qui préconiseront la rupture du pays. Nous ne permettrons à aucun moment que la raison et le sang-froid cèdent le pas au feu de la passion.

J'aimerais terminer en soulignant les réalisations de cette entente. Nous donnons au Québec la clause de la société distincte d'une manière clairement définie, eu égard à son code civil, à sa langue et à sa culture.

Nous reconnaissons aux peuples autochtones le droit à l'autonomie gouvernementale. C'est là un triomphe historique pour les Premières nations.

Nous accordons à l'Ouest et à l'Atlantique le premier pas vers la réforme du Sénat. Le Sénat sera égal et élu. Nous franchissons une étape qui mènera à l'union économique au sein du Canada. Nous affirmons notre engagement à respecter un contrat social entre tous les Canadiens.

Fait plus important encore, nous avons préservé la trame de la Confédération, le nerf du Canada. Nous aurions pu faire plus, idéalement, mais c'est dans la réalité d'aujourd'hui que nous vivons.

J'appuie cette entente et je lutterai pour sa victoire. J'aime mon pays d'adoption et je veux le partager avec ma famille, mes enfants et les enfants de mes enfants.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le débat au cours des dernières heures et hier. Je dois toutefois avouer que ce rapport de consensus sur la Constitution me cause de graves difficultés.

Je me rends bien compte qu'au Canada, nous sommes tous fatigués d'entendre parler de Constitution et nous constatons tous que l'économie connaît des jours sombres. Un million et demi de personnes sont sans travail. On serait bien tenté de dire qu'ayant parlé de cette Constitution depuis si longtemps, il doit bien y avoir un moyen de s'en défaire tout simplement, de retirer le sujet de l'ordre du jour.

Je le voudrais bien, mais j'estime qu'il y a des risques inhérents à notre façon de nous y prendre.

Je constate que, dans mon comté, la plupart des gens ne savent même pas ce que contient ce document. En fait, pour ma part, je ne l'ai reçu que tard jeudi soir, la semaine dernière. J'en ai lu une partie pendant la fin de semaine. Je ne suis pas un expert en Constitution. Cependant, j'ai pris le temps de m'entretenir avec certains constitutionnalistes. J'aimerais saisir l'occasion pour vous poser certaines questions.

Nous savons tous quel est l'enjeu du débat. Je sais bien que la situation est très délicate dans la province de Québec, et personne ne veut la scission du pays. Personne ne veut donner l'impression d'être anti-canadien parce qu'on remet en cause un élément d'un document comme celui-ci. En fait, j'ai écouté le ministre des Affaires constitutionnelles prendre la parole en fin d'après-midi hier.

• (0440)

Il disait: «Lisez-le et jugez d'après ce qui est écrit.» Hier soir, je suis rentré chez moi et je l'ai relu. Si ce document me préoccupe, c'est, entre autres choses, parce que je ne comprends pas vraiment certaines des dispositions qui s'y trouvent et, bien franchement, j'estime que certains articles en contredisent d'autres.

Je vais vous exposer de façon bien concrète certaines de mes préoccupations. D'abord, le paragraphe 2. c) de la clause Canada dispose que: «Le fait que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.» Je ne vois pas exactement ce que cela signifie. Dans la même phrase, on dit: «. . . comprenant notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique.» Je me dis quant à moi qu'il y a dans ce pays de nombreuses cultures qui sont uniques. Autrement dit, quelle culture n'est pas unique.

Je passe ensuite au paragraphe d) et je vois que les Canadiens et leurs gouvernements sont attachés à l'épanouissement et au développement des communautés minoritaires de langue officielle dans tout le pays. Je ne vois pas vraiment ce que cela signifie. Il m'est très difficile de me contenter de dire: «D'accord, je l'accepte. Je ne sais pas ce que cela veut dire, mais je vais l'accepter.»

Au paragraphe f), on parle de ceci: «L'attachement des Canadiens au respect des droits et libertés individuels et collectifs.» Cette phrase me semble un peu illogique. Je ne vois pas du tout de quoi il retourne.

Plus loin, toujours dans la clause Canada, à l'article 2, on dispose que le gouvernement du Québec a le rôle de protéger et de promouvoir la société distincte. Toutefois, à l'article 3, on dit que le présent article ne porte pas atteinte aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada. Naturellement, je me demande si cela ne contredit pas l'article 2.

Dans l'entente, à l'article 3 de la clause Canada, on parle des communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick ainsi que de l'égalité des communautés anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick. Je me dis que, si nous avons cette clause pour le Nouveau-Brunswick, pourquoi ne pas avoir exactement la même pour le Québec?

Voilà le type de questions que je me pose. Je dois vous avouer, monsieur le Président, que de nombreuses personnes de ma collectivité ne portent aucun intérêt à la Constitution, mais qu'il y a sans doute de 1 000 à 1 500 personnes que la Constitution intéresse et qu'elles me diraient: «Si vous votez en faveur de quelque chose ou contre quelque chose, vous devez savoir ce pour quoi vous votez et ce contre quoi vous votez.» C'est la raison pour laquelle je ressens ce malaise, parce que je n'ai pas vraiment l'impression de bien comprendre tout ce qui se trouve dans ce document. À dire vrai, je pense qu'il y a en fait beaucoup de Canadiens qui ont le même sentiment.

Ce qui m'ennuie là-dedans, c'est que nous allons approuver non pas une entente fédérale-provinciale, mais une Constitution. Les possibilités de renverser cette Constitution ou de la modifier seront bien minces. Voilà donc pourquoi je m'inquiète quand je vois les pouvoirs, les rôles et les responsabilités liés au pouvoir de dépenser du fédéral.

Je vois des choses. Mon chef, M. Chrétien, a mentionné certaines de ces préoccupations à propos de la formation et du perfectionnement de la main-d'oeuvre, qui ne sont plus une responsabilité du gouvernement fédéral. Je regarde sous «culture», où l'on dit:

> Les provinces devraient avoir compétence exclusive sur les questions culturelles sur leur propre territoire.

Que signifie «exclusive»?

Dans la phrase suivante on signale que l'accord reconnaît également que le gouvernement fédéral continuerait d'avoir des responsabilités touchant les questions culturelles canadiennes. Comment le gouvernement fédéral peut-il conserver une responsabilité touchant les questions culturelles canadiennes alors que, dans la phrase précédente, il est dit que les provinces auraient compétence exclusive sur les questions culturelles?

Nous passons ensuite à la question des forêts, à la compétence exclusive en matière de forêts. Je sais qu'un grand nombre de ces activités relevaient auparavant de la compétence provinciale. J'ai toujours pensé que, si le gouvernement du Canada avait une compétence partagée en matière de forêts, de mines, de tourisme, de logement, de loisirs, d'affaires municipales et de développement régional, c'était parce que nous, le gouvernement national, étions là pour assurer un supplément ou un appui au besoin, et que c'est ce qui expliquait la présence fédérale dans ces secteurs. Il se peut qu'une province donnée ait accusé un retard dans un secteur donné. Il aurait pu s'agir, par exemple, du logement. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la SCHL, interviendrait pour stimuler, renforcer ou soutenir l'économie dans une région ou l'autre du pays.

Aux termes de cette entente, on dit:

> Il conviendrait que le logement soit reconnu comme une sphère de compétence provinciale exclusive au moyen d'une modification explicite de la Constitution et de la négociation d'ententes fédérales-provinciales.

Que signifie cela?

J'ai parlé à beaucoup de gens dans les provinces, et ils pensent que cela veut dire que le gouvernement national se retire maintenant du secteur du logement. Hier, à la Chambre, le député de Don Valley-Est a posé au ministre des Affaires constitutionnelles «la» question relative à la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Cela voudrait-il dire qu'il y aurait dix sociétés d'hypothèques et de logement exploitées par les provinces? Il a répondu: «Non, le Canada serait toujours présent dans le secteur du logement.» Voilà les questions qu'il me semble raisonnable de poser.

C'est intéressant. Au sujet des forêts, je vois à l'avant-dernier paragraphe de la page 12 de l'entente qu'il est dit que:

> La question du service à fournir au public dans les deux langues officielles devrait aussi être considérée comme un élément possible de ces ententes.

Cela veut-il dire que nous pouvons en quelque sorte transférer ces instruments aux provinces sans y avoir lié la question du bilinguisme officiel?

Il me semble que tous les ministères fédéraux assujettis à la Loi sur les langues officielles devraient conserver leur statut actuel. Si les provinces veulent s'en charger, alors elles devraient le faire de la même manière. Si elles n'ont pas à le faire, alors il faudrait prévenir la population.

S'il n'était pas obligatoire, en matière de tourisme, par exemple, d'assurer des services bilingues dans toutes les provinces du pays, alors je suis certain que cela irait à l'encontre de la promotion du bilinguisme au Canada. Je ne pense pas que la majorité des francophones s'en réjouiraient.

Il ne me reste plus que quelques minutes, et j'aimerais revenir aux observations qu'a faites le ministre responsable des Affaires constitutionnelles hier quand il a dit qu'en 1982, le Québec avait été exclu de la Constitution. Ce n'était pas tout à fait exact, car les Québécois n'ont pas voté pour être exclus de la Constitution en 1982; en fait, 73 de leurs 75 députés fédéraux ont voté en faveur de l'accord constitutionnel de 1982. N'oublions pas que c'était M. Lévesque, qui ne croyait pas au Canada et qui prônait la séparation, qui a refusé de signer.

• (0450)

Il est très important de soumettre ce document aux Canadiens. Je crains que, si nous ne le faisons pas, dans un, deux ou trois mois, quand ils commenceront à découvrir le contenu de cette entente, ils ne reviennent nous demander pourquoi nous ne les avions pas renseignés adéquatement quant aux répercussions de l'entente sur la vie quotidienne et l'avenir des Canadiens d'aujourd'hui et de demain.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je suis ravi de participer au débat sur la motion suivante: «Que, conformément à la loi concernant les référendums sur la Constitution du Canada, cette Chambre approuve le texte suivant de la question référendaire: Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992? Oui ou non.»

À cette question, je réponds par un «oui» sans équivoque. Le 26 octobre, jour du référendum, je voterai «oui», et ce, pour bien des raisons, même si j'ai une ou deux réserves en ce qui concerne l'entente qui a été conclue—et qui porte maintenant le nom d'entente de Charlottetown, je crois—réserves légères sur lesquelles je reviendrai un peu plus tard.

Il n'y a pas longtemps, le Président de la Chambre, le député de Vancouver-Sud a organisé une réception à l'occasion du 150e anniversaire de la Commission géologique du Canada. Il a déclaré que certains éléments constitutifs du pays étaient en place avant 1867, c'est-à-dire avant le début du processus constitutionnel proprement dit.

Je ne veux pas reprendre ce que le Président a dit au sujet de ses sentiments envers le Canada, car il l'a fait très éloquemment à maintes occasions. Mais je me souviens qu'il a dit que quiconque pense que le Canada ne valait pas grand-chose avant 1867 ferait mieux de se pencher à nouveau sur l'histoire du pays. Je ne vais pas non plus m'appesantir sur l'histoire, mais je crois que le Président a raison. Évidemment, quiconque comprend bien le travail de la Commission géologique du Canada se rend compte qu'on y a consacré énormément de volonté politique, énormément de volonté économique et, bien entendu, énormément de collaboration.

J'aimerais ajouter une note personnelle, car, en une occasion comme celle-ci, je ne peux m'empêcher d'exprimer mes sentiments personnels à l'égard de cette question. Je me souviens de l'époque où la citoyenneté canadienne n'existait pas—et cela ne me rajeunit pas, je présume.

De toute évidence, la question constitutionnelle et la question référendaire m'amènent à penser à la citoyenneté. Il y a environ 40 ans, ce qui signifie évidemment que j'ai plus de 40 ans, il n'existait pas de citoyenneté canadienne, et à cela tient peut-être le caractère multiculturel de notre pays.

À l'époque, quand nous nous déplacions—c'était pendant la guerre, et mes parents et moi, nous nous déplacions beaucoup parce que mon père était militaire—, chaque fois qu'on allait à une nouvelle école, l'une des premières choses que le maître nous demandait était, non pas notre nationalité, mais notre pays d'origine. C'était tout simplement parce qu'il n'existait pas de citoyenneté canadienne. Je m'en souviens très bien.

À ce tournant de l'histoire de notre pays, je me mets à réfléchir à bien des choses. À propos de citoyenneté, je suis très fier de proclamer que je suis Canadien, bien entendu. Il m'arrive de réfléchir sur la citoyenneté canadienne quand je suis à l'étranger.

J'ai constaté qu'après avoir séjourné à l'extérieur du pays pendant deux ou trois semaines seulement, on commence à ressentir de la nostalgie et à se rendre compte que, quel que soit l'endroit où l'on se trouve, il fait bon vivre au Canada, qu'il est merveilleux d'être Canadien et que la citoyenneté canadienne est très importante, non seulement parce que le Canada est ma patrie, mais aussi parce que je me suis rendu compte, en côtoyant des

personnes à l'étranger, que les Canadiens sont perçus comme un peuple très spécial dans le monde entier.

Dans notre famille, la citoyenneté n'a pas la même signification que dans toutes les familles, même s'il existe de nombreuses familles canadiennes dont l'expérience est semblable à celle que je veux vous relater. Ma femme n'est pas née au Canada. À l'instar de nombreux Canadiens, environ 35 p. 100 environ d'entre eux, je crois, elle a obtenu la citoyenneté canadienne par naturalisation.

Évidemment, cela nous ramène à la question de l'immigration, qui m'inspire une très grande fierté. En tant que député, je suis devenu plus conscient du fait que les 35 p. 100 de la population qui sont des immigrants ont choisi de s'établir ici. Je suis très fier d'entendre ces personnes parler du Canada d'après leur perspective et dire à quel point ils sont fiers d'être devenus citoyens canadiens.

Quand nous parlons d'immigrants, nous devons reconnaître que nous en sommes tous. Nous savons certainement qu'il y a des immigrants d'origine anglaise et d'origine française au Canada, les deux peuples fondateurs, et nous savons que des négociations assez semblables ont eu lieu dans la même ville de Charlottetown jusqu'en 1867. Je présume que les négociations qui ont eu lieu à l'époque n'étaient pas tellement différentes de celles qui ont eu lieu cet été et au cours des années précédentes.

Il est certain que, pour diverses raisons historiques et incontestables, la composante française de notre société a estimé que les objectifs de 1867, et en particulier l'édification de notre pays, n'étaient pas atteints. Au fil des ans, ils ont exprimé leurs sentiments de diverses manières. De toute évidence, les négociations qui ont eu lieu cet été, et antérieurement, dans le cadre de l'Accord du lac Meech, témoignent des efforts que nous avons tous déployés pour en arriver à une reconnaissance de ce fait.

• (0500)

Je n'ai pas l'intention de contester le travail qui a été fait. Il me semble que l'entente de Charlottetown a bouclé la boucle, et je prends acte des propos du premier ministre du Québec, qui estime que l'entente est satisfaisante pour les francophones du Canada. Je suis on ne peut plus ravi qu'il en soit ainsi.

Toutefois, j'aurais aimé que certaines questions soient réglées de façon plus exhaustive. Il ne fait aucun doute que l'on n'a pas accordé assez de place à 52 p. 100 de la population, c'est-à-dire aux Canadiennes. Cela fait partie de la réalité en 1992, et pas seulement au Canada. Dans le monde entier, on ne respecte pas suffisamment les droits des femmes et la nécessité de les protéger dans les constitutions, devant les tribunaux, etc. À cet égard, l'entente de Charlottetown comporte des failles. Mais cela ne signifie pas que je vais voter contre.

De plus, étant donné que je viens d'un milieu constitué exclusivement de travailleurs et que j'ai beaucoup milité dans les syndicats, j'aurais aimé que l'on accorde plus de place aux droits des travailleurs pour que ces derniers puissent constituer leurs organisations sans que la société les en empêche. Il est quelque peu tragique pour le Canada de ne pas prévoir une telle protection. Par exemple, en Europe occidentale, les syndicats sont très bien acceptés, mais, dans leur situation, ils n'estiment pas qu'ils devraient être protégés par les constitutions de leurs pays respectifs et, autant que je sache, ils ne le sont pas. Ils font partie intégrante de la société, et ce, à juste titre. Pour que les syndicats canadiens fassent pleinement partie de la société, il fallait les mentionner dans la Constitution.

Évidemment, les immigrants apportent un caractère multiculturel au pays. J'aurais aimé que l'entente de Charlottetown cerne plus exhaustivement le caractère multiculturel du Canada. Il est très agréable, pour moi et pour la circonscription de Saskatoon—Dundurn, de voir nos associations multiculturelles mener des activités pour promouvoir leur patrimoine ethnique. Je vous assure que je serais presque satisfait de considérer les chants et les danses comme étant presque suffisants en ce qui concerne l'expression multiculturelle. Ces associations font bien mieux que cela.

Pendant la dernière période de remise des diplômes de fin d'études secondaires, j'ai eu le plaisir de voir des étudiants qui avaient reçu une formation dans les langues ancestrales, non pas dans les écoles, mais au sein de la collectivité. Ces étudiants l'ont fait pendant leur temps libre, après l'école ou le samedi. Cela témoigne tout simplement de l'éminente vitalité de ces collectivités, et cela contribue certainement à enrichir notre pays. On

aurait dû le mentionner de manière beaucoup plus manifeste dans l'entente.

Je constate que mon temps de parole s'épuise. On aurait très bien pu abolir le Sénat. Toutefois, le fait qu'il sera désormais élu représente un changement.

Il ne fait aucun doute que je suis très satisfait de la reconnaissance du droit inhérent de nos autochtones à l'autonomie. Je pense que les négociateurs n'avaient pas l'intention que cette partie de l'accord ait des répercussions internationales, mais la reconnaissance de ce droit inhérent de nos autochtones à l'autonomie au sein du Canada va devenir un exemple pour le monde entier, comme l'ont été d'autres aspects de notre pays, notamment, le maintien de la paix, et va faire extrêmement honneur à notre pays. Il faut reconnaître le mérite de nos négociateurs, autochtones et autres, qui ont conclu cet accord.

Je voudrais rendre hommage à autant de personnes que je pourrais et, manifestement, je vais en oublier: le député de l'Assemblée législative de la Saskatchewan et ministre chargé des négociations constitutionnelles, Bob Mitchell, dont le travail a été chaleureusement applaudi par le public et le premier ministre de ma province, Roy Romanow. Je suis particulièrement fier de son travail.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin. J'assure à la Chambre, aux Canadiens et aux électeurs de Saskatoon—Dundurn que je vais former un comité Canada dans ma circonscription afin de tout faire pour que les électeurs aient autant de renseignements qu'ils le désirent et une aussi bonne compréhension de l'accord que possible. Je suis certain qu'une fois qu'ils l'auront compris, ils voteront oui.

[*Français*]

Mme Coline Campbell (South West Nova): Je vous remercie, monsieur le Président. Il est tard, et je le sais. Il y en a peut-être parmi vous qui n'ont pas encore dormi. J'ai pris quelques heures de sommeil.

C'est un honneur ce soir, ou plutôt ce matin, que de parler un peu du référendum.

[*Traduction*]

D'ici au 26 octobre, nous tiendrons un débat sur une question qui demande fondamentalement aux Canadiens s'ils sont d'accord avec le consensus auquel on est parvenu le 28 août dernier. Les Canadiens vont entendre beaucoup de choses qui préoccupent les gens. Je pense que ce qui préoccupe le plus les gens à l'heure actuelle, c'est l'intégrité du pays au lendemain du référendum. Je ne crois pas qu'on essaie d'effrayer les gens ainsi.

À l'instar de tout le monde, je pense que le Canada est un merveilleux pays. En tant que Canadienne, je suis fière d'être une citoyenne de ce pays et, à titre de politicienne, je suis fière de représenter une région qui montre peut-être qu'il y a parfois de bons côtés à être la représentante d'une petite région du pays. D'autres fois, nous n'avons peut-être pas assez de pouvoirs dans certaines de ces régions. Un débat comme celui-ci aurait pu avoir lieu à des heures raisonnables.

Cependant, cela dit, étant donné que nous n'allons pas siéger pendant 38 autres jours, je suppose que les Canadiens ont le sentiment que nos institutions ne fonctionnent pas. Mes préoccupations au sujet du consensus actuel touchent simplement à ce point.

Avant d'aborder mes préoccupations, je voudrais préciser très clairement que, selon moi, cet accord conclu par le premier ministre, les dix premiers ministres provinciaux, les deux dirigeants des territoires et les quatre organisations nationales représentant les autochtones du Canada est, dans l'ensemble, un excellent document auquel les Canadiens devraient souscrire—ils vont avoir fait connaître leur opinion à la Chambre après le 26 octobre.

J'ai certaines réserves. Je tiens à préciser qu'elles ne portent pas sur la clause Canada qui, selon moi, renferme d'excellentes choses. Elle était nécessaire.

[*Français*]

Parmi les caractéristiques qui sont incluses dans la clause Canada, il y a la démocratie parlementaire, le fédéralisme canadien et la primauté du droit, la dualité linguistique, le caractère distinct de la société québécoise, les droits ancestraux et les responsabilités des autochtones, la reconnaissance que le gouvernement autochtone constituera l'un des trois ordres de gouvernement au Canada, l'égalité raciale et ethnique, le respect des droits et libertés individuels et collectifs, l'égalité des femmes et des hommes—je suis sûre que cela existe aujourd'hui dans la plupart des cas—et l'égalité des provinces tout en reconnaissant leurs caractéristiques particulières.

• (0510)

[*Traduction*]

La clause Canada, à elle seule, devrait nous inciter à dire oui. Les peuples autochtones sont parvenus à obtenir un processus qui leur permet de faire connaître leurs revendications au Canada qui, à son tour, pourra, à l'avenir, les accepter comme partenaires à part entière de notre pays. En outre, 25 p. 100 de sièges sont reliés à la

société distincte présente au Québec, à l'intérieur du Canada.

Mes préoccupations portent sur deux points. Il s'agit premièrement des institutions répondant aux besoins des gens. À l'instar de mon chef, je tiens à dire que le Sénat doit être efficace s'il veut pouvoir à l'avenir représenter les régions les plus faibles du pays.

J'accepte la notion d'égalité. Le Sénat va être égal, et j'en suis heureuse. J'accepte le fait que les sénateurs devront être élus et j'espère qu'un jour ou l'autre, à l'avenir, tous les sénateurs seront élus. Je m'oppose à l'égalité des sexes à ce chapitre car je pense que les femmes participent de plus en plus activement à la vie politique, que ce soit au niveau local, municipal, provincial ou fédéral. Je ne voudrais pas qu'à l'avenir, si je veux me présenter à des élections sénatoriales, je devrai le faire à titre de femme de la Nouvelle-Écosse.

Depuis 18 ans, je n'ai jamais eu de leçons à recevoir de mes collègues masculins à la Chambre. Je n'ai jamais vu de différence dans les buts qui étaient strictement canadiens. Peut-être que nous, les femmes, faisons plus d'efforts pour que les mesures législatives tiennent compte des intérêts des femmes et les aident à parvenir aux mêmes résultats, peu importe la carrière qu'elles choisissent au Canada.

J'accepte que le Sénat soit élu. Je ne suis pas certaine qu'il sera très efficace. Il faudra du temps pour en juger. Nous aurons probablement à attendre les résultats des négociations qui se manifesteront longtemps après le 26 octobre. À mon avis, les Canadiens doivent faire confiance aux premiers ministres, aux dirigeants et aux représentants qui ont participé aux négociations et croire qu'ils recherchaient vraiment une institution efficace.

Ma principale préoccupation, que d'autres partagent d'ailleurs, concerne la dimension de la Chambre. L'accroître en ajoutant, par exemple, 42 sièges, signifie que ces 42 députés sont plus nombreux que tous ceux qui représentent l'est du Canada. Notre population devrait augmenter à un rythme extrêmement rapide pour que ces 42 nouveaux sièges lui reviennent.

Le pourcentage de notre représentation diminue. Nous pourrions être assurés d'un plancher, et j'approuve ce qu'à déclaré un député d'un autre parti: «Nous avons garanti aux Canadiens un plancher.» Ce plancher est prévu à l'alinéa 41 b) de la Loi constitutionnelle de 1982 et il est fixe. La Nouvelle-Écosse ne peut jamais avoir moins de 10 députés, comme maintenant, pas plus que le Nouveau-Brunswick peut en avoir moins de 10, l'Île-du-Prince-Édouard, quatre et Terre-Neuve, six, car le plancher est établi en fonction du nombre de sénateurs qui siègent actuellement et du nombre de ceux qui viennent de l'Est. On nous a attribué un plancher en ce qui concerne le nombre de sièges. Par conséquent, je présume qu'un minimum de 30 députés venant de l'Est nous sera assuré. Je crois que l'est de ce grand pays a probablement une voix aussi forte que les 307 autres députés qui siégeront dans l'avenir, mais je crois que cet état de chose constitue un désavantage dont les Canadiens prendront conscience un jour et qu'ils modifieront à un moment donné.

Depuis que je siège ici, j'ai été en mesure de constater combien il est pénible de partir des extrémités du Canada pour venir ici. J'ai aussi réalisé que, si je voulais prendre la parole au cours de ce débat, je devais demeurer debout ce soir pour le faire. Je ne crois pas que mes électeurs auraient été bien servis si j'avais omis de rester éveillée pour faire valoir mon point de vue. Ce qu'il y a de préoccupant et de troublant, c'est que ma voix est seule à parler au nom d'une région qui pourrait englober tout le Grand Toronto qui, lui, compte un grand nombre de députés; voilà ce qui décourage parfois mes électeurs, mais cela témoigne de l'évolution du rôle que jouent aujourd'hui les parlementaires au Canada.

Je ne crois pas que j'irai jusqu'à voter contre l'entente parce qu'elle comporte des éléments sur lesquels nos négociateurs devront assurément se pencher de nouveau, mais c'est à mon avis une question très sérieuse. En tant que fédéraliste qui tire fierté des programmes en vigueur au Canada, je crains pour l'avenir de notre pays à cause de la dernière partie de l'entente. Je ne m'oppose pas à l'union sociale et économique, c'est un aspect très intéressant de l'entente. Je le répète, je ne suis pas contre le droit à l'autonomie gouvernementale accordé aux peuples autochtones; c'est excellent, et je félicite ces gens. Je n'ai rien contre la formule de modification. J'ai toutefois des réserves dans d'autres domaines touchant nos institutions nationales, notamment le Sénat et la Chambre des communes, sur le nouveau partage des rôles et des responsabilités.

Tout ce que je peux dire aux Canadiens des provinces de l'Atlantique, c'est que cela n'annonce rien de bon car nous serons davantage à la merci des provinces canadiennes les plus puissantes pour la bonne raison que, si elles choisissent de ne pas participer à un programme national, nous obtiendrons une juste compensation pour notre région, mais nous n'aurons pas l'appui de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario ou du Québec, si ces provinces se désengagent. En ce qui concerne les garderies par exemple, si les provinces obtiennent le financement nécessaire et présentent un système compatible avec les objectifs nationaux—ce qu'elles peuvent,

assurément faire—, c'est nous qui en souffrirons parce que les fonds disponibles seront moindres.

Au chapitre de la formation et de l'emploi au Canada, je pense que les grandes provinces partagent les mêmes inquiétudes que moi au sujet du chômage et de la nécessité d'assurer, le plus rapidement possible, la formation de leur main-d'oeuvre, et que, comme moi, elles craignent que le gouvernement n'ait pas pris suffisamment de mesures pour stimuler la création d'emplois ou assurer la formation. Je viens d'une région qui a besoin de cette superstructure et je me demande si nous en bénéficierons.

Je crois que c'est là l'aspect le plus inquiétant, car nous pouvons toujours rouspéter contre la diminution de nos sièges, mais avec des compressions budgétaires, nous pourrions probablement devenir—et je déteste le dire—très dépourvus. Il faudra exiger très fermement le maintien des programmes nationaux au Canada.

Je me réjouis de pouvoir participer au débat de ce soir et je constate que le temps file.

• (0520)

Je suis heureuse de pouvoir dire à mes électeurs que, plus que tout au monde, il vaut la peine de garder notre pays uni. Nous négocierons le détail des propositions. Je suis certaine que les Canadiens d'un océan à l'autre s'attendent à ce que nous négociions un texte. Nous négocierons ensuite un Canada nettement amélioré.

Les défauts dont je parle seront corrigés. Pour moi qui suis originaire de l'Est, il s'agit de défauts. Peut-être que les premiers ministres ont examiné la situation et se sont dit ceci: «Nous serons plus forts si nous avons un Sénat efficace.» Les provinces de l'Est doivent en avoir un. Il faut que nous puissions au moins manifester notre mécontentement par l'entremise d'un Sénat très efficace si notre poids à la Chambre des communes diminue.

Je sais, monsieur le Président, que vous avez eu une soirée très éprouvante et je me réjouis d'être la dernière intervenante. Je vais voter «oui». Je veux simplement dire à mes électeurs qu'ils peuvent obtenir à mon bureau de la documentation à ce sujet. Je comprends qu'il existe des problèmes.

À mon avis, le Canada passe au premier plan dans ce débat.

M. Edwards: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Selon toute vraisemblance, ce sera le dernier discours ce matin.

Au nom de tous les participants qui, comme vous et moi, monsieur le Président, sont ici depuis 15 heures, je voudrais vous remercier et remercier tous ceux qui ont rendu ce débat possible, soit les orateurs, les greffiers au Bureau, les pages et tous ceux qui veillent au bon fonctionnement de la Chambre.

Au nom du gouvernement et par votre entremise, monsieur le Président, je voudrais les remercier de leur participation à cette longue et historique soirée.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, conformément à l'ordre adopté plus tôt cette séance, la Chambre demeure donc ajournée jusqu'à plus tard aujourd'hui à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 5 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 septembre 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne à la Première Assemblée parlementaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a eu lieu du 2 au 5 juillet 1992, à Budapest.

* * *

PÉTITIONS

LA RIVIÈRE THOMPSON-NORD

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de plusieurs électeurs de Clearwater, en Colombie-Britannique, qui expriment leur forte opposition au projet d'une compagnie qui veut détourner les eaux de la rivière Thompson-Nord afin de les vendre à San Diego, en Californie.

Ces pétitionnaires demandent simplement au gouvernement de présenter une mesure législative qui interdirait de vendre des eaux canadiennes aux États-Unis comme on le ferait avec le charbon ou le cuivre.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, pour passer à une autre question, des pétitionnaires de tout l'ouest du Canada demandent simplement au Parlement de maintenir les services assurés aux anciens combattants et le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, et de veiller à ce qu'il n'y ait aucune augmentation des frais d'hébergement et de subsistance pour les anciens combattants qui se trouvent dans les établissements de soins prolongés.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter des pétitions portant des milliers de signatures de citoyens de toutes les régions du Canada. Nous dépassons le cap du demi-million de signatures sur les pétitions portant sur le même sujet.

Ces pétitionnaires estiment que notre régime pénal est entaché de graves lacunes. Les femmes, les enfants et les personnes handicapées sont particulièrement vulnérables.

Ces pétitionnaires estiment aussi que les crimes violents contre la personne sont intolérables et sont à mettre au rang des crimes les plus horribles que la société ait à combattre.

Ils demandent donc au Parlement de reconnaître que les crimes de violence contre la personne sont graves et répugnent profondément à notre société, et de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle.

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, plusieurs pétitions réunissant les signatures de plus d'une centaine de personnes qui demandent au Parlement de prier le ministre de l'Immigration de délivrer un permis ministériel aux conjoints et aux enfants à charge des demandeurs du statut de réfugié qu'on a autorisé à demander ici au Canada le statut d'immigrant admis, dont ceux qui font partie de l'arriéré et ceux qui ont été acceptés en vertu de la nouvelle loi, afin de permettre la réunification des familles au Canada en vue d'y faire traiter leur demande.

LE LOGEMENT

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai deux autres pétitions. L'une porte les signatures de 36 personnes habitant dans l'ensemble résidentiel du 680 Queen's Quay Ouest, un grand ensemble d'habitation subventionné par l'État.

• (1010)

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de reconnaître le logement comme un secteur à responsabilité partagée entre le provincial et le fédéral, de soutenir le programme fédéral de logement à but non

lucratif et coopératif ainsi que de maintenir la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

LA CONSTITUTION

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par 508 personnes de divers quartiers de Toronto, dont quelques-unes de la circonscription de Trinity—Spadina, qui m'ont demandé de la présenter. Ces pétitionnaires se préoccupent du préambule de notre Constitution qui affirme que notre pays est fondé sur des principes reconnaissant la suprématie de Dieu et sur le respect des valeurs morales et spirituelles.

Ils font remarquer qu'environ quatre millions de Canadiens ne croient pas en Dieu ou ne sont pas certains d'y croire, et que d'autres sont en désaccord sur sa nature et sur les volontés exprimées par Dieu. Ils font remarquer également, que pour beaucoup de Canadiens, la liberté est fondée sur des valeurs laïques plutôt que spirituelles.

Ils demandent donc au Parlement de supprimer de la Constitution toute référence à Dieu et aux valeurs spirituelles et de veiller à ce que la Constitution soit un document laïc définissant la croyance ou non-croyance religieuse comme un droit individuel et à ce qu'elle interdise à l'État d'appuyer quelque religion que ce soit.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, la pétition que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui est signée par des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Ces pétitionnaires prient instamment le gouvernement de ne pas aller de l'avant avec le projet de loi C-91 et d'abroger le projet de loi C-22 adopté en 1987 afin que les Canadiens puissent se procurer des médicaments génériques à plus bas prix et que les régimes provinciaux et privés d'assurance-médicaments puissent continuer de servir les Canadiens sans être forcés d'exiger des frais plus élevés ou de réduire la couverture offerte.

LE CANADA RURAL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par plus de 125 habitants du nord-ouest de l'Ontario, de la région rurale de Thunder Bay et de la ville de Thunder Bay.

Les pétitionnaires sont très inquiets à cause de ce qu'ils perçoivent comme étant un assaut direct contre la vie rurale, soit les réductions à VIA Rail, l'abandon de nombreuses lignes ferroviaires, le manque d'attention envers les pêches, les forêts et l'agriculture, ainsi que l'érosion du service postal rural, particulièrement la fermeture des petits bureaux de poste ruraux.

Ils prient humblement le Parlement d'appuyer la vie rurale au Canada, d'appuyer le maintien du service postal et des bureaux de poste ruraux ainsi que de rejeter le programme de réductions et de fermetures du gouvernement conservateur.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, je présente une pétition signée par plusieurs centaines de Canadiens des provinces de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec.

Ces Canadiens signalent que le prix des médicaments nouveaux et existants a augmenté sensiblement pour les personnes qui adhèrent à des régimes provinciaux et privés de remboursement du prix des médicaments, depuis l'adoption du projet de loi C-22 en 1987. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas adopter le projet de loi C-91 et d'abroger le projet de loi C-22, afin que la population puisse profiter de la concurrence.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter une pétition conformément à l'article 36 du Règlement. Cette pétition vient de Toronto, mais elle a été signée par des personnes dans tout le pays.

Attendu que la violence faite aux femmes et aux enfants est inacceptable, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'adopter des mesures législatives destinées à éliminer cette violence faite aux femmes et aux enfants. Et ils ne cesseront de prier.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, j'ai encore un certain nombre de pétitions signées par plus de 2 600 aînés canadiens de toutes les régions du pays, qui mentionnent que des centaines de Canadiens âgés vivent au-dessous du seuil de la pauvreté; que l'ensemble des Canadiens ont intérêt à fournir aux personnes âgées l'aide nécessaire leur permettant de vivre de la façon la plus autonome possible; que le gouvernement fédéral a la responsabilité première de s'assurer que les pensions de vieillesse soient suffisantes.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à faire en sorte que les pensions de vieillesse des Canadiens soient suffisantes pour répondre aux besoins fondamentaux des personnes âgées au Canada.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidents conformément à l'article 36 du Règlement, je veux moi aussi déposer une pétition signée par des centaines d'électeurs de ma circonscription, celle de Broadview—Greenwood. Ceux-ci estiment inacceptable

l'incidence de la violence faite aux femmes et aux enfants.

Ils demandent au Parlement d'adopter les mesures législatives visant à éliminer la violence exercée contre les femmes et les enfants.

Ils demandent d'accorder une attention particulière à la formation des policiers, des avocats, des travailleurs des tribunaux et des juges afin de les renseigner sur la violence dont les femmes et les enfants sont victimes et de sensibiliser la population à ce problème très important depuis longtemps ignoré.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Joe McGuire (Egmont): Madame la Présidente, en collaboration avec mon collègue de la grande circonscription de Cardigan, je voudrais, conformément à l'article 36 du Règlement, présenter des pétitions au nom de personnes âgées de la province de l'Île-du-Prince-Édouard et des autres régions du pays, dont la pension de vieillesse vient d'augmenter de 37c.

Ces pétitionnaires trouvent que le gouvernement est bien chiche quand vient le temps de venir en aide à ceux qui sont dans le besoin, dont la plupart sont des mères célibataires.

Je prie humblement le Parlement de prendre sérieusement en considération cette pétition de personnes âgées du Canada.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

Mme le vice-président: J'ai reçu une demande conformément à l'article 52 du Règlement. Je donne la parole au député de Thunder Bay—Atikokan.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, comme je vous en avais donné avis, je voudrais aujourd'hui proposer l'ajournement de la Chambre, conformément au paragraphe 52(1) du Règlement, pour discuter d'une affaire d'une importance nationale.

La décision prise par la PWA Corporation de fusionner les Lignes aériennes Canadien International et la société Air Canada créera une situation de monopole non réglementé. La Chambre doit faire valoir au gouvernement, par conséquent, la nécessité d'arrêter des règlements qui protègent les consommateurs contre les hausses de prix et les collectivités contre la perte arbitraire de services.

La Chambre doit aussi faire comprendre au gouvernement qu'il est nécessaire de travailler avec cette nouvelle compagnie aérienne de manière à traiter de façon juste tous les employés qui pourraient perdre leur emploi par suite de la fusion.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Lorsque le député nous a donné avis de son intention de demander un débat d'urgence aujourd'hui, le Président et moi en avons discuté longuement et sommes arrivés à la conclusion qu'il ne conviendrait pas de tenir un tel débat aujourd'hui.

Cette réponse négative ne devrait pas amener le député et tous les autres députés de la Chambre à croire que nous ne comprenons pas toute la gravité de la situation et la nécessité d'en discuter. Nous estimons simplement qu'il ne convient pas d'en discuter aujourd'hui. Passons à l'ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 9 septembre de la motion de M. Clark (Yellowhead) (pp. 12785-6).

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, nous vivons réellement un grand moment dans l'histoire de notre pays et de notre peuple. La consultation directe de la population de tout le Canada au sujet des modifications constitutionnelles marque le début d'une nouvelle collaboration entre le Parlement et ceux qui en choisissent les représentants.

Notre histoire est émaillée d'un grand nombre de changements importants que nous avons tenté d'apporter à la Constitution, sans que la population ne participe directement. Reportons-nous un siècle et quart en arrière, en 1866, à l'époque où sir John A. Macdonald a refusé une demande qu'avaient présentée 20 députés de l'est du Canada et du Québec pour que le gouvernement sollicite un nouveau mandat à la population avant de réaliser le projet de la confédération. Une certaine réticence à l'égard du projet a alors commencé à se faire sentir, surtout en Nouvelle-Écosse, où un mouvement sécessionniste a commencé à se dessiner. On a longtemps essayé, au cours de notre histoire, de faire participer la population aux changements importants.

Robert Borden voulait qu'on organise un plébiscite, en 1914, sur la question de la réforme du Sénat. Il n'existait aucune loi régissant ce genre de procédure, et M. Borden n'a pas réussi à obtenir qu'un tel scrutin soit organisé. Il y a dix ans, le premier ministre Trudeau a voulu faire un référendum au sujet de modifications constitutionnelles, mais il n'a pas pu faire adopter son projet de loi par le Parlement, malgré qu'il l'ait présenté à la Chambre à deux reprises. Il n'a pas non plus obtenu l'accord des premiers ministres provinciaux sur cette question.

• (1020)

Nous voici donc aujourd'hui à la veille du troisième plébiscite national de notre histoire, mais du premier à porter sur la Constitution.

Je ne doute nullement que les négociations de ces modifications constitutionnelles ont pu être un succès parce que, en juin dernier, le Parlement a adopté la mesure habilitante, soit la loi référendaire canadienne. Cette loi assurait à tous ceux qui se sont réunis à Charlottetown que, s'ils étaient incapables d'en arriver à une entente, une avenue demeurerait possible, à savoir que le gouvernement pourrait décider ici avec l'appui du Parlement de consulter directement le peuple.

Nous avons franchi une étape importante au Canada. Nous sommes maintenant dans une période de transition où la population participe beaucoup plus directement au processus du changement fondamental. Je fais remarquer ici que le gouvernement a rempli la promesse qu'il avait faite le 13 mai 1991 dans le discours du Trône. On avait dit alors que les Canadiens et les Canadiennes seraient appelés à participer directement au processus de modification de la Constitution.

C'est avec beaucoup de plaisir que je participe moi-même au présent débat. J'ai lu dans le hansard le compte rendu entier du débat de 1898 sur la loi du Dominion relative au plébiscite sur la prohibition de même que du débat de 1942 sur le plébiscite relatif à la conscription pour le service militaire outremer.

Comme le premier ministre de l'époque avait bien promis au cours de la campagne électorale de 1940 qu'il n'y aurait pas de conscription s'il était élu, il ne pouvait pas, après avoir obtenu un mandat clair de la population, revenir sur sa position deux ans plus tard sans en appeler au peuple.

Dans la perspective d'un mandat, cela est certes fondamental en démocratie. Les modifications constitutionnelles d'une grande portée qui sont proposées aujourd'hui n'ont jamais été discutées dans le cadre d'élections générales nationales ni provinciales. Il n'est absolument pas concevable de dire que l'ensemble réuni dans une nouvelle déclaration de 1992 a été envisagé par le peuple canadien ou débattu par lui en tant qu'ensemble complet.

Il est absolument essentiel en démocratie que le peuple participe au processus et, après délibération, qu'il accorde un mandat relatif à cet ensemble de propositions.

[*Français*]

Le premier ministre disait dans son discours ici que l'Australie avait adopté la Constitution du Canada comme modèle pour sa propre constitution. En 1900, au début de ce siècle, les Australiens ont décidé que toute modification de leur Constitution devait être ratifiée par la population. Ils ont donc ajouté à leur loi fondamentale une disposition expresse en ce sens. Par conséquent, en 32 occasions au cours du siècle actuel, chaque fois qu'un changement à la Constitution de l'Australie a été proposé, les citoyens de ce pays ont été appelés à trancher en se rendant aux urnes. Dans huit cas, la majorité a jugé que la proposition était bonne et l'a ratifiée, la rejetant dans toutes les autres occasions.

Dans mon esprit, c'est précisément ainsi qu'une démocratie devrait fonctionner. Si l'on ne peut persuader la majorité des citoyens du bien-fondé d'un changement à apporter à la Constitution du pays, on ne peut légalement ou moralement l'adopter. Si je m'exprime ainsi, c'est que la démocratie s'exerce en définitive en obtenant le consensus des gouvernés, et non en les soumettant à la contrainte. Si l'on ne peut amener la majorité des citoyens à appuyer une position, le pays sera en sérieuse difficulté; et les stratagèmes employés par les dirigeants politiques pour concocter de nouvelles ententes sans se

rallier la population susciteront à long terme des difficultés pour le pays. En fait, l'actuel sentiment de désillusion que suscitent les gouvernements et la politique au Canada tient largement au fait que, depuis vingt ans au plus, on a mis en oeuvre diverses politiques importantes et novatrices en négligeant de gagner l'assentiment de la population et de faire le consensus, mécanismes nécessaires dans une démocratie.

Un vote direct du peuple concerne la politique de l'engagement, selon laquelle les Canadiens eux-mêmes ont assumé les risques et les conséquences que comporte la prise de décisions.

[*Traduction*]

La campagne référendaire qui s'amorce sera riche en enseignements pour la nation. Depuis maintenant plusieurs décennies, les Canadiens suivent les discussions constitutionnelles, mais ils s'en sont toujours sentis à des années-lumière. Puisque tous les citoyens seront appelés à se prononcer par un «oui» ou un «non» sur les modifications proposées ils auront de quoi réfléchir et pourront donner un véritable sens à leur appartenance au Canada.

Dans son discours de mardi, le premier ministre a déclaré que la question sous-entendait de nombreuses autres questions sur notre identité nationale et sur notre avenir et qu'au cours de la campagne qui commence, nous aurons un débat profond où seront exposés différents points de vue sur ce qu'est le peuple canadien.

Ce processus de recherche de notre identité collective aura un effet transformateur sur notre pays. Nous en avons heureusement terminé de l'époque où les gouvernants croyaient qu'ils pouvaient décider seuls de transformations fondamentales car ils ont peut-être été apeurés par la fragilité d'un tout constitué d'éléments disparates tenant ensemble tant bien que mal. Ils en étaient venus à marcher sur des oeufs et à ne pas vraiment vouloir examiner trop à fond certaines questions et surtout pas à entrer dans un débat public intense étalé sur une période de quatre, cinq ou six semaines comme c'est le cas dans un plébiscite national.

Nous en avons maintenant terminé avec cette époque, et la population ainsi que les assemblées législatives provinciales sont désormais associées à nous dans l'examen de la question. En effet, à ce stade, nous ne débattons vraiment au Parlement que de la formulation de la question et du processus. La décision véritable, à la conclusion de la campagne, sera prise par les Canadiens. Cela prouve que nous sommes arrivés au point où nous reconnaissons que les constitutions appartiennent au peuple et non aux gouvernements.

En effet, quand Sa Majesté a parlé ici dans notre capitale le 1er juillet dernier, elle a dit que les constitutions ne sont pas simplement des documents écrits sur du parchemin, mais qu'elles doivent vivre dans le coeur et l'esprit des citoyens pour être efficaces et utiles. Par conséquent, nous examinons maintenant en quoi consiste vraiment la citoyenneté dans la démocratie parlementaire canadienne du XXe siècle.

On a formulé au sujet de ce processus plusieurs critiques dont je voudrais parler. L'une d'elles est que cela constitue une abdication de responsabilité de la part du Parlement et des assemblées législatives.

Deuxièmement, les gens ne sont pas assez au courant du dossier pour voter intelligemment.

Troisièmement, ce processus revient trop cher.

La semaine dernière, quand j'ai été interviewé à CFRB sur ce processus, plusieurs personnes ont téléphoné pour faire cette même observation. «Nous vous avons élu pour siéger au Parlement et pour vous prononcer sur ces questions. Pourquoi le gouvernement se récuse-t-il? Vous vous dérobez à votre responsabilité.»

• (1030)

Nous n'avons pas autant entendu parler cette fois-ci de l'autre aspect de la question, contrairement à ce qui s'est passé en 1942 et en 1898, où des parlementaires participaient au débat en disant: «On m'a élu à la Chambre pour régler des problèmes. En tant que députés élus, nous ne pouvons constamment demander à la population de décider à notre place.» Or, c'est la troisième fois dans l'histoire que nous le faisons.

Je crois qu'à cet égard, la déclaration qui surpasse toutes les autres a été faite en 1942 par le ministre des Finances, qui venait de la Nouvelle-Écosse, pendant un débat au cours duquel bien des gens avaient accusé le gouvernement de Mackenzie King de ne pas avoir le courage de régler la question au Parlement et de la confier à la population. En fait, j'ai cité les paroles que le ministre des Finances, J.L. Ilsley, a prononcées à la Chambre des communes dans mon récent ouvrage sur le sujet qui s'intitule *The People's Mandate*. En février 1942, pour justifier la tenue d'un plébiscite pancanadien, il a déclaré: «C'est certain, un gouvernement ou un Parlement est lâche s'il craint de vérifier les opinions de la population.» M. Ilsley a soutenu à la Chambre que c'était davantage une preuve de leadership que de définir une question, de la soumettre à ses électeurs, de la défendre

et de s'associer à la population pour lui expliquer le but recherché.

Un ancien premier ministre du Canada a également écrit sur ce sujet en 1937. Arthur Meighen considérait le fait qu'environ 98 p. 100 des travaux qu'effectue le Parlement sont effectués sans qu'il y ait le moindre mandat à cet effet venant de la population. Ces travaux découlent des affaires ordinaires concernant le gouvernement et l'État, il s'agit notamment de modifications législatives et de remaniements de la législation fiscale. Toutefois, M. Meighen a poursuivi en rappelant, relativement au mandat et à l'appui de la population, une exception très importante. Il a dit que toute loi «susceptible d'avoir des conséquences sur un principe positif allant au coeur de nos institutions» ne devait être adoptée qu'avec l'approbation manifeste de la population.

Quiconque a lu tout l'ensemble des modifications négociées à Charlottetown ne peut donner à entendre qu'elles ne constituent pas une mesure législative ou un changement qui aura des conséquences sur un principe positif cher à notre pays. Le contraire est assurément vrai. C'est la raison pour laquelle j'estime que nous répondons ici très clairement à la critique voulant que, en un sens, le Parlement se dérobe à ses responsabilités en consultant la population. À l'instar d'Ilsley, je suis d'avis qu'il s'agit là d'un bel exemple de leadership national et de partenariat.

Je voudrais aborder brièvement les deux dernières critiques selon lesquelles les Canadiens ne sont pas assez au courant du dossier pour voter. Les quatre, cinq ou six prochaines semaines serviront précisément à cela: nous aurons un séminaire national et nous tous, en tant que Canadiens et, certes, en tant que parlementaires, avons le devoir et la responsabilité de partager cette information. Nous entamerons un processus très utile qui nous permettra de nous définir en tant que Canadiens.

Un dernier point au sujet du coût. Je tiens à souligner que le coût le plus élevé concernera la préparation des listes électorales. Il faut se rappeler que les listes qui seront préparées en prévision de ce vote direct national serviront pour les élections générales de l'année prochaine après une simple révision. Par conséquent, le coût de ces élections sera considérablement réduit. Ce sont là des principes comptables.

Quant à la question générale de l'importance de ce processus pour la démocratie, je dirais que nous sommes arrivés à un moment historique pour notre pays. Je suis donc heureux de pouvoir prendre la parole et d'appuyer cette initiative.

Mme Sheila Copps (Hamilton–Est): Madame la Présidente, le Canada, qui n'a que 125 ans, est un pays nouveau, plein de promesses, qui fait l'envie du monde entier. Aujourd'hui, on nous demande en tant que citoyens de ce merveilleux pays de dire oui à un renouveau constitutionnel ainsi qu'à la renaissance et à la relance de notre pays.

Je suis fière de vivre dans un pays bâti sur une tolérance et une générosité qui font l'envie du monde entier. Les autochtones, les Français, les Britanniques et, oui, les Irlandais et d'autres colons et immigrants du monde entier ont bâti ce pays qui est le nôtre.

[*Français*]

Autochtones, habitants d'origine française et britannique, immigrants de tous les pays du monde, nous avons créé ensemble un pays qui fait l'envie du monde.

Lundi dernier, 17 Roumains ont été découverts dans le port d'Anvers, cachés dans un conteneur pour venir au Canada. Pourquoi? Ils ont dit: Le Canada, c'est le pays idéal.

[*Traduction*]

Le 26 octobre, on nous demandera de réaffirmer notre foi dans notre pays, un pays qui offre toutes sortes d'occasions à ses enfants et qui a vu les enfants de la grande crise, qui n'étaient pas instruits et n'avaient pas les mêmes possibilités que ma génération, élever des familles qui peuvent atteindre tous les sommets possibles. Il s'agira d'avoir foi dans un pays qui, au fil des générations, a fait face à des différends linguistiques et qui a réussi à y trouver des solutions. C'est ce qui nous rend unique en tant que peuple. Nous ne sommes pas des pseudo–Américains. Nous ne croyons pas que, pour être égaux, nous devons tous être pareils.

Dans le cadre de ce débat, nous allons mettre de côté nos différends politiques et nos positions sectaires, dans l'intérêt du Canada. Nous allons devoir déployer d'énormes efforts de concert avec nos collègues néo–démocrates et conservateurs et, croyez–moi, je vais trouver cela difficile. Cependant, nous devons collaborer pour convaincre ceux qui doutent qu'on peut vivre ensemble dans le cadre d'un compromis honorable et que cela en vaut la peine.

Au moment de se prononcer, les gens pourraient peut–être se demander ce que cela va leur rapporter. Cependant, je sais qu'en définitive, les Canadiens mettront de côté leurs intérêts individuels pour se demander si cet accord est bon pour le Canada. Il ne règle pas tous nos problèmes. Il ne garantit pas l'égalité des sexes. Il ne donne pas aux sans–abri un endroit où coucher. Il ne fait

pas disparaître à jamais toutes les tensions linguistiques et ne garantit pas l'égalité raciale.

Mais cet accord permet de s'assurer que nous aurons un pays, ce qui nous permettra de régler nos différends. Nous aurons un pays et nous pourrons nous attaquer aux problèmes qui se posent.

[*Français*]

Le défi maintenant, c'est de mettre l'épaule à la roue au cours des 50 jours qui s'en viennent pour convaincre les Québécois et les Québécoises de dire oui au Canada et aussi de convaincre les Canadiens hors-Québec de dire oui au Québec.

Je n'ai pas peur de dire aux Québécois et aux Québécoises: Vous êtes une société distincte et je suis fière que vous le soyez.

Il faut convaincre les peuples autochtones de dire oui au Canada, et les autres Canadiens et Canadiennes de dire oui aux peuples autochtones.

[*Traduction*]

On pourrait très bien se demander en quoi cela touche les habitants de ma belle ville de Hamilton. Eh bien, le 26 octobre, tous les citoyens de Hamilton auront la chance de dire oui. Je souhaite que l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones soit un élément essentiel de ma Constitution. Je veux que la capacité des francophones de parler leur langue soit prévue dans la Constitution. Je veux dire oui au Québec. Je veux qu'il appartienne à mon Canada et je veux que les provinces de l'Ouest et de l'Atlantique aient aussi l'impression qu'elles ont une part et un rôle dans notre société.

• (1040)

Je crains que, dans ma région, la lutte ne soit pas entre le oui et le non, mais entre ceux qui voteront et ceux qui resteront à la maison. Lorsqu'on vous demande de voter et de vous prononcer sur l'avenir de votre pays, ce n'est pas le moment de rester à la maison. C'est pour cela que je vous invite à encercler la date du 26 octobre et que je vous prie d'aller voter.

Lorsque l'on reconnaît les droits de quelqu'un d'autre, on ne perd rien, tout le monde gagne. En donnant des pouvoirs à d'autres, on ne s'affaiblit pas, on se renforce. L'Ontario sera plus forte dans un Canada fort. L'Ouest et la région atlantique aussi seront plus forts, et un Québec plus fort fera un Canada plus fort.

[*Français*]

Je demande aux Québécois et aux Québécoises, de dire oui au Canada, ce Canada qu'ils ont bâti au cours des siècles. Les défis de l'avenir seront relevés par ceux qui parlent plusieurs langues. Ils seront relevés par ceux qui savent vivre en paix et collaborer avec leurs voisins.

On parle beaucoup d'Europe 92. Eh bien, j'y étais cet été et j'ai vu que l'Europe de 1992, c'est ce que nous avons vécu au Canada depuis des siècles. Ce que nous avons ici, ce sont des gens qui sont capables de se débrouiller dans toutes les langues du monde. Nous avons déjà deux langues officielles. Nous avons chez nous des gens qui parlent toutes les langues du monde. Cette entente n'est pas parfaite, mais il s'agit d'un accord unanime.

[*Traduction*]

Je suis aussi de ceux qui pensaient que cela n'arriverait jamais. Je me demandais comment les Canadiens de l'Atlantique, du Québec, de l'Ouest et de l'Ontario pourraient faire pour parvenir à un accord unanime.

[*Français*]

Cette entente constitutionnelle unanime prouve, c'est la preuve vivante que nous sommes capables de vivre ensemble et de faire les compromis nécessaires pour vivre dans notre pays, malgré toutes nos différences.

[*Traduction*]

Ce référendum nous donne la possibilité d'explorer notre tradition de tolérance et de générosité, et de s'en servir pour construire l'avenir. Nous sommes le modèle vivant que de nombreux pays du monde ne pourraient imiter: des langues différentes, des cultures différentes vivant en paix et respectant leurs différences. Nous envoyons au monde un message de poids. Le 26 octobre, le monde regardera si ce message est vraiment aussi clair et vivant qu'il l'a été depuis 125 ans.

[*Français*]

Je suis d'accord avec le premier ministre quand il dit que c'est l'occasion de dire oui au Canada et de donner l'exemple au reste du monde. Je suis d'accord avec le chef de l'opposition quand il dit que c'est fondamental de remettre la Constitution entre les mains du peuple par l'intermédiaire de ce référendum. Je suis aussi d'accord avec le chef néo-démocrate qui dit que ce vote est un vote pour le bénéfice de tout le Canada.

[*Traduction*]

Cette entente reconnaît le droit des minorités de se sentir chez elles, quel que soit l'endroit où elles vivent. Que vous soyez un anglophone du Québec ou un francophone ailleurs au Canada, vous êtes. . .

[*Français*]

. . .chez vous. Vous êtes chez vous, c'est ça. C'est ce que nous avons fait. Nous avons obtenu un gain pour le Québec. Nous avons aussi eu un gain pour le Canada. en reconnaissant les droits des autochtones. On reconnaît l'équilibre des différentes régions développées depuis le début de notre pays. On reconnaît un fait primordial, soit que le fait français n'est pas seulement un petit détail historique au sein de notre pays.

[*Traduction*]

Cette Constitution garantit à jamais que l'existence du français ne se limitera pas à un simple renvoi en bas de page dans les livres d'histoire, que l'on respectera l'esprit de ceux qui se sont établis ici il y a 450 ans, qui y ont bâti un pays et qui ont dit, en fait dès le début de l'entente historique conclue entre les Britanniques et les Français, que notre pays comporterait deux peuples, avec deux langues, deux cultures et deux religions. C'était une garantie fondamentale, en vertu de laquelle personne dans ce pays ne pouvait dire que, pour être Canadien, il fallait être tous pareils. C'est un pays que nous pouvons choisir.

[*Note de l'éditeur: La députée parle en italien.*]

[*Traduction*]

Ils ont choisi notre pays parce qu'ils ont constaté que, dès ses origines historiques, c'était un pays où l'on respectait les différences. Voilà ce qui caractérise le Canada. C'est pourquoi ceux qui voudraient qu'on laisse aller les francophones disent adieu à un élément du Canada qui le rend unique et différent de tous les autres pays du monde.

[*Français*]

Mes amis francophones, le Canada, c'est votre pays. Vous l'avez bâti. Le fait que ma fille ait pu commencer à fréquenter cette semaine une école francophone publique catholique, ici en Ontario, c'est quelque chose! Le fait que mon frère qui habite Montréal élève sa fille Béatrice en français—et c'est un anglophone assimilé—c'est quelque chose qui a été créé par un pays qui a compris le fait que parler deux langues, reconnaître deux faits officiels dans la Constitution, ce n'est pas une perte, mais un gain des deux côtés. Le fait que les francophones peuvent se sentir chez eux dans toutes les parties de notre pays, c'est quelque chose!

[*Traduction*]

L'entente est complexe, elle n'est pas parfaite. Je ne connais aucune constitution, où que ce soit dans le monde, qui soit parfaite. Est-ce là une raison suffisante pour démanteler un pays magnifique? Certains opposants à l'entente diront qu'ils n'aiment pas telle ou telle disposition. C'est leur droit. Pour ma part, certaines dispositions m'agacent, mais je vois néanmoins dans l'entente une chance de ramener le Canada aux vrais enjeux.

Voyons quelle serait la solution de rechange. Ce serait l'intolérance, l'exclusion, d'autres conflits constitutionnels, et peut-être même le chaos. L'entente unanime offre aux Canadiens la chance d'éviter de répéter l'histoire sanglante de certaines parties du monde. Certains diront, et je l'ai entendu dire sur les ondes d'une radio locale de Hamilton, que si Brian Mulroney, Jean Chrétien et Audrey McLaughlin sont pour l'entente, eux seront contre. Voilà ce que j'ai entendu, et je l'ai entendu au cours d'une émission locale de radio, à Hamilton.

Je demande aux Canadiens de ne pas laisser leur colère à l'égard des politiciens entraîner la perte de notre pays. Le vote ne doit pas être l'occasion de régler des comptes. Il ne s'agit pas de donner une leçon à un député ou à un conseiller municipal. Le vote doit servir à garder le Canada uni. Vous aurez la chance d'exprimer votre déception, votre désenchantement lors des prochaines élections. Le vote du 26 octobre n'aura pas lieu dans ce but. Il ne faut pas confondre les choses. Mettons de côté nos différends politiques ainsi que nos partis pris et travaillons ensemble dans l'unité.

Le Canada, c'est plus que les intérêts d'une province ou d'une personne. Il est rare qu'on ait, dans l'histoire d'un pays, l'occasion de dire oui.

[*Français*]

On peut dire oui au Québec, on peut dire oui au Canada.

[*Traduction*]

Il est minuit moins une minute, et les Canadiens ont maintenant la chance de dire oui au Canada, et de reconstruire leur magnifique pays pour le faire entrer dans le XXI^e siècle.

• (1050)

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour appuyer la motion portant approbation de la question suivante qui fera l'objet du référendum du 26 octobre.

«Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

_____ _____»

oui non

Je suis pour le oui et je demande aux électeurs de Trinity—Spadina, à Toronto, de voter oui. Je demande également à tous les Canadiens, parmi lesquels je compte de nombreux amis et connaissances, de voter oui. Je ne leur demande pas de voter les yeux fermés. Je leur demande d'étudier le document et les explications qui seront fournies au sujet de cet accord conclu à l'unanimité entre le premier ministre du Canada, les premiers ministres des provinces, les dirigeants des territoires et pour la première fois de notre histoire et peut-être de celle du monde, les représentants des peuples autochtones du Canada. Et une fois informés, ils décideront s'ils peuvent, en toute conscience, voter oui.

S'ils pensent ne pas pouvoir le faire et qu'ils décident de voter non, je respecterai leur décision. J'espère toutefois qu'ils auront pris connaissance de ce document approuvé à l'unanimité.

J'aimerais donner six raisons pour lesquelles ils risquent de voter oui. Ce ne sont pas les seules mais j'aimerais me limiter à six. Le première, et à mes yeux la plus importante, c'est que cet accord reconnaît le droit inhérent de ces peuples qui vivent ici depuis des milliers d'années, bien avant qu'aucun de mes ancêtres n'arrive au Canada, à l'autonomie gouvernementale à laquelle ils n'avaient jamais renoncé.

Je dois avouer que, possédant deux diplômes universitaires, je me croyais cultivé. Au cours des trois ou quatre dernières années, je me suis aperçu que j'avais grandi dans une ignorance crasse à l'égard de certains passages importants de l'histoire du Canada. À l'instar de nombreux autres Canadiens, j'ai beaucoup appris ces trois dernières années. Je suis très heureux que le processus entrepris il y a trois ans m'ait permis de reposséder cette partie de notre histoire que confirme ce document qui reconnaît que les autochtones ont toujours eu ce droit inhérent.

De nombreuses questions restent à régler avec eux, mais nous avons cinq ans, au moins, pour les négocier. Ce document nous donne la base pour ce faire.

Deuxièmement, j'estime qu'il est maintenant possible de réconcilier le peuple québécois et les francophones des autres régions du Canada avec le reste des Canadiens, qu'ils se trouvent au Québec ou ailleurs.

L'essence des cinq points de Meech est présente: la société distincte, les trois membres de la Cour suprême formés au droit civil, une plus grande indépendance et des responsabilités accrues en matière d'immigration, des limites et des responsabilités clairement définies concernant le droit de dépenser fédéral et le droit de veto à l'égard de toute modification des institutions fédérales. De plus, il y a la garantie d'une représentation proportionnelle à la Chambre des communes et le partage des pouvoirs fédéraux.

[*Français*]

Je veux dire que nos deux filles qui demeurent à Montréal depuis plusieurs années ainsi que leurs maris et enfants francophones sont tous bilingues. Ils peuvent visiter Toronto, tout comme ma femme et moi pouvons visiter Montréal sans passer une frontière entre le Québec et l'Ontario.

[*Traduction*]

Le contrat social est aussi très important pour moi. J'aimerais vous rappeller certains points présentés dans le contrat social qui fait partie de cette entente.

Il conviendrait que les objectifs énoncés dans la disposition sur l'union sociale englobent notamment: fournir dans tout le Canada un système de soins de santé complet, universel, transférable, administré publiquement et accessible; assurer des services et des avantages sociaux suffisants afin que tous les habitants du Canada aient un accès raisonnable au logement, à l'alimentation et aux autres nécessités fondamentales; fournir une éducation primaire et secondaire de haute qualité à tous; protéger les droits d'association et de négociation collective des travailleurs. Je suis particulièrement fier de cette clause, car ces droits n'ont jamais été si globalement reconnus dans toute l'histoire du Canada et ils sont maintenant dans cette Constitution qui est soumise au vote.

«Protéger, préserver et maintenir l'intégrité de l'environnement pour les générations actuelles et futures.» Ce ne sont que des promesses, mais ces promesses devront maintenant faire partie de notre Constitution.

Il y a ensuite la clause Canada qui tente d'énoncer la nature générale et les engagements de notre pays. Je regrette qu'elle ne soit pas aussi puissante qu'elle devrait l'être au moins sur un plan. On a fortement demandé que l'article 27 de la Charte des droits et libertés soit modifié afin qu'il stipule que le gouvernement du Canada, non seulement le peuple canadien mais aussi le gouvernement du Canada, s'engage à préserver ainsi qu'à promouvoir l'égalité raciale et ethnique et que cette clause ne soit pas assujettie à la clause de dérogation.

Je crois que cette demande était juste et raisonnable. J'aurais aimé que cette disposition soit incluse dans le document, mais selon moi, nous pourrons évoluer dans cette direction, et je compte revenir là-dessus.

Il y a aussi la division des pouvoirs qui accordera aux provinces canadiennes dont la population et l'économie ont connu une croissance marquée une plus grande latitude pour leur permettre d'exercer leurs pouvoirs selon les besoins provinciaux, mais qui maintiendra un gouvernement fédéral fort capable de fournir une aide financière et d'assurer la coordination le cas échéant.

Vient ensuite la réforme du Sénat. Pendant la plus grande partie de ma vie, j'ai été d'accord avec mon parti en vue de l'abolition du Sénat que je trouvais antidémocratique dans son essence et dans la pratique. Cette entente abolit ce Sénat non démocratique et le remplace par un Sénat dont la structure vise à assurer une représentation équitable pour tous les secteurs de la population du Canada et non seulement pour toutes les régions géographiques.

Je regrette, dans ce cas aussi, que nous n'ayons pas répondu à toutes les demandes formulées par de nombreuses personnes et notamment que nous n'ayons pas imposé une représentation proportionnelle pour les femmes au Sénat. J'y reviendrai.

Je constate trois problèmes qu'il faudrait régler. Ce ne sont pas des problèmes qui, à mon avis, devraient nous amener à voter contre l'entente ou à bouder les urnes le 26 octobre. Selon moi, ce sont des problèmes que nous pourrions régler plus facilement une fois que nous aurons voté pour l'entente et une fois que celle-ci aura été promulguée par les assemblées législatives du Canada.

Voici le premier, et je suis heureux que le secrétaire d'État soit présent et je le félicite pour l'attention constante qu'il accorde à ces questions. Il s'agit des pressions exercées sur certains groupes ethniques ou minorités visibles afin de les manipuler. On me dit que certains dirigeants de groupes ethniques reçoivent des appels téléphoniques de responsables du ministère du Multiculturalisme ou du bureau du secrétaire d'État, qui leur parlent du scrutin référendaire en leur annonçant l'octroi de subventions. On leur suggère fortement de voter à la lumière de la subvention.

Il semblerait que les organismes qui expriment l'intention de dire oui à l'entente reçoivent des subventions plus importantes que ceux qui disent s'y opposer et que, dans certains cas, ces derniers n'obtiennent rien.

• (1100)

Ce n'est pas une pratique qui a quelque chose à voir avec la Constitution, mais il serait bon que le ministre y voie d'ici le 26 octobre. Je lui demande de se pencher sur la situation qui règne dans son bureau et dans son ministère afin d'éliminer tout soupçon de manipulation référendaire sous forme d'octroi de fonds publics. C'est que je tiens à ce que ces gens disent oui. Je ne veux pas qu'ils aient l'impression qu'on veut les manipuler. Comme on se plaît à le répéter, l'important, ce n'est pas seulement que justice soit faite mais également que tout revête l'apparence de la justice, et c'est là que le bât blesse.

Je crois que le ministre et son ministère peuvent remédier à la situation en l'espace de quelques semaines. Il y a également un problème encore plus grave, et c'est l'absence de la modification à apporter au projet de loi C-27, ce dont pourraient se charger les premiers ministres du Canada. Au moins l'un d'eux, celui de l'Ontario, à l'instar du ministre responsable des Affaires constitutionnelles et de certains dirigeants autochtones, a fait des démarches pour que l'on inscrive dans l'entente la modification apportée à l'article 27. Il n'est pas possible de l'inscrire maintenant dans le texte sur lequel on se prononcera le 26, mais les premiers ministres et d'autres dirigeants pourraient s'engager publiquement à faire en sorte que cette modification mineure figure dans le texte final de l'accord après le 26, quand, j'ose espérer, tout le monde aura dit oui.

Le dernier problème, qui a été porté à ma connaissance par plusieurs de mes électeurs, c'est le fait que le processus visant à promouvoir l'acceptation d'une constitution politique pour le Canada puisse déclencher un autre processus qui, celui-là, vise à modifier considérablement la constitution économique du Canada ou, pour employer les termes du président Reagan, la constitution économique de l'Amérique du Nord. Lorsque le Canada a signé l'Accord de libre-échange avec la Maison-Blanche, le président avait fait une déclaration triomphante à ce propos. Nous avons maintenant une constitution économique pour l'Amérique du Nord, et il songeait manifestement à y faire adhérer bientôt le Mexique, ce qui est maintenant en voie de réalisation.

Je voudrais citer ce que disait mon chef de parti il y a douze jours: «Nous sommes en route pour le XXI^e siècle. Certains nous disent que c'est un voyage dont la direction doit être laissée aux plus forts et auquel seuls les plus aptes survivront. Il n'y a pas de choix. Dans ce voyage, on n'a pas le temps de s'arrêter pour aider un enfant né dans la pauvreté ou une famille plongée dans le dénuement.» Elle ajoutait: «Ils se trompent gravement. Nous n'avons pas lutté pour réaliser l'unité politique du pays uniquement pour le voir divisé socialement et économiquement. Le voyage du Canada vers le XXI^e siècle doit être un voyage où il y a de la place pour tous, un voyage où le fort aide le faible, ou le bien portant s'occupe du malade et où tous les enfants peuvent grandir dans un climat de confiance et d'espoir. C'est alors, et alors seulement, que tout notre travail et tous nos efforts trouveront leur véritable valeur.»

Je crois que cette déclaration cadre parfaitement avec ce que nous faisons aujourd'hui, car ces deux processus vont de pair. Le gouvernement, en dépensant les deniers publics par millions, finance la diffusion de son point de vue en faveur de l'accord de libre-échange nord-américain tandis que nous poursuivons ce processus de référendum.

Il est donc nécessaire d'inviter les Canadiens à présenter le revers de la médaille, car les trois quarts d'entre eux, d'après les sondages, rejettent cet accord et c'est avec raison. Ils le rejettent en sachant qu'un million et demi d'adultes canadiens sans travail et leurs familles vivent de leurs économies, de leur chèque d'assurance-chômage ou de l'assistance sociale, et ce n'est pas vivre bien.

Le fait est que l'accord commercial canado-américain nous a fait perdre un demi million de bons emplois, dans le secteur manufacturier pour la plupart, et nous sommes maintenant entraînés dans une négociation avec le Mexique où les normes de rémunération et de protection de l'environnement sont si faibles qu'elles ne pourront que saper les normes canadiennes.

On nous invite à nous joindre à un bloc commercial qui fermera la porte aux pays d'Asie et d'Europe. On nous invite à violer le concept de commerce international unifié pour lequel la plupart des pays du monde ont lutté depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Enfin, ce serait un accord qui transformerait les régions canadiennes productrices de matières premières en régions de gagne-petit, de «coupeurs de bois et porteurs d'eau», comme le disait le général McNaughton il y a près d'un demi-siècle en mettant en garde contre la vente de notre eau à vil prix. Les travailleurs canadiens des régions manufacturières actuelles deviendraient des travailleurs peu rémunérés du secteur des services, l'équivalent des coupeurs de bois et des porteurs d'eau.

Je demande qu'on examine ces questions ensemble. Il faut discuter davantage de l'accord de libre-échange nord-américain. Nous ne savons même pas si les États-Unis l'accepteront. Nous devons en discuter, et commencer à le faire dès maintenant. Je demande aux électeurs de Trinity—Spadina et à ceux du Canada de voter «oui», pour mettre un terme à la crise constitutionnelle qui s'est emparée de nous, afin de commencer ensuite à bâtir une économie démocratique au Canada.

[*Français*]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Madame la Présidente, vous avez sans doute remarqué l'harmonie qui règne dans cette Chambre depuis trois jours. Les libéraux, les néo-démocrates, les conservateurs se félicitent, se congratulent, s'applaudissent, minaudent ensemble. Tout cela dans le but bien avoué de nous faire avaler une prétendue entente constitutionnelle. Pourquoi j'utilise le terme «prétendue entente»? Eh bien, je vais vous le dire, c'est tout simplement parce que dans l'avant-propos de ce projet, on dit la chose suivante:

> Les astérisques *dans le texte qui suit* dénotent les éléments à l'égard desquels il a été convenu de procéder par la voie d'un accord politique.

C'est simple, cela veut dire qu'il n'y a pas eu d'entente. Et je vous dirai que j'ai relevé 28 astérisques dans le texte. Donc, 28 éléments sur lesquels il n'y a pas encore d'entente. De plus, à la fin du texte, on indique la chose suivante:

> D'autres questions constitutionnelles ont été discutées au cours des réunions multilatérales. Il a été convenu de ne pas poursuivre l'étude des questions suivantes:

Et là, on en mentionne quatorze. Si c'est une entente, je ne sais pas où. De plus, on termine ce beau texte en disant:

> D'autres questions ont été discutées, mais n'ont pas été résolues définitivement, notamment les suivantes:

Et là, on en cite encore six. Madame la Présidente, si c'est ce qu'on appelle une entente, je ne peux certainement pas, moi, dire que c'en est une. Au contraire, il y a des points de suspension partout, et il y a encore un tas d'éléments à régler, comme on le mentionne.

Alors, je refuse d'adhérer à cette entente, tout comme une majorité de Québécois. Mais au-delà des considérations que je viens de mentionner, j'ai d'autres raisons, et j'ai des éléments bien concrets à apporter.

Prenons l'économie. La détérioration de l'économie canadienne n'est un secret pour personne. Cette situation n'est par ailleurs pas étrangère à la fatigue constitutionnelle dont on parle. Il faut dire que les gouvernements ont profité du débat constitutionnel, pour masquer leur inertie, leur manque d'initiative, leur manque d'originalité dans les gestes à poser pour rétablir une prospérité au pays. Comme l'a si bien dit Jean Allaire, le Canada est en état de faillite technique. Sa situation économique est catastrophique. Il y a bien longtemps que les revendications du Québec ne sont plus d'ordre politique!

• (1110)

Elles sont davantage axées sur l'aspect économique. Parce que le Québec est prêt à mettre tout en branle pour bâtir sa prospérité. Ce besoin de se prendre en main, d'obtenir tous les pouvoirs nécessaires pour redresser la situation n'a pas été compris. Le Québec se retrouve

coincé dans un pays qui fait fi de ses revendications de pouvoirs pour mieux s'en sortir, alors que le gouvernement fédéral, en retour, augmente son service de la dette, hypothèque l'avenir des citoyens, ne crée plus de richesse au pays, impose des politiques qui ne répondent pas aux réalités régionales, est incapable d'augmenter la capacité de concurrencer et finalement s'obstine à tout vouloir contrôler, alors qu'il démontre de plus en plus qu'il a «perdu les pédales».

Dans un tel contexte, il est surprenant d'entendre les propos soulignant les pires scénarios apocalyptiques advenant le refus du Québec d'entériner les offres. Tant qu'à choisir, pourquoi le Québec opterait-il pour le pire des maux? C'est-à-dire pour un système fédéral, centralisateur et dominateur, qui dépense à outrance, sans prendre en considération les réalités distinctes du Québec. Les Québécois ont compris depuis longtemps qu'il ne sert plus à rien de se demander ce que le Canada peut faire pour eux. Ils s'interrogent bien plus sur ce qu'ils peuvent faire pour le Québec. Et ce que nous pouvons faire en ce moment pour le Québec, c'est dire: Non merci.

Maintenant, que dire de ce projet d'entente du 22 août sur lequel les Québécois et les autres Canadiens auront à se prononcer? Il est important d'analyser où sont les avantages du Québec dans cette entente bâclée. Sont-ils dans le partage des pouvoirs? Certainement pas. Le Québec se trouve à mille lieues d'un réaménagement qui lui conférerait les responsabilités qu'il réclame depuis 30 ans. C'est ce que dit François Rocher, professeur de sciences politiques à l'Université Carleton.

Est-ce qu'il faut encore rappeler que les revendications du Québec ont toujours eu la même constante depuis 30 ans: s'assurer que le Québec ait les pouvoirs nécessaires pour gérer lui-même son développement culturel, social et économique? La prétendue entente du 22 août n'accorde pas de nouveaux pouvoirs au Québec. Elle prévoit la compétence provinciale exclusive dans six domaines: le tourisme, les loisirs, les pêches, l'habitation, les mines et les affaires urbaines, qui de toute façon étaient de compétence provinciale dans la Constitution de 1867. Mais là-dessus, je dois avouer que le ministre des Affaires constitutionnelles a mis un bémol également. Cette semaine, ici même à la Chambre, il a affirmé, et je cite: «Certains secteurs dans les six domaines continueront de relever du gouvernement fédéral.» Il voulait à ce moment-là rassurer un de ses collègues conservateurs qui lui avait posé une question sur le sujet. D'ailleurs, il a donné comme exemple, l'habitation. C'est tout un bémol!

Que dire maintenant de la culture et de l'immigration. La culture devient une compétence exclusivement provinciale, mais -encore là, il y a un mais: les pouvoirs de dépenser du gouvernement fédéral en cette matière sont confirmés. En outre, le gouvernement fédéral continuera à contrôler certaines institutions telles que Radio-Canada et l'Office national du film. C'est une autre façon habile du gouvernement fédéral de donner d'une main, pour reprendre de l'autre.

En ce qui a trait à l'immigration, le seul gain, s'il en est un, est un accord qui ne fait qu'engager Ottawa à négocier des ententes. Dois-je faire remarquer que c'est ce qu'il fait depuis les années 1960?

Enfin, la formation de la main-d'oeuvre deviendrait, selon ce projet d'entente, une responsabilité exclusivement provinciale, mais, encore une fois, avec des limites, comme celles de laisser au gouvernement fédéral le contrôle de l'assurance-chômage.

En matière de développement régional, des négociations sont prévues pour permettre aux provinces qui le désirent de jouer un rôle accru; lequel et avec quelles limites, on verra. De toute façon, ce sera à renégocier dans cinq ans.

Nous devons donc admettre que le Québec ne gagne rien au chapitre du partage des pouvoirs. La réponse aux offres du gouvernement fédéral est toute simple, c'est non.

Si l'on parlait maintenant de la société distincte, ce qui était la pierre angulaire de l'Entente du lac Meech. Élément jugé essentiel et minimal pour le Québec, il n'a plus aucune valeur dans la nouvelle entente constitutionnelle concoctée par nos premiers ministres.

La clause de la société distincte, inscrite dans le projet d'accord de 1992, n'a virtuellement aucune valeur pour le Québec en raison de sa nature, de son libellé et de son contexte. Si la clause de la société distincte perd toute sa valeur, c'est parce qu'elle est notamment suivie d'une clause prévoyant que les gouvernements, tant québécois que fédéral, ont un engagement envers l'épanouissement et le développement de la minorité anglophone au Québec. Cette clause limite totalement la portée de la société distincte.

En somme, la clause de la société distincte, inscrite dans le projet d'entente constitutionnelle, devient une simple règle d'interprétation soumise au pouvoir discrétionnaire des juges, sans compter qu'en mentionnant trois critères de distinction du Québec, soit la langue, la culture et le croit civil, on en accroit les limitations.

Cette façon de faire aura pour conséquence que le Québec pourra difficilement défendre ses lois sociales et économiques en s'appuyant sur la clause de la société

distincte. On pourrait, par exemple, faire annuler la Loi sur la langue de la publicité et de l'affichage commercial en se basant sur cette clause.

Dans un contexte où le Québec ne retire aucun avantage, ou pis, où il perd le peu de pouvoir qu'il a, la réponse aux offres du 22 août est simple: C'est non!

Le projet d'accord constitutionnel prévoit la création d'un nouveau Sénat, un Sénat égal qui confirme le triomphe du Canada anglais quant à sa vision du fédéralisme qui diminue le Québec.

Comme le dit le professeur Guy Laforêt de l'Université Laval, «en faisant du Québec une province comme les autres, le Sénat égal équivaut à l'enracinement au coeur même du système politique canadien de l'échec de la dualité, à l'enterrement en bonne et due forme de la vision dualiste du pays».

Le Sénat égal confirme la perte du pouvoir du Québec au sein de l'appareil politique canadien en voyant notamment sa représentativité fondre de 23 p. 100 à 9,6 p. 100, et qui pourra atteindre 7 p. 100 avec les sièges réservés aux autochtones et aux nouvelles provinces.

Cela veut dire à toute fin pratique qu'un sénateur de l'île-du-Prince-Édouard représentera 21 717 citoyens, tandis qu'un sénateur québécois représentera 1 140 833 citoyens. Toute une différence, madame la Présidente! Pour compenser cette perte de 18 sièges, on les transfère à la Chambre des communes. Le Québec se retrouvera donc avec 93 députés au lieu de 75, comme maintenant. Mais qu'est-ce que cela va changer?

De toute façon, on le sait, présentement les députés conservateurs du Québec, qui sont au nombre de 56, se confondent avec ceux de l'Ouest et des Maritimes. Ils n'ont pas d'opinion personnelle. Ils suivront la ligne de leur parti.

En examinant la question du Sénat et la représentativité à la Chambre des communes, on ne peut parler d'avantages pour le Québec. C'est pourquoi je dirai à nouveau aux offres du 22 août: Non merci!

• (1120)

Parlons maintenant de ce droit de veto. Meech accordait au Québec un veto général pour toutes les modifications aux institutions fédérales et pour la création de nouvelles provinces. Dorénavant, le gouvernement fédéral n'a qu'une obligation morale, celle de consulter les provinces au sujet de la création d'une nouvelle province.

En quoi le Québec sort-il gagnant de ce semblant de droit de veto? En rien. On ne peut donc qu'opposer un non à ces offres.

Ce projet d'entente constitutionnelle contient un intéressant volet sur la question des autochtones; intéressant parce que la décision du Canada anglais est révélatrice quant à son ouverture d'esprit face aux autochtones, ouverture qui est inversement proportionnelle quand il s'agit des Québécois. En effet, l'entente prévoit la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des autochtones, une autonomie non définie qui laisse place à toutes les libertés d'interprétation.

Les tribunaux qui auront à trancher, après les cinq années de négociations, auront toute la latitude voulue pour définir cette notion pour le moins engageante mais non balisée par des critères précis.

C'est tout le contraire de la situation pour le Québec, où le Canada anglais s'est empressé de limiter à trois champs d'action, sans plus, la clause de la société distincte, comme quoi l'ouverture d'esprit du Canada anglais fluctue selon son interlocuteur. De toute évidence, pour l'affront fait au Québec, je réaffirme mon «non, merci».

Dans l'ensemble, l'attitude du Canada anglais est une insulte aux Québécois qui ont démontré au fil des ans leur foi en la démocratie, en la paix et en la négociation pour finalement n'obtenir que des refus, des rejets; bref, ils ont subi un affront continuel. Il faut bien reconnaître que les Québécois sont patients et tolérants.

Madame la Présidente, vous me faites signe. Je vais terminer en vous disant que les Québécois ne peuvent se permettre d'accepter le paquet du 22 août. Parce qu'il faut refuser la centralisation des pouvoirs au fédéral, mon non est québécois. Parce qu'il faut refuser la mise en minorité de la société québécoise, mon non est québécois. Parce qu'il faut refuser de courir à sa propre perte, mon non est québécois. Parce qu'il faut refuser le dépérissement d'un des peuples fondateurs de ce pays, mon non est québécois.

[*Traduction*]

M. Edwards: J'invoque le Règlement madame la Présidente. Vous constaterez, qu'il y a consentement unanime pour que le débat se poursuive sans interruption pendant la pause habituelle du déjeuner, c'est-à-dire entre 13 et 14 heures.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme le vice-président: Je vais maintenant donner la parole au député d'Outremont. On me dit qu'il va parta-

ger la période de temps avec son collègue de Manicouagan.

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Madame la Présidente, effectivement, j'ai moins de temps que je ne l'espérais; ce temps devra être utilisé de façon parcimonieuse. Le temps est précieux et j'ai le plaisir, comme vous l'avez mentionné, de partager cette période avec mon collègue de Manicouagan.

Je ferai quelques remarques. Elles se situeront en grande partie dans l'optique de ma compétence distinctive.

Je voudrais, au tout début, replacer certaines choses. Hier, le chef du Parti québécois répondait à l'Assemblée nationale au discours de M. Bourassa. Il a fait une présentation qui était à sa mesure. Il était pondéré et de bonne tenue. Il s'est permis de parler à quelques reprises d'un autre premier ministre du Québec, M. Lesage. Il l'a fait d'ailleurs avec grand éclat. Il en a fait grand état. Il n'usurpait rien. Il rappelait la place qu'occupait un premier ministre qui appartient au peuple du Québec et à notre mémoire.

Personne ne s'en offusque. Par contre, le chef du Bloc Québécois s'offusque et fait les vierges offensées lorsque le premier ministre du Canada fait mention d'un autre premier ministre du Québec, M. Lévesque.

Madame la Présidente, ce premier ministre m'appartient tout autant qu'à tous les Canadiens. On n'a pas le droit d'être aussi intolérant et de penser que cet homme n'appartient qu'à une caste.

Finalement, je veux revenir à mon collègue de l'université et redire que M. Parizeau est un économiste. Si on veut vraiment savoir ce que l'entente comprend, il me semble qu'on s'adresse à un constitutionnaliste et je l'ai fait. J'ai consulté notre collègue, le sénateur Beaudoin, constitutionnaliste de réputation internationale. Il me dit que cette entente est bonne. C'est un spécialiste de cette question. Je prends son analyse et son verdict.

Je voudrais aussi, dégonfler un autre ballon. La Commission Bélanger-Campeau n'est pas et n'était pas la bible. Elle ne le sera d'ailleurs jamais. Il fallait être membre de cette commission pour voir ce qui s'est passé. J'y étais. Il ne faut pas la minimiser, mais par contre, il ne faut pas la placer dans une niche qui ne lui appartient pas et ne lui appartiendra jamais.

Si on revient à cette commission Bélanger-Campeau, et qu'on regarde aux pages 53, 54 et 55 du rapport, dans «les voies de solution», Bélanger-Campeau offre une nouvelle tentative de redéfinir le statut du Québec—c'est le titre des paragraphes qui suivent et qui suivront au sein du régime fédéral canadien.

On commence ainsi: «Une première voie de solution, on l'a vu, consisterait pour le Québec à tenter à nouveau d'obtenir des changements majeurs à l'intérieur du cadre constitutionnel fédéral.» Un peu plus loin, on peut lire: «Le fédéralisme, comme principe d'organisation politique, se caractérise par la souplesse et la flexibilité des aménagements et structures qu'il rend possibles. Et à quelques paragraphes plus loin, on trouve: «La conception générale du Canada et le régime fédéral qui prédomine aujourd'hui apparaît rigide et nettement orientée vers la recherche de l'uniformité et la négation des différences.

Ce qui s'était passé sous la direction d'autres gouvernements qui géraient le pays ne se passe plus depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir et depuis que le premier ministre qui est actuellement en place gère notre pays.

Cet homme et ce parti visent la décentralisation et visent le respect des entités et des identités régionales. Mais dans les pages 54 et 55, le document fait mention de changements que le Québec accepterait: la nécessité d'instaurer entre le Québec et les autres parties du Canada une nouvelle relation fondée sur la reconnaissance et le respect, un partage des compétences et responsabilités, l'attribution au Québec de compétences et de responsabilités liées à son développement social, économique, etc. En fait, tout ce que l'on trouve dans l'entente de Charlottetown, se retrouve dans cette présentation des pages 54 et 55 sur laquelle la Commission Bélanger-Campeau s'est entendue.

Alors, comme mon collègue des H.E.C., M. Parizeau le mentionne, le fond de la question est clair. On dit oui ou on dit non. Comme dans la vie d'un couple, la négociation, est continue. C'est une chose continue. Mais on la fait dans une démarche de concertation ou dans une démarche d'opposition.

• (1130)

Charlottetown, et je veux le répéter, a privilégié la concertation dans une attitude de confiance. Ce n'est pas le compromis qui prime; c'est la démarche de la reconnaissance de la valeur des partenaires.

Lorsque le peuple canadien, y compris nécessairement le Québec, répondra oui, il voudra s'associer et associer sa réponse à une attitude de confiance en lui-même, par le fait même dans une démarche de gérance de son devenir.

Les recherches ont montré qu'il est possible de vivre une notion et une réalité d'unité nationale tout en privilégiant des identités régionales. Le peuple du Québec et la réalité des Canadiens français et des Québécois nous montrent que ce peuple est en processus de maturation et qu'il rejoint de plus en plus ce statut d'un peuple mature dans une attitude de confiance, où cette négocia-

tion ne se veut pas une négociation une fois pour toutes, puisque c'est un rêve, mais bien une négociation productive et positive.

Le oui, donne aux Canadiens et aux Québécois une autre occasion de montrer leur maturité.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, les Canadiennes et les Canadiens seront appelés à prendre, le 26 octobre prochain, une décision historique.

En effet, c'est cette journée-là qu'ils sont conviés à répondre à la question référendaire qui fait l'objet du débat qui se poursuit présentement à la Chambre des communes.

La question est courte, claire et, par dessus tout, non partisane. Sa formulation permettra à tous les citoyens et citoyennes du Canada de fournir une réponse sur le plus important projet de renouvellement de la Constitution canadienne depuis la fondation de notre pays.

Je ne vous surprendrai certainement pas et je ne surprendrai pas non plus les citoyens et les citoyennes du comté de Manicouagan en disant aujourd'hui dans cette Chambre que je répondrai «oui» à la question référendaire. Je répondrai «oui» parce que je suis profondément convaincu que l'entente intervenue à Charlottetown, il y a quelques semaines, nous permettra, en tant que nation, d'atteindre deux buts fondamentaux.

Le premier but, c'est le maintien de l'unité et de l'intégrité du Canada en tant que pays respecté et envié à l'échelle du monde. Le deuxième but, c'est le renforcement du Québec à l'intérieur de l'ensemble canadien.

Les premiers ministres des provinces canadiennes, les leaders des Territoires et du Yukon, les représentants des Premières nations et le premier ministre du Canada ont conclu une entente qui marque une étape historique dans l'évolution de la nation canadienne. Cette entente mène à terme le processus enclenché en 1981, processus qui, à ce moment-là, a malheureusement oublié le Québec, mais qui fut repris et mené avec ténacité depuis novembre 1984.

J'étais présent dans cette salle de Sept-Îles, en 1984, où le très honorable premier ministre s'est engagé à ramener le Québec au sein de la famille canadienne «dans l'enthousiasme et la dignité». Tous ceux et celles qui ont été témoins de cet engagement ont applaudi et lui ont donné leur appui.

Cet engagement a été respecté par l'entente conclue à Charlottetown il y a quelques semaines.

Pourquoi pouvons-nous affirmer aujourd'hui que le Québec revient à la table constitutionnelle «dans l'enthousiasme et la dignité»? Eh bien, il suffit de lire les textes du rapport du consensus sur la Constitution pour se rendre compte de la véracité de cette affirmation.

Par cette entente, le Québec consolide ses acquis dans plusieurs juridictions, dont l'immigration, la culture et les programmes à frais partagés.

Par cette entente, le Québec fait des gains importants, dont la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise, la pleine responsabilité de la main-d'oeuvre et des programmes reliés à la formation de la main-d'oeuvre et l'entière juridiction dans les domaines de la forêt, des mines, du tourisme, du logement, des loisirs et des affaires municipales et urbaines.

Par cette entente, le Québec se voit aussi reconnaître et confirmer un rôle accru dans le secteur du développement régional et des télécommunications.

Le Québec se voit aussi confirmer par cette entente le droit de nommer trois juges à la Cour suprême et fait un gain important de 18 sièges à la Chambre des communes.

Voilà, des gains qui sont historiques, des gains que le Québec a réalisés par le biais de cette entente.

[*Traduction*]

Cette entente à laquelle le gouvernement du Québec adhère reconnaît, dans la clause Canada, que les Canadiens et leur gouvernement sont engagés à favoriser la vitalité et le développement des groupes de langue officielle minoritaire partout au Canada. Cet engagement rassurera les collectivités anglophones de la Côte-Nord, dans ma circonscription. Cette clause de l'entente leur garantit le respect, la reconnaissance, la protection et la promotion de leurs droits.

Cette entente historique inspire à tous les Canadiens, y compris les Québécois, la fierté d'être des Canadiens.

[*Français*]

Les peuples autochtones du Canada et du Québec ont finalement obtenu la reconnaissance du principe de l'autonomie gouvernementale. Je me réjouis que les partenaires au pacte confédératif aient reconnu la pertinence d'inclure dans la Constitution canadienne le principe de l'autonomie gouvernementale pour les nations autochtones.

J'ai pris, en 1988, l'engagement d'appuyer ce principe et c'est avec fierté que j'invite mes concitoyens monta-

gnais de la Côte-Nord à examiner l'entente et à mesurer les gains que leurs peuples ont réalisés par le biais de cette entente.

Il est bien entendu qu'il faudra continuer à discuter de ce grand principe de l'autonomie gouvernementale pour les peuples autochtones. Il est évident qu'il faudra continuer à le faire. Il ne faut pas prétendre, parce que le principe a été reconnu et sera enchâssé dans la Constitution canadienne, que les discussions sont terminées, que tous les obstacles sont surmontés. Non, il va falloir, entre personnes de bonne volonté, prêtes à faire des compromis, continuer les discussions sur ce principe d'autonomie gouvernementale des peuples autochtones pour en arriver à un seul objectif, objectif que nous devons tous viser: contribuer à corriger l'erreur historique et les torts qui ont été faits aux peuples autochtones depuis le début de notre pays et maintenant les accepter, les admettre comme des citoyens à part entière dans l'évolution de notre pays, dans le développement économique, et leur permettre d'atteindre les objectifs de culture, de langue, de développement qu'ils se sont donnés et auxquels ils ont droit légitimement.

En terminant, je voudrais rendre un hommage bien nord-côtier au très honorable premier ministre, ce fils de la Côte-Nord qui passera à l'histoire pour avoir permis la conclusion de cette entente. Sa ténacité jumelée à celle du très honorable représentant de Yellowhead donnent aujourd'hui des résultats positifs pour notre pays et pour le Québec.

[*Traduction*]

Le très hon. John N. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, ce que le premier ministre a décrit comme un compromis typiquement canadien justifie certainement que nous adressions nos félicitations au premier ministre lui-même et, de façon particulière, au ministre chargé des Affaires constitutionnelles.

• (1140)

Les dirigeants de notre pays ont le droit de goûter à un grand sentiment de satisfaction. Chez l'ensemble des Canadiens, le consensus auquel nos dirigeants sont arrivés à Charlottetown suscite plutôt un soupir de soulagement. Ils sont heureux de pouvoir dire adieu à la lassitude constitutionnelle qui minait dangereusement notre pays.

Tout a commencé lorsque le Québec a été laissé de côté, au moment de l'entente de 1982. Rouvrir la question constitutionnelle en 1985 était peut-être un beau risque, pour reprendre les mots de René Lévesque cités mardi par le premier ministre. C'était aussi un risque dangereux.

Néanmoins, le premier ministre a réussi à conclure un accord au lac Meech, un accord qui, à mon avis, était appuyé par de grands experts constitutionnels au Canada, notamment par le procureur général de l'Ontario à l'époque, Ian Scott, qui a quitté l'Assemblée législative cette semaine. Selon ces experts, il s'agissait d'un compromis satisfaisant, car le Québec était reconnu comme société distincte à l'intérieur de notre Confédération, sans que le pouvoir central doive céder des compétences.

Malgré toutes les affirmations à l'effet contraire, le pouvoir fédéral de dépenser n'était en rien miné par cet accord. En fait, le texte disait expressément que rien, dans cette entente, ne modifiait la répartition des pouvoirs constitutionnels fédéraux et provinciaux.

Il est vrai que cet accord répondait essentiellement aux préoccupations du Québec, mais il aurait tout de même été une première étape vers le renouvellement de notre Confédération. Tous les premiers ministres—chose certaine, c'était le cas du premier ministre du Canada—étaient conscients du problème de la désaffection de l'Ouest et des injustices subies pendant des siècles par les peuples autochtones et souhaitaient s'en occuper aussitôt après.

J'avais lu avec soin le texte du lac Meech. J'ai lu avec autant d'attention le texte de la nouvelle entente. L'Accord du lac Meech était beaucoup plus net que le document soumis cette fois-ci à la Chambre. Selon moi, ceux qui se sont opposés à l'Accord du lac Meech devront répondre devant l'histoire de ces trois dernières années de perturbations nationales, de ces trois années exaspérantes où nous avons laissé filer de bonnes occasions et où l'irritation a gagné tout le pays, laissant Dieu sait quelles séquelles dans notre esprit national.

Je me suis toujours méfié des référendums et des plébiscites. Ils sont évidemment l'expression ultime de la démocratie, mais plus le tissu social d'un pays est complexe, plus les référendums risquent de susciter des dissensions. Les référendums sont simplistes, car il faut se prononcer sur des questions complexes par un simple oui ou non.

En outre, dans notre régime parlementaire, la démocratie s'exprime par la représentation. Nous élisons nos représentants à la Chambre ainsi que dans les assemblées législatives et les conseils municipaux. Nous élisons ceux que nous chargeons d'analyser les questions pour nous, de se prononcer en notre nom, et ils nous rendent des comptes régulièrement aux élections.

Un référendum tend à être l'abrogation de ce processus parce que, dans notre démocratie représentative, nous nous fions au jugement de nos députés fédéraux et provinciaux. Nous nous fions à leur capacité d'agir en

notre nom et de voter en notre nom au mieux des intérêts de leurs électeurs et du pays en général.

Un référendum est l'abrogation de ce style de leader ship. C'est une solution temporaire. Cela étant dit, ce qui est fait est fait, et des référendums provinciaux sont déjà prévus. Par conséquent, j'accepte le fait que nous avons un référendum. Le Canadiens décideront, et nous attendrons cette décision ultime. Je peux vous dire que la partie est loin d'être gagnée dans bien des régions du Canada.

Pour ce qui est du fond de ce rapport du consensus de Charlottetown en date du 28 août, je dois dire que, depuis que j'ai été élu à la Chambre des communes il y a 30 ans, le concept de la société distincte ne m'a jamais posé de problème, ni en tant que Canadien, ni en tant qu'ancien député du Québec. Pour moi, ce concept reflète la réalité: une langue majoritaire différente, un système judiciaire différent, une histoire différente, une culture différente, des traditions différente et un sens de l'humour différent.

Ce concept est maintenant défini plus clairement dans ce document, et je répète ce que j'ai déjà dit à la Chambre, ce qui a été confirmé par le regretté juge Jean Beetz de la Cour suprême du Canada dans son jugement sur la langue d'affichage, soit que la société distincte au Québec ne comprend pas seulement une majorité francophone, mais aussi une minorité anglophone. Cela fait partie de la société distincte. Le concept de la société distincte ne justifie aucune violation des droits de la minorité.

Monsieur le Président, les Québécois qui sont venus à Vancouver cet été, ville que nous avons tous deux l'honneur de représenter, ou qui sont allés ailleurs, par exemple dans le cadre du programme Voyageur, étaient certainement très heureux de voir tous ces autocollants qui disaient «Mon Canada comprend le Québec». Pour moi, il n'y a pas de Canada sans le Québec.

[*Français*]

Si j'étais Québécois, je serais satisfait, je crois, de cet accord. Il n'est peut-être pas aussi bon que je l'aurais voulu, mais il est meilleur que ce à quoi je m'attendais. Je ne peux pas parler en détail de la cause du Québec. De toute façon, cela a déjà été fait par mon collègue, le député de Papineau—Saint-Michel, dans son discours magistral d'hier. Je peux dire que ce discours se classe parmi les meilleures plaidoiries que j'aie jamais entendues dans cette Chambre.

Si j'étais Québécois, ce document me donnerait une protection accrue de ma langue, de ma culture, de mes traditions, de mon système de droit civil et de mon Code civil. Le pouvoir du Québec sur ses ressources naturelles et l'immigration est augmenté, et il a une garantie dans la Constitution d'avoir un tiers des juges de la Cour suprême et, ce qui est encore plus important, une garantie de 25 p. 100 des sièges de cette Chambre, c'est-à-dire 25 p. 100 des actions dans l'entreprise qu'est le Canada. Il a une garantie perpétuelle de 25 p. 100 des sièges pour protéger le foyer des francophones au Canada qui s'appelle le Québec. Et, bien sûr, il a le droit de veto sur tout changement des institutions fédérales.

Si j'étais Québécois, je me dirais encore une fois: Ma patrie, c'est le Québec, mais mon pays, c'est le Canada.

[*Traduction*]

Je suis heureux qu'on ait enfin fait justice à nos premières nations, qu'on ait reconnu le droit constitutionnel inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Je tiens à prévenir la Chambre qu'il faudra un leader ship fort à tous les niveaux au cours des cinq prochaines années pour que tout fonctionne bien.

Ces dispositions, la société distinct et le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale, étaient peut-être ce que sir Wilfrid Laurier avait en tête lorsqu'il a dit à la Chambre, en se rappelant une visite à la cathédrale de Canterbury, à Londres, une cathédrale faite de granite, de chêne et de marbre. Il a déclaré à la Chambre:

> C'est l'image que j'ai du Canada car je veux que le granite reste granite, que le chêne reste chêne et que le marbre reste marbre. Et à partir de ces éléments, je bâtirai une grande nation parmi les nations du monde.

• (1150)

Qu'en est-il du Sénat? Nous avons discuté de cette question à la Chambre, lors d'un débat sur une motion du gouvernement présentée par celui qui était alors le ministre de la Justice et qui est maintenant le ministre des Pêches et des Océans, le 7 juin 1985. Je m'en souviens, car c'était mon anniversaire.

À l'époque, j'ai répété ce que j'avais écrit dans une thèse qui s'empoussière maintenant à la bibliothèque de l'Université de la Colombie-Britannique, bien qu'il en existe aussi un exemplaire très usé ici même à la Bibliothèque du Sénat. Cette thèse préconisait l'abolition du Sénat et, à défaut de son abolition, son élection, de manière à rétablir un véritable équilibre territorial faisant contrepoids à la population écrasante de nos provinces centrales.

Nous disposerons maintenant d'un Sénat élu, ce qui constitue certainement une amélioration pour l'ouest du Canada. Le Sénat sera égal, mais, comme l'a dit le chef de l'opposition mardi, ce sera «au détriment de l'efficacité».

J'ai toujours appuyé la solution de la Colombie-Britannique, celle que le regretté W.A.C. Bennett a préconisée lorsqu'il était premier ministre, à la conférence de Victoria, en 1971. À l'époque j'étais procureur général dans le gouvernement de M. Trudeau. Pour le Sénat, la Colombie-Britannique proposait l'établissement de cinq régions. C'est aussi la solution que préconisait le premier ministre Harcourt et que j'ai appuyée.

D'ailleurs, je profite de l'occasion pour féliciter le premier ministre actuel de notre province du rôle très constructif qu'il a joué tout au long de ces pourparlers longs et difficiles. Évidemment, il a défendu les intérêts de la Colombie-Britannique, mais comme le rapport unanime de l'assemblée législative le lui recommandait, il a placé le Canada au premier plan. Après avoir visité la province, les élus en sont venus à la conclusion que c'est ce que les citoyens de la Colombie-Britannique souhaitaient le voir faire, et c'est ce qu'il a fait. À mon avis, tous les citoyens de la Colombie-Britannique devraient l'épauler en appuyant cette entente.

Un Sénat élu permettra un meilleur équilibre au sein de notre Confédération, mais il est impossible de prédire l'efficacité de chaque sénateur dans le cadre de notre nouveau régime parlementaire. Il est impossible de prédire l'interaction des deux Chambres. Ce qui est sûr, c'est que le pouvoir du Sénat de rejeter un projet de loi et d'imposer ensuite la tenue d'une séance conjointe de la Chambre des communes et du Sénat ajoutera une nouvelle dynamique dans la structure des pouvoirs de notre pays. J'ai vraiment bon espoir que cela fonctionne.

Quant à la répartition des pouvoirs entre le fédéral et les provinces, je ne crois pas que le gouvernement fédéral ait trop cédé, même si j'ai certaines réserves au sujet de la culture, des télécommunications et de la radiodiffusion. À l'instar du chef de l'opposition, je déplore la faiblesse de la disposition sur l'union économique.

Comme je l'ai dit durant le débat sur le libre-échange, j'ai lu le document. Il n'est pas parfait. Ce n'est pas mon document, mais c'est le seul que nous ayons. Ce document est le résultat d'heures, de jours et de mois de négociations fatigantes à l'issue desquelles les dirigeants démocratiquement élus de toutes les parties du Canada en sont arrivés à ce consensus. Voilà pourquoi il mérite notre appui.

Nous, les Canadiens, devons voir dans ce référendum beaucoup plus qu'un simple débat sur des mots, des lois et des pouvoirs. C'est de l'avenir de notre pays à titre d'union économique solide et sensible dont il est question. Ce débat traite non seulement de notre avenir comme peuple, mais aussi de notre bien-être individuel, à titre de citoyens. Il concerne notre avenir à titre de pays pouvant continuer d'accueillir fièrement des citoyens de toutes les régions du monde.

Les nouveaux gourous politiques de notre époque, les maisons de sondage omnipuissantes, nous ont mis en garde contre le recours à la peur dans le cadre du débat.

Est-ce à dire que nous ne pouvons pas faire savoir à nos concitoyens qu'un échec aura des conséquences économiques pour nous tous? Que nous ne devrions pas les mettre en garde contre les coûts élevés de la division de notre énorme dette publique? Que nous ne devrions pas les mettre en garde contre les conséquences pour notre cote de crédit sur les marchés mondiaux, pour notre taux de change, pour nos taux d'intérêt, notre commerce, nos emplois et nos investissements?

Non, il ne s'agit pas d'un débat abstrait. Les conséquences seront bien réelles dans notre vie quotidienne et dans celle de chacun de nos électeurs. Plus important encore, si nous échouons, notre image de nous-mêmes sera touchée. Nous aurons l'impression de nous être abandonnés nous-mêmes; nous aurons le sentiment d'avoir perdu, peut-être définitivement, le caractère unique de notre nation bien spéciale.

Les Canadiens veulent que le débat connaisse une issue positive. La plupart d'entre nous croient que nous habitons un pays magnifique, que le Canada constitue une expérience merveilleuse dans l'histoire du monde. La plupart d'entre nous croient que le Canada est une grande réalisation. Pourtant, nous hésitons à chanter les louanges de notre pays et nous refoulons notre patriotisme. Il n'est pas dans notre nature de brandir le drapeau.

Je crois sincèrement que nous devons renouveler notre fédération. Il est certain qu'il faut renouveler notre Constitution, mais nous devons aussi renouveler la fierté que nous éprouvons pour notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Et il faut que nous renoncions à notre cynisme, à notre négativisme et à notre sentiment de frustration. Nous devons retrouver notre estime de nous-mêmes.

Pensons à ce que nous avons entre les mains. Pensons à ce dont nous parlons: des espaces illimités, un peuple tolérant, un peuple juste—oui, un peuple décent. Réaffirmons notre confiance en notre nation en reprenant les

paroles de Laurier «Grand parmi les nations du monde». Oui, nous faisons l'envie du monde.

Il est temps de nous réveiller. Il est temps que nous sortions de notre léthargie. J'espère que le débat national que nous vivons incitera tous les Canadiens à se lever et à se prononcer résolument et clairement en faveur du Canada.

J'appuie la motion et je ferai campagne en faveur des offres présentées.

Des voix: Bravo!

• (1200)

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, je veux d'abord féliciter le député de Vancouver Quadra pour le discours éloquent et très intéressant qu'il a prononcé ce matin à la défense des modifications constitutionnelles et de la proposition de les soumettre à la population canadienne par la voie d'un référendum. Il a éclairé la situation et l'a placée dans le contexte historique. Je le félicite pour ce texte bien présenté, qui témoignait d'une réflexion poussée.

Je représente aussi la Colombie-Britannique et j'aimerais donner un point de vue légèrement différent. Je souhaite simplement discuter de certaines inquiétudes que suscite en Colombie-Britannique l'entente constitutionnelle telle qu'elle nous a été présentée et qui fera l'objet d'un référendum. Je pense que le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a fait un excellent travail, un travail hors pair. À certains moments, il a réalisé une mission impossible en amenant tous les premiers ministres à présenter unanimement un document fini. Je suis d'avis que tous ceux qui ont participé à cet exercice méritent nos remerciements et notre reconnaissance pour le travail difficile et les compromis qu'ils ont dû faire.

Cependant, divers points de vue sont présentés dans ce débat, et je tiens à exprimer ceux de la Colombie-Britannique qui sont importants, selon moi, et qui méritent d'être examinés.

J'ai quatre points à faire valoir. Le premier porte sur la redistribution des sièges ou sur l'augmentation du nombre de sièges. Cela pose un problème aux yeux de l'ouest du Canada, qui nous inquiète et que nous signalons depuis de nombreuses années, c'est-à-dire que cela accroît la centralisation des pouvoirs dans le centre du Canada. L'idée du Sénat triple-E avait pour but de résoudre ce problème. D'une certaine façon, on y est parvenu, dans le sens que la représentation des provinces est maintenant égale au Sénat mais, comme le député qui a pris la parole avant moi l'a fait valoir, la question est de savoir à quel point le nouveau Sénat sera vraiment efficace. Je crois qu'il faudra faire une étude plus poussée de cette question en temps opportun.

L'une de nos principales préoccupations est la plus grande centralisation des pouvoirs au Canada. Quarante sièges de plus seront accordés au Canada central, ce qui est plus que le total des sièges de la Colombie-Britannique à la Chambre et l'équivalent de ce qui est accordé aux provinces atlantiques. Cela entraîne une plus grande représentation du Cabinet, une augmentation des effectifs des comités et tout ce qu'une augmentation du nombre de députés comporte comme conséquences.

L'autre préoccupation dont m'ont fait part beaucoup d'habitants de la Colombie-Britannique, c'est l'augmentation du nombre de sièges. Ils me disent qu'ils veulent un gouvernement plus petit, et non plus gros. On reconnaît qu'avec moins de sénateurs et plus de députés, le gouvernement gardera sensiblement la même taille. Pourtant, il faut signaler qu'il coûte beaucoup plus cher actuellement de faire vivre un député que ce qu'il en coûtait avant d'avoir nos sénateurs. Les services des nouveaux sénateurs seront aussi fort coûteux, compte tenu du personnel accru, des bureaux de comté et des nombreuses autres choses dont ces sénateurs devront disposer. On se préoccupe vraiment beaucoup en Colombie-Britannique du nombre et du rôle des députés. À l'heure actuelle, 60 p. 100 de notre temps est consacré à des questions d'immigration et à d'autres choses du genre. Il me semble que cela ne relève pas principalement des députés et que nous pourrions mieux employer notre temps que nous ne le faisons actuellement.

Une troisième question qui préoccupe énormément les Britanno-Colombiens, probablement davantage que les Canadiens de toute autre province, c'est la notion d'autonomie gouvernementale des autochtones. À mon avis, cela risque d'être une bombe à retardement et c'est l'une des notions les plus graves de tout ce document, une notion qui mérite d'être étudiée, examinée et travaillée avec soin et attention. Elle touchera la Colombie-Britannique plus que toute autre province parce qu'elle n'est visée par aucun des traités qui intéressent les autres provinces. Aucun travail préparatoire n'a été fait. À l'heure actuelle, 120 p. 100 du territoire provincial est revendiqué par les peuples autochtones. Il y a davantage de bandes indiennes en Colombie-Britannique que dans toute autre province. On en compte 53 ayant chacune leur langue et leur système de gouvernement. L'autono-

mie gouvernementale posera donc un problème très complexe.

La majorité des autochtones de la Colombie-Britannique ne se satisferont pas du statut de municipalité ni du modèle Sechelt tel que décrit. Ils revendiqueront plutôt une légitimité provinciale ou fédérale pour leur peuple. Comme on peut le constater, il y aura beaucoup de conflits. Certains de ces points devront être reformulés. Les autochtones m'ont dit personnellement que le statut de municipalité ne les satisferait pas.

À cet égard, les coûts ne sont pas encore connus. D'après le document référendaire, ils seront toutefois assumés par le gouvernement fédéral. Les systèmes scolaires, juridiques, judiciaires et administratifs qui seront mis en place pour les 53 bandes vont coûter extrêmement cher à maintenir en raison du petit nombre de participants. Cela préoccupe vivement les habitants de la Colombie-Britannique.

Ce sont là certains des principaux points qui inquiètent les gens. Leur autre grande préoccupation, la quatrième, a trait à la clause sur l'unanimité qui est prévue dans le document. Jusqu'à maintenant, tous s'accordent pour dire que ce document est imparfait et qu'il comporte des lacunes. Tous ont des réserves. Pourtant, nous allons le couler dans le béton avec la clause sur l'unanimité qui dit que toutes les provinces et la Chambre doivent être d'accord sur les modifications à apporter à la Constitution. Au lieu de couler cette clause dans le béton, nous devrions peut-être simplement la coucher sur papier, afin qu'elle soit plus facile à modifier. Je ne vois pas pourquoi on intégrerait cette clause dans la Constitution à ce moment-ci, quand tant de personnes ont des réserves.

Les habitants de la Colombie-Britannique se sont penchés sur ces problèmes. Par ailleurs, ils se demandent quels sont les avantages de tenir ce référendum et d'adopter l'entente constitutionnelle. Il s'agit là d'une question importante qui sera présente tout au long de la campagne référendaire. En redonnant à notre pays une stabilité politique, nous pourrons régler nos problèmes économiques. Nous pourrons nous concentrer sur les problèmes économiques des différentes régions et des différentes provinces.

Les habitants de la Colombie-Britannique vont devoir soupeser ces deux facteurs que sont les lacunes et les nets avantages sur le plan commercial. Comme l'a fait remarquer le député qui a pris la parole avant moi, il faut également tenir compte de la grande fierté que nous avons d'être Canadiens et de faire partie du Canada.

J'espère que les discussions et les débats à ce sujet se poursuivront et que l'entente définitive sera juste pour tous les Canadiens.

Mme le vice-président: Le député de Hamilton—Wentworth a sept minutes.

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Madame la Présidente, mes premiers remerciements vont au député de Delta, qui a renoncé à la moitié de son temps de parole pour me laisser faire un discours de trois minutes sur ce sujet vital.

Je félicite aussi le député de Vancouver Quadra, qui a prononcé l'un de ses meilleurs discours à la Chambre des communes. Il s'est porté à la défense de notre pays et nous a invités à l'imiter. Je l'applaudis vraiment.

Des voix: Dites-le lui.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je l'ai fait. On me dit de le lui dire. Je l'ai fait.

L'autre député qu'il convient de féliciter est celui de Yellowhead, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Ma femme et moi sommes très fiers de ce député. Je ne l'ai jamais vu en aussi grande forme, même s'il est fatigué après avoir travaillé pendant 16 mois à l'élaboration du plus important exercice des 125 ans d'histoire de notre pays.

La question à laquelle la population aura à répondre est la suivante:

> Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

Je me suis rendu à la Plaza Zehr's qui se trouve en face de chez moi au centre-ville de Hamilton—Wentworth dans Ancaster et j'ai demandé aux dix premières personnes que j'ai vues ce qu'elles pensaient de la question?

• (1210)

Elles m'ont répondu ceci: «De quoi parlez-vous donc? Quelles offres? De quoi s'agit-il? Soyez plus précis.» Avec l'aide des rédacteurs en chef de six journaux hebdomadaires dans lesquels je fais paraître une chronique

toutes les semaines, j'ai décidé de poser ma propre question. Elle se sépare en deux parties.

Premièrement: «Voulez-vous que le Canada reste uni? Oui. . . Non. . .»

Deuxièmement: «Quel est le meilleur moyen d'y parvenir?»

J'estime que ce que nous devons décider, c'est ceci: Croyons-nous au Canada ou non? Dans la négative, pourquoi pas? Je ne mets pas cela par écrit, je ne fais que le dire. Je pense qu'on ne peut rien examiner sans ouverture d'esprit. Il faut le dire, la vérité, c'est que nous vivons dans le meilleur pays du monde d'après les Nations Unies et tous ceux qui l'habitent. La vérité, c'est qu'on ne peut répondre que oui pour maintenir le pays ensemble.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, je voudrais dire pour commencer que, venant de la Colombie-Britannique, je dois répondre à la déclaration faite par l'ancien premier ministre de notre pays qui se trouve être non seulement un illustre Québécois, mais aussi un grand citoyen de la Colombie-Britannique.

Le député de Vancouver Quadra, à mon avis, a rendu un grand service à tous les Canadiens avec son discours. Quelquefois, certains d'entre nous peuvent s'élever au-dessus des allégeances de partis et parler d'objectifs plus nobles que la nature même de cette institution essaye d'implanter en nous. Personne ne peut m'accuser de l'avoir fait très souvent. Mais quand je l'entends et que je le reconnais, je dois l'approuver. Je suis fier d'appartenir à cette chambre et d'avoir entendu le discours du député de Vancouver Quadra.

Je voudrais dire pour commencer qu'en tant qu'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, je ne suis pas satisfait de cette entente. Elle présente des lacunes. Il y a, j'imagine, bien des gens dans toutes les régions de notre pays qui en sont mécontents et qui disent qu'elle est insatisfaisante. Mais qu'est-ce qu'on nous offre d'autre? Je n'aime pas les situations où on est acculé au pied du mur. Comme tous les hommes politiques, je préférerais louvoyer, m'esquiver, me dérober. Cependant, il n'y a pas moyen d'agir ainsi. Il faut choisir.

Qui nous a mis dans cette situation? À mon avis, le responsable, c'est le premier ministre du Canada. Que vous soyez d'accord avec lui ou non sur toutes les autres questions économiques, c'est lui qui doit assumer avec les premiers ministres provinciaux la responsabilité de conclure une entente.

Moi aussi, je n'aime pas les référendums. Ceux-ci reflètent l'humeur du moment. La population peut être excitée ou aliénée par des remarques incontrôlées. On peut invoquer les préjugés et, plus important encore, le plus petit commun dénominateur peut devenir la base du débat, ce qui embrouille les gens.

J'ai l'intention de serrer les dents et de voter pour cette entente. Ce n'est pas mon entente, mais qui suis-je pour imposer ma volonté à tout le pays? S'il n'en tenait qu'à moi, j'aurais rédigé ma propre entente constitutionnelle, j'aurais voté sur mon propre référendum et j'aurais dit: «Voilà, c'est ce que je peux faire de mieux et c'est mon entente.»

Heureusement ou malheureusement, personne ne m'a demandé de le faire, et on me présente un document humain sur lequel je suis obligé de me prononcer.

J'étais opposé à l'Accord du lac Meech. La seule remarque piquante que j'ai faite à ce sujet a été: «Allez à un autre lac!». Eh bien, c'est ce qu'ils ont fait, et ils ont été presque noyés sous l'avalanche des exigences de tous les secteurs de notre pays qui ont une question qu'ils veulent voir figurer dans cette entente, et je ne fais pas exception.

Je suis obligé d'étudier ce document. Certaines des injustices que notre pays a consciemment ou non infligées à nos peuples autochtones sont enfin réparées. C'est moral. Aucun politicien n'a le monopole de la moralité. Mais quand nous voyons des politiciens prendre une décision morale, nous devrions avoir le courage de l'applaudir. C'est ce que je fais.

En ce qui concerne les régions, certes, il y a eu des compromis, des marchés ainsi que des manoeuvres dans les coulisses et, certes, on procédera à des mises au point au fil du temps. Mais l'esprit équitable de la population canadienne et de notre régime, et je m'adresse à ceux qui ont confiance dans notre régime, garantira une représentation appropriée de toutes les régions.

Donc, je vais voter en faveur de cet accord. Je regrette que nous ne puissions pas avoir un débat politique sur l'économie, sur l'ALÉNA. J'aurais préféré me prononcer en même temps sur l'ALÉNA, mais je n'en aurai pas l'occasion.

On me demande, en ma qualité de politicien et d'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique, de dévoiler publiquement ma position. Je le dis sans équivoque: bien que ce document ne soit pas parfait, car ce n'est pas l'oeuvre de Dave Barrett, je vais voter pour son adoption.

Je voudrais maintenant parler de politique. Je m'inquiète profondément du fait que, dès la parution de ce document, de simples députés conservateurs s'en soient pris au premier ministre de la Colombie-Britannique strictement à de basses fins politiques. Ces simples députés conservateurs n'ont pas encore déclaré publiquement s'ils sont pour ou contre l'accord et ils répandent malicieusement de faux renseignements sur ce document, sans avoir le courage de défier le premier ministre sur

cette question et sans se prononcer publiquement sur la question dans ma province. Leur politique basse et maligne ne fait que nuire à tous les Canadiens.

Si ces simples députés conservateurs croient, par leurs allusions et leurs attaques concernant Mike Harcourt en sa qualité de premier ministre de la Colombie-Britannique, ou même W.A.C. Bennett, Bill Bennett, Vander Zalm ou moi-même, s'ils croient que ce genre de politique contribue à bâtir le Canada, je voudrais que tout le monde sache que je qualifie leur attitude de méprisable et que je crois qu'ils ont fait un tort considérable au Canada.

Je ne les blâme pas d'avoir une opinion contraire à la mienne, je ne les blâme pas de formuler des critiques, mais quand on s'oppose et qu'on critique, il faut avoir le courage de dire «oui» ou «non». On ne reste pas dans l'équivoque à fomenter la discorde dans la province d'où je viens, la Colombie-Britannique.

Ces simples députés conservateurs ont vu leur propre chef et les autres premiers ministres canadiens élaborer un accord qui était un compromis pour tout le monde, mais ils n'ont pas encore dit publiquement de quel côté ils se rangent. Pourtant, ces ignorants continuent à troubler l'eau dans ma province, et je crois que c'est pour gagner mesquinement du capital politique.

J'espère que j'ai été clair. J'espère que j'ai bien fait comprendre que, si l'on s'oppose à cet accord, qu'on se lève et qu'on le dise; si l'on approuve cet accord, qu'on se lève et qu'on le dise. Bon Dieu, qu'on arrête de faire de la basse politique en se dérobant et en blâmant ceux qui ont participé à l'accord, sans avoir le courage de déclarer exactement sa position. Je trouve cela honteux.

Je voudrais maintenant adresser quelques observations au chef libéral de la Colombie-Britannique. Mon cher ami, le chef du Parti libéral de la Colombie-Britannique a décidé d'attaquer cette entente sur le réseau de télévision national sans offrir de solution de rechange, et c'est son droit. Lui aussi, il devra bientôt annoncer ses couleurs, dire s'il est pour ou contre l'entente. Mais je le mets au défi publiquement de dire tout haut en Colombie-Britannique qu'il s'oppose à cette entente et, qu'en tant que libéral, qu'il n'appuiera pas les candidats libéraux qui se présenteront à la Chambre des communes en se disant en faveur de l'entente et qu'il écrira au chef du Parti libéral fédéral, M. Jean Chrétien, pour lui dire qu'il ne l'appuiera pas parce qu'il est en faveur de cette entente.

Pourquoi ne le ferait-il pas? Ferait-il lui aussi de la petite politique? Fait-il appel au plus petit dénominateur commun de ma Colombie-Britannique en essayant de s'esquiver?

• (1220)

Bien des gens seraient portés à le croire. Pas moi. J'attends sa réponse. Je conseillerais toutefois au chef du Parti libéral de la Colombie-Britannique de lire attentivement ce que l'ancien premier ministre de notre pays a dit, ce que le député de Papineau-Saint-Michel et son chef ont dit devant cette Chambre. Ils ont fait des déclarations profondes pour le Parti libéral.

Mon dernier commentaire aux conservateurs de la Colombie-Britannique serait le suivant: Allez voir votre chef à son bureau et dites-lui clairement que vous appuierez ou n'appuierez pas cette entente. Ayez le courage de vos convictions et faites face à votre chef. Dites-lui ce que vous faites en Colombie-Britannique. Parlez-lui des messages que vous répandez en Colombie-Britannique et des problèmes que vous créez à long terme à chacun des Canadiens en ne prenant pas position sur cette question. Dites oui ou non, mais, de grâce, arrêtez de vous comporter en petits politiciens en nuisant à tous les Canadiens, comme le chef du Parti libéral de ma province.

Excusez-moi si je m'emporte. C'est vrai, je suis émotif. Cette attitude vient de mes origines très modestes, que je n'ai jamais oubliées. Ce pays, pour lequel mon père s'est battu durant la Première Guerre et qui lui a finalement fait perdre la vue, valait la peine. Chacun de nous a contribué à l'édification de ce pays, avec toutes ses diversités, ses races, ses croyances et ses cultures, y compris les Québécois, qui nous ont fait profiter de leur expérience unique et enrichi nos vies. Les citoyens de la Colombie-Britannique savent eux aussi qu'ils ont donné beaucoup à l'ensemble du pays, peut-être et forcément d'une manière différente, car tous et chacun d'entre nous, de quelque région que nous venions, nous avons fait quelque chose pour faire du Canada ce qu'il est.

Je n'ai jamais brandi le drapeau. Je ne me suis jamais drapé dans le drapeau. Mais je suis bougrement content d'avoir vécu dans un pays qui n'a jamais tiré de fausse fierté ni fait le culte du drapeau, dans un pays qui est fier de ses régions, tout comme les Québécois sont fiers d'eux-mêmes. Nous, de la Colombie-Britannique, savons que nous sommes les meilleurs au Canada et nous sommes fiers, nous aussi, de notre région. Quoi qu'il en

soit, j'ai aussi compris que la Colombie-Britannique est ma patrie et que le Canada est mon pays.

Dans quels autres pays du monde aurait pu se tenir un débat comme celui que nous avons eu depuis un an? Dans quels autres pays les députés de tous les partis siègeraient-ils avec passion aux comités et se crèveraient-ils à la tâche pour parvenir à quelque compromis? Il n'y en a pas beaucoup. Demandez aux Tchèques et aux Yougoslaves. Nous n'en arriverons jamais à de tels extrêmes, mais les blessures morales peuvent être aussi profondes que les blessures physiques, et c'est là le danger.

Nous avons un autre problème auquel nous devons nous attaquer sans délai, et c'est la situation économique. Les philosophies des libéraux, des conservateurs, des néo-démocrates et des réformistes ne sont pas les mêmes. Malheureusement, les députés du Bloc sont piégés dans un état d'esprit qui ne laisse pas de place au Canada, une nation qu'ils veulent détruire.

Le principe de cette Chambre veut que des philosophies différentes produisent des objectifs, mais cette question particulière transcende ce principe.

J'en appelle à tous ceux qui, dans ma province de Colombie-Britannique, sont opposés à cette entente et je leur demande de se prononcer pour le oui ou pour le non, mais de cesser de tergiverser. Je dis la même chose au chef des libéraux de Colombie-Britannique. Je suis fier de me ranger aux côtés du premier ministre sur cette question. Je ne le ferais pour aucune autre offre, pas même celle de Tijuana comme on disait hier. Je me rangerais avec le chef libéral ou celui de mon parti. Je regrette la tragédie du Parti réformiste qui s'est fixé sur un passé ancien qui n'a même jamais existé.

Nous sommes une nation multiculturelle, multiraciale, multireligieuse et multi-croyances. Nous tolérons tout. Je prie pour qu'il en soit encore ainsi du temps de mes enfants, de mes petits enfants ou de mes arrière-petits-enfants. Laissons aux autres le patriotisme chauvin. Faisons peut-être une fête d'anniversaire tous les 125 ans, mais soyons nous-mêmes, Canadiens, sans politicailleries mesquines.

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, le 26 octobre, on demandera aux habitants de la circonscription de Halton—Peel d'accepter ou de rejeter un ensemble de modifications constitutionnelles tendant à changer la façon dont notre pays fonctionne.

Il s'agit d'une décision grave qui est également historique. Elle représente la synthèse de nombreuses années de notre histoire, de 1864, où un accord constitutionnel a commencé à prendre forme à Charlottetown, en 1992, toujours à Charlottetown, où on a signé un autre accord constitutionnel qui va faire entrer le Canada dans le XXI^{e} siècle.

Elle juxtapose notre premier premier ministre, sir John A. Macdonald, et Brian Mulroney, notre premier ministre actuel, qui passeront à l'histoire, j'en suis persuadé, comme des bâtisseurs de nation. Les gens de ma circonscription auront une chance historique de voter et d'apporter une contribution réelle au système politique.

En fait, le gouvernement est le premier en 50 ans à laisser le soin au peuple de décider de la façon dont notre pays est administré, dans le cadre d'un exercice de démocratie directe. Bien entendu, cela est coûteux. On va dépenser 150 millions de dollars environ pour tenir ce référendum, ce qui tend à préoccuper ceux d'entre nous qui s'inquiètent des questions financières.

Étant donné que notre pays est très étendu et que sa population est clairsemée, il est probablement inévitable qu'on dépense une telle somme. Toutefois, il y a là une leçon à tirer en l'occurrence pour les gens qui voudraient que la Chambre des communes recoure chaque fois à cette forme de démocratie directe avant de prendre des décisions.

Le Parti réformiste, par exemple, croit que toutes les décisions qui sont prises dans cette enceinte et qui ont des conséquences importantes devraient être soumises au peuple. Or, le budget de la Chambre des communes pour cette année est d'environ 250 millions de dollars. Cela ne représenterait que deux décisions prises par référendum, dans le cadre d'un système de démocratie directe. C'est important de se le rappeler. En résumé, un événement exceptionnel nous attend, et nous devons le prendre au sérieux. Par contre, je crois qu'il est important pour nous de ne pas sortir cet événement de son contexte. Certains voudraient faire croire que ce référendum va mesurer la loyauté des Canadiens et que ces derniers devront maintenant voter pour le Canada ou contre lui. Je pense que c'est tout à fait répréhensible.

Comme le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, un homme qui mérite d'être loué par les députés de tous les côtés, l'a déclaré à la Chambre, hier, il ne s'agit pas là d'une façon de mesurer la loyauté des gens. Au lieu de cela, l'accord tend à faire entrer notre

pays dans le XXI[e] siècle. Je crois que nous savons tous ce que l'avenir nous réserve.

Manifestement, le Canada va entrer dans une nouvelle ère qui va être dominée par des tendances comme la mondialisation, alors que les barrières commerciales vont tomber dans le monde entier et que les pays vont devoir être plus compétitifs afin de prospérer et de réussir dans le monde à venir. Il s'agit là également d'un pays qui subit un changement démographique rapide, alors que les Canadiens vieillissent. La population devient plus stable. Nous devons en envisager les conséquences pour nos finances et notre avenir économique.

Nous entrons également dans une ère où la technologie évolue si rapidement que les pays qui voudront être compétitifs et réussir devront se donner des constitutions et des règles modernes et souples.

Nous savons ce que l'avenir nous réserve. Ainsi, il est important de régler une fois pour toutes la question constitutionnelle pour concentrer nos efforts sur les choses à venir. Les échanges commerciaux, la prospérité et l'unité nationale sont liés.

Le commerce est important pour les gens de ma collectivité, pour les habitants de Halton—Peel. Cette circonscription compte plusieurs compagnies qui font concurrence à d'autres à l'échelle internationale. Non seulement font-elles concurrence, mais elles sont prospères.

La question de l'unité et de la paix constitutionnelles au Canada est importante pour les gens de ma circonscription. C'est, à mon avis, le message que les électeurs de Halton—Peel souhaitent que je fasse passer à la Chambre des communes, mais il y a un message encore plus important et il porte sur la démocratie, la liberté et tout ce qui fait que le Canada est par excellence le pays où il fait bon vivre.

J'ai un bref message à transmettre aux électeurs de ma circonscription qui devront voter le lundi 26 octobre. On vous demandera bientôt d'accepter ou de rejeter une série de modifications à la Constitution. C'est un vote important. L'avenir de notre pays dépendra beaucoup des résultats de ce scrutin. Cependant, ce n'est pas uniquement parce que le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les dirigeants autochtones appuient tous cette entente que vous devez en faire autant. Le choix est clair, mais il vous appartient de voter comme bon vous semble.

• (1230)

En tant que député représentant la circonscription de Halton—Peel, je tiens à rassurer mes électeurs que je n'ai pas l'intention de passer les prochaines semaines à leur expliquer dans quel sens ils doivent voter. Les politiques n'ont pas le monopole du patriotisme. J'appuierai l'entente, et il est de mon devoir de m'expliquer là-dessus.

Bien des gens de ma circonscription savent que j'ai fait des pressions pour obtenir des choses qui ne sont pas inscrites dans cet accord, telles que la reconnaissance du droit de propriété ou des mesures visant à renforcer l'union économique. Mes électeurs savent également que j'étais pour une diminution des pouvoirs du gouvernement et non pas pour leur augmentation. Je souhaiterais qu'il y ait moins de politiciens et non pas un plus grand nombre de députés à la Chambre des communes.

J'aimerais même qu'on mette fin au concept, qui date du XIX[e] siècle et selon lequel ce pays est divisé en 10 provinces très différentes les unes des autres quant à leur dimension, à leur population et à leur structure économique. À l'occasion d'autres rondes de réforme constitutionnelle, peut-être le Canada sera-t-il restructuré en cinq régions.

Je ne voulais pas que cette entente comporte un contrat social qui limiterait la latitude dont nous aurons besoin pour l'avenir. Je ne croyais pas qu'il serait juste de réduire le rôle de l'Ontario au sein d'une Chambre des communes élue. Ceci dit, nous devons garder à l'esprit une vérité fondamentale durant cette réforme de la Constitution canadienne; il n'existe aucun pays parfait, aucun mariage parfait, aucun partenariat commercial parfait.

Le Canada est un pays immense. De nombreux Canadiens sont très attachés à leur région. C'est aussi un pays qui fut fondé par deux peuples en 1867; cette réalité est encore valable aujourd'hui, et il faut en tenir compte.

Pour aborder efficacement toutes ces questions, il faut faire des compromis. En fait, si nous n'arrivons pas à réaliser certains compromis, il se pourrait fort bien que le pays se disloque. On connaît des cas, comme l'ancienne Yougoslavie, la Bosnie et la Croatie, où les gens n'ont pas réussi à faire des compromis.

Certains électeurs de ma circonscription n'aimeront pas cette entente. Les membres du Parti réformiste du Canada doivent décider aujourd'hui s'ils appuieront ou non cet accord. J'espère sincèrement qu'ils répondront oui. J'espère que nous pourrons adopter une seule voix pour accepter cette entente.

Ma conclusion personnelle est la suivante: l'entente qui fera l'objet du vote le 26 octobre n'est pas celle que j'aurais rédigée, mais c'est une entente que je peux approuver. Je demande aux électeurs de ma circonscription de s'arrêter pour prendre le temps d'étudier cette

entente, de bien la comprendre et de l'apprécier avant de tirer ensuite leurs propres conclusions.

Que Dieu garde le Canada!

Mme le vice-président: Il reste sept minutes au député de Sarnia-Lambton.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole pour dire quelques mots sur l'accord constitutionnel conclu le 28 août.

Une constitution est une loi cadre, la loi fondamentale du pays. C'est également plus qu'un ensemble de règles régissant notre vie. Une constitution doit être le reflet des valeurs, des caractéristiques, des croyances et des tolérances d'un pays.

Depuis longtemps, le désir de renouveler notre Constitution était là. Nombreuses sont les régions qui se plaignaient de ce qu'elle ne répondait pas à leurs besoins particuliers. Les propositions constitutionnelles adoptées à Charlottetown le 28 août, après plus de deux ans de consultation et de discussion publiques d'un bout à l'autre du pays, sont le fruit du dévouement et du labeur de tous les participants—le premier ministre, les premiers ministres des provinces, les dirigeants des territoires et les chefs autochtones—qui ensemble ont élaboré ce compromis.

Je rends tout particulièrement hommage aux personnes qui ont présidé les réunions avec le talent dont ont témoigné les participants à la réunion finale, à savoir alternativement le premier ministre et le ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Le défi était de redéfinir la Constitution à l'image du pays que nous sommes devenus, pas de ce que nous étions. À mon avis, la gageure a été gagnée.

Les Canadiens ont exprimé le désir de voir des changements. Ils ont exigé des institutions plus réceptives et un gouvernement responsable, la justice envers les peuples autochtones ainsi qu'une nouvelle répartition des rôles et des responsabilités entre le fédéral et les provinces. Bien que loin d'être parfait, cet accord est, à mon avis, une étape déterminante qui contribuera au bon fonctionnement de notre Constitution dans le pays tout entier.

Cet accord, qui sera, j'en suis sûr accepté, par le peuple canadien le 26 octobre, sera pour de nombreux Canadiens le point marquant qu'ils recherchaient depuis de nombreuses années. Il renferme une description de ce que cela signifie d'être Canadien, c'est la clause Canada. Elle est importante car elle nous donne une idée des valeurs qui nous sont communes tout en respectant notre diversité.

La clause Canada constitutionnalise certaines de nos caractéristiques fondamentales telles que la démocratie parlementaire, la dualité linguistique, la société distincte du Québec ainsi que l'égalité des races et des sexes pour n'en nommer que quelques unes.

En reconnaissant aux autochtones, dans la Constitution, le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, l'entente leur rend justice après une longue attente. Les Premières nations vont enfin pouvoir se sentir vraiment Canadiennes. Elles peuvent maintenant confirmer leur engagement à prendre part à la construction d'un Canada renouvelé et plus fort.

La réforme du Sénat, qui en fait une assemblée égale, élue et efficace, répond aux attentes et aux préoccupations des Canadiens. Le Sénat doit devenir un organe législatif plus efficace, au lieu de simplement approuver automatiquement les décisions de la Chambre.

L'entente assurera une utilisation plus rigoureuse du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral et la protection des ententes intergouvernementales. Les provinces qui le voudront pourront exercer une compétence exclusive dans de nombreux domaines qu'elles revendiquaient.

Les propositions portent également sur la politique économique et sociale, le développement régional, la péréquation et la formule de modification de la Constitution.

Comme je l'ai déjà dit, l'entente n'est pas parfaite. Toutes les parties intéressées ont dû faire des compromis, mais j'estime qu'en définitive nous sommes arrivés à conclure une entente acceptable pour tous les Canadiens. L'entente résout les questions les plus pressantes qui dominaient le débat national depuis plusieurs années. Le Québec obtient satisfaction, l'Ouest a un Sénat égal et élu, doté de pouvoirs législatifs accrus et les autochtones pourront enfin réaliser leur autonomie politique.

J'ai la nette impression que, dans ma circonscription de Sarnia—Lambton, suite aux discussions que j'y ai eues, l'entente constitutionnelle jouit de façon générale d'un appui important. Je ne veux pas faire ici de politique, mais mes homologues provinciaux élus du gouvernement néo-démocrate en Ontario se sont dits prêts à travailler dans ma circonscription et dans les leurs en faveur des proposi-

tions de modification. J'entends pour ma part travailler en ce sens. J'appuie les modifications.

Je serai également présent en tant que personne ressource dans ma circonscription, afin de répondre aux questions et donner de l'information. Je demande à tous mes électeurs de prendre la chose très au sérieux et d'aller exercer leur droit de vote selon leur conscience. Je leur demande d'examiner la question sérieusement et avec intérêt. Je suis sûr que c'est ce qu'ils feront, et pour ma part, je serai là pour leur fournir les renseignements dont ils auront besoin. Nous avons la chance de garder notre grand pays uni et d'en faire un endroit où il soit encore plus agréable de vivre.

Mes ancêtres sont venus s'établir au Canada en 1849. Ils comptaient, comme le disait le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, de bons travailleurs et de solides familles. Ils sont venus s'établir ici et ont prospéré au sein de la grande famille canadienne. Ma famille et moi et, j'en suis sûr, nos voisins et amis ainsi que les gens de ma circonscription, sommes impatients de bâtir l'avenir Canada ensemble au sein de la famille unie de la Confédération. Ces importantes modifications constitutionnelles vont nous permettre de le faire.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, je vais appuyer cet ensemble de propositions constitutionnelles. Je vais voter oui le 26 octobre. Pourquoi? C'est surtout, sans doute, parce que je veux vraiment libérer la législature actuelle et les législatures à venir de la crise constitutionnelle avec laquelle nous sommes aux prises depuis plusieurs années. Comme beaucoup d'autres de mes collègues à la Chambre, je souhaite que le pays se remette à bien fonctionner, que le Parlement travaille plus librement et que les Canadiens retrouvent du travail.

• (1240)

Il y a d'autres raisons, et je voudrais les passer brièvement en revue pour faire comprendre à mes électeurs et aux autres Canadiens d'où je viens. Dans n'importe quelle négociation, nous le savons tous, aucune partie n'obtient tout ce qu'elle voulait, et c'est le cas en l'occurrence.

Dans les circonstances actuelles, je crois qu'il aurait été difficile d'en arriver à un meilleur ensemble de propositions que la plupart des parties auraient acceptées et auraient appuyées, et cela me paraît une réussite importante.

Nous avons un consensus général, ne l'oublions pas. Le premier ministre fédéral, les dix premiers ministres de nos dix provinces, les représentants des deux territoires et les chefs de quatre grands organismes autochtones appuient cet ensemble de propositions. On devrait bien sûr éprouver une certaine satisfaction en reconnaissant que ces dirigeants estiment qu'il s'agit d'une bonne entente pour les Canadiens et pour le Canada.

N'oublions pas non plus que ce qui aura lieu le 26 octobre est un référendum, une occasion d'inviter les Canadiens à dire s'ils appuient ou non ces propositions. J'espère évidemment de tout mon coeur que la majorité des Canadiens de toutes les provinces et des deux territoires diront oui. Je l'espère énormément. Mon parti, sous la direction du député de Beauséjour, réclamait depuis longtemps la tenue d'un tel référendum. Je suis heureux de constater que les autres partis reconnaissent que c'était une bonne idée.

N'oublions pas non plus que, par suite de ce référendum, aucune autre modification importante ne sera apportée à notre Constitution sans que la population soit consultée par voie de référendum. C'est là un autre gain important pour tous les Canadiens.

Quels sont certains des autres gains? Évidemment, le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale. J'ai toujours eu l'impression—et j'aurais aimé que ce soit différent—que, sur le plan socio-économique, beaucoup de nos peuples autochtones étaient dans la même situation que les pays du tiers monde. C'est honteux. J'espère que cette initiative leur permettra de se sortir de ce cycle de pauvreté.

Le caractère distinct du Québec a été reconnu et accepté, et la société distincte a été définie pour ceux que cela inquiétait vraiment. Il y a eu d'autres gains pour le Québec. Je sais que, si j'étais Québécois, j'en voudrais évidemment davantage. Cependant, nous devons reconnaître que, si le oui l'emporte, la situation du Québec sera meilleure après ce référendum qu'elle ne l'était avant.

Il y a un autre groupe qui a fait quelques modestes gains aussi, soit les Canadiens qui ne sont ni d'origine française, ni d'origine anglaise, ni autochtones. Les minorités linguistiques bénéficieront en grande partie de la protection et de l'appui qu'elles recherchaient, si la volonté politique y est, bien entendu.

En ce qui concerne le partage des pouvoirs, on sait maintenant beaucoup plus clairement, ou on le saura une fois que cette entente aura été acceptée, quel niveau de gouvernement doit fournir tel genre de service à sa population. Cela a toujours été un point de litige.

Il y a aussi une charte sociale et, bien qu'elle ne soit pas aussi forte qu'on l'aurait souhaité, elle est tout de même là et elle nous situe en ce qui concerne nos valeurs sociales ainsi que notre attachement aux programmes sociaux.

Il y a un «Sénat réformé», et ce sera un point de litige. Des réformes sont prévues, mais les gens mettront en doute la valeur de ces réformes.

Ce sont là certaines des principales raisons qui font que j'appuierai cette entente.

Ai-je des inquiétudes? Évidemment, quiconque a lu l'entente, ou n'importe quelle autre entente, a des inquiétudes. Oui, j'ai des inquiétudes. J'en ai plusieurs.

Même si l'autonomie gouvernementale est reconnue dans l'accord constitutionnel, ce n'est pas encore une réalité. Il faudra pour en arriver là une grande ouverture d'esprit, beaucoup de générosité et la volonté politique nécessaire. Les Canadiens qui ne sont ni d'origine française, ni d'origine anglaise, ni autochtones n'ont pas l'impression d'avoir été suffisamment inclus dans le processus qui a mené à cette entente. Ils n'estiment pas, du moins ceux à qui j'ai parlé, être suffisamment reconnus dans cette série de propositions. Il y aura donc certains problèmes de ce côté.

Les minorités linguistiques ont eu ce qu'elles voulaient en termes de garanties constitutionnelles, mais vous savez comme moi que ces garanties constitutionnelles ne répareront pas nécessairement les injustices passées.

S'il continue d'y avoir des lois comme celles qui ont été adoptées au Québec, en Alberta ainsi qu'en Saskatchewan et qui limitent l'utilisation de l'une des deux langues officielles du Canada, aussi bien l'anglais que le français, les tensions demeureront. Tant que nous ne serons pas ouverts et que nous ne reconnaîtrons pas qu'il y a suffisamment de place au Canada pour tout le monde, les tensions persisteront.

À la suite de cette entente, j'espère qu'enfin. . .

[*Français*]

. . .les gouvernements provinciaux se rendent compte qu'il y a eu une multitude de décisions de la Cour suprême du Canada qui indiquaient que les francophones à l'extérieur du Québec, ces minorités, avaient le droit de diriger leur système d'éducation, avaient droit à la gestion scolaire. C'est une priorité pour ce groupe.

J'espère que, finalement, on ira de l'avant, qu'on n'hésitera pas à leur donner leurs responsabilités, à leur permettre de s'épanouir, de prendre leurs décisions eux-mêmes, pour leurs enfants et l'avenir des leurs.

[*Traduction*]

La répartition des pouvoirs posera aussi des problèmes, car même si c'est couché sur papier et assez défini, d'autres aspects restent à préciser. Il faudra d'autres pourparlers et négociations. C'est inévitable.

Les gouvernements fédéraux et provinciaux ainsi que les administrations municipales sont tellement complexes qu'il est impossible de les définir dans un document sans de nouveaux pourparlers.

Voyons maintenant la réforme du Sénat. Le principal problème concerne la question de l'efficacité. Est-il efficace? Nous pourrions en discuter. Par rapport à la situation actuelle, des gains ont probablement été réalisés, mais je me demande combien.

J'aurais nettement préféré la proposition de mon parti, qui préconisait un Sénat élu et efficace, mais une représentation régionale égale des sénateurs. Je crois qu'il aurait mieux valu insister sur l'efficacité plutôt que sur l'égalité des provinces, mais il en va autrement. Je peux l'accepter avec certaines réserves, mais je suis prêt à faire tout ce que je peux pour améliorer l'efficacité avec les outils à notre disposition.

Parce qu'on ne sait pas si les sénateurs seront nommés ou élus, cette question pourrait être très litigieuse. J'espère que tous les territoires et provinces décideront d'élire leurs sénateurs. Je crois vraiment que c'est nécessaire.

À mon avis, nous devrions aussi adopter la représentation proportionnelle, qui garantira que les groupes sous-représentés comme les femmes, les Canadiens d'origine autochtone et ceux qui ne sont d'origine ni anglaise, ni française, ni autochtone, puissent se faire élire comme sénateurs.

Qu'arrivera-t-il si nous n'adoptons pas ce système? Nous allons simplement répéter ce qui se produit lors des élections nationales, c'est-à-dire qu'on élira alors probablement d'autres représentants du parti ministériel. Ce serait malheureux. Il faut mettre en place des mécanismes qui permettront aux femmes, aux minorités visibles et aux autres de servir leur pays. Voilà une excellente occasion de faire quelque chose de concret à ce sujet.

Nous devrions aussi envisager la possibilité d'avoir des sénateurs francophones de l'extérieur du Québec et des sénateurs anglophones du Québec pour garantir une

représentation équitable des deux grandes minorités linguistiques.

Je souhaiterais aussi une réduction du nombre de députés. Au lieu de le porter à 337, nous pourrions pratiquement garder le même nombre de députés ou le réduire, tout en conservant les mêmes proportions si c'est nécessaire.

Nous ferions ainsi taire ceux qui prétendent que nous sommes surgouvernés. Nous ferions ainsi taire ceux qui disent que le gouvernement coûte trop cher et nous réaliserions des économies substantielles; ainsi, une réduction de 15 p. 100 ramènerait le nombre de députés à environ 287, au lieu des 295 députés actuels et des 337 qui sont prévus dans les nouvelles propositions; elle nous permettrait de réaliser des économies de plus de 20 millions de dollars par année, sans compter les autres économies concernant les coûts supplémentaires d'infrastructure et autres pour desservir les députés.

[*Français*]

J'aimerais bien qu'on puisse admettre que même si les propositions sont là, même s'il y a eu un accord entre les premiers ministres, les chefs des deux territoires, le premier ministre du Canada et les chefs des quatre groupes autochtones, on a encore le temps d'améliorer certaines parties sans changer les principes de base.

• (1250)

Je crois que si on examinait ce que les gens sont en train de dire, les gens qui ont certaines réticences, on pourrait en arriver à un meilleur consensus avec beaucoup plus d'appui.

[*Traduction*]

Je voudrais signaler que, à mon avis, le camp du non va devoir proposer quelque chose. Il ne suffit pas de s'opposer. Il faut aussi proposer autre chose.

Qu'est-ce que ce sera? Tous ceux qui voteront non pourront-ils formuler un ensemble cohérent de propositions que le premier ministre du Canada, celui-ci ou un autre, les premiers ministres des provinces, les chefs de gouvernement des territoires et les dirigeants autochtones ou leurs successeurs pourront accepter? Le pourront-ils? Je ne le crois pas un seul instant.

S'ils pensent pouvoir le faire, qu'ils le fassent, et nous examinerons leurs propositions. Il est inadmissible de rester en touche et de passer son temps à critiquer stérilement. Il faut faire des propositions constructives.

Il reste encore du temps pour améliorer les propositions. J'aurais quelques suggestions, quelques modestes propositions à faire. J'ai insisté sur l'élection des sénateurs. Cela me semble vraiment essentiel pour donner une légitimité aux sénateurs, un plus grand pouvoir, si l'on veut. S'ils sont encore nommés, les critiques formulées aujourd'hui vaudront toujours.

Selon moi, il devrait y avoir élection des sénateurs à la proportionnelle, car il y a des groupes sous-représentés qui ne sont pas au service de notre pays comme députés, comme sénateurs, à l'échelon fédéral et à d'autres niveaux de gouvernement.

Je crois également que nous devons voir si justice a réellement été rendue aux Canadiens qualifiés de handicapés. Vous n'êtes pas sans savoir qu'ils estiment ne pas avoir été traités justement. Nous avons pu le constater à la Chambre hier. Il était tenu compte de leur situation dans la première série de propositions du gouvernement, et ce devrait être encore le cas. N'oublions pas que nos concitoyens handicapés comptent parmi les plus pauvres et que, bien souvent, il n'y a pas assez de personnes qui militent pour que s'améliore leur situation économique et sociale. Nous devons nous occuper de la question.

Nous devrions envisager sérieusement de réduire le nombre des députés. Qu'avons-nous à perdre? Nous pourrions réaliser des économies. Il suffirait de conserver les mêmes proportions, au besoin. Les deux grandes provinces, l'Ontario et le Québec, pourraient décider de se contenter d'un moins grand nombre de représentants afin que cette réduction soit possible. Si nous pouvions réduire le nombre de députés, cela permettrait non seulement d'économiser de l'argent mais aussi de donner proportionnellement plus de poids aux sénateurs dans le cadre d'une séance conjointe. Évidemment, si le Québec et l'Ontario faisaient preuve de magnanimité et n'acceptaient, par exemple, que la moitié de ce que ces provinces sont censées obtenir en vertu des propositions, ce serait très bien vu par toutes les autres régions du Canada.

[*Français*]

Je propose qu'on aille de l'avant. Je propose qu'on essaie d'arriver aux conclusions précises afin qu'on puisse se lancer dans d'autres arènes, afin qu'on puisse s'assurer que les Canadiens et les Canadiennes qui compent sur nous, qui comptent sur tous les membres de cette Chambre pour essayer de résoudre les problèmes profonds de ce pays, puissent le faire.

[*Traduction*]

En terminant, je veux mentionner très brièvement quelques points. Il faut se rappeler qu'il est beaucoup plus facile de détruire que de construire. C'est l'une de mes plus grandes craintes au moment où nous nous lançons dans cet exercice. De même, il faut se rappeler qu'il ne faut qu'un petit foyer d'infection pour causer une

gangrène. Ma grande crainte, c'est que quelques gouttes de mécontentement ne finissent par être fatales au Canada.

Si vous considérez les avantages et les inconvénients de cette entente, je pense que vous conviendrez que celle-ci vaut bien la peine d'être appuyée.

[*Français*]

J'ai l'intention de l'appuyer. Je ne dirai pas à mes commettants comment ils devraient voter, mais je suis prêt à leur en parler.

[*Traduction*]

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir participer au débat parce que cela fait des mois et même des années que la population canadienne est exposée aux péripéties du débat constitutionnel.

Ce débat déchire émotionnellement les Canadiens parce qu'il les divise en camps adverses, les gagnants contre les perdants. Est-ce qu'ils ont obtenu plus que nous?

Après ces déchirements émotionnels constants, nous arrivons finalement au débat lui-même. Tout cela a suscité un sentiment d'incertitude quant à l'issue de cet exercice pour chaque collectivité et pour le Canada et quant à sa place dans le monde.

Nous pouvons maintenant discuter en nous référant à un texte. Il ne s'agit plus de promesses, de conjectures, de caprices et d'attentes. Nous avons maintenant un texte. Je suis encouragé par le fait que certains de mes électeurs appellent mon bureau pour demander des copies du texte. Il n'est plus question d'articles de journaux, de tribunes radiophoniques ou de nouvelles. Nous avons affaire à un document que tout le monde peut se procurer. Nous pouvons nous référer aux mots exacts que contient ce document.

Le problème lié au débat, c'est que certains Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont tiré des conclusions prématurées fondées sur des hypothèses, sur des articles de journaux incomplets, sur des rumeurs et sur l'impression que le débat a divisé les Canadiens en deux camps. C'est ainsi qu'ils ont décidé d'approuver ou de rejeter les propositions, le consensus. Trop souvent, ils ont décidé de s'opposer aux propositions avant même d'avoir vu le texte.

J'insiste sur le fait que nous devons nous référer au texte et à son contenu sans nous occuper de ce que les autres disent ou pensent savoir. Que dit-il réellement? C'est la première question que nous devons nous poser. Que dit-il?

Aujourd'hui, nous devons prendre une décision à la Chambre et, le 26 octobre, les Canadiens devront prendre une décision capitale pour notre pays. J'insiste sur le fait qu'il ne faudra pas prendre cette décision sur la foi de rumeurs ou de conjectures, ni à la lumière de commentaires glanés ici et là, mais bien sur la foi du texte intégral et de ce qu'il nous dit.

Pour cela, nous devons nous défaire de quelques mythes. Le premier, c'est que nous devons être d'accord sur toutes les propositions. Or, c'est impossible. Personne ne peut être d'accord sur toutes les propositions. Les 17 personnes qui ont négocié cette entente et qui sont parvenues à un consensus n'étaient pas d'accord sur toutes les propositions. Je ne suis pas d'accord sur toutes les propositions. D'après moi, il n'y a pas un seul député qui soit d'accord sur la totalité des dispositions de l'entente. Nous ne parlons pas des dispositions prises une à une, mais bien de l'entente globale. Nous devons nous débarrasser de l'idée fausse qui veut que si nous ne sommes pas d'accord sur tout ce qu'il y a dans l'entente, nous devons voter contre. Le fait est que nous devons nous défaire de ce mythe.

Comme le député de Winnipeg le disait juste avant moi, je ne crois pas que le nombre de députés doive augmenter constamment. Nous pourrions peut-être nous accommoder d'un moins grand nombre de députés. Nous aurions mieux fait de considérer qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter des députés simplement parce que la taille du Sénat a été réduite. Nous aurions pu réduire la proportion.

Je ne souscris pas aux dispositions sur les questions économiques. Je pense qu'elles ne sont pas assez fermes. Plusieurs d'entre elles me semblent présenter des lacunes. Or, comme le ministre des Affaires constitutionnelles l'a dit à Halifax, il y a quelques semaines, et je cite: «Si j'avais été le seul à rédiger cette entente, je ne l'aurais pas écrite de cette façon, mais je n'étais pas seul. Il y avait 16 autres personnes avec moi.»

Par conséquent, il faut nous défaire du mythe selon lequel nous devons être d'accord sur l'ensemble des propositions. Rien n'est plus loin de la vérité. Il est

totalement impensable que 27 millions de Canadiens puissent être unanimes sur toutes ces propositions.

Parmi les Canadiens, il y en a qui ont des préoccupations réelles et précises au sujet de certains points de l'entente. Il faut en discuter. Ces points doivent être expliqués. Nous avons le devoir d'aller le plus possible leur expliquer les éléments de l'entente afin de tenir compte de leurs préoccupations. Nombre de celles-ci sont très légitimes. Elles ne sont pas fondées sur des spéculations ou des sentiments, mais sur un texte.

• (1300)

Nous devons examiner les répercussions de chacune des propositions sur l'avenir du pays, qu'il s'agisse de la réforme du Sénat, de la société distincte, de l'autonomie gouvernementale des autochtones et des propositions sur l'économie. Il nous faut analyser tout cela et chercher à savoir quels effets ces modifications auront sur l'avenir du pays si elles sont mises en oeuvre. À la fin, il est impossible que 27 millions de Canadiens soient d'accord.

Le deuxième mythe, c'est que nous pouvons nous opposer à l'entente: nous pouvons voter contre et revenir à la case départ. Le problème, c'est qu'il n'y a pas de statu quo qui tienne. On ne peut pas revenir en arrière.

Le processus auquel nous avons assisté est une dynamique de changement, et les mentalités ont évolué. Les points de vue des gens ont changé, et il est impossible de revenir en arrière. Y a-t-il des gens qui pensent que, si on rejette cette entente, l'Ouest va accepter de traverser une autre période de dix ou vingt ans de luttes constitutionnelles? Y en-a-t-il qui le pensent?

Si nous rejetons cette entente, les peuples autochtones vont-ils accepter facilement une autre promesse alors qu'ils sont si proches du but maintenant? Peut-on retourner à un statu quo mythique? Qui croirait que la population du Québec mettra ses aspirations culturelles en veilleuse si nous rejetons l'entente? Compte tenu du climat économique, les gens d'affaires accepteront-ils de remettre à plus tard cette question?

Le fait est qu'il n'y a pas de retour en arrière possible à une sorte de statu quo mythique. Nous devons y faire face et ne pas croire que nous pouvons voter contre, pour revenir en arrière et recommencer à zéro.

En dernière analyse, la grande question est la suivante: Si vous vous opposez à l'entente—je m'adresse non seulement à mes électeurs, mais à tous les Canadiens—, si vous vous opposez à certains éléments de l'entente, quels changements exigeriez-vous pour que l'entente soit acceptable à vos yeux?

Écrivez-les. Est-ce la réforme du Sénat? Quels changements exigeriez-vous à cet égard? Est-ce la garantie de 25 p. 100 des sièges de la Chambre des communes pour le Québec? Quelles modifications demanderiez-vous? Écrivez-les et accompagnez-moi ensuite dans les Maritimes, en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick. Je vous présenterai à certains de vos concitoyens qui ont leur propre liste de modifications à apporter à l'entente pour la rendre acceptable. En comparant vos demandes à celles de vos concitoyens de la Nouvelle-Écosse, vous constaterez que vos demandes diffèrent complètement des leurs. Elles ne seront pas les mêmes.

Comment parviendra-t-on à concilier deux positions aussi intransigeantes et à satisfaire ces deux régions du pays? L'Ouest voit d'un mauvais oeil toute participation du gouvernement fédéral. Quant aux Maritimes, la participation du gouvernement fédéral est indispensable. Essayez de concilier ces deux positions. Si nous, dans l'Ouest, tenons tant à certains points au programme, asseyons-nous avec les habitants des autres régions du pays et comparons ensemble nos revendications.

La deuxième grande question est la suivante: Voulons-nous vraiment mettre fin à cette impasse? Voulons-nous toujours nous quereller? En admettant que nous voulions mettre fin à l'impasse, que sommes-nous prêts à céder?

Léon Tolstoï a dit un jour que tous veulent changer le monde, mais pas s'améliorer eux-mêmes. Ce sont les autres qui doivent changer, pas soi-même.

Dans toute impasse, aucune entente n'est possible sans compromis de la part des deux parties. Ce qui est dangereux dans le débat actuel, c'est d'oublier une simple vérité: qu'on croit à certaines choses non pas parce qu'on est mieux renseigné sur ces choses, mais parce qu'on veut bien y croire. Nous voulons croire à certaines choses. Nous avons consciemment décidé de croire à certaines choses et d'en rejeter d'autres. Prenons l'exemple des fumeurs et des excuses boiteuses qu'ils invoquent pour dire que la cigarette n'est pas dommageable. «Mon oncle Fred, âgé de 90 ans, fumait deux paquets de cigarettes par jour. Fumer ne l'a pas fait mourir», disent-ils. Il a été renversé par un autobus. Les gens ne croient que ce qu'ils veulent bien croire. Ils décident de croire à certaines choses.

Quand il s'agit d'une question si critique pour notre pays, nous ne pouvons en même temps conserver d'anciens préjugés et nous adapter à de nouvelles réalités. C'est impossible. Nous devons décider soit de croire à ce qu'on nous dit, soit de ne pas y croire.

Dans le domaine d'éducation, nous dépensons des milliards de dollars pour faire progresser les étudiants. Nous voulons que les étudiants ressortent des établissements d'enseignement plus instruits qu'ils ne l'étaient lorsqu'ils y sont entrés.

Nous demandons maintenant au public de participer au processus d'évolution de notre pays et de faire l'expérience que 17 dirigeants de notre pays ont faite ces derniers mois au cours de négociations et de discussions intenses. Peut-on imaginer 17 personnes plus différentes, plus convaincues de leurs opinions, se réunir ici à Ottawa ou à Charlottetown pour discuter de ce qui compte essentiellement pour elles?

Comparez les positions fondamentales des premiers ministres Wells et Rae ou des premiers ministres Getty et Bourassa ou encore des dirigeants autochtones et des premiers ministres. Elles sont extrêmement différentes, mais cela n'a pas empêché tous ces gens-là d'en arriver à une entente. Va-t-on en déduire que M. Wells ou M. Rae ont renié leurs convictions pour en arriver à une entente? Le fait est qu'ils n'ont rien renié du tout. En fait, ils ont trouvé acceptable de reconnaître qu'un autre point de vue que le leur pouvait être valable. Ils n'ont pas renié leurs convictions propres. Ils en ont adopté d'autres en plus.

On se demande si toute cette affaire comporte des risques. Bien sûr. Tout changement comporte des risques. C'est bien pour cela que le changement fait peur. Demandez à n'importe quel homme d'affaires s'il craint de faire un nouvel investissement et si celui-ci comporte des risques. Il vous répondra qu'il y a forcément des risques, que cela est propre au changement. Tout changement de relations comporte des risques, et il faut assumer ces risques. Non pas les négliger, mais les assumer.

Nous ne demandons pas qu'on accepte aveuglément et avec témérité les termes d'un document. Nous demandons qu'on accepte d'examiner objectivement les dispositions d'un texte, la teneur d'un texte. Nous demandons de l'étudier froidement ainsi que d'assumer un changement d'idée, d'attitude et d'avis.

La question fondamentale est tout simplement de savoir si le Canada bénéficiera des modifications sur lesquelles ces gens-là se sont entendus. L'avenir des Canadiens s'en trouvera-t-il plus brillant? Si l'on examine le texte sous cet angle, je crois qu'on répondra un oui retentissant à l'entente et que l'avenir du Canada n'en sera que meilleur.

Je termine en rappelant la prière suivante de William Penn: «Ôh Seigneur, aidez-nous à ne pas mépriser ni rejeter ce que nous ne comprenons pas.»

• (1310)

Puissions-nous examiner ce texte froidement et trouver la force de tenir compte en même temps du point de vue des autres.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de féliciter le député qui vient d'intervenir. Je crois qu'il a prononcé un excellent discours.

Le 26 octobre prochain, on demandera aux Canadiens de se prononcer sur la question suivante:

> Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

C'est, en fait, le préambule. La question elle-même est oui ou non.

J'aime cette question. Elle est brève et facile à comprendre, et tous les Canadiens peuvent participer au processus et avoir le sentiment qu'au moins ils comprennent ce sur quoi ils vont se prononcer.

Contrairement au dernier accord constitutionnel, l'Accord du lac Meech—et j'ai voté en faveur de cet accord—, cette entente a été approuvée non seulement par les premiers ministres, mais également par les dirigeants des territoires ainsi que par les dirigeants autochtones et, bien entendu, elle sera soumise à un référendum.

En outre, elle est le résultat de consultations intenses.

[*Français*]

Les consultations exhaustives ont eu lieu pendant près de deux ans: Commission Spicer, consultations que j'ai eues dans ma circonscription électorale, Commission Beaudoin-Dobbie, le Forum sur l'unité, présenté par les autochtones, auquel j'ai participé, et finalement, les rencontres de chefs de gouvernement à l'exception du chef du gouvernement du Québec et ensuite, d'autres rencontres, cette fois-ci, avec le chef du gouvernement du Québec.

[*Traduction*]

À ceux qui affirment qu'il n'y a pas eu suffisamment de consultations, je tiens à dire qu'à mon avis, les Canadiens en ont entendu assez; ils ont probablement le sentiment qu'ils ont été consultés et ils veulent régler cette question une bonne fois pour toutes.

Il a fallu trop longtemps pour ratifier l'Accord du lac Meech, et je pense que c'est là l'une des causes de son échec. Une fois que cet accord aura été approuvé par la Chambre et une fois qu'il aura été ratifié par les Canadiens—le 26 octobre—, il va l'être ensuite par toutes les assemblées législatives du pays et par le Parlement. J'espère sincèrement que nous pourrons le faire rapidement après avoir reçu les directives voulues de la part des Canadiens.

[*Français*]

Moi, je souhaite que nous nous fassions un cadeau de Noël, nous tous, le cadeau de Noël des Canadiens: prendre l'engagement de ratifier l'entente par la suite, avant même le temps des fêtes. Je sais que mes électeurs aimeraient bien, comme cadeau de Noël, dire qu'on ne parlera plus de la Constitution pour un petit bout de temps.

Je ne dis pas, qu'il est mal en soi de parler de la Constitution. Ce que je veux indiquer, c'est que le jour où on aura eu une entente approuvée par les Canadiens, par voie de référendum, par les législatures de toutes les provinces ainsi que par les deux Chambres de ce Parlement, nous pourrons, bien sûr, parler de la Constitution à un certain moment dans l'avenir, bien que j'en aie un peu une indigestion au moment où je parle.

Lorsqu'on aura eu le consentement que je viens de décrire, au moins, on pourra en parler sans avoir toujours sur les épaules cette menace de voir notre pays en voie de division.

[*Traduction*]

Les discussions constitutionnelles en elles-mêmes ne sont pas répréhensibles. On parle de constitution aux États-Unis. Les Américains ont une constitution depuis 1787 environ, et il n'y a rien de mal à en parler, mais chaque fois qu'ils discutent d'une modification constitutionnelle, ce n'est pas tout le tissu de leur pays qui est menacé de ce fait.

Selon moi, une fois que nous aurons ratifié cette Constitution par l'entremise d'un référendum et des votes subséquents à nos assemblées législatives et à notre Parlement, nous pourrons nous aussi, à l'avenir, si nous le souhaitons, parler de constitution sans que nous-mêmes ou l'existence de notre pays soient menacés.

[*Français*]

Il y a des parlementaires, il y en a quelques-uns, il n'y en a pas beaucoup, qui disent que, bien sûr, il n'y en a pas suffisamment dans cette entente, qu'ils ne sont pas d'accord avec telle ou telle mesure. C'est peut-être vrai qu'il y a des mesures qui ne sont pas les meilleures. Après tout, si je mets mon chapeau partisan pour une minute, je peux vous assurer que je pense que mon chef est un meilleur négociateur que le chef du parti d'en face. Si je pensais le contraire, je ne serais probablement pas membre du parti auquel j'appartiens.

Il est donc tout à fait normal de penser que l'entente pourrait être meilleure. La question n'est pas là. La question n'est-elle pas de savoir: Est-ce que l'entente est parfaite? À ce que je sache, la dernière personne parfaite a été crucifiée il y a près de 2 000 ans. La question est de savoir si l'entente est bonne pour notre pays. À cela, je réponds oui. C'est sûr que ceux qui disent non aujourd'hui attirent les manchettes. C'est également sûr que ceux qui disent non aujourd'hui vont quitter cette Chambre. . . Tout le monde les reconnaît, tout le monde parle d'eux, tout le monde dit—en tout cas certains disent, certains diront—lui, il a exprimé peut-être ce que je pense.

On se souviendra de sir John A. Macdonald, de sir George Étienne Cartier. On se souviendra, bien sûr, de George Brown, qui a mis de côté la partisanerie pour le bien de ce pays, il y a au-delà de 125 ans. Qui se souvient de William Hannon, Antoine-Aimé Dorion, L.H. Holton, A.J. Smith, qui étaient contre la Confédération de 1867? À l'exception de M. Dorion qui avait été lui-même un premier ministre quelques années plus tôt, je n'avais jamais entendu parler de ces noms.

On connaît bien, aux États-Unis, les George Washington, Thomas Jefferson. Combien d'entre nous se souviendraient de noms comme George Mason, Richard Henry Lee, George Clinton et Robert Yates, les anti-fédéralistes américains de l'époque. Ils ne font plus la manchette aujourd'hui. On n'a pas nommé d'édifice ni de pont en leur honneur, je vous l'assure.

[*Traduction*]

Ceux qui s'opposent à cette entente pourraient avoir leur moment de gloire. Cependant, s'ils cherchent à s'y opposer par opportunisme politique, ils s'apercevront qu'à long terme, ils tomberont encore plus facilement dans l'oubli à cause de ce qu'ils font aujourd'hui.

J'ai l'intention de me prononcer en faveur de cet accord.

[*Français*]

J'ai l'intention également d'inciter mes électeurs d'en faire autant. Dans ma circonscription électorale, je forme dès samedi un groupe avec lequel je ferai front commun pour une campagne pour le oui dans ce référendum. Hier, j'ai contacté le président de l'Association néo-démocrate de ma circonscription, le président de l'Association conservatrice de ma circonscription, le président de l'Association libérale et quelques autres intervenants, leur demandant d'assister à une réunion samedi, justement pour faire en sorte qu'on puisse faire ce front commun en faveur de notre pays.

[*Traduction*]

J'ai également l'intention d'organiser trois assemblées au moins dans ma circonscription. Peut-être que le comité que je constitue en recommendera davantage qu'une dans Glengarry, une dans Prescott et une dans Russell.

Il s'agira d'assemblées auxquelles les gens pourront assister et entendre des orateurs se prononcer en faveur de cet accord constitutionnel. Je voudrais inviter les députés conservateurs à venir dans ma circonscription pour intervenir dans le cadre de ces assemblées. Pour ma part, je serais prêt à me rendre dans la leur s'ils le souhaitent.

Je tiens à dire que, comme vous pouvez l'imaginer probablement, je n'ai jamais fait cela auparavant.

[*Français*]

Un peu plus tôt aujourd'hui, je parlais à l'honorable député de Québec, lequel, vous ne le savez peut-être pas, est en fait mon cousin—de loin un peu, mais quand même. Et ses ancêtres viennent justement de Cornwall, tout près de ma circonscription. D'ailleurs, sa grand-tante, qui est ma grand-tante, demeure toujours là. Et je l'invitais, le député de Québec, le président du Conseil du Trésor, à venir prononcer un discours pendant le référendum dans ma circonscription et il s'est montré favorable.

• (1320)

Et j'invite d'autres amis d'en face parce que contrairement à ce qu'on peut penser en regardant la télévision, même si notre rôle en est un d'adversaire dans cette Chambre, il ne faut pas prétendre que nous sommes automatiquement des ennemis. Alors, là je dis mes «amis d'en face» et c'est bien dans cet esprit que je le dis parce qu'il y a plusieurs députés de l'autre côté que je considère comme étant de bons amis. Et j'invite ces parlementaires à venir chez nous. Cela me fait plaisir de partager la tribune avec eux.

[*Traduction*]

Le chef de l'opposition l'a dit éloquemment il y a quelques jours quand il nous a rappelé à tous que, lors du référendum de 1980, il avait volontairement partagé la scène politique avec le chef de l'opposition de l'époque pour présenter un front uni en faveur de notre pays. C'est ce discours qui m'a donné l'idée d'essayer de faire la même chose dans ma circonscription pour montrer que nous, en tant que parlementaires, malgré nos opinions divergentes sur de nombreuses questions, nous pouvons collaborer pour préserver l'unité de notre pays.

[*Français*]

Et c'est pour cela, que nous devons tous, je pense, travailler ensemble, mettre l'épaule à la roue pour défendre l'intérêt de ce grand pays, le Canada.

[*Traduction*]

Je suis Québécois de naissance et Franco-Ontarien.

[*Français*]

C'est là où je demeure depuis déjà nombre d'années dans cette province d'Ontario et la circonscription électorale que j'ai l'honneur et le privilège de représenter dans cette Chambre en est une qui est à la frontière de la province de Québec. Par exemple, dans l'est de ma circonscription, le Québec est au nord, à l'est et au sud.

Donc, bien que je représente une circonscription ontarienne, je me sens chez moi—d'ailleurs je le suis—au Québec et en Ontario, mais je veux également que les résidents du Québec se sentent chez eux à Vancouver, à Terre-Neuve et ailleurs dans ce pays. Et on doit redonner aux Canadiens ce sentiment que tout ce pays nous appartient à tous. Je demande au député de Lac-Saint-Jean et aux gens qui pensent comme lui, lorsqu'il survole les montagnes Rocheuses en Alberta et en Colombie-Britannique, de penser que ces montagnes-là appartiennent à ses enfants. Il l'oublie assez rapidement parfois. D'autres aussi l'ont oublié.

Je ne dis pas cela pour mépriser tous ceux et celles qui ont eu des sentiments nationalistes parce que c'est sûr, lorsqu'on fait partie d'une minorité, il y a des moments où l'on se sent lésé, souvent avec raison. Mais il y a une différence entre se sentir lésé et prétendre qu'on ne veut plus avoir ce qui est autour de soi.

Et par cette entente constitutionnelle, je pense qu'on a réussi à marier les différents principes, c'est-à-dire que pour les provinces, les régions du pays qui ont besoin pour leur épanouissement d'une certaine autonomie, le gouvernement canadien demeurera, je pense, un gouvernement encore fort.

Je pense également qu'avec ce système de garantir la représentation pour le Québec à la Chambre des communes, il y a là un mécanisme de protection qui est unique, qui reconnaît la «spécificité» du Québec.

Madame la Présidente, j'ai lu l'entente. J'ai aussi lu les textes à propos de la minorité linguistique hors Québec. Bien sûr, il y avait des inquiétudes. Mais moi, je suis satisfait qu'il y ait là de quoi protéger la minorité de ma province et la minorité linguistique ailleurs au Canada.

[*Traduction*]

Je voterai pour cet accord. Je veux que tous mes électeurs fassent de même, je le leur demande. À tous les députés de la Chambre, aux rares qui ne sont pas de mon avis, je dis qu'il est encore temps de revenir sur leur position dans l'intérêt supérieur du pays. George Brown l'a fait il y a quelques années. Il est encore temps que nous pensions tous de cette manière. On se rappellera peut-être de nous si nous agissons ainsi et nous ne serons pas oubliés comme certaines des personnes qui étaient opposées à la Constitution il y a quelque 125 ans.

[*Français*]

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame la Présidente, je suis très heureuse de partager mon temps avec mon collègue, le député d'Abitibi.

En ce moment crucial de l'histoire de notre pays, en ce moment privilégié où tous les Canadiens et les Canadiennes, d'Halifax en passant par Québec jusqu'à Vancouver, vont se prononcer sur l'avenir constitutionnel de leur pays, il m'échoit l'insigne honneur aujourd'hui, comme députée de la belle circonscription de Ahuntsic à Montréal, d'exprimer mon point de vue dans cet important débat qui va clore, en quelque sorte, les péripéties constitutionnelles de ces dernières décennies.

Depuis 1867, l'année de la Confédération, où John A. Macdonald et George Étienne Cartier se sont mis d'accord pour créer un nouveau pays, le Canada, terre où allaient fleurir la liberté et la démocratie et où les deux peuples fondateurs, le français et l'anglais, allaient s'unir pour bâtir une société multiethnique et multiculturelle, notre peuple a connu des soubresauts politiques et des obstacles qu'il a toujours vaincus et qui, a posteriori, ont toujours fortifié sa détermination à vivre libre et uni.

C'est une entente constitutionnelle juste pour le Québec francophone qui, avec la clause de la société distincte, a vu ses intérêts supérieurs protégés pour des années à venir, et pour les autres provinces anglophones qui, avec le Sénat triple E, ont pu atteindre certains objectifs désirés lors de ce consensus.

C'est aussi un moment historique de notre vie de peuple, car pour la première fois, les autochtones, ces premiers peuples quelquefois oubliés, ont pu participer librement et d'égal à égal à des négociations qui allaient redessiner le visage du nouveau Canada au sein duquel tous ses fils pourront s'épanouir sur un pied d'égalité, de Halifax à Vancouver.

Pour moi, Québécoise et représentante d'Ahuntsic, l'une des circonscriptions les plus francophones de Montréal, je me sens fière d'être Canadienne et de défendre cette entente qui va permettre au Québec de réintégrer la famille canadienne, comme le promettait notre premier ministre.

En effet, notre premier ministre a tenu parole puisque non seulement cette entente qui va clore et ouvrir un autre chapitre de notre histoire nationale répond favorablement aux demandes traditionnelles du Québec qui, depuis 125 ans, s'est toujours développé économiquement, socialement et culturellement au sein du Canada et cela, de façon remarquable, mais encore, elle trace les lignes de force d'un nouveau pays où le Québec, doté de vrais pouvoirs, occupera une place de choix qui lui permettra de s'épanouir librement.

En plus des cinq conditions de Meech, le Québec a conquis la formation, la main-d'oeuvre, la foresterie, les mines, le logement, les affaires municipales, le tourisme, les loisirs et la culture. Le plus important gain à mes yeux, à part la société distincte, est la garantie que la représentation fédérale du Québec sera d'un minimum de 25 p. 100 de députés à la Chambre des communes, quelle que soit la démographie future de notre province.

• (1330)

À cause de notre natalité décevante et du vieillissement de notre population, cette garantie, donne au Québec un pouvoir décisionnel et politique à nul autre pareil. Les Québécois en général et les Ahuntsicois en particulier, une fois qu'ils auront pris connaissance de tous ces points gagnés, ne pourront qu'approuver cette entente, seul espoir d'un avenir meilleur pour leurs enfants. Ils n'écouteront pas les sirènes indépendantistes qui chantent la division et la séparation d'un pays qui, malgré tous ses problèmes, toutes ses difficultés, occupe, selon les Nations Unies, la première place quant à la qualité de vie dans le monde parmi 160 pays. La place qu'occupe le Québec au sein du Canada et dans le monde est enviée par plus de 160 pays.

Le peuple québécois, conscient du passé qu'il a construit avec les autres peuples du Canada et du présent qu'il bâtit avec eux dans le respect des uns et des autres, en disant oui à cette entente d'une façon majoritaire, va donner une réponse claire quant à son appartenance au Canada tout en éloignant la haine, le racisme et la division.

Je sais, que lors du référendum au Québec, ceux qui prônent l'indépendance vont nous accuser d'être des chantres de malheur qui font peur au monde. Est-ce la vérité qui leur fait peur, eux, dont le discours idyllique en

forme de lendemains qui chantent fait plus appel à la passion qu'à la raison, à la fermeture qu'à l'ouverture, et à la destruction qu'à la construction?

En disant oui à cette entente, les Québécois en général et les Ahuntsicois en particulier vont dire oui au Canada et surtout oui au Québec.

Mme le vice-président: L'honorable député d'Abitibi a huit minutes à sa disposition.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, pour mon intervention aujourd'hui, permettez-moi de lire des extraits d'un article de Roch Carrier, paru dans *L'Actualité* de septembre 1992, et dans lequel il exprime sa vision du Canada en des termes remarquables, dont je ne saurais mieux rendre toute l'éloquence qu'en les reprenant ici: «J'ai reçu le Canada entier en héritage.»

Je n'ai pas l'intention de me contenter d'un de ses fragments, fût-il chanté par les poètes. Je ne suis pas enclin à émigrer du Canada quand, du monde entier, on tente de se réfugier chez nous. Si l'on quitte ce bateau-là, il faudra être sûr que l'on peut, comme nos bergers séparatistes, marcher sur l'eau.

Le contexte économique global, dans ces nouvelles conditions, restera le même. Que sera-t-il arrivé? Nous serons plus petits. Nous serons minuscules à côté des immenses États-Unis. Nous aurons aussi perdu le pouvoir, que nous détenons présentement, sur le territoire canadien. Aucune proclamation ne changera cela.

Les séparatistes professent que l'indépendance donnera au Québec les outils nécessaires pour contrôler son économie. Quand une réaction boursière à Tokyo ou à New York secoue l'économie mondiale, les frontières nouvelles—et quelles seront-elles? ne protégeront pas mieux le Québec.

La Confédération a-t-elle empêché la croissance de Bombardier, de Lavalin, du Cirque du soleil? Il y a, bien sûr, quelques irritants. On ne saborde pas un pays pour cela. On discute. On négocie. On ne boude pas!

La Chine, l'Asie réorganisent leur économie. L'Europe, le Mexique, les États-Unis, le Canada préparent le libre-échange. L'Amérique latine déploie son Mercosur. Les pays de la Mer noire effectuent des regroupements. Et le Québec? Hélas, le nationalisme a rendu bête un pourcentage élevé de nos bons esprits qui sont occupés depuis trop longtemps au «zigonnage» et au «tataouinage» constitutionnels. Proclamez l'indépendance si vous le voulez, mais quel État peut se prétendre indépendant, dans le marché global, avec 20 p. 100 de sa population qui souffre d'analphabétisme, avec trop de travailleurs inaptes à remplir les tâches qu'exigent les défis nouveaux, avec trop d'adolescents qui atteignent à peine un niveau minimal d'éducation?

Faut-il vraiment se séparer du Canada pour mettre fin à cette tragédie de tant de jeunes condamnés au servage, au chômage, à la prostitution et au bien-être social? Hélas, le radotage nationaliste laisse peu d'espace à ceux qui veulent crier l'urgence de la situation.

J'ai été formé par les philosophes français de la tolérance et je me méfie comme du diable du nationalisme. Il peut rassembler les peuples démunis. Il nous a été utile, il y a 25 ans. Nous n'en avons plus besoin. Nous devrions avoir acquis une certaine lucidité, une certaine confiance en nous; inutile de professer le culte de ce hasard qui nous a fait naître quelque part.

Les séparatistes veulent s'approprier tous les outils économiques dans les pays où l'économie est forte. L'on comprend vite que les seuls outils économiques sont le travail, l'éducation, l'imagination, l'information, la planification et l'ambition. Aucune constitution ne peut remplacer cela.

Selon le discours nationaliste, les Anglais, un bloc unanime, n'existeraient que pour menacer les Québécois. Je juge cette vision de nous-mêmes étriquée, frustrante et désespérante. Souffrons-nous tant? Le beau Saint-Laurent déborde-t-il des larmes de notre peuple en détresse? Seule existe l'interdépendance. Un pays n'est vraiment libre que lorsqu'il est interdépendant. Dans le grand désordre de l'histoire contemporaine, des peuples ont secoué leurs chaînes. Ces peuples formeront des regroupements. Ils inventeront probablement ce que le Canada pratique.

La confédération est ce qui a été inventé de mieux après la démocratie. Elle est basée sur le respect des différences. Un jour viendra où les pays se joindront en une confédération mondiale où les individus ne seront plus sacrifiés aux rivalités tribales. C'est naïf. Je préfère ma naïveté politique à l'idéal nationaliste qui est passéiste, qui prend sa peur pour du courage, sa fuite pour une conquête et sa petitesse pour de la grandeur.

Je crois que s'isoler sera une catastrophe, à plus ou moins brève échéance. En Abitibi, la population préfère travailler et compter sur un emploi stable. Les travailleurs et les travailleuses abitibiens ont des familles à faire vivre. Pour moi, ce qui est important, ce qui est primordial, c'est d'aider la population de chez nous à garder le pain et le beurre sur la table.

Voilà, des sentiments parmi tant d'autres, que nous tous, Canadiens et Québécois, devons partager, nous qui avons la chance exceptionnelle de vivre dans un des plus beaux pays du monde, le Canada, notre Canada d'un océan à l'autre. Mon Québec comprend le Canada. Le 26 octobre prochain, je voterai oui à cette entente pour le Québec et pour le Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Madame la Présidente, la semaine dernière, j'ai eu le plaisir d'assister à une conférence qui avait lieu à Londres sur la nouvelle Europe. Le ministre danois des affaires étrangères était présent à cette conférence où on lui a demandé: «Que s'est–il passé au référendum tenu au Danemark? Pourquoi l'a–t–on perdu?»

Il a donné une réponse très intéressante que tous les députés devraient comprendre. Il a déclaré: «Nous nous sommes trop éloignés de la base. Nous avons perdu contact avec la population. Les gens qui occupent des postes importants, les politiciens, les journalistes et les universitaires convenaient tous qu'il était avantageux de former une nouvelle Europe. Cependant, nous n'avons pas réussi à sensibiliser la population que nous représentions.»

Je rappelle cette déclaration parce que je crois qu'elle nous donne une leçon que nous devons absolument avoir en tête, au moment où nous nous préparons à tenir cet important référendum au Canada. Il ne faut pas que nous perdions contact avec la population. Nous devons comprendre que ses préoccupations et ses intérêts vont au–delà du libellé juridique de la Constitution, que cet important débat doit être une occasion d'écouter et non de simplement se fier aux campagnes de relations publiques, aux habiles promotions publicitaires ou aux messages télévisés. Nous devons prêter une oreille attentive à la population ainsi qu'écouter les partisans et les opposants, ceux qui sont en faveur et ceux qui sont contre.

Chacun tentera à sa façon de définir le Canada et de tirer avantage de cette occasion importante qui est offerte aux Canadiens de discuter de l'avenir qu'ils veulent avoir pour leur pays. On peut considérer que nous avons là l'occasion de stimuler la bonne volonté des Canadiens, de les rassembler pour que, de tous les coins du pays, ils participent à la cause commune.

[*Français*]

Je me souviens, pendant le dernier été, nous avons reçu des jeunes voyageurs de Drummondville, du bon député de Drummondville, et nous avons eu une fête sur le bord du Lac Winnipeg qui a été découvert par La Vérendrye, il y a 100 ans. C'est très important d'avoir des groupes québécois et du Manitoba ensemble pour discuter des soucis concernant le travail, l'avenir en commun.

[*Traduction*]

Ces jeunes du Québec et du Manitoba n'établissaient pas de fausses distinctions fondées sur des frontières tracées il y a 100 ans. Ils cherchaient leur propre réponse face à l'avenir et voulaient trouver un sens au système politique, un sens que nous n'avons peut–être pas donné aussi bien que nous aurions dû le faire par le passé.

Utilisons cette période–ci efficacement, afin de nous assurer que les rares rencontres auxquelles j'ai assisté cet été dans ma circonscription, sur les rives du lac Winnipeg, lorsque deux groupes de jeunes se sont réunis pour parler dans les deux langues de leurs problèmes communs, serviront d'exemple au pays tout entier.

Ne nous berçons pas d'illusions; la série de propositions formulées dans l'accord ne répondra pas à toutes les préoccupations. Dans ma région, quelques–unes des propositions relatives au Sénat suscitent beaucoup d'agitation et de mécontentement. Le problème n'était pas l'égalité, mais un meilleur équilibre du pouvoir au sein de la Confédération. Les Canadiens de l'Ouest estimaient avoir une meilleure possibilité de se faire entendre au Parlement et au sein des conseils de décision et d'influence à l'échelle nationale. Selon beaucoup d'habitants de l'Ouest, cet accord n'a pas permis cela, ce qui n'est pas une raison suffisante pour y s'opposer, car nous devrions plutôt dire que nous aurons la possibilité de l'améliorer, de l'augmenter et de le modifier plus tard.

Dans le discours qu'il a prononcé il y a quelques jours, mon chef a dit qu'un de nos objectifs consistera à nous servir du débat sur la loi du Sénat pour nous assurer qu'on comprend clairement que le Sénat n'est pas simplement une autre chambre à laquelle nous renvoyons des projets de loi. Il est le balancier de la Confédération pour les régions moins peuplées, pour l'arrière–pays. Nous devons faire comprendre aux Canadiens que ce n'est pas le nombre de sénateurs qui compte, mais la

justice et l'équité. «Égal» n'était pas le mot clé; il fallait plutôt parler d'équité et de justice.

Nous aurons beaucoup à accomplir pour faire comprendre aux Canadiens comment nous pouvons utiliser ce référendum sur la Constitution pour écouter les habitants de l'Ouest qui parleront de la réforme du Sénat. Nous leur dirons que nous n'en sommes pas au dernier chapitre, mais que nous devons en rédiger d'autres pour améliorer le tout.

En outre, il faut songer aux vives préoccupations, et je pense ici à mes électeurs, au sujet de la situation dans les villes du Canada, du taux incroyable de chômage chez les jeunes, de la mise à pied des moins jeunes, de la grave pénurie de logements sociaux et de problèmes réels de sécurité publique dans les rues.

Pourtant, dans cette entente, il est question d'intérêt exclusif en matière d'affaires urbaines, le logement et la formation étant désormais confiés aux provinces. Il sera très important que nous démontrions aux Canadiens, durant cette campagne, que le simple fait de donner une compétence exclusive ne signifie pas que nous allons cesser de nous intéresser à un domaine ou d'y participer, ni que nous n'essaierons pas de travailler ensemble, de former un partenariat, pour tenter de panser les plaies profondes qui affligent la société canadienne à l'heure actuelle.

J'ai hâte à ce référendum. Il nous offrira une occasion formidable non seulement d'encourager les Canadiens à dire oui à une entente qui pansera une partie des blessures du passé, mais qui nous permettra de commencer à édifier l'avenir.

Mais nous devons le faire convenablement et honnêtement. Et, dans ce sens, je reviens à ces paroles que je n'oublierai jamais. Vaclav Havel, l'ancien président de la Tchécoslovaquie, venait de quitter son poste. Il a écrit un livre, intitulé *Méditations d'été*, que j'ai lu il y a un mois ou deux. Il y disait: «Ceux qui se retrouvent en politique assument une responsabilité accrue à l'égard du bien-être moral de la société, et il leur incombe de chercher à rendre cette société encore meilleure, de la développer et de la renforcer.»

Nous avons une chance unique, qui ne se présente peut-être qu'une fois toutes les trois ou quatre décennies, celle de rassembler les Canadiens et de leur offrir le leadership qu'en tant qu'élus nous devons leur offrir, de chercher à tirer ce qu'il y a de mieux de la société, d'essayer d'exploiter au maximum toutes les possibilités, de nous assurer que nous comprenions bien qu'il ne s'agit pas d'une lutte entre le bien et le mal, mais d'une recherche du mieux-être de tous les Canadiens, d'une occasion de réfléchir dans chacune de nos deux langues, dans chacune de nos régions, pour faire en sorte que le référendum ne devienne pas un événement qui nous divise mais qui nous rapproche, de leur prouver que nous pouvons conclure des ententes sur les points qui intéressent les gens de ce pays, pour qu'ils ne perdent pas espoir et puissent vivre ensemble en harmonie.

[*Français*]

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui en tant que Canadienne fière de mon pays, en tant que Québécoise fière de ma province, pour dire que j'appuie les propositions constitutionnelles, et j'encourage tous les Canadiens et Canadiennes, et particulièrement les citoyens de Saint-Laurent et de Cartierville, à répondre oui à la question référendaire. J'encourage tous les Québécois et Québécoises à dire oui à un avenir prometteur dans lequel la langue et la culture françaises seront protégées par 27 millions de citoyens.

J'encourage tous les Québécois et Québécoises à dire oui à l'emploi et à un avenir économique plus stable. J'encourage tous les Canadiens et Canadiennes à dire oui, parce que le temps est venu de changer les priorités politiques. Le temps est venu de parler de l'économie et de trouver des solutions aux problèmes qui touchent tout le monde.

[*Traduction*]

Les premiers ministres provinciaux, les dirigeants des territoires ainsi que les représentants de nos communautés autochtones ont dit «oui» à une nouvelle entente constitutionnelle. Ils ont dit «oui» à un nouveau Canada et ils nous demandent maintenant, par le biais de cette question, de dire «oui» également.

Je pense sincèrement que cette entente permettra à la fois de protéger les intérêts de la population francophone du Québec et de garantir la survie d'une communauté anglophone québécoise vibrante et forte qui soit aussi un membre éminent de la famille canadienne.

[*Français*]

Nous sommes aujourd'hui rassemblés en cette Chambre pour approuver la question qui sera présentée aux Canadiens et Canadiennes le 26 octobre. La question est simple et les options sont claires.

Nous avons cependant des gens qui ne veulent rien savoir du Canada. Les gens du Parti Québécois et du Bloc Québécois souhaitent un Québec indépendant. Ils s'opposent à ces offres parce qu'ils sont fondamentalement contre une union politique avec le reste du Canada.

Leur chef, le député de Lac-Saint-Jean, dit que l'Accord de Charlottetown ne donne rien aux Québécois. C'est complètement faux! Le Québec se voit garantir 25 p. 100 des sièges dans cette Chambre, et il a droit à 33 p. 100 des juges qui siègent à la Cour suprême. Et une reconnaissance de la dualité linguistique du Canada est refletée dans la clause de la société distincte.

Mais la lutte des séparatistes va continuer non parce qu'ils veulent améliorer la situation quotidienne des Québécois et Québécoises, mais parce qu'ils ont un agenda idéologique. Ils ont un agenda personnel qui n'a rien à voir avec le mieux-être de notre province.

[*Traduction*]

Ils ne seront jamais satisfaits d'une offre du gouvernement fédéral, car ils sont résolus à se séparer du reste du pays. Pensez-vous qu'ils se soucient du citoyen moyen de notre province? Pensez-vous qu'ils se soucient du bien-être d'une population vieillissante, de nos personnes âgées? Pensez-vous qu'ils ont un plan pour s'occuper des sans-abri et des pauvres? Pensez-vous qu'ils ont un programme pour combattre un chômage en hausse et pour régler l'instabilité politique? À toutes ces questions, la réponse est un non catégorique.

[*Français*]

Je crois qu'il est bon, à ce stade-ci, de se rappeler que l'accord conclu à Charlottetown, le 28 août, est l'aboutissement d'un long exercice de consultation d'un bout à l'autre du pays. À cet exercice, tous et chacun ont eu la chance de participer et de faire connaître leurs attentes, leurs doutes et leurs espoirs. Tous les résidants et résidantes du Canada ont eu droit au chapitre et, aujourd'hui, nous en voyons les résultats. La participation des Canadiens et Canadiennes, par le biais de mémoires, de présentations et d'interventions, fut le premier pas. Le deuxième viendra sous peu, sous la forme d'un vote appuyant ou non les offres proposées. Il est important que chacun et chacune d'entre nous, en tant que citoyens et citoyennes du Canada, participions à la prise de décision finale. C'est notre devoir. Nous ne pouvons rien prendre pour acquis. Nous devons travailler ensemble pour gagner la lutte pour un Québec fort dans un Canada uni. Nous avons un pays extraordinaire et un niveau de vie inégalé au monde.

Nous avons un pays riche en ressources autant physiques qu'humaines. Nous ne pouvons risquer de tout perdre parce que devenus indifférents à ce qui se passe. Chaque vote est important car c'est le total qui donnera la directive à suivre au premier ministre.

[*Traduction*]

Le 26 octobre doit être à la fois la fin d'un processus et le début d'une nouvelle ère de notre histoire, une ère où nous pourrons dire une fois pour toutes que la question constitutionnelle est réglée.

Cette entente constitutionnelle a besoin de l'appui de tous les Québécois et Québécoises attachés à un Canada uni. C'est pour cela que j'en appelle personnellement aux électeurs de Saint-Laurent—Cartierville et de Saraguay et que je leur demande d'aller voter. Dites à tout le Canada que vous désirez rester dans ce pays. Dites aux séparatistes qu'ils ne parlent pas pour le Québec et pour tous les Québécois; dites-leur en votant «oui» le 26 octobre.

Je voudrais aussi lancer un message aux membres des trois partis dans ma circonscription, pour leur dire que nous avons besoin de leur aide. Nous devons travailler et nous battre ensemble pour un Canada uni. Comme l'ont dit le premier ministre et les chefs des deux partis d'opposition, l'enjeu transcende les différences politiques. Nous pourrons vider nos différends plus tard. Pour le moment, tous ceux qui sont résolus à demeurer Canadiens doivent se joindre à nous et lutter pour notre pays et notre province. L'autre solution n'est guère attrayante. Ce ne sont que promesses en l'air, et il n'y a pas de paradis dans un Québec séparé.

Ne nous leurrons pas, un vote négatif le 26 octobre enclenchera un processus qui se terminera par l'indépendance. Un vote positif a quelque chance de mettre un clou dans le cercueil de l'option séparatiste.

[*Français*]

La question se veut simple et précise, cela étant tout un défi, dans un milieu qui a surtout tendance à élaborer jusqu'à demain. Il semble qu'on ait réussi ce tour de force et, bientôt, tous les Canadiens et Canadiennes pourront en juger. Les gens de ce pays liront, discuteront et se feront une opinion afin de nous dire, au moment du vote, ce qu'ils veulent que ce pays soit.

Les jours qui suivent seront tendus. Il y a aura des discussions et des avis partagés, mais il est très important de ne jamais perdre de vue, aussi difficile que cela puisse parfois être, que nous sommes d'abord et avant tout citoyens et citoyennes d'un superbe pays. Faisons tout pour le garder fort et unifié. Le 26 octobre, votez oui pour un Québec fort dans un Canada uni!

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Madame la Présidente, le 26 octobre 1992, les Canadiens, les citoyens du Québec et ceux du comté de Lévis vont devoir se prononcer sur l'entente constitutionnelle qui a été récemment proposée à l'ensemble du Canada.

Au cours des jours qui ont suivi cette entente, j'ai eu l'occasion d'en discuter avec certains représentants de mon comté. On pourrait peut-être grouper les remarques sous trois formes particulières. Premièrement, il y en a qui se posent des questions sur des points précis.

On m'a fait comprendre qu'il aurait pu y avoir une évolution plus marquée de l'abolition des entraves au commerce entre les différentes provinces canadiennes. On aurait pu déconstitutionnaliser ou favoriser un abaissement des entraves au commerce, c'est-à-dire faciliter le commerce d'est en ouest. On m'a aussi dit qu'on avait oublié certaines duplications dans certains ministères. Cependant, on est conscient que c'est une entente qui est l'aboutissement d'un consensus. On sait qu'une entente parfaite n'est pas possible. La perfection est l'ennemi du bien, un peu comme l'acrobatie nuit à la gymnastique. Alors, il faut tenter d'avoir ce qui est possible, et non pas ce qui est irréel. Nous avons donc une entente. C'est la meilleure entente depuis 1867. Cette entente ne contient pas toutes les particularités qui seraient souhaitées par chacun des 27 millions de citoyens du Canada, et elle ne contient pas non plus certaines particularités qui seraient souhaitées par les 7 millions de Québécois du Canada, mais elle contient la signature du premier ministre du Canada, celles des dix premiers ministres provinciaux et celles des représentants des Premières nations.

Cette entente est la conclusion d'une génération d'efforts. Cette entente inclut les demandes historiques des citoyens de la province de Québec. Entre autres, nous avons la garantie que nous aurons toujours trois juges, c'est-à-dire 33 1/3 p. 100 des juges à la Cour suprême du Canada, à cause de notre Code civil qui est différent. Cette entente nous garantit 25 p. 100 de la représentation à la Chambre des communes du Canada. Elle confirme ce qui a été confirmé dès 1774 par l'Acte de Québec, je pense, soit que le Québec est une société distincte. Elle le confirme formellement et irrévocablement. Cette entente donne au Québec tous ses droits en ce qui concerne l'immigration, l'éducation, la formation de la main-d'oeuvre, la gestion et l'exploitation de ses ressources naturelles, etc.

J'ai aussi entendu des commentaires très négatifs. On m'a parlé d'humiliation, de vaincus, de civilisation d'à-plat-ventrisme, de peuple à genoux, de Bourassa traître, etc. C'est le discours qui est généralement tenu là où se rassemblent les plus grandes densités de séparatistes au Québec. Mais ce discours vaut-il la peine d'être commenté? Est-il pensable d'employer ces mots? Cela ne manifeste-t-il pas, au contraire, le peu de raisons fonctionnelles et rationnelles que les Québécois ont pour s'en aller vers la séparation de leur province du reste du Canada? Ces commentaires sont exagérés, et losqu'on demande: «Donnez-nous des choses positives qui seraient conséquentes au séparatisme», on nous répond: «Campeau». Campeau, qui est-il? Il était comptable à la Caisse de dépôt, principalement des fonds des employés de l'État. Lorsqu'on lui a fait faire de la gestion, sa première intervention a causé une perte de 500 millions de dollars chez Domtar; sa deuxième intervention avec l'argent des autres a conduit à une perte de 100 millions de dollars au Québec, lorsqu'il a arrangé Steinberg.

On nous parle de Parizeau. Parizeau a fait une perte de 500 millions de dollars, disait-on récemment dans les journaux. On est en train de revendre la société d'amiante parce que Parizeau a fait une erreur d'un demi-milliard de dollars.

On nous parle de Larose. On se dit: Larose doit avoir du bon sens. J'ai parlé de Larose aux ressortissants de mon comté. Dans mon comté, il y a une entreprise qui emploie 3 500 personnes; il s'agit des chantiers. J'ai parlé aux épouses, aux travailleurs, à leurs enfants et à leurs parents et je leur ai dit: Demandez à Larose qui, avec l'argent de vos cotisations, frappe sur le fédéral, de quelle façon les chantiers tirent leur subsistance depuis 10 ans. Il n'y a pas un sou qui ne vient pas du fédéral. Qu'est-ce que Larose leur propose? Rien. Il leur dit: Séparez-vous et on verra après.

Enfin, j'ai rencontré des supporteurs de l'entente qui vont dire oui pour ses qualités intrinsèques, oui pour ses conséquences positives sur l'économie, et oui parce que l'alternative est un fiasco pour nos familles et nos classes moyennes qui devront payer, comme Parizeau et Lucien Bouchard l'ont admis, des impôts additionnels pendant une génération.

• (1400)

Et qu'on se souvienne que M. Parizeau est capable de faire cela parce que c'est lui qui a diminué le salaire des fonctionnaires du Québec de 20 p. cent, à un certain moment. Fiasco pour les personnes âgées qui sont inquiètes de la sécurité de leur revenu et de celle des services sociaux. Où va-t-on prendre l'argent pour continuer à permettre l'aisance à nos personnes âgées? Fiasco chez les moins favorisés. Où va-t-on prendre l'argent pour continuer d'assister nos moins favorisés? On n'a pas de précisions de la part des propagandistes de la séparation. Fiasco également chez nos jeunes,—madame la Prési-

dente, je termine dans 30 secondes—à l'exclusion de ceux qui campent devant le Parlement, mais ceux qui veulent développer un pays n'ont pas à partir d'une coupure, ceux qui ne veulent pas être des pionniers mais des continuateurs, ces jeunes-là veulent encore de bonnes assises. C'est pour cela qu'ils nous demandent de répondre oui, et c'est oui, que l'on va répondre dans la circonscription de Lévis.

Mme le vice-président: Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Madame la Présidente, quand j'ai entendu pour la première fois la question «Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992, à Charlottetown?», j'ai souri intérieurement en songeant à la réaction de la population, cette population que notre peu d'empressement à régler cette question a rendue cynique.

Comme je l'ai déclaré à plusieurs reprises à la Chambre, un compromis est toujours perfectible. Peut-être ne peut-on atteindre la perfection qu'à un autre niveau, toujours est-il que nous sommes maintenant saisis d'un compromis exceptionnel.

Les troubles qui agitent actuellement la planète devraient suffire à nous persuader que c'est une affaire d'une extrême importance. C'est sous cet angle que les électeurs de Regina—Wascana vont voir la chose.

Au début de l'année, j'ai fait circuler un questionnaire détaillé sur les questions constitutionnelles. Ce sont les réponses intelligentes, bien informées et enthousiastes ainsi recueillies qui ont servi de fondement à ma position constitutionnelle que j'ai fait connaître par écrit à tous les gens de ma circonscription.

L'heure est au choix. J'ai promis à mes électeurs de me libérer le plus possible car il est important de convaincre les autres Canadiens de l'importance des contributions de chacun. Nous devons faire la preuve qu'il n'est pas nécessaire d'être identique pour être égal et que, où qu'on se trouve dans ce beau et vaste pays, on nourrit les mêmes aspirations.

Nous devons nous tenir au courant afin que le jour du référendum nous puissions sourire intérieurement à la pensée que nous votons en connaissance de cause pour ce pays qui a tant fait pour nous depuis 125 ans.

* * *

LA ROYAL OAK MINES INCORPORATED

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, j'aimerais, moi aussi, me joindre à mes collègues qui ont déclaré vouloir voter oui lors du référendum. À mon avis, rares seront les députés de cette Chambre qui se rangeront du côté du non.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le grave conflit de travail qui existe entre la compagnie Royal Oak Mines Inc. de Yellowknife et les membres de l'Association canadienne des travailleurs de fonderie et ouvriers assimilés depuis le 23 mai de cette année.

Mon collègue, le porte-parole du Nouveau Parti démocratique pour le travail, et moi-même sommes d'avis qu'il est temps de tenir une enquête sur les conflits de travail afin de rétablir la confiance et les emplois à Yellowknife. Ma collègue, députée de Western-Arctic est tout comme moi particulièrement préoccupée de la situation qui se détériore rapidement, qui a causé des tensions et qui a amené une intervention policière que certains ont trouvée inutile et excessivement rude.

Je demande à la Chambre de prendre note de cette situation.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE À M^ME^ LOUISE ARCAND

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je tiens à rendre un hommage particulier aujourd'hui à Louise Arcand, animatrice, lectrice et journaliste à Radio-Canada pendant plus de 20 ans, dont le décès subit, le mois dernier, à l'âge de 48 ans, des suites d'un cancer au cerveau, nous a remplis de tristesse en Abitibi et à Amos, où elle était née.

Les réactions sont unanimes pour décrire Louise comme une femme remarquable, fonceuse formidable, qui avait toute une force de caractère, dans la lignée de ses parents et de sa famille, des pionniers à Amos.

Louise connaissait l'existence de sa maladie depuis le printemps de 1991. À ce moment, elle était journaliste pour l'émission économique *Les affaires et la vie*, sur les ondes de la radio d'État, depuis trois ans.

Louise restera dans le coeur des Abitibiens et Abitibiennes, elle restera proche de nous tous.

* * *

[*Traduction*]

LES MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES ET LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, je peux facilement imaginer que le projet de loi C–91 sera étudié à toute vapeur par cette Chambre la semaine prochaine. Les médicaments génériques à faible prix seront sacrifiés sur l'autel de l'accord de libre–échange nord–américain.

Les promesses faites en rapport avec l'entente de libre–échange avec les États–Unis dans le dernier projet de loi sur les médicaments brevetés présenté en 1987 n'ont pas été respectées. Les 3 000 emplois promis ne se sont pas matérialisés, et plus de 700 emplois ont été perdus dans le domaine de la fabrication de médicaments. Personne n'a tenu compte de la promesse de gel du prix des médicaments.

Ce gouvernement ne tient même pas compte de ses propres règlements sur le prix des médicaments; les prix de 40 p. 100 des médicaments sont supérieurs à ceux fixés par les lignes directrices du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

Le projet de loi C–91 ne fera que décupler ces erreurs, car pour en arriver à l'ALÉNA et satisfaire aux exigences de l'entente commerciale de George Bush, il a fallu sacrifier les médicaments génériques économiques.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, tous les printemps, des dizaines de milliers d'agriculteurs, de l'Île–du–Prince–Édouard à la Colombie–Britannique, se rendent dans leurs champs pour ensemencer des millions et des millions d'acres de terre fertile dans l'espoir d'une abondante récolte.

Cette année, en dépit du temps humide et maussade, la moisson promettait d'être belle et abondante, mais hélas, la neige en a décidé autrement et, à ce moment précis, des milliers d'acres de céréales gisent sur le sol de l'Alberta. Non seulement des pluies torrentielles entravent–elles la moisson, mais en plus, le gel a gravement endommagé les récoltes, ce qui en diminue la qualité.

Chaque Canadien et chaque député devraient prier pour que le beau temps revienne et que les agriculteurs puissent faire la moisson. Le Canada pourra alors recommencer à approvisionner ses marchés, nourrir les affamés du monde entier, et les agriculteurs feront enfin un peu de bénéfices.

Dieu merci, nous avons eu la prévoyance de mettre sur pied des programmes comme le RARB pour améliorer les programmes d'assurance–récolte vers lesquels ils peuvent se tourner. Nous espérons leur accorder les avances pécuniaires dont ils ont besoin dès maintenant. Priez pour qu'il fasse beau.

* * *

LES HANDICAPÉS

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, les personnes handicapées au Canada sont déçues d'avoir été exclues de la clause Canada contenue dans l'entente constitutionnelle. Voilà qui est étonnant, compte tenu, que dans l'ébauche de ses propositions déposée en septembre dernier, intitulée *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*, le gouvernement fédéral mentionnait clairement les personnes handicapées.

La clause Canada contient un certain nombre de dispositions qui protègent des groupes précis, notamment les autochtones, les minorités linguistiques, les groupes ethniques et les femmes.

Les personnes handicapées veulent savoir pourquoi elles n'ont pas été incluses dans les propositions actuelles. Elles veulent avoir certaines garanties que leurs droits bénéficieront devant la loi d'une protection égale à celle qui est accordée aux droits d'autres groupes.

L'annulation du Programme de contestation judiciaire plus tôt cette année a ajouté à l'inquiétude au sujet de la protection des droits des personnes handicapées. Ce programme aidait les Canadiens handicapés ainsi que d'autres groupes à clarifier leurs droits juridiques reconnus par la charte et à en obtenir la reconnaissance par les tribunaux.

Les Canadiens handicapés attendent du gouvernement qu'il montre sa détermination à protéger et à promouvoir leurs droits.

* * *

LES PÊCHES

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, on a tenté l'été dernier en Colombie–Britannique une expérience visant à permettre la création de pêcheries commerciales autochtones.

On a également constaté cette année qu'il y a eu une décimation inquiétante des cours d'eau fréquentés par le saumon et qu'un faible pourcentage seulement des saumons attendus dans les frayères y sont parvenus. Cette situation est sans aucun doute attribuable en partie à la pêche pratiquée par les autochtones.

Article 31 du Règlement

La diminution des stocks n'est pas imputable à la pêche en soi mais au fait qu'il n'y a eu aucune application des règlements, aucun décompte précis des prises ni aucune mesure visant à assurer la présence de stocks de reproduction suffisants dans divers cours d'eau.

La situation devient extrêmement tendue entre les Blancs et les autochtones entre divers groupes autochtones. Je demande au gouvernement de prendre immédiatement les choses en main dans les pêcheries et d'y appliquer les règlements afin que la situation qui s'est produite dans le Fraser ne puisse se reproduire ailleurs, notamment dans les régions de Port Alberni et de Cowichan.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, les bureaux des services aux anciens combattants des quatre coins du Canada ont reçu des milliers d'appels d'anciens combattants qui sont plongés dans l'inquiétude, la crainte et la colère parce que leurs prestations du Programme pour l'autonomie des anciens combattants ont été considérablement réduites. Ce programme précieux donne aux anciens combattants, à un coût dérisoire pour le contribuable, des services qui leur permettent d'éviter l'institutionnalisation. Au cabinet du ministre, on m'assure qu'il y a sans doute eu erreur dans les communications avec les anciens combattants et que, en réalité, les prestations n'ont pas été réduites.

J'inviterais le ministre à transmettre cette bonne nouvelle aux milliers d'anciens combattants et aux centaines de conseillers qui affirment clairement qu'il y a bel et bien eu des coupes et qu'elles sont tragiques.

Dans un cas, par exemple, un ancien combattant qui vient d'être victime d'une thrombose, les prestations ont été ramenées de 300 $ par mois à 6,11 $. Les besoins en matière de santé n'ont pas été pris en compte par ceux qui ont pris une décision arbitraire et injuste, allant à l'encontre de l'opinion et des conseils de ceux qui travaillent sur le terrain.

Selon les rumeurs, le ministre serait en train de reconsidérer sa décision et rétablira les prestations mensuelles déjà promises aux anciens combattants. Je l'invite à se prononcer sans tarder. S'il est un groupe qui devrait échapper à ce genre de traitement, c'est bien celui des anciens combattants.

L'histoire se termine sur une note positive. Après avoir discuté avec le service des anciens combattants à l'Île-du-Prince-Édouard, on m'a dit que tout rentrera dans l'ordre sous peu.

• (1410)

[*Français*]

LE RENOUVELLEMENT DE LA CONSTITUTION

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, le samedi 22 août à Charlottetown, les gouvernements fédéral et provinciaux se sont entendus sur un nouveau projet de renouvellement de la Constitution.

Cette entente représente le plus ambitieux projet de renouvellement de la Constitution jamais entrepris par nos gouvernements depuis 1867. Pour les Québécois, cette entente est d'une extrême importance, car elle tient compte des revendications traditionnelles exprimées par le Québec à travers son histoire. Malgré certaines imperfections, c'est une bonne entente. Elle donne au Québec de solides protections pour son identité, ainsi que de nouveaux transferts de pouvoirs.

Ce nouvel arrangement, négocié par le Québec, confère à la société québécoise les outils nécessaires pour son développement économique, social et culturel. C'est avec fierté que j'appuie sans réserve cet accord, car ce qui a été négocié constitue le meilleur compromis possible entre le Québec et ses partenaires canadiens.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, il y a peu de temps, les Canadiens s'émerveillaient de la détermination de Silken Lauman et de la dignité et de la grâce de Sylvie Fréchete aux Jeux olympiques d'été de Barcelone. En fait, l'équipe canadienne a eu les meilleurs résultats obtenus jusqu'ici par le Canada à des jeux olympiques non-boycottés. Outre les seize médailles remportées, nos athlètes ont représenté le Canada avec honneur, dans le plus pur esprit sportif, prouvant encore une fois le pouvoir unificateur du sport au Canada et son rôle dans l'histoire et la culture de notre peuple.

Monsieur le Président, les amateurs de sport à travers le Canada ont encouragé nos athlètes avec enthousiasme. Peu leur importait de savoir de quelle région étaient ces athlètes. L'essentiel était de savoir qu'ils donnaient le meilleur d'eux-mêmes.

Au nom de la Chambre des communes et de tous les Canadiens, je salue les participants canadiens aux Jeux de Barcelone qui nous ont éblouis par leur performance hors pair. Je tiens aussi à exprimer mes voeux de succès aux athlètes canadiens prenant part aux Jeux parolympiques de Barcelone pour paraplégiques.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, l'OCDE a publié cette semaine son bulletin de santé de l'économie canadienne. On y trouvait de bonnes et de mauvaises nouvelles.

Commençons par les bonnes: on prévoit que l'économie canadienne connaîtra une croissance de 2,3 p. 100 cette année et de 4,3 p. 100 l'an prochain. L'inflation devrait demeurer stable à 2,4 p. 100 cette année et l'année prochaine, tandis que le taux de chômage devrait baisser à 9,9 p. 100 d'ici le deuxième semestre de l'an prochain.

Les mauvaises nouvelles, c'est que nous n'en obtenons pas pour notre argent dans le domaine de l'éducation. Le Canada est le pays du G7 qui dépense le plus à cet égard, mais trop de jeunes restent des analphabètes fonctionnels au sortir de l'école secondaire.

Selon le message que nous adresse l'OCDE, si nous voulons que notre pays prospère, nous devons faire en sorte que nos jeunes acquièrent les compétences nécessaires pour relever les défis du siècle prochain. L'éducation est un investissement. Assurons-nous d'investir sagement.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre de l'Emploi a encore laissé tomber les travailleurs et travailleuses de la région rurale de Westmorland. Après leur avoir donné une lueur d'espoir au mois de juin, il a refusé d'agir et leur tourne le dos. La situation d'emploi dans cette région est aussi grave qu'ailleurs et les travailleurs ne pourront pas se trouver du travail pour un nombre de semaines suffisant à les rendre admissibles à l'assurance-chômage.

[*Traduction*]

Le ministre ne peut pas ne pas tenir compte de la situation dans laquelle se trouvent les travailleurs. Il doit trouver un moyen de rendre justice aux travailleurs de la région rurale de Westmoreland dont la situation diffère complètement de celle des gens qui vivent en face dans la circonscription de Kent.

[*Français*]

Les gens de cette région méritent un meilleur traitement de la part de ce gouvernement.

[*Traduction*]

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour présenter mes plus sincères condoléances à la famille de la petite Corinne Gustavson, âgée de six ans, dont le corps a été retrouvé avant-hier. Elle avait été agressée sexuellement et étouffée. Ce n'est là qu'un des nombreux crimes sexuels avec violence perpétrés cet été à Edmonton.

De nombreux habitants d'Edmonton ont téléphoné à mon bureau et à ceux de mes collègues pour dire que, selon eux, notre système judiciaire a échoué.

Nous devons faire savoir clairement à tous que ce genre de crime ne sera plus toléré. Nous devons sensibiliser davantage la population au problème de l'exploitation sexuelle et offrir un traitement aux auteurs d'infractions de ce genre. Nous devons imposer des peines plus sévères aux agresseurs violents et dangereux. Nous devons redonner confiance aux Canadiens dans notre système judiciaire.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, le mois dernier, les anciens combattants ont reçu du ministère des Anciens combattants une lettre les avisant que le ministère était en train de changer sa méthode de paiement pour certains services dans le cadre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Au lieu de produire des reçus chaque mois, les bénéficiaires du programme recevront une avance visant à couvrir leurs dépenses mensuelles moyennes. Le montant de cette avance a été établi d'après les dépenses engagées par le bénéficiaire l'an dernier et ne correspond pas nécessairement au montant maximal accordé à chaque personne par le ministère.

De nombreux anciens combattants ont communiqué avec mon bureau pour dire qu'ils craignaient que ce changement ait été effectué sans raison.

Les anciens combattants et leurs organisations ont-ils réclamé ce changement? Nous pouvons nous demander et demander au ministre si ce changement a été effectué dans l'intérêt des anciens combattants ou dans l'intérêt du gouvernement, qui pourra maintenant offrir un service plus informatisé et moins personnalisé aux bénéficiaires de ce programme. Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'on a bien réfléchi avant d'apporter ce changement et que ce n'est pas le premier pas vers une réduction des services offerts à nos anciens combattants?

Nous ne devons pas oublier que les paiements versés aux anciens combattants ne sont pas un avantage, mais bien une compensation qui leur revient de droit en reconnaissance des précieux services qu'ils ont rendus à leur pays.

* * *

L'ÉDUCATION

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): L'échec du gouvernement à élaborer, au milieu des années 1980, une politique nationale à l'intention de la jeunesse a contribué, au Canada, au sacrifice d'une génération, une génération que l'éducation et la formation ont très mal préparée à la conjoncture économique actuelle ou future. Les statistiques sur le suicide, la criminalité, la violence et la consommation de drogue chez les jeunes révèlent un malaise social croissant lié à un taux de chômage élevé qui atteint 19,2 p. 100 pour les jeunes, soit environ le double du taux national.

Le néo-conservatisme et son économie darwinienne demeurent un échec pour les jeunes ainsi que pour les autres Canadiens. À cause de son accord de libre-échange, et maintenant de l'ALÉNA, le gouvernement nous prive de bénéfices en nous faisant perdre des emplois au profit du Sud. Il parle de la nouvelle compétitivité tout en réduisant les dépenses qu'il engage pour la formation, l'éducation postsecondaire et la création d'emplois pour les jeunes.

Existe-t-il une approche plus ridicule dans une économie à très grande valeur ajoutée élevée? Pourrait-on nier de façon encore plus préjudiciable les possibilités indispensables à son essor? Quand le gouvernement comprendra-t-il que notre prospérité future dépend indiscutablement des possibilités que les Canadiens ont d'apprendre et de créer, ou que l'essor économique et la justice sociale doivent aller de pair? L'échec perpétuel du gouvernement entraînera-t-il le sacrifice d'autres générations de Canadiens?

* * *

LA PÊCHE À LA MORUE DU NORD

M. Charles A. Langlois (Manicouagan): Monsieur le Président, en juin dernier, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé l'interdiction de la pêche à la morue du Nord, décision à laquelle je souscris. Celle-ci a toutefois privé de nombreux pêcheurs et travailleurs d'usines de ma circonscription d'une source de revenus substantielle.

Je demande aujourd'hui au ministre d'accélérer le processus, de manière que les localités visées puissent commencer à recevoir des indemnités le plus tôt possible.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Elle concerne la fusion des transporteurs aériens Air Canada et Canadien, annoncée hier. Comme nous le savons tous, le premier premier ministre du Canada a enfoncé le dernier crampon lors de la construction du chemin de fer national, et le premier ministre actuel est en train d'enfoncer le dernier clou dans le cercueil de la concurrence aérienne au Canada.

Ainsi, compte tenu de l'annonce faite hier, qu'entend faire le gouvernement pour maintenir une certaine concurrence dans l'industrie du tranpsort aérien au Canada?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, des porte-parole des deux transporteurs aériens nationaux ont annoncé hier, dans des communiqués distincts, qu'ils avaient convenu, en principe, d'une fusion, et qu'un comité où ils seront tous les deux représentés sera constitué pour étudier la question et aplanir les détails de la transaction.

Quand on aura mis la dernière main à l'entente, deux organismes gouvernementaux l'étudieront. Nous connaîtrons alors la teneur de la transaction et nous pourrons agir en conséquence.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, à la lumière de cette fusion des compagnies aériennes, est-ce que le gouvernement va prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que les Canadiens et les Canadiennes ne seront pas cloués au sol à cause d'une augmentation des prix du transport à l'intérieur du Canada, qui sont déjà trop élevés? Tout le monde s'inquiète du fait que les Canadiens ne pourront plus voyager dans ce pays à cause des politiques absolument désastreuses du ministre des Transports.

• (1420)

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est bien connu que l'une des sources des difficultés financières des deux compagnies est une guerre de prix qui a eu lieu au cours des dernières années. Comme je le mentionnais tout à l'heure, la transaction, lorsqu'elle sera complétée, sera examinée, et le Bureau

de la concurrence s'assurera que la concurrence continuera d'exister dans le système d'aviation civile canadien.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

Comme chacun le sait, d'après des évaluations très prudentes, au moins 6 000 emplois seront perdus à la suite de cette transaction. Évidemment, comme le ministre des Finances semble tout à fait à l'aise avec 1,6 million de chômeurs, cela ne doit pas trop l'inquiéter.

Je veux rappeler une déclaration que le vice-premier ministre a faite le 16 juillet 1985, alors qu'il était ministre des Transports. Il a dit ceci: «Nous promettons d'aider ceux qu'une nouvelle réglementation pourrait perturber considérablement sur le plan économique.»

Le ministre des Finances va-t-il respecter l'engagement qu'il a pris dans cette Chambre en 1985?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, à travers les discussions qui ont eu lieu au cours des dernières semaines, le gouvernement fédéral a pris les responsabilités qui étaient les siennes pour s'assurer que Canadian Airlines International ait les disponibilités nécessaires pour examiner toutes les solutions possibles, incluant celles que les employés ont généreusement mises de l'avant. Nous avons fait tout notre possible et nous espérions que les autres paliers de gouvernement en fassent autant.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je voudrais également rappeler au ministre des Transports les propos que son prédécesseur, l'actuel ministre des Finances, a tenus à la Chambre le 12 avril 1988, et je cite: «La réforme de la réglementation et l'adoption de la Loi nationale sur les transports ont créé un nouvel environnement dans lequel l'industrie canadienne de l'aviation est devenue un secteur stable, viable et très compétitif.»

Nous savons maintenant que les politiques du gouvernement ont créé une industrie aérienne instable, non concurrentielle et, dans les faits, monopolistique.

Le ministre a maintenant deux choix: Prévoit-il de réglementer de nouveau l'industrie et d'annuler les réformes de son collègue ou de laisser les transporteurs américains concurrencer le nouveau transporteur fusionné pour les routes canadiennes? Quel sera son choix?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pense que le député n'a pas bien analysé les résultats de la déréglementation. S'il l'avait fait, il aurait remarqué, par exemple, que le trafic voyageurs a augmenté de 19,5 p. 100 de 1986 à 1990 pour atteindre presque 37 millions de voyageurs et que les kilomètres-voyageurs sur les vols réguliers ont augmenté de 25,3 p. 100 pour s'élever à 50 milliards.

La situation dans laquelle se trouvent les transporteurs canadiens ne diffère pas de celle des transporteurs des autres pays et elle n'est pas due à la déréglementation, mais plutôt à la guerre du Golfe, qui est la grande responsable de la situation actuelle et de la récession mondiale qui s'en est suivie.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le ministre n'a qu'à songer à la guerre d'usure que se sont livrés nos deux transporteurs sans intervention de la part du gouvernement du Canada.

[*Français*]

Tous les experts s'entendent pour dire que la compagnie aérienne issue de cette fusion ne pourra survivre sans un apport majeur de capitaux. Le gouvernement a sûrement examiné les mêmes données. Peut-il nous dire le montant de la facture que devront acquitter les contribuables canadiens pour aider ce nouveau géant du transport aérien, qui arrive avec une superdette de huit milliards de dollars?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est très curieux d'entendre dans une première question une préoccupation pour la concurrence, alors que, dans la question suivante, on se demande pourquoi le gouvernement n'est pas intervenu pour empêcher les compagnies de se faire concurrence. Il faudrait que le Parti libéral se range d'un côté ou d'un autre. Ou bien il veut de la concurrence, ou bien il veut de la réglementation. La réglementation, de par sa nature même, élimine toute possibilité de concurrence.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La fusion d'Air Canada et de Canadien International démontre bien que la déréglementation est un échec. Pourtant, quand le gouvernement vantait les mérites de la déréglementation, il promettait plus de concurrence, des tarifs moins élevés et un meilleur service. Ce que nous aurons, c'est exactement l'inverse: pas de concurrence, des prix élevés et moins de services. Est-ce que le gouvernement va s'engager à exiger que ce nouveau monopole procure des services de qualité à nos communautés et des tarifs raisonnables pour le public?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète que la leader du NPD devrait examiner de façon attentive les effets de la déréglementation qui ont eu comme conséquences de réduire les tarifs un peu partout à travers le Canada et d'améliorer le service. Tous les consommateurs ont bénéficié de la déréglementation, et la situation actuelle est exactement celle que toutes les compagnies d'aviation du monde connaissent actuellement.

Cette situation a débuté avec la guerre du golfe Persique et s'est poursuivie avec la récession mondiale qui a suivi.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, nous avons examiné très attentivement les effets de la déréglementation. Quand le Parti libéral a proposé cette mesure, nous nous y sommes opposés.

Nous voyons aujourd'hui qu'elle est un échec et que les politiques du gouvernement donnent des résultats catastrophiques. En fait, si le gouvernement poursuit sa politique de déréglementation dans le secteur du transport aérien, tout ce qui volera dans l'espace aérien du Canada, ce seront les outardes.

Ce sont les travailleurs du Canada qui écopent pour cet échec des politiques gouvernementales. Quelque 6 000 d'entre eux devraient perdre leur emploi.

Le ministre pourrait-il me dire quels programmes d'adaptation le gouvernement offrira aux travailleurs, et à leur famille, qui auront perdu leur emploi à cause des mauvaises politiques de ce gouvernement?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Si le chef du NPD s'oppose à ce point à la fusion qui vient d'avoir lieu, elle aurait pu tenter, au cours des derniers jours, de convaincre Bob White et son syndicat de maintenir le programme qui avait été proposé par les employés pour garantir l'existence, au Canada, de deux compagnies aériennes.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il est clair que le ministre ne veut pas parler des effets du programme de déréglementation et des 6 000 mises à pied prévues.

Je voudrais dire au vice-premier ministre que la déréglementation a été néfaste pour notre économie. De mauvaises ententes commerciales nous ont fait perdre 360 000 emplois dans le secteur manufacturier. Nous sommes sur le point de perdre 6 000 autres emplois dans le secteur du transport aérien.

De toute évidence, les politiques de ce gouvernement font du tort à tous les Canadiens. D'ailleurs, il y a une chose que le gouvernement pourrait faire immédiatement pour commencer à renverser cette tendance: c'est dire non à l'ALÉNA.

Le vice-premier ministre peut-il me dire si le gouvernement agira dans l'intérêt des Canadiens et s'il dira non à l'ALÉNA?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, monsieur le Président.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le Western Centre for Economic Research affirme que la fusion d'Air Canada et de Canadien entraînera la perte de 4 000 emplois dans l'ouest du Canada et une diminution marquée des services. Cela signifie que les pertes pour cette région seront disproportionnées par rapport au reste du Canada.

Je demande donc ceci au ministre des Transports: Quand le gouvernement prendra-t-il ses responsabilités dans l'administration du pays? Donnera-t-il l'assurance que l'ouest du Canada conservera son industrie aérienne et que la population de l'Ouest aura des services aériens adéquats?

• (1430)

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le Parti libéral nous donne ici encore un exemple de ses scénarios catastrophiques. Les sociétés aériennes ont déclaré qu'elles entamaient des procédures de fusion, et nous ne saurons exactement ce qui arrivera que lorsque les détails de la transaction seront connus. Elles se sont engagées à réduire au minimum les pertes d'emplois.

Tout le monde au Canada sait que, selon les critères observés par cette industrie partout ailleurs dans le monde, il y a trop d'employés dans l'industrie aérienne canadienne.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je corrigerai le ministre sur un point. Le problème au Canada, ce n'est pas le trop grand nombre d'emplois, c'est le manque d'emplois et cela, tout le monde le sait.

Je pose une question très précise au ministre. La loi de privatisation d'Air Canada garantit explicitement que la base de maintenance de Winnipeg ainsi que le centre d'informatique et d'autres centres de services répartis sur le territoire seront maintenus.

Le gouvernement réaffirmera-t-il aujourd'hui cette garantie et veillera-t-il à ce que ces installations importantes de l'ouest du Canada soient maintenues?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je précise que je n'ai jamais dit qu'il y avait trop d'emplois au Canada. J'ai dit qu'en raison de la saturation du marché créée par les deux sociétés aériennes canadiennes, il y avait trop de gens pour le travail à faire, ce qui leur a causé quelques graves problèmes.

Pour ce qui est de la loi régissant Air Canada et de la loi albertaine qui a créé PWA, le gouvernement de l'Alberta et nous avons déclaré que nous n'avions pas l'intention de les modifier.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui est un bien triste jour pour les Canadiens de plusieurs régions du pays, à cause des pertes d'emplois qui suivront inévitablement la prise de contrôle de Canadien par Air Canada. Une autre institution vitale pour les Canadiens de l'Ouest est détruite avec la complicité du gouvernement.

Ma question s'adresse bien sûr au ministre des Transports. Le président d'Air Canada a déclaré, le 2 septembre, que le consortium envisagé «fera tout ce qui est en son pouvoir pour garantir un traitement juste et équitable des employés et pour minimiser les pertes d'emplois dans toutes les régions».

Le ministre croit-il vraiment que le nouveau président-directeur général d'Air Canada, qui n'est probablement jamais allé à l'ouest de Chicago, aura à coeur de préserver les emplois des habitants de la Colombie-Britannique et de l'Alberta?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je n'ai évidemment aucunement l'intention de miner la crédibilité du président-directeur général d'une société respectable.

M. le Président: Avant que le député ne pose sa question supplémentaire, permettez-moi de signaler simplement que cette question, ainsi formulée, n'en était pas vraiment une, et que je ne suis pas sûr qu'elle appelait une réponse.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, si le ministre pense que son gouvernement peut se laver les mains de cette entente, il se trompe lourdement.

C'est son gouvernement qui a bloqué les garanties de prêt à Canadien et qui n'a pas offert 5c. pour aider les employés à sauver la société. Maintenant, jusqu'à 10 000 personnes pourraient perdre leur emploi par suite de cette prise de contrôle.

Ma question s'adresse au même ministre. Il ne fait pas de doute qu'il a le devoir de protéger le gagne-pain et la carrière de ceux qui perdront leur emploi. Aujourd'hui, qu'a-t-il à dire à la Chambre à ce sujet?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, juste pour montrer à quel point le député se trompe, je vais vous lire un extrait de ce qu'a déclaré M. Rhys Eyton, hier, en conférence de presse: «Le gouvernement fédéral a été présent durant tout le processus.» Le seul gouvernement qui se soit occupé de cette affaire est le gouvernement du Canada. Il a vu à ce que Canadien ait le temps voulu pour examiner toutes les options. Tous les autres gouvernements s'en sont lavé les mains.

* * *

NORTHERN TELECOM

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse à quiconque répond au nom du ministre du Commerce extérieur.

La société Northern Telecom, qui est peut-être le joyau canadien de la technologie de pointe, a annoncé récemment qu'elle va transférer 36 emplois de son usine de production de Saskatoon à son usine au Mexique. La société dit qu'il s'agit là d'emplois routiniers nécessitant peu d'aptitudes et que leur transfert au Mexique «est très logique à nos yeux».

Cette mesure est peut-être logique pour la société Northern Telecom qui ne s'intéresse qu'à ses bénéfices nets—et le sort des 36 personnes visées est peut-être sans importance pour le premier ministre—, mais elle ne l'est pas pour les bons travailleurs canadiens qui ont perdu leur emploi.

Quand le gouvernement se rendra-t-il compte que l'avenir et les familles de ces 36 travailleurs importent davantage que ses fantasmes douteux de prospérité par le libre-échange?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, le député a oublié de signaler quelques faits à la Chambre des communes. D'abord, la société Northern Telecom Ltée a l'intention de consacrer quelque cinq millions de dollars à améliorer la capacité

de production de fibres optiques de son usine de Saskatoon, ce qui suscitera de nouvelles possibilités d'emploi.

Ensuite, grâce à l'ALENA, nous aurons accès au Mexique à un marché évalué à dix milliards de dollars, ce qui entraînera la création d'emplois au Canada.

J'invite le député à faire savoir dans tout le réseau Northern Telecom qu'il souhaite que tous ces emplois soient perdus et qu'il ne veut pas des possibilités de vente qu'offre le Mexique.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, l'investissement que mentionne le ministre ne créera que 10 emplois à Saskatoon. On perdra 36 emplois, alors qu'il n'y en aura que 10 nouveaux. Si nous continuons ainsi, il n'y aura personne qui travaillera dans ce pays.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Belle logique.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, peut-être pourrais-je poser au ministre une question que l'on n'aborde pas dans la propagande aux frais du contribuable que le gouvernement distribue actuellement aux Canadiens.

Quelles sont les prévisions du gouvernement en ce qui concerne le nombre d'emplois qui seront perdus au profit du Mexique au cours des cinq prochaines années? Pourriez-vous au moins dire aux Canadiens combien d'entre eux devront payer pour la désastreuse politique économique du gouvernement?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, le député dit que, si les chiffres d'affaires de l'industrie des télécommunications avec le Mexique continuent d'être ce qu'ils sont, il n'y aura personne qui travaillera dans ce pays.

Notre industrie des télécommunications réalise des ventes représentant des millions de dollars au Mexique et crée des milliers d'emplois au Canada.

Le potentiel de croissance et de création d'emplois au cours des prochaines années est énorme. Si le NPD est opposé à la création d'emplois, qu'il le dise. En ce qui nous concerne, nous voulons des emplois pour les travailleurs canadiens.

* * *

LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales.

Ce ministre, plus que tout autre à la Chambre, est chargé de représenter les intérêts des consommateurs canadiens au Cabinet lorsqu'il faut prendre des décisions sur des questions d'intérêt public.

Maintenant que se manifestent les résultats de la politique destructive de ce gouvernement sur les transports aériens, les Canadiens veulent connaître la position qu'il a défendue. Pourquoi a-t-il accepté en leur nom une politique qui peut fort bien aboutir à un monopole non réglementé, à une hausse des prix et à une détérioration des services fournis aux consommateurs canadiens dans le secteur des transports aériens?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, mon collègue sait très bien que, ici au Canada, nous avons une politique de la concurrence, nous avons un Bureau de la concurrence et un Tribunal de la concurrence. Ces mécanismes sont justement en place pour assurer que pour les consommateurs canadiens, lorsqu'il arrive des fusions ou des déplacements, des agrandissements, des achats à l'étranger, on puisse justement garder un oeil là-dessus. Vous le savez très bien. Et je peux informer la Chambre que le directeur du Bureau de la concurrence, en vertu de l'article 9 de la Loi sur la concurrence, a déjà entrepris une évaluation de la situation.

Il faut bien l'admettre, monsieur le Président, mon collègue sera d'accord sur le fait qu'actuellement, ce n'est qu'une intention qui a été donnée par les deux parties, celle d'avoir une fusion, et que dès que les documents seront prêts et que la fusion elle-même sera faite, celle-ci sera examinée en détail par le Bureau de la concurrence, qui est un bureau totalement indépendant du gouvernement. Et il a toute la possibilité d'agir, de faire des recommandations aux parties, et même, s'il y a lieu, d'aller au Tribunal de la concurrence, qui a un droit de regard. Je crois que les consommateurs canadiens et la concurrence en général sont très bien protégés.

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, le bureau de la concurrence relève du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales.

Quand il a comparu devant un comité de la Chambre en septembre, précisément sur cette question, le directeur du bureau de la concurrence a clairement laissé entendre qu'une fusion entre ces deux compagnies aériennes canadiennes serait difficilement acceptée par le Bureau.

Le ministre peut-il aujourd'hui assurer la Chambre et la population que ni lui, ni ses fonctionnaires, ni des membres de ce gouvernement n'interviendront de quelque façon que ce soit dans l'examen de cette proposition de fusion par le Bureau de la politique de concurrence?

• (1440)

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je n'ai nullement l'intention de me mêler des responsabilités du directeur du bureau de la concurrence.

Je n'hésite pas à déclarer à mes collègues ainsi qu'à tous les députés que nous devrions laisser ces gens faire leur travail, réaliser une évaluation complète de la proposition et prendre leurs décisions. C'est ainsi que les choses se dérouleront et je n'entends pas intervenir.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, disons les choses franchement. La fusion en question était complotée par le gouvernement conservateur à Ottawa, les gouvernements néo-démocrates provinciaux et Bob White. C'est exactement un complot.

Je peux comprendre que le vice-premier ministre soit placé dans une situation extrêmement embarrassante et qu'il ne veuille pas intervenir. Après tout, c'est lui qui a déclaré, le 16 juillet 1985, que le gouvernement allait surveiller les répercussions de toute modification de la réglementation sur les employés et y faire face de la façon la plus humaine possible. Il a promis alors d'aider ceux qui pourraient souffrir beaucoup sur le plan économique du nouveau système de réglementation.

Il s'agit donc de savoir ce que le vice-premier ministre est prêt à faire maintenant que cette fusion provisoire a été négociée, afin d'empêcher la perte de 6 000 à 10 000 emplois au Canada?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député a fait de nombreuses affirmations fausses dans son discours avant de formuler sa question, mais je voudrais me pencher sur une seule. Il a affirmé qu'une entente avait été conclue. C'est tout à fait faux.

Tous les médias ont précisé que les deux parties s'étaient entendues en principe sur une fusion. On va former un comité pour déterminer les conditions de cette fusion. Les deux compagnies ont signalé qu'elles feraient tout en leur pouvoir pour minimiser les répercussions négatives des suppressions d'emplois.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, demandons au gouvernement de penser un peu à l'avance.

Une voix: Ne demandez pas l'impossible.

M. Keyes: Étant donné qu'Air Canada et Canadien contrôlent la majorité des transporteurs régionaux, le ministre des Transports pourrait-il nous dire ce qu'il entend faire pour assurer la viabilité des petits transporteurs et protéger leurs employés, ainsi que pour veiller à maintenir la qualité du service et la concurrence sur les lignes desservant les centres régionaux comme Hamilton, London, Windsor et le reste?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, depuis quelques années, les compagnies aériennes desservent tous les coins du pays. Il y a un certain nombre de petites compagnies aériennes qui assurent des services dans les diverses régions du pays.

Comme nous l'avons répété à de nombreuses reprises, le bureau de la concurrence va examiner la question de la concurrence et il formulera ses recommandations après s'être penché sur une entente qui n'est pas encore définitive.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires constitutionnelles.

Dans son discours intéressant et constructif d'hier, qui était très général et qui ne contenait que des grandes lignes, il n'y avait pas tellement de détails. Puisque cette question ne sera pas soumise à un comité parlementaire et que le processus d'information des Canadiens doit débuter quelque part, le ministre pourrait-il peut-être donner quelques explications à la Chambre et aux Canadiens pour clarifier ce qui semble être très confus? De combien de gouvernements autonomes est-il question dans le volet concernant l'autonomie gouvernementale des autochtones, et les lois de ces gouvernements autonomes seront-elles supérieures, égales ou subordonnées aux lois fédérales et provinciales?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, comme il est dit clairement dans l'entente, ce qui est proposé, c'est que le gouvernement autonome autochtone forme,

après l'adoption de cette proposition, un des trois niveaux de gouvernement de notre pays.

À l'issue des intenses négociations de Charlottetown et après avoir entendu les points soulevés par plusieurs gouvernements, les représentants des autochtones, ont convenu de l'échéancier de l'entrée en vigueur des lois autochtones et les parties se sont entendues pour que les lois autochtones continuent de respecter le contexte canadien et fassent l'objet d'arrangements spéciaux essentiels au maintien de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement au Canada.

Tandis que je suis debout, je vous mentionne que je suis conscient qu'il y a certaines inquiétudes à propos des textes juridiques, et je voudrais simplement rectifier une impression qui a été donnée par la députée du Parti réformiste hier, qui ne sera pas avec nous pour voter ce soir. Je suis sûr qu'elle a agi par inadvertance.

M. le Président: Un instant, s'il vous plaît. Je ne crois pas qu'il soit approprié de faire des commentaires à propos de la présence ou de l'absence d'un député.

Des voix: Oh, oh!

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, j'apprécie la réponse du ministre, mais pourrait-il dire aux Canadiens avec une certaine certitude de combien de gouvernements autonomes il s'agit? Comment la charte des droits s'applique-t-elle à cette question?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je ne peux pas donner aujourd'hui un nombre précis comme je ne pourrais pas indiquer sur-le-champ combien il y a de bandes d'Indiens de plein droit dans notre pays ni combien il y a de collectivités autochtones comme celles des Métis, par exemple.

Je peux dire que, quand nous parlons au niveau national d'un troisième niveau de gouvernement, cela concerne un nombre de personnes très limité qui, le moment venu, prendront place à la table des négociations constitutionnelles.

Les propositions qui ont été établies après, je dois dire, de nombreuses audiences publiques tenues, notamment, par des comités de la Chambre, permettront aux Indiens de plein droit, qui sont maintenant régis par une Loi sur les Indiens adoptée à l'époque coloniale, d'obtenir davantage de droits et d'assumer eux-mêmes plus de responsabilités.

Elles permettront aux Métis, qui sont les peuples autochtones oubliés au Canada pendant des générations, d'avoir un plus grand contrôle sur leur destinée dans notre pays. Elles permettront aux autochtones des villes, qui dans bien des cas sont victimes des injustices les plus cruelles infligées aux peuples autochtones de notre pays, d'être plus en mesure d'exercer un plus grand contrôle sur leur propre vie.

Elles impliquent que dans une certaine mesure nous croyons que le reste d'entre nous va donner suite à cette entente. Elles reconnaissent aussi que le système que nous avons actuellement est absolument injuste et qu'il doit être changé.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Dans les Prairies, les conditions météorologiques affectent gravement la qualité des récoltes et entravent la moisson. On enregistre déjà des pertes énormes dans la Saskatchewan et en Alberta, y compris dans la propre circonscription du ministre. Au Manitoba, les récoltes sont menacées.

Non seulement le mauvais temps a-t-il réduit la quantité et la qualité des récoltes mais, en plus, les États-Unis viennent d'ajouter un milliard de dollars à leur programme d'encouragement des exportations, ce qui ne manquera pas de faire encore baisser les prix de ce qui aura été récolté.

Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder une aide financière aux régions qui en ont besoin? Si oui, sous quelle forme?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

La situation est des plus urgente. Mon collègue, le ministre de l'Agriculture, m'a fait savoir qu'on était en train d'évaluer les dégâts, et je pense que le député sait qu'il existe un certain nombre de programmes, tels que l'assurance-récolte, le RARB et le CSRN, qui devraient permettre de dédommager les agriculteurs pour les pertes qu'ils auront subies.

Je peux assurer au député qu'on suit et qu'on évalue la situation de très près. En collaboration avec les ministè-

res provinciaux de l'Agriculture, nous passerons certainement à l'action si le besoin s'en fait sentir.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de cette réponse.

Normalement, 75 p. 100 de la récolte devrait déjà être engrangé. Toutefois, cette année, 6 p. 100 seulement a été moissonné. C'est le genre de calamité pour lequel on a mis sur pied une troisième ligne de défense.

Aux États-Unis, George Bush a mis des fonds de secours à la disposition des agriculteurs dans les régions touchées par le mauvais temps, y compris le Dakota du Nord. Ce gouvernement va-t-il admettre que, partout dans l'Ouest, un désastre économique monumental guette les communautés rurales? Va-t-il s'engager à leur accorder une aide économique de troisième ligne?

Et je me permettrai de rappeler au ministre que certaines plantes comme la luzerne ne sont couvertes par aucun programme.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, selon mes renseignements, une évaluation préliminaire indique qu'un maximum de 500 millions de dollars pourrait être offert dans le cadre du Programme d'assurance-récolte et que plus d'un milliard de dollars serait disponible par l'entremise du RARB.

Il est faux de dire qu'il n'existe ni filet de sécurité ni programme de protection. Ces programmes existent et, s'il y a eu pertes, ils entreront en action et on affectera ces sommes qui, je dois le dire, ne sont pas insignifiantes.

* * *

• (1450)

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Après plusieurs études sur le transport des passagers dans les régions éloignées du Québec, est-ce que les liaisons ferroviaires de VIA seront maintenues et améliorées à partir de Montréal via Clova, Senneterre, Barraute, Amos, Taschereau et La Sarre, ceci pour les années 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999 et l'an 2000?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'honorable député d'Abitibi admettra avec moi que VIA Rail a démontré une adaptabilité aux nouvelles exigences du transport ferroviaire dans la région de Gaspé récemment en renouvelant ses méthodes de transport et son équipement.

En ce qui concerne les autres endroits éloignés, j'aimerais bien pouvoir donner une réponse immédiatement à mon collègue, mais nous sommes en train de terminer une étude très élaborée sur le sujet. D'ici peu de temps, nous serons en mesure de suggérer des remèdes et des solutions à la question pour s'assurer que, partout à travers le Canada, les gens puissent disposer d'un service de transport ferroviaire fiable et sécuritaire.

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre sait que les résidants du Nord utilisent l'avion quatre fois plus que ceux du Sud. L'utilisation des lignes aériennes dans le Nord n'est pas un luxe, elle est vitale pour la plupart des gens.

Le ministre peut-il nous dire comment il entend s'y prendre pour protéger et faire appliquer la concurrence entre les lignes aériennes qui desservent le Nord? Par exemple, quelles seront les répercussions de la fusion pour la société inuit First Air, une société aérienne indépendante qui, grâce à une alliance avec Air Canada, concurrence Canadien dans le Nord?

Une voix: Bonne question.

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, au cours des derniers mois, de constater par moi-même l'efficacité du transport offert par la ligne crie et je puis assurer à l'honorable députée que dans les nouvelles circonstances, je ne vois aucune raison pour laquelle cette compagnie aérienne ne continuerait pas à procurer la même qualité de services à ses utilisateurs.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, de toute évidence, le ministre ne communique pas avec le dirigeant de cette société aérienne, M. Creighton, car autrement il aurait sur la question un point de vue bien différent.

Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Ce n'est qu'une question de temps avant que la fusion n'entraîne une hausse des tarifs, une réduction du nombre de vols vers les régions reculées comme les Territoires du Nord-Ouest, et une rationalisation des emplois. En fait, la réduction du nombre d'emplois représentera une perte colossale pour l'économie du Nord qui fonctionne déjà au ralenti. La fragile économie du Nord ne pourra pas supporter un autre coup aussi dévastateur. Le ministre peut-il promettre aux résidants du Nord

qu'ils n'auront pas à subir une nouvelle hausse du coût de la vie, un isolement accru et une baisse de leur niveau de vie?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Je voudrais dire à la députée que j'ai déjà rencontré le président de la compagnie aérienne Crie, et je tiens à lui dire à nouveau que l'entente n'est pas encore finalisée. Nous ne connaissons toujours pas les conditions de fusion des deux sociétés aériennes. Comme je l'ai déjà dit, je ne vois pas pourquoi la fusion entraînerait une diminution de la qualité des services ou une hausse des tarifs dans le Nord.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, ma question se rapporte au même sujet. Il est évident que les deux côtés de la Chambre s'inquiètent de cette fusion proposée.

D'abord, je suis convaincu qu'il peut exister, au Canada des services de transport aérien viables et compétitifs, et je suis engagé à cet égard. Étant donné les récents bouleversements que nous avons constatés, il est évident que les employés doivent traverser une période d'incertitude.

J'aimerais demander au ministre, compte tenu de la situation actuelle et du fait que nous participons à l'élaboration de l'entente bilatérale entre le Canada et les États-Unis sur le transport aérien, si le gouvernement fédéral a considéré qu'il était judicieux de suspendre ces négociations ou, si elles se poursuivent, où nous en sommes.

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord souligner le travail excellent qu'il a fait il y a deux ans avec le comité qui a étudié la question de l'entente bilatérale avec les États-Unis. Nous sommes entrés dans ces négociations avec l'idée de procurer aux compagnies aériennes canadiennes plus de pénétration dans le marché américain. Et, loin de vouloir ralentir les négociations qui s'annoncent très fructueuses, nous allons les intensifier pour nous assurer que les compagnies aériennes canadiennes obtiennent plus de capacité de pénétrer le marché américain pour leur profitabilité.

[*Traduction*]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, au mois de mars, le ministre des Transports a lancé un appel d'offres pour la privatisation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport Pearson de Toronto. Cette annonce du gouvernement partait de l'hypothèse que les deux compagnies aériennes canadiennes demeureraient actives. Six mois plus tard, il est question qu'elles se fondent en une seule.

Le ministre a-t-il l'intention d'accepter les propositions originales qui étaient fondées sur l'existence de deux compagnies aériennes ou a-t-il plutôt l'intention de demander aux soumissionnaires d'assumer les énormes pertes que signifierait la présentation de nouvelles propositions?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, contrairement à ce que laisse entendre le député, nos hypothèses n'avaient pas été élaborées à partir du nombre de compagnies, mais plutôt à partir du nombre de passagers.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait très bien que ces hypothèses élaborées en fonction du nombre de passagers tenaient nécessairement pour acquis qu'il y aurait deux compagnies aériennes canadiennes. Il sait cela; il est inutile qu'il tente d'éviter la question.

Je lui demanderai ceci: À la lumière de l'annonce et même du fait que nous assisterons aujourd'hui à la fusion de ces deux compagnies aériennes, maintient-il toujours la promesse qu'il a faite devant cette Chambre et selon laquelle «la privatisation des aérogares 1 et 2 créera 3 200 emplois pour cinq ans dans la région de Toronto»?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à nouveau au député que les hypothèses n'avaient pas été élaborées en fonction du nombre de transporteurs, mais bien en fonction du nombre de passagers.

Nos projections en ce qui concerne les passagers avaient comme données de base une augmentation annuelle de 2,3 p. 100. L'Association des compagnies de transport aérien a récemment déclaré qu'elle prévoyait une augmentation de 5 p. 100. Et puis oui, je maintiens ce que j'ai déclaré antérieurement devant la Chambre.

LE VIEUX PALAIS DU GOUVERNEMENT

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics.

Un des grands symboles de l'histoire du Canada, le vieux Palais du Gouvernement, se trouve dans la circonscription de Fredericton—York—Sunbury que je représente. Reflet des fières traditions culturelles de nos trois peuples fondateurs, autochtones, Français et Anglais, cette magnifique résidence a été témoin des premières réunions qui ont abouti à la Confédération il y a plus de 125 ans.

Aujourd'hui, le ministre le sait, cette demeure tombe en ruines et un projet de restauration à long terme a été approuvé par les trois paliers de gouvernement.

Le ministre pourrait-il nous dire où en est ce projet qui lui a été présenté à des fins de cofinancement?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, les députés le savent, mon collègue s'est fait un ardent artisan de ce projet, et notre gouvernement a déjà apporté une contribution financière en ce sens.

Je prends note de sa question et je lui signale dès à présent que nous aurons quelque peu besoin de la collaboration de la province du Nouveau-Brunswick quand le moment sera venu d'engager de grosses dépenses de capital pour achever les travaux. Nous allons examiner avec attention ce dossier et nous verrons ce qu'il y a lieu de faire.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Trente-cinq des hélicoptères achetés par le gouvernement doivent servir à bord de ces nouvelles frégates et des destroyers qui sont remis à neuf à grands frais pour les contribuables canadiens.

Lorsqu'il a approuvé cet achat, le ministre des Finances savait-il que les hélicoptères sont trop larges pour tenir sur les frégates et trop lourds pour se poser aussi bien sur les frégates que sur les destroyers?

• (1500)

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, il serait utile que mon honorable collègue se donne la peine de bien vérifier ses faits. Il a présenté des faits inexacts à la Chambre.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, la ministre sait peut-être que le gouvernement dépense actuellement 5 millions de dollars en honoraires de consultants pour déterminer «si les navires sont compatibles» avec les hélicoptères.

Avant de se lancer dans de pareilles dépenses, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas investi tout simplement 2,89 $ plus TPS pour l'achat d'une règle?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationle et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, mon honorable collègue veut plaisanter, mais je tiens à lui confirmer que nous savons très bien que les hélicoptères pourront effectivement tenir à bord de nos nouvelles frégates, des navires à la fine pointe de la technologie et peut-être les plus modernes au monde; il suffira d'apporter des modifications mineures. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Collins: Non, non, laissez-moi terminer, des modifications qui s'imposent pour n'importe quel nouveau matériel, et qui n'ont rien à voir avec le poids ou avec la largeur des appareils, mais pour veiller à ce qu'ils soient compatibles avec toutes les caractéristiques de nos nouveaux navires. Rien de très important, je vous l'assure. Et nous n'utilisons plus de règles; nous avons plutôt tendance à nous servir d'ordinateurs.

M. le Président: Je signale aux députés qu'il y a eu des discussions parmi les députés à propos de l'hommage que l'on veut rendre cet après-midi à la Chambre à la mémoire d'un de nos collègues décédé. Mais je veux d'abord accéder à la requête du leader parlementaire de l'opposition officielle et entendre la question habituelle du jeudi après-midi, qui sera suivie par les hommages, après quoi j'entendrai un rappel au Règlement de la part d'un autre député.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Voudrait-il informer les

députés des travaux du gouvernement prévus pour lundi, mardi et mercredi, ainsi que pour le reste de la semaine?

Le ministre pourrait aussi profiter de l'occasion pour nous dire s'il prévoit le dépôt de nouvelles mesures la semaine prochaine pour redresser notre économie, qui est dans un état lamentable en ce moment?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, la période des questions aurait mieux convenu pour poser la deuxième partie de la question. Évidemment, puisque l'OCDE et le FMI prédisent que le Canada sera à la tête du peloton en 1993, la plupart des pays doivent se demander ce que nous avons fait, et ce dans le but de tenter de nous imiter.

Pour en venir aux travaux de la Chambre, à notre retour lundi, je mettrai à l'étude le projet de loi C-80. Nous souhaitons terminer la semaine prochaine l'étape du rapport et celle de la troisième lecture pour pouvoir commencer à envoyer dès le 1er janvier 1993 des chèques aux enfants dans le besoin.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: À en juger d'après les clameurs qui s'élèvent de l'autre côté, monsieur le Président, le député ferait bien de profiter du long week-end pour lire le projet et voir si je décris avec exactitude l'objet de la mesure.

Les entretiens se poursuivent avec mes collègues, mais je souhaite aussi que nous puissions passer à la deuxième lecture du projet de loi sur les brevets. Beaucoup de décisions sur les investissements dans la recherche ne se prendront que lorsque nous aurons donné suite à cet engagement, et beaucoup de scientifiques attendent avec impatience. Mais je vais devoir reparler de cette question avec le député.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre. En ce moment où nous nous apprêtons à quitter la Chambre pour participer à la campagne référendaire, nous nous souvenons encore de certaines annonces que le gouvernement a faites récemment et qui, de l'avis de beaucoup d'entre nous, n'étaient pas nécessairement de nature à nous aider dans notre campagne sur l'unité.

Je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous promettre que, durant les six semaines de la campagne référendaire, le gouvernement tiendra compte, lorsqu'il fera des annonces importantes, de l'effet qu'elles peuvent avoir sur la campagne en cours.

L'hon. Harvie Andre: Il est évident que, chaque fois que le gouvernement fait une annonce, il recherche un effet positif. Le leader parlementaire du Parti libéral vient de me demander de présenter un genre de budget la semaine prochaine, et le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique demande le silence à partir de la semaine prochaine. Nous essaierons donc de trouver un juste milieu entre ces deux points de vue en tenant compte de ce que le député a dit.

Sérieusement, nous comprenons la situation, et j'espère que les députés de tous les partis reconnaîtront que l'enjeu de la campagne qui se déroulera d'ici au 26 octobre est beaucoup plus important que la politicaillerie et qu'ils en tiendront compte dans leurs déclarations publiques.

M. le Président: Je demande maintenant à la Chambre de rendre hommage à une ancienne députée de la Chambre et une ancienne collègue, Mme Pauline Jewett. La députée de Yukon.

* * *

LE DÉCÈS DE MME PAULINE JEWETT

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je veux aujourd'hui rendre hommage à une femme très spéciale, une députée extraordinaire et une Canadienne passionnée, Mme Pauline Jewett.

Je vous signale d'abord que la députée de New Westminster—Burnaby, qui a succédé à Pauline Jewett et qui a travaillé pour elle pendant de nombreuses années, ne peut être ici aujourd'hui puisqu'un service commémoratif pour Pauline a eu lieu hier soir à Vancouver. Elle nous demande de l'excuser.

Durant sa remarquable carrière, Pauline Jewett s'est distinguée comme professeur, à titre de première femme recteur d'une université canadienne, comme chancelier universitaire et comme députée. Pauline était combative et a lutté sans répit pour la justice sociale. C'était une pionnière qui a ouvert aux femmes des portes qui leur avaient été beaucoup trop longtemps fermées. Encore de nos jours, on constate les changements qu'elle a aidé à apporter dans les établissements d'enseignement supérieur et à la Chambre des communes.

Entre autres choses, elle est évidemment passée du Parti libéral au Nouveau Parti démocratique, prouvant ainsi sa grande sagesse et, comme en conviendront certainement tous les députés de cette Chambre, donnant ainsi un exemple que des millions de Canadiens suivront assurément dans les années à venir.

Pauline Jewett était une grande visionnaire. Elle rêvait d'un monde sans menace nucléaire, où la sécurité générale et le développement international remplaceraient la course aux armements et la pauvreté. Elle voyait dans le Canada un pays où tous pouvaient avoir leur place, notamment les Québécois.

[*Français*]

Pauline croyait avec passion que la Constitution devait être renouvelée. Presque chaque fois que je lui parlais pendant les derniers mois de sa vie, elle voulait parler de la Constitution. Chaque nouveau développement, chaque nouvelle nuance dans le débat, chaque nouvelle information. . . elle voulait tout savoir, tout entendre! C'était une fanatique de la Constitution parce qu'elle était fanatique de son pays.

Dans la lutte qu'elle a menée pour l'égalité, elle n'a jamais failli. Elle a tenu tête à tout le monde. Elle n'a cédé devant personne, ni devant l'administration de l'Université Simon Fraser, ni devant quatre premiers ministres du Canada.

[*Traduction*]

Parfois, Pauline Jewett remportait des victoires, parfois elle savait que celles-ci se feraient attendre, mais elle n'abandonnait jamais. Son plus grand combat est peut-être celui qu'elle a livré contre la maladie qui l'a finalement emportée; même si ce dernier combat était douloureux, elle l'a livré avec humour, courage et dignité.

Sur une note un peu plus personnelle, je vous dirai que, durant ces derniers mois, Pauline m'a appris plus que bon nombre des beaux discours prononcés au Parlement.

En perdant Pauline, mon parti a perdu l'une de nos porte-parole les plus passionnées et les plus dévouées. Le Canada a perdu une véritable héroïne, mais l'esprit de Pauline survivra et nous habitera dans notre quête pour l'équité et l'égalité, pour la réconciliation nationale et pour l'établissement d'un monde où la destruction de masse n'existera pas et où il y aura la paix et la justice pour tous.

Pauline Jewett manquera à son parti et au Canada. C'est une énorme perte pour nous tous.

Des voix: Entièrement d'accord.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour rendre hommage à notre ancienne collègue, Pauline Jewett, dont le décès, l'été dernier, nous a tous attristés.

Pauline était une personne très spéciale. De bien des manières, elle était une battante. Elle ne craignait jamais d'exprimer sa pensée et elle ne s'est jamais laissée guider par un esprit de parti aveugle. Je crois que c'est l'une des raisons qui expliquent qu'elle ait eu tant d'amis des deux côtés de la Chambre et je sais que le premier ministre lui-même lui vouait un profond respect.

Sa carrière de députée se divise en deux périodes. Bien sûr, elle a d'abord siégé comme libérale, puis comme néo-démocrate. C'est au cours de la deuxième période que je l'ai connue.

• (1510)

Mais ce n'est pas seulement en qualité de députée qu'elle a apporté une contribution au Canada. Nous connaissons tous le travail remarquable de Pauline, surtout comme recteur de l'Université Simon Fraser où elle a été la première femme à être nommée recteur d'une grande université canadienne. Elle a vraiment fait oeuvre de pionnière. Elle refusait de se laisser décourager par les commentaires ou les structures sexistes qu'elle rencontrait de temps à autre. Elle a ouvert bien des portes aux femmes.

Elle a participé à la création de la Canadian Research Foundation for the Advancement of Women dont elle a assumé la présidence. Elle était toujours à l'avant-garde dans la lutte pour la cause de l'égalité des femmes, non seulement en paroles, mais également par ses actions. C'est pour cela qu'elle était un modèle et un exemple pour tant d'autres femmes.

Pauline aura certainement une place importante dans les livres d'histoire du Canada. Comme le chef du NPD l'a déclaré: «Elle aimait le Canada avec passion.» Elle comprenait sa diversité et son caractère unique. Elle a vécu dans de nombreuses régions du pays. Elle se souciait sincèrement des maux du monde, s'inquiétait de la course aux armements et se dévouait pour l'égalité de tous les êtres humains.

J'ai souvent eu des rencontres amicales avec Pauline, et nous avons fait quelques voyages ensemble. Elle a apporté une contribution spéciale. J'ai été très heureuse que cette contribution soit reconnue non seulement lorsqu'on lui a décerné l'Ordre du Canada, mais, peu avant sa

mort, lorsqu'on l'a nommée au sein du Conseil privé, honneur qu'elle méritait pleinement.

Toute sa vie, elle a fait preuve de force et de détermination, mais jamais peut-être autant qu'au cours des derniers mois de sa vie, lorsqu'elle était aux prises avec sa maladie.

Pauline est un exemple pour chacun d'entre nous. Avec son décès, nous perdons tous quelque chose. J'aimerais que nous profitions tous de son héritage et que nous tous, acteurs de la vie publique, réfléchissions à son attitude, à sa droiture et à sa détermination dans les questions d'équité. Grâce à Pauline, nous sommes tous un peu plus riches d'un pays meilleur.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, j'ai le privilège de parler aujourd'hui d'une députée remarquable qui a été décorée de l'Ordre du Canada et était membre du Conseil privé du Canada, Pauline Jewett.

Même si M^me^ Jewett a siégé comme députée néo-démocrate pendant la plus grande partie de sa carrière à la Chambre, elle y est entrée, en 1963, comme députée libérale représentant la circonscription de Northumberland, en Ontario, circonscription que je représente aujourd'hui. Née à Saint Catharines, en Ontario, elle n'en était pas moins attachée au village de Brighton, dans ma circonscription, où vivaient plusieurs de ses proches.

Les habitants de ma circonscription gardent de Pauline l'image d'une femme déterminée, intelligente et très bien de sa personne. Elle fut une source d'inspiration pour beaucoup. Elle s'était fait élire à Northumberland sous la bannière libérale et, aujourd'hui, bon nombre d'habitants de cette circonscription, de diverses allégeances politiques, gardent un excellent souvenir d'elle.

Pauline a fait sa marque non seulement à Northumberland, mais aussi dans tout le Canada. En tant que membre du caucus du Nouveau Parti démocratique, elle s'est occupé de dossiers importants dont les affaires extérieures, le contrôle des armes à feu, le désarmement, l'enseignement postsecondaire et les relations fédérales-provinciales. Pauline était aussi un fervent défenseur des droits des femmes et des questions intéressant les femmes, et elle a beaucoup fait avancer la cause des femmes dans la société canadienne.

Pauline Jewett a été la première femme députée de la circonscription de Northumberland. Elle a su bien me préparer la voie, à moi qui devait lui succéder 25 ans plus tard. C'était quelque chose, pour une femme, que de se faire élire dans la circonscription rurale conservatrice de Northumberland, en 1963.

Pauline Jewett a beaucoup apporté au Canada, surtout dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Je me souviendrai toujours du coup de fil qu'elle m'avait donné pour me féliciter, peu de temps après mon élection. Elle m'avait parlé avec beaucoup d'affection de son ancienne circonscription de Northumberland et s'était dite heureuse que ce soit à nouveau une femme qui occupe ce siège.

La circonscription de Northumberland occupait une place spéciale dans son coeur. Bon nombre d'habitants de cette circonscription gardent d'ailleurs un excellent souvenir d'elle et de ses nombreuses réalisations.

À tous, elle a laissé quelque chose.

Puissent les importantes contributions que Pauline Jewett a faites à la société canadienne aider à consoler sa famille et ses proches de son départ.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi rendre hommage à Pauline Jewett.

La députée de Yukon et celle de Northumberland ont toutes deux fait allusion à sa carrière au sein du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique. La députée de Yukon lui a rendu hommage à la fois comme politique et professeure.

Je l'ai connue lorsqu'elle m'a enseigné à l'Université Carleton. Elle a été ma directrice de thèse. J'ai donc appris à connaître son intérêt pour l'élaboration de la politique d'intérêt public et les questions s'y rapportant.

Ma thèse avait trait au rôle de l'opinion publique au Canada, à sa formation et à son influence sur le Parlement et l'élaboration de la politique d'intérêt public. Nul doute que c'est grâce aux enseignements de Pauline Jewett sur le campus Rideau River de l'Université Carleton dans la première moitié des années 1960 que j'ai pu comprendre bien des choses par la suite et prendre des initiatives comme celle du projet de loi référendaire.

Dans une de ses chansons, Ann Mortifee, de la Colombie-Britannique, dit que la vie n'est pas confinée

au temps. De même, par son expérience et sa vie, Pauline Jewett nous a montré que l'engagement politique n'est pas confiné à un parti ou à la ligne de parti.

L'adhésion à des principes fondamentaux l'emporte sur les consignes de parti. C'est cette attitude qui a caractérisée toute sa carrière. J'estime qu'il convient particulièrement de rendre hommage à cette femme à ce moment-ci à la Chambre des communes, qu'elle a si bien servie pendant de nombreuses années, car nous nous apprêtons à mettre de côté tout esprit de parti et à conjuguer nos efforts pour une chose aussi fondamentale que la formation de l'opinion publique sur l'avenir du Canada.

En agissant ainsi à la Chambre aujourd'hui, je pense que, de façon générale, nous rendons hommage aux principes que défendait Pauline Jewett.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, j'aimerais simplement dire quelques mots au sujet de feu Pauline Jewett.

J'ai eu la chance de la connaître et de travailler en étroite collaboration avec elle pendant quelques années. Je la considérais comme une bonne amie et je sais que c'était le cas pour beaucoup d'autres députés. C'était une grande Canadienne, qui a fait une importante contribution à son pays. Elle a mené sa carrière dans la vie publique avec beaucoup de distinction. C'était une personne très chaleureuse, sociable et amicale. Son décès a touché et ému des milliers de gens qu'elle a connus au cours de sa vie.

Je sais que tous les députés se joignent à moi pour rendre hommage au travail qu'elle a accompli pour le Canada et à l'influence qu'elle a eue sur notre vie et sur celle de bien d'autres Canadiens.

M. le Président: Je tiens à remercier les députés pour leurs interventions. Je peux peut-être ajouter que, moi aussi, j'ai très bien connu notre ancienne collègue, surtout durant ses années en Colombie-Britannique.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, si j'invoque le Règlement, c'est que le ministre

des Affaires indiennes ne s'est pas conformé à l'article 109 du Règlement.

Conformément à cet article, le gouvernement doit répondre dans les 150 jours qui suivent à un rapport d'un comité permanent ou spécial si le comité en question le demande lorsque le rapport est déposé à la Chambre.

Comme on peut le lire à la page 6919 du hansard, le président du Comité particulier permanent des affaires autochtones, M. Schneider, a déposé le 13 février 1992 le deuxième rapport du comité au sujet des familles inuit réinstallées à Grise Fiord, dans l'île Ellesmere.

Conformément à l'article 109, M. Schneider a demandé que le gouvernement dépose une réponse complète en-dedans de 150 jours. J'ai vérifié auprès du cabinet du ministre et de la Direction des Journaux. Si je ne m'abuse, 210 jours ont passé depuis, de telle sorte que le gouvernement contrevient gravement à l'article 109 du Règlement. Le ministre dit refuser de s'entretenir avec les gens de Grise Fiord tant que le rapport ne sera pas déposé à la Chambre et il refuse de déposer le rapport à la Chambre, en contravention du Règlement.

• (1520)

J'exhorte la Présidence à examiner cette affaire et à prendre les mesures qui s'imposent pour que le gouvernement respecte le Règlement du Parlement.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je dois dire que je ne suis absolument pas au courant de cette affaire. Je la prends certes immédiatement en délibéré et je vais m'efforcer d'en reparler à mon collègue à la première occasion.

M. le Président: Les députés n'ignorent pas que la Présidence ne peut prendre aucune sanction pour faire respecter l'article du Règlement signalé par le député de Comox—Alberni et doit s'en remettre au bon vouloir des ministres et du gouvernement de faire tout leur possible pour s'y conformer.

Je remarque que le secrétaire parlementaire a répondu au nom du gouvernement et j'espère que cela va régler le problème. Je remercie le secrétaire parlementaire.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Clark (Yellowhead) (p. 12785-6).

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Carleton—Charlotte dispose de sept minutes.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, pour débuter, je me permets de vous reporter au point où j'en étais le mardi 8 septembre. Aux termes de l'article 31 du Règlement, j'ai formulé des observations à propos du référendum national.

Donc, mardi après-midi, je signalais que la question sur laquelle les Canadiens seront appelés à se prononcer le 26 octobre était très simple et très claire. Ne sachant pas à ce moment quelle serait la teneur de la question, j'avais suggéré la formulation suivante: «Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992? Oui ou non.» En fait, ce sera exactement cette question qui sera posée le 26 octobre prochain. Les Canadiens devront y répondre par oui ou par non.

J'avais mentionné, entre autres choses, au cours de mon intervention que même si la question est simple et claire, le bloc de propositions constitutionnelles sur lequel nous serons appelés à voter est plutôt complexe. En fait, bien des Canadiens se demanderont, et effectivement ils sont déjà nombreux à le faire, ce que cette entente contient et s'ils sauront, le 26 octobre prochain, sur quoi on leur demandera de voter.

Ce sera la première fois depuis cinquante ans que les Canadiens auront la chance d'exprimer leur opinion dans un référendum national. En fait, la question qu'ils se posent, à savoir s'ils seront informés, est très importante. C'est là qu'il nous incombe d'intervenir, en tant que députés. Nombre d'entre nous, au cours des derniers jours, ont profité de l'occasion pour se familiariser avec l'entente et pour essayer de l'expliquer à notre façon.

C'est ce que nous aurons à faire lorsque nous retournerons dans nos circonscriptions, et c'est ce que je m'engage à faire lorsque je retournerai dans Carleton—Charlotte ou dans toute autre circonscription du pays où je pourrais être invité à prendre la parole.

Cette étape est vraiment la suite d'un vaste processus de consultation. Nous reprenons, presque deux ans plus tard, du moins 17 mois, tout le processus de renouvellement de la Constitution. Nous connaissons tous ce qui s'est passé depuis deux ans.

Sauf erreur, comme l'a dit ce matin le député de Esquimalt—Juan de Fuca, après l'échec du lac Meech, il s'agissait d'aller à un autre lac. Comme il l'a précisé, et je le répète, c'est ce que nous avons fait de concert avec les Canadiens. Nous avons agi ensemble. À partir de là, nous avons suivi un très long processus de consultations.

Nous avons mis sur pied divers comités ainsi que la commission Spicer, et les gouvernements provinciaux ont fait de même; les députés sont retournés dans leur circonscription et ont fait avancer les choses en plus de demander aux Canadiens leur point de vue sur la Constitution.

C'est ce que j'ai fait en tant que représentant de Carleton—Charlotte. Nous avons eu 20 réunions de ce genre dans ma circonscription. Elles ont commencé tard l'automne dernier et elles se sont poursuivies durant les premiers mois d'hiver, ce qui m'a permis de savoir ce que mes électeurs pensaient de tout ceci. Cela a été un processus très utile et sain.

Logiquement, ce que moi et mes collègues devons faire, c'est nous rendre dans nos circonscriptions respectives et expliquer les propositions en question qui renferment une bonne partie de ce dont nous avons discuté à la fin de l'automne et au début de l'hiver en 1992, ce qui est tout à fait réconfortant.

Manifestement, on a laissé beaucoup de choses de côté, et il y a certaines dispositions auxquelles nous ne souscrivons pas, mais il m'incombera, ainsi qu'aux autres députés qui se joindront à moi, d'expliquer le contenu de cette entente afin que nos électeurs dans toutes les régions du pays sachent, le 26 octobre, exactement ce sur quoi ils se prononcent. C'est donc là un défi pour moi et les autres députés dans cette enceinte.

Il est très agréable de voir que nous allons mettre de côté tout sectarisme dans le cas présent. En fait, dans le cadre des réunions constitutionnelles que j'ai tenues, je le répète, à la fin de l'automne dernier et au début de l'hiver, j'ai invité les députés provinciaux à se joindre à moi, ce qu'ils ont fait pour la plupart, à l'instar des maires, des conseillers municipaux et des gens ordinaires également. Ils ont très bien répondu à mon appel.

Nous allons faire avancer ce processus dans cette circonscription rurale de Carleton—Charlotte, et beaucoup ont déjà accepté de se joindre à moi pour expliquer les modifications constitutionnelles en question aux gens de Carleton—Charlotte et, en fait, aux Canadiens. Il est très important que nous comprenions cet accord lorsque nous irons nous prononcer là-dessus.

Je voudrais vous citer un passage d'un article de Peter Newman publié dans le magazine *Maclean's*, le 14 septembre 1992. Je pense qu'il résume très bien les choses lorsqu'il affirme: «Le véritable enjeu du référendum du 26 octobre, c'est de savoir si nous avons un avenir et non pas la forme qu'il prendra.» Il ajoute en conclusion: «Il se peut que le XX^{e} siècle ne nous ait jamais vraiment appartenu. Or, si en tant que pays, nous ne votons pas oui le 26 octobre, nous n'aurons pas notre place dans le XXI^{e} siècle.»

Je ne pense pas qu'aucun d'entre nous puisse dire mieux les choses. Il nous incombe, dans nos circonscriptions respectives, d'amener tout ce processus à sa conclusion logique, c'est-à-dire l'appui à un Canada uni et fort qui nous permettra d'entrer dans le XXI^{e} siècle. Si nous pouvons y parvenir, nous pourrons peut-être alors préserver notre nation pendant encore 125 autres années.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de remercier le député de Nanaimo—Cowichan qui partage son temps de parole avec moi. J'apprécie son geste et je tenterai d'utiliser ce temps de façon judicieuse.

• (1530)

Le 26 octobre sera une date marquante pour le Canada. Depuis quelques années, nous n'en finissons pas de discuter de la Constitution. Nous avons cru, à un moment donné, que le détestable Accord du lac Meech permettrait de régler la question, du moins pour un temps. Cependant, cet accord a échoué pour diverses raisons. Depuis deux ou trois ans, nous tirons même des leçons de cet échec. Maintenant, le Canada envisage un accord nettement amélioré.

Une des leçons que nous avons tirées va au coeur du référendum dont la Chambre est saisie aujourd'hui et auquel la population est invitée à participer le 26 octobre prochain. Il est essentiel que la population canadienne ait son mot à dire dans le processus constitutionnel. Il était tout simplement inacceptable que les questions constitutionnelles soient réglées à huis clos, exclusivement par les premiers ministres. Pour la première fois dans l'histoire, on nous présente aujourd'hui un processus auquel la population va participer.

La Commission Spicer ou le Forum des citoyens a parcouru le Canada et, malgré le cynisme dont il a été l'objet, des milliers de Canadiens ont pris part à ces rencontres qui ont finalement commencé à modifier l'atmosphère qui avait été tellement empoisonnée par l'échec de l'Accord du lac Meech. Des comités parlementaires ont ensuite reçu plus de 3 000 mémoires, puis des décisions ont été prises à la Chambre, afin de définir la position que nous adopterions et présenterions aux assemblées législatives de tout le pays.

Cet été, les premiers ministres ont consacré de longues heures à l'élaboration d'un ensemble de propositions, d'un accord qu'ils pouvaient présenter à la population canadienne. Aujourd'hui, pour la première fois au Canada, des citoyens ordinaires se prononceront sur des modifications constitutionnelles dont seront saisis ensuite ce Parlement et les assemblées législatives.

La dernière étape commencera après que le référendum aura eu lieu le 26 octobre et sera la ratification de la décision des électeurs sur cette mesure constitutionnelle. Quand cela se produira, nous pourrons alors consacrer toute notre attention aux autres questions cruciales auxquelles notre pays fait face, notamment, les emplois, l'environnement et l'accord de libre-échange avec le Mexique. C'est un processus très important que nous entreprenons et c'est une date très importante pour les Canadiens.

Mon expérience à Victoria a été que la plupart des gens à qui je parle ont laissé jusqu'à présent les discussions de détail aux personnes concernées. Par conséquent, il n'existe pas encore de compréhension et de connaissance des détails de l'entente. En fait, on éprouve initialement un certain scepticisme dû à une longue expérience en vertu de laquelle le système ne peut rien produire de valable. Dans ce climat, il y a des rumeurs qui créent déjà des mythes sur le contenu de cette entente.

On dit, par exemple, que le Québec a été trop favorisé. On dit en Colombie-Britanique que cette province a été défavorisée. De même, on dit que cette entente affaiblit gravement la capacité du gouvernement fédéral de jouer un rôle de chef de file lorsqu'il s'agit des programmes nationaux.

J'ai eu la possibilité d'examiner l'entente et j'attends avec impatience l'occasion d'aider mes électeurs à l'étudier attentivement. Disons à propos des points importants de cette entente que j'estime que celle-ci offre vraiment la possibilité aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays de s'unir en une réalisation commune de notre objectif en tant que pays et de remanier considérablement notre système de gouvernement.

Cette entente prévoit une clause de renouvellement du Canada, une nouvelle clause dans la Constitution qui énonce les caractéristiques fondamentales de notre pays. Non seulement elle comprend comme au moment du lac Meech une déclaration claire et entièrement justifiable que le Québec constitue une société distincte au sein du Canada avec une majorité francophone ainsi qu'une tradition culturelle et de droit civil exceptionnelle, mais elle reconnaît aussi l'engagement de notre pays à l'égard de la démocratie parlementaire et fédérale, des peuples autochtones et du rôle critique qu'ils ont joué, et la nécessité de respecter leurs institutions ainsi que l'intégrité de leurs sociétés. Elle reconnaît aussi l'existence de communautés multiculturelles ainsi que les droits individuels et collectifs des Canadiens.

L'entente prévoit une union sociale et économique et précise les engagements du gouvernement à l'égard non seulement de choses comme le régime de santé, mais aussi de la négociation collective et des droits des travailleurs de ce pays.

Elle traite des grandes réformes de nos institutions parlementaires, et ce sont là des gains importants. Par dessus tout, l'entente donne finalement à nos peuples autochtones leurs droits fondamentaux au sein de la Confédération, ce qui leur avait été refusé jusqu'à présent.

C'est une entente très importante et, au cours des prochaines semaines, j'en partagerai les détails avec mes électeurs et je travaillerai avec quiconque, indépendamment de ses convictions, pour voir si ce ne peut pas être l'occasion d'un débat clair et rationnel au sein de notre communauté.

En terminant, je mentionnerais un discours fait en 1874 par l'honorable Edward Blake. Je remercie Hilda Judd de Calgary de me l'avoir communiqué. L'honorable Edward Blake, comme mes amis me le disaient, était libéral—c'était avant la naissance du Nouveau Parti démocratique—, mais nous sommes intéressés par ce qu'il avait à dire, car nous partageons son sentiment. Il disait:

> Je pense que l'avenir du Canada dépend dans une large mesure de la façon dont nous entretiendrons l'esprit national. Nous nous sommes attaqués à une tâche très difficile, celle de souder ensemble sept provinces[. . .]

Il a dit cela à Aurora en 1874. Depuis lors, nous avons ajouté trois provinces, deux territoires et nos peuples autochtones. La question reste cependant la même. Nous construisons une nation, une nation fédérale. Nous nous attaquons également à une tâche importante aujourd'hui. Je recommande cette entente aux électeurs de Victoria et à tous les habitants du Canada.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, le rédacteur en chef du *Nanaimo Daily Free Press* a reçu dernièrement une lettre où l'on citait quelqu'un commentant le fait qu'il y avait au Québec des gens qui estimaient pouvoir mieux se tirer d'affaire sans le Canada et qu'ailleurs au pays, il y avait aussi des gens qui croyaient que tout irait mieux sans le Québec. On survivrait. À mon avis, nous serions tous perdants car nous cesserions d'être Canadiens. C'en serait fait du Canada où je suis né, du Canada où vous-même, monsieur le Président, avez vu le jour, du Canada où j'ai toujours vécu et où j'espère finir mes jours.

Je suis très fier de vivre au Canada. Je suis très fier d'être Canadien. Quand je voyage, je suis très fier qu'on sache que je suis Canadien. C'est le genre de Canada dont je veux me souvenir, le genre de pays que je veux garder. C'est pourquoi j'appuie ce référendum. Je vais voter pour l'entente.

Je suis désolé qu'il y ait des gens qui pensent autrement. Ils ont droit à leur opinion, il leur est permis de se tromper, mais je ne peux m'empêcher d'être tout à fait d'accord avec mon collègue, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, quand il s'en prend à ceux qui, pour des motifs politiques, attaquent le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Le premier ministre de la Colombie-Britannique était l'un des 16 participants à la table de négociations à parler au nom de l'ensemble du Canada. Tenter de détruire la réputation de cet homme, c'est tenter de saboter les résultats du référendum en Colombie-Britannique. Qu'en résultera-t-il? Que pensera-t-on si, à l'issue du scrutin référendaire, on constate que la Colombie-Britannique a dit non à l'entente? Je crois que ce serait très regrettable pour le Canada et très regrettable pour la Colombie-Britannique. En essayant de détruire ce premier ministre pour des motifs bassement politiques, si importants qu'ils puissent être aux yeux de certains d'entre nous, on rend un mauvais service à la Colombie-Britannique et au Canada tout entier.

Je dois me séparer du groupe des ministériels de l'arrière-ban, du député de Surrey—White Rock—South Langley, à cause des propos qu'il a tenus à la Chambre aujourd'hui: Friesen a attaqué à boulets rouges le premier ministre Harcourt. Il sait très bien qu'en dénigrant le premier ministre Harcourt, ce qu'ils veulent faire savoir, sans le déclarer, sans l'avouer et sans avoir le courage de venir le dire ici, c'est qu'ils n'approuvent pas l'entente et qu'ils souhaitent que les non l'emportent au

référendum, même s'ils n'ont pas le cran de se lever en Chambre et de voter contre.

• (1540)

J'ai l'intention de faire tout ce que je peux pour qu'un comité du «oui» soit mis sur pied dans ma circonscription. Je compte m'assurer, dans la mesure du possible, qu'il soit représentatif des électeurs de ma circonscription. J'ai l'intention de me mettre à la disposition de ce comité et de prononcer des discours partout où je serai invité afin de faire connaître mon sentiment à l'égard du Canada et du référendum.

Je n'ai jamais été aussi fier d'un ministre que je l'ai été du ministre du Travail, Moe Sihota, lorsqu'il a participé à une rencontre publique dans ma circonscription il y a environ deux mois. En parlant de la Constitution, il a déclaré qu'aucune question n'était en soi suffisamment importante pour risquer de détruire le Canada sous prétexte qu'on ne peut obtenir un résultat recherché. C'est ce que le chef du Parti libéral veut faire en Colombie-Britannique. Il vise un objectif précis et unique et, puisqu'il ne peut satisfaire cette aspiration, il croit que le gouvernement de la Colombie-Britannique aurait dû se retirer de l'entente et détruire le Canada.

Le prix d'une telle attitude est trop élevé; nous devons faire le maximum pour sauvegarder ce pays. Je ne crois pas qu'une fois cette question résolue, et j'espère qu'elle le sera rapidement, les Canadiens verront une grande différence au cours de la journée, de la semaine, du mois ou même de l'année qui vont suivre. Les problèmes économiques avec lesquels la nation est actuellement aux prises vont cependant faire sentir leurs effets dans l'immédiat et à plus long terme, et cette situation durera tant que nous ne ferons rien pour y remédier.

Réglons maintenant la question constitutionnelle en votant oui au référendum. Notre pays pourra alors occuper une place de choix entre les nations, prendre des initiatives comme celles qui ont déjà fait sa renommée, notamment dans le domaines des services sociaux et du maintien de la paix. Ce sont là autant de choses que notre nation pourra réaliser si elle reste unie, mais qui seraient hors de sa portée si nous options pour la désunion. Nous nous en trouverions considérablement affaiblis, et le reste du monde y perdrait comme les Canadiens eux-mêmes. Nous ne devons pas laisser une telle chose se produire.

Je crois que, dans l'immédiat, si nous voulons sauver nos acquis, nous devons voter oui au référendum. Nous nous donnerons ainsi du temps et nous pourrons toujours revenir plus tard à la question constitutionnelle. Nous pourrions même décider de renvoyer la Constitution au Parlement de Westminster pour qu'il l'examine. Les choses étaient bien moins compliquées lorsque la Constitution s'y trouvait.

Mais pour l'instant, nous devons nous occuper des problèmes économiques, des questions économiques, notamment du chômage. Une fois réglée la question constitutionnelle, le gouvernement n'aura sûrement plus de raison ou d'excuse pour ne pas s'attaquer aux véritables problèmes auxquels le Canada fait face à l'heure actuelle.

J'appuierai de mon mieux la proposition référendaire dans ma circonscription et je ferai tout ce que je pourrai pour qu'elle soit acceptée.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, au moment où le Canada est classé le premier pays au monde pour la qualité de vie, et cela parmi 167 pays membres des Nations Unies, voilà qu'aujourd'hui, notre gouvernement remet entre les mains des Canadiens et des Canadiennes l'avenir de ce pays.

Ordinairement, c'est aux élus qu'on demande d'administrer et de gérer les affaires du pays dans l'intérêt des citoyens. Aujourd'hui, pour des raisons tout à fait exceptionnelles, c'est nous, les élus, qui demandons aux Canadiens et aux Canadiennes de décider de ce qu'ils veulent de ce pays. Quel genre de constitution veulent-ils? Sont-ils prêts à accepter le renouvellement de la Constitution du Canada à partir de l'entente des premiers ministres du 28 août dernier à Charlottetown?

L'offre que nous avons aujourd'hui sur la table n'est pas le fruit du hasard. Il faut se rappeler, suite à l'échec de Meech, les difficultés qu'avaient nombre de Québécois et Québécoises de vouloir continuer à ce moment-là.

Je suis d'une région très nationaliste, le Saguenay—Lac-Saint-Jean, le comté de Jonquière, où l'expression «être nationaliste» a pris deux sens au fil des années. Pour certains, être nationaliste, c'est être pour la souve-

raineté du Québec. Pour d'autres, dont je suis, être nationaliste, cela ne veut pas nécessairement dire être pour la souveraineté du Québec.

Cela veut dire défendre les intérêts de sa province à l'intérieur d'un pays et essayer, au mieux de nos connaissances et au mieux de nos talents respectifs, de faire en sorte que notre province puisse avancer et s'épanouir à l'intérieur du fédéralisme canadien.

Monsieur le Président, à la suite de cet échec de Meech, beaucoup voulaient abandonner. Le premier ministre, l'honorable Brian Mulroney, a demandé à plusieurs de ses députés, dont je suis, d'essayer de nouveau de renouveler notre Constitution et d'identifier des solutions aux problèmes que nous avions. Concernant cette demande, nous avions deux choix: accepter d'essayer de nouveau ou, au contraire, abandonner et lancer la serviette.

C'est dans ce contexte que j'ai accepté le défi que me lançait mon premier ministre d'aller défendre les intérêts de ma province au Comité Beaudoin–Edwards et, par la suite, au Comité Beaudoin–Dobbie. Il fallait beaucoup de courage de la part du premier ministre à ce moment–là pour prendre une telle décision, mais il voulait l'unité de ce pays et il avait le courage d'essayer. Plusieurs de mes collègues des partis d'opposition, du parti gouvernemental et moi, avons rencontré nombre de Canadiens et Canadiennes et nombre de représentants d'organismes. Nous avons écouté ce qu'ils voulaient faire de leur pays et comment ils voulaient que la Constitution soit changée.

Bien sûr, c'est humain qu'un membre d'un comité ou un président de comité souhaite qu'un jour, les décisions gouvernementales correspondent exactement à celles qu'il avait recommandées dans son rapport. C'est tout à fait humain. C'est tout à fait normal. Monsieur le Président, est–ce parce que la proposition constitutionnelle ne rejoint pas exactement l'intégralité de nos recommandations qu'on doit dire non? Ce qu'on doit faire, c'est évaluer l'entente. C'est cela, notre responsabilité. Il faut l'évaluer.

Prenons un exemple. Je me réfère au président du comité qui a produit le Rapport Allaire. Parce qu'il n'a pas retrouvé l'intégralité de ses recommandations, il s'en va. Il abandonne et dit: Je ne marche pas là–dedans. Monsieur le Président, à titre d'exemple, prenons le côté environnemental. M. Allaire souhaitait que l'environnement soit de juridiction provinciale. Les gens de Jonquière savent fort bien que l'environnement et la pollution, cela dépasse les frontières d'une province. Cela ne peut être une juridiction provinciale exclusive. Cela ne se peut pas!

Il faut donc à un moment donné, dans un processus de négociation, pouvoir demander un ensemble d'éléments, ensuite regarder le total du contenu et voir si on y trouve notre quote–part.

Moi, je suis Québécois. Évaluons l'offre. Qu'y a–t–il là–dedans pour nous, Québécois? Qu'est–ce qu'on nous offre? On nous offre un veto sur la réforme du Sénat. Cela fait des années que le Québec demande que les autres provinces ne puissent pas changer l'institution du Sénat sans notre accord, puisque nous sommes un des peuples cofondateurs. Aujourd'hui, on nous l'offre. On nous offre un veto sur tout changement à la Chambre des communes. Vous savez qu'en vertu de la Constitution actuelle, sept provinces pourraient décider, par exemple, qu'à la Chambre des communes, il n'y aura plus de représentation proportionnelle. Disons que cela devrait être une représentation égale par province. Elles pourraient décider cela à sept, sans notre accord. Eh bien, aujourd'hui, dans l'offre que nous avons, il y a un veto pour nous sur tout changement à venir à la Chambre des communes.

Troisièmement, on nous offre à nous, les Québécois, d'avoir 25 p. 100 des députés à la Chambre des communes à vie, *ad vitam aeternam*. Pourquoi est–ce important? Dans notre pays, il entre chaque année des immigrants et des immigrantes. Ils peuvent aller dans n'importe quelle province. Le Québec, en vertu d'une entente sur l'immigration qui sera enchâssée, peut recevoir entre 25 p. 100 et 30 p. 100 d'immigrants chaque année, selon la quote–part qui entre au Canada. Mais les immigrants, une fois qu'ils sont entrés chez nous, ne sont pas obligés de rester au Québec. Ils peuvent quitter, aller dans n'importe quelle autre province et vice versa.

Il n'y a rien dans notre avenir qui nous garantit, au Québec, que nous allons toujours être le quart de la population du Canada. Malgré ce fait, les autres provinces, les autres premiers ministres acceptent que pour nous, les Québécois, dans cette Chambre des communes, il y aura toujours le quart des députés. C'est très important. Quand vous êtes le quart des députés, cela veut dire aussi ceci: Pour adopter une loi à la Chambre des communes, il faut 50 p. 100 des voix plus une. Nous sommes 25 p. 100. C'est donc dire que nous sommes pour la moitié de l'acceptation ou de la défaite de tout projet de loi à la Chambre des communes. Dans notre évolution future, les députés du Québec sont, à toutes fins pratiques, protégés contre n'importe quel abus d'un gouvernement à venir. Il suffit de nous concerter, nous, les Québécois On nous donne un outil entre les mains. C'est à nous. Comment nous en servirons–nous? C'est à nous de le voir dans notre évolution de demain.

• (1550)

Un autre point, monsieur le Président. On nous offre un veto sur tout changement à la Cour suprême, où on retrouve trois juges en provenance du Québec, soit trois sur neuf. C'est encore une protection à vie. C'est important puisque le pays à sa base, en 1867, a été formé de deux peuples: les francophones du Québec et les anglophones des autres provinces. C'est cette évolution qui, au

fil du temps—du côté du Canada anglais, ils sont 20 millions et de notre côté, nous sommes 6 millions—, a fait que les Québécois ont demandé une protection.

Cette fois-ci, dans l'offre constitutionnelle sur laquelle les gens devront se prononcer le 26 octobre prochain, on nous reconnaît comme société distincte. On le met à l'article 2 de la Constitution: Le Québec est une société distincte, notamment en vertu de sa langue, de sa culture et de son Code civil. De plus, on ajoute une autre clause qui est importante. On dit: La législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir la société distincte. Pour ceux qui nous disent que le libellé de la société distincte n'est pas assez bon ou assez fort, je précise ceci: Un jour, si une loi du Québec concernant notre langue était contestée devant la Cour suprême du Canada, nous pourrions, comme Québécois, utiliser notre clause de la société distincte pour la justifier. Et si jamais la Cour suprême ne reconnaissait pas à juste titre notre argument, nous aurions aussi la clause «nonobstant» qui nous permettrait de dire aux juges de la Cour suprême: Nonobstant votre décision voulant que notre loi soit non constitutionnelle, nous la maintenons. J'ai une double sécurité.

Il y a encore plus, et il faut que les Québécois et les Canadiens en prennent conscience. Quand on siégeait sur le Comité Beaudoin-Dobbie, les premiers ministres et les groupes nous disaient: Ne nous forcez pas à prendre quelque chose que l'on ne veut pas. En même temps, on nous disait: Un instant; si le Québec a quelque chose, nous aussi, on veut l'avoir. C'était assez difficile de composer avec cela.

Le partage des pouvoirs, tel qu'il est présenté dans la présente Constitution, dans l'offre qu'on nous fait, répond à cela. Comment y répond-il? Une province peut demander au fédéral de se retirer des champs de juridiction exclusive tels les mines, le tourisme, la forêt, les loisirs, le logement, les affaires urbaines, l'habitation, etc. Une province peut demander cela et, à ce moment-là, le fédéral est obligé de se retirer. Il devra négocier la façon de nous remettre l'argent et la façon dont cela va se faire. Cela sera enchâssé dans la Constitution pour cinq ans.

Une autre province qui ne veut pas cela, qui préfère que le fédéral continue d'agir d'une certaine façon, va pouvoir avoir ce qu'elle désire. C'est cela, la flexibilité, la souplesse. Certaines personnes nous disent que ce n'est pas bon parce que ce n'est que pour cinq ans. Pensons-y bien avant de dire que ce n'est pas bon. La Constitution, c'est là pour longtemps. Celle de 1867 a duré jusqu'en 1982. On l'a changée un peu en 1982. Encore aujourd'hui, on voit combien c'est difficile.

Si on avait une entente intergouvernementale qui me permettrait de reprendre un pouvoir et que j'étais gelé *ad vitam aeternam* avec ce qui est dans cette entente, se pourrait-il que je me sois rendu un bien mauvais service? Au contraire, l'entente actuelle me permet de la souplesse. Elle me permet, en fonction de mon évolution comme province, d'apporter des correctifs au fur et à mesure des besoins de la province concernée. Comme Québécois, cela répond à nos attentes. Nous voulons plus de pouvoirs, mais il est fort possible que les autres en veuillent moins que nous. Très bien, respectons-les. Mais regardons aussi ce qu'on nous offre sur la table.

Parlons maintenant de la question autochtone. En 1867, ceux qui nous ont précédés ont fait une Constitution en les oubliant. Aujourd'hui, on veut réparer cette erreur. On reconnaît aux autochtones le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale avec des protections de base. Qu'est-ce qui est important? Il faut toujours essayer d'éviter, autant que possible, tout abus de pouvoir, de qui qu'il vienne. Nous avons des balises concernant ce qui s'en vient du côté des peuples autochtones, à savoir que les lois devront toujours être en concordance avec la paix, le bon ordre et le bon gouvernement. Il est même précisé qu'au fur et à mesure que les peuples autochtones vont prendre leur autonomie gouvernementale, ils vont pouvoir contribuer financièrement, selon leur quote-part de richesse.

Que les peuples autochtones s'épanouissent dans notre société ne m'enlève rien comme Canadien; au contraire, cela me grandit. Je grandis quand l'autre à côté de moi améliore son sort. C'est cela, être capable de reconnaître que le plus beau pays au monde puisse continuer d'avancer en respectant les besoins des uns et des autres et en respectant les particularités des différentes provinces.

Je vois qu'il ne me reste que quelques minutes. Je voudrais que les Québécois y pensent bien avant de dire non. Si l'on dit non à cette offre, on dit non à ce que j'essaie d'avoir depuis fort longtemps: un veto sur la réforme des institutions; des garanties quant à une proportion de 25 p. 100 à la Chambre des communes; l'enchâssement de l'entente sur notre immigration; et les différents pouvoirs.

Je l'ai regardée, cette entente-là. Je ne l'ai pas lue seulement une fois. Bien sûr, on veut toujours avoir plus dans la vie, mais à un moment donné, il faut regarder ce qui est là. Comme Québécois, c'est bon pour nous. C'est intéressant. On a une sécurité pour notre langue, pour

notre développement et pour les particularités du pays, donc une sécurité pour nos particularités à nous, comme Québécois francophones.

Quand on a ces éléments entre les mains, tout est là pour qu'on poursuive notre épanouissement comme Québécois. Avant de rejeter cela du revers de la main, posons-nous la question: Est-ce que ce pays nous a si mal servis? Honnêtement, non. Nous sommes le premier parmi 167 pays au monde pour la qualité de vie.

J'entends défendre la présente entente constitutionnelle dans le comté de Jonquière, ailleurs au Québec et ailleurs au Canada. Je pense que nos gens au Québec, particulièrement dans la région du Saguenay—Lac-St-Jean, vont cette fois-ci dire oui majoritairement au Canada.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le président, la question que le gouvernement a déposée hier reflète bien la vraie nature des tractations qui ont eu lieu derrière les rideaux à Charlottetown. C'est un constat d'échec des négociations fédérales-provinciales, un constat d'impuissance face au renouvellement du Canada, car l'entente de Charlottetown est en quelque sorte un véritable château de cartes; plus on souffle dessus, plus il s'écroule.

Faute d'entente véritable, le gouvernement, en collusion avec les libéraux et les néo-démocrates, veut demander aux Canadiens et aux Québécois de signer un chèque en blanc. Quoi qu'en disent mes ex-collègues du Parti progressiste-conservateur, on est bien loin de la substance de Meech. On a soumis Meech à une véritable diète constitutionnelle. Le bébé Meech n'était déjà pas gras. Imaginez ce qu'il est devenu après le régime draconien des quelques jours de privation à Charlottetown. Les cinq conditions minimales sont devenues des broutilles. Huit éminents constitutionnalistes du Québec se sont d'ailleurs penchés sur la clause de la société distincte et ont conclu à un recul pour le Québec. Peuvent-ils avoir tous tort, monsieur le député de Jonquière? La société distincte a été rapetissée, ratatinée, banalisée. On n'y parle plus que de culture, de langue et de droit civil. Pourtant, la société distincte pour le Québec, c'est beaucoup plus que cela. Le Québec est également une société distincte sur le plan social et sur le plan économique. On n'a qu'à penser à des mesures sociales, telles que l'assurance-maladie, à des mesures touchant les relations de travail, telles la loi antibriseurs de grèves, à des lois sur des mesures immobilières, à des lois sur les caisses d'épargne et j'en passe.

• (1600)

À l'époque du *beau risque*, que se plaît à rappeler le premier ministre du Canada, René Lévesque insistait sur l'importance de faire reconnaître au sein de la Constitution l'existence du peuple québécois. La notion de deux peuples fondateurs est maintenant complètement écartée au profit de l'égalité des provinces. Le véritable statut particulier, monsieur le Président, ce sont les petites provinces comme Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard qui l'ont obtenu.

La société distincte qui devait faire l'objet d'une clause interprétative se fond dans la clause Canada qui reconnaît l'obligation des gouvernements à veiller à l'épanouissement et au développement des communautés de langues officielles.

Le politicologue Léon Dion, l'éminence grise du premier ministre Bourassa et du ministre Gil Rémillard dans les négociations constitutionnelles, disait lui-même sa crainte pour la Loi 101, notamment quant à la langue d'affichage et à la langue de travail. Si cette entente était acceptée, la Loi 101 risquerait de devenir la cible de tous les frustrés. Le Québec voulait un droit de veto sur tout changement pouvant affecter le rôle du Québec au sein des institutions fédérales, sur la composition de ces institutions et leur compétence, sur le mode de nomination des personnes appelées à y siéger et sur la création de nouvelles provinces. Au lieu de cela, on se retrouve aujourd'hui avec des morceaux de veto qui ne veulent plus rien dire et surtout sans droit de veto sur la création de nouvelles provinces.

Quant au partage des pouvoirs, le Québec se retrouve avec moins de pouvoirs que ne lui en accordait la Confédération canadienne en 1867. Ainsi, ce qui devait permettre au Québec de rentrer dans le giron constitutionnel, dans l'honneur et l'enthousiasme, devient un véritable boulet au pied. Ce que l'entente provisoire donne au Québec d'une main, elle le reprend de l'autre. Tout cela pour quelques sièges de plus à la Chambre des communes qui sont loin de garantir la défense des intérêts supérieurs du Québec. On n'a qu'à penser au rapatriement de la Constitution de 1982 pour s'en convaincre. Avec plus de 28 p. 100 des députés québécois à cette époque à la Chambre, dont près de 50 p. 100 faisaient partie du caucus du Parti libéral au pouvoir, le premier ministre Trudeau a négocié le rapatriement unilatéral de la Constitution sans le Québec et nous a placés dans la triste situation des négociations que nous connaissons à l'heure actuelle.

Je me permets de rappeler que les députés du Québec ont à l'époque voté pour ce projet, même si l'Assemblée nationale du Québec s'y opposait presque unanimement.

Mes ex-collègues du caucus conservateur québécois qui se sentent eux aussi investis de la mission de défendre le Québec sont aussi nombreux que les Libéraux de 1982 ou presque, mais ils ont quand même eux aussi fait fi des demandes du Québec dans les dossiers de l'environnement lors du débat du projet de loi C-13, ils ont fait fi des revendications du Québec lors du débat du projet de loi C-62 sur les télécommunications, sans compter les nouvelles intrusions du gouvernement fédéral dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement régional.

Dans la revue *L'Actualité* qui sortira cette semaine, la ministre des Communications du Québec, M^me^ Liza Frulla-Hébert, dit dans un article fort percutant, et je cite:

«Que si le ministre des Communications du Canada était québécois, il s'interrogerait sur le manque de respect du gouvernement fédéral à l'égard des priorités culturelles que le Québec se donne.»

Elle ajoute: «J'ai été à même de constater, lors de mon passage à Séville cet été, l'écart entre les conceptions canadiennes et québécoises de notre culture et de nos sociétés. Le film d'Imax présentait le Canada comme un territoire caractérisé par ses grands espaces, son multiculturalisme et ses autochtones, nulle part il n'y était fait référence à un pays fondé sur deux grandes cultures, passées et présentes. Il n'est nullement mentionné que le Québec français existe.»

Voilà ce que dit la ministre libérale du gouvernement du Québec dans la revue *L'Actualité* de cette semaine.

L'entente du 28 août reconduit essentiellement les principaux éléments de l'entente du 7 juillet, négociée par le gouvernement fédéral et les provinces, sans le Québec.

En fait, la seule garantie que nous apporte l'entente, c'est d'être minoritaires à vie!

Et la mince garantie de 25 p. 100 ne peut que rapetisser au fur et à mesure que s'ajouteront les représentants des territoires et des autochtones.

On est bien loin des demandes traditionnelles du Québec depuis 30 ans.

Avant cette entente, les Québécois étaient confrontés à trois choix: —certains penchaient pour le *statu quo* —d'autres pour un véritable renouvellement de la fédération canadienne —et la majorité optaient pour la souveraineté.

Or, quel que soit le choix qu'ils espéraient, tous ont aujourd'hui le devoir de voter non à cette entente.

Rejeter l'entente, pour certains, cela voudrait dire retourner au *statu quo*!

Rejeter l'entente, pour d'autres, c'est rejeter ce simulacre de renouvellement de la Constitution et obliger les politiciens à refaire leurs devoirs!

Rejeter l'entente, pour d'autres, c'est réclamer un vrai débat sur la souveraineté!

Mais tous les Québécois et Québécoises, vous devez rejeter cette entente qui ne mène nulle part!

Une entente dont les clauses sont déjà contestées avant même que les textes juridiques ne soient disponibles.

Une entente, en fin de compte, qui n'est qu'un brouillon!

De porteurs d'eau que nous ne voulions pas être, allons-nous accepter de devenir des mendiants perpétuels d'ententes fédérale-provinciales dans nos propres juridictions?

Non, le Québec mérite mieux que cela!

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, je veux d'abord profiter de cette occasion pour féliciter toutes les personnes ayant pris part aux délibérations qui ont mené à l'Accord de Charlottetown.

Ce n'est pas souvent qu'un groupe de personnes aux intérêts parfois très divergents, tel que le premier ministre du Canada, les premiers ministres de toutes les provinces canadiennes, les représentants autochtones et les leaders du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest peuvent se réunir et parvenir à atteindre un consensus, à plus forte raison sur un sujet aussi crucial que l'avenir du Canada.

Je tiens aussi à reconnaître la contribution importante à ce processus de mon chef.

En tant que député d'Acadie—Bathurst, circonscription située dans la seule province bilingue au Canada, je me réjouis qu'enfin la substance de la loi 88, loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick, sera enchâssée dans la Constitution.

Cet élément de l'entente de Charlottetown est un acquis majeur pour les Acadiens et Acadiennes de ma province. Il n'y a aucun doute, ceux et celles qui veulent trouver des failles, lacunes ou omissions à cet accord, peuvent s'en donner à coeur joie.

En réalité, la perfection existe rarement et jamais en politique. Et si on veut parler de victoire quelconque, tout le Canada sort gagnant de cette dernière ronde de négociations, car on a réussi, j'en suis convaincu, à maintenir le pays.

Je n'ai aucune hésitation à exprimer ma profonde croyance qu'un Canada uni et fort est indispensable pour les quatre provinces atlantiques plus que pour toute autre région du pays et ce, pour des raisons évidentes.

Il ne faut pas être naïf. Est-ce qu'on veut du Canada un pays qui s'étende de l'Atlantique au Pacifique, à l'Arctique? Ou est-ce qu'on veut courir le grand risque de démanteler pièce par pièce ce magnifique pays pour finir avec quoi? Le choix est clair. À la question référendaire, «Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?», la réponse ne peut être que oui.

[*Traduction*]

Notre monde est en proie aux bouleversements les plus profonds depuis l'avènement de l'État nation. Sur toute la planète, les gens réclament leur indépendance. Pour un trop grand nombre d'entre eux, leur rêve de nation leur vaut la mort. Heureusement, au Canada, nous pouvons encore discuter de nos différences.

Ce nouvel ordre politique mondial exige que nous nous érigions en modèle et que nous prouvions que de la diversité peut surgir une nation forte et prospère.

Nous ferions mieux d'étudier de près ce qui se passe chez nous, d'analyser les problèmes et de réfléchir à l'avenir que nous nous réservons. Écoutez les lamentations des pêcheurs et des travailleurs d'usine de l'Atlantique. Prêtez l'oreille aux chômeurs d'un océan à l'autre, et vous entendrez leur résignation. Laissez-vous gagner par la frustration des jeunes Québécois et Québécoises qui n'arrivent pas à comprendre pourquoi leur identité est remise en question et sert d'enjeu comme un jeton dans une partie de poker. Écoutez les habitants des Prairies qui ont vu leur espoir de devenir des partenaires égaux dans la Confédération déçu à maintes reprises. Faites attention à la colère des milliers d'ouvriers des manufactures de l'Ontario qui ont perdu leur emploi et à qui on dit de ne pas s'en faire.

Et par-dessus tout, méfiez-vous du mépris qu'affichent ouvertement les Canadiens de St-John's à Victoria pour la chose politique.

Si nous nous donnions la peine d'écouter, nous entendrions un message très simple. Les Canadiens sont en colère. Ils se sentent profondément aliénés, mais heureusement, ils croient encore en leur pays, pas forcément en ses politiciens ou en son système.

Ils désespèrent parce que leurs institutions politiques ne fonctionnent pas. Ils ont perdu leurs illusions parce que le processus ponctuel de réforme de la constitution suivi ces 15 dernières années n'a répondu ni à leurs attentes ni à leurs besoins. Ceux qui étaient chargés de mettre au point la constitution qui devrait faire entrer le Canada avec assurance dans le siècle prochain ont passé une bonne partie de leur temps et dépensé une bonne partie de leur énergie non pas à améliorer les institutions nationales canadiennes et nos structures politiques dans l'intérêt bien compris des Canadiens, mais à ressasser les mêmes vieilles rengaines et à redéfinir les relations fédérales-provinciales, sans jamais s'attaquer vraiment à la raison fondamentale sous-jacente de la crise de confiance qui ronge la structure du Canada.

Le pendule politique continue d'osciller entre les intérêts fédéraux et les intérêts provinciaux, au prix de l'aliénation des Canadiens par rapport à leurs gouvernements et à leurs politiciens. Voilà la source du profond malaise régnant au Canada.

Les problèmes économiques, sociaux et politiques sont traumatisants et pénibles, mais plus dangereux encore sont le manque d'espoir, l'absence de confiance et le découragement des Canadiens qui se rendent compte que notre système politique semble incapable de répondre résolument aux préoccupations vivement ressenties.

Le débat constitutionnel qui n'en finit plus a montré à quel point nous sommes déphasés par rapport à ce qui préoccupe vraiment les Canadiens. On a passé des années à essayer de codifier ce que nous savons et acceptons presque tous déjà: que le Québec est une société distincte; que les peuples autochtones ont droit à l'autodétermination; qu'un Sénat élu devrait avoir un pouvoir réel et que le Canada devrait constituer une économie ouverte et libre d'un océan à l'autre.

Tout le monde souhaite une réforme, mais de quoi? Je crois que la réforme doit commencer au coeur du système politique du Parlement même. Nous devons réformer le Sénat, mais la Chambre des communes également. Pour ce faire, nous devons être prêts à révéler les lacunes de notre système.

Nous devons expliquer pourquoi les députés élus au Parlement ne jouent pas un véritable rôle dans le processus de gouvernement, pourquoi la Chambre des communes est une simple chambre d'enregistrement et pour-

quoi nous avons laissé l'exécutif usurper les fonctions législatives de gouvernement.

Lorsqu'on s'est entendu pour réduire le nombre des sénateurs, on aurait dû en faire autant pour le nombre des députés au lieu de l'augmenter. Il faut arrêter de se faire accroire que les simples députés des deux côtés de la Chambre exercent le moindre pouvoir véritable.

Les Canadiens veulent un Parlement démocratique. Il nous faut un gouvernement responsable et des politiciens qui ont des comptes à rendre. Les Canadiens sont sûrement assez créatifs pour élaborer un système de gouvernement qui combine les meilleurs éléments des divers modèles que nous connaissons bien.

Jusqu'à ce que cela arrive, nous ne pourrons pas inciter davantage d'hommes et de femmes capables et compétents à participer au processus politique, et la confiance en nos institutions ne sera pas rétablie.

Les générations à venir nous jugeront sévèrement si nous échouons, et nous aurons une lourde responsabilité, car nous, Canadiens, avons eu amplement l'occasion de faire ce qu'il fallait.

Les Canadiens veulent continuer de survivre en tant que pays dont les habitants ont surmonté la diversité des langues, des cultures, des origines ethniques et des religions et vécu ensemble dans une relative harmonie.

Il ne fait aucun doute pour moi que nous devons accepter de répondre par l'affirmative à la question référendaire dont nous sommes saisis, mais nous ferions mieux d'entamer le processus visant à restituer l'intégrité et la crédibilité à nos institutions politiques. N'importe quel étudiant en histoire vous dira que les grands pays ne sont pas le fruit d'arrangements constitutionnels légalistes, mais plutôt la réalisation d'hommes et de femmes résolus à collaborer à créer un système de gouvernement qui réponde vraiment aux besoins ainsi qu'aux aspirations de ses habitants et à bâtir une société qui s'efforce d'atteindre l'objectif ultime de fournir à chacun de ses citoyens une chance égale de vivre dans la paix, la prospérité et la dignité.

M. Sergio Marchi (York–Ouest): Monsieur le Président, c'est très difficile, quand on n'a que huit minutes à sa disposition comme c'est le cas des députés de notre parti, d'essayer de se lancer dans un débat sur la mesure législative fédérale la plus importante, c'est–à–dire la Constitution du Canada.

Dans ce débat, je crois qu'il nous incombe de faire la différence entre les propositions constitutionnelles et le processus constitutionnel.

En ce qui concerne le processus, nous allons voter plus tard ce soir sur la question référendaire qui sera posée aux Canadiens. Je me souviens que, dès l'an dernier, nous étions les seuls, en tant que parti national, à préconiser la tenue d'un référendum à l'échelle du pays. Beaucoup de gens et même d'experts ne croyaient pas que cette idée deviendrait réalité. D'autres prétendaient qu'il ne s'agissait là que d'une manoeuvre politique de notre part.

Pourtant, c'est une question qui nous tenait vraiment à coeur parce que nous croyons fermement que la Constitution appartient aux Canadiens, qu'il faut les écouter et qu'il faut consulter les actionnaires de cette société publique qu'est le Canada, qui ne peut pas être dirigée uniquement pas son président–directeur général ou par son conseil d'administration, c'est–à–dire nous.

Je ne crois pas que nous devions nous chicaner au sujet de la formulation de la question référendaire parce que, sincèrement, je suis certain qu'à la fin du débat de 36 jours, les Canadiens d'un océan à l'autre comprendront assez bien les conséquences du oui ou du non pour ne pas s'attarder à la signification d'un mot en particulier ou d'un autre.

Il est également important, dans ce processus, de ne pas fustiger les Canadiens qui expriment certaines inquiétudes. Ils ne sont pas moins Canadiens que les autres, ils ne sont pas des petits Canadiens ou des ennemis du Canada comme le premier ministre les a déjà appelés. Il est important aussi de ne pas forcer les Canadiens à voter d'un côté ou de l'autre.

Par exemple, j'ai reçu des appels d'un certain nombre d'organisations ethniques qui n'apprécient pas que le personnel politique du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté les appelle pour s'assurer qu'ils voteront du bon côté, c'est–à–dire pour le oui, tout en leur parlant des fonds que le gouvernement fédéral versera à leur organisation pour l'année qui vient. Le message est très clair mais aussi très intimidant, et c'est tout à fait déplacé.

Pour ce qui est des propositions, notre parti a présenté, en avril 1991, un cadre constitutionnel composé de neuf éléments. Non seulement ce cadre a servi de base à nos discussions jusqu'à maintenant, mais il nous a aussi servi de point de repère pour évaluer les propositions constitutionnelles présentées par le gouvernement.

L'accord dont nous parlons ce soir et dont nous parlerons pendant la campagne référendaire n'est pas parfait, et personne ne devrait prétendre qu'il l'est. L'entente ne satisfait pas à la perfection aux neuf points auxquels tenaient les libéraux, et nous l'admettons volontiers. Il faut aussi admettre carrément que nous avons marqué un

certain nombre de points dans cette proposition constitutionnelle.

Il y a tout d'abord le référendum, qui permettra aux Canadiens de décider de l'évolution de leur pays et de leur Constitution. Le deuxième point est l'unanimité de tous les représentants à la table des négociations.

Troisièmement, le gouvernement du Québec, au nom des Québécois, des Canadiens du Québec, a montré qu'il prenait part aux débats constitutionnels au lieu de rester en marge, et c'est un fait très important.

En quatrième lieu, la clause de la société distincte a été définie, et elle fait beaucoup pour dissiper les inquiétudes que suscitait l'Accord du lac Meech. En effet, certains Canadiens craignaient que ne soit accordé un statut spécial aux citoyens d'une seule région. La définition tend à circonscrire l'application de cette clause au lieu de l'élargir.

• (1620)

Cinquièmement, la constitutionnalisation du droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones est un point tournant. Notre pays tend la main aux autochtones du Canada, et il tend la main avec le plus grand respect et la plus grande tolérance. C'est cela, le Canada.

Sixièmement, les principes de la dualité linguistique sont protégés, ce qui n'était pas le cas dans l'Accord du lac Meech. Par conséquent, le français ne sera pas enfermé dans un ghetto, relégué au seul territoire québécois, tandis que l'anglais serait parlé dans les neuf autres provinces. Comme notre chef l'a toujours dit avec éloquence partout au Canada, il faut pouvoir se sentir à l'aise dans toutes les régions de notre grand pays, qu'on soit anglophone, francophone ou d'origine italienne.

Septièmement, la clause Canada décrit nos valeurs fondamentales comme peuple et est beaucoup plus complète que le préambule de l'Accord du lac Meech qui, à toutes fins utiles, n'énonçait que deux caractéristiques fondamentales. Maintenant, tous les Canadiens d'un océan à l'autre sont inclus dans cette clause Canada dont nous avons raison d'être fiers.

Certaines préoccupations ont été exprimées. Nous en avons parlé. Nous avons parlé de l'absence d'entente concernant l'union économique. Nous avons aussi discuté du fait que le Sénat a perdu beaucoup d'efficacité pour être égal. Nous tenterons d'y remédier, mais dans l'ensemble, ces lacunes restent moins importantes que les gains dont moi et d'autres députés avons parlé.

En terminant, on ne saurait passer sous silence le fait que les cinq années qui se sont écoulées depuis que le premier ministre a ouvert ce dossier en 1987 ont influencé de deux manières notre façon d'envisager la campagne référendaire aujourd'hui: la lassitude et la situation au Québec. Je ne dis pas que la lassitude devrait nous motiver à voter en faveur de la modification de la Constitution, mais c'est un facteur indéniable de l'équation; la frustration des Canadiens qui estiment que nous avons investi trop de capital et d'énergie politiques dans le dossier constitutionnel, au détriment d'une économie qui a des retombées dévastatrices sur la vie des Canadiens, en témoigne également.

Dans ma ville, le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale et a atteint un niveau inégalé depuis la crise des années 1930. Voilà pourquoi le Parlement devrait continuer de siéger.

Parlons aussi de la situation au Québec. En 1987, on nous a dit qu'il fallait fermer les yeux sur les lacunes de l'Accord du lac Meech pour pouvoir rescaper le Québec alors au bord du précipice politique constitutionnel. Comme de nombreux autres Canadiens, à cette époque, je ne croyais pas qu'il était au bord du précipice. Après cinq ans de débat, maintenant que le Québec est finalement revenu à la table, que les Québécois attendent des offres, que le Québec tiendra son propre référendum et qu'il existe une aile fédérale du Parti québécois séparatiste, en l'occurrence le Bloc québécois, dire non à cette entente, ce serait permettre aux séparatistes du Québec de précipiter les Québécois en bas de la falaise.

En résumé, le 26 octobre, je dirai oui au Canada et oui à un Québec dans le Canada. J'exhorte mes électeurs à participer à la campagne, à s'exprimer, à lire le document, puis à opter pour le choix qui garantit l'avenir du Canada et leur avenir au Canada.

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, je suis sûr que vous ne serez pas surpris de m'entendre exprimer d'entrée de jeu mon appui ferme et sans équivoque à la proposition dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui sera mise au voix plus tard dans la soirée.

C'est le fruit d'un processus long et ardu. Nous sommes tous un peu fatigués, mais peut-être pas davantage que l'ensemble des Canadiens.

Je suis sûr que nous nous sommes trouvés dans la même situation. Chaque fois qu'on discutait de la Constitution avec l'un de nos électeurs, on obtenait une réaction d'impatience face à l'interminable processus en cours. Pourtant, une fois cette réaction passée, les gens nous faisaient part de leur propre version de ce que serait, selon eux, la Constitution idéale pour le Canada.

Nous avons tous appris, au cours de ces mois et de ces années, qu'il n'existe pas de modèle parfait qui répondrait à chacun des besoins et des aspirations légitimes de tous les Canadiens, quels que soient leur région d'origine, leurs intérêts particuliers ou leur groupe ethnique.

Nous vivons dans le plus grand pays du monde, et c'est aussi, selon tous les critères objectifs, le pays le plus prospère. Est-ce qu'il ne tombe pas sous le sens que nos prédécesseurs et peut-être nous-mêmes avons dû bien faire les choses, jusqu'à un certain point, pour que nous soyons arrivés à cette position enviable?

Notre pays est très jeune, comparativement aux autres démocraties où nous avons pris nos modèles pour l'édification de nos institutions. Mais quand on envisage la situation du point de vue constitutionnel, nous sommes aussi l'un des plus vieux pays du monde, dans le sens que nous avons apporté très peu de changements à notre Constitution au cours des 125 dernières années.

Prenons l'Allemagne, par exemple. La comparaison est intéressante parce que c'est précisément la même année, en 1867, que les États du nord de l'Allemagne se sont regroupés pour la première fois en une sorte de fédération assez ouverte. Peu de temps après, en 1871, on assistait à la naissance du I^er^ Reich allemand, qui a fait place à ce qu'il est convenu d'appeler la république de Weimar, laquelle a été suivie du III^e^ Reich. Après la guerre, ce dernier empire a été divisé en deux Allemagnes. Évidemment, nous nous souvenons tous des événements dramatiques qui ont entraîné la réunification de l'Allemagne, en 1990. C'est à cette date que remonte la fédération actuelle.

Bien sûr, on serait peu tenté d'envier les Allemands pour leurs 125 ans d'histoire mouvementée et haute en couleur. Grâce à leurs différentes réformes, ils ont réussi à se libérer du carcan rigide dont nous voulons nous-mêmes nous libérer en modifiant notre propre Constitution.

Cependant, les faits historiques qui nous ont menés dans la situation où nous nous retrouvons aujourd'hui remontent à bien plus que 125 ans. Ils trouvent leur origine en 1763, dans la proclamation royale qui réglementait les rapports entre les colons du Nouveau Monde et les peuples autochtones qu'ils rencontraient. En 1774, la proclamation royale fixait certains droits dont pouvaient jouir les Français du Nouveau Monde. L'Acte de Québec de 1791 mentionnait les droits linguistiques, le code civil napoléonien et certains droits religieux qu'il fallait accorder à la population française du Nouveau Monde.

Si on voulait laisser de côté ces faits historiques réels, il faudrait le genre de changements draconiens et révolutionnaires qui ont marqué l'histoire de pays comme celui dont je parlais tout à l'heure.

Les Canadiens n'ont jamais été trop chauds pour ce genre de changements. Nous avons toujours été plus portés à nous entendre sur les changements par voie de consensus et par des compromis honorables qui nécessitent tolérance, compréhension et bonne volonté envers les autres. En fait, comme d'autres l'ont mentionné, c'est pour ces qualités que nous sommes reconnus dans le monde. C'est ce qui fait l'image du Canada dans le monde et c'est aussi ce qui a conduit à l'accord dont nous sommes saisis et que nous demandons à la Chambre des communes et aux Canadiens d'appuyer le 26 octobre.

En 1867, Cartier disait ceci, et je le cite comme le premier ministre l'a cité hier:

> Il n'a fallu pour sceller le pacte fédéral, ni répandre le sang, ni spolier le faible au profit du fort. Il a fallu de l'équité, de la justice et quelques concessions mutuelles.

Sir John A. Macdonald a ajouté:

> Si notre rencontre n'avait pas été marquée d'un esprit de conciliation et du désir fébrile de former un seul pays placé sous l'autorité d'un seul gouvernement, nous n'aurions jamais réussi.

Si nous voulons que les Canadiens souscrivent à l'accord avec toute la conviction qui devrait tous nous animer, nous ne devons pas passer sous silence les principaux éléments qui suscitent la résistance de certains groupes.

• (1630)

Le bilinguisme, la Loi sur les langues officielles et la Loi 101 sont de graves irritants. La seule excuse que peut invoquer le Québec pour l'adoption de la loi sur la langue d'affichage tient au fait que le Québec a été exclu des modifications de 1982. Si le Québec avait obtenu le genre de garanties que prévoyait cet accord, je doute que l'Assemblée nationale aurait cru nécessaire d'adopter de

telles lois, d'autant qu'elles ont été jugées inconstitutionnelles par la Cour suprême du Canada.

Je représente une région du pays où le Parti réformiste prétend avoir de fermes appuis. Le bilinguisme est justement une politique contre laquelle il tente de soulever des dissidents. Les membres et dirigeants du Parti réformiste veulent bien laisser aux Québécois le droit de parler français, mais ils ne veulent pas que cette langue leur soit imposée, comme ils le disent si bien.

Autrement dit, ils veulent qu'on respecte leur droit de ne parler que l'anglais. Si les Québécois veulent ne parler que le français, c'est leur droit aussi. Soit dit en passant, le Parti réformiste est également en faveur d'un gouvernement fédéral fort, non pas deux, mais un seul gouvernement fédéral fort.

N'est-il pas normal qu'il faut une fonction publique bilingue pour garantir le droit des francophones et des anglophones de se faire servir dans leur langue? N'est-il pas vrai que la Loi sur les langues officielles ne s'applique qu'aux services fédéraux auxquels tous les Canadiens ont droit?

La Loi sur les langues officielles et son règlement d'application ne sont rien d'autre qu'une garantie de service dans leur langue que le gouvernement fédéral et sa fonction publique accordent à tous les Canadiens.

Cette garantie coûte-t-elle quelque chose aux contribuables? La réponse est oui, mais c'est le prix qu'il faut payer pour avoir un pays uni, fort et prospère.

Si nous voulons faire une autre comparaison avec l'expérience européenne, nous n'avons qu'à regarder ce qui se passe dans la Communauté européenne. Le Traité de Maastricht vise l'intégration totale des économies, du commerce et des systèmes monétaires de la Communauté européenne d'ici l'an 2000. La lire, le franc, le mark et les autres unités monétaires actuellement utilisées en Europe disparaîtront. Une seule devise sera en circulation: l'ecu. Une seule norme vaudra pour toute l'Europe. Un pharmacien du Portugal pourra ouvrir une pharmacie à Manchester, en Angleterre.

On sait depuis toujours qu'il est impossible de n'avoir qu'une seule culture. Le français, l'anglais, l'italien et toutes les autres langues seront toujours parlées. On n'a jamais cherché à priver les gens de leur culture ou de ce qui leur tient le plus à coeur, comme la langue pour certains.

Mais revenons à nos amis du Parti réformiste, à leur discours à propos d'une nouvelle société et d'un nouveau Canada. Ce nouveau Canada sera-t-il plus prospère, plus pacifique et plus sûr? Sera-t-il plus tolérant et plus charitable? D'après ce que dit le chef du Parti réformiste, ce sera un pays qui craindra Dieu davantage.

Qu'en est-il de ceux d'entre nous qui voudrions avoir un Dieu moins sévère? Nous savons d'ores et déjà que ce nouveau Canada sera fondamentalement plus chrétien, mais n'y a-t-il pas suffisamment de signes dans le monde pour nous faire comprendre que le fondamentalisme religieux peut être autant un obstacle à la paix que quoi que ce soit d'autre?

Les politiques de Preston Manning sont des politiques d'une autre époque, d'une époque que les Canadiens ont connue il y a 50 ans. Personnellement, je n'ai aucunement envie de revivre cette période et je suis certain que la plupart des habitants de ma circonscription sont de cet avis. Les gens qui, comme moi, ne sont ni d'origine anglaise, ni d'origine française, surtout ceux pour qui cela se voit, redoutent les politiques de Preston Manning, avec raison peut-être.

Les changements actuellement proposés nous donneront la possibilité de simplifier la structure de l'appareil gouvernemental, d'en simplifier le fonctionnement et de simplifier également nos relations avec les provinces, afin d'éliminer, notamment, les chevauchements. Dans mon ministère ou domaine de compétence, il n'y a jamais eu de querelle sur la question de savoir à qui revient la compétence exclusive des forêts. Mais la nouvelle entente nous permet de mieux définir un rôle peut-être plus légitime dans ce domaine.

Elle accorde aux provinces la possibilité de nous aider à déterminer la meilleure façon de gérer nos obligations internationales en tant que gardiens du dixième des forêts de la planète et peut-être aussi la meilleure façon de répondre aux besoins sans cesse changeants de notre société et aux valeurs que nous assimilons à nos forêts et à déterminer comment nous, Canadiens, pouvons modifier, grâce à la recherche, nos méthodes d'exploitation forestière, de façon à donner tout son sens à la notion de développement durable.

L'occasion se présentera de conclure des accords bilatéraux qui auront force de loi et qui viseront les intérêts ainsi que les objectifs nationaux et régionaux dans ce domaine essentiel de la vie de notre pays.

Je suis très impatient de négocier et de mettre au point une nouvelle entente en collaboration avec mes collègues par l'intermédiaire du Conseil des ministres des Forêts et, au plan bilatéral, avec les divers ministres des Forêts de tout le pays.

Je termine mes observations sur une note plutôt personnelle. Je suis arrivé au Canada il y a 41 ans, à l'âge de 19 ans, seul et avec pour tout bagage le rêve que m'inspiraient mes connaissances et mes lectures au sujet du Canada. Soit dit en passant, j'ai été étonné de découvrir que j'en savais alors bien davantage sur l'histoire de ma patrie d'adoption que mes enfants n'en apprennent aujourd'hui à l'école.

Je crois, que c'est probablement le cas de la plupart des immigrants d'après-guerre. Et cela pourrait être la raison pour laquelle nous avons très peu entendu les groupes ethniques dans ce débat. Ils connaissent non seulement les faits historiques dont j'ai parlé, les entraves que nous avons connues avec le processus de réforme constitutionnelle, mais ils apprécient bien mieux ce que notre pays peut offrir à ses citoyens.

Dans mon cas, j'ai eu la chance de réussir ma carrière dans les affaires avec ma femme et ma famille, et j'ai mérité le privilège dont nous bénéficions tous ici d'être élus au Parlement du Canada et, dans mon cas, de même devenir membre du Conseil privé.

Mais mon histoire en elle-même n'est pas une exception. C'est l'histoire qui est répétée et célébrée tous les jours dans toutes les régions de notre grand pays et qui fait partie de notre vie nationale. À propos, ce n'est pas une histoire que vous trouverez ailleurs dans le monde. C'est l'image de mon Canada telle que je veux la préserver pour mes enfants et mes petits-enfants.

Nous pouvons nous attendre à un «oui» retentissant de la part d'un tiers des Canadiens qui n'ont pas eu la chance que d'autres possèdent d'avoir hérité de ce pays à leur naissance, mais qui l'ont eux-mêmes choisi.

Je me joindrai à mes collègues au cours des prochaines semaines, pas tellement pour faire accepter l'entente que nous avons approuvée ici à la Chambre, mais pour l'expliquer aux Canadiens et pour faire appel à leurs bons sentiments, parce que je sens qu'il y a beaucoup de bonne volonté dans notre pays et qu'on répondra par «oui» à notre question.

Moi aussi, je peux trouver bien des lacunes dans la proposition dont nous débattons maintenant. Mais je sais aussi qu'elle représente le meilleur compromis possible, le plus équitable et le plus honorable.

Je félicite sincèrement notre premier ministre dont les capacités exceptionnelles, la conviction profonde, l'amour passionné pour notre pays et sa foi en un Canada uni ont été, après tout, les facteurs décisifs qui ont permis, je pense, d'arriver finalement à une entente. Je voudrais féliciter le ministre des Affaires constitutionnelles et remercier tous les premiers ministres provinciaux ainsi que les dirigeants autochtones et ceux des territoires qui ont siégé à la table des négociations et qui méritent nos remerciements.

Monsieur le Président, l'histoire parlera en termes très élogieux de toutes ces personnes.

• (1640)

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, la question dont nous sommes saisis aujourd'hui est la suivante:

> Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?

Étant donné l'infime temps de parole qui m'est attribué pour traiter de cette question et de la question plus vaste de l'accord, loin de moi l'idée d'entamer une discussion très poussée sur la Constitution, mais je voudrais faire quelques observations et faire connaître mon point de vue, d'abord en tant qu'avocat, puis en tant que représentant des électeurs de la circonscription de Scarborough-Ouest.

Comme avocat, j'ai appris à respecter la valeur des mots, leur signification et la façon dont on les utilise. Dans cette question, il y a un mot qui me choque. Il me choque à cause de la façon dont il est utilisé et qui révèle une tentative de manipulation. Il s'agit du mot «renouvelée».

On peut demander: «Eh bien, pourquoi ergoter sur des mots?» Je réponds que la communication et l'adhésion à des convictions s'effectuent par les mots, qu'ils soit parlés ou écrits. Nous avons vu tout dernièrement comment les tribunaux ont interprété certains mots, comment ils y ont vu des significations qui n'y étaient pas et comment ils ont fait disparaître des significations qui y étaient. Il faut toujours s'assurer d'utiliser le mot juste.

Or, il n'était pas nécessaire d'utiliser le mot «renouvelée» dans cette question. Pour éviter toute subjectivité, on aurait simplement dû remplacer «renouvelée» par «modifiée». La question aurait été la suivante: Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit modifiée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992? Le mot «modifiée» aurait fait disparaître l'idée que «personne ne saurait être contre le renouvellement». J'y vois là une tentative de manipulation. De cette façon, on nous prend pour des imbéciles, moi, mes électeurs et tous les Canadiens. Cela me déplaît.

Cela suffira-t-il pour que je vote contre cette question? Bien sûr que non, car j'estime qu'elle devrait être soumise à l'examen des Canadiens.

Toutefois, je tiens à préciser clairement qu'il est inutile que le premier ministre du pays joue avec les mots lorsqu'une simple question neutre aurait pu donner les mêmes résultats.

Permettez-moi de prendre quelques instants pour parler de l'Accord de Charlottetown. Beaucoup d'électeurs ont appelé au bureau de ma circonscription pour demander: Quel est cet accord? Que signifie-t-il? Que dit-il? Comment sommes-nous censés voter oui ou non à quelque chose dont nous ne savons rien? Ce sont là des questions légitimes et j'y ai une réponse.

Je tiens à rappeler à mes électeurs, et je m'adresse surtout à eux en ce moment, que nous vivons un moment capital et historique. Ce référendum est le premier depuis un demi-siècle. Prenons-le au sérieux. Ne laissons pas de côté la question pendant les prochaines semaines, pour simplement négliger ou ne pas prendre la peine de voter parce que le sujet est trop complexe, trop ennuyeux, ou que nous en avons assez, ou encore, pour aller voter les yeux fermés, inscrire un X et espérer que tout ira mieux. Ce n'est pas ainsi qu'on prépare l'avenir de notre pays.

Je demande plutôt aux électeurs de Scarborough-Ouest et du reste du Canada de réfléchir très attentivement aux paroles du ministre responsable des Affaires constitutionnelles. Hier, il a déclaré que les Canadiens devraient juger l'accord sur ce qu'il dit, et non sur ce que d'autres affirment qu'il dit. Soit dit en passant, ces paroles s'appliquent à nous aussi. Il a ajouté que l'accord n'était pas rédigé en morse et que les Canadiens se devaient de le lire eux-mêmes.

J'appuie de tout coeur cette déclaration du ministre. Aimons-nous assez notre pays pour consacrer quelques instants à la lecture du document? Je ne dis pas que nous allons le comprendre immédiatement, mais aimons-nous assez notre pays pour vouloir en savoir davantage?

Quel sera mon rôle au cours des prochaines semaines? Je ferai de mon mieux pour tenter d'expliquer les faits, comme je les comprends, à mes électeurs. Je veux qu'ils sachent que, le 24 septembre, je tiendrai une réunion sur ce sujet. Je distribuerai alors des exemplaires de la documentation, je soulèverai certaines questions et donnerai certaines réponses, si je le peux. Je ne vais pas accompagner tous mes électeurs dans l'isoloir. Ils seront seuls et devront remplir eux-mêmes leur bulletin de vote. J'espère sincèrement qu'ils le feront en connaissance de cause.

La réunion en question va avoir lieu le jeudi 24 septembre à la bibliothèque de l'école Our Lady of Fatima. On en tiendra une autre deux semaines plus tard, le jeudi 1er octobre, à l'école séparée St. Agatha, à 19 h 30. Je continuerai d'en organiser tant que mes électeurs seront intéressés à venir parler de cet accord. On distribuera alors des copies de l'accord, et nous discuterons des questions pertinentes.

Quelles questions? J'aimerais que les gens se demandent ce qui va se produire si la réponse est un oui retentissant. Cela va-t-il mettre un terme à nos discussions constitutionnelles? La réponse est non, selon moi. L'Accord de Charlottetown n'est pas le commencement de la fin, mais plutôt simplement la fin du commencement.

Le premier ministre du Québec a déjà précisé que les négociations allaient se poursuivre. Il l'a déclaré à l'Assemblée nationale du Québec hier. Nous allons poursuivre nos négociations, mais dans le cadre d'une ère de stabilité. Une réponse positive ne signifiera en rien que nous en avons fini avec la Constitution pour la prochaine génération. Tout au contraire, les négociations vont continuer.

Que va-t-il se produire si la réponse est non? Je rappelle au Canada que le premier ministre avait prédit que les conséquences seraient catastrophiques au Canada si l'Accord du lac Meech était rejeté. Or, il l'a été, et le monde ne s'est pas arrêté de tourner. Le soleil s'est levé le lendemain, et la vie a continué son cours. On a réussi à poursuivre le dialogue.

Qu'en est-il de certaines questions? Sommes-nous parvenus dans cet accord à un Sénat élu, efficace et à représentation égale? Le Sénat est-il élu? En partie seulement, car les sénateurs peuvent être nommés en partie. Est-il égal? Qui sait? Est-il efficace? Là encore, en partie. Qu'est-ce que cela signifie? Quelles seront les répercussions de tout ceci à l'avenir? Quelles seront les conséquences de l'autonomie gouvernementale des autochtones? Qui paie la note? Quelle proportion de cet accord sera décidée par les tribunaux lorsqu'ils interprètent son texte, ce qui réduira encore davantage les pouvoirs démocratiques de la Chambre des communes? Malheureusement, notre institution n'est plus la plus haute cour du pays, car ses propres membres ont décidé de ne plus s'occuper des questions difficiles, de laisser ce soin

aux tribunaux qui n'ont de comptes à rendre qu'à eux-mêmes.

Enfin, les résultats lieront-ils qui que ce soit, n'importe quel niveau de gouvernement? La réponse est non sur le plan juridique, mais sur le plan moral, j'espère que oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Prince Edward—Hastings a maintenant la parole pour huit minutes.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, c'est un plaisir et un privilège que de pouvoir prendre la parole aujourd'hui pour parler du futur référendum sur le renouvellement de la Constitution du Canada.

Tout d'abord, je voudrais remercier tous ceux qui, à la Chambre et au Sénat, tout comme parmi les fonctionnaires, ont consacré du temps et des efforts supplémentaires à cette proposition pendant de nombreux mois. Je voudrais aussi remercier les gens de ma circonscription de Prince Edward—Hastings qui ont participé soit en écrivant, soit en téléphonant à la Commission Spicer, à la Commission Beaudoin-Dobbie, au Comité Charest ou à quelque autre organisation: les centaines de personnes qui m'ont téléphoné, écrit ou parlé à la mairie, ou dans la rue, ou qui sont venues aux réunions tenues dans ma circonscription au cours des derniers mois.

Je peux leur dire que leurs opinions ont été entendues et ont été communiquées à qui de droit, par moi ou par ceux qui participaient plus directement à cette affaire. Je rappelle aussi à tous les Canadiens, pas seulement ceux de la circonscription de Prince Edward—Hastings, que nous avons le privilège, au Canada, de pouvoir faire des choses comme celle-là. Beaucoup de pays ne l'ont pas, ils n'ont ni la liberté de parole ni la liberté d'association et nous devrions tous nous rappeler notre chance.

Où en sommes-nous maintenant? Nous avons une proposition qui, si elle est adoptée le 26 octobre, maintiendra l'unité du Canada. Je préfère ne pas parler de ce qui arriverait si elle était rejetée, car je tremble à l'idée de ce qui pourrait se produire. L'important, c'est que nous avons tous un choix à faire, et nous devons le faire maintenant. Nous en avons la possibilité. Comme nombre de mes collègues l'on déjà dit, ce n'est pas une proposition parfaite. Nous le savons. Tous ceux qui ont participé à des négociations, indépendamment de leur importance, savent que jamais personne ne quitte la table avec exactement tout ce qu'il voulait. L'entente qui a présidé à la création du Canada était fondée sur un compromis, tout comme celle-ci. La proposition de Charlottetown est, à mon avis, la meilleure que nous puissions obtenir pour le moment.

• (1650)

En l'adoptant, nous pouvons dire au reste du monde et aux Canadiens que, pour l'instant du moins, nous nous sommes décidés sur les orientations que nous voulons donner à notre pays et que nous pouvons nous relever les manches et faire ce que nous avons à faire pour notre pays, remettre l'économie en marche et redonner du travail aux gens et leur permettre de gagner de l'argent. C'est important.

Comme je le disais, cette proposition n'est pas parfaite. Si je l'avais rédigée, j'aurais fait en sorte que le Sénat soit plus efficace, mais c'est le mieux que nous puissions faire pour l'instant. L'union économique n'est pas aussi solide qu'elle pourrait l'être, mais je crois que nous pouvons nous en accommoder. On y reconnaît qu'elle se doit d'être améliorée et que cette étape constitue un pas en avant.

Examinons-en les aspects positifs. Une des choses qui inquiètent de nombreux électeurs de ma circonscription, ce sont les mots «société distincte». Je leur rappelle que, dans la clause Canada, la définition de l'expression «société distincte» se limite à la langue, au droit civil et à la culture. Il est important que cette définition y soit. Les francophones hors Québec sont protégés par cette entente, tout comme les anglophones résidant au Québec le sont. Le Sénat est élu et égal, et on pourra le rendre plus efficace en modifiant le Règlement de la Chambre. Les peuples autochtones obtiennent l'autonomie gouvernementale, comme il se doit. On ne pourra apporter des modifications à nos institutions nationales, à la Chambre des communes, au Sénat et à la Cour suprême, qu'avec le consentement de toutes les provinces et du Parlement du Canada.

Oui, M. Bourassa peut dire que le Québec a un droit de veto sur ces changements, mais je rappelle à la population que toutes les provinces ont un droit de veto et qu'il ne s'agit pas d'un veto spécial qui est accordé au Québec.

Le Parlement du Canada peut créer de nouvelles provinces. J'ai toujours soutenu que, si l'on remettait certains domaines de compétence, tels que les forêts, le tourisme et les mines, aux provinces, il faudrait les traiter sur un pied d'égalité. Or, on ne prévoit aucune disposition particulière pour telle ou telle province. Les avantages dont dispose une province en vertu de cette entente

sont également offerts à toutes les autres, voilà qui est important.

La clause Canada protège la Charte des droits et libertés, voire la renforce. Il s'agit là d'un engagement, car les Canadiens sont très attachés au principe de l'égalité sociale et ethnique. Le principe de l'égalité des personnes des deux sexes est proclamé.

Bien sûr, on peut trouver des failles dans cet accord. Mais ne nous laissons pas gagner par l'esprit de parti, l'étroitesse d'esprit, le fanatisme ou la mesquinerie. Il s'agit de l'avenir d'un pays, un pays qui a triomphé de bien des épreuves, qui est constitué de gens venus des quatre coins du globe et qui a tant à offrir à tous et chacun.

Le Canada est un pays très précieux, et je ne voudrais pas le perdre. Mon Canada comprend l'ensemble du pays. J'exhorte les Canadiens à appuyer l'entente de Charlottetown pour le renouvellement de la Constitution canadienne.

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole, même brièvement, au sujet de la question historique dont nous sommes saisis, à savoir l'avenir de l'ensemble de notre pays.

La véritable question qui nous est posée est de savoir si nous voulons donner un nouvel élan au Canada dans sa marche vers l'unité, ou si nous entendons refuser et persister dans l'impasse déchirante du conflit constitutionnel et de la menace de séparation.

Beaucoup pourraient être tentés de contourner la véritable question et de porter plutôt leur attention sur les nombreux éléments subsidiaires de la question référendaire, mais il demeure néanmoins essentiel que chaque Canadien réponde à la seule question qui compte: Allons-nous dire oui ou non à l'unité canadienne?

Voilà le véritable défi qui se pose à chaque député fédéral, en fait à chaque représentant élu de tous les niveaux de gouvernement, et à chaque citoyen qui peut être encouragé à participer à la campagne référendaire, afin de s'assurer que chaque Canadien prenne vraiment conscience de l'ampleur de la responsabilité qui lui incombe et de l'opportunité qui s'offre actuellement à lui, cette chance rare offerte à chaque personne en âge de voter d'influer directement et concrètement sur l'avenir de notre pays.

D'ici le 26 octobre, chaque citoyen aura la possibilité de participer directement et intensément à l'essence même du processus politique, de reconnaître, d'examiner et d'évaluer l'ensemble des questions complexes auxquelles est lié l'avenir du Canada et d'exercer ses connaissances ainsi que sa sagesse personnelle et collective sous la forme d'un jugement, d'une décision unique, afin d'engager le Canada sur la voie de l'unité et de l'inspiration, ou de garder le pays empêtré dans la division et la discorde. Il est certain que notre première tâche consistera à nous informer, nous et nos concitoyens, sur toutes les questions en jeu dans toute la mesure du possible dans le temps dont nous disposons. Cela en soi ne sera pas tâche facile. Même au mieux, nous devons accepter le fait que très peu d'entre nous comprendront vraiment très bien les complexités constitutionnelles du Canada avant qu'il ne soit temps de prendre notre décision.

Cela ne devrait cependant pas être cause de frustration ou de préoccupation indues, car on ne peut s'attendre que le citoyen moyen acquière une compétence instantanée en la matière; voilà pourquoi les Canadiens ont aspiré à avoir sur ce point le genre d'exemple qui leur inspire confiance. Heureusement, et dans une mesure peut-être encore jamais vue auparavant dans l'histoire canadienne, nous avons été témoins de ce genre d'exemple dans cette entreprise constitutionnelle. Le bon exemple est venu de toutes les principales autorités de tous les coins du pays, et leurs recommandations sont unanimes quant à la voie qu'elles nous enjoignent de prendre. Cela ne veut pas dire que les Canadiens devraient suivre aveuglément n'importe quel exemple sans la prudence, le souci et l'étude qui s'imposent, surtout dans la voie aussi critique dans laquelle nous nous engageons maintenant.

Mais cela veut dire que, faute d'une parfaite compréhension ou de la connaissance définitive ou de la sagesse divine, qu'aucun de nous ne possédera évidemment jamais, il existe une base irrésistible de confiance pour suivre l'exemple que les premiers ministres du Canada ont donné tout comme leurs collègues des territoires et les chefs des peuples autochtones pour en arriver au consensus constitutionnel établi à Charlottetown le 28 août.

Faute d'une meilleure information, de connaissances plus poussées ou d'un choix plus éclairé, je crois que l'entente de Charlottetown est une base sur laquelle tous les Canadiens peuvent s'appuyer pour se prononcer favo-

rablement au référendum. Chose certaine, c'est là-dessus que je vais me fonder pour voter.

Il est surtout impérieux que nous encouragions les Canadiens à prendre conscience de la nature même de notre fédération ainsi qu'à prendre conscience que nous continuons aujourd'hui à bâtir le Canada dans le même esprit de collaboration, de concession, de compromis et de consensus qu'au moment de sa fondation, il y a 125 ans.

Comme le premier ministre l'a dit en ouvrant le débat, il y a deux jours, la Confédération elle-même a été une formule originale par laquelle on cherchait à résoudre les graves problèmes constitutionnels et économiques de l'époque. Il a ensuite cité les propos de sir John A. Macdonald, qui a dit: «L'ensemble de la proposition portait les marques du compromis. Il y a eu nécessairement beaucoup de concessions mutuelles.» Il apparaît aujourd'hui clairement que nos dirigeants actuels ont suivi une démarche semblable pour conclure une entente constitutionnelle.

À dire vrai, je préférerais encore que l'entente de Charlottetown s'appelle l'accord Canada. À mon sens, cela décrirait mieux l'essence du fédéralisme canadien à notre époque. La notion d'accord semble une expression plus forte et plus rationnelle pour décrire les relations et l'interdépendance qui doivent exister entre tous les éléments d'une fédération comme la nôtre. À la vérité, c'est exactement ce que nous avons obtenu: un accord Canada qui reflète une conciliation raisonnée et équitable de tous les intérêts divers qui coexistent dans notre vaste pays.

Cet accord constitutionnel n'est pas, comme certains le prétendent, un ensemble de demi-mesures qui ne font réaliser que de modestes gains à chacune des parties, mais plutôt un plan de travail efficace et novateur pour le développement continu du Canada en tant que pays uni. Il est le fruit de longues consultations avec les Canadiens de toutes conditions sociales d'un bout à l'autre de notre grand pays. Il exprime la diversité de leurs espoirs et de leurs aspirations. Il propose une approche équilibrée qui offre les meilleures chances qu'on ait eues jusqu'à maintenant de voir ces espoirs et ces aspirations devenir réalité.

Cet accord représente la vision que nous avons de notre pays, une vision qui est fondée sur l'unité et à laquelle nous devons tous réfléchir. Nous ne pouvons pas éviter cette question de vision. C'est le but de ce référendum. Notre vision du Canada est-elle fondée sur l'unité ou sur la division? En répondant simplement oui ou non, c'est ce que nous exprimerons dans l'isoloir le jour du référendum: notre propre vision du Canada, solidement uni ou dangereusement divisé. Nous ne devons pas nous laisser tromper par la question. Nous devons tous comprendre que, en disant oui à cet accord, nous appuyons une solution qui préservera l'unité du pays et que, en disant non, nous acceptons que des divisions profondes persistent et probablement même que le Canada, tel que nous le connaissons, cesse d'exister.

Le jour du jugement est proche pour le Canada.

• (1700)

Tout ce qu'on devra faire durant la campagne référendaire, c'est demander aux Canadiens s'ils sont prêts à faire de l'unité nationale une priorité et à accepter les principes énoncés dans l'accord pour rendre l'unité possible.

Comme je l'ai dit plus tôt, le défi qui se présente à nous n'est pas de faire simplement un choix parmi certains éléments de l'accord, mais plutôt d'aller au-delà de cela et d'envisager de façon globale l'avenir du Canada. Ces deux réponses, oui ou non, représentent des visions opposées du Canada. Nous devons tous accepter la responsabilité solennelle de choisir entre ces deux visions pour décider de la destinée du Canada.

Comme la plupart des habitants de ma circonscription, je choisirai de défendre fièrement un Canada uni.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, après deux ans des plus vastes consultations de l'histoire canadienne, après la Commission Spicer, le Comité Charest, le Comité Beaudoin-Edwards et le Comité Beaudoin-Dobbie dont j'ai fait partie, nous avons maintenant une entente unanime à laquelle souscrivent 17 personnes, dont le premier ministre du Canada, les dix premiers ministres provinciaux, les deux représentants des territoires et quatre dirigeants autochtones.

L'entente de Charlottetown va beaucoup plus loin que l'Accord du lac Meech qui avait, à un moment, fait l'unanimité lui aussi. Elle va plus loin du fait de la consultation de centaines de milliers de Canadiens et parce que les autochtones ont participé au processus.

De plus, l'entente de Charlottetown va plus loin que l'Accord du lac Meech parce qu'elle définit clairement la société distincte et la protection prévue pour les groupes des deux langues officielles, au Québec, comme partout au Canada.

D'un océan à l'autre, on peut lire sur des panneaux: «Mon Canada comprend le Québec.» J'irais même plus loin. Comme l'a dit le très honorable député de Vancouver Quadra ce matin, non seulement mon Canada comprend le Québec, mais pour moi, il n'y pas de Canada sans ce Québec.

De plus, dans cette entente, la disposition sur la société distincte, la protection prévue pour les deux groupes linguistiques, la nouvelle répartition des pouvoirs ainsi que la limitation du pouvoir unilatéral de dépenser du gouvernement fédéral sont tous compatibles avec la vision que Macdonald et Cartier avaient du Canada.

Macdonald et Cartier ont tous deux saisi la réalité fondamentale et le secret du Canada, celle des deux peuples fondateurs, anglophone et francophone, travaillant harmonieusement ensemble tout en respectant la langue, la culture, la religion et la tradition de droit de l'autre.

Non seulement cette entente est-elle compatible avec l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, mais elle est aussi en harmonie avec notre histoire et avec d'autres lois comme l'Acte de Québec de 1774 et l'Acte du Canada de 1791.

Je le répète, l'entente va bien plus loin que l'Accord du lac Meech, car les dix provinces et le gouvernement fédéral corrigent maintenant un problème historique de longue date en reconnaissant le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale.

En outre, l'entente n'a pas la même dynamique ni les mêmes objectifs. L'Accord du lac Meech tentait de corriger une omission passée qui s'appliquait à une province. L'entente de Charlottetown corrige cette omission et porte sur le Canada de l'avenir.

Les détails de l'entente sont très importants. J'espère que tous les Canadiens les liront et n'oublieront pas que les discussions ont duré des mois et des mois et que bien des compromis ont été faits. J'espère qu'ils feront comme les 17 signataires de l'entente de Charlottetown du 28 août 1992 et comme les Pères de la Confédération à Charlottetown d'abord en 1864, puis par la suite jusqu'en 1867, c'est-à-dire mettre de côté le programme de leur parti et leurs préférences pour les reléguer au second plan derrière l'intérêt national et le maintien d'un Canada uni et fort.

Je suis déçu que le préambule, qui fut recommandé à l'unanimité par les 30 députés et sénateurs membres du Comité Beaudouin-Dobbie, ne fût pas entériné par sept des dix premiers ministres provinciaux. Néanmoins, je veux remercier publiquement le premier ministre qui a essayé en juillet et à Charlottetown de faire accepter ce préambule. Je suis également déçu que le droit à la propriété n'ait pas été ajouté à l'entente pour être inclus dans la Charte des droits. Qui peut oublier que Boris Eltsine nous a dit, le 19 juin dernier, qu'une des réformes clés pour la reconstruction de la Russie et l'octroi de droits démocratiques à sa population était l'inscription du droit à la propriété privée dans la Constitution?

Je suis déçu aussi que l'article 121, qui porte sur l'union économique, n'ait pas été suffisamment modernisé et renforcé. Je suis heureux toutefois que le premier ministre et ses homologues provinciaux aient convenu de revenir sur cette carence en priorité dès la ratification de l'entente.

Je suis convaincu que les 295 députés et les 26 millions de Canadiens auraient tous rédigé une version légèrement différente de l'entente et qu'aucune ne ressemblerait totalement à une autre, mais je l'appuie quand même de tout coeur. Elle est le fruit d'un dur labeur et de l'esprit de compromis—dans le meilleur sens du mot—de représentants de tous les paliers de gouvernement élus démocratiquement, de toutes les régions, des territoires, de tous les partis politiques et de représentants des peuples autochtones. C'est pourquoi j'appuierai l'accord.

Cependant, le vote du 26 octobre prochain ne portera pas uniquement sur les détails de l'accord. Les Canadiens sont appelés à participer à un processus visant à remettre le Canada sur les rails. La question est très directe et sans équivoque. Elle ne nécessite qu'un simple oui ou un simple non. La question est claire: continuer ou faire disparaître.

Je crois aussi que ce n'est pas semer la peur que de présenter sans détour les conséquences d'un vote négatif. Un vote négatif pourrait enclencher un mouvement irréversible de destruction de nos systèmes de soins de santé, d'éducation, de transport, de services sociaux et de justice, ainsi que notre secteur financier, de notre intégrité financière et de notre système de défense. Toutes les caractéristiques essentielles de notre pays seraient menacées.

Pour nous-mêmes et pour les générations futures, nous devons aller au-delà du seul texte de l'accord et reconnaître les conséquences ultimes d'un vote négatif.

Sachez que je suis le fils d'immigrants qui ont fui l'Union soviétique pour venir au Canada en 1923. Mes parents m'ont appris à aimer le Canada, à remercier Dieu pour l'existence de ce pays et à travailler pour les habitants de ce magnifique pays, le meilleur du monde. Nous savons qu'il est le meilleur, et les Nations Unies le disent aussi.

Nous, les Canadiens, ne sommes pas portés à brandir les drapeaux. Nous serions plutôt portés à trop nous plaindre et à être trop cyniques envers nous-mêmes et envers notre grande nation. Le 26 octobre, nous aurons l'occasion de nous mettre un peu en valeur, de nous sentir bien à nouveau, de nous départir d'un peu de notre cynisme, de purger notre organisme du poison qui l'infecte et de dire oui au Canada, oui à notre avenir. Nous nous devons cela et nous le devons au reste du monde qui a les yeux tournés vers nous, vers le Canada qu'il voit comme un modèle d'espoir, de bonne volonté, de tolérance et de sagesse dans un monde où ces qualités font tellement défaut.

En terminant, je voudrais citer George Brown qui déclarait ceci en 1865, pendant la guerre civile américaine: «Nous avons entrepris de nous adapter harmonieusement à des difficultés plus grandes que des difficultés qui en ont plongé d'autres dans les affres de la guerre civile. N'avons-nous pas raison de nous réjouir d'avoir trouvé une meilleure façon de régler nos problèmes?»

Nous, les Canadiens, avons trouvé une meilleure façon de régler nos problèmes. Le 26 octobre, nous pouvons voter oui et continuer dans la voie que nous avons trouvée pour nous entendre avec nos concitoyens canadiens.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le président, il y a des sondages qui ont déjà commencé à paraître dans les journaux, dont un en particulier dans le journal *La Presse* au Québec qui disait que la moitié des gens qui s'apprêtaient à voter pour cette entente-là, c'est-à-dire à voter oui, le faisaient parce qu'ils en avaient assez du débat constitutionnel. Ça m'avait d'ailleurs renversé, depuis quelques semaines, d'entendre des gens qui avaient proposé cette entente-là, des gens comme Bourassa, Mulroney et Clark, dire que les gens étaient «tannés» du débat constitutionnel et que cela pouvait constituer un argument. Cela a dû porter ses fruits, parce que dans les «pour», presque la moitié des gens disent qu'ils ne voteraient pas, non pas parce que c'est une entente avantageuse, mais parce qu'ils en ont assez du débat constitutionnel. La fatigue constitutionnelle, et c'est de cela que je voudrais traiter aujourd'hui, parce que la fatigue constitutionnelle est là, elle n'est pas là uniquement pour ceux qui trouveraient que l'entente pourrait être satisfaisante. La fatigue constitutionnelle est là aussi pour ceux qui sont contre cette entente-là. La fatigue constitutionnelle est là pour tout le monde. Mais il ne faut pas se méprendre. On a la fatigue constitutionnelle: est-ce que ce serait dû par exemple à la longueur du débat? Est-ce que ce serait dû aux mensonges constants et répétés des différents leaders qui ont préparé cette entente-là? Est-ce qu'on s'apprête à demander aux Québécois et Québécoises de voter en faveur de cette entente-là parce qu'on a réussi à les écoeurer assez par des promesses non remplies? Est-ce que c'est cela qu'on voudrait faire, monsieur le Président?

• (1710)

Alors, moi, je vais vous dire ce que j'en pense comme tel. Je pense que la fatigue constitutionnelle est relié au fait que les gens sont «tannés», pas nécessairement de la Constitution ou d'une loi en particulier, mais de se faire charrier et de se faire mentir pendant des années et des années par des politiciens qu'ils ont élus pour prendre des décisions. Ces mêmes politiciens, qui veulent souvent tout simplement gagner du temps, disent absolument n'importe quoi, perdent toute crédibilité à l'égard des citoyens.

À la fin, ils peuvent avoir droit à un certain écoeurement de la part de ces mêmes concitoyens. Mais leur demander en échange de voter pour cette entente-là, parce que depuis sept ou huit ans, ou même dans certains cas depuis 30 ans on les a écoeurés avec des mensonges, c'est pousser très loin. Dans cela, je n'embarque pas et je suis convaincu qu'à un certain moment, lorsque viendra le jour de voter, les Québécois et les Québécoises ne se laisseront pas prendre à ce piège-là.

Cela me fait penser à ceci: au Québec, un dossier a longtemps fait les manchettes, le dossier du financement populaire. Vous vous en rappelez certainement, monsieur le Président, vous l'aviez appuyé vous-même à l'époque. Vous vous rappelez qu'aux dernières élections, entre autres, le gouvernement Mulroney avait décidé d'en faire un de ses thèmes principaux. C'était d'ailleurs le parapluie qui devait faire que les différents problèmes de scandales du gouvernement Mulroney ne sortiraient pas trop durant la campagne électorale.

À la toute fin de la campagne, trois jours avant le scrutin, le premier ministre a promis solennellement aux Québécois, et cela apparaissait en première page, à la une, en gros titre du journal *La Presse*, qu'il instituerait le financement populaire démocratique dès le lendemain de sa réélection. Qu'est-ce qu'il a fait après pour gagner du temps? Il a créé des commissions. Il a attendu quelques mois et quand on a recommencé à crier qu'il ne tenait pas sa promesse, il a alors dit: «C'est un peu compliqué, on va créer une commission royale d'enquête». La Commission Lortie a, je pense pendant trois ans, pris bien soin d'enterrer le problème. Aujourd'hui, pense que les gens ont oublié cela. Il pense que les gens sont

tellement «tannés», sont tellement écoeurés, qu'ils ne se souviendront plus de cela. Il pense qu'il va pouvoir aller aux prochaines élections et dire aux gens: Non, cela ne compte plus. Il pense qu'il peut avoir gardé sa crédibilité comme cela. Non, ce n'est pas comme cela que ça marche dans la vraie vie. Lorsqu'arriveront les prochaines élections, pour avoir constamment raconté des mensonges au peuple, les Québécois vont lui donner un ticket au premier ministre, et un ticket aller seulement. C'est comme cela qu'on remercie les gens qui nous trompent.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse d'interrompre l'honorable député, mais je remarque qu'il a utilisé à quatre reprises le terme «mensonge» et «mentir» et je ne crois pas qu'il soit dans la tradition parlementaire de prêter à des collègues de tels sentiments. Alors, je l'inviterais à faire attention dans le reste de son discours.

M. Gérin: Alors, les gens vont s'en souvenir. En ce qui concerne l'entente constitutionnelle, pour parler de celle-ci, par exemple.

M. Bourassa nous a dit à je ne sais combien de reprises depuis le début: «Voyons donc. Jamais on n'aura un sénat égal, un sénat où le Québec aurait la même place que l'Île-du-Prince-Édouard», qui est grande comme mon comté et qui a à peu près la même population, «un sénat où le Québec va avoir la même place que Terre-Neuve, par exemple, ou que n'importe quelle autre province. Jamais le Québec ne sera traité comme une province comme les autres.» Il nous a dit cela constamment, sans arrêt. Il l'a répété. Aujourd'hui, il l'accepte. Les gens sont tannés, écoeurés, mais je ne pense pas que ce soit une raison pour voter en faveur de l'entente. Je ne pense pas que ce soit une raison.

De même, on nous a dit—et cela s'applique tant au premier ministre du Canada qu'au premier ministre du Québec—qu'on n'accepterait jamais moins que les cinq conditions que le Québec avait posées pour réparer l'affront de 1982, les cinq conditions minimums de Meech. Jamais moins. C'était un prérequis. C'était une condition.

Tant le premier ministre, il y a trois ans, lorsqu'il a commencé la dégringolade de l'acceptation de n'importe quoi avec la Commission Charest, que M. Bourassa avec la signature de cette entente ou de cette offre du Canada anglais, ont manqué complètement à leurs promesses. M. Bourassa a dit: «Jamais je n'irai renégocier avec 11». Ce n'est pas avec 11 qu'il est allé, mais avec 17.

Aujourd'hui, alors qu'on a une décision à prendre pour ou contre l'entente, le même M. Bourassa et le même M. Mulroney demandent aux Québécois de voter pour cette entente, non pas parce que c'est une entente avantageuse, mais parce qu'ils sont tannés. C'est un argument qui porte tellement que le Conseil du patronat du Québec dit aujourd'hui: «Il va falloir voter pour, sans enthousiasme, parce qu'on ne peut recevoir rien de mieux. Ce n'est pas que c'est bon, mais il n'y a rien de mieux.» On ne vaut pas grand-chose, n'est-ce pas? Il ajoute: «Pourquoi est-ce qu'on n'a pas pu avoir davantage? Eh bien, quand il faut négocier avec 17, il est bien difficile d'arriver à une entente qui a du bon sens.» Cela se résume à peu près à ces termes-là. Dans ce sens-là, il dit: «Eh bien, on va l'appuyer.»

On a eu 30 ans de débats sur la Constitution canadienne. Lors du référendum de 1980, on a dit aux Québécois: «Votez non. Répondez non à la question qui vous est posée, et on va faire un fédéralisme renouvelé où le Québec va avoir une place d'honneur». Qu'est-ce qu'on a fait? Un an et demi plus tard, le Canada anglais, sans la présence du Québec, a fait une constitution qui obligeait le Québec à prendre son trou. C'était un affront, une claque en pleine face. Telle a été la réponse.

On voulait réparer cet affront-là par une entente. Aujourd'hui, on nous dit: «Eh bien, vous allez prendre cela. Ce sera suffisant. C'est mieux que rien. On ne peut pas vous offrir plus.» Vous pensez que les Québécois et les Québécoises vont faire cela uniquement parce qu'ils sont tannés du débat constitutionnel? Pour ma part, je pense qu'il y a mieux que cela à faire.

Lorsqu'on est tanné de quelque chose, lorsqu'on est écoeuré, il faut regarder la source de notre écoeurement. La source de notre écoeurement, ce sont les gens qui n'ont pas été capables de remplir leurs promesses. Ce sont des gens qui tiennent un discours une journée et un autre discours le lendemain. Ce sont des politiciens à qui on ne peut plus faire confiance. Tous les sondages démontrent que partout au Canada, au Québec, mais aussi partout au Canada, les gens ont perdu confiance un peu dans leurs institutions. Pourquoi? Pour ces raisons-là.

Cette supposée entente me déplaît énormément. Elle me tanne, elle m'écoeure, mais je ne peux pas voter pour en me disant que je vais mettre fin à tout cela. Je ne peux pas pousser la poussière en-dessous du tapis. Aucun des problèmes soulevés par le Québec ne se règle par cette entente-là.

Dans l'entente même, il y a 79 points qui restent à discuter. Ils l'ont même écrit. D'un côté, ils disent: «Il faut que vous votiez pour cette entente-là parce que vous êtes tannés d'en entendre parler». Alors, d'un côté, ils disent qu'il faut que vous votiez pour cette entente parce que vous êtes «tannés» d'en entendre parler, mais, sur l'entente, ils disent qu'il nous restera encore 79 points à discuter, à régler. Si les gens pensent que le débat constitutionnel se terminera le 26 octobre parce qu'ils auront voté pour cette entente, ils se trompent grandement. Et ces arguments qui sont amenés par les leaders du oui à l'entente évoquent des arguments qui sont tout à fait fallacieux, et j'en suis choqué. J'en suis outré.

• (1720)

Là-dessus, on pourrait prendre l'exemple du Bloc québécois, de son leader, Lucien Bouchard, qui, pour dire la vérité aux gens, a renoncé aux privilèges accordés aux ministres, tels le personnel, les salaires supplémentaires et la limousine. Les députés du Bloc ont aussi renoncé à énormément de leurs privilèges, comme les voyages à l'étranger. Mes amis d'en face le savent très bien, ils en profitent pour pouvoir dire la vérité aux gens, pas leur raconter deux ou trois discours différents, leur dire la vérité chaque fois qu'elle se présente.

Et la vérité, à l'heure actuelle, c'est oui, on est écoeuré, oui, on est «tanné» du débat constitutionnel, oui, cela n'a pas de bon sens que cela ait duré pendant 30 ans, et, oui, il y en a qui ne sont pas capables de prendre de décision quand c'est le temps d'en prendre. Et il y en a qui gouvernent uniquement par sondages, qui gouvernent uniquement pour essayer de se faire réélire au moment des élections, comme c'est la situation autant pour le gouvernement Mulroney que pour le gouvernement Bourassa. Mais il y en a aussi dans la population qui constatent cela et qui diront non à cette entente uniquement parce qu'ils sont «tannés» de se faire écoeurer de cette façon.

Monsieur le Président, on ne peut pas demander d'applaudir lorsqu'on se fait demander, en même temps, de courber l'échine. On ne peut pas demander d'applaudir lorsque, en même temps, on se fait demander d'être à genoux ou de ramper. Je pense qu'on mérite beaucoup plus que cela.

Accepter cette entente ou dire oui à l'entente serait, pour le Québec, qui revendique des droits historiques... Et des droits, le Québec en aurait au moins autant que les autochtones et les Indiens. Alors, revendiquer les droits historiques du Québec, c'est très important. On ne pourrait pas vendre notre droit d'aînesse pour un plat de lentilles. Alors, il y a des choses qui sont extrêmement importantes. Et si nos leaders, nos premiers ministres ne sont pas capables de respecter leurs engagements, de respecter leurs promesses, de respecter le Québec comme tel et de le faire pour que le Québec se sente bien au Canada, pour qu'il réintègre la famille canadienne dans l'honneur et l'enthousiasme, pour paraphraser M. Mulroney, s'ils ne sont pas capables de le faire, qu'ils débarrassent, qu'ils s'en aillent. S'ils ne le font pas d'eux-mêmes, les élections ne sont pas bien loin.

L'année prochaine, il y aura des élections pour tout le Canada au niveau fédéral et il y aura probablement aussi des élections au niveau provincial. Ce sera là qu'on pourra régler les véritables problèmes parce qu'ici, dans cette Chambre, on ne réglera rien.

On nous demande d'approuver une entente, alors qu'il n'y a aucun texte législatif. On nous apporte un document qui n'est pas un texte définitif et on nous dit que les textes ne seront pas prêts avant Noël, mais on nous demande de les approuver le 26 octobre.

Comment se fait-il qu'il soit devenu si urgent de tout faire immédiatement, alors que le Comité Charest, la Commission Spicer, la Commission Castonguay-Dobbie et la Commission Beaudoin-Dobbie ont délibéré pendant des mois, en plus des conférences constitutionnelles? Là, tout d'un coup, on se retrouve avec un projet d'entente non définitif, à vérifier, aucun texte, et il y a urgence. Et en tant que député, je n'ai même pas été appelé, ni mes collègues, à travailler sur ce texte. On l'a même fait sans que le Parlement ait été consulté. Et le meilleur argument qu'on nous donne est: «Votez pour cette entente, c'est le mieux qu'on puisse vous donner. De toute façon, vous êtes assez écoeurés que vous devriez voter pour, puis vous n'en entendrez plus parler.»

Je suis certain que les Québécois et les Québécoises diront un non retentissant à ce projet et à cette mascarade.

[*Traduction*]

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole en cette occasion historique. Comme beaucoup d'autres Canadiens, j'ai des racines dans toutes les régions du Canada. Lorsque mon père a émigré de Russie, il est arrivé à Montréal, a poursuivi sa route jusqu'à Winnipeg, puis s'est finalement installé à Edmonton. Ma mère est née dans le sud du Québec. Je suis né en Alberta, mon épouse est née en Colombie-Britannique et nos filles ont vécu en Nouvelle-Écosse, en Ontario et au Québec. J'ai des tantes et des oncles, des beaux-frères et des belles-soeurs, des nièces et des neveux dans toutes les régions du Canada.

Si le Canada devait perdre une de ses régions, ce serait pour moi comme perdre une partie de ma famille. En tant que Canadien, je ne tolérerai pas que cela arrive. C'est pourquoi j'appuie l'accord intervenu à Charlottetown.

Je suis au nombre des personnes qui ont bénéficié d'occasions uniques. J'ai été négociateur syndical et négociateur patronal; j'ai négocié dans les deux camps. J'ai recommandé maintes fois aux parties d'accepter le résultat des négociations. Mais jamais je ne l'ai fait parce que j'avais obtenu tout ce que je voulais, tout ce que j'avais demandé, désiré ou rêvé, ou parce que l'entente était parfaite ou encore parce qu'on n'en discuterait jamais plus. Les conventions collectives comme les constitutions évoluent. Elles ne sont pas statiques mais dynamiques. Mes recommandations reposaient sur la prémisse que c'était là la meilleure entente à laquelle je pouvais en arriver.

À mes yeux, l'accord constitutionnel devait comporter un certain nombre d'éléments essentiels. Il devait absolument comporter certains éléments pour que je l'appuie. Il y en avait notamment cinq, plus quelques autres moins importants. En premier lieu, l'accord devait rendre justice aux peuples autochtones.

Pendant 200 ans, nous avons empêché les autochtones d'être maîtres de leur vie et de leur destin. Nous les avons empêché de s'épanouir à leur manière, selon leur culture et leurs valeurs. En reconnaissant aux autochtones le droit à l'autonomie gouvernementale, cette entente constitutionnelle répond à ma préoccupation de justice envers ces peuples. Le fait aussi que les autochtones auront des sièges garantis au Sénat renforce leurs droits et reconnaît leur statut spécial au Canada.

Le deuxième point auquel la Constitution devait permettre de trouver une solution est ce que nous appelons la charte sociale. Il fallait reconnaître d'une certaine façon que les Canadiens ont des droits sociaux dans ce pays, et c'est ce que fait cette entente. Je constate avec plaisir qu'elle énonce une série d'objectifs, le premier étant de fournir dans tout le Canada un système de soins de santé complet, universel, transférable, administré publiquement et accessible. À l'heure actuelle, c'est extrêmement important pour nous, en Colombie-Britannique, étant donné que notre association de médecins a déclaré publiquement qu'elle n'appuyait pas ces cinq principes d'un système de soins de santé public. Un tel système est maintenant prévu dans la Constitution.

• (1730)

L'entente garantit la prestation de services et l'octroi d'avantages sociaux suffisants pour que tous puissent avoir raisonnablement accès au logement, à l'alimentation et aux autres nécessités fondamentales. Elle établit l'objectif de fournir une éducation primaire et secondaire de haute qualité. Pour moi et pour tous ceux qui s'intéressent aux questions syndicales, elle reconnaît aux travailleurs le droit à l'association et à la négociation collective. Elle reconnaît la nécessité de préserver et de maintenir l'intégrité de l'environnement, non seulement maintenant, mais pour les générations futures.

Elle répond à mes souhaits au sujet du deuxième point en garantissant les droits sociaux.

Mon troisième souhait voulait qu'on règle cette abomination que constitue le Sénat non élu. Nous formons une société démocratique et nous sommes encore gouvernés par des gens qui sont nommés d'une façon qui vous rappelle les méthodes coloniales et la reconnaissance des droits à la propriété accessibles aux seuls riches. L'autre endroit a été l'institution la plus insidieuse qu'on ait connue au fil des années. C'est un anachronisme dans une démocratie. Aucune autre démocratie moderne n'aurait toléré sa présence aussi longtemps que nous l'avons fait.

Cette entente abolit finalement le Sénat non élu. Elle nous assure un Sénat élu représentant également toutes les provinces et jouant un rôle important au sein du gouvernement.

Ma quatrième exigence, c'était que la Constitution donne au Québec les ressources et les moyens nécessaires pour préserver sa société distincte, tant par sa langue que par sa culture. Cela dit, je regrette que le député qui a pris la parole avant moi ait dû partir.

Je suis allé très souvent au Québec. J'aime le Québec. Je l'aime en raison de son caractère français. La culture et la société sont différentes, mais c'est justement ce qui en fait toute la valeur. C'est l'une des choses que, parfois, je ne parviens pas à comprendre quand j'entends parler certaines personnes, particulièrement les membres du Parti réformiste. Ils ne comprennent pas, semble-t-il, que ce qui rend le Québec si important pour le Canada, c'est qu'il est différent et distinct, qu'il possède une culture et une langue différentes. C'est un peu comme un membre d'une famille. Si tous les membres de la

famille étaient pareils, on ne les apprécierait pas autant. On les apprécie, parce qu'ils sont distincts les uns des autres. C'est là la valeur que nous attachons au Québec.

La Constitution donne au Québec les outils en question.

Cinquièmement, pour moi particulièrement, étant donné que je me préoccupe des questions de justice sociale et des programmes sociaux, il est important que le gouvernement fédéral conserve le pouvoir de lancer de nouveaux programmes nationaux comme les programmes de garderie. Cet accord constitutionnel lui donne clairement ce pouvoir.

Encore faudra-t-il un gouvernement ayant la volonté politique voulue. Ce n'est pas simplement parce que la Constitution le permet que cela se produira automatiquement. Il faudra élire un gouvernement possédant la volonté nécessaire.

Il est vrai, que dans cet accord, il y a des choses que je n'aime pas et qui ne correspondent pas tout à fait à ce que j'aurais souhaité. En toute franchise, je suis déçu que le gouvernement fédéral cède tant de pouvoirs dans le domaine du logement social. J'avais le sentiment qu'il était nécessaire d'avoir une politique et des programmes nationaux uniformes en matière de logement social.

J'aurais souhaité qu'on s'occupe mieux des besoins et des souhaits des handicapés et des membres de minorités visibles. J'aurais certes aimé—et je crois que c'était possible—qu'on s'attaque beaucoup mieux aux questions entourant la promotion de l'égalité des sexes.

C'est toujours ainsi que les choses se passent au cours de négociations: on n'obtient pas tout ce qu'on veut. Il faut prendre une décision.

Mon bulletin parlementaire paraîtra sous peu. Il est déjà sous presse. Je voudrais lire les propos que j'adresse à mes électeurs de Surrey-Nord, qui est, comme chacun le sait, la circonscription du Canada qui croît le plus rapidement. Elle comprend actuellement 55 000 ménages.

> Au moment où je vous écris, on prévoit tenir un référendum national sur les propositions constitutionnelles acceptées par les premiers ministres et actuellement à l'étude par le Parlement.
>
> Je vous invite fortement à participer au débat qui entourera le référendum et à faire un choix éclairé au moment du vote.
>
> Le processus constitutionnel a été long et ardu, mais la Colombie-Britannique a remporté des gains, entre autres, un Sénat plus égal et au total sept nouveaux sièges à la Chambre des communes entre maintenant et le recensement de 1996.
>
> Personnellement, j'ai décidé d'accepter l'entente. J'ai de nombreuses réserves, mais la charte sociale, la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des autochtones et les pouvoirs accrus de la Colombie-Britannique à la Chambre des communes constituent des progrès manifestes.
>
> Nous ne pouvons pas encore tout recommencer à zéro en espérant garder le pays uni.
>
> Vaughn Palmer a écrit dans le *Sun* de Vancouver du 28 août: «Cet accord représente une défaite du séparatisme et permettra à nos dirigeants de passer à des questions comme la relance de l'économie. Pour ces seules raisons, l'accord est bon et nous devrions l'accepter.»

Je voudrais seulement ajouter une autre observation. Les forces du «non» dirigées par le Parti réformiste en Colombie-Britannique ou les mesquineries de gens comme Gordon Wilson, le chef provincial du Parti libéral, ne m'inquiètent pas. Toutefois, les critiques sournoises formulées par le caucus du Parti conservateur de la Colombie-Britannique à l'endroit du premier ministre de cette province me préoccupent vivement.

C'est la seule chose qui pourrait entraîner le rejet du référendum en Colombie-Britannique. J'invite donc fortement tous les membres du caucus du Parti conservateur à se lever et à déclarer sans équivoque qu'ils appuient entièrement cet accord et le premier ministre de la Colombie-Britannique, afin que nous puissions tous aller de l'avant avec cet accord constitutionnel et dire, à l'instar de Vaughn Palmer: «Pour ces raisons, l'accord est bon et devrait être accepté.»

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'ai le grand privilège de me lever aujourd'hui à la Chambre pour participer à ce débat très important.

En écoutant certains discours, l'idée m'est venue que le véritable critère de la démocratie, c'est la capacité de faire face au désaccord. Au cours des discussions qu'ont eues les Canadiens sur cette question, il va sans dire que de nombreuses opinions divergentes ont été exprimées. Malgré tout, le 28 août à Charlottetown, les premiers ministres, les dirigeants autochtones et les représentants des territoires sont finalement parvenus à un consensus sur des réformes constitutionnelles.

Le chemin qui menait à ce consensus était long, et il a fallu s'arrêter souvent pour consulter et réfléchir, mais je suppose qu'il devait en être ainsi. Bâtir un pays est une mission sans fin.

Cette mission, que les Canadiens se sont donnée pour refaire l'unité de leur pays et pour revitaliser leur fédération, s'est avérée longue et parfois ardue. Nous avons dû reculer à l'occasion. Nous avons repris le collier et, tout au long du processus, nous, qui avions l'honneur et le privilège d'y participer, avons trouvé notre inspiration dans un but unique. C'est qu'à force d'écouter attentivement ce que les Canadiens avaient à dire, nous allions

sûrement réaliser un Canada plus fort, plus uni et plus moderne.

• (1740)

Nous sommes sur le point d'atteindre ce but. Le 26 octobre, les Canadiens auront une occasion de s'exprimer sur le consensus en vue d'un accord constitutionnel qui a été obtenu, de même que sur les propositions qui modifieront les lois fondamentales de notre pays.

En soi, le consensus ne correspond pas à l'idée qu'on peut se faire de la perfection. C'est plutôt un accord qui traduit l'opinion de la majorité une fois que toutes les voix ont été entendues et que toutes les questions ont été discutées à fond. De nos jours, arriver à un consensus correspond à la façon civilisée de concilier des points de vue qui s'opposent.

L'autre façon, celle des temps anciens, supposait l'antagonisme, la colère et l'amertume, qui sont toutes des émotions qui finissent par nous mener aveuglément vers la destruction. Les personnes qui s'occupent d'obtenir un consensus savent que leurs opinions personnelles, les convictions qui leur sont chères, risquent d'être perdues dans la recherche d'un accord que tout le monde puisse accepter.

Dans cette discussion, il ne fait aucun doute que le moi n'a pas d'importance. Ce qui importe, c'est ce qui est bon pour l'intérêt commun. Assurément, l'accord d'août reflète la plupart des aspirations constitutionnelles que les Canadiens ont eux-mêmes définies ces derniers mois et ces dernières années. Les Canadiens ont été très clairs au sujet de cette Ronde Canada.

Je voudrais vous en dire un peu plus au sujet de certaines des consultations. Elles ont commencé avec le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada où quelque 400 000 Canadiens ont été entendus. Puis, le Comité mixte spécial sur le processus de modification a entendu le témoignage de 209 personnes. Il a reçu plus de 500 mémoires de 450 associations et particuliers.

Ces initiatives ont joué un rôle très important dans l'élaboration des 28 propositions que le gouvernement fédéral a publiées en septembre dernier sous le titre *Bâtir ensemble l'avenir du Canada*. Elles ont ensuite été renvoyées à un Comité mixte spécial pour le renouvellement du Canada que j'ai eu le privilège de coprésider.

Naturellement, mon comité s'est déplacé dans tout le Canada. Nous avons visité des petites localités et des grandes. Nous avons entendu des Canadiens de toutes conditions sociales. Cela faisait partie de notre mandat de demander conseil à des gens d'un bout à l'autre du pays sur ce qu'il fallait dire des propositions du gouvernement. Quelque 3 000 particuliers et associations ont pris le temps d'écrire des mémoires au comité et 700 autres ont comparu devant nous pour témoigner.

Le comité a aussi organisé une série de conférences parrainées par le gouvernement et auxquelles ont participé 1 500 personnes appartenant à des groupes fondés sur la communauté d'intérêt, certaines d'entre elles étaient des universitaires, d'autres étaient même des fonctionnaires à divers paliers de gouvernement et, peut-être plus important encore, assurément plus spécialement, il y avait des Canadiens ordinaires. Tout cela a conduit au rapport final unanime du comité qui a été déposé le 28 février dernier.

Ensuite, naturellement, chaque province et territoire a tenu ses propres audiences sur la constitution. La communauté autochtone aussi a participé aux discussions et tenu des audiences dans tout le pays.

Armés des résultats de toutes ces consultations et de ce dialogue, les dirigeants fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que, pour la première fois de l'histoire canadienne, les représentants des quatre associations autochtones du Canada se sont rencontrés, en égaux, pour finaliser un consensus qui commençait à émerger.

Pendant toute cette phase de la Ronde Canada, réalité et souplesse ont été les mots clés qui ont permis de réussir. Nous avions tiré la leçon du processus du lac Meech et appris que fermer les portes n'ouvre pas les esprits. C'est pourquoi, à la fin de chaque journée, les participants disaient ce qu'ils pensaient, indiquaient qu'ils avaient fait des progrès, exprimaient leurs réserves et faisaient participer le public aux discussions en cours.

Puis, le 7 juillet, les parties s'entendaient, à l'unanimité, sur les principes d'une réforme constitutionnelle. Cela a permis au Québec de revenir à la table et de participer à une conférence des premiers minitres.

Enfin, le 22 août, après de longues discussions, le premier ministre annonçait les prémisses et les principes d'un accord. Les premiers ministres, les chefs autochtones et les leaders territoriaux étaient parvenus à un consensus honnête et acceptable.

Je pense qu'il est très important de se souvenir de tout cela, lorsque l'on débat de la question référendaire, la question sur l'entente de Charlottetown.

Nous devons aussi nous souvenir qu'un consensus ne répond pas à tous les intérêts particuliers, il représente l'intérêt commun et, dans ce cas, l'intérêt commun est

d'unir notre fédération au moyen de cet accord découlant du consensus de Charlottetown.

Cela m'inquiète grandement quand j'entends des groupes d'intérêt faire des déclarations qui dénigrent l'accord parce que leurs préoccupations n'y sont pas abordées. Je rappelle à tous ceux d'entre vous qui n'y trouveraient pas leur compte qu'il ne s'agit pas d'une ronde constitutionnelle finale. Souvenez-vous que la Constitution est un arbre vivant dont les racines puisent dans notre passé pour trouver leur nourriture et les éléments qui leur permettront de croître dans l'avenir.

Il y aura une autre occasion d'intervenir et, entre-temps, nous demeurerons évidemment tous protégés par le genre de pays qu'est le Canada, par son ordre social, par la tradition du système parlementaire britannique et par les garanties déjà inscrites dans la Charte des droits et libertés. Aucun intérêt particulier ne saurait prédominer dans cette discussion.

Comme je l'ai dit auparavant, il y aura d'autres occasions où les groupes d'intérêts qui souhaiteraient encore se faire entendre pourront faire inscrire dans la Constitution les éléments auxquels ils tiennent, si ceux-ci sont jugés utiles pour le plus grand bien de notre pays et de notre société.

Revenons-en maintenant au contenu de l'accord. La première chose qui me frappe, en lisant le document, c'est qu'il s'agit d'un document constructif. Il est positif et il exprime des choses qui suscitent des oui.

Il contient une déclaration affirmative au sujet de l'interdépendance des partenaires de la fédération canadienne, une déclaration affirmative au sujet du droit du Québec de demeurer dans le Canada tout en maintenant sa langue et sa référence coutumière au droit civil, deux facteurs qui ont contribué à le doter d'une culture unique et distinctive. Je dois dire que cet élément distinctif donne du caractère à ce que nous sommes tous en tant que Canadiens. Je ne pense pas qu'il y ait des Canadiens qui ne soient pas convaincus, à bien y réfléchir, que le Canada serait le même sans le Québec.

Le consensus de Charlottetown est aussi une affirmation, un énoncé du genre de nation que nous sommes, une démocratie parlementaire où les gens se respectent mutuellement et se préoccupent les uns des autres, et qui trouvent leur force dans leur diversité et leur individualité. Ce consensus témoigne de notre souplesse, de la capacité de nos institutions de s'adapter aux changements que commandent les exigences du moment.

L'entente vise à rééquilibrer le partage des pouvoirs, à préserver intégralement un gouvernement fédéral fort à l'intérieur du système fédéral. L'entente renforce les Premières nations en leur rendant leur droit de gérer elles-mêmes leurs affaires. Elle tend également à corriger un sentiment ancien et puissant d'aliénation et de déséquilibre entre les régions en modifiant le Sénat et en inscrivant dans la Constitution les conférences des premiers ministres au cours desquelles les questions propres à la fédération pourront être examinées périodiquement et plus efficacement.

Ce sont là les prémisses et les questions, les importants principes et prémisses que les Canadiens devront garder présents à l'esprit au cours des prochaines semaines de discussion de la question dont nous sommes saisis. Il importe que nous ne nous laissions pas distraire par des intérêts particuliers; il nous faudra laisser de côté ces intérêts au profit d'un objectif commun.

Nous devrons aussi résister à la tentation de nous empêtrer dans des discussions sur des détails ou, ce qui pourrait être encore plus tentant, de nous laisser aller à des discussions constitutionnelles byzantines qui sont très séduisantes mais souvent stériles.

Car au bout du compte, nous souhaitons tous les mêmes choses, c'est-à-dire l'équité, l'égalité, la liberté, le respect, la prospérité ainsi que la possibilité de pouvoir intervenir dans les affaires et dans les décisions qui nous concernent. La plupart d'entre nous souhaitent ardemment préserver l'unité de notre pays car ces choses sont celles que défend le Canada et qui sont réaffirmées dans l'entente constitutionnelle.

• (1750)

On l'a déjà dit, cette entente n'est peut-être pas parfaite, mais nous savons cependant qu'elle résulte de l'effort honnête d'hommes et de femmes, et d'honnêtes citoyens partout au Canada, qui ont voulu construire un pays meilleur, un pays qui durera mille ans, un pays de l'avenir.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui dans le cadre du débat sur le référendum et la Constitution du Canada, la Constitution renouvelée.

Ce débat ne porte pas sur notre passé mais plutôt sur notre avenir. Il s'agit de fixer à nouveau nos priorités constitutionnelles afin qu'elles reflètent mieux ce que nous sommes et ce vers quoi nous tendons.

Au cours du processus de recherche de solutions, bien des options ont été mises de l'avant. L'accord conclu entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les représentants des peuples autochtones n'est pas la solution à tous nos problèmes. Tout le monde le reconnaît, et on l'a dit maintes et maintes fois à la Chambre.

Beaucoup d'entre nous, des deux côtés de la Chambre, se posent de nombreuses questions au sujet de divers aspects de cette nouvelle entente. Ainsi, il n'y a pas de disposition relative à une union économique à l'échelle nationale. Il faudra se pencher de nouveau sur la question.

Bien sûr, il se trouvera des gens pour dire que le nouveau Sénat est imparfait parce qu'il est le fruit d'un compromis. On a troqué l'efficacité contre le nombre égal de sièges. La justiciabilité du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale est retardée pour une période de cinq ans plutôt que de s'appliquer dès maintenant. On a peut-être trop accordé de pouvoirs aux provinces au détriment d'un gouvernement central fort.

Il est clair que certains problèmes découlent de l'ambiguïté du libellé de la question qui comporte l'expression «sur la base de», ce qui laisse entendre que l'Accord de Charlottetown pourra faire l'objet d'une interprétation de la part des divers gouvernements.

Toutefois, je suis convaincue que les lacunes de l'accord constitutionnel ne l'emportent pas sur ses nombreux aspects positifs. C'est pourquoi j'ai l'intention d'appuyer l'entente et d'encourager tous les Canadiens, habitants du Nord, autochtones, femmes, groupes minoritaires, tout le monde, à dire oui au référendum du 26 octobre.

Après toutes ces nombreuses années de tentatives et d'échecs de dernière minute pour dégager un consensus constitutionnel, il m'apparaît ainsi qu'à bien d'autres Canadiens qu'on n'aurait pu s'attendre à mieux.

J'ai participé à plusieurs séries de pourparlers constitutionnels. J'y ai appris beaucoup et je rends hommage à tous ces députés, aux conseillers juridiques des divers ministères, aux porte-parole de notre parti, ainsi qu'aux sénateurs qui nous ont fait profiter de leur riche expérience. Cela fut un honneur de travailler avec des gens comme le sénateur MacEachen et de profiter de l'expérience de ceux qui avaient pris part à de nombreuses rondes sur la Constitution.

J'ai fait partie du Comité Charest et du Comité Beaudoin-Dobbie et j'ai pris part à quelques pourparlers dans le cadre de l'Accord du lac Meech ainsi qu'à la dernière conférence des premiers ministres qui, selon moi, a été un échec cuisant et, ce, non seulement pour certains participants mais également pour l'ensemble du Canada. Ce fut un échec pour les Premières nations et pour les habitants du Nord.

J'ai toujours dit que j'aurais accepté une version modifiée de l'Accord du lac Meech et je crois que ce consensus correspond à un Meech amélioré. Je suis persuadée que les voeux des régions du Nord seront exaucés puisque, dans les Territoires du Nord-Ouest, nous voulons que les conditions d'avant 1982 soient respectées pour ce qui est de la création de nouvelles provinces et nous obtenons satisfaction en vertu de cette entente.

Il existe une équipe du «oui» dans les Territoires du Nord-Ouest. J'ai parlé au ministre des Droits ancestraux et de l'évolution constitutionnelle qui a travaillé très fort pour le Nord et pour qu'on réponde aux aspirations des gens du Nord. Il souscrit entièrement au consensus réalisé et il appuierait l'entente intervenue à Charlottetown.

Nous avons aussi un premier ministre, Nellie Cournoyea, qui a fourni d'énormes efforts et M^me^ Rosemary Kuptana des Territoires du Nord-Ouest, présidente de l'ITC. Roger Gruben, président de la Société inuvialuit de développement, a aussi joué un rôle important. Il y a John A., c'est ainsi que j'appelle toujours John Amagoalik, l'autre John A., qui a participé activement à de nombreuses rondes de négociations sur la Constitution. Il y a enfin Gary Bohnet qui représente les Métis des Premières nations dans les Territoires du Nord-Ouest.

Toutes ces personnes ont apporté une contribution importante. D'autres habitants du Nord ont aussi collaboré à ce dossier, notamment Mary Simon du nord du Québec qui agit à titre de conseillère auprès de Rosemary Kuptana. Puisque je viens du Nord, je me dois de parler des gens du Nord. Françoise Paulet a participé au cercle national de l'APN sur la Constitution.

Selon moi, après de nombreuses séries de négociations sur la Constitution, nous en sommes au point où nous devons nous satisfaire de ce que nous avons obtenu. Nous n'aurons jamais mieux.

Je suis prête à m'engager, à me joindre à mon parti et à mon peuple pour dire que, si nous tentons de rouvrir ce panier de crabes, nous risquons de tout perdre. Nous avons fait des gains considérables au sujet du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Nous devons en remercier nos quatre dirigeants nationaux.

Nous avons été représentés par le chef de l'Assemblée des Premières nations, Ovide Mercredi, Ron George, du Conseil autochtone du Canada, Yvon Dumont, des Métis, et enfin Rosemary Kuptana, d'Inuit Tapirisat du Canada.

Les citoyens du Nord et les autochtones ont beaucoup contribué au renouvellement du Canada. Les autochtones aiment le Canada. Ils aiment cette terre dont ils tirent leur subsistance. Les rivières ne servent pas qu'à faire de beaux paysages. Les montagnes ne sont pas là pour qu'on se contente de les regarder. Les autochtones revendiquent leurs droits à l'égard de ces rivières et de ces montagnes. Pourquoi? Parce qu'ils jugent inacceptable de renoncer à leurs droits, convaincus que, si on se sert de la terre, si on la respecte, on ne peut en être séparé. Voilà ce que le Canada veut dire pour nous.

Je suis fière de pouvoir donner mon appui au Canada. Mon peuple compte beaucoup pour moi, et mon pays aussi. Les autochtones vont contribuer à la vie canadienne. Il y a eu beaucoup de concessions de toutes parts, mais je dois dire que le Canada peut compter sur mon appui.

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, c'est avec un très grand plaisir que j'interviens aujourd'hui pour participer à ce débat historique sur l'entente de Charlottetown. Nous procéderons en fin de journée à un vote qui revêtira une importance historique.

Je voudrais profiter de l'occasion pour me joindre à mes collègues à la Chambre et féliciter le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, le député de York, qui a accompli un excellent travail. Ce fut un parcours difficile pour lui de même que pour tous les Canadiens, mais nous voyons maintenant une lueur au bout du tunnel.

Quand on considère les aspects positifs, qui sont nombreux, de tout le débat constitutionnel qui s'est déroulé au cours des derniers mois, on ne peut que conclure qu'il nous a rapprochés davantage et nous a rendus plus conscients les uns des autres.

Cet ensemble de propositions est le fruit de nombreuses tribunes et de nombreuses assemblées publiques, de consultations nationales et régionales avec les autochtones, avec les organismes féminins et avec toutes sortes d'organismes et de groupements d'entreprises. Comme le chef de l'opposition l'a dit mardi, nous procédons à des consultations sur la Constitution depuis 1980.

Je puis vous dire que plusieurs de mes électeurs ont pris le temps de me faire part de leurs impressions au sujet du Canada, et je vais vous en donner un aperçu. Nous avons maintenant terminé le processus de consultation et nous en sommes au point culminant de notre système démocratique, à la préparation nécessaire à la tenue d'un référendum national.

• (1800)

En avril 1991, le chef de l'opposition avait proposé la tenue d'un référendum. Je suis donc extrêmement heureux que le gouvernement fédéral ait décidé de recourir à ce processus.

Nous avons toujours préconisé ce processus. Les sondages ont révélé que les Canadiens voulaient un référendum, et chacun de nous aura maintenant l'occasion de contribuer à déterminer l'avenir de notre pays. Le 26 octobre 1992 donnera à chacun des Canadiens un sentiment inouï de fierté quand il indiquera son choix sur son bulletin de vote.

Le référendum du 26 octobre se soldera par un oui au Canada, un oui à un Canada plus fort et meilleur.

Les Canadiens sont impatients de tourner la page sur la Constitution. Ils sont impatients de s'attaquer à un autre sujet de préoccupation, l'économie. Nous déplorons un chômage sans précédent au Canada et nous faisons face à de nombreux défis nouveaux au moment où nous nous préparons à entrer dans le XXI^{e} siècle. Dans un pays uni, nous aurons désormais les outils nécessaires pour relever ces nouveaux défis.

Je sais bien que le temps ne me permet pas d'aborder toutes les questions que j'aurais voulu aborder, mais il y a quelques points dont je voudrais parler. Je suis heureux que notre idée d'inclure une clause Canada ait été acceptée et que cette clause garantisse l'attachement de tous les Canadiens à l'avenir du pays. L'attachement à la dualité linguistique donne aussi aux deux groupes linguistiques officiels la chance de prospérer. De plus, les droits individuels sont protégés en vertu de la Charte des droits et libertés.

Pour nous tous, l'union économique est de la plus haute importance. Comment pouvons-nous être concurrentiels sur le marché mondial alors que nous n'arrivons même pas à éliminer les obstacles au commerce interprovincial? C'est difficile de comprendre que nous puissions avoir un accord de libre-échange avec les États-Unis et que nous puissions prendre part aux négociations sur l'ALÉNA, alors que nous n'arrivons pas à nous entendre pour éliminer les obstacles au commerce interprovincial. Nous avons besoin d'une union économique. Je crois fortement que le protectionnisme détruit, dans une certaine mesure, l'esprit de l'Accord de Charlottetown.

En 1982, le Parti libéral a reconnu dans sa constitution le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Je suis très heureux que ce concept ait évolué jusqu'au point où, aujourd'hui, de nombreuses communautés autochtones sont prêtes à prendre en main leur propre destinée selon leurs valeurs et leurs traditions. Toutefois, cet objectif ne peut être atteint que si le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux leur donnent les outils économiques nécessaires pour favoriser un développement équilibré des communautés.

J'ai quelques réserves au sujet du Sénat. Je ne comprends vraiment pas la logique derrière la répartition des sénateurs. Avons-nous vraiment besoin d'un Sénat comme celui qui est proposé? Si nous avons un Sénat, nous devons voir à ce qu'il soit utile et qu'il ait les pouvoirs nécessaires pour être efficace. De plus, je ne vois pas comment un sénateur pourrait jouer son rôle de législateur tout en répondant aux besoins de ses électeurs. Ainsi, dans la province que je représente, l'Ontario, un sénateur devrait représenter plus de 1,5 million de personnes. C'est humainement impossible de bien s'acquitter de ces deux fonctions. Il faudrait revoir cette disposition, car elle doit être grandement améliorée.

Pour l'instant, nous avons toutefois beaucoup progressé et, dans quelques années, nous nous rappellerons cette période de notre histoire avec fierté et soulagement. Je le répète, je me réjouis de ce que, le 26 octobre, les Canadiens participeront à un référendum national. Ils mettront les choses au clair une fois pour toutes en se prononçant en faveur d'un renforcement des liens qui unissent nos régions et de l'unité de notre pays, le Canada.

Ce matin, dans mon bureau, je regardais une copie de la Charte des droits et libertés que j'ai fait encadrer. La citation à la fin de la charte résume parfaitement ce que nous essayons d'accomplir: «Nous devons maintenant établir les principes de base, les valeurs et les croyances fondamentales qui nous unissent en tant que Canadiens, de sorte que par-delà nos loyautés régionales, nous partagions un style de vie et un système de valeurs qui nous rendent fiers de ce pays qui nous donne tant de liberté et une joie aussi immense.»

Nous faisons l'envie du monde entier, et je suis fier d'être un Canadien.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir prendre la parole à la Chambre et d'appuyer le rapport du consensus sur la Constitution rendu public à Charlottetown le 28 août 1992. Je me réjouis aussi de le faire en compagnie de députés de tous les partis.

Au Canada, nous avons le privilège de nous engager dans ce qui est sûrement l'un des exercices les plus fondamentaux de la tradition démocratique, un référendum national sur le renouvellement de la Constitution, document qui est la pierre angulaire de notre démocratie.

En ce moment, des millions de gens dans le monde n'ont pas ce privilège; leurs différends se règlent par les armes plutôt que par un débat; leurs libertés sont définies impérativement plutôt que par consensus; c'est la loi de la force, plutôt que la force de la loi qui régit leur avenir.

En ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada. J'ai eu l'honneur, depuis 17 mois, de représenter les Canadiens auprès des plus importantes organisations internationales, auprès des Nations Unies, du Commonwealth, de la Francophonie, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et de l'Organisation des États américains, pour n'en nommer que quelques-unes.

[*Français*]

Dans chacune de ces organisations, la voix du Canada exprime un point de vue très spécial et très respecté, celui de la tolérance, du respect de la diversité et des droits de la personne, du progrès, de la prospérité et, surtout, de la paix et de la stabilité.

[*Traduction*]

Nos réalisations sous ces rapports sont renforcées par nos actions, que ce soit dans le dangereux champ de bataille de Sarajevo ou la désolation de la Somalie, au Cambodge, au Moyen-Orient, en Amérique centrale et en Asie, dans le Pacifique-Sud. Partout, le Canada est un intervenant bienvenu, soit comme gardien de la paix, comme médiateur ou comme partenaire dans le développement par le commerce ou l'aide directe.

Bien peu de peuples ont droit au même passe-partout que les Canadiens. Presque tous les pays du monde font preuve d'une grande bienveillance à l'égard du Canada. Cela ne paraît certes pas dans les comptes nationaux, pas directement en tout cas, mais il reste que c'est un élé-

ment très réel de notre patrimoine national, que nous avons tous créé et dont nous jouissons tous.

Les autres pays voient dans le Canada non pas un ensemble de provinces, mais un seul pays. C'est un pays dont le tout est plus grand que ses parties. Lorsqu'ils entendent des Canadiens parler à des rencontres internationales, ils ne s'arrêtent pas au fait qu'ils parlent français ou anglais, ou les deux. Ils entendent la voix d'un seul pays, le Canada, et ils savent que le message qu'ils entendent est important.

Lorsque les enseignants, les athlètes ou les gens d'affaires canadiens vont à l'étranger, leurs hôtes ne leur demandent pas s'ils sont autochtones ou si leurs parents ou leurs grands-parents sont des immigrants. Ils sont bienvenus en tant que citoyens du Canada.

Aux Nations Unies, le Canada est représenté par une francophone de Montréal. Notre représentant en Amérique latine est un dénommé McLennan, d'Alberta, et notre porte-parole à l'OTAN est un autochtone de l'Ontario.

• (1810)

Les représentants du Canada à l'étranger ressemblent aux gens qui siègent ici, à la Chambre des communes, et aux gens que nous rencontrons dans nos rues et dans tous les voisinages de notre grande nation.

À maintes reprises depuis les quelques années que durent nos épuisantes négociations et discussions constitutionnelles, ces représentants ont dû répondre à des gens qui leur demandaient ce qui se passait au Canada, si le Canada allait éclater.

Ils pourront répondre sans hésiter à ces questions que oui, le Canada va rester uni. Oui, les Canadiens ont réglé leurs différends dans la magnifique tradition démocratique qui est la nôtre. Oui, les Canadiens ont su trouver, dans la dignité et le respect mutuel, de nouvelles façons de vivre ensemble en voisins et en amis.

Oui, nous avons réformé nos institutions pour renforcer nos principes démocratiques. Oui, nous avons garanti la justice fondamentale à nos premières nations. Oui, nous avons rééquilibré les rôles et les responsabilités de nos institutions pour favoriser le progrès et la prospérité. Oui, nous avons élaboré de nouveaux processus qui pourraient servir d'exemples aux peuples de la planète qui recherchent leur propre forme de démocratie en payant parfois un prix très élevé.

Oui, le flambeau de nos idéaux, de nos valeurs et de nos principes peut être passé à la prochaine génération et à bien des générations qui la suivront. Mais par-dessus tout, oui, nous avons réussi en dépit des désaccords et des tensions qui ont eu cours tout au long des discussions où régnaient la sensibilité et le sens du compromis, nos seules armes étant la raison et l'amour du pays.

[*Français*]

Ce sera un beau jour pour les nations du monde, parce que le Canada a toujours eu la réputation d'être un pays qui utilise la démocratie à la limite. Qu'il puisse atteindre cette limite sans oppression et sans effusion de sang, c'est un enseignement que beaucoup d'autres pays voudront étudier à fond, quel que soit leur propre stade de développement démocratique.

Voyant émerger de ce processus un Canada moderne, encore plus fort et mieux préparé à relever les défis du prochain siècle, ils seront d'autant plus enclins à nous suivre sur les chemins de la paix.

J'ai parlé tout à l'heure des bonnes dispositions des autres pays du monde envers le Canada. Le fait que nous ayons si bien réussi à résoudre nos propres conflits intérieurs ne pourra que renforcer cette sympathie.

[*Traduction*]

Le Canada et les Canadiens ne se sont jamais défilés devant la souffrance ou dans l'adversité. On n'a qu'à penser aux soldats canadiens qui, venant de toutes les parties du Canada ont perdu la vie loin de leur pays au cours des deux grandes guerres mondiales, de la guerre de Corée et des nombreuses opérations de maintien de la paix. On n'a qu'à penser aux jeunes hommes et femmes envoyés au combat qui arborent aujourd'hui avec fierté l'emblème du Canada sur leur uniforme.

Notre pays est depuis toujours un modèle de paix et de justice dans le monde. Nous sommes sur le point d'en arriver à une paix intérieure qui ne fera que renforcer notre désir de communiquer cette paix à de nombreuses nations en crise.

Dans deux semaines exactement, j'aurai l'honneur de prendre la parole devant les pays du monde entier à l'occasion de la 47e réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, une association que le Canada a grandement contribué à fonder. Mon discours portera en grande partie sur la poursuite de la paix dans le monde, ainsi que sur la nécessité de promouvoir la démocratie et de protéger les droits fondamentaux de la personne.

Au moment où je prononcerai ce discours à New York, je penserai aux milliers de Canadiens qui nous représentent dans le monde entier et aux milliers d'autres qui ont participé aux discussions, ici, par l'entremise de commissions et de groupes de travail, et dont le travail de même

que les idées ont fait en sorte qu'une entente puisse être conclue à Charlottetown.

Ils ont rendu un fier service non seulement au Canada, mais aussi au monde entier. Ils se sont attaqués à un grand nombre de problèmes que les autres pays connaissent également et règlent pacifiquement en trouvant des solutions raisonnables et respectables.

En disant oui au Canada, les Canadiens joueront un rôle important dans l'établissement d'une norme pour la paix et la tolérance dont s'inspirera le reste du monde.

Quand je vois d'autres pays déchirés par des conflits raciaux dont les origines se perdent dans la nuit des temps, je remercie le Seigneur de vivre dans un pays tranquille. Je le remercie également de nous avoir permis d'en arriver récemment à cette solution qui nous rapproche encore davantage en tant que Canadiens. Je pense aussi que, si le Canada échoue, Dieu devra venir en aide au reste du monde.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prononce quelques mots ici aujourd'hui pour le compte de mes électeurs au sujet d'une question que les générations futures jugeront fort probablement d'une grande importance historique.

L'entente intervenue à la conférence de Charlottetown couronne cinq années de débat et mérite d'être appuyée en tant que progrès considérable dans l'évolution de notre Constitution.

Comme d'autres intervenants avant lui, le premier ministre a rendu hommage à un certain nombre de personnes qui ont participé au débat devant mener à l'entente. Des collègues de mon parti et du Nouveau Parti démocratique en ont fait autant, mais je crois que personne n'a encore signalé la contribution de l'hôte de la conférence de Charlottetown, le premier ministre Joseph A. Ghiz.

Au cours des cinq dernières années de débat, de victoires et d'échecs constitutionnels, M. Ghiz a toujours eu avant tout l'intérêt national à coeur. Il estimait que l'intérêt de la province de l'Île-du-Prince-Édouard serait naturellement servi si l'intérêt national était d'abord respecté.

Il a toujours cru en un Canada qui comprenne toutes les provinces et tous les habitants de chacune des provinces. Sa contribution au succès de la conférence de Charlottetown est incommensurable, et je crois qu'il sera considéré à l'avenir comme l'un des nouveaux Pères de la Confédération.

Le premier ministre Ghiz a notamment convenu d'une chose qui semble être encore au centre du débat, non seulement pour les députés ministériels mais encore pour les députés de mon propre parti, à savoir un Sénat égal.

L'Île-du-Prince-Édouard est beaucoup plus qu'une petite population représentée ici par quatre députés. Il y a dans notre pays des circonscriptions qui sont beaucoup plus grandes que l'Île-du-Prince-Édouard. Il y a des circonscriptions plus populeuses que l'Île-du-Prince-Édouard, mais ces circonscriptions n'ont jamais été et ne seront jamais des provinces.

L'Île-du-Prince-Édouard a été acceptée comme province en 1873. John A. Macdonald et les autres Pères de la Confédération tentaient depuis quelques années d'obtenir qu'elle se joigne à l'union canadienne. Elle a finalement accepté de faire partie de la Confédération. C'est toujours resté une province depuis lors.

Selon moi, le nouveau concept du Sénat aurait dû être adopté depuis longtemps. Le nouveau Sénat fait de l'Île-du-Prince-Édouard l'égale des autres provinces, mais il aura aussi l'avantage de pouvoir jouer un rôle efficace dans l'élaboration des lois intéressant la région de l'Atlantique, parce qu'il aura la légitimité d'une assemblée élue. Ensemble, les représentants de l'est et de l'ouest du pays formeront 80 p. 100 du Sénat. L'une des brochures qui ont été distribuées disait que ce Sénat aurait pu empêcher l'adoption de politiques comme le Programme énergétique national et la TPS. Si c'est vrai, comme je le crois, je pense que la réorganisation du Sénat arrive probablement trois ans trop tard pour l'Île-du-Prince-Édouard, sur un point en particulier. Si ce Sénat avait existé en 1989, la fermeture des installations de recherche et sauvetage à l'Île-du-Prince-Édouard, et plus particulièrement à St. Eleanor et à Summerside, aurait été évitée. Je suis sûr que les Canadiens trouvent que cette décision était injuste et qu'elle était la marque d'un gouvernement vindicatif. Je pense que les sénateurs auraient empêché l'adoption de cette politique et que l'Île-du-Prince-Édouard aurait encore une base militaire, comme toutes les autres provinces.

• (1820)

Comme nous le savons, le gouvernement fédéral, les dix premiers ministres provinciaux, les deux chefs de gouvernements territoriaux et les chefs de nos peuples autochtones sont parvenus à un compromis historique, digne du Canada. Si nous rejetons cet accord, rien ne nous garantit que nous aurons un jour une meilleure entente. Ce qui serait garanti, par contre, c'est la poursuite pendant encore bien des années d'un ardu débat constitutionnel. Les Canadiens en ont assez de ce débat constitutionnel.

Depuis cinq longues années, ils ont été tellement bombardés d'informations sur la Constitution que maintenant, dans toutes les régions, on ne souhaite qu'avoir un répit et, de plus en plus, voir le gouvernement s'occuper de ce qu'on considère comme les vrais problèmes de notre pays. Les Canadiens veulent que cette tribune, la Chambre des communes, passe maintenant aux vrais problèmes de l'heure, qu'il s'agisse des 1,6 million de chômeurs, des nombreux autres qui ne prennent même plus la peine de chercher un emploi ou de tous ceux qui ont dû demander une assistance financière ou l'aide sociale. Les Canadiens veulent, et avec raison, que nous nous occupions des affaires du pays, que nous le dirigions et que nous créions des emplois.

Malgré tous les problèmes que nous avons connus, il y a quelques mois, les Nations Unies ont choisi le Canada comme le meilleur endroit au monde où vivre. Après 125 ans, nous sommes maintenant au plus haut rang parmi les 160 pays les plus développés. À mon avis, nous ne voulons pas perdre cet avantage. Rares sont les Canadiens qui ne se rendent pas compte de ce qui arriverait à l'économie du pays si cet accord n'était pas approuvé.

Pour conclure, je tiens à dire que, dans la circonscription d'Egmont, je suis prêt à former un groupe impartial composé de partis politiques, de légions royales canadiennes et de gens d'affaires, et à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour assurer que le vote dans ma circonscription sera un vote positif pour le pays.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, l'entente de Charlottetown représente le point culminant du processus politique public le plus complet que notre pays ait jamais connu et qui diffère nettement du processus du lac Meech où nous avons vu un petit groupe d'hommes préparer une entente en grand secret. L'entente de Charlottetown a été précédée par la Commission Spicer. Elle a puisé dans les rapports Allaire, Bélanger–Campeau, Edwards et Beaudoin–Dobbie ainsi que dans les rapports provinciaux et les rapports des tribunes publiques sur la Constitution qui ont été organisées dans tout le pays, qui ont été télévisées et qui ont bénéficié de la participation active directe de centaines de Canadiens. En dernier mais non par ordre d'importance, il faut mentionner l'opinion enregistrée de mes électeurs de Northumberland qui ont participé aux réunions constitutionnelles ainsi qu'aux tribunes publiques et qui ont répondu aux enquêtes et aux demandes de mémoire.

En tant que députée libérale de la Chambre des communes, je n'ai pas joué un rôle personnel direct dans l'élaboration de l'entente de Charlottetown, pourtant j'y souscris. J'ai eu largement la possibilité de participer au processus d'élaboration de la politique constitutionnelle du Parti libéral du Canada.

Je suis particulièrement fière de notre chef et de notre critique en matière d'affaires constitutionnelles pour le rôle de chef de file qu'ils ont joué pour préparer la proposition et les orientations qui, à mon avis, reflètent l'histoire, la tradition, les valeurs et les souhaits de la majorité des Canadiens. Naturellement, ils ont été bien secondés par les autres membres de notre caucus.

J'ai été particulièrement fière quand notre chef, Jean Chrétien, a comparu en 1991 devant la Commission Bélanger–Campeau et a été le seul homme politique fédéral à appuyer au Québec énergiquement et sans équivoque un gouvernement fédéral fort et central.

Nous sommes maintenant saisis de ce qu'on appelle l'«Accord de Charlottetown», une entente constitutionnelle définitive qu'on nous demande d'adopter par référendum le 26 octobre. Du fait que cette entente est le consensus final auquel sont arrivés le gouvernement fédéral, 10 premiers ministres provinciaux, les leaders des territoires et les leaders autochtones, après avoir considéré tous les rapports antérieurs que j'ai mentionnés, je pense qu'elle a valeur de document et qu'elle doit être sérieusement considérée par tous les Canadiens.

Depuis la fin de la semaine dernière, nous avons le texte de l'entente acceptée à la réunion de Charlottetown. Le fait que nous n'ayons pas encore de texte juridique me paraît secondaire, bien que ce soit considéré essentiel par ceux qui envisagent de s'opposer à l'entente, pour d'autres raisons, je soupçonne.

Nous avons entre les mains une entente en langue ordinaire, et quiconque veut l'avoir, dans la circonscription de Northumberland ou ailleurs au Canada, peut se la procurer. Nous voulons que les Canadiens sachent bien ce sur quoi ils seront appelés à voter le 26 octobre.

Bien que l'entente de Charlottetown représente un consensus global, elle n'est pas parfaite. Mais je ne pense pas qu'il soit possible de parvenir à une entente parfaite, une entente qui répondrait à mes attentes et à celles de tous les Canadiens.

Néanmoins, elle contient des principes et des valeurs importants qui amélioreront le caractère et le bien-être de tous. Elle nous permettra de prendre un bouffée d'air frais canadien, de libérer notre esprit du légalisme constitutionnel et de nous donner une vision d'un nouvel avenir prospère, ainsi qu'une perspective sur la place importante et respectée du Canada dans la communauté internationale.

Je suis particulièrement heureuse que l'entente de Charlottetown reconnaisse les droits inhérents des autochtones à l'autonomie, l'importance historique de notre dualité linguistique et le caractère distinct de la société québécoise.

Le désir des Canadiens d'inclure toutes les cultures et tous les patrimoines canadiens dans notre mosaïque est important. Ces messages positifs doivent être transmis à tous les Canadiens.

Je suis toutefois déçue que nous n'ayons pas réalisé l'union économique que nous préconisions et que la réforme du Sénat ne soit pas aussi satisfaisante que nous le voulions. Je crois vraiment que nous pourrons y remédier en grande partie au moyen du Règlement de la Chambre des communes et de la formule de modification comprise dans l'accord.

J'insisterai auprès des Canadiens pour qu'ils approuvent l'Accord de Charlottetown. Nous en avons assez d'entendre parler de la Constitution et, comme mon chef l'a déclaré: «Nous en sommes complètement dégoûtés.» Nous ne trouverons pas de meilleure solution. Nous avons tenu compte du maximum d'idées et de points de vue dans cet accord. Nous n'avons laissé aucune place pour les préjugés destructifs et les mésententes historiques qui mineraient ce que nous avons réalisé jusqu'à maintenant.

Nous devons maintenant nous attaquer aux graves problèmes qui paralysent le Canada: le chômage, la pauvreté, les difficultés financières et régionales de toute sorte ainsi que les problèmes relatifs à l'environnement, à l'équité et aux lois.

Dans ma circonscription de Northumberland, je compte travailler au processus d'information de la population qui a été entrepris il y a quelques mois. J'appuie l'organisation du comité officiel du oui dans Northumberland et j'invite tous les partis politiques, les groupes et les individus à se prononcer en faveur du oui.

Je tiendrai des réunions publiques notamment à Port Hope, Cobourg, Colbourne, Campbellford, Brighton et Trenton, comme je l'ai déjà fait dans Northumberland afin d'obtenir les opinions de mes électeurs sur le processus constitutionnel.

J'ai hâte de rencontrer des groupes d'étudiants et des représentants de divers clubs et organismes ainsi que des groupes spéciaux d'électeurs car, d'ici le 26 octobre, j'espère pouvoir les aider à comprendre l'Accord de Charlottetown. Je suis heureuse de constater que la demande du Parti libéral et les souhaits de 98 p. 100 de mes électeurs concernant la tenue de ce référendum sont satisfaits. Notre comité du oui de Northumberland veillera à ce qu'un oui retentissant soit donné à l'entente constitutionnelle de Charlottetown et au Canada le 26 octobre.

• (1830)

En terminant, j'aimerais rappeler aux Canadiens et à mes électeurs les atouts très spéciaux du Canada, qui ont été merveilleusement décrits dans un essai sur le Canada et la fierté nationale, rédigé par une de mes électrices, Phetwaney Luangrath, dans le cadre d'un concours organisé par le Club Rotary de Cobourg. Cette jeune fille, qui a maintenant 19 ans, est arrivée au Canada à l'âge de 5 ans comme réfugiée en provenance de l'Asie du Sud-Est. Son oeuvre lui a permis de remporter la première place à ce concours. Après avoir passé un an dans un camp de réfugiés de la Thailande, elle écrit:

> Nous avons eu la chance de demander à nous établir dans le pays où nous souhaitions vivre. Les pays où nous pouvions demander à nous établir étaient les États-Unis, le Canada, la France et l'Allemagne. Ma famille a choisi le Canada, un pays qu'on nous avait décrit comme épris de liberté, de dignité, de respect, d'égalité et d'équité et plein de promesses. C'étaient toutes des qualités que ma famille recherchait.

En conclusion, elle écrit:

> Je ne crois pas qu'un parent puisse faire quelque chose de mieux pour sa famille que de l'emmener vivre dans un pays où il y a la paix et la liberté.

Réfléchissons tous aux paroles de cette jeune Canadienne. Efforçons-nous tous, avec un esprit ouvert, de comprendre le choix qu'on nous demande de faire le 26 octobre. Songeons aux conséquences d'un refus et faisons un choix non équivoque en faveur d'un Canada renouve-

lé, où les générations futures de Canadiens pourront vivre dans la paix et la liberté; où les occasions et le bien-être sont accessibles à tous.

[*Français*]

M. Benoît Tremblay (Rosemont): Monsieur le Président, nous devons aujourd'hui nous prononcer sur une question dont la formulation devrait être: Acceptez-vous de donner à vos gouvernements le mandat de négocier des changements à la Constitution canadienne, sur la base de l'entente du 28 août 1992, oui ou non?

Parce qu'il s'agit bien de la poursuite d'une interminable négociation. En effet, sur une entente en 60 points, M. Jean Allaire du Parti libéral du Québec a relevé 60 points qui doivent faire l'objet d'une négociation et d'une clarification ultérieures au référendum. En fait, on nous demande un mandat de négocier sans échéance.

Alors, j'imagine que lorsque le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et député de Roberval affirme qu'après le 26 octobre, il ne veut plus parler de la Constitution, il nous annonce simplement sa démission et sans doute son espoir d'être nommé ambassadeur, comme il le souhaite depuis des mois.

Parce que la question n'est pas de savoir si oui ou non il y aura poursuite des négociations. La question est de savoir si nous acceptons que les négociations se poursuivent sur la base de l'entente provisoire du 28 août 1992. Croire que ce référendum mettra fin au débat constitutionnel est une pure absurdité. D'autant plus que sous le couvert d'un exercice démocratique, on nous propose une reddition complète de nos aspirations. On nous propose un statut de minoritaires soumis au pouvoir fédéral. En fait, on propose au peuple québécois une mort lente si bien décrite par M^me^ Lise Bissonnette, directrice du journal *Le Devoir*.

Le premier ministre ose encore nous parler d'honneur et de dignité. Il ose encore nous présenter le fédéralisme canadien comme un exemple de tolérance où la langue française serait assurée d'un avenir jusque dans la nuit des temps. Remarquez qu'il n'a pas fait cette déclaration en anglais. Deux langues, deux messages.

En français, un tel exercice s'appelle démagogie. Saint-Exupéry disait: «La démagogie s'introduit quand, faute de commune mesure, le principe d'égalité s'abâtardit en principe d'identité.»

C'est pourquoi il tente de nous faire croire à coût de dizaine de millions en publicité payée à même nos impôts que nous sommes Canadiens et fiers de l'être, comme si l'identité d'un peuple pouvait se vendre et s'acheter comme on vend et on achète des boîtes de savon.

Malgré ces tentatives répétées de lavage de cerveau, la vaste majorité des citoyens et citoyennes du Québec, au fil de ans, sont devenus des Québécois et des Québécoises avant tout. Voilà l'identité réelle que nous voulons affirmer, et les millions en publicité n'y changeront rien.

Pour s'entendre avec le reste du Canada, nous ne sommes pas prêts à perdre notre identité comme l'ont perdue des millions de francophones hors Québec, soumis à l'assimilation et au mépris de leurs droits.

Que celui qui présente le fédéralisme canadien comme un exemple de tolérance nous explique pourquoi M. Ovide Mercredi n'arrive plus à se souvenir que ses ancêtres parlaient français.

Nous savons tous que, depuis la Confédération, cette Confédération dont le premier ministre nous vante le caractère visionnaire et l'esprit de tolérance, les droits des francophones ont été bafoués et qu'à une certaine époque, la volonté de conserver son identité francophone a même été passible de haute trahison.

Louis Riel serait honteux s'il apprenait que plus d'un siècle après sa pendaison, une simple déclaration de la Chambre des communes louant son patriotisme nous faisait oublier l'histoire réelle d'intolérance à l'égard des francophones de ce pays.

Nous comprenons par ailleurs que les francophones hors Québec veulent des protections pour les groupes minoritaires qu'ils sont devenus. Ils ont droit à ces protections, mais les Québécois et Québécoises n'aspirent pas à une reconnaissance de groupe minoritaire dans l'ensemble canadien. Ils aspirent plutôt à leur reconnaissance comme peuple majoritaire sur le territoire du Québec. Ils n'aspirent pas à obtenir des garanties provisoires que le reste du Canada voudrait bien leur concéder. Ils veulent, aujourd'hui et pour toujours, décider eux-mêmes de leur avenir.

Les Québécois et Québécoises ne sont plus à l'ère de la survivance concédée par d'autres. Ils sont à l'heure de l'affirmation de leur plein potentiel culturel, économique et social.

Vous savez tous très bien que cette réalité fondamentale est à la source des crises politiques répétées que vit le fédéralisme canadien.

L'affirmation du potentiel culturel, économique et social du Québec exige l'établissement d'un cadre politique qui permet cette affirmation, et il n'y aura pas de paix

constitutionnelle tant et aussi longtemps que les institutions politiques ne reconnaîtront pas cette nécessité.

Nous savons très bien que les citoyens et citoyennes du reste du Canada veulent que le gouvernement fédéral, là où ils sont majoritaires, ait le droit et le pouvoir d'intervenir dans tous les aspects de leur vie culturelle, économique et sociale. Mais nous savons aussi que, dans la mesure où les Québécois et les Québécoises refusent de confier au gouvernement fédéral les leviers déterminants de leur avenir, nous vivons une crise politique.

Nous voulons en finir avec ces interminables crises politiques et constitutionnelles. C'est pourquoi les Québécois et Québécoises ont fait consensus sur une démarche et des propositions concrètes dans le cadre de la Commission Bélanger–Campeau. Parmi eux, ceux qui veulent maintenir le lien fédéral ont établi la liste des droits et pouvoirs qu'ils veulent voir exercer par l'Assemblée nationale du Québec et la liste des droits et pouvoirs limités qu'ils sont prêts à voir exercer par les institutions fédérales, alors que d'autres ont choisi de proposer de rapatrier l'exercice de tous les droits et pouvoirs à l'Assemblée nationale et de proposer d'autres formes de coopération que le lien fédéral avec le reste du Canada.

Or, la base de négociation qu'on nous propose dans l'entente du 28 août 1992 ne correspond nullement aux exigences exprimées, même par les fédéralistes du Québec.

Alors que nous avions établi un large consensus sur notre avenir, la décision de M. Robert Bourassa de briser ce consensus et d'accepter la base de négociation proposée par le reste du Canada provoque une crise politique majeure dans son propre parti politique et la désapprobation de la majorité de la population du Québec. Comment peut–il affirmer qu'une entente conclue sur cette base mettrait fin à la crise politique et au débat constitutionnel?

Le virage de M. Bourassa ne fera qu'accroître les tensions au Québec et avec le reste du Canada. Nous devons rapidement le ramener à l'ordre! Les Québécois ont l'occasion, au cours de ce débat, d'aborder différents aspects de la base de négociation proposés par l'entente du 28 août.

• (1840)

En tant que critique financier, j'ai la responsabilité d'aborder plus particulièrement les dimensions économiques de ces propositions de négociation.

Vous me permettrez de laisser d'abord parler M. Bernard Roy, ancien chef de Cabinet du premier ministre et maintenant président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Il nous dit: «C'est clair. Ce qu'ils nous présentent là n'est pas ce que le milieu des affaires demandait». Et il ajoute: «Prévoir une procédure de discussion pour accorder au Québec le contrôle de certains champs de juridiction provinciale au moyen d'une entente de cinq ans n'est pas très efficace. Et la proposition d'accorder à un Sénat égal plus de pouvoirs que ceux de la chambre haute actuelle rendra le fonctionnement du gouvernement fédéral encore plus lourd, pénible et moins efficace».

Puis il s'interroge. «Mais si c'est le prix qu'il faut payer, il y a donc bien un prix à payer pour maintenir le système fédéral, donc si c'est le prix qu'il faut payer pour empêcher le fractionnement du pays, allons–nous tourner le dos à cette entente parce qu'elle crée ici une sorte de monstre?»

Je ne sais pas encore quelle réponse M. Roy apportera à sa question. Mais je dois le remercier d'avoir décidé, malgré son amitié personnelle pour le premier ministre du Canada, de rendre publique une évaluation aussi claire des dimensions économiques des propositions du 28 août.

Je comprends aussi le premier ministre qui a décidé de vendre ses propositions, malgré l'évaluation qu'en font ses amis, de s'être associé avec autant d'empressement au chef du Parti libéral du Canada et chef de l'Opposition officielle dans la campagne référendaire qui s'amorce. Il a choisi son camp; choisissons le nôtre.

Face au défi économique qui nous confronte à Montréal et dans toutes les régions du Québec, nous ne devons pas accepter de vivre avec un monstre pour sauver un fédéralisme dominateur. Au contraire, nous devons nous donner des structures politiques qui correspondent aux aspirations des deux peuples, qui pourront enfin exprimer, sans entraves inutiles et coûteuses, l'entrepreneurship économique, culturel et social dont ils sont capables.

Pourquoi accepter plus longtemps les coûts astronomiques et l'inefficacité qu'entraîne le fait d'avoir deux ministères de la Culture, deux ministères de la Science, deux ministères de la Technologie, deux ministères de la Justice, de l'Immigration, du Travail, de la Main–d'oeuvre, du Revenu, de l'Industrie, du Commerce, des Institutions financières, deux ministères de la Santé, deux ministères du Bien–être social, de l'Énergie, des Ressources, de l'Agriculture, de l'Environnement, des Transports, des Loisirs, des Communications, des Affaires sociales, du Développement régional, du Commerce international et même des Affaires extérieures?

Ces chevauchements de ministères sont excessivement coûteux pour les contribuables et conduisent à des histoires d'horreur que l'on connaît: absence de coordination, incohérence et même contradiction flagrante entre les programmes des deux paliers de gouvernement. Il est devenu impossible pour le citoyen payeur de taxes de savoir qui s'occupe de quoi et de rendre ses élus responsables de leurs décisions.

Si nous voulons mettre fin à la débandade des finances publiques fédérales, nous devons mettre fin au pouvoir fédéral de nous taxer et de dépenser nos impôts comme il l'entend dans tous les champs d'activité qui sont essentiels à l'affirmation de notre potentiel culturel, économique et social.

Maintenir le pouvoir fédéral de taxer et de dépenser, comme le propose l'entente du 28 août, c'est non seulement donner des hormones de croissance à un monstre bureaucratique excessivement coûteux, mais c'est aussi laisser au Parlement fédéral, dans lequel nous serons toujours minoritaires, le pouvoir de décider avec nos impôts d'actionner comme il l'entend les principaux leviers de notre développement.

Le développement du Canada ne doit pas se faire en rapetissant le Québec et le peuple qui l'habite. Nous devons dire non à ces propositions inacceptables qui nous sont faites.

M. Marcel R. Tremblay (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) et ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, chers collègues, chers concitoyens et concitoyennes qui êtes présentement à l'écoute des discussions de cette Chambre, je tiens à vous dire que je me considère privilégié d'avoir cette occasion de faire connaître publiquement mon sentiment face à cette entente de Charlottetown.

Comme nous le savons tous, cette entente approuvée unaniment par les dirigeants de ce pays représente la conclusion d'efforts inouïs, de négociations reflétant le sens d'appartenance au Canada et surtout le respect de cette démocratie essentielle à la survie d'un peuple.

Comme le mentionnait hier l'ex-secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Perez de Cuellar, «notre application de la démocratie peut être citée en exemple partout dans le monde».

En effet, ce Canada où chacun peut faire valoir son opinion librement, sans avoir à utiliser la violence ou à en être victime, mérite que l'on fasse tous ensemble ce qu'il faut pour le sauvegarder. C'est justement la raison d'être de cette entente.

Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi tant de personnes en provenance d'autres pays veulent devenir citoyens canadiens? Poser cette question, c'est y répondre, monsieur le Président. Un pays, c'est un ensemble, une famille. Comme dans toute famille, chacun des membres a ses particularités, ses attentes, ses besoins et ses traits de caractère. S'il fallait penser à se séparer les uns des autres chaque fois qu'il y a discordance, où en seraient les familles canadiennes? Dans mon esprit, cette entente reflète les ajustements nécessaires à l'évolution de notre collectivité, et c'est grâce au dialogue et parfois au compromis que l'on peut y arriver.

Dans la vie de tous les jours, la perfection n'existe pas. Dans un pays, tout ne peut être parfait, mais il y a suffisamment de positif pour vouloir le conserver comme entité, en acceptant d'y apporter les modifications nécessaires en cours de route.

Depuis trop longtemps, nous discutons et rediscutons de modifications constitutionnelles sans jamais arriver à clore ce débat afin d'axer nos énergies sur d'autres sujets importants. Je crois que cette fois, nous y sommes. Les citoyens et citoyennes canadiens, tout comme nous, veulent régler cette question. Parlez-en aux propriétaires d'entreprises, aux travailleurs, à nos aînés, aux mères de famille, à nos jeunes. Nous avons suffisamment de maturité pour prendre enfin cette décision de demeurer forts dans ce pays qui a une cote de popularité enviable à travers le monde.

Les mots «diversité», «distinction», «dignité», «honneur», «compromis», «concession», «succès», «force», «nationalisme» et «patriotisme» ne sont pas incompatibles. Bien au contraire, ils représentent l'essence même de l'être humain, non pas l'être humain destructeur, mais bien l'être humain constructeur.

Un pays de qualité, cela se mérite, et la population canadienne doit maintenant se prononcer sur son choix de pays. Je m'engage donc à faire en sorte, à compter de maintenant, que mes concitoyens de Québec-Est puissent faire ce choix de façon éclairée en obtenant tous les renseignements dont ils ont besoin.

Je leur expliquerai ce que contient cette entente. Que ce soit le volet de la reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale pour les autochtones, principe de justice et d'équité, que ce soit le volet de la réforme du Sénat, principe d'efficacité, que ce soit le volet de toutes les implications de la clause Canada, que ce soit le volet de l'union sociale et économique, que ce soit le volet de la Cour suprême, que ce soit le volet de la représentation à la Chambre des communes, que ce soit le volet touchant les conférences des premiers ministres,

que ce soit le volet de la formule de modification ou toute autre question, je les informerai.

La richesse culturelle du Canada est reconnue dans tous les pays. Nous avons cette chance merveilleuse de partager ce territoire avec des gens de valeurs, de mentalités et de langues différentes. Il faut qu'à jamais cette réalité soit enchâssée dans notre Constitution et que nous n'ayons plus à revivre les mauvaises expériences passées.

Cela dit, je ne tiens pas à revenir en arrière, mais plutôt à me soucier de l'avenir, l'avenir de nos aînés, l'avenir de notre génération, l'avenir de nos enfants et petits-enfants. Quel parent n'a pas dit un jour à son enfant: «Ne te fâche pas comme cela; essaie de comprendre ton frère; allez, va l'embrasser.»

Cette petite phrase représente tout à fait ce que sont en réalité les Canadiens: des gens pacifiques qui se soucient de leur qualité de vie au sein de ce pays qu'ils ont construit au fil du temps et auquel ils sont attachés.

• (1850)

Je tiens à souligner à mes concitoyens que cette entente de Charlottetown est l'outil nécessaire à ce renouveau dont nous ne pouvons plus nous passer. Je ne veux pas que ma famille soit soumise à un affaiblissement sur quelque plan que ce soit. C'est la raison pour laquelle, en 1984, j'ai décidé de me présenter comme député fédéral dans la circonscription de Québec-Est. À ce moment-là, j'avais misé toute ma confiance sur le premier ministre. Quelques-uns parlaient du beau risque; pour ma part, je parlais de cet homme acharné empreint d'un sens de l'honneur sans pareil. Les années m'ont démontré que je ne connaissais qu'en partie la force de cet homme, et je désire lui rendre un hommage particulier aujourd'hui pour tout ce qu'il fait pour nous et notre pays.

Je terminerai, monsieur le Président, par cet adage: *Vox populi, vox dei*.

[*Traduction*]

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, il s'agit là d'un débat inhabituel en ce sens qu'à part l'intervention de mes collègues de droite, dans le fond, il n'y a pas eu un grand débat et pourtant, comme les députés de tous les côtés le savent, les questions dont nous discutons sont de la plus grande importance pour notre pays et notre avenir.

La plupart des gens seront heureux de savoir que je n'ai pas participé à tous les débats constitutionnels dans cette enceinte, mais j'ai quand même participé à quelques-uns sur un grand nombre d'années. Chaque fois que cela se produit, je suis frappé de voir à quel point notre pays est un peu spécial. Je pense que cela fait près de 20 ans ou un peu plus que M. Bourassa, dans le cadre de sa première apparition à la télévision comme premier ministre du Québec, a déclaré alors: «Le Québec, ce n'est pas une province comme les autres.»

Après les événements des dernières années, après l'intense débat sur toutes les questions constitutionnelles, on pourrait dire: «Le Canada, ce n'est pas un pays comme les autres.» Lorsqu'on constate la mesure dans laquelle le pays peut s'engager dans des discussions comme celles qui ont eu lieu à tous les niveaux, à partir des premiers ministres jusqu'aux citoyens moyens, on s'aperçoit que nous vivons dans un pays bien étrange, en fait. En effet, non seulement le Canada, qui couvre un très grand nombre de fuseaux horaires, ainsi que de régions et de collectivités, est peut-être devenu le pays le plus vaste du monde, mais il est incroyable de réaliser que, pendant les 100 premières années environ de notre existence, nous n'avions pas de drapeau, d'hymne national ni même de Constitution bien à nous.

De 1867 jusqu'au début des années 1960, nous n'avions aucun des signes extérieurs d'une nation qui se respecte. Je pense que c'est dans les années 1920 que nous avons commencé à nous soucier de choses de ce genre. C'est à la suite des réunions qui ont eu lieu et du Statut de Westminster dans les années 1930 que nous avons décidé d'avoir notre propre Constitution et peut-être même, en définitive, notre propre drapeau, ce qui a été chose faite en 1964. On a enfin ratifié notre hymne national en 1980. Nous avons fini, après un débat très animé, par rapatrier notre Constitution et adopter une Charte canadienne des droits et libertés il y a dix ans à peine, en 1982.

Cependant, comme nous le savons tous, ce qui manquait le plus, si je peux m'exprimer ainsi, c'est que la plus ancienne partie colonisée du pays, le Québec, n'avait pas, de façon officielle, par l'entremise de son gouvernement à l'époque, adhéré à l'accord constitutionnel à ce moment-là. Ainsi, nous avons passé les dix années qui ont suivi à essayer enfin de combler la lacune en question.

Qu'il ne soit permis à personne de douter que notre préoccupation première, tant dans l'Accord du lac Meech que dans l'entente de Charlottetown, était d'inclure toutes les provinces dans l'entente.

On nous a dit au cours de l'année que ces négociations étaient la Ronde Canada, et c'est bien le cas, mais pour que la Constitution de 1982 soit la Constitution du Cana-

da, il importe au plus haut point que la province de Québec adhère à part entière à l'entente.

Les préoccupations ont également porté, bien entendu, sur toute une gamme de questions connexes touchant le fonctionnement du Parlement fédéral, la nature du Sénat et de ses institutions connexes ainsi que les questions économiques et sociales. Je crois que la démocratisation du Sénat représente un certain progrès. Cette réforme aurait dû être faite il y a déjà longtemps, et il reste à voir si elle portera fruit.

Je tiens à dire que, dans mon esprit, le Canada vient de réaliser une autre première au sein de la communauté des nations en reconnaissant et en redressant un tort dont les origines remontent à un demi-millénaire, en 1492.

Enfin, l'entente de 1992 reconnaît que les peuples autochtones et les diverses collectivités qui les composent sont des citoyens à part entière, au point de décrire ce qu'on a convenu d'appeler un nouveau troisième niveau de gouvernement.

Le sort réservé aux peuples autochtones au cours des décennies et des siècles est une source de grande préoccupation dans le monde entier. Leur situation n'a été révélée nulle part d'une manière aussi poignante qu'à l'occasion des événements survenus en Afrique et des incidents qui affligent toujours l'Afrique australe.

La reconnaissance des peuples autochtones comme troisième niveau de gouvernement est absolument essentielle pour assurer le renouvellement du Canada, et pour faire du Canada un exemple pour le reste du monde. J'ai travaillé un certain temps dans des comités constitutionnels, et j'ai consacré de nombreuses heures à faire ressortir les faiblesses, les dangers et les problèmes propres aux soixante articles de l'entente de Charlottetown. Si les Canadiens de tous les coins du pays ne considèrent pas cette entente comme une étape importante dans l'histoire de notre pays, je veux bien être damné, car je crois que ce qu'ont accompli les premiers ministres, les représentants autochtones et les nombreux fonctionnaires et spécialistes qui l'ont menée à bien, constitue une réalisation importante alors que nous fêtons ces 125 ans de notre pays.

J'exhorterai chacun de mes électeurs du centre-ville de Toronto et tous ceux ailleurs au Canada à qui je pourrai parler, à répondre oui le 26 octobre, jour où le Canada aura rendez-vous avec l'histoire.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la dernière fois que j'ai participé à un débat sur la Constitution canadienne, cela remonte en 1990, à l'Accord du lac Meech.

Jusqu'en 1987 et aux négociations du lac Meech, le Canada a été aux prises avec de véritables problèmes. L'un des principaux était le sentiment d'aliénation dans l'Ouest. Les provinces de l'Ouest avaient l'impression de ne pas participer pleinement à la vie de la nation, que les décisions importantes étaient prises au Canada central, et notamment en Ontario et au Québec. On avait l'impression que le gouvernement avait toujours privilégié le Québec.

Les préoccupations des Premières nations n'étaient pas prises en charge dans la Constitution. Et puis on n'avait toujours pas intégré officiellement le Québec dans le Canada.

On avait l'impression que tout allait de mal en pis. Les disparités économiques s'accentuaient. Des gens de cultures très différentes de la nôtre entraient par milliers au Canada. Les injustices commises à l'égard des premières nations étaient considérées comme inadmissibles par un grand nombre de Canadiens. Des changements s'imposaient. Il fallait faire quelque chose.

Ces changements touchaient les principes fondamentaux de notre pays. Le principe de tolérance devait être maintenu. C'était sacré. Il fallait respecter les différences. On ne devait pas toucher au principe d'hospitalité qui consiste à intégrer le nouveau venu. Il ne fallait pas toucher au principe d'équité, la reconnaissance que les droits individuels et collectifs de la personne doivent être respectés et qu'il faut s'assurer que tous les citoyens peuvent tirer parti des richesses nationales. Il fallait aussi mettre à jour le contrat social, pour permettre aux citoyens de partager davantage la richesse qu'ils contribuaient à produire. On a essayé de le faire en 1987, dans l'Accord du lac Meech, mais il a échoué. J'ai appuyé l'Accord du lac Meech et je ne regrette pas de l'avoir fait. Après cet échec, nous avons amorcé un processus long et compliqué pour résoudre nos problèmes. La démarche a duré longtemps, ce qui est tout à fait caractéristique au Canada.

• (1900)

C'est ainsi que nous faisons les choses. Nous consacrons des millions d'heures à des réunions, nous formons des dizaines de comités, nous publions des centaines de rapports et des milliers de publications, nous organisons des dizaines de forums et nous tenons des centaines de débats. Des centaines de milliers de citoyens sont consultés, et des centaines de millions de dollars sont dépensés. J'aimerais croire qu'il s'agit d'un investissement.

Pas un coup de feu n'a été tiré. Personne n'a été tué. Cet exercice émotif, épuisant et parfois très ennuyeux n'a fait aucune victime. C'est dans notre nature. Les Canadiens sont perçus comme des gens qui préfèrent parler plutôt que de se battre. Il y en a qui préfèrent discuter et se perdre en querelles byzantines plutôt que d'en venir aux coups.

Nous avons la réputation de faire des compromis. On prétend même que le Canada serait né d'un compromis. Quand on examine l'histoire, on constate qu'il y aurait beaucoup à dire sur la naissance de notre pays. C'est le prix à payer pour être. . .

Une voix: Les meilleurs.

M. Rodriguez: C'est le prix que nous payons. Peu importe tous ces commentaires sur le fait que nous sommes ennuyeux et que nous préférons parler plutôt que de nous battre. C'est le prix que nous payons et que nous sommes disposés à payer. Il témoigne de notre héritage unique. Ce comportement tient compte des différents groupes qui existent au Canada et de la liberté d'expression qu'il faut leur donner.

Quand un gouvernement n'est pas à l'écoute de ces groupes, il constate rapidement que ceux-ci refusent les ententes conclues derrière des portes closes et exigent un processus plus ouvert.

Évidemment, il y a des solutions expéditives. Quelqu'un qui n'aime pas notre façon de procéder peut toujours y recourir. C'est ce qui s'est produit au Liban, en Yougoslavie, au Tadjikistan, au Nagorny-Karabakh et en Géorgie. On peut toujours recourir aux solutions expéditives.

Nous avons choisi une façon de procéder qui respecte les principes ayant présidé à l'édification de notre pays, ce qui signifie que nous avons dû faire des consultations. Nous avons ici la troisième version du Rapport du consensus sur la Constitution. N'est-ce pas typiquement canadien? Et ce n'est pas encore fini. Ce n'est qu'une des nombreuses étapes avant l'aboutissement du processus.

Ces propositions représentent un compromis. Même le regretté sénateur Eugene Forsey sous-estimait la capacité des Canadiens de faire des compromis. Je veux rappeler ce qu'il a dit dans son exposé sur l'Accord du lac Meech, en 1987. Il a dit ceci: «Les chances qu'une modification soit adoptée, même en vertu de la formule des sept provinces, sont pratiquement inexistantes.»

L'Ontario et le Québec n'accepteront jamais une diminution du nombre de sénateurs qui les représentent et les provinces atlantiques, une réduction des leurs. La Chambre des communes n'acceptera jamais des modifications accordant au Sénat plus de pouvoir véritable. Les réformistes n'accepteront jamais des changements qui ne le feraient pas. Selon la formule de l'unanimité, les possibilités de changement sont microscopiques.

Nous avons ici une entente sur des modifications. Le regretté Eugene Forsey a sous-estimé la capacité des Canadiens de faire des compromis, car j'estime que le document dont nous sommes saisis est bien un compromis.

Comment ce compromis traite-t-il les problèmes que je viens d'énumérer? Quels étaient-ils? Vous rappelez-vous, madame la Présidente, que les Premières nations tenaient à être reconnues comme une composante importante et essentielle du Canada? Les Premières nations vont maintenant entrer de plain-pied dans la Constitution. C'est un énorme progrès qui mérite d'être fermement appuyé par les Canadiens.

Les Canadiens de l'Ouest: leurs demandes ont été en partie comblées. Ils ne sont peut-être pas satisfaits du Sénat triple-E, qui était leur demande principale, mais j'estime qu'on a tenu compte dans une certaine mesure de leurs préoccupations et que des progrès ont été réalisés. Je suppose qu'ils préféreront l'entente proposée au statu quo.

Le Québec est reconnu comme société distincte, et sa capacité de diriger ses propres affaires a été consolidée et renforcée.

La Constitution d'un pays n'est qu'un guide dont nous nous servons dans nos relations ainsi que dans la gestion de nos affaires et de celles du pays, mais un pays, c'est bien plus que cela, tout comme le corps humain est bien plus qu'un squelette. Ce sont les citoyens qui forment le pays, et ces gens ont des rêves, des espoirs et des aspirations. Ils ont des besoins essentiels: le pain et le beurre, la sécurité ainsi que le logement.

Tandis que nous discutions du renouvellement de la Constitution, nous avons laissé les affaires du pays aux mains des intérêts nationaux et internationaux. Les grandes sociétés n'ont été que trop contentes de continuer à signer des contrats immobiliers et des accords commerciaux, à brasser des papiers et à empocher de l'argent, à se creuser leur propre niche, accrochées à leur parachute doré pour amortir les chutes, tandis qu'un nombre faramineux de Canadiens perdaient leur emploi. Ces Canadiens se sont retrouvés dépendants des mesures d'aide sociale municipales et provinciales, ou prestataires de l'assurance-chômage.

Leur nombre monte en flèche. On reproche aux victimes d'avoir causé le déficit de ces programmes. Imaginez la caisse de l'assurance-chômage à l'heure actuelle! Six mois après le début de l'année, elle est déjà déficitaire de dix milliards de dollars.

Tandis que nous poursuivions nos discussions, nous assistions à la désindustrialisation de notre pays. Quel avantage peut-il y avoir à rejeter cet accord et à poursuivre le renouvellement constitutionnel dans l'espoir d'obtenir la Constitution idéale, si c'est pour faire dire à tout le monde qu'elle est parfaite, mais qu'elle entraîne dans son sillage la ruine économique du pays?

J'appuie cet accord. Ce n'est pas qu'il corresponde à mon idéal. Pour cela, il aurait fallu que je le rédige moi-même. Je l'appuie parce que c'est ce que nous pouvons avoir de mieux pour le moment. Nous avons maintenant établi dans cet accord ce que je considère comme les éléments les plus importants. Dans cette entente, nous pouvons enfin tenir les gouvernements responsables de ce que je considère comme important pour la population canadienne. Je voudrais vous lire les points que je trouve importants. Fournir dans tout le Canada un système de soins de santé complet, universel, transférable, administré publiquement et accessible; assurer des services et des avantages sociaux suffisants afin que tous les habitants du Canada aient un accès raisonnable au logement, à l'alimentation et aux autres nécessités fondamentales; fournir une éducation primaire et secondaire de haute qualité à tous les habitants du Canada et assurer un accès raisonnable à l'enseignement postsecondaire; protéger les droits d'association et de négociation collective des travailleurs.

• (1910)

C'est à cela qu'on s'engage. Regardez tout le débat qu'a suscité en Ontario le projet de loi sur la main-d'oeuvre. Nous énonçons maintenant un objectif national auquel souscriront toutes les provinces.

Protéger, préserver et maintenir l'intégrité de l'environnement pour les générations actuelles et futures me semblent des objectifs importants, eux aussi.

Et la liste d'objectifs s'allonge. Voici celui auquel je tiens le plus. Nous avons maintenant intégré dans la Constitution l'objectif du plein emploi. Jamais plus un gouvernement ne pourra se servir des chômeurs du pays comme chair à canon dans une quelconque lutte contre l'inflation, la récession ou quoi encore.

Faire en sorte que tous les Canadiens aient un niveau de vie raisonnable. Assurer un développement durable et équitable sont d'autres engagements importants.

Tels sont les objectifs énoncés. Dès que nous en aurons terminé avec l'entente, c'est sur ces points que nous devrons faire porter tous nos efforts, toutes nos idées et toute notre énergie. Car ces points sont d'une importance extrême pour les Canadiens. Il y a notammenet le droit à un emploi. Nous avons laissé cela de côté ces deux dernières années et nous nous en sommes remis entièrement à John Crowe et aux banquiers internationaux et nationaux de même qu'aux autres personnes du même genre. Ils n'étaient que trop heureux de nous satisfaire, et voici que nous sommes aux prises au Canada avec un taux de chômage de 12 p. 100. Les Canadiens sont imposés au-delà de leur capacité.

Une voix: Il n'y a pas de quoi «crow-asser» de joie.

M. Rodriguez: Il n'y a certes pas de quoi croasser de joie, absolument aucune raison de pavoiser.

En tant que social-démocrate, j'ai des raisons d'appuyer l'entente, des raisons qui reflètent clairement le genre de fédéralisme coopératif dont nous avons toujours parlé.

Ce que nous sommes en train de mettre en place, ici, c'est l'obligation nette pour nous, en tant que législateurs, de reconnaître que nous sommes en fait les gardiens de nos frères et que nous sommes responsables les uns des autres. Je crois que, pour cette raison, cette entente mérite d'être appuyée et j'entends travailler dans ma circonscription pour la victoire du oui.

L'hon. Walter McLean (Waterloo): Madame la Présidente, je suis heureux de me joindre à mes collègues des trois partis nationaux en ces dernières heures du débat pour dire que j'appuierai avec eux l'accord.

J'ai été encouragé par les nombreux appels téléphoniques reçus ces derniers jours à mon bureau de circonscription à Waterloo, en Ontario. Des gens de diverses origines ethniques, dans une région comptant un fort pourcentage de germanophones, veulent avoir plus de détails sur l'accord et ils veulent savoir comment ils peuvent faire connaître l'importance qu'ils attachent au Canada.

Cette année, la célébration de la fête du Canada a été la plus grande et la plus étincelante de notre histoire. L'expression de l'affection que les gens attachent au Canada s'explique en grande partie parce que nous avons eu tout d'abord la Commission Spicer, puis les audiences de notre comité parlementaire et d'autres activités du même ordre qui ont amené les Canadiens à se demander ce qu'est le Canada. Chacun d'entre nous a son idée. Et je pense en ce moment à l'époque où j'étudiais la vie politique canadienne.

[*Français*]

Avec deux députés de la Chambre des communes, le député de Saint-Denis et le député de Papineau, nous avons développé à ce point-ci une amitié et, pour moi, c'est une opportunité de comprendre l'essence de la province de Québec et l'esprit de cette province.

[*Traduction*]

Je pense à l'époque où j'étais en Afrique avec le SUCO d'où je regardais le Canada. Je pense aussi à l'importance de l'anglais et de la langue sur ce grand continent.

[*Français*]

Je pense aussi à l'importance pour le développement du continent africain et pour beaucoup de jeunes qui y travaillent, et maintenant avec l'ACDI et les autres programmes du gouvernement, de la contribution du Canada pour la cause du développement.

[*Traduction*]

Je pense, comme mon collègue de Rosedale, à la contribution des groupes confessionnels, anglophones et francophones, qui ont des contacts dans les pays en développement et en Europe de l'est. Je pense à la coopération du Canada et à son leadership. Je pense aux défis auxquels fait face le monde et je reconnais ce que le Canada a fait. Je crois que le meilleur est encore à venir.

Le grand Canadien Joseph Howe disait toujours «vante ton pays, mon garçon». Nous savons tous que nous ne sommes pas habitués à faire ce genre de discours ici à la Chambre, en comité ou ailleurs au pays. Il me tarde de traverser la région de Waterloo et d'autres régions du pays afin d'encourager les Canadiens à nous voir comme les autres nous perçoivent.

Au cours des cinq dernières années, en tant que membre de la délégation canadienne à l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai eu l'occasion de constater comment les autres nous perçoivent et ce qu'ils pensent de nous, de notre contribution, de notre capacité de nous occuper de nos minorités et de notre compréhension des problèmes mondiaux qui font les manchettes tous les jours.

Je voudrais dire quelques mots des Canadiens qui ont servi à l'étranger. J'ai remarqué dans les journaux d'aujourd'hui que 30 000 Canadiens détenus dans des prisons provinciales et des pénitenciers fédéraux auront le droit de vote. J'ai appris que des fonctionnaires du service extérieur, des militaires, des membres de l'ACDI et des agents de développement qui sont à l'étranger, ont leur domicile au Québec. . .

[*Français*]

Ce sont des bureaucrates domiciliés au Québec, qui sont en Europe avec les Nations Unies depuis plus de deux ans, qui n'ont pas le droit de vote.

[*Traduction*]

J'ai interrogé le ministre responsable des Affaires constitutionnelles à ce sujet. J'ai demandé au premier ministre et à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de réexaminer la question, car il n'y a pas de Canadiens plus fiers que ceux qui servent à l'étranger dans nos ambassades et nos forces de maintien de la paix. Si ces gens sont à Lahr, en Allemagne, depuis un certain nombre d'années et s'ils ont dû tout à coup se rendre en Yougoslavie dans le cadre d'une opération de maintien de la paix, pourquoi devraient-ils perdre leur droit de vote?

Nous avons tout le temps nécessaire pour mettre en place l'appareil voulu; tenons des consultations. Il y a bien des gens en Amérique centrale, ainsi qu'en Europe de l'Est et en Europe centrale qui voient le Canada et qui se disent que nous pouvons certainement vivre ensemble. Dans le cadre de récentes conférences du Programme des Nations Unies sur le développement, des gens sont venus souvent me rencontrer et m'ont dit qu'ils étaient heureux que les trois principaux partis aient une proposition constructive à soumettre, qu'ils étaient avec nous de tout coeur et qu'ils nous souhaitaient tout le succès possible.

Le Comité des affaires étrangères a visité l'ancienne Union soviétique, la Russie et l'Ukraine. Nous avons pu constater ce que nous avons à offrir. Nous connaissons les liens qui existent au Canada, les gens qui ont leurs racines là-bas. Nous nous sommes penchés sur l'Afrique australe; en juin, nous avons déposé un rapport et nous avons pu voir ce qu'il était possible de faire en ce qui concerne les institutions démocratiques, le respect des minorités et tout le rôle de l'infrastructure.

Permettez-moi de vous dire que nous avons déjà examiné les éléments de l'Accord de Charlottetown, l'importance de reconnaître le Québec en tant que société distincte, la question des autochtones, la question d'un Sénat élu et égal ainsi que la nouvelle division des pouvoirs. Je termine par une réflexion que je propose aux Canadiens au moment où nous nous réunissons pour discuter de notre avenir. Lorsque les Japonais veulent en savoir davantage sur le maintien de la paix, ils viennent au Canada; quand les braves démocrates de l'Europe de l'Est et de Russie veulent savoir comment fonctionnent les parlements, les banques, la bourse des valeurs mobilières et l'appareil judiciaire, ils viennent au Canada; quand Mikhaïl Gorbatchev était ministre de l'Agriculture et cherchait à améliorer l'agriculture soviétique, il est venu au Canada; quand les Américains veulent apprendre comment améliorer l'efficience et l'efficacité de leur régime d'assurance-maladie, ils viennent au Canada; quand les Namibiens veulent des connaissances spécialisées dans les affaires municipales, ils viennent au Canada, à Kitchener—Waterloo; enfin, quand les Sud-Africains, de race noire ou blanche, veulent savoir comment tenir des élections impartiales, établir un nouvel appareil judiciaire équitable et moderne, ainsi que mettre sur pied une économie efficace, ils viennent au Canada.

• (1920)

Le Canada est dans notre coeur. Chacun d'entre nous le voit à sa façon. Nous avons beaucoup et nous nous sommes montrés généreux; nous avons aussi beaucoup à recevoir du monde entier. Notre avenir à tous sera meilleur s'il y a la paix et la justice dans le monde. Le Canada est réputé pour ces valeurs. Grâce à notre connaissance de l'anglais et du français, nous occupons une position unique dans la famille des nations. Pour ma part, je m'efforcerai à encourager un vote très positif en faveur du «oui» afin que l'assemblée législative de l'Ontario approuve l'accord au plus tôt, tout comme les autres assemblées législatives, de sorte que nous puissions ensuite nous occuper de l'important problème du chômage.

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Madame la Présidente, je suis fier de pouvoir participer à ce débat historique. Pendant les huit ans que j'ai passés à la Chambre, on a discuté de nombreuses questions et de bien des projets de loi importants, comme la peine capitale et l'avortement. Nous avons voté pour avoir un accord de libre-échange avec les États-Unis et pour déclarer la guerre l'année dernière dans le golfe. À mon avis, aucun de ces débats ou de ces votes n'ont été aussi vitaux que la question dont nous débattons ces derniers jours—l'avenir de ce pays magnifique, le Canada.

Le 28 août, le Rapport du consensus sur la Constitution a été adopté à l'unanimité par le premier ministre du Canada, les dix premiers ministres provinciaux, les chefs de nos deux gouvernements territoriaux et les représentants des quatre associations d'autochtones. L'entente de ces 17 dirigeants a marqué le point culminant de la plus importante consultation des Canadiens jamais effectuée. Cependant, elle n'est pas parfaite et présente des lacunes. Je m'inquiète, par exemple, des frais que va entraîner l'augmentation du nombre des députés à la Chambre des communes. Je ne suis pas certain que le nouveau Sénat va être efficace et j'ai peur qu'il va créer une impasse législative. À mon avis, il est exact de dire qu'aucun des 17 dirigeants qui se sont rencontrés à Charlottetown n'était absolument satisfait de cette entente. Il fallait s'y attendre si on voulait conclure une entente. De la compréhension et un bon esprit de compromis étaient nécessaires.

Le moment est maintenant venu de s'adresser aux Canadiens. L'une des principales critiques qu'on a entendues au sujet de l'Accord du lac Meech, c'est qu'il avait été conclu à huis clos par 11 hommes. Ce processus de négociation, la Ronde Canada, a été juste le contraire. Comme je l'ai déjà dit, depuis deux ans, nous avons été témoins de la consultation des Canadiens la plus poussée de l'histoire de notre grand pays. Il est maintenant approprié et démocratique de s'adresser au peuple pour qu'il donne son avis sur cet ensemble historique de changements fondamentaux à apporter à notre système parlementaire. D'ici le 26 octobre, les Canadiens vont poser des questions et faire des observations. Le plus grand défi auquel nous ayons à faire face est de communiquer aux Canadiens l'essentiel et les points saillants de cette entente de Charlottetown, afin qu'ils puissent prendre une décision éclairée lorsqu'ils iront voter.

Je sais que beaucoup de gens ont manifesté beaucoup de cynisme à l'endroit du processus. Certains Canadiens croient que nous y avons consacré trop de temps et que nous devrions nous préoccuper davantage des questions économiques ainsi que des mesures favorisant la création d'emplois. J'admets que ces questions économiques revêtent une importance vitale, mais il est essentiel de briser l'impasse constitutionnelle si nous voulons régler les problèmes économiques. Les deux sont intimement liés.

L'absence d'entente constitutionnelle a créé un climat d'instabilité financière, qui a amené les investisseurs étrangers et canadiens à reporter leurs projets. La résolution positive de l'impasse constitutionnelle créera un

climat favorable qui nous permettra de relever d'urgence les grands défis économiques et sociaux auxquels le Canada fait face. Comme le premier ministre l'a dit le 8 septembre, si cette entente est endossée par les Canadiens et inscrite dans notre Constitution, elle marquera un pas que bien des générations de Canadiens et leurs représentants élus ne sont pas parvenus à franchir. Il serait utile, je crois, de faire ressortir certains des objectifs fondamentaux à atteindre pour pouvoir parvenir à une réconciliation durable. Durant des décennies, les provinces de l'Ouest se sont senties frustrées parce qu'elles n'avaient pas assez de pouvoirs et qu'elles ne pouvaient pas vraiment infléchir les grandes décisions prises par le centre du Canada. Les provinces de l'Atlantique avaient été victimes à bien des égards de grandes disparités économiques.

Comme le premier ministre l'a dit, nous devons trouver le moyen de faire en sorte que les Québécois, dont les attributs spéciaux contribuent à enrichir le caractère distinctif de notre vie nationale, acceptent de redevenir des partenaires enthousiastes du Canada.

Nous nous devions de prêter généreusement une oreille attentive aux souhaits et aux préoccupations des gens du Nord et des autochtones. Il était temps que les Canadiens reconnaissent le droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale.

En essayant de réaliser tous ces objectifs, il ne faudrait pas oublier les frustrations et les préoccupations des résidants de l'Ontario, dont la contribution à la prospérité du Canada a été, à mon avis, parfois mal jugée et pas vraiment reconnue à sa juste valeur.

Je crois que ces objectifs fondamentaux ont été atteints. Il appartient maintenant aux Canadiens de réfléchir sur les propositions contenues dans l'entente, de poser des questions et d'engager des discussions à ce sujet avec leurs amis et leurs voisins.

Peter Newman a fait une affirmation très sensée qui a été rapportée dans un récent article du *Maclean's*. Il a dit:

> Ce qu'il s'agira réellement de faire au cours du référendum du 26 octobre, c'est de décider si nous avons un avenir, et non pas de la forme que pourrait revêtir cet avenir.

Contrairement à un vote pour le «non», un vote pour le «oui» donne au moins aux Canadiens la possibilité de bâtir leur avenir dans un pays uni. Nous avons un pays merveilleux, tolérant, diversifié et riche. Nous devons lutter ensemble pour le préserver. Nous devons continuer d'être fiers du Canada et de tout ce que nous avons accompli depuis sa naissance.

Les paroles qu'a prononcées sir John A. Macdonald en 1861 sont toujours d'actualité:

> Quoi que vous fassiez, joignez-vous à l'union, car nous sommes un grand pays et deviendrons un des plus grands de l'univers si nous le préservons. Par contre, nous tomberons dans l'insignifiance et l'adversité si nous permettons qu'il soit divisé.

Je crois savoir que la Chambre interrompra ses travaux la semaine prochaine pour que nous puissions passer les cinq prochaines semaines dans notre circonscription à nous entretenir avec nos électeurs, à écouter leurs points de vue et à répondre à leurs questions.

Je compte aider à organiser un comité du «oui» à Markham et à Whitchurch—Stouffville. Ce sera un comité impartial comprenant des résidants intéressés qui aideront à coordonner les activités.

Les Canadiens doivent pouvoir se présenter aux urnes le 26 octobre en étant en mesure de prendre une décision éclairée et courageuse au sujet de cet accord constitutionnel et de l'avenir du Canada.

En terminant, le 26 octobre, je voterai «oui» à un Canada uni. J'espère que notre fierté et notre confiance dans l'avenir de ce grand pays encourageront tous les Canadiens à participer à ce référendum historique et qu'ils souscriront avec enthousiasme à un Canada renouvelé.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat important et historique. D'abord et avant tout, je tiens à signaler que j'ai l'intention, comme des millions d'autres Canadiens, de dire oui le 26 octobre et d'appuyer la campagne référendaire qui débutera dans quelques jours.

Un peu partout, au pays on entend des gens s'exprimer; c'est notamment le cas des premiers ministres qui ont siégé à la table de négociations. C'est ainsi que le premier ministre du Canada et le chef des partis d'opposition nous encouragent à examiner d'une manière constructive cet accord de Charlottetown. J'espère que les Canadiens suivront ce conseil. Ils découvriront alors un document qui, selon moi, reflète le Canada et incarne les valeurs communes d'un pays des plus variés, qui s'étend d'un océan à l'autre, mais qui partage un certain sentiment d'identité nationale. Je veux parler de notre mode d'organisation et de nos principes fondamentaux.

Ce texte révèle un esprit de générosité, un esprit de tolérance et un esprit de fraternité, toutes choses que l'on ne trouve pas à un degré aussi élevé ailleurs au monde et qui sont d'autant plus précieuses que nous sommes témoins des bombes qui ravagent Beyrouth, des

balles qui tuent en Bosnie et de la famine qui sévit en Somalie.

• (1930)

Confortablement assis dans la sécurité de nos foyers, nous regardons ces horreurs. Protégés par la Charte canadienne des droits et libertés, nous voyons tous les soirs défiler sur nos écrans de télévision les drames de ce monde.

Il faut que nous réfléchissions à ce que cela signifie que d'être Canadien. Il y a quelque chose qui me gêne depuis de nombreuses années, depuis que je suis député et que se déroule ce débat constitutionnel, et qu'il faudra éliminer de la campagne référendaire qui s'amorce; il s'agit de cette tendance qu'on a dans ce pays à nous demander de nous définir, nous et notre rôle, comme si, dans nos collectivités et nos provinces respectives, nous n'étions que de simples pièces sur un échiquier.

Au dire de ceux qui cherchent à nous diviser, ce pays que nous appelons Canada ne compte aucun Canadien. Il n'y a que des Terre-Neuviens, des Néo-Écossais, des Ontariens ou des habitants de Colombie-Britannique, des Québécois ou des Albertains. Il n'en est rien. Pour chaque voix qui nous demande de rechercher dans cet accord constitutionnel en quoi il peut nous être utile à nous personnellement, je suis convaincu qu'il y en a 100 qui portent en leur sein le coeur du Canada.

Je viens de Terre-Neuve, mais je refuse de me laisser marginaliser. Je refuse qu'on borne ma vision et ma participation à cette grande expérience sur la partie la plus septentrionale du continent nord-américain à Terre-Neuve et au Labrador, pour aussi merveilleuse que soit cette contrée.

Je suis fier de notre pays dans son ensemble. Je me suis rendu dans les Rocheuses en voiture et j'en ai admiré la majesté. J'ai pu voir le grand individualisme des habitants de la Colombie-Britannique, la résistance et l'énergie de ceux des Prairies, le grand esprit d'entreprise qui anime le coeur industriel du Canada, l'Ontario, l'originalité de la société distincte que forme le Québec ainsi que la riche mosaïque des habitants du Canada atlantique qui débordent d'énergie. J'ai part à tout ce qui fait le Canada. Je fais partie du Canada.

Si nous demandons à nos électeurs, aux gens de notre province de juger cet accord en fonction de ce qu'il nous rapporte personnellement chez nous, dans notre quartier, notre ville, notre province, si nous leur disons que nous avons remporté une grande victoire, que nous avons obtenu une plus grosse part que le voisin, nous devons conclure que nous avons échoué. Par contre, si nous savons dépasser le cadre étroit de notre propre jardin, et si notre imagination sait franchir les frontières de notre province, si nous pouvons voir, sentir, participer à cette campagne référendaire comme Canadiens, si nous refusons de nous laisser arrêter par les déceptions—qu'il s'agisse de députés, de gouvernements, de partis politiques—pour voir plutôt les possibilités de nous donne ce pays fantastique, je suis convaincu que les Canadiens d'un océan à l'autre diront oui au renouvellement de la Constitution canadienne.

Je voudrais encore ajouter autre chose, car ce doit être dit. Si je tiens à voter non par résignation, en acceptant un pis-aller, mais avec enthousiasme, c'est qu'il me semble important que nous reconnaissions le Québec.

Ils sont quelques millions de francophones dans un océan de 300 millions d'anglophones et ils ont besoin de savoir que leur langue et leur culture sont en sécurité et protégées, et de savoir qu'ils peuvent compter sur le Parlement national, sur le gouvernement national ici à Ottawa, et non pas seulement sur leur gouvernement à Québec, pour protéger leur langue et leur culture.

L'entente de Charlottetown comporte des dispositions permettant à mes concitoyens canadiens francophones du Québec de compter sur leur gouvernement national, sur leurs institutions nationales, sur leurs tribunaux nationaux, sur leur Constitution nationale, sur la Charte des droits et des libertés ainsi que sur la bonne volonté et la générosité de leurs concitoyens canadiens pour que leur langue et leur culture soient protégées dans un océan d'anglophones. Voilà l'esprit de générosité et de tolérance dont je parlais.

Je ne tenterai pas de répéter l'analyse que ceux qui sont intervenus avant moi ont faite des divers éléments de ces propositions constitutionnelles. Je me contenterai de répéter de nouveau que, si nous cherchons la perfection dans cette entente, nous ne la trouverons pas, car si la perfection avait été la mesure de la réussite de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, cette loi aurait été un échec.

Si la perfection était un critère de la Loi constitutionnelle de 1982, cette loi aurait été un échec. Si la perfection est ce que nous nous attendons de trouver dans nos familles, chez nos conjoints, chez nos enfants, chez nos

amis, dans nos emplois ou en nous-mêmes, notre vie ne pourrait qu'être un échec.

Si nous considérons, comme il se doit, cette entente, ce compromis, ce compromis honorable, dans un esprit d'équité, d'équilibre et de tolérance, elle nous apparaîtra comme le fondement sur lequel nous pouvons en finir avec ce débat, pour renouveler le pays sur le plan constitutionnel et l'aider à réaliser tout son potentiel tandis que nous marchons vers l'an 2000.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat pour appuyer la question référendaire et l'Accord de Charlottetown du 28 août. Je le fais avec enthousiasme.

Comme beaucoup d'autres députés l'ont dit, il est vrai que cet accord n'est pas parfait, pas plus que ne l'était la Loi de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Elle s'est retrouvée devant la Cour suprême et le Conseil privé des milliers de fois, et je n'exagère pas en disant cela, mais cette Constitution et la société qu'elle fondait, le pays qu'elle fondait, existent depuis 125 ans.

Si, en 1867, les gens avaient été aussi exigeants à l'égard de cette Constitution que beaucoup de gens l'ont été à l'égard de l'Accord du lac Meech et de l'accord que nous avons aujourd'hui, nous n'aurions jamais eu de pays. Ils avaient la volonté politique de former un pays et d'adopter une Constitution, malgré ses imperfections.

Je dis à la Chambre que, malgré certaines imperfections, cet accord représente des gains importants pour beaucoup de groupes dans ce pays. Quels sont ces gains? Pour commencer, pour la première fois, nous avons reconnu dans la Constitution le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Ces dispositions constituent un précédent mondial, et nous devrions en être fiers.

Même s'il n'y avait que ces dispositions dans l'accord, je ferais tout pour l'appuyer parce qu'elles sont d'une importance extrême.

Pour la première fois, nous avons reconnu les communautés minoritaires de langue officielle dans notre Constitution et avons exprimé notre attachement à leur épanouissement et à leur développement. Je dis bien que, pour la première fois, nous avons reconnu les communautés de langue officielle parce que, dans la Constitution de 1867 et dans celle de 1982, nous reconnaissions le droit des individus d'être entendus par les tribunaux en français ou en anglais, d'avoir des écoles françaises et des écoles anglaises, mais il n'était pas question des communautés, des droits collectifs.

C'est la première fois que nous reconnaissons explicitement les droits collectifs des communautés, soit des communautés francophones hors Québec et de la communauté anglophone au Québec.

• (1940)

Je dois rappeler à la Chambre que plus de un million de Canadiens francophones vivent aujourd'hui à l'extérieur du Québec. C'est plus qu'il n'y en avait au Québec en 1867. Le Québec compte au moins 800 000 anglophones, soit davantage que bien d'autres provinces.

Encore là, ces dispositions représentent un gain substantiel pour ces collectivités.

Troisièmement, l'entente de Charlottetown comporte plusieurs dispositions qui reconnaissent le caractère distinct du Québec et qui garantissent non seulement son maintien, mais encore son épanouissement et son développement.

Cet accord contribuera sans aucun doute beaucoup plus que l'Accord du lac Meech à préserver la situation unique du Québec. Je ne comprends donc pas pourquoi les partisans de l'Accord du lac Meech, tels le député de Lac-Saint-Jean et d'autres députés du Bloc québécois, qui faisaient alors partie du Parti conservateur et qui appuyaient l'Accord du lac Meech, attaquent aujourd'hui cet accord qui prévoit beaucoup plus que l'Accord du lac Meech.

Si vous comparez cet accord à l'Accord du lac Meech, vous allez constater qu'il prévoit tout ce que prévoyait l'Accord du lac Meech, plus l'assurance que le Québec garde 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes, pourcentage que, soit dit en passant, il a toujours eu et qui n'est donc pas nouveau, mais qui est constitutionnalisé désormais, plus la garantie de nommer le tiers des juges de la Cour suprême du Canada, plus le même veto que les autres provinces à l'égard de la modification des institutions nationales, plus une double majorité au Sénat pour protéger la langue et la culture au plan fédéral, plus une clarification et une consolidation des pouvoirs provinciaux.

Je le répète, l'accord représente une amélioration notable. Il n'offre pas tout ce que les Québécois auraient souhaité obtenir, mais il confère des gains importants qui assurent la protection de la langue, de la culture et de l'avenir du Québec au sein de la Confédération.

Quatrièmement, cet accord donne plus de pouvoir à l'Ouest et aux provinces atlantiques, grâce à la réforme du Sénat. C'est vrai qu'il ne s'agit pas d'un Sénat triple-E, formule que j'aurais approuvée, au grand dam de beaucoup d'habitants des provinces de l'Ouest, mais plu-

tôt d'un Sénat deux E et demi. Il est élu, égal et presque efficace, mais cela reste à prouver.

Il est vrai que le Sénat ne pourra exercer un veto total que pour les questions ayant trait aux ressources ainsi qu'à la culture et à la langue françaises, mais son pouvoir de réunir le Parlement en séances mixtes aura, à mon avis, plus d'influence que les gens ne le croient.

Juridiquement, le Sénat actuel détient un droit de veto sur tous les projets de loi provenant de la Chambre des communes, mais il exerce rarement ce droit parce que les sénateurs ne sont pas élus et parce qu'ils n'ont pas de crédibilité sur le plan politique. Ils ont tous les pouvoirs, nécessaires, mais pas de crédibilité sur le plan politique.

En vertu de l'Accord de Charlottetown, le nouveau Sénat aura moins de pouvoirs légaux, mais un pouvoir politique beaucoup plus grand parce que les sénateurs seront élus et qu'il n'y en aura que six par province. J'ai la nette impression que le jour où les 24 sénateurs de l'Ouest, et d'autres aussi, rejetteront un projet de loi de la Chambre des communes, le gouvernement prendra la chose très au sérieux et tentera d'en arriver à un compromis plutôt que d'imposer un vote dans une séance conjointe des deux chambres. Je suis prêt à parier que nous verrons beaucoup plus de compromis négociés en dehors des chambres qu'auparavant.

Madame la Présidente, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. Je dois dire que sept minutes, ce n'est pas beaucoup pour parler d'un sujet aussi important, mais j'aimerais conclure.

Même si l'accord n'est pas un document parfait, il s'agit d'une véritable amélioration pour la plupart des Canadiens et il n'amoindrit pas les droits de personne. Il est temps de cesser de faire les tatillons. Il est temps de passer aux questions économiques et sociales. L'accord montre que les habitants de notre grand pays ont beaucoup plus de points de convergence que de points de divergence. Il faut de la prévoyance, une volonté politique et la victoire du oui le 26 octobre.

[*Français*]

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, à titre de député de cette belle circonscription de Richmond—Wolfe dans les Cantons de l'Est, je voudrais vous dire mon appréciation de l'entente qui vient d'être convenue entre les premiers ministres, parce que cette entente est bonne pour tout le Canada et toutes les régions du Canada; elle est aussi très bonne pour le Québec. C'est ce qui fait, madame la Présidente, que je vais inciter mes commettants à voter oui à cette entente.

J'aurais bien envie, bien sûr, de vous énumérer les raisons pour lesquelles je vais les inciter à le faire, mais compte tenu, que nous sommes avec des compromis qu'il faut faire avec les siens, je laisserai donc mon collègue, le député de Verdun, poursuivre dans quelques minutes, qui pourra compléter mes remarques.

Aussi m'arrêterai-je toutefois à une attitude que je crois nocive, malheureuse, dans le débat actuel qui s'amorce. Je pense, par exemple, au Québec en particulier, à ce climat de violence verbale, à ces invectives qu'on s'envoie les uns les autres. Ce que je trouve déplorable, c'est que devant une décision aussi importante, il est inadmissible que des gens, des gestionnaires politiques, des représentants du peuple s'invectivent ou se traitent de tous les titres les plus disgracieux qu'on puisse entendre. C'est bien mal démarrer, à mon avis, un débat d'une si grande importance.

La deuxième remarque que je voudrais faire est la suivante: je déplore, bien sûr, les critiques que les opposants, les «nonistes», font de l'entente. Je vous donne simplement un exemple. On déplore et on accuse le gouvernement et les premiers ministres provinciaux de ne pas avoir de texte juridique. J'ai quasiment envie de demander tout de suite ou de rappeler à la mémoire de tous ces gens: «Est-ce que dans le référendum de 1980, il y avait des textes juridiques?» Je dirais même que le texte de la question qui a été posée pouvait aller très loin dans le débat et ouvrait toutes grandes les avenues qu'un gouvernement prônant la souveraineté pouvait avoir.

C'est donc inadmissible, qu'on nous reproche que le débat ne soit pas accompagné de texte juridique. J'apporte un autre exemple. Quand j'achète une maison, je fais confiance à mon agent d'immeuble qui va gérer le contrat. Je fais confiance à mon notaire qui justement a la compétence pour gérer le texte, sa formulation. Bien souvent, les gens d'affaires, ceux qui ont justement l'expérience et qui ont tout à perdre parce qu'ils ont une fortune et des investissements, ne liront même pas leur contrat et les textes juridiques parce qu'ils font confiance à ceux qu'ils ont choisis. Cela peut être un notaire, cela peut être un avocat. Il est donc inadmissible que cette critique-là porte ses fruits.

Il y a aussi ce que j'appelle la question qui est soi-disant vague. À mon avis, la question est beaucoup plus précise qu'en 1980, puisqu'elle demande d'accepter un projet, un contrat qui est déjà sur la table, ce qui n'a pas toujours été la situation dans les précédentes consultations, que je sache. Alors, c'est déjà beaucoup plus près d'un contenu qu'on peut mesurer, qu'on peut évaluer.

De plus, cette entente qu'on nous propose est perfectible dans le temps. Ceci m'amène à dire ce qui suit. On

nous reproche, d'avoir dans l'entente des modes de consultations ultérieures qui pourraient susciter des chicanes. Mais justement, c'est cela l'avantage. Dans la Constitution actuelle, avec l'unanimité, par exemple, on exigeait cette unanimité-là pour faire des changements, ce qui pouvait entraver les discussions, bien souventefois tentées, mais qui n'aboutissaient jamais. Or, cette entente permet de perfectionner, d'améliorer le contenu. Dans une fédération, c'est la moindre des choses qu'on révise un contrat entre partenaires, de cinq ans en cinq ans, de dix ans en dix ans. Donc, ces critiques, ne valent pas, à mon avis.

• (1950)

Je vois toutefois une contradiction chez les nonistes, c'est qu'ils s'opposent. On disait dernièrement que dire non ne veut pas dire oui à la souveraineté.

Mais il est quand même assez bizarre de lire dans *La Presse* du 10 septembre, dont j'ai le texte en main, en parlant du leader du Bloc Québécois: «Le leader du Bloc Québécois a dit au cours d'une entrevue que les souverainistes ne seront pas liés par un vote du Québec en faveur de l'accord constitutionnel provisoire.» Et plus loin, il ajoute: «Légalement, ce serait exécutoire, a-t-il dit, en parlant d'un vote favorable à l'entente. Dès qu'il y a 50 p. 100 des voix plus une, c'est une décision. Politiquement, c'est différent.» Vous voyez donc que le non que M. Parizeau disait ne pas être un oui à la souveraineté semble être ici contredit par une autre déclaration du chef du Bloc, qui au contraire dit: «Malgré la victoire d'un oui éventuel, nous allons poursuivre et considérer que la souveraineté va revenir».

Je vois que l'heure, que les minutes passent et comme dans toute entente entre partenaires, j'ai accepté de faire un compromis. Je voudrais vous dire que le député de Verdun—Saint-Paul va continuer. Mais j'encourage les Québécois à éviter ce climat de violence verbale, d'invectives, et à s'informer calmement, à lire et à prendre la décision pour un oui digne, honorable, pour le Québec.

M. Gilbert Chartrand (Verdun—Saint-Paul): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de pouvoir parler, surtout qu'il y a une audience très personnelle en face de moi. Cela me fait plaisir d'émettre quelques mots au sujet de l'entente.

Vous savez, nous sommes toujours un peu nationalistes, c'est notre droit au Québec, mais c'est rendu à un point où nous n'avons plus le droit d'être nationalistes si nous ne sommes pas des nationalistes qui veulent une souveraineté.

Moi, j'ai eu l'expérience de ce que c'était que d'être un nationaliste qui vise la souveraineté. C'est un peu pour cela qu'aujourd'hui je me retrouve de l'autre côté de la Chambre.

Hier, le député de Lac-Saint-Jean disait justement qu'il était pour le non parce qu'il veut avoir un meilleur avenir pour ses enfants, qu'il veut que cela soit plus facile, une meilleure vie, et il est prêt à prendre le risque.

J'accepte un peu cela, mais mon opinion est aussi valable. La différence est que pour lui, ses enfants ont deux nationalités. Parce que vous savez qu'en étant marié à une américaine, ses enfants auront le choix d'aller vivre aux États-Unis. Les miens vivent ici.

Ils seront continuellement au Québec et devront vivre dans l'état actuel des choses. Quand on va avec les souverainistes au Québec, vous voyez des gens comme le chef de l'Opposition, monsieur Parizeau, qui dit aux gens «que la souveraineté est mise de côté et tout». Moi, j'ai eu la chance de le rencontrer aussi.

Quand vous entendez ce qu'il dit, c'est quand même assez simple, il vous dit directement que le peuple ne compte pas tellement. Ce qui compte le plus, c'est d'avoir le pouvoir et faire d'eux ce qu'ils veulent. Vous avez d'un autre côté, son bras droit, Bernard Landry, qui est dans le parti quelque part, qui, lui, promet à tout le monde des emplois.

Tout le monde au Québec aura des emplois quand il y aura la souveraineté. Mais ce qu'il veut vraiment, c'est avoir la place de Parizeau. Donc, nous sommes devant une question, où présentement il y a une bataille à l'intérieur du clan du non et nous, du oui, nous sommes comme des traîtres, parce que nous voudrions donner un meilleur avenir à nos enfants, à leurs enfants.

Pourquoi dans le fond n'aurait-on pas le droit d'avoir un Québec fort, en même temps que l'unité canadienne? Qu'est-ce qui peut nous en empêcher? Il n'y a vraiment pas personne qui peut nous empêcher de faire cela, parce que dans le fond les gens veulent un changement. Ils ont besoin de changer vers une base d'économie. Ils ont besoin de se sentir à l'aise, ils ont besoin de parler d'autres choses.

L'entente est sûrement très bonne. On peut sortir tous les points juridiques. On peut aller voir n'importe où, il y aura toujours des «pour» et des «contre». Mais les gens, dans le fond, ce qu'ils veulent, c'est avoir confiance en des gens.

Durant 11 mois, j'ai été assis de l'autre côté. Il est une personne que j'ai vu se battre, se défendre, se lever, défendre les intérêts du Québec: le premier ministre.

Le premier ministre a toujours cru qu'il était possible pour les Québécois d'avoir un avenir à l'intérieur du Canada.

La raison pour laquelle je suis revenu, c'est justement parce que j'avais confiance en une personne. Aujourd'hui, ce sont des offres très acceptables. La population en général est prête à les accepter parce que justement ce qu'elle veut avant tout, c'est que le 27 octobre, elle puisse travailler, avoir la chance de passer à autre chose et en même temps avoir la chance de mettre la Constitution de côté parce que personne ne vit de Constitution.

Certains disent que, de notre côté, il y en a qui disent quelquefois deux choses, que le député de Robertval dit qu'il est écoeuré de la Constitution ou que le sénateur Gérald Beaudoin dit que cela va se continuer. C'est sûr que, pour M. Beaudoin, il y aura moins de travail une fois que la Constitution sera réglée. Pour ce qui est du député de Roberval, il redeviendra ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; cela lui donne la chance de promouvoir quelque chose, de permettre aux gens de réussir, de permettre aux gens de vivre.

Pour moi, c'est assez simple. Le oui veut dire un renouveau, un avancement, une vie nouvelle. Personnellement, ce que je veux, c'est une stabilité, une stabilité politique dont les gens ont besoin. Qu'ils jugent ensuite lors d'une élection générale; ce sera leur propre choix. Présentement, ce qu'il faut, c'est une reprise économique. Le moyen d'avoir cette reprise économique, c'est que toute la population du Canada dise oui à l'entente.

Ce qui me porte à parler ce soir, c'est aussi le fait d'avoir entendu à la télévision la conférence de presse d'un grand chef qui n'est même pas capable de prendre une décision par lui-même. Il lui a fallu faire un *outline* avec ses gens pour avoir une idée de ce qu'il devait faire. Le Parti réformiste du Canada dit: On est contre, parce que les gens ont appelé à leurs frais. Ils n'étaient pas capables de prendre les frais des gens. Ces derniers devaient appeler à leurs frais pour donner leur opinion, pour dire s'ils étaient pour ou contre. C'est un extrémiste comme cet homme-là qui sera un des leaders du clan du non. On peut s'imaginer que cela va faire une très belle paire dans un lit: l'extrémité réformiste de l'Ouest du Canada et l'extrémité souverainiste du Québec défendront une question dont la population en général a déjà une très bonne vision. Ils savent très bien qu'en disant oui à l'entente, ils diront oui à une stabilité, à une solidarité; ils prouveront ainsi qu'ils comprennent qu'on fait une équipe ensemble.

Des problèmes entre les provinces, il y en aura toujours. Au Québec, pour une fois, on a quelque chose de solide. Les gens nous disent que M. Bourassa a mal négocié. Y a-t-il des gens qui pourraient nous dire quel autre premier ministre a réussi auparavant à conclure une entente avec tous les premiers ministres provinciaux du Canada? Il n'y en a pas. Aucun autre premier ministre du Québec n'a réussi à s'entendre avec ses homologues du Canada. M. Bourassa est le premier. M. Bourassa est le premier qui amène une offre valable qu'il est prêt à défendre face aux Québécois. Il ne faut pas oublier qu'au Québec, ce ne sont pas les gros sabots du gouvernement fédéral qui iront vendre l'entente. C'est M. Bourassa qui a accepté de présenter l'offre et de la défendre auprès de la population.

Durant ce référendum, nous serons derrière lui et nous lui fournirons tous les renseignements que nous pouvons avoir de notre côté. On va construire. Ce qu'on entend du côté du non, présentement, c'est de la destruction. Ce que les gens de l'opposition ou du non ne savent pas présentement, c'est que les gens ne sont pas en faveur de la destruction. La majorité silencieuse écoute présentement. Elle voit très bien que ce sont des attaques directes sur des points qui n'ont rien à voir avec la question présente. Ils sont libres d'attaquer le premier ministre ou M. Bourassa personnellement, mais qu'ils ne mêlent pas la question référendaire, la souveraineté et autre chose. Des points politiques, il y en aura toujours.

Je crois que c'est important pour la population. Personnellement, je demande à la population de mon comté de Verdun—Saint-Paul de voter oui à un renouveau le 26 octobre, à un renouveau économique et de donner la chance aux générations futures de réussir dans le monde présent, un monde qui a besoin d'une unité. Je souhaite personnellement que le 27 octobre soit le début d'un temps nouveau.

[*Traduction*]

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots ce soir au sujet de l'Accord de Charlottetown, bien que ce ne soit pas long, étant donné l'heure qu'il est.

Il me semble que cet accord, conclu après une consultation étendue dans tout le pays et avec la participation des 10 premiers ministres des provinces et du premier ministre du Canada, représente un très bon compromis pour notre pays.

• (2000)

C'est un miracle qu'ils soient parvenus à ce compromis. À mon avis, au cours des prochaines semaines, nous aurons une occasion de faire connaître notre vision du Canada et de notre Confédération. L'accord représente un compromis à de nombreux égards et, à mon sens, c'est la raison pour laquelle beaucoup de députés de la Chambre ont une foule d'appréhensions ou de préoccupations au sujet de certaines parties de cet accord.

Quoi qu'il en soit, nous devons nous demander à un moment donné: Voulons-nous davantage de consultation, voulons-nous que se continuent les négociations que nous avons connues au cours de la dernière année? Quelles en sont les conséquences pour notre grand pays? Nous savons qu'elles sont extrêmement graves.

Comme je l'ai dit, ce n'est pas un document parfait, mais c'est le genre de compromis qui a permis de garder notre pays uni pendant les 125 ans que nous célébrons cette année. Je suis convaincu, comme la plupart d'entre nous, que les conséquences de l'échec du référendum qui aura lieu le 26 octobre seraient les plus graves que notre pays ait jamais connues.

Par conséquent, je vote en faveur de cette motion et en faveur du document approuvé à Charlottetown. J'espère que d'autres députés de la Chambre en feront autant.

Mme le vice-président: Comme il est 20 heures, conformément à l'ordre adopté le mercredi 9 septembre 1992, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étude de la motion nº 11 du gouvernement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 225)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Anawak
Andre
Angus
Arseneault
Assad
Atkinson
Attewell
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Barrett
Beatty
Bélair
Bellemare
Berger
Bernier
Bertrand
Bevilacqua
Bird
Black
Blackburn (Brant)
Blackburn (Jonquière)
Blaikie
Blais
Blondin
Bouchard (Roberval)
Boudria
Bourgault
Boyer
Breaugh
Brewin
Brightwell
Butland
Callbeck
Campbell (South West Nova)
Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff
Catterall
Chadwick
Champagne (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Chrétien
Clancy
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Collins
Comuzzi
Cooper
Copps
Corbeil
Corbett
Côté
Couture
Crawford
Crosby (Halifax West)
DeBlois
Della Noce
Desjardins
Dick
Dingwall
Dionne
Dobbie
Domm
Dorin
Duhamel
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferguson
Ferland
Finestone
Fisher
Flis
Fontaine
Fontana
Foster
Friesen
Fulton
Funk
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gray (Windsor West)
Greene
Guarnieri
Guilbault
Gustafson
Harb
Harvard
Harvey (Chicoutimi)
Harvey (Edmonton East)
Hawkes
Heap
Hicks
Hockin
Hogue
Hopkins
Hovdebo
Hudon
Hughes
Hunter
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Jordan
Jourdenais
Kaplan
Karpoff
Karygiannis
Kempling
Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Landry
Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)
Langlois
Laporte
Larrivée
Layton
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacAulay
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
MacLaren
MacLellan
MacWilliam

Maheu
Marchi
Marleau
Masse
McCurdy
McDougall (St. Paul's)
McLaughlin
Merrithew
Mitchell
Monteith
Mulroney
Nault
Nystrom
O'Kurley
Pagtakhan
Parker
Phinney
Plourde
Pronovost
Redway
Reimer
Richardson
Riis
Rompkey
Saint-Julien
Schneider
Shields
Simmons
Sobeski
Sparrow
Stevenson
Stupich
Taylor
Thompson
Tobin
Manley
Marin
Martin (Lasalle—Émard)
McCreath
McDermid
McGuire
McLean
Mifflin
Mitges
Moore
Murphy
Nunziata
Oberle
Ouellet
Parent
Peterson
Pickard
Porter
Proud
Reid
Ricard
Rideout
Rodriguez
Roy-Arcelin
Samson
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Speller
Stewart
Tardif
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Vancouver Quadra)
Vanclief
Vankoughnet
Vien
Volpe
Wappel
Whittaker
Winegard
Worthy
Young (Beaches—Woodbine)—233
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van De Walle
Vézina
Vincent
Walker
Weiner
Wilbee
Wood
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Duceppe
Grey (Beaver River)
Leblanc (Longueuil)
Plamondon
Tremblay (Rosemont)
Cook
Gérin
Kindy
Nowlan
Rocheleau
Venne—12

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Lewis
Milliken

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 20 h 31 aux termes de l'ordre adopté le mercredi 9 septembre 1992, la Chambre s'ajourne au lundi 14 septembre 1992, à 11 heures.

(La séance est levée à 20 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 septembre 1992

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA JUSTICE

LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait partager, d'une manière juste et équitable, les biens saisis par suite de poursuites engagées aux termes de la Loi sur les stupéfiants, et ce, avec toutes les forces de police locales qui ont participé à l'enquête et à l'arrestation du contrevenant.

—Madame la Présidente, c'est pour moi un plaisir de parrainer cette résolution qui, comme le *Feuilleton* l'indique, a été proposée le 7 octobre 1991.

En septembre 1991, j'ai eu l'honneur d'assister, dans la circonscription de York-Sud—Weston, à une réunion publique organisée par la James Street Corridor Community Association pour discuter du problème de la criminalité et des drogues dans le quartier.

Parmi les principales préoccupations des participants, il faut noter le partage des biens saisis aux termes de la Loi sur les stupéfiants. En effet, les forces policières, et notamment celles du Grand Toronto, ne touchent aucune part des produits de la criminalité saisis à l'issue de poursuites concernant le trafic des stupéfiants. Ce groupe et les représentants des services de police du Grand Toronto estiment injuste que le gouvernement fédéral ne partage pas ces revenus.

• (1110)

Pour donner une idée de l'ampleur de la question, disons que, en 1988, 10,6 millions de dollars ont été saisis par suite de poursuites engagées en vertu de la Loi sur les stupéfiants. C'était avant l'adoption du projet de loi C-61.

Si vous vous souvenez, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont réclamé au gouvernement pendant des années des mesures législatives autorisant les forces policières à bloquer et à saisir les produits du crime.

Enfin, en 1989, le Parlement a légiféré. Avant l'adoption de la loi, les saisies s'élevaient à seulement 10,6 millions. En 1989, le montant est passé à 38 millions. C'est une augmentation phénoménale que nous devons à la nouvelle loi. En 1990, 45 millions de dollars ont été saisis et, cette année, on prévoit en saisir environ 50 millions.

Qu'advient-il de cet argent? Jusqu'à maintenant, on l'a remis au Receveur général du Canada et versé dans les recettes générales. On le perd en quelque sorte dans les coffres de la Banque du Canada.

Les autorités policières locales et municipales n'en touchent rien même si c'est en grande partie grâce aux efforts de certains corps policiers d'un océan à l'autre que d'énormes saisies sont réalisées. Quoi qu'il en soit, le gouvernement admet lui-même que 50 millions de dollars, c'est très peu par rapport à ce qui pourrait être saisi si la loi était bien administrée.

Lors de son passage à Vancouver en août dernier, le solliciteur général a rendu public le rapport annuel national sur les drogues de la GRC pour 1991. La GRC évalue que, à l'heure actuelle, le commerce de la drogue au Canada rapporte entre 4 milliards et 10 milliards de dollars, mais jusqu'à maintenant, les dispositions législatives sur les produits de la criminalité ne nous ont permis de saisir qu'environ 50 millions de dollars.

Si ce montant est peu élevé, c'est notamment parce que les corps policiers locaux ont hésité à intenter systématiquement des poursuites. Je veux vous citer un extrait d'un document rendu public par le solliciteur général. Il s'agit de notes d'information sur la déclaration que le ministre a faite en août dernier. On y dit ceci:

Malgré certains succès, le nombre de saisies et de confiscations effectuées en vertu de la loi est inférieur à nos attentes. Cela s'explique principalement par: (1) l'absence d'un mode de gestion des ressources et des actifs qui soit cohérent et satisfaisant et (2) le fait que les corps policiers provinciaux et locaux hésitent à participer à l'application de la loi fédérale parce que les enquêtes sur les produits de la criminalité peuvent être coûteuses, mais les corps policiers ne reçoivent aucune partie des sommes qui sont saisies essentiellement ou en partie grâce à leurs efforts.

C'est ahurissant. Le ministre lui-même reconnaît que les corps policiers locaux ne font pas tous les efforts voulus et n'affectent pas toutes les ressources à leur disposition pour intenter des poursuites dans le cas de certaines infractions liées à la drogue parce que c'est coûteux et que le gouvernement fédéral a refusé de partager les recettes.

La première raison invoquée, c'est l'absence d'un mode de gestion cohérent et satisfaisant des ressources ou de l'actif. En d'autres termes, les autorités policières locales sont inquiètes. On donne souvent comme exemple celui de la station de ski qui a été achetée à cause du commerce de la drogue. Une fois cet élément d'actif saisi, aucun organisme ne l'a administré avant que le corps policier puisse le liquider.

J'ai discuté avec les autorités policières de l'agglomération torontoise, y compris le chef de police, M. McCormack, et d'autres électeurs de ma circonscription. Elles ont répété à maintes reprises que l'une des principales raisons qui les avaient empêchées d'intenter des poursuites énergiques était le manque de ressources. Cela coûte trop cher d'intenter des poursuites aux trafiquants de drogue et cela coûte trop cher de faire enquête.

Les policiers du service anti-drogue ont besoin d'argent pour acheter de la drogue et poursuivre leurs enquêtes. Qui plus est, dans le Grand Toronto, les services policiers ont été victimes d'une compression budgétaire. Le gouvernement municipal de Toronto a réduit sensiblement les ressources financières des services policiers, et c'est le public qui en souffre.

Le chef de police et d'autres réclament depuis plusieurs années, au moins depuis 1989, une juste part des biens qui sont saisis et revendus par suite de leur travail et de leurs propres dépenses.

Soit dit en passant, dans la région de Toronto comme dans toutes les municipalités de l'Ontario et du reste du pays, ce sont les contribuables locaux, les propriétaires résidentiels et les locataires qui paient la note de ce qui devrait être une initiative fédérale.

Après cette rencontre de septembre 1991, j'ai lancé une campagne nationale de pétitions. J'ai obtenu l'appui de divers groupes, organismes et services policiers du pays et fait circuler des pétitions. En août dernier, le solliciteur général a finalement annoncé, et je cite un passage de son communiqué, que le gouvernement fédéral comptait partager les biens saisis par suite des poursuites fédérales intentées contre les trafiquants de drogue.

Je suis heureux que le ministre ait pris cette décision, mais je ne suis pas heureux de voir à quel point il tarde à agir. Il n'en est qu'à l'étape de la planification. Au lieu de présenter un projet de loi, le ministre tergiverse. Il répète qu'il veut consulter, comme s'il n'y avait pas déjà eu suffisamment de consultations.

Si j'étais cynique, je dirais que le ministre essayait de gagner des avantages politiques en faisant son discours devant l'Association canadienne des chefs de police. Il aurait dû présenter un projet de loi à la Chambre cette semaine ou la semaine dernière quand le Parlement a été rappelé, mais il nous dit qu'il continuera ses consultations au lieu. Il a peur que les forces policières locales ou les gouvernements provinciaux ne soient pas d'accord. À ma connaissance, aucun gouvernement provincial ne s'est opposé à ce que le gouvernement fédéral envoie de l'argent aux forces policières de leur province.

Pour l'instant, il n'y a qu'une proposition du ministre. Il n'y a pas de mesure législative. Il propose la création d'un bureau de gestion de l'actif, ici à Ottawa, qui serait chargé d'administrer les biens saisis en vertu du projet de loi C-61, qui porte sur les produits de la criminalité. Ce bureau aurait comme mandat de fournir des conseils avant que des saisies ne soient effectuées, et de s'occuper du contrôle des biens saisis, de l'administration de l'actif réservé, d'évaluation, de l'avance de fonds afin de préserver des biens, de l'aliénation des biens et de l'affectation du produit.

Dans son document d'information, le ministre laisse entendre que le partage se ferait sur les bases suivantes: 90 p. 100, 50 p. 100 ou 10 p. 100. En d'autres mots, le ministre dit qu'à la fin de l'exercice, le gouvernement déterminerait la valeur des saisies effectuées et verserait aux corps policiers ayant participé aux opérations 90 p. 100, 50 p. 100 ou 10 p. 100 du total, selon leur rôle.

Par exemple, si la GRC et la police de l'agglomération torontoise participaient à une opération conjointe leur permettant de saisir des millions de dollars, le partage se ferait sur la base de 50-50. Par ailleurs, dans le cas où un

corps policier fournirait un indice aidant à l'enquête menée par un autre service, il toucherait 10 p. 100.

Ce qui est préoccupant, c'est le fait que le gouvernement s'approprie d'entrée 10 p. 100 du produit. Le ministre dit aussi dans le document d'information que le gouvernement fédéral ramasserait—c'est le mot que j'emploie, pas le terme du ministre—10 p. 100 du produit total pour aider à payer les frais liés au fonctionnement du bureau, aux poursuites, à l'analyse des drogues et autres activités semblables. Il me semble que le gouvernement fédéral et le ministre font preuve de mesquinerie. Le gouvernement ne devrait pas compter sur sa part du produit pour poursuivre les trafiquants de drogues.

• (1120)

Il est évident qu'il règne une grande confusion au niveau de la compétence et qu'il y a beaucoup de luttes de pouvoir entre les différents corps policiers, partout au pays, dans le cadre des enquêtes portant sur des violations de la Loi sur les stupéfiants. À mon avis, on a besoin d'un effort concerté à l'échelle nationale, et c'est ce qui semble faire défaut actuellement.

Le gouvernement provincial est responsable de l'administration de la justice, le gouvernement fédéral est responsable de la justice pénale au niveau fédéral, et les municipalités sont responsables des services de police. D'après l'expérience que j'ai acquise à titre de porte-parole de mon parti pour les questions concernant le solliciteur général et en tant qu'habitant du Grand Toronto, il me semble que ce sont les contribuables qui sont les grands perdants à cause de ce manque de coordination. Il y a déjà plusieurs années que je m'inquiète du fait que le gouvernement fédéral n'a pas fait preuve du leadership nécessaire dans le secteur de la prévention du crime, particulièrement en ce qui concerne les enquêtes sur les crimes liés à la drogue et l'arrestation des trafiquants de drogue et de toutes les personnes impliquées dans ce commerce illicite dont la valeur au Canada se situe entre 4 et 10 milliards de dollars.

J'ai bien peur que le Canada ne soit devenu «un endroit de prédilection pour le blanchissage de l'argent provenant du trafic de la drogue», comme le signalait il y a quelques temps un sénateur américain qui assimilait le Canada au Panama, aux Bahamas, à la Suisse au Luxembourg et à Hong Kong et dont les paroles ont été rapportées dans *The Ottawa Citizen*. C'est l'opinion d'un sénateur américain et aussi de bien d'autres personnes qui essaient d'enrayer le problème du trafic international de la drogue.

Notre gouvernement, le gouvernement conservateur, a été très lent à agir. Ce n'est qu'il y a trois ans qu'il a légiféré au sujet des produits de la criminalité. Puis, l'an dernier, il a fait adopter une mesure législative qui devait permettre d'empêcher plus facilement le blanchissage de l'argent au Canada. De toute façon, le gouvernement n'a pas fait preuve de leadership et il agit un peu trop lentement dans ce domaine.

La population s'inquiète beaucoup de la criminalité et du problème de la drogue. Dans ma circonscription, dans le Grand Toronto, la criminalité est la plus grande préoccupation des gens, après l'économie. Pas un jour ne se passe sans qu'on trouve dans les journaux de Toronto un, deux, trois ou quatre articles relatant un crime très grave commis dans le Grand Toronto. Les gens ont peur de sortir le soir, un phénomène apparu depuis quelques années seulement, et même dans les quartiers tranquilles, les gens verrouillent maintenant portes et fenêtres et s'inquiètent de ce qui se passe.

À la une du *Toronto Star* d'aujourd'hui, par exemple, on peut lire qu'une famille craint qu'un tueur recouvre la liberté. Il s'agit d'un individu qui a été le pire assassin en série de l'histoire de l'Ontario et qu'on est sur le point de remettre en liberté malgré qu'il ait tué sept personnes il y a une quinzaine d'années. Deux personnes ont été assassinées la nuit dernière dans ma circonscription de York-Sud—Weston. Le *Toronto Star* d'aujourd'hui porte en manchette: «Un couple abattu dans un penthouse de la ville de York».

L'une des raisons pour lesquelles les politiciens ont perdu toute crédibilité, c'est que les gens qui suivent nos délibérations ici au Parlement se disent que nous ne discutons pas vraiment des problèmes qui les préoccupent dans leur vie quotidienne; ils trouvent que nous parlons beaucoup trop de constitution et d'accord de libre-échange.

Oui, ces questions sont importantes, mais la criminalité et son châtiment constituent également une question importante. Or, le gouvernement actuel n'a tout simplement pas fait preuve du leadership nécessaire afin de contribuer à dissiper certaines de ces craintes tout à fait fondées qu'éprouvent les gens au sujet de leur sécurité et de celle de leurs enfants. Les gens ne vont tout simplement plus faire de promenade dans le Grand Toronto sans être accompagnés. Ils ne laissent plus leurs enfants sortir seuls le soir, et avec raison. Les gens s'inquiètent à propos de la Loi sur les jeunes contrevenants. Ils s'inquiètent à propos de nos lois sur l'immigration. Ils s'inquiètent à propos de nos juges et de nos tribunaux qui semblent avoir perdu le sens des réalités.

Nous lisons souvent que des individus jugés coupables de trafic de drogue sont condamnés à une peine de prison avec sursis. Après les avoir trouvés coupables de faire le trafic de stupéfiants et d'avoir vendu de la drogue à de jeunes enfants dans les cours d'école, les tribunaux se montrent très indulgents en prononçant contre eux une condamnation avec sursis.

Le système est en faillite. Il a désespérément besoin de réparation.

M. Mills: C'est assez démoralisant pour les policiers.

M. Nunziata: Mon collègue le député de Broadview—Greenwood a tout à fait raison. C'est effectivement démoralisant pour les policiers. Il arrive trop souvent qu'on n'appuie pas assez nos forces policières, d'un bout à l'autre du pays. Elles sont aux premières lignes dans ce combat, mais elles n'ont pas l'appui des politiques et ne bénéficient pas des fonds dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités. Elles n'ont pas non plus l'appui des procureurs de la Couronne ou des juges. Nous en sommes au point de rupture; il faut que cela change et vite. Autrement, nous allons perdre à tout jamais le contrôle de nos rues aux mains de truands et de criminels.

La Loi sur les jeunes contrevenants ne fait pas l'affaire. Nos lois sur l'immigration permettent à des non-résidants reconnus coupables d'infractions graves relatives aux drogues et d'autres crimes de rester au Canada. Ce n'est certes pas trop demander que de s'attendre à ce que les lois sur l'immigration et le Code criminel qu'applique le gouvernement fédéral prévoient la déportation immédiate de ces personnes. On ne peut pas déporter un citoyen canadien, mais dans le cas d'une personne qui n'a pas la citoyenneté—même si elle vit ici depuis cinq, dix ou quinze ans—et qui est reconnue coupable d'un acte criminel ou d'une infraction grave, à plus forte raison lorsqu'il s'agit de trafic de stupéfiants, ce n'est certes pas trop demander que d'exiger sa déportation.

Si le droit criminel vise à décourager les comportements criminels, le non-résidant qui se propose de faire le trafic de stupéfiants dans une cour de récréation, par exemple, y pensera à deux fois s'il sait qu'il s'expose à être déporté.

La population perd rapidement confiance dans notre système de justice pénale. Nombre de personnes ont un autre sujet de préoccupation: un obscur article du Code criminel, à savoir l'article 45. Il permet à des meurtriers condamnés d'être libérés après avoir purgé seulement 15 ans de leur peine. Une condamnation à vie n'en est plus une. Aujourd'hui, au Canada, on peut tuer quelqu'un et présenter une demande de libération après 15 ans de prison, si l'on s'est bien comporté pendant ces 15 années.

En vertu de cette obscure disposition du Code criminel, les Colin Thatcher, Clifford Olson, Saul Betesh, Jon Rallo, Helmut Buxbaum et quelque 500 autres meurtriers reconnus pourront demander leur libération au cours de l'année qui vient. Dans les circonstances, peut-on s'étonner que. . .

Une voix: Stevenson aussi.

M. Nunziata: Stevenson aussi mais, dans ce cas, le meurtrier a été lui-même assassiné.

Je suis heureux d'avoir pu présenter cette motion. J'apprécie l'orientation actuelle du gouvernement, mais je supplie le solliciteur général et les députés d'inciter le ministre à présenter le plus vite possible un projet de loi qui permettra aux forces policières locales d'obtenir sans tarder l'argent qui les aidera à combattre la criminalité, surtout les crimes liés à la drogue, dans les localités de tout le pays.

M. Bob Horner (Mississauga-Ouest): Madame la Présidente, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le député de York-Sud—Weston, et je dois dire que j'approuve nombre des affirmations qu'il a faites à la fin de son allocution. Toutefois, il a présenté la motion M-601 par suite de l'annonce par le solliciteur général que le gouvernement fédéral se propose de partager les biens saisis lors de poursuites engagées par le gouvernement fédéral contre des trafiquants de drogue.

• (1130)

Dans son communiqué, le solliciteur général déclare, et je cite, qu'il a entamé des consultations auprès des gouvernements provinciaux et des représentants municipaux sur une proposition détaillée concernant le partage équitable des principaux biens confisqués dans le cadre d'enquêtes menées par les forces policières locales ou provinciales.

Le député a parfaitement raison de dire que le système judiciaire canadien n'est pas bien considéré par les Canadiens. Des modifications ont été apportées à la Loi sur les jeunes contrevenants. D'autres modifications s'imposent, comme en conviendra le député. Lui et moi avons siégé ensemble pendant sept ans au Comité permanent de la

justice et du Solliciteur général, que je préside aujourd'hui.

Toutefois, même si le député a raison de dire que des modifications s'imposent, il n'en reste pas moins que des modifications ont bel et bien été apportées. Nous avons apporté des modifications à la Loi sur l'extradition afin de nous assurer que le Canada ne devienne pas un refuge pour les meurtriers des autres pays. Nous avons changé des choses depuis que le député de York-Sud—Weston a quitté le comité de la justice. Nous avons adopté le projet de loi C-36, qui modifie la Loi sur la libération conditionnelle des détenus, de telle sorte que les contrevenants dangereux ne puissent pas avoir accès à la libération conditionnelle avant d'avoir purgé la moitié au moins de leur peine au lieu du tiers, comme c'est le cas à l'heure actuelle, ni à certaines permissions avant six mois.

J'approuve toutes ces mesures, mais ce qui est en cause ici, c'est le partage, avec les forces policières locales qui ont participé à l'enquête et à l'arrestation des contrevenants, des biens saisis conformément aux dispositions de la Loi sur les stupéfiants relatives aux produits de la criminalité. Le gouvernement a déjà annoncé que les biens saisis par suite de poursuites criminelles engagées contre des narco-trafiquants seraient partagés.

Je ne sais pas si le député fait allusion aux sommes d'argent utilisées par la police locale pour les transactions de drogues. Je pense que c'est tout à fait différent. L'argent ayant servi à l'achat de drogues par la police de la Communauté urbaine de Toronto ou la police régionale de Peel devrait lui être remis après la conclusion des poursuites pour qu'elle puisse s'en servir de nouveau à bon escient.

Ce n'est pas du tout la même chose. J'adhère au principe du partage des biens dont il est question dans la motion, mais j'ai de la difficulté avec les détails. La question du partage des biens est loin d'être simple. Il faudra régler un certain nombre de problèmes avant d'en arriver à un système de partage équitable.

Le simple fait que pareils biens soient saisis ne signifie pas que le gouvernement peut en disposer pour les partager. Naturellement, nous devons attendre que le tribunal ordonne la saisie, et cette exigence est à l'origine d'un certain nombre de problèmes. Toute saisie entraîne des frais. Mentionnons, par exemple, des frais, et non les moindres, en ce qui concerne les droits des accusés ou des tiers innocents qui pourraient être des créanciers ayant un intérêt valable dans les biens saisis. Dans le cas de la saisie d'un terrain de golf ou d'une station de ski, il faut tenir compte des créanciers hypothécaires de ceux-ci et des tierces parties innocentes dans l'affaire.

Il y a aussi les victimes. On oublie souvent les droits des victimes. On doit tenir compte des droits des victimes.

Les dispositions permettent à l'accusé de se servir des biens saisis pour recouvrer une variété de dépenses, sous réserve de l'approbation du tribunal. Il y a également d'importants frais judiciaires et, dans bien des cas, des frais d'entreposage et de gestion assez élevés. Le député a parlé de frais d'entreposage.

N'oublions pas non plus toutes les questions de responsabilité et de compétence. Les analyses de drogues sont une autre chose à considérer, et j'en passe. Le gouvernement doit retenir 10 p. 100 des biens, si je ne m'abuse, pour s'occuper de ces choses-là. Après quoi, le partage peut se faire.

Il ne faut pas demander des fonds à tort et à travers en pensant qu'il y a un flux ininterrompu de fonds provenant des enquêtes sur le trafic de drogues. Premièrement, je ne crois pas que ce soit exact de parler de quelque 4 à 10 milliards de dollars. Il se peut que la majeure partie de cet argent aille à l'étranger, qui sait? Nous faisons peut-être au Canada des saisies beaucoup moins importantes. Je ne crois pas que nous fassions des saisies aussi importantes que celles que nous devrions faire. Cependant, quand il parle d'environ 4 à 10 milliards de dollars, il exagère peut-être.

Deuxièmement, une telle demande ne fait que susciter des attentes sans vraiment régler les problèmes. Pour répondre à cette demande, il faut régler chacune des questions soulevées et fournir des réponses qui nous fassent progresser vers le but fixé, but qui n'est pas d'offrir une autre source de financement à la police en période de restrictions budgétaires, mais de lutter constamment et avec succès contre l'idée de profit dans le commerce de la drogue.

On ne peut créer de solution de fortune et demander de partager les biens saisis avec les forces de police si la perte qui survient est encore plus importante parce que, entre le moment de la saisie et de la confiscation, les responsables des biens ont permis, par inadvertance, que ceux-ci disparaissent. Cela peut se produire. Les biens peuvent disparaître, sans que personne n'en tire profit. Nous croyons que cela peut arriver dans les cas où il en coûte plus pour garder ces biens que ce que l'État pourrait raisonnablement en obtenir par la confiscation.

La simple décision de retirer au criminel les gains qu'il a mal acquis, malgré les coûts, peut justifier la décision de saisie initiale. Il faut régler ce genre de situation avant de commencer à parler de partage.

La loi canadienne sur les produits de la criminalité, qui a été adoptée en 1989, visait à freiner la croissance du commerce de la drogue en éliminant la possibilité de profits pour les trafiquants. Au Canada, c'est la GRC le premier organisme à s'occuper des délits liés à la drogue et également des profits générés par ce type de délits. Nous savons tous que la GRC travaille en étroite collaboration avec les corps policiers municipaux et provinciaux, mais nous reconnaissons tous que c'est la GRC qui tient le premier rôle à cet égard.

C'est le procureur général du Canada qui lance les poursuites contre les présumés auteurs de ces délits, surtout que le trafic de drogues ne connaît pas de frontières, ni internationales ni interprovinciales et encore moins intermunicipales. Cependant, le Canada incite les forces policières provinciales et locales à participer aux enquêtes sur les délits liés à la drogue.

Le député a affirmé que certains corps policiers municipaux ne faisaient peut-être pas tout ce qu'ils pourraient faire parce qu'ils ne participent pas au partage de l'argent saisi. Je ne le crois pas. Je ne crois pas que ces corps policiers réduisent en quoi que ce soit leurs efforts dans la lutte contre le trafic de drogues parce qu'ils ne participent pas à ce partage.

Je crois, et j'en ai parlé au chef de la police du Grand Toronto qui pense comme moi, que lorsqu'un corps policier utilise de l'argent marqué pour acheter de la drogue, cet argent devrait lui être remis à l'échéance de la période d'appel qui suit un procès. C'est ce que je pense. Nous parlons ici de deux choses bien différentes. Nous parlons de biens confisqués.

Le fléau que représente le trafic de drogues dans nos villes a toujours été, en soi, une raison suffisante pour pousser les corps policiers locaux à mener des enquêtes sérieuses sur les crimes qui y sont liés. Par contre, les frais d'administration des dispositions sur les profits des actes criminels dissuadent les corps policiers d'y avoir recours. Cette situation justifierait peut-être la mise en place d'un système efficace de gestion de l'actif saisi jusqu'au terme de la procédure de confiscation.

Ce processus permettrait à la police et, plus précisément, à la GRC, de se concentrer sur sa vraie mission, l'échec au crime, tandis que d'autres surveilleraient la gestion, par le secteur privé, de biens saisis ou retenus, sous l'entière direction des tribunaux.

Cette idée ne semble guère plaire au député, mais j'estime que la seule façon de procéder est d'avoir un groupe de gestion qui s'occupe de la surveillance de tous ces biens saisis, ce qui permet à la police d'avoir les mains libres. À mon avis, ce n'est pas à la police de s'en charger. Il faut examiner la question sous l'angle du partage.

Je souscris au principe voulant que d'autres paliers de gouvernement qui appuient les efforts du gouvernement fédéral pour éliminer le trafic de stupéfiants en mettant un oeuvre le processus de partage des produits de la criminalité, méritent de partager ces produits, mais il doit s'agir des produits nets. Je le répète, des produits nets.

• (1140)

Il est à espérer que ce partage favorisera une meilleure collaboration de la police et suscitera peut-être sa participation accrue dans ce processus. Je crois que toutes ses ressources sont actuellement mises à contribution pour lutter contre le crime. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas lieu de s'attaquer à des questions difficiles pour en arriver à un partage équitable.

Il faut tempérer les attentes de la police locale en lui faisant bien comprendre que chaque saisie occasionne des coûts importants. Ce qui est très évident, c'est qu'il faut accorder la priorité aux propriétaires innocents et aux tierces parties avant de satisfaire les attentes de la police.

Je remarque que vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. Ai-je le consentement de la Chambre pour disposer d'une minute de plus pour terminer?

Des voix: D'accord.

M. Horner: Comme je le disais, les droits des propriétaires et des tiers innocents doivent avoir priorité sur les attentes de la police. Autrement dit, un dollar saisi n'est jamais totalement un dollar à partager. Toute proposition de partage doit comporter une évaluation permettant au gouvernement de déterminer ce que sera un partage équitable.

Il faut admettre que les divers niveaux de compétence sont à juste titre soucieux de la partie de leur budget consacrée à l'application de la loi et que la question du partage des biens saisis doit en tenir compte. Il est facile de s'entendre sur le principe d'un partage équitable, mais il est plus difficile de se mettre d'accord sur les modalités. Le partage des biens saisis ne doit pas être la raison d'une enquête particulière.

La motion du député propose que le partage se fasse avec les forces de police locales. Cela crée un problème, car dans bien des cas, il n'y a pas d'entité juridique distincte, la force de police est simplement un service de la municipalité. Par conséquent, on se trouverait à partager avec une municipalité.

Madame la Présidente, vous me faites signe de conclure. J'ai noté que le député de Scarborough—Rouge River voulait également prendre la parole. Je vais donc conclure en disant que les dispositions de saisie font partie de la peine et constituent un moyen efficace de s'attaquer au trafic de drogues. Je dois dire, cependant, qu'elles ne doivent pas devenir un autre moyen de financement.

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de débattre de la motion présentée par mon collègue de York-Sud—Weston, qui participe activement aux travaux concernant la justice et le Solliciteur général depuis de nombreuses années. Il a cessé récemment ses fonctions de porte-parole de notre parti dans ce domaine, et il s'en est vu confier de nouvelles. Cependant, son travail porte fruit, et nous avons maintenant un exemple de la contribution que fait ce député aux travaux de la Chambre et aux comités chargés des affaires concernant le solliciteur général.

Cette motion particulière porte sur la saisie et le partage des produits du crime, notamment dans le cas de poursuites liées aux trafic de drogues. Je voudrais examiner brièvement le rôle de la saisie et du partage dans la lutte antidrogue.

La confiscation ou la saisie des fonds dans ces cas ont pour objet de réduire les profits tirés du trafic de drogues a posteriori. Une fois que les profits sont déposés à la banque et que le centre commercial, la Cadillac, la Rolls Royce, le hors-bord et le condominium sont achetés avec les produits du crime, le but de la confiscation consiste à retirer ces biens au trafiquant de drogues reconnu coupable, parce que la société est d'avis qu'il est injuste que ces biens restent entre des mains criminelles. Je crois que la société a ce droit.

Ensuite, il y a le but du partage même, une fois que le gouvernement et les tribunaux ont confisqué ces biens. Selon moi, il n'est que juste de partager les produits de la vente de ces biens avec les organismes qui ont contribué à leur confiscation. Certaines complications à cet égard ont empêché le gouvernement de tenir sa promesse et de procéder à un partage quelconque. Je suis un peu déçu du retard qu'on a mis à y parvenir. Je constate que nous avons réalisé des progrès, mais il reste encore du chemin à faire. Permettez-moi de souligner que le partage de ces produits n'a rien à voir avec la lutte antidrogue.

En effet, la lutte antidroge sera gagnée, si elle doit l'être, parce que la société va conjuguer ses efforts dans d'autres domaines et pas simplement parce qu'elle veut sa part des produits de la vente d'un bien mal acquis. Soyons bien clairs là-dessus. Ce partage fait partie du programme, mais ce n'est certes pas ce qui nous permettra de remporter la lutte antidrogue.

Quel est le résultat du partage de ces produits? Il permet deux choses. D'abord, d'injecter de nouveaux fonds dans les organismes qui ont enquêté sur le crime. Par exemple, le financement de la Gendarmerie royale du Canada est assumé par les contribuables et, si cet organisme consacre un million de dollars à une enquête particulière, le fait que nous saisissions les produits du crime et les lui remettions permet de rembourser ce million de dollars.

On peut également en verser une partie aux autorités municipales qui ne disposent pas toujours d'une abondance de fonds. Les négociations actuelles tendent à faire en sorte qu'une partie de l'argent en question revienne aux autorités municipales.

Le partage de cet argent permet également d'encourager dans une certaine mesure les corps policiers. Ce n'est pas un encouragement très important. Les policiers accomplissent leur devoir dans tout le pays de toute façon. Le fait que leur corps policier, non pas eux-mêmes personnellement, mais leur ville, ait la possibilité d'obtenir une part de cet argent ne constitue en fait qu'un encouragement mineur. En permettant à leur corps policier ainsi qu'aux contribuables qui financent les services policiers d'obtenir une part des biens saisis, on reconnaît de façon tangible l'importance de leur travail.

Ce partage permettra également, on peut l'espérer, de résoudre deux autres problèmes, notamment le fait que le moral de certains corps policiers risque d'en souffrir s'ils ont le sentiment qu'il est tout à fait inéquitable qu'on ne leur permette pas de recevoir une partie des biens saisis. Cela pourrait inciter certains corps policiers, à certains endroits, à ne pas vouloir participer activement parfois à d'autres enquêtes dans des affaires de drogues. Nous sommes tous humains, et je peux le comprendre.

S'il doit y avoir une enquête de ce genre, dans bien des cas, cela exige une certaine coordination entre les divers corps policiers. En Ontario et au Québec, il existe trois niveaux de corps policiers, fédéral, provincial et local. Si certains ont le sentiment que le système est inéquitable, cela pourrait empêcher le type de coopération qu'on souhaite voir régner entre les corps policiers aux diverses étapes du début jusqu'à la fin, soit la planification, l'exécution, ainsi que les poursuites et enfin les saisies.

Si on exclut les corps policiers municipaux de tout le processus, ils risquent de ne pas participer aussi activement qu'ils le devraient aux enquêtes en matière de drogues.

Je voudrais également soulever un point. Selon mon collègue de Mississauga-Ouest, qui a prononcé un excellent discours, l'absence de partage n'empêche probablement pas la participation de corps policiers à des enquêtes. Cependant, lorsque le solliciteur général a fait l'annonce en question, dans le document d'information qui l'accompagnait, on précisait que les corps policiers provinciaux et locaux hésitent parfois à participer à l'application des lois fédérales, car les enquêtes peuvent être coûteuses. Il s'agit là d'un obstacle, et on peut espérer que nous prenons maintenant des moyens pour le surmonter.

Je voudrais maintenant souligner brièvement que nous devons être conscients du fait que l'entretien des biens saisis entraîne des coûts réels. Lorsqu'on saisit un camion ou un bien immobilier, un bien commercial, il faut s'attendre à certains coûts pour leur entretien. On doit payer des factures. Il faut faire modifier légalement les titres de propriété. Quelqu'un doit payer l'impôt foncier. Il y a donc certains coûts à assumer, et nous devons en être conscients. Ainsi, en définitive, lorsqu'on saisit un compte en banque renfermant un million de dollars, il n'y a aucun problème. Il est facile de distribuer cet argent. Cependant, lorsqu'on saisit un camion, il faut l'entreposer quelque part pour le vendre ensuite aux enchères.

• (1150)

Il faut faire une demande au tribunal, il faut transférer le titre de propriété et je ne sais quoi d'autre encore, réparer le pneu à l'avant du camion qui a reçu une balle lorsqu'on a cherché les stupéfiants. Il faut tenir compte de ces frais. Ils sont réels et c'est pourquoi, je pense, le solliciteur général a parlé de prélever 10 p. 100 de la somme totale: pour veiller à ce qu'il y ait au gouvernement des professionnels qui puissent gérer ces biens quand ils sont saisis et ensuite les vendre.

J'arrive à la fin de mon discours. Encore une fois je veux répéter que le partage des sommes recueillies ne va pas nous aider à gagner la guerre contre la drogue. Il ne s'agit ici que d'un petit détail dans ce qui constitue un défi social très grave. Il faut redoubler d'efforts pour l'éducation et, certes, pour la répression, et nous voudrons peut-être également modifier certaines de nos lois.

Je veux donc terminer mon discours en disant que je suis heureux de voir que le gouvernement est disposé à s'occuper de cette question et à s'engager à partager. Je suis déçu que cela ait pris au moins deux ans, ou trois ans, si je ne me trompe pas, et que cela ne soit pas encore terminé. Je reconnais que c'est assez complexe, mais si on déployait des efforts sérieux, j'aurais pensé que cette affaire aurait pu être résolue en moins d'un an.

Les bureaucrates dans toutes les capitales provinciales n'ont pas fini de s'écrire. Nous n'avons pas encore réglé la question. Quand le Parlement ajournera pour les élections, cette affaire sera de l'histoire ancienne, espérons-le, et le public de même que ses forces de polices locales auront la possiblité de partager les produits de la criminalité qui ont été saisis grâce à leur collaboration.

Je voudrais encourager les provinces à se concerter, alors que nous essayons de régler cette question, pour mettre fin aux négociations et passer aux actes.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je dois en effet insister sur le fait que la population est très préoccupée par les phénomènes de la criminalité et des drogues.

Dans les années 1960 et 1970, le trafic des stupéfiants n'était pas aussi répandu qu'il l'est depuis les années 1980. En effet, il y a eu une augmentation de 600 p. 100 de la quantité de cocaïne saisie par la Gendarmerie royale du Canada en 1991 comparativement à 1987.

D'autres forces policières ont également enregistré d'importantes saisies de cocaïne et d'héroïne, ainsi que d'autres stupéfiants, si bien que cette augmentation de la demande pour les drogues a assurément créé un commerce lucratif, qui se chiffre à plusieurs milliards de dollars.

En vertu de la Loi sur les stupéfiants, la Couronne ne peut chercher à saisir que l'argent ayant directement servi à acheter des drogues ou les moyens de transport ayant servi à commettre l'infraction dont on a été reconnu coupable. Malheureusement, ces dispositions n'autorisaient pas la saisie ni la confiscation des biens acquis dans le cadre de transactions légales liées aux drogues.

Il fallait donc une nouvelle mesure législative qui permette de punir avec raison et sévèrement les criminels en les dépouillant du bien mal acquis. Cette nouvelle mesure contre la criminalité, mes collègues l'ont dit, c'est le projet de loi C-61. Promulgué en janvier 1989, il a modifié le Code criminel, la Loi sur les stupéfiants ainsi que la Loi sur les aliments et drogues.

Cette mesure législative accorde aux tribunaux le pouvoir de confisquer les biens acquis directement ou indirectement par suite d'infractions particulières, y compris les infractions relatives aux drogues.

Le but de ce projet de loi est d'augmenter le pouvoir que l'État détient déjà de saisir les profits d'activités criminelles de personnes qui commettent des offenses bien précises et d'exercer ainsi une dissuasion efficace à l'intention de ceux qui pourraient envisager de se lancer dans le trafic de drogues.

Les modifications proposées dans ce projet de loi comportent aussi l'ajout de deux infractions, soit la réalisation de profits à partir de biens gagnés grâce à des infractions précises et le blanchissage de ces profits. Par conséquent, il vaut la peine de noter que ce projet de loi a fait l'objet de consultations fédérales-provinciales avant d'être adopté et que nous devons collaborer avec nos collègues et nos homologues provinciaux pour nous assurer que nous devenons efficaces sur ce plan.

Les biens confisqués vont au gouvernement fédéral ou aux gouvernements provinciaux. Les provinces avaient la possibilité de poursuivre les gens devant le tribunaux en vertu du Code criminel, et dans ce cas, les biens saisis allaient grossir le Trésor provincial. Toutefois le procureur général de toute province devait alors s'engager à prendre les mesures nécessaires pour protéger les biens saisis. En général, les provinces ont été peu enclines à assumer de tels engagements.

Certains corps de police ont suggéré de retourner aux forces policières les biens confisqués afin de compenser les coûts des enquêtes. Je crois que c'est ce dont parle mon collègue aujourd'hui par le truchement de sa motion.

Il importe de préciser que le financement des corps policiers est de compétence provinciale. Le gouvernement fédéral ne désire aucunement intervenir dans les ententes de financement intervenues entre les provinces et leurs municipalités.

Les forces policières utilisent l'argent pour acheter des stupéfiants des trafiquants, et les utiliser comme preuves dans les procédures judiciaires. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a pour politique de remettre rapidement aux forces policières concernées l'argent saisi ayant servi à ces fins. Toutes les autres sommes d'argent saisies et confisquées en vertu des dispositions de la loi relatives aux produits de la criminalité sont déposées dans le compte du receveur général. Aux termes de la Loi sur la gestion des finances publiques, cet argent ne peut être utilisé qu'en vertu d'une loi du Parlement.

De même, l'argent saisi dans le cadre de procédures prises par un gouvernement provincial ou en son nom est versé dans le Trésor provincial, ce qui me semble équitable.

Je suis réellement heureuse d'informer la Chambre que le gouvernement procède actuellement, comme le disait le député de Mississauga-Ouest, à l'examen d'un processus qui permettra de partager les produits de la criminalité entre les divers niveaux de gouvernement qui auront participé aux enquêtes et procédures menant à leur confiscation.

Le gouvernement étudie également la possibilité de créer, au ministère des Approvisionnements et Services, un bureau général qui rendrait compte de toutes ses activités, dont les coûts seraient récupérables, et qui aurait pour tâche de gérer les biens saisis, retenus ou confisqués dans le cadre de poursuites intentées par le gouvernement fédéral, ainsi que la création d'un programme permettant le partage équitable du produit net des biens confisqués avec les provinces et, s'il y lieu, avec les municipalités ayant participé aux opérations. Le solliciteur général et le ministère de la Justice examinent actuellement une proposition en ce sens.

D'autres ont proposé que les produits de la criminalité soient aussi utilisés pour financer des programmes de lutte contre la toxicomanie. J'estime que la Stratégie nationale antidrogue est le meilleur moyen de sensibiliser le public en matière de drogues et des programmes de traitement.

Nous savons que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé à la Chambre, le printemps dernier, le renouvellement de la Stratégie nationale antidrogue, avec un budget de 270 millions de dollars répartis sur cinq ans. Cette stratégie est le fruit de nombreuses consultations avec les gouvernements provinciaux, les forces de police, les centres de traitement et toutes les parties intéressées d'un bout à l'autre du pays.

La Stratégie nationale antidrogue a été élaborée pour répondre aux préoccupations exprimées lors de ces consultations. Elle prévoit la coordination des initiatives visant à réduire l'offre ainsi que, et c'est encore plus important, la création de programmes ayant pour but de faire diminuer la demande.

Des fonds seront autorisés pour les programmes de traitement et de rééducation. Ils seront mis à la disposition des groupes communautaires et des organismes gouvernementaux pour sensibiliser le public au problème qu'est la toxicomanie. La stratégie dont le mandat a été renouvelé met l'accent sur des programmes agressifs de confiscation comme sources de financement afin que,

dans tout le pays, les forces de police bénéficient de ces fonds pour appréhender les trafiquants de drogues.

J'ai le plaisir d'annoncer que le volume des biens saisis est en augmentation et ce très nettement depuis la mise en place des nouvelles procédures prévues par la loi adoptée en 1989. Parmi les biens saisis, on retrouve de l'argent, des véhicules, des maisons, etc. La valeur des biens saisis et confisqués est passée de 300 000 $ en 1989 à 1,1 million de dollars en 1990 et à 2,7 millions en 1991.

• (1200)

Je sais bien que le député qui a présenté cette motion aujourd'hui a parlé de 38 millions de dollars en 1990 et de 50 millions en 1991. Ces chiffres sont bruts, car comme l'a si bien dit le député de Mississauga-Ouest, il y a des tierces parties à dédommager, des victimes à indemniser ainsi que des frais divers, et les bénéfices nets provenant de la confiscation des narcodollars ne s'élevaient qu'à 2,7 millions en 1991.

Aussi, bien que je sois d'accord sur certains des aspects de la motion proposée par mon collègue, je dois dire que le gouvernement agit déjà dans ce sens et qu'en plus nous avons l'intention de présenter notre projet. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de participer à ce débat.

[*Français*]

Mme le vice-président: La période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-80, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, édictant la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, apportant des modifications corrélatives à d'autres lois et abrogeant la Loi sur les allocations familiales, dont un Comité législatif a fait rapport avec des amendements.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Il y a 72 motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des Avis* pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-80, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, édictant la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, apportant des modifiations corrélatives à d'autres lois et abrogeant la Loi sur les allocations familiales.

[*Traduction*]

Les motions nos 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 32, 34, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69 et 71, inscrites au nom du député de Saskatoon—Clark's Crossing, seront regroupées aux fins du débat, et un vote sur la motion no 1 vaudra pour les motions nos 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 32, 34, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69 et 71.

[*Français*]

Les motions nos 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 33, 35, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58, 60, 62, 64, 66, 68, 70 et 72, toutes inscrites au nom de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, ne seront pas choisies puisqu'elles sont identiques aux motions nos 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 32, 34, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69 et 71.

[*Traduction*]

Les motions nos 23, 25, 26 et 27, inscrites au nom du député de Saskatoon—Clark's Crossing, et les motions nos 28, 29, 30 et 31, inscrites au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre, seront débattues ensemble, mais le vote se fera de la manière suivante: a) Si la motion no 23 est adoptée, il sera inutile de voter sur les motions nos 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31. Si elle est rejetée, il faudra se prononcer sur la motion no 25. Si celle-ci est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur les motions nos 26 et 27.

Un vote négatif sur la motion no 25 forcera la tenue de votes distincts sur les motions nos 26 et 27.

La motion no 28 fera l'objet d'un vote distinct.

Le vote sur la motion no 29 vaudra pour la motion no 30.

La motion no 31 fera l'objet d'un vote distinct.

La motion no 24, inscrite au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre, ne sera pas retenue, car elle est identique à la motion no 23.

[*Français*]

La motion nº 36, inscrite au nom de l'honorable député de Saskatoon—Clark's Crossing, et la motion nº 38, inscrite au nom de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, seront groupées pour les fins du débat et mises aux voix de la façon suivante:

[*Traduction*]

Si la motion nº 36 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion nº 38. Dans le cas contraire, il faudra voter sur la motion nº 38.

[*Français*]

La motion nº 37, inscrite au nom de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, ne sera pas choisie puisqu'elle est identique à la motion nº 36.

[*Traduction*]

Je vais maintenant mettre en délibération les motions nºs 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 32, 34, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69 et 71. Le député de Kingston et les Îles.

M. Milliken: Compte tenu du nombre considérable d'amendements, il y aurait sans doute consentement pour que les motions soient considérées comme mises en délibération sans que la Présidence ait à en donner lecture. Elles sont toutes très courtes, mais je ne crois pas que nous ayons besoin d'écouter le texte de ces 30 amendements.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement pour que la Présidence se dispense de lire les motions mises en délibération?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La Présidence remercie la Chambre.

MESURE MODIFICATIVE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) propose:

Motion nº 1.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 1.

Motion nº 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 2.

Motion nº 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 3.

Motion nº 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 4.

Motion nº 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 5.

Motion nº 11.

11 septembre 1992—Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 6.

Motion nº 13.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 7.

Motion nº 15.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 8.

Motion nº 17.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 9.

Motion nº 19.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 10.

Motion nº 21.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 11.

Motion nº 32.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 13.

Motion nº 34.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 14.

Motion nº 39.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 16.

Motion nº 41.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 17.

Motion nº 43.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 18.

Motion nº 45.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 19.

Motion nº 47.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 20.

Motion nº 49.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 21.

Motion nº 51.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 22.

Motion nº 53.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 23.

Motion nº 55.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 24.

Motion nº 57.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 25.

Motion nº 59.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 26. Motion nº 61.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 27. Motion nº 63.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 28. Motion nº 65.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 29. Motion nº 67.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 30. Motion nº 69.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 31. Motion nº 71.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'annexe.

—Madame la Présidente, rien ne permet mieux d'apprécier l'approche que le gouvernement actuel adopte à l'égard des enfants et du problème de la pauvreté chez les enfants que de comparer l'engagement du gouvernement à dépenser plus de 4 milliards de dollars pour acheter des hélicoptères et celui de consacrer seulement 400 millions pour améliorer la situation des enfants vivant dans la pauvreté.

Il s'agit de l'approche adoptée en l'occurrence dans le projet de loi C-80, modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et abrogeant la Loi sur les allocations familiales: on supprime ce qui reste du principe de l'universalité du régime des allocations familiales pour le remplacer par un système de prestations pour enfants qui n'apportera rien de plus, comme l'ont déclaré les propres fonctionnaires du gouvernement, à ceux qui sont les plus pauvres parmi les pauvres. Ceux qui vivent de l'aide sociale ne recevront pas un sou de plus que ce qu'ils ont à l'heure actuelle. Nous savons que, partout au Canada, malgré les efforts de certains gouvernements, notamment ceux d'Ontario, de Colombie-Britannique et de Saskatchewan, pour hausser les prestations d'aide sociale, les enfants vivent à environ 60 p. 100 sous le seuil de la pauvreté. Les enfants qui ont eu le malheur de naître dans une famille pauvre vivent en effet à environ 60 p. 100 sous le seuil de la pauvreté. Nous devons pourtant veiller à ce que ces enfants aient des ressources suffisantes, une alimentation satisfaisante et suffisamment d'argent pour leurs études, et à ce qu'ils puissent fréquenter l'école pour y recevoir une bonne formation afin d'obtenir ensuite un emploi rémunérateur, d'apporter leur contribution à la société et, bien sûr, de vivre dans la dignité.

• (1210)

Au lieu de cette approche, le gouvernement a adopté une autre solution mesquine au problème des enfants vivant dans la pauvreté. Les plus pauvres parmi les pauvres ne recevront donc pas un sou de plus du gouvernement à la suite du réarrangement des prestations pour enfants.

On peut difficilement comprendre que le gouvernement puisse soutenir qu'il consacrera plus d'argent aux prestations pour enfants quand on considère les témoignages des fonctionnaires des Finances et de Santé et Bien-être social, qui ont dit que pas un sou de plus n'ira aux plus pauvres parmi les pauvres.

De plus, les familles de gagne-petit recevront 500 $ de plus par famille pour les aider à subvenir à leurs besoins. Dans le cas des enfants de familles pauvres qui ne travaillent pas, cela signifie que leur situation sera encore moins enviable que celles des enfants de familles pauvres qui travaillent.

Encore une fois, le gouvernement continue d'établir une distinction ayant pour effet de créer une catégorie de pauvres qui mérite d'être aidée et une autre qui ne le mérite pas. En effet, un enfant pauvre qui vit dans une famille dont au moins un parent travaille reste pauvre mais mérite une aide financière supplémentaire, tandis qu'un enfant qui vit dans une famille dont les parents ne travaillent pas ne mérite pas cette aide supplémentaire. Il vous faudrait beaucoup de temps et d'arguments pour expliquer cette situation aux enfants pauvres, et je doute que ceux-ci l'accepteraient.

On aide peu ceux qui sont très pauvres, mais on ne fait absolument rien pour ceux qui sont dans la misère totale. Par contre, on procure un avantage aux biens nantis, par le biais de la déduction pour frais de garde d'enfant. Ainsi, cette mesure législative a pour effet de continuer à creuser davantage, année après année, le fossé entre les riches et les pauvres au pays.

Le gouvernement a invoqué un certain nombres d'arguments pour justifier cette mesure, mais ceux-ci ont tous été réfutés par les témoins qui ont comparu devant le comité législatif. Le gouvernement prétend que le système est plus simple. Il est plus simple uniquement parce que l'on a réduit de cinq à quatre le nombre de catégories, mais le gouvernement a déjà mentionné que les avantages devront être calculés par les fonctionnaires, parce que cette tâche sera trop complexe pour les contribuables. Par conséquent, le système n'est pas plus simple, quoi qu'en dise le gouvernement.

Celui-ci dit aussi que le nouveau système est plus juste. Or, ce n'est pas le cas lorsqu'on songe à la catégorisation dont je viens de faire allusion et qui crée un groupe de pauvres qui mérite d'être aidé et un autre qui ne le mérite pas. Même si on considère que c'est une bonne idée de donner 500 $ par année aux familles où les parents travaillent, à quel point cette somme peut-elle être utile pour couvrir les dépenses liées à la garde des enfants, quand on sait que celles-ci peuvent totaliser entre 6 000 $ et 12 000 $ par année? Il est évident qu'un

montant de 500 $ ne fera pas beaucoup pour aider ces familles.

Comme je l'ai dit, ce n'est pas une mesure généreuse comme le gouvernement tente de le faire croire.

Lorsqu'on compare le Canada aux autres pays industrialisés qui se préoccupent des enfants et du problème de la pauvreté chez les enfants, on se rend compte que seuls les États-Unis affichent un bilan pire que le nôtre.

Si on regarde la situation qui existe en Europe, particulièrement dans les pays sociaux-démocrates, on constate non seulement que les prestations pour enfants y sont plus élevées qu'au Canada, mais aussi que l'écart entre ce dont une famille pauvre a besoin et ce qu'elle reçoit du gouvernement y est moins grand.

Comme l'ont dit certains témoins devant le comité, quelle que soit la méthode employée pour mesurer la pauvreté, le Canada fait piètre figure comparativement à ces autres pays.

En présentant une mesure législative comme celle-ci, le gouvernement laisse supposer qu'un taux de pauvreté de 20 p. 100 chez les enfants au Canada est acceptable, position qui n'est absolument pas défendable lorsqu'on pense qu'il y a des pays, comme la Norvège, où ce taux n'est que d'environ 5 p. 100.

Si nous nous préoccupions vraiment du bien-être de nos enfants, nous verrions à leur donner des prestations adéquates au lieu du régime proposé ici, qui ne sera vraiment d'aucune utilité pour les plus pauvres parmi les pauvres.

Nous ne pouvons pas nous contenter de critiquer cette mesure législative; nous devons proposer des solutions de rechange. Lorsqu'on examine le coût de la pauvreté au Canada, il ne faut pas se demander ce que nous avons les moyens d'offrir comme aide à nos enfants, mais bien si nous avons les moyens de ne pas leur verser des prestations adéquates.

On estime que la pauvreté au Canada, c'est-à-dire 1,6 million de chômeurs, plus de 3 millions d'assistés sociaux et plus de 1 million d'enfants pauvres, coûte plus de 60 milliards de dollars à l'économie canadienne. Autrement dit, ces niveaux de pauvreté extrêmement élevés font perdre 60 milliards de dollars de production au pays chaque année.

Il ne faudrait surtout pas croire que ces propositions sont un fait du hasard. Les deux gouvernements libéraux, qui ont instauré des lignes directrices de 6 et 5, et le gouvernement actuel, qui est obsédé par l'inflation, ont révélé qu'ils favorisent le chômage pour s'attaquer à l'inflation.

Pourtant, les autres pays du monde ne créent pas du chômage pour réduire le taux d'inflation. Il y a d'autres façons de s'attaquer au problème, et nous devrions chercher d'autres solutions au lieu de mettre plus de travailleurs sur les listes de chômage et de créer plus de pauvres pour respecter certains objectifs économiques.

Il ne faut pas oublier ces 60 milliards de dollars de PNB perdus. Il ne faut pas oublier que le gouvernement perd quelque 17 500 $ par année en impôt non payés et en prestations d'aide sociale versées pour chaque personne qui ne travaille pas. Nous devons songer à cela et nous demander si ce n'est pas absurde de perpétuer cette perte en refusant de donner suffisamment d'argent aux enfants et aux adultes qui vivent dans la pauvreté. Dans ce cas-ci, nous nous préoccupons surtout des enfants.

Tous ces enfants qui vivent dans la pauvreté nous coûtent extrêmement cher, et la seule façon de nous attaquer au problème est de donner plus d'argent aux pauvres. Dans l'immédiat, nous devons faire en sorte que nos enfants sont bien nourris et peuvent aller en classe l'estomac plein, sinon ils ne pourront pas apprendre. Nous devons nous assurer que les enfants pauvres ont de bonnes chances de succès.

Nous savons que les enfants qui ont la malchance de naître dans une famille pauvre auront une moins bonne instruction que les autres, qu'ils seront plus maladifs et que, plus tard, un plus grand nombre d'entre eux seront chômeurs.

Pour résoudre le problème, le gouvernement doit s'engager à créer le plein emploi, il doit faire de l'emploi son principal objectif économique. Pour s'attaquer au problème, il faut garantir qu'il existe des emplois durables et bien rémunérés pour permettre aux Canadiens de travailler, de nourrir leurs familles et de ne pas sombrer dans la pauvreté. Voilà comment on peut résoudre le problème. Ce n'est pas grâce à des propositions comme celles-ci, qui ne font rien pour améliorer la situation des enfants pauvres du Canada.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, j'appuie la suppression du projet de loi qui concerne les prestations pour enfants et qui est mieux connu sous le nom de projet de loi C-80.

Je remercie mon collègue, le député de Cap-Breton Highlands—Canso, d'appuyer la même série d'amendements présentés à la Chambre et je me réjouis de ce que, à la suite de la décision de la Présidence, les motions du député de Saskatoon—Clark's Crossing aient été jugées recevables.

Je veux faire une mise au point. Convaincus que c'est là une mauvaise façon d'envisager la politique sociale, les députés libéraux ont, dès juin, presque tous demandé de participer à ce débat. Le gouvernement a dit à chaque fois qu'il fallait procéder rapidement ou appliquer la clôture. Lorsque cette mesure législative a été présentée pour la première fois dans le cadre du budget, en février dernier, on n'a pas prévu de temps pour que nous puissions l'analyser et discuter des prestations pour enfants. Le gouvernement canadien a présenté à ce sujet le plus court livre blanc de toute son histoire. Il y explique les dépenses de 2 milliards de dollars dans 14 courtes pages où il n'est fait mention d'aucun détail, d'aucune recherche ni d'aucune consultation.

• (1220)

À la fin de juin, nous avons eu la possibilité d'en discuter à la Chambre, mais le gouvernement a immédiatement proposé l'attribution d'une période de temps. Seulement sept députés ont pu discuter du projet de loi. Il a ensuite été renvoyé à un comité. Deux jours, puis trois autres ont été prévus en juin pour l'étude de l'un des plus importants projets de loi concernant la politique sociale. Lorsque nous avons demandé plus de temps vu les nombreux témoins qui nous avaient écrit, le gouvernement nous a dit de réitérer notre demande au début de juillet.

Chaque fois qu'il y a eu une crise nationale, il en a sournoisement profité pour essayer de passer en douce le projet de loi C-80 aux Canadiens. Encore une fois, alors que la plupart d'entre nous sommes préoccupés par la question référendaire et la nouvelle Constitution et que nous en avons discuté la semaine dernière, on nous convoque à la Chambre pour examiner très rapidement le projet de loi C-80, pendant que le reste du pays se prépare à la campagne sur les offres constitutionnelles. J'espère que le gouvernement n'a pas l'intention de proposer à nouveau l'attribution d'une période de temps cet après-midi ou demain, ni de priver d'une occasion de participer au débat de nombreux députés qui ont essayé à maintes reprises de prendre la parole à la Chambre pour mettre en doute les hypothèses sur lesquelles est fondé le projet de loi C-80 ainsi que l'opportunité de cette mesure.

Le gouvernement est parti du principe que tous les Canadiens reconnaîtraient que les enfants nécessiteux méritent plus d'aide que celle qu'ils reçoivent actuellement. Évidemment, s'ils méritent davantage d'aide, c'est notamment parce que le gouvernement a, depuis le milieu des années 1980, réduit de 3,5 milliards de dollars l'aide qu'il leur accorde. Après leur avoir enlevé 3,5 milliards de dollars, le gouvernement essaie de séduire les Canadiens en leur disant qu'au lieu d'aider tous les enfants, il aidera seulement ceux qui sont démunis.

Le projet de loi inquiète de nombreux groupes à vocation sociale. Lorsqu'ils ont entendu parler de cette mesure pour la première fois dans les reportages présentés le soir du dépôt du budget, ils se sont dit ceci: «Bravo, on nous écoute enfin.» Le week-end suivant, lorsqu'ils ont pu examiner la proposition plus en profondeur, ils ont constaté qu'elle représentait tout le contraire de ce qu'ils souhaitaient.

Lorsque le gouvernement nous a autorisés à tenir des audiences, il n'a réussi à trouver qu'un témoin en faveur du projet de loi, un jeune universitaire qui, de toute évidence, n'avait fait aucune recherche sur cette question. Peu importe s'ils venaient de Vancouver, de Halifax, de Toronto et même d'Ottawa, tous les témoins, à l'exception de ce jeune universitaire, ont refusé d'apporter le moindre appui à la mesure législative.

Nous parlons d'un groupe qui chapeaute des groupes de tout le pays qui travaillent auprès de nombreuses familles pauvres, dans de nombreuses collectivités à faible revenu, dans des régions frappées par la dépression. Ce groupe aimerait pouvoir donner leur appui à une mesure destinée à consacrer plus d'argent au système canadien de prestations pour enfant. Un gouvernement qui se soucierait des enfants aurait la population derrière lui car elle veut que l'on fasse quelque chose pour eux. Lorsqu'un tel groupe décide qu'il doit se prononcer contre des dépenses de deux milliards de dollars parce qu'elles n'apportent rien à ceux qu'il défend, il est temps que le gouvernement comprenne qu'il fait fausse route.

Le gouvernement ne devrait pas faire adopter de force une mesure législative boiteuse, mais appuyer la motion qui vise à la rejeter. Il est temps que le gouvernement reprenne à zéro et se pose les questions fondamentales sur les garderies, qu'il se demande pourquoi les assistés sociaux n'obtiennent pas davantage, qu'il se demande comment aider davantage les familles des travailleurs pauvres et qu'il se demande quoi faire au sujet des femmes victimes de mauvais traitements qui ne disposent que des maigres sommes que leur verse le gouvernement pour vivre. Le gouvernement devrait se demander pourquoi il ne s'occupe pas de ces cas, pourquoi le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui est historiquement le premier défenseur des soins de santé, des

garderies et des programmes sociaux, a refusé de participer au débat, et pourquoi il a refusé de se présenter devant le comité.

Comment peut-on avoir une politique sociale réfléchie et efficace si le ministre qui en est responsable refuse de participer? Faut-il vraiment conclure que la politique sociale relève maintenant du ministre des Finances?

Quand je pense aux ministres des Finances du XX^{e} siècle, même s'ils appartiennent au même parti que moi, rares sont ceux à qui je confierais la politique sociale. Ce n'est pas leur travail.

C'est le ministre de la Santé qui doit s'occuper des enfants. Au cours de ce débat où interviendront nombre de députés libéraux et grâce à d'autres motions qui seront présentées pour améliorer ce projet de loi, nous voulons convaincre le gouvernement de ne pas brûler les étapes, de ne pas conclure trop rapidement le débat en quelques jours et de ne pas accélérer les choses, simplement parce que certains voudraient que la date d'échéance soit le 1er janvier pour que les chèques soient postés aux familles. Il importe de ne pas donner aux gens l'impression que nous voulons les impressionner avec leur propre argent. La Chambre doit étudier de très près les affectations de fonds pour les enfants.

Un bon nombre de ces détails ont été soulignés dans l'ensemble du pays par divers orateurs qui se sont mis à l'écoute de leur population. J'espère que le gouvernement va prendre tout le temps qu'il faut pour étudier la question et retirer ce projet de loi.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, à ce jour, j'ai pris la parole sur le projet de loi C-80 à quelques reprises. Je suis heureux encore une fois aujourd'hui de venir discuter, à l'étape du rapport, de ce projet de loi très important pour les familles canadiennes et principalement les familles canadiennes à faible revenu.

Je dois vous avouer, madame la Présidente, que je suis un peu surpris de la teneur et du nombre de motions déposées par l'opposition, lesquelles, malheureusement, n'amélioreront d'aucune façon la situation des familles canadiennes actuellement, la situation des familles ayant des enfants qui ont besoin d'un certain soutien de la part du gouvernement fédéral. Ces motions ne visent qu'à rejeter, du revers de la main, un investissement de plus de 2 milliards de dollars que le gouvernement fédéral est disposé à faire pour les cinq prochaines années. Ce que ces motions disent aux familles à faible revenu du Canada, c'est ceci: Ce que le gouvernement vous propose, c'est 2 milliards de dollars, mais refusez-les.

Le gouvernement propose d'abandonner un système dans lequel il y a trois façons de retirer de l'argent, annuellement, du gouvernement fédéral pour les enfants, trois façons différentes, avec des critères différents pour chacune d'elles. Le gouvernement suggère de ramener cela à une option. «Non, conservons la complexité et les trois façons en vertu desquelles le gouvernement nous envoie de l'argent» énoncent ces motions de l'opposition. Je suis extrêmement déçu de constater que l'opposition, justement, ne se préoccupe pas des familles canadiennes ayant des enfants, et principalement celles à faible revenu ayant des enfants, qui bénéficieraient énormément des modifications proposées par le projet de loi C-80.

On sait qu'actuellement, il y a des allocations familiales, un crédit d'impôt pour enfant et un crédit d'impôt remboursable pour enfant. Plusieurs groupes, plusieurs parents, plusieurs citoyens et citoyennes du pays ont maintes fois dit: «Cela n'a pas de bon sens; il y a trois façons de demander au gouvernement de recevoir de l'argent avec des critères différents pour chacun d'elles; souvent, on doit attendre un an après la venue de l'enfant, après le rapport d'impôt, etc., pour recevoir l'argent auquel on a droit.»

Ce qu'on propose, c'est un paiement mensuel à l'avance. On élimine les trois programmes existants et on en fait un seul, avec des paiements à l'avance, tous les mois. Et ceci bénéficiera à qui? En priorité, ils vont bénéficier principalement aux familles canadiennes qui ont des enfants et un revenu inférieur à 40 000 $.

• (1230)

Voilà le but du projet de loi C-80, lequel est excellent, puisqu'il a comme objectifs, d'une part, d'aider les familles à faible revenu et, d'autre part, de diminuer les tracasséries de ces familles-là et la paperasse au niveau gouvernemental. Nous passons de trois à un; je pense que le calcul est simple. L'opposition pourrait au moins comprendre ce système-là. On simplifie le système et on investit deux milliards de dollars de plus, madame la Présidente! Il ne s'agit pas de 200 $, 2 millions de dollars ou même 200 millions de dollars; c'est 2 milliards de dollars de plus qui serviront à aider les familles à faible revenu du Canada. Donc, on se doit d'adopter, je l'ai déjà souligné en Chambre, ce projet de loi rapidement afin de mettre en place ce système pour qu'il entre en vigueur au début de 1993. L'opposition doit faire sa part et travailler avec le gouvernement pour l'adoption rapide de ce projet de loi pour une raison, entre autres, qu'ils dénoncent, je dirais presque chaque jour, et qui est le système fiscal et ses complications.

Le projet de loi C-80 a pour but de simplifier le régime fiscal canadien et de faire en sorte que les familles à faible revenu aient plus facilement et à l'avance, accès à des fonds, et ce, pour le bénéfice de leurs enfants.

Donc je pense que mes collègues du gouvernement et du Parti progressiste-conservateur appuient ce projet de loi dans son entier et demandent incessamment aux partis d'opposition de comprendre l'importance et la rapidité avec laquelle ce projet de loi doit être accepté si on veut qu'il entre en vigueur au plus vite, c'est-à-dire au début de 1993.

En terminant, je dois dire que c'est un excellent projet de loi, comme je l'avais déjà souligné, parce que, encore une fois, il est plus juste, plus équitable, plus simple et qu'il accorde deux milliards de dollars de plus aux familles à faible revenu du Canada. Donc, j'espère que mes collègues de l'autre côté de cette Chambre vont comprendre le message et faire en sorte qu'on adopte ce projet de loi dans les meilleurs délais.

[*Traduction*]

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, en prenant la parole sur ce projet de loi, je veux préciser que j'ai travaillé pendant de très nombreuses années auprès des familles pauvres, et particulièrement des enfants pauvres.

Je me rappelle de l'époque où le premier ministre a déclaré que les programmes sociaux universels étaient des dépôts sacrés. Eh bien, au cours des dernières années, nous avons vu son gouvernement rogner systématiquement tous les dépôts sacrés.

Le projet de loi dont nous sommes saisis comporte quelques éléments qui représentent un recul historique. Tout le concept repose sur une division des pauvres, selon qu'ils méritent d'être aidés ou non. Il établit un programme d'aide à l'enfance qui accorde délibérément et systématiquement plus d'argent aux enfants dont les parents travaillent, c'est-à-dire aux pauvres qui l'ont mérité, et il refuse toute augmentation aux enfants très pauvres, ceux dont les parents n'ont ni argent ni revenu et doivent vivre de l'aide sociale.

Les gens devraient aller lire la loi élisabéthaine sur les pauvres, édictée en 1601, parce qu'elle était fondée sur le même concept du partage entre pauvres méritants et non méritants. Les pauvres méritants étaient ceux qui acceptaient d'aller travailler dans un atelier pour un salaire de miséreux et dans des conditions déplorables. Ils recevaient alors une certaine aide de l'État. Ceux qui refusaient de travailler dans un atelier étaient jugés non méritants et ne recevaient aucune aide. C'est le même concept qui est à la base de la mesure dont nous sommes saisis.

Ce projet de loi dit aux parents que, s'ils acceptent un emploi qui paie moins que le salaire minimum ou qui ne suffit pas à assurer leur survie ni à combler les besoins de leur famille, nous considérerons qu'ils méritent de l'aide.

Dans bien des cas, c'est une subvention indirecte pour les employeurs qui ne donnent que des petits salaires. Cela leur permet de maintenir leurs salaires au même niveau parce qu'ils savent, en effet, qu'ils pourront trouver des candidats intéressés. Le gouvernement leur versera donc l'argent qui leur revenait de droit.

Cette mesure prend délibérément les assistés sociaux pour cible. Ces personnes n'auront aucune augmentation, et un grand nombre d'enfants en souffriront.

L'une des choses qui préoccupent nombre d'entre nous qui avons oeuvré dans le domaine de l'aide sociale, c'est que les familles qui vivent de l'aide sociale le font souvent de génération en génération, notamment parce que les enfants cessent tôt de fréquenter l'école. Il est très difficile de convaincre un enfant de 15 ou 16 ans de poursuivre ses études lorsque sa famille vit de l'aide sociale et partant, dispose d'un revenu très faible. Les enfants de ces familles n'ont pas les moyens de participer aux activités parascolaires, de faire partie de l'orchestre de l'école ou de participer aux excusions. Comme ils ne peuvent pas se payer d'aussi beaux vêtements que leurs amis, ils se sentent laissés pour compte.

En outre, ils s'imaginent qu'un emploi à quatre dollars de l'heure est une merveille. Lorsque la mère de deux adolescents touchent 700 $ ou 800 $ par mois d'aide sociale, ses enfants se disent qu'ils peuvent faire autant d'argent avec un emploi à quatre ou cinq dollars de l'heure. Cela leur semble beaucoup d'argent. Ils quittent donc l'école pour un emploi provisoire ne payant que 4,50 $ ou 5 $ de l'heure. Ils se condamnent ainsi à une vie d'emplois provisoires, car ce n'est pas avec un deuxième secondaire ni un troisième secondaire qu'on se trouve un bon emploi.

Et c'est de cette façon que l'on vit de l'assistance publique de génération en génération. Ce qu'il faudrait manifestement faire, c'est accorder davantage de ressources à ces familles, hausser le niveau de l'aide sociale et s'assurer que des programmes comme celui-là répondent vraiment à leurs besoins, de telle sorte qu'elles aient suffisamment d'argent pour que leurs enfants s'intègrent bien au milieu scolaire, ne partent pas pour l'école le ventre vide et puissent vraiment bénéficier de l'enseignement qu'on leur donne. Il faudrait s'assurer que ces familles disposent de suffisamment d'argent pour que les enfants sachent que ce n'est pas avec un emploi à 4,50 $

de l'heure qu'ils arriveront à satisfaire à leurs propres besoins et encore moins à ceux de leur future famille.

Nos enfants à nous, députés, savent que, de nos jours, on ne peut même pas aller au cinéma avec 4,50 $. Ils savent qu'une paire de chaussures de sport coûte une centaine de dollars. On le sait, dans nos familles. Or, celles qui bénéficient de mesures de soutien du revenu ont été réduites à une misère telle que l'idée de gagner ne serait-ce qu'un salaire de famine en travaillant dans des conditions horribles peut bien les séduire.

Il y a un autre aspect de ce projet de loi qui m'ennuie. C'est qu'il ne peut pas être considéré à part. Il s'inscrit dans une action concertée contre les pauvres. C'est le gouvernement conservateur qui a réduit les paiements au chapitre du Régime d'assistance publique du Canada versés à trois grosses provinces, à savoir l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Or, 50 p. 100 de tous les petits Canadiens habitent dans ces trois provinces. Le gouvernement s'est dit ceci: «Nous allons faire en sorte non seulement que ce projet de loi ne permette pas aux familles qui bénéficient de mesures de soutien du revenu de toucher un sou de plus, mais que les provinces où elles vivent n'aient pas les moyens de dégager des fonds supplémentaires parce que nous ne leur verserons plus le moindre paiement de transfert en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.»

• (1240)

Les provinces sont aux prises avec des difficultés financières à cause du chômage qui ne cesse d'augmenter à l'échelle nationale, de la demande croissante d'assistance publique qui fait suite à la modification de la Loi sur l'assurance-chômage, laquelle limite le nombre de personnes admissibles aux prestations, ainsi que des tensions causées par la réduction des fonds alloués au financement des programmes établis. Par conséquent, elles ne sont pas en mesure d'aider autant qu'elles le voudraient les familles dont le revenu a besoin d'être soutenu.

Il faut bien se rendre compte que cela s'inscrit dans la politique sociale du gouvernement qui part du principe que les pauvres ne sont pas dignes d'une telle aide, qu'ils ne la méritent pas. On en revient à la loi élisabéthaine sur les pauvres, qui a été édictée en 1601. On dit qu'on va faire en sorte qu'il soit encore plus difficile et astreignant d'obtenir de l'assistance publique pour n'importe qui, qu'on va essayer d'aider les petits salariés. Mais, en réalité, on se trouve à subventionner les employeurs pour payer encore moins bien leurs employés.

Le Canada est un pays riche. Il est inexcusable que des enfants vivent dans la pauvreté chez nous, et le projet de loi à l'étude ne fait rien pour régler le problème ou améliorer les choses.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat et d'appuyer l'amendement proposé par le député de Saskatoon—Clark's Crossing. Je voudrais tout d'abord remercier mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, de l'application et de la clarté avec lesquelles il a décrit les préoccupations des familles pauvres du Canada en exprimant l'opposition de notre parti à cette mesure législative.

À première vue, cette mesure législative sur la nouvelle prestation pour enfants semble assez innocente, voire positive. Elle propose d'intégrer le programme d'allocations familiales, le crédit d'impôt remboursable pour enfants et le crédit d'impôt non remboursable en une prestation mensuelle unique.

Le dépliant qui explique la nouvelle prestation pour enfants et qui accompagnait le budget de février dit ceci: «Les familles à revenu modique ayant un enfant recevront une prestation mensuelle allant jusqu'à 144 $, ce qui est nettement supérieur à la prestation mensuelle de 35 $ qu'elles reçoivent à l'heure actuelle. Environ 2 millions de familles ayant un revenu inférieur à 50 000 $ recevront chaque mois un montant plus élevé qu'à l'heure actuelle.»

On nous dit que cette nouvelle prestation unique augmentera de 400 millions de dollars les fonds que le gouvernement fédéral s'est engagé à accorder aux familles qui ont des enfants, fonds qui devaient être de 4,5 milliards de dollars en 1992, et accroîtra l'aide aux familles plus nécessiteuses.

Malheureusement, le gouvernement aimerait bien que l'opposition et les autres Canadiens ne fassent que jeter un coup d'oeil à cette mesure législative avant qu'il ne l'adopte. Il a retardé la présentation du projet de loi C-80 jusqu'à juin et il a tout de suite voulu le faire passer après la deuxième lecture à l'étape de l'étude en comité où on a tout fait pour refuser aux spécialistes du domaine, comme les groupes de lutte contre la pauvreté et les organismes d'analyse de la politique sociale, toute chance raisonnable d'étudier et de commenter ce projet de loi.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, dont le nom figure sur ce dépliant et qui est l'auteur de la nouvelle prestation pour enfants, a refusé de comparaître devant le comité chargé d'étudier le projet de loi.

Patrick Johnston, le directeur administratif du Conseil canadien de développement social et l'une de nos autorités en matière de sécurité du revenu au Canada, a eu quatre jours, cet été, pour préparer une présentation pour le comité des Communes. Tant pis s'il n'a pas eu suffisamment de temps pour étudier un projet de loi qui modifie radicalement toute la législation relative aux prestations pour enfants, en vigueur depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, c'est tout le temps qu'on voulait lui donner. Tant pis si la quasi-totalité des groupes d'action sociale se sont prononcés contre cette mesure dès qu'ils en ont eu connaissance et ont demandé plus de temps pour étudier ses conséquences avant qu'elle ne soit adoptée. Le gouvernement était résolu à aller de l'avant, indépendamment des réserves exprimées par tous ces groupes.

Le ministre des Finances nous dit maintenant que cette mesure législative doit être approuvée le plus rapidement possible, car Revenu Canada doit embaucher et former 4 000 bureaucrates pour administrer ce nouveau régime.

Pourquoi cette hâte indécente? Pourquoi le ministre des Finances insiste-t-il tellement pour que ces prestations commencent le 1er janvier 1993?

La réponse devient claire lorsque l'on remarque que le vieux régime et le nouveau vont exister concurremment pendant les six premiers mois de l'an prochain. Donc, pendant la période anticipée des prochaines élections fédérales, les familles canadiennes recevront des prestations doubles. C'est donc tout simplement un cynique stratagème électoral. Une fois de plus, c'est un moyen pour le gouvernement d'acheter les votes des Canadiens—cette fois-ci des travailleurs Canadiens les plus pauvres—avec leur propre argent.

Bien entendu, après les élections, à la fin de 1993, lorsque les Canadiens rempliront leur déclaration d'impôt pour 1993, ils s'apercevront que les crédits pour enfants et les crédits d'impôt pour enfants ne s'appliquent plus. À ce moment-là, les élections seront passées et les prestations pour enfants auront joué leur rôle sur le plan politique. Elles auront permis à un grand nombre de Canadiennes d'avoir temporairement plus d'argent dans leurs poches, ce qui leur aura donné l'illusion, au moment voulu, que le gouvernement s'inquiétait de leur sort.

On oublie qu'au cours des cinq dernières années, de 1986 à 1991, le gouvernement conservateur a réduit de plus de 3,5 milliards de dollars les crédits consacrés aux prestations pour enfants. On oublie également que le gouvernement est revenu sur ses promesses en ce qui concerne le lancement d'un programme national de garderies. On passe sous silence le fait que, grâce à la TPS, le gouvernement est venu prendre des millions de dollars dans les poches des Canadiens les plus pauvres et qu'il sabre sans cesse dans les transferts aux provinces au chapitre des soins de santé et de l'enseignement. Tant pis si les membres les plus pauvres de notre société, qui dépendent de l'assistance sociale et qui vivent bien en-dessous du seuil de la pauvreté, ne recevront pas un sou de plus aux termes de ce nouveau système par rapport à l'ancien. Ce nouveau projet de loi est un miroir aux alouettes qui tend à nous faire oublier tout cela.

Les Canadiens n'ont sûrement pas oublié la réforme fiscale entreprise par le gouvernement avant les dernières élections. En 1987, le gouvernement a annoncé des mesures tendant à réduire le taux d'imposition de millions de Canadiens; c'était peu avant les élections générales de 1988. Ce n'est qu'après ces élections que le gouvernement a mis en oeuvre la TPS et sabré dans les programmes afin de faire face aux pressions inflationnistes et à un accroissement du déficit gouvernemental découlant de ses cadeaux fiscaux pré-électoraux. Les mesures en question ont conduit directement à la récession actuelle qui appauvrit des millions de familles canadiennes. Voilà que le gouvernement essaie une fois de plus de s'en sortir avec cette nouvelle combine.

Ce projet de loi me rappelle un politicien local très original du Cap-Breton qui faisait campagne dans une élection très serrée à la fin de l'hiver. Juste avant l'élection, il y a eu une grosse tempête de neige qui a bloqué toutes les allées dans la circonscription. À la suite de cette grosse chute de neige, il avancait péniblement le long d'une allée afin de rendre visite à une famille pauvre qui comptait de nombreux électeurs. Ces gens l'ont bien reçu, mais ils lui ont dit qu'ils n'avaient pas les moyens de faire déneiger leur allée afin de sortir pour aller voter.

• (1250)

Il a répondu: «Pas de problème, je m'en occupe.» Effectivement, avant les élections, un chasse-neige est venu déblayer la route. Naturellement, cette famille lui a été très reconnaissante jusqu'au moment où, quelques jours après les élections, elle a reçu la facture.

C'est ce qui est arrivé avant les dernières élections. La réforme fiscale était le chasse-neige, et la TPS, les taux d'intérêt élevés ainsi que la récession ont été la facture. C'est ce que le gouvernement essaye de faire avec ce projet de loi sur les allocation pour enfants. Il offre aux gagne-petit du Canada une aide superficielle de courte durée aux économiquement faibles, qui très rapidement devient négligeable.

L'absence d'une pleine indexation rend les perspectives d'avenir aussi sombres. Comme M. Ken Battle du Caledon Institute of Social Policy l'a dit au comité législatif:

> La proposition du gouvernement fédéral de modifier les prestations pour enfants présente de graves lacunes. Elle fait peu de choses à court terme et pratiquement rien à long terme pour remédier à la pauvreté des enfants. Il s'agit manifestement d'une réforme préélectorale, puisque les plus gros paiements mensuels seront versés l'année des élections. La nouvelle prestation pour enfants et le supplément du revenu gagné seront payés tous les mois et paraîtront donc beaucoup plus importants que les paiements du système actuel puisque l'actuel crédit d'impôt remboursable pour enfants est payé une fois par an, ou pour les familles pauvres, deux fois par an. Les propositions du Livre blanc sont conçues pour faire semblant de lutter contre la pauvreté des enfants.

Si le gouvernement désire sérieusement enrayer le fléau grandissant de la pauvreté chez les enfants au Canada, fléau qui est amplement documenté dans le récent rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, intitulé *Les enfants du Canada: Notre avenir*, il agirait plus lentement et adopterait un programme plus exhaustif pour s'attaquer au problème de la pauvreté chez les enfants et à celui des gagne-petit dans notre pays.

Il adopterait un programme de garderies qui permettrait au nombre croissant de familles monoparentales de se sortir du piège de l'aide sociale et de devenir des membres productifs de la société. En même temps, il commencerait à apprécier à sa juste valeur la contribution sociale des femmes dans leur rôle de mères et offrirait à celles qui décident de rester à la maison pour élever elles-mêmes leurs enfants un accès à de véritables prestations pour enfants qui leur permettraient de le faire.

Cette proposition que m'a faite, entre autres, M^me^ Verna MacIntyre, de Baddeck, figure parmi les nombreuses propositions qu'on pourrait adopter dans un programme exhaustif de prestations pour enfants. Ce programme pourrait fort bien comprendre en même temps les mesures intégrées qui sont énoncées dans le projet de loi concernant la prestation pour enfants.

Il est important d'examiner la situation sociale des pauvres sous un angle global, contrairement à ce que fait ce projet de loi. C'est la raison pour laquelle nous, de ce côté-ci de la Chambre, recommandons que le gouvernement n'agisse pas aussi précipitamment, mais qu'il retire ce projet de loi, nous donne plus de temps pour examiner tout ce secteur de la politique sociale et présente une mesure législative concernant la prestation pour enfants qui s'attaque réellement à ce problème grandissant au Canada.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir faire quelques observations sur ce projet de loi.

En 1944, le Parlement a adopté à l'unanimité la Loi sur les allocations familiales. Résultant des efforts de J.S. Woodsworth et de l'ancien parti du CCF, elle recevait l'approbation de tous les partis à la Chambre.

Cette mesure législative était alors considérée comme l'une des plus progressistes du Canada. Elle a été adoptée à ce moment, non pas pour remédier à la pauvreté des Canadiens, mais bien pour souligner la valeur que notre société attribuait aux enfants et à l'importance d'être parents.

Avec les années, les allocations familiales ont fait figure d'institution au Canada. Aujourd'hui, le gouvernement propose d'abroger la loi sous prétexte de remédier à la pauvreté des enfants au Canada et d'aider à l'éliminer. Nous avons entendu les observations du secrétaire parlementaire qui, au nom du gouvernement, a déclaré qu'une telle initiative serait fort avantageuse pour le Canada. Je m'étonne qu'ayant entendu cela, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait décidé de ne présenter aucune observation à la Chambre concernant ce projet de loi. Le ministre avait décidé de ne pas se prononcer au comité de ne pas répondre aux questions concernant ce projet de loi.

Je trouve aussi très curieux que pratiquement tous les témoins qui ont comparu devant le comité chargé d'étudier ce projet de loi, n'aient pas été d'accord avec le gouvernement. Je pense qu'environ 25 témoins ont comparu devant le comité et presque tous, sans exception, ont condamné ce projet de loi et déclaré qu'il n'allait pas contribuer à atténuer les difficultés des enfants pauvres. Ce projet de loi ne fera rien pour aider les démunis au Canada. Il n'avantagera pas les personnes qui, selon le gouvernement, devraient en profiter.

Depuis son arrivée au pouvoir en 1984, le gouvernement parle de la nécessité de créer un programme universel de garderies, de la nécessité de maintenir les soi-disant dépôts sacrés, y compris des programmes universels comme les allocations familiales. Nous savons que le gouvernement n'a pas tenu ses promesses.

En 1989, la Chambre a adopté une résolution prévoyant que la pauvreté chez les enfants devrait être éliminée d'ici l'an 2000. Il s'agit d'un problème important à résoudre. On a démontré à de nombreuses reprises et dans de nombreux domaines que la pauvreté chez les enfants, sans parler des autres types de pauvreté, est en progression au Canada.

On peut éliminer la pauvreté en créant des emplois et en donnant de la formation. Il y a quelques années, le gouvernement a apporté des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage dans le but d'améliorer la situation en matière de formation. Des fonds ont effectivement été investis dans la formation, mais des réductions de fonds ont aussi été apportées là où on en avait le plus besoin.

Tout prestataire de l'assurance-chômage, ou toute personne admissible aux prestations d'assurance-chômage, est admissible à la formation. Il est cependant très difficile pour les personnes qui dépendent de l'aide sociale d'avoir accès à la formation.

Je dirai, à l'intention des personnes qui s'intéressent à ce projet de loi, qui ne le comprennent pas et qui ne comprennent pas non plus les mesures prises par le gouvernement pour éliminer la pauvreté chez les enfants, que deux fonds sont visés par la Loi sur l'assurance-chômage. Le premier, qui est en croissance, est uniquement destiné aux prestataires de l'assurance-chômage, sauf quelques exceptions. L'autre fonds, ce qu'on appelle le Trésor, est destiné à aider les autres catégories de personnes.

Il y a dans ma circonscription des mères de famille monoparentales qui cherchent à accéder à la formation mais qui ne le peuvent pas parce qu'elles ne reçoivent pas de prestation d'assurance-chômage. Des conseillers du Centre d'emploi du Canada m'ont dit en confidence qu'ils étaient très frustrés de devoir constamment répondre aux gens qu'ils ne peuvent rien faire pour eux. S'il s'agissait de bénéficiaires de l'assurance-chômage, ils pourraient avoir droit à de la formation.

Ainsi, dans ma circonscription, une mère célibataire qui suivait un cours de deux ans en techniques de soins infirmiers a obtenu de l'aide la première année, mais en a été privée l'année suivante par suite des coupes sombres effectuées dans le Trésor. Et le gouvernement ose encore affirmer qu'il combat la pauvreté. C'est un mythe, de la fabrication pure et simple.

S'il veut éliminer la pauvreté, et notamment chez les enfants du Canada, le gouvernement doit mettre en place un programme universel de garderies. C'est très difficile de s'en sortir pour les familles monoparentales, mais aussi pour les gagne-petit, vu l'absence d'un programme universel de services de garderie.

Je sais que tous les députés peuvent citer le cas de gens qui n'ont pas pu travailler ou qui ont été empêchés de faire des études ou de suivre une formation quelconque parce qu'ils n'avaient pas les moyens de faire garder leurs enfants ou de leur trouver une place dans les garderies bondées. C'est le gouvernement actuel qui a promis un programme universel de services de garderie; or, voilà qu'il nous dit que ce projet, cette proposition dont nous sommes saisis, va remplacer le programme promis.

• (1300)

Les témoins qui ont comparu devant le comité chargé de l'étude de ce projet de loi n'ont pas été dupes. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne sont pas dupes, pas plus d'ailleurs que les Canadiens en général. Le gouvernement n'a pas tenu compte des besoins des pauvres du Canada; il ne remplit pas sa promesse d'éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens; il se contente de dire aux pauvres qu'il va les aider, puis il n'en fait rien.

Je trouve cela très, très tragique et très décevant.

Qu'en est-il des dépôts sacrés que le premier ministre avait promis de préserver? Où sont-ils passés? Que leur est-il arrivé? Ils sont détruits un à un par celui-là même qui avait promis de les protéger.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre à nouveau la parole pour m'opposer à ce projet de loi. J'aimerais appuyer l'amendement présenté par le député de Saskatoon—Clark's Crossing.

Madame la Présidente, lorsque j'ai parlé de ce projet de loi, au début de juin ou à la fin de mai 1992 je crois, je ne suis pas sûr de la date exacte, l'un des éléments qui me déplaisaient était le supplément maximum de 500 $ qui serait versé aux travailleurs au bas de l'échelle des salaires. À mon avis, ce supplément créait une fausse impression car 500 $ pour quelqu'un qui gagne seulement 14 000 $ ou 15 000 $ par année et qui a un ou deux enfants, si vous faites la moyenne sur l'année, ça représente très peu, près de 10 $ par semaine. C'est la partie de ce projet de loi que je trouvais trompeuse à l'époque.

Mais lorsque je suis retourné dans ma circonscription cet été, j'ai été très surpris du nombre de femmes qui sont venues à mon bureau et selon lesquelles je ne m'exprimais pas avec suffisamment d'ardeur face à ce projet de loi. Et j'avais pris la parole environ quatre ou cinq fois à ce sujet. J'ai donc dû reprendre l'analyse depuis le début, refaire la recherche et le travail accompli et consulter à nouveau mes collègues afin de mieux comprendre ce qui se passait. Cette situation se produit souvent ici. On reçoit des projets de 200 pages qui sont fort complexes et remplis de jargon juridique. Franchement, on doit voter sur un projet de loi et, souvent, on se rend compte qu'on ne sait pas vraiment quel est l'objet du vote. Selon moi, on ne pose pas toujours suffisamment de questions et pas toujours les bonnes dans l'examen de certains de ces projets de loi.

Plusieurs de mes électeurs, qui sont de toute évidence bien au courant de la loi proposée, ont attiré mon attention sur le fait que ce projet de loi aurait un impact sur les femmes qui vivent des relations où elles subissent des abus. À l'heure actuelle, le chèque d'allocation familiale est, pour bon nombre de femmes, la seule source de

revenus qui leur appartient en propre. Ce chèque leur est adressé à elles personnellement.

Elles y trouvent un certain réconfort, un sentiment de sécurité, une certaine indépendance, si modeste soit-elle. En tout cas, cet argent est à elles. Il s'agit d'un programme national, d'une institution nationale sur laquelle les femmes comptent depuis de très longues années. Le fait que nous éliminions le régime des allocations familiales ne leur dit rien de bon.

Lorsqu'on essaie de voir au fond des choses, nous constatons que, même si ce projet de loi est présenté comme une mesure en faveur des familles à faibles revenus, il ne s'agit en fait que d'un brassage de chiffres. On joue avec les chiffres. Lorsqu'on écarte les fioritures pour aller au fond du projet, on constate qu'il n'aide pas ces familles.

Si beaucoup de femmes ont étudié ce projet de loi à fond, c'est à cause des mesures que le gouvernement a prises par le passé. Les mesures sociales, par exemple celles concernant le logement, et toutes sortes de mesures régressives ou de compressions imposées aux familles ont semé la méfiance, méfiance dont il faut tenir compte dans toute mesure législative que le gouvernement propose.

C'est précisément ce qui s'est passé pour la mesure à l'étude. L'idée d'aider les familles à faibles revenus, les familles défavorisées, est excellente et empreinte de noblesse. Lorsque nous disons que nous allons agir dans tel ou tel sens, il faut s'assurer que nous le faisons vraiment. Le projet de loi à l'étude ne satisfait pas à ce critère.

Je vais continuer à dénoncer ce projet de loi. L'un des députés ministériels a dit tout à l'heure que les citoyens allaient se demander pourquoi l'opposition n'était pas d'accord pour que nous aidions les familles à faibles revenus. Les Canadiens ne croiront pas cette accusation venant du gouvernement. Si nous sommes ici pour dire que ce projet de loi est injuste, complexe et inefficace, c'est que nous avons de bonnes raisons de le faire.

Nous ne sommes pas seuls dans cette croisade. L'Institut de la politique sociale du Canada s'est dit contre ce projet de loi lorsqu'il a témoigné devant le comité législatif. Joan Smallwood, ministre des Services sociaux de la Colombie-Britannique, s'est également dite contre ce projet de loi. Le groupe *Citizens for Public Justice* de ma ville, le Conseil de planification sociale du Grand Toronto, le Groupe de défense des enfants pauvres, Trevor Williams des Services à la Famille Canada, tous ont fait ressortir les lacunes de ce projet de loi.

Lorsqu'il s'agit d'une mesure aussi importante pour les familles et les enfants, nous ne devrions pas l'adopter quand nous savons qu'elle ne répond pas aux attentes des Canadiens.

J'appuie la motion du député qui veut que nous abandonnions complètement ce projet de loi et que nous retournions à la case départ.

• (1310)

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Madame la Présidente, le projet de loi C-80 ne mérite même pas qu'on l'étudie ici. C'est presque une insulte que nous faisons aux pauvres de notre pays en débattant une mesure législative comme celle-là qui ne fait absolument rien pour améliorer la situation difficile qu'ils connaissent actuellement. Je ne comprends même pas comment un gouvernement peut présenter une telle mesure.

On peut comprendre que les conservateurs ont certaines tendances idéologiques qui les amèneront à faire ceci plutôt que cela, mais je n'approuve pas les principes philosophiques qui sous-tendent ce projet de loi. Je l'ai déjà dit plusieurs fois au gouvernement et continuerai de le faire. Nous reviendrons sur cette attitude ou cette idéologie qui incite le gouvernement à en arriver là. Je ne peux croire que l'on puisse vouloir faire souffrir encore davantage les pauvres. Quel esprit tordu serait animé par une telle philosophie et s'en prendrait à des personnes qui sont absolument sans défense? Pourtant, c'est bien ce qui se passe avec ce projet de loi.

Cette mesure législative a bien d'autres conséquences dont la plupart sont négatives et répugnantes. Mais ce projet de loi est avant tout un message aux démunis, à ceux qui souffrent de la pauvreté dans notre pays. Il y en a un grand nombre dans ma circonscription de Burin—Saint-Georges, dans ma province de Terre-Neuve, et en fait dans toutes les régions du pays, parce que la pauvreté ne tient pas compte des régions, des provinces ou des collectivités. Il y a des personnes très pauvres dans pratiquement toutes les circonscriptions représentées à la Chambre des communes aujourd'hui. Je ne peux comprendre qu'un grand nombre de députés, qui représentent les pauvres du pays, soient prêts à traiter ces derniers de cette façon en adoptant ce projet de loi à toute vapeur.

Soyons clair: cette mesure législative est mauvaise. J'ai dit il y a un instant que le projet de loi ne renferme aucune nouvelle forme d'aide pour ceux qui essaient de se sortir du cycle de la pauvreté. Il n'y a rien pour eux. Qui plus est, cette mesure donne le coup de grâce à l'universalité. Avant d'aller plus loin dans ce débat, souvenez-vous de ce que le premier ministre a dit il n'y a pas si longtemps au sujet de l'universalité. C'était le 18 août 1984, alors qu'il faisait campagne et cherchait à obtenir les votes des pauvres et des riches. Dans une tentative pour rejoindre les moins bien nantis, le premier ministre avait dit, et je cite: «Les programmes sociaux universels sont un dépôt sacré auquel il ne faut pas toucher.»

Cette citation est d'une autre époque, puisqu'elle date de huit ans. N'importe qui ayant le moindrement de matière grise sait qu'au cours des huit années qui se sont écoulées depuis, chaque fois que le premier ministre a fait une déclaration, il s'est contredit dans les quelques semaines suivantes. Ce n'est pas un accident, et ce n'est pas une surprise non plus que de le voir aujourd'hui déposer une mesure législative qui va tout à fait à l'encontre de l'engagement qu'il a pris il y huit ans. Ce geste ne nous surprend pas, mais cela n'enlève rien au fait qu'il s'agit d'une mesure lâche et méprisable. Cette citation de 1984 remonte à une époque où le premier ministre était perçu comme un homme de parole. Les gens le croyaient encore parce qu'il ne l'avait pas encore mis à l'épreuve. C'était avant les élections de septembre. Il n'était pas premier ministre à l'époque; c'était un chef de parti qui souhaitait devenir premier ministre.

Les gens de tout le pays l'ont porté au pouvoir grâce à une véritable marée électorale à cause de sa grande éloquence. Il avait dit que les programmes sociaux universels étaient un dépôt sacré et qu'on n'y toucherait pas.

Si l'on déborde le cadre assez restrictif de ce projet de loi, je peux vous donner un grand nombre d'exemples de promesses non tenues. Il avait aussi dit quelque chose de très frappant au sujet d'une politique de construction maritime, et c'est une industrie qui touche de près ma circonscription. Il avait aussi promis de protéger nos stocks de poisson contre la surpêche étrangère. Autant d'exemples des méfaits de cet homme et de son équipe, parce que le premier ministre n'est pas le seul à blâmer. Ceux qui restent à ses côtés doivent assumer leur part de responsabilités. Autant d'exemples des promesses d'un homme qui était prêt à dire n'importe quoi pour se faire élire. Ce n'est pas le premier à l'avoir fait. Il y en a bien d'autres qui ont promis toutes sortes de choses merveilleuses pour se faire élire.

Cependant, il est allé encore plus loin. Après avoir dit tout cela, il ne semble pas tenir du tout à rester logique avec lui-même auprès des électeurs et c'est de cela qu'il est le plus coupable, parce qu'il refuse maintenant de gouverner d'après les principes pour lesquels il s'est fait élire. Comme il l'avait dit lui-même à l'époque, l'un de ces dépôts sacrés est l'universalité des mesures sociales.

Je ne suis pas le premier député à parler ainsi de l'universalité. C'est peut-être un vieux refrain, mais que les conservateurs n'aillent pas penser que cela va nous empêcher de le répéter. C'est peut-être un vieil argument, mais c'est un argument qui tient toujours.

Le principe de l'universalité a très bien servi le Canada, surtout en protégeant les pauvres dont j'ai parlé tantôt et même ceux qui ne sont pas vraiment pauvres parce que, lorsqu'on lit entre les lignes, on constate que le projet de loi s'attaque aussi aux classes moyennes. Les seuls qui profiteront de cette mesure sur le plan financier sont les très riches, ceux qui ont un revenu suffisant.

Il convient aussi de rappeler les belles paroles du premier ministre à propos d'une stratégie nationale de soins pour les enfants. Il n'en est plus question. C'est une autre promesse brisée. C'est un autre besoin réel oublié, parce qu'il nous faudrait vraiment une bonne stratégie nationale de soins pour les enfants. Pourtant, cette mesure soi-disant globale n'en parle même pas. C'est un autre besoin des Canadiens dont le gouvernement ne tient pas compte.

Dans le cadre de ce débat, on a beaucoup parlé des sommes que le gouvernement allait investir dans ce nouveau programme. Il parle d'investir 2,1 milliards de dollars. Grâce au nouveau projet de loi qu'il nous propose aujourd'hui, le gouvernement compte investir 2 milliards de dollars de plus au cours des cinq prochaines années.

Pourquoi ne nous dit-il pas toute la vérité, au lieu de révéler simplement ce qui l'arrange? Il parle seulement de ce qui, espère-t-il, le fera bien paraître aux yeux de l'électorat à la veille des élections, c'est-à-dire des 2,1 milliards de dollars supplémentaires pour les cinq prochaines années.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Si j'ai un employé que je paie 10 000 $, que je ramène son salaire à 5 000 $ et que je lui offre ensuite une augmentation de 3 000 $, je semble très magnanime de lui accorder une augmentation, mais il faut se rappeler que je lui avais préalablement retiré cette somme. C'est ce que le gouvernement a fait. Il parle d'une augmentation de 2,1 milliards de dollars, mais il ne faut pas oublier qu'au cours des cinq dernières années, il a réduit les prestations pour enfants ou les allocations familiales de 3,5 milliards

de dollars, c'est-à-dire presque deux fois ce qu'il propose maintenant de réinvestir. C'est de la foutaise.

• (1320)

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui dans le débat du projet de loi C-80, qui va finir, à mon avis, par détruire le régime des allocations familiales.

Si je comprends bien, au moment de leur création, les allocations familiales constituaient de la part de l'État un acte de reconnaissance à l'endroit de ceux qui avaient décidé d'avoir des enfants. Elles représentaient une forme d'aide et de reconnaissance du fait qu'élever des enfants coûte cher, et l'État voulait participer à ce processus et montrer aux Canadiens qu'il avait des valeurs familiales et qu'il accordait de la valeur aux enfants.

Il est ironique de voir aujourd'hui que nous tâchons maintenant de sauver et de préserver nos allocations familiales. Il n'est pas plus facile aujourd'hui d'élever des enfants que ce l'était il y a 20, 30 ou 40 ans. Les parents font face aux mêmes problèmes qu'à cette époque-là.

Le ministre des Approvisionnements et des Services nous a distribué aujourd'hui une pièce commémorative. Je félicite le ministre et son ministère d'avoir frappé cette pièce et de nous l'avoir offerte en souvenir. Il y a cependant une chose qui me tracasse, car elle porte l'inscription suivante: «Les enfants: notre avenir et notre source d'inspiration». Elle reconnaît que les enfants jouent un rôle très important dans notre société, car ils représentent notre avenir.

Si nous ne les aidons pas à obtenir une éducation convenable et si nous ne les aidons pas à obtenir une alimentation ainsi qu'un logement convenables, quel genre de message leur adressons-nous? Les reconnaissons-nous vraiment comme un élément de notre société et comme élément d'une société que nous voulons aider à croître et prospérer?

J'ai vu dans ma circonscription, à la suite des mises à pied provoquées par les fermetures de mines, des centaines et des centaines de travailleurs qui ont perdu leur emploi et qui ont épuisé leur droit aux prestations d'assurance-chômage. Outre l'aide sociale, bon nombre d'entre eux n'ont d'autre revenu que l'allocation familiale qu'ils reçoivent une fois par mois et qui leur redonne un peu de fierté. Ils sentent alors qu'ils peuvent faire partie de la communauté et acheter des souliers aux enfants. Voilà dans l'ensemble à quoi sert l'allocation familiale, à aider ces familles à élever leurs enfants.

En examinant les diagrammes, on voit clairement que les familles ne touchant aucun revenu gagné, pour utiliser l'expression technique, ne tirent aucun avantage de ce programme, tandis que, à l'autre bout de l'échelle des revenus, ceux qui gagnent 120 000 $ par année pourront, grâce aux échappatoires que leur ménage le gouvernement, recevoir environ 2 000 $. C'est tout simplement absurde et ridicule.

Il y a quelque chose qui cloche. Loin de progresser, nous régressons. Le gouvernement devrait voir la réalité en face et s'occuper véritablement des pauvres au pays.

La solution ne réside pas dans la destruction de notre régime d'allocation familiale conçu pour venir en aide aux familles les plus démunies. Nous examinons les chiffres, nous regardons la formule, et le gouvernement nous dit qu'il utilisera une formule toute simple.

Il s'agira d'une formule conçue et proposée par le ministre des Finances qui n'aura même pas reçu l'appui du ministre de la Santé, celui-ci n'ayant pas participé aux travaux du comité.

Je n'ai pas encore vu une proposition venant du ministre des Finances et du gouvernement qui soit simple. D'ailleurs, on nous a déjà avisés que la population n'aura pas à faire de calculs, puisque le ministère s'en chargera.

Les ministères des Finances et du Revenu feront les calculs nécessaires. Et il faudrait croire que c'est simple? Si cette tâche est tellement simple, pourquoi ne pas la confier aux citoyens? Je vais vous le dire; c'est parce que les gens auraient alors l'occasion de se rendre compte qu'ils se font rouler.

Le projet de loi doit être rejeté dans l'intérêt de ceux-là même qui en ont le plus besoin, de ceux qui gagnent moins de 120 000 $, moins de 70 000 $ par année. Si le projet de loi servait vraiment à verser un revenu d'appoint à ceux qui en ont besoin, je l'appuierais. Mais ce n'est pas le cas. Les calculs sont louches, et les arguments sont louches. Je ne fais confiance ni au gouvernement ni à ce projet de loi.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de participer à ce débat et j'espère sincèrement que les députés retrouveront la raison et rejetteront ce projet de loi.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-80 avec des sentiments, en fait, très contradictoires.

Je venais tout juste de commencer mes études à l'école secondaire quand l'honorable Paul Martin, qui était alors ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, présentait son projet de loi sur les allocations familiales et le faisait adopter par le Parlement. Je me rappelle combien les mères et les pères de tout le pays avaient été très heureux de cette mesure.

Ma mère se réjouissait à l'idée de recevoir quelque chose comme 8 $ par mois, somme d'argent énorme à l'époque qui a sûrement été utile tout au long de mes études. De fait, elle a été utilisée à très bon escient.

Aujourd'hui, l'*Ottawa Citizen* publie un article que je trouve très pertinent au débat et dont le titre est: «Le projet de loi qui devrait être adopté cette semaine met fin au régime des allocations familiales». Quand j'ai lu cet article ce matin, je n'ai pu m'empêcher de penser à toute l'ironie de la situation.

Si le gouvernement insiste pour faire adopter à toute vitesse le projet de loi C-80 à la Chambre cette semaine, cela mettra fin pour le moment au régime d'allocations familiales qui avait été présenté à la Chambre par l'honorable Paul Martin à l'époque où il était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en 1945. N'est-il pas triste de songer que cette loi sociale remarquable, à laquelle tous les Canadiens tenaient tant, est sur le point de disparaître des livres de loi du Canada, au momant de la mort de son grand auteur, l'honorable Paul Martin?

Nous ne pouvons tenir ce débat aujourd'hui sans rendre hommage à ce grand homme et aux grands gouvernements de King et de St-Laurent jusqu'à ceux de M. Trudeau et de Lester B. Pearson.

• (1330)

M. Martin a fait partie de tous ces gouvernements et était généralement perçu comme la conscience du Parlement et surtout du Parti libéral de l'époque.

Il est triste de voir cette époque révolue. Je tiens à lire un article, excellent, à mon avis, qui a paru dans l'*Ottawa Citizen* sous la plume de Mark Kennedy. Voici:

> «Les programmes sociaux universels constituent un dépôt sacré auquel il ne faut pas toucher. . .»

Bien sûr, ces paroles du 18 août 1984 sont attribuées à nul autre que le premier ministre.

> Cet engagement solennel a été réitéré à maintes reprises pendant la campagne électorale de l'été 1984 par un politicien qui n'était pas encore premier ministre.
>
> C'est un engagement qui reviendra hanter Brian Mulroney.

Nous nous souvenons tous très bien de cette fameuse campagne électorale de l'été 1984 et des grandes promesses faites partout au pays non seulement au sujet des programmes sociaux, mais également au sujet de l'économie et de fantastiques méthodes de gestion des finances nationales, mais toutes ces promesses ont été oubliées immédiatement après l'élection du gouvernement actuel.

Le journaliste poursuit:

> C'est parce que les députés commencent aujourd'hui la dernière étape du débat sur le projet de loi C-80, présenté par le gouvernement conservateur Mulroney. Le projet de loi fera disparaître l'un des plus vieux programmes sociaux universels du Canada—les allocations familiales—, officialisant ce qui s'annonçait depuis au moins trois ans, à savoir que l'universalité n'est plus sacrée.

Mais nous nous en souviendrons:

> Le gouvernement présente cette mesure législative comme un moyen d'aider les enfants des familles à faible revenu. Mais avec la nouvelle loi, les familles vivant de l'aide sociale n'obtiendront pas un sou de plus et ceux que l'on appelle les «travailleurs pauvres» n'obtiendront que 42 $ de plus par mois.

C'est exactement à cela que se résume le projet de loi. Je félicite l'auteur de cet article.

Toutefois, même dans le nouveau projet de Constitution canadienne, il y a des choses sur le chapitre de l'union sociale et économique qui nous poussent à nous interroger ici et à nous demander si elles vont vraiment se concrétiser un jour. L'article 4 prévoit que les objectifs énoncés dans la disposition sur l'union sociale englobent notamment celui d'assurer des services et des avantages sociaux suffisants afin que tous les habitants du Canada aient un accès raisonnable au logement, à l'alimentation et aux autres nécessités fondamentales.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui traite justement de ce genre de choses, puisqu'il prévoit que le gouvernement supprime les allocations familiales. Le gouvernement parle ensuite de ses crédits d'impôt pour enfants. On ne récupère rien si l'on ne doit rien au fisc. C'est là un élément important du régime fiscal. Il faut devoir de l'argent au fisc pour bénéficier de la déduction prévue par le système de crédits d'impôt pour enfants. Le fisc ne rembourse rien si on ne lui doit rien.

La disposition sur l'union sociale et économique prévoit en outre qu'il faudra «fournir une éducation primaire et secondaire de haute qualité à tous les habitants du

Canada et assurer un accès raisonnable à l'enseignement postsecondaire».

Rien qu'en Ontario, ma province, plus de 95 000 jeunes ont présenté cette année une demande d'admission à une université et 54 000 seulement ont été acceptés, faute de place. Au moment même où de nombreux jeunes expriment le désir de fréquenter l'université, celle-ci n'a pas les moyens de les accueillir.

C'est dire que non seulement la nouvelle mesure fiscale que propose le gouvernement aujourd'hui afin d'éliminer pour de bon les allocations familiales fait du mal à certains membres des familles canadiennes, mais elle a aussi des répercussions sur les paiements de transfert que le gouvernement fédéral verse aux provinces, ces paiements qu'il a réduits constamment et considérablement depuis quelques années. Cela influe sur la capacité financière des gouvernements provinciaux de fournir de l'aide dans le cadre des programmes sociaux qui relèvent de leur compétence ainsi que sur ce qu'ils peuvent faire dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et donne lieu à la situation que je décrivais à l'instant avec statistiques à l'appui.

Il serait grand temps que la Parlement du Canada rafraîchisse sa conscience sociale et qu'il ouvre les yeux sur ce qui se passe dans les familles canadiennes en ce moment.

Il y a une autre disposition. Elle figure au point 5 de la partie du rapport qui porte sur l'union sociale et économique du Canada. Elle se lit comme suit: «Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour être en mesure d'assurer les services publics à des niveaux de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.»

Si vous assurez des services publics à des niveaux comparables, je suppose que vous pourrez y arriver, car si vous réduisez les fonds alloués et les services offerts, tout le monde est visé également, mais ce n'est pas une bien bonne idée. Et le point suivant, c'est qu'il est impossible d'honorer les autres engagements de niveaux d'imposition comparables, parce que les provinces vont subir des réductions de paiements de transfert fédéraux, qu'elles vont devoir combler la différence, sinon les services ne pourront pas être assurés.

Au fil des ans, depuis un demi-siècle notamment, le Parlement a adopté des lois d'une grande importance pour aider les familles à faible revenu et à revenu moyen du pays. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est un pas en arrière, et certains députés sont d'avis qu'il doit être rejeté. Hélas, la réalité, c'est que ce gouvernement va faire adopter ce projet de loi à toute vapeur en dépit des critiques dont il a fait l'objet, en dépit du fait qu'il n'arrive pas à trouver des témoins disposés à le défendre devant le comité parlementaire. Il va le faire adopter quoi qu'il arrive. Telle est la caractéristique de ce gouvernement. Allons-y à toute vapeur et peu importe les conséquences. C'est de cette façon qu'il va procéder avec le projet de loi C-80.

En terminant, je voudrais dire que c'est un bien triste jour pour le Canada en raison du décès de Paul Martin, le concepteur du système d'allocations familiales du pays, d'autant que le gouvernement s'apprête à détruire son oeuvre. Il s'apprête à détruire le régime d'allocations familiales le jour même du décès de son concepteur.

Je voudrais rendre un vibrant hommage à cet homme qui a tant fait pour la politique sociale au Canada et qui a servi le public pendant si longtemps.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je voudrais participer à ce débat parce que depuis le début, depuis 11 heures ce matin, j'en entends de toutes sortes et il y a beaucoup de procès d'intention que je voudrais me permettre de corriger.

Pour reprendre les mots de mon préopinant, quand il parlait de l'honorable Paul Martin qui avait implanté ce système, je dois dire que j'admire également l'honorable Paul Martin pour ce qu'il a fait. Mais je suis assuré que ce dernier avait suffisamment d'ouverture d'esprit pour croire que s'il devait établir le même système aujourd'hui, il serait peut-être légèrement différent de celui qui fut institué dans les années 1940. C'est cela qui est important.

• (1340)

Ce qui est important dans un projet de loi, c'est de vivre selon son temps. Je me demande par quelle aberration mentale on réussit à affirmer dans cette Chambre que la seule façon d'éliminer la pauvreté, c'est de verser des allocations universelles. Cela a été dit tout à l'heure par un de mes collègues néo-démocrates.

Il faut vivre en 1992. Pour éliminer la pauvreté chez moi—et je ne suis pas pauvre, mais je ne me vante pas d'être riche, non plus—je n'ai pas besoin qu'on gaspille de l'énergie et du temps à m'envoyer de l'argent qu'à la fin de l'année, par mon rapport d'impôt, je vais retourner au gouvernement.

Qu'est-ce qu'on fait dans le projet de loi actuel? C'est bien simple: on enlève trois mesures, dont une qui était universelle, et on les remplace par une seule mesure, tout en rajoutant 2,1 milliards de dollars pour aider les personnes nécessiteuses.

Tout à l'heure, un de mes collègues du Parti libéral disait que c'était une mesure absolument impopulaire et que c'était une mesure électorale. Le parti au pouvoir n'est tout de même pas assez fou pour utiliser une mesure impopulaire dans un but électoral! Il faut quand même être logique. C'est une mesure qui est populaire parce qu'on vise les mêmes objectifs; on vise la distribution de richesses à ceux qui sont le plus dans le besoin et on rajoute dans le «pot» 2,1 milliards de dollars. Monsieur le Président, c'est important.

On dit: Cela touche le fait que ce sont les femmes qui sont attaquées automatiquement. Les seules personnes de sexe féminin qui ne recevront plus de chèque, ce seront les personnes dont le revenu familial est au-delà de 40 000 $. Venez me faire accroire qu'elles en ont besoin! Ce n'est pas par une mesure d'allocation familiale qu'on va régler des problèmes familiaux de dialogue entre une femme et un homme, une femme qui ne travaille pas et un homme qui fait 70 000 $ par année mais qui ne donne pas une maudite «cenne» à sa femme et à ses enfants. Ce n'est pas le projet de loi qui va régler cela. Donc, cela va continuer exactement comme c'est à l'heure actuelle et même que ce sera augmenté.

Tout à l'heure, on faisait le procès de la TPS. On dirait que dans cette Chambre, on vit dans un univers clos et qu'on n'a aucune réalité de ce qui se passe dans le monde! Quand on a adopté la TPS—et vous vous souviendrez des attaques qu'on a eues là-dessus—ils disaient que ce serait effrayant le tollé de protestations qu'on aurait. Les premières personnes qui ont communiqué avec le bureau, ce sont justement les personnes à faible revenu, parce qu'elles voulaient savoir quand elles recevraient leur chèque.

Mais je peux vous dire, monsieur le Président, que les 80 p. 100 de femmes, actuellement, qui reçoivent des chèques d'allocations familiales avec des crédits d'impôt uniquement à la fin de l'année, et un autre chèque trois ou quatre fois par année, seront très heureuses de recevoir leur chèque tous les mois, et même en avance. Une chose qu'on comprend également sur la pauvreté, c'est que ces personnes pauvres, qui vivent généralement seules et qui étaient obligées d'escompter le chèque d'allocations familiales environ au milieu du mois, parce qu'elles avaient des difficultés, ne seront plus obligées de le faire.

Je suis en désaccord avec mon collègue qui dit que c'est une mesure impopulaire et une mesure électorale. Les gens qui ont besoin de leurs chèques, monsieur le Président, n'en doutez pas, appuient cette mesure-là.

Mais nous autres, on attaque le fameux *secret trust* du premier ministre qui dit «l'universalité des pensions». Mais il faut vivre avec son temps, monsieur le Président! Quand les pensions de vieillesse ont été mises sur pied, de même que les chèques d'allocations familiales, il n'y avait pas grand-monde qui avait de l'argent. Et puis, avant les systèmes informatiques et les rapports d'impôt, on ne savait rien de la part des gens. Je me souviens de la discussion qui avait eu lieu quand ce fut le temps de verser des pensions de vieillesse aux gens. Il fallait qu'ils fassent une déclaration assermentée à l'effet qu'ils n'avaient pas plus que tant de revenu, ce qui était absolument humiliant. On est retourné, et ensuite, on est revenu pour dire: D'accord, on va les accorder universellement aux gens. Aujourd'hui, si quelqu'un veut savoir combien j'ai dans mon compte de banque, il peut le savoir. Je m'imaginais que c'était un secret, mais tout le monde peut le savoir.

Une de mes amies qui travaille à la Caisse populaire Notre-Dame-de-Bellerive à Valleyfield m'a dit: «Vous savez, monsieur Hudon, on peut connaître votre marge de crédit et savoir de combien d'argent vous disposez.» Je lui ai dit: «Ah oui!» Elle m'a dit: «Voulez-vous que je le fasse?» Je lui ai répondu: «Oui.»

Deux heures plus tard, elle me rappelle et me dit: «Monsieur Hudon, vous avez un bon crédit»—c'est déjà pas si mal, et j'affirme cela à la Chambre—«par contre, vous devrez, sur votre compte MasterCard qui viendra à échéance dans deux semaines»—j'invente un échéancier—«572 $ et vous devrez tant sur votre compte Visa dans trois semaines.»

Aujourd'hui, avec les moyens modernes, on peut connaître tout cela. Mais, dans le temps, quand ce fut mis sur pied, on ne pouvait pas obtenir ces renseignements, donc on devait faire confiance, on obligeait les gens à faire des déclarations solennelles ou on établissait la mesure universelle. On a instauré la mesure universelle, mais, aujourd'hui, on n'en a plus besoin.

Pourquoi je recevrais un revenu pour mes enfants quand je gagne 70 000 $, 80 000 $, 90 000 $ par année? Au nom de quoi? Parce que je reçois un chèque du gouvernement canadien tous les mois? Il me semble que cela n'a pas de sens. Il faudrait revenir à des méthodes de gestion plus modernes afin d'aider les personnes qui sont véritablement dans le besoin.

On dit «nonobstant les plaintes». Monsieur le Président, les plaintes de qui? Il y a des citoyens qui se sont plaints dans ma circonscription, mais la majorité de ceux qui l'ont fait sont ceux qui, habituellement, sont toujours inquiets devant n'importe quel changement. C'est normal, plus on vieillit et qu'on voit les changements venir, plus ils nous insécurisent.

Mais je suis assuré que, comme dans le cas de la TPS, la nouvelle mesure sera largement applaudie par ceux qui en bénéficieront. Cela ne se produira peut-être pas aujourd'hui, car c'est rare qu'un gouvernement au pouvoir reçoive des applaudissements, mais un mois après la mise en vigueur de ce programme, les gens dans le besoin vont apprécier que le chèque qui leur parvient ne soit pas passé par trois mesures différentes, mais qu'il leur arrive en fonction du revenu déclaré l'année précédente. C'est une mesure logique.

On le fait pour les pensions de vieillesse, pour le Supplément du revenu garanti et cela fonctionne. Les gens étaient inquiets au tout début parce qu'ils se disaient: Encore un changement, que va-t-il se passer? Je pense juste aux citoyens de ma circonscription quand on leur en a parlé.

Nous, les députés, disions: «Cela va être populaire. Le gouvernement canadien pourra déposer directement dans le compte de banque des personnes âgées leur pension de vieillesse.» On se disait que ce serait une mesure très populaire. Eh bien, cela a pris de la graisse de bras pour l'expliquer aux gens. On leur a dit: «Ne vous énervez pas, il parviendra à votre institution bancaire qu'il y ait une grève postale ou non.»

Je pensais que ce serait beaucoup plus facile à vendre. Et je pense même que la majorité des gens n'utilisent pas encore ce service. Savez-vous pourquoi? Parce qu'ils veulent recevoir leur chèque en main propre. Je leur ai dit: «Pourquoi ne le faites-vous pas parvenir directement à la caisse populaire ou à la Banque Nationale?» Ils m'ont répondu: «Je veux voir mon chèque.» On ne peut rien contre cela.

Donc, il faut leur expliquer qu'aujourd'hui, avec les moyens modernes, on est capables de bien gérer nos programmes sociaux, qu'on n'est plus obligés de les rendre tellement universels, qu'on va être capables de les gérer de façon efficace, qu'on va épargner sur les frais d'administration et que les premiers bénéficiaires seront les enfants et les femmes dans le besoin.

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, pour commencer, j'aimerais répondre à certaines observations du député conservateur qui a pris la parole avant moi.

Il a parlé des personnes âgées qui ont peur des changements que le gouvernement se propose de faire. Il a aussi laissé entendre que nous devions vivre avec notre temps et que nous devrions donc utiliser la technologie moderne.

Le gouvernement devrait se rendre compte qu'il n'y a pas que les personnes âgées qui soient contre ce changement ou d'autres changements réalisés par le gouvernement. Ce ne sont pas ceux qui sont contre les techniques modernes qui s'opposent à ce projet de loi. Depuis 1985, un an après avoir entendu le premier ministre déclarer que les programmes universels étaient des dépôts sacrés, nous avons vu le gouvernement s'en prendre systématiquement aux pensions de vieillesse et aux allocations familiales. Chaque année, dans tous les budgets, nous avons assisté à des changements qui ont détruit la nature universelle des programmes de notre pays. Ce n'est pas la technologie que craignent les gens et ce n'est pas leur âge qui les amène à s'opposer à certaines lois présentées par le gouvernement. Ce sont les états de service du gouvernement.

• (1350)

La population a peur de ce gouvernement. Elle a peur de perdre ses pensions de vieillesse. Elle a peur que les allocations familiales disparaissent. Ce ne sont pas des peurs irraisonnées. Ces craintes sont fondées sur ce que le gouvernement a fait au fil des ans. Nous savons qu'il a partiellement désindexé les pensions. Nous savons que cela aboutira à la longue à empêcher que ceux qui sont dans le besoin puissent compter sur la pension de vieillesse, parce qu'avec la poussée de l'inflation chaque année, la valeur relative de cette pension diminuera tous les ans. C'est indéniable.

Si un ministériel se lève et déclare que ces craintes ne sont pas fondées ou que nous devons utiliser une technologie de pointe, c'est qu'il ne tient pas compte de la réalité, c'est-à-dire du fait que le gouvernement s'en prend régulièrement aux programmes universels. Quand on insinue que les députés qui s'opposent aux projets de loi du gouvernement «vivent dans une tour d'ivoire»—comme l'a dit textuellement l'orateur précédent—, je réponds qu'il n'y a pas meilleur exemple que celui de la TPS. Partout au Canada, des gens savent que la TPS a fait du tort à l'économie. Elle a nui au tourisme et à la petite entreprise; elle a contribué à saper la confiance que les Canadiens avaient dans l'économie du pays. Les sondages ne font que confirmer ce que nous savions déjà, soit que les Canadiens sont inquiets pour leur avenir financier.

Le gouvernement est au pouvoir depuis plus de huit ans. C'est lui qui est à la barre. C'est lui qui est responsable de l'économie. Or, il y a maintenant plus de Canadiens qu'en 1984 qui craignent pour leur emploi, qui se préoccupent de l'avenir de nos programmes sociaux qui croient que leurs enfants ne connaîtront pas le même niveau de vie que le leur aujourd'hui. Le gouvernement, qui va maintenant organiser un référendum sur la Constitution, a sapé la confiance que les Canadiens avaient dans leur économie, dans la perspective de pouvoir un jour bénéficier de l'aide du gouvernement en touchant une pension de vieillesse. Il s'acharne à détruire cette confiance.

Une voix: C'est exact.

M. Murphy: C'est notamment pour cela qu'il sera très difficile à certains d'entre nous qui sommes prêts à assumer cette tâche, de convaincre la population à dire oui au référendum. Au Canada, il y a beaucoup de sentiments négatifs qui résultent des actions passées du gouvernement. Je parle de cela, car je crains que ce projet de loi C-80, qui va supprimer les allocations familiales, ne fera que compliquer la tâche de ceux d'entre nous qui appuient le référendum.

Je dis au gouvernement que ce projet de loi ne devrait pas être adopté maintenant. Le gouvernement devrait au contraire faire preuve de bonne foi et ne pas faire adopter ce projet de loi à la va-vite. On nous a dit que l'on va essayer de passer par toutes les étapes avant l'ajournement. Pourquoi est-on si pressé? Pourquoi ne laisse-t-on pas au public la possibilité de s'informer vraiment de la nature de ce projet de loi? Nous avons eu des audiences éclair à l'étape de l'étude article par article. Le débat à la Chambre, en deuxième lecture, a été très rapide et maintenant, d'après ce que l'on nous dit, la guillotine va tomber sur les étapes finales. C'est inacceptable, car ce dont le gouvernement a besoin, c'est de la confiance de la population. Il ne l'a pas gagnée. Il ne l'a pas pour l'instant.

Cette mesure législative qui ne donnera guère plus d'argent aux travailleurs indigents et n'en donnera pas plus à ceux qui dépendent de l'assistance sociale va, par contre, supprimer le caractère universel des allocations familiales. Cela ne contribue certainement pas à créer la confiance, cela ne donne pas aux Canadiens l'impression que ce gouvernement se conduira convenablement à l'avenir.

Le gouvernement semble parler de technologie et nous dire que c'est la raison pour laquelle il fait ces changements. Cela ne signifie rien pour le Canadien moyen. Dire que le programme des allocations familiales est vieux, vu qu'il a été créé en 1945, et qu'il n'est donc plus adapté, n'apparaît pas comme une raison sensée à la majorité de la population.

Les Canadiens savent que, aussi longtemps que l'allocation familiale est universelle, le gouvernement dit qu'il incombe à notre pays d'aider financièrement à élever nos enfants.

Ils savent également que, lorsque le programme d'allocations familiales ne sera plus universel, les gouvernements à venir seront tentés de réduire davantage l'importance des allocations familiales qui resteront, car de moins de moins de Canadiens compteront sur ces allocations.

Ils savent qu'à long terme les allocations familiales, tout comme la pension de vieillesse, sont menacées par le gouvernement. Ne parlez pas de technologie. Examinez plutôt le bilan de votre propre gouvernement et les craintes que vous avez suscitées au sein de la population. Ce n'est pas l'opposition qui a suscité ces craintes, mais le bilan réel du gouvernement.

Tout le programme économique du gouvernement est une source de craintes. À preuve l'Accord de libre-échange, où l'on nous avait promis des programmes d'adaptation qui ne se sont jamais concrétisés où l'on nous avait promis toutes sortes de fonds supplémentaires pour les personnes dans le besoin. On nous avait promis, à tort, que la TPS ne nuirait pas à l'économie. Nous savons aussi que l'Accord de libre-échange a coûté des emplois au Canada, ce que le gouvernement nie toujours.

Nous savons qu'en ce moment même Saskatoon perd des emplois au profit du Mexique, où la main-d'oeuvre est bon marché et les normes environnementales sont inexistantes. C'est la preuve qu'ont les Canadiens. Des emplois disparaissent au Canada, au profit des États-Unis. Le gouvernement ne pourra jamais faire accepter ce programme ou le libre-échange à moins de commencer à être honnête avec les Canadiens.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'attends depuis un certain temps d'avoir l'occasion de donner mon opinion sur ce projet de loi. Nous avons entendu des observations fort encourageantes plus tôt aujourd'hui.

On a presque l'impression qu'on nous manipule en quelque sorte aujourd'hui. Le gouvernement veut faire adopter les mesures en question rapidement pendant que toute l'attention des gens est tournée vers la campagne référendaire.

Voilà une mesure qui va détruire l'un des programmes qui fait du Canada l'un des pays les plus généreux du monde à l'égard de ses citoyens. Nous sommes tous fiers

du fait que les Nations Unies ont déclaré qu'avec certains pays d'Europe de l'Ouest, le Canada était l'un des pays ayant les programmes sociaux les plus sensés et les plus généreux.

Parmi ces programmes, il y a les allocations familiales, car dans le cadre du programme en question, on dit aux gens, que s'ils sont citoyens de notre merveilleux pays et s'ils ont des enfants, nous attachons de l'importance à leurs enfants et nous voulons les aider à les élever afin qu'ils puissent jouer le rôle qui leur revient dans la société.

Tout à coup, cela va changer. En effet, le gouvernement dit maintenant dans ce projet de loi, le projet de loi C-80, que si les gens peuvent le convaincre qu'ils sont suffisamment pauvres, on leur fera l'aumône de quelques dollars. On revient à la vieille époque de la charité. Est-ce là le genre de pays que le Canada est en train de devenir? Allons-nous abandonner à leur sort les enfants de notre merveilleux pays?

À quelle sorte de manipulation se livre-t-on? Selon moi, tous les Canadiens qui ont lu leur journal ce matin ont été choqués par ce qu'ils ont appris.

• (1400)

En effet, sur un autre plan—mes collègues d'en face sourient, car ils savent que leur machine de propagande fait maintenant de la désinformation, en manipulant les statistiques afin d'inciter les Canadiens à accepter l'accord de libre-échange nord-américain. Des réunions secrètes ont lieu. Des conversations téléphoniques sont enregistrées. On tient à jour des listes. La police secrète d'Allemagne de l'Est a jeté ses listes secrètes. Le KGB a fait de même dans l'ancienne Union soviétique. Cependant, le gouvernement tient maintenant des listes informatisées sur tous ceux qui s'opposent à l'accord de libre-échange nord-américain.

C'est ce que nous avons appris ce matin. Une organisation secrète travaille dans l'ombre dans tout le pays afin de manipuler l'information. Selon la transcription obtenue, les gens en cause auraient déclaré qu'ils prenaient les données de Statistique Canada et les manipulaient à des fins politiques dans le cadre de la campagne de propagande la plus sophistiquée que le Canada ait jamais vue afin de tromper les gens et de les inciter à appuyer l'accord de libre-échange nord-américain.

M. le Président: J'hésite à interrompre le député, mais il m'incombe de préciser qu'il est 14 heures; la Chambre va maintenant passer aux déclarations de députés.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES CHAMPIONNATS MONDIAUX DE TRIATHLON DE 1992

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, après avoir fait des préparatifs pendant deux ans, la ville de Huntsville dans ma circonscription, celle de Parry Sound—Muskoka, a accueilli la fin de semaine dernière les championnats du monde de triathlon de 1992. Plus de 1 700 athlètes de quelque 50 pays y ont participé, encouragés par plus de 5 000 spectateurs.

Le Canada a connu un grand succès. L'équipe d'élite masculine de notre pays a pris la première place, l'équipe d'élite féminine, la deuxième place et l'équipe féminine junior, la troisième place. Nous devrions tous être fiers des performances remarquables de nos athlètes.

Ces championnats ont remporté un succès retentissant grâce au dévouement de 1 500 bénévoles. L'enthousiasme pour le triathlon mondial était évident jeudi soir de la semaine dernière quand environ 6 000 spectateurs se sont pressés dans les rues de Hunstville pour voir défiler les athlètes.

Le comité organisateur, les nombreux bénévoles qui ont veillé à ce que tout se passe bien, les spectateurs qui sont venus encourager nos athlètes et ces derniers qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au Canada doivent être félicités pour avoir assuré un succès retentissant à un événement de classe mondiale.

Le gouvernement fédéral a subventionné généreusement ces championnats.

* * *

L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, jeudi dernier, un service commémoratif a eu lieu à l'Université Concordia pour les trois professeurs qui ont été stupidement tués par balles le 24 août. Il s'agissait de Matthew Douglas, de Michael Hogben et de Jaan Saber. Un quatrième professeur, M. Phoivos Ziogas, se remet à l'hôpital.

Je suis certain que tous les députés voudront se joindre à moi pour envoyer nos sincères condoléances aux familles, aux amis et aux collègues des disparus et pour souhaiter à M. Ziogas un prompt et complet rétablissement.

Article 31 du Règlement

L'université a été envahie par des sentiments de chagrin et d'horreur, de confusion, de colère et de profonde crainte pour l'avenir. Pourtant en même temps on a pris la résolution de protéger, d'améliorer et d'agrandir l'université à qui ces professeurs avaient consacré tant d'efforts et une si grande part de leur vie.

Comme l'a dit le recteur de l'Université Concordia, M. Patrick Kenniff, si un effort collectif de tous les membres de l'université devait produire ce résultat, on ne pourrait pas rendre un plus grand hommage à ces hommes et aux idéaux qu'ils représentaient.

J'ajouterais que l'université fait circuler une pétition qui demande au Parlement de supprimer toute possiblité que les gens puissent acheter des armes de poing pour les utiliser contre leur prochain.

* * *

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, lors de la réunion des cabinets des Maritimes tenue dernièrement à Halifax, plusieurs accords ont été conclus en vue de l'élimination ou de la réduction des obstacles au commerce entre ces provinces.

Ainsi, les transports, les collèges communautaires et les marchés publics ont fait l'objet d'accords. En outre, on a décidé d'aller de l'avant dans les domaines de l'exportation, du tourisme, de la mobilité de l'emploi, d'une stratégie agricole pour la région, de la simplification du régime fiscal et de projets énergétiques à l'échelle de la région.

En ma qualité d'observateur du gouvernement fédéral à ces réunions, il m'est apparu que ce dernier avait un rôle important à jouer dans l'élimination des obstacles au commerce et la promotion de l'unité économique dans la région atlantique. Nombre de programmes fédéraux ne sont pas transférables d'une province à l'autre et ne présentent pas les mêmes critères pour toutes les provinces.

Tous les programmes fédéraux accessibles dans les Maritimes devraient faire l'objet d'une étude afin d'en éliminer les différences et d'uniformiser les règles applicables à cette région.

Les provinces sont en train de se livrer à cet examen, et le gouvernement fédéral doit faire de même.

LES IX^{es} PARAOLYMPIADES D'ÉTÉ

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le Président, les cérémonies de clôture des IX^{es} paraolympiades d'été se déroulent aujourd'hui à Barcelone, en Espagne.

Plus de 3 500 athlètes et officiels venus de 94 pays ont pris part à ces jeux qui sont la preuve éclatante de la force de l'esprit humain devant l'adversité.

Ces paraolympiades, qui ne retiennent pas beaucoup l'attention des médias, n'en sont pas moins divertissantes et fascinantes. En outre, la détermination et les résultats de nos athlètes sont une inspiration pour tous les Canadiens, un sur sept, qui souffrent d'un handicap.

Le Canada était représenté à ces jeux par 218 athlètes et officiels. Le Canada a terminé septième avec 75 médailles dont 25 médailles d'or.

Je félicite nos athlètes des résultats qu'ils ont obtenus à Barcelone. Je tiens également à rendre hommage aux associations sportives qui oeuvrent pour les handicapés dans tout le Canada et à la Fédération canadienne des organisations de sport pour handicapés qui a coordonné la participation du Canada à ces jeux.

* * *

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, pour que le Canada prospère, que les économies provinciales s'épanouissent et que notre niveau de vie continue à grimper, il faut éliminer les obstacles à la croissance et aux possibilités de progresser.

Les premiers ministres qui se sont rencontrés la semaine dernière à Halifax ont fait un pas dans cette direction. Ils sont parvenus à s'entendre sur une coopération qui permettra d'améliorer les services, mais qui, en outre, pourrait intérieurement permettre de réduire les impôts.

Les trois gouvernements ont accepté de créer une seule commission régissant la course sous harnais, d'abolir les obstacles aux contrats gouvernementaux, d'harmoniser les taxes professionnelles et de faire conjointement la promotion des exportations et du tourisme. Se pourrait-il que les gouvernements fédéral et provinciaux commencent enfin à chanter à l'unisson?

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, les autochtones handicapés vivant dans les réserves doivent relever des défis que peu d'entre nous peuvent comprendre.

Cet été, j'ai visité quelques réserves dans le nord-ouest de la Saskatchewan et je me suis entretenu avec des malvoyants, des malentendants et des handicapés physiques confinés à un fauteuil roulant.

J'ai notamment rencontré M^me^ Velma Iron de Canoe Lake en Saskatchewan, une porte-parole dynamique qui s'exprime bien et qui veut faire comprendre à ceux qui vivent en dehors des réserves les difficultés auxquelles elle doit faire face quotidiennement.

M^me^ Iron est d'avis qu'il faut porter une plus grande attention aux préoccupations des gens dans quatre domaines prioritaires: les soins de santé, l'éducation, l'habitation et le transport.

Je suis de son avis. Nous devrions nous préoccuper davantage des handicapés physiques des réserves car la mobilité y est restreinte et l'accès plus limité.

Je prie le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de bien vouloir relever les défis formulés par M^me^ Iron et par d'autres, de s'engager plus personnellement et de prendre des mesures adéquates afin de répondre aux demandes exprimées.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour évoquer un grand sujet d'inquiétude non seulement pour les employés de chemin de fer de ma circonscription, mais aussi pour tous les Canadiens vivant à proximité des voies du CN.

On utilise des procédés qui menacent la sécurité des wagons au CN. Des préposés inspectent régulièrement les wagons et, au besoin, posent des étiquettes de réforme sur ceux qui ont besoin de réparations. On m'a signalé que la direction a l'habitude de faire arracher ces étiquettes, si bien que des wagons en mauvais état ne sont pas réparés et continuent de circuler sur nos voies ferrées, ce qui constitue un danger pour les Canadiens vivant à proximité des lignes de chemin de fer.

Article 31 du Règlement

Non contente de faire arracher ces étiquettes sur les wagons qui ont besoin de réparations, la direction a dit aux employés de ne pas mettre cette information sur ordinateur, de sorte qu'il n'existe aucune trace du problème ou de la destination des wagons réformés.

Ces procédés adoptés par la direction accroissent le risque de déversement de marchandises dangereuses, ce qui met en danger non seulement la vie des cheminots mais aussi celle de tous les Canadiens vivant à proximité des lignes de chemin de fer du CN.

Il est temps que le gouvernement fasse en sorte que la sécurité des Canadiens ne soit pas menacée par les procédés dangereux adoptés par la direction du CN.

* * *

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): Monsieur le Président, le 26 octobre tous les Canadiens seront appelés à se prononcer sur l'entente constitutionnelle de Charlottetown.

J'estime, comme le Parti libéral, que cet exercice permettra de rendre la Constitution aux Canadiens.

[*Français*]

L'accord constitutionnel du 28 août n'est pas parfait, mais il reflète un large consensus entre les représentants provinciaux et régionaux du Canada.

Cet accord est le meilleur possible, compte tenu des circonstances actuelles.

[*Traduction*]

Je saisis l'occasion pour faire savoir à mes électeurs de Carleton—Gloucester que je suis disposé à leur venir en aide sur tout aspect de l'entente.

[*Français*]

D'ici au 26 octobre, j'incite tous les Canadiens et les Canadiennes à mettre de côté leurs intérêts régionaux et à penser aux intérêts supérieurs de notre nation.

* * *

• (1410)

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, à compter du 1^er^ janvier 1993, il est question que la Société canadienne des postes augmente à nouveau d'un cent son tarif-lettres de base. Le prix d'un timbre passera ainsi à 43c., mais pour poster une lettre au Canada, il en coûtera en réalité 46c., TPS incluse.

Article 31 du Règlement

Les augmentations de la Société canadienne des postes tournent au cauchemar pour la population des régions éloignées en Abitibi. Ces hausses constantes sont injustes, car elles ne reflètent pas une amélioration des services dans nos régions.

Si les hausses de tarif de la Société canadienne des postes ne servent ni à maintenir, ni à améliorer son service dans une région comme la nôtre, je lui demande donc de reporter sa décision d'augmenter le coût du timbre-poste en Abitibi et au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE CENT VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU CANADA

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): À l'occasion du 125e anniversaire du Canada, les anciens combattants des forces de terre, de mer et de l'air de l'unité 212 de Lambton, dans ma circonscription de York-Sud—Weston, ont endossé à l'unanimité le message suivant, qu'ils souhaitent voir présenter au Parlement. «Bon anniversaire au Canada, qui a fêté 125 glorieuses années le 1er juillet. Nous, anciens combattants des forces de terre, de mer et de l'air de l'unité 212 de Lambton, déclarons aimer passionnément le Canada, et redisons solennellement notre engagement à servir et à préserver notre pays. Dieu bénisse le Canada. Dïeu bénisse la Reine.»

Monsieur le Président, je tiens à exprimer mes remerciements aux membres de l'unité 212 de Lambton pour leur message patriotique. Ce message est une autre preuve de l'affection qu'ont pour le Canada les anciens combattants qui ont lutté pour la liberté et l'unité de notre pays, et qui, par leur altruisme, contribuent à faire du Canada le meilleur pays où vivre.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Garth Turner (Halton—Peel): Il y a trois ans, le comité des consommateurs des Communes a recommandé au gouvernement fédéral d'imposer un plafonnement mobile des taux d'intérêt sur les cartes de crédit. Il s'agissait de limiter le taux des cartes bancaires au taux préférentiel plus 8 points. Si ce plafonnement mobile s'appliquait aujourd'hui, les banques demanderaient juste un peu plus de 14 p. 100 à leurs clients. Or, elles exigent près de 17 p. 100 sur les soldes impayés tandis que les grands magasins et d'autres exigent parfois le taux incroyable de 28 p. 100. Il va sans dire que cela se traduit en millions de dollars de frais d'intérêt supplémentaires pour les consommateurs. Les bénéfices des banques ne s'en portent que mieux, mais on ne peut en dire autant de la confiance des consommateurs, de leurs dépenses et de la reprise de notre fragile économie.

Ces taux d'intérêt n'ont aucune raison d'être, sinon la cupidité des sociétés. J'invite tout d'abord les banques à faire ce que dicte l'honneur et à ramener les taux d'intérêt des cartes de crédit à un niveau acceptable. Si elles ne le font pas, je demande une fois encore au gouvernement d'assujettir les prêteurs à une réglementation et d'imposer un plafonnement mobile aux taux d'intérêt sur les cartes de crédit. Les consommateurs canadiens sont exploités à outrance. Ils ont besoin de la protection de leur gouvernement, et tout de suite.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je veux signaler à l'attention de la Chambre le brave geste posé par Deborah Scott, qui est une mère de Barrie dont la fille a été brutalement agressée et violée cet été par un groupe de jeunes. Mme Scott a décidé de faire abstraction de sa tragédie personnelle et de travailler à la protection d'autres Canadiens.

Mme Scott est en train de faire signer une pétition afin que la Loi sur les jeunes contrevenants soit modifiée de façon à établir une distinction entre les contrevenants violents et non violents. La société a le droit d'être protégée contre les contrevenants violents de tout âge, et cette protection passe par la modification des lois qui protègent l'identité des jeunes contrevenants violents.

Les résidants de ma circonscription ont souvent insisté sur la nécessité et le droit de connaître les noms des personnes qui commettent des actes de violence. Les agresseurs de la fille de Mme Scott ont été remis en liberté sous caution et la population ne sait pas qui ils sont. Cette situation est tout simplement inacceptable aux yeux de Mme Scott et d'un grand nombre de résidants de ma circonscription. Barrie n'est pas la seule collectivité dont la sécurité a été ainsi mise en danger.

Le moment est venu de modifier la loi de façon à protéger les victimes et de cesser de trouver des excuses aux contrevenants.

* * *

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Le Canada est en pleins préparatifs pour le référendum du 26 octobre où il faudra se prononcer par oui ou non sur la question suivante: «Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit re-

nouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992?»

L'entente n'est pas parfaite, mais je reconnais que les premiers ministres ont élaboré une entente très prometteuse pour conserver le Canada comme un seul grand pays. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons toujours soutenu que la réforme constitutionnelle devait répondre à certains critères: elle ne doit pas rendre le Canada plus difficile à gouverner; elle doit faciliter l'adaptation aux réalités économiques; elle ne doit pas paralyser le rôle du gouvernement national; elle doit refléter convenablement et généreusement nos valeurs fondamentales.

Nous sommes convaincus que ces principes se reflètent dans cette entente. Un comité de citoyens de Nepean a été constitué et chargé de veiller à ce que les électeurs connaissent bien tous les aspects du rapport du consensus. J'espère que nous, de Nepean, répondrons par un oui retentissant à la question et au Canada.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, tout le monde industrialisé est actuellement en période de récession. Certains parlent même de dépression. Tout cela est causé par d'importants changements technologiques et psychologiques.

On doit féliciter le gouvernement du Canada d'avoir si bien fait face à la situation, comme il l'a prouvé en réformant notre régime fiscal, en concluant des accords de libre-échange et en reconnaissant le besoin de programmes de formation et de recyclage dans les secteurs industriel et commercial, de même que de programmes visant à améliorer la recherche et le développement.

Inutile de faire l'autruche. Nous devons reconnaître que le monde change, que les marchés changent, que les économies changent et que nous devons changer aussi pour rester au pas. Même si ces changements peuvent provoquer des difficultés financières et du chômage, nous devons apprendre à nous y adapter. Notre gouvernement fait mieux à cet égard que tout autre gouvernement dans le monde entier.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ce matin, les Canadiens ont été choqués et horrifiés d'apprendre qu'au lieu d'essayer de vendre l'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique en en vantant les mérites, le gouvernement fédéral prévoit de recourir à une campagne de diffamation qui rappelle celle de Nixon.

Ceux qui s'opposent à l'accord seront traités de crétins, de gauchistes, de cryptocommunistes, d'écervelés et de timbrés. Quiconque s'oppose à l'ALÉNA sera considéré comme un ennemi. «Big Brother» tiendra un fichier informatisé de tous ceux qui s'opposent à l'ALÉNA, et les données de Statistique Canada seront trafiquées pour mieux servir la campagne de propagande du gouvernement, comme dans le roman d'Orwell.

Jusqu'où ira le gouvernement dans cette campagne fondée sur la manipulation et la désinformation? Il faut que le gouvernement sache que l'opposition a sa place dans une société démocratique et qu'elle doit être non seulement tolérée, mais encouragée.

Si le gouvernement n'arrive pas à vendre l'ALÉNA pour ce qu'il vaut, il devrait écouter les Canadiens et déchirer cet accord.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui commenter la décision du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui a demandé la création d'une commission d'examen des évaluations environnementales, qui sera chargée d'étudier le projet de construction d'un incinérateur dans ma circonscription, Fraser Valley-Est. En agissant ainsi, il respecte le principe selon lequel tous les projets, grands ou petits, sont assujettis à la réglementation gouvernementale.

Plus tôt cette année, sans en aviser la population, les agents du ministère des Affaires indiennes ont approuvé, un bail conclu entre la bande indienne de Sumas et Bennett Remediation Services en autorisant la construction d'un incinérateur de déchets particuliers sur le territoire de la bande établie dans ma circonscription. Les municipalités adjacentes possèdent des arrêtés interdisant les incinérateurs sur leur territoire.

Cette décision était inadmissible, et j'ai clairement formulé mon objection au ministre, en juillet dernier. Des projets comme celui-ci ne devraient pas être approuvés de façon furtive, sans égard pour les arrêtés municipaux et les préoccupations de la population des alentours.

Le 1er septembre, j'ai publiquement demandé au ministre de mettre sur pied une commission d'examen des

évaluation environnementales, conformément aux lignes directrices gouvernementales concernant le PEEE. Le 11 septembre, après avoir écouté mes récriminations et les inquiétudes exprimées par la population de Fraser Valley-Est, le ministre a officiellement demandé la tenue d'un examen complet. Encore une fois, je félicite le ministre pour la décision qu'il a prise.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le ministre connaît certainement l'existence de la transcription d'une réunion à laquelle ont participé, le 26 août, 12 importants ministres, y compris le chef adjoint du Cabinet du ministre.

Ces conseillers coordonnent une campagne de diffamation de plusieurs millions de dollars pour discréditer ceux qui dénoncent la politique du gouvernement et ils utilisent l'appareil gouvernemental pour aider des dizaines de milliers de militants conservateurs à se préparer aux prochaines élections.

À la lecture de la transcription, il est clair que le gouvernement a utilisé l'argent des contribuables pour envoyer des dizaines de milliers de trousses de propagande à des amis du parti, à des organisateurs de toutes les régions du Canada, aux associations clés du parti et aux présidents de campagne. L'argent des contribuables sert aussi à dresser la liste de cryptocommunistes, des gens comme George Proud, Peter Milliken et Maude Barlow. Cette tactique sent le maccarthysme.

Pourquoi le premier ministre a-t-il autorisé l'utilisation des deniers publics pour lancer une campagne de diffamation contre des milliers de Canadiens honnêtes et pour épauler les efforts du Parti conservateur d'une manière aussi dégradante?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que ma collègue se fourvoie carrément lorsqu'elle fait ce genre d'affirmation.

• (1420)

Nous avons simplement fait un compte rendu de l'ALÉNA. Voilà ce que contient la documentation dont ma collègue a parlé. Elle sera sans doute étonnée d'apprendre que les États-Unis et le Mexique ont accepté certaines parties de la documentation pour expliquer à la population les éléments et la nature de l'entente et les répercussions qu'elle aura sur chacun.

Nous voulons informer les Canadiens de manière à pouvoir tenir sur l'ALÉNA un débat rationnel, objectif et moins émotif que celui auquel nous avons assisté en 1988, durant la campagne électorale.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est que la réponse du ministre ne fait rien pour le dissocier des tactiques de maccarthysme. . .

M. le Président: Bien entendu, la députée peut poser des questions. Peut-être voudra-t-elle les poser directement au ministre.

Mme Copps: Monsieur le Président, ma question est celle-ci. Le ministre nie-t-il que son adjoint exécutif ait dit ceci lors d'une séance d'organisation pour cette campagne de diffamation, et je cite: «Néanmoins, on commence à voir des articles et des lettres écrits par ce que j'appellerais la vieille bande gauchisante, cryptocommuniste et anti-libre-échangiste des libéraux et des néo-démocrates. Ces gens commencent à écrire des lettres en alléguant des complots, en parlant du dollar, et ainsi de suite. Je vois que George Proud, de l'Île-du-Prince-Édouard, l'a fait; il y a aussi Peter Milliken et d'autres grands esprits, comme Paul Dick, le député provincial libéral de Humber-Ouest.»

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Le ministre et ses collègues trouvent peut-être cela drôle, mais pour nous, c'est très sérieux. Je voudrais maintenant donner l'occasion au ministre de se lever, de se dissocier de ce qu'a dit son adjoint exécutif et de le congédier.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je sais que mon honorable amie est très sensible à ce genre de choses et je sais que les grands esprits qu'elle a mentionnés, M. Milliken et M. Proud, y sont aussi sensibles.

Si vous me le permettez, je voudrais reprendre les propos de l'un des principaux commentateurs de l'accord de libre-échange nord-américain, M. Peter Cook, qui disait ceci dans *The Globe and Mail* ce matin: «C'est maintenant devenu chose courante au Canada pour les partisans de la gauche de s'attaquer au libre-échange lorsqu'ils veulent critiquer quelque chose.» D'ailleurs, mon ami d'Etobicoke-Nord avait dit il y a deux ou trois

ans que pour chaque moineau qui meurt, on blâmerait l'Accord de libre-échange.

Il faut s'attendre à des commentaires de ce genre lors d'entretiens privés entre membres du personnel politique.

Je suis certain que mon honorable amie conviendra que, lorsque les adjoints des députés libéraux se réunissent, ils emploient à mon égard et à l'égard de mon ami de Calgary-Centre des qualificatifs que mon honorable amie n'aimerait pas non plus.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Je pense que la réponse du ministre défend des tactiques de mccarthysme que l'on croyait disparues depuis les années 1960. Je vais lui donner la possibilité répondre. Il prétend qu'il ne s'agit que de quelques conversations entre quelques adjoints. En effet, on a ici la preuve que c'est la politique du Bureau du premier ministre, du bureau du ministre du Commerce extérieur et des bureaux de douze ministres du Cabinet Mulroney de se servir de l'accord pour essayer de promouvoir leurs politiques personnelles, et même, d'essayer de faire taire les opposants aux politiques gouvernementales. Est-ce qu'il soutient et appuie l'usage de millions et de millions de dollars canadiens pour pousser son parti politique?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon honorable amie a parlé de tactiques de maccarthysme. Ce n'en sont pas. Cela vise simplement à bien expliquer les détails de l'accord de libre-échange nord-américain pour que les Canadiens puissent en discuter de façon rationnelle et non émotive.

Je serais ravi de rencontrer mon honorable amie pour discuter des mérites de l'accord avec elle.

Les conversations mentionnées dans l'article du *Maclean's* établissent simplement que, si les partis de l'opposition ou d'autres adversaires de l'ALÉNA font des déclarations erronées, nous n'allons pas utiliser des tactiques diffamatoires, pour reprendre les mots de mon honorable amie, et que nous allons au contraire défendre l'accord en nous fondant sur les faits. Je pense que les Canadiens conviendront que l'accord leur sera très favorable.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, je comprends le ministre de consulter les Évangiles. J'en ferais autant si j'étais dans ses souliers. Il cite l'Évangile selon saint Matthieu. Je lui recommanderais l'Évangile selon saint Luc, où l'on dit qu'il faut abattre les arbres qui ne portent pas de fruits.

Je trouve intéressant d'apprendre que, comme il m'est arrivé à moi aussi de trouver à redire à tel ou tel aspect de l'accord de libre-échange nord-américain, je suis, à ce qu'on dit, «un vieux cryptocommuniste de gauche, opposé au libre-échange, groupie du NPD ou du Parti libéral». C'est ma femme qui va être surprise!

Trêve de plaisanterie, au lieu de dépenser l'argent des contribuables à dresser des listes informatiques des gens qui ont des appréhensions à l'égard de certains aspects de l'ALÉNA, voire tous, pourquoi le gouvernement n'affecte-t-il pas ces sommes, ces précieux deniers publics, à des programmes d'aide à l'adaptation pour les personnes qui vont forcément subir le contrecoup de la libéralisation des échanges commerciaux?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, quand j'entends mon ami citer ainsi la Bible, je me dis qu'il doit y avoir longtemps qu'il attendait l'occasion de le faire. Il faudrait y ajouter un Évangile selon Roy. Peut-être aurions-nous alors une chance d'entendre des citations authentiques. Je trépigne d'impatience!

Contrairement aux trois députés qui l'ont précédé, mon ami a posé une question pleine de bon sens au sujet de l'adaptation, et je lui ai fait valoir ce que nous avons accompli sur ce plan par suite de la conclusion de l'ALÉ entre le Canada et les États-Unis, c'est-à-dire que nous avons majoré les fonds affectés à la formation, nous avons lancé l'idée de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, et le monde syndical ainsi que le milieu des affaires ont uni leurs efforts pour conseiller conjointement le gouvernement sur l'utilisation à faire de ces fonds.

La commission Grandpré nous a recommandé de ne pas mettre sur pied un programme d'aide à l'adaptation se rapportant exclusivement à l'Accord de libre-échange, mais de majorer les indemnités d'adaptation afin d'aider les gens à faire face aux conditions économiques en général plutôt qu'aux seules répercussions de l'accord.

Ces programmes font l'objet d'un examen suivi, et il se pourrait très bien qu'il faille les modifier pour tenir compte de changements qui surviendront dans la situation économique en général.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le leader parlementaire du gouvernement a dit que, pour déclencher des élections, son parti avait besoin d'ennemis. Eh bien, le gouvernement va certes déclen-

cher des élections, mais la pire chose qui puisse lui arriver maintenant, c'est bien de se faire d'autres ennemis.

Au lieu de gaspiller l'argent des contribuables à faire de coûteuses campagnes de promotion, comme celle qui a été lancée sur l'Accord de libre-échange, le ministre peut-il nous dire pourquoi son gouvernement n'a toujours pas mis en oeuvre les grandes recommandations de la commission Grandpré, qu'il cite pourtant si souvent? Pourquoi le gouvernement ne se sert-il pas de cet argent pour aider les Canadiens à mettre sur pied une industrie à valeur ajoutée élevée? Pourquoi ne fait-il pas la promotion de programmes visant à aider les entreprises défavorisées par le libre-échange? Où est le programme d'adaptation du gouvernement?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est l'objectif même de l'initiative de la prospérité qui vise certes à favoriser des changements en profondeur dans l'économie, également peut-être dans les programmes offerts par le gouvernement, mais aussi dans la façon dont les entreprises et les syndicats voient les bouleversements économiques.

Nous tenons, à l'heure actuelle, de nombreuses consultations avec la population et les secteurs industriels, 28 ou 30, de 186 localités. Le rapport de ces consultations sera rendu public cet automne, et le gouvernement y répondra par la suite.

J'inciterai également les gouvernements provinciaux, les conseils municipaux, les entreprises, les enseignants, bref tous les intéressés, à y répondre, car la globalisation actuelle de l'économie exigera des efforts non seulement de la part du gouvernement fédéral, mais encore de tout le monde en général.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Aujourd'hui, un sondage indique que près de la moitié des Canadiens, et plus de la moitié des Québécois, craignent de se retrouver en chômage. Les gens ont vraiment peur. Or, nous avons aussi appris ce matin que la stratégie du gouvernement pour vendre l'entente de libre-échange à trois, c'est de discréditer ceux et celles qui s'y opposent. Au lieu de lancer des attaques personnelles, pourquoi est-ce que le gouvernement a peur de discuter de cette entente en expliquant ses avantages? Est-ce que le gouvernement manque de confiance dans sa propre entente de libre-échange?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois que la députée n'a pas lu les documents d'information que nous avons publiés. Ces documents sont fondés uniquement sur des faits.

Nous sommes prêts à discuter de l'ALÉNA sur la base de faits et du contenu de l'accord. Si la députée le veut bien, je l'invite à présenter une motion sur l'ALÉNA pour que nous ayons un bon débat. Le Parlement sera saisi du sujet plus tard cette année, au début de l'an prochain, et à ce moment, nous ferons savoir très clairement ce que l'accord apporte aux Canadiens.

En principe, il garantit un accès à un marché de 85 millions de personnes, dont une classe moyenne en pleine croissance et qui, jusqu'à maintenant, était fermé aux manufacturiers canadiens, aux entreprises de services canadiennes et aux investisseurs canadiens.

Nous avons également obtenu un accord qui apporte des améliorations notables à l'Accord de libre-échange canado-américain. Grâce à l'ALÉNA, le Canada demeure l'un des meilleurs endroits du monde où les Canadiens et les étrangers peuvent investir.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les Canadiens, et en particulier les chômeurs du Canada, savent que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis a coûté 360 000 emplois à notre secteur manufacturier et que nous avons toujours 1,6 million de chômeurs au Canada.

Encore une fois, le gouvernement essaie de vendre l'accord au moyen de promesses et même, de tactiques d'intimidation. J'estime que, dans l'article que nous avons cité aujourd'hui, le gouvernement dit qu'il va user d'autres tactiques d'intimidation en demandant aux multinationales de vendre l'accord à leurs employés. Et pourtant, ces mêmes multinationales déménagent rapidement leurs installations et des emplois au Mexique. Les travailleurs craignent de perdre leur emploi. Ils ont

vu ce qui est arrivé par suite de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Le ministre n'a absolument pas fait la démonstration que des emplois seront créés au Canada, mais seulement que l'histoire se répétera.

Le ministre me dira-t-il quand le gouvernement se décidera à faire campagne pour redonner du travail aux Canadiens au lieu de mener une campagne de plus de 300 millions de dollars pour intimider les travailleurs du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, personne ne cherche à intimider les travailleurs ni qui que ce soit d'autre au Canada. Je me permets de rappeler de nouveau à ma collègue, qui colporte ces statistiques sur les emplois perdus, ce que Peter Cook a dit ce matin, à savoir qu'il est désormais un fait au Canada que le libre-échange est aujourd'hui la nouvelle cible favorite des partisans de la gauche.

Lorsqu'elle parle de 300 000 emplois perdus, ma collègue oublie tout à fait de mentionner qu'une récession a frappé le monde entier, dont le Canada, et que le monde entier traverse à l'heure actuelle une période de bouleversements qui touche autant le Canada que les autres pays. En fait, 300 000 personnes ont perdu leur emploi au New Jersey. Va-t-elle en blâmer aussi le libre-échange?

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je ne veux pas citer d'autres sources pour appuyer l'orientation des néo-démocrates, mais je puis dire au ministre du Commerce extérieur que ceux que nous défendons, ce sont les travailleurs de notre pays, et que c'est pour cette raison que nous disons que l'accord de libre-échange nord-américain n'est pas bon pour le Canada.

D'après l'information obtenue aujourd'hui des grands stratèges du ministère et du cabinet du premier ministre, il est évident que la tactique utilisée pour vendre cet accord commercial sera de traiter les Canadiens comme des idiots et de les traiter de tous les noms, plutôt que de leur parler de l'accord même. Par-dessus le marché, le principal stratège du ministre a déclaré qu'on attendrait pour publier les données de Statistique Canada, que l'opinion publique soit prête.

Le ministre fera-t-il en sorte, au nom du gouvernement, que toutes les données de Statistique Canada soient publiées intégralement dès maintenant pour que tous les intéressés et tous les Canadiens puissent en prendre connaissance?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis vraiment abasourdi d'entendre mon honorable collègue dire, après avoir pris connaissance de la transcription secrète d'une conversation privée, qu'on va traiter les Canadiens de tous les noms.

Personne n'a tenu de propos injurieux, et je suis sûr que si elle rencontrait Bob White ou tout autre porte-parole du mouvement syndical, elle constaterait qu'ils n'utilisent pas les mots les plus tendres à mon égard ou à l'endroit d'autres membres du Parti conservateur. Je ne considérerais pas ces propos comme injurieux s'ils étaient dits dans le cadre d'une conversation privée.

Ensuite, ma collègue parle de l'Accord de libre-échange. Elle prétend que cet accord a fait beaucoup de dommages, mais comment explique-t-elle qu'il ait donné au Canada un meilleur accès au marché américain et qu'il ait ainsi augmenté ses exportations dans ce pays de quelques milliards de dollars? Je lui rappelle que chaque milliard de dollars d'augmentation des exportations représente 15 000 nouveaux emplois. Par conséquent, l'Accord de libre-échange nous a aidés à nous tirer de cette récession, et ne nous a pas nui comme elle le prétend.

Finalement, elle m'a demandé si nous retenions les informations dont dispose Statistique Canada. Je ne peux que lui répondre que c'est Statistique Canada qui décide quand diffuser ses informations et que le gouvernement du Canada n'a pas son mot à dire.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je pense que le ministre du Commerce extérieur ne comprend pas bien ce qui est en jeu ici.

Nous avons un gouvernement qui est prêt à dépenser des millions de dollars à dresser des listes informatisées de ses soi-disant ennemis, qui est prêt à dépenser des millions de dollars à envoyer des trousses aux organisateurs locaux de son propre parti, mais qui n'a pas d'argent pour les programmes d'adaptation et qui n'a pas d'argent pour les études d'impact visant à dire aux Canadiens quels emplois vont disparaître et quels secteurs vont être touchés.

Le ministre peut-il me dire en toute sincérité s'il ne voit pas la responsabilité morale claire de dire que de telles méthodes diffamatoires sont répréhensibles ou, s'il ne le dit pas, est-ce parce que ce sont les siennes et non celles de ses conseillers, qui ne sont que des exécutants qui font le sale boulot pour lui?

M. le Président: J'ai écouté très attentivement ces questions et je demande aux députés de faire bien attention avant d'imputer des motifs personnels et de créer des problèmes.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, aucune allégation ne va changer quoi que ce soit au fait que l'ALÉNA améliorera l'économie du Canada en donnant accès aux Canadiens à un marché de 85 millions de personnes, l'un des marchés qui évolue le plus rapidement en Amérique latine, un marché qui évolue plus rapidement que celui des États-Unis ou celui du Canada, un marché qui compte un important groupe à revenu moyen qui s'élargit davantage chaque jour, un marché qui va donner du travail à des gens ici, au Canada.

Ce sont essentiellement les messages que nous recevons concernant l'ALÉNA, et le député de Winnipeg a beau s'emporter tant qu'il veut, il ne nous empêchera pas de donner ces messages.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, voyons si nous pouvons tirer du ministre quelque chose d'une autre façon.

Dans la conversation téléphonique qui a été enregistrée, le conseiller du ministre et ceux de plusieurs autres ministres reconnaissent qu'ils dépensent des deniers publics pour organiser des groupes chargés de s'attaquer aux ennemis de l'Accord de libre-échange nord-américain. On établit des dossiers sur ces gens, afin de pouvoir réagir à leurs interventions et plus précisément de s'attaquer à eux.

• (1440)

Je voudrais poser au ministre la question suivante: Alors que le gouvernement est censé, à ce moment si important de notre histoire, tendre la main aux gens et les amener à souscrire au renouveau du Canada, croyez-vous qu'il soit bon de lancer une campagne de diffamation contre les gens qu'il souhaite avoir de son côté dans le cadre de la campagne référendaire? Ne pensez-vous pas que vous détruisez tout ce qui unit les Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si nous nous attaquons à quoi que ce soit, c'est bien aux déclarations inexactes.

Si quelqu'un écrit une lettre ou tient des propos inexacts au sujet de l'accord de libre-échange nord-américain ou de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, comme mon vis-à-vis le fait, à l'instar de ses collègues de Hamilton et d'Etobicoke, ainsi que du chef de l'opposition aujourd'hui, nous allons alors répondre à ces déclarations inexactes en présentant les faits. Nous nous baserons sur le texte de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, ainsi que de l'accord de libre-échange nord-américain, et c'est en fonction du contenu des documents en question que nous allons contrer les déclarations de mon collègue d'en face.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le ministre ne comprend pas que le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur le fond de l'accord commercial. Il n'est pas question de se demander si cet accord est bon ou non. Le débat concerne la méthode employée. Convient-il de faire payer par les contribuables canadiens—je rappelle que c'est la déclaration du chef du cabinet du ministre—les frais associés à l'envoi de 30 000 dossiers d'information à des adeptes du parti partout au Canada, y compris aux présidents de la campagne du Parti progressiste-conservateur qui ont été nommés par le premier ministre, aux organisateurs en place dans les dix provinces et aux principales associations de circonscription?

Donc, le débat ne porte pas sur le fond de l'accord, mais sur la question de savoir s'il convient de faire acquitter par les contribuables les frais de propagande du Parti progressiste-conservateur.

Le ministre croit-il que c'est correct? Est-ce lui qui a autorisé cette façon d'utiliser les fonds publics? Si ce n'est pas lui, veillera-t-il à ce que ces fonds publics soient remboursés, car le Trésor n'est pas la tirelire du Parti progressiste-conservateur.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les renseignements qui ont été envoyés sont offerts à la population et ils ont été envoyés à un très grand nombre de Canadiens, notamment à des dirigeants d'entreprise, à des chefs syndicaux, à des universitaires et. . .

M. Andre: À des députés de l'opposition.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . .une grande variété de gens.

Si le député veut obtenir des renseignements sur la politique du gouvernement afin de les diffuser, il n'a qu'à communiquer avec mon cabinet qui les lui fera parvenir.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le ministre se rend presque compte de ce dont nous parlons.

Je vais lui reposer la question: Pense-t-il qu'il est tolérable que 10 chefs de cabinet, 10 disciples de tactiques d'une autre époque, qui ne savent pas que la guerre froide est finie et ont déclaré la guerre à la vérité, pense-t-il qu'il est tolérable—et je vais citer directement la transcription, qui figure dans l'article de *Macleans'*, la page 17 de la transcription qui sera publiée aujourd'hui par ce parti—d'envoyer une trousse de documentation «aux organisateurs dans tout le pays, ainsi qu'à nos princi-

pales associations de parti et à nos présidents de campagne». Tous ont reçu une trousse de documentation. Si des membres du Parti conservateur ont reçu une trousse de documentation, pourquoi le contribuable devrait-il payer? Répondez à cela, monsieur le ministre.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue parle de guerre à la vérité. La réalité, c'est que c'est une guerre avec la vérité. Elle est basée sur l'utilisation de ce qui se trouve réellement dans l'Accord de libre-échange. Mon collègue a mentionné certaines des personnes qui ont reçu la trousse de documentation. . .

M. le Président: C'est certainement un échange intéressant, je ne sais pas s'il serait préférable que le pays l'entende ou pas, mais je vais laisser le ministre terminer s'il le désire.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je rappelle à mon collègue que 40 000 ou 50 000 de ces trousses de documentation ont été distribuées dans le milieu des affaires de tout le pays, aux dirigeants des associations commerciales ainsi qu'aux petits entrepreneurs.

C'est un effort de notre part pour faire savoir aux gens ce qui se trouve dans l'accord, pour qu'ils puissent répondre en connaissance de cause lorsque des personnes comme mon collègue font des déclarations aussi monstrueuses que celle qu'il fait aujourd'hui.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Commerce extérieur.

Ce à quoi nous assistons ici, au cours de la période de questions, c'est à la mise au jour d'une démarche très sombre et très sinistre. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Je voudrais poser une question très claire à mon collègue, le ministre.

Dans la transcription de la réunion, on dit que le gouvernement surveille tous les députés de l'opposition et d'autres personnes dans le pays qui sont contre l'ALÉNA, et qu'il tient une liste informatisée de toutes ces personnes.

Nous savons que le KGB a jeté ses listes il y a longtemps. La police secrète, en Allemagne de l'Est, a également jeté les siennes. Le gouvernement garde-t-il actuellement des listes informatisées de tous les Canadiens qui expriment leur opposition à l'ALÉNA?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ce dont on fait mention dans cette transcription, c'est que si le député fait une déclaration qu'il cherche à faire passer pour vraie, mais qui est en réalité fausse, effectivement, nous tenons un registre de déclarations de la sorte et, oui, j'y réagis lorsque je le peux, pour m'assurer que les Canadiens comprennent ce que renferme l'ALÉNA, par opposition à ce que le député prétend qu'il renferme, dans ses efforts pour déformer la vérité. C'est ce dont nous nous assurons.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je suis certain qu'en poursuivant cette liste de questions les députés voudront respecter les convenances à la Chambre.

Je dois dire au ministre qu'il s'agit-là d'une accusation directe et qu'elle était inconvenante. Je ne veux pas avoir à trancher, dans les quelques prochaines minutes, d'autres déclarations ou préambules qui soient inconvenants.

Je demanderais au ministre de retirer ses propos et aux députés qui posent des questions de prendre soin de respecter les convenances.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je croyais parler au conditionnel, mais s'il y a offense, je serais heureux de retirer mes propos.

M. le Président: Je remercie le ministre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, qu'il soit donc bien clair que le ministre vient d'admettre à la Chambre des communes que le gouvernement a des listes des citoyens qui sont opposés à l'accord.

Je voudrais poser la question suivante: Dans cet effort du gouvernement de déformer ce qui se passe, et de conduire une campagne de désinformation, qu'est-ce que son chef de cabinet a voulu dire quand il a déclaré: «Nous apportons quelques petits changements aux renseignements de Statisque Canada avant de décider de les communiquer aux Canadiens»?

Peut-il expliquer ce qu'il voulait dire quand son chef de cabinet a déclaré: «Ils apportent certains changements aux renseignements de Statistique Canada dans le cadre de leur campagne de propagande»?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais corriger à nouveau ce que le député vient de dire.

Nous nous tenons au courant des déclarations qui, à notre avis, sont inexactes et nous voulons nous assurer que la nature exacte de la déclaration soit rétablie pour le public.

Si mon collègue ou d'autres personnes font des déclarations, c'est peut-être parce qu'ils n'ont pas lu l'accord. C'est peut-être parce qu'ils ont mal interprété cet accord que leurs déclarations sont inexactes; nous voulons faire en sorte qu'on donne aux citoyens canadiens des renseignements exacts et non des déclarations faussées.

En ce qui concerne la question que le député vient de me poser, j'ai répondu à son chef en disant que nous ne contrôlons absolument pas Statistique Canada qui a ses propres sources de renseignements et ses principes de diffusion de ces renseignements.

* * *

LE SECTEUR DES TRANSPORTS AÉRIENS

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'espère sincèrement que le ministre du Commerce extérieur me confirmera plus tard que je suis inscrit sur sa liste, mais permettez-moi de m'adresser au ministre des Transports, qui a déclaré jeudi dernier que la concurrence destructrice entre nos transporteurs aériens était «l'une des principales causes» des difficultés que connaît le secteur des transports à l'heure actuelle.

• (1450)

J'aimerais lui demander s'il adoptera la proposition présentée par le chef de l'opposition durant la fin de semaine, s'il imposera un moratoire à la fusion entre Air Canada et Canadien jusqu'au 30 octobre, s'il viendra en aide à ces compagnies durant cette période en demandant un abattement des impôts sur le transport et s'il rencontrera des représentants de ces compagnies et du Bureau de la politique de concurrence afin de chercher avec eux un moyen de revenir à une concurrence saine et stable dans le ciel canadien?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, d'abord, nous avons aidé la compagnie PWA à traverser la période actuelle en acceptant d'acheter trois de ses aéronefs.

Nous avons aussi apporté une assistance à l'industrie canadienne de l'aviation l'année dernière en modifiant la taxe d'accise sur le carburant et les déductions pour amortissement et dépréciation. Non, nous ne suivrons pas les conseils de M. Chrétien, car pendant le dénouement de cette situation, la planète ne s'arrêtera. . .

M. le Président: Comme je l'ai déjà demandé l'autre jour, je sais que les députés et ministres accepteront d'employer la formule appropriée lorsqu'ils s'interpellent ou se citent les uns les autres.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, la politique du gouvernement en matière de transports s'intitulait «Aller sans entraves». Aujourd'hui, on devrait plutôt la baptiser «Multiplier les entraves».

Le gouvernement doit se brancher et si le ministre ne veut pas adopter la position rationnelle et prudente du chef de l'opposition, peut-être dira-t-il aux Canadiens ce qu'il entend faire face au monopole incontrôlé du secteur privé que sont devenus les services aériens?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, la position du gouvernement a été bien expliquée à plusieurs reprises. Il y a deux propositions qui ont circulé entre les compagnies aériennes récemment. La compagnie PWA, après avoir examiné une des options, a plutôt convenu de poursuivre les discussions avec Air Canada, tout en laissant la porte ouverte pour pouvoir revenir à l'autre option.

Lorsqu'une transaction sera complétée et que nous serons informés de cette transaction, deux organismes complètement indépendants vont examiner le contenu de cette transaction. Effectivement, le Bureau de la concurrence s'occupera de la concurrence qu'il sera possible de maintenir et s'assurera que les Canadiens et les Canadiennes puissent profiter de la concurrence et l'Office national des transports déterminera si la transaction proposée est dans le meilleur intérêt des Canadiens et des Canadiennes.

[*Traduction*]

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Moi aussi, j'ai été quelque peu déçu d'apprendre qu'il ne suivrait pas la recommandation faite par notre chef et mon collègue d'Ottawa-Sud.

Le ministre des Transports se rappellera que, lorsque le gouvernement a présenté ses propositions de déréglementation, le ministre des Transports de l'époque et l'actuel vice-premier ministre ont dit que le système de transports canadien était le lien physique qui unissait les diverses régions de notre vaste pays.

Quelles mesures concrètes le ministre des Transports et le gouvernement entendent-ils prendre afin que des régions comme la mienne, l'Atlantique, continuent d'être rattachées au reste du Canada?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, la réponse est la même que précédemment. Il n'y a pas de transaction de finalisée actuellement. Ce que nous avons, dans la préparation entre les deux compagnies aériennes, est une entente de fusion dans laquelle la compagnie Air Canada a annoncé que si cette proposition était acceptée, les deux compagnies actuelles continueront de fonctionner et d'exister.

Encore une fois, lorsque nous ferons face à la transaction proposée, l'agence nationale des transports l'examinera de son côté et le Bureau de la concurrence l'examinera de l'autre côté, pour s'assurer que le tout est dans l'intérêt des Canadiens et que la concurrence continuera d'exister pour les Canadiens et les Canadiennes.

[*Traduction*]

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Je tiens à rappeler au ministre que, pour les Canadiens qui vivent dans certaines régions du Québec, du Canada atlantique, du nord de l'Ontario et de l'Ouest, le transport aérien n'est pas un luxe mais une nécessité économique.

Aussi, au nom des Canadiens de Charlottetown, Sydney, Moncton et d'ailleurs au Canada, je veux demander au ministre quelle garantie claire il entend donner à ces gens qu'ils n'auront pas à subir une diminution de la qualité du service aérien et qu'ils ne seront pas exposés en tant que consommateurs à des tarifs monopolistiques.

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): La meilleure garantie que l'on puisse donner, monsieur le Président, c'est que depuis la déréglementation, le service s'est amélioré dans toutes les parties du Canada. Encore une fois, le protecteur le plus absolu de la concurrence devra nécessairement examiner la transaction lorsqu'elle sera complétée, si elle est complétée, et à ce moment-là, il fera ses recommandations et ses commentaires.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

La CEE a récemment proposé l'application de règles très restrictives qui auront pour effet de menacer toutes les exportations de bois d'oeuvre du Canada vers l'Europe, et de faire disparaître une industrie de 1,4 milliard de dollars si aucune mesure corrective n'est prise.

Je sais que le ministre a fait certaines recommandations et propositions à la communauté. Où en sont les choses, et sommes-nous plus près d'une solution?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme le disait le député, nous sommes très conscients de la menace que la communauté fait peser sur nos exportations de bois d'oeuvre.

Nous sommes intervenus très énergiquement auprès de la communauté et nous maintenons cette ligne de conduite, mais je n'ai, pour l'instant, rien de neuf à annoncer. Nous entendons suivre ce dossier de très près durant les jours et les semaines à venir. De fait, il pourrait y avoir une rencontre entre des ministres et les représentants de la communauté d'ici une semaine environ.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur qui, me semble-t-il, a dit il y a un instant que son gouvernement respectait l'indépendance de Statistique Canada et de ses chiffres.

Je me demande si le ministre pourrait expliquer pourquoi, à la page 4 du dépliant, le gouvernement prétend que le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier, qui avait atteint son point le plus bas en mars, a augmenté de 113 000. Mais d'après Statistique Canada, l'augmentation n'était que de 43 000.

Il me semble que le gouvernement applique les conseils de M. Ramsey et qu'il modifie les chiffres avant de les publier. Quelle est la réponse du ministre?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ma réponse à cette question est la même que celle que j'ai donnée au leader parlementaire et au chef du député.

De par la loi, l'information recueillie par Statistique Canada appartient à cet organisme qui la publie sans que le gouvernement ne puisse y faire quoi que ce soit.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, le ministre semble avoir un gros problème d'ordre intellectuel aujourd'hui.

Personne n'a dit que Statistique Canada publierait l'information en question. M. Ramsey a dit qu'ils apporteraient quelques changements mineurs à l'information qu'ils tenaient de Statistique Canada.

À votre avis, la différence entre 43 000 et 113 000 constitue-t-elle un changement mineur? N'est-ce pas là la preuve que ce gouvernement manipule Statistique Canada afin de manipuler le peuple?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je viens de dire que la politique de Statistique Canada lui est dictée par la loi et que c'est la politique que ce gouvernement suit.

* * *

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de l'agriculture.

La situation des céréaliers de l'Ouest a encore empiré à cause du mauvais temps, mais le gouvernement n'a pas répondu aux appels des agriculteurs qui réclament un nouveau programme d'avances pécuniaires.

Nous savons maintenant que le gouvernement peut dépenser les deniers publics par millions pour une campagne de propagande en faveur de l'accord de libre-échange nord-américain, qu'il peut accorder tout le temps voulu à ses fonctionnaires pour travailler à une campagne de diffamation politique, mais n'a pas du tout de temps pour répondre aux agriculteurs qui sont accablés par ce temps exécrable.

Le ministre pourrait-il donc me dire s'il reconnaîtra la crise que notre agriculture traverse actuellement et s'il annoncera un programme d'avances pécuniaires sans intérêt pour la nouvelle campagne agricole?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, le ministre des Finances a répondu la semaine dernière à une question au sujet des programmes existants. Nous nous sommes concertés avec les agriculteurs et avec les gouvernements provinciaux pour fournir de l'aide aux agriculteurs. Nous avons versé jusqu'à maintenant plus de 535 millions de dollars dans le cadre de l'assurance-récolte et peut-être 1,35 milliard dans le cadre du Régime d'assurance-revenu brut.

Nous examinons présentement le programme d'avances sans intérêt qui s'appliquait auparavant, mais il est trop tôt pour apporter une réponse définitive, car nous avons déjà mis en place certains programmes qui pourraient entrer en action lorsqu'on aura répondu aux critères. Nous devrions laisser se poursuivre l'évaluation que nos fonctionnaires font actuellement sur le terrain pour connaître les véritables dommages. Comme par le passé, le gouvernement examinera bien sûr attentivement la situation et prendra une décision en temps opportun.

• (1500)

L'hon. John Harvard (Winnipeg St. James): Je suppose donc, monsieur le Président, que les agriculteurs devront attendre encore davantage. Les priorités du gouvernement sont nettement détraquées.

Comme nous le savons maintenant, un collaborateur du ministre chargé des Céréales est occupé à travailler à une campagne de propagande en faveur de l'ALÉNA. Le ministre a du temps pour cette entreprise de manipulation politique, mais il n'en a pas pour répondre aux agriculteurs qui ont désespérément besoin d'une reconduction du programme d'avances pécuniaires sans intérêts.

Je le demande de nouveau au ministre: «Est-il prêt à annoncer dès maintenant un nouveau programme d'avances en espèces sans intérêt pour les agriculteurs de l'Ouest?»

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, il faut à tout le moins reconnaître que s'il y a des députés et des ministres qui tentent au moins d'ouvrir des portes au commerce international pour le Canada, ils se trouvent sûrement de ce côté-ci de la Chambre et non de l'autre côté, car on nous suggère davantage de dire non au libre-échange, de dire non à l'ALÉNA et de dire non à l'élimination des barrières interprovinciales.

Ce gouvernement-ci a pris des mesures dynamiques au cours des années, justement pour faire en sorte que non seulement les fermiers, mais tous les Canadiens soient capables d'être compétitifs au niveau international parce que c'est cela l'avenir, monsieur le Président. Cela ne semble pas être l'avenir que l'on voit avec des lunettes libérales, mais c'est évidemment l'avenir qui est vu par les Canadiens, les jeunes Canadiens, les fermiers canadiens et les producteurs canadiens.

J'ai mentionné à mon collègue que nous avions mis en place cette année plusieurs programmes qui vont couvrir à peu près deux milliards de dollars pour les fermiers. Pour deux programmes existants, c'est énorme. Nous allons regarder avec intérêt les autres suggestions mises de l'avant lorsque nous aurons les chiffres des dommages réels entre nos mains.

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune d'une délégation parlementaire des Antilles de l'Est.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais également signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence, le chef Emeka Anyaoku, secrétaire général du Commonwealth.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, on me transmet tout juste des renseignements sur la question que vient de me poser le député de Windsor au sujet du taux de chômage.

Une erreur s'est glissée dans le document. Les statistiques désaisonnalisées pour le mois de mars sont comparées aux données désaisonnalisées pour juillet. Si l'on utilise les données brutes, on s'aperçoit que les chiffres réels indiquent une augmentation de 181 000 emplois par rapport aux creux observés en juillet.

Je crois que le chiffre mentionné dans le document est, en fait, inférieur à l'augmentation réelle calculée à partir des données brutes.

[*Français*]

M. Plamondon: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement car j'ai un problème technique. Il n'y a pas d'interprétation et l'intervention du ministre n'a été captée qu'en anglais. Est-ce qu'il pourrait la répéter pour qu'on puisse entendre l'interprétation?

Mme le vice-président: Si l'honorable député veut bien faire preuve d'un peu de patience, on va vérifier ce qui a pu se passer avec l'interprétation. La traduction sera disponible sur papier dans les prochaines minutes, de toute façon. L'honorable député pourrait peut-être attendre quelques minutes.

M. Plamondon: Madame la Présidente, si nous n'avons pas l'interprétation, je présume que j'obtiendrais le consentement unanime de la Chambre pour suspendre les travaux le temps qu'on répare le système, afin de pouvoir redémarrer ensemble dans les deux langues.

Je n'ai pas l'impression d'être un député de second ordre, et je crois avoir autant le droit à l'interprétation des débats dans ma langue que tout le monde.

Mme le vice-président: On m'assure que l'interprétation fonctionne très bien en ce moment. On s'en occupe à l'instant.

Si nous pouvons attendre un moment, on doit également procéder à un item spécial avant de passer à l'ordre du jour et le Président de la Chambre me signale qu'il aimerait occuper le fauteuil à ce moment-là. Je suis certaine qu'entre-temps, les autres problèmes techniques pourront être résolus.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise. Je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

[*Traduction*]

M. le Président: Je signalerais aux députés que, à la suite de discussions, il semble que la Chambre soit disposée, comme je l'espérais, à passer immédiatement aux hommages à un de nos anciens collègues.

* * *

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE PAUL MARTIN

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec grande tristesse que nous avons appris tôt ce matin le décès de l'honorable Paul Joseph James Martin, sans conteste l'une des figures dominantes de la scène politique canadienne moderne.

Né à Ottawa le 23 juin 1903 de Philip Ernest Martin et de Lumina Marie Chouinard, Paul Martin a grandi dans une modeste famille de la vallée de l'Outaouais. Après

des études exceptionnelles à l'Université de Toronto, à Osgoode Hall, à Harvard, à Cambridge et à l'École d'études internationales de Genève, il s'est installé à Windsor, en Ontario, pour y pratiquer le droit et enseigner au Collège Assumption.

Paul Martin fut élu pour la première fois à la Chambre des communes en 1935, alors qu'il n'était âgé que de 32 ans. Il représentait la circonscription d'Essex-Est, qui est maintenant devenue Windsor—Sainte-Claire. La population d'Essex-Est a réélu Paul Martin et lui a confié le mandat de la servir durant 33 années consécutives. Il existait une très belle amitié et un lien très spécial entre les résidants d'Essex-Est et Paul Martin. Qu'il s'agisse des travailleurs d'usine, des agriculteurs ou des gens de quelque milieu que ce soit, Paul était tout simplement leur représentant et c'est vers lui qu'ils se tournaient lorsqu'ils éprouvaient des problèmes, indépendamment de tout ce qu'il a pu faire en tant que personnalité d'envergure nationale et internationale.

Paul Martin est devenu membre du Cabinet de Mackenzie King pour la première fois en avril 1945. Il a par la suite accompli un travail remarquable en qualité de ministre, tant au niveau national qu'international. Il a préparé ce que nous considérons aujourd'hui comme le tissu de notre politique sociale et ce qui représente le Canada que nous essayons de préserver.

À titre de secrétaire d'État, en 1945, Paul Martin fut responsable de la première Loi sur la citoyenneté canadienne. Auparavant, le statut de citoyen canadien n'existait pas.

• (1510)

Au cours de ses années en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de 1946 à 1957, dans le gouvernement de Louis St-Laurent, Paul fut responsable de la législation sur la santé nationale qui devait plus tard aboutir à notre régime d'assurance-maladie actuel. Même lorsqu'il servait en cette qualité, Paul a souvent représenté le Canada lors de réunions de l'OTAN et des Nations Unies. Dans les années 1950, il fut l'artisan d'un déblocage aux Nations Unies, qui permit pour la première fois à un grand nombre de nouveaux pays du tiers monde de devenir membres de cet organisme.

À titre de secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans le gouvernement de Lester Pearson, de 1963 à 1968, Paul a de nombreuses réalisations à son tableau, notamment la création d'une force de maintien de la paix sur l'île de Chypre. Paul a aussi participé à la négociation du traité du fleuve Columbia. Toutefois, il était particulièrement heureux de son rôle dans les négociations qui ont abouti au Pacte de l'automobile entre le Canada et les États-Unis, entente qui a énormément contribué à l'aménagement d'une base industrielle moderne dans ma propre ville et dans beaucoup de régions du Canada.

Je suis convaincu que Paul Martin aurait pu être réélu pour le restant de ses jours par la population d'Essex-Est. Toutefois, en 1968, il a quitté la Chambre des communes pour faire son entrée au Sénat où il a rempli les fonctions de leader du gouvernement jusqu'en 1974, année où il est devenu haut-commissaire du Canada en Grande-Bretagne. Il a occupé ce poste jusqu'en 1979.

Même dans les soi-disant années de retraite qui ont suivi, Paul est demeuré très actif. Il a notamment écrit trois livres sur sa vie et son époque qui ont reçu un accueil très favorable et il a aussi été président de l'Université Wilfrid Laurier, tout en demeurant une source de conseils et d'avis pour les libéraux et pour un grand nombre de personnes faisant partie de la vie publique.

Pour des générations de jeunes gens qui, comme moi, s'intéressaient à une carrière politique, spécialement au sein du Parti libéral, il a servi de conseiller, de mentor et d'exemple. Il était l'un des principaux bâtisseurs du libéralisme progressiste moderne qui a marqué la période d'après-guerre au Canada.

Paul Martin considérait la vie publique comme une vocation très noble, malgré le stress et les difficultés qui y étaient associés. Sa vie et ses réalisations prouvent que c'était là une bonne approche. Il a su combiner de façon remarquable une vie d'idées et une vie de politique électorale. Il s'est toujours intéressé aux préoccupations de chacun sans toutefois négliger les intérêts nationaux et même internationaux.

[*Français*]

Il était très fier d'être Franco-Ontarien. Il était très fier de son héritage francophone, mais il a toujours lutté pour un Canada uni, d'un océan à l'autre.

[*Traduction*]

Jusqu'à la fin de ses jours, Paul Martin s'est battu pour un Canada bilingue et multiculturel, uni d'un océan à l'autre, où tous les habitants, quelle que soit leur origine, auraient des chances égales.

Il a été déçu à trois reprises dans la course à la direction du Parti libéral. Toutefois, il a accepté ces décisions avec élégance et a servi loyalement les chefs qui avaient été choisis.

Paul Martin était un orateur remarquable. Grâce à sa personnalité chaleureuse, il était bien accueilli par les

gens de toutes les couches de la société. Particulièrement fier d'habiter Windsor, lorsqu'il rencontrait des Canadiens partout au Canada et à l'étranger, à titre de ministre puis de haut-commissaire, il s'empressait toujours de demander s'il y avait parmi eux des gens de Windsor.

Paul Martin manquera beaucoup à la ville de Windsor. Il me manquera à moi et à tous les Canadiens qui savent le rôle qu'il a joué dans l'édification du Canada moderne.

Tout au long de sa vie publique, il est resté très attaché à sa famille. Il était un mari, un père et un grand-père dévoué. Au nom du leader de l'opposition, de notre caucus et en mon nom personnel, je présente mes plus sincères condoléances à Nell, à son fils, notre distingué collègue Paul, à sa fille Mary-Ann, à ses petits-enfants et à toute sa famille.

[*Français*]

À sa famille, j'exprime nos condoléances les plus sincères.

[*Traduction*]

Le décès de Paul Martin est une lourde perte pour nous tous. Cependant, nous pouvons respecter sa mémoire et lui rendre hommage en bâtissant un Canada qui reflète les valeurs qu'il a défendues toute sa vie, soit la compassion, la générosité et l'unité.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, rares sont ceux qui laissent une empreinte indélébile sur le Parlement et sur le Canada, mais Paul Martin est de ceux-là. Ni l'un ni l'autre ne goûterait la comparaison, sans doute, mais j'ai toujours associé Paul Martin à l'ancien très honorable représentant de Prince Albert, M. Diefenbaker. Tous deux étaient de farouches partisans, de grands parlementaires, des défenseurs des nécessiteux, et tous deux savaient lire l'histoire de notre pays et percevoir son potentiel. C'est à peu près là que s'arrêtent les comparaisons entre les deux hommes.

Lorsque j'ai appris le décès de M. Martin aux informations ce matin, j'ai soudain pris conscience que, même s'il était un ardent partisan libéral, il avait aussi des liens très étroits avec des gens des autres partis, surtout peut-être avec les leaders des autres partis et encore davantage avec les candidats malheureux aux congrès de direction des partis, car il avait connu cette expérience.

Peu le savent, mais les talents du jeune Paul Martin ont été décelés et cultivés tout particulièrement par R.B. Bennett. Les relations de M. Martin avec M. Diefenbaker sont certes chose connue. Pour ma part, j'ai eu l'honneur de connaître M. Martin lorsqu'il était haut-commissaire du Canada. Je puis le dire, il a été l'un de ceux dont la conduite dans la vie publique et à la Chambre a été pour moi une source d'inspiration.

Chacun a ses anecdotes sur Paul Martin, par exemple celle qu'a rappelée mon collègue de Windsor et qui dit: «Y a-t-il ici quelqu'un de Windsor?» Lorsqu'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, me dit-on, il prenait le temps, dans toutes les villes où il se rendait, d'aller acheter des cartes postales et d'écrire un mot à quelques amis de Windsor. Je n'ai jamais pu en faire autant.

Au fond, la vraie histoire de Paul Martin, la seule qui compte, c'est celle d'un homme d'une énergie, d'une perspicacité et d'une conscience hors du commun qui a changé profondément le Canada, et pour le mieux. Il incarnait l'engagement du Canada à la cause de la paix et du développement à l'étranger, ainsi qu'à la cause de l'amélioration des conditions de vie des Canadiens. À bien des égards, comme mon collègue de Windsor vient de le dire, Paul Martin a beaucoup fait, au cours de sa longue et extraordinaire carrière, pour définir le pays que nous essayons aujourd'hui de préserver.

M. Martin a siégé au Parlement fédéral pendant 39 ans. Il a fait partie du Cabinet plus longtemps que tout autre Canadien depuis Mackenzie King.

[*Français*]

En qualité de ministre, tout d'abord comme secrétaire d'État, M. Martin a déposé et vu adopter la première Loi sur la citoyenneté du Canada. Pendant qu'il détenait le portefeuille de la Santé et du Bien-être social, il a exercé une influence profonde sur l'évolution sociale du Canada et ses travaux avec les provinces ont préparé l'avènement de l'assurance médicale universelle.

Comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Martin a aidé à participer au développement du rôle de notre pays comme gardien de la paix. Il a négocié la cessation des hostilités à Chypre. Il y a installé une force de maintien de la paix et il a élargi le rôle de maintien de la paix du Canada au Moyen-Orient.

[*Traduction*]

Paul Martin connaissait la différence entre la facilité et la conviction et il a toujours privilégié cette dernière. Il savait qu'on pouvait toujours améliorer le *statu quo*, et c'est ce qu'il s'est employé à faire; il savait qu'on pouvait toujours améliorer les normes en vigueur, et c'est ce qu'il a fait. Il l'a fait plus souvent que presque tout autre dirigeant canadien de notre histoire. Il exigeait l'excellence de lui-même et agissait en conséquence. Il rêvait d'un Canada meilleur et a travaillé pendant des décennies à faire de son rêve une réalité. Il savait que nous avions un rôle spécial à jouer dans le monde et il a aidé à le façonner. Il était convaincu qu'être Canadien avait une signification particulière et que nous devions toujours essayer de nous améliorer.

• (1520)

Lorsqu'il a présenté la Loi sur la citoyenneté canadienne, en 1946, voici ce qu'il a déclaré:

> S'il est une chose dont nous avons souffert au Canada, au détriment de notre grand pays, c'est bien d'un sentiment de division [. . .]de l'absence de la conviction que le bien-être de tous est le but de chacun. Il ne suffit pas d'être un bon [. . .]Ontarien ou un bon Albertain [. . .]La citoyenneté ne comporte pas seulement le droit de vote ou celui de posséder [. . .]des biens, ou encore celui d'agir librement: la citoyenneté est le droit de participer pleinement aux avantages et à l'avenir de la nation.

C'était un homme aux talents vraiment exceptionnels, un ministre qui, au fil des décennies, a été responsable de plusieurs portefeuilles; il a été un leader du gouvernement au Sénat, un sénateur très actif et un haut-commissaire. Pour toutes ces raisons, on pourrait penser qu'il était l'incarnation parfaite du familier des coulisses du pouvoir. Il l'était d'une certaine façon, mais pas tout à fait. S'il est une qualité qu'il faut reconnaître à Paul Martin, c'est qu'il n'a jamais été aveuglé par ses fonctions ni les honneurs qui lui ont été conférés. Il a toujours été très ouvert aux autres, à ceux qui avaient des aspirations et qui parfois réussissaient, parfois échouaient, aux Canadiens ordinaires qui avaient des besoins d'un océan à l'autre.

J'ai vu aujourd'hui un article de journal qui portait le titre suivant: «Il a terminé sa carrière politique au Sénat». C'est loin d'être exact. Je n'avais jamais compris les vacances des hauts-commissaires et des ambassadeurs du Canada jusqu'à ce que je saisisse tout à coup, durant mon bref mandat comme premier ministre et alors que Paul s'acquittait de l'une de ses nombreuses fonctions publiques à titre de haut-commissaire, qu'il y avait un lien entre les vacances où il s'absentait de Londres et de la maison du Canada et la tenue d'élections générales ou partielles à Windsor.

Je sais de source sûre qu'il a toujours été un catholique fervent et pratiquant et mais qu'il allait à la messe avec une assiduité particulière lorsqu'il se trouvait en vacances chez lui au moment d'élections partielles et qu'on l'apercevait avec un candidat libéral ou un autre sur le perron d'une église ou d'une cathédrale de Windsor.

Il n'a pas fini sa carrière politique au Sénat. Il l'a terminée aujourd'hui, lorsque son grand coeur a flanché. Le Canada a perdu l'un des grands dirigeants de notre époque, un de ceux qui ont défini cet extraordinaire pays et lui ont donné la valeur que nous lui connaissons.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique et de notre caucus, je tiens à signaler à quel point cela nous a attristés d'apprendre ce matin le décès de Paul Martin, père.

J'ai l'impression qui si l'on jetait un coup d'oeil à la bibliothèque des députés, on verrait, bien en évidence dans leurs rayons, les deux volumes de son oeuvre *A Very Public Life*. Cet ouvrage a permis à ceux d'entre nous qui n'ont pas eu la chance de siéger avec M. Martin de connaître ses réalisations, son dévouement et les services qu'il a rendus au Canada.

D'autres ont déjà raconté des histoires drôles au sujet de Paul Martin, père. L'autre jour, j'étais dans le couloir avec le chef de mon parti et une de ses amies libérales qui expliquait pourquoi elle était devenue libérale. Tout a commencé quand elle avait 15 ans et qu'elle s'est classée première à un concours de dissertation. Le prix comprenait un déjeuner avec Paul Martin, père, à la salle à manger parlementaire. Il l'avait convaincue à ce moment-là de devenir libérale et c'est ce qu'elle est depuis. Cela explique un peu pourquoi Paul Martin a pu se faire réélire pendant 33 ans dans sa circonscription d'Essex-Est. Il a effectivement été un grand parlementaire avec bon nombre de réalisations à son actif, un fonctionnaire dévoué, un universitaire distingué et un diplomate accompli pendant de nombreuses années.

Bien des gens font un séjour dans cet endroit, et j'imagine que nous y laissons tous notre empreinte d'une façon quelconque dans une plus ou moins grande mesure. Il suffit de voir les longues listes de réalisations de Paul Martin, père, pour comprendre un peu tout ce qu'il a fait pour le mieux-être des Canadiens.

Si le Canada se distingue par des lois progressistes, c'est en bonne partie grâce au travail de Paul Martin ici même et à l'autre endroit au cours des années.

La nouvelle de ce matin nous a attristés, et nous tenons aujourd'hui à offrir nos condoléances à son fils, qui siège ici avec nous. À sa femme, à sa fille, à sa famille et à ses amis, nous offrons aujourd'hui nos pensées et nos prières.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, nous rendons aujourd'hui hommage à l'honorable Paul Martin, décédé après une longue et remarquable carrière au service de la population canadienne.

Il était né à Ottawa en 1903, et lorsqu'il avait cinq ans, sa famille est déménagée à Pembroke où son père a travaillé pendant des années dans une scierie. Paul a donc eu des origines modestes dans la vallée de l'Outaouais. Sa famille était animée d'une foi profonde et d'une grande générosité.

Son père l'a toujours encouragé et sa mère a toujours été là pour lui prodiguer de sages conseils. Il m'a souvent dit qu'elle avait joué un grand rôle dans l'orientation qu'il a donnée à sa vie.

Après des études à Pembroke, il a fait de brillantes études universitaires. Il était déménagé à Windsor où il a mené une longue et remarquable carrière politique comme l'a si bien décrit mon collègue de Windsor-Ouest.

En 1928—et c'est là une histoire qui est toujours racontée avec beaucoup d'humour dans la région de Pembroke—, alors que l'honorable Paul Martin poursuivait ses brillantes études à la faculté de droit, le Parti libéral s'était réuni pour trouver un candidat en vue des élections provinciales de cette année-là, mais n'avait trouvé personne. Vers la fin de la réunion, un des anciens s'était levé et avait mentionné le nom de Paul Martin, ce brillant jeune homme de Pembroke. Tout le monde était tombé d'accord, Paul devait être leur candidat.

Le lendemain matin, on lui téléphonait à l'université pour lui dire qu'il avait été nommé candidat aux élections provinciales. Son père apprenait le même jour que son fils avait été choisi pour se présenter contre nul autre que son employeur, ce qui devait créer quelques difficultés pendant un certain temps. Toute la famille Martin a toujours été très fière de Paul et elle lui toujours a été loyale.

À son fils Paul, à sa fille Mary-Ann et à sa femme Nell, je tiens à exprimer les condoléances de toute la population de la haute vallée de l'Outaouais, particulièrement de la population de Pembroke où il a grandi.

Monsieur le Président, je tiens également à transmettre ces condoléances à trois de ses soeurs qui vivent encore à Pembroke: Lucille Martin, Anita Martin et M^me^ Claire Guay. Nos pensées vont aujourd'hui vers elles parce qu'elles ont toujours été à ses côtés et ont toujours été très fières de leur frère Paul. Elles ont toujours travaillé fort, surtout Lucille, pour l'aider à poursuivre ses études.

Il n'est pas nécessaire de mentionner sa carrière pendant les dernières années d'existence de la Société des nations et ensuite aux Nations Unies où il a représenté le Canada. Au Parlement, ici à Ottawa, il a travaillé pour l'avancement des lois sociales de notre nation. Il avait une forte personnalité qui avait fait de lui la conscience sociale du Parti libéral du Canada.

Au nom de ses trois soeurs, je tiens à remercier tous les députés qui lui ont rendu aujourd'hui un si vibrant hommage. Nous nous souviendrons toujours de lui comme d'un grand Canadien. Puissions-nous avoir davantage de Canadiens de son calibre pour garder notre nation unie et la rendre aussi grande que Paul Martin l'aurait souhaité.

• (1530)

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, j'avais 14 ans quand j'ai vu Paul Martin pour la première fois, à London, en Ontario. Mon père nous avait amenés au stade de London pour voir le très honorable premier ministre Louis St-Laurent et Paul Martin. Le stade était rempli à craquer, plus encore que pour le cirque de London. Nous étions venus voir le premier ministre, mais également entendre Paul Martin, qui a soulevé l'immense foule à maintes reprises.

J'ai eu une expérience très personnelle avec Paul Martin. En 1968, alors que j'étais étudiant, on m'a offert de travailler à temps plein avec M. Martin pour la course à la direction du parti. En moins de deux, j'ai sauté sur l'occasion de travailler avec cet homme à la curiosité insatiable, cet homme politique exceptionnel, un des rares anglophones qui parlaient français à l'époque, à qui le Canada doit son régime public d'assurance-maladie et qui, lorsqu'il était secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a négocié le Traité du fleuve Columbia ainsi que le Pacte de l'auto et ordonné l'envoi de troupes de maintien de la paix à Chypre. C'était tout un honneur que de travailler avec lui.

J'ai deux souvenirs très vivants de ces quatre mois où j'ai travaillé avec lui et où je l'ai côtoyé jour et nuit. Le premier, c'est que M. Martin était incroyablement exigeant pour son entourage, mais il l'était davantage pour lui-même. Si nous ne pouvions organiser des réunions avec les délégués, il s'en chargeait lui-même de six heures le matin à minuit passé tous les jours au téléphone. Et je vous assure qu'il faisait fi des fuseaux horaires. Par son travail, son caractère et ses qualités, M. Martin s'est gagné la loyauté et l'amitié indéfectibles de tous ceux avec qui il a travaillé.

Mon deuxième souvenir remonte à la campagne de 1968 et à feu Tom Hazlitt, qui était alors journaliste au *Toronto Star*. L'année d'avant, ce dernier avait remporté le prix du meilleur journaliste de l'année. Je lui ai demandé pourquoi il avait choisi de suivre à temps plein la campagne de M. Martin et non celles des autres candidats libéraux. Il m'a répondu que si M. Martin gagnait, ce serait la plus grosse nouvelle de l'année et que s'il perdait, ce serait également la plus grosse nouvelle de l'année.

M. Martin n'a pas gagné. Je m'en souviens lorsque nous étions au centre civique d'Ottawa et que les résultats ont été rendus publics. J'ai passé devant Tom Hazlitt en compagnie de Paul Martin. Eh bien, tout chevronné et endurci qu'il était, ce journaliste pleurait.

M. Martin n'a peut-être pas gagné la course à la direction du parti, mais il n'en était pas moins un grand chef. Il a vraiment contribué à améliorer la vie des Canadiens.

Exprimons nos condoléances à Nell, à Mary-Ann, à Paul, à ses petits-enfants et au reste de sa famille.

L'hon. Walter McLean (Waterloo): Monsieur le Président, je tiens à joindre ma voix à celle des députés qui ont rendu hommage à tout ce que Paul Martin a accompli dans son existence.

Au coeur de la circonscription de Waterloo, à l'Université Wilfrid Laurier, se trouve comme de raison le Centre Paul Martin, témoignage des liens qui ont uni M. Martin à l'université dont il a été l'un des présidents. Durant sa présidence, il avait créé des liens très étroits non seulement avec les administrateurs et le corps enseignant, mais aussi avec les étudiants.

Il trouvait toujours le temps de venir parler avec les gens de la vie publique et de celle de notre pays.

Nous nous apprêtons à organiser les célébrations canadiennes marquant le 50e anniversaire de la fondation des Nations Unies. Paul Martin faisait partie de la délégation qui a assisté à la fondation de cette organisation. Paul Martin avait une vision du rôle que devait jouer le Canada durant l'après-guerre. Il était de ceux à qui le Canada tient vraiment à coeur. Toute sa vie durant, son attachement à sa patrie et ses qualités de chef ont transcendé les lignes de parti.

Je me souviens de la réaction de Paul Martin à l'idéalisme estudiantin du début des années soixante, en tant que président de l'Union nationale des étudiants. Il existait alors un programme de bénévolat du Commonwealth ainsi que d'autres programmes. C'était aussi l'époque de Kennedy, une période où il était possible d'obtenir des affectations un peu partout dans le monde.

Je me souviens qu'un certain nombre d'entre nous qui s'intéressaient à la vie politique comme étudiants ont pondu l'idée qui a donné lieu à la création du SUCO. Nous cherchions des moyens pour envoyer des jeunes Canadiens servir outre-mer. Nous n'avions pas de budget, seulement l'appui des Églises et des organismes non gouvernementaux. Paul Martin fut l'un de ceux qui ont persuadé le gouvernement qu'il fallait faire appel aux Forces canadiennes, plus particulièrement à l'ARC, comme on appelait alors l'aviation, pour assurer le transport des jeunes gens et les déménager.

Grâce à ce leadership éclairé, durant mon séjour au Nigeria, le nombre de bénévoles canadiens du SUCO est passé de sept à 90. L'arrivée de chaque nouvelle vague de jeunes à bord de ces avions canadiens m'a fait penser à cette contribution exceptionnelle.

Je tiens à me faire le porte-parole de ceux d'entre nous qui ont eu l'honneur de vivre une page de la réalisation de cette vision et qui lui sont reconnaissants de nous avoir frayé le chemin pour lui rendre hommage et témoigner notre sympathie à sa famille.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'occupe le fauteuil où siégeait autrefois Paul Martin. Il conviendrait donc que je puisse dire quelques mots, mais ce n'est pas la seule raison. Je suis aussi l'un de ceux qui ont surtout connu Paul Martin en tant qu'habitant du comté d'Essex et non en tant que politicien.

C'est un homme qui a eu beaucoup d'influence dans notre région. Il a toujours eu une attitude amicale et dévouée. Même si j'habitais assez loin de sa circonscription durant mes années d'enfance et d'adolescence, quand un événement important m'amenait à adresser une demande à Paul Martin, je recevais presque imman-

quablement une réponse de son bureau, que ce soit un mot ou un appel téléphonique.

Dans notre région, on l'appelait Oom-Paul. Pour les néo-démocrates, c'était plutôt désolant puisque nous accumulions défaite sur défaite, mais pour la majorité des gens, y compris ma famille, ce surnom était plutôt un signe du respect que son pouvoir nous inspirait.

À notre époque où les politiciens sont tellement discrédités et où la politique est en train de perdre son prestige, il faut bien comprendre d'où lui venait ce pouvoir. Paul Martin était ce qu'un politique doit être, non pas un homme dont l'ambition l'avait amené à occuper ce poste, mais un être intéressé à améliorer la situation, à faire bouger les choses pour le bien de tous.

C'est ce qu'il a fait, et tous ses électeurs pouvaient constater qu'il le faisait par intérêt et par amitié. Il pouvait se rappeler du nom de presque toutes les familles du comté d'Essex et savait faire comprendre, dans le plus bref des discours, qu'il était conscient des problèmes que les électeurs lui avaient confiés.

Nous, du Nouveau Parti démocratique, lui en avons peut-être voulu pour toutes les défaites que nous avons subies, mais nous devions respecter ses réalisations dans le domaine social. Il se pourrait que, dans un sens, nous lui ayons reproché de nous avoir volé la vedette. Mais nous devions reconnaître que son véritable devoir de politicien lui tenait à coeur, c'est-à-dire la poursuite de la justice, surtout sur le plan social. C'est par cette qualité qu'il aura laissé sa marque. Nous ne l'oublierons pas; il le mérite bien.

• (1540)

Depuis que j'occupais son fauteuil, Paul Martin me disait parfois: «Vous êtes mon député, et je veux vous parler.» De même, quand j'étais son conseiller municipal, il me disait fièrement—c'est du moins ce qu'il me semblait—que j'étais son conseiller municipal et qu'il voulait me parler. Et il me parlait. Par ailleurs, il était toujours prêt à prodiguer ses conseils sans jamais mettre l'accent le moindrement sur les différences d'idéologie ou d'allégeance.

Paul Martin était un grand Canadien, mais pour les gens de Windsor, il était avant tout le représentant de Windsor et du comté d'Essex. Il nous manquera beaucoup. Je tiens à transmettre mes condoléances à sa famille.

M. le Président: Je remercie tous les députés pour leurs observations.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS PAR LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, immédiatement après la période de questions, le ministre du Commerce extérieur a invoqué le Règlement pour faire croire qu'il rectifiait certains chiffres que j'avais cités au cours de la période des questions. Malheureusement, il faisait autant erreur que les documents que j'ai cités. En fait, il a cité deux séries de chiffres non rajustés pour tenter de réfuter des statistiques que j'avais citées. Comme tout statisticien le sait, il faisait totalement erreur. J'affirme donc invoquer le Règlement avec raison pour souligner que son recours au Règlement était non seulement irrégulier, mais également tout à fait trompeur.

Mme le vice-président: J'ai écouté très attentivement le député et, à bien y penser, je crois que ni l'un ni l'autre recours au Règlement n'auraient dû être autorisés.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 11 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

DÉPÔT D'UN DÉCRET

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, je voudrais déposer un document devant la Chambre.

Affaires courantes

Je dépose maintenant, dans les deux langues officielles, le décret du 8 septembre 1992, portant le numéro CP-1992-2006, qui place des membres des Forces canadiennes en service actif dans le cadre des opérations des Nations Unies en Somalie.

* * *

PÉTITIONS

PETRO-CANADA

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai aujourd'hui des pétitions, signées par quelque 700 personnes, concernant la politique de Petro-Canada qui réduit ses stations-service dans tout le pays. Quelque 1 000 d'entre elles doivent être fermées au cours des prochains mois.

Cette pétition émane d'un groupe de pétitionnaires habitant des localités du district d'Algoma: Desbarats, Bruce Mines, Echo Bay, Hilton Beach et Richards Landing. Elle contient 700 signatures de personnes qui demandent au gouvernement d'encourager la politique selon laquelle lorsqu'il n'y a qu'une seule station-service dans une localité, il faut prendre des mesures pour la conserver. C'est particulièrement important dans les localités isolées où les automobilistes doivent parcourir quelque 10 ou 20 milles pour faire entretenir leur véhicule, spécialement pendant les mois froids d'hiver.

J'espère que M. Hopper et d'autres représentants de Petro-Canada tiendront compte de ces instances et de cette pétition.

LA JUSTICE

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai aussi une pétition, signée par quelque 100 personnes, concernant Christine Lamont et David Spencer qui ont été condamnés à 28 ans de détention par un tribunal brésilien.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'intervenir par l'intermédiaire de la secrétaire d'État pour demander au gouvernement brésilien d'expulser M^me^ Lamont et M. Spencer et de les renvoyer au Canada. Ils font remarquer l'erreur judiciaire qui a été commise dans cette affaire.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai une autre pétition portant 150 noms d'électeurs d'Espanola, Little Current, Webbwood, Nairn Centre, Mindemoya et autres localités de la partie est de ma circonscription du district de Sudbury, au sujet de l'affaire Rosalynn Dupuis. On y fait ressortir les insuffisances de la Loi sur les jeunes contrevenants et le manque de protection de la population.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de prendre des mesures pour faire en sorte que la justice criminelle protège la population, pour améliorer le système des libérations conditionnelles, pour avoir de meilleures évaluations psychologiques, et pour obtenir des rapports médicaux, psychiatriques et psychologiques non partisans dans le cadre de l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants.

J'espère que le gouvernement répondra aussi à ces pétitions.

L'IMMIGRATION

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à déposer aujourd'hui. Toutes les deux demandent au ministre de l'Immigration d'accorder automatiquement des permis ministériels au conjoint et aux enfants à charge des demandeurs de statut de réfugié, dès qu'ils ont reçu le droit de demander à être reçus au Canada.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, je voudrais présenter deux pétitions. La première est signée par un grand nombre d'habitants de ma circonscription, soit Surrey-Nord, et des circonscriptions voisines, soit Delta et Vancouver.

Elle souligne que les immigrants de la catégorie de la famille et les parents aidés ont depuis toujours constitué une partie historique et importante de l'immigration au Canada, mais qu'ils peuvent recevoir de l'aide de leurs proches pour trouver un emploi et un logement, ainsi que pour apprendre la langue et la culture du Canada. Elle précise que les propositions actuelles du gouvernement minimiseront l'importance des immigrants de ces catégories.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rejeter ces propositions et de faire en sorte que les immigrants de la catégorie famille continuent de recevoir la priorité absolue pour immigrer au Canada.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Madame la Présidente, ma deuxième pétition porte sur la présentation du projet de loi C-91. Elle souligne que les prix tant des nouveaux médicaments que des anciens ont augmenté de manière dramatique depuis la présentation du projet de loi C-22. Elle demande au gouvernement de ne pas donner suite au projet de loi C-91. En fait, elle lui demande de rabaisser la protection des brevets qui était accordée par le projet de loi C-22.

LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter cet après-midi deux pétitions.

La première attire notre attention sur le trafic des drogues qui va croissant partout au Canada et plus particulièrement dans le Grand Toronto que je représente, ainsi que sur la Loi sur les stupéfiants qui autorise le gouvernement du Canada à confisquer tous les biens provenant d'une saisie de drogues.

Ces pétitionnaires exhortent le gouvernement à modifier rapidement la Loi sur les stupéfiants de façon que l'argent et les biens provenant des drogues ne soient pas versés uniquement au Trésor fédéral, mais plutôt partagés avec les municipalités, les forces de police locales et les organismes locaux qui sont en première ligne de la lutte contre la drogue dans notre société.

• (1550)

LA TOXICOMANIE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): La deuxième pétition, quoique connexe, diffère quelque peu de la première. Elle porte sur l'aggravation du phénomène de l'abus des drogues dans nos familles et nos localités. En outre, elle formule une solution: soigner les toxicomanes et leurs familles, ainsi que les aider à se réadapter.

Les signatures de plusieurs électeurs de la circonscription de York-Ouest que je représente ont été recueillies par d'anciens toxicomanes réadaptés. Ces pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de venir en aide au Projet Caritas, un organisme bénévole communautaire qui travaille avec succès à la réadaptation des personnes et des familles aux prises avec la drogue.

LA CONSTITUTION

M. Al Horning (Okanagan-Centre): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer une pétition portant 62 signatures de mes électeurs d'Okanagan-Centre.

Les signataires prient le Parlement d'adopter une loi référendaire qui liera le Parlement et l'obligera à rejeter ou à accepter les modifications constitutionnelles proposées par le gouvernement.

L'acceptation ou le refus des modifications proposées serait déterminé par la majorité des votes sur le total des votes exprimés au Canada tout entier et par la majorité des votes dans la majorité des provinces, les territoires ayant le statut d'une province.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à déposer aujourd'hui.

La première provient de résidants de Petit de Grat dans ma circonscription en Nouvelle-Écosse. Elle se rapporte au bureau de poste de Petit de Grat qui a fait l'objet d'un examen par la Société canadienne des postes et qui a été fermé par la suite. Le traitement et la livraison du courrier ont été confiés à un comptoir postal.

Les pétitionnaires s'opposent à cette décision de la Société canadienne des postes et rappellent au Parlement que ce bureau de poste est au service de 449 foyers dont les deux tiers environ ont signé la pétition. Ils signalent au Parlement que les résidants de Petit de Grat veulent garder leur bureau de poste rural et ne veulent pas que la Société canadienne des postes entreprenne de le fermer sans leur consentement.

LE LOGEMENT

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, la deuxième pétition vient également de mes électeurs et concerne le programme de coopératives d'habitation. Ils déplorent la décision du fédéral de mettre fin à ce programme et prient le Parlement de réclamer que le gouvernement rétablisse le programme fédéral de coopératives d'habitation qui est venu en aide à tant de personnes dans la région d'Antigonish d'où arrive cette pétition.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, la dernière pétition prend la défense des personnes âgées et de tous ceux qui vivent en deçà du seuil de pauvreté. Les pétitionnaires demandent au Parlement de presser le gouvernement de faire en sorte que les pensions de la Sécurité de la vieillesse permettent aux Canadiens de satisfaire à leurs besoins de base.

Ils rappellent à la Chambre des communes que des centaines de Canadiens vivent en deçà du seuil de pauvreté, que 80 p. 100 des femmes seules de plus de 65 ans vivent dans la pauvreté, que l'augmentation de 37 cents

des pensions de la Sécurité de la vieillesse accordée en 1992 ne suffit pas à satisfaire les nombreux besoins des personnes âgées et que tous les Canadiens souhaitent que ces dernières aient les moyens de vivre de façon aussi indépendante que possible.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, aujourd'hui, j'ai une pétition signée par plus de 10 000 personnes qui demandent, à la mémoire de Ryan Garrioch, que le Parlement revoie la législation canadienne et remplace la Loi sur les jeunes contrevenants par une nouvelle version de la Loi sur les jeunes délinquants fixant l'âge limite à 13 ans.

Ces signatures ne représentent qu'une infime proportion de celles qui ont été recueillies jusqu'à présent.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Center): Madame la Présidente, j'ai le devoir et le plaisir de présenter une pétition signée par des Canadiens qui sont inquiets au sujet du projet de loi C-91 sur les produits pharmaceutiques, qui porte de 10 à 20 ans la période d'attente avant que des produits génériques puissent être commercialisés. Les signataires craignent qu'une telle mesure n'entraîne une nouvelle augmentation du prix des médicaments au Canada, et ils demandent au gouvernement de ne pas donner suite au projet de loi.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Iles): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter une pétition signée par de nombreux résidants de ma circonscription de Kingston et les Îles.

Les signataires s'opposent à l'application de la taxe sur les produits et services sur les articles d'hygiène féminine et demandent au gouvernement de l'abolir immédiatement.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 312, 351, 354, 362 et 365.

[*Texte*]

Question nº 312—**M. MacDougall:**

En ce qui concerne la couverture par la SRC des Jeux Olympiques d'hiver de 1992 tenus à Albertville, *a*) quels en ont été les coûts détaillés, *b*) quelles ont été les recettes détaillées produites par les commanditaires et les publicitaires?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications):

Il n'est pas d'usage, depuis la création de la Société Radio-Canada en 1936, que le Parlement lui demande de fournir, en réponse aux questions, au Parlement, certains détails sur sa gestion et son administration internes. Le Parlement avait deux raisons pour adopter cette coutume: premièrement, l'indépendance de Radio-Canada en tant que société de la Couronne, établie pour produire et diffuser, indépendamment de toutes ingérences politique ou commerciale, des émissions pour un service national de programmes et, en second lieu, la nature concurrentielle des nombreuses activités de Radio-Canada.

Divers comités parlementaires ont examiné, à maintes reprises, la possibilité pour Radio-Canada de fournir certains renseignements, et, lorsque Radio-Canada a expliqué que ce genre de renseignements ne devraient pas être rendus publics, les Comités ont accepté son argumentation. Le nom des employés et leurs fonctions en ce qui touche des émissions particulières, leur salaire et leurs frais, les coûts d'émissions particulières, les accords commerciaux sont autant d'exemples qu'il n'est pas d'usage de demander à Radio-Canada de communiquer. Il appartient au Parlement et à ses comités de discuter la politique que lui et la Société ont suivie à cet égard.

Question nº 351—**M. Boudria:**

Depuis le 21 novembre 1988, combien de fonds en tout ont été distribués au Comité d'aide au développement des collectivités de Charlevoix ou approuvés à son intention sous forme de subventions, de contributions, de prêts ou autres, et quels sont les noms de ceux qui les ont touchés et le montant de chaque subvention, prêt ou contribution ainsi versé?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Ces renseignements ne sont pas disponibles à Emploi et Immigration Canada. Ils appartiennent aux Centres d'aide aux entreprises (CAE). Pour obtenir ce type d'information, il faut s'adresser directement au CAE de Charlevoix.

Question nº 354—**M. Shields:**

En ce qui concerne les affectations neurologiques, combien de personnes ont été diagnostiquées, à combien s'élèvent les coûts médicaux annuels de leur traitement, quel est le coût annuel des pensions d'invalidité qui leur sont versées, comment le gouvernement participe-t-il à

la recherche médicale dans ce domaine et à l'introduction et à l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement de ces affectations?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

L'administration des services de santé relève essentiellement des provinces et territoires. Le gouvernement fédéral ne recueille pas de données concernant le nombre de patients ou les coûts directs pour les services de santé.

Plusieurs organismes bénévoles nationaux de santé visant les affectations neurologiques reçoivent des subventions du Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social afin de gérer l'opération de leur bureau national. Ces organismes sont: Société Alzheimer du Canada; Société canadienne de la SLA; l'Association canadienne de l'Ataxie de Friedreich; Fondation canadienne de la fibrose kystique; Société Huntington du Canada; Société canadienne de la sclérose en plaques; l'Association canadienne de la dystrophie musculaire; la Fondation canadienne du Parkinson; Société du Canada des schizophrènes; Affectations du Sommeil/Éveil Canada; la Fondation du Tourette du Canada.

Ces organismes fournissent des renseignements, font la levée de fonds pour la recherche et pour les services directs aux patients et organisent des chapitres locaux de groupes d'auto-aide pour les patients et leurs familles. De plus, ils ramassent des données concernant le nombre de personnes affectées et les coûts qui leur sont reliés.

De plus, ces organismes et d'autres oeuvrant dans le domaine des affectations neurologiques ont formé la Coalition canadienne neurologique. Vous pouvez les contacter: a/s de l'Institut Banting, Suite 126, 100, rue College, Toronto (Ontario) M5G 1L5.

La Direction générale des programmes de la sécurité du revenu de Santé et Bien-être social Canada ne tient pas de statistiques spécifiques ou détaillées sur le nombre de prestations d'invalidité du Régime des pensions du Canada qui sont accordées à des personnes ayant des troubles neurologiques, ni sur le montant de ces prestations. Cependant, des évaluations assez exactes ont été calculées de l'information disponible. Les résultats ont révélé qu'environ 7 600 personnes qui touchent des prestations d'invalidité souffrent d'une affection neurologique. Chaque mois, environ 4,9 millions de dollars sont versés à ces personnes à titre de prestation d'invalidité.

Le Programme national de recherche et de développement en matière de santé (PNRDS) du Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social appuie les activités scientifiques qui abordent les questions de soins de santé et de la santé publique relativement à la santé nationale.

Le PNRDS finance des projets de recherche reliés aux maladies neurologiques.

Aucune limite n'est imposée dans le budget attribué au PNRDS quel que soit le secteur de recherche ou de maladie.

Les dépenses pour le financement des travaux de recherche sur les maladies neurologiques dépendent du nombre de projets de recherche méritoires reçus.

Le gouvernement s'occupe de l'approbation des nouveaux médicaments contre les maladies neurologiques qui font l'objet d'une présentation de drogue nouvelle par le fabricant.

En outre, la Direction des médicaments de la Direction générale de la protection de la santé a annoncé dans sa Lettre de renseignements nº 804 que toute présentation de drogue nouvelle serait traitée en priorité lorsqu'elle porte sur une nouvelle substance active qui présente des avantages considérables sur le plan thérapeutique. Cette politique engloberait les médicaments innovateurs contre les affections neurologiques.

En ce qui concerne le Conseil de recherche médicales du Canada:

Il s'agit de l'organisme le plus important à soutenir la recherche dans le domaine des sciences neurologiques. Le Conseil assure 85 p. 100 du soutien accordé à la recherche neurologique au Canada. En 1990-1991, le Conseil de recherches médicales a engagé plus de 26 millions dans la recherche neurologique, soit 16,5 p. 100 du total de ses subventions pour la recherche. Cela représente la catégorie de dépenses la plus importante du Conseil.

Question nº 362—**M. Pickard:**

En ce qui concerne l'abaissement des limites de la valeur des importations par la poste exemptes de droits de douane et de taxes, qui entrera en vigueur le 1er juillet 1992, la Société canadienne des postes a-t-elle octroyé à contrat, à des sociétés d'experts-conseils, des tâches telles que le traitement des données et dans l'affirmative, quelles sont ces sociétés et à combien s'élève la valeur de ces contrats?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): La Société canadienne des postes a conclu un contrat avec Livingston International Inc., entreprise qu'elle a chargé de fournir des services relevant de la production des factures postales pour la perception des droits de douane dans les centres postaux de tri douanier (il y en a 11 au Canada). Ce service de tri préliminaire comprend la saisie des données en ce qui concerne les noms et adresses des importateurs, les noms et adresses des exportateurs et les pays d'origine, ainsi que le numéro de chaque transac-

tion. La Société canadienne des postes est tenue d'assurer ce service dans le cadre de l'exécution de son contratavec Revenu Canada—Douanes et Accise. Toutefois, les détails du contrat passé avec Livingston sont considérés comme des données relevant strictement de la Société et du contractant.

Question nº 365—**M. Karygiannis:**

Concernant le disque compact de Canada 125 «*Listen to the Land/Rassemblez les coeurs*», *a*) à combien s'élèvent en tout les frais de production, d'emballage et de distribution de ce disque, *b*) comment se ventilent ces frais, *c*) combien de copies a-t-on produites, *d*) où a-t-on distribué ce disque?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications):

a) Le coût de production, de l'emballage et de distribution des enregistrements reliés au projet se chiffrent à 38 036 $.

b) La ventilation des coûts en a) se répartit comme suit:

Production d'enregistrement sonore 23,945 $
Fabrication 4,183 $
Distribution 5,689 $
Administration par FMC 4,219 $

La corporation Canada 125 a financé l'emballage de l'enregistrement sonore.

c) 2000 copies de la chanson gagnante ont été produites.

d) Des copies de l'enregistrement de la chanson ont été distribuées aux personnes suivantes:

Tous les députés et les sénateurs	394
Directeurs des stations de radio et de télévision canadiennes ayant une licence du CRTC	951
FACTOR MUSICACTION CANADA (FMC)	150
La Société Canada	125 75
Administration centrale et bureaux régionaux du Ministère des Communications	100
Lancement	200
Demandes diverses des médias, etc.	50

[*Traduction*]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions nºs 282 et 375 marquées d'un astérisque?

Étant donné la longueur de la réponse à la question nº 282, je demande qu'elle soit imprimées dans le hansard comme si elle avait été lue.

[*Texte*]

*Question nº 282—**M. Rideout:**

Depuis le 1e avril 1990 jusqu'à aujourd'hui, en ce qui concerne le ministère de la Défense nationale, pour chaque province, *a*) quelles sont les dépenses en capital autorisées ou encourues par le ministère, *b*) à combien se sont élevées les réductions du budget des dépenses en capital du ministère?

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): a. Les dépenses en capital pour l'exercice financier 1990/1991 totalisent 2 764 $ millions. Le détail de ces dépenses, par province, se trouve à l'annexe sous la colonne «immobilisations». L'information concernant l'année financière 1991/1992 n'est pas disponible puisque l'exercice comptable n'a pas encore été complété.

b. On ne peut pas répondre à cette question puisque le budget d'immobilisation n'est pas réparti par province. Les projets d'immobilisations sont plutôt inscrits au Programme des Services de la Défense (PSD), lequel couvre une période de 15 ans. Le report et l'annulation de projets inscrits au PSD, en raison d'une réduction des dépenses prévues pour la Défense suite aux coupures budgétaires, se chiffrent à 2 926 $ millions.

Tableau sommaire
Ministère de la Défense nationale
Estimation des dépenses par province
Année financière 1990-1991
(Selon les dépenses totales)

							Dépenses, totales				per capita
	% de la population	Personnel millions $	O & E millions $	Immobilisations millions $	Subv. & Contr. millions $	Revenus millions $	millions $	% du total	% Canada seulement	% PIB Prov	TOTAL MDN $
Ontario	36,6	1 821	1 534	723	171	(151)	4 097	33,4	38,7	1,5	420
Québec	25,4	773	538	737	107	(18)	2 136	17,4	20,2	1,4	316
Nouvel-Écosse	3,4	793	237	67	14	(23)	1 089	8,9	10,3	6,4	1 217
Colombie-Britannique	11,7	545	198	123	52	(20)	898	7,3	8,5	1,1	287
Nouveau-Brunswick	2,7	233	68	461	12	(14)	760	6,2	7,2	5,8	1 050
Alberta	9,3	476	185	104	40	(53)	751	6,2	7,1	1,1	304
Manitoba	4 ,1	254	223	41	18	(21)	514	4,2	4,8	2,1	471

Affaires courantes

	% de la population	Personnel millions $	O & E millions $	Immobilisations millions $	Subv. & Contr. millions $	Revenus millions $	Dépenses, totales millions $	% duTotal	% Canada seulement	% PIB Prov	per capita TOTAL MDN $
Terre-Neuve	2,2	120	39	12	9	(31)	149	1,2	1,4	1,7	260
Saskatchewan	3,8	79	24	5	16	(3)	121	1,0	1,1	0,6	121
I.-P.-É.	0,5	39	7	1	2	(2)	46	0,4	0,4	2,3	356
Yukon & T.N.-O.	0,3	16	4	8	1	(1)	28	0,2	0,3	1,0	353
Total — Canada	100,0	5 149	3 057	2 282	442	(337)	10 589	86,4	100,0	1,6	397
Plus											
Extérieur du Canada	N/A	575	465	482	172	(23)	1 672	13,6			
Dépenses totales		5 724	3 522	2 764	614	(360)	12 260	100,0			

Définitions: O & E: Dépenses d'opération et entretien des équipements
Subv. & Contr.: Subventions et contributions
MDN: Ministère de la Défense nationale
PIB: Produit intérieur brut

[*Traduction*]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que la réponse à la question nº 375 soit transformée en ordre de dépôt, afin que le document puisse être déposé immédiatement.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre que la question no 375 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 375—**M. Saint-Julien:**

Le gouvernement fédéral a-t-il versé des montants à des compagnies minières par le programme de stimulation de l'exploration au Canada pour les années 1988, 1989, 1990, 1991 et 1992, et, dans l'affirmative, *a*) lesquelles, *b*) quel est le montant versé à chaque compagnie minière?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Edwards: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT (ART. 52)

LE SECTEUR DES TRANSPORTS AÉRIENS

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre, conformément à l'article 52 du Règlement, en vue de la discussion de la crise que traverse à l'heure actuelle le secteur des transports aériens.

Nous estimons que le projet de fusionnement de la société Air Canada et des Lignes aériennes Canadien international, qui marquera la création d'un monopole privé non réglementé au Canada et entraînera probablement la perte de plusieurs milliers d'emplois ainsi que la nécessité pour le gouvernement fédéral de fournir de l'aide financière à la nouvelle société dans un proche avenir, constitue une crise qui mérite de faire l'objet d'un débat conformément à cet article du Règlement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: La question est sans aucun doute importante, mais le Président et moi croyons qu'il ne convient pas à ce moment-ci de suspendre le débat de la question dont la Chambre est présentement saisie pour tenir un tel débat d'urgence.

* * *

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-80

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, conformément à l'article 78(3) du Règlement, je propose que relativement au projet de loi C-80, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, édictant la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, apportant des modifications corrélatives à d'autres lois et abrogeant la Loi sur les allocations familiales, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et un jour de séance soit attribué pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et que, 15 minutes avant l'expiration du temps

prévu pour les Ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement sans plus ample débat ni amendement.

Mme le vice-président: Dois-je comprendre que la ministre donne avis de cette motion?

Mme Vézina: Oui, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'avis est donc reçu.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-80, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, édictant la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, apportant des modifications corrélatives à d'autres lois et abrogeant la Loi sur les allocations familiales, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 32, 34, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69 et 71.

Mme le vice-président: Lorsque nous avons repris le débat, le député de Kamloops avait la parole. La parole est maintenant à la députée de Mont-Royal.

• (1600)

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Madame la Présidente, la ministre d'État chargée de l'Emploi et de l'Immigration vient de saisir la Chambre d'une motion de clôture afin de mettre fin au débat.

Je dois dire que j'ai toujours eu beaucoup de respect pour la ministre, compte tenu de son honnêteté et de son intérêt pour la société et pour la circonscription qu'elle représente. Je crois qu'elle compte parmi les ministres les plus sensibles et les plus bienveillants.

Je suppose qu'elle a vraiment dû se faire violence pour imposer la clôture au débat d'un projet de loi aussi important qui aura une incidence incroyable sur la vie et l'avenir des familles, et notamment des familles pauvres, car elle sait que plus d'un million d'enfants vivent sous le seuil de la pauvreté. Elle est parfaitement au courant du nombre des travailleurs économiquement faibles dans la société et du nombre croissant d'assistés sociaux.

Lorsqu'elle a pris connaissance des chiffres de Statistique Canada pour le Québec aujourd'hui, je suppose qu'elle a trouvé cela extrêmement difficile, et elle doit avoir honte à l'instar de tous nos vis-à-vis d'avoir le front d'appliquer la clôture dans le cas d'une mesure extrêmement importante pour la structure familiale de notre pays.

N'est-il pas ironique qu'on propose la clôture le jour même où l'un des personnages les plus importants de notre vie politique et de notre histoire a rendu l'âme? Nous avons rendu hommage à l'honorable Paul Martin qui a su se préoccuper du bien-être de tous les Canadiens et pas simplement des nantis et des gens aisés, mais également des travailleurs et des pauvres de notre société. Il est regrettable que les ministres et leurs amis d'en face n'aient pas appris comme lui à envoyer une carte postale à leurs électeurs ni à demander aux gens s'ils viennent de leur circonscription, dans son cas de Windsor.

Chose ironique, il y a un autre homme d'envergure qui est mort durant la dernière année, soit le sénateur David Croll, l'autre voix qui invitait les politiciens à comprendre les besoins d'une société juste et équitable et à y répondre.

Il est également tout à fait ironique que nous ayons saisi cette semaine la Chambre du résultat de la conférence de Charlottetown et qu'on prévoie dans le document en question une politique sociale équitable et l'égalité pour tous les citoyens du pays. Il n'y a aucune équité dans ce projet de loi et il ne peut absolument pas conduire à une certaine égalité; il s'agit tout simplement d'une escroquerie.

Je ne vais pas m'attarder sur les faits, les chiffres en tant que tels, car certains de mes collègues spécialistes en la matière pourront le faire. Je parle notamment du député de Winnipeg qui nous a guidés, ainsi que notre caucus, dans le cadre d'une étude et d'une évaluation du projet de loi. Il ne faudrait également pas oublier les représentants du grand public qui ont eu la bonté de témoigner dans le très bref délai qui leur avait été donné, notamment le directeur du Conseil du développement social, Patrick Johnston, Ken Battle et d'autres qui ont signalé les erreurs et les lacunes du projet de loi ainsi que les sophismes auxquels on a eu recours afin de donner l'impression qu'il s'agit d'une mesure excellente et tout à fait équitable qui va permettre de s'attaquer à la pauvreté et de mettre en oeuvre des programmes sociaux plus efficaces. Je n'en parlerai pas.

Je vais m'attarder plutôt sur le manque de moralité du gouvernement; il a très mal choisi son moment pour présenter cette mesure et il est tout à fait inconvenant de sa part de vouloir la faire adopter aussi rapidement à la

Chambre. Il agit par opportunisme politique afin que les chefs de famille monoparentale, les familles à faible revenu, les familles d'assistés sociaux et les gens qui gagnent le salaire minimum aient l'impression de recevoir un cadeau de la part du gouvernement. Il s'agit d'une fumisterie tout à fait répréhensible. Cela en dit long sur la moralité du gouvernement.

Je n'entends pas reprendre l'expression utilisée par le premier ministre, car il s'agit presque d'un lieu commun. Quand j'ai entendu qu'on demandait la clôture, cela m'est revenu. Cette remarque reviendra hanter le gouvernement. Il peut bien envoyer tous les documents qu'il veut pour tenter de changer l'opinion des Canadiens, mais il y a certaines choses qu'il ne pourra chasser de leur esprit.

Quand le premier ministre du Canada a déclaré que l'universalité de nos programmes sociaux est un dépôt sacré, j'ai supposé qu'il comprenait que les gens lui font confiance dans la mesure où ils croient ses paroles et s'attendent à les voir se concrétiser. Or, le processus est mauvais comme il l'a été en ce qui concerne la plupart des projets de loi que le gouvernement a présentés depuis qu'il est arrivé au pouvoir en 1984. On n'a pas expliqué franchement et clairement à la population l'effet qu'aura la disposition de récupération sur la pension de vieillesse.

[*Français*]

Je veux remercier madame Denis pour les gestes importants qu'elle a posés à un moment donné pour les personnes âgées.

[*Traduction*]

Quel que soit le programme, qu'il s'agisse du Régime d'assistance publique du Canada, des allocations familiales ou de ce nouveau programme social, sur une période de cinq à dix ans, la disposition de récupération en aura érodé la valeur, et le pouvoir d'achat que confère la prestation aura considérablement diminué.

Je me souviens aussi de l'époque des allocations familiales. Juste après la naissance de mes premiers enfants au début des années 50, je me souviens d'avoir commencé à recevoir ce chèque. Je trouvais cela excitant et formidable. Mon mari m'avait suggéré de déposer ces chèques à la banque pour pouvoir donner l'argent à nos enfants lorsqu'ils entreraient à l'université. J'ai eu beaucoup de chance. J'ignorais combien de femmes ne reçoivent de leur mari ou de leur partenaire absolument aucun argent qu'elles puissent considérer comme leur appartenant en propre, qu'elles puissent utiliser pour acheter une glace pour leurs enfants ou une paire de chaussures pour elles-mêmes si elles le désirent ou pour leurs enfants parce qu'elles ont reçu de l'argent qui leur a été adressé à leur nom. Voilà une des choses que le gouvernement a supprimée.

Quand on n'a plus d'intérêt dans une politique ou un programme, ces derniers perdent de la valeur avec le temps. Si l'État veut en récupérer les prestations au moyen de l'impôt parce qu'il considère que le contribuable n'en a plus besoin à un certain point, très bien. Qu'il les impose complètement, mais qu'il leur conserve leur caractère universel dans leur mode de paiement pour ensuite les récupérer.

Je ne comprendrai jamais la mentalité du gouvernement actuel qui ne se rend pas compte qu'une fois privé de son caractère universel, un programme perd de sa valeur. À mesure que les riches et ceux qui le deviennent davantage estiment ne plus y trouver d'intérêt, ils cessent de l'appuyer. C'est une très grave critique.

Quand on songe à l'oeuvre du sénateur Croll et de Paul Martin, il est vraiment ironique et triste de constater qu'on discute de cette mesure le jour où ce dernier vient de mourir. L'intégration des allocations familiales, du crédit d'impôt remboursable pour enfants et du crédit d'impôt non remboursable ne représente pas un grand cadeau.

Cette prestation constituera une agréable surprise pour beaucoup de gens à compter du 1er janvier, parce que le gouvernement réussira à faire adopter son projet de loi, et on le considérera comme une belle aubaine, mais attendez à la fin de 1993 quand tout le monde se rendra compte qu'il n'en est rien.

Quand des prestations sont relevées en fonction de l'indice des prix à la consommation, sous réserve d'un plafonnement de 3 p. 100, on paie aujourd'hui un certain prix pour le pain, le beurre, les oeufs, le lait, les chaussures ou les manuels scolaires, mais les mêmes articles coûtent 2 à 3 p. 100 de plus l'année suivante. Disons que les prix n'augmentent pas de plus de 3 p. 100; on a encore le même billet de 10 $ pour les acheter, mais il ne permettra pas d'en acheter autant qu'avant. Faites la projection sur cinq ans ou dix ans: il est bien clair que le pouvoir d'achat ne sera pas le même.

• (1610)

Le gouvernement a en outre tenté de nous faire oublier qu'il a fait des compressions budgétaires de 3,5 milliards de dollars en cinq ans, pour ensuite réinvestir 2,1 milliards de dollars. La plupart des gens se rendront compte qu'ils en sortent perdants plutôt que gagnants.

Pour toutes ces raisons, nous devrions appuyer l'amendement proposé, de sorte que le gouvernement renonce à son projet de loi, qu'il refasse ses devoirs et nous propose une mesure vraiment susceptible de venir en aide aux enfants pauvres de notre pays et d'améliorer notre avenir.

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le projet de loi C-80.

Permettez-moi, avant tout, de rappeler brièvement pourquoi cette mesure législative a été proposée. Il importe, à mon avis, que les gens connaissent la confusion qui règne autour du système actuel; d'ailleurs, je crois que les gens s'en rendent compte.

Nous avons l'allocation familiale qui est versée à la mère, mais parfois au père qui doit souvent payer de l'impôt sur ce montant, sans tenir compte du revenu familial. Nous avons le crédit d'impôt pour enfants remboursable, attribué selon des critères différents, ainsi que le crédit pour enfants. Nous avons donc trois programmes différents conçus pour aider les familles canadiennes avec des enfants.

Je ne comprends pas comment le système peut arriver à fonctionner, comment tous ces programmes, offerts selon des modalités différentes, peuvent contribuer à la réalisation d'un objectif commun. Je crois que la plupart des Canadiens partagent mon avis. Comme vous le savez, nous avons aussi l'équivalent du crédit de marié et les déductions pour frais de garde d'enfant qui peuvent aider les familles avec des enfants.

Au début, quand le comité de la famille du caucus du Parti progressiste-conservateur a été chargé d'étudier cette question, il a surtout été frappé et outré par l'iniquité flagrante du régime fiscal, surtout en ce qui concerne le traitement accordé aux conjoints de fait par rapport à celui réservé aux couples mariés. C'est l'un des premiers problèmes que nous avons décidé de régler, et je suis ravi que le ministre des Finances ait réussi, grâce à d'autres initiatives, à rendre cet aspect du régime fiscal plus équitable.

Cela nous amène à ce programme qui remanie les programmes d'allocations familiales et de soutien à la famille. L'un des aspects importants du nouveau programme est le fait que les prestations seront accordées selon le revenu familial et que toutes les familles seront traitées équitablement. Je crois que les Canadiens se réjouiront de cette initiative.

L'autre question importante dont il fallait tenir compte, je le répète, est la simplification, le regroupement des trois programmes différents en un seul programme assorti d'une seule série de critères. Même les députés de l'opposition ont, comme moi, beaucoup d'électeurs qui réclament un gouvernement plus efficace, qui veulent que les programmes soient administrés de façon plus réaliste et compréhensible.

Cela est devenu un autre argument de poids justifiant la présente mesure législative. Pendant les travaux du comité, on a souvent entendu dire que ce programme ne fournira pas plus d'argent aux assistés sociaux. Il est important de comprendre que le programme n'a pas été conçu à cette fin.

Il a fallu prendre garde au problème lié aux négociations constitutionnelles, qui se déroulaient à l'époque et qui se poursuivent toujours, et au chevauchement des secteurs de compétence. Dans nos recommandations au ministre, nous estimions qu'il fallait surtout éviter les domaines où nous pourrions être accusés d'empiéter sur les champs de compétence des provinces. Je crois personnellement que le régime proposé dans ce projet de loi pourra être perfectionné plus tard, mais ce n'est pas le moment de le faire maintenant. Actuellement, il est important de montrer que nous sommes prêts à aider les gens qui essaient de faire la transition entre l'aide sociale et le marché du travail et qui ont besoin d'argent pour les repas, l'autobus, etc. Je suis heureux qu'on puisse aider ces familles en leur donnant quelque 500 $ de plus par année. J'admets que ce n'est pas énorme, mais ce sera quand même utile.

Lorsque le ministre des Finances a accepté que nous examinions ce projet, il nous avait dit qu'il n'aurait pas de nouveaux fonds à consacrer à ce programme. Cependant, et je m'en réjouis, lorsqu'il a présenté le programme, il a été en mesure, grâce aux compressions budgétaires que notre gouvernement a faites dans d'autres secteurs, d'engager quelque 2,1 milliards de dollars sur cinq ans, soit environ 400 millions de dollars par année, ce qui fait que la plupart des familles dont le revenu est de 66 000 $ ou moins recevront autant ou même plus qu'avant.

Pour résumer certains des éléments clés du programme, je crois qu'il est important de mentionner que, au lieu que l'argent soit versé de façon irrégulière comme c'est le cas actuellement, le nouveau programme prévoit un versement mensuel qui ira en général à la mère, comme les allocations familiales. Toutes les familles comprenant des enfants de moins de 18 ans seront admissibles, et le formulaire d'impôt sera simplifié parce que les calculs concernant le crédit pour enfants à charge et le crédit d'impôt remboursable pour enfants seront supprimés, de même que l'imposition et la récupération des allocations familiales.

C'est une question qui préoccupait les électeurs de ma circonscription. Ils n'ont jamais tout à fait compris pourquoi le gouvernement se donnait la peine d'envoyer un chèque s'il réclamait ensuite de l'impôt sur cette somme, et pas toujours à celui qui avait reçu le chèque. Cette confusion n'existera plus, et notre système sera beaucoup plus simple.

Les prestations pour les enfants de moins de sept ans seront plus élevées, et celles pour les familles nombreuses seront maintenues. Deux millions de familles dont les revenus sont inférieurs à 50 000 $ recevront chaque mois un plus gros chèque. Les familles à revenu faible et modeste qui comprennent des enfants, notamment celles à faible revenu où les deux parents travaillent, recevront des prestations plus élevées. Le gouvernement fédéral augmentera les prestations pour enfants de quelque 2,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Pour ce qui est de la prestation fiscale pour enfants, deux principaux facteurs détermineront le montant versé mensuellement. Comme je l'ai dit, la prestation fiscale pour enfants sera généralement versée à la mère. Un parent y aura droit pour tous les enfants de moins de 18 ans qui sont à sa charge. Pour y avoir droit, le parent doit généralement habiter au Canada et avoir le statut qu'exige la loi, c'est-à-dire être citoyen canadien, immigrant reçu ou réfugié au sens de la Convention.

Comme pour les allocations familiales, les parents doivent informer Santé et Bien-être Canada de l'arrivée d'un nouvel enfant dans la famille, que ce soit à la suite d'une naissance ou d'un changement concernant la garde, pour recevoir la prestation fiscale pour cet enfant.

• (1620)

Le montant des prestations pour enfants dépend du revenu net de la famille qui est la somme du revenu net du bénéficiaire et de son conjoint, le cas échéant. Comme je l'ai déjà dit, c'est un changement très important qui reflète le fait que le gouvernement se préoccupe des circonstances de chaque famille.

Le cycle annuel de paiement va de juillet à juin. Tous les ans en juillet, les paiements mensuels seront revus pour refléter l'indexation des prestations et les renseignements à jour sur le revenu net de la famille et des gains indiqués dans la déclaration d'impôt qui vient d'être produite pour l'année précédente.

À ce stade, je voudrais parler un peu de l'indexation parce que l'oratrice précédente a beaucoup parlé du fait que le programme n'est pas complètement indexé. Mais si ma collègue et les autres députés s'en souviennent, le gouvernement s'est engagé à revoir périodiquement les programmes qui ne sont pas entièrement indexés. Si nous considérons l'expérience de ces dernières années, l'indexation qui s'est produite réellement a très bien suivi le taux d'inflation, comme elle devrait le faire dans l'avenir avec ce programme.

Pour conclure, je voudrais seulement dire qu'à mon avis le gouvernement prend une très bonne décision. Pour la première fois dans l'histoire du Canada, une importante prestation sociale sera distribuée par l'intermédiaire du système fiscal en fonction du revenu. Elle sera universelle, mais on reconnaît que tout le monde ne la recevra pas tous les ans. Le programme est universel. Tous ceux qui en ont besoin en bénéficieront automatiquement sans avoir besoin de le demander ou de mendier. C'est une mesure très progressiste de la part de notre gouvernement. Je l'appuie complètement.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, certains des propos tenus par le député qui a pris la parole juste avant moi me laissent un peu perplexe. Je dis perplexe, parce que parmi les choses que nous entendons trop souvent se trouve le fait que certains éléments de ce projet de loi visent à aider ceux dans notre société qui sont les plus nécessiteux. On répète sans fin que l'universalité, l'accessibilité et l'assistance aux personnes nécessiteuses sont toujours là.

Les faits ne viennent pas confirmer cela. Comme mon collègue de Winnipeg-Nord l'a fait remarquer, ceux qui ont le plus besoin d'aide sont ceux qui sont susceptibles d'en recevoir le moins. Quand on considère que les programmes, une fois combinés, ne fourniront pas à une famille canadienne type le genre d'avantages sur lesquels elle compte habituellement, et je ne parle pas ici des avantages dont elle profite mais de ceux sur lesquels elle compte à cause de la situation économique actuelle, alors nous nous trouvons devant la conclusion inévitable que cette mesure législative ne va pas dans la bonne direction.

On peut dire qu'elle fait exprès d'aller dans la mauvaise direction pour la raison suivante. Au cours des sept dernières années, le gouvernement, par les coupes qu'il a faites dans les programmes sociaux, a réduit de plus de 3,1 milliards de dollars les programmes d'aide sociale sur lesquels les Canadiens en étaient venus à compter pour assurer leur subsistance, des programmes que nous tenons pour acquis et qui représentent le succès de l'économie canadienne ainsi que l'énergie des Canadiens à bâtir une société qui traite tous les citoyens de façon égale, une société dont nous sommes fiers.

On ne peut retirer le financement à ce genre de programmes d'aide aux familles. Alors, à la période qui semble la plus propice, je déteste me montrer un peu sceptique ou cynique dans mes prévisions, mais nous commençons déjà à entrer en période électorale, on va présenter une mesure législative qui combine tous ces programmes. Comme les porte-parole du gouvernement

le disent, cela va redonner quelque 2,5 milliards de dollars aux plus démunis.

D'autres députés ont déjà mentionné que c'était moins que ce qu'il y avait avant, même si c'était vrai. Ceux qui ont étudié en détail cette mesure législative dans une optique objective, non teintée par une affiliation politique, le *Caledon Social Policy Institute*, par exemple, vous montreront qu'en vertu de l'ancien régime—c'est-à-dire l'actuel—, ce sont les familles les plus nécessiteuses qui touchent le plus, encore que toucher soit un bien grand mot, alors qu'avec le nouveau régime, elles vont perdre plus de 500 $ au cours des prochaines années.

On ne peut à la fois prétendre que les familles, qui ont le plus besoin de cette aide aujourd'hui, retirent une grande partie des fonds en 1993. Même si l'équilibre semble demeurer le même, voyons ce que sera le nouveau régime. Au cours des sept prochaines années, il y aura une baisse progressive des prestations à ces familles dans le besoin, des familles qui n'ont que l'assistance sociale comme revenu, puisqu'elles passeront de 2 253 $ à 1 861 $.

Ceux qui semblent en profiter le plus, sont ceux dont le revenu est le plus élevé. Ce régime ne témoigne d'aucun sens de l'équité. Il n'est pas logique de récompenser ceux qui peuvent se suffire à eux-mêmes avec des prestations supplémentaires venant du Trésor, c'est-à-dire des contribuables.

Ce qui est véritablement en cause ici, c'est la façon dont le gouvernement présente cette mesure. Cela me rappelle ce que disait récemment le ministre responsable des Affaires constitutionnelles en terminant une présentation: «La question est, aujourd'hui celle-ci—et je pense que je le cite correctement: ou bien nous nous aidons mutuellement, ou bien nous nous tournons le dos.» Cette mesure législative ne nous permet pas de nous aider mutuellement. En fait, c'est tout le contraire, ce sont les mêmes discours creux que le gouvernement a utilisés pour promouvoir un ensemble constitutionnel que des députés comme moi ont approuvé en attirant cependant l'attention sur des lacunes que les Canadiens doivent considérer avant de voter pour ou contre l'initiative du gouvernement.

Quelles sont ces lacunes? À la table de négociation de ce projet constitutionnel, il y avait des représentants des provinces, dont le rôle est de défendre les intérêts de leur province. Je pense qu'on peut dire cela. À la table, il y avait des gens désireux de représenter les intérêts des diverses compétences et de l'ensemble du Canada. Je n'y vois aucune objection non plus.

J'ajouterais qu'il y a des gens qui, en regardant le débat, auraient probablement dit qu'ils y avaient peu de part puisqu'il se déroulait à huis clos, qu'il y avait ces 17 personnes qui tentaient de sauvegarder un semblant de Canada sans se soucier des Canadiens.

Un grand nombre de Canadiens n'étaient pas à la table de négociations pour exprimer leur point de vue, comme l'ont fait plusieurs représentants de ces compétences, les premiers ministres de ces provinces qui s'adressaient à la presse écrite et parlée, afin de répéter sans fin, la main tendue: «Encore, encore, donnez-moi quelque chose du système qui soit bon pour ma province.»

Un très grand nombre de Canadiens ont eu l'impression d'être les laissés-pour-compte de cet exercice. Je veux parler des Canadiens de la dernière génération, de ceux qui sont venus s'établir au Canada et qui se considèrent comme étant des Canadiens, et non pas comme étant des habitants de l'Ontario, de la Colombie-Britannique ou de Terre-Neuve, mais qui ont des intérêts dans cette entente.

Je dirais qu'ils manifestent une attitude très positive. Toutefois, on ne prête pas attention à leurs propos. Lors des négociations, pas une seule fois un premier ministre provincial, pas plus d'ailleurs que notre premier ministre, n'a signalé le fait que le Canada était constitué d'environ 40 p. 100 de citoyens qui ne sont ni d'origine française ni d'origine anglaise.

• (1630)

Ils se considèrent comme étant représentés non pas par les divers premiers ministres provinciaux, mais bien par le gouvernement du Canada, un gouvernement qui a pour mandat de faire en sorte que l'ensemble de ses citoyens participent à la réalisation des immenses possibilités dont Dieu a fait don à ce beau et grand pays.

Ces gens se sont sacrifiés sans compter pendant plusieurs générations—à ce propos, Statistique Canada a publié il y a à peine deux semaines des données sur l'immigration qui révèlent que, de l'époque de la Confédération à nos jours, sur la population totale du Canada, quelque 12,5 millions—j'arrondis les chiffres—de nos citoyens sont soit des immigrants, soit des descendants directs d'immigrants. C'est plus de la moitié de la population du Canada et pourtant, au cours de ces discussions, on a laissé pour compte un élément fondamental de notre société, un groupe de citoyens dont la désignation de la nationalité ne comporte pas de trait d'union. Ce groupe se considère uniquement comme étant des Cana-

diens et souhaite simplement que le débat vise à améliorer les relations entre citoyens du Canada.

Comme l'a dit le ministre des Affaires intergouvernementales, qui s'exprimait en français:

[*Français*]

Notre succès dépend de notre habilité à travailler ensemble, mais on n'avait pas l'habilité pour travailler ensemble.

[*Traduction*]

On était incapable de voir que tous les Canadiens ont beaucoup à perdre dans ce genre de programme constitutionnel, car tous les Canadiens ont besoin que le gouvernement présente des lois qui soient équitables pour tous les Canadiens. Ce projet de loi témoigne malheureusement des lacunes que présente le programme constitutionnel.

J'exhorte le ministre et le gouvernement, advenant même une réponse positive de la population canadienne, à inclure dans les discussions sur cette nouvelle Constitution toutes les lacunes que nous allons exposer et à écouter très attentivement les préoccupations que nourrit ce côté-ci de la Chambre à propos de ce type de projet de loi, un projet de loi qui ne fait pas ce que le gouvernement prétend vouloir faire. Le gouvernement devrait peut-être écouter à tout le moins nos propositions d'amendement s'il veut obtenir un certain appui.

[*Français*]

Mme le vice-président: Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, ce soir: l'honorable député d'Edmonton-Est—La mine Westray; l'honorable députée d'Argenteuil—Papineau—Le pont Perley; l'honorable député d'Ottawa—Vanier—Les langues officielles; l'honorable député de Surrey-Nord—Les produits du tabac; et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre—Les enfants victimes de la pauvreté.

[*Traduction*]

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je suis venu cet après-midi à la Chambre des communes pour me prononcer en faveur du projet de loi C-80.

J'ai la conviction que ce projet de loi permettra une importante réforme, mais je déplore que ce document que je tiens entre mes mains soit de l'algèbre comme bien d'autres. Les formules utilisées pour calculer les montants dûs et autres sont un parfait exemple du talent des rédacteurs juridiques à qui nous devons tous les textes juridiques et les lois fiscales qui nous viennent du ministère des Finances.

À une époque où nous essayons de trouver le mot juste le plus simple pour exprimer une idée, il est déplorable qu'une loi que nous allons adopter doive être rédigée, comme je l'ai déjà dit, partiellement en français, partiellement en anglais et surtout en formules algébriques. Loin de m'en prendre aux mathématiciens de ce pays, je trouve que c'est compliquer les choses outre mesure.

Je maintiens que c'est un bon projet de loi car, d'après ce que je vois, il permettra de faire six choses très importantes pour les enfants de ce pays et leurs familles. Il leur donnera la sécurité financière nécessaire pour élever leurs enfants et subvenir à leurs besoins. Le point de départ de tout cela est bien entendu de savoir si nous pouvons allier compétitivité économique et justice sociale.

Tous les niveaux de gouvernement, au Canada et ailleurs, sont aux prises avec des compressions budgétaires et des déficits importants; et la pression pour être plus compétitifs met en danger les programmes sociaux qu'on pouvait se permettre quand la situation économique était plus prospère.

Le Canada se démarque par son engagement en faveur de la justice sociale et se différencie des Américains, qui tendent souvent à définir les problèmes et leurs solutions en termes économiques, par son inclination à voir les problèmes beaucoup plus en termes politiques et très souvent à leur chercher des solutions politiques.

La conférence sur les affaires publiques qui a eu lieu cet été au lac Couchiching a été l'occasion d'un excellent débat sur ce thème; à savoir si la justice sociale et la compétitivité peuvent encore coexister. Je pense que cette mesure législative répond fort bien à cette question. Ce projet de loi déclare, à toutes fins utiles, qu'il est possible de rationaliser, qu'on peut élaborer des programmes plus efficaces et quand même constater, à la fin, que les dollars dépensés produisent de meilleures prestations qu'auparavant et, mieux encore, qu'ils sont ciblés sur les secteurs les plus nécessiteux et les plus méritants de notre société.

J'aimerais donc souligner six points que je trouve particulièrement valables en déclarant que ce projet de loi mérite l'appui de la Chambre des communes. D'abord, le point que j'ai déjà mentionné au sujet de la rationalisation. Au cours des décennies au Canada, il s'est élaboré tout un éventail de dispositions législatives différentes dans la Loi de l'impôt, les prestations aux familles et bien d'autres. Chacune représente un progrès, un avancement, une justice sociale accrue dans notre pays, mais globalement, ces dispositions constituent tout un assem-

blage disparate, un salmigondis de mesures dont le coût administratif est beaucoup trop élevé.

Les cas sont trop nombreux où les Canadiens se retrouvent sans aide parce qu'ils ne sont visés par aucun des programmes existants, et un tel ensemble de programmes cause tout simplement des pertes financières trop importantes. C'est pourquoi en regroupant ainsi les allocations et crédits pour enfants en une seule prestation intégrée mensuelle qui sera généralement versée à toutes les mères d'enfants de moins de 18 ans, car toute personne de moins de 18 ans sera admissible, nous avançons d'un grand pas dans la rationalisation de nos engagements en ce domaine.

Deuxièmement, l'augmentation du financement, et je me reporte ici aux observations de mon collègue, le député de Calgary-Nord, qui a fait une analyse très approfondie des rouages précis de ce nouveau programme, nous montre que les avantages seront vraiment très largement répartis.

Grâce à ce programme, en cinq ans, des sommes additionnelles d'environ 2,1 milliards de dollars provenant du gouvernement du Canada seront distribuées au profit des enfants du pays. Il s'agit là d'un développement très important. Plus de 80 p. 100 des familles du pays en profiteront. En d'autres mots, les 20 p. 100 qui n'en profiteront pas sont des familles à revenus élevés qui n'ont pas besoin de cette forme d'aide de la part du gouvernement.

M. Milliken: Les riches empochent le reste.

M. Boyer: Dans l'ensemble, c'est donc les deux tiers des familles canadiennes—ou 2 400 000 familles—qui bénéficieront de prestations plus élevées, quoi qu'en dise le député de Kingston et les Îles.

M. Milliken: Ceux qui gagnent le moins n'auront rien.

M. Boyer: Troisièment, et voilà qui répond directement aux protestations du député de Kingston et les Îles, les prestations sont destinées à aider les familles qui touchent les revenus les moins élevés dans notre société.

M. Milliken: C'est faux.

M. Boyer: Je n'accepte pas que le député reste là à m'accuser de dire des faussetés, je voudrais qu'il . . .

M. Milliken: C'est faux. Je répète que c'est faux.

Mme le vice-président: Le député de Kingston et les Îles croit deviner mes pensées. Or, ce n'est pas du tout ce que j'allais dire.

• (1640)

J'allais rappeler que, lorsqu'un député fait des observations qui dérangent un autre député auquel la Présidence a accordé le droit de parole, la Présidence se doit de prier l'intervenant de permettre à son collègue de terminer son discours. Je lui accorderai la parole avec plaisir quand son tour viendra. Le député de Etobicoke—Lakeshore.

M. Boyer: Madame la Présidente, il est très évident que le député de Kingston et les Îles, qui est un excellent avocat, comprend mieux les textes juridiques que l'algèbre. J'ai examiné ce projet de loi comme il le dit et je constate qu'en moyenne, une famille qui touche un revenu inférieur à 50 000 $ recevra un montant additionnel—soit 250 $ par année en prestations. Je constate également que toutes les familles qui touchent un revenu inférieur à 50 000 $ recevront des prestations supérieures ou de même niveau. Je constate également que 80 p. 100 de la hausse des prestations pour enfants ira à des familles dont le revenu est inférieur à 40 000 $.

Voilà trois des avantages que je constate à la lecture du projet de loi C-80, et trois des raisons pour lesquelles je vais l'appuyer, comme je le disais juste avant que le député de Kingston et les Îles ne s'énerve.

Quatrièmement, je trouve que la mesure à l'étude répond beaucoup mieux aux besoins des gens qui en ont vraiment besoin. Les paiements mensuels versés à l'avance élimineront beaucoup des retards actuels de versement que déplorent les gens. Je dois dire que cela m'a toujours dérangé, depuis huis ans que je suis député, de voir les gens à faible revenu s'adresser à des escompteurs d'impôt, à des entreprises qui escomptent le chèque qu'ils sont censés recevoir, qui vivent de ce système et amènent les Canadiens à faible revenu à être inutilement dépendants. Il s'agit d'une importante réforme au niveau du grand public où elle rend vraiment service aux gens.

Les versements mensuels peuvent également répondre rapidement aux changements des circonstances familiales, comme le député de Calgary-Nord l'a très clairement montré, ce qui constituera une mesure accrue de justice. Tous ces changements, attribuables à un décès, à un divorce, à un remariage ou à de nouvelles modalités

de garde des enfants et ainsi de suite, exigent une adaptation rapide, et c'est ce que permet le projet de loi.

Cinquièmement, le projet de loi comporte une disposition très innovatrice qui fournira un supplément de revenu aux familles qui travaillent. On trouve certes dans ma circonscription d'Etobicoke—Lakeshore beaucoup de gens qui travaillent et qui subviennent aux besoins de leur famille en allant travailler tous les jours et qui constatent que le faible revenu qu'ils peuvent gagner excède de peu les prestations de bien-être social que d'autres peuvent toucher autour d'eux. Cela a créé une grande consternation dans la collectivité. Nous avons en l'occurrence une disposition grâce à laquelle un supplément de revenu gagné pouvant atteindre 500 $ procurera une aide additionnelle aux familles de gagne-petit. C'est un groupe qui ne bénéficiait pas des dispositions du système actuel.

La sixième raison pour laquelle j'appuie le projet de loi tient encore une fois à la simplicité et à l'équité du traitement. Ces versements mensuels seront libres d'impôts, de sorte que les bénéficiaires n'auront pas à en tenir compte dans leur déclaration de revenu. Cette dernière sera donc plus courte et plus simple grâce à la suppression des calculs actuels pour les allocations familiales, le crédit pour enfant à charge et le crédit d'impôt remboursable pour enfants. Tout cela sera beaucoup simplifié.

Bref, il s'agit d'une mesure permettant d'en obtenir davantage pour l'argent dépensé par le gouvernement du Canada. Par-dessus tout, elle assure une certaine justice sociale et se soucie vraiment des futures générations du Canada en veillant à ce qu'elles bénéficient d'une certaine mesure de sécurité financière dans leur propre famille et leur propre foyer.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, j'aurais évidemment résisté à la tentation de participer à ce débat si le député n'avait pas fait ce discours qui risque d'induire les gens en erreur. Je tiens à rétablir les faits immédiatement: cette mesure n'est pas avantageuse pour les personnes les plus pauvres de notre pays.

Le député s'est clairement laissé embobiner par les publications du gouvernement sur ce sujet.

S'il avait lu ce qu'ont dit les témoins les plus objectifs qui ont témoigné devant le comité parlementaire, qui a eu si peu de temps pour étudier ce projet de loi et qui n'a pu entendre que si peu de gens parmi ceux dont le témoignage aurait pu être utile, il saurait que ce qu'il a dit est faux. Je maintiens ce que j'ai dit avant d'avoir la parole.

Je le répète maintenant. L'affirmation que le député a faite est fausse parce que les Canadiens qui ne travaillent pas, ceux qui ont les revenus les plus faibles, ne verront pas leurs prestations augmenter en vertu de ce projet de loi, ce qui veut dire que les enfants les plus pauvres au Canada n'en profiteront pas.

L'article qu'il a lu et qui dit que les personnes qui gagnent moins de 50 000 $ par année verront leurs prestations augmenter est juste, mais cela ne s'applique qu'aux personnes qui travaillent et qui gagnent de l'argent. Cependant, ce nouveau programme ne donnera absolument rien à ceux qui ne travaillent pas et qui dépendent de l'aide sociale ou d'une autre forme d'aide pour subvenir aux besoins de leur famille.

Le député devrait dire à son ministre de corriger cette petite brochure qui est si trompeuse parce qu'on a négligé d'y mentionner ce fait essentiel à la compréhension de ce projet de loi.

Sous le gouvernement actuel, le nombre d'assistés sociaux a augmenté plus que sous tout autre gouvernement depuis des années. Le gouvernement est directement responsable de ces gens et n'a absolument rien fait pour eux dans cette mesure législative.

Une voix: Ils sont protégés par d'autres programmes.

M. Milliken: Il n'y a pas eu d'augmentation des fonds versés dans le cadre d'aucun autre programme pour aider à éliminer le problème de la pauvreté chez les enfants dans notre pays. Selon le gouvernement, c'est cette nouvelle prestation intégrée pour enfants qui doit jouer ce rôle. Pourtant, ce programme n'est d'aucune utilité pour les enfants les plus pauvres du Canada. C'est une grave omission, et le député devrait avoir honte d'avoir eu l'audace de me dire que ce que je disais était faux lorsqu'il a affirmé que ce programme était avantageux pour les plus nécessiteux. Ils ont été laissés de côté. Ce programme ne leur donnera rien.

Ce sont les gens les plus riches du Canada qui profiteront le plus de ce programme.

Mme Greene: Pas de ce programme.

M. Milliken: Oui, ils profitent de ce programme, parce qu'il s'agit d'un ensemble intégré de mesures, de prestations pour les enfants. Ce train de mesures comprend une augmentation de 1 000 $ des déductions pour frais de garde, déduction dont pourra profiter une famille dont les deux conjoints travaillent et touchent plus de 60 000 $ par année. C'est donc un avantage de plus pour les plus riches.

Cette disposition fait partie des prestations pour les enfants dont le ministre des Finances a fait toute une histoire dans son budget. Voilà ce qu'on impose aux Canadiens, et on nous dit que c'est juste. C'est ce genre de balivernes que nous débitent les députés ministériels, qui se font complètement avoir par ces foutaises que le gouvernement publie dans ses livres blancs. C'est inexact, trompeur et faux. Pour une fois, le gouvernement devrait dire la vérité aux Canadiens et mettre tous les faits sur la table au lieu de ne présenter que ceux qui font son affaire, comme il a essayé de le faire à propos de ce projet de loi.

Ce projet de loi n'est rien d'autre qu'un effort pour acheter les prochaines élections. Nous savons maintenant pourquoi on tente de faire adopter ce projet à la hâte. En juin, la mesure a été présentée précipitamment, et l'étude en comité s'est faite à toute vitesse.

Le député de Winnipeg–Nord–Centre a fait partie de ce comité. Il a essayé de faire comparaître des citoyens qui voulaient témoigner, mais la majorité conservatrice a mis fin aux travaux du comité avec une hâte insensée. Les conservateurs ne voulaient pas siéger tout l'été pour entendre des groupes qui dénonceraient ce projet, des groupes qui connaissent bien le problème de la pauvreté chez les enfants et qui auraient pu apporter une contribution utile. Tout s'est fait à toute vitesse.

Si tout s'est fait très vite, c'est pour que les chèques puissent être envoyés dès janvier. Or, devinez quand auront lieu les prochaines élections. Étant donné la campagne référendaire, il est peu probable que ce soit cet automne, mais. . .

M. Boyer: Il y a des chèques qui sortent en ce moment.

M. Milliken: Le député dit que des chèques sont envoyés maintenant, mais il sait que le montant de ces nouveaux chèques sera plus élevé, étant donné que ceux-ci combineront certains des allégements fiscaux et des paiements antérieurs. En regroupant ainsi les allégements et les paiements, le montant des chèques augmentera, sans qu'il n'en coûte plus cher au Trésor.

Le gouvernement verse en fait de l'argent aux Canadiens afin de les convaincre qu'il a pris une bonne mesure. Toutefois, dans la plupart des cas, les Canadiens ne seront pas plus avantagés, sauf les plus riches et certains travailleurs ayant un revenu moyen qui, je le reconnais, toucheront des prestations plus élevées. Mais la situation d'un grand nombre de Canadiens ne changera pas, même si ceux-ci croiront qu'ils sont avantagés parce que le montant de leur chèque sera plus élevé que ce qu'ils n'ont touché jusqu'à maintenant.

Voilà l'effet de ce projet de loi. C'est une tentative en vue d'acheter les Canadiens avec leur propre argent juste avant une campagne électorale. Si le gouvernement avait déposé ce projet de loi au début de son mandat, on aurait pu considérer celui-ci d'un oeil un peu plus favorable, parce qu'on saurait que le gouvernement n'est pas vraiment intéressé à s'attaquer au problème de la pauvreté chez les enfants. Mais le fait de déposer cette mesure à la fin de son mandat, d'annoncer que celle-ci va régler le problème et d'embobiner la population avec cette question de chèque est une véritable manoeuvre frauduleuse à l'endroit des Canadiens.

• (1650)

Le gouvernement sait qu'il aurait pu faire quelque chose pour aider les plus pauvres mais, comme l'ont déclaré les témoins qui ont comparu devant le comité, celui-ci n'a pas consulté les provinces pour négocier une entente afin de faire en sorte que toute prestation versée à ceux qui touchent de l'aide sociale ne soit pas considérée comme un avantage accordé à ces personnes et n'entraîne par conséquent pas une réduction du montant des chèques d'assistance sociale.

Encore une fois, le ministre n'a pas pris cette initiative. Le gouvernement dit qu'il n'a pas eu le temps. Laissez-moi vous dire pourquoi. C'est parce qu'il voulait faire adopter cette mesure en toute hâte afin que les chèques puissent être distribués en janvier 1993, soit juste à temps pour la campagne électorale.

Enfin, comme je l'ai déjà dit, le caractère inéquitable de cette mesure doit être évident, même pour le député d'Etobicoke—Lakeshore. Comme celui-ci s'en est finalement rendu compte, ce projet de loi ne fait absolument rien, non pas pour ceux qui touchent les salaires les plus bas, mais bien pour ceux qui reçoivent les montants d'argent les plus bas au pays.

je parle des parents dont les enfants sont les plus pauvres. Ce sont ces personnes qui ont le plus besoin de cette aide; pourtant, cette mesure législative ne leur apporte absolument rien. Même la députée de Don Valley-Nord, qui hurlait et chahutait depuis son siège, il y a quelques minutes—je ne suis pas un pleurnicheur; ça ne me dérange pas—, sait que je dis la vérité.

Ce projet de loi ne donnera rien de plus à ces personnes. La députée a une conscience sociale et elle ne devrait pas appuyer cette mesure. Elle devrait s'y opposer et dire que ce n'est pas suffisant. Les Canadiens attendent mieux de leur gouvernement. Ils attendent un traitement équitable. Or, cette mesure n'est pas équitable.

Elle enlève quelque chose aux Canadiens sans rien leur donner d'important en retour. Cette prestation devrait être améliorée pour les plus pauvres et non les plus riches. Elle dit qu'il n'est pas question dans le projet de loi de la déduction dont j'ai parlé au sujet des frais de garde d'enfants.

Peu m'importe qu'il en soit question ou non dans le projet de loi. Cela fait partie des propositions budgétaires que le ministre des Finances a présentées en même temps. Le député de Winnipeg–Nord–Centre le sait. La députée le sait également. Elle devrait reconnaître que cela fait partie des propositions. C'est injuste. Il aurait fallu améliorer cela. Il aurait fallu améliorer l'ensemble des propositions.

Accorder ces prestations aux mieux nantis et ne rien verser aux plus démunis, c'est. . .

M. Boyer: Foutaise. Il n'en est rien.

M. Milliken: Foutaise, mon oeil. C'est absolument exact. Les plus riches s'en tirent le mieux, et les plus pauvres n'obtiennent rien. C'est ce qui se produit en l'occurrence.

Le député dit qu'il n'en est rien. Je ne sais pas ce que je dois faire pour le convaincre, mais j'aimerais qu'il lise le compte rendu des délibérations du comité. Ces comptes rendus comprennent les témoignages des citoyens venus présenter leur opinion. Ils ont exprimé des réserves au sujet du projet de loi.

Personnellement, j'ai assisté à une conférence d'économistes qui se sont réunis à l'Université Queen's de Kingston pour discuter du budget. Tous les documents qui y ont été présentés traitaient de cette question. Ils soulignaient à quel point ces mesures ne sont pas avantageuses pour les plus démunis de notre société. Elles ne leur donnent rien, et la manne va aux nantis.

Un professeur d'université qui participait à la conférence a dit qu'en vertu de cette loi, la seule décision sensée, pour lui, c'était que sa femme réintègre le marché du travail. Il travaillait, mais pas elle. Si elle travaillait et ajoutait son revenu au sien, ils auraient droit à une déduction supplémentaire de 1 000 $. Ils s'en tireraient mieux ainsi qu'en recevant les prestations versées à ceux dont les revenus se situent entre 25 000 $ et $50 000.

Voilà la réalité. C'est ce qu'il a dit.

M. Boyer: Je serais curieux de voir cela.

M. Milliken: Le député dit qu'il serait curieux de voir cela. J'aurais aimé qu'il assiste à la conférence et qu'il entende tout ce qui s'y est dit. Mais voici ce qui se passe au Canada.

Le gouvernement cherche à garnir les poches de ses amis au détriment des plus pauvres. C'est cela qui se passe.

Ce projet est mauvais et, avec mes collègues, je me ferai un plaisir de voter contre son adoption.

Mme Barbara Greene (Don Valley–Nord): Madame la Présidente, je suis très heureuse d'avoir l'occasion de corriger certaines déclarations trompeuses que l'opposition a faites à la Chambre des communes.

Dans le but de dénigrer le projet de loi, les députés de l'opposition mentionnent la déduction pour frais de garde d'enfant, qui n'est pas visée par ce projet de loi. La mesure législative dont nous sommes saisis entraînera des dépenses de 2,1 milliards de dollars. En tout, 80 p. 100 des familles canadiennes en profiteront, mais les familles à revenu élevé n'y trouveront aucun avantage.

En réalité, si l'on ajoutait la déduction pour frais de garde d'enfant et évaluait par ordinateur la situation des familles canadiennes, on verrait que les contribuables touchant un revenu de 120 000 $ bénéficieraient très peu de la déduction. Elle ne représente qu'une somme minime.

Un autre projet de loi, qui sera déposé ultérieurement, ne prévoira que 140 millions de dollars pour la déduction des frais de garde d'enfants. Les prestations pour enfants, elles, valent 2,1 milliards de dollars. C'est vrai, le projet de loi n'offre aucun avantage particulier aux assistés sociaux, mais le ministre est en train de discuter, avec ses homologues provinciaux et territoriaux, de normes nationales en matière d'aide sociale.

On se souviendra que le comité de la pauvreté avait recommandé l'établissement de normes nationales dans ce domaine. Voilà comment nous pouvons aider les assistés sociaux. Les prestations pour enfants devraient être considérées comme un revenu discrétionnaire pour toutes les familles canadiennes, y compris les assistés sociaux, afin que les enfants aient l'occasion de participer à certaines activités au sein de la société qui puissent enrichir leur vie, notamment à des programmes éducatifs ou récréatifs. Chez nous, les prestations ne devraient pas servir à l'achat de nourriture et de produits de base. Nous devrions tous nous employer à réformer l'aide sociale afin de régler ce problème très grave.

Il ne fait aucun doute que l'un des grands problèmes liés à la pauvreté au Canada est le suivant: pour de très nombreuses familles, il ne vaut pas la peine de travailler.

Leur situation s'empirerait si elles trouvaient un emploi. C'est pourquoi nous avions recommandé un crédit pour le revenu gagné. Ce crédit sera instauré grâce à cette mesure, dans le cadre du régime de prestations pour les enfants. Cela vaudra davantage la peine de travailler pour ceux qui le veulent bien.

Il y a encore beaucoup à faire. Nous devons nous assurer que les familles ne perdent pas les prestations supplémentaires qui leur sont maintenant versées dans le cadre de l'aide sociale. Nous devons garantir que toutes les familles qui décident de travailler auront avantage à le faire. C'est la façon la plus évidente et la meilleure d'échapper à la pauvreté, comme en conviendront certainement tous les assistés sociaux. J'ai constaté que les familles d'assistés sociaux ont les mêmes valeurs que les autres Canadiens. Ils veulent de bons emplois et ils veulent pouvoir travailler, tout comme les autres familles canadiennes. Une façon de les aider consiste à les encourager à travailler et à leur verser des prestations supplémentaires.

Cette mesure est ciblée sur les gagne-petit. Les prestations sont amorcées à un niveau de revenu relativement faible et atteignent leur maximum pour un revenu d'environ 6 000 $. Les prestations sont maintenues jusqu'à ce que le revenu de la famille dépasse le seuil de la pauvreté, après quoi elles diminuent. J'ai constaté personnellement, et je dois dire que j'ai très bien renseigné mes électeurs au sujet de ce programme, que la plupart des gens souscrivaient à un régime de prestations pour les enfants qui aident surtout les plus nécessiteux.

Je représente une circonscription où les revenus sont assez élevés. Je n'ai pas reçu une seule plainte de familles à revenu élevé au sujet de ces prestations pour enfants. À mon avis, la grande majorité des familles canadiennes veulent que leur argent aille à ceux qui en ont le plus besoin. Il y a d'autres choses à faire pour s'attaquer à la pauvreté. Le problème de l'aide sociale est sans doute l'un des plus urgents à régler, et il y a aussi la question des versements de subsistance pour les enfants. Les versements de subsistance devraient être comme un impôt. Cela encouragerait vraiment les familles à travailler. Si une famille sait qu'elle peut obtenir des paiements de subsistance, qui sont d'habitude déductibles de leurs prestations de l'aide sociale, cela les encouragera davantage à travailler.

Je voudrais aussi qu'on fasse quelque chose dans ce domaine. Par exemple, certains ont proposé un régime d'assurance pour les paiements de subsistance. Nous avons essayé par divers moyens d'améliorer notre système de paiements de subsistance en Ontario, en Colombie-Britannique et ailleurs dans le pays, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous avons besoin d'un régime national dans ce domaine.

Le projet de loi représente des progrès importants. C'est une bonne mesure, même si elle n'est pas parfaite. On pourra l'améliorer. Je voudrais qu'on la bonifie dans quelques années. C'est cependant un très bon début, et les familles canadiennes s'en réjouiront.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 8 de l'article 76 du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

• (1700)

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) propose:

Motion nº 23.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 12.

Motion nº 25.

Qu'on modifie le projet de loi C-80, à l'article 12, en retranchant les lignes 21 à 30, page 10.

Motion nº 26.

Qu'on modifie le projet de loi C-80, à l'article 12, en retranchant la ligne 26, page 10, et en la remplaçant par ce qui suit:

«du revenu de la personnes»

Motion nº 27.

Qu'on modifie le projet de loi C-80, à l'article 12, en retranchant la ligne 28, page 10, et en la remplaçant par ce qui suit:

«D 10 p. 100 de l'excédent éventuel, sur 51 000»

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre) propose:

Motion nº 28.

Qu'on modifie le projet de loi C–80, à l'article 12, en retranchant les lignes 34 et 35, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:

«A/B».

Motion nº 29.

Qu'on modifie le projet de loi C–80, à l'article 12, en retranchant la ligne 17, page 14, et en la remplaçant par ce qui suit:

«choix, avant la fin du vingt–troisième mois suivant».

Motion nº 30.

Qu'on modifie le projet de loi C–80, à l'article 12, en retranchant la ligne 41, page 14, et en la remplaçant par ce qui suit:

«du vingt–troisième mois suivant le mois donné, en la».

Motion nº 31.

Qu'on modifie le projet de loi C–80, à l'article 12, en retranchant la ligne 18, page 16, et en la remplaçant par ce qui suit:

«égal, quant à cette personne, au mon–».

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, il est question aujourd'hui des avantages et des inconvénients du programme de prestations pour enfants du gouvernement.

Il faut s'arrêter un moment pour analyser l'engagement à long terme du gouvernement, du moins son engagement verbal, envers les enfants, sa promesse de résoudre leurs difficultés, parce que cet amendement vise essentiellement à supprimer le nouveau programme de prestations pour enfants.

Nous nous souvenons tous que le premier ministre a dit que les programmes sociaux étaient pour lui un dépôt sacré et qu'il s'est engagé à maintenir ces programmes sociaux qui tiennent tant à coeur aux Canadiens depuis si longtemps. Il a dit cela en 1984 avant les élections. Je pense que les Canadiens s'en souviennent très bien et qu'ils ont pleinement conscience du fait que le premier ministre a violé cette promesse de dépôt sacré.

Nous nous souvenons aussi de la résolution qui visait à éliminer la pauvreté d'ici l'an 2000. Elle a été présentée par l'ancien chef du NPD et a reçu l'appui unanime de la Chambre, soit de tous les députés, ceux du gouvernement comme de l'opposition, en vue d'enrayer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

Nous nous rappelons aussi que le premier ministre a signé la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant l'an dernier, engageant du même coup le gouvernement du Canada et le pays tout entier à travailler, à l'échelon international, à la protection des enfants et à l'amélioration de leurs conditions de vie et de leurs possibilités d'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux services sociaux, bref à assurer leur avenir.

À maintes occasions, ce gouvernement s'est formellement engagé à éliminer la pauvreté, à répondre aux besoins de plus d'un million d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada.

Pourtant, nous savons tous que le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social, dont la responsabilité consiste à administrer et à élaborer les programmes sociaux du Canada, a annoncé que l'éradication de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000 était un rêve irréalisable. En d'autres mots, le gouvernement a renié tous les engagements qu'il avait pris à l'endroit des enfants et des familles du Canada.

Nous savons tous qu'au Canada, il y a plus d'un million d'enfants vivant dans la pauvreté, plus d'un million six cent mille sans–emploi plus de trois millions d'assistés sociaux. C'est cela la réalité au Canada, ce sont là les résultats tangibles des programmes économiques et sociaux du gouvernement. La situation empire, elle ne s'améliore pas.

En disant que l'éradication de la pauvreté chez les enfants était un rêve irréalisable, le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social faisait clairement comprendre que le gouvernement ne se soucie pas de leur sort qu'il n'est pas prêt à prendre des mesures décisives pour sortir les enfants de la pauvreté. Le projet de loi vient confirmer la rupture des promesses que le gouvernement avait faites aux Canadiens et à leurs enfants.

L'éradication de la pauvreté chez les enfants n'est pas un rêve irréalisable. D'autres pays ont beaucoup mieux réussi que le Canada à cet égard. En fait, seuls les États–Unis ont fait pire que nous. D'autres pays réussissent, des pays où la volonté politique d'agir efficacement contre la pauvreté chez les enfants existe vraiment. Il est malheureux que le gouvernement du Canada n'ait pas cette volonté.

Peu importe les fonds supplémentaires qui seront consacrés aux prestations pour enfants—en l'occurrence, il s'agit de très peu, 400 millions de dollars par année pendant cinq ans—, c'est très peu pour un million d'enfants. Pensons également que le gouvernement a amputé les budgets des programmes sociaux de milliards de dollars depuis son accession au pouvoir. Quand on réduit les fonds de milliards de dollars et n'en réinjecte ensuite que quelques millions—même s'il semble s'agir de sommes

considérables—, cela n'aide pas les petits Canadiens. Au contraire, on leur fait du mal.

Il n'est pas si difficile de constater les résultats et de voir comment on pourrait renverser la situation. Si nous voulions vraiment venir à bout du problème des enfants pauvres, si le bien-être des enfants nous tenait vraiment à coeur au Canada, nous veillerions à ce que des allocations familiales suffisantes soient versées, contrairement à ce que prévoit ce projet de loi qui ne donnera pas un sou de plus aux plus pauvres des Canadiens, c'est-à-dire les assistés sociaux. Les modifications proposées ne font rien pour améliorer le sort des enfants issus de familles qui vivent de l'assistance sociale.

Il faut offrir des prestations suffisantes pour que les petits Canadiens ne souffrent pas de la faim et que leurs besoins fondamentaux soient comblés. Il faut mettre en oeuvre un programme national de services de garde—autre promesse que le gouvernement n'a pas tenue—afin que les parents des petits Canadiens puissent aller travailler l'esprit tranquille, sachant que l'on prend bien soin de leurs enfants pendant qu'ils sont partis gagner leur vie. À mon avis, les 500 $ versés aux parents qui travaillent, somme qui s'ajoute à la prestation que touchent ceux qui ne travaillent pas, ne constitueront pas une aide appréciable sur le chapitre des frais de garde qui peuvent s'élever à 6 000 $, voire à 12 000 $ par an.

Ce dont nous avons besoin, c'est d'un engagement en matière de plein emploi, comme les témoins qui ont comparu devant le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-80 l'ont réclamé unanimement. C'est le seul moyen de venir à bout du problème. Le gouvernement a beaucoup parlé de plein emploi; il en est même question dans le document constitutionnel. Pourtant, ce même gouvernement qui parle de plein emploi crée du chômage pour lutter contre l'inflation. Cette mesure n'est pas du genre qui favorise le plein emploi, madame la Présidente. Il s'agit plutôt de l'ancienne façon qu'on avait de juguler l'inflation en faisant grimper le taux de chômage.

Il faut également s'assurer que le régime fiscal en vigueur au Canada est juste, si l'on veut avoir les moyens de financer les programmes dont nous avons besoin. Il est bien connu que nombre de Canadiens nantis et d'entreprises canadiennes rentables paient peu ou pas d'impôt. Il faut que cela change.

Par conséquent, au lieu de s'engager à fond dans la lutte contre la pauvreté chez les enfants, le gouvernement a présenté un projet de loi qui abolit l'universalité de façon définitive, sans donner un sou de plus aux Canadiens les plus démunis.

Ce qu'il y a de plus révélateur au sujet de ce projet de loi qui porte clairement sur la politique sociale ainsi que sur les moyens d'assurer la subsistance de nos enfants et de subvenir à leurs besoins fondamentaux, c'est qu'il n'est pas présenté comme tel, mais plutôt comme une mesure financière. Autrement dit, c'est devenu assez évident que, au Canada, la politique sociale est administrée par le ministère des Finances, et non par le ministère responsable, c'est-à-dire Santé nationale et Bien-être social.

De plus, on cherche évidemment à faire adopter de force ce projet de loi. Nous avons vu aujourd'hui que le gouvernement est prêt à tout pour s'assurer qu'il sera adopté très rapidement à la Chambre. Au cours de l'été, on n'a pas laissé assez de temps aux témoins pour venir présenter leurs conclusions sur le projet de loi. Nous avons découvert que certains témoins ne se sont pas présentés parce qu'ils n'avaient pas eu le temps de se préparer. Au comité, les conservateurs ont pourtant continué à insister pour qu'on accélère les choses.

Pourquoi est-ce si urgent d'adopter ce projet de loi qui, dans les faits, ne donnera pas un sou de plus aux Canadiens qui en ont le plus besoin? Il y aura des élections au cours de la prochaine année, et cela pourrait arriver plus vite qu'on le pense. Or, à partir de janvier et durant toute l'année 1993, les prestations offertes aux familles canadiennes seront légèrement plus élevées qu'elles ne le sont actuellement. Ce n'est rien de plus qu'un complot pré-électoral cynique visant à persuader les Canadiens qu'ils ont obtenu davantage. En fait, une fois les élections passées, les Canadiens verront leurs prestations diminuer à mesure que la désindexation fera son effet.

• (1710)

Pour terminer sur ces amendements qui proposent qu'on élimine tout simplement le programme des prestations pour enfants, il convient de signaler que tous les témoins travaillant avec des enfants et tous les chercheurs oeuvrant dans le domaine social qui ont témoigné conseillent au gouvernement de retirer ce projet de loi et de le reprendre à zéro.

Aucun changement n'a été fait. Le gouvernement ne semble avoir changé ni ses méthodes, ni son attitude, ni ses sentiments, malgré l'opinion unanime de tous ces travailleurs spécialisés et de tous ces chercheurs qui lui disent qu'il est dans la mauvaise voie.

Si le gouvernement s'intéressait vraiment aux enfants, il aurait écouté ces témoins et aurait changé d'idée.

Pendant tout le temps que la Chambre a consacré aux enfants victimes de la pauvreté, le comité a rencontré des témoins. L'un d'eux en particulier a posé une question troublante pour tous, qui constitue une terrible accusation pour le pays et le gouvernement. La question posée par ce témoin au Sous-comité sur la pauvreté était celle-ci: «Pourquoi ce gouvernement déteste-t-il les enfants? Je vous le demande, madame la Présidente, pourquoi?»

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, à ce stade du débat, nous nous éloignons de la critique générale des lacunes de ce projet de loi. Nous espérons vraiment que la Chambre acceptera les motions que nous avons présentées au début de la journée, visant à supprimer ce projet de loi du programme législatif.

Pour une raison ou pour une autre, je doute que le gouvernement soit disposé à reconnaître les faiblesses de ce projet de loi et il va servilement appuyer ce mauvais projet de loi, et la mauvaise façon de remédier à la pauvreté des enfants.

Dans les quatre motions que je voudrais maintenant présenter à la Chambre, avec mon collègue de Cap-Breton-Highlands—Canso, nous avons essayé de corriger certaines des lacunes fondamentales de ce mauvais projet de loi. En particulier, dans la motion nº 28, nous demandons que le gouvernement modifie l'article 12 en retranchant les lignes 34 et 35, page 12, et en les remplaçant par une autre formule.

Cela peut avoir l'air très fade, très ennuyeux et très obscur, mais l'essentiel de l'intention du gouvernement, de sa mauvaise intention, se trouve dans l'article en question, à savoir qu'il établit la fameuse formule des 3 p. 100 selon laquelle on accepte tous les ans, au 1er juillet, au moment de la révision des prestations, de ne pas tenir compte des 3 premiers p. 100 d'inflation pour augmenter les prestations ou pour relever les seuils.

Le gouvernement a la mémoire courte. Lorsqu'il s'est occupé il y a plusieurs années d'un autre groupe important, à l'autre extrémité de la tranche d'âge, mais non à l'autre extrémité de la tranche de besoins, à savoir les personnes âgées, une femme de Montréal est venue à Ottawa pour dire personnellement au premier ministre: «Au revoir, Charlie Brown.» Je suis certain que si les enfants d'un bout à l'autre du Canada pouvaient s'organiser aussi bien et s'ils comprenaient combien ils sont victimes de manoeuvres sournoises, ils viendraient aussi à Ottawa pour dire au premier ministre: «Au revoir, Charlie Brown.»

J'ai été frappé par le contraste que j'ai vu aujourd'hui, et je dois être très direct dans mes propos: je voudrais reconnaître que notre parti et, bien sûr, toute la Chambre des communes songe aux contributions qu'a faites Paul Martin au tissu de la politique sociale de notre pays et à quel point, au cours des 47 dernières années, le cadre qu'il a élaboré en tant que ministre a permis de rendre un service, si modeste soit-il, à bien des familles canadiennes. En fait, nous pouvons dire honnêtement que, depuis 1945 jusqu'à cette année, chaque famille canadienne a bénéficié d'une certaine façon des prestations prévues dans ce premier programme d'allocations familiales.

En outre—par coïncidence, les deux venaient de la même ville et avaient pris le même engagement—, il y a quelques mois, nous avons été attristés par le décès du sénateur David Croll, qui a lui aussi consacré sa vie à la politique sociale et à la justice. J'imaginais seulement comment ils auraient participé, à la Chambre des communes et au Sénat, à un débat aussi fondamental pour la structure du gouvernement et pour celle de notre société.

Pourtant, au sein du gouvernement, la seule contribution qu'a faite un représentant du ministre de la Santé et du Bien-être social, du ministre responsable de ce projet de loi, a été l'attribution de temps. Si nous y réfléchissons bien, la seule fois qu'un ministre a participé au débat, c'est pour annoncer que le débat tirait à sa fin.

Qu'on compare cela au rôle qu'envisageaient pour le gouvernement les personnes auxquelles nous avons rendu hommage ces derniers mois à la Chambre. Nous avons constaté des différences de conception entre elles et ce gouvernement, et nous savons pourquoi les Canadiens ne font pas confiance au gouvernenent. Dans ce projet de loi, on trouve les éléments des bons programmes que nous devons garder pour aider les enfants.

Dans la motion nº 28, nous avons demandé que la Chambre supprime la solution des 3 p. 100 et qu'elle reconnaisse l'érosion lente et progressive des prestations. Bien que, cette année, nous soyons très près de la limite des 3 p. 100 dans le taux d'inflation, un taux composé de 3 p. 100 dans la loi entraînerait une réduction de plus de 30 p. 100 dans les prestations réelles accordées aux familles au cours de la prochaine décennie. En dollars réels, il s'agit d'un montant énorme. Tout économiste vous dira que c'est un moyen lent, progressif et sûr de miner le pouvoir d'achat des familles ayant des enfants.

C'est là une des anomalies. À compter du 1er janvier prochain, il y aura, semble-t-il, une nouvelle prestation. Le 1er juillet, elle sera réduite avant que les Canadiens ne s'y habituent. C'est une des façons intéressantes dont le gouvernement vole la population tout en ayant l'air de lui donner quelque chose. Je ne crois pas tenir ces propos à tort. Dans le milieu de la politique sociale et dans des rapports que publie chaque année l'Université Carleton, un groupe d'universitaires a fait une contribution positive à ce débat. Ils parlent d'une politique sociale à la dérobée où, chaque fois, le gouvernement en enlève un peu plus.

Il était intéressant d'entendre les députés de la majorité défendre cette mesure législative. Ils ne l'ont pas lue très attentivement, mais ils essaient de la défendre. Ils n'ont pas vu que 3,5 milliards ont déjà été retirés du système. C'est un montant d'argent considérable que les particuliers et les provinces essaient de remplacer. C'est pour cela que nous ne pouvons nous montrer généreux dans notre réponse à cette mesure, car on ne reconnaît que de l'argent a été enlevé au système.

La motion nº 29, qui porte sur l'article 12, ainsi que la motion nº 30, portant sur le même article, visent à prolonger la période pendant laquelle les particuliers peuvent informer le gouvernement du changement de leur statut, en raison du décès du conjoint ou de la séparation. Là encore, c'est un point mineur, mais un point sur lequel on aurait espéré une certaine souplesse de la part du gouvernement dans cette révision de la législation. Ces circonstances peuvent être traumatisantes, et les intéressés peuvent oublier de demander des changements avant qu'il ne soit trop tard. Une fois que le délai est passé on tombe dans le système juridique et cela entraîne des complications. Pourquoi ne pas étendre la période à 23 mois? Cela permettrait d'inclure tous ceux qui, pour des raisons personnelles quelles qu'elles soient, n'ont pu réagir à temps, sans causer de difficultés indues.

La motion nº 31 traite de ce que je pense être un des domaines les plus controversés et les plus dangereux de cette mesure législative, un domaine dans lequel nous avons demandé, publiquement et en privé, au gouvernement d'intervenir. Comme nous l'avons dit maintes fois à la Chambre, cette mesure législative ne traite pas directement des assistés sociaux et ne traite pas non plus des relations fédérales-provinciales dans le domaine de la politique sociale.

Lorsque cet argent commencera à être versé mensuellement, les groupes d'aide sociale craignent que des provinces et des municipalités ne le prennent en compte et, au lieu de se rapprocher des normes nationales, que le député a mentionnées dans une recommandation du Sous-comité sur la pauvreté, on ne s'en éloigne parce que nous ne nous sommes pas dotés d'un cadre législatif interdisant les réductions de prestations. L'amendement que propose la motion nº 31 vise à protéger les familles en conservant le même niveau. À l'heure actuelle, il y a plus d'une province dans ce pays, je pense qu'il y en a au moins deux, qui ont différentes formules de répartition du montant des allocations familiales. On demandera à ces provinces de garantir que les différentes formules utilisées ne modifieront en rien l'argent que la population reçoit du gouvernement fédéral.

• (1720)

Les ministres nous ont affirmé qu'il se déroule des discussions. Par ailleurs, il n'y a ni correspondance, ni document qui ait été présenté ou déposé à la Chambre. Je crois que ceux d'entre vous qui connaissent le régime d'aide sociale, surtout aux endroits où il n'y a pas de jounalistes ou de politiciens qui surveillent, savent qu'on a tendance à dire aux assistés sociaux: «Regardez tout ce qu'on vous donne, et cela, sans aucune garantie. C'est ainsi que ça marche ici. Si ça ne vous plaît pas, allez vivre ailleurs.» Ça s'est sûrement produit plus d'une fois dans l'ouest du Canada.

Je voudrais dire à la Chambre que ce serait beaucoup mieux si nous incorporions, dans cette mesure législative, une garantie visant les ententes fédérales-provinciales et en vertu de laquelle le gouvernement garantit que les niveaux actuels et futurs de l'aide financière accordée aux familles ne seront pas changés par cette façon de procéder. Étant donné que le gouvernement ne l'a pas encore fait, voilà une autre raison de retirer le projet de loi C-80 à ce moment-ci.

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, je voudrais simplement revenir sur ce que mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre a porté à l'attention de la Chambre, et sur l'importance pour le gouvernement d'être ouvert aux propositions d'amendement constructives et éclairées. Les amendements ne sont pas le fait d'un caprice, ils visent à améliorer les règles législatives et les lois afin que les personnes qui seront visées, en particulier en ce qui concerne la motion nº 28, soient moins

durement touchées par la mesure que propose le gouvernement.

Je ne sais pas comment ce que j'appelle le virus de la désindexation s'est infiltré dans l'esprit qui a présidé à la rédaction des lois proposées depuis 1985. Je me rappelle que le discours du Trône de 1984 considérait non seulement l'universalité des programmes sociaux comme un dépôt sacré, mais que toute la question de la justice sociale était mise en évidence.

Je me souviens m'être dit que si le gouvernement entendait établir la justice sociale ainsi que préserver et améliorer la qualité de vie, tant mieux. Le peuple a parlé, et nous verrons ce gouvernement, qui avait mauvaise réputation—on a dit que le règne des conservateurs est une triste époque, et ainsi de suite—, chassé du pouvoir et contraint de céder la place à une vision nouvelle. Ce gouvernement a réalisé bien peu de ce qu'il avait promis de faire.

Le virus de la désindexation qui a été implanté est bien dissimulé; il est, en quelque sorte, un virus sournois. Je n'aime pas employer ce genre de terminologie. Ce virus agit en catimini et montre le véritable visage du conservatisme, un visage que les conservateurs auraient sans doute préféré ne pas montrer. Ce visage ne donne pas l'image de la société attentionnée et compatissante qu'ils auraient souhaité montrer.

De prime abord, on pourrait s'y méprendre, mais en fait, le peuple ne mettra sans doute pas plus de huit ou neuf mois à se rendre compte qu'on l'a trompé une fois de plus.

Le gouvernement a décidé qu'à compter de janvier prochain, les prestataires de l'aide sociale et les personnes à faible revenu recevront un chèque mensuel. Ce chèque comprendra l'allocation familiale, le crédit d'impôt pour enfants et le crédit d'impôt pour enfants remboursable. Une belle surprise attend les familles en novembre. Bon nombre d'entre elles comptaient sur le crédit d'impôt pour enfants remboursable pour acheter des vêtements d'hiver, des bottes supplémentaires ou encore des bottes et des chaussures qu'elles n'ont pas encore pu s'offrir.

À présent qu'il n'y a plus qu'une seule prestation, ces familles ne se rendent pas compte qu'elles n'en auront pas assez. Le réveil sera brutal, mais l'infâme machination qui sous-tend toute cette affaire sera chose faite. C'est devenu un geste politique qui, selon moi, vise à tirer parti des cas les plus tragiques de notre société.

Le fait est qu'on réduit les programmes, qui on fait des ponctions. C'est en quelque sorte une politique sociale de réduction des programmes qui ne dit pas son nom et qui opère en cachette. Ça me rappelle les discussions entourant la TPS: ce n'était pas tout ce qu'il y a de plus régulier.

J'estime qu'on n'a pas agi ouvertement en ce qui concerne la TPS et l'Accord de libre-échange, et c'est maintenant le tour de ces modifications apportées à la politique familiale et à la politique sociale, ainsi que des changements qui sont ici en cause parce que le virus de la désindéxation a bien miné l'ensemble de ces mesures.

Je veux simplement vous citer les propos de Ken Battle. Il s'agit de l'ancien directeur du Conseil national du Bien-être. Selon lui, la nouvelle prestation va être rongée par l'inflation, mais seulement après la tenue des prochaines élections.

Il estime que les familles pauvres qui vivent de l'aide sociale et qui travaillent vont se retrouver de plus en plus sous le seuil de pauvreté à cause de la nouvelle prestation pour enfants. Le régime va s'éroder progressivement. La désindexation partielle est un mécanisme puissant sur le plan fiscal et politiquement invisible qui permet au gouvernement de faire des ponctions dans les programmes sociaux. Les propositions concernant la prestation pour enfants étaient censées combattre la pauvreté chez les enfants.

Je me demande si tous les députés ministériels ont bien pesé ces propos et fait leurs propres calculs. Je me demande si chacun des députés n'aimerait pas reconsidérer sa position à la lumière de l'harmonie nouvelle qui doit régner grâce à la nouvelle Constitution, et n'aimerait pas retourner dans sa circonscription et consulter ses électeurs pendant qu'on discute de cette Constitution et voir si l'on n'aimerait pas rajuster le tir afin, comme l'a reconnu le député de Don Valley-Nord je crois, que l'on ne s'en prenne pas aux bénéficiaires de l'aide sociale, aux plus pauvres de notre société. Le gouvernement a l'intention de traiter cette question ultérieurement.

Par conséquent, si nous ne tenons pas compte maintenant des prestataires de l'aide sociale en parlant d'allocations familiales, de crédit d'impôt pour enfants et des autres programmes de ce genre, pourquoi ne pas revoir du tout au tout notre politique sociale et pourquoi ne pas saisir l'occasion pour la remettre en ordre au lieu de permettre tout d'abord que l'on juge que le gouvernement a agi avec cynisme et ensuite que nous ne rendons un mauvais service au million d'enfants pauvres qui habitent notre pays?

Je crois que cette façon de voir les choses est assez juste; j'aimerais par conséquent revenir à la motion. J'espère que les députés du côté du gouvernement accepteront de voter sur la première motion discutée plus tôt, c'est-à-dire qu'ils accepteront de mettre momentanément le projet de loi en suspens et de revoir tout ce dossier.

Quant à la motion nº 28, elle vise la désindexation de tout ce qui excède 3 p. 100; songez-y un peu. Votre loyer augmentera, le prix des aliments grimpera et vous n'obtiendrez pas un sou.

M. Boyer: Et si l'inflation diminue?

Mme Finestone: Si l'inflation diminue, d'accord. Mais que se passe-t-il si elle ne diminue pas?

M. Boyer: Nous arrivons à la maintenir à un très bas niveau.

Mme Finestone: Vous réussissez, il est vrai, à retenir l'inflation, mais elle pourrait toujours grimper à 3 p. 100 et alors, il n'y aurait pas plus d'argent; j'aimerais simplement le rappeler à mon collègue d'Etobicoke là-bas.

Quant aux motions nos 28, 29, 30 et surtout 31, je trouve très intéressante et très troublante la recherche faite par mon collègue sur les disparités entre les régions, les municipalités et les villes de ce pays.

Qu'on pense seulement à ce que le gouvernement a fait en plafonnant le RAPC au chapitre de l'éducation et des services sociaux en Alberta, en Ontario et en Colombie-Britannique; on sait que la situation économique à Toronto et dans le sud de l'Ontario est devenue dramatique; mais on pensait qu'il fallait rogner les griffes de ces provinces trop bien nanties. Alors, vous leur avez imposé ce plafonnement du RAPC de 3 p. 100 et maintenant, il y a des gens qui souffrent et qui n'y sont pour rien.

• (1730)

Où que vous habitiez dans ce pays, la pauvreté et la faim se font sentir de la même façon. Je pense qu'il va falloir penser sérieusement à ces différences qu'on va trouver chez les gens qui se déplacent à la recherche d'un travail, qui essaient d'améliorer leurs compétences et qui tentent d'échapper au piège de la pauvreté et d'avoir un niveau de vie décent. Pensez-vous vraiment que les gens aiment vivre dans ces conditions? Bien sûr que non! Mais il faut les aider et ce n'est certainement pas comme ça qu'on y arrivera.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je me réjouis d'avoir à nouveau l'occasion de prendre la parole au sujet de ce projet de loi.

Il y a d'abord la question de la disposition relative à la protection contre l'inflation. Nous l'avons aussi examinée au comité sur la pauvreté et nous avons recommandé que les prestations soient indexées à la croissance du revenu familial.

Si vous considérez l'évolution de la protection contre l'inflation au Canada, vous verrez que les allocations familiales n'ont jamais cru en fonction du revenu familial. Le pourcentage du revenu familial que représentent les allocations fédérales a baissé.

Naturellement, le ministère a désindexé ce programme et d'autres parties du régime fiscal de façon à ce que le ministre puisse, dans la préparation de son budget, allouer les fonds là où ils seront le plus utiles d'après lui.

En ce qui concerne les enfants pauvres, le gouvernement a accru le crédit d'impôt remboursable pour enfants quatre fois depuis 1985 et prévu un supplément de 213 $ par enfant de moins de sept ans pour lequel on ne réclame pas de frais de garde. En fait, la situation des enfants pauvres s'est améliorée grâce à notre politique.

Il est faux de dire que le système de prestations pour enfants a été amputé de 3,5 millions de dollars. C'est là un calcul artificiel qui ne tient aucun compte des prestations qui ont été versées et qui ont profité, en fait, aux enfants des familles à faible revenu.

Je le répète, les prestations prévues dans ce projet de loi profiteront aux travailleurs pauvres. En fait, le ministre tient des discussions avec tous ses homologues provinciaux qui, comme le montrent les dernières négociations constitutionnelles, semblent s'entendre pour dire qu'il faut faire quelque chose pour veiller à ce que les plus pauvres parmi les pauvres du Canada aient de quoi satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Il se trouve que j'ai ici un exemplaire du *Maclean's,* dans lequel il est question d'une femme de la Nouvelle-Écosse ayant la charge de deux enfants. Elle touche 486 $ par mois dans le cadre du Programme municipal d'assistance sociale. C'est scandaleux dans un pays aussi riche que le nôtre, et il faut effectivement établir des normes nationales qui tiennent compte de la situation dans les diverses régions de notre pays.

Comme la vie n'est évidemment pas aussi chère en Nouvelle-Écosse qu'elle l'est à Toronto, il faut établir un système à échelle mobile fondé sur le coût de la vie réel dans telle ou telle localité et sur ce qui constitue un revenu raisonnable à cet endroit. Je pense que ce doit être certes une priorité.

Dans l'univers de plus en plus compétitif dans lequel nous vivons, aucune société ne peut se permettre de consacrer ses ressources aux riches, de les subventionner et d'accroître les impôts afin que le taux marginal d'imposition du travail augmente toujours un peu plus.

Pour être compétitifs, nous devons mieux dépenser notre argent et le consacrer aux gens qui en ont le plus besoin. Nous parlons d'une société où les choses évoluent rapidement, où les gens vont devoir être recyclés et où il est inacceptable d'avoir un taux de décrochage de 30 p. 100.

Lorsqu'on se penche sur des statistiques de ce genre, on s'aperçoit que ce sont les pauvres au Canada qui ne réussissent pas, qui ne participent pas à l'essor de la société et qu'en tant que société, nous devons leur affecter le plus tôt possible les ressources accrues.

C'est pourquoi nous avons mis en oeuvre l'initiative de développement de l'enfant qui s'adresse aux plus démunis et aux enfants en péril dans notre société. Je crois qu'il s'agit là de programmes extrêmement progressistes.

Lorsque je présidais le comité chargé d'étudier la pauvreté, j'ai été sidérée de constater la faible contribution de l'opposition, et certains organismes sociaux auxquels je me suis adressée ont trouvé également incroyable le caractère superficiel de certains rapports, le manque de sérieux avec lequel nos vis-à-vis s'attaquent à cette question. Je ne suis pas une personne très sectaire. Je fais de la politique depuis 1972 et j'étais prête à considérer n'importe quoi. Cependant, le nombre de propositions concrètes venant de l'opposition était vraiment ridicule.

Il y avait beaucoup de gens présents lorsque nous recevions des témoins, mais vous remarquerez qu'au début du rapport, j'ai inscrit les présences. Or, lorsque nous avons vraiment commencé à nous pencher sur les questions et à les examiner en détail, nos vis-à-vis ont disparu. Ils sont retournés à leurs caucus respectifs, ce qui leur permettait de ne pas prendre position et de critiquer les initiatives du gouvernement au lieu d'essayer d'aider les enfants du pays.

Ils devraient avoir honte de ne pas avoir soumis des propositions concrètes et acceptables et de s'en tenir plutôt aux anciens programmes qui ne sont absolument pas efficaces—un programme d'allocations familiales qui donne d'énormes sommes à des gens à revenu élevé et qui ne fait rien pour remédier aux maux réels de notre société. C'est honteux.

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Madame la Présidente, j'interviens de nouveau au sujet de ce projet de loi. Je voudrais d'abord féliciter le député de Saskatoon—Clark's Crossing, qui de concert avec d'autres députés, n'a pas ménagé ses efforts à l'égard de ce projet de loi et des modifications proposées.

Il y a quelques instants, j'ai été quelque peu étonné d'entendre la députée de Don Valley, qui a participé activement à cette initiative, dire qu'il n'y avait eu aucun apport des partis d'opposition et que c'était son parti qui faisait tant pour les enfants de ce pays.

Il y a un million d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada. Environ 25 témoins ont comparu devant le comité. De façon presque unanime, ils ont condamné le projet de loi, disant qu'il était régressif et qu'il n'allait pas réduire la pauvreté au Canada. Pourtant, la députée n'hésite pas à dire qu'elle aide à combattre la pauvreté et que son gouvernement nous débarrassera de ce fléau.

Les députés se sont vantés de ce que le Canada s'était classé au premier rang dans le monde, disant évidemment que cela était dû en grande partie à nos programmes sociaux, à nos lois sociales. Or, le gouvernement élimine systématiquement ces programmes, un par un.

Dans la ville de Moose Jaw, il y a une banque d'alimentation, comme c'est d'ailleurs le cas dans bien d'autres villes partout au Canada, et un grand nombre de ceux qui fréquentent les banques d'alimentation à Moose Jaw et ailleurs au Canada sont des enfants. Il est affligeant de voir ainsi des familles être forcées de recourir aux banques d'alimentation.

Dans un pays où le salaire minimum est si bas, où les travailleurs pauvres luttent pour survivre et où un bon nombre d'entre eux vivent en dessous du seuil de la pauvreté, le gouvernement morcelle son action en ce qui concerne toute la question de la législation sociale. De l'avis d'autres députés, nous devrions envisager nos programmes sociaux dans un contexte général. Cela semble être une bonne solution et celle, en fait, que nous devrions adopter.

Ainsi, le salaire minimum fédéral est, je crois de 4,85 $ ou à peu près. Or, avec ce salaire, quiconque élève une famille va automatiquement vivre en deçà du seuil de la pauvreté. Le gouvernement devrait commencer par légiférer pour exonérer de l'impôt sur le revenu ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Pourquoi demander à ces gens de payer de l'impôt? C'est incroyable.

Ils versent au gouvernement des montants qu'ils n'ont pas, eux qui n'ont même pas de quoi survivre. Pourtant, il se trouve des députés, ministériels de surcroît, pour faire état des initiatives prises par la Chambre dans l'intérêt des pauvres. Vivre si bien, avec des revenus bien au-dessus de la moyenne, des avantages spéciaux et ainsi de suite, et venir se vanter à la Chambre de tout ce que nous faisons pour les pauvres. Il est évident que les problèmes sociaux se font de plus en plus nombreux au Canada et qu'on ne fait rien pour les régler. Tant que nous n'envisagerons pas notre législation sociale dans un contexte global et sous tous ses angles, les problèmes resteront sans solution.

• (1740)

Je me dois de faire ces observations, parce que ce débat témoigne d'une certaine hypocrisie. Le gouvernement affirme qu'il ne pourra s'occuper de l'économie tant qu'il sera aux prises avec le référendum sur la Constitution. «Oubliez cela. L'économie est importante, mais nous ne pouvons nous y attarder. Nous devons nous occuper du référendum.»

Nous pouvons poursuivre nos travaux pendant encore quelques jours pour pouvoir faire adopter hâtivement ce projet de loi qui a fait l'objet de quelques jours d'audience au comité l'été dernier. Nous en débattrons encore pendant un ou deux jours avant d'imposer la clôture. Et pourtant, nous ne pouvons nous occuper de l'économie. Il y a un peu d'hypocrisie dans tout cela. N'importe quel observateur pourra s'en rendre compte.

Cette semaine, nous allons étudier ce projet de loi, puis nous examinerons le projet de loi sur les brevets pharmaceutiques, qui ne fera qu'aggraver le sort des pauvres. Nous allons allonger la période de protection en la faisant passer de 10 à 20 ans, empêchant ainsi les sociétés pharmaceutiques de fabriquer des médicaments génériques. Une telle mesure va causer préjudice à ceux qui ont des revenus fixes, notamment aux personnes âgées.

Les médicaments coûtent trop cher. C'est ce que me disent souvent les personnes âgées dans ma circonscription. Quand la Chambre prend la peine de siéger durant quelques jours supplémentaires pour étudier deux mesures législatives susceptibles de causer préjudice aux pauvres et à ceux qui ont des revenus fixes et quand, entretemps, le premier ministre avoue que nous n'avons pas le temps de nous occuper de l'économie mais que nous pouvons enlever de l'argent aux pauvres, comment ne pas parler d'hypocrisie? Je trouve cela très déconcertant.

Il y a encore autre chose que je voudrais dire à propos de ce projet de loi. Cela s'est déjà dit, mais il vaut la peine de le répéter. On nous a dit qu'il s'agissait d'aider les pauvres qui travaillent. On leur donne des prestations à eux plutôt qu'au groupe qu'on désigne généralement comme «les plus nécessiteux». Il s'agit de ceux qui ne travaillent même pas.

Il y a beaucoup de Canadiens qui ne travaillent pas, non par choix, mais parce qu'ils sont victimes des circonstances. Nous faisons de la discrimination au détriment des Canadiens qui sont le plus dans le besoin. Nous le faisons dans ce projet comme nous l'avons fait dans les modifications apportées à la Loi sur l'assurance-chômage. C'est de l'hypocrisie. Pareille distinction entre les divers groupes de pauvres sème la dissension.

Dans la circonscription de Moose Jaw—Lake Centre, et notre situation n'a rien d'exceptionnel, nous avons à la fois des pauvres qui travaillent et des nécessiteux. Ce n'est pas qu'ils ne veulent pas travailler. Il est vrai qu'il s'en trouvera toujours pour exploiter le système, c'est certain, mais la plupart veulent travailler, s'instruire et faire une vie intéressante. Ils viennent me voir à mon bureau. D'autres députés aussi rencontrent sans cesse à leur bureau des gens qui tâchent de s'en sortir et n'ont tout simplement pas de possibilités. Celles qu'ils ont, le gouvernement les leur enlève constamment.

La députée de Don Valley et ses collègues peuvent faire tous les beaux discours qu'ils veulent. Le scénario est le même que lorsque le gouvernement a fait adopter à l'unanimité une motion sur l'élimination de la pauvreté d'ici à l'an 2000. Il a fait adopter la motion et s'est empressé de l'oublier complètement. À entendre tout ce beau monde, il y avait des programmes sacro-saints, ils allaient aider les pauvres, le seul problème était la création d'emplois, et le gouvernement conservateur allait le régler. C'est de l'hypocrisie. Ce projet illustre cette hypocrisie et montre le vrai visage du gouvernement.

Je souhaite, pour conclure, que le gouvernement examine la législation sociale du Canada, qu'il étudie nos problèmes sociaux et qu'il le fasse de façon globale. Lorsque le gouvernement prendra cet engagement, nous aurons des résultats et nous commencerons à aider les défavorisés et tous ceux qui méritent plus qu'ils ne reçoivent.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole encore une fois pour discuter du deuxième groupe de modifications au projet de loi C-80.

Ce matin, j'ai fait valoir avec d'autres collègues que le projet de loi devrait être retiré et que le gouvernement

devrait adopter une approche globale et approfondie afin d'améliorer le régime de prestation pour enfants, au lieu de tout simplement en restructurer certains aspects, de façon à les rendre plus attrayants à l'approche de la campagne électorale. Cet après-midi, mes observations porteront sur une modification précise. Il s'agit de la motion nº 28, qui a été déposée par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre, et que j'ai été heureux d'appuyer.

La motion nº 28 vise à modifier l'article 12 du projet de loi de façon à remplacer par une pleine indexation l'indexation partielle des prestations qui est prévue dans la mesure. On y parviendrait en éliminant le chiffre 1,03 qui est soustrait de la formule d'indexation.

En vertu du projet de loi actuel, les prestations seraient indexées à l'aide du rapport entre l'indice des prix à la consommation des deux années précédentes, rapport duquel on soustrairait ensuite le chiffre 1,03, ce qui a pour effet de réduire à la longue la valeur réelle des prestations ou de l'apport de revenu des personnes à qui la prestation pour enfants est destinée.

J'aimerais dire un mot sur l'IPC, parce que cette indexation partielle, ou cette absence de pleine indexation, est l'une des lacunes les plus déplorables de ce projet de loi et elle aura pour effet d'éroder progressivement ces prestations. Cette mesure reflète aussi une tendance manifestée par le gouvernement dans le passé à l'égard de programmes sociaux d'autres secteurs.

Par conséquent, j'aimerais m'arrêter un peu sur cette formule de désindexation que le gouvernement applique à l'égard de cette prestation pour enfants, comme il l'a fait dans d'autres cas. L'indice des prix à la consommation sert à mesurer le taux d'inflation au Canada et dans différentes régions du Canada. Pour cela, on tient compte d'un ensemble de produits et de services qui reflète les habitudes de consommation de la plupart des Canadiens et qui comprend des éléments comme la nourriture, les vêtements, le logement, le transport, les soins de santé, les soins personnels, les loisirs, la lecture, l'éducation, les produits du tabac et les boissons alcoolisées. On essaie d'estimer les prix de ces produits et services et de mesurer comment ces prix varient d'un mois à l'autre.

L'indice des prix à la consommation est un indicateur important que nous utilisons pour mesurer l'inflation, et l'indexation des pensions et des autres types de revenu vise à corriger la baisse de la valeur réelle du revenu causée par l'inflation.

• (1750)

L'indexation est très importante lorsqu'il est question des avantages sociaux si on veut maintenir la valeur réelle de ces avantages. Ce principe en est venu à s'appliquer aux impôts, aux pensions, aux allocations familiales et à diverses formes de revenu provenant du gouvernement.

Ce que le gouvernement a fait dans cette mesure législative et dans d'autres mesures portant sur divers programmes d'aide financière, c'est qu'il a ajouté un petit facteur négatif à l'indexation. C'est sa façon à lui de réduire l'aide qu'il offre aux Canadiens.

Le gouvernement a commencé à agir ainsi au tout début de son mandat. Il a d'abord essayé de s'en prendre aux pensions de vieillesse, jusqu'à ce qu'il soit embarrassé et obligé de revenir sur sa décision, après que M^me^ Denis, de Montréal, ait confronté un premier ministre rouge de honte devant le Parlement et lui ait expliqué exactement ce que le gouvernement faisait et comment il enlevait secrètement et sournoisement toute valeur réelle aux pensions. Le premier ministre a dû revenir sur sa décision et rétablir la valeur réelle des pensions.

Depuis, le gouvernement a continué d'agir ainsi et s'est employé à le faire dans un autre contexte, par exemple en plafonnant certains paiements comme ceux du Régime d'assistance publique du Canada, en désindexant partiellement les allocations familiales et en adoptant d'autres mesures de récupération.

Le gouvernement applique maintenant ce facteur négatif à la pleine indexation des prestations pour enfants, celles qui sont destinées aux plus pauvres et aux plus démunis de notre société.

S'il agit ainsi, c'est pour s'assurer que ces prestations diminueront avec le temps, indépendamment du taux d'inflation. S'il est très faible, comme c'est le cas actuellement, leur valeur nominale diminuera, et s'il est élevé, leur valeur réelle baissera. D'une façon ou d'une autre, elles diminueront constamment. Cela veut dire que, dans l'avenir, les pauvres, ceux qui recevront ces paiements, recevront moins. Ils seront moins en mesure d'acheter, de se loger, de se nourrir, de se vêtir et de se procurer les choses essentielles à la vie avec ce qui leur sera versé dans le cadre de ce programme.

Il ne sera pas nécessaire d'adopter une autre mesure législative pour qu'il en soit ainsi. C'est ce que camoufle ce projet de loi.

Qu'est-ce que le gouvernement a à gagner en insistant pour que cette formule de rajustement simple soit modifiée de manière que ces prestations, pas très considérables au départ, diminuent avec le temps?

Le gouvernement demande aux plus démunis de la société de faire le gros des efforts pour réduire la taille de l'appareil gouvernemental et ses coûts. Il est intéressant de comparer cette façon de faire qui est devenue caractéristique du gouvernement actuel et un autre aspect de la politique gouvernementale, c'est-à-dire le sort qu'il a réservé au Régime enregistré d'épargne-retraite. Ce matin, j'ai parlé de M. Patrick Johnston, l'un des témoins qu'a entendus le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-80 cet été. Avant de terminer, je voudrais reprendre quelques observations faites par ce témoin. Il a mentionné qu'il y avait contradiction entre l'avarice dont faisait preuve le gouvernement dans le dossier des prestations pour enfants et l'empressement avec lequel celui-ci a légiféré afin d'augmenter la limite maximale des contributions aux REÉR, avantage offert aux gens qui sont assez riches pour pouvoir épargner en vue de leur retraite et qui profitent d'un traitement fiscal très généreux en ce sens.

M. Johnston a rappelé aux membres du comité que le changement que le gouvernement a apporté, en faisant passer la limite maximale des contributions aux REÉR de 7 500 $ à 15 000 $, coûterait des milliards de dollars en recettes fiscales auxquelles le gouvernement renonce en offrant un abri fiscal à ceux qui contribuent à un REÉR. À partir de 1995, ces pertes s'élèveront à environ 10,7 milliards de dollars par année. L'ensemble du programme de prestations pour enfants ne coûtera même pas la moitié de cette somme. Pourtant, depuis le début, le gouvernement tente de réduire petit à petit les prestations.

Il y a, ici, une anomalie, une contradiction qui illustre à merveille les méthodes et la philosophie du gouvernement. Voilà pourquoi nous voudrions que le gouvernement approuve l'indexation intégrale de la formule, élimine cette limite à l'indexation, accepte la motion proposée par mon collègue et autorise l'indexation intégrale, du moins pour ces prestations.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, si je ne m'abuse, il me reste environ cinq minutes.

Je voudrais parler de certaines choses qui ont été dites au sujet du projet de loi C-80. Il s'agit d'observations faites par des tiers devant le comité législatif. À mon avis, il importe de lire certaines de ces déclarations parce que les ministériels pourraient facilement dire, et diront certainement, des choses comme: «Ne prenez pas au sérieux ce que disent les députés de l'opposition. Après tout, c'est une question de politique, et ils s'opposent à la mesure pour le simple plaisir de la chose.» Ce n'est certainement pas le cas.

Voyons par exemple ce que Patrick Johnston, du Conseil canadien de développement social, déclarait devant le comité législatif:

> À mon avis, l'une des plus grandes faiblesses du projet de loi, c'est qu'il ne tient pas compte des dommages insidieux causés depuis quelques années à toute la gamme de prestations sociales qui n'étaient pas indexées pleinement au coût de la vie. C'est une érosion qui s'aggrave d'année en année.

Voici maintenant ce que disait Martha Friendly, du Comité canadien d'action sur le statut de la femme:

> Selon nous, ce projet de loi et les autres initiatives du gouvernement nous éloignent des prestations et programmes pour enfants qui existent en Europe, alors que c'est à cela que nous devrions tendre. Cela nous rapproche des mesures ciblées et plutôt mesquines des États-Unis [. . .]À notre avis, vu le rôle joué par le Canada dans l'élaboration et la promotion de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, notre nation devrait aller dans la direction opposée à celle où nous allons maintenant.

Voici maintenant un commentaire de Richard Shillington, co-auteur de l'ouvrage *Canadian Fact Book on Poverty*:

> La seule conclusion possible, c'est que le Livre blanc a été rédigé par des gens qui croyaient que, mieux on comprendrait le programme, moins on l'aimerait. J'étudie la politique depuis longtemps à titre de fonctionnaire et à titre de chercheur pour des groupes qui viennent témoigner au Parlement. On n'était jamais tombé si bas.

Ce sont des commentaires plutôt accablants. Ils ne viennent pas d'hommes politiques qui essaieraient d'exploiter le projet de loi pour en retirer des avantages politiques quelconques. Ce sont des observations de tiers; ce sont des personnes neutres et objectives, qui examinent la question de façon sérieuse et réfléchie.

Voici maintenant ce que Trevor Williams, de *Family Services Canada*, disait:

> [. . .] si elle n'est pas indexée, cette mesure continuera de s'éroder d'une année à l'autre. Peut-être que la prestation n'aura plus aucune valeur réelle à l'avenir pour les familles qui la recevront.

Voilà qui en dit bien long.

• (1800)

Voici ce qu'a déclaré M. Michael Goldberg, du Conseil de planification sociale et de recherche de la Colombie-Britannique:

Ce qui nous désappointe, c'est que le projet de loi ne respecte pas ses objectifs premiers. . .

En 1989, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion visant à éliminer, d'ici l'an 2000, la pauvreté chez les enfants du Canada. Nous ne voyons pas vraiment en quoi cette solution bon marché nous rapproche de ce noble objectif.

Celle-ci me vient de M^me^ Lise Corbeil, de l'Organisation nationale anti-pauvreté. Elle dit ceci:

Nous croyons que le projet de loi C-80 est déficient et dangereux. Nous demandons par conséquent à votre comité de recommander le rejet du projet de loi C-80. Ces 400 millions de dollars supplémentaires ne sont rien, quand on pense aux 3,5 milliards qui ont été soustraits aux prestations pour enfants depuis 1985, année où on a commencé à désindexer les prestations.

Je trouvais important de faire connaître ces commentaires à la Chambre.

Des voix: Bravo!

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

Une motion d'ajournement est proposée en vertu de l'article 38 du Règlement

LA MINE WESTRAY

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, le plus triste dans l'affaire de la mine Westray, c'est que toute la lumière ne sera probablement jamais faite sur la catastrophe qui s'y est produite.

L'enquête que mène actuellement la Nouvelle-Écosse va permettre d'établir avec une précision clinique la chronologie des événements qui ont conduit à la terrible explosion ayant tué 26 mineurs. Contrairement à ce que le gouvernement fédéral a laissé entendre à maintes reprises, il se pourrait que la commission d'enquête provinciale ne prenne jamais en considération les aspects de cette catastrophe qui relèvent de la compétence fédérale.

Le décret du gouvernement de la Nouvelle-Écosse instituant l'enquête provinciale ainsi que la loi provinciale en vertu de laquelle il a été pris limitent expressément la portée de l'enquête aux questions, et je cite, «qui relèvent de la compétence législative provinciale». C'est dire que tous les aspects de la catastrophe qui dépassent la compétence de l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse est hors de la portée de l'enquête provinciale. Par conséquent, on risque de ne pas porter l'attention qu'elles méritent à un grand nombre de questions qui relèvent de la compétence fédérale, mais qui revêtent néanmoins une importance cruciale pour comprendre ce qui s'est produit.

Parmi ces questions figurent les suivantes. Quels renseignements le gouvernement Mulroney a-t-il demandés, obtenus et pris en considération quant à la situation financière de la mine et à sa sécurité avant l'ouverture de la mine? Quel rôle le gouvernement fédéral a-t-il joué dans la création de la mine et comment a-t-il été décidé d'y investir l'argent des contribuables? Quelle responsabilité fiscale le gouvernement fédéral a-t-il actuellement à l'égard de la mine, de ses propriétaires et de ses créditeurs?

La commission provinciale n'est habilitée à faire enquête sur aucune de ces questions capitales. Le commissaire-enquêteur, le juge Richard, a même déclaré, et je cite: «Je n'ai pas compétence, dans le cadre d'une d'enquête provinciale, pour examiner des documents venant de l'extérieur de la province.» Or, le ministre d'État a laissé entendre à la Chambre qu'il n'y avait pas lieu de se préoccuper d'une telle restriction. Pourquoi donc? Parce que le gouvernement a quand même fait parvenir certains documents fédéraux à la commission d'enquête provinciale. Splendide! Le gouvernement fédéral qui fournit des documents, des tas de documents!

Le gouvernement lui-même dicte quels sont les documents à envoyer. Il peut en envoyer plus, ou ne pas le faire. Il peut répondre, ou non, à des demandes particulières de la part des autorités provinciales relativement à certains documents. Il peut, à son gré, autoriser des députés ministériels et des fonctionnaires à témoigner à l'enquête. En fait, ce que la commission d'enquête de la Nouvelle-Écosse apprendra au sujet du rôle du gouvernement fédéral dans le désastre de la mine Westray sera uniquement ce que ce dernier voudra bien qu'elle sache.

Autrement dit, ceux que l'on croit coupables auront la mainmise absolue sur tout élément de preuve pouvant confirmer leur culpabilité à l'unique enquête faite sur l'accident.

À la bonne vieille doctrine voulant que tout accusé soit innocent jusqu'à preuve du contraire, le gouvernement substitue la nouvelle et étonnante doctrine de l'innocent jusqu'à admission de la faute. Quel affront macabre et honteux à la mémoire des 26 hommes dont la famille espérait connaître la vérité grâce à une enquête judiciaire. Si c'était de la négligence, qu'on le dise. S'il y a des coupables, qu'on le sache.

Mais par-dessus tout, s'il y a un doute, dissipons-le. Si les choses sont embrouillées, clarifions-les, et si des faits importants sont encore cachés, que ce soit au palier fédéral ou au palier provincial, qu'ils soient dévoilés au grand jour.

Nous devons à la mémoire de ceux qui ont perdu la vie, de faire toute la lumière. Nous le devons à leurs familles. Pour les nombreuses collectivités canadiennes de travail-

leurs de secteurs à risque, nous devons découvrir la vérité car seule la vérité, nous permettra de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que cela ne se reproduise.

Je pose à nouveau ma question au gouvernement: Cessera-t-il de tenter de se couvrir en invoquant la tenue d'une enquête provinciale qui ne peut pas évaluer sa responsabilité pour demander une enquête fédérale qui elle, le pourrait?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, il est tout à fait inutile que le député demande une enquête fédérale sur cette tragédie.

Le juge Richard ainsi que l'avocat de la commission ont déclaré qu'ils sont satisfaits du mandat de l'enquête provinciale. En effet, M. Richard a parlé de cette question directement le 17 juin 1992 à Halifax, quand il a dit:

> Il n'y a, à mon avis, aucune limite imposée au mandat. J'ajouterais que j'ai participé à sa formulation.

Il est clair que les personnes chargées de mener l'enquête officielle sont satisfaites, et ce seul fait devrait calmer les inquiétudes du député. Puisque ce n'est apparemment pas le cas, j'attirerais son attention sur le fait qu'on procède également à deux autres enquêtes parallèles. Le ministère de la Main-d'oeuvre de la Nouvelle-Écosse fait actuellement une enquête, comme c'est son devoir de le faire chaque fois que survient une perte de vie dans un projet qui relève de sa compétence. De plus, la GRC mène sa propre enquête sur cet incident, du point de vue de la justice pénale.

Si tout cela ne suffit pas encore au député, je voudrais lui rappeler que le gouvernement a déclaré à maintes reprises son intention de collaborer entièrement tant à l'enquête qu'à la Chambre. Nous avons déposé des milliers de pages de documentation soulignant le rôle du gouvernement fédéral comme caution des emprunts.

De fait, nous continuerons d'examiner d'autres documents en vue de leur communication ultérieure. Des fonctionnaires sont disponibles pour répondre aux questions tant du public que des médias depuis le tout début de ce processus.

Ce projet avait été réglementé, avait reçu un permis et avait été inspecté par les autorités du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Ce n'est pas dans l'intérêt public et ce serait un chevauchement inutile que d'empiéter sur leur compétence. J'estime que la déclaration du député selon laquelle l'enquête du juge Richard ne peut examiner la participation fédérale est tout simplement erronée, et je suis certaine que, lorsqu'il s'en rendra compte, il retirera toute autre demande de renseignements.

[*Français*]

LE PONT PERLEY

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Madame la Présidente, j'ignore s'il vous arrive, à l'occasion, d'emprunter le pont Perley entre Hawkesbury et Grenville pour vous rendre dans votre circonscription. Plusieurs personnes, plusieurs députés de la Chambre empruntent ce pont occasionnellement, et je peux vous dire que le pont a besoin d'être remplacé, et ce, dans les plus brefs délais.

Au mois d'avril 1992, je posais une question au ministre des Travaux publics, mais ce dernier étant absent, une réponse m'a été donnée par le ministre des Approvisionnements et Services, à l'effet que les discussions concernant les travaux de ce pont, qui impliquent trois niveaux de gouvernement, l'Ontario, le Québec et évidemment le gouvernement fédéral, étaient sur le point d'aboutir. En juin 1988, donc il y a de cela quatre ans, le ministre de l'époque, l'honorable Stewart McInnis, avisait que la durée de vie du pont serait atteinte vers les années 1992. Alors, imaginez-vous l'anxiété de mes commettants qui se demandent si le pont sera fermé, s'il est sécuritaire pour les usagers, etc.

Nous avons, depuis ce temps, travaillé énormément, c'est-à-dire que d'après les plans et un examen environnemental préalable, il est démontré sans le moindre doute, premièrement, qu'au niveau environnemental, il n'y a aucune réticence publique et que, deuxièmement, un nouveau pont pourrait être construit dans l'axe actuel.

• (1810)

Alors, le 1er mai 1992, il n'y a pas tellement longtemps, le ministre m'écrivait que du fait, notamment, du changement de gouvernement en Ontario, les nouveaux sous-ministres devaient se réunir pour entériner un accord de principe quant au partage des coûts, quant à la gestion des travaux, quant à la date du début des travaux, bref, de façon à ce que nos électeurs des deux rives, ceux de Hawkesbury et de Grenville, puissent savoir à quoi s'attendre puisque vous le savez très bien, toute construction d'un nouveau pont de ce genre implique beaucoup d'éléments. Plusieurs entrepreneurs qui ont déjà, par le passé, manifesté de l'intérêt à venir dépenser leur argent ou à investir dans nos régions ont mis cela sur la glace en attendant les développements sur le pont Perley.

Alors, j'espère, que ce soir, le secrétaire parlementaire du ministre sera en mesure de nous donner des dates précises quant au début de ces travaux-là et quant à tous les aspects qui doivent entourer la construction de ce nouveau pont. En terminant, j'aimerais ajouter qu'on dépense des sommes astronomiques pour l'entretenir, pour le rendre carossable et malgré cela, les gens qui l'utilisent craignent toujours de s'effondrer avec lui un jour, madame la Présidente. Ceci est pratiquement impossible, puisque le gouvernement fédéral, qui est quand

même un bon gouvernement, voit quotidiennement à ce que la sécurité de ce pont-là ne soit aucunement mise en doute pour les usagers.

Alors, j'attends impatiemment la réponse de mon collègue, le secrétaire parlementaire.

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Madame la Présidente, comme l'a si bien souligné notre collègue d'Argenteuil—Papineau, c'est un dossier qui est une préoccupation pour le ministère des Travaux publics du Canada. Le ministre a souligné, et nous en avons parlé à plusieurs reprises, la façon remarquable avec laquelle notre collègue a travaillé pour la réalisation de ce dossier.

Évidemment, même si le pont a été construit en 1931, et même s'il y a eu des consultations et des études, notamment sur sa durée de vie, sur les sommes que le ministère y affecte toutes les années pour l'entretien, qui se situent à près d'un million de dollars annuellement, il est évident qu'il y a eu des consultations. Comme le soulignait notre collègue, entre Ottawa et Montréal, c'est le seul pont sur la rivière des Outaouais. C'est un pont qui relie à la fois le Québec et l'Ontario. Il y a des discussions, comme le soulignait notre collègue, qui s'inscrivent au niveau des trois paliers de gouvernement, c'est-à-dire Québec, Toronto et Ottawa.

Comme le soulignait également notre collègue, il y a eu des rencontres qui ont été effectuées au début du mois de mai. Il y a des ententes de principe qui, apparemment, ont été prises. Je pense que ma collègue va se réjouir du fait que le dossier chemine d'une façon remarquable pour son aboutissement. Il ne s'agit pas simplement d'un aboutissement sur papier, mais un aboutissement dans les faits et le ministre m'a demandé de rassurer ma collègue d'Argenteuil—Papineau à l'effet que la concrétisation devrait se faire dans des délais respectés et respectables.

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, le 4 mai dernier, je soulevais en cette Chambre une question fort importante avec le secrétaire d'État, à savoir si le gouvernement fédéral avait finalement conclu des ententes avec les provinces concernant le droit constitutionnel des minorités de gérer leurs établissements d'enseignement.

Madame la Présidente, si ces droits sont légaux—et ils sont constitutionnels—la volonté politique des gouvernements provinciaux à les mettre en oeuvre est souvent inexistante dans certaines provinces.

Au recensement de 1986, le Canada comptait près de 393 500 enfants d'âge scolaire, dont au moins l'un des parents avait pour langue maternelle l'anglais au Québec ou le français dans les autres provinces ou dans les territoires canadiens. La répartition de ces ayants droit place l'Ontario en tête avec 34,5 p. 100, soit 135 600 élèves, suivi du Québec et du Nouveau-Brunswick. Pourtant, l'Ontario n'a toujours pas adopté aujourd'hui de lois donnant le plein contrôle par la minorité des établissements scolaires, procurant ainsi à sa jeunesse une éducation française.

Selon les propos tenus par le ministre ontarien des Collèges et Universités, M. Allen, lors de la dernière assemblée de l'ACFO, l'Association canadienne-française de l'Ontario, en juin dernier, une nouvelle entente de principe entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial aurait été conclue en ce qui a trait au financement des collèges francophones. L'annonce officielle n'a toutefois pas encore été faite et je pose la question aujourd'hui, en réponse aux attentes que la minorité en Ontario a déjà fait connaître.

En réponse à la question que je lui posais le 4 mai dernier, le secrétaire d'État peut-il nous informer aujourd'hui s'il a rencontré effectivement le ministre de l'Éducation ontarien et si des ententes ont été conclues entre l'Ontario et le Canada concernant l'éducation? Des ententes ont-elles été signées avec la Colombie-Britannique, par exemple, ou l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba? Il s'agit d'ententes bilatérales, comme on le sait, qui devaient faire l'objet d'une nouvelle assez importante mais qui encore tardent à venir.

Où en sommes-nous aujourd'hui? C'est ce que je demande au secrétaire parlementaire. Le gouvernement fédéral et les provinces sont-ils toujours en négociations? Rien n'a encore été signé? Aucune entente à ce jour n'a été conclue? Est-ce possible que, presque cinq mois après avoir donné l'espoir aux minorités qu'une entente était imminente, on attende encore aujourd'hui?

Voici que nous sommes à la veille de faire une campagne référendaire; une entente constitutionnelle a été paraphée, ou enfin conclue à Charlottetown. Donc, les communautés francophones hors Québec et les communautés anglophones du Québec se doivent de connaître la position du gouvernement en matière d'appui fédéral en éducation. Est-ce que le gouvernement fédéral, qui lui a participé à l'entente de Charlottetown, est prêt aujourd'hui à dire: Nous nous engageons à assurer l'épanouissement, à assurer le développement des communautés linguistiques de langue officielle au pays et à aider les provinces, toujours rébarbatives, toujours hésitantes, toujours en arrière dans les événements, à mettre en place des systèmes d'éducation faits pour la minorité et gérés par la minorité? La question est simple. Je voudrais avoir une réponse aussi simple et aussi directe.

Motion d'ajournement

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je réponds à mon honorable collègue. Je vais tenter de le faire le plus brièvement possible, avec le peu de temps à notre disposition, et le plus complètement possible.

En effet, on nous a questionné à propos de notre engagement, comme gouvernement fédéral, envers la notion et le principe des deux langues officielles au Canada. Je peux être catégorique sur ce point: Aucun autre gouvernement fédéral n'a été plus attaché à ce principe que le nôtre, et notre engagement demeure aussi ferme que par le passé. Bien sûr, les autres gouvernements ont également un rôle important à jouer dans ce domaine.

Dans le débat constitutionnel des derniers mois, comme le disait si bien tantôt mon collègue, la position du gouvernement fédéral est demeurée la même. La Constitution canadienne devrait contenir une clause précise et claire invitant les gouvernements à promouvoir les minorités de langue officielle et à favoriser leur développement. Nous devons tous faire notre part, c'est certain. Nous souhaitons que les autres gouvernements coopèrent, mais nous n'avons aucunement l'intention de leur imposer des responsabilités essentielles qui nous incombent en tant que gouvernement de l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

J'en viens maintenant à la question de la pénurie d'enseignants dans certaines écoles de langue française à l'extérieur du Québec. Notre gouvernement est conscient des problèmes à ce chapitre. Nous avons démontré notre intérêt en commandant une étude sur le sujet, par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. L'étude de la firme Pageau, Skuce et Vézina a permis de repérer certains secteurs où les problèmes sont particulièrement aigus. Les auteurs ont conclu qu'une répartition inégale des enseignants, et non une pénurie générale, cause des pénuries réelles dans certaines régions, en particulier dans certaines parties de l'Ontario et dans l'Ouest canadien. Il y a aussi pénurie dans certaines matières spécialisées, comme les sciences et la musique.

L'étude démontre également que la répartition des enseignants engendre un autre problème. Devant les pénuries locales, on a naturellement eu l'idée de faire venir des enseignants d'autres régions du pays. Cette pratique peut créer deux difficultés. D'une part, ces enseignants ne voudront peut-être pas habiter longtemps loin de leur lieu d'origine. D'autre part, ils pourraient mal connaître les réalités et les besoins culturels de la population francophone locale.

Madame la Présidente, toute cette affaire préoccupe vivement le gouvernement, et nous examinons actuellement avec beaucoup d'intérêt les moyens de collaborer à la recherche de solutions avec plusieurs provinces et territoires, sans pour autant empiéter sur leur domaine de compétence en matière d'éducation.

[*Traduction*]

LES PRODUITS DU TABAC

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, au mois d'avril dernier, j'ai soulevé un certain nombre de questions car j'estime que le gouvernement actuel ne prend plus son rôle de chef au sérieux dans la prévention du tabagisme. En effet, le Canada jouait autrefois un rôle de chef de file au plan international grâce à son programme d'éducation sanitaire, d'étiquetage et de fiscalité, une stratégie à trois volets visant à réduire la consommation de cigarettes. Or, le gouvernement a abandonné son projet d'élever à 18 ans l'âge légal pour fumer; il a renoncé à son intention d'accroître l'efficacité des mises en garde sur les paquets de cigarettes; enfin, il a mis au rancart son engagement à mettre fin à la vente de cigarettes canadiennes rentrées illégalement au pays en imposant une taxe à l'exportation.

• (1820)

En ce qui concerne les deux premières questions, de nombreuses études faites dans d'autres pays, par l'Organisation mondiale de la santé et par l'industrie du tabac nous apprennent qu'il faut recruter les fumeurs avant l'âge de 18 ans. Si l'on ne réussit pas à leur inculquer cette habitude avant cet âge, la plupart des jeunes ne fumeront pas par la suite. Nous demandons que l'âge légal pour fumer soit porté à 18 ans.

De plus, nous avons pu prouver, toujours à l'aide de documents, que les mises en garde constituent un moyen efficace de réduire la consommation de cigarettes. Le gouvernement peut faire en sorte que les mises en garde soient plus efficaces, qu'elles affichent des couleurs contrastées et qu'elles accrochent le regard, mais il n'a rien fait en ce sens. Il a le pouvoir de réaliser ce programme, qu'il y ait eu contestation judiciaire ou pas.

On me permettra de faire une comparaison avec les mesures prises par l'Australie. Ce pays a interdit toute publicité sur le tabac. Les sociétés ne peuvent plus faire la promotion des produits du tabac par le biais de la publicité d'événements culturels ou sportifs, car les autorités ont jugé que toute cette publicité visait à amener les jeunes à consommer les produits du tabac.

J'ai moi-même communiqué à la Chambre de la documentation basée sur des notes de service provenant de sociétés productrices de tabac, qui démontrait que les campagnes de publicité s'adressaient à des jeunes d'âge inférieur à l'âge légal.

Parlons maintenant de la volte-face évidente du gouvernement au sujet de la taxe à l'exportation. Après que le gouvernement eut adopté la taxe à l'exportation, les ventes de cigarettes destinées à l'exportation, qui nous reviennent pour la plupart en contrebande, sont tombées de 730 000 à 146 000, puis sont passées à 252 000 cigarettes par mois. Le gouvernement a aboli la taxe, affirmant que toutes les sociétés de tabac avaient promis qu'elles trouveraient une solution à ce problème. Si bien que le nombre de cigarettes vendues est passé à 958 000, puis à plus d'un million le mois suivant, en juin.

En fait, même durant le mois de juillet au cours duquel on a enregistré une légère baisse des ventes, le nombre de cigarettes vendues demeurait quatre fois supérieur à ce qu'il était en 1986, et 100 fois plus élevé que les ventes de tabac haché. Le gouvernement fédéral va perdre 800 millions de dollars en recettes fiscales à cause de l'abolition de la taxe à l'exportation, et les gouvernements provinciaux risquent d'en perdre autant. L'Organisation mondiale de la santé a dû réviser à la hausse ses chiffres concernant le nombre de Canadiens qui meurent chaque année à cause de la consommation des produits du tabac. Le tabagisme tue chaque année entre 38 000 et 48 000 Canadiens. L'augmentation des chiffres résulte du fait qu'un nombre croissant de femmes consomment du tabac.

Pourquoi le gouvernement renonce-t-il à son leadership mondial? Est-ce parce qu'il subit l'influence de M. Bill Neville, un bon ami du premier ministre?

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, je croyais que mon collègue s'empresserait de féliciter ce gouvernement pour ce qu'il a fait dans le dossier du tabac.

En ma qualité de député et de non-fumeur maintenant, je peux dire à mon collègue que de nombreuses personnes dans ma région ont perdu leur emploi dans l'industrie du tabac et que j'en étais navré, mais que je ne fumerai pas pour quelque raison que ce soit.

Nous avons été le premier gouvernement à agir, à interdire l'usage de tabac à bord des avions et, après six mois, tous les autres pays du monde ont accepté notre loi, ce qui fait de nous un leader sur ce plan.

En réponse à la remarque concernant le retrait de la taxe de 8 $ sur les cartouches destinées à l'exportation, le ministre du Revenu national a annoncé des mesures additionnelles pour combattre la contrebande de cigarettes, notamment l'inscription de nouvelles marques et de codes d'identification sur les étiquettes de mise en garde, l'imposition d'une limite pour les boutiques hors taxe, l'amélioration de la coopération entre le gouvernement et l'industrie, le déploiement de forces additionnelles de la GRC et l'augmentation de l'effectif des douanes ainsi que des peines plus sévères pour les contrebandiers.

[*Français*]

Simultanément, le ministre a interrompu la perception de la taxe à l'exportation jugeant que les mesures susmentionnées ainsi que les initiatives que le ministre avait annoncées le 12 février constituaient une meilleure façon de régler le problème.

Tout me porte à croire qu'une fois que ces mesures auront été entièrement mises en oeuvre, nous aurons réglé en grande partie le problème de la contrebande. Bien entendu, l'instauration de toutes ces mesures prend du temps. Il faudra encore plus de temps avant qu'elle ne donne des résultats concrets.

Cet automne, de nouvelles étiquettes seront apposées sur les paquets de cigarettes destinées au marché des boutiques hors-taxe. Ces changements seront mis en oeuvre graduellement au cours des prochains mois. En commençant par les marques principales, les nouvelles étiquettes faciliteront grandement la lutte à la contrebande sur le marché canadien. Les compagnies de tabac n'hésitent pas à partager entièrement les renseignements sur les ventes de tabac, avec les fonctionnaires de l'Accise qui peuvent ensuite veiller, de concert avec la GRC, à ce que les produits de tabac exportés ne soient livrés qu'à des clients de bonne foi aux États-Unis.

Des fonctionnaires du ministère du Revenu national travaillent étroitement en collaboration avec ceux des Finances. Par exemple—et tantôt le député a donné des chiffres, mais je vais les corriger—les fonctionnaires du département de Douanes et Accise estiment qu'en 1991, jusqu'au tiers des produits du tabac entrés en contrebande provenaient d'approvisionnements de navires et d'aéronefs.

Les modifications que le ministre a annoncées en février ont eu pour effet de resserrer la surveillance entourant l'entreposage, la distribution et la vente de ces produits. Les résultats ont été immédiats et très concluants.

Mme le vice-président: Malheureusement, je me dois d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire afin de laisser cinq minutes à son collègue. La parole est à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

Motion d'ajournement

[*Traduction*]

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour poursuivre la discussion entamée début mai à la Chambre sur la question des enfants victimes de la pauvreté. Si j'avais posé une question au premier ministre à ce moment–là, c'est que je m'inquiétais de ce qui s'était passé dans ce domaine depuis le mois de décembre.

C'est une question qui nous tient tous à coeur ici dans cette Chambre. Cela remonte à quelques années lorsque tous les partis avaient unanimement appuyé une motion portant sur les enfants victimes de la pauvreté à la suite d'un débat mené par M. Broadbent qui était alors chef du NPD. Nous nous étions tous engagés devant cette Chambre à faire tout ce qui était en notre pouvoir pour éliminer la pauvreté des enfants d'ici l'an 2 000.

Par la suite, le sectarisme politique s'est emparé de cette question qui a été exploitée à des fins de relations publiques, et l'enthousiasme qu'avait alors la Chambre s'est éteint.

Je soulève cette question pour rappeler à la Chambre l'engagement que nous avons tous pris et pour m'assurer que le gouvernement est pleinement conscient des frustrations que son manque d'action en la matière suscite dans les collectivités.

Par exemple, un indice très simple, qui est parfois trompeur mais auquel nous ne devrions pas moins nous fier, est le nombre d'enfants qu'on trouve dans les banques d'alimentation. S'il y a eu un renversement majeur dans nos villes depuis 1990, c'est bien le nombre des enfants qui, tous les mois, dépendent des banques d'alimentation pour se nourrir.

Lorsque j'ai visité les banques d'alimentation de ma circonscription, surtout celle de la Knox United Church, dans Central Park, j'ai été frappé de voir combien de gens faisaient la queue trois heures avant l'ouverture officielle, un mardi matin, afin de venir chercher de quoi se nourrir et combien avaient dû amener leur enfant avec eux pour les aider à porter les provisions en question. C'est là un changement énorme tout à fait regrettable.

Que le gouvernement nous explique pourquoi il n'a pas consulté les intéressés et pourquoi il n'a pas consulté davantage les groupes s'occupant de politique sociale qui avaient des réserves au sujet du projet de loi C–80. Je l'ai invité également à nous préciser les raisons pour lesquelles il n'en avait pas discuté davantage avec les gouvernements provinciaux. À ma grande surprise, je me suis aperçu que le gouvernement ne pouvait pas présenter à la Chambre son plan de consultation et qu'il n'avait pas le sentiment que des consultations plus poussées s'imposaient. Par la suite, on se retrouve dans un débat sur les enfants victimes de la pauvreté sans savoir pourquoi les intéressés s'y opposent tant et pourquoi les gouvernements provinciaux demeurent silencieux là–dessus.

J'espère profiter de cette occasion pour obtenir, par l'entremise de la secrétaire parlementaire, des précisions sur la stratégie que le gouvernement entend adopter pour s'attaquer à la pauvreté chez les enfants.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Madame la Présidente, je voudrais juste rappeler à tous les députés que la pauvreté chez les enfants inquiète vivement notre gouvernement, car ces derniers sont, en fait, notre ressource la plus précieuse. Ce qui touche les enfants du Canada nous touche tous.

Dans son récent budget, le gouvernement fédéral a proposé une nouvelle prestation fiscale pour enfants qui tend à regrouper les allocations familiales, le crédit d'impôt pour enfants et le crédit pour enfant à charge en un seul paiement mensuel, à compter de janvier 1994. La nouvelle prestation s'adresse à un groupe bien précis, elle est plus simple à administrer et elle permet de donner aux familles canadiennes 2,1 milliards de dollars de plus qui viennent s'ajouter aux programmes fédéraux actuels pour les enfants et les familles qui s'élèvent à 15 milliards de dollars par an. Le Programme *Grandir ensemble, les enfants, c'est important*, qui a été annoncé récemment est une autre partie intégrante de notre politique et il englobe l'initiative de développement des enfants qui tend à permettre de s'attaquer aux besoins des enfants à risque. C'est un programme de 500 millions de dollars mis de l'avant par le gouvernement dans le cadre duquel après avoir consulté—et je suis heureuse que ma collègue ait soulevé cette question—les provinces, les territoires, les groupes autochtones et les principaux dirigeants communautaires, nous allons lancer des initiatives destinées à aider précisément les jeunes à risque.

Nous allons également nous attaquer aux mauvaises conditions de vie et au mauvais état de santé des jeunes, ainsi qu'aux mauvais traitements, à la violence familiale ou à la négligence dont ils sont victimes.

Le Programme d'action pour l'enfance était une autre étape dans le cadre du programme *Grandir ensemble, les enfants, c'est important* et il respecte les engagements que le Canada a pris au Sommet mondial coprésidé par le premier ministre, en septembre 1990. Ce programme offre un cadre d'action pour les enfants du Canada et, en fait, du monde entier.

En février 1991, le gouvernement fédéral s'est engagé à dépenser pendant les quatre années à venir 136 millions de dollars afin d'aider à éliminer la violence familiale.

Ainsi, même si les services sociaux et l'assistance sociale sont de compétence provinciale, le gouvernement fédéral finance en partie les programmes provinciaux admissibles en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Les dépenses fédérales à ce titre s'élèvent à 6,5 milliards de dollars par an.

Je sais que nous devons tous être conscients du fait qu'il nous incombe de trouver des solutions novatrices afin de s'attaquer au problème de la pauvreté chez les enfants. Notre élan n'a pas été brisé. En fait, nous utilisons le mieux possible les ressources financières à notre disposition en ciblant les enfants victimes de pauvreté.

[*Français*]

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 septembre 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, conformément à l'article 32 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un document annonçant une nomination que le gouvernement a faite récemment.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

LA VINGTIÈME ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADA-EUROPE

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport déposé par l'Association parlementaire Canada-Europe à l'occasion de la 20e assemblée annuelle des délégations des Parlements canadien et européen, qui s'est tenue à Strasbourg, en France, du 8 au 12 juin derniers.

Je veux commenter un passage de la page 15 du rapport. Tous les députés qui faisaient partie de cette délégation, quelle que soit leur allégeance, étaient d'accord pour dire que le ministre des Affaires étrangères devait examiner les questions commerciales entre le Parlement européen et le Canada dans les domaines de l'agriculture et des forêts.

De toute évidence, le message que nous envoyons à nos homologues du Parlement européen ne passe pas. Ils ne sont pas au courant de nos politiques et de notre position dans ces deux secteurs.

Nous prions instamment la ministre d'envoyer ses délégués à Bruxelles pour travailler avec les parlementaires européens et leur faire mieux comprendre les positions du Canada.

* * *

[*Français*]

GESTION DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU QUARANTE-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce matin le quarante-neuvième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre et, conformément à l'article 113(1) du Règlement, ce rapport est réputé adopté dès son dépôt sur le Bureau.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA DÉCENNIE DU CERVEAU

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada) demande à présenter le projet de loi C-358, Loi concernant la décennie du cerveau.

Le président suppléant (M. DeBlois): En conformité avec le paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Nicholson: Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter un projet de loi qui invite le Parlement du Canada à déclarer les années 1990 la décennie du cerveau.

Cette mesure fait suite à la démarche que l'Organisation mondiale de la santé a faite auprès de tous les pays pour leur demander de reconnaître les progrès formidables qui ont été accomplis dans le traitement des troubles du cerveau ainsi que le besoin de poursuivre la recherche. Le projet de loi vise à attirer l'attention publique sur ce domaine de la médecine. J'invite donc tous les députés à prêter leur appui à cette mesure.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Nicholson propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA DESTRUCTION DES DOSSIERS DES PERSONNES INTERNÉES PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Vincent Della Noce (Laval-Est) demande la permission de déposer un projet de loi intitulé Loi prévoyant la destruction des dossiers des personnes internées pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

M. Della Noce: Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je dépose ce projet de loi intitulé Loi prévoyant la destruction des dossiers des personnes internées pendant la Seconde Guerre mondiale. Cinquante-deux ans après, le gouvernement du Canada et le peuple canadien reconnaissent que les personnes qui ont été internées au Canada et dont les libertés civiques ont été violées au cours de la Seconde Guerre mondiale en raison de leur pays d'origine ont droit à la restitution de leur réputation et de leur dignité.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente ce projet de loi, car certains sont encore vivants, dont un qui est présent ici aujourd'hui et j'en suis très fier en tant que Canadien.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Della Noce propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX

MESURE MODIFICATIVE

Mme Mary Clancy (Halifax) demande à présenter le projet de loi C-360, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux (exposition dangereuse de marchandises).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

Mme Clancy: Monsieur le Président, l'an dernier, la fille de 18 mois d'un de mes électeurs a failli perdre la vue lorsqu'elle a trébuché sur un étalage de chaussures dont les crochets de métal sortaient de six pouces du panneau perforé.

Par suite d'une recherche dans les données de la Direction générale de la protection de la santé, on a découvert que six autres enfants avaient subi des blessures aux yeux à cause de crochets de panneaux perforés dans les magasins.

Une réponse insatisfaisante de la part du magasin en cause nous a poussés à vouloir corriger cette situation qui peut être dangereuse. Il existe certes une loi sur les produits dangereux, mais non sur les étalages.

Ce projet de loi vise à combler cette lacune par l'ajout, dans la Loi sur les produits dangereux, d'un article prévoyant que ce serait une infraction que d'étaler des produits d'une manière vraisemblablement dangereuse pour les enfants.

Le président suppléant (M. DeBlois): M^me^ Clancy propose que le projet de loi soit lu maintenant pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES RÉFUGIÉS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition qui a été signée par nombre d'électeurs de la région d'Ottawa—Carleton.

Ces pétitionnaires pressent la Chambre de demander au gouvernement de faire preuve de compassion envers les réfugiés, particulièrement ceux qui viennent de la Somalie ou d'autres pays en proie à la guerre civile et à d'autres difficultés. Ces pétitionnaires demandent à la Chambre et au gouvernement de faire preuve de la plus grande compassion possible.

LA TOURNÉE «FIERS D'ÊTRE CANADIEN»

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente à la Chambre une pétition que les clubs Kinsmen et Kinnette de Selkirk, au Manitoba, ont fait circuler dans ma circonscription dans le cadre de la tournée «Fiers d'être Canadien».

Beaucoup de députés ont présenté des pétitions semblables pour exhorter la Chambre à faire une déclaration sur la fierté d'être Canadien et sur l'importance de l'unité nationale.

Je présente donc cette pétition au nom des électeurs de Selkirk—Red River, en particulier au nom des clubs de Kinsmen et Kinnette de Selkirk, au Manitoba.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter deux pétitions sur un sujet dont j'ai parlé à un certain nombre de reprises à la Chambre, à savoir, le projet de barrage des Trois-Gorges, sur le fleuve Yangzi Jiang, en Chine.

Les 100 pétitionnaires demandent à la Chambre et au Parlement d'adopter une mesure législative pour empêcher que le gouvernement du Canada s'engage davantage dans ce projet.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, j'aimerais présenter également une pétition concernant la taxe sur les produits et services.

Les pétitionnaires soulignent le ridicule de l'application de cette taxe aux produits sanitaires féminins tels que les tampons et les serviettes hygiéniques. Ils demandent par conséquent que le Parlement du Canada envisage d'exempter ces produits de la taxe sur les produits et services.

LA VIOLENCE

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): J'invoque l'article 36 du Règlement. Je continue à recevoir des pétitions signées par des centaines de mes électeurs qui continuent à prier le Parlement d'adopter des mesures législatives visant à éliminer la violence faite aux femmes et aux enfants.

Ils demandent plus particulièrement qu'on mette l'accent sur la rééducation des agresseurs. Ils aimeraient que les policiers, les avocats, le personnel des tribunaux et les juges reçoivent une formation spéciale les familiarisant avec tous les aspects de la violence faite aux femmes et aux enfants; ils réclament également une campagne de sensibilisation du public envers ce grave problème depuis trop longtemps méconnu.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai la responsabilité et l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux habitants des circonscriptions de Sudbury et de Nickel Belt.

Les pétitionnaires soulignent qu'il faut revoir le système de justice pénale, étant donné la violence contre la personne et la façon dont on détermine la peine et dont on applique la Loi sur la libération conditionnelle. En fait, il faut revoir toute la façon d'aborder le problème de la violence contre la personne.

Par conséquent, ces pétitionnaires demandent que le gouvernement du Canada modifie le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle.

LES RÉFUGIÉS

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, j'ai à adresser à la Chambre des communes une pétition de la part des habitants du Canada, notamment ceux de ma circonscription. Ils désirent attirer l'attention de la Chambre sur les conditions sociales et politiques qui sont très instables dans certains pays du monde, plus particulièrement en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Somalie, causent des bouleversements et de graves problèmes. Des milliers de réfugiés en provenance de ces pays, de même que leurs familles qui les attendent ici au Canada, font face à un grave arriéré dans l'étude de leurs cas. Ces réfugiés sont aux prises avec des difficultés personnelles et financières. Leur avenir est incertain, à cause de la lenteur du processus. Ces familles sont séparées depuis bien trop longtemps.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à accélérer l'étude des cas des réfugiés et à faire preuve de compassion en vue de la réunion des familles, notamment de celles qui viennent de ces pays troublés.

LA JUSTICE

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai un grand nombre de pétitions signées par des Canadiens de tout le pays qui s'insurgent contre le traitement infligé à Christine Lamont et David Spencer, condamnés à 28 ans de prison par la justice brésilienne. Ils estiment que c'est une erreur judiciaire et que, par ailleurs, ils sont soumis à un traitement cruel et inhabituel dans les prisons brésiliennes et qu'ils ont fait l'objet de discrimination dans la détermination de la

peine, une situation qui continue si l'on considère leurs conditions de libération conditionnelle.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de solliciter la seule chose qui puisse les ramener au Canada, à savoir l'expulsion. Ils prient la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de demander l'expulsion de Christine Lamont et de David Spencer de leur prison brésilienne, pour qu'ils puissent revenir au Canada.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter deux pétitions.

La première, qui est signée par un grand nombre de personnes, surtout des personnes âgées, souligne qu'en vertu du projet de loi C–22, les prix tant des nouveaux médicaments que des anciens ont considérablement augmenté. Elle demande au gouvernement de ne pas donner suite au projet de loi C–91 et, en fait, d'abroger le projet de loi C–22.

L'IMMIGRATION

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): La deuxième pétition est signée par un certain nombre d'habitants de ma circonscription de Surrey–Nord, surtout des membres en vue de la communauté sikh.

Elle souligne que les immigrants de la catégorie de la famille et de la catégorie des parents aidés constituent depuis toujours une partie importante de l'immigration au Canada, et que les immigrants qui entrent dans ces catégories peuvent recevoir, au Canada, l'aide de leurs proches pour trouver un emploi, ainsi que pour apprendre la langue et les coutumes du pays.

Cette pétition demande au gouvernement de ne pas donner suite aux propositions visant à modifier la Loi sur l'immigration et de faire en sorte que les immigrants de la catégorie de la famille et de la catégorie des parents aidés continuent de recevoir la priorité absolue pour immigrer au Canada.

• (1020)

LES PERSONNES ÂGÉES

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter une pétition au nom des personnes âgées du Canada et notamment celles qui habitent le foyer Dawson Court, situé dans la circonscription de Thunder Bay—Nipigon que je représente.

Sur l'ensemble des allocations et des subventions qu'elles touchent, ces personnes âgées ne sont autorisées à garder que 112 $ par mois pour les nécessités de la vie. Elles demandent au gouvernement de créer un programme.

Vu les dépenses supplémentaires auxquelles ils font maintenant face en raison des restrictions imposées sur l'ensemble des régimes médicaux et d'assurance-médicaments complémentaires, ces pétitionnaires demandent au gouvernement d'approuver et d'instaurer une mesure visant à permettre d'accroître l'aide financière que touchent les personnes âgées, non seulement en Ontario mais également dans tout le pays.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition portant sur les incohérences et les contradictions de notre Loi de l'impôt sur le revenu.

Voici un exemple. Si l'on a un reçu pour les frais de garderie, on a droit à une déduction particulière. Si l'un des deux conjoints décide de rester à la maison pour élever les enfants, aucune déduction n'est accordée.

Ces pétitionnaires trouvent cette situation malheureuse et estiment qu'il faut y remédier.

De plus, ils attirent l'attention sur le fait qu'un grand nombre de programmes portent à confusion. Ils souhaitent un plus grand effort de simplification.

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATION CANADIENNES

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, l'autre pétition que je désire déposer provient de signataires qui demandent au Parlement de voir à ce que le CRTC réglemente très sérieusement l'emploi du langage ordurier dans les émissions de radio et de télévision.

Les pétitionnaires sont d'avis qu'il n'est pas nécessaire de parler de manière grossière pour informer ou divertir et que bien souvent un tel langage inadéquat va à l'encontre des valeurs qu'ils pratiquent à la maison et des efforts qu'ils font pour bien éduquer leurs enfants.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint–Boniface): Monsieur le Président, j'ai aussi une autre pétition à présenter au nom de gens qui déplorent les coups et les compressions exercées dans le soutien fédéral aux provinces en matière d'éducation.

Ils croient que ces compressions vont à l'encontre des instances faites pour qu'on améliore notre productivité et notre compétitivité.

Ils font remarquer que si nous ne sommes pas aujourd'hui généreux dans notre appui à l'éducation, nous devrons plus tard payer fort cher cette négligence.

LA JUSTICE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je désire présenter quatre pétitions au nom de résidants de ma circonscription de Kamloops en Colombie-Britannique.

La première pétition est semblable à celle qu'a présentée mon collègue de Nickel Belt. Les signataires soulignent leur inquiétude au sujet du système juridique, en particulier en ce qui concerne les victimes d'actes de violence.

Les signataires demandent au Parlement d'envisager de reconnaître que les actes de violence commis contre des personnes sont des crimes graves et répugnants pour la société, et proposent que nous envisagions de modifier le Code criminel, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement, et la Loi sur la libération conditionnelle en conséquence.

L'IMMIGRATION

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, la deuxième pétition est signée par des membres de la communauté des sikhs de Kamloops qui font valoir que les immigrants de la catégorie famille et parents aidés constituent depuis toujours une part importante de l'immigration au Canada.

Les signataires font valoir que cette catégorie d'immigrants est importante parce qu'elle permet aux personnes qui en font partie de bénéficier d'une aide pour trouver de l'emploi et un logement. Par conséquent, les signataires demandent au gouvernement d'accorder, aux fins de l'immigration, la priorité absolue aux demandes d'immigrants qui font partie de la catégorie famille et parents aidés.

LES FONCTIONNAIRES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, la pétition suivante est intéressante. Elle porte la signature de fonctionnaires qui soulignent que le gouvernement a omis de suivre sa propre politique concernant les négociations avec ses employés.

Les signataires demandent à la Chambre des communes de tenir un vote libre pour exprimer son manque de confiance envers le gouvernement. Voilà une pétition intéressante.

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Enfin, monsieur le Président, la dernière pétition est signée par d'anciens combattants de Kamloops qui demandent simplement que le niveau des services fournis en vertu du Programme pour l'autonomie des anciens combattants fasse l'objet d'un examen.

Les signataires demandent simplement au Parlement de faire en sorte que les anciens combattants n'aient pas à supporter de hausse des coûts des services de chambre et pension en établissement et des services de soins de longue durée.

Je constate que le ministre est présent et je suis certain que, s'il y a problème, il prendra les mesures nécessaires pour le régler.

L'ÉDUCATION

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je tiens à présenter ici une pétition que le greffier a jugée conforme au Règlement.

Cette pétition est signée par un peu plus de 150 Canadiens qui sont inquiets de la façon dont on s'occupe des normes en matière d'éducation.

Ils souhaitent que notre pays soit plus compétitif au plan international et que notre main-d'oeuvre soit plus compétente et bien formée. Ils sont surtout préoccupés par les 38 p. 100 d'analphabètes fonctionnels que compte le Canada.

Ces pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'appuyer l'établissement, en collaboration avec les gouvernements provinciaux, d'une norme nationale en matière d'éducation afin de contribuer à régler quelques-uns des problèmes que j'ai signalés.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je suis fier de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par de nombreux Canadiens qui reconnaissent que le gouvernement présente le projet de loi C-91, une loi qui mettra un terme à la délivrance de licences pour les médicaments génériques au Canada et qui permettra aux fabricants de médicaments de marque de commercialiser leurs produits sans craindre la concurrence des médicaments génériques pendant des périodes pouvant aller jusqu'à 20 ans.

Les pétitionnaires soutiennent que le prix des médicaments anciens comme nouveaux a déjà considérablement augmenté pour les consommateurs et pour les régimes provinciaux et privés d'assurance-médicaments depuis 1987, lorsqu'un autre projet de loi, soit le C-22, prévoyait jusqu'à dix années de protection contre la concurrence des médicaments génériques.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas adopter le projet de loi C-91 tel qu'il a été présenté afin de permettre aux Canadiens de bénéficier pleinement de médicaments génériques moins chers et aux régimes d'assurance-médicaments provinciaux et privés de mieux servir les Canadiens sans devoir hausser leurs cotisations ni réduire leur couverture.

L'UNITÉ CANADIENNE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition que font circuler les Kinsmen à Thompson, au Manitoba. Il s'agit là d'une

pétition tendant à promouvoir la fierté d'être Canadiens et elle s'adresse à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée.

Attendu qu'il convient d'encourager tous les Canadiens à être fiers de vivre dans un pays uni, fort et indépendant; attendu que les Canadiens sont normalement des gens réservés qui souvent n'affichent pas leurs sentiments patriotiques; attendu que les clubs Kinsmen et Kinette du Canada ont donné l'occasion à tous les Canadiens de participer au projet «Fiers d'être Canadiens» dans le cadre des célébrations entourant le 125e anniversaire de la Confédération en 1992, les soussignés, vos pétitionnaires, appuient donc par la présente ce projet comme un moyen de susciter pour la vie chez les Canadiens une grande fierté dans notre patrimoine et notre drapeau et d'encourager l'établissement de liens plus forts entre tous les Canadiens afin de permettre au Canada de continuer à jouer un rôle de premier plan sur la scène mondiale et de promouvoir notre immense fierté en notre citoyenneté canadienne.

Je pense qu'il convient parfaitement à ce stade-ci de présenter cette pétition au Parlement.

LE PROJET DE LOI C-327

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter quatre pétitions à la Chambre.

Les pétitionnaires qui viennent de toutes les régions du Canada appuient le projet de loi C-327 qui concerne les employés propriétaires, dont la deuxième heure du débat en deuxième lecture est prévue pour 17 heures cet après-midi.

Les pétitionnaires demandent essentiellement qu'on adopte le projet de loi C-327, Loi visant à favoriser l'achat par les employés d'un bloc de contrôle de la société commerciale qui les emploie, car le projet de loi contient des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu afin de prévoir des crédits d'impôt pour les travailleurs, précisément dans le but d'acquérir les sociétés qui les emploient.

Si on lit les journaux de façon attentive, on se rend compte qu'il devient de plus en plus courant que des employés cherchent à acquérir une partie ou la totalité de la société qui les emploie.

Ces pétitions viennent de Sardis et de Chilliwack, en Colombie-Britannique, de ma circonscription de Sault Ste. Marie, de Thunder Bay et de Toronto, en Ontario, de Regina, en Saskatchewan, de St. John's à Terre-Neuve, de Yellowknife et de Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest.

J'invite les membres des deux autres partis à appuyer ce projet de loi au moment du vote à la Chambre.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-80 À L'ÉTAPE DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement, je propose:

Que, conformément au paragraphe 78(3) du Règlement, relativement au projet de loi C-80, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, édictant la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, apportant des modifications corrélatives à d'autres lois et abrogeant la Loi sur les allocations familiales, au plus un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étude à l'étape du rapport et un jour de séance soit attribué pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi; et que, 15 minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Ordres émanant du gouvernement au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape du rapport et au cours du jour de séance attribué pour l'étude à l'étape de la troisième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement sans plus ample débat ni amendement.

• (1030)

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 226)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bjornson
Blais
Bosley
Bourgault
Cadieux
Chadwick
Chartrand
Clifford
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
Desjardins
Dobbie
Dorin
Fee
Fretz
Greene
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horning
James
Joncas
Kempling
Langlois
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Masse
McCreath
McLean
Moore
Plourde
Redway
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Sobeski
Sparrow
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Van De Walle
Vien
Weiner
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)—99

Andre
Attewell
Bertrand
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Casey
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dick
Domm
Duplessis
Feltham
Friesen
Guilbault
Hawkes
Horner
Hudon
Johnson
Jourdenais
Landry
Layton
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Nicholson
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Soetens
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Vézina
Vincent
White

CONTRE

Députés

Allmand
Anawak
Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Benjamin

Berger
Butland
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Laporte
MacAulay
MacLellan
Manley
McCurdy
Mifflin
Murphy
Plamondon
Riis
Samson
Stewart
Taylor
Venne
Wood

Boudria
Callbeck
Clancy
Copps
Duhamel
Gaffney
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvard
Heap
Hunter
Lee
MacLaren
Maheu
Marchi
McGuire
Mills
Peterson
Proud
Rodriguez
Simmons
Stupich
Vanclief
Walker
Young (Acadie—Bathurst)—60

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

• (1110)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 14 septembre, du projet de loi C-80, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, édictant la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, apportant des modifications corrélatives à d'autres lois et abrogeant la Loi sur les allocations familiales, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 23, 25, 26 et 27 de M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) et 28, 28, 30 et 31 de M. Walker.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je veux participer au débat sur ces amendements et sur ce projet de loi, surtout après la décision du gouvernement de limiter, comme nous le savons, le temps attribué à l'étude du projet de loi à l'étape du rapport.

L'attribution de temps a également été utilisée à l'étape de la deuxième lecture et le sera évidemment à celle de la troisième lecture. Le gouvernement tient vraiment à montrer aux Canadiens qu'ils ne doivent pas prendre sa parole trop au sérieux.

Je tiens à rappeler ce que le premier ministre Brian Mulroney déclarait le 18 août 1984: «Les programmes sociaux à caractère universel constituent un dépôt sacré auquel il ne faut pas toucher.» Or, le projet de loi C-80 propose d'abolir le programme des allocations familiales, institué par le Parlement. Nous, les libéraux, croyons que le projet de loi est mauvais et que le gouvernement devrait le retirer, comme cela s'impose.

L'objet avoué du projet de loi C-80 consiste à consolider les trois prestations existantes pour enfants: les allocations familiales, le crédit d'impôt remboursable pour enfants et le crédit d'impôt non remboursable pour enfants.

Le projet de loi C-80 remplacera plutôt ces trois programmes par un seul paiement mensuel qui sera versé à partir de janvier 1993 si le projet de loi obtient la sanction royale. J'espère bien que non, car la mesure à l'étude abolit le caractère universel des allocations familiales.

Le gouvernement n'a pas consulté les Canadiens avant de proposer la fin de l'accès universel à cette prestation sociale. On peut s'interroger sur l'intégrité du gouvernement actuel et la valeur de sa parole ainsi que se demander ce qui viendra après. À quoi songe-il à s'en prendre? Aux pensions, peut-être? À l'assurance-maladie? Qui sait? Rien n'est sacré dans le programme de droite du gouvernement, et tout peut être enlevé aux Canadiens.

En vérité, la mesure à l'étude constitue plutôt un stratagème électoral, une tentative de la part des conservateurs de faire passer un mauvais projet de loi pour une mesure positive destinée à atténuer la pauvreté chez les enfants. Je veux en parler un peu, car nous avons maints rapports à ce sujet.

J'en ai un ici de la municipalité régionale d'Ottawa—Carleton adressé au premier ministre et daté du 31 août 1992. Le texte dit: «Un enfant sur six vit dans la pauvreté au Canada. Chez les enfants pauvres, le taux de décès, toutes causes confondues, est de 50 p. 100 plus haut que la moyenne. Les conditions d'hygiène de nos enfants autochtones ont été comparées à celles du tiers monde. Leur espérance de vie est inférieure de huit ans à la moyenne nationale.»

Le suicide vient au deuxième rang des causes de décès chez nos adolescents. Le taux de décrochage au niveau de l'école secondaire est d'environ 27 p. 100 dans l'ensemble du Canada et il dépasse les 90 p. 100 dans certaines régions et certains groupes de jeunes. Bilan catastrophique. On estime qu'une jeune fille sur quatre et un jeune garçon sur dix sont victimes d'agressions sexuelles. La litanie des problèmes se poursuit.

Le gouvernement actuel n'a aucune politique à l'égard des enfants. Il ne se soucie aucunement des problèmes avec lesquels nos jeunes sont aux prises en ce moment.

Comme je n'ai pas beaucoup de temps, je vais tout de suite établir le lien entre certains de ces problèmes et le projet de loi C-80. Le gouvernement prétend que ces modifications feront augmenter de 2,5 milliards de dollars l'aide accordée aux enfants au cours des cinq prochaines années. Foutaises. Il y aurait lieu de se demander de combien les prestations aux enfants auraient augmenté si ces modifications n'avaient pas été apportées. En 1986-1987 et 1990-1991, les allocations familiales ont augmenté de 275 millions de dollars et les crédits d'impôt remboursables pour enfants ont progressé de 750 millions. C'est de la poudre aux yeux.

Les nouvelles prestations pour les enfants seront fondées sur le revenu familial indiqué dans la déclaration d'impôt. Cela signifie qu'il pourrait s'écouler de douze à dix-huit mois avant que le montant ne soit modifié en fonction de changements parfois radicaux du revenu familial. Cette situation risque de poser un grave problème à certaines familles.

• (1120)

Troisièmement, le gouvernement oublie de façon opportune de mentionner que l'indexation partielle a déjà permis aux conservateurs d'enlever 3,5 milliards de dollars du système de prestations pour enfants, entre 1986 et 1991. En effet, sur une période de cinq ans, 3,5 milliards de dollars ont été enlevés du budget des prestations destinées aux familles. La nouvelle prestation n'est indexée que sur la partie du taux d'inflation qui excède 3 p. 100. Que fera le gouvernement pour s'assurer que la prestation pour enfants n'est pas davantage érodée par l'inflation? Rien. Le gouvernement n'a pas de coeur.

Dans le cas des femmes qui touchent de faibles salaires ou qui occupent un emploi à temps partiel, ce projet de loi signifie qu'une fois qu'elles auront payé leurs dépenses d'emploi et leurs frais de garderie, il leur restera probablement moins d'argent disponible que si elles restaient à la maison. Ce genre de mesure est un recul relativement au droit des femmes de travailler et d'accéder à l'autonomie financière.

Le projet de loi C-80 n'a guère à offrir à la classe moyenne. Une famille dont les deux parents travaillent et dont le revenu annuel se situe entre 30 000 $ et 40 000 $ touchera moins de 4 $ par mois de plus en prestations. Avec un taux d'inflation de 3 p. 100 par année, ce supplément disparaîtra dans un an.

Les familles canadiennes les plus pauvres, qui doivent compter sur l'aide sociale, ne retireront absolument aucun avantage de cette mesure. Pourtant, il y a 2,5 millions de Canadiens qui touchent actuellement des prestations d'aide sociale.

Qui plus est, le projet de loi C-80 est loin de constituer une compensation adéquate à la promesse non tenue du gouvernement de mettre sur pied un programme national de garderies. En effet, qu'est-il advenu de cette initiative qu'on nous promettait lors de la dernière

campagne électorale? C'est un autre des nombreux engagements que le gouvernement a pris mais n'a pas respecté.

Permettez-moi de vous faire part de la réaction de divers groupes au projet de loi sur la nouvelle prestation pour enfants, soit le C-80. Selon Gerard Kennedy, de l'Association canadienne des banques alimentaires, il s'agit là de la mesure gouvernementale la plus cruelle et trompeuse que nous ayons vue depuis longtemps. C'est un dur coup qui vient détruire les espoirs des gens à faible revenu. Sue Wolstenholme, de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, a dit pour sa part: «Ou bien le gouvernement fédéral ne comprend pas encore les problèmes auxquelles les familles canadiennes font face en ce qui concerne la pauvreté et les services de garde d'enfants, ou bien il croit vraiment qu'il peut duper les Canadiens en leur faisant encore un autre tour de passe-passe.»

Le gouvernement a honte du projet de loi C-80, et avec raison. Il veut le faire adopter si rapidement à la Chambre qu'il a décidé de limiter le débat afin que les Canadiens n'aient pas la chance de comprendre cette mesure législative, de l'étudier de façon détaillée et de se rendre compte qu'elle ne vaut absolument rien.

Le gouvernement a accéléré de force l'étude de ce projet de loi aux étapes de la deuxième lecture et de l'étude en comité, et il le fait encore aujourd'hui et demain à l'étape du rapport. Pourquoi? Parce qu'il a honte de ce projet de loi, et il a raison d'avoir honte.

Le gouvernement sait que cette mesure législative ne règle pas le grave problème de la pauvreté chez les enfants dans notre pays.

À cause de la mauvaise gestion économique des conservateurs, le taux de chômage atteint maintenant 11,6 p. 100, et des milliers de Canadiens se trouvent dans une situation difficile sur le plan financier ou sur d'autres plans.

On aurait dit à un certain moment que le gouvernement prendrait au sérieux le problème de la pauvreté chez les enfants. Vous vous souviendrez que, en 1989, le gouvernement avait appuyé une motion réclamant l'élimination de la pauvreté chez les enfants au Canada d'ici l'an 2000. Malheureusement, le nombre d'enfants pauvres a augmenté depuis ce temps. En 1989, on comptait 863 000 enfants pauvres au Canada. En 1990, un an plus tard, on en comptait 1 013 000. Cela représente une augmentation de 150 000 par année. Nous pouvons présumer sans risque d'erreur que le nombre d'enfants pauvres a augmenté en 1991 et 1992, étant donné les mises à pied qui se sont multipliées au pays.

Monsieur le Président, vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé. Je voudrais simplement vous lire une autre citation du chroniqueur Leonard Shifrin: «Si l'on décernait un prix Pulitzer pour l'escroquerie, les conservateurs le remporteraient facilement avec le baratin qu'ils nous servent en guise de Livre blanc découlant du budget. Malgré les apparences, les prestations de base versées aux familles pauvres ne sont pas réellement majorées.»

Dans ma circonscription, Ottawa—Vanier, il y a des enfants pauvres, des femmes pauvres, des gens pauvres. Pourtant, avec ce projet de loi C-80, le gouvernement ne fait preuve d'aucune sensibilité, d'aucune générosité. Nous voterons contre ce projet de loi et lutterons contre cette mesure législative.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'estime que c'est un jour très triste à la Chambre des communes aujourd'hui. Depuis mon élection en 1988, il y a eu à la Chambre un certain nombre de jours sombres. Souvent, il s'est agi de jours où le gouvernement a présenté des budgets portant grandement atteinte à des programmes qui avaient des répercussions sur la qualité de vie des électeurs de ma circonscription et de tout le Canada. Il y a eu des jours où le gouvernement a pris des mesures pour véritablement supprimer des prestations sur lesquelles les Canadiens en étaient venus à compter pour assurer la survie de leur entreprise, de leur famille et de leur pays.

À titre de simple citoyen canadien ou de député fédéral élu pour représenter les intérêts de la population de la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake, dans le nord-ouest de la Saskatchewan, je n'aurais jamais pensé voir ce jour arriver.

Le projet de loi C-80 supprimera les allocations familiales versées aux Canadiens depuis le milieu des années 1940, soit depuis près d'un demi-siècle, et il prévoit l'octroi d'une aide de quelque 2 milliards de dollars principalement destinée aux familles avec des enfants. Les Canadiens auront probablement une surprise en janvier à la suite de l'entrée en vigueur de ce régime.

Qu'on me comprenne bien: je n'appuie pas le projet de loi C-80. Je ne suis pas en faveur de la suppression du régime d'allocations familiales. Je n'appuie pas ce que fait le gouvernement aujourd'hui pour obliger la Chambre à adopter à toute vapeur le projet de loi qui sonnera le glas du régime d'allocations familiales.

Je sais qu'en janvier, des centaines de Canadiens de la circonscription de The Battlefords—Meadow Lake téléphoneront à mon bureau pour savoir ce qu'il advient de leur chèque d'allocation familiale pour ce mois-là.

Cet été, le gouvernement a expédié l'étude en comité du projet de loi C-80. L'étude s'est déroulée tellement rapidement que de nombreux groupes qui voulaient parler du projet de loi n'ont pas pu le faire. Ceux qui ont pu s'exprimer ont fortement dénoncé de nombreux éléments du projet de loi C-80.

Aujourd'hui, le gouvernement vient d'adopter une motion visant à limiter le débat sur ce projet de loi, dans un effort pour liquider la question pendant que le pays est mobilisé par un débat sur le référendum national. Si le gouvernement voulait carrément faire adopter ce projet de loi sans se heurter à une énorme opposition d'un océan à l'autre, il y est parvenu en l'inscrivant au menu de la Chambre des communes cette semaine.

Contrairement à ce que prétend le gouvernement, ce projet de loi ne réglera pas le problème de la pauvreté chez les enfants. Nous savons tous qu'un enfant canadien sur six vit dans la pauvreté. C'est une situation déplorable pour les enfants et les jeunes d'un océan à l'autre. Cela en dit long sur le programme économique du gouvernement depuis qu'il a été élu pour la première fois en 1984. C'est d'ailleurs son prédécesseur qui a ouvert la marche en portant atteinte à certains programmes sociaux.

Mais surtout, en agissant ainsi, nous entretenons des préjugés que les Canadiens ont au sujet de cet endroit, de cette institution et des parlementaires.

• (1130)

Lorsqu'un gouvernement agit comme le gouvernement actuel et fait adopter à toute vapeur un projet de loi comme celui sur les allocations familiales en plein été, pendant une période où l'attention des Canadiens est attirée ailleurs, cela renforce l'impression de la population que l'on ne peut pas se fier au Parlement et que les politiciens, le Parlement et le gouvernement prennent des décisions qui compromettent la capacité des citoyens ordinaires des campagnes de survivre aux rigueurs de la vie de tous les jours. J'ai compris cela lors des conversations que j'ai eues ces deux dernières années avec les électeurs de ma circonscription. L'effritement de la confiance a commencé il y a déjà quelque temps et s'est poursuivi lorsque le gouvernement a créé la taxe sur les produits et services en dépit d'une opinion publique réfractaire à toute nouvelle taxe. Les Canadiens ont réagi en réduisant leurs dépenses au Canada, ce qui compromet la survie d'entreprises du secteur du tourisme, de petites entreprises et d'entreprises manufacturières.

Les Canadiens ne sont pas prêts à verser un sou de plus en taxes au gouvernement et ils estiment que tout le système de taxation menace leur capacité de gagner un revenu leur permettant de subvenir aux besoins de leur famille. Nous voyons que les Canadiens craignent pour la sécurité de leur revenu en écoutant ce qu'ils disent au sujet des revenus de pension et des revenus d'emploi; de la perte de pouvoir d'achat; des dépenses qui augmentent sans cesse pour aller à l'école ou pour envoyer les jeunes à l'école; des lamentables mesures gouvernementales face aux crises dans les domaines des pêches, de l'agriculture, des mines et de la transformation; plus récemment, face à la détermination du gouvernement à nous faire accepter l'accord de libre-échange nord-américain au moment même où nous disons que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis ne nous a rien rapporté. Le gouvernement crée les unes après les autres les situations qui font dire aux Canadiens: «Je n'aime pas ce que fait le gouvernement; je ne fais pas confiance à ce gouvernement et, par conséquent, je ne fais pas confiance à l'institution parlementaire et je ne fais confiance à aucune des personnes qui travaillent au sein de cette institution.»

C'est une menace qui pèse non seulement sur le bien-être des Canadiens, mais encore sur celui de cette institution, dont nous avons besoin pour les générations à venir, car nous avons un système démocratique, un système au sein duquel nous comprenons la valeur de la représentation pour le bien-être des Canadiens. Si nous compromettons la survie de ce système, nous compromettons du coup notre capacité de réagir en cas de crise de même qu'en temps de prospérité.

Je me souviens lorsqu'en 1944 la population de la Saskatchewan a changé la face du pays en élisant le premier gouvernement socialiste en Amérique du Nord. Tommy Douglas a été élu en Saskatchewan pour diriger ce gouvernement. L'une des choses qui l'ont guidé pendant ses années comme premier ministre et qui ont servi, dans une large mesure, de fondement à la philosophie de son parti, c'est que les gens n'ont pas besoin de gouvernement quand tout va bien et que c'est au contraire quand tout va mal qu'ils en ont besoin. Le gouvernement doit profiter des périodes de prospérité pour se préparer aux temps de vaches maigres afin de pouvoir soutenir et reconstruire l'économie ainsi que les programmes.

C'est précisément ce que le gouvernement en place n'a pas fait. Il n'a pas construit de filet de sécurité pendant les années de vaches grasses—et Dieu sait qu'il y en a eu au début de son mandat. Il n'a rien mis de côté; au contraire, il n'a fait que des dettes. Et maintenant, nous devons trouver des moyens pour rembourser ces dettes en réduisant ces choses dont le pays a pourtant désespérément besoin dans les périodes difficiles. Les Canadiens ont vraiment besoin d'un gouvernement en temps de crise; ils en ont besoin dans le secteur des pêches et dans le secteur agricole. Les familles du pays comptent sur lui

pour les aider à subvenir à leurs besoins, car elles n'y arrivent pas toutes seules dans les temps difficiles.

La suppression des allocations familiales, l'élimination de la déduction fiscale, qui est prévue dans le projet de loi, et leur remplacement par un programme qui ne tient pas debout, à mon avis comme à celui de tous les témoins qui ont comparu devant le comité, ne font qu'attester le fait que le gouvernement n'est tout simplement pas prêt à aider les Canadiens dans les périodes difficiles.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je tiens à prendre la parole au sujet de ce projet de loi et de certaines des modifications proposées parce que j'estime qu'il s'agit d'une mesure législative d'importance capitale dont on force l'adoption sans nous donner la chance de bien en expliquer la portée aux Canadiens.

Certains d'entre vous se souviennent sans doute de cette phrase célèbre: «Les programmes sociaux universels constituent un dépôt sacré auquel il ne faut pas toucher.» C'est Brian Mulroney qui l'a prononcée le 18 août 1984.

Cela ne manque pas d'intérêt. De toute évidence, l'universalité n'est plus sacrée. J'ai le sentiment que le premier ministre se défendrait en disant: «Je ne touche pas à ces programmes.»

[*Français*]

«Je suis en train de les écraser, je suis en train de les éliminer complètement.» Donc, dans un sens, il a tout à fait raison.

[*Traduction*]

Il n'y touche pas à proprement parler. Il les élimine carrément.

Les gens sont fâchés qu'il leur ait fait cette promesse il y a environ huit ans et que, huit ans plus tard, la vapeur soit complètement renversée. C'est une volte-face pure et simple.

Il y a autre chose qui agace les Canadiens.

[*Français*]

Est-ce que vous saviez, monsieur le Président, que l'attribution de temps a été imposée à 39 reprises depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement en 1984, et que la clôture a été imposée 21 fois? Au total, on a essayé de limiter les débats 60 fois sur des projets de loi clés, des questions clés, des questions importantes pour les Canadiens et les Canadiennes. Si on regarde l'histoire du Parlement canadien, j'ai l'impression que cela ne s'est pas produit plus de 10 fois au total; c'est donc 10 contre 60. C'est incroyable de constater à quel point on a essayé de limiter le temps de parole des députés dans cette Chambre des communes.

[*Traduction*]

Ce qui les irrite, c'est qu'ils voient le jeu qui se joue. Ils en sont pleinement conscients, bien que le gouvernement ait réussi à en berner un petit nombre avec ses stratagèmes électoraux. On limite la durée du débat. On nous empêche de débattre à fond de la question.

Quelques audiences publiques ont été tenues en plein milieu de l'été. Leur durée aussi a été limitée. Le gouvernement fait adopter cette mesure législative alors que deux grandes questions préoccupent les gens, à savoir l'unité canadienne et l'économie qui pose des problèmes encore jamais vus jusqu'ici: chômage, assistance sociale, banques d'alimentation et faillites. C'est le moment que le gouvernement choisit pour chercher à forcer l'adoption de cette mesure.

Il ne reste plus qu'à espérer que, dans les quelques minutes dont chacun de nous dispose pour prendre la parole contre le projet de loi, nous arriverons à faire comprendre aux Canadiens ce qui se passe ici. On a soustrait 3,5 milliards de dollars du soutien offert aux familles canadiennes et on y injecte 400 millions. C'est nettement injuste!

Certaines familles vivant de l'aide sociale n'obtiendront pas un sou de plus. Je trouve cela malheureux, parce que ce sont évidemment elles qui ont le plus besoin d'aide. Un million de familles y perdront carrément. Les pauvres qui travaillent recevront environ 42 $ par mois, selon les estimations qui m'ont été remises. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit lui-même que c'était mieux que rien.

Bien entendu, c'est un peu mieux que rien, mais ce n'est certainement pas suffisant pour répondre aux besoins des enfants qui vivent dans la pauvreté. Cela ne tient pas compte du fait que si nous n'assumons pas cette responsabilité aujourd'hui, nous devrons le faire plus tard au prix plus élevé de la criminalité, du chômage et de l'aide sociale, ainsi que du ressentiment des Canadiens qui auront l'impression qu'on ne leur aura pas donné la chance de vivre et de grandir dans des conditions qui auraient favorisé leur entière participation au développement de la société canadienne.

Cette mesure présente un autre élément troublant. L'ancien programme d'allocations familiales disparaît à jamais.

• (1140)

Le nouveau programme sera mis en oeuvre au début de l'année prochaine. Pendant quelques mois, plus d'argent sera distribué, mais ce ne seront pas vraiment des fonds supplémentaires.

Pourquoi procède-t-on ainsi? Pour plaire aux Canadiens, pour leur faire croire qu'ils ont obtenu quelque chose qui n'existe pas. Pourquoi? Parce que le parti ministériel veut évidemment être réélu. Je trouve cette affaire choquante. C'est une méthode tellement trompeuse que c'en est enrageant, pour moi et pour beaucoup de Canadiens.

Je peux très bien imaginer qu'une autre conversation téléphonique ait pu avoir lieu à ce sujet. Elle pouvait ressembler à ceci:

[*Français*]

«On devrait limiter le débat. On devrait s'assurer d'avoir des audiences publiques en été. On devrait être absolument sûrs que ce projet de loi soit adopté lorsque les gens seront pris par d'autres priorités telles que la Constitution ou le référendum et les questions économiques.»

[*Traduction*]

S'il y a une chose qu'on avait bien prévue quant à la stratégie qui serait suivie dans le cas de l'accord de libre-échange nord-américain, c'est qu'on essaierait de jeter le discrédit sur les personnes qui s'y opposeraient et, très clairement, c'est ce qui s'est passé. Pour ce qui est de ce projet de loi, on avait également bien dit qu'on en imposerait l'adoption accélérée au Parlement.

Et c'est bien malheureux car je pense que cela fait tort au gouvernement qui essaie, en quelque sorte, de procéder au renouvellement de la Constitution et de trancher la question une fois pour toutes et de façon positive, grâce au référendum.

D'aucuns diront qu'étant membre de l'opposition, je n'ai certainement rien que des commentaires négatifs à faire. Et pourtant j'applaudis à la réduction du nombre des programmes et à la simplification d'une situation devenue beaucoup trop complexe à mon goût. Je pense qu'il devrait vraiment y en avoir moins.

Ne perdons pourtant pas de vue le fait que, bien qu'il y ait un léger progrès sur ce point, cela n'en règle pas pour autant la question principale, qui est la suivante: Quels sont les besoins des jeunes Canadiens? Mes collègues ont cité des chiffres. Je ne reviendrai pas là-dessus. Permettez-moi seulement de rapporter ce que disent des tiers de cet accord.

D'après Ken Battle, du *Caledon Social Policy Institute*:

> La solution proposée par le gouvernement fédéral pour modifier les prestations pour enfants présente de graves lacunes. . . (cette solution) ne fait pas grand chose à court terme et absolument rien à long terme pour alléger la pauvreté des enfants. . . De toute évidence cette réforme est une manoeuvre préélectorale [. . .]

Selon Sam Snobelen du groupe *End Legislated Poverty*,

> Il nous apparaît évident que la prétendue «prestation pour enfant» portera préjudice au pays tout entier, spécialement aux enfants et, à long terme, aux personnes âgées.

Joan Smallwood, ministre des Affaires sociales de la Colombie-Britannique, pense que:

> La nouvelle prestation n'est ni simple, ni équitable et encore moins généreuse.

Et ça continue. Shelly Phipps, de l'Université Dalhousie, souligne en ces termes l'une des principales failles dont nous n'avons pas suffisamment parlé:

> Supposons par exemple qu'en janvier 1993, le revenu d'un contribuable donné diminue brusquement. Il ne fera pas de déclaration d'impôts avant avril 1994 et personne ne saura qu'il est pauvre depuis janvier 1993 et, si je comprends bien la proposition, il ne recevra aucune prestation pour enfant avant juillet 1994. Ainsi dans un cas aussi extrême que celui-ci, la prestation pourrait se faire attendre pendant aussi longtemps qu'un an et demi [. . .]

D'après *Citizens for Public Justice*:

> En supprimant le soutien dont les familles ont besoin pour se sortir de la pauvreté, ou en négligeant de le leur accorder, la tentative du gouvernement fédéral visant à alléger la pauvreté des enfants par le biais de la prestation pour enfant est vouée à l'échec.

Le Social Planning Council of Metropolitan Toronto et le Groupe de défense des enfants pauvres demandent pourquoi la politique d'austérité du gouvernement doit se faire sur le dos des familles qui ont des enfants.

Lise Corbeil, de l'Organisation nationale anti-pauvreté, dit:

> Nous estimons que le projet de loi C-80 est imparfait et dangereux [. . .]nous demandons donc à votre comité d'en recommander le rejet.

Elle souligne qu'on a retranché 3,5 milliards de dollars des programmes de prestations pour enfants et qu'on y injecte maintenant 400 millions de dollars.

Trevor Williams, des Services à la famille Canada, dit:

> [. . .] faute d'indexation, ce programme continuera de se détériorer d'une année à l'autre.

Terrence Hunsley souligne que le programme est imparfait, et Martha Friendly invoque le même argument, disant que nous nous dirigeons vers le système américain au lieu du système européen. M. Robert Glossop, de l'Institut Vanier de la famille, critique la proposition.

Marcelle Dolment dit:

> Le réseau juge inconcevable qu'un gouvernement ne souhaite plus reconnaître ni les responsabilités familiales qu'assument les parents ni leur investissement dans le pays et dans le capital humain que constituent les enfants.

[*Français*]

J'ai indiqué clairement que ce projet de loi ne répond pas aux besoins des gens qui vivent dans la pauvreté. C'est vraiment une stratégie électorale et comme preuve, je ne cite pas ce que j'ai personnellement dit, mais ce que des gens qui ont étudié la proposition à fond ont indiqué clairement.

[*Traduction*]

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je suis très heureuse aujourd'hui d'appuyer la motion présentée par mon collègue de Winnipeg–Nord–Centre.

Je voudrais aussi féliciter mon collègue d'avoir pris l'initiative de s'opposer à cette mesure législative. Comme on le sait, le projet de loi C–80 instaure une prestation versée mensuellement dans le cadre du programme de prestations pour enfants. Il entend prendre les allocations familiales ainsi que le crédit d'impôt pour enfants et les combiner en une seule prestation.

Mon parti et moi voyons beaucoup d'objections à cette mesure législative. Ce matin, vu le peu de temps dont je dispose, je ne pourrai probablement vous exposer que de deux ou trois de ces objections.

Premièrement, je pense que ce gouvernement s'est moqué de tout le processus législatif. Il n'a cessé, depuis la présentation de cette mesure législative, de tenter de la faire adopter à toute vapeur.

Cette mesure législative a suscité de nombreuses objections de la part non seulement des partis d'opposition, mais aussi des groupes et des particuliers de tout le pays. Chose certaine, le gouvernement aurait dû comprendre quand tous les groupes et les particuliers, à l'exception d'un, qui ont témoigné devant le comité, se sont opposés à cette mesure législative. Le gouvernement a refusé à beaucoup de groupes et de particuliers la possibilité de témoigner devant le comité et de donner leur opinion sur cette mesure législative très importante qui entraînera des changements profonds dans le domaine.

Naturellement, le gouvernement conservateur exerce son emprise sur le comité et, comme je l'ai souligné, a laissé aux groupes d'intérêt très peu de temps pour se préparer à témoigner. Ceux–ci lui ont demandé plus de temps, ce qu'il leur a refusé. Le gouvernement a réduit le nombre de témoins que les groupes pouvaient faire comparaître devant le comité. Une fois leurs exposés terminés, ceux–ci avaient une heure pour discuter de cette importante mesure législative. On peut se demander si le gouvernement veut vraiment entendre les opinions des groupes et des particuliers, s'il veut vraiment recueillir des données constructives et positives aux fins de leur intégration dans la mesure législative que nous examinons. À mon avis, la population canadienne s'attend à plus de la part du gouvernement, surtout quand il s'agit d'une question aussi grave et aussi importante que l'avenir des enfants.

Le gouvernement nous a bien sûr distribué à ce sujet des dépliants de luxe. Ces dépliants disent, et je cite: «[. . .] notre prospérité et notre bien–être futurs dépendent de nos enfants.»

Je suis tout à fait d'accord. Malheureusement, ce programme du gouvernement ne répond pas réellement aux besoins des enfants et des adolescents.

• (1150)

Il a fallu huit semaines au gouvernement, après l'annonce du programme, pour présenter sa mesure législative, mais il n'a donné que huit jours au comité chargé de l'étudier—huit jours pour entendre des témoins et débattre du projet lui–même. On m'a dit que 10 groupes d'action sociale ont demandé au gouvernement un peu plus de temps pour préparer leur mémoire, mais en vain. J'estime que c'est tout à fait anormal. Ces groupes d'action sociale méritaient d'être entendus. Ils ont beaucoup à offrir, ils auraient pu contribuer utilement à cette mesure législative. De toute évidence, le gouvernement ne tient pas à savoir comment on pourrait améliorer cette mesure ou comment la Chambre des communes pourrait proposer un programme mieux adapté aux besoins de nos enfants et de nos adolescents.

Dans tout le pays, il y a des groupes d'action sociale et des particuliers qui travaillent dans ce domaine, qui ont de l'expérience et qui savent ce qu'il faudrait faire. Ils n'ont pas été tendres à l'égard de cette mesure, et ils ont critiqué le gouvernement de ne pas leur avoir laissé suffisamment de temps pour étudier la mesure et en discuter. C'est vraiment regrettable.

J'ai été ministre de la Santé et des Services sociaux à l'Île–du–Prince–Édouard et j'ai toujours constaté que les groupes d'action sociale et autres groupes d'intérêt dans ce domaine avaient beaucoup à offrir. Je pense que le gouvernement n'a pas été correct en disant non à ces groupes.

Je voudrais citer le directeur administratif du Conseil canadien de développement social. Selon lui, «cette mesure législative va introduire dans notre système de sécurité du revenu quelques-uns des changements les plus profonds qu'on ait enregistrés ces dernières années. Il faudrait donc en discuter beaucoup plus en profondeur et plus longuement que ne le permettra l'examen de deux semaines décidé à la dernière minute par Ottawa».

J'ai d'expliqué mes raisons de croire que le gouvernement a été très injuste. Je ne suis pas la seule de cet avis. Je viens de citer le directeur administratif du Conseil canadien de développement social.

Les provinces non plus n'ont pas été suffisamment consultées. Et, ce, en dépit du fait qu'en mars de cette année les onze premiers ministres ont convenu de travailler de concert sur les questions touchant la sécurité du revenu.

Malgré cette entente, le gouvernement fédéral va hardiment de l'avant. Cette entente, il ne la respecte que du bout des lèvres. Il y a sûrement plusieurs provinces qui sont opposées à cette mesure législative, mais le gouvernement fait la sourde oreille.

J'aurais encore beaucoup de choses à dire à ce sujet, mais vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. À la troisième lecture j'aurai peut-être l'occasion d'exprimer les autres motifs d'inquiétude que je nourris à l'égard de cette mesure législative.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer au présent débat à l'étape du rapport. Je tiens à dire quelques mots au sujet de quelques-uns des amendements proposés.

J'ai suivi le débat et je suis absolument stupéfait de constater que certains de mes collègues d'en face semblent croire que notre société est figée dans le temps et que rien n'est jamais censé changer alors que, en fait, la société est en constante évolution. Elle est particulièrement dynamique en ces années 1990. Il est absolument manifeste que le monde change. Toutes sortes de changements sont en cours et pourtant, on semble croire que, au Canada, les programmes sociaux sont censés être statiques et figés dans le temps et ne jamais changer pour s'adapter aux besoins des Canadiens.

Je trouve cela plutôt intéressant parce que cela n'est absolument pas conforme à la réalité, à mon avis. C'est seulement là une observation générale.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les propos de ma collègue, la députée de Malpèque, qui s'est grandement distinguée en tant que ministre de la Santé de l'Île-du-Prince-Édouard. Je m'attendais à ce qu'elle fasse valoir des points importants, mais elle a passé le plus clair de son temps à se plaindre du peu de temps alloué au débat de cette affaire au lieu d'entrer dans le vif du sujet. J'aurais voulu en entendre davantage sur ce qu'elle a à dire au sujet du projet de loi.

Les choses étant ce qu'elles sont, toutefois, je dois dire que, s'il faut en croire mes électeurs et d'autres habitants de la Nouvelle-Écosse, les Canadiens attendent notamment aujourd'hui du gouvernement qu'il utilise efficacement, sagement et le plus promptement possible l'argent de leurs impôt.

J'ai du mal à croire que mes collègues d'en face persistent dans la conviction que des gens comme J.D. Irving ont besoin de l'argent des allocations familiales pour leurs petits-enfants. À les entendre, on croirait qu'il compte au nombre des personnes qui seront lésées par ce projet de loi parce que ses petits-enfants n'auront plus droit à des allocations familiales. Les futurs enfants d'Eric Lindros ne seront probablement pas admissibles non plus.

Mes collègues d'en face trouvent cette mesure odieuse, ignoble et draconienne. Sauf votre respect, je ne suis pas d'accord. Je crois que les Canadiens exigent que cet argent profite aux particuliers et aux familles du Canada qui en ont besoin, et c'est exactement ce que prévoit le projet de loi C-80. C'est justement pour cela que cette modification a été si bien accueillie par la population canadienne lorsqu'elle a été annoncée en février dernier dans le budget.

Tous ces beaux discours sur le caractère sacro-saint de l'universalité ne sont pour moi que pure foutaise sans pertinence réelle. Il est primordial que les programmes comblent les besoins du moment et qu'ils servent à aider ceux qui ont besoin de l'assistance qu'ils peuvent fournir.

En ce qui concerne la motion nº 28, je suis ici depuis peu, mais j'ai toujours été étonné, entre autres, du fait que nous ne sommes pas obligés de dire la vérité mais que nous n'avons pas le droit de prendre un autre député à partie s'il n'a pas dit la vérité. Je ne veux pas commettre de médisance, mais je dois signaler que plusieurs députés ont parlé de la somme de 3,5 milliards de dollars qui a soi-disant été retirée du système par le truchement de la désindexation partielle. C'est là un élément d'information extraordinairement trompeur.

À mon avis, il est fort regrettable que les députés lancent ainsi des chiffres qui ne sont certainement pas conformes à la vérité et qui ne tiennent définitivement pas compte du fait que, jusqu'à maintenant, depuis que le gouvernement est en place, il a augmenté à quatre reprises le crédit d'impôt pour enfants remboursable et il a instauré le supplément de 213 $ pour les enfants de moins de sept ans pour lesquels on ne réclame aucun frais de garde. Ce chiffre est donc très trompeur et induirait certainement en erreur toute personne qui n'aurait pas eu l'occasion de prendre connaissance des données réelles de la situation comme j'ai pu le faire.

J'aimerais aussi souligner que le projet de loi C-80 fera grimper le montant des prestations pour enfants de 2,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années et que 80 p. 100 de ces sommes. . .

M. Samson: Et il n'y aura pas un sou pour les pauvres.

M. McCreath: . . .que ces sommes seront versées à 80 p. 100 aux familles à faible revenu. Malgré tout le respect que je porte à mon collègue, je dois dire qu'il fait totalement erreur. Les Canadiens à faible revenu seront les principaux bénéficiaires de ce programme et, au bout du compte, ils recevront plus d'argent grâce à cette mesure. Voilà pourquoi le gouvernement l'a proposée et voilà pourquoi elle sera bien accueillie par les Canadiens, comme elle l'a déjà été d'ailleurs.

De même, la motion nº 25 propose l'élimination du supplément du revenu gagné. Cette question est fort simple. Le gouvernement est d'avis, mais de toute évidence cet avis n'est pas partagé par certains de mes amis d'en face et je sais qu'il ne l'est pas par le gouvernement actuel de l'Ontario, qu'il devrait exister des encouragements ou des mesures incitatives et que le fait de vouloir sortir du cercle vicieux de l'aide sociale et retrouver un emploi ne devrait jamais jouer à l'encontre de qui que ce soit. Le supplément du revenu gagné vise à faire en sorte qu'une personne qui réintègre la population active et qui désire avancer dans la vie n'ait pas à subir de perte de revenu.

• (1200)

Mon collègue d'Ottawa—Vanier a dit que les femmes célibataires qui reviendraient sur le marché du travail, et je crois qu'il faisait référence aux mères chefs de famille monoparentale, seraient désavantagées. En fait, le supplément du revenu gagné vise justement à remédier à ce problème et à aider les gens à revenir au sein de la main-d'oeuvre.

Le fait de réintégrer la population active ne permet pas seulement à une personne d'accroître son revenu, mais aussi d'améliorer son estime de soi, son impression d'être productif, et bien d'autres choses encore. Je crois que le filet de sécurité sociale doit permettre d'aider les gens, mais aussi de les encourager et de leur donner l'opportunité de devenir des membres actifs de la société canadienne.

J'ajouterai en terminant qu'il est important de rappeler les mesures contenues dans ce projet de loi. Le projet de loi ajoute 2,1 milliards de dollars aux prestations fédérales pour enfants au cours des cinq prochaines années; Quelque 80 p. 100 des familles canadiennes recevront ces prestations; 2,4 millions de familles, soit les deux tiers des familles canadiennes, vont recevoir des prestations plus élevées; enfin, le projet de loi vise d'abord les familles à faible revenu. En fait, le système sera adapté aux besoins des prestataires. Le public canadien a bien accueilli les mesures prévues.

Monsieur le Président, je conseille respectueusement à mes collègues d'en face de cesser de jouer à l'autruche, d'écouter ce que le peuple canadien a à dire, et ils pourront alors accueillir favorablement la mesure progressiste annoncée par ce gouvernement progressiste.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, les observations que je viens d'entendre me laissent tout interdit, mais pareille absurdité exige que l'on réagisse de façon appropriée, logique et compatissante.

On a constaté à quel point, quand les temps sont durs, on renonce sans difficultés à prendre soin des jeunes, des vieux, des malades et des désemparés. La fragilité de l'ordre social et la tolérance ne résistent pas aux pressions qu'excercent un chômage généralisé et une disparité économique croissante. Les hypothèses euphoriques de notre univers pacifique se fondent davantage sur la prospérité que nous avons connue récemment que sur une tradition bien établie.

J'ai l'impression que le gouvernement n'arrête pas de faire des sondages. Il ne nous en révèle pas les résultats, mais il enquête. Il croit qu'il est à la mode, presque de bon ton de s'en prendre aussi au fondement de la politique sociale du pays et de s'en tirer avec impunité, car les temps sont durs. À qui s'attaque-t-on quand la conjoncture est difficile? À ceux qui sont le moins en mesure de se défendre par une action collective. Ce projet de loi est immoral, et le moment choisi pour le présenter l'est encore plus.

Cela me fait penser à la Noël 1989 qui a marqué le dernier tournant. C'était la première fois qu'on s'attaquait au principe de l'universalité au Canada. Il s'agissait de la disposition de récupération. On l'a fait à la Noël en guise de cadeau aux personnes âgées et aux familles qui touchaient des allocations partout au Canada. On voulait faire vite.

Aujourd'hui, alors que nous traitons d'un projet de loi référendaire, nous nous retrouvons à la Chambre pour discuter d'un projet de loi que le gouvernement tient à faire adopter à toute vitesse. Pourquoi donc, monsieur le Président? Parce que c'est une mesure extrêmement mal vue, quoi qu'en disent les sondages.

Notre filet de sécurité sociale, qui comprend l'assurance-chômage et même dans ce climat hostile les allocations familiales, les pensions de vieillesse universelles et peut-être un jour un programme de garderies, résulte de bien des facteurs: notre histoire, notre patrimoine et notre besoin de nous blottir les uns contre les autres face au froid. Nous sommes un peuple éparpillé le long d'un vaste territoire à l'aspect sévère. Nous ne sommes pas assez nombreux pour attirer des capitaux privés afin d'établir les institutions qui ailleurs définissent un pays et l'unissent. Nous avons au contraire utilisé des fonds publics.

Nous, Canadiens, sommes réputés pour ce que nous possédons, mais plus longtemps ce gouvernement restera au pouvoir, plus on parlera de ce que nous possédions. Si on veut s'attaquer à un groupe, on pourrait au moins ne pas s'en prendre aux plus pauvres parmi les pauvres et ne pas faire de distinction entre un niveau de pauvreté et un autre. On pourrait croire que si on doit faire payer un groupe en particulier pour aider les plus démunis, ce devrait être les plus riches, les nantis. À l'heure actuelle, le Canada compte parmi les pays où la richesse est la plus concentrée entre les mains de quelques privilégiés. Cela semble incroyable, mais les statistiques le prouvent. De plus en plus, un petit groupe s'accapare toute la richesse.

Nous parlons beaucoup de priorités dans cette enceinte. Il est question de l'achat d'hélicoptères valant 4 milliards de dollars qui pourraient bien avoir du mal à atterrir—cependant, ce n'est peut-être pas là la question à ce stade-ci. Manifestement, les deniers publics pourraient servir à des choses plus importantes que cela.

On a plafonné les transferts versés en vertu du Régime d'assistance publique du Canada aux provinces dites riches, l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Cela représente 29 p. 100 de la dette accumulée par le gouvernement ontarien. Or, on nous reproche d'être sensible aux besoins des gens et d'y répondre. Cependant, nous devrons tous payer la note en définitive. Le gouvernement fédéral se fiche des programmes sociaux au Canada et il les réduit peu à peu.

En janvier 1985, on a soumis un document de consultation—et je sais que c'est le gouvernement actuel qui était au pouvoir à ce moment-là—dans lequel on disait que la notion d'universalité était la pierre angulaire des programmes sociaux du pays. On ajoutait qu'elle n'avait pas à être remise en question et qu'elle ne le serait pas.

Je sais que les temps changent et que des événements très importants se produisent dans le monde entier et, en fait, au Canada. Cependant, si une chose est une pierre angulaire, elle le demeure, et on ne doit pas s'y attaquer ou la supprimer d'une manière si graduelle que les gens ne s'en rendent même pas compte. Et cela m'amène à parler de la simplicité; nos vis-à-vis disent vouloir simplifier le système. Eh bien, je vous défie de lire l'opuscule du gouvernement sur les prestations pour enfants et d'essayer de le comprendre. C'est pratiquement impossible. Ce n'est donc pas si simple, monsieur le Président.

Le gouvernement va dépenser 500 000 $ pour informer les Canadiens de ce qu'il fait. Selon moi, il ferait mieux de consacrer cet argent aux gens qui en ont besoin. Il consacre 1,8 million de dollars à une campagne de propagande sur l'accord de libre-échange nord-américain, ce qui est ironique au mieux, et tragique au pire.

Lorsqu'on dresse un groupe contre un autre, même si on ne le fait pas intentionnellement, il se peut alors que la classe moyenne se dise qu'elle n'est pas vraiment prête à participer au débat à ce stade-ci, mais bientôt elle sera touchée. Comme dans le cas de la disposition de récupération, étant donné qu'il n'y a pas d'indexation, tôt ou tard, nous paierons la note et il sera trop tard pour revenir en arrière.

Il s'agit d'un tournant décisif, et il est vraiment regrettable qu'on en discute à ce stade-ci, au moment où l'avenir même de notre pays est en jeu. Dans d'autres circonstances, il recevrait beaucoup plus d'attention de la part de tout le monde, surtout ceux qui sont le plus touchés par ce projet de loi.

Je crains que le gouvernement ne suive l'exemple de Thatcher et de Reagan sur le plan économique ou pire encore, celui du gouverneur du Michigan, John Engler, qui a déclaré un jour—et il est vrai que c'était là une promesse électorale qu'il a respectée—qu'il allait sabrer dans tous les programmes sociaux s'adressant aux familles monoparentales et le reste et qu'il n'y aurait plus d'assistance sociale.

• (1210)

Donc, sur-le-champ, dans la ville de Flint, 83 000 personnes ont été jetées à la rue. Le gouverneur Engler leur a dit de se trouver du travail, mais, naturellement, quiconque connaît Flint, Bay City et Saginaw, au Michigan, sait qu'il n'y a pas d'emplois. Par conséquent, les gens vivent dans la rue et meurent dans la rue.

Selon le plan de M. Engler qui vise à économiser de l'argent, le filet de sécurité sociale ne permettra probablement pas de réaliser des économies. Selon une étude de M. Hollister sur laquelle il s'appuie on voit que, si 5 p. 100 de ceux à qui on enlève les prestations finissent en prison et que 5 p. 100 de plus finissent dans les hopitaux psychiatriques, l'État en fait paiera plus qu'il n'économise.

En fait, on ne retire pas aux gens des prestations sociales pour des raisons d'ordre économique, on le fait pour des motifs idéologiques. Je crois que c'est pour cela que le gouvernement agit ainsi. C'est bien plus pour des motifs idéologiques qu'à des fins de saine gestion économique qu'il propose des lois aussi rétrogrades à l'intention de ceux parmi nous qui sont le moins en mesure d'encaisser un tel coup.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, c'est contrariée, frustrée et dégoûtée que j'interviens dans ce débat.

Aujourd'hui, j'ai écouté mon collègue de South Shore, en Nouvelle-Écosse, et auparavant un commentaire du ministre des Anciens combattants. J'ai constaté combien ces deux messieurs voyaient les choses à l'envers dans tout ce débat.

Ils ont tous les deux fait allusion aux riches, l'un dans un discours, l'autre dans un bref commentaire formulé auparavant. Il se trouve qu'ils citaient tous les deux en exemple la même famille, en l'occurrence l'une des plus riches de notre région de l'Atlantique. Ces personnes ou leurs enfants devraient-ils toucher des allocations familiales?

Tout d'abord, cette façon d'aborder le problème révèle qu'ils ne comprennent absolument pas le principe de l'universalité et son bien-fondé, mais je ne vais pas en discuter maintenant. Leurs propos montraient qu'ils comprenaient mal le fonctionnement du régime des allocations familiales notamment.

C'est une chose dont on a peu parlé au cours de ce débat, faute de temps, bien sûr. Cela me rappelle cet extrait de *Macbeth* au sujet de l'assassinat de Duncan: «If it were done when 'tis done, then 'twere well it were done quickly.» (Si c'était fait, lorsque c'est fait, alors ce serait bien fait si c'était fait vite.) C'est le principe de l'universalité qu'on assassine ici. C'est du même ordre.

On a peu parlé aussi des femmes qui se servent des allocations familiales pour subvenir aux besoins de leurs enfants. J'ai assisté, au cours des dernières années, avec des collègues du Nouveau Parti démocratique et du Parti conservateur, à un certain nombre de rencontres avec des groupes de femmes qui représentent les femmes au foyer. Le Parti conservateur, en particulier, s'est toujours fait, paraît-il, le grand défenseur des femmes au foyer.

Je veux parler ici du fait que, si nous mettons sur pied un programme universel de services de garde d'enfants, par exemple, nous devons aussi, parallèlement, faire quelque chose pour les femmes qui restent à la maison. Ceux d'entre nous qui se préoccupent des programmes sociaux et économiques qui touchent les femmes au travail ont tendance à oublier les femmes à la maison. C'est une accusation qui a souvent été portée contre moi et d'autres femmes de ce côté-ci de la Chambre par des députés d'en face, hommes et femmes.

Le temps est venu d'examiner cette mesure législative dans ce contexte. Je demanderais à mon collègue de South Shore et à ses collègues de réfléchir à cela. Je vois que le ministre nous a quittés.

Il y a quelques années, des gens de mon propre parti avaient lancé un assaut contre l'universalité des allocations familiales. C'était avant que je ne sois élue députée. Je suis heureuse de dire que, grâce aux efforts de l'honorable Monique Bégin, de l'honorable Céline Hervieux-Payette, du sénateur Lorna Marsden et d'un certain nombre d'autres femmes au sein du Parti libéral, nous avions réussi à contrer cet assaut contre l'universalité. J'aurais souhaité que nos collègues d'en face aient la même veine.

L'une des choses que j'ai apprises lors de cette bataille il y a neuf ou dix ans, c'est l'importance que revêt le chèque d'allocation familiale pour un grand nombre de femmes au Canada. Il n'est pas utile seulement aux mères célibataires ou aux femmes à faible revenu il est également utile aux femmes de Rockcliffe ou de Rosedale et il est utile aux femmes de Shaughnessy et d'autres quartiers chics; il est aussi utile aux femmes de Westmount. Autrement dit, il est utile aux femmes dont les maris sont riches.

Si mes collègues d'en face n'apprennent rien d'autres dans ce débat, ils pourraient peut-être apprendre une fois pour toutes que les femmes qui sont mariées avec des hommes riches n'ont pas nécessairement accès à cette richesse.

Je connais des femmes dans tous ces quartiers que j'ai énumérés aujourd'hui qui ont mis de côté pendant des années les chèques d'allocations familiales pour pouvoir se sortir de situations violentes, sauver leur vie et se protéger. Ce n'est là qu'un aspect de la question.

Je vois rire mon collègue de South Shore. Il pense peut-être que cela n'arrive pas dans sa circonscription, mais il a tort. Il n'a peut-être jamais été personnellement témoin de cas de ce genre, mais j'en ai vus, ainsi que d'autre femmes des deux côtés de la Chambre.

L'argent ne va pas à M. Irving ou à quelque autre homme. L'argent est versé au profit de la famille et plus spécialement de la femme et des enfants au sein de la famille. À quel point connaît-on bien les personnes? Connaît-on bien la situation d'une famille qui peut être très bien considérée chez Dun & Bradstreet ou figurer dans un bottin financier? Le ministre qui vient de lancer une plaisanterie, le président du Conseil du Trésor, connaît-il vraiment la situation interne de chaque famille riche au Canada? La connaît-il vraiment et peut-il assurer de sa place que les femmes mariées à des hommes riches ne mènent pas une vie de secret désespoir? C'est simplement un avantage secondaire, mais c'est un avantage auquel les Canadiennes sont attachées.

Si le gouvernement était vraiment engagé à rendre le système fiscal raisonnable et équitable, nous ne le verrions pas proposer ce genre d'absurdité. Il prend chaque fois les choses par le mauvais bout, ou la mauvaise décision, devrais-je dire, et c'est ce qu'il fait en l'occurrence.

Il essaie de nous faire accepter cette mesure en nous disant qu'elle offrira des prestations accrues aux familles à faible revenu. Pas du tout. C'est faux. Les experts vous diront que les prestations n'augmenteront pas. Il essaie de nous faire croire qu'il y aura plus de prestations pour ceux qui en ont le plus besoin. C'est faux également. Il essaie de nous faire croire encore que le nouveau programme rendra le système de prestations pour enfants plus simple et plus adapté aux besoins.

Ce que le gouvernement veut faire en réalité, c'est ce qu'il veut réellement faire au pays depuis son arrivée au pouvoir en 1984 et ce qu'il fait subir aux Canadiens depuis ce temps, c'est-à-dire une attaque systématique et délibérée contre l'infrastructure et le filet de sécurité sociale de notre pays.

Le temps est maintenant venu pour les Canadiens de se dresser de St. John's à Victoria pour faire savoir qu'ils n'accepteront plus pareille chose. Ils ne l'acceptent plus dans South Shore; ils ne l'acceptent plus à Moncton, au Nouveau-Brunswick; ils ne l'acceptent plus au Québec; ils ne l'acceptent plus à Wild Rose ni nulle part ailleurs au Canada.

Quand viendra ce jour béni où les Canadiens pourront dire au gouvernement ce qu'ils pensent de ses idées concernant les programmes sacro-saints auxquels il s'est attaqué, le gouvernement le saura bien.

• (1220)

Je retiens les propos du député, et je sais aussi comment les électeurs voteront dans la circonscription de South Shore. Le ciel nous soit en aide, car j'ai bien hâte à ce jour-là.

Attardons-nous un instant au programme des prestations pour enfants et essayons de nous rappeler l'histoire des allocations familiales. Dans les années 1930, ces programmes ont été mis en place à cause de la plus grave crise économique que le continent nord-américain ait connue.

Nous traversons en ce moment la deuxième crise la plus grave que le Canada ait jamais connue, et nous le devons aux politiques financières du gouvernement. Voilà la réponse.

Mon collègue néo-démocrate a parlé de thatchérisme et de reaganomie. Le gouvernement actuel est engagé dans la même voie, et c'est pourquoi nous sommes plongés dans les difficultés. Une autre cause est l'Accord de libre-échange, qui porte si mal son nom.

C'est la politique du gouvernement qui nous a valu toutes ces misères. Le Canada a réussi à passer au travers des années 1930 grâce aux programmes sociaux. Et nous survivons en ce moment grâce aux programmes sociaux. Mais si le gouvernement persiste dans cette voie, nous n'aurons plus de mesures sociales, et le Canada tel que nous le connaissons aujourd'hui ne survivra pas.

Il est déplorable que les premières victimes du gouvernement soient les femmes et les enfants.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, les motions dont nous sommes saisis aujourd'hui entraîneraient l'élimination complète et totale des prestations fiscales pour enfants.

Je ne suis pas vraiment sûre que mes collègues comprennent bien les répercussions de leurs motions. En fait, je suis surprise qu'ils veuillent s'opposer à une augmentation de 2,1 milliards de dollars en prestations pour enfants. C'est d'autant plus étonnant que la majorité des prestations seraient versées à des familles à faible revenu.

Cherchent-ils à épargner de l'argent au détriment des familles à faible revenu? Si c'est le cas, je ne suis vraiment pas d'accord.

Si nous devions adopter ces motions, nous raterions une occasion unique de majorer les prestations pour enfants et d'améliorer le système. Par conséquent, accordez-moi quelques instants pour rappeler à la Chambre le but du projet de loi.

Je crois fermement à la redistribution des ressources rares dans l'intérêt général de tous les Canadiens et particulièrement de nos enfants. Il s'agit là d'une tradition canadienne dont il est tout à fait légitime d'être fiers. En fait, c'est l'une des grandes raisons pour lesquelles le Canada est considéré comme le meilleur pays au monde pour s'établir et élever une famille.

Toutefois, je crois aussi que nos programmes sociaux ont été solides et efficaces pour la simple raison qu'ils ont été modifiés et remaniés au fil des ans dans le but de satisfaire aux besoins changeants de notre société. Voilà pourquoi j'appuie fortement le projet de loi C-80. Il remplacera les programmes traditionnels, certains diront antiques, de prestations pour enfants par un régime moderne, équitable, simple et adapté aux besoins.

Permettez-moi d'élaborer. Pendant presque un siècle, le gouvernement du Canada a fourni une aide financière directe aux parents pour les aider à prendre soin de leurs enfants et à les élever. Au fil des ans, il s'est doté d'une mosaïque de prestations comprenant l'allocation familiale, le crédit pour enfants et le crédit d'impôt remboursable pour enfants. De nos jours, cette mosaïque de prestations ne suffit pas à répondre aux besoins des enfants canadiens et de leurs parents. En fait, comme l'ont souligné plusieurs groupes nationaux et de nombreux Canadiens, ce fouillis de prestations comporte maintes lacunes qu'il faut combler.

Ainsi, les Canadiens s'entendent pour dire que le système actuel n'accorde pas une aide suffisante aux familles à faible revenu, et tout particulièrement à celles dont les parents travaillent. Bon nombre estiment que le ciblage des allocations familiales en fonction du revenu individuel est injuste, car des familles dont le revenu est identique peuvent recevoir des prestations différentes. D'autres ont dénoncé le temps que les parents doivent attendre avant de recevoir les prestations, ainsi que les différents critères d'admissibilité et régimes de prestations.

La prestation fiscale pour enfants vise à régler ces problèmes et les autres lacunes du régime actuel. Ainsi, l'aide accordée aux familles à faible revenu augmentera considérablement. Au cours des cinq prochaines années, la prestation pour enfants fournira une aide supplémentaire de près de 2,1 milliards de dollars, et 80 p. 100 de ce montant sera versé à des familles dont le revenu annuel est inférieur à 40 000 $. Qui plus est, le nouveau supplément du revenu, qui peut atteindre jusqu'à concurrence de 500 $, aidera les familles à faible revenu dont les parents travaillent, en compensant les dépenses liées à l'emploi et la réduction possible des prestations d'aide sociale qu'ils toucheront à la suite de leur entrée sur le marché du travail.

La prestation fiscale pour enfants sera elle aussi plus juste. Les prestations seront calculées en fonction du revenu familial plutôt que du revenu individuel. Les familles dont le revenu est identique recevront des prestations identiques. De cette façon, il sera plus facile de s'assurer que l'aide est accordée en fonction des besoins de la famille.

La prestation fiscale pour enfants sera mieux adaptée aux besoins actuels des enfants canadiens et de leurs parents. Dans le cadre du régime actuel, les parents peuvent être obligés d'attendre plus d'un an avant de recevoir le plein montant du crédit d'impôt remboursable. Dans le cadre du nouveau régime, les prestations seront versées d'avance, mensuellement. Elles arriveront donc au moment opportun. De plus, les parents ne se sentiront plus obligés de renoncer à une partie de leurs prestations au profit d'escompteurs d'impôt pour obtenir leur argent au plus vite.

À l'heure actuelle, une famille peut aussi attendre un an, voire davantage, avant de recevoir le plein montant des prestations résultant d'une modification de la situation familiale, par exemple la naissance d'un enfant ou la rupture d'une union. Grâce à la prestation fiscale pour enfants, les versements mensuels seront entièrement rajustés à la suite d'une modification de la situation familiale.

Enfin, la prestation fiscale pour enfants sera plus simple. Les trois régimes actuels de prestations et de critères d'admissibilité seront ramenés à un seul. La prestation consistera en un seul paiement mensuel non imposable. De plus, le montant de la prestation sera calculé automatiquement, et la déclaration d'impôt sera plus concise et moins compliquée. Les parents n'auront plus à faire des calculs spéciaux sur leur déclaration d'impôt pour recevoir les prestations pour enfants. Pour les familles à revenu élevé, le remboursement des prestations au gouvernement, à la fin de l'année, sera aussi une chose du passé. En résumé, la prestation fiscale pour enfants simplifiera le régime fiscal tout en rationalisant et en accroissant substantiellement l'aide que le gouvernement accorde aux familles ayant des enfants. Cette réponse du gouvernement aux modifications réclamées par certains groupes et individus a été, je suis fière de le souligner,

bien accueillie dans le monde entier. Je vous remercie de votre attention, monsieur le Président.

• (1230)

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir dire quelques mots sur ce projet de loi ce matin. Un certain nombre de raisons m'incitent à prendre la parole, notamment la façon dont cette mesure a été présentée, de même que certaines observations formulées ici aujourd'hui et, il y a quelques instants à peine, la tentative évidente faite encore une fois afin de contourner la procédure parlementaire et la raison d'être de cette Chambre.

Avant de traiter de l'avantage fiscal en question, je veux rappeler à la Chambre une observation faite par un de mes collègues la semaine dernière, lorsque celui-ci a pris la parole relativement au référendum. Il s'agit du député d'Acadie—Bathurst. Mon collègue a parlé de la crédibilité de la Chambre et de ses membres. La façon dont le gouvernement procède avec ce projet de loi est précisément la raison pour laquelle les Canadiens se demandent comment il se fait que notre institution soit encore considérée comme la plus haute cour au pays.

Le projet de loi C-80, qui traite de la prestation pour enfants, a été annoncé dans le budget fédéral de 1992. Cette mesure est une refonte, ou servira à procéder à une refonte si elle est adoptée, d'un système qui est en place depuis des années. Comment en est-on arrivé là? Avant de regarder si le contenu est bon ou mauvais, permettez-moi de dire un mot sur la façon de procéder.

Le projet de loi a été déposé le 1er juin. Il y a eu deux jours de débat, puis le gouvernement a eu recours à la clôture, à l'étape de la deuxième lecture. Le projet de loi a ensuite été confié à un comité. Si je comprends bien, le comité a siégé durant l'été, sous les auspices du comité des Finances, et il n'a même pas eu le temps de faire témoigner des experts pour lui expliquer les subtilités de la mesure législative, afin que les législateurs, c'est-à-dire les membres de la plus haute cour au pays, puissent en comprendre la portée. Soit dit en passant, tous les témoins, sauf un, ont dit qu'ils pensaient que ce projet de loi était mauvais, injuste et inégal. Tous sauf un.

Nous en sommes aujourd'hui à l'étape du rapport. Le rapport dit que les ministériels veulent que le projet de loi demeure tel qu'il a été présenté dans le Livre blanc, tandis que nous, de ce côté-ci, proposons des modifications. L'étude de ces amendements devrait prendre une semaine pour que les intéressés puissent se rendre compte par eux-mêmes si le nouveau régime est avantageux ou non pour eux.

C'est comme ça que fonctionne le gouvernement. Quand on compte le nombre de fois où il a recouru à la clôture, on arrive au chiffre de 31 depuis qu'il est arrivé au pouvoir en 1984. Non, je me trompe, c'est à l'attribution de temps—ce qui est pratiquement la même chose—qu'il a recouru 31 fois; quant à la clôture, il l'a invoquée 19 fois. En tout, cela fait 50 fois.

Je n'ai pas pu consulter les dossiers ni me renseigner, mais j'estime que ce total de 50 équivaut au dixième des recours semblables dans toute l'histoire du pays. Ce qui montre à quoi nous avons affaire et dans quelle mesure ce projet de loi sera étudié.

Je vois que la députée de Wild Rose s'en va. Je m'oppose vraiment à l'une de ses déclarations. Elle a donné toutes sortes de raisons et fait allusion à une foule de notes et de documents du gouvernement. Elle a dit, entre autres, qu'elle ne voyait pas comment on pouvait s'opposer à une hausse de 2,1 milliards de dollars.

Ce qu'elle n'a pas dit, c'est que le gouvernement a déjà retiré 3,5 milliards de dollars du régime de prestations pour enfants depuis cinq ans. La population canadienne ne se laissera pas duper par cette supposée hausse de 2,1 milliards de dollars. Je tiens en outre à souligner que le versement de cette somme s'échelonnera sur cinq ans et que 2,1 milliards de dollars, ce n'est pas l'équivalent des 3,5 milliards de dollars qui ont été retirés cinq ans auparavant. Si j'étais joueur et parieur, je dirais que ce n'est pas une bien bonne affaire.

Je voudrais maintenant entrer dans le vif du sujet. Je ne vais pas entrer dans le détail parce que le temps me manque et que d'autres députés ont soulevé la question. L'aide aux familles les plus démunies n'augmentera pas le moindrement.

À propos du plan national sur la garde des enfants qu'on attend depuis si longtemps, je me souviens que, pendant que je faisais campagne, le gouvernement a entrepris un vaste programme devant conduire à la mise en oeuvre d'un programme de services de garde. Si je comprends bien, on l'a complètement abandonné, ce qui rend la vie encore plus difficile aux familles à faible revenu et à revenu moyen qui sont nombreuses dans ma circonscription. C'est très pénible pour les familles à revenu unique.

J'ai déjà mentionné le manque de consultation. À mon avis, il s'agit de la plus grave faiblesse de ce projet de loi. On réduit une fois de plus les avantages sociaux des Canadiens sans même leur donner la chance d'entendre tous les faits dans le cadre de débat comme on en tenait avant 1984. Il y a plus, mais je ne m'étendrai pas là-dessus.

L'une de mes préoccupations principales est l'indexation. L'indexation peut être une chose difficile ou facile à comprendre. En somme, la désindexation n'est rien de plus qu'une disposition de récupération dont les familles canadiennes vont faire les frais.

Je ne vois pas l'utilité d'une telle mesure, alors que les électeurs de ma circonscription ont déjà été frappés par la réduction des prestations d'assurance-chômage, le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada—bien que cela ne touche pas directement ma province, le principe demeure—, la réduction des paiements au chapitre des soins de santé, de l'aide aux coopératives de logement et des paiements de transfert qui privent Terre-Neuve et Bonavista—Trinity—Conception de sommes destinées aux personnes dans le besoin.

Je ne prétends pas connaître le dossier dans ses moindres détails. C'est d'ailleurs pourquoi je tenais à assister au débat: pour me faire une idée sur la façon dont je pourrais répondre aux questions de mes électeurs. Et je crois être assez bien renseigné maintenant pour être en mesure de le faire. Je voulais qu'ils suivent le débat.

J'utiliserai le temps qu'il me reste pour rapporter quelques-uns des commentaires des rares témoins qui ont pu être entendus par le comité. Je crois que celui-ci décrit le mieux ce que m'inspire le projet de loi: «Pour nous, il est évident que cette prétendue prestation pour enfants portera préjudice à tout le pays, surtout aux enfants et peut-être même aux personnes âgées. Par conséquent, il faut rejeter purement et simplement le projet de loi C-80.»

Je crois que ma collègue de Malpèque pourrait me dire que c'est dans les mêmes termes que l'on décrit dans les Maritimes quelque chose dont on ne veut pas. Je n'ai pu trouver de mots plus éloquents pour décrire le projet de loi.

Nous discutons présentement de nos propositions d'amendement. Le premier effet de nos amendements serait d'éliminer le projet de loi. Deuxièmement, nous introduirions une indexation complète des prestations et des montants de base. Troisièmement, nous créerions peut-être un conseil de rajustement des prestations pour enfants.

Hier soir, avec le critique de notre parti pour ces questions, j'examinais un cas et nous sommes arrivés à la conclusion qu'une personne peut attendre un rajustement jusqu'à 18 mois. Au Canada, il y a un nombre impressionnant de gens dont la situation financière est telle qu'ils ne peuvent pas attendre aussi longtemps.

Quatrièmement, et finalement, nos amendements interdiraient aux provinces de réduire le montant des prestations proposées. Des critiques craignent de voir les provinces plafonner les prestations d'aide sociale en se basant sur les nouvelles mensualités majorées versées aux familles.

• (1240)

Je peux conclure rapidement. En tant que législateur, je déplore que l'on me prive encore une fois d'information et de temps pour discuter de la question avec mes collègues de tous les partis. Je déplore la clôture, je suis préoccupé par le sort fait à la tradition du débat parlementaire et je ne suis pas rassuré par un projet de loi pourri que l'on nous demande d'adopter.

Sachez que moi et, je crois, pratiquement tous les députés de ce côté-ci, voterons contre le projet de loi.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'étais bien tranquillement à ma place, en train de suivre le débat, quand j'ai senti qu'il fallait absolument que je prenne la parole sur le projet de loi C-80.

Il y a une chose qui me semble particulièrement importante au sujet de ce projet de loi, et les Canadiens doivent y réfléchir sérieusement. Nous l'avons d'ailleurs répété maintes et maintes fois: ce projet de loi détruit l'universalité. Les conservateurs nous servent l'argument spécieux que nous n'avons pas besoin de l'universalité et que la chose à faire est de mieux répartir l'argent que nous investissons dans les allocations familiales, afin qu'il aille à ceux qui en ont vraiment besoin pour élever leurs enfants.

Qu'est-ce que c'est, au fond, que l'universalité? Qu'est-ce qui est fondamental au sujet des allocations familiales et des enfants? Ce que nous disons vraiment avec l'universalité, c'est que tous les Canadiens sont responsables de nos enfants. Ce n'est pas de l'argent qui est destiné à un groupe d'enfants en particulier ou à un autre. Ce projet de loi conservateur ne traite pas de la redistribution des richesses. L'universalité suppose que l'ensemble des enfants du Canada appartiennent à tous les Canadiens et que nous partageons tous une responsabilité à leur égard.

Le projet de loi C-80 n'est rien de nouveau. L'idée ne vient pas des conservateurs. C'est une invention des libéraux.

Une voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Absolument. Vous, les conservateurs, vous n'êtes finalement que des libéraux très pressés. N'oubliez pas ce que je vous dis là: vous avez emprunté une voie rapide qui ne mène nulle part.

M. Merrithew: John, vous ne changerez jamais!

M. Rodriguez: Le ministre me dit que je ne changerai jamais, mais je dois lui rappeler quelque chose. C'est Judy Erola qui, à titre de ministre, a proposé l'idée de faire disparaître les allocations familiales, d'en abolir l'universalité. Elle s'est mise dans le pétrin en faisant cette infâme déclaration qui est restée célèbre: «Quelle est la contribution des femmes qui restent à la maison pour s'occuper des enfants?» Ce fut le début de son déclin.

Ce changement d'orientation n'a pas débuté avec les conservateurs et le projet de loi C-80. Il a commencé ici avec le Parti libéral. Et les libéraux qui se pavanent et se posent en défenseurs des allocations familiales universelles devraient rougir de honte.

M. Duhamel: Les sondages doivent être bien mauvais.

M. Rodriguez: Non, mon ami, j'essaye seulement de restaurer la vérité. Il faut que les Canadiens se souviennent de Judy Erola qui fut ministre libérale.

M. Duhamel: Que disent les sondages?

M. Rodriguez: C'est cette même Judy Erola qui fait maintenant du lobbying en faveur de l'association des fabricants de produits pharmaceutiques—et nous allons beaucoup entendre parler de protection de brevets. Ne perdons pas de vue cela.

Si nous acceptons tous le principe que nous sommes tous responsables des enfants canadiens et que nous devons tous contribuer à leur développement, il ne suffit pas de proclamer qu'ils constituent notre ressource la plus précieuse et qu'ils représentent notre avenir. On les met sur les pièces de monnaie. Le premier ministre se fait photographier avec des enfants. Ils agitent leurs petits drapeaux en chantant leur amour du Canada. Nous nous servons sans cesse de leur image. Et pourtant tout cela n'est que de la frime; il suffit de voir ce que nous leur faisons à ces enfants et à leurs parents avec ce projet de loi et autres mesures du genre. Ce gouvernement conservateur n'aime pas les enfants. Il est anti-enfants. Qu'on se le dise.

Comment justifier autrement un projet de loi dont le seul but est de se servir de la totalité des allocations familiales pour, selon lui, les distribuer à ceux qui en ont le plus besoin? Alors qu'en fait ce ne sont pas eux qui recevront le plus. Les enfants les plus démunis sont ceux dont les parents sont chômeurs ou assistés sociaux.

C'est inadmissible de nos jours, étant donné toutes les compressions que fait le gouvernement fédéral, la restructuration de l'économie, la récession créée par le gouvernement et tout le chômage qui en a découlé. Les compressions dans le programme d'assurance-chômage ont réduit des Canadiens à l'assistance sociale. Nous entendons constamment les municipalités se plaindre du fait qu'elles doivent assumer les coûts de l'aide sociale maintenant que tous ceux dont les prestations d'assurance-chômage sont épuisées doivent compter sur cette aide.

Il y a également eu de graves pertes d'emplois à cause de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Or, les plus nécessiteux parmi les pauvres n'obtiennent pas un sou de plus dans ce programme; pas un sou de plus.

Cependant, si l'on se situe dans la tranche de revenu de 125 000 $ par année, on peut obtenir plus. Qu'on réfléchisse à cela. En tant que socialiste, j'ai souvent parlé de la politique des classes. Je gagne ma vie à parler de la classe laborieuse au lieu des riches. On m'a toujours dit: «Rodriguez, vous évoquez toujours la rhétorique des années 1930. Vous revenez constamment à la politique des classes.»

S'il y a un projet de loi qui renforce la politique des classes, c'est bien le C-80. Il classe les parents canadiens dans diverses catégories. Si l'on est chômeur et assisté social, soit le plus pauvre parmi les pauvres, on n'obtient rien de plus qu'auparavant.

Si l'on est un gagne-petit, on reçoit 42 $ de plus par mois par enfant. Si l'on se situe dans la tranche de revenu de 40 000 $ à 60 000 $ par année, on reçoit un peu plus, et dans la tranche de 120 000 $ et plus, on obtient encore davantage.

Le gouvernement divise manifestement la société en catégories pour exploiter une politique des classes. Les conservateurs sont des exploiteurs de classes et favorisent les riches aux dépens des pauvres.

Voici le gouvernement qui a commencé la désindexation. Il se soucie vraiment peu des pauvres. Il a maintenu à 3 p. 100 le seuil d'augmentation des allocations familiales. Ce n'est que si le taux d'inflation dépasse 3 p. 100 que le gouvernement en tiendra compte et indexera les allocations familiales. Donc, si le taux est inférieur à 3 p. 100, il n'y aura aucune indexation. S'il se situe à 2,5 p. 100, le montant que recevront les plus pauvres sera réduit encore davantage.

Le gouvernement manque totalement à la promesse qu'il avait faite à l'égard, par exemple, d'un programme de garderies. Qu'est-il advenu du programme de garderies de l'ancien ministre de la Santé, aujourd'hui ministre des Communication? Où est-il aujourd'hui? Si les conservateurs se souciaient réellement des enfants, c'est là où ils investiraient de l'argent. Nous n'avons pas de garderies convenables dans notre pays.

• (1250)

Nous entendrons, venant de l'autre côté, des déclarations pieuses de protestation. Les conservateurs n'aiment pas qu'on maltraite les enfants. Qu'en est-il du programme de prestations pour enfants? Où est le programme qui nous avait été promis?

Le Parlement a créé un comité, qui a étudié les propositions, et son rapport moisit quelque part. Ce gouvernement n'a aucun engagement vis-à-vis du plein emploi. Quand on respecte vraiment les enfants et la population en général, on leur garantit un emploi. On ne s'en sert pas comme chair à canon dans la lutte contre l'inflation, la stagflation, la déflation, le rhumatisme, les ongles incarnés et l'intoxication alimentaire.

Quand on s'engage à assurer le plein emploi, on reconnaît qu'une personne a de la dignité quand elle a du travail. Personne ne veut vraiment recevoir des prestations d'aide sociale. Tous veulent du travail. Un chèque de paye, pas des prestations d'aide sociale.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de parler de cette question, surtout venant après mon collègue qui n'a pas tari d'éloquence sectaire au sujet de cette très grave question.

Je dis que c'est grave, car il a commencé par rationaliser. Il a parlé de la philosophie de base de ce gouvernement et des gouvernements antérieurs.

En ce qui concerne les gouvernements antérieurs, j'espère que vous me permettrez d'y revenir un peu, car le député qui m'a précédé a soulevé une question qu'il faut aborder pour remettre ce débat dans une perspective appropriée.

En tant que libéral, je peux dire que, lorsque nous étions au pouvoir, nous avons pris une série d'initiatives législatives dont s'enorgueillit le député de Nickel Belt. Naturellement, en tant que Canadien et en tant que député à la Chambre des communes, il ne peut que s'enorgueillir de ces initiatives que nous avons présentées collectivement en tant que gouvernement et en tant que population.

Elles étaient telles qu'elles ont servi de modèle partout dans le monde et elles ont été reproduites dans de nombreux autres endroits. Lorsqu'il dit que le gouvernement se lance dans quelque abominable machination, une machination qui a pris naissance avec le gouvernement qui s'est effondré il y a quelque 10 ans, alors là je pense que son imagination devient un peu débordante.

De plus, il porte préjudice à l'importance de l'essence de ce débat. Comme l'ont fait ressortir mes collègues de ce côté, mes collègues libéraux, l'essence de ce débat, ce sont les détails des amendements et du projet de loi lui-même.

Ces modifications, en substance, reflètent les vues d'un gouvernement dont l'idéologie a du plomb dans l'aile. Au cours de la dernière session, nous avons assisté au plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada, plafonnement dont nous percevons maintenant les effets dans cette mesure législative.

Le message du gouvernement actuel se résume en gros à ceci: «Nous n'assumerons pas la responsabilité que nous avions acceptée pour ce qui est de la santé et du bien-être des Canadiens, où qu'ils soient au pays». Le gouvernement prétextant que les habitants de provinces comme la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, des provinces qui s'en tirent très bien toutes seules, n'ont pas besoin de l'aide financière qu'un gouvernement fédéral doit fournir à ses citoyens.

C'est on ne peut plus ridicule. Le gouvernement du Canada ne subventionne pas les provinces. Il ne fait que remettre entre les mains de ses citoyens les richesses qu'ils génèrent et qui leur reviennent.

Nous avons également vu le gouvernement, dans un effort pour réduire le déficit et comprimer les dépenses, s'attaquer aux plus vulnérables, je veux parler des personnes âgées. Au cours des dernières sessions, nous avons vu le gouvernement ronger, saper, éroder lentement la base des ressources sur laquelle ont fini par compter les personnes âgées et, ce, à une période de leur vie où elles sont économiquement moins productives, à une période de leur vie où elles dépendent davantage de l'État dont elles ont contribué à la création, au développement et à l'enrichissement—, un État et un gouvernement dont elles sont en droit d'attendre un peu de

dignité, un peu de respect, en un mot, un minimum d'aide financière.

Dans la ville de Toronto d'où je viens, on demande à la personne âgée de se contenter d'une allocation mensuelle réduite à sa plus simple expression. Et comme si cela ne lui suffisait pas d'avoir été incapable de mettre de l'avant un programme économique qui aurait tiré parti des immenses ressources de notre pays, le gouvernement se dit prêt à montrer aux personnes âgées qu'il les respecte en augmentant leurs allocations mensuelles de 33 cents? Ce n'est même pas assez pour affranchir une lettre de protestation à son député.

Monsieur le Président, le projet de loi C-80, tel qu'il est conçu, dissimule le fait que la politique du gouvernement est très restrictive, très conservatrice—avec un petit «c»—, à ce point que j'oserais dire, si vous me permettiez de faire encore entorse à l'impartialité, presque réactionnaire. Si j'étais dans un autre pays, je pourrais dire que c'est du républicanisme d'extrême droite, mais, comme je n'y suis pas, je m'abstiendrai.

Chose certaine, nous assistons à l'éclosion d'une école de pensée qui veut que le gouvernement ne soit plus tenu de soutenir les piliers fondamentaux qui faisaient du Canada une société progressiste. Le gouvernement agit sous le prétexte qu'il veut rendre le système plus efficace. Il prétend qu'il va injecter quelque 2,1 millions de dollars au cours des cinq prochaines années—mes collègues jettent un regard désapprobateur: «Quoi? En cinq ans?» Sans doute après avoir pillé ces mêmes systèmes de 3,5 milliards. Je crois, que lorsqu'on regarde agir le gouvernement, l'expression «écran de fumée» vient à l'esprit.

Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que le gouvernement ne veut pas d'une législation sociale progressiste, ni soutenir les piliers de notre société. C'est la loi du plus fort qui l'emporte. La loi du marché doit s'imposer en maître absolu et dicter leur comportement aux gens ainsi que leur façon de vivre.

Il y a beaucoup à dire au sujet des mécanismes du marché. Je demande à mes collègues d'en face de me dire ce que deviennent les principes qui doivent s'appliquer à tous les membres de la société et pas seulement aux plus démunis sur le plan financier.

Il y a quelques mois, je faisais remarquer au ministre responsable de la privatisation de Petro-Canada que le gouvernement canadien, qui se disait si impatient de réduire le déficit et la dette, de faire preuve de responsabilité financière et de venir en aide aux nécessiteux, n'avait pas tardé à aider les sociétés pétrolières, dont certaines n'ont même pas leur siège au Canada, en leur accordant non pas des subventions fiscales mais rien de moins que des subventions en liquidités qui ont totalisé 832 millions de dollars en 1989 et 1990. Et ce gouvernement a le front de venir dire à la Chambre que la rationalisation des programmes sociaux va lui permettre d'injecter 500 millions de dollars de plus, ou plutôt 400 et quelque millions de plus par année au cours des cinq prochaines années. Ne vous moquez pas de nous; nous ne sommes pas tous aussi crédules et stupides.

Ce même gouvernement a prétendu agir de façon progressiste en se retirant du régime d'assurance-chômage, qui était jusque là un programme tripartite faisant intervenir le gouvernement, l'employeur et les employés.

• (1300)

Le gouvernement s'est retiré du programme et a laissé le fardeau aux employeurs et aux employés en pleine période de récession, alors que ni les uns ni les autres n'avaient les moyens de supporter un tel fardeau. En agissant ainsi, nous nous en prenons à ceux qui ont le plus besoin de notre aide.

Nous ne devons pas oublier que la plupart des mesures qui sont prises aujourd'hui vont avoir un effet négatif sur nos enfants qui sont les adultes de demain et qui dirigeront le pays plus tard. Je renvoie le gouvernement aux statistiques qu'il nous lançait pour qu'il comprenne que, si nous ne payons pas aujourd'hui, nous devrons le faire demain sous forme de coûts d'éducation et autres coûts sociaux.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

[*Français*]

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément à l'article 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA FANFARE FÉMININE DE CORNEMUSES DE GEORGETOWN

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, en ces jours de renouvellement de la Constitution de notre pays où l'on s'intéresse principalement à l'avenir prometteur du Canada, il est réconfortant et instructif d'évoquer aussi notre histoire.

À Georgetown, l'une des localités que je suis fier de représenter au Parlement, cette histoire révèle un riche héritage écossais. L'élément le plus symbolique de cet héritage est peut-être la fanfare féminine de cornemuses qui célèbre cette année son cinquantième anniversaire.

Cette fanfare s'est distinguée lors de spectacles donnés en Ontario, au Québec, aux États-Unis et même en Écosse. Un spectacle typiquement écossais, un tattoo, sera présenté à l'occasion de cet anniversaire et je suis convaincu que ce sera solennel et mémorable; j'y invite tous les députés de cette Chambre.

Je profite de cette occasion pour féliciter tous ceux et celles qui ont collaboré et collaborent à l'essor de cette fanfare extraordinaire et pour remercier les habitants de Georgetown et de toutes les autres régions du pays qui veillent à perpétuer notre héritage.

* * *

LA CONSTITUTION

Mme Shirley Maheu (Saint-Laurent—Cartierville): Monsieur le Président, hier le Comité canadien d'action sur le statut de la femme a annoncé qu'il n'appuierait pas l'entente constitutionnelle.

Article 31 du Règlement

Du même souffle, il a prétendu parler au nom de toutes les femmes du Canada. Je tiens à déclarer qu'il ne parle pas en mon nom.

[*Français*]

L'entente de Charlottetown n'est pas parfaite, mais pour les femmes du Québec, c'est un pas dans la bonne direction. Nous devons défendre nos droits en s'assurant que la population québécoise dise oui au Canada et oui à la protection des droits de la femme qui sont garantis sous la Charte des droits et libertés du Canada.

Nous devons dire oui parce que l'instabilité économique touche particulièrement les femmes. Nous devons dire oui, sinon les femmes seront parmi les premières victimes économiques et sociales. Non, monsieur le Président, Judy Rebick ne parle pas pour moi. J'ai ma propre voix et je vais dire «oui» le 26 octobre.

* * *

[*Traduction*]

LE NCSM *PROTECTEUR*

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour féliciter le gouvernement du Canada d'avoir envoyé à Miami un navire, le *Protecteur*, ainsi que des ingénieurs, des membres des Forces canadiennes, de la machinerie, des provisions et du matériel afin d'aider la population du sud de la Floride à repartir à neuf.

Je suis persuadé que l'intention du gouvernement n'est pas d'aider financièrement les États-Unis, mais les Américains ont certes besoin de nos spécialistes compétents et bien organisés pour reconstruire les écoles et les établissements publics dont ils ont besoin pour que la vie continue.

C'est là le genre d'aide que l'on est en droit d'attendre d'un voisin, je crois.

* * *

LE RECYCLAGE DE LA MAIN-D'OEUVRE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, à cause du manque de prévoyance et d'engagement du gouvernement à l'égard de la formation, de nombreux insulaires sont forcés de rester à la maison à percevoir leurs prestations d'assurance-chômage au lieu d'améliorer leurs compétences dans le cadre du programme de formation pour stagiaires payants.

Article 31 du Règlement

Ce programme, qui manque de fonds par suite de la politique économique du gouvernement, souffre maintenant de l'absence d'engagement du gouvernement à l'égard du recyclage.

Ces deux dernières années, le gouvernement a réduit de 200 millions de dollars le budget de la Planification de l'emploi. Étant donné que le Canada affiche un taux de chômage de 11,6 p. 100 et l'Île-du-Prince-Édouard, un taux de chômage de 18,6 p. 100, c'est absolument impardonnable.

J'exhorte le gouvernement fédéral à prendre des mesures pour s'assurer que les chômeurs de l'Île-du-Prince-Édouard aient accès aux programmes de recyclage.

Il vaut mieux qu'un chômeur améliore ses compétences dans une salle de classe plutôt que d'attendre à la maison une offre d'emploi qui ne se présentera peut-être pas de sitôt.

* * *

LE RACISME

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, Simon Israel, l'ancien chef du Service des fusions et des acquisitions du bureau de New York de la firme Scotia McLeod a été licencié surtout parce qu'il s'est opposé aux observations antisémites d'un cadre supérieur qui avait déclaré: «En voilà un qu'Hitler n'a pas eu.»

Cette observation visait un collègue juif qui a également été licencié. Les documents obtenus par le *Globe and Mail* montrent que la firme Scotia McLeod reconnaît que cette remarque a bel et bien été faite et répétée à plusieurs reprises par le président de la firme à New York.

Nous devons constamment être sur nos gardes pour veiller à ce que, lorsque le racisme, cette bête répugnante, refait surface, nous réagissions rapidement. Dans notre société, le racisme prend au départ des formes anodines, puis il fait partie de notre culture et devient incontrôlable.

Je connais les cadres supérieurs de la Banque de Nouvelle-Écosse, la société mère de la Scotia McLeod, et je suis persuadé qu'ils n'encouragent pas des observations racistes. Il leur incombe de se dissocier de ces déclarations et de prendre les mesures qui s'imposent contre le ou les cadres supérieurs qui ont tenu les propos injurieux en question.

* * *

L'AUTOROUTE DE L'ATLANTIQUE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, j'exhorte le gouvernement à poursuivre les négociations avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard au sujet du financement de l'autoroute de l'Atlantique. Cette autoroute, proposée, qui viendrait s'ajouter, bien entendu, au projet de raccordement permanent à l'Île-du-Prince-Édouard, est essentiel à une amélioration véritable de la situation économique dans la région de l'Atlantique.

La réduction des services ferroviaires a nui aux industries de la région qui ont besoin d'un moyen rapide et économique de transport pour fournir leurs produits et services. Pour pouvoir profiter de notre emplacement à proximité des grands marchés du nord-est des États-Unis, il nous faut absolument compter sur un réseau routier plus moderne.

J'exhorte toutes les parties à relancer les négociations afin de mener à bien ce projet qui est dans l'intérêt de tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

L'ENTENTE CONSTITUTIONNELLE DE CHARLOTTETOWN

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, le 26 octobre, tous les Canadiens seront appelés à se prononcer sur le rapport de consensus de Charlottetown. Ce sera un vote important dans l'histoire de notre nation.

L'entente constitutionnelle du 28 août n'est pas parfaite. Elle reflète ce que ce gouvernement peut nous donner de mieux. J'ai certaines réserves au sujet de la faiblesse de la disposition sur l'union économique et sur les dispositions relatives au Sénat. L'égalité de ce dernier a, de toute évidence, été obtenue aux dépens de son efficacité. On estime toutefois que ces lacunes peuvent être comblées à la longue.

[*Traduction*]

À titre de député venant de la seule province officiellement bilingue du Canada, je suis heureux que cet accord reconnaisse et constitutionnalise enfin l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick.

J'ai hâte de travailler en collaboration avec tous les partis politiques, les groupes intéressés et les électeurs de Restigouche—Chaleur, pour appuyer cet accord, malgré ses imperfections.

De plus, j'invite les habitants de ma circonscription à examiner ce document et surtout à se prononcer le 26 octobre, car ce vote est de la plus haute importance.

[*Français*]

LE SYSTÈME FISCAL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois, la famille Germain, de Val-d'Or, soit Louis et Clémence, essaie par tous les moyens de trouver des solutions pour leurs sept enfants qui sont tous âgés de moins de 10 ans. Ils en ont contre le système fiscal canadien car ils considèrent que le gouvernement canadien devrait prendre en considération le nombre de personnes à charge, soit les enfants et l'épouse, de même que le salaire du mari, peu importe le salaire gagné, et ce, sans restriction.

C'est l'exemple typique d'une grande famille canadienne qui est pénalisée par le système fiscal canadien.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, à mon bureau de circonscription de Winnipeg, j'ai reçu plus de 50 demandes de renseignements concernant les propositions constitutionnelles et le référendum. Les gens veulent un exemplaire du Rapport du consensus. Ils voudraient aussi en obtenir un aperçu, exempt de tout préjugé si possible, et rédigé de préférence par un tiers qui leur explique brièvement en quoi consistent ces propositions.

Le gouvernement dépense des millions de dollars en publicité pour se donner bonne conscience. Il pourrait certes répondre à ces demandes sans tarder car le temps presse.

[*Français*]

Les citoyens et les citoyennes du Canada veulent prendre une décision éclairée le 26 octobre, donc ils ont besoin d'information.

[*Traduction*]

Je prie donc le gouvernement de communiquer ces renseignements immédiatement.

[*Français*]

Peut-on être assurés que nos Canadiens et nos Canadiennes auront l'information dont ils ont besoin afin de prendre une bonne décision le 26 octobre, une décision pour le oui, ce que j'espère?

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LE NCSM *PROTECTEUR*

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je me joins à mon collègue, le député de Mississauga-Sud, pour porter à l'attention de la Chambre la mission de l'équipage du *Protecteur*, qui est maintenant en Floride pour participer aux travaux de reconstruction à la suite des dégats causés par l'ouragan Andrew.

Le *Protecteur* a quitté le port de Halifax, comme nous le savons tous, le 10 septembre, emportant avec lui des matériaux de construction, des outils et des véhicules, pour la reconstruction de deux écoles du comté de Dade, qui ont été très endommagées. Le navire a accosté hier et notre équipage est déjà à pied d'oeuvre. Les quelque 300 membres d'équipage et spécialistes auront le concours des ingénieurs de l'Aviation canadienne, arrivés sur les lieux la fin de semaine dernière.

Partout dans le monde, grâce à des actions humanitaires de ce genre et grâce à des efforts analogues à ceux déployés par les forces du maintien de la paix de l'ONU, le Canada s'est acquis une réputation enviable pour son empressement à venir en aide aux gens et aux pays dans le besoin.

Je crois que les Canadiens devraient reconnaître la chance qu'ils ont que de telles catastrophes sont très rares chez nous. Je transmets mes félicitations au personnel des Forces canadiennes qui participent à cette mission ainsi qu'à leur commandant, M. Douglas MacLean.

Je suis sûr que les gens de la Colombie-Britannique, notamment ceux d'Esquimalt et de Victoria, accueilleront chaleureusement le *Protecteur* quand il reviendra à sa base de la côte ouest après sa mission.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, nous avons entendu hier à la Chambre le ministre du Commerce extérieur répéter à maintes et maintes reprises que ses arguments en faveur de l'ALÉNA étaient fondés sur des faits. Il a par ailleurs accusé de façon répétée l'opposition de répandre de l'information erronée. C'est ce qu'il a fait hier.

À l'occasion d'un rappel au Règlement juste après la période des questions, le ministre du Commerce extérieur a dit qu'il voulait rectifier une erreur qui s'était glissée dans son document sur l'Accord de libre-échange dont j'avais clairement montré l'inexactitude. Le ministre a cependant dénaturé davantage les faits. Il a comparé le

Article 31 du Règlement

nombre non désaisonnalisé des emplois pour mars au nombre non désaisonnalisé des emplois pour juin.

• (1410)

Si l'opposition en avait fait autant, il nous aurait sûrement reproché amèrement d'employer abusivement les statistiques. On utilise les chiffres non désaisonnalisés pour comparer une année à l'autre, ou c'est le fait d'incompétents en matière statistique. Les véritables chiffres qu'il aurait dû utiliser pour comparer les résultats d'un mois à l'autre au cours d'une même année sont ceux qui ont été désaisonnalisés pour éliminer les distorsions. Le nombre désaisonnalisé des emplois dans le secteur manufacturier s'élevait à 1 800 000 en juillet 1992, contre 1 760 000 en mars 1992, soit une différence de 43 000 emplois seulement.

En fait, c'est le document de propagande sur l'ALÉNA qui a déformé les faits. Et c'est ce que nous avons fait remarquer ici hier.

* * *

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je regrette que le Parti réformiste prenne prétexte des imperfections de l'entente de Charlottetown pour s'y opposer. Ce parti voudrait que nous oubliions nos problèmes constitutionnels dans l'espoir qu'ils disparaissent tout seuls.

Que réglerait un moratoire de cinq ans? Les autochtones attendront-ils cinq ans qu'on leur rende justice? Les Canadiens conserveront-ils encore cinq ans et peut-être pour toujours le même Sénat usé et non élu? L'incertitude de notre avenir ne va-t-elle pas compromettre notre réputation internationale en matière économique?

La plupart des Canadiens ont assez de sens commun et savent que le mieux est l'ennemi du bien. Je crains que Preston Manning n'ait que du mépris, un profond mépris pour le bon sens. Il cède à l'opportunisme.

* * *

[*Français*]

L'ENTENTE CONSTITUTIONNELLE DE CHARLOTTETOWN

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, la semaine dernière, le premier ministre a présenté un projet d'entente constitutionnelle. Il a dit que c'était la plus importante réforme depuis la Constitution de 1867 et que les négociations avaient été un succès sans précédent. Pour ma part, j'ai toujours maintenu, ainsi que plusieurs autres au Québec et même au Canada, qu'il ne s'agissait pas d'une entente mais plutôt d'un brouillon, un projet de première étape.

Aujourd'hui, encore une fois, on constate dans le journal *La Presse*, que le premier ministre du Canada et M. Bourassa continuent de s'écrire parce qu'ils ne se comprennent pas. C'est la preuve que c'est un brouillon, et c'est un scandale de demander aux Canadiens et aux Canadiennes de voter sur un projet qui n'est qu'un brouillon. C'est scandaleux de dépenser 125 millions de dollars pour le plaisir de satisfaire les partis politiques.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE M. BRUCE HUTCHISON

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, un géant du journalisme vient de nous quitter. Bruce Hutchison, l'une des grandes autorités canadiennes en politique et en économie, est décédé hier à sa résidence de la région de Victoria où il vivait depuis les années 1920. Il avait 91 ans. Il était rédacteur émérite du *Vancouver Sun*, pour lequel il écrivait une chronique hebdomadaire jusqu'à ce que la maladie le terrasse, il y a à peine quelques semaines.

M. Hutchison était vraiment un trésor national. Il a travaillé comme journaliste pendant 74 ans, ce qui ne l'a pas empêché d'écrire 15 livres qui ont contribué à définir et à modeler l'identité canadienne.

Connu pour sa redoutable perspicacité et l'excellence de son style, M. Hutchison était avant tout amateur de la nature, où il disait puiser la sagesse. Il a travaillé à une époque où il était de bon ton que les commentateurs les plus en vue frayent avec les premiers ministres, et il a rencontré tous ceux qui se sont succédé à la tête de notre pays pendant plus de 70 ans. Cette époque est maintenant révolue.

Bruce Hutchison a été honoré par le Canada plus d'une fois. Ainsi, en juillet dernier, il a été nommé membre du Conseil privé. Il était vraiment un grand Canadien.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'ENTENTE CONSTITUTIONNELLE DE CHARLOTTETOWN

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de déclarer ma satisfaction relativement aux propositions de Charlottetown qui, après le 26 octobre, vont servir à renouveler la Constitution du Canada.

Ces propositions respectent les revendications historiques de la population du Québec et nous permettent de fermer un dossier qui, de par son importance, accaparait nos meilleures énergies et nos meilleures ressources que nous pourrons maintenant consacrer au développement socio-économique du Québec et du Canada.

La population de Québec-Est a été patiente. Elle a attendu depuis plusieurs années une solution à ce problème aigu qui risquait de démolir le plus beau et le meilleur pays du monde. Maintenant que nous avons trouvé des solutions, je vais demander à la population de mon comté de les sanctionnner afin que l'on puisse travailler davantage à lui donner une meilleure qualité de vie et préparer avec elle l'avenir des générations futures.

Monsieur le Président, cette entente fait en sorte que j'ai rarement été aussi fier d'être Canadien et Québécois.

* * *

[*Traduction*]

LES STATISTIQUES

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, la manipulation, par le gouvernement, des données de Statistique Canada semble se propager comme un virus.

Les symptômes étaient déjà visibles en 1990 lorsque Statistique Canada a annulé ses plans de production d'un indice des prix nets, indice qui aurait montré à quel point la TPS a contribué à la hausse de l'inflation.

L'an dernier, le gouvernement a empêché la publication des résultats d'une étude sur la dette qui révélait que la croissance de la dette publique au Canada était principalement attribuable aux réductions d'impôt accordées aux sociétés et aux taux d'intérêt élevés, et non aux dépenses sociales.

En août, lorsque le ministre de l'Agriculture a pris la parole devant des manifestants dans la région de Melfort, il a additionné les exportations et les importations pour montrer une augmentation massive des échanges commerciaux, même si les chiffres réels révélaient un équilibre presque parfait entre les deux. Cette habileté à manipuler les données est ahurissante.

Hier, le ministre du Commerce extérieur a essayé encore une fois. Il a altéré les données sur le commerce, même si le député de Windsor—Sainte-Claire avait devant lui les tableaux de Statistique Canada qui prouvaient que le ministre avait tort.

Nous avons vu le gouvernement essayer de réécrire l'histoire dans le passé. Maintenant, il essaie de manipuler les statistiques et de masquer la vérité à la Chambre.

[*Français*]

L'ENTENTE CONSTITUTIONNELLE DE CHARLOTTETOWN

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière, l'Union culturelle des Franco-Ontariennes, l'UCFO, tenait un congrès important. Je suis heureux de vous informer, ainsi que tous les parlementaires de cette Chambre, que cet organisme s'est dissocié du Comité national d'action sur le statut de la femme. L'UCFO a dit oui à l'Accord constitutionnel de Charlottetown. Les Franco-Ontariennes ont reconnu que leurs droits seront mieux protégés dans un Canada uni et prospère, et pour cela, je tiens à les féliciter.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Hier, le ministre du Commerce extérieur a refusé de se dissocier d'une politique établie visant à détenir les listes de toutes les personnes soi-disant ennemies de l'État qui luttent contre l'Accord de libre-échange.

J'aimerais donc savoir du vice-premier ministre si lui aussi est d'accord avec une politique de listes des ennemis de l'État ou est-ce qu'il est d'accord avec les partis de l'opposition qui trouvent que cette stratégie est honteuse pour le gouvernement?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, dans le bon vieux temps, nous conservions des renseignements tels que les coupures de journaux et les discours de députés de l'opposition dans des dossiers. Depuis un certain nombre d'années, nous nous servons d'un nouveau gadget qu'on appelle un ordinateur. L'ordinateur nous permet de stocker cette information au lieu de remplir classeur après classeur.

C'est dans ce sens que l'observation à laquelle la députée fait allusion a été faite.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

En vertu de quelle autorité les conservateurs ont-ils été autorisés à dépenser des millions de dollars de l'argent des contribuables pour faire passer leur message relativement à une question qui n'a même pas été discutée au Parlement?

Il n'y a jamais eu de débat sur l'ALÉNA. Il n'y a jamais eu de vote au Parlement concernant cette entente. J'aimerais savoir si c'est le bureau du premier ministre qui a autorisé et approuvé cette stratégie, ou est-ce simplement le ministre du Commerce extérieur qui a agi de sa propre initiative?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ma collègue a tout à fait raison. Nous avons fait des efforts pour diffuser de l'information sur l'accord de libre-échange nord-américain.

Nous avons fait parvenir des exemplaires de ce document à tous les députés fédéraux, aux premiers ministres provinciaux et aux ministres de l'industrie et du commerce des provinces. En fait, nous en avons fourni des exemplaires au chef de l'opposition et au chef du Nouveau Parti démocratique, et je suis convaincu que ma collègue a eu l'occasion de prendre connaissance du document. Nous avons aussi envoyé des exemplaires à des associations clés, à un certain nombre de présidents-directeurs généraux, à des universitaires, à des associations commerciales, aux medias, à la presse étrangère, aux ambassades de pays étrangers au Canada ainsi qu'à un grand nombre d'autres personnes.

Le gouvernement veut donner suite à la demande formulée par les Canadiens, à savoir que lorsqu'une initiative est prise, la population veut comprendre de quoi il retourne et elle veut avoir l'information nécessaire pour tirer ses propres conclusions, puis ensuite faire connaître son point de vue au gouvernement en connaissance de cause.

• (1420)

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai posé la question au vice-premier ministre parce que je pensais qu'il pourrait saisir l'occasion de se dissocier des politiques de son collègue. Comme il ne l'a pas fait, je vais maintenant poser ma question supplémentaire au président du Conseil du Trésor.

[*Français*]

J'aimerais savoir du président du Conseil du Trésor s'il a autorisé des fonds publics pour la compilation des listes des gens qui appuient des politiques contraires à celles du gouvernement. Ne trouve-t-il pas grave que le jour même où son gouvernement coupe les allocations familiales, il dépense ces fonds de cette façon? Est-ce qu'il peut justifier cela, oui ou non?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je crois que la porte-parole de l'opposition est en train de déformer la vérité dangereusement.

Le ministère de l'Industrie et du Commerce reçoit des budgets pour faire la promotion de ses politiques, et c'est parfaitement normal de le faire. Elle devrait être flattée que le ministère prenne aussi le soin d'écouter ce que les autres disent, de l'enregistrer, pour pouvoir commenter et y répondre.

[*Traduction*]

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le gouvernement dépense des millions de dollars pour une campagne de publicité qui vise «à expliquer les énormes bienfaits du libre-échange avec le Mexique pour le Canada». Cette affirmation générale est-elle étayée par des études des répercussions sur les secteurs industriels et sur les travailleurs?

Le ministre a dit qu'il veut donner de l'information sur l'ALÉNA. Va-t-il déposer dès maintenant ces études pour donner un peu de crédibilité à ce qui, autrement, sera perçu comme un exercice coûteux visant à jeter de la poudre aux yeux?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi de situer les choses dans leur juste perspective.

Il y a deux volets à ce que certains appellent la campagne de publicité. Il y a le tabloïd que ma collègue de Hamilton vient de montrer. Je sais qu'elle a pris plaisir à le lire, car il lui a fourni des renseignements qui, je l'espère, lui seront utiles. Le deuxième est un message radiodiffusé qui explique les répercussions de l'Accord de libre-échange sur le Canada.

Mon collègue sait pertinemment que nos exportations aux États-Unis ont atteint des niveaux records durant la première partie de l'année. Notre excédent commercial avec les États-Unis a atteint environ 19 milliards de dollars durant cette période, comparativement à 14 milliards de dollars en 1988. C'est une répercussion nette-

ment positive de l'Accord de libre-échange sur l'économie canadienne.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre parle de l'encart dans les journaux, et des messages sur l'ALÉNA présentés dans les médias.

Il sait pertinemment que ni ce document, ni les messages à la radio ou à la télévision ne présentent une analyse de l'ALÉNA. Le document ne révèle absolument pas la teneur de l'accord. Le ministre le sait pertinemment. Il s'agit simplement d'un document de propagande.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLaren: Le ministre n'a absolument pas répondu à ma question, mais je crois comprendre qu'il ne déposera pas les études qui existent certainement au sujet des répercussions de l'ALÉNA sur l'économie canadienne.

Il a promis de rendre publique une étude environnementale d'ici la fin du mois. Comment pourrait-il avoir préparé une étude environnementale sans avoir effectué d'études sur les répercussions sectorielles? Il sait que j'ai raison. S'il n'a pas fait d'études sur les répercussions, comment peut-il espérer mettre au point, même aussi tardivement, les programmes d'aide à l'adaptation qu'il continue de promettre aux Canadiens sans toutefois les rendre publics?

Va-t-il déposer dès maintenant les études qui doivent exister au sujet des répercussions de l'ALÉNA?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, à l'instar de son chef, mon collègue a reçu un cahier qui explique les répercussions de l'ALÉNA sur les différents secteurs de l'économie: l'agriculture, l'industrie automobile, les textiles et le vêtement, les services financiers, les télécommunications, les transports et les services, l'énergie, les marchés publics et les dispositions concernant les règles d'origine, les normes et les évaluations environnementales, ainsi que les salaires et l'adaptation de la main-d'oeuvre, les industries culturelles, les soins de santé et ainsi de suite. Je suis certain que mon collègue a épluché et trouvé très utile toute cette documentation sur une mesure qui est très importante puisqu'elle aura des répercussions sur l'économie canadienne.

Je me ferai un plaisir de déposer cette documentation, monsieur le Président, si c'est ce que mes collègues souhaitent. Le chef de l'opposition, le chef du Nouveau Parti démocratique et leurs porte-parole en matière de commerce l'ont déjà reçue.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, les Canadiens s'inquiètent de plus en plus de la campagne de propagande fondée sur la manipulation et la désinformation ainsi que portant sur l'ALÉNA. Le tout a commencé avec le dépliant publié par le ministre du Commerce extérieur. Ma question s'adresse d'abord à lui.

Dans le dépliant, on signale clairement une augmentation de 113 000 emplois dans le secteur manufacturier entre mars et juillet. Statistique Canada, lui, rapporte clairement une hausse de 43 000 emplois. Quelles données les Canadiens devraient-ils croire, celles de Statistique Canada ou celles avancées par le ministre dans son dépliant de propagande?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue n'était peut-être pas à la Chambre hier quand j'ai corrigé la réponse que j'avais donnée au député de Windsor. J'ai alors précisé qu'il y avait erreur dans le dépliant et que j'appréciais les efforts déployés par mon collègue de Windsor pour me signaler la chose.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les données non désaisonnalisées pour le mois de mars ont été comparées à des données désaisonnalisées, d'où l'erreur. Si vous comparez les données brutes sur l'emploi, vous observez une augmentation de 181 000 emplois. Par conséquent, je ne crois pas que nous déformions la réalité quand nous présentons ainsi les statistiques aux Canadiens.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ce que le ministre oublie de dire, c'est que pendant la même période, 27 000 emplois ont disparu dans le secteur manufacturier, ce dont on ne tient pas compte dans les données révisées.

Je continue. Je peux m'arrêter à n'importe quelle page de cette publication. À la page 2, on dit ceci: «Depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, aucun pays que n'a pu accroître sa part du marché américain des biens manufacturés plus que le Canada.» Ce qui est carrément faux. Si on consulte les données américaines entre 1988 et 1991, on constate que la croissance de la part canadienne n'a été que de 10 p. 100, alors que, pour la même période, celle de l'Afrique du Sud s'est élevée de 11 p. 100, celle du Mexique, de 33 p. 100 et celle de l'Australie, de 45 p. 100. Or, aucun de ces pays n'a conclu d'entente de libre-échange avec les États-Unis.

Encore une fois, le ministre du Commerce extérieur ne convient-il pas qu'il est inexact également de prétendre

que le Canada a augmenté sa part du marché américain en raison de l'ALÉ?

L'hon. Micheal Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député n'a qu'à me dire sur quels points il veut des précisions. Je me ferais un plaisir de les lui fournir.

Le fait est que le Canada a augmenté sa part du marché d'importation américain, et pour cause. Les droits de douane frappant les marchandises canadiennes ont diminué, alors que les droits applicables aux produits des autres pays sont restés au même niveau. Nos exportateurs en ont donc profité, et c'est ce qui explique la hausse marquée de nos exportations de même que celle de l'excédent de notre balance commerciale avec les États-Unis.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, ma dernière question à l'intention du ministre porte sur un sujet qui, je crois, préoccupe tous les Canadiens. Nous nous inquiétons tous de l'utilisation qui est faite de l'argent des contribuables pour vendre l'idée d'un accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique.

Je voulais simplement rappeler au ministre ce qu'il en coûte de vendre cet accord. Les contribuables canadiens ont assumé des frais de 31 millions de dollars, tandis que les sociétés ont dépensé 25 millions de dollars, soit un grand total de 56 millions de dollars.

Nous savons qu'il sera beaucoup plus difficile pour le gouvernement de vendre sa salade maintenant que les Canadiens savent à qui l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a vraiment profité. Pas aux Canadiens, mais bien aux multinationales.

Le ministre du Commerce extérieur peut-il me dire, compte tenu des 56 millions de dollars qui ont déjà été dépensés au total pour vendre cette entente commerciale avec les États-Unis, combien le gouvernement a l'intention de puiser encore dans le Trésor et de demander à ses amis du milieu financier pour vendre l'ALÉNA?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme je viens de le mentionner, nos projets se résument à la diffusion d'annonces à la radio et à la publication dont il a été question aujourd'hui, au coût total de 3,1 millions de dollars.

• (1430)

Je m'étonne que mon collègue passe sous silence certaines autres statistiques qui figurent dans le tabloïd en question et selon lesquelles les exportations pharmaceutiques sont en hausse de 90 p. 100, les produits chimiques, de 33 p. 100, les fibres de filaments artificiels et synthétiques, de 133 p. 100, les vêtements, de 89 p. 100, les machines électriques, de 74 p. 100, l'équipement de chemin de fer, de 126 p. 100 et les produits aérospatiaux, de 77 p. 100. Voilà les réussites que l'on doit à tous ces travailleurs canadiens qui unissent leurs efforts pour produire ces excellents résultats et créer de l'emploi chez nous, au Canada.

Notre gouvernement leur prête son appui. Nous avons négocié l'Accord de libre-échange avec les États-Unis afin de soutenir leur effort, et celui-ci porte fruit.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le ministre ne comprend pas. Le débat ne porte pas uniquement sur le commerce, mais sur l'éthique gouvernementale.

Depuis huit ans, la réputation du gouvernement est ternie par un manque de jugement et par l'assimilation de l'intérêt de la population canadienne à celui du Parti conservateur.

Je demande au vice-premier ministre s'il prendra la décision qui s'impose et s'il essaiera au moins de remédier au mal en mettant fin aujourd'hui même à cette forme de campagne de propagande.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, lors des consultations sur l'initiative de la prospérité qui nous ont menés dans 186 collectivités du Canada, les Canadiens nous ont notamment demandé de leur communiquer les données sur le commerce. Ils entendent toutes les déclarations à l'emporte-pièce de l'opposition et ils veulent connaître les faits.

Ce tabloïd répond à leur demande en présentant des données de Statistique Canada qui montrent que, dans tous les secteurs mentionnés, les Canadiens réussissent grâce à l'ouverture du marché américain.

La publication contient également des données sur les résultats obtenus par province: l'Alberta a accru ses exportations de 30 p. 100 et la Saskatchewan, de 18 p. 100. Ce sont là des réalisations que nous voulons faire comprendre aux Canadiens.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, bien sûr que nous connaissons les faits. Ils figurent dans la transcription que nous avons entre les mains.

[*Français*]

La transcription que nous avons en main des conversations échangées entre la «haute gomme» du Parti conservateur indique qu'il y a près d'une heure de conversation. Ce n'étaient pas des conversations spontanées. Les Canadiens veulent savoir, une fois pour toutes, qui a autorisé cette campagne de propagande. Est-ce le ministre du

Commerce extérieur, le vice-premier ministre ou le Conseil des ministres en entier? Qui est le coupable?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, en quelques mots, la réponse est que mon ministère est responsable des négociations commerciales. En tant que ministre, il m'incombe de faire connaître les renseignements aux Canadiens.

Que le député me dise s'il est répréhensible d'utiliser les données de Statistique Canada et de les présenter sous une forme qui permettra aux Canadiens de comprendre quels secteurs réussissent bien sous le régime de libre-échange.

C'est exactement ce que les Canadiens attendent: des données qui leur permettent de constater que le commerce se porte bien, des renseignements qui leur permettent d'apprécier l'importance du commerce parce que c'est grâce au commerce qu'on crée des emplois au Canada. C'est grâce au commerce que nous pouvons jouir de notre niveau de vie actuel, et nous continuerons de renforcer notre position commerciale par des mesures comme l'ALÉNA, l'ALÉ et d'autres programmes de stimulation des exportations qui accroîtront encore le niveau de vie des Canadiens.

* * *

LES PÊCHEURS DE L'ATLANTIQUE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le ministre demande si c'est mal de dépenser des millions et des millions de dollars pour ce genre de campagne de propagande.

Le ministre devrait plutôt se demander quel effet aura ce genre de réponse sur un public qui est déjà cynique et sceptique à l'égard de tous les politiciens.

Dans ma circonscription, il y a aujourd'hui 350 pêcheurs et travailleurs d'usine qui, dix semaines après l'annonce d'un programme d'aide d'urgence, attendent toujours le traitement de leur demande. Or, les demandes ne sont pas traitées parce que le cabinet du ministre des Pêches n'a pas le personnel nécessaire.

Le député de Bonavista—Trinity—Conception vient de me dire qu'il reçoit 1 500 demandes de renseignements par semaine de personnes qui attendent le traitement de leur demande et qui continuent d'attendre à cause du manque de personnel au ministère des Pêches.

Je veux poser la question suivante au ministre qui vient de demander à la Chambre et aux Canadiens si c'est mal d'agir ainsi: N'est-il pas temps de cesser de dépenser des millions de dollars pour gagner des votes conservateurs et de commencer à aider les pêcheurs et d'autres Canadiens sans emploi, qui ont besoin de l'aide de ce gouvernement?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je crains fort que le député ait choisi là un exemple fort boiteux. Pour ne parler que de la catastrophe causée par le moratoire sur la morue du Nord, nous avons jusqu'à maintenant aidé 19 223 pêcheurs et travailleurs d'usine depuis le 2 juillet. Nous nous sommes occupés d'eux. Une procédure d'appel existe pour ceux qui n'ont pas été acceptés dans le cadre de ce programme et qui veulent en appeler de la décision.

M. Mazankowski: Cela représente 865 millions de dollars.

M. Crosbie: Le ministre des Finances me rappelle qu'il nous en coûte 865 millions de dollars pour aider les seuls travailleurs touchés par le moratoire sur la morue du Nord. Le député devrait donc essayer d'être plus juste et de trouver un exemple plus exact. Je sais que c'est difficile, mais il devrait tâcher de trouver un autre exemple.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, de ce côté, nous applaudissons à toutes les mesures prises par le gouvernement pour venir véritablement en aide aux Canadiens victimes de la récession.

Ce que nous disons à ce gouvernement, au nom des milliers de pêcheurs qui attendent toujours une réponse à leurs demandes perdues dans les dédales administratifs du ministère des Pêches, c'est qu'une campagne de propagande de ce genre, qui coûte des millions de dollars, à ce moment précis, ce geste cynique, ne restaure pas la confiance de l'électorat dans l'administration publique.

Le ministre des Finances va-t-il intervenir maintenant? Va-t-il annuler sa campagne de propagande qui coûte des millions de dollars? Va-t-il mettre cet argent au service des sans-emploi et, ce faisant, va-t-il, en pleine campagne référendaire, restaurer quelque peu la confiance de l'électorat dans la gestion des affaires publiques?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, l'un des très nets avantages de l'ALÉNA pour l'industrie canadienne des pêches est qu'il ouvre le marché mexicain aux poissons canadiens et qu'il supprime les droits de douane. Notre production ne se limite pas à la morue.

Je me permettrais de rappeler au député qu'il existe, particulièrement en Colombie-Britannique, une espèce que l'on appelle le saumon et bien d'autres encore. Le Conseil canadien des pêches et les industries du poisson de Terre-Neuve sont d'ardents partisans de l'accord négocié par mon collègue qui a réservé une place de choix aux produits de la pêche sur sa liste des produits dont il faut assurer l'accès au marché mexicain.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme le ministre le sait, le ministère de l'Immigration a demandé à Dularie Boodlal de rentrer à la Trinité même si elle a subvenu seule à ses besoins et à ceux de ses trois enfants, sans l'aide du gouvernement, au cours des trois années qu'elle a passées au Canada.

Comme le ministre le sait, son époux, dont elle est séparée et qui a été condamné 11 fois au Canada pour l'avoir agressée et avoir proféré des menaces de mort à son égard, est retourné à la Trinité et a tout de suite recommencé, par téléphone et par lettre, à la menacer de mort dès son retour dans cette île.

Le ministre délivrera-t-il un permis, pour des motifs humanitaires et de compassion, afin de permettre à M^me^ Boodlal de demeurer au Canada, de demander le droit d'établissement et de subvenir aux besoins de ses enfants «en paix», comme elle l'a dit?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à préciser que la Loi sur la protection des renseignements personnels ne m'autorise pas à discuter des détails concernant toute personne qui se trouve au Canada et qui est assujettie à la Loi sur l'immigration.

Le député parle d'une situation qui est vraiment très triste. J'ai lu le reportage qu'il a lu dans les journaux et je reconnais qu'il est criminel de traiter quiconque de la façon dont cette femme a été traitée. C'est un crime au Canada. C'est puni par la justice.

Il y a deux semaines, je suis intervenu dans un cas semblable à Thunder Bay. Les conditions et les renseignements qui m'avaient été communiqués m'autorisaient à intervenir. Si le député connaît des choses que j'ignore dans ce cas précis, je l'invite à me les communiquer.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je remercie le ministre de son offre.

J'ai une copie des renseignements que les Services d'aide juridique de Parkdale lui ont fait parvenir.

• (1440)

Il les a dans son bureau, tout comme la copie de la lettre dans laquelle M. Boodlal menace son épouse de mort.

Le ministre sait également, s'il a lu le dossier, que le ministère a refusé à M^me^ Boodlal le droit d'établissement pour des motifs humanitaires et de compassion, prétextant que la lettre fournie par un policier de Toronto contenait une fausse accusation même si le service de police et le ministère de l'Immigration nient avoir envoyé ou reçu cette lettre. Les fonctionnaires se sont fondés sur cette lettre, et cela figure dans les documents que les Services d'aide juridique de Parkdale ont obtenus du ministère de l'Immigration.

Pendant que le ministre enquête sur la question, enquêtera-t-il également sur les mesures inadéquates prises par son ministère, soit utiliser une fausse lettre et nier qu'il l'ait fait, et veillera-t-il à ce que ce genre de mesure, où une vie est menacée, ne se reproduise plus dans son ministère?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est facile, j'en conviens, de s'en prendre aux fonctionnaires, mais je pense que ceux du ministère de l'Immigration font de l'excellent travail avec les moyens dont ils disposent.

Ils reçoivent beaucoup d'information et prennent les décisions qui s'imposent. Il existe une procédure de réexamen des cas, et c'est ce qui se fait.

Si le député veut porter plainte contre les fonctionnaires du ministère, il y a une procédure qui est prévue. Je l'exhorte à la suivre.

[*Français*]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, mardi dernier, le ministre des Transports déclarait que le gouvernement prendrait toutes les mesures nécessaires pour assurer une aviation commerciale, et je cite: «. . .sûre, efficace et concurrentielle.» Ma question est la suivante: Quelles mesures ont été effectivement mises en oeuvre par le gouvernement afin d'assurer le maintien de la concurrence dans l'industrie aérienne?

[*Traduction*]

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre des Transports a été clair dans ses réponses la semaine dernière et dans ses déclarations à la presse, en dépit des tentatives de l'opposition pour embrouiller la situation. Le ministre a été clair en ce qui concerne la déréglementation et ses avantages pour le secteur des transports de ce pays.

Les chiffres sont là. Les offices de transport ont confirmé que la déréglementation avait aidé leur secteur. Le ministre et le ministère ont été on ne peut plus coopératifs pendant les négociations visant à améliorer encore la compétitivité du secteur dans le pays.

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, jeudi dernier, le ministre disait à la Chambre: «[. . .]il y a trop d'employés dans l'industrie aérienne canadienne.»

Le chef de l'opposition a rencontré des centaines de personnes, à Vancouver, samedi, des personnes prêtes à faire des concessions et des sacrifices pour sauver leurs emplois. Qu'est-ce que le gouvernement du Canada est prêt à faire pour les aider?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de corriger toute mauvaise interprétation que le député d'en face et d'autres auraient pu faire des déclarations attribuées au ministre.

Il est clair que le ministre faisait allusion au fait qu'il y a une surcapacité reconnue et acceptée dans notre industrie aérienne. Le ministre, comme nous tous autant que nous sommes, s'inquiète comme le député, des employés de l'industrie, et nous ferons notre part pour essayer de maintenir leurs emplois.

J'ai rencontré de nouveau les employés des deux sociétés. Je suis encouragé par les déclarations des deux présidents. Dans leurs négociations sur la fusion, qui ne sont pas terminées, ils font tous les deux leur possible pour réduire au minimum les pertes d'emplois dans le secteur aérien.

* * *

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Comme le taux de chômage à Toronto se situe à 11,7 p. 100, soit le taux le plus élevé depuis la grande dépression, je serais curieux d'entendre la réponse du ministre aux centaines de plaintes que je reçois au sujet des programmes de formation professionnelle.

Ce n'est pas tout le monde qui peut perdre son emploi au bon moment, c'est-à-dire dans les délais d'inscription aux programmes de formation. Des centaines d'habitants de ma circonscription perdent la possibilité de réintégrer le marché du travail simplement parce que leurs prestations d'assurance-chômage seront épuisées avant la fin des cours.

Le ministre accordera-t-il la priorité à la formation professionnelle en prolongeant la durée des prestations d'assurance-chômage en cas de nécessité? Comment s'y prendra-t-il pour redonner du travail aux plus de 200 000 Canadiens de Toronto, puisqu'il n'y est pas parvenu avec son programme de formation professionnelle?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous atteindrons cet objectif lorsque les Canadiens se rendront bien compte que la formation ne concerne pas uniquement le gouvernement fédéral. Pour votre information et celle de vos collègues, ces trois dernières années, nous avons triplé le montant consacré à la formation des chômeurs. Cette année, ce montant dépasse 1,355 milliard de dollars.

Le député m'a demandé ce que nous devons faire de plus. Nous devons viser la prospérité et faire en sorte que les entreprises canadiennes forment davantage leurs employés. Elles commencent maintenant à comprendre ce message. Le secteur privé doit jouer son rôle pour s'assurer que, dans notre pays, nous disposons de la main-d'oeuvre la plus compétente au monde.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre.

Les chômeurs viennent à mon bureau pour demander de l'aide parce qu'ils estiment n'avoir aucun autre endroit où aller. Les chômeurs de ma circonscription veulent gagner leur vie, au lieu d'être des assistés sociaux ou de profiter des autres contribuables. Ils ont perdu non seulement leur emploi, mais également leur confiance en eux, et sont prêts à accepter n'importe quel emploi pour retrouver leur dignité.

Les conseillers d'Emploi Canada sont frustrés et, ces temps-ci, ils disent souvent aux chômeurs d'aller voir leur député. Est-ce là la stratégie de création d'emplois du gouvernement: «Allez voir votre député»? Que fait au juste le ministre pour aider les plus de 200 000 chômeurs à trouver un emploi rémunérateur à plein temps dans l'agglomération torontoise?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député parle de 200 000 personnes. Que dire des 700 000 Canadiens d'un bout à l'autre du pays qui bénéficient du programme d'adaptation et de formation du ministère? Voici le même député qui, avec ses collègues, à la Chambre, a protesté et a retardé l'adoption d'un projet de loi qui permet aujourd'hui à ces chômeurs de recevoir une formation. Ces députés se sont opposés au projet de loi C-21 et en ont retardé l'adoption. Or, les chômeurs qui n'avaient pas les compétences voulues peuvent les acquérir aujourd'hui, parce que nous avons triplé le montant consacré à la formation.

* * *

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

La semaine dernière, nous avons entendu certaines personnes déclarer que les Canadiens pourraient voter «non» au référendum constitutionnel du 26 octobre prochain et que le dossier constitutionnel serait simplement mis de côté pour cinq ans. Ma question est la suivante: Le ministre peut-il affirmer à mes électeurs qu'ils peuvent voter «non» sans que cela ait des conséquences néfastes?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, quiconque affirmerait que le rejet de l'entente n'aurait aucune conséquence négative fermerait sciemment les yeux.

Des voix: Bravo.

M. Clark (Yellowhead): Les autochtones, par exemple, éprouveraient un très vif sentiment de trahison, et il est impossible de prévoir quelles conséquences cela pourrait avoir.

Au Québec, il est à peu près certain que le mouvement séparatiste gagnerait en momentum et se renforcerait.

Pour ce qui est du Sénat, nous resterions sans doute avec le Sénat actuel, dont personne ne veut.

Je dois dire, monsieur le Président, pour avoir participé à toutes ces longues négociations, que je ne crois pas qu'il puisse jamais être encore possible de parvenir à l'unanimité à laquelle nous sommes parvenus dans l'Accord de Charlottetown, sur une aussi vaste gamme de questions.

Il y aurait donc des conséquences très négatives à voter «non», ainsi que des conséquences très positives à appuyer l'entente et à permettre aux Canadiens de passer à autre chose.

* * *

• (1450)

LA PÊCHE AU SAUMON

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Le secteur britanno-colombien de la pêche au saumon est en difficultés. Les pêcheurs américains ont sciemment pris 700 000 sockeye du fleuve Fraser, soit deux fois plus que ce à quoi ils avaient droit conformément au traité canado-américain, et l'année 1992 est celle d'un cycle de quatre ans où les saumons se sont le moins reproduits. Selon les estimations du ministère des Pêches et des Océans, 1,2 million de sockeye du Fraser ont disparu après être entrés dans le système de frai du fleuve Fraser. Le ministère essaie de savoir où sont passés ces saumons. Le ministre peut-il nous dire où en est l'enquête du ministère à cet égard?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, ce qui arrive en Colombie-Britannique, c'est qu'un changement important est en cours du fait que les autochtones sont autorisés à prendre leur place dans le secteur des pêches conformément au jugement que la Cour suprême du Canada a rendu en 1990.

Des changements importants sont en cours, car nous essayons d'amener les autochtones à conclure avec nous des ententes en vue de la conservation et d'une saine gestion des ressources de poisson, et plusieurs ententes expérimentales prévoient que certains groupes soient autorisés à vendre leurs prises pour la première fois depuis des années. Cela crée des tensions.

Par suite de ces tensions, on a monté en épingle la prétendue disparition de saumons qui remontent le fleuve Fraser du pont de Mission aux zones de frai.

Or, les remontes de saumon dans le fleuve Fraser, en Colombie-Britannique, ne sont pas toutes terminées. Ce que nous savons, c'est qu'au cours de la montée hâtive, quelque 110 000 saumons de moins que prévu ont atteint les zones de frai.

Il peut y avoir plusieurs raisons à cela. Il peut y avoir du braconnage. Dans ce cas, nous ne savons pas qui sont les braconniers puisqu'ils n'ont pas été arrêtés. Ce peut être les conditions atmosphériques, étant donné que l'été a été plutôt chaud cette année en Colombie-Britannique.

Ou peut-être que le matériel électronique utilisé au pont de Mission n'est pas suffisamment précis. Les données qu'il fournit sont peut-être exactes à plus ou moins 20 p. 100, comme celles d'un sondage. Nous nous proposons d'installer là deux appareils l'an prochain pour vérifier les données. Toutes sortes de raisons peuvent expliquer que des saumons n'aient pas atteint les zones de frai.

Ce qui compte, c'est que 1992 a été la meilleure année en 80 ans à cette étape-ci d'un cycle pour le saumon sockeye du fleuve Fraser. C'est la meilleure des 80 dernières années et c'est ce qu'il faut retenir.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je crois que le ministre vient de formuler un argument important. Cette année a été excellente dans le contexte des 16 années consacrées à la reconstitution des stocks, particulièrement au lac Stuart, mais les stocks sont quand même disparus. Les poissons n'ont pas pu retourner à cet endroit pour frayer, et nous ne verrons pas de remontée de ce genre dans quatre ans au lac Stuart.

Nous devons connaître toute la vérité avant que le ministre ne s'engage dans l'élaboration de plans, d'arrangements et d'ententes avec quiconque voudrait utiliser ces ressources d'ici 1993. Nous ne devons pas permettre au saumon de la Colombie-Britannique de disparaître comme l'a fait la morue de l'Atlantique.

La Commission des pêches de la C.-B., les propriétaires de bateaux de pêche, la Fishermen Survival Coalition de la C.-B., la nation Sto:Lo ainsi que les bandes indiennes de Musqueam et Tsawwassen demandent tous qu'une enquête judiciaire fédérale soit ouverte sur l'apparente disparition de centaines de milliers de saumons qui remontaient le Fraser en 1992, selon les estimations du Ministère.

Le ministre acceptera-t-il d'ouvrir une enquête judiciaire sur la disparition de ces saumons, sur les politiques du ministère à l'égard de tous les groupes d'utilisateurs, sur l'absence irresponsable de patrouilles et sur la non-application des propres règlements du ministère?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, une enquête spéciale est en cours à la section de la C.-B. du ministère des Pêches et des Océans sur l'étendue et la cause de la rareté des saumons sockeye dans le Fraser, comme j'ai tenté de l'expliquer dans ma réponse précédente.

Cette section qui représente le ministère en C.-B. me présentera un rapport après avoir mené une enquête approfondie pour expliquer ce qui s'est passé cette année à son avis et quelles seraient les améliorations à mettre en place. Nous avons déjà décidé d'adopter certaines mesures pour la prochaine année et notamment d'installer au pont de Mission du nouveau matériel de comptage des saumons qui entrent dans le fleuve; d'employer des hélicoptères pour les patrouilles, de renforcer l'application des règlements, d'adopter de nouveaux règlements en ce qui a trait aux factures et je pourrais poursuivre cette énumération, mais je ne le ferai pas.

Si je n'obtiens pas une explication satisfaisante du ministère des Pêches et des Océans quant à ce qui s'est produit cette année, je suis bien prêt à considérer la tenue d'une enquête indépendante dans cette affaire. La situation n'est pas catastrophique, même s'il est déplorable de constater que des poissons ont effectivement disparu de cette façon. Les stocks de saumon de la C.-B. ne sont pas menacés. Quarante-cinq mille saumons sont parvenus aux frayères durant la courte montée hâtive; cette année se classe donc au deuxième rang quant au nombre de saumons qui se sont rendus à ce lieu de frai. Nous avions espéré atteindre un nombre record encore une fois cette année; ça ne s'est pas produit, mais ce fut quand même la deuxième année en importance. Les stocks de saumon de la C.-B. ne sont donc aucunement menacés.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires intergouvernementales.

Le 30 juin dernier, son honneur le juge Pierre A. Michaud de la Cour supérieure du Québec, rendait un jugement dans la cause Libman; et ce jugement, il le rendait après avoir consulté une cinquantaine d'autorités en la matière. Dans son jugement, le juge déclare qu'il

est contraire à la Charte des droits et libertés de permettre des dépenses illimitées lors d'un référendum.

Ma question à l'honorable ministre est la suivante: Considérant que le ministre s'est toujours dit respectueux du système juridique canadien et québécois, considérant qu'il s'est toujours fait le défenseur de la Charte des droits et libertés, est-ce que le ministre est prêt à apporter les amendements nécessaires pour rendre conforme la Loi référendaire au jugement du juge Michaud et à la Charte des droits et libertés? Oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je crois comprendre que la Cour du Québec a statué que la législation québécoise n'allait pas à l'encontre de la charte des droits. Elle n'a pas statué que la charte des droits invalidait la législation fédérale.

Je crois savoir que cette décision fait actuellement l'objet d'un appel. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une décision judiciaire touchant la législation du Québec. Cela n'a rien à voir avec la législation fédérale en vigueur, qui est, à notre avis, juste, valide et conforme à la charte des droits.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je me rends compte que le ministre semble peu soucieux de respecter le système juridique canadien et québécois et qu'il est même presque prêt à bafouer la Charte des droits et libertés.

Est-ce que le ministre est prêt cependant à respecter la Loi référendaire québécoise et à s'abstenir, de même que tous les ministères, de toute intervention publicitaire pendant le référendum québécois et à ordonner immédiatement l'annulation des prolongations des trois campagnes de publicité au coût de presque 20 millions de dollars, dont parle tant, depuis quelques jours, la presse parlée et écrite québécoise? Est-ce que le ministre peut nous confirmer ceci, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, compte tenu de ses affiliations politiques, l'amour que manifeste le député pour la charte des droits est très touchant. Craignant de perdre les protections que celle-ci lui assure, il votera sans doute oui au référendum.

Chose certaine, le référendum du Québec se déroulera conformément aux dispositions prévues par la législation du Québec, puisqu'il s'agit d'un référendum provincial. Dans les autres provinces, le référendum sera régi par la loi adoptée par le parlement. Cette loi est juste, valide et pertinente.

En définitive, je crois que le député devrait avoir confiance dans la population canadienne et dans la population du Québec et ne pas douter qu'elles vont prendre la bonne décision, malgré tout ce que lui ou d'autres politiques pourront dire.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le gouvernement a conclu un accord en 1990 avec Seafreez, en vue de l'exploitation d'une usine de transformation du poisson à Burgeo et de l'attribution de quotas précis de poissons de fond pour alimenter cette usine.

Comme le ministre l'a mentionné, la société déclare aujourd'hui qu'elle entend résilier l'accord de 1990 en transformant ailleurs les quotas attribués à Burgeo.

Que compte faire le ministre pour s'assurer que Seafreez respecte ses engagements, sinon accepterait-il de veiller à ce que des exploitants locaux puissent racheter l'usine de transformation du poisson de Burgeo et bénéficier des quotas appropriés à cette fin?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, comme d'habitude, de nombreux facteurs compliquent cette situation. L'usine de Seafreez à Burgeo a fermé en avril faute, paraît-il, d'un contrat de travail ainsi qu'en raison de divers problèmes d'infrastructure et de productivité.

• (1500)

Il y a plusieurs années, grâce aux efforts déployés par mon prédécesseur, la société Seafreez a pu racheter l'usine de Canso, en Nouvelle-Écosse, et une usine à Burgeo, à Terre-Neuve, de la société Produits de la mer national, moyennant une aide considérable du gouvernement et l'attribution d'une très grande quantité de diverses espèces de poissons.

Des dispositions avaient été prises pour que la moitié du poisson des Produits de la mer national soit transformé à Burgeo et l'autre moitié, à Canso, et aussi que 60 p. 100 d'autres espèces moins en demande soient transformées à Canso et le reste à Burgeo. C'est toujours le cas. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a conclu un accord pour aider Seafreez, surtout en ce qui concerne l'usine de Canso.

Le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas conclu d'accord pour aider cette entreprise relativement à ses activités à Burgeo, mais mon prédécesseur et moi avons fait en sorte que des dispositions soient prises pour aider la population de Burgeo.

J'ai l'intention de veiller à ce que ces dispositions soient respectées sans quoi la société Seafreez aura des comptes à nous rendre. Je ne suis pas du tout satisfait de sa récente déclaration, car elle ne correspond pas du tout aux termes de l'accord.

M. le Président: Je me demande si le député pourrait poser une question supplémentaire très brève, après quoi je n'accepterai qu'une seule question du député de Mississauga-Sud.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le ministre n'est pas sans savoir que l'usine de transformation du poisson de Ramea est également fermée, tout comme celle de Burgeo.

Il sait aussi que les prises débarquées sont au point mort dans les zones 3Ps, 3Pn et 4R. Les pêcheurs sont au désespoir. La récession, les fermetures d'usines de transformation et les pertes d'emplois sont à peu de choses près aussi catastrophiques sur la côte sud que sur la côte nord-est, où il a décrété un moratoire.

Peut-il nous dire pourquoi cette discrimination? Pourquoi n'accorderait-il pas aussi ces indemnités aux résidants des villages qui sont dans le marasme sur la côte sud, sur la côte sud-ouest et sur la côte ouest de Terre-Neuve?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député parle des stocks de poisson dans les zones 3Ps. C'est vrai que la plupart des stocks de poisson dans le Canada atlantique, à plus forte raison les stocks de morues, ne sont pas en très bon état. Les TPA recommandés pour l'an prochain sont même inférieurs à la plupart de ceux en vigueur cette année. La situation n'est brillante pour aucun de ces stocks.

La différence entre ces stocks et les stocks de morue du Nord est que, d'après nos scientifiques, la survie de cette dernière espèce était menacée et que, de façon absolument évidente, il n'y avait de poisson de taille intéressante que dans les catégories de deux ans, soit 1986 et 1987, et qu'en les capturant avant le frai, on aurait assisté à l'extinction de l'espèce.

Nous devions mettre un terme à cette pêche. Les autres stocks ne sont pas en aussi mauvais état, et nous ne pouvons pas prendre le même genre de mesures. Nous ne pouvons interdire la pêche si on ne nous recommande pas de le faire pour la survie des espèces. Telle est ma position.

Je conviens qu'il y a des pêcheurs qui ont besoin d'aide dans les régions que mon ami a mentionnées, et j'espère que mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et moi pourrons les aider par d'autres moyens dans le courant de l'année.

* * *

LES BAHAMAS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je pense que tous les députés dans cette enceinte félicitent le gouvernement de venir en aide aux Américains face aux ravages causés par le dernier ouragan en Floride. Je me demande dans quelle mesure le gouvernement aide le gouvernement des Bahamas à reconstruire des villages comme celui de Current, sur l'île d'Eleuthera, qui a été complètement détruit par l'ouragan, son quai et son école ayant été emportés par la mer et toutes les maisons ayant été rasées.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, manifestement, le Canada réagit à la situation difficile aux Bahamas comme il le fait à d'autres endroits dans le monde dans des circonstances semblables.

Heureusement, aux Bahamas, seuls certains coins ont été touchés et les grands centres urbains n'ont pas beaucoup souffert. Ainsi, les appels à l'aide internationale n'ont pas été aussi importants que nous l'aurions cru.

Le Canada a versé une somme de 25 000 $ dans le cadre d'un programme d'aide de 400 000 $ de la Croix-Rouge. Nous avons également offert par l'entremise de la Bahamanian Relief Organization, un organisme privé, de fournir certains matériaux de construction, et une aide supplémentaire est prévue, au besoin.

L'organisation voulue n'était pas encore sur place, mais bien entendu, nous sommes tout à fait disposés à aider de toutes les façons possibles nos collègues du Commonwealth dans les Caraïbes.

Initiatives ministérielles

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, j'ai demandé au ministre du Commerce extérieur de déposer toutes les études d'impact que le gouvernement a effectuées sur les répercussions de l'accord de libre-échange nord-américain. Le ministre s'est engagé à déposer un document aujourd'hui. Ainsi, peut-on supposer que ce document représente toutes les études d'impact effectuées par le gouvernement sur cet accord?

M. le Président: Le député demande si nous pouvons tenir pour acquis que le document dont a parlé le ministre tout à l'heure renferme toutes les études d'impact pertinentes.

Tout ce que le ministre est tenu de faire aux termes du Règlement, à ce stade-ci, c'est de déposer ce document dont il a parlé et qu'il s'est engagé à présenter aujourd'hui. Pour le moment, je ne pense pas pouvoir chercher à en savoir davantage.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-80, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, édictant la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, apportant des modifications corrélatives à d'autres lois et abrogeant la Loi sur les allocations familiales, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous en sommes donc à l'étude du dernier groupe de motions déposées dans le cadre de l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-80. Conformément à la décision de la Présidence, le débat va porter simultanément sur les motions nos 36 et 38.

[*Traduction*]

M. Chirs Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) propose:

Motion nº 36.

Qu'on modifie le projet de loi C-80 en supprimant l'article 15.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre) propose:

Motion nº 38.

Qu'on modifie le projet de loi C-80, à l'article 15, en ajoutant, à la suite de la ligne 3, page 21, ce qui suit:

«(3.4) En cas de diminution de son revenu gagné, un contribuable peut demander au ministre, par écrit, de déterminer le montant de la prestation fiscale pour enfants visée à la sous-section a.1.

(3.5) Dans les trois mois de la réception de la demande visée au paragraphe (3.4), le ministre détermine le montant de la prestation fiscale pour enfants et verse le montant modifié au contribuable.»

—Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour poursuivre au nom du caucus libéral nos efforts en vue d'améliorer la mesure à l'étude ou, sinon, de la rejeter.

Avec la motion nº 38, nous voudrions parler du problème du changement de la situation financière des familles canadiennes. Mais avant d'aborder le sujet, je m'en voudrais de ne pas dire un mot au sujet du vote sur l'attribution de temps que nous avons tenu ce matin. Il marque un certain record. C'était en effet la 50e fois que le gouvernement d'en face recourait à la clôture ou à l'attribution de temps pour écourter les débats. Je dois cependant ajouter avec une certaine tristesse que c'est une des premières fois qu'il y recourait dans le cas d'un débat concernant les enfants canadiens et d'un débat portant sur un des aspects les plus importantes de la politique sociale.

Nous avons essayé plusieurs fois au cours des dernières années dans les sous-comités de la Chambre des communes et dans différentes assemblées partout au Canada d'attirer l'attention du public sur les questions et les problèmes concernant la pauvreté chez les enfants. Le fait que le gouvernement s'empresse de limiter le débat moins de 24 heures après son début alors que la Chambre avait entrepris de discuter de la question est très révélateur de l'engagement du gouvernement à lutter contre la pauvreté chez les enfants.

J'espère que tous les électeurs canadiens se rappelleront l'année prochaine que le gouvernement ne tarissait pas de belles paroles sur la nécessité de venir en aide aux familles, mais n'avait plus le temps d'en parler au moment crucial.

Il y a dans le projet de loi une anomalie à laquelle la Chambre devrait remédier avant qu'on ne l'adopte. Si le gouvernement refuse d'y remédier, le projet de loi devrait être rejeté uniquement sur ce point.

• (1510)

Quand il a élaboré son projet de loi, le gouvernement a décidé d'établir le montant des prestations versées à chaque famille en fonction des données d'une année d'imposition—au 31 décembre d'une année donnée—et

de ne plus le rajuster avant le 1er juillet de l'année subséquente ou 18 mois plus tard. Cela veut dire que le gouvernement a mis sur pied un processus bureaucratique absolument incapable de s'adapter aux changements de situation financière des familles. Si je puis utiliser ainsi mon temps de parole, je voudrais évoquer quelques cas où cela serait désastreux pour des familles.

Prenons par exemple le cas de quelqu'un qui travaille à Calgary dans le secteur pétrolier. Il ne serait pas exceptionnel pour un professionnel d'y gagner plus de 66 000 $ par année. Disons donc que notre professionnel a une famille de trois enfants et gagne un revenu annuel de 66 000 $. Sous le régime actuel, cette famille ne recevrait aucune prestation. Cependant, si le soutien de famille était mis à pied le 2 janvier de cette année-là, il commencerait immédiatement à recevoir des prestations d'assurance-chômage, ce qui ferait passer son revenu de 66 000 $ à 22 000 $. Il aurait droit à l'assurance-chômage pendant un an, puis la famille devrait se tourner vers d'autres moyens, comme l'aide sociale, pour subvenir à ses besoins.

Or, en entrant dans la catégorie des familles à faible revenu, cette famille aurait droit à au moins 270 $ par mois pour les trois enfants et à certaines autres prestations. Disons, pour arrondir, qu'elle aurait droit à 300 $ par mois. Cependant, à cause de la façon dont le nouveau programme est organisé, elle n'aurait accès à cet argent que 18 mois après son changement de situation. Pour une famille de cinq, un montant de 300 $ par mois pourrait représenter, dans des circonstances très modestes, une partie importante de ce qu'elle doit payer pour se nourrir. Toutefois, au lieu d'aider ces familles, le gouvernement laisse aux provinces et aux municipalités le soin de s'en occuper.

La situation vaut la peine qu'on s'y arrête. Si on examine la prolifération des banques d'alimentation et le besoin accru de programmes alimentaires dans nos écoles, on se rend compte que, en présentant une autre mesure législative qui n'offre aucune souplesse et qui n'est pas adaptée aux besoins des Canadiens, le gouvernement fait en sorte que les familles qui sont dans la misère et qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts n'auront pas accès, au moment même où elles en ont besoin, à ce programme qu'on vante comme étant une nouvelle façon d'aider les familles.

Prenons un autre exemple, celui d'une famille qui habite une localité dont la principale industrie est axée sur les ressources, que ce soit dans l'industrie minière du nord de l'Ontario ou dans l'industrie houillère de la Colombie-Britannique. Ce sont des industries très cycliques où, lorsque les choses vont bien, une famille où les deux conjoints travaillent peut avoir un revenu dépassant facilement 65 000 $ par année. Par contre, lorsque la situation change, par exemple comme cela s'est produit à Elliot Lake, ce n'est pas seulement un seul des conjoints qui perd son revenu rapidement, mais probablement les deux. Encore une fois, nous avons ici une situation où des gens qui sont attachés à une localité voudraient probablement pouvoir y rester, mais ils n'ont pas accès à l'aide qu'on pourrait mettre à leur disposition simplement en modifiant ce projet de loi.

Nous proposons que, lorsqu'une famille se trouve en difficulté, elle puisse, après trois mois, demander au gouvernement du Canada de modifier le niveau des prestations qu'elle reçoit. Nous pensons que c'est une solution directe et très simple sur le plan administratif au problème de la diminution des revenus qui plonge les familles dans d'excessives difficultés. Un lien pourrait être établi, par exemple, avec les chiffres tenus pour le régime d'assurance-chômage. On pourrait s'inspirer des commissions d'appel d'autres services de l'État, par exemple la Commission d'appel des pensions: les citoyens écrivent au gouvernement et font appel à lui lorsque leur situation change. Il serait possible de régler bien des problèmes si le gouvernement faisait preuve d'initiative, répondait favorablement à cette proposition d'amendement et se montrait compatissant devant les difficultés des familles.

De temps en temps, on est frappé à la Chambre par la perception que les autres peuvent avoir de la pauvreté et de ses effets. Ce soir, la télévision d'État diffuse une émission intitulée *Voices from the Shadows*. Ce sont les voix des pauvres qui parlent de leur vie et de leurs difficultés.

Le phénomène de la pauvreté a considérablement évolué au Canada. Des gens qui, il y a quelques années, ne pensaient jamais tomber dans l'indigence sont aujourd'hui au rang des pauvres. Nous ne devons pas oublier, en écoutant les discours des députés à la Chambre, que les pauvres ne forment plus un groupe marginal, car la pauvreté touche maintenant des centaines de milliers de familles.

Nous avons parlé de la souplesse d'application de ces mesures législatives; cette question m'a rappelé combien j'ai été frappé par les observations d'une des femmes qui prennent la parole au cours de cette émission, une certaine Donna Benjamin. Voici ce qu'elle a dit: «C'est effrayant lorsque les paiements arrêtent d'entrer et que la

municipalité ne donne pas un peu plus pour vous aider à vous tirer d'affaires lorsque vous ne les recevez pas. Ce n'est vraiment pas juste que le gouvernement semble presque tenir la mère responsable des actes de son mari. Au fond, il punit la mère et les enfants plutôt que le père.»

Ces pauvres se trouvent plongés dans des circonstances contre lesquelles ils ne peuvent rien. Ils traversent des périodes où ils ont la plus grande difficulté à survivre. Le gouvernement a un programme, les allocations familiales, qui permet de verser de l'argent tous les mois aux familles, mais il renonce à ce programme, le plus important de notre politique sociale, pour mieux cibler les mesures sociales. Il raconte aux citoyens que son objectif le plus important est d'aider les familles les plus nécessiteuses, mais il ne prévoit pas dans la loi la possibilité d'adapter les prestations au gré de l'évolution de la situation familiale. Il y a donc lieu de se demander si le gouvernement est sérieux ou s'il n'y a pas là un peu de frime où nous nous perdons un peu.

C'est pourquoi nous avons proposé cet amendement, dans l'espoir que le gouvernement y verrait une modeste amélioration à un mauvais projet de loi, mais une mesure nécessaire. Mais, s'il n'accepte pas l'amendement, nous allons devoir poursuivre le combat contre ce projet de loi.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Depuis hier, nous discutons des propositions faites par le gouvernement pour s'attaquer au problème de la pauvreté chez les enfants.

Nous avons vu aujourd'hui que le gouvernement veut faire accélérer le débat. Il n'est pas prêt à laisser celui-ci suivre son cours normal et à laisser la parole à tous ceux qui veulent s'exprimer relativement à cette importante question et à la grave erreur d'orientation qui est en train d'être commise. Il est toujours répréhensible de couper court à un débat. Mais agir de la sorte aujourd'hui et faire adopter ce projet de loi à la vapeur est encore plus condamnable parce que ce sont les enfants, qui sont notre plus grande richesse, et l'avenir du Canada qui sont touchés.

Mes observations se bornent à quelques aspects de l'amendement. Premièrement, nous savons tous que le gouvernement met finalement un terme à l'universalité en ce qui a trait aux prestations pour enfants, qu'on appelle communément les allocations familiales. L'argument maintes fois invoqué est le suivant: Pourquoi un président de banque ou un bien nanti devrait-il bénéficier d'un soutien de revenu du gouvernement pour élever ses enfants? Pourquoi cet argent ne serait-il pas enlevé à ceux qui sont plus à l'aise et versé aux moins bien nantis qui en ont réellement beaucoup plus besoin?

À première vue, cet argument peut sembler avoir une certaine valeur. Toutefois, ce n'est pas un argument prônant la fin du principe de l'universalité. Nous pourrions évidemment, avec un régime fiscal juste et progressif, récupérer la plus grande partie de la prestation pour enfants. Par conséquent, du point de vue fiscal ou financier, cette question est vraiment beaucoup plus simple que le gouvernement ne veut bien nous le laisser croire.

• (1520)

Naturellement, au Canada, les riches peuvent se prévaloir de nombreux autres avantages fiscaux beaucoup plus intéressants que l'allocation familiale. Pourquoi ne pas songer à retirer ces avantages aux mieux nantis au lieu de simplement modifier la maigre allocation familiale? Pourquoi prétendre que, en agissant ainsi, nous dirions à tous les Canadiens qu'élever des enfants est moins important qu'avant? Nous connaissons tous l'argument évoqué pour défendre l'universalité des allocations familiales, à savoir qu'il faut de l'argent pour élever des enfants. Les enfants sont l'avenir du pays et ils paieront de l'impôt un jour; ils travailleront et contribueront à l'économie de notre pays. Par conséquent, nous devons reconnaître les frais supplémentaires qu'occasionnent les enfants et appuyer, même de façon relativement minime, les efforts des parents. Il faut le faire non seulement pour les parents et les enfants, mais aussi pour l'ensemble du pays.

Nous abolissons les allocations familiales universelles en prétextant qu'elles n'ont plus leur place. Le pays n'a plus à reconnaître que les parents qui élèvent des enfants contribuent ainsi au bien de la communauté.

Les défenseurs des programmes universels font valoir que ces programmes sont beaucoup moins chers à administrer. Ils sont très efficaces, puisque leurs frais d'administration sont minimes étant donné que les prestations sont, dans un premier temps, versées à tout le monde, puis frappées d'impôt. L'universalité est donc un concept plus efficace et moins coûteux.

L'argument le plus important reste le fait que les pays possédant des programmes universels, comme certains États européens, affichent le taux le moins élevé de pauvreté chez les enfants. Autrement dit, il y a un lien entre les programmes universels et les programmes efficaces de prestations pour enfants. Ces pays, surtout les États de la Scandinavie et de l'Europe du Nord, qui comptent sur des programmes universels et où l'universalité n'est pas remise en question, réussissent beaucoup mieux à contrer la pauvreté chez les enfants que les nations optant pour des programmes restreints. Les États-Unis sont le seul pays industrialisé affichant un taux de pauvreté infantile pire que le nôtre. Dans certains pays aux programmes universels, comme la Suède et la Norvège, ce taux n'est qu'environ le quart du taux enregistré au Canada.

Le principe de l'universalité fonctionne bien. Il permet de mieux satisfaire aux besoins des enfants et de les maintenir à un niveau de vie leur permettant de mieux combler leurs désirs et remplir leurs espérances que s'ils étaient pauvres.

Je veux aussi parler de la différence entre les enfants issus de familles pauvres dont les parents travaillent, et ceux qui sont issus de familles pauvres, mais dont les parents ne peuvent malheureusement pas travailler. Dans une économie où le taux de chômage est de 11,6 p. 100 et où, officiellement, il est appelé à augmenter encore, on trouve un chômeur dans un foyer sur sept ou huit. Nous savons à quel point il est difficile pour les Canadiens de trouver de l'emploi actuellement. Ils ne sont pas chômeurs par choix, contrairement à ce que laissent entendre certains de nos collègues d'en face. Ils sont chômeurs parce qu'ils ne peuvent pas trouver de travail. Il se peut aussi qu'ils soient sans emploi parce qu'ils n'ont pas les compétences nécessaires.

Que leurs parents travaillent ou non, les enfants issus de familles pauvres n'ont pas choisi de vivre dans la pauvreté. Si leurs parents sont pauvres et qu'ils ne travaillent pas, c'est tout à fait accidentel.

En vertu de ce projet de loi, si les parents sont pauvres et qu'ils ne travaillent pas, la famille sera privée de 500 $ qu'autrement elle recevrait s'ils avaient la chance de travailler.

Les députés de ce côté-ci de la Chambre ne sont pas les seuls à s'inquiéter de cette différence entre les pauvres méritants et ceux qui le sont moins ou entre les pauvres méritants et ceux qui ne le sont pas. Cela trouble tous ceux qui travaillent auprès des enfants parce qu'il est clair que ce raisonnement ne servira pas uniquement cette fois-ci, mais qu'il est probable qu'il émergera à nouveau dans d'autres contextes.

On peut s'inquiéter, par exemple, pour les pensions et le régime d'assurance-maladie. Dirons-nous que les riches ne devraient pas avoir accès à ces programmes non plus? Le même raisonnement vaut pour l'universalité de ces programmes ainsi que pour l'universalité des allocations familiales et des prestations pour enfants.

Au risque de répéter ce que j'ai dit hier, j'affirme qu'il est grand temps que le gouvernement s'attaque au véritable problème et cesse de prendre des demi-mesures, car c'est ce qu'il fait. Nous savons qu'il ne prend que des demi-mesures. Pas un sou de plus ne sera versé aux enfants les plus pauvres du Canada. Quant à ceux qui ne sont pas aussi pauvres, les maigres prestations qui leur seront versées ne feront pas beaucoup de différence. Elles ne suffiront certainement pas pour élever des enfants et pour tirer les familles de la pauvreté, mais peut-être est-ce là un rêve irréalisable, comme l'a déclaré le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a des pays comme la Suède où les prestations pour enfants permettent aux familles de dépasser le seuil de la pauvreté. Il n'est pas si farfelu de penser que nous ne devrions pas accepter qu'un million d'enfants vivent dans la pauvreté.

Il est temps que le gouvernement apporte de vraies solutions aux vrais problèmes. Sans cela, il prépare aux enfants canadiens un avenir malheureux et atroce.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui au sujet des amendements au projet de loi C-80, cette mesure qui abroge la Loi sur les allocations familiales. Je félicite mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre, qui a présenté plusieurs amendements à ce projet de loi régressif dont nous sommes saisis.

S'il est adopté, ce projet de loi marquera vraiment la fin de l'universalité des programmes en vigueur depuis bon nombre d'années, au Canada. Un nouveau système remplacera les trois programmes existants, dont certains ont toujours été offerts à toutes les familles, quel que soit leur revenu.

Le gouvernement agit ainsi dans le but d'aider les enfants de familles à faible revenu, mais c'est de la poudre aux yeux, parce que ceux qui vivent de l'aide sociale n'obtiendront pas un sou de plus.

La désindexation partielle des prestations et l'absence complète d'indexation du seuil d'admissibilité feront progressivement diminuer les prestations et le nombre de familles admissibles.

Actuellement, il n'existe pas de mécanisme permettant de rajuster les prestations mensuelles, dans les cas où le revenu familial aurait changé radicalement. Dans l'état actuel des choses, il pourrait s'écouler jusqu'à 18 mois avant que les prestations soient rajustées.

L'absence d'ententes fédérales-provinciales est aussi inquiétante, puisque les provinces pourraient ainsi faire plafonner les paiements d'aide sociale.

Ce projet de loi marque la fin de l'universalité et de la reconnaissance des dépenses accrues que doivent engager les parents qui ont des enfants de nos jours.

J'en ai discuté avec une femme dont le ménage jouit probablement d'un double revenu. Selon toute vraisemblance, sa famille n'est pas admissible aux prestations et rembourse plutôt les allocations familiales qu'elle reçoit depuis des années. Elle les rembourse sous forme d'impôt sur le revenu, à la fin de l'année. Pourtant, cette femme me confiait qu'elle savait que, chaque mois, elle recevait un chèque pour ses enfants. Elle pouvait le dépenser comme bon lui semblait, selon les besoins des enfants. Elle pouvait le leur donner ou s'en servir autrement. C'était un chèque qu'elle attendait, même si elle se rendait compte qu'elle devait le rembourser à la fin de l'année. C'est ce que le gouvernement s'apprête à lui enlever.

Il y a déjà longtemps qu'on a vu le début de la fin. Même si le gouvernement insiste sur le fait que ce projet de loi crée une augmentation des prestations pour enfants évaluée à 2,1 milliards de dollars sur cinq ans, nous devons nous rappeler que ce régime de prestations a déjà été amputé de 3,5 milliards entre 1986 et 1991.

Le plan national sur la garde des enfants, promis et attendu depuis longtemps, aurait grandement aidé à réduire la pauvreté chez les enfants. Il a été totalement abandonné, ce qui accroît encore davantage les difficultés financières des familles à faible revenu et à revenu moyen, et surtout des familles monoparentales. Le gouvernement a mis de l'avant plusieurs mesures, dont le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada, qui ont défavorisé les familles pauvres.

• (1530)

Ce qui est préoccupant aussi, c'est l'incidence que cette mesure législative peut avoir sur les Canadiennes. Les femmes maltraitées par leur conjoint, par exemple, vont perdre leur seule source de revenu: les allocations familiales. Les statistiques sont éloquentes. Nombreuses sont les femmes qui se sentent coincées dans ce genre de relation parce que tout ce qui les empêche de tomber dans le gouffre de la pauvreté est le revenu de leur conjoint qui les maltraite. Et voici qu'elles vont perdre la seule source de revenu qui leur est propre.

Il a été prouvé que l'une des causes principales de la violence conjugale faite aux femmes est le besoin de dominer. Y a-t-il un meilleur moyen de dominer quelqu'un que de le priver de toute source de revenu? Pour ces femmes, les allocations familiales ont été une bouée de sauvetage.

Cette mesure législative suscite des inquiétudes sous d'autres rapports aussi, notamment en ce qui a trait au manque de consultation, tant à l'étape de l'élaboration du Livre blanc qu'après sa publication; à la façon et à la vitesse avec laquelle le gouvernement conservateur essaie d'en forcer l'adoption sans modification; au refus du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de comparaître devant le comité pour défendre la mesure qu'il propose et qui va dans le sens de la propension inquiétante du gouvernement conservateur à faire passer des questions relevant de la politique sociale pour des mesures financières; au caractère rétrograde de la majoration de la déduction pour frais de garde d'enfants; à la bonification de la déduction d'impôt pour les REÉR qui va se traduire par un manque à gagner de millions de dollars pour le gouvernement et qui ne va profiter qu'aux contribuables des paliers supérieurs de revenus.

Par cette loi, le gouvernement va débloquer 500 millions de dollars pour faire des paiements mensuels plus élevés à un groupe soigneusement choisi de contribuables à faible revenu, créant du même coup une illusion de prospérité chez ces milliers de contribuables quelques mois avant les prochaines élections.

Au début de janvier, au moment où ils seront aux prises avec le paiement de leurs dépenses des fêtes, les gens constateront une forte augmentation sur leur chèque mensuel. Par exemple, une famille de deux enfants gagnant 30 000 $ par année recevra 153 $ au lieu de 70 $. Quelques mois plus tard, au moment de remplir leur déclaration de revenus, ils pourront demander comme d'habitude le crédit d'impôt pour enfants. Le gouvernement espère que la plupart d'entre eux ne se rendront pas compte que ce sera la dernière fois qu'ils pourront demander ce crédit. Le gouvernement espère que personne ne se rendra compte, au moment des élections, qui auront peut-être lieu le printemps prochain, que le mon-

tant de leur chèque commencera à décroître en juillet parce qu'il n'est pas indexé à l'inflation.

Le gouvernement espère que les familles à faible revenu ne se rendront pas compte, au moment des élections, qu'elles ne recevront pas comme d'habitude en novembre le premier versement de 800 $ de leur crédit d'impôt pour enfants remboursable. Cela n'existera plus si ce projet de loi est adopté.

Voilà un gouvernement qui est passé maître dans l'art de duper les gens. Il espère que personne ne se rendra compte au moment de voter que le crédit d'impôt n'existe plus, car il aura été incorporé dans les chèques mensuels plus élevés envoyés au début du programme.

C'est ce qu'on appelle du financement créatif à son meilleur. Les magiciens du gouvernement se sont encore payé notre tête.

Ce projet de loi est vicié, trompeur et inutile. Il fera du tort à toutes les familles canadiennes ayant des enfants, celles en particulier qui sont pauvres ou sur le point de l'être, de même qu'aux femmes victimes de violence ou de négligence. Il n'est pas trop tard pour que le gouvernement revienne à la raison et prenne conscience de l'existence de ces familles qui ne peuvent se passer de ces mesures.

Je demande donc au gouvernement de revenir sur sa position, de retirer ce projet de loi et d'en analyser vraiment les lacunes.

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de faire quelques commentaires sur cette mesure législative.

La Chambre des communes a adopté une motion le 24 novembre 1989. Voici le texte de cette résolution:

> Que la Chambre témoigne de son souci pour le million et plus d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000.

La Chambre a donné son appui à cette motion.

Très récemment, en fait, je crois que c'était en mai dernier, nous avons approuvé et signé la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Le Canada a même assuré la coprésidence de la convention. Nous étions très fiers que notre pays joue sur la scène internationale un tel rôle de leadership en faveur de la promotion à l'étranger des droits des enfants. Ce fut pour nous un grand honneur et nous nous en félicitons, mais depuis le mois de mai 1992, nous nous apercevons qu'il n'existe aucune stratégie nationale ni aucun plan d'action.

La seule chose que nous ayons entendue à ce jour est un commentaire fait le 7 mai 1992 par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en réponse à une question de l'un de mes collègues qui lui avait demandé ce qu'il avait l'intention de faire pour lutter contre la pauvreté des enfants. Il lui avait répondu qu'il n'y avait aucun projet pour le moment.

Cela me donne donc à penser que la résolution écrite que cette Chambre a adoptée n'a vraiment aucune suite. Autrement dit, le grand public va jeter un regard soupçonneux sur les actions de ce Parlement et sur le vote de cette Chambre, et à juste titre, car une fois de plus on l'a trompé.

Et si je dis cela, c'est que, comme vous le savez, la pauvreté existe dans ce pays. En fait, un enfant sur six vit dans la pauvreté au Canada. Le taux de mortalité infantile chez les pauvres est supérieur de 50 p. 100 à ce qu'il est dans le reste de la population économiquenent plus avantagée. On constate que l'espérance de vie des enfants autochtones est inférieure d'au moins huit ans à la moyenne nationale. Quant au suicide, il est la deuxième cause principale de décès chez les adolescents canadiens. Je soutiens que, chez les enfants pauvres, le taux de suicide augmentera.

Examinons le taux d'analphabétisme des élèves du secondaire et leur taux de décrochage, qui s'élève à 30 p. 100. Il faut adopter une stratégie nationale globale pour s'attaquer à tous ces problèmes. Il faut un effort collectif de la part non seulement du gouvernement fédéral, mais également des provinces et des municipalités.

Malheureusement, la personne, le groupe ou le gouvernement qui a pris l'initiative jusqu'ici dans le domaine de la pauvreté chez les enfants l'a abandonné et l'a refilé à d'autres niveaux de gouvernement, ne faisant preuve d'aucun sens des responsabilités. C'est très déplorable. C'est la raison pour laquelle le troisième secteur, celui des organismes à but non lucratif, intervient pour combler le vide. C'est également la raison pour laquelle des organisations religieuses sont obligées d'utiliser leurs propres ressources pour tenter d'aider à atténuer certains aspects du problème de la pauvreté chez les enfants, sans aucune aide ni aucune participation du gouvernement.

J'ai un exemple de ceux qui travaillent sans relâche. Les fidèles de l'église St. Andrews, dans ma circonscription, ont fait circuler une pétition dans tout le pays. Je présume qu'on abordera tous les députés de la Chambre pour qu'ils fassent circuler cette pétition dans leur circonscription. On veut exhorter le gouvernement à res-

pecter son engagement à lutter contre la pauvreté chez les enfants et à promettre de la supprimer d'ici l'an 2000.

• (1540)

Un autre palier de gouvernement, la municipalité régionale d'Ottawa–Carleton, ici, dans la région de la capitale nationale, a adopté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement fédéral de prendre des mesures et de respecter la promesse qu'il avait faite de s'occuper de la pauvreté chez les enfants au Canada.

Ça ne suffit pas. Le gouvernement fédéral a la responsabilité de non seulement diriger la circulation, mais aussi d'envoyer des signaux adéquats à ceux de ses partenaires qui font preuve de sérieux dans leurs actions.

Ce n'est pas correct de mettre en place des mesures législatives pour dire aux pauvres, aux gagne–petit et aux personnes à revenu moyen qu'on cherche à les aider quand, en réalité, on ne fait que prendre leur argent.

Je parle ici du supplément que le gouvernement, dans sa grande sagesse, a décidé de ne pas indexer à l'inflation ou au coût de la vie. Tous, tant dans le secteur privé que dans le secteur public, savent que nous vivons dans une société où le taux d'inflation n'est pas toujours de zéro.

En fait, dans les années 1980, il dépassait 12 p. 100. Quand on compare un taux d'inflation de 12 p. 100 à une augmentation de zéro pour cent du supplément destiné aux familles de pauvres et de gagne–petit, il ne fait aucun doute que ces personnes se trouveront à perdre annuellement plus de 12 p. 100. Cela gruge le supplément que le gouvernement prétend leur donner.

Il y a autre chose. Nous établissons une mesure législative donnant des responsabilités à d'autres paliers de gouvernement sans leur dire si cela les engage à quoi que ce soit. Nous savons trop bien ce qui arrive aux paiements de transfert au chapitre de l'éducation. Les provinces prennent l'argent du gouvernement fédéral, se retournent et le dépensent pour construire des ponts et des routes, au grand dam de nos établissements d'enseignement.

Nous avons un taux d'analphabétisme et un taux d'abandon incroyablement élevés dans nos universités. C'est simple: nous n'avons pas assez de ressources pour nos établissements d'enseignement. Ce n'est pas nouveau, et c'est encore ce qui se produira à cause de cette nouvelle mesure.

Ma collègue de Nepean a dit que c'en était fini du principe de l'universalité. Disons plutôt, pour ne pas être aussi radicaux dans nos affirmations, que cela y met fin à moitié.

Si nous parlons ainsi, c'est que nous pensons que nous devons nous doter d'une stratégie nationale pour combattre la pauvreté chez les enfants. Nous avons besoin d'une stratégie nationale pour nous attaquer à la pauvreté, mais pas par des demi–mesures comme celles que l'on met en place et qui, en fait, font du tort à ceux qui ont le plus besoin d'aide. Ces demi–mesures n'aident pas la cause des pauvres.

C'est pour cela que mes collègues et moi encouragions le gouvernement à regarder certains des amendements que nous avons proposés au ministre.

Mais que voit–on? La clôture. Demain, nous devrons terminer la troisième lecture et adopter le projet de loi, bon gré mal gré, pour qu'il entre en vigueur en janvier 1993. Ce n'est pas très normal. Ce n'est pas normal parce que nous devrions laisser se dérouler une consultation adéquate. Il faudrait étudier la mesure en détail, faire une étude d'impact pour savoir si l'on atteindra le résultat recherché, et voir si cela cadre avec les engagements déjà pris, par exemple l'élimination de la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

Il faudrait aussi voir si ce projet de loi cadre avec les promesses déjà faites. Il faut montrer non seulement aux Canadiens, mais à tous les pays du monde, que nous sommes sérieux quand nous disons vouloir combattre la pauvreté chez les enfants. Franchement, je dois dire que ce que l'on nous propose est loin du compte. En fait, cette mesure contribuera à nous enfoncer.

Je voudrais dire au gouvernement qu'il fait une grave erreur en agissant aussi rapidement et sans évaluation convenable des conséquences de cette mesure législative.

M. Don Blenkarn (Mississauga–Sud): Monsieur le Président, j'ai écouté ce débat à mon bureau et j'ai entendu toutes les sornettes des députés d'en face au sujet de cette mesure très importante présentée en détail dans le budget de février. Elle a été annoncée lors de la présentation de ce budget et elle a franchi toutes les étapes des audiences devant un comité et d'examen par le public depuis lors.

J'entends mon collègue d'Ottawa–Centre déclarer qu'il nous faut plus de temps, encore plus de temps. Quelle absurdité! Il me semble évident qu'un changement annoncé dans le budget de février devrait pouvoir être mis en oeuvre le 1er janvier de l'année suivante. Nous ne parlons certainement pas ici d'une étude à toute vapeur.

C'est certes la façon ordinaire et logique de procéder pour élaborer de la manière habituelle des lois respectables. En fait, le gouvernement serait plutôt trop lent dans l'application de ces modifications fiscales. Mon collègue d'Ottawa–Centre devrait avoir honte de dire qu'il leur faut plus de temps, que cette mesure n'est pas conforme à la guerre que nous voulons mener à la pauvreté et que de transférer ainsi mensuellement des sommes libres d'impôt aux familles ne contribue pas à alléger la tâche de ces gens qui doivent élever leurs enfants. Cette mesure ne réglera peut–être pas tous les problèmes de pauvreté du globe, mais elle est néanmoins très valable.

Le député la critique sous prétexte qu'elle n'apporte rien aux bénéficiaires de l'aide sociale puisqu'ils ne reçoivent aucun revenu gagné. La dernière fois que cette Chambre a pris une mesure favorable aux assistés sociaux, elle a, par exemple, versé des prestations aux handicapés, et les provinces s'en sont emparées. Voilà pourquoi nous ne pouvons leur apporter une aide financière par le truchement de ce projet de loi; les provinces vont tout simplement la leur arracher. Nous leur donnons exactement ce qu'ils avaient déjà, ni plus ni moins. On n'a pas touché à l'arrangement en matière d'aide sociale puisque, dès qu'on puise dans le Trésor pour donner plus d'argent aux pauvres, les provinces s'en emparent.

C'est précisément pour cela que les assistés sociaux ne sont pas mieux pris en charge. On ne veut pas les blesser ou les pénaliser. La raison est qu'on ne veut pas consentir à nouveau un transfert à une province vorace et à un gouvernement provincial qui, dès qu'on accorde un allégement fiscal, s'empresse d'annoncer un nouveau budget et d'augmenter encore une fois les impôts pour occuper tout l'espace fiscal que le gouvernement fédéral a bien voulu dégager à l'intention des gens qui en ont besoin. C'est la raison, et le député devrait le comprendre.

M. Harb: Faites–vous allusion à l'Ontario ou à la Colombie–Britannique?

M. Blenkarn: À l'Ontario, au Québec, à la Colombie–Britannique et à toutes les autres provinces canadiennes.

Nous avons affaire à un transfert, à une fusion et à la résolution des problèmes découlant de trois transferts déroutants, plus l'apport d'un autre montant de 500 millions de dollars. On transférait aux gens l'argent des allocations familiales. Puisé dans le budget des allocations familiales, cet argent est versé dans ce programme. On transférait aux gens les allocations accordées à l'égard des enfants, en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, une allocation modeste, insignifiante. À l'origine, on accordait 65 $ pour les deux premiers enfants et 130 $ pour le prochain enfant qui voyait le jour dans une famille, mais c'était insignifiant et encore, cela n'avait de valeur que pour les personnes au revenu imposable. C'était vraiment insignifiant.

M. Volpe: Je suis heureux que vous l'ayez constaté.

M. Blenkarn: En fait, cette allocation ne venait que compliquer les choses, alors nous l'avons supprimée. Nous ajoutons ces crédits au nouveau programme. Et quoi d'autre? Eh bien, nous avons les crédit d'impôts pour enfants qui sont accordés sur la foi de la déclaration d'impôt. Qu'est–ce qui se passe si jamais vous devez payer de l'impôt? Le ministre du Revenu national s'en empare. Le système actuel permet au percepteur d'impôt de percevoir les impôts, mais il n'aide pas les démunis. Ce que nous faisons consiste à verser, le premier de chaque mois, un montant non imposable aux personnes démunies. Qu'y a–t–il de mal à cela?

Le député d'Ottawa–Centre juge–t–il répréhensible le fait de verser de l'argent non imposable aux familles démunies? Nous supprimons l'allocation familiale, mais les personnes qui ont un revenu de 50 000 $ et plus n'y ont déjà plus droit. En vertu de ce régime, les personnes ayant un revenu de 60 000 $ peuvent encore recevoir des allocations. Or, nous voulons simplement faire en sorte qu'il soit plus facile pour les personnes ordinaires d'élever leurs enfants. Je ne vois pas comment les députés libéraux et néo–démocrates peuvent s'opposer à ce que nous donnions de l'argent aux personnes qui élèvent des familles, et c'est pourtant ce qu'ils font.

Il est grand temps que le projet de loi fasse l'objet d'un vote et que ces amendements insensés soient rejetés.

• (1550)

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, je prends à nouveau la parole au sujet de cet important projet de loi.

Je tiens seulement à signaler à l'intervenant qui m'a précédé que nous estimons que le gouvernement brûle les étapes lorsqu'il essaie de détruire en sept mois seulement 50 années de politique sociale au Canada.

Pendant sept mois, dont le Parlement a passé la plus grande partie en intersession, préoccupé qu'il était par la Constitution, le chômage élevé et les accords commerciaux, le gouvernement s'est efforcé de mettre fin à 50 années de politique sociale.

Oui, nous sommes fâchés. Oui, nous disons que le gouvernement agit avec une précipitation injustifiée. Cinquante années de politique sociale canadienne sont balancées par–dessus bord. L'une des caractéristiques les plus frappantes du présent débat, c'est qu'il a lieu la semaine même où nous nous lançons dans la campagne référendaire en vue d'essayer de garder notre pays uni,

où nous nous préparons au référendum de l'unité comme l'appellent certaines personnes.

Si vous parcourez le Canada et si vous demandez aux gens ce qui nous caractérise en tant que Canadiens, ce qui nous différencie des Américains et ce qui nous garde unis, ils vous diront que ce sont les programmes sociaux. En général, ils vous citeront trois programmes sociaux en particulier, soit la sécurité de la vieillesse à laquelle tout le monde a droit, les allocations familiales qui étaient universelles jusqu'à présent, et l'assurance-maladie dont tous peuvent bénéficier sans craindre de faire faillite.

Dans la péninsule de Gaspé comme à Pouce Coupe, en Colombie-Britannique, dans le nord de l'Alberta comme au Nouveau-Brunswick, une mère de famille reçoit exactement les mêmes allocations familiales pour chacun de ses enfants. Cela constitue un ferment d'unité. Cela nous caractérise, nous distingue en tant que Canadiens.

Comme au baseball, trois prises et vous êtes retirés. Eh bien, les pensions de vieillesse ont disparu. Elles ne sont plus versées en vertu d'un programme universel. Ce projet de loi éliminera les allocations familiales qui dorénavant ne feront plus partie d'un programme universel. Le programme ne sera plus universel.

Il reste l'assurance-maladie qui, en tant que programme universel, subit aussi l'attaque du gouvernement, qui impose des coupes aux provinces qui ne peuvent plus financer des programmes universels. D'ailleurs, en Colombie-Britannique, l'association médicale vient de déclarer clairement que les programmes universels d'assurance-maladie ne sont plus possibles au Canada, de sorte qu'elle décide d'abandonner son programme universel d'assurance-maladie.

Compte tenu de tout cela, c'est donc l'édifice social du Canada que le gouvernement cherche à détruire, au moment même où nous devrions entamer un débat sur l'unité canadienne.

Cela aussi, c'est une politique sociale à condamner. En fait, j'ai dit tout à l'heure à propos de toute cette question qu'on en revient à la loi sur les pauvres de la période élizabéthaine, qui faisait une distinction entre les pauvres méritants et les pauvres non méritants. Cette politique sociale se fonde aussi sur une autre faiblesse fondamentale des programmes de sécurité du revenu, soit le concept d'aide spécialisée.

Ce concept est apparu avec celui des pauvres méritants et non méritants. Diverses catégories de pauvres étaient dans le besoin, mais l'aide variait non pas en fonction de leurs besoins financiers, ou de conditions sociales, ni de ce qu'il faudrait pour que ces gens vivent au-dessus du seuil de pauvreté, mais en fonction de leur catégorie.

Il y avait donc les prestations pour les aveugles, pour les handicapées et pour les anciens combattants. Des prestations étaient versées aux mères, mais il a fallu attendre longtemps avant qu'une aide quelconque soit accordée aux chômeurs, lesquels appartenaient à la dernière catégorie. Cette mesure perpétue cet état de choses puisqu'on en revient au concept d'aide spécialisée.

Il ne s'agit plus d'un programme universel d'allocations familiales. C'est plutôt un programme de soutien du revenu qui s'adresse à une catégorie donnée. Les gens de cette catégorie recevront un certain montant. D'autres personnes qui travaillent recevront dorénavant un montant supplémentaire de 42 $ par mois par enfant, car on juge maintenant qu'elles le méritent. Par contre, les plus pauvres parmi les pauvres, ceux qui ne gagnent aucun revenu, obtiennent moins.

Il convient de se pencher sur certains cas. Prenons l'exemple d'une mère qui travaille et essaie de faire vivre ses deux enfants avec 11 000 $ par année et qui perd son emploi à cause de l'Accord de libre-échange. Que fait alors le gouvernement? Il lui enlève une autre somme de 84 $ par mois. C'est incroyable. Cette petite salariée perd son emploi et on lui dit dans ce projet de loi que ce n'est pas tout, qu'en plus de cela, on va venir lui prendre dans ses poches 84 $ de plus par mois. Il s'agit d'une politique sociale incroyablement stupide. On dit à une mère qui vit avec un mari violent qui, après un moment, l'abandonne: «Votre mari vous a quitté et nous allons donc vous retirer vos allocations familiales, car vous n'avez plus de revenu. Votre mari est maintenant considéré comme une personne célibataire et il sera imposé en tant que tel. Nous allons donc vous supprimer vos allocations familiales.»

On dit à la mère victime de mauvais traitements de la part de son conjoint et qui voit ses enfants l'être: «Ne quittez pas votre mari. Ne laissez pas cette personne qui inflige des mauvais traitements à vos enfants, car sinon nous allons vous retirer 84 $ par mois. Nous allons vous rendre la vie aussi difficile que possible.» C'est tout simplement une mauvaise politique sociale.

J'aurais souhaité que les ministériels lisent quelques livres sur le développement de la politique sociale et des programmes de sécurité du revenu au Canada. Ils auraient alors compris que ce qu'ils font, c'est revenir sur toute la notion des pauvres qui méritent d'être aidés et ceux qui ne devraient pas l'être. Il s'agit de la notion de l'aide spécialisée qui consiste à apporter de l'aide non pas en fonction des besoins, mais en fonction de diverses

catégories. Il y a la catégorie des mères travailleuses et la catégorie des mères qui ne travaillent pas.

Du même coup, le gouvernement empêche dans une large mesure les provinces de s'attaquer aux problèmes des familles pauvres. C'est particulièrement vrai dans les provinces comme l'Alberta, la Colombie-Britannique et l'Ontario qui sont victimes d'énormes coupes sombres au chapitre du Régime d'assistance publique du Canada. Ce régime tend à venir en aide aux plus démunis, aux gens qui n'ont aucune autre source de revenu.

C'est un témoin devant le comité qui a le mieux exprimé les choses lorsqu'il a déclaré: «Je pense qu'il est essentiel de se rappeler que les enfants ne sont pas pauvres en eux-mêmes. Ils sont pauvres parce que leurs parents n'ont pas suffisamment d'argent.» C'est là la situation.

Monsieur le Président, vous me signalez que mon temps de parole est écoulé. Malheureusement, pour de nombreux Canadiens, il se pourrait bien que l'époque des allocations familiales soit terminée. Je voudrais simplement rappeler aux Canadiens que c'est le deuxième coup dur qu'on porte aux programmes universels. La Sécurité de la vieillesse a disparu, les allocations familiales également, et il ne reste plus que l'assurance-maladie; or, si le gouvernement poursuit sur la même voie en ce qui concerne sa politique sociale, ce dernier programme va disparaître également.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais bien que ce discours soit prononcé devant l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, car il s'adresserait alors à un gouvernement néo-démocrate, qui pourrait agir dans le sens que nous suggère le député. Dans presque les trois quarts de son discours, il a parlé des problèmes de la Colombie-Britannique et non de ceux qui relèvent du palier fédéral.

• (1600)

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Une fois de plus, monsieur le Président, je me demande, en entendant le député de Surrey, si nous parlons du même projet de loi.

Est-il vraiment utile de semer la confusion dans l'esprit des Canadiens sur ce qui se passe vraiment ici? Lorsqu'il déclare que nous assisterons à l'érosion de certains de nos programmes nationaux, il est tout à fait dans l'erreur. Aller prétendre que nous sommes en train de mettre en péril ou de détruire notre édifice social, c'est vraiment une exagération.

Je crois qu'il faut expliquer certains des principes fondamentaux de ce programme, et à mon avis, on ne l'a pas bien fait. Nous étudions ici un projet de loi qui va remplacer un ensemble hétéroclite de prestations par un régime unique. Ce nouveau régime s'appellera la prestation fiscale pour enfants. Plus précisément, nous remplacerons trois programmes hétéroclites par un seul.

Je me demande si les députés d'en face ont effectivement lu la brochure que le ministre, qui est avec nous aujourd'hui, a publiée pour expliquer son programme. En fait, bien des Canadiens l'ont eue. Je sais que ceux de ma circonscription l'ont eue. Ils l'ont lue et l'ont bien accueillie, parce que cette brochure intitulée *Prestation pour enfants* décrit très bien le futur régime que nous proposons. Ce régime est bien différent de ce que prétend le député.

Bref, ce que nous voulons faire, comme je l'ai dit dès le début, c'est remplacer trois programmes hétéroclites par un seul qui fonctionne.

Quel en sera le résultat? Ce régime permettra aux familles dans le besoin de disposer de plus d'argent. Il améliorera la situation économique des familles canadiennes. C'est là un point que les députés de l'opposition ont complètement laissé de côté. Ils n'en ont absolument pas tenu compte dans ce débat. La profonde vérité au sujet de ce programme, c'est qu'il donne plus d'argent aux familles canadiennes qui en ont besoin.

Je vais dire très franchement à mes électeurs que, s'ils gagnent plus de 70 000 $ par année, ce programme ne leur donnera absolument rien. Je vais admettre qu'aucune personne dont le revenu dépasse 70 000 $ ne profitera de ce programme. Cependant, ces gens ne se plaignent pas de ce programme parce que, sous le régime actuel, ils remettent au gouvernement, sous forme d'impôt, les allocations qu'ils reçoivent. Ils se demandent pourquoi le gouvernement leur donnerait quelque chose qu'il va récupérer ensuite sous forme d'impôt. Alors, c'est ce que nous avons fait.

J'ai reçu des lettres d'électeurs qui se plaignaient de cet état de chose. J'ai ces lettres dans mon bureau. Ils disent: «Pourquoi nous envoyez-vous ces allocations familiales pour les récupérer ensuite sous forme d'impôt à la fin de l'année?» Ces gens ont tout à fait raison. Pourquoi ferions-nous cela?

Monsieur le Président, nous corrigeons justement la situation en mettant en place ce nouveau programme, comme l'explique si clairement le ministre dans sa brochure. M. Bouchard énumère tout ce que le programme fera pour les familles canadiennes. Alors, les néo-démocrates ont tout à fait tort de dire que ce programme

n'aidera pas les familles canadiennes qui en ont le plus besoin. C'est absolument faux.

Les seules familles qui recevront moins dans le cadre de ce programme sont celles dont le revenu dépasse 70 000 $ par année, et cela ne change à peu près rien à la situation actuelle puisque les allocations familiales qu'elles reçoivent dans le moment sont imposables. Le régime dont nous parlons maintenant sera un programme de soutien de revenu non imposable par versement mensuel. Il permettra aux familles de mieux gérer leur budget. Les familles recevront un chèque mensuel au lieu de toucher chaque mois des allocations familiales et d'avoir ensuite à attendre de produire leur déclaration de revenu pour bénéficier des autres éléments du programme, qu'il s'agisse du crédit d'impôt pour enfants ou du crédit d'impôt remboursable pour enfants. Il faut que les Canadiens sachent que ce programme viendra en aide aux familles.

Je vais donner quelques exemples de ce qu'il fera vraiment. Encore une fois, tout cela est décrit dans notre brochure. On y expose par exemple le cas de Patricia et de ses enfants. Patricia est chef de famille monoparentale et travaille dans un magasin de vêtements. La brochure décrit exactement ce que le programme fera pour elle et pour ses enfants, c'est-à-dire un parent unique ayant deux enfants âgés respectivement de trois et huit ans; cette famille vit du salaire du parent unique qui gagne 19 000 $ par année et paie des frais de garde d'enfants de 1 500 $ par année.

Dans le cadre du régime actuel, Patricia reçoit chaque mois un chèque d'allocation familiale de 69,76 $, soit au total 837 $ par année, pour ses deux enfants, André et Jeanne. Une salariée au revenu annuel de 19 000 $ paie de l'impôt, le croirez-vous, sur ce modeste revenu bien qu'elle reçoive aussi, ce qui est exact, l'équivalent du crédit de personne mariée, 915 $ pour Jeanne, et un crédit pour enfants de 71 $ pour son fils André.

La brochure nous apprend qu'en novembre 1992, Patricia recevra un paiement anticipé de crédit d'impôt remboursable pour enfants, et le reste, soit 400 $, lui sera versé après la production de sa déclaration de revenu. Le total des prestations pour André et Jeanne s'élève pour l'année à 1 925 $.

Dans le cadre du nouveau régime, après l'instauration de la prestation pour enfants en janvier, le chef de famille monoparentale recevra chaque mois un chèque de 211,67 $, au lieu de 69,76 $, pour un total annuel de 2 540 $.

À la différence du programme existant, la nouvelle prestation pour enfants ne sera pas imposable. Patricia gardera également l'équivalent du crédit de personne mariée pour Jeanne.

L'aide annuelle fournie à cette famille composée d'une mère et de ses deux enfants augmentera donc de 615 $. Selon moi, voilà qui est plus, et non moins. Il en sera ainsi pour toutes les familles dont le revenu annuel est inférieur à 70 000 $.

Encore une fois, les caractères fondamentaux sont justes. Il ne faut pas laisser l'opposition embrouiller les Canadiens à ce sujet. Le nouveau régime donnera de bons résultats. Il sera beaucoup plus équitable pour les gens qui ont besoin de ce revenu.

Ce nouveau programme présente un autre aspect intéressant en ce sens que les bénéficiaires de l'aide sociale, par exemple, n'obtiendront pas moins que ce qu'ils avaient en vertu de l'ancien programme. Le député d'en face vient d'admettre qu'ils obtiendront effectivement la même chose. Il importe cependant de signaler que les familles à faible revenu, les gagne-petit, recevront davantage.

Comment cela, demandera-t-on? C'est très simple. Donner aux gens l'initiative ou une incitation à se débrouiller par eux-mêmes cultive chez eux le respect de soi. La plupart des gens à qui je parle tiennent à ce respect de soi. Ils veulent sentir qu'ils ont fait quelque chose pour améliorer leur situation. Ils veulent que les gouvernements le reconnaissent.

• (1610)

Tous les autres programmes de soutien de revenu subsisteront pour les gens qui, pour une raison ou une autre, ne travaillent pas ou ne peuvent pas travailler. Nous avons déjà ces programmes aux paliers fédéral et provincial. Mais là où nous n'avons pas été à la hauteur comme gouvernements, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, c'est que nous n'avons pas accordé d'attention au gagne-petit. Voilà le grand avantage de ce nouveau programme. Pour une fois, nous accordons de l'attention au gagne-petit. Tout bien considéré, je puis appuyer ce nouveau programme et je pense que tous les Canadiens impartiaux l'appuieront également.

[*Français*]

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je reprends le discours que j'ai dû interrompre à l'heure du déjeuner. J'aimerais revenir à l'allocution de mon collègue du Parti progressiste-conservateur.

[*Traduction*]

Lorsqu'il dit qu'il peut appuyer cette mesure législative, il ne tient pas compte d'un fait que nous avons répété tout au long de ce débat hier et aujourd'hui.

Ce fait, c'est que le projet de loi C-80 présente des défauts fondamentaux parce qu'il marque une rupture avec les principes que nous avons établis comme étant essentiels à l'identité sociale canadienne, soit que les Canadiens en tant qu'individus doivent être le principal objet de toutes les mesures législatives.

Ce matin, j'ai dit que ce projet de loi présente un problème fondamental puisqu'il ne répond pas aux besoins des personnes les plus vulnérables dans notre société.

Même mon collègue du Parti conservateur a signalé que les jeunes enfants de familles monoparentales—et c'est le type de famille qui augmente le plus rapidement dans notre pays—et les enfants de familles d'assistés sociaux sont ceux qui risquent d'être le plus gravement affectés par les changements qui touchent notre économie, notre marché et notre société.

Nous constatons qu'il ne s'agit pas uniquement de problèmes à court terme. Évidemment, les gens sont de moins en moins en mesure de répondre à leurs besoins immédiats, c'est-à-dire se nourrir, se vêtir et se loger, à cause des mesures prises par le gouvernement et le ministre dans le passé, qui ont réduit de 3,5 milliards de dollars l'aide aux personnes nécessiteuses en limitant la croissance des fonds versés dans le cadre du RAPC et d'autres programmes de ce genre.

Certains résultats d'études faites par le gouvernement montrent que ces enfants souffrent non seulement à court terme, mais aussi à long terme. Ces résultats révèlent que les enfants qui viennent de familles pauvres et qui sont mal nourris sont désavantagés à l'école. Ce sont aussi ces enfants qui ont le moins de chance de réussir. De plus, ils représentent le groupe le plus important parmi les décrocheurs.

Alors, que va-t-il se passer? J'ai terminé ce matin en disant que, si nous ne payons pas maintenant, nous paierons beaucoup plus cher plus tard. Le gouvernement ne semble pas comprendre que ces propres études révèlent que, si nous ne répondons pas aux besoins de notre société aujourd'hui, cela entraînera une perte de productivité plus tard. Nous aurons créé un groupe important de chômeurs au moment même où nous nous dirigeons vers la période la plus avancée de l'histoire de l'humanité sur le plan technologique. Nous aurons surtout créé un groupe de gens qui n'aura pas ce qu'il faut pour faire face aux changements qui s'en viennent et qui sera forcé de dépendre de l'aide gouvernementale.

Pourtant, le gouvernement dit que nous devons accepter cette mesure législative sans aucune des modifications proposées par les députés de l'opposition qui ont consacré tant d'énergie à son étude approfondie.

Je rappelle à tous qu'un seul témoin parmi tous ceux qui ont comparu devant le comité chargé d'étudier ce projet de loi a eu quelque chose de positif à dire sur cette mesure. Il n'y en a eu qu'un seul, soit un chargé de cours dans une université. Par contre, toutes les associations qui s'occupent de politique sociale et tous ceux qui sont à même de constater directement les conséquences de ce genre de mesure ont condamné le gouvernement. Pourtant, ces personnes avaient été invitées à comparaître par le gouvernement.

Ce genre de projet de loi ne favorise guère la confiance au sein de la population. Ce manque de confiance me fait songer à la situation qui pourrait survenir relativement aux offres constitutionnelles proposées par le gouvernement la semaine dernière.

Le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a dit qu'il fallait accepter cette entente, qui était vraiment la seule que nous pouvions avoir. Il a déclaré: «Notre objectif est d'avoir une entente. Rien d'autre, juste une entente». Ce qu'on nous a présenté, c'est un accord fondé sur certains principes, mais pas une entente officielle ou définitive. Je me demande parfois s'il est possible d'en arriver à un accord dans un régime parlementaire qui est fondé sur l'opposition et qui n'est pas conçu pour favoriser les ententes. Je me demande s'il est possible d'en arriver à un accord alors que les négociateurs à la table, soit tous les premiers ministres et les représentants des collectivités autochtones, ont créé un climat qui dénature un vieux principe qui a guidé les législateurs et les citoyens intéressés du monde entier durant la plus grande partie de notre siècle.

Malheureusement, je dois citer un président américain qui a énoncé cette règle d'éthique lorsqu'il a dit, il y a 30 ans: «Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais bien ce que vous pouvez faire pour votre pays». Les négociateurs qui se sont entendus sur l'accord proposé étaient animés par l'attitude suivante: «Qu'est-ce je peux retirer de cette entente»? Donnez-moi encore plus. Ceux-ci essayaient de voir ce qu'ils pouvaient obtenir, au lieu de se demander ce qu'ils pouvaient faire pour améliorer notre pays et favoriser son épanouissement.

Je me demande si les intérêts du Canada peuvent être bien défendus quand les premiers ministres provinciaux réunis autour d'une table décident des orientations que prendra le Canada, tout en préconisant, d'une part, un Sénat qui, paraît-il, représentera les intérêts provinciaux et régionaux, et en tentant, d'autre part, d'inscrire dans la Constitution la tenue d'une conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie. Évidemment, en agissant ainsi, ils ne se rendent pas compte qu'ils réduisent le rôle des députés et des sénateurs.

C'est ce genre de chose qui mine la confiance. Ainsi, les participants aux négociations auraient pu en profiter pour éliminer certaines choses qui nous divisent, par exemple, les tarifs dans le domaine commercial. Le ministre nous a demandé de cesser de nous attarder au passé et à ses faiblesses et de nous tourner vers l'avenir et ce qu'il nous réserve. Il passe sous silence quelque chose que j'aimerais porter à l'attention de la Chambre. Il s'agit d'un article du *Globe and Mail* du 17 août dernier que m'a fait parvenir un de mes électeurs, M. Cohen, et qui a été rédigé par un ancien résidant et citoyen du Canada, un professeur agrégé qui enseigne maintenant à l'Université de la Californie, à Los Angeles, le professeur Harry Vinters.

Il dit ceci:

> Quand je reviens chez moi, je constate que le pays se dispute âprement au sujet de la formulation des propositions constitutionnelles visant essentiellement les «peuples fondateurs» qui sont tous deux devenus butés et intransigeants et qui ont en fait oublié que, dans une large mesure, le Canada ne tire son dynamisme actuel ni de ses racines françaises, ni de ses racines anglaises. Il le tire plutôt de la force et de la diversité d'immigrants européens, asiatiques et antillais arrivés depuis relativement peu longtemps.
>
> À l'aube du XXI^e siècle, le Canada a pour chef d'État un dénommé Hnatyshyn et compte parmi ses dirigeants politiques des gens comme les Mazankowski, Jelinek, Romanow et bien d'autres, ce qui aurait été presque inconcevable il y a 50 ans.

Par ses propositions, notre pays demande aux gens d'origine ethnique de faire encore un sacrifice. On leur demande de mettre de côté leur identité pour que les autres puissent se façonner une identité canadienne.

Comme bien d'autres personnes appartenant à ces communautés, je vais néanmoins appuyer ces propositions. Espérons que nous mettrons un terme, une fois pour toutes, aux querelles qui ont déchiré le Canada. Nous dirons peut-être enfin au monde entier que nous avons mis de l'ordre dans nos affaires et que nous nous emploierons à résoudre, à court terme, certains problèmes concernant la représentation des régions, la société distincte et l'autonomie gouvernementale des autochtones.

• (1620)

À mon avis, tous les citoyens canadiens ont enfin l'occasion de dire oui au Canada.

[*Note de l'éditeur: Le député parle en italien.*]

[*Traduction*]

J'aimerais dire quelques mots en italien parce que—pour la dernière fois, j'espère—on demande aux communautés ethnoculturelles de notre société multiculturelle de se sacrifier encore une fois pour l'amour du Canada. Elles consentent à mettre leur propre identité de côté dans l'espoir de promouvoir une identité canadienne, alors même que d'autres s'emploient à diviser et à compartimenter le pays. Ces autres sont en train de détruire la richesse et les ressources du Canada que connaissent la communauté immigrante et ses enfants, mais dont le gouvernement actuel admet à peine l'existence.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis de m'exprimer dans ma langue.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi C-80, à l'étape du rapport. Je voudrais, notamment, prendre quelques minutes pour examiner les amendements dont nous sommes saisis et qui nous semblent importants. Toutefois, je voudrais tout d'abord dire que le gouvernement conservateur s'est montré astucieux et cohérent ces dernières années, puisqu'il s'en est constamment pris aux Canadiens à revenu faible et moyen.

Vous n'avez qu'à penser aux 3,5 milliards de dollars qu'il a épargnés en désindexant les prestations pour enfants, au plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada et aux compressions budgétaires visant le logement social. Le gouvernement a annulé le programme national de garderies et restreint l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage, mais il n'a mis sur pied aucun nouveau programme de recyclage ou de création d'emplois.

Ce ne sont là que quelques exemples qui me viennent à l'esprit et qui illustrent les maux que le gouvernement a infligés à tous les Canadiens, aux chômeurs qui ont perdu leur emploi ces dernières années, aux travailleurs pauvres qui ont dû compter sur le logement social, aux pauvres qui ont perdu tout espoir et leur emploi, ainsi qu'aux mères qui travaillent. Le gouvernement s'est appliqué à pratiquer des coupes dans tous ses programmes sociaux.

Dans le cas qui nous intéresse, ce sont les enfants du Canada qui en souffriront. Permettez-moi de vous citer les propos de M. Robert Glossop, de l'Institut Vanier de la famille: «L'impact du nouveau régime sur la pauvreté sera minime et, selon ce nouveau régime, les prestations seront réparties inégalement entre les différentes catégories de pauvres.» Je suis d'accord pour les raisons suivantes.

Depuis la dernière guerre mondiale, c'est la première fois, dans l'histoire du Canada, que le gouvernement ne

confirme pas son engagement envers tous les enfants et envers les parents qui en prennent soin.

Certains vous diront qu'il faut réduire les dépenses en ces temps difficiles, mais je ne peux m'empêcher de croire qu'il serait préférable de conserver les allocations familiales pendant encore un an au lieu de faire adopter ce projet de loi à toute vapeur en pleine récession, qu'il vaudrait mieux continuer à assumer ces frais, rétablir l'indexation et recouvrer la somme de 3,5 milliards de dollars que le gouvernement a retranchée du programme des allocations familiales entre 1986 et 1991.

Évidemment que le ministre nous dit que nous avons besoin de ce nouveau régime. Lui en a besoin, et son gouvernement aussi s'il veut être réélu l'an prochain. Ils ont besoin de donner aux Canadiens 1 020 $, somme qui sera versée à bien des contribuables au mois de janvier et qui est identique à celle qu'ils auraient touchée de toute façon dans le cadre du régime actuel.

Bien des gens se réjouiront du fait que le gouvernement réduise les allocations familiales, mais ils ne se rendent pas compte que le crédit d'impôt non remboursable pour enfants disparaîtra tout comme le crédit remboursable pour enfants. De plus, le crédit auquel la mère, le parent ou la personne qui élève les enfants n'aura plus droit, à moins de satisfaire aux conditions du nouveau programme.

M. Thompson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf le respect que je dois à la députée, je lui signale que les données en question sont inexactes. Au bout du compte, la même famille dont elle parle aura plus d'argent, pas moins. Je pense donc que ses propos doivent être corrigés.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Vous comprendrez que c'est matière à opinion. Donc, à cet égard, la Présidence ne peut qu'écouter les points de vue respectifs de part et d'autre.

Je reconnais à nouveau la députée de South West Nova.

[*Traduction*]

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'espère que le député ne me fait pas perdre mon temps avec sa question stupide quand on sait que son collègue, le ministre, ne va même pas au comité pour lui expliquer ce qu'il recherche probablement.

Le ministre voudra peut-être me contredire. Je conviens que les mêmes gens recevront le même montant d'argent. Mais il y en aura beaucoup plus qui ne toucheront rien.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le ministre a la parole pour invoquer le Règlement.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je trouve insultants les propos de la députée au sujet de ma présence aux séances du comité. J'ai déjà prouvé par le passé que je n'hésite pas à comparaître devant le comité si je peux fournir l'information. Celle-ci est normalement à la disposition de tous les députés, y compris les députés conservateurs, qui ont les mêmes données et peuvent donc en parler. J'aimerais bien que la députée parle de ma présence au comité, et non de mon absence.

Le président suppléant (M. DeBlois): La députée de South West Nova a la parole.

M. Walker: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Walker: Cet échange a été très intéressant, et je me réjouis que le ministre soit présent aujourd'hui, car il pourra se rendre compte que nous aurions aimé qu'il ait été là au début pour clarifier certains points jugés obscurs par d'autres députés.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je dois rappeler aux députés des deux côtés de la Chambre qu'on ne doit aucunement faire allusion à la présence ou à l'absence d'un collègue en cette Chambre. J'invite l'honorable députée à revenir à l'étude des motions en cause.

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, il ne s'agissait pas de son absence ici en cette Chambre, car il était effectivement présent. Il s'agissait de son absence au comité. Il peut venir ici, à la Chambre, n'importe quand, mais ce à quoi je faisais allusion, c'était son absence en comité.

[*Traduction*]

Je veux en venir au problème central. Oui, les familles qui continuent de toucher les mêmes prestations qu'auparavant vont effectivement le recevoir. Là n'est pas le problème. Elles vont effectivement recevoir le montant du crédit d'impôt pour enfants auquel elles ont droit grâce au crédit d'impôt pour enfants remboursable pour l'année d'imposition 1992. Ce n'est qu'en 1993 qu'elles vont s'apercevoir du changement et se rendre compte qu'il n'y a plus de crédit d'impôt pour enfants, ni crédit

d'impôt non remboursable ni allocations familiales. Les trois sont accordés aux familles canadiennes dont le revenu net se situe entre 25 000 $ et 66 000 $. Un barème dégressif sera appliqué à mesure que le revenu total net de la famille s'approchera de 66 000 $ et quelques, 66 721 $, je crois, pour une famille de deux enfants. Le montant serait probablement un peu plus élevé dans le cas d'une famille plus nombreuse.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'il s'agit d'un de ces programmes que le gouvernement se montre incapable de modifier en cours de route. Celui-ci a déposé en février un budget qui prévoyait le plafonnement du RAPC. C'est la vérité. Il s'en prend maintenant aux allocations familiales, en pleine période de récession, alors que ces sommes pourraient servir à soutenir l'économie et à préserver des emplois. L'opposition prie les ministériels de mettre en oeuvre toute mesure de création massive d'emplois susceptible de stimuler la situation de l'emploi d'un bout à l'autre du pays. Au lieu de cela, ils affectent à autre chose de l'argent qui permettrait de le faire au moment où la plupart des Canadiens s'entendent pour dire que le gouvernement doit se décroiser les bras et intervenir. Il convient de le mentionner parce que, somme toute, le gouvernement s'apprête à alourdir le fardeau, d'où l'importance de l'amendement proposé, car il pourrait s'écouler jusqu'à 18 mois avant qu'un couple dont le revenu change dans le courant d'une année ne se rende compte des conséquences fiscales de ce changement.

Je sais que vous avez calculé qu'il me reste deux minutes, monsieur le Président. J'espère bien que vous ne combinez pas l'intervention du ministre dans le calcul des dix minutes qui me sont allouées. Il ne devrait pas en être ainsi. Je veux simplement dire que ce programme engendre deux craintes. D'abord, il est conçu pour les travailleurs à faible revenu, et nombre d'entre eux ont besoin d'aide. Ils doivent compter, par exemple, sur l'aide sociale provinciale. J'ai déjà vu, par le passé, des cas où la province reprenait ce qu'elle versait en aide sociale parce que la pension du Canada avait augmenté. C'est probablement ce qui va se produire. S'il n'y a pas d'engagement en ce sens, la province a tout à fait le droit de reprendre ce qu'elle a versé. D'ailleurs, ce gouvernement ne se donne jamais la peine de prendre ce genre d'engagement.

• (1630)

Il y a pire. En reprenant les prestations d'aide sociale, le gouvernement n'aura pas besoin de payer 50c. pour chaque dollar d'aide sociale. Il économise donc au poste du Régime d'assistance publique du Canada, parce qu'il n'a pas besoin de payer cette forme d'aide sociale. Même s'il ne s'agit que de quatre ou dix dollars par mois, c'est de l'argent qui est enlevé aux Canadiens et à ceux qui en ont besoin, les enfants. L'objet n'est plus de donner plus d'argent aux enfants, mais de s'assurer que, s'ils ont plus d'argent, la province pourra le reprendre. Dans ma province, cette pratique existe déjà pour la pension d'invalidité. La pension est indexée à un mois donné et, le mois suivant, le chèque est réduit.

Je veux aussi dénoncer quelque chose de honteux. Je veux parler du conseil de rajustement des prestations pour enfants, que notre parti juge nécessaire. Ce conseil évaluerait la situation des gens qui perdent leur emploi et qui devraient autrement attendre le moment de leur prochaine déclaration d'impôt pour faire connaître leur baisse de revenu, laquelle ne peut manquer d'être douloureuse pour les parents et les enfants.

Le ministre nous dira peut-être que les gens peuvent écrire ou prendre telle et telle mesure. Il ne semble pas savoir que j'ai obtenu pour des électeurs des sommes de 20 000 $ de pension d'invalidité accumulée depuis plusieurs années, et que ces gens devaient dès lors rembourser l'aide sociale. Les systèmes en place ne fonctionnent plus avec ce gouvernement.

Notre gouvernement est fatigué. Il doit tirer sa révérence. Il a perdu la confiance des Canadiens et il est simplement en train de poser un geste de plus pour aider je ne sais qui, peut-être pour s'aider lui-même en prévision des élections, en tentant d'acheter la population jusqu'en juin prochain.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant d'accorder la parole à un autre orateur, il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable députée d'Halifax—La magistrature; l'honorable député de Don Valley-Est—L'environnement; l'honorable député de Saint-Boniface—Les minorités linguistiques; et l'honorable député d'Hamilton-Ouest—L'emploi.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de participer au débat cet après-midi, mais il se dit des choses regrettables et je pense qu'il est important d'apporter un certain nombre de corrections qui expliqueraient pourquoi les Canadiens ont accueilli, de façon très satisfaisante, le dépôt de ce projet de loi en avril dernier et l'intervention gouvernementale sur les enfants.

[*Traduction*]

À voir les libéraux embrouiller ainsi les responsabilités des provinces, on comprend pourquoi leur parti a eu tant de problèmes avec elles. La députée de Nouvelle-Écosse a déclaré que le système d'aide sociale ne fonctionnait pas. Le gouvernement fédéral contribue aux prestations d'aide sociale, mais. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): La députée de South West Nova invoque le Règlement.

Mme Campbell (South West Nova): Je n'ai jamais dit que le système d'aide sociale de la Nouvelle-Écosse ne fonctionnait pas. Si je l'ai dit, je suis confuse, car beaucoup d'électeurs de ma circonscription touchent de l'aide sociale. Et si le système d'aide sociale ne fonctionnait pas—d'autant plus que le ministre a essayé de le détruire en plafonnant la contribution fédérale au RAPC—, je ne l'aurais jamais dit parce que c'est de ce système que provient le seul revenu de bien des gens.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. C'est une question de divergence d'opinions.

Je donne à nouveau la parole à l'honorable ministre.

[*Traduction*]

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, il est ahurissant de voir comment la députée a compris ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que le système d'aide sociale ne fonctionnait pas en Nouvelle-Écosse. J'ai dit à la députée de Nouvelle-Écosse que le système d'aide sociale était sous la responsabilité des provinces, peu importe de quelle province vous parlez.

Je voudrais parler aujourd'hui des raisons pour lesquelles les Canadiens sont contents des annonces que nous avons faites en avril et en juin au sujet de la prestation intégrée pour enfants. Les Canadiens savent très bien que, premièrement, nous nous sommes occupés de la convention sur les droits de l'enfant, qui a été signée par le premier ministre en décembre dernier devant tous les enfants du Canada et dont les Canadiens pensent beaucoup de bien.

Deuxièmement, nous avons annoncé cette prestation intégrée pour enfants, qui représente plus de 2 milliards de dollars pendant plus de cinq ans pour les enfants du Canada, et qui, à notre avis, viendra en aide à ce que nous avions alors appelé les familles de travailleurs à faible revenu qui ont des enfants, celles qui sont dans une situation où elles ne peuvent bénéficier de l'aide sociale mais qui, en même temps, ont un revenu se situant entre 10 000 $ et 20 000 $, en particulier.

Beaucoup de femmes qui gagnent 10 000 $, 11 000 $ ou 12 000 $ recevront 400 $ de plus par enfant. C'est cette catégorie de gens que nous visons.

En même temps, nous avons annoncé en juin. . .

M. Walker: Le ministre dit qu'une femme recevra 400 $ de plus, tandis que les documents parlent de 500 $. Le ministre pourrait-il nous dire s'il s'agit de 400 $ ou de 500 $?

M. Bouchard (Roberval): Si les documents disent 500 $, il faut s'y fier, car ils ont été préparés par le ministre.

Ce que j'allais dire, c'est que nous avons également annoncé, pour ce que nous avons appelé à l'époque «Les enfants, c'est important», un programme de 500 millions de dollars pour la promotion de la protection des enfants et pour la prévention de tous les problèmes auxquels font face les enfants, surtout ceux de zéro à sept ans. Cette annonce du gouvernement représente plus de 3 milliards de dollars, au cours d'une période de six mois, pour les enfants du Canada.

Je répète ce que j'ai dit. Cette annonce a été très bien accueillie par les Canadiens. Nous savons que 75 à 80 p. 100 d'entre eux l'approuvent, notamment au sujet des prestations pour enfants. Les Canadiens sont d'accord pour que nous songions à accorder plus de fonds aux gens et aux familles pauvres, et peut-être moins à ceux qui ont un revenu élevé et qui sont en mesure de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. C'est là la politique dont nous parlions.

Si nous demandons à la Chambre d'adopter le projet de loi aujourd'hui, c'est pour que nous puissions accorder cet argent aux enfants du Canada à compter du 1er janvier 1993. C'est une raison valable, et nous estimons avoir une bonne politique.

L'opposition devrait l'approuver. Je ne comprends pas pourquoi elle s'oppose à ce que nous donnions 1 milliard de dollars de plus aux enfants du Canada. Ce n'est pas ainsi qu'elle agirait. Nous faisons face à la réalité dans les limites de nos moyens financiers et économiques, et non pas comme les libéraux l'ont fait auparavant, lorsqu'ils ont épuisé presque toute la capacité du pays de payer non seulement pour les enfants. . .

[*Français*]

Aussi, monsieur le Président, je pense que les Canadiens en général sont satisfaits de la façon dont le gouvernement s'est comporté avec les enfants du Canada, particulièrement depuis six mois, ayant ajouté 3 milliards 100 millions de dollars à l'argent déjà versé. Cela a été un effort absolument considérable, reconnu d'ailleurs par le monde entier, considérant que les programmes pour enfants du Canada sont actuellement parmi les meilleurs

au monde; et ceci à l'intérieur d'une gestion raisonnable de la fiscalité canadienne.

Alors, encore une fois, quand nous regardons l'ensemble des interventions, bien sûr, comme nous le disons au niveau de l'entente constitutionnelle, ce n'est pas quelque chose de parfait et nous en sommes très conscients. Mais en fonction des capacités que nous avons aujourd'hui de faire face à nos réalités, nous considérons que 3 milliards 100 millions de dollars, dont 2 milliards directement alloués sur cinq ans pour permettre aux enfants de parents à faible revenu qui travaillent d'améliorer leurs revenus, quoi qu'en pensent particulièrement les Néo-démocrates sur le fameux sacro-saint principe d'universalité où on se permettait d'accorder à des gens gagnant 500 000 $ par année les allocations familiales, alors que les personnes à faible revenu en profitaient moins, je pense que c'est une question d'équilibre.

Donc, dans cette perspective, je pense et j'espère—

• (1640)

[*Traduction*]

J'espère que l'opposition approuvera maintenant la qualité du projet de loi, surtout parce qu'il fait partie d'un programme qu'on annonce depuis six mois et qui atteint cet objectif. Parmi les pays industrialisés du monde, nous avons presque les meilleurs programmes et nous offrons les meilleurs programmes possibles pour les enfants du Canada.

Par conséquent, je saurais gré à l'opposition de faire de son mieux pour reconnaître les réalisations du gouvernement. C'est peut-être le plus que tout gouvernement fédéral ait fait pour les enfants du Canada.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à l'occasion de ce débat pour appuyer les amendements proposés par mon collègue de Winnipeg-Nord-Centre.

Cet amendement permettrait au ministre du Revenu national de recalculer le montant de la prestation pour enfant dans le cas de la perte du revenu familial et de le rajuster dans les trois mois. Il réglerait le problème du manque de souplesse du projet de loi qui entraîne un délai de 18 mois avant que le montant de la prestation ne soit rajusté.

L'intervention du ministre il y a quelques instants me pousse à poser la question suivante: Si cette mesure législative est si bénéfique pour les enfants du Canada, comment se fait-il que notre porte-parole et ceux des autres partis ainsi que tous les groupes qui sont venus de partout au pays pour comparaître devant le comité ne soient pas de cet avis?

Je crains que le Canada social que nous avons connu soit sur le point de disparaître. La mesure législative dont nous somme saisis sonne le glas de l'universalité de l'un de nos programmes sociaux le plus ancien pour être, à mon avis, remplacé par un tour de passe-passe qui jette de la poudre aux yeux des Canadiens les plus pauvres en leur faisant croire qu'ils vont recevoir juste avant les élections une nouvelle prestation.

Par le passé, nous avons été témoins des manigances de ce gouvernement. Lorsqu'il se met en campagne électorale, nos boîtes aux lettres se remplissent de documents publicitaires alléchant chantant les louanges de l'Accord de libre-échange et nous promettant monts et merveilles de l'ALÉNA. À lire cette propagande on se demande comment il se fait que plus d'un million et demi de Canadiens soient à la recherche d'un emploi et que le pays se trouve aux prises avec la pire crise économique qu'il ait connu depuis qu'un autre premier ministre ait tenté de s'imposer sur le marché mondial pendant les années 1930.

La mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui ressemble un peu aux dépliants dont on nous inonde pour nous convaincre de la bonne santé de notre économie. Cette mesure législative fait partie d'une modification fondamentale de notre politique sociale, et elle est conçue pour donner l'impression que l'on augmente les prestations à compter de janvier prochain, une impression renforcée au moment de la déclaration d'impôts par des prestations familiales apparemment accrues.

Nous savons que les prochaines élections fédérales doivent avoir lieu avant novembre 1993 et, étrange coïncidence, c'est à ce moment-là que les prestations qui semblaient si bonnes au début de l'année commenceront à disparaître et que l'on verra poindre la vraie nature de cette mesure. On verra alors ce qu'elle est réellement: une mesure conçue pour promouvoir les intérêts de ceux qui contrôlent les avoirs de la nation. L'expression «les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent», n'aura jamais été aussi vraie que dans le cas présent.

Comme je l'ai déjà dit, pratiquement tous les témoins qui ont comparu devant le comité chargé d'étudier cette mesure l'on condamnée. Les représentants des assistés sociaux ou des organismes d'aide sociale, des groupes de défense des familles et des milieux universitaires ont été pratiquement unanimes dans leur condamnation. On a dit que cette mesure ne contribuerait en rien à réduire ou à éliminer la pauvreté chez les enfants et qu'elle ne permettrait pas aux familles de relever leur niveau économique. Ce qu'elle fait, comme je l'ai déjà dit, c'est créer l'illusion, avant les prochaines élections, que les prestations augmentent.

Tout le processus qui nous a mené ici a été entaché d'une hâte indue de la part du gouvernement, lequel est résolu à obtenir l'adoption de la mesure sans débat ou étude adéquats. On nous a accordé deux jours avant d'invoquer la clôture.

La mesure a été envoyée en comité qui a tenu de brèves audiences qui ont révélé son caractère presque purement négatif. Nous en sommes maintenant à l'étape du rapport, et le projet de loi sera prochainement adopté.

Le gouvernement essaiera alors de mettre en vigueur ces changements extrêmement complexes avant le 1er janvier, ce qui exigera la formation de 4 000 fonctionnaires pour préparer le programme.

On administrera alors un programme si complexe que la plupart des contribuables ne pourront pas faire leurs propres calculs, mais devront accepter les chiffres calculés pour eux par quelque fonctionnaire.

Il y a deux façons pour cette Chambre de traiter de ce projet de loi de façon juste et équitable. On pourrait le rejeter et présenter un nouveau projet de loi conforme aux préoccupations exprimées devant le comité. Par ailleurs, le gouvernement pourrait porter attention à certains des amendements qui ont été proposés. Bien qu'ils ne soient pas parfaits, nous en convenons, ils pourraient au moins supprimer les injustices les plus flagrantes de ce projet de loi.

Notre parti préférerait bien entendu que le projet de loi tout entier soit mis au rebut et qu'on élabore un ensemble juste et équitable de prestations. Nous possédons certainement toutes les ressources et les compétences pour le faire et pour présenter à cette Chambre un programme qui constituerait un véritable progrès dans la lutte à la pauvreté chez les enfants canadiens, laquelle doit être éliminée d'ici l'an 2000 selon l'objectif formulé par cette Chambre en 1989.

Je ne suis pas assez naïf pour croire que le gouvernement acceptera une telle idée. Il prêtera peut-être l'oreille à d'autres suggestions de notre part qui rendraient au moins le présent projet de loi un peu plus acceptable. L'indexation complète des prestations qui a été proposée. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 16 h 45, en vertu de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, conformément à l'article 78(3) du Règlement, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Le vote porte sur la motion nº 36. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

[*Français*]

La Chambre abordera maintenant les votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Convoquez les députés.

Avant le vote:

Le président suppléant (M. DeBlois): La première mise aux voix porte sur la motion nº 1 inscrite au nom de l'honorable député de Saskatoon—Clark's Crossing.

Le vote sur cette motion s'appliquera également aux motions nºs 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 32, 34, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 69 et 71.

(La motion, mise aux voix, est rejetée)

(*Vote No 227*)

POUR

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare	Berger

Black	Boudria
Breaugh	Butland
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Clancy	Comuzzi
Copps	Dingwall
Duhamel	Finestone
Flis	Fontana
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hunter	Karpoff
Keyes	Laporte
Leblanc (Longueuil)	Lee
MacAulay	MacLaren
MacLellan	Maheu
Manley	Marchi
McCurdy	McGuire
Mifflin	Mills
Murphy	Nystrom
Parker	Peterson
Plamondon	Proud
Riis	Rodriguez
Samson	Simmons
Stewart	Stupich
Taylor	Tremblay (Rosemont)
Vanclief	Volpe
Walker	Young (Acadie—Bathurst)—64

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bourgault	Boyer
Cadieux	Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Collins	Cooper
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Danis	Darling
Della Noce	Desjardins
Dobbie	Domm
Dorin	Duplessis
Fee	Feltham
Fretz	Friesen
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Horner	Horning
Hughes	James
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Layton	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Marin	Mazankowski
McCreath	McDougall (St. Paul's)
McLean	Merrithew
Moore	Nicholson
O'Kurley	Plourde
Porter	Redway
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Shields
Sobeski	Sparrow
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van De Walle	Vézina
Vien	Vincent
White	Wilbee

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—93

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bélair	Lewis
Milliken	Oberle
Reid	Rompkey

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion no 1 rejetée. Je déclare donc les motions nos 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 32, 34, 39, 41, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 69 et 71 également rejetées.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement pour que le résultat du vote précédent s'applique aux blocs de motions deux, trois et quatre, puis à l'inverse par la suite.

[*Français*]

M. Plamondon: Même si nous n'avons pas été consultés, habitude que les trois partis ont déjà perdue, nous sommes d'accord pour collaborer.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la proposition?

Des voix: D'accord.

M. Hicks: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je suis désolé, j'étais en retard de quelques secondes. Je ne vous ai pas entendu lire la question. C'est pourquoi je n'ai pas voté. Je serais naturellement honoré que mon nom soit ajouté pour les votes subséquents à ceux des ministériels qui se sont prononcés.

[*Français*]

M. Chartrand: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. j'étais absent au moment du vote et j'aimerais que mon nom soit ajouté à la liste de ceux qui ont voté avec le gouvernement pour les prochaines motions.

[*Traduction*]

(La motion no 23, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 228)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Breaugh
Callbeck
Clancy
Copps
Duhamel
Flis
Gaffney
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Manley
McCurdy
Mifflin
Murphy
Parker
Plamondon
Riis
Samson
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Berger
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Fontana
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvard
Hopkins
Karpoff
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marchi
McGuire
Mills
Nystrom
Peterson
Proud
Rodriguez
Simmons
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Young (Acadie—Bathurst)—64

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Cadieux
Chartrand
Clifford
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
Desjardins
Domm
Duplessis
Feltham
Friesen
Greene
Guilbault
Hawkes
Horner
Hughes
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
McCreath
McLean
Moore
O'Kurley
Andre
Attewell
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dobbie
Dorin
Fee
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horning
James
Jourdenais
Koury
Langlois
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Nicholson
Plourde
Porter
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Sobeski
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vien
White
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Sparrow
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vézina
Vincent
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—95

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bélair
Milliken
Reid
Lewis
Oberle
Rompkey

(La motion nº 25, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 229)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Breaugh
Callbeck
Clancy
Copps
Duhamel
Flis
Gaffney
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Manley
McCurdy
Mifflin
Murphy
Parker
Plamondon
Riis
Samson
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Berger
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Fontana
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvard
Hopkins
Karpoff
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marchi
McGuire
Mills
Nystrom
Peterson
Proud
Rodriguez
Simmons
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Young (Acadie—Bathurst)—64

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Cadieux
Chartrand
Andre
Attewell
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Champagne (Champlain)
Clark

(Brandon—Souris)
Collins
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dobbie
Dorin
Fee
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horning
James
Jourdenais
Koury
Langlois
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Nicholson
Plourde
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Sparrow
Têtreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vézina
Vincent
Wilbee
Clifford
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
Desjardins
Domm
Duplessis
Feltham
Friesen
Greene
Guilbault
Hawkes
Horner
Hughes
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
McCreath
McLean
Moore
O'Kurley
Porter
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Sobeski
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—95

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bélair
Milliken
Reid
Lewis
Oberle
Rompkey

(La motion nº 26, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 230)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Breaugh
Callbeck
Clancy
Copps
Duhamel
Flis
Gaffney
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Manley
McCurdy
Mifflin
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Berger
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Fontana
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvard
Hopkins
Karpoff
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marchi
McGuire
Mills
Murphy
Parker
Plamondon
Riis
Samson
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Nystrom
Peterson
Proud
Rodriguez
Simmons
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Young (Acadie—Bathurst)—64

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Cadieux
Chartrand
Clifford
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
Desjardins
Domm
Duplessis
Feltham
Friesen
Greene
Guilbault
Hawkes
Horner
Hughes
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
McCreath
McLean
Moore
O'Kurley
Porter
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Sobeski
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vien
White
Andre
Attewell
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dobbie
Dorin
Fee
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horning
James
Jourdenais
Koury
Langlois
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Nicholson
Plourde
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Sparrow
Têtreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vézina
Vincent
Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—95

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bélair
Milliken
Reid
Lewis
Oberle
Rompkey

(La motion nº 27, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 231)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Breaugh
Callbeck
Clancy
Copps
Duhamel
Flis
Gaffney
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Manley
McCurdy
Mifflin
Murphy
Parker
Plamondon
Riis
Samson
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Berger
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Fontana
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvard
Hopkins
Karpoff
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marchi
McGuire
Mills
Nystrom
Peterson
Proud
Rodriguez
Simmons
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Young (Acadie—Bathurst)—64

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Cadieux
Chartrand
Clifford
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
Desjardins
Domm
Duplessis
Feltham
Friesen
Greene
Guilbault
Hawkes
Horner
Hughes
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
McCreath
McLean
Moore
O'Kurley
Andre
Attewell
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dobbie
Dorin
Fee
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horning
James
Jourdenais
Koury
Langlois
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Nicholson
Plourde
Porter
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Sobeski
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—95
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Sparrow
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vézina
Vincent
Wilbee

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bélair
Milliken
Reid
Lewis
Oberle
Rompkey

(La motion nº 28, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 232)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Breaugh
Callbeck
Clancy
Copps
Duhamel
Flis
Gaffney
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Manley
McCurdy
Mifflin
Murphy
Parker
Plamondon
Riis
Samson
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Berger
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Fontana
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvard
Hopkins
Karpoff
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marchi
McGuire
Mills
Nystrom
Peterson
Proud
Rodriguez
Simmons
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Young (Acadie—Bathurst)—64

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Cadieux
Chartrand
Andre
Attewell
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Champagne (Champlain)
Clark

(Brandon—Souris)
Collins
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dobbie
Dorin
Fee
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horning
James
Jourdenais
Koury
Langlois
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Nicholson
Plourde
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Sparrow
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vézina
Vincent
Wilbee
Clifford
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
Desjardins
Domm
Duplessis
Feltham
Friesen
Greene
Guilbault
Hawkes
Horner
Hughes
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
McCreath
McLean
Moore
O'Kurley
Porter
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Sobeski
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—95

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bélair
Milliken
Reid
Lewis
Oberle
Rompkey

(La motion nº 29, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 233)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Breaugh
Callbeck
Clancy
Copps
Duhamel
Flis
Gaffney
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Manley
McCurdy
Mifflin
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Berger
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Fontana
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvard
Hopkins
Karpoff
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marchi
McGuire
Mills
Murphy
Parker
Plamondon
Riis
Samson
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Nystrom
Peterson
Proud
Rodriguez
Simmons
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Young (Acadie—Bathurst)—64

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Cadieux
Chartrand
Clifford
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
Desjardins
Domm
Duplessis
Feltham
Friesen
Greene
Guilbault
Hawkes
Horner
Hughes
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
McCreath
McLean
Moore
O'Kurley
Porter
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Sobeski
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—95
Andre
Attewell
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dobbie
Dorin
Fee
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horning
James
Jourdenais
Koury
Langlois
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Nicholson
Plourde
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Sparrow
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vézina
Vincent
Wilbee

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bélair
Milliken
Reid
Lewis
Oberle
Rompkey

(La motion nº 31, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 234)

POUR

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare	Berger
Black	Boudria
Breaugh	Butland
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Clancy	Comuzzi
Copps	Dingwall
Duhamel	Finestone
Flis	Fontana
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hunter	Karpoff
Keyes	Laporte
Leblanc (Longueuil)	Lee
MacAulay	MacLaren
MacLellan	Maheu
Manley	Marchi
McCurdy	McGuire
Mifflin	Mills
Murphy	Nystrom
Parker	Peterson
Plamondon	Proud
Riis	Rodriguez
Samson	Simmons
Stewart	Stupich
Taylor	Tremblay (Rosemont)
Vanclief	Volpe
Walker	Young (Acadie—Bathurst)—64

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bourgault	Boyer
Cadieux	Champagne (Champlain)
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)
Clifford	Collins
Cooper	Corbett
Côté	Couture
Crosbie (St. John's West)	Danis
Darling	Della Noce
Desjardins	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Fee
Feltham	Fretz
Friesen	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Horner	Horning
Hughes	James
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Layton	Loiselle
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Marin	Mazankowski
McCreath	McDougall (St. Paul's)
McLean	Merrithew
Moore	Nicholson
O'Kurley	Plourde
Porter	Redway
Reimer	Ricard
Richardson	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Shields
Sobeski	Sparrow
Tardif	Tétreault
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van De Walle	Vézina
Vien	Vincent
White	Wilbee

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—95

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bélair	Lewis
Milliken	Oberle
Reid	Rompkey

(La motion nº 36, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 235)

POUR

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bellemare	Berger
Black	Boudria
Breaugh	Butland
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Clancy	Comuzzi
Copps	Dingwall
Duhamel	Finestone
Flis	Fontana
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Gray (Windsor West)
Harb	Harvard
Harvey (Edmonton East)	Hopkins
Hunter	Karpoff
Keyes	Laporte
Leblanc (Longueuil)	Lee
MacAulay	MacLaren
MacLellan	Maheu
Manley	Marchi
McCurdy	McGuire
Mifflin	Mills
Murphy	Nystrom
Parker	Peterson
Plamondon	Proud
Riis	Rodriguez
Samson	Simmons
Stewart	Stupich
Taylor	Tremblay (Rosemont)
Vanclief	Volpe
Walker	Young (Acadie—Bathurst)—64

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Attewell
Belsher	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bourgault	Boyer
Cadieux	Champagne (Champlain)
Chartrand	Clark (Brandon—Souris)

Clifford
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
Desjardins
Domm
Duplessis
Feltham
Friesen
Greene
Guilbault
Hawkes
Horner
Hughes
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
McCreath
McLean
Moore
O'Kurley
Porter
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Sobeski
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—95
Collins
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dobbie
Dorin
Fee
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horning
James
Jourdenais
Koury
Langlois
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Nicholson
Plourde
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Sparrow
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vézina
Vincent
Wilbee

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bélair
Milliken
Reid
Lewis
Oberle
Rompkey

(La motion nº 38, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 236)

POUR

Députés

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Breaugh
Callbeck
Clancy
Copps
Duhamel
Flis
Gaffney
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Manley
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Berger
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Fontana
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvard
Hopkins
Karpoff
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marchi
McCurdy
Mifflin
Murphy
Parker
Plamondon
Riis
Samson
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
McGuire
Mills
Nystrom
Peterson
Proud
Rodriguez
Simmons
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Young (Acadie—Bathurst)—64

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Cadieux
Chartrand
Clifford
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
Desjardins
Domm
Duplessis
Feltham
Friesen
Greene
Guilbault
Hawkes
Horner
Hughes
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
McCreath
McLean
Moore
O'Kurley
Porter
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Sobeski
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—95
Andre
Attewell
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dobbie
Dorin
Fee
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horning
James
Jourdenais
Koury
Langlois
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Nicholson
Plourde
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Sparrow
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vézina
Vincent
Wilbee

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bélair
Milliken
Reid
Lewis
Oberle
Rompkey

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances) propose que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Angus: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez le consentement pour que le résultat du vote de l'étape du rapport s'applique, à l'inverse, à cette motion.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 237)

POUR

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Bourgault
Cadieux
Chartrand
Clifford
Cooper
Côté
Crosbie (St. John's West)
Darling
Desjardins
Domm
Duplessis
Feltham
Friesen
Greene
Guilbault
Hawkes
Horner
Hughes
Joncas
Kempling
Landry
Layton
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Andre
Attewell
Bertrand
Bjornson
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Corbett
Couture
Danis
Della Noce
Dobbie
Dorin
Fee
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Horning
James
Jourdenais
Koury
Langlois
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Marin
McCreath
McLean
Moore
O'Kurley
Porter
Reimer
Richardson
Saint-Julien
Sobeski
Tardif
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—95
Mazankowski
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Nicholson
Plourde
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Shields
Sparrow
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vézina
Vincent
Wilbee

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare
Black
Breaugh
Callbeck
Clancy
Copps
Duhamel
Flis
Gaffney
Gauthier
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Keyes
Leblanc (Longueuil)
MacAulay
MacLellan
Manley
McCurdy
Mifflin
Murphy
Parker
Plamondon
Riis
Samson
Stewart
Taylor
Vanclief
Walker
Anawak
Arseneault
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Berger
Boudria
Butland
Campbell (South West Nova)
Comuzzi
Dingwall
Finestone
Fontana
Gagliano
Gray (Windsor West)
Harvard
Hopkins
Karpoff
Laporte
Lee
MacLaren
Maheu
Marchi
McGuire
Mills
Nystrom
Peterson
Proud
Rodriguez
Simmons
Stupich
Tremblay (Rosemont)
Volpe
Young (Acadie—Bathurst)—64

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bélair
Milliken
Reid
Lewis
Oberle
Rompkey

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

• (1720)

[*Français*]

Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Selon l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, à la prochaine séance de la Chambre.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LES RÉGIMES D'ACHAT PAR LES EMPLOYÉS D'ACTIONS DE LEUR EMPLOYEUR

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude interrompue le mardi 9 juin, de la motion de M. Butland portant que le projet de loi C-327, Loi visant à favoriser l'achat par les employés d'un bloc de contrôle de la société commerciale qui les emploie et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur Économie.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la Chambre est ici saisie du projet de loi privé C-327, qui est inscrit au nom de mon collègue, le député de Sault Ste. Marie. Je crois que non seulement les députés, mais en fait tous les Canadiens sont redevables à mon collègue d'avoir présenté à la Chambre une proposition fort créative et innovatrice.

Il mérite des félicitations, car sa propre localité a fait face à un problème très grave. En effet, la principale entreprise de cette localité, qui employait au moins 5 000 personnes, menaçait de fermer ses portes.

De concert avec les habitants de la localité en question, le député a décidé de vraiment chercher une solution à ce problème. Au lieu de crier au meurtre et de blâmer le ciel, mon collègue, le député de Sault Ste. Marie, a décidé de chercher assidûment une solution à un problème qui non seulement assaillait la société Algoma Steel, mais qui assaille un nombre croissant de localités en 1992.

Nous traversons actuellement une récession, mais nous en avons déjà connu d'autres. Je me souviens très bien que, durant la récession de 1982, des usines fermaient; il y a eu des mises à pied dans ma propre circonscription. Les usines de l'INCO et de la Falconbridge ont fermé durant toute une année, mais les travailleurs ont néanmoins gardé espoir parce qu'ils savaient que la relance économique leur permettrait de retrouver leurs emplois et de poursuivre la production; qu'ils toucheraient un salaire et qu'ils pourraient payer leurs comptes et faire vivre leurs familles.

La situation est très différente en 1992. Lorsqu'une usine ferme ses portes, les employés perdent espoir car l'économie est en récession et en restructuration, non seulement au Canada mais partout dans le monde. De plus, bien que beaucoup ne veuillent pas le reconnaître, de nombreuses usines qui ferment vont s'établir ailleurs. On attribue cette situation à l'Accord de libre-échange signé avec les États-Unis.

Des milliers d'emplois ont été perdus après que des usines allèrent s'établir dans les États du Sud où les coûts d'exploitation sont moins élevés.

Ces usines n'ont pas de frais de chauffage l'hiver. Certains États n'ont pas de lois sur le salaire minimum. Là où la législation qui régit l'organisation des syndicats est faible ou inexistante, les gens n'ont que le droit au travail. Certains États sont dépourvus de lois ou n'ont qu'une législation inefficace en matière de santé et de sécurité au travail.

J'écoutais hier soir l'émission *As It Happens*, où il était question des conditions de travail épouvantables dans une usine de transformation de poulet du Mississippi. Un incendie s'y est produit, et des travailleurs ont perdu la vie.

Comme je le disais, la situation actuelle n'est pas la même qu'en 1982, car les usines partent pour ne plus revenir. Dans certains cas, ce n'est pas que les usines ne sont pas rentables ou qu'elles ne réalisent pas de profits. Bien souvent, elles n'en font pas assez.

C'est le cas de la société Algoma. Prenons l'exemple de l'usine de pâtes et papiers Spruce Falls à Kapuskasing. Cette usine allait fermer ses portes, non parce qu'elle n'était pas rentable, mais parce qu'elle ne réalisait pas suffisamment de profits aux yeux de ses propriétaires.

Ce que mon collègue propose, c'est un plan de participation des employés. À l'heure actuelle, aucune structure fédérale ne le permet. En fait, selon moi, depuis toujours le gouvernement fédéral ne fait que réagir aux situations. C'est un exemple de gestion ponctuelle; lorsqu'une crise survient, on essaie de trouver une solution au problème. L'Ontario et le Manitoba envisagent d'adopter des mesures établissant un cadre à l'intérieur duquel la participation des employés serait possible.

La mesure que mon collègue a présentée à la Chambre, le projet de loi C-327, établit des paramètres et définit le cadre dans lequel ce type de participation peut avoir lieu. Pourquoi en a-t-on besoin au niveau fédéral? Parce que, comme mon collègue l'a signalé, il est nécessaire que les organismes fédéraux participent au processus; parce que pour que cela fonctionne, il faut prévoir une toute nouvelle notion et permettre aux travailleurs d'avoir accès aux marchés financiers. À l'heure actuelle, seules les sociétés et les Canadiens nantis peuvent s'adresser à ces marchés. Ce que nous essayons de faire en

l'occurrence, c'est de nous assurer que les travailleurs puissent y avoir accès.

Pour y parvenir, nous devons pouvoir compter sur la coopération de Revenu Canada, par exemple. Dans le plan que mon collègue a proposé, on demande que les encouragements fiscaux accordés aux sociétés dans le cas des investissements soient également offerts aux travailleurs.

Manifestement, ce sera là une chose positive pour le Canada. Quand un travailleur commence à devenir responsable de son milieu de travail en devenant propriétaire, cela doit certes avoir des répercussions non seulement sur la prise de décisions et dans l'usine même, mais également au conseil d'administration. C'est important pour la productivité globale de l'usine. Manifestement, le sentiment d'être propriétaire qui découle de ce type de plan est un encouragement important pour un travailleur qui sent alors qu'il a son mot à dire et qui accroît de ce fait sa productivité.

• (1730)

C'est certes un moyen des plus efficace de redistribuer la richesse dans le pays et de préserver la propriété canadienne des installations et des sociétés.

Actuellement, aucune loi fédérale ne régit cette question. Le Québec a des années-lumière d'avance sur le gouvernement fédéral avec sa loi sur les coopératives qui permet à une société fermée de devenir une coopérative.

Il existe des fonds de solidarité qui autorisent l'acquisition d'actions de sociétés. Ce n'est pas le plan que présente mon collègue et qui vise plutôt l'acquisition par des travailleurs d'une part de propriété de la société qui les emploie, de sorte qu'ils deviennent propriétaires des biens et qu'ils influencent les décisions concernant les activités courantes et la stratégie d'ensemble de l'usine.

Comme je l'ai déjà dit, je voudrais féliciter mon collègue d'avoir pris cette initiative. Il nous fait connaître une façon très créative et novatrice d'aborder le problème auquel nous faisons face. J'ai cité précédemment l'exemple à Kapuskasing où des emplois ont été préservés grâce à un plan d'acquisition, et c'est probablement une des plus grandes réalisations du gouvernement de l'Ontario. On a réussi à sauver la collectivité qui dépendait de cette usine. Je me permets de souligner qu'entre décembre 1991 et juin 1992, l'usine a réalisé un bénéfice de 2 millions de dollars.

Je déclare à mon collègue ainsi qu'à tous les députés que le projet de loi C-327 promeut la propriété d'entreprises par des employés au Canada. Nous étions prêts à recevoir cette idée.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, nous étudions aujourd'hui le projet de loi C-327, dans lequel on propose une déduction fiscale de 50 p. 100 pour financer l'achat par les employés d'un bloc de contrôle de la société qui les emploie.

Cette déduction s'appliquerait aux employés, aux employeurs et aux institutions financières participant à de tels investissements.

La proposition soulève un certain nombre de questions qui méritent qu'on les examine attentivement. On doit se demander si la proposition est bonne pour les employés, si elle est bonne pour les entreprises et, enfin, si elle est bonne pour l'ensemble des contribuables.

Nous avons eu la chance d'avoir tout l'été pour réfléchir à ces questions. J'ai personnellement passé beaucoup de temps à étudier cette proposition et j'en suis venu à la conclusion qu'elle pose plus de problèmes qu'elle n'en règle.

Cependant, je suis heureux d'avoir l'occasion d'expliquer à mes collègues les raisons qui m'ont amené à cette conclusion.

Je vais commencer par examiner la proposition du point de vue de l'employé. Personne ne niera que les employés au Canada travaillent fort pour avoir leur chèque de paie. Ce chèque doit servir à payer la nourriture, le logement, les vêtements et le transport. Il doit suffire aussi à répondre aux besoins spéciaux que ces employés peuvent avoir. De plus, nous ne pouvons certainement pas oublier l'argent qui doit être mis de côté pour les impôts à tous les niveaux, provincial, fédéral et municipal.

En plus de toutes ces dépenses, les employés canadiens doivent faire de leur mieux pour assurer leur avenir financier. Ils doivent essayer de mettre de l'argent de côté au cas où ils tomberaient malades ou perdraient leur emploi ainsi que pour préparer leur retraite, et ils doivent décider où placer cet argent.

Ce n'est pas une décision facile pour aucun d'entre nous. Nous connaissons tous des gens qui sont prêts à faire des investissements que nous considérerions comme trop risqués. Ils le font en sachant que c'est ce genre d'investissements qui, souvent, rapportent le plus. Par ailleurs, nous connaissons tous de ces gens qui investissent en se souciant avant tout de la sécurité de leurs placements. Ils sont prêts à accepter un rendement moindre en échange de la tranquillité d'esprit que procurent des investissements sûrs.

Quelle est la meilleure stratégie? La réponse à cette question apparemment simple est que cela dépend. Cela dépend en effet de la personne qui prend la décision. Déterminer la meilleure stratégie est une décision très personnelle prise en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont les expériences antérieures de l'intéressé, sa situation actuelle et ses perspectives d'avenir. Devrions-nous, par le truchement du régime fiscal, suggérer aux gens comment utiliser leurs économies péniblement accumulées? Acquérir un bloc de contrôle de l'entreprise qui les emploie constitue-t-il un investissement souhaitable pour tous les employés? Est-ce un investissement si souhaitable qu'il justifie que l'État lui donne son sceau d'approbation sous la forme d'une déduction d'impôt de 50 p. 100? Je serais tenté de répondre non à certaines de ces questions. Ce qui m'inquiète surtout, c'est le régime proposé par le projet de loi C-327 qui a été conçu pour des situations où la viabilité financière de l'employeur est incertaine. De tels revirements de tendance constituent des investissements à risque élevé, pas nécessairement de mauvais investissements, mais certainement pas des investissements que n'importe qui voudrait faire en l'absence d'un dégrèvement fiscal.

Il n'est pas bon que l'État incite des employés à placer leurs économies dans un investissement en faisant miroiter un allégement fiscal. Nous n'offrons pas de déductions d'impôt de 50 p. 100 pour l'achat de billets de loterie, et avec raison. Un grand nombre de Canadiens achètent néanmoins des billets de loterie. Je leur souhaite bonne chance. La personne qui se procure un billet de loterie est influencée par ses propres calculs et caprices, et non par la perspective de déductions d'impôt.

Je suis convaincu qu'un bon nombre de Canadiens ont constaté, et continueront de le faire, que le fait d'investir dans l'entrepreise qui les emploie est une saine décision financière. Le régime fiscal ne devrait absolument pas décourager ce genre de placements. De la même façon, le régime fiscal ne devrait pas faire pencher la balance en faveur d'un type d'investissement particulièrement risqué. Or, c'est précisément ce que ferait le projet de loi C-321.

Je crois fermement que notre régime fiscal servira les meilleurs intérêts des employés au Canada s'il joue un rôle neutre en ce qui a trait aux décisions de placement.

J'ai mentionné au début de mon intervention que nous devons aussi évaluer cette proposition du point de vue des entreprises qui seraient touchées. Si cette proposition est bonne pour les entreprises, d'aucuns pourraient faire valoir qu'elle mérite notre appui, même si elle est contestable du point de vue de l'employé investisseur.

Il convient de se poser cette question parce que certaines hypothèses fondamentales qui sous-tendent le lien traditionnel entre les propriétaires, les gestionnaires et les employés d'une entreprise sont en train d'être remises en question.

Au dire de nombreux analystes, une participation accrue des employés est la clé du succès d'une entreprise. Les mêmes experts mentionnent souvent qu'il est essentiel que les employés et les employeurs reconnaissent qu'ils ont un intérêt commun dans le succès de l'entreprise. L'une des meilleures façons de renforcer cette sensibilisation est de procéder à une restructuration qui permette aux employés de participer aux succès de l'entreprise.

La prise de possession d'une entreprise par ses employés est parfois avancée comme solution au problème de productivité et de compétitivité du Canada. Si les employés acquièrent le contrôle de l'entreprise où ils travaillent, ils participent clairement au fonctionnement de l'entreprise. S'ils détiennent des actions, leur rémunération dépend directement du succès de l'entreprise.

On peut toutefois atteindre ces objectifs même si les employés ne sont pas propriétaires de l'entreprise. Récemment, on a beaucoup écrit au sujet des succès qu'on a remportés en faisant participer davantage les employés aux décisions de l'entreprise, grâce à des cercles de qualité et à d'autres approches. Ces méthodes fonctionnent, et il n'est pas nécessaire que les employés soient propriétaires de l'entreprise. De nombreuses sociétés offrent des plans de participation aux bénéfices ou lient une partie de la rémunération au rendement de l'employé, du service ou de l'entreprise. Ces méthodes aussi sont efficaces, et il n'est pas nécessaire que les employés soient propriétaires.

De plus en plus, les sociétés encouragent les employés à acquérir des actions dans l'entreprise. Cette solution est efficace et elle n'exige pas que les employés aient un bloc de contrôle.

En mentionnant ces diverses approches visant à accroître la participation des employés et, de ce fait, les succès de l'entreprise, je veux simplement souligner que la méthode proposée dans le projet de loi C-327 n'est qu'une des nombreuses façons de parvenir au même objectif. À mon avis, il est important de souligner que ces autres solutions sont utilisées et qu'elles fonctionnent bien, même sans aide fiscale.

Les entreprises et les employés sont en train de réexaminer leurs rapports traditionnels et de les modifier. Certaines approches semblent mieux fonctionner dans certaines situations, mais accorder une aide fiscale dans un cas, et pas dans l'autre, pourrait fort bien nuire à l'objectif que nous voulons promouvoir, celui d'établir la meilleure coopération possible entre les employés et les employeurs et, partant, d'accroître la productivité et de favoriser la prospérité.

Le projet de loi C-327 pourrait malencontreusement placer dans un carcan la recherche novatrice et dynamique que l'on effectue actuellement au Canada pour améliorer nos méthodes.

Nous voulons tous veiller à ce que les meilleures décisions d'affaires soient prises. Si une entreprise est prospère, tout le monde en profite, que ce soit les employés, les clients, les fournisseurs, les actionnaires ou le reste de la population.

Nous devrions donc tous convenir qu'il faut éviter de se servir du régime fiscal de telle sorte que des décisions improductives soient prises dans le domaine important des relations patronales-syndicales. Il importe que le régime fiscal soit neutre pour que les entreprises soient prospères. Malheureusement, ce projet de loi ferait pencher la balance d'un côté.

J'ai parlé pendant quelques instants des effets qu'aurait cette proposition sur les employés et les entreprises en cause. Je voudrais maintenant attirer votre attention sur le contexte global et sur ce qui serait préférable pour les contribuables. Il ne fait aucun doute qu'une déduction fiscale de 50 p. 100 ne manquera pas d'intéresser le groupe sélect qui pourra en profiter. Il s'agit, en l'occurrence, des employés des entreprises cibles ou d'autres qui financent la prise de contrôle. Et si vous n'êtes pas assez en moyens pour en profiter?

• (1740)

La plupart des Canadiens ne profiteront pas des dispositions de cette proposition. Sont exclus les Canadiens qui ne font pas partie de la population active, qui sont sans emploi, qui sont des entrepreneurs indépendants ou qui exercent leur activité ailleurs que dans le secteur des entreprises. En sont exclus les Canadiens qui n'ont pas les moyens d'investir dans leur entreprise. Et la plupart d'entre nous en sommes exclus, si nous devons payer les impôts supplémentaires qu'il faut pour financer cette nouvelle déduction fiscale. Par conséquent, il m'est difficile d'appuyer l'idée de demander à une vaste majorité de Canadiens de payer des impôts plus élevés pour qu'une poignée de contribuables puissent profiter d'une déduction fiscale de 50 p. 100.

J'espère avoir clairement établi que je n'appuie pas la mesure pour les raisons que j'ai données. Elle n'est pas particulièrement avantageuse pour les employés. Elle n'est pas nécessairement avantageuse pour les affaires ni pour les contribuables canadiens. Cependant, je crois qu'il faut féliciter le député d'avoir présenté cette proposition parce qu'en période de crise économique comme celle que nous traversons, nous sommes prêts à examiner toute proposition susceptible d'être intéressante. Je ne dis pas que sa proposition n'a aucune qualité. Je voulais simplement mettre en lumière certaines choses qu'il faut prendre en considération avant de nous prononcer.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi prendre la parole au sujet de ce projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-327, Loi visant à favoriser l'achat par les employés d'une participation majoritaire dans la société commerciale qui les emploie et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu en conséquence.

Je tiens à féliciter le député de Sault Ste. Marie de l'avoir présenté. Je crois qu'il a fait preuve d'un bel esprit d'initiative. Il sait de quoi il retourne, car il connaît les problèmes qui se sont posés dans le cas de l'Algoma Steel ainsi que la marche à suivre qu'il a fallu adopter.

Je voudrais vous brosser un tableau rapide de la situation dans ma circonscription, Kootenay-Est, depuis que la Westar a déclaré faillite, le 3 mai dernier. Non seulement la mine a-t-elle déclaré faillite, mais elle a décidé de mettre ses employés en lock-out parce qu'elle ne voulait leur donner ni paie de vacances ni indemnité de cessation d'emploi. Dans un premier temps, cette décision a eu pour effet d'empêcher les employés, ces mineurs, de participer aux délibérations et décisions du juge ainsi qu'à la procédure de faillite. Ces 1 100 travailleurs d'une localité monoindustrielle n'ont pas pu contribuer au processus de prise de décisions concernant la faillite parce qu'ils étaient en lock-out. Ils ne pouvaient pas non plus toucher d'assurance-chômage, et cela a continué durant quatre mois.

En vertu de la Loi sur le désintéressement des créanciers, la possibilité a été offerte aux créanciers, à la société, au gouvernement provincial et aux diverses institutions financières de débattre la question de la faillite. Or, il n'existe aucun mécanisme permettant aux employés de participer à ces discussions ni de mettre en oeuvre le genre de programme que propose le député de Sault Ste. Marie.

Le jugement déclaratoire de faillite a été prononcé le 25 août, et le tribunal a donné à la mine jusqu'au 26 septembre, soit un peu plus d'un mois, pour que la liquidation puisse être entreprise. C'est une mine rentable. Elle emploie la deuxième et même la troisième génération d'employés, dans une ville où c'est la seule industrie, mais elle est florissante et a des contrats à long terme avec les Japonais. C'est une mine très rentable. Les gouvernements, les créanciers et divers intéressés admettent que c'est une mine rentable. Les employés veulent une participation avec un nouvel acheteur, pour essayer de résoudre le problème, mais je signale qu'ils ont jusqu'au 26 septembre. Si on entreprend la liquidation et qu'on sort la machinerie des lieux pour la liquider, quelles sont les chances que cette mine reprenne jamais la production?

Je dois dire que c'est une occasion d'adopter une nouvelle loi. Les Américains ont déjà une mesure législative de cet ordre.

Je déteste fonder un projet sur le modèle américain, mais les Japonais ont des régimes de cotisations et des programmes destinés aux employés qui leur permettent de participer à l'entreprise. Pour leur part, les États-Unis ont depuis 20 ans une loi qui facilite la participation des employés à l'entreprise. En fait, près du quart de tous les travailleurs américains de l'acier profitent d'un système de participation aux bénéfices.

En ce moment même, ces 11 000 travailleurs et leurs représentants rencontrent un nouvel acheteur et ils demandent la même chose que moi: Existe-t-il une forme d'aide fédérale qui puisse nous permettre d'obtenir des avantages fiscaux ou d'autres types d'avantages? C'est triste, mais j'ai dû leur dire qu'il n'y en avait pas.

Mon collègue, le député de Sault Ste. Marie, propose une mesure législative qui faciliterait ce genre de chose, et je demande instamment au gouvernement—j'ai entendu les commentaires et les bruits faits par l'un des ministériels—de l'étudier sérieusement.

Si cette mesure législative est adoptée, le gouvernement fédéral pourra étudier les possibilités de concert avec les provinces, les communautés visées et les travailleurs intéressés, puisqu'il s'agit d'une ville qui, depuis plus de 100 ans dépend d'une seule et même industrie. Ces travailleurs représentent la deuxième et la troisième génération de contribuables qui payent des impôts provinciaux et fédéraux depuis des années. Ils ont fait leur part.

Ils savent que leur mine est rentable, qu'elle peut continuer à rapporter et que les marchés sont là. Mais c'est aux gouvernements de montrer la voie. Ces travailleurs sont prêts à participer à un régime de participation au capital-actions avec les nouveaux employeurs ou entre eux s'il le faut.

Tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on leur accorde le même genre d'aide qu'on offre aux industriels lorsqu'ils veulent procéder ainsi. Ce qui m'enrage le plus, c'est qu'il y a moins de 10 ans, alors que j'étais déjà ici et que les libéraux étaient au pouvoir, ils ont englouti jusqu'à un milliard et demi de dollars dans l'exploitation du charbon du nord-est en opposition directe au charbon du sud-est.

Et maintenant, les houillères du sud-est sont en difficultés financières et ont besoin d'aide, que ce soit par le biais de ce genre de mesure législative ou sous forme d'une participation directe du fédéral, des provinces et des municipalités. On nous dit que non, les employés ne sont pas assez brillants pour pouvoir participer à ce genre de structure.

Je veux protéger ces employés. Un député conservateur disait: «Nous voudrions empêcher ces employés de s'auto-détruire.» Je dis que: ces employés n'ont pas besoin de protection. Ces Mineurs unis d'Amérique et leurs représentants sont allés au Japon. Ils ont rencontré les dirigeant des aciéries japonaises.

Ils ont été en Russie et ils ont vu l'exploitation des mines; ils ont été au Japon où sont les marchés. Ils savent que leur mine est viable. C'est une mine qui devrait être en exploitation et non en faillite. C'était une faillite planifiée, il n'y a pas de doute là-dessus. Westar s'est adressée aux banques il y a moins de deux ans pour essayer de restructurer et de refinancer ses entreprises. Elle a séparé les terminaux de la côte ouest.

Imaginons la compagnie Westar, à laquelle les banques ont accordé des prêts de 300 millions de dollars, venir demander une restructuration et dire aux banques: «Nous allons retirer les terminaux de la côte ouest de notre projet et mettre le reste en garantie.»

Cela avait été prévu il y a deux ans, quand les terminaux de la côte ouest ont été retirés du projet pour les protéger. Les profits découlant de cette mine, soit la mine Balmer, à Sparwood, appartiennent à Westar. Cette dernière était présente dans beaucoup d'autres secteurs comme les usines de pâte à papier, le forage en mer ainsi que les scieries, et les profits découlant de l'exploitation de cette mine très viable étaient réinvestis partout sauf dans cette mine.

Le gouvernement devrait étudier très attentivement la mesure législative présentée par le député de Sault Ste. Marie. Les Japonais en ont adopté une semblable, et les Américains en ont présenté une. Pour l'amour du ciel, si nous voulons conclure des accords de libre-échange avec d'autres pays, permettons au moins aux gens d'ici de se doter de ce genre de loi dont ils puissent bénéficier et faire en sorte que cela se concrétise. De telles lois devront être adoptées afin que les travailleurs et les sociétés puissent y recourir.

• (1750)

Le 26 septembre approche. Si la situation n'a pas été réglée à la mine Balmer, il se pourrait qu'il y ait liquidation. Les chances de voir cette mine fonctionner de nouveau risquent alors d'être très minces.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, la raison pour laquelle le député de Sault Ste. Marie a déposé le projet de loi C-327 est bien évidente pour la plupart d'entre nous. À mon avis, rares sont les députés qui mettraient ses intentions en doute. De toute évidence, cette région du pays, sa circonscription, traverse une période extrêmement difficile et cherche une solution à un problème. Nous devons attribuer au député tout le mérite qui lui revient pour tenter de résoudre ce problème.

J'aborderai ce projet de loi des points de vue de l'économie et des recettes fiscales. Il vaut certainement la peine qu'on en débatte. Ce projet de loi n'est pas futile, et nous le prenons très au sérieux.

Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1984, un des aspects qu'il a examinés est notre régime fiscal. Nous voulions incorporer dans ce régime certains éléments qui faisaient défaut à l'époque. L'un d'eux était, bien sûr, la capacité contributive des citoyens. Nous voulions un régime équitable, et nous avons travaillé en ce sens. Nous avons également cherché des moyens de supprimer les échappatoires fiscales.

Les députés d'en face, comme le député de Sault Ste. Marie et son collègue qui vient de parler, sont souvent intervenus à la Chambre des communes pour proposer des moyens de supprimer ces échappatoires. On se souviendra qu'à la période de déclarations des députés, ils se font remarquer en décernant le certificat de la société parasite de la semaine. Ils nous servent parfois toute une comédie. Mais je dois avouer à mon corps défendant qu'il y a parfois beaucoup de vrai dans leurs propos. Nous nous sommes engagés à éliminer quelques-unes des échappatoires signalées par leur parti et, ce faisant, à mettre fin au traitement fiscal préférentiel accordé à certains Canadiens. C'est un élément auquel nous sommes tous sensibles, en ce sens que nous accordons des allégements fiscaux à certains, qu'il s'agisse de riches Canadiens ou de sociétés.

Nous nous sommes vraiment efforcés de réduire ces incitatifs fiscaux. Les économies ainsi réalisées, nous en avons fait profiter les Canadiens en diminuant les impôts personnels. Bien entendu, quand nous essayons de modifier encore le système et que nous adoptons l'approche du projet de loi C-327, nous devons être conscients du fait que le gouvernement du Canada va devoir renoncer à certaines recettes. Il ne s'agit pas de sommes insignifiantes, nous parlons de gros montants—des millions et des millions de dollars.

Si on renonce à cette source de recettes, il faut ensuite en trouver une autre. Il y en a une seule et unique, c'est le contribuable canadien. Nous souhaitons donc un système qui ne soit pas discriminatoire à l'égard des citoyens canadiens. C'est précisément ce que propose le projet de loi C-327, et je vais dire pourquoi.

Examinons avec soin le contenu de ce projet de loi et ses objectifs. Ce projet de loi vise à permettre que les fonds fédéraux versés sous forme de généreuses déductions fiscales servent à encourager les employés à prendre le contrôle des sociétés pour lesquelles ils travaillent. Le projet de loi vise précisément à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à rendre déductible du revenu imposable 50 p. 100 de la cotisation des employés et employeurs à des régimes d'allégement fiscal, notamment les régimes d'achat d'actions par les employés. Le projet de loi propose également d'accorder des allége-

ments fiscaux aux banques et autres institutions financières qui participeraient à ces régimes.

Cette mesure va en quelque sorte à l'encontre de la position défendue par le parti auquel appartient le député de Sault Ste. Marie, car je crois que son parti s'oppose carrément à la création d'allégements fiscaux pour les banques et autres institutions financières. Or, c'est exactement ce que fait le projet de loi.

Dans un cas comme celui-ci, je suppose que la politique intervient ici, et je ne conteste pas ce que dit le député à titre personnel, car si cela se produisait dans ma propre circonscription, j'agirais de la même façon. Mais ce projet de loi va directement à l'encontre de la philosophie du parti que le député représente. Le projet de loi vise à accorder des allégements fiscaux aux institutions financières, y compris les banques, et je crois que cela va à l'encontre de ce que pensent présentement la plupart des Canadiens, surtout quand on pense que les banques affichent en ce moment des profits sans précédents. Je crois qu'on nous a rappelé, surtout ceux de l'autre côté, l'importance de ces profits. Aussi, je ne crois pas que quelqu'un ici veuille voir les banques et autres institutions financières profiter d'allégements fiscaux pour l'instant.

J'ai parlé de la redistribution. En effet, lorsque des recettes sont perdues quelque part, il faut trouver une compensation ailleurs, et cette autre source se trouve toujours être, malheureusement, le contribuable.

Un autre aspect de la question que l'on devrait examiner, je crois, c'est ce qui est fait au Canada pour encourager les Canadiens à investir au Canada. On les encourage effectivement à le faire et cela, de plusieurs façons. On le fait notamment, bien sûr, en imposant moins les revenus de placement que les revenus tirés d'un emploi. Ainsi, les revenus en dividendes sont moins imposés que les simples revenus en intérêts, de telle sorte que les Canadiens qui le désirent, puissent investir dans des entreprises.

Autrement dit, cela vise à encourager des gens comme nous à investir dans des entreprises canadiennes plutôt qu'à laisser dormir notre argent dans des comptes de banque. Ce faisant, nous bénéficions d'un allégement fiscal. Je ne crois pas que cet allégement fiscal est aussi lucratif qu'il devrait ou pourrait l'être à l'heure actuelle; en fait, on a maintes fois modifié la loi parce qu'on le jugeait trop lucratif.

C'est là un stimulant à l'investissement pour les Canadiens. L'autre source est l'impôt sur les gains en capital. Comme vous le savez, un Canadien peut réaliser des gains en capital de 100 000 $ avant que ceux-ci soient assujettis à l'impôt. Cela signifie simplement, encore une fois, que devant un choix à faire quant à sa façon d'investir son argent, si un Canadien décide de l'investir dans des actions ou une société canadienne afin de réaliser des gains en capital, il profitera d'un allégement fiscal, un cadeau de 100 000 $.

Le NPD et le Parti libéral ont encore critiqué cet allégement fiscal, monsieur le Président, en laissant entendre que cette mesure était peut-être trop lucrative. En outre, cette exemption passe de 100 000 $ à 500 000 $ si les sommes sont investies dans de petites entreprises canadiennes car ce sont elles qui recherchent des capitaux et du financement. Ce gouvernement a aussi instauré cette autre mesure favorable.

Tous ces arguments visent à montrer que nous avons mis en place plusieurs mécanismes qui permettent aux Canadiens d'investir dans des entreprises canadiennes pour les bonnes raisons. Je mentionne aussi les fonds de retraite, les REÉR, les régimes enregistrés d'épargne-retraite, grâce auxquels les personnes peuvent investir dans les entreprises où elles travaillent. Les intéressés ont ensuite droit de déduire de leurs impôts toutes les sommes qu'ils investissent dans la société en question en se disant qu'ils investissent maintenant pendant qu'ils travaillent et peuvent contribuer et qu'ainsi, au moment de leur retraite, ils pourront retirer cet argent qui sera imposé à un taux moindre. Ainsi, il est déjà très facile pour les employés d'acheter des actions s'ils le souhaitent.

• (1800)

Nous pourrions énumérer tout un éventail d'autres moyens offerts à l'heure actuelle sans avoir à passer par ce qu'on propose dans le projet de loi C-327.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

Une motion d'ajournement est proposée en vertu de l'article 38 du Règlement.

LA MAGISTRATURE

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, selon l'Institut national de la magistrature, 40 p. 100 de tous les juges fédéraux et provinciaux ne profitent pas des cours de sensibilisation au sexisme qui leur sont offerts.

Dans son rapport, le comité des préjugés sexistes de la Law Society of British Columbia affirme que l'inégalité entre les sexes est chose courante dans le système juridique et judiciaire de la Colombie-Britannique.

Le comité a également affirmé que des mesures importantes devaient être prises par tous les intéressés, à savoir le gouvernement, la magistrature, les hommes de loi et d'autres prestataires de services dans le système judiciaire, afin d'éliminer les préjugés pris de ce genre et de confirmer la perception qu'ont les Canadiens que leur système judiciaire est et peut être au moins un modèle d'équité.

Ainsi, l'étude en question a permis d'établir que même si les juges deviennent plus conscients des préjugés contre l'autre sexe, certains continuent quand même d'être tout à fait insensibles au sort des victimes d'agression sexuelle ou de violence faite aux femmes. Certains cas montrent également que les femmes sont considérées comme des témoins moins crédibles que les hommes et que les préjugés au sujet des femmes nuisent à la poursuite des gens qui ont commis des agressions de ce genre.

À la lumière de ce qui précède, il est manifeste que seuls ceux qui sont déjà convaincus de l'égalité des sexes suivent des cours volontaires de sensibilisation au sexisme. Les juges qui dénigrent les femmes victimes de leurs maris sont ceux qui ont le plus besoin de ces cours, et pourtant, ce sont ceux qui trouvent que ce genre de formation n'est pas nécessaire.

Le comité a conclu que l'existence de parti pris direct et systématique dans les salles d'audiences, chez les représentants des professions juridiques et ailleurs exigeait que chaque secteur du système de justice examine de façon critique le rôle qu'il joue dans le maintien des stéréotypes sexistes. Cela pourrait se faire si les intervenants du système judiciaire étaient sensibilisés à leur façon de percevoir le sexisme ainsi qu'à l'existence de cette lacune dans nos lois et dans la façon de les appliquer.

Les recommandations vont loin et incluent des cours de formation judiciaire en droit de la famille, comportant des éléments sur les pensions alimentaires et des renseignements sur ce qu'il en coûte réellement pour élever un enfant. Les pensions alimentaires sont trop souvent insuffisantes, comme tout praticien du droit de la famille le sait, car les tribunaux sous-estiment les inconvénients économiques subis principalement par la femme du fait qu'elle doit élever les enfants.

Deuxièmement, le comité recommande que l'Institut canadien de la magistrature donne une formation permanente aux juges pour les rendre conscients des pratiques subtiles et évidentes de sexisme à l'endroit des avocates, des femmes témoins et des plaideuses. Il recommande d'organiser des cours de formation à l'intention des conseillers des tribunaux familiaux comportant des éléments sur l'égalité des sexes. Ce programme de formation devrait s'apparier à la formation reçue par les juges et les procureurs.

Il recommande également de créer des programmes d'éducation judiciaire qui fournissent des données sur la façon dont les stéréotypes à propos des femmes et des hommes influent sur les décisions concernant la garde des enfants.

Je pourrais poursuivre ainsi longtemps, mais je me rappelle un message publicitaire qui racontait ce qui arriverait si quelqu'un ne réparait pas son automobile. Le mécanicien disait que, tôt ou tard, il serait payé. Ce principe ne vaut-il pas encore davantage lorsqu'il est question de vies humaines? Nous pouvons payer dès maintenant pour sensibiliser les juges et les intervenants du système judiciaire. Les retombées seront d'autant meilleures pour les familles à long terme. Nous pourrions aussi choisir de payer plus tard et de faire face aux problèmes des vies brisées que des décisions de ce genre entraîneront.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je conviens que l'égalité des sexes représente un objectif que tous devraient poursuivre au sein de notre appareil judiciaire. Personne, homme ou femme, ne devrait se demander s'il sera traité d'une façon équitable et digne devant nos tribunaux et autres organes de justice.

À cette fin, les ministres de la Justice et procureurs généraux ont adopté une déclaration de principes visant à garantir un traitement égal au sein de l'appareil judiciaire du Canada, et des efforts particuliers sont déployés pour satisfaire les besoins des peuples autochtones et des femmes venant de collectivités multiculturelles.

Les membres de l'appareil judicaire ont aussi reconnu qu'il fallait s'attaquer aux problèmes concernant l'égalité. L'Institut national de la magistrature et le Centre de formation des juges de l'Ouest, deux institutions de premier plan au Canada pour la formation des juges, ont créé des programmes sur les problèmes de sexisme à la demande des juges eux-mêmes. Ces programmes ont donné d'excellents résultats et ont été très bien accueillis. Sur la base de l'expérience qu'elles ont faite de ces programmes, les deux institutions ont décidé que tous les programmes de formation des juges comporteront à l'avenir des éléments permettant d'examiner les problèmes de sexisme dans le traitement des questions de droit substantif.

Il est cependant inquiétant de voir qu'on a lancé des critiques sans précédent à l'égard de l'équité et de l'intégrité de personnes qui exercent des fonctions très difficiles et très importantes et qui s'en acquittent extrêmement bien. On a exploité des incidents isolés en les

déclarant typiques de l'attitude de tous les juges, qu'ils soient nommés par le fédéral ou le provincial et qu'ils soient hommes ou femmes. On a fait le procès de certains juges dans la presse sur la base de déclarations sorties de leur contexte ou parfois mal interprétées. On a anéanti des carrières respectables et on a fait peser un poids additionnel sur les épaules déjà lourdement chargées des juges. Cela pourrait constituer un nouvel élément dissuasif à l'acceptation de la fonction de juge.

Dans ces circonstances, où la magistrature et les gouvernements s'occupent réellement des problèmes d'égalité des sexes, nous devrions tenir compte des mises en garde faites par des éducateurs américains selon qui une formation obligatoire pour sensibiliser aux problèmes de sexisme peut être contre-productive et saper tout le bon travail accompli jusqu'à maintenant. Nous devrions certes prendre un intérêt éclairé à la formation des juges, mais nous devrions également avoir confiance en la bonne foi ainsi qu'à la bonne volonté des hommes et des femmes qui font partie de la magistrature et qui se sont montrés jusqu'ici plus que dignes de la confiance de leurs concitoyens canadiens.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, comme vous le savez, la circonscription que je représente, Don Valley-Est, tire son nom de la rivière Don. Lorsque j'étais enfant, je nageais dans cette rivière, mais personne ne le ferait aujourd'hui. Elle est polluée par les eaux-vannes non traitées et les déchets industriels.

Selon le rapport que le Conseil consultatif scientifique pour les eaux des Grands Lacs a présenté à la Commission mixte internationale, la rivière Don est polluée par des substances toxiques qui sont transportées dans l'atmosphère depuis l'Amérique latine. D'après l'étude faite par le conseil, 70 p. 100 du plomb présent dans le lac Ontario, 80 p. 100 des PCB présents dans le lac Érié et 90 p. 100 des PCB présents dans le lac Supérieur nous viennent de l'Amérique latine, à des milliers de milles d'ici, par la voie atmosphérique.

Par conséquent, même si nous réduisons la pollution chez nous, les Grands Lacs et la rivière Don continueront d'être pollués. La source de pollution, selon cette étude, est quelque 11 000 tonnes de DDT utilisées chaque année en Amérique latine.

Comme vous le savez, monsieur le Président, un de ces pays d'Amérique latine est le Mexique, avec qui nous venons de conclure un accord de libre-échange, l'ALÉNA. L'une des choses qui préoccupent beaucoup de Canadiens relativement à cet accord, c'est évidemment les normes environnementales au Mexique.

Notre gouvernement nous a dit de ne pas nous inquiéter parce que le Mexique a de bonnes lois environnementales et que le seul problème, c'est qu'il ne les applique pas. Il nous a dit aussi de ne pas nous en faire pour cela non plus parce que nous venons de donner un million de dollars au Mexique pour l'aider à appliquer ses bonnes lois environnementales même si, normalement, ce pays n'est pas admissible à ce genre d'aide offerte par l'Agence canadienne de développement international. Nous ne devrions pas nous en faire non plus parce que nous avons signé avec le Mexique, en 1990, une entente de coopération en matière d'environnement. Il n'y aura donc pas de problèmes.

Eh bien, maintenant que le Mexique applique ses lois environnementales très sévères en se servant de notre propre argent, je veux demander au secrétaire parlementaire s'il peut me donner, ainsi qu'à tous les Canadiens, des réponses aux questions suivantes. Premièrement, quand pouvons-nous nous attendre à ce que le Mexique cesse d'utiliser du DDT? Deuxièmement, s'il ne cesse pas immédiatement, pouvons-nous recourir au mécanisme de règlement des différends prévu dans l'ALÉNA pour l'obliger à le faire? Enfin, troisièmement, quand mes électeurs et moi pourrons-nous recommencer à nager dans la rivière Don?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je dois dire bien franchement que je ne peux répondre à la troisième question posée par mon collègue parce que, comme il le sait, le nettoyage de plans d'eau déjà pollués est une opération extrêmement difficile et coûteuse.

• (1810)

Cela dit, l'important, c'est de faire en sorte que nous et les autres résidants de l'Amérique du Nord et du Sud travaillions ensemble afin de trouver des solutions aux problèmes globaux de pollution, comme nous le faisons actuellement.

Mon collègue a fait allusion à l'ALÉNA. L'un des éléments clés de cette entente est le fait que, pour la première fois, une telle évaluation est prévue dans un accord commercial. En effet, l'entente prévoit une évaluation environnementale qui sera rendue publique en même temps que le texte juridique.

Je signale aussi au député que, plus tard cette semaine, le ministre de l'Environnement du Canada rencontrera ses homologues du Mexique et des États-Unis à Washington afin de voir comment les trois gouvernements, les trois ministres de l'environnement ainsi que les fonctionnaires peuvent collaborer pour faire en sorte de s'attaquer efficacement à nos problèmes environnementaux communs. Je présume que cette rencontre débouchera sur la création d'un groupe de travail trilatéral

chargé de s'occuper des préoccupations soulevées par mon collègue.

[*Français*]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le 8 avril 1992, j'avais posé une question au premier ministre suppléant. La question était à peu près en ces termes, vu que le gouvernement avait dit que dorénavant, les provinces et les territoires financeraient les causes en matière de droits linguistiques et de droits à l'égalité: «Est-ce que le gouvernement avait consulté les provinces et les territoires?» Et voici la réponse que le premier ministre suppléant m'avait donnée: «Ce programme pourrait être financé par le secteur privé ou par les provinces.»

Évidemment, sans vouloir être méchant, il n'avait pas consulté. Il espérait que les provinces, les territoires et le secteur privé viendraient à la défense de ces groupes, non seulement les minorités linguistiques, mais les autres groupes qui étaient protégés par ce programme. Il n'a vraiment pas répondu à la question et c'est pour cela que je suis ici ce soir.

Je veux aussi souligner qu'il y a maintenant une nouvelle réalité constitutionnelle. Il y a de nouvelles dispositions, comme on le sait très bien. Je veux souligner davantage que ce programme se termine le 30 septembre. Donc, à cause de ces nouvelles réalités, à cause du fait que le gouvernement n'avait pas consulté les provinces pour voir si elles étaient prêtes à continuer le travail, est-ce que le gouvernement est maintenant prêt à reprendre, à remettre, à réimplanter le Programme de contestation judiciaire?

Vous n'êtes pas sans savoir, j'ai l'impression, monsieur le Président, que le Comité sur les droits de la personne et la condition des personnes handicapées, à l'unanimité, c'est-à-dire qu'il y avait des représentants des trois grandes formations politiques, a recommandé de le continuer sous une forme ou une autre. Donc, il est vraiment temps de faire quelque chose.

Ce comité a dit que le programme était essentiel. Il est encore plus essentiel aujourd'hui qu'il ne l'était lorsqu'il a été sabré. Je crois qu'il est à continuer. Je vais vous donner deux brefs exemples: les personnes handicapées sont mécontentes avec les propositions constitutionnelles; elles auront sans doute des revendications à faire, mais qui pourra les aider? Les femmes, plus particulièrement un certain groupe d'entre elles, ne sont pas du tout contentes et elles aussi voudront sans doute contester.

Le dernier exemple: vous n'êtes pas sans savoir que les minorités linguistiques francophones, et peut-être même anglophones, débattent un peu de la question d'attachement versus engagement. J'aimerais bien que ce soit engagement, c'est tellement clair. Au niveau judiciaire, on l'établit comme un terme légal. Mais voilà des questions où on aura à apporter des réponses avec cette nouvelle réalité constitutionnelle.

Donc, je demande au gouvernement de prendre ses responsabilités.

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, mon collègue de Saint-Boniface se souviendra certainement que le Programme de contestation judiciaire avait été mis sur pied par le gouvernement fédéral en 1978 pour garantir l'égalité aux minorités linguistiques dans l'ensemble du pays.

En 1982, puis à nouveau en 1985, on avait élargi le Programme aux droits linguistiques et aux droits à l'égalité protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. Depuis 1978, le Programme de contestation judiciaire est financé uniquement par le gouvernement fédéral. Par conséquent, nous n'avons pas consulté nos collègues provinciaux sur une décision touchant le budget fédéral.

Le Programme de contestation judiciaire s'est révélé utile dans plusieurs décisions judiciaires importantes qui ont permis de clarifier la Charte. En fait, un grand nombre des causes portant sur les langues officielles qui ont été financées par le Programme ont eu un impact direct sur l'élaboration et la modification des textes de loi provinciaux régissant l'enseignement dans les langues officielles et les lois des minorités linguistiques. De même, les provinces ont été influencées par les causes portant sur l'égalité dont ont été saisis les tribunaux. Mais en période de difficultés financières, de difficultés économiques et de compressions budgétaires, le gouvernement a dû prendre des décisions difficiles. Le Programme de contestation judiciaire a été l'un des programmes que nous avons dû abolir pour atteindre les objectifs.

En juin dernier, le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées a déposé son rapport intitulé *C'est trop cher payé* concernant le Programme de contestation judiciaire. Le gouvernement étudie présentement le rapport de ce comité et déposera à la Chambre sa réponse aux recommandations.

Monsieur le Président, le gouvernement continuera à promouvoir le droit à l'égalité pour tous les citoyens et citoyennes, comme il s'y est engagé. Il demeure aussi résolu à promouvoir la Charte canadienne des droits et libertés de toutes les façons possibles.

Motion d'ajournement

[*Traduction*]

L'EMPLOI

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, je voudrais aborder la question de l'emploi ou de la pénurie d'emplois au Canada.

Le 29 avril 1992, j'ai signalé au ministre de l'Emploi que, selon les conclusions d'une étude économique réalisée par l'Université McMaster sur le marché du travail à Hamilton, 36 p. 100 des travailleurs estiment qu'ils vont perdre leur emploi cette année, alors que le chiffre époustouflant de 52 p. 100 des propriétaires et directeurs d'entreprises disent qu'ils vont licencier des employés cette année.

Face à cette réalité alarmante, j'ai demandé au ministre quelles mesures concrètes il entendait prendre pour que les travailleurs de Hamilton et des autres villes de notre magnifique pays ne viennent pas grossir les rangs des chômeurs. Après tout, nous en étions à la période des questions orales et il est rare, même très rare, que les députés de l'opposition loyale obtiennent une réponse du gouvernement en qui les Canadiens ont perdu confiance.

À Hamilton, le taux de chômage tourne autour de 10 p. 100 depuis bientôt deux ans. Le mois dernier, il atteignait de nouveau près de 11 p. 100. Les gens de Hamilton se rendent à mon bureau de circonscription pour savoir pourquoi on leur retire l'occasion de réintégrer le marché du travail, étant donné qu'ils cesseront de toucher leurs prestations d'assurance–chômage avant même d'avoir terminé leurs cours de recyclage.

La même question a été posée aujourd'hui au ministre de l'Emploi par mon collègue, le député de Parkdale—High Park. Il a prié le ministre de prolonger la durée des prestations dans certains cas. Au lieu d'éluder cette question directe, le ministre qui représente ce lamentable gouvernement aurait tout aussi bien pu écourter sa réponse et dire simplement que, non, le gouvernement ne prolongera pas la durée des prestations d'assurance–chômage pour ceux qui en ont besoin.

Parlant d'emplois et de leur rareté, le gouvernement dépense littéralement des millions de dollars des contribuables pour distribuer un document de propagande qui vante les bienfaits de l'Accord de libre–échange nord–américain. Qui perdra son emploi à cause de cet accord? Combien auront besoin d'aide? Quels programmes seront mis en place pour les hommes et les femmes qui perdront leur emploi à cause de l'ALÉNA?

Permettez–moi de citer un éditorial paru aujourd'hui dans un journal de Toronto. On y explique d'abord brièvement que la secrétaire au Travail des États–Unis, Lynn Martin, a dit carrément que l'accord trilatéral pourrait entraîner la perte de 150 000 emplois aux États–Unis et que le gouvernement est prêt à dépenser annuellement 750 millions de dollars pendant cinq ans pour aider les travailleurs qui perdront leur emploi à cause de l'ALÉNA.

L'éditorialiste dit ceci:

> Au Canada, les conservateurs ont refusé d'aider les victimes du libre–échange, même si, durant la campagne électorale de 1988, Brian Mulroney leur avait promis «les meilleurs programmes possible». Depuis, Ottawa refuse encore d'aider les victimes du libre–échange; il continue de nier leur existence. En essayant de défendre cette position malhonnête, il se livre à une guerre de propagande avec les Canadiens.

Je l'ai dit et je le répète: les travailleurs canadiens ne demandent pas la charité. Ils veulent qu'on les aide. Ce sont des emplois qu'ils veulent, pas de l'aide sociale.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme vous le savez, un élément essentiel de la création d'emplois est le recyclage de ceux qui ont besoin de formation pour réintégrer le marché du travail.

Je suis heureux de pouvoir vous informer, monsieur le Président, vous et tous les Canadiens, que nous dépensons en ce moment un montant record pour assurer cette formation. Il y a eu une augmentation très substantielle par rapport aux budgets du passé, notamment ceux d'il y a environ deux ans.

Ainsi, nous dépensons cette année le montant record de 1,95 milliard de dollars pour former 300 000 prestataires de l'assurance–chômage. Ce montant est trois fois plus élevé qu'en 1990. En outre, nous allons dépenser cette année, pour nos chômeurs, 1,6 milliard en formation professionnelle et en aide à l'emploi.

C'est dire que le total des crédits affectés à l'aide à l'emploi et à la formation est, en 1992, de 3,55 milliards de dollars. Ce sont des milliards et non des millions. Près de 700 000 Canadiens recevront de l'aide cette année grâce aux programmes de formation et d'adaptation du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Dans un ordre d'idées légèrement différent, je voudrais signaler également que, l'an dernier, 190 000 prestataires de l'assurance–chômage ont reçu une formation en vertu de l'article 26. De ce nombre, 39 000 acquittaient des frais. Cette année, il devrait y avoir 300 000 prestataires de l'assurance–chômage qui recevront une formation en vertu de l'article 96. Là–dessus, 85 000 paieront des frais.

Il y a, par rapport à l'an dernier, une augmentation de quelque 46 000 du nombre des personnes payant des frais. Les besoins sont considérables, mais je répondrai au député qu'un engagement financier de quelque 3,55 mil-

liards de dollars pour former 700 000 Canadiens cette année, c'est aussi une contribution très considérable.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 22.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 septembre 1992

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES FEMMES

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je prends la parole pour inviter les Canadiens à célébrer annuellement, à compter d'octobre prochain, le Mois de l'histoire des femmes, comme l'a déclaré plus tôt cette année la ministre responsable de la situation de la femme, l'honorable Mary Collins.

Tout au long de notre histoire, les femmes canadiennes ont façonné notre société d'innombrables manières: au foyer, en milieu de travail, en tant que bénévoles, réformatrices et leaders. Cependant, il est arrivé bien souvent qu'on néglige leurs contributions.

Coïncidant avec la commémoration annuelle de la victoire des droits des femmes dans l'affaire «personne» d'octobre 1929, le Mois de l'histoire des femmes offre à tous les Canadiens une possibilité d'explorer les vies et les réalisations passées et présentes des femmes.

C'est une occasion à ne pas manquer, surtout pour les jeunes Canadiens. Une connaissance des femmes réputées pour leur force morale et leur détermination nous permet d'élargir notre vision des possibilités qu'offre la vie et constitue une source d'inspiration dans nos actions futures.

En cette année de célébration de notre 125e anniversaire, les femmes peuvent continuer d'être des bâtisseuses de pays. J'exhorte les femmes à participer à la détermination de l'avenir du Canada en votant au référendum national sur le renouvellement de la Constitution le 26 octobre.

* * *

LE TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU HOCKEY INTERNATIONAL

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le Temple de la renommée du hockey international qui vient tout juste d'être reconnu comme musée officiel du hockey international par la Fédération internationale de hockey sur glace.

Le Temple de la renommée exposera dorénavant des articles provenant des 40 pays membres de la fédération. Il recevra également le droit de reproduire des souvenirs de hockey qu'il vendra ici et à l'étranger. On prévoit également d'organiser des visites du musée à l'intention des étrangers et de créer un centre d'archives et de recherche.

Je tiens à féliciter les dirigeants du Temple de la renommée des efforts assidus qu'ils ont déployés pendant de nombreuses années et qui leur ont valu cette distinction. Je leur souhaite beaucoup de succès. Leurs efforts feront en sorte que l'histoire internationale du hockey au Canada prendra un essor. Les Canadiens se souviendront toujours de ces paroles immortelles, si chères à leurs oreilles, que Foster Hewitt a prononcées il y aura de cela vingt ans ce mois-ci: «Henderson a marqué pour le Canada!»

* * *

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, j'inviterais les médias à présenter un débat juste et équilibré sur le référendum national. Pour commencer, on dirait que les tenants du «non» accaparent l'attention des médias. Je pose la question aux médias: N'y a-t-il pas d'experts du «oui»?

Pourquoi ne tourne-t-on pas les pleins feux du débat public sur les premiers ministres provinciaux autant que sur la salvatrice du mouvement féministe du Canada, Judy Rebick? Pourquoi pas sur les parlementaires autant que sur Deborah Coyne, dont la renommée semble venir plus de ses activités sociales que de ses réalisations publiques?

À mon avis, les médias sont soit paresseux, soit incompétents parce que j'estime qu'il y a deux côtés à ce débat. Il est dommage que nous semblions n'en obtenir qu'un aujourd'hui.

Article 31 du Règlement

LE PROGRAMME D'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour louer les mérites du Programme d'adaptation des travailleurs âgés, mieux connu sous le sigle PATA. Grâce à ce programme fédéral, les travailleurs âgés, de 55 à 65 ans, qui ont été indéfiniment mis à pied, reçoivent 70 p. 100 de leurs prestations d'assurance-chômage; ce programme n'est cependant pas sans problème.

L'économie traverse une mauvaise passe, et les taux de chômage ont atteint des niveaux records. Il arrive que les requérants attendent deux ans avant qu'il soit donné suite à leur demande; pendant ce temps, bon nombre d'entre eux restent dans l'expectative, espérant une réponse positive qui risque de ne jamais arriver.

Les listes d'attente, rien qu'en Ontario, touchent 700 entreprises ayant licencié des milliers de travailleurs. Les fonds disponibles à l'heure actuelle ne suffisent que pour un tiers de ces travailleurs âgés.

Enfin, le critère qu'il faut modifier est celui qui exige que le nombre de personnes licenciées représente une portion importante de la collectivité. Cette règle pénalise les employés des petites entreprises. Que le licenciement touche 45 personne dans une boulangerie, 20 dans une laiterie, 100 dans une usine de contreplaqué ou 1 000 chez un géant industriel, tous ces employés ont été mis à pied et devraient être admissibles au PATA.

* * *

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, la Ronde Canada de négociations constitutionnelles s'est déroulée de façon juste et transparente. Chaque citoyen a eu l'occasion de parler de sa vision du Canada.

Le dernier acte se jouera le 26 octobre 1992, date du référendum national où tous les Canadiens auront la possibilité d'affirmer leur appui à cette entente.

Les propositions constitutionnelles de l'Entente de Charlottetown, conclue le 28 août, représentent un compromis raisonnable et forment la base d'un fédéralisme renouvelé. Aucun des participants n'a quitté la table avec tout ce qu'il voulait, tout le monde a dû faire des compromis.

Il me semble que ces propositions représentent la meilleure solution possible à un problème très complexe et très sérieux. Je suis heureux de dire que vendredi, deux députés provinciaux, le chef de la bande des Chippewas, les maires de Sarnia, Point Edwards et Moore Township, ainsi que moi, nous ferons une déclaration conjointe d'appui à ces propositions et à un Canada uni.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, la Société canadienne des postes fait preuve d'arrogance et d'entêtement en refusant de coopérer et d'acquiescer à la demande du conseil municipal de Tracadie-Sheila, soit que les habitants de cette localité puissent adresser leur courrier de manière à refléter la nouvelle municipalité formée suite à la fusion du village de Sheila et de la ville de Tracadie.

En réponse à cette requête très légitime et même logique, Postes Canada insiste que le courrier adressé à Tracadie-Sheila soit rejeté. Cette attitude et ce manque de sensibilité ajoutent à la frustration et au mécontentement des usagers de ma circonscription qui considèrent que la fermeture des bureaux de poste de Bas-Caraquet et de Bertrand s'inscrit dans une stratégie qui nuit de façon dramatique aux services offerts dans la péninsule acadienne.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a légiféré le fusionnement des municipaltiés de Tracadie-Sheila et Postes Canada doit régler immédiatement la confusion dont elle est responsable et respecter la volonté des citoyens et citoyennes de Tracadie-Sheila.

* * *

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES FEMMES

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Monsieur le Président, en prévision du premier Mois de l'histoire des femmes qui aura lieu en octobre, et dont la ministre responsable de la Condition féminine a annoncé la tenue plus tôt cette année, j'aimerais rendre hommage à certaines Canadiennes françaises qui ont aidé à bâtir notre pays.

Religieuse et enseignante, Marguerite Bourgeoys a fondé la Congrégation de Notre-Dame de Montréal en 1671 pour enseigner aux jeunes filles. Elle a été canonisée en 1982. Propriétaire de scierie et administratrice de biens fonciers au cours des années 1700, Louise de Ramezay a été l'une des premières femmes d'affaires de la Nouvelle-France.

• (1410)

Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, quant à elle, n'a pas ménagé ses efforts pour améliorer le statut juridique des femmes mariées au Québec au début du siècle. Elle est cofondatrice de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste.

Émilie Fortin-Tremblay a été la première Blanche à franchir le col Chilcoot au cours de la ruée vers l'or du Klondike.

Et Thérèse Casgrain a mené la lutte des femmes au Québec pour le droit de suffrage obtenu en 1940.

Ces femmes ne représentent que quelques exemples de Canadiennes françaises dont l'histoire nous inspire tous. Les femmes du Canada, quelle que soit leur origine ethnique, on fait leur marque dans le passé et elles continuent de permettre au Canada moderne de s'épanouir et de rayonner de par le vaste monde.

* * *

[*Traduction*]

M. JIM BODDEN

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, un citoyen canadien qui pratique le hockey professionnel en Italie se trouve en très mauvaise posture. Le 15 janvier de cette année, Jim Bodden a participé à un match de la saison régulière au cours duquel un joueur de l'équipe adverse est mort. Pendant que les joueurs étaient devant le filet, la victime a frappé Jim à la tête avec son poing et Jim a répliqué en le poussant avec son bâton. Peu après, le joueur est décédé d'une crise cardiaque. Il était atteint d'épilepsie.

Âgé de 29 ans, Jim joue en Italie depuis 15 ans. Il a la réputation d'être un vrai gentleman sur la glace. Les autorités italiennes disent maintenant que Jim sera inculpé d'homicide. Étant donné que Jim et sa famille sont citoyens canadiens, je prie la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de communiquer avec notre ambassade en Italie pour s'assurer que les droits de Jim Bodden sont protégés et qu'il est traité équitablement.

Je veux m'assurer que le gouvernement du Canada met toutes ses ressources à la disposition de Jim et de sa famille.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LA DIFFUSION DES MATCHES DE HOCKEY

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, alors que la saison de la Ligue nationale de hockey démarre dans 23 jours à Ottawa, les amateurs de sport de l'Outaouais québécois sont très inquiets du sort qu'on semble vouloir leur réserver suite à une menace des Sénateurs d'Ottawa d'imposer un black-out sur le hockey en semaine sur TVA et TQS.

J'ai reçu de nombreux appels des sportifs de l'Outaouais qui me demandent d'intervenir auprès du ministre de la Condition physique et du Sport amateur. Dans une lettre que je lui ai fait parvenir aujourd'hui, je lui demande d'intervenir auprès de la Brasserie Molson et des Sénateurs d'Ottawa afin que la population de l'Outaouais ne soit pas prise en otage devant une telle décision et ainsi privée de la diffusion d'une cinquantaine de matches des Canadiens de Montréal et des Nordiques de Québec à la télévision. Alors que des pressions sont faites auprès de Molson et des Sénateurs, j'ose croire qu'une intervention du ministre donnera des résultats.

En terminant, monsieur le Président, il faut avoir à l'esprit que ce n'est pas tout le monde qui a les moyens de se payer des billets de hockey.

* * *

[*Traduction*]

LA PÊCHE AU SAUMON

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, comme la saison du saumon de l'Atlantique tire à sa fin dans l'est du Canada, il importe de signaler les mesures positives de conservation qui ont été prises au cours de 1992. Certes, la gestion de cette précieuse ressource posera toujours des défis, mais un fondement solide est désormais établi pour le renouvellement des stocks de saumon dans les années à venir.

Parmi les mesures établies cette année, la plus importante a été la décision difficile et catégorique qu'a prise le ministre de prolonger la fermeture de la pêche commerciale au large de Terre-Neuve. Cela a considérablement amplifié l'incidence de fermetures antérieures de ce genre dans les provinces maritimes et on a constaté cet été un net accroissement des remontes de saumon dans presque tous les fleuves et rivières de la côte est du Canada.

Une autre initiative aussi difficile et globale réside dans la mise au point de la stratégie de pêche pour les autochtones de la région canadienne de l'Atlantique, qui a été annoncée il y a de cela une semaine à peine. Ce programme, qui vise à faire participer pleinement les bandes autochtones à la gestion et à la conservation de la ressource de même qu'à son exploitation économique rationnelle, devrait se révéler des plus positives à tous égards. Non seulement il vise à améliorer le partage des

Article 31 du Règlement

prises de saumon entre tous les groupes d'utilisateurs, mais il insiste sur de nouvelles instructions de pêche en vue de supprimer un jour les filets maillants et de les remplacer par des méthodes qui soient conformes aux pratiques de conservation de capture-remise à l'eau des prises.

Avec ces deux grandes réalisations, le ministre des Pêches et des Océans mérite la reconnaissance sincère de tous les Canadiens pour la responsabilité écologique dont il a fait preuve dans la politique générale de son ministère pour une saine gestion du saumon des fleuves et rivières du Canada.

* * *

M. ERNST ZUNDEL

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, Ernst Zundel est un fervent défenseur du nazisme et un propagandiste de premier ordre. Il s'est efforcé de promouvoir l'idée mensongère que l'holocauste n'aurait pas eu lieu, que ce serait un canular et les chambres à gaz, un pur produit de l'imagination. On a poursuivi Zundel devant les tribunaux de l'Ontario où il a été reconnu coupable à deux reprises pour la publication du pamphlet *Did Six Million Really Die?*. On lui avait déjà imposé des amendes dans son pays d'origine, l'Allemagne, pour des crimes de propagande haineuse. Lorsque la Cour suprême a déclaré inconstitutionnel l'article du Code criminel en vertu duquel il avait été trouvé coupable, Zundel a salué cette décision en déclarant qu'elle affirmait la liberté d'expression. Nous devons nous demander de quelle sorte de liberté et de quel genre d'expression il s'agit.

Cette décision a déjà apporté encouragement et soutien à l'extrême droite. Cette semaine, à une nouvelle émission de ligne ouverte du Ku Klux Klan à Toronto, Ian Kagedan, un activiste défenseur des droits de la personne appartenant à la société B'nai Brith a été dénoncé parce qu'il avait pris parti en faveur de la dignité humaine.

Pour ce groupe raciste et pour bien d'autres, la liberté inclut la liberté de calomnier, et l'expression inclut la diffusion de faussetés.

Il faut que nous proclamions notre position haut et fort. Nous ne tolérerons pas la diffusion de matériel haineux à l'encontre de qui que ce soit car une telle propagande attaque directement notre tissu social. Le coût du racisme est incalculable. Nous devons consacrer tous nos efforts à l'éradication d'un tel fléau.

L'INDUSTRIE DU SAUMON

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, l'industrie du saumon en Colombie-Britannique est en difficulté.

Le ministre a déclaré hier que la disparition de saumon dans le Fraser était peut-être due au fait que l'eau était plus chaude que d'habitude. Plus chaude sans doute, monsieur le Président, mais pas suffisamment pour envoyer 1,2 million de saumons sockeye en fumée.

Le ministre a dit que le dénombrement était peut-être erroné. Ses collaborateurs m'ont dit il y a trois semaines que la marge d'erreur pouvait être de 10 ou 15 p. 100, mais pour qu'il y ait eu une différence de 1,2 million, il aurait fallu une marge d'erreur de 80 p. 100. Les fonctionnaires responsables ont nié cette possibilité catégoriquement.

Le ministre dit que l'industrie du saumon en Colombie-Britannique n'est pas en difficulté. Or, il aurait lui-même déclaré il y a trois ans, alors qu'il occupait un autre poste, que la pêche à la morue dans l'Atlantique n'était pas menacée. Voyez où en est cette industrie aujourd'hui.

Hier, des centaines de pêcheurs montés sur quelque trois cents bateaux ont bloqué les ports de la Colombie-Britannique pour démontrer que le ministre avait tort et pour attirer l'attention sur la situation. Le comité doit se rendre sur place étudier la question et produire un rapport. Il faut tenir une enquête judiciaire pour établir ce qui ne va pas de façon à ce que nous puissions prendre des mesures correctives pour l'an prochain.

L'industrie du saumon en Colombie-Britannique est en difficulté.

* * *

LE CAMBODGE

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'interviens pour demander que le Canada s'intéresse au sort d'un petit pays du Sud-Est asiatique, le Cambodge.

En 1975, les Khmers rouges ont pris le pouvoir au Cambodge, et avant d'en être expulsés par les Vietnamiens en 1979, ils avaient assassiné un million de Cambodgiens.

Les Nations Unies sont maintenant plongées dans une délicate ronde de négociations avec les quatre factions politiques qui se disputent le pouvoir au Cambodge, y compris avec les Khmers rouges et l'actuel gouvernement appuyé par le Vietnamiens.

L'ONU guide les Cambodgiens sur la voie qui mène à la démocratie. Des élections nationales doivent avoir lieu

le printemps prochain, sous l'égide de l'Office des Nations Unies pour la transition au Cambodge. Les Khmers rouges menacent à nouveau la survie de cette petite nation en bloquant les négociations.

Le Canada doit appuyer les Nations Unies dans ses efforts et encourager les Cambodgiens à résister aux menaces des Khmers rouges. La vie de sept millions de Cambodgiens est en jeu. C'est le moins que le Canada puisse faire.

* * *

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, en tant que canadienne, je tiens à exprimer mon désaccord avec la position constitutionnelle adoptée par le Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

Des voix: Bravo.

Mme Clancy: Nous avons examiné la clause Canada et la charte, et nous avons consuté certains des meilleurs constitutionnalistes au Canada. Permettez-moi d'ajouter que ces avocats sont des féministes engagées.

Quelle est la conclusion? Nous ne pouvons pas voir comment les femmes vont être aux prises avec le triste état de choses que nous a décrit le CCAF par suite du projet de réforme. Nous ne voyons pas comment la clause Canada menacera les droits à l'égalité des femmes qui sont garantis par les articles 15 et 28 de la charte. Nous ne croyons pas que les femmes seront perdantes dans un Canada renouvelé.

Avec tout le respect que nous avons pour les compétences et les aptitudes des avocats qui conseillent le CCAF, je ne puis, à l'instar de nombreuses Canadiennes, tout simplement pas souscrire à leur théorie.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

Samedi, j'ai eu l'occasion, à Vancouver, de rencontrer 500 employés des Lignes aériennes Canadien, qui sont disposés à faire certains sacrifices afin de conserver leur emploi, d'assurer la survie de la société et, en même temps, d'aider à maintenir une certaine concurrence dans le transport aérien au Canada.

Je voudrais poser la question suivante au premier ministre: Le gouvernement a-t-il une politique permettant aux intéressés d'assurer la survie de leur société comme d'autres employés le font avec succès aux États-Unis?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, les deux compagnies aériennes ont commencé, depuis plusieurs mois déjà, l'examen de différentes propositions pour assurer leur survie. La compagnie Canadian Airlines est actuellement en discussion, autant avec Air Canada qu'avec American Airlines, pour examiner laquelle des deux options serait la plus profitable, la plus susceptible d'assurer au public voyageur un système de transport efficace et compétitif et, en même temps, de réduire au minimum les pertes d'emplois dans l'industrie de l'aviation.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je vais reformuler ma question au ministre. J'ai posé une question concernant la proposition des employés qui sont prêts à faire des sacrifices pour maintenir leurs emplois.

• (1420)

Dans sa réponse, le ministre n'a pas fait allusion du tout à la proposition des employés. Est-ce que le ministre s'intéresse à la proposition des employés ou est-ce que la politique du gouvernement est déjà établie, à l'effet qu'il n'y aura plus deux lignes aériennes au Canada mais qu'il y en aura qu'une seule?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme la proposition d'entente entre American et Canadian est basée sur la nouvelle proposition qui a été faite par les employés, Canadian a publiquement exprimé qu'elle continuait d'examiner cette position, dans le but, effectivement, de réduire au minimum les pertes d'emplois. Nous avons déjà démontré d'ailleurs notre intérêt dans cette proposition en complétant le plus rapidement possible l'achat de trois airbus A-310 de façon à accorder à Canadian Airlines le montant d'argent nécessaire pour qu'elle puisse continuer à négocier en étant à l'abri de toute surprise.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre.

D'après les employés que j'ai rencontrés à Vancouver, le gouvernement de l'Alberta était prêt à autoriser certains crédits, à l'instar du gouvernement du Manitoba, mais le gouvernement de la Colombie-Britannique, la

province où l'on retrouve le plus d'emplois, a refusé complètement d'apporter son aide en l'occurrence.

Le ministre a-t-il essayé de se mettre en rapport avec le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique afin de faire quelque chose pour les 6 000 employés qui travaillent en Colombie-Britannique?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète à nouveau au cas où le chef de l'opposition ne l'aurait pas entendu, que lorsque cette proposition a été présentée originellement aux différents gouvernements, le gouvernement canadien a été le seul qui ait accepté d'investir pour l'achat des trois airbus, précisément pour donner à Canadian Airlines tout l'espace et le temps nécessaires pour examiner toutes ces options.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Transports.

En 1991, le Conference Board du Canada a publié une étude au sujet de la compétitivité des lignes aériennes canadiennes sur le plan fiscal. L'étude en arrivait à la conclusion suivante:

> La non-compétitivité des lignes aériennes canadiennes tient surtout à la taxe plus élevée sur le carburant.

Comment le ministre peut-il dire que le gouvernement a fait tout son possible pour assurer la compétitivité des compagnies d'aviation, alors que ses mesures fiscales ont sapé l'aptitude d'Air Canada et des Lignes aériennes Canadien International à soutenir la concurrence?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, on sait très bien que le niveau actuel de taxation des sociétés canadiennes est attribuable au déficit énorme et à la dette nationale dont nous avons hérité du gouvernement libéral précédent.

Nous sommes intervenus l'année dernière dans le domaine de la taxation en réduisant temporairement de quatre cents à un cent la taxe d'accise sur le carburant pour l'industrie des transports. Nous avons modifié l'assiette de l'amortissement pour dépréciation. Ces mesures ont aidé le secteur des transports aériens. Nous continuons d'étudier la situation, non seulement pour le secteur des transports aériens, mais pour toute l'industrie des transports.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le ministre va étudier la situation jusqu'à ce qu'il n'y ait plus rien à étudier.

L'association des employés de Canadien International a consenti de grands efforts pour sauver la société aérienne. Elle a proposé et s'est déclarée prête à accepter des sacrifices et des concessions. Cinq des six syndicats des Lignes aériennes Canadien International se sont déclarés prêts à aider l'entreprise. Les gouvernements provinciaux se sont déclarés eux aussi prêts à l'aider.

Qu'est-ce que le ministre est disposé à faire pour les milliers d'employés des Lignes aériennes Canadien International et d'Air Canada qui craignent de perdre leur emploi?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais souligner à mon honorable collègue que je n'ai pas dit que nous ne faisions qu'étudier; j'ai dit que nous avons déjà pris des mesures pour réduire le fardeau fiscal des entreprises d'aviation, tout autant que toutes les autres entreprises de transport, en particulier, en réduisant la taxe d'accise sur l'essence et, entre autres, en introduisant la TPS qui a permis des économies aux entreprises de transport aérien de 250 millions de dollars.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, tous les députés et tous les Canadiens sont conscients du fait que notre pays se trouve actuellement dans une situation délicate.

Ma question s'adresse au premier ministre. Celui-ci sait que les trois partis politiques fédéraux ont fait une trêve en ce qui a trait à leurs activités politiques sectaires, afin de collaborer à la campagne du «oui» et de garder notre pays uni.

Le premier ministre sait aussi que l'ALÉNA est une entente commerciale qui sème la discorde, qui suscite la controverse et qui a des répercussions politiques importantes. Nous savons déjà que le gouvernement a lancé une vaste campagne publicitaire pour faire la promotion de l'ALÉNA dans tout le pays.

Afin de donner toutes les chances possibles au camp du «oui» dans le cadre de cet exercice déterminant, le premier ministre est-il prêt à reporter la campagne publicitaire du gouvernement jusqu'au-delà du 26 octobre, pour que les éléments de discorde et les répercussions politiques de l'accord commercial influent le moins possible sur nos efforts en vue de favoriser l'unité du pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Pour autant que je sache, la publicité faite à l'égard de l'ALÉNA vise essentiellement à renseigner la population. Cette campagne a pour but de faire valoir les avantages qui pourraient être retirés du nouvel accord commercial.

Mon collègue sait que près de 80 p. 100 des produits mexicains sont actuellement admis au Canada en franchise. Si cette entente est ratifiée par les trois assemblées législatives, elle n'aura pas une incidence mesurable sur les liens commerciaux du Canada. Par contre, elle nous ouvrira un nouveau marché d'exportation important. Pour chaque. . .

M. Barrett: C'est de la propagande; c'est là le problème, et vous l'empirez.

M. Mulroney: Mon collègue dit que c'est de la propagande. J'étais sur le point de dire que, pour chaque milliard de dollars de produits exportés par le Canada, 15 000. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le premier ministre a la parole pour répondre à une question. Je sais que les députés voudront bien faire preuve de retenue.

M. Mulroney: J'étais sur le point de formuler une observation lorsque j'ai été interrompu de façon aussi impolie par mon collègue de Victoria. Si celui-ci veut bien me signaler un aspect précis qui soit contestable ou inacceptable, parce que je n'ai rien vu de la sorte, je serai heureux de l'examiner.

De toute évidence, et sans vouloir porter atteinte à la grande unanimité qui règne en ce qui a trait à l'unité du pays, le gouvernement et le Parlement du Canada continuent de fonctionner dans les limites normales. Cela dit, je serai heureux de prendre en considération toute objection soulevée par mon collègue.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, le premier ministre sait que la Chambre prévoit de s'ajourner pour permettre à tous les députés, ou presque, de participer à plein temps à la campagne pour le oui. Il sait aussi, d'après la transcription qui a fait l'objet d'une fuite il y a quelques jours, que la campagne est déjà en cours et qu'une vaste campagne de publicité a été lancée. Il sait aussi que, l'autre jour, son leader parlementaire a dit que, pour gagner la campagne sur l'ALÉNA, le gouvernement doit se faire des ennemis.

La question que je veux poser au premier ministre est la suivante: est-ce le moment. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Riis: Il y a peut-être d'autres personnes aussi qui ont parlé de la nécessité de se faire des ennemis afin de gagner la campagne de publicité sur l'ALÉNA et de convaincre les gens de l'utilité de cet accord.

Nous savons que cette question devient de plus en plus un facteur déterminant dans la campagne pour le oui. Nous savons aussi, et cela ne fait pas de doute à la Chambre, que plus nous parlerons de l'ALÉNA et plus le gouvernement fera de cet accord une question prioritaire, plus les gens qui s'y opposent réagiront vivement d'un bout à l'autre du pays.

Le premier ministre croit-il vraiment qu'il est bon pour l'unité et pour l'avenir du pays d'aborder cette question à un moment aussi critique? Mettra-t-il un terme à sa campagne agressive afin de permettre à tous les députés de travailler ensemble dans l'intérêt de notre pays?

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je serai heureux de collaborer étroitement avec mon collègue. Je serai justement en Colombie-Britannique dimanche et lundi pour parler de cette grande question qu'est l'unité nationale.

J'ai été très étonné d'entendre mon collègue rapporter que notre leader parlementaire avait dit que nous devions nous faire des ennemis. Le gouvernement n'a certainement pas besoin de travailler pour cela; s'il le faisait, ce serait du gaspillage. Je vais devoir parler au leader parlementaire à ce sujet.

Je comprends le point que le député soulève; c'est très sérieux. Il y a quelques semaines, son chef a dit que, lorsqu'elle entreprendrait sa campagne pour l'unité nationale, elle profiterait de l'occasion pour faire campagne très activement contre l'ALÉNA et d'autres mesures. Je ne me suis pas plaint. Si elle choisit d'agir ainsi, qu'elle le fasse. Personnellement, je n'ai pas l'intention de profiter de la campagne sur l'unité nationale pour faire campagne en faveur de l'ALÉNA ou de quoi que ce soit d'autre. Je vais me contenter de faire campagne pour le Canada, et j'ai bien hâte de travailler avec mon collègue en Colombie-Britannique, car je sais qu'il a déployé beaucoup d'efforts dans le passé pour préserver l'unité nationale.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je tiens à le signaler au premier ministre, il y a toute la différence du monde entre expliquer la position d'un parti sur des questions commerciales d'importance cruciale, ce qui est le rôle des dirigeants politiques, et lancer aux frais des contribuables, comme le gouvernement le

fait, une campagne massive, agressive et brutale au sujet d'une question controversée.

Je sais que le premier ministre sera sur le terrain pour travailler à la campagne en faveur de l'unité, mais, de l'autre côté de la rue, se trouve toute une organisation qui communique avec des sociétés des quatre coins du pays et insiste auprès d'elles pour qu'elles appuient cet accord commercial controversé.

Si le premier ministre est vraiment convaincu que nous devons travailler main dans la main, s'il croit vraiment que tous les partis doivent oublier leurs divergences politiques, je l'invite à déclarer un cessez-le-feu jusqu'au 26 octobre. . .

M. le Président: La question est posée.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député a parlé de campagne massive, agressive et brutale. Je puis donner à mon collègue l'assurance qu'il n'y aura pas de campagne massive, agressive et brutale. Il y aura une campagne visant à donner aux Canadiens une information de base sur cet accord.

* * *

L'INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Ce dernier devrait savoir que, ce matin même, l'industrie sidérurgique canadienne a dû prendre d'autres mesures antidumping contre les États-Unis parce que le gouvernement n'a pas protégé les métallos canadiens.

Hier, en fait, le vice-président canadien de Dofasco a déclaré ceci:

> Si l'ALÉNA n'améliore pas et, en fait, affaiblit ce que nous avons en vertu de l'Accord de libre-échange canado-américain, ce serait se bercer d'illusions que de l'appuyer.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas protégé les métallos canadiens et pourquoi a-t-il accepté une entente qui ne tient pas compte des préoccupations des entreprises sidérurgiques canadiennes, relativement au dumping et aux prix déloyaux?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, en l'absence du ministre du Commerce, je vais répondre à la question qui a été posée.

Premièrement, les observations faites par le député ne sont pas tout à fait exactes. Le chapitre 19 nous permet encore de poursuivre nos consultations avec les États-Unis en ce qui concerne le secteur sidérurgique. Mais surtout, la nouvelle entente comprend une disposition permettant la réalisation d'une étude sur le remplacement des lois antidumping par des lois sur la concurrence. C'est exactement ce que l'industrie sidérurgique réclame depuis longtemps.

Nous tenons compte de ses préoccupations. J'ajouterai que ce sont les industries et non pas le gouvernement qui prennent des mesures antidumping. C'est la prérogative de l'industrie sidérurgique de le faire.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, c'est ce que dit l'industrie sidérurgique canadienne.

La Dofasco a dénoncé l'entente. La Stelco a aussi déclaré ceci:

> En concluant l'ALÉNA, le gouvernement a fondamentalement renoncé à l'engagement qui avait été pris en vertu de l'Accord de libre-échange. Nous sommes contrariés et préoccupés parce que les négociateurs du gouvernement ont négligé quelque chose d'aussi important.

Je repose la question au premier ministre. Pourquoi le gouvernement a-t-il accepté une entente avec les États-Unis et le Mexique qui laisse en plan des dizaines de milliers de métallos canadiens?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je vais répéter ce que j'ai déjà dit. Ce n'est pas ce que nous avons fait. En réalité, cet accord tient compte des préoccupations de l'industrie sidérurgique et poursuit exactement les mêmes objectifs que l'Accord de libre-échange qu'elle a appuyé. L'industrie voulait remplacer les lois antidumping par des lois sur la concurrence. L'ALÉNA comporte deux dispositions à ce sujet.

Par conséquent, nous faisons exactement ce que l'industrie sidérurgique a demandé. J'ajouterai que nous avons aussi travaillé très fort lors des négociations commerciales multilatérales pour remplacer les lois antidumping par des lois sur la concurrence. Nous participons aussi très activement à ces négociations.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, hier, j'ai demandé au ministre du Commerce extérieur de déposer toutes les études d'impacts que le gouvernement a réalisées au sujet de l'Accord de libre-échange nord-américain. Pourtant, ce n'est pas ce qu'il a

fait; ce que le ministre a déposé hier n'est rien d'autre que de la propagande financée par les contribuables.

Comment le gouvernement peut-il faire des affirmations générales sur l'Accord de libre-échange nord-américain, sur les avantages qu'en tirera le Canada et même sur la conception des programmes d'aide à l'adaptation dont les Canadiens ont grandement besoin, si le document déposé hier constitue réellement l'ensemble des études d'impacts qu'il a effectuées?

Ma question est fort simple. Les études d'impacts de l'Accord de libre-échange nord-américain effectuées par le gouvernement se résument-elles à la documentation qui a été déposée hier, oui ou non?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le député comprendra sûrement que je ne peux répondre à cette question.

Le ministre du Commerce extérieur a dû s'absenter pour s'occuper d'affaires gouvernementales, mais il sera de retour à la Chambre plus tard au cours de la semaine et il pourra alors répondre à cette question.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, cette réponse est loin de me satisfaire, car le ministre sait s'il est responsable du portefeuille du commerce ou non.

Le ministre se rappellera que, un peu plus tôt cette année, en invoquant la Loi sur l'accès à information, on a réussi à obtenir des exemplaires d'études d'impacts provisoires rédigées notamment par le ministère de l'Agriculture, Investissement Canada et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Pourquoi le gouvernement ne dépose-t-il pas la version définitive de ces études d'impacts? Le gouvernement est-il en train d'avouer, par la bouche du ministre, qu'il ne peut rien déposer et qu'il ignore s'il existe d'autres études?

Le ministre sait pourtant qu'il existe des études d'impacts. Il sait qu'il peut les déposer, mais en refusant de le faire, laisse-t-il d'autre choix aux Canadiens que celui d'invoquer la Loi sur l'accès à l'information pour obtenir, comme le dit le premier ministre, des renseignements de base sur l'Accord de libre-échange nord-américain?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le député a tort de m'accuser ainsi. Il siège à la Chambre depuis assez longtemps pour savoir qu'une question aussi précise devrait être adressée au ministre responsable et qu'il ne devrait pas la poser en l'absence de ce dernier.

LES PRESTATIONS POUR ENFANTS

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la personne chargée de répondre au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Celui-ci a déclaré aujourd'hui à St. John's qu'il aimerait bien pouvoir augmenter les prestations pour enfants pour les porter à 1 000 $ par mois, mais que le gouvernement n'en avait pas les moyens.

Des renseignements obtenus hier en vertu de la Loi sur l'accès à l'information révèlent que le gouvernement a consacré 50 000 $ à la conception d'un logo pour le Programme *Grandir ensemble* qui s'adresse aux enfants en péril. Ce n'est qu'une partie du budget de huit millions de dollars prévu pour les relations publiques dans le cadre de ce programme.

Si le gouvernement veut vraiment augmenter les prestations versées aux enfants pauvres, ne serait-il pas préférable de cesser de gaspiller l'argent des contribuables pour des logos et de la propagande et de commencer plutôt à dépenser ces huit millions de dollars au profit des enfants? Pourquoi ne cesse-t-on pas de nourrir les publicitaires pour nourrir plutôt les enfants?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je pense que tout le monde ici voudrait pouvoir consacrer plus d'argent aux enfants.

Nous discutons aujourd'hui à la Chambre d'un projet de loi sur les prestations pour enfants qui a été annoncé en février dernier. Ce projet de loi prévoit un investissement de 2,1 milliards de dollars supplémentaires dans les programmes de prestations pour enfants.

• (1440)

Grâce à cette mesure, un chèque non imposable sera envoyé mensuellement. Ce sera donc la première fois que les parents n'auront pas à payer d'impôt sur des prestations pour enfants. Ce que nous faisons, c'est de réserver l'argent pour ceux qui en ont vraiment besoin, et je pense que vous devriez en être contents.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, tout d'abord, le secrétaire parlementaire n'a pas répondu à la question sur le gaspillage que représente la campagne de publicité alors que l'argent aurait pu être injecté dans des programmes gouvernementaux.

Pour mettre les choses dans une juste perspective, je dirai que les 50 000 $ dépensés pour le logo pourraient nourrir pendant un an 2 000 abonnés de la banque d'alimentation de Saskatoon. Sur ces 2 000 personnes, 56 p.

100 seraient des enfants. Peut-être s'agit-il là d'une cause plus prioritaire que la publicité?

Ma question supplémentaire s'adresse à la ministre responsable de la situation de la femme. Elle sait sans doute que le Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État a refusé 23 000 $ à la Canadian Child Day Care Advocacy Association qui voulait organiser une conférence nationale sur les garderies—ce qui n'est qu'un des projets totalisant 300 000 $ rejetés cet été.

Je me demande si la ministre convient que les femmes et les enfants canadiens seraient mieux servis si les fonds étaient consacrés à des projets méritoires plutôt qu'engloutis dans des programmes qui ne visent qu'à promouvoir la réélection du gouvernement.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, comme le sait le député, le Programme de promotion de la femme est la responsabilité du secrétaire d'État qui n'est pas ici aujourd'hui.

Je tiens à rappeler au député que beaucoup d'excellents projets sont soumis aux administrateurs du programme. Même si les crédits accordés au programme ont augmenté régulièrement depuis plusieurs années, il n'est pas possible d'approuver tous ces projets, et les décisions doivent être prises en fonction de priorités. Les femmes particulièrement désavantagées constituent l'une des priorités. C'est sur la base de priorités de cet ordre que les fonds ont été attribués cette année.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Au Québec aujourd'hui, il y a plus de 400 000 sans-emploi, plus de 423 000 assistés sociaux et près de 350 000 personnes vivant seules sont pauvres. Aussi, nous apprenons que plus de 53 p. 100 des Québécois ont peur de perdre leur emploi pendant que ce gouvernement refuse de mettre de l'avant un programme de relance économique.

Comment le premier ministre peut-il expliquer à des millions de Canadiens victimes de ses politiques malsaines qu'il n'a pas de fonds pour un programme de modernisation des infrastructures, tel que proposé par le chef de l'opposition, quand il a des millions de dollars à dépenser pour vendre le libre-échange qui fait perdre des emplois?

[*Traduction*]

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je rappellerai au député que, dans le Budget de février 1992, le ministre Finances a exprimé très clairement sa volonté d'explorer avec les provinces la possibilité de mettre en oeuvre un programme d'amélioration du réseau routier national ici, au Canada. Ces discussions se poursuivent.

Je crois d'ailleurs que le ministre fédéral des Transports et ceux des provinces se pencheront sur les moyens de réaliser ce projet dans un avenir pas trop lointain, au cours d'une réunion qui devrait avoir lieu d'ici quelques jours.

Il y a des pourparlers en cours en vue d'améliorer notre réseau routier national et de créer de l'emploi.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, l'idée de moderniser l'infrastructure a été lancée par le chef de l'opposition en janvier dernier. On est maintenant à la mi-septembre. Il serait temps d'arrêter de discuter et de passer aux actes. Les gens veulent du travail. Ils en veulent aujourd'hui, pas dans deux mois.

Quand le gouvernement va-t-il annoncer un programme d'emploi pour les Canadiens? Faudra-t-il attendre encore six mois?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je trouve fort étrange que l'opposition proteste quand le gouvernement du Canada annonce des programmes qui vont créer de l'emploi au Canada, notamment les programmes d'achat d'hélicoptères pour les forces armées, de véhicules blindés et de camions venant de l'Ouest. Ces programmes maintiennent le niveau d'emploi et créent de l'emploi au Canada.

Ces programmes créent de l'emploi chez nous, et c'est grâce à l'argent des contribuables. Des milliards de dollars sont consacrés à la création d'emplois. L'opposition proteste, elle qui réclame pourtant à grands cris des programmes ponctuels de création d'emplois qui n'offriraient du travail que pendant un temps. Ce que nous cherchons à faire, c'est de créer des emplois satisfaisants et de longue durée.

* * *

LES PÊCHEURS DE L'ATLANTIQUE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Le 2 juin dernier, par suite du moratoire frappant la pêche à la morue du Nord, le ministre a annoncé une série de mesures destinées à venir en aide à quelque 19 000 travailleurs d'usine et pêcheurs. Hier, le

ministre a déclaré que, depuis cette date, il s'est occupé de ces 19 223 pêcheurs et travailleurs d'usine.

Je trouve bien étrange qu'au cours de la première semaine de septembre seulement, mon bureau ait reçu 1 000 appels sur les lignes sans frais. En fait, nos dossiers montrent que nous avons reçu 10 485 appels sur ces lignes-là. C'est toute une divergence.

Je voudrais que le ministre explique cette divergence et qu'il dise à la Chambre ce qu'il entend faire à ce sujet.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, peut-être que je ne suis pas dans mon assiette aujourd'hui, car je n'arrive pas à voir où est la divergence.

Il y a quelque 19 200 pêcheurs et travailleurs d'usine de la région de Terre-Neuve et du Labrador, dans le secteur de la pêche à la morue du Nord, qui reçoivent actuellement une aide financière dans le cadre du programme relatif à la morue du Nord. Seront également admissibles à ce programme quelques centaines—je ne me souviens pas du chiffre exact—de pêcheurs et travailleurs d'usine du Québec, ainsi qu'environ 1 000 pêcheurs et travailleurs d'usine de la Nouvelle-Écosse et quelques autres au Nouveau-Brunswick.

Il y a au moins un millier de cas qui se trouvent dans une zone grise et qui pourraient ne pas être admis, mais les gens feront probablement appel. Deux commissions d'appel ont été établies. Elles ont maintenant le personnel voulu pour entendre les appels de ceux qui estiment être admissibles et qui ont essuyé un refus.

Je ne vois pas en quoi il y a divergence. Quelque 19 200 pêcheurs profitent actuellement du programme.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Le ministre sait probablement que des sociétés de camionnage et des petites sociétés qui achètent du poisson sont directement touchées par le moratoire sur la morue du Nord. En outre, des propriétaires de bateaux qui ont investi cette année des dizaines et des centaines de milliers de dollars dans l'industrie de la pêche, en croyant que cette industrie existerait, ont vraiment tout perdu. J'estime, comme bien d'autres, qu'ils méritent une compensation particulière.

Le ministre pourrait-il me dire s'il envisage d'accorder, dans le cadre de son programme, une compensation supplémentaire particulière aux propriétaires de bateaux, aux usines qui achètent du poisson et aux sociétés de camionnage?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, il faudrait toujours se rappeler, mais c'est parfois difficile, que, outre le gouvernement fédéral, il y a à Terre-Neuve un gouvernement provincial qui a tous les pouvoirs de faire des contributions pour aider les gens qui ont des difficultés financières.

En ce qui a trait aux usines de transformation, l'industrie de la transformation du poisson relève manifestement de Terre-Neuve et du Labrador, qui délivrent des permis aux usines. Dans l'article de la Constitution qui porte sur la propriété et les droits civils, il n'y a aucun doute au sujet de qui a la responsabilité des usines de transformation du poisson. Ce sont ceux qui leur délivrent des permis d'exploitation.

Sauf votre respect, le député a mentionné des zones grises, par exemple ce que j'appellerais les manutentionnaires de poisson qui ne travaillent pas dans les usines de transformation. En fait, j'examine actuellement cette situation. J'espère pouvoir prendre une décision à ce sujet au cours des prochains jours, car certaines personnes seraient peut-être admissibles.

Généralement parlant, nous ne pouvons venir en aide qu'aux personnes qui oeuvrent directement dans l'industrie, soit les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation du poisson.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je vais poser ma question au premier ministre.

Les Canadiens utilisent leurs cartes de crédit pour acheter pour plus de 40 milliards de dollars par an. Le taux de la Banque du Canada s'élève actuellement à 5,14 p. 100, alors que le taux d'intérêt sur les cartes de crédit se situe en moyenne à 17 p. 100, un écart de 250 p. 100.

Le ministre des Finances répète sans cesse que les bases de notre économie sont saines et que les consommateurs vont nous sortir de la récession. Selon des données publiées aujourd'hui par Statistique Canada, les ventes enregistrées par les grands magasins ont chuté de

3 p. 100. C'est la preuve que les consommateurs ne sont pas convaincus de la santé des bases de notre économie.

Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi le gouvernement actuel s'attend encore à ce que les consommateurs ouvrent leur portefeuille et se portent à la défense de notre économie alors qu'ils se font arnaquer par les taux d'intérêt usuraires qui frappent leurs cartes de crédit?

• (1450)

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je comprends que mon collègue revienne sur ce sujet, et ce n'est pas la première fois. La grande majorité des gens qui détiennent des cartes de crédit au Canada paient le compte sur leur carte de crédit dans le délai imparti et ne paient donc aucun intérêt sur leur carte de crédit. Cela s'applique à une grande majorité de Canadiens, monsieur le Président, il faut quand même le reconnaître.

Pour ceux qui ne peuvent pas payer à la date limite, il reste d'autres possibilités qui ont d'ailleurs été relevées récemment par les médias. Encore une fois, je me rappelle d'un reportage à CTV où on mentionnait qu'il était important de magasiner. Si quelqu'un s'achète un ensemble de chambre à coucher, ce n'est pas la meilleure solution de mettre l'achat sur une carte de crédit. Il serait préférable d'aller à sa banque ou à sa caisse populaire et d'emprunter à des taux qui sont, comme mon collègue vient de le dire, les meilleurs depuis 30 ans. Ce sont les meilleurs taux d'intérêt que les consommateurs canadiens aient eus depuis 30 ans, que ce soit au niveau des prêts personnels ou des hypothèques.

Alors, je crois que mon collègue devrait regarder l'ensemble de la situation et réaliser qu'on n'a pas intérêt à intervenir sur le taux des cartes de crédit.

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, une question supplémentaire. Oui, je reviens sur la même question et je n'aurai de cesse tant et aussi longtemps que les consommateurs se feront arnaquer et qu'on ne fera rien pour les sortir des griffes des banques.

Certes, il est vrai que, comme le ministre l'a dit, la moitié des détenteurs de cartes de crédit paient le solde de leurs comptes tous les mois, mais il n'en reste pas moins que les comptes impayés se chiffrent aux environs de 11 à 12 milliards de dollars par an. Ces consommateurs sont dans l'impossibilité d'aller à la banque pour emprunter l'argent qui leur permettrait de payer le solde de leurs cartes de crédit. Ce sont ces gens-là qui se font arnaquer.

Je tiens à signaler au ministre que l'Association des consommateurs du Canada est elle aussi d'avis que les consommateurs sont criblés de dettes et que les taux d'intérêt sont trop élevées.

Le ministre est-il prêt à convoquer les dirigeants de toutes nos institutions financières pour leur faire comprendre que le gouvernement s'attend à ce qu'ils prennent des mesures pour réduire ces taux d'intérêt nettement usuraires?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je ferai remarquer à mon collègue, comme je le lui ai déjà mentionné d'ailleurs, que j'ai rencontré personnellement l'Association des banquiers canadiens et également les responsables d'autres types d'entreprises financières, et que les taux d'intérêt sur les cartes de crédit ont quand même été ramenés à des taux qui sont les plus bas depuis plusieurs années.

Mon collègue sait très bien, monsieur le Président, que son devoir et le mien, c'est de se tourner vers les consommateurs et de leur apprendre qu'ils disposent de différents moyens pour emprunter de l'argent. Je sais qu'emprunter de l'argent, c'est la spécialité du Nouveau parti démocratique; ils incitent le gouvernement et tout le monde à emprunter. Mais, monsieur le Président, lorsqu'il est question d'emprunt, il faut s'assurer que les consommateurs peuvent emprunter aux meilleurs taux possibles et il faut accomplir notre travail d'information auprès des consommateurs. J'invite donc mon collègue à faire comme moi.

* * *

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Finances, je poserai ma question au premier ministre.

Le référendum est peut-être un enjeu de la plus haute importance pour le pays, mais l'absence d'emplois est la question qui préoccupe le plus les Canadiens. On compte actuellement 1,6 million de chômeurs. De nombreux Canadiens ont perdu espoir. En août, quelque 85 000 Canadiens avaient cessé de chercher de l'emploi.

Pourquoi le gouvernement ne propose-t-il pas un nouveau plan économique puisqu'il est flagrant que la politique actuelle est un échec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie la députée pour cette question qui est très importante. Nous sommes aux prises avec un grave problème de chômage, auquel tous les gouvernements, provinciaux et fédéral, cherchent une solution.

Compte tenu de l'intérêt que porte la députée à cette question, je l'informe qu'un rapport publié aujourd'hui par le Fonds monétaire international approuve les mesures économiques du premier ministre. Le FMI prévoit que l'économie canadienne connaîtra une croissance de 4,5 p. 100 l'an prochain.

Vu l'importance de la question soulevée par la députée, il convient surtout de souligner que le Fonds monétaire international, généralement reconnu comme la principale autorité mondiale en matière d'analyse, a déclaré que «parmi les pays du Groupe des 7, le Canada est le pays dont le PIB connaîtra la plus forte croissance en 1993». Au chapitre de l'emploi, on prévoit une croissance de 2,9 p. 100, soit la plus forte croissance de tous les pays industrialisés, et le taux d'inflation se situera à 2 p. 100, le plus bas parmi les pays industrialisés.

Ces trois facteurs devraient inspirer confiance à la députée et nous permettre de faire régresser le chômage, qui se situe toujours à un niveau inacceptable.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, le premier ministre a beau citer toutes sortes de statistiques, il n'en reste pas moins que la croissance au cours du deuxième trimestre est restée stagnante. Puisque la croissance est plus lente que prévu aux États-Unis, il va falloir que le Canada déploie des efforts à l'échelle nationale, pour nous sortir de cette récession.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas présenté un programme sur les infrastructures qui donnerait un regain de confiance aux hommes d'affaires et aux consommateurs canadiens? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de prendre des mesures efficaces pour remettre les Canadiens au travail?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue n'a peut-être pas entendu les observations formulées par le ministre d'État il y a quelques instants, quand il a déclaré que les gouvernements élaborent conjointement un impressionnant programme national de travaux sur nos grandes routes, ce qui améliorera grandement les infrastructures au Canada.

Ma collègue devrait savoir que j'ai eu des entretiens fort productifs avec le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard au sujet du projet de raccordement permanent, qui contribuera énormément au développement des infrastructures du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, en particulier.

Cela devrait probablement retenir l'attention de la députée et l'intéresser. Nous sommes parvenus à accomplir ces choses tout en maintenant l'inflation au taux le plus bas dans le monde industrialisé. Voilà qui laisse prévoir une reprise durable de l'économie dans l'avenir, une reprise qui n'alourdira pas le fardeau de dettes pour nos enfants et nos petits-enfants.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

En ce qui concerne le coût d'un billet d'avion pour un passager de Val-d'Or et Rouyn-Noranda vers Montréal et Québec, s'il y a fusion des compagnies aériennes canadiennes, est-ce que le gouvernement fédéral va prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que ce passager ne subisse aucune augmentation du prix du transport aérien à l'intérieur du Québec et du Canada, car la population de notre région paie déjà trop cher pour le transport aérien fourni par Air Alliance et Air Canada?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais souligner à mon honorable collègue que le Bureau de la concurrence a déjà été saisi, il y a quelque temps, de la question des prix et de la compétition dans le domaine du transport. Si une transaction a lieu entre *Canadian* et Air Canada, le Bureau de la concurrence complétera son travail et s'assurera effectivement—et c'est là une de ses principales, sinon son unique préoccupation—qu'il existe une compétition équitable entre les compagnies.

* * *

[*Traduction*]

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

J'ai en main un article qui montre que la situation en ce qui concerne les emplois d'été pour les jeunes n'a jamais été aussi pire qu'en 1992. Il coûte en gros entre 9 000 $ et 11 000 $ par an pour permettre à un étudiant de poursuivre ses études postsecondaires loin de chez lui.

Étant donné que la plupart des étudiants n'avaient aucun emploi ou presque et que le peu d'emplois offerts cet été étaient peu rémunérateurs, que va faire le ministre pour s'assurer que ces jeunes hommes et ces jeunes femmes peuvent retourner à l'école et y rester?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député se donnait la peine d'examiner ce que font les gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine de l'enseignement pour aider les jeunes Canadiens à poursuivre leurs études dans les écoles, les collèges communautaires et les universités, il s'apercevrait que nous sommes le

pays qui consacre le plus à l'enseignement par habitant, à l'exception peut-être des États-Unis.

Il parle de la situation de l'emploi; il est vrai qu'on s'est heurté à des difficultés, à cause de la récession mondiale et de ses répercussions économiques. L'été dernier, le gouvernement a dépensé durant la période au cours de laquelle ces jeunes étudiants peuvent normalement travailler, le même montant que l'année précédente même si le budget global de mon ministère a été réduit de quelque 200 millions de dollars, ce qui montre bien le très grand intérêt que nous portons aux étudiants du Canada.

• (1500)

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État.

Pendant plusieurs mois, le secrétaire d'État a promis d'apporter des changements au programme d'aide aux étudiants. Il a reçu des recommandations d'un nombre de sources, dont l'Association canadienne des étudiants et des étudiantes, l'Association canadienne des professeurs d'université et de moi-même.

Étant donné les difficultés qu'ont eues nos jeunes cet été à se trouver de l'emploi, étant donné que très peu d'emplois étaient disponibles et que souvent, ils étaient mal rémunérés, quand le gouvernement apportera-t-il des changements à ses programmes pour que nos jeunes puissent retourner au collège et à l'université afin de pouvoir se préparer à des emplois pour l'avenir?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le secrétaire d'État étant retenu à l'extérieur d'Ottawa aujourd'hui, je vais immédiatement porter la question du député à son attention et je suis certain que le secrétaire d'État lui répondra dans les meilleurs délais.

* * *

[*Traduction*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de répondre au nom du ministre de la Justice.

À minuit, le 1er octobre prochain, soit dans à peine deux semaines, la nouvelle loi sur le contrôle des armes à feu exigera que les propriétaires d'armes canadiens s'enregistrent, faute de quoi ils seront passibles de poursuites et de voir leurs armes saisies ou détruites.

Le ministère de la Justice s'était engagé à mener une vaste campagne d'information publique pour rappeler aux Canadiens cette importante échéance. Si je comprends bien, on a préparé ces envois collectifs, mais ils n'ont pas encore été diffusés. Vu le peu de temps qui reste, il est clair que bien des Canadiens ne recevront pas cet envoi avant la date limite d'enregistrement.

Ma question est la suivante: Serait-il possible d'étendre la période de grâce prévue pour l'enregistrement des armes à feu jusqu'à ce que le programme d'information publique ait été mis en place? Ou bien, le ministre va-t-il demander à sa collègue d'envisager un moyen plus expéditif pour faire parvenir cet avis public?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, l'échéance du 1er octobre, prévue pour l'enregistrement des mitrailleuses modifiées a été établie en vertu d'une loi du Parlement, qui a été adoptée à la Chambre en décembre dernier et qui ne peut être modifiée que par l'adoption d'une loi modificative par le Parlement. On a annoncé la date limite avec grand renfort de publicité depuis la proclamation de la loi sur le contrôle des armes à feu en décembre dernier. La ministre n'est pas habilitée à proroger les échéances fixées par la loi.

Les nouvelles règles ont été largement diffusées. Je crois que 40 000 brochures expliquant la législation sur le contrôle des armes à feu ont été distribuées depuis le 27 juillet. La fin de semaine prochaine, on publiera un tabloïd expliquant la loi et les règlements; 11 millions d'exemplaires seront livrés dans tous les foyers canadiens. Je pense donc que l'information sera largement diffusée, et que ceux qui ont des mitrailleuses modifiées seront en mesure de savoir ce qu'ils ont à faire.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de l'honorable Mark Lennox-Boyd, sous-secrétaire d'État pour les relations avec le Parlement au ministère des Affaires étrangères du Royaume-Uni.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais également signaler aux députés la présence à la tribune des membres du Comité permanent du Parlement suédois concernant l'assurance sociale et l'immigration.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

* * *

PRIVILÈGE

LA PUBLICATION D'INFORMATIONS

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, comme vous le savez sûrement, il y a une matière qui, hier, dans la province de Québec, a fait l'objet d'une injonction de la Cour supérieure. Il s'agit de propos qu'aurait tenus la sous-ministre aux Affaires intergouvernementales de la province de Québec, M^me^ Wilhelmy.

À la suite de la menace d'une station radiophonique de Québec de dévoiler les propos tenus par la sous-ministre du Québec, l'injonction a été accordée, interdisant à tous les médias. . .

M. le Président: J'hésite à interrompre l'honorable député, mais il est clair qu'il ne s'agit pas ici d'une question de privilège. Il peut recourir au Règlement, mais il est clair que ce n'est pas une question de privilège.

M. Gérin: J'en venais à ma question de privilège. C'est que, aujourd'hui, je me rends compte que la Bibliothèque du Parlement, qui relève de ce Parlement, a publié un article qui est interdit par la Cour supérieure du Québec, aux pages 2 et 3.

Une voix: Nous sommes en Ontario!

M. Gérin: Si on est en Ontario, dans ce cas, on va dire tout de suite que le Canada, ce n'est pas le Québec.

Donc, on a publié cet article. . .

[*Traduction*]

M. le Président: Le député se plaint du fait que le Parlement du Canada a publié un certain article. S'il s'agit d'une violation, et je ne l'affirme pas, du code civil ou de quelque autre loi, je ne puis intervenir dans cette affaire.

Pour en revenir à la question de privilège du député, que le Parlement du Canada ait publié ou non cet article, il est très difficile de voir comment cela aurait pu rendre plus difficile à un député l'exercice de ses fonctions, ce qui est le critère de la violation des privilèges.

Par ailleurs, si l'on soulevait à cet égard un rappel au Règlement, il me semble également que je n'aurais aucun pouvoir pour intervenir. Je dois donc demander au député d'accepter l'avis de la Présidence, à savoir que je ne peux rien faire à ce sujet.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Question de privilège, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député sur une question de privilège.

M. Plamondon: Monsieur le Président, c'est une question de privilège parce que mes privilèges à titre de député du Québec ne sont. . .

M. le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable député. J'ai rendu une décision concernant la question de privilège posée par l'honorable député de Mégantic—Compton—Stanstead. Après tout, en vertu du Règlement de la Chambre, le Président doit recevoir un avis approprié, ce qui fut donc fait. J'ai reçu l'avis approprié et j'ai fait une déclaration concernant cette situation. Il est clair que l'intervention à ce sujet est terminée.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pendant la période des questions, je crois que le chef de l'opposition a par inadvertance communiqué à la Chambre de l'information qui n'était pas exacte. Dans sa question au ministre des Transports, il a dit. . .

M. le Président: Certains députés m'ont aidé de leurs conseils. Il semblerait que ce soit là question d'opinion, et on devrait peut-être considérer l'affaire comme telle.

M. Angus: La coutume à la Chambre ne veut-elle pas que lorsqu'un député communique de l'information qui n'est pas exacte—et je ne parle pas d'opinion, mais d'exactitude de l'information—, la Chambre ait le devoir

de veiller à ce qu'elle ne demeure pas au compte rendu comme telle?

M. le Président: Le député soulève une question intéressante. Il y a toujours beaucoup d'échanges, des deux côtés de la Chambre, que d'autres députés jugent incorrects, inexacts ou pire. C'est une question d'opinion, et il n'y a pas là matière à rappel au Règlement.

Le député voudra sûrement accepter ma réponse à sa question. Il y a d'autres façons pour lui de vider la question.

[*Français*]

LA PUBLICATION D'INFORMATIONS

M. Louis Plamondon (Richelieu): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

J'aimerais savoir pourquoi la Bibliothèque du Parlement peut publier un texte que les députés du Québec ne peuvent pas commenter à l'extérieur de la Chambre parce qu'il est frappé d'injonction, tandis que les autres députés pourraient le faire.

• (1510)

[*Traduction*]

M. le Président: Le député soulève une question qui n'est pas du ressort de la Présidence. C'est peut-être aux tribunaux qu'il y aurait lieu de s'adresser, mais la question ne peut être réglée par la Chambre.

J'ai écouté la plainte, et je vais certes transmettre l'intervention à la bibliothèque. Mais il est clair que je n'ai pas compétence pour me prononcer.

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, hier, j'ai informé la Présidence de ce rappel au Règlement et j'ai aussi prévenu le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le paragraphe 65(2) de la Loi sur l'immigration impose au ministre de l'Emploi et de l'Immigration l'obligation de déposer dans les deux chambres du Parlement les règlements pris par le président de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié dans les 15 jours suivants leur approbation par le gouverneur en conseil.

On m'informe que le ministre n'a pas honoré cette obligation dans deux cas.

Il y a tout d'abord, le règlement approuvé par le décret 89.151 pris le 5 février 1989 et, deuxièmement, le règlement de la Division d'appel de l'immigration, approuvé le 25 octobre 1990.

Les fonctionnaires de la Direction des journaux de la Chambre confirment qu'il n'y a aucun document attestant le dépôt de ces règlements au cours de la session en cours ou de la précédente.

Comme le ministre n'a pas déposé ces règlements, les députés de la Chambre ne sont pas encore officiellement informés de leur adoption. Plus important encore, le comité auquel ces textes auraient dû être renvoyés d'office, conformément à l'article 32 du Règlement, n'a pas pu et ne peut toujours pas, du point de vue de la procédure, étudier ces règlements et en faire rapport à la Chambre.

Monsieur le Président, vous vous rappelez sans doute que j'ai déjà soutenu à une autre occasion que le non-respect des exigences de la loi en matière de dépôt constituait un outrage à la Chambre. Le ministre manque à ses obligations depuis trois ans dans un cas et depuis deux ans dans l'autre. Cela confine à la négligence.

Quoi qu'il en soit, si le ministre n'honore pas promptement ses obligations et ne dépose pas ces règlements, je suis disposé à soutenir la même position cette fois-ci.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'avoir discuté de la question avec moi hier.

J'ai signalé ces faits à mes collaborateurs. Je m'engage envers la Chambre à me conformer cet après-midi ou demain aux exigences de la loi que le député a mentionnées.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI AU COMITÉ

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain

nombre de décrets de nominations faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents compétents dont la liste est donnée en annexe.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à trois pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'INAUGURATION DU MONUMENT CANADIEN AU MAINTIEN DE LA PAIX

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui l'honneur d'annoncer à la Chambre que la cérémonie d'inauguration du Monument canadien au maintien de la paix aura lieu le 8 octobre prochain, ici à Ottawa.

Depuis 45 ans, comme le savent les députés, les militaires canadiens s'illustrent dans des missions de maintien de la paix. D'ailleurs, le Canada a participé à toutes les missions de maintien de la paix mises sur pied par les Nations Unies et à sept autres menées par d'autres organisations.

Aucune autre nation ne nous surpasse à cet égard. Près de 90 000 Canadiens ont servi dans ces missions.

[*Français*]

À l'heure actuelle, plus de 2 000 militaires canadiens servent la cause de la paix en 14 endroits du globe et cela ne comprend pas les 750 soldats que nous nous sommes engagés à envoyer en Somalie, ni les 1 200 gardiens de la paix que nous avons offert d'affecter en Yougoslavie.

[*Traduction*]

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont été si bien perçues dans le monde qu'en 1988, tous ceux et toutes celles qui y ont participé ont été honorés par le prestigieux prix Nobel de la paix.

C'est ce grand hommage qui a donné l'idée d'installer à Ottawa un monument national en l'honneur de la contribution de nos forces armées à ces missions. Le ministère de la Défense nationale et la Commission de la capitale nationale ont organisé conjointement un concours national de design où un jury composé d'éminents Canadiens était appelé à choisir un projet pour ce monument.

Le jury a reçu huit excellents projets, et on m'a dit que tous auraient très bien pu être retenus. C'est avec une certaine fierté que je souligne que l'équipe dont le projet a finalement été choisi vient de la Colombie-Britannique.

Réconciliation est le nom sur lequel le jury a arrêté son choix. Il a été soumis par le sculpteur Jack Harman, l'urbaniste Richard Henriquez et l'architecte-paysagiste Cornelia Hahn Oberlander.

Le monument, dont l'érection est presque terminée en face du Musée des beaux-arts sur le boulevard de la Confédération, se compose de deux murs de calcaire convergents qui représentent des factions opposées. Des débris de guerre jonchent le sol entre ces murs. Trois statues de bronze, représentant des gardiens de la paix, seront érigées sur un mur surélevé.

La première de ces statues, qui représente une femme de service en communications, reconnaît le rôle clé que jouent souvent les Canadiens dans les missions de paix. La deuxième statue, un officier portant le béret bleu traditionnel, représente un observateur militaire des Nations Unies. La troisième statue est une sentinelle armée d'un fusil, montrant que le maintien de la paix est une tâche souvent difficile et périlleuse.

Derrière les murs se dresse une rangée de 12 chênes, rappelant que nos gardiens de la paix viennent des dix provinces et des deux territoires. Cette rangée d'arbres a également une valeur de symbole pour notre avenir et le maintien de la paix.

Le 24 octobre, le monde entier célébrera la Journée des Nations Unies. Quel meilleur mois pour dévoiler ce monument unique en l'honneur de nos gardiens de la paix? J'espère que, cette année, tous les Canadiens participeront à nos célébrations à l'occasion de la journée très spéciale qui sera consacrée à nos forces de maintien de la

paix et au dévoilement du monument en leur honneur le 8 octobre prochain.

À partir du 1er octobre, tous les membres des Forces canadiennes ayant rempli des missions de maintien de la paix porteront leur béret bleu, et ce, jusqu'à la Journée nationale du maintien de la paix inclusivement, le 8 octobre. Cela servira à montrer à tous les membres des forces et à tous les Canadiens que le maintien de la paix est une facette importante de notre politique de défense et de l'engagement du Canada envers la paix mondiale.

Je suis convaincue que le monument honorant les forces de maintien de la paix, qui est situé sur le boulevard de la Confédération à proximité de points d'intérêt comme les édifices du Parlement, la Cour suprême, le Monument commémoratif de guerre du Canada et le Musée canadien des civilisations, sera bientôt reconnu comme le symbole national de l'engagement du Canada envers la paix.

Le Canada est le premier pays à dédier un monument à cette cause. Vous conviendrez sans doute, monsieur le Président, que nos coeurs et nos pensées doivent aller vers nos forces de maintien de la paix, non seulement le 8 octobre mais encore toute l'année.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, c'est particulièrement un honneur pour moi que de me faire le porte-parole du Parti libéral du Canada pour répondre à l'excellent discours qu'a prononcé ma collègue, la ministre associée de la Défense nationale, qui a rendu hommage aux soldats de la paix, et pour informer la Chambre des détails au sujet du monument au maintien de la paix qui sera inauguré le 8 octobre.

Au cours de mes observations, je voudrais me pencher sur la signification passée et actuelle de «maintien de la paix». Malgré la fin de la rivalité entre les superpuissances, le monde demeure un endroit très dangereux, et les Canadiens devraient toujours en être conscients.

• (1520)

Un des piliers de notre mode de vie, c'est la sécurité. Une sécurité totale comprend non seulement la défense militaire, mais des facteurs sociaux, économiques, environnementaux et autres, qui nous permettent de mener une vie à l'abri du danger et du stress.

À l'heure actuelle, les principales préoccupations du Canada en matière de défense ne portent pas uniquement sur la souveraineté, mais également sur la défense des valeurs, des institutions et des processus qui définissent les sociétés libres. Il faut aujourd'hui, plus que jamais, protéger vigoureusement ces aspects.

Un monde idéal où sont abolies la famine, la maladie, la pauvreté et la dégradation de l'environnement que nous constatons chaque jour dans des pays moins chanceux, de même que les armes nucléaires et la guerre, ne peut exister qu'au moyen d'une coopération et d'une entente internationales assorties de sanctions en cas de violation.

Dans son sermon sur la montagne, le Christ a dit: «Heureux les artisans de paix.» Aujourd'hui, les membres des Forces canadiennes sont parmi les gens les plus heureux, au sens des Béatitudes, de la Terre car ils se préparent à entreprendre une autre opération de maintien de la paix, en Somalie cette fois.

Au cours des 45 dernières années, plus de 85 000 jeunes Canadiens et Canadiennes en uniforme ont participé à chacune des opérations de maintien de la paix organisées par les Nations Unies, le Canada étant le seul pays au monde à avoir fait cela. De plus, comme la ministre l'a souligné, nous avons participé à sept missions non organisées par les Nations Unies.

Soit dit en passant, nos troupes qui étaient stationnées en Europe pendant 40 ans ne jouaient pas là-bas un rôle de maintien de la paix au sens traditionnel de l'expression, mais elles étaient en réalité nos soldats de la paix sur la ligne de front, dont la présence là-bas était non pas acclamée mais souvent remise en question. Elles ont contribué à maintenir la paix pendant 40 ans, jusqu'à ce que le rideau de fer tombe et que l'empire soviétique s'écroule.

Aujourd'hui, il y a plus de 2 000 soldats de la paix canadiens détachés à Chypre, en Syrie, au Sinaï, en Afghanistan, en Irak, au Koweït, au Sahara occidental, en Angola, au Salvador, au Cambodge, en Yougoslavie et bientôt, en Somalie. Il y a aussi d'autres engagements permanents aux services des Nations Unies en Inde, au Pakistan et au Moyen-Orient.

L'expression «maintien de la paix» ne figure pas dans la Charte des Nations Unies. Au cours des 45 dernières années, les Nations Unies ont entrepris 25 missions de ce genre, qui ont coûté la vie à plus de 800 soldats de la paix. Au cours des trois dernières années seulement, les Nations Unies ont lancé 10 nouvelles opérations de maintien de la paix. Dans les 32 années précédentes, elles en avaient organisé 15. La tendance est très claire.

Vu l'instabilité dans le monde, le nationalisme ambitieux, le tribalisme croissant et un approvisionnement en armes apparemment sans fin des nations même les plus modestes, la probabilité d'une coalition de nations partageant les mêmes idées pour recourir à la force dans l'intérêt de la paix ne diminue pas, mais grandit.

Dans bon nombre de ces nouvelles missions, il ne s'agit pas seulement d'interposer les casques bleus des Nations Unies entre les combattants. Il s'agit de bien plus que cela. À une époque où la guerre froide est révolue, la souveraineté nationale n'est plus considérée comme un

absolu. Chose certaine, cette souveraineté n'aura pas la priorité sur le droit aux vivres et aux médicaments des personnes qui souffrent et qui ont faim dans une zone de combats, même s'il n'y a pas de cessez-le-feu, même si l'effondrement du gouvernement fait en sorte qu'il est impossible d'obtenir un consentement clair.

Au Cambodge, les Nations Unies dirigeront en principe le pays jusqu'à la tenue des élections, en 1993. En Irak et au Koweït, elles s'occupent de tout nettoyer après l'opération Tempête du désert. En Somalie, il n'y a pas de gouvernement, à toutes fins utiles. Leur travail consiste à veiller à ce que les vivres se rendent à destination. En Yougoslavie, leur travail consiste à maintenir la paix là où il n'y a pas de paix à maintenir.

Je rappelle à la Chambre et à nos collègues que c'est en Yougoslavie qu'un jeune soldat, venant en fait de ma circonscription, le caporal-chef Dennis Reid, a perdu un pied dans l'explosion d'une mine terrestre et que peu de temps après, le sergent Michael Ralph, de St. John's, perdait la vie.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé mais votre temps de parole s'écoule. La ministre a parlé quatre minutes et vous, six. Je vous demande de bien vouloir coopérer.

M. Mifflin: Monsieur le Président, je termine. Je vous sais gré de votre indulgence.

D'aucuns disent que nous en demandons trop à nos troupes. Ce n'est pas le moment de parler de cela. Pour nous politiciens, ce qui est important, c'est de nous assurer que, lorsqu'on nous demande de participer à une mission, nos militaires ont reçu la formation et l'équipement nécessaires. Faute de quoi, nous ne devrions pas nous engager.

Mon parti m'a fait l'honneur et le privilège de me demander de rendre hommage aujourd'hui aux casques bleus canadiens. Le maintien de la paix est un élément de l'histoire du Canada dont tous les Canadiens peuvent à juste titre s'enorgueillir. Ce magnifique monument en est le souvenir durable et émouvant.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, au nom du caucus du Nouveau Parti démocratique, je voudrais accueillir les propos de la ministre et témoigner de ma satisfaction de voir le monument au maintien de la paix inauguré le 8 octobre. Le maintien de la paix a toujours été un élément important de la politique étrangère du Canada et même de la politique de défense du Canada, laquelle a toujours connu une bonne dose d'accord entre les partis. Nous nous sommes toujours enorgueillis de nos réalisations dans ce domaine, indépendamment de nos convictions politiques.

La ministre a mentionné dans ses remarques que plus de 90 000 militaires canadiens ont servi dans des missions de paix. Il est incroyable de penser à tous ces Canadiens qui ont fait cette expérience, et aux richesses que cette expérience leur a apportées en vue de leur participation future à la vie canadienne et à la préparation de la politique canadienne.

J'ai appris récemment que les militaires canadiens qui ont participé au maintien de la paix allaient former une association, analogue à l'association des anciens combattants. Je leur souhaite bonne chance, car je pense qu'ils pourraient jouer un rôle utile dans les prochains jours.

J'avais l'intention de mentionner, comme l'a fait le député qui m'a précédé, combien les activités de maintien de la paix pouvaient être dangereuses. Le député a mentionné la mort du sergent Ralph et la blessure du caporal-chef Reid. Une des choses que nous devrons peut-être envisager, à l'avenir, c'est de reconnaître les soldats morts pour le maintien de la paix comme nous avons reconnu les soldats morts à la guerre. Il me semble qu'ils n'ont pas fait moins que ceux qui sont morts dans les divers conflits, ils ont mis leur vie en danger non seulement pour le Canada, mais pour la paix dans le monde. Nous devrions le reconnaître d'une manière ou d'une autre.

Sur le plan politique, je voudrais faire deux observations. Alors que le Canada est de plus en plus engagé dans les activités de maintien de la paix, notamment par l'envoi de troupes en Somalie et en Yougoslavie, je crois que nous devrions trouver un moyen de permettre au Parlement d'exercer une plus grande influence sur la prise de ce genre de mesures, de manière à éviter que l'utilisation des ressources canadiennes dans le domaine du maintien de la paix dépende de plus en plus de la seule volonté du pouvoir exécutif.

Je ne désapprouve aucune des mesures prises par le gouvernement à cet égard, mais je crois qu'on aurait pu faire en sorte que le Parlement ait son mot à dire, que ce soit à la faveur d'un débat, ou autrement. Non pas pour retarder les choses, mais pour permettre au Parlement, en tant que représentant du peuple, de réfléchir à ce qu'on demande au peuple de faire.

En terminant, je tiens à dire qu'en tant que peuple jouissant d'une réputation internationale dans le domaine du maintien de la paix, nous ne devons pas oublier qu'il nous incombe de préserver la paix ici au Canada. Je prie Dieu que les Canadiens, qui participent à tant d'opérations de maintien de la paix, ne se retrouvent pas un jour divisés par des murs et par des conflits politiques, au point que des forces de maintien de la paix doivent être

envoyées au Canada. Je fais ici allusion à la division possible du Canada prônée par certains.

• (1530)

Il nous incombe, à nous qui sommes les gardiens de la paix partout ailleurs, de faire de notre mieux pour aplanir nos différends et parvenir à préserver la paix dans notre propre pays.

Je me réjouis de l'annonce et j'ai hâte de pouvoir admirer le monument avec mes concitoyens lorsqu'il sera inauguré.

* * *

[*Français*]

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

PRÉSENTATION DU PREMIER RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE L'EXPORTATION DES ARMES

M. Jean-Guy Guilbault (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du Sous-comité de l'exportation des armes du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Sous-comité de l'exportation des armes a étudié le sujet de l'avenir de la production et de l'exportation de matériel militaire par le Canada. Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

* * *

[*Traduction*]

LES COMPTES PUBLICS

HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent des comptes publics. Ce rapport traite de la nécessité pour Santé et Bien-être social de déposer à la Chambre des communes un rapport annuel sur le Régime d'assistance publique du Canada.

En conformité avec l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport. Je veux aussi donner avis pour que ce rapport soit débattu et adopté à la Chambre.

[*Français*]

PRÉSENTATION DU NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'ai aussi l'honneur de présenter le neuvième rapport du Comité permanent des comptes publics. Ce rapport traite des lettres d'intention émises par le ministère des Finances.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport. Également, je ferai publier un avis afin que ce rapport soit débattu et adopté par la Chambre.

[*Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*]

* * *

[*Traduction*]

LOI CONCERNANT L'ESPACE AÉRIEN AU-DESSUS DE NIAGARA FALLS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Rob Nicholson (Niagara Falls) demande à présenter le projet de loi C-361, Loi concernant l'espace aérien au-dessus de Niagara Falls.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Nicholson: Je suis heureux de présenter un projet de loi concernant l'espace aérien au-dessus de Niagara Falls. Cette mesure législative vise à faire de l'espace aérien au-dessus de Niagara Falls une zone restreinte. Autrement dit, les pilotes d'hélicoptère, d'avion, de dirigeable ou de tout autre aéronef qui vaudraient pénétrer dans cette zone restreinte devraient obtenir au préalable un permis du gouvernement fédéral. Cette mesure législative vise à réduire la congestion et la pollution sonore, ainsi qu'à protéger la beauté naturelle de Niagara Falls.

Un grand nombre d'habitants de Niagara Falls m'ont demandé de recommander au gouvernement du Canada de prendre le contrôle de l'espace aérien au-dessus de cette localité. Je suis tout à fait d'accord avec eux. J'espère que tous les députés m'appuieront dans ce projet.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Nicholson propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformémant au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-362, Loi modifiant la Loi sur les sociétés par actions et la Loi sur les déclarations des personnes morales et des syndicats (approbation et divulgation des salaires).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à ce que tous les salaires des cadres de sociétés soient approuvés au préalable par les actionnaires et à ce que l'on divulgue ces salaires. Cette mesure toucherait aussi les parachutes dorés que les dirigeants se préparent et elle démocratiserait toute l'exploitation d'une société.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Rodriguez propose que ce projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

MESURE MODIFICATIVE

M. René Soetens (Ontario) demande à présenter le projet de loi C-363, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (restriction relative au remboursement).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée d'office.

M. Soetens: Monsieur le Président, permettez-moi d'expliquer l'objet de ce projet de loi. En 1990, lorsque le gouvernement du Canada a aboli la taxe sur les ventes des fabricants, il avait prévu que, durant 1991, toutes les entreprises pourraient demander un remboursement de cette taxe pour leurs marchandises en stock. Mon projet de loi prolonge la période de demande de remboursement jusqu'à la fin de 1992 afin que les entreprises canadiennes qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas réussi à présenter leur demande avant la date limite puissent le faire jusqu'à la fin de l'année en cours.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Soetens propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

> Que, dans le cadre de leur étude de l'intégration économique des personnes handicapées, huit députés et neuf employés du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées soient autorisés à se rendre à Halifax, en Nouvelle-Écosse, au mois de novembre pour une période de trois jours.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le leader parlementaire du gouvernement a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je vous remercie de me faire leader parlementaire du gouvernement. C'est un peu prématuré, je crois, mais je vous remercie quand même de l'offre.

Mon collègue du Manitoba se demandait s'il est possible de solliciter le consentement unanime de la Chambre pour revenir aux projets de loi privés, car il a un projet de loi qu'il voudrait présenter et lire pour la première fois aujourd'hui.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu les termes de la motion déposée par le leader parlementaire de l'opposition. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Affaires courantes

LOI SUR LA CONVERSION DE L'INDUSTRIE DE DÉFENSE À DES USAGES CIVILS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre) demande à présenter le projet de loi C–364, Loi visant à faciliter la conversion à des usages civils des technologies utilisées et des métiers pratiqués dans l'industrie de défense.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je vous remercie de votre obligeance et je remercie les députés de m'accorder le consentement unanime.

Ce projet de loi tombe à point car, comme vous le savez, le Sous–comité de l'exportation des armes a justement déposé aujourd'hui son rapport, et les trois partis politiques s'entendent parfaitement pour dire que notre industrie de défense doit convertir ses produits et ses technologies à des usages civils pacifiques.

Ce projet de loi comporte un certain nombre de propositions inspirées de ce rapport, notamment toute la question de la création d'une commission à la conversion qui aiderait notre secteur privé à mettre au point ces compétences et à se faire aider pour développer des produits civils à partir de la technologie de pointe dont il dispose et pour commencer à concevoir des produits qui seraient particulièrememt adaptés aux nombreuses activités de maintien de la paix et de pacification auxquelles participent maintenant nos forces armées. Je recommande aux députés d'adopter ce projet de loi et je les remercie encore de m'avoir accordé la permission de le présenter.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre) propose que ce projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1540)

PÉTITIONS

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Monsieur le Président, j'interviens au nom des Vietnamiens d'origine canadienne afin de présenter une pétition au sujet de la situation au Viêt–nam.

Les Canadiens d'origine vietnamienne exhortent le Parlement à utiliser des moyens diplomatiques pour exiger (1) que le gouvernement vietnamien abandonne sa politique inhumaine et rétablisse les droits civils ainsi que les droits de la personne au Viêt–nam; (2) qu'on supprime au Viêt–nam tous les règlements, codes et dispositions constitutionnelles empêchant la libre expression ou niant la liberté d'association ou de culte; (3) que le gouvernement vietnamien s'engage officiellement à permettre des élections libres et équitables sous surveillance internationale afin que les citoyens du pays puissent à l'avenir choisir leurs dirigeants et l'orientation de leur gouvernement.

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES

L'honorable Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première vient d'un certain nombre d'habitants de l'Ontario et du Québec qui font remarquer qu'on a saisi les maisons des gens de la réserve indienne de Stoney Point, près de Sarnia, en Ontario, aux termes de la Loi sur les mesures de guerre, en 1942, afin de faciliter la poursuite de la guerre.

Un demi–siècle après la fin de la guerre, les Chippewas de Kettle et de Stoney Point exigent encore que le gouvernement leur rende leur terre natale. Leur revendication est appuyée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais malheureusement, le ministre de la Défense nationale refuse encore de prendre les mesures qui s'imposent.

Les soussignés, vos pétitionnaires, exhortent donc le Parlement à assumer ses responsabilités à l'égard des Indiens de Stoney Point en rendant les terres à cet endroit aux habitants autochtones et à leurs descendants.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Cette seconde pétition vient d'un certain nombre de personnes qui

travaillent dans le secteur automobile et qui disent faire face à un régime fiscal injuste qui les empêche de déduire de leurs impôts les sommes qu'elles doivent dépenser pour acheter, entretenir et assurer les outils ainsi que le matériel nécessaires à leur travail.

Les pétitionnaires font remarquer que la Loi de l'impôt sur le revenu permet aux membres des professions libérales et aux gens d'affaires indépendants de déduire leurs frais de représentation, c'est-à-dire l'argent consacré à des repas, à de l'alcool et même à des prostitués; pourtant, les pétitionnaires ne peuvent même pas déduire le coût des outils dont ils ont absolument besoin pour accomplir leur travail.

Les pétitionnaires exhortent donc le Parlement à demander au ministre des Finances et au ministre du Revenu national de prendre des mesures pour modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux travailleurs canadiens dans le secteur de l'automobile de déduire de leurs impôts les sommes dépensées pour acheter, entretenir et assurer les outils ainsi que le matériel essentiels à leur travail.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais présenter trois pétitions qui portent sur le même sujet et qui, en tout, ont été signées par environ 150 électeurs de ma circonscription. Ces électeurs ont été motivés par la hausse de 37c. de la prestation de la Sécurité de la vieillesse en avril, qu'ils ont jugée non seulement insultante, mais embarrassante.

Les pétionnaires demandent donc au gouvernement de faire en sorte que les pensions de vieillesse soient suffisantes pour pouvoir satisfaire les besoins fondamentaux des personnes âgées au Canada.

LE BARRAGE DES TROIS-GORGES

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'interviens, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition signée par des Albertains, dont la majorité sont des électeurs de ma circonscription. Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que la construction du barrage des Trois-Gorges sur le Yangzi Jiang en Chine, chassera plus d'un million de personnes de leurs foyers, ravagera le réseau hydrographique existant, dont dépendent pour vivre des millions de gens, ainsi que plusieurs espèces d'animaux menacées d'extinction, et augmentera le risque d'inondations catastrophiques pour des millions de Chinois qui ne sont actuellement pas exposés à ces risques alors qu'il existe d'autres moyens d'assurer l'électricité, la navigation et la lutte contre les inondations, qui sont moins coûteux pour leur économie et pour leur environnennement.

Par conséquent, ils demandent à la Chambre de refuser dorénavant de participer en fournissant de l'aide technique, des prêts, des subventions ou des garanties sous quelque forme que ce soit, aux fins du projet du barrage des Trois-Gorges.

L'ÉDUCATION

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter une pétition dûment certifiée par le greffier et concernant le domaine de l'éducation.

Cette pétition est signée par 50 Canadiens qui craignent que le Canada ne possède pas la main-d'oeuvre qualifiée qui lui permette de soutenir la concurrence internationale. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'inviter le gouvernement à promouvoir et à encourager l'établissement de normes nationales en matière d'éducation, de concert avec les gouvernements provinciaux, les professionnels de l'éducation, les représentants de l'industrie et de la main-d'oeuvre, ainsi que tous ceux qui s'occupent du domaine de l'éducation.

L'IMMIGRATION

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'aurais deux pétitions à déposer en vertu de l'article 36 du Règlement. La première est signée par un grand nombre de personnes de la Colombie-Britannique, qui signalent que les immigrants faisant partie de la catégorie de la famille et de la catégorie des parents aidés ont de tout temps formé le plus important contingent d'immigrants canadiens. Ils font également remarquer qu'en vertu des propositions actuelles du gouvernement en matière d'immigration, il sera plus difficile à ces deux catégories d'immigrants d'obtenir des visas.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement accorde la priorité aux catégories de la famille et des parents aidés.

La deuxième pétition est aussi signée par un grand nombre de résidants de la Colombie-Britannique, la plupart étant de ma circonscription.

Ces pétitionnaires signalent que près des trois quarts de tous les visiteurs et aspirants immigrants en provenance de New Delhi, en Inde, sont originaires du Pendjab. Ils signalent que les services centralisés de New Delhi sont de plus en plus surchargés et qu'il est en outre difficile de se rendre du Pendjab à New Delhi.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement ouvre immédiatement au Pendjab un service consulaire pour l'émission des visas d'immigrants et de visiteurs.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente une pétition signée par de nombreux citoyens de Kingston, en Ontario, qui se préoccupent de la taxe sur les produits et services. Tout comme vous, monsieur le Président, et des milliers d'autres Canadiens, ils sont scandalisés que le

gouvernement ait imposé cette taxe et décidé qu'elle s'appliquerait aux livres, revues et journaux.

L'opposition a combattu cette mesure avec vaillance, il va sans dire. Nous avons élevé des objections contre l'imposition de la taxe sur ces produits lorsque cette mesure fiscale a été proposée à la Chambre. Nous y sommes toujours opposés, et le gouvernement a fait la sourde oreille à toutes les exhortations qui lui ont été adressées pour qu'il supprime cette taxe inique.

Le secrétaire parlementaire a probablement reçu des pétitions analogues et souhaiterait sans doute les déposer à la Chambre.

Je suis heureux de présenter cette pétition qui dénonce la taxe sur les produits et services et d'appuyer les pétitionnaires, qui sont d'avis que cette taxe est mauvaise et doit être supprimée.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le gouvernement répondra aujourd'hui aux questions nos 356 et 361.

[*Texte*]

Question no 356—**M. Whittaker:**

Depuis le 1er janvier 1992, l'Office national des transports a-t-il déboursé de l'argent pour les déplacements de son président et, dans l'affirmative, à quelle date, entre quels endroits et dans quel but?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): L'Office national des transports du Canada répond comme suit:

Oui, voir l'annexe ci-jointe.

Règlement effectué les 3 et 6 juin 1992 pour un déplacement d'Ottawa à Kamloops, Vancouver, Nanaïmo, Squamish, Port Moody, New Westminster, Roberts Bank, Victoria, C.B.; Seattle et Tacoma dans l'État de Washington pour y rencontrer des représentants des gouvernements et de l'industrie.

Règlement effectué les 3 et 7 février 1992 pour un déplacement d'Ottawa à Kauai pour assister à une conférence internationale sur la science des systèmes.

Règlement effectué le 18 mars 1992 pour un déplacement d'Ottawa à Vancouver et à Whitehorse pour participer à des réunions des Bureaux régionaux.

Règlement effectué le 1er avril 1992 pour un déplacement d'Ottawa à St. John's (Terre-Neuve) pour y présider une audience sur «En route vers l'accessibilité».

Règlement effectué le 24 avril 1992 pour un déplacement d'Ottawa à Victoria (C.B) pour y présider une audience sur «En route vers l'accessibilité».

Règlement effectué le 30 avril 1992 pour des déplacements pendant son séjour à Vancouver (C.B.) où il a présidé une audience sur «En route vers l'accessibilité» et où il a assisté à Autonomie 92, conférence internationale marquant la fin de la Décennie pour les personnes handicapées.

Règlement effectué le 14 mai 1992 pour un déplacement de Vancouver à Winnipeg (Manitoba) pour y présider une audience sur «En route vers l'accessibilité».

Règlement effectué le 3 juin 1992 pour un déplacement de Winnipeg à Regina (Saskatchewan) pour y présider une audience sur «En route vers l'accessibilité».

Règlement effectué le 3 juin 1992 pour un déplacement de Regina à Ottawa pour assister à une réunion de l'Office.

Règlement effectué le 4 juin 1992 pour un déplacement de Regina à Calgary et à Edmonton (Alberta) pour y présider des audiences sur «En route vers l'accessibilité».

Règlement effectué le 5 juin 1992 pour un déplacement d'Edmonton à Whitehorse (Yukon) pour y présider une audience sur «En route vers l'accessibilité».

Question no 361—**M. Angus:**

Concernant le concours de la chanson en or de Canada 125 et les activités qui s'y rattachent, *a*) quel est le coût total de ce programme, *b*) quel est le coût de production et de distribution des enregistrements liés à ce programme, *c*) combien de copies des enregistrements a-t-on distribuées gratuitement et à qui, *d*) quel est le coût de la cérémonie de lancement prévu pour le 18 juin 1992, *e*) quelles entreprises ou personnes ont reçu des contrats relativement à cette cérémonie et pour quel montant, *f*) quels autres frais a-t-on supportés relativement à ce concours?

M. James Stewart Edwards (secrétaire d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Le ministère des Communications et le Secrétariat d'État du Canada m'informent comme suit:

(a) À ce jour, les coûts du MDC pour le concours s'élèvent à 164 142 $; le coût total ne devrait pas excéder 177 000 $ lorsque toutes les factures auront été reçues.

(b) Le coût du MDC pour la production et la distribution des enregistrements associés au projet est de 38 036 $.

(c) Des copies gratuites des enregistrements ont été distribuées aux personnes suivantes:

—tous les députés et les sénateurs	= 394
—directeurs de toutes les stations de radio et de télévision du Canada ayant une licence du CRTC	= 951
—Factor Musicaction Canada (FMC)	= 150
—La Société Canada 125	= 75
—Administration centrale et bureaux régionaux du MDC	= 100
—Lancement	= 200
—Demandes diverses des médias, etc.	= 50

(d) La Société Canada 125 a contribué quelque 8 000 $ pour défrayer la cérémonie de lancement incluant les coûts de transport des gagnants.

(e) Un seul contrat par MDC avec «First Satellite Communications» (4 500 $) a été accordé pour la télédiffusion du lancement et du vidéoclip.

(f) Autres coûts du MDC liés au concours en dehors de ceux indiqués en b) sont les suivants:

—prix aux gagnants	= 10 000 $
—prix aux semi-finalistes (neuf @ 500 $)	= 4 500
—production de deux vidéoclips	= 89 570
—services juridiques et administratifs pour FMC	= 22 036

Aussi, la Société Canada 125 a octroyé 3 400 $ pour la conception graphique de la pochette du disque compact.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il a été répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Edwards: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. Peter Milliken (Kingtston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une motion portant production de documents pour obtenir des détails sur le coût d'un voyage que le premier ministre a effectué il y a quelque temps. Cette demande reste sans réponse depuis le mois de mai. Le secrétaire parlementaire a promis à quatre reprises de s'occuper de la question, notamment la semaine dernière et au moins une fois auparavant en juin dernier. Nous voici maintenant en septembre, et la Chambre va certainement s'ajourner d'ici mercredi prochain pour une période prolongée; je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement ne peut pas répondre rapidement à cette demande.

Je ne puis que penser qu'il semble bien qu'on tente d'étouffer l'affaire. Je n'ai plus d'autre choix, c'est bien clair, que de faire reporter ma motion à l'ordre du jour, et elle ira alors s'ajouter à une liste de plusieurs centaines d'autres motions; j'aurai alors autant de chances de la voir tirée au sort pour discussion que de trouver une aiguille dans une botte de foin, et le secrétaire parlementaire le sait bien. Il espère, j'en suis convaincu, que je la ferai reporter à l'ordre du jour, ce qui lui éviterait l'embarras d'avoir à produire ces documents.

Je dois protester contre ce procédé révoltant, monsieur le Président. Le gouvernement a le devoir de répondre rapidement à ces demandes, soit en refusant de communiquer l'information soit en la fournissant à la Chambre. Il n'est pas juste de la part du secrétaire parlementaire de continuer à demander semaine après semaine le report de la motion au *Feuilleton*.

M. Edwards: Monsieur le Président, j'apprécie le caractère incitatif, voire impératif, de l'intervention de mon honorable collègue, mais je puis l'assurer que je me suis occupé de ces questions comme je le lui ai promis mercredi dernier. Je puis lui dire qu'on donne suite à sa motion P-17 et que nous devrions bientôt avoir cette information.

• (1550)

Il y a une deuxième motion inscrite à son nom, et je me permettrai de lui répondre même s'il ne s'est pas informé à ce sujet. Je crois qu'il l'avait fait la semaine dernière. Il s'agit de motion P-20. Je puis lui dire que la réponse est en route. Le texte original est en cours de traduction, et la réponse devrait être bientôt prête. J'ai pris un engagement, je m'en suis acquitté et je me sentirai lié tant que nous n'aurons pas satisfait aux demandes de mon honorable collègue.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. John Manley (Ottawa–Sud): Monsieur le Président, je demande la permission de proposer l'ajournement de la Chambre, conformément à l'article 52 du Règlement, en vue de discuter de la crise dans l'industrie du transport aérien.

Comme il en a déjà été question aujourd'hui, nous nous attendons tous à ce que la Chambre s'ajourne bientôt en raison du référendum. Étant donné que cette crise, qui dure depuis presque le début de l'année, atteindra probablement son point culminant durant l'ajournement, durant la campagne référendaire, je vous prie, monsieur le Président, de tenir compte du fait qu'elle met en jeu la politique des transports, la politique de la concurrence et de nombreux emplois dans bien des régions du Canada, et que les députés de la Chambre des communes devraient avoir l'occasion de débattre de cette question avant de partir pour un long congé.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): La question soulevée par l'honorable député d'Ottawa–Sud est sûrement très importante. Mais après consultation et en tenant compte des contraintes très strictes de notre Règlement, la Présidence ne peut malheureusement répondre de façon positive aujourd'hui à la demande formulée par l'honorable député d'Ottawa–Sud.

[*Traduction*]

Conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, je veux aviser la Chambre que, en raison de la déclaration ministérielle, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 16 minutes.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le président suppléant (M. DeBlois): Il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément à l'article 81(8)*c)* du Règlement, le nombre total de jours désignés pour la période de subsides se terminant le 10 décembre 1992 sera augmenté d'un jour.

Par conséquent, le nombre total de jours désignés pour cette période de subsides est maintenant fixé à six.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi C–80, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, édictant la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, apportant des modifications corrélatives à d'autres lois et abrogeant la Loi sur les allocations familiales, soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler aux députés du projet de loi C–80, mesure qui, je crois, représente une amélioration très importante sur le plan de la politique sociale pour les familles canadiennes.

En septembre 1990, le premier ministre s'est joint aux dirigeants de plus de 70 autres pays pour signer une déclaration réclamant des plans d'action nationaux pour les enfants. En décembre dernier, avec l'appui de toutes les provinces, le premier ministre a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. C'est ce qui a servi de base au programme de notre gouvernement pour les enfants du Canada, l'initiative *Grandir ensemble* que le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social a eu le plaisir d'annoncer en mai dernier.

En plus de la ratification de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, l'initiative *Grandir ensemble* comporte trois éléments importants.

Le premier élément est la prestation fiscale pour enfants que nous étudions aujourd'hui. Il s'agit d'un programme simplifié qui donne une aide financière additionnelle aux familles à revenu très modeste.

Le deuxième élément est un plan d'action à long terme pour les enfants canadiens. On y décrit la situation actuelle et on y donne un aperçu des défis que nous réserve l'avenir.

Le troisième élément est l'Initiative pour le développement de l'enfant, qui porte sur les conditions qui mettent certains enfants canadiens dans une situation de risque, spécialement en bas âge. Il s'agit d'un programme à plusieurs volets appuyé par une allocation de 500 mil-

lions de dollars pour cinq ans et un financement de 170 millions de dollars par année par la suite.

[*Français*]

Je crois,—et tous les députés en conviendront—que nous façonnons chaque jour notre avenir par l'intermédiaire de nos enfants. Nous sommes conscients des pressions que subissent les parents. Le gouvernement croit qu'il est important de les appuyer.

[*Traduction*]

C'est l'un des principes fondamentaux dont s'est inspiré le gouvernement lors de l'élaboration du régime de prestations fiscales pour enfants. Le régime proposé prévoit une augmentation des prestations pour enfants de 2,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années et un meilleur aiguillage des prestations en fonction des besoins. Qui plus est, et c'est là un aspect sur lequel je veux revenir, monsieur le Président, car je crois que l'on n'en a pas vraiment saisi l'importance, la prestation fiscale pour enfants vient en aide, d'une manière novatrice, aux familles à faible revenu dont les parents travaillent.

À mon avis, il n'est pas nécessaire pour l'instant de rappeler les modalités de la nouvelle prestation fiscale pour enfants qui est proposée. Je crois qu'il serait toutefois utile d'examiner, du moins brièvement, les lacunes du système actuel et la façon dont la prestation fiscale pour enfants en viendra à bout.

Premièrement, le régime actuel offre une aide insuffisante aux familles à faible revenu, notamment celles dont les parents travaillent. En vertu du régime de prestations fiscales pour enfants, les familles dont le revenu est inférieur à 50 000 $ recevront, en moyenne, 250 $ de plus par année en prestations pour enfants. En outre, les familles à faible revenu dont les parents travaillent recevront jusqu'à 500 $ par année en prestations supplémentaires, grâce au nouveau supplément du revenu.

Deuxièmement, même si, en vertu du régime actuel, les familles à faible revenu reçoivent plus que celles à revenu élevé, on peut faire davantage pour mieux aiguiller les prestations pour enfants vers ceux qui en ont le plus besoin. Ce problème comporte deux volets.

Premièrement, les allocations familiales sont ciblées en fonction du revenu individuel et non pas du revenu familial. En conséquence, deux familles dont le revenu total est identique peuvent recevoir des prestations pour enfants différentes. Il ne fait aucun doute que le revenu familial est un critère plus équitable pour établir l'aide à verser au titre des enfants.

Deuxièmement, les familles à revenu élevé continuent de recevoir des prestations pour enfants, même si elles en ont relativement peu besoin. Dans ma circonscription, une foule d'électeurs m'ont déjà dit ceci: «Pour l'amour de Dieu, ne m'envoyez plus ces chèques d'allocations familiales car notre famille n'en a pas besoin. Versez-les plutôt aux plus nécessiteux.» À notre avis, il est plus responsable de verser les prestations aux familles à revenus faible et modeste plutôt que de continuer à les verser à toutes les familles.

La prestation fiscale pour enfants sera fondée sur le revenu familial. En conséquence, elle tiendra davantage compte des besoins. On pourra mieux aiguiller l'aide vers les familles à revenu faible et modeste en augmentant l'ensemble des prestations et en réorientant vers ces familles les prestations actuellement versées aux familles nanties.

Les lenteurs dans la réception des prestations pour enfants posent aussi un problème dans le cadre du régime actuel. Lors de débats sur des questions fiscales et durant la période des questions, je me souviens d'avoir abondamment parlé à la Chambre des personnes qui devaient recourir à des escompteurs d'impôt afin de pouvoir toucher immédiatement leur crédit d'impôt pour enfants. Cela posait de graves problèmes à certaines familles. Le crédit d'impôt remboursable pour enfants, le crédit dont je parle, représente plus de la moitié de la somme que touche une famille en prestations fédérales pour enfants. Cependant, il arrive souvent que le crédit ne soit pas versé à temps pour satisfaire aux besoins de l'enfant. Le gouvernement doit évaluer les déclarations d'impôt avant de verser le crédit.

• (1600)

Ce délai peut paraître long à de nombreuses familles. Celles-ci doivent immédiatement engager des frais pour subvenir aux besoins de leurs enfants, mais sont obligées d'attendre plus d'un an avant de toucher le plein montant du crédit.

Comme je le disais, ce délai a obligé certaines familles à faible revenu à recourir à des escompteurs d'impôt afin de recevoir leurs prestations plus vite. En retour de leurs services, les escompteurs d'impôt exigent environ 80 $, somme importante pour une famille à faible revenu.

La nouvelle prestation pour enfants, versée tous les mois, offrira aux familles, en temps opportun, de l'aide pour subvenir aux besoins des enfants. Deux millions de familles touchant un revenu inférieur à 50 000 $ verront leurs prestations mensuelles augmenter et, ce qui me ravit, les familles à faible revenu n'auront plus à recourir aux escompteurs d'impôt.

Finalement, les changements apportés aux prestations pour enfants au fil des ans ont créé une mosaïque qui est peu commode. Les prestations sont actuellement versées aux familles de trois façons différentes, selon des critères d'admissibilité différents. Par exemple, les allocations familiales sont calculées à partir du revenu individuel, tandis que le crédit d'impôt remboursable pour enfants est fondé sur le revenu familial. De plus, de nombreuses familles à revenu élevé se demandent à quoi leur sert de recevoir des allocations familiales puisqu'elles doivent les rembourser lorsqu'elles produisent leur déclaration d'impôt.

La prestation pour enfants simplifiera le régime actuel. Combien de fois les députés se sont fait dire par leurs électeurs: «Pour l'amour de Dieu, simplifiez la déclaration d'impôt.» Eh bien, ce sera fait. Comme je l'ai déjà dit, les trois séries de critères d'admissibilité et de systèmes de distribution seront remplacées par une seule prestation versée sous forme de paiements mensuels non imposables. La nouvelle prestation sera calculée d'office pour les parents. La déclaration de revenus s'en trouvera raccourcie et simplifiée, et les contribuables à revenu élevé n'auront plus à rembourser les prestations, à la fin de l'année ni à déterminer, lorsqu'ils établiront leur déclaration, combien ils doivent rembourser.

Certes, le système actuel a ses avantages, mais nombre de problèmes sont survenus au fil des ans. Il est donc temps d'apporter des améliorations fondamentales au système. Trop souvent au Parlement, nous créons des programmes qui durent indéfiniment sans que nous ne prenions jamais la peine de chercher à savoir s'ils sont vraiment efficaces, s'ils remplissent vraiment leur mandat ou s'ils doivent au contraire être modifiés. Le temps est venu d'apporter des modifications fondamentales au système parce qu'une foule de problèmes sont apparus au fil des ans. Ces modifications fondamentales se traduisent par la prestation fiscale pour enfants dont il est question aujourd'hui dans ce débat de troisième lecture.

Je voudrais d'abord prendre quelques instants pour dissiper certains mythes qui ont surgi durant le débat sur la prestation fiscale pour enfants. C'est avec un peu de stupeur que je lis des titres et des articles de journaux qui ne donnent qu'un compte rendu partiel de la réalité. Aujourd'hui, avec la permission de mes collègues, je voudrais présenter des faits pour dissiper ces mythes-là.

D'aucuns ont prétendu qu'avec la prestation fiscale pour enfants, nous allions réduire l'aide accordée pour les enfants. Ils ont laissé entendre que, pour la plupart des familles, les prestations allaient être réduites ou supprimées afin de réserver les fonds à quelques familles de travailleurs. Rien n'est plus faux. Grâce à la prestation fiscale pour enfants, l'aide consentie pour les enfants augmentera de 2,1 milliards de dollars, j'ai bien dit 2,1 milliards de dollars. Rien de moins.

La nouvelle prestation sera mieux ciblée, et 3,1 millions de familles canadiennes en bénéficieront. Cela représente 85 p. 100 de toutes les familles du Canada. De plus, toutes celles dont le revenu est inférieur à 50 000 $ recevront soit des prestations accrues soit le même niveau de prestations qu'elles reçoivent en vertu des programmes courants. En moyenne, elles recevront annuellement 250 $ de plus en prestations pour enfants. Selon moi, ce nouveau programme améliore nettement les prestations qui sont versées aux familles canadiennes.

Je vois là-bas mon collègue qui sourit en m'entendant parler des 2,1 milliards de dollars. J'insiste sur le fait que c'est de l'argent neuf. On parle d'argent réutilisé et d'argent neuf dans cette enceinte. Or, je ne suis pas sûr que les gens qui suivent le débat à la télévision comprennent bien de quoi nous parlons, parce que c'est toujours de l'argent des contribuables que nous parlons. Cependant, il s'agit bien ici d'argent neuf qui est injecté dans ce programme pour aider les enfants du Canada. Cette augmentation s'ajoute aux prestations qui auraient été versées si les programmes actuels avaient été conservés. En outre, comme pour le crédit d'impôt pour enfants, le gouvernement s'engage à réviser régulièrement les sommes accordées et à les augmenter si les conditions financières le permettent.

Je rappelle aux députés que ce gouvernement a vraiment fait beaucoup pour augmenter les prestations pour enfants et que j'en suis fier. Je suis prêt à participer à toutes les tribunes du pays pour le dire. Depuis 1985, le gouvernement a augmenté quatre fois le crédit d'impôt pour enfants remboursable. Nous avons également garanti un supplément de 213 $ pour les enfants de moins de sept ans qui n'occasionnent pas de déduction de frais de garde. Grâce à ces augmentations, le niveau moyen de prestations pour enfants payées par le gouvernement fédéral aux familles à faible revenu a augmenté plus vite que le taux d'inflation.

On raconte aussi une autre fausseté, c'est-à-dire que la prestation fiscale pour enfants empire la situation des assistés sociaux. Hier, sur le campus Owen Sound du Georgian College, j'ai parlé à une jeune mère seule qui reçoit de l'aide sociale. Elle est retournée aux études pour tâcher de trouver du travail et de cesser de dépendre de l'aide sociale. Elle avait entendu dire que, comme elle était prestataire de l'aide sociale, ce nouveau régime allait empirer son sort. C'est faux. Je lui ai expliqué qu'il allait au contraire améliorer grandement le sort des

bénéficiaires de l'aide sociale, et ce, de trois façons différentes.

Premièrement, comme les prestations pour enfants seront consolidées et payées mensuellement, les familles vivant de l'aide sociale verront leurs paiements mensuels passer de 35 $ par enfant à au moins 85 $ par enfant, à partir de janvier 1993.

Deuxièmement, parmi ces familles, celles qui comptent trois enfants ou plus et qui gagnent plus de 3 750 $ recevront aussi des prestations supplémentaires.

[*Français*]

Troisièmement, les bénéficiaires de l'aide sociale ne devront plus avoir recours à des escompteurs d'impôt pour toucher leurs prestations à l'avance. Ils n'auront plus besoin d'attendre pendant un an avant de recevoir la totalité de leurs prestations pour enfants, comme c'était le cas dans le cadre du système actuel. Cette longue attente ne sera plus qu'un souvenir.

[*Traduction*]

Il importe aussi de mentionner que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a rencontré ses homologues provinciaux et les a exhortés à faire en sorte qu'aucun bénéficiaire de l'aide sociale ne voit sa situation se détériorer avec l'avènement du programme de la prestation fiscale pour enfants. Tous les gouvernements reconnaissent l'importance de veiller à ce que les enfants ne manquent de rien. Tous les gouvernements provinciaux de même que le gouvernement fédéral, je le répète, ont signé la convention des Nations Unis sur les enfants. Je suis convaincu que les provinces ne prendront aucune mesure qui pourrait nuire aux bénéficiaires de l'aide sociale.

• (1610)

Monsieur le Président, certaines personnes ont conclu à tort que le supplément au revenu gagné était injuste car il prendra la forme de prestations versées aux travailleurs gagnant de faibles salaires, mais restera inaccessible aux assistés sociaux. Actuellement, les familles touchant des prestations d'aide sociale reçoivent souvent des milliers de dollars de plus que les familles à faible revenu pour subvenir à leurs besoins. Combien de fois avez-vous entendu dire qu'il était plus avantageux de demander des prestations d'aide sociale que de travailler, que l'aide sociale rapportait plus que le travail, que rien n'incitait vraiment les assistés sociaux à réintégrer le marché du travail?

Actuellement, les familles qui passent de l'aide sociale au marché du travail voient souvent leur situation financière se détériorer en raison des dépenses liées à leur emploi et, bien sûr, en raison de la perte des prestations d'aide sociale.

C'est pour cela que nous avons introduit le supplément au revenu gagné, pour amoindrir une partie des pertes découlant du passage de l'aide sociale au marché du travail. Ce supplément constitue une première étape pour aider les familles de travailleurs à faible revenu qui, souvent, ne sont pas admissibles aux programmes sociaux en place. Je ne dis pas que c'est là l'unique solution, je sais que non. Ce n'est pas la solution à tous les problèmes, mais c'est, à mon avis, une première étape pour rompre le cercle vicieux de l'aide sociale où trop de gens se retrouvent enfermés.

On a également allégué que la nouvelle prestation n'était pas aussi souple que le programme en place actuellement lorsqu'il s'agit de satisfaire des besoins soudains ou imprévus des familles. Tout d'abord, je dirai que d'autres programmes gouvernementaux comme l'assurance-chômage et les programmes provinciaux d'aide sociale apportent une aide immédiate aux familles dont le revenu fluctue au cours d'une année.

En réalité, la prestation fiscale pour enfants qui est proposée est plus souple que le système actuel. C'est là un autre avantage des modifications. Ainsi, la nouvelle prestation fiscale pour enfants versée mensuellement sera rajustée immédiatement à la naissance d'un enfant ou s'il y a un changement quant à la garde d'un enfant ou une baisse soutenue du revenu familial par suite d'une séparation ou du décès d'un conjoint.

Je tiens à rappeler aux députés qu'en dépit de ces méprises, la prestations fiscale pour enfants a été bien accueillie, très bien même. On pose beaucoup de questions à son sujet, mais une fois qu'on y a répondu, les gens sont satisfaits. Je constate que, dans l'ensemble, les gens approuvent ces changements parce qu'ils se réjouissent de voir les autorités gouvernementales évaluer les programmes, les rationaliser, les moderniser, favoriser une approche moins tronquée et plus multicible à l'égard des prestations.

Certains témoins ont fait valoir devant le comité législatif les avantages que présente le nouveau régime. Premièrement, il est juste, puisqu'il se fonde sur le revenu familial plutôt que sur le revenu individuel. Deuxièmement, le supplément de revenu gagné marque un net progrès de la politique sociale. Troisièmement, le regroupement des trois types de prestations en une prestation unique simplifie les choses. Quatrièmement, les presta-

tions seront versées principalement aux familles à faible revenu ou à revenu moyen.

Somme toute, on dispose aujourd'hui d'un meilleur régime de prestations pour enfants en raison de ces avantages et du fait que les prestations seront versées en temps plus opportun et à un public mieux ciblé. Cette mesure injectera en outre 2,1 milliards de dollars sur cinq ans dans le régime de prestations pour enfants, 80 p. 100 de cet argent neuf étant destiné aux familles dont le revenu annuel est inférieur à 40 000 $.

Comme le savent les députés, cette mesure devrait entrer en vigueur le 1er janvier 1993, c'est-à-dire dans quelques mois à peine. Que le temps passe vite! Monsieur le Président, vous comprendrez qu'il faudra, d'ici là, se préparer à entreprendre cette tâche formidable de transition. Il faudra aussi s'assurer que les Canadiens sont au courant de ce à quoi ils ont droit en vertu du nouveau régime de la prestation fiscale pour enfants. Pour ce faire, nous allons devoir faire appel à la collaboration des députés de tous les partis.

Pour conclure, je suis convaincu que ce programme profitera aux familles canadiennes où il y a des enfants et que les Canadiens vont lui faire bon accueil. En effet, ces dernières années, ils s'étaient montrés de plus en plus favorables au ciblage des dépenses sociales et ils ont clairement fait savoir que la question de la majoration du supplément de revenu familial est l'une des plus importantes que le gouvernement ait à régler dans le contexte de la politique sociale.

Ce programme permettra de donner de l'argent à ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les familles, pour qu'elles puissent subvenir aux besoins des enfants.

La prestation fiscale pour enfants est l'un des quatre principaux volets du Programme *Grandir ensemble* pour les enfants. Dans le cadre de ce régime, on fait appel à des ressources nouvelles qu'on utilise de façon nouvelle pour s'adapter à l'évolution du Canada et des familles canadiennes. C'est investir gros dans l'avenir, dans nos enfants, leurs parents et notre pays. Je recommande à la Chambre d'adopter ce projet de loi.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, avant de commencer mes remarques, permettez-moi de faire part au ministre, par votre intermédiaire, de mes remerciements premièrement pour l'aide fournie par ses fonctionnaires à chaque fois que l'opposition les met à contribution. Nous apprécions grandement les séances d'information qu'ils tiennent à notre intention.

Deuxièmement, nous le remercions de sa participation à ce débat au cours duquel il a présenté une réponse claire et raisonnée aux critiques soulevées de ce côté de la Chambre. Bien que nous ayons des points de vue différents, nous avons certes le même objectif, à savoir en faire davantage pour les enfants de ce pays.

J'aimerais profiter de cette occasion pour résumer les critiques de notre caucus à l'égard de cette mesure législative. Comme vous le savez, ce débat a été écourté et bien des membres du caucus libéral n'ont pas encore eu la chance de prendre la parole. La liste des orateurs est longue, et de nombreux députés s'inquiètent de ne pas pouvoir se faire entendre.

Au nom de la Chambre, j'aimerais à nouveau protester auprès du gouvernement contre sa décision d'imposer une limite à ce débat. Même s'il a des délais qu'il aimerait respecter, les Canadiens eux ont pour objectif de s'assurer qu'on fait le maximum pour les enfants. Nous ne sommes pas du tout convaincus que le temps alloué à chaque étape de ce débat ait permis de faire comprendre aux Canadiens la portée des changements fondamentaux qui ont lieu.

Comme il arrive si souvent dans le cas d'un débat d'importance sur un changement d'orientation fondamental de la politique du gouvernement, on retourne aux racines pour essayer de comprendre ce qu'on avait tenté de faire et dans quelle direction on doit dorénavant s'engager.

Chacun sait que le Parti libéral du Canada est très fier de sa tradition dans le domaine social qui remonte aux années 1930 et qui s'est poursuivie presque sans interruption jusqu'en 1984, produisant plusieurs lois progressistes qui ont fait de plus en plus pour le Canadien moyen.

Et je citerais le regretté sénateur Croll qui nous sermonnait lors de nos réunions de caucus en nous rappelant qu'il ne fallait jamais oublier les travailleurs, jamais oublier pourquoi nous avions été élus, et que nous étions les porte-parole de ceux qui payent les factures du pays. Ce sont certainement des paroles de ce genre que le sénateur Croll a prononcées à sa dernière réunion de caucus avant son décès.

Je n'oublie pas tous ceux qui partageaient ce même sentiment et qui ont voué leur vie au service de notre pays.

À bien des égards, on peut retracer le fondement de la politique sociale de l'État moderne à l'année 1943, il y a presque 50 ans. Comme l'a dit le ministre, 1993 approche. Il y aura alors 50 ans que la commission royale d'enquête présidée par le professeur Leonard Marsh de l'Université de la Colombie-Britannique a publié son rapport sur la sécurité sociale et sur les exigences de la préparation de l'après-guerre.

Il est très intéressant de noter que le gouvernement libéral de Mackenzie King en plein milieu de la Seconde Guerre mondiale avait quand même pris le soin de planifier ce qu'il faudrait faire pendant la période de reconstruction.

Marsh avait préparé le terrain pour un grand nombre des programmes qui virent le jour après la guerre, pendant la reconstruction. Il a conclu le rapport de la commission royale en faisant la déclaration suivante qui, je crois, devrait être consignée aux fins du compte rendu et servir de point de repère sur ce que nous avons tenté, en tant que Canadiens, de faire jusqu'à aujourd'hui. Il y a certaines choses dont il faut se rappeler.

Il a déclaré:

> Enfin, on doit considérer comme un point évident et essentiel que les deniers affectés aux paiements de l'assurance sociale ne sont pas perdus. Les assurances sociales, et même certains débours purs et simples, comme les allocations aux enfants, sont des placements effectués en vue du moral et de la santé, de l'affermissement de la famille, et au double point de vue matériel et psychologique, en vue de l'efficacité de rendement de l'humanité. Elles comportent des responsabilités personnelles et collectives; cependant dans l'esprit de la très grande majorité des bénéficiaires, elles donnent une signification plus évidente à l'idée de l'effort en commun et de la solidarité nationale. Il n'est pas encore prouvé qu'une démocratie s'affaiblisse ou s'appauvrisse en assurant un minimum de bien-être social à ses citoyens.

• (1620)

Ce sont des recherches et des considérations comme celles-là qui ont mené à la création du principe de l'universalité et au traitement égal de tous les Canadiens, peu importe qu'ils perdent leurs emplois, qu'ils deviennent malades ou qu'ils deviennent nécessiteux. Ce sont des recherches et des considérations comme celles-là qui ont mené à la création de douzaines de programmes dans lesquels, j'en conviens avec le ministre, certains Canadiens n'arrivaient plus à s'y reconnaître, mais qui comportent néanmoins des principes fondamentaux qu'il faut conserver, défendre et renforcer.

Nous ne devons pas seulement penser, cette semaine, au sénateur Croll alors que nous examinons les changements aux politiques sociales mais aussi, bien sûr, à l'honorable Paul Martin, dont les funérailles, auxquelles assisteront un grand nombre de députés de tous les partis de la Chambre qui gardent de lui un excellent souvenir, auront lieu demain.

Je parcourais son autobiographie, *A Very Public Life*, dans laquelle il partageait ses impressions au sujet de sa participation à ces programmes. Son point de référence était la commission Marsh:

> Le rapport Marsh recommandait une planification en vue de reconvertir l'industrie, de maintenir les emplois et de recycler la main-d'oeuvre. Des régimes d'emplois dans le secteur public et un programme de travaux publics bien financé feraient contrepoids à la récession prévue après la guerre. Le rapport recommandait ensuite la création d'un programme de santé nationale fondé sur un régime universel d'assurance-santé, dont les niveaux d'aide dépendraient du revenu des particuliers [. . .]Le Rapport Marsh recommandait également des allocations pour les enfants et un régime universel et contributif de pension de la vieillesse de 45 $ par mois pour les couples mariés. Cela s'inscrivait dans une politique visant manifestement à assurer un niveau de vie minimal dans tout le pays.

Si vous pensez que nous sommes fauchés aujourd'hui, monsieur le Président, imaginez la réaction d'un cabinet au lendemain de la Seconde Guerre mondiale! Je vais continuer de lire ce que l'honorable Paul Martin a dit:

> Le coût de ces changements ennuyait certains ministres, y compris C.D. Howe et le gardien consciencieux du Trésor public, Jim Ilsley. M. Ilsley s'opposait au rapport car, comme il avait été publié prématurément, il ne portait pas la sanction officielle du gouvernement et, par conséquent, ne pouvait pas être accepté comme fondement de l'adoption d'une loi. Les objections officielles de M. Ilsley à cette proposition étaient fondées sur ces motifs, mais je savais que, d'un point de vue philosophique, il n'approuvait pas qu'on dépense ainsi l'argent du gouvernement. Un soir, lui et moi avons discuté jusqu'aux petites heures du matin du pour et du contre de mesures publiques visant la sécurité sociale. Il estimait honnêtement que le gouvernement n'avait pas les moyens financiers de prendre ces mesures et que certaines d'entre elles devraient incomber à la famille, à l'Église ou aux provinces. M. Ilsley ne cessait de me demander: «Pourquoi veux-tu nous mettre cela sur les bras?» J'ai répondu: «À cause de mon libéralisme.»

C'est ce qui distingue les deux côtés de la Chambre des communes. Les gouvernements n'ont jamais d'argent. Les gouvernements craignent toujours les déficits, et nous les craignons également. Toutefois, la responsabilité des gouvernements, génération après génération, est de progresser vers une société de plus en plus sûre.

Je regardais un programme, l'autre soir à la télévision, où l'on parlait de l'augmentation de la criminalité dans la région d'Ottawa. Il y avait là un professeur de l'Université d'Ottawa qui disait: «À quoi vous attendiez-vous? Vous avez fait tout ce qu'il fallait pour faire augmenter la criminalité. Pourquoi êtes-vous si surpris? Si les gens pensent que, en tant que gouvernement, vous ne vous souciez pas d'eux, pourquoi devraient-ils se soucier de leurs voisins ou de leur communauté? Pourquoi ne se livreraient-ils pas au crime? Qu'y a-t-il dans la façon dont vous les traitez qui pourrait les amener à se sentir partie intégrante du système?»

De toute évidence, la situation est plus complexe que cela. Il y a dans ces propos une vérité, et c'est qu'en tant que gouvernement, nous avons la responsabilité de la population du pays. Depuis l'époque de Paul Martin, au milieu des années 1940, jusqu'à 1984, il y a eu une série de mesures visant à renforcer l'universalité et l'engagement du gouvernement national à l'égard des régions, que ce soit au profit des particuliers ou des familles, des jeunes ou des vieux, et je compte parmi les réalisations le Régi-

me d'assistance publique du Canada, le développement régional et le régime de santé.

Après 1984, un certain nombre de mesures ont commencé le processus inverse dont le résultat a été de miner les fondations sur lesquelles nous avions essayé de bâtir ce pays. Il y en a de nombreux exemples, mais je me contenterai de mentionner les principaux, les projets de loi C–20, C–32 et C–69.

Le ministre me regardait et a vu mon expression de stupéfaction lorsque je l'ai entendu mentionner qu'il avait réussi à trouver 2,1 milliards. Ce qu'il n'a pas dit, bien sûr, c'est que, précédemment, le gouvernement avait retiré 3,5 milliards du système. Néanmoins, en tant que politiciens et députés responsables, nous devons tenir compte de ces 2,1 milliards.

Toutefois, tout le monde admettra que le travail de sape du système a été si fondamental et je dirais—et je n'emploie pas ce mot à la légère—si traumatisant pour la population que le gouvernement doit lui prouver qu'il est véritablement résolu à améliorer le sort des enfants.

Nous en venons maintenant aux modifications négatives apportées de 1984 jusqu'au budget de 1992, lequel est à l'origine du projet de loi C–80, abrogeant la Loi sur les allocations familiales et concernant d'autres lois relatives aux prestations pour les enfants.

Notre caucus s'est toujours opposé à cela, à chaque occasion qu'il a eue, mais comme je l'ai dit, elles n'ont pas été nombreuses. Ce projet de loi propose que l'on renonce à l'universalité et que l'on examine la situation des enfants de notre pays de manière plus précise, en faisant appel à une approche mieux ciblée. Pour défendre ce projet de loi, on déclare souvent que, dorénavant, on s'occupe des plus pauvres parmi les pauvres, que les familles à revenu moyen reçoivent un appui suffisant et leurs enfants, une aide supérieure à ce qu'elle était auparavant.

Comme l'a fait remarquer le ministre, on a pris des raccourcis dans ce débat, tant du côté du gouvernement que du côté de l'opposition, à mon avis. Les gains, s'il en est, sont minimes. La plupart des familles qui gagnent entre 30 000 $ et 50 000 $ par année recevront à peine 4 $ par mois de plus pour leurs enfants.

Les sommes sembleront très généreuses au départ car les modifications fiscales touchent un large éventail d'éléments que les Canadiens ne comprennent pas tous très bien. De nombreuses familles ne réalisent pas quel sera l'impact du changement dans la déclaration de revenu. Je suis d'accord avec le gouvernement, le nouveau système de déclaration de revenu sera juste et équitable; toutefois, puisque la déclaration ne sera plus faite individuellement, mais pour la famille et que le revenu moyen des familles canadiennes est légèrement inférieur à 53 000 $, de nombreux foyers recevront moins que ce qu'ils attendaient.

En d'autres mots, pour défendre ce projet de loi, on prétend que les plus pauvres parmi les pauvres seront mieux traités, mais le gouvernement ne nous a pas encore expliqué comment, en n'augmentant pas l'aide sociale accordée aux familles, il arrivera à aider les plus pauvres parmi les pauvres.

Deuxièmement, en déterminant que les familles gagnant entre 30 000 $ et 50 000 $ n'ont pas essentiellement besoin de beaucoup plus d'aide, comment peut–il expliquer, particulièrement aux citadins du Canada, qu'ils devraient pouvoir facilement assurer le bien–être de leurs familles en cette période de difficultés économiques malgré les quelque 30 augmentations d'impôts et de taxes que les Canadiens ont subies depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement?

Le Canadien moyen dans cette fourchette de revenus a dû supporter des augmentations d'impôts et de taxes de toutes sortes. Puis, tout à coup, après toute cette démarche fiscale, on lui offre 4 $ de plus par mois pour sa famille, et le gouvernement parle de grand pas vers l'avant.

Permettez–moi de ne pas être de cet avis. La famille canadienne moyenne ne serait certainement pas d'avis qu'elle profitera d'améliorations notables.

J'aimerais expliquer plus amplement nos critiques sur deux plans. D'abord, la démarche. Aujourd'hui, nous devons terminer le débat en troisième lecture à la Chambre car on nous a imposé l'attribution de temps; le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait pour que ce projet de loi soit étudié à toute vapeur et pour limiter le débat public.

Le débat sur le projet de loi C–80 a débuté le 1er juin. Le 9 juin, deuxième jour du débat, le gouvernement à forcé l'adoption d'une motion de clôture. Le projet de loi a alors été renvoyé à un comité législatif du secteur Économie. Peu de témoins ont eu la chance de comparaître devant le comité en raison des contraintes de temps imposées par les ministériels.

Parmi les témoins qui ont comparu, tous, sauf un jeune universitaire qu'on a fait venir de Colombie–Britannique, ont exprimé de sérieuses réserves au sujet du projet de loi. La plupart des témoins ont également dénoncé les moyens utilisés par le gouvernement pour forcer l'adoption du projet de loi au Parlement.

Je voudrais lire une lettre envoyée par l'un des témoins, M^me^ Barbara Blouin, de Halifax. Elle écrit: «J'ai trouvé toute l'expérience démoralisante. Le processus démocratique sous le gouvernement Mulroney m'apparaît de plus en plus comme une comédie, alors que la presque totalité des témoins appelés à se prononcer au sujet du projet de loi C-80 l'ont critiqué. J'avais déjà eu l'occasion de lire un compte rendu à ce sujet dans le *Globe and Mail*. Les conservateurs majoritaires n'ont pas moins forcé l'étude à toute vapeur du projet de loi en comité.

• (1630)

Une seule conclusion s'impose: les conservateurs n'écoutent pas, ne réagissent pas, n'ont pas de comptes à rendre au peuple. Ils agissent à leur guise parce qu'ils ont le pouvoir pour eux.

De toute ma vie, je ne me suis jamais sentie aussi impuissante. Avoir pu parler à des dirigeants canadiens et avoir peiné sur la rédaction d'un mémoire, pour finalement me rendre compte que tout cela ne signifiait rien et que j'étais même, comme d'autres, utilisée à des fins de propagande pour démontrer que le processus était démocratique, voilà qui est difficile à avaler.»

Cette critique me semble très sévère. Je tiens à dire que la lettre provient d'une personne que j'ai seulement rencontrée lors de l'étude en comité; je ne sais pas d'où elle vient ni si elle est engagée en politique. Elle est simplement une recherchiste très consciencieuse.

Pendant ce temps, le gouvernement s'affaire à sa prétendue stratégie de communications. Le ministre a dit que cette stratégie allait rendre les Canadiens plus conscients. Un de nos associés m'a écrit. Il était en possession d'une lettre, envoyée par un certain F.D. Kealey, gestionnaire de programme, prestations fiscales pour enfants; la lettre est datée du 27 août, soit avant le retour de la Chambre.

«Monsieur, Madame, nous n'avons pas encore pu traiter la totalité des très nombreuses demandes de renseignements que nous avons reçues au sujet de la nouvelle prestation fiscale pour enfants. En attendant, nous vous envoyons ci-inclus deux brochures qui vous éclaireront quelque peu sur cette question.»

Ce qui est intéressant, c'est que cet ami n'a jamais envoyé de demande de renseignements et qu'il n'a pas d'enfant de moins de 21 ans. Cette lettre a été adressée à son étude d'avocat.

On se demande donc quelle liste de publipostage a été utilisée, quel est le but visé, combien d'argent le gouvernement a à gaspiller, si cette lettre a été adressée à tous les juristes et toutes les études d'avocat du pays, ou encore à toutes les entreprises de l'avenue Broadway, à Winnipeg, et s'il est possible de communiquer sérieusement au moyen d'une lettre type qui n'est même pas adaptée aux gens qui la reçoivent. Elle n'a rien à voir non plus avec le programme des prestations pour enfants mais bien, en fait, avec un programme de propagande intitulé: Grandir ensemble, les enfants, c'est important.

Le gouvernement soutiendra peut-être qu'il lui faut communiquer. Soit, mais qu'il le fasse plus honnêtement et en gaspillant moins de deniers publics et qu'il expose clairement le montant réel et modéré des prestations que touchera toute famille dans le cadre de ce programme.

J'espère vivement que les leaders parlementaires du gouvernement enjoindront aux leaders du Sénat de tenir des audiences complètes et libres et reconnaîtront que la date limite du 1^er^ janvier est artificielle. Le processus constitutionnel nous a appris que les échéances artificielles sont néfastes pour la démarche démocratique du Canada. La date du 1^er^ janvier n'a rien de magique. Les gens veulent un vrai programme et ils veulent que leur argent soit sagement dépensé.

Tous les témoins qui n'ont pas eu l'occasion de comparaître devant le comité de la Chambre des communes devraient avoir toute la chance possible de comparaître devant le comité du Sénat.

Il n'y a pas que le processus qui laisse à désirer. Nous avons aussi plusieurs objections à formuler au sujet de la teneur de ce projet de loi. Je vais les exposer brièvement.

Premièrement, on n'augmentera pas l'aide aux familles les plus pauvres, celles qui vivent de l'aide sociale.

Deuxièmement, la désindexation partielle de la prestation et la non-indexation totale du montant du seuil provoqueront une érosion graduelle du montant de la prestation ainsi qu'une diminution du nombre des familles ayant droit à cette prestation. C'est un fait crucial. La solution du 3 p. 100 que le gouvernement actuel a introduite dans cette mesure législative et le rejet des motions d'amendement hier entraîneront une érosion pouvant aller jusqu'à 30 p. 100 au cours de la prochaine décennie. En outre, le seuil n'étant pas dûment indexé, les gens perdront de réelles possibilités de revenu.

Troisièmement, il y a aussi l'absence d'un mécanisme efficace pour que la prestation mensuelle tienne compte des changements dramatiques survenus dans le revenu

familial. À l'heure actuelle, il faut compter jusqu'à 18 mois pour que la prestation soit rajustée en conséquence.

Quatrièmement, mentionnons aussi l'absence d'un arrangement fédéral-provincial, ce qui pourrait amener les provinces à geler les prestations d'aide sociale.

Cinquièmement, pour ce qui est de l'augmentation de 2,1 milliards de dollars en cinq ans prévue pour le programme de prestations pour enfants, il faut tenir compte des 3,5 milliards de dollars qu'on y a puisés entre 1986 et 1991. À cet égard, plusieurs témoins se sont dits outrés de ce qu'on va verser si peu d'argent frais dans ce programme. Au moment où j'étais prêt à concéder avec quelques témoins que les 2,1 millions de dollars avancés par le gouvernement était le bon chiffre, on m'a même contesté là-dessus et on a présenté au comité des documents dont les ministériels n'ont pas tenu compte et prouvant que ce chiffre était erroné.

Le programme de garderies que l'on attend et qui nous a été promis depuis si longtemps, cet efficace moyen de lutter contre la pauvreté chez les enfants, a été complètement abandonné, ce qui va avoir pour effet d'alourdir davantage le fardeau financier des familles à faible et à moyen revenus, notamment dans le cas des familles monoparentales.

En outre, le gouvernement actuel a adopté plusieurs mesures qui ont eu des conséquences négatives sur les familles pauvres, par exemple la réduction de l'aide au logement social, l'abolition de l'aide au logement coopératif, le plafonnement du régime d'assistance publique du Canada ainsi que les modifications apportées au régime d'assurance-chômage. Depuis 1986, il n'y a eu aucune hausse du salaire minimum canadien, qui est pourtant essentiel pour garantir le revenu familial.

Ce projet de loi marque la fin de l'universalité et cesse de reconnaitre les plus gros frais que subissent les parents. Certaines femmes victimes de mauvais traitements perdront leur unique source de revenu, si modeste soit-il, l'allocation familiale. Cela a été rapporté explicitement par divers témoins, dont une femme du Nouveau-Brunswick qui a parlé de façon convaincante de la nécessité de protéger les femmes exposées à des sévices, en leur versant au moins une allocation mensuelle.

Il n'y a pas eu assez de consultation ni avant ni après le dépôt du livre blanc. Le gouvernement conservateur tente de forcer l'adoption de ce projet de loi au Parlement sans qu'on ait pu y apporter le moindre amendement. Le fait que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui n'a fait qu'une brève intervention hier, n'ait pas comparu devant le comité pour défendre son projet de loi confirme une tendance inquiétante du gouvernement conservateur à confier la politique sociale au secteur Finances.

Il faut se demander qui décide de la politique sociale du gouvernement, le ministère des Finances ou le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

Je reviens à une observation qu'avait faite Paul Martin en se remémorant son passé; il a déclaré, à sa façon, que le rôle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social était de mettre en évidence les besoins du citoyen moyen et celui du ministère des Finances, de protéger le Trésor public. Cela crée un antagonisme nécessaire et naturel au sein d'un cabinet, mais on ne peut conjuguer ces deux rôles car quelqu'un doit plaider la cause des citoyens.

Durant tout ce débat, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est tu, alors que c'est lui qui doit parler au nom de ceux qui sont dans le besoin. Il est absolument renversant de constater que, alors que le gouvernement considère vraiment cette mesure comme son initiative principale, le ministère qui est directement chargé de la faire adopter n'ait pas participé à son étude.

Il y a aussi la nature régressive de la déduction plus forte pour frais de garde d'enfants. Dans le même projet de loi, il est question de déductions d'impôt relatives au REÉR, qui coûteront au gouvernement des millions de dollars en revenus non perçus et qui pourraient servir à aider ceux qui ont besoin de programmes comme celui-ci.

Il y a d'autres difficultés. Nous n'avons pas été les seuls à souligner ces préoccupations. Notons par exemple: Ken Battle de Caledon Institute of Social Policy, un représentant de End Legislated Poverty Group, le ministre des Services sociaux de la Colombie-Britannique, le professeur Shelley Phipps de l'Université Dalhousie, le groupe Citizens for Public Justice, le Conseil de planification sociale du Grand Toronto et le Child Poverty Action Group, Lise Corbeil de l'Organisation nationale anti-pauvreté, Trevor Williams des Services à la famille Canada, Michael Goldberg du Conseil de planification sociale et de recherche de la Colombie-Britannique, Terrence Hunsley de l'Université Queen's, Martha Friendly du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, Dr Robert Glossop de l'Institut Vanier de la famille, Richard Shillington qui a corédigé *The Canadian Fact Book on Poverty*, Marcelle Dolment du Réseau d'action et d'information pour les femmes et Patrick Johnson du Conseil canadien de développement social. Ce sont-là certains des témoins qui se sont présentés et qui ont tous signalé les problèmes que posait ce projet de loi; pourtant, le

gouvernement a décidé dans chaque cas de ne tenir aucun compte de leurs critiques.

Plus tôt cette année, à l'Université Queen's, on a tenu une conférence sur le budget de février 1992 à l'Institut John Deutsch pour l'étude de la politique économique. Je voudrais remercier le député de Kingston et les Îles qui a signalé le rapport en question à la Chambre au beau milieu du débat à l'étape du rapport et m'a demandé de le porter à l'attention de la Chambre et d'en parler plus en détail.

• (1640)

Durant cette conférence, Martin Browning de l'Université McMaster a présenté un document sur le projet des prestations pour enfants. Il a posé la question suivante: «Les nouvelles propositions permettent-elles de faire des progrès marqués qui permettront de supprimer la pauvreté chez les enfants?» Sa réponse: «Si on en croit l'analyse précédente, il n'en est rien; en fait, étant donné que ces prestations ne sont indexées que partiellement, il est probable qu'à moins qu'on ne lance une nouvelle initiative au cours des huit prochaines années, les problèmes de pauvreté parmi les familles comptant des enfants seront encore plus importants en l'an 2000.»

Ainsi, non seulement le gouvernement nous présente un nouveau programme, mais en fait, les nouvelles dispositions ne peuvent que conduire à aggraver la situation à l'avenir.

M. Browning s'est également penché directement sur la question du supplément du revenu gagné. Là encore, il a posé la question suivante: «Quelles seront les répercussions probables des encouragements en question? Tout d'abord, selon moi dans la plupart des cas, l'emploi n'est pas une question de choix et ainsi, toute politique tendant à rendre le travail à temps plein encore plus attrayant ne pourra que conduire à un accroissement de l'exaspération des gens plutôt qu'à une augmentation du taux de participation. Je suppose donc que ce nouveau supplément ne fera pas une grande différence.»

Voilà l'interprétation que donne un universitaire du supplément de 500 $ du revenu gagné dont le gouvernement s'enorgueillit tant.

À la suite de nos critiques à l'égard du programme en question, le caucus libéral a présenté quatre amendements cette semaine dans le cadre de la série de 72 modifications que le gouvernement aurait pu apporter à ce projet de loi pour l'améliorer. Nous avons d'abord demandé qu'on supprime le projet de loi en entier; nous avons ensuite exigé une indexation complète des prestations et des seuils.

Le gouvernement devrait toujours se rappeler ce qui s'est passé lorsqu'il a essayé de désindexer les pensions de vieillesse et de la scène célèbre qu'on a vue sur tous les écrans de télévision du pays alors qu'une pensionnée de Montréal disait: «Adieu, Charlie Brown.» Si les enfants de notre pays étaient conscients, autant que les personnes âgées, de leurs droits et des devoirs du gouvernement à leur égard, nous les verrions manifester devant nous en disant: «Ne voyez-vous pas à quel point vous déviez de l'orientation fondamentale d'un programme dont l'objectif était d'aider tous les enfants?»

Les enfants ne savent pas trop s'ils sont riches ou pauvres, ou si leur père ou leur mère travaillent; ils savent seulement si on s'occupe d'eux ou non. Si vous légiférez en disant qu'il ne faut se préoccuper que d'un certain type d'enfants, parce que les familles, les églises ou la province vont s'occuper des autres, ou qu'on les nourrira à l'école—dès que vous en faites un principe et que vous êtes prêts à reconnaître ou à affirmer publiquement que certains enfants de deux ans devraient pouvoir se tirer d'affaires eux-mêmes parce que leur mère ou leur père font beaucoup d'argent—, c'est là la preuve que vous ne comprenez absolument pas la vie familiale au Canada.

Je crois que le gouvernement va en subir les conséquences. Pour ma part, je rêve du jour où je pourrai me mesurer avec un ministériel qui estime qu'on peut faire la distinction entre les enfants riches et les enfants ordinaires et leur dire qu'ils peuvent se débrouiller eux-mêmes dès leur naissance, et que si leur famille s'égare, c'est tant pis, car leur sort importe peu.

Car dès que l'on s'écarte du principe de l'universalité, peu importe où se situent les limites, même si c'est aux alentours de 85 p. 100, le fait est que l'on décide que les 15 autres p. 100 ne comptent pas. D'autres, comme vos petits copains du Parti réformiste, diront que la limite devrait être fixée à 30 p. 100 au lieu de 15 et d'autres encore la voudront à 35 p. 100. Dans dix ans, on dira peut-être qu'on ne peut venir en aide à aucun, faute d'argent.

Que se passerait-il si, en rentrant à la maison, vous disiez: «Je suis vraiment désolé, mais nous n'avons pas assez d'argent et nous n'allons pas nous occuper des enfants ce mois-ci.» Pouvez-vous imaginer pareille réflexion? C'est pourtant ce que le gouvernement, par la bouche du ministre, vient de nous dire: «Nous n'avons

pas d'argent. Nous allons laisser tomber 15 p. 100 des enfants le mois prochain.» Magnifique.

Le prochain ministre des Finances va-t-il porter la proportion à 30 p. 100? La première tranche de 15 p. 100 ne dérangeait personne. Un autre groupe de 15 p. 100 changerait-il quelque chose?

C'est pourquoi mon parti a combattu cette mesure à toutes les étapes. Nous poursuivrons la lutte au Sénat et nous ferons comprendre aux Canadiens que le principe du projet de loi est terrible, qu'il est destructeur et qu'il est contraire à tous nos principes d'équité.

Dans notre troisième amendement, nous avons proposé la création d'un mécanisme, peut-être une commission de rajustement des prestations, pour rendre le système plus souple. Dans l'état actuel des choses, si un contribuable subit une baisse de revenu importante, il devra attendre jusqu'à 18 mois avant que les prestations ne soient rajustées.

J'ai déjà utilisé dans le débat un exemple qui me semble valable. Il est tout à fait possible, dans certaines de nos industries, qu'un ingénieur qui gagne 70 000 $, dans l'industrie pétrochimique par exemple, soit touché par des licenciements massifs—des licenciements de 2 000 à 3 000 personnes comme on en voit à Calgary—et se retrouve chômeur, avec un revenu de 22 000 $, puis assisté social. Il devra pourtant attendre jusqu'à l'an prochain, en juillet, avant de recevoir des prestations pour ses enfants.

Entre-temps, au lieu de mettre à la disposition d'une famille de trois enfants, disons, ce montant de 273 $ par mois dont il fait l'étalage en le disant tellement bien adapté aux besoins et essentiel, et qui permettrait d'acheter de la nourriture pour ces enfants, le gouvernement répond qu'il est trop difficile de faire des rajustements, que le régime est déjà très souple et qu'il ne peut tout simplement pas envisager pareille possibilité.

Si l'on se préoccupe vraiment de la pauvreté, on doit en connaître tous les aspects. On doit savoir que des milliers et des milliers de personnes traversent des périodes de pauvreté. C'est à ce moment-là, quand les familles font face à une situation critique, que l'État doit les aider. Pas 18 mois plus tard. La plupart des familles connaissent des difficultés par cycles. La récession actuelle en a plongé beaucoup dans un cycle terrible, et il est temps que l'on mette au point des programmes pour aider les gens à s'adapter.

Le ministre du Commerce extérieur nie complètement la réalité, à savoir que le gouvernement n'a pas de programmes d'adaptation pour le libre-échange. Il commet la même erreur en matière de politique sociale. Il n'existe pas de programmes d'adaptation pour les gens qui ont besoin d'aide quand ils sont mis à pied et qui doivent continuer de nourrir leur famille.

Les paiements hypothécaires ne cessent pas durant 18 mois. Il faut encore entretenir un logement. On entend parler, à Calgary par exemple, de gens qui ont dû renégocier leur hypothèque à la hausse pour trouver de l'argent afin de nourrir leurs enfants. Or, le gouvernement prétend qu'en vertu de ce nouveau programme, il pourra distribuer beaucoup d'argent aux familles nécessiteuses. C'est tellement faux. À en juger d'après la façon dont il a conçu son projet de loi, il devrait avoir honte de l'avoir présenté, de ne pas l'amender et de continuer à le nier ici à l'étape de la troisième lecture. La mesure à l'étude ne répond pas vraiment aux besoins, et on devrait la rejeter ne serait-ce que pour cette raison.

Enfin, nous tenons beaucoup à ce que le gouvernement oblige plus formellement les provinces à ne pas modifier les montants de leurs prestations d'aide sociale si ce programme est amélioré. Plusieurs orateurs nous ont dit qu'avec les nouveaux chèques mensuels, beaucoup de familles d'assistés sociaux dans les provinces pauvres deviendront vulnérables quand on établira leur revenu total sur la base de ces calculs.

Des ministres nous ont assuré en privé et officieusement que nous n'avons pas à nous inquiéter à ce sujet. Ils ont obtenu des assurances des provinces. Qu'on mette cela par écrit. Qu'on s'assure qu'on ait des ententes concernant ce nouveau programme pour faire en sorte que personne n'en souffre sous l'angle de l'aide sociale.

Des milliers et des milliers de Canadiens n'avaient jamais pensé auparavant qu'ils devraient vivre de l'aide sociale. C'est très dur. Ce sont des relations très cruelles à entretenir avec l'État. Qu'on n'empire pas les choses en permettant que des fonctionnaires vous regardent dans les yeux en disant savoir que vous avez plus d'argent. Vous avez cette prestation pour enfants, et regardons un peu votre revenu total. Ceux qui connaissent bien le programme d'aide sociale savent de quoi je parle.

En terminant, je voudrais citer à la Chambre les paroles d'un ancien Canadien qui est encore fier de ses origines, John Kenneth Galbraith. Dans son livre intitulé *Culture of Contentment*, il veut nous faire comprendre à

quel point la situation est dangereuse en Amérique du Nord.

Permettez-moi de lire quelques paragraphes: «La triste situation des assistés sociaux est considérée comme le problème social le plus grave de notre temps et la plus grande menace à la paix et à la civilité. La vie dans les grandes villes en général ne pourra être améliorée que grâce à des mesures publiques, à de meilleures écoles et à des enseignants mieux rémunérés, à des services sociaux mieux financés, à du counselling sur la toxicomanie, à de la formation professionnelle, à des investissements publics dans le logement pour les pauvres, car aucun pays industrialisé ne peut compter sur l'entreprise privée pour cela, ainsi qu'à un financement adéquat des soins de santé, des installations récréatives, des bibliothèques et des services de police. Encore une fois, la question n'est pas ce qu'on peut faire, mais bien ce qu'on est prêt à payer, argument dont on peut se servir pour rejeter cette théorie.»

Même si M. Galbraith écrit plus directement au sujet des États-Unis, ses remarques s'appliquent à notre pays, et nous continuons d'attendre malgré les risques.

• (1650)

Il ne s'agit pas seulement d'un programme; c'est toute une série de mesures que nous devons mettre en place. Si le gouvernement ne comprend pas cela, on le remplacera par un gouvernement qui le comprend.

Enfin, il existe un lien entre ce que nous faisons pour les enfants et la Constitution. Dans l'Accord constitutionnel de Charlottetown, il est question d'une union sociale et économique. La Constitution contiendrait un énoncé des principaux objectifs en matière de politique sociale et économique communs à tous les gouvernements au sein de la fédération.

Les objectifs en matière de politique sociale comprendraient des soins de santé universels et accessibles financés par le gouvernement, des services sociaux adéquats, des prestations sociales suffisantes, l'éducation, et ainsi de suite. Je veux arrêter ici.

Des services et des avantages sociaux adéquats: Ce projet de loi justifie-t-il le fait qu'il soit la première mesure législative à être déposée au pays en vertu de la nouvelle Constitution? Est-ce une mesure adéquate? Assure-t-il le bien-être de tous les Canadiens? De toutes les familles? De tous les enfants?

Compte tenu des critères acceptés par le gouvernement dans l'accord, la première mesure prise par celui-ci va à l'encontre de tous les principes qu'il a vantés. Je dis bien sincèrement au gouvernement que ce projet de loi devrait être retiré, que la Chambre devrait de nouveau prendre l'engagement d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000, conformément à notre recommandation originale approuvée par tous les partis à la Chambre il y a deux ans, que nous devrions honnêtement reconnaître que cette mesure est insuffisante et qu'il y a lieu de rédiger un meilleur projet de loi pour tous les enfants au Canada.

Le président suppléant (M. DeBlois): Tel qu'indiqué dans le Feuilleton, les deux premiers intervenants disposent de 40 minutes au maximum. Il n'y a pas de période pour les questions ou observations. Celles-ci suivront après le troisième intervenant.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, on a beaucoup parlé récemment de questions et de valeurs liées à la famille.

L'aile droite au pays a tenté de s'emparer de la notion de «famille» et de lui donner une définition élitiste et tordue. Les néo-démocrates n'essaient pas d'exclure certaines personnes de la définition du mot «famille». Il y a toutes sortes de familles. Les gens définiront toujours leurs propres groupements familiaux: les familles dont les membres ont chacun une carrière, les familles que certains appellent les familles traditionnelles, où l'homme est le gagne-pain tandis que la mère reste à la maison, les familles monoparentales ou les couples du même sexe, avec ou sans enfants. Il y a aussi les personnes d'âge moyen qui s'occupent de leurs parents âgés.

Qui peut dire qu'une femme ou un homme d'âge moyen s'occupant de ses parents âgés ne peut se définir comme faisant partie d'une famille. Les conservateurs ont un caucus qui pense que la famille se détériore, et ils se permettent de porter un jugement sur les familles canadiennes.

Ils veulent décider qui fait partie d'une famille et qui n'en fait pas partie, qui mérite de toucher des prestations familiales et qui ne le mérite pas. Ce caucus est principalement formé d'hommes d'âge moyen et il n'est pas surprenant de constater que leur notion de ce qu'est une famille correspond exactement à leur situation.

Je cite, mot pour mot, un autre membre du caucus, le député de Mississauga-Sud, qui a dit:

> Elles. . .

En parlant de toutes les lois fédérales.

> . . .devraient définir la famille comme étant un homme et une femme qui vivent ensemble et qui élèvent des enfants; c'est le seul genre de famille qui devrait être défini.

Par conséquent, les enfants de veuves, les orphelins, les enfants de parents divorcés, les enfants vivant avec des parents du même sexe, tous ces enfants, selon le modèle du caucus, ne donneraient pas droit aux presta-

tions et ne pourraient avoir recours aux services familiaux, aux termes de la loi canadienne.

Il s'agit là d'un concept de la famille canadienne horrifiant et inadmissible. En fait, les Canadiens devraient être révoltés de voir que nous avons notre propre Dan Quayle au Parlement. Ils ont élu des députés qui ne savent rien des familles canadiennes d'aujourd'hui et qui s'attachent à un passé qui n'a jamais vraiment existé.

La proportion de familles monoparentales n'a pas tellement augmenté au cours des 50 dernières années, bien que ces familles existent de nos jours pour des raisons différentes. Par le passé, surtout après chaque grande guerre, le veuvage était la principale raison pour laquelle on voyait des familles monoparentales, Aujourd'hui, c'est le divorce. Treize pour cent des familles canadiennes sont des familles monoparentales. Il vaut mieux pour un enfant de vivre heureux avec un seul parent que d'être malheureux ou maltraité avec ses deux parents.

Une famille canadienne sur dix comporte un couple vivant en union de fait. Dans le cas de 62 p. 100 de toutes les familles formées d'un homme et d'une femme, les deux conjoints occupent un emploi. En réalité, les familles canadiennes où le mari travaille à l'extérieur, tandis que la femme reste au foyer et s'occupe des enfants, sont minoritaires.

Ces familles méritent d'être protégées, mais les autres aussi. Il est important de rapporter les discussions qu'a eues le caucus, puisque son président s'est attribué le mérite du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui prévoit l'élimination des allocations familiales.

Je tiens à souligner à quel point ce caucus est anti–famille et composé principalement de gens qui s'occupent de leurs propres intérêts. Même si je vais parler de la politique familiale, je veux aussi rappeler aux députés que les personnes qui vivent seules représentent 23 p. 100 de tous les foyers au Canada et qu'elles sont importantes elles aussi.

La politique familiale du NPD vise à aider toutes les familles à survivre économiquement et émotivement. Elle comprend des mesures visant à enrayer la pauvreté. Alors qu'un enfant canadien sur six vit dans la pauvreté, la politique du gouvernement au sujet de l'aide sociale et des prestations pour enfants vient aggraver la situation.

Ainsi, en vertu du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, le projet de loi C–80, non seulement les allocations familiales ne seront plus universelles, mais elles seront aussi carrément supprimées. Ce projet de loi prévoit le versement d'allocations familiales uniquement aux pauvres qui satisfont à certains critères, et il établit deux catégories de pauvres. En présentant ce projet de loi, le gouvernement tente de distinguer les pauvres méritants et ceux qui ne le sont pas. Il s'agit d'une mesure rétrograde, qui nous ramène à l'ère victorienne, lorsqu'on catégorisait les gens selon qu'ils méritaient de l'aide ou n'en méritaient pas.

En vertu du nouveau régime de prestations familiales, ceux qui sont sur le marché du travail et qui ont déjà un emploi rémunéré recevront plus que ceux qui ont été mis à pied à cause de la récession, qui ont perdu leur emploi à cause du libre–échange et qui n'ont pas la formation voulue pour travailler dans un secteur où il y a actuellement de l'emploi; ils recevront plus que ceux qui ont de la difficulté à se trouver du travail alors que le taux de chômage au Canada atteint 11 p. 100; ils recevront plus que les personnes à la maison qui estiment nécessaire, mais difficile, de réintégrer le marché du travail, et plus que tous ceux qui reçoivent des prestations d'assurance–chômage ou d'aide sociale ou aucune aide du tout.

Ce sont les enfants de ces familles qui seront le plus durement touchés par le projet de loi. Les enfants qui ont le plus besoin d'une aide financière, qui vont à l'école l'estomac vide et qui dépendent des banques d'alimentation recevront moins d'argent pour se nourrir et se vêtir que ceux dont les parents ont un travail rémunéré.

Ce que le gouvernement dit, c'est que certains enfants méritent plus que d'autres de se nourrir et de se vêtir. C'est horrible d'hypothéquer ainsi l'avenir de ces enfants et de leur manquer à ce point de respect.

Les enfants qui vont à l'école l'estomac vide réussissent moins bien. Ils sont hyperactifs et ne peuvent se concentrer. Une mauvaise alimentation au moment de la croissance a des conséquences physiques, émotives et intellectuelles à long terme. Ces problèmes commencent dès la grossesse. Certaines femmes pauvres ne peuvent avoir une alimentation équilibrée. Quand les enfants sont pauvres et maltraités, c'est toute la société qui en souffre à long terme. Cela crée une main–d'oeuvre peu scolarisée et mal préparée pour les emplois disponibles. Les problèmes de santé sont plus nombreux et la criminalité augmente.

La pauvreté chez les enfants et leur exploitation posent un problème pour tous les Canadiens, et ce projet de loi ne fait rien pour le régler. En fait, il pourrait même l'exacerber. Presque tous les témoins qui ont pris la parole devant le comité chargé d'étudier le projet de loi C–80 ont décrié cette mesure. Un des témoins, le professeur Phipps, a comparé la situation des familles pauvres

au Canada à celle que l'on retrouve dans d'autres pays. Je cite son témoignage: «Même si l'on tient compte de tous les transferts, il n'en demeure pas moins que 15 p. 100 des enfants canadiens vivent dans la pauvreté, alors que, dans d'autres pays comme la Norvège, l'Allemagne et le Royaume-Uni, l'aide de l'État leur permet au moins de vivre au seuil de la pauvreté. En fait, en Suède, ils vivent tout à fait au dessus du seuil de la pauvreté.

• (1700)

Des témoins ont signalé que la prestation pour enfants proposée pour les familles à faible revenu était exactement la même que celles qui sont versées dans le régime actuel. On joue simplement avec les chiffres pour que les gens en reçoivent plus par la poste, mais qu'ils payent plus d'impôt en revanche. Les allocations familiales, qui étaient versées à toutes les familles sans égard au revenu, sont éliminées. Pour les familles à revenu élevé, les allocations étaient récupérées dans l'impôt sur le revenu mais, au moins, on accordait une allocation aux familles et on faisait les paiements au nom de la mère.

Dans certaines familles, même dans les milieux aisés, c'était la seule somme d'argent que les femmes recevaient à leur nom. C'est particulièrement important pour les femmes battues par leur conjoint ou victimes de cruauté mentale. Ce revenu, si petit soit-il, pouvait faire la différence pour une femme entre la possibilité de s'en sortir et l'obligation d'endurer parce qu'elle est sans le sou et qu'elle n'a nulle part où aller.

La prestation pour enfants proposée ne sera pas indexée à l'inflation. Elle représentera donc de moins en moins chaque année. Le projet de loi améliore par ailleurs la déduction pour frais de garde d'enfants, ce qui donne beaucoup plus d'argent aux familles aisées qu'aux familles à revenu moyen ou à faible revenu. Autrement dit, ce projet de loi offre un allégement fiscal aux bien nantis. Cette approche fiscale de la garde des enfants est vraiment ridicule et inefficace.

Nous vivons dans un pays où 1,3 million d'enfants ont besoin de services de garderie parce que leurs deux parents ou leur parent unique travaillent ou vont à l'université à plein temps. Seulement un quart de ces enfants ont accès à des services professionnels de garderie.

Ce gouvernement a déjà limité le financement des garderies par les plafonds de dépenses du RAPC touchant la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'Alberta. Si le gouvernement fédéral avait vraiment tenu aux garderies, il aurait mis sur pied le programme national de garderies qu'il promet de créer depuis presque une décennie maintenant. On ne crée pas de places de garderie par des mesures fiscales.

Contrairement aux justifications tordues des députés du Parti conservateur s'intéressant aux questions familiales, ce projet de loi n'offre aucun choix aux parents en ce qui concerne la façon d'élever leurs enfants. La prestation est d'un montant si faible qu'elle ne permet pas aux parents qui le veulent de rester à la maison pour élever leurs enfants, sans compter qu'aucune aide ne sera consentie aux femmes à revenu moyen qui veulent rester à la maison pour s'occuper des enfants. Le projet de loi ne crée pas non plus de places de garderie pour ceux qui veulent faire garder leurs enfants à l'extérieur du foyer.

Aucun choix n'est offert aux parents à qui on va imposer une loi boiteuse en dépit de leurs protestations. Il est proposé dans ce projet de loi de remplacer le système actuel d'allocations familiales, qui est simple, par un système complexe de prestation pour enfants. Avec le nouveau programme, les parents devront être forts en comptabilité pour déterminer combien le gouvernement leur doit. La possibilité d'erreurs s'en trouvera accrue, et personne ne remarquera les erreurs faites au détriment des bénéficiaires.

Le nouveau régime entraînera plus de bureaucratie parce que des fonctionnaires devront déterminer chaque année l'admissibilité de chacune des familles. D'autres fonctionnaires devront être engagés au moment où le gouvernement parle sans arrêt de la décroissance de la fonction publique. Puisque chaque cas sera évalué individuellement et que l'admissibilité ne sera pas automatique, on augmentera les risques de retard dans l'envoi des chèques.

Le montant des prestations pour enfants n'approche même pas le montant des dépenses qu'il faut engager pour élever un enfant. Il est à peu près temps que le gouvernement se rende compte à quel point ce sont les familles canadiennes, par l'intermédiaire de l'impôt des particuliers, qui font les frais des allégements fiscaux consentis aux entreprises rentables. Les familles canadiennes sont surtaxées, et le travail que les mères abattent pour élever les enfants n'est ni valorisé, ni reconnu.

Avec les allocations familiales, on reconnaissait la contribution que tous les parents canadiens apportent à la société canadienne, notre société, en élevant leurs enfants. Dorénavant, on ne reconnaîtra plus cette contribution. Ces allocations seront remplacées par une prestation qui, de plus en plus, n'équivaut qu'à des miettes pour les pauvres. Un représentant du Social Planning Council du Grand Toronto a souligné devant le comité que l'expérience de pays européens montre que c'est dans les pays ayant des programmes universels que le taux de pauvreté des enfants est le plus bas. Les fonds consacrés aux programmes de services et de prestations destinés aux

pauvres diminuent parce que les classes moyennes ne voient plus quel intérêt elles auraient à maintenir et à défendre ces programmes. Pendant encore combien de temps les classes moyennes devront-elles payer des impôts pour financer des programmes de prestations auxquels elles ne sont plus admissibles?

Le gouvernement conservateur a imposé la clôture sur le projet de loi visant à éliminer les allocations familiales, ce qui signifie qu'il a limité le débat de façon antidémocratique pour faire adopter le projet de loi le plus rapidement possible à la seule fin de respecter son propre programme, pas pour combler les attentes de la population canadienne.

Le projet de loi représente un virage radical de la politique sociale canadienne. On pourrait parler d'une américanisation de notre politique sociale. Les conservateurs voulaient le faire adopter dans l'espace d'une journée, mais nous avons refusé de coopérer et avons fait durer le débat aussi longtemps que possible pour donner aux Canadiens, groupes et particuliers intéressés, l'occasion de ramener le gouvernement à la raison.

Autre nouveauté, la politique sociale a été prise en charge par le ministère des Finances qui ne comprend manifestement rien aux enfants, ni à leurs besoins. La politique sociale devrait être élaborée de concert avec la population et les groupes communautaires. Les personnes chargées de l'appliquer devraient avoir une connaissance profonde des enfants et des familles canadiennes ainsi qu'avoir leur bien-être à coeur.

Grâce à la succession de gouvernements libéraux et conservateurs, la situation des enfants et des familles pauvres au Canada est désastreuse. Ici, au Canada, 75 p. 100 des hommes ne paient pas les allocations d'entretien des enfants qu'ils doivent, tant et si bien que le taux de pauvreté est plus élevé chez les familles monoparentales que chez toutes les autres familles canadiennes. Cinquante-sept pour cent des familles dirigées par une mère seule vivent dans la pauvreté, et ce pourcentage n'a pas changé depuis 1974. L'Autriche, le Danemark, la Finlande, la France, Israël, les Pays-Bas, la Norvège, la Suède et l'Allemagne, tous ces pays garantissent des prestations minimum pour enfants.

Les familles ont besoin d'être aidées sur le plan financier et sur le plan affectif pour être fortes. Les mesures prévues par les néo-démocrates pour éliminer la pauvreté comprennent une fiscalité juste, l'augmentation du salaire minimum et des pensions suffisantes. Notre politique prévoit des mesures de soutien aux familles telles que des garderies, des congés parentaux, la reconnaissance pécuniaire du travail des femmes au foyer et la reconnaissance pécuniaire du travail des femmes salariées dans le cadre de l'équité en matière d'emploi et de salaires.

Nous avons pour politique la mise en place d'un réseau de garderies à but non lucratif qui seraient accessibles, abordables, souples, de haute qualité, sensibles aux différences culturelles et issues des consultations de la communauté. Nous croyons que les garderies d'enfants autochtones doivent être gérées par les collectivités autochtones.

On pourrait mettre en place d'autres mesures. Les congés de maternité et les congés parentaux doivent faire partie d'un régime intégré de garderies. Notre régime de congés parentaux est très en retard par rapport à celui de la plupart des pays européens. Ils se sont rendu compte que la majorité des travailleurs sont aussi des parents et qu'en tant que tels, ils ont des besoins précis. Dans l'immédiat, les congés parentaux devraient être portés à 26 semaines. À plus long terme, on devrait viser des congés parentaux payés de neuf mois. Les travailleurs devraient pouvoir disposer de dix jours de congé payé pour s'acquitter de leurs responsabilités familiales.

Même en pleine récession, il y a au Canada des gouvernements qui ont mis l'accent sur ce genre de mesure. Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a perfectionné son régime d'équité salariale qui est maintenant le plus progressiste d'Amérique du Nord. Mes collègues néo-démocrates de Colombie-Britannique sont eux aussi en train d'instaurer l'équité salariale dans cette province. L'équité salariale est une question très importante pour les familles puisque de nombreuses femmes doivent prendre un emploi rénuméré pour subvenir aux besoins des leurs. Les femmes âgées seules sont plus fréquemment dans la pauvreté que leurs homologues masculins. Cette situation continuera tant que les femmes ne seront pas rémunérées à leur juste valeur et auront moins d'occasions que les hommes de se bâtir une pension à leur nom. Il faut aussi atteindre l'équité en matière d'emploi pour assurer un traitement équitable pour les femmes et leurs familles.

La femme travaille à l'extérieur dans 71 p. 100 des familles ayant des enfants de moins de six ans. C'est littéralement un crime que de ne pas avoir de programme national de garderies. Les politiques devraient comporter des services destinés à aider les familles et les individus qui les composent, lorsqu'ils se trouvent devant des problèmes de violence, d'alcoolisme ou de maladie.

• (1710)

Ce que le gouvernement ne nous dit pas, c'est que les programmes visant à éliminer la violence dans les familles et à soigner ceux qui y ont survécu sont un élément essentiel des politiques familiales. Un système de santé accessible et de haute qualité est également un élément

essentiel de toute politique familiale si l'on veut protéger la santé des familles et des générations futures.

Toutes les familles méritent respect et appui, indépendamment de leur race, de leur religion, de leur orientation sexuelle et de leur classe. Les familles blanches moyennes méritent d'être heureuses et en bonne santé, et de profiter de la vie, mais il en est de même des familles autochtones, des familles noires, des familles mixtes, des familles à couple de même sexe, des familles pauvres et de toutes les familles qui constituent ce pays. La protection des droits de la personne est un élément important de la politique familiale.

Nous avons besoin d'un programme de contestation judiciaire pour garantir que les droits de tous les Canadiens sont définis et respectés.

Un membre du comité sur la famille du caucus conservateur et moi avons pris la parole l'autre jour, à la radio de Radio-Canada, pour discuter de valeurs familiales. Selon celui-ci, certaines familles devraient être avantagées par rapport à d'autres. Il a dit, et je cite: «C'est une question de priorités.» J'en conviens, ce qui touche la famille, c'est une question de priorités. Son gouvernement a notamment comme priorités de consacrer 4,5 milliards de dollars à l'achat de 50 hélicoptères antisubmersibles, plus d'un milliard de dollars à un système de défense à basse altitude pour protéger les troupes stationnées en Europe contre les attaques des Soviétiques maintenant que l'Union soviétique n'existe plus, 250 millions de dollars à l'achat de canons antichars, 1 million de dollars en allégements fiscaux pour les riches au moyen d'une mesure législative prévue sur la fiducie, et cetera.

Il a réduit de 25 millions de dollars les fonds destinés au logement abordable et de 200 millions de dollars les fonds destinés à la formation des travailleurs qui en ont besoin pour subvenir aux besoins de leurs familles. L'aide pour les familles et les garderies prévues dans le Régime d'assistance publique du Canada a été réduite, les plans d'un programme national de garderies ont été abandonnés, et voilà que les allocations familiales disparaissent. De toute évidence, ces gens ne placent pas leurs priorités aux bons endroits.

La politique sur la famille est plus que la vision étroite et restrictive que ce gouvernement nous présente. Il veut faire l'éloge de la famille. Pourtant, il fait des coupes dans presque tous les services qui aident nos familles à rester fortes.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je suis stupéfait d'avoir entendu, ces derniers jours, les députés de l'opposition dire à la Chambre à quel point ce projet de loi est épouvantable. À les entendre, on dirait que nous supprimons des fonds du budget. C'est totalement faux, car avec ce projet de loi, les familles auront plus d'argent qu'auparavant.

Nous intégrons trois différents programmes. Nous ajoutons à ces divers programmes des fonds supplémentaires de 2,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Nous savons que plus de 80 p. 100 de toutes les familles reçoivent ces prestations. Quatre-vingt pour cent de l'augmentation ira aux familles dont le revenu est inférieur à 40 000 $. Les prestations de toutes les familles dont le revenu est inférieur à 50 000 $ seront augmentées ou resteront au même niveau. En moyenne, les familles ayant un revenu inférieur à 50 000 $ toucheront des prestations supplémentaires de 250 $.

Je n'ai jamais entendu un député de l'opposition donner ces faits. Je peux vous dire que les Canadiens devront en juger par eux-mêmes l'année prochaine, lorsque les prestations commenceront à leur être versées. On pourra alors constater à quel point elles leur seront avantageuses. Cette intégration permet de simplifier l'envoi des prestations aux personnes qui en ont besoin. Nous ne tentons pas par là d'économiser des fonds.

Le supplément du revenu gagné, d'au plus 500 $, représente une aide supplémentaire pour les familles à faible revenu qui travaillent, soit dit en passant, un groupe qui a souvent été laissé pour compte. Les paiements mensuels sont exempts d'impôt. Ces familles n'auront plus à déclarer ce revenu dans leur déclaration d'impôt. Je n'ai pas entendu la députée de l'opposition dire cela aux gens. Elle n'a fait que condamner cette mesure.

À l'avenir, la déclaration d'impôt sera plus courte et plus simple en raison de cet élément très important. Cet argent sera remis aux particuliers et ceux-ci n'auront pas à le déclarer.

La députée d'en face ne pense-t-elle pas que c'est là un avantage pour la population du Canada et pour les familles auxquelles nous voulons accorder de l'argent?

Mme Black: Comme je l'ai dit dans mes observations, je suis convaincue que cette mesure législative crée deux catégories de pauvres. Cette mesure législative est loin d'être originale et tournée vers l'avenir. Elle tire son origine de la vieille idée chère à l'époque victorienne et selon laquelle il y a des pauvres méritants et d'autres qui ne le sont pas.

Ce que j'ai voulu dire aujourd'hui, c'est que les enfants qui vivent dans des familles pauvres ne devraient pas être pénalisés parce que les députés de ce côté-là de la Chambre estiment que, dans le cas des familles de gagne-petit, les enfants méritent d'être aidés financièrement, mais que, dans le cas des familles dont les parents vivent

de l'aide sociale ou reçoivent une aide gouvernementale, les enfants n'ont pas à être aidés.

Ce programme n'est pas indexé sur le coût de la vie. Et ce n'est que le début, car le gouvernement viole une promesse. Il avait promis aux Canadiens de maintenir l'universalité du régime d'allocations familiales.

En 1984, le premier ministre affirmait que l'universalité des programmes sociaux était un principe sacré et que son gouvernement n'allait pas le remettre en cause. Je demande au premier ministre de s'en tenir à la promesse qu'il a faite aux Canadiens, de joindre sa voix à celle des députés de ce côté-ci de la Chambre et de rejeter le projet de loi C-80.

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, je tiens à dire que j'ai été outré, pour ne pas dire insulté, par les propos de la députée néo-démocrate qui a tenté, dans son allocution préliminaire, de présenter sous un faux jour le comité sur la famille de notre parti.

Je voudrais dire quelque mots au sujet de ce comité de caucus, de sa composition et de son fonctionnement. On ne parle habituellement pas, à la Chambre, des activités des caucus. Il est très important que tous les députés et le public comprennent qu'il ne s'agit pas d'un groupe qui agit contre les intérêts des familles.

Ce comité est constitué d'hommes et de femmes, de députés, de mères de famille, d'épouses, de grands-mères, de mères et de père chefs de famille monoparentales, de veuves, de pères, d'époux, de parents divorcés, de veufs monoparentaux, des gens aux intérêts familiaux complexes qui siègent ensemble autour d'une table et examinent les lois en vigueur ou les mesures proposées. Ils cherchent à trouver des moyens plus efficaces de soutenir et d'aider les familles.

Des voix: Des hommes et des femmes.

M. Johnson: Je trouve particulièrement choquant que la députée laisse entendre que le travail du comité a moins de valeur parce que celui-ci est composé en majorité d'hommes. Cela revient à dire que parce que la Chambre des communes est principalement composée d'hommes, son travail a moins de valeur.

Je trouve ces propos consternants et insultants.

M. Milliken: C'est aussi ce qu'elle dit.

M. Johnson: Oui, je ne serais pas du tout étonné qu'elle dise cela aussi.

Je veux aussi répondre à certaines observations qu'elle a faites au sujet du projet de loi et, notamment, qu'il créerait deux catégories de pauvres, soit les méritants et les non-méritants. C'est absolument faux. Ce que prévoit ce projet de loi, c'est que les gens qui veulent cesser de vivre de l'aide sociale bénéficient d'un soutien additionnel, dont elles ont d'ailleurs besoin. En effet, en quittant le système de l'assistance sociale, elles perdent l'assurance-maladie, la gratuité des soins dentaires et les laissez-passer d'autobus pour les enfants. Ce sont là des pertes importantes qu'elles doivent assumer lorsqu'elles entrent sur le marché du travail.

Ce projet de loi témoigne d'un petit effort. Je regrette qu'il soit aussi petit, mais nous savons tous que l'argent est rare de nos jours. On offre jusqu'à 500 $ par année aux familles pour les aider à faire la transition. Cela ne crée certes pas deux catégories de pauvres.

Mme Black: Il est évident que mes arguments ont touché un point sensible. Je peux citer le député de Calgary-Nord qui déclarait que nous n'avions pas vraiment aboli le programme de garderies, que ce programme avait croulé sous la dette de 420 milliards de dollars causée par les dépenses outrancières engagées avant 1984.

Le présent gouvernement a exposé très clairement ses priorités pour que tous les Canadiens les connaissent. Il accorde encore la priorité à une dépense de 4,5 milliards de dollars pour l'achat de 50 hélicoptères à utiliser pour la chasse aux sous-marins soviétiques. Les membres du gouvernement connaissent-ils leur géographie et leur histoire récente? L'Union soviétique n'existe plus.

• (1720)

C'est une question de priorités; le député et moi sommes du même avis à cet égard. Il s'agit de priorités, et le programme fédéral de garderies que le gouvernement a affiché pendant près de dix ans comme l'une des principales promesses qu'il faisait aux familles canadiennes a maintenant été relégué aux oubliettes au profit de 50 hélicoptères. C'est très clair et net.

Quant aux autres observations du député, on trouve de nombreuses preuves au compte rendu de ce que pense le comité sur la famille du caucus conservateur du dossier des femmes et des familles. Je citerai le député de Delta dans ma province, la Colombie-Britannique; selon lui, étant donné l'augmentation du nombre de groupes de pression et de leur influence à Ottawa, les familles ont passé au dernier plan; les féministes, les gais, les lesbiennes et les tenants de tous les styles de vie non traditionnels exigent notre attention, mais nous sommes d'avis que la famille est la pierre angulaire de la société canadienne.

De nombreuses féministes du pays seront surprises d'apprendre qu'elles ne sont pas considérées comme des membres de leurs propres familles. De nombreux homosexuels seront surpris d'apprendre que, selon le caucus conservateur, ils ne font pas partie de leur propre famille. En fait, mes enfants seront surpris d'apprendre qu'en quelque sorte je ne fais pas partie de ma propre famille puisque je suis une féministe et que je suis fière de l'être.

[*Français*]

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, je saisis avec joie l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole à la Chambre au sujet du projet de loi C-80. En particulier, je tiens à réaffirmer les avantages que comporte la prestation fiscale intégrée pour enfants sur notre régime existant de soutien aux familles. Je tiens également à réfuter certaines critiques formulées de façon erronée par des députés de l'opposition, affirmations circulant dans cette enceinte et au sein des médias.

Les programmes sociaux du Canada constituent un des fleurons de notre pays et de ses citoyens. Ils comptent parmi les facteurs qui placent le Canada en avant d'autres pays et qui font l'envie de gens partout à travers le monde. Toutefois, nous ne saurions pour autant nous détourner du fait que le régime actuel de prestations à la famille comporte de graves problèmes qui peuvent et doivent être solutionnés.

Ainsi qu'il nous a été souligné au cours de ce débat sur le projet de loi C-80, la prestation fiscale intégrée pour enfants haussera de façon importante l'aide apportée aux familles et améliorera le mécanisme de prestation de cette aide. La nouvelle prestation raffermira les programmes existants et répondra mieux aux besoins et aux changements de situation des familles canadiennes. C'est pourquoi nous devons assurer l'adoption de ce projet de loi. Étant donné les difficultés que pose le régime actuel, on causerait un tort à nos commettants, tout particulièrement aux familles à faible revenu, si nous ne procédions pas à son adoption.

Permettez-moi d'exposer succinctement ces problèmes. En clair, les prestations actuelles n'offrent pas un soutien suffisant aux familles à faible revenu qui leur permette d'élever convenablement leurs enfants. En outre, ces prestations sont offertes séparément par le truchement de trois mécanismes différents et à des moments différents de l'année. Chacun des programmes comporte des critères d'admissibilité différents qui engendrent une confusion pour de nombreux Canadiens.

De plus, le ciblage des prestations n'est pas au point. Des familles disposant de revenus similaires peuvent bénéficier de niveaux de soutien différents, les prestations étant imposables et récupérées en fonction des revenus individuels.

En outre, le régime n'offre pas un soutien adéquat aux familles qui quittent le giron de l'aide sociale pour joindre les rangs du marché du travail. En effet, ces familles sont souvent pénalisées financièrement lorsqu'elles décident de retourner au travail en raison des dépenses inattendues reliées à l'emploi et de la perte d'aide sociale qui en résulte.

Les mécanismes de prestations de l'aide peuvent également être sources de difficultés pour de nombreuses familles à faible revenu. Comme l'ont souligné mes collègues, l'envoi du crédit de taxe remboursable est retardé. En clair, le chèque ne parvient pas aux bénéficiaires au moment où ces derniers en ont véritablement besoin. Conséquemment, les fonds qui sont destinés à venir en aide aux familles se retrouvent dans les poches d'escompteurs d'impôt qui assurent le versement à l'avance des prestations contre un pourcentage prélevé sur le chèque au moment où celui-ci est encaissé.

Le gouvernement n'a pas inventé ces problèmes pour justifier l'instauration de la prestation fiscale intégrée pour enfants. Mes collègues d'en face ont majoritairement pris le parti de fermer les yeux sur les difficultés au cours de ce débat. Elles constituent pourtant une source importante de préoccupations qui nous ont été signalées par un grand nombre de Canadiens et de groupes d'intérêt d'envergure nationale. Ces Canadiens réclament des solutions, et, monsieur le Président, la prestation fiscale intégrée pour enfants est la solution.

Au cours des cinq années qui viennent, la prestation fiscale intégrée pour enfants apportera un soutien supplémentaire aux enfants se chiffrant à 2,1 milliards de dollars. Permettez-moi de le répéter, ces 2,1 milliards de dollars représentent des fonds qui s'ajoutent en sus des fonds consacrés dans le cadre du soutien actuel à la famille au Canada. Les députés de l'opposition devraient applaudir à cette réalisation.

La prestation fiscale intégrée pour enfants assurera également que l'aide améliorée soit versée aux familles qui sont le plus dans le besoin. À titre d'exemple, 80 p. 100 de cet «argent neuf» sera versé aux familles disposant de revenus annuels inférieurs à 40 000 $.

Cette nouvelle prestation comprendra un supplément pour revenu gagné pouvant atteindre 500 $. C'est une innovation qui contribuera à faciliter la transition des familles à faible revenu qui quittent le giron de l'aide sociale pour entrer sur le marché du travail. À l'heure actuelle, nombre de familles qui entrent sur le marché du travail sont souvent confrontées à des difficultés financières engendrées par des dépenses reliées à un emploi et une réduction éventuelle de leurs prestations d'aide sociale.

Par ailleurs, les délais retardant le versement des allocations pour enfants seront éliminés. La prestation fiscale intégrée pour enfants sera assurée en un seul versement une fois par mois. Elle répondra ainsi mieux aux besoins des enfants canadiens et de leurs parents. En outre, les escompteurs d'impôt n'encaisseront désormais plus des tranches de ces prestations auxquelles renonçaient des parents éprouvant un besoin désespéré de comptant.

La prestation fiscale intégrée pour enfants sera également davantage au diapason des changements qui surviennent au sein de la famille. Les versements mensuels tiendront désormais entièrement compte des modifica-

tions de la situation familiale, telles la naissance d'un enfant ou la perte définitive de revenu résultant de la séparation de personnes mariées.

• (1730)

La prestation fiscale intégrée pour enfants offrira un traitement égal à toutes les familles. Le ciblage des prestations sera fonction du revenu familial plutôt que du revenu individuel. En conséquence, des familles disposant de revenus similaires bénéficieront également de prestations similaires.

Enfin, la confusion engendrée par le régime actuel sera supprimée. Dans le cadre de la prestation fiscale intégrée pour enfants, un seul mécanisme assurera la prestation de l'aide, contre trois mécanismes auparavant, et un seul critère d'admissibilité contre trois dans le passé. Le paiement de l'aide se fera par un seul chèque mensuel non imposable. Le gouvernement procédera automatiquement au calcul des montants des versements en fonction du revenu et de la situation familiale. Les parents n'auront plus, pour recevoir les prestations, à effectuer de calculs spéciaux lors de leur déclaration d'impôt. Et les parents à revenu plus élevé ne recevront plus de prestations qu'il leur est nécessaire de rembourser au moment de compléter leur déclaration d'impôt. En conséquence, la déclaration d'impôt sera abrégée et engendrera moins de confusion.

En résumé, la prestation fiscale intégrée pour enfants est la réponse aux changements réclamés à l'État par des groupes d'intérêt et des citoyens. À titre d'exemple, les Canadiens réclamaient une simplification du régime fiscal, et c'est justement ce qu'accomplit la prestation fiscale intégrée pour enfants. Ils réclamaient également une rationalisation de l'aide gouvernementale à la famille et une bonification substantielle de cette aide; la prestation fiscale intégrée pour enfants réalise ces objectifs.

C'est pourquoi, j'ai peine à comprendre pourquoi mes honorables collègues de l'autre côté de la Chambre n'offrent pas un appui unanime à ce projet de loi. Cela me porte à croire que certaines de leurs critiques sont davantage empreintes de motifs politiques que d'objections concrètes au projet de loi.

Au sujet de l'universalité, notamment, je ne peux entrevoir pour quels motifs ils peuvent s'objecter à ce que les prestations soient réorientées des familles à revenu plus élevé vers des familles à faible et à modeste revenus, ces dernières étant plus nécessiteuses. N'est-ce pas là la véritable signification de la redistribution de la richesse? Il nous faut garder à l'esprit que 3,1 millions de familles, soit 84 p. 100 de l'ensemble des familles avec enfants, continueront de recevoir des prestations. En fait, l'ensemble des familles dont les revenus sont inférieurs à 50 000 $, bénéficieront d'un niveau de prestations plus élevé ou égal à l'aide qu'ils reçoivent actuellement. Ces familles recevront en moyenne par année un montant supplémentaire par enfant se chiffrant à 250 $.

Les députés de l'opposition ont également appuyé rapidement sur la gachette en critiquant l'indexation de la prestation fiscale intégrée pour enfants, parce que celle-ci, comme toutes les autres composantes du régime fiscal, sera limitée aux fluctuations des prix qui dépassent 3 p. 100. Ils prétendent pour ce motif que les familles bénéficieront d'une aide s'amenuisant constamment d'une année à l'autre.

En posant ces affirmations, mes collègues de l'autre côté de la Chambre ont pris le parti d'ignorer les faits. Ils affirment, notamment, que cette administration a amputé de 3,5 milliards de dollars depuis 1986 le régime canadien de soutien à la famille suite à une désindexation partielle. Monsieur le Président, cela est erroné, induit en erreur et omet délibérément de souligner que ce gouvernement a haussé le crédit de taxe pour enfant remboursable à quatre reprises depuis 1985. Ces bonifications ont offert l'assurance que les prestations destinées à toutes les familles à faible revenu enregistrent une progression égale à l'inflation. De plus, grâce à l'instauration du supplément de 213 $ pour enfants âgés de moins de sept ans s'appliquant dans le cas où une demande pour dépenses de garde d'enfant n'est pas demandée, la croissance des prestations pour familles à faible revenu a été supérieure à la hausse de l'inflation.

Monsieur le Président, permettez-moi de conclure en exhortant tous les députés à appuyer ce projet de loi. Nous ne devons pas permettre aux impératifs politiques de mettre en échec un programme qui contribuera à assurer que tous les enfants au Canada jouissent d'une existence saine qui comble leurs besoins et qui soit productive.

[*Traduction*]

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier mon collègue d'Hochelaga—Maisonneuve pour les nombreuses observations positives qu'il a faites à propos de cet important projet de loi.

Je tiens à ce que les députés et les téléspectateurs sachent que notre gouvernement se préoccupe beaucoup de toute la question du développement des ressources humaines au Canada, des conditions sanitaires pour les femmes enceintes, des enfants et de l'éducation qui se donne au moyen du recyclage, enfin de tout ce domaine. Notre gouvernement accorde une grande attention aux enfants dont il étudie le cas attentivement.

Quand on considère les mesures disparates que sont notamment les allocations familiales et les crédits d'impôt, nous nous inquiétons certes du sort des familles à faible revenu qui ont eu à remplir des formules de déclaration d'impôt pour pouvoir bénéficier de cet agent et surtout pour avoir droit aux déductions d'impôt. Certaines ont eu affaire aux escompteurs d'impôts. C'est regrettable et inutile. Elles n'auraient pas dû avoir à le faire. C'est parce qu'elles avaient besoin d'argent chaque mois et non des semaines après avoir rempli des formules compliquées. Par conséquent, elles se sont adressées aux escompteurs d'impôts.

Certaines personnes se sont adressées à moi, tout comme d'autres se sont probablement adressés au député d'Hochelaga—Maisonneuve, pour demander: «Pourquoi recevons-nous des allocations familiales qui devraient être versées à des gens qui sont plus dans le besoin que nous?»

Je tiens à signaler cela et je demande à mon collègue de rapporter certaines conversations qu'il a eues avec ses électeurs. Je sais précisément d'où viennent ces remarques. Comme lui, j'ai une grande confiance dans ce projet de loi. C'est une mesure dont veulent les Canadiens.

Évidemment, l'opposition se croit toujours tenue de critiquer les projets de loi que nous présentons. Le système de débat contradictoire a toujours existé en politique canadienne et il ne disparaîtra pas.

Je sais que nous tous à la Chambre aujourd'hui voulons exposer des arguments et des renseignements exacts sur ce projet de loi.

Je soumets ces commentaires à mon collègue et je lui demande de nous dire ce qu'il en pense.

[*Français*]

M. Koury: Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire. Depuis plusieurs années, je travaille avec le grand public et il y a des discussions qui m'ont été rapportées à plusieurs reprises par des industriels, des notaires, des avocats, enfin, tout ce monde-là. Je suis en constante communication avec eux et tout récemment, ils me disaient qu'il était effrayant que des gens de leur calibre reçoivent ces chèques-là. Il serait préférable qu'ils soient distribués aux gens à moyen et à faible revenus.

• (1740)

Cela confirme précisément ce que ces gens me disent depuis plusieurs années. Et je crois que l'important, monsieur le Président, c'est de faire adopter le projet de loi C-80 le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je vous informe tout d'abord que je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, le député de Davenport.

Je voudrais rétablir certains faits, cependant. Je sais que mon collègue sans mauvaise intention de sa part n'a pas reconnu qu'il y a parfois de la coopération dans cette Chambre. Mais lorsque nous estimons qu'une mesure législative n'est pas présentée honnêtement, nous nous faisons un devoir de rectifier les faits. Le plus récent exemple a été, évidemment, la coopération manifestée au sujet des propositions constitutionnelles.

Mon collègue mentionne également la mise en valeur des ressources humaines, et j'aimerais en parler durant les quelques minutes dont je dispose. Voyons les conséquences financières de ce projet de loi.

Le gouvernement refuse toujours d'admettre qu'il a, au fil des ans, réduit de 3,5 milliards les prestations pour des enfants. Il va redonner, il est vrai, 400 millions de dollars, mais c'est à peine 12 p. 100 des sommes qu'il a réduites.

Je vous donne un exemple. Supposons que je vous engage et qu'après vous avoir promis de vous verser un salaire de 100 $, je le réduise à 50 $. Vous ne serez pas très heureux, tout comme certains le sont. Trois mois, six mois ou peut-être un an plus tard, je viens vous dire que je vous accorde une augmentation de 12 p. 100. En utilisant toujours les mêmes chiffres, cette augmentation serait de 6 $.

Je pourrais toujours me vanter d'être un employeur très magnanime. Je viens de vous accorder une augmentation de 12 p. 100. J'ai toutefois oublié que j'avais déjà réduit votre salaire substantiellement.

C'est le genre de jeu auquel on se livre ici et c'est ce qui exaspère certains d'entre nous. Examinons le processus également. Les audiences, par exemple: il y en a eu quelques-unes. Quand ont-elles eu lieu? Durant l'été. À quel moment le projet de loi est-il présenté à la Chambre? Maintenant, avec une attribution de temps. On restreint notre temps de parole aujourd'hui.

Le gouvernement force la Chambre à adopter rapidement ce projet de loi au moment même où les Canadiens s'inquiètent vivement du bien-être économique de notre pays, de leur emploi, de l'avenir pour eux-mêmes et leurs

enfants et de notre grave crise constitutionnelle. La machine à propagande fonctionne à plein régime.

Le gouvernement réussit dans une certaine mesure à faire croire aux gens qu'il leur verse plus d'argent qu'il ne le fait en réalité. Cela me rend furieux. C'est également une stratégie électorale et tous ceux qui ne le voient pas devraient aller se faire examiner la vue. C'est une tactique électorale.

Le gouvernement prétend verser beaucoup plus qu'il ne le fait en réalité. Il sort par magie de l'argent à la veille des élections; le système actuel demeurera et, ensuite, le nouveau système entrera en vigueur. Il donnera l'illusion aux gens que, tout à coup, ils ont beaucoup plus d'argent dans leurs poches.

Avant qu'ils ne puissent réaliser ce qui se passe, il sera trop tard. Ce sera un peu comme dans le cas de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. À l'époque, tout le monde devait en profiter et s'enrichir. Ce devait être une chose merveilleuse. Demandez aux 1,6 million d'intéressés ce qu'il en est.

La taxe sur les produits et services était censée nous rendre plus compétitifs. Elle devait faire de merveilleuses choses pour nous. Je vous exhorte à vous entretenir avec les Canadiens et à leur demander ce qu'ils en pensent.

Le gouvernement crée l'impression qu'il verse davantage alors qu'il n'en est rien, bien au contraire. Il voudrait faire croire qu'il s'inquiète du sort des gens. C'est sans aucun doute le cas de certains députés conservateurs, et je ne voudrais surtout pas prétendre le contraire.

Je suis persuadé que la plupart sont sensibles aux besoins des gens. En fait, la majorité de mes collègues ministériels ne comprennent sans doute pas ce projet de loi. C'est pourquoi ils le défendent avec tant d'enthousiasme et s'offusquent tellement lorsque nous le critiquons.

Si vous doutez de la véracité de mes propos, permettez-moi de rappeler à mes collègues quelques promesses violées. On nous avait promis un programme national de garde d'enfants. Il n'en est plus question. En ce qui concerne les coupes sombres dans le domaine de l'enseignement, je rappelle à tous mes collègues que c'est le premier ministre lui-même qui s'était engagé à ne pas toucher à la formule de transferts. Il n'y a pas touché; il l'a frappé d'une réduction de 2 p. 100, puis de 1 p. 100, pour finir par la geler. En dix ans, cela représentera 10 milliards de dollars de moins pour l'éducation. Soit dit en passant, cette même manoeuvre donnera 20 milliards de dollars de moins pour la santé au cours de la même période. L'éducation et la santé me semblent aller de pair et constituer deux éléments cruciaux, essentiels et fondamentaux de la vie canadienne.

Non seulement le gouvernement a réduit les prestations dont nous parlons à propos du projet de loi C-80, il aura en outre réduit les fonds consacrés à l'éducation de 10 milliards en dix ans et ceux destinés à la santé de 20 milliards en dix ans également.

Et l'emploi chez les jeunes? J'en ai parlé aujourd'hui. Cet été a été le pire que nous ayons connu avec un taux de chômage de 17,9 p. 100 chez les jeunes. Les emplois étaient rares. Ceux qui ont obtenu un emploi, et beaucoup n'y ont pas réussi, ont trouvé un emploi à court terme et faiblement rémunéré.

Quant à la TPS sur les livres et les imprimés, la plupart des gens que je connais qui paient la TPS sur les livres à des fins éducatives sont des enfants et des jeunes gens. Voilà qui est bien révélateur de la sensibilité du gouvernement à l'égard des jeunes, des ressources humaines et du développement.

Et l'aide aux étudiants? Je n'en ai pas encore parlé, n'est-ce pas? On impose des frais de 3 p. 100 aux étudiants qui ont besoin d'emprunter parce qu'ils sont pauvres. Voilà une mesure remarquable, n'est-ce pas, à ajouter à six autres mois de frais d'intérêt. On nous avait promis de supprimer les frais de 3 p. 100 en prolongeant de six mois la période d'application des frais d'intérêt, mais voilà, les frais de 3 p. 100 sont toujours là.

Le gouvernement était devenu un peu nerveux et avait jugé qu'il valait mieux ne pas toucher à ces six mois supplémentaires d'application des frais d'intérêt tant qu'il n'aurait pas supprimé ces frais de 3 p. 100. Il a aussi oublié de nous dire—ce sont mes propres estimations, mais personne ne les a contestées lorsque je les ai avancées—que ces six mois d'intérêt représenteraient deux fois plus d'argent que la taxe de 3 p. 100. Quelle histoire!

Tous ces collègues d'en face qui brassent des affaires montrent vraiment de quoi ils sont capables, et on peut vraiment apprécier leur sens des affaires lorsqu'ils nous proposent des choses comme ça.

Le gouvernement dit qu'il essaie de maîtriser le déficit et la dette. Cette année, le déficit dépasse les 30 milliards, et la dette avoisine les 425 milliards. Le gouvernement aime bien rejeter le blâme sur les libéraux. L'ancien ministre des Finances et député d'Etobicoke–Centre m'a écrit dans une lettre que j'ai toujours que la dette était de 167,8 milliards à la fin de 1984. Si on fait les calculs avec les taux d'intérêt depuis cette époque jusqu'à aujourd'hui, il est impossible d'arriver à 425 milliards. Ce sont encore des tours de passe–passe. Le gouvernement refile aux provinces ses dépenses, qu'il prétend contrôler.

Prenons un exemple. J'ai des dettes de 100 000 $. Je vais voir les autres membres de la famille et je dis à ma femme ainsi qu'à mes trois filles qu'elles sont chacune responsables de 10 000 $. Ma propre dette est ainsi ramenée à 60 000 $. Je refile encore 10 000 $ à chacun de mes frères, et me voici avec seulement 10 000 $ à rembourser, et je prétends être un grand gestionnaire. Quel flair! Quelle extraordinaire perspicacité!

C'est ce qui se produit ici. Le gouvernement parle de contrôler les dépenses. Il l'a fait, mais au détriment de qui? Des enfants, des étudiants, des services de santé et d'enseignement. Voilà ce qui s'est passé.

Nous parlons du déficit et de la dette qui échappent à tout contrôle. Je voulais aborder bien d'autres sujets encore.

[*Français*]

Je voulais parler du système d'impôt qui défavorise les pauvres. Je voulais parler de la façon dont les riches en ont profité. Il y a encore nombre de corporations qui font des profits qui en bénéficient. Je trouve cela malheureux. Je n'ai pas parlé des gens qui sont sans emploi, des assistés sociaux et de ceux qui ont recours aux banques alimentaires.

[*Traduction*]

Je termine en vous faisant part d'une requête. J'ai reçu une lettre de la Fédération canadienne des étudiants au sujet du projet de loi C–80. Je vous en lis un extrait:

> Cette mesure législative nuira grandement aux parents qui poursuivent des études, surtout ceux qui reçoivent de l'aide financière dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants.
>
> Selon le régime actuel, les parents aux études reçoivent l'allocation familiale qu'ils déclarent comme revenu quand ils demandent un prêt canadien. Ils reçoivent également le crédit d'impôt pour enfants après avoir rempli leur déclaration d'impôt au printemps, et peuvent même obtenir un paiement partiel anticipé en novembre. Le nouveau programme défavorisera les parents aux études de deux façons.
>
> Premièrement, au lieu d'obtenir de l'aide des deux programmes susmentionnés, les parents ne recevront qu'un chèque mensuel.
>
> Actuellement, grâce au paiement anticipé, les étudiants disposent des fonds dont ils ont besoin entre la fin du premier trimestre et le début du deuxième trimestre ainsi que pendant la période des fêtes. La date à laquelle les prestations sont versées revêt beaucoup d'importance pour les étudiants qui touchent actuellement leurs prestations pendant l'été.
>
> De plus, à cette époque–ci de l'année, de nombreux étudiants sont à court d'argent. La situation empire quand le taux de chômage chez les étudiants atteint des niveaux records, comme c'est le cas de nos jours.

Puis vient le passage suivant:

• (1750)

La fédération supplie le gouvernement de procéder à un examen complet du programme, car elle s'aperçoit, tout comme moi, qu'il nuira à de très nombreux Canadiens, malgré les déclarations du gouvernement qui prétend tout le contraire.

M. Al Johnson (Calgary–Nord): Monsieur le Président, ma question est plutôt simple mais, à mon avis, il est important que nous ayons certaines clarifications. Les députés de l'opposition ont dit à maintes reprises que, à cause de la désindexation, les prestations pour enfants ont été réduites de 3,5 milliards de dollars. Toutefois, ils n'ont pas fait état des améliorations apportées au crédit d'impôt pour enfants au cours des sept dernières années.

Depuis 1985, le gouvernement a augmenté quatre fois le crédit d'impôt remboursable pour enfants et a instauré un supplément de 213 $ pour les enfants de moins de sept ans dans les cas où la déduction pour frais de garde d'enfants n'est pas demandée. Grâce à ces améliorations, on peut dire que le niveau moyen des prestations fédérales pour enfants versées aux familles à faible revenu a plus que suivi l'inflation.

Le crédit d'impôt pour enfants accroîtra l'aide aux enfants de 2,1 milliards de dollars sur cinq ans. Ce sont là 2,1 milliards de dollars de plus que si les programmes actuels étaient restés en place.

En plus de cette augmentation de 2,1 milliards de dollars, le gouvernement s'est engagé à réviser périodiquement le niveau des prestations et à l'augmenter lorsque c'est possible, comme il l'a fait dans le cas du crédit d'impôt remboursable pour enfants.

Je me demande si le député pourrait être plus honnête et direct envers les Canadiens et ne pas comparer des choses qui ne se comparent pas. Il prend des chiffres étalés sur plusieurs années et les compare à des chiffres pour un an. S'il veut critiquer les mesures prises par le gouvernement, pourrait–il être plus clair et précis dans ce qu'il dit?

M. Duhamel: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je crois avoir été franc et honnête. En fait, je ne crois pas avoir induit personne en erreur.

J'aimerais que les Canadiens décident quels chiffres sont le plus fiables. J'ai dit que le gouvernement a réduit les prestations de 3,5 milliards de dollars et qu'il a réinvesti à ce titre 400 millions de dollars, mais j'ai aussi parlé de sa soi-disant réforme du régime fiscal qui n'aide pas les pauvres. J'ai aussi mentionné les réductions de 30 milliards de dollars dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Si mon collègue veut discuter de chiffres, ne le faisons pas à moitié. Voyons ce que le gouvernement a ajouté et ce qu'il a soustrait. Si j'ai tort, je m'engage à m'excuser publiquement dans la ville natale de mon collègue, devant le plus vaste auditoire qu'il pourra trouver et au moment qu'il jugera le plus important pour lui. Même si c'est le soir de sa mise en candidature ou le soir des élections, je me déplacerai pour le rencontrer.

J'ai aussi un autre argument à faire valoir. Examinons l'ensemble des réductions dans les domaines de la santé et de l'éducation, ainsi que dans d'autres secteurs, en regard des sommes qui y ont été engagées. Je sais qu'il y a eu d'importantes réductions. Examinons aussi les besoins actuels.

Les chiffres varient, mais on dit qu'actuellement, de 4 millions à 5 millions de Canadiens vivent au niveau ou en dessous du seuil de la pauvreté. Disons qu'ils sont 4 millions. Je trouve cela plus rassurant. Sur ces 4 ou 5 millions de personnes, un million sont des enfants.

Il faut tenir compte des besoins. Ceux-ci sont plus criants aujourd'hui qu'ils ne l'ont jamais été. On ne peut pas simplement examiner nos ressources dans l'abstrait. Il faut aussi les envisager en fonction des besoins

Comme je l'ai déjà dit, plus de 2 millions de Canadiens fréquenteront les banques d'alimentation cette année. Vous me corrigerez si je fais erreur, mais je crois que 40 p. 100 d'entre eux sont des jeunes et des enfants.

En résumé, je sais que mon collègue est bien intentionné et qu'il croit beaucoup à cette mesure. C'est très bien de restreindre le régime. Le ciblage a certains mérites, j'en conviens. Ce sur quoi nous ne nous entendons pas, c'est sur la réduction progressive des budgets concernant la santé, l'éducation et les prestations pour enfants. Je n'ai même pas parlé du plafonnement de l'aide sociale, ni de ses répercussions.

Si mon collègue veut m'inviter à participer à un débat public, je me rendrai dans sa circonscription. Je me ferai un énorme plaisir de parler de ces réductions.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier mon collègue de Saint-Boniface de sa générosité et de son discours passionné. De même, je veux aussi féliciter notre porte-parole, le député de Winnipeg-Nord-Centre, de sa très bonne intervention plus tôt cet après-midi.

Le Parti libéral a une longue et belle tradition pour ce qui est de se montrer sensible au sort des pauvres, des chômeurs et des personnes sans défense. Nous aidons ces groupes depuis des décennies, que nous soyons au pouvoir ou dans l'opposition.

Par conséquent, vous comprendrez pourquoi, au cours des trois derniers jours, nous nous sommes tout particulièrement intéressés aux aspects du projet de loi qui ont pour effet de condamner les enfants et leurs parents à vivre dans la pauvreté. Il ne fait aucun doute que c'est là le point faible de cette mesure législative.

Il ne s'agit pas d'un propos sectaire. Monsieur le Président, permettez-moi de vous faire part du point de vue exprimé par M. Ken Battle de l'Institut de politique sociale Caledon, qui a dit, et je cite: «La proposition du gouvernement fédéral visant à changer les prestations pour enfants comporte de graves lacunes. Cette mesure n'est guère utile à court terme et elle est pratiquement inutile à long terme, pour ce qui est de réduire le problème de la pauvreté chez les enfants. De toute évidence, il s'agit d'une mesure pré-électorale, puisque les paiements mensuels les plus importants seront versés durant l'année où se tiendront des élections. La nouvelle prestation pour enfants et le supplément du revenu gagné seront versés mensuellement et sembleront par conséquent beaucoup plus élevés qu'actuellement, étant donné que le crédit pour enfants remboursable est versé annuellement ou, dans le cas des familles pauvres, deux fois par année.»

Ce point de vue est celui d'une personne qui n'a aucun intérêt à faire valoir.

Le comité a aussi entendu le ministre responsable des services sociaux en Colombie-Britannique, M^me^ Joan Smallwood, qui a vivement critiqué ce projet de loi, tout comme l'ont fait les représentants du groupe Citizens for Public Justice de ma ville de Toronto, du Social Planning Council of Metropolitan Toronto, du Groupe de défense

des enfants pauvres, ainsi que M. Trevor Williams, de l'organisme Family Services Canada.

Il existe donc un grave problème que nous, du Parti libéral, continuerons d'essayer de résoudre, conformément à notre tradition.

Ce qui frappe ceux qui écoutent ce débat, c'est le fait que l'une des raisons de ce phénomène de pauvreté chez les enfants au pays est attribuable à deux principaux facteurs: le chômage chez les jeunes et le fait que la richesse n'est pas redistribuée comme elle le devrait dans notre société, ce qui confirme la nécessité d'une réforme fiscale qui assurerait une meilleure distribution de cette richesse au sein de la population canadienne.

Il est très troublant de savoir qu'actuellement, en Ontario, dans la région de Toronto, et j'imagine, ailleurs au pays, le taux de chômage chez les jeunes tourne autour des 19 et 20 p. 100. Il s'agit malheureusement d'un record historique et d'un chiffre qui devrait faire frémir le gouvernement et l'amener à se préoccuper sérieusement d'une situation à laquelle il faut trouver d'urgence une solution. Au lieu de cela, nous avons vu disparaître des programmes de création d'emplois pour les jeunes ces deux derniers étés. Nous avons vu le gouvernement accueillir avec indifférence des requêtes de l'opposition visant à améliorer la situation nationale de l'emploi pour les jeunes, surtout l'été.

• (1800)

Il était inévitable que le projet de loi C-80 nous amène à aborder de telles questions parce que, en un sens, la pauvreté des enfants est liée, d'une part, comme je le disais tout à l'heure, à la rareté des emplois et, d'autre part, aux mesures fiscales introduites depuis huit ans par le gouvernement conservateur pour instaurer un régime fiscal favorisant nettement les contribuables à revenu élevé et désavantageant les contribuables à faible revenu. C'est sous un tel éclairage qu'il faut regarder le sort tragique des personnes aux prises avec la pauvreté, surtout de nos jeunes.

Il est intéressant de souligner que la Chambre des communes—et le député de Cap-Breton Highlands—Canso nous l'a rappelé il y a deux jours—a adopté en 1989 une motion exhortant le gouvernement à prendre des mesures propres à éliminer la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000. Il est donc légitime et compréhensible que nous demandions au gouvernement pourquoi il ne profite pas du débat sur le projet de loi C-80 pour adopter les mesures qui nous permettraient d'atteindre ce but. Il est évident que le projet de loi est le moyen tout désigné pour s'attaquer au problème social de la pauvreté des enfants.

Bien sûr, on ne saurait compter uniquement sur des prestations pour sortir les enfants de la pauvreté. Nous sommes les premiers à le reconnaître. Mais il est certain que c'est une arme très puissante dans l'arsenal des mesures et des programmes que le gouvernement fédéral peut développer pour s'attaquer à ce problème particulier.

En examinant l'accueil réservé à cette mesure, on pourrait ajouter, comme l'ont fait certains de mes collègues, que sur 25 témoins qui ont comparu devant le comité chargé de l'étude de ce projet de loi, un seul en a parlé en termes favorables et l'a appuyé. Ce fait n'est-il pas éloquent, monsieur le Président? Cela ne révèle-t-il pas que le projet de loi ne satisfait pas aux exigences des Canadiens en général, qui s'inquiètent du problème de la pauvreté chez les enfants? De toute évidence, il faut en conclure que ce projet de loi comporte une grave lacune.

Je crois fermement que l'absence de mesures visant à régler le problème de la pauvreté chez les enfants ne fait que traduire un manque de volonté politique. Le projet de loi a été rédigé par des fonctionnaires, mais ceux-ci l'ont fait conformément aux instructions de leurs maîtres politiques. Et si ces derniers avaient clairement précisé dès le départ que le projet de loi C-80 devait apporter une solution au problème de la pauvreté chez les enfants au Canada, nous ne serions pas là aujourd'hui en train de discuter de ses lacunes à cet égard.

L'hiver s'en vient. Nous allons avoir un chômage saisonnier élevé. Pis encore, selon toutes les prévisions, le taux de chômage sera élevé pour encore un an ou deux, malheureusement. Ce projet de loi nous donne l'occasion, encore une fois, de soulever à la Chambre le problème des dommages causés au tissu social par le fort taux de chômage chez les jeunes et le fait que nous hypothéquons en quelque sorte leur avenir, et de presser de nouveau le gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour solutionner le problème du chômage chez les jeunes s'il veut s'attaquer à la racine même de la pauvreté chez les enfants.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt mon ami de Davenport pour qui j'ai beaucoup de respect. Je me demande pourquoi il serait favorable au rejet de ce projet de loi. Après tout, il élimine les allocations familiales, qui sont de 36 $ par mois, il élimine la petite déduction d'impôt de 65 $ pour ceux qui déclarent un enfant à charge et il regroupe le tout en un seul paiement mensuel, dans la prestation fiscale pour enfants. Cela offre aux gens la possibilité de

dépenser leur argent mensuellement, et ce n'est pas le genre d'allocation qui peut être reprise en impôt sur le revenu.

Ce projet de loi assure de toute évidence des conditions bien plus intéressantes que le régime actuel. Le député veut-il dire que lui et son parti veulent prendre la défense du régime actuel et qu'ils ne sont pas prêts à envisager un nouveau régime qui donnerait plus d'argent aux Canadiens qui ont des enfants? Ce projet de loi donnera, l'an prochain, 400 millions de dollars aux Canadiens qui ont des enfants. Sur cinq ans, ce sont 2,1 milliards qui leur seront versés. Pourquoi vous opposer à une telle mesure?

Je suis d'accord pour dire qu'il existe des enfants victimes de la pauvreté et que nous devrions peut-être faire plus. Mais pourquoi le député critique-t-il ce que nous faisons? Pourquoi ne pas voter en faveur de ce que nous faisons et nous demander d'en faire encore plus? Pourquoi tout rejeter d'emblée? Préférez-vous qu'on garde le système actuel et qu'on oublie tout le reste?

M. Caccia: Monsieur le Président, le député de Mississauga-Sud est généralement très mordant et très provocateur dans ses observations, ce que j'apprécie.

Le temps ne m'a pas permis de parler de la deuxième raison pour laquelle nous ne souscrivons pas à ce projet de loi, et cette raison, c'est qu'il porte atteinte au principe d'universalité, si toutefois il ne l'élimine pas complètement. L'universalité est l'oeuvre du Parti libéral, une chose que l'on chérit encore aujourd'hui, car c'est la meilleure des méthodes. Au moment de la redistribution, tout le monde est traité de la même façon, mais, naturellement, les plus fortunés devront en restituer une partie à la société par le biais de l'impôt sur le revenu.

Toutefois, comme le député de Mississauga-Sud pourrait le confirmer, lui qui connaît probablement le système mieux que la majorité des députés, l'impôt a perdu ces dernières années sa capacité de redistribuer les richesses. Le résultat de cela, c'est que les nantis améliorent leur position dans la société, tandis que ceux qui sont à l'autre extrémité de l'échelle voient leur situation se détériorer à un rythme qui ne cesse d'inquiéter. Donc, pour assurer la stabilité sociale, je dirais que tout parti digne de ce nom devrait s'insurger à la Chambre et dire qu'une mesure comme ces prestations aux enfants, qui laisse les Canadiens pauvres à l'extrémité de l'échelle, n'est pas une bonne mesure. Une mesure qui met fin à l'universalité n'est pas une bonne mesure.

• (1810)

Comme le disait plus tôt le député de Winnipeg-Nord-Centre, notre société est marquée ces temps-ci par de nombreux licenciements imprévus, des changements économiques soudains et, d'une année à l'autre, des gens peuvent voir leur situation se détériorer. En vertu de ce projet de loi, ils devront attendre longtemps avant que le nouveau système ne leur donne des prestations qui sont en rapport avec leur situation et susceptibles de protéger le revenu de leurs enfants.

Je sais gré au député de Mississauga-Sud de m'avoir donné l'occasion, en un sens, d'exposer cette deuxième raison pour laquelle nous estimons que ce projet de loi ne mérite pas notre appui.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole sur la Loi sur les allocations spéciales pour enfants. J'ai eu l'occasion de faire quelques observations tout à l'heure et je voudrais en faire quelques autres.

Ce que nous avons aujourd'hui avec les allocations familiales, les crédits pour enfants et le crédit d'impôt remboursable pour enfants, c'est la réponse des gouvernements actuel et passés pour venir en aide aux enfants de notre pays.

Au fil des ans, cette aide est devenue compliquée à cause des différents programmes. Cela a fini par être, comme je l'ai dit tout à l'heure, une mosaïque de prestations qui peut parfois être compliquée, surtout quand on vise les familles à faible et à moyen revenus qui doivent remplir des déclarations de revenus, faire d'autres calculs, etc. pour recevoir les prestations.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, elles doivent s'en remettre à des escompteurs d'impôt. Je trouve que c'est une chose qui est très regrettable dans le contexte actuel. Il existe sûrement beaucoup de raisons de changer le système, mais c'en est une qui pose certains problèmes.

Ce que nous voulons sûrement, c'est tenter d'augmenter le montant qui peut être versé aux personnes dans le besoin. Jusqu'ici, nous donnons les allocations pour enfants aux personnes à revenu élevé. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est un point qu'on me signale sans cesse. Il est inadmissible que des personnes qui gagnent

250 000 $ par année reçoivent des allocations pour enfants et qu'elles doivent ensuite les remettre par l'impôt.

Certes, le rapport entre le revenu individuel et le revenu familial devait être modifié. C'est ce qui a été fait avec ce changement à la Loi sur les allocations spéciales pour enfants.

Avec la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, nous voulons que ceux dont le revenu familial est de 50 000 $ ou moins reçoivent plus. Par rapport au système actuel, elles recevront en moyenne 250 $ de plus par année.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, ces paiements mensuels par anticipation sont réellement importants pour que les gens puissent établir leurs budgets et savoir combien d'argent ils recevront en vertu de ce nouveau régime. Le fait que ces paiements ne soient pas imposables constitue sûrement un aspect important de cette loi.

Je dois dire que je pense que le gouvernement au pouvoir, notre gouvernement, s'est engagé depuis longtemps à développer toutes les ressources humaines, et cela vaut certainement pour les enfants qui sont sous la garde et le soin de leurs parents. Nous devons faire tout notre possible pour affecter des fonds afin qu'ils soient convenablement vêtus et nourris, entre autres. C'est une partie importante de l'étude que mène le gouvernement depuis un certain temps pour tenter de moderniser les prestations pour enfants.

Je voudrais saisir cette occasion pour aborder un aspect précis et très positif du projet de loi qui, à mon avis, n'a pas reçu de la presse ou de l'opposition l'attention qu'il mérite réellement. J'ai peut-être raté quelques-uns des discours. Beaucoup de députés ont pris la parole, mais je ne crois pas qu'ils aient prêté attention à cet aspect. Il s'agit des allocations spéciales pour enfants.

Lorsque nous parlons des besoins des familles, nous oublions très souvent qu'il y a au Canada des enfants sans famille qui doivent compter sur des parents et des établissements nourriciers pour subvenir à leurs besoins. L'actuelle loi sur les allocations familiales offre une aide à ces enfants grâce à une prestation de 52,03 $ par mois. C'est un peu plus que l'allocation familiale mais, en fait, moins que l'aide accordée aux enfants de familles à revenu modeste si l'on tient compte de la valeur des crédits d'impôt et du fait que ces enfants ne sont pas admissibles à ces crédits.

Je ne sais pas si on l'a noté, mais je me réjouis de constater que, avec ce projet de loi, les prestations versées à ces enfants passeront à 85 $ par mois, une hausse de quelque 60 p. 100. Cela représente le même montant que le crédit d'impôt pour enfants accordé à une famille ayant un enfant.

Cette mesure permettra d'améliorer la vie de plus de 30 000 enfants qui se trouvent dans des foyers ou des établissements nourriciers. À mon avis, cela montre également que le gouvernement parlait sérieusement lorsqu'il disait que l'intention de ce projet de loi était d'accorder des prestations ainsi que des paiements plus équitables et plus généreux. Je pense que si on n'en a pas encore parlé, il est important d'en informer la Chambre et tous les Canadiens qui nous regardent.

Dans leurs interventions, certains députés ont critiqué la façon dont la prestation fiscale pour enfants est rajustée aux fluctuations du revenu familial. J'aimerais faire un commentaire à ce sujet car il me semble que ces critiques viennent de la méconnaissance de la prestation fiscale pour enfants et de la façon dont elle fonctionne.

Certains députés ont prétendu que cette prestation est imparfaite parce qu'elle ne suit pas les fluctuations du revenu familial. Il est très important de se rappeler que c'est là le rôle d'autres programmes sociaux, pas de la prestation pour enfants. Par exemple, l'assurance-chômage et l'assistance sociale sont d'importants programmes sociaux qui ont été conçus pour venir en aide aux familles victimes d'une chute ou d'une diminution de leur revenu. Je pense que les gens qui ont parlé d'inclure tout cela dans la prestation oublient qu'il existe d'autres programmes.

La nouvelle prestation fiscale pour enfants n'est pas conçue, contrairement à l'assurance-chômage et à l'assistance sociale, pour protéger les familles contre les fluctuations de revenu; ça ne devrait pas être son rôle. Toutefois, les députés devraient prendre note que la nouvelle prestation est beaucoup plus sensible à tout changement de la situation familiale que le régime actuel.

À l'heure actuelle, les parents doivent attendre parfois jusqu'à un an ou même plus, comme je l'ai dit plus tôt, leur crédit d'impôt remboursable pour enfants. Ceci est particulièrement difficile pour les familles à faible revenu qui doivent continuer à répondre aux besoins quotidiens des leurs. Je pense que c'est probablement là l'un des aspects les plus importants de ce projet de loi qui le leur accorde tout de suite. Et comme ce n'est pas dans un avenir plus ou moins proche qu'elles en ont besoin, elles le recevront tous les mois.

• (1820)

Par conséquent, puisque le crédit d'impôt pour enfant représente plus de la moitié des prestations fédérales pour enfants, il est important qu'il soit attribué d'une autre façon. De nombreux parents à faible revenu sont donc obligés, et je l'ai déjà dit plus tôt, de renoncer à leurs prestations pour enfants en faisant appel aux escompteurs pour obtenir l'argent comptant dont ils ont gravement besoin. Or, ces escompteurs exigent des sommes absolument exhorbitantes pour leurs services. Cette mesure devrait faire en sorte qu'il ne soit plus nécessaire d'avoir recours à leurs services.

Un problème semblable se pose lorsqu'un nouvel enfant arrive à la suite d'une naissance ou d'une adoption ou lorsqu'un parent obtient la garde d'un enfant. En vertu du système actuel, une famille pourrait attendre jusqu'à un an avant de recevoir toutes les prestations auxquelles aurait droit le nouvel enfant. La nouvelle prestation pour enfants éliminera évidemment ces retards dans le versement et elle sera beaucoup mieux adaptée aux besoins, selon moi et selon de nombreux Canadiens, je crois.

Grâce aux versements mensuels, les parents recevront donc les prestations au moment opportun, à temps pour payer les nécessités quotidiennes. Les familles à faible revenu vont profiter du fait que les prestations arriveront ainsi au bon moment, à chaque mois. Nous n'insisterons jamais assez sur cet aspect de la nouvelle prestation unique.

Enfin, la nouvelle prestation pour enfants est aussi mieux adaptée aux besoins des familles qui deviennent monoparentales par suite du décès d'un conjoint ou de la rupture du mariage. Par exemple, lorsqu'un couple se sépare, la mère constate souvent que son revenu a baissé de façon notable et qu'il lui est plus difficile de subvenir aux besoins de ses enfants; elle fait face à un problème véritable. En vertu du système actuel, elle doit parfois attendre plus d'un an avant de recevoir l'augmentation des prestations pour enfants à laquelle elle a droit étant donné la diminution de son revenu.

La mère de famille dont le revenu baissera pourra bénéficier désormais pleinement de la majoration des prestations fiscales pour enfants peu de temps après sa séparation ou beaucoup plus tôt. La prestation fiscale pour enfants répondra beaucoup plus rapidement et efficacement à la situation financière plus difficile de la mère de famille.

Il est important de mettre en évidence certains de ces faits, dont on n'a peut-être discuté que peu ou pas du tout. Cette mesure améliore sensiblement les mécanismes de prestations aux familles à revenu faible, moyen-faible et aux familles les plus défavorisées. Il faut accorder à ces familles une aide financièrement mieux adaptée à leurs besoins. On a beaucoup fait pour que les prestations de ce type soient accordées aux familles à faible revenu qui en ont vraiment besoin.

Le gouvernement consacre plus de 42 milliards de dollars par année au perfectionnement des ressources humaines, un domaine très vaste qui englobe la santé et le bien-être des enfants à naître, aussi bien que les programmes de lutte contre les drogues et le tabagisme chez les enfants, l'éducation, le recyclage, et ainsi de suite.

Les ressources consacrées à nos enfants représentent une partie importante des milliards que le gouvernement consacre aux questions sociales. Aussi, je suis heureux que nous ayons réussi à moderniser les modalités d'aide aux enfants les plus démunis. Le projet de loi y contribue grandement.

Je remercie la Chambre et mes collègues de m'avoir permis de prendre la parole aujourd'hui au sujet de cet important projet de loi.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je veux profiter de la période de commentaires pour rendre hommage à un très estimé électeur de ma circonscription, M. Bruce Hutchison, décédé lundi. Ce qu'il défendait avait un lien direct avec ce débat. C'était un journaliste de réputation internationale. C'était un écrivain puissant. À propos de ce débat, il possédait un esprit analytique et exigeait des gouvernements et des politiques qu'ils tiennent leurs promesses. Selon lui, ce qui importait, ce n'était pas ce qu'un politique ou un gouvernement dit, mais bien ce qu'un politique ou un gouvernement fait pour appuyer ses discours.

Je vais citer ce que le premier ministre disait en 1984 dans un communiqué: «Notre position est simple et sans ambiguïté. Nous sommes pour l'universalité des programmes sociaux, et elle ne sera pas remise en cause.» On se demande ce que Bruce Hutchison aurait dit aujourd'hui en nous voyant débattre de la fin de l'universalité des programmes sociaux. Je n'ai pas à me fatiguer les méninges. C'était un homme perspicace et profond. Il croyait que son devoir de journaliste ne consistait pas seulement à critiquer mais également à apporter une contribution positive à son pays. Il ne se contentait pas de lancer des flèches aux hommes publics, il apportait sa

contribution et il nous donnait l'exemple. À mon avis, les journalistes n'ont plus son sens du devoir.

Il est mort lundi à l'âge de 91 ans, mais même ces 91 années longues et fécondes paraissent de courte durée pour ceux d'entre nous qui admiraient Bruce Hutchinson.

Comme il était l'un de mes électeurs, je tenais à dire, à l'occasion du débat de ce soir, combien je suis fière d'avoir été son député et combien nous le regretterons.

[*Français*]

M. François Gérin (Mégantic—Compton—Stanstead): Monsieur le Président, j'ai écouté ce débat sur le projet de loi C-80 et les interventions qui, en soi, peuvent avoir un certain bon sens. Mais j'imagine jusqu'à quel point, par exemple, on aurait pu avoir encore un bien meilleur régime s'il avait pu y avoir entente entre, par exemple, le Québec et le Canada. On sait que le Québec a son propre régime et qu'il l'administre. Maintenant, Ottawa aura son propre régime, et il n'y a pas nécessairement entre les deux, cette affinité, cette osmose qu'on voudrait, de telle sorte que les familles du Québec et du Canada recevront moins qu'elles auraient pu recevoir si on en était venu à une entente. Tout ceci évidemment me rapproche du débat constitutionnel où nous, du Bloc québécois, espérions une entente qui aurait permis d'abolir ces doubles juridictions. Malheureusement, nous nous retrouvons avec une entente qui n'enlève pas ces doubles juridictions, ni en cette matière, ni dans d'autres matières.

Ce ne sont pas uniquement les députés du Bloc québécois ou les péquistes ou les séparatistes, comme on se plaît à nous appeler, qui critiquent cette entente comme telle, mais cela ne règle pas le fond du débat. On voit ici des déclarations d'une personne qui disait—et cette dernière était sous-ministre aux Affaires intergouvenementales à Québec jusqu'à aujourd'hui, je crois—donc, elle disait:

[*Traduction*]

C'est une honte nationale, il aurait dû partir. M. Bourassa aurait dû prendre le premier avion pour Québec. C'est une honte d'en être arrivé à cette extrémité.

Étant donné les revendications traditionnelles du Québec et toutes les pressions qui s'exerçaient sur lui au Québec, il aurait pu dire: «Puisque c'est comme ça, je m'en vais.»

[*Français*]

Elle qualifiait la démarche qui a conduit, entre autres, M. Bourassa à arriver à cette entente constitutionnelle, ou ce brouillon d'entente, de la façon suivante:

[*Traduction*]

Nous rampons tellement que nos pantalons sont usés aux genoux.

Des voix: Règlement!

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai de la difficulté à établir le lien entre les propos du député et le projet de loi C-80 que nous débattons actuellement. J'inviterais donc le député à revenir à la pertinence du débat, d'autant plus que je dois accorder la parole au précédent intervenant qui doit répondre à l'intervention du député.

• (1830)

M. Gérin: Monsieur le Président, je veux simplement vous dire que ces propos que je viens de vous transmettre étaient les propos de la sous-ministre aux Affaires intergouvernementales du Québec, M^me^ Wilhelmy, tel que cela apparaît dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, ainsi que d'autres extraits du même genre qui nous donnent une idée de ce qui s'est passé à cette table de négociations entre M. Bourassa, le premier ministre et les autres.

[*Traduction*]

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je vais certes garder mes observations et mes questions au sujet du projet de loi C-80, le programme de prestations pour enfants qui, comme nous le savons pour la plupart, a été présenté dans le budget de février dernier. Je dois dire qu'il simplifie et rationalise ces prestations et qu'il cible effectivement les familles les plus nécessiteuses.

Une chose qui est devenue fort évidente ces dernières semaines, c'est que beaucoup de gens prétendent que l'on supprime effectivement les allocations familiales, et je me demande si je ne pourrais pas poser la question à mon collègue.

L'autre chose qu'on se demande, c'est si le financement est réduit. Si je ne m'abuse, il s'agit de 2,1 milliards de dollars d'argent nouveau qui seront déboursés au cours des cinq prochaines années, et je voudrais que mon collègue le confirme. Est-ce de l'argent nouveau? S'agit-il de 2,1 milliards de dollars sur cinq ans?

Ce qui importe le plus, c'est que ce projet de loi rationalise et regroupe les trois prestations pour enfants proposées et qu'il viendra effectivement en aide aux personnes qui en ont besoin. On rationalise et on cible l'aide.

Qu'arrive-t-il pour les personnes à revenu élevé? Les personnes qui touchent plus de 75 000 $ ou 85 000 $ par année devraient-elles avoir droit à ces prestations? Je me le demande vraiment, compte tenu de l'objet véritable du projet de loi. Mon collègue, le député de Sarnia—Lambton pourrait peut-être nous éclairer là-dessus. Qui est visé par le projet de loi? Les fonds prévus par le projet de loi sont-ils constitués d'argent nouveau? Le projet de loi

répond-il davantage aux besoins? Ce que nous voulons, c'est aider à temps les gens qui ont besoin d'aide.

M. James: Monsieur le Président, je ne peux certes pas contester ce que dit la députée de Calgary-Sud-Ouest. Elle dit que le projet de loi répond davantage aux besoins. Oui et, ce qui est vraiment important, c'est qu'il prévoit aider les enfants qui sont dans le besoin.

Notre gouvernement a estimé qu'il fallait moderniser l'ensemble disparate de prestations pour enfants en le rationalisant et en ciblant les familles dont les enfants ont besoin d'aide.

Un collègue d'en face a laissé entendre tout à l'heure qu'un de nos grands auteurs, un de nos grands écrivains, n'aurait peut-être pas approuvé. Certes, Hutchinson était aussi un futurologue qui était pour le changement et la modernisation. Je crois qu'il faut constamment et continuellement changer et moderniser les choses. Il est pour le moins archaïque de continuer à verser des allocations familiales aux familles qui touchent 70 000 $ et 200 000 $ par année.

Ce projet de loi est certes plus efficace en accordant en temps plus opportun une aide accrue, soit 250 $ en moyenne, aux familles qui touchent un revenu d'au plus 50 000 $. Rien de moins!

On a aussi qualifié tout à l'heure ce projet de loi d'article de programme électoral. Ma foi, ce doit être quelque chose de fort positif si les conservateurs s'en servent pour mousser leur popularité. Ils ne pourraient pas faire cela avec quelque chose de négatif. Cela doit être très positif pour les Canadiens. À mon avis, et certes de l'avis des gens avec qui je me suis entretenu, il s'agit ici d'un projet de loi très positif.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la chance d'intervenir aujourd'hui au sujet de ce projet de loi car il attire notre attention sur toute la structure sociale que le gouvernement impose aux Canadiens. Je vais partager mon temps de parole avec le député de Burin—Saint-Georges à raison de dix minutes et cinq minutes respectivement.

Ce qu'il faut examiner dans le cadre de la mise en oeuvre de ce projet de loi C-80, qui porte sur les prestations pour enfants, ce n'est pas tant la rationalisation du régime qu'on propose en l'occurrence ni le fait qu'on versera des sommes supplémentaires au cours des cinq prochaines années, mais plutôt la situation globale dans laquelle la plupart des Canadiens se retrouvent à l'heure actuelle. Même si on versera des sommes supplémentaires au cours des cinq prochaines années en vertu de ce nouveau programme de prestations pour enfants, en se reportant aux cinq dernières années, on s'aperçoit que la réduction des prestations versées aux familles à faible revenu durant cette période est presque deux fois plus importante que l'augmentation des prestations qui aura lieu au cours des cinq prochaines années. Ainsi, les familles souffrent à l'heure actuelle des compressions qui ont été effectuées.

Ces compressions prennent de nombreuses formes. Il s'agit notamment du plafonnement de l'augmentation des prestations en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. Je sais que, dans mon propre district d'Algoma, les municipalités sont tout simplement dans une situation désespérée. Elles rencontrent leurs associations locales et réclament l'aide du gouvernement provincial. À un moment donné, le Régime d'assistance publique du Canada était financé à parts égales par le gouvernement fédéral et les provinces; or à l'heure actuelle, si on en croit les médias, la participation fédérale a baissé dans bien des cas à 25 p. 100. Le gouvernement de l'Ontario a, bien entendu, fait porter quelque 20 p. 100 du fardeau aux municipalités locales. Ainsi, ce sont les contribuables locaux qui font les frais des compressions dans l'assurance-chômage et les prestations ainsi que dans l'augmentation des sommes versées en vertu de l'assistance sociale, du fait que 1,6 million de Canadiens sont au chômage et 400 000 autres ont tout simplement cessé de se chercher un emploi. Les provinces souffrent également, car le gouvernement a plafonné l'aide apportée en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

Une concession importante dans l'accord constitutionnel que les premiers ministres ont arrachée au premier ministre, c'est qu'il n'y aurait pas de réductions unilatérales de l'aide versée en vertu de programmes législatifs tels que le Régime d'assistance publique du Canada.

Il y a eu une réduction de 3,5 milliards de dollars dans les programmes d'aide pour les familles à faible revenu, notamment lorsque le gouvernement a renoncé à son engagement à l'égard d'un programme national de garderies, et a réduit les prestations d'assurance-chômage ainsi que le financement des programmes de recyclage et de création d'emplois. Les coupes dans tous ces programmes ne sont pas le fait d'un gouvernement qui se préoccupe des familles.

Dans ma circonscription, dans les collectivités d'Elliot Lake et de la rive nord, quelque 3 400 emplois ont disparu depuis deux ans et demi. L'année dernière, le gouvernement s'est engagé à verser 2,5 millions de dollars, notamment aux fins de la formation, du recyclage et du perfectionnement. Cette année, il en a retranché environ les trois-quarts, n'y laissant que 600 000 $. Les gens qui ont suivi des programmes de perfectionnement et de préparation professionnelle, et qui veulent obtenir des cours de formation professionnelle sont coincés: il n'y a plus de ressources. Les fonds disponibles pour la formation ont été réduits radicalement.

Par ailleurs, les quelque 1 000 travailleurs qui ont été mis à pied au printemps dernier à la mine Denison commenceront à toucher des prestations d'assurance-chômage cet automne et voudront s'inscrire à des cours de formation, mais l'aide a été considérablement réduite cette année et ne suffit plus. On le décrit comme un programme de lutte contre la pauvreté. Pourtant, si nous lisons les commentaires des divers experts dans le domaine du développement social, on constate qu'ils s'y opposent carrément pour ce qui est de l'éventail des prestations accordées. Ainsi, Ken Battle du Caledon Social Policy Institute a dit: «La proposition du gouvernement fédéral ayant pour objet de modifier les prestations destinées aux enfants comporte de graves lacunes. . . (la proposition) contribue peu à court terme et à peu près pas à long terme à supprimer la pauvreté dont les enfants sont victimes. . . nous ne pouvons appuyer ce projet. . .»

• (1840)

Sam Snoblelen du groupe End Legislated Poverty a déclaré au comité: «À notre avis, il est évident que la prestation pour enfants nuira au pays tout entier, en particulier aux enfants et ultérieurement aux personnes âgées. Par conséquent, le projet de loi C-80 doit être jeté à la poubelle et ne pas être adopté.»

J'ai trouvé très intéressantes les remarques du président du Conseil canadien de développement social, car nous avons entendu des députés d'en face dire combien cette proposition avantagera les familles à faible revenu et les familles pauvres. Le président du conseil s'est dit d'avis que le programme apporterait peu d'avantages aux familles monoparentales qui font généralement partie des groupes ayant les revenus les plus faibles. Il a dit que 62,9 p. 100 des chefs de familles monoparentales ne recevront rien en vertu de ce programme. Imaginez, c'est le groupe dont les revenus sont le plus bas; 62,9 p.100 d'entre eux ne recevront rien du tout.

Il a ensuite ajouté que le supplément de revenu est si modeste qu'il n'atténuera pas la pauvreté chez les enfants. Une famille moyenne de quatre personnes recevra environ 34c. par jour à titre de supplément de revenu. Il a ajouté que le nouveau programme ne fera passer au-dessus du seuil de la pauvreté que 0,7 p. 100 des familles monoparentales dont le revenu est actuellement inférieur au seuil de la pauvreté, et seulement 1,6 p. 100 des couples avec des enfants.

Cette mesure est conçue pour avoir un effet de chevauchement au 1er janvier, de sorte que les gens toucheront un chèque spécial en vertu de l'ancien régime et un paiement spécial en vertu du nouveau régime, en plus d'un crédit d'impôt pour l'impôt sur le revenu de l'année précédente. Elle est conçue pour paraître très avantageuse aux prestataires en janvier ou février quand ils devront produire leur déclaration de revenu et ainsi de suite. Mais si l'on tient compte des compressions budgétaires de 3,5 milliards de dollars effectuées depuis cinq ans en même temps que des prestations que ce programme permettra de distribuer au cours des cinq prochaines années, la comparaison entre ces deux périodes de cinq ans révèle que la famille moyenne a perdu presque 2 $ pour chaque dollar qu'elle touchera en vertu de ce nouveau programme.

Ce programme ne paraît certes pas très généreux quand nous l'examinons en rapport avec toutes les autres réductions entraînées par le plafonnement du système de bien-être social, qui impose un fardeau énorme à toutes les provinces et certainement à l'Ontario qui accuse un déficit de 10 milliards de dollars. Si nous l'examinons en rapport avec les réductions dans le domaine de la formation à un moment où 1,6 millions de Canadiens sont en chômage et en quête d'emploi, en vivant des prestations d'assurances-chômage, et où les fonds consacrés à la formation sont épuisés, la situation n'est pas très rose ni pour les travailleurs mis à pied ni pour les familles, surtout les familles monoparentales, souvent constituées d'une femme et d'un ou deux jeunes enfants, car ces prestations ne sont pas très généreuses et ne contribuent pas beaucoup à remédier au problème de la pauvreté dont souffrent tant de Canadiens aujourd'hui. Voilà pourquoi notre parti a demandé au gouvernement de proposer de meilleurs programmes, plus efficaces, qui soient avantageux pour les Canadiens, surtout pour ceux dont le revenu est extrêmement faible.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député d'Algoma qui a critiqué ce projet de loi sur les prestations pour enfants. Je me demande si le député est prêt à admettre que les arguments en faveur du programme, comme ceux que nous avons entendus de la bouche du député de Sarnia—Lambton, sont quelque peu simplistes.

D'abord, les escompteurs d'impôt ne pourront plus exploiter les pauvres, car ces derniers recevront l'argent rapidement. Il y a quelques points positifs dans ce projet de loi, dont un peu plus d'argent. Je me demande si on ne pourrait pas, à ce stade-ci, éclairer les députés d'en face

sur l'impact important de l'abandon de l'universalité. Je me demande si le député pourrait parler de la situation qui existe aux États-Unis, où le principe de l'universalité ne s'applique pas aux programmes sociaux. Je me demande si le député pourrait dire quelques mots à ce sujet.

Je me demande aussi si le député voudrait parler du fait que les plus pauvres des pauvres ne recevront presque rien. Je me demande s'il voudrait parler du fait que, parce que le programme n'est que partiellement indexé, les prestations s'éroderont avec le temps. Je ne suis pas certain que les personnes qui regardent ce débat sont au courant de cela. Je me demande si le député pourrait parler davantage du fait que le nombre de pauvres sans emploi, ceux qui profiteront le moins de ce programme, n'a cessé de s'accroître à cause des politiques de ce gouvernement.

Il y plus d'assistés sociaux aujourd'hui que jamais auparavant. C'est certainement un point dont il faut tenir compte lorsqu'on analyse ce programme, sans oublier le fait que, à cause des modifications que le gouvernement a apportées au régime fiscal depuis son accession au pouvoir, les riches ne cessent de s'enrichir alors que les pauvres, ceux qui sont censés profiter de ce programme, ont subi des hausses d'impôt pouvant aller jusqu'à 3 000 $ dans certains cas au cours de cette période à cause de cette taxe régressive qu'est la TPS. Pour eux, tout coûte plus cher.

Je veux seulement que le député nous dise si, lorsqu'on tient compte de tous les facteurs, les gens très pauvres retireront quoi que ce soit de cet abandon de l'universalité, la veille des funérailles de cet homme de ma ville à qui on doit l'universalité.

M. Foster: Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Windsor. Il a brillamment réussi à résumer, en deux ou trois minutes, presque toutes les lacunes du programme qui nous est proposé.

De toute évidence, comme le mentionnait Ken Battle dans le discours qu'il a prononcé devant le groupe, le gouvernement a élaboré ce scénario pour retirer le plus d'avantages politiques possibles. Il distribue de l'argent au début du mois de janvier 1993, et voilà, le tour est joué. Dans toute cette histoire, les Canadiens à faible revenu continuent de perdre des avantages comme ceux qu'ils ont perdus depuis cinq ans avec les réductions de programmes, le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada, l'un des programmes qu'appuyait Paul Martin, père, l'ex-député dont on célébrait les funérailles aujourd'hui, sans parler de tous les programmes sociaux que cet ex-député a contribué à mettre sur pied ou a appuyés fortement. Cette année, on assiste à l'abolition de ces programmes. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement a retranché environ 3,5 milliards de dollars de l'aide sociale offerte aux familles à faible revenu.

Le député a déclaré que les plus pauvres d'entre nous ne retirent presque rien de ce projet de loi et il a tout à fait raison.

• (1850)

J'ai cité le président du Conseil canadien de développement social, qui a signalé que 62,9 p. 100 des familles monoparentales n'obtiendront rien de cette initiative. Moins de 1 p. 100 d'entre elles pourront échapper aux griffes de la pauvreté.

Le député a clairement établi. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): La période réservée aux questions et aux observations est terminée.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, comme l'a dit mon collègue de Mississauga-Sud, ce projet de loi dont j'ai parlé il y a quelques jours est excellent si vous avez des revenus de l'ordre des siens. C'est ce que je vais expliquer dans un moment.

Ce projet de loi est un énorme mensonge. À la Chambre, les conservateurs disent qu'ils vont aider les pauvres. Quand on examine de près les dispositions du projet de loi, on constate qu'elles ne prévoient pas un cent de plus pour les assistés sociaux.

Je ne suis pas le seul à le dire. D'autre s'en sont rendu compte. Le député de Calgary-Nord s'en est aperçu en février dernier. Il venait de rendre public un communiqué dans lequel il louait toutes les dispositions du projet de loi visant à aider les pauvres. Un journaliste s'est approché de lui. Il a alors murmuré quelque chose, involontairement peut-être, mais suffisamment fort pour que les journalistes l'entendent et rapportent ses paroles. Il a dit ceci: «Je me serais attendu à ce qu'on augmente les prestations des familles bénéficiaires de l'aide sociale».

Même un conservateur peut entendre raison parfois. Le ministre des Approvisionnements et Services n'apprécie pas ce débat, car il sait que nous dévoilons l'énorme mensonge que lui et ses collègues du parti ministériel essaient de colporter d'un océan à l'autre.

Ma circonscription comprend de nombreuses localités, soit 158 au total. Je veux attirer votre attention sur un très petit groupe d'entre elles et évaluer ce projet de loi par rapport à ces localités. Je veux parler de la région connue localement sous le nom de Bay d'Espoir. Elle comprend sept localités: St. Alban's, St. Joseph's, St. Veronica's,

Head of Baie d'Espoir, Milltown, Morrisville et Conne River.

Géographiquement, Conne River est un peu éloigné. C'est aussi une réserve autochtone et, à ce titre, elle a droit à certains fonds. Quoi qu'il en soit, les sept localités que j'ai mentionnées, y compris Conne River, forment la région connue localement sous le nom de Baie d'Espoir.

Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1984, cette partie de Terre-Neuve, cette région du Canada était économiquement terrassée. La principale activité dans cette région, l'exploitation forestière qui permettait d'exporter en Angleterre du bois servant à la fabrication des étais de mine, avait cessé bien des années auparavant. La mort de cette industrie est survenue bien avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Je ne l'en blâme absolument pas.

Le gouvernement a été porté au pouvoir en 1984. Pendant la campagne électorale, les candidats conservateurs ont promis que le gouvernement ferait quelque chose pour relancer l'économie de la région de Baie d'Espoir et de ses sept localités.

Que s'est-il passé depuis huit ans? J'ai parlé hier à l'un des dirigeants de cette région. Il m'a expliqué à quel point la situation est terrible et comment elle s'est détériorée; il m'a dit que le taux d'emploi atteint actuellement 60 p. 100 dans cette région et qu'il leur a été impossible de se prévaloir des programmes généraux mis en place depuis quelques années.

Par exemple, le gouvernement a aboli un programme de sylviculture très dynamique, parrainé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial. Plusieurs centaines d'emplois avaient été créés dans le cadre de ce programme qui permettait d'exploiter les compétences des habitants de la région.

Le gouvernement a modifié les règles du jeu de la création d'emplois quand cette région comptait sur ce programme pour améliorer sa condition économique. Par conséquent, le taux de chômage, qui s'élevait à 25 p. 100 lorsque le gouvernement a pris le pouvoir, est maintenant deux fois plus élevé, si ce n'est pas davantage.

En quoi ce projet de loi peut-il aider ces gens? Certains vivent actuellement de l'aide sociale parce qu'ils ont épuisé tous les moyens à leur disposition, et non pas parce qu'ils sont paresseux ou parce qu'ils refusent d'aller travailler, car il n'y a pas de travail à Baie d'Espoir.

Que fait ce projet de loi pour les gens de cette région? Les tromper, et de façon cynique. Qu'est-ce que cela leur donne de plus? Un bon nombre de ceux qui vivent de l'aide sociale ne peuvent absolument rien se reprocher.

Le projet de loi est très explicite. Dans les faits, il signifie qu'on ne donnera pas un sou de plus à ceux qui vivent de l'aide sociale, peu importe pourquoi ils sont assistés sociaux. Ils n'auront pas un sou de plus.

En quoi ce projet de loi peut-il aider les gens de Baie d'Espoir, de St. Alban's, de St. Joseph's, de St. Veronica, de la pointe de Baie d'Espoir, de Milton, de Morrisville et de Conne River? On peut aussi mettre en cause une autre disposition du projet de loi.

Je veux parler de la disposition qui touche les frais de garde d'enfants. Pour être juste, je dois admettre que ce projet de loi fait passer de 5 000 $ à 6 000 $ la somme admissible pour frais de garde d'enfants. Je vous prends à témoin, monsieur le Président. Il y a 6 000 ou 7 000 habitants à Baie d'Espoir. Compte tenu de ce que je viens de dire à la Chambre, combien d'entre eux ont un revenu suffisant pour pouvoir se prévaloir de cette hausse d'exemption, à votre avis? Bien sûr, la réponse est qu'il n'y en a pas, ou sinon très peu. À qui cette mesure profite-t-elle? Cet avantage accru peut-il aider les pauvres que ce gouvernement dit vouloir aider avec ce projet de loi? Non. C'est toujours la même histoire. Ce gouvernement réalise presque toutes ses initiatives en deux étapes.

D'abord, il annonce ce qu'il a l'intention de faire. Ensuite, il fait complètement le contraire en espérant que les gens ne le remarqueront pas.

Dans le cas de ce projet de loi, il dit qu'il veut aider les pauvres, mais il fait plutôt ce qu'il réussit toujours très bien, c'est-à-dire qu'il aide les riches. À qui sert la déduction d'impôt pour frais de garde d'enfants? À ceux qui n'en ont pas besoin.

Je ne doute pas que, derrière le rideau, ils sont en train de donner des instructions à un des leurs pour qu'il vienne me poser une question appropriée à la fin de mes observations. J'en parlerai si le temps me le permet. Pourquoi le gouvernement ne répond-il pas à cette question? Pourquoi ne prévoit-il rien pour les bénéficiaires de l'aide sociale? Pourquoi?

N'oublions pas qu'à cause de la décentralisation de l'aide sociale au Canada, nous n'avons pas un mais dix systèmes, un par province. Dans un domaine où les normes nationales ont leur importance, le gouvernement se décharge de sa responsabilité sur les provinces. Celles-ci peuvent donc verser le montant d'aide sociale qu'elles veulent. Le gouvernement nous adresse un message ici: quel que soit le montant que versent Terre-Neuve, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard ou le Québec, le gouvernement fédéral ne va pas donner un sou de plus pour les

bénéficiaires de l'aide sociale, en raison de ce projet de loi. Que les conservateurs répondent donc à cette question.

Qu'ils répondent ensuite à la question suivante pour les habitants de Baie d'Espoir, dont j'ai parlé, ou ceux de Burin—St. Georges en général, ceux de Terre-Neuve et du reste du pays. Pourquoi le gouvernement, qui prétend pourtant vouloir aider les pauvres, s'est-il donné du mal pour aider les nantis, même dans ce projet de loi prévoyant une prestation pour enfants plus élevée? Pourquoi? Nous savons tous que, même sous le régime de la récupération des allocations familiales, les nantis ne profitaient pas vraiment des allocations familiales parce que celles-ci n'étaient pas conçues pour eux de toute façon. Alors, rien n'est changé.

C'est le mécanisme qui est différent. Au lieu de verser des allocations familiales à des contribuables gagnant 100 000 $ et de les récupérer par la suite au moyen de l'impôt sur le revenu, nous n'allons pas leur en verser du tout. Ce n'est que le moyen qui change. Le résultat sera le même. Ce qui va changer toutefois, c'est que les parents qui avaient le plus les moyens de payer les dépenses de garderie pour leurs enfants vont avoir droit à une prestation accrue de 5 000 ou 6 000 $.

Ce n'est pas comme ça qu'il faut faire. J'ai dit il y a peut-être deux jours que c'était aussi une atteinte à l'universalité. Je le crois fermement et, si j'avais le temps, j'approfondirais cet aspect parce que cela aussi, monsieur le Président, est un aspect infâme, répugnant et ignoble du projet de loi.

• (1900)

Mais le plus ignoble, c'est la fourberie, le grand mensonge que l'on fait en disant que nous allons aider les pauvres quand nous savons tous parfaitement bien que le projet de loi n'aide pas les assistés sociaux et qu'il donne encore un peu plus aux riches. Chaque fois qu'ils le peuvent, ils donnent un peu plus aux riches. C'est honteux, monsieur le Président, et c'est pour cela que la population de Baie d'Espoir et de Burin—Saint-Georges n'est pas très heureuse du projet de loi, cela je le sais, monsieur le Président.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue pour son excellent discours sur le projet de loi C-80. Mais je me demande s'il pourrait utiliser le temps qui reste pour tenter d'expliquer à la Chambre si le gouvernement actuel, que ce soit avec le projet de loi C-80 ou avec toute autre mesure législative s'y rapportant, a effectivement versé des prestations supplémentaires au bon peuple de sa province et au bon peuple de la Nouvelle-Écosse.

Je parle ici de provinces que l'on a traditionnellement qualifiées de «démunies». Est-ce que le gouvernement, avec le projet de loi C-80 ou avec d'autres mesures législatives qui s'y rattachent, a apporté une aide quelconque à ces provinces «démunies»?

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Il est 19 heures 1, et conformément à l'ordre adopté le mardi 15 septembre 1992, j'ai le devoir, en vertu des dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la troisième lecture du projet dont la Chambre est maintenant saisie.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 238)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Belsher	Bernier
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bourgault	Boyer
Cadieux	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Danis
Darling	Della Noce
Dick	Dorin
Duplessis	Edwards
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Greene
Grey (Beaver River)	Guilbault
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hogue	Hudon
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Jourdenais
Kempling	Koury
Landry	Langlois
Larrivée	Layton
Lopez	MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Marin	Masse
McDermid	McKnight
McLean	Monteith
Moore	Nicholson
O'Kurley	Plourde
Porter	Pronovost
Reimer	Ricard
Richardson	Saint-Julien
Shields	Soetens
Sparrow	Tétreault
Thacker	Thompson
Thorkelson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vien	Vincent
White	Wilbee

Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)—99

CONTRE

Députés

Allmand	Angus
Arseneault	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bellemare	Black
Blaikie	Blondin-Andrew
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Chrétien	Clancy
Copps	Dingwall
Dionne	Duhamel
Ferguson	Finestone
Fontana	Foster
Gaffney	Gagliano
Gauthier	Gérin
Harb	Harvey (Edmonton East)
Heap	Hopkins
Hunter	Karpoff
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Laporte	MacDonald (Dartmouth)
Maheu	Manley
Marchi	McCurdy
McGuire	Mifflin
Milliken	Mills
Murphy	Nault
Nunziata	Parker
Plamondon	Rideout
Riis	Simmons
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Vanclief
Volpe	Walker
Wappel	Young (Acadie—Bathurst)—62

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bélair	Oberle
Peterson	Reid
Rompkey	Vézina

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI CONSTITUTIVE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. Bruce Halliday (Oxford) propose que le projet de loi S-7, Loi modifiant la Loi constitutive de la Société Royale du Canada, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

—Monsieur le Président, vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

• (1930)

Que, nonobstant tout article du Règlement et les pratiques habituelles de la Chambre, le projet de loi S-7, Loi modifiant la Loi constitutive de la Société Royale du Canada, soit renvoyé, après sa deuxième lecture, à un comité plénier, au lieu d'un comité législatif du secteur ministériel; et

Initiatives parlementaires

Que, à moins qu'il en soit disposé autrement, à la fin de la période attribuée pour l'étude des initiatives parlementaires aujourd'hui, les délibérations soient interrompues et que toutes les motions nécessaires pour mettre fin à toutes les étapes de l'étude du projet de loi soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans autre débat ni amendement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour accepter la motion déposée par le député?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas consentement unanime.

M. Milliken: Monsieur le Président, nous sommes bien prêts à tenter de faire franchir toutes les étapes à ce projet de loi, mais je ne suis pas prêt à fixer la limite du débat à 20 heures, comme le veut cette motion.

Nous sommes bien prêts à utiliser l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaire aujourd'hui et à prolonger la durée de séance de la Chambre au besoin pour plaire au député, mais si son discours dure 20 minutes, qu'il est suivi d'un discours de 10 minutes de la part d'un député de l'opposition et que d'autres députés n'ont pas la possibilité de prendre la parole avant que le projet de loi franchisse toutes les étapes, nous n'allons pas être d'accord. Je ne pense pas que ce soit là ce qui avait été convenu dans les discussions.

Ce que nous sommes prêts à faire, c'est prolonger, au besoin, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires jusqu'à 20 h 30 et tenter de voir si le projet de loi franchit toutes les étapes pendant cette période. Je propose que le député fasse son discours. Si, à 20 heures, le projet de loi n'a pas franchi toutes les étapes, nous consentirons alors à l'unanimité à prolonger la séance afin d'en finir avec ce projet de loi et nous consentirons à ce qu'il aille devant un comité plénier.

M. Riis: Monsieur le Président, je tiens à dire que nous appuyons l'idée générale de la motion de mon collègue. Nous sommes d'avis que ce projet de loi devrait passer par toutes les étapes aussi rapidement que possible.

J'estime que la mise en garde de mon collègue de Kingston et les Îles est justifiée. Nous voulons que les députés aient suffisamment de temps pour faire les observations qu'ils jugent utiles.

Le Nouveau Parti démocratique appuie le projet de loi. Nous l'appuyons sans réserve et nous voudrions le voir adopté à toutes les étapes aujourd'hui même.

M. Edwards: Monsieur le Président, j'apprécie l'esprit de cette discussion et je pense que tout le monde serait prêt à ce que l'on examine ce projet de loi en détail ce soir.

Je voulais juste m'assurer que mes collègues d'en face savaient qu'il y avait eu des discussions et que nous nous étions entendus pour que l'on adopte deux mesures ce soir, l'autre étant le changement de nom de la circonscription de mon collègue de Timiskaming.

Si c'est acceptable, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que l'on adopte ces deux mesures à toutes les étapes pendant l'heure des initiatives parlementaires, sans que ce soit une limite finale et absolue. Nous verrons comment le débat progresse d'ici 20 heures et nous pourrions prolonger.

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Pourrais-je me permettre de suggérer au secrétaire parlementaire de rédiger une motion en bonne et due forme?

M. Edwards: Ce n'est pas nécessaire.

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, dans ces conditions, je cède la parole au parrain du projet de loi, l'honorable député d'Oxford. Si, au cours de ces échanges, des développements se produisent, la Présidence accueillera toute suggestion pour accélérer l'étude du projet de loi, si c'était la volonté des honorables députés.

[*Traduction*]

M. Halliday: Monsieur le Président, je tiens à remercier mes collègues d'en face de leur esprit de collaboration et je leur promets d'être très bref.

La mesure législative à l'étude porte sur certaines modifications à la loi constitutive de la Société Royale du Canada, que l'on trouve dans Victoria, chapite 46. Fondée en 1882 par le gouverneur général du Canada, le très honorable marquis de Lorne, la Société Royale du Canada a été constituée par le Parlement du Canada en mai 1883. Elle a pour objectifs la promotion du savoir et de la

recherche dans le domaine des arts et des sciences partout au Canada.

Même s'ils avaient l'impression qu'il serait prématuré de créer une société de ce genre, les membres fondateurs, avec, à leur tête, sir William Dawson, directeur de l'Université McGill et premier président de la société et l'honorable P.J.O. Chauveau, ancien premier ministre du Québec et deuxième président de la société, furent d'avis qu'il fallait mettre sur pied un organisme qui favoriserait la croissance de l'érudition et de la recherche au sein de cette nation nouvellement constituée. À cette époque, les universitaires et les chercheurs étaient peu nombreux. Ils étaient dispersés dans les régions du centre et de l'est du Canada. La nouvelle société leur fournissait un endroit où présenter leur travail et leur donnait l'occasion de rencontrer des pairs qui entretenaient des intérêts professionnels semblables.

Quant à l'envergure de la société, le marquis de Lorne exerça une influence déterminante et veilla à ce qu'elle représente vraiment toute la gamme des disciplines existantes, y compris la littérature, l'histoire et les arts savants, de même que les sciences naturelle. En ce domaine, il calquait la structure de cette société sur celle de l'Institut de France qui regroupe cinq académies, plutôt que sur celle de la *Royal Society* de Londres dont les membres sont exclusivement des scientifiques. Il s'agissait donc, comme le faisait remarquer l'un de ses fondateurs, M. Joseph Tassé, d'une fédération de l'esprit qui venait parachever la fédération encore jeune des provinces.

La société est demeurée fidèle à la vision de ses fondateurs. Elle compte maintenant trois académies, soit l'Académie des lettres et des sciences humaines, l'*Academy of Humanities and Social Science* et l'Académie des sciences qui comprend des sections de sciences appliquées et de génie, de même que des sections des sciences de la vie, sciences physiques, sciences de la terre et sciences de l'espace. La société poursuit toujours l'objectif de Dawson, c'est-à-dire construire une organisation édifiée sur «la productivité [. . .], exclusive quant à sa composition, mais mettant ses ressources au service de tous».

Durant ses 110 ans d'engagement au service du Canada, la société a accueilli dans ses rangs des érudits et des scientifiques de toutes les régions du Canada, provenant d'un éventail toujours plus grand de champs d'apprentissage et de recherche. Une suite ininterrompue d'assemblées annuelles sont rapportées dans ses publications, qui constituent une source précieuse de renseignements sur l'évolution intellectuelle du Canada. La société accorde aujourd'hui 17 médailles et prix dans diverses sphères d'activité pour récompenser soit l'oeuvre de toute une vie, soit des réalisations exceptionnelles en début de carrière. Elle a élargi son champ d'action ces dernières décennies en tenant des conférences sur des sujets d'actualité dans bien des régions du Canada, fréquemment en collaboration avec d'autres organisations, en suscitant des études sur des questions d'importance nationale ou internationale, ainsi qu'en conseillant le gouvernement et la population en général sur des problèmes actuels.

Elle s'efforce de plus en plus de rapprocher les disciplines universitaires et se penche sur des sujets complexes avec l'aide de spécialistes d'expérience et de savoir-faire divers. C'est ainsi qu'on lui doit des études globales sur le SIDA au Canada, sur la sécurité de l'énergie nucléaire et sur les défis de l'évolution mondiale. C'est là le symbole de la façon dont la société aborde ses responsabilités pour ce qui est de favoriser la recherche sur l'environnement en ce qui concerne les dimensions naturelles et humaines, de sensibiliser la population aux sciences, de promouvoir le rôle des femmes dans la vie universitaire et professionnelle et d'évaluer les réalisations ainsi que les capacités de notre pays en matière de recherches.

De cette façon et par d'autres démonstrations de sa capacité de mobiliser ses membres et de leur faire respecter les engagements à servir la population qu'ils prennent lorsqu'ils sont élus, la société est de plus en plus reconnue comme une académie nationale.

• (1940)

Depuis 1989, elle reçoit un appui accru de ses membres et du gouvernement et de plus en plus, du secteur privé, afin de lui permettre de réaliser pleinement son potentiel.

Comparativement à des académies nationales et à leur équivalent dans d'autres pays industrialisés, parfois même en voie de développement, la Société Royale du Canada a encore bien du chemin à parcourir en ce qui concerne la portée de ses responsabilités et de ses activités. Or, dans le cadre de ses efforts pour parvenir à une croissance accrue, elle s'est aperçue que la loi qui l'avait constituée en 1883 lui imposait certaines restrictions. La pétition dont la Chambre est maintenant saisie, cherche à supprimer les contraintes en question.

La société réclame la suppression des dispositions de l'article 1 de la loi initiale qui limitent à 4 000 $ au plus la valeur des propriétés immobilières qu'elle peut détenir. La société pourrait ainsi acquérir des biens pour ses propres fins sans qu'on en limite la valeur.

À l'article 2 du projet de loi, on demande que les articles 5 et 6 de la loi initiale, concernant le maintien des statuts et des bureaux initiaux de la société, soient aussi abrogés puisqu'ils ont été utiles mais ne sont plus pertinents. De même, on propose à l'article 3 que l'article 8 de la loi initiale, traitant de la compétence des membres de la société en qualité de témoins dans une action en justice intentée par la société, soit aussi abrogé parce qu'il n'est plus nécessaire étant donné l'état actuel du droit.

Je me permets d'ajouter que j'ai le privilège de coparrainer ce projet de loi avec l'ancien sénateur très respecté du Québec, l'honorable Arthur Tremblay, qui a récemment pris sa retraite.

J'ai donc l'honneur de présenter ce projet de loi à la Chambre et je tiens à remercier tous mes collègues qui ont gentiment accepté ce processus accéléré qui, à mon avis, est tout à fait approprié étant donné l'importance qu'on y accorde à l'autre endroit.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir parler brièvement de ce projet de loi. J'aimerais dire tout d'abord que le député de Kamloops, qui a dû s'absenter pour quelques instants, m'a demandé de vous exprimer son regret de ne pouvoir être ici pour prononcer un bref discours et de vous dire qu'il appuie entièrement ce projet de loi ainsi que son objet.

Je suis également heureux de vous faire savoir que notre parti appuie les méthodes que la société a adoptées pour apporter des modifications mineures à sa loi constitutive. Il me fait plaisir de dire que, cette année, le président est M. John Meisle, qui a été mon professeur à l'Université Queen's, et qui est membre du département d'études politiques de cette université. Il était chef du département lorsque j'étudiais à l'Université Queen's, et j'appréciais beaucoup ses cours qui nous faisaient voir diverses régions du Canada. Je me souviens plus particulièrement du voyage à Québec et dans votre circonscription, monsieur le Président, où nous avons appris quelques petites choses sur le gouvernement canadien-français et la politique—c'est ainsi que le cours s'intitulait à l'époque.

Le projet à l'étude prévoit des modifications mineures à la loi, comme l'a expliqué le député qui vient de prendre la parole. Nous les approuvons et sommes heureux d'en faciliter l'adoption. Je crois que le projet sera adopté rapidement par tous les partis à la Chambre.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, avec le consentement unanime, étudié en comité plénier; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

> Que, nonobstant tout article du Règlement et les usages habituels de la Chambre, la Chambre passe maintenant à l'étude du projet de loi C-351, visant à changer le nom de la circonscription de Timiskaming, à l'étape de la deuxième lecture et l'adopte à toutes les étapes.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

M. Milliken: Non, monsieur le Président. Nous acceptons qu'on étudie le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Il faut le consentement unanime à chaque étape pour lui faire franchir toutes les étapes ultérieures.

* * *

LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE TIMISKAMING

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. John A. MacDougall (Timiskaming) propose: Que le projet de loi C-351, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Timiskaming, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Milliken: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour renvoyer le projet de loi au comité, mais j'ose penser que le député voudra nous en expliquer l'objet.

Des voix: D'accord.

M. MacDougall: Monsieur le Président, oui, je veux prendre quelques minutes pour expliquer à tous mes collègues ici, ce soir, pourquoi j'ai demandé que le nom de la circonscription de Timiskaming soit changé pour celui de Timiskaming—French River.

Lors du remaniement électoral du 13 juillet 1987, la circonscription de Timiskaming a pris un tout nouveau visage. Pendant des années, elle avait été une circonscription nord-sud qui comprenait le corridor de la route 11.

À cause des changements démographiques dans notre région et du remaniement électoral, la population de Timiskaming a dû s'adapter. Ainsi, la circonscription est passée d'une circonscription nord-sud à une circonscription est-ouest nord-sud, avec des communications non seulement dans la partie centrale de l'axe nord-sud, mais aussi de l'est à l'ouest.

Une partie de la circonscription de Nickel Belt a été ajoutée à la circonscription de Timiskaming. L'un des grands problèmes auxquels nous nous sommes heurtés à ce moment-là, c'est que les gens de cette partie de Nickel Belt avaient de la difficulté à se faire à l'idée que, soudainement, ils faisaient partie d'une autre circonscription.

Ils ont demandé si nous pouvions examiner la possibilité d'identifier cette nouvelle partie de la circonscription de Timiskaming. Ils ont beaucoup en commun avec l'axe nord-sud de la circonscription de Timiskaming pour ce qui est du tourisme, de l'industrie forestière et de l'agriculture. Nous voulions nous assurer qu'ils faisaient partie de notre circonscription.

En conséquence, nous avons demandé ici ce soir s'il serait possible que la circonscription de Timiskaming soit rebaptisée Timiskaming—French River. Celle-ci engloberait alors toute la partie de la nouvelle circonscription qui accueillera les résidants qui ont été intégrés à la circonscription Timiskaming en 1988, et qui constituera une belle région de la circonscription électorale Timiskaming—French River.

(La motion est adoptée, le projet de loi lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 19 h 53, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

La séance est levée à 19 h 53.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 septembre 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

DÉCRETS DE NOMINATIONS

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de déposer aujourd'hui à la Chambre, dans les deux langues officielles, des décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

En accord avec l'article 110(1) du Règlement, ces décrets sont réputés avoir été renvoyés aux comités permanents indiqués en annexe.

[*Traduction*]

Je crois qu'il y a consentement pour adopter la motion suivante:

1. Que, au cours de l'étude de l'Affaire émanant du gouvernement no 12,

(*a*) un seul amendement à la motion principale puisse être proposé par l'Opposition officielle et un seul amendement à la motion principale puisse être proposé par le gouvernement;

(*b*) après qu'un représentant de chaque parti reconnu aura pris la parole, la question nécessaire pour disposer de tout amendement proposé par l'opposition officielle soit mise aux voix immédiatement sans plus ample débat et qu'on procède sur-le-champ à tout vote par appel nominal demandé;

(*c*) au plus tard à 17h00, toute question nécessaire pour disposer de tout amendement proposé par le gouvernement et de la motion principale soit mise aux voix immédiatement sans plus ample débat et qu'on procède sur-le-champs à tout vote par appel nominal demandé;

2. Que, nonobstant les dispositions de l'Affaire émanant du gouvernement n° 12, le Règlement et les usages de la Chambre, dès que la Chambre aura disposé de l'Affaire émanant du gouvernement n° 12, les députés puissent débattre de la teneur de l'Affaire émanant du gouvernement n° 12, pourvu que,

(*a*) au cours de ce débat, le Président refuse que des motions dilatoires soient présentées ou que l'absence de quorum soit signalée et la Chambre puisse siéger au-delà de l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien;

(*b*) lorsqu'aucun député ne demande à prendre la parole, le Président ajourne la chambre; et

3. Que l'étude des affaires émanant des députés soit annulée le jeudi 17 septembre 1992 et que l'affaire dont l'étude était prévue ce jour-là conserve son rang dans l'ordre de priorité.

• (1010)

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis au sujet de cette motion, mais celle-ci ne parle pas du projet dont nous allons commencer l'étude sous peu, le C-91. Dois-je déduire que, comme nous l'avons compris, le porte-parole du gouvernement entamera le débat, et que les porte-parole de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique interviendront ensuite? Le débat terminé, sans doute avant midi, nous allons passer à l'étude de la motion n° 12.

M. Edwards: C'est entendu. J'hésiterais à fixer une limite de temps parce que la durée des deux premiers discours n'est pas limitée. Malgré tout, je crois que mon collègue a tout à fait raison.

M. Dingwall: Après avoir écouté le secrétaire parlementaire, je conclus que nous allons commencer le débat sur la deuxième lecture du projet de loi C-91, mais que nous ne le terminerons pas aujourd'hui et qu'il sera ajourné à un autre jour. Si cela est entendu, je donne mon assentiment à cette motion au nom de l'opposition officielle.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough–Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 14e rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

Ce rapport porte sur des séances du sous–comité sur la CSCE du Comité des affaires civiles de l'Assemblée de l'Atlantique–Nord, qui a eu lieu à Bonn, en Allemagne, du 14 au 17 juin 1992.

* * *

PÉTITIONS

LES CARTES DE MEURTRIERS

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, j'ai deux groupes de pétitions à présenter.

Conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter le premier groupe de 142 pétitions, jugées correctes, qui renferment quelque 5 200 signatures d'habitants de Burlington, Hamilton, Ancaster, Dundas et Stoney Creek. Les pétitionnaires appuient Mme Debbie Mahaffy dans ses efforts pour mettre un terme à l'importation de «cartes de meurtriers» au Canada.

Ils approuvent la déclaration du ministre du Revenu national et appuient ses efforts qui ont permis de refuser l'entrée de cartes de meurtriers à la frontière canado–américaine.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement modifie les lois afin d'interdire l'importation, la distribution, la vente et la fabrication de cartes de meurtriers au Canada.

LA JUSTICE

M. Bill Kempling (Burlington): Ce deuxième groupe renferme 22 pétitions portant quelque 2 200 signatures. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à alourdir les peines prévues pour les crimes de violence. Ils soulignent en particulier le cas de Mlle Nina de Villiers, qui a brutalement été assassinée le 9 août 1991.

Les pétitionnaires demandent à la ministre de la Justice et au solliciteur général de continuer d'examiner toutes les lois qui portent sur la sécurité publique et, au besoin, de négocier avec les autorités provinciales pour s'assurer qu'on modifie les lois de façon à ce qu'elles tiennent compte des préoccupations exprimées par les pétitionnaires au sujet de la sécurité publique.

L'IMMIGRATION

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions. La première est signée par un grand nombre de personnes de ma propre communauté, et plus particulièrement de la communauté indo–canadienne.

Les pétitionnaires font remarquer que les immigrants appartenant aux catégories de la famille et des parents aidés ont de tout temps été admis au Canada. Ils font également remarquer que ces catégories d'immigrants ont des parents qui les aident à trouver du travail et un logement ainsi qu'à apprendre la langue et les coutumes du Canada, ce qui accélère leur intégration à la société canadienne.

Les pétitionnaires font aussi remarquer qu'en vertu des propositions actuelles du gouvernement qui abaissent la priorité accordée à ces deux catégories d'immigrants, il leur sera plus difficile d'obtenir des visas.

Ils demandent au gouvernement d'abandonner son projet de loi et d'accorder la priorité absolue aux catégories de la famille et des parents aidés.

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Monsieur le Président, la seconde pétition est signée par un grand nombre de résidants de la Colombie–Britannique, plus particulièrement des personnes âgées qui s'élèvent contre l'augmentation spectaculaire du prix des médicaments dans ce pays.

Ils demandent au gouvernement de retirer le projet de loi C–91 et d'abroger le projet de loi C–22, Loi modifiant la Loi sur les brevets, de façon à garantir l'existence d'une industrie du médicament véritablement générique, ce qui empêcherait les prix d'augmenter.

LE CODE CRIMINEL

M. John Nunziata (York–Sud—Weston): Monsieur le Président, la pétition que je désire présenter à la Chambre aujourd'hui porte sur l'article 745 du Code criminel.

Cet article permet aux personnes condamnées pour meurtre au premier et au deuxième degrés de demander au tribunal de réduire le délai préalable à leur libération conditionnelle.

L'article 745 est un moyen que peuvent utiliser les criminels condamnés pour être libérés avant d'avoir purgé la totalité de leur peine. Cette demande peut être faite après 15 ans.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada d'éliminer l'article 745 du Code criminel canadien.

L'UNITÉ CANADIENNE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Comme vous le savez, monsieur le Président, les clubs de Kinsmen et de Kinette du Canada ont lancé plus tôt cette année une tournée très importante intitulée «Fiers d'être Canadien».

Je suis heureux d'avoir l'occasion de présenter à la Chambre des communes une pétition signée par de nombreux habitants de Brandon—Souris et d'autres endroits du Manitoba.

Les pétitionnaires sont heureux de participer à cette tournée et de profiter de cette occasion pour alimenter une longue relation productive avec notre patrimoine et notre drapeau, pour encourager des liens plus étroits entre les Canadiens afin de faire progresser le Canada dans les cercles mondiaux, et pour promouvoir notre extrême fierté d'être Canadiens.

[*Français*]

LE BARRAGE DES TROIS-GORGES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège et présenter deux pétitions au nom des électeurs de la très belle circonscription de Glengarry—Prescott—Russell.

[*Traduction*]

La première pétition, signée par des habitants de ma circonscription, demande au Parlement du Canada d'amener le gouvernement du Canada à refuser de participer au projet du barrage des Trois-Gorges, en Chine.

Les habitants de Glengarry—Prescott—Russell sont très préoccupés par cette question. C'est la raison pour laquelle ils m'ont demandé de déposer cette pétition à la Chambre.

J'ai l'honneur, le privilège et le plaisir de déposer cette pétition.

LA JUSTICE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais également présenter une deuxième pétition à la Chambre.

Cette pétition porte sur l'affaire Christine Lamont et David Spencer, qui ont été condamnés à 28 ans de prison au Brésil.

Nous espérons que la ministre des Affaires extérieures et les autorités brésiliennes qui, j'espère, nous regardent actuellement, veilleront à ce que justice soit faite pour David Spencer et Christine Lamont et que ceux-ci soient expulsés du Brésil et renvoyés au Canada.

LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, la première pétition est signée par des résidants de ma circonscription de Saint-Boniface, qui est le centre géographique entre l'est et l'ouest du Canada.

Les pétitionnaires veulent que le Parlement surveille de près dans quelle mesure le CRTC exerce une surveillance du langage ordurier utilisé sur les réseaux français et anglais, ou dans d'autres langues, à la radio et à la télévision.

• (1020)

Les signataires déplorent l'emploi de propos désobligeants ou de mots orduriers à la radio et à la télévision, et soulignent aussi que le nom de Dieu y est employé en vain. Les signataires estiment que cette situation est contraire aux principes fondamentaux qu'ils tentent d'inculquer à leurs enfants.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je désire présenter une autre pétition concernant l'application de la TPS aux livres et autres types d'imprimés. Les pétitionnaires demandent l'abolition immédiate de la taxe sur ces produits.

Les pétitionnaires font valoir qu'il n'y a jamais eu de taxe semblable au Canada et que, dans la plupart des pays où on applique une taxe à la valeur ajoutée, celle-ci ne s'applique pas aux imprimés. Les pétitionnaires croient que l'application de cette taxe est contraire à nos principes démocratiques et va à l'encontre de certains objectifs, comme l'accroissement de l'alphabétisation au Canada.

L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai à présenter une dernière pétition, dont les signataires veulent s'assurer que le gouvernement examine non seulement la promesse que le premier ministre a faite de supprimer la TPS sur les livres et les imprimés, mais encore les réductions et les compressions des paiements de transfert fédéraux aux provinces sur le chapitre de l'éducation.

Les pétitionnaires estiment que celles-ci vont aussi à l'encontre de l'engagement du gouvernement à aider les jeunes à préparer leur avenir et à créer des emplois. Cela est également néfaste pour l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de notre pays.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

Initiatives ministérielles

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 248 et 335.

[*Texte*]

Question no 248—**M. Taylor:**

Depuis le 1er avril 1991, quel est le montant total des droits exigés par les ministères et organismes fédéraux en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et *a*) à combien s'élèvent les droits payés au cours de la même période, *b*) quelle est la moyenne et le médian des droits exigés, *c*) quel est le pourcentage de demandes pour lesquelles des droits sont exigés par rapport au nombre total de demandes?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Les données suivantes traitent de la Loi sur l'accès à l'information et des frais pour la période du 1er avril 1991 au 31 mars 1992.

Total de frais perçus	125 155,40 $
Total de frais auxquels on renonce	35 348,60 $
Total de frais	160 504,00 $
Total de demandes traitées	10 175
Moyenne de frais perçus	12,30 $
Médian de frais perçus	70,00 $
Médiane de demandes traitées	27
Moyenne médiane de frais perçus	2,59 $
Nombre de fois auquel les frais ont été renoncés	2 712
Nombre de fois auquel les frais ont été demandés	7 463
Total de demandes traitées	10 175
Pourcentage de demandes pour frais	73,3

Question no 335—**M. Breaugh:**

Pourquoi le ministère de la Défense nationale consacre-t-il 200 millions de dollars à un contrat d'achat de 2 750 camions militaires légers de fabrication italienne plutôt que de fabrication canadienne?

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Bien que la soumission retenue fasse état d'un camion de conception italienne, le véhicule sera fabriqué au Canada, à l'usine de Western Star sise à Kelowna (Colombie-Britanique). La soumission de la firme Western Star Truck Inc. fut choisie parce qu'elle répondait le mieux aux critères établis: besoins opérationnels, coût global, retombées industrielles et régionales, services de soutien, ingénierie des systèmes et livraison.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Edwards: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI DE 1992 MODIFIANT LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)) propose: Que le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré à un Comité législatif du Secteur ministériel.

—Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder la parole. Je suis heureux de présenter aujourd'hui, en deuxième lecture, le projet de loi C-91, la Loi de 1992 modifiant la Loi sur les brevets. Ce projet de loi en est un d'équilibre, équilibre entre les besoins d'une économie canadienne dynamique et également les besoins des consommateurs.

D'un côté, ce projet de loi contribuera à créer de nouveaux emplois, à attirer de nouveaux investissements dans la recherche et le développement et à susciter de nouvelles possibilités d'exportation pour nos nombreux fabricants de médicaments brevetés. En même temps, il garantira que les Canadiens et les Canadiennes continueront de se procurer des médicaments brevetés à un prix qui soit et qui demeure raisonnable.

Monsieur le Président, voyons ensemble les deux aspects de cet équilibre. Du point de vue des avantages économiques, le projet de loi C-91 représente une autre étape du programme du gouvernement en vue de moderniser et de rationaliser les lois canadiennes sur la propriété intellectuelle. Dans une économie globale, qui s'appuie principalement sur le savoir-faire canadien et le savoir-faire au niveau international, les idées et l'innovation sont essentielles pour concurrencer à l'échelle internationale.

Toute nation qui veut préserver un niveau de vie élevé doit se tenir à la fine pointe de l'évolution scientifique et technologique. Pour demeurer le pays où la qualité de vie est la meilleure au monde, comme l'Organisation des Nations Unies l'a si bien dit, le Canada doit se doter de lois sur la propriété intellectuelle qui récompensent la créativité et qui, d'autre part, attirent les investissements.

En vertu du projet de loi C-91, les produits pharmaceutiques se verront alloués la même période de protection de 20 ans que les outils, les systèmes de communication et les produits médicaux. Cette loi récompensera les personnes innovatrices—les auteurs de découvertes

médicales—qui améliorent grandement la qualité de vie des Canadiens.

De plus, cette loi aligne davantage le système de brevets canadien sur ceux de nos principaux partenaires commerciaux. Dans une économie globale, les entreprises investiront dans les pays où ils pourront profiter du meilleur contexte possible pour leurs investissements. Sans une loi sur les brevets qui soit efficace, le Canada ne saura pas attirer les investissements dans la fabrication et la recherche et le développement qui créent des emplois spécialisés, et surtout, bien rémunérés dans certaines des industries qui évoluent, en fait, le plus rapidement.

[*Traduction*]

J'aimerais dire quelques mots au sujet de l'incidence des modifications qui nous permettront d'harmoniser nos lois sur les brevets avec celles des autres pays industrialisés.

Depuis la présentation du projet de loi C-91, certains rapports erronés ont été diffusés. Je suis convaincu que des députés des deux côtés de cette Chambre voudront éclaircir les malentendus durant le débat qui portera sur ce projet de loi.

À l'heure actuelle, un médicament est habituellement mis en vente sur le marché 10 ans après la date de dépôt du brevet. Un médicament générique l'est en moyenne sept ans plus tard, soit environ 17 ans après la demande de brevet.

Les nouvelles propositions ajouteraient une moyenne d'environ trois autres années à cette période. Les produits génériques seraient donc mis en vente non pas 17 ans, mais 20 ans après la demande de brevet.

Une fois le brevet expiré, les compagnies produisant des médicaments génériques peuvent faire ouvertement concurrence à celles qui ont inventé le médicament d'origine. Cette situation serait plus conforme à celle qui règne dans les autres pays industrialisés, c'est-à-dire nos concurrents dans la course aux investissements.

Je crois que les députés de cette Chambre seront d'avis qu'il est raisonnable d'ajouter trois autres années d'exclusivité, particulièrement si l'on tient compte des avantages de la politique qui propulse le Canada dans le champ d'une industrie pharmaceutique dynamique et de calibre international.

Par ailleurs, ce gouvernement devrait veiller à ce que ces avantages ne soient pas acquis aux dépens des consommateurs canadiens. C'est l'autre facette de la question, et je sais que tous les députés seront fiers des mesures contenues dans ce projet de loi qui visent à faire en sorte que le prix des médicaments demeure raisonnable.

[*Français*]

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés se verra confier de nouveaux pouvoirs pour surveiller le prix des médicaments à la fois existants et nouvellement brevetés. Ces nouveaux pouvoirs permettront au Conseil d'imposer des baisses de prix, voire des amendes. Ils permettront également d'imposer, dans des circonstances extraordinaires, des peines d'emprisonnement aux contrevenants qui refusent de se soumettre aux décrets du Conseil.

Je sais que beaucoup de députés de l'opposition soutiendront ces mesures.

Les députés des deux côtés de la Chambre se souviennent des débats orageux qui ont entouré la réforme de la Loi sur les brevets, en 1987. Certains députés de l'opposition ont protesté vigoureusement lorsque le gouvernement a mis en oeuvre la première étape de cette réforme. Le Sénat, l'autre endroit, a bloqué les travaux du gouvernement pendant des semaines dans une vaine tentative pour renverser les décisions de cette Chambre.

Voyons ce qu'ont dit les honorables députés de l'opposition lorsque les modifications à la Loi sur les brevets ont été introduites en 1987. Ils ont soutenu que les modifications à la Loi sur les brevets allaient faire hausser le prix des médicaments. Les changements, disaient-il, allaient stimuler la recherche par des entreprises multinationales de produits pharmaceutiques aux dépens des Canadiens qui auraient à payer les médicaments plus cher.

• (1030)

Force est d'admettre que le temps leur a donné tort. De janvier 1987 à décembre 1991, le prix des médicaments brevetés existants a augmenté à un rythme moyen de 2,9 p. 100 annuellement; ce sont les derniers chiffres dont nous disposons pour cette période de quatre ans. C'est un taux bien inférieur à l'indice des prix à la consommation qui était de 4,4 p. 100 pour cette période, près de la moitié moins.

L'opposition avait tort sur l'augmentation des prix, et je vais démontrer comment elle a également eu tort sur d'autres questions.

[*Traduction*]

Vous vous rappellerez que les critiques ne croyaient pas que les sociétés pharmaceutiques respecteraient leur engagement à accroître leurs dépenses dans la recherche et le développement. Ce secteur innovateur avait en effet promis de doubler, d'ici 1996, son budget de R-D, le faisant passer de 5 à 10 p. 100 des ventes.

Elles l'ont fait et, qui plus est, cinq ans en avance. En 1991, les dépenses engagées dans la recherche et le développement au prorata des ventes réalisées au Cana-

da ont atteint 9, 7 p. 100, si bien que ce secteur investit plus de 375 millions de dollars par an dans la recherche et le développement au Canada. Le total cumulatif s'élève à 1, 1 milliard de dollars depuis 1987, la recherche scientifique fondamentale constituant l'élément à croissance le plus rapide de ce total.

Des centaines de millions de dollars sous forme de nouveaux investissements dans le secteur pharmaceutique ont afflué au Canada. Les universités et les hôpitaux canadiens ont bénéficié des fonds de R–D investis par les sociétés pharmaceutiques. En fait, ce secteur innovateur est celui qui injecte le plus de fonds au Canada dans la recherche médicale. Cette industrie emploie plus de 18 000 Canadiens et, grâce à l'aide qu'elle accorde aux établissements de recherche médicale, aux hôpitaux et aux universités, elle contribue au maintien et à la création d'encore plus d'emplois au Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais vous citer quelques commentaires reçus des centres universitaires du secteur de la recherche à travers le Canada.

J'ai une lettre ici du doyen de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa, M. Seely, que je cite:

[*Traduction*]

> J'écris pour manifester mon appui, a l'instar de bien d'autres représentants de la communauté biomédicale, à l'annonce faite récemment par le gouvernement de présenter une nouvelle mesure législative visant à protéger la propriété intellectuelle. Nous serions ainsi sur un pied d'égalité avec les autres pays du G7 sur le plan international, et cette mesure, selon moi, faciliterait grandement la recherche pharmaceutique au Canada.

[*Français*]

J'ai également une lettre du doyen suppléant de la Faculté de médecine de l'Université Western Ontario, M. Chodirker, et je cite:

[*Traduction*]

> La prolongation de la protection des brevets pour l'industrie des produits pharmaceutiques de marque a eu pour effet de permettre d'attirer d'autres sources de financement pour la recherche au Canada.

[*Français*]

Je cite également le Dr Cameron, du département de médecine de l'Hôpital général de Vancouver:

[*Traduction*]

> L'industrie des spécialités pharmaceutiques a assurément joué un grand rôle dans la formation médicale continue ainsi que dans la recherche et le développement et, ce, grâce à ses propres entreprises et à sa contribution à la recherche universitaire.

[*Français*]

Monsieur le Président, je pourrais vous en citer d'autres car j'en ai à la douzaine, mais je vais terminer par une citation du président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, M. Jean Guibault:

> Il faut absolument accorder à l'industrie pharmaceutique canadienne une protection comparable à celle consentie à ses compétiteurs étrangers, sous peine de perdre les investissements considérables que ces entreprises réalisent au Canada, de même que des milliers d'emplois de très haute qualité que les activités de recherche génèrent chez nous.

[*Traduction*]

Cette croissance du secteur pharmaceutique et ses investissements massifs dans le domaine de la recherche et du développement ne nuisent absolument pas aux intérêts des consommateurs. On est parvenu à un certain équilibre en 1987 en créant le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés qui défend les intérêts des consommateurs. En 1987, les libéraux et les néo–démocrates ont prétendu que ce conseil serait incapable de maintenir le prix des médicaments à un niveau raisonnable. Ils ont affirmé qu'il n'avait aucun pouvoir.

Or, que s'est–il passé depuis? On s'aperçoit que le conseil défend très bien les intérêts des consommateurs canadiens. Il suffit de voir les résultats. L'augmentation du prix des médicaments brevetés a été bien inférieure au taux d'inflation depuis la création du Conseil d'examen en 1987, ce qui montre bien l'efficacité de ce conseil. Les gens ont dit en 1987 qu'il serait tout à fait inefficace, mais il n'en est rien.

[*Français*]

En fait, les entreprises de produits pharmaceutiques du Canada se sont conformées aux directives du Conseil, à un tel point que jusqu'à récemment, le besoin de tenir des audiences publiques pour étudier les allégations de pratiques de prix excessifs ne s'était même pas fait sentir. Voilà une preuve que le Conseil a du muscle et les craintes des honorables députés de l'oppositon se sont avérées, somme toute, sans fondement.

Les pouvoirs du Conseil correspondaient bien au régime de réglementation établi en 1987. Ils se sont révélés efficaces. En 1987, nos adversaires prétendaient que l'industrie des médicaments génériques, qui s'était considérablement développée entre 1970 et 1987 grâce à sa capacité de reproduire des médicaments brevetés en raison de la protection insuffisante des brevets qui existaient pendant cette période, allait mourir et que ce serait au détriment des consommateurs.

Eh bien, l'industrie des médicaments génériques n'est pas morte, loin de là. Depuis 1987, elle a connu une croissance de 180 p. 100. On n'appelle pas cela mourir. C'est loin de la destruction. L'industrie des médicaments génériques a bénéficié du projet de loi C-22 de 1987 et elle bénéficiera également de celui-ci. Plus de la moitié des ventes de l'industrie des médicaments génériques proviennent des médicaments dont les brevets ont expiré. Alors, la loi ne changera absolument rien à cet égard.

De plus, au cours des quelques prochaines années, un nombre important de médicaments brevetés perdront leur exclusivité et les entreprises de médicaments génériques pourront les produire.

En résumé, le secteur des médicaments génériques continuera de se développer. Les consommateurs continueront de bénéficier des économies qui en découlent. La politique aura pour effet réel de prolonger d'environ trois ans en moyenne la période qui passe de 17 à 20 ans, pendant laquelle les entreprises de médicaments génériques doivent attendre, à partir de la date de la demande de brevet, avant de procéder à la reproduction de ce médicament de marque.

Ce projet de loi ne fera que créer des conditions ressemblant de plus près à celles dans lesquelles les compagnies de médicaments génériques fonctionnent dans les autres pays industrialisés.

Nous avons réussi à établir un équilibre entre la protection des consommateurs et le développement industriel. Le fait d'avoir contenu l'augmentation du prix des médicaments à un taux moyen annuel qui soit inférieur à 3 p. 100, ce qui est bien au-dessous du taux de l'inflation, en constitue la preuve flagrante.

Les mesures du projet de loi C-22 ont fonctionné. Nous avons donné tort aux sceptiques—on pourrait même dire que «les sceptiques ont été confondus»—et nous poursuivons maintenant notre démarche.

Avec ce projet de loi toutefois, nous n'allons certainement pas revenir sur notre engagement à protéger les consommateurs. Nous abolissons le régime de licences obligatoires, mais nous confions de nouveaux pouvoirs au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Tous les députés qui réclamaient un Conseil plus fort lors des débats de 1987 devraient, à mon avis, appuyer ces mesures.

• (1040)

[*Traduction*]

Le projet de loi renforce les mécanismes de surveillance existants et nouveaux du prix des médicaments brevetés en donnant au Conseil de nouveaux pouvoirs lui permettant de ramener les prix à un niveau inférieur. La structure des amendes et des sanctions prévues dans ce projet de loi autorise le Conseil à récupérer jusqu'à deux fois le montant des revenus supplémentaires tirés de prix excessifs.

Aux termes du projet de loi, les entreprises qui refusent de se plier aux ordonnances du conseil et de fournir des renseignements sur leurs prix, leurs ventes et leurs dépenses seront assujetties à des amendes pouvant aller jusqu'à 100 000 $ par jour. Les particuliers seront passibles d'amendes de 25 000 $ ou plus et de peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à un an. Les ordonnances du Conseil auront le même effet qu'une ordonnance de la cour, et si les intéressés ne s'y plient pas, ils pourront être accusés d'outrage.

Les dispositions en question donneront un immense pouvoir au Conseil. Les députés peuvent être assurés que le prix des médicaments brevetés demeurera raisonnable de ce fait.

Certains de nos vis-à-vis ont affirmé que la nouvelle protection des brevets accroîtra les frais médicaux de 1 milliard de dollars. Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce chiffre est vraiment exagéré.

En fait, l'augmentation cumulative du coût des médicaments achetés par les pharmacies et les hôpitaux à la suite de l'élimination des licences obligatoires s'élèvera à environ un huitième de ce que prétend l'opposition.

De 1992 à 1996, on prévoit que l'augmentation cumulative découlant de l'accroissement de la protection offerte aux novateurs dans le secteur pharmaceutique s'élèvera à 25 millions de dollars par an.

Permettez-moi de placer tout cela dans son contexte. En 1990, les médicaments brevetés vendus au détail représentaient 3 p. 100 environ des dépenses totales dans le domaine de la santé au Canada. L'augmentation de coûts qui découlera du fait que les licences ne seront plus obligatoires viendra s'y ajouter, c'est vrai. Toutefois, l'augmentation ne représente qu'un dollar par an par Canadien, soit moins de un vingtième p. 100 du coût global des frais médicaux au Canada.

Je crois que c'est un prix raisonnable à payer pour nous doter d'une industrie pharmaceutique dynamique et concurrentielle au Canada. C'est un prix raisonnable à payer pour avoir une main-d'oeuvre hautement qualifiée et des emplois très rémunérateurs, dans une industrie de pointe prospère.

Mais surtout, c'est un prix raisonnable à payer pour mettre au point de nouveaux médicaments susceptibles d'améliorer la santé et la qualité de vie des Canadiens. Ces nouveaux médicaments contribueront, en fait, à réduire les coûts des services de santé à long terme.

Cette mesure législative est tout à fait raisonnable et équilibrée. Elle est un élément vital du programme que le gouvernement entend mettre en oeuvre pour aider le Canada à connaître la prospérité dans les années à venir.

[*Français*]

Nous devons envisager cette mesure dans le contexte du programme économique général du gouvernement. Ce programme a été dévoilé peu après l'élection de notre gouvernement, en 1984, dans le cadre du Programme de renouveau économique qui était proposé par le ministre des Finances de l'époque, le ministre actuel de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Le gouvernement s'en est tenu à ce programme, et cela a fonctionné.

L'objectif du Programme de renouveau économique est de préparer l'économie canadienne pour l'avenir. Le monde est déjà entré dans l'économie du XXI^{e} siècle qui sera basée sur le savoir-faire.

Le niveau de vie au Canada ne dépendra pas des sources traditionnelles de richesse, comme nos abondantes ressources naturelles et l'énergie peu dispendieuse. Pas plus qu'il ne dépendra de notre capacité de fabrication. Le niveau de vie dépendra de la façon dont nous pourrons définir, que nous, les Canadiens et Québécois, pourrons définir des créneaux sur les marchés de l'économie globale et innover pour ajouter de la valeur aux biens, aux services, aux produits fabriqués, afin de nous tailler une place sur ces marchés.

L'innovation, la flexibilité et le souci de la qualité seront déterminants de la prospérité d'une nation et de sa capacité de hausser son niveau de vie dans l'économie mondiale.

Ces valeurs ne peuvent pas être cueillies, ni créées de toutes pièces, comme l'ont été nos sources de prospérité au cours des dernières décennies. Elles doivent dorénavant faire partie des habitudes des gens. Elles doivent s'inscrire dans l'esprit des générations à venir. Elles sont le fruit du consensus et de l'engagement.

Dans l'économie basée sur le savoir-faire, la prospérité exige des ajustements dans les compétences de la main-d'oeuvre. La nouvelle économie demande des innovations constantes dans les produits et la technologie. Elle exige d'adopter et d'adapter les meilleures idées et les meilleures techniques, d'où qu'elles proviennent, dans quelque région du monde que ce soit.

Cela exige également un engagement en faveur de la recherche et du développement en vue de promouvoir les idées et les technologies nouvelles que les Canadiens pourraient ensuite vendre, exporter aux autres parties du monde.

Ni le Canada ni aucun autre pays du monde n'atteindront la prospérité fondée sur ces facteurs, s'ils ferment leurs portes ou s'ils élèvent des barrières au commerce et à l'investissement international.

Dans l'économie, le changement a une portée globale et il concerne toutes les nations. Le contexte dans lequel viennent la richesse et la prospérité a été bouleversé pour l'ensemble des nations, à jamais.

[*Traduction*]

Partout dans le monde, les pays expérimentent de nouvelles façons de créer des industries pour répondre aux demandes qui n'existaient même pas il y a une décennie. On cherche de nouvelles méthodes pour former les scientifiques et pour adapter la main-d'oeuvre en fonction des nouveaux besoins. On transforme certaines des institutions de base pour les rendre plus souples et capables de s'adapter aux changements technologiques.

Pour pouvoir prospérer dans une économie mondiale, le Canada doit promouvoir une production de qualité supérieure, favoriser la valeur ajoutée, encourager l'application de technologies axées sur la bonne administration et raffiner ses compétences en gestion. Par-dessus tout, les Canadiens doivent devenir des champions de l'excellence en sciences et en technologie.

[*Français*]

Étant inscrit dans l'agenda économique du gouvernement canadien, le projet de loi C-91 nous permettra d'atteindre cet objectif.

En conclusion, il s'agit ici d'un texte législatif bien équilibré qui nous permettra de procéder aux réformes requises pour préparer le Canada au marché global, et de disposer du même coup des mesures nécessaires à la protection des consommateurs et des consommatrices.

J'invite tous les députés de cette Chambre à oublier l'attitude qui a été, jusqu'à un certain point, assez mesquine au cours du débat de 1987, pour adopter une attitude d'ouverture actuellement. Nous sommes à la croisée des chemins sur le plan de l'économie globale, et nous avons besoin d'outils comme celui-ci pour assurer un développement économique, une haute technologie, des emplois sûrs et des emplois bien rémunérés, et s'assurer qu'avec les entreprises pharmaceutiques, nous pourrons distribuer, à travers le Canada, des investissements importants qui dépasseront les milliards de dollars d'ici quelques années. Nous ne pouvons pas le faire seuls; elles ne peuvent pas le faire seules. Nous devons le faire ensemble.

J'invite mes collègues de cette Chambre à appuyer ce projet de loi afin que nous puissions rapidement permettre à ces investissements d'être faits au Canada.

• (1050)

[*Traduction*]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour prendre part au débat sur un projet de loi très important qui vient d'être présenté au Parlement.

La mesure à laquelle je fais allusion changera définitivement les règles du jeu au Canada, car son effet s'exercera sur tous les consommateurs, sur la recherche et le développement ainsi que sur la survie même de l'industrie pharmaceutique qui se divise en deux au Canada, avec, d'une part, l'industrie des produits brevetés et, d'autre part, les fabricants de produits génériques.

Avant d'aller plus loin, je tiens à établir clairement que ce débat ne doit favoriser ni un côté, ni l'autre. Il ne s'agit pas d'accepter sans réserve la version des faits que présente l'Association canadienne de l'industrie du médicament ou la partie adverse que représentent les fabricants de produits génériques, quand ils viennent défendre leur industrie.

Le débat a avant tout pour objet d'élaborer la politique canadienne qui doit être établie essentiellement en fonction des meilleurs intérêts du consommateur canadien.

Je voudrais d'abord souligner que de nombreux parlementaires ont subi de fortes pressions venant des deux côtés de cette industrie qui est très dynamique et importante au Canada. La position du Parti libéral, que j'exposerai aujourd'hui, a été adoptée après un examen approfondi des faits, c'est-à-dire d'éléments impartiaux, ainsi que d'une étude attentive de la politique antérieure du parti à cet égard. Plus important encore, elle a été adoptée après qu'on eût consulté tous les intéressés, entre autres, des représentants de l'industrie canadienne du médicament et des fabricants de produits génériques, des consommateurs, des milieux de la recherche et du développement, et de divers établissements qui dispensent des services de santé partout au Canada.

Avant d'entamer cet important débat, il faudrait que les téléspectateurs comprennent comment nous sommes arrivés à la situation actuelle. Dans les années 1960, trois comités parlementaires ont signalé que le coût moyen des produits pharmaceutiques acquitté par les consommateurs canadiens était nettement supérieur à ce que versaient les consommateurs d'autres pays développés ayant une économie comparable, soit les pays avec lesquels nous commerçons.

Par suite de ces rapports, le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales du temps, le très honorable député de Vancouver Quadra a présenté une mesure législative à la Chambre. En fait, c'est cette mesure qui est à l'origine de l'industrie des médicaments génériques au Canada.

On a voulu à ce moment-là essayer de modérer les prix en imposant la concurrence par une loi qui permettrait dorénavant de modérer les prix des médicaments protégés par un brevet, lequel assurait une protection monopolistique au Canada, parce que ces prix étaient jugés trop élevés pour les consommateurs canadiens. Il s'agissait de faire concéder des licences obligatoires permettant de fabriquer ces médicaments brevetés. La société qui demanderait à fabriquer une forme générique d'un médicament serait autorisée à le faire contre le paiement de 4 p. 100 de ses ventes au titulaire du brevet.

J'ai lu les débats. Les grandes sociétés, surtout multinationales, soutenaient avec véhémence que ce projet de loi provoquerait une fuite des capitaux investis dans la recherche et le développement chez les très grandes et les très importantes sociétés pharmaceutiques du Canada.

Elles prédisaient en outre une diminution de leur part du marché, ajoutant que leur aptitude à faire des bénéfices pour pouvoir les réinvestir dans la recherche et le développement de nouveaux produits s'en trouverait gravement atteinte. Voilà en quoi consistait le débat à l'époque.

Mais plusieurs années plus tard, au début des années 1980, alors que subsistait ce tollé des sociétés qui prétendaient que l'octroi obligatoire de licences répugnait au système de libre-marché et qu'il ne donnait pas les résultats escomptés, le gouvernement libéral, en la personne du député de Papineau—Saint-Michel, qui était à l'époque ministre de la Consommation et des Corporations, a commandé une étude pour tâcher de découvrir si le système d'octroi obligatoire de licences causait ou non du tort à l'industrie pharmaceutique canadienne.

Il a confié à un Canadien très respecté, M. Eastman, la tâche de rédiger un rapport qu'il devait soumettre au ministre et au Parlement. Il s'est produit quelque chose entre-temps, et les Canadiens se sont retrouvés gouvernés par la horde des conservateurs d'en face après la campagne électorale de 1984. Je vais vous dire ce qui s'est passé. Le Rapport Eastman, déposé en 1985, contenait certains faits choquants, que voici: en 1983 seulement, grâce au système d'octroi obligatoire de licence mis en place par M. Turner, l'actuel député de Vancouver Qua-

dra, les consommateurs canadiens avait économisé environ 211 millions de dollars par rapport à ce qu'ils auraient probablement dû payer sans la concurrence de l'industrie des produits génériques. Par ailleurs, les auteurs du rapport ont essayé de déterminer si la législation nuisait, comme on le prétendait, à la rentabilité des grandes multinationales pharmaceutiques qui font presque la totalité de la recherche et du développement.

Les auteurs du Rapport Eastman ont établi clairement que ce n'était pas le cas. Ils ont trouvé que les compagnies pharmaceutiques étaient davantage en mesure de maintenir et même d'accroître leur rentabilité au Canada que dans d'autres pays où il n'y a pas de concurrence de la part de l'industrie des produits génériques. Ils ont également trouvé que l'industrie pharmaceutique au Canada avait perdu un certain pourcentage de sa part du marché.

Ainsi, malgré la perte d'un faible pourcentage de sa part du marché, l'industrie pharmaceutique avait vu ses profits s'accroître. Par conséquent, il semble que nous avions trouvé le parfait équilibre en mettant sur pied le système d'octroi obligatoire de licence en 1967. Nous avions créé une solution purement canadienne au manque de concurrence dans l'industrie pharmaceutique au Canada.

En plus de cela, comme bonus, nous avions favorisé l'essor non pas d'une industrie multinationale des médicaments génériques au Canada, mais bien d'une industrie canadienne des médicaments génériques, une industrie qui non seulement a permis aux consommateurs canadiens d'économiser plus de 200 millions de dollars en 1983 seulement, comme je l'ai dit plus tôt, mais qui emploie aujourd'hui plus de 2 500 Canadiens, avec un chiffre d'affaires d'environ 400 millions de dollars.

L'expérience a semblé positive. Les faits contenus dans le rapport Eastman déposé en 1985 ont aplani tous les doutes qui pouvaient encore subsister à ce moment-là au sujet de la modification du système.

En 1985, le monde subissait d'importants changements. Il y avait des gouvernements de droite partout dans le monde. Il y avait Maggie Thatcher et ses Tories en Angleterre qui étaient en train de détruire l'économie britannique. Il y avait Ronald Reagan aux États-Unis.

Une voix: Qui?

M. MacDonald (Dartmouth): Ronald Reagan, celui-là même qui a fait grossir d'environ 300 p. 100 la clientèle des soupes populaires, qui a bafoué les pauvres ainsi que les opprimés et qui rêvait d'une libre économie où le succès était applaudi et l'échec, maudit.

Au début des années 1980, de grands changements ont bouleversé le département du Commerce des États-Unis. En fait, en 1981, le gouvernement Reagan a nommé à la tête du groupe consultatif du secteur privé des États-Unis M. Ed Pratt, président sortant de la Pfizer Incorporated, une très importante société de produits pharmaceutiques.

Au cours des années qui ont suivi, il est devenu évident, quand Clayton Yower a été nommé négociateur en chef des États-Unis, que le principal différend commercial dont les Américains voulaient discuter avec Brian Mulroney et ses ministres conservateurs visait l'octroi obligatoire de licences. Ce n'était pas les importations subventionnées d'acier, ni le bois d'oeuvre. Ce n'était aucune de ces questions-là, mais bien le système d'octroi obligatoire de licences en vigueur au Canada.

Rappelez-vous le sommet de Québec, où le premier ministre du Canada s'est couvert de ridicule, ne se contentant pas d'embrasser Ronald Reagan, mais y allant d'un duo avec le président des États-Unis. Cela reste l'épisode le plus embarrassant de l'histoire du Canada. Il s'est acoquiné avec le président. La presse a rapporté, à l'époque, que la principale question soulevée par le vice-président Bush, devenu aujourd'hui président des États-Unis, était le temps que prenaient les conservateurs pour supprimer cette bête noire qu'était l'octroi obligatoire des licences.

Il était évident que cette question figurait sur la liste des priorités des États-Unis. Ce qu'on ne savait pas à l'époque et ce qu'on a découvert par la suite, c'est que les priorités de notre gouvernement n'ont rien à voir avec les intérêts du Canada, mais sont plutôt fondées sur l'obsession du premier ministre qui veut absolument se lier d'amitié avec le président des États-Unis, quel qu'il soit. Par conséquent, la priorité du président des États-Unis devient la priorité des technocrates du Canada. On n'a plus qu'à souhaiter bonne chance aux 27 millions de consommateurs canadiens.

• (1100)

Le sommet de Québec avait eu lieu. Les excursions de pêche à Kennebunkport n'avaient pas encore commencé. Ce serait pour plus tard. Toutefois, la situation unique du Canada, où les fabricants de médicaments brevetés pouvaient investir au Canada et mettre sur le marché de nouveaux produits pour les Canadiens, tandis qu'une industrie de produits génériques maintenaient les prix à des niveaux raisonnables, allait changer à tout jamais.

C'était en 1986-1987. Le nouveau projet de loi présenté par le gouvernement, le projet de loi C-22, était une condition préalable à la ratification pour les Américains de l'horrible accord de libre-échange dont nous sommes tous victimes actuellement.

Certains députés d'en face font non de la tête. Je veux vous lire un extrait d'un document intitulé *Pharmaceuticals, Patents and Politics—Canada and Bill C-22.* En réalité, le projet de loi C-22 a entraîné la modification de l'octroi obligatoire de licences et a été la pierre angulaire du projet de loi C-91 qui en entraînera la disparition au Canada.

Voici un extrait de ce document: «Durant cette période, en 1986, les conservateurs ont constamment et catégoriquement nié l'existence d'un lien entre l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et les modifications apportées à l'octroi obligatoire de licences, mais à la lumière des faits, il est difficile de leur prêter foi.»

L'adjoint du négociateur en chef américain dans le cadre des pourparlers sur le libre-échange a dit ceci: «Ottawa ne voulait pas que la propriété intellectuelle fasse partie des négociations sur le libre-échange. Il ne voulait pas donner l'impression d'y renoncer dans le cadre des négociations concernant l'Accord de libre-échange. Il voulait donner à la population l'impression que toute modification apportée servirait les intérêts du Canada. C'était une question prioritaire pour nous. Nous n'avons pas caché au négociateur canadien qu'il était très important de résoudre ce problème pour que l'ensemble des négociations soient couronnées de succès».

Je veux lire un autre passage: «Les Américains ont donné la preuve ultime du lien existant entre les deux questions le lendemain de la conclusion des négociations sur l'Accord de libre-échange. Dans un résumé de l'accord, les Américains disaient que l'entente contenait une disposition—et je cite—permettant de réaliser des progrès dans l'établissement d'une protection suffisante et efficace des produits pharmaceutiques au Canada, grâce à l'assouplissement des dispositions concernant l'octroi obligatoire de licences. C'est seulement après que les conservateurs»—les députés d'en face—«eurent demandé la supression de cet article qu'il a été retiré du texte final.» C'est là une preuve indéniable.

Le projet de loi C-22 présenté en 1987 visait davantage à contenter nos voisins américains qu'à réaliser son objectif officiel, celui d'accroître la recherche et le développement au Canada. Le gouvernement a persisté et a été de l'avant. Il est majoritaire et il peut passablement agir à sa guise. Il a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-22, celui auquel nous sommes assujettis actuellement.

Quel effet a eu le projet de loi C-22? À l'époque, il a effectivement élargi la protection conférée par les brevets au Canada. Il a accru la protection monopolistique conférée par les brevets au Canada et permis l'octroi obligatoire de licences après un certain temps, généralement après 17 ans de protection. Il ne faut pas oublier qu'en tant que nation, nous cherchons constamment à pousser plus loin nos travaux de recherche et développement. C'est un objectif noble et valable, qui est digne d'être défendu.

L'industrie pharmaceutique avait déclaré à l'époque: «Si nous obtenons cette protection accrue pour les brevets, ce que prévoit le projet de loi C-22, nous savons que la période de protection du monopole sera aussi prolongée. Dans ces circonstances, nous sommes prêts à augmenter le niveau de recherche et développement, qui sera un pourcentage du revenu brut que nous investissons dans le Canada.»

À l'époque du projet de loi C-22, ces sociétés n'investissaient qu'environ 5 p. 100. Elles avaient déclaré publiquement que ce pourcentage serait porté à 8 p. 100 au plus tard en 1991 et à 10 p. 100 pour 1995. Le calendrier d'application du projet de loi C-22 allait de 1988 à 1995. Le Cabinet devait vérifier en 1991 si les objectifs établis étaient respectés. Un suivi parlementaire était prévu, je pense, en 1995.

La question des brevets sur les médicaments a donné lieu aux débats les plus pénibles, les plus animés et les plus houleux qu'on ait entendus à la Chambre au cours de cette période. Le Parti libéral est resté ferme sur ses principes. Nous avions déclaré que, avant de commencer à imposer aux Canadiens des hausses de prix assurant des profits plus importants aux grandes sociétés pharmaceutiques, nous voulions nous assurer que les personnes âgées de notre pays, les bénificiaires des programmes provinciaux d'assurance-médicaments et enfin l'ensemble des consommateurs ne seraient pas victimes d'escroquerie. Nous étions convaincus que le régime mis en place par le député de Vancouver Quadra en 1967 ne devait pas être aboli. D'ailleurs, le Rapport Eastman, que ce gouvernement se plaît à citer abondamment, montrait que ce

régime fonctionnait bien. C'était un programme assez particulier, mais il fonctionnait.

L'opposition libérale, qui était alors dirigée par notre leader parlementaire, avait dit non au gouvernement. C'était avant que le gouvernement désarme complètement le Parlement et qu'il nous empêche de retarder l'adoption d'une mesure législative, s'assurant ainsi de pouvoir en faire à sa tête. Nous avons retardé l'adoption de ce projet de loi pendant neuf mois, neuf longs mois.

Nous avons veillé à ce que le gouvernement obtienne l'engagement ferme de la part des sociétés pharmaceutiques qu'elles allaient accroître leurs dépenses de R-D au Canada en échange d'une protection accrue pour les brevets. Et nous étions inquiets de l'effet que cette protection allait avoir sur les prix des médicaments canadiens.

Nous avons donc forcé le gouvernement à mettre sur pied un organisme de surveillance, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. L'industrie pharmaceutique nous a assurés qu'en échange d'une protection accrue pour les brevets, elle maintiendrait les hausses de prix des médicaments à un niveau inférieur à l'inflation et augmenterait ses dépenses de R-D aux niveaux que j'ai déjà mentionnés. Le gouvernement a convenu qu'il devait y avoir un mécanisme dans ce marché monopolistique pour protéger les consommateurs canadiens et il a créé le CEPMB.

Le Parti libéral a donc fait le nécessaire pour que le projet de loi C-22 renferme certaines protections et des objectifs clairement énoncés, au cas où il serait adopté de force.

Les fabricants de médicaments ont en outre précisé que, si le projet de loi était adopté et qu'ils obtenaient cette protection monopolistique accrue, ils allaient non seulement augmenter leurs dépenses de R-D et contenir les hausses de prix des médicaments, mais encore créer jusqu'à 3 000 emplois au cours de la période où ce projet de loi serait en vigueur. C'était environ 3 000 emplois à ce moment-là.

Or, les résultats obtenus par ces sociétés sont très discutables. Dans le quatrième rapport du CEPMB, l'organisme même du gouvernement, il est dit clairement que l'industrie pharmaceutique a connu une hausse de 9,6 ou 9,7 p. 100. Il est donc évident qu'elle va sans doute atteindre l'objectif de 10 p. 100 des revenus consacrés à la R-D. Mais le problème auquel nous nous heurtons, et beaucoup de spécialistes s'y heurtent comme nous, est celui de la définition même de recherche et développement.

La communauté scientifique, qui a désespérément besoin d'investissements pour réussir à créer de nouveaux produits et de nouveaux médicaments de qualité et concurrentiels, a constaté qu'elle ne recevait pas tout l'argent frais injecté dans le système. Dans son quatrième rapport, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés affirme qu'en 1991, l'industrie pharmaceutique a réinjecté beaucoup d'argent dans ce qu'elle définit comme étant la recherche et le développement, mais que dans la réalité, la recherche fondamentale—celle qui aboutit à la fabrication de nouveaux médicaments—n'avait reçu que 26,5 p. 100 de tout cet argent, le reste étant consacré à la recherche clinique et à la mise en marché. Je ne crois pas que ce soit vraiment là de la recherche et du développement de pointe. Par ailleurs, dans les universités où j'ai pris des renseignements, on m'a dit que l'on avait bien reçu un peu d'argent, mais pas les sommes auxquelles on s'attendait. Peut-être la définition de R-D est-elle à revoir?

Je cite un article de journal qui n'a pas été cité par le ministre, mais qui aurait dû l'être. Il s'agit d'un article de la *Gazette* de Montréal. «Une étude révèle que les avantages des modifications apportées au système des brevets en 1987 sont bien modestes». Cette étude a été effectuée par un ministère du gouvernement. Les résultats en sont maintenant rapportés dans des journaux de tout le Canada. Ce rapport a été produit avant que le ministre du Commerce extérieur aille au Mexique brader le Canada dans les négociations sur le libre-échange nord-américain.

Je cite un passage précis du rapport sur la recherche et le développement: «Depuis 1988, il y a eu quelques améliorations en recherche fondamentale. Les travaux de recherche sur de nouveaux médicaments ont reçu 26 p. 100 des fonds consacrés à la recherche en 1990, comparativement à 19 p. 100 deux ans plus tôt.» Mais selon cette étude, le Canada est peu susceptible de devenir un centre de recherche fondamentale sur les médicaments. Dans un document gouvernemental, on lit ceci: «Selon l'étude, les travaux de R-D sont généralement effectués dans le pays où est installé le siège social de l'entreprise, ce qui permet à celle-ci de mieux les orienter en fonction de ses plans généraux.»

• (1110)

Je ne sais pas si nous avons créé les emplois qui étaient censés résulter de l'investissement dans la recherche et le développement. La majeure partie de cet investissement s'en va à d'autres domaines, comme le développement des produits. Les universités ne bénéficient pas autant que le souhaitent les libéraux des recettes produites par

les sociétés pharmaceutiques multinationales ou étrangères.

Je voudrais citer encore une fois un extrait, car j'ai dit que je citerais, si possible, des extraits de documents provenant de sources impartiales. Dans le quatrième rapport annuel du CEPMB, on dit: «Dans l'industrie pharmaceutique, les activités de recherche s'effectuent surtout là où est situé le siège social de la société mère.»

Dans un rapport de l'OCDE intitulé *Multinational Enterprise, Governments and Technology*, on dit: «Les gouvernements qui ont tenté d'encourager l'innovation pharmaceutique dans des pays où elle n'existe qu'aux niveaux inférieurs ont connu des résultats décevants.»

En effet, selon un article de la *Gazette* de Montréal qui porte sur ce même sujet, la situation n'est manifestement pas comme elle le semble, car «les postes de haute qualité qu'a promis l'industrie pharmaceutique comprennent ceux de préposés au nettoyage».

Qu'est-il advenu des 3 000 emplois qu'on nous avait promis? Un rapport publié récemment indique clairement que ce ne sont pas 3 000 emplois qui ont été créés mais, en fait, un peu plus de 1 300 et que, dans certains secteurs de l'industrie un peu partout au Canada, le nombre d'emplois a diminué.

Je voudrais citer un autre extrait de cet article qui paraît aujourd'hui. Ce n'est pas un article que nous avons déterré. Nous l'avons lu dans le journal de ce matin. L'article cite le rapport du gouvernement sur les investissements conduisant à la création de nouveaux emplois au Canada et sur le type d'emplois qui ont été effectivement créés par l'industrie pharmaceutique. Il dit: «En 1987, les producteurs de médicaments brevetés et le gouvernement prévoyaient que la nouvelle loi créerait 3 000 emplois d'ici 1996. Les auteurs de l'étude, utilisant des chiffres fournis par les fabricants de médicaments brevetés et de médicaments génériques ont conclu que 1 386 emplois seulement avaient été créés entre 1987 et 1990, et près de la moitié de ces emplois étaient dans la vente et la mise en marché, alors qu'un tiers seulement étaient dans la recherche et le développement», le secteur que, justement, on disait vouloir promouvoir en 1987. Cela ne s'est donc pas produit. Le développement de la R-D ne s'est pas produit. Les faits sont là et ils parlent d'eux-mêmes.

Il est clair que l'évolution depuis l'adoption du projet de loi C-22 n'est pas ce qu'elle aurait dû être. Le gouvernement a créé le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, qui est censé faire trois choses: d'abord, il doit surveiller l'augmentation du prix des médicaments brevetés que les Canadiens doivent payer d'une année sur l'autre, car l'industrie s'est engagée, en 1987, à ne pas laisser les prix augmenter plus que le taux d'inflation.

Ensuite, il doit surveiller le prix de lancement des nouveaux médicaments, génériques ou brevetés, pour s'assurer que les consommateurs ne sont pas exploités par les grandes sociétés, qui pourraient lancer des produits sur le marché à un prix original supérieur à ce qui est justifié.

Enfin, il doit surveiller le taux d'investissement dans la recherche et le développement promis par l'industrie.

Le gouvernement et le CEPMB ont dit que tout était conforme et qu'il n'y avait qu'une augmentation de 3,2 ou 3,3 p. 100 du prix des produits pharmaceutiques au Canada. Mais il existe d'autres rapports qui prouvent que le CEPMB n'a tout simplement pas fait son travail et qu'il compare des pommes et des oranges, que sa méthodologie est complètement erronée ou encore qu'il est tout simplement incapable de s'acquitter de son mandat qui est de protéger les consommateurs canadiens.

Les régimes canadiens d'assurance suivants ont fait état d'une augmentation substantielle du prix des médicaments depuis l'adoption du projet de loi C-22. Selon le régime d'assurance-médicaments du gouvernement ontarien, les consommateurs canadiens payent 13,2 p. 100 de plus pour leurs médicaments et non pas 3,4 p. 100 comme aime le dire le CEPMB et comme l'a répété le ministre d'en face.

La compagnie d'assurance médicale Green Shield, qui est l'une de celles qui remboursent le plus de produits pharmaceutiques au Canada, garde depuis 1988 une liste informatisée de toutes les ordonnances qu'elle a remboursées. Ces demandes de remboursement s'élèvent à plus d'un milliard de dollars. Selon elle, l'augmentation réelle des prix est de 11,4 p. 100 par an, et il y a visiblement quelque chose qui ne va pas.

Cette année, le régime d'assurance santé du Manitoba rapporte une augmentation de 12,3 p. 100. Dans son quatrième rapport annuel, le propre organisme du gouvernement, le CEPMB, dit que, même si l'augmentation des prix est demeurée inférieure au taux d'inflation—ce qui, je prétends, n'est pas le cas—,le coût pour les consommateurs, les assureurs et les régimes provinciaux d'assurance-médicaments a augmenté plus rapidement en raison principalement de la substitution de nouveaux médicaments à ceux qui avaient été prescrits auparavant.

Si les Canadiens pensaient que le projet de loi C-22 allait entraîner une augmentation modérée du prix des médicaments, ils se sont fait avoir. Je n'arrive pas à comprendre comment ce gouvernement a l'audace de

répéter que le Conseil a raison et que tous les autres ont tort.

Les ministériels devraient interroger les ministres de la santé des provinces. Ils leur répondront que le coût de leurs régimes d'assurance-médicaments a crevé le plafond. Le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, qui prétend être le gouvernement qui prend le mieux soin des gens, vient de rayer de sa liste d'admissibilité au remboursement un grand nombre de médicaments. Maintenant, si une personne tombe malade, et si cette personne a un revenu fixe ou qu'elle est âgée, on ne va pas lui permettre d'obtenir ces médicaments. C'est une atteinte à l'universalité de l'assurance-maladie, parce qu'en vertu de l'assurance-maladie, on peut obtenir les régimes et les médicaments nécessaires à son rétablissement. C'est ça, l'assurance-maladie. Les personnes à faible revenu se voient refuser ces médicaments par les programmes d'assurance-médicaments provinciaux parce que le CEPMB mis en place par le gouvernement s'est révélé un tigre de papier. Il n'a pas fonctionné comme prévu. Il est clair qu'il n'a pas fonctionné comme prévu.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. L'industrie pharmaceutique du Canada était censée obéir à un régime. Ce régime prévoit l'octroi de licence obligatoire après sept années de protection supplémentaire des brevets conformément au projet de loi C-22. Le gouvernement veut maintenant le modifier.

Il s'est peut-être contenté d'une étude au niveau du Cabinet. Il aurait dû venir au Parlement et nous faire savoir si quelque chose fonctionnait mal en ce qui concerne les mécanismes de mise en application et si ses objectifs n'étaient plus réalisables.

Le régime est censé s'appliquer jusqu'en 1995. Le gouvernement réserve une surprise à tous les Canadiens. Devinez ce qui s'est passé? Il est allé négocier la conclusion de l'Accord de libre-échange nord-américain avec ses amis là-bas, à Washington et à Kennebunkport, où ils sont allés à la pêche, et le seul poisson qui ait été attrapé, c'est le consommateur canadien, qui s'est fait attraper par le président des États-Unis, à Kennebunkport.

Tout à coup, le gouvernement a décidé de changer les règles du jeu sans qu'il soit vraiment prouvé que le projet de loi C-22 avait permis de freiner les prix ou de porter la recherche-développement au niveau où elle devrait se situer au Canada. Il a donc présenté un nouveau projet de loi, et quel projet de loi!

Le ministre de la Santé nationale ne voulait pas que l'on discute de ce projet de loi cette semaine. Si on en discute aujourd'hui, c'est parce qu'il se sentait gêné. Il ne voulait pas qu'on le débatte mardi ou mercredi, parce qu'il rencontrait les ministres provinciaux de la Santé. Le cahier B du journal la *Gazette* titre aujourd'hui, au sujet des ministres provinciaux de la Santé: «Les ministres provinciaux de la Santé font front commun contre les coûts des produits pharmaceutiques.» Le ministre de la Santé nationale rencontre actuellement ses homologues provinciaux, et si le projet de loi n'a pas été déposé lundi ou mardi de cette semaine, c'est que cela aurait mis le ministre dans l'embarras car il n'aurait pas été en mesure d'expliquer aux gouvernements provinciaux les raisons de la hausse du coût des médicaments. Le gouvernement a retardé le dépôt du projet de loi jusqu'à la fin de la session, dans l'espoir que seuls quelques députés prendraient la parole et que tout le monde finirait par oublier ce que le gouvernement tentait de faire.

Les négociations remontent à l'ALÉNA. Lors d'une rencontre avec un groupe d'employés d'usines de produits pharmaceutiques au début de décembre, le ministre de la Santé nationale a clairement indiqué que le gouvernement avait décidé d'harmoniser la législation canadienne avec celle des États-Unis. Il fallait se débarrasser de ce petit monstre appelé la licence obligatoire, qui permettait aux consommateurs canadiens d'économiser chaque année jusqu'à un quart de milliard de dollars sur le coût des médicaments. Autrement, les multinationales qui, en 1987, avaient pris et tenu leur engagement concernant la recherche et le développement s'enfuiraient à nouveau. Pour aller où? Au Mexique? Je ne sais pas où elles auraient bien pu aller. Le gouvernement a dit qu'il allait éliminer la licence obligatoire au Canada et ainsi accroître l'efficacité de la protection qu'assurent les brevets. C'est intéressant.

Une voix: Qu'en pense le GATT?

M. MacDonald (Dartmouth): Mon collègue ici présent, du comité de la consommation et des affaires commerciales, soulève un point intéressant: il se demande ce qu'en pense le GATT. Il s'agit d'un sujet de discorde.

Les négociations du GATT ne sont pas encore terminées. Elles sont encore en suspens. Il n'y a pas d'entente du GATT, seulement un projet de rapport, le document Dunkel, qui n'a pas encore été accepté; voilà tout. Je dirai tout de suite que, s'ils commencent à mettre de l'avant une politique nationale sur la foi d'un document étranger et de dates nébuleuses établies à partir de critères tout à fait farfelus, à mon avis, les gens d'en face méritent d'être remplacés le plus tôt possible. Ils sont censés gouverner dans le meilleur intérêt des Canadiens, et non dans celui de leurs amis du *jet set* des multinationales comme ils l'ont fait dans ce cas.

Que s'est-il passé? Ils ont déclaré qu'ils allaient abolir la licence obligatoire au Canada.

• (1120)

Et non seulement allaient-ils abolir la licence obligatoire, mais ils allaient le faire rétroactivement; ils veulent changer les règles du jeu rétroactivement.

Avis aux fabricants de médicaments génériques qui présenteraient une demande de licence à l'égard de médicaments brevetés; le gouvernement allait reculer l'horloge. Il n'a pas présenté cette loi avant le mois de juin, mais il a déterminé qu'elle serait rétroactive au 22 décembre. Le ministre du Commerce extérieur vous dit ceci: «C'est la date indiquée dans le document Dunkel.»

Mais qu'est ce document Dunkel au juste? Certainement pas un document de notre Parlement. Un simple projet de texte qui sera modifié une bonne cinquantaine de fois avant d'être ratifié si jamais il l'est. Nous ne devons pas nous laisser prendre à ce jeu.

Voilà ce qu'ont fait les ministériels. Voilà quel est le noeud de cette affaire ici aujourd'hui. Ils ne vont pas seulement abolir la licence obligatoire, mais ils vont effectivement accorder aux compagnies qui détiennent des brevets pour des médicaments au Canada trois années additionnelles de protection, c'est-à-dire trois autres années pour des médicaments qui sont déjà sur le marché.

J'aimerais que les consommateurs comprennent bien ce que cela signifie. En vertu de l'ancienne loi, lorsqu'une compagnie plaçait un médicament sur le marché, disons le médicament B, elle savait que s'il s'agissait d'un médicament de pointe, il était fort probable qu'après sept ans de présence sur le marché, il serait assujetti à une licence obligatoire. Les faits sont indéniables, indépendamment du point de vue, d'un côté comme de l'autre de l'industrie: lorsqu'une licence est émise pour un produit générique, le coût du médicament pour le consommateur baisse d'environ 25 p. 100 en moyenne.

Tous ces médicaments sont actuellement sur le marché. On les a mis sur le marché en s'attendant à ce qu'au bout de sept ans, ils aient à supporter la concurrence des médicaments génériques, ce qui signifierait que les prix baisseraient probablement de 25 p. 100 aux cours des trois dernières années.

Le gouvernement dit: «Absolument pas. Pour ce qui est de tous les médicaments actuellement sur le marché, il n'est pas permis d'obtenir une licence de produits génériques et, pendant trois ans de plus, nous allons accorder à ces sociétés une possibilité de gains inattendus.» Cela représente un surcroît de bénéfices possibles d'au moins 600 millions de dollars pour des multinationales pharmaceutiques ayant leur siège social à l'étranger.

Tous les Canadiens qui achèteront ces médicaments au cours des trois dernières années alors qu'ils auraient dû être assujettis à la concurrence, vont payer de leurs poches. Tous les régimes provinciaux d'assurance-médicaments vont être financés par le contribuable.

Il va de plus en plus falloir faire subir aux régimes provinciaux d'assurance-médicaments le traitement imposé en Ontario, c'est-à-dire commencer à radier de la liste les produits les plus chers.

Une voix: Cela va dans les poches de quelqu'un.

M. MacDonald (Dartmouth): C'est beaucoup d'argent dans les poches de quelqu'un et ça ne va sûrement pas dans les poches du contribuable.

Selon nous, ce projet de loi accorde une prime d'un milliard de dollars à ces sociétés, et c'est pourquoi nous estimons que cette mesure est mauvaise. Le Parti libéral n'a cessé de combattre cette loi rétroactive parce qu'elle est mauvaise. C'est en quelque sorte faire preuve de mépris à l'égard du processus parlementaire. Oui, c'est en quelque sorte un manque de respect envers le processus parlementaire.

Cette mesure législative est mauvaise. Elle tente de changer les règles du jeu au beau milieu de la partie. Ce projet de loi est mauvais parce que, si jamais il est adopté, il n'assure pas aux consommateurs canadiens une protection suffisante. Ces sociétés sont parvenues à abolir l'octroi obligatoire de licences pour produits génériques au Canada.

Le ministre se vante aujourd'hui d'établir un nouveau Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, un CEPMB amélioré, alors qu'il s'agit du même CEPMB qu'il a essayé de faire valoir maintes fois à la Chambre. Au cours de la conférence de presse qu'ils ont donnée le 23 juin, lorsqu'ils ont présenté cette terrible mesure administrative, le ministre et le ministre du Commerce extérieur ont reconnu à l'évidence que le CEPMB n'avait pas accompli son travail et qu'il fallait donc le renforcer.

Comment vont-ils le renforcer? En lui accordant le pouvoir d'abaisser les prix. Ils lui retirent la possibilité de délivrer des licences obligatoires pour empêcher les prix de monter, mais ils vont lui accorder le pouvoir de réduire les prix. J'ai ici une opinion juridique—que je vais déposer à la fin de mon allocution—qui a été commandée par l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques; cette opinion vaut ce qu'elle vaut puisque l'ACFPP constitue une partie en cause dans le secteur.

Cette opinion a été rédigée par un juriste respecté ici, à savoir le doyen de la Faculté de droit Osgoode Hall, à Toronto, M. James MacPherson. Celui-ci expose clairement des arguments qui pourraient être invoqués pour contester comme pour affirmer la constitutionnalité de l'article 81 de ce nouveau projet de loi, qui prévoit que le CEPMB s'assure qu'aucun prix n'est excessif et cela, non plus en délivrant des licences obligatoires, mais en abaissant les prix. D'après son opinion, il est peu probable qu'un tribunal de justice jugerait cet article anticonstitutionnel. Devinez ce qui arriverait dans le cas contraire! L'industrie canadienne ne serait pas empêchée de hausser ses prix par la concurrence des produits génériques, et le nouveau mécanisme de protection des consommateurs canadiens, qui constitue le coeur même du nouveau projet de loi, pourrait être jugé anticonstitutionnel.

Il en résulterait un prolongement du monopole non réglementé des médicaments au Canada. Et qui en bénéficierait? Sans doute pas le consommateur canadien, et les collaborateurs du ministre n'étaient pas sans le savoir.

Les tribunaux ont été saisis d'autres affaires concernant la compétence dont relève cette décision. Celle-ci ne s'est pas prise toute seule. Les gens devraient le lire. Je veux qu'il soit déposé au Parlement aujourd'hui car c'est un important document dont le ministre devrait prendre connaissance au plus tôt, s'il ne l'a pas déjà fait. Il pourra peut-être alors décider de ne pas faire étudier pour l'instant ce projet de loi.

En outre, le Parti libéral s'émeut de voir que notre ministre de la Santé, avant même que nous ayons commencé à débattre de ce projet de loi, ait consenti, dès hier, à la conférence de St. John's à Terre-Neuve réunissant les ministres provinciaux de la Santé, à la création d'un groupe de travail chargé de proposer des amendements à un projet de loi qui n'avait même pas encore été présenté en deuxième lecture pour être approuvé en principe par le Parlement, parce que les ministres provinciaux craignaient que ce nouveau projet de loi n'entraîne des augmentations de prix pour les consommateurs canadiens.

Grand Dieu, d'éminents avocats mettent en doute la sagesse d'une telle mesure, et les ministres provinciaux de la Santé ont déjà formé un groupe de travail avant même que le projet de loi n'ait été débattu à la Chambre des communes. S'il y a jamais une mesure qui devrait être retirée pour faire l'objet de consultations et d'un examen plus approfondis, c'est bien celle-là, mais le gouvernement va pourtant la faire adopter.

L'autre chose dont j'ai déjà parlé, c'est que cette mesure pourrait faire faire de quatre à six cents millions de dollars de profits inespérés aux sociétés pharmaceutiques. Ces dernières ont affirmé que, si le projet de loi est adopté—et je veux être honnête envers elles—, elles investiraient 400 millions de dollars de plus au Canada. J'ignore comment on adopte des mesures au Canada, mais je croyais qu'on agissait dans l'intérêt supérieur des Canadiens.

Je n'aime pas cette façon d'agir de la part de l'industrie canadienne qui nous promet telle ou telle chose si nous, adoptons la mesure, sans quoi elle s'abstiendra. Je n'aime pas ce genre de pressions qui sont exercées sur moi, en tant que parlementaire, car je ne crois pas que ce soit la bonne façon d'agir.

En outre, il n'y a absolument rien dans le projet de loi qui forcerait les compagnies pharmaceutiques membres de l'Association canadienne de l'industrie du médicament qui accomplissent de l'excellent travail au Canada, à accroître leurs travaux de recherche et de développement. Si le gouvernement se sert de sa majorité pour faire adopter ce projet de loi, nous proposerons des amendements pour nous assurer que, si on accroît la durée de la protection des brevets, on s'assurera en retour qu'un plus fort pourcentage de l'argent consacré à la recherche et au développement soit dépensé au Canada.

Nous souhaitons une définition plus rigoureuse de ce qu'on entend par R-D et nous voulons qu'on verse une partie de l'argent en question à des organismes privés représentant les universités et les établissements d'enseignement en matière de santé, afin que l'argent puisse être investi dans les établissements en question. Ainsi, le système d'éducation au Canada pourra en profiter; c'est ce que nous voulons.

Il est manifeste également que le gouvernement essaie probablement de faire disparaître complètement les licences obligatoires au Canada, car aux États-Unis, certains membres du Congrès se demandent bien ce que nous faisons au Canada. Un comité du Sénat sur la gérontologie a présenté encore l'autre jour un rapport. Il a examiné le coût moyen des médicaments sur le marché américain monopolistique et il a fait certaines constatations dans le cas de médicaments qui sont également vendus au Canada et qui n'ont pas d'équivalent générique aux États-Unis.

De quoi s'agit-il? Eh bien, les intéressés se sont aperçus que certains des médicaments les plus courants étaient jusqu'à 64 p. 100 plus chers aux États-Unis qu'au Canada. Nos voisins du Sud envisagent maintenant d'accorder des licences obligatoires afin de protéger les consommateurs américains contre des prix excessifs. Ainsi, une fois de plus, avant de déclencher des élections générales et de recevoir de la part de l'électorat un coup de pied vous savez où, le gouvernement fait adopter rapidement ce projet de loi pour faire plaisir à des gens non pas au Canada, mais aux États-Unis.

Le Parti libéral s'opposera à ce projet de loi sous sa forme actuelle, ainsi qu'à l'élimination complète des licences obligatoires. Il rejettera tout projet de loi qui, en fait, accroît la protection des médicaments brevetés au Canada sans exiger en retour qu'une plus grande partie des travaux de recherche et de développement soient effectués au Canada.

En conclusion, je tiens à dire que ce débat n'est pas facile. Je veux simplement ajouter ceci si vous le permettez.

• (1130)

Au cours des 72 dernières heures, j'ai reçu de nombreux appels venant d'anciens et d'actuels lobbyistes de cette industrie qui m'ont dit, entre autres: «Si vous pouviez seulement tempérer votre opposition à ce projet de loi, dans l'intérêt des consommateurs canadiens, il serait peut-être possible d'attirer des investissements dans le Canada atlantique.»

Je trouve cette façon d'agir exécrable. S'il y en a qui nous regardent—et ces gens se reconnaîtront sûrement—et qui pensent que le Parti libéral met sa politique au point de cette façon, ils se trompent rudement.

Je termine en disant que ce projet de loi est mauvais pour les consommateurs canadiens et qu'on ne saurait l'adopter dans sa version actuelle. Le Parti libéral continuera à s'y opposer vigoureusement au cours du débat à la Chambre, afin de protéger les intérêts des consommateurs canadiens ainsi que la viabilité des deux composantes de l'industrie pharmaceutique au Canada.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir parler de ce projet de loi, mesure législative très importante qui, la plupart des Canadiens le savent déjà, est préjudiciable.

Comme je n'ai que peu de temps, je ne peux pas aborder tous les éléments du projet, mais je tiens à parler de trois ou quatre choses très importantes. Pour commencer, pourquoi le gouvernement propose-t-il ce projet à ce moment? Deuxièmement, il faut étudier la question des coûts et enfin, il faut s'interroger sur la création d'emplois.

Il est très curieux que le gouvernement propose ce projet à ce moment-ci. Comment le gouvernement a-t-il présenté le projet? Il l'a déposé vers la fin de nos travaux, en juin dernier. Il a été mis de côté, et voici qu'on en reprend l'étude cette semaine, au moment où tout le pays se préoccupe de la Constitution. Au départ, le gouvernement voulait invoquer la clôture pour en forcer l'adoption. Il a fait marche arrière à cause du tollé qui s'élève déjà dans tout le pays, surtout du côté des gouvernements provinciaux.

Le gouvernement fait avancer l'étude de ce projet pour un certain nombre de raisons. Il veut voir s'il arrive à devancer les opposants au projet. Il suffit de prendre n'importe quel journal et de parler à n'importe quel groupe de consommateurs au Canada pour trouver des manifestations d'opposition. Les personnes âgées sont terrifiées, sachant que le coût de leurs médicaments va augmenter.

Je vais lire les commentaires de la Coalition canadienne de la santé: «Cela se traduira par une augmentation du prix des médicaments pour les consommateurs et des difficultés encore plus grandes pour nos services de santé. Si les hôpitaux et d'autres établissements doivent payer les médicaments plus cher, il leur restera moins d'argent pour les autres services. Le système sera mis à plus rude épreuve encore.»

D'autres comme Walter MacKinnon, président de la Coalition de la santé du Cap-Breton, déclare: «Le projet de loi constitue de la part du gouvernement une grossière trahison de son rôle primordial qui est de se soucier des intérêts bien compris des Canadiens.»

Ce n'est pas hier, contrairement à ce qu'a laissé entendre l'orateur qui m'a précédé, que les ministres provinciaux de la santé ont formé un groupe de travail chargé d'examiner toute cette question de l'établissement du prix des médicaments. Ils l'ont décidé lors de leur réunion en mars. Ils ont des gens qui étudient le problème depuis quelques mois pour leur soumettre un rapport en décembre.

Une des raisons pour lesquelles on nous saisit maintenant de ce projet de loi, c'est que le gouvernement veut nous le faire adopter à la vapeur avant que les sous-ministres provinciaux de la Santé ne puissent présenter leur rapport sur une formule nationale de soins pharmaceutiques.

La question a surgi hier lors de la réunion du ministre de la Santé nationale avec ses homologues provinciaux. Les ministres provinciaux ont très clairement fait savoir qu'ils sont mécontents du projet de loi. Et qui voilà donc est d'accord avec eux? C'est bien sûr le ministre fédéral de la Santé, qui a en effet déclaré hier: «Il y a de bonnes chances que nous répondions à leurs préoccupations. Nous espérons qu'il sera possible d'en tenir compte dans le projet de loi.» Le ministre admet déjà lui-même que le projet de loi ne répond pas aux préoccupations des ministres provinciaux de la Santé.

Si le gouvernement estime que le projet de loi ne répond pas à ces préoccupations, il ferait beaucoup mieux de le retirer tout simplement pour le présenter à nouveau une fois qu'il en aura tenu compte.

Les représentants de régimes privés d'assurance-médicaments nous ont fait part de leurs inquiétudes à propos du projet de loi. Des syndicats nous ont fait part eux aussi de leurs préoccupations. Nous avons eu un important avis juridique selon lequel la teneur même du projet de loi, c'est-à-dire la raison invoquée par le gouvernement pour le présenter, à savoir donner certains pouvoirs au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, dont celui de réduire les prix, est probablement inconstitutionnelle.

Au lieu de faire ce qui s'imposerait normalement, soit mettre le projet de loi en attente et soumettre le problème à la Cour suprême, le gouvernement a décidé d'aller de l'avant. Je ne peux que m'interroger sur les raisons du gouvernement d'agir ainsi à ce moment-ci. La seule conclusion qu'on peut tirer, encore une fois, c'est qu'il existe un parallèle entre ce projet de loi et le projet de loi C-22.

Le projet de loi C-22 a été présenté avant l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Il était le précurseur de la promesse que le gouvernement avait faite aux Américains qu'il réglerait la question des licences afin qu'on n'ait pas à l'inclure dans l'Accord de libre-échange.

Nous sommes maintenant en train de négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, l'ALÉNA, et voilà encore que le gouvernement présente une mesure législative pour se plier à la volonté des États-Unis. Encore une fois, c'est simplement parce que le gouvernement a promis à George Bush, dans le cadre des négociations sur l'ALÉNA, de régler cette question.

Dans son discours, le ministre a dit que ce projet de loi vise à établir un équilibre. Eh bien, si les conservateurs et lui croient que, pour établir un équilibre, il faut augmenter les coûts pour les consommateurs, menacer les 2 500 emplois de l'industrie des médicaments génériques et accroître les profits des multinationales, si c'est ce qu'ils considèrent comme un équilibre, alors ils ne se sont pas trompés au sujet de cette mesure législative.

Il faut que les Canadiens retournent en arrière et regardent ce que le gouvernement avait promis lorsqu'il a présenté le projet de loi C-22, qui visait à prolonger la protection des brevets pour les multinationales pharmaceutiques. Il avait fait un certain nombre de promesses, qu'il répète encore aujourd'hui.

Il avait promis, entre autres, qu'il n'y aurait aucune hausse du prix des médicaments. Aucune hausse. En fait, il devait même voir à ce que les prix diminuent un peu.

Premièrement, voyons ce qu'a dit le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Selon ce dernier, 40 p. 100 de tous les nouveaux médicaments mis en marché ont outrepassé les lignes directrices. Les multinationales ont simplement fixé des prix de mise en marché extrêmement élevés et les ont ensuite augmentés de 3 ou 4 p. 100. Est-ce vraiment avantageux pour les consommateurs? Il aurait mieux valu les laisser mettre leurs produits en marché à un prix peu élevé et leur permettre ensuite de l'augmenter de 8 p. 100. Il n'y a eu aucun endiguement des prix.

Green Shield a montré clairement que l'augmentation du prix des médicaments n'est pas de l'ordre de 3 et 4 p. 100 comme le prétend le gouvernement, mais de 11,4 p. 100.

• (1140)

Dans un système de libre concurrence, que le gouvernement voit généralement d'un oeil favorable, il y a une limitation des coûts en raison de la mise en marché de produits génériques. Des études montrent que, lorsqu'un produit générique fait concurrence aux médicaments brevetés, le prix baisse de 20 p. 100. Si cinq concurrents fabriquent le produit générique, le prix baisse en moyenne de 45 p. 100. S'il y en a dix, il baisse de 72,5 p. 100.

Le gouvernement, au nom des multinationales, veut élargir la protection conférée par les brevets pour éviter que ce genre de concurrence oblige les multinationales pharmaceutiques à réduire leurs prix.

Le gouvernement dit qu'il veut assurer la rentabilité de l'industrie pharmaceutique. À mon avis, il a raison. Aucune entreprise ne restera ouverte très longtemps s'il n'y a pas de bénéfices. Cependant, quand on examine les bénéfices réalisés par les multinationales pharmaceutiques, on constate que, malgré le ralentissement de l'économie, ils sont excessifs.

En 1990, une enquête sur l'industrie pharmaceutique en Ontario a révélé que les bénéfices après impôt des sociétés pharmaceutiques atteignaient près de 25 p. 100. Par comparaison, les bénéfices des entreprises manufacturières les plus florissantes s'élevaient à environ 11 p. 100. L'industrie pharmaceutique réalise des bénéfices spectaculaires comparativement à toute autre entreprise au pays, mais le gouvernement dit qu'il doit la protéger davantage pour qu'elle puisse accroître encore plus ses bénéfices.

Revenons à l'étude que Green Shield a effectuée sur la mise en marché des médicaments et pour laquelle le Conseil d'examen des prix a fourni des données. Dans 40 p. 100 des cas en 1990 et 1991, le prix dépasse celui que préconisent les lignes directrices du Conseil. Green Shield a pu établir que, depuis 1988, année où les dispositions législatives sur les brevets sont entrées en vigueur, les coûts des nouveaux médicaments sur le marché ont doublé.

Le gouvernement disait qu'il allait créer un conseil d'examen, mais celui-ci n'avait réellement aucun moyen de contrôler le prix d'entrée des médicaments sur le marché. Les compagnies ont simplement fixé un prix élevé au départ et ont continué dans la même veine. Le prix des médicaments a donc doublé depuis l'entrée en vigueur de la loi et il continuera de doubler.

Avant que les licences ne deviennent obligatoires, les prix des médicaments au Canada étaient les plus élevés au monde. Il existe ici la possibilité que ce projet de loi soit adopté, que la protection accordée par le biais des brevets soit prolongée de dix ans, et que les tribunaux rejettent l'article 81 et déclarent qu'il n'est pas constitutionnel que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés ait le pouvoir de réduire les prix. Nous nous retrouverons alors avec un monopole non réglementé qui continuera de saigner les Canadiens, le régime d'assurance-maladie ainsi que les retraités.

Lorsque nous avons étudié les coûts liés à l'assurance-santé au Canada, il a été établi que ce n'était pas dans le secteur des soins hospitaliers, ni celui des services fournis par les médecins ou celui des services communautaires que, proportionnellement, les coûts augmentaient le plus rapidement, mais bien dans le secteur des médicaments.

Nous avons aussi procédé à une étude concernant l'hépatite B et la mise en marché d'un vaccin contre cette affection. Un représentant de l'industrie pharmaceutique était alors venu comparaître devant le comité. Nous avions demandé à cette personne pourquoi ce vaccin coûtait 30 $ la dose, il en faut trois, au Canada—en fait, le vaccin est surtout acheté en vrac au coût de 90 $—, tandis qu'en Nouvelle-Zélande ce même vaccin coûte 7 $ la dose, en raison d'un programme gouvernemental et aussi parce que ce pays refuse le prix fixé par les multinationales. Nous lui avons donc demandé de nous donner les raisons de cet écart et de nous expliquer comment le prix exigé sur le marché canadien était établi. Il a répondu: «Essentiellement, nous pressons le citron et exigeons le maximum que le marché peut supporter.» Je vous rappelle que c'est un représentant de l'industrie pharmaceutique qui parle. Il nous dit: «Voilà comment nous fixons le prix des médicaments; nous ne pouvons exiger 30 $ en Nouvelle-Zélande, mais nous réussissons à le faire au Canada.»

Je veux également mentionner une autre belle promesse, faite au moment de l'étude du projet de loi C-22, au sujet de la création d'emplois. À maintes reprises, le gouvernement a promis 3 000 emplois dans le domaine de la recherche; pas des emplois aux services d'entretien, mais bien des emplois en recherche. Permettez-moi de vous citer quelques déclarations du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales de l'époque. En décembre 1986, il a affirmé: «L'augmentation des dépenses dans le domaine de la recherche entraînera la création d'au moins 3 000 emplois intéressants pour les chercheurs et les biochimistes canadiens.» Le ministre avait dit la même chose en novembre 1986, comme on peut le voir dans le hansard, quand il a déclaré: «Je sais que 3 000 jeunes scientifiques attendent avec impatience l'occasion de travailler et de mener des recherches au Canada.»

Qu'avons-nous obtenu jusqu'à maintenant? Combien d'emplois ce projet de loi a-t-il créé? Je suis convaincu que, si le gouvernement veut faire adopter cette mesure législative à toute vapeur, c'est qu'il espère que son propre rapport ne sera jamais rendu public. Malheureusement, comme le gouvernement s'en rend bien compte aujourd'hui, la plupart des choses finissent par refaire surface.

Donc, dans ce rapport du gouvernement, on dit que peu d'avantages découlent des changements apportés aux brevets pharmaceutiques en 1987. Par exemple, ce n'est pas 3 000 emplois de chercheurs qui ont été créés, mais bien 1 386, dont plus de la moitié dans les domaines de la commercialisation et des ventes. C'est bien tout ce dont un médecin a besoin, un autre vendeur qui frappe à sa porte pour lui offrir un échantillon d'un nouveau produit. C'est dans le domaine du marketing qu'on a créé des emplois. Il y a eu davantage de messages télévisés pour rehausser l'image des sociétés pharmaceutiques auprès du public. C'est là où des emplois ont été créés. Seulement un tiers était dans le domaine de la recherche et du développement, ce qui représente environ 450 emplois, au lieu de 3 000 comme le prétendait le gouvernement.

Qu'est-il arrivé, au même moment, des emplois dans d'autres secteurs de l'industrie pharmaceutique? Le secteur de la fabrication a subi des pertes importantes. Essentiellement, ce qui s'est produit, c'est que les sociétés pharmaceutiques, une fois assurées de la protection de leurs brevets, ont préféré fabriquer leurs produits à l'étranger, le marché canadien étant tellement limité. Nous ne sommes plus qu'un entrepôt et un réseau de distribution.

Une voix: C'est faux.

M. Karpoff: Le ministre prétend que c'est faux. J'ai ici une liste qui précise les pertes d'emplois survenues au sein des sociétés pharmaceutiques multinationales au cours des deux dernières années. Cette liste fait le décompte pour chaque société: Allergan, 62 emplois à Montréal; Alcon Canada, 48 emplois; Bristol-Myers, 124 emplois perdus. La liste se poursuit. Ce ne sont pas les emplois mythiques dont parlait le gouvernement; les 3 000 emplois, ce sont des emplois réels.

Une voix: C'est faux.

M. Karpoff: Le député dit que c'est faux. Faux? J'ai pourtant ici un document précisant combien d'emplois ont été perdus dans quelles sociétés. Selon ce document, c'est plus de 700 emplois qui ont été perdus au total, et cela ne tient pas compte des pertes non appuyées de chiffres précis. Par exemple, l'achat de American Home Products par A. H. Robins a occasionné des pertes d'emplois, mais les chiffres exacts n'étaient pas connus, et le document ne les compte pas. Malgré tout, on sait que des emplois ont disparu là aussi.

Leurs propres documents ne réussissent pas à dénombrer 3 000 emplois. Où sont les 3 000 emplois qui devaient être créés dans la recherche et le développement? Qu'ils nous le disent! Ils ne le pensent pas, car ces emplois n'existent pas. Nous avons donc un projet de loi qui protège l'industrie pharmaceutique et qui ne créera pas d'emplois.

• (1150)

Je voudrais simplement attirer votre attention sur autre chose, soit la duplicité du Parti libéral, qui prétend s'opposer au projet de loi. Or, le porte-parole de ce parti pour les sciences et la technologie a déclaré sans équivoque que ses collègues et lui allaient appuyer le projet de loi.

Qui est le représentant en chef des entreprises pharmaceutiques multinationales? Nulle autre que Judy Erola, qui a déjà occupé le poste de ministre de la Consommation et des Affaires commerciales du temps des libéraux. Elle était la bergère qui devait surveiller les moutons. Elle devait protéger les consommateurs. Elle est maintenant devenue la principale porte-parole des loups, l'architecte du plan d'attaque des loups. Telle est la duplicité des libéraux à l'égard de ce projet de loi.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député au sujet du régime Green Shield et du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Le député ne mélange-t-il pas les pommes et les oranges puisque le régime Green Shield couvre, je crois, tous les médicaments, brevetés ou pas, et même des dépenses comme les frais de facturation des pharmaciens et le reste? Le député ne croit-il pas qu'il est injuste de comparer des pommes et des oranges? Le régime Green Shield pourrait même s'intéresser à l'augmentation du prix du brandy médicinal prescrit par un médecin, parce qu'il s'agit d'un produit vendu en pharmacie, tandis que le Conseil d'examen ne s'occupe que des médicaments brevetés.

Comme complément de question, je lui demanderai quelles sont les chances d'élection des candidats libéraux de Montréal étant donné la division qui existe au sein de leur parti? Le critique libéral des questions scientifiques, conscient de l'importance de la propriété intellectuelle, non seulement sur les médicaments brevetés, mais dans d'autres domaines, a écrit une lettre à tous les membres du caucus libéral pour leur dire, et je cite: «L'opposition constituerait une grave erreur.» Plus loin, il ajoute: «Afin de conserver les emplois existants et d'obtenir de nouveaux investissements compte tenu du marché mondial actuel, il nous faut offrir une protection des brevets comparable à celle qu'offrent d'autres pays industrialisés.» Cette lettre a été publiée dans le *Toronto Star* de ce matin. Elle a été écrite par le député de Saint-Henri—Westmount. Quelles sont, selon le député, les chances d'élection des candidats libéraux de Montréal?

M. Karpoff: Monsieur le Président, le député a posé deux questions très intéressantes. Je ne peux vraiment conjecturer à propos de sa dernière question. Je sais toutefois que les chances des candidats libéraux désignés dans ma province, la Colombie-Britannique, surtout dans les circonscriptions qui comptent un grand nombre de personnes âgées, diminuent de façon spectaculaire quand on commence à se rendre compte que les libéraux font comme ils ont toujours fait, c'est-à-dire qu'ils jouent sur les deux tableaux.

Le Parti libéral ne dit pas aux gens que, pour protéger ses sièges, il permet à ses porte-parole de faire à Montréal des déclarations qui plaisent aux électeurs là-bas et de tenir un autre genre de discours en Colombie-Britannique.

Je ne sais pas quelles sont ses chances à Montréal, mais je sais qu'ailleurs au Canada, ce genre de discussions ne contribuera sûrement pas à les augmenter.

Je pense aussi que les Libéraux devraient parler à leur ancienne ministre de la Consommation. C'est elle qui est la véritable architecte de la campagne de publicité des multinationales.

Pour en revenir à votre première question, qui est aussi très importante, il n'y a pas seulement que l'étude faite par Green Shield, il y en a d'autres. Divers programmes d'assurance-médicaments provinciaux ont fait une étude des prix. Green Shield a fait une étude des nouveaux médicaments d'ordonnance. Il a pris note des nouveaux

médicaments qui coûtaient deux fois plus cher et qui augmentaient par la suite.

Il y a autre chose à propos de toute cette affaire du Conseil d'examen des prix dont le public, à mon avis, devrait être informé. C'est que les sociétés pharmaceutiques multinationales ont découvert une autre façon d'échapper à ce Conseil d'examen des prix. Genentech a été la première société à le faire. Il s'agit d'une importante pilule pour le coeur qui est très difficile à fabriquer. Le volume des ventes au Canada est si réduit, par rapport à l'ensemble du monde, qu'en réalité, ce n'est probablement pas économique pour un fabricant de médicaments génériques de commencer à fabriquer ce médicament au Canada pour le marché canadien.

La demande de brevet a été présentée. Le Conseil d'examen des prix a commencé à étudier le prix du produit et, le trouvant trop élevé, il allait dire que le médicament dépassait ce qui était prévu dans ses lignes directrices. Le ministre de la Santé de l'Ontario est intervenu. Qu'a fait la société? Elle a dit: «C'est bien. Nous allons simplement le retirer du processus d'examen des médicaments brevetés. Nous dirons que c'est un produit au grand public. Alors, aucun contrôle ne pourra être exercé sur son prix.»

Je constate, aux signes que vous me faites, que mon temps de parole est terminé. Ce projet de loi ne sera pas adopté de sitôt. Le Nouveau Parti démocratique va s'y opposer jusqu'à la fin.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais dire au député de Surrey-Nord que je comprends que ce n'est que son premier mandat comme député de cette grande circonscription.

Mes collègues, le député de Dartmouth et le député de Saint-Henri—Westmount, étaient en Colombie-Britannique la semaine dernière et ont visité cette partie de la province. Je pense que le député devrait prendre bonne note des sondages qui montrent que le Parti libéral du Canada a beaucoup d'appui dans cette province, et cette circonscription également.

Avant de se lever et d'utiliser des termes comme «duplicité», le député devrait peut-être lire comment on définit «l'hypocrisie», une chose qu'il pratique à la Chambre depuis son arrivée.

À chaque fois qu'il a l'occasion de parler, il termine son discours par des pointes aux autres partis, en sachant très bien qu'il ne reste pas suffisamment de temps pour réfuter ses assertions.

Le député voudrait peut-être prendre la parole et nous annoncer clairement que ses bons amis, le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, celui de Saskatchewan, Roy Romanow, et celui de Colombie-Britannique, Mike Harcourt, viendront à Ottawa témoigner devant le comité législatif qui étudie ce projet de loi.

De plus, le député devrait savoir que la politique énoncée par le député de Dartmouth est celle que nous avons toujours eue, depuis plus de 20 ans, en ce qui concerne ce sujet. S'il y a hypocrisie ou duplicité, c'est dans l'esprit du député.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le leader de l'opposition à la Chambre est ici depuis longtemps. Il sait qu'il est antiparlementaire et antiréglementaire d'accuser des personnes d'hypocrisie. On peut peut-être accuser des partis politiques d'hypocrisie, de duplicité ou de toutes sortes d'autres choses, mais il est antiparlementaire et antiréglementaire d'accuser des personnes d'hypocrisie. C'est clairement indiqué dans le Règlement de la Chambre.

Monsieur le Président, je vous prierais de demander au leader parlementaire de l'opposition de retirer l'accusation d'hypocrisie qu'il a proférée à l'endroit du député de Surrey-Nord.

• (1200)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Sous réserve de vérification de la transcription des débats, j'ai cru comprendre que les propos de l'honorable député ne visaient pas une personne en particulier mais qu'ils étaient d'ordre général.

Alors, j'hésite à me rendre à la demande de l'honorable député de Winnipeg Transcona avant d'avoir vérifié la transcription des propos qui ont été tenus en cette Chambre.

Je cède la parole à l'honorable député de Winnipeg Transcona.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Monsieur le Président, je vous demanderais de vérifier les «bleus» et les enregistrements des débats, car vous constaterez que, au moins à deux reprises, le leader parlementaire de l'opposition a accusé le député de Surrey-Nord d'hypocrisie. Sauf erreur, il a employé l'expression «l'hypocrisie dans l'esprit du député».

Si vous vérifiez les enregistrements des débats et constatez que c'est la vérité, je vous prierais de demander ensuite au leader parlementaire de l'opposition de respecter le Règlement de la Chambre et de retirer ces allégations à caractère personnel.

M. Karpoff: Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté le leader parlementaire parler de ma circonscription, Surrey–Nord, qui, comme chacun sait, est l'une des circonscriptions canadiennes où la croissance est la plus rapide, et où depuis quatre ans je m'évertue à représenter tous les segments de la communauté. La Chambre appréciera, je n'en doute pas, le fait que depuis deux ans j'étais en concurrence avec une candidate proposée par les libéraux, une femme très bien et fort connue dans la communauté où elle vit depuis 25 ans. Les libéraux sont bien entendu en faveur de l'égalité des sexes, alors devinez ce qu'ils ont fait? Ils l'ont laissée tomber. Ils ont organisé une réunion en catimini à laquelle assistaient des gens de l'extérieur, des gens qui n'étaient pas de Surrey, et sans autre forme de procès, ils l'ont laissée tomber. Voilà ce qu'ont fait les libéraux dans ma circonscription.

Si le leader parlementaire libéral veut parler de ce qui se passe à Surrey–Nord, il ferait bien de se renseigner avant, je crois. Et je vous dirai que ces deux derniers mois de nombreux libéraux, y compris leur candidat précédent, des libéraux qui depuis 20 ans travaillent d'arrache-pied pour leur parti sont venus me dire que j'avais leur appui et qu'ils travailleraient pour moi. Ils ne comprennent pas pourquoi Jean Chrétien a manigancé l'expulsion d'une candidate issue de la communauté dans ma circonscription. Pourquoi permettraient-ils que le Parti libéral du Canada étende son bras bureaucratique d'Ottawa à Surrey pour se débarrasser d'un leader de la communauté?

[*Français*]

M. Berger: Monsieur le Président, je me lève sur une question de privilège, parce que, bien entendu, beaucoup de personnes viennent de se référer à des commentaires que j'aurais faits et qui sont rapportés dans les médias aujourd'hui. J'invoque la question de privilège pour pouvoir brièvement rétablir les faits, selon ma façon de voir les choses. Si vous me le permettez, je serai très bref.

[*Traduction*]

Je veux simplement dire, pour répondre à ce qu'a dit le député de Surrey–Nord, qu'il n'est pas juste d'affirmer que j'appuie le projet de loi sans réserve. Je crois que des amendements s'imposent dans plusieurs cas.

Je crois aussi qu'il n'est pas bien et certes inutile d'essayer, comme le fait le député, de marquer des points dans le débat en faisant peur aux personnes âgées. L'accroissement des recettes provenant des ventes ne peut venir que des contribuables ou des consommateurs. Je souligne, à l'intention du député, que de nombreuses personnes âgées participent à des régimes provinciaux d'assurance-maladie. Je crois qu'il faut établir un équilibre entre les besoins en investissements et les besoins des consommateurs. C'est mon point de vue.

M. Blaikie: Monsieur le Président, sauf votre respect, il ne s'agissait pas d'une question de privilège personnel ou d'autre chose du genre. Si le député veut discuter du bien-fondé du projet de loi ou de ce qu'il aurait dit au sujet du projet de loi, c'est une chose; mais c'en est une autre que d'invoquer le privilège sur un motif fallacieux comme celui-ci, et je ne crois pas que la Présidence devrait permettre au député d'invoquer ce prétexte pour prendre la parole.

[*Français*]

M. Blais: Monsieur le Président, on a toujours un sourire aux lèvres lorsqu'on voit nos collègues de l'opposition se disputer entre eux. Mais, au-delà de tout cela, il serait très intéressant, et j'apprécierais beaucoup, que le député de Saint-Henri—Wesmount, plus tard au cours du débat, puisse nous faire savoir exactement ce qu'il pense de ce projet de loi de façon à clarifier cela pour l'ensemble de la population canadienne. Ce serait intéressant. J'espère qu'il profitera de l'occasion qui lui est offerte, par ce débat, pour s'exprimer là-dessus.

Le président suppléant (M. DeBlois): J'espère que cela met un point final à ces échanges. Les honorables députés comprendront que la Présidence, avant de savoir s'il s'agit véritablement d'une question de privilège, doit laisser le député intéressé s'exprimer. À cet égard, les messages ont été lancés de part et d'autre et je considère l'incident clos.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'ignore si c'est un problème de communication, mais je croyais avoir expliqué que nous passerions au débat sur la motion d'ajournement une fois que tous les intervenants des partis reconnus auraient participé au débat de ce matin, et je croyais avoir à cet égard le consentement des trois partis représentés à la Chambre et celui des députés qui étaient ici présents lorsque le secrétaire parlementaire a pris la parole pour lire la motion concernant la motion d'ajournement.

Il semble régner une certaine confusion chez les députés d'en face. Je sais que mon collègue voudra peut-être dire quelques mots au sujet du projet de loi C-91. Dans ce cas, nous pourrions peut-être l'entendre en attendant le secrétaire parlementaire. Vous pourriez peut-être nous dire, monsieur le Président, pourquoi nous ne passons pas à l'étude de la motion d'ajournement.

M. Edwards: Monsieur le Président, je m'excuse d'avoir été absent lorsque cette affaire a été soulevée.

Le leader parlementaire de l'opposition et moi avons eu plus tôt ce matin un échange dont vous vous souviendrez. J'espère que nous n'aurons pas à consulter les «bleus», quoique cela peut s'avérer nécessaire.

J'avais cru comprendre alors, comme le montre la réponse que j'ai faite à la question du leader parlementaire de l'opposition, que nous aurions droit à un intervenant chacun au commencement du débat sur la motion d'ajournement. Mais voici que j'apprends par quelqu'un d'autre que le leader parlementaire de l'opposition a compris que nous convenions d'avoir un intervenant chacun pour le débat sur le projet de loi C-91. Ce n'est pas ce que j'avais compris. Et c'est là le problème.

Je n'ai pas eu la chance de tenir des consultations de ce côté-ci sur la meilleure chose à faire. Mais je puis assurer à mon collègue d'en face que nous n'avions aucunement l'intention de l'induire en erreur ou de revenir sur l'entente. Je n'ai pas voulu l'induire en erreur. Je croyais sincèrement que les partis avaient convenu d'avoir un intervenant chacun au commencement du débat sur la motion d'ajournement, cet après-midi, après la période des questions.

M. Dingwall: Je sais que mon collègue d'en face sait que je sais qu'il ne m'induirait jamais en erreur intentionnellement. J'aimerais préciser toutefois, pour que ce soit bien clair, que le secrétaire parlementaire a raison.

Il a effectivement déclaré dans la motion que, pour ce qui est du débat sur l'ajournement et de l'amendement que l'opposition officielle présenterait sous peu, il n'y aurait qu'un seul orateur par parti. C'est écrit dans la motion présentée et lue par le secrétaire parlementaire.

J'ai par la suite interrompu les travaux de la Chambre et j'ai mentionné au secrétaire parlementaire qu'il y aurait un orateur par parti sur le projet de loi C-91 et que, par la suite, nous passerions à la motion d'ajournement.

Mes collègues du Nouveau Parti démocratique, de même que le gouvernement, ont accepté cette façon de procéder.

• (1210)

Sauf erreur, ils ont consenti à cette façon de procéder autant que le gouvernement. C'est en fonction de cette entente que j'ai accepté, au nom de l'opposition officielle, la motion lue de manière si éloquente par le secrétaire parlementaire.

Je ne désire pas compliquer la situation inutilement. Si le secrétaire parlementaire le désire, nous pourrions peut-être écouter son collègue de l'autre rangée pendant quelques minutes. Nous pourrions aussi passer derrière les rideaux pour tenter de résoudre ce problème.

J'avais vraiment compris qu'on pourrait commencer le débat sur le projet de loi C-91 en donnant la parole aux représentants des partis officiels et passer ensuite immédiatement à la motion d'ajournement.

J'aimerais connaître l'opinion de mon collègue du NPD.

M. Blaikie: Monsieur le Président, si je peux me permettre, nous du caucus néo-démocrate avions cru comprendre, à l'instar de nos collègues libéraux, qu'un représentant de chacun des partis allait parler du projet de loi C-91 et qu'ensuite nous allions entamer le débat sur la motion d'ajournement.

Comme l'a proposé le leader parlementaire de l'opposition, je suis disposé à entendre le député qui vient tout juste de s'absenter de la Chambre pour quelques instants, puis à engager des discussions et, au besoin, à vérifier les «bleus» ou à faire quoi que ce soit d'autre. C'est également ce que nous avions cru comprendre.

M. Edwards: Monsieur le Président, je crois que la solution est toute trouvée.

Je crois qu'il nous importe peu que l'on discute de la motion d'ajournement maintenant ou plus tard. Je crois que nous pourrons être en mesure de présenter une motion dès que la personne intéressée sera de retour à la Chambre. Nous pourrions ensuite engager le débat.

Tous les Canadiens qui ont observé les pourparlers constitutionnels ont pu constater que, lorsque des êtres humains communiquent, il y a toujours la possibilité de malentendus. Je crois à présent que nous sommes prêts à commencer.

M. Blais: Monsieur le Président, je propose:

Qu'on modifie la motion en ajoutant après le mot «Président», dans les deux paragraphes:

mais au plus tard le 16 novembre 1992.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis désolé d'interrompre le ministre, mais nous ne sommes pas rendus à l'étude de cette motion. Nous sommes toujours à l'étude du projet de loi C-91, Loi sur les brevets, où il y a eu un échange entre les partis sur la pratique à suivre pour le reste de l'avant-midi.

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, je tiens à invoquer le Règlement. Des accidents de ce genre se produisent.

Sauf erreur, aux termes de l'entente que nous avons conclue tout à l'heure dans cette enceinte, nous avons maintenant ajourné le débat sur le projet de loi C-91 et nous allons passer à la motion nº 12. Le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales pourrait peut-être intervenir et nous lire cette motion.

Par la suite, un débat pourra s'ensuivre, et les députés seront alors en mesure d'intervenir et de faire connaître leur point de vue sur la question à l'étude.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, est-ce que je saisis bien les voeux de la Chambre, à savoir qu'il y a consentement unanime pour que le débat sur le projet de loi C-91 soit maintenant ajourné?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT

L'hon. Pierre Blais (au nom du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) propose:

> Que, dès l'adoption du présent ordre, la Chambre s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la Présidence; et
>
> Que, à tout moment au cours de cet ajournement, le Président puisse, après avoir consulté le gouvernement, convoquer la Chambre à la seule fin d'accorder la sanction royale à un ou plusieurs projets de loi et qu'après chaque sanction royale, le Président, chaque fois, ajourne à nouveau la Chambre sur-le-champ, jusqu'à nouvelle convocation de la Présidence.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmon-Est): Monsieur le Président, nous en arrivons enfin à la motion nº 12 qui a été inscrite au *Feuilleton* par le leader du gouvernement à la Chambre des communes et que nous avons réussi, heureusement ou malheureusement, à aborder aujourd'hui.

Je tiens à dire qu'en proposant cette motion tendant à ajourner la Chambre sans préciser une date de retour, le gouvernement fédéral crée un précédent. C'est le premier gouvernement depuis la Confédération à reconnaître dans cette enceinte sa déconfiture politique et morale. Manifestement, il est tout à fait inacceptable pour les députés de l'opposition officielle et, j'en suis persuadé, pour les Canadiens de tout le pays qu'on ait décidé d'ajourner la Chambre *sine die*, sans préciser une date de retour.

Je veux que les députés sachent que j'ai offert, en privé et publiquement, que, pour la durée du débat référendaire, on prenne des dispositions pour permettre la poursuite des travaux de la Chambre des communes afin que les députés aient l'occasion d'exprimer leur point de vue et que le gouvernement puisse prendre des mesures constructives pour venir en aide aux Canadiens sur les plans économique, social et le reste.

Le whip en chef du gouvernement et moi avons participé à une émission télévisée nationale où j'ai offert à ce moment-là, après l'avoir fait en privé, de siéger peut-être trois jours par semaine en nous engageant à ne pas essayer de surprendre le gouvernement avec des motions de défiance. Nous avons également accepté d'être pairés avec nos vis-à-vis ministériels tant et aussi longtemps que la Chambre siégerait. Il serait alors possible au gouvernement de rendre des comptes sur sa politique et nous, de l'opposition, aurions l'occasion d'offrir des solutions de rechange.

Je constate bien à regret qu'on n'en a pas tenu compte.

Je conviens qu'il est essentiel de libérer les députés des travaux parlementaires le temps qu'il faut pour participer à la campagne référendaire, mais, comme cette campagne commence à peine, je ne suis pas convaincu que la Chambre devrait s'ajourner maintenant. Si les membres des autres partis soutiennent que les communications avec leurs électeurs se sont détériorées au point qu'il leur faut tout ce temps pour les rétablir et assurer l'unité du pays, je serai prêt à mettre de côté ma réticence.

Je n'arrive pas à comprendre, toutefois, que le gouvernement en soit réduit à reconnaître qu'il est embourbé dans les difficultés qu'il a causées aux Canadiens, de sorte qu'il n'arrive même plus à recommander des solutions.

• (1220)

Or, nous faisons face aujourd'hui à une crise économique de taille qui paralyse le pays. Par exemple, il y a 1,6 million de chômeurs et un nombre encore plus grand d'assistés sociaux. Les étudiants qui n'ont pas pu obtenir un travail intéressant cet été ne peuvent pas maintenant poursuivre des études postsecondaires. Il y a des mères célibataires qui ne peuvent acquitter des frais de garderies et qui ne peuvent donc entrer sur le marché du travail. Des pêcheurs n'ont pas de poisson, des agriculteurs ne ne sont pas indemnisés convenablement pour leur dur labeur, et le taux de criminalité dans nos villes est élevé—voire incroyable.

Le gouvernement canadien s'est croisé les bras, et l'exemple le plus évident est peut-être le projet de fusion des compagnies aériennes Air Canada et Canadien. Avec d'autres députés des partis d'opposition, nous avons continuellement interrogé le gouvernement sur la politique qu'il suivait ou semblait suivre. Jusqu'à maintenant, nous avons pu constater que le ministre chargé des transports a adopté la politique du laissez-faire à l'égard de cette situation.

Dans l'Ouest, surtout en Colombie-Britannique et en Alberta, dans les provinces atlantiques, dans ma province aussi bien qu'au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, dans bien des régions de l'Ontario et évidemment du Québec, on se dit que, si cette fusion se réalise, elle va bouleverser plusieurs milliers d'emplois relevant directement de l'industrie des transports aériens ainsi que de milliers d'autres emplois connexes.

Je songe à l'incidence qu'elle aura sur l'industrie touristique. Comment, par exemple, les collectivités rurales situées aux alentours des aéroports s'en tireront-elles? Je songe à un exemple, bien personnel et j'en conviens, celui des localités situées à proximité de l'aéroport, dans ma circonscription de Cap-Breton—Richmond-Est. Qu'adviendra-t-il des employés d'Air Atlantic et d'Air Nova?

Il y aura manifestement une réduction massive du nombre d'employés, et quand on perd la moitié des emplois dans une région qui a déjà un taux de chômage sans précédent, comme c'est le cas j'en suis sûr dans certaines régions du Manitoba, de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et du Québec, le coup sera trois fois plus terrible.

Je trouve inexcusable que le ministre des Transports affiche une telle désinvolture, qu'il ne propose aucune solution, qu'il ne prenne aucune initiative et se contente de dire qu'il s'agit d'une transaction privée, et qu'il a les mains liées et ne peut rien faire. La Chambre s'ajournera incessamment, sans que nous ayons eu l'occasion de demander des comptes au ministre, au nom des milliers d'employés, des nombreuses collectivités visées et des industries qui vivent du trafic aérien. Nous n'aurons pas pu forcer le ministre à rendre des comptes et à prendre un peu les choses en main dans ce dossier.

Monsieur le Président, vous venez d'une région de la grande province de Québec, qui a sa propre histoire, une histoire fantastique, et vous avez, au Cabinet fédéral, des ministres des Transports qui ont montré beaucoup de détermination quand ils ont eu à régler des questions relatives au transport.

Qu'a fait l'actuel ministre concernant la question du transport aérien et ce projet de fusion? Il est resté passif. N'importe quel analyste canadien et n'importe quel travailleur de l'industrie du transport aérien savaient que les deux grands transporteurs s'affrontaient comme deux taureaux dans l'arène. Il n'a pas bronché. Il aurait pu leur dire: «Dites donc, l'intérêt public est en jeu, et nous devons essayer de régler le problème de manière à satisfaire les intérêts supérieurs des Canadiens, ceux des employés naturellement ainsi que ceux des sociétés aériennes et de leurs actionnaires en trouvant une solution avantageuse pour tous.» Or, il n'en a rien fait.

C'est ce qu'aurait fait Jean Marchand s'il avait été à sa place. Mais le ministre actuel n'a rien fait. De toute évidence, l'affaire n'est pas de son ressort. Ce qu'il dit au Parlement et, partant, à tous les Canadiens, c'est ceci: «En tant que ministre des Transports, je ne suis pas obligé d'agir dans l'intérêt public.»

Nous allons voir à Toronto et à Montréal aussi bien que partout dans le pays d'innombrables mises à pied de travailleurs des transports aériens, mais le ministre et le gouvernement ne seront pas à la Chambre pour répondre de leur inaction entourant le projet de fusion. C'est totalement inacceptable, et cela illustre bien l'attitude de laissez-faire du gouvernement d'en face en ce qui a trait à l'économie canadienne.

Je ne vois pas grande consolation dans le fait qu'en fermant le Parlement, le gouvernement réduit le temps dont il dispose pour faire étudier les projets de loi généralement destructifs qui figurent actuellement au *Feuilleton*. Cela va si mal dans le pays que le simple fait que le Parlement soit en session constituerait une pression sur le gouvernement pour qu'il s'occupe de ces problèmes.

Si la Chambre siégeait tous les jours de la session d'automne prévue au calendrier, elle pourrait compter sur 50 périodes quotidiennes des questions permettant à l'opposition d'interroger le gouvernement et de le pousser à prendre des mesures positives. L'opposition disposerait en outre de cinq journées qui lui seraient réservées et où elle pourrait recommander des mesures appropriées. Nous n'en aurons pas l'occasion. Chaque jour où la Chambre ne siège pas, l'opposition perd une période des questions pour exiger des comptes du gouvernement. En vertu de notre Règlement, pour chaque période de cinq jours où la Chambre ne siège pas, l'opposition perd une des journées qui lui sont réservées. Si la Chambre ne siège pas avant le milieu du mois de novembre, toutes les journées d'opposition de l'automne sont supprimées.

Lorsque le gouvernement a fait adopter les modifications actuelles du Règlement au printemps de 1991, moi et mes collègues d'Ottawa—Vanier et de Saint-Léonard avions prévenu les Canadiens et le gouvernement qu'il trouverait difficile d'adapter son échéancier législatif au nombre réduit de jours de session chaque année. Nous ne pouvions pas prévoir qu'il recourrait de façon si éhontée à ses nouvelles règles de clôture.

L'exemple du témoignage qui hantera les députés d'en face pendant des années est ce qui s'est passé hier soir. Le Parti conservateur du Canada—et non pas seulement le premier ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social—a mis fin pour toujours au régime universel d'allocations familiales. Les médias en ont fait un certain cas. D'aucuns se diront qu'ils vont en profiter jusqu'à un certain point, mais la question se posera en janvier et en février, au moment où des milliers de mères de tout le Canada cesseront de recevoir les chèques d'allocations familiales pour leurs enfants. Sans importance, monsieur le Président? Pensez à toutes les paires de chaussures qui ont été achetées avec les chèques d'allocations familiales.

M. Edwards: Les familles vont toucher plus d'argent.

M. Dingwall: Le député d'en face aura l'occasion de prendre part au débat.

M. McDermid: Soyez juste, et je présenterai les faits tels qu'ils sont.

M. Dingwall: Des milliers de Canadiens ont besoin des allocations familiales. Évidemment, le gouvernement dit qu'il donnera davantage à certains et qu'il retirera les prestations à d'autres.

• (1230)

À la vérité, il y a bien des gens qui ne veulent pas recevoir les allocations tous les jours. Ils en ont besoin pour acheter des chaussures, des sweat-shirts et des jeans, ainsi que pour payer le dentiste et aller chez le coiffeur, ce dont je n'ai pas et n'ai jamais eu à me préoccuper, comme mon collègue d'en face. Ce sont les 4,50 $ du taxi pour aller chez le dentiste ou le médecin, malgré ce que le gouvernement prétend.

Une voix: Ceux qui auront besoin des prestations les recevront.

M. Dingwall: Le député dit que ceux qui auront besoin des prestations les recevront. Le député n'interprète pas le mot «besoin» de la même façon que moi.

Nous ne pouvions pas non plus prévoir que le gouvernement deviendrait tellement à court d'idées qu'il ne voudrait pas utiliser le temps dont il dispose. Nous n'avons pas accepté que le gouvernement réduise le nombre de journées de l'opposition et nous n'acceptons pas qu'il le fasse aujourd'hui de façon détournée. Il n'a pas pu le faire officiellement, alors il le fait maintenant de façon détournée.

Encore une fois, l'opposition officielle est vigoureusement contre cette façon de gouverner notre beau pays.

Lorsqu'un gouvernement élu par le peuple agit de façon aussi insensible et égoïste, ce n'est pas surprenant que les gens soient aussi cyniques à l'endroit des politiciens fédéraux. Si l'unité nationale était le seul problème auquel le Canada fait face à l'heure actuelle, on pourrait comprendre les termes de cet ajournement, mais ce n'est malheureusement qu'un des problèmes.

Le chômage a atteint 11,6 p. 100 en juin, soit le taux le plus élevé depuis que le gouvernement actuel a accédé au pouvoir, et il s'est maintenu à ce niveau inacceptable pendant trois mois d'affilée. Depuis juin, le nombre de Canadiens en chômage s'est accru de 71 000. L'avenir est sombre. L'indice de l'offre d'emploi a baissé de cinq points en août.

La croissance du produit intérieur brut a ralenti au deuxième trimestre de cette année, affichant un gain annualisé de 0,7 p. 100 seulement. Au premier trimestre, le taux de croissance annualisé avait été de 1,7 p. 100, ce qui fait qu'il est très improbable que les prévisions du gouvernement du Canada, c'est-à-dire un taux de croissance de 2,3 p. 100 pour 1992, se concrétisent.

D'après l'indice avancé composite, il est douteux que l'activité économique reprenne de façon importante dans un avenir rapproché. L'indicateur continue d'augmenter au taux de 0,2 p. 100 par mois. Il n'y a aucun signe d'une reprise vigoureuse.

Les chiffres concernant des faillites sont, et c'est le moins qu'on puisse dire, une honte nationale. Durant les sept premiers mois de 1992, il y a eu 2 156 faillites de plus que durant la même période en 1991.

J'ai pratiqué le droit. Certains de mes dossiers concernaient les faillites. Monsieur le Président, connaissez-vous les répercussions d'une faillite sur un individu et sa famille? Savez-vous les ravages qu'elle peut faire? Elle peut avoir des répercussions à très long terme.

Les secteurs du détail et de la construction, qui emploient beaucoup de gens, ont été touchés particulièrement durement. Les mises en chantier ont chuté de 14 p. 100 au mois d'août, et c'est certainement là une conséquence directe des incertitudes sur le marché du travail. Les ventes au détail et les expéditions manufacturières sont restées à plat, et s'il y a une amélioration un mois, il y a inévitablement une baisse le mois suivant. L'accord commercial canado-américain a eu peu d'avantages concrets, voire aucun, et j'ai le regret de dire que nos prédictions se sont réalisées. D'ailleurs, Gordon Ritchie, le négociateur numéro deux de l'Accord de libre-échange, a dit que la politique macro-économique du gouvernement, et ce sont-là les paroles de quelqu'un qui a été nommé par le gouvernement, «. . .a été très préjudiciable et a annulé temporairement ou peut-être en permanence bon nombre des avantages de l'Accord de libre-échange.»

Le gouvernement réplique que l'Accord de libre-échange a été l'une des meilleures choses qui soit arrivée à notre pays. Je l'invite à tenir des élections et à laisser à la population le soin d'en décider.

Parce que le gouvernement a négocié un accord de libre-échange nord-américain qui est fort imparfait et qui ne comprend pas de code régissant les subventions ou le dumping, les exportateurs canadiens feront l'objet d'un harcèlement constant. Contrairement à ce qu'il avait promis, le gouvernement n'a pas établi de programmes d'adaptation pour les travailleurs des industries qui ont fait les frais de l'accord canado-américain. Il ne fait rien pour préparer les entreprises et les travailleurs à l'Accord de libre-échange nord-américain, si ce n'est dépenser des millions de dollars des contribuables afin de mener une campagne de propagande bidon pour vendre une entente qui risque de plus en plus d'être rejetée aux États-Unis.

Parfois, il faut donner à la discussion un ton très personnel pour faire passer un message. Il y a cependant des gens comme le ministre du Commerce extérieur qui consacrent des millions de dollars à une campagne de propagande pour faire accepter l'Accord de libre-échange nord-américain, tandis que les pêcheurs de Terre-Neuve doivent faire la queue pour obtenir des prestations d'assurance-chômage, que les agriculteurs de l'Ouest s'inquiètent des indemnités qu'ils toucheront après des récoltes désastreuses et que les étudiants incapables de retourner à l'université ne peuvent trouver un emploi ni même songer à la perspective d'en trouver un. Que fait le gouvernement? Il dépense l'argent des contribuables, des millions de dollars, pour leur faire accepter les lacunes de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Peu importe les critères utilisés, qu'ils soient subjectifs, objectifs, nationaux, régionaux ou internationaux, on en vient toujours à conclure qu'il est stupide d'appliquer ce genre de politique, à ce moment-ci, au Canada.

L'Accord de libre-échange nord-américain sera peut-être ratifié aux États-Unis, mais les Américains prévoient des programmes de compensation pour les travailleurs touchés par l'entente. Le président Bush veut accroître de 10 milliards de dollars les programmes fédéraux de formation, tandis que son rival, le gouverneur Clinton, fait de l'accroissement de ces programmes l'un des grands enjeux de sa campagne électorale. Malgré ses promesses, le gouvernement canadien n'a créé aucun programme du genre après la ratification de l'accord canado-américain, et il a déclaré publiquement qu'il ne mettrait sur pied aucun nouveau programme d'aide à l'adaptation, à la suite de la signature de l'accord nord-américain.

La semaine dernière et encore cette semaine, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a eu l'audace d'intervenir à la Chambre et de faire croire au Parlement, et par le fait même à tous les Canadiens, que les programmes en place étaient ce à quoi le gouvernement faisait allusion en parlant de programmes d'aide à l'adaptation. Ce n'est pourtant pas ce que les conservateurs affirmaient en 1988, avant la campagne électorale fédérale, ce n'est pas ce qu'ils déclaraient après 1988 et ce n'est pas ce qu'ils disaient en amorçant les négociations avec le Mexique et les États-Unis pour conclure un accord nord-américain. Ce n'est pas ce qu'ils disaient à l'époque. Mais à quoi faut-il s'attendre de ce gouvernement? Faut-il s'attendre à des réponses franches, honnêtes et directes aux questions qui inquiètent vivement les Canadiens? Je pense que la réponse est évidente pour tous les députés qui suivent nos travaux et qui ont été à même de constater les

vilaines mesures négatives prises par cette administration.

• (1240)

Les Canadiens de toutes les régions souffrent, et en particulier ceux de ma région. Je songe ici à mes concitoyens de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de ma propre région du Cap-Breton. Les politiques du gouvernement ont engendré le chômage tout en rendant les prestations d'assurance-chômage plus difficiles à obtenir et en négligeant de dispenser des programmes de formation et de recyclage adéquats.

Comme nous le savons tous, les programmes destinés aux victimes du problème des pêches dans l'Atlantique ne disposent pas de fonds adéquats et sont administrés par un personnel tout à fait insuffisant. De même, ceux qui ont souffert des récoltes dans l'Ouest se sont vus refuser une aide d'urgence. Les politiques fédérales ont entraîné une augmentation en flèche des coûts dans le secteur de l'éducation, tout en réduisant les possibilités d'emplois temporaires ainsi que l'aide accordée aux étudiants, de sorte qu'un nombre encore plus élevé de jeunes Canadiens joignent les rangs des chômeurs.

De toute ma vie d'adulte, je n'avais encore jamais vu un été comme celui-ci pour les étudiants. Il n'y a jamais eu autant de démarches et d'appels par des étudiants, leurs parents et leurs amis relativement à l'absence de possibilités d'emploi, non seulement pour poursuivre des études postsecondaires, mais pour tout genre de formation. Que se passe-t-il? Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dit que le gouvernement juge important de dépenser des millions de dollars en publicité sur le programme de prospérité, et le ministre du Commerce extérieur déclare à ces mêmes étudiants qu'il faut dépenser des millions de dollars de l'argent des contribuables pour faire la promotion de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Compte tenu de tout cela, que propose le gouvernement? Il propose de ne rien faire. Il propose d'ajourner indéfiniment les travaux pour pouvoir continuer à ne rien faire. Il se peut que la question de l'unité nationale soit prédominante pour le moment. Je ne suis pas foncièrement contre cette idée, mais je pense qu'il est tout simplement insensé de croire qu'on puisse mettre un dossier sur la glace sans qu'on en subisse les conséquences, c'est-à-dire de croire que l'économie n'a pas de répercussions sur l'unité nationale.

Il se peut que le Parlement doive s'ajourner pour la durée de la campagne. Comme je le disais dans mon introduction, nous aurions pu nous entendre avec les députés d'en face pour que des députés se rendent dans toutes les régions. J'étais député pendant le débat et la campagne référendaires de 1980. Bien sûr, je siégeais du côté du gouvernement. La situation est différente, puisqu'il s'agit maintenant d'un référendum national, alors qu'à l'époque, c'était un référendum provincial, mais ce que nous avons fait en 1980 aurait pu être répété en 1992.

En tant que simple député ministériel, j'ai dû rester ici pendant la plus grande partie de cette période, tandis que mes collègues du Québec, les 74 députés du Québec, sont retournés chez eux où ils ont fait campagne pour le oui, afin de préserver l'unité nationale du Canada. Nous avions fait des ententes. Le député de Yellowhead a raison, de nombreux députés de son parti, qui formaient alors l'opposition, ont participé activement et énergiquement à la campagne référendaire québécoise. Je ne peux que saluer bien bas ses efforts et sa contribution.

En tant qu'institution nationale, nous ne pouvons pas faire l'autruche. Nous n'avons pas le droit de faire comme si l'économie pouvait attendre et de décider de remettre ce dossier à plus tard, d'ici à ce qu'on règle celui qui nous occupe actuellement.

M. McDermid: Cette question est indissociable de l'économie.

M. Dingwall: Le député aura l'occasion de s'exprimer à son tour. En fait, les deux questions sont liées. Par conséquent, le député voit les choses comme moi. La Chambre devrait siéger. Le gouvernement devrait mettre de l'avant un programme constructif de lutte contre les maux dont souffre l'économie canadienne au lieu de se dérober à ses obligations.

Vous avez bel et bien tout entendu! Quel bel exemple de l'arrogance du ministre et, fait plus important encore, des ministériels, en face, qui pensent que seul le gouvernement connaît la réponse aux difficultés qui assaillent l'économie canadienne. Allons voir si les gens de la Colombie-Britannique, entre autres, sont d'accord pour dire que les conservateurs la connaissent la réponse aux problèmes économiques du Canada. Les conservateurs ne recueillent que 12 p. 100 de la faveur populaire en Colombie-Britannique, et ils se portent bien dans leur bastion de l'Ouest, dans les Prairies, avec 20 p. 100.

Il faut bien le dire. S'ils jouissent d'une popularité aussi extraordinaire à l'échelle nationale, c'est parce qu'ils connaissent toutes les réponses. Eux seuls détiennent la clé, eux qui ne recueillent que 21 p. 100 de la faveur populaire dans les sondages. Que d'arrogance et d'insensibilité de la part d'un gouvernement qui n'échappera pas à son destin aux prochaines élections fédérales: il va les perdre.

Rien, absolument rien ne justifie que la Chambre accepte d'ajourner ses travaux indéfiniment. La motion que le greffier de la Chambre a lue porte que la Chambre s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la Présidence.

Il faut que les Canadiens et les téléspectateurs sachent ce que cela veut dire. On propose en fait que le très honorable premier ministre et l'ensemble des ministériels, en face, rappellent la Chambre, non pas en temps utile, mais quand bon leur semblera.

En vertu de la Constitution, ils sont tenus de le faire dans les 364 prochains jours. À proprement parler, les travaux de la Chambre pourraient être suspendus durant 364 jours, pendant qu'ils prennent un décret de nomination après l'autre en faveur de leurs amis. Les travaux pourraient être suspendus durant 364 jours pendant que le chômage monte en flèche. Nous pourrions ajourner nos travaux pendant 364 jours et voir pendant cette période le nombre d'assistés sociaux doubler, voir souffrir des Canadiens qui ont besoin de l'assurance-maladie et voir des étudiants sans travail.

Il est tout à fait incroyable qu'on vienne nous dire à la Chambre que nous ajournerons jusqu'à l'appel de la Présidence, jusqu'à ce que les hauts fonctionnaires du cabinet du très honorable premier ministre aient l'impression que peut-être le Parlement devrait être rappelé.

Je ne crois pas que c'est ce que veulent les Canadiens. Je crois que les Canadiens veulent savoir maintenant quand nous reviendrons. Quelles propositions le gouvernement mettra-t-il de l'avant? Que dira l'opposition de ces propositions? Quelles solutions de rechange les groupes de pression et les partis d'opposition pourront-ils proposer? Les Canadiens veulent savoir tout cela, mais le gouvernement n'en a que faire.

Le gouvernement n'a que faire de notre institution. Tout ce qui lui importe, c'est d'en avoir les clefs. Il n'attache d'importance qu'aux clefs des limousines qui transportent chaque jour les ministres. C'est tout ce qui importe. C'est la seule chose qui compte pour le ministre.

M. McDermid: Nous attachons beaucoup d'importance au Canada.

• (1250)

M. Dingwall: Le député dit qu'il attache de l'importance au Canada. Bravo, je pense comme lui.

Je crois qu'au fond de son coeur, il est attaché au Canada comme des millions de Canadiens y sont attachés. Cependant, un gouvernement national dûment élu ne doit pas utiliser uniquement son coeur pour raffermir l'unité nationale, il doit aussi se servir de sa tête.

Selon moi, le ministre ne se sert pas de sa tête. S'il s'en servait, il se rendrait compte une fois pour toutes que l'unité nationale est directement liée à l'économie. Il est tout à fait absurde de laisser entendre que les députés de ce côté-ci négligent ou l'économie ou l'unité nationale.

Le ministre admet enfin que j'ai raison et que l'une et l'autre sont très importantes. On ne peut pas dire à un pêcheur qui ne gagne pas assez pour nourrir sa famille, ni à un mineur de charbon qui ne peut obtenir de l'assurance-chômage, ni à un étudiant qui ne peut trouver du travail ou faire des études postsecondaires que l'unité nationale n'a aucun effet sur l'économie du pays.

Ça, c'est la réalité. Ce n'est pas de l'arrogance. Ce n'est pas de l'insouciance. Ce n'est pas mettre la sourdine à la question de l'unité nationale. C'est dire les choses telles qu'elles sont.

Il y a quelques jours, j'ai pris la parole à la Chambre pour appuyer la motion du gouvernement sur le référendum. Je vais aller dans ma circonscription pour faire campagne en faveur du oui. Je vais certes me joindre aux ministres dans cette lutte, mais je me refuse à mentir et à tromper la population canadienne.

L'économie est une question d'une extrême importance dans ce débat. Si les ministres ne s'en rendent pas compte, ils courent le risque de tout ficher par terre dans certaines régions.

On devrait au moins rappeler le Parlement plus tôt pour qu'il reprenne ses activités. J'ai fait des propositions, en privé comme en public. J'ai tenté de négocier et de trouver un moyen avec nos vis-à-vis pour régler ce problème, mais rien n'a fonctionné.

Je crois beaucoup en ce grand pays et j'estime que l'état de l'économie est un élément fondamental du référendum national. Je ne dis pas que c'est le seul, mais qu'il est fondamental. Je presse donc nos vis-à-vis de ne pas le rejeter.

Je presse nos vis-à-vis de se rendre compte, et je ne doute pas que nombre d'entre eux l'ont fait, qu'il sera difficile de vendre l'unité nationale à ceux qui ont faim,

Article 31 du Règlement

aux sans-abri et aux étudiants qui, comme je l'ai déjà dit, sont sans emploi et ne peuvent améliorer leur sort.

Ce sera difficile à vendre aux régions du pays dont on dit depuis des années à la Chambre et dans les médias qu'elles sont les plus pauvres du pays.

Je viens d'une grande province. Au début de la Confédération, elle a connu une grande prospérité. Aujourd'hui, dans bien des coins de la province, la prospérité n'est qu'un rêve inaccessible. Pensons à la capitale et ville historique de ma province, Halifax, où le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et de chômeurs est élevé. Pensons aussi à la région du Cap-Breton où le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale par trois ou quatre fois dans certains secteurs, c'est-à-dire qu'il se situe entre 33 et 44 p. 100.

Si je fais cette intervention, c'est pour souligner les difficultés que nous aurons durant la campagne, non seulement au Québec et en Colombie-Britannique, mais encore dans des provinces comme la mienne et ailleurs. J'avais espéré que la Chambre revienne plus tôt pour débattre de ces préoccupations, entendre les initiatives d'orientation du gouvernement, répondre à l'opposition et passer à la tâche de bâtir notre grand pays.

Les Canadiens veulent avoir une raison de voter «oui», mais il faut plus que des raisons économiques pour voter «oui». Soyons francs, le gouvernement a raison sur cet aspect, mais il fait totalement erreur s'il pense que cette question ne revêt pas une importance cruciale dans cette campagne référendaire.

Par conséquent, je propose l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion en ajoutant ce qui suit après le terme «Présidence»:

«, soit au plus tard le 28 octobre 1992.»

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion recevable.

[*Traduction*]

M. Edwards: Monsieur le Président, la Chambre serait peut-être d'accord pour dire qu'il est 13 heures.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément à l'article 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 14 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, lorsque le Canada a construit le chemin de fer national qui s'étendait d'un océan à l'autre, c'était pour relier physiquement entre elles toutes les régions du pays. Mais symboliquement, le chemin de fer canadien a accompli beaucoup plus. Il a unifié le pays.

Le Train de l'unité des étudiants parcourra l'Ontario, prenant des étudiants à chaque arrêt le long de sa route. C'est la raison pour laquelle il est tout naturel que, en cette période difficile, le réseau ferroviaire du Canada symbolise la continuité et le renforcement de l'unité canadienne.

Symboliquement, le chemin de fer canadien représente beaucoup plus. C'est pourquoi il importe de rendre hommage aux étudiants pour leurs efforts visant à unir le pays.

Grâce à l'Université de Western Ontario et à l'Université de Toronto, de jeunes étudiants venant d'universités d'un peu partout en Ontario monteront à bord des trains, en octobre, pour promouvoir l'unité canadienne.

En outre, je tiens à féliciter le Conseil ethnoculturel du Canada, qui a annoncé ce matin qu'il appuiera l'Accord de Charlottetown, mais qu'il proposera certaines améliorations à la clause Canada afin qu'elle réponde à quelques-unes de ses préoccupations.

Le Canada se définit par son multiculturalisme.

* * *

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, de nombreux Canadiens ont mis beaucoup de temps et d'énergie à en arriver à une proposition de réforme constitutionnelle.

Alors que nous nous préparons à tenir un référendum sur cette proposition, bon nombre d'entre nous estiment que cette question cruciale doit absolument être réglée maintenant. Je suis surprise de voir qu'on puisse nous suggérer de mettre cette question fondamentale de côté. Je trouve encore plus déconcertant qu'on puisse nous suggérer de détourner notre attention de la Constitution et de la porter sur l'économie. La stabilité politique d'un pays est cruciale pour sa sécurité économique.

La mesure la plus énergique que nous puissions prendre pour améliorer notre économie, c'est de voter «oui» à la proposition de réforme constitutionnelle, le 26 octobre.

* * *

L'ENTENTE DE CHARLOTTETOWN

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'appuie l'entente sur l'unité qui a été conclue à Charlottetown, même si la plus importante organisation de femmes du Canada s'y oppose. Tous ont le droit et la responsabilité d'étudier cette entente et de prendre leur propre décision, sans qu'on les intimide ou qu'on les menace de couper leurs subventions.

Je suis certaine que cette entente ne constitue aucune menace pour les droits à l'égalité ou les programmes sociaux. De fait, les femmes ont réalisé des gains dans cette entente, et les programmes sociaux sont garantis dans la Constitution pour la première fois.

Le CCASF a le droit d'exprimer ses préoccupations. Il faut prendre ces préoccupations au sérieux et en discuter. Je voudrais demander au gouvernement de saisir la Cour suprême des préoccupations du CCASF sur les droits à l'égalité prévus dans la clause Canada. Cela aiderait grandement à dissiper les inquiétudes que certaines femmes peuvent avoir au sujet de cette entente.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS DU CANADA

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, plus tôt cette année la Société Radio-Canada et l'Office national du film ont fait preuve de leur insensibilité totale à l'égard des anciens combattants du Canada en produisant et en distribuant *La Bravoure et le mépris*. Ils ont dénigré la contribution, au Canada et au monde, de nos compatriotes qui ont servi en Europe et en Asie.

Les anciens combattants ont protesté. Ils sont même en passe d'entreprendre des poursuites judiciaires, estimant que c'est essentiellement de la littérature haineuse qui monte la population contre les anciens combattants. Malgré tout, l'Office national du film continue de distribuer *La Bravoure et le mépris* à tous ceux qui veulent le louer.

Article 31 du Règlement

Je demande au ministre des Communications d'intervenir et de demander à l'Office national du film de cesser la distribution.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais parler des bureaux de poste de ma circonscription.

Récemment, le bureau de poste de St. Vidal a été virtuellement fermé, et l'administration des postes à apporté des changements au bureau de la petite localité de St. Germain, à l'extrémité est de ma circonscription, des changements qui sont pour le pire. Qu'est-ce que le gouvernement a fait avec sa politique postale? Marion Grocery, Drake Pharmacy, Metro Drugs, McCullough Drugs et Tache Pharmacy ont cessé ou réduit leurs activités.

Il y a eu d'abord les super-boîtes, puis l'augmentation des timbres et l'imposition de la TPS en plus. Maintenant, nous avons les réductions et les coupures de service.

Qui est gêné par cette politique? Tout le monde, mais surtout les handicapés physiques qui ont du mal à se déplacer, les personnes âgées et les entreprises également. Ces gens se souviendront de vous.

[*Français*]

Oui, ils se souviendront de votre politique.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter le premier ministre, le ministre des Finances et le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la décision qu'ils ont prise en février d'accepter que les personnes qui s'achètent une maison pour la première fois puissent faire une mise de fonds initiale de 5 p. 100 au lieu de 10.

Depuis l'entrée en vigueur de ce programme, il y a sept mois, 42 600 personnes y ont eu recours; 73 p. 100 d'entre elles n'auraient pas pu acheter une maison autrement. La plupart de ces acheteurs sont des jeunes ménages, approchant la trentaine, qui ont un revenu familial moyen de 30 000 à 60 000 dollars. Presque 60 p. 100 des acheteurs étaient locataires depuis plus de cinq ans, et 18 p. 100 l'étaient depuis plus de dix ans. De toute évidence, ce programme est un grand succès, non seulement parce qu'il a fait augmenter le nombre de propriétaires de maison et le nombre de logements à louer, mais aussi parce qu'il a stimulé les dépenses à la consommation et permis de créer des emplois qui faisaient cruellement défaut.

Article 31 du Règlement

L'ENVIRONNEMENT

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, au milieu des préparatifs fébriles en vue du référendum du 26 octobre, une autre date fatidique se profile à l'horizon, celle de la renégociation du protocole de Montréal. J'aimerais rappeler à ce gouvernement qu'on ne peut se permettre de rester dans l'expectative pendant les six semaines à venir et de négliger les autres questions importantes qui se posent à notre pays et au reste du monde.

Cet été, les Canadiens ont eu maintes fois l'occasion de s'apercevoir des conséquences de la disparition de la couche d'ozone. La majorité d'entre nous ont attrapé des coups de soleil et se sont brûlé les yeux. Comme je l'ai souvent dit, l'emplacement du Canada dans l'hémisphère nord fait que nous ressentons davantage les effets de la diminution de la couche d'ozone que la majorité des habitants de la planète.

Malgré cela, le gouvernement canadien se refuse à appuyer les États-Unis qui proposent l'élimination progressive du bromure de méthyle. On estime que cette substance hautement toxique dissocie l'ozone de 30 à 60 fois plus rapidement que les CFC. Les Américains savent qu'il faut l'interdire, mais notre gouvernement n'ose pas et penche en faveur de la stabilisation.

Faute de dates fermes pour son élimination progressive, on ne trouvera aucune solution de rechange et aucun produit de remplacement. Et nous continuerons à être victimes de brûlures dues à la disparition de l'ozone.

* * *

LE SYNDROME D'ALCOOLISME FOETAL

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, le syndrome d'alcoolisme foetal est une question très préoccupante, et je suis intervenu à la Chambre à plusieurs reprises pour évoquer les problèmes graves et souvent tragiques qui en découlent.

Le comité de la santé a publié en juin dernier son rapport sur le syndrome d'alcoolisme foetal; il demande au gouvernement de prendre des mesures pour aider à combattre cette terrible affection. Je suis heureux de voir le gouvernement partager ce souci en lançant le premier colloque national sur le sydrome d'alcoolisme foetal, qui aura lieu à Vancouver du 30 septembre au 2 octobre.

Je tiens à féliciter le ministre de la Santé de ses efforts pour réaliser une des recommandations du rapport du comité. Selon moi, ce colloque sera un pas positif vers l'élimination de cette tragédie nationale qui touche un grand nombre d'enfants et de familles au Canada. Les ateliers, les discours et les tables rondes contribueront à sensibiliser la communauté médicale et apporteront un soutien aux personnes qui luttent en première ligne contre le syndrome d'alcoolisme foetal.

On peut faire encore davantage, et j'espère que les autres recommandations du rapport seront appliquées aussitôt que possible.

* * *

LE COMITÉ CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, sur les 295 sièges que compte la Chambre, seuls 40 sont occupés par des femmes. Bien que les choses ne cessent de s'améliorer de ce côté-là, il est évident que nous avons encore du chemin à faire. Certes, j'appuie les efforts pour encourager les femmes à embrasser la carrière politique, mais j'ai des réserves quand on parle d'un système où des sièges seraient réservés aux femmes.

Le Comité canadien d'action sur le statut de la femmes a décidé de s'opposer à l'Entente constitutionnelle de Charlottetown parce qu'entre autres choses elle ne prévoit pas de quota pour les femmes au Sénat. Je suis contre cette position. Certes, nous devrions chercher des moyens d'encourager un plus grand nombre de femmes à se lancer dans la politique, mais je suis d'avis qu'en démocratie les femmes devraient être élues au même titre que les hommes, c'est-à-dire en fonction de leurs mérites et de leurs compétences. Je crois que beaucoup de femmes ont un grand rôle à jouer dans notre pays, mais qu'il existe d'autres moyens d'accroître la participation des femmes à la vie politique que d'instaurer un système de quotas.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je désire saluer l'initiative de notre gouvernement qui, une fois de plus, investit sur le potentiel des jeunes dans notre société. En fait, 24,6 millions de dollars seront injectés dans le cadre du Programme Alternance travail-études.

En plus de permettre aux étudiants de combiner les connaissances acquises dans leur champ d'études, ils pourront également acquérir une expérience sur le marché du travail. Ces jeunes étudiants du secondaire auront donc l'opportunité de pouvoir donner de leur dynamisme au profit des entreprises des secteurs privé ou public, en profitant de leur expérience et de leur savoir-faire.

• (1410)

Miser sur la génération de demain est une valeur primordiale. Dans un monde de plus en plus compétitif, notre gouvernement a compris depuis fort longtemps que nous devons donner tous les atouts nécessaires à nos jeunes afin que notre pays conserve son niveau d'excellence.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉFÉRENDUM

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le 26 octobre, les Canadiens devront répondre à une question unique et fondamentale. Ils devront relever un défi qui mettra à l'épreuve leur façon de voir et de comprendre le Canada ainsi que leurs espoirs face à ce magnifique pays.

Comme plusieurs autres députés de ce Parlement, je dirai oui le 26 octobre; ce n'est certes pas parce que l'Entente de Charlottetown est parfaite car elle ne l'est pas. Il s'agit toutefois d'une entente fondée sur l'art du compromis, la tolérance et la générosité, caractéristiques traditionnelles du Canada reconnues et respectées à travers le monde.

C'est une entente qui permet aux Canadiens de dire oui, oui à une nouvelle Constitution qui reconnaît notre diversité et tient compte de nos différends historiques, oui à un nouveau contrat social qui est un modèle en matière de peuples d'origines diverses vivant et travaillant ensemble en harmonie, et oui à une Constitution qui nous permettra d'avancer avec confiance et de relever les défis de l'économie mondiale.

J'encourage fortement mes compatriotes canadiens à réfléchir sérieusement à la réponse qu'ils donneront le 26 octobre. Je répondrai oui au Canada.

* * *

LES ACHATS AUX ÉTATS-UNIS

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, les collectivités situées le long de la frontière canado-américaine, y compris celles de ma circonscription de Sarnia—Lambton, ont été fort heureuses d'apprendre que le nombre de voyages d'un jour vers les États-Unis a diminué par rapport à la même période l'année dernière.

Malgré ces chiffres, je persiste à croire qu'il est trop tôt pour crier victoire dans le dossier du magasinage outre-frontière. On a fait des progrès, mais les gouvernements et les autres intervenants ne doivent pas perdre de vue le fait que les collectivités et les détaillants frontaliers perdent encore des milliards de dollars à cause des ventes réalisées de l'autre côté de la frontière.

Nous devons notamment continuer d'éliminer les droits de douane pour les tiers. Le gouvernement fédéral en a déjà aboli, ce qui a été très bien accueilli par nos détaillants, particulièrement dans le cas des produits électroniques. Grâce à cette mesure, les prix ont baissé à Sarnia—Lambton.

Le Conseil canadien du commerce de détail a présenté au ministère des Finances une liste complète d'autres produits sur lesquels on devrait supprimer les droits de douane et je demande au ministre des Finances de bien vouloir accorder une attention immédiate à ces propositions. Je suis convaincu que, grâce à ce genre de mesure, nos détaillants seront mieux armés pour faire face à la concurrence d'outre-frontière.

* * *

LES CHEMINS DE FER

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la même chose se produit encore une fois. Au début, il y avait trois sociétés aériennes, puis deux, et finalement il n'en est resté qu'une. Le Canada comptait autrefois de nombreuses compagnies de chemin de fer, et puis elles n'ont plus été que deux. Et voilà maintenant que le CN et le CP sont en voie de fusionner.

Le CP a annoncé que les deux transporteurs sont sur le point de réaliser la fusion de leurs services ferroviaires dans la vallée de l'Outaouais. Les deux transporteurs vont constituer une nouvelle compagnie qui verra à l'entretien de la ligne, et chaque transporteur paiera pour l'utiliser. Cette mesure annonce-t-elle la fusion finale des deux transporteurs? Je crois que oui.

Cette fusion, comme celle des transporteurs aériens, est directement imputable aux politiques du gouvernement, à la déréglementation et à la fiscalité. Quand le gouvernement comprendra-t-il que la géographie et la population du Canada ne permettent d'avoir qu'un seul représentant pour chaque mode de transport? J'espère qu'il le comprendra avant qu'il ne soit trop tard.

Questions orales

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, le gouvernement a la responsabilité envers les Canadiens de rétablir la réglementation dans l'industrie des transports aériens. Le projet de fusion des deux sociétés aériennes privera les Canadiens de services de transport aérien sûrs, à prix abordable et pratiques. Le projet actuel affectera non seulement les usagers des services aériens mais aussi des milliers de Canadiens qui risquent de perdre leurs emplois.

Lorsqu'elle est entrée en vigueur en 1987, la déréglementation devait stimuler la concurrence et, par voie de conséquence, entraîner une diminution des tarifs, un service de meilleure qualité et la stabilité de l'industrie. Au lieu de cela, le Canada a vu disparaître plusieurs de ses transporteurs, quelque 9 000 travailleurs hautement qualifiés ont perdu leurs emplois et deux transporteurs aériens accusent un déficit d'exploitation considérable et une énorme dette combinée de 4 milliards de dollars, tout cela grâce aux politiques destructives et rapaces du gouvernement.

Nous avions, de ce côté-ci de la Chambre, prévenu le gouvernement de l'imminence d'une crise dans l'industrie des services aériens, en raison des effets de la déréglementation, du niveau élevé des coûts d'exploitation et des taxes. Le gouvernement a néanmoins persisté à présenter la fusion comme une affaire privée.

Le gouvernement doit rétablir la réglementation pour permettre à l'industrie de fonctionner dans un marché contrôlé par des intérêts canadiens et concurrentiel, de manière à assurer aux Canadiens les meilleurs tarifs aériens possibles ainsi que des services accessibles et sûrs.

* * *

L'AFFAIRE PERSONNE

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, le prix qu'accorde chaque année le gouverneur général en souvenir de l'affaire personne sera décerné cette année le 20 octobre prochain. Le prix commémore la longue bataille politique et juridique que les femmes ont finalement gagnée en octobre 1929, lorsqu'elles ont obtenu le droit constitutionnel d'être reconnues comme des personnes.

L'affaire personne constitue un point de repère historique dans les efforts que déploient les femmes pour atteindre l'égalité des chances dans toutes les sphères d'activité de la société.

En 1979, lors du 50e anniversaire de l'affaire personne, on a créé le prix commémoratif du gouverneur général pour l'affaire personne afin de récompenser les contributions exceptionnelles à la promotion de l'égalité des femmes au Canada.

Jusqu'à ce jour, 71 personnes ont reçu ce prix. La qualité des récipiendaires de cette année n'est pas moins impressionnante. Le prix reconnaît publiquement l'évolution de la situation de la femme au Canada. Tous les députés voudront sans doute saluer avec moi les efforts des récipiendaires passés et présents de ce prix.

* * *

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en ce jour où le Parlement s'apprête à ajourner ses travaux pour un si grand nombre de semaines, il incombe à l'opposition officielle de signaler de nouveau le taux de chômage élevé parmi les jeunes, soit quelque 20 p. 100 au plan national et même plus dans ma ville natale.

Il est inacceptable et impensable que le gouvernement fédéral laisse grimper ainsi le taux de chômage sans prendre de mesures correctives. Au Canada, nous avons eu au cours des dernières décennies toute une série de programmes visant à combattre le chômage parmi les jeunes dont, récemment, Katimavik, la Compagnie des jeunes Canadiens et divers autres programmes d'emploi d'été et d'hiver pour les jeunes.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, élevons à nouveau notre voix pour demander au gouvernement de prendre des mesures pour régler ce problème social tellement aigu et menaçant pour tout le monde. Il faut prendre les mesures qui s'imposent pour réduire le chômage chez les jeunes au Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Les Canadiens suivent avec inquiétude l'évolution des marchés de devises internationaux depuis 48 heures. La Banque du Canada vient de réagir en augmentant les taux d'intérêt pour la deuxième semaine d'affilée.

Le gouvernement est-il d'avis que cette crise marque la fin de la baisse des taux d'intérêt au Canada? Quels sont ses projets, étant donné que nous sommes encore en récession? Il y a encore 1,6 million de chômeurs au Canada et il semble que les taux d'intérêt soient à la hausse.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, il est intéressant de noter que les députés de l'opposition ne sont pas intervenus pendant les 19 semaines où le taux d'escompte baissait chaque semaine.

La hausse des taux d'intérêt de 20 points de base aujourd'hui traduit l'interaction des marchés des changes et des marchés monétaires en Amérique du Nord.

À notre avis, vu que la situation se normalise en Europe, les taux d'intérêt ne devraient pas accuser une hausse importante. Je me permets de signaler au député que la hausse du taux d'escompte ne devrait pas provoquer une augmentation du taux préférentiel ou des taux hypothécaires qui sont consentis à des Canadiens aujourd'hui.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que, contrairement au gouvernement, notre parti défend les chômeurs depuis bien longtemps.

Hier, à la Chambre des communes, le premier ministre a pris beaucoup de plaisir à citer les prévisions du Fonds monétaire international en ce qui concerne la croissance économique et le taux d'inflation du Canada. Cependant, il a oublié de citer les prévisions du FMI au sujet du chômage.

Selon le FMI, l'année prochaine, le Canada aura le taux de chômage le plus élevé parmi tous les pays membres du Groupe des 7. Le premier ministre suppléant peut-il donc me dire si le ministre et le gouvernement vont lancer un programme important de création d'emplois au Canada, comme le réclame depuis un certain nombre de mois le chef de l'opposition, afin de relancer notre économie?

L'hon. John McDermid: Monsieur le Président, la solution ne consiste pas à relancer artificiellement l'économie. On a déjà essayé cela, mais en vain. Lorsque le député parle du FMI et du chômage, je tiens à lui rappeler qu'il a oublié de dire à la Chambre et aux téléspectateurs que le FMI prévoit que la croissance de l'emploi au Canada sera nettement supérieure à celle dans tous les autres pays membres du Groupe des 7.

• (1420)

Je voudrais également signaler à mon collègue que, dans le rapport qu'il a publié hier, le FMI affirme qu'en 1993, la relance économique au Canada devrait être plus rapide que dans tous les autres principaux pays industrialisés. On ajoute que des bases solides pour une forte expansion économique semblent être en place. Il est également question dans ce rapport d'un fort taux de ressources inutilisées, d'un progrès marqué dans la réduction du déficit budgétaire structurel, d'un taux d'inflation qui compte parmi les plus bas dans les principaux pays industrialisés et de taux d'intérêt nettement inférieurs.

Ce sont de bonnes nouvelles. Nous croyons qu'elles nous permettent de voir l'avenir avec optimisme et non pessimisme.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je suis heureux que le ministre ait profité de l'occasion pour se reporter à des rapports internationaux.

Je suis persuadé que son gouvernement et lui sont au courant d'un rapport publié cette semaine par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et dans lequel on invite les pays industriels à accroître leurs dépenses dans le domaine des travaux publics afin de relancer l'économie mondiale.

Étant donné ce rapport et compte tenu des milliers d'emplois qu'une initiative de ce genre créerait, pourquoi le gouvernement fédéral tarde-t-il à lancer un programme national de rénovation des infrastructures au Canada, ce qui permettrait de redonner de l'emploi à des milliers de Canadiens? Pourquoi fait-il traîner les choses?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le ministre des Finances, le ministre des Transports et le premier ministre ont précisé très clairement qu'on envisageait maintenant, en collaboration avec les provinces, d'entreprendre la réfection du réseau routier national.

Les ministres des Transports se réunissent aujourd'hui à Québec pour discuter de cette question et pour se pencher sur les plans en question auxquels le gouvernement fédéral attache beaucoup d'importance. Je suis persuadé que les communiqués pertinents seront diffusés en temps voulu.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre suppléant.

Pendant que le gouvernement dépense des millions de dollars pour une campagne de publicité subjective, vantant les bienfaits du libre-échange avec le Mexique, Statistique Canada nous informe que les expéditions de notre secteur manufacturier ont chuté de plus de 2 p. 100 en juillet seulement.

Pourquoi le gouvernement n'inclut-il pas dans sa campagne publicitaire—la brochure qu'il a envoyée à tout le monde à travers le pays—le fait qu'en 1983, notre balance commerciale affichait un surplus de 2,1 milliards de dollars et qu'aujourd'hui, nous nous retrouvons avec un déficit de près de 30 milliards? Pourquoi ne dirait-il pas la vérité une fois pour toutes?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la question de mon honorable collègue me donne l'occasion de lui faire part de la révélation faite ce matin par Statistique Canada et voulant que nos exportations, pour le sixième mois consécutif, aient enregistré une hausse.

Deux corollaires se dégagent de cette statistique. Cette hausse de six mois consécutifs nous a permis de réaliser un excédent commercial de 19 milliards dollars cette année. À cause de cela, nous enregistrerons cette année l'excédent le plus considérable que nous n'ayons jamais eu.

Enfin, en regardant de près les chiffres relatifs au secteur manufacturier, on constate qu'en 1991, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange en 1988, la proportion des exportations manufacturières par rapport à l'ensemble des exportations est passée de 24 à 26 p. 100.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, le ministre veut faire croire à tout le monde que ça va bien en nous citant des statistiques positives, mais j'aimerais en citer une afin qu'il nous l'explique.

Si les statistiques qu'il nous cite sont véritables, pourquoi avons-nous eu une perte de 27 000 emplois dans le secteur manufacturier depuis l'implantation du Traité de libre-échange, dont le quart ont été perdus au Québec au cours des derniers trois mois?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au député un fait qui ne l'a peut-être pas frappé. Le monde entier est en récession. Cette récession mondiale entraîne une diminution de la production manufacturière dans presque tous les pays, le Canada y compris.

Je signale à mon honorable ami que, l'été dernier, à chaque semaine durant 19 semaines consécutives, j'ai présidé à l'ouverture d'une usine qui prenait de l'expansion ou augmentait sa capacité de production. Ces usines avaient deux caractéristiques. D'abord, il s'agissait d'usines de fabrication. Deuxièmement, il s'agissait d'usines de technologie de pointe. Troisièmement, elles exportaient toutes environ 80 p. 100 de leur production.

Ce secteur de notre économie est en pleine croissance. Il contribue à nous sortir d'une période économique très difficile.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, mes questions portent aussi sur l'Accord de libre-échange nord-américain, et je voudrais les poser au ministre du Commerce extérieur ou à son porte-parole.

Carla Hills a admis récemment à la commission sénatoriale des finances, aux États-Unis, que des emplois disparaîtraient dans certaines industries américaines à cause de cet accord.

Hier, un autre haut responsable américain a dit au Sénat que 11 secteurs, dont ceux de l'acier, des produits chimiques et du raffinage, trouveraient très avantageux de déménager au Mexique.

Puisque les Américains font preuve de pareille franchise, le ministre dirait-il à la Chambre si son gouvernement a fait des études semblables et préviendrait-il tous les Canadiens des mêmes secteurs d'activité qu'ils seront touchés?

L'hon. Tom Hockin: Monsieur le Président, je voudrais bien ne pas avoir à faire le travail du député à sa place.

Nous avons publié des études sur le développement des marchés dans le cadre de l'ALÉNA. Toutes révèlent que l'accord ouvre des débouchés très importants. Ce marché ne représente que 1 p. 100 de nos exportations. Il n'y aura donc pas de différence très sensible du jour au lendemain.

Permettez-moi d'énumérer les études que le député pourrait lire: matériel de télécommunication, composantes électroniques, tourisme, matériel d'hôtellerie et de restauration, réglementation sur les documents d'expédition et les douanes, industrie pétrolière et pétrochimique, machines-outils, exploitation forestière, industrie automobile et matériel agricole. Je crois qu'il y a 22

rapports d'étude. Dans tous les cas, de meilleurs débouchés à l'exportation sont prévus pour le Canada.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je suis désolé de perturber la quiétude du ministre en ce beau jeudi, mais il n'a pas répondu à ma question. Je suis scandalisé. Le ministre ne parle que d'environ une page du rapport. J'ai maintenant une autre question précise à lui poser et j'espère qu'il y répondra.

En vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain, 62,5 p. 100 du contenu de toutes les automobiles qui sont vendues en Amérique du Nord et qui ne font l'objet d'aucun tarif devra être fabriqué en Amérique du Nord. Cet accord ne prévoit rien pour empêcher une fuite des capitaux et éviter que les investisseurs se tournent vers le Mexique parce que les salaires y sont bas.

Que compte faire le gouvernement pour empêcher le Canada de perdre, au profit du Mexique, ses emplois dans l'industrie automobile, étant donné qu'aucune disposition de l'entente ne peut empêcher cela?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je l'ai déjà dit à mon collègue à la Chambre et à l'extérieur, mais je le répète, actuellement, dans le secteur des pièces automobiles, 86 p. 100 de toutes nos importations du Mexique ne sont assujetties à aucun tarif. Si les Mexicains avaient voulu nous écarter du secteur automobile, ils auraient pu le faire l'an dernier, l'année d'avant ou cette année.

Quant aux tarifs sur les 14 p. 100 qui restent, ils sont minimes. Le problème vient des tarifs et des quotas que le Mexique nous impose. Cet accord nous débarrassera de ces tarifs d'ici les dix prochaines années, et de la plupart des contingents, presque immédiatement.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'ai vu une seule recherche bien documentée. Le professeur Harley Shaiken, de l'Université de San Diego en Californie, en est l'auteur. À la fin de sa recherche, il signale quelque chose de très simple. Pour la fabrication d'automobiles et de pièces, l'ensemble des coûts est de 32 $ US l'heure, au Canada. Aux États-Unis, il est de 36 $ US, et au Mexique, de 4,80 $.

Pour que les règles du jeu soient les mêmes et que nous conservions nos investissements au Canada, le gouvernement et le ministre vont-ils insister pour qu'on porte les salaires du Mexique au niveau des nôtres, et non pas l'inverse?

• (1430)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je vais voir si je peux trouver un article paru en mai dernier. Le président de la Siemens au Canada, société qui fabrique de grosses pièces d'auto et du matériel électronique, a accordé une entrevue très intéressante dans laquelle il disait qu'il concentrera la plupart de ses projets d'expansion au Canada plutôt que dans le sud des États-Unis et au Mexique. Il a dit qu'il agirait ainsi parce que la main-d'oeuvre ne représente qu'environ 13 p. 100 de ses coûts de production.

Ce sont la technologie ainsi que les compétences et le roulement de la main-d'oeuvre qui rendent ses produits concurrentiels. Au Canada, le taux de roulement de sa main-d'oeuvre représente environ le dixième de ce qu'il est au Mexique ou dans le sud des États-Unis.

En conséquence, il a confiance dans notre pays. En Ontario seulement, il prévoit 9 000 emplois dans son entreprise. Au lieu d'entrevoir une expansion au Mexique ou aux États-Unis, il a choisi le Canada.

* * *

L'ÉDUCATION

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse à quiconque répond à la place du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Une nouvelle année scolaire vient de commencer, mais au lieu de faire la queue pour payer leurs frais de scolarité, de nombreux jeunes Canadiens feront la queue pour s'inscrire au bureau de l'aide sociale ou pour demander des prestations d'assurance-chômage. Des milliers d'étudiants manquent d'argent pour poursuivre leurs études.

Je voudrais que le gouvernement nous dise ce qu'il prévoit faire pour aider ces étudiants à poursuivre leurs études postsecondaires.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je crois qu'on a posé hier une question similaire au ministre de l'Emploi, et le ministre en a profité pour souligner le fait que le Canada arrive probablement au second rang dans le monde quant aux investissements dans le domaine de l'éducation par rapport au nombre des étudiants dans notre pays. Je ne pense donc pas que nous ayons de quoi avoir honte.

Quant à savoir si nous pourrions ou non faire davantage, nous avons évidemment des programmes de formation, auxquels le député devait faire allusion en disant que des étudiants faisaient la queue. Il s'agit de programmes dont le parti d'en face a retardé la mise en oeuvre pendant plus d'un an.

* * *

L'EMPLOI

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, plus tard cet après-midi, la Chambre des communes s'ajournera pour la campagne référendaire.

J'aimerais que le ministre nous dise ce que le gouvernement prévoit faire pour remédier au problème du chômage au cours des six prochaines semaines. Plus précisément, qu'est-ce qu'il entend faire pour venir en aide au million et demi de Canadiens en chômage?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas attendu la campagne référendaire pour mettre en oeuvre les programmes destinés à remédier à la situation.

Le député devrait se donner la peine d'examiner ces programmes et tenir compte de l'augmentation de leur financement que mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a fait approuver au cours de l'année malgré l'obstruction des députés d'en face.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Emploi et de l'Immigration.

Au Cap-Breton, le taux de chômage est supérieur à 22 p. 100, et de nombreuses personnes diraient qu'il est plus élevé. L'hiver sera très dur pour bien des gens. Le gouvernement a reçu de nombreux appels l'incitant à consacrer plus de fonds à la création d'emplois. S'il refuse, les fonds seront épuisés d'ici la fin de l'exercice financier.

Le gouvernement reconnaîtra-t-il la situation difficile que nous vivons et acceptera-t-il dès aujourd'hui de subventionner davantage la création d'emplois?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, comme je l'ai signalé à un autre de mes vis-à-vis, le ministre a déjà, dans le dernier budget, augmenté les crédits à cette fin, et ce, en dépit des problèmes financiers auxquels le Canada fait face en cette période de récession mondiale. Je suis sûr que les crédits affectés, même si l'opposition a retardé de plus d'un an l'entrée en vigueur du programme, régleront les problèmes.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le gouvernement n'a rien fait. Je vais lui proposer une solution qui ne coûte rien.

Les prestataires d'assurance-chômage ne peuvent suivre des cours à l'université ou s'inscrire à des programmes de formation, parce qu'ils ne seraient pas libres d'accepter un emploi. Mais comme il n'y a pas d'emplois, le gouvernement pourrait permettre à ces prestataires, du moins en cette période où le taux de chômage atteint des niveaux records et dans les régions les plus touchées, de suivre un programme de formation ou des cours à l'université. Ainsi, les chômeurs pourront au moins acquérir les compétences nécessaires pour obtenir un emploi le jour où il y aura du travail, sans qu'il en coûte un sou au gouvernement. Le gouvernement acceptera-t-il ma proposition?

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à informer le député qu'un tel programme existe déjà; il s'agit du Programme de l'étudiant indépendant. Le député voudra peut-être communiquer avec ses électeurs pour leur dire de se rendre aux centres d'emploi où ils peuvent s'inscrire à ce programme. Il sera surpris des résultats.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme qui, sauf erreur, remplace le ministre du Commerce extérieur aujourd'hui.

L'eau est certainement un produit au sens où ce terme est employé dans l'ALÉNA. On y fait allusion au numéro 2201.90 du projet de tarif. En l'absence de toute exemption précise pour l'eau, relativement à l'application des articles de l'accord qui limitent ou interdisent les restrictions gouvernementales à l'égard des exportations de produits tels que ceux de l'article 309, la politique du Canada visant à empêcher l'exportation d'importantes quantités d'eau douce sera contraire aux engagements pris par notre pays dans le cadre de l'ALÉNA.

Ma question est la suivante: Le ministre peut-il nommer une disposition, non pas de la politique canadienne mais bien de l'ALÉNA, qui exempte toute restriction gouvernementale sur les exportations d'eau douce de tout genre de l'application des articles de l'accord qui limitent le droit des gouvernements de contrôler les exportations de produits?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je remercie le député de son exposé très érudit et quelque peu compliqué. Je m'empresse de rassurer mon collègue en lui disant qu'en vertu de l'ALÉNA, il n'y aura absolument aucune exportation d'eau en grande quantité; absolument aucune.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, étant donné que l'eau est clairement incluse dans le tarif en tant que produit, et comme le ministre semble incapable de nommer une disposition de l'ALÉNA qui exempte de la portée de l'accord la politique du Canada interdisant les exportations en vrac d'eau douce, quelles mesures le ministre peut-il prendre pour s'assurer que cette politique du Canada aura toujours préséance sur celle des Américains?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député et son parti ont soulevé cette question à maintes reprises dans le cas de l'ALÉ. Cet argument était fallacieux à l'époque, tout comme il l'est aujourd'hui.

Voici ce que prévoit l'ALÉNA: comme dans le cas de l'ALÉ, seule l'eau embouteillée comme une boisson ou transportée dans des contenants est visée par l'ALÉNA. L'eau comme telle n'a pas fait l'objet de discussions lors des négociations avec les États-Unis et le Mexique.

* * *

LA GIANT GOLD MINE

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant du Travail.

Il y a déjà quatre mois que les employés sont en grève à la Giant Gold Mine, à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. Le médiateur fédéral a quitté les lieux depuis longtemps, et les négociations ont été rompues. Tous les efforts du gouvernement en vue de régler le conflit ont manifestement échoué.

Il semble que le gouvernement a cessé de se préoccuper de ce problème. Le ministre, ou le ministre suppléant, agira-t-il de façon responsable et acceptera-t-il de rencontrer les syndiqués qui sont impatients de retourner à la table de négociation?

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, pour répondre à la question de la députée, des médiateurs ont rencontré des représentants des deux parties, mais ont été incapables d'en arriver à une entente. Comme nous le savons tous, la durée de cet arrêt de travail inquiète beaucoup les habitants de cette localité.

Je veux aussi informer la députée qu'on a reçu du syndicat des demandes concernant la nomination d'une commission d'enquête sur les relations du travail. C'est un des faits nouveaux dans cette affaire.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre suppléant.

Cette grève est l'une des plus violentes de notre histoire. On continue de faire venir, par avion, des travailleurs de l'extérieur, pendant que les grévistes et leurs familles continuent de tirer le diable par la queue. Comme mon collègue l'a dit, cette grève a des conséquences dévastatrices sur les habitants et sur l'économie de Yellowknife.

Ces gens demandent au ministre de les aider. Prendra-t-il enfin les mesures nécessaires en ordonnant dès maintenant une enquête sur les relations du travail, comme on lui a demandé de le faire?

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, le ministre a reçu du syndicat une demande concernant la nomination d'une commission d'enquête sur les relations du travail. Ce genre de nomination aux termes de l'article 108 du Code canadien du travail, Partie I, se fait rarement sinon jamais dans les conflits de longue durée.

• (1440)

Je tiens à dire à la députée, qui s'intéresse beaucoup à cette affaire, qu'on examine cette possibilité de plus près afin de voir si cela pourrait aider à régler le problème.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Transports ou à son secrétaire parlementaire.

Le 12 juin dernier, la ministre d'État chargée des Transports a déclaré catégoriquement à la Chambre que la restructuration de la garde côtière n'occasionnerait aucune perte d'emploi dans la ville de Prescott. Or, il a depuis été annoncé que l'effectif de la garde côtière à Prescott serait réduit de 20 p. 100.

La ministre avait en outre promis qu'elle écrirait aux employés de la garde côtière qui travaillent à Prescott pour les rassurer et leur dire que leurs emplois n'étaient pas menacés.

Comment la ministre peut-elle expliquer la disparition de ces emplois à Prescott après nous avoir donné, à la population et à moi, l'assurance du contraire?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je dois avouer que je ne connais malheureusement pas tous les détails de cette affaire. Je vais transmettre la question du député à la ministre, et celle-ci pourra lui répondre en temps opportun.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, ces messages confus qu'on nous sert sont une piètre consolation pour les travailleurs qui envisagent un avenir aussi incertain dans la ville de Prescott. Cela fait assez longtemps qu'on vit dans l'incertitude à Prescott.

Je voudrais poser une autre question au secrétaire parlementaire du ministre Transports. J'aimerais qu'on s'engage aujourd'hui à reconsidérer la question de la restructuration de la garde côtière à Prescott, compte tenu du fait qu'on annonce aujourd'hui que 20 p. 100 des postes occupés par le personnel de la garde côtière à Prescott disparaîtront au début de 1993, alors qu'on m'avait assuré du contraire ici même, à la Chambre, le 12 juin.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir donner l'assurance au député que je vais faire part à la ministre des préoccupations légitimes du député pour qu'elle y donne suite.

* * *

LES CHEMINS DE FER

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

D'aucuns se rappelleront que, cet été, j'ai rendu public un document interne du CN qui énumérait une foule de problèmes causés par la déréglementation et le libre-échange.

Le document évoquait la possibilité d'une fusion avec le Canadien Pacifique, de la vente de la Tour du CN pour régler les problèmes financiers du transporteur et d'une privatisation.

Le premier ministre suppléant prendra-t-il l'engagement aujourd'hui à la Chambre que le gouvernement n'adoptera pas, comme il l'a fait récemment dans le cas de l'industrie aérienne, une politique de non-ingérence et qu'il ne permettra pas aux deux chemins de fer canadiens de disparaître, de se fusionner ou d'entreprendre d'autres transformations?

Le gouvernement va-t-il adopter une politique de non-ingérence, ou au contraire comprendre son erreur et rétablir la réglementation dans le secteur des transports, le rail en particulier?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député nous ramène sans cesse dans le passé. Le gouvernement laisse à l'industrie de l'aviation, aux deux entreprises privées, le soin de régler leurs problèmes. Nous les aidons du mieux que nous pouvons.

Dans le cas des Lignes aériennes Canadien, nous avons convenu de leur acheter trois appareils pour les aider à régler dans une large mesure leurs problèmes de liquidités. Mais, pour le reste, elles ont dû se débrouiller toutes seules, comme toute entreprise privée doit le faire.

Quant à un autre secteur de l'industrie des transports, les deux chemins de fer en cause, le gouvernement respectera ses obligations publiques. L'Office national des transports fera ce qu'il doit faire. Et je sais que les deux chemins de fer ne sont touchés par aucune crise à l'heure actuelle.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, sachez qu'un passé où beaucoup de gens, des dizaines de milliers, travaillaient pour les compagnies ferroviaires, où ces compagnies étaient réglementées et où le gouvernement avait pris l'engagement d'entretenir les chemins de fer ne me paraît pas si terrible, ni à moi ni a beaucoup d'électeurs de ma circonscription.

Le ministre nous présente une caricature du passé, mais il est question d'avenir et du choix du rail comme solution écologique pour le transport de marchandises sur de longues distances. L'inertie du gouvernement entraîne la détérioration de ce mode de transport.

Quand le ministre pensera-t-il à l'avenir? Quand le gouvernement réglementera-t-il le transport ferroviaire pour le revitaliser et pour en faire le mode de transport privilégié?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député est un parfait exemple de luddite moderne. Le principal carburant des trains était autrefois le charbon. À cette époque, il fallait des gens pour alimenter en charbon les chaudières des locomotives. Aujourd'hui, il y a moins de gens qui travaillent pour les chemins de fer parce que les locomotives ne fonctionnent plus au charbon. Elles fonctionnent au gazole. On n'a plus besoin de gens pour alimenter manuellement les chaudières des trains.

Le député veut rendre le gouvernement responsable des changements survenus dans l'économie mondiale et de l'abandon du charbon au profit du pétrole. C'est ce que le député nous reproche.

Je me souviens des hauts cris poussés par l'opposition au moment de la fermeture des ateliers de Moncton. Grâce aux programmes de notre gouvernement et au développement économique régional, Moncton est aujourd'hui une ville débordante d'énergies nouvelles où l'APECA a permis de saisir de nouvelles possibilités. Les ateliers sont disparus depuis longtemps, mais Moncton se porte mieux que jamais.

* * *

L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Aux États-Unis, quand une personne achète des produits de beauté, comme des crèmes pour la peau, de la lotion solaire et autres, elle sait exactement ce qu'elle achète, parce que les ingrédients qui les composent sont précisés sur l'étiquette. C'est important pour les personnes qui souffrent d'allergies.

Que fait-on au Canada pour que les Canadiens puissent obtenir la même information?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est une très bonne question. L'usage de produits de beauté peut en effet provoquer chez certains Canadiens des effets secondaires ennuyeux et même graves.

Les produits de beauté ne sont ni des médicaments ni des aliments. Les fabricants ne sont donc pas obligés de préciser le contenu de leurs produits sur les emballages. Je dois dire qu'au cours des cinq ou six dernières années, la Direction de la protection de la santé du ministère a reçu beaucoup de demandes et de plaintes au sujet de l'étiquetage des produits de beauté.

Les États-Unis ont adopté une loi à cet égard en 1977. Nous avons publié une brochure d'information en 1989. Le ministre examine la question et poursuit ses consultations auprès de l'industrie, des organismes de défense des consommateurs et, bien sûr, de la population canadienne.

* * *

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Au printemps dernier, plus de 1 000 travailleurs ont été mis à pied par Denison Mines, à Elliot Lake. C'est le moment que choisissait le gouvernement pour réduire ses programmes locaux de formation de quelque 75 p. 100.

Pourquoi le gouvernement est-il prêt à dépenser des millions de dollars en soutien du revenu, par le biais du programme d'assurance-chômage, alors qu'il refuse catégoriquement de fournir de la formation? Le droit à l'assurance-chômage de ces personnes se termine, mais il n'y a pas de fonds. Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de financer la formation dans cette localité qui a tant souffert?

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député sait que cette année, dans le dernier budget, des fonds additionnels ont été prévus pour la formation et le recyclage, conformément à la loi sur la main-d'oeuvre. Avec l'aide du ministre des Finances, nous avons pu trouver de plus en plus d'argent pour cela.

Il est véritablement injuste de la part du député de dire que les chômeurs n'ont pas la possibilité d'obtenir de la formation pour de nouveaux emplois. Cela se fait et se fait même dans tout le pays.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, c'est totalement et catégoriquement faux. Le budget de formation du bureau de main-d'oeuvre d'Elliot Lake est passé de 2,5 millions à 600 000 $, une réduction de 75 p. 100.

• (1450)

Des voix: Honteux.

M. Foster: Pourtant, parallèlement, 1 000 personnes ont été mises à pied, rien que dans les mines d'uranium.

Je voudrais demander au secrétaire parlementaire, qui répond au nom du ministre, quand il y aura de l'argent supplémentaire? Est-ce que ce sera le 1er janvier quand l'argent de l'assurance-chômage pour la formation deviendra disponible?

Je veux l'engagement que l'on donnera au moins 1 million de plus à ce bureau le 1er janvier. Est-ce qu'il peut prendre cet engagement et donner un peu d'espoir à ces travailleurs en chômage? Est-ce qu'il peut?

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon collègue, comme je viens de le dire, que notre gouvernement est résolu à aider autant de Canadiens qu'il peut à obtenir la formation dont ils ont besoin.

Cet engagement se reflète dans les 3,5 milliards qui ont été affectés cette année. C'est une augmentation de 450 millions par rapport à l'an dernier. Plus de 190 000 prestataires de l'assurance-chômage avaient reçu de la formation en vertu de l'article 26 en 1991. Sur ce nombre, 39 000 seulement avaient payé quelque chose. On estime qu'en 1992, 300 000 prestataires recevront de la formation en vertu de l'article 26, dont 85 000 qui paieront.

On voit donc qu'il y a eu une augmentation de 46 000 payants par rapport à l'an dernier. La demande cette année est extrêmement élevée. Nous le savons. Nous ne pouvons pas former tout le monde, mais nous essayons, avec ce que nous avons mis en place, de faire de notre mieux.

Nous faisons la même chose partout, pas seulement à Elliot Lake.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, hier, les députés conservateurs membres du Comité permanent des consommateurs et des sociétés de la Chambre ont mis fin à ce qui restait de l'obligation de rendre compte en supprimant les audiences sur la fusion envisagée entre CP et Air Canada.

Le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales peut-il me dire s'il a déjà songé à ce qu'il veut faire pour protéger les voyageurs aériens contre les hausses de prix que peut entraîner une situation de monopole? Dans l'affirmative, quand en fera-t-il part à la Chambre?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais: Monsieur le Président, je pense qu'à ce niveau, le Bureau de la concurrence est là et le directeur du Bureau de la concurrence dispose de tous les moyens nécessaires pour examiner la question de la concurrence dans le secteur de l'aviation.

Les deux compagnies majeures canadiennes ont annoncé une intention de se fusionner. Jusqu'à maintenant, aucune demande formelle n'a été déposée au Bureau de la concurrence, comme le directeur du Bureau de la concurrence me l'a confirmé. On ne peut pas étudier quelque chose qui n'est pas encore sur la table. Mais il est bien évident que le Bureau de la concurrence prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que la concurrence soit maintenue au Canada. Encore faut-il que l'entente projetée soit complétée et soumise au Bureau de la concurrence.

Dans le passé, nous avons toujours agi avec la plus grande prudence parce que le Bureau de la concurrence est un organisme quasi judiciaire qui est indépendant du gouvernement. Je n'ai pas l'intention, et j'espère que mon collègue n'a pas l'intention de suggérer que le gouvernement devrait interférer dans le travail du Bureau de la concurrence.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ce que j'ai l'intention de faire, c'est de demander au ministre la politique de son gouvernement pour défendre les consommateurs canadiens. C'est cela que les Canadiens veulent savoir.

Maintenant, le ministre a beau se cacher derrière le Bureau de la concurrence, ce que les Canadiens veulent savoir, c'est ceci: Qu'est-ce que le gouvernement va proposer, comme politique gouvernementale, pour s'assurer qu'il y aura de la concurrence? Ou est-ce que le ministre n'a pas encore eu le temps d'y penser?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je ne pense pas que la démagogie, de quelque sorte qu'elle soit, puisse aider le débat. Mon collègue doit connaître, j'imagine, la Loi sur la concurrence et il doit également savoir que le directeur du Bureau de la concurrence agit indépendamment du gouvernement.

Je n'ai pas l'intention d'interférer dans le travail du directeur du Bureau de la concurrence. J'ai cependant affirmé, de même que mon collègue, le ministre des Transports, que lorsqu'un projet définitif de fusion nous sera remis par les compagnies aériennes, il est de notre devoir de laisser, et l'Agence nationale des transports et le Bureau de la concurrence, faire une étude complète et exhaustive de ce projet de fusion et s'assurer que les consommateurs canadiens puissent être protégés en au-

tant que la concurrence soit concernée. Nous avons bien l'intention de le faire, et de ne pas interférer dans aucune des responsabilités de ces deux bureaux.

* * *

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Communications.

Le ministre sait que les organisations d'anciens combattants de tout le pays sont révoltées par le film *The Valour and the Horror* produit par la Société Radio-Canada en collaboration avec l'Office national du film.

Les organisations d'anciens combattants ont demandé la tenue d'audiences à ce sujet à l'autre endroit. Malgré les objections émises dans tout le pays, l'Office national du film distribue actuellement le film et la documentation qui s'y rattache à toutes les écoles et à toutes les bibliothèques. Tous ceux qui veulent le louer ou l'emprunter peuvent le faire.

Le ministre pourrait-il se lever et annoncer à la Chambre qu'il va empêcher la distribution de ce film, du moins pour l'instant?

[*Français*]

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, comme c'est le cas pour toutes les productions de l'Office national du film, *The Valour and The Horror* est aussi disponible pour l'achat et la location dans treize centres de distribution publics de l'ONF à travers le pays.

Alors, en tant que producteur et distributeur public de produits cinématographiques et vidéo, l'Office national du film dispose d'une autonomie complète dans ses décisions créatives. Je pense que, depuis sa création, l'Office a su s'imposer par sa qualité et les Canadiens sont très fiers de la production de l'Office national du film.

* * *

[*Traduction*]

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

C'est un fait établi que le chef de cabinet du secrétaire d'État a menacé un organisme de femmes de retenir ses subventions s'il ne se taisait pas au sujet du référendum. Or, dans notre société libre et démocratique, tous les Canadiens ont le droit de s'exprimer sur cette question très importante.

Le gouvernement dira-t-il clairement qu'il ne tolérera pas pareille tactique d'intimidation de la part de hauts fonctionnaires? Garantira-t-il d'y mettre immédiatement un terme?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, au nom du secrétaire d'État, je voudrais assurer à la députée que, en fait, il rencontre en ce moment même la Fédération des femmes du Québec pour dissiper tout malentendu qui a peut-être eu lieu à la suite de cette conversation.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, l'enregistrement que nous avons entendu hier soir était loin de laisser croire à un malentendu.

Nous savons que beaucoup de groupes qui reçoivent des subventions du gouvernement feront campagne en faveur du «oui», le camp que j'appuierai moi-même. Un très important principe démocratique, la liberté d'expression et le droit de faire connaître son opinion, est en jeu ici.

Je voudrais entendre dire que le gouvernement mettra immédiatement un frein au genre d'intimidation dont le public a clairement été témoin.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je peux assurer à la députée qu'il n'y aura aucune intimidation.

Comme tous les députés et les ministres, j'estime que nous sommes responsables devant les contribuables du Canada de faire en sorte que les crédits approuvés par le Parlement soient utilisés aux fins précises auxquelles ils sont destinés, selon les critères établis.

C'est ce à quoi veillera le ministre, et je suis certaine qu'il dissipera tout malentendu sur cette question.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant de l'Emploi et de l'Immigration. J'ai saisi le ministre du cas d'une résidante de ma circonscription, Nuru Haider, qui a été informée par le service de l'immigration qu'elle devait quitter le Canada au début du mois prochain, avec ou sans sa fille de 15 mois née au Canada, pour retourner

au Kenya où elle a été victime de sévices et de viol collectif aux mains de la police.

Le ministre est-il prêt à permettre au mari de Mme Haider, qui est immigrant reçu et qui travaille au Canada, de la parrainer à nouveau bien qu'il ait retiré momentanément son parrainage ou à lui accorder un permis ministériel pour des raisons d'ordre humanitaire? Il ne s'agit pas seulement du sort d'une réfugiée, mais bien de celui des femmes en général.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Monsieur le Président, je prends note de la question de mon collègue et je la transmettrai au ministre de l'Immigration qui, je n'en doute pas, répondra au député dans les plus brefs délais.

• (1500)

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances suppléant.

La Chambre et le Parlement s'ajourneront ce soir jusque tard cette année. La Constitution est la préoccupation immédiate d'Ottawa et du pays tout entier. L'hiver approche, et nous sommes aux prises avec une récession économique qui fait mal à l'ensemble des Canadiens. Cette situation va encore durer longtemps si le gouvernement ne prend pas des mesures concrètes et massives.

À présent que le Canada partage avec un autre pays l'honneur de détenir le record du chômage du G7 et vu qu'il en sera l'an prochain le seul détenteur, comment le gouvernement actuel peut-être indifférent aux maux économiques des Canadiens et quand va-t-il se décider à stimuler notre économie et à la relancer pour que les Canadiens se remettent au travail et que notre pays regagne la position enviable qui était autrefois la sienne sur le plan économique?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je pense que le député est arrivé un peu en retard pour la période des questions car cette question a déjà été posée par le collègue qui lui fait face à la Chambre.

Permettez-moi de répéter ce que j'ai dit à son collègue. Il omet de mentionner la croissance qui attend le Canada l'an prochain. On prévoit que le Canada aura un très grand avantage sur les pays du G7: il connaîtra la plus forte croissance de l'emploi.

Nous avons été applaudis et loués par tous ceux qui ont été témoins des efforts déployés par le gouvernement actuel pour abaisser les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires à un niveau qui, dans certains cas, ne s'était jamais vu depuis le début des années 1950. Le député affirme que les résultats se font attendre. Pourtant, les mises en chantiers sont à la hausse et les reventes progressent passablement. Il y a donc de l'activité sur le marché.

Des emplois ont été créés. Dans le secteur manufacturier, des emplois ont été créés en très grand nombre ces dernier mois. Ça bouge au pays. Nous prévoyons cet automne une croissance modeste et, au cours de l'année qui vient, une croissance très significative, la plus forte des pays du G7.

* * *

[*Français*]

LE RÉFÉRENDUM NATIONAL

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État responsable des Affaires indiennes.

M. André Tremblay, un des plus hauts conseillers constitutionnels du gouvernement du Québec, a révélé, lors d'une rencontre d'un comité de la Chambre de commerce du Québec, qu'il existe dans les procès-verbaux des réunions tenues à Ottawa et à Charlottetown, des ententes secrètes entre les premiers ministres sur la question autochtone.

Est-ce que la ministre peut nous confirmer ou infirmer l'existence de telles ententes?

Dans l'affirmative, peut-elle nous dire si le gouvernement a l'intention de rendre ces ententes publiques afin que les Canadiens, les Québécois et les autochtones puissent se prononcer en toute connaissance de cause lors du référendum du 26 octobre prochain?

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je pense que dans la campagne référendaire qui s'en vient, on aura affaire de plus en plus à ce genre de rumeurs ou d'affirmations publiques qui peuvent survenir d'un côté comme de l'autre.

Les députés devraient avoir assez d'expérience et de maturité pour croire les gens qui sont crédibles. Le référendum qui s'en vient au Québec est une grande victoire pour le Québec et c'est une grande victoire pour M. Bourassa. Je pense donc qu'on devrait aller dans ce sens-là et cesser de prêter foi aux propos de n'importe qui, qui peut affirmer n'importe quoi.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre (p. 13278); et de l'amendement de M. Dingwall (p. 13284).

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, la motion propose l'ajournement de la Chambre afin de permettre aux députés de retourner dans leurs circonscriptions pour participer à la campagne référendaire.

Ce sera pour nous l'occasion de méditer sur la situation dans laquelle nous nous trouvons, et l'occasion de réfléchir réellement sur ce qui est survenu durant la semaine qui vient de s'écouler, alors que nous nous préparons à retourner dans nos circonscriptions en vue de la campagne référendaire. Les événements survenus cette semaine sont à l'image de ce qui ne va pas actuellement au Canada. Durant la même semaine où les trois principaux partis politiques nationaux ont réussi à se mettre d'accord pour se ranger du côté du «oui» au référendum, la Chambre des communes a été saisie d'un projet de loi qui, à mon avis, contribue à la situation problématique actuelle.

En effet, pendant que nous parlions de bâtir le Canada par la voie de l'unité nationale, la conclusion de nouvelles ententes constitutionnelles, le renouvellement du fédéralisme, et ainsi de suite, nous avons fait en sorte que les politiques du gouvernement tendent, par ailleurs, à la destruction du Canada tel que nous l'avons connu jusqu'à maintenant, portant ainsi atteinte à la détermination des Canadiens face à l'avenir du Canada. Autrement dit, le Canada que les Canadiens auraient auparavant tenu à sauver, ce pays qui les enthousiasmait et faisait leur fierté n'existe pratiquement plus à cause des politiques du gouvernement actuel.

C'est, je crois, l'une des raisons pour lesquelles on constate en partant une absence générale d'enthousiasme dans le camp du «oui», car les Canadiens ne se sentent plus à l'aise dans leur pays. Ce malaise est notamment imputable aux politiques du gouvernement qui, depuis huit ans, ont fait subir des transformations néfastes au Canada.

On ne peut pas demander au peuple de démontrer un sens de la collectivité quand, par ailleurs, le gouvernement détruit les éléments qui ont permis de constituer la collectivité canadienne. On ne peut demander aux gens d'agir comme un peuple et d'autre part faire comme le gouvernement, c'est-à-dire prendre des mesures défavorables aux institutions nationales et dans certains cas les abolir entièrement, ainsi que nuire aux symboles nationaux et dans certains cas les faire disparaître tout simplement.

À toutes fins utiles, le gouvernement annonce aux Canadiens qu'ils ne forment plus un peuple et qu'il n'y a plus de frontière. Depuis le libre-échange, la déréglementation et les autres mesures de ce genre, les concepts de communauté et de bien commun ne sont plus que des idées surannées et romantiques.

Au cours des huit dernières années, le gouvernement a vraiment tout fait pour discréditer les instincts et les notions auxquels il voudrait maintenant pouvoir faire appel pour sa campagne du oui.

Prenons par exemple le cas d'aujourd'hui; j'ai pris la parole pour poser une question au gouvernement sur un dossier dont j'ai parlé cet été après avoir reçu un document qui mettait en doute la survie du CN. Le ministre m'a à peine pris au sérieux lorsque je me suis adressé à lui à ce sujet. En fait, il m'a traité de luddite et m'a accusé de vouloir retourner en arrière quand j'ai parlé de réglementer à nouveau l'industrie du transport et de renforcer le Canadien national ainsi que tout le système de transport par rail.

À mon avis, le fait que le gouvernement et les députés de l'autre côté ne comprennent même plus cette question et d'autres semblables constitue une partie du problème.

Cette semaine, par exemple, nous avons voté en dernière lecture sur un projet de loi qui mettait fin au premier programme social universel du pays, les allocations familiales. Il est ironique de constater que ce vote a eu lieu la veille des funérailles de Paul Martin père, l'un des créateurs de ce programme.

Nous avons assisté aujourd'hui à l'amorce, mais non à la fin, du débat sur la prolongation du brevet protégeant les médicaments, ce qui permettrait aux multinationales pharmaceutiques de réaliser davantage de profits grâce à leurs inventions puisqu'elles disposeraient de 20 ans. C'est ainsi que l'on a mis fin à la législation qui, au Canada, prévoyait depuis des années que les fabricants de médicaments génériques puissent entrer plus rapidement sur le marché et produire de bonnes imitations bon marché de produits de marque. Cela était caractéristique du Canada.

C'est l'une des choses dont les Canadiens sont fiers: leur système de soins de santé, tant en ce qui concerne l'assurance-maladie que la législation concernant les médicaments génériques, et diverses autres choses du genre. De quelque côté que les Canadiens se tournent, qu'il s'agisse de notre système de soins de santé, de notre réseau de transport, de notre système d'éducation—et la liste s'allonge encore et encore—, ils ont le sentiment que, d'une façon ou d'une autre, le Canada qu'ils chérissent est en train de disparaître. Et pourtant, le gouvernement ne leur demande pas moins de prétendument sauver le Canada en votant «oui» au référendum.

• (1510)

J'ai l'intention de voter «oui» au référendum, mais seulement parce que je veux qu'il y ait encore un Canada à reconstruire lorsque viendra enfin l'heureux jour où nous remplacerons le gouvernement d'en face et que nous commencerons à réparer les pots qu'il aura cassés. Telle est malheureusement la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Une autre chose qui a été débattue en cette semaine de fin de session, c'est la stratégie et la position du gouvernement à l'égard de l'Accord de libre-échange nord-américain. Des enregistrements de conversations privées qui ont été rendus publics montrent que le gouvernement n'a pas l'intention de vendre l'accord en en vantant les mérites, mais bien de s'en prendre aux adversaires de l'accord *ad hominem*. Je renvoie par là à l'un des premiers sophismes que l'on apprend en première année de philosophie. L'argument *ad hominem* est l'expédient des crapules. C'est un argument qui est basé non sur le mérite d'une affaire, mais sur la personne à laquelle on s'oppose.

De toute évidence, le gouvernement a adopté une stratégie *ad hominem* en ce qui a trait à l'ALÉNA. Plutôt que de défendre l'accord en faisant valoir ses présumés mérites, il veut s'en prendre à ses adversaires qu'il qualifie de cryptocommunistes, de néo-démocrates, de libéraux et de quasi-communistes ou en leur donnant d'autres qualificatifs.

En fait, une telle stratégie fait ressortir une dimension du débat sur les accords de libre-échange qu'on omet d'après moi, soit le fait que ces accords et les débats qu'ils soulèvent se fondent sur des arguments philosophiques. Il s'agit de thèses idéologiques. On aurait tort de vouloir les classer selon leurs qualités ou leurs défauts ou en fonction des avantages tarifaires qu'ils présentent ou des modalités d'accès à tel ou tel marché.

En fin de compte, notre débat porte sur la pertinence de toute la philosophie qui sous-tend la vision du monde des libre-échangistes. Cette vision du monde, c'est finalement qu'une collectivité, qu'il s'agisse d'une province, d'un pays ou d'une autre entité, n'existe pas et qu'il ne devrait jamais être question de la capacité des collectivités d'agir dans leur intérêt à l'encontre des mécanismes des marchés.

Voilà vraiment le coeur du problème et c'est pourquoi nous, les néo-démocrates, contrairement à nos collègue libéraux sommes tellement engagés à faire abroger l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et à ne pas signer l'ALÉNA, parce que les principes dont s'inspirent ces accords et qu'ils renforcent sont tellement contraires à notre conception du rôle de la libre entreprise dans notre société.

Nous croyons qu'elle a un rôle, mais que, pour le bien de tous, ce rôle doit être limité, réglementé et contrôlé. Cette notion est complètement étrangère à la vision unidimensionnelle de l'univers idéologique qui s'empare du globe ou du moins de l'Amérique du Nord, avec la conclusion de ces divers accords de libre-échange.

Le moment n'aurait pu être plus mal choisi pour l'Accord nord-américain de libre-échange, étant donné l'autre tâche qui nous attend, soit celle qui consiste à amener la population à voir toute la sagesse du oui à l'Accord de Charlottetown. De nombreux Canadiens sont tellement mécontents de cet accord nord-américain de libre-échange et du fait qu'il représente une autre étape dans ce processus destructif dont j'ai parlé, qu'ils trouvent fort difficile d'oublier leur colère pour prendre la décision que leur commande la sagesse au sujet de l'Accord de Charlottetown.

Hier, notre leader parlementaire, le député de Kamloops, a demandé au premier ministre s'il était au moins prêt à mettre un terme à son énorme campagne de publicité tendant à promouvoir l'Accord de libre-échange nord-américain. En effet, si on doit lancer une campagne publicitaire en faveur de l'Accord de Charlottetown, si les annonces publicitaires en question à la radio, à la télévision et le reste sont suivies dans la même heure ou la même journée par des annonces publicitaires en faveur de l'Accord de libre-échange nord-américain parlant en termes pompeux de prospérité et le reste, les gens risquent d'être tellement furieux qu'il se pourrait qu'ils ne puissent entendre l'autre message qu'on a à leur transmettre.

Tout ce que nous avons demandé, c'est un cessez-le-feu en quelque sorte. Manifestement, nous allons continuer de parler de l'Accord de libre-échange nord-américain, et le gouvernement continuera lui aussi d'en parler à sa façon, mais nous avons simplement demandé qu'on mette temporairement fin à la campagne publicitaire à ce sujet, car au moment où nous voulons inciter les gens à parler de Constitution, il ne faudrait pas essayer de leur faire avaler en même temps l'Accord de libre-échange nord-américain.

Je pensais que, pour une fois, le premier ministre avait compris la sagesse de tout cela et qu'il accepterait de mettre un terme à cette campagne publicitaire. Je le répète, ce ne serait que temporaire. Je voudrais bien qu'on y mette un terme à jamais, car je crois qu'une publicité de ce genre tendant à forger l'opinion des gens avant que le Parlement n'ait adopté quoi que ce soit, est tout à fait répréhensible sur le plan politique. C'est un affront à l'égard de la démocratie. C'est un peu comme si le système soviétique avait disparu de l'autre côté de la planète mais avait refait surface ici, en ce qui concerne la propagande.

Lorsque les Libéraux ont utilisé pour la première fois ce type de publicité durant le débat constitutionnel de 1981, tout le monde a trouvé cela parfaitement répréhensible. Ce qu'il y a de plus effrayant dans tout cela, c'est que nous nous y résignions. Nous acceptons presque sans mot dire que le gouvernement dépense des millions de notre argent pour essayer de nous persuader de la valeur des mesures que le Parlement n'a même pas adoptées.

Les gens en font tout un plat pendant une journée, les médias s'y intéressent durant une journée, et puis c'est fini. C'est pas la mer à boire! Dans quelle apathie tombons-nous quand chacun d'entre nous semble se résigner à accepter la façon dont les gouvernements agissent, à accepter que leur budget de publicité prenne des proportions de plus en plus gigantesques, tandis que les chômeurs et les familles n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Songez simplement à l'utilité que pourraient avoir ces millions de dollars, s'ils étaient au contraire utilisés à meilleur escient et plus humainement.

Comme je le disais, nous avons soulevé la question, mais en vain semble-t-il. Le premier ministre nous dit que cette publicité est de nature purement explicative, qu'elle est objective et qu'elle vise simplement à informer le public. On se lasse, et les choses en restent là. C'est vraiment déconcertant et réellement effrayant à la longue.

Un certain nombre de députés ont mentionné ici aujourd'hui, chacun à leur façon, le désespoir dans lequel se trouvent un grand nombre de jeunes: ou bien ils ne trouvent pas d'emploi tout court, ou bien ils retournent à l'école et n'obtiennent pas le travail à temps partiel qui leur permettrait de poursuivre leurs études, encore moins l'emploi d'été que j'avais lorsque j'étais étudiant. J'ai eu l'occasion de rencontrer les représentants de l'union des étudiants de l'Université du Manitoba et de l'Université de Winnipeg et ceux-ci m'ont fait part de leur inquiétude devant le fait que les étudiants, en particulier ceux de la classe moyenne et ouvrière, sont de moins en moins capables de réussir leurs études universitaires.

Étant donné qu'il est question du référendum et de l'avenir du Canada, n'oublions pas que ceux qui ont le plus gros enjeu, ce sont nos jeunes.

• (1520)

Ce sont les jeunes qui devront subir pendant très longtemps les conséquences du choix que les Canadiens feront le 26 octobre.

Voici un des facteurs qui pourraient influer sur leur choix ce jour-là: ils pourront se demander si le pays qui sollicite leur confiance, si les dirigeants qui sollicitent leur confiance, si les dirigeants qui ont conclu cette entente ont à leur tour confiance en eux, une confiance suffisante pour investir dans leur avenir, dans la qualité de leur éducation et dans l'accessibilité de l'éducation. C'est une chose d'insérer toutes sortes de phrases pompeuses dans la clause Canada ainsi que dans les dispositions sur le contrat social et l'union économique au sujet de la qualité des études supérieures, et c'en est une autre que de faire les dépenses en conséquence, pour que les

jeunes Canadiens, quelle que soit leur condition, aient accès à une éducation de qualité.

À cet égard, rien ne m'a frappé et ne m'a choqué davantage que d'apprendre cette semaine ce que d'autres savaient peut-être déjà, soit que le premier ministre a inscrit son fils dans une école privée américaine. Je n'ai pas d'excuses à faire. Je ne peux pas imaginer pire symbole pour le Canada que d'apprendre que leur premier ministre envoie son fils dans une école privée américaine. Pour commencer, c'est bien assez choquant qu'il s'agisse d'une école privée; ça l'est encore plus de savoir qu'elle est américaine—il aurait mieux valu que l'affaire ne soit pas ébruitée.

De temps à autre, je suis parfois porté, comme bien d'autres gens, à penser qu'il est peut-être tout simplement vieux jeu de penser en termes de société de classe, que les divisions sont peut-être en train de disparaître et que nous formons en réalité une grande famille heureuse. Mais je suis rappelé de temps à autre à la réalité. Et cette nouvelle concernant la stratégie scolaire du premier ministre pour ses enfants me rappelle mes origines et celles de beaucoup de mes électeurs, et à quel point l'écart entre eux et nous est grand et le restera toujours.

Il y a des mesures que le gouvernement pourrait prendre s'il tenait vraiment à apaiser plusieurs des craintes que ressentent les Canadiens et qui les empêchent de se faire une idée claire à propos du référendum.

Je voudrais faire une dernière suggestion et recommander officiellement au premier ministre de réfléchir, en privé pour le moment, à une chose. S'il devenait évident au cours de la campagne référendaire que son impopularité personnelle empêche les Canadiens de voter en faveur de l'entente constitutionnelle, le premier ministre devrait faire ce qui s'impose et promettre de démissionner si les électeurs se prononçaient en faveur de l'entente. S'il faisait passer le bien du pays avant ses ambitions personnelles, je pense que cela contribuerait beaucoup à apaiser bien des craintes que ressentent les Canadiens, car certains m'ont appelé pour me dire que le premier ministre les empêche d'apprécier ce qu'ils apprécieraient autrement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, je dois maintenant interrompre les délibérations et mettre aux voix l'amendement proposé par l'opposition officielle.

Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote No 239*)

POUR

Députés

Angus
Assad
Black
Blondin-Andrew
Caccia
Clancy
Duceppe
Ferguson
Gaffney
Gauthier
Hopkins
Jordan
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laporte
Maheu
Mifflin
Mills
Nystrom
Stupich
Wood—39

Arseneault
Berger
Blaikie
Boudria
Callbeck
Dingwall
Duhamel
Foster
Gagliano
Harvey (Edmonton East)
Hunter
Karpoff
Kindy
MacLellan
McCurdy
Milliken
Nault
Saint-Julien
Taylor

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Bernier
Blenkarn
Boyer
Cadieux
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbett
Darling

Andre
Belsher
Blais
Bosley
Brightwell
Champagne (Champlain)
Clifford
Collins
Crosbie (St. John's West)
Dick

Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Ferland	Fontaine
Friesen	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Guilbault
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hicks	Hockin
Horner	Jacques
James	Jelinek
Joncas	Kempling
Landry	Langlois
Larrivée	Lopez
MacKay	Marin
Mayer	McDermid
McKnight	Monteith
Moore	O'Kurley
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reimer	Richardson
Roy-Arcelin	Sparrow
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Halton—Peel)
Van De Walle	Vien
Weiner	White
Wilbee	Winegard—70

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Allmand	Baker
Chadwick	de Cotret
Harb	Heap
Oberle	Reid
Rompkey	Thacker

• (1600)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare l'amendement rejeté.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous avons eu un débat intéressant sur la dernière motion et nous discutons maintenant de l'ajournement de la Chambre jusqu'à l'appel de la Présidence.

L'occasion nous est offerte de discuter, entre autres choses, du lien entre l'économie et la question constitutionnelle. Je veux commenter très brièvement certaines des remarques qui ont été faites. Le député de Cap-Breton—Richmond-Est a laissé entendre que, par suite de la modification du Règlement de la Chambre des communes l'an dernier, tous les jours réservés à l'opposition cet automne seraient perdus. Ce n'est pas conforme à la réalité. Une journée réservée à l'opposition a déjà été ajoutée au calendrier, et d'autres le seront, en proportion du nombre de jours de séance.

Il a aussi dit que le gouvernement avait impitoyablement recours à la clôture pour museler les députés. Je lui signale ainsi qu'aux Canadiens qui nous écoutent que la règle concernant la clôture n'a pas été utilisée depuis plus d'un an à la Chambre. Le gouvernement a eu recours à des motions portant attribution d'une période de temps, mais avant qu'il le fasse, une période de 14 mois s'est écoulée entre le moment où le Règlement a été modifié et juin dernier.

Je me demande s'il y a un lien entre le durcissement de position du leader du Parti libéral à la Chambre et le rejet d'autres réformes envisagées par la Chambre des communes. Il a dit que nous avions supprimé les allocations familiales au Canada alors que, dans les faits, les prestations familiales augmenteront de 2,1 milliards de dollars, que les familles défavorisées dont les parents travaillent recevront 500 $ et que 85 p. 100 de toutes les familles recevront ces prestations familiales.

Il a fait des observations négatives sur l'économie et n'a pas tenu compte des données du Fonds monétaire international pour 1993. D'après ces données, le Canada vient en tête des pays du G7 avec une croissance de 4,5 p. 100 pour l'an prochain, une croissance de l'emploi de 2,2 p. 100, la plus élevée des pays du G7, les taux d'intérêt les plus bas parmi ces pays et le plus faible taux d'inflation. Le FMI a félicité le gouvernement de tenir bon en ces temps difficiles.

On ne propose pas dans la motion d'ajourner le Parlement pour une période indéterminée. Le leader parlementaire de l'opposition laissait entendre que le Parlement serait 364 jours sans siéger, ce qui, à mon avis et sauf le respect que je lui dois, induit la Chambre et les Canadiens en erreur. Nous cherchons à donner à la résolution la souplesse nécessaire pour que le Parlement puisse être rappelé en cas de nécessité, y compris au cours de la campagne référendaire. J'imagine que, si mon vis-à-vis menait un sondage auprès des membres de son caucus, il découvrirait que ses collègues veulent participer activement à la campagne pour le oui. J'imagine qu'il voudra, lui aussi, prendre part à la campagne, après avoir siégé pendant celle de 1980, comme le lui dictait son devoir.

Le chef du Nouveau Parti démocratique désire faire campagne et veut que la Chambre ne siège pas pendant la campagne référendaire. Le référendum, naturellement, est intrinsèquement lié à l'économie. Hier, le premier ministre Getty de l'Alberta a affirmé que le Canada, s'il éclatait, ne ferait plus partie du Groupe des 7, mais plutôt du Groupe des 77.

Je crois que mon collègue se contredisait et démolissait ses propres arguments quand il a vaillamment mais vainement tenté d'imiter son mentor.

Nos électeurs qui tiennent au Canada ne nous pardonneraient jamais, pas plus que nous d'ailleurs, si nous ne faisions pas l'impossible pour obtenir une réponse positive le 26 octobre prochain. Je suis sûr que la plupart de mes collègues partagent mon avis.

Par conséquent, je propose:

Qu'on modifie la motion en ajoutant après le mot «Présidence», dans les deux paragraphes, ce qui suit:

. . .au plus tard le 16 novembre 1992.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare donc la motion recevable.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est un petit gain. C'est un changement de disposition de la part du gouvernement. La date du 16 novembre, c'est mieux que «peut-être. . . peut-être bien. . . on verra dans le temps. . . la Présidence décidera. . .». Disons que nous ne sommes pas tout à fait mécontents que le gouvernement se soit enfin branché sur une date. Le 16 novembre, c'est mieux que pas de date du tout.

• (1610)

Le caucus libéral s'inquiétait, à savoir si le gouvernement avait vraiment réfléchi aux problèmes auxquels font face les Canadiens et s'il n'admettait pas d'une façon assez, comment dirais-je, frappante, son incapacité d'agir pour essayer de corriger les malaises nationaux, tant au niveau économique, qu'au niveau de l'unité nationale. L'incapacité de ce gouvernement de soumettre des propositions concrètes pour soulager la misère dans ce pays est tout de même présente. Le gouvernement a démontré qu'il est incapable de proposer des mesures économiques dynamiques pour corriger les erreurs dues à son incompétence administrative.

L'économie, c'est important parce que cela est partie intégrante de cet ensemble du pays qui veut que ce dernier fonctionne, qu'il soit prospère et qu'il soit uni. Au moment où le pays est boiteux au point de vue économique, voici que le gouvernement dit: «On va attendre avant de parler de ces problèmes, avant d'apporter des solutions concrètes aux problèmes économiques du pays.»

Eh bien, monsieur le Président, c'est pour cela que nous, Libéraux, avions proposé de revenir immédiatement après la tenue du référendum, soit le 28. Notre motion fut rejetée. Je dis, comme je le disais au début de mon intervention, que c'est un un moindre mal de revenir le 16 novembre et que c'est quand même mieux que de revenir Dieu sait quand.

Je voudrais utiliser mon temps pour rappeler aux députés qu'on avait fait une offre, nous, du caucus libéral, à savoir que la Chambre pourrait revenir chaque semaine, durant le référendum—comme on l'a déjà fait—pour siéger, peut-être trois jours, avec l'assurance—du parti formant l'opposition officielle, du moins—qu'il n'y aurait pas de jeu, qu'il n'y aurait pas de mécanisme dilatoire qui serait utilisé pour essayer d'embarrasser le gouvernement. Cela lui donnerait l'occasion de présenter justement des mesures économiques d'appoint, des mesures qui aideraient les Canadiens et les Canadiennes à se trouver des emplois et, dans certaines régions du pays, à pouvoir vivre dans des conditions économiques meilleures que celles qu'ils connaissent actuellement.

Monsieur le Président, c'est difficile de parler d'unité nationale à une personne qui a faim. Vous le savez, c'est extrêmement difficile de parler d'unité nationale à une personne qui est sans emploi. C'est impossible d'aller parler d'unité nationale à des gens dont la région du pays dans laquelle ils vivent connaît un taux de chômage de quelque 30 à 40 p. 100. Il faudrait peut-être s'y arrêter et penser qu'une économie vivante, une économie forte, c'est ce que le Canada a besoin actuellement.

[*Traduction*]

Nous sommes d'accord pour dire que nous devons militer avec la base pour remporter le référendum. Il nous faut gagner ce référendum. Il faut obtenir un oui. Nous avons trop à perdre. Pour les Canadiens, la vraie question, ce n'est pas de savoir s'il existe un texte juridique, si les virgules sont à leur place ou quoi encore que la plupart d'entre nous ne comprennent de toute façon même pas. La vraie question, c'est de savoir si nous avons un avenir ensemble au Canada. C'est l'enjeu du référendum.

Nous voulons tous avoir la chance de militer avec la base pour remporter le référendum. Pour la plupart d'entre nous, c'est l'avenir du Canada qui est en jeu. Il ne s'agit pas de savoir ce que l'avenir nous réserve, mais de savoir si nous serons ensemble dans le futur. C'est pourquoi nous disons que nous devons rencontrer les gens pour militer en faveur du oui. En ce qui me concerne, dans Ottawa—Vanier et dans la capitale nationale, un comité sera mis sur pied. J'espère qu'il sera actif et que son action se fera sentir. J'espère que nous le verrons, que nous l'entendrons et que nous le comprendrons. La question est très simple: Avons-nous un avenir ensemble? La réponse est oui.

Voyons un peu ce que le gouvernement a fait durant la session en cours.

M. Milliken: Ce sera déprimant.

M. Gauthier: Ce sera très déprimant, mais c'est la réalité. Mon ami de Kingston et les Îles a raison. C'est déprimant. Mais il faut regarder en arrière pour mieux voir quel est le bon moment pour agir, pour corriger la situation et, peut-être, pour l'améliorer.

Une voix: Revenons à l'époque de Trudeau.

M. Gauthier: Quelqu'un me propose de revenir à l'époque de Trudeau. J'étais ici durant ces années et je n'ai pas l'intention de m'en excuser.

M. Mills: Ce serait beaucoup mieux. Il remporterait tous les sièges du pays.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne m'attarderai pas à cette remarque qui pourrait être le point de départ d'un magnifique débat. Je ne veux pas qu'on tienne ce débat maintenant, parce qu'il porte sur l'unité nationale et les sentiments que la population canadienne exprime parfois contre une personnalité.

[*Français*]

Au cours de la dernière session, de mai 1991 à ce jour, nous avons adopté en troisième lecture 72 projets de loi émanant du gouvernement, deux projets de loi émanant du gouvernement du côté du Sénat, quatre projets de loi publics émanant des députés.

Pendant cette même session, 60 p. 100 du temps de la Chambre a été consacré aux ordres émanant du gouvernement, alors que moins de 8 p. 100 du temps a été consacré aux affaires des députés.

Au nom des citoyens d'Ottawa–Vanier, des électeurs de ma circonscription, j'ai débattu de projets aussi contestés que les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et des contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Je me suis opposé aux modifications dommageables apportées au Régime d'assistance publique du Canada ainsi qu'au budget lamentable présenté par le gouvernement conservateur, dont l'un, on le sait, a entraîné la fermeture du Conseil économique du Canada, situé dans ma circonscription; l'abolition du Programme de contestation judiciaire; la fin de l'universalité des programmes sociaux adoptée hier avec le coup de matraque du gouvernement, la clôture.

Ils ont tellement honte de leur politique qu'il faut qu'ils imposent des limites dans le débat, de peur que les Canadiens ne s'aperçoivent qu'ils font banqueroute intellectuellement.

Monsieur le Président, la cible favorite des Conservateurs—les fonctionnaires—, n'a pas été épargnée au cours de cette session. En plus des nombreuses fermetures de sociétés d'État qui ont entraîné plusieurs mises à pied, le gouvernement leur a imposé un retour au travail; il a initié un projet de loi inéquitable en matière de pension qui, encore aujourd'hui, est en train d'être discuté devant le Sénat.

L'avènement du libre–échange entre les États–Unis et le Mexique, la détérioration de la situation économique canadienne, l'augmentation du nombre de chômeurs, d'assistés sociaux, de sans–abri auront servi de catalyseur à l'incrédulité des Canadiens et des Canadiennes envers leur système de gouvernement.

Le prix élevé de l'essence, la fermeture des succursales postales, la réduction de ressources financières au programme de logement et la coupure du programme d'habitation coopérative. . . Samedi dernier, j'inaugurais une coopérative d'habitation—la dernière dans ma circonscription, parce que ce gouvernement a aboli le programme de coop. C'est dans la circonscription d'Ottawa–Vanier qu'elles avaient commencé, en 1971. J'ai eu l'honneur de présider à l'ouverture d'une douzaine de coopératives d'habitation à prix abordable. Voici que le gouvernement conservateur abolit ce programme, un bon programme.

Privatisation de Télésat; le manque d'attention aux problèmes de la pollution dans la région de la capitale nationale; la rivière Rideau qui coule dans ma circonscription et qui est polluée: le gouvernement n'a rien fait. On lui a envoyé des pétitions, on lui a demandé instamment de faire des choses de concert avec la province de l'Ontario: rien.

S'il fut un sujet plus positif au cours de cette session, c'est celui d'un consensus en matière constitutionnelle entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les peuples autochtones. On en a débattu en cette Chambre, j'ai donné mon point de vue là–dessus. Je pense que je me suis situé assez clairement dans le débat: je suis pour le référendum.

Tous les Canadiens et Canadiennes s'entendent pour dire que nous sommes pas mal tannés de parler de Constitution. C'est vrai, et je le reconnais. Si bien que certains d'entre nous. . . Je dis cela en connaissance de cause parce que cela m'est arrivé encore hier. Une personne m'a dit: «Je vais voter contre ce projet référendaire.» Je lui ai dit: «As–tu lu le document?» Il m'a dit: «Non.» Je lui ai dit: «C'est dommage.»

• (1620)

Les décisions prises, sans s'informer, ce ne sont pas de bonnes décisions. J'invite donc les Canadiens et les Canadiennes à communiquer avec leurs députés ou avec le comité afin de s'informer sur ce qui est devant nous. Il ne s'agit pas de regarder les virgules, les «i», les «t» ou la forme, mais regardons l'objectif visé. L'objectif visé est simple: On veut vivre ensemble, oui ou non? A–t–on un avenir? C'est cela la question. Pas la forme. Je ne connais pas cela, moi, «le libellé constitutionnel». Que voulez–vous, on n'est pas tous énervés au point de passer des jours et des nuits à vouloir écrire des «constitutions». On est tannés d'en parler. Je suis d'accord pour qu'on passe à autre chose. Alors, le 26 octobre, on va prendre une décision sur notre avenir collectif. J'espère qu'elle va être positive. Du moins, je prie le petit Jésus pour que dans notre cas, elle le soit, parce qu'on a trop à perdre.

[*Traduction*]

Je veux parler d'économie car je crois sincèrement que l'on ne peut pas parler d'unité à des Canadiens affamés, mal logés et sans emploi.

Les ministériels, comme nous les avons entendus pendant la période des questions d'aujourd'hui, affirment que la longue récession tire à sa fin et que la reprise s'amorce. Je n'en suis pas convaincu. Je le souhaiterais, mais il faut regarder la vérité en face.

La croissance est très faible, 1,7 p. 100 pendant le premier trimestre de cette année et encore moins pendant le deuxième trimestre. Ce ne sont pas là des chiffres qui révèlent une forte reprise, et le gouvernement le sait très bien. La croissance que l'on enregistre est surtout attribuable au niveau actuel de nos exportations vers les États-Unis.

Cela signifie que notre économie est encore très vulnérable et que sa croissance est liée à la stabilité bien incertaine de l'économie américaine et de l'économie de nos autres principaux partenaires commerciaux comme le Japon et l'Europe qui ont eux aussi leurs problèmes économiques—ce dont témoignent les journaux d'aujourd'hui.

Pourtant, nos exportations sont actuellement notre seul espoir de croissance et, sans croissance, pas d'expansion. Le mot d'ordre du secteur privé est qu'il faut maintenant réduire les dépenses pour réaliser des profits et, pour réduire les dépenses, il faut réduire le personnel. Cela ne crée pas d'emplois. Les entreprises doivent prendre de l'expansion. Nous devons leur redonner confiance. Elles doivent acquérir cette confiance renouvelée en notre pays. Une fois le référendum passé, il devra y avoir une reprise des investissements, et des stimulants devront être adoptés.

Vers la fin de juillet dernier, la Banque de Nouvelle-Écosse a présenté de déprimantes perspectives économiques pour le Canada en déclarant que notre économie traversait sa pire période de quatre ans depuis la Seconde Guerre mondiale et qu'il faudrait probablement attendre jusqu'en 1994 pour récupérer les emplois perdus depuis le début de la récession, en avril 1990. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est une banque réputée, la Banque de Nouvelle-Écosse. Honnêtement, qu'est-ce que le gouvernement a fait pour créer de nouveaux emplois? Rien du tout.

Les profits des entreprises avant impôt nous donnent une autre indication de la faiblesse de l'économie. En effet, ces profits ont chuté de 50 p. 100 depuis 1988, ce qui est beaucoup plus que le recul de 30 p. 100 enregistré pendant la récession de 1981-1982. Les règnes conservateurs sont difficiles, comme j'entends un collègue le rappeler.

La chute des profits se traduira par une faible création d'emplois pendant quelque temps, et le gouvernement s'obstine à ne rien faire. De plus, le niveau d'endettement demeure à un niveau record par rapport au revenu disponible, le ménage canadien moyen consacrant près de 10 p. 100 de son salaire net au remboursement de ses dettes. Les consommateurs vont d'abord rembourser leurs dettes avant de faire d'autres dépenses. Il est peu probable qu'ils dépenseront autant que durant les années 1980.

Il n'y a aucune lueur d'espoir pour les sans-emploi avec les conservateurs au pouvoir. Le taux de chômage s'élève à 11,6 p. 100, un sommet depuis huit ans, et le nombre de sans-emploi s'établit à 1,6 million, sans compter ceux qui ont abandonné tout espoir de se trouver un emploi. Dix-neuf pour cent des diplômés des universités et des collèges n'arrivent pas à dénicher un emploi. Ce sont là des statistiques alarmantes.

Au mois de juillet, le nombre d'emplois à temps plein a décru de 129 000, pendant que celui des emplois à temps partiel augmentait de 100 000. C'était la huitième fois en neuf mois que le nombre d'emplois à plein temps diminuait. L'entreprise de prospective Infometrica a recommandé aux Canadiens, dans ses prévisions du mois dernier, de se plaindre davantage auprès du gouvernement fédéral pour que ce dernier fasse quelque chose pour réduire ce taux de chômage disgracieux. Infometrica est d'avis que le taux de chômage ne va pas diminuer avant 1996, soit pas avant trois ans et demi.

Les Canadiens sont-ils censés renoncer à travailler pendant trois ans et demi? Nous savons tous que plus on reste à l'écart du marché du travail, plus il est difficile généralement d'y retourner. Bien entendu, lorsque les prestations d'assurance-chômage sont épuisées, les gens sont réduits à l'aide sociale, vu le peu d'emplois disponibles.

En 1991, 8,5 p. 100 des Canadiens, soit deux à trois millions, étaient assistés sociaux. Le gouvernement ne croit-il pas que c'est totalement inacceptable dans notre pays?

Le Conseil national du bien-être a souligné récemment que le nombre d'assistés sociaux augmente, en partie en raison de changements que le gouvernement conservateur a apportés ou n'a pas apportés à la stratégie de création d'emplois. La Loi sur l'assurance-chômage n'est pas encourageante en ce moment.

Dans la circonscription d'Ottawa—Vanier, beaucoup d'enfants et de familles pauvres reçoivent une aide sociale. Les statistiques fiscales de 1990 sont décourageantes en ce qui concerne les familles monoparentales ou traditionnelles à faible revenu dans Ottawa—Carleton, c'est-à-dire la capitale nationale. L'année dernière, la demande d'aide sociale a augmenté de 42 p. 100 à Ottawa—Carleton. Cette ville, Ottawa, la capitale nationale, est censée être celle des riches, mais le taux d'assistés sociaux a augmenté de 42 p. 100 l'année dernière. En mars, 29 428 personnes ou familles recevaient une aide sociale dans cette région. Cette année, on prévoit une augmentation d'environ 24 p. 100; tout compte fait, quelque 12,8 p. 100 de la population recevra une forme d'aide sociale. C'est déprimant.

Ces conditions de vie sont particulièrement dommageables pour l'avenir des enfants. Je sais que les députés se soucient des enfants. Un rapport fondé sur le recensement de 1986 et publié par le Conseil de planification sociale d'Ottawa—Carleton, en septembre 1990, révélait que 14 p. 100 des enfants de la région vivaient dans la pauvreté. Cela représente plus de 19 000 enfants. Nous pouvons nous imaginer que la situation n'a fait qu'empirer, étant donné la durée de cette récession.

Dans la ville de Vanier, dans ma circonscription, le taux des enfants vivant dans la pauvreté est passé à 31 p. 100. C'est vraiment inacceptable, quelles que soient les normes que l'on utilise, les normes canadiennes.

Mais tout ce que le gouvernement offre à ces gens, c'est une mesure comme le projet de loi C-80 qui a été adopté hier soir, après une attribution de temps qui nous a empêché d'expliquer aux Canadiens ce qu'il en était réellement.

Le projet de loi C-80 ne changera absolument rien pour les plus pauvres. Les mères seules vivant de l'assistance sociale ne recevront aucune prestation additionnelle du projet de loi C-80. Dans Ottawa—Carleton, 33 p. 100 des mères seules avec enfants vivaient dans la pauvreté. Dans ma circonscription, j'ai 20 p. 100 de familles monoparentales, la plupart dirigées par des femmes, et elles ont beaucoup de mal à joindre les deux bouts.

Je supplie le gouvernement de proposer des politiques qui aident les pauvres, qui aident les mal logés, qui aident les chômeurs, et ce le plus vite possible.

[*Français*]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, mon collègue nous a dit qu'il est important d'être sur le terrain durant la campagne référendaire. Je suis entièrement d'accord avec lui, les gens du Bloc vont y être. Cependant, faut-il encore pouvoir s'exprimer sans être pénalisé.

Or hier, la Fédération des femmes du Québec dénonçait une décision du Secrétariat d'État du Canada selon laquelle le retard de l'octroi de la subvention annuelle versée à la Fédération. . .

• (1630)

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Je tiens à rappeler que la période de questions et de commentaires doit porter sur les propos du précédent intervenant. De plus, la motion dont on discute porte sur l'ajournement de la Chambre. Alors, j'invite l'honorable député à s'en tenir à la pertinence du débat.

M. Duceppe: Monsieur le Président, on a parlé de l'importance, pour tous les Canadiens, de se prononcer et mon collègue, dans ses propos, disait: «Lisez le document avant de vous prononcer». Alors, j'imagine être sur le bon terrain.

Hier, il y a des gens qui se sont fait dire qu'ils n'auraient pas de subventions à moins de prendre l'engagement par écrit de ne pas prendre de position officielle dans le débat. On leur dit textuellement: «Si tu es nourri par ceux qui défendent quelque chose, *it is just too bad*, mais il faut que tu fasses un choix dans la vie.»

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, le député qui a la parole déclame avec éloquence sur un sujet qui n'a pas grand-chose à voir avec la question dont nous sommes saisis et n'a pas répondu aux commentaires nombreux, et j'ajouterais très réfléchis, qui ont été faits par mon collègue d'Ottawa—Vanier.

Je me demande si je peux me permettre de rappeler à la Présidence l'existence de la règle de la pertinence et de lui demander, sans pour autant vouloir porter préjudice au droit du député de faire des interventions, de s'y tenir.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'invite donc à nouveau l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie à la collaboration et à s'en tenir à la pertinence du débat.

M. Duceppe: Alors, je reprendrai mot pour mot ce que mon collègue disait. «Il y a quelqu'un dans mon comté, disait-il, qui veut voter non et je lui ai dit: As-tu pris la peine de lire les textes?» Je me dis qu'il y a des gens qui ont pris la peine de lire les textes et qui veulent se prononcer. Il y en a qui l'ont fait, comme Alliance Québec, et ils jouissent de subventions du Secrétariat d'État. Il y en a d'autres qui veulent le faire et on leur dit: «On va couper vos subventions.»

J'aimerais que mon collègue m'explique comment on doit aller sur le terrain, puisqu'il a parlé de se rendre sur le terrain pour débattre de la question de l'unité nationale avec tous les Canadiens et les Canadiennes. Donc, je lui demande: Comment ferons-nous cela? Est-ce qu'on s'engage ici comme parlementaires canadiens—nous sommes au Canada—à respecter la Loi référendaire du Québec?

M. Tremblay (Québec-Est): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Je suis en train de relire l'ordre du jour du gouvernement et je crois comprendre que, présentement, le débat porte sur la motion d'ajournement. Toutefois, je n'arrive pas à comprendre dans quel contexte on pourrait accepter les propos de l'honorable député dans le débat actuel sur la motion d'ajournement de la Chambre.

Le président suppléant (M. DeBlois): Écoutez, je veux bien faire preuve de souplesse, car l'honorable député de Laurier—Sainte-Marie a quand même fait écho à certains propos de l'orateur précédent. Je l'invite donc à conclure.

M. Duceppe: Je conclus donc, monsieur le Président. Mon honorable collègue a parlé du chômage et de plusieurs projets de loi du gouvernement fédéral, lesquels n'avaient pas nécessairement un lien avec la motion d'ajournement. J'imagine que ses propos ne dérangeaient pas les gens d'en face, alors que ceux que je tiens les dérangent peut-être.

Je demande donc à mon honorable collègue si, selon lui, puisque le secrétaire d'État a dit aujourd'hui «c'est afin de respecter la Loi référendaire du Québec», si, à son avis, cette loi ne devrait pas être respectée par le gouvernement et par tous les parlementaires canadiens qui interviendront au Québec et, de ce fait, se soumettre aux directives du directeur général des Élections du Québec, M. Pierre-F. Côté, et ce, dans tous les domaines?

M. Gauthier: Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à cette question-là et je suis heureux d'avoir l'occasion de le faire.

Si j'ai bien compris la motion portant sur le débat d'ajournement, il s'agit d'un débat ouvert où les députés peuvent soulever des problèmes ou enfin des sujets variés. C'est ce que j'ai fait durant mon intervention. J'ai parlé d'économie et d'unité nationale. Je pense que la question est pertinente, puisqu'elle s'adresse à un sujet que j'ai touché durant mon intervention, à savoir si l'Accord de Charlottetown ne devrait pas être appuyé par tous les Canadiens. Je pense que oui. Je sais que mon collègue de Laurier—Sainte-Marie n'est pas d'accord avec moi, mais c'est la démocratie, il a le droit de le faire. Je ne suis pas d'accord avec lui non plus, mais tout de même, l'entente de Charlottetown, c'est un compromis. Si vous regardez la définition de «compromis» dans les dictionnaires, vous verrez que c'est un arrangement dans lequel on se fait des concessions mutuelles.

Or il y a eu des concessions mutuelles et d'après moi, ça suffit. Et, comme je l'ai dit à maintes reprises dans mon discours, la véritable question devant les Canadiens n'est pas de savoir si les mots sont exactement légaux ou constitutionnels, mais surtout d'établir que nous avons une volonté de vouloir vivre ensemble, que nous avons un avenir canadien. Et c'est là la réponse que je donne à la question, à savoir si le référendum devrait être l'objet d'une réponse affirmative ou négative. Pour ma part, c'est affirmatif: on devrait avoir un avenir canadien.

Pour répondre à la question spécifique du député, je pense qu'il se fait l'avocat d'un groupe du Québec qui se plaint qu'un adjoint du secrétaire d'État aurait téléphoné, aurait dit qu'il s'attendait à ce que ce groupe-là soit neutre dans le débat référendaire. Je ne sais pas exactement quels sont les propos que la personne en question a utilisés. J'ai eu vent de cela aujourd'hui au bulletin de nouvelles national.

Je regretterais que l'on impose un bâillon à qui que ce soit dans ce débat, un débat démocratique auquel je m'attends bien à ce que mon collègue soit souvent en désaccord avec mes propos. Je suis également souvent en désaccord avec lui, mais on se respecte en tant que personne, monsieur le Président. Je pense que c'est cela la démocratie.

Je ne suis pas inquiet qu'il y ait quelques députés rébarbatifs à la question. Cela ne me surprend pas. Ils sont voués à la destruction de mon pays, mais que voulez-vous que j'y fasse? Ils le feront, j'espère avec des méthodes démocratiques, en essayant de convaincre les Canadiens de l'à-propos de leurs propositions. Mais je dois lui dire que je pense qu'il va être très déçu du résultat parce que le oui va l'emporter.

Mais sur la question spécifique, je ne peux pas parler pour le gouvernement, je suis un député de l'opposition.

Tout ce que je lui dis, c'est que pour ma part je ne pense pas que l'on doive imposer le bâillon à qui que ce soit, sous prétexte qu'il ne faut pas se prononcer parce que vous avez des subventions gouvernementales. J'aurais peut-être des détails à obtenir du ministre là-dessus, mais ce n'est pas ma province, je suis de l'Ontario. Je m'inquiéterais si c'était dans ma circonscription, mais je reconnais qu'il a le droit de poser cette question. Mais je n'ai pas de réponse à lui donner et il le sait, je pense bien.

[*Traduction*]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir eu la chance d'écouter l'excellent exposé de mon collègue d'Ottawa—Vanier.

J'aimerais lui demander quelque chose d'autre. Il a laissé un point de côté, faute de temps sans aucun doute. J'ai deux questions à lui poser; en fait, juste une, je ne serai pas trop gourmand.

Que pense-t-il du moment choisi pour imposer la TPS en plus de tout ce dont il a parlé? Comment ses électeurs y ont-ils réagi?

M. Gauthier: Monsieur le Président, ils sont contre, absolument contre, quelle que soit leur langue, officielle ou non. Et ils aimeraient pouvoir l'exprimer aux élections.

Tout ce que je peux dire à mon collègue de Terre-Neuve, c'est qu'en ma qualité de président du comité des comptes publics, je souhaiterais que le gouvernement ait le courage d'évaluer la TPS en tant que moyen de financement public. Je pense qu'il s'apercevrait que 90 p. 100 des Canadiens la rejettent et qu'il doit la remplacer par une autre source de recettes. C'est une mauvaise taxe, et vous le savez.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour discuter de cette motion d'ajournement.

Je voudrais commencer par une question fondamentale. Comment se fait-il que mon parti voulait rester plus longtemps, qu'il voulait revenir au cours du référendum et rentrer plus tôt? La réponse est très simple, et mes collègues en conviendront, c'est qu'il y a du travail à faire. Il y a beaucoup de travail à faire.

[*Français*]

Mais je vais m'en tenir à ces deux perspectives: l'économie, et ensuite je vais parler un peu de la Constitution et du référendum.

[*Traduction*]

Parlons du pays aujourd'hui. Peu importe les critères et peu importe le point de vue, tous disent que nous avons de graves problèmes. Il y a plus de 1,6 million de chômeurs. Il y a eu 17,7 p. 100 de chômage chez les étudiants cet été. C'est le pire été que les étudiants aient jamais connu. Je sais que les temps sont durs partout, mais ce n'est pas plus facile pour autant au Canada.

Nous avons actuellement des programmes d'aide sociale d'une valeur de 2,2 millions de dollars.

• (1640)

Plus de 2 millions de Canadiens ont besoin de ces programmes pour subvenir à leurs besoins de base. Nous avons des banques d'alimentation qui, cette année, donneront à manger à plus de 2 millions de Canadiens. Deux millions de Canadiens s'adresseront à ces banques d'alimentation.

Certains peuvent y aller plus d'une fois, c'est certain, mais ce chiffre demeure astronomique. Il est beaucoup trop élevé. C'est carrément inacceptable. Ce qui est pire encore, c'est qu'environ 40 p. 100 de la clientèle des banques d'alimentation se compose de jeunes de 18 ans et moins.

Regardons les pauvres dans notre pays qui sont 4 ou 5 millions, selon les statistiques. Ces personnes vivent au seuil de la pauvreté ou au-dessous de ce seuil. C'est vraiment inacceptable.

Il s'agit le plus souvent de femmes. Plus d'un million de pauvres sont des femmes, et plus d'un million, des enfants. Il y a du travail à faire. Beaucoup de travail.

Ma province, le Manitoba, est aux prises avec l'un des pires problèmes de pauvreté chez les enfants au Canada. Il y a, dans notre pays, des milliers de sans-abri, je dis bien des milliers. Il faut y voir.

Je viens du monde de l'éducation, et je m'intéresse vivement à ce qui se passe dans notre pays.

[*Français*]

Il y a en ce moment environ 30 p. 100 des jeunes qui sont des décrocheurs, des jeunes qui ne savent pas exactement où se lancer, quoi faire avec leur vie. Voilà un autre défi pour le gouvernement. Je sais qu'il y a eu nombre d'initiatives, je sais qu'il y a eu nombre d'efforts

pour essayer de corriger le problème, mais on sait fort bien qu'il n'y a pas eu tellement de réussites.

[*Traduction*]

J'aimerais que mes collègues viennent à mon bureau à Winnipeg, au 238 chemin St. Mary's et qu'ils examinent certains dossiers de personnes qui m'ont fait part de leurs préoccupations. De jeunes hommes et de jeunes femmes diplômés, certains détenant même des maîtrises, extrêmement compétents, très motivés et possédant des qualifications professionnelles n'arrivent pas à trouver du travail.

Certains d'entre eux ont parfois des emplois précaires à court terme et sont très mal rémunérés. J'ai rencontré un étudiant d'environ 30 ans qui possédait une maîtrise en économie et qui avait déniché un contrat de six semaines pour travailler à 6 $ l'heure cet été. C'est tout ce qu'il a pu trouver dans la ville de Winnipeg.

De nombreux autres cas semblables m'ont été exposés, et c'est toujours douloureux car il est excessivement difficile d'aider ces gens. Je ne peux créer des emplois. Je ne peux générer les conditions propices à l'apparition d'emplois. Par conséquent, je demande au gouvernement d'analyser la situation, de nous présenter de nouvelles idées, durant cette session je l'espère, ainsi que de faire preuve d'un peu d'enthousiasme, de dynamisme et de créativité afin que nous puissions remettre le pays au travail.

J'ai parlé des chômeurs; je pourrais faire état des assistés sociaux qui ressentent un malaise car ils voudraient travailler, mais ils n'ont pas d'autre recours que des programmes comme l'aide sociale. Ils ont l'impression de faire partie des laissés pour compte et d'être stigmatisés; ils croient ne plus pouvoir apporter de contribution valable à notre société.

Lorsque les gens commencent à ressentir de tels sentiments, ils s'engagent dans un processus difficile à renverser.

[*Français*]

Il y a des hommes et des femmes qui font partie de ce groupe; des hommes et des femmes qui sont vraiment très, très engagés, qui voudraient travailler, qui veulent travailler, qui veulent un meilleur avenir pour leurs enfants et leur famille. Mais il y a très peu de possibilités, il y a très peu d'emplois qui existent.

[*Traduction*]

À propos de travail à accomplir, il y a un certain nombre de choses que, si nous le voulions, nous pourrions faire en collaboration au cours des semaines qui viennent. Nous pourrions examiner non seulement les programmes d'assurance-chômage, les programmes destinés aux chômeurs, les besoins possibles de programmes de formation et de recyclage, la création d'emplois pour les chômeurs qui veulent travailler, les programmes d'aide sociale, la façon de traiter avec les provinces et le bien-fondé des plafonnements qui ont été imposés à des provinces comme la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario, mais encore les programmes destinés aux anciens combattants afin de nous assurer que ceux-ci reçoivent eux aussi tout ce qu'ils méritent.

Une des choses que l'on a oubliées au sujet des anciens combattants, c'est que plus ils vieillissent, plus les problèmes qu'ils ont éprouvés à la guerre deviennent aigus et pénibles. Il y a là des rajustements à apporter.

Nous pourrions aussi nous pencher sur les problèmes des personnes handicapées, sans parler de la grande déception de ces personnes de n'être pas le moindrement visées par les présentes propositions constitutionnelles. Elles étaient visées au départ dans les propositions gouvernementales. Elles comptent parmi les plus pauvres des pauvres du Canada.

Si je ne m'abuse, on parle ici de trois millions de personnes au moins. Que pourrions-nous et devrions-nous faire, notamment, pour venir en aide à ces personnes?

Et qu'en est-il des personnes âgées, qui ont travaillé à faire de ce pays ce qu'il est devenu et qui ont permis que vous et moi et bien d'autres profitions des bienfaits d'une grande nation, l'une des meilleures sinon la meilleure au monde? Les traitons-nous aussi bien que nous le pourrions, aussi bien que nous le devrions?

J'ai actuellement dans mon bureau un certain nombre de cas concernant l'immigration. Des choses malheureuses se produisent. Dans un cas, un homme désirait inviter son futur beau-frère à son mariage, mais il ne l'a pas pu. Dans un autre cas, une cérémonie religieuse devait avoir lieu pour un enfant et les grands-parents désiraient venir y participer, mais ils ne l'ont pas pu. Pourquoi? Peut-être craignait-on que ces gens veuillent rester au Canada. Ils avaient pourtant des biens, de la famille et de nombreux engagements dans leur pays.

Nous pourrions examiner certaines des lois et procédures pertinentes afin de voir quelles améliorations pourraient y être apportées. Nous pourrions aussi examiner ce qui arrive à nos jeunes, à nos étudiants. Je disais plus tôt. . .

[*Français*]

. . .qu'au cours de l'été 1992, il y a eu quand même, et on le sait tous,—j'en ai parlé à la Chambre des communes hier—un taux de chômage extrêmement élevé qui touchait presque 18 p. 100. C'était le pire été depuis toujours. Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour ces jeunes qui veulent suivre des cours de formation, des cours de recyclage, qui veulent retourner au collège, à l'université, qui veulent se préparer pour un avenir prometteur où ils pourront contribuer pleinement à l'essor du pays et développer non seulement leurs talents, mais aussi ce majestueux pays qui est le nôtre?

[*Traduction*]

Nous pourrions aussi nous pencher sur ce qui arrive à nos jeunes, ainsi qu'essayer de comprendre la cause de leur malaise actuel et de voir ce qu'il leur faut pour qu'ils puissent s'épanouir et contribuer pleinement non seulement au développement de leurs talents, mais aussi à celui de notre grande nation. Si nous étions restés plus longtemps, si nous avions pu revenir un peu plus tôt et si nous avions pu revenir durant la période d'ajournement, nous aurions pu consacrer plus de temps à l'étude du projet de loi sur les prestations pour enfants. Nous aurions pu y consacrer beaucoup plus de temps. Les résultats n'auraient peut-être pas été différents, mais au moins les gens se seraient sentis écoutés. Nous aurions aussi pu faire beaucoup plus au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, le projet de loi C-91, concernant les médicaments. Le manque de temps nous en a empêché.

Nous devrions vraiment nous attaquer à tous ces problèmes et à bien d'autres encore. Je crois également que nous avons besoin d'un plan d'action en matière d'économie. Ce serait à tout le moins un signe tangible que le gouvernement essaie vraiment de répondre aux besoins d'ordre économique des Canadiens.

Je vais dire un mot sur la Constitution, sur les propositions constitutionnelles et sur le référendum. Je voterai oui le 26 octobre et je vais être dans le camp du oui. . .

[*Français*]

. . .avec beaucoup d'enthousiasme. . .

[*Traduction*]

. . .même si j'ai constaté que les propositions laissaient beaucoup à désirer. Dans l'ensemble, cette entente mérite l'adhésion des Canadiens. Je vais parler le plus clairement, le plus fortement et le plus lucidement possible à ce sujet. Toutefois, il y a bien des choses que nous aurions pu faire si nous avions été ici. Je suis vraiment préoccupé par le grand nombre de questions laissées sans réponse. Je ne parle pas des propositions elles-mêmes, mais permettez-moi de vous poser une question: Les jeunes qui étudient dans une autre ville peuvent-ils voter lors du référendum et, dans l'affirmative, savent-ils qu'ils peuvent voter et connaissent-ils la marche à suivre? Qu'adviendra-t-il par exemple de ces jeunes qui font fonction de pages ici dont plusieurs, j'imagine, viennent d'une autre province. Pourront-ils voter? Voteront-ils ici? Voteront-ils dans leur province?

Que se passe-t-il dans le cas des étudiants qui vont à l'université dans d'autres pays? Une jeune femme est venue à mon bureau il y a environ trois semaines pour m'exposer sa situation: elle fait des études supérieures dans une université américaine et elle tient absolument à voter le jour du référendum. Le pourra-t-elle? Je suis ce dossier de près.

Certes, je m'intéresse beaucoup aux cas que je viens de citer, mais n'y a-t-il pas un autre groupe de personnes qui risquent d'être laissées-pour-compte? Je veux parler des milliers de Canadiens qui vivent ou travaillent à l'étranger. Leur sera-t-il permis de voter pour leur pays le jour du référendum? Qu'adviendra-t-il des gens qui vivent dans d'autres pays, mais qui sont encore citoyens canadiens ou encore des Canadiens qui sont en voyage à l'étranger?

Voici quelques-unes des questions que j'aurais aimé pouvoir soulever durant cette période, et j'y parviendrai peut-être par d'autres moyens mais, chose certaine, la Chambre aurait été sans doute l'endroit idéal.

Je veux soulever un ou deux autres points. Un grand effort d'information s'impose. J'ai parlé à un grand nombre de citoyens de ces propositions constitutionnelles ainsi que du projet de loi référendaire. Un bon nombre de personnes étaient prêtes à appuyer les propositions constitutionnelles en question, et elles m'ont dit pourquoi, mais il y en a également un assez grand nombre qui m'ont affirmé ne pas pouvoir le faire, car elles ne les comprenaient pas et n'avaient aucun document précis sur lequel s'appuyer, et c'était là le problème. Je sais qu'on déploie des efforts et je n'ignore pas qu'il est facile de critiquer, mais par contre, il est absolument essentiel qu'on distribue un document simple, facile à lire et objectif aux Canadiens.

• (1650)

Je n'ai aucune crainte s'ils obtiennent tous les renseignements pertinents. S'ils ont le sentiment que cela vient d'une source crédible, ils prendront la bonne décision le 26 octobre.

Une autre chose que nous aurions pu faire si nous avions siégé à ce moment-là, c'est d'intervenir pour dénoncer les déclarations exagérées de la part des partisans du «oui» ou du «non» et nous aurions pu ainsi jouer un rôle de médiateur, d'arbitre ou de juge, au sens positif du terme. Cependant, étant donné que nous ne siégerons pas, nous ne serons pas en mesure de le faire.

En terminant, je voudrais simplement dire ce qui suit. Je tiens à féliciter les étudiants et les universités qui ont participé au Train de l'unité en ce qui concerne les propositions constitutionnelles et le jour du référendum. Je pense que c'est là une initiative remarquable et je suis particulièrement heureux de voir que ce sont les jeunes qui relèvent le défi en question. Je les exhorte à s'assurer que leurs aînés ne les laissent pas tomber. Je veux qu'ils interviennent pour défendre notre merveilleux pays.

Les gens d'un certain âge comme nous tendent à voir le monde du façon quelque peu différente peut-être des jeunes. J'espère que ces derniers nous diront ce que nous devons penser et qu'ils le feront avec générosité et une grande ouverture d'esprit, ce qui motivera leurs parents et leurs aînés à voir le monde un peu plus à leur façon. Je pense que, très souvent, ils sont beaucoup plus perspicaces que nous.

Je voudrais également féliciter le Conseil ethnoculturel du Canada pour avoir souscrit aux propositions en question. Je sais que les intéressés ont certaines réserves. J'espère que nous allons vraiment essayer d'apaiser leurs craintes.

Permettez-moi de signaler à quel point je suis heureux d'avoir reçu un fac-similé d'une petite organisation qui s'appelle Réseau—«network» en anglais, sauf erreur—

[*Français*]

—un groupe de femmes au Manitoba qui revendiquent pour les femmes, évidemment, qui sont prêtes à dire oui à ces propositions constitutionnelles, en comprenant qu'il y a toujours des faiblesses, que ce soit avec cet accord ou avec un autre. Mais elles regardent l'ensemble, elles pensent à l'avenir du Canada. Et elles m'ont dit à moi-même ainsi qu'aux autres: Nous allons appuyer l'entente.

Monsieur le Président, je vais terminer avec un souhait.

[*Traduction*]

Je souhaite que, lorsque la Chambre des communes reprendra ses travaux, le gouvernement ait un projet économique, un plan de développement, qui redonnera espoir aux Canadiens et qui fera suite, on peut l'espérer, à un vote pour le «oui» le 26 octobre, car nous pourrons alors commencer à rebâtir notre merveilleux pays et à nous assurer qu'il demeure au premier rang dans le monde.

[*Français*]

Je suis maintenant prêt à répondre à des questions.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de Saint-Boniface pour les observations qu'il a faites. Je crois qu'il a traité d'une question qui préoccupe de nombreux Canadiens actuellement, partout au pays et pas seulement les jeunes. Dans ma circonscription, j'éprouve beaucoup de difficultés qui sont dues à la façon dont les électeurs considèrent les éléments de l'entente ou de l'accord, disons du rapport du consensus. Il ne s'agit évidemment pas d'un accord, car aucun des premiers ministres n'a signé le document.

Je commence à percevoir un véritable ressentiment à Toronto et je ne m'excuse pas d'entretenir moi-même des doutes à l'égard de l'entente.

J'ai remarqué que mon abstention le soir du vote n'avait pas paru au compte rendu. Je n'ai pas compris pourquoi. Si nous n'expliquons pas tous les éléments de l'entente et si, tout à coup, un sentiment de méfiance se manifeste dans la collectivité, le premier ministre n'obtiendra pas la réponse qu'il attend.

À ce moment-ci, je ne suis pas certain d'approuver la proposition du premier ministre. Il y a une chose qui me préoccupe, et je voudrais poser une question à mon collègue. Je souscris à l'idée d'un référendum. J'accepte la souveraineté du peuple, mais je me demande si l'entente ne sera pas menacée, à moins de remplir les deux conditions suivantes: premièrement, expliquer tous les éléments de l'entente ainsi que leur signification et, deuxièmement, cesser d'accuser les Canadiens de vouloir détruire le Canada s'ils décident de s'opposer à l'entente.

M. Duhamel: Je remercie mon collègue de ses commentaires et de sa question.

Oui, nous devons expliquer l'entente. Le grand défi consistera à l'expliquer de façon à ce que les Canadiens constatent que, quel que soit celui qui l'explique, on leur dit toujours la vérité.

C'est un problème réel, car on est plutôt soupçonneux à l'égard des hommes politiques de tous les partis et à tous les niveaux de gouvernement. J'ai dit il y a quelques jours que j'aurais espéré que, quelque part, un tiers vienne expliquer ce qui en est. Ce n'est pas si facile que cela, non plus, car il y a des tiers qui n'ont vraiment pas la même vision des choses.

Nous devons nous efforcer sincèrement d'expliquer l'entente, telle qu'elle est, sans la simplifier ni la compliquer à outrance. L'essentiel, c'est que les gens comprennent que les premiers ministres provinciaux et les quatre représentants des autochtones, avec l'appui des chefs des deux grands partis d'opposition, ont fait un effort sincère pour présenter une série de propositions susceptibles de répondre aux doléances des Canadiens. Il n'y a aucune garantie. C'est le message que je veux personnellement transmettre. Je ferai l'impossible pour l'expliquer avec objectivité. J'essaierai de dire que je ne suis pas sûr que j'aurais pu conclure une meilleure entente. J'aimerais pouvoir dire honnêtement que j'aurais pu le faire, mais je ne crois pas que je l'aurais nécessairement fait. Dans les circonstances, je considère que c'est une tentative honnête pour unifier le pays.

J'invite les jeunes du Canada à exiger que leur opinion soit entendue, car ils ont tendance à voir les choses peut-être un peu plus clairement que nous et peut-être avec moins de préjugés. Cela me rappelle cette personne âgée qui me disait: «J'espère que vous et vos collègues politiciens ne vous apprêtez pas à détruire ce qu'il nous a pris tant de temps à bâtir.» Je lui ai demandé d'aller voir ses amis et d'inviter les autres personnes âgées à nous rappeler cette réalité.

Peut-être que nous assisterons à une grande coalition de jeunes et de personnes moins jeunes qui s'uniront pour entreprendre un rapprochement qui nous permettra de maintenir notre pays uni.

Si l'information n'est pas véhiculée clairement, rapidement et d'une manière compréhensible et si les gens demeurent indifférents, je crains vraiment pour l'avenir de notre pays, car ces choses importent.

Je vais voter «oui». Si notre pays devait un jour éclater, et je prie pour que ça n'arrive jamais, je veux pouvoir m'endormir chaque soir en me disant que j'ai fait mon possible. J'ai dit oui pour essayer de garder notre pays uni.

M. Mills: Monsieur le Président, Je voudrais poser à mon collègue une question concernant l'économie.

Le premier ministre du Canada a dit il y a deux jours à la Chambre que la Constitution et l'économie étaient inter-reliées. Je suis d'accord avec lui. Je pense qu'il avait raison sur le plan des faits.

• (1700)

Le problème, à mon avis, c'est que l'économie canadienne est à l'heure actuelle aux soins intensifs d'un bout à l'autre du pays. Étant donné cet état de choses, il me paraît complètement irresponsable de fermer la salle du conseil du pays, car il y a des situations qui évoluent d'une semaine à l'autre, d'un jour à l'autre. Qu'on ne me parle pas des faibles taux d'intérêt, car il n'y a pas une banque au Canada à l'heure actuelle qui vienne en aide aux petites et moyennes entreprises. Le ministre n'a pas à me croire sur parole; qu'il aille plutôt en parler avec les chefs de petite entreprise partout au Canada. On peut avoir des taux d'intérêt de 5 p. 100, mais à quoi bon si les banques ne veulent pas prêter?

Les Conservateurs se soucient des taux d'intérêt, mais ne voient pas ce qui se passe dans le pays. Dans ma ville où l'on compte 600 000 chômeurs, on se demande pourquoi nous fermons le Parlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 heures, conformément à un ordre adopté plus tôt aujourd'hui, j'ai le devoir d'interrompre les délibérations et de mettre immédiatement aux voix l'amendement du gouvernement et la motion.

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

(L'amendement est adopté.)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le prochain vote porte sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

(La motion, telle que modifiée, est adoptée.)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à un ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe maintenant à l'étude de la teneur de l'affaire émanant du gouvernement nº 12. Il restait trois minutes dans la période réservée aux questions et observations.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au député de Saint-Boniface. Elle est très précise et porte sur l'économie.

Nous demandons aux Canadiens de faire confiance au gouvernement au cours des 30 prochains jours. Nous leur demandons de croire que ce document est excellent.

Croyez-vous qu'il soit acceptable de demander aux Canadiens de faire confiance au gouvernement, alors que celui-ci suspend les travaux du Parlement à un moment où l'économie est dans un état catastrophique?

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je ne pourrais pas dire qu'on m'a demandé de faire confiance au gouvernement pendant les 30 prochains jours, et je parle sans aucun esprit de parti.

Le premier ministre fédéral et ceux des provinces, les deux chefs de l'opposition et les quatre représentants des autochtones nous ont demandé de croire que leur solution était raisonnable.

Malgré tout le respect que je dois à mes collègues, dont certains méritent toute mon admiration, je ne pourrais pas faire confiance au gouvernement s'il s'agissait de son document. Celui-ci a été appuyé par toutes les autres parties, et c'est pourquoi je suis disposé à dire qu'il a une chance raisonnable d'être accepté.

La suspension des travaux ne me plaît guère. J'espère que nous pourrons revenir s'il le faut. Je conviens qu'il y a deux éléments importants, la Constitution et l'économie. J'aurais recours à l'analogie suivante.

Si ma femme et mes enfants songeaient à me quitter, j'aurais beaucoup de mal à me préoccuper de mon emploi. Par contre, ce n'est pas parce que j'ai un bon emploi qu'ils vont rester avec moi.

Il y a deux côtés à la médaille. Nous devons nous occuper du référendum, mais nous devons aussi nous attaquer aux problèmes économiques dès que nous allons rentrer. Il est important que nous le fassions, sous peine de perdre tout ce que nous aurons gagné le 26 octobre, à supposer que la réponse soit positive.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de participer à ce débat d'ajournement. Je veux en profiter pour exprimer certaines préoccupations au nom de mes électeurs, ceux de la circonscription de New Westminster—Burnaby, en Colombie-Britannique.

La semaine dernière, j'ai assisté à un service commémoratif pour Pauline Jewett, qui m'a précédée ici, à la Chambre des communes, à titre de députée de ma circonscription. C'est avec un sentiment de fierté et un sens du patriotisme et de l'honneur qu'elle a représenté son pays. Malheureusement, elle est décédée cet été.

Durant ce service commémoratif, je pensais à la carrière de Pauline et à tout ce qu'elle avait accompli en servant les Canadiens et les électeurs de notre circonscription. Beaucoup de ses réalisations ont pris naissance ici même, à la Chambre.

Je pensais aussi à la vision que Pauline Jewett avait de notre pays. Pauline était d'abord et avant tout une Canadienne engagée. Elle aimait le Canada et elle avait foi aux possibilités de notre pays. Elle croyait que les Canadiens étaient un peuple prometteur, compréhensif et tolérant. Pourtant, aujourd'hui, les électeurs de la circonscription de New Westminster—Burnaby, que Pauline représentait, comme ceux de toutes les autres circonscriptions au Canada, sont de plus en plus désillusionnés en ce qui concerne le pays et le gouvernement fédéral.

Je trouve que la vision d'espoir et de tolérance que Pauline Jewett associait au Canada a été poussée à sa limite. Au moment même où le pays devrait avancer, il menace de faire marche arrière. Je voudrais bien savoir pourquoi. Que s'est-il passé?

La réponse réside dans le triste héritage que nous a laissé le gouvernement fédéral actuel et dans les politiques nuisibles qu'il a pratiquées. Le fait est que les Canadiens se sentent abandonnés par le gouvernement fédéral. Et lorsque je regarde les politiques que le gouvernement fédéral a mises en place au cours des quatre dernières années, je comprends pourquoi les Canadiens ont ce sentiment. Je comprends pourquoi mes électeurs sont si inquiets, parce que je vois les effets des politiques du gouvernement conservateur, et des gouvernements

libéraux qui l'ont précédé, dans ma propre circonscription, celle de New Westminster—Burnaby.

Monsieur le Président, je crains pour mes électeurs lorsque je vois le gouvernement fédéral signer l'Accord nord-américain de libre-échange, cette entente tripartite qui a été signée sans être débattue à la Chambre des communes. Pour mes électeurs, cela veut dire que les travailleurs productifs qui sont le fondement de notre économie pourraient maintenant être en situation de concurrence avec les travailleurs mexicains qui ne gagnent même pas 1 $ l'heure.

Je crains pour mes électeurs lorsque je vois que nos emplois viennent au premier rang sur la liste de nos exportations à cause de l'Accord de libre-échange que le gouvernement fédéral a négocié avec les États-Unis.

Pour les électeurs de New Westminster—Burnaby, dont beaucoup travaillent dans l'industrie forestière, cet accord veut dire qu'ils ont été obligés de regarder le gouvernement conservateur rester là à ne rien faire pendant que les États-Unis appliquaient des droits compensateurs restrictifs à nos produits du bois. Pourtant, lorsque nous avons essayé de corriger cette erreur désastreuse, lorsque notre parti a présenté une motion pour mettre fin à cette érosion de notre main-d'oeuvre, que s'est-il passé? Eh bien, les libéraux et les conservateurs ont tous voté contre nous, ce qui fait que l'Accord de libre-échange est toujours en vigueur et que les emplois continuent de disparaître.

Monsieur le Président, je crains pour mes électeurs lorsque je remarque que, à cause des politiques du gouvernement fédéral, le chômage atteint un niveau record. Les banques d'alimentation sont la seule industrie qui connaît actuellement une croissance au Canada. Les électeurs de la Colombie-Britannique se tournent vers le gouvernement pour qu'il les aide à se recycler; ces gens qui souhaitent travailler veulent des programmes de création d'emplois, et le gouvernement leur dit: «Désolé, nous luttons contre l'inflation», «Désolé, nous n'avons pas d'argent pour la création d'emplois» ou «Désolé, nous ne pouvons rien faire pour stimuler notre économie».

Je m'inquiète aussi parce que le gouvernement fédéral a réduit considérablement les paiements de transfert à la Colombie-Britannique. Cela signifie que, pendant que le gouvernement fédéral publie des documents de propagande comme *Bien apprendre. . .bien vivre* et *La compétitivité mène à la prospérité*, deux documents qui encouragent les Canadiens à poursuivre leurs études, nos enfants d'un océan à l'autre se voient fermer les portes des universités, des collèges et des écoles professionnelles.

• (1710)

Alors que l'éducation postsecondaire n'a jamais été aussi nécessaire, le collège Douglas, dans ma circonscription, a dû refuser un nombre record d'étudiants qui satisfaisaient aux conditions, et cela, parce que le gouvernement fédéral n'engage pas les fonds qui vont de pair avec son discours sur la compétitivité.

Je m'inquiète beaucoup des compressions fédérales draconiennes à l'égard du programme de coopératives d'habitation et des programmes de logement social. Dans ma circonscription, de nombreux citoyens de Burnaby et New Westminster resteront sur des listes d'attente pour les logements à coût abordable. Cette décision signifie la perte de milliers d'emplois liés à la construction de nouvelles unités de logement et à la rénovation. Cela survient à un moment où le logement n'a jamais été aussi coûteux pour le citoyen moyen.

Les habitants et les travailleurs de New Westminster—Burnaby ont des inquiétudes au sujet du fleuve Fraser qui traverse leur localité. Nous avons appris récemment que des modifications apportées à la politique du ministère des Pêches et des Océans, une mauvaise gestion et des mesures d'application de la loi insuffisantes ont contribué à la disparition d'un million de saumons dans le fleuve Fraser.

À mon arrivée à la Chambre, j'ai été heureuse d'apprendre que le ministre des Pêches et des Océans a nommé Peter Pearce et Peter Larkin pour diriger une enquête sur la disparition de ces saumons rouges. Il faut réduire l'écart entre le nombre de poissons qui pénètrent dans la rivière, les prises déclarées et le nombre de poissons qui réussissent à gagner les frayères. Ces chiffres sont beaucoup plus bas que prévu. Il faut déterminer pourquoi le stock de saumon n'atteint pas les prévisions établies.

Il s'agit de l'une des grandes industries de la Colombie-Britannique. Cette province ne peut laisser son stock de saumon diminuer comme le stock de morue à Terre-Neuve.

Que dire maintenant de l'impôt? Mes électeurs, à l'instar de tous les autres citoyens canadiens, sont fâchés de voir que leur fardeau fiscal s'accroît constamment. Malheureusement, je ne peux que leur dire la triste vérité au sujet du gouvernement et de ses priorités. La vérité, c'est que le gouvernement a préféré, au lieu d'alléger le fardeau fiscal des bons travailleurs, en aider d'autres.

Il offre des déductions pour frais de représentation qui font perdre aux contribuables un milliard de dollars par année. Il conserve une échappatoire conçue par les Libéraux, qui permet aux familles riches du Canada de soustraire de l'impôt une partie de leur actif en le camouflant dans des fiducies établies dans l'intérêt d'une ou de plusieurs personnes. Le gouvernement fédéral continue de transférer aux contribuables qui travaillent le fardeau fiscal des sociétés rentables. C'est honteux.

Enfin, les électeurs de New Westminster—Burnaby ne comprennent pas comment le gouvernement fédéral peut consacrer 4,5 milliards de dollars à l'achat de 50 hélicoptères pour la chasse aux sous-marins, tout en prétendant qu'il n'a plus d'argent pour l'amélioration des infrastructures qui s'écroulent un peu partout au pays.

J'ai reçu une lettre du maire et des conseilleurs de Burnaby, lettre dans laquelle ils m'expriment leur inquiétude au sujet des infrastructures vétustes de leur localité et soulignent justement que les 4,5 milliards de dollars réservés à l'achat d'hélicoptères serait mis à meilleur usage si on les consacrait à l'amélioration des infrastructures au Canada.

Le gouvernement nous dit aussi qu'il n'a pas d'argent pour aider les chômeurs à se recycler et à trouver du travail, pour venir en aide aux défavorisés, pour offrir des services de garderie aux parents seuls ou pour garantir l'égalité aux femmes. On nous dit qu'il n'y a pas d'argent pour nourrir les affamés. Hier, nous avons assisté à la fin du plus vieux programme universel du Canada. Nous avons assisté à l'élimination du programme des allocations familiales. La raison invoquée? L'argent.

Au moment même où le Canada a besoin de progresser, au moment même où le Canada a besoin de solutions modernes à des problèmes complexes, les conservateurs appliquent des théories économiques qui ne valent pas mieux que des recettes de sorcier qui ont déjà échoué sous les précédents gouvernements libéraux et, dans d'autres pays, sous les administrations Thatcher et Reagan.

Peut-on s'étonner que les électeurs de New Westminster—Burnaby soient inquiets? Le gouvernement doit comprendre que les Canadiens eux-mêmes sont une valeur sûre. Pourtant, certains de ceux qui ont le pouvoir ici d'agir ont choisi de ne rien faire.

Je suis atterrée d'entendre le gouvernement conservateur dire qu'il ne peut rien faire de plus pour les Canadiens. Je suis atterrée que le gouvernement n'investisse pas dans notre ressource la plus précieuse: notre population, nos enfants. Je suis atterrée que certains chefs de partis aient décidé de ne rien dire et de ne présenter aucune solution, tout simplement parce qu'ils mènent dans quelques sondages.

Lorsque nos dirigeants politiques choisissent de ne rien faire, ils ne méritent pas de diriger le gouvernement fédéral. Nous ne voulons pas de gouvernements qui optent pour l'inertie ni de chefs qui courbent l'échine. Nous ne voulons pas de gouvernements qui haussent les épaules, ni de chefs qui baissent la tête. Nous ne voulons pas de gouvernements qui tournent le dos à la plus grande partie de la population. Nous ne voulons pas de gouvernements qui choisissent de vendre notre souveraineté.

Les électeurs de New Westminster—Burnaby veulent une société qui est la somme de toutes ses parties, et non pas une société définie par ses principaux rouages. Ils croient qu'une société se mesure à la façon dont elle traite tous les siens, et non pas seulement les privilégiés. Ils croient que le gouvernement fédéral a l'obligation morale de donner plus de pouvoir aux Canadiens et d'aider ceux qui ne réussissent pas à acquérir plus de pouvoir par eux-mêmes.

C'est pour cela que nous demandons que le fardeau fiscal soit allégé pour ceux qui travaillent le plus fort, qui souffrent le plus et qui payent le plus. Nous voulons protéger les programmes sociaux qui sont à la base de notre identité nationale, comme l'assurance-maladie, les pensions ou l'universalité de tous nos programmes.

Nous voulons un gouvernement fédéral qui se battra tous les jours pour l'égalité des sexes, pour l'élimination de la violence, pour l'équité salariale, pour la recherche sur le cancer du sein, pour la liberté d'avoir des enfants comme on l'entend et pour l'élection d'un plus grand nombre de femmes à la Chambre des communes.

Le gouvernement fédéral ne peut pas rester indifférent à ses propres politiques. Il n'a pas le droit d'ignorer la détresse des masses qu'il écrase. Il y a des enjeux indispensables pour notre société, dont il faut s'occuper. Je parle des emplois, des programmes sociaux et de l'environnement, qui exigent notre attention immédiate.

Ce sont les questions clés qui devront retenir notre attention à la reprise des travaux de la Chambre.

Nous ajournons ce soir. Un bon nombre de députés retournent dans leur circonscription afin d'y travailler pour le référendum. La majorité d'entre nous travailleront pour le oui. J'espère sincèrement qu'à notre retour, en novembre, nous parlerons encore de cette ambition nationale qu'est le Canada, cette ambition que nous voulons réaliser pour les enfants qui viendront après nous.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt l'intervention de la députée.

Je la remercie d'abord d'avoir fait allusion à celle qui l'a précédée et qui nous manquera à tous. J'ai eu l'insigne honneur de siéger au Parlement en même temps que la regrettée Pauline Jewett et j'ai toujours eu un grand respect pour elle, car elle tenait à ce que la vérité se sache, même quand cela nuisait à sa propre cause.

Je voulais poser quelques questions à la députée au sujet de certains points qu'elle a soulevés dans son discours. Ma première question a trait à la déclaration qu'elle a faite à propos de l'Accord de libre-échange nord-américain qui a été adopté sans débat parlementaire. Elle a tout à fait raison, mais c'est la façon normale de procéder lorsque le gouvernement du Canada adhère à des traités.

La députée était présente à la Chambre, en décembre 1988, lorsque nous avons débattu de l'Accord de libre-échange canado-américain. Nous avons beaucoup discuté de la question avant les élections du 21 novembre. On peut même dire que l'enjeu de ces élections était précisément le libre-échange.

Je puis assurer à ma collègue que la question sera amplement débattue lorsque le traité sera déposé à la Chambre ainsi qu'aux assemblées législatives des autres signataires pour y être ratifié.

J'ai communiqué avec mes homologues parlementaires du Mexique, et ils se posent des questions. Ils se demandent pourquoi le Parti social-démocrate canadien s'oppose à l'idée d'un partenariat avec un pays comme le leur qui tente d'accéder au même niveau économique que le Canada et les États-Unis. Ne serait-ce pas une bonne chose pour tous et n'est-ce pas ce que prévoit cet accord?

• (1720)

À mon avis, le traité le prévoit, mais le parti social-démocrate, le parti de la députée d'en face, semble estimer que la main-d'oeuvre des trois pays formerait immédiatement un seul bassin et que nous devrions faire concurrence aux salaires du Mexique. C'est bien ce qu'a dit la députée. Elle a dit que nous ferions concurrence aux travailleurs mexicains qui touchent 1 $ l'heure. Or, si je comprends bien le traité, ce ne serait pas du tout le cas. Il s'agirait d'un partenariat.

Voici mon deuxième argument. La députée a dit que les paiements de transfert ont énormément été réduits en Colombie-Britannique. Je ne crois pas que ce soit le cas. Le taux d'augmentation des paiements de transfert à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à l'Ontario est maintenu à 5 p. 100. Le taux d'augmentation est maintenu à 5 p. 100.

Vu qu'elle est une bonne sociale-démocrate, la députée ne souscrit-elle au principe que les provinces riches, soit la sienne, la mienne et l'Ontario, ont la responsabilité d'accepter un taux d'augmentation légèrement inférieur—et 5 p. 100 n'est pas mal par les temps qui courent—, de façon qu'on puisse attribuer plus de fonds aux provinces pauvres, ce qui est effectivement le cas?

Voici mon dernier argument. En ce qui a trait au projet de loi C-80 que la Chambre a adopté hier, si des changements ont été apportés aux prestations familiales, ce n'est pas parce que nous n'avons plus d'argent. En fait, ces changements permettent d'accorder 2,1 milliards de dollars de plus en prestations familiales, de sorte que les familles pauvres recevront 500 $ de plus par année. Je suis sûr que, en souvenir de la regrettée Pauline Jewett, la députée estimera de son devoir de transmettre ces vérités à ses électeurs.

Mme Black: Monsieur le Président, mon collègue soulève un certain nombre de points qu'il a relevés dans mon discours et il les conteste. Je dirais qu'en ce qui concerne l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, oui il y a eu un débat dans cette chambre avant qu'il ne soit signé. Il y a eu des élections, c'est vrai, qui ont eu lieu principalement sur ce sujet. Le débat s'est fait partout, dans les mairies, dans les réunions politiques, partout. C'était aux nouvelles tous les soirs.

Dans le cas de l'accord nord-américain, il n'y a eu aucune discussion. La chambre n'a pas eu l'occasion d'en parler. La population n'a pas eu la moindre occasion non plus. Je suis sûre qu'après les quatre années de libre-échange avec les États-Unis, les Canadiens ne veulent pas de l'Accord de libre-échange nord-américain. C'est pour cela que le gouvernement dépense en ce moment tant d'argent pour faire de la propagande pour l'entente, à la radio et à la télévision. Il sait très bien que les Canadiens connaissent personnellement les effets de l'Accord de libre-échange signé avec les États-Unis. Ils ont subi les énormes pertes d'emplois. Jusqu'à un demi million d'emplois manufacturiers ont disparu, pour être remplacés par des emplois dans le secteur des services; ce sont des McEmplois où on grille des McSaucisses. Les

Canadiens savent que c'est une voie dans laquelle ils ne veulent plus être poussés.

En ce qui concerne le travail dans les pays sous-développés je suis d'accord pour relever leur niveau de vie. Je serais de son avis si cet accord avait quelque chose à voir avec cela, mais ce n'est pas le cas. Dans le modèle européen, les pays partagent les mêmes normes et ont les mêmes salaires, ce qui n'est certainement pas le cas de l'accord nord-américain. Le modèle européen a des objectifs, en ce sens qu'il fixe des salaires minimum et imposent des normes minimales de protection de l'environnement. Rien de tel dans l'accord nord-américain.

Le député a parlé des paiements de transfert qui, dans le cas de ma province de Colombie-Britannique se soldent par une diminution. Il y a eu des réductions. La province de Colombie-Britannique a reçu 166 millions de moins pour la santé seulement, du fait des changements que ce gouvernement a apportés au Régime d'assistance publique du Canada. Je voudrais dire au député d'en face, quand il parle de partager entre Canadiens, que les habitants de la Colombie-Bitannique ont partagé avec le reste du Canada depuis leur entrée dans la Confédération et qu'ils se sont engagés à respecter ce principe du partage dans tout le pays.

Cependant, les pauvres de la Colombie-Britannique sont tout aussi pauvres que les pauvres de n'importe où ailleurs au pays, et les femmes battues de la Colombie-Britannique portent autant de bleus et sont aussi maltraitées que les femmes battues de n'importe où ailleurs au pays. Ils méritent l'aide du gouvernement sous la forme des paiements de transfert. L'argument qu'il fait valoir est très faible.

En ce qui concerne les allocations familiales, il s'agit là de notre programme social universel le plus ancien. En 1984, le premier ministre du pays a déclaré que les programmes sociaux universels étaient des dépôts sacrés et qu'on n'y toucherait jamais. Eh bien, c'est ce que j'appelle toucher avec un grand T. Il supprime l'universalité du programme d'allocations familiales. Le nouveau programme de prestations pour enfants n'est pas indexé au coût de la vie. Il vaudra de moins en moins chaque année, et dorénavant, les familles qui pourront en bénéficier seront de moins en moins nombreuses.

Ce gouvernement a conçu le plan machiavélique de diminuer, au fil des ans, le nombre de familles pouvant en bénéficier. D'après ce plan, au début de 1993, certaines familles se trouveront tout à coup à recevoir des prestations mensuelles un peu plus importantes. Cependant, ce que ces familles ne savent pas, c'est qu'à la fin de l'année, quand elles s'attendront probablement à recevoir le crédit d'impôt pour enfants et d'autres crédits par l'intermédiaire du régime fiscal, ceux-ci n'existeront plus.

Je suis prêt à parier aujourd'hui avec le député qu'il se sera fait élire avant que les gens ne découvrent la vérité au sujet de ce programme.

Mme Ethel Blondin-Andrew (Western Arctic): Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour prendre la parole avant que la Chambre s'ajourne.

Cette session a été très courte, mais peut-être a-t-elle été l'une des plus importantes. Maintenant que la question référendaire a été débattue et adoptée par les deux chambres, les Canadiens, aux quatre coins du pays, vont devoir se livrer à une sérieuse introspection avant le référendum du 26 octobre.

J'estime que nous devons pénétrer au plus profond de l'âme de notre nation et découvrir la vraie valeur de notre nation ainsi que sa véritable nature. C'est un don que nous ne pouvons pas nous permettre de gaspiller.

J'ai exprimé mon appui à la question référendaire et mon acceptation de l'entente conclue à Charlottetown le 28 août. Je reste convaincue que l'accord constitutionnel auquel sont parvenus les gouvernements des territoires et des provinces, le fédéral et les représentants des peuples autochtones n'est pas parfait, mais que c'est un accord qui nous permettra d'établir une nouvelle liste de priorités dans le cadre de la Constitution de manière à mieux respecter notre identité nationale et, qui plus est, notre évolution.

Je m'engage à rentrer dans ma circonscription pour y faire campagne en faveur du référendum et pour convaincre mes électeurs de voter oui. En ma qualité de députée de Western Arctic, j'ai la certitude que cet accord répondra plus que jamais aux aspirations des peuples autochtones et des habitants du Nord.

Notre droit inhérent à l'autonomie gouvernementale a été reconnu et les conditions qui existaient avant 1982 pour la création de nouvelles provinces ont été rétablies. Je suis très fière de dire que les peuples autochtones et les habitants du Nord ont grandement contribué au renouvellement futur du Canada. Le Grand Nord enneigé est un endroit unique et typiquement canadien. Le Canada est un pays nordique.

Un jeune ami à moi, John Bethel d'Edmonton m'a dit un jour que c'est quand il a vu le Nord pour la première fois qu'il a eu vraiment l'impression d'être Canadien. C'était sa première expédition là-bas. J'ai traversé mon pays d'un océan à l'autre et j'ai toujours été frappée par le fait qu'il y a si peu de Canadiens qui connaissent le Nord et, inversement, qu'il y a si peu de gens du Nord qui ont visité les autres régions du Canada. Il suffit que les Canadiens aient l'occasion de se découvrir les uns les autres pour qu'une belle camaraderie et une loyauté inébranlable se manifestent entre eux.

Le Nord, à la surface comme dans ses profondeurs, est intact et sa beauté, écrasante; nous voulons la partager. Sa rude géographie multiplie les défis à l'habileté physique de tout Canadien qui s'y aventure. L'air pur et propre ainsi que les rapports respectueux que les gens du Nord maintiennent avec la terre et la nature sont des valeurs à partager avec le pays tout entier.

• (1730)

S'il est possible que la crise constitutionnelle ne soit bientôt plus que chose du passé, il n'en va pas de même de la crise économique que traversent les Canadiens. Pour les gens du Nord, quelle est la route qui mène à une reprise économique? Où est la route qui mène aux ressources dont Diefenbaker avait entrepris l'exploitation? On n'a pas fait un mille de plus depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir.

Il ne semble pas que le gouvernement ait les réponses qu'attend notre pays ou notre coin de pays. Les infrastructures autoroutières font encore défaut, et le projet de fusion de nos deux compagnies d'aviation va porter un autre dur coup à une économie déjà fragile.

Les gens du Nord restent isolés du reste du Canada, des grandes voies de transport et des centres économiques. Ils ne peuvent pas s'offrir le luxe de choisir entre l'autocar, le train ni même la voiture pour se rendre d'une localité à une autre, comme le font la plupart des autres Canadiens. Les compagnies aériennes sont souvent notre unique recours.

Nous ne pouvons pas nous permettre d'isoler nos localités, de rompre avec le commerce et le tourisme ou de consentir une baisse de notre niveau de vie. Le gouvernement doit donner aux Canadiens et notamment aux gens du Nord l'assurance que les déplacements en avion resteront accessibles et à prix abordable. C'est et ce devrait être un droit fondamental pour les Canadiens vivant dans ces régions isolées du Canada.

Puisque la Chambre va s'ajourner, je voudrais m'arrêter sur un autre problème important qui concerne ma circonscription. Je voudrais profiter de l'occasion pour exhorter le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à la grève qui frappe la Giant Gold Mine à Yellowknife. Le conflit de travail en arrive à son quatrième mois. Il y a eu des scènes de violence et de graves actes de vandalisme. Des travailleurs perdent leurs maisons et leurs familles sont durement éprouvées. On compte de nombreux cas de maisons abandonnées, de rêves perdus chez ceux qui avaient choisi de vivre dans le Nord. Ces gens sont maintenant partis. Ils sont allés chercher des occasions d'emploi ailleurs parce qu'ils n'avaient pas d'autre choix. L'atmosphère malsaine engendrée par cette situation affecte toute la collectivité de Yellowknife et les environs.

Le syndicat veut retourner à la table de négociation et les travailleurs, au travail. Il n'y a pas de médiateur; ce dernier a filé à l'anglaise. La direction refuse de bouger pour régler le conflit. Ces gens ont besoin d'aide et de l'intervention du gouvernement fédéral.

J'ai déjà demandé l'adoption d'une loi anti-briseurs de grève. La pire provocation qu'on puisse faire durant une grève est d'avoir recours à des briseurs de grève. Cette pratique mine la moralité et l'éthique d'un bon régime de travail. Nous avons demandé une rencontre avec le ministre, mais notre requête a été rejetée. Notre dernière demande vise à obtenir la tenue d'une enquête sur le conflit de travail. Il faut trouver une solution au conflit de toute urgence. Nous ne pouvons permettre, dans un contexte économique déjà fragile, que cette situation continue d'affecter des individus, leurs familles et leurs enfants.

Au moment où la Chambre est sur le point de s'ajourner, les premières nations ont réalisé des progrès importants dans la présente ronde de négociations, mais il reste encore beaucoup de questions à régler. Le gouvernement continue de négliger une question autochtone de la plus haute importance.

Les députés ne doivent pas oublier la crise d'Oka survenue à l'été de 1990. De nombreux Canadiens croyaient que nous en avions fini avec la crise d'Oka, mais ils devraient savoir que, pour le moment du moins, tel n'est pas le cas. Le gouvernement continue de reporter les efforts qu'il devrait faire pour solutionner rapidement ce problème qui perdure, en achetant les terres au sud de la route 344 dans le village d'Oka pour remplacer la pinède.

L'incapacité de ce gouvernement d'en arriver à une solution s'oppose à la promesse du premier ministre qui s'était engagé à consulter les autochtones et à tenir compte, dès le début des démarches, des responsabilités de fiduciaire de l'État. Ces engagements faisaient partie des quatre grands piliers dont avait parlé le premier ministre. Il ne s'agit pas ici d'une transaction immobilière comme pourraient le croire le ministre des Affaires in-

diennes et du Nord canadien et la ministre d'État des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il s'agit du règlement de revendications territoriales, et le gouvernement fédéral doit assumer ses responsabilités de fiduciaire et négocier de manière équitable, conformément au programme cadre.

Le conflit doit se résoudre de sorte que les échanges reprennent entre toutes les parties afin que l'on examine les questions de première importance pour la collectivité de Kanesatake, par exemple la justice, le maintien de l'ordre et le financement tant attendu pour la mise en place d'un programme de réconciliation. La crise a pris une telle ampleur que la communauté a un besoin urgent d'un tel programme. Le ministère n'a pas encore respecté son engagement à l'égard du financement.

Permettez-moi d'aborder une autre question directement liée à la clause Canada. Cette clause dit:

> [. . .] les peuples autochtones du Canada ont été les premiers gouvernants du territoire, ils ont le droit de promouvoir leurs langues, leurs cultures et leurs traditions et de veiller à l'intégrité de leurs sociétés; leurs gouvernements forment l'un des trois ordres de gouvernement du pays [. . .]

En fait, grâce à cet énoncé, la clause relative à l'extinction des droits n'est plus valable.

La disposition relative à l'extinction des droits est une source terrible de division et devrait être supprimée, sinon parce qu'elle entre en contradiction avec la clause Canada, du moins parce qu'elle constitue un simulacre de moralité et de justice.

Dans ma localité et dans ma circonscription, une importante revendication globale a échoué, notamment parce qu'on a demandé aux gens d'abandonner, de renoncer à leurs droits autochtones et à leurs revendications territoriales, à tous leurs droits, en fait. C'est absolument inacceptable. Ce qui arrive maintenant, c'est que l'on assiste à une démarche très fragmentée, des groupes plus petits faisant valoir des revendications régionales dont certaines, mais pas toutes, suscitent d'autres divisions.

Il y a deux ans, le commissaire aux droits de la personne a dit qu'il n'y avait pas là d'échange, que quelle que soit la façon dont on présentait les choses, il s'agissait de l'extinction des droits et de l'abandon des droit et du renoncement à des droits.

C'est une façon dépassée et colonialiste de gouverner et c'est inacceptable, compte tenu de l'esprit de la clause Canada comme de l'entente en général.

Le gouvernement fédéral, et plus particulièrement le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministère de l'Environnement, doit aussi assumer le devoir qu'il a de soutenir les chasseurs et les trappeurs du Canada. Le gouvernement n'a rien fait pour appuyer le groupe autochtone international de survie. Celui-ci a présenté une proposition au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, mais sa proposition est restée sans réponse. Il a sollicité des fonds pour former les trappeurs aux façons humanitaires de trapper.

Le gouvernement britannique, soit un gouvernement étranger, a beaucoup d'influence sur ce qui arrive à nos chasseurs et à nos trappeurs. Le gouvernement britannique a fait porter sur la liste des espèces menacées 13 espèces dont 12 sont canadiennes et sont reliées directement au mode de vie des trappeurs autochtones et autres du nord du Canada.

Il faut instruire et informer les trappeurs autochtones et autres des répercussions possibles pour tous les trappeurs de l'embargo européen.

Les trappeurs autochtones doivent pouvoir prendre des décisions bien informées au sujet de leur participation future dans le commerce des fourrures, car sinon, ils pourraient être placés dans une situation désavantageuse par rapport à leurs homologues non autochtones qui sont mieux organisés et mieux informés. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de même que celui de l'Environnement doivent jouer un rôle essentiel dans le domaine de l'éducation.

Je crois que nous avons atteint au Canada un point crucial auquel nous n'arriverons plus jamais si le «non» l'emporte. Nous sommes parvenus là par consensus, parce que le courant passait très bien entre les dirigeants et les chefs de gouvernement qui ont négocié à Charlottetown, mais nous ne verrons jamais plus une communion d'idées de ce genre.

Le temps n'est plus au débat. Je sais dans mon coeur et dans mon esprit en tant que Canadienne et politicienne responsable, qu'il est temps que les Canadiens soient saisis de la question; de là, la tenue d'un référendum.

Par définition, un référendum est une question de choix. Les Canadiens auront l'occasion de s'approprier l'avenir de leur pays. Je sais tout ceci dans mon coeur, car il est arrivé quelques fois au cours de tout le processus constitutionnel, que je sois la seule à défendre un certain nombre de questions. Je suis demeurée seule lorsque nous avons abordé la question du Sénat élu, efficace et à

représentation égale, car il n'y a pas toujours eu consentement unanime là-dessus.

J'ai été isolée en ce qui concerne la création de nouvelles provinces, car ce n'était pas tout le monde qui croyait en un processus bilatéral. Je n'ai pas hésité à remettre en question la notion de société distincte, alors qu'il y a encore quelques mois, six ou sept mois, les gens croyaient que le débat là-dessus était terminé. J'avais le sentiment à titre personnel de n'avoir pas ménagé mes efforts et d'avoir profité de l'occasion qui m'était offerte pour faire apporter les modifications qui s'imposaient. Je crois que le temps du débat est terminé, car nous avons maintenant besoin que le pays dise «oui».

• (1740)

Je me suis également opposée, seule, à une décentralisation marquée des pouvoirs du gouvernement fédéral, car en tant que fervente fédéraliste, je ne pouvais me résigner à ce qu'on découpe ainsi le coeur de notre gouvernement. Je crois fermement dans un gouvernement central fort, mais je pense que le temps des discussions est terminé. C'est durant toutes les conférences qui ont eu lieu, les réunions des premiers ministres et celles des comités, ainsi que les négociations à des niveaux élevés que les intéressés devaient défendre leurs opinions. Ce n'est plus le moment de tenir un débat; il faut maintenant prendre des décisions.

Nous avons eu un grand nombre de rondes de négociations sur la Constitution. Il ne faut pas maintenant s'attarder aux détails, car je crois que les lacunes mineures de cette entente ne devraient pas peser aussi lourd dans la balance que tous les avantages qu'elle apportera à notre pays. Je doute qu'autant de gens chargés de négocier et de prendre des décisions puissent jamais être du même avis sur ces questions. Je crois que les choses pourraient être bien pires, ce qui pourrait être le cas si le «non» l'emportait.

L'expérience me l'a appris, parce que j'ai opté pour un principe, parce que j'ai cru en un gouvernement central fort et parce que j'ai accepté de croire fermement qu'un Sénat trois-E était synonyme d'équité et d'égalité pour toutes les provinces et toutes les régions du Canada.

Or, c'est du passé. Ce débat n'a rien à voir avec le passé, il concerne l'avenir. C'est maintenant que notre pays a besoin d'un «oui», que le Nord a besoin d'un «oui», que les générations futures de Canadiens et de Canadiennes dépendent d'un «oui» et que les peuples autochtones du Canada ont besoin d'un «oui». Je suis profondément convaincue qu'un vote pour le «non» représente la négation de toutes les choses auxquelles j'aspire depuis mon élection en politique.

J'ai travaillé avec acharnement parce que, alors que je désapprouvais fondamentalement l'Accord du lac Meech, je me suis dit que la politique était l'art du possible. S'il était possible de modifier l'Accord du lac Meech, j'étais prête à l'accepter et à le modifier. Or, cette entente n'a jamais été modifiée ni adoptée. Nous avons échoué.

Je lis la présente entente et j'y vois l'Accord du lac Meech bonifié, modifié. En effet, elle comporte le critère qui me permet de réaliser, sur le plan constitutionnel, le mandat que m'ont confié mes électeurs. D'une part, c'est ce que fait cette entente pour moi et, d'autre part, elle me permet de voir où je me situe au Canada en tant que politicienne et où se situent mes électeurs dans tout cela. À mon avis, nous avons atteint un résultat nettement plus satisfaisant qu'au cours des rondes précédentes et je ne crois pas qu'en tant que femme autochtone, par exemple, je puisse mettre mes droits individuels devant les droits collectifs de mon peuple.

Il existe un comité du «non» formé de femmes autochtones. Je crois que ce «non» et cette injonction qu'ils ont demandée viennent détruire tout ce pour quoi j'ai travaillé, de concert avec les leaders autochtones, de concert avec d'autres hommes, d'autres leaders, ainsi que de concert avec tous ceux qui ont lutté pour en arriver à ce point crucial. Nous sommes à une croisée d'où nous ne pouvons pas reculer. Nous devons avancer.

Si nous disons «non» au Canada, si nous disons «non» à cette entente, nous disons «non» à la chance qui est offerte à notre peuple de s'améliorer, de devenir autonome et de retrouver sa dignité, le respect et l'égalité ainsi que sa liberté de faire ses propres erreurs, après 125 ans. Nous disons «non» aux Territoires du Nord-Ouest qui ont obtenu la concession qu'ils réclamaient; ils ont gagné quelque chose, ils ont obtenu la chance de pouvoir devenir une province s'ils le veulent, en toute équité et égalité.

Nous avons un grand pays, dont les instruments du pouvoir ne sont toutefois pas parfaits. Ceux qui nous dirigent, ceux qui sont à la tête des gouvernements, ne sont pas parfaits. Nous en tant que groupe d'individus qui constituent un Parlement ne sommes pas parfaits. Nous essayons de former le consensus le plus complet, nous essayons de trouver un terrain commun d'entente.

Je lance un appel à mes concitoyens. En votant «non», vous renoncez aux nombreuses choses que nous avons obtenues. Nous n'avons pas tout obtenu et peut-être

avons-nous perdu certaines choses, mais je crois que nos gains sont largement supérieurs à nos pertes.

J'invite les gens du Nord à agir, car ne pas aller voter, c'est comme voter «non». Qui s'abstient perd le droit légitime de critiquer après coup. Si vous croyez que vos droits ont été lésés, profitez-en pour le dire, car un référendum est une question de choix.

Il est aussi préjudiciable de ne pas aller voter que de voter «non». Je vous incite donc à aller voter. Souvenez-vous que la question va au-delà des intérêts des individus et des groupes. Les individus et les groupes sont tous des éléments qui forment le Canada.

Je vous demande de faire l'effort d'aller voter le 26 octobre et de voter «oui».

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FORÊTS ET PÊCHES

AUTORISATION AU COMITÉ DE SE DÉPLACER

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je sais que vous êtes excellent navigateur, et vous venez de le montrer encore.

Vous constaterez que la motion suivante recueille le consentement unanime:

> Que, cinq députés et deux membres du personnel du Comité permanent des forêts et pêches soient autorisés à se rendre en Colombie-Britannique, dans le cadre de l'étude sur les pêches sur la côte ouest, pour une période de trois jours au mois de novembre ou décembre.

M. Gagliano: Monsieur le Président, l'opposition officielle, le Parti libéral, donne son consentement avec magnanimité.

M. Angus: Monsieur le Président, je confirme que nous appuyons la motion, d'autant plus que, pendant la période des questions cette semaine, un de nos collègues a réclamé ces déplacements.

Le président suppléant (M. Mifflin): La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour que le secrétaire parlementaire propose la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Mifflin): La Chambre a entendu le texte de la motion. Y a-t-il consentement unanime pour adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION D'AJOURNEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Andre (p. 13278), ainsi que de l'amendement de M. Edwards (p. 13284).

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'estime qu'il est important pour moi de participer à ce débat.

Franchement, je crois que les Canadiens se font rouler par le gouvernement et par le Parlement. Nous, les députés de l'opposition, croyons que le Parlement ne remplit pas ses obligations envers les Canadiens à un moment où le pays connaît les difficultés les plus graves qu'il ait connues depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Nous avons siégé presque deux semaines. Le gouvernement prévoit que la Chambre ne reprendra ses travaux que le 16 novembre, ce qui veut dire que nous siégerons un mois avant le congé de Noël qui, d'après le calendrier de la Chambre, doit durer jusqu'au 1er février.

Cela veut dire que, en cette période de difficulté et d'incertitude pour le pays, la Chambre aura siégé six semaines en sept mois. Je ne peux pas accepter cela. En tant que parlementaire, je crois que nous commettons une grave erreur.

Les Canadiens ont déjà une très mauvaise opinion des politiciens en ce moment, et je dirais même que nous sommes maintenant tombés plus bas que les usuriers dans leur estime. Pourtant, nous allons siéger seulement six semaines en sept mois à un moment où le pays cherche des réponses, où il a besoin de cohésion et de leadership pour régler les graves problèmes, et j'insiste sur le mot «grave». Nous abandonnons nos responsabilités. Notre leader parlementaire, le député de Cap-Breton—Richmond-Est, a dit—et je suis entièrement d'accord avec lui—que nous reconnaissons l'importance du débat sur le référendum. Nous devons gagner ce débat.

Nous devons préserver l'unité de notre pays. Je demande à quiconque envisage de voter non d'essayer d'imaginer ce qu'il adviendra de leur province après le référendum si c'est le non qui gagne, parce que ce sera certainement la fin du Canada.

• (1750)

Je ne suis pas défaitiste. Je n'ai pas appuyé l'Accord du lac Meech parce que je ne croyais pas qu'on avait fait une analyse complète et qu'on avait tenu compte des besoins réels de notre pays. N'ayant pas appuyé l'Accord du lac Meech, je dois dire que nous sommes maintenant au bord du précipice. Il faut décider si nous voulons préserver l'unité du pays.

Je parle, ici, en tant qu'habitant du Canada atlantique. Je vous défie de trouver dans ces propositions quelque chose d'avantageux pour le Canada atlantique. Les habitants de la région atlantique sont de grands Canadiens. Ils sont de véritables Canadiens. Ils ont fait les deux guerres mondiales et la guerre de Corée; ils appuient toujours notre grand pays et continueront de le faire.

Les habitants du Canada atlantique reconnaissent qu'il est temps de ne pas mentir au gouvernement et de lui dire qu'ils n'appuient pas sa philosophie. Le temps est venu de ne pas mentir aux premiers ministres et de leur dire qu'ils ne font pas du bon travail.

Le temps est venu pour les Canadiens de dire qu'ils croient que le Canada peut redevenir le grand pays qu'il était, car il est encore l'un des meilleurs pays au monde, malgré toutes les tentatives du gouvernement pour le diminuer. La prospérité du pays ne tient qu'au leadership et aux bons soins du gouvernement élu, ce qui viendra certainement avec un changement de gouvernement.

Cependant, les Canadiens disent avant tout que chacun d'entre nous doit regarder dans son coeur et reconnaître qu'il faut sauver notre pays et qu'il faut l'appuyer, sinon il va éclater.

À ceux qui croient qu'il ne s'agit que d'un document sans importance, je leur recommande de regarder les bulletins d'information sur la Yougoslavie, qui fut jadis un grand pays. Je ne dis pas que le Canada se retrouvera dans la même situation, mais je dis que les plus grands maux qui nous guettent dans ce monde ne sont pas le SIDA, les troubles cardiaques ou le cancer. Ce sont les préjugés. Les préjugés et parfois la peur.

Si nous combinons la peur de l'inconnu aux instincts les plus vils de l'homme, nous nous retrouverons dans une situation malsaine et nous passerons de la sublimité au ridicule. Notre pays, le meilleur pays au monde, deviendra quelque chose qui ne ressemblera même pas à une pâle copie de la nation que nous formons actuellement.

À ceux qui disent que les gens surmonteront leurs difficultés, je rappelle les images que nous voyons à la télé, les yeux éteints des enfants de la Somalie, les parents de ces enfants trop faibles pour marcher, tous ces gens qui ne pourraient plus survivre même s'ils étaient nourris. Ils se sont sacrifiés pour que toute la nourriture qu'ils possèdent serve à nourrir leurs enfants. Leurs enfants sont devenus des orphelins qui errent à l'abandon.

Il y a cette histoire d'un jeune garçon de huit ans et de sa soeur de douze ans qui ont quitté leurs parents parce que ces derniers n'avaient plus la force de se déplacer. Ils se sont mis à marcher vers un camp situé au Kenya. Quelque part en route, le frère et la soeur ont été séparés. Deux semaines plus tard, le jeune garçon de huit ans est arrivé seul au camp du Kenya.

Nous pouvons faire une guerre hautement technologique et complètement dévastatrice comme celle que nous avons livrée en Irak, mais nous ne pouvons pas faire parvenir des vivres aux habitants affamés de la Somalie parce que, disons-nous, leur gouvernement est de notre côté, parce que nous devons prendre garde aux factions rivales et parce que les gens volent la nourriture.

Ces excuses ne sont pas valables. Nous, le Parlement canadien, manifestons notre préoccupation pour notre pays, pour notre économie et pour la situation mondiale. Nous ajournons. Nous ne siégerons que six semaines en sept mois. Que voilà du dévouement! Voilà qui est s'occuper vraiment de ce qui se passe dans notre pays et de ce qui se passe dans le monde. C'est honteux!

Nous serions d'accord pour pairer avec les ministériels. Nous accepterions même que dix députés seulement siègent de chaque côté de la Chambre. Si les députés estiment avoir à se trouver dans leur circonscription—et nous devrons tous nous y trouver à un moment donné pour négocier et pour remporter ce référendum—, nous les encourageons vraiment à s'y rendre. Nous les encourageons à participer à ce débat extrêmement important, mais que la Chambre continue de siéger. Ce ne sont pas les seuls sujets de préoccupation.

Nous traversons actuellement une crise monétaire internationale. À cause des problèmes en Allemagne et à cause du coût de l'intégration de 17 millions d'Allemands de plus dans l'ensemble de la république allemande, ce pays est maintenant en proie à l'inflation. Les autorités ont augmenté les taux d'intérêt et le taux d'escompte. Évidemment, il y a vers l'Allemagne une fuite de capitaux en provenance d'autres pays européens, car les investisseurs y obtiennent un rendement plus élevé pour leurs

investissements. Des capitaux considérables en provenance de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la France et d'autres pays du Marché commun y sont investis. C'est le chaos financier. On peut espérer que la situation se stabilisera très prochainement, mais elle aura des répercussions sur le Canada et les États-Unis. Elle en aura parce que la question monétaire est internationale. Elle transcende les frontières et les gouvernements. C'est une question très délicate.

Nos taux ont atteint leur plus bas niveau il y a deux semaines, mais cela n'a pas stimulé notre économie. Les manufacturiers tiennent le coup tant bien que mal en espérant que la récession est terminée, qu'ils l'ont surmontée et que lorsque l'activité économique reprendra, ils seront encouragés et pourront commencer à faire des plans d'avenir, mais ils sont inquiets. Ils l'étaient même lorsque nos taux d'intérêt étaient au plus bas. Maintenant qu'ils augmentent, bon nombre seront découragés.

Cela va inquiéter ceux qui doivent renouveler leur hypothèque, même si, depuis longtemps, nos taux hypothécaires n'ont jamais été aussi bas. Ce sont là des préoccupations dont nous devons discuter car nous formons le gouvernement du Canada. Nous représentons les Canadiens. Il faut que nous puissions trouver une solution. Les choses se précipitent, mais il faut trouver une solution.

Dans nos grandes villes, les Canadiens ne sont même pas à l'aise de marcher dans la rue. Que faisons-nous? La ministre de la Justice nous a promis un nouveau projet de loi sur les jeunes contrevenants. Allons-nous pouvoir étudier cette question dans les six semaines de séance qui restent avant le 1er février? Allons-nous pouvoir le faire, ou le gouvernement essaie-t-il encore de gagner du temps? Va-t-il encore une fois annoncer des mesures pour faire croire aux Canadiens qu'il fait quelque chose alors qu'en réalité, il ne fait absolument rien? Le gouvernement ne pourra rien faire si la Chambre ne siège pas.

Que dire de la criminalité urbaine? Que dire de la prévention du crime? Qu'allons-nous faire? Nous espérons que le Comité permanent de la justice poursuivra l'étude de cette question en novembre. Le ministre a prévu en mars la tenue d'un symposium durant lequel il prendra connaissance des réactions. Alors qu'il existe au Canada de la prostitution ainsi que de la pornographie juvénile, et alors que des jeunes de 10 et 11 ans apportent à l'école des armes, on veut attendre au mois de mars pour connaître les réactions. Laissez-moi vous dire, monsieur le Président, qu'on ne peut pas parler d'efficacité. Ce n'est pas ainsi qu'on répondra aux besoins de la population canadienne. Comment pouvons-nous servir la population en n'étant ici que six semaines sur sept mois? C'est incroyable! Nous voulons travailler pour le référendum, mais nous ne voulons pas abandonner nos autres responsabilités envers les Canadiens. Ce gouvernement est-il en train de nous dire qu'il ne peut rien faire d'autre que de s'occuper du référendum? Qu'il ne peut pas marcher et mâcher de la gomme en même temps? C'est incroyable, absolument incroyable!

• (1800)

Les habitants du Canada atlantique ne seront pas contents. Ils s'apprêtent à vivre le pire hiver qu'ils aient connu dans cette région, du plus loin que je me souvienne. Même pendant que la Chambre siège, le gouvernement se désintéresse de nous. Les pêches sont réduites à néant. L'industrie touristique est en forte baisse. Le gouvernement nous a enlevé nos trains pour le transport des passagers dans l'est de la Nouvelle-Écosse. Il veut maintenant vendre la ligne ferroviaire au secteur privé dans cette région. Il a réduit radicalement notre service de transport aérien.

M. Milliken: Il est en train de vendre le Canada morceau par morceau.

M. MacLellan: Il a permis aux navires porte-conteneurs de quitter Halifax en grand nombre. Il s'est montré complètement indifférent à nos besoins dans les domaines de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé, quand il a réglé la question des paiements de transfert et de péréquation.

M. O'Kurley: C'est faux. C'est tout simplement faux.

M. MacLellan: C'est vrai! Et la raison? C'est parce que c'est facile. Il n'y a que 32 circonscriptions dans le Canada atlantique. Ils peuvent dire: «Nous n'avons pas à nous inquiéter du Canada atlantique car cette région n'envoie pas beaucoup de députés à Ottawa.» Je tiens à vous dire que les citoyens du Canada atlantique sont des Canadiens à part entière. Il n'y a qu'une catégorie de Canadiens au Canada, celle des citoyens à part entière.

Dès que nous admettons ou que nous déclarons qu'un groupe de Canadiens sont des citoyens de second ordre, nous abandonnons le grand principe de l'égalité entre les citoyens. Les gens qui sont ici depuis quatre ou cinq générations, ceux qui viennent d'arriver, ceux qui vivent sur la côte est et sur la côte ouest, dans le Nord et dans le

Centre, tous sont égaux. Et je soutiens que la façon dont le pays est administré en ce moment nie cette égalité.

M. Milliken: Nous devrions tenir des élections.

M. MacLellan: L'establishment canadien pratique une forme d'élitisme qui fait glisser graduellement la majorité des Canadiens dans une zone de second ordre aux yeux du gouvernement. Oui, bien sûr, on fait des ouvertures. Par exemple on parle de réforme du système judiciaire, de solution à la criminalité dans nos villes, de modification à la Loi sur les jeunes contrevenants et de mesures contre la pauvreté et le chômage, mais on ne peut pas faire tout cela si la Chambre ne siège que six semaines sur sept mois. Même s'il le voulait, le gouvernement ne pourrait pas s'occuper des problèmes si la Chambre ne siège pas.

On ne peut pas se permettre cela. Il n'y a pas qu'une seule chose dont on doit s'occuper dans un pays complètement délabré. La Constitution n'est qu'un problème. On néglige les démunis, les régions qui ont besoin de l'aide du gouvernement fédéral et les personnes qui manquent d'autonomie. On dit aux Canadiens que l'on est à leur écoute, que l'on prend note de leurs besoins, mais que l'on ne peut rien faire pour eux à cause de la dette. À cela, je répliquerai que ce ne sont pas les pauvres et les défavorisés qui ont accumulé la dette nationale. Ce sont les politiciens. Je voudrais dire on ne peut plus clairement que les pauvres et les démunis ne devraient pas avoir à payer les pots cassés des politiques canadiens. Il reste qu'on ne peut pas s'occuper de ces problèmes et de ces besoins quand la Chambre ne siège pas. Comment le pourrions-nous?

Je souhaite bonne chance au gouvernement et à tous les partis pour le référendum. Je prie seulement qu'il soit une réussite. C'est une question d'importance vitale, mais il y a d'autres dossiers importants. Ils n'ont peut-être pas encore pris l'ampleur d'une crise et ne seront pas le centre d'attention au cours des cinq ou six prochaines semaines, mais ils revêtent néanmoins une importance capitale. Ils ne sont peut-être pas aussi urgents, mais ils sont cruciaux parce qu'ils se rapportent aux besoins des Canadiens. Si l'on ne fait pas quelque chose pour répondre à ces besoins, si l'on tarde à s'en occuper, les Canadiens vont en pâtir, et le Canada aussi. L'essence même de notre pays, notre confiance en nous-mêmes et les idéaux que nous voulons réaliser, en tant que Canadiens, pour nous-mêmes et pour nos enfants, tout cela va en souffrir.

Je prierais le gouvernement de repenser sa motion.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour le député qui vient de parler. Il est bien connu au Parlement et ailleurs comme un homme juste. Certaines de ses déclarations m'ont donc surpris.

Le premier point que je voudrais soulever, c'est le fait que le député a laissé entendre dans ses observations—il ne l'a pas dit directement—que le gouvernement cesse de fonctionner quand le Parlement ne siège pas. Ce n'est évidemment pas le cas parce que l'administration ne s'arrête pas, les programmes sont suivis de près et les politiques sont mises en oeuvre.

Le député s'inquiète vraiment du sort des pauvres et des défavorisés. Il l'a montré au cours de sa remarquable carrière parlementaire. C'est pourquoi je reste perplexe quand il laisse entendre que le gouvernement ne s'intéresse pas au crime urbain et à la prostitution, qui sont de véritables problèmes. En toute honnêteté, je pense qu'il doit reconnaître que les ministères de la Justice et du solliciteur général ont pris plus d'initiatives depuis quelque 18 mois qu'au cours des années antérieures, y compris sous le gouvernement précédent, et que chacune de ces mesures a fait progresser les choses. Sauf erreur, le député a appuyé la plupart de ces mesures.

Il a parlé des réductions des paiements de transfert et de péréquation. Au cours de l'échange que j'ai eu avec la députée de New Westminster—Burnaby, j'ai dit que sa province, la Colombie-Britannique, à l'instar de la mienne et de l'Ontario, n'avait pas vu ses paiements diminués, mais que leur hausse avait été limitée à 5 p. 100 afin que des fonds soient affectés aux provinces comme la Nouvelle-Écosse.

Avant de conclure, je voudrais parler d'un autre point. Je pense avoir entendu le député dire que le gouvernement avait réduit les vols vers la région de l'Atlantique. Si c'est vrai, je voudrais bien qu'on m'explique comment le gouvernement peut réduire les vols quand il est accusé du crime de la déréglementation. Je ne vois pas comment un gouvernement peut imposer des réductions dans un secteur déréglementé qui ne lui appartient plus.

La question fondamentale que je voudrais poser au député est la suivante, et je conclurai là-dessus: Si le non l'emporte, aurons-nous un pays avec ou sans les maux dont a parlé le député et qui doivent être guéris? Pourrons-nous, lui et moi, nous regarder dans le miroir si nous négligeons de tout faire pour convaincre la population de voter oui au référendum?

• (1810)

M. MacLellan: J'espère que je vais pouvoir traiter de tous les points soulevés par le secrétaire parlementaire, un excellent député qui, je n'en doute pas, s'inquiète de l'avenir de la nation.

Dans son premier point, il disait que le gouvernement serait encore ici, qu'il continuerait de fonctionner, même si le parlement ne siégeait pas. Mais cela, comme le disait le député de Kingston et les Îles, ce n'est pas un soulagement pour les Canadiens. Ce ne sera pas non plus un gouvernement représentatif, car lorsque les gens élisent leurs représentants, ils s'attendent à ce qu'ils siègent. Si le point de vue de leur représentant est battu à la Chambre, c'est de bonne guerre, car c'est ainsi que le système parlementaire fonctionne, mais il faut que ce point de vue ait pu être mis de l'avant. Cela, c'est important.

Par ailleurs, le gouvernement seul ne pourra pas faire adopter de mesure concernant le droit criminel. Il ne pourra pas présenter de mesure législative, car il faut que la Chambre soit là pour l'étudier. Le gouvernement peut se faire une idée de ce qu'il entend présenter, bien que je ne pense pas que ce soit le cas, mais c'est tout; il ne peut rien présenter si la Chambre ne siège pas.

Naturellement, une bonne partie de ce qui était dans les meilleures mesures de la ministre de la Justice—je parle bien sûr du projet de loi sur le contrôle des armes à feu et de celui sur le remplacement des dispositions concernant la protection des victimes de viol—a été placée là en collaboration avec des groupes et avec tous les députés. Nos comités se sont réunis, ils en ont fait l'étude, et pour ce qui est du contrôle des armes, la ministre a retiré le projet de loi qui avait été présenté. Un comité spécial constitué pour étudier la question a déposé son rapport qui a donné lieu à un nouveau projet de loi. Le comité l'a fait avec plaisir. Ça m'est égal, la ministre peut s'en attribuer le mérite si elle veut. C'est sans importance. Le fait est que c'est une bonne mesure législative.

Elle vient compléter notre droit pénal, et on y trouvera la solution à nos problèmes. Mais elle comporte des lacunes qu'il faut combler; j'en ai mentionné quelques-unes lorsque j'ai abordé certains sujets.

Je suis d'accord—et c'est un point sur lequel je m'entends avec lui—que ce n'est pas le gouvernement qui a réduit le service aérien. Il a cependant privatisé Air Canada. Et ce faisant, Air Canada a cessé d'être tenue de desservir tout le pays; cette compagnie n'était plus obligée d'être présente partout au Canada. On a crée Air Canada parce que notre pays est vaste, peu peuplé et que ses habitants sont dispersés. Si nous voulons offrir un service de première classe aux Canadiens et si nous voulons qu'ils n'aient pas l'impression d'être des citoyens de deuxième classe, il va falloir assurer un service à la hauteur. La privatisation d'Air Canada n'a pas été sans effet à cet égard.

Si le pays vote non, cela aura certainement une influence dévastatrice sur la nation. Et même si une seule province vote non, ce sera un pas en arrière. Je dirais aux députés que, s'ils estiment que leur place est dans leur circonscription, c'est leur droit. Mais j'aimerais dire aux députés qui estiment qu'ils font tout ce qui est en leur pouvoir en militant au sein du comité du oui ou d'autres organismes du genre, que s'ils ont encore du temps libre, il y a un endroit à Ottawa où ils peuvent se retrouver et s'occuper des autres préoccupations des Canadiens. Je pense que l'un n'exclut pas l'autre et j'aurais espéré que le gouvernement le voie ainsi. Toutefois, il ne l'a pas fait. Sans doute est-il vraiment convaincu qu'il y va de ses intérêts, qu'il doit s'y consacrer tout entier et que c'est impossible de siéger. Franchement, je ne comprends pas pourquoi et ça m'inquiète.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question au député de Cap-Breton—The Sydneys, car je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit qu'il est frustrant de voir la Chambre des communes siéger pendant seulement sept semaines en six mois. À mon avis, la plupart des Canadiens n'en seront pas heureux. Il s'agit d'aller discuter d'une entente constitutionnelle qui est inextricablement liée à l'économie.

Puisque la Chambre ne siégera pas et que la population fait si peu confiance au gouvernement, comme le député l'a dit dans son discours, et sachant que ce document est lourd de sens sur le plan économique, ne pense-t-il pas que certains aspects positifs de ce document risquent de subir les contrecoups de cette faible confiance dans le gouvernement?

M. MacLellan: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il ne fait aucun doute que le bilan du gouvernement entre directement en ligne de compte dans le débat référendaire. Or, nous tous, du moins de ce côté-ci de la Chambre, avons le devoir de dire aux Canadiens: «Ne confondez pas vos sentiments à l'endroit du gouvernement avec ceux que vous éprouvez pour ce grand pays, avec ce que nous partageons en tant que Canadiens et avec ce que nous pouvons faire de ce pays.»

Je dirais aux Canadiens que c'est un aspect important. J'ajouterais que les Canadiens savent faire la part des choses et qu'ils comprendront, mais ils devront se réserver un moment de réflexion pour ne pas confondre les deux.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue de Cap-Breton—The Sydneys. Comme toujours, il nous a fait ce soir un excellent discours, sans notes et très émouvant. Je suis certain que tous sont fiers de lui, de ce côté de la Chambre.

Une voix: Parfaitement. Bravo!

Une voix: En fait, je pense que nous devrions prolonger un peu les heures.

Une voix: Oui. Qu'on consente à l'unanimité à prolonger les heures.

M. Mifflin: Cela empiète sur mon temps de parole. Je voudrais passer sans plus tarder au sujet qui nous occupe. Mon intervention sera essentiellement dans le même esprit que celle de l'orateur précédent.

Je vais retourner dans ma circonscription. J'ai voté pour le référendum et pour la question, et je ferai le nécessaire pour garantir que ceux qui pensent voter «oui» au référendum aient la possibilité de venir me rencontrer et que ceux qui pensent voter «non» puissent à coup sûr venir me rencontrer pour discuter de la chose et, en fait, pour discuter des conséquences qu'entraînerait dans notre pays un «non» lors du référendum. Ce n'est ni le moment, ni le lieu pour discuter de cela, car j'ai vraiment d'autres questions à aborder.

Quand on dirige un pays, il faut établir des priorités. On ne peut tout faire. Il faut donc faire les choses les unes après les autres, suivant un ordre de priorité. Je dirais que l'unité du pays, c'est probablement la plus haute priorité que nous n'ayons jamais eue. Je veux dire, si on assimile l'issue du référendum à l'unité du pays, je pense qu'il s'agit là de la toute première priorité.

Nous sommes tous des gens assez instruits, nous sommes tous en âge de faire la différence, plus ou moins, entre le bien et le mal. Nous pouvons faire plusieurs choses en même temps. En toute honnêteté, je crois que nous pouvons faire campagne pour le référendum et continuer, en même temps, à nous occuper des affaires de la Chambre des communes. Maintenant, cela nous obligera peut-être à fonctionner avec 20 députés, qui siégeraient à tour de rôle de temps à autre, ou encore avec 10 ou 15 députés. Je ne sais pas quelle serait la formule à utiliser, mais je pense que les Canadiens vont être passablement surpris d'apprendre que la Chambre reste fermée et ne rouvre qu'un mois avant Noël, et qu'elle fermera de nouveau pour un autre mois ensuite. Je pense qu'il se passe actuellement trop de choses dans notre pays, et qu'il y a trop de choses qui seraient laissées en suspens.

• (1820)

Cela me fait un peu penser à un navire pris dans une tempête. Il n'y a plus moyen de naviguer. Il y a du brouillard. Les moteurs ne tournent pas bien, et il n'est pas inévitable, mais presque évident, que le navire va s'échouer sur les rochers.

Que fait l'équipage? Que fait le capitaine? Eh bien, il fait beaucoup de choses, mais s'il y en a une qu'il ne fait pas, c'est abandonner le navire. Il fait ce qu'il peut. Il essaie de réparer les moteurs. Il essaie de se fier à son intuition de navigateur pour savoir où il se trouve et pour arriver à sauver son navire du danger.

Je dirais—et je crois que la Chambre m'appuierait jusqu'à un certain point là-dessus—que notre pays est fort en danger à l'heure actuelle. Je crois qu'il nous faut sauver notre pays d'un plus grand péril, en oubliant le débat constitutionnel et en nous décidant à diriger le pays.

Le débat constitutionnel est très important, mais je crois qu'il est aussi important que le gouvernement dirige le pays autrement qu'administrativement et que l'opposition oblige le gouvernement à lui rendre des comptes. Je vais vous citer un exemple que je connais très bien. Je n'ai pas besoin de notes ni de statistiques.

Cela fait huit ans que le gouvernement gère les pêches au Canada. Ce n'est pas une tâche facile. Je ne vais pas vous dire que c'est une tâche facile. Les variables et les inconnues sont nombreuses. Toutefois, de mauvaises décisions ont été prises, et on a commis des erreurs de gestion.

Entre le début de février quand on a imposé une diminution des quotas de morue du nord et l'annonce d'un éventuel moratoire, cette opposition a interrogé le gouvernement jour après jour après jour; elle a exigé qu'il reprenne tout son travail et lui a demandé de prévoir une certaine compensation; elle a fait des suggestions quant à ces compensations, écrit des lettres au gouvernement et participé à des rencontres avec ses électeurs; par la suite, le 2 juillet, le gouvernement a présenté un programme d'indemnisation.

Je peux vous assurer que le rôle de l'opposition a été fondamental dans ce dossier. Elle a joué un rôle suffisamment important pour qu'enfin un programme soit présenté. Ce programme n'était pas parfait, mais là n'est pas la question; au moins, il a été présenté.

De nombreux pêcheurs se demandent encore s'ils sont admissibles et, dans l'affirmative, pourquoi ils n'ont rien reçu. Je m'inquiète tout spécialement de certains secteurs de l'industrie de la pêche, par exemple des propriétaires qui doivent assurer l'entretien de leurs bâtiments à quai, et je ne parle pas ici de petits bateaux, mais bien de bateaux de 65 pieds valant plus d'un million de dollars.

Ils doivent rembourser leurs prêts. Ils doivent payer les coûts de l'éclairage et des autres services publics et tout ce qui est nécessaire à l'entretien de ces bâtiments qui restent à quai. On doit leur verser une compensation particulière, et personne ne s'est occupé d'eux jusqu'à maintenant.

Pensons aux camionneurs. Les camionneurs qui ne transportent que des produits de la pêche ne peuvent pas modifier leur matériel pour s'adapter à d'autres secteurs. D'abord, les autres secteurs n'ont rien à offrir à cause de l'état actuel de l'économie dans ma province. De toute manière, les véhicules de ces camionneurs ne sont pas conçus pour les autres secteurs; ces gens sont donc sans travail à cause du moratoire sur la morue du Nord. On devrait aussi leur accorder une forme de dédommagement.

Viennent ensuite les petits intermédiaires et les petites usines de transformation qui achètent ou prennent en charge les poissons et veillent à ce que les grandes usines, dont le bon fonctionnement dépend de l'arrivée constante de morue du Nord, reçoivent les quantités requises afin d'éviter les creux. Ces intermédiaires comptent autant sur la morue du Nord que ceux qui ont été indemnisés.

Je sais que le ministre s'en occupe. Je voudrais simplement souligner à quel point l'opposition aide le gouvernement à demeurer vigilant et à gouverner le pays. Cette situation lui déplaît sans doute, mais tel est notre système de démocratie parlementaire.

Les Canadiens sont préoccupés par plusieurs dossiers à l'heure actuelle, et je tenterai de les énumérer. Toutefois, je n'aurai pas le temps de les traiter tous. Quand je vais retourner dans ma circonscription, je puis vous assurer que les gens ne vont pas m'attendre pour m'interroger au sujet du référendum. Je les intéresserai à cette question, mais ce qui les intéresse présentement, c'est l'économie, la création d'emplois et le sort réservé aux programmes sociaux, surtout suite à la mort du programme des allocations familiales votée par la Chambre cette semaine. Mes électeurs s'intéressent aux mesures qui sont bénéfiques pour les gens. Chacun voudra savoir ce que le gouvernement fait pour lui ou pour elle. Les gens veulent savoir qui se préoccupe des démunis, des pauvres, des chômeurs, de ceux qui n'ont pas d'argent, mais qui ont des enfants à leur charge et aucun endroit où aller. Chacun voudra savoir qui se préoccupe de ses besoins.

Les jeunes sont aussi une source de préoccupation. Je l'ai dit et redit: l'avenir de notre pays est entre les mains de nos jeunes. Je puis vous dire que les jeunes sont désillusionnés, mais je reviendra là-dessus.

J'ai parlé de la question de la confiance à la Chambre il y a deux jours. De nombreux électeurs se méfient des politiques, pas seulement les ministériels mais ceux de tous les partis à la Chambre. Je crois qu'il y a des raisons à cela et qu'il est possible de corriger cette situation, notamment par l'information du public et les débats à la Chambre.

Comme je l'ai dit, je n'aurai pas la possibilité de parler de toutes ces questions; permettez-moi cependant de dire quelques mots au sujet de l'économie, notamment la taxe sur les produits et services. Dieu sait que de nombreux discours ont été prononcés à la Chambre sur ce sujet, et je n'ai pas l'intention d'en faire un ce soir. La taxe sur les produits et services a cependant été qualifiée par de nombreuses personnes de taxe la plus impopulaire jamais adoptée où que ce soit. Il n'était pas nécessaire de détenir un doctorat en économie pour comprendre que, même si le gouvernement en avait besoin, la TPS risquait de précipiter le pays dans la récession, et pourtant, il a non seulement concocté cette taxe, il en a forcé l'adoption. Il a dû nommer de nouveaux sénateurs, ce qui a coûté 30 millions de dollars, mais c'est là un aspect dont je ne parlerai pas, et il a persisté dans ses intentions malgré tous les signaux d'alarme et les avertissements lui demandant d'attendre au moins que l'économie se soit rétablie.

Qu'a fait le gouvernement? Il est allé de l'avant. Quelles ont été les conséquences? Il en coûte maintenant à chaque personne 787 $ de plus par année pour vivre. Un couple ayant 1,2 enfant doit débourser 2 375 $ de plus par année. C'est beaucoup d'argent pour quelqu'un qui n'a pas de revenu discrétionnaire, pas d'emploi ni d'argent qui entre. Où trouver l'argent? Le moment était plutôt mal choisi pour adopter la taxe sur les produits et services.

L'Accord de libre-échange. Je ne vais pas parler ce soir de l'Accord de libre-échange mais, lors des dernières élections, nous avancions des hypothèses parce que nous ne savions pas ce qu'allait être cet accord de libre-échange. Quatre ans plus tard, nous en connaissons quelques éléments tangibles, et ça ne me plaît pas du tout. Je n'ai rien contre le libre-échange, mais c'est l'accord qui n'est pas à la hauteur. J'ai entendu plein de chiffres sur les emplois que nous aurions perdus à cause du libre-échange; certains vont jusqu'à parler de 1,2 million d'emplois. Même si ce n'était que la moitié qui perdaient leurs emplois à cause du libre-échange, ce serait encore trop.

Je pourrais m'attarder à d'autres aspects de l'économie, mais je veux m'en tenir à la question des emplois. J'ai le détestable honneur de représenter une circonscription qui arrive en seconde position pour ce qui est du taux de chômage sur les 62 régions les plus touchées au Canada. Je crois que le nord du Manitoba détient le record. C'est un honneur dont je pourrais bien me passer, mais je n'arrive pas à m'en défaire. Il fut un temps où les gens de ma circonscription qui n'avaient pas de travail allaient à Toronto, mais aujourd'hui il y a 600 000 chômeurs qui cherchent un emploi dans cette ville. Inutile pour eux d'aller à Terre-Neuve, ils n'y trouveront pas de travail. Plus d'un million et demi de Canadiens sont sans travail.

L'avenir sera-t-il meilleur? Selon un organisme digne de foi, l'an prochain, le Canada aura le taux de chômage le plus élevé de tous les pays du G7. Cela ne me réjouit guère; cela ne me réconforte pas du tout.

• (1830)

Je me rappelle que le premier ministre a déjà déclaré qu'on ne toucherait pas aux programmes sociaux. C'était un dépôt sacré. Quatre ans plus tard, nous savons ce qui est arrivé aux pensions de vieillesse et, cette semaine, aux allocations familiales. Nous avons été témoins du chambardement des règlements de l'assurance-chômage, qui n'a certes pas avantagé mes électeurs, et nous avons vu poindre la fin de l'assurance-maladie.

Loin de moi l'idée d'effrayer les gens, mais je n'aime pas ce qui se passe. Quand on commence à réduire les paiements aux provinces, à plafonner le Régime d'assistance publique du Canada, à faire payer les gens pour des choses qu'ils ne peuvent se permettre et à envisager des projets de loi susceptibles de mettre fin à l'assurance-maladie, cela m'inquiète. D'ailleurs, je crois que tous les députés réagissent comme moi.

Le degré d'angoisse au Canada est inquiétant. Auparavant, au cours de voyages à l'étranger, on nous disait: «Oh, vous venez du Canada. Quel pays magnifique!» S'ils étaient déjà venus au pays, ils renchérissaient en déclarant: «J'ai tellement hâte de retourner au Canada.» On immigre au Canada. Pourquoi donc? Parce que le Canada jouit d'une excellente réputation. Depuis deux ans, les rares fois où j'ai voyagé à l'étranger, j'ai constaté que les choses avaient changé. Aujourd'hui, on nous dit: «Nous ne comprenons pas ce qui arrive chez vous. Qu'est-ce que vous vous faites?»

Nous avions l'habitude de penser que le Canada était un pays formidable. Eh bien, je pense que c'est toujours le cas et j'espère, comme tous les députés, que nous continuerons à en faire un pays où il fait bon vivre. Je ne prétends pas le contraire. Je dis qu'il y a un très grand drapeau rouge, un gros signal d'alarme, qui angoisse les gens, de Bonavista à Vancouver—je suis allé aux deux endroits la semaine dernière. On sent un niveau d'angoisse que les politiques d'expérience que j'ai rencontrés, n'ont jamais vu ni connu auparavant.

Je n'aime pas employer des lieux communs, mais si vous essayez de voir ce que ce gouvernement a accompli depuis 1984, vous constaterez qu'à vrai dire, il n'a appliqué, ni mis en oeuvre, ni favorisé aucune politique susceptible d'aider vraiment les défavorisés. Je m'en tiendrai à cela.

Un point positif. Si vous voulez voir ce que les jeunes peuvent faire, voyez la performance des 1 200 jeunes Canadiens qui ont participé au tournoi de hockey de l'unité à Toronto. Ma circonscription a eu la chance de déléguer une équipe de Conception Bay North qui représentait huit ou neuf localités. Lorsque j'y suis allé dernièrement pour assister aux Jeux d'été, une autre organisation fantastique dirigée par des jeunes, vous auriez dû voir tous ceux qui sont venus me voir, des participants et leurs parents, pour me dire: «Monsieur Mifflin, il faudrait organiser beaucoup plus de jeux comme ceux-là, notre pays en a besoin.» Cela fait chaud au coeur.

Je mentionne cet exemple pour vous montrer à quel point les jeunes sont positifs et à quel point leur esprit est ouvert au sujet des questions qui nous préoccupent ici. Je ne dis pas qu'ils n'ont pas l'expérience de ces questions et qu'ils ne les connaissent pas encore; je dis qu'ils sont naturellement optimistes. J'aimerais que nous fassions quelque chose pour les garder optimistes. Mais je peux

très difficilement dire aux jeunes que nous qui formons le gouvernement, que tous les partis représentés à la Chambre, nous sommes optimistes à leur sujet, quand le gouvernement comprime les budgets des programmes de formation qui créent des emplois d'été pour permettre aux étudiants de poursuivre leurs études à l'université.

Un organisme qui représente 450 000 jeunes, la Fédération canadienne des étudiants, dit être très très déçue, car depuis 1985, on a réduit de 65 millions de dollars les crédits consacrés au Programme d'emplois d'été pour étudiants. On peut toujours parler des 3 millions de dollars autorisés l'année dernière, mais quand on songe à cette somme de 65 millions de dollars, il est très difficile de dire aux jeunes du pays que le gouvernement les soutient.

Je pourrais vous donner un certain nombre d'exemples sur le manque de confiance des gens, mais je vais m'arrêter sur ce qui suit. Le 24 août 1988—il y a plus de quatre ans donc—, le solliciteur général est venu dans ma circonscription et m'a donné de merveilleuses raisons pour lesquelles on devrait établir une prison à Harbour Grace. Selon lui, il y avait 201 détenus terre-neuviens et on ne pouvait en placer que 60 à Terre-Neuve. Il a ajouté qu'il fallait donc prévoir une prison à Terre-Neuve pour les Terre-Neuviens, afin qu'ils puissent être près de leur famille et profiter des programmes voulus de réinsertion sociale.

Il a prononcé un discours enthousiasmant là-dessus. Or, moins d'un an plus tard, le 27 avril, il n'était plus question de cette prison. C'est là un exemple qui explique le manque de confiance que les gens peuvent avoir. Je n'aurais absolument aucune confiance dans quelqu'un agissant ainsi envers moi.

Le bilan du gouvernement dans le domaine de l'enseignement est tout à fait éloquent. L'année dernière, il a réduit de 2,4 p. 100 les crédits consacrés à l'enseignement au moment même où ces crédits devaient augmenter.

Chaque fois qu'il y a un débat au Parlement sur une question extrêmement importante, nous sommes muselés. On nous donne deux jours pour parler, un point c'est tout. On étouffe le débat. Ce fut le cas dans le cas du projet de loi C-80, qui marque la fin des allocations familiales, et dans bien d'autres questions.

Je vais bien aller dans ma circonscription pour soutenir le camp du «oui», mais je préférerais que la Chambre poursuive ses travaux pendant que je suis là-bas et que certains de mes collègues partagent leur temps pour continuer à soulever toutes ces questions afin de montrer que, même si nous faisons tout en notre pouvoir pour que le «oui» triomphe, par la suite nous allons tenir le gouvernement responsable des choses dont je viens de parler.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai un immense respect pour mon collègue et j'ai vraiment un immense respect pour de nombreux députés du côté ministériel.

Je me suis réjoui d'entendre le député parler des jeunes et du tournoi pour l'unité, car il a parfaitement raison. Nous pouvons apprendre beaucoup des jeunes Canadiens quant aux moyens de galvaniser les esprits et de travailler ensemble. Je suis d'accord avec le député et j'aimerais bien que nous ayons davantage de projets comme celui-là grâce auxquels nous pourrions insuffler du dynanisme au pays.

Cependant, il y a une chose que les ministériels comprennent bien mal. Nous, de ce côté-ci, formons la loyale opposition de Sa Majesté. Oui, il y a bien des gens dans notre pays aujourd'hui dont la situation s'est améliorée grâce aux faibles taux d'intérêt. Il y a bien des gens qui prospèrent grâce au faible taux d'inflation. Je pense que la lutte contre l'inflation a été un peu trop agressive, mais je ne suis pas contre l'inflation zéro. Comment pourrait-on être contre?

Il me semble que les ministériels ne comprennent pas que nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne sommes pas ici pour parler au nom des Canadiens favorisés, mais pour parler au nom de nos concitoyens qui sont défavorisés—le secteur des pêches qui est actuellement en crise, les nombreux chômeurs, les gens de ma circonscription qui n'ont aucune liberté parce qu'ils ne touchent pas de chèque de paie hebdomadaire, parce qu'ils n'ont pas d'emploi.

Nous sommes ici pour parler au nom du chef de moyenne ou petite entreprise qui, parce qu'il a vu sur une affiche que les taux d'intérêt sont tombés à 5 ou 5,5 p. 100, pense qu'il n'a qu'à entrer dans une banque pour obtenir un prêt et qui en ressort découragé parce que les banques prêtent très peu d'argent ces jours-ci. Il faut presque changer de l'argent pour obtenir de l'argent.

• (1840)

Le député ne trouve-t-il pas que le gouvernement actuel comprend bien mal en quoi consiste le rôle constructif de la loyale opposition de Sa Majesté et qu'il affiche en fait un très grand mépris pour notre droit légal d'agir comme les gardiens des intérêts du pays et de contribuer à lui faire rendre des comptes?

Le député ne pense-t-il pas que c'est là une des raisons qui expliquent que les Canadiens aient aujourd'hui si peu confiance dans le gouvernement, parce qu'il ne nous laisse pas faire notre travail?

M. Mifflin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Broadview—Greenwood.

Sa question témoigne d'une grande réflexion sur ce qui amène les citoyens à ranger les politiques, comme mon collègue de Cap-Breton—The Sydneys l'a dit, un peu au-dessous des usuriers. Je ne crois pas que nous soyons aussi épouvantables que cela, mais le message est passé.

Je suis à peine assez âgé pour me rappeler avec une certaine netteté le débat sur le pipeline. Je me souviens du débat sur le drapeau. À un moment donné, il a fallu imposer la clôture, parce qu'il s'était prolongé pendant des semaines.

M. Milliken: Des mois.

M. Mifflin: Il a duré des mois. Lorsque la clôture a été imposée, tout le pays s'est indigné: Pourquoi arrêter ce débat?

Je dirai, en guise de réponse à la question de mon collègue, que le gouvernement a invoqué les dispositions de clôture ou d'attribution de temps 50 fois. Cinquante fois en huit ans.

M. Milliken: C'est une honte.

M. Mifflin: Croyez-vous que ce soit l'une des causes de l'anxiété dont j'ai parlé et de la méfiance dont parle mon collègue? Assurément.

Les Canadiens élisent des représentants pour qu'ils viennent débattre des problèmes, pas pour qu'ils se fassent museler.

M. Mills: Bien dit.

M. Mifflin: Nous avons passé seulement deux jours à parler d'un projet de loi comme le C-80 qui, selon le gouvernement, va permettre de donner 2,1 milliards de dollars en cinq ans. Il néglige de dire qu'il a enlevé 3,5 milliards dans les cinq années qui ont précédé. Ce genre d'attitude ne peut faire autrement que de susciter la méfiance dans n'importe quelle organisation. Nous faisons partie de cette organisation, et nous ne pouvons pas faire notre travail comme opposition officielle parce que le gouvernement nous en empêche.

Si le gouvernement voulait jouir d'une plus grande confiance, il nous permettrait de débattre des problèmes. Les citoyens comprendraient alors peut-être mieux pourquoi certaines mesures sont proposées et discutées.

Il y a peu de mesures sur lesquelles nous changerions d'avis, mais nous aurions au moins la possibilité de discuter.

M. Mills: Et peut-être d'amener le gouvernement à se raviser.

M. Mifflin: Paralyser les débats, c'est paralyser la démocratie.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je me retrouve ce soir parmi un groupe de députés que je respecte beaucoup, particulièrement le député de Bonavista—Trinity—Conception.

Twillingate n'est plus là? Je voulais donc féliciter le député pour son discours, mais il y a un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec lui, et c'est la question du muselage.

Je tiens à signaler à la Chambre et à ceux qui nous regardent que cet important débat se poursuit ce soir jusqu'à épuisement des orateurs grâce à une entente entre tous les partis. Il n'est pas question de faire taire personne ici. Le débat continuera jusqu'à ce qu'il n'y ait plus aucun député qui veuille intervenir.

Ce qui se passe ce soir n'est pas inhabituel, encore une fois grâce à la collaboration entre les partis. Je veux apporter une petite correction à ce que le député a dit à propos du projet de loi C-80. Je crois que nous avons eu trois jours de débat cette semaine, et non deux, à l'étape du rapport et à celle de la troisième lecture.

De plus, cette mesure avait été assez longuement débattue à l'étape de la deuxième lecture plus tôt cette année. Mon collègue de Kingston et les Îles a dit que le débat a été limité. Certains députés—pas mon collègue de Terre-Neuve, mais d'autres—ont employé assez librement le terme «clôture». Si je ne m'abuse, durant la période de 14 ou 15 mois allant du printemps 1991 à la fin de juin cette année, le gouvernement n'a pas appliqué la clôture ni l'attribution de temps une seule fois à un débat pour y mettre un terme.

Depuis ce temps, on a eu recours quelques fois à l'attribution de temps, une règle parlementaire qui permet d'attribuer un nombre spécifié d'heures ou de jours pour achever l'étude d'une mesure, mais on n'a jamais invoqué la clôture. À ma connaissance, et on me corrige-

ra si je me trompe, on n'a pas eu recours à la clôture depuis le début du printemps 1991.

L'attribution de temps est utilisée à la Chambre seulement lorsque les partis n'arrivent pas à s'entendre. C'est à ce moment-là que cela devient une mesure unilatérale du gouvernement, mais il y a quand même beaucoup de consultations. En tant que secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, je passe une bonne partie de mon temps à consulter mes collègues de l'opposition et à essayer d'accéder à leurs demandes. Je peux vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'à mes collègues d'en face, que l'opposition a eu 45 minutes de débat de plus aujourd'hui à cause d'une erreur de ma part.

M. Milliken: Quelle munificence!

M. Edwards: C'est plus que ce qui avait été entendu entre les partis.

M. Mills: Allez! Nous parlons du Canada.

M. Edwards: Ce n'est qu'un exemple. Je veux soulever deux points pour terminer. Une bonne partie du travail de la Chambre et du Parlement se fait en comité. Pour donner deux exemples, beaucoup de mesures législatives adoptées ici ont été modifiées par suite d'amendements présentés par tous les partis. Mon collègue de Davenport est ici, et je pense au projet de loi sur l'environnement que nous avons adopté l'an dernier. Je ne sais pas s'il y a eu 100 amendements, mais un nombre considérable d'amendements, proposés par le député lui-même, d'autres députés de l'opposition ainsi que des ministériels, ont été acceptés.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette de devoir interrompre le député, mais le temps est écoulé.

M. Mifflin: Monsieur le Président, je me demande si je pourrais répondre brièvement à la question du député.

Le président suppléant (M. DeBlois): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée. S'il y a consentement unanime, je n'y vois pas de problème.

Y a-t-il consentement unanime pour donner la parole au député?

Des voix: D'accord.

M. Mifflin: Monsieur le Président, je remercie mes collègues. Je serai bref. J'ai, moi aussi, beaucoup de respect pour mon collègue d'Edmonton-Sud-Ouest. En ce qui concerne la clôture, il sait, tout comme moi, que l'attribution du temps, selon le Règlement actuel, favorise davantage le gouvernement que la clôture. Il sait aussi que la clôture ne peut être appliquée qu'à l'étape de la troisième lecture.

Je voulais aussi faire valoir le point suivant: au cours des 15 derniers mois, ma foi, nous n'avons pas tellement siégé. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles la clôture n'a pas été utilisée. J'ai entre les mains les statistiques pertinentes et je voudrais vous en faire part.

Au cours des 70 années précédant l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, la clôture a été appliquée 13 fois. Depuis son élection, le gouvernement l'a appliqué 13 fois. Cela fait donc 13 fois en 70 ans, puis 13 fois en huit ans.

M. Edwards: À quand remonte la dernière fois?

Une voix: Vous ne l'avez pas appliquée depuis que vous avez modifié le Règlement.

M. Mifflin: Comme les règles concernant l'attribution du temps ont été modifiées, les statistiques sur une époque révolue, où les règles étaient différentes, ne signifient plus rien.

Voilà les principales questions que je voulais aborder, mais permettez-moi, en terminant, d'ajouter ceci: quand je veux participer à un débat que mes électeurs jugent important et que l'on me dit que c'est impossible, que je n'en ai pas le temps et que le gouvernement ne le permet pas, alors je considère avoir été muselé.

• (1850)

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'aimerais bien poursuivre le débat qui se déroulait entre mon éminent et brave collègue de Bonavista—Trinity—Conception, et mon très distingué collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, mais je vais me retenir si ce n'est pour dire ceci: Le leader du gouvernement à la Chambre sait pertinemment que, depuis que le gouvernement a trafiqué le Règlement de la Chambre l'an passé, c'était en mai si je me souviens bien. . .

M. Mills: Il fait de même avec le pays tout entier.

M. Milliken: . . .il peut se servir de l'attribution d'une période de temps au lieu de recourir à la force de la clôture, ce qui est beaucoup plus expéditif, et cela il le sait fort bien. Il sait aussi pourquoi le gouvernement n'a pas recours à la force de la clôture.

Je signale au public qui nous écoute, que pour pouvoir recourir à la clôture, il faut que le débat soit déjà commencé. Par conséquent, il faut qu'il y ait un jour de débat, puis un avis de motion de clôture est donné, ce qui permet de poursuivre le débat jusqu'à 23 heures. Le gouvernement a ramené à 23 heures la limite de la durée

d'un tel débat, qui pouvait auparavant durer jusqu'à une heure du matin. Lorsqu'on a recours à la force de la clôture, la Chambre dispose d'une journée prolongée de débat. Par conséquent, vous êtes certain d'avoir au moins une partie de journée plus une journée complète de débat, c'est-à-dire depuis le moment où la Chambre commence à siéger, jusqu'à 23 heures.

En vertu de la règle d'attribution d'une période de temps, le débat doit aussi avoir commencé, mais une fois que la motion est présentée, la journée est consacrée au débat. Par conséquent, le jour du vote représente tout le temps disponible. Ce qui s'est passé hier est un parfait exemple. Il y a eu attribution d'une période de temps à l'étape de la troisième lecture du projet de loi. La motion a été mise aux voix immédiatement après les Affaires courantes, vers 15 h 30, puis le débat s'est déroulé jusqu'à l'heure qui marque normalement la fin de la période consacrée aux affaires émanant du gouvernement, soit 19 heures. Il y a ensuite eu vote, puis c'était terminé. Par conséquent, cette façon de procéder est beaucoup plus expéditive. Si le gouvernement avait eu recours à la force de la clôture à l'étape de la troisième lecture, nous aurions été ici jusqu'à 23 heures hier soir à débattre de cette misérable mesure législative, et le gouvernement aurait été encore plus mal à l'aise.

Il existe une bonne raison pour laquelle celui-ci n'a pas eu recours à la force de la clôture. Le gouvernement peut aussi se servir de l'attribution d'une période de temps à deux étapes en même temps, et c'est exactement ce qu'il a fait avec ce projet de loi. Il peut recourir à cette mesure à l'étape du rapport et de la troisième lecture. Il ne peut avoir recours à la force de la clôture à l'étape du rapport, à moins qu'il n'y ait qu'un amendement, parce que le débat serait prolongé de toute façon.

En disant que le gouvernement n'y a pas eu recours, le secrétaire parlementaire joue au chat et à la souris. C'est tout à fait caractéristique du gouvernement qui se moque du pays et de la Chambre en présentant certains faits et en camouflant ceux qui lui sont préjudiciables.

M. Edwards: Tout va y passer maintenant.

M. Milliken: Effectivement, comme le dit le secrétaire parlementaire, nous allons présenter un tableau plus conforme à la réalité.

Je veux revenir à 1984 pour d'abord parler du bilan économique du gouvernement. Celui-ci s'est fait élire en promettant des emplois, des emplois et encore des emplois. Nous nous rappelons tous que le premier ministre s'est vanté d'un océan à l'autre de pouvoir créer des emplois et nous rappelons aussi qu'il a promis de supprimer le déficit. Sa première priorité, c'était de supprimer le déficit dont il ne cesse de répéter que c'est la cause de tous nos maux. Chaque fois qu'un ministre répond à une question sur l'économie, il parle toujours de l'horrible dette que les libéraux ont laissée en héritage aux conservateurs il y a huit ans. Ils ne l'ont toujours pas acceptée, mais ils connaissaient l'existence de cette dette et en parlaient durant la campagne électorale de 1984.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, les taxes et les impôts ont augmenté à 32 reprises, et les recettes du gouvernement ont augmenté de plus de 50 p. 100, mais notre déficit est quand même de 30 milliards de dollars par année. Le gouvernement dit qu'il a remis de l'ordre dans nos finances. Chaque fois qu'il présente un budget, il dit qu'il a la maîtrise de la situation. Rappelez-vous l'ancien ministre des Finances, devenu maintenant un superministre. Il disait qu'il nous menait dans la bonne direction et que nous étions sur la bonne voie. Cela s'est traduit par des déficits à répétition et une incapacité constante de redresser les finances du pays, parce que lorsque l'économie était florissante, le gouvernement dépensait sans vergogne.

Par ses politiques catastrophiques, le gouvernement a créé le désastre économique actuel. Il dit que le garde-manger est vide et, au lieu de faire siéger le Parlement et de proposer de nouveaux programmes pour aider les chômeurs et promouvoir les programmes de formation qui sont actuellement délaissés faute d'argent pour les maintenir, nous ne faisons rien et nous allons encore aller discuter de la Constitution. Je vais parler de ce gâchis dans quelques instants.

Non seulement le gouvernement a-t-il été incapable de retrouver la maîtrise de la situation, mais la Banque du Canada a aussi poursuivi une politique financière désastreuse. Avec le gouverneur et ses amis de la banque, le gouvernement a décidé qu'une inflation zéro était l'objectif à poursuivre pour le Canada. Aujourd'hui, nous constatons qu'au Royaume-Uni, le gouvernement a finalement renoncé à poursuivre son objectif d'une inflation zéro. Il ne pouvait plus continuer ainsi, car il était en train de ruiner l'économie. Les marchés monétaires internationaux ont finalement provoqué l'abandon de cette politique. Hier, nous avons appris que le gouvernement britannique a perdu environ 3 milliards de dollars sur le marché des changes en essayant de soutenir la livre et d'augmenter ses taux d'intérêt de 5 p. 100 en une journée. Tout s'est effondré. Il a finalement réduit le taux d'intérêt à la fin de la journée et laissé le cours de la livre baisser. Ça lui a pris du temps, mais il a fini par se rendre compte

de son erreur. Le gouvernement du Canada, lui, refuse toujours de reconnaître que son orientation est fautive.

L'effet qu'elle a eu fut de faire perdre leur emploi aux Canadiens. Les taux d'intérêt ont été maintenus artificiellement à des niveaux élevés durant trop longtemps, ce qui a eu pour conséquence directe de causer du chômage.

De plus, le cours du dollar canadien étant maintenu artificiellement à un niveau élevé, les produits canadiens exportés aux États-Unis coûtent plus cher aux Américains, ce qui a occasionné des pertes d'emplois dans le secteur manufacturier au Canada et encouragé le magasinage transfrontalier qui a aggravé la récession parce que les Canadiens dépensaient leurs précieux dollars pour acheter des produits américains.

Si l'on avait réduit les taux d'intérêt et laissé le dollar baisser, nous aurions évité la récession que nous connaissons au Canada depuis deux ans et demi. Pour tout dire, ce beau gâchis financier, on le doit au gouvernement. Celui-ci s'y est mal pris depuis le départ. Il a fait les choses n'importe comment et il n'aurait pas pu choisir pire moment pour notre pays, car il avait négocié un accord de libre-échange avec les États-Unis et il aurait dû adopter des mesures visant à accroître les échanges commerciaux plutôt qu'à les limiter. Au lieu de cela, le gouvernement a continué d'appliquer sa politique «des taux d'intérêt et du dollar élevés», ce qui a nui au succès des Canadiens sur le marché américain et saboté nos perspectives d'avenir parce qu'il n'y a pas d'entreprises manufacturières qui s'établissent chez nous comme il le faudrait pour fabriquer des produits d'exportation.

Nous en avons payé le prix. Cela nous a coûté très cher même. Pas étonnant qu'autant d'emplois aient été perdus en Ontario.

Je ne m'étendrai pas sur le fait que la province est dirigée par un gouvernement néo-démocrate qui fait fuir les investisseurs bon gré mal gré. Cela ne fait qu'aggraver le problème. Je pourrais vous entretenir assez longuement de ce point, mais à quoi bon! Les Ontariens savent à quoi s'en tenir. Leur gouvernement leur en fait assez baver. Celui-ci s'est d'ailleurs doté de politiques qui, quoique involontairement, vont de pair avec celles du gouvernement fédéral qui semblait chercher à conduire la province à la ruine. Quand mon ami de Broadview—Greenwood parle des 600 000 chômeurs de Toronto, il sait de quoi il parle et aussi de quoi je parle, quand je dis que ces politiques auront un effet désastreux sur l'économie de l'Ontario.

Je veux maintenant parler de la Constitution. J'ai fait ce que j'ai pu pour commenter les politiques confuses du gouvernement sur le plan économique. Tout ce que je peux dire, c'est que ce qu'il a fait sur le chapitre de la Constitution a été encore plus mauvais pour le Canada.

Le premier ministre avait déjà décidé qu'il allait être le champion de la réforme constitutionnelle. Il voulait devenir un autre Pierre Trudeau, ou un personnage de la même trempe. Il se sentait capable et croyait que les Canadiens attendaient de lui qu'il présente quelque chose de nouveau, qui réglerait tous nos problèmes constitutionnels. Personne n'a fait plus de tort à l'unité nationale et à la Constitution du Canada que ce gouvernement dirigé par ce premier ministre.

Je regrette profondément, comme la plupart des Canadiens, qu'il se soit lancé dans ce débat et qu'il ait cru bon de s'en mêler. S'il s'était tenu tranquille, sans rien faire, nous n'aurions pas connu cette crise constitutionnelle qui nous assaille depuis trois ou quatre ans.

Nous sommes maintenant parvenus à une entente grâce au ministre responsable des Affaires constitutionnelles qui, il faut le reconnaître, a réussi à obtenir l'accord d'un groupe de premiers ministres défendant des idées politiques très variées. Comme je l'ai dit l'autre jour, au cours du débat sur cette question, je ne pense pas que l'entente soit si extraordinaire, mais c'est la meilleure que nous puissions avoir, compte tenu de la situation, attribuable en grande partie au cafouillage et aux hésitations de ce gouvernement.

Je dois dire que je suis prêt à appuyer cet accord, comme je le disais l'autre jour. En fait, dans ma circonscription, Kingston et les Îles, j'ai invité les autres partis à se joindre à un comité du oui. Ils ont tous accepté, et nous avons établi à Kingston, en prévision du référendum, un comité du oui formé des trois principaux partis politiques, le mien, le Parti progressiste-conservateur et le Nouveau Parti démocratique. Les présidents des autres partis se sont joints à moi dernièrement pour présenter une conférence de presse au cours de laquelle j'ai annoncé que nous travaillerions ensemble, ce qu'ils ont corroboré dans leurs déclarations. Il est clair que nous ne sommes pas du même avis; ils savent très bien que j'attribue au gouvernement la responsabilité de nous avoir mis dans le pétrin où nous sommes, mais nous avons convenu qu'il fallait faire passer le Canada avant tout. Nous avons mis de côté nos différends idéologiques sur les raisons de voter oui. Nous avons chacun nos raisons, mais au moins, nous nous

entendons pour dire qu'il est essentiel que le oui l'emporte et nous travaillons tous pour cela.

• (1900)

Je suis heureux qu'il en soit ainsi et j'espère que la population comprend la raison qui nous amène à coopérer. Ce n'est pas parce que nous tenons le gouvernement en affection ou parce que nous croyons que le gouvernement a très bien piloté le dossier. Nous croyons que, pour l'avenir du pays, il faut voter oui et, dans le but de réduire les obstacles, nous avons accepté de travailler tous ensemble pour atteindre le but commun.

Cette semaine, Bruce Hutchison, un grand nationaliste canadien qui a écrit sur le Canada pendant de nombreuses années, est mort. Je crois que beaucoup de personnes de mon âge ont lu quelque chose de cet ardent nationaliste canadien pendant leur cours secondaire. Il parlait de notre pays, et j'aimerais lire un passage de son livre *The Unknown Country*.

Je me souviens que l'extrait que je vais lire figurait dans un manuel scolaire. Peut-être le secrétaire parlementaire s'en souvient-il lui aussi? Je suis heureux qu'il soit de retour. Il est agréable de voir qu'il y a au moins un député en face pour m'écouter. Je lis:

> Mon pays se cherche toujours, il n'a pas encore pris conscience de son pouvoir ni trouvé sa vraie place. Il est visions et doutes, espoirs et rêves. Tout à la fois force et faiblesse, désespoir et joie, il est aussi interrogations fébriles et efforts vaillants d'un garçon qui aurait mûri mais sans être devenu tout à fait un homme.

Cette citation, même si elle date—l'ouvrage a été publié en 1942—, n'en reflète pas moins les sentiments vibrants de Hutchison pour le Canada et reflète aussi, je crois, le trouble de beaucoup de Canadiens qui s'interrogent sur la valeur que leur pays prend à leurs propres yeux et sur la vision qu'ils ont de son avenir, mais qui s'inquiètent pour cet avenir.

Je crois que le Canada a connu quelques transformations très importantes et je veux en parler parce qu'elles offrent beaucoup d'espoir.

[*Français*]

Si nous pouvons gagner ce référendum, il faudra reconnaître les changements qui ont pris place pendant les années passées, surtout les changements concernant les difficultés avec la langue. Dans ce pays, nous sommes souvent restés deux solitudes, comme l'a dit mon collègue, l'honorable député de Saint-Léonard pendant son discours il y a quelques jours durant le débat sur la question du référendum.

J'ai regardé les chiffres préparés par le Commissaire aux langues officielles dans son rapport annuel pour l'année 1991. Les chiffres qui m'intéressent sont les chiffres donnés sur les programmes d'enseignement de la langue seconde et de la langue de la minorité. Il est bien évident, d'après ces chiffres, que beaucoup de Canadiens—surtout les jeunes—ont commencé à étudier l'autre langue officielle dans les écoles. Cela est très important pour l'avenir de ce pays. Je crois que l'intérêt dans les langues et dans l'autre langue officielle en particulier, dans plusieurs provinces, est un signe de réconciliation entre les groupes linguistiques de notre pays.

Les chiffres sont très intéressants. Je regarde surtout les chiffres par exemple pour la province de l'Ontario. Il m'est difficile de lire les chiffres en français, mais j'essaierai et si je fais des fautes, monsieur le Président, pardonnez-moi.

Par exemple, en 1977-1978 la population scolaire comptait 1 950 000 étudiants. Le nombre d'étudiants en langue seconde en Ontario est de 883 000 cette année, soit moins de 50 p. 100 de la population scolaire.

À cette même époque, le programme d'immersion française comptait 12 000 étudiants répartis dans 160 écoles. L'année passée, le programme d'immersion française comptait 140 000 étudiants répartis dans 1 180 écoles. C'est une augmentation incroyable. De plus, les étudiants en langue seconde en école élémentaire représentaient l'an dernier 67 p. 100 de la population scolaire. C'est une réelle augmentation depuis les 15 dernières années, soit depuis 1977.

Ces chiffres indiquent une réalisation en Ontario, mais c'est la même chose dans plusieurs autres provinces où étudier et parler l'autre langue est devenu très important.

[*Traduction*]

On ne saurait trop insister sur cet aspect car, s'il y a deux solitudes dans notre pays, c'est directement à cause de notre refus de travailler et d'étudier dans l'autre langue.

J'ai peut-être mentionné à la Chambre, mais je n'en suis pas sûr, que lors d'un voyage en Afrique du Sud, l'année dernière, j'ai été confronté à un groupe de politiciens d'Afrique du Sud qui étaient passablement bilingues. Ils parlaient anglais et afrikaans, les deux langues principales en Afrique du Sud. Il y en a également d'autres. Il était courant d'entendre beaucoup d'habitants d'Afrique du Sud parler ces deux langues. En fait, tout au long de ma visite, j'ai constaté que c'était extrêmement courant.

On m'a fait observer: «Bien sûr que nous devons étudier deux langues à l'école. C'est pourquoi beaucoup d'entre nous parlent anglais. Ce n'est pas la même chose au Canada?» J'ai répondu: «Non, on n'est pas tenu d'apprendre deux langues à l'école. On peut le faire, mais on n'y est pas obligé.» Ils en étaient étonnés, car ils croyaient que notre pays était bilingue.

Nous avons des choses à apprendre sur ce qui se passe dans d'autres pays. L'utilisation efficace des deux langues en Afrique du Sud a certes beaucoup facilité la communication. Elle a permis de briser les divisions qui existaient dans cette société, du moins pour ces deux groupes linguistiques. Elle leur a également permis de communiquer entre eux, communication qui ne se produit que très rarement dans notre pays, car elle est entravée par les limites géographiques des provinces, où c'est la politique provinciale touchant l'enseignement et d'autres secteurs qui dicte les changements. Nous connaîtrons ces problèmes pendant un certain temps. Je ne dis pas qu'ils seront réglés.

Dans cette discussion constitutionnelle, nous devons tenter de trouver un moyen de garder ensemble nos groupes linguistiques et nos provinces et ce, malgré leurs aspirations, leur situation économique et leurs intérêts très divergents, puis tenter, comme l'a dit le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, de concocter une sorte d'entente qui fonctionnerait pour le pays.

[*Français*]

Comme l'a dit mon collègue de Bonavista—Trinity—Conception, l'avenir de notre pays dépend des jeunes, et je suis certain que les chiffres que j'ai cités indiquent un changement dans l'attitude de nos jeunes, ce qui est important pour l'avenir de notre pays.

• (1910)

[*Traduction*]

J'espère qu'avec le temps, nous en viendrons à nous apprécier l'un et l'autre en tant que groupes linguistiques, en tant que cultures différentes au Canada et que nous nous exposerons à la culture de l'autre comme nous n'avons jamais pu le faire auparavant en raison des barrières linguistiques qui existent entre nous.

Par ailleurs, nous devons aussi tenter aussi de former ensemble un pays qui puisse fonctionner sur le plan économique. A mon avis, la nouvelle entente, qui est loin d'être parfaite et qu'on pourrait critiquer à maints égards, laisse tout de même la structure économique du pays relativement intacte.

D'aucuns diront que l'économie a plus besoin de réparations que d'autres secteurs, et c'est peut-être vrai. Cependant, je ne pense pas que nous allons obtenir ce genre de réparations, parce que les méthodes utilisées par le gouvernement actuel ont vraiment beaucoup nui à l'économie du Canada.

L'effondrement de nos institutions nationales. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'oubliais de regarder l'heure tellement vous étiez éloquent, monsieur le député. Nous passons maintenant à la période des questions et commentaires.

[*Traduction*]

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je félicite le député pour sa contribution à ce débat dans les deux langues officielles.

Je sais que, bien que nous soyons en désaccord sur presque tout, il aime son pays. Il l'a prouvé bien souvent.

Je voudrais lui poser deux questions. L'une a trait au fait que le chef d'un nouveau parti politique en herbe a conseillé aux Canadiens de voter non au référendum et qu'il prétend qu'il sera possible de laisser de côté toute discussion constitutionnelle pendant la prochaine législature.

Nous ne savons pas combien de temps durera la prochaine législature, sans doute quatre ou cinq ans comme c'est généralement le cas. J'aimerais demander à mon collègue de Kingston et les Îles ce qu'il pense qu'il adviendrait du Canada si on suivait cette suggestion.

Ma seconde question porte sur les commentaires du député au sujet de l'Afrique du Sud. Je ne savais pas que le bilinguisme y était obligatoire, au moins pour ce qui est de l'enseignement. J'aimerais lui demander s'il estime que le bilinguisme est obligatoire dans toutes les facettes

de la vie du Canada. Je pense que sa réponse intéressera les électeurs albertains.

M. Milliken: Monsieur le Président, en ce qui concerne la question du Parti réformiste dont parlait mon collègue, je sais qu'il a des problèmes particuliers avec ce parti dans sa province.

Les rumeurs veulent que le Parti réformiste gagnera un certain nombre de sièges en Alberta aux prochaines élections. Il en a déjà un. La députée de Beaver River est. . .

M. Edwards: Vous regardez derrière aussi, à ce que je vois.

M. Milliken: Pas du tout. J'encourage le Parti réformiste dans ma circonscription. Je lui ai demandé de se joindre au comité du oui, mais il ne m'a pas donné de réponse. Je ne sais pas ce qu'il fera. Les membres de ce parti n'ont pas communiqué avec moi. Ils ne m'appelleront peut-être pas. Je ne sais pas ce que le parti fera, mais cela ne m'inquiète pas.

Je pense que le chef du Parti réformiste a tort lorsqu'il dit que cette question sera simplement remisée pour cinq ans. Ce ne sera pas le cas. Je ne pense pas que les provinces permettraient que l'on reporte tout de cinq ans, car les discussions constitutionnelles qu'il y a eues ont suscité trop d'attente chez les Canadiens.

C'est cela le problème lorsque l'on commence à discuter de Constitution. C'est une partie de la raison pour laquelle le premier ministre n'aurait jamais dû se lancer dans cette affaire. Une fois que l'on commence, surtout si on n'est pas très bon, et on a vu qu'il ne l'était pas. . .

Une voix: Ça le dépassait.

M. Milliken: Ça le dépassait largement.

M. Thompson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais faire respectueusement remarquer au député que le problème constitutionnel est une chose dont nous avions hérité du précédent gouvernement. L'entente constitutionnelle de 1982 était incomplète. Nous n'avions pas le choix, il fallait faire quelque chose.

Le président suppléant (M. DeBlois): C'est une question d'opinion. Le député de Kingston et les Îles.

M. Milliken: La vérité est que le premier ministre est dépassé par la situation, tout comme le reste du gouvernement. Nous sommes en train de nous noyer dans la soupe constitutionnelle. Le problème est que, si la question n'avait pas été soulevée, les attentes des gens n'auraient pas grandi. Si mon collègue a des doutes au sujet des attentes des gens, qu'il communique avec la directrice du Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

De toute évidence, cette femme a des attentes beaucoup plus élevées que lui au sujet de cette question ou peut-être même que certains autres de mes collègues qui ne sont pas d'accord avec elle. Il n'en demeure pas moins que l'occasion de faire quelque chose s'est présentée, et si rien n'avait été fait, les gens auraient été déçus.

Les Canadiens s'attendent à ce que quelque chose soit fait, si peu soit-il. Quand le chef du Parti réformiste dit que la question sera mise de côté pour cinq ans et que plus personne n'en parlera, ce sont là des voeux pieux. Cela ne se produira pas, car il ne peut pas en être ainsi.

En fait, je crois qu'une fois l'entente approuvée, les discussions vont se poursuivre. Je ne crois pas que la question dominera le programme national. Je pense que ce sera fait. . .

M. Mifflin: J'espère bien que non.

M. Milliken: J'espère aussi que ce ne sera pas le cas. Comme l'a déclaré le député de Bonavista—Trinity—Conception, nous ne voulons certainement plus en entendre parler; pour ma part, j'en ai assez.

La deuxième question de mon collègue concernait le bilinguisme obligatoire. J'ai déclaré qu'il y avait deux langues obligatoires à l'école en Afrique du Sud; cependant, il ne s'agit pas nécessairement de ces deux langues là. Les langues apprises sont laissées à la discrétion des gens, et le choix est vaste.

Si l'on veut prendre exemple sur ce qui se fait en Afrique du Sud, le bilinguisme obligatoire ou l'enseignement bilingue ne signifierait pas nécessairement l'anglais et le français au Canada. Les élèves pourraient, par exemple, étudier l'anglais et une autre langue.

Je ne suis pas un expert en éducation, mais l'obligation d'apprendre deux langues à l'école pendant quelque temps ne me semble pas être une mauvaise idée. Je ne devrais peut-être pas m'exprimer à ce sujet puisque, justement, je ne suis pas un expert. J'aimerais mieux que ce soit ainsi. Je peux cependant dire au député que j'ai appris quatre langues à l'école, le latin, l'allemand, le français et l'anglais, et que j'ai bien aimé chaque minute consacrée à cet apprentissage. Je le referais avec plaisir. Malheureusement, je dois avouer que j'ai oublié la ma-

jeure partie de l'allemand et une bonne partie du latin que j'ai appris alors.

Peut-être que si le député veut bien m'aider, nous pourrions présenter un discours en latin ici un soir.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai été heureux d'apprendre que mon collègue de Kingston et les Îles, lorsqu'il se rendra dans sa localité, dans sa circonscription, ces prochaines semaines, va consacrer son temps à faire ressortir les lacunes de cette entente ainsi que le fait que nous de ce côté-ci de la Chambre n'appuyons pas le bilan économique du gouvernement. Il est à craindre que les gens n'aillent s'imaginer que le Parti libéral approuve la totalité de l'entente. C'est quelque chose qui me préoccupe beaucoup.

Une des choses que j'ai constatées dans ma ville, Toronto, c'est que 99 p. 100 des gens d'affaires avec lesquels je me suis entretenu ces quatre ou cinq derniers jours n'ont pas lu la moindre ligne de ce document. Eh bien, il est disponible dans mon bureau de circonscription, et j'ai supplié les gens d'affaires de Toronto de se relever les manches et de mettre la main à la pâte pour une fois. À mon avis, c'est le peuple qui commande. Si la population canadienne veut voter pour cette entente, ce n'est pas moi qui va l'en empêcher.

Je suis indigné. . .

M. Thompson: Monsieur le Président, le député a commencé par dire que le Parti libéral n'a pas approuvé cette entente. Je m'y perds. Parle-t-il d'un ensemble de mesures économiques ou de l'entente constitutionnelle?

Le président suppléant (M. DeBlois): Puis-je avoir votre attention? Je serais heureux de céder la parole au député pour une question ou une remarque ou encore pour un discours. C'est une question d'opinion.

M. Mills: Monsieur le Président, je vais répéter exactement ce que j'ai dit pour le député. J'ai dit que les Canadiens devraient savoir que nous sommes nombreux au Parti libéral du Canada à éprouver de réels problèmes à approuver cette entente. Je ne sais pas ce que je vais faire moi-même, car il y a beaucoup d'éléments là-dedans pour lesquels je n'ai pas encore pu obtenir de réponse. Je me suis entretenu avec quelques-uns des meilleurs spécialistes du droit constitutionnel au Canada et je crois avoir le droit de poser des questions sur certains aspects de cette entente. Je crois que le gouvernement n'a pas à me traiter de mauvais Canadien ou d'ennemi du Canada parce que je pose des questions sur cette entente. . . oui, vous avez insinué cela maintes fois à la Chambre aujourd'hui. Si vous voulez clarifier cela, c'est parfait.

• (1920)

Beaucoup de Canadiens dans toutes les provinces du pays vont voter contre cette entente. Il faut cesser de les traiter pour cela de mauvais Canadiens ou d'ennemis du Canada ou de leur dire que ce sera leur faute si le Canada éclate. On ne va pas nous déménager comme des maisons mobiles.

Ma question, monsieur le Président. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais la période des questions et des observations est désormais expirée.

[*Français*]

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous de ce côté-ci de la Chambre, de l'opposition, pensons que le débat ce soir est un débat de grande importance. Nous croyons que la Chambre des communes ne doit pas ajourner ses travaux car il y a des questions tels le chômage, l'économie, la sécurité de la personne, ainsi que plusieurs questions qui touchent le bien-être du pays qui nécessitent la poursuite des travaux de cette Chambre en septembre et en octobre. Il est vraiment dommage que le gouvernement ait décidé d'ajourner ses travaux pendant plus de six semaines.

[*Traduction*]

Cette motion montre une chose très clairement, à savoir que le gouvernement a perdu tout contact avec la réalité, avec les Canadiens. Selon un sondage publié il y a une dizaine de jours à peine dans le *Star* de Toronto, 55 p. 100 des Canadiens interrogés considéraient l'économie et la récession comme leur principal sujet de préoccupation. La situation de l'emploi inquiétait vivement les gens également. Pour 24 p. 100 d'entre eux, il s'agissait là du plus important problème au Canada. Par contre, à peine 11 p. 100 faisaient passer l'unité nationale et la Constitution au premier rang de leurs préoccupations.

Cela montre bien que les gens s'inquiètent davantage de questions autres que la Constitution. Ainsi, à la lumière de ce sondage, il est très difficile de comprendre les raisons pour lesquelles le gouvernement a décidé d'ajourner les travaux de la Chambre des communes pendant six semaines.

Selon moi, le gouvernement n'a peut-être pas perdu tout sens de la réalité; il adopte plutôt une tactique de diversion en détournant l'attention des gens des questions socio-économiques pressantes et en la faisant porter sur une seule chose, la Constitution, comme si nous n'en avions pas. Comme vous le savez, les Canadiens peuvent déjà compter sur leur propre constitution depuis 1982. En fonction des normes internationales, c'est une

constitution plutôt nouvelle. Elle donne d'excellents résultats et sert fort bien toutes les régions du pays.

Par contre, lorsqu'on se penche sur la situation au Canada, on s'aperçoit, comme d'autres orateurs et certains de mes collègues l'ont signalé, qu'elle est catastrophique. Il est très difficile de comprendre pourquoi le gouvernement veut détourner l'attention de la Chambre des communes et de la population des questions socio-économiques pressantes. La seule chose qu'on peut imaginer, c'est qu'il a un plan à l'esprit, à savoir qu'il ne veut pas vraiment qu'on s'attarde sur les questions socio-économiques. C'est tout à fait regrettable.

Cette motion tendant à ajourner les travaux de la Chambre jusqu'en novembre est vraiment déplorable, car fondamentalement, le gouvernement se décharge alors de ses responsabilités en disant aux Canadiens qu'il veut qu'ils s'arrêtent sur la Constitution et que le reste devra attendre. Ce n'est pas la bonne façon de procéder.

Il y a au Canada des questions importantes qui méritent notre attention. La question est donc celle-ci: Où seront donc les ministériels au cours des six prochaines semaines s'ils ne sont pas dans cette enceinte pour répondre à des questions qui sont reprises dans les médias, ce qui permet aux Canadiens de connaître les réponses aux questions d'actualité soulevées à la Chambre des communes? Le gouvernement pourra diffuser des communiqués, entamer un monologue, mais la population ne pourra plus bénéficier du dialogue entre les députés des deux côtés, qui les renseigne sur les projets de loi que présente le gouvernement.

La Chambre restera silencieuse, de sorte que la population n'aura plus l'occasion d'entendre les renseignements précieux qui y sont diffusés quand elle siège. La décision que prend le gouvernement ce soir est très grave.

Nous, les députés de ce côté-ci, devrions alerter la population parce que cette mesure est vraiment inacceptable, compte tenu de la gravité de la situation financière et sociale du Canada.

Le gouvernement suspend les travaux de la Chambre au moment où le pays est en plein émoi au sujet de la Constitution, dont la population ne comprend ni les incidences ni la complexité, alors qu'il n'existe pas de texte juridique des propositions, qui n'ont d'ailleurs pas donné lieu à un examen qui aurait dévoilé comment elles pourraient s'appliquer en réalité, mais qui, ces derniers jours, nous ont révelé toutes sortes de choses; des répudiations ou des contestations au niveau des provinces et dans tous les coins du pays.

Le sujet est controversé, et la population aurait tout intérêt à ce que la Chambre siège afin qu'on clarifie certains des faits troublants qui sont désormais associés à la campagne référendaire.

Le gouvernement suspend les travaux de la Chambre. Il empêche pratiquement la population de s'informer sur ce qui arrive dans divers secteurs. Prenons, par exemple, ce qui se passe dans celui de l'économie, monsieur le Président. Il fait en sorte que la population ignore ce qui se passe relativement au chômage et les mesures qu'on prend pour y remédier.

Il empêche la diffusion de renseignements sur l'évolution de l'Accord nord-américain de libre-échange, sur l'incidence qu'il doit avoir sur les travailleurs et sur les mesures qui pourraient être mises en place pour les protéger au besoin. Il empêche l'information et le dialogue concernant les effets environnementaux que produira l'Accord nord-américain de libre-échange.

• (1930)

Il laisse le public dans l'ignorance au sujet des mesures, si jamais il en adopte, qui pourraient être prises pour réduire le chômage qui est très élevé chez les jeunes.

Il le laisse dans l'ignorance au sujet de ses intentions à long terme concernant l'universalité du régime de sécurité sociale, compte tenu de ce qui s'est passé hier, lorsqu'il a forcé l'adoption du projet de loi sur les prestations aux enfants.

Il le laisse dans l'ignorance au sujet de la formation des chômeurs et des lacunes dans ce très important secteur. Il n'informe pas le public des mesures qu'il pourrait prendre pour protéger le dollar canadien si jamais il est menacé dans les semaines qui viennent.

Il met temporairement un terme aux interventions des députés au nom des pêcheurs de la côte est et de la côte ouest. Il empêche les députés intéressés de se porter à la défense de nos ressources forestières en voie d'épuisement, au nom de l'industrie et des travailleurs forestiers.

Il nous empêche de critiquer les mesures énergétiques rétrogrades que le gouvernement fédéral est en train de mettre en oeuvre. Il nous laisse dans l'ignorance au sujet de son intention de présenter des mesures liées à la qualité de l'eau.

Il nous empêche de soulever l'importante question de l'envahissement croissant des investisseurs étrangers qui sont en train de mettre la main sur nos entreprises et nos industries. Il empêche l'opposition de poser des questions, au nom du public, au sujet de l'absence de mesures de protection pour maintenir des emplois qui disparaissent rapidement, au sujet du manque de logements sociaux, au sujet de l'augmentation du coût des médicaments et des traitements pour les personnes à revenu fixe, au sujet de la violence dans les villes, de la violence dans les rues, au sujet des personnes qui sont kidnappées malgré les efforts de la police, au sujet de l'information sur les drogues, au sujet de la diminution des mises en chantier dans le secteur de la construction, et ainsi de suite.

Je donnerai plus de détails au sujet de certains points de cette liste. On ne peut que conclure à l'immense irresponsabilité du gouvernement qui met un terme aux travaux parlementaires pour les six prochaines semaines.

J'ai hâte de voir ce que le secrétaire parlementaire aura à répondre. Qu'il me dise comment il justifie ces faits en particulier, une fois que mon temps de parole sera écoulé. Le gouvernement dit aux Canadiens que, au cours des six prochaines semaines, nous n'allons pas nous occuper de lutter contre le chômage. C'est le comble de l'irresponsabilité.

Le chômage chez les jeunes atteint 20 p. 100 à Toronto, d'où je viens, tout comme le député de Broadview, qui a soulevé le problème à plusieurs occasions. Le taux est de 20 p. 100, et il faut mettre le problème en veilleuse. Les répercussions de cet accord nord-américain dit de libre-échange vont être catastrophiques pour des milliers de travailleurs, mais nous n'allons pas pouvoir discuter de leur avenir pendant un mois et demi à la Chambre. Tout cela parce que le gouvernement a décidé que notre pays n'avait pas de constitution et que les Canadiens n'étaient pas satisfaits de leur Constitution.

Je vous le demande, monsieur le Président, avez-vous reçu une lettre d'un seul Canadien qui se dit malheureux de la Constitution actuelle? Quelqu'un vous a-t-il jamais arrêté dans la rue pour vous implorer: «Il faut modifier la Constitution parce qu'elle a de graves imperfections; il nous faut un nouveau Sénat. . .»? Montrez-moi un seul Canadien qui, en se mettant au lit le soir, s'inquiète de la composition du Sénat. Montrez-m'en un, et je vous décerne un diplôme spécial pour avoir réussi à trouver cette personne. Tout cela devient ridicule, monsieur le Président.

Permettez-moi de revenir plus longuement sur certains sujets que je viens d'aborder. En ce qui concerne les pêches, nous savons que des centaines de villages, surtout sur la côte est, mais aussi et de plus en plus sur la côte ouest, entrevoient un hiver très difficile à cause de la pénurie de morue, à cause de la pénurie de saumon, à cause de la surpêche. Quelles mesures va-t-on mettre en oeuvre pour y remédier? Il y en a que nous voudrions examiner, dont nous voudrions savoir si elles vont donner de bons résultats. Nous voudrions connaître les mesures que nous prendrons à long terme afin de reconstituer les stocks épuisés, afin de redonner les moyens de gagner leur vie aux habitants de ces villages de la côte de l'Atlantique et de la côte du Pacifique. Nous ne pourrons pas dire un mot à ce sujet durant les six prochaines semaines.

Nous savons qu'il y a de la violence dans les rues, de l'incertitude et des enlèvements. Nous voudrions soulever ce problème auprès de la ministre de la Justice pour nous assurer qu'on prend les mesures appropriées. Nous ne pourrons pas le faire.

Nous apprenons qu'entre juin 1985 et juin 1992, 115 milliards de dollars de capitaux étrangers sont entrés au Canada, mais que 93 p. 100 de ces capitaux ont servi à acquérir des entreprises existantes, tandis que 6 p. 100 seulement ont servi à lancer de nouvelles entreprises. Ce sont des chiffres atterrants. C'est une affaire très grave que nous voudrions examiner.

Nous apprenons que l'excédent de balance commerciale avec les États-Unis s'établissait à 48 milliards de dollars pendant les trois années qui ont précédé l'Accord de libre-échange. Au cours des trois années qui ont suivi la conclusion de l'accord, il a diminué de 6 milliards pour s'établir à 42 milliards de dollars. Autrement dit, la valeur de notre commerce extérieur a diminué de 6 milliards en trois ans. Pendant cette même période, le Canada est passé d'un excédent de 11,5 milliards de dollars au compte courant à un déficit de même ampleur, c'est-à-dire de 11 milliards. Ce sont quelques-uns des nombreux problèmes dont je pourrais parler longuement si le temps me le permettait, qui exigent l'attention des parlementaires et qui doivent être soulevés à la Chambre.

Nous déplorons un taux de chômage de 11,8 p. 100 dans la population adulte au Canada, le taux de loin le plus élevé parmi les pays du Groupe des 7.

En ce qui concerne la propriété étrangère, environ 30 p. 100 des 65 000 grandes entreprises du Canada appartiennent à des intérêts étrangers. Ces chiffres trahissent des problèmes cruciaux en regard desquels la question constitutionnelle paraît presque insignifiante, car nous devons nous attaquer à ces problèmes. Voilà pourquoi je vous dis, malgré tous ces problèmes qui nous assaillent

d'un océan à l'autre, aussi bien en matière économique qu'en matière sociale, aussi bien sur le plan du commerce extérieur que sur celui de l'environnement, que nous allons voir le gouvernement du Canada fonctionner sans l'examen public que permettent les travaux quotidiens de la Chambre des communes.

• (1940)

C'est une décision inacceptable que nous, de ce côté-ci de la Chambre, condamnons au nom des Canadiens.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention mon collègue de Davenport, qui apporte toujours une contribution éclairée au débat.

Je veux simplement revenir sur un point qu'il a mentionné. Il nous a mis au défi de nommer un Canadien qui s'endort le soir en étant préoccupé par la Constitution.

Je vais essayer de vous dire qui sont les Canadiens qui ont cette préoccupation: les Québécois qui ont été exclus de la Constitution de M. Trudeau; les 2,5 millions d'Albertains et les millions d'autres Canadiens qui en ont ras le bol de l'anachronisme scandaleux qu'est le Sénat actuel; les 790 000 Canadiens d'origine autochtone qui pourront enfin diriger leur propre destinée; les francophones hors Québec et les anglophones au Québec; les Canadiens qui se préoccupent des buts et des objectifs sociaux; il y a aussi, et ceci pourrait étonner mon collègue, les étudiants, les chômeurs et ceux qui sont victimes du sous-emploi; enfin, il y a ceux dont le niveau économique est influencé par des facteurs qui, selon mon collègue, sont imputables à des erreurs, à des omissions et à des fautes commises par le gouvernement, mais qui en fait sont grandement liés à l'incertitude constitutionnelle qui règne.

Maintenant, mon collègue va nous accuser d'être les responsables de cette situation parce que nous avons pris telle ou telle initiative ou que nous avons mal administré les affaires du pays. La vérité, c'est que non seulement le Québec avait été exclu de la Constitution, mais que les autres aspects de notre Constitution qui ont été corrigés au cours de cette Ronde du Canada, si imparfaitement que cela ait pu se faire, l'ont été par les 17 participants, de la manière la plus efficace possible dans les circonstances.

En terminant, je pose à mon collègue la même question que j'ai déjà posée au député de Kingston et les Îles, à savoir: Si nous disions aux Canadiens de dormir sur leurs deux oreilles et de ne pas se préoccuper de la Constitution, pense-t-il sincèrement que nous pourrions survivre une autre législature sans traiter de la Constitution et néanmoins espérer garder notre pays uni?

M. Caccia: Monsieur le Président, je remercie le secrétaire parlementaire de sa question, car cela me donne l'occasion de répondre. Les chômeurs, ceux qui connaissent des difficultés et n'arrivent pas à joindre les deux bouts, ne sont pas victimes de la Constitution actuelle. Ils sont victimes de la mauvaise politique économique adoptée par le gouvernement ces dernières années. Ils sont victimes de la décision qu'a prise le gouvernement de consacrer toutes ses énergies, son attention et son temps à la Constitution, au détriment des problèmes économiques. C'est la fixation que le gouvernement entretient à l'égard de la Constitution qui est à l'origine des problèmes actuels, pas le fait que notre Constitution ne fonctionne pas.

Le député aime dénigrer les réalisations constitutionnelles de l'ancien premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau. La Constitution actuelle a toutefois reçu l'appui de son parti. Le député n'était pas à la Chambre à l'époque et, par conséquent, il ne s'en souvient peut-être pas, mais elle a reçu l'appui de son parti et de l'actuel ministre des Affaires constitutionnelles. J'imagine que c'était une bonne Constitution, si le Parti progressiste-conservateur l'a appuyée.

Aujourd'hui, les Canadiens veulent savoir comment ils réussiront à joindre les deux bouts; ils ne veulent pas savoir combien de sénateurs les représenteront à la Chambre haute. Voilà ce qui préoccupe les Canadiens. Ceux qui ont un emploi se demandent s'ils en auront un après la conclusion de l'Accord de libre-échange nord-américain. Ceux qui n'en ont pas ont peur de ne jamais trouver de travail à nouveau. Voilà ce qui préoccupe les Canadiens aujourd'hui.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, il est évident que le Canada traverse une période difficile et que nous voudrions que l'économie se porte mieux, mais il faut remettre les choses dans leur contexte et comparer notre situation à celle des autres pays.

De toute évidence, les gens qui ont regardé la télé, écouté la radio ou lu les journaux au cours des 24 dernières heures savent que nous sommes en assez bonne posture, compte tenu des événements qui secouent l'Europe. En fait, nous sommes même en assez bonne posture comparativement aux États-Unis.

J'aurai quelques statistiques à vous donner lorsque je ferai mon discours, mais je voudrais poser une question au député. Dans l'édition d'aujourd'hui, du 17 septembre, du *Financial Post*, on lit, en manchette, que le FMI, je précise, pour les gens à la maison, que le FMI signifie le Fonds monétaire international, considère que le Canada sera premier au chapitre de la relance.

On dit simplement que, de tous les pays du monde, c'est le Canada qui est le mieux placé pour afficher le meilleur rendement économique l'an prochain. En réalité, nous serons très près d'y arriver cette année. Ce ne sont pas des paroles creuses, mais la vérité appuyée sur des faits dont chacun d'entre nous, peu importe notre allégeance politique, devrait être fier.

Nous ne sommes pas les seuls à souffrir de la récession, mais nous devons admettre que nous avons tous les éléments essentiels bien en place. Nous sommes effectivement en mesure de donner le ton dans le monde. Le député devrait le reconnaître et accepter le fait que nous avons accompli du très bon boulot, malgré une conjoncture internationale très, très difficile.

M. Caccia: Monsieur le Président, je remercie sincèrement le député de Carleton—Charlotte pour la question qu'il m'a posée.

C'est peut-être pour lui un réconfort de lire dans le *Financial Post* l'article sur le Fonds monétaire international, mais ce ne l'est pas tellement pour la mère qui essaie d'élever deux enfants toute seule ou pour la personne qui doit compter sur la banque d'alimentation pour s'approvisionner. C'est également très peu réconfortant pour ceux qui viennent de perdre leur emploi ou qui s'attendent à le perdre d'ici peu, à cause de la concurrence internationale.

Tous ces gens ne s'en laisseront pas imposer par le titre que le député a aperçu dans le *Financial Post*, qui dit que, selon le FMI, le Canada sera «premier au chapitre de la relance».

• (1950)

C'est un titre intéressant pour ceux qui ont un bon emploi et un bon salaire, mais cela n'a rien de réconfortant pour les 11 p. 100 d'adultes canadiens ou les 20 p. 100 de jeunes qui sont en chômage. Pour eux, le FMI, le Fonds monétaire international, n'est qu'une notion abstraite. S'ils le connaissent, ils savent alors que bon nombre de ses prédictions ne se concrétisent jamais, ce qu'il ne faut pas oublier.

J'exhorte le député à revenir sur terre et à se mettre à la place de tous ceux qui souffrent à cause de la politique économique malsaine que pratique le gouvernement, qui est obsédé par l'inflation, Cette politique a réussi à freiner l'inflation mais tout en anéantissant l'économie. Malgré les faibles taux d'inflation, la reprise économique se fait attendre, ce qui me porte à croire que le gouvernement a tellement cherché à freiner l'inflation qu'il a, par le fait même, tué l'économie. Voilà pourquoi j'estime que la politique économique du gouvernement est mauvaise.

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît! La période réservée aux questions et aux observations est terminée.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, on le sait, et c'est l'objet du débat de ce soir, la Chambre va ajourner ses travaux pour huit semaines. Ces huit semaines seront sans doute les plus importantes de l'histoire du pays. Tous les députés s'en iront dans leur circonscription pour prendre part au débat référendaire et voter le 26 octobre.

Je sais qu'il n'y a pas unanimité sur la question de savoir s'il faut rester ici ou retourner dans nos circonscriptions. Il y aura toujours des divergences de vues à ce sujet. Même au sein des députés ministériels, il n'y a pas unanimité.

Une fois rentré dans ma circonscription, je vais tenir des assemblées un peu partout, comme la plupart des députés sans doute. Je sais bien que certains ne le feront pas. En fait, nous avons arrêté aujourd'hui même les dates où se tiendront ces assemblées dans ma circonscription, qui est très rurale. Nous en tiendrons 15 en tout qui feront abstraction de l'esprit de parti. Nous inviterons tous les dirigeants de la collectivité et des particuliers au sein de Carleton—Charlotte.

Dans ces assemblées, nous allons étudier en détail le référendum et l'entente conclue à Charlottetown le 28 août. Quand nous irons voter au mois d'octobre, ce sera donc en connaissance de cause.

La seule façon de procéder est de retourner dans nos circonscriptions et de travailler très fort pour expliquer en quoi consiste l'entente. Comme je l'ai dit à la Chambre mardi, la question est assez simple, mais les propositions et l'entente en elles-mêmes sont quelque peu complexes. J'estime qu'il nous incombe à tous d'aller voir nos électeurs et de leur expliquer le plus clairement possible la teneur de l'entente conclue le 28 août par les premiers ministres, les dirigeants autochtones et les représentants des territoires. Nous allons faire de notre

mieux pour expliquer l'entente. La question de savoir s'il vaut mieux rester ici ou retourner dans nos circonscriptions continuera de faire l'objet de questions et de débats.

Je voudrais placer les choses dans leur contexte et expliquer du mieux que je peux ce qui est train de se passer dans notre pays en ce moment. Le député qui vient de parler, et je ferai preuve de toute la générosité possible, a fait ressortir certaines des lacunes de notre pays, et Dieu sait qu'il y en a, force nous est de l'admettre. J'estime qu'il faut citer des données et des faits réels quand on prend la parole à la Chambre. On ne peut pas y aller seulement de nos émotions pour faire passer notre message.

Certains des points qui ont été soulevés à la Chambre ce soir au sujet de ce qui ne tourne pas rond au Canada touchaient à l'environnement, aux pêches, à nos programmes énergétiques et d'assurance-chômage ainsi qu'au régime de prestations pour enfants dont la Chambre vient d'être saisie cette semaine. On peut soutenir, dans chacun de ces cas, qu'il faudrait continuer de siéger au cours des huit prochaines semaines pour débattre de ces questions: le taux de chômage, les pêches, etc.

Mais nous l'avons déjà fait, et il existe des régimes, des programmes et des mesures législatives qui portent sur ces questions. Ceux-ci ne sont pas parfaits, j'en conviens, mais on aura l'occasion de les améliorer. En fait, nous en examinerons probablement quelques-uns dès notre retour, en novembre.

Nous ne nous désintéressons pas de ces questions. Nous n'avons pas oublié les pêcheurs de Terre-Neuve, ni l'industrie de la pêche à la morue, ni l'effet dévastateur que l'épuisement de cette ressource a eu à Terre-Neuve.

Comme vous le savez, le ministre des Pêches a annoncé à la Chambre le programme le plus généreux que le gouvernement du Canada ait jamais offert pour remédier à la situation. Je le répète, on a beau dire que l'aide n'est pas suffisante—et elle ne le sera probablement jamais—, il reste qu'il faut faire face à la situation.

Sur la question de l'environnement, notons que le Canada est une figure de proue sur la scène internationale avec son Plan vert qui est le meilleur au monde. Pour ce qui est de l'énergie, je ne peux parler de ce domaine en toute connaissance de cause, mais le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement, lui, s'y connaît. Nous avons un programme énergétique et une vision d'avenir pour notre pays qui sauront assurer son développement.

Nous avons un programme d'assurance-chômage qui a été rajeuni par le gouvernement, pour tenir compte des nouvelles réalités de notre marché du travail. Nous nous en occupons. Nous n'avons rien négligé.

Le député parle des familles monoparentales, des mères seules et des chômeurs du Canada. Nous n'avons pas oublié ces Canadiens. En fait, nous avons débattu des prestations pour enfants ou la nouvelle Loi sur les allocations spéciales pour enfants, qui remplacera très avantageusement l'ancien régime des allocations familiales, le régime des prestations fiscales pour enfants et les programmes connexes d'avantages fiscaux qui, dans l'ensemble, avaient de quoi laisser perplexe.

Quand on parle de tout cela, je pense qu'il faut s'arrêter à ce que nous avons fait à la Chambre, en tant que gouvernement. Nous avons présenté un programme qui tient compte de la réalité, un programme conçu à l'intention de ceux qui ont besoin de l'aide du gouvernement du Canada. Les familles à faible revenu et à revenu moyen, ainsi que les familles pauvres ont besoin de notre aide. Nous avons examiné la législation sur ce plan et nous avons conçu un programme dont nous pouvons être fiers.

À notre retour, s'il y a d'autres problèmes pressants, nous nous y attaquerons. Toutefois, ne nous laissons pas confondre par les discours spécieux qu'on nous a servis ce soir.

J'ai déjà mentionné que le Canada pourrait l'an prochain se trouver en première place, à l'échelle mondiale, pour sa croissance économique. C'est un fait qu'à peu près tout le monde reconnaît hors de nos frontières. Tous les pays du monde reconnaissent que ce pays qu'on appelle le Canada a fait ce qu'il fallait pour assurer sa croissance économique dans les années à venir. C'est grâce à nous, et nous pouvons en être très fiers.

Je cite ces statistiques en pleine connaissance de cause. Le député pourrait me reprocher de les utiliser avec désinvolture, mais ce n'est pas le cas. Ces statistiques portent sur les facteurs de création d'emplois dans notre pays, ces emplois dont nous avons besoin. Nous avons connu des moments très difficiles et nous en connaîtrons probablement d'autres.

• (2000)

Mais lorsque vous formez le gouvernement, vous devez faire les choses que vous jugez nécessaires, et c'est ce que nous avons fait. On commence maintenant à reconnaître sur la scène internationale ce que nous avons fait.

Si on veut comparer notre fiche à celle du gouvernement précédent, je suis prêt n'importe quand à le faire. Mais ce n'est pas de cela dont il est question ce soir.

Tout à l'heure, nous quitterons la Chambre pour huit semaines, pour aller discuter de l'avenir de notre pays ou peut-être même de la fin de notre pays. Je crois qu'il est temps que nous laissions derrière nous le côté politique de la question et que nous partions animés d'un esprit de générosité pour aller rencontrer les Canadiens et faire ce qui, je crois, nous incombe, c'est-à-dire parler de la bonne volonté qui existe au Canada, de l'avenir de notre pays, de tout ce qui s'y est réalisé en 125 ans à peine. Il faut encourager les Canadiens à examiner sérieusement les propositions contenues dans l'accord intervenu le 28 août à Charlottetown. Je crois qu'il nous incombe d'aller rencontrer les Canadiens avec sérieux et dévouement pour expliquer les propositions. J'espère que les Canadiens y réfléchiront sérieusement d'ici le 26 octobre et qu'à cette date, ils iront voter en faveur du renouvellement du Canada.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais commencer par dire que j'ai assisté ce matin aux funérailles de Paul Martin père, à Windsor, à l'église de la paroisse Our Lady of Assumption. En écoutant l'éloge de mon collègue de LaSalle—Émard, Paul Martin fils, j'ai été frappé par nombre des qualités de Paul Martin père, mais j'ai surtout été touché par la description de son dévouement envers sa circonscription. Il disait que, vers la fin, il en était venu à réaliser que ce qu'il avait fait pour sa circonscription avait eu plus d'importance que tout ce qu'il avait fait d'autre. C'est une des raisons pour lesquelles Paul Martin père a pratiquement passé toute sa vie dans sa circonscription.

Le respect de sa communauté pour ce dévouement, pour ce service, était certainement évident aujourd'hui, où on a littéralement vu des milliers et des milliers de personnes participer à cet événement très spécial.

En écoutant mes collègues, ce soir, j'essayais de trouver un moyen de pouvoir rappeler au gouvernement ce qu'était réellement Paul Martin père.

Il avait à coeur de s'occuper de ses électeurs. C'est aussi ce qui nous motive ce soir et nous fait demander au gouvernement de ne pas fermer cette chambre pour les huit prochaines semaines. Il ne s'agit pas seulement des huit prochaines semaines. Nous avons très peu siégé depuis la troisième semaine de juin. Nous avons toujours été absents de la Chambre, sauf pendant une semaine ou deux. Il y a, dans une année, presque cinq mois pendant lesquels nous ne siégeons pas.

Je sais que j'ai laissé paraître mes émotions ce soir. J'ai laissé paraître mes émotions, parce que, tout au long de l'été, j'ai écouté ce que les habitants de ma circonscription avaient à me dire. Bon nombre d'entre eux se portent bien. Je voudrais dire au député de Carleton—Charlotte que j'ai organisé un barbecue dans ma cour, cet été, et que l'un des économistes les plus optimistes de tout le Canada, Tom McCormack, a prononcé un discours dans lequel il a expliqué comment le Canada allait s'améliorer dans les années 1990 par rapport à ce qu'il était dans les années 1980.

Je ne veux pas ce soir me montrer négatif. Je ne veux pas ce soir tenter de provoquer le gouvernement. Je suis ici ce soir pour dire au gouvernement du Canada qu'il y a de nombreuses personnes, dans ma circonscription, dans ma ville, et je sais que c'est le cas dans tout le pays, qui sont comme des patients aux soins intensifs à l'hôpital.

Ce sont des hommes et des femmes, des parents seuls avec des enfants, qui n'ont pas d'emploi. Sans emploi, on n'a pas de liberté. Il y a, dans ma ville et dans ma circonscription, des pères et des mères qui n'ont pas d'argent à donner à leurs enfants pour leur acheter de nouveaux souliers pour l'école, une nouvelle blouse, et quoi encore. Ils sont nombreux à être dans cette situation.

Ils comptent sur moi, sur ma présence à la Chambre pour essayer de faire bouger le gouvernement et pour essayer de le réveiller afin qu'il propose une aide quelconque afin de nous permettre d'en arriver au point dont parle le FMI. Nous n'y sommes pas encore. D'ici à ce que nous y arrivions, nous devrions être dans cette chambre à nous occuper des habitants de nos circonscriptions qui sont défavorisés.

Au cours des deux derniers mois, pendant que la chambre ne siégeait pas, j'ai entendu des membres des milieux d'affaires. Je ne veux pas laisser paraître mes émotions. Je veux avoir l'air raisonnable. Croyez-moi, il y a des milliers de petits entrepreneurs dans notre pays aujourd'hui, ce soir, qui ne sont pas sûrs de pouvoir payer leurs employés vendredi prochain.

Savez-vous ce qu'ils me disent, dans ma circonscription? Je suis certain qu'ils disent ceci aux députés d'en face: «S'il vous plaît, allez à la Chambre des communes et secouez les institutions financières de ce pays afin qu'elles nous aident à traverser cette période.» C'est ce qu'ils me disent.

• (2010)

C'est très frustrant d'avoir l'impression d'avoir perdu les 60 derniers jours à essayer de les représenter en cette enceinte et de penser que maintenant je vais perdre les 60 jours qui viennent. On se demande à quoi sert un député. Qu'est-ce que je fais ici? Parfois, je me sens tout à fait inutile.

De 1980 à 1984, j'ai eu l'occasion de travailler pour le premier ministre Pierre Trudeau. Je ne souscrivais pas toujours à tout ce qu'il disait mais il laissait cette chambre débattre. Trois soirs sur cinq, les débats duraient jusqu'à 10 heures du soir. Cette Chambre était une tribune où les députés pouvaient se présenter et attirer l'attention du gouvernement sur les problèmes de leurs électeurs. Aux malades en salle de soins intensifs, on ne peut pas dire qu'on ne sera pas là ce soir parce qu'on débraye; ils risquent de mourir. Aux personnes sur le point de perdre leur maison ou leur entreprise, nous allons pourtant dire que nous sommes désolés mais que nous allons fermer boutique.

On n'a pas le droit de faire ça, j'en suis intimement convaincu. Lors du référendum de 1980, nous n'avons pas complètement fermé la Chambre. Nous avons siégé. Pendant tout le référendum, alors que nous étions au pouvoir, nous avons écouté l'opposition. Franchement, ce débat, qui n'en est pas un car jusqu'à présent on s'est contenté d'acquiescer docilement, n'a pas répondu à mes questions et, n'étant pas constitutionnaliste, j'en ai beaucoup au sujet de ce document. Le député nous demande de retourner dans nos circonscriptions et d'y expliquer cet accord.

Je peux d'ores et déjà vous dire, et j'en ai parlé avec certains des meilleurs constitutionnalistes du pays, y compris l'ancien premier ministre, que ce document est plein d'ambiguïtés. Il est plein de contradictions. S'il est vrai que le peuple canadien ne fait plus confiance aux politiciens—autrement dit si le tout se résume à une question de confiance—, je vais essayer de trouver, avant que je me prononce, ce qu'il signifie et c'est de bonne guerre.

J'aimerais, si vous me le permettez, déposer au bureau une série de questions à propos du document que j'aurais aimé poser au gouvernement avant que la Chambre s'ajourne. J'espère cependant qu'il sera en mesure d'y répondre dans les soixante-douze heures afin de m'aider à faire mon travail. Avec votre permission, j'aimerais déposer mes questions qui sont restées sans réponse.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il faut avoir le consentement unanime de la Chambre pour déposer un rapport ou un document à la Chambre des communes.

Y a-t-il consentement unanime pour que le député de Broadview—Greenwood dépose son document?

Des voix: D'accord.

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie le leader suppléant du gouvernement à la Chambre. Je prends un engagement avec lui: si j'obtiens les réponses aux questions que j'ai posées ici, certaines à 4 heures du matin la semaine dernière et si je peux me convaincre que je fais la chose honorable, je ferai volontiers campagne à ses côtés.

Je dis au gouvernement que cette entente me pose beaucoup de difficultés. C'est une autre raison pour laquelle j'estime réellement qu'il est mal de fermer la Chambre des communes, la salle du conseil du pays, alors qu'il se passe tellement de choses dans notre pays.

Ce matin, lorsque je suis sorti sur le pas de ma porte pour prendre mon *Toronto Star*, il titrait: «Taux de chômage de 11 p. 100».

Une voix: Cela a été votre première erreur.

M. Mills: Le député a raison, cela a été ma première erreur. Je devrais cesser de lire les journaux. Quoi qu'il en soit, on citait ce simple fait: Taux de chômage de 11 p. 100. C'est un chiffre de Statistique Canada.

J'ai beaucoup de mal à concevoir que nous n'allons être ici que sept semaines en six mois, alors que je vois tant de gens en difficulté financière. Les gouvernements devraient comprendre qu'une partie de leurs responsabilités consiste à rendre des comptes. Or, le gouvernement fédéral organise le Parlement de telle sorte qu'il ferme ses portes pendant près de six mois par année, si l'on y inclut la période des fêtes. À mon avis, cela suscitera

beaucoup la méfiance des Canadiens. Ils se tiennent cois actuellement.

Dans ma collectivité, on éprouve un profond sentiment de méfiance envers la façon dont le gouvernement gère l'économie de notre pays. Les Canadiens deviennent méfiants parce que le gouvernement refuse de défendre et de promouvoir son programme d'action dans le cadre d'un débat public. À mon avis, c'est la raison pour laquelle il sera très difficile de leur faire accepter cette entente.

Il y a quatre ans que les habitants de Broadview—Greenwood m'ont donné leur confiance. Bien honnêtement, je ne sais pas pourquoi le gouvernement ne déclenche pas des élections. Les quatre années sont écoulées. J'admire réellement l'habileté des gens qui entourent le premier ministre du Canada. J'ai souvent dit à la Chambre que les spécialistes de la communication qui servent le premier ministre sont des gens supérieurs. Dire que quatre années se sont écoulées, et nous ne parlons même pas de la tenue d'élections. Le gouvernement n'a aucun mandat pour agir comme il le fait actuellement. Pour ce que j'en sais, il compte peut-être orchestrer des élections au cours des trois ou quatre prochains mois. Le discours que je prononce en ce moment au Parlement du Canada pourrait bien être le dernier. C'est possible, je l'ignore, mais je sais une chose: je peux regarder tous mes électeurs dans les yeux et leur dire que, pendant les quatre années qu'ils m'ont accordées, j'ai fait de mon mieux pour les défendre lorsqu'ils étaient dans une situation défavorable.

• (2020)

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le député a abordé plusieurs points et j'espère que vous me permettrez d'en aborder quelques-uns.

Le député a terminé en disant en quelque sorte que son discours pourrait être le dernier qu'il allait prononcer à la Chambre des communes, et qu'il pourrait y avoir des élections. Personne ne sait ce qui nous attend au cours des trois ou quatre prochains mois. Il se pourrait que nous allions aux urnes, je l'ignore.

Nous sommes cependant d'accord sur le fait qu'en dépit de nos divergences, nous ferons tout ce que nous pourrons pour nos électeurs. Mais qui sait si nous reviendrons siéger à la Chambre?

Je voudrais cependant parler du moment où des élections pourraient avoir lieu. Le député a dit que, selon la tradition, des élections doivent avoir lieu tous les quatre ans. Ce n'est pas toujours le cas. Du point de vue constitutionnel, comme nous le savons bien, la tradition veut que des élections nationales aient lieu tous les cinq ans. Le gouvernement actuel pourrait fort bien remplir un mandat de cinq ans. Seul le premier ministre connaît la réponse, mais je crois que ce sera cinq ans.

Comme le député le disait dans son discours, il est très difficile de parvenir à une entente constitutionnelle au Canada. Que contient l'Accord de Charlottetown conclu le 18 août? Je ne suis pas un juriste constitutionnaliste, ni aucun d'entre nous vous en conviendrez. Il est bien regrettable que l'entente doive être rédigée en termes aussi juridiques et aussi complexes. Je crois qu'il serait bien préférable que chacun puisse comprendre le contenu d'une constitution.

Rédiger une constitution, c'est comme discuter d'économie. Il y a bien des années lorsque j'enseignais, un collègue me disait: «Si vous mettez deux économistes dans une même pièce, ils vous produiront trois opinions différentes, car l'un d'eux se sera contredit avant la fin de la rencontre.» Je suppose qu'on peut en dire autant pour ce qui est de la rédaction d'une constitution. En matière de constitution, il existe autant d'interprétations qu'il y a d'experts; par conséquent, on ne connaîtra jamais le véritable sens profond du contenu de ce document.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention ainsi; permettez-moi de redevenir sérieux. Selon moi, nous reconnaissons tous qu'en 1867 les Pères de la Constitution d'alors n'ont pas réussi à élaborer un document absolument parfait. Leur Constitution n'était pas sans faille, et je suis convaincu que, s'ils pouvaient aujourd'hui se remettre au travail, ils y apporteraient quelques petites modifications; nous sommes tous d'accord là-dessus. Je crois que nous conviendrons aussi que, cette fois, à la fin de la démarche, peu importe ce qui aura été accepté, nous serons tous d'avis que, si l'on avait pu faire autrement, on aurait modifié certaines choses.

Les députés de cette Chambre ne sont que des êtres humains bien imparfaits, et les constitutions sont élaborées par de tels êtres humains imparfaits. Je suis le premier à admettre que, même en ma qualité de profane, de Canadien ordinaire, je ne comprends pas entièrement et je ne comprendrai probablement jamais entièrement ce document. Il faut avoir une foi inébranlable et croire que le peuple Canadien a obtenu la meilleure entente possible. Nous devrons laisser les experts constitutionnels déterminer si elle était bonne ou mauvaise.

Nous devons accorder le bénéfice du doute aux Canadiens. Nous avions visé la perfection en 1867 et nous ne l'avons pas atteinte. Nous avons toutefois réussi, pendant les 125 années qui ont suivi, à former le meilleur pays du monde.

Nous ferons de même cette fois, si on nous en donne l'occasion.

M. Mills: Monsieur le Président, je vais être bref.

La Constitution nous a bien servis ces 125 dernières années, je le reconnais. Il y a évidemment tous ces gens qui ont déploré aujourd'hui le fait que nous en soyons arrivés là.

Il ne faudrait jamais oublier qu'en 1981, lorsque le premier ministre René Lévesque a refusé d'apposer sa signature, 72 ou 73 des 75 députés fédéraux du Québec l'ont fait. Il ne faudrait jamais induire les Canadiens en erreur sur ce fait très important. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est le problème que représente cet accord pour moi, car nous avons eu droit à moins de 30 jours pour l'assimiler et obtenir l'avis d'experts. Je ne suis pas un adversaire du Canada. Je ne suis pas anticanadien. Je ne veux pas assister à l'éclatement du Canada. Je voudrais bien que nous puissions continuer de chercher à savoir si cette entente est bonne ou mauvaise et y voir de plus près avant de signer en quelque sorte un chèque en blanc, au premier ministre du Canada et aux premiers ministres provinciaux.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut:*]

[*Traduction*]

Monsieur le Président, c'est un plaisir que d'être ici. Encore une fois, je vous dirai que je voudrais bien que nous puissions répéter cela dans les 36 jours que durera la campagne. J'ai hâte d'être en campagne et d'essayer de faire comprendre aux gens qu'ils doivent voter «oui», le 26 octobre.

Il demeure, toutefois, que les problèmes qui nous assaillent aujourd'hui nous assailliront encore alors, des problèmes que le gouvernement fédéral voudrait bien mettre de côté, je crois, le temps de la campagne référendaire, et que voudraient mettre de côté aussi mes collègues, les députés néo-démocrates, qui ne veulent pas vraiment participer à quelque débat que ce soit au cours des 36 prochains jours afin de pouvoir faire campagne dans leurs circonscriptions en vue des prochaines élections.

Il n'y a pas de mal à profiter de la campagne référendaire pour faire campagne en vue des prochaines élections. Toutefois, je répète que ne disparaîtront pas entretemps les problèmes qui nous assaillent à l'heure actuelle, à savoir, par exemple, ceux que posent les 1,6 million de chômeurs, la Somalie et la Yougoslavie au plan international, le secteur des pêches de l'Atlantique, ou encore le projet de loi C-80, qui supprime la notion d'universalité des programmes sociaux et que la Chambre des communes vient d'adopter.

Il est question de fusionnement, à l'heure actuelle, entre les deux principales compagnies aériennes du Canada et, faute de concurrence, la compagnie qui naîtra de ce fusionnement ne sera assujettie à aucune contrainte en termes de tarifs ni à aucune autre des contraintes auxquelles doivent se soumettre présentement les deux compagnies concurrentes.

• (2030)

Comme je l'ai dit, j'ai hâte que commencent le débat et la campagne référendaires, mais j'estime que les députés devraient pouvoir débattre en même temps des problèmes actuels.

Je voudrais commencer par le problème du fusionnement des lignes aériennes. Dans ma circonscription, celle de Nunatsiaq, on ne peut que se déplacer par avion si l'on n'est pas un Inuit rompu au maniement de la motoneige. Il n'y a pas de route, sauf en hiver entre Inuvik et Tuktoyaktuk, cette dernière localité faisant partie de ma circonscription.

On ne peut se rendre dans la région que je représente que par les airs. Cela compte donc beaucoup pour les gens du Nord lorsque les deux principales compagnies aériennes décident de fusionner et de supprimer ainsi la concurrence. Il existe une autre compagnie aérienne, la First Air, qui appartient aux Inuits du nord du Québec.

Je ne peux me retenir de sourire. Le ministre des Transports, quand on l'a interrogé sur cette compagnie et qu'on lui a dit qu'elle appartenait à des Inuit, a parlé des Inuit comme si c'était des Cris. Je voudrais bien qu'il sache mieux qui est propriétaire de quelle compagnie: les Cris possèdent Creebec Air et les Inuit, First Air. Je le précise pour que le ministre ne fasse plus cette erreur.

Quand on pense que First Air, qui est associée à Air Canada à l'heure actuelle et qui est une compagnie relativement indépendante, peut librement faire concurrence aux Lignes aériennes Canadien, qui dessert aussi certaines parties de ma circonscription, dont Iqaluit, Hall Beach, Resolute Bay et Cambridge Bay. La concurrence existe dans certaines de ces collectivités. Cependant, Air Canada, de par son association avec First Air, livre concurrence à Canadien pour offrir des services aériens de voyageurs et de fret.

Imaginons la situation s'il y a fusion des deux compagnies, Air Canada et Canadien. La concurrence n'aurait plus de raison d'être. Air Canada n'aurait pas plus à

concurrencer Canadien, puisque les deux sociétés n'en formeraient plus qu'une seule.

L'association entre Air Canada et First Air ne serait plus nécessaire puisque la société n'aurait plus à soutenir la concurrence. Par conséquent, notre grande ligne aérienne Canadien ou Air Canadien, peu importe le nom qui serait adopté au moment de la fusion, n'aurait soudain plus besoin de notre principale ligne aérienne qui dessert Iqaluit, Rankin Inlet, Hall Beach, Resolute Bay et Cambridge Bay ainsi que les collectivités de l'île de Baffin au moyen d'avions plus petits.

Que se passe-t-il si Air Canada décide qu'elle n'a plus besoin de First Air? Cette dernière compagnie n'aura pas les moyens de concurrencer une grosse compagnie aérienne pour desservir certaines localités données, et ainsi, elle devra réduire ses services. Dans ce cas, nous les habitants du Nord, allons en souffrir tous. Comme je l'ai dit au début de mon discours, la seule façon de rejoindre les localités en question, c'est par la voie aérienne.

Nous aurions pu discuter de tout ceci au cours des 36 jours qui viennent si nous avions pu simplement nous assurer que la Chambre poursuive ses travaux alors que nous faisons campagne pour le référendum.

Si cette fusion a bel et bien lieu, et à moins d'une intervention divine, je ne vois pas comment cela pourrait être évité, j'espère que nous pourrons au moins compter sur des garanties suffisantes pour nous assurer que le service offert aux habitants du Nord n'en souffre pas. À l'heure actuelle, il est assez bon, même s'il y a toujours place à l'amélioration. J'espère donc qu'en cas de fusion, on mettra en place des garanties. Nous essaierons de nous assurer que le gouvernement, ainsi que les compagnies aériennes en question, tiennent compte de nos préoccupations.

Je voudrais également aborder un autre problème qui se pose dans le Nord et qui sera bien présent au cours des prochaines années, à savoir la réduction des crédits fédéraux consacrés aux logements sociaux à frais partagés dans les Territoires du Nord-Ouest. Le Cabinet fédéral vient juste de rejeter une demande que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest avait adressée au ministre des Travaux publics pour s'assurer qu'on continue de bien financer le programme de logement social dans les Territoires du Nord-Ouest à l'avenir. Ainsi, alors que nous étions censés pouvoir profiter de 375 logements en 1993, il n'est maintenant plus question que de 153 logements. Selon une étude sur le logement effectuée récemment, on aurait besoin de 3 584 logements abordables et adéquats. C'est une augmentation par rapport au chiffre de 3 136 en 1990. En deux ans, les besoins en matière de logement ont donc augmenté de 14 p. 100.

Je le répète, tous les matériaux de construction doivent être importés. Il n'y a pas un seul arbre dans ma circonscription que nous pourrions abattre pour fabriquer une maison. Durant l'hiver, nous pouvons bâtir des iglous, mais ils ne durent pas indéfiniment; sitôt que la chaleur revient, ils disparaissent. Cependant, sérieusement, je pense que le gouvernement devrait songer aux répercussions pour les habitants des Territoires du Nord-Ouest de la décision qu'il vient de prendre de sabrer dans le budget du logement social, dans ces territoires.

Pour bien m'assurer que les gens comprennent à quel point ce sondage reflète la situation dans le Nord, je tiens à préciser que, sur les 17 000 et quelque foyers qu'on retrouve dans les Territoires du Nord-Ouest, on en a visité 14 536, ce qui représente en gros 90,2 p. 100 de tous les foyers dans le Nord. Seuls quelque 4,9 p. 100 ont refusé d'être interviewés pour parler du manque de logements.

• (2040)

Je pense que le gouvernement serait sage de revoir les mesures qu'il a adoptées. Vous devez vous rappeler que la majorité des gens du Nord ont besoin de logements sociaux. Les maisons privées ne sont pas très en demande, car elles coûtent trop cher à construire. La plupart des gens du Nord n'ont pas les moyens de financer la construction d'une maison dans le Nord. Seuls quelques-uns le font, bien qu'ils commencent à être plus nombreux. Il y aura toujours une demande pour les logements publics.

Je crois que vous devez aussi vous rappeler qu'il est très coûteux de faire construire une maison dans le Nord, car, je le répète, non seulement devons-nous importer les matériaux, mais nous devons importer également tout ce qu'une maison comporte, la plomberie, la cuisine, les meubles, tout. Il faut importer tous les matériaux qui entrent dans la construction de cette maison et ensuite il faut la construire. Le seul élément qu'il n'est pas nécessaire d'importer, c'est le gravier sur lequel la maison sera érigée. Encore là, nous devons importer les piliers sur lesquels repose la maison, car c'est la norme maintenant.

C'est de ce genre de choses dont nous pourrions débattre et discuter, mais la Chambre s'ajourne pour un mois et demi, parce que le gouvernement et nos amis du Nouveau Parti démocratique ne veulent pas débattre des importantes questions auxquelles nous faisons face à l'heure actuelle.

J'aimerais maintenant parler brièvement de ce qui se passe dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans l'Est de l'Arctique au sujet des Inuit. Le 14 avril 1981, les Inuit ont voté en faveur de la création du Nunavut, qui signifie «notre terre». Le 14 mai 1992, onze ans plus tard, les Inuit se sont prononcés sur les frontières délimitant le Nunavut. Les 2, 3 et 4 novembre, les Inuit voteront pour

décider s'il faut ratifier l'entente de principe conclue par les négociateurs entre la Fédération de Nunavut et le gouvernement du Canada.

Je crois au Nunavut. J'ai ici une épinglette portant l'inscription «Nunavut et Inukjuak» et représentant le Nunavut. Je suis absolument convaincu que nous allons obtenir le Nunavut tôt ou tard. Cependant, les négociateurs du gouvernement fédéral, le gouvernement territorial et les Inuit ont décidé que le Nunavut ne pouvait voir le jour sans qu'on fasse entrer dans la balance l'accord de principe sur les revendications négociées. Pour le meilleur ou pour le pire, on a conclu cette entente il y a quelque temps. En conséquence, le gouvernement nous a dit aujourd'hui que, si nous voulions le Nunavut, nous devions ratifier le règlement des revendications même si nous n'en aimons pas nécessairement le contenu. Je soutiens que tout ce qu'il faudrait pour créer le Nunavut, c'est la volonté politique du gouvernement actuel ou du gouvernement en exercice et des Inuit. Si le vote de ratification des 2, 3 et 4 novembre n'est pas fructueux, je suis convaincu que, même s'ils doivent se remettre au travail pour négocier une entente, les Inuit seront encore favorables à la création d'un territoire du Nunavut qui ne serait pas un territoire inuit, mais une instance de gouvernement de toute la population.

Je voudrais citer les paroles du négociateur fédéral, M. Tom Molloy, qui a dit que, si les Inuit n'aiment pas la façon dont le gouvernement respecte les conditions de l'entente, ils peuvent toujours le poursuivre devant les tribunaux. Si le gouvernement ne répond pas aux attentes des Inuit selon les conditions de l'entente de principe, les Inuit peuvent intenter des poursuites judiciaires contre lui. Eh bien, ce n'est pas si simple. Si nous arrivons à un accord, nous savons que le gouvernement fera de son mieux pour en retarder l'application. Mais je dois ajouter que cet accord est dans l'intérêt de nos enfants et de notre avenir.

Je voudrais citer les propos d'une ou deux personnes. L'une est Joseph Aglukark, jeune homme de Gjoa Haven qui dit ceci: «Le gouvernement fédéral ne devrait pas nous dire ce que nous pouvons avoir.» Il a tout à fait raison. Nous devrions être en mesure de comprendre ce que nous pouvons avoir et ce que nous voudrions avoir. Le gouvernement et d'autres personnes répètent sans cesse: «Nous vous payons. Nous vous versons 580 millions de dollars.» Ce jeune homme répond: «En trois ou quatre ans, nous allons tripler ce qu'ils nous donnent en exploitant les mines et en chassant le gros gibier.» Voilà qui me paraît très juste.

Qitsualik dit: «Les Inuit, qui recevront les droits de propriété sur 18,3 p. 100 de Nunavut, devraient recevoir davantage en échange de l'abandon de leurs revendications territoriales.» Ce que nous faisons, ce que le gouvernement fait, c'est de poser comme condition préalable à toute négociation l'extinction de nos droits.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ce débat d'ajournement ce soir marquera la continuation d'une des plus longues périodes d'ajournement de la Chambre des communes et du Parlement depuis des années. En effet, du 19 juin au 16 novembre, la Chambre n'aura siégé que huit jours. La plus grande partie de ce débat a porté sur l'accord constitutionnel conclu à Charlottetown le mois dernier.

Les Canadiens sont extrêmement préoccupés par les problèmes économiques que connaît actuellement notre pays. Il est intéressant d'entendre les ministériels dire comment les choses iront mieux dans environ un an, d'après les prévisions de l'OCDE. En fait, si nous examinons ce qui s'est passé depuis quatre ans, c'est-à-dire depuis l'ouverture de la 34e législature—et nous sommes presque à la fin d'un mandat typique de quatre ans—, nous constatons que nous avons traversé une période extrêmement difficile. La récession dans laquelle nous sommes et qui dure depuis quelque 30 mois est la pire depuis les années 30. L'impact de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis a été dévastateur, et c'est le moins qu'on puisse dire. Ce n'est pas seulement un ralentissement cyclique comme en 1981-1982; cette fois, des secteurs entiers de l'économie canadienne sont détruits. Les gens ne croient pas que ces industries du secteur manufacturier pourront ressusciter un jour.

• (2050)

Nous ne voyons pas grand-chose d'encourageant dans les négociations du GATT non plus. Nous espérons qu'il y aura une nouvelle entente en 1993, mais les diverses industries du secteur agricole, surtout celles assujetties à la gestion de l'offre, croient vraiment qu'elles ont été vendues dans l'Accord de libre-échange et qu'elles perdront encore davantage dans les négociations du GATT.

Toute l'industrie céréalière de l'Ouest est sens dessus dessous à cause des guerres commerciales entre la Communauté économique européenne et les États-Unis. Les céréaliculteurs doivent dépendre de l'aide du gouvernement parce que les prix du marché ne leur assurent tout simplement pas un revenu suffisant.

Jour après jour, nous voyons le gouvernement du Canada appuyer le président des États-Unis en disant que c'est la faute de la Communauté économique européenne, pendant que le président, afin d'acheter quelques votes de plus lors des élections présidentielles, dépense un milliard de dollars pour subventionner les exportations de céréales.

Lorsque les négociateurs canadiens sont revenus après la conclusion de l'Accord de libre-échange nord-américain, nous avons vu qu'ils avaient accepté les mêmes conditions que dans l'Accord de libre-échange canado-américain. Le problème des droits compensateurs et des subventions n'a pas été réglé. Il n'y a pas eu d'entente sur la question des subventions, et le problème des droits compensateurs continuera de se poser, que ce soit dans le cas de l'acier, du bois d'oeuvre ou de tout autre produit.

Il n'y avait pas d'entente comportant un code antidumping. Tous les autres accords commerciaux internationaux importants, qu'il s'agisse de la Communauté économique européenne ou de l'entente entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, renferment des dispositions relatives à un code de subvention ou un code antidumping, afin que ces points de friction ne se manifestent pas année après année. Pourtant, notre gouvernement revient les mains vide.

Lorsque vous regardez les répercussions de l'incertitude qui règne quant à l'issue des négociations du GATT, ainsi que les conséquences des centaines de milliers d'emplois qui disparaissent à cause de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis; lorsque vous ajoutez à cela le fait que la dette nationale a doublé au cours des huit années de gouvernement conservateur; lorsque vous ajoutez aussi l'incertitude et les problèmes causés à l'industrie du tourisme et aux petites entreprises par la TPS, vous vous retrouvez avec une économie et un secteur privé qui ploient sous l'impact des politiques commerciale et fiscale du gouvernement. En fait, la politique la plus dévastatrice de ce gouvernement pourrait bien être sa politique monétaire.

Au cours de la période qui a mené à la récession de 1990, le gouvernement appliquait une politique en vertu de laquelle nos taux d'intérêt dépassaient d'au moins 5 points ceux des États-Unis. Jour après jour, mois après mois, le gouverneur de la Banque du Canada s'est employé à étouffer l'économie du pays. Celui-ci voulait juguler l'inflation. Il y est certainement parvenu, mais personne n'avait vu une telle angoisse, une telle agitation et un tel carnage de l'économie canadienne depuis les années 30.

Lorsque le gouvernement du Canada signe un accord de libre-échange avec les États-Unis et que le gouverneur de la Banque du Canada impose une politique en vertu de laquelle les taux d'intérêt sont de 5 points plus élevés que ceux de nos voisins, mesure qui a eu pour effet d'entraîner une hausse de 15 p. 100 ou 20 p. 100 de la valeur de notre dollar entre 1986 et 1990, on ne saurait espérer autre chose qu'un climat d'incertitude et des problèmes, et c'est exactement là où nous en sommes actuellement.

Mais ce n'est pas le gouverneur de la Banque du Canada, qui gagne quelques centaines de milliers de dollars par année, qui paie le prix. C'est le travailleur forestier du nord de l'Ontario. C'est celui qui travaille dans le secteur manufacturier dans le sud de l'Ontario. C'est le propriétaire d'une petite entreprise. Ce sont eux, ainsi que les agriculteurs de l'Ouest, qui ont fait les frais de la politique monétaire du gouvernement.

Depuis que j'ai été élu il y a 25 ans, jamais la situation n'a été aussi difficile dans ma circonscription. Nous avons littéralement perdu des milliers d'emplois. Dans la localité d'Elliott Lake, une ville de 13 000 habitants, nous avons perdu environ 3 400 des 4 000 emplois dans le secteur minier et le même nombre ou peut-être 1 500 ou 2 000 autres emplois dans le secteur des services. Cette localité a très peu d'aide pour l'instant. Le gouvernement versera probablement 12 à 15 millions de dollars en prestations d'assurance-chômage dans la localité d'Elliott Lake, mais il n'y a pas d'argent pour la formation. Pour le soutien du revenu, le gouvernement verse des sommes énormes en prestations d'assurance-chômage, mais il n'offre pas de formation. C'est une insulte à l'intelligence.

Si un mineur au début de la trentaine gagne un bon salaire dans une mine d'uranium et qu'il a très peu d'autres compétences ou aptitudes pour se trouver un autre emploi, le gouvernement lui versera des prestations d'assurance-chômage pendant une année, mais pas d'allocation pour la formation. Le printemps dernier, la Denison a mis à pied 1 000 travailleurs de sa mine d'uranium. La plupart d'entre eux commencent maintenant à toucher des prestations d'assurance-chômage. À la fin du printemps et durant l'été, ils ont reçu des indemnités de cessation d'emploi. Maintenant, ils commencent à recevoir des prestations d'assurance-chômage. Ils devraient suivre des cours de perfectionnement. Ils devraient se recycler, mais il n'y a absolument pas d'argent.

J'ai posé aujourd'hui la question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il n'y a tout simplement pas de réponse. Pourquoi le gouvernement consacre-t-il tout cet argent au soutien du revenu et rien à la formation? À la fin de l'année, quand les mesures de soutien du revenu prendront fin, l'individu n'aura aucune formation ou compétence supplémentaire lui permettant de trouver du travail.

Ce débat d'ajournement a lieu ce soir alors que s'annonce la tenue d'un référendum national sur l'Entente constitutionnelle de Charlottetown. Lorsque nous participerons à la campagne référendaire, je suis certain que les électeurs voudront savoir pourquoi, durant la période de cinq mois allant de la mi-juin à la mi-novembre, nous

n'avons presque rien fait pour régler les problèmes économiques, car, de toute évidence, c'est la priorité de tous les Canadiens. Cela devrait être celle du gouvernement, mais il dérape.

J'ai quelques remarques à faire sur l'Entente de Charlottetown. C'est une entente historique très importante, qui est intervenue entre le premier ministre fédéral, les dix premiers ministres provinciaux et les représentants autochtones. Elle couvre de nombreuses questions. Elle comprend non seulement une nouvelle clause Canada qui fait état de la diversité de notre pays, de notre démocratie parlementaire, de l'égalité des peuples, de notre reconnaissance du caractère distinct du Québec du fait de sa langue, de sa culture et de sa tradition de droit civil, mais elle établit aussi les caractéristiques fondamentales de notre pays.

De plus, pour la première fois depuis 1982, cette entente ramène le Québec dans le giron constitutionnel canadien. C'est absolument essentiel, à mon avis, à cause des pressions qu'exercent les séparatistes et les nationalistes dans cette province. Il faut donc que le Québec revienne dans le giron constitutionnel.

• (2100)

L'entente reconnaît aussi le désir des autochtones de changer le système et d'accéder à l'autonomie gouvernementale. Nous savons que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est chargé de veiller sur les intérêts des bandes indiennes établies au Canada. L'entente contient certaines dispositions sur l'autonomie gouvernementale des autochtones, même si elle ne les décrit qu'en termes généraux.

L'entente constitutionnelle prévoit également un Sénat élu. Cela a de quoi réjouir les provinces de l'Ouest, un grand nombre des provinces de l'Est et les habitants du nord de l'Ontario qui considèrent qu'on ne tient pas toujours compte de leur avis. L'entente prévoit donc un Sénat élu, où toutes les provinces sont représentées de façon égale. Même si certains d'entre nous auraient préféré que le Sénat possède plus de pouvoirs, ce qui l'aurait rendu plus responsable et plus intéressant, il reste que l'entente a été conclue par les provinces, dont la grande majorité représente les régions et non seulement les deux provinces centrales. Il y a un compromis, puisque environ 34 parlementaires passeront du Sénat à la Chambre, où ils représenteront essentiellement les provinces centrales.

Les habitants du nord de l'Ontario qui se rappellent avoir perdu un député, un siège, en 1976, se réjouiront du fait que leur région conservera le même nombre de sièges, soit 11, et en obtiendra peut-être d'autres avec l'arrivée d'environ 18 nouveaux députés de l'Ontario.

L'entente entraîne une nouvelle répartition des pouvoirs qui donnera peut-être aux provinces plus de latitude dans certains domaines qui ont toujours relevé de leur compétence de toute façon, soit les affaires urbaines, le tourisme, les mines et les forêts. Cela ne veut pas dire que le fédéral n'aura plus de rôle à jouer, mais l'entente prévoit des accords et clarifie les dispositions du partage des pouvoirs.

Je dois dire que je n'aime pas particulièrement le principe de la décentralisation des pouvoirs. Je pense que le gouvernement fédéral doit être en mesure d'égaliser les chances partout au pays. Cependant, nous avons le choix: ou bien nous avons un compromis honorable entre ceux qui voudraient une fédération moins centralisée et ceux qui la voudraient plus centralisée, comme dans cet accord, ou bien nous n'avons pas de pays, ou du moins pas d'accord unanime.

La partie sur l'union économique ne prévoit pas une union économique aussi forte que les députés de ce côté-ci de la Chambre l'auraient souhaité. Si j'ai bien compris, les premiers ministres néo-démocrates étaient contre une union forte. Il n'a donc pas été possible d'obtenir ce genre d'union, mais le NPD ne sera pas au pouvoir éternellement dans ces provinces. C'est une disposition qui peut être modifiée si sept provinces sur dix, représentant 50 p. 100 de la population, s'entendent pour la changer. Elle peut-être modifiée plus tard.

De la même façon, je pense que le Règlement de la Chambre pourrait permettre de renforcer l'accord sur le Sénat. On pourrait s'entendre pour que, si le Sénat s'oppose à un projet de loi adopté à la Chambre, celle-ci accorde un veto suspensif au Sénat pour une période de trois ou six mois, au lieu de tenir une séance conjointe. Cela pourrait se faire si on le jugeait nécessaire pour augmenter l'efficacité du Sénat.

Nous nous séparons ce soir pour aller travailler à un référendum qui, je le crains, ne sera pas une expérience très agréable, car il pourrait bien créer des divisions importantes dans notre pays.

Un référendum était nécessaire. Trois provinces, le Québec, la Colombie-Britannique et l'Alberta, avaient adopté des lois rendant la tenue d'un référendum obligatoire. Dans de telles circonstances, je crois qu'un référendum national était souhaitable.

Je pense que nous devons passer à autre chose. Nous devons tourner la page. Nous devons régler les problèmes constitutionnels. Aucun accord constitutionnel ne saurait être parfait lorsque dix provinces et un gouvernement central ayant des points de vue divergents négocient. Cet accord touche à de nombreuses préoccupations. Il contient notamment une clause Canada qui définit la nature générale et les valeurs de notre pays.

L'accord présente une proposition sur l'autonomie gouvernementale des autochtones. Il répond à la volonté exprimée par beaucoup de provinces d'obtenir un Sénat élu. Il est clair qu'un jour ou l'autre, le Sénat devra être élu. L'accord aborde la question de la division des pouvoirs et, dans une certaine mesure, celle de l'union économique.

J'espère qu'il sera adopté. Cette année, nous célébrons notre 125e anniversaire, et il est évident que nous avons fait beaucoup de progrès dans de nombreux domaines depuis 1967, depuis 25 ans. Notre population a augmenté de 30 p. 100. Notre espérance de vie s'est allongée de cinq ans. Ce qui nous fait défaut, c'est ce magnifique esprit de corps, cet enthousiasme, cette confiance que nous avions en 1967.

J'espère que le référendum permettra de retrouver une partie de cette confiance; que nous réussirons à nous entendre sur une nouvelle Constitution; que nous profiterons de l'occasion pour redéfinir les rapports intranationaux afin que nous puissions saisir l'occasion pour le Canada de s'occuper des Canadiens. Nous avons les ressources et nous avons la population. Il s'agit tout simplement de les mettre à profit dans une oeuvre constructive.

J'espère que c'est ce qui résultera du référendum. J'espère que le pays ne sera pas brisé par ce référendum. Ce serait la pire tragédie qui pourrait arriver au Canada.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue, le député d'Algoma, pour le gros bon sens dont il a fait preuve, comme d'habitude, dans son discours et pour l'intérêt profond qu'il porte à notre pays.

Il a parlé de la Constitution et de la division des pouvoirs que prévoit la nouvelle entente. Je me demandais simplement en quoi cela serait utile dans des cas comme celui d'Elliot Lake qu'il a mentionné.

L'un des problèmes qui se posent aujourd'hui est la lenteur désespérante du processus de traitement des demandes reçues dans le cadre du Programme d'aide à l'adaptation des travailleurs âgés. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas affecter plus de monde à cette tâche pour accélérer les choses et tirer les gens d'embarras.

Il ne fait aucun doute que les sommes allouées à la formation sont insuffisantes. L'employeur et l'employé doivent maintenant verser à la Commission de l'assurance-chômage du Canada le plein montant de la cotisation.

Le député ne croit-il pas qu'il serait possible d'offrir une bien meilleure formation aux gens dont il parle, si seulement notre gouvernement national était assujetti à une responsabilité plus directe et si son leadership était plus solide? Ce qu'il faudrait, c'est une intervention plus directe pour s'assurer que l'on dispose des fonds nécessaires.

Je sais que, dans sa région, comme dans la mienne, si l'on y affectait ne serait-ce que la moitié du montant des prestations d'assurance-chômage qui y sont versées chaque année, il serait possible d'offrir une formation à ces personnes, de créer des emplois pour elles et de faire en sorte que leurs compétences soient davantage mises à profit.

• (2110)

M. Foster: Monsieur le Président, le député de Renfrew a visé en plein dans le mille.

Le problème, c'est qu'il semble ne pas y avoir de flexibilité dans l'application de la Loi sur l'assurance-chômage. Il va de soi qu'un régime d'assurance-chômage financé essentiellement par les employeurs et les employés doit s'accompagner d'un programme de formation.

Il y a dans ma circonscription des mineurs d'uranium qui gagnent de bons salaires et sont très qualifiés pour ce qu'ils font. Cependant, quand leur mine ferme, comme c'est arrivé aux mines de Denison, de Quirk 1 et de Panel à Elliott Lake, et qu'il n'y a pas de postes vacants semblables dans d'autres mines, ils n'ont pas les qualités requises pour occuper d'autres emplois.

Il est arrivé cet été, et je pense que la situation est en train d'être clarifiée, que le Centre de main-d'oeuvre local a forcé des prestataires de l'assurance-chômage à ne suivre que dix heures de cours de formation par semaine. Il s'agissait de cours préparatoires dans une école secondaire. Ça ne lui coûtait rien, mais il a décidé de les limiter à dix heures.

Nous avons communiqué avec le directeur régional à Sault-Sainte-Marie, qui nous a dit que ces prestataires pouvaient aller à l'école à condition d'être prêts à accepter le premier emploi venu. Nous avons donc pu clarifier la situation, mais il n'y a pas assez de fonds.

L'an dernier à la même époque, il y avait 2 400 mineurs d'uranium licenciés sur le total de 4 000 d'il y a deux ans, et nous avons eu 2,5 millions de dollars. Cette année, en avril et mai, 1 000 autres mineurs ont été licenciés, mais le budget pour le présent exercice ne prévoyait que 600 000 $.

Vous pouvez imaginer ce que peut coûter la formation pour opérateur de machinerie lourde ou quelque chose du genre pour 12 ou 15 personnes. Le montant de 600 000 $ pour 1 000 travailleurs licenciés est tout simplement insuffisant.

À moins que le gouvernement ne prenne les choses au sérieux, les prestations d'assurance-chômage de ces mineurs vont s'épuiser et ils vont devoir se rabattre sur l'aide sociale parce qu'ils n'auront pas les qualités requises pour occuper d'autres emplois et qu'il n'y aura pas d'argent pour la formation. C'est pourquoi je pose la question au ministre aujourd'hui et que je lui demande d'autoriser des fonds pour la formation.

Une bonne partie des fonds consacrés à la formation, soit quelque 800 millions de dollars par année, viennent de la caisse de l'assurance-chômage, ce qui n'est d'ailleurs pas la bonne façon de procéder, mais c'est comme ça. Ces fonds sont versés sur l'année civile, alors que les budgets de formation des ministères sont dressés pour l'exercice financier.

J'espère donc que des fonds supplémentaires seront versés le 1er janvier pour que les prestataires d'assurance-chômage en cause puissent être admissibles au programme de formation et se sortir de ce piège de l'assurance-chômage sans formation.

M. Hopkins: Monsieur le Président, j'aimerais seulement poser une question au sujet des négociations du GATT.

Je sais que le député suit, en tant que porte-parole en matière agricole, la situation de très près comme tous ceux d'entre nous qui représentent de grandes localités agricoles. Je dois féliciter les membres de mon parti qui, bien que n'ayant pas d'agriculteurs dans leur circonscription, s'intéressent vivement aux difficultés de ces derniers.

Le député d'Algoma pense-t-il que ces négociations vont aboutir un jour? Et où en sera le Canada lorsqu'elles auront pris fin? J'aimerais avoir son opinion là-dessus car je sais qu'il y a beaucoup d'agriculteurs qui, à ce moment précis se demandent avec inquiétude ce qu'il en est. Et puisque le gouvernement ferme les portes de la Chambre ce soir, je pense qu'il devrait entendre le mot de la fin de la part d'un bon porte-parole en matière agricole qui pourra lui expliquer la situation dans les collectivités rurales avant que nous partions ce soir.

M. Foster: La question des négociations du GATT est sans aucun doute étroitement liée à la politique de la Communauté économique européenne et à la politique des États-Unis, parce qu'il s'agit essentiellement d'une entente que tous doivent soit accepter, soit rejeter.

Le référendum sur le Traité de Maastricht qui aura lieu en France pendant la fin de semaine aura certaines répercussions sur ces négociations. De toute évidence, il ne pouvait y avoir de négociations au cours de ces deux ou trois derniers mois, vu l'incertitude du gouvernement français quant au sort du projet d'intégration de l'Europe en 1992. Un référendum à ce sujet aura lieu pendant la fin de semaine. Bien sûr, cela a entouré d'une grande incertitude toutes les négociations monétaires et fiscales au cours de ces derniers jours, de toute évidence avec la décision de l'Allemagne de ne pas baisser ses taux d'intérêt.

Je pense qu'une autre incertitude, ce sont bien sûr les États-Unis, et ce qui va arriver dans ce pays. À mon avis, de nombreux Européens voudront négocier, en supposant que le Traité de Maastricht soit ratifié à l'automne. On imagine difficilement, cependant, que les choses puissent vraiment être réglées avant la tenue des élections présidentielles aux États-Unis au début de novembre. Bien entendu, tout dépendant du vainqueur des élections, les négociations se termineront d'une façon ou de l'autre.

Il me semble qu'il existe une fenêtre entre le 20 janvier, date à laquelle le président sera assermenté ou réassermenté, et mars de l'an prochain. Je crois que c'est la période au cours de laquelle, si un nouvel accord du GATT est conclu, les négociations et la décision finales devront avoir lieu. En effet, l'accord devrait être conclu durant cette période pour pouvoir être adopté par le Congrès et le Sénat américains selon la procédure de la voie rapide. Cette situation crée évidemment beaucoup d'incertitude.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je veux remercier mon collègue d'Algoma pour sa réponse touchant l'agriculture.

Je voudrais ce soir soulever plusieurs points, mais un des plus importants d'entre eux, puisque nous traitons de l'économie et des problèmes auxquels font face nos citoyens, c'est sans doute celui qui concerne les travailleurs d'un certain âge qui sont licenciés. Il y a un grand nombre de demandes d'emploi et de candidats intéressés dans mon coin de pays, dans ma circonscription et dans toute la vallée de l'Outaouais.

Quand on leur répond que ces demandes ne seront probablement pas traitées avant le printemps prochain, c'est une très mauvaise nouvelle à communiquer aux électeurs, et notamment à ceux qui ont occupé le même emploi leur vie durant. On veut des fonds pour former d'autres personnes et on apprend que ces fonds sont épuisés, ce qui n'empêche pas le gouvernement de vanter les mérites du recyclage des travailleurs. Nous savons tous qu'il faut former et recycler les gens, peut-être deux ou trois fois au cours de leur existence.

Le Canada se trouve dans un bien triste état et, comble de l'horreur, la Chambre s'ajourne ce soir malgré tous les problèmes auxquels se heurte le pays.

Les fonds de formation que j'ai mentionnés et que mon collègue d'Algoma a mentionnés proviennent en grande partie de la caisse d'assurance-chômage. Il faut compter évidemment avec le fameux projet de loi C-21 concernant la Loi sur l'assurance-chômage dont le gouvernement a fait tout un plat, blâmant le Sénat de bloquer cette mesure législative, alors que le Sénat avait une bonne raison de le faire.

• (2120)

Le gouvernement fédéral a pu ainsi se tirer d'affaire en faisant en sorte de n'avoir plus à verser de l'argent à la Commission d'assurance-chômage. Il a simplement haussé les cotisations que les employeurs et les employés doivent verser à la caisse pour la maintenir à flot. En outre, ces fonds ne servent plus seulement à indemniser les chômeurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, mais également à recycler les travailleurs.

Ce ne sont là que quelques-uns des problèmes, quelques-uns des secteurs de l'économie qui sont vraiment mal en point. Des Canadiens qui n'auraient jamais cru être en chômage de leur vie, sont en chômage et déprimés, et voici que le gouvernement décide d'ajourner les travaux de la Chambre pour la campagne référendaire.

Oui, le référendum est très important, car la Constitution canadienne appartient effectivement aux Canadiens, et les Canadiens doivent savoir ce pour quoi ils voteront le jour du référendum. Oui, il y a beaucoup à faire pour les informer des points forts et des lacunes de cette entente.

Tout récemment, au Canada et, plus particulièrement, en cette enceinte, on a rendu hommage à deux politiciens et hommes d'État chevronnés dont la longue carrière a marqué la scène canadienne, à savoir l'honorable George McIlraith, de la région d'Ottawa, qui a siégé ici 32 années d'affilée, et l'honorable Paul Martin, qui a représenté ici pendant 33 années de suite une circonscription de la région de Windsor.

Ils seraient consternés de voir le gouvernement ajourner ce soir les travaux de la Chambre. D'autres ont mentionné le peu de temps où la Chambre a siégé depuis quelques mois. Ce Parlement appartient aussi à la population canadienne, qui s'attend à ce que nous nous attaquions aux problèmes de l'heure. Oui, notre fardeau à tous s'en trouve alourdi, mais nous sommes là pour cela.

Ce qui ne va pas à la Chambre et au Parlement, c'est que les députés ne se connaissent pas. Nous n'allons certainement pas mieux nous connaître si nous ne siégeons pas.

Quand je suis arrivé à la Chambre et pendant plusieurs années par la suite, nous siégions le soir et les députés arrivaient à bien se connaître parce que leurs bureaux étaient fermés à ces heures-là, de sorte qu'ils étaient présents à la Chambre des communes. La Chambre était donc un lieu très important, et les députés suivaient attentivement les travaux qui s'y déroulaient.

Or, à l'heure actuelle, il s'agit simplement de prononcer des discours et, parfois, on peut se demander qui écoute au gouvernement et, en fait, au sein du Parlement lui-même.

Je crois que nous devrions moderniser notre Chambre. On a déjà procédé à une réforme du Règlement, mais il faut mettre sur pied un système permettant aux députés de fraterniser davantage, d'être moins sectaires qu'ils ne le sont et d'accomplir un travail plus constructif et, à cette fin, c'est le gouvernement qui doit donner l'exemple.

Il ne suffit pas de dire bonjour à ses collègues dans les couloirs ni de se parler aux comités sur la Colline du Parlement. Comme vous le savez tous, il faut un certain temps pour tisser de solides amitiés, mais lorsqu'on se fait des amis à la Chambre des communes, on peut alors faire le lien entre les divers partis et accomplir davantage. À l'heure actuelle, on ne porte pas assez attention aux relations entre les députés sur la Colline du Parlement.

La Chambre des communes doit jouer un rôle plus utile et cela ne va pas se produire si on ajourne ses travaux pendant plusieurs semaines pour ensuite revenir quelques jours avant d'ajourner pour Noël. Quand allons-nous reprendre nos travaux? Au cours de l'année prochaine?

Il faut engager des débats et des échanges au sujet des questions auxquelles notre pays fait face. Cette assemblée est le Parlement du peuple. On parle de l'essor qu'a connu le Canada depuis 125 ans. Je vous assure que le Canada n'a pas acquis sa notoriété au cours des 125 dernières années en mettant un terme aux travaux parlementaires comme le gouvernement le fait ce soir.

Les gens parlent des graves problèmes nationaux qui surviennent de temps à autre. Il vient certes un moment où ils s'accumulent et où il faut les régler d'urgence. Voilà bien où nous en sommes aujourd'hui. Les crises surviennent souvent parce que le pays manque de direction ferme.

Entre 1848 et 1860, aux États-Unis, quatre présidents se sont succédé en 12 ans. On les avait surnommés «dough-head». L'histoire américaine considère que les États-Unis ont eu quatre de ces présidents. Ils ont été appelés ainsi parce que ni eux ni leur parti ne voulaient prendre de décisions sérieuses sur les grands problèmes de l'heure. C'est ainsi que les États-Unis ont peu à peu sombré dans la guerre civile. Cette guerre civile a beaucoup contribué à amener les colonies britanniques de cette partie-ci de l'Amérique du Nord à se fédérer pour se protéger par la Confédération de 1867.

Nous avons alors commencé à tisser des liens entre les diverses régions. J'utilise cet exemple parce qu'il faut absolument prendre au sérieux les problèmes du Canada, et nous ne pouvons les étudier sérieusement si la Chambre ne siège pas.

Nous avons sombré dans la Seconde Guerre mondiale parce qu'aucune des grandes puissances ne voulait appuyer la Société des nations. Le Canada était à l'avant-plan, dans cette organisation, lorsqu'elle a fini par disparaître, et nous avons toujours joué plus que notre rôle dans les affaires internationales. Nous l'avons fait grâce à la confiance des autres pays du monde. Nous pouvons faire beaucoup à l'étranger, mais il y a certainement beaucoup à faire ici même au pays.

Le monde s'est laissé aller jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, qui a coûté la vie à 45 000 jeunes Canadiens qui auraient pu devenir de grands leaders dans notre pays. Auparavant, 66 000 autres jeunes Canadiens étaient morts au cours de la Première Guerre mondiale. Ces choses-là sont souvent attribuables à un manque de leadership.

Je dis cela dans un contexte historique et je ne veux pas nécessairement porter un jugement, mais cela me contrarie beaucoup lorsque je constate que le Parlement n'est pas pris au sérieux. Nous allons payer pour cela, tout comme les Canadiens. Il est injuste que le Parlement ne siège pas pour s'occuper des questions qui préoccupent vraiment la population.

Ceux qui étaient en place dans le passé font toujours l'objet de critiques. Hier, dans cette Chambre, j'ai été étonné d'entendre un ministre blâmer le gouvernement libéral de 1984 pour le problème qu'ils éprouvent avec les finances du pays. Il est incroyable qu'après plus de huit années au pouvoir les conservateurs continuent de blâmer le gouvernement précédent.

• (2130)

Pourtant, durant la campagne électorale de 1984, nous avons tous entendu les conservateurs dire, d'un bout à l'autre du Canada, comment c'était facile de gérer les finances du pays, comment c'était facile de régler les problèmes économiques et comment c'était facile de régler les problèmes du secteur agricole. Ils étaient pleins de grandes idées en 1984. Huit ans plus tard, ceux qui devaient être des magiciens de la finance sont en voie de tripler la dette nationale.

J'ai mentionné il y a quelques instants que les pourparlers du GATT se poursuivent toujours et que cela crée beaucoup d'incertitude dans notre secteur agricole. Le député de Lambton—Middlesex est dans ma circonscription aujourd'hui. Il devait prendre la parole ce soir devant un certain nombre d'agriculteurs. Je sais qu'ils lui feront part de toutes leurs inquiétudes à l'égard de ce problème.

Je l'ai dit et je le répète, l'agriculture, les pêches et les forêts ont toujours été, même avant la Confédération et à l'époque de la colonisation, les trois principaux piliers de l'économie canadienne. C'est encore le cas aujourd'hui, mais ces trois importants secteurs de notre économie ont été et sont en difficulté, et il semble qu'il leur faudra encore un certain temps avant de pouvoir se ressaisir. Le gouvernement actuel n'a pas de vision d'avenir.

Comme d'autres, je veux que le débat constitutionnel soit clos pour le moment et que nous nous attaquions à d'autres problèmes économiques du Canada. Cela ne veut pas dire pour autant que je souscris à tout ce que contient l'entente, parce que ce n'est pas la vérité et que je serais malhonnête de ne pas l'admettre.

À mon avis, les programmes de formation au Canada doivent avoir une certaine orientation nationale si nous voulons être compétitifs avec le reste du monde, comme le gouvernement nous le mentionne souvent. Il faut que la formation soit uniforme au pays et que tous les habitants, peu importe la région où ils habitent, puissent y avoir accès.

Nous ne voulons plus revivre les horreurs de la crise, quand la Saskatchewan était presque sans le sou. D'autres provinces se sont retrouvées démunies, tout comme les municipalités.

C'est à cette époque que nous avons commandé le Rapport de la commission Rowell–Sirois, que je cite très souvent à la Chambre. C'est l'étude la plus approfondie jamais effectuée sur les questions constitutionnelles et la répartition des ressources financières au Canada.

Je crois que nous sommes mûrs pour une autre étude de ce genre. Si nous revoyons les situations qui ont entraîné la formation de cette commission, nous constatons qu'elle se composait de membres très compétents et très intelligents qui avaient été choisis avec beaucoup de bonheur et qui ont accompli un des examens les plus approfondis qu'une commission ait jamais fait dans toute l'histoire du Canada.

Je voudrais vous donner une idée de certaines des choses qu'ils ont faites. La Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, lesquelles s'apparentaient énormément aux problèmes constitutionnels et aux problèmes financiers que nous observons aujourd'hui, mieux connue sous le nom de commission Rowell–Sirois, avait pour mission d'examiner la distribution des pouvoirs constitutionnels et les arrangements financiers du système fédéral.

Des jugements rendus depuis les années 20 avaient imposé de lourdes responsabilités aux provinces dans le domaine social et donné au gouvernement fédéral l'accès aux plus importantes sources de revenu.

La tâche de la commission consistait à trouver un nouvel équilibre constitutionnel dans la répartition des recettes et des responsabilités conformément aux besoins d'une société industrielle. Son travail n'a pas reçu un bon accueil partout. Les premiers ministres Hepburn, Duplessis et Aberhart s'y sont vivement opposés pendant que d'autres premiers ministres provinciaux s'inquiétaient du possible effet centralisateur de la commission.

En 1940, ses principales recommandations, dont l'attribution au gouvernement fédéral de la responsabilité de l'assurance–chômage et l'établissement d'un système fédéral de subventions d'ajustement pour les provinces, ont été rejetées par les plus grandes provinces comme l'Ontario. C'est alors que l'éclatement d'une autre guerre a rendu nécessaire, quoique d'une façon temporaire, le réalignement du partage des recettes fédérales–provinciales. De plus, à ce moment, King a obtenu des provinces l'approbation de modifier la Constitution pour donner à Ottawa le pouvoir de promulguer une loi sur l'assurance–chômage.

Que s'est–il passé récemment? Le fameux projet de loi C–21 a dégagé le gouvernement fédéral de sa responsabilité constitutionnelle envers les chômeurs en le libérant de l'obligation de contribuer à la caisse de l'assurance–chômage.

Partant, on refilait tout simplement aux provinces la responsabilité de s'occuper des chômeurs et également de la formation des chômeurs comme c'était le cas avant que le problème ne surgisse. C'est pourquoi des gouvernements ont fait banqueroute dans les années 30.

Si la situation économique ne s'améliore pas, les provinces canadiennes verront le fardeau de leur dette augmenter considérablement. Ce sera la même chose pour les municipalités. Elles sont au bout de la chaîne, et c'est elles qui doivent porter le fardeau lorsque tous les autres paliers de gouvernement s'en déchargent. Ce n'est pas juste pour les municipalités du Canada. Ce n'est pas juste que les provinces assument le fardeau de la dette. Si nous avons un gouvernement national au Canada qui discute de la Constitution et qui nous encourage à militer et à faire campagne pour défendre notre Constitution, il est grand temps que ce gouvernement prenne, à l'échelle du pays, la responsabilité de réagir.

J'aurais de la difficulté à rejeter cette entente constitutionnelle simplement parce qu'elle ne garantit pas le maintien du leadership national qu'il faudrait au Canada. Je vais militer et faire campagne en faveur de l'entente. En effet, j'ai bon espoir qu'un bon gouvernement libéral et des gouvernements provinciaux s'entendront dans un avenir prochain sur de bonnes modifications à apporter à cette Constitution. Nous renouvellerons alors la Constitution pour redonner au Parlement du Canada l'importance qu'il mérite et pour faire savoir aux Canadiens qu'il y a un gouvernement national dans notre pays, un gouvernement libéral qui assume ses responsabilités et qui

ne se contente pas de respecter la Loi constitutionnelle de 1867, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, mais aussi la Loi constitutionnelle que nous avons aujourd'hui.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'écoute toujours avec respect et intérêt ce que mon ami le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke a à dire. Ce soir ne fait pas exception à la règle. Je voudrais faire des commentaires sur seulement deux ou trois des nombreux points qu'il a soulevés.

Il a dit souhaiter que les rapports entre les députés soient plus cordiaux. Il s'est également dit en faveur de l'idée d'améliorer le Règlement. J'espère qu'il travaillera de concert avec moi et avec mon ami le député de Kingston et les Îles à la dernière étape de la réforme parlementaire qu'attendent les parlementaires, sinon le pays tout entier.

Pour favoriser de meilleurs rapports entre les députés, il a recommandé un effort de relations publiques entre eux. Le système de comités favorise bien sûr ce genre de chose, mais il a fait valoir que cela ne suffisait pas. Peut-être devrions-nous avoir une petite réunion, question de briser la glace quand la Chambre sera rappelée le 16 novembre, enfin, à notre retour.

La motion qui a été adoptée plus tôt dans la journée prévoit que la Chambre sera rappelée au plus tard le 16 novembre.

Je suis d'accord avec mon ami le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke quand il dit que nous aimerions tous que le débat constitutionnel aboutisse, les Canadiens aussi d'ailleurs. Il a parlé d'essoufflement constitutionnel.

Au sujet du projet de loi C-21 et de la réforme du régime d'assurance-chômage, je me demandais si mon ami ne serait pas d'accord pour dire que, d'une certaine façon, cette réforme a eu pour effet principal d'en revenir à la vocation première du régime, c'est-à-dire une assurance à laquelle employés et employeurs souscrivent au cas où le travail viendrait à manquer.

N'admettra-t-il pas aussi que, grâce au projet de loi C-21, des centaines de millions de dollars ont été consacrés à des plans de formation et de recyclage, et que c'est une source de fonds appropriée.

Je voudrais respectueusement corriger une impression qu'a pu laisser mon collègue à la Chambre et au pays. Le Parlement ne ferme pas. Ce que l'on fait, c'est libérer les députés pour qu'ils puissent faire campagne du côté qu'ils ont choisi pour ce référendum. Un député a mentionné que le Parlement ne pourrait pas s'occuper des questions d'immigration et d'autres choses du genre. En ce qui me concerne, je serai dans ma circonscription pour m'occuper de choses comme celle-là et également faire campagne.

Enfin, je voudrais demander à mon collègue pourquoi il a mentionné les *dough-head presidents* de 1848 à 1860. Faisait-il allusion à un gouvernement particulier ou à notre gouvernement? Parce que, s'il voulait laisser entendre que notre gouvernement n'a pris aucune décision sérieuse, je me demande bien pour quelle raison ses collègues nous fustigent tant ce soir.

La privatisation, la réforme de la taxe de vente, la déréglementation, le libre-échange, la lutte contre l'inflation, l'abolition de l'AEIE et du PEN, la réconciliation nationale par le renouvellement de la Constitution, le RARB et le CSRN, tout cela s'est fait par la voie parlementaire. Voilà des décisions sérieuses de notre gouvernement.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député d'Edmonton-Sud-Ouest pour ses observations. Il est certainement l'un de ceux qui s'efforcent de favoriser la bonne entente au sein de la Chambre. Je le connais très bien et je le respecte énormément.

Il a décrit la caisse de l'assurance-chômage comme un véritable régime d'assurance auquel les bénéficiaires versent des cotisations. Toutefois, ce ne sont pas que les bénéficiaires qui y cotisent; l'employeur participe aussi et subit les augmentations, mais il ne profite pas du régime. En fait, ces sommes sont pour lui des dépenses: elles font partie des salaires et de la rémunération versée.

En ce sens, il ne s'agit pas vraiment d'un régime d'assurance, et je ne vois pas comment ce pourrait l'être. Si ce régime était une véritable assurance du genre dont parle le député, les travailleurs devraient en assumer entièrement le coût.

En outre, en période de grandes difficultés économiques comme celle que nous traversons présentement, les petites entreprises éprouvent beaucoup de mal. Elles sont un employeur important, et il n'est vraiment pas juste de leur imposer des frais généraux supplémentaires alors qu'elles font de leur mieux pour rester en affaires et éviter de mettre leurs employés en chômage. C'est en ce sens que je parlais de la responsabilité du gouvernement d'injecter de l'argent dans ce fonds et d'investir dans la

formation des Canadiens. Il va falloir former les Canadiens au cours des prochaines années. Le gouvernement fédéral ne pourra pas toujours laisser ce fardeau aux gouvernements de niveaux inférieurs, aux employeurs et aux travailleurs. Des autorités doivent assumer la gestion financière de ces programmes.

Lorsqu'il parlait de fermer le Parlement, c'est exactement ce qui se produit. Il a dit que les députés sont autorisés à partir pour aller faire campagne. Qu'y a-t-il de mal à libérer un certain nombre de députés pour qu'ils puissent aller faire campagne? Cela s'est déjà produit à plusieurs reprises à la Chambre. La Chambre pourrait continuer de siéger. Tous les Canadiens comprendront que tous les députés ne peuvent être ici, mais que nous nous penchons sur les questions de l'heure.

Dans mon cas, à l'instar, j'en suis persuadé, de mon collègue de Kingston et les Îles, je peux compter sur d'excellents leaders dans ma circonscription. Ce n'est pas parce que nous sommes ici pour représenter nos électeurs, que toute la campagne n'avancera pas dans nos circonscriptions. Il y a des gens extrêmement compétents qui vont se joindre à nos équipes. Certains d'entre eux se sont déjà mis en rapport avec moi. Ils vont accomplir de l'excellent travail. On a réussi à établir de bonnes relations sur place. Je pense que ce qui aidera à cet égard, c'est que des gens d'autres partis viennent nous aider durant la campagne pour expliquer aux gens ce qu'il en est. Un député n'a pas la chance de parler à tous ses électeurs pour leur expliquer les propositions en question. Il faut avoir un comité et un programme. On doit pouvoir compter sur un comité pour informer les gens.

Là où je veux en venir, c'est que, parce que le député est à la Chambre deux ou trois jours par semaine et fait campagne le reste du temps, cela ne veut pas dire que toute la campagne sur l'entente constitutionnelle cessera quand il part soudainement pour Ottawa. Je fais confiance aux gens qui feront partie de mon comité pour qu'ils se chargent de ce travail. Je suis sûr que tous les députés de la Chambre peuvent s'organiser de cette façon.

Pour revenir au terme «fustiger», le député m'a prêté des propos selon lesquels le gouvernement ne prenait pas de décisions. C'est vrai que le gouvernement n'a pas pris certaines décisions. Il en a pris qui sont absolument mauvaises. Qu'il adopte une loi à la Chambre des communes ne signifie pas nécessairement qu'il a pris une bonne décision. Les Canadiens doivent se contenter de ces décisions pendant toute la durée du mandat du gouvernement.

Je ne crois pas que, parce qu'un projet de loi est adopté à la Chambre des communes, il est du coup bon. Les gens savent que certaines des mesures qui ont été adoptées à la Chambre des communes vont leur causer des difficultés. Nous ne fustigeons personne; nous ne faisons que dire que certaines de vos mesures législatives laissent à désirer. C'est tout à fait raisonnable. Beaucoup de gens croient vraiment que certaines lois sont mauvaises, comme l'a dit le député de Kingston et les Îles.

M. Milliken: Ils veulent chasser le gouvernement.

M. Hopkins: Je ne voudrais pas que le député pense que je le fustige simplement parce que je lui dis que son gouvernement a commis beaucoup de bêtises et que, selon nous, il ne semble pas y avoir tellement d'amélioration ces temps-ci.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, il est de mon devoir, conformément aux ordres adoptés plus tôt aujourd'hui, d'ajourner la Chambre jusqu'à la nouvelle convocation de la Présidence, mais au plus tard le lundi 16 novembre 1992.

(La séance est levée à 21 h 47.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 septembre 1992

La séance est ouverte à 17 heures.

Prière

[*Français*]

M. le Président: Je désire informer la Chambre que, conformément à l'ordre adopté le jeudi 17 septembre 1992, j'ai rappelé la Chambre aujourd'hui à la seule fin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis des messages à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté sans amendement les projets de loi suivants : projet de loi C-306, loi modifiant la Loi sur le ministère des Forêts et modifiant d'autres lois en conséquence; projet de loi C-351, loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Timiskaming; projet de loi C-55, loi modifiant certaines lois en matière de pensions et édictant la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue :

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le 29 septembre 1992

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Berverly McLachlin, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la chambre du Sénat, aujourd'hui, le 29 septembre 1992 à 17 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-secrétaire, politique, programme et protocole,
Anthony P. Smyth

• (1710)

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

Et de retour:

M. le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la chambre du Sénat, il lui a plu de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants :

Projet de loi C-306, loi modifiant la Loi sur le ministère des Forêts et modifiant d'autres lois en conséquence—Chapitre 44.

Projet de loi C-351, loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Timiskaming—Chapitre 45.

Projet de loi C-55, loi modifiant certaines lois en matière de pensions et édictant la Loi sur les régimes de retraite particuliers et la Loi sur le partage des prestations de retraite—Chapitre 46.

Projet de loi S-7, loi modifiant la Loi constitutive de la Société royale du Canada.

Comme il est 17 h 15, aux termes de l'ordre adopté le jeudi 17 septembre 1992, la Chambre s'ajourne jusqu'à l'appel de la Présidence, mais au plus tard le lundi 16 novembre 1992.

(La séance est levée à 17 h 15.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 octobre 1992

La séance est ouverte à 16 h 30.

Prière

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à informer la Chambre que, conformément à l'ordre adopté le jeudi 17 septembre 1992, j'ai rappelé la Chambre aujourd'hui à seule fin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu du Sénat un message l'avisant qu'il a adopté sans amendements les projets de loi suivants: projet de loi C-46, loi concernant les contraventions aux textes législatifs fédéraux, et projet de loi C-80, loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, édictant la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, apportant des modifications corrélatives à d'autres lois et abrogeant la Loi sur les allocations familiales.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

Le 15 octobre 1992

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Beverly McLachlin, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 15 octobre 1992, à 16 h 30, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-secrétaire, politique,
programme et protocole,
Anthony P. Smyth

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant.

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

Et de retour:

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-46, loi concernant les contraventions aux textes législatifs fédéraux—Chapitre 47.

Projet de loi C-80, loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, édictant la Loi sur les allocations spéciales pour enfants, apportant des modifications corrélatives à d'autres lois et abrogeant la Loi sur les allocations familiales—Chapitre 48

Comme il est 16 h 48, la Chambre, conformément à l'ordre du jeudi 17 septembre 1992, s'ajourne jusqu'à l'appel de la Présidence, mais au plus tard jusqu'au lundi 16 novembre 1992, en vertu du paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 48.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 novembre 1992

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES

L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE FINANCEMENT À TROIS NIVEAUX

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 15 mai, de la motion de M. Benjamin (p. 10825).

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, la motion porte sur l'incapacité de l'infrastructure municipale de l'eau à répondre aux attentes et besoins actuels des Canadiens et Canadiennes en matière d'alimentation et de traitement, ainsi que des préoccupations exprimées à l'égard d'un écosystème sain et des menaces pour la santé.

L'infrastructure doit être améliorée, élargie et modernisée: voilà une préoccupation de taille. Pour y répondre, il faudra investir des milliards de dollars et il est difficile d'établir la provenance des fonds requis, compte tenu de la situation économique à laquelle font face tous les gouvernements.

Un aspect important de cette question est le fait que la demande d'eau dans les municipalités est illimitée en raison de l'absence d'une mesure de contrôle appropriée, la tarification adéquate de la ressource. Même si nous avions institué une telle tarification, les nombreuses personnes qui utilisent l'eau dans les municipalités dotées de réseaux d'alimentation sans compteurs n'ont aucune idée de la quantité d'eau qu'elles consomment.

L'installation de compteurs est essentielle à la conservation et à la pérennité de l'eau. Toutes les demeures sont dotées de compteurs pour l'électricité et le gaz, et la plupart des services que nous achetons sont mesurés au poids et au volume. Il est dans l'intérêt du fournisseur du produit de connaître la quantité consommée et, de même, il est dans celui de l'utilisateur de vérifier sa consommation.

Le rôle que joue le gouvernement fédéral dans la conservation et la durabilité de l'environnement, par le biais de la mesure de l'eau, en est un d'encouragement de telle sorte que la ressource soit gérée adéquatement et appréciée à sa juste valeur. La fourniture des compteurs d'eau ou le financement de leur acquisition et de leur installation ne constitue pas une responsabilité fédérale.

Comme l'a déclaré mon collègue, le député de Regina—Lumsden, seulement 50 p. 100 environ des branchements aux services d'eau publics au Canada sont dotés de compteurs. L'installation de compteurs à l'échelle du pays constituerait une première étape essentielle de tout programme national de renouvellement de l'infrastructure dans les municipalités canadiennes. Sans la capacité de mesurer la consommation de l'eau, il est impossible de songer à appliquer une tarification réaliste qui permettrait de recouvrer le coût intégral auprès de l'utilisateur.

• (1110)

Peut-on songer à une autre industrie de multimilliards de dollars qui ne mesure pas l'utilisation faite de son principal produit? Peut-on imaginer qu'on puisse arrêter à une station d'essence et payer un tarif uniforme pour repartir avec toute l'essence désirée? Cela est impensable!

Comme la question de la mesure de l'eau revêt une importance capitale pour le recouvrement du coût intégral et la tarification réaliste et, de ce fait, pour la question de l'infrastructure municipale, le ministre examinera en détail la mesure de l'eau afin d'établir s'il faut recourir à l'installation de compteurs d'eau dans toutes les municipalités canadiennes et quels sont les avantages d'une telle mesure. Le ministre examinera d'abord l'état de la situation au Canada en ce qui concerne la mesure de l'eau et discutera ensuite de ses coûts et avantages.

Au Canada, seulement la moitié environ des branchements aux services d'eau publics sont dotés de compteurs. Par ailleurs, ce sont les petites villes qui tendent à mesurer le moins, bien que la consommation soit aussi soustraite à toute forme de mesure dans d'importants secteurs de certaines des plus grandes villes, comme Calgary, Toronto et Vancouver.

Dans les villes où une partie des branchements sont dotés de compteurs, 72 p. 100 de l'usage industriel, 67 p. 100 de l'usage comercial et institutionnel et seulement 31 p. 100 de l'usage domestique sont mesurés. Cette situation va clairement à l'encontre de toute tentative de fixer, pour les services d'eau municipaux, des prix qui reflètent leur vraie valeur. Une telle tâche s'avère tout simplement impossible à réaliser.

En théorie, les consommateurs et consommatrices sont aussi libres de gaspiller l'eau là où la consommation est mesurée que là où elle ne l'est pas. La pratique cependant est toute autre. Les volumes varient beaucoup entre les régions à consommation mesurée et non mesurée. Le pompage de l'eau dans les premières oscille entre 0,5 et 0,7 mètre cube par ménage par jour, tandis qu'il est de 1,3 mètre cube par jour ou plus dans les secondes. Il s'agit d'un phénomène universel. Cet écart est attribuable à la baisse de consommation, souvent jusqu'à 25 p. 100, subséquente à l'installation de compteurs et à l'institution d'une tarification proportionnée au volume.

Comprenons-nous bien, cette baisse de la consommation ne découle pas de l'augmentation du prix unitaire, mais bien du fait de payer pour chaque unité consommée. Au Canada, les Prairies jouissent d'une bonne longueur d'avance sur les autres provinces en matière d'utilisation de compteurs. En effet, plus de 70 p. 100 des villes des Prairies mesurent la consommation de tous les usagers et seulement 12 p. 100 des villes ne la mesurent pas du tout. Par contraste, moins de 18 p. 100 des villes de la Colombie-Britannique, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, et de 25 à 50 p. 100 des villes des autres provinces mesurent leur consommation.

On peut ainsi conclure qu'il reste beaucoup à faire avant que le principe de la mesure de l'eau soit adopté par toutes les villes canadiennes. À 200 $ par branchement, l'installation de compteurs à l'échelle du pays coûtera près de 800 millions de dollars en frais d'équipement et d'installation. Il s'agit de consentir à une bien faible dépense unique pour contrôler la demande d'une industrie qui rapporte 3 milliards de dollars par année.

Au vu de la polémique engagée au sujet de la mesure de l'eau dans maintes régions du pays et de l'ampleur des dépenses en jeu, il faut examiner les coûts et les avantages de cette dernière. Plusieurs principes économiques sous-tendent le processus d'évaluation de la mesure. Règle générale, lorsqu'on effectue une analyse rigoureuse des coûts et des avantages pour évaluer la portée de la mesure sur l'ensemble des systèmes d'eau, y compris les répercussions sur les installations de traitement des eaux usées, on remarque que les municipalités jugent que les avantages l'emportent de beaucoup et rapidement sur les coûts.

De nombreuses villes du monde entier ont étudié la question de la mesure et beaucoup d'études très diverses sont donc accessibles. Celles-ci nous donnent une idée générale des coûts et des avantages économiques de la mesure.

Le Conseil des sciences du Canada a examiné les coûts et les avantages de la mesure de l'eau dans le cadre des principes directeurs sur l'eau qu'il envisage pour l'avenir. Selon l'une de ces études de base, la mesure est rentable si l'eau coûte plus de 21c. par mètre cube et si l'installation du compteur peut se faire pour moins de 500 $. Ces deux conditions préalables sont réunies dans la plupart des municipalités canadiennes.

Par ailleurs, un rapport de l'État de Californie, paru en 1984, indique que le coût d'installation d'un compteur au moment de la construction de la maison est de 80 $ seulement.

Une étude effectuée en 1972 dans la région de Toronto a rapporté les résultats d'une simulation des coûts et des avantages de la mesure pour la municipalité d'Etobicoke. Selon les données tirées de la simulation, le rapport coûts-avantages de 1:1 témoignait de la viabilité économique de la mesure.

Une étude d'*Alberta Environment*, menée en 1980, portait sur la mesure de la consommation de l'eau dans les villes dont les systèmes de captage, de traitement et de distribution de l'eau sont centralisés. Les avantages et les coûts réunis indiquaient une valeur actuelle nette et positive de 29,47 $ par habitant, d'où le caractère avantageux de la mesure au point de vue économique.

Une étude sur des formes de restriction de l'accès aux réserves hydriques instituées à Perth, en Australie, a été effectuée en calculant les avantages chaque mois plutôt qu'à la fin de l'année comme il est fait habituellement. L'étude a permis d'établir un rapport coûts-avantages de 1,62 $, autre signe de l'efficacité économique de la mesure. Ainsi, on peut presque assurément affirmer que la mesure de l'eau fait économiser de l'argent, sans compter les économies sur le plan opérationnel qu'elle représente pour l'industrie de l'alimentation en eau et du traitement de l'eau.

En plus d'être rentable, la mesure, associée à une tarification efficace, entraîne une baisse marquée de la consommation de l'eau. Cette baisse est en partie attribuable à l'impact psychologique de la mesure, les consommateurs prenant conscience qu'ils peuvent réduire leurs factures d'eau. Toutefois, la réduction est aussi redevable à un facteur économique, soit la rationalisation de la consommation de l'eau en fonction des prix proportionnels au volume exigés à la suite de l'installation des compteurs.

Par conséquent, l'installation de compteurs à l'échelle nationale constitue une première étape essentielle à la restructuration de l'industrie de l'eau au Canada afin d'en assurer la viabilité sur les plans financier et environnemental. Les études effectuées sur la question ont jugé la mesure rentable. Celle-ci, accompagnée d'une tarification réaliste conçue pour recouvrer le coût intégral de fonctionnement, peut se solder par une baisse de 30 p. 100 de la demande et éliminer la nécessité d'accroître la capacité du système.

[*Traduction*]

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que d'appuyer la motion portant sur le programme d'infrastructures.

Il importe de mentionner que, dans les faits, les municipalités et les gouvernements provinciaux ont tous tenté de faire comprendre certaines choses au gouvernement conservateur. D'abord, l'état des infrastructures du pays exige une attention immédiate. Ensuite, les trois niveaux de gouvernement sont prêts à travailler ensemble et veulent tous investir l'argent des contribuables dans nos infrastructures. Pareille initiative est absolument essentielle et parfaitement opportune.

En fait, quand on examine le taux de chômage partout au pays et notamment dans le secteur de la construction, on constate que le programme d'infrastructures n'est pas du luxe et ne peut être reporté à plus tard, dans 10 ou 15 ans. Il doit être mis en oeuvre dès maintenant.

Les raisons ne manquent pas pour le faire. Il faut profiter, par exemple, des taux d'intérêt peu élevés et des occasions intéressantes qui peuvent se présenter aux municipalités, grâce à la concurrence, dans la construction d'aqueducs, d'égouts, de trottoirs et d'usines d'épuration d'eau. Ce sont là des choses, tous le reconnaissent, qui sont très importantes pour notre mode et notre qualité de vie.

Si l'environnement nous tient vraiment à coeur, si nous estimons vraiment qu'une infrastructure constitue un investissement pour tous, pour nos quartiers, pour nos collectivités, un investissement sur le plan de la création d'emplois, alors je pense qu'il faut aller de l'avant.

Je sais que le gouvernement songe à mettre sur pied un programme d'infrastructures. Dans ses discussions avec les provinces, il a parlé de routes. Les gouvernements provinciaux aussi bien que les municipalités, par l'entremise de la Fédération des municipalités canadiennes, ont tenté de convaincre ce gouvernement qu'il s'agissait de questions prioritaires. Ce n'est pas comme si le gouvernement du Canada n'avait jamais participé aux programmes visant les infrastructures municipales. Il y a participé jusqu'en 1984, soit jusqu'à l'arrivée au pouvoir des conservateurs qui ont décidé que le gouvernement central ne voulait absolument pas investir dans les programmes des municipalités rurales et urbaines.

• (1120)

Il y a donc un précédent de participation fédérale. Cela s'est toujours fait au Canada. Le gouvernement fédéral a toujours participé. Tous les premiers ministres provinciaux sont prêts à investir des deniers publics. Toutes les municipalités sont prêtes à investir l'argent de leurs contribuables.

Le Parti libéral suggère un tel programme depuis de nombreuses années et un comité de tous les partis a même examiné le programme d'infrastructures. Je peux dire avec plaisir que l'ancien ministre responsable de l'habitation, le député de Don Valley-Est et le député de Oshawa du NPD, ont appuyé l'idée d'une participation fédérale à un programme d'infrastructures municipales.

Il est ridicule que des députés ministériels laissent entendre que les programmes d'infrastructures et les programmes municipaux ne sont pas l'affaire du gouvernement fédéral. Ces députés se soustraient à leurs responsabilités envers le pays en suggérant que ces programmes doivent être financés par la hausse du prix de l'eau. Il semble que ce soit là la recette préférée du gouvernement actuel: que quelqu'un d'autre s'occupe du problème de chômage; que quelqu'un d'autre s'occupe du problème de l'environnement; que quelqu'un d'autre s'occupe des infrastructures.

Nous avons une occasion unique à saisir. Il faut refaire les infrastructures. Les infrastructures sont dans un état lamentable aux États-Unis, et le nouveau président élu reconnaît que les Américains doivent investir dans leurs infrastructures. Ces investissements créent des emplois.

Que ceux qui affirment qu'il est facile de parler de dépenser sans tenir compte de l'augmentation du déficit sachent que bien des études, dont des études de l'OCDE, de la FCM et d'économistes, démontrent que chaque dollar investi dans les infrastructures crée des emplois et a d'autres effets positifs. En fait, les répercussions sur le déficit, s'il y en avait, seraient négligeables.

Si les gouvernements à tous les paliers décident d'investir, le secteur privé investira aussi. Les programmes auraient donc un effet d'entraînement dans le secteur privé, ce qui en ferait de forts stimulants.

Je le répète, il incombe au gouvernement fédéral de remettre les Canadiens au travail. Il n'y a pas de raison que ces gens de l'industrie de la construction et autres personnes qualifiées se tournent les pouces chez eux et vivent de l'assurance-chômage et, quand leurs prestations sont épuisées, se rabattent sur l'assistance sociale, alors que ces programmes sont prêts à être lancés dès demain. D'après la FCM, certaines municipalités seraient prêtes à mettre en chantier ces ponts, égouts, usines de traitement des eaux usées et conduites d'eau demain matin. Cela pourrait se faire aussi vite que ça.

Ce n'est pas le genre de choses que l'on peut étudier indéfiniment. Les gens en ont jusque-là de l'inaction. Il est temps de donner ou de redonner du travail aux Canadiens. Et ce programme, qui fait appel aux municipalités, aux provinces, au gouvernement fédéral, au secteur privé et à la main-d'oeuvre, nous fournit à tous l'occasion d'unir nos efforts pour régler un triple problème d'infrastructures, d'écologie et d'emploi qui afflige notre pays.

L'occasion qui se présente est unique en son genre et, si le gouvernement avait le courage, à vrai dire la clairvoyance, de chercher à régler le problème du chômage au Canada, s'il avait à coeur de régler nos problèmes écologiques, il ne laisserait pas filer une si belle occasion.

J'exhorte une fois de plus le gouvernement à enfin montrer à la population canadienne qu'il est prêt à prendre une mesure très concrète sur le plan économique en mettant en oeuvre ce programme qui, je crois, a l'approbation de la plupart des députés des trois partis représentés ici, de même que celle des municipalités, des provinces, des travailleurs et du secteur privé.

Il n'y a pas lieu de faire d'autres études. Je crois que nos responsabilités financières nous dictent de bâtir et de rebâtir notre pays depuis la base, c'est-à-dire les infrastructures, et d'investir dans la population active. Voilà ce qu'il faut faire.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, comme d'autres députés l'ont souligné avant moi, le moment est particulièrement bien choisi pour étudier cette motion.

Je félicite le député de Regina—Lumsden, l'un des nôtres, de s'être penché sur la question de la planification et de l'amélioration des infrastructures municipales. Il mérite des félicitations pour la prévoyance dont il fait preuve en présentant cette motion au Parlement. C'est peut-être une chance que sa motion soit la première chose dont nous soyons saisis à notre retour à la Chambre.

Cette motion est importante, parce que les Canadiens ont nettement l'impression, à l'heure actuelle, que le gouvernement s'en moque et que ses politiques fondées sur le principe de la percolation des retombées économiques ne fonctionnent pas. Ce sont d'ailleurs ces mêmes politiques qui étaient appliquées aux États-Unis et que les Américains ont rejetées aux dernières élections présidentielles. Les Canadiens croient qu'il est grandement temps de chercher de nouvelles avenues et d'adopter une nouvelle orientation.

Il est aussi évident qu'à partir d'aujourd'hui, les Canadiens attendent de la Chambre, et particulièrement du premier ministre et du gouvernement, qu'elle leur annonce exactement ce qu'elle fera pour régler les problèmes économiques. Le gouvernement a répété maintes et maintes fois depuis le référendum du 26 octobre, que cette question est maintenant mise de côté au moins pour un certain temps, qu'il allait dorénavant s'occuper de l'économie.

Les Canadiens s'attendent donc à ce que le gouvernement leur donne cette semaine, et peut-être dès aujourd'hui, un aperçu du plan de redressement de l'économie qu'il présentera à la Chambre pour relancer l'économie et nous sortir de l'ornière où il nous a entraînés.

Cette motion est l'occasion toute trouvée pour le gouvernement de passer à l'action. Elle demande à la Chambre de s'unir aux gouvernements provinciaux, municipaux et régionaux pour mettre au point un programme d'infrastructures qui contribuera à remettre le Canada sur pied.

Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour constater à quel point il est urgent de reconstruire nos infrastructures. Juste devant l'édifice, ici même, on peut voir tous les travaux que commande l'infrastructure du Parlement. Le chauffeur d'autobus a dit aujourd'hui qu'on était en train de déterrer les réseaux d'aqueduc et d'égout. Effectivement, il faudrait poser un gros tuyau d'égout pour vidanger cet endroit. Si on peut améliorer l'infrastructure sur la colline du Parlement, on peut assurément améliorer celle de tout le Canada d'une côte à l'autre.

Que signifie l'infrastructure? Eh bien, il est clair pour tous ceux d'entre nous qui conduisent une voiture, qui utilisent les aéroports et qui empruntent partout le train que, si nous continuons à ne pas faire ce qui doit être fait, à ne pas investir dans notre infrastructure, nous paierons alors dans l'avenir un prix qui sera de plus en plus élevé.

Jusqu'à présent, le gouvernement a rejeté d'emblée toutes ces propositions, bien que récemment le ministre des Finances nous ait laissé entendre qu'il pourrait envisager d'adopter un programme d'amélioration des infrastructures pour essayer de relancer l'économie. À mon avis, l'un des meilleurs programmes pour l'infrastructure serait de supprimer la TPS. Cela relancerait l'économie.

Nous avons besoin que le gouvernement prête attention à ces détails qui constituent les dures réalités de la vie quotidienne des gens. Quand ils partent de chez eux le matin, quand ils prennent leur voiture ou l'autobus pour aller travailler, ils savent que leur voiture ou l'autobus ne va pas être endommagé à cause des nids de poules, et ils ont confiance en la sécurité des ponts qu'ils traversent quand ils se déplacent en voiture d'un bout à l'autre de notre pays ou dans leur province.

L'une des meilleures façons dont nous pouvons résoudre ce problème d'infrastructures serait d'améliorer le réseau routier et de régler la question de la route de Yellowhead, j'y ai travaillé moi-même dans ma circonscription et c'est une préoccupation que je partage avec mes collègues de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. La plupart des habitants de l'ouest du Canada connaissent bien cette route, la Transcanadienne du nord, comme nous l'appelons là-bas.

• (1130)

Parfois, ce n'est tout simplement pas juste. J'ai écrit récemment au ministre des Transports. Il m'a expliqué, dans une lettre, ce que ce gouvernement faisait pour favoriser la construction de voies publiques dans le Canada atlantique. Je n'ai rien contre la nécessité d'améliorer les routes dans le Canada atlantique. Ce gouvernement dépense environ 1,1 milliard de dollars pour aider certains gouvernements provinciaux du Canada atlantique à reconstruire des routes. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire, mais qu'en est-il de la route de Yellowhead?

Regardons ce qu'il en est. Nous avions un programme. Le gouvernement dit que nous ne pouvons pas faire ça, que nous ne l'avons jamais fait; pourtant, ça s'est déjà fait. Nous avions un programme mixte fédéral-provincial appelé le Programme d'amélioration de la route de Yellowhead. Il s'agissait d'un programme mixte de 36 millions de dollars auquel participaient le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique. Ce programme s'est terminé à la fin de mars 1990.

Jusqu'à maintenant, le nouveau gouvernement, le gouvernement Harcourt en Colombie-Britannique et son ministre des Transports, M. Charbonneau, de même que le député de Kamloops appuient fermement la reconduction de ce programme d'amélioration des infrastructures qu'est le Programme d'amélioration de la route de Yellowhead. Nous attendons encore un signe ou un message de ce gouvernement disant qu'il accordera son appui à ce programme.

Je voudrais faire remarquer au gouvernement, comme le député qui a pris la parole avant moi l'a fait, qu'il ne s'agit pas d'une chose que nous devons étudier. Nous n'avons pas à attendre la publication, dans six mois, de rapports nous disant ce que nous devons faire. Il existe déjà des rapports pertinents. Je peux vous dire, monsieur le Président, que si nous téléphonions aux secrétaires de mairie des localités de ma circonscription, que nous leur disions que nous sommes prêts à mettre en oeuvre un programme d'amélioration des infrastructures et que nous leur demandions d'envisager certains projets éventuels, ils bondiraient immédiatement sur leur télécopieur et trouveraient ces projets. Nous pouvons y arriver.

L'investissement dans ce programme retournerait au trésor public de deux manières. Tout d'abord, nous devrons l'effectuer de toute façon à un moment ou à un autre. Si nous le faisons maintenant, nous économiserons de l'argent. Par contre, si nous attendons plusieurs années, il sera beaucoup plus coûteux. En outre, bien que les estimations varient, certains ont dit, par exemple, que chaque investissement de 100 millions de dollars dans les infrastructures représente un gain net pour le trésor public, sous forme d'impôts et d'économies au chapitre de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale. Un certain nombre de rapports l'ont démontré.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement ne semble pas pouvoir s'ouvrir les yeux, à moins que ce programme ne constitue un grand secret qu'il dévoilera dans quelques semaines, avant une campagne électorale. À mon avis, la plupart des Canadiens n'arrivent pas non plus à comprendre l'inaction du gouvernement à cet égard.

Pendant le peu de temps qu'il me reste, j'implore le gouvernement d'appuyer cette motion. J'implore le premier ministre de nous dire aujourd'hui quelle orientation économique le gouvernement entend prendre. Je demande un peu d'équité. Je demande au gouvernement d'examiner le genre de programmes qui peut aider les collectivités, entre autres, un programme de construction de la route de Yellowhead, que je l'encourage à entériner, car c'est une aide de la sorte que le gouvernement peut apporter pour offrir aux Canadiens une possibilité de travailler et de gagner leur vie. Le gouvernement a un seul choix: mettre en oeuvre ce programme d'amélioration des infrastructures. Je l'encourage donc à l'appuyer.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, j'aimerais vraiment que ce soit aussi simple que cela.

Je vais me reporter à mes notes, car il y a plusieurs points dont je voudrais parler, notamment en ce qui concerne les passages à niveau et leurs conséquences pour la sécurité ferroviaire.

Depuis janvier 1989, date de la proclamation de la Loi sur la sécurité ferroviaire, les sociétés ferroviaires sont les premières responsables des pratiques de sécurité clairement définies et il leur incombe de les tenir à jour. Le ministère fédéral des Transports surveille la situation et a le pouvoir de prendre des mesures et d'intervenir en cas de danger pour le public ou le personnel des sociétés ferroviaires.

En 1990, nos deux grandes sociétés, le CN et le CP, se classaient à la première et à la troisième places en ce qui concerne la sécurité parmi les grandes sociétés ferroviaires nord-américaines.

Toutefois, cela ne signifie pas que nous allons relâcher notre surveillance de leurs opérations. Le ministère a l'intention de remplir intégralement son mandat et de s'assurer que l'on suit les pratiques établies de sécurité.

En dépit de l'objectif louable que propose le député d'en face, je pense que l'on peut faire un meilleur usage de l'argent des contribuables en adoptant un programme bien conçu et bien équilibré d'amélioration des passages à niveau et d'éducation du public, plutôt que de consacrer des sommes énormes à quelques projets de séparation des deux modes de transport.

La réalité, c'est que le programme d'amélioration des passages à niveau de Transports Canada peut donner des résultats immédiats à un coût relativement faible à de nombreux endroits. Par exemple, il en coûte approximativement 80 000 $ pour installer un signal automatique visuel et sonore à un passage à niveau. L'installation de feux clignotants, de barrières et d'une sonnerie coûte environ 150 000 $. Par contre, le coût total de l'élimination des passages à niveau serait énorme.

Prenons l'exemple de la ligne du CN qui va de Montréal à Toronto. Sur les 534 kilomètres du parcours, il y a 135 passages à niveau munis de systèmes de signalisation actifs, ainsi qu'un grand nombre d'autres passages avec des systèmes passifs sur des chemins publics, agricoles ou privés. Le coût de séparation du rail et de la route, pour cette seule ligne, à raison de 8 millions par intersection, serait de l'ordre du milliard de dollars, et encore, je n'inclus pas les passages pour piétons.

Il y a plus de 24 000 passages à niveau au Canada, dont 8 000 munis de signalisation automatique: feux clignotants, sonnerie ou barrières. Les autres sont dotés de bras indicateurs ordinaires de passage à niveau. En outre, il y a quelque 33 000 passages privés ou de ferme, qui sont non protégés pour la plupart.

La prévention des accidents aux passages à niveau exige la collaboration des automobilistes, des responsables des chemins de fer et des routes, ainsi que du gouvernement fédéral. Par conséquent, s'il y a un domaine où les responsabilités doivent être assumées, c'est bien la création et l'entretien de voies d'accès bien dégagées afin de permettre aux conducteurs de voir les trains approcher. Il s'agit certes d'une mesure rentable, mais il est parfois difficile d'amener tous les intéressés à faire ce travail. Si les compagnies de chemins de fer obéissent assez rapidement aux ordres de débroussailler les emprises, il arrive que des municipalités tardent à faire de même dans les secteurs qui relèvent de leur compétence.

En vertu de la Loi sur la sécurité ferroviaire, le ministre des Transports possède des pouvoirs étendus pour accroître la sécurité aux passages à niveau de façon à prévenir les accidents et pour prendre les mesures qui s'imposent après un accident. Les inspecteurs de la sécurité ferroviaire disposent eux aussi d'immenses pouvoirs discrétionnaires en matière de sécurité. Ainsi, le ministère a usé de ces pouvoirs pour imposer des limites de vitesse sur les voies ferrées et sur les routes lorsqu'il le jugeait nécessaire pour réduire les risques d'accident.

De plus, le ministère a exigé que les trains ou les véhicules s'arrêtent avant de franchir un passage à niveau et, lorsqu'un danger menaçait gravement la sécurité, il est allé jusqu'à supprimer des passages. La sensibilisation du public constitue un élément extrêmement important de la sécurité aux passages à niveau.

Transports Canada affecte 150 000 $ par an à l'Opération Gareautrain parrainée par l'Association des chemins de fer du Canada, un programme visant à promouvoir la sécurité aux passages à niveau. Selon un récent sondage effectué par Transports Canada, la population est peu sensibilisée aux dangers que présentent les passages à niveau. Par conséquent, durant les années à venir, la majeure partie de la campagne d'information du public de l'Opération Gareautrain sera axée sur les points qu'ont fait ressortir les résultats de l'enquête.

Transports Canada ne se contente pas de parler de sécurité, il dépense des sommes relativement importantes dans ce domaine. Un programme de 8,5 millions de dollars vise l'amélioration des systèmes d'avertissement aux passages à niveau. Le ministère alloue jusqu'à 80 p. 100 du coût total des modifications apportées aux passages à niveau; les compagnies ferroviaires, les municipalités ou les provinces paient le reste.

Parmi les améliorations apportées, on peut citer l'installation de dispositifs d'avertissement automatiques comme les feux clignotants et les signaux sonores, l'interconnexion entre ces dispositifs et les feux de signalisation routiers, l'éclairage, l'amélioration de l'approche par la route, le dégagement du champ visuel et la construction de voies de contournement pour le trafic routier ou ferroviaire. Les responsables doivent chaque année choisir entre les projets qui pourront être réalisés et ceux qui devront attendre.

On a établi les critères employés dans l'évaluation de ces projets de telle sorte que la démarche, franchement difficile, soit aussi équitable que possible. Ces critères tiennent compte de la densité et de la vitesse de la circulation sur la voie ferrée et la route, du nombre d'autobus scolaires, camions et autres, des marchandises dangereuses transportées par train ou sur la route, de l'angle de croisement et du champ visuel à l'approche du passage à niveau. Malheureusement, ils tiennent compte aussi du nombre d'accidents, du nombre de voies ferrées, du mode de fonctionnement des trains et de tous les facteurs matériels de la route comme le nombre de voies et les dénivellations.

• (1140)

Malgré ce que pourrait laisser croire la motion à l'étude, nous prenons chaque année des mesures concrètes pour améliorer la sécurité aux passages à niveau. En fait, les sommes dépensées annuellement par le truchement du programme d'amélioration des passages à niveau, soit 8,5 millions de dollars, ne permettraient d'aménager que deux, je dis bien deux, carrefours à niveaux différents par année. Comparez cela, si vous le voulez bien, à la réalité, c'est-à-dire l'amélioration de plus de 100 passages à niveau que nous réussissons à faire chaque année grâce à ces ressources.

Les programmes en place ont grandement contribué à rendre nos passages à niveau moins dangereux. Au cours des dix dernières années, le nombre d'accidents a sensiblement diminué. En 1990, il y a eu 386 accidents aux passages à niveau. On aimerait que ce chiffre soit encore plus bas, mais il n'en demeure pas moins qu'il représente une diminution substantielle par rapport à 1980 alors qu'il était de 826.

Le programme d'amélioration des passages à niveau de Transports Canada semble être pour le moment le moyen le plus efficace dont nous disposions pour améliorer la sécurité financiaire. Grâce à ce programme, des milliers de passages à niveau sont maintenant beaucoup moins dangereux. Les fonds sont attribués par ordre de priorité de façon à rendre les passages à niveau aussi sûrs qu'il est humainement possible de le faire.

Les sentiments exprimés par mon ami d'en face sont louables, mais les projets de carrefours à niveaux différents ne peuvent être envisagés que s'ils permettent d'offrir le meilleur service et le plus de sécurité possible à un maximum de personnes, et c'est pour ça que je ne peux pas appuyer la motion telle qu'elle est présentée par mon collègue.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je me demande s'il me serait possible de demander à la députée si elle sait que le fonds en question a été supprimé.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le Règlement interdit de poser ce genre de question.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je suis plutôt inquiet. Je crois savoir que le leader parlementaire du gouvernement a déclaré à la télévision ce matin qu'il ne servirait absolument à rien d'investir dans les infrastructures. Rien ne saurait être moins vrai. Comme le montrent plusieurs études aux États-Unis, on ne peut investir dans le secteur public sans que le secteur privé en bénéficie considérablement. Si vous y réfléchissez bien, c'est assez évident.

S'il n'y avait pas de chemins de fer, de ponts, de routes, d'usines de traitement des eaux usées et de centrales hydroélectriques, par exemple, il est bien évident que le secteur privé en souffrirait certes.

Imaginez seulement que les routes ne soient pas asphaltées. Croyez-vous que le transport par camion fonctionnerait aussi bien qu'à l'heure actuelle? En fait, la Saskatchewan offre un assez bon exemple de cela. Du temps du gouvernement provincial conservateur, les routes de cette province se sont terriblement détériorées. Je peux donc certes comprendre pourquoi les municipalités et le secteur du camionnage demandaient qu'on en améliore la qualité.

Le fait est que, dans tous les segments de notre société, le secteur privé bénéficie énormément de l'investissement, au plan tant municipal que national, de fonds publics dans quelque infrastructure que ce soit, qu'il s'agisse des égouts ou des canalisations d'eau. Cela signifie que les industries qui utilisent l'eau de nos rivières et de nos cours d'eau pourraient avoir beaucoup à faire pour la purifier afin de pouvoir s'en servir. Cette dépense supplémentaire constitue certainement un élément dont elles doivent, en définitive, tenir compte. De toute évidence, le public en retirerait aussi un avantage. Plus l'eau amenée des reserves à nos systèmes de distribution publics est propre, moins il en coûte cher aux contribuables pour la rendre potable.

La Fédération canadienne des municipalités à beaucoup fait à ce chapitre. Elle mérite des félicitations pour les efforts déployés en vue de sensibiliser les Canadiens, et il est à espérer qu'elle parvienne à attirer l'attention des gouvernements fédéral et provinciaux sur l'énormité du problème auquel le pays fait face. On pouvait presque dire que ce que les gouvernements doivent faire, et nous aussi d'ailleurs, c'est apporter des améliorations à la maison. En effet, une maison qui ne subit jamais de rénovations se détériore et finit par devenir inhabitable.

Considérant le Canada comme notre maison, et compte tenu des besoins de rénovations qu'a cette demeure, je dirais que nous avons, dans plusieurs domaines, dévié de la bonne voie, que nous avons régressé, au point que certaines parties de notre demeure sont maintenant presque inhabitables. C'est certainement le cas de nos rivières et cours d'eau. Le niveau de pollution de la rivière Saskatchewan-Sud, qui traverse la ville de Saskatoon, doit être très élevé lorsque ses eaux atteignent la ville.

La ville de Saskatoon est dotée d'usines de traitement de ses eaux usées, mais il serait sûrement possible d'épurer ces eaux encore davantage avant qu'elles ne soient réutilisées par les populations vivant en aval. Il ne fait aucun doute que si cela était fait, les riverains de nos rivières et cours d'eau tireraient avantage des dépenses occasionnées par une telle mesure.

La Chambre est de retour après une campagne référendaire au cours de laquelle les Canadiens nous ont dit que le vrai problème n'était pas de trouver une solution au problème ésotérique de notre définition en tant que nation, mais bien de trouver une solution à nos problèmes concrets, c'est-à-dire l'économie. Il n'y a sans doute pas ici un seul député à qui les électeurs n'aient dit, durant la campagne référendaire, qu'il fallait s'attaquer aux vrais problèmes qui affligent le pays et l'économie, et y trouver des solutions.

Je ne puis concevoir que le gouvernement soutienne que ce genre de dépenses ne comporte aucun avantage. Il me semble que si nous utilisons nos ressources pour créer des richesses et en améliorer les fondements, notamment à des fins d'évaluation municipale, la quantité de biens et de logements imposables s'accroîtra, et il en ira de même pour l'assiette fiscale.

• (1150)

D'après moi, ce que le gouvernement est réellement en train de nous dire, c'est qu'il est nettement préférable pour le pays de dépenser pour acquitter les intérêts sur la dette, ce qui me paraît assez improductif, plutôt que pour construire des routes et des ponts, ce qui contribue beaucoup à enrichir un pays.

Pour ma part, je ne comprends absolument pas qu'en affectant des sommes d'argent considérables au paiement des intérêts sur la dette, les ministériels s'imaginent enrichir le pays. C'est plutôt le contraire qui se produit, à mon avis; ce sont les habitants des autres pays qui en profitent puisque bien peu de gens qui touchent ces intérêts sont au Canada. Quant à ceux qui sont au Canada, ils font certes tout leur possible pour éviter de contribuer à la richesse du pays.

Selon la Fédération canadienne des municipalités, nous devons avoir accès à de l'eau propre pour un certain nombre de raisons dont surtout, comme je l'ai déjà mentionné, la santé des citoyens. Dans une grande mesure, cela signifie qu'il faut absolument construire des usines d'épuration de l'eau et de traitement des eaux usées sur de nombreuses réserves indiennes où l'on a constaté une absence de ce confort que nous considérons comme normal. De plus, j'ai déjà fait allusion au fait qu'on a reconnu qu'il fallait nous doter de meilleurs systèmes de traitement des eaux usées.

Je ne peux m'empêcher de supplier le gouvernement de ne plus penser qu'il est préférable d'acquitter des intérêts sur des emprunts que de financer les infrastructures du Canada, car il pourrait ainsi donner du travail et faire en sorte que l'argent aille dans les mains des Canadiens, soit dépensé par eux dans leurs collectivités et lui revienne dans une grande mesure sous forme d'impôts, plutôt que de puiser dans ses coffres pour verser des intérêts aux banques et aux institutions prêteuses qui ne le lui rendront certainement pas. Le passé nous a bien montré qu'elles ne le lui ont jamais rendu.

Je félicite le député de Regina qui a présenté cette excellente motion.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne puis commencer sans faire quelques commentaires au sujet des remarques du député qui vient de prendre la parole. J'espère qu'il plaisantait, qu'il ne demande pas vraiment au gouvernement de ne pas payer d'intérêt sur la dette nationale, ni sur l'argent qu'il emprunte. Les Canadiens qui font des placements dans notre pays et achètent des obligations d'épargne du Canada seraient, j'en suis sûr, quelque peu découragés si le NPD venait à prendre le pouvoir et refusait de payer des intérêts sur ces obligations, comme le député vient de le suggérer.

Ne payez pas d'intérêt sur la dette nationale. N'acquittez pas vos factures. Telle est, je suppose, la politique du NPD. Nous savons depuis la dernière session du Parlement que la politique du NPD en ce qui concerne la dette est tout simplement de faire marcher la planche à billets. Imprimons plus d'argent, c'est ce que leur porte-parole pour les finances a déclaré lors de la dernière session. On dirait que selon eux, cela n'en coûtera rien au contribuable.

La politique du NPD de ne pas payer d'intérêt sur la dette est donc une proposition quelque peu drôle pour les Canadiens qui achètent des obligations d'épargne du Canada ou ont des régimes de pension, l'enseignant ou l'infirmière ou le cheminot par exemple, qui achètent des obligations d'État ou autres titres du genre, espérant que ces investissements vont leur rapporter des intérêts qui pourront être révinvestis dans leur régime de pension. À présent, le NPD dit que nous ne devrions pas payer d'intérêt sur l'argent qu'emprunte le gouvernement.

Une voix: Oh, oh!

M. Richardson: C'est exactement ce qu'a dit le député. Nous ne devrions pas payer d'intérêt sur l'argent emprunté, mais consacrer cet argent à d'autres dépenses.

Une voix: Radions tout simplement la dette!

M. Richardson: Oui. «Radiez la dette. Ne payez pas d'intérêt.» Voilà ce qu'avance le NPD. Le député l'a répété dix fois dans son intervention. Incroyable, mais vrai. Nous vérifierons dans la transcription.

M. Benjamin: Qui a dit ça? Où et quand?

M. Richardson: Le député à la voix de stentor se fait entendre dans ce coin-là. Le fait est que mon collègue néo-démocrate a déclaré à sept ou huit reprises durant ses observations que nous ne devrions pas payer d'intérêt sur notre dette nationale.

Pour en revenir à la question qui nous préoccupe, je reconnais que la construction de l'infrastructure nationale est un objectif louable que nous pouvons, selon moi, appuyer, mais mon objectif aujourd'hui consiste à convaincre tous les députés que la motion proposée par mon collègue, la proposition qu'il a faite, n'est pas une façon pratique voire appropriée de s'attaquer à ce problème extrêmement important.

Penchons-nous sur la liste des mesures qu'il nous propose de prendre. Il s'agit tout d'abord d'accroître la capacité des usines de traitement des eaux usées, de procéder à la réfection des routes et des ponts et de construire des sauts-de-mouton aux passages à niveau. Je comprends qu'il ne s'agit là que d'une liste globale, mais quand même, ce qui me frappe en premier lieu, c'est que, dans le premier cas, la question ne relève manifestement pas de la compétence du gouvernement fédéral, que dans le deuxième cas, on agit déjà en ce sens et que dans le troisième cas, soit la construction de sauts-de-mouton aux passages à niveau, la question est déjà visée par un programme fédéral.

Permettez-moi de préciser que je ne suis pas opposé à ce que le gouvernement fédéral apporte son aide à d'autres niveaux de gouvernement. Je sais aussi bien que n'importe qui qu'à l'heure actuelle tous les gouvernements ont des problèmes de financement. Je ne suis certes pas contre l'utilisation des rares ressources fédérales pour parvenir à réaliser des objectifs nationaux qui ne pourraient être autrement atteints par les autorités compétentes, faute d'argent.

Cependant, étant donné que nos moyens sont limités, il nous incombe certes en tant que députés fédéraux de nous assurer que les dépenses en question sont conformes à un objectif national reconnu, car autrement, nous ne faisons que gaspiller les précieux deniers publics.

Examinons de plus près deux des projets proposés par le député. Les systèmes d'égouts et d'adduction d'eau sont entièrement de la compétence du gouvernement local et ce sont eux qui échappent le plus au contrôle du gouvernement fédéral parmi les choses qui figurent sur la liste du député. Il s'agit d'abord et avant tout de décider s'il s'agit là d'une question dont le gouvernement fédéral devrait ou pourrait se mêler.

Je ne nie absolument pas que les usines de traitement des eaux usées sont importantes, et je suis conscient du fait qu'elles représentent des coûts importants pour de nombreuses municipalités du pays. Mes objections sont strictement d'ordre pratique. En cette période d'austérité, le gouvernement fédéral doit agir dans les domaines où cela peut faire une différence sur le plan national. C'est exactement ce que le gouvernement fédéral entend faire.

Le député propose de construire des sauts-de-mouton aux passages à niveau. En gros, c'est une entreprise très coûteuse. Il faut compter de 3 millions à 10 millions de dollars pour chaque saut-de-mouton.

Il existe un autre type de passage à niveau, un passage à niveau protégé avec des barrières automatiques ou des signaux lumineux et sonneries automatiques, ou les deux. Ces projets coûtent entre 80 000 $ et 150 000 $. Il est bien clair que les mêmes fonds permettront d'aménager davantage de passages à niveau protégés que d'intersections à niveaux différents. Ça ne veut pas dire que les intersections à niveaux différents n'en valent pas la peine, mais plutôt que nous avons le devoir de doter le plus grand nombre de passages à niveau des meilleurs systèmes de sécurité disponibles.

Enfin, le député recommande au gouvernement fédéral de contribuer à la réfection des routes et des ponts du pays. En fait, nous ne sommes pas en complet désaccord sur ce point. Je suis d'avis moi aussi que l'amélioration et la réfection des routes constituent un domaine où le gouvernement fédéral pourrait peut-être investir des fonds, mais je suis également convaincu que, si jamais nous le faisons, cela devrait servir au réseau routier national.

Je tiens à le souligner, il est important d'ériger la valeur économique durable comme critère d'un financement fédéral pour les projets d'infrastructure. Les routes sont par exemple un secteur où un investissement stratégique et soigneusement réfléchi de fonds fédéraux produira des dividendes durables pour l'ensemble du pays.

En quoi consistent certains de ces dividendes? En quoi de meilleures routes servent-elles l'économie? Elles permettent des gains en économie de carburant, en sécurité routière et en réduction de temps de déplacement. Plus important, elles accroîtraient l'efficacité de notre système de distribution dans notre marché intérieur. Comme on le sait bien, la politique routière est un domaine où le gouvernement fédéral a travaillé en collaboration avec les provinces pour établir une politique nationale.

Les députés s'en rappellent sans doute, les premiers ministres ont demandé plus tôt cette année à leurs ministres des Transports de se consulter avec leurs collègues des Finances pour voir comment on pourrait entreprendre de pareils travaux tout en se conformant aux compressions budgétaires. De grands progrès ont été accomplis dans les discussions entre les ministres des Transports et leurs collègues des Finances d'un bout à l'autre du pays à propos d'un système national d'infrastructures et de l'amélioration et de la reconstruction des routes au Canada aujourd'hui.

Pour conclure, je suis en faveur de politiques nationales à long terme mûrement réfléchies et bien conçues concernant certaines questions d'infrastructures comme les routes.

• (1200)

Ce n'est malheureusement pas ce que le député nous demande d'appuyer aujourd'hui, et il m'est donc impossible d'appuyer la résolution du député telle qu'il l'a présentée.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps réservé à l'étude des affaires d'initiative parlementaire est maintenant écoulé.

[*Français*]

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (MESURES FISCALES)

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'avais hâte de voir quelle serait la première question abordée ce matin et je me demande si je pourrais soulever deux points. Je serai bref.

L'un de ces points concerne l'importante déclaration économique que le premier ministre ou le ministre des Finances doit faire bientôt. Je voudrais demander à mon collègue qui est avec nous à la Chambre en ce moment, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, s'il peut nous dire le plus précisément possible quand cette déclaration sera faite et si ce sera au Parlement.

Deuxièmement, nous recevons beaucoup d'appels téléphoniques ce matin, dans les couloirs et dans nos bureaux, de la part de gens qui sont impatients d'avoir des copies de l'ALÉNA, que ce soit sur disquette ou sur papier. Comme nous commencerons probablement à tenir des audiences sur l'ALÉNA cette semaine, du moins c'est ce que je crois comprendre, ce n'est pas déraisonnable que les gens veuillent avoir une copie de l'entente avant de témoigner.

Je me demande si mon collègue pourrait nous aider à cet égard. S'il ne sait pas où les gens peuvent se procurer des copies de l'ALÉNA, peut-être que, plus tard dans la journée, quelqu'un pourrait nous donner la réponse pour que les Canadiens sachent où s'adresser.

M. Edwards: Monsieur le Président, je ne suis pas certain si nous sommes jeudi ou si c'est la période des questions.

Je vais essayer de répondre aux questions de mon collègue parce que je sais qu'il vient de passer plusieurs semaines, sinon plusieurs mois, au pays des rêves et que le retour à la réalité est assez pénible pour lui.

Il y aura effectivement une déclaration économique très bientôt, et mon collègue peut s'attendre à ce que cela se passe à la Chambre des communes. Pour ce qui est de l'autre question concernant l'ALÉNA, je ne connais pas la réponse, mais j'essaierai de l'obtenir pour lui.

M. Riis: Je veux simplement dire que je reconnais que mon rappel au règlement était peut-être légèrement déplacé à ce moment-ci. Toutefois, comme c'était la première occasion que nous avions de prendre la parole à la Chambre des communes, j'ai pensé que ce serait une bonne question à poser à mon collègue, qui nous dit qu'il nous renseignera plus tard dans la journée sur l'endroit où on peut se procurer des copies de l'entente sur disquette ou sur papier.

M. McDermid: Monsieur le Président, je veux d'abord souhaiter la bienvenue à tous les députés qui sont revenus à la Chambre des communes aujourd'hui. Je sais qu'ils ont tous travaillé extrêmement fort sur le dossier constitutionnel. Le référendum est maintenant chose du passé. Les Canadiens ont parlé, nous les avons écoutés, et il est temps pour nous de continuer à nous occuper des affaires du Canada.

M. Milliken: Il est temps de déclencher des élections. Les Canadiens veulent vous mettre à la porte.

M. McDermid: Voilà les libéraux qui demandent le déclenchement d'élections. C'est tout ce dont ils parlent. Pourtant, des élections sont la dernière chose que les gens avec qui j'ai des discussions veulent. Ces personnes souhaitent plutôt que l'on s'occupe des travaux du Parlement et c'est ce que nous faisons.

Je suis heureux aujourd'hui d'ouvrir le débat en deuxième lecture sur le projet de loi C-76, qui met en oeuvre certaines dispositions énoncées dans le budget de 1992. Aux fins d'établir le budget de 1992, le ministre des Finances a tenu des consultations partout au pays avec des personnes représentant toutes les couches de la société, notamment le milieu syndical et des groupes d'intérêt comme les organismes pour handicapés, le Conseil canadien d'action sur le statut de la femme, de nombreux organismes commerciaux, des institutions financières, et ainsi de suite. J'ai participé à ce vaste exercice de consultation avec le ministre des Finances.

Un consensus s'est dégagé des discussions qui regroupaient les représentants de ces divers groupes d'intervenants, et le ministre des Finances a donné suite aux préoccupations de ces derniers dans son budget de 1992.

Les Canadiens ont dit au ministre que le gouvernement devait prendre des mesures afin de favoriser la reprise économique et d'aider les entreprises et les travailleurs canadiens à devenir plus compétitifs. Les Canadiens ont aussi dit au ministre qu'ils étaient préoccupés par le fardeau fiscal, les dépenses publiques et le déficit.

Le budget énonçait des mesures pour favoriser la compétitivité des entreprises et des travailleurs au pays. Nous avons annoncé un soutien fiscal pour le secteur de la fabrication et de la transformation; cette aide représente près de 2,3 milliards de dollars sur une période de cinq ans. Le taux d'amortissement a été porté de 25 p. 100 à 30 p. 100 dans le cas des machines de fabrication et de transformation.

Le député de Kingson et les Îles se moque de ces initiatives. Il les trouve drôles. Je lui conseille de s'entretenir avec des fabricants de Kingston afin de voir s'ils sont satisfaits des mesures prises, qui correspondent exactement à ce que ces fabricants souhaitaient. C'est précisément ce que ces derniers ont demandé lors des consultations qui ont précédé le budget. Pourtant, le député est là à se moquer de ces initiatives. C'est tout simplement incroyable.

Ces mesures favoriseront la compétitivité du secteur de la fabrication et de la transformation, qui représente directement environ le cinquième de la production et de l'emploi au Canada. Le député ne comprend pas cela. Les libéraux ne comprennent pas ce qu'est la compétitivité.

Nous avons également indiqué que nous étions disposés à réduire la retenue fiscale applicable aux dividendes qui sont versés directement à des non-résidants. Cette mesure, combinée à la baisse du taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation, fera disparaître le handicap que nous subissions face aux pays concurrents pour attirer et garder des entreprises au Canada.

Le budget comportait également de nouvelles mesures visant à réduire les dépenses publiques, pour permettre d'abaisser les impôts fédéraux. Nous estimons que les réductions apportées aux dépenses afin de diminuer les impôts sont bénéfiques à l'économie. Cette politique reflète la confiance que nous avons dans le jugement des Canadiens, qui sont les plus à même de déterminer le meilleur usage de leur argent, de manière à bâtir une économie plus forte et plus compétitive. De plus, les compressions de dépenses concourront à la réduction de notre déficit, tout en nous permettant de consacrer nos ressources limitées aux secteurs prioritaires pour la nation.

Le budget prévoyait également des allégements fiscaux en faveur des familles, des étudiants et des étudiants handicapés.

En un mot, ce budget était marqué au coin de la prudence financière, du sens des responsabilités sociales et de la promotion d'une économie saine. C'est une démarche réaliste et équilibrée qui jettera les bases nécessaires à un retour à la croissance économique soutenue.

Le projet de loi C-76 vise à mettre en application quatre des mesures prévues dans le budget. Afin d'aider le gouvernement à favoriser la reprise économique, à renforcer la compétitivité internationale du Canada et à mieux maîtriser ses dépenses, nous proposons d'apporter des modifications à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, à la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants, à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes et à la Loi sur les traitements.

J'aimerais aborder en premier lieu les modifications proposées de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Les petites entreprises sont esssentielles à une saine croissance de l'économie canadienne. En raison de leur importance, elles bénéficient, au niveau fédéral, de mesures fiscales qui leur apportent une aide appréciable. Nous avons tenu compte, dans le budget, des recommandations formulées à la suite de consultations avec les petites entreprises.

Par exemple, les petites entreprises bénéficient d'un taux réduit d'imposition de 12,8 p. 100 (y compris la surtaxe de 3 p. 100) sur la première tranche de 200 000 $ de bénéfices. Par ailleurs, l'exonération cumulative pour gains en capital représente pour les particuliers une incitation supplémentaire à investir dans de petites entreprises au Canada. Enfin, ces dernières ont droit aux encouragements les plus généreux qui soient, dans les pays du G7, sur le plan de la recherche-développement, notamment sous la forme d'un crédit d'impôt fédéral remboursable de 35 p. 100 alors que les autres entreprises sont admissibles au crédit général de 20 p. 100. Dans l'ensemble, le régime fiscal offert au niveau fédéral à la petite entreprise au Canada est l'un des plus avantageux dans le monde industrialisé. Toutes ces mesures se traduisent pour les petites entreprises canadiennes par une aide dépassant les 3 milliards de dollars par année.

• (1210)

Le gouvernement est toutefois conscient que la récession a fait une lourde ponction sur la trésorerie d'un grand nombre de petites entreprises. À mesure que la reprise s'affermira, les petites entreprises devront avoir accès à un financement abordable pour pouvoir exploiter les nouvelles possibilités de croissance qui se présenteront et contribuer à des activités économiques productives.

Dans le but de renforcer l'aide à la petite entreprise et de stimuler la reprise économique, le ministre des Finances a annoncé dans le budget deux mesures en faveur de la petite entreprise.

Un programme pour le financement de la petite entreprise, entré en vigueur à la date du budget, aidera les petites entreprises, exploitations agricoles comprises, qui sont en difficulté financière à obtenir des prêts à taux avantageux. Les obligations FPE pour le financement de la petite entreprise, à régime fiscal préférentiel, pourront être émises jusqu'à la fin de l'année en cours, avec une échéance pouvant aller jusqu'à cinq ans, de sorte que l'aide ainsi apportée aux petites entreprises s'étendra bien au-delà de l'année en cours.

Le projet de loi C-76 prévoit une mesure complémentaire. Le plafond des prêts susceptibles d'être accordés à une entreprise particulière aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises sera doublé pour passer de 100 000 $ à 200 000 $. Cette modification tient compte des besoins de financement accrus des petites entreprises.

Adoptée en 1961 par un autre gouvernement conservateur, la Loi sur les prêts aux petites entreprises aide le secteur privé à obtenir des crédits lui permettant d'établir, de développer ou de moderniser de petites entreprises. La dernière modification apportée, en 1980, au plafond des prêts avait porté ce dernier à 100 000 $. Comme nous le savons tous, depuis, tant le pouvoir d'achat du dollar canadien que les besoins de financement des petites entreprises ont beaucoup changé.

Ainsi, l'indice global des prix à la consommation a doublé approximativement depuis 1980. Le doublement du plafond des prêts aux petites entreprises, qu'on propose de porter à 200 000 $, fait écho aux instances émanant du secteur de la petite entreprise et tient compte des changements observés depuis une dizaine d'années.

D'après la loi actuelle, le programme de prêts aux petites entreprises viendra à expiration le 31 mars 1993. Le gouvernement présentera un projet de loi ayant pour objet de prolonger ce programme. Dans le cadre de ce projet de loi, on envisagera de modifier d'autres conditions dont le programme est assorti afin de tenir compte des préoccupations et des besoins exprimés par les petites entreprises et les milieux bancaires.

J'aimerais passer maintenant à un deuxième élément important du projet de loi C-76, les modifications proposées à la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants.

Instauré en 1964, le Programme canadien de prêts aux étudiants met une aide financière à la disposition des étudiants nécessiteux qui poursuivent leurs études après le secondaire. Il aide les étudiants admissibles à faire face aux nombreux frais qu'occasionne la poursuite d'études supérieures. Cette aide est d'une importance vitale, si nous voulons que le Canada maintienne et même améliore sa compétitivité dans l'économie mondiale. Il est de plus en plus évident que, dans le monde de vive concurrence que nous connaissons aujourd'hui, une main-d'oeuvre instruite et qualifiée est une condition nécessaire à l'amélioration de la productivité et de la prospérité. Je crois que nous nous entendons tous sur ce point.

Pour aider le Canada à garder une population active instruite et compétitive, nous devons moderniser la structure actuelle du programme. Faute de modification, ce dernier risquerait fort de ne plus favoriser de manière efficace l'accès à l'enseignement postsecondaire. Nous proposons donc de modifier la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants de manière à maintenir cet important programme national et d'en faciliter l'application.

Le secrétaire d'État, qui est chargé d'appliquer le programme, négocie actuellement avec les institutions financières de nouvelles modalités régissant les prêts aux étudiants. Les négociations viseront à réduire le coût croissant du programme ainsi qu'à le rendre plus efficient en demandant aux prêteurs de partager avec le gouvernement les risques et les coûts des défauts de paiement. Les économies réalisées grâce à cette mesure devraient nous permettre d'apporter au programme des améliorations bien nécessaires, notamment en éliminant les droits de 3 p. 100, qui sont des frais d'administration, et en accroissant les plafonds de prêts hebdomadaires.

Ces mesures importantes seront mises en oeuvre, après que les négociations auront été menées à terme avec succès et les modifications nécessaires à la loi, adoptées. Dans l'intervalle, certaines mesures peuvent être prises.

Selon les modalités actuelles du programme, le gouvernement fédéral garantit les prêts accordés par des établissements de crédit à des étudiants à plein temps. Le gouvernement prend en charge les intérêts à payer sur les prêts tant que l'étudiant poursuit ses études de même que pendant les six mois qui suivent l'obtention de son diplôme. Après la fin de ses études, l'étudiant doit conclure un accord de remboursement avec l'institution prêteuse. Si l'étudiant ne conclut pas d'accord de remboursement ou n'effectue pas ses paiements, l'institution prêteuse demande au gouvernement fédéral d'honorer sa garantie. Autrement dit, c'est le gouvernement fédéral qui rembourse le prêt, et la dette de l'emprunteur devient une créance des contribuables canadiens.

Les intérêts que le gouvernement fédéral aura à payer dans le cadre du programme en 1991–1992 sont estimés à près de 190 millions de dollars. Quant aux sommes qui devront être versées aux prêteurs au cours du même exercice pour de ces prêts ayant fait l'objet d'un défaut de paiement, elles sont évaluées à 175 millions de dollars. Le recouvrement des sommes dues atteindra au total 24 millions de dollars.

De plus, l'encours de prêts ayant fait l'objet d'un défaut de paiement s'élevait, au 31 mars 1992, à un milliard de dollars environ—980 millions de dollars—de prêts étudiants dus aux contribuables.

Entre 1985–1986 et 1990–1991, les dépenses totales dans le cadre du programme ont augmenté à un rythme de plus de 9 p. 100 par année. Il faut absolument agir si l'on veut maintenir la viabilité financière du programme canadien de prêts aux étudiants.

Nous proposons dans le projet de loi C–76 d'éliminer la période de six mois pendant laquelle les étudiants à plein temps bénéficient actuellement d'une franchise d'intérêt après qu'ils ont obtenu leur diplôme. Nous proposions dans le budget que cette mesure entre en vigueur pour l'année de prêt 1992–1993. Cependant, après avoir consulté les institutions financières, nous avons décidé d'appliquer cette mesure à partir de l'année de prêt commençant le 1er août 1993. Cela coïncidera avec les améliorations projetées au programme et laissera aux institutions financières le temps de mettre en oeuvre les modifications nécessaires à leur système.

Il importe de se rappeler que les étudiants pourront continuer de bénéficier du programme canadien de prêts aux étudiants sans avoir à payer d'intérêt pendant toute la durée de leurs études. Ils continueront également de disposer de six mois, après la fin de leurs études, pour conclure un accord de remboursement avec leur institution prêteuse. Cependant, les intérêts courront sur leur prêt pendant cette période. Les emprunteurs en phase de remboursement continueront d'avoir droit à une dispense d'intérêt pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois, si le remboursement de leurs prêts leur occasionne des difficultés financières.

Le projet de loi C–76 vise également à faciliter l'administration du programme canadien de prêts aux étudiants. À l'avenir, les formulaires à utiliser pour les besoins du programme seront déterminés par le secrétaire d'État plutôt que par le gouverneur en conseil, comme à l'heure actuelle.

On propose également dans le projet de loi C-76 de mettre à jour la formule de versement visant à dédommager les provinces qui choisissent d'instaurer leur propre régime de prêts aux étudiants au lieu de participer au programme canadien.

Grâce aux modifications prévues dans le projet de loi C-76, les paiements aux provinces susceptibles de se retirer du programme canadien tiendront mieux compte des dépenses effectuées dans la province en ce qui concerne les prêts canadiens aux étudiants qui sont en vigueur. De plus, toute province désireuse de se retirer du programme devra en aviser le gouvernement fédéral par écrit au moins 12 mois à l'avance.

Les changements proposés de la formule n'auront aucune répercussion sur les provinces qui continuent de participer au programme. À l'heure actuelle, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest n'y participent pas. Ils ont leur propre régime d'aide aux étudiants et reçoivent du gouvernement fédéral des paiements conpensatoires calculés selon une formule figurant dans la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants.

Le gouvernement fédéral tient à ce que le programme canadien de prêts aux étudiants reste aussi largement accessible que possible d'un bout à l'autre du pays. Il s'agit d'un programme national, et nous tenons à conserver ce caractère. Les modifications dont nous débattons aujourd'hui nous aideront à veiller à ce que le programme continue à venir en aide aux étudiants nécessiteux dans les provinces et les territoires participants, ainsi qu'à dédommager les autorités qui préfèrent offrir leur propre programme.

• (1220)

Certains députés ne sont peut-être pas conscients de toute l'ampleur que revêt l'aide accordée, directement ou indirectement, par le gouvernement fédéral aux étudiants de niveau postsecondaire. Dans le cadre du régime de l'impôt sur le revenu des particuliers, les étudiants bénéficient d'un crédit d'impôt pour frais de scolarité, ainsi que d'un autre crédit pour chaque mois d'étude à plein temps.

De plus, si l'étudiant n'a pas un revenu suffisant pour pouvoir se prévaloir des crédits pour frais de scolarité et études, son conjoint, l'un de ses parents ou l'un de ses grands-parents peut utiliser les crédits en question, à concurrence d'un plafond déterminé.

Cette mesure tient compte du fait que certains étudiants n'ont pas d'impôts à payer et sont à la charge de leur famille. De plus, les étudiants de niveau postsecondaire peuvent gagner, en franchise d'impôt, jusqu'à 500 $ de bourses d'études ou de perfectionnement.

Permettez-moi de souligner que le ministre des Finances a également annoncé dans le budget une augmentation de l'aide fiscale aux étudiants de niveau postsecondaire. Le plafond en fonction duquel le crédit pour études est calculé sera accru d'un tiers, pour passer de 60 $ à 80 $ par mois d'étude à plein temps.

De plus, le plafond des crédits pour frais de scolarité et études que pourra demander un autre contribuable passera de 600 $ à 680 $. Ces modifications bénéficieront aux 600 000 étudiants qui, au niveau postsecondaire, se prévalent du crédit pour études et aux 400 000 contribuables qui bénéficient d'un transfert de ces crédits.

Le gouvernement fédéral procède également, chaque année, à des transferts en faveur des provinces et des territoires dans le cadre du financement des programmes établis. Ainsi, environ 6 milliards de dollars sont transférés chaque année en espèces et en points d'impôt relativement à l'enseignement postsecondaire. Comme je l'ai indiqué, l'éducation joue un rôle essentiel dans le maintien de notre prospérité.

Conformément à notre politique de restrictions budgétaires et de gestion avisée, le ministre des Finances a indiqué dans le budget que le gouvernement renforcerait les mesures de recouvrement des coûts. Le projet de loi C-76 propose à cette fin de modifier la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Nous sommes d'avis que le programme d'enregistrement des lobbyistes devrait être administré dans l'optique du recouvrement des coûts.

Plus précisément, le gouvernement propose de modifier le règlement portant établissement des frais de manière à permettre au gouverneur en conseil d'imposer des frais d'enregistrement des lobbyistes, frais qui devraient être déterminés après consultations auprès du secteur privé.

Les frais dus deviendront également une créance de l'État, de manière que ce dernier dispose de recours au civil afin de recouvrer les frais impayés. Dans le but de renforcer l'observation de la loi, les mesures que prévoit actuellement cette dernière afin d'inciter les assujettis à éviter les pénalités seront étendues aux frais d'enregistrement.

Enfin, le projet de loi C-76 propose de modifier la Loi sur les traitements. L'an dernier, le gouvernement avait gelé la rémunération des ministres, des parlementaires et des fonctionnaires. Nous estimons que, en période de difficultés économiques à l'échelle nationale, les ministres fédéraux, y compris le premier ministre, devraient apporter une contribution encore plus marquée aux efforts de restriction en réduisant leur traitement ministériel. C'est dans ce but que, pour aider le gouvernement à comprimer ses dépenses, nous proposons que le traitement ministériel du premier ministre et de tous les ministres soit réduit de 5 p. 100 à compter du 1er avril dernier.

En conclusion, je voudrais rappeler que le budget de février se voulait une réponse aux préoccupations exprimées par les Canadiens de toutes les régions du pays. Les mesures prévues dans le projet de loi dont vous êtes saisis font partie intégrante de cette réponse. Elles aideront le gouvernement à vivre selon ses moyens—qui lui sont fournis par les contribuables—et à instaurer des conditions propices à la reprise, à une croissance vigoureuse et à une économie plus concurrentielle. C'est dans cet esprit que j'invite mes collègues à adopter sans retard ce projet de loi.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole à propos du projet de loi C-76, loi visant la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé en février dernier.

Tous les Canadiens le savent, les mesures fiscales prises par le gouvernement actuel ne fonctionnent pas. Il y a un manque absolu de confiance, nous subissons une grave récession, voire une dépression. On est encore à mettre en oeuvre des mesures proposées dans le budget de février 1992. Nous savons aujourd'hui que le ministre des Finances présentera sous peu une déclaration sur notre situation économique ou un mini-budget. Nous savons également que le premier ministre a reconnu que son gouvernement avait fait des erreurs. Nous avons demandé au gouvernement quand il comptait proposer des mesures en faveur de l'économie canadienne. Oui, le gouvernement a fait des erreurs, et nous pouvons tous en sentir les répercussions. Interrogez l'homme de la rue, il vous parlera de la crise de l'emploi. Depuis les propriétaires de petites entreprises jusqu'aux dirigeants de grandes entreprises en passant par les étudiants, tous les Canadiens sont inquiets de ce que l'avenir leur réserve.

Le gouvernement actuel ne sait pas dans quelle direction il veut aller ni comment s'y prendre. J'ai exhorté le gouvernement de commencer à prendre des mesures concrètes en faveur des Canadiens. Voilà ce dont nous avons besoin. Les Canadiens souhaitent pouvoir faire quelque chose de constructif pour leur pays. Cela est absolument impossible de la façon dont le gouvernement actuel agit.

Le gouvernement a voulu faire croire aux gens qu'il était responsable, puis il s'est croisé les bras. Il a lancé une initiative de prospérité, qui, pour la somme de 24 millions de dollars, ne nous a rien appris de neuf. Le gouvernement nous a dit qu'il avait fait des sondages. Il dépense des millions de dollars par semaine en sondages. Il devrait savoir à l'heure qu'il est que ce n'est pas un sondage qui va améliorer le sort des Canadiens, mais bien ce qu'il fait avec ce qui en ressort. Nous ne pouvons continuer dans la voie que nous suivons depuis huit ans.

Lorsqu'il a été élu pour la première fois, le premier ministre a dit: «Regardez-moi faire. Vous ne reconnaîtrez pas le pays après mon passage.» Il avait tout à fait raison. L'ennui, c'est que nous ne voulions pas voir le pays dans l'état où il est aujourd'hui. Nous voulons des changements de taille. Nous voulons que le gouvernement investisse dans les ressources humaines, plutôt que de se contenter de faire des économies de bouts de chandelles.

Le projet de loi C-76 a plusieurs buts. J'ai écouté les ministres et je ne doute pas que leurs intentions soient bonnes mais, malheureusement, ils ne savent pas ce qu'ils font.

Prenons, par exemple, les prêts aux étudiants. Oui, il est important qu'ils puissent obtenir des prêts. C'est même essentiel puisque, à l'heure actuelle, un grand nombre d'entre eux n'ont pas pu travailler cet été pour contribuer à payer leurs études et ne peuvent obtenir un prêt suffisant pour leur permettre de continuer. Les problèmes auxquels font face les étudiants en ce moment sont épouvantables. Et nous continuons quand même à raconter que nous devons investir dans nos jeunes. Et c'est vrai qu'il faut que nous le fassions, mais nous devons les aider et nous devons faire davantage pour les aider.

Lorsqu'un étudiant obtient un prêt, ce n'est pas parce qu'il est riche ou qu'il a de l'argent, c'est parce qu'il en a besoin. Tant qu'il est étudiant à temps plein, son prêt est sans intérêt et maintenant le gouvernement voudrait qu'à partir du moment où le jeune finit ses études, il commence à payer des intérêts. À partir de ce jour, les intérêts commencent à s'accumuler. Si l'étudiant a du travail, ce n'est pas un problème, mais combien d'entre eux trouvent un emploi le lendemain de la remise des diplômes? Très, très peu. Et ceux qui en ont un, ont généralement un travail à temps partiel qui ne paie pas beaucoup et trouvent extrêmement difficile de s'adapter à une telle situation.

Dans son dernier budget, ce gouvernement a dit qu'il fallait faire quelque chose au sujet des étudiants qui ne remboursaient pas leurs prêts. Et pourquoi donc ne pas demander à ceux qui ne remboursent pas leurs prêts de le faire, surtout ceux qui ont une belle situation grâce aux études qu'ils ont faites, ceux-là devraient rembourser leurs prêts, je suis tout à fait d'accord. Cependant, ce qui est en train de se passer, c'est que nous terrorisons les jeunes qui n'ont pas encore trouvé de travail.

Si vous saviez le nombre de personnes qui viennent me trouver dans ma circonscription, en larmes, terrorisées par des agences de recouvrement qui les poursuivent jusque chez elles. Il y a une semaine, une dame s'est présentée à mon bureau. Elle a un fils de 26 ans qui vit de l'assistance sociale. Les employés de l'agence de recouvrement ont trouvé l'adresse de cette dame, lui ont téléphoné et l'ont agressée verbalement; ils ont ri d'elle et lui ont déclaré: «Hypothéquez votre maison et remboursez l'emprunt de votre fils.» Il s'agit d'un fils de 26

ans qui reçoit des prestations d'aide sociale car il ne peut trouver du travail.

• (1230)

La mère n'est pas propriétaire de sa maison. Elle est venue me voir en larmes pour me demander: «Pourquoi agissent-ils ainsi à mon égard?» L'agence de recouvrement avait dit: «Nous pouvons vous téléphoner trois fois par jour si nous le voulons.» Lorsque cette dame s'est adressée à moi, j'ai communiqué avec l'agence de recouvrement pour leur demander: «Pourquoi terrorisez-vous la mère d'un jeune homme de 26 ans? Elle n'a pas d'argent; son fils n'en a pas. Quelle est votre intention? Vous n'avez pas le droit de terroriser ainsi la mère d'un jeune de 26 ans!»

D'abord, j'ai eu de la difficulté à faire dire à l'employé de l'agence pour quelle société il travaillait. Il exigeait que les parents remboursent au complet l'emprunt de l'étudiant, et les parents n'avaient pas l'argent pour le faire. Vous ne me croiriez pas si j'expliquais de quelle façon ces gens m'ont traitée lorsque je leur ai simplement demandé pour le compte de qui ils agissaient ainsi. Après une longue conversation avec l'agence, j'ai enfin obtenu qu'on ne terrorise plus les parents de ce jeune homme de 26 ans et qu'on s'adresse à lui directement. Toutefois, que pouvez-vous faire lorsqu'un jeune homme est prestataire de l'aide sociale? Comment peut-il rembourser un emprunt? Je ne le sais pas. Je sais à quel point les prestations d'aide sociale sont peu élevées.

Une jeune femme est venue me voir au sujet d'une situation semblable. Elle voulait effectuer des paiements, mais l'agence de recouvrement ne lui laissait aucun choix; elle l'obligeait à payer le solde en entier. Cependant, quand j'ai téléphoné, les employés de l'agence m'ont dit le contraire. Ces façons de faire ne sont que des tactiques de ce genre d'agences.

Dites-moi, est-ce qu'on traite les frères Reichmann de cette façon lorsqu'ils ne remboursent pas un emprunt? Est-ce qu'on les terrorise? Est-ce qu'on leur dit que leur crédit est désormais nul?

Vendredi, un autre jeune homme est venu me voir. Il était absolument terrifié. Il m'a dit ceci: «Je n'ai pas d'emploi. Je veux bien effectuer des versements, mais ils réclament toute la somme. Ils m'ont dit que si je ne remboursais pas toute la somme—ce que je n'ai pas les moyens de faire—ils allaient saisir mon salaire et je ne décrocherais jamais un autre emploi, car aucun employeur ne voudrait m'engager si je devais une telle somme.» Je suis scandalisé qu'on traite nos jeunes de cette façon. C'est catastrophique. À quoi sert-il de harceler ainsi les plus pauvres parmi les pauvres? Certes, il faut s'assurer que ceux qui ont un emploi remboursent leurs dettes, mais pourquoi s'acharner après ceux qui sont sans emploi? C'est terriblement décourageant pour ces jeunes.

Et si bien des jeunes n'ont pas d'emploi, c'est surtout à cause de la politique du gouvernement actuel. Il est terrifiant de penser que le gouvernement a perdu toute maîtrise de l'économie. C'est une véritable honte.

Il parle d'investir dans notre avenir et dans nos jeunes et il réduit les paiements de transfert aux fins de l'enseignement, provoquant ainsi une hausse des frais de scolarité. Comment voulez-vous que les plus pauvres parmi les pauvres assument des frais de scolarité accrus et la TPS sur les livres? Ils doivent la payer. Ils n'ont pas le choix. Comment peuvent-ils absorber ce genre de choses?

Ce projet de loi ne prévoit même pas qu'ils bénéficient d'un sursis sur les intérêts. Jusqu'à maintenant, un jeune qui n'avait toujours pas d'emploi six mois après avoir obtenu son diplôme pouvait demander à bénéficier d'un sursis sur les intérêts. Je voudrais savoir si cela sera encore possible. On a déjà adopté la surtaxe de 3 p. 100. Se rend-on compte que les étudiants doivent verser 3 p. 100 comptant avant d'obtenir leur prêt? Quand on a besoin d'un emprunt pour poursuivre ses études, où va-t-on prendre l'argent pour payer à l'avance 3 p. 100 de la somme? Il faudrait emprunter pour rembourser le prêt qu'on a obtenu? Quelle espèce de logique que cela?

On parle ensuite d'allégement fiscal. Oui, je me réjouis que le gouvernement ait prévu dans son dernier budget des mesures d'allégement fiscal. C'est fantastique lorsqu'on a des parents qui ont les moyens de payer à sa place et qui peuvent profiter ainsi d'un allégement fiscal. Qu'en est-il des milliers de jeunes dont les parents n'ont pas les moyens d'assurer la subsistance? Qu'arrive-t-il à ces gens? Quel avantage y a-t-il à leur accorder des allégements fiscaux s'ils n'ont pas de revenu? Quand on n'a même pas l'occasion de payer des impôts, on n'a que faire d'une mesure qui permet d'en payer moins.

À l'heure actuelle, je m'inquiète beaucoup des effets de ce projet de loi. On peut bien dire que nous allons demander aux jeunes de payer des intérêts à partir du jour où ils obtiennent leur diplôme. Compte tenu de la situation, les conservateurs peuvent bien dire: «Après tout, le gouvernement leur a prêté de l'argent et s'est montré généreux.» Que pouvons-nous dire à ces jeunes au sujet des emplois?

Un travailleur qui est mis à pied peut s'adresser à l'assurance-chômage et obtenir des fonds pour se recycler. C'est très bien, car non seulement ses frais de scolarité sont acquittés, mais il peut recevoir des prestations tout en suivant des cours de formation, quoique j'aie entendu dire que les fonds utilisés à cette fin sont épuisés.

D'une certaine manière, ces gens ont eu un gros avantage par rapport aux jeunes qui ont choisi d'étudier avant d'entrer sur le marché du travail. Ils ne peuvent bénéficier du recyclage. Or, la plupart d'entre eux n'ont pas le moindre espoir de décrocher un emploi. Je ne peux dire le nombre d'étudiants qui se sont présentés à mon bureau avec des maîtrises, des diplômes en économique ou dans d'autres domaines, mais qui n'arrivent pas à trouver de l'emploi.

C'est un signe que le pays traverse une crise. Nos jeunes ont si peu d'espoir qu'il nous faut modifier notre politique. Je sais que le gouvernement y songe, mais c'est aujourd'hui qu'il doit agir et non dans trois ou quatre semaines. D'ailleurs, le gouvernement aurait dû le faire il y a deux ans, mais mieux vaut tard que jamais.

Le gouvernement devrait tout d'abord reconnaître son échec. Nous savons qu'il l'a déjà fait. Il a échoué. Sitôt qu'il a compris cela, il n'est pas question pour lui d'attendre deux ou trois semaines, voire une semaine. Il devrait immédiatement prendre des mesures pour investir dans les gens.

Je sais que mes collègues conservateurs d'en face vont dire que c'est là encore la politique des libéraux qui consiste à dépenser toujours davantage. Je tiens à leur dire qu'en investissant dans les gens, ils ne gaspillent pas l'argent du contribuable. Une personne qui reste chez elle et qui attend simplement son chèque de bien-être social car elle est découragée, exige du gouvernement autant d'argent que celle qui va travailler dans le cadre d'un projet quelconque et qui laisse quelque chose derrière elle, qu'il s'agisse d'une infrastructure municipale, d'égouts, d'un système d'adduction d'eau ou le reste.

N'aurait-il pas été préférable de présenter dans le budget en question des mesures aux termes desquelles les étudiants en possession de leur diplôme, mais qui sont incapables de se trouver un emploi pour commencer à rembourser leur prêt étudiant, pourraient réduire leur intérêt ou même leur prêt en effectuant des travaux communautaires?

Sauf erreur, le nouveau président élu des États-Unis a proposé, en fait, un programme comme celui-ci. Le gouvernement, qui a toujours dans le passé, imité les Américains, pourrait peut-être envisager de faire de même en l'occurrence. Les gens d'en face ne croient-ils pas que ce serait là une bonne idée?

Pensez à une jeune personne sans travail qui est prise en charge par le bien-être social; imaginez à quel point il serait préférable pour elle de vraiment contribuer à quelque chose tout en obtenant un répit en ce qui concerne le remboursement de son prêt étudiant en attendant d'obtenir un emploi; elle se sentirait beaucoup mieux. Cette personne investirait alors son temps et ferait quelque chose de plus constructif que de rester chez elle à se croiser les bras en attendant son chèque du bien-être social et en se demandant où elle va aller ensuite.

Ce sont là les mesures constructives que nous pouvons prendre pour aider nos étudiants. Elles sont très positives. Nous devons envisager des mesures concrètes pour nos étudiants. Nous devons leur offrir la possibilité d'obtenir une certaine expérience dans le cadre d'un travail communautaire, par exemple, qui leur permettrait peut-être de réduire quelque peu leur prêt étudiant; ils pourraient également participer aux travaux de construction d'infrastructure, ce qui leur permettrait de laisser quelque chose de concret à leur départ, comme des égouts. Ce sont là toutes sortes de mesures que nous devrons prendre, que ce soit cette année ou l'année prochaine.

• (1240)

Il importe que nous examinions le genre d'actions que nous pouvons prendre et la façon d'affecter les fonds. Nous pouvons peut-être utiliser l'argent que ce gouvernement a dépensé rien que pour les sondages. Chaque ministère procède constamment à des sondages. Avez-vous une idée des millions de dollars que ça représente? Si seulement le gouvernement prenait certains des fonds consacrés à la publicité ou tout cet argent gaspillé, il pourrait contribuer à créer les types d'emplois qui laisseraient quelque chose l'an prochain et l'année suivante. À mon avis, c'est très important.

Il ne faut pas oublier, c'est vrai, que les fonds sont rares, mais nous devons les consacrer à des projets concrets, qui aideront les Canadiens à long terme, et pas seulement à court terme. Sans aide, les chômeurs deviendront des assistés sociaux. Assistés sociaux, ils reçoivent de l'argent, mais ça revient cher au gouvernement, et que reste-t-il après? Rien. Ils peuvent se nourrir, certes, et rester tranquilles chez eux, mais imaginez combien ils se sentiraient mieux et combien ce serait plus rentable pour le pays s'ils pouvaient se rendre utiles. Ils recevraient alors de l'argent, de l'argent en retour de leur travail.

En ce qui concerne les étudiants, il y a beaucoup de choses honteuses dans un pays qui attache soi-disant une telle importance à l'éducation, une telle importance à l'avenir. Le fait qu'il y ait tant de jeunes au chômage est la chose la plus honteuse à laquelle nous faisons face quotidiennement en tant que députés. Le premier problème sur lequel nous devrions nous concentrer, c'est celui de faire de ces jeunes des membres productifs de notre société. Il faut leur donner la meilleure formation possible et leur faciliter les choses, non les compliquer, lorsqu'ils veulent s'instruire. Les conditions doivent être favorables. Ils ne faut pas qu'ils aient à se demander où ils trouveront leur prochain repas.

J'ai appris, à ma grande consternation, qu'il y avait des banques d'alimentation dans presque toutes les grandes écoles au Canada, et qu'il y avait une énorme demande aux banques d'alimentation des universités. Cela ne montre-t-il pas que nos étudiants sont les plus pauvres parmi les pauvres? Ils doivent s'adresser aux banques d'alimentation faute de pouvoir trouver ailleurs de quoi se nourrir. N'est-ce pas une honte, dans un pays qui prétend vouloir que ses jeunes aient la meilleure éducation possible? Comment peut-on étudier le ventre creux? Comment est-ce possible? Il n'y a pas d'emplois. Il y en a bien quelques-uns, mais ils sont très rares. Nous devons prendre des mesures beaucoup plus efficaces et décisives que celles qui sont à l'étude, et c'est évidemment pour cela que le ministre des Finances prévoit faire un exposé économique et présenter un mini-budget.

Entre autres mesures budgétaires, il y a quatre grands éléments dans le projet à l'étude. L'un d'eux prévoit le relèvement du plafond des prêts pour l'expansion des petites entreprises. La Loi sur les prêts aux petites entreprises sera modifiée de manière à porter le maximum des prêts de 100 000 $ à 200 000 $. C'est une bonne disposition.

Je sais cependant que beaucoup de petites entreprises ont demandé à ce que le maximum soit encore plus élevé, parce qu'il n'y a pas assez d'établissements financiers qui soient disposés à s'occuper de prêts de 200 000 $. Les petites entreprises voudraient qu'un plus grand nombre d'établissements participent, et il est bien évident que nous pouvons demander au gouvernement de tenir compte de cette demande lorsque le projet sera étudié par le comité. J'ignore si le gouvernement serait disposé à envisager un amendement en ce sens. Les petites entreprises sont le nerf de notre économie et elles ont été très malmenées.

Nous avons parlé des étudiants. On pourrait parler dans les mêmes termes des petites entreprises. Elles ont dû absorber le gros des frais de la TPS. Plus l'entreprise est petite, plus elle a du mal à survivre et à s'acquitter du travail qu'exigent d'elle les nombreux changements occasionnés par les politiques économique et financière du gouvernement actuel. Il est extrêmement important de hausser ainsi le plafond d'emprunt, car lorsqu'on a de graves difficultés, les chances d'obtenir un prêt plus élevé ne sont évidemment pas très bonnes.

Il faut également parler aux banquiers. La Banque fédérale de développement doit peut-être revoir son mandat. Elle est maintenant devenue tout simplement une banque ordinaire. Elle prête de l'argent de la même façon qu'une banque ordinaire. Si l'entreprise est un peu risquée, elle n'examine pas la demande.

À qui donc peut s'adresser le chef de petite entreprise qui a des ennuis financiers ou qui a besoin de financement provisoire? Ce n'est pas facile, car les temps sont durs. Les gens n'ont pas fait de bénéfices. Ils n'ont pas beaucoup de biens à donner en nantissement contre un emprunt.

Quand vous n'avez pas de biens à donner en garantie, la plupart du temps les banques n'examinent même pas la demande. Vous aurez beau dire que vous travaillerez fort pour assurer la réussite de l'entreprise, elles ne vous accorderont pas de prêt. Elles vous en accorderont un si vous avez quelque chose pour appuyer votre demande de prêt, comme une résidence ou des investissements quelconques.

Si vous êtes un chef de petite entreprise en difficulté, vous avez peut-être déjà donné votre maison en nantissement, et tous les autres investissements que vous pouvez avoir eus ont depuis longtemps disparu. Comment donc augmentez-vous les fonds dont vous disposez?

Il est particulièrement important que le gouvernement propose une politique pour venir en aide aux petites entreprises en difficulté, et qu'il n'y ait pas de resserrement du crédit. Je sais que les banques tâchent de faire de leur mieux, mais en tant qu'institutions financières, elles doivent afficher un bénéfice pour leurs actionnaires. Il est très important de mettre au point un plan entre le gouvernement et les institutions bancaires afin d'accorder des prêts et des stimulants aux petites entreprises, car ce sont elles qui créent des emplois. C'est la seule façon, à ce stade-ci, de nous sortir véritablement de cette récession.

Si nous encourageons notre secteur de la petite entreprise, cela nous profitera. Nous savons cela. Il est à espérer que ceux qui exploitent des petites entreprises dans notre pays poursuivront leurs efforts. Ces personnes travaillent de très longues heures. En général, les petites entreprises sont exploitées par leur propriétaire. Lorsque les temps sont durs, le propriétaire travaille de plus longues heures, dans des conditions plus stressantes. Celui-ci ne peut se permettre d'embaucher des employés. Souvent, ces propriétaires souffrent d'épuisement.

Ne serait-il pas de beaucoup préférable que ces propriétaires aient les moyens d'embaucher quelques personnes pour les aider, et qu'ils sentent que leur entreprise est assez solide pour donner du travail à de jeunes chômeurs? C'est de cette façon que nous aurons une chance de nous en sortir.

Je demande au gouvernement de faire en sorte que ce genre de politiques soient mises en place afin que notre secteur de la petite entreprise puisse prendre de l'expansion et créer des emplois, comme dans le passé et comme cela doit continuer d'être le cas.

Une autre partie du projet de loi renferme des modifications à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Le gouvernement souhaite le recouvrement intégral des coûts liés à la prestation de tout service. À première vue, cette mesure semble être une très bonne idée. Toutefois, je me demande si cette mesure ne risque pas d'empêcher des personnes qui ont besoin de faire des démarches auprès du gouvernement de le faire, parce que celles-ci n'en ont pas les moyens.

Il faut veiller à ne pas empêcher les moins bien nantis de pouvoir faire des démarches auprès du gouvernement. Les biens nantis et les riches lobbyistes peuvent toujours trouver une façon de contourner cet obstacle. Toutefois, en cette période difficile, nous devons toujours être très conscients de la situation des plus pauvres et nous assurer que les politiques mises de l'avant, en particulier par ce gouvernement, peuvent faire l'objet de démarches par les lobbyistes qui représentent des groupes n'ayant pas nécessairement les mêmes moyens financiers que d'autres. La Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, adoptée par le Parlement en 1988, prévoyait qu'il faudrait procéder à l'examen de la loi au troisième anniversaire de son entrée en vigueur. Ce troisième anniversaire était le 30 septembre, mais, en raison de la campagne référendaire, le gouvernement a suspendu ses travaux, reporté la date de la reprise et repoussé la nécessité de former un comité.

• (1250)

Ce comité, qui devrait être formé dès maintenant, aurait un an pour faire rapport à la Chambre de ses constations et lui recommander toute modification à apporter à la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Ce serait là une occasion de commencer à examiner, d'une manière constructive, d'importantes questions concernant la démocratie canadienne, les relations que le gouvernement entretient avec la population et la façon dont sont arrêtées les mesures d'intérêt public.

Le gouvernement élargira-t-il le mandat de ce comité parlementaire pour lui permettre d'examiner comment s'exercent généralement les pressions relatives aux mesures d'intérêt public au Canada? Cela comprendra-t-il le recours à la publicité engagée, la formation de coalitions, les campagnes populaires, les sondages d'opinion publique et le recours à des lobbyistes rémunérés? Le comité examinera-t-il aussi les iniquités entre les quelques éléments de la société qui peuvent se permettre de recourir aux services de lobbyistes très compétents et les nombreux autres qui en sont incapables?

À mon avis, il faut étudier ces questions. Ce projet de loi sera évidemment adopté puisque le gouvernement est majoritaire, mais nous lui demandons de prendre en considération ces demandes lorsqu'il formera le comité. C'est extrêmement important pour tous les Canadiens.

Enfin, il est aussi question d'une modification à la Loi sur les traitements, qui aura pour effet de réduire de 5 p. 100 le traitement du premier ministre et des ministres d'État, à compter du 1er avril 1992. Et nous estimons que c'est effectivement une bonne chose parce que, de toute évidence, quand on gèle le salaire des autres, il faut en quelque sorte donner l'exemple et montrer qu'on est prêt aussi à se serrer la ceinture. Je me demande toutefois si 5 p. 100, c'était suffisant. C'est discutable. Mais il reste que je me réjouis de ce geste de leur part.

D'autre part, on dit que le premier ministre songe à réduire la taille de son Cabinet. Il importe de rappeler aux Canadiens que le Cabinet actuel est le plus gros, depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs. Du temps des libéraux, le Cabinet était plus petit qu'il ne l'est maintenant. Si les conservateurs avaient réfléchi davantage en 1984, plutôt que parler, ils auraient pu nous faire économiser des millions de dollars en maintenant un Cabinet plus petit, même plus petit que du temps des libéraux. Je n'ai rien contre cela.

C'est donc une question qu'il faut poser.

Je sais que le gouvernement prévoit d'annoncer de nouvelles initiatives. J'ai bien hâte de les entendre parce qu'à l'instar de la plupart des Canadiens, je pense que ce gouvernement ne sait pas où il va, qu'il n'en a aucune

idée et qu'il est en plein désarroi. Les Canadiens ne lui font plus confiance. Le plus vite il démissionnera, le mieux ce sera pour nous tous.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui dans le débat sur le projet de loi C-76 qui est un projet de loi omnibus sur les taxes ou un projet de loi budgétaire.

Je dirai que ce projet de loi règle quelques détails et introduit quelques nouveaux éléments dont certains constituent probablement un pas dans la bonne direction tandis que d'autres prennent une tangente douteuse.

Le projet de loi se compose de quatre grandes parties: la première traite de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants à laquelle on propose certaines modifications nécessaires et d'autres qui sont peut-être critiquables; une autre partie traite de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes: on y propose aussi des modifications nécessaires et d'autres douteuses; la troisième réduit le traitement de ministres et du premier ministre de 5 p. 100. Je reviendrai à cette partie plus tard. La quatrième partie fait passer la limite des prêts garantis dans la Loi sur les prêts aux petites entreprises de 100 000 $ à 200 000 $.

Avant de parler de chacune de ces parties, je veux nous situer dans un contexte général. Je parlerai peu du budget parce que, comme d'autres députés, j'en ai déjà parlé beaucoup. Mais puisque les mesures proposées trouvent leur source dans le budget, il convient que nous examinions les orientations prises par le gouvernement ces dernières années et que nous regardions où nous en sommes maintenant.

Si je dis cela, c'est parce que j'ai lu récemment une déclaration du premier ministre sur la récession et sa gravité. Essentiellement, il déclarait qu'il n'avait pas prévu la gravité de la récession, que certains économistes du ministère des Finances n'avaient pas anticipé les difficultés et que peut-être, s'il avait su, il aurait agi autrement.

M. McDermid: Personne ne l'avait prévu non plus.

M. Whittaker: Il est intéressant que le ministre en second aux Finances affirme que personne ne savait. Qu'il consulte le compte rendu des audiences sur la TPS en 1989-1990 et lise les questions qui ont été posées à maintes reprises aux témoins et aux économistes—à ceux du ministère des Finances qui étaient présents. La question numéro un était: «Prévoit-on une récession?» La réponse était «oui».

La deuxième question était: «Si la TPS est mise en oeuvre à la date prévue, aura-t-elle pour effet de prolonger et d'aggraver la récession?» La réponse était «oui». Si le député lit le compte rendu, il le verra.

M. McDermid: Personne ne savait.

M. Whittaker: Je dis au député d'aller vérifier. Je lui dis que c'est écrit. Je siégeais à ce comité. J'ai posé les questions et obtenu les réponses.

M. McDermid: Qui a dit cela?

M. Whittaker: Ce que je dis au député, c'est que s'il fait ses recherches, il verra que ces prévisions avaient bel et bien été faites et que le premier ministre aurait dû être au courant, de même que le ministre des Finances, le ministre en second aux Finances et leurs économistes. On avait prévu que ce serait une récession d'envergure et que la politique monétaire du gouvernement aggraverait le problème. Le ministre ne veut pas le savoir. Il ne veut pas qu'on lui dise que leurs politiques monétaire et budgétaire sont à la source du problème. Je veux le rappeler au gouvernement parce que, jusqu'aux prochaines élections et pendant toute la campagne électorale, il se fera dire qu'il a eu tort d'adopter une telle orientation. Il se l'est fait répéter à maintes reprises.

Je fais une digression, mais je tiens à dire que le gouvernement a induit la population en erreur. D'abord, il a fait croire aux Canadiens qu'il n'y avait pas de récession, puis il leur a dit que la récession n'était qu'une petite réaction de l'économie et que ses politiques monétaire et budgétaire régleraient les problèmes. Cela n'a pas été le cas. Je dirais même que ses politiques ont causé le problème.

Revenons au projet de loi dont nous sommes saisis, plus précisément à la modification de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants. Je signale au gouvernement, en tant que membre du Comité des comptes publics, que les membres de ce comité ont déjà fait valoir qu'il était difficile d'obtenir le remboursement de ces prêts et que cette loi présentait des lacunes majeures. Il y a des problèmes, et le gouvernement doit raffermir les mesures de recouvrement.

Depuis un certain temps, nous constatons qu'une procédure de recouvrement un peu trop énergique a été mise en place. Les percepteurs engagés ont pourchassé ceux qui avaient accumulé un arriéré. Dans bien des cas, ces gens n'ont pas d'excuses. Ils ont absolument tort. Cet argent est dû, et ils doivent le payer.

On s'aperçoit cependant que, parmi ceux qui sont poursuivis par les agences de recouvrement et dont le gouvernement a retenu les remboursements d'impôt, les crédits pour TPS et d'autres sommes, il y en a qui sont sans emploi.

• (1300)

Il y en a qui sont maintenant handicapés. Je pense à un cas en particulier dans ma circonscription. La personne est devenue handicapée par suite d'un accident d'automobile survenu entre le moment où elle a contracté l'emprunt et celui du recouvrement. Il existe effectivement des dispositions dans la loi et des politiques au bureau des prêts aux étudiants qui prévoient des exceptions, des exemptions et des procédures de recouvrement raisonnables.

Malheureusement, quand ces gens viennent nous voir, soit qu'ils ont déjà perdu leur argent, soit qu'ils sont pourchassés sans merci par une agence de recouvrement. Il faut que cela cesse.

Je crois que l'idée maîtresse du projet de loi à l'étude est sérieuse et qu'elle mérite que nous l'examinions au nom des étudiants. Je parle du fait que les étudiants seront forcés de commencer à payer les intérêts sur leurs prêts à partir du moment où ils obtiendront leur diplôme.

D'un autre côté, le gouvernement affirme qu'il majorera les paiements hebdomadaires. Au bout du compte, cela revient à dire: «Nous allons vous donner plus d'argent pendant que vous en avez besoin. Les taux d'intérêt pourraient être majorés à cause des nouveaux droits qui seront prélevés en fonction de ce que nous paierons et que vous devrez payer au bout du compte, mais vous devrez dorénavant rembourser les intérêts à partir du jour où vous obtiendrez votre diplôme plutôt que six mois plus tard.»

Le principal et l'intérêt accumulés augmentent bien sûr. L'étudiant sort de l'université avec 5 000 $, 10 000 $ ou 20 000 $ de dettes en prêts aux étudiants et prêts divers qu'il a contractés pour s'instruire et, malgré tout, il n'est pas garanti qu'il trouvera du travail.

À l'époque où j'ai obtenu mon DES, on pouvait passer directement de l'école secondaire au marché du travail et aller à l'université plus tard. J'ai pu payer mes études universitaires moi-même, mais tous ne peuvent pas le faire. Il n'y a tout simplement pas d'emplois pour tout le monde.

Les emplois qui existaient dans l'industrie ont disparu. Ils ne sont plus là, ils n'existent plus. Je pense donc que nous sommes injustes envers ces étudiants si nous leur disons, surtout en cette période difficile: «Vous allez devoir payer des intérêts pour cette période.»

C'est une chose que d'essayer de limiter le déficit et la dette, mais c'en est une autre que de demander à la génération montante non seulement de payer la dette publique, mais aussi d'accroître leur dette personnelle. Je pense qu'imposer cela à la jeune génération c'est fuir nos responsabilités de députés. Il leur sera beaucoup plus difficile de réussir dans le monde des affaires à leur sortie de l'université. Cela me gêne quelque peu.

Je voudrais passer maintenant à la Loi sur les prêts aux petites entreprises et dire que, bien qu'il paraisse louable de faire passer le montant des prêts disponibles de 100 000 $ à 200 000 $, il faudrait s'interroger sur beaucoup d'autres choses et en particulier sur ce que nous attendons.

Nous savons tous—on le répète souvent—que la petite entreprise est à la base de l'emploi au Canada et que, au cours des dix dernières années, 85 p. 100 des nouveaux emplois ont été créés par des petites entreprises. Nous savons aussi que la majorité des investissements sont canadiens et que les profits sont réinvestis dans l'économie canadienne, mais que par contre on ne semble pas faciliter tellement la tâche à la petite entreprise.

Si nous regardons les chiffres concernant les faillites, ces deux dernières années, on constate une augmentation énorme des faillites de petites entreprises. Rien que le mois dernier, de septembre à octobre, les faillites ont augmenté de quelque 35 p. 100 par rapport à la période correspondante de l'an dernier.

Il faut aussi savoir ce que recherchent ces petits entrepreneurs lorsqu'ils se lancent en affaires. C'est du capital qu'ils veulent, l'argent nécessaire pour démarrer. Ils vont à la banque et je dirais que les banques ne regardent pas souvent la Loi sur les prêts aux petites entreprises pour savoir si elles doivent les financer ou non.

Il nous arrive souvent de parler aux dirigeants des petites entreprises de l'argent qui est mis à leur disposition. Si vous leur demandez s'ils ont jamais vu la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ils répondent qu'ils ont été voir leurs banquiers et que ces derniers ne leur ont jamais parlé de cette loi. Je pense qu'on en voit la conséquence dans certains des prêts consentis aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Si nous considérons la période allant de 1985 à 1991, nous voyons que 34 741 petites entreprises ont eu recours à la Loi sur les prêts aux petites entreprises en 1985 contre 10 640 en 1991, soit une diminution de 69 p. 100 des emprunts aux termes de cette loi. À mon avis, cette diminution s'explique par la difficulté que rencontrent les petits entrepreneurs à fournir ce qu'ils appellent la triple garantie et par le fait que les banquiers ne leur disent pas que la Loi sur les prêts aux petites entreprises est à leur disposition.

La triple garantie dont j'ai parlé a pour origine le désir des banques de faire en sorte que leurs prêts soient protégés. Ceux-ci sont donc garantis par la Loi sur les prêts aux petites entreprises, par une sûreté commerciale ainsi qu'une sûreté personnelle, de sorte que les banques bénéficient fondamentalement d'une triple garantie. Lorsque celles-ci recouvrent des prêts non remboursés, elles ne se donnent souvent pas la peine de vendre au meilleur prix les biens qu'elles ont saisis.

En outre, si on considère le montant des prêts consentis aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises au cours de la même période, on constate une diminution de 59 p. 100 des prêts, soit d'environ 1 milliard de dollars en 1985 à 413 000 $ en 1991, ce qui constitue une baisse importante. Alors que l'augmentation de la limite semble être une bonne chose, il me semble qu'elle n'est pas très utile si en fait les banques ne le signalent pas aux petits entrepreneurs.

Je dois dire à ce moment-ci que j'ai été heureux de constater qu'on a retenu une des propositions que moi-même et certains autres députés ont faites à la Chambre au cours des deux ou trois dernières années, c'est-à-dire un centre multi-service. Je crois savoir que, par l'entremise du ministre d'État chargé des Petites entreprises et d'autres ministres, le gouvernement a lancé un projet pilote à Edmonton, si je ne me trompe, où tous les services destinés aux petites entreprises sont offerts à un seul endroit. J'espère que ce projet pilote fonctionnera bien à Edmonton et pourra s'étendre à tout le reste du Canada, de sorte que les petites entreprises puissent se rendre à un seul endroit pour y trouver tout ce que le gouvernement fédéral et, peut-être, les gouvernements provinciaux ont à leur offrir. J'estime que cette formule serait très utile aux petites entreprises.

Je crois qu'il est également intéressant de noter que les garanties d'emprunt consenties par le gouvernement fédéral aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises et par l'entremise de la Banque fédérale de développement sont de plus en plus importantes. Les banques nous disent qu'il faut autant de paperasserie pour consentir un prêt de 20 000 $ qu'un prêt de 2 ou de 10 millions de dollars et qu'elles préfèrent de beaucoup consentir des prêts élevés. Je crois qu'elles ont maintenant tendance à consentir des prêts élevés aux grosses sociétés plutôt que des petits prêts aux petites entreprises.

À mon avis, porter le seuil de 100 000 $ à 200 000 $ n'aidera pas ces petites entreprises. Bien que j'approuve ce seuil pour ceux qui ont besoin de cette augmentation, et je crois qu'elle est nécessaire, j'estime que nous devons prendre d'autres mesures pour nous assurer que les petites entreprises obtiennent l'argent dont elles ont besoin.

• (1310)

Il est également intéressant de noter que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante dresse chaque année une évaluation des institutions bancaires et que les cinq principales banques à charte se retrouvent au bas de l'échelle pour ce qui est de la satisfaction de la clientèle. On a cependant assisté à un certain changement au cours des années. Par exemple, la Banque de Montréal a fait des efforts. Elle semble vouloir accorder plus de prêts aux petites entreprises, ce qui se reflète dans cette évaluation, où elle recueille maintenant un indice de satisfaction d'environ 56 p. 100, ce qui la place vers le milieu de l'échelle et non plus au bas, comme l'an dernier. Il est intéressant de constater que, dans cette évaluation, les caisses populaires et les coopératives de crédit se classent au premier rang en ce qui concerne le taux de satisfaction des petites entreprises. L'évaluation traite aussi d'autres institutions, des sociétés de fiducie, des banques nationales et d'autres banques à charte, ainsi que des cinq principales banques. Je pense que les chiffres et l'évaluation sont révélateurs en ce qui concerne le financement qui peut être obtenu auprès des banques à charte et des banques en général.

En tant que parlementaires, nous devons examiner ce que nous voulons faire et ce que nous avons fait pour assurer la viabilité de nos petites entreprises et pour leur faciliter les choses afin de garantir leurs prêts tout en continuant de protéger les profits des institutions de crédit, qui peuvent être un peu moins importants.

Je voudrais maintenant parler brièvement des modifications concernant les lobbyistes, et faire ressortir un problème que je perçois ici. Je crois que c'est une bonne idée que de veiller à ce que ce soit dans ce cas-ci l'utilisateur qui paie, dans une certaine mesure, pour les services qu'il reçoit, mais il y a deux catégories de lobbyistes: ceux qui représentent plusieurs sociétés ou organisations différentes, et ceux qui travaillent pour une société ou une organisation et qui ne font du lobbying que pour leur employeur.

Il en coûte actuellement quelque 500 000 $ par an pour l'enregistrement des lobbyistes. À mon avis, il devrait être possible de récupérer cet argent auprès des grandes entreprises. Il peut y avoir un problème, ici, pour les groupes qui font du lobbying au nom des femmes, des minorités, des autochtones, des handicapés, des sans-abri, des pauvres et des nombreux groupes qui relèvent de la première catégorie de groupes de pression. Il se peut que nombre de ces groupes aient de la difficulté à payer certains des droits exigés des lobbyistes. Ce projet de loi ne nous renseigne pas sur le montant de ces droits ni sur leur importance, mais j'ai l'impression qu'ils doivent être assez considérables, pour qu'on veuille les récupérer. Je vois cela comme un problème possible dans ce secteur.

Le dernier élément de ce projet de loi a trait, bien sûr, à la baisse de 5 p. 100 des traitements des ministres et du premier ministre. Personne ne saurait critiquer le gouvernement pour ce geste, mais force est de reconnaître que cela représente en gros environ 100 000 $, soit à peu près 2 400 $ pour chacun des ministres et un peu plus de 3 000 $ pour le premier ministre. En tout, cela fait 100 000 $. Ce n'est pas énorme face à un budget de 160 milliards de dollars. Je pense toutefois que c'était une bonne chose que de geler les traitements des députés l'an dernier et de réduire de 5 p. 100 ceux des ministres et du premier ministre en ces temps difficiles, puisque c'est une preuve que le Cabinet veut faire sa part. Toutefois, c'est une goutte d'eau dans la mer et, selon moi, le gouvernement doit se pencher davantage sur certains domaines où il veut intervenir.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur ce que disait le député du Nouveau Parti démocratique au sujet de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Je souscris aux propos du député en ce sens que les petites entreprises sont le moteur de la croissance et de la création de l'emploi, et compte tenu du fait que la plupart des institutions bancaires au Canada ne facilitent pas la croissance de la petite et moyenne entreprise et ne collaborent pas avec elle en leur rendant accessible ce service que représente l'assurance-prêt de 200 000 $ offerte par le gouvernement canadien. Depuis plusieurs mois déjà, je demande au ministre de faire connaître cette mesure en achetant de la publicité dans des journaux. Je crois que ce serait faire une bonne utilisation de l'argent des contribuables, compte tenu que cette mesure vise quelque 1,7 million de petites entreprises et que la plupart des banques en ignorent l'existence.

On vient de me remettre le communiqué émis par le ministre, dans lequel ce dernier exhorte les banques à démontrer une attitude plus progressiste à l'endroit de la petite entreprise, et je l'en félicite.

Si le représentant du gouvernement responsable de ce secteur de l'économie pouvait proposer une mesure concrète à la Chambre cette semaine, cela nous donnerait confiance. L'attitude de sociétés comme le Trust Royal et d'autres grandes sociétés ne fait rien pour inspirer confiance. Si nous parvenions cette semaine à concevoir une stratégie qui puisse relever le moral et stimuler l'esprit d'entreprise chez les entrepreneurs petits et moyens, je crois que les Canadiens auraient enfin l'impression que nous prenons des initiatives constructives.

Je voudrais interroger le député sur les prêts aux étudiants. J'ai moi aussi eu l'occasion de recevoir à mon bureau des jeunes qui sont harcelés par des agences de recouvrement. Certains se sont retrouvés dans des situations difficiles et incroyables. Je crois que le gouvernement fait fausse route en ce qui concerne les prêts aux étudiants. On sait que les étudiants qui sortent actuellement des universités éprouvent beaucoup de difficultés à se trouver de l'emploi. Nous devrions peut-être appliquer aux prêts aux étudiants quelques-uns des principes appliqués actuellement à la restructuration de certains prêts aux grandes entreprises et à l'industrie du développement.

Que pense le député de l'idée de procéder, à l'égard des prêts aux étudiants, comme nous le faisons pour les prêts aux grandes entreprises?

M. Whittaker: Monsieur le Président, je crois que le député vient de soulever un point qu'on oublie trop souvent, c'est-à-dire que plus l'emprunt est important, plus les institutions financières sont prêtes à accorder des conditions spéciales et à faire des exceptions.

Nous investissons dans l'avenir du Canada en investissant dans notre jeunesse par le truchement du programme de prêts aux étudiants et tout ce que nous pouvons faire afin de restructurer le système de prêts et de faciliter la tâche aux étudiants qui doivent rembourser les prêts, redevenir membres actifs de la société et commencer à générer des fonds ainsi que des emplois pour le Canada ne pourra que nous être profitable.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, permettez-moi de faire une ou deux observations sur les difficultés créées par le gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation postsecondaire. La Fédération canadienne des étudiants et d'autres organismes ont reconnu que certaines propositions favorables avaient été formulées, notamment l'augmentation du taux hebdomadaire et la suppression de la taxe de 3 p. 100. Par la suite, le gouvernement est revenu sur sa parole, comme il l'a fait pour presque tous les autres points.

Pour les étudiants, l'effet négatif est cumulatif; non seulement on leur impose la taxe de 3 p. 100, mais ils devront aussi payer des intérêts supplémentaires. Deuxièmement, le gouvernement a modifié l'énoncé du mandat. Auparavant, le programme visait l'accès à l'éducation; maintenant, ce n'est plus qu'un énoncé imprécis qui traite de la nécessité d'une main-d'oeuvre productive. Les jeunes doivent avoir accès au système d'instruction, et l'accès doit être juste et équitable.

Une voix: L'accessibilité.

M. Skelly (North Island—Powell River): L'accessibilité ai-je entendu. Voilà ce dont nous avons besoin. Nous n'avons certainement pas besoin de discrimination quant à cette accessibilité. Le gouvernement conservateur est en train de transformer l'accès à l'éducation postsecondaire et universitaire en une possibilité réservée à l'élite. Il en fait un phénomène réservé aux citoyens des grands centres et crée ainsi une grave discrimination à l'égard des habitants des régions rurales. L'accessibilité financière diminue tandis que les frais de scolarité grimpent en flèche.

• (1320)

Le gouvernement fédéral a sabré unilatéralement le fonds provincial. Les prêts aux fins de la pension et du transport sont plus difficiles à obtenir, on est en pleine récession et pourtant, le gouvernement fédéral rend les choses de plus en plus difficiles pour les étudiants ou pour le secteur de l'enseignement postsecondaire.

En période de récession économique, le défaut de rembourser est chose courante. C'est pour cela qu'il y a des garanties, mais le premier principe du Programme canadien des prêts aux étudiants, qui a vraiment été étouffé par le gouvernement fédéral, est d'ouvrir aux jeunes Canadiens—aux Canadiens—l'accès à des études postsecondaires. À cet égard, il constitue un échec lamentable.

Je me demande si le député en conviendra.

M. Whittaker: Mon collègue fait valoir d'excellents points que je ne peux pas contester et que je renvoie au ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme. Je sais qu'il a fait une annonce importante. J'aurais aimé qu'il aille peut-être un peu plus loin lorsqu'il a déclaré que la relance économique dépend aussi de ce que les banques réservent des fonds additionnels aux prêts aux petites entreprises naissantes et soient généralement plus sensibles aux besoins évidents des petites et moyennes entreprises.

J'aurais voulu qu'il essaie, dans ses négociations, de s'assurer qu'on ne double ni ne triple pas les exigences en ce qui concerne les garanties et je crois qu'il est parfaitement conscient des problèmes que cela cause.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, depuis un peu plus de trente ans, la Loi sur les prêts aux petites entreprises joue un rôle clé dans le développement de la petite entreprise canadienne. Le relèvement à 200 000 $ du plafond fixé par la Loi sur les prêts aux petites entreprises constitue l'une des quatre parties de cette mesure législative.

Et c'est de cet aspect de la loi que j'aimerais parler aujourd'hui. Je me ferais toutefois un plaisir de répondre à toute autre question.

[*Français*]

Il est bien reconnu que le financement extérieur est un besoin essentiel pour la PME lorsque ses ressources financières initiales, provenant d'un membre d'une famille ou d'un ami, sont épuisées. Ce «précieux argent» que nos proches nous prêteront et qui est la fondation de plusieurs PME, est normalement rapidement dépensé; particulièrement lorsqu'une entreprise prospère et se développe. C'est à ce moment, entre autres, que le

programme de la Loi sur les petites entreprises s'est montré utile et rempli de succès.

[*Traduction*]

Financer une petite entreprise a toujours présenté un défi. Cette année, dans cette enceinte, j'ai maintes fois exprimé les préoccupations que me causent les restrictions de crédit imposées aux petites entreprises de ce pays.

Ce matin, j'ai à nouveau rencontré l'Association des banquiers canadiens pour expliquer à nouveau combien il est important de mettre tout en oeuvre pour faire crédit à autant de petites entreprises que possible, surtout maintenant que les taux d'intérêt sont bas.

Cette mesure législative va nous aider à le faire puisqu'elle permet au gouvernement de garantir les emprunts accordés aux petites entreprises qui ont besoin de capitaux. Grâce à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, ces dernières ont plus facilement accès à l'emprunt pour financer leur installation ou leur expansion, leur modernisation ou toute autre amélioration.

Dans la pratique, ce programme accorde des prêts pour acheter des biens immobiliers tels que des terrains ou des édifices, pour faire des améliorations locatives et pour acquérir des machines et du matériel, voire certains logiciels.

Lors de la création de ce programme, il y a trente ans, sous le gouvernement conservateur de John Diefenbaker, le prêt maximum était de 25 000 $, une somme importante à l'époque.

Ce montant, alors suffisant, a dû être augmenté par modification de la loi à plusieurs reprises pour pallier l'érosion du pouvoir d'achat causée par l'inflation. À l'heure actuelle, le plafond est de 100 000 $.

Le ministre des Finances, fidèle à l'engagement pris par le gouvernement à l'égard de la petite entreprise, recommande à la Chambre, par le biais du projet de loi C-76, de modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises de façon à porter le plafond de ces derniers à 200 000 $.

Il s'agit là d'un changement important que réclament les petites entreprises et les institutions financières.

Avec le projet de loi C-76, les institutions financières disposeront de la souplesse nécessaire pour répondre aux demandes de crédit du secteur des petites entreprises en général et, en particulier, des petites entreprises en expansion qui présentent plus de risques.

Le plafond actuel de 100 000 $ que prévoit la loi suffit habituellement à satisfaire les demandes de financement de nouvelles petites entreprises car, compte tenu des fonds propres et des investissements de parents ou d'amis, les frais de premier établissement exigent généralement des prêts de l'ordre de 30 000 $ ou 40 000 $. En fait, les prêts consentis en vertu du programme sont en moyenne de 38 000 $ et dans bien des cas, inférieurs à 20 000 $.

Il existe néanmoins un grand nombre d'entreprises qui exigent au démarrage plus de capitaux et, grâce à ce projet de loi, elles pourront les obtenir. Plus important encore, la modification que nous proposons tient compte des risques liés à l'expansion d'une entreprise, risques qui sont bien connus des institutions financières et qui les font hésiter à accorder des prêts. L'achat de techniques, l'expansion des activités de fabrication ou l'exploitation de marchés d'exportation, tout cela coûte de l'argent et alourdit le bilan de sorte qu'une petite entreprise qui démarre ne saurait engager de telles dépenses.

En l'absence d'une croissance immédiate des ventes pour compenser les dépenses en capital, les entrées d'argent comptant ralentissent et la croissance risque de s'arrêter. C'est précisément à cette étape que le programme peut permettre de remédier à la situation. En vertu de la modification que nous proposons qui garantit les prêts jusqu'à concurrence de 200 000 $, l'incidence à court terme sur les opérations financières sera moins forte et l'entreprise pourra s'occuper de profiter de l'expansion pour amortir la dette additionnelle. La Loi sur les prêts aux petites entreprises pourra donc faciliter la transition entre les étapes de croissance des petites et des moyennes entreprises ainsi que leur assurer une période de croissance sans heurts.

Comme c'est actuellement le cas, il sera demandé aux institutions financières de maintenir un régime normal pour l'octroi de crédit en vertu du programme, et on pourra ainsi être sûr que cette façon de faire, combinée à un suivi ordinaire du programme par les représentants d'ISTC à Ottawa ne changera rien aux responsabilités normales du gouvernement associées à la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Les députés qui ont entendu ce que j'ai dit au sujet du financement des petites entreprises auront noté que ce n'est pas tant sur la dette dont il est question dans la loi que j'ai concentré mon attention. C'est la mise de fonds qui constitue le souci principal de la petite entreprise, d'où l'importance des capitaux propres.

Je ne voudrais pas que les députés aient l'impression que j'ai changé d'avis parce que je me concentre aujourd'hui sur cet instrument particulier de la dette. Il n'en est rien. Je continue d'être d'avis que l'accès aux capitaux propes est le problème le plus important pour la petite entreprise, et nous nous y attaquons sur plusieurs fronts.

Néanmoins, les petites entreprises doivent avoir la possibilité d'obtenir des prêts. Nous sommes résolus à leur en donner la possibilité parce que nous reconnaissons le rôle important que jouent les petites et moyennes entreprises dans l'économie canadienne. Il est important de noter que le programme de prêts s'adresse aux petites entreprises, pas aux moyennes ou aux grosses entreprises, aux petites entreprises.

Seules les compagnies dont les recettes n'excèdent pas 2 millions de dollars ont actuellement droit de recourir à ce programme. Autrement dit, l'aide accordée en vertu de ce programme s'adresse à des entreprises au bas de l'échelle pour ce qui est de la taille, mais au haut de l'échelle, pour ce qui est de la contribution à la croissance de l'économie canadienne.

En fait, la plupart des Canadiens savent, je pense, que 81 p. 100 de tous les nouveaux emplois créés au cours des dix dernières années au Canada l'ont été grâce aux petites entreprises: pas grâce aux grandes entreprises, mais aux petites entreprises employant 100 personnes au maximum.

Comme les députés le savent aussi certainement, la petite entreprise est l'un des principaux moteurs de la croissance dans notre pays. Ainsi, près de 99 p. 100 des 900 000 entreprises constituées en société environ tombent dans la catégorie des petites entreprises, c'est-à-dire celles qui emploient moins de 100 personnes. En outre, les petites entreprises représentent 36 p. 100 de tous les emplois dans le secteur privé. Depuis 1984, les petites entreprises ont créé, je le répète, plus de 81 p. 100 des nouveaux emplois, en chiffres nets.

Ces entreprises jouent également un rôle important dans la création et l'utilisation des innovations qui sont si essentielles dans le monde de plus en plus compétitif dans lequel nous vivons. Ainsi, plus de la moitié des entreprises canadiennes qui effectuent des travaux de recherche et de développement comptent moins de 50 employés. Donc les chiffres et les faits en question montrent bien le rôle essentiel que les chefs d'entreprise du Canada jouent dans bien des cas grâce à l'aide fournie en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

• (1330)

Lorsque je me suis présenté à des élections pour la première fois en 1981, je m'inquiétais de la dépendance croissante des Canadiens durant les années 70 à l'égard du gouvernement omniprésent, des grandes institutions et des grandes entreprises. Lorsque j'ai comparé la situation à celle d'autres pays, j'ai pu constater, que dans certains autres pays, les chefs d'entreprise faisaient preuve d'un immense dynamisme. Je craignais qu'il n'en soit pas de même au Canada.

Eh bien, depuis le début des années 80, l'esprit d'entreprise est beaucoup plus fort au Canada, et la Loi sur les prêts aux petites entreprises est responsable en grande partie de cela. Depuis sa mise en vigueur, on a versé quelque 7,6 milliards de dollars et accordé plus de 280 000 prêts. Depuis quelques années, près de 40 p. 100 de tous ces prêts ont servi à lancer des entreprises et 60 p. 100 ont été offerts à des entreprises de moins de trois ans. Ainsi, ce programme soutient les entreprises, surtout à leurs débuts.

Il crée également des emplois, et chose tout à fait édifiante, en fonction des chiffres fournis par les emprunteurs, les entreprises qui ont profité du programme ont créé 24 000 emplois environ l'année dernière seulement. Or, le coût net du programme pour cette année-là étant d'à peine 27 millions de dollars, cela représente en moyenne une dépense de 1 000 $ par nouvel emploi créé. Il s'agit donc là d'un programme extrêmement efficace sur le plan financier.

C'est donc la raison pour laquelle les députés de tous les partis sont, selon moi, des partisans de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Mes collègues libéral et néo-démocrate ont formulé des observations extrêmement constructives au sujet de ce projet de loi et plus particulièrement des dispositions portant sur la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

En gros, le programme en question permet de garantir aux banques et à de nombreuses autres institutions financières plus petites, comme les *Caisses populaires*, 85 p. 100 des prêts admissibles. Voilà comment cela fonctionne. Les prêteurs de secteur privé sont les seuls à offrir ces prêts, et les bureaucrates n'ont aucun rôle à jouer; il suffit pour les intéressés de s'adresser à une institution financière. Nous fixons les règles, et les prêteurs prennent les décisions en matière de crédit, mais nous n'avons pas une armée de fonctionnaires pour appliquer le programme. En fait, il suffit de 22 fonctionnaires pour faire tout le travail.

Les garanties de prêt permettent aux établissements de faire crédit à des entreprises qui, n'était de la garantie, seraient écartées. Ainsi, les sociétés rentables, mais qui n'existent pas depuis longtemps ou qui n'ont pas des biens suffisants ou acceptables à fournir en garantie, et en particulier les entreprises à risque ou situées en dehors des grands centres urbains sont des candidats au programme.

Le projet de loi nous donne l'occasion de garantir un succès plus éclatant à un programme déjà fructueux qui est nécessaire à la petite entreprise au Canada. La modification que nous proposons jouit de l'appui de la petite entreprise et de ses représentants, ainsi que des institu-

tions prêteuses. C'est un outil important parmi tous ceux que le gouvernement utilise pour créer des conditions économiques favorables à la croissance des petites entreprises. Ces conditions comprennent notamment des impôts plus faibles et plus simples, des prix stables ainsi que des taux d'intérêt et d'inflation bas. Le projet de loi pourrait devenir un facteur de dynamisme plus important dans les mois et les années à venir.

Mes collègues d'en face ne seront peut-être pas d'accord sur tout ce que j'ai dit, mais ils conviendront sûrement qu'il faut faire l'impossible pour aider les petites entreprises à jouer un rôle de premier plan dans la relance de l'économie. Le projet de loi C-76 les aidera. J'exhorte tous les partis à adopter rapidement ce très important projet de loi.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre. Je sais qu'il a évité de parler du traitement des ministres, dont il est question également dans la mesure à l'étude. Il a mentionné la Loi sur les traitements qui a rapport à son traitement et à celui de ses collègues. Je sais qu'ils se trouvent réduits et je sympathise avec le ministre, car, franchement, je ne pense pas que le ministre soit trop payé. Nous n'en parlerons pas pour le moment.

Ne trouve-t-il pas que le gouvernement aurait pu économiser bien davantage que la diminution plutôt modeste de traitement proposée dans le projet de loi s'il avait réduit la taille du Cabinet, de ce groupe démesuré, pléthorique et grossièrement inefficace de 39 ministres que nous avons maintenant? C'est le Cabinet le plus nombreux de notre histoire, un Cabinet que les Canadiens ont sur les bras et qui leur coûte les yeux de la tête depuis 1984.

N'aurait-il pas été préférable, à son avis, que le premier ministre réduise la taille du Cabinet en en rejetant le bois mort pour en ramener la composition à un nombre plus restreint avec un peu moins de bois mort?

Une voix: Il n'y resterait plus personne.

M. Milliken: Mon collègue est trop sévère. Il dit qu'il n'y resterait plus personne. C'est injuste. Il y a quelques ministres qui ne sont pas du bois mort.

M. Riis: Nommez-les.

M. Milliken: Le député de Kamloops me demande de les nommer, mais je ne veux pas embarrasser les autres. Il est préférable et plus sûr, comme il le sait, de parler de «beaucoup de bois mort» et de laisser au public et à la presse le soin de décider qui est le bois mort.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il pense que nous aurions pu économiser bien davantage en réduisant la taille du Cabinet au lieu de proposer cette modeste diminution du traitement des ministres? Cela n'aurait-il pas été préférable pour les Canadiens?

M. Hockin: Monsieur le Président, je suis ravi de connaître l'opinion de mon collègue sur ce sujet. Je suis étonné d'entendre qu'il est contre la réduction du traitement des ministres.

M. Milliken: Je n'ai pas dit cela.

M. Hockin: Il a dit que, selon lui, cette réforme n'était pas particulièrement bonne. Il a tenu des propos très flatteurs. Il a dit que cette mesure ne nous faisait pas économiser beaucoup d'argent, mais qu'elle était tout de même très importante. Elle est importante sur le plan symbolique. Lorsque nous demandons aux Canadiens de se serrer la ceinture, il est important que les ministres fassent de même.

La question que le député a posée ensuite au sujet de la taille du Cabinet était plus intéressante. Permettez-moi de dire ceci. Je crois qu'il prend la position de Preston Manning, qui a dit la semaine dernière que tous les ministres d'État ne représentaient que des intérêts très limités et qu'ils devaient tous disparaître.

Je ne crois pas que les petites entreprises entrent dans la catégorie des intérêts très limités. Je ne crois pas que les petites entreprises, qui créent plus de 80 p. 100 de tous les nouveaux emplois au Canada, entrent dans la catégorie des intérêts très limités. Je ne suis pas d'accord avec Preston Manning.

Les petites entreprises sont le moteur qui nous sortira de la situation économique actuelle. Elles ont besoin d'être appuyées, et c'est ce que nous faisons dans ce projet de loi.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je veux simplement ajouter que c'est vrai que les petites entreprises sont le moteur de la reprise économique et que nous devrions faire tout ce que nous pouvons pour appuyer ce secteur.

J'ai écouté attentivement le discours du ministre. L'autre jour, un groupe d'étudiants du collège universitaire du district de Cariboo m'a interrogé au sujet de la période de grâce de six mois qu'on est en train de supprimer. Inutile de dire que les étudiants qui sortent des collèges et des universités n'ont vraiment pas la vie facile et que la situation économique actuelle réduit encore davantage leur capacité de rembourser les prêts qu'ils ont obtenus.

La question qui m'a été posée était la suivante: Pourquoi le gouvernement rendrait-il la vie plus difficile aux étudiants qui entrent sur le marché du travail à ce moment critique alors qu'il a accepté de dépenser plus de 4 milliards de dollars pour des hélicoptères d'attaque? Beaucoup de ces étudiants ne voyaient pas cela comme une priorité. C'est important, bien sûr, mais est-ce plus important que d'aider et d'encourager nos jeunes qui entrent sur le marché du travail?

Je me demande, monsieur le Président, si je pourrais poser la question au ministre, en leur nom, afin qu'il leur explique pourquoi il est plus important de dépenser 4 milliards—et c'est plus que cela en réalité—pour des hélicoptères d'attaque que d'aider les jeunes au cours de cette période critique où ils essaient de se faire une place sur le marché du travail après avoir terminé leurs études.

M. Hockin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je dois d'abord lui dire que tous les changements apportés à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants visent précisément à aider les étudiants en éliminant les droits à payer pendant toute la durée de leurs études collégiales ou universitaires, c'est-à-dire au moment où ceux-ci ont besoin d'aide.

Nous avons éliminé les droits de 3 p. 100; cette mesure vise à faire en sorte d'éviter d'imposer un fardeau aux étudiants lorsque ceux-ci fréquentent encore une institution d'enseignement. En effet, le projet de loi a pour but d'éviter que les étudiants ne soient aux prises avec ce fardeau de 3 p. 100 pendant qu'ils sont encore aux études.

Je sais que le député souscrit à ce changement. Cette initiative a été prise pour souligner l'importance des jeunes, de leur situation économique, ainsi que de leur formation.

Pour ce qui est des hélicoptères d'attaque, je pense que le député croit aux activités de recherche et de sauvetage. Je pense qu'il croit au contrôle de nos zones de pêche afin d'éviter que des flottes étrangères ne viennent prendre du poisson dans nos zones, afin d'assurer le respect des ententes internationales en matière de pêche, et afin d'exercer une surveillance sur les huit pays, au moins, qui ont des sous-marins à armement nucléaire.

Mon collègue est une personne intelligente. Il sait que nous avons des frégates, mais que celles-ci ne peuvent rien faire sans hélicoptères. Si nous n'avons pas d'hélicoptères, ce n'est pas la peine de construire des frégates. Une fois que nous aurons ces hélicoptères, nous disposerons du meilleur système de contrôle des eaux. Nous aurons le matériel le plus sûr pour effectuer adéquatement des missions de recherche et de sauvetage.

Toutes ces mesures contribuent à faire du Canada un pays meilleur. Elles se traduisent par la création d'emplois et elles aident les jeunes auxquels mon collègue fait allusion.

• (1340)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, dans le communiqué que le ministre a diffusé, il incite les banques à dénouer les cordons de leurs bourses pour venir en aide aux petites entreprises. Le communiqué a été diffusé soit hier, soit aujourd'hui.

Même si l'on fait ce genre de suggestions à l'Association des banquiers canadiens, je ne suis pas convaincu que les établissements financiers y donneront suite, voilà bien ce qui m'inquiète. Comme le sait le ministre, un bon nombre de succursales de la plupart des établissements financiers ne font qu'appliquer les directives qu'elles reçoivent du siège social. À l'heure actuelle, les petites entreprises ont bien du mal à obtenir du crédit. Le communiqué signale un revirement total, relativement aux directives que le minsitre donne aux banques. Celles-ci ne se sont pas montrées très généreuses envers les petites entreprises qui demandaient des prêts. Le ministre donne aux banques un instrument qui facilitera grandement les choses.

Quelles mesures le ministre imposera-t-il pour veiller à ce que les initiatives décrites dans le communiqué se concrétisent?

M. Hockin: Monsieur le Président, voilà une question très sérieuse. Ce matin, j'ai rencontré des représentants de l'Association des banquiers canadiens en vue d'implanter le mécanisme dont parle le député.

C'est bon d'avoir une Loi sur les prêts aux petites entreprises. Il est à espérer que nous adopterons ce projet de loi, car il relèvera le plafond. Cependant, une fois la mesure législative adoptée, il faut que les banques s'en servent pour accorder des prêts à leurs clients.

Les banquiers m'ont confirmé ce matin qu'ils allaient lancer une vaste campagne publicitaire à ce sujet. Les sièges sociaux demanderont aux directeurs des comptes de prendre l'affaire au sérieux. Ils me l'ont confirmé aujourd'hui; vous pouvez vérifier directement auprès d'eux. Ils vont organiser une vaste campagne publicitaire pour tenter de sensibiliser toutes les grandes banques à charte aux besoins des petites entreprises.

Les banquiers m'ont aussi signalé que les coopératives de crédit, les sociétés de fiducie et les compagnies d'assurance n'ont pas profité de ces possibilités. Elles peuvent, elles aussi, s'en prévaloir, et j'espère qu'elles le feront.

Je rencontre les banquiers tous les deux ou trois mois. Je les ai rencontrés ce matin. Je leur ai demandé de me tenir au courant de la situation en ce qui concerne le financement des petites entreprises. Ce matin, ils m'ont annoncé une augmentation des prêts aux petites entreprises au cours du dernier trimestre. Franchement, les résultats ne m'ont pas tellement impressionné, mais il y a au moins une augmentation de 2 p. 100 chez une banque, de 4 p. 100 chez une autre et de 9 p. 100 chez une troisième. Le trimestre dernier, les petites entreprises ont eu un peu plus de facilité à obtenir du crédit. À la Banque fédérale de développement, banque dont je suis responsable devant le Parlement, les prêts ont augmenté de 13 p. 100 au cours de la dernière année.

Certains signes me laissent croire que la situation s'améliore. Il reste encore du chemin à faire, et nous devrions surveiller la situation de près, comme le proposait le député.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, j'ai trouvé fascinant l'exposé du ministre responsable de la petite entreprise, mais j'ai remarqué que, tout en parlant des questions relevant de son portefeuille, il devait se reporter constamment au texte devant lui dans les deux langues officielles. Cependant, il connaissait par coeur les paroles de Preston Manning qu'il devait citer. Il connaissait ce passage mot à mot.

J'ai trouvé cela instructif. Nos vis-à-vis peuvent citer Preston Manning à tour de bras. Si seulement ils étaient aussi intéressés à apprendre et à retenir les préoccupations exprimées par les citoyens ordinaires et à mémoriser certaines paroles très imagées mettant en scène le gouvernement actuel, nous serions dans une bien meilleure situation.

Je vous cite un article paru il y a peu dans le *Ottawa Citizen*:

> Le premier ministre a admis qu'il n'était pas conscient de la gravité de la récession et qu'il avait peut-être mal calculé le moment de la mise en oeuvre de certaines mesures économiques importantes.

C'est comme si je vous disais que, cette année, Noël tombe le 25 décembre. Si le premier ministre n'est pas conscient de la gravité de la récession, il est bien le seul Canadien, en tout cas, il est certainement le seul chef de parti. S'il vient juste de se rendre compte qu'il a mal choisi le moment pour présenter certaines mesures; il est bien le seul là aussi à n'avoir pas été conscient de ses erreurs.

Qui sait? Peut-être y a-t-il d'autres petites choses qu'il ne savait pas et qu'il est prêt à admettre maintenant. Sait-il, par exemple, que certains de nos plus grands cerveaux dans le domaine de la recherche et du développement s'exilent à cause de lois comme celle que nous étudions aujourd'hui?

J'ai entendu une histoire pénible ce matin. J'ai rencontré une professeure de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario à mon bureau. Je lui ai demandé des exemples, et elle m'en a donné deux très précis d'éminents scientifiques d'universités de Montréal qui sont partis, dans un cas à Harvard et dans l'autre, à l'UCLA, en Californie. Dans le premier cas, le chercheur pourra avoir un budget de recherche quatre fois plus élevé que ce qu'il pouvait obtenir dans une université canadienne. L'exode des cerveaux est directement lié au sort que le gouvernement réserve à la recherche et au développement.

Le premier ministre est-il disposé à faire amende honorable? Va-t-il reconnaître qu'il n'avait pas idée que ses politiques faisaient un tort aussi considérable aux universités? Est-il prêt à faire amende honorable aujourd'hui et à dire: «Je ne me rendais pas compte que j'empêchais un si grand nombre d'étudiants de faire des études universitaires depuis 1984 en ne rajustant pas le montant de base des prêts consentis en vertu du Programme de prêts aux étudiants»?

C'est pourtant la vérité. En huit ans, le gouvernement n'a jamais rajusté le montant que l'étudiant peut demander, et ce, en dépit de l'augmentation des coûts, de l'inflation et ainsi de suite. Même les étudiants qui obtiennent un prêt n'ont pas assez d'argent pour payer leurs études universitaires.

Veut-il faire amende honorable et dire: «Je ne savais pas qu'il y avait une récession. Je ne savais pas que je provoquais un exode des cerveaux. Je ne savais pas que j'empêchais des milliers d'étudiants d'entrer à l'université»?

Dans un autre ordre d'idées, ne sait-il pas le tort que sa politique a fait en permettant la surpêche au sud de Terre-Neuve et la fermeture d'usines de transformation du poisson? Ne sait-il pas que des dizaines de milliers de travailleurs ont perdu leur emploi? Est-il prêt à faire amende honorable pour ça ici même?

Est-il prêt à reconnaître que les programmes à l'intention de l'industrie de la pêche que Pêches et Océans est en train de mettre en oeuvre sont injustes et dévastateurs pour les pêcheurs des côtes sud et sud-ouest de Terre-Neuve et à s'en excuser? Reconnaît-il l'injustice flagrante qui est faite aux gens de Ramea pour qui la morue du Nord était un gagne-pain avant même que le ministre sache à quoi ressemble la morue du Nord, ou celle du Sud?

Ces gens sont maintenant abandonnés à leur triste sort. Le premier ministre voudrait-il faire amende honorable pour cette affaire aussi, pendant qu'il est en air de se confesser?

Il est trop tard pour ce genre de remords, qu'il s'agisse de la récession, de l'importance de la récession, de la dévastation causée par la pêche étrangère au large des Grands bancs, des prêts aux étudiants ou encore de l'exode des cerveaux vers d'autres pays, surtout les États-Unis. Ce genre de repentir in extremis, ça vaut ce que ça vaut.

Quelqu'un a dit que rien n'éclaircit autant les idées d'un homme que la certitude qu'il sera pendu le lendemain. C'est peut-être plus qu'un éclair de lucidité qui frappe le premier ministre. Peut-être qu'il se rend vraiment compte de la situation. Quelques semaines plus tard, il commence peut-être à comprendre tout ce que la population lui a dit le 26 octobre. Selon moi, ce qu'on a dit au premier ministre le jour du référendum n'a pas grand-chose à voir avec la Constitution.

Il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Si le premier ministre comprend mal le message. . .

• (1350)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je pense qu'il serait peut-être utile de rappeler au député que le débat porte sur le projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992.

M. Simmons: Je me demandais justement de quoi nous parlions.

Monsieur le Président, je le sais très bien, mais je demande à la Chambre, avant qu'on précipite l'adoption de la proposition, de ne pas oublier qui sont ceux qui font les promesses. Je pense à toutes les belles paroles du ministre chargé de la petite entreprise et du Tourisme, selon qui une ère nouvelle commencerait demain, dans un contexte tout différent, si nous portions le plafond des prêts de 100 000 $ à 200 000 $. Nous n'avons rien contre cela, mais cette idée vient de ceux qui nous ont déjà promis de doubler les fonds de la recherche et du développement et qui nous ont demandé de croire qu'ils prendraient les mesures qui s'imposent pour contrer la récession.

J'admets que je me suis permis un petit écart pour bien faire valoir qu'avant de voter sur cette mesure législative, nous devions nous demander qui étaient ceux qui nous la proposaient. Elle vient de ceux-là même qui ont bâclé tout ce qu'ils ont fait pour nous sortir de cette récession. Ils sont aussi responsables du départ de quelques-uns de nos plus grands chercheurs, qui aimeraient bien mieux être ici et nous faire profiter de leurs travaux. Mais le négativisme de ce gouvernement les pousse à franchir la frontière. Monsieur le Président, si vous trouvez que ce n'est pas pertinent, il y a pire encore.

Prenons le cas de l'éducation postsecondaire dont il est question dans le projet de loi. Le gouvernement veut supprimer la période de six mois sans intérêt pour les prêts étudiants, par exemple. Il veut imposer des frais d'administration de 3 p. 100 sur les prêts étudiants. En somme, il veut que ça coûte plus cher et que ce soit plus difficile pour les gens d'aller à l'université. Qui voudrait une chose pareille? Ceux-là même qui, depuis 1986, depuis six ans, prennent des mesures qui ont pour effet de réduire de 1,6 milliard de dollars le soutien fédéral. Au total, c'est une diminution de 4,9 millions de dollars des recettes versées aux provinces pour l'éducation postsecondaire et les soins de santé.

Prenons le cas du programme de prêts aux étudiants du Canada. Nous avons entendu parler depuis quelque temps des exemples les plus troublants. Savez-vous, monsieur le Président, non seulement que le gouvernement s'apprête à supprimer la période de six mois sans intérêt et à imposer des frais d'administration de 3 p. 100, mais encore qu'il a lâché les plus sans scrupules des agences de recouvrement, je le dis à mon collègue de St. John's-Est—qui nous a d'ailleurs manqué au forum à Gander hier. On s'est interrogé sur son absence.

M. Reid: J'étais à Bonavista.

M. Simmons: À Bonavista. J'espère qu'il y était. C'est sa circonscription, non pas la mienne. J'ai été charitable. Le député nous a manqué hier.

Je voulais lui dire que les gens qu'il appuie ont lâché certaines des agences de recouvrement les plus sans scrupules qui soient contre des petites vieilles. Je vais lui donner un exemple dont j'ai eu vent il y a environ une heure. Il s'agit d'un étudiant de 26 ans qui a contracté un prêt étudiant de 3 000 $ ou 4 000 $, qui a laissé ses études universitaires pendant deux ou trois ans et qui doit donc rembourser son prêt. Or, ce n'est pas à lui que l'agence de recouvrement—sur l'ordre du gouvernement dont fait partie le député—s'est adressée il y a quelques jours, mais à sa mère, à sa mère qui dispose de très peu de moyens financiers.

Une voix: Bravo!

M. Simmons: Il y a un intrus à la Chambre.

Une voix: Parce que je parle français?

M. Simmons: Peu importe la langue, il y a un intrus à la Chambre.

Voici ce que cet agent de recouvrement a notamment suggéré à cette mère qui, soit dit en passant, n'a aucune responsabilité pour le prêt, n'ayant signé aucun document. Or, elle est la mère biologique de cette personne, qui n'est plus un enfant. Comme il lui demandait où elle allait trouver l'argent nécessaire, il lui aurait conseillé de

vendre sa maison, au besoin. Sauf qu'il ne s'était pas rendu compte qu'elle ne possédait pas de maison.

Je vois, d'après les hochements de tête, que mes amis compatissants d'en face ne trouvent rien à redire à cela, du moins les moins compatissants d'entre eux ne voient rien de mal dans cette façon d'agir.

Permettez-moi d'être encore plus précis afin de ne pas accuser les innocents. Je pense que c'est ce que voulait dire mon ami de St. John's-Est, et je suis parfaitement d'accord avec lui. Je faisais allusion plus particulièrement au charitable député de l'Abitibi. Je constate d'après ses signes, d'après son langage du corps toujours très expressif, qu'il ne voit rien de mal à ce qu'un agent de recouvrement, au nom du gouvernement fédéral, aille harceler de vieilles dames afin qu'elles remboursent des prêts que leurs enfants ont reçus, lorsqu'ils étaient étudiants, et qu'ils doivent encore au gouvernement. Je dois lui dire que cet exemple particulier me gêne énormément.

Il y a un autre cas où le gouvernement a trouvé quelqu'un après 20 ans, par son numéro d'assurance sociale. Lorsque cette personne a appelé pour savoir comment il se faisait qu'elle n'avait pas reçu son remboursement de TPS de 5 000 $, on lui a répondu que ce montant était venu en déduction d'une dette de 6 000 $, dont il ignorait l'existence. Ses parents étaient décédés sept ou huit ans plus tôt, et il l'ignorait. Non seulement il ne recevait pas ses 5 000 $, mais en plus, il recevait un appel d'un agent de recouvrement qui lui tenait des propos plutôt agressifs qu'il serait difficile d'imprimer.

Arrêtez de prétendre que le gouvernement fait quelque chose pour les étudiants et ceux qui essaient d'améliorer leur éducation. J'entends notre premier ministre parler des meilleurs et des plus brillants, mais il ne pratique pas ce qu'il prêche. Le régime qu'il préside porte atteinte aux étudiants. Cette mesure législative en est un bon exemple. Il y a d'abord les 3 p. 100 de frais d'administration auxquels nous nous opposons et maintenant la suppression des six mois de grâce sur les prêts contractés par ces étudiants. On ne laisse pas une chance raisonnable à ces personnes.

Il y a en plus les moyens de recouvrement dont je vous parlais il y a quelques minutes. Si des sommes sont dues, on devrait au moins utiliser des moyens légitimes pour les recouvrer. Je dis qu'avoir recours à des agents de recouvrement, qui menacent les débiteurs délinquants et même les mères de ces personnes, est indigne du gouvernement. Je prie le ministre responsable, maintenant qu'il est au courant de ces incidents, de rappeler la meute au chenil. Qu'il rappelle ces agents de recouvrement sans scrupules et qu'il laisse à ces étudiants la possibilité de rembourser. Cessons de les traiter comme des criminels et de mettre des agents sans scrupules à leur trousses.

Je vois que mon temps est expiré.

M. le Président: Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

L'ÉGLISE ANGLICANE

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui dans cette Chambre pour féliciter l'Église anglicane d'Angleterre d'avoir permis aux femmes, dans un vote historique du synode, de devenir prêtres. Ce faisant, l'Église anglicane consacre l'égalité des hommes et des femmes.

• (1400)

Je formule le souhait que les autres religions, surtout l'Église catholique dont je fais partie, suivent l'exemple, car ce n'est qu'à ce prix qu'on verra diminuer l'écart entre les hommes et les femmes et les injustices qui en découlent.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DU D^R^ PETER

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, tôt hier matin, le D^r^ Peter est mort du SIDA à l'âge de 35 ans. Pour des centaines de milliers de Canadiens, notamment ceux de la Colombie-Britannique le Dr Peter était un porte-parole courageux et éloquent des personnes atteintes du SIDA.

Article 31 du Règlement

Par ses émissions hebdomadaires et spéciales diffusées sur le réseau de la SRC, il a donné un visage humain au SIDA et a personnifié remarquablement l'amour, la compassion et les véritables valeurs familiales qui animent la collectivité homosexuelle dans sa lutte contre cette épidémie.

Pour de nombreux téléspectateurs, le Dr Peter était la seule personne qu'ils connaissaient à être atteinte du SIDA. Son travail, qu'il a poursuivi même après avoir perdu la vue et la mobilité, a grandement contribué à dissiper les stéréotypes et les malentendus tant à l'égard du SIDA que des hommes homosexuels.

J'ai vu le Dr Peter pour la dernière fois à la marche annuelle pour la lutte contre le SIDA, qui s'est déroulée à Vancouver, il y a quelques semaines. Il y a pris la parole et a exhorté le gouvernement à prolonger et à accroître le programme fédéral de subvention de la lutte contre le SIDA qui expirera le 31 mars de l'année prochaine.

Accéder immédiatement à cette requête serait le plus bel hommage que nous puissions tous rendre à la mémoire de ce Canadien réellement exceptionnel.

* * *

M. STEVE MACLEAN

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, au nom de tous les Canadiens, c'est vraiment un plaisir pour moi de prendre la parole aujourd'hui pour féliciter l'astronaute Steve Maclean qui est devenu le premier habitant de Nepean à aller dans l'espace.

Il serait impossible de mesurer l'ampleur de l'enthousiasme de Steve qui a passé neuf jours en orbite comme membre d'une équipe de vol de premier ordre. Il n'est pas si difficile cependant d'imaginer combien il est agréable de réaliser un rêve de jeunesse et encore plus facile pour nous tous d'être fiers de son exploit.

Steve s'est rapidement distingué à bord de la navette spatiale *Columbia* en testant des matériaux conçus par son père Paul, en relançant une expérience infructueuse de la Queen's University et en démontrant sa bonne forme physique en faisant quelques acrobaties.

Les travaux de Steve dans le cadre du projet Canex-2 ne contribuent pas seulement au succès du bras robotique canadien, mais aussi à confirmer la réputation du Canada en ce qui concerne l'ingéniosité et l'efficacité dans le domaine de l'aérospatiale.

Comme le Système de vision spatiale donne des yeux au bras robotique, Steve a montré à tous les Canadiens qu'avec de la persévérance, de la perspicacité et un travail acharné, nous pouvons nous aussi essayer d'atteindre les étoiles.

[*Français*]

LE SANG CONTAMINÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis un certain temps, la population de l'Abitibi et du Canada suit avec attention les événements concernant la possibilité d'existence chez nous de cas de sang contaminé.

Selon une estimation de la Société canadienne de l'hémophilie, environ 1 000 malades auront contracté le virus du SIDA à partir de sang ou de produits dérivés importés des États-Unis. Plus tragique encore, bon nombre des victimes de cette contamination auraient pu être épargnées avec plus de vigilance et d'efficacité de la part des gouvernements et de la Croix-Rouge.

Le 6 novembre 1992, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, de faire effectuer une enquête publique afin de savoir comment un tel drame a pu survenir et comment il pourra être évité dans l'avenir.

* * *

[*Traduction*]

LES CARTES DE TUEURS EN SÉRIE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ces derniers mois, une nouvelle incitation à la violence a pénétré dans notre collectivité. On importe au Canada des «cartes de tueurs en série» présentant sous des couleurs séduisantes des individus qui ont blessé, violé et tué de nombreuses personnes.

J'ai été alertée par un grand nombre de mes électeurs qui sont, à juste titre, horrifiés, dégoûtés et consternés que l'importation de ces cartes soit autorisée au Canada.

Elles diffusent le message dangereux, en particulier pour nos jeunes, que le meurtre, la torture, le masochisme, le sadisme et les agressions sexuelles sont apparemment prestigieux ou acceptables.

Le Canada ne peut pas espérer progresser dans sa lutte contre la violence, en particulier contre les femmes et les enfants, si ces cartes sont facilement accessibles à nos enfants.

Je demande au gouvernement d'intervenir immédiatement pour mettre fin à l'importation au Canada des cartes de tueurs en série.

LE DÉCÈS DU COLONEL FRED TILSTON

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, alors que la Chambre était ajournée, l'un des plus grand héros militaires canadiens, le colonel Fred Tilston, est décédé.

Même les personnes qui ne l'avaient jamais rencontré savaient que Fred Tilston avait fait preuve d'héroïsme. Les lettres V.C. qui suivaient son nom se passaient d'explication. Décoré de la Croix de Victoria, il était parmi les plus braves.

C'est en 1945 que le colonel Tilston a gagné la Croix de Victoria, en Allemagne, en menant une attaque contre les positions ennemies dans la forêt d'Hochwald. Il fut blessé trois fois alors qu'il courait sous un feu nourri pour aller chercher du ravitaillement. Au Canada, il ne reste plus que deux personnes décorées de la Croix de Victoria; ce sont Cec Merritt et Ernest «Smokey» Smith.

Les Forces armées canadiennes sont toujours composées d'hommes et de femmes de la même trempe qu'eux, mais la Croix de Victoria ne fait plus partie de nos décorations militaires.

Le Canada doit garder le droit d'honorer ceux qui à l'avenir feront preuve d'un grand courage. Le plus grand hommage que nous puissions rendre à Fred Tilston serait de redonner à la Croix de Victoria la place qu'elle devrait occuper à titre de décoration la plus prestigieuse pour héroïsme.

* * *

LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, je demande au gouvernement de continuer à faire preuve de patience en ce qui concerne l'arriéré de la dette de la Fédération de Russie. La pire chose à faire serait pour le Canada de supprimer la ligne de crédit de un milliard et demi de dollars. Ce n'est pas parce que la Russie manque de devises fortes que les Russes ne veulent pas importer des produits canadiens ni en régler un jour ou l'autre le prix.

Les 20 millions de dollars versés la semaine dernière pour le grain canadien prouvent la bonne volonté des Russes, même si ceux-ci demeurent très en retard dans leurs paiements.

J'exhorte le gouvernement à clarifier la question des garanties de prêts dans l'intérêt des travailleurs canadiens. Des milliers d'emplois au Canada dépendent du respect de ces engagements.

Article 31 du Règlement

Des produits comme le grain et d'autres produits agricoles constituent des denrées de première nécessité, et les tubes d'acier vont favoriser le développement des secteurs pétrolier et gazier qui sont tellement essentiels à une saine économie.

Je crois que nous devons soutenir la fédération dans l'intérêt non seulement des exportateurs canadiens mais aussi d'une réforme économique et politique de la Fédération de Russie.

L'entretien que j'ai eu la semaine dernière avec l'ambassadeur de Russie, M. Belonogov, m'a convaincu que nous devons poursuivre le dialogue et continuer à faire preuve de patience.

* * *

LA PROMOTION DE 1972

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Le 30 octobre a marqué le vingtième anniversaire de l'élection des députés de la promotion de 1972. Le 30 octobre 1972, 59 conservateurs, 23 libéraux, 11 néo-démocrates et 3 créditistes étaient élus pour la première fois à la Chambre des communes. Sur ce nombre, seuls 11 conservateurs et 2 libéraux siègent toujours à la Chambre et n'ont jamais été défaits aux élections.

Au sein du caucus conservateur, ce sont le très honorable Joe Clark, l'honorable Harvie Andre, l'honorable Perrin Beatty, l'honorable Paul Dick, l'honorable Jake Epp, l'honorable Otto Jelinek, l'honorable Frank Oberle, MM. Bill Kempling et Gus Mitges, moi-même, et le dernier mais non le moindre, vous-même, monsieur le Président.

Chez les libéraux, ce sont l'honorable Bill Rompkey et l'honorable Jean-Robert Gauthier.

Considérant le peu de temps qu'un élu peut, de nos jours, espérer rester en fonctions, ceux de la promotion de 72 qui ont su résister aux fluctuations électorales des 20 dernières années méritent nos félicitations.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Douglas Young (Acadie—Bathurst): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada doit procéder de façon bilatérale avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'enchâssement dans la Constitution des grands principes de la loi 88.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement du Canada, le Parti libéral du Canada, le Nouveau Parti démocratique du Canada, les premiers ministres des 10 provinces canadiennes et leaders des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, les autochtones, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le Parti conservateur du Nouveau-Brunswick, le Nouveau parti démocratique du Nouveau-Brunswick et la majorité des citoyens et citoyennes de ma province sont tous d'accord pour garantir l'égalité des deux communautés linguistiques officielles de ma province.

Est-ce que le gouvernement du Canada, en collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, peut confirmer aujourd'hui qu'il va aller de l'avant avec l'enchâssement de la loi 88, qui serait le plus beau cadeau de Noël que l'on pourrait offrir aux Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick depuis 1755?

* * *

[*Traduction*]

LA VIOLENCE

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, les 12 et 13 novembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, la ministre responsable de la situation de la femme, plusieurs de mes collègues et le président du Conseil de recherches en sciences humaines ont annoncé la création de cinq centres de recherche sur la violence familiale et la violence contre les femmes.

Ce nouveau réseau, financé à parts égales par Santé et Bien-être social Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines, permettra la création de nouveaux partenariats parmi les travailleurs de première ligne, les groupes communautaires et, bien sûr, les chercheurs.

Les centres qui seront agréés par un comité indépendant auront leurs sièges à l'Université du Nouveau-Brunswick, à l'Université Western Ontario, aux universités de la Colombie-Britannique et du Manitoba, à l'Université de Montréal et à l'Université Laval à Québec.

• (1410)

La recherche pratique sur les causes profondes de la violence familiale et de la violence contre les femmes aidera les Canadiens à trouver une solution à ces problèmes préoccupants et de plus en plus répandus dans notre société.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Charles L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les faits contredisent quotidiennement les prévisions économiques de ce gouvernement. Le rythme des fermetures d'usines s'accélère de jour en jour. La file des chômeurs s'allonge. Le désespoir des Canadiens ordinaires s'accentue.

Malgré cela et même devant une très grave récession, les politiques gouvernementales sont établies par des comptables convaincus qu'il faut comprimer les dépenses ainsi que par des politiciens qui se fient au marché et à la bonne volonté des entreprises. Ce gouvernement oublie que les statistiques sur le chômage font état d'êtres humains qu'on abandonne de plus en plus à leur sort.

Et cette crise est nulle part aussi grave que chez les jeunes du Canada. Le chômage est la seule perspective pour les jeunes qui rêvent d'une vie productive; leur réalité est celle du cercle vicieux où l'expérience antérieure est un préalable essentiel à l'emploi; l'aide sociale est leur seule autre possibilité.

On doit offrir aux jeunes de l'espoir et une possibilité équitable d'accès à un emploi convenable. Nous devons d'urgence accorder la priorité à la création d'emplois, à l'amélioration du système d'éducation, de formation et d'apprentissage ainsi qu'à la possibilité d'emploi pour les jeunes.

Un million et demi de Canadiens attendent; nous ne devons pas perdre une seule seconde.

* * *

L'INDUSTRIE AÉRIENNE

M. Ken Hughes (Macleod): Monsieur le Président, l'industrie aérienne est en difficulté à l'échelle mondiale et c'est aussi le cas au Canada.

Les employés des Lignes aériennes Canadien International Ltée ont engagé de 5 à 9 p. 100 de leur salaire pour les trois prochaines années afin de sauvegarder leurs emplois et leur compagnie dans le contexte d'une industrie où la concurrence est féroce.

Cet engagement innovateur est admirable. J'encourage le Cabinet à appuyer les employés de Canadien International en leur accordant des garanties d'emprunts. Il est essentiel que l'industrie aérienne canadienne soit concurrentielle.

J'encourage aussi Air Canada et Canadien International à poursuivre leur travail, à élaborer ces partenariats internationaux dont il est question et à continuer de bien servir les voyageurs canadiens, comme nous savons qu'elles peuvent le faire.

LA DÉRÉGLEMENTATION

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, il y a quelques jours, le ministre des Transports conservateur du Manitoba a déclaré que la déréglementation avait mis l'industrie aérienne sens dessus dessous. Après avoir été partisan de la déréglementation pendant des années, il a enfin fait le rapprochement. Cette prise de conscience n'a pas empêché un de ses collègues d'annoncer le même jour des mesures visant à déréglementer l'industrie du téléphone. Nous ne voudrions pas faire trop de rapprochements le même jour.

Le rapprochement le plus important que les Canadiens doivent faire en ce qui concerne la déréglementation, c'est qu'il existe un lien historique entre ce phénomène et le Parti libéral du Canada.

En effet, la déréglementation a débuté du temps des libéraux, sous le ministre des Transports d'alors, aujourd'hui député de Winnipeg–Sud–Centre. J'attire l'attention des Canadiens sur le hansard du 6 avril 1984 où l'on trouve le compte rendu d'un débat entre le ministre des Transports d'alors et l'actuel ministre des Finances au sujet de la paternité de la déréglementation.

Qui revendiquait le titre de champion de la déréglementation devant le Comité des transports le 10 avril 1984? Le député de Winnipeg–Sud–Centre se défendait en disant qu'il avait en sa possession 400 lettres réclamant une déréglementation à l'américaine. Je parie qu'il en avait autant qui allaient dans le sens contraire, mais il a préféré procéder à déréglementation, et nous nous trouvons aujourd'hui dans le bourbier, avec les faillites de lignes aériennes qui, selon lui, ne se produiraient jamais.

Tel le libre–échange, la privatisation et une foule d'autres politiques destructrices, la déréglementation remonte à l'époque où les libéraux ont opté pour le programme des grandes entreprises. Seul le NPD permet de se détourner de ce programme.

* * *

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le président, les Canadiens de la circonscription de Elk Island et de nombreuses autres parties du pays se disent inquiets face à l'importance de la criminalité parmi les jeunes. Les électeurs sont mécontents et frustrés de constater l'inefficacité de la Loi sur les jeunes délinquants.

Les électeurs de ma circonscription demandent que le Parlement renforce la Loi sur les jeunes délinquants, mieux qu'il la remplace par une loi qui rendrait les jeunes criminels responsables de leurs actes.

Selon, Robert Romanchuk, assureur à Bruderheim:

> La Loi sur les jeunes délinquants est une plaisanterie. Il s'est produit un cas où un jeune délinquant qui avait volé une voiture avait gravé sur le capot «Young Offenders Act—Ha, ha.

Rick et Laura Rumohr, de Fort Saskatchewan, ont écrit ceci:

> Nous vivons dans la peur et ce n'est pas normal. Les personnes qui commettent un crime devraient être punies et les peines devraient être plus sévères.

Doug et Marie Bodeux, de Beaumont, proposent que l'on crée des camps de travail. James Brandick, de Sherwood, souhaite que les noms des jeunes délinquants soient rendus publics. De nombreuses personnes suggèrent que les parents soient tenus responsables des crimes commis par leurs enfants.

Cherchons ensemble à renforcer ou à remplacer la Loi sur les jeunes délinquants. Cherchons à faire de nos collectivités un milieu plus sûr et du Canada un meilleur pays.

* * *

CORNWALL, EN ONTARIO

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Monsieur le président, le 6 novembre, l'usine de fibres Courtaulds de Cornwall a annoncé qu'elle fermerait ses portes à la fin du mois, ce qui éliminera 360 emplois.

Depuis juin 1989, 20 usines de fabrication ont cessé leur exploitation à Cornwall. Plus de 2 500 emplois ont été perdus, et le taux de chômage dans cette ville est supérieur à 20 p. 100. Plus de la moitié des personnes qui avaient droit à l'assurance–chômage ont épuisé leurs prestations. Cornwall est la troisième ville de l'Ontario qui compte le pourcentage le plus élevé d'assistés sociaux. Trente–sept pour cent de la population, 17 638 personnes au total—hommes, femmes et enfants—dépendent de l'aide sociale.

Cela fait deux ans que je demande au gouvernement de mettre en place un programme de développement économique pour l'est de l'Ontario. Or, bien que la récession continue de faire des victimes et que le taux de chômage continue de grimper, le gouvernement n'a rien fait pour stimuler l'économie locale.

Il est temps que le gouvernement fasse quelque chose et mette immédiatement en place un programme de développement économique pour venir en aide aux gens de Cornwall et de l'est de l'Ontario.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre.

La Chambre a ajourné ses travaux il y a près de cinq mois. Durant leur absence, tous les députés se sont rendus dans leurs circonscriptions respectives, et pour ma part, j'ai visité probablement 150 circonscriptions différentes; or, je n'ai jamais vu une situation aussi catastrophique au Canada. J'ai rencontré des pêcheurs, des agriculteurs, des cols bleus et des employés de bureau qui sont tout à fait désespérés, ainsi que des chefs d'entreprise qui ont perdu leur entreprise, qui ont de 45 à 55 ans, qui ne peuvent trouver un emploi et qui sont en plein désarroi, car ils s'aperçoivent que malgré leurs diplômes d'études supérieures, leurs enfants n'ont aucun espoir de trouver un emploi.

Le premier ministre pourrait-il nous préciser quand son gouvernement va prendre la situation au sérieux, présenter un budget et dire aux Canadiens qu'ils peuvent avoir espoir dans notre pays, car la situation est absolument désespérée à l'heure actuelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, manifestement, nous sommes tous préoccupés par la situation économique, ici et ailleurs, car en tant que nation commerçante, notre prospérité dépend dans une large mesure de la santé économique de nos partenaires commerciaux qui éprouvent également des difficultés depuis un certain temps déjà. Je partage certaines des préoccupations de mon collègue.

Ce qui est encourageant de noter pour nous tous, c'est que l'OCDE et le FMI ont affirmé récemment que le Canada pourra compter sur le plus fort taux de croissance économique en 1993.

Mme Campbell (South West Nova): Les Canadiens?

M. Mulroney: Ma collègue s'exclame: «Les Canadiens.» Eh bien, notre taux d'inflation s'établit à 1,3 p. 100, soit le plus bas niveau parmi les pays industrialisés, et c'est là un facteur extrêmement important de croissance économique. Le produit intérieur brut réel a augmenté à un taux annuel de 1,1 p. 100 au cours du premier trimestre et de 0,7 p. 100 au cours du deuxième. On a également créé 64 000 nouveaux emplois au cours des six derniers mois. Ainsi, je pense que nous commençons à voir des signes importants et prometteurs d'une relance économique.

Là où je suis en désaccord avec mon collègue, c'est lorsqu'il affirme que la situation n'a jamais été aussi grave au Canada. Il était ministre en 1981 lorsque les taux d'intérêt s'établissaient à 22,75 p. 100, l'inflation à 12,9 p. 100 et le chômage à 11,7 p. 100. C'était là le pire bilan économique dans toute l'histoire de notre pays.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): C'est incroyable, le premier ministre ne voit aucun problème.

Il y a 1,6 million de Canadiens qui réclament des initiatives de la part du gouvernement. Or, il nous dit aujourd'hui que nous nous en tirons bien. Nous étions les premiers à entrer en récession et nous serons les derniers à en sortir et il déclare que tout va à merveille. Le ministre des Finances s'est grossièrement trompé dans son analyse de l'économie future du Canada. Toutes ses prévisions étaient fausses.

Quand aurons-nous un budget réaliste qui redonne de l'espoir aux Canadiens, de sorte qu'ils ne rêveront pas en couleur comme le fait le premier ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue prétend que le premier ministre a dit qu'il ne voyait pas de problèmes. C'est tout le contraire.

• (1420)

Je venais tout juste de dire qu'effectivement, il y a des signes inquiétants auxquels nous essayons tous de remédier. Il y a aussi des signes encourageants dont mon collègue devrait bien tenir compte dans ses déclarations.

Par exemple, il y a le commerce avec les États-Unis qui augmente. Notre productivité réalise des gains importants, soit de 3,5 p. 100. Ce n'est qu'en réalisant des gains de productivité que nous nous assurerons une nouvelle richesse véritable. Nos coûts unitaires sont en baisse, ce qui favorise notre compétitivité. Nous jouissons d'un meilleur accès aux marchés internationaux.

Ce sont des signes encourageants. Ils ne constituent pas une panacée, mais ce sont des signes encourageants et nous appliquons un programme économique qui, selon le FMI et l'OCDE, transformera la structure de l'économie canadienne pour la rendre plus concurrentielle, ce qui favorisera la création d'emplois. C'est le programme que nous poursuivons, et je voudrais bien savoir si mon collègue a des idées précises dont nous pourrions discuter sans...

M. le Président: Il va falloir passer à autre chose.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous avons une idée. Déclenchez des élections, et nous allons tout arranger.

[*Français*]

Monsieur le Président, le premier ministre se lève en cette Chambre et ne veut proposer aucune solution. Il n'a absolument aucune solution à offrir.

Aujourd'hui, il y a 1 600 000 chômeurs au Canada, qui coûtent 14 000 $ chacun au gouvernement. Nous avons fait des suggestions au gouvernement au mois de janvier, et le gouvernement a refusé de les suivre.

Il y a des rumeurs présentement voulant que le gouvernement va peut-être avoir un programme conjoint avec les municipalités et les gouvernements provinciaux. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas agi au mois de janvier, comme nous l'avons suggéré? Aujourd'hui, il n'y aurait pas 1 600 000 chômeurs au Canada, qui coûtent 14 000 $ chacun au trésor canadien. C'est pourquoi nous nous retrouvons devant ces difficultés, parce que le gouvernement ne sait pas quoi faire, et ne veut rien faire.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le leader de l'opposition admettra qu'il y a 12 240 000 Canadiens qui travaillent.

En 1984, il y en avait environ 11 millions. Le taux de chômage est trop élevé, c'est vrai. Il est vrai aussi que nous avons connu quatre trimestres consécutifs de croissance. Ce n'est pas une croissance très solide, mais elle est certainement du même ordre que celle de l'économie mondiale.

Si certains ne croient pas aux liens d'interdépendance entre notre économie et celle du reste du monde, ils feraient mieux de réétudier la question. L'économie canadienne est faible, à bien des égards, parce que l'économie mondiale manque de vigueur. Malgré tout, nous progressons. Nous avons abaissé le taux d'inflation, nous marquons des points dans la lutte contre le chômage, les ventes au détail sont à la hausse et nous établissons de nouveaux records dans les exportations.

Il y a donc une reprise. Elle est lente, mais sûre. Les choses s'améliorent.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, les paroles du ministre des Finances ne seront pas d'un grand réconfort pour le million et demi de Canadiens qui sont sans emploi et leurs familles, dont il va jusqu'à nier l'existence.

Des voix: C'est honteux!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre.

Dans l'entrevue qu'il accordait récemment à la presse, il a effectivement admis qu'il avait commis des erreurs concernant les politiques économiques de son gouvernement et leur opportunité. Pour les millions de Canadiens qui souffrent de ces politiques et qui subissent les répercussions de l'Accord de libre-échange, de la TPS, des hausses d'impôt et de la perte d'emplois, cet aveu qui se double d'un appel à la clémence est vraiment lamentable.

Je le demande au premier ministre: Pourquoi n'abandonne-t-il pas également ces politiques dont il avoue maintenant qu'elles ont été des erreurs et pourquoi ne propose-t-il pas maintenant un nouveau plan économique ainsi qu'un nouveau budget visant à créer plus d'emplois et à susciter dès maintenant une véritable croissance? Sinon, à quoi bon cet aveu?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, un libéral trouvera peut-être choquant qu'un homme politique avoue qu'il n'a pas toujours raison, mais telle est de temps à autre la réalité au Canada.

J'ai reconnu très volontiers, lors d'une entrevue avec la Presse canadienne, qu'à l'instar de tous les autres dirigeants du monde industrialisé, y compris tous les économistes de premier plan dont nous avons eu l'occasion d'étudier les travaux, je n'avais pas prévu avec autant de précision que nous l'aurions souhaité la durée de la crise économique ou de la récession économique selon le pays. Il n'y a rien de mal à cela. Personne, pas même mon honorable collègue qui a parlé de démissionner en 1980 si les taux d'intérêt augmentaient, et ils ont grimpé à 17 p. 100 environ. . .

Une voix: Et il est toujours là.

M. Mulroney: Il s'est accroché pour sa pension de retraite. Jamais il ne lui est venu à l'esprit de démissionner.

Une voix: Voilà un homme de principe.

M. Mulroney: Je rappellerai au député une déclaration du chef de l'opposition officielle qui a dit, en 1978, lorsqu'il était ministre des Finances. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Ils ne veulent pas l'entendre, monsieur le Président, et je puis le comprendre.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, des millions de Canadiens sans travail et leurs familles voudraient que le gouvernement comprenne que nous sommes en 1992 et non en 1978.

Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. La Chambre n'a presque pas siégé au cours des cinq derniers mois même si nous sommes en pleine crise économique. La dernière fois que la Chambre a siégé brièvement, j'ai demandé au ministre des Finances pourquoi son gouvernement ne pouvait s'occuper à la fois de l'économie et de la Constitution.

La Chambre a maintenant recommencé à siéger, et il suffit d'écouter le premier ministre et le ministre des Finances pour se rendre compte que, non seulement le gouvernement ne peut pas faire deux choses en même temps, mais il ne peut même pas s'occuper de l'économie même s'il n'a que cela à faire.

La question que je veux poser au premier ministre est la suivante: Pourquoi sommes–nous ici si ce n'est pour nous occuper de la crise économique? Les libéraux sont prêts à s'occuper de ces problèmes, mais ceux–ci nécessitent des mesures que seul un gouvernement peut prendre.

Je le demande au premier ministre: Pourquoi ne répond–il pas à la question du chef de l'opposition et ne nous dit–il pas quand il déposera un nouveau budget pour créer des emplois et stimuler l'économie? Pourquoi essaie–t–il de gagner du temps?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'essaie pas de gagner du temps et je prends certes très au sérieux toute allusion au chômage, qui est trop élevé au Canada depuis dix ou douze ans. Je crois que mon collègue sera d'accord avec moi sur ce point, même si nous avons réussi à réduire le chômage à 7,3 p. 100 en 1988–1989.

Mon collègue s'est opposé à ce que je répète une remarque que le chef de l'opposition a faite en 1978 lorsqu'il était ministre des Finances. Je voulais la répéter simplement parce que je trouvais qu'elle était pertinente. Le chef de l'opposition avait dit à l'époque: «Je ne crois pas que je puisse faire le père Noël. Je ne suis pas un marchand d'illusions. Il n'y a pas de solution magique pour se débarrasser du chômage.» Le chef de l'opposition avait raison; il n'y a pas de solution magique pour se débarrasser du chômage. Si on met en place les éléments de base, on a beaucoup plus de chance d'y arriver, et c'est exactement ce que nous sommes en train de faire.

Mon collègue termine ses remarques en demandant si on peut faire deux choses en même temps. Herb, commencez par faire une chose à la fois, et vous apprendrez.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, nul ne saurait nier que le Canada connaît, au chapitre de l'emploi, l'une des crises les plus graves de son histoire. Pendant les neuf premiers mois de cette année seulement, 750 000 Canadiens qui étaient prestataires de l'assurance–chômage sont devenus bénéficiaires de l'aide sociale et sont venus s'ajouter à près de trois millions de Canadiens qui sont chômeurs ou assistés sociaux.

Je veux dire au premier ministre qu'avec les solutions qu'il propose, son gouvernement me fait penser à un général à la retraite qui a fait la dernière guerre: il continue d'adopter les mêmes vieilles tactiques.

Ma question s'adresse au premier ministre. De toute évidence, la politique économique du gouvernement a échoué, et le nombre de victimes de cette lamentable politique continue de croître, de même que leurs souffrances quotidiennes. Quelles nouvelles orientations le premier ministre adoptera–t–il maintenant pour relancer l'économie et redonner du travail aux Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je partage les inquiétudes de la députée. Nous savons que nous sommes aux prises avec de graves problèmes et que des gens souffrent. J'invite toutefois la députée à prendre en considération le fait que l'emploi a augmenté durant cinq des six derniers mois. Les emplois se sont en effet accrus de 64 000 au cours des six derniers mois. En septembre et en octobre, les emplois à plein temps ont augmenté de 83 000.

• (1430)

Quant au taux de chômage, il est passé de 11,6 à 11,3 p. 100. Le chômage n'est pas en hausse, il est en baisse.

Nous avons d'autres indices positifs. Pour un deuxième trimestre de suite, les mises en chantier ont augmenté. Les reventes de maisons ont affiché une hausse de 38 p. 100. Le commerce au détail a connu une augmentation pour un troisième mois d'affilée. Les ventes de voitures sont en hausse de 4,5 p. 100. Les exportations. . .

Une voix: Allez voir la réalité telle qu'elle est.

M. Mazankowski: Le parti de la députée continue de dénoncer l'Accord de libre–échange avec les États–Unis. Nos échanges commerciaux avec ce pays ont augmenté de 16 p. 100 depuis la ratification de l'accord. Les exportations de marchandises se sont accrues de 9,5 p. 100 durant les six premiers mois de l'année. C'est dans ce secteur

que des emplois sont créés. C'est là que sortira notre prospérité à long terme, et c'est cette politique que nous voulons continuer de suivre.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Le ministre des Finances ne reconnaît pas que beaucoup de gens souffrent dans notre pays. Les jeunes, pour lesquels le taux de chômage atteint presque 20 p. 100, ont perdu espoir. Je pense bien franchement que le gouvernement se doit de dire aux Canadiens ce qu'il entend faire pour redresser la situation, au lieu de ne pas tenir compte du sort d'un si grand nombre de Canadiens.

[*Français*]

Par exemple, le tiers des personnes qui vivent de l'assurance-chômage habitent au Québec; 700 000 Québécois vivent de bien-être social. Toutes ces personnes sont victimes des politiques économiques des Conservateurs, des victimes de leur échec. C'est pourquoi je pose la question suivante au premier ministre: Est-il d'accord avec son ministre des Finances qui dit que le gouvernement n'a aucune raison de changer ses politiques économiques?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre des Finances vient de souligner quelques éléments positifs importants dans l'évolution économique du Canada. Il a reconnu, bien sûr, le problème important qui se pose dans le domaine du chômage. Tous les députés de toutes les formations politiques déplorent avec raison le taux très élevé, trop élevé dis-je, de chômage au Canada, même si c'est une situation qui persiste depuis le début des années 1980. Mais je pense que le chef des Néo-démocrates devrait prendre un certain encouragement dans les opinions émises par le FMI et l'OCDE, deux organismes internationaux importants, qui affirment que les changements imposés par le gouvernement canadien sont de nature à favoriser la productivité et la majoration de notre situation concurrentielle, créant ainsi un nombre d'emplois importants au Canada.

Alors, bien sûr, il n'y aura pas de miracle du jour au lendemain, mais je pense que nous avons toutes les raisons d'être confiants quant à l'avenir avec les politiques annoncées et les politiques qui seront annoncées par le ministre des Finances.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AÉRIENNE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Notre parti ne demande pas au gouvernement de faire des miracles. Nous lui demandons simplement d'avoir des idées et de proposer un plan afin de régler le grave problème de pénurie d'emplois au pays.

Nous avons promis aux Canadiens que, lorsque le Parlement ferait sa rentrée, les choses seraient différentes. Nous avons dit que nous nous concentrerions tous sur l'économie. Pourtant, le gouvernement nous dit aujourd'hui qu'il va poursuivre dans la même veine. Si c'est ce qu'il appelle se concentrer sur l'économie, ce n'est pas la peine.

Je veux poser une question précise au premier ministre. Laissons de côté les belles paroles et soyons clairs. Le gouvernement a la possibilité de sauver des dizaines de milliers d'emplois dans l'industrie aérienne, mais celui-ci doit agir dans les quelques jours qui viennent. Le gouvernement a-t-il un plan? Va-t-il agir et que compte-t-il faire exactement?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est évident que les membres du gouvernement et tous les députés, y compris ceux de l'opposition, sont préoccupés par la perte possible de 16 000 emplois chez les Lignes aériennes Canadien International.

C'est la raison pour laquelle nous avons accepté il y a quelques jours d'avoir des consultations poussées et très productives avec les trois groupes en cause, à savoir le conseil des employés, PWA et AMR, afin de voir comment nous pourrions établir un plan qui assurerait la survie des Lignes aériennes Canadien International sans pénaliser toute cette industrie au Canada.

En d'autres mots, nous cherchons une solution qui soit profitable à tous les Canadiens et qui garantisse en même temps une industrie aérienne sûre et rentable au Canada.

Nous avons été très impressionnés par l'engagement dont ont fait preuve tous les employés, tous les syndiqués qui ont fait bloc et ont accepté de faire certaines concessions au niveau des salaires. En outre, ceux-ci sont aussi prêts à investir leur propre argent dans l'entreprise de leur employeur. À mon sens, cette attitude témoigne de leur dévouement. Nous avons des rencontres avec ces personnes afin d'essayer d'en arriver à une solution viable.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, c'est dommage que le ministre ait mis tant de temps à se laisser impressionner, car depuis déjà des mois, il fait preuve d'extrême négligence en ne réagissant pas aux signes précurseurs.

Le secteur canadien du transport aérien est sur le point de s'effondrer. Ce n'est qu'aujourd'hui que le ministre aurait déclaré que le compte à rebours est commencé et que la survie de Canadien International est grandement menacée.

Le ministre acceptera–t–il de déclarer à la Chambre aujourd'hui que son gouvernement est disposé à s'associer aux autres intervenants dont il a fait l'éloge et à fournir à Canadien International les garanties d'emprunt nécessaires pour éviter que des milliers et peut–être même des dizaines de milliers de citoyens ne viennent gonfler les rangs des chômeurs au Canada?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'honorable député de l'opposition pourrait peut–être indiquer jusqu'à quel niveau son parti est disposé à investir l'argent des contribuables dans un plan sans s'assurer quelles seraient les garanties qui seraient données que les intérêts des contribuables canadiens seraient préservés.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, l'heure est encore plus grave que cela. Vous voyez, le ministre est encore branché sur le pilote automatique quand il aborde la question. Il a refusé de mettre en oeuvre le programme fédéral d'aide. Il a refusé de mettre fin à la concurrence dévastatrice qui incite deux lignes aériennes canadiennes à s'entre–déchirer. Il a refusé de s'occuper de la restructuration du secteur du transport aérien.

Le ministre peut–il nous dire ce qu'il est disposé à faire?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous avons signalé que nous sommes disposés à collaborer avec tous les intervenants maintenant que tous les employés ont fait connaître leur intention d'aider leur propre employeur à survivre.

Je pose de nouveau la question au député: Dans quelle mesure son parti est–il disposé à investir l'argent des contribuables sans que la survie de la ligne aérienne ne soit garantie?

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, même les amis du gouvernement ont tiré leur épingle du jeu parce que le gouvernement n'a pas de plan à proposer. Nous nous rendons compte qu'il faut réorganiser et restructurer de fond en comble l'industrie aérienne canadienne pour qu'elle soit viable ainsi que pour protéger les emplois et garantir la survie du système de réservations canadien.

Nous voulons que le gouvernement nous dise non pas ce que les autres font, mais ce que lui–même a l'intention de faire pour réorganiser, restructurer et sauvegarder cette industrie vitale pour le Canada.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous disons depuis le début que nous sommes prêts à assurer la survie d'une industrie aérienne viable au Canada et à maintenir la concurrence dans ce secteur. Nous croyons que c'est par ce genre de mesures que nous allons garantir la survie de ce transporteur.

Je pose donc encore ma question à ce parti: Jusqu'à quel point est–il prêt à prendre des risques avec l'argent des contribuables sans obtenir des garanties au sujet de la survie de ce transporteur et de l'ensemble de l'industrie aérienne canadienne?

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je vois que le ministre a très hâte de poser des questions. Il aura très bientôt l'occasion de poser toutes les questions qu'il voudra, mais, pour l'heure, hélas, il doit gouverner.

Dans cette proposition pour les transporteurs, l'une des pertes est le système de réservations canadien sur lequel compte toute l'industrie touristique canadienne. Nous voulons savoir, en cas de restructuration, quelle garantie le gouvernement va donner au sujet du maintien du système Gemini, qui constitue la base même du système informatique de réservations au Canada.

• (1440)

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est exactement pourquoi j'ai posé la question. Soit que le député et son parti proposent que le gouvernement intervienne dans le système judiciaire au sujet de la question du système Gemini, soit qu'ils nous demandent d'investir de l'argent, peu importe le montant, pour sauver l'industrie à court terme sans offrir de garanties aux Canadiens. Quant à nous, nous essayons de trouver une solution pratique et saine sur le plan financier.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ce matin, à Montréal, le ministre des Transports a déclaré devant l'Association du transport aérien du Canada que, et je cite: «Le marché n'est pas tendre.» Il a ajouté que la concurrence ne suffisait pas et que les organismes de réglementation devaient parfois intervenir pour réglementer le marché.

Le ministre et le gouvernement sont-ils prêts à admettre que le volet de leur politique économique se rapportant aux transports a échoué lamentablement et que la seule solution à long terme à la crise de l'industrie aérienne est une intervention gouvernementale musclée assortie d'une aide financière? Mais peut-être le gouvernement est-il encore prêt à laisser les 36 000 employés du secteur et leur famille devenir les victimes de ce marché dur et impitoyable?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'oserais dire que si le député n'a appris que ce matin que le marché n'était pas tendre, je me demande où il était avant. Tout le monde sait que les lois du marché sont impitoyables et que, sur le marché, tout le monde veut écraser tout le monde.

Nous avons déclaré que nous étions disposés à travailler avec les employés en raison de leur dévouement et parce qu'ils étaient prêts à investir leur propre argent. Nous oeuvrons auprès de tous les acteurs afin de trouver une solution pratique, financièrement saine aux yeux des contribuables canadiens, et dans le meilleur intérêt de l'ensemble de la nation.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je rappelle au ministre des Transports que c'est le gouvernement dont il fait partie qui a livré l'industrie aérienne aux lois du marché, préparant ainsi le terrain à la crise qu'elle connaît aujourd'hui.

La question n'est pas de savoir si oui ou non le gouvernement devra fournir une aide financière. Il s'agit de savoir sous quelle forme et quand. Le gouvernement n'a pas le choix. Il devra accepter les demandes de Canadien et peut-être celles qui viendront d'Air Canada ou il peut laisser au régime d'assurance-chômage le soin de ramasser la note qui atteindra environ 150 millions de dollars.

Monsieur c'est au gouvernement de choisir.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, la tenue, en fin de semaine, de réunions très constructives et très utiles avec les trois principaux intervenants dans le dossier montre clairement que nous voulons examiner toutes les solutions qui se révèlent acceptables sur le plan financier et qui sont dans l'intérêt de la nation.

La proposition actuelle crée quelques graves problèmes, et nous en avons discuté avec toutes les personnes intéressées. Ce n'est qu'une fois ces problèmes éliminés que nous pourrons évaluer les risques pour les contribuables canadiens et déterminer si nous pouvons assurer la viabilité à long terme de l'industrie. Nous ne voulons pas de solutions temporaires qui ne régleraient rien et coûteraient de l'argent aux contribuables.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, M. Clinton, président des États-Unis, a déclaré qu'il ne chercherait pas à faire ratifier l'Accord de libre-échange nord-américain tant que les normes relatives à l'environnement et au travail ne seraient pas améliorées.

Est-ce également la position du gouvernement du Canada, ou persiste-t-il à affirmer que l'accord actuel est plus que satisfaisant?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que ce que le président Clinton a dit, c'est qu'il appuyait l'ALÉNA en tant qu'accord. Il cherche par ailleurs à conclure des ententes hors de l'ALÉNA, à l'appui de certaines des positions qu'il a prises pour la défense de l'environnement, de la main-d'oeuvre, de l'adaptation de la main-d'oeuvre, des normes d'hygiène et de la sécurité. Ce sont toutes des choses qui peuvent être réglées en dehors de l'ALÉNA.

Je m'attends donc à ce que le processus législatif se poursuive. Il n'est pas nécessaire d'adopter la loi avant la date d'entrée en vigueur de l'accord, soit le 1er janvier 1994. Nous commençons les audiences du comité demain, et le processus suivra son cours. Je ne m'attends pas à ce que le projet de loi canadien soit étudié avant le début de l'an prochain.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Laissez-moi d'abord m'assurer d'avoir bien compris la position du gouvernement, monsieur le Président. Le ministre est-il en train de nous dire que le président Clinton a bel et bien déclaré que l'ALÉNA ne sera pas ratifié tant que des accords parallèles sur les normes du travail et sur l'environnement n'auront pas été conclus? Le gouvernement du Canada a-t-il adopté la même position ou songe-t-il maintenant à ratifier l'accord sans tenir compte de la position des États-Unis?

Le ministre reconnaît-il, en outre, que le gouvernement a formulé trois avis différents dans ce dossier? Il a commencé par dire que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis était irréprochable. Il a ensuite affirmé que les négociations concernant l'ALÉNA seraient l'occasion d'améliorer l'ALÉ. Enfin, il soutient maintenant, semble-t-il, que l'accord ne sera pas ratifié tant que les conditions posées par les États-Unis relativement aux accords parallèles sur les normes du travail et sur l'environnement n'auront pas été remplies.

Sa position a-t-elle encore changé?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, notre position n'a absolument pas changé. Il existe un accord de libre-échange nord-américain que nous ferons ratifier en bonne et due forme à la Chambre des communes dès que cela pourra se faire. Le ministre vient simplement de décrire l'échéancier prévu.

Le président Clinton m'a laissé entendre qu'il était fortement en faveur de l'Accord de libre-échange que nous avons conclu avec les États-Unis en 1988 et il a confirmé au président Salinas qu'il souscrit à l'Accord de libre-échange nord-américain dans sa forme actuelle.

Il se peut effectivement qu'il souhaite faire adopter des accords parallèles n'ayant aucune incidence sur l'accord principal, mais nous n'en avons pas été avisés. D'après les renseignements que nous tenons du président Clinton et de ses collaborateurs, il est un fervent libre-échangiste et, de ce fait, devrait souscrire pleinement à des initiatives telles que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'Accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Nous sommes enchantés de pouvoir compter sur un dirigeant tel que lui aux États-Unis dans la poursuite de ces visées communes.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre.

Permettez-moi de dire que, vu les déclarations que le premier ministre a faites à la Chambre, plus tôt aujourd'hui, concernant les erreurs économiques du passé, nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes étonnés, c'est le moins qu'on puisse dire, de l'entendre dire que son gouvernement, au cours des derniers mois qu'il lui reste, cherchera—et je crois citer correctement les paroles du premier ministre—une ratification de l'ALENA dans les plus brefs délais. Le premier ministre a tenu ces propos même si le nouveau président des États-Unis a dit qu'il désire étudier attentivement cet accord et que le Congrès de même que la nouvelle administration américaine ont déclaré qu'ils chercheront à conclure des ententes sur les normes environnementales et professionnelles.

Comme le premier ministre a admis avoir commis des erreurs économiques par le passé, pourquoi n'est-il pas plus prudent et ne met-il pas de côté le processus de ratification de l'ALÉNA par le Canada jusqu'à ce que nous prenions connaissance de la version définitive qui résultera d'un examen par le nouveau gouvernement américain, le président et le Congrès des États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Étant donné que le député est réputé pour l'exactitude des propos qu'il tient à la Chambre, je souligne à regret qu'il vient par inadvertance de faire une affirmation fort inexacte en disant que j'avais reconnu avoir commis des erreurs économiques. Il devrait lire la transcription qui est là; je suis sûr qu'il voudra corriger les propos qu'il vient de tenir sur le parquet de la Chambre des communes.

J'ai été intéressé par son deuxième argument, où il faisait part à la Chambre du point de vue du futur président Clinton. Il était intéressant d'entendre le député, en ce sens que, dans les conversations que j'ai eues avec le futur président Clinton, il ne m'a pas fait part d'un tel point de vue.

• (1450)

Une voix: Vous n'avez peut-être pas posé les bonnes questions.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, le premier ministre a eu la plupart de ses conversations avec l'actuel président des États-Unis, qui sera bientôt un ex-président. D'ailleurs, il pourra aller le retrouver très prochainement pour faire de la pêche à plein temps au Maine.

Je voudrais reposer la même question au premier ministre. Le prochain gouvernement américain a déjà fait savoir qu'il demanderait des ententes parallèles au sujet des normes environnementales et des normes professionnelles. Le Congrès a déclaré qu'il examinerait l'ALÉNA de très près et qu'il pourrait demander des modifications.

Est-ce qu'il ne serait pas prudent, vu que les prévisions du gouvernement sur l'emploi étaient mauvaises, celles sur la TPS étaient mauvaises, celles sur l'accord de libre-échange étaient mauvaises, celles sur le déficit étaient mauvaises, ne serait-il pas prudent d'attendre que le nouveau gouvernement américain ait examiné l'accord et ait proposé des changements et que le Congrès l'ait étudié, avant d'aller aveuglément de l'avant une nouvelle fois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition ferait bien de laisser le critique du commerce extérieur poser des questions à ce sujet. Le député n'est pas au courant de la réalité et ne connaît pas les faits, contrairement au critique du commerce extérieur, député de Toronto, qui est toujours bien informé. Ses questions sont directes.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le premier ministre voudrait peut-être passer à la réponse à la question.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je m'excuse auprès du député d'Etobicoke-Nord pour le tort que j'aurais pu causer à sa carrière.

M. le Président: Nous devrions peut-être passer à la question suivante. Le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a la parole.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je ne voudrais surtout pas interrompre une querelle d'amoureux où les deux parties appuient l'ALÉNA et l'Accord de libre-échange.

Cependant, je voudrais poser une question très simple. Au cours des deux dernières années, j'ai demandé au ministre de fournir à cette Chambre et aux Canadiens des renseignements détaillés sur les négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain. Je lui ai demandé plus précisément de nous faire connaître les études sectorielles que le gouvernement, qui entamait les négociations, avait dû faire et avait probablement faites. On m'a répondu que ces études ne seraient pas mises à notre disposition, parce qu'elles révéleraient notre jeu.

L'entente est maintenant paraphée. Le ministre déposera-t-il maintenant à la Chambre les études sectorielles qui ont sûrement été faites avant que cet accord de libre-échange ne soit paraphé par le gouvernement?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je sais qu'il est très difficile pour le député de parler avec précision de l'ALÉNA parce qu'il n'est jamais venu à la demi-douzaine de séances d'information sur le sujet auxquelles il avait été convié. Nous concevons très bien alors qu'il ait du mal à comprendre la question.

Le député, j'en suis sûr, sait que les audiences sur l'ALÉNA commenceront demain. Je serai très heureux de répondre aux questions qu'il pourrait avoir sur certains éléments de l'entente.

Il sait aussi que la semaine dernière, le ministère des Finances a publié un document énonçant très clairement le travail qu'il a accompli ainsi que le travail abattu par des organisations respectées de l'extérieur du gouvernement qui appuient la position du gouvernement selon laquelle l'ALÉNA constitue une initiative politique très positive qui favorise l'économie du Canada. J'espère que le député lira l'entente et en viendra à la même conclusion.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, il est exact que je ne suis pas allé à la séance d'information secrète parce que, en tant que député, je ne signerais jamais la Loi sur les secrets officiels pour connaître des renseignements qui devraient être communiqués à tous les Canadiens.

Ma question est très claire et très précise. Si on a fait des études sectorielles, le gouvernement va-t-il les publier? Pas demain ni la semaine prochaine, mais le ministre va-t-il admettre à la Chambre qu'aucune étude sectorielle n'a été faite par le gouvernement? C'est la raison pour laquelle elles ne sont pas publiées.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je sais que le député vient de faire par inadvertance une déclaration très trompeuse que je veux rectifier pour lui maintenant.

Il a parlé de réunions qui ont toutes été secrètes alors qu'il sait très bien qu'il y a eu une demande pour la première réunion au nom des membres qui ont participé. Après cela, il n'y a pas eu de demande. On l'a fait savoir au député à maintes reprises, et pourtant il continue à faire cette déclaration trompeuse. . .

M. le Président: La parole est au député d'Abitibi.

* * *

[*Français*]

LES MINES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Est-ce que le gouvernement du

Canada est prêt à signer une entente sur le développement minéral avec le gouvernement du Québec? Dans l'affirmative, est-ce avant le 25 décembre 1992?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question.

Mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et son homologue québécois ont travaillé très dur à la mise au point de cet accord. Je me réjouis de constater que l'accord en est au point où l'on peut, je crois, prendre des mesures définitives pour sa ratification et son annonce.

* * *

[*Français*]

LE SECTEUR MANUFACTURIER

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Depuis le début de la récession, en termes relatifs, le secteur manufacturier canadien a perdu trois fois plus de jobs que le secteur manufacturier américain. Ma question est la suivante: Pourquoi cet écart écrasant entre nous et les États-Unis?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je me permets de faire remarquer à mon collègue que, dans les huit premiers mois de la présente année, les exportations canadiennes vers les États-Unis, qui se composent à 55 p. 100 de produits manufacturés, ont augmenté de 9,8 p. 100. Et cela, en dépit de la mauvaise santé de l'économie américaine et grâce, comme le sait pertinemment mon collègue, à l'Accord de libre-échange. Cet accord est l'un des éléments qui ont contribué à stimuler le secteur manufacturier du Canada.

Je crois que mon collègue ferait bien de chercher d'autres causes aux problèmes actuels du secteur manufacturier et notamment, du côté des changements énormes que nous traversons et dont parle mon collègue, le ministre des Finances.

Le député parle d'adaptation. S'il compare la situation au Canada avec celle qui règne aux États-Unis à cet égard, il verra que le Canada consacre nettement plus que les États-Unis par habitant à des programmes d'adaptation des particuliers comme des secteurs industriels, y compris le secteur manufacturier.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, nous parlons d'emplois perdus. Le fait est que nous avons perdu trois fois plus d'emplois que les États-Unis dans le secteur manufacturier même si ce pays traverse comme nous une période d'adaptation.

La raison en est bien simple. En dépit de deux années de terribles épreuves pour les Canadiens, le gouvernement a maintenu un plan d'action qui n'a rien fait pour soulager les souffrances des Canadiens ni préparer le pays à ce qui l'attend. Alors que, de notre côté, nous demandions des stimulants économiques, il a répliqué avec des taux d'intérêt non concurrentiels. Nous avons demandé davantage de formation, de recherche et de développement et il nous a dit d'attendre le programme devant nous assurer la prospérité. Le programme de la prospérité est désormais en place. Quelle excuse le gouvernement va-t-il maintenant invoquer pour ne rien faire? Quand le gouvernement va-t-il nous donner un budget? Croit-il vraiment qu'on peut résoudre le déficit financier en faisant fi du déficit humain?

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je dirai très clairement que nous n'avons pas fait fi de l'élément humain. En effet, le financement de la formation que le gouvernement a mis en place pour venir en aide aux Canadiens qui ont perdu leur emploi par suite des difficultés du secteur manufacturier s'est considérablement accru. Il atteint aujourd'hui 3,5 milliards de dollars, ce qui est plus, je crois, que ce que les États-Unis consacrent à la formation au sein d'une économie dix fois plus grande que l'économie canadienne.

Les problèmes du secteur manufacturier sont directement liés au fait que le coût de la main-d'oeuvre a augmenté de quelque 50 p. 100 de plus au Canada qu'aux États-Unis. C'est pour cette raison que. . .

M. le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

LE DÉCÈS DU TRÈS HONORALBE PAUL MARTIN

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, c'est la première fois que la Chambre se réunit depuis qu'elle a rendu hommage à mon père, et je tiens à lui exprimer ma gratitude.

[*Français*]

Mon père aimait tellement cette Chambre. Il respectait tellement tous ceux et celles qui servent et servaient dans cette grande institution. Au nom de ma mère et de notre famille, je veux remercier chacun et chacune d'entre vous, qui formez la grande famille parlementaire, pour l'émouvant message de sympathie que vous nous avez témoigné dans cette épreuve.

[*Traduction*]

Chez mes parents, dans une petite pièce attenante à la cuisine, un poste de télévision syntonise en permanence la chaîne de télévision parlementaire. C'est de là que, depuis cinq ans, mon père suivait et analysait les débats de la Chambre.

Le 14 septembre, mon père ne se trouvait pas dans la pièce, mais ma mère y était. En son nom et, bien sûr, au nom de tous les membres de ma famille, je tiens à remercier tous les députés pour leurs paroles, leur compréhension et la compassion qu'ils nous ont manifestée.

Mon père ne se trouvait pas dans la pièce, mais cela ne veut pas dire qu'il n'entendait pas ce qui se disait. Je suis certain qu'il le pouvait et que, de son nouveau point d'observation, il aurait accepté, monsieur le Président, si vous le lui aviez demandé, que le débat soit prolongé.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, au nom du gouvernement et des parlementaires, a pu exprimer ses condoléances à la famille Martin à l'occasion du décès de l'un des citoyens les plus remarquables de notre pays.

Paul Martin était certes un grand libéral, un grand parlementaire, un ministre extraordinaire et un représentant incomparable du Canada à l'étranger. Je l'ai connu il y a de nombreuses années grâce à son fils, même si ce dernier ne s'en souvient peut-être plus aujourd'hui; j'avais alors constaté que la famille Martin était à tous points de vue l'une de nos grandes familles canadiennes.

En ma qualité de premier ministre du Canada, le 1er juillet dernier, j'ai eu le privilège de recommander au gouverneur général et à Sa Majesté la Reine qu'ils confèrent le titre de très honorable à M. Paul Martin. Avant cet événement important, j'ai eu l'occasion de m'entretenir à plusieurs reprises avec M. Paul Martin père. Tout ce que je peux dire en mon nom et au nom de tous les parlementaires, c'est que personne mieux que lui, du moins dans l'histoire canadienne récente, ne mérite cet honneur; nul n'a autant chéri cette Chambre et nul n'a contribué autant à l'épanouissement ainsi qu'à l'unité du Canada que le très honorable Paul Martin, de Windsor Ontario, comme il l'aurait dit lui-même.

Des voix: Bravo!

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'aimerais aussi remercier le député de ses observations sur Paul Martin père. Je voudrais rendre un hommage particulier à M. Martin père. Il représentait au Parlement la région que j'habitais quand je suis venue à la Chambre des communes pour la première fois à l'âge de 15 ans. Je n'y suis revenue qu'une fois élue députée. Je me souviens très bien de sa cordialité, de son amitié et de l'intérêt qu'il portait aux jeunes.

Je voudrais ajouter que tous les députés de notre parti sont heureux de rendre hommage au très honorable Paul Martin, un grand homme et un éminent Canadien.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ACCORD SUR LE RÈGLEMENT DE LA REVENDICATION TERRITORIALE GWICH'IN

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, conformément aux dispositions du paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires de l'accord général sur le règlement de la revendication territoriale globale Gwich'in.

La mesure législative en vue de la mise en application de cet accord sera présentée dans un très proche avenir.

Affaires courantes

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 88 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-86

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-86, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et d'autres lois en conséquence, avec des amendements.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je me permets de signaler aux députés qu'il s'agit d'un projet de loi important. Le comité a reçu 186 lettres et 116 mémoires. Nous avons entendu 110 témoins, 48 groupes et 36 représentants du Ministère, de la GRC, du SCRS et du ministère de la Justice.

Le comité a adopté 102 amendements. Cela représente ce qu'il y a de mieux au parlement, les trois partis y ont travaillé ferme tout l'été et c'est en effet une bonne loi générale.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre) demande à présenter le projet de loi C-365, Loi modifiant le Code criminel.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Harb: Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet d'interdire les arbalètes. Toutefois, les arbalètes utilisées pour le tir à l'arc ou autres sports de ce genre seraient autorisées.

• (1510)

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Harb propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre) demande à présenter le projet de loi C-366, Loi modifiant le Code criminel (fausses armes à feu).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Harb: Monsieur le Président, il s'agit également d'une modification au Code criminel concernant, cette fois, les fausses armes à feu. Ce projet de loi a pour objet d'interdire la vente de fausses armes à feu qui risquent d'être prises pour une véritable armes à feu lors de la perpétration d'un crime.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Harb propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre) demande à présenter le projet de loi C-367, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (dons aux banques d'alimentation).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Harb: Monsieur le Président, ce projet de loi vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu immédiatement après l'article 259. Le projet de loi a pour objet de permettre que les dons d'aliments à une banque alimentaire soient considérés comme un don de charité, peu importe que la valeur des aliments ait déjà été déduite comme dépense d'entreprise pour le donateur. Le but

comme dépense d'entreprise pour le donateur. Le but consiste à encourager les gens à donner davantage aux banques alimentaires.

Aux fins du compte rendu, je tiens à remercier M. Norm Robin, qui a aidé à élaborer cette proposition, ainsi que nos juristes.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Harb propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

L'ENREGISTREMENT DES LOBBYISTES

ÉTUDE EXHAUSTIVE DE LA LOI

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'interviens pour demander le consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

> Que, conformément à l'article 14 d'une loi concernant l'enregistrement de lobbyistes, prévue au chapitre 44 du 4e supplément des Statuts révisés du Canada de 1985, le Comité permanent de la consommation, des affaires commerciales et de l'administration gouvernementale soit chargé d'entreprendre une étude exhaustive de l'application de cette loi et fasse rapport à la Chambre au plus tard dans un délai d'un an à compter du début de l'étude.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour que la Chambre prenne en considération la motion de l'honorable député?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PROJET DE LOI C-330

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre plusieurs pétitions dûment certifiées par le greffier des pétitions et portant la signature de 10 000 autres Canadiens qui appuient le projet de loi C-330.

Les pétitionnaires veulent que les Canadiens aient davantage leur mot à dire quant au sort réservé aux délinquants dans le processus judiciaire et demandent que le Parlement appuie les droits des victimes et protège le public contre les auteurs de crimes avec violence.

Des dizaines de milliers de signatures seront déposées à la Chambre avant l'examen, ce jeudi, du projet de loi C-330.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre plusieurs pétitions que l'on a fait circuler à la suite du décès de la jeune Rosalyn Dupuis dans la municipalité de Sudbury. Un jeune délinquant a été inculpé du meurtre.

Les signataires de ces pétitions—ils sont en fait nombreux—demandent que le gouvernement modifie la Loi sur les jeunes contrevenants afin de veiller à ce que les personnes qui commettent des crimes avec violence se voient infliger une peine à la mesure de la gravité de leur crime. Les signataires demandent que ces personnes soient soumises à une évaluation psychologique, et que les jeunes délinquants violents qui ont commis un crime se voient obligatoirement soumis à un traitement psychiatrique dès leur condamnation.

[*Français*]

ON DEMANDE D'ENRAYER LA VIOLENCE DANS NOTRE SOCIÉTÉ

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose une pétition provenant de l'école Charles-René-Lalande, de Rivière-Héva en Abitibi. Les pétitionnaires déclarent que les films de violence à la télévision sont dangereux et, par conséquent, inadmissibles, parce qu'ils incitent à plus de violence; que tous les jouets qui incitent à des jeux violents sont inacceptables et que leur fabrication devrait être supprimée.

L'information sur les actes de violence trop souvent répétée à la télévision, sur toutes les chaînes, de même qu'à la radio, peut inciter à d'autres actes de violence.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement légifère sur les points ci-haut mentionnés pour enrayer la violence dans notre société afin de protéger davantage nos enfants et d'assurer à tous nos concitoyens une meilleure qualité de vie.

[*Traduction*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un pétition en vertu de l'article 36 du Règlement au nom d'un certain nombre d'électeurs de Chase et de Kamloops, en Colombie-Britannique, et de quelques autres villes de l'Ouest.

Les pétitionnaires s'inquiètent, ayant constaté, à la lecture de l'Accord de libre-échange nord-américain, que l'eau douce ne semble pas exemptée des dispositions de l'accord. Ils demandent au gouvernement de déclarer explicitement que cet accord ne s'applique pas à l'eau douce, car ils craignent que le gouvernement n'accepte de vendre de l'eau, par transfert entre bassins hydrographiques, aux États-Unis et au Mexique.

Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de les rassurer et de soustraire l'eau douce à l'application de cet accord commercial.

LE PROJET DE LOI C-91

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je dépose une pétition présentée par des centaines de citoyens de tous les coins du pays. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de renoncer au projet de loi C-91, qui porte sur l'attribution de licences pour d'autres médicaments génériques et permettra aux grands fabricants de commercialiser leurs médicaments sans subir la concurrence des produits génériques pendant une période pouvant aller jusqu'à 20 ans.

Les pétitionnaires disent que les médicaments existants ou nouveaux coûtent déjà beaucoup plus cher aux particuliers et aux régimes provinciaux et privés d'assurance-médicaments depuis 1987, année où les libéraux ont fait adopter le projet de loi C-22, prévoyant une période de dix ans sans concurrence des produits génériques.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de ne pas donner suite au projet de loi C-91 et d'abroger aussi le projet de loi C-22 pour que les Canadiens puissent profiter au maximum des médicaments génériques, plus économiques, et que les régimes provinciaux et privés d'assurance-médicaments puissent servir les Canadiens sans devoir exiger des primes plus élevés ni réduire la couverture.

LA PAUVRETÉ

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, j'attire l'attention de la Chambre, au nom de citoyens de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick, sur le fait que des centaines de milliers de Canadiens âgés vivent dans la pauvreté et que plus de 80 p. 100 des femmes seules de 65 ans et plus sont réduites à l'indigence.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à veiller à ce que les prestations de sécurité de la vieillesse soient suffisantes pour satisfaire aux besoins de base des personnes âgées.

L'EMPLOI

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de prendre la parole en conformité avec l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition signée par 66 de mes électeurs de la région de Salmon Cove, de Perry's Cove, d'Adam's Cove et de Broad Cove, ce qu'on appelle la côte nord de ma circonscription, dans la région de Carbonear.

Ils demandent qu'on prenne en considération ceux qui travaillaient dans des secteurs autres que les pêches et qui sont à la recherche d'un emploi. Ils signalent à la Chambre les difficultés économiques dont souffre leur région et la difficulté qu'ils ont à trouver un emploi.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de leur prodiguer des conseils et surtout de les aider à trouver un emploi.

• (1520)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai une pétition qui a été signée par un certain nombre de Canadiens, et leur message me paraît très clair.

Voici ce qu'ils y disent: nous demandons au Parlement de rejeter le projet de loi visant à mettre en application l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

C'est un message très simple, et j'espère que tous les parlementaires l'écouteront.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition portant un grand nombre de signatures de mes électeurs qui souscrivent au même message que celui que mon collègue vient de présenter à la Chambre.

Il s'agit d'un message très direct qu'ils adressent au Parlement. Ils nous prient très vivement de rejeter le projet de loi visant à mettre en application l'Accord de libre-échange nord-américain. Mes électeurs croient fermement que cet accord ne fera qu'empirer une situation déjà mauvaise. Elle nous fera perdre des emplois. C'est pour cette raison qu'ils nous demandent de rejeter toute mesure en ce sens.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je prends la parole pour présenter une autre pétition signée par de nombreux habitants d'Ottawa qui s'opposent au prix élevé de l'essence dans cette région, comparativement aux autres régions de l'Ontario, particulièrement celle du sud.

Je dois dire que ces Canadiens sont d'une patience à toute épreuve parce que je présente des pétitions comme celle-ci à la Chambre depuis des mois. La circonscription de Kingston et les Îles, que je représente, est également aux prises avec ce même problème relatif au prix de l'essence. Certains de mes propres électeurs ont signé des pétitions semblables que j'ai présentées dans le passé, et la seule réponse que nous ayons eue du gouvernement, c'est qu'il ne contrôle pas les prix et qu'il n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit pour aider les Canadiens qui sont traités injustement en ce qui concerne le prix de l'essence.

Les pétitionnaires disent que cette pratique est injuste et prient instamment le gouvernement de corriger cette injustice dont les automobilistes de la région d'Ottawa sont victimes. Je suis d'accord avec eux et demande au gouvernement de prendre des mesures au lieu de faire ce genre de déclaration en l'air en réponse à ces pétitions.

LE PROJET DE LOI C-86

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de Toronto qui s'inquiètent à cause des récentes modifications à la Loi sur l'immigration proposées dans le projet de loi C-86. En particulier, ils s'opposent fortement aux restrictions et aux retards auxquels les parents feront face lorsqu'ils essaieront de venir rejoindre leurs fils et leurs filles au Canada. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le gouvernement à retirer ces modifications.

Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition qui provient également d'un certain nombre de Torontois qui s'inquiètent d'autres aspects de ce projet de loi.

Les pétitionnaires signalent que le gouvernement américain traite aux États-Unis les demandes des familles de réfugiés au sens de la convention et que la politique qu'applique actuellement le ministre de l'Immigration au Canada, en refusant d'accorder des permis ministériels aux familles des revendicateurs de statut de réfugié, peut porter atteinte à la sécurité et à la santé physique et mentale de ces immigrants, puisque les familles sont ainsi séparées pendant de nombreuses années.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'exhorter le ministre de l'Immigration à accorder des permis ministériels au conjoint et aux enfants à charge des demandeurs de statut de réfugié qui ont reçu l'autorisation de présenter une demande relative au droit d'établissement à partir du Canada, y compris des personnes dont la demande fait partie de l'arriéré et des immigrants visés par la nouvelle loi, ce qui permettrait aux familles de vivre ensemble au Canada pendant le traitement des demandes.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, finalement, j'ai une pétition signée par un certain nombre d'habitants de l'agglomération torontoise qui s'inquiètent de la politique que le Canada continue d'appliquer en ce qui concerne les vols à basse altitude effectués par les forces de l'OTAN au-dessus du territoire des Innu du Labrador et de l'est du Québec.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de s'associer à l'Assemblée des Premières nations, aux Innu du Labrador et à d'autres nations autochtones du nord du Canada pour s'opposer à ce que les forces de l'OTAN et de NORAD s'entraînent au-dessus de ce territoire. Ils exhortent le gouvernement du Canada à mettre un terme à la formation dispensée aux troupes de l'OTAN et du NORAD au Canada ainsi qu'à utiliser plutôt les fonds que le Canada verse à l'OTAN et au NORAD afin de permettre aux peuples autochtones du Canada de reprendre possesion de leurs terres et de conserver leur mode de vie et de promouvoir le développement durable pour tous les Canadiens.

LE PROJET DE LOI C-91

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée, au nom de mes électeurs de Saskatoon—Dundurn. Ceux-ci demandent au gouvernement, par l'entremise du Parlement, de ne pas adopter le projet de loi C-91 et d'abroger le projet de loi C-22. Les pétitionnaires souhaitent qu'il en soit ainsi afin que les Canadiens puissent bénéficier pleinement des prix moins élevés des médicaments génériques, et afin que. . .

Une voix: Qui a adopté le projet de loi C-22?

M. Fisher: Ce sont les conservateurs . . . Et afin que les régimes provinciaux et privés de médicaments ne soient pas indûment touchés par les prix plus élevés des médicaments.

À cet égard, les pétitionnaires font valoir que le projet de loi C-22 a porté de sept ans à dix ans la période de protection accordée, et que le gouvernement avait promis que les prix n'allaient pas augmenter, ce qui n'a pas été le cas. L'expérience a révélé que le coût des médicaments a grimpé de façon spectaculaire, au détriment de tous les intéressés.

De toute évidence, le fait de passer de 10 ans à 20 ans ne va pas aider l'économie canadienne et ne va sûrement pas aider les Canadiens non plus.

L'IMMIGRATION

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): J'ai une pétition signée par un grand nombre de résidants de Surrey et dans laquelle on souligne que la catégorie de la famille et des parents aidés a toujours joué un rôle important relativement à l'immigration au Canada, compte tenu du fait que des parents au pays peuvent aider les immigrants à se trouver un emploi, à se loger et à se familiariser avec les langues et les coutumes canadiennes.

Les pétitionnaires font valoir que les propositions actuelles du gouvernement limiteraient beaucoup les possibilités d'obtention de visas de la part de personnes faisant partie de la catégorie de la famille et des parents aidés. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de changer ses priorités de façon que ceux qui font partie de la catégorie de la famille et des parents aidés soient intégrés au groupe du volet numéro un.

LE PROJET DE LOI C–91

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte–Claire): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir déposer à la Chambre une pétition signée par de nombreux Canadiens outrés que, avec le projet de loi C–22, le gouvernement ait d'abord porté atteinte à l'octroi obligatoire de licences qui garantissait des médicaments peu coûteux au Canada et furieux qu'il leur présente maintenant le projet de loi C–91.

En résumé, les pétitionnaires demandent le retrait du projet de loi C–91 et l'abrogation du projet de loi C–22.

Il me fait plaisir de présenter cette pétition, car mon parti et moi appuyons ce point de vue.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par des électeurs de Raymore, dans ma circonscription.

Les pétitionnaires soulignent que les bureaux de poste sont la pierre angulaire de nombreuses localités rurales et ils exhortent le Parlement à soutenir le mode de vie rural au Canada en maintenant les bureaux de poste et les services postaux dans les milieux ruraux et en rejetant le programme conservateur qui prévoit des compressions et la suppression de ces services.

LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

Mme Edna Anderson (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, j'ai quelques pétitions à présenter, dont l'une qui est signée par un grand nombre de mes électeurs de Simcoe–Centre. Ces pétitionnaires pressent le Parlement de réviser les lois du Canada pour remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une nouvelle loi sur les jeunes délinquants prévoyant un âge maximal plus bas, soit 13 ans.

«FIER D'ÊTRE CANADIEN»

Mme Edna Anderson (Simcoe–Centre): Monsieur le Président, la deuxième pétition dit qu'il convient d'inciter tous les Canadiens à être fiers de vivre dans un Canada indépendant, fort et uni. Les Canadiens sont un peuple réservé, qui cache souvent son patriotisme. Les clubs Kinsmen et Kinette du Canada ont donné à tous les Canadiens l'occasion de participer à la campagne Fier d'être Canadien, qui s'est déroulée pendant la célébration du 125e anniversaire de la Confédération en 1992.

Par conséquent, nous, les soussignés, appuyons cette campagne, car elle est nous donne l'occasion d'honorer notre patrimoine et notre drapeau, de renforcer les liens entre tous les Canadiens pour l'avancement du Canada en tant que chef de file dans le monde et de promouvoir l'immense fierté d'être canadien.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme le veut le Règlement, le temps consacré aux pétitions est maintenant écoulé.

* * *

• (1530)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 348, 363, 370, 392, 394, 397 et 399.

[*Texte*]

Question no 348—**M. Young (Acadie—Bathurst):**

De 1985 à ce jour, *a*) combien de contrats de plus de 100 000 $ ont été adjugés par le ministère des Approvisionnements et des Services à des entrepreneurs à titre de fournisseur unique et *b*) combien de contrats le ministère a–t–il adjugé en tout chaque année et quelle en était la valeur annuelle totale?

L'hon. Paul Wyatt Dick (ministre des Approvisionnements et Services): *a*) Depuis 1985, il y a eu 18 238 contrats de plus de 100 000 $ qui ont été adjugés à des entrepreneurs à titre de fournisseur unique par Approvisionnements et Services Canada (ASC).

L'adjudication d'un contrat à fournisseur exclusif est permise seulement si les conditions suivantes sont rencontrées: 1) en l'absence de soumissions en réponse à une invitation à soumissionner en régime de concurrence; 2)* lorsque les produits sont obtenus d'un fournisseur exclusif, dans le cas d'achat d'objets d'art ou en vertu de la protection de droits d'auteur et de brevet; 3) lorsque les produits ne peuvent être obtenus à temps en procédant par voie de demande de soumission ouverte ou sélective pour des raisons d'extrême urgence imputables à des circonstances imprévisibles; 4)* lorsqu'il s'agit de livraisons supplémentaires que doit assurer le fournisseur d'origine; et 5) l'approvisionnement de prototypes ou d'un nouveau produit mis au point en vertu d'un contrat de recherche, d'expérimentation, d'étude ou de développement à caractère original.

* Pour chaque achat assujetti au GATT ou à l'Accord de libre-échange et répondant aux conditions de l'invitation à soumissionner en exclusivité des alinéas 2) ou 4) ci-dessus, un préavis d'adjudication de contrat (PAC) doit être préparé par la direction générale appropriée.

Lorsque l'on détermine que ces conditions ont été satisfaites, une justification à cet effet doit être faite à l'étape de la planification du marché. Cette justification est exigée aux fins d'approbation du contrat, et doit être expliquée dans le document d'approbation ou y être joint.

b) Le tableau ci-dessous indique le nombre et la valeur annuelle des contrats adjugés:

Année financière	Nombre des contrats	Valeur annuelle (million $)
1985/1986	311 847	6 706
1986/1987	294 669	8 751
1987/1988	287 647	10 351
1988/1989	283 754	7 429
1989/1990	287 099	8 495
1990/1991	243 261	8 699
1991/1992	188 136	9 787
1992/1993 (en cours)	27 569	1 296

Affaires courantes

Question nº 363—**M. Pickard:**

En ce qui concerne les fonctions que la Société canadienne des postes assumera à compter du 1er juillet 1992, à l'égard des importations par la poste, fonctions qu'exerçait auparavant le personnel de Revenu Canada (Douanes), *a*) quel est le montant de l'indemnisation que recevra la Société canadienne des postes de Revenu Canada pour exercer ces fonctions, *b*) à combien s'élèvent les recettes que la Société canadienne des postes prévoit produire chaque année?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): *a*) Le gouvernement a demandé à la Société canadienne des postes d'assumer certaines des fonctions d'entrée de données, de traitement du matériel et de perception des recettes associées au dédouanement et à la perception des droits et des taxes sur les importations postales. Le contrat qui lie la Société canadienne des postes et Revenu Canada —Douanes et Accise, est semblable à ceux que la Société canadienne des postes conclut avec ses autres clients. Des frais de manutention de cinq dollars pour chaque colis assujetti à des droits ou à des taxes, ou au deux, sont imposés à l'importateur afin de permettre à la Société canadienne des postes de recouvrer certains coûts attribués aux services offerts. Ces frais sont semblables à ceux qu'imposent d'autres pays.

b) Les prévisions de revenus constituant des renseignements commerciaux de nature délicate, ils ne peuvent être divulgués.

Question nº 370—**Mme Gaffney:**

Au sujet des sommes reçues dans le cadre des marchés par le ministère des Approvisionnements et Services à combien s'élèvent-elles *a*) pour les exercices financiers 1984-1985 à 1988-1989 pour chacune des circonscriptions suivantes: Lanark—Carleton, Nepean, Ottawa-Ouest, Ottawa-Centre, Ottawa-Sud, Carleton—Gloucester, Ottawa—Vanier, *b*) pour les exercices financiers 1989-1990 à 1991-1992 pour la circonscription de Lanark—Carleton?

L'hon. Paul Dick (ministre des Approvisionnements et Services): Les statistiques qui figurent dans la présente ne couvrent pas tous les biens et les services qu'achète le gouvernement du Canada. Approvisionnements et Services Canada veille à l'acquisition de seulement 55 p. 100 des biens et des services achetés par le gouvernement fédéral.

En outre, ASC n'attribue de contrats ni ne produit de statistiques connexes en fonction des circonscriptions électorales ou d'autres limites. Pour produire la liste ci-jointe établie selon les circonscriptions, ASC a procédé au tri de ses données sur les achats en se servant du code postal.

Les statistiques ne sont pas nécessairement révélatrices de l'origine des biens et des services achetés. La plupart du temps, on inscrit sur les listes le nom de la région où l'entrepreneur est situé. Ce point d'approvisionnement ne tient pas compte des contrats de sous-traitance qui pourraient avoir été attribués ou d'autres services ayant été fournis ailleurs. Par exemple, les achats de carburant faits auprès de la société Esso, qui sont inclus dans la facture globale de 249 678 000 $, représentent le carburant que le gouvernement achète de la société Pétroles Esso Canada par l'entremise de son bureau de Nepean (Ontario), mais le carburant n'est pas raffiné à Nepean pas plus d'ailleurs que le pétrole ne provient de l'Ontario. Nepean n'est qu'un point de facturation.

Enfin, bon nombre de contrats sont pluriannuels et la valeur qu'ils représentent est comptabilisée uniquement l'année où ils sont attribués, comme les grands projets de l'État (par exemple, les gros contrats de construction navale.)

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA

APPROVISIONNEMENTS EN BIENS ET SERVICES DANS LES CIRCONSCRIPTIONS DE:

ANNÉE FINANCIÈRE	LANARK CARLETON	NEPEAN	OTTAWA OUEST	OTTAWA CENTRE	OTTAWA SUD	GLOUCESTER CARLETON	OTTAWA VANIER
	*	*			*	*	
1984-1985	—	—	226 219	479 696	—	—	111 752
1985-1986	—	—	237 576	423 071	—	—	98 510
1986-1987	—	—	225 893	486 794	—	—	134 993
1987-1988	—	—	282 444	729 670	—	—	123 248
1988-1989	84 148	346 996	240 578	771 737	297 085	83 639	105 264
1989-1990	103 679	430 522	274 168	731 299	300 337	83 888	108 513
1990-1991	100 197	550 131	260 290	1 025 121	437 141	75 715	169 896
1991-1992	163 906	443 904	236 546	694 067	1 530 237	63 313	117 055

* Les statistiques relatives aux contrats pour les circonscriptions susmentionnées ne sont pas disponibles avant 1988 à cause de la répartition des limites des circonscriptions électorales.

La base de données statistiques d'Approvisionnement et Services Canada a été conçue pour ne refléter que les activités d'attribution des marchés (c.-à-d. la signature et l'enregistrement des documents relatifs à un contrat). Si ces chiffres sont utilisés dans un autre contexte, il faut alors se montrer prudent quant à leur précision ou à leur véracité.

Question nº 392—**M. Bosley:**

Combien a coûté la production SRC-ONF intitulée «La Bravoure et le Mépris»?

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): «La Bravoure et le Mépris» est une production indépendante produite par Galafilm Inc., en coproduction avec la télévision anglaise de la SRC et l'Office national du film (par l'entremise du Programme de coproductions), en association avec la Société Radio-Canada et la participation de Téléfilm Canada.

L'ONF a fourni 200 000 $ directement à Galafilm Inc., a dépensé 55 000 $ pour des frais de montage et a aussi fourni des services de postproduction et autres services de production au montant de 474 641 $.

En ce qui concerne la part des coûts assumée par la Société dans la production de cette série en trois parties, la Société n'est habituellement pas tenue de fournir de tels détails sur sa gestion et son administration interne. La justification de cette coutume est donnée en détail dans la réponse à la question nº 2530 (posée par M. Cossitt le 22 mai 1975), imprimée le 6 novembre 1975. (voir ci-joint)

Question nº 2530—**M. Cossitt:**

Au sujet de la réponse à la question nº 2295, précisant en partie que: «il n'est pas d'usage de demander à la Société Radio-Canada de divulguer pareils détails de sa gestion et de son administration internes», *a*) qui a arrêté cette politique et quand, *b*) quelles raisons justifient une telle décision, *c*) le gouvernement acceptera-t-il de la modifier en communiquant au Parlement toutes les réponses aux demandes de renseignements légitimes au sujet de la Société Radio-Canada et de ses activités et, (i) dans l'affirmative, quand (ii) sinon, pourquoi?

L'Honorable J. Hugh Faulkner (secrétaire d'État du Canada): En ce qui concerne les parties a) et b) la Société Radio-Canada m'informe de ce qui suit: *a*) et *b*) Depuis la création de la Société Radio-Canada en 1936, l'usage a voulu que le Parlement n'exige pas dans les réponses aux questions qui lui sont posées que la Société divulgue certains détails de sa gestion et de son administration internes. Cette pratique est doublement motivée: d'une part, respect de l'indépendance de la Société Radio-Canada en tant que la Société de la Couronne établie spécialement pour produire et diffuser les émission du service national de radiodiffusion en toute indépendance d'ingérence politique ou commerciale; en deuxième lieu, sauvegarde des activités de la Société devant la concurrence. À maintes reprises, divers comités parlementaires ont étudié la question de savoir si la Société devait fournir certaines catégories de renseignements et, dans les cas où la Société a suggéré que certains renseignements ne devraient pas être rendus publics, les comités ont accepté son opinion. Les noms des membres de son effectif, leurs fonctions relatives à certaines émissions, et les dépenses qui se rattachent à certaines missions, détails demandés dans la question nº 2295, figurent parmi les renseignements qu'il n'est pas d'usage d'exiger de la Société. Le Parlement est libre de discuter les politiques suivies tant par lui que par Radio-Canada à cet égard, politiques qui pourraient être étudiées lorsque les prévisions budgétaires de la Société sont présentées au Comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

c) Non. Le gouvernement fournit aux membres de la Chambre tous les renseignements qui lui sont demandés, sauf lorsque la publication d'un renseignement pourrait nuire au mandat de la Société, tel que fixé par le Parlement. Il s'agit d'un principe bien établi qui a toujours été accepté en matière d'informations concernant les organismes d'État et des sociétés de la Couronne qui se trouvent en concurrence avec le secteur privé.

Question nº 394—**M. Angus:**

Le gouvernement du Canada a-t-il restreint les heures de travail des camionneurs qui font le transport interprovincial, et dans l'affirmative, pour chacune des cinq années précédant l'application de cette restriction et pour chaque année écoulée depuis, *a*) combien de camions ont été impliqués dans des accidents, *b*) combien de camions ont roulé avec un seul conducteur à bord et pendant combien d'heures, *c*) combien de camions ont roulé avec deux conducteurs à bord et pendant combien d'heures, *d*) quel est le ratio entre le nombre d'accidents de la route impliquant des camions transportant un seul conducteur, d'une part, et deux conducteurs, d'autre part, *e*) combien s'élève le salaire annuel moyen des conducteurs de camion?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Transports Canada a adopté un nouveau règlement fédéral sur les heures de service qui est entré en vigueur le 1er juillet 1989. L'application de ce règlement, dont la responsabilité revient à chaque province, a commencé par la mise en oeuvre des règlements provinciaux complémentaires sur les heures de service régissant les transports intra-provinciaux. La plupart des provinces ont commencé à appliquer le règlement en 1990.

a) Le nombre de camions impliqués dans des collisions donnant lieu à des accidents mortels, des blessures ou seulement des dommages matériels est réparti comme suit: 1986—26 645, 1987—27 130, 1988—30 225, 1989—33 064, 1990—31 364. Les donnés sur le Québec et l'Alberta sont encore incomplètes et sont donc exclues de ces résultats. Les statistiques pour l'année 1991 n'ont pas encore été compilées.

b, *c* et *d*) Il n'y a pas de données disponibles sur ces questions.

e) D'après l'étude sur le camionnage pour compte d'autrui effectuée par Statistique Canada, le salaire annuel moyen déclaré à l'échelle nationale pour les conducteurs, incluant les superviseurs et les assistants se répartit comme suit: 1986—28 390 $, 1987—28 348 $, 1988—30 489 $, 1989—32 099 $. Les données pour l'année 1990 n'ont pas été publiées.

Question nº 397—**M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing):**

Des membres des Forces armées canadiennes ont-ils participé au raid sur Dieppe, le 19 août 1942, et, dans l'affirmative, quels sont les noms, grades et régiments de ceux qui ont reçu l'Étoile France-Allemagne pour avoir participé au raid sur Dieppe et pour quelle raison la médaille leur a-t-elle été décernée?

L'hon. Gerald Merrithew (ministre des Anciens combattants): Oui, mais l'Étoile France-Allemagne est décernée pour l'entrée en service opérationnel sur terre du 6 juin 1944, en France, en Belgique, aux Pays-Bas ou en Allemagne, au 8 mai 1945, soit la date de la fin des hostilités en Europe.

Aussi, les troupes aéroportées de l'armée qui ont pris part à des opérations aéroportées dans une zone désignée de l'armée pour les opérations sur terre, entre le 6 juin 1944 et le 8 mai 1945, sont admissibles.

Question nº 399—**M. Skelly (Comox—Alberni):**

À l'égard du gouvernement, de ses organismes et agences et de la société First Satellite Communications, *a*) quelle est la valeur totale des contrats octroyés depuis le 1er janvier 1990, *b*) à quelles dates ces contrats ont-ils été conclus, *c*) quels sont les ministères ou agences concernés, *d*) quelle est la valeur de chacun de ces contrats, *e*) quel était l'objet de chacun de ces contrats?

L'hon. Paul Wyatt Dick (ministre des Approvisonnements et Services): À l'égard du gouvernement et de la société First Satellite Communications, *a*) 20 181 75 $; *b*) 1er avil 1991; *c*) Affaires indiennes et du Nord Canada; *d*) 20 181 75 $; *e*) services de soutien en communication.

[*Français*]

M. Edwards: Monsieur le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

L'INDUSTRIE AÉRIENNE

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai reçu du député de Thunder Bay—Atikokan un avis de motion d'ajournement conformément à l'article 52 du Règlement.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je vous ai avisé par lettre plus tôt aujourd'hui que j'avais l'intention de prendre la parole en vertu de l'article 52 du Règlement pour demander l'ajournement de la Chambre afin de débattre d'une importante question d'intérêt national.

Voici très brièvement ce qu'il en est. Depuis quelque temps déjà, les lignes aériennes canadiennes sont aux prises avec de graves difficultés financières. Ce problème a pris des proportions monumentales et touche, à vrai dire, toutes les localités qu'elles desservent d'un bout à l'autre du pays. Il s'agit donc d'une affaire nationale d'une très grande importance. Un des transporteurs aériens serait même sur le point de déclarer faillite. C'est dire que le temps presse.

Le gouvernement du Canada évalue actuellement divers moyens de venir en aide à l'un d'eux. Il devrait faire connaître sa décision d'ici quelques heures, quelques jours tout au plus.

En terminant, le Parlement a le devoir et devrait avoir la possibilité de seconder le gouvernement dans le processus de prise de décisions en tenant un débat de fond sur cette question avant qu'une décision ne soit prise.

Il y aura bien sûr des journées d'opposition d'ici l'ajournement des Fêtes, mais il est fort peu probable qu'il y en ait avant que le gouvernement ne donne sa réponse. De plus, la période des questions ne suffira pas, si l'on veut étudier à fond les possibilités qui s'offrent aux Canadiens.

C'est pour cette raison que je soutiens qu'il est urgent de tenir un débat spécial.

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député soulève une question fort importante, mais étant donné les conditions et les contraintes de l'article 52 du Règlement, aujourd'hui je ne peux malheureusement recevoir la requête de l'honorable député de Thunder Bay—Atikokan.

* * *

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

LES JOURS DÉSIGNÉS

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai le devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément à l'alinéa 81(8)*b*), le nombre total de jours désignés pour la période des crédits se terminant le 10 décembre 1992 sera réduit de trois jours. Par conséquent, le nombre total de jours désignés pour la période, fixé à six le mercredi 18 septembre 1992, conformément à l'alinéa 81(8)*c*), est maintenant de trois.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 17 septembre, de la motion de M. Blais: Que le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif du secteur ministériel.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends part au débat sur le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets.

Les députés se rappelleront qu'au mois de janvier dernier, le gouvernement a annoncé sa décision d'éliminer l'octroi obligatoire de licences relatives aux produits

pharmaceutiques brevetés. Aujourd'hui, avec la deuxième lecture du projet de loi C–91, nous donnons suite à cette annonce.

Nous agissons ainsi pour trois raisons fondamentales. Premièrement, cette politique sera bénéfique pour le Canada et pour les Canadiens. Deuxièmement, elle mettra fin à l'incertitude qui s'est manifestée dans l'industrie concernant l'octroi obligatoire de licences. Troisièmement, elle brisera l'isolement dans lequel le Canada se trouve à ce sujet et elle rendra la pratique canadienne semblable à celle des autres pays industrialisés.

Permettez–moi de traiter chacune de ces questions à tour de rôle. Premièrement, il ne fait aucun doute que les Canadiens tireront profit des modifications proposées dans le projet de loi C–91.

Les améliorations apportées à la protection des brevets auront pour avantage principal d'attirer des centaines de millions de dollars en nouveaux investissements.

Depuis janvier, alors que le gouvernement faisait connaître son intention de mettre fin à l'octroi obligatoire de licences, les fabricants de produits pharmaceutiques ont annoncé qu'ils investiraient plus de 500 millions de dollars au Canada au cours des cinq prochaines années. Ces nouveaux investissements considérables dépendent de la protection accrue des brevets. Sans elle, le Canada ne pourra pas soutenir la concurrence dans l'industrie des produits pharmaceutiques. Ces investissements se feront dans d'autres parties plus attrayantes du globe.

Cette question a une grande importance: plus de 500 millions de dollars en nouveaux investissements représentent des emplois de qualité pour les chercheurs canadiens et le personnel médical. Nous parlons de la gamme complète des activités industrielles: construction d'usines, fourniture de matériel ainsi que recherche–développement dans les hôpitaux, les instituts de recherche, les universités et les laboratoires des secteurs privé et public. Ces investissements comprennent des mandats pour mener des travaux de R–D ou pour fabriquer des produits pour tous les pays.

Et ces investissements ne se feront pas qu'au Québec et en Ontario. En fait, des investissements de 90 millions de dollars ont été annoncés pour des projets qui seront menés hors du Canada central.

[*Français*]

Voilà bien le type de secteur dans lequel le Canada devrait investir, un secteur axé sur l'innovation, un secteur consacré à la création de produits à haute valeur ajoutée, un secteur qui génère des emplois de qualité. Dans son ensemble, l'industrie pharmaceutique emploie plus de 22 000 personnes chez les fabricants de produits de marque, de produits génériques et de produits chimiques. Le projet de loi C–91 créera un environnement dans lequel tous les secteurs de l'industrie pourront prospérer.

[*Traduction*]

Tout cela constitue de bonnes nouvelles pour les chercheurs et pour les fabricants canadiens. Mais il y a aussi de bonnes nouvelles pour le reste de la population canadienne.

Le projet de loi C–91 permettra au Canada de jouer un rôle important dans la recherche et la mise au point de médicaments et de traitements.

Le projet de loi contient des dispositions qui maintiendront le prix des médicaments à un niveau raisonnable. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés se verra conférer de nouveaux pouvoirs qui lui permettront d'être encore plus efficace que dans le passé.

Le conseil a été créé en 1987 par ce gouvernement–ci, qui désirait respecter son engagement de maintenir le prix des médicaments à un niveau raisonnable. Depuis lors, le conseil s'est fort bien acquitté de sa tâche. De janvier 1987 à décembre 1991, le prix des produits pharmaceutiques brevetés a augmenté, en moyenne, de seulement 2,9 p. 100 par année. Ce chiffre est bien au–dessous de la hausse de l'indice des prix à la consommation.

[*Français*]

Et aussi, une étude menée récemment aux États–Unis a révélé que les médicaments se vendent à bien meilleur prix au Canada qu'aux États–Unis. Au Canada en fait, le prix des médicaments est de 32 p. 100 moins élevé. L'étude américaine dit que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a grandement contribué à cet état de fait.

[*Traduction*]

J'ai affirmé que cette mesure législative était bonne pour le Canada et pour les Canadiens parce qu'elle combine les avantages découlant de la multiplication des travaux de R–D et de fabrication, et ceux d'un contrôle rigoureux de la hausse des prix. Laissez–moi maintenant vous parler de la seconde raison fondamentale pour laquelle nous avons proposé ce projet.

Il est temps d'en finir avec l'incertitude associée à la protection des brevets pour les produits pharmaceutiques. Le gouvernement a annoncé son intention de mettre fin à l'octroi obligatoire de licences en janvier, en espérant que les négociations du GATT prendraient fin sous peu. Bien que je continue à espérer qu'une entente sera conclue durant les prochaines semaines, en ce moment, ces négociations ne sont pas encore terminées.

Toutefois, le Canada n'a pas les moyens d'attendre plus longtemps. Depuis que le gouvernement a annoncé son intention de mettre fin à l'obligation d'octroyer des licences, un nombre important de nouveaux engagements d'investissement ont été annoncés. Il nous faut créer l'environnement qui permettra à ces investisse-

ments de se matérialiser. Chaque jour qui passe laisse l'incertitude croître dans le secteur, et les Canadiens pourraient bien ne pas voir ces engagements d'investissement devenir réalité.

• (1540)

[*Français*]

Depuis la publication du Rapport Dunkel, l'an dernier, le système a été envahi par plus de 250 demandes de licences provenant des fabricants de produits génériques, comparativement à 57 seulement pendant l'année précédente.

Le texte accompagnant toutes les licences délivrées depuis le 20 décembre, date du dépôt du Rapport Dunkel, stipulait que celles-ci pourraient être révoquées si le gouvernement décidait de modifier sa politique. Lorsque le nouveau régime sera adopté, ces licences seront déclarées non valides. D'ici là, tous les membres de l'industrie attendent dans un climat d'incertitude peu propice au commerce.

[*Traduction*]

Il nous incombe d'assurer la régularité du marché. Nous ne pouvons entretenir un climat d'incertitude qui empêche les entreprises de faire des projets d'avenir. Pour le bien de toutes les parties visées, il est impérieux que nous réglions cette question sans tarder.

Il existe une troisième raison d'adopter ce projet. Le projet de loi C-91 mettra fin à l'isolement du Canada dans ce domaine. Le Canada est le seul pays industrialisé du GATT à conserver un système d'octroi obligatoire de licences pour les produits phamaceutiques.

Pendant les négociations qui ont mené au dépôt du Rapport Dunkel, le 20 décembre 1991, le Canada a été l'unique pays industrialisé dans cette position. Franchement, le Canada ne peut plus désormais espérer attirer l'investissement international dans son industrie des produits pharmaceutiques, s'il maintient l'obligation d'octroyer des licences.

L'industrie des produits pharmaceutiques est en train de se restructurer à l'échelle mondiale. La protection des innovations est un facteur d'une importance cruciale dans le choix d'un endroit pour investir. Si le Canada ne protège pas assez bien les brevets, il perdra au profit d'autres pays ces nouveaux investissements et mandats de fabrication.

Depuis l'annonce de janvier, le secteur de l'innovation de cette industrie a annoncé de nouveaux investissements d'un total de plus de 500 millions de dollars. La société Nordic Merrill Dow s'est engagée à verser 40 millions de dollars en fonds supplémentaires de R-D durant les cinq prochaines années, la firme Glaxo construira une usine de fabrication d'une valeur de 70 millions de dollars, et Ayerst a promis de verser 60 millions pour une nouvelle usine à Brandon, au Manitoba. Et il ne s'agit là que de trois exemples. Il y en a bien d'autres.

Voilà pourquoi, le gouvernement va de l'avant avec ce projet de loi. Il est bon pour le Canada. Nous ne pouvons plus nous permettre de ne pas suivre l'évolution de l'industrie à l'échelle mondiale, et nous devons stabiliser le climat des affaires.

Mais afin de mieux comprendre comment nous en sommes arrivés à ces conclusions, il serait bon de se rappeler ce qui s'est passé ces dernières années. Le projet de loi C-91 marque l'aboutissement d'une démarche entreprise par le gouvernement en 1987, lorsqu'il a décidé de remplacer le régime n'accordant aucune exclusivité commerciale aux produits pharmaceutiques, par un régime d'exclusivité de 7 à 10 ans.

Les députés se souviendront très bien du projet de loi C-22, qui a eu pour effet, en 1987, de rétablir la protection accordée aux produits pharmaceutiques par les brevets. Cette mesure constituait un compromis qui, nous semblait-il, devait être suffisant pour garantir au Canada les investissements dans la R-D et les mandats d'exportation, tout en protégeant le public d'une trop forte hausse de prix. Le gouvernement avait été soumis à une avalanche de critiques quant aux répercussions possibles du projet de loi C-22. Les opposants au projet de loi avaient affirmé que le nouveau système était voué à l'échec pour de multiples raisons.

J'affirme aujourd'hui que ces détracteurs se sont trompés, et lourdement. J'aimerais reprendre l'une après l'autre chacune des sombres prédictions formulées à cette époque et montrer à quel point le projet de loi C-22 s'est révélé une mesure législative éclairée et avantageuse pour le Canada.

En 1987, le secteur de l'innovation s'était engagé à doubler la portion de son chiffre d'affaires consacrée à la R-D, celle-ci devant ainsi passer de 5 p. 100 en 1987 à 10 p. 100 en 1996. Les sociétés ont fait beaucoup plus que respecter cette promesse. En 1991, soit cinq ans avant l'expiration du délai fixé, le secteur de l'innovation avait déjà pratiquement atteint son objectif, ayant affecté 9,6 p. 100 de son chiffre d'affaires à la R-D. Les sommes investies dans la R-D par ce secteur de l'industrie, de 1987 à 1991, sont évaluées à 1,1 milliard de dollars.

Pendant ce temps, les dépenses annuelles en R-D sont passées d'environ 100 millions de dollars en 1987 à 376 millions en 1991.

Les entreprises fabriquant des médicaments de marque sont devenues celles qui investissent le plus dans la recherche médicale au Canada. Depuis 1987, elles ont versé 320 millions de dollars à des hôpitaux et à des universités en vue de la réalisation de travaux de R-D.

L'industrie se classe maintenant au cinquième rang à l'échelle nationale pour ce qui est de son investissement total dans la R-D. Ce n'était certes pas le cas avant l'adoption du projet de loi C-22. L'accroissement spectaculaire de la R-D est attribuable à l'initiative dont a fait preuve le gouvernement en 1987, en déposant ce projet de loi. Que l'on ne s'y trompe pas. Cette initiative a pesé lourd sur ces décisions d'investissement.

Le projet de loi C-22 a également eu de nombreuses autres retombées positives au chapitre de l'économie. En 1987, l'industrie avait promis de créer des emplois si le gouvernement adoptait le projet de loi C-22 et elle a respecté son engagement. Le nombre d'emplois dans l'industrie des médicaments de marque s'est accru considérablement. Aujourd'hui, environ 18 000 personnes y travaillent, soit une augmentation de quelque 2 400 emplois plutôt bien payés.

Nous avons prouvé que les détracteurs de 1987 s'étaient trompés en ce qui concerne la R-D et ils ont fait fausse route sur toute la ligne.

En 1987, les détracteurs avaient prédit que l'industrie des médicaments génériques s'effondrerait si la Chambre des communes adoptait le projet de loi C-22. Eh bien, nous l'avons adopté, et le chiffre d'affaires n'a pas baissé. Il a même augmenté de près de 190 p. 100 et il croît deux fois plus rapidement que celui de l'ensemble de l'industrie des produits pharmaceutiques.

Le projet de loi C-22 n'a pas fait disparaître l'industrie des médicaments génériques. Elle s'est très bien débrouillée et elle continuera de le faire lorsque le projet de loi C-91 sera adopté.

Cela m'amène à la troisième sombre prédiction de 1987 concernant le projet de loi C-22. Nous verrons à quel point tous nos détracteurs d'alors on été confondus.

Cette prédiction avait trait au prix des médicaments brevetés. Selon les critiques, le projet de loi C-22 allait entraîner des hausses faramineuses dans le prix des médicaments brevetés. Eh bien, cela ne s'est pas produit. Les augmentations de prix sont restées bien au-dessous des changements observés dans l'indice des prix à la consommation.

Pendant les cinq dernières années, le prix des médicaments brevetés au Canada a augmenté de 2,9 p. 100 par année, une augmentation inférieure à celle de 4,4 p. 100 de l'indice des prix à la consommation.

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés que nous avons établi en vertu du projet de loi C-22 a été efficace, et il continuera de l'être avec les pouvoirs accrus que ce projet de loi lui attribuera.

Les détracteurs de 1986 et de 1987 ont eu tort. Le Canada a tiré profit du projet de loi C-22, et nous en sommes fiers.

Par contre, la loi promulguée en 1987 ne suffit plus à répondre aux besoins engendrés par les nombreux changements qui surviennent dans cette industrie en évolution rapide. La nouvelle dynamique qui existe dans l'industrie des produits pharmaceutiques nécessite la mise en place d'un nouveau cadre politique. D'autres pays ont réagi en protégeant davantage les brevets pharmaceutiques. Si le Canada tient à demeurer compétitif, il doit également établir un environnement favorisant la création d'emplois de qualité élevées, bien rémunérés.

Libéraux et néo-démocrates prétendent vouloir de bons emplois bien payés ainsi qu'un accroissement de la R-D, mais ils s'élèvent contre un projet de loi qui irait en ce sens. Ils ne peuvent pas avoir le drap et l'argent du drap.

[*Français*]

La politique de notre gouvernement vise à rehausser la protection accordée aux réalisations sur le plan intellectuel des personnes et des sociétés qui ont investi dans des recherches coûteuses et parfois risquées, mais essentielles dans le secteur pharmaceutique. Parallèlement, le gouvernement s'engage fermement à prévenir tout abus au chapitre de l'établissement du coût des médicaments. Les pouvoirs accrus accordés au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés feront en sorte que le prix des médicaments nouveaux ou disponibles à l'heure actuelle demeurera raisonnable.

• (1550)

[*Traduction*]

En établissant une politique qui vise à établir l'équilibre entre ces deux objectifs, le gouvernement favorise l'investissement, la R-D, la création d'emplois et la recherche de nouveaux traitements, tout en protégeant les consommateurs.

Le projet de loi C-91 veut obtenir les meilleurs résultats sur les deux plans. C'est pourquoi il me semble très important, pour l'industrie au Canada, que la Chambre approuve ce projet de loi.

Comme vous le savez fort bien, monsieur le Président, le plan d'action proposé à l'issue de l'Initiative de la prospérité prévoit précisément ce que ce projet de loi vise à faire: stimuler la R-D, attirer de nouveaux investissements et ouvrir des débouchés à l'étranger. Tous ces éléments sont garantis par une meilleure protection des brevets. Le projet de loi mettra en place les conditions nécessaires pour que ces sociétés puissent atteindre les objectifs proposés dans le plan d'action. Les Canadiens

réclament aujourd'hui un accroissement de la R-D, des investissements ainsi que des débouchés sur le marché international, et un projet de loi comme celui-ci créera un cadre propice à la poursuite de ces objectifs.

J'exhorte tous les députés à appuyer ce projet de loi pour soutenir les objectifs que les Canadiens nous ont fixés à l'occasion de l'Initiative de la prospérité.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai trois questions à poser au ministre, à la suite de son discours. Je ne suis pas surpris qu'il défende sa politique. Je pense que c'est lui qui avait annoncé cette mesure en janvier.

La première question que je veux lui poser, c'est pourquoi il annonce cette politique durant les négociations du GATT. En effet, si le Canada était le seul partenaire du GATT à n'avoir pas accepté cette politique, celle-ci pourrait être utilisée comme monnaie d'échange dans les pourparlers. Une entente du GATT sur cette question pourrait profiter aux Canadiens dans divers domaines, mais le gouvernement s'est débarrassé de cet atout, comme il l'avait déjà fait avec le projet de loi C-22 durant les négociations sur le libre-échange canado-américain. Cette question pourrait être un atout intéressant dans notre jeu, mais il n'en a pas profité à l'époque et n'en profite pas davantage aujourd'hui. Je lui demande de répondre à cette question en tant que ministre responsable du commerce extérieur. À mon avis, ce fut une grave erreur de rejeter cet atout il y a quelques mois. Peut-il expliquer pourquoi on a procédé ainsi?

Deuxièmement, pourquoi n'établirait-il pas une disposition dans ce projet de loi qui exigerait que les sociétés pharmaceutiques réinvestissent une partie de leurs profits dans la R-D au Canada? Pourquoi n'exigerait-il pas, dans le cadre de cette mesure législative, que cet argent serve à la mise au point de nouveaux médicaments au Canada, plutôt qu'à des stratégies de marketing?

Troisièmement, comment peut-il affirmer que les prix ont augmenté de moins de 3 p. 100, selon les chiffres fournis par le conseil formé en vertu du projet de loi C-22? Le plan de l'Ontario pour la mise en marché des médicaments montre plutôt une hausse de 13,2 p. 100 du prix des médicaments. La compagnie d'assurance-santé Green Shield rapporte, pour sa part, une augmentation de 11,4 p. 100 tandis qu'aux fins du régime d'assurance-maladie du Manitoba, on établit l'augmentation à 12,3 p. 100. Le rapport même de Santé nationale et Bien-être social Canada sur les coûts de la santé mentionne que, «de toutes les catégories de dépenses, les médicaments accusent le taux d'augmentation le plus élevé, ayant augmenté de 14,3 p. 100 de 1989 à 1990». Compte tenu de ces chiffres, comment peut-il accorder foi au rapport du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le député a posé trois questions, et j'en suis heureux parce que cela me donne l'occasion de répondre aux propos que tiennent manifestement certains de ses collègues dans son caucus.

La question fondamentale qu'il faut se poser est, à mon avis, de savoir si c'était une monnaie d'échange raisonnable plutôt que de présenter la question comme le député l'a posée. La réponse est que cela ne serait pas le cas puisque nous n'étions pas comme le reste. Nous étions le seul pays à avoir ce système d'octroi obligatoire de licences.

Si nous l'avions conservé, nous aurions été les perdants et non les autres pays. Nous aurions été les perdants parce que nous n'aurions pas eu les nouveaux mandats de recherche et de développement ni d'investissement et de fabrication. Et c'est parce que nous étions et que nous sommes toujours dans une période de changement important dans l'industrie pharmaceutique à l'échelle planétaire qu'il va y avoir une rationalisation qui va mettre le Canada dans une position où il devra rivaliser pour obtenir ces investissements. Nous aurions pu refuser et garder en place l'octroi obligatoire de licences, mais nous aurions perdu ces nouveaux investissements, les 500 millions de dollars de nouveaux investissements qui ont déjà été annoncés ainsi que d'autres qui doivent encore venir une fois que ce projet de loi sera adopté.

C'est donc la raison pour laquelle on ne pouvait pas l'utiliser comme monnaie d'échange, parce que nous aurions été perdants si les gens nous avaient appelés pour dire que ce n'était pas une monnaie d'échange réaliste.

Je vois que le député ne comprend pas certains des principes fondamentaux des investissements et de l'économie planétaire dans laquelle vit le Canada aujourd'hui. L'une des tragédies des débats à la Chambre, c'est que les députés d'en face ne comprennent pas que les choses ont changé dans les années 1990: il y a eu une évolution depuis les années 1950, 1960 et 1970 à cause de la nature des relations économiques que nous connaissons aujourd'hui. Nous ne sommes pas dans une tour d'ivoire. Il faut que nous soyons concurrentiels. Et si nous ne le sommes pas, nous sommes perdants et pas les autres pays.

Le député demande pourquoi nous ne demanderions pas le réinvestissement des fonds dans la recherche et le

développement. Nous avons vu, au cours des cinq dernières années, comment les recettes perçues ont été réinvesties dans la recherche et le développement; ces réinvestissements sont passés de 5 à 10 p. 100 des chiffres d'affaires. Cela se produit donc. C'est la réaction normale d'une société de continuer à investir, si elle fonctionne dans un climat concurrentiel, favorable à ses investissements dans la recherche et le développement. Mais si, comme ce fut le cas avec les politiques du Parti libéral dans le passé, la situation devient telle qu'on nous force à faire ceci ou cela, alors les investisseurs vont se demander ce qu'on va les obliger à faire l'année prochaine et l'année suivante si on leur demande de faire ceci cette année.

Si nous avions agi ainsi, nous aurions envoyé des messages négatifs et nous n'aurions pas pour 500 millions de dollars de possibilités d'investissements, nous n'aurions pas créé des emplois très rémunérateurs et nous n'aurions pas stimulé la recherche et le développement au sein des compagnies de même qu'au sein des universités et des hôpitaux du Canada.

Pour terminer, le député compare le taux de 2,9 p. 100 avec d'autres chiffres du gouvernement de l'Ontario et de Green Shield. Comme dirait mon collègue qui connaît très bien ce domaine en raison de ses antécédents professionnels, il ne faut pas comparer des oranges et des pommes. Car c'est bien cela dont il s'agit. Parce que le chiffre de 2,9 p. 100 mesure l'augmentation du coût des médicaments brevetés qui arrivent sur le marché. Les autres chiffres mesurent d'autres aspects, dont la consommation, la quantité de médicaments utilisée. Les gens n'utilisent plus aujourd'hui les même médicaments qu'ils utilisaient en 1987 ou en 1989. On ne peut donc comparer le chiffre de 2,9 p. 100 avec ces autres chiffres. D'ailleurs, les personnes qui ont examiné les conclusions l'ont dit très clairement.

M. Jim Karpoff (Surrey–Nord): Selon le ministre, son gouvernement comprend merveilleusement bien la conjoncture économique qui existe actuellement dans le monde. C'est la raison pour laquelle en huit ans il a presque acculé le pays à la faillite et l'a mis dans la situation économique la plus difficile que nous ayons jamais connue.

Je voudrais poser trois questions fondamentales au ministre. Tout d'abord, le gouvernement persiste à nier que l'Accord de libre–échange y est pour quelque chose et, pourtant, lorsque le projet de loi C–21 a été adopté, M. William Merkin, qui était le négociateur en chef adjoint pour les États–Unis, a dit très clairement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Il reste peu de temps; je demanderais au député de poser une seule question.

M. Karpoff: Je lui en poserai une seule. J'aurai l'occasion de lui en poser bien d'autres. Son propre Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a dit que le prix de 40 p. 100 de tous les nouveaux médicaments qui arrivent sur le marché dépassait les normes énoncées dans ses lignes directrices. La Colombie–Britannique a mené une étude détaillée qui a révélé que le prix des médicaments actuels a augmenté de 6,4 p. 100 entre 1988 et 1991, et non pas de 3,2 p. 100, comme il le dit, et que le coût moyen des soins pharmaceutiques a augmenté de 133 p. 100. Par ailleurs, le coût de la préparation des médicaments a baissé de 47 p. 100. Les recettes réelles que les sociétés pharmaceutiques ont réalisées ont augmenté de 133 p. 100 au cours de cette période.

• (1600)

Comment le ministre peut–il parler ainsi, alors que son propre Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés dit qu'il ne pouvait même pas contrôler les coûts des nouveaux médicaments sur le marché, que des documents prouvent que le prix des médicaments actuels a augmenté plus rapidement que le ministre ne le prétend et qu'une étude détaillée indique que cette augmentation est de 133 p. 100?

M. Wilson (Etobicoke–Centre): Monsieur le Président, je ne parlerai pas du préambule de la question de mon collègue, nous aurons d'autres occasions d'en discuter.

Je vais me contenter de parler de la question du prix initial. Oui, mon collègue a raison. Le Conseil d'examen des prix des médicaments brevetés a effectivement fait remarquer que les prix initiaux étaient supérieurs à la moyenne internationale, mais le problème, c'est que nous ne connaissons pas la moyenne internationale, avant quelque temps. Cependant, lorsque les sociétés ont eu connaissance de la moyenne internationale elles ont réduit leurs prix pour les ramener au niveau qu'elles doivent respecter.

Le projet de loi C–91 renforce le rôle du comité d'examen en lui donnant le droit d'ordonner une réduction rétroactive à la date de mise en marché, de sorte qu'il ne puisse y avoir les profits fortuits que mentionnait mon collègue.

Plutôt que de poser sa question de façon critique, il aurait dû dire que ce projet de loi améliore et renforce—comme je le disais dans mon discours—le Conseil d'examen qui pourra maintenant répondre aux inquiétudes que le député soulevait.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le projet de loi C-91 est une mesure législative très dangereuse pour ce qui est de notre régime de santé.

Le message que le ministre du Commerce et de l'Industrie et ancien ministre des Finances a cherché à faire passer au cours des vingt dernières minutes se résumait à ceci: c'est une bonne politique pour le Canada. Autrement dit, Canadiens, faites-nous confiance. C'est bon. Or, c'est le même ministre qui disait que l'ALE était bon pour le Canada; que l'ALENA était bon pour le Canada; que la TPS était bonne pour le Canada; que les 33 nouvelles taxes levées depuis 1984 étaient bonnes pour le Canada et pour les Canadiens; tout comme était bonne cette théorie économique des miettes, qui est appliquée depuis huit ans et qui a eu pour effet de créer des millions de chômeurs au Canada.

En réalité, les Canadiens n'ont pas ajouté foi aux paroles du ministre à l'époque, pas plus d'ailleurs que, même en faisant un effort d'imagination, ils ne vont croire celui-ci quand il déclare que cette mesure législative va être bonne pour les Canadiens ou pour le Canada.

Situons ce projet de loi dans son contexte historique. Le système d'octroi obligatoire de licences a été créé à la fin des années 60 par John Turner, le ministre de la Consommation et des Corporations d'alors, pour deux raisons. Il s'agissait d'abord de diversifier l'industrie et de favoriser la concurrence, deux éléments qui, de l'avis de mon collègue d'en face, faisaient partie intégrante du credo des conservateurs. La deuxième raison tenait au fait que l'on voulait modérer, voire baisser le prix des médicaments d'ordonnance afin de permettre aux fabricants de produits génériques de reproduire les médicaments de marque moyennant le versement de redevances aux fabricants de ces produits.

En 1987, le gouvernement actuel présente le projet de loi C-22, élimine les redevances et accorde aux fabricants de produits de marque une période de protection des brevets d'une durée de sept ans. Autrement dit, les fabricants de médicaments génériques ne peuvent pas reproduire les médicaments de marque pendant une période de sept ans.

En 1992, le gouvernement revient à la charge avec le projet de loi C-91 et prolonge cette période de trois ans. Si l'on ajoute à cela le temps qu'il faut pour qu'une société obtienne du gouvernement l'autorisation de lancer son produit sur le marché, c'est bel et bien une période de protection d'une durée de 20 ans dont on veut faire bénéficier les médicaments de marque.

Cette mesure va ruiner les fabricants de produits génériques à cause d'une période de protection de 20 ans qui est aussi rétroactive au mois de décembre de l'an dernier. Imaginez le culot des ministériels d'en face; ils n'avaient même pas déposé ni adopté le projet de loi et ils affirmaient qu'il prenait effet à compter de décembre dernier. Ce projet de loi va tuer l'industrie des produits génériques parce qu'après vingt ans de monopole, la reproduction de médicaments accusera toujours un retard par rapport aux nouvelles technologies et aux nouveaux médicaments destinés à répondre aux besoins des Canadiens.

Le problème doit être mis en perspective. Je vais donner quatre raisons pour lesquelles il faut empêcher l'adoption du projet de loi. La première est que les Canadiens n'ont pas, à l'heure actuelle, les moyens de supporter une hausse du coût des soins de santé par le biais d'une augmentation du prix des médicaments d'ordonnance. La grande majorité des Canadiens veulent avoir des soins de santé accessibles et à coût abordable.

L'élimination de l'octroi de licence obligatoire se traduira inévitablement par une hausse du prix des médicaments d'ordonnance. Leurs coûts seront plus élevés et, en fait, il n'y aura aucune limite de prix. Comme le disait le député de Kingston il y a quelques instants, depuis l'adoption du projet de loi C-22, les coûts des médicaments ont augmenté. Dans ma province, l'Ontario, le régime d'assurance-médicaments affiche une hausse de 13,2 p. 100. Au Manitoba, la hausse est de 12,2 p. 100. La compagnie d'assurance Green Shield affiche une hausse de 11,4 p. 100.

La mesure qui est proposée va entraîner à coup sûr une augmentation des prix. La Green Shield, une importance compagnie d'assurance-maladie, indiquait ce qui suit dans son rapport:

> Le coût moyen de remboursement des médicaments d'ordonnance a augmenté de 11 p. 100 entre 1987 et 1991.

Le rapport ajoute:

> Il s'ensuivra des hausses constantes importantes du coût des médicaments, compte tenu du coût élevé des nouveaux médicaments lorsqu'ils arrivent sur le marché.

Puis il y a le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, créé après l'adoption du projet de loi C-22, afin de surveiller et de contrôler le prix des médicaments. Cet organisme s'est révélé tout à fait inefficace. En fait, dans 30 à 40 p. 100 des cas, les compagnies qui fabriquent des médicaments de marque ignorent les directives du conseil.

Le président du conseil, M. Eastman, indiquait ce qui suit dans son rapport:

> Le nombre élevé de médicaments dont les prix ne sont pas réglementaires donnent à penser que certains détenteurs de brevet appliquent une stratégie qui consiste à vendre les nouveaux médicaments à un prix élevé afin de bénéficier d'un avantage temporaire, ou qu'ils enfreignent les directives du conseil, en particulier celles qui limitent le prix des nouveaux médicaments qui n'apportent que peu ou pas d'amélioration thérapeutique par rapport à la gamme de médicaments qui existent déjà au Canada.

Ces propos sont ceux du président du conseil créé après l'adoption du projet de loi C–22.

La situation n'est pas différente aux États–Unis. J'écoutais CNN l'autre jour. On y parlait d'un organisme appelé Families U.S.A. qui avait tenu une conférence de presse afin de souligner, entre autres, que le prix des vingt principaux médicaments de marque vendus sur ordonnance aux États–Unis avait augmenté de 70 p. 100 au cours des six dernières années. Or, le gouvernement veut, essentiellement, établir ici un système identique à celui qui est en vigueur aux États–Unis.

• (1610)

Une étude du gouvernement lui–même, présentée récemment au ministre de Consommation et Affaires commerciales, disait:

> En accordant des périodes de brevet plus longues, on prolongerait la période d'attente avant que les médicaments génériques puissent participer au jeu de la concurrence. À la longue, les consommateurs finiront par payer plus cher pour leurs médicaments.

Et il s'agissait d'une étude présentée par un ministère du gouvernement.

Les preuves sont indéniables. Si vous votez en faveur du projet de loi C–91, vous garantissez des coûts plus élevés pour les médicaments d'ordonnance, et les Canadiens sont tout à fait contre cette idée.

Deuxièmement, le ministre déclare toujours que nous devons inciter les entrepreneurs canadiens à développer leurs entreprises et à devenir plus compétitifs non seulement au pays, mais aussi à l'échelle mondiale. Quels seraient les effets du projet de loi C–91 pour l'industrie canadienne des médicaments génériques?

L'industrie des médicaments génériques est canadienne à 100 p. 100. Dans ce secteur, les multinationales sont presque toutes des sociétés étrangères. L'industrie des médicaments génériques emploie près de 3 000 Canadiens au pays. Grâce au système de licences, elle a pu accaparer 10 p. 100 du marché au Canada. Les ventes de l'année dernière s'élevaient à plus de 430 millions de dollars. Je dois dire que tous ces emplois, ces profits et ces taxes, de même que toute la recherche et le développement qui se font au sein de cette industrie, se réalisent à l'intérieur du pays. Aucun profit ne s'échappe vers le Sud, aucune taxe n'est radiée, aucun emploi n'est créé au sud de la frontière; tout se passe au Canada.

Par conséquent, le projet de loi C–91 qui mettrait fin à cette industrie des médicaments génériques supprimerait le créneau ainsi créé pour les compagnies canadiennes comme Apotex Incorporated de Toronto et Novopharm de Scarborough, deux chefs de file dans le domaine des médicaments génériques qui réussissent extrêmement bien. Nous devrions être fiers de leur réussite dans un domaine pharmaceutique de haute technologie car non seulement ces compagnies sont canadiennes, mais elles contribuent aussi à freiner l'augmentation du prix des médicaments pour les Canadiens.

Alors pourquoi ne pas encourager, grâce à ce système, d'autres compagnies canadiennes à être fières et à stimuler la création d'autres Novopharm et Apotex à l'avenir? En adoptant le projet de loi proposé, nous sonnerions le glas pour ces deux compagnies, mais nous empêcherions aussi toute compagnie du même genre, compagnie canadienne à risque canadien et à créativité canadienne qui crée des emplois canadiens, de s'établir.

Le ministre parle du déluge d'investissements qui vont venir des multinationales. C'est ce même ministre qui avait fait miroiter un déluge d'investissements, il y a quelques années, pour améliorer le projet de loi C–22.

Le gouvernement avait promis que quelque 5 000 emplois seraient créés. À l'heure où nous sommes, il n'a pas encore rempli le tiers de cette promesse. Plus de la moitié des emplois créés l'ont été dans les secteurs de la commercialisation et de la vente de ces multinationales et non dans le secteur de la recherche et du développement, comme nous l'avait promis le gouvernement.

Deuxièmement, il s'agit d'appuyer l'industrie pharmaceutique canadienne et ses entreprises membres. En fait, la communauté internationale craint que ce système ne s'étende à d'autres parties du monde. En fait, le président américain, M. Bill Clinton, s'est fait élire, comme nous avons tous pu le constater, en promettant notamment aux Américains de freiner l'escalade des prix de leurs médicaments d'ordonnance de même que de leurs soins de santé.

Troisièmement, le gouvernement a–t–il perdu toute fierté à l'égard des institutions canadiennes?

Faut–il qu'il fasse main basse sur chaque institution canadienne qui a si bien servi ce pays? Ne se rend–il pas compte que le système d'octroi obligatoire de licences pour les médicaments génériques a été mis en place au Canada par des Canadiens et pour les Canadiens et qu'il fonctionne bien? Il est équitable. Les compagnies pharmaceutiques de marque font les bénéfices auxquels elles ont droit, et les fabricants de produits génériques sont là pour modérer les prix et pour encourager les entreprises canadiennes à créer des emplois.

C'est une institution de plus à laquelle le gouvernement veut toucher. Il veut s'attaquer à la fibre de notre essence dont nous sommes si fiers et démonter pièce par pièce ce qui fait de nous des Canadiens. Qu'on pense à VIA Rail, aux compagnies aériennes, à notre réseau de transport, à Postes Canada, à l'élimination de l'AEIE qui protégeait l'industrie canadienne et qui, loin d'être contre les investissements étrangers, prenait la défense des entreprises de camionnage ou de celles qui excellaient dans leur domaine.

Radio-Canada est incapable de promouvoir l'unité canadienne. Peut-on imaginer rien de plus dément pour une chaîne de radiodiffusion canadienne? Et maintenant le gouvernement veut toucher au système d'octroi obligatoire de licences pour les médicaments. Je ne cherche pas à chasser les multinationales, pas plus que ne le font notre parti et notre porte-parole qui a si éloquemment ouvert le débat sur cette question. Ce n'est pas ça que nous cherchons.

Nous voulons faire remarquer que le système d'octroi obligatoire de licences pour les médicaments permet aux produits de marque et aux produits génériques de coexister sans se nuire mutuellement. Et savez-vous à qui profite le plus ce système, si on laisse un moment de côté les fabricants de médicaments de marque et de médicaments génériques? Ce sont les Canadiens car ils ont ainsi un système de soins de santé qui leur revient moins cher. Les entreprises canadiennes aussi en profitent, elles créent des emplois, font des bénéfices et paient des impôts.

Alors pourquoi changer quelque chose qui est particulier au Canada et qui n'a besoin d'aucune modification?

Le quatrième point que je préférerais taire mais dont je vais quand même parler est le suivant. Lors du débat sur le projet de loi C-22, certains de l'autre côté ont suggéré que si on s'opposait à ce projet de loi, c'est qu'on était anti-québécois. Et maintenant, nous entendons ces personnes dire la même chose à propos du projet de loi C-91. Un grand nombre des multinationales qui fabriquent des médicaments de marque se trouvent au Québec. Elles ne sont pas exclusivement situées en Ontario. Nous en avons pas mal, mais il y en a aussi beaucoup au Québec.

Nous entendons des voix en face qui nous disent que si nous nous opposons au projet de loi C-91, c'est que nous sommes contre le Québec et contre les intérêts de cette province. C'est exactement ce genre d'allégations qui a empoisonné le débat référendaire auquel nous avons tous participé. Ces voix ce sont celles des véritables ennemis du Canada.

Nous savons à quoi nous en tenir avec le Québec. Nous savons également ce que nous avons fait durant la campagne référendaire lorsque les Canadiens se sont prononcés. On doit respecter leurs opinions. Le projet de loi C-91 n'est pas un critère de loyauté ou de patriotisme qu'on fait subir à une province en particulier. Il s'agit d'une question de soins de santé, un point c'est tout. Qu'il y ait ou non des fabricants de médicaments de marque au Québec—et c'est bien le cas,—il n'en demeure pas moins que le projet de loi C-91 intéresse également les Québécois, les Canadiens vivant au Québec, car ils se demandent eux aussi combien ils consacrent à l'achat de leurs médicaments sur ordonnance lorsqu'ils en ont malheureusement besoin.

Ce sont-là les quatre questions en jeu. Il ne s'agit pas pour le ministre de dire que c'est là une bonne politique pour le Canada. Si c'est bien le cas, je ne voudrais pas voir ce que le ministre entend par mauvaise politique, et je crois que les Canadiens ne sont pas dupes.

En terminant, j'exhorte les Canadiens à se porter à la défense du système d'octroi obligatoire de licences dans le domaine des médicaments, car il s'agit là d'une institution bien canadienne. Cette question pourrait nous révéler des surprises. Rappelez-vous lorsque nos vis-à-vis ont essayé de désindexer les pensions de vieillesse car ils s'imaginaient que les personnes âgées étaient impuissantes et incapables de mobiliser l'opinion publique. Qu'est-il arrivé à cette très belle vieille dame qui a traité le premier ministre de Charlie Brown? Elle a captivé l'imagination non seulement des personnes âgées, mais également de nos jeunes, des neveux et des nièces, et elle a mobilisé l'opinion publique à tel point que le gouvernement a été forcé de reculer.

• (1620)

C'est un peu la même chose en l'occurrence, puisqu'on parle des personnes âgées qui comptent le plus sur nos soins de santé et nos régimes provinciaux d'assurance-médicaments qui tendent à offrir des médicaments prescrits aux personnes âgées.

J'exhorte les personnes âgées et moins âgées à participer à ce débat. Nous allons certainement nous battre pour préserver ce système qui donne de si bons résultats, qui garantit une augmentation modérée des prix et qui permet aux fabricants de produits de marque et de produits génériques de coexister.

Pourquoi devrions-nous céder sans nous battre alors que cette institution est si profitable pour le Canada et les Canadiens? Nous devons faire en sorte de préserver notre système de soins de santé. Au moment même où les ministres provinciaux de la santé viennent à Ottawa quotidiennement parler d'une augmentation des coûts, le gouvernement s'engage dans la direction opposée. Au

moment même où nous reprenons nos travaux à la suite du référendum et où nous parlons de prendre des mesures pour assurer la prospérité économique de notre pays, nous sommes tout de suite aux prises avec un projet de loi qui tend à détruire une industrie canadienne à Toronto, à Winnipeg ou ailleurs.

J'espère que, si le gouvernement a appris quoi que ce soit des résultats du référendum, s'il a pu constater le profond mécontentement des Canadiens, il agira comme il se doit dans le cas de ce projet de loi. Il ne s'agit pas de satisfaire les besoins des sociétés multinationales comme le premier ministre voudrait le faire, mais bien de répondre aux besoins des Canadiens, et c'est à partir de là qu'on pourra réussir à améliorer les choses. Il faut commencer par agir chez nous en se débarassant du projet de loi C-91.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le président, j'ai suivi avec grand intérêt ce que mon collègue d'en face avait à dire au sujet de ce projet de loi. Je suis quelque peu surprise car ça semble contredire directement ce que j'ai entendu durant la période de questions, où il y a eu pas mal de baratin à propos des emplois, encore des emplois et toujours des emplois.

Si nous examinons les emplois, nous devrions nous pencher sur les chiffres et examiner ce qu'ont fait les sociétés pharmaceutiques novatrices pour ce qui est de créer des emplois pour les Canadiens depuis 1987.

À l'heure actuelle, cette industrie novatrice qui va accroître ses investissements au Canada emploie plus de 18 000 personnes dans notre pays. Depuis 1987, depuis le projet de loi C-22, elle a créé quelque 2 400 nouveaux emplois, ce qui veut dire, 2 400 emplois supplémentaires simplement grâce au projet de loi C-22.

À cette époque, je n'étais pas encore députée à la Chambre. Cependant, je me souviens avoir été littéralement terrifiée en ma qualité de citoyenne par les sinistres prédictions de l'opposition quant à ce qui arriverait au cas où le projet de loi C-22 serait adopté. Or, ce qui est arrivé, c'est que nous avons eu droit à 2 400 nouveaux emplois au Canada. Nous avons doublé l'investissement destiné à la R-D, lequel atteint le taux de 10 p. 100 qu'on nous avait promis d'ici 1996. C'est déjà fait, et l'année 1992 n'est même pas terminée.

Le député pourrait-il donc me dire pourquoi il critique le projet de loi C-91 et pourquoi il essaie de faire peur aux personnes du troisième âge en usant de toutes sortes de menaces et de prédictions au sujet de l'augmentation des coûts? Cela m'inquiète réellement car il y a dans ma circonscription un grand nombre de personnes du troisième âge, comme je suis sûre qu'il y en a beaucoup dans la circonscription du député. Il est à mon avis tout à fait injuste et inapproprié de faire des prédictions sur l'augmentation des coûts des médicaments vendus sur ordonnance et de faire trembler les personnes du troisième âge et d'autres encore qui ne sont pas capables de se défendre.

Je rappelle les faits, et le député pourra me reprendre si je fais erreur. Je voudrais connaître son opinion. En fait, il n'y a que 20 p. 100 de tous les médicaments qui sont mis en vente libre ou obtenus sur ordonnance qui sont des médicaments brevetés. Ce sont les médicaments dont nous parlons ici et dont les personnes âgées devront assumer les coûts par suite de ce projet de loi. Ils ne représentent que 20 p. 100 des médicaments.

Le député a déclaré que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés était inefficace.

Une voix: Posez votre question.

Mme Dobbie: Cette période est réservée aux questions et aux observations. Je peux donc faire des observations avant de poser ma question. Donc, le député a déclaré que le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés était inefficace. Eh bien, les faits sont éloquents quand on examine le prix des médicaments brevetés et non les médicaments dont on ne respecte pas le brevet. On ne parle pas des brevets sur lesquels on empiète abusivement par suite de licences spéciales créées par les libéraux. Or, les prix n'ont augmenté que de 2,9 p. 100 alors que la hausse de l'indice des prix à la consommation a été de 4,4 p. 100.

Je voudrais que le député justifie ses lugubres prédictions au sujet des hausses de prix, lesquelles affolent les personnes âgées et les gens à revenu fixe, car, selon les faits et les chiffres en ma possession, ces prédictions sont absolument sans fondement.

M. Marchi: Monsieur le Président, je n'essayais pas d'effrayer les personnes âgées. Je les invitais à réfléchir à ce problème. Rien n'est plus effrayant pour les personnes âgées que le gouvernement actuel. Si la députée veut des faits et des chiffres, elle devrait commencer par examiner la situation dans sa propre province.

Elle parle de l'IPC. Or, depuis 1987, depuis que le projet de loi C-22 est entré en vigueur, les coûts du régime d'assurance-maladie ont augmenté de 12,3 p. 100 dans sa province du Manitoba.

Deuxièmement, elle parle de la nécessité de créer des emplois et d'attirer les investissements et demande comment je puis oser critiquer le projet de loi C-91. Dans le cas du projet de loi C-22, ses collègues avaient promis une avalanche d'emplois dans la recherche chez les fabricants de médicaments de marque.

Une voix: Du jour au lendemain.

M. Marchi: Voyons la réalité dans de justes perspectives. Les sociétés multinationales fabriquant des médicaments de marque occupent 90 p. 100 et plus du marché pharmaceutique dans notre pays. Nous défendons les fabricants de médicaments génériques qui tâchent de survivre avec une part du marché de 10 p. 100.

Je le demande à la députée et au gouvernement dont elle fait partie, est-ce que cela est injuste? Est-ce à dire que nous avons chassé les sociétés multinationales alors qu'elles jouissent de 90 p. 100 d'un marché d'un milliard de dollars au lieu de 10 p. 100?

La recherche et le développement, les bénéfices, les impôts et le stimulant qui viennent des fabricants de médicaments de marque ne restent pas tous au Canada. Nous pouvons au moins dire, en tâchant de faire coexister ces deux secteurs, que dans le cas des fabricants de médicaments génériques, les emplois directs, les retombées directes, les impôts directs ainsi que la recherche et le développement directs se produisent tous au Canada et nulle part ailleurs. La députée l'oublie. Elle oublie qu'Apotex Inc., le principal fabricant de médicaments génériques au Canada, a mis en attente un projet de plusieurs millions de dollars à Winnipeg à cause du projet de loi dont nous discutons aujourd'hui.

La députée du Manitoba défend-elle les intérêts des Manitobains et des habitants de Winnipeg ou défend-elle du bout des lèvres les politiques de son gouvernement qui n'ont clairement pas été couronnées de succès? Je conseille à la députée de retourner dans sa province et d'y vérifier la réalité ainsi que les intérêts des Manitobains, après quoi elle pourra revenir à la Chambre et y parler intelligemment.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je félicite le député de son intervention qui, à mon avis, était bien présentée et que les députés d'en face n'ont pas sérieusement contestée. Je ne sais pas d'où nos collègues d'en face tirent leurs chiffres, mais dans la réalité, les emplois créés sont deux fois moins nombreux que ce qu'ils prétendent, et d'autres statistiques sont passées sous silence.

Le député a dit quelque chose d'intéressant. Il est le porte-parole de l'opposition officielle et il sait que, juste avant d'être écartés du pouvoir au début des années 1980, les libéraux voulaient apporter des modifications d'une nature indéterminée à l'octroi de licences obligatoires. Quoi qu'il en soit, il était parfaitement clair que, sous le régime libéral précédent, l'octroi de licences obligatoires était menacé.

• (1630)

Il est également vrai que l'ancien premier ministre faisait partie du conseil d'administration de la société Sandoz. Il est vrai que le porte-parole actuel des sociétés pharmaceutiques multinationales est une ancienne ministre libérale qui était au nombre des personnes qui souhaitaient modifier l'octroi de licences obligatoires. Nous savons aussi qu'un député a communiqué avec les membres du caucus libéral et d'autres personnes en désaccord avec la position que les libéraux ont adoptée au sujet du projet de loi C-91.

Il m'a fait plaisir d'entendre le député dire à la Chambre que, comme d'habitude, le Parti libéral est uni sur cette question. J'aimerais savoir à quelles tractations les libéraux ont dû se livrer pour obtenir une telle unité au sein d'un parti autrement divisé.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai dit que la position de notre parti était celle exprimée par notre porte-parole en matière de consommation et d'affaires commerciales, qui a parlé à la Chambre avant le dernier ajournement.

Compte tenu de ce qui se passe au sein du caucus néo-démocrate et compte tenu du fait qu'on a remis en cause la capacité de son chef de maîtriser les divisions concernant la question constitutionnelle, je tiens à dire au député qu'il s'engage sur une pente glissante en parlant des partis divisés. Il devrait regarder ce qui se passe au sein de son propre parti avant de nous jeter la pierre.

Je ne crois pas qu'il devrait s'engager dans ce genre de discussion parce que cela ne fait pas avancer le débat national. Je pourrais bien signaler que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario réduit les fonds affectés aux soins de santé ou que le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique est prêt à rayer certains médicaments de sa liste, mais cela ne ferait pas avancer le débat.

Le point central de ce débat consiste à déterminer si nous devrions avoir dans ce pays un système permettant aux Canadiens d'avoir accès à des médicaments dont les prix seraient contrôlés afin qu'ils restent à la portée des familles canadiennes moyennes qui, malheureusement, doivent acheter des médicaments d'ordonnance lorsqu'un membre de la famille est malade. Voilà le point central du débat.

À mon avis, le deuxième point important, c'est de permettre aux sociétés qui fabriquent des médicaments génériques et qui n'ont que 10 p. 100 du marché de rester des sociétés canadiennes afin qu'elles puissent investir dans notre pays et créer des emplois.

Si le NPD veut examiner la question des divisions au sein des partis, nous serions heureux de tenir un débat d'urgence et de répondre à chacune de ces accusations.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception—Les pêcheurs de l'Atlantique; l'honorable député de Davenport—L'environnement; l'honorable député d'Edmonton-Sud-Est—L'économie; l'honorable député de Cap-Breton Highlands—Canso—La mine de charbon Westray; et l'honorable députée d'Ottawa-Ouest—L'environnement.

[*Traduction*]

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, en tant que membre du comité de la consommation et des affaires commerciales, et en tant que député représentant une circonscription où se trouve une université, soit l'université de l'Alberta, je suis heureux d'ajouter mes observations aux propos du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales en septembre, et à ceux du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie aujourd'hui, sur le projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets.

La mesure législative à l'étude vise à soutenir la science et la technologie, à créer des compétences dans les marchés à créneaux, et à permettre à nos installations de recherche de répondre aux tendances du marché international.

Le fait de rendre la protection des brevets au Canada plus conforme aux lois sur la propriété intellectuelle dans le reste du monde nous aidera à atteindre tous ces objectifs.

Nous avons ce qu'il faut pour devenir des chefs de file en recherche pharmaceutique. Nous avons un corps médical très respecté, un régime d'assurance-maladie qui fait l'envie du monde entier, une main-d'oeuvre bien formée, ainsi que des crédits fiscaux pour la R-D qui sont parmi les plus généreux qui soient.

Toutefois, il nous manque un élément essentiel, à savoir une protection de la propriété intellectuelle qui soit conforme aux pratiques qui ont cours dans le reste du monde industrialisé, c'est-à-dire des dispositions sur les brevets qui se comparent à celles des nations qui nous font concurrence en matière d'investissements pour la R-D.

Depuis 1984, le gouvernement accorde une grande priorité à la réforme des lois canadiennes sur la propriété intellectuelle, en tant que volet de son programme de renouveau économique. Le gouvernement a reconnu la nécessité d'avoir des lois sur les brevets qui protègent les idées et les innovations tout en attirant les investissements.

Toutefois, le gouvernement a dû lutter sans relâche pour moderniser et rationaliser ces lois. Je ne suis pas surpris d'entendre les récriminations des députés d'en face. Tout au long des années, ceux-ci se sont efforcés en vain de faire obstacle aux réalisations du gouvernement.

J'ai entendu des députés d'en face se plaindre du fait que le gouvernement va trop vite en ce qui a trait à la deuxième lecture du projet de loi. Ceux-ci ne semblent pas comprendre qu'environ 500 millions de dollars en nouveaux investissements sont en jeu, ni que les compagnies qui créent de nouveaux produits pharmaceutiques ont annoncé leur intention d'investir cette somme en janvier dernier lorsqu'elles ont été informées de l'intention du gouvernement de renforcer la protection accordée aux produits pharmaceutiques.

Il s'agit d'un investissement considérable en cette période où, partout dans le monde, l'industrie cherche à se restructurer. Ne vous y trompez pas, d'autres pays aimeraient bien attirer ce genre d'investissements.

L'attitude de mes collègues d'en face me laisse souvent songeur. Ils parlent d'économie et des mesures à prendre. Pourtant, il s'opposent à ce projet, grâce auquel 500 millions de dollars pourraient être investis au Canada.

Si le Canada ne s'empresse pas de saisir cette occasion, il ratera sa chance. Je tiens à rappeler à la Chambre que les députés d'en face et leurs collègues de l'autre endroit ont, par le passé, retardé l'adoption d'un projet de loi sur les brevets bien au-delà de la période nécessaire à l'étude adéquate de la mesure législative.

Au cours de la dernière législature, ils ont utilisé toutes les tactiques dilatoires possibles pour tenter d'empêcher ou de retarder la première phase de la réforme de la législation sur les brevets. Au cours de la dernière législature, le projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets, a été lu pour la première fois le 7 novembre 1986. Les députés libéraux et néo-démocrates ont fait de l'obstruction au point où le projet de loi n'a pu être renvoyé à l'autre endroit avant le 6 mai 1987.

Je rappelle cette période agitée de notre histoire en guise d'avertissement: nous ne pouvons ainsi tolérer que l'adoption du projet de loi dont nous sommes saisis soit retardée aussi longtemps. Ce qui m'inquiète, monsieur le Président, c'est que les députés d'arrière-ban de l'opposition ont repris aujourd'hui bon nombre d'arguments

invoqués à l'autre chambre pour gêner l'adoption du projet de loi du gouvernement.

En 1987, les libéraux soutenaient que les modifications à la Loi sur les brevets feraient augmenter le prix des médicaments. Ils nous ont servi le même argument aujourd'hui. Je voudrais citer le sénateur Thériault, qui a déclaré à l'autre endroit:

> En supprimant la dimension concurrentielle qu'apportent les médicaments génériques à cette industrie, le projet de loi C-22 provoquera sans aucun doute une forte majoration des prix.

Le sénateur Bonnell, de l'Île-du-Prince-Édouard, lui-même médecin, estimait qu'on encourageait les sociétés multinationales de produits pharmaceutiques à effectuer de la recherche au détriment des Canadiens défavorisés qui auraient à débourser plus pour leurs médicaments. Il a déclaré:

> Pour l'amour du ciel, ne pénalisez pas les personnes malades, hospitalisées, invalides ou âgées en augmentant le prix des médicaments.

• (1640)

Il a dit cela le 13 août 1987.

De même, le sénateur Buckwold a exploité la peur des gens en insinuant que la loi allait faire mal à la population du Canada à cause du prix plus élevé des médicaments. Il a dit:

> À mon avis, si nous adoptons ce projet de loi, nous rendrons un très mauvais service à la population canadienne. Nous allons aggraver le problème du coût des soins de santé. Nous allons empêcher des gens de se procurer des médicaments qu'ils auraient normalement achetés et dont ils ont désespérément besoin.

Il a joué sur la peur des gens. C'est ce que les libéraux de l'autre endroit ont dit à propos de la loi sur la hausse du prix des médicaments. Aujourd'hui, nous savons que leurs prédictions étaient inexactes et sans fondement. Terriblement sans fondement. Quel procédé honteux.

En fait, de janvier 1987 à décembre 1991, les prix des médicaments brevetés n'ont augmenté en moyenne que de 2,9 p. 100. Ce qui est bien en deçà de la hausse de l'indice des prix à la consommation. Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie en a parlé un peu plus tôt.

Le projet de loi C-91 confère au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés de nouveaux pouvoirs sévères. Grâce à ces pouvoirs, le conseil pourra influer davantage sur la fixation des prix des nouveaux médicaments brevetés. C'était là un des problèmes que comportait le projet de loi C-22, et le gouvernement y a apporté une solution.

Ensuite, le conseil pourra ordonner des réductions de prix ou imposer des amendes qui pourraient compenser la fixation de prix excessifs par le passé et dissuader tout nouveau recours à pareille pratique.

En troisième lieu, le conseil pourra imposer des amendes et des peines d'emprisonnement en cas de non-respect de ses ordonnances.

Enfin, ces pouvoirs conféreraient aux ordonnances du conseil le même poids que les ordonnances de la Cour fédérale.

Ce sont donc des pouvoirs considérables qui feront du conseil un organisme fort efficace.

Encore là, beaucoup de libéraux, tant à la Chambre qu'à l'autre endroit, avaient fait la sombre prédiction que les fabricants de médicaments ne doubleraient pas, comme ils l'avaient promis, la portion de leurs profits qu'ils consacraient à la recherche et au développement.

Le sénateur Thériault a déclaré:

> Il est évident que ce n'est pas le projet de loi C-22 qui fera augmenter la quantité de travaux de recherche et de développement au Canada. L'industrie pharmaceutique a fait bien des promesses et a pris bien des engagements auxquels il n'aurait pas fallu trop se fier. Rien dans le projet de loi C-22 ne peut forcer l'industrie à respecter ses engagements.

Le sénateur Bonnell a ajouté:

> Dans le projet de loi initial, rien ne nous garantit que même cinq cents seront consacrés à la recherche. Il n'y a qu'une promesse.

Nous savons maintenant que les modifications apportées à la Loi sur les brevets ont eu pour effet d'amener les sociétés pharmaceutiques à accroître leurs investissements. L'industrie a respecté tous ses engagements.

En outre, dans son quatrième rapport, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés souligne qu'en 1991, les sommes consacrées à la recherche et au développement s'élevaient à 9,7 p. 100 des ventes, ce qui est très près des 10 p. 100 auxquels l'industrie s'était engagée.

Les sociétés pharmaceutiques ont investi 376,4 millions de dollars dans la recherche et le développement l'an dernier, soit 23 p. 100 de plus qu'en 1990.

Il s'agit d'argent qui rapporte beaucoup car ces investissements contribuent à créer des emplois à forte valeur ajoutée, des emplois en recherche et en développement, le genre d'emplois que nous voulons pour édifier une nouvelle économie, pour donner un nouveau souffle à notre économie. Nous avons grand besoin de ces emplois pour affronter la mondialisation de l'économie et la restructuration. L'enjeu, ce sont 500 millions de dollars de nouveaux investissements. Nous devons faire adopter la mesure législative sur les brevets.

Pendant le débat sur le projet de loi C-22, le sénateur Buckwold a exprimé des doutes au sujet de la capacité du Canada de jouer un rôle important au sein de l'industrie pharmaceutique internationale. Il doutait de la capacité du Canada de faire face à la concurrence sur la scène internationale. Je fais confiance aux Canadiens. Je fais

confiance aux chercheurs canadiens, aux universités et aux entreprises que nous avons au Canada.

Le sénateur Buckwold a déclaré:

> Je ne comprends pas que le gouvernement soit assez naïf pour croire que, du jour au lendemain, le Canada deviendra un chef de file dans le domaine de la recherche.

C'était le sénateur qui était naïf. Il a manqué de confiance dans le Canada, dans nos chercheurs, dans nos universités et ainsi de suite.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne doutons pas que le Canada jouera un rôle de premier plan dans le monde de la recherche. Nous avons cependant besoin d'une politique officielle qui permette au secteur scientifique et technique de s'atteler à la tâche, et c'est précisément à cela que sert cette mesure législative.

Le 6 octobre, dans ma circonscription, Edmonton—Strathcona, la société Glaxo a annoncé—en ma présence—qu'elle allait investir 15 millions de dollars dans des travaux de recherche fondamentale menés à l'Université de l'Alberta. Cette somme s'ajoute à la contribution de 250 000 $ que Bristol Meyers Squibb a annoncée en juillet dernier. J'étais présent lorsque cette annonce a été faite. Ces 250 000 $ seront versés sur une période de cinq ans, avec option de renouvellement pour cinq autres années, ce qui portera le montant total de l'investissement à un demi million de dollars, et d'autres sources sont prêtes à en faire autant. Ces investissements feront grandir la réputation d'excellence en sciences médicales dont jouit déjà l'université.

Les Albertains ont tout lieu d'être fiers de l'Université de l'Alberta, car elle fait oeuvre de pionnier dans de nombreux secteurs, dont la recherche médicale et pharmaceutique, et elle donne une fois de plus le ton pour ce qui touche le genre d'investissements que prévoit cette mesure législative sur les brevets.

Dans les deux annonces, les présidents des deux sociétés ont loué le gouvernement d'avoir présenté le projet de loi C-22, faisant observer qu'ils dépensaient beaucoup plus que ce à quoi ils s'étaient engagés. Ils ont parlé du succès de leurs nouveaux médicaments, disant combien ceux-ci aideraient les Canadiens et le monde entier à lutter contre la maladie.

C'est ce que nous voulons. Nous voulons des emplois à forte valeur ajoutée qui nous permettent d'exporter des produits à forte valeur ajoutée comme les produits pharmaceutiques.

Les Albertains reconnaissent l'importance de ce type d'investissement. Ils connaissent bien le lien qui existe entre la protection de la propriété intellectuelle et les travaux de R-D.

Le Dr Michael Lee, d'Edmonton, a écrit ceci au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales:

> Je crois que l'industrie pharmaceutique commerciale s'est vraiment établie comme l'une des principales sources de financement de la recherche médicale canadienne.

Il ajoute:

> Il semble logique que la protection des brevets soit maintenue pour favoriser cet état de fait et même des investissements plus importants de l'industrie pharmaceutique. On stimulerait ainsi la compétitivité du Canada dans la recherche médicale.

M. Bachinsky, de l'Université de l'Alberta, ancien doyen de la faculté de pharmacie, a écrit ce qui suit au ministre:

> J'appuie votre objectif qui consiste à obtenir une prolongation de la protection des brevets aux prochaines négociations du GATT, afin de faire entrer le Canada de plain-pied dans l'ère postindustrielle.

J'espère que tous les députés constateront la sagesse des propos de ces Albertains. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre du temps en nous chamaillant au sujet de ce projet de loi, comme nous l'avons fait au cours de la dernière législature, pour tenter d'accumuler du capital politique.

C'est au comité que nous apporterons la dernière touche au projet de loi C-91. Je siège à ce comité et je serai ouvert aux suggestions des membres de l'opposition et des témoins que nous rencontrerons. Je m'attends à ce que notre démarche soit saine et fructueuse. Plusieurs membres du comité de la consommation et des affaires commerciales siégeront également à ce comité législatif.

Nous avons bien travaillé par le passé. Nous avons produit des rapports intéressants. Nous avons bien travaillé dans le cas de la Loi sur la faillite, ainsi que de l'étude du ministère de la Consommation et des Affaires commerciales sur les cartes de crédit, et nous poursuivrons notre travail impartial sur le projet de loi C-91.

Je serai heureux d'entendre les propositions constructives, mais tâchons d'en arriver rapidement à l'étape de l'étude du comité pour éviter les délais coûteux qu'avaient engendrés les modifications à la Loi sur les brevets au cours de la dernière législature.

• (1650)

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, le député d'Edmonton—Strathcona, qui est une très bonne circonscription, a oublié certaines choses.

L'une d'elles est le fait que l'industrie me dit qu'elle compte 18 000 employés dans tout le Canada. J'ai demandé à l'un de ses porte-parole combien d'entre eux habitent et travaillent dans l'ouest du Canada, qui a environ 8 millions d'habitants. On m'a répondu environ 1 600 sur les 18 000. Ce n'est pas, à mon avis, une industrie qui est très bien distribuée à l'échelle nationale.

Le député pourra peut-être nous dire si ses amis dans cette industrie prévoient de créer des emplois. Dans ma région, le député sait que le département de chimie de l'Université de Alberta est l'un des plus célèbres de toute l'université. Pourquoi n'embauchent-ils pas des gens en Alberta et dans d'autres régions de l'ouest du Canada ou du Canada atlantique?

J'espère qu'il parlera aussi, quand il prendra la parole, du fait que J.W. Gilman, dans une étude intitulée *L'impact de la recherche subventionnée par les sociétés pharmaceutiques et de la recherche fondamentale des universités canadiennes*, a écrit, entre autres: «Les écoles de médecine canadiennes ont trouvé que le projet de loi C-22 avait eu peu de répercussions sur la recherche fondamentale et le développement au Canada.»

La recherche fondamentale représente 26,5 p. 100. La recherche des universités et des hôpitaux constitue environ 23 p. 100. J'en conclus qu'environ 14 millions de dollars sont actuellement consacrés tous les ans à la recherche fondamentale. J'ai aussi un chiffre que le député voudra clarifier au sujet des emplois dans cette industrie. Des personnes comme le ministre du Commerce extérieur nous ont dit que les producteurs de médicaments de marque créeraient 3 000 emplois d'ici 1996. Je crois comprendre que seulement 1 300 emplois ont été créés depuis l'adoption du projet de loi C-22.

Le député aura-t-il l'obligeance de répondre à ces questions précises sans répéter le bla-bla-bla qu'il nous a servi avant de s'asseoir?

M. Thorkelson: Monsieur le Président, ce sont là de bonnes questions, et je sais gré au député de s'intéresser à l'investissement dans la R-D dans l'ouest du Canada. Comme lui, je voudrais qu'on investisse davantage dans la R-D dans l'Ouest.

Comme je l'ai mentionné, deux annonces ont été faites à l'Université de l'Alberta, dont une par la Bristol Myers Squibb au sujet de la recherche fondamentale. Cette annonce portait sur le financement d'une chaire au département de pharmacie, afin d'accroître la recherche fondamentale. C'est un des points qu'a soulevés le député d'Edmonton-Sud-Est.

Les 15 millions de dollars de la Glaxo sont investis dans l'hôpital et la faculté de médecine de l'Université de l'Alberta. Le professeur qui dirige cette recherche vient de la faculté de médecine. Elle est également financée par la Fondation médicale du Fonds du patrimoine de l'Alberta. Donc, quatre ou cinq partenaires réunissent des gens de la faculté de médecine, du département de pharmacie, des hôpitaux et des industries. C'est fort avantageux.

Une entreprise a également annoncé qu'elle investissait 30 millions de dollars, je crois, à l'Université de la Colombie-Britannique. En outre, la société Ayerst a annoncé qu'elle dépenserait 123 millions de dollars, ce qui permettra de créer 1 000 emplois au Manitoba. Oui, nous pourrions faire davantage dans l'ouest du Canada. Nous raffermissons nos assises dans cette région, ce qui est très important. Avec le temps, nous espérons accroître la recherche effectuée dans l'Ouest.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le jeu de ceux qui disent qu'on privilégie une région du pays aux dépens d'une autre, ce dont le député libéral a parlé plus tôt. Il accusait certains de tenter de diviser le pays en disant que ce projet de loi était destiné au Québec. C'est faux. Ce projet de loi est destiné à tout le Canada. C'est un bon projet de loi qui raffermit nos assises et qui tente d'offrir des emplois de haute qualité dans le domaine de la recherche un peu partout au Canada. Je suis heureux que, en Alberta, ma circonscription profite de cette recherche au même titre que tous les Albertains. Je suis heureux que des investissements soient effectués à l'Université du Manitoba, à Winnipeg, et à l'Université de la Colombie-Britannique.

Je voudrais qu'on investisse davantage dans le Canada atlantique. J'espère que l'industrie tiendra compte des observations du député, de mes préoccupations et de celles des députés de ce côté-ci de la Chambre et qu'elle tentera de répartir ses investissements de façon plus égale un peu partout dans le pays.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il sait que la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont pris des mesures pour contrer l'augmentation du prix des médicaments provoquée par les modifications à la Loi sur les brevets apportées par les conservateurs. Certains médicaments ne sont plus couverts par les assurances et, dans un cas, 350 médicaments sont ainsi visés. Le choix de médicaments continue donc d'être réduit dans ces provinces, en raison des augmentations de prix provoquées par cette mesure législative. On augmente la franchise pour les médicaments destinés aux personnes âgées ou autres. Un ticket modérateur est imposé directement aux produits pharmaceutiques. De toute évidence, le prix des médicaments augmente, et cette augmentation va continuer de s'accélérer.

Est-ce que le député appuierait une résolution en vertu de laquelle le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en collaboration avec les médecins, soutiendrait une initiative pour prescrire des médicaments génériques ou des substituts de médicaments brevetés? Appuierait-il aussi une collaboration entre ce ministère et les hôpitaux pour réduire le nombre des médicaments approuvés, dans la mesure où il en reste suffisamment pour répondre aux besoins, de façon à contourner les sociétés pharmaceutiques du Canada et à appuyer les pharmaciens?

Je prétends, comme un Canadien sur deux, que ce projet vise davantage à garnir les poches de certains amis qu'à promouvoir la recherche nationale et à créer des emplois.

M. Thorkelson: Monsieur le Président, je sais très bien que plusieurs provinces ont pris des mesures pour limiter leurs frais en matière de santé. Je pense que le député suppose des choses lorsqu'il dit qu'elles essaient de réduire leurs dépenses pharmaceutiques. Certains des médicaments qui ne sont plus assurés n'étaient pas visés par la loi, mais ce sont déjà des génériques.

Ce projet de loi parle de nouveaux médicaments et de nouveaux investissements du fait de la prolongation de la protection des brevets. Je dirais donc, avec le plus grand des respects, que la question du député est en dehors du sujet.

Je ne suis pas insensible à ce qu'il dit. Oui, c'est vrai que les frais médicaux augmentent et que nous devons faire quelque chose. Certaines provinces ont pris des initiatives, et c'est à elles qu'il appartient de savoir comment intervenir pour limiter les coûts des soins. Certaines retirent l'assurance sur des médicaments, tandis que d'autres utilisent le système des tickets modérateurs, c'est leur affaire. Je ne dis pas que je suis d'accord, car je suis en faveur d'un régime d'assurance universel et j'estime que nous avons un des meilleurs régimes du monde. Nous devons le préserver. Cependant, la question n'a pas de rapport avec le projet de loi car certains des articles qui ne sont plus couverts par l'assurance ne sont pas visés par le projet de loi qui porte simplement sur les médicaments qui feront l'objet de recherche et entreront sur le marché. Il ne modifie en rien la situation pour les médicaments déjà sur le marché.

Initiatives ministérielles

AVIS D'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'EXAMEN DU PROJET DE LOI C-91 EN DEUXIÈME LECTURE

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je souhaite présenter l'avis suivant:

> Comme nous n'avons pas pu nous entendre conformément aux dispositions des paragraphes 78(1) ou (2) du Règlement eu égard à la deuxième lecture du projet de loi C-91, Loi modifiant la Loi sur les brevets ainsi qu'une autre loi en conséquence et prévoyant des dispositions connexes, je donne avis, conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, qu'à la prochaine séance de la Chambre, je proposerai une motion attribuant un nombre précis de jours ou d'heures pour l'étude et la disposition des délibérations à cette étape.

Occupons-nous maintenant des affaires du pays, monsieur le Président.

Des voix: C'est une honte!

MESURE MODIFICATIVE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis scandalisé.

Une voix: Vous ne devriez pas l'être, ça fait environ 50 fois qu'ils utilisent ce moyen.

M. Boudria: Je ne devrais peut-être pas m'en faire, comme mon collègue l'a si bien dit. Ce gouvernement a utilisé la clôture des douzaines et des douzaines de fois. C'est épouvantable. Cette fois-ci, nous parlons d'une importante, très importante mesure législative; moins de trois heures de débat se sont écoulées, et ce gouvernement veut fermer cet endroit. Le Parlement a repris ses travaux à 11 heures, ce matin, et le gouvernement a réussi à tenir jusqu'à 16 h 45 sans invoquer la clôture.

• (1700)

Une voix: Il est fatigué. Il est épuisé.

M. Boudria: Il ne peut plus résister. C'est incroyable. Il a tenu six heures sans invoquer la clôture.

Une voix: C'est une honte!

M. Boudria: C'est une honte pour les conservateurs, de l'autre côté. Je n'avais pas l'intention de faire un débat partial aujourd'hui. Vraiment pas. Pourtant, je m'y sens obligé en raison des agissements du gouvernement.

Je viens de passer plusieurs semaines dans ma circonscription, à faire campagne dans le cadre du référendum. Avant de m'attaquer aux détails de ce projet de loi, je voudrais saisir cette occasion pour remercier les habitants de ma circonscription de leurs efforts à cet égard, qu'ils aient été d'accord ou non avec moi. Je voudrais prendre quelques instants afin de rendre hommage à tous ceux

qui ont participé à la campagne référendaire. Des personnes de toutes provenances, des libéraux, des conservateurs, des néo-démocrates ont collaboré.

L'ancien président de l'Association conservatrice de Glengarry—Prescott—Russell, un chic type du nom de Bob Binmore, m'a beaucoup aidé durant la campagne. Afin de démontrer l'absence de tout esprit de parti à l'époque, j'ai assisté à toutes les réunions publiques de ma circonscription en portant, symboliquement, la cravate de M. Binmore. Nous y avons vu un symbole. De fait, je porte sa cravate aujourd'hui. Je ne le fais pas pour me pavaner devant les caméras et je ne crois pas agir à l'encontre du Règlement de la Chambre, même si certains de mes collègues voudront peut-être faire des commentaires quand ils verront à quel point elle est criarde. Elle est très voyante. Elle dit ce que je pense des provinces canadiennes et de l'unité canadienne. Cette cravate a été offerte à M. Binmore par ses filles Julie et Jennifer, et je lui ai fait la promesse solennelle de la porter la premier jour de séance à la Chambre des communes.

Nous avons tous agi sans esprit de parti, et j'en suis fier. Toutefois, nous ne sommes de retour que depuis quelques heures et le gouvernement se comporte déjà de façon autoritaire. Cela vaut également pour le ministre responsable des pêches, que j'avais cru un peu moins partial que certains de ses collègues de l'autre côté parce qu'il a déjà eu le bon sens d'être un libéral, et j'espérais qu'il serait bien mieux que certains de ses collègues. Je constate cependant qu'il n'en est rien.

J'ai devant moi une pile de petites cartes que m'ont envoyées des électeurs, des gens d'un peu partout au Canada, des personnes qui sont tout simplement inquiètes au sujet du projet de loi C-91. J'ai dû en recevoir une pile de quatre à cinq pouces d'épaisseur. Je suis convaincu que le député de Dartmouth a aussi reçu des cartes postales de personnes qui payent le prix élevé de leurs médicaments et qui s'inquiètent de l'avenir de l'industrie pharmaceutique.

Voici ce que disent ces cartes postales; je citerai quelques phrases relevées sur l'une d'entre elles: «Le 23 juin 1992, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-91 qui vise à prolonger rétroactivement au 20 décembre 1991 la protection du brevet pour les produits pharmaceutiques de marque et à éliminer le système canadien de la licence obligatoire. Ce projet de loi fera grimper le prix des médicaments au Canada, et son effet rétroactif sera néfaste pour l'industrie canadienne des produits pharmaceutiques génériques. Ce n'est pas moi qui le dis; ce sont des centaines et des centaines de Canadiens qui le déclarent.

Une voix: Et le gouvernement n'en tient pas compte; il veut les priver de médicaments.

M. Boudria: En face, personne ne veut écouter ce que tous ces Canadiens ont à dire. Les députés d'en face disent que ce nouveau projet de loi donnera lieu à des investissements de millions et peut-être de milliards de dollars au Canada ainsi qu'à la création de milliers d'emplois. Il me semble que de telles affirmations ont un air de déjà vu. . .

[*Français*]

. . .comme on dirait dans la langue de Molière, parce que, en 1987, j'ai entendu la même chanson des Conservateurs d'en face.

En 1987, on disait: «Le projet de loi C-22 est nécessaire. Il créera des milliers et des milliers d'emplois». C'est ce que disaient les Conservateurs d'en face. Or, j'ai devant moi un article de la *Montreal Gazette* de septembre dernier, qui se lit comme suit:

[*Traduction*]

Les changements de 1987 en matière de brevets ont eu peu de résultats positifs. Cet article traite d'une étude du gouvernement fédéral présentée par Consommation et Affaires commerciales. Je crois qu'il s'agissait du même ministre que celui qui l'a présenté le 23 juin. Le même ministère nous disait alors que le projet de loi C-22 créerait tous ces nouveaux emplois; bien entendu, plusieurs années plus tard, ces mêmes gens veulent présenter un autre projet de loi qui, soi-disant, créera aussi de nouveaux emplois; s'ils continuent de répéter le même refrain sans cesse, je suppose que viendra le jour où quelque part certains emplois pourront effectivement être créés.

Voici ce que disait l'étude. D'abord, le gouvernement avait prédit en 1987 que 3 000 nouveaux emplois seraient créés avant 1996. Il s'agit d'emplois considérés comme des emplois scientifiques, du domaine de la haute technologie en quelque sorte.

Or, selon l'étude menée par le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, 1 386 emplois seulement ont été créés entre 1987 et 1990, dont la moitié dans les secteurs de la commercialisation et des ventes.

Comme l'a dit tout à l'heure mon collègue, le député de Dartmouth, un certain nombre d'emplois ont aussi été créés dans des secteurs autres que ceux de la commercialisation et des ventes. Disons qu'il s'agissait dans certains cas—pas dans tous, bien sûr; je ne veux pas minimiser cette affaire—d'emplois de concierge.

Le gouvernement peut toujours parler, ce qui est évidemment dans sa nature, mais il n'a pas encore tenu ses propres promesses en ce qui concerne la création d'emplois au sein de cette industrie, et encore moins celles des autres. En 1987, il a fait une promesse qu'il n'a pas tenue. Aujourd'hui, il commence par faire une autre promesse.

Ma foi, devrions-nous nous étonner de ce que les Canadiens soient quelque peu sceptiques? Ne le seriez-vous pas vous-même, monsieur le Président? Je sais que vous siégez ici en tant que membre impartial de la Chambre des communes et que vous pouvez considérer cela de façon vraiment objective et complètement neutre, ce que vous faites toujours, j'en suis sûr, en tant que président de la Chambre.

Mais disons, monsieur le Président, que vous êtes un conservateur et que telle est la situation. Comment pourriez-vous croire ce que disent certains ministres du gouvernement? Comme moi et tous mes électeurs, vous auriez manifestement beaucoup de mal à croire ce que disent ces conservateurs.

Or, si vous croyez que mes collègues et moi sommes les seuls à voir les choses ainsi, si vous croyez le moindrement que nous sommes plutôt partiaux ici aujourd'hui, détrompez-vous! De toute manière, je sais que vous ne feriez pas cela.

Permettez-moi de vous citer un article paru dans le *New York Times* du 16 novembre, à la rubrique «Business day». L'article était coiffé du titre suivant: «Les Canadiens voient monter les coûts liés aux médicaments.» Son auteur est Milt Freudenheim. Je voudrais vous lire de courts extraits qui devraient faire réfléchir certains conservateurs d'en face.

> Le fait que le Canada ait réussi à maintenir les coûts liés aux médicaments à un niveau inférieur à celui observé aux États-Unis constitue une caractéristique importante du système médical canadien que de nombreux experts en politique de santé considèrent comme étant un modèle à imiter pour contenir les coûts qui montent en flèche aux États-Unis. Les coûts médicaux par habitant au Canada sont environ 28 p. 100 inférieurs à ceux des États-Unis, et ce, même si les dépenses consacrées aux soins de santé ont augmenté là comme ailleurs.

• (1710)

Si les coûts des soins de santé par habitant au Canada sont inférieurs à ceux des États-Unis, c'est en grande partie grâce à notre programme de médicaments d'ordonnance, programme que le gouvernement actuel veut supprimer. Qu'en conclure sinon que le gouvernement souhaite voir les coûts liés aux soins de santé augmenter au Canada? Et c'est ce qui va se produire, aux dépens, bien sûr, des contribuables et des gouvernements provinciaux.

Je voudrais poursuivre ma lecture de cet article. Il fait état du fardeau que représente la modification de nos lois sur les brevets:

> En prolongeant la période de protection des brevets, on risque de gonfler immédiatement la note du consommateur et d'aggraver la situation des régimes de santé gouvernementaux qui font déjà l'objet de pressions économiques. Comparativement aux frais hospitaliers et aux honoraires des médecins, les coûts liés aux médicaments d'ordonnance sont relativement modestes, même s'ils augmentent rapidement.

Ainsi donc, même les Américains font l'éloge de notre programme de médicaments génériques. Or, au Canada, le gouvernement veut l'abolir.

[*Français*]

Je ne dis pas qu'il n'y a pas de place pour les deux industries au Canada, il y en a sûrement une. D'ailleurs, l'industrie pharmaceutique conventionnelle a à peu près 90 p. 100 du marché canadien et c'est sûr qu'elle a sa place. Je ne suis pas un de ceux qui veut leur rendre la vie plus difficile qu'elle ne l'est. Je pense que l'on doit avoir une approche sensible aux besoins des Canadiens et Canadiennes qui ont souvent recours aux produits génériques et qui leur font épargner de l'argent.

D'ailleurs, comme je l'ai indiqué tantôt, les États-Unis eux-mêmes ou du moins certains journalistes américains font les éloges du système que nous avons actuellement et que le gouvernement d'en face s'apprête à démanteler. D'ailleurs, il y a quelque 15 ou 20 minutes, il introduisait dans cette Chambre une motion de bâillon pour écourter le débat qui devrait prendre place.

Si on fait un peu l'historique de tout ce dossier-là, on verra que l'octroi des licences obligatoires au Canada n'est pas un phénomène nouveau. Cela existe en effet depuis 1923 et ce n'était peut-être pas tellement utilisé à cette époque. Mais en 1960, une commission royale d'enquête recommandait que des brevets pour les produits et des licences obligatoires soient autorisés pour les produits pharmaceutiques.

Monsieur le Président, en 1960, c'était le gouvernement conservateur qui était au pouvoir. Trois ans plus tard, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce recommandait que les brevets pharmaceutiques soient supprimés. C'est après cela qu'on a eu, soit en 1969, des modifications à la la Loi sur les brevets qui autorisait l'octroi des licences obligatoires au Canada. C'est à partir de ce moment-là qu'on s'est équipé de ces outils, ce qui faisait qu'on avait des produits pharmaceutiques à des prix, si je ne peux pas dire raisonnables, en tout cas plus raisonnables qu'ils ne l'auraient été autrement.

Tantôt, un député néo-démocrate parlait du dossier à savoir ce que le gouvernement entendait faire en 1983 lorsqu'il a mandaté la commission pour revoir tout ce dossier-là. Je pense qu'en 1983 il était temps de revoir le dossier. Ensuite, la Commission Eastman a fait rapport au gouvernement et recommandait certains changements qui pouvaient bénéficier à ceux et celles qui fabriquent des médicaments au Canada.

Monsieur le Président, le gouvernement conservateur d'en face n'a même pas écouté la Commission Eastman. Il en a donné davantage.

Le projet de loi C-22 allait beaucoup plus loin que les recommandations du Rapport Eastman. Ensuite, comme je le disais, on a eu C-22, on a eu les promesses du gouvernement d'en face, promesses qui ne se sont jamais réalisées.

Maintenant, en 1992, soit le 23 juin de cette année, le gouvernement, encore une fois, s'apprête à donner un avantage aux grandes compagnies pharmaceutiques et à mettre fin au système actuel qui permet la fabrication de produits pharmaceutiques génériques. En tout cas, le projet du gouvernement va certainement écourter le potentiel de l'industrie de produits pharmaceutiques génériques et va faire augmenter les prix des produits pharmaceutiques pour le consommateur canadien.

J'écoutais la députée de Winnipeg-Sud nous dire tantôt que l'on ne doit pas faire peur aux Canadiens et que l'on ne doit pas leur dire que les prix des produits pharmaceutiques vont augmenter. Vous savez, je n'ai pas peur de dire la vérité aux consommateurs canadiens, je n'ai pas peur de leur dire qu'ils sont en train de se faire frapper à coups de matraque par le gouvernement d'en face. J'espère que les Canadiens et Canadiennes continueront à envoyer des cartes comme celles que j'ai ici en main, des centaines de personnes qui le laisseront savoir à tous les parlementaires de cette Chambre, qui le laisseront savoir au premier ministre. J'espère même qu'ils lui téléphoneront aujourd'hui ou demain, qu'ils demanderont à lui parler personnellement et qu'ils lui diront: On veut conserver un système de médicaments qui est abordable, et on ne veut pas du projet de loi C-91. C'est la position que nous avons prise, nous du Parti libéral. Je ne dis pas que C-22 doit exister dans sa forme actuelle pour toujours. Il est bien possible qu'un jour on doive l'amender, mais faisons-en l'étude, déterminons ce qui est le meilleur pour les consommateurs, et seulement à ce moment-là pourrait-on contempler un changement.

Entre-temps, le projet de loi C-91 va beaucoup trop loin; il va en tout cas plus loin que ce que nous, les parlementaires du Parti libéral, peuvent supporter. Et, encore plus important, je pense qu'il rendra les prix des produits pharmaceutiques beaucoup trop chers pour la grande majorité des Canadiens.

Il est intéressant de noter que le gouvernement s'apprête à rendre la vie plus facile aux grandes compagnies pharmaceutiques alors que le gouvernement des États-Unis, le nouveau gouvernement qui prendra place bientôt, lui, s'apprête à serrer les guides. Alors, qu'est-ce qu'on verra? On verra probablement un gouvernement canadien qui donne plus de latitude aux grandes compagnies pharmaceutiques alors qu'aux États-Unis on sera en train justement de mieux protéger les consommateurs. Alors le gouvernement ira à ce moment-là non seulement à l'encontre de la population canadienne, non seulement à l'encontre des parlementaires de l'opposition, mais même à l'encontre de ceux qu'il prétend être leurs amis, soit le gouvernement et les autorités des États-Unis d'Amérique.

Alors je dis aux députés conservateurs d'en face qu'il est encore temps de changer d'avis.

[*Traduction*]

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Monsieur le Président, le député a dit que le gouvernement avait promis, en 1987, lorsqu'il a adopté le projet de loi C-22, que nous aurions 3 000 emplois supplémentaires en 1996. Il a fait remarqué qu'à peine deux ans plus tard, nous en avions déjà la moitié. Nous ne sommes qu'en 1992 et depuis l'adoption, en 1987, du projet de loi C-22, 2 400 nouveaux emplois ont été créés, bien avant la date prévue et en dépit des sombres avertissements qu'avait alors émis le Parti libéral.

• (1720)

Je pense que, si nous savons tirer les leçons du projet de loi C-22, nous en conclurons que le projet de loi C-91 va stimuler la création d'emplois, les investissements et la croissance dont nous avons tant besoin. Et c'est ce que nous voulons tous, du travail.

J'aimerais demander au député s'il croit à la propriété industrielle, s'il croit que lorsqu'on obtient un brevet, on a le droit de le faire respecter. N'est-ce pas là un droit raisonnable et juste? S'il croit à la propriété industrielle, alors j'aimerais qu'il m'explique comment il défend cette invention du gouvernement libéral qui s'appelle l'octroi obligatoire de licences qui n'était rien de plus qu'un mécanisme conçu par lui pour déjouer ses propres lois sur les brevets d'invention. Ou bien on croit à la propriété industrielle ou bien on n'y croit pas. Il me semble que les libéraux ne savaient pas sur quel pied danser. Je ne vois pas d'autre explication. Si vraiment ils croyaient à la propriété industrielle, alors je ne comprends pas pourquoi ils ont créé ce qu'ils ont appelé l'octroi obligatoire de licences.

Quand je me suis vu confier ce portefeuille et qu'on m'a expliqué toutes ces choses, la sous-ministre m'a parlé de l'octroi obligatoire de licences et je lui ai demandé de quoi il s'agissait. Elle me l'a expliqué, mais peine perdue. Je n'arrivais pas à comprendre comment un gouvernement qui accordait un brevet pour un nombre d'années donné déclarait du même souffle qu'il allait octroyer à quelqu'un d'autre une licence spéciale pour enfreindre ce même brevet.

Le député qui était sans doute là à l'époque, ou qui au moins a quelques notions de l'historique de ce système d'octroi obligatoire de licences, pourrait-il défendre ce dernier et me dire s'il le trouve juste ou peut-être avouer qu'il ne croit pas à la propriété industrielle? Pourrait-il tirer ça au clair pour nous?

M. Boudria: Monsieur le président, je suis sûr que la députée sait qu'il existe actuellement une protection des brevets. Nul droit n'est absolu dans aucune société.

Je pourrais me lancer ici dans un longue discussion avec la députée, pour lui expliquer, ce qu'elle sait parfaitement, que le droit à la liberté d'expression, par exemple, ne donne pas le droit à quiconque de crier au feu en pleine salle de spectacle. Pareillement, le droit en matière de protection des brevets n'est pas éternel et n'englobe pas tout. Tout ce que nous faisons, chaque droit et chaque privilège qui est le nôtre est relatif.

Le fait est qu'il existe des divergences d'opinion, des besoins contradictoires et des besoins antagonistes dans toutes les sociétés. Ce que nous faisons doit être fait de façon à veiller au mieux des intérêts de la société dans son ensemble. Bien sûr, il doit y avoir une protection des brevets, et elle existe.

Comme je l'ai dit, nul droit, nul privilège n'est absolu. Il existe. La seule question à présent est de savoir pendant combien de temps. Devrait-il être absolu? Cela signifie-t-il que la société qui a contribué à l'ensemble du processus n'a aucun droit? Cela veut-il dire que la société qui a formé tout ces gens et qui a assumé les frais de leur éducation n'a aucun droit? Cela veut-il dire que l'on ne peut rien faire à cet égard?

Mais non, bien entendu. C'est pourquoi il existe dans notre pays des lois qui permettent d'équilibrer ces facteurs.

À mon avis, un système qui permet aux gros fabricants de produits pharmaceutiques de contrôler environ 90 p. 100 de l'industrie ne les fait pas péricliter. Il doit bien y avoir une justice en cela.

Si la députée d'en face estime que c'est totalement injuste, va-t-elle désavouer le chef de son propre parti et ses collègues qui se sont prononcés en faveur de l'adoption du projet de loi C-22 il y a seulement cinq ans? Si le projet de loi C-22 est aussi mauvais qu'elle l'a laissé entendre, comment se peut-il qu'elle ait été candidate pour représenter un parti qui manque autant de jugement qu'elle vient de le décrire?

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, il s'agit là de l'un de ces projets de loi critiques dont nous sommes saisis périodiquement à la Chambre des communes, qui montre fondamentalement la différence entre le programme de droite insensé du Parti conservateur et la voie de la raison du Parti libéral.

Manifestement, c'est au député de Vancouver Quadra, l'ancien premier ministre et chef de notre parti, qu'on doit l'entrée en vigueur, en 1968, d'un système de licences obligatoires. Depuis 1968, ce système nous sert bien.

Je voudrais poser une question plutôt importante à mon collègue. Étant donné que le Canada compte peut-être 3,5 millions de personnes qui sont au chômage ou dépendent de l'assistance sociale et que plus de 1,5 million de jeunes sont sans travail, je ne peux comprendre en cette première journée de reprise de nos travaux, que le gouvernement ne parle pas de lancer un énorme projet de création d'emplois. Il n'est pas venu ici pour essayer de créer des emplois pour les plus démunis et il ne présente ni politique économique ni budget afin que les gens qui ont perdu tout espoir à cause du programme conservateur aient un peu plus foi en l'avenir.

Il nous présente cet après-midi un projet de loi qui n'a été débattu que pendant trois heures. Il s'agit là d'une mesure qui va enrichir les grosses sociétés pharmaceutiques multinationales et qui ne fera absolument rien pour les consommateurs canadiens. Elle va probablement leur coûter plus de 1 milliard de dollars.

Je veux donc poser la question suivante à mon collègue. C'est plutôt intéressant, et je vais vous citer un passage du numéro du lundi 16 novembre du *New York Times*; voici:

> M. Gerald J. Mossinghoff, président de la Pharmaceutical Manufacturers Association, à Washington, a déclaré que ses membres aimeraient bien faire disparaître les contrôles sur les prix exercés par le gouvernement canadien.

Je dois donc poser la question suivante à mon collègue d'en face: Est-il à l'aise en tant que député, alors qu'il sait que même si des millions de Canadiens sont sans travail, le gouvernement d'en face ne répond pas aux voeux des Canadiens, mais bien aux attentes de M. Mossinghoff et du plus important groupe de pression des États-Unis, la Pharmaceutical Manufacturers Association.

Le gouvernement fait bien son travail. Il étouffe le débat au profit de ses amis américains à Washington.

M. Boudria: Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison, et je tiens à le féliciter pour cette observation intéressante.

Ce qu'il dit est tout à fait vrai. Le programme des fabricants de médicaments est certes bien connu. En fait, le gouvernement d'en face se plie à toutes leurs demandes. Ce qui est étrange maintenant, c'est que le gouvernement d'en face n'écoute que les fabricants de médicaments plutôt que tous les autres intéressés—et je ne veux pas dire par là que les fabricants n'ont pas leur mot à dire—et il va s'apercevoir dans quelques semaines à peine, j'en suis persuadé, que le gouvernement américain voudra, pour sa part, protéger davantage les consommateurs.

Il serait également intéressant de savoir pourquoi, au lieu de présenter aujourd'hui des mesures tendant à redonner des emplois aux gens, le gouvernement a choisi plutôt d'appliquer le programme de droite en question. Je l'ignore. J'ai du mal à comprendre le comportement des conservateurs en temps normal, mais voici les conséquences du programme du gouvernement.

La ministre de la Santé de l'Ontario, Francis Lankin, a déclaré que cela allait accroître encore d'un milliard de dollars le coût des soins de santé en Ontario sur une période de dix ans.

Le ministre de la Santé de la Saskatchewan, Louise Simard, a dit pour sa part:

> Le projet de loi C-91 est un dur coup porté aux soins de santé en Saskatchewan. Il va être très coûteux pour les consommateurs et le ministère de la Santé de la province.

La députée de l'ouest du pays qui vient de poser cette question doit être au courant des observations formulées par les ministres provinciaux, surtout celui de la province voisine de la sienne, la Saskatchewan.

Les craintes en question ont été exprimées dans tout le pays par des gouvernements provinciaux, et je suis très surpris que les conservateurs n'en tiennent pas compte.

Je voudrais rendre un hommage spécial à mon collègue, le député de Dartmouth, qui tient compte des préoccupations du ministre provincial de la Santé. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. L'heure réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

• (1730)

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre part au débat sur cette mesure législative très importante aujourd'hui. Je suis en faveur du projet de loi C-91 parce que c'est une bonne mesure pour le Canada et pour les Canadiens, peu importe ce qu'en disent les gens d'en face. De nos jours, on s'intéresse beaucoup à l'innovation et à la créativité, ainsi qu'à la protection des consommateurs. Le projet de loi C-91 tient compte de tous ces facteurs.

Si nous tenons à notre société d'abondance et si nous voulons que le Canada reste un pays d'avenir, nous devons éviter de compter uniquement sur nos ressources naturelles. Nous devons renforcer nos industries fondées sur la connaissance et la technologie de pointe, notamment sur les techniques thérapeutiques modernes dont les produits pharmaceutiques font partie.

Le gouvernement s'est engagé dès son premier mandat à l'égard de cet objectif, qui a d'ailleurs motivé la présentation du projet de loi C-22, mesure mémorable qui a modifié la Loi sur les brevets et qui a été adopté à la Chambre en 1987. Tout comme aujourd'hui, le gouvernement était alors convaincu que la R-D dans le domaine pharmaceutique constituait un secteur d'importance capitale. C'est un secteur où le Canada doit dominer.

Nous avons déclaré en 1987 qu'une société industrialisée de l'ère moderne ne pouvait se permettre d'être faible dans ce secteur. Nous avons également dit que la clé qui permettrait au Canada d'être solide dans ce secteur résidait dans la protection des droits des innovateurs, protection comparable à celle qu'offrent nos partenaires commerciaux. Comme d'autres orateurs nous l'ont rappelé, les députés de l'opposition avaient alors exprimé une opinion beaucoup plus négative.

Comme ils le font encore aujourd'hui, ils avaient prédit qu'une plus grande protection des innovateurs ravagerait l'industrie des médicaments génériques. Ils avaient prédit une flambée des prix et ils ne voyaient aucun lien entre une faible protection des brevets et le retard qu'accusait la R-D au Canada dans ce secteur particulier.

Cinq années ont passé, et il est intéressant de voir ce qui est arrivé au juste à l'industrie pharmaceutique du Canada. En 1987, le pourcentage des travaux de la R–D par rapport aux ventes dans l'industrie innovatrice des médicaments était d'environ 5 p. 100. Quand nous avons présenté le projet de loi C–22, le secteur des médicaments de marque de cette industrie s'était engagé à doubler ce rapport. Il pensait y parvenir en 1996.

Or, ce pourcentage de 10 p. 100, a été atteint l'an dernier; il est le double ce qu'il était en 1987. Il y a eu d'excellentes retombées. Permettez–moi d'en mentionner une qui me réjouit particulièrement.

En 1987, le jeune diplômé canadien en sciences qui voulait faire carrière dans le secteur pharmaceutique devait problablement chercher des débouchés aux États–Unis ou en Europe. Maintenant, en 1992, il existe des débouchés pour faire carrière dans ce secteur.

Depuis 1987, notre secteur pharmaceutique a créé 2 400 nouveaux emplois pour les scientifiques et les chercheurs canadiens, et beaucoup de ces emplois ont effectivement été créés dans l'Ouest, comme mon collègue l'a dit un peu plus tôt. Voilà le genre de résultat qui fait comprendre la différence que peut faire le climat créé par la politique et la loi publiques. C'est le genre de résultat qui fait la fierté du législateur, car c'est bien en cela que consiste sa mission.

Parlons maintenant des prix. Sont–ils devenus excessifs, comme le prédisaient mes collègues d'en face? Voyons les faits. Depuis 1987, le prix des médicaments brevetés existant au Canada a augmenté de 2,9 p. 100 en moyenne, soit un taux vraiment inférieur au taux moyen d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour cette période, qui se chiffre à environ 4,4 p. 100.

Parlons maintenant des deux principaux éléments du projet de loi. Tout d'abord, il élimine les empiétements sur les brevets et rend à l'innovateur le droit exclusif de commercialiser son produit breveté, la période passant de sept ans en moyenne à environ dix ans. Revoyons encore une fois ce changement dans le contexte canadien et mondial.

Le Canada offre actuellement une protection moins efficace pour les produits pharmaceutiques que n'importe quel autre de ses principaux partenaires commerciaux. Les conséquences sont importantes au niveau international. Quand un pays accorde moins de protection que ses partenaires commerciaux, cela envoie un certain message. Cela révèle que nous n'accordons pas un prix aussi grand à l'innovation, et c'est bien le dernier genre de signal qu'un pays compétitif voudra envoyer. Quel message avons–nous envoyé jusqu'à présent? Pour ce qui est de la période de protection assurée par le brevet, nous avons du retard sur les États–Unis, sur tous les pays européens, sur le Japon et sur le Mexique. Cette période est chez nous moitié moins longue qu'en Italie.

En adoptant le projet de loi, monsieur le Président, le Parlement envoie un message positif. Il dit que le Canada respecte le droit de l'innovateur à une entière protection des brevets. Il dit aux sociétés qui veulent innover, investir et prospérer de venir le faire au Canada.

Cette mesure législative met fin à la pratique qu'on appelle l'octroi de licences obligatoires. Il y a toujours eu deux secteurs dans l'industrie pharmaceutique. Premièrement, il y a le secteur innovateur, celui qui fait la recherche et le développement, celui qui explore, qui met au point de nouveaux produits, de nouveaux traitements, de nouvelles technologies et, oui, celui qui prend les risques sur le plan économique. Deuxièmement, il y a les fabricants de médicaments génériques. Ce sont les gens qui copient les médicaments mis au point par le secteur innovateur qui a pris les risques.

Ces deux secteurs servent l'intérêt public. Le secteur innovateur fait avancer la technologie, et l'industrie générique nous donne quelque chose de tout aussi important, car elle protège le consommateur en assurant une concurrence saine après l'expiration du brevet.

Ainsi, encore une fois, la tâche du législateur est de trouver un bon équilibre. L'octroi de licences obligatoires n'est pas compatible avec cet équilibre. Jusqu'à maintenant, dans notre pays, une société générique peut, bien avant l'expiration du brevet, obtenir une licence obligatoire pour fabriquer le médicament que la société innovatrice a mis au point en dépensant beaucoup d'argent et d'efforts.

Cela peut se produire à peine sept ans après que le médicament breveté a été mis sur le marché, une moyenne de 17 ans après que le brevet initial—d'une durée normale de 20 ans—a été demandé. Par conséquent, les sociétés génériques doivent attendre en moyenne trois ans de plus avant l'expiration du brevet.

Ceux qui prétendent que l'industrie générique a besoin des licences obligatoires pour survivre n'ont qu'à regarder ce qui se passe dans d'autres pays qui ont une industrie générique forte sans avoir de système d'octroi de licences obligatoires. Cela étant dit, nous nous rendons compte que la suppression des licences obligatoires change l'équation, et ce projet de loi apporte les corrections essentielles au maintien de l'équilibre nécessaire pour protéger le consommateur.

Donc, encore une fois, l'instrument ici est le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Le projet de loi C-91 donne au conseil de nouveaux pouvoirs qui lui permettront de mieux contrôler les prix qu'il juge excessifs. Le conseil aura droit de regard sur les prix des médicaments actuels et sur les prix de lancement. Ses lignes directrices auront la même force et le même effet que celles d'une cour fédérale. Le conseil pourra ordonner des restrictions de prix ou des peines. Les contrevenants s'exposeront à des sanctions sévères, y compris des amendes et même des peines d'emprisonnement.

Depuis cinq ans, nous constatons les effets d'un protectionnisme accru conféré par les brevets, dans ce domaine. Nous avons une assez bonne idée des avantages qui découleront d'un élargissement de cette protection. Depuis que le gouvernement a annoncé, en janvier, son intention de mettre un terme à l'octroi de licences obligatoires, de nouveaux investissements représentant plus d'un demi-milliard de dollars ont été annoncés. Des entreprises dans ce secteur ont déjà dit que leurs usines canadiennes s'occuperaient de mettre au point des produits destinés aux marchés internationaux. Nous prévoyons que les investissements en recherche et développement faits par les entreprises novatrices totaliseront 2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Lors de l'entrée en vigueur du projet de loi C-22, il y a cinq ans, nous avons adopté, une nouvelle orientation; nous étions certains que c'était la bonne, mais nous avons accepté de laisser le temps le prouver. Nous constatons maintenant que c'était ce qu'il fallait faire. Il faut maintenant continuer.

Le projet de loi est bon pour le Canada. Il est bon en regard de la concurrence, il est bon pour le consommateur ainsi que pour notre bien-être économique. Aussi, j'exhorte tous les députés à l'adopter rapidement.

Je veux également ajouter, que, depuis l'adoption du projet de loi C-22, les dépenses totales engagées pour la recherche et le développement par les entreprises novatrices ont été évaluées à 1,1 milliard de dollars pour les quatre années de 1987 à 1991. Il est en l'occurrence question de 1,1 milliard de dollars qui n'auraient pas été investis dans la recherche et d'emplois qui n'auraient pas été créés sans l'adoption du projet de loi C-22. Je veux aussi souligner que le financement pour la recherche fondamentale est passé de 30,3 millions de dollars à 94,2 milliards de dollars entre 1988 et 1991.

• (1740)

Ce ne sont-là que quelques-unes des nombreuses statistiques que je pourrais vous donner, pour prouver qu'il est excellent pour le Canada d'ouvrir à la concurrence le secteur chargé de mettre au point de nouveaux médicaments. C'est bon pour le secteur des sciences et de la technologie, pour la création d'emplois ainsi que pour l'économie et, finalement, ce sera avantageux pour les consommateurs, car les nouveaux produits mis en marché sont de plus en plus nombreux. Il est à espérer que les médicaments mis au point au Canada seront demain au nombre des produits vedettes.

J'exhorte à nouveau tous les députés à adopter rapidement ce projet de loi de manière que notre pays puisse commencer à bénéficier de tous les fonds de recherche-développement et autres investissements pour lesquels il ne manque que le feu vert.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser à ma collègue qui vient de nous expliquer pourquoi ce projet de loi devrait être adopté rapidement. Toutefois, je veux d'abord exprimer mon mécontentement face au fait que le gouvernement a encore recours à la force de la clôture pour limiter le débat sur une question aussi importante pour tous les Canadiens que le projet de loi C-91.

On a accusé cette Chambre de compliquer les choses plus qu'elles ne devraient l'être, et je pense que ce message a été formulé de façon très claire lors du récent référendum.

Revenons-en aux questions fondamentales qui sont examinées ici aujourd'hui. Si je comprends bien, cette mesure législative et, en fait, la production de médicaments et la recherche pertinente visent d'abord les médicaments servant à soigner et à contrôler la maladie et la douleur. Ce sont là les trois raisons pour lesquelles on se sert des médicaments.

Le secteur est un volet complexe de notre régime de santé; à cet égard, les députés de tous les partis à la Chambre sont sans doute tous en faveur d'un régime complet d'assurance-maladie pour tous les Canadiens. Nous devons donc essayer de concilier la raison d'être des médicaments et leur rôle dans les soins dispensés aux Canadiens dans le cadre de notre régime complet d'assurance-maladie.

Nous devons nous poser trois questions fondamentales. Premièrement, le projet de loi C-91 va-t-il entraîner une augmentation du coût des médicaments dans le cadre des régimes provinciaux qui les couvrent déjà? Je pense que les chiffres sont très éloquents. Oui, cette mesure législative entraînera une hausse du coût des médicaments dans le cadre de notre régime de santé. Deuxièmement, le projet de loi C-91 se traduira-t-il par une augmentation des coûts pour les jeunes familles qui ne sont pas protégées par un régime de médicaments complet dans notre pays? Encore une fois, les chiffres ne laissent planer aucun doute: oui, les médicaments coûteront plus cher aux jeunes familles canadiennes. Enfin, cette mesure législative fera-t-elle augmenter le coût des médicaments pour les personnes âgées au pays? La réponse, si l'on se fonde encore une fois sur les données

disponibles, c'est qu'il s'ensuivra effectivement une hausse du coût des médicaments pour ce groupe aussi.

Si, comme c'est le cas, la réponse à ces trois questions fondamentales est «oui», c'est que ce projet de loi est une mesure législative inopportune, puisqu'on ne peut se permettre d'alourdir d'un seul centime le fardeau financier des Canadiens. Pourquoi le gouvernement propose-t-il cette mesure législative à ce moment-ci?

Mme Dobbie: Monsieur le Président, je peux comprendre que l'augmentation des prix inquiète le député. Nous sommes tous dans le même cas. En cette période difficile que nous traversons, notre avenir nous préoccupe tous. Le gouvernement s'inquiète autant que nous de la situation.

Parmi les initiatives que nous avons prises, nous avons décidé de donner plus de pouvoirs au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés. Permettez-moi de vous énumérer brièvement quelques-unes des mesures que le conseil pourra prendre pour veiller à ce que les prix soient maintenus à des niveaux très raisonnables, selon tous les critères que nous pouvons trouver pour éviter toute majoration excessive des prix.

Le projet de loi permet au conseil d'influer davantage sur le prix exigé par un fabricant lorsqu'il met un nouveau produit sur le marché. Il permet au conseil d'ordonner une réduction du prix ou d'imposer des amendes qui compenseraient le prix excessif exigé par le passé et décourageraient les augmentations démesurées. Autrement dit, le conseil peut, au besoin, réduire le prix s'il juge que le titulaire profite de la situation grâce à la pleine protection que lui offre son brevet original. Le projet de loi prévoit également des amendes et des peines d'emprisonnement pour ceux qui ne respectent pas les ordonnances du conseil, ce qui sort de l'ordinaire. On ne fixe pas à la légère des prix contraires aux règlements établis par le nouveau conseil, car on pourrait se retrouver en prison.

Voilà autant de mesures qui devraient, de l'avis du gouvernement, garder le prix des médicaments à un niveau raisonnable. Naturellement, j'imagine que les ordonnances du Conseil auront la même force que celles de la Cour fédérale.

Je respecte mon collègue d'en face et je sais qu'il ne pourrait faire d'observations sans y avoir longuement réfléchi. Il a tout à fait raison de dire qu'il y aura certaines augmentations de prix. C'est un aspect de la question que nous avons examiné. Je lui ferai part des conclusions auxquelles nous sommes arrivés après de longues et sérieuses études.

À l'heure actuelle, selon nous, l'abolition de l'octroi obligatoire de licences n'aura qu'une faible incidence sur le prix des produits de prescription et des médicaments à accès restreint que doivent payer les pharmacies et les hôpitaux, ceux qui nous préoccupent pour l'instant. L'augmentation sera nulle la première année et par la suite ne dépassera jamais 2 p. 100 par année jusqu'à l'an 2000. Elle sera donc très faible.

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, la députée qui a pris la parole avant moi a notamment dit, au sujet de l'amélioration de la protection des médicaments brevetés, que l'opposition exploitait la peur des Canadiens, ce qui lui déplaisait énormément, et que notre tâche était d'effrayer les Canadiens.

Il est important que la députée sache, surtout après les débats référendaires et toutes les réunions auxquelles nous avons assisté, que les Canadiens sont très en colère. Ils ne sont absolument pas dupes et n'attendent que l'occasion de régler son compte à un gouvernement qui les a trahis. La clôture n'est pas un problème aujourd'hui parce que c'est comme ça que fonctionne ce gouvernement. Les Canadiens savent parfaitement bien qu'ils ont un an à attendre pour en finir avec lui.

La Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont tous pris des mesures par suite de la hausse du prix des médicaments. Ils estiment que cette hausse est attribuable à la protection des médicaments brevetés et au véritable monopole accordé par le gouvernement dans ce secteur. La protection des médicaments brevetés va même être prolongée jusqu'à vingt ans. Il en résultera que de plus en plus de médicaments ne seront plus couverts par l'assurance-maladie, que les gens vont devoir les payer de leur propre poche et qu'ils vont devoir payer des frais d'utilisation. Les franchises des régimes d'assurance-médicaments vont être relevées, et ce sont les plus de 65 ans et les jeunes familles qui en feront les frais. Mais les Canadiens ne sont pas dupes. Ils savent qu'ils n'ont qu'un an à attendre. Croyez-moi, ils sont en colère et inquiets. Ils veulent avoir l'occasion de se prononcer sur ce gouvernement dans le cadre d'élections.

Mme Dobbie: Monsieur le Président, ce fut d'abord l'oeuvre des libéraux, et voilà que le NPD prend la relève: on cite des faits et des chiffres hors contexte pour faire peur aux personnes ayant un revenu fixe et aux personnes âgées, sachant bien qu'elles s'inquiètent de tout ce qui a trait à l'assurance-maladie et aux risques d'augmentation des coûts.

Le fait est que le commerce de détail des médicaments brevetés, c'est-à-dire des médicaments régis par le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, ne représente que 20 p. 100 de la totalité des médicaments vendus sur ordonnance dans notre pays—seulement 20 p. 100. Par conséquent, même si le prix des médicaments augmentait considérablement, cela ne pourrait pas produire les effets dont parle mon collègue.

Toutefois, je le répète parce que je tiens à rassurer tous ceux qui nous écoutent, personne ne sera aux prises avec une augmentation catastrophique du prix des médicaments par suite de l'adoption de ce nouveau projet de loi. Les prévisions montrent plutôt qu'il n'y aura pas d'augmentation au cours de l'année à venir et qu'il faudra assumer une légère hausse d'environ 2 p. 100 d'ici l'an 2000. C'est tout.

• (1750)

M. Raymond Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le projet de loi C-91 qui vise à prolonger sur 20 ans la durée des brevets sur les produits pharmaceutiques mis au point par des sociétés multinationales étrangères présentes au Canada.

Il est intéressant de voir pourquoi on nous impose ce projet de loi. Si je comprends bien, le Canada occupe environ 2 p. 100 du marché mondial des médicaments. Il n'y a pas tant de ventes que cela à réaliser au Canada. Cependant, on peut donner avec cette mesure un exemple aux autres pays, surtout si les Américains veulent être certains que les sociétés pharmaceutiques génériques nationales ne prennent pas trop d'expansion.

Pour que les multinationales étrangères, surtout les multinationales américaines, puissent obtenir une période de protection des brevets plus longue, il est certain que George Bush avait la tâche de mettre le gouvernement conservateur au pas, de lui faire modifier la Loi sur les brevets dans le sens voulu et de fermer toutes les portes aux sociétés génériques. Nous voyons aujourd'hui que l'on veut prolonger une nouvelle fois la durée des brevets.

Le député qui vient de parler m'a beaucoup étonné en disant qu'il ne s'agit pas là d'une question de soins de santé. Il y a huit gouvernements au Canada qui estiment qu'il s'agit d'une grave question de soins de santé et ils sont très inquiets. Ils craignent pour la santé financière de leurs programmes d'assurance-médicaments si on poursuit l'orientation actuelle car le prix des médicaments augmentera beaucoup. Des mesures précises seront prises.

Mais il y a plus que la crainte que le prix des médicaments augmente à cause d'une mesure législative irresponsable du gouvernement conservateur. C'est plutôt le retrait unilatéral de l'entente d'association et des soins de santé en général qui pose un problème grave.

Les décisions du gouvernement conservateur depuis quelques années ont coûté à la Colombie-Britannique environ 1,6 milliard de dollars en paiements de transfert du gouvernement fédéral au chapitre des soins de santé. À l'origine, il y avait une entente d'association, mais le gouvernement fédéral a décrété unilatéralement que la situation ne lui plaisait pas et qu'il allait y voir, tant et si bien que la Colombie-Britannique se retrouve avec 1,6 milliard de dollars en moins.

Je ne connais pas les chiffres exacts en ce qui concerne le Manitoba, mais la députée qui a pris la parole avant moi et qui s'apprête à déposer le bilan de ses réalisations devant les électeurs de cette province ne manquera de trouver pour le moins inquiétante la réduction considérable des sommes qui étaient prévues au départ dans l'entente d'association conclue par les deux niveaux de gouvernement, réduction qui est préjudiciable non seulement au régime de soins de santé, mais aussi à l'économie de la plupart des provinces.

Il s'agit de l'effet combiné d'un manque à gagner de 1,6 milliard de dollars sur le chapitre des soins de santé, par suite du retrait de la contribution du gouvernement fédéral, et d'une mesure législative fédérale qui fait disparaître les médicaments génériques et protège en les brevetant les médicaments de marque fabriqués par des multinationales.

Il n'est pas question de création d'emplois, quoique, au bout du compte, le Canada y gagnera peut-être quelques emplois. Il pourrait s'agir tout simplement d'emplois qu'il aurait fallu créer de toute façon pour mettre à l'essai les nouveaux médicaments qui seront mis en marché ou de projets purement scientifiques visant à mettre au point de nouveaux médicaments, grâce à des fonds qui auraient été engagés de toute façon dans des universités bien cotées qui donnent de bons résultats.

Chose certaine, cela ne compensera pas le supplément que les Canadiens devront payer pour se procurer ces produits pharmaceutiques à prix élevé. Le peu de recherche qui se fera au Canada et le peu d'emplois qui seront créés ne compenseront pas le travail que ne feront plus les fabricants de médicaments génériques. Cette recherche—cette création d'emplois—est également accompagnée d'une économie importante pour le fonctionnement de nos assurance-médicaments, pour les ordonnances délivrées à des particuliers et pour les médicaments d'ordonnance distribués par les hôpitaux,

ce qui s'est élevé l'année dernière à plus de 100 millions de dollars en Colombie-Britannique. Cela a d'énormes répercussions pour les Canadiens.

À mon avis, les gens vont être très inquiets. À court terme, le gouvernement conservateur n'en a plus que pour un an, jusqu'au 22 novembre 1993. Pendant cette période, les gens vont forcément s'inquiéter de savoir quel autre méfait peut être commis parce qu'il est manifeste qu'à cause du déficit actuel le gouvernement conservateur va prendre de nouvelles mesures.

Le ministre des Finances a déclaré dans un discours prononcé en Alberta que, pour remédier au déficit actuel du gouvernement fédéral et au fait que celui-ci n'a atteint aucun des objectifs qu'il avait fixés pour le Canada, on va s'attaquer à nouveau aux programmes de soins de santé et aux programmes sociaux du Canada. Dans ce discours, le ministre des Finances a indiqué qu'il présente actuellement au Cabinet des propositions qui mineront encore davantage ce système de santé. D'ici l'an 2000, chacune des provinces aura probablement perdu plusieurs milliards de dollars au chapitre du système de santé.

On ne saurait prédire ce qui va arriver pendant cette période. En 1969, le Parti libéral du Canada a mis en place le processus d'octroi de licences qui permettait d'introduire des médicaments génériques sur le marché, mais dès 1983, il parlait de modifier ce processus. Il est très inquiétant pour les Canadiens que les libéraux refusent de parler clairement à la Chambre aujourd'hui et pendant le débat sur ce projet de loi. En fait, certains députés prennent bien soin d'être vagues dans leur exposé, ce qui leur permettra, s'ils font partie du prochain gouvernement, de continuer d'appuyer les multinationales pharmaceutiques étrangères pour qu'elles maintiennent les brevets.

Les libéraux doivent faire à la Chambre une déclaration claire et non équivoque, car les paroles vagues ne donneront rien. Rappelons-nous ce qu'a dit le Parti libéral lorsque la campagne électorale se poursuivait: «Bien sûr, il n'y aura pas de contrôle des salaires et des prix.» Mais peu de temps après avoir remporté les élections, il est revenu sur sa parole.

Le Parti libéral ne fait aucune déclaration claire au sujet de l'accord de libre-échange. Il semble très évident qu'il l'appuie, mais il parle dans le vague. Pour renverser le projet de loi que le gouvernement conservateur a déposé à la Chambre et pour favoriser les médicaments génériques au Canada, il est absolument crucial que le Parti libéral cesse de parler dans le vague et explique clairement à la Chambre et à la population du Canada sa position sur l'abrogation de cette mesure législative et sur l'autorisation de fabriquer des médicaments génériques.

Il y a beaucoup de discussions au sujet du fait que c'est une ancienne ministre libérale qui dirige la campagne de relations publiques de l'Association pharmaceutique canadienne, qui essaie de faire avaler toutes sortes d'âneries au public canadien. Judy Erola, ancienne députée et ministre, est maintenant le porte-parole des sociétés pharmaceutiques.

Des voix: Elle était ministre de la Consommation.

M. Skelly (North Island—Powell River): C'est exact, ministre de ce qui était la Consommation et les Corporations, quel conflit d'intérêts!

Le député de Vancouver Quadra dans cette Chambre fait partie du conseil d'administration de la filiale canadienne d'une société pharmaceutique suisse. C'est certainement une fonction ambiguë, lorsque l'on essaie, dans l'opposition, de trouver un consensus face à cette mesure des conservateurs qui vise à promouvoir les produits pharmaceutiques brevetés chers et à exclure les produits génériques.

Il faudrait aider les provinces, aider les hôpitaux du Canada à acheter des médicaments d'une façon qui permette des économies substantielles, en évitant les produits pharmaceutiques brevetés ou les marques de commerce, beaucoup plus chers. Ce devrait être la même chose pour les ordonnances des médecins. Les médecins devraient être informés des produits de remplacement à meilleur coût que les produits de marque. Il faut oeuvrer dans ce sens et rapidement.

• (1800)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

L'ajournement

LES PÊCHEURS DE L'ATLANTIQUE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais dire d'entrée de jeu, avant de me lancer dans le débat d'ajournement, que je suis très heureux d'être de retour à la Chambre pour m'occuper de la situation au pays et remettre un peu d'ordre dans la très mauvaise situation économique qui est la nôtre.

Je voudrais également dire que je suis quelque peu déçu des deux projets de loi qui ont été examinés ici aujourd'hui. L'un, s'il est adopté, privera les étudiants de niveau universitaire du droit qu'ils avaient de ne pas payer, durant les six premiers mois d'emploi, les intérêts sur les prêts qui leur avaient été accordés.

L'autre, la Loi sur les brevets, dont nous sommes en train de discuter, fera augmenter le coût des médicaments d'ordonnance de plus de 11 p. 100 par an. Je ne suis pas sûr que c'est là ce que les Canadiens avaient à l'esprit quand ils ont appris que la Chambre reprenait ses travaux.

Je voudrais parler aujourd'hui d'une question que j'ai posée en septembre au ministre des Pêches et des Océans concernant les contradictions dans le programme d'indemnisation des pêcheurs touchés par le moratoire sur la morue du Nord, communément appelé NCARP à Terre-Neuve. Je vois que le secrétaire parlementaire est ici. J'en parlerai donc comme du NCARP.

Dans ma question au ministre des Pêches, j'ai mentionné le fait que, trois mois après l'annonce du programme, nous avons reçu de très nombreux appels sur l'une des six lignes téléphoniques de mon bureau et qu'au cours d'une période de six jours, la compagnie Newfoundland Telephone avait compté plus de 10 000 appels.

Je citais ces statistiques pour montrer que, même longtemps après l'annonce, les gens étaient encore nombreux à ne pas savoir exactement quelle était la situation, notamment les camionneurs, les manutentionnaires de poisson, les exploitants de petites usines de transformation et même les travailleurs des petites entreprises de soudure ou de techniques diverses auxquelles on faisait appel pour la réparation des bateaux de pêche, lesquels, bien entendu, sont maintenant en rade. Tous ces gens étaient préoccupés par leur situation.

Pour relancer cette question, j'aimerais aujourd'hui citer le cas de 22 employées d'une usine de transformation de crabe à Bonavista. Je devrais d'abord expliquer que cette usine de transformation du crabe transforme aussi le poisson. Il s'agit de deux entreprises installées dans le même bâtiment qui appartient à Fisheries Product International, à Bonavista. Ces gens ont perdu leur emploi plus tôt cet été et ils ont tenté d'obtenir une indemnisation. Ils avaient employé d'autres moyens avant de faire appel à moi, et je me suis engagé dans ce dossier il y a environ trois semaines.

Leur cas me servira d'exemple. Ils ont demandé une indemnisation, par le truchement du programme d'indemnisation des pêcheurs touchés par le moratoire sur la morue du Nord, et on leur a répondu qu'ils n'étaient pas admissibles puisqu'ils travaillaient dans une usine de transformation du crabe. En réalité, ils avaient perdu leur emploi au profit des travailleurs de l'usine de transformation de poisson qui avaient plus d'ancienneté qu'eux; normalement, une telle situation ne se serait jamais produite.

Ce que je voulais faire valoir dans une lettre adressée au ministre des Pêches et ce que je voudrais faire valoir ici ce soir, c'est que ces personnes n'avaient pas travaillé durant assez de semaines pour être admissibles et qu'elles n'avaient plus de travail parce que les employés de l'usine de transformation de poisson les avaient remplacées après avoir perdu leurs emplois à cause du moratoire sur la morue du Nord.

C'est donc une juste cause que défendent ces femmes qui attendent ce soir à l'hôtel de ville de Bonavista et qui continueront d'attendre jusqu'à ce qu'elles reçoivent une indemnisation. Elles sont convaincues que leurs emplois ont disparu à cause du moratoire sur la morue et elles croient qu'elles devraient être admissibles au programme d'indemnisation, comme tant d'autres travailleurs que j'ai mentionnés ce soir. Si elles ne sont pas admissibles, on devrait alors créer des emplois d'urgence pour venir en aide à ces travailleuses.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je sais que mon collègue d'en face a soulevé la question à maintes reprises à la Chambre, et notamment le 6 septembre.

Je dirais que ce programme est une réponse exceptionnelle à un problème très difficile et que bien des gens en bénéficient. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, faisons de notre mieux pour que ceux qui ont aussi besoin d'aide mais ne sont pas admissibles à ce programme puissent avoir accès à d'autres programmes de l'État. Nous nous y employons activement en ce moment même.

À la dernière période de prestations, prenant fin le 7 novembre, quelque 24 400 personnes ont bénéficié du programme, soit 9 900 pêcheurs, 13 600 ouvriers d'usine et 900 travailleurs à bord de chalutiers. En tout, 152 usines ont été inscrites au programme, et les indemnités versées jusqu'ici se chiffrent à 84,9 millions de dollars.

Selon les modalités du programme approuvé par le Conseil du Trésor, seuls les pêcheurs et les travailleurs d'usine visés par le moratoire sur la morue du Nord ont droit à une indemnisation. Toutefois, des dispositions ont été introduites dans les modalités actuelles afin d'inclure ceux qu'on appelle les préposés à la manutention du poisson. Ces personnes travaillent pour des entreprises liées par contrat à des conserveries pour décharger, peser, classer, mettre dans la glace et charger le poisson à quai. Ce genre de travail est habituellement associé à une opération de traitement du poisson, et c'est pourquoi ces travailleurs sont considérés comme des travailleurs d'usine en vertu des modalités.

Le ministre des Pêches et Océans a créé deux comités d'examen indépendants, un pour les pêcheurs et l'autre pour les travailleurs d'usine, afin de permettre aux individus qui sont considérés par le ministère comme inadmissibles à une indemnisation de faire appel. Ces comités examinent les cas des personnes qui ont des liens suffisamment anciens avec la pêche à la morue du Nord mais qui, en raison de circonstances exceptionnelles, ne répondent pas aux critères d'admissibilité automatique du programme. Au 10 novembre, les deux comités avaient entendu en tout 468 appels, et quelque 300 autres appels ont été présentés.

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Comme vous vous en souviendrez peut-être, monsieur le Président, la question qui a été débattue à la suite d'une intervention faite en mai dernier concerne le changement des climats et le réchauffement de la planète.

Comme vous le savez, des scientifiques nous disent que dans toutes les parties du monde, au Nord comme au Sud, dans les pays riches comme dans les pays pauvres, les climats risquent de se modifier et la planète de se réchauffer à cause des émissions de gaz carbonique produit par la consommation d'énergie par la société humaine.

Cette question a été soulevée maintes fois par les scientifiques ces dernières années. Il y a des signes avant-coureurs, car le réchauffement de la planète va faire monter le niveau de la mer dans bien des parties du monde, ce qui forcera des millions de personne à quitter les régions qui seront par conséquent submergées.

Le gouvernement canadien a tenu les bons propos et a fait les bonnes déclarations au fil des années. Je me permets de vous rappeler que, en 1989, à La Haye, le premier ministre a dit que le Canada jouerait un rôle de premier plan dans la réduction des émissions de gaz carbonique en vue de renverser cette tendance vers le réchauffement de la planète.

Depuis, des pays comme l'Allemagne, le Danemark, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les Pays-Bas se sont engagés à réduire de 20 p. 100 leurs émissions de gaz carbonique d'ici l'an 2005. Le Canada a décidé de ne pas leur emboîter le pas; il a tout simplement annoncé il y a quelque temps qu'il stabiliserait ses émissions de gaz carbonique à leur niveau de 1990 d'ici à l'an 2000.

Le gouvernement ne nous a toujours pas dit comment il entend réaliser cette stabilisation d'ici à l'an 2000. Nous ignorons quel secteur a été consulté et quel secteur—transports, agriculture, énergie—a été d'accord pour stabiliser les émissions de gaz carbonique. Les banquettes ministérielles sont totalement silencieuses à ce sujet.

• (1810)

Nous ignorons si le gouvernement a consulté les gouvernements provinciaux ou si Ottawa est parvenu avec eux à des accords qui nous permettent de dresser un programme de réduction des émissions de gaz caronique à l'échelle nationale.

En d'autres termes, quatre ans après la Déclaration de La Haye, où le premier ministre du Canada avait promis à la nation et au monde entier que nous serions les premiers à réduire les émissions de gaz carbonique, le gouvernement se tait. Nous n'avons aucun indice qu'il existe un calendrier précis et des solutions qui permettront d'atteindre cette cible d'ici l'an 2000.

Non seulement ça, mais nous n'avons pas adopté la stratégie à mon avis la plus intelligente, à savoir la poursuite de l'efficacité énergétique adoptée par d'autres nations.

J'aimerais vraiment que le secrétaire parlementaire nous dise où en est la situation.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon honorable collègue qu'une des grandes réalisations du Sommet de la terre tenu à Rio en juin dernier fut l'engagement pris par la Communauté internationale d'agir pour lutter contre le réchauffement planétaire au moyen d'une Convention-cadre sur le changement climatique. Le premier ministre signa lui-même ce document au nom du Canada, comme le firent également les représentants de plus de 150 pays à travers le monde.

La clef de voûte de cette convention est justement cette question de limitation des émissions de CO_2 et d'autres gaz à effet de serre. Dans la convention-cadre, on est parvenu à un accord général à la table de négociations—la seule façon de résoudre le problème du réchauffement de la planète—en adoptant des démarches et en faisant des compromis à l'échelle mondiale. Les pays développés, dont le Canada et les États-Unis, ont pris l'engagement politique de limiter les émissions de CO_2 et d'autres gaz à effet de serre en s'entendant pour ramener les émissions à leur niveau de 1990 d'ici à l'an 2000.

Mais je voudrais rappeler également à mon honorable collègue que, avant même que la convention-cadre ne voit le jour, le Canada s'était déjà engagé à limiter ses émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 d'ici à l'an 2000. Cette mesure nous place parmi les chefs de file en matière de lutte au changement climatique. Notre objectif est un objectif «national» qui n'est pas propre à une région ou à un secteur de l'économie, mais bien au pays tout entier.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent ensemble pour assurer la réalisation de cet objectif dans le cadre de la stratégie d'action nationale sur le réchauffement planétaire.

Le gouvernement fédéral croit que des réductions plus importantes seront nécessaires mais qu'elles seront entreprises seulement lorsque la communauté internationale se sera entendue sur des objectifs et calendriers de réduction qui auront été élaborés dans le cadre des négociations sur la convention des Nations Unies sur le changement climatique.

La convention-cadre établira un mécanisme pour permettre aux pays de progresser de façon coordonnée et dans un esprit de coopération vers l'atteinte de l'objectif ultime de prévenir toute interférence dangereuse dans le régime du climat mondial. Il reste, à voir si l'étape suivante sera une réduction de 20 p. 100 des émissions ou autre chose. De même que le Canada a insisté. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette d'avoir à interrompre le député mais les règles de ce débat sont très strictes. Je reconnais maintenant l'honorable député d'Edmonton-Sud-Est.

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, je voudrais obtenir du ministre des Finances ou de son représentant des explications sur sa politique économique.

Le 8 avril dernier, j'ai demandé que son gouvernement renonce à la décision qu'il avait prise de plafonner le montant des paiements de transfert qu'il verse aux trois provinces supposément riches. Une de ces provinces est non seulement la province du ministre, mais aussi la mienne, l'Alberta.

Le plafonnement des transferts de fonds réduit gravement la capacité du gouvernement albertain de financer les programmes de recyclage et d'aider les hommes et les femmes qui ne peuvent travailler. Ce plafonnement signifie qu'aujourd'hui, le gouvernement albertain reçoit 200 millions de dollars de moins, et je ne parle que de l'Alberta.

Il s'agit là d'une des plus graves violations de contrat social dont notre pays a été témoin. Au moment où l'argent manque tellement aux habitants de l'Alberta qui ont besoin de se recycler, ce gouvernement impopulaire coupe l'herbe sous les pieds d'un grand nombre d'entre eux. Le 1er avril dernier, dans une question que j'ai posée, j'ai signalé qu'il y avait 46 000 chômeurs à Edmonton. De plus, le nombre d'habitants d'Edmonton qui sont assistés sociaux ou qui vivent en dessous du seuil de la pauvreté a augmenté de 28 p. 100 depuis le 1er avril 1991.

Le 1er mai, j'ai informé la Chambre, au cours de la période de questions, que les mesures du ministre causaient des ravages dans sa propre circonscription de Vegreville. J'ai déclaré que les fermetures de magasins et les ventes aux enchères de fermes se multipliaient, et le ministre a répliqué qu'il n'avait pas de leçons à recevoir sur les problèmes qu'éprouvaient ses électeurs. Il n'a probablement pas besoin d'entendre parler des problèmes de ses électeurs puisque six mois ont passé depuis que ces faits ont été signalés au gouvernement, et rien n'a été fait pour tenter de remédier à l'économie.

À Edmonton, il y avait 46 000 chômeurs en avril et, à l'heure actuelle, il y en a plus de 50 000, selon Statistique Canada. Le gouvernement ne cesse d'invoquer et de répandre des mythes au sujet de l'économie. Il ne trompe personne ou presque, et certainement pas le 1,6 million de Canadiens qui cherchent un emploi ni les 4 500

citoyens et entreprises qui ont été acculés à la faillite en octobre seulement.

Le premier mythe répandu par le gouvernement, c'est que l'économie est en pleine croissance. Pratiquement tous les chiffres actuels sur l'emploi, sur les gains des sociétés, confirment que dans pratiquement toutes les régions du pays, la récession de 1990 se poursuit et l'économie ne croît pas suffisamment pour faire baisser le chômage. Le secteur de la petite entreprise, qui a créé tant de nouveaux emplois avant 1990, a de plus en plus de mal à avoir accès à des capitaux et à du crédit.

Le deuxième mythe, c'est que nous sommes aux prises avec une récession mondiale; or, il est tout à fait ridicule de prétendre, comme le ministre des Finances et d'autres le font, que des problèmes se posent dans le monde entier et que le Canada n'est pas dans une situation pire que les autres pays. En effet, aux États-Unis, par exemple, la récession est en définitive deux fois moins sévère qu'au Canada. L'Allemagne, la France et le Japon ont tous réussi à conserver une croissance économique annuelle supérieure à 4 p. 100 au cours des deux dernières années. Or, le Canada a réussi à peine à soutenir un taux de croissance de 1,5 p. 100.

Le troisième mythe, c'est que le gouvernement a réussi à stabiliser l'économie, comme l'a dit le ministre des Finances.

Or, une étude effectuée par la société WEFA Canada Limitée a conclu que le Cabinet fédéral et ses fonctionnaires ne comprenaient tout simplement pas comment faire face de façon efficace à l'alternance de forte expansion et de récession. Selon les auteurs de l'étude, à la suite du krach boursier de 1987, la Banque du Canada a augmenté la masse monétaire de façon tout à fait irréfléchie. Ce n'est que 12 mois plus tard que le gouverneur de la Banque du Canada a décidé tardivement d'agir pour freiner la croissance de la masse monétaire, ce qui a fait monter en flèche le taux de change de notre dollar. Cela a beaucoup nui à nos exportations et a conduit en définitive à notre premier déficit commercial en dix ans.

Les taux d'intérêt réels élevés de ces dernières années ont encouragé des emprunts successifs par le gouvernement et le secteur privé au Canada et ont fait augmenté le coût du service de la dette. Le gouvernement a également facilité le maintien de notre dollar à un niveau élevé, et ainsi une bonne partie de nos produits d'exportation n'ont plus été compétitifs.

L'étude de la société WEFA conclut en bref que la politique macroéconomique incompétente du gouvernement fédéral était une cause importante des faillites et de l'augmentation du chômage partout au Canada.

Le quatrième mythe propagé par le gouvernement, c'est que l'ALENA, l'Accord de libre-échange nord-américain, favorisera une nouvelle croissance économique au Canada.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je voudrais revenir sur un des mythes seulement dont le député d'en face a parlé à la Chambre le 1er mai lorsqu'il a posé sa question en ces termes:

> Quand le ministre va-t-il enfin comprendre? Que va-t-il dire à ses électeurs? Quelles conséquences ont sur ses électeurs sa politique anti-inflationniste obstinée et sa politique de maintien du dollar et des taux d'intérêt à des niveaux élevés?

Si jamais on a vu quelqu'un dénaturer les faits qu'il exposait aux Canadiens, c'est exactement ce que faisait le député d'en face ce jour-là à la Chambre. Notre gouvernement n'a pas de politique de taux d'intérêt élevés visant à protéger la valeur externe du dollar canadien; c'est tout le contraire. La politique a pour but d'en arriver à la stabilité et à des taux d'intérêt durablement faibles en contenant l'inflation. On n'a pas fixé non plus de valeur cible pour le dollar canadien.

Le taux de change est déterminé par les forces du marché. Depuis un an, par exemple, la valeur du dollar canadien a diminué d'environ 0,10 $US, et pourtant les taux d'intérêt à court terme sont maintenant plus bas qu'ils ne l'étaient il y a un an.

Même si nous n'avons pas de valeur cible, nous ne pouvons pas ignorer ce que coûte aux Canadiens la volatilité à court terme sur les marchés des changes étrangers. En conséquence, la politique sert à aplanir les fluctuations pour maintenir un certain ordre sur le marché des changes durant des périodes d'instabilité comme celle qu'on a connue ces dernières semaines. Il y a eu des hausses de taux d'intérêt au cours des dernières semaines, mais elles sont temporaires.

• (1820)

La politique est clairement et publiquement destinée à assurer la stabilité des prix selon la voie définie par les objectifs de réduction de l'inflation. Réaliser et maintenir la stabilité des prix est la seule façon de faire baisser les taux d'intérêt de façon permanente. C'est essentiel pour renforcer la reprise et pour assurer une croissance économique soutenue et forte à moyen terme.

Les propositions que nous avons faites pour réduire l'inflation signifient qu'il y a place pour une baisse des taux d'intérêt quand les marchés financiers se stabiliseront. Cela veut dire que le Canada sera en mesure de tirer pleinement avantage du renforcement de la reprise économique mondiale et qu'il peut espérer une période soutenue de croissance forte et non inflationniste.

L'ajournement

LA MINE DE CHARBON WESTRAY

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, c'est avec réticence que je reviens sur une question que j'ai posée le 20 mai dernier concernant la tragédie survenue le 9 mai à la mine de Westray, au cours de laquelle 26 hommes ont perdu la vie.

Six de ces mineurs, à savoir Myles Daniel Gillis, Peter Francis Vickers, Roy Edward Feltmate, John P. Halloran, Benny J. Benoit et Angus Joseph MacNeil étaient des résidants de ma circonscription. Les familles de ces mineurs méritent d'obtenir des réponses. En fait, ces familles demandent depuis des mois la tenue d'une enquête appropriée sur les circonstances entourant cette tragédie.

En mai dernier, j'ai demandé au gouvernement pourquoi celui-ci n'avait pas tenu compte de rapports faisant état des risques de combustion spontanée à la mine Westray et avait garanti un prêt de 85 millions de dollars pour le projet. Depuis, la Banque de Nouvelle-Écosse a exigé le remboursement du prêt en question. En raison de la garantie qu'il a donnée, le gouvernement fédéral risque maintenant de devoir payer entre 75 et 80 millions de dollars.

Le ministre d'État aux Petites entreprises avait répondu à ma question en disant que le gouvernement fédéral s'était assuré, grâce à un contrôle permanent effectué par des experts-conseils miniers indépendants, que les règlements sur la sécurité étaient respectés. Pourtant, la Banque de Nouvelle-Écosse a nié cette déclaration.

Le ministre d'État avait aussi ajouté que de tels investissements continueraient d'être faits malgré les tragédies qui se sont produites. Celui-ci avait dit: «Ce sont des choses qui arrivent.» Il nous avait aussi promis que l'enquête du gouvernement provincial allait faire la lumière sur ce qui s'est passé. Pourtant, tant le gouvernement fédéral que celui de la Nouvelle-Écosse sont muets depuis des mois, se bornant à dire que l'enquête allait fournir la réponse à nos questions.

La province s'est traînée les pieds, et les responsables de la société Westray ont fait leur possible pour empêcher la tenue de cette enquête. Or voilà que nous apprenions la semaine dernière que c'en était fait de cette enquête. Constance Glube, juge de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse, a interdit la tenue de cette enquête, qui aurait empiété, selon elle, sur le domaine de la justice criminelle, entravant ainsi les poursuites pénales intentées contre les dirigeants de Westray.

À quoi faut-il désormais s'attendre? Comment obtiendrons-nous réponses à nos questions? Le 9 juin dernier, le Parti libéral a réclamé la création d'un comité parlementaire fédéral chargé d'examiner tous les aspects du rôle que le gouvernement fédéral a joué dans le projet de la mine Westray.

Vendredi dernier, mon collègue, le député de Cap-Breton—Richmond-Est, a réitéré notre demande. Comme il le soulignait, rien dans la décision de la juge Glube n'empêche le gouvernement fédéral de tenir sa propre enquête. En fait, aujourd'hui, cette enquête est plus importante que jamais.

Une enquête fédérale permettrait de découvrir pourquoi on n'a pas écouté les conseils des fonctionnaires en matière de finances et de sécurité. Elle permettrait de clarifier la politique fédérale ayant permis de faire approuver la garantie d'emprunt.

Elle permettrait de déterminer ce que le Cabinet connaissait au juste des mesures de sécurité avant d'autoriser la garantie de 85 millions de dollars et de découvrir pourquoi, étant donné les problèmes que posait la sécurité, le gouvernement s'est hasardé à investir l'argent des contribuables dans ce projet.

Il s'agit de questions importantes, de questions que tout gouvernement vraiment soucieux de la sécurité au travail et de l'utilisation responsable des fonds publics songerait sérieusement à examiner.

Le gouvernement est fatigué, et le temps est venu pour lui de prendre son courage à deux mains et de faire un examen de conscience afin d'analyser en profondeur le rôle qu'il a joué dans la tragédie de la mine Westray survenue le 9 mai dernier. J'espère que le secrétaire parlementaire se lève pour justement nous annoncer une décision en ce sens.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'en face, le député de Cap-Breton Highlands—Canso, de l'intérêt qu'il continue de porter à cette question.

Le député d'en face sait que la santé et la sécurité au travail ne relèvent pas de la compétence du gouvernement fédéral. C'est la responsabilité du gouvernement provincial. Cependant, la première évaluation environnementale, le rapport Acres, a souligné les principaux problèmes de santé et sécurité relatifs aux mines de charbon ainsi que les moyens pris par l'entreprise pour les surmonter. On a jugé que tous les problèmes, y compris ceux liés à la santé et à la sécurité, pouvaient être corrigés avec la technologie connue. De plus, l'examen du CANMET a fait brièvement état de la ventilation dans la mine et d'un risque de combustion spontanée. Il a conclu que, malgré ces incertitudes techniques, la proposition ne présentait aucun défaut technique majeur. Le gouvernement savait que la Westray devrait se conformer à tous les règlements pertinents concernant l'extraction du charbon en Nouvelle-Écosse, y compris ceux portant sur la ventilation des mines et les problèmes de combus-

tion spontanée. Il savait que les autorités provinciales inspecteraient régulièrement la mine.

Selon les représentants de l'industrie minière, on peut comprendre, grâce aux recherches déjà effectuées, les causes et les facteurs à l'origine des explosions attribuables à la poussière de charbon, et il incombe aux exploitants et à ceux qui sont chargés de la réglementation d'appliquer ces connaissances lorsqu'ils élaborent leurs stratégies de contrôle.

Nous avons pris des mesures pour nous assurer que l'entreprise se conformait entièrement à la réglementation provinciale en matière de santé et sécurité. Une firme indépendante d'experts-conseils dans le domaine minier faisait une vérification mensuelle. Avant de décider de financer le projet, nous avons pris en considération tous ces faits.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de reprendre une question que j'ai posée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en avril dernier au sujet des mesures prises pour donner suite aux conclusions très alarmantes et aux recommandations de la Commission mixte internationale dans son 6e rapport bisannuel sur la qualité de l'eau des Grands Lacs. Dans ce rapport, on demande si les êtres humains et l'environnement sont menacés actuellement par les substances toxiques persistantes et si les générations futures sont menacées. Nous croyons que la réponse aux deux questions est oui.

La réponse que le ministre m'a donnée à ce moment-là était tout à fait à côté de la question. Il a fait des remarques générales, expliquant que le ministère faisait tout ce qu'il pouvait pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens, mais il n'a pas répondu de façon concrète au problème du déversement de substances toxiques dans la plus grande étendue d'eau douce au monde.

Nous nous sommes engagés, au moyen d'ententes internationales, à éliminer presque totalement le déversement de substances toxiques dans les Grands Lacs. La CMI conclut toutefois que les substances toxiques persistantes sont trop dangereuses pour la biosphère et pour les êtres humains pour qu'on permette leur déversement, quelle que soit la quantité.

Malgré cela et malgré un rapport des fonctionnaires du ministre de l'Environnement lui-même qui disait que tous les organochlorés déversés dans nos eaux sont des substances toxiques, le gouvernement n'a rien fait pour empêcher le déversement de ces substances dans nos eaux.

La CMI conclut que, si on veut arriver à un niveau de déversement nul, il faut empêcher totalement les substances toxiques persistantes d'entrer dans l'environnement, qu'elles viennent de sources humaines ou autres. Ils faut cesser de les fabriquer, de les utiliser, de les transporter et de les jeter. Elles ne doivent simplement pas être disponibles.

Étant donné les effets néfastes de ces substances toxiques sur les parents et les enfants, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social quelles mesures le gouvernement prenait à cet égard. Sa réponse a été tout à fait insatisfaisante. Quand on parle d'un niveau de déversement nul, on veut justement dire nul, et c'est le seul niveau qui soit sûr d'après ces conclusions très importantes.

J'espère que la réponse que je recevrai ce soir ne sera pas un énoncé général de bonnes intentions qui ne veut rien dire, mais bien une confirmation que, au cours des sept moins qui se sont écoulés depuis que j'ai posé cette question, des mesures concrètes ont été prises en vue d'éliminer complètement le déversement de substances toxiques qui menacent la santé non seulement de notre génération, mais aussi des générations futures.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de ma collègue et je voudrais lui rappeler qu'il y a énormément de programmes qui ont été mis de l'avant par notre ministre de l'Environnement, par notre gouvernement, en ce qui a trait justement à la qualité de l'eau. Nous n'avons qu'à penser au programme de dépollution du Saint-Laurent qui est un programme fort ambitieux. Nous n'avons qu'à penser également aux modifications apportées à la Loi sur l'environnement au Canada. Nous n'avons qu'à penser à la nouvelle réglementation sur les dioxines et les furannes au niveau des entreprises, des papetières en particulier, qui est très sévère. Ces mesures sont reconnues internationalement comme étant des mesures que le gouvernement canadien a prises avec courage.

D'ailleurs, vous savez, monsieur le Président, et ma collègue le sait également, que la sensibilisation à l'environnement passe automatiquement par une meilleure gestion des déchets toxiques. Différents pays, et le Canada également, demandent à avoir des produits beaucoup plus «naturels». Il est évident que le gouvernement, et pas uniquement le gouvernement, mais les entreprises, de même que les gouvernements provinciaux, travaillent main dans la main à mettre en place de nouvelles réglementations et à s'y adapter.

Bien entendu, il serait facile et même préférable ou souhaitable d'en arriver, demain matin, en claquant des doigts, à éliminer toutes les substances toxiques. Mais vous savez qu'on nous a demandé, comme gouvernement, de parler davantage d'économie. On parle d'économie, mais pas d'économie à n'importe quel prix. On parle d'économie également en regardant tout ce que l'on peut faire au niveau environnemental.

Regardez la position qui a été prise par le gouvernement du Canada au Sommet de Rio; regardez les lois qui ont été mises de l'avant par notre gouvernement. Je parlais, tout à l'heure, de la Loi sur les dioxines et les furannes, mais je pense également à la Loi sur les pêches et vous allez voir, monsieur le Président, que le gouvernement a fait beaucoup, pas simplement en paroles, mais également en injectant des sommes d'argent fort considérables.

Encore une fois, je voudrais rappeler à ma collègue simplement le plan de dépollution du Saint-Laurent qui est un programme fort ambitieux et qui a donné des résultats très concrets à ce jour.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38(5) du Règlement, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée.

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)